Département de la Gironde.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés chapitres métropolitains, officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés; évêchés, chapitres épiscopaux, officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés; séminaires, églises collégiales, églises paroissiales et leurs fabriques, bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.)

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX.

G. 1.(Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 2 sceaux.

1139-1572. — ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN : BULLES. — Confirmation, par le pape Innocent II, des privilèges et libertés concédés aux églises de Bordeaux (1139). — Confirmation par le pape Eugène III en faveur de l'archevêque de Bordeaux, du droit d'ériger des chapellenies dans son diocèse au moyen des offrandes provenant des messes, confessions, mariages, etc. (1154). — Bulle d'Innocent III citant l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers à comparaître devant le prochain concile général, pour avoir exercé des violences sur la personne et la suite de l'archevêque de Bourges, pendant son séjour dans le diocèse de Bordeaux (1216)..— Bulle de Grégoire IX adressée à l'archevêque de Bordeaux pour l'obliger, conformément au règlement relatif à la primatie d'Aquitaine, à assister en personne ou par procureur, au concile qui doit se tenir à Bourges (1238). — Copie du XVII[e]siècle d'une Bulle de Clément V relative à la collation des bénéfices : en raison de l'affection qu'il a toujours portée à l'église de Bordeaux, « *quod olim dicta ecclesia nos genuit ut filium, et provexit in virum, et tandem nos in pastoralem assumens gradum, se nostris subjecit ascentibus per quem culmen attigimus apostolice dignitatis,* » et parce que les chanoines ne peuvent suffire à toutes les affaires, le pape Clément V donne pouvoir à l'archevêque de Bordeaux de conférer trois canonicats et prébendes dans l'église Saint-André, deux dans l'église collégiale Saint-Seurin, et un dans les autres collégiales du diocèse; de conférer une fois dans sa vie cinq bénéfices, avec ou sans cure, dans le diocèse d'Agen, huit dans le diocèse de Saintes, douze dans le diocèse de Poitiers, et sept dans le diocèse de Périgueux (1308). — Bulle du pape Clément V autorisant l'archevêque Arnaud de Canteloup à unir ou désunir les églises et bénéfices sans la permission du chapitre métropolitain. Donné à Villandraut (1309). — Bulle du pape Jean XXIII ordonnant à l'official de Bordeaux d'investir Pey-Berland, chanoine de Saint-André, chapelain des Carmes et curé de Bouillac, du canonicat et de la prébende vacante par la promotion de Pèlegrin (?) à l'évêché de Dax, et qu'avait résignés en ses mains le cardinal François (Hugocio) ([1]) juin 1413 : la bulle signée du

([1]) Les archives de l'hôpital de Libourne, article A. I., le nomment François de Marme. Ni *Lopes,* ni le *Gallia* ne donnent ce nom de famille, qui était inconnu.

Pogge, comme secrétaire apostolique.—Bulle de Martin V portant nomination à l'archevêché de Bordeaux de Pey-Berland, chanoine, comme successeur de David de Montferrand (1430). — Bulle du pape Pie II en faveur des chapitres Saint-André et Saint-Seurin de Bordeaux, et du collège Saint-Raphaël, par laquelle il prend ceux-ci sous sa protection et les exempte complètement de la juridiction de l'archevêque, sous la condition de payer au Saint-Siège 10 florins d'or chaque année (1458). — Confirmation, par le pape Calixte III, de l'union des églises de Saint-Julien de Listrac, de Moulis et de Sainte-Hélène faite autrefois par Amanieu, archevêque de Bordeaux (1457). — Bulle de Sixte IV, adressée à l'official de Bordeaux, par laquelle Guillaume de Lauba, receveur des aumônes de l'église de Bordeaux, est nommé à la cure de Saint-Pierre-de-Bruges, par la résignation de Jean Peysson, curé de ladite paroisse, démissionnaire par son procureur Jean de Subvilla, prieur de Saint-Aubin, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Bazas (1483). — Bulle du pape Paul III portant provision de l'archevêché de Bordeaux en faveur de Jean Du Bellay, cardinal, évêque de Paris (1544). Suit la procuration donnée par ledit archevêque Du Bellay en faveur d'Augier Hunault de Lanta, abbé de Sainte-Croix, pour administrer le diocèse pendant son absence (1545). — Bulle du pape Grégoire XIII qui permet à l'archevêque de Bordeaux de relever de l'excommunication prononcée contre elle, la dame de Lamothe, veuve du sieur de Pontac, laquelle avait épousé en secondes noces le cousin germain de son premier mari; le pape permet en outre à ladite dame de se remarier à qui bon lui semblera, pourvu que les lois de l'Église ne soient pas transgressées (1572). — Bulle du pape Sixte-Quint enjoignant à Henri III, roi de France, de rendre la liberté au cardinal de Bourbon et à l'archevêque de Lyon et de comparaître en personne ou par procureur devant le Saint-Siège, à peine d'excommunication (24 mai 1589). — Décret de la sacrée congrégation établie pour les indulgences et les reliques (1678).

G. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 2 sceaux.

1577-1713. — Rescrit du pape Grégoire XIII relatif à l'union du monastère Sainte-Claire à celui de l'Annonciade (juin 1577). — Bulle du pape Paul V relative à la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église Sainte-Marie *suprà Minevvam,* à Rome. — Mandement de l'évêque et statuts généraux de cette confrérie (1606). — Bref du pape Paul V adressé à la noblesse de France, par lequel il loue celle-ci de son attachement au Saint-Siège et de son zèle à le défendre même par les armes (1615). — Bref du pape Innocent X en faveur des fidèles qui visiteront avec dévotion l'église de Capian, diocèse de Bordeaux (1652). — Bref du pape Innocent XI autorisant l'archevêque de Bordeaux à conférer à des personnes séculières des bénéfices dans les abbayes du diocèse de La Rochelle (1677). Suivent les lettres du Roi et l'arrêt du Conseil d'État. — Bulle d'Innocent XI adressée à l'archevêque de Bordeaux, par laquelle il lui notifie l'avènement à l'évêché d'Agen (vacant par le décès de Claude Joly) de Jules Mascaron, naguère évêque de Tulle, et lui demande de lui donner aide et protection comme étant son suffragant (1679). — Bref du pape Innocent XI portant jubilé universel pour implorer le secours de Dieu dans les nécessités présentes de l'Église. — Mandement des vicaires généraux de l'archevêché y relatif (1681). — Bref du pape Innocent XI portant jubilé général pour implorer le secours de Dieu contre les Turcs (1683). — Bref du pape Innocent XII relatif aux confrères de la Charité, des hospices et congrégations ou assemblées érigées ou à ériger pour le soulagement des pauvres (1693). — Lettre du pape Clément XI relative à la bulle *Unigenitus* (1713).

G. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1456-1610. — LETTRES-PATENTES DES ROIS. — Lettres-patentes du roi Charles VII en faveur des archevêques de Bordeaux portant évocation au Grand-Conseil de tous les procès que lesdits archevêques pourront avoir tant comme demandeurs que comme défendeurs (1456). — Autres lettres-patentes des rois de France confirmatives des précédentes pour les années 1525, 1549,1554. 1573, 1574, 1606, 1607, 1625, 1631. 1633, 1645, 1653, 1660, 1665. — Extraits des registres du Conseil d'Étal y relatifs de 1665 à 1681, et pour les années 1709, 1722, 1723, 1733, 1745, 1769. — Plusieurs requêtes y annexées. — Cahier contenant l'état chronologique des évocations devant le Grand-Conseil du Roi depuis 1456. — Lettres-patentes du roi Charles VII en faveur de l'archevêque de Bordeaux, portant suspension du privilège concédé autrefois par la cour de Rome aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin, d'être exempts de la juridiction dudit archevêque (1459). — Lettres-patentes de Charles VII renvoyant devant le Parlement de Paris le procès entre les archevêques de Bordeaux et de Bourges relativement au droit de primatie exercé par l'archevêque *de* Bourges au sujet de la confirmation

de l'élection de Louis de Rochechouart comme évêque de Saintes (24 septembre 1460). — Lettres du roi Charles IX contenant les injonctions de payer les dîmes aux ecclésiastiques sans exiger d'eux *aulcuns boucquets ny festins ou aultre despense de bouche* (1573). — Sommation adressée par le chapitre Saint-André à l'archevêque de Bordeaux, relativement au privilège qu'ont depuis longtemps les archevêques d'habiller, treize pauvres le jour *in cœna Domini,* et de leur donner l'aumône et laver les pieds dans le cloître de l'église Saint-André (1610).

G. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 1 sceau.

1574-1682. — Lettres-patentes du roi Henri III, en faveur du clergé de France, portant confirmation des privilèges relatifs au logement des gens de guerre, au paiement des rançons, etc. (1574). — Lettres patentes de Charles IX sur les plaintes du clergé relatives: à la perception des décimes; aux usurpations des biens des ecclésiastiques; aux démolitions et pillages des églises; à la mainlevée des saisies pratiquées sur les bénéfices ecclésiastiques; à la portion congrue des curés; à l'exécution des sentences portées contre les ecclésiastiques par les officiaux; aux appellations comme d'abus; à l'exemption des contributions, emprunts et autres; aux réceptions des conseillers ecclésiastiques; à la préséance des prélats dans les convocations d'États; aux titres du temporel des bénéfices perdus ou brûlés (Vincennes, le 25 mars 1574). — Confirmation par Henri III des lettres-patentes précédentes (Avignon, le 2 janvier 1575). — Déclaration du Roi, sur requête, qui exempte les ecclésiastiques du logement des gens de guerre et de la contribution aux munitions, fortifications, etc. (1er mai 1596). — Édit de pacification d'Amboise, publié par les ordres de l'archevêque de Bordeaux dans tous les fiefs et possessions dudit archevêque (1562) : plusieurs pièces annexées. — Lettre du cardinal Mazarin à l'archevêque de Bordeaux relativement aux troubles de la ville (20 juillet 1654). — Arrêts du Conseil d'État : — portant que les enterrements de ceux de la religion prétendue réformée ne pourront être faits que le matin à la pointe du jour ou le soir à l'entrée de la nuit (1662); — portant défense aux ministres de la religion prétendue réformée de prendre la qualité de ministres de la parole de Dieu, et à ceux de ladite religion de chanter leurs psaumes à voix haute dans leurs maisons ou ailleurs (1663); — ordonnant que les enfants dont les pères sont catholiques et les mères de la religion prétendue réformée seront baptisés à l'église catholique et non ailleurs (1663). — Lettres du roi Louis XIV ordonnant la surséance des affaires civiles de l'archevêché de Bordeaux pendant la tenue de l'Assemblée générale du clergé de France à Pontoise (1665). — Lettres du roi Louis XIV à l'archevêque de Bordeaux pour ordonner des prières publiques à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (1682). — Lettres du Roi à l'archevêque de Bordeaux touchant la conversion de ceux de la religion prétendue réformée (1682).

G. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 44 pièces, papier.

1550-1699. — Édits, lettres-patentes, ordonnances et déclarations des rois de France; arrêts du Conseil d'État relatifs au clergé de France, et principalement au clergé du diocèse de Bordeaux, et concernant: les francs-fiefs et nouveaux acquêts; — les receveurs des décimes; — la création des greffes des insinuations ecclésiastiques en offices royaux, séculiers et domaniaux; — la décharge en faveur des ecclésiastiques de donner aveu et dénombrement des biens qu'ils possèdent; — la prolongation de la faculté octroyée aux ecclésiastiques de pouvoir racheter les biens vendus et aliénés de leurs bénéfices pendant le temps de cinq années; — la décharge en faveur des ecclésiastiques de la recherche des francs-fiefs et nouveaux acquêts; — l'exemption des tailles; l'exemption du droit de régale; — la décharge du sel et la représentation des billets des gabelles; — le paiement du droit d'amortissement; — le supplément payable par les engagistes et possesseurs des biens aliénés et baillés à emphytéose par les ecclésiastiques;—les curés primitifs contre les vicaires perpétuels; — la recherche des droits des francs-fiefs et nouveaux acquêts en faveur des ecclésiastiques pour leurs biens propres et acquêts, encore qu'ils ne soient de condition noble; — la décharge du paiement des décimes ordinaires en faveur des Jésuites du collège d'Angoulême; — le recouvrement de la somme de deux millions de livres accordée au Roi par l'assemblée du clergé; — la défense faite aux ministres de la religion prétendue réformée de porter des soutanes, des robes à manches et de paraître en habit long ailleurs que dans les temples de ladite religion; — les pensions sur les bénéfices, cures et prébendes; — l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem; — le paiement des droits de nouveaux acquêts pour tous les biens immobiliers; — l'obligation pour tous les archevêques, évêques et autres bénéficiers du royaume de fournir à la Chambre des Comptes les déclarations de tout le personnel de leurs bénéfices; — le droit de régale;— les

procès criminels qui se font aux ecclésiastiques; — les dignités électives du chapitre de Sens exemptes du droit de régale; — la prévôté de Canois, située en Roussillon, relativement aux avantages à elle concédés par le Concordat fait entre Léon X et le roi François I^{er}; — la perception des tailles; — les portions congrues des curés ou vicaires perpétuels et les rétributions de leurs vicaires; — la liquidation des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts dus au Roi par les ecclésiastiques et autres gens de mainmorte; — les communautés ecclésiastiques exemptes des décimes et tenues de faire la déclaration de leurs biens immeubles; — l'autorisation donnée à la délibération de l'assemblée générale du clergé de France pour l'emprunt de 5 millions 500,000 livres; - le recouvrement de la finance des offices de receveurs des amendes; — la création de quatre cents greffiers des domaines des gens de mainmorte; — les greffiers chargés d'enregistrer les domaines de gens de mainmorte; — la décharge, en faveur des gens de mainmorte qui possèdent des bois dans l'étendue du royaume, de toutes recherches et des peines portées par l'ordonnance de 1669;— l'ordonnance du Roi relative aux bois possédés par les ecclésiastiques du royaume; — la déclaration à faire par les ecclésiastiques et autres gens de mainmorte, des forêts et bois de leurs bénéfices; — la réception des personnes qui entrent dans les monastères pour embrasser la profession religieuse; — l'aliénation des droits d'échange dus au Roi dans toutes les paroisses du royaume; — la juridiction ecclésiastique; — la passation par-devant notaires des baux des revenus de tous les biens des ecclésiastiques et autres gens de mainmorte; — la nobilité des fonds et héritages et le déguerpissement des biens roturiers; - les nouveaux convertis qui refusent de recevoir les sacrements pendant leurs maladies.

G. 6. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1702-1731. — Édits, lettres-patentes, ordonnances et déclarations des rois de France; arrêts du Conseil d'État relatifs au clergé de France et principalement à celui du diocèse de Bordeaux, et concernant: — les bans du mariage; — le respect dû aux églises; — les biens d'église aliénés ou usurpés; — les biens des ecclésiastiques; — l'autorisation de la délibération de l'assemblée générale du clergé de France pour l'emprunt de 24 millions de livres; — les chanoines réguliers de la congrégation de Chancelade pourvus de cures, vicairies perpétuelles ou prieurés-cures du dit Ordre;—le mémoire du Dauphin adressé au Pape relativement aux Jansénistes; — la suppression des offices de greffiers-conservateurs et contrôleurs des registres des baptêmes, mariages et sépultures; — les disputes, contestations et différends qui se sont formés dans le royaume à l'occasion de la constitution du Pape contre le livre des *Réflexions morales sur le nouveau Testament;* — les unions des bénéfices; — l'obligation de passer par-devant notaires les baux des biens et revenus dépendants des bénéfices ecclésiastiques; — le remboursement des rentes du clergé; — les bénéfices possédés par les religieux de plusieurs communautés; — les bénéfices possédés par les religieux de la congrégation de Saint-Maur; — l'exécution des arrêts rendus au sujet de la constitution *Unigenitus;* — la suppression de trois mandements donnés par les sieurs évêques de Senez, de Montpellier et de Boulogne; — la suppression d'un mandement de l'archevêque d'Arles; — la suppression d'un écrit intitulé : *Lettre prétendue écrite à Sa Majesté,* etc.; — le délai accordé aux bénéficiers pour faire aux Chambres des Comptes les déclarations de tout le temporel de leurs bénéfices; — les impositions du clergé; — l'observation des pratiques de la religion; — la suppression de trois libelles de l'évêque de Bayeux au sujet de la constitution *Unigenitus;* — la saisie des revenus de l'évêque de Montpellier à cause de la contravention concernant la signature du Formulaire contre les cinq propositions du livre de Jansénius; — la suppression d'un écrit intitulé : *Lettre de M. Duguet à M. l'Évêque de Montpellier ;* — le droit d'indemnité dû au Roi par les ecclésiastiques et gens de mainmorte pour les acquisitions qu'ils font dans l'étendue des seigneuries ou justices royales; — la suppression d'un écrit imprimé sous le titre de : *Lettre circulaire de M. l'Évêque de Montpellier aux évêques de France;* — les immunités attachées aux biens ecclésiastiques; — le règlement pour le contrôle des baux des revenus des communautés séculières et régulières et autres gens de mainmorte; — l'exécution des bulles des Papes contre le Jansénisme et la constitution *Unigenitus;* — un écrit traitant des arrêts des Parlements en matière d'appel comme d'abus des censures ecclésiastiques; — le règlement général entre les curés primitifs et les curés-vicaires perpétuels; — les disputes qui se sont élevées au sujet des deux puissances ecclésiastique et séculière; — la destruction d'un imprimé intitulé: *Lettre à M. de Combabessouse, conseiller au Parlement de Bordeaux;* — la suppression de l'*Instruction pastorale de M. l'évêque de Laon ;* — la cessation des disputes et contestations au sujet de la constitution *Unigenitus;* — la suppression du mandement de l'archevêque d'Embrun du mois d'août 1731.

G. 7. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1732-1786. — Édits, lettres-patentes, ordonnances et déclarations des rois de France; arrêts du Conseil d'État relatifs au clergé de France et principalement au clergé du diocèse de Bordeaux et concernant : — la fermeture de la porte du cimetière de la parroise Saint-Médard; — le recouvrement des droits d'amortissement fit franc-fief; — le contrôle des actes inscrits sur les registres des communautés religieuses; — la dispense du contrôle des actes inscrits sur les registres des communautés religieuses moyennant un abonnement de 120,000 livres; — les propriétaires de fonds qui doivent des rentes au clergé; — les établissements et acquisitions des gens de mainmorte; — les déclarations à faire dans six mois par les bénéficiers du clergé de France, des biens et revenus de leurs bénéfices; — la déduction faite aux propriétaires de fonds et héritages compris dans les rôles arrêtés au Conseil sur le vingtième de leurs revenus, du vingtième des rentes ou autres redevances qu'ils pourraient devoir au clergé de France; — l'autorisation des délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France au sujet de la somme de 16 millions de don gratuit accordé au Roi; — la perception des droits de contrôle des baux, des biens et revenus des bénéficiers et autres gens de mainmorte;—la suppression d'écrits imprimés sous les litres *d'observations, mémoires, remontrances* au nom des curés, soit d'une même ville et d'un même diocèse, soit de plusieurs diocèses; — les doubles droits du contrôle dus pour omission de déclaration des baux des biens et revenus des bénéficiers et autres gens de mainmorte; — l'affranchissement de tout droit d'amortissement pour tous les actes par lesquels les curés ou vicaires perpétuels cèderont des dîmes aux gros décimateurs ou curés primitifs; — l'exemption du droit de nouvel acquêt pour les baux qui seront faits par les abbés ou prieurs en faveur de leurs religieux; — les maisons abbatiales, prieurales, canoniales et autres de même nature assujetties au droit de nouvel acquêt; — la représentation à la Cour des Aydes, des titres et pièces concernant la noblesse et les privilèges des communautés séculières et régulières; — l'autorisation des délibérations de l'assemblée générale du clergé de France au sujet de la somme de 15 millions de don gratuit offerte au Roi et celle d'un million accordée par elle pour être employée au secours de matelots blessés et de leurs veuves et orphelins; — le prix des chevaux de poste; — le règlement pour les toiles peintes et imprimées dans le royaume; — la nomination d'un préposé pour marquer d'une empreinte toutes les toiles nationales peintes ou imprimées; — les portions congrues des curés et vicaires.

G. 8. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1124-1733. — ACTES DU POUVOIR ARCHIEPISCOPAL. — Donation par Arnaud, archevêque de Bordeaux en faveur du monastère de Saint-Martin de Tours, de deux églises de Saint-Denis sur l'Isle et de Saint-Georges de Guestas, aujourd'hui Les Billaux, sous certaines conditions (1124). — Confirmation, par l'archevêque de Bordeaux, de deux donations faites au monastère de Saint-Denis en France, par Helias, vicomte d'Entre-Dordogne, et Rigaud de Puynormand, sans date (de 1103 à 1135). — Fondations de diverses chapellenies à la collation des archevêques de Bordeaux, avec les noms de ceux qui ont droit de présentation, pour les églises de : Aubie, Saint-Aubin, Arsac, Arbanals, Baron, Saint-Pierre de Batz, Cadillac, Sainte-Croix de Bordeaux, Cérons, Cardan, Le Porge, Fargues, Grayan en Médoc, Yzon, Mimizan, Saint-Brice, Portets, etc. (1483). — Indulgences accordées aux pèlerins qui, allant à Saint-Jacques, en Galice, font leurs dévotions à la chapelle Saint-Jacques érigée en la ville de Libourne (21 novembre 1605). — Injonction aux chanoines du chapitre Saint-André d'aller au chœur en habit décent et de ne pas habiter avec des séculiers mariés (1608). — Ordonnance d'interdiction de toutes les églises de Bordeaux par suite des violences exercées par le duc d'Épernon sur la personne de l'archevêque Henry de Sourdis et une partie de son clergé (1633). — Sentence d'excommunication par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, contre Henry Darche, doyen du chapitré Saint-André. — Mandement de l'archevêque Henry de Béthune, relatif à la dévotion à la chapelle de N.-D. de la Nef à Saint-André (1654). — Mémoire adressé au Roi relativement à l'emploi des biens situés dans le diocèse désunis de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare (1694). — Mandement de l'archevêque Honoré de Maniban relatif à la suppression de plusieurs fêtes dans le diocèse (1733). Suivent les lettres-patentes du Roi et l'arrêt du Parlement y relatifs.

G. 9. (Registre.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

1591-1595. — Registres des collations faites, le siège vacant, par les chanoines : Léon de la Guyonie, doyen de l'église de Bordeaux: Jacques Desaygues

trésorier; Jean Rousseau et Mathurin Bertin, nommés vicaires généraux par le chapitre; pour les églises, chapelles ou prieurés dont les noms suivent, et les titulaires mis en possession au refus des évêques, le royaume étant en interdit: Saint-Barthélemy d'Agen; Saint-Hilaire de Poitiers; église d'Andillé, diocèse de Poitiers; Mimizan; Sainte-Marie de Cressac, diocèse d'Angoulême; chapelle de l'île de Ré, diocèse de Saintes; prieuré Saint-Martin du Sablon; canonicat d'Angoulème; église de Brusac, diocèse de Poitiers; Saint-Caprais d'Agen; Saint-Jean de Vayres; sacristie de l'église du monastère de Verteuil; canonicat et prébende théologale de Saint-Émilion; archidiaconat du Mas-d'Agen; Saint-Martin de Haux; chapelle de Brouilhac à Saint-André; église de Sihec, diocèse de Poitiers; église de Mougon, diocèse de Poitiers; de Médis, diocèse de Saintes; de Corsan, diocèse de Condom; de Frigimont, diocèse d'Agen; chapelle de Bard à Saint-Michel; église de Saint-Martin de Verruye à Poitiers; archidiaconat de l'église d'Agen; chapelle de Raux à Sairit-Macaire; chapelle de Moleyre à Saint-Projet; église de Saint-Félix de Montesquiou; chapelle du Sartre à Saint-André; prieuré Saint-Maurice d'Eschallat, diocèse d'Angoulème; église Saint-Front de Périgueux; chapelle de Borda à Saint-André; église Saint-Saturnin de Chadurie; prieuré de Bardenac; la succentorie de l'église de Bordeaux; église collégiale du château de Monstreuil, diocèse de Poitiers; prieuré Saint-Mary de Tordre de Saint-Benoît, diocèse d'Angoulème; église de Barbezieux, diocèse de Saintes.

G. 10. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1628-1630. — Collations faites, le siège vacant, par les chanoines : Jacques Desaygues, doyen, conseiller au Parlement; Jacques Miard, chanoine, archidiacre de Cernès, protonotaire apostolique; Thomas Dubernet, chanoine; Jean Mosnier, chanoine, tous nommés vicaires généraux par le chapitre métropolitain, le 9 février 1628, le lendemain de la mort du cardinal de Sourdis, arrivée à quatre-heures de l'après-midi, à : — Jean Bousquet, pour l'église Saint-Pierre de Bordeaux; Barthélemy de Saint-Cricq, pour la chapelle de Sainte-Catherine de Fronsac; Claude de Voyer d'Argenson, prêtre du diocèse de Tours, pour l'archiprétré de Blaye; divers pour la chapelle de Bernard Du Brocars, la cure de Sainte-Croix-du-Mont, le prieuré de Prignac, en Médoc. — Collation par les mêmes de la trésorerie de Saint-André, le prieuré d'Espessas, le prieuré de Lalande, la chapelle de Lacaussade de Rions, l'aumônerie de l'église métropolitaine et son annexe Saint-André de Cestas, les églises de Salaunes et de Lagrave-d'Ambarès, les églises de Saint-Christophe de Bellebat et Saint-Étienne de Loupes, la cure d'Aubie, la chapelle fondée dans l'église Sainte-Colombe de Bordeaux par Étienne de Joly, conseiller du Roi; la cure d'Hautesvignes, diocèse d'Agen ; la chapelle d'Eyquart, fondée dans l'église Saint-Martin de Listrac; les chapelles dans l'église Saint-Pierre d'Aurigne et la chapelle Pierre-de-Ville dans l'église Saint-Michel de Bordeaux; la chapelle Saint-Émilion dans l'église Saint-André, la chapelle fondée par de Naudes et Vidault dans l'église Saint-Michel de Marcamps; la chapelle fondée par Bertrand de Gascq, à Saint-André; la chapelle fondée à Saint-Seurin, par Beautric; la chapelle de Gasteuil, à Saint-Projet; l'église de Saint-Genès de Générac, unie à Sainte-Marie de Campugnan; l'église de Mensignac, diocèse de Périgueux; Saint-Sulpice de Breignac-d'Omet; deux chapelles fondées dans l'église Saint-Christophe de Daignac par le Soudan de Preissac; la chapelle fondée par Damiette dans l'église Saint-Pierre d'Oleron, diocèse de Saintes; Saint-Martin de Blanquefort; la chapelle de Lana, à Saint-Seurin; la prébende de la cathédrale Saint-Étienne d'Agen; l'église de Saint-Martin de Chalais, diocèse de Saintes; le prieuré de Saint-Pierre de Preignac, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin; le prieuré de Saint-Pierre de Grayan, de l'ordre de Saint-Benoît; la chapelle du château de L'Ombrière, à Bordeaux; la chapelle Pierre de barde, à Saint-Michel; la chapelle fondée par Hélias de Laruscade; les vicairies perpétuelles de Villenave, de Parempuyre, de Berson; la chapelle Guillaume Seguin, à Saint-Sauveur de Salint-Macaire; la chapelle Pierre de Sabaros, fondée à Sainte-Colombe; le prieuré Saint-Pierre de Royan, des chanoines réguliers de Saint-Augustin; Saint-Cybard de Vérac; Saint-Étienne de Talvats, diocèse de Saintes; Plassac et son annexe la B. M. de Montuzet; Saint-Pierre de Bruges; la chapelle de Raymond Brault, *alias* Eyquem, à Saint-Seurin; le prieuré Saint-Georges d'Aiguesvives (de *Aquis vivis),* ordre de Saint-Benoît; le prieuré du Mont-Judaïque, ordre de Saint-Benoît; les chapelles Hélias Larrivau, à Saint-Seurin, et Bernard Olivier, à Sainte-Colombe; l'église de Noireterre, diocèse de Maillezais; le prieuré de Voutegon, diocèse de Maillezais; le prieuré de Cozes, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Saintes; Saint-Martin de Montaignac, diocèse d'Agen; Cougoussac, à Saintes; Saint-Astier de Fonsemagne, diocèse de Périgueux; Saint-Laurent de Lasalle, diocèse de Maillezais.; la

chapelle de Durefort, à Bourg; la chapelle de la Sainte-Trinité, dans l'église de Loupiac, etc. — Dispense de vœux pour Hélie Milton, fille de feu Raphaël Milton.

G. 11. (Registre.) — ln-4°, 18 feuillets, papier.

1560. — Registre des ordinations conférées à divers, le siège étant vacant : tonsure, sous-diaconat, diaconat, prêtrise.

G. 12. (Registre.) — In-4º, 176 feuillets, papier.

1628-1630. — Registre de la congrégation tenue, *sede vacante,* par les vicaires généraux : Desaygues, doyen de l'église métropolitaine; de Miard, archidiacre; Dubernet, Mosnier, chanoines en l'église métropolitaine Saint-André, concernant : — les nominations de vicaires perpétuels ; — la permission de prêcher, de dire la messe; — les attestations de bonne vie et mœurs, les lettres de prêtrise; — les provisions de cure, la permission de porter l'habit clérical; — les réconciliations d'églises; — l'obligation pour le curé de Parempuyre de faire les prières pour noble Gabriel d'Alesme et demoiselle Catherine de Lescure, veuve du sieur d'Alesme, conseiller au Parlement, comme étant seigneurs dudit lieu; — des règlements divers pour les églises; —l'offre des Pères Jésuites d'aller porter les secours de la religion aux pestiférés (1629); —Joseph Duban, nommé chanoine à Saint-Martial de Limoges pendant la peste de cette ville; — l'approbation de l'établissement de l'ordre de Notre-Dame de Périgueux dans la ville de Domine., etc.

G. 13. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1628-1630. — Actes de l'archevêché pendant la vacance du siège et étant vicaires généraux: Desaygues, doyen; Miard, Dubernet et Mosnier, concernant :— les prières à faire autour du corps du cardinal de Sourdis, mort dans son palais archiépiscopal le 8 février 1628 à trois heures et demie après-midi; — la nouvelle de la mort envoyée dans tout le diocèse, ainsi qu'aux évêques suffragants; — les lettres de tous les évêques suffragants; - lettres des vicaires généraux aux cardinaux à Rome, relativement aux différends survenus au couvent des religieuses Notre-Dame; — les violences faites à un prédicateur de Blaye par le sieur de Saint-Jean, commandant pour le Roi au château de Blaye; — les ordonnances des vicaires généraux à ce sujet; — le règlement pour le couvent Notre-Dame; — la fabrique de La Teste-de-Buch ; — les inhumations non autorisées dans les églises; — la sentence contre les bénéficiers de Saint-Michel qui avaient usurpé la juridiction épiscopale; — les tableaux dégradés dans l'église Saint-Jean de Libourne; — l'autorisation de bâtir un couvent pour les frères mineurs à Saint-André-de-Cubzac concédée à Charles de Durfort, chevalier, seigneur-baron de Cubzaguais, vicomte de Castillon; —. le couvent de Notre-Dame; — la fabrique de Cadillac; — la chapelle de Daignac; — la confrérie de Carignan; — le curé de Saint-Michel de Bordeaux; — le trou miraculeux ou *veyrine* par où l'on faisait passer les malades dans l'église de Saint-Michel-la-Rivière; les prières ordonnées pour le succès des armées du Roi devant La Rochelle;— le transport d'une religieuse du couvent de Notre-Dame de Bordeaux à celui de Saintes; — les actions de grâces pour la prise de La Rochelle; — l'église de Gujan; — le cimetière de Saint-André-de-Cubzac usurpé par les Cordeliers; — les prières pour préserver le diocèse de la peste et accorder au Roi la victoire sur ses ennemis; — les religieuses de Sainte-Ursule envoyées à Cahors; — le couvent de Sainte-Ursule à Saint-Émilion; — la lettre écrite aux maire et jurais de Libourne, contenant l'injonction de chasser les comédiens; — les Ursulines de Bordeaux; — la chapelle de la dame de Tau; — l'hôpital de la Santé; — les prières contre la peste; — la chapelle de Monlerin ; — la permission accordée à des religieux d'administrer les pestiférés; — l'autorisation aux sœurs de Saint-Dominique de changer de maison à Bordeaux; — l'assemblée des supérieurs des maisons religieuses au sujet de la peste; — la nomination d'un régent à Blaye; — la décharge des francs-fiefs; — le jubilé universel de 1630 ; — le couvent de Notre-Dame ; — les Carmes déchaussés ; — la vicairie foraine de Quinsac; — les règlements faits en rassemblée des vicaires forains; — l'absolution des excommuniés; — le transport des religieuses de Sainte-Ursule dans le nouveau couvent de Saint-Émilion; — la défense de lire le *Talmud;* — la procession des pères Carmes et canonisation de saint André Corsini. — Le 16 août 1630 furent reçues les bulles en faveur de Henry d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, contre-signées par Berteau, secrétaire. — Actes du Synode diocésain de Bordeaux, tenu en mai 1628, le siège vacant. Rôle des présents et des défaillants.

G. 14. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1645-1648. — Actes de l'archevêché, le siège vacant, concernant : — les réparations à l'église de Salles; — les statuts de la confrérie établie en l'église de Saint-Éloi sous le nom de Notre-Dame des Agonisants; — l'élection de la supérieure des Ursulines à Bordeaux; — l'arrêt du Parlement sur le scandale pendant les offices;— les Ursulines de Libourne; — les troubles religieux à Saint-Macaire; — la paroisse de Lansac; — les indulgences de 40 jours; — la visite du couvent des Ursulines; — la rébellion de la supérieure des Ursulines de Bordeaux et des religieuses de Libourne et de Saint-Émilion; — les Ursulines de Bordeaux établies à Monlerin, dans la paroisse de Bassens; — les droits honorifiques de Philippe de Gaufreteau, écuyer, baron de Blésignac, dans l'église de Dardenac; — le règlement pour les Ursulines de Saint-Émilion, Libourne et Bordeaux; — les déprédations faites par le curé d'Arbis dans son église; — les actions de grâces à l'occasion de la prise de Beaubourg en Allemagne; — la tenue d'un synode; — la visite de l'église d'Arbis; monastère Notre-Dame; — la fondation d'un couvent d'Ursulines à Nérac; — la peste à Rions; — les ordonnances disciplinaires contre les curés; '— le règlement pour nommer les députés au synode; — le refus de visite d'église par le syndic du chapitre de Saint-Émilion;— les Ursulines de Saint-Macaire; — l'établissement d'un monastère des religieuses de Notre-Dame à Saint-Lizier, diocèse de Couserans; — la visite du monastère de Notre-Dame à Bordeaux; — la vicairie d'Audenge; — la citation aux religieux de Sainte-Croix pour n'avoir pas assisté aux processions et prières extraordinaires faites pour les nécessités publiques; — les élections au couvent Notre-Dame; — la visite du couvent des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne; — les processions pour prier Dieu contre les persécutions des Turcs; — l'envoi de confesseurs aux prisonniers de l'Hôtel de Ville et de la Conciergerie; — la requête au sujet des bureaux généraux des décimes; — l'excommunication de quatre Ursulines en rupture de cloître; — les désordres dans le couvent des Ursulines à Saint-Macaire; — la plainte de Guillaume de Guérin, écuyer, seigneur haut-justicier contre le curé de Saint-Sève; — le catalogue des livres du séminaire en 1640; — le tarif des droits perçus par le secrétariat de l'archevêché; — le règlement pour les funérailles de ceux qui doivent être ensevelis dans les chapelles des couvents; — la sentence contre les moines de Sainte-Croix; — l'ordonnance relative aux couvents des Cordeliers et des Ursulines à Saint-Macaire; — l'obligation pour les curés et monastères de fournir le dénombrement des confesseurs qu'ils emploient; — la permission d'imprimer le livre intitulé: *L'Imitation de Jésus-Christ,* par Jean Gerson, traduit du latin en français; — la visite du monastère des filles de la Visitation; — le règlement pour les chapelles particulières à la ville et à la campagne; — les religieux Célestins à Yerdelais; — la circulaire aux évêques de la province pour l'établissement du petit bureau à Bordeaux; — la commission pour la direction des Ursulines à Libourne et à Saint-Émilion ; — les religieux de Verdelais; — l'ordonnance pour les oraisons des 40 heures; — les prières contre la peste à réciter par les religieuses de Bordeaux : Sainte-Ursule, Notre-Dame, Saint-Benoit, Saint-Dominique, La Madeleine, La Visitation; — les frais de prédicateur; — le règlement pour la chapelle de Notre-Dame du Casse; — l'excommunication prononcée contre le prieur des Bénédictins; — la requête des Ursulines de Saint-Émilion; — le couvent des religieuses Notre-Dame; — la convocation des archiprêtres de Bourg et Blaye au synode de Bordeaux; — le séminaire de Bordeaux; — les lettres de régent pour Podensac; — l'envoi en mission dans le Médoc de trois jésuites; — la visite du séminaire; — l'élection de la supérieure des Orphelines; — le règlement pour le séminaire; — la requête de la confrérie de Saint-Roch, instituée dans la chapelle du Peyrat à la Bastide, paroisse de Cenon; — la supérieure de la Visitation; — le monastère de la Madeleine; — les Cordeliers et les Ursulines de Saint-Macaire; — la lettre pastorale sur la peste; — la visite du monastère des Ursulines de Bordeaux; — la ruine du clocher de Landiras; — l'établissement de là confrérie des Innocents; — la permission aux Bénédictins de quitter leur couvent à cause de la peste; — l'excommunication contre les Bénédictins de Sainte-Croix qui s'étaient portés à des violences sur des bénéficiers de Saint-Michel; Darmajac, prêtre à Cadillac; — l'ordonnance réglant les quêtes des religieux; — le procès-verbal de visite de Saint-Estèphe; — la sentence contre le clergé de Blaye qui refuse de secourir les malades atteints de la peste; — Morpheus, supérieur du séminaire des Irlandais; — les actions de grâces à cause de la cessation de la peste, 8 novembre 1647.

G. 15. (Registre.) — ln-4º, 350 feuillets, papier.

1647-1648. — Actes de l'archevêché, le siège

vacant, concernant : — l'enquête sur un miracle opéré au couvent des religieuses de Notre-Dame; — les exhortations au peuple à l'occasion de la peste; — le couvent de la Madeleine; — le règlement entre les curés de Saint-Maixant, Puy-Paulin, et les religieuses Sainte-Catherine; les citations adressées à ceux qui vivent en concubinage; — les prières pour le Roi malade; — les excommunications contre deux hommes qui s'étaient livrés à des voies de fait contre Daniel Morpheus, supérieur des Irlandais; — l'obligation de porter l'habit ecclésiastique; — l'élection d'une supérieure au couvent de Libourne.

G. 16. (Cahier.) — In-4º, 32 feuillets, papier.

1648. — Actes de l'archevêché, le siège vacant, concernant : — la visite du couvent des Ursulines de Libourne, — les requêtes au sujet des droits honorifiques dans les églises, par Charles de Fourcade, écuyer, seigneur des maisons nobles des Arroux; Guy de Guérault de La Bastide, écuyer; Pierre et Jacques Dupuch, pour la paroisse de Génissac; Jean de Ségur, écuyer, seigneur de Francs, pour la paroisse de Bègles; trou miraculeux ou *veyrine* dans l'église de la paroisse Saint-Jean d'Illac; — le règlement entre les religieux du monastère de Saint-Romain et ceux de Saint-Sauveur de Blaye; — la publication du jubilé à Périgueux.

G. 17. (Cahier.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1680-1681. — Actes de l'archevêché, le siège vacant, concernant : — la relation de la mort d'Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, arrivée le samedi 11 mai 1680; — les détails de ses funérailles; — les élections des vicaires généraux par le chapitre métropolitain; de Mullet de Voluzan, doyen; Lopes, théologal; Combabessouse; les lettres relatives à la mort de l'archevêque, adressées aux suffragants et les réponses de ceux-ci ; — le séminaire de la Mission; — l'élection de la supérieure au couvent de la Visitation, au couvent des Orphelines et aux Filles de la Foi; — l'oraison funèbre du seigneur archevêque, prononcée par Jérôme Lopes, théologal; — les admonestations pour cause de concubinage; — la confrérie de Sainte-Luce, fondée à Saint-Éloy par les pourpointiers; — la permission d'établir un oratoire dans le faubourg Saint-Seurin, accordée à Jacques de Brossard, conseiller du Roy au Présidial de Guyenne;— l'élection de la supérieure du couvent de Notre-Dame; — l'oratoire particulier concédé à la demoiselle de Cruseau, veuve de Pierre Lopes, docteur et professeur en médecine. — Actes du synode diocésain de Bordeaux, tenu le 22 avril 1681 par les vicaires généraux; — les listes des membres absents; — la constatation des reliques faites le 27 mai 1681 dans la maison professe des Jésuites; —la requête aux fins de dispense de mariage en faveur de Jean d'Arpaillan, écuyer, et Éléonore de Lachassaigne.

G. 18. (Registre.) — In-f°, 200 feuillets, papier.

1771-1783.— Ordonnances du Conseil de l'archevêque (Ferdinand-Maximilien Mériadeck, prince de Rohan), concernant: — les vérifications d'actes de baptême pour divers; — les réparations aux églises de : Saint-Christoly de Canac, Saint-Élienne de Loupes, Notre-Dame de Parsac, Vendays, Rions, Saint-Paul de Frontignac, Ponteux, Bellebat, Saint-Denis de Pile, prieuré de Yilleneuve-en-Bourgès, Caillau, Saint-Ciers de Canesse, Saint-Mexant-en-Benauge, Coutras, Talais, Lège, Saint-Girons d'Ayguevives, Sadirac, Marlillac, Cénac, Bayon,Saillans, Cazaux; — la visite des cures des paroisses suivantes : Pompignac, Saint-Ciers de Canesse, Ludon, Aureillan, Génissac, Caillau, Saint-Pierre de Bordeaux, Ludon, Cénac, Saint-Romain de Boursas, Martillac, Saint-Louis du Marais, Grezillac, Tauriac, Saint-Caprais, Comps, Villagrain, Baigneaux, Belvès, Saint-Médard d'Ayran, Saint-Symphorien, Cenon, Saint-Christophe du Double, Donnezac, Loupes, Landiras; — la confrérie de la communauté des maîtres poulieurs, transférée de l'église Saint-Rémy dans celle des Grands-Carmes; — confrérie à Saint-Michel ; — la Trezaine de N.-D. de la Place; — la nomination d'un maître d'école à Izon ; — le tiers-ordre établi aux Cordeliers de Bordeaux, à Verdelais et à Saint-Macaire; — la confrérie des compagnons menuisiers et serruriers; — la chapelle N.-D. à Sainte-Croix-du-Mont; — la confrérie des tailleurs; — l'hôpital de la Manufacture;— la confrérie Sainl-Roch, à Escoussans; — la permission de vendre des vases sacrés accordée à la confrérie de l'Immaculée-Conception établie au couvent des Capucins; — l'hôpital de la Charité, à Cadillac.

G. 19. (Registre.) —In-f°, 210 feuillets, papier.

1783-1781. — Ordonnances du. Conseil de l'archevêque, concernant : — les rapports des visites faites dans les églises de Saint-Caprais de Baignaux, de Villagrains et la chapelle de la Goulée ; — les plaintes contre divers curés et particulièrement contre les curés de Guillos,

Saint-Christophe du Double, et Mimizan; — les religieuses de la Madeleine; — les nominations de vicaires et de maîtres d'école; — les dispositions particulières pour le gouvernement du diocèse.

G. 20. (Registre.) — In-f°, 192 feuillets, papier.

1787-1790. — Ordonnances du Conseil de l'archevêque (Jean-Marie Champion de Cicé), concernant: — les rapports des visites faites dans les églises de Barp, Aubie, Castelnau. Audenge, Lège, Andernos, Salles, Sanguinet, Lanton, Biscarosse, Bias, Vignac, Saint-Julien, Aureillan, Mimizan, Ponteux, Mios, Gastes, Parentis, le Porge, Mérignac, La Sauve, Pauillac, Asques, Sainte-Hélène de Lalande. le Sablon-Saint-Genès, Talence, etc.; — les Jacobins de Génissac ; — les processions à Lesparre : — les processions de Montuzets et de Saint-Michel.

G. 21. (Registre.) — In-f°, 188 feuillets, papier.

1728-1748. — Ordonnances du Conseil de l'archevêque, concernant : — la relation de la mort de François-Élie de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque de Bordeaux, arrivée le lundi 20 du mois d'octobre 1728, et les détails de ses funérailles; — la nomination de quatre vicaires généraux: Darche, doyen du chapitre; Blancafort, sous-doyen; Basterot et Calendiny, chanoines; — les dispenses de parenté: — les réparations aux églises de Saint-Cibard, etc.; — les demandes de monitoires; — les redditions de comptes de fabriques; — la concession de chapelle domestique en faveur de François Borie, à Embarès;—la chapelle de la Madeleine, à Sauternes. — Mort de l'archevêque François-Honoré de Maniban, arrivée le samedi 29 juin 1743; détails de ses funérailles. — Nomination de quatre vicaires généraux : Darche, doyen, Blancafort. Basterot et d'Alphonse, tous chanoines; — lettres adressées aux suffragants.

G. 22. (Registre.) — In-f°, 183 feuillets, papier.

1773-1779. — Ordonnances du Conseil de l'archevêque (Ferdinand-Maximilien Mériadeck, prince de Rohan) (de Monhalen, Boudin, de Bar, du Tems et de Gilibert, vicaires généraux) concernant: — les ordonnances de visite des églises : de Carcans, de Cazaux. Cambes, Saint-Georges de Cadillac, Parentis, Bouliac, Mérignac; — l'école de Preignac;— la confrérie des jardiniers; — les rectifications d'actes baptistaires; — la classe de théologie du collège royal de Guyenne; — la suppression de l'église Saint-Jacques de Bordeaux; — le monastère de la Visitation ; — la confrérie des contre-maîtres marins ; — la procession de Saint-Marc, à Saint-Germain du Puch; — la chapelle de N.-D. de Pitié, à Puy-Paulin; — le maître d'école de Landiras: — le prieuré de Saint-Pierre de Cezac;— le cimetière de Barsac; — l'école de Cardan; — l'école de Portets; la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques; — la confrérie des cordiers, des maîtres charpentiers de navire; — la mention d'un tremblement de terre en 1757; — la confrérie des marins de Libourne; — la chapelle rurale de Sainte-Christine, dans la paroisse d'Eyzines; — le chapelain de N.-D. d'Arcachon.

G. 23. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 184 pièces, papier; 5 sceaux.

1556-1785. — Collations et résignations de cures pour les paroisses : de Saint-Estèphe de Calonne (1578) et pour la paroisse de Donzac (1601). — Extrait contenant les noms des curés et bénéficiers de. la terre et seigneurie de Lesparre en 1582. — Différends au sujet de la collation de la cure de Lunas, juridiction de Bergerac. — Mandements, citations et autres actes adressés aux curés et vicaires des différentes paroisses du diocèse, par les archevêques de Bordeaux. — Requêtes adressées au cardinal de Sourdis. — Peines disciplinaires prononcées contre plusieurs ecclésiastiques à raison de leurs fonctions, telles que interdictions, suspensions, etc. — Collations faites en faveur de divers, dans le diocèse de Bordeaux, de dignités ou bénéfices ecclésiastiques : chapellenies, vicariats, cures, canonicats, etc. (1556 à 1609). — Cahier des ordinations faites de 1600 à 1602 : sous-diaconat, diaconat, prêtrise. — Provisions, acceptations, permutations et résignations de bénéfices concernant les églises et chapelles de : Saint-Michel de Bordeaux, Vendays, Saint-Médard, Villeneuve, Saint-Denis, Saint-Seurin, chapelle de Tallamont, canonicat de Cadillac, Saintes, Agen, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Macaire, etc. — Extrait du registre des collations de bénéfices concernant : les vicairies perpétuelles de Guîtres, de Fronsac, Saint-Projet, Pauillac, Sainte-Colombe, Jau, Talence, Salles, Lalande, Cambes, Saint-Martin de Castres, Libourne, Soussan, Guillac, Cars, Caillau, Balizac. — Contestation entre le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, d'une part, *et* l'abbé de Verteuil, d'autre ; ce dernier prétendant avoir le droit de con-

férer la vicairie perpétuelle de la cure de Bégadan comme étant unie à la manse abbatiale de Verteuil (1607-1610). — Concession par Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, du droit de sépulture et de ban dans l'église de la paroisse de Queynac en faveur de Bertrand Feneteau, juge de Savignac en Fronsadois (1645). — Différends au sujet de la cure de l'église paroissiale de Saint-Médard d'Escurac en Médoc (1769). — Collation de la chapelle d'Audouin dans l'église des frères Mineurs (cordeliers) (1785).

G. 24. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

XV^e^ siècle — 1755. — Visite archiépiscopale de quelques abbayes et églises du Médoc, au XV^e^ siècle, dans les paroisses de : Saint-Martin de Prignac, Saint-Pierre de Blaignan, Saint-Martin de Podensac, Saint-Germain d'Esleuil, Saint-Christoly, Saint-Martin de Couquèques, Saint-Dizans, Saint-Pierre de Lisle, Saint-Romain d'Ordonnac, Saint-Hilaire de Boyentran, Saint-Martin de Cadourne, Saint-Eslèphe, l'abbaye de Saint-Pierre de Verteuil, Cissac, Saint-Sauveur, Saint-Laurent, Saint-Martin, de Pauillac, Saint-Julien. Sainte-Gemme. — Arrêt du Conseil d'État et arrêt du Parlement relatif à la reddition des comptes des fabriques des églises paroissiales du diocèse de Bordeaux (1681-1691). — Procès-verbaux et relations des visites pastorales des archevêques dans le diocèse de Bordeaux, pour les paroisses de : Aubie, Jau, Dignac, Loirac, Saint-Martin de Cadillac (1755).

G. 25. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1530-1730.— Extraits des registres secrets de la Cour du Parlement touchant les honneurs rendus aux seigneurs archevêques de Bordeaux, et relatant : la délibération de la Cour sur l'entrée de l'archevêque (Charles de Gramont) le 12 juillet 1530; — autre délibération sur l'entrée du cardinal de Sourdis le 3 mars 1600. — Relation de l'entrée du cardinal de Grammont, archevêque de Toulouse, en 1533. — Relation de l'entrée de l'archevêque de Mauny, 10 novembre 1554. Entrée de l'évêque de Paris en 1598. — Entrée du cardinal de Joyeuse à Toulouse en 1590. — Entrée du cardinal de Sourdis à Bordeaux en 1600. — Entrée de l'archevêque à Bordeaux (Henri d'Escoubleau de Sourdis) en 1630. Entrée de l'archevêque au Parlement en 1631. —Entrée de l'archevêque Bazin de Bezons, janvier 1699, à Blaye d'abord et à Bordeaux ensuite. Réception par le Parlement de l'archevêque de Paulmy d'Argenson; prestation de serment par ce dernier; comptes des dépenses faites à cette occasion (1720). —Lettre de reproches adressée par le garde des sceaux aux maire et jurats de Bordeaux pour s'être abstenus d'assister aux honneurs funèbres rendus à l'archevêque d'Argenson (1729). — Relation de l'entrée de l'archevêque Casaubon de Maniban dans la ville de Blaye et la réception à lui faite à Bordeaux par les maire et jurats de la ville en 1730; comptes des dépenses faites à cette occasion.

G. 26. (Liasse.) — G pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1560-1588. — ASSEMBLEES DU CLERGE. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé tenue à Paris, 1567. — Procès entre le clergé de Bordeaux et Jacques de Pontac, doyen du chapitre Saint-André, au sujet du remboursement des frais faits par lui et les autres députés à l'assemblée générale du clergé à Paris en 1557. — Règlement de comptes par l'assemblée du clergé de Bordeaux en faveur de Jacques de Pontac, pour les frais qu'il a payés pour ledit clergé (1559). — Vérification de la recette du sou pour livre imposée sur le clergé (1559). — Procuration donnée par les députés du clergé de Bordeaux : M^e^ Ogier Hunault de Lanta, abbé de Sainte-Croix; François Thévenin, sous-doyen et chanoine de l'église métropolitaine de Saint-André, et Jean Madronet, chanoine de l'église Saint-Seurin, afin de les représenter à Paris pour les affaires du diocèse (1566). — Lettres-patentes du Roi Charles IX établissant un nouveau décime en faveur de l'archevêque de Bordeaux, pour l'indemniser de ses frais de séjour à Paris pendant la dernière réunion du clergé de France dans cette ville (1573). — Remontrances du clergé de France prononcées devant le Roi par l'évêque de Bazas le 3 juillet 1579. — Procurations du clergé d'Angoulême et de Périgueux relatives à l'assemblée, générale du clergé de France à Paris (1579). — Protestation de l'assemblée générale du clergé de France à Paris contre la simonie et autres abus dans les collations de bénéfices et nominations aux fonctions ecclésiastiques (1579). — Ordonnances du Roi sur les doléances et plaintes à lui faites par l'assemblée générale du clergé de France à Paris (1580). — Règlement fait par l'assemblée générale du clergé de France pour deux agents qui devront le représenter, lorsque ladite assemblée ne siégera plus (1580).—Extrait du procès-verbal de l'assemblée relatif aux comptes du receveur général du clergé (1584). — Ordonnances du Roi sur les doléances et plaintes à lui faites par l'assemblée générale du clergé

de France à Paris (1586). — Arrêt du Parlement qui établit que les lettres-patentes du Roi relatives aux assemblées du clergé de France seront publiées en forme d'édit, mai 1588.

G. 27. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1600. — Procès-verbal de l'assemblée des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1600, pour l'audition des comptes de M^e^ Ph. de Castille, receveur général dudit clergé pour les années 1397 et 1598.

G. 28. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1602. — Procès-verbal de l'assemblée des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1602, pour l'audition des comptes de M^e^ de Castille, receveur général du clergé.

G. 29. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1608. — Procès-verbal de l'assemblée générale des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1608, pour l'audition des comptes de M^e^ F. de Castille, receveur général du clergé..

G. 30. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.-

1610. — Procès-verbal de l'assemblée générale des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1610, pour l'audition des comptes de M^e^ F. de Castille, receveur général du clergé.

G. 31. (Registre.) — Grand in-4º, 58 feuillets, papier.

1612. —Procès-verbal de l'assemblée générale des prélats et autres députés du clergé de France tenue à Paris en 1612, pour l'audition des comptes de M^e^ François de Castille, receveur général du clergé.

G. 32. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier; reliure, parchemin.

1615. — Assemblées générales du clergé de France. États de 1615. — Cahiers des ecclésiastiques. — Articles extraits du cahier général présenté par le clergé de France auxquels le Roi est supplié de vouloir premièrement répondre (f^os^ 1 à 11). — Cahier général du clergé en 308 articles (f^os^ 11 à 96). — Règlement spirituel sur l'état de l'Église présenté à. l'autorisation royale en 35 articles (f^os^ 96 à 105). — Le Roi supplié de recevoir le Concile de Trente et d'en permettre la publication dans le Royaume sans préjudice de ses droits. des libertés de l'Église gallicane et des privilèges des chapitres et monastères français;— de rétablir la religion catholique dans les terres de son obéissance nouvellement réunies ou réduites à la couronne (Béarn, bailliage de Gex, etc.); — d'autoriser une déclaration de l'Église de France rejetant avec indignation la théorie du régicide « *soufflée par l'Enfer à des monstres subornés* » ; rappel à celte occasion du décret du concile de Constance; — vœux pour le prompt mariage du Roi avec l'infante d'Espagne; — déclaration d'union indissoluble à la couronne de la Navarre et du Béarn ainsi que de toutes les terres souveraines qui se trouveront appartenir aux Rois lors de leur avènement: — création sur de nouvelles bases du Grand-Conseil et renouvellement du Conseil des parties; — interdiction aux cours de parlement et de justice de s'occuper des affaires de la foi, doctrines et règles monastiques: — limitation et définitions précises des cas d'appel comme d'abus et des libertés dites de l'Église gallicane; — abolition absolue de la vénalité des offices de judicature, des charges militaires et de gouvernement ainsi que des survivances: — suppression des pensions et du droit de paulette qui constituait une hérédité de charges en faveur des familles de judicature; — fixation du budget à une époque précise et sa division en chapitres séparés; — création de commissaires devant visiter les provinces de deux en deux ans, codification des ordonnances royales, et vu l'hostilité démontrée du Parlement de Paris contre l'assemblée du clergé, révocation au Grand-Conseil des procès civils ou criminels qu'auront à soutenir ou à former devant le Parlement les membres actuels de la Chambre ecclésiastique. — Cahier du clergé présenté à l'assemblée de 1615 et concernant les objets suivants : I. *De la religion et état ecclésiastique.* — Formation d'un conseil d'examen des titres des candidatures aux prélatures et évêchés;— révocation de la bulle des chevaliers de Saint-Lazare ou Notre-Dame du Mont-Carmel les autorisant à jouir des bénéfices confidentaires; —retour du droit de régale aux limites anciennes d'avant Henri IV; — diminution du nombre des officiers du Parlement qui prétendaient, en vertu de l'induit, présenter leurs parents à l'obtention des bénéfices vacants (de vingt-quatre autorisés à présenter ils sont trois cents qui présentent) ; — défense aux cours souveraines de faire admettre aux bénéfices les prêtres que les évêques et l'ordinaire

auraient refusé d'installer; — juridiction ecclésiastique revendiquée en faveur des seuls évêques; — police des lieux saints ou consacrés; séminaires;— révocation de la Chambre de Réformation des hôpitaux de France à cause du peu de fruit qui en vient aux pauvres; — dîmes — Demande de retour aux seigneurs ecclésiastiques des châteaux et maisons dont pendant les guerres les gens de guerre et les seigneurs laïques se sont emparés; de l'exemption du droit sur les sels, des droits de franc-fief, nouveaux acquêts et rachat des biens aliénés. — II. *Des réguliers et monastères.* — Demande d'une réforme énergique; — de l'entretien aux éludes et universités d'un certain nombre de religieux de chaque monastère; — de la recherche et la conservation des archives qui n'ont pas été perdues ou emportées par les commendataires; — de la réparation par les commendataires des abbayes qui tombent en ruines, etc. — III. *Des Universités.* — Rétablissement des universités avec les P. Jésuites; — défense aux écoliers de porter épées ou armes; — défense d'enseigner le droit civil ailleurs que dans les Universités; — remèdes à apporter à l'abus d'acquérir des grades universitaires à prix d'argent; — règlements pour les livres et l'imprimerie, etc. — IV. De *l'état et police du Royaume.* — V. *De la noblesse.* — VI. *Du tiers-état.* — VII. *De la justice.* — VIII. *Des contraventions relatives à l'exercice de la religion prétendue réformée* — IX. *Règlement spirituel présenté à l'approbation du Roi.*

G. 33. (liasse.) — 12 pièces, papier.

1605-1695. — Assemblées générales du clergé de France. — Remontrances du clergé faites au Roi par Jerosme de Villars, archevêque et comte de Vienne. — Déclaration du clergé de France réuni à Paris au sujet de la publication du Concile de Trente et réponse du Roi (1608). — Édit du Roi sur les plaintes et remontrances du clergé de France assemblé à Paris en 1610. — Lettre des agents du clergé au cardinal de Sourdis afin d'envoyer un député pour l'audition des comptes du receveur général des décimes (1612). — Déclaration de l'assemblée générale du clergé relative aux réguliers et autres personnes exemptes de la juridiction épiscopale, excepté les églises cathédrales et collégiales et leurs dépendances (1625). — Protestation du cardinal de Sourdis, président de l'assemblée du clergé, contre le paiement de diverses sommes fait par le receveur général sans son autorisation. — Déclaration de l'assemblée générale du clergé, à Paris enjoignant la réunion des conciles provinciaux pour la publication des décrets du concile de Trente (1625).— Mandement du clergé de France réuni à Paris, relatif au don gratuit accordé au Roi, et lettres-patentes du Roi y relatives (1635). — Dans l'assemblée générale du clergé du 30 septembre 1688, l'archevêque de Paris, président, après avoir communiqué une lettre du Roi au cardinal d'Estrées à Rome et un acte d'appel interjeté au futur concile général par le procureur général du Parlement à cause des griefs reçus de la part du Pape, mande à tous les membres de l'assemblée d'avoir à soutenir les intérêts du Roi dans leurs diocèses respectifs. — Délibération de l'assemblée du clergé portant ratification des contrats relatifs au remboursement des taxes des bois payées par les ecclésiastiques; suivent : l'arrêt du Conseil d'État et la déclaration du Roi confirmatifs de la dite délibération (1695). Délibération relative à l'emprunt de 3 millions cinq cent mille livres faisant partie des 10 millions de livres accordées au Roi en 1695. — Délibération qui nomme les agents généraux du clergé pour passer seuls les contrats des emprunts à faire par le clergé (1695). — Extraits des procès-verbaux de l'assemblée tenue à Saint-Germain-en-Laye en 1695. — Arrêt du Conseil d'État portant surséance des poursuites faites contre les ecclésiastiques pour raison des aveux et dénombrements (1695). — Délibération relative au recouvrement des 4 millions de terres accordées au Roi par le clergé pour secours extraordinaire aux lieu et place de la capitation (1695).

G. 34. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1626-1725. — Assemblées générales du clergé de France. — Lettre de E. Delpech, vicaire général de Sarlat, au cardinal de Sourdis relativement à l'élection de députés vers le Roi (1626). — Acte? des assemblées du clergé de la ville et faubourgs de Paris tenues dans l'archevêché les 5 et 7 octobre 1688. — Harangue faite au Roi par l'archevêque de Reims, président de l'assemblée générale du clergé, à l'ouverture de cette assemblée à Saint-Germain-en-Laye (1700). — Harangue faite au Roi par l'évêque de Montauban pour la clôture de l'assemblée générale du clergé (1700); — Harangue faite au Roi par l'archevêque de Paris (1705). — Délibération de l'assemblée générale du clergé de France accordant au Roi l'autorisation d'emprunter huit millions de livres sur le clergé (1711). — Harangue faite au duc d'Orléans, régent du royaume, par l'évêque d'Angers, au nom de l'assemblée générale du clergé (1715). — Harangue faite au Roi sur son avènement à la couronne par l'archevêque de Narbonne, président

de l'assemblée générale du clergé (1715). — Bref du pape Benoît XIV relatif à la bulle *Unigenitus* (1756). — Lettre-circulaire de rassemblée générale du clergé aux archevêques et évêques du royaume en leur envoyant les actes faits sur la religion (1765). — Actes de l'assemblée générale du clergé de France sur la religion (1765).

G. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1560-1788. — Assemblées provinciales du clergé du diocèse de Bordeaux. — Assemblée du clergé de Bordeaux pour, suivant la volonté du Roi, élire des députés aux États généraux et rédiger un cahier de doléances (1560). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé de Bordeaux (1567). — Requêtes par les députés du clergé de Bordeaux au lieutenant-général du Sénéchal de Guyenne relatives aux vexations et crimes des huguenots dans tout le pays (1575).— Procuration par les députés du clergé d'Agen pour assister à l'assemblée des députés des diocèses de la province de Bordeaux (1585). — Rôle contenant les noms des bénéficiers qui doivent assister au synode de Bordeaux préparé par L. de La Guyonie, doyen de l'église de Bordeaux, *sede vacante* (1592). — Rôle contenant les noms des bénéficiers qui doivent assister au synode de Bordeaux en 1595. — Département fait par les députés du clergé de Bordeaux sur les bénéfices du diocèse des sommes attribuées au Roi pour le rachat de son domaine (1562). — Nomination par les députés du clergé de la province de Bordeaux, d'un syndic général pour le diocèse (1608). — Cahier des vœux et doléances du clergé de la province de Bordeaux adressés au Roi (1609). — Procès-verbal des assemblées du clergé bordelais pour la nomination de députés aux États généraux de la ville de Sens: élection du cardinal archevêque de Sourdis et pour le remplacer, s'il y a lieu, de M^{e} Pierre Peyrissac, chanoine de l'église métropolitaine Saint-André (1614). — Procès-verbal de l'assemblée du clergé de la province de Bordeaux: élection du cardinal de Sourdis et de M^{e} Pidoux, abbé de Valence et bénéficier au diocèse de Poitiers comme députés de la province de Bordeaux (1615). — Procès-verbal de l'assemblée du clergé de la province de Bordeaux : élection du cardinal-archevêque de Sourdis et de Jean de Tayac de Carbonnières, doyen de l'église de Sarlat, comme députés à l'assemblée générale du clergé de France à Paris pour ouïr les comptes du sieur de Castille, receveur général des décimes et pour prendre les intérêts du clergé de la province (1619). - Procès-verbal de l'assemblée du clergé de la province de Bordeaux : élection du cardinal de Sourdis et de Jean Dubernet, chanoine de Saint-André, comme députés à l'assemblée générale à Paris. — Cahier des vœux et doléances (1625). — Procès - verbal de l'assemblée provinciale du clergé à Bordeaux pour la nomination des députés à l'assemblée générale du clergé de France à Poitiers; de laquelle assemblée le Roi demande des secours pour terminer le siège de La Rochelle: députés nommés: Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais, nommé par le Roi à la coadjutorerie de l'archevêché de Bordeaux, et Michel Sublet, abbé de Vendosme et prieur de Saint-Georges d'Oléron (1628). — Lettres de l'archevêque pour convoquer l'assemblée provinciale du clergé (1634). — Protestation relative à la nomination des députés du clergé pour la convocation des États généraux [(1651). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale de Bordeaux pour nommer deux députés à l'assemblée générale du clergé de France à Paris : élection de l'évêque de Saintes pour le premier ordre et de l'abbé Armand de Béthune, chanoine, pour le second ordre (1660). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale de Bordeaux pour nommer les députés de la province à l'assemblée générale du clergé de France à Paris : élection de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Luçon comme députés du premier ordre, et de M^{e} André de Nesmond, archidiacre de l'église cathédrale d'Angoulême, et de M^{e} Hugues de Bar, prieur de Trizay en Saintonge (1665). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé de Bordeaux tenue dans le palais archiépiscopal au mois d'avril 1670. — Procès-verbal de l'assemblée des députés du clergé de la province pour élire des députés à l'assemblée générale du clergé de France à Paris : élection de l'évêque de Périgueux et de Jacques-Joseph de Gourgues, prieur de Saint-Caprais d'Agen (1681). — Procès-verbal de l'assemblée pour élire des députés du clergé de Paris : nomination de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de La Rochelle pour le premier ordre et de l'abbé de Gourgues. prieur de Saint-Caprais d'Agen et de Lambert, trésorier de la cathédrale de La Rochelle (1681). — Nomination de députés par le clergé du diocèse de Luçon (1699). — Lettre du Roi aux agents généraux du clergé pour la convocation de l'assemblée générale extraordinaire en la ville de Paris, au 27 août 1787. — Circulaire des agents généraux du clergé aux archevêques et évêques (1787). — Pouvoirs donnés par les différents évêques suffragants pour assister à l'assemblée provinciale de Bordeaux qui doit nommer les députés

(1787). — Circulaire des agents généraux du clergé de France adressée aux archevêques et évêques pour leur annoncer que l'assemblée générale est. renvoyée à l'année suivante (1788). —Procurations, lettres, etc., des diocèses suffragants relatives aux assemblées provinciales du clergé à Bordeaux.

G. 36. (Liasse.) — 39 cahiers, 312 feuillets, papier.

1685-1788. — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé de la province de Bordeaux: nomination comme députés à Paris de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Condom pour le premier ordre et de l'abbé de Vaillac et l'abbé d'Aubigny pour le second ordre (1685). — Procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé : nomination de l'évêquede Saintes et de l'abbé de Montchevreuil comme députés à l'assemblée générale à Paris (1690). — Assemblée provinciale à Bordeaux : nomination comme députés du seigneur de Baglion de Saillant, ancien évêque de Tréguier et nommé à l'évêché de Poitiers, et de Bauveau du Riveau, abbé de Saint-Victor en Caux (1693). — Assemblée provinciale à Bordeaux : nomination des députés du clergé : les évêques d'Agen et d'Angoulême et l'abbé de Gourgues (1695). — Condamnation par l'assemblée du clergé de la province de Bordeaux du livre de Fénelon, archevêque de Cambrai, intitulé : *Maximes des saints sur la vie intérieure,* déjà condamné par le pape Innocent XII (1699). —Assemblée du clergé de la province de Bordeaux, nomination des députés à l'assemblée générale à Paris : l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de Maubranche, chanoine de Montréal (1700). — Procès-verbaux des assemblées du clergé de la province de Bordeaux de 1701 à 1788 et nomination de députés aux assemblées générales du clergé de France à Paris : en 1701, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé Darche, doyen de Saint-André; en 1702, l'évêque de Sarlat et l'abbé de Boyvin de Vauroy, du diocèse de Poitiers; en 1705, l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Condom et l'abbé de Boyvin de Vauroy, du diocèse de Poitiers; en 1707, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de Rochebonne; en 1710, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de Begon, doyen de La Rochelle; en 1711, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de Lucinge; en 1715, l'évêque de Condom et l'abbé de Beaupoil de Saint-Aulaire; en 1723, l'archevêque et François de Lacropte de Boursac, du diocèse d'Angoulême; en 1725, les évêques de Saintes et de Luçon, l'abbé de Fénelon, prieur de Saint-Front, et l'abbé de Saint-Jal, du diocèse de Condom ; en 1726, l'évêque de Périgueux et l'abbé François Roussel de Lilly, abbé de Mauléon (abbaye de Chalillonen Poitou); en 1730, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé Basterot, chanoine de Saint-André de Bordeaux; en 1734, l'évêque de Poitiers et Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire; etc. — Délibérations des assemblées provinciales relatives aux objets suivants : en 1735, bréviaire, missel et livres de chant semblables pour toute la province, tentative d'unification de la liturgie provinciale; en 1748, grande disette à Bordeaux; en 1750, rétablissement des conciles provinciaux, demande au Roi de règlements favorables contre ceux de la religion prétendue réformée dont l'audace augmente tous les jours; en 1755, bulle *Unigenitus.* — Empiétements des tribunaux séculiers sur l'administration des sacrements. — Convocation d'un concile national. — En 1760, dangers que court la religion. — Persécution contre certains membres du clergé. — En 1762, convocation d'un concile national, cessation des persécutions contre les Jésuites. — En 1765, instructions pastorales des. évêques d'Alais et d'Angers reconnues contenir des doctrines déjà condamnées. — Permission d'employer dans les fonctions du ministère ecclésiastique, les Jésuites déjà condamnés et dispersés. — Livres irréligieux et philosophiques. — En 1770, tribunaux séculiers jugeant d'affaires ecclésiastiques, portions congrues des curés. — En 1775, condamnation du livre : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes,* de l'abbé Raynal. — Béatification d'Alain de Solomnhiac, évêque de Cahors. — Protestation contre la bulle de dissolution de la Compagnie de Jésus. — En 1780, suppression de l'ordre des Célestins et de l'ordre de la Merci. — Réunion de l'ordre des Antonins à celui de Malte. —En 1785, conciles provinciaux; mesures à prendre contre les protestants. — Aliénation des biens du clergé. — Séminaires Saint-Raphaël de Bordeaux et de Marmande. — En 1788, mariages entre catholiques et non catholiques.,— Privilèges des évêques. — Construction des bâtiments appartenant aux gens de mainmorte.

G. 37. (Liasse.) — 27 cahiers, 214 feuillets, papier.

Sans date. — Table générale des matières traitées dans les procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France à Paris concernant : — les différentes assemblées du clergé, du premier et du second ordre; — le pouvoir des assemblées générales;, — les droits de préséance; — la manière d'exprimer les votes;— le paiement aux députés du clergé de leur taxe de

présence; — certains chapitres nommant leurs députés; — la forme du serment, les lettres adressées aux députés de l'assemblée, les harangues, le cérémonial à observer pour recevoir les grands dignitaires.

G. 38. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1624. — Registre contenant les corrections faites par la sacrée Congrégation à Rome sur le texte du concile provincial tenu à Bordeaux, au mois d'octobre 1624, par le cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, auquel concile tous les évêques de la province assistèrent. — Chapitres corrigés : de la profession de foi, de la propagation de la foi, des offices divins, des fêtes, des sacrements, de l'ordre, du mariage, des évêques, des curés, de la prédication, des clercs, de la simonie, etc. — Documents divers relatifs à ce concile : Lettres du Cardinal de Sourdis aux archevêques de France; lettres de plusieurs évêques au cardinal de Sourdis; lettres des cardinaux Barberin, Sainte-Suzanne, Bentivoglio, Saint-Onuphre, etc.

G. 39. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1610-1612. — Nominations des délégués des différents diocèses pour assister à l'assemblée synodale de 1610. —. Assemblées synodales. à Bordeaux nommant les députés à l'assemblée générale du clergé à Paris pour l'audition des comptes de François de Castille, receveur général du clergé de France. — Élection du cardinal de Sourdis et de l'évêque d'Aire, coadjuteur. de Condom. — Assemblée synodale nommant l'archevêque de Sourdis et l'abbé de Valence députés du clergé de la province à Paris (1612).

G. 40. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1561-1566 — Mémoire des causes de l'archevêché et du clergé de Bordeaux devant le Parlement. — Mémoire du clergé du diocèse de Bordeaux adressé aux États généraux de la province de Guyenne qui doivent se tenir à Périgueux le 1er juin 1566. — Instructions pour l'exécution des lettres-patentes du Roi données à Toulouse le 13 mars 1565 relativement aux sommes provenant des adjudications du temporel des ecclésiastiques. — Ordonnance des syndics généraux du clergé de France pour le recouvrement des sommes dues par le clergé. — Ordonnance de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, adressée au receveur de la subvention du diocèse de Bordeaux pour le paiement des gens de guerre (1562). — Lettre de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, adressée à l'archevêque de Bordeaux pour le même objet (1562). — Contrat fait à Saint-Germain-en-Laye pour la subvention accordée au Roi par le clergé de France (1561). — Contrat de Poissy entre le Roi et le clergé de France par lequel celui-ci s'engage, sous certaines conditions, à payer au Roi une rente de seize cent mille livres pour racheter le domaine aliéné (21 octobre 1561).

G. 41. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1561-1567. — Requête au Roi par l'archevêque de Bordeaux relativement à la levée de la somme de 22,387 livres sur les bénéfices du diocèse (1567).— Saisie du temporel de l'archevêché de Bordeaux pour défaut de paiement des sommes promises au Roi. Seigneuries saisies: Lormont, Belvès, Bigarroque et Montravel (1567). — Lettres de Ch. Ailleboust, syndic général du clergé de France, relatives aux sommes provenant de l'aliénation du temporel des ecclésiastiques (1565). — Lettres-patentes du roi Charles IX assujettissant au paiement de la rente promise par le contrat de Poissy tous les membres du clergé de quelque condition qu'ils soient et malgré les privilèges qui ont pu leur être concédés (1561). — Compte de la recette faite par Ogier de Gourgues, receveur du taillon, parties casuelles et préposé à la distribution des frais de guerre et des recettes des deniers provenant des décimes (1567). — Reconnaissance par les députés du clergé de France en faveur de dame Charlotte d'Esquelot, veuve de Charles de Cossé, comte de Brissac, etc., de la somme de trois cent mille livres, destinées à être offertes au Roi à valoir sur les sept cent mille livres qu'il demande pour subvenir à l'urgence de ses affaires et aux nécessités de la guerre. Lettres-patentes de Charles IX y relatives (1567). — Lettres nombreuses relatives à la levée des décimes.

G. 42. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1567. — Lettre des syndics du clergé de France à l'archevêque de Bordeaux pour convoquer le clergé de la province à l'effet d'élire des députés pour l'assemblée générale à Paris. — Lettre du receveur général des décimes à Paris au sujet des subsides à accorder au Roi. — Ordonnance de Biaise de Montluc, lieutenant général pour le Roi en Guyenne, relative au recouvrement dés sommes dues au Roi par le clergé du diocèse de Bordeaux. — Lettres du roi Charles IX

relative à la contrainte pour le paiement des subsides. — Lettres relatives au département des décimes et subventions accordées au Roi. — Lettres du Roi autorisant une transaction entre le clergé de Bordeaux d'une part et le prévôt des marchands et les échevins de Paris, de l'autre, pour faciliter le paiement des subsides dus au Roi. — Remontrances du clergé de Bordeaux à Biaise de Montluc, lieutenant général pour le Roi en Guyenne, en l'absence du prince de Navarre, portant que: l'entrée du Palais sera défendue aux membres de la Cour faisant profession de la religion prétendue réformée; que tous ceux de la dite religion devront payer les frais de la présente guerre; que l'exercice de la dite religion devra être interdit; que le premier président qui a fui en cachette depuis le 28 septembre sera révoqué; que le capitaine du château de Blaye sera remplacé. — Lettres de Montluc au Roi pour lui transmettre les plaintes du clergé et demander le démantellement des places de Bergerac, Mussidan, Sainte-Foy et Montauban comme servant de refuges à ceux de la religion prétendue réformée. — Autres lettres de Montluc aux jurats de Bordeaux pour faire loger les gens de guerre chez ceux de la dite religion et non chez les catholiques et gens d'église, avec défense de laisser rentrer dans la ville les conseillers au Parlement et autres de la religion prétendue réformée qui en sont sortis et de prendre part aux délibérations de la jurade. — Autres lettres de Montluc au Parlement de Bordeaux ordonnant que les conseillers de la dite religion ne siégeront plus à la cour et même ne devront plus rentrer dans la ville. — Requête de l'archevêque et du clergé de Bordeaux pour que les conseillers au Parlement faisant profession de la nouvelle religion et ceux qui l'auront ouvertement favorisée ne puissent plus délibérer dans les affaires intéressant le service du Roi et la religion catholique, comme étant suspects. — Lettres du Roi pour contraindre au paiement des subsides les membres du clergé qui ne se seront pas encore acquittés. — Autres lettres du Roi en faveur d'Ogier de Gourgues, receveur des décimes.

G. 43. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1567-1582. — Lettres-patentes de Charles IX portant cotisation et département des rentes à payer par les bénéficiers par suite de l'aliénation et du rachat des biens du clergé (1567). — Comptes des frais faits par les délégués du clergé à l'assemblée générale du clergé à Paris (1568). — Lettres du Roi au receveur général du clergé de France pour contraindre le dit clergé au paiement de la subvention qu'il doit (1568). — Mandement de Charles, cardinal de Lorraine, Charles, cardinal de Bourbon, et Fabius, évêque de Cajazzo nonce du Pape, adressé à l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Sarlat, Loys de La Ferrière, président au Parlement de Bordeaux, et Jean d'Alesme, autrefois conseiller à la Cour, à l'effet de procéder à la vente de cinquante mille écus d'or de renies du revenu temporel des biens ecclésiastiques situés dans les diocèses de Bordeaux, Bayonne, Dax, Aire, Bazas, Sarlat, Condom, Agen, Périgueux (11 avril 1569) : suivent les lettres-patentes du Roi. — Saisie du temporel de l'archevêque de Bordeaux pour défaut de paiement des décimes (1570). — Pièces nombreuses relatives à la saisie du temporel de l'archevêque de Bordeaux (1570). — Saisie des fruits de la cure de Saint-Pierre de Camillas à la requête du receveur des décimes (1574). — Articles présentés à l'archevêque de Bordeaux par le clergé du diocèse relativement aux impositions qu'il doit payer (1575). — Lettres-patentes de Henri III portant mainlevée des saisies pratiquées sur les biens du clergé en récompense des subsides votés par celui-ci en faveur du Roi (1577). — Doléances du clergé relatives aux décimes et aux dons gratuits dus au Roi. — Supplique au Roi pour décharger du paiement des décimes et subventions les ecclésiastiques qui ont été spoliés de leurs bénéfices ou dont les possessions ont été brûlées par les rebelles dans le pays de Blayais, Bourgeais, Fronsadais, Entre-Dordogne et Lesparre. — Lettres-patentes de Henri IV pour réprimer les abus commis dans les monastères et abbayes et pour que les bénéfices soient réellement perçus par leurs titulaires (1582).

G. 44. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1561-1568. — Département des décimes — Procès-verbaux des assemblées des députés du clergé du diocèse (1561-1568). — Cahier des remontrances du clergé à présenter au Roi; extrait des procès-verbaux des assemblées générales du clergé à Paris (1568). — État des sommes à payer par les différents chapitres, prieurés, abbayes, couvents, etc., du diocèse (1568-1575). — Dénombrement du revenu temporel des ecclésiastiques présenté au lieutenant général de Guyenne, commissaire député pour le Roi à l'aliénation du dit temporel (1578). — Département de la subvention du clergé pour l'année 1608. — Procurations pour envoyer des députés au synode diocésain (diocèses d'Agen,

Périgueux, Aire, Sarlat). Procès-verbal du synode de 1608 pour nommer des députés à l'assemblée générale du clergé à Paris. — Délibération des députés du clergé du diocèse relative aux logements de curés, la vente des livres de la religion réformée et les cimetières (1608).

G. 45. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1563-1568. — Extraits de l'édit de 1563 relatif à la vente du temporel des ecclésiastiques. Remontrances de l'archevêque de Bordeaux et de tout le clergé adressées au lieutenant général du Roi relatives à l'exécution de l'édit sur la vente de leur temporel. — Mémoire du chapitre Saint-André concernant l'aliénation des rentes de Saint-Loubes. — Département fait par l'archevêque sur les bénéficiers visés par l'édit d'aliénation (1564). — Bulle du pape Pie Y relative à l'aliénation du tem porel des ecclésiastiques (1568). — Lettres du roi Charles IX ordonnant l'enregistrement et la publication de la bulle précédente (1568).

G. 46. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1628-1765. — Contrat entre Louis XIII et le clergé de France réuni à Fontenay-le-Comle en assemblée générale pour donner au Roi des subsides afin qu'il puisse continuer le siège de La Rochelle et terminer la guerre (1628). — Exemption par le Roi en faveur des ecclésiastiques bénéficiers, des sommes dues par eux pour les rentes et biens qu'ils possèdent à cause des grands subsides qu'il en a reçus dernièrement (1641). — Don gratuit par le clergé de France réuni à Paris en assemblée générale, en faveur du Roi, de la somme de quatre millions de livres pour payer les frais de la dernière guerre contre les Espagnols, etc. (1661). — Don par le clergé de France réuni en assemblée générale à Saint-Germain-en-Laye d'une somme de trois millions de livres en faveur du Roi pour payer les frais de la guerre (1680 et 1685). — Contrat entre le Roi et le clergé de France pour le paiement des rentes de l'hôtel de ville de Paris (1695). — Contrat entre le Roi et le clergé pour le paiement de dix millions de livres de don gratuit accordés pour soutenir la guerre (1695); arrêt du Conseil d'Etat y relatif. — Contrat entre le Roi et le clergé pour le paiement de la somme de quatre millions de livres de secours extraordinaires accordé au Roi au lieu et place de la capitation; lettres-patentes y relatives (1695). — Contrat entre le clergé et le sieur Louis Reich de Penautier, receveur général du clergé, pour la levée du don gratuit accordé au Roi (1695).— Contrat entre le Roi et le clergé de France pour le paiement de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé par l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1765.

G. 47. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1545-1698. — Lettres-patentes de François I[er] contre ceux qui fraudent en matières de dîmes, agrières ou décimes (1545). — Ordonnances du Roi relatives à la levée de quatre nouveaux décimes sur le clergé de France (1561); — au paiement des dons gratuits et à l'aliénation du temporel des ecclésiastiques (1563). — Lettres-patentes de Henri III portant exemption en faveur des bénéficiers du royaume des taxes et imposi tions mises par les maires, jurats, échevins ou consuls des villes (1585). — Arrêts du Conseil d'État relatifs : — à la décharge des décimes en faveur de l'archevêché (1653) ; — au conflit de juridiction entre le Parlement et l'Officialité pour certains cas déterminés (1618). — Placet du Roi qui accorde au receveur du clergé la faculté de prendre l'écu à 60 sols et la pistole à 58 sols (1675). — Arrêts du Conseil relatifs : —'à la déclaration du temporel possédé par les ecclésiastiques (1691); — au maintien en faveur des députés du clergé contre les présidents des Aydes et les élus en chaque élection, du droit de connaître du fait des décimes (1698). — Autre arrêt de 1670 se rapportant à la même affaire.

G. 48. (Liasse.) — 2 cahiers de 37 feuillets chacun.

1718-1758.— Délibération de l'assemblée du bureau du clergé de Bordeaux concernant : — le rachat de la capitation du clergé, le secours extraordinaire de l'année 1710, la modération de capitation, les emprunts divers faits par le clergé; — les greffiers alternatifs et contrôleurs des registres des baptêmes, et mariages; — la nomination de J. Valloux, de P. Chollet, receveurs des décimes (du 4 février 1710 au 4 janvier 1718). — Deux extraits imprimés des délibérations du bureau diocé sain (1748 et 1758).

G. 49. (Liasse.) — 24 cahiers 283 feuillets, papier.

1609-1787. — Comptes des recettes et des dépenses des décimes extraordinaires imposés sur le clergé du diocèse pour les années 1602, 1603 et 1604. — Contrat entre le clergé du diocèse de Bordeaux et le sieur

Scipion Sardini, agissant au nom du clergé de France, par lequel ledit Sardini déclare avoir reçu le rembour sement de l'office de receveur alternatif et l'office de contrôleur des décimes sur le clergé du diocèse *(2* décembre 1002). — Comptes des recettes et des dépenses des décimes pour les années 1613, 1614,1707; et pour les années de 1760 à 1769 et de 1781 à 1787. — Etat des rentes et charges du clergé de Bordeaux à payer par le receveur des décimes pour l'année 1707.

G. 50. (Registre) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1726-1747. — Procès-verbaux des assemblées du bureau du clergé du diocèse de Bordeaux concernant : — l'examen des comptes des recettes et des dépenses du receveur général des décimes; — les demandes en modération de décimes.

G.51. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1747-1775.—Procès-verbaux des assemblées du bureau du clergé du diocèse de Bordeaux concernant les comptes des décimes.

G. 52. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1775-1790. — Procès-verbaux des assemblées du bureau du clergé du diocèse de Bordeaux concernant ; — les comptes des décimes, les gratifications à divers prêtres, des secours aux religieuses de la Madeleine: — les décharges d'impositions, les musiciens de Saint-André et de Saint-Seurin imposés; — l'acquisition de la bibliothèque de la maison professe des Jésuites ; — l'arrêt du Conseil portant exemption des francs-fiefs pour les ecclésiastiques constitués dans les ordres; —les propo sitions d'acheter les biens des religieux de la Merci.

G. 53. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1605. — Extrait ordonné par les prélats et députés du clergé de France assemblés à Paris en 1605, des comptes des décimes de tous *les* bénéfices du royaume d'après les anciens rôles de 1516 en ce qui regarde particulièrement le diocèse de Bordeaux, avec les noms des bénéficiers et ceux des bénéfices, vicairies perpé tuelles, communautés, cures, etc..

G. 54. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1638-1780. — Déclarations des revenus des cures dont les noms suivent, faites à l'assemblée générale du clergé à Paris et au bureau du diocèse de Bordeaux : — Notre-Dame de Benon en Médoc, Sainte-Marie de Martignas, Saint-Jean d'Arcins, Saint-Seurin de Cantois, Saint-Vincent de Blésignac, Saint-Jean de Montarouch, Saint-Pierre de Cazaux, Saint-Sauveur du Temple, Saint-Sauveur en Médoc, Saint-Pierre de Verteuil, Notre-Dame de Lesparre, Saint-Pierre de Monpezat, Notre-Dame d'Arveyres, Notre-Dame de Lagrave-Enlre-Deux-Mers; Saint-Jean de Pomeyrol, Saint-Jean de Madirac, Saint-Jean de Lalande, Saint-Martin de Tarnès, Saint-Seurin de Coubeyras, Sainte-Marie-Madeleine de Pleine-Selve, Saint-Nicolas de Grave et Saint-Vincent son annexe, Sainte-Marie de Queyrac, Sainte-Marie de Marsenais, Saint-Martin de Lormont, Saint-Romain de Cenon, Saint-Pierre de Quinsac, Saint-Vincent de Prignac, Saint-Amand de Courgas et Saumos, Puisseguin, Puy-Normand, Saint-Martin de Balizac, Saint-Martin de Bommes, Saint-Pierre de Pujols, Saint-Romain de Budos, Notre-Dame de Fargues, Capian, Saint-Pierre de Langoiran, Rions, Paillet, Soulignac, Saint-Christoly de Donzac, Saint-Vincent de Barsac, Sainte-Eulalie de Cadarsac, le couvent de l'Observance de Saint-François de Libourne, l'abbaye royale de l'Isle en Médoc, l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye, le chapitre de Notre-Dame de Castel-jaloux, les frères de la Charité à Cadillac, les Cordeliers de Libourne, la congrégation de la Mission, le prieuré de Saint-Nicolas de Blaye (1638-1780). — Déclarations des revenus des fabriques du diocèse (1746-1761).

G. 55. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1756. — Registre des impositions sur, les abbayes, prieurés, chapelles, chapitres, cures du diocèse dont le receveur des décimes devra poursuivre le recouvrement. Table alphabétique de tous les noms propres.

G. 56. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1704-1706. — Livre-journal de la recette des décimes, des frais d'assemblées et du secours extraor dinaire aux lieu et place de la capitation du diocèse de Bordeaux, tenu par Jean-Martial Chavaille, conseiller du Roi et receveur des décimes du diocèse.

G. 57. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1713 : — Registre des recettes des décimes, don gratuit et capitation pour l'année 1713. — «Le clergé

du présent diocèse doit prendre annuellement chez le receveur du Domaine du Roi en Guienne pour les charges de greffiers des insinuations ecclésiastiques, l'office d'économe séquestre, les augmentations de gages des greffiers de mainmorte, les charges de commissaires au recouvrement des décimes, 1,939 livres; en outre, un revenant bon de 1,092 livres à cause des 100,000 livres que le Roi a consenti être partagées entre les diocèses, pour les 8 millions de don gratuit accordé au Roi en 1711 au lieu et place de la dîme royale. »

G. 58. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1714. — Registre des recettes des décimes, don gratuit, capitation, frais d'assemblées, pour l'année 1714. — Monseigneur l'archevêque de Bordeaux : décimes, capitation, don au Roi, frais d'assemblées, 2,872 livres; — le chapitre Saint-André, 1,330 livres; — le doyen de Saint-André, 223 livres; — le chapitre Saint-Seurin, 1,218 livres; — le prieur du Saint-Esprit, 13 livres; — le prieur de Saint-James, 1,024 livres; — le collège Saint-Raphaël, 47 livres; — l'abbé de Sainte-Croix, avec un oblat, 2,036 livres, etc.

G. 59. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1714-1719. - Registre des recettes des décimes pour l'année 1714. — Total des recettes du livre-journal: quatre-vingt mille livres, du 11 février 1714 au 15 février 1715, et quatre-vingt-dix mille au la décembre 1718, date de l'achèvement du compte.

G. 60. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1723-1736 — Registre des recettes des décimes pour l'année 1723. — La recette n'est achevée qu'en avril 1730. — Notes de comptabilité pour un article de 1736, concernant la cote d'un chanoine.

G. 61. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1727-1734. — Registre des recettes des décimes pour l'année 1727.— Les Doctrinaires de Cadillac ; — les Carmes de Castillon; — l'abbé de Savion pour la chapelle de Beaulieu à Saint-Denis de Pile; — Perez, grand ouvrier de la fabrique de l'église Saint-Remy, à Bordeaux; — le curé de Saint-Amand de Courgas; — le chapitre Saint-Émilion et ses dépendances; — Bentzman, trésorier de l'église Saint-André ;—les Chartreux de Bordeaux et les dépendances : — Lavigerie, chantre de Saint-André; — l'abbaye de Bonlieu, *alià* du Carbon-blanc.

G. 62. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1728-1730. — Registre des recettes des décimes pour les années 1728 à 1730; — impositions extraor dinaires, don gratuit. — Département des décimes, 23,648 livres; — des impositions de 1710,1711 et 1715, 26,000 livres; — du don gratuit de 1723, 4,000 livres; — du don gratuit de 1726, 15,587 livres; —le remboursement d'avances faites par le receveur général ; — les appointements, gages du receveur diocésain, frais de confection des registres, etc...; —les Sociétés de Saint-Michel, Saint-Pierre, Sainte-Colombe, Saint-Éloi, Sainte-Eulalie, Saint-Projet, Saint-Paul, de la Treizaine, des Quinze-Chapelains, les cinq chapelains de Saint-Remy, à Bordeaux; — les chapelles de la ville; — la chapelle de Montuzet, à Plassac. — Communautés et manses à Bordeaux : Noviciat des Jésuites, 184 livres; collège, 157 livres; collège de Guienne, M. Dalesme, principal; Feuillants, 585 livres; Chartreux, 583 livres; Grands-Carmes, 405 livres; Frères prêcheurs, 901 livres; la Merci, 45 livres; la Mission, 94 livres. — Communautés et manses dans le diocèse : Célestins de Verdelais, Filles de la Foi, de Libourne; abbaye de Faïze, dans l'Entre-Dordogne, Carmes du Virou-en-Blayais, etc., etc.— Fabriques : onze dans Bordeaux.

G. 63. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1742.- Registre des recettes des décimes et don gratuit de 1742. — Monseigneur l'Archevêque, ses décimes, 1,168 livres; total de la cote, 1,694 livres. — Les articles du compte sont au nombre de huit: 1° décimes; — 2° appointements du receveur général; — 3° gages du receveur diocésain; — 4° don de 1742**;** — 5° arrérages de 15 millions; — 6° remboursement de quinze millions; — 7° dons de 1734, 1735 et 1747; — 8° partie du don de 1748. Les vicaires perpétuels ne contribuent pas au deuxième et au troisième article, ni les fabriques autres que celles de Bordeaux, aux trois premiers.—Chapitre Saint-André, 865 livres les officiers du chapitre ensemble, 850 livres; les archidiacres, 165 livres chacun; celui de Lesparre paie cependant 614 livres. —La paroisse des Eglisottes, appelée aussi. Saint-Pierre-de-l'Étoile. —• M. de Guébriant, prieur de Comprian-en-Buch.

G. 64 (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1604-1766. — Répartition de la somme de 17,637 livres pour la part du diocèse dans la subvention accordée au Roi par l'Assemblée générale du clergé à Paris (1604). — Taxes de 1613 et 1755. — Tableau de la quotité de l'imposition du diocèse de Bordeaux suivant les différentes classes de contribuables. — Taxes et répartition des décimes pour les cures, chapelles, prieurés du diocèse (1657). — Répartition de l'impo sition sur le clergé par suite de la convention avec les maires et jurats de Bordeaux, pour la suppression des charges de mouleurs de bois, charbon et autres (1697). — Rôles des sommes à payer par le clergé pour le sixième denier ecclésiastique (1703). — Nouvelle répartition ordonnée par l'Assemblée en 1766.

G. 65. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1683-1786. — Comptes du receveur des décimes, — Livres et cahiers de reçus des décimes (1685-1695). États des recettes et des dépenses présentés par le receveur des décimes avec les pièces justificatives (1683-1695 et 1760-1786).

G. 66. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1599-1654. — Livres et cahiers des reçus des décimes. — Ordres du Bureau diocésain au receveur des décimes pour les dépenses. — Comptes et pièces justificatives. — États de réduction des décimes. — Cahiers de quittances des curés primitifs ou gros décimateurs. — Procès-verbaux de vérification de la caisse des receveurs des décimes. — État des créanciers du diocèse.

G. 67. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1577-1778.— Mémoire du clergé du diocèse de Bordeaux sur le paiement des décimes (XVI^{e} siècle).— Mémoires relatifs : — au délai obtenu par les diocèses de Guyenne, Languedoc et Dauphiné pour le paiement des décimes (1577); — à la revente des biens du clergé (1584). — Contrat de rente en faveur de Jean Gobineau, bourgeois de Bordeaux, au capital de seize mille livres (1620). — Lettre au sujet du droit de contrôle sur les titres d'emprunt pour les subsides dus au Roi.— Mémoires relatifs: — aux ordonnances de l'assemblée générale du clergé à Paris en 1605, sur les décimes: — à la répartition générale des impositions sur le clergé. —État des créanciers qui ont prêté au clergé du diocèse de Bordeaux depuis 1679 jusqu'en 1726.— Contrat de rente constituée en faveur des religieuses de Saint-Macaire par le syndic du clergé de Bordeaux (1714); amortissement en 1728. — Lettres des agents généraux du clergé pour dresser l'état des communautés religieuses relativement à leurs remboursements (1720). — Registre d'audience du Bureau diocésain (1778).

G. 68. (Liasse.) — 1 pièce parchemin;. 18 pièces, papier.

XVI^{e} siècle. —1776. — Supplique au Roi en modération de décimes par le syndic du clergé de Bordeaux. — État du montant de la levée des décimes et autres impositions sur le clergé pour l'année 1750. — État des décharges et modérations qui ont été accordées par le Bureau diocésain sur les décimes du diocèse (1761). — Lettre du syndic du clergé concernant la perception des droits de contrôle des baux des biens et revenus des bénéficiers et autres gens de main morte (1766). — Déclaration du Roi qui accorde des encouragements à ceux qui défrichent des landes et autres terres incultes—Lettre du syndic du clergé concernant l'exemption du droit de nouvel acquêt et d'amortissement (1776).—Requête au Bureau diocésain en modération d'impôts, requêtes, mémoires; office de receveur des décimes: René Leroux (1621); Maurice Pacquot, receveur ancien, et Martial Chavaille, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes (1698); Jean Valloux, magistrat présidial en Guyenne (1720).

G. 69. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1654-1790. — Requêtes et suppliques au Bureau diocésain par les curés, vicaires perpétuels, prieurs du diocèse, en demandes de pensions, gratifications et modérations des taxes imposées par ledit Bureau.

G. 70. (Liasse.) - 25 pièces, papier.

1763-1785. — Reçus délivrés par le receveur général du clergé de France au receveur des décimes du diocèse de Bordeaux.

G. 71. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1746-1785. — CHAMBRE SOUVERAINE DU CLERGE. — Arrêts de la Chambre souveraine du clergé, concer nant: — la nomination de Guy Cholet, ancien juge de

la Bourse, comme receveur des décimes à la place de Pierre Chavaille, clerc et secrétaire de la ville; — le procès de Joseph de Gascq, écuyer, prêtre et vicaire perpétuel de la paroisse de Fouleyronnes, diocèse d'Agen, contre le receveur du diocèse d'Agen; — le procès de Jean de Lafiteau, prêtre, curé de Morlaas, syndic du diocèse de Lescar, contre Jacques de Curia, curé de Berrenx, député du clergé de Dax, — le procès de Dominique d'Etcheverry, curé de Haxe et syndic du clergé de la Navarre-Bayonnaise, contre Duprat, prêtre, syndic du clergé d'Oloron; — les usages et coutumes du Petit-Lescar, en ce qui touche le clergé; —Jean-Baptiste-Charles de Peyssard, sieur de Puymartin; — Jean-Louis Rey de Champradon et Jacques-François-Denis de Crevoiseret, syndic du chapitre de Saint-Astier, et le syndic du clergé de Périgueux; — le procès entre le syndic du chapitre collégial Saint-Pierre de La Roumieu et le syndic du chapitre du Mas-d'Agenais ; — le procès entre M. François-Henry Colombe du Lys, écuyer, prêtre chapelain de la chapelle de Saint-Eutrope de Notre-Dame de Paris, prieur et curé primitif de la paroisse de Saint-Jean de Coutras, diocèse de Bordeaux, contre le sieur Baron, curé de Coutras ; — le procès entre François-Thomas Mousset, sieur de Chabannes, fermier des revenus de l'abbaye des Chasteliers, diocèse de. Poitiers, contre le receveur des décimes dudit diocèse. — Cahiers des audiences de la Chambre souveraine du clergé (1746-1783). — Registres des présentations. affirmations, rôle des dépens.

G. 72. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 97 pièces, papier.

1651-1753. — Arrêts de la Chambre souveraine du clergé de Bordeaux et dossiers de procédure, requêtes, significations, sur la perception et le paiement des décimes concernant : — M^e^ Charles de Lagogué, abbé commendataire de l'abbaye de Guîtres; M^e^ Nicolas-Claude Fabry, sieur de Peyresc, baron de Rians, conseiller du Roi en sa cour du Parlement, abbé et seigneur de Guîtres; les Cordeliers de la ville de Libourne ; Guillaume de Paty, prieur de Guîtres. — Enquête faite par Jérôme de Cahuzac, lieutenant principal en la ville de Saint-Sever-en-Guyenne, à la requête du clergé du diocèse d'Auch, concernant les vols et les meurtres dont les ecclésiastiques ont eu à souffrir de la part des gens de guerre, soit ennemis de l'État, soit des troupes même du Roi, pendant les derniers troubles(1651); mention du colonel Baltasar. — Enquête sur les malheurs occasionnés parla peste (1651).— Enquêtes faites dans les lieux suivants, en 1654: Sos, diocèse d'Auch; ville de Dax; villes de Bassones d'Armaignac et de Beaumarchès; ville de Vic; villes de Saint-Griede et Maignan, archipretré de Corneilhan, et lieu de Mouleyran, sur les excès et les violences commises tant par les troupes du prince de Condé que par celles du Roi, envoyées contre le parti des princes. — Saisie de fruits décimaux sur le curé de Baron. — Procès: le receveur des décimes contre le fermier du moulin de Sainte-Croix, appartenant à l'abbé de Sainte-Croix; Joseph de Gascq, écuyer, curé de la paroisse de Fouleyronnes, au diocèse d'Agen, contre le receveur des décimes; le fermier de l'abbaye de Nanteuil; Maurice Pacot, receveur des décimes; Jean-Baptiste de Gourdon de Genouillac de Vaillac, seigneur abbé commendataire de l'abbaye Saint-Romain de Blaye; Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux; le curé de la paroisse de Cussac et Sainte-Gemme. — Liste nominative des membres du clergé convoqués au Synode diocésain du 27 avril 1751, tenu sous la présidence de l'archevêque Audibert de Lussan.

G. 73. (Registre.) — Grand in-f°, 29 feuillets, papier.

1377. — OFFICIALITÉ MÉTROPOLITAINE. — Insinuations d'actes soumis à l'homologation de l'official, testaments, ventes de biens de veuves ou de mineurs, inventaires, legs pieux, etc.. Régnants : Édouard, roi d'Angleterre, et Hélie II [de Brémond], archevêque de Bordeaux.— Confirmation par devant l'official, à la requête du second mari, d'une vente faite par Gailharde de La Graveyre pendant son veuvage, survenu par le décès de Simon de Saint-Martin, paroissien de Saint-Michel, afin de se libérer envers ses. créanciers et faire lever l'excommunication portée contre les débiteurs insol vables, de plusieurs maisons situées rues Sanguinengue, du Puits-des-Cazeaux et de Maucaillou; J. Baquer, bourgeois de Bordeaux, acquéreur. Témoins : Pey Rossel, prêtre; et les notaires Guillaume du Puch et. Bernard Jordan, avec Aymeri Argui; très longues et curieuses formules de renonciation à toute exception de droit, à « l'épître andrian » *(Divi Adriani),* au sénatus-consulte Velléien, et à « l'authentique » : le sénéchal de Gascogne et le prévôt de l'Ombrière, pris l'un ou l'autre pour juges des contestations à venir à l'occasion de ce contrat. — Vente par Ramond Viguoros, de la paroisse d'Arbanats (Gironde) à Guilhem Arramon de Corcosta, bayle de Podensac, d'une vigne au lieu de la Peyrière. — Testament de Johan Seneppe, autrement appelé Jacque Baron, «cordurer» [couturier et tailleur], par lequel il lègue une sommè de cinquante sols à

chacune des confréries et communautés de l'œuvre de Saint-Pierre, des Augustins, des Frères Menuts, cent aux Frères de N.-D. des Carmes, et cinquante à sœur Trenque Grel, sa cousine, religieuse aux. Sœurs Menudes; une cotte de maille, une épée et un bouclier à Johan Jacmes, anglais, son *masip* [apprenti ou compagnon], plus huit livres bordelaises en récompense de ses services, etc., etc.; rappelant qu'il lui est dû quatre -vingt-douze livres par Mossen Aymeri de Bordeaux, chevalier; soixante-six par le captai de Buch, pour vente de draps et prêt de quatorze francs d'or; par Thibault de Poyloand, pour draps de Calabre et autres fourni tures; laissant à sa femme, Marie Grel, outre sa dot, cent livres, dix à sa servante; et réglant le partage de ses biens entre ses fils, sous l'usufruit laissé à leur mère. Témoins : J. de La Lande; chevalier; W. Welcombe, notaire public; J. Grel et W. Mayral, marchands de la Rousselle, bourgeois de Bordeaux; J. Gilles, anglais, et Nicolas Flament, « cordurers. » — Reconnaissance de fief envers le chapitre Saint-Seurin par Peyronne Brunon, veuve de P. Caubat, notaire, pour des vignes en graves de Bordeaux, situées à Pontlong, Capdeville, Artigue-vieille, Fosse-Léon, Pipas; le doyen du chapitre est Amalvin de Junquières, appelé aussi du Puch. —Vente au même chapitre par Mathieu Mathefelon, marchand de la Rousselle, d'une maison et d'un chai chargés de huit livres de rente, situés rue de la Rousselle et place du port Saint-Jean, pour le prix de cent guyanes d'or. — Reconnaissance par devant l'official, par Arnaud Folquey, marchand, de l'apport que sa femme, Marguerite Martel, lui a fait par contrat, avant mariage, d'une somme de quatre cents livres qu'il a placée dans son commerce, et pour la sûreté de laquelle il hypothèque tous ses biens présents et à venir.—Vente par P. Maurin, du Haillan, et Gaucem Maurin, paroissiens d'Eyzines (Gironde), hommes questaux en corps, en biens, à taille et à merci de Bérard de Labrit (d'Albret), seigneur de Langoiran, d'une maison et d'un casai situés à Bordeaux, en la paroisse de Saint-Maixent, à eux légués par mossen Gaucem Maurin, prêtre, leur oncle; pour validité de laquelle vente ces serfs représentent l'auto risation de leur seigneur de vendre cet héritage jusqu'à concurrence de cent livres, et de s'engager envers et contre tous sur leurs personnes et sur leurs biens en garantie de ce contrat, sans que leur état de questalité leur puisse nuire, quant à cela, devant aucun juge. — Vente à G. Ben-Challa par Arnaud et Marie Bonafous, majeurs de quatorze ans et mineurs de quinze, assistés de leur conseil de famille et après publication faite dans les quinze paroisses de Bordeaux, d'une maison couverte de tuiles, située au lieu d'Audeyole, paroisse Saint-Rémy, tenant de côté à l'estier d'Audeyole, et faisant partie de la mouvance de Sainl-Seurin; l'investiture est donnée à l'ac quéreur, en séance du chapitre, dans la chapelle Saint-Martial de ladite église Saint-Seurin, *ut moris est.* — Reconnaissances de fiefs et exporles par des paysans de Mérignac et du Bouscat en faveur du chapitre, pour des vignes situées à Cailhavet, à eux données à six deniers d'exporle à muance de seigneur, et deux deniers de cens annuel, sous condition d'ouvrer, labourer « e acoytinar ben e » leyaument de sarpa, de marra, de coltet, e far totas » obras e façons que opus e mesters y seran. » — Reconnaissance en faveur de .J. de La Caussade, chevalier, par J. Ladoix, paroissien de Baurech, d'une vigne au Puch de Cavalhac, appelée l'*estatge de Caussory.* — Contrat de mariage de Gailharde Daria, fille du doreur, bourgeois de Bordeaux, avec Pey Bertrand, marchand de la rue Poitevine; dot de quatre cents livres, plus maisons rue de Ségur et, des Treilles. — Vente par Guillaume de Sirac, clerc, à Bernard de Bord, de la paroisse Saint-Pierre de Prignac, d'une maison d'encoignure à Bordeaux, rues Bonne-Aventure et de Médout, située dans la mouvance de Saint-Seurin. — Vente par Helie Grimoard à mosen Bernard de Johan, prêtre, acquéreur au nom des chapelains de la chapelle dédiée en l'église Saint-Michel, de dix. livres de cens annuel sur différentes maisons dont les habitants font leurs reconnaissances: J. du Poyau, notaire; Amaneva Forthon, veuve d'Ithier de Milan, etc. — Testament de Jeanne Guarin, femme de J. de Fumel, marchand, élisant sa sépulture dans l'église Sainte-Colombe, à laquelle elle lègue cent cinquante livres, une livre à chacun des couvents ci-après: Jacobins. Menuts, Carmes, Augustins, Sœurs Menudes, Augustines; Pauvres des Hôpitaux Saint-Julien, Saint-Antoine, Saint-James, Saint-Jean-du-Ponl-de-Bordeaux, N.-D. du Cahernan, Saint-Espril-de-la-Corderie, à Bordeaux; chiquante sols à l'œuvre de l'église Saint-Pierre, et sa robe longue d'escarlate vermeille, «garnie de guonnet » et de caparron»à son amie Blanque Bouaud ; « u n especier» est au nombre des exécuteurs testamentaires. — Vente par le notaire Crespin, curateur des héritiers de G. de Horeston, couturier, anglais, demeurant à Bordeaux, à G. Masson, «causatey», anglais, demeurant au Pont-Saint-Jean, et bourgeois de Bordeaux, d'une petite maison pour laquelle ensuite l'acquéreur rend l'exporle au chapitre. —Inventaire après décès de J. Dardilers. marchand, fait par J. Dardilers, nommé

tuteur datif dé ses neveux et nièces : lits, couvertures, ustensiles, etc., et mention de débiteurs dont on spécifie les contrats d'obligation : Garsie Arnaud de Favas, citoyen de Dax; J. Souch, anglais, chaussetier; dame Assalhide de Ponts, vicomtesse d'Orthe; Bertrand de Ségur des Francs, chevalier, et dame Jeanne de Mayenssan, son épouse; Arnaud de Labuict, donzet, et Ramon del Solher, de la paroisse de Saint-Johan d'Estampes (La Brède); moss. Guill. Garsie de Jusix, chevalier, de la paroisse de Landerron, au diocèse de Bazas; Thomas Damla, chevalier, anglais; Pey de Léon, donzet, Guill. Amanieu de Curton, chevalier; Gaillard de La Lande, etc... —Vente par Hélie de Comprian, en qualité d'exécuteur testamentaire d'Aliénor de Cayac, femme de Colin Morinha, maréchal, habitant la paroisse Saint-Projet de Bordeaux, d'un bien de campagne et d'une maison. — Vente par J. du Porge, surnommé Guerre, habitant de Bègles, d'une vigne située dans la mouvance du chapitre.

G. 74. (Liasse.) — 8 cahiers, 530 feuillets, papier.

1382-1789. — Registres d'audience de la Cour de l'official de Bordeaux, concernant : — le procès entre frère Georges, vicaire général du monastère de La Sauve-Majeure, et Gailhard Andraud, boucher et bourgeois de Bordeaux, pour une pièce de vigne dans les graves de Bordeaux. Suit la procédure d'appel de ladite cause (1382); — le procès entre le monastère de La Sauve-Majeure et le frère Jean Fauché, prieur du prieuré de Benauges, et moine du monastère de Sainte-Croix de Bordeaux (1438-1443);— la revendication par les Carmes de Bordeaux du droit d'enterrer dans leur couvent des personnes laïques qui y auraient fondé leur sépulture, et même de célébrer les funérailles dans les églises paroissiales avec le drap mortuaire et les torches funèbres (1459-1463), le vicaire perpétuel de l'église St-Pierre, opposant; — le procès de l'abbaye de La Sauve contre le fermier du droit imposé sur le vin qu'on portait à Bordeaux, ledit fermier prétendant y assujétir les vins de l'abbaye; par arrêt de l'official, ladite abbaye est déclarée exempte (1468-1471); — le procès du syndic du couvent de La Sauve contre Pierre Faget, curé de Théobon (Lot-et-Garonne), concernant la vicairie perpétuelle de Notre-Dame d'Uffert, diocèse d'Agen (1469-1474); — le procès criminel devant l'official, de Pierre Roux, prêtre, maître de la psallette, M^{e} de La Ferlé, maître de chapelle de la Reine, et divers choristes de l'église métropolitaine de Bordeaux, à l'occasion de coups et blessures pendant une partie de jeu «à la triomphe» (1605); — divers procès en paiement de dettes (Du Myrat, vice-gérant de l'officialilé; Lagardère, promoteur) (1764-1778); — l'invalidité des vœux d'un cordelier. les promesses de mariage, les poursuites contre divers ecclésiastiques pour paiement de sommes diverses; — les différents appels des diocèses suffragants, les provi sions d'offices en faveur de divers; (vice-gérance de l'officialité, fonctions du promoteur) (1778-1789).

G. 75. (Liasse.) — 2 cahiers, 54 feuillets, papier.

1419-1437. — Sentences rendues par l'official de Bordeaux dans les causes suivantes: —Jean DesPeriers, notaire, au nom et comme procureur des doyen et chapitre de Saint-Seurin et comme procureur de Rostanh de Ramefort, chanoine et sacriste de ladite église contre Pierre Gasteuil, procureur de Guillaume Baynard administrateur du prieuré Saint-Martin, hors les murs de Bordeaux, dépendant de l'évéché de Maillezais; procès à l'occasion duquel sont rapportées et mention nées : 1° des Lettres-patentes d'Édouard III sur la requête de l'abbé du couvent de Maillezais, diocèse de Poitiers, demandant à être réintégré dans la possession des cens, exporles, etc., dus pour des maisons dans la rue de la Rousselle, revenus que le roi Édouard levait depuis longtemps par les mains du connétable de Bordeaux, et dont le prieur de Saint-Martin du Mont-Judaïque affirmait avoir joui depuis plus long temps encore, lorsqu'il desservait la chapelle du château de Bordeaux en vertu du pouvoir à lui donné par le roi Richard, alors comte de Poitiers, afin d'augmenter les revenus dudit couvent qui avait eu à souffrir de l'ex pulsion des juifs du duché d'Aquitaine : par lesquelles le Roi permet au prieur de Saint-Martin de lever les coutumes et les revenus qu'il percevait lui-même par le connétable de Bordeaux; de plus, il permet aux juifs d'habiter dans le duché et d'être inhumés au lieu du Mont-Judaïque, qui était autrefois le lieu ordinaire de leurs sépultures; le prieur percevra à cet effet pour chaque mort le droit qu'il prélevait avant l'expulsion des juifs; fait à Belin, le 7 juin 1342; — 2° une bulle du pape Jean XXIII portant collation de bénéfice ecclésiastique en faveur de Guillaume Baynard de l'ordre des Frères-Prêcheurs (juin 1414) ; — 3° d'autres lettres de Jean de Masle, évêque de Maillezais, déléguant l'archevêque de Bordeaux, David de Montferrant, pour investir du prieuré Saint-Martin G. Baynard, par résignation de B. de Tornamine, datées du 24 décembre 1114, *indictione octava, more gallicano.* Cités : Gérald Bria,

doyen de Saint-Seurin, Paul de Mons, maître ès-arts, chanoine; Bernard de Planha, moine et sacriste de Sainte-Croix de Bordeaux; Pierre de Pailhers, Philippe Fournier, maître ès-arts; Jean de Lombardon et Hélias Achard, écuyer. Les parties ayant com paru devant le tribunal de l'official, Jean Des Periers, demandeur, au nom des doyen et chanoines de Saint-Seurin, expose que : l'église est paroissiale, baptis male et curiale, ayant doyen, chapitre et chanoines séculiers, lesquels sont recteurs de ladite paroisse et le sacriste est curé; le prieuré de Saint-Martin est dans les limites et la sauveté de ladite paroisse; autrefois Pierre Lamina, faisant les fonctions de sacriste, admi nistra les sacrements au frère Barthélemy de Tornamine, prieur du prieuré Saint-Martin, lequel mourut au mois d'août 1417; ledit Pierre Lamina célébra la messe en l'honneur du moine défunt; sur sa bière étaient un manteau doré de la valeur de vingt francs, des torches, des oblations, et la sépulture eut lieu dans la chapelle du prieuré; les objets offerts dans cette cérémonie furent retenus par Guillaume Baynard, quoiqu'ils appartinssent au chapitre, et des refus furent opposés à toutes les revendications faites à ce sujet; le demandeur conclut donc à la restitution des objets gardés indûment ou au paiement de leur estimation. Le défendeur répond que le prieur du prieuré Saint-Martin a toujours été dans l'habitude de recevoir et de garder les offrandes faites à l'occasion des messes pour ceux qui étaient ensevelis dans ledit prieuré... *(La fin manque.)* Procès entre Biaise de Greelle. archevêque de Bordeaux, et les doyen et chapitre Saint-André (1458). — Mémoire de l'archevêque de Bordeaux appelant d'une sentence de Pierre Bragier, lieutenant du sénéchal de Guyenne, contre les doyen et chanoines de Saint-André sur les points suivants : 1° L'archevêque perçoit les droits de sceau de sa cour ecclésiastique, ainsi que l'ont toujours fait ses prédécesseurs; — 2° II visite tous les ans son église cathédrale et métropolitaine et en perçoit les droits de visite *(procurationes),* sans que personne puisse exciper d'un droit quelconque d'exemption, ainsi que de toutes les autres églises du diocèse soumises d'ailleurs aux mêmes devoirs; il a le droit de conférer les bénéfices et cures de son diocèse et de donner l'autorisation d'administrer les sacre ments, quoique la collation dudit bénéfice appartienne à un autre; enfin celui de visiter les prieurés conventuels et les églises paroissiales ou les faire visiter par procureur et de percevoir, partout où il va, les droits de visite en victuailles pour lui et sa suite ou en deniers, à son choix. Pièces produites: Lettres de Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et de Didonne, chevalier, sénéchal de Guyenne, et de Biaise de Greelle, archevêque de Bordeaux.—Lettres de Charles VII évoquant ledit procès devant le Parlement de Paris. (Toulouse, 8 juillet 1458.) — Autres lettres du roi Charles VII concédant au chapitre Saint-André de pouvoir être ajourné à bref délai devant le Parlement de Paris, à la poursuite de l'archevêque de Bordeaux, au lieu de l'être à long terme : Donné à Toulouse, 10 janvier 1458. — Procès entre le chapitre Saint-Seurin, représenté par Jean Des Periers, son procureur, et Jean Teysseney. de la paroisse Saint-Michel de Bor deaux, représenté par Pierre Duc, notaire, son procu reur; devant la cour de l'official Jean des Periers expose : que Jean Teysseney est héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Gaillard Teysseney, vicaire de l'église paroissiale de Sainte-Marie de Puy-Paulin, que de temps immémorial le chapitre a le droit de prélever sur le vicaire perpétuel de Puy-Paulin la somme de dix livres par an, à raison d'une pension annuelle assignée sur des terres; qu'il lui est dû par ledit Gaillard Teysseney comme vicaire de Puy-Paulin une somme de quatorze francs, formant le solde de la pension de l'année der nière, année de sa mort; que ladite église de Puy-Paulin est pourvue d'une cure sans le pouvoir de baptiser et que Jean Teysseney, comme héritier de Gaillard Teysseney, doit être condamné à payer. — Inventaire des biens meubles et immeubles de Gaillard Teysseney (1437). — Payement des dettes à la succession par Jean Teysseney; frais détaillés de sépulture de Gaillard Teysseney, enseveli le 29 août 1437; — Prix de vente des meubles et immeubles dépendants de la succession.

G. 76. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1635-1740. — Registre des insinuations ecclésias tiques pour les années 1643 à 1651 contenant des cons titutions de dot par les parents en faveur des clercs tonsurés pour entrer dans les ordres; collations de bénéfices et nominations royales; — Jean Eyquem fils d'un greffier en chef des requêtes du Palais; Arnaud Gobineau; de Pons; Robert de Bourdeyron; Pontellier; Simon de L'hospital; Dorat; Martin; Rollet; Arnaud de Gaufreteau; Brian, fils d'un maître parcheminier; Yves de La Roche, fils de Fronton de La Roche, con seiller au Parlement; Ramond; Vincent de Bèze, fils de Massé de Béze, bourgeois et marchand de Bordeaux; Thomas de Labarrière; Chavailles, de Saint-Émilion ; J.-P. de La Vie; Dejean; Jean de Minvielle, fils d'un jurat; Galiffier; De Mayac: Bouldé; Boussugné; Duvi-

gneau, de la paroisse de Bommes en la prévôté de Barsac; Maruc; Donevide; Delafon, enregistrement du testament de P. de la Place, son oncle, curé de La Pouyade au duché de Fronsac, par lequel il est doté d'une certaine pension; J. de Chaumeils, enregistrement du testament de son père, conseiller du roi et magistrat présidial en Guienne; Captan; Saint-Aignan ; Peychaud; de Constans; Jahan; Vallet; Barracher; Montaigne, notaire royal; Tartas. — Collation par le Roi, la Reine régente, à P. Barbot, neveu de M.Romain Barbot, de la chanoinie et prébende vacante au chapitre de Saint-Émilion par la mort de son oncle, et dont la collation appartient au Roi, à cause de la régale ouverte (1647) dans l'Archevêché de Bordeaux. — Collations aux chanoines Dautiège; Dalesme; Terrier; Bonneau du Verdus; De Gombault. — Donation de ses biens par J. Desportes, chanoine de Notre-Dame d'Uzeste en Bazadais, à son neveu pour lui fournir une pension pour entrer dans les ordres. — Information faite par le promoteur du chapitre de l'église Saint-André contre le sacristain ou son commis qui auraient, en laissant la porte ouverte à des heures indues, facilité la rencontre d'une dame et d'un gentilhomme nommé Rochebrune «où ils auroient longuement demeuré jusqu'à ce que » l'organiste voulant aller visiter l'orgue, ayant fait » ouvrir la porte de l'église, lesdits gentilhomme et fille » auroient été trouvés seuls, qui seroient promptement » sortis.»Déposition signée des témoins:GuillaumeParis, organiste de Saint-André; Valeran de Heman, maître faiseur d'orgues de la ville de Paris, habitant à présent en cette ville de Bordeaux. (Janvier 1635.) — Attestation par le curé de Bergerac de la conversion d'une famille juive de Carouge en Suisse, qu'on recommande à la charité des fidèles. — Jugements rendus par l'officialité (XVIII^{e} siècle) : Ducros, négociant, contre M^{e} Audouin, chanoine; Barh et C^{ie},contre M^{e} Darmajan, chanoine, et le sieur abbé Jaudeau, prébendier de Saint-André, pour billets consentis; divers, pour paiement de fournitures ; les curés de Mios et de Gujan en règlement de comptes; le seigneur de Sacolle, Pierre-Laurent de Villepreux, contre le sieur Chalamel, curé de Caillau qui avait établi au devant du banc seigneurial la chaise destinée à chanter les offices. — Requêtes d'un religieux cordelier de la communauté de Saint-André-de-Cubzac, séquestré en ce moment dans celle de Bordeaux, en demande d'annulation de vœux et retour au siècle, et d'un dominicain procédant sous l'autorité paternelle, demandant compte au supérieur du couvent de Bordeaux de l'expulsion de l'Ordre dont il a été frappé.

G. 77. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1736-1790. — Fulmination de brefs des papes portant dispenses de parenté au degré prohibé pour se marier. Exemptions et dispenses de bans concédées par l'archevêque de Bordeaux. - Sentences de l'official portant dissolutions de fiançailles.

G. 78. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1700-1789. — Fulmination de bulles d'investiture de divers bénéfices impétrées par : — l'abbé Duhart, prêtre du . diocèse d'Oloron, vicaire général de Conserans, nommé à l'abbaye Saint-Vincent de Bourg (Gironde); — l'abbé Godefroy Guyonnet de Monbalen, grand-vicaire de Bordeaux nommé à l'abbaye Notre-Dame de Calers, au diocèse de Rieux; —le chanoine, Lecomte, grand vicaire de Bordeaux, nommé à l'abbaye de Faïze, au diocèse de Bordeaux ; — l'abbé Blancofort, chanoine de Saint-André, nommé à l'abbaye de Pleine-Selve; — Guerin, J.-B.-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, évêque de Bazas; Salaberry, De Buisson de Beauteville, évêque d'Alais; Pingon, chanoine-comte de Lyon; La Roche-Aymon, du Breuil, Taillefer, nommés aux abbayes du Carbon-Blanc, de l'Ile en Médoc, de Sainte-Croix de Bordeaux, de Saint-Sauveur de Blaye, de Notre-Dame de Guîtres, de La Sauve Majeure; — prestation de serment des abbés Bovet pour le Carbon-Blanc, de Mestey pour Blaye, de Larochefoucault-Meynac. pour Sainte-Croix, de Bois-Boissel, chanoine, comte de Lyon, pour. Verteuil en Médoc, d'Héral pour l'abbaye de Bourg. — Déclarations de translation de résidence et de changement de couvent, en exécution de l'édit de novembre 1719 et de la déclaration interprétative du 1er février 1720, par divers religieux de Sainte-Croix de Bordeaux de la congrégation de Saint-Maur, de 1781 à 1789: DD. Vaissière, Boyer, Clapisson, Bernard Lade, Junca, Borel, etc …..— Procédures relatives à des demandes. de changement de couvent. — Procédures relatives aux relèvements de vœux en faveur de divers religieux. — Procès-verbaux de réceptions d'huissiers et procureurs ecclésiastiques à la Cour de l'officialité.

G. 79. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1700-1789. — Officialité. — Requêtes adressées à l'archevêque pour la publication de monitoires relatifs

à des crimes et délits dont la justice ne retrouve pas les auteurs, et nommément:— la soustraction d'un cadavre de suicidé, enterré d'abord dans l'église de Parempuyre, exhumé par autorité de justice, puis enlevé pendant la nuit; — un vol de cinquante mille livres au préjudice du sieur Hélias, négociant de Bordeaux; —l'assassinat de la servante du curé du Taillan ; — l'arrachement et la dévastation de plantalions d'aubier faites à Arlac par le sieur Mendès, bourgeois de Bordeaux; — l'assassinat de la demoiselle Bucherie, à Saint-André de Cubzac; — des suppositions de part; — l'incendie d'une maison dans les Landes d'Illats, et l'assassinat d'un pâtre du président Loret, à Rouillac, paroisse de Canéjan; — le pillage par les habitants de la côte depuis Biscarosse jusqu'à Contis, et le dépouillement tant des vaisseaux que des cadavres naufragés, d'une quantité de navires dont les débris ont été poussés sur les écueils, et spécialement sept naufrages à la fois : d'un breton chargé de toiles et étoffes, d'un rochelais chargé de farine et de vin, d'un anglais chargé de quincaillerie et d'étoffes, d'une frégate du Roi naufragée devant Mimizan, chargée d'argent; d'un breton, un irlandais, un hollandais avec des cargaisons de laines d'Espagne, de morue et de froment : requête énergique du procureur du Roi en l'Amirauté de Guienne au siège de Bayonne; — un vol sacrilège de vases servant au culte, dans l'église de Labarde, en Médoc; — un vol commis à la Monnaie de Bordeaux dans le bureau du change; — l'assassinat par quelques gens d'Eyzines du feudiste et géomètre Laporte, tué de trois balles dans le corps; — la soustraction d'un trésor trouvé dans la métairie des Abeilles, paroisse de Saint-Symphorien, au diocèse de Bordeaux, commise au préjudice de Jeanne Gazaillan, femme de Louis Martin ; — la coupure faite par des inconnus de la nouvelle digue des marais de Bordeaux commencée en 1735, et continuée en 1746; — la mutilation pendant la nuit des vases sculptés en pierre surmontant les grands piliers établis aux deux bouts des allées de la ville de Libourne entre les portes de Guîtres et de Périgueux, et la coupe clandestine de plusieurs des mûriers plantés par ordonnance de l'intendant sur le grand chemin qui va du jardin de la ville au Priolat; — les incendies répétés dans les landes à Pontenx, Biscarosse, Gujan, etc., dont on ne découvre jamais les auteurs, bien qu'on sache que ce sont les pâtres qui considèrent les plantations de pins comme une usurpation de leur territoire de parcours; — une coupe secrète, en une nuit, de quatre-vingts peupliers dans la propriété d'un lieutenant à la maîtrise des Eaux-et-forêts; — la tentative d'assassinat entre Macau et Arsac sur le chevalier de Ségur, tiré de deux balles dont l'une perça son chapeau; — le vol dé trois sacs contenant chacun cinq cents louis d'or commis au préjudice de G. Saige, écuyer, pendant l'incendie qui avait dévoré sa maison de Bordeaux, en anéantissant tous les papiers de commerce, tant de lui que de son père et de son aïeul ; — un vol de sept mille livres dans le couvent de la Merci, destinées au rachat des captifs. — Procès entre le cardinal de Sourdis, en cours de visite épiscopale « pour remettre la discipliné. » qui avait beaucoup déchu par la longueur du siège » vacant » et Édouard Potier, curé de Sadirac, appelant comme d'abus de diverses sentences prononcées contre lui, et en dernier lieu de l'excommunication portée contre sa personne. — Requêtes aux fins d'acceptation de commissions rogatoires. — Transport de titres cléricaux.

G. 80. (Carton.) — 21 pièces, papier.

1389-1789. — Procédures devant l'official et règlement imprimé pour les droits de l'officialité en quelque cause qui soit portée devant ce tribunal. — Un vicaire envoyé par le cardinal, empêché de dire la messe par le chanoine du chapitre Saint-André délégué par sa compagnie; — continuation (1608) des dissentiments survenus entre le chapitre et l'archevêque. — Appel devant l'official d'un curé de campagne pour contravention au canon touchant les sépultures du concile provincial tenu à Bordeaux le 9 mai 1606. — Mise en demeure adressée à tous les intéressés à contredire à la suppression de la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Romain de Blaye, d'avoir à présenter leurs moyens d'opposition contre l'extinction projetée, faute de quoi il sera procédé à cette suppression (1774).— Procès criminels pour séduction, complicité de suppression de part, mariages clandestins; enquêtes, informations, dépositions. — Interdits du promoteur au diocèse de Bayonne ; renvoi à l'official de Bordeaux de l'appel d'une sentence de l'officialité de Limogés contre un prêtre délinquant, etc. — Procédure en faux et falsification d'écritures, tant de testaments que de registres de la taille contre un instituteur du Périgord traduit, paraît-il, devant le tribunal ecclésiastique à cause du privilège de clergie.

G. 81. (Registre.)—In-folio, latin; 393 feuillets, papier Filigranes de la fin du XIV[e] et du commencement du XV[e] siècle. — Deux tables générales : la première comprenant 246 formules, ou brefs, la seconde en contenant 424. — Couverture déchirée, en parchemin.

1317-1417, avec une formule de **993.** — Recueil de pièces de la chancellerie pontificale réunies pour servir de modèle et appelé « le protocole des expéditions en cour de Rome ». — Règlement, à la requête de l'empe reur Sigismond, des affaires de quelques églises et monastères dans le diocèse de Constance. — Provision d'un canonicat dans la cathédrale de Constance avec le revenu d'une église du diocèse de Ratisbonne, en faveur de Burckart de Friberg, chanoine d'Augsbourg. Donné à Constance la troisième année du pontificat du pape Martin V. — Autre provision d'un canonicat dans la cathédrale d'Augsbourg en faveur de Diébolt de Stuflingen, issu comme le précédent d'une race militaire.

I[re] PARTIE. — Table des matières. Expectatives, f° 1 à 36. Des bénéfices à vaquer, f[os] 35 à 52. Des bénéfices vacants, f[os] 53 à 98. Des permutations et échanges, f[os] 100 à 122.

EXPECTATIVES : — Du premier bénéfice qui viendra à vaquer dans le diocèse de Dax *(Aquensis)* accordée à un maître ès-arts, Jean, clerc de ce diocèse, bachelier en droit canon et étudiant en droit civil; — du premier canonicat à vaquer dans la cathédrale de Dax à B., clerc de ce diocèse; — d'un bénéfice dans celui de Pampelune, à un clerc nommé Sanche Michel, étudiant en décret. — Expectatives de bénéfices jusque-là réservés à la collation soit des évêques, soit des abbés, avec ou sans cure, etc., pour des clercs, chanoines réguliers ou séculiers, moines, etc., dans les diocèses de Tortose *(Dertosa),* Lyon, Nîmes, Saintes, Condom : — P. de La Roche, pour un bénéfice à la collation de l'abbé de Savigny (Rhône), ordre de Saint-Benoît; —Jean Gui, prieur de Augia, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Nîmes, et familier du cardinal Pierre de Sainte-Marie *in viâ latâ;* — Bertrand Boerio, prêtre, licencié en droit canon, et chanoine de Maguelone, ordre Saint-Augustin ; — P. Picot, prieur de Pommiers, ordre Saint-Benoît, au diocèse de Saintes, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Bourgueil, au diocèse d'Angers: — un moine de Condom, 0. S. B., transféré à Moissac, afin d'y jouir en cette qualité d'un bénéfice à la colla tion de ce couvent, etc. — F[0] 7. Brefs de canonicats sous expectative de prébendes : — à Jean de Herbepoli de Quercu, chanoine de l'église Saint-Pierre-de-Broyes *(Braquis),* au diocèse de Reims; —à J. Porcelet, chanoine de Langres, recommandé par le cardinal de Saint-Marcel; — à Guido Maronis, chanoine d'Ostie, etc. — Brefs de canonicats sous expectative de prébendes, et de participation *(portio)* à un canonicat dans les cathédrales où cet usage est établi, comme les églises de Vicence,de Gérone, de Tolède, même dans celles où l'établissement des « portionarii » ou chanoines auxi liaires n'est pas admis comme dans celle de Chalon-sur-Saône : néanmoins, le Pape y nomme, en vertu de l'autorité du Saint-Siège. — Provision directe par le Saint-Siège d'une expectative sur une des églises de campagne appelées « plebanatus », et les desservants désignés par le titre de « plebani » dans le diocèse de Castello, à Venise: bénéfices auxquels le titulaire était porté par l'élection du peuple. — Réserve en faveur de. J. Marteau, chanoine de Lyon, de la première dignité qui viendra à vaquer dans le chapitre, nonobstant l'ac cord intervenu entre le Saint-Siège et le Roi de France par l'entremise des évêques de Bayeux et de Lisieux N. et G. (Nicolas du Bosc et Guillaume VI d'Estouteville), d'après lequel étaient réservés à la nomination royale plusieurs grands offices et dignités dans les chapitres importants du royaume. Donné à Avignon, le V des ides d'avril, la treizième année du pontificat. (Clément VII, 1391.) — F[os] 11 et 12. Réserve et privilège en faveur des étudiants dé Lérida, à la requête du roi Jean d'Aragon, donnés par le même pape, la neuvième année de son pontificat, sur le rôle des bénéfices dévolus aux étudiants dans les universités. — Attribution à un auditeur des causes du sacré Palais, Jacques du Mas Guitard, professeur *in utroque jure,* et chanoine de Rouen, de la distribution au nom du pape des bénéfices, prébendes et canonicats vacants ou à vaquer dans les diocèses de Rouen ou de Cambrai. — Expectatives en faveur des auditeurs du sacré Palais sur la dévolution des bénéfices dans les diocèses du Mans et de Tréguier. — Dévolution, à un secrétaire du pape, de l'archiprêtrise de l'Ardenne au diocèse de Liège *(Leodiensis)* et de la paroisse d'Otteville, au diocèse de Rouen. — (Les feuillets 13 et 14 manquent). — Provision directe par le pape de bénéfices à la collation de l'archevêque d'Auch, et du doyen du chapitre d'Angers, ainsi que de canonicats dans les diocèses de Ségovie et de Bourges; un aumônier du Roi Louis de Hongrie en obtient un, sans désignation de lieu, sous l'expectative d'une dignité et d'un office. — Expectative d'un semi-canonicat, ou « portion », dont l'usage existe au diocèse de Séville *(Hispalensis),* donnée à un clerc P. Fernand, déjà,.béné ficier perpétuel d'une chapelle dans la cathédrale. — Bref adressé par le pape Clément VII à N. clerc, fils d'un

chevalier du diocèse d'Utrecht *(Trajectensis),* pour lui assigner une part sur les suppléments de pension aux chanoines et prébendés, vacants par non-emploi, que le chapitre du diocèse avait jusque-là distribués aux plus anciens titulaires en exercice. — F^{0} 18. Assignation d'une prébende sur une église du diocèse de Pampelune, à N.-D. *de Valle Oleti,* en faveur d'un prêtre d'un autre diocèse, nommé Roderic Martin, bénéficier perpétuel de l'église de Baños, au diocèse de Palencia. — Brefs pour des bénéfices: — dans le diocèse de Maillezais (Vendée) ; — dans le ressort de l'abbaye Saint-Victor de Marseille; — dans le ressort de Cluny, au diocèse de Mâcon, en faveur d'un moine de Tournus *(Thiernorchiensis),* diocèse de Châlon-sur-Saône, qui est autorisé pour avoir droit au bénéfice impétré du Saint-Siège, à changer de couvent et de résidence nonobstant l'opposition de son abbé. — Bref de translation du monastère de Saint-Jean-de-Falaise, ordre des Prémontrés, au diocèse de Séez, dans un couvent du même ordre, lequel n'est pas désigné, accordé à un moine afin d'être capable d'y tenir un bénéfice dépendant de sa nouvelle résidence. — Collation d'un bénéfice dépendant de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. — Collation, dispense d'âge et translation en faveur de Guigonand de Beaufort, du couvent de Cluny dans celui de Saint-Michel-de-Clusa au diocèse de Turin, par dérogation aux constitutions de Boniface VIII, portant défense aux moines de changer de résidence. — Autres collations de bénéfices à la nomination des abbés de Cluny, que. néanmoins le pape s'attribue, en vertu de la puissance apostolique. — F^{0} 25. (Les feuillets 20 à 25 manquent). Expectative pour un chanoine d'Orléans, secrétaire et familier de Sa Sainteté, en récompense, tant de ses services que de son goût pour l'étude, des deux premiers canonicats ainsi que de la première prébende qui viendront à vaquer, soit dans le diocèse d'Orléans, soit dans celui de Viviers, et spécialement les bénéfices d'Ouzouers *(Oyseriaci)* et de Montliard *(Monteliradii),* avec l'église de Courrières. — Confirmation par Martin V, datée du 16 des calendes de juillet de la cinquième année de son pontificat (15 juin 1414), d'une dispense d'âge en vue de l'obtention d'un bénéfice accordée précédemment à un jeune moine, par Balthasar Cossa, appelé Jean XXIII par les peuples de son obédience, laquelle n'avait pas, vu les circonstances, été suivie d'effet; cependant le pape la confirme, en raison de la légitimité des nominations faites dans les pays dont ils étaient reconnus souverains pontifes par les papes dissidents. — Confirmation par Benoît XIII, en faveur de Jean de Mauzé et de Jacques Clément, l'un prieur d'un couvent d'Aunis au diocèse de Saintes, l'autre archiprêtre de Mauzé (Deux-Sèvres), de bénéfices dont, investis par Clément VII, ils avaient dû se démettre entre les mains du cardinal de Saint-Anastase, légat de Benoît XIII; la confirmation est accordée sous condition pour les susnommés d'opérer entre eux la permutation de leurs bénéfices. — Confirmation par le même pape, en faveur de Gérard Laultre de Aurevalle, clerc du diocèse de Toul, du bénéfice d'Orly *(Aurelicuria),* au diocèse de Metz, vacant par la non-promotion dans l'année aux ordres sacrés du premier impétrant Jean de Almania, auquel il avait été accordé par le pape Clément VII. — F^{0} 27. Confirmation de l'autorisation donnée par le pape Clément VII, la quatorzième année de son pontificat (1392), aux chanoines réguliers de N.-D. de Cassan, au diocèse de Béziers, de se maintenir dans l'usage de recevoir de chaque nouveau chanoine un linge d'or, ou neuf francs d'or avec un lit garni, nonobstant les défenses générales portées antérieurement par Urbain V, d'offrir ou de donner en entrant en religion aucun joyau, ni ornement, ni somme. — F^{os}27 et 28. Confirmations : — par Benoît XIII au profit de Jean Senioret, cousin du pape Urbain V, d'un bref du pape Clément VII, daté de la dernière année de son pontificat, par lequel ce dernier lui avait donné en bénéfice , avec dispense d'âge, l'église d'Azille *(de Exillo),* au diocèse de Saint-Papoul dans l'archevêché de Toulouse ; — par le même pape, des lettres de Clément VII datées de la quinzième année de son pontificat (1393), en faveur de P. Motat, prêtre du diocèse de Clermont, présenté par le couvent de Saint-Pourçain pour la possession de l'église de Soytes (?), au même diocèse; — par le même, des lettres de Clément VII, en date de 1393, accordant à Odon de Buerne, en vertu d'un usage immémorial observé dans le couvent de La Palme, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Besancon , la succession à un bénéfice attaché à l'autel de Notre-Dame, et réservé de tout temps aux clercs séculiers ; — par le même, d'une nomination faite par Clément VII à une chapellenie fondée par Guillaume Duval à l'autel Saint-Michel de l'église N.-D. de la Sède, diocèse de Riez *(Regensis),* de Yvon Riquier, clerc du même diocèse, et familier de J., évêque d'Ostie. — Maintien en vigueur de toutes les lettres de grâces expectatives concédées par Clément VII, dont la mort de celui-ci aurait retardé ou fait remettre l'expédition par la chancellerie pontificale. — F^{0} 30. Nomination à un bénéfice vacant par le mariage de celui qui en avait obtenu l'expectative du pape Clément VII, et qui s'appelait Bernard Capelle; le successeur est Gui de Campis, prêtre

du diocèse de Saint-Flour, et le bénéfice est l'église de Coueille *(Curia),* au diocèse de Toulouse. — Bref de confirmation par Benoît XIII, en faveur de Fernand, clerc du diocèse de Séville, d'un bénéfice dont le pape Clément VII lui avait donné l'expectative, mais duquel l'archevêque de Séville, collateur de droit, avait disposé en faveur d'un autre *"cum clausulâ anteferri"* avant sa vacance, et maintenu son droit de collation; sur quoi le pape Clément VII, après conseil tenu avec les cardinaux, notaires, secrétaires, référendaires, auditeurs des causes du Palais, tenant compte aussi de la recommandation du roi et de la reine de Castille et Léon Henri (III) et Catherine (de Lancastre) et de Fernand, fils du feu roi Jean I^{er}, qui lui aurait fait représenter le rôle des bénéfices que lui-même avait signé la troisième année de son pontificat (1381) le huit des calendes de juillet, avait maintenu la nomination résultant de l'expectative ; par le même bref de confirmation, Benoît XIII crée la règle que les grâces ou bénéfices accordés par les évêques collateurs « *cum clausulâ anteferri»* ne préjudicieront en aucun cas à celui qui a obtenu l'expectative. — Collation à Antoine Portier des prieurés en commende de Saint-Sauveur-de-la-Tour, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Sisteron et de Châteaufort, diocèse de Gap, que Nicolas, évêque d'Albano, avait résignés sous condition d'une rente payable à Avignon. — F^0 33. Renvoi à M^e Guillaume Arnaud de Calhavet, chantre de l'église de Bazas (Gironde), chapelain du Saint Père, et auditeur des causes du Palais, d'une contestation depuis longtemps pendante, au sujet d'an bénéfice à Saint-Jacques de Montauban, entre Arnaud Arniaud, chanoine de Saint-Paul d'Escueilhens, au diocèse d'Alet *(S. Pauli de Scuelherdesio, Elettensis diœcesis),* qui s'en prétendait possesseur en vertu d'une expectative de Clément VII, donnée sur un bénéfice quelconque à la collation de l'évêque, qui viendrait à vaquer dans le diocèse de Montauban, et G. de Gardelle, chapelain de Saint-Cybard, diocèse de Poitiers, qui s'en prétendait seul et légitime titulaire. — Confirmation par Jean XXIII, en faveur de Henri Besson, curé de Saint-Vincent de Lyon, d'une chapellenie à Saint-Paul et d'une autre à Saint-Laurent de la même ville, la seconde attachée à l'autel de N.-D. *de Calucambonia* (?), desquelles il avait été pourvu par le pape Alexandre V, la première année de son pontificat. — F^0 34. Renvoi par le concile de Constance au jugement de Thomas de Amelia, auditeur des causes du Palais, d'un litige entre Raoul Deys, vicaire perpétuel de Saint-Jacques de Lublin et le doyen de l'église d'Albano sur la prévôté de l'église de Custrin, au diocèse de Caminiek, dont le premier avait obtenu l'investiture de Jean XXIII, appelé dans le bref de renvoi « dilectus ecclesie filius Balthazar ». Donné à Constance, le 16 des calendes de septembre 1416, le siège apostolique vacant. — F^0 35. Ratification par le pape Martin V, d'une promesse de bénéfice dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, faite par le pape Jean XXIII, la troisième année de son pontificat, au chanoine J. Adhémar du diocèse de Noyon, maître ès arts, et l'un des envoyés de l'Université de Paris près du Saint-Siège; le dit bénéfice donné en conformité du rôle des docteurs et maîtres de l'Université arrêté par le même pape la première année de son régne (1410), d'après lequel la distribution des bénéfices devait se faire dans l'ordre de la liste, et sans tour de faveur. — F^0 36. DE BENEFICIIS CERTO MODO VACATURIS. Collation de la vicairie perpétuelle de l'église Saint-Amable de Riom, au diocèse de Clermont, vacante par suite de l'élévation de Pierre à la dignité abbatiale, au profit d'un moine de ladite abbaye. — Collation de l'office de celerier de l'abbaye de la Chaise-Dieu. — Mêmes collations d'aumôneries et de bénéfices près de vaquer pour diverses causes : — dans l'église de Vienne, d'un canonicat à vaquer par le mariage du titulaire; — d'une église paroissiale devenue vacante par l'entrée du prêtre titulaire au monastère Saint-Victor de Marseille : le bénéfice est accordé à un clerc du diocèse de Saint-Flour, habitué de la cour romaine. — Bref de translation de l'ordre du Mont-Carmel dans celui de Saint-Benoît accordé à un carme, nonobstant l'opposition de ses supérieurs. — L'évêque nommé de Pad(oue, ou Paderborn), autorisé à continuer de percevoir les revenus d'un canonicat et d'une prébende dans la cathédrale de Constance, jusqu'à un terme non fixé,pour soutenir les frais de son installation. — F^0 47. Lettres de surannation accordées (1371) par le pape Grégoire XI à Ponce de Ulmo, moine de Saint-Victor de Marseille, afin d'obtenir un prieuré pour lequel il avait été désigné en qualité de moine, avant d'avoir été nommé abbé de Montmajour, au diocèse d'Arles, par Urbain V la sixième année de son pontificat (1368). — Canonicat, sans désignation de lieu, donné à un clerc après destitution du précédent titulaire qui avait volé les jovaux et ornements de son église. — F^0 48. L'archidiaconé de l'église d'Aire en Gascogne est attribué à P., clerc, du diocèse de Dax. — La prévôté de M(acau), dont la collation appartient à l'église Saint-André de Bordeaux est donnée par le pape à un clerc, ainsi que l'expectative de plusieurs bénéfices. — Bref adressé à P., chantre de l'église d'Oviedo *(Ovetensis),* par lequel il est chargé de

promouvoir un prêtre, soit à l'archidiaconé d'Astorga, soit à une dignité dans la cathédrale d'Oviedo, selon la démission de l'un ou de l'autre qu'aura à en donner l'évêque Alphonse, qui en était pourvu lorsqu'il fut élevé par Clément VII à l'évêché d'Ostie. — L'archevêque de Séville *(Ispalensis),* est délégué par le Saint-Siège pour recevoir des permutations de bénéfices dans la circonscription de son archevêché, ainsi que dans l'évêché de Jaën *(Giennensis),* et nommément l'église de Baeza *(Baeta),* en Andalousie. — Demande d'un canonicat dans l'église de Siguenza *(Segiintinensis)* par J. Martin de Medina-Celi. — Collation par le pape Clément VII, la douzième année (1390) de son règne, de la sacristerie de l'église de Grenoble à G. de Chissay *(Chisiaco),* neveu de Aymon, évêque du diocèse. — Évêchés et diocèses divers. — F^{0} 53. DE VACANTIBUS. — Bref de translation du monastère de Saint-Just au diocèse de Turin, dans l'abbaye de Savigny au diocèse de Lyon, d'un moine pourvu du prieuré de Saint-Martin-et-Saint-Savin de Bourdeaux *(Berdellis)* au diocèse de Die, ledit prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny, et étant à la collation de l'abbé. — Provisions : — pour P. Polonis, de l'archidiaconat de Viviers; — pour un clerc non nommé, d'un bénéfice d'aumônerie et de maladrerie près de Magropoli (?), dans le diocèse de Grenoble. — Réservation à la nomination du pape, en vertu des constitutions apostoliques, du prieuré de la Daurade de Toulouse, vacant par l'élévation du titulaire à la dignité d'abbé de Moissac, au diocèse de Cahors. — F^{0} 55. Bulle par laquelle le Saint-Siège déclare son intention que la faculté et le privilège de nommer à des bénéfices, même à ceux dont la collation leur aurait appartenu, concédés à certains prélats, patriarches, archevêques, évêques et abbés, ne pourront en rien préjudicier aux droits des officiers de la cour romaine, cardinaux, notaires apostoliques, auditeurs du Saint-Palais, auxquels sont réservées en grande partie les expectatives des bénéfices à vaquer dans les diocèses; au moins la nomination faite par le pape ou l'expectative concédée par lui primera toute nomination ou institution donnée ou à donner par les archevêques, prélats et patriarches. — F° 58. Confirmation de l'exemption des droits de sceau, lettres épiscopales, et de la juridiction de l'ordinaire, accordée à la requête de Jean, duc de Berri, aux chanoines et chapelains du collège fondé par ce prince à Bourges, à l'instar de la chapelle du Roi, à Paris; l'archevêque de Rouen est commis pour en informer, et la résidence exacte est imposée à tous les chapelains et chanoines. — M^{e} Guilhaume de Calhavet, chantre de l'église de Lectoure, obtient la sous-chantrerie de l'église de Poitiers, vacante par le décès du cardinal P. de Sainte-Marie *in viâ latâ.* — Déclaration de vacance du prieuré Saint-Jean de Franxino, au diocèse de Saint-Pons, par l'option qu'a faite de celui de Cessenon *(Cecenone)* le prieur de Saint-Jean, Gaucerand de Fossat. — Confirmation par le pape de la mise en possession de l'église majeure de S. G. de Verceil, dont l'administrateur du diocèse Louis de Saint-Adrien, cardinal diacre et légat du Saint-Siège, avait investi un clerc. — Collations de prieurés : — d'Anduze, diocèse de Nîmes; — et de bénéfices dans les diocèses de Montauban, d'Anagni, etc., et formes diverses de l'obtention des bénéfices. Le priorat de l'église de Montauban, cathédrale, qui est la première dignité dans ce diocèse après celle de l'évêque, est attribué à un clerc de l'Université de Toulouse en vertu de la réserve générale et absolue que le Saint-Siège a retenue sur toutes les dignités qui viendront à vaquer dans les églises cathédrales. — Même mainmise sur les prieurés conventuels, quand même ils seraient à l'élection; même réserve au Saint-Siège des prieurés ayant appartenu aux cardinaux, et dont le pape prédécesseur n'aurait pas disposé pendant sa vie. — Collation de la prévôté de la cathédrale de Nîmes, à Artaud de Peyreria; — d'un prieuré dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu dont, après la résignation faite par Raymond Arnaud entre les mains de J., cardinal de Saint-Anastase, vice-chancelier de la cour romaine, le pape investit un moine transféré d'un autre monastère. — Dispositions sur les églises paroissiales : — F° 70. Provisions de l'église Saint-Paul de Lyon accordées à un clerc d'Avignon, familier de la cour papale, et étudiant le droit civil à l'Université de la même ville *(in Studio Avenionensi).* — Collation de l'église du Puy, paroissiale; — permutation de bénéfices entre Guillaume Bernard, prieur de Martillac, et J., prieur de la Chaume, aux diocèses de Rodez et de Saint-Flour. — Collation de l'église de Las Torres, diocèse de Lérida; — de l'église de N.-D. de Quézac, diocèse de Mende; — de l'église paroissiale de Campis, hors et sous les murs d'Agen : le pape, entre deux prétendants, ordonne de nommer le plus digne; — d'une prébende de la cathédrale d'Albi dont était titulaire le cardinal de Sainte-Marie *in Portion,* donnée à un clerc du cardinal de Sainte-Marie *in viâ latâ.* — F^{0} 82. Dans l'archevêché de Nicosie, un bénéfice vacant par la mort du titulaire, employé de la chancellerie romaine, est donné pendant la vacance du siège archiépiscopal par le pape (Benoît XIII) au chapelain du roi de Chypre, Jan II, qui reçoit aussi la trésorerie de l'église de Paphos, antérieurement possédée par A. de

Alemania (vers 1400). — F. 83. Provisions pour le cardinal P. de Foix des bénéfices et prieurés vacants de Vic-Dessos, Mingelouse et Astarac au diocèse de Pamiers, précédemment possédés par le cardinal P. de Saint-Étienne *in Cœliomonte,* et dépendant de Saint-Sernin de Toulouse. — Collation de la chancellerie de la cathédrale de Toulouse à J. de Merthon, chanoine de l'église de Lescar. Donné à Constance, le six des calendes de décembre, la première année du pontificat de Martin V (1417). — F^0 84, v°. Bref portant mandement au prieur de Saint-Vincent de Lisbonne d'informer sur l'avantage qui résulterait pour l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée d'une emphytéose consentie par le grand-maître Rodrigue de Vasconcellos de terres vagues à drainer et mettre en culture, dépendant de l'Ordre., et situées dans les environs de Lisbonne (à l'embouchure du Tage), à Lagra-Alva, à Ribaldeyra, à Salvaterra de Magos, Torres-Vedras et Alemquer, dont les preneurs Étienne Leitom et sa femme, noble dame Agnès, viennent demander la garantie et la confimation au Saint-Père. — Règlement sur les prieurés conventuels dont Balthasar Cossa, appelé Jean XXIII et aussi « ille qui se gerebat Francorum pontificem », s'était réservé la collation, et auxquels il avait continué de pourvoir depuis sa déposition par le concile de Constance; ces collations concernant des monastères au diocèse de Miden en Westphalïe, pays de l'obédience de Jean, sont déclarées nulles et de nul effet (Martin V). — F^0 87. Règlement de Benoît XIII pour l'abbaye de Montréal, diocèse de Cahors, érigée en collégiale par le pape Jean XXII, et augmentée par Clément VI. Donné à Saint-Victor de Marseille le deux des nones d'octobre, la douzième année du pontificat (1406). — F^0 88'. Formule du serment prêté au pape Benoît XIII par G. (Guillaume VI d'Arpajon), évêque de Cahors (1404). — Bulle de création par le même pape de l'Université de Turin, vu, est-il dit dans un magnifique préambule, l'abaissement des études du droit et des lettres dans la Lombardie désolée par les guerres; la requête est portée par Louis prince d'Achaïe, fils de Michel Paléologue (1405). — L'évêque nommé de Conserans, Sicard (de Bourguerol), est autorisé à se faire sacrer par l'archevêque qu'il aura choisi, et à faire entre ses mains son serment à l'Église romaine (1400). — Bulle par laquelle il est ajouté un exécuteur testamentaire aux huit qui font la distribution du testament d'un cardinal; c'est le cardinal P. de Saint-Martin *in Montibus;* mention faite de Guillaume Carbonell, chanoine de Barcelone, aumônier de Sa Sainteté. — F° 90. Envoi du pallium à Pierre [III de Saint-Martial?], archevêque de Toulouse, transféré du siège de Saint-Pons de Thomières. — Suspension, à la demande de Sabin (de Florano), évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, et à celle de la cité tout entière, de l'interdit jeté sur le diocèse par Jean, évêque de la Sabine, cardinal-prêtre du titre de Saint-Jean Saint-Paul, à l'occasion de la résistance faite au jugement de la cour romaine par un clerc nommé Amblard, refusant de se dessaisir du prieuré d'Argentine, qu'un autre avait obtenu. — Acte du concile de Constance adressé à l'abbé de N.-D. de Goaille, au diocèse de Besançon, relevant de l'excommunication portée contre les débiteurs un prêtre, Gui de Felletans, et ses deux neveux, Guillaume et Jean, fils de feu son frère Hugues, dont l'hérédité chargée d'une infinité de dettes les accablait quoiqu'ils eussent vendu tous les biens, et se fussent engagés au-dessus de leurs forces; néanmoins, n'ayant pas pu acquitter les dernières dettes aux termes convenus, ils font supplier le concile d'imposer un délai de cinq ans à leurs créanciers, moyennant quoi ils seront en état de se libérer entièrement. — Commission adressée à l'archevêque de Narbonne et à l'évêque de Béziers de recevoir le serment de l'abbé de N.-D. de la Grasse. — F° 91. Autorisation accordée à Géraud du Pas , prieur de l'aumônerie Saint-Hugues de Grenoble, d'ériger une église à Sainte-Marie-Madeleine, et de fonder, à ses frais et aussi au moyen des quêtes des fidèles, dans les bâtiments en ruine de l'aumônerie, un collège de douze enfants pris à l'âge de sept ans pour y être instruits et élevés. — F^0 95. Permission de tester accordée à un familier de Sa Sainteté, Odon de Naudo, chanoine de Saint-Déodat de Toul, pour la part de ses biens qui lui sont personnels et ne lui viennent pas du profit de ses églises, dont il pourra cependant disposer en ce cas, et pour partie, en legs destinés à la réparation, l'entretien ou la reconstruction desdits bénéfices. — F° 96. Autorisation accordée au cardinal de Thalant, Antoine de Sainte-Marie *in viâ latâ,* légat à *latere* en France, de donner permission, en temps d'interdit, pour cinquante mariages (Savone, 6 des calendes de février 1406), lever les excommunications portées contre ceux qui se sont livrés à des voies de fait contre des clercs, etc... — Collation de bénéfices dans le diocèse de Ségovie et dans l'église de Valence (1410). —F^{0}100. DE PERMUTATIONIBUS ET DIVERSIS ALIIS. — Permutation faite entre les mains de Gilles (de Bellemère), évêque d'Avignon, 1390-1406, de bénéfices situés dans les diocèses de Tarragone et de Barcelone; — Permutations de bénéfices au diocèse de Béziers (Saint-Sauveur de Puyletard), — au diocèse de Castres (Saint-Pierre de Avitis), — au diocèse de Carcassonne (Saint-Vincent

de Montréal), — aux diocèses de Tournay, Autun, Apt, Clermont (pour Saint-Germain Lambron), Turin, Maurienne, et Toul (pour Saint-Gengolph). — Commission donnée à l'archevêque de Gran en Hongrie *(Strigonium)* pour recevoir les permutations de deux chapelains du roi Louis de Hongrie, ses commensaux, sur des églises de la Transylvanie; — permutations de bénéfices entre chapelains de cardinaux pour les églises de Bazas, Saint-lipide *extra-muros* de Mende, etc., etc. — Fº116. Autorisation donnée au doyen et au chapitre de l'église Saint-Pierre de Bur... tro, au diocèse de Castro, de prendre copie de quelques lettres de bénéfices, sur les registres de la chancellerie papale, sous les règnes de Jean XXII et d'Urbain VI. — F^0 116. Bulle *Ad futuram rei memoriam* portant défense à tout prélat, ou commensal, ou habitué de la cour romaine, de quitter Avignon pour accompagner le pape qui va à Rome, avant d'avoir payé ses dettes et réglé son loyer; disposition prise à la requête des maire et conseil de la ville, et qui sera affichée, afin que nul n'en ignore, dans la cathédrale, et placardée aux portes et aux poteaux des lanternes publiques. — Fº117. Bulle de fondation d'une église cathédrale et d'un diocèse dans les pays de l'Orient où les Frères Mineurs, envoyés par leurs généraux, avaient porté la foi, spécialement au royaume de la « Zigurie », habité par des nations de schismatiques et de gentils, et, au prix de bien des fatigues, avaient ramené des peuples nombreux à la vérité, après un séjour de longues années passées parmi ces infidèles (le nom de la cité manque dans l'acte, probablement par la difficulté de le transcrire).—Fº117 v°. Autorisation générale accordée aux Carmes de pouvoir célébrer la messe et les autres offices, en dehors des lieux consacrés, en présence des peuples, princes ou magnats, sous la condition d'en être requis, et sauf le droit des églises paroissiales des lieux; leur concédant la liberté d'avoir avec eux un autel portatif. — Fº119. Ordre d'informer sur le fait d'Étienne, abbé de Saint-Martin de Limoges, qui aurait fait vendre en secret et à son profit les joyaux et ornements d'or dont le pape Grégoire XI avait décoré le chef de Saint-Martial, levé et soudoyé avec cela des partisans pour faire passer la ville et le château sous la puissance du Roi d'Angleterre, et *"ipse abbas et complures monachi concubinas » publiée tenuerunt, ex quibus filios et filias habuerunt, » et alia adulteria, raptus, violationes mulierum, leno- » ciriia commiserunt."* Mesures prises pour garantir la conservation de ce qui reste de l'or des reliques (vers 1393).

IIe PARTIE. — Table des matières. Confirmations de prébendes, concessions de grâces ou de bénéfices, lettres conservatoires, etc., fos 134 à 158. — Unions, f° 153, — Indulgences, fos 158 à 161 et 224 à 226. — Concessions d'autels et de fondations, fos 162 à 165. — Dispenses, fos 146 à 153 et 166 à 186. — Pouvoirs particuliers sur toutes les matières accordés par le Saint-Siège aux archevêques, légats ou prélats, fos 187 à 342. — CONFIRMATIONS DE PREBENDES, etc. : — Le pape, en vertu de son ordonnance générale portant main-mise sur tous les bénéfices ou prieurés dont les tilulaires allant à la Cour papale, on en revenant, meurent dans un rayon de deux journées de voyage de la ville où le Saint-Siège est établi, dispose en faveur d'un moine, P. Bermond, du prieuré de Clin, diocèse de Valence, dépendant de l'abbaye Sainte-Théosie au diocèse du Puy en Velay : donné à Genève, le quatre des calendes de septembre, la première année du pontificat. — L'absolution de l'excommunication portée contre les adhérents de Clément VII et de la reine Jeanne (1380), est donnée en faveur d'un prêtre d'Italie qui a fait sa soumission. — Provisions de bénéfices dans les diocèses de Liège, Albertstad, Strasbourg et Prague, etc... — Bref, en faveur de G. Brun, moine de Sainte-Croix de Bordeaux, pourvu d'une expectative sur un bénéfice quelconque à la collation de l'abbaye, pour l'office de sous-poissonnier et la dignité de sacriste, vacants par la mort du titulaire. — Provision d'une préceptorerie située à Cologne dépendant des Antonins du diocèse de Vienne, dont la collation avait été faite par l'ordinaire, quoique auparavant le bénéfice eût été donné par le pape à un clerc qui avait depuis tourné à l'anti pape Robert de Genève : la collation est confirmée au nom du Saint-Siège. Donné à Naples (sans date). — Confirmation de l'élection faite par le chapitre de Limoges d'un chanoine à l'office de prévôt de l'église de Bausoïl, en Limousin. — Confirmation en faveur de Hugues de Felton, chanoine de Lincoln, d'un bénéfice sur une église paroissiale vacante par la permutation qui en avait été faite entre les mains de l'ordinaire, (églises de Normenton et de Seckestone, diocèses de Chichester et d'Yorck).- Messer Nardo de J. Nardi de Molendis, chanoine de Paderborn, secrétaire du pape, est pourvu par expectative de la trésorerie de la cathédrale. — Collations dans les diocèses de Cantorbéry;— d'Utrecht; dans l'église de Salisbury ; — dans le diocèse de Worms, pour l'église d'Allenstein donnée par erreur à un homme qui n'était pas même clerc au moment de son impétration, mais qui était devenu depuis prêtre dans le diocèse de Poméranie; le bénéfice est rendu (f° 143) au premier

compétiteur Pierre Langenwalt, vicaire perpétuel de l'église de Worms. — Lettres de confirmation de bénéfice en faveur de J. du Pont de Pitran, chanoine de N.-D. d'Huy *(Hoyensis)* au diocèse de Liège, et maître ès arts. — Collation en faveur de Marsile de Jughen, écolâtre de Saint-Denis de Liège, nommé à Saint-Gengoulf du diocèse de Cologne, et chargé d'un canonicat à Saint-Cassien de Saint-Vith *(Vitunensis) ;* — de Geoffroi Lutzelen Borlh, chanoine d'Aix-la-Chapelle. — F^{0} 144. Confirmation ou concession de bénéfices aux. diocèses de Mayence pour les églises de Gotha et de Bremen dans le Sleswig, et aux diocèses d'Yorck *(Eboracensis)* et de Cantorbéry, dont l'archevêque de ce dernier diocèse est chargé de s'entendre avec l'évêque de Worcester *(Wigorniensis)* sur une compétition d'églises paroissiales. — Brefs d'exemption et dispense de titres universitaires pour l'obtention de canonicats et prébendes. — F^{0} 146. Dispenses pour mariages contractés au premier degré. Levée d'excommunication encourue par : — Nardo de (Nardi) et Isabelle de Seculo, du diocèse de Salerne; — Clément de Belcasso, et noble dame Philippa de Gorbo, au diocèse de Raguse; — Jean de... et Alice de... au diocèse de Worcester; — Henri et noble dame Marguerite de..., au diocèse de Mayence; — Roland, chevalier, et la vicomtesse de Plédran, aux diocèse de Saint-Malo et de Saint-Brieuc ; — Bertuccio de Venise, et noble dame Indda, fille de Léonard Dandolo, diocèse de Castello *(Castellanensi,* à Venise) : — Georges, fils de Bartholomé Gizi « des îles », et Marie, fille du seigneur de l'île d'Andros, dame de Nègrepont, diocèse d'Athènes, mariés quoique au troisième degré, pour terminer des guerres entre leurs familles, et se fortifier contre les Turcs; — Hermann, landgrave de Hesse et Jeanne sa femme, mariés par dispense du pape Grégoire XI, dont les lettres de dispense avaient été perdues et dont ils demandent copie ou confirmation;— Jean, marquis de Moravie, et Elisabeth, fille du feu comte Albert d'Otting (heim?), etc., toutes ces dispenses sont accordées sous la réserve qu'il n'y a pas eu rapt. — Fº150. Lettres conservatoires des privilèges des maîtres, docteurs et écoliers de l'Université de Prague, dont la défense est expressément commise aux juges députés par le Saint-Siège, par la difficulté d'aller se faire juger en cour de Rome, vu la distance; dans les petites causes, justice sommaire et sans appareil judiciaire; dans les grandes, appareil complet de la justice, armée de la censure ecclésiastique avec appel à Rome, et avec la clause de recours au bras séculier, s'il est nécessaire, contre les prélats, archevêques, ducs, barons, comtes, communautés de villes et de cités violateurs des droits de l'Université : — les mêmes lettres sont adressées aux juges conservateurs députés par le Saint-Siège, pour protéger des couvents et monastères attaqués et pillés par des prélats, des nobles et des villes; — mêmes lettres en faveur d'un évêque, dont les ennemis ravagent et pillent tous les biens. — Mêmes lettres pour le cardinal G., dont les revenus de sa prévôté de Saint-Georges de Lucques et ceux de ses autres bénéfices sont odieusement pillés par tous. — F^{0} 153. Bulle portant union de l'église paroissiale de Montbeton, diocèse de Montauban, laquelle est un bénéfice à la collation de l'évêque (Géraud du Puy), au prieuré des religieuses de *Allo-filio,* dont la pauvreté est devenue si grande qu'elles sont forcées d'aller mendier de porte en porte, au scandale de la religion et avec perpétuel danger pour les mœurs; l'évêque lui-même la demande (1400-1405). — Union confirmée par le pape Urbain VI, à la prière du roi Richard II d'Angleterre, et faite anciennement par H., évêque du diocèse, d'une église paroissiale au monastère de Winchelcumbe, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Worcesler *(Wigorniensis),* pour qu'au moyen de cette adjonction de revenus, l'hospitalité puisse y être exercée, et les édifices qui tombent en ruine par la vétusté et l'effort des tempêtes qui sont terribles dans le pays, soient relevés et entretenus (vers 1388). — Commission au juge des lieux pour informer si un bénéfice uni par l'évêque du diocèse à un monastère pauvre, fondé dans un marais et des terres stériles, a été réellement possédé depuis plus de trente ans par ce monastère, et dans ce cas la confirmation sera accordée audit monastère de Marthesen de la possession de l'église en question de Sempnigham, au diocèse d'Yorck. — Fº155. Confirmation de la translation de l'ancien couvent de Saint-Michel de Lunebourg au diocèse de Verden, entièrement détruit par les guerres de Saxe et de Hanovre, et de son rétablissement par le duc de Saxe dans la ville de Luneberg, ainsi que de l'union que l'évêque y a faite des fruits et revenus de l'église paroissiale de Saint-Ciriace. — Confirmation de l'union faite au monastère de Raypa, ordre de Citeaux, diocèse d'Yorck, par l'archevêque de Cantorbéry, de l'église cathédrale d'Yorck avec ses revenus, à la suite et en conséquence de la donation que le roi Édouard et le comte J. de la Varenne (comte de Surrey), avaient précédemment faite à ce monastère de leur droit de patronage sous condition que le nombre des places monacales y fut augmenté. — Confirmation en faveur du chapitre de Breslau *(Wratislaniensis)* de l'union faite par l'évêque P. de quelques églises paroissiales

que l'empereur Charles (IV) avait données audit chapitre : laquelle union, pour n'avoir pas été accomplie au moment où le pape Urbain V avait révoqué toutes les unions et incorporations non accomplies à la date de sa bulle, se trouvait invalidée; le pape se rend aux prières du chapitre et prononce l'incorporation. — Confirmation [par Urbain VI] de l'union faite à l'évêché de Razebourg, en Danemarck, par l'archevêque Albert, métropolitain de Bremen, de l'église Saint-Nicolas de Wismar dont le patronage et les droits y attachés avaient déjà été donnés à cet évêché par le duc Henri de Mecklembourg *(Magnopolensis),* en dédommagement des pertes cruelles qu'il avait subies dans les guerres du pays. — F^os^ 157 à 159. Bref adressé à l'évêque de Rochester *(Roffensis),* ordonnant l'union' des revenus de deux églises paroissiales (Waltzecline et Broughton), à la fondation faite en l'université d'Oxfort, diocèse de Lincoln, par l'évêque de Winchester, Guillaume (?), du consentement du pape, et sur les biens personnels de cet évêque, d'une maison avec chapelle pour 70 pauvres écoliers en théologie et en droit, et ès arts; ces deux églises, rachetées dernièrement d'un seigneur laïque, sont ajoutées par ledit évêque au revenu insuffisant de sa fondation. Exemption, en faveur du recteur et des écoliers, de la juridiction de l'ordinaire (l'évêque de Lincoln), qui est attribuée comme à un fondateur, audit évêque de Winchester, avec permission de consacrer la chapelle et les autels qu'il a fait construire, et les réconcilier en cas de sacrilège ou d'effusion de sang par rixe ou bataille; autre bref pour y permettre le Saint Sacrifice à messe chantée, ainsi que la délivrance des sacrements au recteur et aux élèves, etc., nonobstant que ce lieu soit d'un autre diocèse que celui du donateur fondateur : le tout sous la condition d'assigner une part convenable au traitement des desservants des églises unies à ce collège. — F^os^ 158 à 161 et 224 à 226. DES INDULGENCES. Indulgences aux fidèles qui visiteront les églises dédiées à Notre-Dame et à Sainte-Croix, spécialement N.-D. la Grande à Catane; mêmes faveurs à Saint-Nicolas de Catane en Sicile et Sainte-Croix de Ringen (?) au diocèse de Dorpat en Livonie *(Carbacensis diocesis);* — qui contribueront par leur travail ou dans leurs biens à la réparation des monastères parmi lesquels est nommé celui de Saint-Cirgues,O.S.B. où se trouvent les reliques du martyr saint Valentin, abbaye ruinée de fond en comble par des bandits associés, «appelés Bretons, » ou des hôpitaux et hospices destinés aux pauvres : Sainte-Marie-Madeleine, près de la cité de Gomminges; — ou des couvents : N.-D. de Leysoen, ordre des Prémontrés, diocèse de Norwich. — Concession du pape Urbain VI accordée en certains cas et à certains bénéficiers seulement, de percevoir les revenus de leurs bénéfices, même sans résidence, quand il y a par la force des choses impossibilité de résider, comme il arrive pour les dignitaires des églises cathédrales, et les chapelains et commensaux des cardinaux suivant la cour pontificale : (Hermann Peterman, chanoine d'Osnabruck); dérogeant en cela aux constitutions de Boniface VIII et aux ordonnances des synodes généraux et provinciaux, qui n'autorisaient la non-résidence que pour un temps déterminé (Urbain VI). — F^0^ 163. Brefs divers autorisant : — la confrérie des pêcheurs de Leyde, au diocèse d'Utrecht, à doter une chapelle qu'ils 'ont fait construire sous le vocable de N.-D. dans l'église paroissiale, et à en être les patrons; — la dame Angèle de Senis (Sienne), citoyenne de Florence, à fonder un couvent de femmes dé l'ordre de Vallombreuse, dont elle se charge d'élever tous les bâtiments et dépendances, monastère, cimetière, clocher, etc.... — le provincial de l'ordre des Carmes en Sicile, à établir trois couvents dans la province qui puissent servir de point de repère et de lieux réguliers aux moines que la prédication dissémine dans tout le pays, dérogeant en cela aux constitutions de Boniface VIII qui interdisaient aux ordres mendiants l'établissement de nouveaux couvents; la même autorisation est donnée aux Ermites de Saint-Augustin pour une maison à Florence; — diverses fondations de chapelles. — Bref de dispense de naissance légitime, comme étant né *"de presbytero et solutâ"* en faveur d'un chanoine d'Angleterre, pourvu de dignités canoniales dans les églises de Salisbury et de Londres, et désigné pour un canonicat à Yorck par le roi Richard II, en vertu de l'accord passé entre lui et le Saint-Siège représenté par les archevêques de Cantorbéry et de Lincoln,: accord qui lui réservait la nomination aux dignités dans deux métropoles de son royaume. — F^os^ 166 à 186. DISPENSES, INDULTS, RÉVOCATIONS DE CONCESSIONS, COMMUTATIONS DE VOEUX FORMES PAR DES LAÏQUES. L'évêque d'Utrecht, Florentius, autorisé à faire admettre dans chacun des monastères de son diocèse un religieux présenté par lui, pourvu qu'il remplisse les conditions requises; — un prieur de Saint-Nicolas de Prona, ordre de Cluny, à recevoir par exception dans son monastère, deux religieux sans avoir à en obtenir la permission de l'abbé de Cluny ; — le couvent de Sasso-Ferrato , ordre de Saint-Basile, à demander la cassation de tous actes et contrats faits par son ancien abbé Jérôme, partisan encore actuel de l'anti pape Clément VII, qui avait vendu, loué, mis en gage et diverti les biens du

couvent. — Le juge ecclésiastique de la province d'Auch est chargé de rechercher les prêtres adhérents de Clément VII, Robert de Genève, ex-cardinal des Douze Apôtres, « *nunc Antipapa, qui se Clementem VII ausu sacrilego nominare presumit,* » de les déclarer déchus de leurs biens propres et de les donner en fief à d'autres : l'exemple est fait sur Raymond Sani, ou Sancii, prêtre du diocèse de Dax, possesseur en son privé nom de maisons et d'immeubles, dont les biens sont confisqués par la chambre papale, et donnés à un autre clerc du même diocèse, Pierre de Goy. — Bref pour autoriser l'évêque de Lincoln à rendre à la liberté un jeune homme contraint par ses parents d'entrer en religion. — F^{0} 170. L'évêque Jean Baff, suspendu comme fauteur de Clément VII, est rétabli sur son siège de Dax après sa soumission : pendant son interrègne, c'était l'évêque de Lisbonne, Jean, *Ulixbonensis, tunc Aquensis episcopus,* qui avait administré son diocèse, et qu'on renvoie après cela en Portugal, vers 1385. — Rappel, à la prière de l'abbé du monastère de Saint-Pierre de Glocester, des ordonnances apostoliques qui permettent la location ou le bail des biens ecclésiastiques, et que contredisent néanmoins les défenses et restrictions des évêques diocésains, et même les légats du Saint-Siège. — Les biens d'un adhérent de l'antipape Clément VII, situés dans le diocèse de Rieti, Jacques-Louis de Galioffo, citoyen d'Aquila, lequel a continué après l'excommunication à suivre l'erreur de l'anti pape, sont donnés à Bartholomeo de Narni, chevalier, en considération de ses services. — F° 172 v°. Levée générale de l'interdit sur la Sicile et les cités de Messine et de Catane précédemment jeté par le nonce Thomas, évêque d'Assise, au nom du Saint-Siège. — Autorisation à un évêque de l'ordre des Frères Prêcheurs, Damien, évêque de Rieti, nommé par le pape administrateur de ce diocèse, mais dont les revenus sont entre les mains des schismatiques, de se faire accompagner dans toutes les maisons de son ordre tant dans celle de Gênes, où il a fait profession, que dans les autres, de deux chapelains Frères Prêcheurs, comme il est d'usage parmi eux quand on est docteur en théologie. — Confirmation du testament d'un chanoine de Liège. — Lettres de « *caritativo subsidio* » pour l'évêque de Wurtzbourg *(Herbipolensi),* Gérard : expliquant que les papes Urbain V et Grégoire XI, ce dernier prédécesseur immédiat du pape actuel (Urbain VI), avaient donné mission, en raison des charges de cet évêché, au juge et au métropolitain de proposer un tant pour cent proportionnel aux dîmes perçues dans le diocèse, à payer par le clergé tant séculier que régulier collecteur de ces dîmes; en conséquence, le pape ordonne à l'archevêque de Mayence métropolitain, de faire imposer en faveur de l'évêque un subside pour deux ans sur tous les clercs et réguliers pourvus de dîmes, nonobstant les règlements de Benoît XII, anciennement portés au commencement du siècle. — Concession à un clerc italien, Paul de Planta de Juvenatis, « *plebanoplêbis Sancti-Laurentii in burgo,* » du diocèse de Florence, familier du pape, et clerc de la Chambre Apostolique, de jouir pendant cinq ans des revenus de ce genre de bénéfice « *qui dignitas curata et principalis in eâdem plebe existit,* » avant de se faire promouvoir aux ordres sacrés, nonobstant toutes constitutions apostoliques, serment de commune et coutumes de la commune de Florence, à ce contraires. — F^{0} 175. La province de Celano (Naples) étant dévastée par l'épidémie, le pape, à la requête du comte Roger, et de ses frères Louis et Bernard, donne à tous les fidèles des deux sexes l'autorisation de se confesser où ils voudront, à qui ils voudront : donné au camp de Luceria, au diocèse de Salerne. — Le vicaire apostolique de la Marche d'Ancône, André, cardinal de Saint-Marcel et de Saint-Pierre, est autorisé à conférer des bénéfices vacants jusqu'à un certain temps, que le pape augmente. — François de Massaria, de l'ordre des Frères Prêcheurs, est nommé en Sicile inquisiteur de la Foi. — Commission donnée à deux cardinaux de réformer un monastère de la Sabine ; — ordre d'arrêter un moine du diocèse de Lincoln, qui avait falsifié des lettres apostoliques; — de transférer dans un autre couvent une religieuse de Sicile dont la santé souffrait de l'insalubrité de celui dans lequel elle résidait; — d'informer sur la vocation d'une fille noble, Elisabeth de Witheloulle, diocèse de Cologne, qui voulait entrer en religion au monastère de Stoyppenberghe; — d'absoudre de l'excommunication un chevalier du diocèse de Carlisle qui avait laissé tuer son frère, prêtre, dissipateur du commun héritage; il est condamné à fonder une chapelle perpétuelle. — Mandement à l'archevêque de Salzbourg d'absoudre ceux qui dans son diocèse, prélats ou autres, avaient formé une ligue, avec serment, pour repousser les clercs directement pourvus de bénéfices par le Saint-Siège dans le pays. — L'évêché de Staffanger, en Norwège *(Stalbaugiensis),* ayant été donné après la mort de son évêque Bertolf, à Olaf, et étant contesté néanmoins les armes à la main par le chanoine Halgerus, qui se dit élu du chapitre et investi par son métropolitain, l'archevêque de Drontheim *(Radrosiensis),* le pape commet le juge des lieux pour faire cesser ce scandale, et chasser, même par le bras séculier, l'intrus

qui s'est emparé du diocèse. —F° 181. L'empereur Charles IV, roi des Romains, obtient un bref pour marier, ses filles au troisième ou même au second degré de consanguinité, et pour se marier lui-même, nonobstant tous degrés de parenté prohibés (vers 1365?). — L'évêque de Cracovie est chargé d'absoudre un mariage contracté à un degré prohibé entre Jean de « Baionis Biaionie », et noble dame Anne, sous condition d'abandonner à la chambre apostolique le sixième de la dot pour la réparation des églises du diocèse. — Bref pour autoriser le changement d'un vœu d'aller à Saint-Jacques de Compostelle, contre l'accomplissement d'une autre œuvre pie, par une mère du diocèse de Milan. — Bref qui donne le droit au général des Frères Mineurs, assisté de deux ou de quatre assesseurs, d'examiner un frère, professeur de théologie, ayant assidûment suivi les cours dé l'Université de Paris, et de l'admettre au grade de maître en théologie, comme si cet examen eût été passé devant l'Université, et par les examinateurs-ordinaires. — F^{0} 183. Bref adressé aux archevêques de Pise et de Florence, et à l'évêque de Pérouse, portant commission de citer l'évêque de Spolette, accusé d'avoir dilapidé les biens de son église. — Injonction au chapitre de Dax de recueillir, au nom de la chambre apostolique, tous les fruits et revenus de la mense épiscopale, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu par le pape au siège vacant; autre bref ordonnant audit chapitre de rendre tous les revenus qu'il a perçus ainsi à l'évêque J. Baff, réintégré dans sa dignité, après avoir fait la preuve de son innocence. — F^{0} 187. POUVOIRS PARTICULIERS ET GÉNÉRAUX ACCORDÉS PAR LE SAINT-SIÈGE. — Le provincial des Frères Prêcheurs, en Lombardie, Antoine de Farraria, est autorisé à absoudre de l'excommunication les frères de son ordre qui ont célébré les offices dans les pays rebelles à l'obédience du pape. — Bref adressé à l'abbé de Nieuil, ordre Saint-Augustin, au diocèse de Maillezais (Vendée), portant pouvoir de recevoir les résignations de bénéfices ou de prieurés présentées par les titulaires dans plusieurs paroisses, à cause de l'oppression des guerres allumées dans le pays, qui avalent détruit les revenus de tous les bénéfices. — Bref pour le frère Thomas, patriarche de Grado ou d'Aquilée, l'autorisant à choisir deux sujets dans son ordre (Frères Mineurs), l'un pour étudier à Bologne, l'autre à Padoue, et être ensuite employés, à titre de maîtres et professeurs, dans les couvents de l'ordre, comme s'ils avaient pris leurs grades à l'Université de Paris. — Brefs pour l'évêché de Glascow. L'évêque Walterius reçoit l'autorisation de pourvoir, à son choix, à quatre canonicats ou prébendes dans son diocèse.— L'archevêque de Kolocza (Hongrie), dans le diocèse duquel le pape avait appris que des vicaires, se disant envoyés par un patriarche schismatique, donnaient et distribuaient des dispenses de mariage aux degrés prohibés, est chargé de mettre fin à ce scandale, même par l'excommunication des rebelles. — Le patriarche de Grado (Aquilée) est autorisé à retenir près de sa personne six Frères Mineurs, choisis par lui, pour être ses lieutenants dans les affaires de son patriarcat avec la cour romaine. — F^{0} 190. Rescrit adressé à Jean, évêque d'Arezzo, nonce du Saint-Siège en Lombardie, qui l'envoie contre Barnabo et Galéas Visconti de Milan, *crudeles tyranos,* avec pouvoir de conférer tous bénéfices vacants dans les églises dévastées et en ruines. (Grégoire XI, 1372?) — L'évêque Étienne, du diocèse de Wetzen (Hongrie), ambassadeur à la cour papale du roi Louis de Hongrie, est couvert du privilège de l'immunité diplomatique pendant son séjour à Rome, de manière à ne pouvoir être actionné ni recherché devant les tribunaux ecclésiastiques, pour quelque cause que ce puisse être (Grégoire XI). — F^{0} 191. Le cardinal Jean, du titre des Quatre-Couronnes, résidant dans le Royaume de France, est investi du pouvoir de réserver certains bénéfices et canonicats à la nomination du roi Charles (V) jusqu'au nombre de quarante places dans les métropoles et cathédrales, et de soixante et dix dans les églises collégiales. Donné à Rome (sans date, vers 1378. Grégoire XI). Le cardinal étant mort sur ces entrefaites, le pape investit de ses pouvoirs l'évêque de Langres. — Mandement aux abbés de deux monastères de l'ordre de Cîteaux, aux diocèses de Parme et de Plaisance, de parcourir et de réformer les couvents de l'ordre situés dans les Marches d'Ancône et de Terni, ainsi qu'en Lombardie et dans la Romagne, dans lesquels l'indiscipline s'était introduite à la suite des guerres; — à l'évêque d'Assise de disposer, en faveur de qui il jugera à propos, de quatre bénéfices ; — à l'archevêque de Ravenne Pileo de faire réparer les ruines que la guerre avait faites au couvent de Saint-Grégoire, 0. S. A., près Ferrare, avec les revenus d'une année de ce couvent, dont il aura la perception et la disposition, dans ce but; — à un maître en théologie de l'ordre des Frères Mineurs, François de Fabrica, de se transporter dans un monastère d'Aragon, afin d'y réprimer l'indiscipline, même par déposition du prieur et du vicaire général nommé pour la province; mission ensuite étendue par le pape à tout le pays, avec ordre de tenir un chapitre général pour prendre des mesures convenables et efficaces; — à Antoine, archevêque de Kolocza (Hongrie), d'interdire la profession de tabel-

lion, et la passation des contrats entre chrétiens et catholiques aux prêtres grecs schismatiques de son diocèse qui se sont arrogé la fonction, ainsi que la rédaction de tous les actes publics. — Fº197. Permission donnée, de l'autorité du Saint-Siège, aux *Anciani* et chefs de la commune de Pise d'user de l'autorisation précédemment accordée par Urbain V, à Jean de Comitibus, chef et podestat de la cité (qui n'avait pas pu s'en servir, vu son renversement de sa charge, et le changement de la Constitution Pisane), de faire conduire, une fois seulement, à Alexandrie d'Égypte, et dans les pays détenus par le Soudan de Babylone, deux navires chargés de marchandises (excepté la contrebande de guerre, armes, fer et bois de construction ou de marine) sans péril de l'excommunication générale portée contre ceux qui entretiennent des relations avec les infidèles, sous la condition de jurer entre les mains du diocésain du port de départ que le chargement ne contient pas de contrebande de guerre. — Confirmation des privilèges accordés par le pape Jean XXII, et inscrits au registre de ce règne par son successeur Clément VI, en faveur de l'ordre des Frères Mineurs dans les terres et nations des infidèles: Grecs, Bulgares, Cumans, Ibères, Alains, Khazars, Goths, Scythes, Ruthènes, Jacobiles, Rubrans, Géorgiens, Arméniens, Indiens, Nestoriens, *Motlici?* et autres peuples non croyants de l'Orient et du Nord. — Vidimus donné par le pape (Grégoire XI) des lettres de privilèges de Jean XXII, transcrites par l'ordre de Clément VI, et dont actuellement les copies qu'en possède l'ordre des Frères Mineurs sont presque détruites par la vétusté. — F^0 198. Confirmation par le pape, à la requête instante des villes du diocèse de Marsi, de la remise de la moitié des impôts faite pour un an par la reine Jeanne de Sicile à ses sujets détruits par la guerre et la peste. — Autorisation donnée à la maison des Hospitaliers de Saint-Antoine de Vienne (Isère), réduite à l'extrémité par la guerre et la peste, et menacée de ne pouvoir achever les bâtiments qu'on y élève, de mettre la main, pour une période de quinze ans, sur les revenus de toute préceptorerie ou maison de l'ordre, dont le titulaire viendra à décéder, et les revenus en provenant devront être appliqués aux constructions du couvent chef d'ordre. — Vidimus, et expédition en forme authentique adressée à l'archevêque d'Embrun Pierre (III Ameil), entre 1367 et 1378, d'une bulle d'Innocent IV, datée de Lyon (1244) et adressée aux évêques de Gap et de Digne, afin de les charger de traiter la paix entre l'archevêque d'Embrun (Aymar, 1236-1248) et G, (Guigues VII), dauphin de Viennois, comte d'Albon, sur une terre contestée entre leurs prédécesseurs respectifs, B. (Bernard I^{er} Chabert). archevêque, le précédent comte d'Albon, et O (Eudes III), duc de Bourgogne. — F^0 200. Suppressions sur la plainte de l'archevêque de Ravenne Pileo, des juges ecclésiastiques institués dans l'Exarchat, par ordre de la cour romaine, et par les nonces Égidius, évêque de Sabine, et Adrien, cardinal de Saint-Marcel; l'administration de ces juges brouillant tous les rapports ecclésiastiques et soulevant les populations. — Règlements: sur les discussions intervenues dans l'ordre des Frères Mineurs, relativement à l'élection d'un général, à l'occasion desquelles le pape avait délégué trois cardinaux, dont après la paix rétablie dans l'ordre, il révoque le pouvoir spécial; — sur l'opposition formée par les moines du Mont-Olivet, dépendance du Mont-Cassin, au recrutement de quelques-uns d'entre eux, dans le nombre des quarante moines que le pape Urbain VI, prédécesseur de celui-ci (c'est Boniface IX) avait permis de choisir dans tous les couvents de l'ordre pour être envoyés à l'abbaye du Mont-Cassin; — sur l'apaisement des discordes qu'avait amenées entre les Frères Mineurs et les religieuses de Sainte-Claire, la concession de privilèges spéciaux que le pape révoque; — sur l'église de Prague, à la demande de l'empereur Charles (IV, de Luxembourg), — sur un conflit survenu entre l'évêque d'Avignon, Faidit (1368-1386) et les administrateurs de la maison des pauvres orphelins de la ville; le jugement en est remis à P., évêque d'Ostie; — F^0 204; sur l'exemption de tout impôt ecclésiastique, demandée et obtenue par Pierre d'Aragon, de l'ordre des Frères Mineurs, beau-père du Roi d'Aragon, en faveur d'un hospice qu'il avait fondé, et doté. — Inhibition aux cardinaux protecteurs de l'ordre des Frères Mineurs, dont un magnifique éloge est fait dans la bulle, de rien établir ni instituer contre la sévérité de la règle de saint François, ni par privilèges, ni autrement. — F^0 206. Règlement (par Innocent VI?) sur les dispositions funéraires prises par le pape Clément VI, en vue. de sa sépulture à l'abbaye de la Chaise-Dieu, au diocèse de Clermont, où il avait fondé de ses deniers et pourvu un chapitre de huit chapelains dotés sur des rentes acquises de don Jayme, roi de Majorque et seigneur de Montpellier, lesquelles, entre les mains de Charles, de Navarre, seigneur de Montpellier, ont diminué considérablement: le pape fait la différence avec son propre trésor. — F^0 207. Érection par Clément VI (1344), à la demande de Jean, roi de Bohême, et de Charles, marquis de Moravie, son fils-aîné, en métropole de l'église de Prague, et en cathédrales de quelques églises de Bohême, par distraction

d'avec l'archevêché de Mayence, duquel la province relevait auparavant. — Réforme d'un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, situé au diocèse de Saintes, où les moines se sont déliés de toute autorité, discipline et service, menant une vie de « Bagaudes » ; on les met sous la règle de Saint-Benoît, et sous l'autorité du monas tère de Saint-Jean-d'Angély, après avoir autorisé à se retirer ceux d'entre eux qui ne voudraient pas rentrer dans la règle; le prieur de Charroux est institué com missaire spécial pour régler la question. — DE UNIONIBUS. Fº 209. Brefs d'incorporation d'églises paroissiales à des couvents, de dignités à des cathédrales, de prieurés à des monastères : Mende, *au diocèse de Saint-Flour,* (1368-1370), où quatre-vingts chanoines vivent sur ses revenus, en même temps que le diocèse a de grandes affaires à traiter avec les gens du Roi, et autres puis sances; — les Sables-d'Olonne, au couvent d'Olonne, où l'exercice de l'hospitalité est devenu une charge insoutenable par la multiplicité des allants et venants, et qui rebâtit ses constructions au milieu des guerres du pays; — un couvent du diocèse de Cambrai, doté anciennement par le roi d'Angleterre du patronage d'une église située au diocèse de Lincoln, dont l'évêque est chargé d'opérer l'union effective; etc., etc... — DE FUNDATIONIBUS. F^{0} 215. Confirmation de la fondation faite par un seigneur et sa femme, non nommés, d'un couvent de douze moines, avec un abbé, nonobstant que ce couvent eût été établi sans la permission du diocésain. — Induit pour Pierre, évêque *Saliniensis*(?) afin d'ériger à ses frais, dans sa maison de Sainte-Praxède, à Avignon, un couvent de religieuses de Saint-Augustin, et règle donnée à ce monastère avec la participation à tous les privilèges déjà concédés aux couvents du même ordre. — Nombreuses fondations de couvents de l'ordre de Sainte-Claire, et droit reconnu à un fondateur laïque de nommer la première abbesse et le premier essaim d'entrée. — Fondations de l'ordre du Mont-Carmel, à la requête des nobles, barons et marquis de Misnie, dans toute la province de Saxe. — DE RESIGNATIONIBUS CUM RESTITUTIONE IN STATUM. F^{0} 221. De pauvres clercs, dans l'espérance d'obtenir de meil leurs bénéfices en suivant la cour romaine, ayant renoncé à ceux dont ils étaient revêtus, et s'étant trouvés ensuite peu satisfaits des nouvelles grâces qu'on leur avait faites, le pape leur permet d'aller reprendre possession des premiers. — La multiplicité inconsi dérée des titres de possession ou provisions de prében des, canonicats (obtenus en vertu des expectatives) est réduite, à la demande des évêques, abbés, prévôts et doyens des chapitres; et pour cela, le pape fixe un nombre défini de chanoines dans les églises où il n'était pas fixé, comme à Limoges. — F^{0} 222. La même réforme est opérée contre l'envahissement des couvents par une multitude effrénée de moines qui en s'abattant sur eux en dévorent tous les revenus; il n'y en sera plus admis désormais jusqu'à ce que le nombre de ceux qui forment le couvent ait été ramené à son chiffre réglementaire. — Mandement adressé au chancelier de la cathédrale de Paris de promouvoir, après examen, au grade de maître en théologie un moine étudiant à l'Université, déjà pourvu du titre de bachelier, et capable de subir l'examen pour la maîtrise, sans attendre la fin du cours d'étude à l'Université. — DE INDULGENTIIS. F^{0} 224. Indul gences accordées aux visiteurs de monastères nouveaux : — d'églises de Frères Mineurs pendant les fêtes des saints de leur ordre, parmi lesquels saint Louis, évêque et confesseur de la Foi ; — aux chrétiens qui contri bueront de leurs deniers à l'entretien et à la nourriture d'une foule considérable d'enfants exposés et aban donnés dans une ville port de mer, qui n'est pas nommée, et qu'un charitable habitant a recueillis dans sa maison en les allant relever dans les rues et sous les porches des églises : mais il y en a trop; — aux fidèles qui visiteront pendant les fêtes de saint Remi et de saint Nicaise l'église de N. D. de Reims, etc. — F^{os} 227 et 228. EXEMPTIONS DE LA JURIDICTION DE L'ORDINAIRE PAR PRIVILÈGE OU PAR DISTRACTION DE PARTIE DES DIOCÈSES. Le couvent de Sainte-Claire, fondé à Naples par la reine Sancie et le roi Robert de Sicile, où sont déjà trois cent quinze religieuses, est détaché (1344) de la juridiction de l'archevêque de Naples. — Confirmation de l'exemption absolue de toute juridiction d'évêque ou d'archevêque, excepté de celle du Saint-Siège, en faveur de l'ordre entier de Cluny, biens et personnes. — F^{os} 229 à 232. Bulle de création par le pape Jean XXII de l'évêché de Mirepoix, détaché du diocèse de Toulouse, et institution du chapitre de la nouvelle cathédrale dont les règle ments sont donnés dans ladite bulle (1318), — Règle ment pour le chapitre de Rieux, détaché de celui de Toulouse par le pape successeur de Jean XXII. — Exemption en faveur d'un secrétaire du pape, nommé Pierre de Mornac, de toute retenue ou main-mise par quelque cardinal que ce soit, et de toute autorité et prise de possession par les fourriers de la cour papale chargés de répartir les logements au moment où elle s'installe à Avignon, sur une maison achetée par lui sous le nom d'un de ses parents cahorsin, appelé Hugues de Volvène, d'une dame Milfonde (?) et après elle de Lapo de Ruspa, marchand florentin suivant la cour : ladite maison est située près de l'église Saint-Agricol. —

Exemption à la prière de Bar... évêque grec converti à la foi catholique, et pourvu depuis du siège de Catanzaro suffragant de Reggio en Calabre, de la juridiction de son métropolitain pour lui, son église et son diocèse pendant tout le temps de sa vie, à cause des pillages, dévastations et mauvaises affaires dont l'archevêque de Reggio ne cesse de l'accabler, sans qu'il puisse se défendre, étant étranger et suffragant : situation qui excite le scandale de ses frères de l'empire d'Orient, dont les dispositions à revenir comme lui à l'unité de l'église latine ne seraient pas encouragées par le spectacle d'un de leurs anciens évêques traité aussi peu honorablement depuis sa réunion à la foi romaine. — F^0 233, v°. Exemption en faveur de G., ancien évêque de Paris, nommé patriarche d'Alexandrie, et empêché par les infidèles de prendre possession de son patriarcat, de toute sujétion et obédience aux évêques des diocèses étrangers dans lesquels il pourra être appelé à résider pendant ses voyages. — F^0 235. Bulle de distraction du diocèse de Toulouse d'une partie de son territoire pour former les nouveaux diocèses de Montauban, auparavant de Cahors, de Saint-Papoul et de Lombez, avec partie de celui de Rieux. Sans date (1317).— F^0 236. Division de l'archevêché de Tarragone en deux diocèses; celui de Saragosse avec Osca, Pampelune et Calahorra pour suffragants, et celui de Tarragone avec les suffragants de Barcelone, Lérida, Gérone, Tortose, Urgel, Valence; et la bulle attribue au nouveau diocèse de Saragosse l'église de N. D. *de Allerisinis* (?), située sur les confins de l'Aragon, et jusqu'ici respectivement revendiquée par les diocèses de Tarragone et de Tolède. Bulle d'investiture de l'archevêché de Saragosse. —F^0 237 v°. Érection en évêché de la ville d'Algésiras, dont le nom arabe se traduit en latin par *insula viridis,* enlevée d'assaut sur les Arabes par le roi de Castille et de Léon. Alphonse XII (en 1345), ville très forte et port de guerre des «Agaréniens» ; les évêques de Cadix et d'Algésiras sont chargés en commun d'y instituer un chapitre, et une église cathédrale sous le vocable de N. D. de Palma, sur l'emplacement du grand temple des infidèles, et le titre du nouvel évêché devant être : Algésiras et Cadix. — Collation des canonicats, prébendes, doyennés vacants par la mort du collateur, le pape Grégoire XI, qui s'était réservé la disposition de tous les bénéfices et prélatures; un clerc est pourvu de l'église de Conégliano. — Bref portant la révocation de tous les procureurs fiscaux et généraux de la curie romaine, et remise de leurs pouvoirs à un seul procureur général de l'Église, chargé de tout le service pour juger des appels de la chrétienté. — F^0 241. — (Jean XXII). — Lettres de familiarité pour un clerc. — Épuration de la liste des bénéfices sur laquelle étaient inscrits trop de clercs, toujours inscrits pour l'obtention des réserves, collations et provisions des bénéfices, jamais pour passer à l'ordination ; le pape (Jean XXII) en prononce la révocation et le rejet hors du rôle (1334). — Un curé du diocèse de Dax, en contestation de bénéfice avec deux compétiteurs de Bayonne; la cause poursuivie à la cour papale à Florence, Suessia et Naples; lui malade à Florence, et triomphant par la mort de ses adversaires que sa constance a lassés; resté seul, il est confirmé dans le bénéfice par le jugement de l'auditeur du Palais, commis à sa cause. — Levée à la demande de l'archevêque de Gènes, de l'excommunication portée contre les chrétiens qui trafiquent avec les infidèles, et encourue par un citoyen de Gênes porté par les hasards de mer jusque chez les Turcs. — Induit pour le cardinal Galeotto, du titre de Sainte-Agathe, adressé aux évêques d'Ancône et de Ferrare, pour les informer que le pape a donné à ce cardinal les fruits et revenus de tous les bénéfices tant réguliers que séculiers, vacants ou à vaquer dans leurs diocèses. — Confirmation entre les mains de l'ordre des Frères Prêcheurs de la donation à eux faite, il y a plus de trente ans, d'une église bâtie en l'honneur de la Vierge Marie, sous le vocable de N. D. *de Coronato,* à environ un mille de la ville de Caffa (en Crimée) par un Arménien infidèle, converti ensuite à la foi, nommé Arabret, qui était entré dans leur ordre. — F^0 245. Bref adressé au cardinal-légat Guillaume, du titre de Saint-Etienne *in Monte-Cœlio,* sur l'état de la religion dans le royaume de Sicile, en deçà du Pharo, qui est un fief du Saint-Siège, et lettres qui sont à lui données près les ducs et comtes du pays par Urbain VI, avec les pouvoirs les plus étendus. — F^0 246. La même mission est donnée au cardinal de Sainte-Praxède, dans la Toscane et le duché de Spolète, avec pouvoir de former et contracter des ligues, alliances et confédérations entre rois et princes et autres puissances, et ordonner tout fait de guerre contre Robert, ancien cardinal, du titre des Douze-Apôtres, anti pape sous le nom de Clément VII; excommunier tous ceux qui se déclareront contre lui, légat, et sa suite; choisir et retenir près de lui tout moine, de quelque Ordre qu'il soit, sans autorisation des abbés et prieurs; conférer les ordres mineurs, consacrer et réconcilier les lieux saints, créer des notaires et tabellions, convoquer près de lui tous prélats et clercs, abbés et patriarches; lever les peines et distribuer selon l'objet de sa mission les grâces ecclésiastiques, indulgences, permissions et dispenses jusqu'à un nombre

déterminé de personnes: enfin recevoir à l'obédience les schismatiques et les rebelles. — Fº 257. Même mission à l'archevêque de Patras, légat, dans les provinces de Patras, Athènes, Thèbes, Corinthe, Rhodes, Corfou, Durazzo, Néopatras et Nicaria *(Patracencis et Grecensis, Athaniensis, Tebanensis, Corintiensis, Colocencis, Corfiencis, Duratensis, Neopriensis et Nixiensis),* pour la réformation de l'Église et les mesures à prendre contre le schisme; il est en même temps chargé de faire rentrer à la Chambre apostolique tout le contenu des caisses des collecteurs ecclésiastiques dans les provinces de sa légation, y compris celle de la Crète. — Fº 259. Un nonce, d'abord chargé d'aller recueillir dans la chrétienté des subsides pour la guerre contre Robert de Genève, antipape, et ses adhérents Louis duc d'Anjou, et Pierre comte de Genève, est, sur les demandes des peuples, autorisé à adoucir la perception et diminuer le taux des subsides. — Le cardinal légat P. de Sainte-Praxède, envoyé en Allemagne et en Bohême pour certaines grandes affaires, est autorisé à relever de l'excommunication quelques personnes, qui ne sont pas désignées. — Fº 260. Réconciliation d'un moine du diocèse de Spire qui, après avoir été longtemps l'objet de la haine du comte jusqu'à avoir été chassé du couvent, et ensuite d'une ville dans laquelle il s'était réfugié avec l'abbé et les autres moines, et l'abbaye menacée du feu s'il n'était pas livré, avait enfin réuni ses parents et amis, et pendant onze ans mené une guerre atroce sur les terres du comte, brûlant trois églises, massacrant des troupes de gens, et pendant ce temps «oubliant de dire ses heures canoniales » ; enfin, réconcilié avec ledit comte, et se soumettant à la pénitence ecclésiastique encourue. — Fº 261. Réconciliation de l'évêque Arnaud, de Liège, qui avait pris parti par conseil et action dans les guerres de son diocèse, et fait noyer plusieurs adhérents, «à ce qu'il croit,» de l'antipape Clément VIL — Formule de prestation de serment pour un notaire apostolique sous le pontificat d'Urbain VI. — Levée de l'excommunication pour un clerc de Trèves, qui s'étant retiré à Fondi, où se trouvait alors l'antipape Clément VII, avait reçu de lui des grâces et des bénéfices, et bien qu'adultérin, avait été reçu aux ordres sacrés. — Fº 263. Mandement adressé à Arnaud, évêque de Liège, sur l'abandon du culte et de l'hospitalité dans les prieurés et aumôneries dépendant de Cîteaux, Cluny et Prémontrés, dans lesquels les chefs d'ordres n'entretiennent plus personne; il est chargé de faire dans tous une visite personnelle, et d'inscrire le nom et le nombre des religieux dans chaque maison, avec les biens et revenus du domaine. Donné à Gênes, sans date. — Fº 265. Bref portant pouvoir à l'évêque d'Olmütz en Moravie, d'admettre après examen à Tordre du diaconat un moine d'un couvent de son diocèse *(Lucensis* monasterii), ordre des Prémontrés, qui après avoir laissé son monastère, s'était mis à courir le pays, et avait porté les armes dans l'armée levée par ordre du comte contre les envahisseurs du territoire, en prenant part, de sa personne, à l'assaut d'un château où plusieurs de ces brigands avaient été tués; le même, étant rentré ensuite à son couvent, y aurait vécu de longues années dans la pénitence et à l'édification de ses frères, sans cependant avoir pu encore obtenir du Saint-Siège la levée de l'interdiction des ordres mineurs qui pesait sur lui depuis son escapade. — Autorisation par le pape d'un échange de terrain entre la manse archiépiscopale de Gênes, et le seigneur Cataneo, noble du pays, qui pour devenir propriétaire incommutable d'une place et de huit petites maisons situées au lieu de Bisani, au dessous de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Gênes *extrà-muros,* offrait par forme de permutation des terres situées un peu plus loin. — Rappel au respect du droit des paroisses d'avoir un vicaire perpétuel payé et entretenu par le monastère à qui la cure a été unie; une abbaye est forcée de faire les fonds de l'entretien d'un vicaire, et l'exécution de ce bref est confiée au juge ecclésiastique du lieu. — Dispense d'âge pour obtenir un bénéfice accordé au fils de Raoul, baron de Cromwell, au diocèse d'Yorck. — Diocèse de Mayence, église de Saint-Paul d'Hertford. — Le curé de l'église de Hartefeld, diocèse de Litchefield, contre le prieuré de La Lande, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de-Lincoln, et le clerc J. Brentigly ? — Le curé de Hall, au diocèse de Liège, secrétaire du pape. — Hermann de *Apoldocrii* (?), laïque, du diocèse d'Utrecht, relevé des censures ecclésiastiques qu'il avait encourues pour avoir épousé sa belle-sœur; déjà une première fois relevé pour son premier mariage, qui était au quatrième degré. — Federigo Cigonia, citoyen de Gênes, et sa femme Caracosa Spinola, obtiennent des dispenses de mariage au quatrième degré. — Confirmation de bénéfice dans le diocèse d'York pour J. de Clifford; trésorier de la cathédrale, par échange avec J. de Kendale, accordée par le pape, nonobstant la nomination de Nicolas de Seriby (?) faite par l'archevêque d'Yorck Alexandre; — mêmes brefs pour les diocèses de Gand et de Tournay. — Bref adressé à l'archevêque de Braga, en Portugal *(Brackariensis)* pour confirmer à nouveau un mariage consanguin entre le comte Runo

et la comtesse Léonora de Barlellis. Donné à Gênes, sans date. — Autorisation accordée à la prieure de Villeneuve, ordre Saint-Augustin, sous la direction des Dominicains de Portugal, de recevoir dans le cimetière de son couvent les corps des fondateurs, ou bienfaiteurs, malgré l'opposition de l'évêque et les droits de la paroisse sur laquelle le monastère était établi. — Bref de nomination de vicaire général de l'ordre de Cîteaux, sans préjudicier à la nomination antérieure de Gérard, abbé de Clairvaux, comme vicaire général de l'ordre, en faveur de l'abbé de Arabona, au diocèse de Chieti *(Teatinensi)* dans l'Abbruzze, chargé spécialement de gouverner l'ordre de Cîteaux jusqu'à l'érection d'un abbé général. - Nomination de maréchal du Saint-Siège dans la province de Gênes, pour Odo de Spinola. Donné à Lucques, la dixième année du pontificat. — Le pape augmente, pour insuffisance constatée, la dépense attribuée par semaine aux étudiants de Saint-Michel de Cambridge pour leur nourriture et leur entretien. — Transcription de la constitution de Boniface VIII, qui commence par *Providè attendentes,* laquelle n'a pas été publiée dans certains royaumes, et qui lance l'interdit général sur tous les pays dans lesquels des impôts sont exigés de l'église et du clergé. — Brefs pour l'hôpital du Broglio de Milan et pour l'église Saint-Paul de Londres. — Fº 278. Expectative d'une maison canoniale de Bordeaux, attendue depuis plus de dix ans par Pélegrin de Fabo, chanoine, dont le pape ordonne à l'archevêque de pourvoir sans remise l'impétrant, aussitôt que la première vacance se produira. Donné sans date, et sans nom de lieu. — Interprétation en faveur d'un monastère, des lois fiscales imposées sur l'État de Gênes par le Saint-Siège, à savoir qu'il ne soit pas imposé au-dessus de la taxe établie. — Réformation confiée aux abbés de Sixte et de Gava dans les diocèses de Gênes et de Crémone des couvents de leur ordre, où quelques moines de Clairvaux font acte de désobéissance. — Un clerc du diocèse de Tubinge, exclu des ordres mineurs pour cause de naissance illégitime, y est ensuite admis. — Fº 280. Collation en faveur de J. de Pinu, chapelain dans l'église Saint-André de Bordeaux, de la chapellenie qui avait été fondée par l'archevêque Arnaud (de Canteloup) sous la condition que le titulaire ne jouisse pas en même temps d'un autre bénéfice; cependant, vu les guerres qui durent encore dans le pays et qui suppriment les revenus de cette chapelle, le pape permet que le titulaire jouisse en même temps d'un autre bénéfice. — Fº 280. L'archevêque de Prague, légat de Ratisbonne et de Misnie, est chargé, à la demande de l'empereur Charles IV, roi de Bohême, de faire une nouvelle répartition des diocèses dans ces pays, théâtre d'un relâchement complet dans la foi : les diocèses de Bamberg, Ratisbonne et Misnie demeurant sous l'autorité du légat à Prague, et l'évêché de Ratisbonne détaché de la juridiction de l'archevêque de Saltzbourg. — — Évocation devant le pape d'un procès pendant devant la Curie romaine sur la nomination faite par le Saint-Siège en vertu de son droit réservé, à la dignité d'abbesse du couvent du Saint-Sépulcre d'Arona, diocèse de Gênes, vacante par la mort d'Hélène Palaviccini, en faveur de Salvagia de Salvaticis, religieuse de ce monastère, nomination contredite par Thomasia de Gentilibus de Auria, élue canoniquement par le couvent, et confirmée par l'évêque du diocèse. — Bref de privation de tous bénéfices contre les clercs et les chanoines du diocèse *Monasteriensis* (de Munster?) qui s'opposent par tous les moyens à l'intronisation de l'évêque Pothon transféré de l'évêché *Alberniensi?* dans ce nouveau diocèse. — Prorogation d'une commende (l'église paroissiale de Saint-Sabas de Tibur, dépendant du couvent de Saint-Sabas, à Rome), accordée à Odon, évêque nommé d'Aquila, afin qu'il puisse tenir décemment son état. — Fº 283. Absolution de Jean-Pierre de Vierra. prêtre du diocèse de Braga, en Portugal *(Bracharensis),* qui avait suivi le schisme de Clément VII et obtenu de lui en bénéfice l'église de Sainte-Eulalie de Pentecyos; elle est accordée à condition qu'il se démette de ce bénéfice, et le reçoive de nouveau des mains de l'autorité légitime. — Concession à un moine chartreux, des *Humiliati* de Bologne, de continuer dans un autre ordre la résidence qu'il a choisie, avant d'obtenir l'autorisation de son abbé. — Les chanoines de l'église d'Utrecht ne seront plus tenus, en cas d'acceptation d'un bénéfice dans un autre diocèse, de perdre au chapitre leur voix et leur présence. — Bref de confirmation pour le fils de Goffredi Jacobi de Pérouse, du droit d'être jusqu'à la quatrième génération le Castellan du château et place de Stronto, au diocèse de Narni. Donné à Pérouse, sans date. — Fº 286. Dispense pour le mariage du comte Hermann d'Everstein avec la comtesse Hermengarde de Walde au diocèse de Mayence, lequel forcé par son frère aîné Otto de recevoir, comme cadet, le sous-diaconat afin de ne pas entrer en part d'héritage, s'était révolté, et après plusieurs guerres sanglantes au cours desquelles le comte son frère avait péri avec ses enfants, devenu maître et héritier direct du comte d'Everstein, avait alors épousé la fille du comte Henri de Walde ; ne se jugeant nullement tenu par un sous-

diaconat consenti de force, et d'ailleurs rompu par le fait d'avoir porté les armes, et tué de sa main plusieurs ennemis. Donné au camp de Lucerie-dei-Crisliani le 16 des calendes d'août, la dixième année du pontificat d'Urbain VI (1387). — Assignation d'une pension de cinquante florins d'or, à Paul Jacob de Rimini, citoyen napolitain, familier de Sa Sainteté, sur le tribut payé à l'église par les prieurs des métiers et la commune de Pérouse. — Les grâces expectatives, qui jusqu'ici s'étendaient seulement aux dignités et offices ecclésiastiques des cités et des diocèses, sont étendues aussi aux dignités principales des églises collégiales. Donné à Lucerie le 16 des calendes d'août, la dixième année du pontificat d'Urbain VI. — Disposition en faveur d'un chanoine de Saint-Denis de Liège. — Admission au pardon du Saint-Siège, en faveur des magistrats et citoyens d'une ville d'Italie, non désignée, qui après s'être attiré l'interdit de l'évêque, avaient ruiné de fond en comble les tours et murailles d'une place où s'était réfugié le clergé de la ville, avec l'aggravation de la destruction d'une chapelle établie dans une tour des remparts. Donné à Pérouse. — Réduction, pour insuffisance des revenus détruits par la guerre, d'un chapitre du diocèse de Spolète, à la requête du prolégat Ferdinand, patriarche de Jérusalem. — Règlement pour le diocèse de Pérouse. — Bref ordonnant à l'abbé de N.-D. d'Yorck, dont le monastère, conformément aux constitutions de Benoît XII, entretenait avec les revenus du prieuré de Rombourgh (diocèse de Norwich), deux moines choisis parmi les sujets les plus capables pour les pousser aux hautes études, de les envoyer à l'Université d'Oxford afin qu'ils y continuent leurs travaux, les revenus dudit prieuré ayant été ruinés par les incursions des Écossais. — Bulle de confirmation de l'autorisation donnée par l'évêque de Constance, vicaire général du Saint-Siège au couvent des religieuses de Saint-François *in Cursio* de Vérone, de passer de l'ordre de Saint-Marc de Mantoue, auquel ses constitutions le rattachaient,' dans l'ordre de Saint-Benoît; réforme demandée par les religieuses elles-mêmes, toutes filles de grandes maisons, ruinées par les trop fréquentes inspections des supérieurs du couvent de Saint-Marc. Donné à Pérouse, sans date. — Fº 291 v°. Permission accordée à un religieux de Sainte-Croix de Bordeaux, Pierre Ayraud, de suivre en dehors de son couvent, dans une Université, les cours de lettres et de sciences, avec la même pension qu'il aurait sur les revenus de l'abbaye s'il continuait d'y faire résidence. — Mandement au collecteur de la chambre apostolique, Bertrand de Cupâ, évêque, d'admettre au baptême un nombre considérable de Juifs qui arrivent de divers lieux en Italie, et demandent d'être reçus dans la foi chrétienne, en offrant (suivant la loi) la plus grande partie de leurs biens pour la rémission de leurs péchés, ainsi que pour le rachat dé la Terre sainte; lesquels nouveaux convertis, après inventaire desdits biens confisqués à la chambre apostolique, seront reçus à tous les privilèges et droits des chrétiens, eux et leur postérité. Donné à Rome, sans date. — Affaires dans les diocèses de Caminieck, Aquilée et Misnie relativement à des expectatives accordées et non encore remplies. — Diocèse de Cambrai: union confirmée d'un bénéfice du diocèse de Liège au couvent de Saint-Bernard sur l'Escaut, ruiné par les guerres des comtes de Flandre et des ducs de Brabant. — Bulle en faveur des étudiants et gradués dans l'Université de Cambridge, par laquelle est augmenté le chiffre du revenu des bénéfices auxquels ils ont le droit de prétendre. — Fº 295. Bref de prorogation de temps accordé à un chanoine de Bologne pour se faire promouvoir aux ordres sacrés, et acquitter le droit d'entrée de cent livres au chapitre pour le bénéfice qu'il avait obtenu : donné la troisième année du pontificat du pape, avec autorisation d'un terme de trois ans pour entrer dans les ordres; c'est pour Balthasar Cossa, docteur en décret, fils de noble Jean Cossa, chevalier napolitain (celui qui devint pape sous sous le nom de Jean XXIII); il obtient une nouvelle prorogation de deux ans. (Vers 1395.) — Diocèse de Verden : union d'un prieuré à un couvent de femmes. — Fº 296. Renvoi par le pape Urbain VI à Pierre de Coppa, auditeur des causes du palais, d'un procès relatif à la cure de N.-D. de Macau en Médoc, diocèse de Bordeaux, dont après le décès d'Adhémar de Fonlepitoni, titulaire, le bénéfice en même temps obtenu par la nomination du Saint-Siège pour J. Causidici,. et par la désignation du collateur abbé de Sainte-Croix pour Pierre d'Aragon, prêtre du diocèse de Lombez, s'était trouvé inoccupé par l'effet de jugements contradictoires. Mention de l'archevêque Raymond Bernard de Rocqueis, d'abord abbé de Sainte-Croix de Bordeaux. (Vers 1380.) — Fº 296 v°. Dispenses de mariage accordées à un noble de Venise, Gasparin Mauretano, qui avait épousé Agnès Marino, la veuve de son oncle, Pierre d'Achadazara, en encourant l'excommunication; elle est levée à la demande de l'évêque *Castellanensis* (dans les lagunes de Venise). — La réforme du diocèse de Prague et pays voisins est confiée à l'archevêque Jean, avec le pouvoir de déposséder de tous bénéfices, en les réinvestissant au nom de l'autorité légitime, le nombre considérable de clercs qui en avaient été

illégalement pourvus, et rappeler partout les règles ecclésiastiques. Donné à Rome, à Saint-Pierre, le dix des calendes de mai, la douzième année du pontificat (de Boniface IX, — 22 avril 14.01). — Indulgences concédées aux fidèles qui visiteront les chapelles où le Saint-Sacrement sera exposé. — Fº 298. La cure de Werden, au diocèse d'Utrecht, est confirmée en bénéfice à un clerc qui, quoique ayant prouvé deux ans d'étude du droit canon et quatre « des arts », à l'Université de Paris, n'avait pas été compris dans le rôle des étudiants de ladite Université portés pour un bénéfice lors de la révision dudit rôle, faite en exécution de la bulle en vertu de laquelle étaient rejetés tous les faux écoliers, dont la première liste était pleine. — Indulgences accordées aux fidèles qui viendront en aide à la reconstruction d'un pont de bois sur la rivière de l'Ouse (Izeldre) clans l'Yorckshire, au lieu appelé Horbridge; — Fº 299. Le pape Boniface IX exempte un malade de la nécessité de visiter les basiliques de Rome afin d'obtenir l'indulgence du Jubilé institué par Urbain VI, sur le conseil des cardinaux, dont le pape actuel faisait alors partie et dont la date fixée à l'année 1390 est arrivée. — Indulgence accordée aux fidèles qui soulageront de leurs dons les Juifs convertis, auxquels la conversion a coûté la confiscation de leurs biens. — Bulle accordée à la demande du roi de Hongrie (Louis I^{er}) déliant ses sujets de Hongrie, Pologne, Dalmatie et Esclavonie de la nécessité d'aller se faire juger à Rome au tribunal du Pape, pour les plus petites causes, vu la difficulté et la longueur du chemin. (Vers 1380.) Même exemption pour les citoyens de Prague. —Autorisation de démolir une chapelle à Ruremonde, diocèse de Liège, située près des remparts et appelée le Béguinage, à cause du danger qu'elle créerait par sa situation près des remparts en cas d'attaque de la ville par les Français ou les partisans de l'antipape Clément VII dans le duché de Gueldre. — Fº 302. Indulgences pour les adorateurs du Saint-Sacrement, et spécialement dans l'église de Bochnia (en Gallicie), diocèse de Cracovie, où les habitants, par le conseil du curé de Saint-Nicolas, avaient établi « une boîte transparente de verre, sertie d'or et d'argent, et fermant bien, *sub certâ clausurâ,* » pour l'exposition du Saint-Sacrement (invention des ostensoirs?). Donné à Rome la première année du pontificat (de Boniface IX, 1390), le 3 des ides d'octobre. — J. Paul de Turnout, curé de Berle au diocèse de Liège, autorisé, vu son amour des lettres et du droit, et en considération des grades qu'il a pris aux universités, à donner partout des leçons et des conférences nonobstant la résidence à laquelle il serait obligé pour se maintenir dans son bénéfice. — Un noble de Naples reçoit en fief les biens confisqués d'un rebelle schismatique. — Fº 304. Rappel et renouvellement par le pape, à l'occasion des troubles du diocèse de Cologne, des lois impériales et des statuts portés au siècle précédent par l'empereur Fréderic II contre ceux qui font la guerre à l'Église et aux clercs, qu'ils soient des nobles, des magistrats ou des citoyens des villes, avec la suspension des droits et privilèges des cités coupables, et l'amende de mille marcs d'argent. — Bail de biens abandonnés par suite de la dispersion d'un couvent dans le diocèse de Salerne; ils sont loués à un clerc, familier de sa Sainteté et seront au moins entretenus en quelque manière. — L'abbé et le couvent de Cirencester, diocèse de Worcester *(Wigorensis),* autorisés à s'élire entre eux à chaque changement d'abbé sans la participation de l'évêque ni du Saint-Siège : ils devront cependant être confirmés dans l'élection par le prélat qu'ils auront choisi. Donné à Rome, le 2 des calendes de mai, la troisième année du pontificat du Pape (1382). — Fº 306. Bulle contre l'instabilité des vocations et des professions faites dans les Ordres religieux, dont une multitude de moines changent de l'un à l'autre : renouvellement des défenses de Benoît XII qu'aucun moine mendiant ne puisse se donner à un autre Ordre, sinon à celui des Chartreux (plus sévère), et encore sous des conditions déterminées. Donné à Rome, le 13 des calendes de novembre, neuvième année du pontificat (d'Urbain VI : 20 octobre 1388), — Différentes concessions ou facultés accordées dans les diocèses d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne. — Fº 309. Bulle de fondation de l'Université d'Erfurt, par le pape Urbain VI, à la demande de Philippe, évêque d'Ostie, légat en Allemagne, de l'archevêque diocésain de Mayence, Adolphe, et de tout le peuple du pays. Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 4 des nones de mai, la douzième année du pontificat d'Urbain VI. — Fº 309 v°. Ancienne formule du pape Jean XVI, datée de l'an 993, envoyant la mitre et l'anneau à l'abbé Anastase, du couvent des Saints du Christ Benoît, Boniface et Alexius, situé *in Brebonow* au duché de Bohême; couvent nouvellement fondé, d'après la lettre d'Adalbert, évêque de Prague. Le monastère est déclaré chef d'Ordre, et supérieur à tous ceux qui auront à se fonder dans le pays; l'abbé sera le premier personnage après l'évêque; les ducs de la contrée sont invités à respecter les privilèges déjà concédés par le duc Boleslas (II) ; l'élection est entièrement attribuée aux moines, sous condition de la conformation par le

métropolitain. —Formules du commencement et de la fin de la bulle : « *Johannes episcopus, servus* » *servorum Dei, dilectis….. caritatem et fidem pacemque* » *perpetuam. — Scriptum per manum Stephani scriniarii* »*sanctæ Romanæ eclesiæ. Datum Reate* (Rieti) *per* » *manum domini episcopi Saliniensis pridiè kalendas* » *Junii; indictione VI, incarnationis dominicæ anno* » *Domini nongentesimo nonagesimo tertio, pontificatûs* » *nostri Deo propitio anno* XV *mense* VIIIº (993). » — Bref de Boniface IX, daté de la première année de son pontificat (1389), en faveur de l'évêque de Viseo, receveur général des droits de la chambre apostolique en Portugal, lui concédant l'autorisation de se garder la nomination de plusieurs canonicats dans son chapitre ; — en faveur d'un chapelain du pape, auditeur des causes du palais, lui concédant un certain droit sur quelques offices du chapitre de Munster. — Permission de nommer aux bénéfices, en faveur de l'évêque de Cologne; — de celui de Winchester; — de François des Ursins, archidiacre de Bernescha? dans le diocèse de Séville *(Ispalensi),* protonotaire apostolique, pour la disposition de huit bénéfices sur les vacances des diocèses d'Aquilée, des Abbruzzes et de Penna *(città di Penne)* qui sont à la nomination du pape, sous la condition qu'il en aura investi les titulaires dans l'espace de quatre mois; — de l'évêque de Cénéda, suffragant de Venise *(Cenadiensis);* — de Guillaume, archevêque de Sens, pour deux bénéfices à distribuer à des lettrés décrétalistes; — Fº 315; de Louis, évêque nommé d'Halberstadt, auquel est donné le pouvoir de confirmer dans leurs bénéfices des chanoines et prébendiers installés par l'évêque Albert de Brunswick qui, étant sous le coup des peines ecclésiastiques, n'avait pas ce droit de nomination; — d'Aymery, évêque de Paris (Aimeri de Maignac, 1368-1383), autorisé à conférer de plein droit quelques bénéfices de ceux dont la collation dépend de l'évêché; — d'Arnesio, évêque de Prague, avec le pouvoir de recevoir les résignations de bénéfices que feront entre ses mains les titulaires pourvus, et de nommer leurs remplaçants; — d'Étienne, évêque de Brixen ou Brescia *(Brixinensis)* avec celui de nommer à un certain nombre de prébendes dévolues au Saint-Siège dans son diocèse, conformément aux ordonnances de Latran ; — de Gérard, évêque de Cambrai (Gérard III de Dainville, 1372-1378); — Fº 318; de Jean, évêque de Rieux (Jean III de Lanta, 1372-1392); _ de Pierre, évêque de Laon (Pierre Aycelin, 1371-1385), pour les églises Saint-Pierre et Saint-Laurent du Roset; — de Thierry, evêque de Metz (Thierry de Boppart, 1365-1383); — de Lambert, évêque de Strabourg(1371-1375); de Gérard, évêque de Wurlzbourg *(Herbipolensis),* suffragant de Mayence; — de Jean, évêque d'Augsbourg, avec le même pouvoir dans son diocèse, et par intérim dans la province de Constance au diocèse de Mayence, dont il est actuellement administrateur. — Fº 324. Rappel de la constitution de Grégoire XI, en vertu de laquelle demeurent à la disposition du Saint-Siège tous les bénéfices ayant appartenu à quelques clercs que ce soit, mourant en allant on s'en retournant à une journée de voyage de la résidence de la cour papale. — Dispositions pour le diocèse de Cracovie. — Un auditeur du Palais est chargé de faire passer à un clerc du diocèse d'Utrecht, avant de le nommer à un bénéfice, un examen de lecture et de chant liturgique, en s'assurant qu'il comprend et parle le latin. — Réconciliation et nouvelle investiture pour un clerc allemand qui avait reçu son bénéfice de l'antipape Robert de Genève. — Fº 330. Rappel au sujet d'une cause renvoyée aux auditeurs du palais, de la création des auditeurs par Urbain V, institution augmentée dans ses attributions par Grégoire XI; Rescrits pour les diocèses d'Allemagne; Agram *(Zagrabiensis),* Nuremberg, Strasbourg, Utrecht; — et d'Italie : procès portés devant la curie romaine. — Réservation en faveur d'Antoine Dullau, de l'ordre de la Rédemption des captifs, de la préceptorerie de Saint-Martin de Popinano(?) diocèse d'Elne, prochainement vacante par le décès éventuel du père Bernard Du Plan.— Réservation en faveur de Lewald, doyen de l'église de Munster, en vertu des constitutions des papes Clément IV et Boniface VIII mettant dans la main du Saint-Siège les bénéfices vacants et à vaquer, d'un bénéfice duquel il venait d'être pourvu, par Otto évêque de Munster; laquelle collation n'est pas régulière, puisque c'est le Saint-Siège qui y doit pourvoir. Donné à Constance la première année du pontificat (Martin V) le onze des calendes de décembre. — Fº 342. Confirmation du prieuré de N.-D, de Soulac (Gironde), ordre de Saint-Benoît, diocèse de Bordeaux, sur la tête de Bernard de Planhea, prieur, nommé par l'autorité du Saint-Siège, quoique l'élection en dût appartenir à l'abbaye Sainte-Croix, le prieuré étant conventuel, et d'un revenu au-dessus de celui que les constitutions apostoliques réservent à la nomination directe du pape. — Fº 343. Rescrit adressé à Thomas de Capaccio *(Caputaquensi),* suffragant de Palerme, pour régler une compétition sur un canonicat de l'église de Toul, entre Dominique Chaillou, chanoine de Reims, qui s'en était fait pourvoir en cour de Rome, et Jean Wisse, clerc du diocèse de Metz, en même temps nommé par

‘autre pape Jean XXIII, dans l'obédience duquel était situé le bénéfice; la cause d'abord remise au jugement d'un auditeur du Palais, M^e^ Jean de Thomières, de Bologne, et le gain du procès attribué audit Dominique, le compétiteur débouté aurait fait appel au concile de Constance pendant l'interrègne entre la déposition de Jean XXIII et l'élection du pape actuel, et obtenu à son tour gain de cause, sur le renvoi par le concile de l'affaire en question par-devant Jacques, évêque nommé de Civita di Penne, dans l'Abbruzze *(Pennensi),* qui tenait lors près du concile la même fonction d'auditeur qu'il occupe actuellement près du Pape; un nouvel appel est interjeté par l'autre partie, et pour en finir, le procès avec ses pièces est renvoyé de nouveau au jugement d'un autre auditeur, avec une espèce de recommandation en faveur de celui des contendants qui sera maître ès-arts. — Bref par lequel le pape Martin V autorise W., l'évêque nommé de Bangor (Angleterre), à réunir entre ses mains pour l'entretien de sa fonction épiscopale un canonicat dans la cathédrale de Lincoln, et le revenu de plusieurs prébendes situées dans ce diocèse, vu que le sien a été dévasté par les guerres et les autres calamités au point qu'il ne pourrait pas fournir à l'entretien de la mense épiscopale. Donné à Constance. — Bref de Martin V, donné à Gênes, aux nones d'août, la première année du pontificat, en faveur d'un chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, à Arles. — F^o^ 345. Transcription d'un pouvoir donné à G. de Lorhit, chanoine de Dax, comte du Palais de Latran et chapelain impérial, par Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, pour instituer dans toutes les terres de ce prince des tabellions et des notaires, selon les lois et règlement en vigueur, suivant la formule du serment qui accompagne le rescrit du prince. Prague, 1409,5 mars, l'an 46^e^ de son règne comme roi de Bohême, et 33^e^ depuis son élection à l'empire. — Promesse d'un prieuré à vaquer dans le diocèse d'Aire, et dépendant de l'abbaye de Saint-Sever, aussitôt que le titulaire Pierre de Saint-Ciers, *alias* Pierre de Batz, l'aura laissé par son décès. Donné à Florence, 12 des calendes de mars, la troisième année du pontificat (de Martin V). — F° 347 v°. Provision du bénéfice du prieuré de Mimisan, au diocèse de Bordeaux, en faveur d'Arnaud Raymond de Sadirac, qui est en même temps confirmé, en récompense de ses services au concile de Constance, dans la possession d'une charge de sacriste au monastère de Sainte-Quitterie et Saint-Béat de Memiso (?) au diocèse d'Aire.— Confirmation en faveur d'un clerc du diocèse de Dol, licencié ès-lois, de la possession d'un bénéfice dépendant des, diocèses de Dol et de Saint-Malo dont les lettres lui avaient été délivrées comme à un bachelier en droit canon, ce qu'il n'était pas. (Martin V, sans date.) — F^o^ 350. Autre rescrit de Martin V en faveur d'un curé du diocèse de Toulouse (1421). — Brefs pour des collations de bénéces aux diocèses de Calahorra, Durazzo, Carcassonne, Plaisance. — Diverses formules de préambule de lettres de chancellerie. — Bulle de nomination par Martin V, à la dignité d'abbé de N.-D. de Mer, ordre Saint-Benoît, diocèse de Gérone. — Confirmation par le même pape, à Constance, le 7 des ides de janvier, la première année de son pontificat, de l'élection faite en qualité de maître général de l'ordre de la Rédemption des captifs, de Bernard, chef de la préceptorerie de Perpignan au diocèse d'Elne, après Antoine son prédécesseur, mort pendant le concile de Constance : ledit Bernard, élu pendant le règne de Pierre de Lune, appelé Benoît XIII, dans l'obédience duquel il était, est confirmé à la recommandation et sur le rapport du cardinal de Sainte-Cécile. — Induit en faveur de Guillaume Tidon, pour être pourvu de la vicairie perpétuelle de l'église Saint-Michel de Bordeaux, qui est à la collation de l'abbaye de Sainte-Croix, poste vacant par la mort de Guillaume Hostein, et aussitôt que le bénéficiaire se sera fait installer, il devra se démettre du canonicat et de la prébende qu'il possède pour l'église Saint-Seurin, ainsi que de la chapellenie des clercs séculiers, dont il est nanti chez les Frères Mineurs de Bordeaux : donné à Gênes, le 4 des calendes de juillet, la première année du pontificat (1418). — Induit sur l'église Sainte-Agrippine, au diocèse de Syracuse et les églises de Catane et de Girgenti. — Nomination par le pape Martin V, datée de Florence, l'an deuxième du pontificat, le 7 des ides de mars (1419), d'Arnaud d'Abadie, chanoine d'Oloron, conseiller de J. comte de Foix, à l'abbaye de Pimbo *(de Pendulo),* actuellement vacante par la démission qu'en a dû faire après son élection à l'évêché d'Aire, Roger (de Castelbon), qui n'avait été autorisé à la conserver que pendant l'année qui suivrait sa prise de possession dudit évêché; le nouveau possesseur est autorisé de même à conserver pendant deux ans les autres prébendes et canonicats qu'il a à Marmont (?), Orthez, Salies et Oloron.

G. 82. (Registre.) — In-folio, 260 pages.

1300 -1726. — HOMMAGES. — Hommages aux archevêques de Bordeaux, à cause des terres et seigneuries de Montravel, Saint-Cyprien, Belvès, Bigarroque, Lormont,

Floirac, Artigues. Coutures. — Noms des hommagers principaux et terres hommagées : Bertrand de Puyguilhem, au devoir d'une lance ferrée (1300). — Alain de Montmoreau pour la terre et autres biens non désignés qu'il possède au nom de sa femme : « *Actum anno M. CCC° IIII°, indictione terciâ, sede Romand vacante per mortem bone memorie domini Benedicti papœ XI, mensis decembris die sextâ»* (1304). — Aude, femme de Raymond de Bloyac, chevalier (1307). — Arnaud et Hélie Itier, pour une partie du péage qu'ils levaient par terre et par mer dans la châtellenie de Montravel, sans aucun devoir (1364).—Judith Gombaud, fille de Guillaume Gombaud de Fleix, et Arnaud Auger, fils d'Auger de Fleix (1364). — Gaillard de Labenza et autres (1364). — Assalhide de Grasinhac (1364). — Gérard Begon, chevalier; Roger de Ségur et autres (1364). — Tous les vassaux de la terre de Montravel, « *flexis genibus manibusque complosis existentes sine zonâ, gladio, cucufâ et caputio. »* — Gaucein de Castillon, au devoir d'une paire de gants blancs. — P. Rampnol: chevalier; Arnaud Gaillard, chevalier; W. Raygalla, P. de Montaigne, G. Dorgoeil, Augier de Gurson, Hélie Robert, Arnaud de Montravel, donzets, les uns à hommage simple, avec acapte et exporte, les autres à hommage lige, « *cum zonâ, capitergio et aliis vestibus suis, et osculavit manum dicti domini.»* —Hélie Gombaut, seigneur de la Tour de Canet, présentant pour exporle une certaine quantité de drap de brunette, au lieu d'une paire de chausses; Arnaud de la Vigerie, une paire d'éperons dorés; Hélie Delpi, quatre fers de chevaux; P. de Gardonne, B. de Lussac, R. de Montignac de Castillan, Bernard de Montbadon de Puy-Normand, Augier du Fleix: serment général de fidélité (1306). — Noble Jean de Brouilhac, pour le repaire de Mazières (1530). — Noble Jean de Lauste, seigneur de Castetja; Marie de Latite, sa femme; Jean Prieur, seigneur de Pitray; Louis Louteau et Pierre de Nogaret, pour les maisons nobles de Goyas et de Montbrun (1531). —Noble Bernard de Ségur, pour la maison noble de Garaten (1530). — Louis de Guron, pour la maison noble de Guron (1530). — Raymond de Montaigne, chanoine, au nom de Françoise de Lachassaigne, veuve de messire Michel de Montaigne, pour les maisons nobles de Montaigne et de Belveyron, au devoir « d'un gratieux et deu embrassement à la coustume des prélats, et d'ung baiser à la joue» (1602). — Bertrand-Charles de Montaigne, écuyer, seigneur de la Guasquerie, pour la maison noble anciennement appelée des Maroux, et maintenant de Mathe-Colom, au devoir « d'un baizer et d'un réglet de bréviaire » (1603). — Guillaume et Jean de Lafuge (1603). François de Saint-Ours, pour la maison noble de Labourelie (1603). — Charles de Durfort, seigneur de Castelbayard, au nom de Jeanne de Lane, sa femme, et de Lydie de Lane, sa belle-sœur, l'une des filles d'honneur de M^{me} la duchesse de Bar, sœur unique du Roy, dames de Cubzaguais, et de la maison noble du Bouilh (1603). — Daniel de Talleyrand de Grignols, seigneur de Grignols, de Beauséjour et prince de Chalais, pour la seigneurie et principauté de Chalais (1603). —Pierre Le Berthon, seigneur d'Aiguille, conseiller au Parlement. (Il existe dans l'original une lacune du f° 64 au f° 113; néanmoins; la table analytique placée en tète du registre contient le sommaire des actes qui manquent.) — Noble Raymond de Lageard, tuteur des enfants de feu noble Philippe de Lageard, seigneur de Montbadon (1668).— Noble Thomas de Melet, écuyer, seigneur de Maupas et de Labrousse (1669). — Gabriel de Calvimont, pour l'ancien château de Lamothe Montravel (1670). — Noble Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pitray, pour la maison noble de La Seguinie (1670). — Jean-Isaac de Ségur, chevalier, seigneur de Ponchat et de Fauguerolles, pour ladite seigneurie de Fauguerolles (1670). — Les Carmes de Castillon (1670). — Pierre Durège (1670). — Catherine de Queux, veuve de Gabriel de Calvimont, chevalier (1686). — Noble Jean-Léandre de Caseneuve, écuyer, seigneur de Calmontie (1670). — Les Frères Prêcheurs de Saint-Émilion (1670). — Noble Jacques-Jean de Puch, écuyer, seigneur de Paillas et de la Tour de Monbreton (1671). — Jean de Belliquet, seigneur de la maison noble de Gastaudie (1671). — Joseph Essenault, écuyer, seigneur du Puy de Gensac (1671). —Joseph de Nogaret, écuyer, pour les maisons nobles de Nogaret, Guyon et Guyas (1671). — Jean de Talleyrand de Périgord, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, etc., pour la principauté de Chalais (1671). —Jacques-Louis de Laneau, chevalier, seigneur des maisons nobles de Sainte-Aulaye, La Beylie, Taris, etc., pour la maison noble de Sainte-Aulaye (1671). — Marie de Gamache, dame de Montaigne, veuve de Louis de Lur de Saluces, chevalier, seigneur, baron de Fargues, de Montaigne, pour les maisons nobles de Montaigne et de Balbeyon (1671). —François de Caumont, marquis de Castelmoron, baron de Montpouillan, pour ladite baronnie de Montpouillan (1671).— Jean de Martin, conseiller du Roi (1671). — Alexandre de Lacoste, seigneur de Lussac (1671). — Noble Daniel de Carrière, écuyer, sieur de Montvert, pour la seigneurie de Montvert (1672). — Daniel Dulion, seigneur de Campagnac, Bouillac (1672). — Jean de Jehan, écuyer, conseiller du Roi, procureur syndic de Bordeaux, pour la maison

noble de Bourbonnet, à Floirac (1673). — Pierre Duval, conseiller au Parlement, pour les maisons nobles de Legay, Legendre, Marebrun à Artigues, et de Nérigean et Leberthon à Bouillac (1673). — Odet de Lafon, seigneur de Breuil. — Charles Bourdeaux de Rochefort, seigneur marquis de Théobon, etc., pour la baronnie de Montpouillan (1683).— Les Jacobins de Saint-Emilion (1684). — Noble Jean-Léandre de Cazeneuve, seigneur de Calmontie et de Lagorce (1684). — Jacques-Jean de Puch, écuyer, seigneur de Paillas et de la Tour de Monbreton (1684). — Les Carmes de Castillon. — Moïse Petit, seigneur de Bellefond (1685). — Joseph de Nogaret (1685). — Les Chartreux de Vauclaire (1685). — Antoine Filhot, écuyer, seigneur de Mézières, pour ladite maison noble de Mézières (1685). — François-Hector Poussart, chevalier, seigneur de Lignière, comme mari de Jeanne Chartre d'Arpaillan, veuve de noble Alain de Jonas, écuyer, seigneur de Perponcher (1685). — Noble Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pitray, pour la maison noble de La Seguinie (1685). — Noble François de Lageart, chevalier, seigneur de Monbadon (1685). — Noble Thomas de Melet, écuyer, seigneur de Labrousse et de Maupas (1686). — Pierre Durège, seigneur de Ribet et de Picournel (1686).— Isaac de Ségur, seigneur de Ponchat, pour le château de Fauguerolles (1686). — Claude-Madeleine de Lur de Saluces, dame de Montaigne, et de Balbeyon, veuve de Hélie-Isaac de Ségur (1686). — Marguerite de Lur de Saluces, veuve de Jacques-Louis de Lanau, chevalier, pour la maison noble de Sainte-Aulaye (1686). — Claude de Naucaze, chevalier, pour la seigneurie de Laroque-Vigneron (1686). — Cahier de l'original des hommages rendus à M^{gr} d'Argenson, archevêque de Bordeaux, par les vassaux de la terre de Montravel, en Périgord (1723 et 1724).

G. 83. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1285-1287. — TERRE ET SEIGNEURIE DE CAUDROT, en Bazadais (Gironde). — Arnaud Odon, abbé de Condom, donne à Guillaume III, archevêque de Bordeaux, la moitié de l'église de Caudrot avec ses dépendances; entre autres conditions, l'archevêque devra payer vingt sols de cens; il ne pourra rien aliéner des biens donnés, si ce n'est en faveur de l'église de Condom; il devra à ses frais environner de murs la ville de Caudrot; dans les trois mois de son avènement au trône, chaque archevêque devra renouveler les présentes conventions et promettre à l'abbaye de la protéger contre toute agression. De son côté, l'abbaye de Condom nommera le chapelain de Caudrot; il investira lui-même l'archevêque, et lorsque ce dernier ira à Condom, l'investiture devra être renouvelée devant tout le couvent réuni. Le couvent de Condom tenait ces possessions de noble Bernard de Taurignac, chevalier, qui, voyant en ruines ce lieu autrefois couvert d'édifices royaux, « *regalibus ruinis insignitum,* » et conservant encore les restes de deux églises, en avait fait don à ce couvent. — Lièvе des fiefs situés à Caudrot, avec les noms de lieux et de tenanciers : au Castera, au Pas-Saint-Georges, à la Croix, à la Borie, à Mazerol, à Maucalhau, à la Boeria, al Pug, etc.; Raymonet de La Romagnerie, Peyrothon du Puchardin, Vidal de Sobredrot, Hélie Gautar, bayle et lieutenant de Caudrot, Pey Crosat. — Compromis entre Pey de Gavarret, baron et seigneur de Langon, au nom d'Agnès de Gironde, sa femme, et le prieur de Caudrot, au nom de l'archevêque de Bordeaux, relatif au lieu dit *le Castera.* Arbitres : Jean Pausa, Arnaud de Pin de Curton et Raymond de Lavisson. bourgeois de La Réole (1318). — Extraits analytiques de reconnaissances, ventes, échanges, notes diverses et renseignements relatifs aux fiefs situés dans Caudrot et dépendants de l'archevêché (1308-1775).

G. 84. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1299-1601. — Reconnaissances féodales, en faveur de l'archevêque de Bordeaux et du prieur de Caudrot, coseigneur de Caudrot, pour différents fiefs dans ladite ville et paroisse : al Castera, près du Drot, à La Font, à La Cornière del Mur, à Lespiaut, à La Boerie, etc., où où il est fait mention des évêques de Bazas : Falquet (Arnaud III) (1299);— Guillaume IV (de La Mote) (1308); — Théobald (de Castillon) (1314-1317); — Guillaume Arnaud (1318); — Le siège vacant (1319); — Guillaume V (1320-1324); — Poitevin (de Montesquiou) (1325-1328): — Gaillard II (de Fargues) (1336-1346); — Raymond (Bernard de La Mote) (1349-1356); — Guillaume VI (1364), ainsi que des personnages et des seigneurs dont les noms suivent : Assarida Gasc, femme de Vidal Testa; Pey de Gavarret, baron, seigneur de Langon; Aribeyre, moine, prieur de Condom; Thomas de Puch, chevalier (1299); — Bertrand de. Ferra, moine de La Réole; Arnaud Gervalh, prieur de Caudrot (1308); — Gaillard de Ferrussac, damoiseau (1317); — Agnès de Gironde, femme de Pey de Gavarret, seigneur de Langon; Guilhem Sans de Pomeys, damoiseau; Guilhem de Fargues et Bernard Dubosc, damoiseaux (1318); — Gaillard de Guotbes, prieur de Caudrot (1336); — Bernard de Florensan (1352-1356); — Guilhem de Ferebat (1508),

prieur de Caudrot. — Confirmation de la concession accordée par le Roi en 1462 à l'archevêque de Bordeaux de transporter à Saint-Macaire le droit de péage sur la Garonne, prélevé à Caudrot, ce dernier pays ayant été ruiné par les guerres (1501). — Lettres-patentes portant: rétablissement à Caudrot du droit de péage sur la Garonne établi précédemment à Saint-Macaire (1599); — évocation, devant le Conseil du Roi. des procès que ledit archevêque peut avoir à l'occasion du droit de péage qu'il exerce à Caudrot (1601). — Cahiers contenant des extraits d'actes relatifs au droit de péage sur la Garonne à Caudrot.

G. 85. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1466-1787. — Extraits de reconnaissances relatives aux fiefs possédés à Caudrot par Peyroton de Puchardin, écuyer, au Pas-Saint-Georges, et par Raymonet de Laromigueyra, bourgeois de Saint-Macaire (1466-1562); — Lettres, mémoires, extraits de reconnaissances, concernant les fiefs possédés par Bouchereau-Laubarède, Bouchereau le juge et Roux, dans Caudrot (1613-1778). —Procès relatif au paiement du vicaire de Caudrot. — Arrêt du Parlement qui met ce paiement à la charge du curé (1758). — État des exporles à faire pour la coseigneurie de Caudrot, avec les noms des tenanciers; — Convention entre l'archevêque et Jean Rideau-Filhon, notaire, relative à la confection du terrier général de Caudrot (1774-1787). — Lettres, mémoires et pièces diverses relatives à la confection d'un nouveau papier terrier de la coseigneurie de Caudrot, possédée indivisément par Paul Dusault, prêtre, grand-chantre de l'église cathédrale de Condom, prieur de Caudrot, en paréage avec l'archevêque de Bordeaux (1774). — Poursuite en paiement des cens et agrières, ainsi que des lods et ventes dus à l'archevêque, à raison de la vente du domaine du Grava dans Caudrot, vendu par Jean-André de Saint-Angel, chevalier, seigneur de Pujeria, héritier du sieur de Bayle, à Jean Labadie, marchand de Saint-Macaire (1770). — Transaction sur procès entre Pierre Lavau, écuyer, seigneur de Gayon, chevalier de l'ordre impérial de l'ancienne noblesse, commissaire des classes de la marine au département de Marmande, et dame Marie-Françoise-Constance de Fougeroux, veuve de Jean-Étienne de Faucher, écuyer, conseiller du Roi, relatives aux métairies de la Grangeote et de La Teulère, acquises précédemment du sieur Bourriot, subdélégué de Bazas (1780). — Procès contre divers, qui avaient cueilli leurs raisins avant l'a publication du ban des vendanges (1780). — Plusieurs pièces relatives aux droits d'agrière sur certains fonds de terre à Caudrot (1748).

G. 86. (Registre.) — ln-4°, 108 feuillets, papier.

1601-1614. — Extraits des reconnaissances en faveur de François, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et de François Descous, chanoine, chantre de Condom, seigneurs, par indivis, de la ville et juridiction de Caudrot, pour la ville de Caudrot et la banlieue.

G. 87. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1685-1687. — Registre terrier des reconnaissances en faveur de Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, et de François de Laroche, prêtre et prieur de Caudrot, seigneurs, par indivis, de la ville et juridiction de Caudrot, pour la ville de Caudrot et la banlieue (Marès, notaire royal à Camiran).

G. 88. (Registre.) — In-folio, 791 feuillets, papier.

1763-1769. — Registre terrier des reconnaissances en faveur de Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, et de Jean Daguilhe, prêtre, grand chantre de l'église cathédrale Saint-Pierre de Condom, prieur de Caudrot, seigneurs, par indivis, de la ville et juridiction de Caudrot, pour la ville et banlieue de Caudrot (Serizier, notaire royal).

G. 89. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 35 pièces, papier et 1 cahier de 143 feuillets, papier. — Plans.

1527-1537. — TERRE ET SEIGNEURIE DE COUTURES, en Bazadais (Lot-et-Garonne). — Confirmation faite par l'archevêque de Bordeaux en faveur des consuls de Coutures, du nouveau bail de l'île de La Pla, au lieu de Brouan, sur la Garonne (1527). — Procès-verbal du lieutenant du sénéchal de Bazas, avec sentence, en faveur de l'archevêque de Bordeaux contre le roi de Navarre, seigneur de Meillan, pour raison de droit de pêche dans la rivière de Garonne, depuis le milieu du lit de ladite rivière et tout le long du territoire de Coutures. — Bail à ferme du droit de pêche devant Coutures, à raison de 50 francs bourdelois et de 18 colacs (alozes) (1537). — Sentences, ajournements, enquêtes et procédures diverses, devant le sénéchal de Bazas, relativement aux différends entre l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Couturés, et Henry, roi de

Navarre, seigneur d'Albret et de Meillan, au sujet des graviers, sablières et vacants de la Garonne, devant Coutures (aux Sableys, au Cornau de Saint-Genès) (1538-1545). — Baux à fief nouveau, mémoires et autres actes relatifs aux îles, ilôts, graviers, alluvions, atterrissements et vacants de la Garonne devant Coutures; gravier en litige avec la ville de Sainte-Bazeille; plans des îles entre Coutures, Sainte-Bazeille et Marmande (1631).

G. 90. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

1542. — Reconnaissances féodales, baux à fief nouveau, en faveur de Charles de Grammont, archevêque de Bordeaux, par divers, pour la ville et les environs de Coutures, l'île de Bornau.

G. 91. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1614-1686. — Vente à Guillaume de Luc-Majour, conseiller du Roi et maître des requêtes, moyennant la somme de douze mille livres, par le cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, de la terre et seigneurie de Coutures, à cause des dégâts et empiétements causés par la Garonne dans la ville et la seigneurie (1614). — Transaction entre le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et les syndics et consuls de Coutures, par laquelle ceux-ci, désirant rester sous la suzeraineté dudit archevêque, le supplient de faire annuler et invalider la vente précédente et s'engagent en échange à lui payer la somme de trois mille livres (1615). — Arrêt du Conseil du Roi, qui permet aux syndics et consuls de Coutures de lever et imposer sur leur communauté ladite somme de trois raille livres en faveur dudit archevêque (1615). — Lièves des rentes dues à l'archevêché de Bordeaux, à cause de la seigneurie de Coulures (1600-1672). — Reconnaissances féodales, baux à fief nouveau, en faveur de Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, pour la ville de Coutures et les environs (1685-1686).

G. 92. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1435-1787. — Actes relatifs aux différends survenus, entre le juge de la juridiction de Coutures, représentant l'archevêque et les jurats de cette ville, au sujet du droit de police. Pièce produite : prestation de serment de fidélité à l'archevêque de Bordeaux, comme seigneur de Coutures, par les habitants de cette ville, en 1435. (1603-1681). Règlement pour la police de la seigneurie fait par ordre de l'archevêque, entre le juge et les consuls dudit lieu. — Résignations et provisions d'offices de judicature pour la ville de Coutures (1615-1659). — Tentative d'usurpation par le fermier de la terre d'Albret des droits de passage et de péage appartenant à l'archevêché sur la Garonne, devant Coutures (1683-1724). — Reconnaissance féodale pour une maison à la Beyrie, et diverses terres situées à Coutures, par André de Sabourin, conseiller au Parlement (1662). — Lettres patentes du Roi à l'effet de contraindre tous les tenanciers de la juridiction de Coutures, de quelque condition qu'ils soient, à venir rendre les hommages, faire les reconnaissances et aveux qu'ils doivent à l'archevêque de Bordeaux, comme seigneur de Coulures (1785). — État des biens acquis par Duval de Saint-Martin, de M^{me} la comtesse de Goas (1787). — Inventaire des litres et actes de la seigneurie de Coutures, en Bazadais, fait au XVIII^{e} siècle et comprenant l'analyse de quelques pièces depuis l'année 1276 : Transaction avec la communauté des habitants et M^{gr} Simon (de Rochechouart), archevêque, par laquelle il leur cède le droit de quête et de taille en échange d'un abonnement de cinq livres par feu (1276).—Verbal d'aliénation de certaines rentes en Queyries, paroisse de Cenon, pour le remboursement de ce qu'avait avancé l'archevêque pour le rachat de Coutures et de Lostrange (1586). — Arrêt du Conseil fixant les droits pour le passage de la Garonne à Coutures (1742). — Enquêtes à l'occasion de la pêche et droit de lalveau, ancien droit sur la Garonne, appartenant à l'archevêque (1527), et sur les prétentions du Roi de Navarre, seigneur de la terre d'Albret, relativement aux graviers et vacants devant Coutures (1543), etc...

G. 93. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1444-1612. — TERRE ET SEIGNEURIE DE LORMONT, près Bordeaux. — Coutumes et privilèges concédés, en 1444, à la sauveté et juridiction de Lormont et confirmés en 1612 par le cardinal de Sourdis : prestation du serment par les habitants de Lormont qu'ils paieront les redevances et obéiront à la justice du seigneur. Vente du vin, des bestiaux; supplice des criminels, obligation pour les hommes de l'archevêque d'accompagner celui-ci quand ils en sont requis; construction des maisons, incendies, dommages causés par le bétail, formalités à remplir avant de faire la récolte; entretien des chemins, crimes ou excès commis dans la juridiction ; droit qu'a l'archevêque d'appeler ses vassaux de.

Quinsac pour venir à Lormont faire le guet dans son palais ou y rétablir les murailles ; épaves recueillies sur le rivage.

G. 94. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1330-1574. — Reconnaissances féodales en faveur de l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Lormont, pour fiefs situés dans ladite paroisse Saint-Martin de Lormont : rue de Bassens, à Balignac, rue de Pey-Vidau, rue du Port, rue Pey-Arnou, rue qui va du port à Vayres, rue de Marcat, rue de Beyreyres. Personnes citées : Arnaud III (de Canteloup) archevêque (1330) ; — *Sede vacante,* 29 janvier 1346; — Bernard (de Cases) archevêque, 8 août 1351 ; — *Sede vacante,* 19 février 1351; — Guilhem de La Barqua, donzet (1351); — Bernard de Camps, chanoine de Comprian (1351); — Amanieu II (de La Mote), archevêque (1353-1355); — Pey Guitard, donzet (1353) ; — Pey de Lafitte, archiprêtre de Lesparre (1353); — Bernard deu Camin, vicaire perpétuel de Sainte-Croix (1354); — Arnaud de Maucalhau, bourgeois de Bordeaux (1355); — Bernard Ycher, archiprêtre de Benauges (1355). — Bail à fief nouveau en faveur d'Arnaud de Laborie, bourgeois de Bordeaux pour un *trens de desert ; au santuori,* dans la paroisse de Lormont, confrontant aux padouens d'Amanieu de Molon, donzet, et au roc de l'ermitage de Sainte-Catherine (1420); — six exporles pour la paroisse Saint-Martin de Lormont : à la Grand'Carreyre , rue du Palais, à Tersan (1353-1355); — adjudication en faveur de Thomas de Gombault, écuyer, de terres à Lormont; le bois de Lormont, provenant de la vente du temporel des ecclésiastiques et ayant appartenu à l'archevêque (1571); — hommage à l'archevêque, par Thomas de Gombault, écuyer, pour le bois de Lormont, appelé : Aux Croix (1574).

G. 95. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1421-1731. — Lièves des dîmes et agrières pour la châtellenie de Lormont (1421-1428). — Lièves et extraits de reconnaissances pour Lormont, contenant les noms des tenanciers et la situation des fiefs, paroisses de Lormont, Bassens, Ambarès et Saint-Loubès (1582 à 1588-1631 à 1688). — Diverses reconnaissances pour Lormont : à Castaing et au Queyron (1531 et 1731). — Autres reconnaissances, baux à fief nouveau pour maisons et fonds de terre dans Lormont : à la Grand'Rue (1627-1726); — sentence du juge de Lormont contre les acquéreurs des vins de l'archevêque (1628); — vente par Guy de Voisin, écuyer, d'un bourdieu, appelé : à Voisin (1647). — Prise de possession par dame Anne Dumantet, veuve de Jean de Loyer, conseiller à la Cour des Aydes, du bourdieu de Puardon, à Lormont (1660). — Procès-verbaux de visite du château de Lormont et du palais archiépiscopal de Bordeaux, après les dégradations et les incendies commis par les gens de guerre (1650 et 1654). — Comptes des réparations faites au château. — Mémoire des biens acquis dans le bourg par le cardinal de Sourdis. — Comptes et reçus divers. — Supplique adressée à l'archevêque, par Hélie Bernard Ducasse pour les dommages-intérêts auxquels il avait été condamné par suite des travaux exécutés sur ses terres au-dessous de la, terrasse du château de Lormont; lesquels travaux avaient miné et fait écrouler une partie de cette terrasse et même du château (1714).

G. 96. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1421-1619. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêque de Bordeaux, par divers pour la paroisse Saint-Martin de Lormont (1421-1619). Cités : Pierre Pinet et Marie de Larsan (1422); — Pierre et Jean de Taurignac (1424); — Geoffre de Ramefort (1425); — Sauvetat de Lormont; — Honorable homme frère Estève Descisaux, ermite de l'ermitage de Sainte-Catherine, près Lormont (1428); — Jean de La Faille (1428); — le moulin de l'archevêque, la fontaine du Queyron, au santuaire, à la croix de pierre, grande rue, rue du Palais : Pierre de Rigolle, conseiller au présidial de Guyenne (1618); — Exporles et reconnaissances pour la paroisse Saint-Martin de Lormont en faveur des archevêques de Bordeaux, cardinal du Bellay (1545) ; — Prévost de Sansac (1582 à 1588); — cardinal de Sourdis (1611 à 1619); — copies informes de reconnaissances pour 1667.

G. 97. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1728. — Registre terrier de reconnaissances en faveur de l'archevêque de Bordeaux pour la terre et seigneurie de Lormont, paroisse de Lormont.

G. 98. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1612-1789. — Sommation adressée par l'archevêque, Louis d'Anglure de Bourlemont, au chapitre Saint-André d'avoir, en qualité d'héritier de Henry de Béthune, autrefois archevêque de Bordeaux, à faire les réparations nécessaires au château de Lormont, lequel

tombe en ruines, notamment un mur du côté de Lormont et la balustrade de l'escalier, appelée : le fer à cheval (1683);— signification au sieur Joseph de Caressolle pour fiefs à Lormont;— procès-verbal et rapport détaillé de l'état de l'église et du château de Lormont dressés à la requête de dame Marie de Maniban, comtesse de Clermont, héritière de messire de Maniban, son frère, autrefois archevêque de Bordeaux, contradictoirement avec M^{gr} de Lussan, archevêque de Bordeaux (1745); — procès entre l'archevêque et divers tenanciers pour fiefs dans la châtellenie de Lormont : Jean Martin, du Carbon-Blanc, pour une maison; de Logerie pour une maison, rue du Carbon-Blanc ; Pierre Micheau pour fiefs à Durand et à Queyron; redevance due par M. de Pichon, seigneur de Carriet, le sieur Baron à Pinpin; Peyronne Dupuy à Maleboyse (4612-1775). — Inventaires sommaires des titres, actes, reconnaissances, baux à bief, relatifs aux. possessions de l'archevêché dans les paroisses de Lormont, Quinsac et Ambarès (1789).

G. 99. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 cahiers, papier; 3 pièces, papier.

1304-1787. — FIEFS DIVERS DANS LE BORDELAIS. Hommage en faveur de Bertrand (de Goth), archevêque de Bordeaux (le pape Clément), par Guitard de Fargues, chevalier, pour les paroisses de Portets, Arbanats, Lamothe d'Arbanats, avec les maisons environnées de fossés, et Castres. — Cité : Amalric de Saint-Amant, maire de Bordeaux, 10 mai 1304. — Deux exportes en faveur de l'archevêque, pour la paroisse Saint-Hilaire de Rions. Citée : noble Marie Makanan, femme de noble Arnaud de Gassies, écuyer, bourgeois de Bordeaux (1506 et 1531). — Reconnaissances et autres actes pour les fiefs de l'archevêque dans les paroisses de Paillet et de Rions (1727); — Reconnaissances en faveur de l'archevêché de Bordeaux, pour la ville et la paroisse de Rions, les paroisses de Paillet et de Cardan. Cités: Anne Néro, veuve de Pierre Barret, maître en chirurgie; — Thérèse Peros, veuve de Léonard Despiaut, écuyer, avocat au Parlement; — Georges Molas, chirurgien; — Jean de Groc, chevalier, conseiller du Roi, président à la Cour des Aydes de Bordeaux; Charles de Raoul de Beaumarais, écuyer; —Jean-Joseph d'Abadie, seigneur de Montmoitié (1784-1787). — Tableau synoptique, dressé par un feudiste, des diverses reconnaissances faites aux archevêques, en remontant jusqu'à Artus de Montauban, pour la ville de Rions en Albret. — Extraits des reconnaissances et plans partiels pour les fiefs de l'archevêché à Rions, Cardan et Paillet (1753).

G. 100. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1573-1704. — Vente par François Dubernet, seigneur de la maison noble du Luc, en faveur de Gratian de Mulet, écuyer, seigneur de La Plane, de la tierce partie de la dîme d'Eyzines (1573). — Reconnaissance en faveur de l'archevêque, par Gratian de Mulet, pour la dîme d'Eyzines (1582). — Partage de ladite dîme entre le chapitre Saint-André et ledit sieur de Mulet (1602). — Arrêt du Parlement au sujet de la dîme d'Eyzines que se disputaient les Feuillants, le sieur de Mulet et le chapitre Saint-André (1608). — Transaction au sujet de ladite dîme entre les Chartreux et le chapitre Saint-André (1649). — Procès entre le curé d'Eyzines et les Chartreux au sujet d'un dîmon que ces derniers possédaient dans ladite paroisse (1704). — Baux à ferme des prés de Ludon, appartenant à l'archevêché (au pré de l'archevêché) (1626-1664).

G. 101. (Liasse.) — 26 pièces, 4 cahiers, 6 plans, papier.

1414-1755. — Liève des fiefs situés dans la paroisse de Cenon, relevant de l'archevêché de Bordeaux (1414-1694). — Extraits des terriers pour les paroisses de Cenon et de Floirac (à Trugeyt, au port de Colom, au plantier de l'archevêque, à Port-de-Mons, à Port-Peyron, etc.). Cités : Martin Bertrand et Jean Vacquey; Tarneau, conseiller au Parlement (1418-1614). — Baux à fief en faveur de Jeanne de Junqueyres, femme de Jean Ferradre ; Pierre Rostaing, Pellegrine de Collignan (1421-1682). — Lièves, baux, ventes, reconnaissances féodales, échanges, pour les paroisses de Cenon et de Floirac (1610-1755). Cités: Léonard Déjean, procureur, syndic de la ville de Bordeaux; les bénéficiers Saint-. Michel; Jeanne de Guilloche, Marguerite de Carie, Léonard Desnanots, Jean-Léon de Métivier, chevalier, président à la Cour des Aydes; Jean Geoffre de La Rebuffie, écuyer, seigneur de La Perière; Jean de Martin, conseiller du Roi; Emmanuel Hugla, bourgeois de Bordeaux. — Extraits des terriers pour les paroisses de Cenon, Bouliac, Camblanes et Floirac. Cités : Pierre Lopes, médecin; Guillaume Lacour, libraire; Pierre Leblanc, conseiller au Parlement; Marie de Baritault, veuve de Constantin (1662-1698). — Liève des agrières et rentes pour les vins en Queyrie, à Floirac, à Cenon et dans les graves de Bordeaux à Pessac (1632 à 1641 et 1755). — Hommage à l'archevêque par Jean Déjean, écuyer, conseiller du Roi, syndic de la ville de Bordeaux, pour la maison noble de Bourbonnet dans la palu de

Floirac (1673). —Application des litres dans les paroisses de Cenon et de Floirac. — Plans des fiefs de l'archevêché dans les paroisses de Cenon et de Floirac. — Plans des possessions de la maison de Monadey, possédées de 1467 à 1535 par la famille de Verteuil, seigneurs de la maison de Feuillas; plans du port de Mons, du plantier de l'archevêché et de Lamothe de Mons (1754). — Procès pour les fiefs situés dans les paroisses de Floirac, Bouliac, Camblanes, Saint-Caprais, Baurech, Pompignac et Tresses (XVII^{e} et XVII^{e} siècles).

G. 102. (Registre.) — In-folio, 460 feuillets, papier.

1310-1682. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêché, pour les paroisses de Cenon (en Queyries) et Floirac (à la Souys). Cités : Jean de Guilloche, seigneur de La Loubière (1585); Jean Vaquey.

G. 103. (Registre.) — In-folio, 413 feuillets, papier.

1308-1713. —Liève des fiefs possédés par l'archevêché dans les paroisses de Cenon et de Floirac. Cités: René de Rostaing, écuyer (1500); Jean de Pontcastel (1548) à Léonard Desnanots, jurat de Bordeaux (1614); Jean de Guilloche, écuyer (1545).

G. 104. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1308-1456. — FIEFS DIVERS DANS LE PÉRIGORD ET LA SAINTONGE.— Hommage à l'archevêque de Bordeaux par Roland Vigier, damoiseau, fils de feu Bertrand Vigier, chevalier, de Montguyon, pour le fief de Labarde dans la paroisse de Neuvie, le fief de Gaynac dans la paroisse de Clayrac, la forêt de Confolens et les maisons dans le bourg de Saint-Aigulin. Exporle : une paire de gants blancs : acte passé dans l'ancienne maison du Temple de Grave, à Bordeaux (1308). — Hommage à l'archevêque par Archambaud Lambert, fils de Guillaume Lambert, donzet, et Arnaud du Sault, chevalier, curateur dudit Archambaud Lambert, pour fiefs dans là paroisse Saint-Privat, appelé de Muret, et dans les paroisses de Festelens, Chassaignet, Barsac, Sainl-Seurin (1316), à l'exporle d'un marbotin d'or. — Hommage par Hélies de Gourson pour fiefs en Saintonge (1330). — Hommage par Hélie Gardrard de Chalais, donzet, pour la dîme de Saint-Christophe, diocèse de Périgueux et paroisse de Rouffiac (1332). — Hommage par Pétronille Lambert, damoiselle, fille et héritière de Guillaume Lambert, et veuve d'Hélies de Malayol, chevalier, pour le maynement de Mureil dans la paroisse de Saint-Privat, en Périgord (1336). — Hommage par Guillaume Brun, pour la maison noble de Cosnac et pour diverses dîmes dans les paroisses voisines. Exporle : un arc avec sa corde de soie verte (1417). — Hommage par noble Jean de Lafaye, donzet, héritier de Vigier de Montguyon, pour fiefs dans les paroisses de Neuvic, Clayrac et la forêt de Confolens (1416).

G. 105. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1301-1681. — Extraits des hommages à l'archevêque de Bordeaux, par Hélias de Chalais, chevalier (1301); par noble François de Talleyrand, chevalier (1521), et par Charles de Talleyrand, chevalier (1451), pour fiefs en Périgord. — Hommage par Vallette de Chalais, pour fiefs en la seigneurie de Chalais (1304). — Deux hommages par Raymond Talleyrand, seigneur de Chalais et de Gardrad de Chalais, pour la seigneurie et dîme de Chalais, en Saintonge (1332). —Hommage par Charles de Talleyrand, seigneur de Chalais, pour ladite seigneurie (1451). — Mémoires pour la seigneurie de Laroche-Chalais, depuis 1464 jusques en 1523.— Transaction entre messire Daniel de Talleyrand de Grignaulx, prince de Chalais, et Bertrand de Latour, écuyer, seigneur de Latour, au sujet du droit d'hommage pour certaines parties de la seigneurie de Chalais (1594). — Hommage à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Montravel, Belvès, etc., par Jean de Grignols, chevalier, seigneur de Bornes, de Borie, de Monmalan, pour dîmes inféodées dans les paroisses de Saint-Christophe et de Saint-Avid, diocèse de Périgueux (1608).— Vente par Jean-Louis de Cardaillac, chevalier, seigneur de Saint-Servy, et de dame Isabelle Martel, en faveur de François de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Puch, de la maison noble de Villette, paroisse et juridiction de Sainl-Aigulin (1654). — Sentence arbitrale entre Jacques de Nompar de Caumont, seigneur et baron de Lafaurie, et Daniel de Talleyrand de Grignols, seigneur de Beauséjour, prince de Chalais (1606). — Prise de possession de la terre et seigneurie de Coiron, par Daniel Verdier, seigneur de Saint-Vallier (1654). — Mémoire relatif aux lods et ventes dus à l'archevêché pour la principauté de Chalais (1681). — Mémoire d'Adrien Biaise de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, contre la sommation qu'il a reçue de rendre hommage au Roi (1667). — Relevé des litres pour ladite seigneurie de Chalais et pièces diverses y relatives (1681).

G. 106. (Liasse.)— 41 pièces, papier.

1301-1674. — FIEFS DIVERS EN SANTONGE, PÉRIGORD, BORDELAIS, BOURGES ET BLAYAIS. — Hommage à l'archevêque de Bordeaux, par Henry de Barbezieux, pour le marquisat de Barbezieux en Saintonge (1302); plusieurs lettres et mémoires relatifs audit marquisat (1674). — Hommage à l'archevêque de Bordeaux par : noble baron Hélie de Chalais, pour la châtellenie de Chalais (1301); Bertrand de Samonhac, donzet, pour la dîme de la paroisse de Puisseguin et revenus en la paroisse Saint-Denis sur l'Isle en Bordelais (1304); le seigneur de Montmaurel pour fiefs en Périgord (1304); Guitard de Fargues, fils de Gaillard de Fargues, chevalier pour les paroisses de Portets, Arbanats et Lamothe d'Arbanats et Castres (1304); — Pierre de Bordeaux, pour fiefs en Queyries de Bordeaux (1305); — Foulques de Matha pour dîmes en Bourgès et en Blayais (1307) ; — Gaillard d'Auzellac, donzet, seigneur dudit lieu pour le repaire noble de Puyguidon en la paroisse de Saint-Quentin, diocèse de Périgueux et la seigneurie de Moret ou Muret (1316); — Bernard de Barrière pour dîmes en diverses paroisses du Périgord (1327); —Itier de Saint-Astier pour fiefs dans la paroisse d'Aux en Saintonge (1327); — noble Gaillard de Goth, seigneur d'Arbanats, pour fiefs en Arbanats et Portets et de Lamothe d'Arbanats en Bordelais, excepté la haute justice (1328); — noble Brandele de Caumont, pour le château de Montpouillan en Bazadais, et les terres de Barbiguières et de Mornac dépendant de Belvès en Sarladais (1458); — Raymond Faure pour fiefs dans la paroisse de La Roquette en Montravel (1471); — noble Jacques Mosnier de Fauguerolles pour ladite seigneurie de Fauguerolles, au diocèse de Périgueux (1528); — vente de la dîme de Saint-Maurillon en Bordelais, par Bernard Olivier à Guillaume Jordan de Cabanac, sous la réserve des droits de l'archevêque (1304); — afferme par Ayquelin de Mote de dîmes dans la paroisse de Saint-Quentin (1331).

G. 107. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1214-1731. — TERRE ET SEIGNEURIE D'AMBLEVILLE, EN SAINTONGE, FIEFS DANS LA VICOMTE DE LANQUAIS. — Reconnaissance féodale par Arnaud d'Ambleville, chevalier, lequel, voulant se placer sous la protection de l'archevêque de Bordeaux, déclare renoncer à son franc-alleu et tenir sa seigneurie d'Ambleville dudit archevêque au devoir d'un marc d'argent (1214); — extrait d'un hommage rendu en 1307 par noble Guilhem, seigneur d'Ambleville, diocèse de Saintes, à l'archevêque de Bordeaux, pour ladite seigneurie d'Ambleville; — hommage rendu à l'archevêque de Bordeaux par François Jourdain, chevalier, seigneur d'Ambleville, pour ladite seigneurie et ses dépendances, et pour les biens qu'il possède dans les châtellenies de Bouteville et d'Archiac (1538); — expédition en forme de quatre différents actes retenus par les notaires au Châtelet, dont l'un contient une quittance de lods et ventes de la somme de huit mille livres donnée par H. de Béthune, archevêque de Bordeaux, à Amanieu d'Albret, acquéreur de la terre d'Ambleville, lesdits actes montrant que la seigneurie d'Ambleville est de la mouvance de l'archevêché (1657); — arrêt du Conseil du Roi qui déclare que la seigneurie d'Ambleville est à la mouvance de l'archevêque et oblige François Amanieu d'Albret, chevalier, à en faire hommage aux archevêques de Bordeaux (1657); — contrat de vente par Jacques Henry de Lorraine, marquis d'Ambleville, en faveur d'Etienne, marquis de Guinol, comte de Monconseil et de Cécile-Thérèse-Pauline Réoult de Curzay, son épouse, de la seigneurie d'Ambleville (1731); — mémoire sur la mouvance de cette seigneurie; — hommage à Pierre II, archevêque de Bordeaux, par Jean, abbé du monastère de Cellefroin, en Poitou, pour ladite abbaye (1336); — reconnaissance par François Mathias en faveur de Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, baron de Limeuil, vicomte de Lanquais, pour fiefs dans ladite vicomté, où se trouve nommé un tènement appelé « de Monseigneur l'archevêque » (1667); — mémoire d'un religieux de l'abbaye de Nanteuil, au diocèse de Poitiers, contre la congrégation des Exempts à laquelle un moine sacristain de l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye avait voulu agréger la première, qui relève directement du siège métropolitain de Bordeaux (1686), et a prêté plusieurs fois, notamment en 1313 et en 1364, serment de fidélité et hommage aux archevêques.

G. 108. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1308-1685. — TERRE ET SEIGNEURIE DE MONTBOYER, EN SAINTONGE, FIEFS DIVERS DANS LE PERIGORD. - Hommage à l'archevêque de Bordeaux, par Raymond de Montboyer, chanoine de Saintes, pour le fief d'Avalhac et autres qu'il possède en Périgord et en Saintonge (1308). — Hommage à l'archevêché par Itier de Saint-Astier, chevalier, seigneur de l'Isle, pour les fiefs qu'il possède en Périgord (1363). — Sentence arbitrale relative à la terre de Montboyer, par laquelle Jacques Nompar de

Caumont, chevalier, baron de La Force, lieutenant général en Béarn et en Navarre et seigneur de Montboyer, est déchargé de l'hommage de ladite terre de Montboyer (ou château Jollet), envers Daniel de Talleyrand de Grignols, seigneur de Beauséjour, prince de Chalais (1606). — Accord passé entre le chapitre Saint-André et les héritiers de M^gr^ de Béthune, archevêque de Bordeaux, au sujet de la terre de Montboyer en Saintonge, relevant de l'archevêché (1685). — Mémoire dans lequel la terre de Montboyer est prouvée être tenue en parage ou franc-alleu conventionnel avec le prince de Chalais, qui en rend les foi et hommages à l'archevêque de Bordeaux : l'autre parager ne devant ni foi ni hommage, ni lods et ventes, en exécution des anciens partages et traités passés entre les princes de Chalais et les seigneurs de Beaupoil et de La Force en 1369, 1457, 1501, rappelés dans une sentence arbitrale rendue entre les princes de Chalais et le seigneur de La Force, le 15 juillet 1606. — Dénombrement présenté au sénéchal de Saintonge, par Guy d'Angoulême, écuyer, pour la seigneurie de Curat, située paroisse de Curat, principauté de Chalais en Saintonge (1539).

G. 109. (Liasse.) —3 pièces, parchemin; 6 cahiers, papier, 90 feuillets ; 3 pièces, papier.

1308-1569. — FIEFS DIVERS DANS LE BLAYAIS. — Reconnaissances féodales en faveur de l'archevêché pour la paroisse de Saint-Sauveur de Blaye (sobre l'estauh) (1388-1476), et pour la paroisse de Plassac (au-dessous de la chapelle de Notre-Dame de Montuzet) (1538); extraits des reconnaissances pour le Blayais : paroisses de Cars et de Saint-Martin La Caussade (1466); — reconnaissances féodales en faveur de l'archevêque par Jean de Lagorce pour Saint-Martin La Caussade (1538); par Guillelmine de Lamothe pour les paroisses Saint-Sauveur et Saint-Romain de Blaye (à l'estauh, aux Mothels) et paroisse de Saint-Genès de Cars (à la revey). — Exporle : *ung boiset de civade à la mesura civadeyra de Blaya et per ung pichey et mech de bin à la mesure de Blaya et per mech pau de froment à la forma deu monastey de Sent-Roman de servici et per ung deney et mealha,* etc. (1457). — Requête à l'archevêque de Bordeaux par Pierre Prévost, archer de la compagnie du sieur de Lansac, au sujet de certains biens situés à Blaye dans la jouissance desquels il avait été troublé (1563). — Lièves des rentes dues à l'achevêque pour ses fiefs situés dans le Blayais (1565). — Commission donnée par Henry, prince de Navarre, gouverneur du duché de Guyenne, et Henry de Bourbon, prince de Condé, pour faire les baux à ferme des biens ecclésiastiques situés dans la ville et châtellenie de Blaye, Vitrezays et pays Bordelais et en toucher le montant (1569) : — quittance donnée par le receveur commis par les princes de Navarre et de Condé au fermier des rentes de l'archevêché de Bordeaux pour l'année 1659.

G. 110. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 cahiers, papier.

1305-1705. — FIEFS DANS BORDEAUX ET BANLIEUE. — Hommage à Bertrand, archevêque de Bordeaux, *in summum pontificem electo,* par Pierre de Bordeaux, pour fiefs dans ladite ville et en Queyries (24 juillet 1305). — Vente par Mabile de Loupiac, veuve de Hélias de Carpentey, bourgeois de Bordeaux, d'une maison paroisse Saint-Projet relevant de l'archevêché. Cette maison avait été possédée par noble homme Arnaud de Curton (1380). — Reconnaissance en faveur de François, archevêque de Bordeaux, par le prieur de Cayac pour une maison située rue Entre-deux-Murs (1396). — Deux baux à fief pour la paroisse de Bègles : à l'estey major, au plantey du Casse (1420-1421). — Extraits de reconnaissances en faveur de l'archevêque du chantre de Saint-André et de l'hôpital Saint-Louis, pour un fief situé à Porte Dijeaux, paroisse N.-D. de Puy-Paulin (1476-1759). — Extraits des reconnaissances pour le tènement de Lapoche, situé rue Tronqueyre, à Saint-Seurin (1352-1705). — Extraits des reconnaissances pour la paroisse de Pessac : au bois de l'archevêché, au grand et au petit Casau, au pape Clément, à La Mothe, à l'archevêché, à cabra-morta (1492-1682). — Extraits des reconnaissances pour les graves de Bordeaux: au plantier Saint-Genès, à Saint-Genès *(alias,* : aux aygarts), devant le porge, au plantier de Carignan, au plantier Saint-Nicolas, aux gahets, à Saint-Laurent d'Escures, aux *arenas vieux* de Saint-Genès, au plantier de Saint-Crapasi, à Campeyrant (1466-1566); — trois reconnaissances pour la ville de Bordeaux (1432-1490); extraits des reconnaissances pour les palus de Bordeaux (1429-1465). — Arrêt du Parlement qui ordonne que le quart des revenus de l'archevêché sera employé aux réparations du palais archiépiscopal et principalement des prisons de l'archevêché (1505).

G. 111. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, parchemin.

1455-1477. — Baillettes et reconnaissances en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, paroisses de : Saint-Christoly, Saint-Mexant, Saint-

Pierre, Saint-Paul, N.-D. de Puy-Paulin, Saint-Seurin et les graves,palus et Saint-Genès. Plus pour les paroisses de Floirac, Cenon et Queyries, Sadirac, Artigues, Cantenac, Lormont, Bassens, Rions, et pour le Blayais : paroisse de Saint-Martin-la-Caussade, Saint-Genès de Segonzac et Saint-Paul de Cars (table très complète).

G. 112. (Registre.) — Grand in-folio, 103 feuillets, parchemin ; plusieurs lettres initiales ornées.

1486-1520.— Registre terrier des reconnaissances en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, paroisses de : Saint-Christoly, Saint-Éloy, Sainte-Eulalie, Saint-Mexant, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, Notre-Dame de Puy-Paulin ; palu et banlieue de Bor deaux. — Et pour les paroisses de Bassens, Ambarès, Cenon, Sadirac, Cars, Floirac et Saint-Martin-la-Caussade en Blayais.

G. 113. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1518-1756. — Redevances, baux, reconnaissances féodales en Bordelais. —Baux à ferme par l'archevêché, en faveur de divers, pour les paroisses de Ludon, Tabanac, Loupes, Bonnetan, Saint-Germain du Puch; baux des revenus des sceaux de l'archevêché et de divers greffes ecclésiastiques, et en particulier du greffe de l'officialité de Bordeaux (1518-1519). — Reconnais sances féodales pour la ville de Bordeaux et les Graves. — Reconnaissance pour noble homme M^{0} Guillaume de Bordeaux, seigneur de Tornequec, pour Quinsac (1538-1541). —Extraits des reconnaissances pour fiefs à Saint-Seurin (à Naujac, au Moulin-à-Vent, à Terre-Nègre) (1423), et pour les paroisses Sainte-Eulalie et Saint-Éloy, au lieu de La Petite-Taupe, à Bordeaux (1575-1776). — Redevances dues à l'archevêché pour la ville de Bordeaux et les paroisses de Bouliac, Floirac, Carignan, Villenave, Pompignac, Saint-Loubès, Yzon, Sadirac, Baurech, Quinsac, Camblanes, La Tresne (1548). — Lièvе des cens et rentes pour Bordeaux et les environs (1566 et 1599). — Lièvе des agrières pour les graves de Bordeaux, depuis Pontlong jusqu'au Palais-Gallien et à Pessac (1597). — Extraits des recon naissances pour la ville de Bordeaux (1540). — Extraits des reconnaissances pour les menus cens et rentes dus à l'archevêché (1580). — Échange entre le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et Éléazar de Tustal, écuyer, sieur de Creme et de Cazallet, de la seigneurie de Calamiac, avec droit de baronnie, située dans la paroisse de Sadirac, contre le fief de Pipas à Saint-Seurin-les-Bordeaux (1614).

G. 114. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1280-1695. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêché, pour la ville de Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie (rues du Hâ, de Bassens, ou rue du Petit-Puy, des Étuves, Pailheyre, Ségur, fossés des Tanneurs, fossés des Ayres, rue du Cahernan, ou Grande-Rue; rue du Petit-Cahernan, rue du Collège de Guyenne, rue d'Entre-deux-Mers. — (Table intéressante à cause des noms anciens des rues de Bordeaux.)

G. 115. (Registre.) — In-4º, 204 feuillets, papier.

1367-1724. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêché, pour la ville de Bordeaux, paroisses: Saint-Pierre, Saint-Siméon, Saint-Projet, Sainte-Eulalie, Saint-Paul, Saint-Christoly, Saint-Remy, Saint-Michel, Puy-Paulin, Sainte-Colombe, (Table.)

G. 116. (Registre.) — In-folio, 510 feuillets, papier.

1414-1725. — Extraits des reconnaissances *en* faveur de l'archevêché, pour la ville de Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie, rues: Saint-Antoine, de la Voûte du Pelat, du Petit-Casau de Saint-Antoine, devant, le cimetière Sainte-Eulalie, derrière le Peugue, rue des Carmes, fossés des Cordonniers ou des Tanneurs, rue du Portail des Carmes, rues du Petit-Puy, Saint-Éloy, de la Majorie, tournepique du Hâ; Portail du Far, des Nougueys, du Puch-Crabey, joignant les murs de ville, devant le Puits-Neuf, devant le Tombareu, rue de Bertrand Boson, rue des Feuillants. (Table.)

G. 117. (Registre.) — In-folio, 445 feuillets, papier.

1414-1725. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêche pour la ville de Bordeaux, paroisse de Saint-Chrisloly, rue Mimisan, Saint-Paul ou de Malemort, Magudas, à la Fourcade de Castillon. (Table.)

G. 118. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1414-1726. — Extraits des reconnaissances en-faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, paroisse Saint-Éloy : rue de Gourgue, ou Rostaing, ou du Petit-Cahernan, etc.; paroisse Saint-Michel : rue de l'Oulme de Papon, rue du Porge Saint-Jean ou à la

Guirlande, etc.; paroisse Sainte-Colombe; paroisse Saint-Pierre : rue du Petit-Judas ou Saint-Pierre, rue Obscure ou de Gassies, ou autrement de Lalande. (Table.)

G. 119. (Registre.) — In-folio, 430 feuillets, papier.

1420-1725. — Extraits des reconnaissances en Faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux : Saint-Remy, Saint-Projet, Saint-Siméon, Saint-Mexant et Puy-Paulin.

G. 120. (Liasse.) — 48 pièces, papier; copies du XVIII^{e} siècle.

1421-1466. — Extraits des reconnaissances pour la ville de Bordeaux et les paroisses de Bassens et de Quinsac. — Cités : noble dame de Trenque de Borbon, femme de Jean de Jales, chevalier; Pierre de Loupes, épicier de Sainte-Colombe ; Guiraud de Ségur, marchand et bourgeois; Nolot de Blaye, licencié ès-lois, juge de Gascogne; Pierre Berland, de la paroisse d'Avensan; Guilhem Richard de Cordelo, écuyer, bourgeois de Bourg; Jean de Caupène, seigneur de Cantemerle, écuyer; Pierre Eyquem, cabaretier; Jean Estève, écuyer, Arnaud Rostaing, citoyen de Bordeaux; Jean de Fumel, hospitalier de l'hôpital Saint-André.

G. 121. (Liasse.) —13 pièces, papier; 3 cahiers in-f° 97 feuillets, papier.

1449. — XVIII^{e} siècle. — Extraits de reconnaissances faites en faveur de l'archevêché, sous les règnes de David, Pey-Berland, Biaise de Greely et Artus de Mon tauban (XV^{e} siècle). — Extraits des reconnaissances pour la paroisse Saint-Seurin, La Palu, Pessac, et un dixmon inféodé dans la paroisse de Barsac (XVIII^{e} siècle). — Lièvre des reconnaissances pour la ville de Bordeaux et les paroisses voisines (1449). — Extraits des recon naissances pour la ville de Bordeaux (1540). —Plusieurs reconnaissances pour la rue des Pignadoux (1602); les rues Saint-Christoly, Sainte-Catherine (1649); la maison de Monadey, près Saint-Siméon (1690). — Reconnais sance pour la dîme de La Tresne, par Grtiane de Gassies, fille de Grimond de Gassies, en faveur de Jean de Foix, archevêque. — Extrait du pouillé général du diocèse de Bordeaux pour la paroisse Sainte-Colombe : chapelles de Bertrand de La Relie, Baisseau-Aysselin, Guilhem Crop, Guillaume Gaillard, Ramonde Hosten, Nicolas Henry, Catherine Daste, Guilhem Ducasse, Dignan, Arnaud de Lestage, Gaillard Claucestre.

G. 122. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 cahiers in-f°, 298 feuillets, papier et 25 pièces, papier.

1602-1772. — Bail à ferme de tous les revenus de l'archevêché par le cardinal de Sourdis en faveur de Pierre Dathia, bourgeois et marchand de Bordeaux,. pour le prix de douze mille livres tournois par an, et divers devoirs (1602). — Extraits des reconnaissances relatifs aux exporles et aux rentes dues par les fiefs situés dans les palus de Bordeaux (1613-1618). — Extraits des reconnaissances faites sous le cardinal de Sourdis pour Bordeaux et les paroisses voisines (1602-1628). —Reconnaissances pour la ville de Bordeaux, le faubourg Saint-Seurin; achats de fiefs derrière le château du Hâ (1640-1683). — Extraits des reconnaissances, pour la ville de Bordeaux, des fiefs auxquels, outre l'archevêché, prétendent d'autres sei gneurs (1644). — Extraits des reconnaissances pour Bordeaux et paroisses voisines : Lormont, Pessac, Le Bouscat, etc. (1661-1667); — livre des recettes des rentes dues à l'archevêché pour les fiefs situés dans Bordeaux (1644); — actes de vente et d'échange de fiefs appartenant ou relevant de l'archevêché, pour la palus de Bordeaux (1633-1772). — Reconnais sances, baux à ferme, locations, pour Bordeaux, paroisses Sainte-Eulalie, Saint-Seurin, Saint-Paul, près le château du Hâ; Saint-Christoly, rue du Peugue; pour le fief de Pipas et le fief de Bellebat, situé en Saint-Seurin, dans les marais de l'archevêché. — Bail à ferme du bourdieu de Bellebat, avec les marais en dépendant, derrière le château du Hâ (1601-1682-1729).

G. 123. (Liasse.) — 43 pièces; 4 cahiers in-f°, 52 feuillets, papier.

1601-1685. — Marais de la Chartreuse et de l'archevêché. — Acquisition en faveur de l'archevêché par le cardinal de Sourdis du bourdieu de Bellebat, situé dans les marais de l'archevêché (1625). — Procès de l'archevêché contre Conrad Gaucem, marchand flamand, fermier des marais dont il avait entrepris le dessèchement; transaction et paiement d'indemnité audit Conrad Gaucem; statuts du syndicat des marais homologués par le Parlement (1685). — Achats de fiefs derrière le château du Hâ. — Procès-verbal de l'état des ruines de Bellebat (1613-1656). — Pièces relatives à la métairie de la Peyrotte (ou la Grange-Vieille) enclavée dans les marais de Bordeaux. — Baux à ferme; travaux à exécuter ordonnés par le syndicat; plusieurs actes de procédure (1617-1664). — Actes divers passés entre l'archevêché et les Chartreux,

relatifs aux marais (transactions, assignations, mémoires, chapelle ardente) (1620-1659). — Transaction entre l'archevêque Henri de Sourdis et les religieux de la Chartreuse, relativement à la succession du cardinal de Sourdis (1632) — Actes divers passés entre l'archevêché et les jurats de Bordeaux, le chapitre Saint-André et les Feuillants, relativement aux marais (ventes, échan ges, transactions, mémoires) (1667-1673). — Agrières des fiefs de l'archevêché dans les marais de Bordeaux (1619-1649). — Liève des reconnaissances pour les paluds de Bordeaux, de 1487 à 1685.

G. 124. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1663-1756. —Transaction entre Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, les jurais et la Chartreuse relativement au jardin de l'archevèché et à l'allée royale des marais dépendants de la métairie de Bellebat, appartenant à l'archevêché et servant de lieu de promenade publique pour les habitants de la ville (1673). — Baillette pour la rue de la porte d'Albret: l'archevêque concède la promenade publique établie par le cardinal de Sourdis (1673); — mémoires relatifs aux terrains échangés entre l'archevêque et la ville de Bordeaux en 1756 et situés sur la plateforme et les douves, près du petit séminaire; — à trois échoppes près du palais archiépiscopal (1680); — aux réparations à faire aux fossés qui séparent les prairies de la ferme de Bellebat et la ferme de la Peyrote, le long de la Garonne; — à des emplacements situés dans la rue Bouffard, hors la porte Saint-Germain. — Mémoires des livres et imprimés religieux fournis à l'archevêque par la boutique de Lacourt (1663): —comptes de charpenterie, menuiserie, mobilier du château de Lormont et du palais archiépiscopal, et fournitures de médicaments.

G. 125. (Registre.) — In-4°, 727 pages, papier.

1724-1727. — Ville de Bordeaux. — Registre-terrier des reconnaissances de terres et maisons en faveur de l'archevêché par divers tenanciers pour la ville de Bordeaux, dans les paroisses de Sainte-Eulalie : rues du Hâ, Pélegrin, des Étuves, Fossés des Tanneurs, Collège des Lois, Sainte-Eulalie, Saint-Antoine, du Cahernan ; — Saint-Michel : rues Maucaillou, des Faures,Somenudes; — Sainte-Colombe: rues Poitevine, Saint-Pierre, des Argentiers, de la Mercy, Puits de Bagnecap, Saint-Siraéon, Sainte-Catherine, Margaux, Mimisan,Porte-Dijeaux, sur le rempart, Saint-Christoly, Saint-Paul, Saint-James, entre les demi-lunes.

G. 126. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 cahiers, in-f° 339 feuillets, papier.

1724-1760. — Livre des recettes des rentes pour Bordeaux (1724-1725). — Sommaires des titres et contrats pour les fiefs que l'archevêque possède dans Saint-Seurin (1754). — Transaction entre l'archevêque et les jurats au sujet d'un chemin derrière l'archevêché (1734). — Reconnaissances en faveur de Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, à cause de son archevêché, pour la ville de Bordeaux par : — Guillaume Dubardon, procureur Sénéchal Présidial, au nom de Catherine Poulardo, sa femme, pour maison, rue du Palais-Gallien; — Jean Pery, négociant, rue de la Croix-de-Lépine; — Pierre et Bertrand Gaussens, menuisiers, rue du Palais-Gallien; — Simon Lacourt, libraire, demeurant rue des Menuts, pour maison et jardin, rue du Palais-Gallien; — Grégoire, tourneur de faïence, à la petite Taupe; — Martial et Jacques Eyquem, vignerons au Bouscat, à Pissebouc; — mention des rues Putey, des Capérans ou des Religieuses, Judaïque, Tronqueyre et Fondaudége. — Échange entre l'archevêque et les jurats d'une dépendance du bourdieu de Bellebat contre la plate forme de la ville près le château du Hâ (1756). — Extraits des reconnaissances des fiefs de la mouvance de l'archevêque situés à Bordeaux, divisés par paroisse et par rue (1753). — Mémoire du chapitre Saint-Seurin relatif à la directe mise en paréage avec ledit archevêque sur maisons et terrains situés grande rue du Palais-Gallien (XVIII^{e} siècle).

G. 127. (Portefeuille.) — 2 cahiers, gr. in-f°, 112 feuillets, papier.

1754-1760. — Registre-terrier pour la ville de Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie. — Reconnaissances féodales pour maisons et jardins, paroisse Sainte-Eulalie, par : — Pierre Bellard, architecte ; Marie de Montferrand, religieuse; Jean Raymond de Lalande; François du Mirail, archidiacre, pour la rue du Hâ ; —Jean Gueyraud, avocat, pour la rue Pellegrin; —Jean Pierre de Pontet, écuyer, pour la rue des Étuves; — Nicolas Taffart, conseiller en la cour; Pierre Leydet, greffier à la Cour des Aydes; Pierre Antoine Darche, écuyer, pour les Fossés des Tanneurs;— François Aymard de La Colonie. François Fabre, secrétaire de l'Intendance, pour les Fossés des Ayres; — les religieuses de l'Annonciade, les religieuses Orphelines, Anne Coste, veuve du sieur de Gascq, pour la rue Saint-Eulalie; — Les Pères Feuillants pour la rue des Ayres; — Marc de Chaperon,

seigneur de Terrefort; Elisabeth Lacornée, veuve de Jean Maurin; Jacob Peixotto, banquier; Philibert d'Alesme de Saint-Clément, pour la rue du Cahernan; — Les PP. Chartreux; Jean de Raymond de Lalande, conseiller.

G. 128. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1782-1784. — Reconnaissances de maisons et jardins en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, situés dans les paroisses Sainl-Seurin, Saint-Christoly, N.-D. de Puy-Paulin, Saint-Mexant, Saint-Siméon, Saint-Pierre, Saint-Michel, Sainte-Eulalie, et mentionnés dans les précédents articles.

G. 129. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1783-1788. — Liève de reconnaissances de maisons et jardins en faveur de l'archevêché pour la paroisse de Saint-Seurin de Bordeaux.

G. 130. (Registre.) — Grand in-folio, 320 feuillets, papier.

1783-1788.— Liève des reconnaissances rendues en faveur de l'archevêché pour les fiefs situés dans la ville de Bordeaux, rue des Remparts : François Amanieu de Ruat, conseiller; Grégoire, docteur médecin;— rue Montméjan : de Paty, seigneur de Bellegarde; — rue du Temple : Laurent de Loyac, conseiller; Antoine Dupérier de Larsan ; — rue Margaux : Étienne François de Brassier, premier baron de Guyenne; — rue de la Mercy : Laroche Delpy; — rue de Gourgues : le présidents de Gourgues; — rue du Cahernan, le président Bienassis; Garat, conseiller; — rue des Offices, rue Maximilien, rue Monbazon: Barnabé Mel de Fontenay; — rue Boulan : dame de Monbadon ; — rue du Hâ : Guillaume Merlet du Cypray.

G. 131. (Registre.) — In-folio, 292 feuillets, papier.

1785-1788. — Reconnaissances rendues en faveur de l'archevêché pour des maisons dans la ville de Bordeaux et situées dans les paroisses de Saint-Seurin, Saint-Christoly, N.-D. de Puy-Paulin, Saint-Mexant, Saint-Siméon, Saint-Pierre, Saint-Michel et Sainte-Eulalie. — Reconnaissances de terres et tènements situés dans les paroisses de la banlieue : Cenon, Floirac et Lormont, et nommément : le peyrat de la Bastide, le plantier de l'Archevêché, le port du Trujey; — la palu, la Canauleyre, la Loubière, Bourbonnais; — l'estey bieilh.

G. 132. (Registre.) — Grand in-folio, 37 feuillets, papier. Incomplet.

1788-1189. — Reconnaissances rendues en faveur de l'archevêché pour la ville de Bordeaux, paroisses de Sainte-Eulalie et Saint-Christoly et la banlieue de ladite ville, par Michel, architecte; Champeix, libraire; Lafargue, consul de la Bourse; dame Jacquette de Mons, vicomtesse de Lastours; Bonfin, ingénieur et architecte de la ville, etc., de maisons situées dans les rues de Gasc et Roulleau, hors des murs, Montbazon, hors de la barrière, Mériadeck, Rohan, Couturier, Mouneyra. — Armoiries de l'archevêque Champion de Cicé.

G. 133. (Liasse.)— 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1301-1316. — HOMMAGES DU PERIGORD. — Vidimus d'un hommage-lige et serment de fidélité fait à Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, par «1e bars» Hélie de Chalais, seigneur dudit Chalais, pour la ville et le château avec leurs dépendances, excepté toutefois le *bertelh* du château, sans autre devoir qu'un baiser; après lequel l'archevêque, en son nom et au nom de ses succes seurs, prend ledit baron pour « son homme, son cavoy, et son baron » et l'admet à l'hommage, en présence de J. de La Caze, Ramon Judeu, R. Jauffre, En Gaillard de La Gaze, M^{e} Jauffre de Leynas, chanoine de Saint-Seurin, En P. de Daupian (du Pian), sous-doyen de Saint-André, Hélie de Cantelauze, prévôt de Saint-Émilion, Aymeri des Ayres et R. Vivian de Tropeyte : 12 juillet 1301, sous- le règne de Philippe de France, et la mairie de En J. Vigier, maire de Bordeaux; — ledit vidimus délivré le 24 octobre 1316 à l'archevêque Arnaud (IV) de Canteloup par le clerc de ville Hélie Pomiers, sur l'ordre du sous-maire Ramond de Talence, en présence des jurats Bernard d'Aillan, R. Vidau, W. Rostan de Vigourous, et des témoins réunis en la cour de Saint-Eloi : Bertrand de Lafont, Vital de Salagar, R. Pierre et Jean Colomb, à la suite et en conformité d'une requête adressée dès le mois de mars 1316 à W. de Tholose, alors maire de Bordeaux, par le procureur de l'archevêché W. Conge, archiprêtre de Cernés. — Hommage plein rendu à Bertrand de Goth, dans le prieuré de Peyrac, au diocèse de Périgueux, par Alain de Montmoreau, chevalier, pour les fiefs de sa femme, qui ne sont pas spécifiés : 6 décembre 1304, le siège pontifical vacant par la mort du pape Benoit XL — Hommage-lige au même archevêque, le 24 juillet 1305,

le jour même où il venait de recevoir l'acte du Concile constatant son élection au siège pontifical, rendu par Pierre de Bordeaux, chevalier, « *in tunicà, sine cucufà, gladio et zona, flexis genibus manibusque complosis,»* pour les terres qu'il possède à Bordeaux et dans les Queyries (le fief de la Tour-Blanche) : en présence d'Arnaud de Canteloup, archidiacre du pays Brulhois en Agenais, P. Arnaud, prieur de Saint-Macaire, Amanieu d'Alhert et Arnaud Garsie de Goth, chevaliers. — Hommage fait à Arnaud IV de Canteloup, archevêque de Bordeaux, par Gardrat de Auzeilhac de la maison noble de Puyguidon, paroisse de Saint-Quentin en Périgord, au devoir d'un baiser : témoins, Ramnulfe de Brie, docteur en décret, Gaillard Barrière et P. Austier, et en présence des trois frères ou fils de l'hommageant : 25 janvier 1307. — Hommage, avec la formule du serment de fidélité et d'obédience, fait à l'archevêque de Bordeaux officiant pontificalement en l'église Saint-André (Arnaud IV de Canteloup), et imposant sa bénédiction comme supérieur ecclésiastique, en présence des abbés de Guîtres et de Saint-Sauveur de Blaye, de G. Arnaud, sacriste, Bernard de Montclarin, sous-chantre, Pierre d'Angoulême, officiai de Bordeaux, frère P. Itier, prieur de La Foye près Ruffec, et des curés de Saint-Ciers-d'Abzac, Targon, etc.; ledit hommage rendu par Jean de la Linha, en qualité d'abbé du monastère de Nanteuil, au diocèse de Poitiers.

G. 134. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, latin.

1363-1396. —TERRE ET SEIGNEURIE DE MONTRAVEL.— Sommation adressée à l'archevêque par le chapitre Saint-André de ne pas transiger avec le comte de Périgord au sujet des terres que celui-ci avait usurpées dans Montravel et Bigarroque et de poursuivre l'instance commencée contre lui (1363), — Lettres d'Archambaud, comte de Périgord, adressées à ses vassaux, afin que ceux-ci ne portent pas obstacle à la restitution en faveur de l'archevêque de "Bordeaux des châteaux de Monlravel, Bigarroque et Sarlat; restitution stipulée par le traité de paix entre les Rois d'Angleterre et de France (1364). — Donation par Étienne de la Greblade au profit du nommé Méric, de la paroisse de Grézillac, de la moitié d'une terre située au lieu dit : à Foressac qui a été reconnue par ladite donation être un fief de l'archevêché (1396).

G. 135. (Liasse.) —1 pièce, parchemin, de deux mètres de long; 46 pièces, papier.

1300-1644. — Lièvre des rentes dues à l'archevêché de Bordeaux pour fiefs possédés en la seigneurie de Montravel dans les paroisses de : Lamothe-Monlravel, Saint-Michel, Vélines, Montcaret, Sainte-Aulaye, Saint-Seurin, Bonneville, Saint-Vivien, par : Gérard Dupuy, Hélias Dubourdieu (tènement de la Grave), Étienne Gayrard, B. Moulinier (terres à Virelade) ; — P. Dusolier (terres et vignes à Boriorte) ; — Hélias Benoît (vignes à Laborderie) ; — Hélias Dubreuilh (vignes à La Garde); — P. du Pontet (à la Clavette); —Gérard Allegret, maison au marché, — Lièvre des fiefs possédés par N. de Nogaret dans la juridiction de Montravel dont l'archevêque est seigneur : vente par Mathurin Blanc, écuyer, seigneur de Goujas, à Arnaud de Nogaret, du village de la Tricherie (1590); — reconnaissance par Marie Fouquet, veuve de Jean Bernard, en faveur de Jacob de Nogaret pour la Tricherie (1723); — donation par Arnaud de Nogaret, écuyer, à Pierre Eyquem de Montaigne, de terres dans la paroisse de Montcaret (au pré de Nogaret) (1566); — inventaire des titres remis à Garnier, feudiste de l'archevêché, pour la rénovation du papier terrier de la seigneurie de Montravel (1300-1724) ; — état général des rentes de la seigneurie de Montravel au XVIII^{e} siècle. — Extraits des reconnaissances rendues à l'archevêque par le seigneur de Nogaret pour le fief de Thomelin en Montcaret, en 1627, 1635 et 1651.

G. 136. (Carton.) — 10 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1309-1753. - Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Montravel et de Bigarroque par : Foulques de l'Orme pour les biens qu'il possède dans la juridiction de Montravel (1309); — noble Brandel de Caumont, chevalier, seigneur de Caumont et de Berbiguier, pour les châteaux de Monpouillan,de Berbiguier et de Mornac en Belvès (1458); — Mariotte Chaussade, damoiselle, veuve de Martial Chappui, pour la maison de Fontgravier en Montravel (1614); — Jean de Lafargue, seigneur de l'Isle, pour rentes sur fiefs nobles à Saint-Seurin des Prats (1604); — Jean de Leyrac, seigneur de Dorat, pour le tènement de Neyrac en Montcaret (1614) : — François de Lazard, chevalier, seigneur de Monbadon, pour les rentes qu'il possède en Montravel (1621); — Anne de Vergoing, veuve de Gabriel de Bonneau, écuyer, seigneur de Montauzier (1627); — Jean de Tauzia, écuyer, au nom de dame Anne Descrambes, sa mère, veuve de Izaac de Tauzia, écuyer, pour des biens nobles dans la paroisse de Saint-Seurin des Prats en Montravel (1724 et 1736); — Marie-Françoise de Calvimont, veuve de Jacques-Henry de Durfort, habitant en son château de Lamothe-Montravel, pour

ledit château (1753); — Dénombrement par Philippe de Lageard, chevalier, seigneur de Monbadon pour les terres et prés qu'il possède dans la juridiction de Montravel (1554).

G. 137. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1306-1763. — Sommaires analytiques des hommages, reconnaissances, ventes, baux à ferme, procès, transactions, relatifs aux fiefs nobles situés en Montravel : le Grand Buisson démembré de Fauguerolles, Sainte-Eulalie, Balbeyron, Laroque-Vigneron, Mazières, Brydoire, etc. (1306-1763). — Transaction passée en la cour de l'official de Sarlat au sujet d'une donation de terre dans la paroisse de Sainl-Chamassy *(sancti Heumachii),* en la seigneurie de Bigarroque, entre Raymond Melon et Bernarde Melon, fille de Gérald Melon, sur le lieu dit de Puch-Brenoux (1364); — transaction passée dans la maison de Philipparie, procureur de l'archevêque André d'Espinay, avec une communauté d'habitants appelée : del Bruc, auxquels l'archevêque Biaise de Greelle avait donné à emphytéose sous un cens qui est réduit par accord, le village de Labrunie situé dans la paroisse de Couze, village que les emphytéotes présentent comme inculte et perdu dans les bois (1493); — investiture d'un moulin à nef sur la Dordogne, appelé le moulin de Mangon, par noble homme Bérard de Ségur, écuyer, seigneur de Verdière (Berderia) et du Puch, au nom et comme procureur de Pierre de Ségur, son frère, chanoine de Saint-André (1500). — Achat de deux journaux de terre dans la paroisse de Saint-Vivien en Montravel, mouvant de l'archevêché au devoir d'une rente en seigle, par P. Boisson (1508); lettres-patentes du Roi portant défense de couper les bois et forêts de l'archevêque de Bordeaux situés dans le Périgord (forêt de la Bessède) (1566). — Reconnaissance en faveur de damoiselle Jeanne de Martin, dame douairière de Laroque-Vigneron. de Mussidan et de la maison noble du petit Gurson, par David Grimard au nom de tous les siens, pour le village des Grimards dans la paroisse de Montazeau en Montravel (1593).

G. 138.(Registre.) — In-folio, 872 feuillets, papier.
(Copies et originaux.)

1308-1775.—XIV^{e}-XVIII^{e} siècle.—Reconnaissances féodales, extraits, mémoires, requêtes et notes diverses avec les noms des tenanciers et vassaux, ainsi que les noms de lieux, pour les paroisses de Lamothe, Saint-Seurin, Sainte-Eulalie, La Roquette, Bonnefare, Montravel et Montcaret, Vélines, Saint-Viviens, Montpayroux et autres. — Inventaire général des litres de la seigneurie de Montravel ; — table des revenus de ladite seigneurie.

G. 139. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier, français et latin.

1300-1775. — Titres relatifs aux droits de pêche et de passage possédés par l'archevêque de Bordeaux dans toute la juridiction de Montravel sur les rivières de Dordogne et de Lidoire, entre autres: hommage par tous les vassaux de la châtellenie de Montravel, nommément désignés (1306); — hommage par Arnaud et Hélies Hier, des péages qu'ils levaient dans ladite châtellenie (1364); — lettres-patentes de Charles VII, par lesquelles le Roi prend sous sa sauvegarde l'archevêque Pey-Berland et lui confirme tous ses droits et privilèges (1451); — bulle d'excommunication du pape Paul II contre les détenteurs des biens de l'archevêché (1467); — hommages, arrêts du Conseil, extraits de dénombrements, reconnaissances, baux à ferme, etc., relatifs aux graules ou pêcheries, aux droits de bac de passage sur la Dordogne, et la Lidoire et moulins à nef sous certaines redevances en argent et pour une partie du poisson qui se prendra [saumon, créac (esturgeon), colac (alose), lamproie].

G. 140. (Registre.)— In-folio, 101 feuillets, papier.

1362-1743. — Sommaires analytiques des documents relatifs à la seigneurie de Montravel : hommages, dénombrements, aveux, baux à ferme, contrats de vente, d'achat ou d'échange, etc., avec la désignation des maisons nobles situées dans ladite seigneurie, relevant de l'archevêché; — hommages par — : Pierre Gaucelin de Castillon; Pierre . Rampnol, capitaine; Arnaud Gaillard; Pierre de Montaigne, damoiseau; Guillaume Dorgueilh, damoiseau; Bernard de Flaujaigues, prêtre; Augier de Gurson, damoiseau; — François de Ségur pour la maison noble de Saint-Aulaye (1584) ; François de Talleyrand, maison noble de Fouguerolles (1511); Pierre Gaucelin de Castillon, maison noble de Mazières (1306); Léon de Calvimont, conseiller, maison noble et vieux château de Lamothe (1519); — noble Pierre Eyquem, maison noble de Montaigne et Balbeyron située en la paroisse Saint-Michel en Montravel (1530); — Léonard de Mellet, maison noble de La Seguinie (1560); Jean Fournier, maison noble de Maupas (1540); André d'Essenault, maison noble du Puch de Gensac ou Monbreton (1631); Jean de Nogaret, maison noble de

Nogaret, 1486; Claude de Naucaze, chevalier, maison noble de Laroque-Vigneron (1686); Paul Delage, conseiller, maison noble de Saux ou Gastaudie (1627); Louis de Guron, maison noble de Guron (1530); Bertrand Charles de Montaigne, maison noble des Maroux, appelée Matecoulomb (1603); Michel de Ségur, maison noble de Montaigne et Balbeyron (1602). — Liste chronologique des archevêques de Bordeaux depuis 1300 jusqu'en 1743 : Bertrand III de Goth, élu pape en 1305; — Arnaud III de Canteloup (1305);— Arnaud IV de Canteloup (1305-1332) ; — Pierre II (1332-1345) ; — Amanieu I de Cases (1346-1348);—Bernard de Cases (1348-1351); - Amanieu II de Lamothe (1351-1360); —Philippe (de Chambarlac) (1360-1361); — Hélies II de Brémont (1361-1379); — Raymond II de Roqueis (1380-1384); - François I (1384-1389); — François II de Gocion (appelé François de Marme dans une pièce de l'hôpital de Libourne) (1389-1412); — David de Montferrand (1414-1429) ; — Pierre III ou Pey-Berland (1430-1457) ; — Biaise de Greelle, élu en 1456 du/vivant de Pey-Berland, mort en 1463; — Artus de Montauban (1463-1478); - André d'Espinay (1478-1500); — Jean I de Foix (1501-1529); — Gabriel de Grammont (1529-1530); — Charles de Grammont (1530-1544); — Jean II de Bellay (1544-1553) — François III de Mauny (1553-1558); — Antoine Prévôt de Sansac (1560-1591): — François IV d'Escoubleau de Sourdis (1599-1628); — Henri II d'Escoubleau de Sourdis (1629-1645): — Henri III de Béthune (1646-1680) ;—Louis d'Anglure de Bourlemont (1683-1697); — Armand Bazins de Bezons (1698-1715); - François V Hélie de Voyer de Paulmy d'Argenson (1715-1728); — François VI, Honoré de Maniban (1729-1743); — Louis-Jacques d'Audibert de Lussan (1743).

G. 141. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin et papier.

1366-1742. — Reconnaissances et actes divers en faveur de l'archevêché à cause de la seigneurie de Montravel en Périgord. Cités : frère Arnaud Héberard, commandeur de Saint-Avid de Fumadière; Rudel de Seiches; — droits de péage sur la Dordogne; — Jean de Martin, écuyer, tènement de la Renaudie en la paroisse de Saint-Vivien; — dame de Bourdeille; — le sieur de Naucaze; — les paroisses de Breuil et de Sainte-Eulalie. (Table au commencement du volume.)

G. 142. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1361-1724. — Mémoire et pièces justificatives d'un procès soutenu contre les fermiers du domaine par l'archevêque Audibert de Lussan, pour la défense de ses droits de haute, moyenne et basse justice en la seigneurie de Montravel ; inventaires des titres anciens, et production des suivants : — reconnaissance consentie par Jean de Léon et Jean de Tauzia, tant pour eux que pour Robin et Géraud de Tauzia frères, en faveur du cardinal André (d'Épinay), archevêque de Bordeaux, d'une terre en la paroisse de La Mothe, au lieu appelé au Nouguey-Blanchat, confrontant au demi-fleuve de Dordogne; — fulmination de monitoire apostolique faite par l'official de Bordeaux contre les détenteurs de moulins et pêcheries de l'archevêché (1472); — hommage-lige et serment de fidélité prêté à l'archevêque Hélie (H. de Brémond) par Arnaud Hier, fils de feu Guillaume de Gensac, au diocèse de Bazas, tant en son nom qu'en celui de son neveu et pupille Hélie Itier, pour la partie du péage qu'ils lèvent par terre et par eau dans la châtellenie de Montravel, lequel péage avait été possédé par Pierre de Montagne (1364). — Reconnaissance d'emphytéose en faveur de l'archevêque, faite à son procureur Jean de Bosco, archidiacre du Blayais et vicaire général du diocèse, par Jean de Latour, habitant de Juillac en Bazadais, sur dix-huit journaux de terre situés dans la paroisse de La Mothe, au lieu de l'Islot, confrontant au demi-fleuve de Dordogne (1494). — Dénombrement rendu au Roi par Gaston de La Touche, de sa maison de La Roque-du-Breuil, et de celle du Vigneron, situées dans la paroisse du Breuil, ainsi que de celle du Pelit-Gurson, dans la paroisse de Montazeau (1611); — Dénombrements rendus aux archevêques, comme seigneurs de Montravel, par : — J. de Bonneau, seigneur de Literie, pour les terres de La Borie, l'îlot, le moulin de Tacon, Graveyron, dans les paroisses de La Mothe-Saint-Paixans et Saint-Seurin-de-Pratz; — par Marguerite de Lalanne, dame du Gros, des terres de Montaigne et de La Séguinie, pour le château vieux de La Mothe-Montravel, avec le droit de pêcherie (1627); — par Paul Delage, secrétaire du Roi, comme roi de Navarre, de biens sans nom confrontant à la Dordogne; — par J. de Leyrac, pour une maison dans le bourg de La Mothe. — Défense de l'archevêque Henri de Sourdis, seigneur de Montravel, à tous les vassaux de sa terre de faire reconnaître et exporter leurs fiefs avant d'en avoir rendu les hommages et devoirs, dus audit seigneur (1645), et vérification des devoirs dus et des biens possédés par le couvent des Chartreux de Vauclaire dans la juridiction de Montravel. — Vérification du dénombrement des maisons nobles de Nogaret, Gouïas et Guron, comprenant aussi La Séguinie, et les lieux dits : Queyrey, Fontrigaud, Mercadit, Neyrac,

Favetaude,Sainte-Aulaye ,moulin de Nasteringues, rendu par P. de Nogaret (1651). — Dénombrement par Daniel de Ségur, chevalier, seigneur de Ponchat, des biens nobles, pêcheries et moulins qu'il possède à charge d'hommage envers l'archevêque de Bordeaux, dans les paroisses de la juridiction de Montravel : le château de Fauguerolles, village de Cousteyre, moulin de Canterane, Mousquefolle, les Bregidons, les Sartres, Puychaurieu, Majouan, le Paradis-de-Duboscq, Roumane, Mazurie; la paroisse de Nasteringues, Libarde, la Chapellenie, Fontbaritaud, Gamache; la paroisse du Canet, la paroisse de Saint-Avid-du-Tizac, etc. (1651); — par François de Lageard, chevalier, seigneur de Monbadon et Semens, pour la paroisse de La Mothe-Montravel (1627); — par Isaac de Melet, sieur de Maupas, pour la maison de Labrousse; — par Marguerite de Lalanne, dame du Cros (1627), et Gabriel de Calvimont (1673), aux archevêques François de Sourdis et Henri de Béthune, pour le château de La Mothe et terres et moulins qui en dépendent: la Fourtonnie, le Bosc-du-Prieur, le ruisseau de Layssa, le bourg de La Mothe, La Peyrière, ou Bayard, Pissesome, champ de l'Estey, Coulornbey, Saint-Seurin, etc.; — par Marie de Lanau, veuve de Charles de Calvimont, chevalier, pour la maison de Sainte-Aulaye, le passage du bourg et droit de pêche sur la Dordogne, du côté du Périgord, le moulin du Rivet, et La Mothe-Gratin, avec les tènements dits : la Pointe-des-Amiguets, Couly ou Sourège, Gascon, Rivet, *alias* Eymon, Trachis, *alias* Pontpeyrat, port de Gréal, Christanerie, au carrefour de deux grands chemins; dans la paroissse du Canet, les tènements de Brichaux, et Mas-Medeil; dans la paroisse du Bruilh des Champs, *alias* Goth ou Puyborda, les tènements de Canetaude, les Eymeries, Mas-Carbon, Puyparron; dans les paroisses de Vélines et de Nasteringues, le Bourdil, Pardaillan, Mas-Andry, l'Escribadey, Fontréal, Montpilla, Pas-de-Moulin dit des Mangons, en Saint-Seurin; Luganiac, autrement Bonnet, en Montcaret, La Marnoire, Esquinciam, grande et petite rivière de Colles (1724); — par P. de Nogaret, seigneur de Nogaret et Gouyas, pour ces deux maisons nobles, et sur les tènements de Toumelin, La Séguinie, Fontrigaud, Mercadil, La Tricherie, *alias* village des Allemands, etc. (.1635). — Mémoire concernant le droit de pêche de l'archevêché de Bordeaux sur la rivière de Dordogne et terre de Montravel (1755).

G. 143. (Registre.) — In-folio, 690 feuillets, papier.

1497-1644.—Extraits des terriers, tables des tenanciers et des tènements, et comptes de recettes pour la seigneurie de Montravel.

G. 144. (Registre.) — In-folio, 628 feuillets, papier.

1600-1614. — Extraits des terriers, tables des tenanciers et des tènements, el comptes des recettes pour la seigneurie de Montravel.

G. 145. (Registre.) — In-folio, 580 feuillets, papier.

XV^e^ au XVII^e^ siècle. — Table des tènements et des tenanciers, et extraits des titres pour la seigneurie de Montravel.

G. 146. (Carton.) — 12 cahiers in-f°, 620 feuillets, papier.

1684-1686. — Comptes des recettes des fermes et des quartières dues à l'archevêché pour les années 1684, 1685 et 1686, pour la seigneurie de Montcaret, dans la juridiction de Montravel.

G. 147. (Carton.) — 5 cahiers in-f°, 495 feuillets, papier.

XVIII^e^ siècle. — Tables des tenanciers et des tènements pour les paroisses de Sainte-Eulalie, Bonneville, Bonnefare, dans la seigneurie de Montravel.

G. 148. (Registre.) — In-folio, 625 feuillets, papier.

XVIII^e^ siècle. — Tables des tenanciers et des tènements pour la paroisse de Montcaret, en Montravel.

G. 149. (Registre.) — In-folio, 572 feuillets, papier.

XVIII^e^ siècle. — Tables des tenanciers et des tènements pour la paroisse de Montcaret, en Montravel.

G. 150. (Carton.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1469-1748. — Hommage par le prieur de Castillon et de Notre-Dame-de-Colles, son annexe, pour cens et agrières en Montravel (1671). —Bail à ferme de tous les revenus de la seigneurie de Montravel (1679). — Arpentement des biens que possèdent les héritiers de noble Isaac de Tauzia, écuyer, dans la juridiction de Montravel. — Reconnaissances féodales par Jean Merlande, Marthe et Marie Merlande (1643), par Jean Pasquet, et noble Jean Lapouyade (1762), pour le tènement de Puch-Védel, paroisse du Breuilh; —

reconnaissance par Antoine Dumas en faveur de noble Beaujon de Paulin, de Bordeaux, pour le tènement de La Valade, en Montravel (1469). — Droit de prélation cédé par l'archevêque à dame Anne Descrambes, veuve d'Isaac de Tauzia (1748). — Baillette par noble Thomas de Mellet, écuyer, seigneur de Labrousse et de Maupas, pour un moulin à nef, appelé le Pas-du-Moulin, situé dans la paroisse de Saint-Seurin-de-Prats (1676).— Reconnaissance en faveur de noble homme Berthomieu de Dieuzayde, écuyer, seigneur d'Aiguilhe et de Monbadon, pour la paroisse de Saint-Pexens, relevant de l'archevêché (1505). — Accord entre François de Lageard, chevalier, baron de Monbadon, et dame Henriette de Merlande, épouse de Pierre de Pitray, au sujet de sommes dues, pour le paiement desquelles la sirie de Monbadon, en Albret, avait été saisie (1700).

G. 151. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 33 pièces, papier.

1496-1763. — Transaction entre noble Grimond Eyquem de Montaigne, habitant de la ville de Bordeaux, et Mondon Olivier, de Montravel, au sujet de terres situées en la paroisse de Montcaret, dont ledit Grimond Eyquem de Montaigne revendiquait la propriété comme les tenant de Pierre Dubois, chanoine et chantre de l'église Saint-André de Bordeaux (1496). — Donation en faveur de noble Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, par Arnaud de Nogaret, écuyer, demeurant à Montravel, de terres situées dans la paroisse de Montcaret (1566). — Dénombrement rendu à Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, par de Lur de Saluces, baron de Fargues, chevalier, seigneur de Montaigne, et dame Marie de Gamache, son épouse, pour la maison noble de Montaigne, en Montravel; ladite dame Marie de Gamache ayant succédé à sa mère, dame Éléonore Eyquem de Montaigne, qui était fille de Michel Eyquem de Montaigne, chevalier, seigneur de Montaigne, et épouse de Charles de Gamache, vicomte de Raymond, et baron de Pussy (1633). — Procédures criminelles contre des laboureurs, pour crimes d'homicide et de rébellion (1747). — Cession par de Lur de Saluces, en faveur de l'archevêché, du tènement de la Garonne, en Montravel (1636). — Pièces du procès entre l'archevêque et Jean de Ségur de Montaigne, pour la directité de certains fiefs. — Procès entre l'archevêque et les héritiers de Jean Fraissineau, seigneur de Lacombe, pour le tènement de Baudes à Vélines (1763). — Exploits d'assignation contre divers tenanciers pour reconnaissances et paiements de rentes et redevances (1754). — Accord entré François de Lageart, seigneur de Monbadon, et Renée Dieuzayde, damoiselle, femme de Henry Puyperon, seigneur de Saint-Mars, concernant la jouissance des rentes de Montravel (1612). — Cahier de nomination de procureurs d'office par les archevêques dans la juridiction de Montravel (1612 à 1621). — Procès-verbal de la vérification des fiefs nobles possédés par les vassaux de l'archevêque en Montravel (1651). — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui fixe les droits de péage dans Montravel, Bigarroque et autres lieux de ladite juridiction, sur la rivière de Dordogne (1671). — Requête par le sieur de Saint-Martin de Monbadon, écuyer, à l'archevêque, relativement aux ventes en Montravel (1672). —Requête et ordonnance relatives à l'arpentement de la terre et châtellenie de Montravel (1752). — Convention entre le sieur Garnier, feudiste de l'archevêque, et les habitants de Montravel, concernant le renouvellement du papier terrier de ladite seigneurie (1752). — Vente de bois de la seigneurie de Beauséjour, appartenant à l'archevêché (1756).

G. 152. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin et papier.

1540-1627. — Actes relatifs aux fiefs possédés par l'archevêché dans le Périgord. — Dénombrements par : Jean Fournier, pour les fiefs acquis des sieurs de Nogaret, Benoît et autres, paroisses de La Mothe, Montcaret, Montravel, Sainte-Eulalie, le Breuil et Saint-Avid, juridiction de Montravel (1540); — François de. Chartres, pour la maison noble de Maupas (1624); et le sieur de Melet de Maupas, pour fiefs en Montravel (1627).

G. 153. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin et papier.

1541 -1728— Donation par Guillaumette Debas, de Montravel, en faveur de ses deux fils, Pierre et Jean de Nogaret, de tous les biens meubles et immeubles qu'elle possède en Montravel (1513); — donation par noble Jean de Nogaret, écuyer, seigneur de Goujas, en faveur de Pierre Eyquem, écuyer, seigneur de Montaigne, absent, représenté par Pierre Eyquem, seigneur de Gaujac, son frère, de toutes les rentes situées en Montravel, que ledit de Nogaret a recueillies dans la succession de ses père et mère (1541); — hommage à l'archevêque par Arnaud de Nogaret, pour la maison noble de Nogaret (1606); — bail par le cardinal de Sourdis, en faveur d'Arnaud Vidal de Nogaret, de quatre journaux de terre en la paroisse de La Mothe-Montravel, au lieu appelé : à l'Estey ou Buisson, avec une grande pêcherie joignant ladite pièce de terre

(1608); — sentences dans le procès entre l'archevêque et le sieur de Nogaret, au sujet du dénombrement de biens prétendus nobles (1627); — sentence arbitrale condamnant Pierre de Nogaret à reconnaître et à payer à Louis de Saluces, seigneur de Montaigne, les rentes des fonds qu'il possède dans le tènement de Claud d'Orgueilh, en Montravel (1647); — maintenue de noblesse en faveur de Joseph et André de Nogaret (1665); — dénombrement général des fiefs possédés par Jacob de Nogaret dans la juridiction de Montravel (1728).

G. 154. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1596-1744. — Reconnaissance en faveur de Henry de Puypeyron, seigneur de Saint-Mars et de Monbadon, pour les paroisses de Saint-Magne et de La Mothe (1596); — dénombrement présenté à l'archevêque de Bordeaux par Paul Delage, conseiller du Roi, pour le tènement de Colles, et autres, dans la paroisse de La Mothe (1627); — dénombrement rendu à l'archevêque de Bordeaux par François de Lageard, chevalier, seigneur de Monbadon, pour les tènements de Virolles et de Colles dans la paroisse de La Mothe (1627); — reconnaissance en faveur de François de Lageard, pour le tènement de Colles (1637); — vente par Jacques Bérard à Daniel Grenouilleau, avocat au Parlement, de cens, rentes et agrières, dans la paroisse de La Mothe Montravel (1672); — vente par François de Lageard à Daniel Grenouilleau, de cens, rentes et agrières dans ladite paroisse (1695); — hommage à l'archevêque par Daniel Grenouilleau, pour les cens, rentes, etc., sur le tènement de Colles et autres (1723); — dénombrement par le même, pour les mêmes fiefs (1725) ; — vente par Daniel Grenouilleau à dame Anne Descrambes, veuve de noble Jean de Tauzia, desdites rentes et cens, sur le tènement de Colles (1744).

G. 155. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1567-1756.— Titres relatifs aux droits de pêche et de passage possédés par l'archevêque de Bordeaux dans toute la juridiction de Montravel sur les rivières de Dordogne et de Lidoire : arrêts du Conseil d'État; arrêts de la maîtrise des Eaux et forêts; procès-verbaux de visite; — mémoires, enquêtes; — ordonnances de l'intendant; —bac sur la Lidoire au port de Lamothe; — curage de la Dordogne; — bail à ferme pour le passage de Montravel (1572-l753); - extraits analytiques des titres remis par Honoré de Maniban, archevêque de Bordeaux, pour la preuve de sa possession des péages de Lamothe-Montravel, Bigarroque et Saint-Cyprien et pour les droits de passage de Coutures sur la Garonne et de Montravel sur la Lidoire (1567-1739); — procès relatifs aux droits de pêche sur la Dordogne contre Henri-Joseph, marquis de Durfort, seigneur de Lamothe, sur Dordogne; — extraits des titres en faveur de l'archevêque; — baux à ferme; — cahier des pêcheries et gaules tenues sur la Dordogne par l'archevêque;, — plusieurs mémoires et notes relativement aux droits de pêche sur la Dordogne, dans la juridiction de Montravel; — arrêts de la Cour des Eaux et forêts, 1602-1756.

G. 156. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1567-1749. — Baux à ferme pour la seigneurie de Montravel de 1567 à 1749; — greffe, prévôté et geôlerie, lods et ventes, dîmes, péage pour le passage de la Dordogne et de la Lidoire ; — revenus divers des différentes paroisses de ladite juridiction.

G. 157. (Registre.) — In-folio, 1087 feuillets, papier.

1500-1724. — Arpentements faits de 1500 à 1724 pour les paroisses de : Bonneville, Saint-Vivien, Le Breuil, Montravel, Saint-Seurin, Lamothe, Sainte-Eulalie, Montcaret.

G. 158. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1607-1753. — Extraits des reconnaissances féodales faites en faveur des seigneurs, vassaux de l'archevêque, lesdits extraits remis par ceux-ci pour la vérification des dénombrements qu'ils ont rendus à l'archevêque, seigneur de Montravel : de Tauzia de Prat, fiefs en Montravel; — noble Joseph de Bonneau, écuyer, seigneur de Litterie et Montauzier, pour lesdites maisons nobles (1654) ; — Léon de Calvimont, pour le bourg de Lamothe (1607); — Gabriel de Calvimont, pour le vieux château de Lamothe (1667) ; — Honoré de Calvimont, pour le même fief (1698); — dame Izabeau de Laporte de Puyferrat; — dame de Calvimont, veuve de Honoré de Calvimont (1703); — les Chartreux de Vauclaire, pour fiefs en Montravel et en Montcaret (1692 et 1753).

G. 159- (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1669-1671. — Reconnaissances féodales en faveur de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux,

seigneur de Montravel, pour la paroisse de Sainte-Eulalie par divers artisans et laboureurs pour les tènements de : Rivet, la Grand-Borie, Taudinot, Bertrand-Ferrière, Laporte, la Petite-Moulière, etc.

G. 160. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1606-1671. — Reconnaissances, quittances et actes divers pour la terre de Montravel (1606): — quittance donnée par Pierre de Ségur, chevalier, seigneur de Pitray, à Antoinette Des Périers de Lasserre, dame de Grignols en Bazadois, de Bornes et Laborie, épouse de Jean de Grignols, à cause de l'acquisition de la maison noble de La Tour de Montbrun (1608) ; — ratification par le chapitre Saint-André de l'échange fait entre le cardinal de Sourdis et la dame Antoinette Des Périers, épouse de Jean de Grignols, chevalier, de la terre de Loutranges, en Bazadois, contre la tour noble de Montbrun, en Montravel (1608); — bail à ferme en faveur de Pierre Daugereau, avocat au Parlement, des cens et rentes de la seigneurie de la Tour de Montbrun et de la seigneurie de Montaigne; — sommation adressée à l'archevêque par noble Gabriel de Ségur, chevalier, seigneur de Montbrun, pour la maison noble de la Tour de Montbrun (1653).

G. 161. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1608-1697. — Mainlevée de saisie féodale faite contre Lafuge et consorts sur certains fiefs situés en Montravel (1610). — Vente de la seigneurie de la Tour de Montbrun, située en Montravel, par Pierre de Ségur, chevalier, seigneur de Pitray, au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, 3 mars 1608. — Procès-verbal de vérification du dénombrement présenté par Philippe Leberthon, chevalier, seigneur d'Aiguilhe, au nom de Pierre de Flaujaigues, son oncle, pour rentes en la paroisse de Lamothe (1620). — Procès-verbal de la visite faite à Montravel par l'évêque de Périgueux (1624). — Reconnaissance féodale et vente de fiefs pour les paroisses de Lamothe et de Montcaret (1627 et 1646). — Droit de prélation exercé par l'archevêque de Bordeaux sur certains biens situés dans la paroisse de Lamothe-Montravel (1625). — Lièvre des reconnaissances pour \a paroisse Saint-Seurin-de-Prats (1627). — Requête à l'évêque de Périgueux, Cyrus de Villers Lafaye, par Jean Léandre de Cazenave, écuyer, seigneur de Lagorse, au sujet du droit de sépulture qu'il prétend dans l'église de Vélines (1657). — Quittance par Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Pansac, tant en son nom qu'au nom de Jean de Ségur, écuyer, son fils aîné, seigneur de Minzac, en faveur de Daniel de Carrière, écuyer, seigneur de Montvert, pour la vente de ladite seigneurie de Montvert (1662). — Transaction entre : damoiselle Henriette de Ségur, tille et héritière de feu Pierre de Pitray, chevalier, seigneur de Lamothe-de-Prats et demoiselle Charlotte de Lageard de Monbadon, au sujet d'une créance pour la sûreté de laquelle la saisie de la seigneurie de Monbadon avait été pratiquée (1697J.

G. 162. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

1603-1608. — Fragments de registre terrier, contenant des reconnaissances en faveur de l'archevêché pour la paroisse de Saint-Seurin de Prats, juridiction de Montravel en Périgord.

G. 163. (Registre.) - Grand in-folio, 391 feuillets, papier.

1669-1672. — Registre-terrier des reconnaissances en faveur de l'archevêché pour les paroisses suivantes dans la juridiction de Montravel : La Roquette, Vélines, Saint-Claud, Lamothe, Sainte-Eulalie, Saint-Michel et Bonnefare, Saint-Seurin, Saint-Antoine du Breuil, Cannet, Montcaret, Saint-Vivien, Bonneville et Montpeyroux.

G. 164. (Registre.)— In-folio, 71 feuillets, parchemin et papier.

1601-1728.— Bail à fief nouveau par le cardinal de Sourdis en faveur de Jean de Calvimont, conseiller au Parlement, seigneur des Tours de Montaigne, du Gros, etc., pour l'ancien château de Lamolhe-Montravel, sous l'hommage d'un calice d'argent doré du poids de 3 marcs avec sa patène (1601); — dénombrement présenté à l'archevêque de Bordeaux, par dame Izabeau de Laporte de Puifferrat, veuve d'Honoré de Calvimont, chevalier, seigneur du château-vieux de Lamothe-Montravel (1723); — Procès entre l'archevêque et Jean de Calvimont, écuyer, seigneur des Tours de Montaigne, pour défaut d'hommage des terres nobles qu'il possède dans la juridiction de Montravel (1640); — autre procès contre la dame de Puifferrat au sujet d'arrérages de ventes (1719); — hommage par ladite dame pour le vieux château de Lamothe Montravel (1719) ; — procès contre Suzanne de Filhol, fille de feu Antoine de Filhol, écuyer, seigneur de Mezières, pour défaut de dénombrement (1727); - procès contre Jean de Carrière, seigneur de Montvert (1728), pour défaut de dénombrement.

G. 165. (Registre.) — In-folio. 185 feuillets, parchemin et papier.

1624-1726.— Procès-verbal de vérification du dénombrement rendu pour la demoiselle Jeanne de Roger pour la seigneurie de la Seguinie en Montravel (1624); — dénombrement présenté à l'archevêque de Bordeaux par Alexandre de Puch, au nom de Henriette Judith et Angélique-Victorine de Puch, filles dudit A. de Puch, et de la feue dame Henriette de Ségur, pour les tènements de Mangon, de Lamothe de Prats ou Lamothe Sainte-Radegonde (1726).

G. 166. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier; 1 plan.

1628-1785. — Lettres de la chancellerie du Parlement de Bordeaux portant committimus pour la rénovation du papier terrier de la châtellenie de Montravel (1752). — Lettres-patentes en faveur de l'archevêque de Bordeaux, pour que les vassaux de la châtellenie de Montravel viennent rendre leurs hommages, aveux, dénombrements et reconnaissances pour les fiefs qu'ils possèdent (1785). — Lettres-patentes pour contraindre lesdits vassaux à remplir leur devoir de vassalité (1785). —Projet de réparation à faire au château de Lamothe Montravel (1774). — Exemption du logement des gens de guerre en faveur de la châtellenie de Montravel (1628-1751). — Plan général de la châtellenie de Montravel au XVIII^{e} siècle.

G. 167 (Registre.) — In-4°, 33 feuillets, parchemin et papier.

1643-1628. — Reconnaissance par Joseph Meynier et autres en faveur de l'archevêque Henri de Sourdis du tènement de Margoux situé dans les paroisses de Lamothe Montcaret et Saint-Seurin en Montravel (1643); — Dénombrement rendu par noble Daniel de Carrière, écuyer, seigneur de Montvert, pour les fiefs nobles qu'il possède dans les paroisses de Saint-Seurin, Lamothe, Montcaret, Saint-Aulaye et Montravel (1672);— Arrêt condamnant le sieur de Montvert à fournir l'aveu et le dénombrement des biens nobles qu'il possède dans la juridiction de Montravel (1728).

G; 168. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1731-l772. — Vente par Marie-Françoise Chastaigner de La Châtaigneraie, fille de Marc de Chasteigner de la Châtaigneraie, chevalier, seigneur de Sainte-Foy, en faveur de Gabriel Barthélemy Romain de Filhol; chevalier, ancien conseiller au Parlement, de la maison noble de Sainle-Aulaye dans ladite paroisse, avec appartenances, moulin à nef sur la Dordogne, au Rivet (1772); — actes divers, mémoires relatifs à ladite maison noble de Sainle-Eulaye. — Convention passée entre le feudiste de l'archevêché et les tenanciers de Montravel relativement à la confection du papier terrier de ladite châtellenie.— Table des noms des tenanciers et des tènements pour les paroisses de Saint-Vivien et de la Roquette.

G. 169. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1752-1754. — Arpentemenl des fiefs et tènements de la châtellenie de Montravel où sont mentionnés: — dans la paroisse de Saint-Paixans : — la prairie de Colles et le pont Dorable, au sieur de Trapaud de Labruyère, confrontant à l'ancienne Lidoire, et aux fiefs des sieurs Brouilhat, de Lageard et de Gravoux; — autres pièces au même lieu, appartenant au président d'Aiguilhe, au sieur Grenier, écuyer, au sieur de Brouilhat, à Trigant, sieur de Geneste, à Isaac Durège, sieur de La Combe; — le tènement de Virolle et l'îlot, à M. de Belcier, sieur de Matecolon, et au sieur Métivier, conseiller du Roi; — le marais du Carros, à M^{me} de Calvimont, à J. Ducourrech, à la dame de Guerre; — le tènement d'Armor, au devoir de six boisseaux deux quarts froment, autant de seigle, cinq boisseaux d'avoine, deux chapons et trente sols argent, possédé par Isaac Damade, Isaac Durège R. Lassime, etc.; — le tènement de Langlais, au devoir de huit deniers par journal et un picotin de froment et de seigle divisés entre plusieurs tenanciers, — le tènement de Genestat, au devoir du dixième du revenu et cinq sols d'argent; — le tènement de Leyrac, possédé par Isaac Tauzia, écuyer, seigneur de Montbrun, J. Queysat, Daniel Denois, etc., à dix-huit deniers par journal; — les tènements des Audoyers, de Puygueyral, des Malhelins, de Rataud, de Carganeuil, possédés par les sieurs Lalumière, Dezaimeriqz, etc... — Minutes d'arpentement des années 1743-1755 des terres de la seigneurie de Montravel pour les fiefs et tènements de Montpeyroux, Chalastre, le petit Puy, les Souraud, le Mayne gros bos, Sabaterie; Jouhaneau ou les Gaillardons, Font Saint-Pé, des Justices, Mandat, La Dodie et Montpeyroux dans Montcaret, les Chapelles, Banizette, Mayardeaux, et mentionnant : la limite au ruisseau de Lestios des paroisses de Montcaret et de Vélines, le grand chemin neuf de Sainte-Foy à Castillon, l'ancien moulin de la Gabonne ou du Preneau, la chapelle de l'Estrop, la limite à la Lidoire des paroisses de Saint-Avid de Fumadière et Montpeyroux avec les noms de M. de-

Montbreton, Cazenave de Luganiac, M^me^ de Boucher, demoiselle d'Augereau, demoiselle de Salleneuve. sieur de Fontroque, de Peyrechaud de Gerby, Queyssac, d'Aubilliat, Banizette, etc.

G. 170. (Portefeuille.) — Grand in-folio, 334 feuillets, papier.

1724. — Copies informes sur papier commun de la terre de Montravel, en Périgord, sous le règne de M^gr^ d'Argenson,» tirées du terrier de Brunet, notaire en 1724. — Table des noms des tènements. — Paroisse de Vélines : reconnaissance du tènement de Lagorce pour Jacques de Cazenave, écuyer, sieur de Saint-Philip, Lamothe et Lugaignac, sous le devoir et rente annuelle de quatre boisseaux de froment, quatre de seigle, quarante sols argent, et deux gélines, avec le tiers d'acapte à chaque muance de seigneur ou d'affeuvats; et pour chacun des affeuvats qui auront feu dans la présente juridiction, deux sols six deniers par an pour droit de sivadage et criblage, dix deniers seulement pour les tenanciers qui n'habitent pas la juridiction. — Reconnaissance du local et village, du Puy-Moulinier par des bourgeois, des paysans, des nobles (de Ségur, de Lugaignac, de Saint-Philip, de Fontrigaud, de Cazenave, Pierre et Isabeau Dupuy, Dezeimeris, de Tauzin, Durège, de Guerre, Boutin, praticien, Courech, Fournier, etc.), avec la répartition par fonds de terre de la rente totale de cinq livres deux sols, quatorze boisseaux froment et seigle sur l'ensemble du tènement qui est de trois cent vingt-neuf journaux (f° 4). — Reconnaissance du tènement et village des Ebles, ou de la Tor, divisé en trois prises formant ensemble soixante-sept journaux, sous les mêmes devoirs que ci-dessus. — Reconnaissance du tènement des Laurens, formé de cent vingt-deux journaux sous le devoir d'une rente en argent de trente-trois sols, trois poules, six boisseaux de seigle, un d'avoine et les acaptes et sivadages habituels de deux sols ou dix deniers par tenancier selon qu'il habite ou non la juridiction : ladite somme répartie entre cent cinq cotes. — Reconnaissance du tènement des Maillard (f° 26); — des Seize journaux (f° 33); — des Villemonteix (f° 39); — des Bondieux, par P. de Froidefond, écuyer, seigneur de la Borde, gendarme de là garde du Roi, le marquis de Naucaze, les sieurs Novel, Masmontet, des Réaux, etc., formé de cinquante-trois journaux, sous le devoir annuel de vingt-quatre sols argent et quatre boisseaux froment et seigle. — Paroisses de Bonneville; — de Saint-Michel (f° 97); — de Lamothe (f° 121);— de Montcaret (f° 194). — Reconnaissance du tènement Mérigot Brun, formé de dix-neuf journaux et soumis au devoir de quinze sols de rentes et un boisseau de seigle, en deux cotes, l'une de quatorze sols, deux deniers et trente picotins, l'autre de dix deniers et deux picotins, somme égale à la rente. — Reconnaissance du tènement des Geneilhas, formé de cent journaux soumis à la rente en argent de trente-deux sols six deniers, un boisseau froment, un boisseau seigle et trois poules, divisée en trente-quatre cotes; M. de Montaigne y est compris pour la trentième partie d'un picotin de froment, la vingtième d'un picotin de seigle (le boisseau étant à trente-deux picotins) et deux deniers d'argent et de poule (f° 99). — Reconnaissance par Étienne de Belcier, écuyer, sieur de Matecoulon, du tènement de l'Ilot sur la Dordogne, de la contenance de quatre journaux, sous la rente de quatre sols; — du pré d'Aiguilhe par dame Anne de Guerre, veuve de Geoffroy de Guerre, écuyer, — du pont Dorable, en la paroisse de Notre-Dame-de-Colles, par le président d'Aiguilhe (Le Berthon), Trapaud de Labruière, de Brouilhac, D. Grenier, et contenant vingt et un journaux et demi, sous la rente de vingt-un sols sept deniers, à raison, pour ce tènement, de un sol par journal; — du pré de Virolle ou de Nau, sous la rente de quatre deniers le journal (f° 128) ; — du village de Virolle, ou Teyssonnières, ou Planeau, sous le devoir de huit deniers, deux picotins tant froment que seigle par journal; total pour cinquante-trois journaux : un boisseau, trois quarts froment, autant seigle, trente-six sols argent et deux poules répartis entre soixante-treize cotes (f°143); — du village des Marotset Tourniers, autrement Fontclaire, par J.-J. Carrière, avocat en Parlement, la veuve d'Isaac Damade, sieur de Laroque, Dezeymeris ; — du tènement de Leyrac, par un cordonnier et un charpentier de barriques, tant en leur nom qu'à celui de leurs cotenanciers, noble Isaac de Tauzia, écuyer; sieur de Montbrun, François Quinsac, Anne Virolle, sieur Daniel Denois, le sieur Boyer Laperrière, etc., sous le devoir et rente de dix-huit deniers pour chaque journal; comme s'obligea le feu sieur de Leyrac envers messire Artus de Montauban, archevêque de Bordeaux, suivant baillette du 22 janvier 1470, en conséquence de laquelle le sieur de Leyrac et les autres possesseurs dudit tènement furent féodalement investis sous le devoir ci-dessus énoncé (f° 175); — [feuillets en blanc de 180 à 194.] — Reconnaissance des tènements de Préguinot, en landes, taillis, brandes, labourages, au devoir, pour cinquante journaux, d'une rente annuelle de un boisseau et demi de seigle, douze sols et deux gélines conformément aux anciens titres de 1494; — du village de Pombazet, au

devoir de trente sols, un boisseau froment, deux seigle, deux poules, répartis entre vingt-quatre cotes, sur une contenance de quarante et un journaux dont le quart en vacants et landes (f° 220); — du village des Ollivier, tenu féodalement par David, Élie et Pierre Ollivier et autres, au devoir de deux boisseaux froment, deux boisseaux et demi seigle et quarante-huit sols et demi de rente pour deux cent quatorze journaux dont la première baillette est de 1494, ce qui porte le journal à deux sols et demi de rente d'argent, et à des divisions infinitésimales des mesures de grains, — du village de Borie, tenu par André Borie et consorts, dont la contenance est de quarante-neuf journaux et la redevance totale en argent de vingt-huit sols et deux boisseaux de seigle. — Reconnaissance des tènements des Justices, Salleneuve, Ladodie, Chalastre, Verliac, la Peyssonnerie, etc.; — du tènement de Font-Saint-Pé, (f° 321), à huit deniers sans plus.

G. 171. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

1753-1764. — Hommages rendus à l'archevêque de Bordeaux comme seigneur de Montravel par : — les sieurs de Commarque et de Belhade; — les carmes de Castillon; — Alexandre Montaigne de Ségur; — Alexis François de Nogaret; — Suzanne de Filhol; — Jacques de Puch de Montbreton; — Pierre Digeon, baron de Montelon; — Pierre de Tauzia, seigneur de Montbrun; — Marie Françoise de Calvimont, veuve de Jacques Henri de Durfort; — Marguerite de Lacoste, veuve de Thimothée de Melet; — les frères Prêcheurs de Saint-Émilion ; — Jacques de Cazenave, seigneur de Matecoulon ; — .les Chartreux de N.-D. de Vauclaire;— Marc de La Chataignère de Sainte-Foy; — Claude Joseph, marquis de Naucaze, seigneur de Laroque-Vigneron ; — Joseph Moulinié, écuyer: —Anne d'Abzac de La Douze; — Henri Philippe, marquis de Ségur, seigneur de Fauguerolles; — André-François-Benoît Le Berthon; — les hoirs Peyrachaud; — le Prieur de Saint-Florent de Castillon; — Marie Doucet, veuve d'Etienne Montilhaud; — Jean de Carrière, sieur de Montvert, seigneur de Liversac.

G. 172. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1753. — Indice des fiefs nobles de la terre et châtellenie de Montravel, avec la table des noms des vassaux contenus dans le registre : — Fr. de Belhade, chevalier, mari de Jeanne de Guerre, fille aînée de feu Geoffroy de Guerre, habitant de la maison noble de Lamothe, paroisse de Sainl-Privat en Périgord, et Fr. de Comarque, comme veuf de Marie de Guerre, doivent hommager les cens et rentes appartenant à une maison située dans le bourg de Lamothe-Montravel et qui leur est venue en héritage de leur père et beau-père Geoffroy de Guerre, par transmission de J. de Sastre, seigneur d'Arpailhan, premier acquéreur au temps de l'aliénation du temporel de la seigneurie faite par l'archevêque Prévôt de Sansac, ensuite de Jeanne d'Arpailhan, épouse d'Alain de Joas, seigneur de Perponcher, etc., forme de l'hommage : à genoux, les mains jointes entre celles de Monseigneur. — les Religieux du couvent des Carmes de Castillon doivent hommager toutes les rentes que le prieur et ses prédécesseurs lèvent annuellement dans le tènement de Colles, au devoir d'un baiser, et la forme de l'hommage, à deux genoux, les mains jointes, etc..., tète nue, sans ceinture, pour prêter le serment de fidélité. — Le sieur de Ségur de Montaigne doit hommager et dénombrer à genoux, les mains jointes, sans chapeau, manteau ni épée, les maisons nobles de Montaigne et «Balbejoux» (Balbeyron) situées dans la juridiction de Montravel, au devoir d'un baiser en la joue à muance de seigneur ou de vassal; rappel des hommages faits pour la même seigneurie aux divers archevêques : en 1723 par J. de Montaigne de Ségur, en 1686 par Madeleine de Lur de Saluces, veuve d'Isaac de Ségur Montaigne, en 1671 par Marie de Gamache, veuve de Lur de Saluces, en 1631 par Louis de Lur, baron de Fargues, en 1602 par M^{e} Ramond de Montaigne, chanoine, comme procureur de Françoise de La Chassaigne, dame de Montaigne, veuve de messire Michel de Montaigne, en 1530 par noble Pierre Eyquem. — Le sieur de Nogaret, pour sa maison noble de ce nom; — les demoiselles de Mézières, pour le repaire de ce nom, au devoir d'un baiser en la joue, ladite maison leur venant de leurs parents Ant. de Filhol, écuyer, sieur de Mézières, autre Ant. Filhol, Alain de Filhol de Paranchère au nom de sa femme Jeanne de Ségur, donataire (1654) de son père Daniel de Ségur de Ponchat qui en avait rendu l'hommage en 1627 au cardinal de Sourdis; — les sieur et dame de Montbreton, pour les cens et rentes dépendant de la maison noble du Puch de Gensac, situés dans la châtellenie, tels que M. Jacques Du Puch, seigneur de Paillas, de la Tour de Montbreton, du Puch de Gensac, etc., père dudit seigneur, les avait acquis, our une moitié, de Jean de Senault, seigneur de la ma noble de la Bigueyresse en 1686; 2° pour la maison noble de la Séguinie, dans la forme des hommages

rendus en 1685 par Pierre de Ségur de Pitray, et en 1614 par Jean Dupuy, écuyer, sieur de Bague; 3° pour les cens et rentes acquis de François de Lageard, seigneur baron de Monbadon, par P. de Ségur de Pitray ; 4° pour une petite île sur le fleuve de Dordogne, cette dernière étant au devoir d'une paire de sonnettes à émérillon; — le sieur Duron de Tauzia, seigneur de Litterie, pour les cens et rentes qu'il lève dans la juridiction de Montravel, desquels il doit l'hommage tête nue, sans manteau, ceinture, ni couteau, au devoir d'une paire de gants blancs à muance de seigneur ou de vassal, et le sieur de Tauzia, chevalier de Tordre de Saint-Louis, pour des cens et rentes acquis de plusieurs seigneurs : P. Durège qui en avait fourni l'hommage en 1651, J. de Bacalan de La Barthe, acquéreur, par son père, Joseph Bounaud, écuyer, sieur de Montauzier, J. Augereau, sieur de la Capelle, demoiselle de Chaussade, J. de Lafuge, Abraham Delage, etc.; — la comtesse de Civrac pour une place appelée La Mothe où anciennement était un château de briques enclos de fossés avec une chapelle, dénombrée précédemment en 1723 par dame Isabeau de La Porte de Puyferrat, veuve du seigneur de Calvimont, et déjà en 1601 par Léon de Calvimont, lequel pour le premier hommage, avait offert à l'archevêque, cardinal de Sourdis, un calice d'or, au devoir d'un calice d'argent doré avec sa patène, à toute muance de seigneur ou de vassal : tous ces biens acquis en partie du prieuré de Saint-Florent de Castillon, et de la maison de Maupas; — la dame de Laubès, le seigneur de Peyrachaud, les Jacobins de Saint-Émilion, le seigneur de Cazenave, au devoir les uns d'un réglet de bréviaire, les autres d'un baiser, pour les terres et maisons possédées par eux dans la châtellenie, soit à Saint-Avit-du-Tizac, soit à Colles, soit à Montpeyroux, dans lesquels extraits d'actes il est fait mention des précédents seigneurs : de La Coste, de Rabar (1651), de Blaignac (1307), de Montferrand seigneur d'Aiguille et de Monbadon (1466), de Belcier de Mathecoulon (1724) ; — le marquis de Naucaze, pour la maison noble de Laroque-Vigneron, située en la paroisse du Breuil; — le seigneur de La Chataignère comme époux de Madeleine de Pontac, pour la maison de Sainte-Aulaye, ayant d'abord appartenu aux seigneurs du Fleix et de Grelly, et tombée depuis au sieur de Ségur; — la dame de Gravoux, par achat ou acquisition de la famille d'Abzac de La Douze pour les cens et rentes hommages en 1620 par le sieur Annet Penaut, écuyer, seigneur de Saint-Michel du Gravoux; — le premier président du Parlement de Bordeaux Leberthon d'Aiguilhe, par succession d'Antoine Leberthon, seigneur de Flaujagues, qui aurait fait l'hommage de la seigneurie de Colles en 1621; mention du tènement dit des «Fossés de Talbot»; — le sieur de Carrière-Montvert, pour la maison noble de Montvert; mention à l'article Carrière des hommages rendus par J. de Carrière en 1724, Daniel de Carrière en 1686, et d'un hommage rendu par un Carrière en 1588 à un Ségur, seigneur de Sainte-Aulaye. — Le sieur Pierre Digeon de Monteton, baron dudit lieu, pour les cens et rentes qu'il possède dans la châtellenie de Montravel.

G. 173. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Mémoires et décisions du conseil de l'archevêque relativement à la châtellenie de Montravel et particulièrement en ce qui concerne :, la forêt de Bretonor et Saint-Claud; — le cimetière des protestants à Saint-Vivien ; — les baux à ferme des boucheries de Montravel; — le sieur Brun de Sainte-Foy, etc., et mentionnant: — un projet de dépouillement méthodique, sans nom d'auteur, des archives de la châtellenie, surtout au point de vue des hommages; — l'ensemble des revenus de la seigneurie, évalué seize mille livres; — la prise et la destruction de la ville de Montravel en 1622 par le duc d'Elbeuf contre le duc de la Force qui la défendait au nom des protestants; — l'ignorance où l'on est de ce que signifie le droit de civadage et de cruvelage dans la châtellenie, introduit dans les baillettes seulement vers 1627; — le refus fait en 1356 par Hélie [de Brémond], archevêque de Bordeaux, de recevoir à hommage, comme étant personne privilégiée et mainmortable, frère Arnaud Bernard Hébrard, commandeur de Saint-Avit-de-Fumadières, pour le château de Montravel acquis de Budel de Seiches, et que d'ailleurs ledit fief avait été confisqué de droit au seigneur archevêque à cause de la félonie commise par ledit de Seiches pour avoir pris les armes contre l'église de Bordeaux et ses sujets de Coutures et d'Outranges; — la pétition de huit habitants possesseurs du tènement où se trouve l'ancien cimetière des protestants, à Saint-Vivien, adressée à l'archevêque, pour faire maintenir hors du commerce des biens achetés ou exploités par la culture, un lieu devenu religieux par sa première destination; — un mémoire intéressant du feudiste Garnier sur l'ensemble de la seigneurie, tendant à la confection d'un nouveau terrier général; — la mise en coupe d'une partie de la forêt de Bretonor et de Saint-Claud.

G. 174. (Liasse.) — 3 cahiers, in-f°, 621 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Tables des tènements et des tenanciers pour les fiefs de Vélines et de Montravel.

G. 175. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

Lièvе alphabétique par paroisse et tènement des fiefs en Montravel.

G. 176. (Registre.) — In-folio, 684 feuillets, papier.

1560-1760. — Recueil de pièces et mémoires relatifs à la seigneurie de Montravel réunis en forme de registre, et concernant : — le vieux château de Lamothe, prétendu par madame de Puyferrat, veuve du seigneur de Calvimont (f° 40); — les noms des vassaux de Montravel, hommagers de l'archevêque et l'aliénation de la terre de Loutrange pour la tour de Montbrun (f° 152); — un mémoire en forme d'instructions à MM. du chapitre de Saint-André contre les dons et aliénations qu'entendait faire et qu'avait faits l'archevêque Antoine Prévôt de Sansac dans la juridiction de Montravel sur les forêts et autres droits de haute justice, avec un état contenant les noms de ceux qui avaient bâti des maisons fortes et pigeonniers : Fr. de Beynac, chevalier, seigneur de Laroque; J. Joubert, chevalier, seigneur de Barrault; Berthomé de Dieuzaide, en son vivant seigneur d'Aiguille; l'archidiacre de Blaye, Richard Pichon, bourgeois et marchand de Bordeaux; de Vence, de Campaignac; Montrodier, etc. (f° 170); — les rentes dues aux maisons nobles de Puch de Gensac et de Gastaudie (f° 182) ; — les hommages rendus en 1723 à l'archevêque pour les vassaux de la terre de Montravel : les Jacobins de Saint-Émilion, le prieur de Castillon, la maison noble de Nogaret, le château de Lamothe, la seigneurie de Montvert (f° 225); — un dénombrement rendu en 1723 pour M. de Pontac, prieur de Castillon (f° 285); — deux hommages pour le sieur de Naucaze pour la maison noble de Lamothe-Vigneron en 1626 et un procès contre M^me de Guerre pour l'obliger à son dénombrement (f° 365) ; — les dénombrements rendus par: M. d'Aiguille en 1620; — M. de Montbreton en 1643 ; — M^me de Guerre pour le tènement de Maupas en 1627;—les Cannes de Castillon et les frères Prêcheurs de Saint-Émilion en 1620 et 1631 (f° 386) ; — un achat pour Léonarde de Mellet, dame de La Seguinie, sur la dame de Puy de Gensac, de rentes et droits nobles dans les paroisses de Saint-Vivien et de Montcaret en 1560; — la déclaration des biens de la maison d'Escure, paroisse de Sainte-Aulaye (f° 433) ; — un mémoire des usurpations que la maison noble de Sainte-Aulaye possédée par François de Ségur a faites sur le domaine de l'archevêque (1588), f° 472); — les maisons nobles de Sainte-Aulaye, Gratens, et Bridoire en Montravel, de Faugueyrolles, de Montaigne et de Barbeyron; et mémoire pour l'archevêque contre les usurpations des seigneurs de Montaigne et de Lur Saluces, baron de Fargues, comme mari de dame Marie de Gamache (f^os 479 à 540).

G. 177. (Registre.) — In-4°, 169 feuillets, papier; français, latin et gascon.

1391-1462. — TERRE ET SEIGNEURIE DE BELVÈS ET COUZE EN PÉRIGORD. — Dénombrement des fiefs possédés par les arrière-vassaux de l'archevêque dans les juridictions de Belvès, Couse et Mausac : (1462) le moulin de Couse sur la Dordogne; — Jean de Fressengeas, dit de Sauveterre, pour le repaire ou salle de Sallebœuf : — Guiraud de Palisse et Ramon de Palisse, de la paroisse de Larsac; — Arnaud La Basta, donzet, à Belvès; — Jean Gauzot, franc-arbalétrier; — et pour les paroisses,de : Segalat, Palayrac, Blancafort, Belvès (place Malbec), Montplaisant. — Les dénombrements présentés par des laboureurs portent généralement les mentions suivantes : « Dit qu'il est homme de Palayrac et lui paye le commung; et dit que lui estant audict lieu par avant qu'il fust marié, il n'avoit riens; mais P. de Paleyrac lui deist que s'il vouloit estre son homme, qu'il le soutiendroit bien et dès lors fut son homme. » — « Dit qu'il est homme de Monseigneur l'archevêque et lui paye le commung.» — «Dit qu'il est homme de la Done de la Bourrelie et luy paye le commung. » — Arnaud de Gabas dit qu' « il est clerc et bourgeois de la ville de Belvès et est noble et ainsi n'est homme de nul, et n'a pour accoustumé de payer commun ni ses prédécesseurs » ; — et après ce s'est fait homme de Monseigneur. — Aymeric Roset, de la paroisse de Larsac, dit qu' « il est tout seul, ung paire de bœufs et un bœuf qui ne laboure point, plus a une vache et trois porcs, et est homme de Palayrac; deffendu qu'il ne paie rien sur peine de le recevoir sur luy et de l'amande. Aujourd'huy, XXI^e jour d'aoust IIII^e LXIII ledit Aymeric s'est fait homme de Monseigneur et a promis payer à luy le commung » ; — un autre dit qu'« il n'est homme de negun et qu'il, ni los seons, no pageren jamais commung à nul homme » ; — un autre, qu' « il ne

paye pas le commun à nul, car il a couronne » ; — un dernier dit qu' « il paye commun à P. de Palayrac et sont deux hommes, deux bœufs, quatre porcs, etc. » — Dénombrements présentés à l'archevêque par les vassaux : Bertrand de Virazeille, de Saint-Cyprien ; — Jean de Baynac, chevalier, pour la tour et la maison noble de Rodas ; — noble Raoul de Saint-Clair, chevalier, seigneur de Puy Martin, à Saint-Cyprien; — les frères Prêcheurs de Belvès tant pour les terres qu'ils possèdent par titres que pour les anciennes renies qu'ils prélèvent et dont les titres ont été perdus en logeant, dans le couvent, des gens de guerre. — Dénombrement par le recteur de l'église de Montravel et de Montcaret: baux emphytéotiques par Brandelin de Calvimont, seigneur de Châteauneuf, et le couvent de Saint-Cyprien (ordre de Saint-Augustin) en faveur de Bernard de Boynas, vassal de l'archevêché, aux années 1407, 1412, 1427 et 1444.

G. 178. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, parchemin.

1351-1470. — État des habitants inscrits sur les registres du consulat de Belvès en 1351. — Transaction entre les habitants de Belvès et l'archevêque établissant les droits respectifs des parties en ce qui concerne l'élection 'des consuls, leur serment, la réparation des murailles et fossés; les puits, les fontaines et chemins; l'entrée du seigneur dans la ville, la police des marchés, les tailles, les sceaux, le serment du seigneur à son entrée, la forêt de Belvès, le droit de pacage, le nombre des consuls, le droit de chasse, la conservation des privilèges, etc., 1470. — Coutumes de Belvès confirmées en 1445 par Pierre Berland, archevêque de Bordeaux.

G. 179. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 cahiers, papier.

1327-1672.— Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Belvès, par : — Itier de Saint-Aslier pour les biens qu'il possède dans le diocèse de Saintes (1327); — Françoise de Chaumond, damoiselle, veuve de Galliot de Bonfils, seigneur de Mirabel, habitant du lieu de la Varnelle, paroisse Saint-Félix, pour la maison noble de la Moinieen Belvès (1672); —Arnaud de Comarque, écuyer, seigneur de Sigonniac, de Puygaudon et autres lieux, pour la maison noble de Puygaudon en Belvès; — Jacques-Victor de Toucheboeuf de Clermont, seigneur comte de Clermont, vicomte de Puycalvel, seigneur de Besse, pour la seigneurie de Besse (1672); — Louise de Giscard de Cavaniac, dame de Goujonnac, en son nom et au nom de Gaston de Pontbriand, chevalier, vicomte de Montréal, et Françoise de Durfort, vicomtesse desdits lieux pour la maison noble de Monlrodier dans la ville de Belvès (1672); — Pierre de Saintout, écuyer, seigneur de Salisbourne, pour la maison noble de Luquet et dépendances, le tout situé dans les paroisses de Cous, Mouzens et autres (1672) ; — Pierre de Toucheboeuf de Clermont, seigneur de Monset, paroisse de Mouzens pour la maison noble de Monset en Bigarroque (1672).

G. 180. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; latin et français.

1334-1765. — TERRE ET SEIGNEURIE DE BELVÈS *ET* BIGARROQUE. — Sentence du juge de Bigarroque au nom d'Arnaud (de Canteloup), archevêque de Bordeaux et seigneur de Bigarroque, en faveur des habitants des maines du Luc, du Breuil, de las Brandes, de la Brosse, et de Puygarret déclarés exempts du droit du *commun* et péage, comme étant du fief de Hélie de Sucques, donzet (1334). — Reconnaissance féodale en faveur de l'archevêque de Bordeaux par Pétronille Lambert, demoiselle, pour le fief de Mureil, paroisse de Saint-Privat en Périgord (1336). — Transaction entre l'archevêque et les habitants de la paroisse de Cabans par laquelle ceux-ci promettent de payer *le commun* audit archevêque (1463). — Hommages par : — Charles de Caumont, seigneur de Berbiguières pour ladite seigneurie (1503);— Jean de Bourzolles de Caumont, seigneur de Bourzolles, baron de Berbiguières, pour ladite seigneurie de Berbiguières (1672); François Jean Baptiste de Souc de Plancher, chevalier, baron de Berbiguières de Marnac en Bigarroque (1765).

G. 181. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 43 pièces, papier.

1334-1779. — Édits royaux, arrêts du Conseil, actes, contrats, extraits de titres et mémoires relatifs aux droits de pêche, de passage, de chasse, et autres droits seigneuriaux dans les juridictions de Belvès et Bigarroque sur la Dordogne et dans la juridiction dé Coutures sur la Garonne (1334-1779). — Requête à l'archevêque par François de Maleville et Anne de Saintours, sieur et dame de Merlane, Cugnac, Bouilhac et autres lieux, pour être maintenus dans le droit de tenir moulin, pêcherie, péage et autres droits dans leur seigneurie de Cugnac, paroisse de Cabans, sous l'hommage au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux (sans date). — Baillettes à fief nouveau pour

des pêcheries et des moulins sur le fleuve de Dordogne en Bigarroque : Guillaume Lapoujade et Pons de Saint-Ours, seigneur de la Bourellie (1470). — Procédure contre l'archevêque en faveur d'Anne de Macanan, dame de Cugnac, et Anne de Saint-Ours, femme de François de Maleville, gentilhomme de la chambre du Roi. seigneur de Cugnac, pour les pêcheries de Cugnac dans la paroisse de Cabans (1471-1606). — Reconnaissances et mémoires divers pour droit de pêche, îles, graviers, dans la Dordogne (1470-1650). — Baillette à Jean Chapt de Rastignac, seigneur dudit lieu et coseigneur de Civrac, du droit de pêche dans la paroisse de Cabans à Palayrac en Bigarroque (1539). — Reconnaissance féodale par François d'Abzac, écuyer, seigneur de Montastruc et coseigneur de Civrac, pour îles et graviers près le port de Civrac en Dordogne (1566).

G. 182. (Liasse)..— 3 pièces, parchemin; 8 pièces et 4 cahiers, papier; latin et français.

1314-l733. — Extraits du livre des recettes des rentes dues par les habitants de la paroisse Saint-Chamassy (1314-1336 et 1339). — Reconnaissance en faveur de l'archevêque par deux habitants de Cabans : ils reconnaissent devoir chacun pour le droit de commun douze sols, autant pour chaque paire de bœufs, et être tenus de l'obligation de faire Je guet au château de Bigarroque comme les autres habitants de Cabans (1463); — reconnaissances pour la paroisse de Cabans en Bigarroque, après un procès entre monseigneur d'Argenson, archevêque, et les sieurs de Comarque et Tourens, concernant les tènements de Nauquet et de Carbonnières (1464-1686). — Arrentements et emphytéoses faits par l'archevêque, Arthus de Montauban (1468), en faveur de quelques laboureurs et habitants de la paroisse de Mouzens, de douze sétérées de terre sous la redevance de seize sols, monnaie courante, autant d'acapte, et seize cartonats de froment .— Reconnaissances faites au cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, par les paroisses de Belvès, Bigarroque, Saint-Cyprien et autres circonvoisines (1545); — autres pour la paroisse de Coux (1627);.— autres par Pierre de Toucheboeuf de Clermont pour un gravier dans la Dordogne (1733).

G. 183. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1365-1727. — Investiture de fief en faveur de Raymond de Limayrac et prestation de serment pour fiefs en Belvès (1365). — Hommage pour la terre de Verdon par Gaston de Verdon, de Belvès (1478). — Procuration par Jean de Lagoutte, chevalier, seigneur de Lapouyade, pour rendre hommage de la seigneurie de Prats en Belvès (1672). — Dénombrement par François de Saintours, seigneur de La Blenie, pour ledit repaire noble de La Blenie, paroisse d'Urval (1672). — Hommage par Marc de Malegat, écuyer, seigneur de la Vigueyrie, pour ladite seigneurie, paroisse de Cazella (1672). — Procuration par Alain de Bosredon, écuyer, seigneur de La Garenie-lès-Bessanes, pour ladite seigneurie de La Garenie dans la paroisse de Palayrac (1672). — Procuration par Françoise de Perponcher, femme de Jacques de Vassal, seigneur de Barguade, et Anne de Perponcher, veuve de François de Robert, écuyer, seigneur de Bosredon, pour fiefs en Belvès (1672). — Dénombrement par Élie de Laborde, seigneur de Germaniac, pour des fiefs en Belvès (1727). — Notes et mémoires sur les hommages rendus pour la seigneurie de Prats en Belvès.

G. 184. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 82 pièces, papier.

1304-1788. — Contestations entre l'archevêque (Fr. de Sourdis) et le vicomte de Turenne, seigneur de Limeuil, sur les limites des juridictions de Bigarroque et de Limeuil (1614). — Procès, assignations, sommations contre les tenanciers de Belvès, Bigarroque et Saint-Cyprien pour les contraindre à rendre leurs reconnaissances féodales (1727-1739). — Droit pour la ville de Saint-Cyprien, de se donner annuellement des consuls portant chaperons et livrées consulaires, et d'avoir halle, foires et marchés, contesté entre l'archevêque de Bordeaux et la communauté de Saint-Cyprien, d'une part; et la dame Thérèse d'Hautefort, épouse du comte de Laroque de Fagès, et le chapitre de Saint-Cyprien (religieux Augustins de la Chancelade), d'autre part. — Extraits des titres relatifs à la justice de Saint-Cyprien depuis 1304; mémoires, requêtes, arrêts du Parlement, correspondance avec l'intendant. — Demande par la communauté de Saint-Cyprien de former un corps municipal.— Transaction entre l'archevêque de Bordeaux et les religieux Augustins de Saint-Cyprien (1788), concernant les droits respectifs de l'archevêque, du prieur et des autres vassaux sur la ville et justice de Saint-Cyprien, rappelant une transaction relative aux mêmes objets, du 8 août 1304 entre Bertrand de Goth et le prieur.

G. 185. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier, latin.

1459-1489. — Registre appelé de Philipparie, contenant des hommages, dénombrements, reconnaissances, contrats, relatifs aux. droits de l'archevêque dans la juridiction de Belvès, et mentionnant les noms de : Pétrone de Gasc, veuve de Géraud de Boisredon; — Pierre et Arnaud de Boisredon ; — Jean Cosnac ; — Vasco des Arnalds; — Raoul de Saint-Clair; — l'abbaye de Fontgaufier; — Arnaud de Labaste; — Bertrand de Virazel, etc.; dans les paroisses de Carsac, Belvès, Palayrac, Sagellas, Coze, Saint-Cyprien, Bigarroque.

G. 186. (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier, latin.

1463-1489. — Reconnaissances et baillettes reçues et arrentements donnés par les archevêques dans les paroisses de Mouzens, Couzes, Saint-Cyprien, Meillac, Saint-Chamassy, Mauzac. — Reconnaissance par les habitants de Cabans du droit de *commune pacis,* qu'ils s'engagent à payer annuellement le jour de la Saint-Michel : *videlicet pro quolibet homine ipsorum duodecim denarios et pro pari boum alios duodecim denarios.*

G. 187. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1304-1663. — Transaction passée entre l'archevêque [Bertrand de Goth] et le prieur de Saint-Cyprien sur la haute et la basse justice (1304). — Déclaration donnée à l'archevêque Arnaud [de Canteloup] par Gérard de Massillac de se soumettre à son arbitrage pour le taux de l'amende qu'il a encourue en maltraitant un sergent de la juridiction de Saint-Cyprien (1328).— Opposition de l'archevêque [Biaise de Greelly] à la prise de possession du prieuré par Geoffroy de Pompadour, suivie des lettres-patentes de Charles Vl en faveur dudit archevêque (1459). — Transactions et accords entre l'archevêque et les gens de Saint-Cyprien, et arrêt du Conseil du Roi, relatifs à la justice, aux privilèges, au rachat, par les tenanciers, de la juridiction de la seigneurie sur le seigneur de Montesquieu de Sainte-Colombe, auquel elle avait précédemment été vendue par démembrement du domaine archiépiscopal (1669-1663).— Baux concédés par les archevêques, abbés commendataires de Saint-Cyprien (1462-1612), à Contegrand, à Saint-Cyprien, à la charge de rente annuelle de 18 deniers tournois et demi-boisseau de froment de rente pour les terres, et de 5 sous tournois pour les maisons en Saint-Cyprien.

G. 188. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1459-1673. — Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Bigarroque, par Arnaud Raymond de Saint-Ours, comme procureur de Louise de Cunhiac, dame de Cunhiac et de Bouillac, pour la première de ces maisons nobles (1459). — Reconnaissances en faveur de Philippe de La Barthe, seigneur de la Ségau et de Campaigne, et de demoiselle Julienne de Carbonneau, sa femme, pour la seigneurie de Campaigne; arpentement général de cette seigneurie (1604). — Prise de possession de la maison noble de Thérons, dans la juridiction de Bigarroque, par Antoine Monzie, sieur de Pinsac, et autre Monzie, sieur de Malegineste, son fils (1624). — Hommages par : —Jean de Maleville et de Cunhiac, pour Cunhiac (1672);— Jean de Laborie, coseigneur de Campaigne, pour la seigneurie de Campaigne (1673); — Jean Dumas, seigneur de Castet,pour la maison noble de Castet, située dans la paroisse de Lussac (1704).

G. 189. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1364-1703. — Hommages rendus à Hélies (de Brémont), archevêque de Bordeaux, par Pierre (Pierre V, de Marillac), abbé de Nanteuil au diocèse de Poitiers, pour la temporalité de son abbaye (1364); — à Biaise (de Greelle), archevêque, par Brandelles de Caumont, chevalier, seigneur de Caumont et de Berbiguiére, pour le château de Montpouillan en Bazadais, au devoir d'une lance avec son fer doré; et pour les fiefs de Berbiguières et de Mornac, relevant de Belvès, au devoir d'un marbotin d'or (1458) ; — à Alain d'Albret, comte de Dreux et de Gaure, en qualité de père et tuteur de Jean, comte de Périgord, par François de Caumont, baron de Berbiguières (1501); — à H. de Béthune, archevêque de Bordeaux, seigneur de Belyès, par : — François de Sentout, écuyer, seigneur de La Bleynie, pour la maison de La Bleynie, paroisse d'Urval (1672); — Jean de Besson, écuyer, seigneur de Lacoste, pour deux fiefs en Belvès (1673) ; — Jeanne de Monzie, damoiselle, veuve de Gérard de Saint-Clar, conseiller du Roi en l'élection de Cahors (1672); — Jean Mercier, docteur en médecine, consul de la ville de Castilhonès en Agenois, comme mari de Marguerite Chapelle, demoiselle, celle-ci agissant au nom de ses enfants et de feu Louis Bonnet, son premier mari, seigneur de Ponset (1673) ; — Marquèse de Foucaud, damoiselle, femme de Jean Dusoulier, habitant de

Vianelle, seigneur de La Flèche (1673) ; — frère Thomas Bayssière, prieur et syndic du couvent des Frères Prêcheurs de Belvès, pour les fiefs que ledit couvent possède en Belvès (1703); — Jean de Savy, avocat, au nom des héritiers de Jean Garrigue, procureur d'office de Campaignac (1672); — Judith de Pourquery, veuve de Pierre de La Palisse, avocat et juge de Belvès (1673) ; — Catherine de Romegous, damoiselle, veuve de Bernard de Lafaurie, seigneur de Galavert (1672); — Hélie de Labarde, seigneur de Germaniac (1672); — Jean de Labarde, seigneur de Labarde, paroisse de Sainte-Foy (1672; — Jean de Sentout, écuyer, seigneur de La Vigerie, habitant le repaire noble de Ferrand, juridiction de Limeuil, pour des fiefs en Bigarroque (1672); — Pierre Vivien, juge de Saint-Cyprien, pour des fiefs dans la paroisse de Mouzens (1672); — Pierre de Sentout, écuyer, héritier de Jean de Sentout, écuyer, seigneur de La Vigerie, pour les deux tiers du domaine de La Bouygue, paroisse de Cabans; — Marie de Tardes, damoiselle, veuve de René de Bonnet, seigneur de Sagellas, habitante du lieu de Carlon, paroisse de Saint-Amand, pour fiefs en Belvès; — Marquèse de Sentout, damoiselle, veuve de Jean de Foucaud, écuyer, seigneur de Vianelle. — Aveu et dénombrement rendu au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, seigneur de Bigarroque en Belvès, par Charles de Talleyrand, prince de Chalais, pour la principauté de Chalais (1682).

G. 190. (Liasse.) —1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1463-1742. — Obligation envers l'archevêque (Biaise de Greelle) par un tenancier de la paroisse de Cabans de la somme de dix-neuf sols pour les arrérages du droit de *commun,* et reconnaissance faite en faveur de l'archevêque par les habitants de la châtellenie de Bigarroque du droit de *commun de la paix* (4 décembre (1463). — État des rentes de la terre de Bigarroque, paroisse par paroisse, depuis 1468 jusqu'en 1704; — extraits relatifs aux droits de péage de Bigarroque depuis 1458; — bail à ferme en faveur de Guillaume Bonfils, juge ordinaire de Belvès et seigneur de La Moissie, pour ladite maison noble en Belvès (1612); — vente de la plus-value de la justice et de la paroisse de Grives et de Dorsac, par l'archevêque, en faveur de Jean de Vivant, chevalier (1613); — vente de la plus-value de la seigneurie de Palayrac à Jean Chapt, seigneur de Rastignac, chevalier (1614); — bail à ferme de droit de péage à Bigarroque (1659); — rachat par l'archevêque (H. de Béthune) du sieur Biaise Deydie, chevalier, de la justice et terre de Sainte-Foy (1661). — Hommage par Alexandre de Robert, écuyer, seigneur de Boisredon, tant en son nom qu'au nom de demoiselle Anne et Françoise de Perponcher, ses mère et tante, ladite Françoise épouse de Jacques de Vassal, écuyer, seigneur de Bergade, pour la maison noble de Veziat; paroisse de Montplaisant en Belvès (1672). — Arrêt du Conseil d'État qui fixe les droits à percevoir pour le passage de la Dordogne à Bigarroque (1742).

G. 191. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1461-1756.— Reconnaissance par un arrière-vassal, en faveur des vassaux de la seigneurie de Bigarroque: Arnaud-Raymond de Saint-Ours, damoiseau, seigneur du château dé Cunhiac, pour le tènement de La Valedésie, paroisse de Chabans, qui est donné à emphytéose sous le cens annuel de vingt sols tournois, avec autant d'acapte, vingt-deux quarterons tant de froment que seigle, avoine et châtaignes, trois journées d'hommes, et six sols de taille aux quatre cas, plus la taille ordinaire (1467); — Pierre de Saint-Ours, seigneur de Cunhiac, de Salvetat et de Bouillac, pour des terres situées à l'Essart, à la Borne, à Margoty, dans la paroisse de Cabans en Bigarroque (1506-1532). — Arrentement par François de Saint-Ours, seigneur de Cunhiac, et noble Anne de Macanan, veuve de Denis de Saint-Ours, du tènement de la croix de la Palme, paroisse de Belvès, de la contenance de treize sétérées en pacage, sous la rente annuelle de six quarterons d'avoine et treize deniers de rente foncière (1574). — Vente par Philippe de La Barthe, en faveur de Géraud de Laborie, de la moitié de la seigneurie de Campaigne (1756). — Extraits des reconnaissances rendues au seigneur archevêque pour la paroisse de Palayrac, sous la redevance d'une charge *(salmata)* - de blé, une de seigle, une d'avoine, et quarante sols, plus l'acapte (1461); — échange de fiefs relevant l'un de l'abbesse de Fontgaufier à Montplaisant, et l'autre de l'archevêque de Bordeaux, en Belvès (1504). — Vente par le cardinal de Sourdis à Jean de Besson, écuyer, habitant au repaire noble de Mondiot en Périgord, pour le prix de trois cent trente-huit livres tournois, -de la directité et fondalité des fiefs de Penot, Monsenguilhem, les Ablets et le Grand-Prat, paroisse de Mouzens, en Bigarroque, sous la réserve du droit de justice et d'hommage, déclarant ledit seigneur cardinal vouloir employer ladite somme à certain beau et grand bâtiment qu'il fait, joignant son palais archiépiscopal de Bordeaux (1610). — État des nobles qui ne paient

point de rentes à Bigarroque (1661). — Noms de ceux qui possèdent des fiefs dans la seigneurie de Belvès (1759). — Inventaire des titres de Loutranges, Coutures, Belvès et Bigarroque.

G. 192. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1530-1571. — Reconnaissances féodales en faveur des archevêques, seigneurs de Belvès et de Bigarroque, des paroisses de Meillac, Mauzac, Belvès, Bigarroque, la forêt de La Bessède et Saint-Cyprien.

G. 193. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1531-1702. — Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Belvès et de Bigarroque, par : — Isabeau de Clairans, damoiselle, et Louis de Roche, sieur de Pechmejo, mère et fils, pour des fiefs en Belvès (1672) ; — Eymeric de Lagoutte, sieur de Prats, pour la maison noble de Prats en Belvès (1702) ; — le baron de Joanis en Quercy, pour la maison noble de Flaujac et Lamothe (1672);. — Jean-César de Bousquet, écuyer, seigneur de La Tour en la paroisse de Cabans (1672); — Giraud de Laborie, écuyer, seigneur de Prats, pour ladite maison noble de Prats et fiefs en la paroisse de Péchabilier et Batifolet en Belvès (1531); — Isaac de Lescure, sieur de Cussac, et Jean Lescure, seigneur de Noaillac, paroisse de Sagelat, pour le repaire noble de Noaillac en Belvès (1672).

G. 194. (Registre.) — 101 feuillets, papier.

1708. — Reconnaissances pour le bourg de Mauzac à cause des tènements suivants : La Rivière basse, le Pechbrus, la Haute-isle, les Costes, la Grave, la Petite rivière, le Cazal ou les Canabats, la faurie du Neyraud, le, pech de Blodes, Milhac, Coulombier, la combe de Milhac, le moulin haut de Lacombe de Milhac, le goulet d'Urval.

G. 195. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1530-1728. — Reconnaissance au devoir de trois sols de rente pour un moulin sur le ruisseau de Nauze, près l'abbaye de Fontgaufier, paroisse de Sagelat (1531 et 1565): —par Guiraud Chavigné, J. Gorgueil et Aymar de Romegoux, pour une maison et place dans la paroisse de Salles, et des vacants en deux villages, au devoir de deux quartons froment et cinq sols tournois : pour autre maison et ayrial dans la grande rue de ladite paroisse, au devoir de douze deniers; et pour le village dit de Palayssac, dans les paroisses de Salles et de Fongalés, au devoir de cinq sols, six quartons blé, seigle et avoine, une poule, et autant d'acapte quand il y a lieu. — Délibération du conseil de Belvès arrêtée par les consuls et jurats Aimar, Delmon, Barrière, Romegoux, Valfy, etc., et portant supplication au seigneur archevêque de permettre que le reste du bois de La Bessède, dévasté par les paysans, soit vendu pour racheter les paroisses de Douazac et de Grives, qui ont été aliénées pour le paiment des deniers que le Roi a pris sur le temporel de l'église de Bordeaux (1567). — Reconnaissances pour les paroisses de Larzac, la Bessède et Orliac (1661-1678); — pour les paroisses d'Urval et de Salles (1678) ; — pour la ville et la paroisse de Sainte-Foy en Belvès (1728).

G. 196. (Liasse.) — 10 pièces, 1 cahier de 35 feuillets, papier.

1470-1728. — Reconnaissances et fiefs novels, en faveur de l'archevêque de Bordeaux et les consuls de la ville de Belvès, pour les fiefs indivis entre eux, dont fait partie la forêt de La Bessède, lesquels sont situés la plupart dans ladite forêt et ne sont formés que de fractions sans nom ni appellation de terres labourables, ou brandes et pâtis, au devoir de huit deniers de rente (1571). — Convention entre l'archevêque et les consuls de Belvès relative à la juridiction, la police, les amendes, le droit de porter chaperon, les péages, les réparations aux halles, etc. : le sieur de Romegous, consul en 1571. — Hommage à l'archevêque seigneur de Belvès par les consuls de Belvès, pour le consulat de ladite ville avec ses dépendances (1673). — Différends entre le juge ordinaire de l'archevêque à Belvès et les consuls pour le droit de préséance (1645-1728); — on y rappelle les armoiries de la ville de Belvès, qui sont trois tours et les armes du seigneur accolées. — Délibération des consuls de Belvès portant certaines concessions à l'archevêque (un sol par feu, ou bien la cession des rentes que le corps de cette ville possède sur la Bessède), à la condition que celui-ci n'aliènera pas la seigneurie (1609). — Projet de transaction entre l'archevêque et les consuls, réglant leurs droits respectifs dans ladite ville (1740). — Ordonnance relative à l'entrée de monseigneur Champion de Cicé dans la ville de Belvès (1788). — Copies des transactions passées entre l'archevêque et les consuls de Belvès en 1470, 1530, 1571, 1673, avec les copies des hommages.

G. 197. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier; un plan.

1525-1773. — Transaction passée entre l'archevêque de Bordeaux et les habitants de Belvès, copropriétaires, et le seigneur de Saintout, par laquelle est fixé son droit d'usage dans la forêt de La Bessède (1525). — Mention du procès entre le chapitre et l'archevêque relativement aux aliénations faites par celui-ci de certains offices et rentes en Belvès (1527). — Projet de transaction entre l'archevêque et les consuls de Belvès au sujet de la forêt de La Bessède (1550). — Procès-verbaux et enquêtes relativement aux dégâts commis par les habitants de Belvès dans la forêt de La Bessède, et aux ruines et déboisement qui en sont résultés (1566). — Baux à fief nouveau par l'archevêque et les consuls de Belvez, coseigneurs indivis de la forêt de La Bessède, pour ladite forêt : dame Françoise de Chapt, veuve de Jacques de Palayrac; François de Saint-Ours; Aymar et Raymond de Saint-Ours fils; Guillaume Philipparie (1571). — Mémoire relatif à l'assignation donnée au grand conseil par l'archevêque aux consuls de Belvès (1571). — Mémoires relatifs à l'aliénation de la justice et paroisse de Palayrac (1600). — Lettres et plan relatifs à une maison construite à Belvès par le chevalier de Comarque (1770). — Transaction entre l'archevêque et les consuls de Belvès au sujet des droits seigneuriaux sur la ville de Belvès (1773). — Plan et arpentement de la forêt de La Bessède.

G. 198. (Registre.) — In-4º, 126 feuillets, papier.

1512-1517. — Liève pour la seigneurie de Campaigne, en Bigarroque, relevant de l'archevêché et appartenant au sieur de Laborie.

G. 199. (Liasse.) — 8 cahiers, 512 feuillets, papier.

1603-1727. — Extraits des reconnaissances en faveur de l'archevêque pour la seigneurie de Bigarroque (1603-1607); — lièves pour Bigarroque, Coux, Mouzens et Cabans (1727).

G. 200. (Liasse.) — 25 cahiers, 625 feuillets, papier.

1506-1728. — Lièves des rentes dues à l'archevêché à cause des seigneuries de Belvès et de Bigarroque dans les paroisses de : Saint-Pardoux, Urval, Doyssac, Belvès, Sainte-Foy, Palayrac, Orliac, Sagella, Salles, Montplaisant (1565-1566). — Lièves des rentes dues dans la seigneurie de Belvès (1506-1726). — Extrait des reconnaissances pour les paroisses de : — Montplaisant, Belvès, Sagellat, Saint-Pardoux, Sainte-Foy, Salles, Fongala (1727-1728). — Lièves pour les paroisses de Fongala, Sagella, Montplaisant, Saint-Pardoux et Salles (1727).

G. 201. (Liasse.) — 5 cahiers, 85 feuillets, papier.

1602-1627. — Extraits des contrats et reconnaissances relatifs aux droits de l'archevêché dans les juridictions de Bigarroque, Couze, Saint-Cyprien, Meilhac, Mauzac, et paroisses circonvoisines.

G. 202. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1604-1607. — Registre terrier des reconnaissances faites en faveur de Françoise de Lachassagne, veuve de Michel de Montaigne, pour la seigneurie de Montaigne, relevant de l'archevêché de Bordeaux, dans la paroisse du même nom, située en Périgord, et dépendant de la juridiction de Montravel. — Noms des tenanciers et des domaines : — Boisseau, arpenteur, au village des Hillairets, pour tènements au Grand-Rocher, aux grandes Versannes, à la Boyne, au Bar-radis, aux Gourguils; — Thibault, laboureur; Audoyer; — autres Boisseau, tous possesseurs et propriétaires dans le village des Hillairets; — Dubreuil; — Bernard dit Tindo; — Pierre Olivier, pour le village des Oliviers; — P. de Salneuve, sergent royal, pour les tènements du Crabey, des Planques; — Fournier, sieur de Lafont, en la paroisse de Montcaret, à Lugagnac; — Boutin, au village de l'Hirondelle et au Baradis; —Pascaud, pour le village des Pascauds; — Dezeimeris, pour le village des Marots, paroisse de La Mothe-Montravel; — Claude Gourguil, pour le village de ce nom; — la veuve Philip, pour le village de ce nom; — Bertrand Descours; — tènements à Lugagnac, Carbanac, champ de Paignac, Noyer du Prince, Esbatedy, au pré d'Aiguilhe, etc., promettant être bons et fidèles tenanciers, payer leurs rentes aux époques convenues, avec les acaptes à muance de seigneur ou de vassal, porter et rendre les rentes et devoirs au présent lieu, ou ailleurs en la juridiction au plaisir et volonté de ladite dame, améliorer les fiefs et ne les mettre en mains prohibées ni main-forte, reconnaître, et faire montre des fiefs s'ils en sont requis.

G. 203. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets, papier.

1664. — Registre des reconnaissances en faveur de l'archevêque pour les paroisses de Mouzens et de Coux en Bigarroque; — Geneste, notaire. — Les habitants, dénommés par leurs noms et prénoms du village du Recoux, et les terres spécifiées par leurs confrontations particulières dans l'ensemble de ce tènement, au devoir de 24 quartons tant de froment que d'avoine, 2 poules, 2 journées d'homme, et en argent 44 sols, pour une superficie de 146 quartonnées, la quartonnée étant de 96 perches chacune de 13 pieds de roy, et la picotinée de 12 perches: on remarque l'expression de *« garrissade»* signifiant garrigue ou chênaie, et celle de *«coustal»* ou « *terre coustale* », employée pour dire un coteau... « plus un jardin *couderc* (communal) (f° 4.)... plus la terre et coustal de J. Delmas, avec une garrissade et pré, al prat Nau, qui confronte avec la garrissade de J. Bourges, et garrissade de Coulaud Boyssel » (f° 7). Mention du lieu dit : le Paradis, sur le chemin de Peyrebrune au pont de Civrac, appelé la Carreyre vieille; — les tenanciers des lieux de Fourques (f° 27), parmi lesquels sont mentionnés Étienne Bourges, P. Textory, P. de Beaumont, écuyer, J. de Jean, de Besson, Anne de Montorcier, Anne Huguenot; — les tenanciers des sétérées de terre situées dans la rivière de Dordogne (f° 32), de la Malvy (f° 36), du Clos Conty (f° 39), et autres tènements (f^{os} 42 à 66), possédés par Arnaud Boussac, le sieur de Salibourne, Laclergerie, Vivien, Samuel de Saintoux, seigneur du Suquet, la dame de Tayac, Biaise de Montesquieu au nom de Anne de Beaumont, son épouse, tille de feu P. de Beaumont, etc... — Reconnaissances dans la paroisse du Coux (f° 67 à 215), pour les tènements et par les tenanciers ci-après mentionnés; le village de la Teyssandarie, de la contenance de 205 quartonnées, au devoir de 6 quartons de froment, 6 tant de seigle que d'avoine, 2 poules et « 1 journal » (une journée) d'homme et 16 sols 4 deniers en argent, reconnu par la dame de Constancies, le sieur de Flaugeat, J. de Luzier, Clémence de la Plénie, veuve de J. Dessalis, B. de Montesquieu; — le village de Braguilh (f° 84); — le village du Cluzeau (f° 91); — le tènement du Bois d'Abzac, les villages du Pradal, de Redouline, de La Brunie, du Bruc, de La Fenestre, de la Palissarie, de Bosredon et Péchagut, du Vivie (f° 211), mentionnant les noms des tenanciers : Souffron, de Beaumont, de Boussac, d'Abzac, de Saintoux, de Lavergne, de Montlouis, de Malegat, Issarlier, Geneste, de Vielcastel, Gadal, Villatelle, etc.

G. 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1607-1771. — Hommage au Roi par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, à cause des seigneuries de Belvès, Bigarroque, Couze, Mauzac et Meilhac (1607). — Hommages à l'archevêque seigneur de Belvès et de Bigarroque par : — Claude de Saintours pour la maison noble de Laferrière, paroisse d'Urval en Belvès (1672); — Jean de Pécharri, pour la seigneurie de la Gistonie, paroisse de Sagelat en Belvès (1672); le chapelain de Caillau pour l'église de Montcuq (1673); — Jean de Lagoutle, chevalier, seigneur de la Ponsade, pour la seigneurie de Pratz en Belvès (1672); — P. Barde, bailli de Belvès (1631); —Marc de Malégat, écuyer, seigneur de la Vigueyrie, en la juridiction de Saint-Cyprien (1672);—François Dumas, sieur de Castel, pour la seigneurie de ce nom, autrefois appelée Nègrefalquier (1672); — Daniel de Cladeu, écuyer, seigneur de Thouron pour les biens nobles qu'il possède en Bigarroque et Saint-Cyprien (1672); — Jacques de Mirandol, sieur de Monteuil, pour fiefs dans la paroisse de Saint-Amand en Belvès (1694); — Guillaume de Comarque, chevalier, pour maisons dans la ville de Belvès (1771). — État des seigneuries et noms des vassaux qui doivent l'hommage au seigneur archevêque pour les terres de Bigarroque et de Belvès, XVI^{e} siècle.

G. 205. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1501-1733. — Hommages à l'archevêque de Bordeaux, seigneur de Belvès et Bigarroque, par: — l'abbesse de Fontgauffier en Périgord, Catherine de Pécharry, au devoir d'un voile blanc; et dénombrements rendus en 1689 et 1722 par les abbesses Madeleine de Goué et Louise Guyonnet de Vertrou pour l'abbaye et le bourg de Fontgauffier, confrontant aux paroisses de Sagella et de Montplaisant pour lé village de Malbuisson ou Taillefer en Belvès, et les tènements de Tourneguil, Fonbrune, Queyssac, Germaniac, La Motte de Bosredon, etc., dans les paroisses de Sagella, Salles et Orlhiac (1501-1715); — Louis de Beaudet de Cardon, seigneur de Savignac, pour la maison noble de Lagarénie, dans la paroisse de Paleyrac, qu'il lient de Pierre de Bosredon, chevalier (1727); — Jean de Besson, écuyer, seigneur de Lacoste, paroisse de Castelnau, pour divers tènements dans la paroisse d'Urval en Belvès (1673); — Jean de Bosredon, écuyer, seigneur de Bajac en Belvès, pour le château de Bajac relevant du château de Couze à hommage lige et

serment de fidélité : cet hommage est prêté par procureur «attendu la très grande incommodité dudit seigneur de Bayac ne pouvant monter à cheval à cause de certain accident imprévu arrivé depuis peu » (1672); — le curé de Montcuq comme chapelain d'une chapellenie fondée en l'église de Montcuq (1703); — Suzanne de Saintours, demoiselle de La Bourélie, fille de Henry de Saintours, écuyer, seigneur de Lancinade, pour ladite maison noble (1672); —Jean-Baptiste de Touchebœuf, comte de Clermont, seigneur de Besse, Monsec, Cazella, Périllé, pour la seigneurie de Besse en Belvès (1733); — François de Saintours pour les trois quarts de la seigneurie de la Blenie, paroisse d'Urval en Belvès (1620).

G. 206. (Registre.) — In-folio, 375 feuillets, papier.

1707. — Registre-terrier des reconnaissances en faveur de l'archevêché dressé par Massias, notaire, pour les paroisses de Mouzains, juridiction de Bigarroque, Saint-Pierre de Cabans, doux et Saint-Chamassy, et comprenant : — le tènement du Recoux, paroisse de Mouzains, de la contenance en bloc de quatre cent quatre-vingt-six quartonnées [total, quarante-huit hectares], la quartonnée de cent escats avec ses confrontations pareilles à celles des reconnaissances de 1530 et 1664, tenu à emphytéose par des laboureurs des villages du Recoux, Martel, del Bru, la Boissière, la Carrière, des habitants de la ville de Saint-Cyprien dont un prêtre J. Huguet, docteur en théologie, et le sieur des Junies, habitant son château de Ferrière, sous la rente annuelle et foncière de douze quartons de froment, autant d'avoine, deux poules, deux journaux, et quarante-quatre sols d'argent, plus l'acapte (impôt de mutation dont le taux égalait la quote part de chacun dans la Tente annuelle en cas de muance de seigneur et de tenancier) : il y a des cotes d'un soixantième de poule (f^{os} l à 17); — les tènements de Silliat (f° 20); — du Vivier, ou le Meynard (f° 24); — des Brandas et de Braguil (f° 32); — de Falgueyret, la Geneste, la Milial, la Brande ou les Berloux, les Fenêtres (f° 50), tenus par les sieurs de Saint-Georges, Faurie de l'Olmède, Gadal, Delbruc, Souffron, de Saintoux du Bruc, Beaupuy, sieur de Formigier, Grafeuilhe, Salviat de Vielcaslel, seigneur de Cazals, habitant son château de Véziat, paroisse de. Montplaisant ; la moyenne de contenance de chacun de ces tènements étant de quarante-cinq quartonnées [quatre hectares et demi] ; — le tènement des Vallades, Cros et Balestie, de la contenance de quatre cent quarante-deux quartonnées, soit quarante-quatre hectares, sous la rente en froment, avoine et seigle de dix-huit quartons par chaque nature de grains, cinq poules, trois journaux et trois livres d'argent, répartie entre soixante-trois tenanciers, parmi lesquels Philippe Ferriol, sieur de la Garélie, J. Vialard, Ambert, Claretie, dame Du Breuil de Conslancies, P. de Brussat, sieur de Marqueyssat (f° 84) ; — les tènements de la Bistournie (f° 85) ; — de la Geneste du Clapier (f° 96); — de l'Aumède ou Olmède en Saint-Chamassy (f° 97): — de Falgueyras (f° 117); de Nauquet, proche, l'église du Buisson, dans la paroisse de Saint-Pierre de Chabans; — de la Borie;—du Bois-Vignal; — de Baumège (f° 147), tous ces tènements formés chacun d'une contenance variant de cent cinquante quartonnées (quinze hectares) à quarante-cinq et à quatorze : la sétérée étant prise pour huit quartonnées, soit deux journaux de quarante ares chacun, mesure de Bigarroque, et la moyenne des redevances en grain étant de un quarton et demi, et en argent un sol et demi à l'hectare, au taux des premiers baux d'emphytéose passés en 1463: cependant une petite île sur la Dordogne est soumise à une rente de cinq livres, par un nouvel acensement ou bail de l'année 1707. Parmi les tenanciers se trouvent : Jérôme Coulon, sieur du Per; P. de Guilhem, Saintout de Salibourne, Gouzot, sieur de Geneste, Labordère, Laborderie, La Viguerie, Jouassin (Joachim) d'Abzac, écuyer, sieur de Cazenac ; Marie de Veyssière, damoiselle, veuve de J. de Monzie; J. de Cézar du Bousquet, dame de Robert, damoiselle de Bosredon, etc. ; — les tènements des prés vacants près de l'église de Chabans, des Clos de Conty, de Martel, du Bruc, etc. (f° 267), tenus par H. de Salis, sieur de Labatut, Ambert, Monzie, J. d'Abzac, Marie de Vivien, veuve de La Sudrie, Jacques de Montesquiou, sieur de Montluc, Catherine Bordes, demoiselle de Bellot, etc. ; — le tènement de Peyrelevade, de la contenance de soixante-sept quartonnées, tenu à dix quartons froment et seize sols argent par six emphytéotes dont un praticien, trois nobles ou gentilshommes, un laboureur et un tisserand (f° 271); — le tènement de Bigarroque, terres et bourg, contenant en bloc sept quartonnées, où le sieur de Favart reconnaît tenir « un château rompu », et le sieur Bascounet, hôte, une maison confrontant au fief du comte d'Auvergne (f° 277) ; — le tènement dit du Territoire, autrement Besse, dont la paroisse du Coux, suivant le contrat d'emphyléote du 19 avril 1485, qui confirmait un bail plus ancien, sous la même rente de deux quartons froment et seigle, et trois sols de rente pour une superficie de soixante-douze quar-

tonnées, soit sept hectares et un quart, à payer par vingt-deux tenanciers, chacun pour sa part et portion ; — tènements de la Combe, de Cazats, de Recantus, des Pech de Laval, du Bois-d'Abzac, de Braguil, etc., reconnus et exporlés de même.

G. 207. (Liasse.) — 19 cahiers, 920 feuillets, papier.

1727-1728. — Reconnaissances féodales en faveur de l'archevêque, comme seigneur de Belvès et de Bigarroque, pour les paroisses de Cabans, Saint-Jean de Bigarroque, le Coux, Saint-Chamassy, Salles, Belvès, Sagella, Fongala, Orliac, Larsac, Saint-Amand, Saint-Pardoux, Montplaisant (dont l'inventaire a été fait dans les analyses précédentes).

G. 208. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1778-1780. — Hommages rendus à l'archevêché pour les châteilenies de Belvès et de Bigarroque en Périgord, par: — Marie-Anne de Lagoutte, veuve d'Armand de Coustin, chevalier, comte de Boursolles, dame de la maison noble de Prats, pour ladite maison de Prats; — Jean de Labarde, écuyer, seigneur de Labarde, paroisse de Sainte-Foy, pour ladite maison noble de Labarde ; — François Delcer, seigneur du fief de Pemejot, paroisse de Sainte-Foy; — Joseph Francès, seigneur de Chausard pour ledit repaire noble de Chausard, paroisse de Cussac; — Pierre Chabert, pour la maison noble de La Faurélie; — Jean-Baptiste de Touchebœuf, comte de Clermont, pour les seigneuries de Besse, Monset, Mouzens, Cazela, situées dans les juridictions de Belvès, Bigarroque et Saint-Cyprien; — Jean Bonfils de Las Caminades, pour le repaire noble de Las Caminades, juridiction de Belvès; — François Malaune, seigneur de Lagrèze, pour le tènement de La Fayolle, dans la paroisse d'Orliac; — Louis de Monzie, pour la maison noble de Caumont, paroisse de Cabans; — Marc de Vassal, pour la maison noble de Pon la Piche; — Pierre Gouyon, pour le fief de la Cront; — Jean-François Bouyssou de Roumaguet, pour la maison noble du Colombier; — Guillaume de Commarque, chevalier, pour la seigneurie de La Bourgonnie; — Marc-Antoine de Gigounoux de Verdon pour la seigneurie de Verdon en Bigarroque.

G. 209. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1564-1788. — Procès-verbal de la taxe faite sur l'archevêché de Bordeaux pour la vente de la terre de Saint-Cyprien, afin de payer la somme indiquée lors de l'aliénation du temporel du clergé (1564). — Vente à Jean-Jacques de Montesquiou, chevalier, seigneur de Sainte-Colombe, de la terre et seigneurie de Saint-Cyprien et Lussac (1565). — Requête des habitants de Saint-Cyprien à l'effet de s'imposer d'une somme de 4,000 livres pour racheter la justice dudit Saint-Cyprien aliénée en faveur du seigneur de Fages. — Procédure du seigneur de Peyretalhade contre l'archevêque pour raison de terres et parcelles relevant dudit archevêché, et contestées par le seigneur. — Sentence de l'archevêque portant inhibition d'établir à Saint-Cyprien l'exercice de la religion réformée (1612). — Pêcherie de Saint-Cyprien. — Bail à ferme du sceau de Saint-Cyprien. — Déclaration de Jean-Jacques de. Montesquiou, chevalier, seigneur de Sainte-Colombe, contre le cardinal de Sourdis, pour raison de la revente de Saint-Cyprien (1611), comme faite en dehors des usages féodaux. — Cérémonial observé à Saint-Cyprien pour l'entrée et la sortie des archevêques (1788). — Extraits des titres produits par M^{e} Geoffroy de Pompadour, relativement à la possession du prieuré de Saint-Cyprien.

G. 210. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1463-1605. — Baux à fief nouveau pour le bourg de Mauzac (1463). — Arpentement général de la seigneurie de Couse (1566). — Transaction relative à la directité de l'archevêque sur les seigneuries de La Linde et de La Rue (1605). — Bail à ferme du prieuré de Couse (1588). — Baux à ferme des châteilenies de Mauzac, Milhac et Couse (1568-1572). — Arpentement des tènements de Neyraud, Lapeyre et Pechmaury. — Extraits des baillettes pour Mauzac et Couse, depuis le XV^{e} siècle.

G. 211. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1472-1709. — Extraits des reconnaissances et lièves pour les paroisses de Couse, Mauzac et Meilhac (1472-1566). — Reconnaissances pour les moulins de Couse (1566). — Reconnaissance par la famille de Ponteries à l'archevêque de Bordeaux pour trois moulins à blé, deux à papier, un à drap, une pêcherie, un four, un colombier, paroisse de Couse, sous certaines redevances et au devoir du premier saumon, du premier colac (alose) et de la première lamproie (1566). — — Afferme des fruits et revenus de la cure de Couse (1598). — Inventaire des papiers relatifs à Mauzac

Couse et Bigarroque. — Procès devant le sénéchal de Sarlat, entre Denis de Saintours, écuyer, seigneur de Cugnac, et Antoine Prévôt de Sansac, archevêque de Bordeaux, au sujet des tenanciers du moulin de Couse. — Assignation donnée au cardinal de Sourdis, à la requête d'Anne de Saintours, demoiselle, femme de François de Malleville, gentilhomme du Roi, seigneur de Merlannes et de Cugnac, pour les renies d"un moulin à blé sur le ruisseau de Couse (1607). — Procès de la pêcherie de Mauzac (1634), dont, à l'occasion d'une chaussée nouvellement établie par le seigneur propriétaire de l'autre partie de la Dordogne, la partie acensée par les archevêques et tenue à bail par ledit seigneur se trouve en danger d'être diminuée. Assignations et récusations respectives de témoins : le seigneur Philippe de Montaut, marquis de Bénac et de Badefol, et sa femme, Judith de Gontaut de Saint-Geniès de Navaille (1635); la même en 1691, comme dame de Bénac et Badefol, alors veuve du président à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, Lecoigneux, contre les procureurs de l'archevêché. — Reconnaissances par Charles Pourquery, avocat au Parlement et ancien prieur de Couse, habitant le repaire noble de Mondonnet, pour fiel' à Couse (1709).

G. 212. (Registre.) — Grand in-folio, 62 feuillets, papier.

1754-1755. — Terrier des reconnaissances en faveur de Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, pour la seigneurie de Couse, par : — Jean de Losse, chevalier, seigneur de Bayac, Chabans, Laborie, au nom de ses filles, Marie de Losse et Anne-Charlotte-Antoinette de Losse; — Pierre de La Palisse, écuyer, conseiller en la Cour des Aides, pour les moulins à papier de la Boutique, de Merle et du port de Couse.

G. 213. (Registre.) —Grand in-folio, 161 feuillets, papier.

1666. — « Livre terrier de la châtellenie de Milhac » et seigneurie de Mauzac, fait l'an 1666, en faveur de » Mgr de Béthune, archevêque de Bordeaux, par le soin » et vigilance de M^e^ P. Vivien, juge de sa terre et » châtellenie de Bigarroque, comme procureur constitué » par mondit seigneur. — Geneste, notaire.» —Tables à la première page. — Reconnaissances de tènements : au Cazal, la haute rivière, le Goulet d'Urval, le moulin de la Peyre ou la haute grave, la haute île, etc.: dans le tènement du Cazal sont compris partie des jardins et maisons du bourg de Mauzac : un certain Guilhou y est appelé le Captai de la Goustade. — Dans le tènement de la Combe, une terre ou coustal, ou *single,* comprenant six quartonnées; — dans le tènement du Goulet, l'expression de « brouillade, » appliquée à une terre sans rapport (f° 41). — Arpentement du tènement de Puchmaury, a que les tenanciers d'iceluy n'ont voulu » reconnaître, à raison de ce que le seigneur de La Rue »en a usurpé la plus grande partie, à cause de quoi une » part desdits tenanciers en ont fait à lui la reconnaissance; ce qui a déterminé leur assignation, au nom » du seigneur archevêque, devant les requêtes du palais.» — Noms de quelques tenanciers : Archer; Lonzy, seigneur de La Veyssière; dame d'Abzac de La Douze de Gonnor; Bruette, seigneur de La Poujade; Deville; Dessales, etc. — Sur le nombre de cent tenanciers, le cinquième seulement signe, les autres ne sachant signer, déduction faite des noms du notaire, du juge et des témoins, toujours les mêmes.

G. 214. (Liasse.) — 31 pièces, papier; — un plan.

1479-1754. — Hommage à l'archevêque par Arnaud de Boisredon, chevalier, pour la seigneurie de Bayac dans la juridiction de Couse (1479). — Hommage par ledit Arnaud de Boisredon, héritier de Marguerite de Serval, sa mère, pour une maison ou hôtellerie *(hospitium),* avec sa burie *(boaria)* et toute la paroisse de Bayac, ainsi que la moitié de sa basse justice, indivisément avec l'archevêque (1479).— Extraits des reconnaissances faites par divers tenanciers eu faveur du seigneur de Bayac de Bosredon, dans la paroisse de Couze, depuis 1472 jusqu'à 1709; reconnaissance générale du tènement et bourg de Couze, faite à l'archevêque Bazins de Bezons par tous les tenanciers laboureurs, juges, avocats, papetiers et compagnons papetiers (1709), et parmi les avouants, le seigneur de Bayac; lequel tènement comporte cent quartonnées (ou vingt-cinq journaux), faisant la quartonnée soixante-douze escats (chacun de la contenance de dix centiares), mesure de Beaumont, sous la rente et emphytéose de deux quartons froment, autant seigle, autant avoine, et trois livres d'argent, conformément aux titres primitifs de 1566. — État général des tenanciers et tènements, avec la mention des justices, la date des hommages rendus et les observations des agents de l'archevêque (1566 et 1709). — Acte relatif au droit de prélation exercé par le seigneur sur le moulin à papier dit de Couse, vendu autrefois par Ramond de Boisredon, seigneur de Bayac (1570). — Aveu et dénombrement par noble Jean de Losse, écuyer, seigneur de Bayac, pour la maison noble de Bayac et fiefs en dépendant (1672). — Hommage et

dénombrement par le sieur de Losse, pour le tènement de La Tour de Couse (1672). — Procès entre l'archevêque et le vicomte de Losse, seigneur de Bayac, relatif à confrontations du fief de Bayac, et plan général du tènement de Bayac (1708). — Reconnaissances pour la paroisse de Couse : par Charles Pourquery (1709); Pierre de La Palisse, écuyer, conseiller du Roi à la Cour des Aides de Guyenne (1709-1756).— Transaction entre l'archevêque de Bordeaux, Jean de Losse, chevalier, seigneur de Bayac, et le sieur de La Palisse, seigneur de Mondonnet, pour la directité de fiefs relevant de la seigneurie de Bayac (1754).

G. 215. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

XVIII^e^ siècle. — Mémoires, lettres et correspondance des tenanciers avec l'archevêque, relativement — aux usurpations faites par les différents seigneurs dans les terres de Couse, Meilhac et Mauzac : — à la chapelle de la frérie Saint-Nicolas, à Belvès; — à la démolition du mur et du portail de Malbec à Belvès; — aux fiefs situés dans cette juridiction. — Transaction entre l'archevêque et les Jacobins de cette ville, sur des droits contestés de fiefs et de rentes.

G. 216. (Masse.) — 4 pièces, papier.

1503-1749. — TERRE ET SEIGNEURIE DE MONTPOUILLAN EN BAZADAIS. — Hommage par François de Cocumont, seigneur dudit lieu, en Condomois, à Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, pour la seigneurie de Montpouillan en Bazadais (1503). — Saisie féodale de la seigneurie de Montpouillan sur le marquis de Castelmoron (1672). — Transaction entre l'archevêque d'Audibert de Lussan et Charles-Philippe de Pons, comte de Pons, relative à la vente du marquisat de Grignols (1749).

G. 217. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1354-1742. — DÎMES DE L'ARCHEVÊCHÉ ; DÎMES INFÉODÉES, AGRIERES — QUARTIERES. — Reconnaissance entre les mains de P. de Fitte, archiprêtre de Lesparre, et procureur commissionné de l'archevêque Amanieu II de La Mothe, en vertu de ses lettres datées d'Avignon le 16 [manque le mois] 1352, faite par Alays Austein, femme de P. Amanieu; et de lui autorisée, d'un estatge, maisons et habitations dans la paroisse de Quinsac en Barès, maintenant Ambarès, au lieu du Porge, à côté le cimetière de Quinsac : au devoir de deux, deniers d'exporle, deux sols de cens, et le serment d'homme lige avec l'engagement de posséder en tout temps personnellement ledit domaine; « plus chaque année un diner à trois hommes de l'archevêque, de pain, de vin, de viande bouillie avec choux et moutarde, et poulets rôtis» (1354). — Mêmes reconnaissances pour le même lieu et la même paroisse, par : — Arnaude Dubourg, femme d'Arnaud Dumas, dont la terre confronte à celle du commandeur de l'hôpital Saint-Jean; — P. Amanieu, paroissien de Quinsac, dont la terre confronte au truch de Sainte-Valérie; — J. Séguin, pour une terre à Papagrue, même paroisse, les devoirs rendables au porge de l'église de Quinsac, les rentes portables au palais de l'archevêque, à *Larmont* (qui parait être la forme primitive de Lormont (1355). — Copie informe du XVIII^e^ siècle, sur papier, du titre primordial de la propriété de la dîme de Quinsac d'Ambarès en faveur de l'archevêché; c'est une transaction passée le 15 mai 1376 entre l'archevêque Hélie et la dame India de La Mothe, veuve de Gilbert de Pellegrue, seigneur d'Eymet, par laquelle, après avoir établi que ses ancêtres à elle avaient de toute ancienneté tenu en fief des archevêques, sous un cens annuel, et en payant en plus les quartières, toutes les dîmes de la paroisse de Quinsac, un procès suscité par le curé, en Cour Romaine, à Avignon, et d'abord gagné par lui aurait dépossédé elle et son mari de la propriété de ce fief, eux d'abord excommuniés et l'église mise en interdit; mais enfin sur appel au pape Grégoire XI et par un jugement de l'archevêque de Bordeaux, à ce commis par le Saint-Père, le curé aurait été désintéressé de sa prétention par une pension convenable, et les dîmes en contestation auraient été cédées par ladite dame à la manse archiépiscopale de Bordeaux moyennant une somme de deux mille livres dont elle s'interdit la répétition par l'exception *pecuniæ non numeratæ* ou par toute autre; la forme du déguerpissement étant la tradition d'une *birette* rouge entre les mains de l'archevêque, et celle de l'acceptation par lui, le serment « *manum ponendo suprà pectus suum, more prelatomm.* » — Baux à ferme de la dîme de Quinsac de 1612 à 1647 : sept cents livres tournois en 1612, huit cents en 1647; autres baux de 1659 à 1720 pour la même dîme; mille livres en 1659, onze cent trente en 1720. — Mémoire pour les Jésuites afin de justifier que les dîmes *inféodées* ne doivent à l'archevêque aucun cens autre que ceux qui résultent du fief, mais non pas les quartières : l'objet litigieux est de trois cent cinquante livres représentant le nombre et la valeur des boisseaux de grains dont ils seraient tenus (1616) envers l'archevêque, à titre de quartières, sur la dîme des paroisses

du Pian, de Capian, de Pessac et de Saint-Médard en Jalle. Les quartières étaient la taxe en grains ou en argent annuellement perçue par l'archevêque sur les dîmes possédées directement par le clergé dans le diocèse et non inféodées, mais au contraire tenues simplement comme dîmes en vertu du pouvoir ecclésiastique. — Vente par demoiselle Marte de Jousset, veuve de noble Gratien de Mullet, seigneur de La Plane, et Catherine de Mullet, sa fille, séparée d'Isaac de Ségur, écuyer, seigneur de Saint-Aulaye. en faveur de l'archevêque de Bordeaux, de la troisième partie de la dîme d'Eysines (1620). — Liève des quartières pour 1673. — État des dîmes de Saint-Médard en Jalle et de La Tresne, et procès y relatif contre le sieur Lecomte, seigneur de La Tresne. — Adjudication des rentes et agrières de Quinsac en faveur de Rolland de Neufbourg, conseiller du Roi, saisies au préjudice d'Hélies de Baulon (1602). — Baux à ferme des dîmes de Saint-Germain du Puch et de Nérigean (1628-1742). — Baux à ferme des dîmes de : les Graves, le Bouscat, Fargues, Saint-Estèphe, Sainte-Eulalie (1622-1720). — Baux des dîmes d'Ambarès et de Targon (1642-1720). — Baux des dîmes de Tresses, Floirac, Vayres, Saint-Pierre du Palais, Saint-Sulpice (1620).

G. 218. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1546-1750. — Liève des dîmes de Bordeaux, — la banlieue — et l'île de Macau, pour les années 1546,1559, jusqu'en 1676. — Exporle par noble Jacques de Bourbon, écuyer, seigneur de Roulié, Pontenx, Gastes, Aureillan, pour les dîmes de Born et d'Aureillan inféodées à la maison noble de Roulié (1600-1750). — Baux des revenus décimaux de l'archevêché pour les paroisses de Saint-Aignan, Lormont, Eysines, Saint-Aubin, Arbanats, Saint-Jean d'Estampes, Aurignac en Born, Tizac, Daignac, Tabanac, Rions, Langoiran, Lestiac, Illats, Moulon, Grezillac, Noaillan, Landiras, Brach. — Bail des dîmes de La Tresne, par Gaston de Gères, seigneur de Camarsac, comme mari de Jeanne de Gassies, et par Jean de Tustal, écuyer, seigneur de Saint-Julien. — Bail de la dîme de Saint-Jean d'Illac, par Pierre de Lestonnac, seigneur du Parc, conseiller au Parlement; et de Saint-Médard en Jalle. — Extrait par Dautiège, notaire, en 1628, d'une liève, ou livre général de compte des quartières ou revenus de l'archevêché sur les dîmes des paroisses dans l'archiprêtré de Moulis en l'année 1400 ; le total n'en est pas donné, et même on ne pourrait pas l'établir exactement d'après la pièce, qui *ne* mentionne qu'une partie des paroisses de cet archiprêtré. — Bail par Pierre Tarride, marchand de Gujan, pour la somme de deux cent quarante livres par an, du revenu des quartières en millet dues à l'archevêché par huit paroisses de l'archiprêtré de Born en 1720. — Reconnaissances par le chapitre Saint-André en faveur de l'archevêque Henri de Sourdis pour les dîmes et dîmons des paroisses d'Eysines, Avensan, Blaignan, Saint-Étienne de Calonnes *(Saint-Estèphe),* Portets, Cadaujac, Bouliac, Cayac (1637). — Mémoire relatif à une transaction entre les jurats et les Bénédictins de Sainte-Croix, au sujet de fiefs contestés dans les paroisses de Léognan et de Villenave (1740), lesdits fiefs leur étant provenus par le sieur de Ferron. — Arrêt de la Chambre du clergé entre l'archevêque de Bordeaux et Jean-Baptiste de Gourdon de Genouilhac,abbé de Saint-Romain de Blaye, au sujet de la propriété des dîmes de Camillas, Saint-Saturnin, etc. (1688). — Baux des quartières ou revenus sur les dîmes pour Cubzac, Vayres, Izon, Saint-Sulpice (1384); — pour Bègles, Grezillac, Saint-Hippolyte, Gabarnac, Cailhau, Noailhan, Ambarès, Villenave, Grayan (1563). — Baux des quartières de Floirac (1556); — des dîmes dues par l'hôpital de Cayac en Gradignan (1403); — des dîmes de Berson en Blayais (1621). — Situation, en 1600, de la paroisse de Blanquefort, par rapport à l'infinité de personnes qui prennent la dîme sur elle, à son grand détriment et celui du service religieux, et à celui de l'archevêque qui est privé ainsi des quartières, qu'on ne lui paie pas.

G. 219. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1570-1750. — Reconnaissances faites en faveur de l'archevêché pour les dîmes inféodées : — du village de Mazerolles en Blayais (1570); — de Blanquefort (1600); — d'Andernos (1639); —de Saint-Mambert, *alias* Saint-Lambert en Médoc (1673); — et de Bouillac (1551). — Enquête faite à Libourne par Pierre Delurbe, chanoine de Saint-André, pour séparer la cure de Montaigne du doyenné de Saint-Émilion et l'unir au séminaire de Bordeaux (1606). — Exporle par Jacques de Bourbon, écuyer, seigneur de Roulié, Pontenx, Gastes, Aureillan, etc., pour la dîme d'Aureillan et Born inféodée à la seigneurie de Roulié (1621).— Baux des revenus des dîmes pour les paroisses suivantes : Saint-Aignan, Lormont, Eyzines, Saint-Aubin, Arbanats, Saint-Jean d'Étampes, Aurignac en Born, Tizac, Daignac, Tabanac, Rions, Langoiran, Lestiac» Illats, Moulon, Grezillac, Noaillan, Landiras, Brach, Saint-Aubin de La Tresne, Saint-Jean d'Illac, Saint-

Médard en Jalle (1600-1750); — ceux, de Saint-Aubin de La Tresne sont faits par Gaston de Gères, seigneur de Camarsac, comme mari de Jeanne de Gassies, et Jean de Tustal, écuyer, seigneur de Saint-Julien.

G. 220. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 55 pièces,.papier.

1683-1700. — Liève des quartières de l'archevêché pour les archiprêtrés de Lesparre, Moulis, Cernès, Bénauge, Entre-deux-Mers, Enlre-Dordogne, Fronsac, Bourg et Blaye. — Procédures pour les quartières dues par les Jésuites dans les paroisses de Saint-Émilion, Izon, Andernos, Sadirac, Saint-Vincent de Croignôn, Saint-Martin du Pont, Loirac, Castillon, La Sauve, La Libarde, Lignan, Bonnetan, Fargues, Sainte-Hélène de la Lande, Montussan, Portets, Lafosse, Saint-Vivien. — Transactions entre l'archevêque de Bordeaux, et le clergé du diocèse relatives au paiement des quartières (1683-1700). — Procédures pour les quartières dues par les paroisses suivantes : Cambes, Parempuyre, le Pian en Médoc, Civrac, Cussac et Saint-Gemme, le prieuré d'Espessas, Saint-Pierre de Bat, Saint-Martin d'Izon, Camblanes. Cursan, Puy-Normand, Saint-Étienne de Chamadelles, Saint-Martin de Brach, Saint-lzan de Soudiac, Saint-Trojan, Porlets, Saint-Remy de Bordeaux (fief-de la Cailhabède), Vendais, Bégadan, Saint-Pierre de Cailhau, Saint-Pierre de Lalande, Villeneuve, Faleyras, Saint-Médard de Montignac, Saint-Martin de Semens, Lestiac, Saint-Martin de Mourens, Bègle, Genissac, Baron, Saint-Médard de Montignas et l'île de Macau, XVIII^{e} siècle. — Statistique du prix des grains à Bordeaux, de 1771 jusqu'en 1780, et manière de régler les quartières.

G. 221. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1756-1791. — État des terres labourables dans la paroisse Saint-Loubès. sur lesquelles les dîmes se perçoivent depuis 1771 : dame Marie-Cécile-Élisabeth de Binet, veuve de François-Élie de Brach, seigneur de Montussan, dame de la maison noble de Jallais ou Malleret et décimatrice de la grande dîme de Saint-Loubès (1776). — Contrat de vente par François-Alain-Amanieu de Ruat, chevalier, captai de Buch, etc., en faveur d'Élisabeth de Binet, veuve du sieur de Brach, de la maison noble de Jallais du Maleret, située dans la paroisse de Saint-Loubès (9 août 1756). — Transaction entre : dame Cécile Desnanots, épouse de Pierre-Jules Dudon, chevalier; dame Marthe-Marie-Cécile de Brach, veuve de Pierre Raguenau, chevalier, seigneur de Labatut et de Saint-Aignan ; Jean-Joseph de Guyonnet de Monbalen, chevalier; et François-Pierre de Brach, chevalier, seigneur de Montussan, relativement à la succession du sieur de Raguenau en ce qui touche les fiefs situés à Montussan et à Saint-Loubès (17 juin 1778). — Baux à ferme des fruits décimaux de la grande dîme de Saint-Loubès inféodée à la dame de Brach et consorts, et dont elle retire, année moyenne, 1778-1789, deux cent trente boisseaux de blé, mesure de Bordeaux, du poids de cent vingt-cinq livres au boisseau. — Prix comparé du boisseau de froment dans la ville de Bordeaux et dans Saint-Loubès, de 1777 à juin 1791 : le boisseau froment de huit décalitres se vend treize livres cinq sols, quatorze livres, onze, quinze en 1777, 1778, 1780, 1782; seize en 1786 et 1788, dix-huit en 1790.

G. 222. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1307-1667. — Dîmes inféodées. — Copie du jugement du Présidial de Bordeaux maintenant le curé de Daignac en la possession de la moitié des dîmes inféodées de ladite paroisse, et le chapelain qu'y avait établi par testament en 1517 Gaston de Ségur, seigneur de Pressac, en l'autre moitié (1630). — Déclaration du curé de Camps et Cornens, écrite à la suite d'un mandement imprimé d'avoir à représenter dans quinzaine à l'archevêché, par tous les possesseurs de dîmes inféodées dans le diocèse, les titres qu'ils en peuvent avoir: c'est l'abbaye de Faïse qui jouit de ces dîmes, dont elle retire trois cent trente-cinq livres, au préjudice du curé (1621). — Relevé, sans date, des articles du grand rôle des dîmes de l'archevêché inféodées, dans les paroisses de Saint-Christophe de Castillon, Saint-Saturnin de Bégadan, Jau et Saint-Pierre Dignac pour lesquelles les seigneurs de Castillon doivent de soixante à dix sols de rente, soit en tout sept libres. — Mémoire de quatre dîmons qui se lèvent sur la paroisse de Saint-Caprais de Hons en Bénauge, par divers personnages absolument étrangers au pays et en dehors des charges de la paroisse, et même de celles de l'église, l'ensemble desquels dîmons forme la moitié de la dîme totale qui devrait appartenir au curé (1580). — Hommage à Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, par Bertrand Samonac, pour la maison de Puisseguin et les rentes qu'il possède dans la paroisse de Saint-Denis sur Isle (1305); — Sainte-Croix du Mont hommage à Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, par François de Léon, écuyer, seigneur du château de Sainte-Croix du Mont; la pièce est datée d'Orléans, 5 octobre 1501; seigneurs de Sainte-Croix cités

Thomas d'Albret (1385); Jean de Tastes (1437); Raymond de Laroque, écuyer (1554); André de Laroque; — Reconnaissance de la dame Marie d'Orlie, veuve de François de Laroque, écuyer, seigneur de Tastes (1667). — Hommage par Itier Espleytat, damoiseau, comme étant l'homme lige de l'archevêque pour les dîmes de Cars, Saint-Seurin et Comps (1307). — Calamiac, paroisse de Sadirac (1557); — Soulac. — Reconnaissances de dîmes par le chapitre Saint-Seurin à l'archevêque pour les paroisses suivantes : Montussan, Camblanes, Quinsac, Pompignac, Saint-Pierre de Quinsac d'Ambarès, Saint-Caprais de Haux, Nérigean, Ludon, Lanton, Audenge, Lacanau (1624); — Saint-Morillon, La Brède et Saint-Martin de Montussan. — Reconnaissance de dîmes par François de Lamothe, chevalier, baron de Castelnau, Noaillan, pour les paroisses d'Illats et de Noaillan. — Extrait du dénombrement baillé par les nobles de la sénéchaussée de Guyenne en la convocation du ban et arrière-ban en 1551 : — «Je, Marguerite de Lur, danie de Noaillan, veuve de » Jean de Lamothe, chevalier, déclare tenir du Roy » ladite seigneurie de Noaillan, etc., plus la moitié » de la dîme pour laquelle je fais hommage à l'arche- » vêque de Bordeaux, pour raison duquel lieu est » accoutumé fournir un homme d'armes, etc., et par » ce que je ne scay lire ne escripre, j'ai fait signer la » présente déclaration » (1551). — Hommage par Bertrand de Tustal, écuyer, pour la seigneurie de Saint-Julien, paroisse de La Tresne: au devoir d'une paire de gants (1562). —Vente par Guiraud de Lamothe, seigneur de Lamothe de Cambes à Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, du dîmon de Bouliac et de La Tresne (1434). — Saisie de la dîme de Langoiran par l'archevêque contre Charles de Moncuq, seigneur de Lamothe (1639). — Reconnaissance au cardinal de Sourdis par Gaston de Gères, écuyer, seigneur de Camarsac, comme mari de Jeanne de Gassies, et Jean de Tustal, écuyer, seigneur de Saint-Julien pour la dîme de La Tresne (1603). —Reconnaissance par Pierre-André de Nesmond, seigneur de La Tour Saint-Mambert, Carens, Pouyaux, pour les paroisses de Sainte-Gemme, Moulis et Saint-Laurent. — Vente par Charles de Durfort, baron de Civrac, à Charles de Durfort, seigneur de Cubzaguais, de la maison noble de Marsas avec rente et dîmes inféodées dues à l'archevêché (1623). —Arrêt du Parlement attribuant la dîme de Saint-Loubès à François de Fayolle, abbé de La Sauve et prieur du prieuré de Saint-Loubès (1612). — Reconnaissance de 'la dîme de Saint-Loubès en faveur du cardinal de Sourdis par David de Verteuilh, écuyer, seigneur de la maison noble de Saint-Loubès (1613). — Procès entre le cardinal de Sourdis et frère Bernard de Melignon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple de Bordeaux, pour les dîmes de Mérignac.

G. 223. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1458-1684. — Lièves des dîmes du diocèse et état de ceux qui lèvent lesdites dîmes (1604-1620). — Enquête relative au pillage et à la ruine de l'abbaye de Guîtres par les Huguenots en 1568 et 1569. et à la perte des biens sur lesquels l'abbé et les religieux prélevaient les dîmes (1570). — Mémoire relatif à la collation de la cure de La Libarde. — Dîmes inféodées dans les paroisses de Margaux, Martignas, Néac, Origne, Rions, Parempuyre, Parentis, Podensac, Salignac, Salaune, Saint-Symphorien, Toulenne, Villeneuve, Villegouge. — Saisie des mines de sel dans l'île d'Oleron contre le président au Parlement de Bordeaux, Lecomte, à la requête de l'archevêque, pour paiement d'une somme de trois mille livres en laquelle ce président avait été condamné par arrêt du Parlement de Toulouse, sur un procès relatif aux dîmes de La Tresne, évoqué par l'archevêque au Parlement de Toulouse (1633). — Reconnaissances par Marc-Antoine de Gourgue. baron de Vayres, pour les paroisses de : Saint-Martin de Fronsac, Yzon, Vayres et Arveyres. — Reconnaissance par Izabeau de Gassies, dame de la maison noble de Ruat et d'Artiguemale, pour la paroisse du Teich (1616). — Reconnaissances par Jeanne de Lur, demoiselle, veuve de François de Dieuzayde, écuyer et seigneur de Monbadon, au nom de son fils, Jean de Dieuzayde, héritier de Jean de Dieuzayde, seigneur d'Aiguille, pour dîmes dans la paroisse de Saint-Félix d'Aiguille (1534). — Hommage par Geoffroy Du Puy, damoiseau de Saint-Magrin, seigneur de Borie, pour la paroisse de Saint-Christophe en Périgord (1458). — Différend entre l'archevêque de Bordeaux et le marquis de Vayres pour la maison noble de Birac (1684). — Lièves des dîmes depuis 1487. — Publications faites par plusieurs curés au prône de leurs paroisses pour engager les possesseurs des dîmes inféodées à produire leurs titres; ces paroisses sont : Saint-Sulpice de Bernac, Andernos, Blanquefort, Bruges, Castelnau, Carcans, Saint-Christophe de Canac, Saint-Ciers d'Abzac, Civrac, Coutras, Avensan, Eyzines, Sainte-Eulalie d'Ambarès (1684).

G. 224. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1604-1627. — Dîmes inféodées. — Arrêts rendus au Conseil entre l'abbé de La Sauve, curé primitif de la paroisse de Portets, le chapitre Saint-André, et le vicaire perpétuel de la paroisse, qui confirment l'abbé dans la possession de la grande dîme et de la moitié de la petite, l'autre moitié laissée au vicaire. — Baux à ferme de 1627 à 1630, pour le prix annuel de soixante-dix à quatre-vingts livres, et en l'année 1720, pour le prix de cent vingt, du dîmon qui appartient à l'archevêque, dans la paroisse d'Arbanalz, et qui en forme la septième partie de la dîme totale. — Baux à ferme de 1626 à 1720, pour le prix annuel variant de deux cent quarante-cinq livres à deux cent soixante, de la partie des dîmes de Saint-Aignan en Fronsadais, appartenant à l'archevêché. — Reconnaissance faite au cardinal de Sourdis, comme archevêque de Bordeaux, par le prieur des Frères Prêcheurs de Bayonne, frère Mathieu Beauquier, docteur en théologie, autorisé par son couvent, à la suite de la saisie des dîmes et de l'interdiction du service divin dans le pays des Landes, portées contre eux par ledit cardinal, de la tierce partie de la dîme d'Aurignac en Born, au devoir de trois deniers bordelais d'exporle, et de la treizième partie de cette dîme, ou vingt sols bordelais valant douze sols tournois de cens; laquelle tierce partie leur était advenue par legs, après un don qu'en avait fait le seigneur d'Uza au cardinal Guillaume de Sainte-Suzanne, qui l'avait reconnue en 1324 de l'archevêque Pierre (c'est 1334, et Pierre II de Luc). — Assignation au sieur d'Arrerac, trésorier de France à Bordeaux et seigneur d'Arsac, en Médoc, donnée au nom du cardinal de Sourdis devant le Parlement de Toulouse, en production par ce seigneur des litres en vertu desquels il perçoit annuellement partie des dîmes de sa paroisse, et absolution solennelle donnée au même, par le vicaire général Philippe de Froulay de Tessé, délégué de l'archevêque, accompagné de trois chanoines, en présence de M. Dalesme, seigneur et baron d'Arès, des prêtres des paroisses voisines, et du peuple assemblé au son de la cloche, de l'excommunication qu'il avait encourue pour avoir battu et excédé son curé: « Et en mesme temps, messire Jean d'Arrerac, » seigneur et baron d'Arsac, se seroit présenté à la » porte de l'église, et nous auroit très humblement » requis et supplié de vouloir lui impartir le bénéfice » d'absolution de l'excommunication dont il avoit été » frappé, étant bien marry et repentant de son action, » et se soumettant aux peines canoniques » (1643).— Reconnaissance d'Asdrubal de Ferron, pour les dîmes inféodées des paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Médard en Jalle (1625). — Autre reconnaissance par Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguel, pour la moitié des dîmes de Lignan et d'Estignan, qu'il tient de l'archevêché à raison de la maison noble de Jallès, acquise par lui de Pierre de Geliez, en 1587 (1604). — Baux à ferme du dimon de Bassens, appelé : Du Mora (1627). — Mémoire de Ramond de Laroque, seigneur et baron de Budos contre le curé de ladite paroisse de Budos, au sujet des dîmes de Barsac et de Virelade. — Procès du cardinal de Sourdis contre Étienne de Pontac, seigneur de Beautiran, pour les dîmes de la paroisse de Beautiran (1627).

G. 225. (Liasse.) — 2 cahiers in- 4° de 22 feuillets, papier, latin et français.

1460-1510. — PROCES DIVERS. — Cahier des procès de l'archevêché devant le Parlement, le sénéchal de Périgueux et le siège de Sarlat, pour les châtellenies de Belvès, Bigarroque, Couze et Millac, sous l'épiscopat de B. de Greele (1456-1467), contre : — Jean de La Cropte, seigneur de Lanquais, sur les limites de la châtellenie de Couze; — J. de Baynac, sur l'appel interjeté par lui de la mise à exécution de certaines lettres du Roi obtenues par l'archevêque relatives à la paroisse de Bigarroque; — P. de Paleyrac et consorts, à l'occasion d'un grand héritage de cent livres laissé par le maître de la Tour de Cugnac, sur lequel l'archevêque, comme haut justicier et seigneur, s'est fait délivrer des lettres de possession; — les consuls et les habitants de Belvès, relativement à l'interprétation et à l'exécution du *Commun de la paix,* qui était un traité de garantie consenti par le seigneur archevêque aux hommes de la châtellenie; — l'évêque de Sarlat, sur les privilèges et libertés accordés par Clément (Y) aux archevêques de Bordeaux de conférer à leur volonté sept bénéfices dans le diocèse de Périgueux, dont faisait alors partie le territoire de Sarlat; — J. de Lostanges, seigneur de Saint-Alvère, sur les délimitations de la châtellenie de Millac, procès de conséquence, car il s'agit d'une grande partie de la châtellenie; — les seigneur et habitants de Campagnac, au sujet du refus qu'ils font de payer la taxe du *Commun de la paix;* — Brandelin de Caumont, chevalier, sur la propriété d'une vigne et d'une maison, et d'une pêcherie en Dordogne, près de Saint-Cyprien; — les habitants de Saint-Cyprien, sur le fait du *Commun de la paix,* pour lequel ils avaient obtenu des lettres du roi de France, qui paraissaient les en exempter; — Arnaud Ramond de Sentos, et P. et R. de Bosredon, chevaliers, du lieu

de Belvès, relativement à des usurpations de terres; — Gaston de Verdun, P. de Blanquefort et consorts, à l'occasion de devoirs féodaux qu'ils laissent en souffrance; — les consuls de la bastide royale de Beaumont, pour usurpation de partie de la châtellenie de Couze; — les consuls de la bastide royale de Villefranche, pour s'être emparés de Trapes; — le seigneur de Caumont, pour s'être emparé de partie de la châtellenie de Belvès; — le seigneur de Badefol, pour excès multipliés contre les hommes de la terre de l'archevêque; — les consuls de la bastide royale de Molières, pour usurpation de partie de la châtellenie de Couze. — Cahier d'inscription des procès pour les mêmes châtellenies, soutenus par les archevêques Artus de Montauban, André, cardinal d'Épinay, et Jean de Foix (1470-1510), contre : — Jean d'Abzac, coseigneur de Siorac, au sujet de la juridiction d'une pièce de terre en la paroisse de Montplaisant, et un des hommes de Bozon, coseigneur de Siorac, sur la fondalité d'un bois; plus un autre procès sur la juridiction du Mas de la Boissiére; — l'abbé de Cadouin, sur des droits de possession dans la forêt commune de Belvès, mutuellement prouvés entre l'abbé, les hommes du village de Boisson et l'archevêque, par le fait que l'abbé avait fait tailler et ouvrir un chemin dans le bois lorsqu'il était allé chercher ledit seigneur pour l'amener à son abbaye, et qu'au retour, l'archevêque en avait fait tailler un autre à travers bois pour s'en retourner; — J. de Montferrand, sur la juridiction du Mas de Soysials, en la paroisse de Bouillac, et ceux de la Poitevine, de la Sabatière et du Ruffenc-Vieux, situés dans celle de Fontgalan, ensemble de ceux de la Tholosane, du Plausat et de terres à Saint-Marcory jusqu'à la Pierre-Levée faisant la limite des terres de Belvès, Montferrand et Montpazier; — les consuls de Villefranche, à l'occasion de la juridiction des paroisses des Prés et de Trapes, primitivement confisquées par le Roi de France pour rébellion du seigneur, remises successivement en séquestre aux baillis de Santhalier(?), de Sauveterre d'Agenais et de Villefranche de Périgueux, et enfin au Roi d'Angleterre pendant les guerres, jusqu'à ce que l'archevêque et les consuls de Belvès eussent définitivement établi leur droit à la propriété de ces paroisses, et obtenu la mainlevée de la saisie royale qui pesait dessus; — le seigneur de Castelnau, au sujet de la possession de La Motte de Gasques, et de la forêt ou bois d'Auriole, dans la paroisse de Doissat; le même, au sujet de la juridiction de Saint-Pompont; — le seigneur de Berbiguières, pour la paroisse de Saint-Laurent; — le seigneur de Limeuil, conjointement avec les héritiers de J. de La Lande et les hommes de la Grand-Batut, sur la juridiction du puch de Pech-Brenor, paroisse de Saint-Chamassy, dans lequel le père des héritiers de La Lande avait été assassiné; — les seigneurs de La Roque et de Baynac; — le seigneur de Siorac, pour refus d'hommage; — le seigneur de Badefol, pour usurpation de la pêche en Dordogne; — le seigneur de Gontaut, pour usurpation du port de Mauzac, etc... «Est encore à noter que d'après la constitution royale faite par le feu roi Charles VII, pour statuer sur le gouvernement de son royaume, environ l'an 1450, qu'il pacifia sondit royaume, il avait, entre autres articles, établi qu'en temps de guerre tous les sujets des châteaux feraient les gardes de jour et de nuit; mais qu'en temps de paix, ce devoir serait remplacé pour eux par la contribution de cinq sols tournois, les seigneurs se gardant eux-mêmes dans leurs châteaux avec leurs domestiques : en vertu de quoi les hommes de Bigarroque, soumis à faire les gardes et patrouilles, avaient payé en compensation deux sols et demi à l'archevêque Biaise de Greele *(Blasii Grêla),* que maintenant ils ont même cessé de payer. — Est à noter aussi que tous les fiefs de Bigarroque, après l'année 1500, furent arrentés de nouveau à des gens venus d'ailleurs, et alors on payait le *Commun de la paix* selon l'antique coutume du pays; ce qui fit arrenter les fiefs pour un bien moindre prix que leur valeur réelle. Et maintenant, ils continuent de payer sur ce pied de diminution, et de plus, ils n'acquittent plus *le commun,* sur l'expresse défense des officiers royaux, qui disent que la taxe du *commun* était payée au lieu et place des tailles royales, qui sont levées à présent, et qu'elle se confond avec elles. Cependant elle avait été donnée par les Rois aux seigneurs des terres pour garder le royaume contre ses ennemis. Ainsi, relativement à ce *commun,* le seigneur archevêque est frustré dans la plupart de ses fiefs et droits annuels. »

G. 226. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1494-1783. — Procès de l'archevêché pour les châtellenies de Montravel, contre : — J. de Nogaret, pour le tènement de la Tricherie-Basse, paroisse de Montcaret, en Montravel (1760-1783); — Pierre de Tauzia (1763), en reconnaissance de fief sur une terre de . quatre journaux, sise en la paroisse de Montcaret, pour laquelle il avait déjà exporlé à l'évêque de Conserans, comme prieur de Moncaret; l'archevêque, au soutien de son droit, produit une reconnaissance féodale de la même terre, faite à ses prédécesseurs en 1494, par Jean

Jehan, tant en son nom qu'au nom de Gérarde de Durège, son épouse, et Jeanne de Durège, toutes deux héritières d'Hélies de Durège. — Procès pour la terre de Monbadon, à cause des rentes dues en Montravel, au cours duquel interviennent, comme directement assignés : — Jeanne de Lur, veuve de François de Dieuzayde, écuyer (1534), et Philippe de Lageard, chevalier. — Procès contre la dame Marie Galiotte de Lostange, veuve de Louis de La Bernède, chevalier, seigneur de Rimbault, relativement à la saisie des biens d'Isaac de La Bernéde, seigneur de Rochebonne (1686).

G. 227. (Liasse.) — i pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1608. — Procès entre le cardinal de Sourdis et le chapitre Saint-André, relatif aux réparations des *ruynes advenues par la chute de la grande voulte de la nef de ladite église, arrivée au temps de Jean de Foix, archevêque de Bourdeaux.* — Sommations, nominations d'experts, procès-verbaux de visite, etc.

G. 228: (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1608-1615. — Procès entre le cardinal de Sourdis et le chapitre Saint-André, relativement au droit d'exemption de la juridiction archiépiscopale invoqué par ledit chapitre, et à diverses vexations exercées contre ledit seigneur-archevêque. — Mémoires et consultations sur la bulle d'exemption du chapitre. — Requête par le cardinal de Sourdis, pour continuer à jouir du privilège d'évocation devant le Conseil du Roi de tous les procès qu'il a contre le chapitre (1610).

G. 229. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin; 17 pièces, papier.

1633-1644. — Procès entre l'archevêque Henri de Sourdis et le chapitre Saint-André, concernant : — un règlement relatif aux processions (1633); — une sommation adressée au chapitre pour terminer les procès pendants, et réponse dudit chapitre (1634);.— un arrêt du Conseil d'État, lettres patentes du Roi, et arrêt du Parlement relativement à la résidence des curés en leurs bénéfices, avec défense de ne retenir des pensions sur leurs cures que dans les cas déterminés (1639); — les contributions aux réparations de l'église (1643); — une citation du chapitre devant le Grand Conseil par l'archevêque Henry de Sourdis, prenant fait et cause pour le père Bonnet, prêtre de l'Oratoire, pourvu de la cure de Sainte-Eulalie (1643); — des procédures contre François Bouchet, curé de Sainte-Colombe, et Jean Duteil, curé de Léogeats, appelant comme d'abus d'une ordonnance de l'archevêque qui les avait cités à comparaître devant lui pour un simple fait de non-résidence;—l'interdiction prononcée contre certains curés pour cause de non-résidence (1643);— des troubles dans le chapitre.— Inventaires et mémoires produits par l'archevêque dans ses procès contre le chapitre (1643).

G. 230. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1620-1760. — Procès entre l'archevêque de Bordeaux et François de Bourzolles de Caumont, baron de Berbiguières, vicomte de Carlus, sur la mouvance dé la terre de Berbiguières et Marnac, qui est définitivement reconnue appartenir à l'archevêque (1620). — Comptes des frais pour les procès portés devant le Parlement de Toulouse (1627).— Procès entre l'archevêque et Philippe de Montaud, baron ,de Benac, et dame Judith de Gontaud, dame de Badefol, son épouse, à raison des droits et devoirs seigneuriaux dus pour les pêcheries de Mauzac sur la Dordogne (1635). — Autre entre l'archevêque et Étienne de Saintours, écuyer, seigneur de Salibourne, en reconnaissance d'hommage et de devoirs fonciers sur la terre de Salibourne, tant à raison de son moulin que pour le tènement dit «des Sextérées» (1714). — Autre contre la dame de Granville, veuve de noble Daniel de Verbois, seigneur du Dezert, pour un fief situé paroisse de Lamothe (1760).

G. 231. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

1684-1705. — Procès entre Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, et Jean-Isaac de Ségur, chevalier, seigneur de Ponchat et de Fouguerolles, sur la possession prétendue par ce dernier de tout le cours d'eau de la rivière de Dordogne, et par l'archevêque de la moitié dudit fleuve dans toute l'étendue de la terre et châtellenie de Montravel.

G. 232. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1754-1762. — Assignations en reconnaissances féodales en faveur de l'archevêché contre divers tenanciers, pour les paroisses suivantes : Montravel, Montcaret, Le Breuil, Saint-Seurin, Saint-Vivien, Velines, Sainte-Eulalie.

G. 233. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1410-1644. — Procès entre l'archevêque de Bordeaux et Jacques Desaygues, au sujet du droit de collation de la trésorerie de l'église Saint-André : mention d'extraits des registres des insinuations ecclésiastiques, lettres de. provisions, résignations, cessions, etc.— Opposition à la fulmination de la bulle accordée en 1458 aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin, par laquelle le pape Pie II les exempte de la juridiction de l'archevêque de Bordeaux. — Enquête établissant le droit de juridiction de l'archevêque et rejetant les prétentions desdits chapitres (1461). — Lettres patentes de Henri IV en faveur du chapitre Saint-André, pour le protéger contre les vexations continuelles du cardinal de Sourdis (1609). — État des procès entre ce cardinal et le chapitre Sainl-André (XVII^{e} siècle).— Arrêts du Conseil d'État relatifs aux différends entre l'archevêque et le chapitre Saint-André, au sujet de leur juridiction respective (1610 et 1625). — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui met fin aux discussions incessantes entre l'archevêque et le chapitre Saint-André, et qui règle les droits et les devoirs de chacun d'eux (1644). — Procès entre l'archevêque et le chapitre Saint-André, au sujet de la dîme de Bellebat (1687). — Transaction entre l'archevêque H. de Béthune et les Chartreux, fondés à Bordeaux par le cardinal de Sourdis, au sujet de la succession de Henri de Sourdis, frère et successeur du cardinal.

G. 234. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1318-1782. — Procès entre les agents généraux du clergé de France agissant au nom du cardinal de Sourdis contre le Parlement de Bordeaux, qui avait reçu l'appel comme d'abus d'un prêtre non résidant contre la censure de l'archevêque : « objet de grande conséquence tant pour le scandale de la désobéissance, que pour le danger qui se montre de la disposition générale des prêtres de ce diocèse, au moins en partie, à secouer le joug de l'autorité épiscopale en ce qui concerne la résidence dans leurs bénéfices, ou cures; d'ailleurs le cardinal-archevêque n'a de juge en celte question que Sa Sainteté et le Sacré-Collège » (1601). — Reconnaissance en faveur d'Arnaud de Canleloup, archevêque de Bordeaux, par Gaillard de Saint-Pierre, chevalier, d'une partie de la dîme de Mérignac, comprenant celle du village de Beutres, qu'il déclare tenir en fief et à emphytéose, sous les devoirs accoutumés de blé et de vin, l'exporle de douze deniers à muance de seigneur ou de vassal, et le cens annuel de cinq sols, et investiture de ce fief par le seigneur archevêque (1318) *iper traditionem annuli sui* », en présence des chevaliers Guill. de Budos; P. de La Mote, seigneur de Roquetaillade et coseigneur de Langon; A. de Fargues; M^{e} Guill. Congé, chanoine du chapitre métropolitain; Amalvin de Noaillan; Amelin d'Artigamala ; Guill. Parruau, écuyer, etc. — Acquisition par l'archevêque de Sourdis de deux parties de pré, dites à la Ferrade, dans la palu de Bordeaux (1623). — Mémoire contre la dame de Badefol, condamnée à exporler pour la pêcherie de Cunhac et à payer cinq sols de rente et le quart du poisson (1626). — Procès contre le trésorier de l'hôpital Saint-André, à l'occasion de la rente en blé que doit l'archevêque audit hôpital (1653). — Arrêt du Conseil du Roi à la requête de l'archevêque contre le sieur Dussaut, procureur général au Parlement, à l'occasion de l'enregistrement de la constitution du pape Alexandre VII (1661). — Saisie des fruits de Bigarroque, à la requête du receveur des décimes contre le fermier de l'archevêché, à Bigarroque (1670). — Procès contre le prieur de Comprian, pour usurpation de fonctions (1679). — Procédure relative à la nomination de Jean de Léglize, avocat en la cour comme conseiller-clerc au Parlement (1596). — Procès contre : — le sieur Pierre Drouillard, prêtre, docteur en théologie, curé de Cussac et de Sainte-Gemme, dont la cause n'est pas exprimée, mais dont l'objet paraît être d'enlever, avec l'appui du Parlement, le jugement de l'affaire au Grand-Conseil, auquel l'archevêque l'avait déférée (1688);— Jean-Louis d'Abzac, écuyer, seigneur de Cazenac, au sujet d'un tènement dans la paroisse du Coux, juridiction de Bigarroque (1723) ; — Jacob de Nogaret, seigneur de Nogaret, et la dame Anne Descrombes, veuve d'Izaac de Tauzia, etc., pour fiefs dans la seigneurie de Montravel (1724-1758); — autre procès entre l'archevêque de Bordeaux, Paulmy d'Argenson, et le sieur de Nogaret, à l'occasion du dénombrement à faire des biens que celui-ci possédait en Montravel (1727); — procès contre le chevalier de Comarque, à Belvès, au sujet d'une partie de terrain enclavée dans un tènement et maison dans la ville de Belvès, hommagés en 1612 à une croix d'or valant trois écus, et dont le droit d'y établir une construction lui est contesté (1773); — le sieur de La Palisse, conseiller en la Cour des Aides, pour Belvès (1758). — Requête au Parlement par l'archevêque Maximilien Mériadeck de Rohan, pour obtenir l'autorisation de transférer le prétoire des cours ecclésiastiques et les prisons pendant la cons-

truction du nouveau palais archiépiscopal (1773); — procès-verbal dressé par les officiers de l'archevêque de l'écroulement d'un mur de la chapelle du château de Belvès, appelé : le mur de Saint-Nicolas (1782). — Mémoire sur les coutumes des droits et privilèges des habitants de Belvès. — Procès contre : — la maison noble de Fages dans la paroisse du Coux;— M. de Beaumont, conseiller du Roi ; — le fermier du domaine au sujet du tènement de Trejeit et port de Mons, paroisse de Cenon. — Notes sur les procès intentés sous l'épiscopat d'Audibert de Lussan.

G. 235. (Liasse.) — 1 cahier in- 4°, 58 feuillets; 49 pièces, papier.

1458-1775. — Mémoire pour Biaise de Greely, archevêque de Bordeaux, contre le chapitre Saint-André, au sujet de l'exemption de la juridiction archiépiscopale à laquelle ce dernier refusait de se soumettre : les points en litige sont que l'archevêque demande pour conserver les droits de son Église": — à percevoir les droits de scel de sa cour spirituelle, ainsi qu'il en a usé de tout temps; — à visiter son église cathédrale et métropolitaine, ainsi que toutes celles qui sont dans le diocèse et exiger le droit de visite *(procurationes)* du chapitre et des recteurs ou vicaires perpétuels; — à conférer les bénéfices et cures du diocèse et en donner l'investiture, enfin à avoir dans sa juridiction les doyen et chanoines de Saint-André. Le 8 juin 1458, l'affaire ayant été portée devant Bragier, lieutenant du sénéchal, celui-ci renvoya le procès devant le Conseil du Roi; l'archevêque, se trouvant lésé, en appela au Parlement : autres mémoires en faveur de l'archevêque interjetant appel du juge de Gascogne. — Mémoire relatif au différend entre l'archevêque et le chapitre au sujet des réparations à faire à l'église Saint-André : une partie des revenus de l'archevêché est employée aux réparations de la cathédrale et des prisons, mais le chapitre doit pourvoir aux réparations de la voûte ; un chanoine doit être nommé pour tenir les recettes et les dépenses, et ces comptes doivent être soumis à l'examen de l'archevêque, etc. (1626). —Mémoires relatifs au droit qu'ont les archevêques et évêques de pouvoir faire des unions, divisions, ou désunions de bénéfices sans le concours du chapitre cathédral; réponses des archevêques et évêques de : Vienne, Aix, Auch, Périgueux, Sarlat, Angoulême, Luçon, Agen, Poitiers, La Rochelle, Dax, Paris, Arles, Narbonne, Tours, Bourges, Lyon, Rouen, Condom (1769). — Réponse au mémoire du chapitre Saint-Seurin au sujet de la directe seigneurie sur des maisons situées rue du Palais-Gallien, à Bordeaux (1775).

G. 236. (Registre.)— Latin; in 4°, 361 feuillets, papier; filigranes du XIV[e] siècle : la cloche, la cloche à oreillettes, la hache d'armes, l'arbalète, la tête de cerf, la croix alaisée à trois branches, les deux cercles réunis par un trait, le cerf passant, l'oie, le bonnet à trois lobes surmonté d'une longue croix. Sur une pièce de 1402, paraît la couronne fermée et fleuronnée du XV[e] siècle. — Reliure en parchemin et fort carton, du milieu du XVII[e] siècle, les pièces dont se compose le volume étant séparées par du papier filigrane du pot d'étain à deux anses.

1332-1402. — COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Ce registre contient : — I. Comptes de 1332, folios 1 à 17. — II. Comptes de 1346, f[os] 17 à 43. — III. Comptes de 1355, f[os] 44 à 83. — IV, Levée du décime du Saint-Siège en 1364, et du trentième des revenus ecclésiastiques imposé par le pape Clément VI, f[os] 107 à 164. — Y. Comptes de 1380, f[09] 166 à 196. — VI. Comptes de 1383, f[os] 197 à 240. — VII. Comptes de 1386, f[os] 241 à 277. — VIII. Comptes de 1395, f[os] 278 à 340. — IX. Nomenclature des paroisses du diocèse en l'année 1398, pour servir à l'établissement des quartières, f[os] 342 à 361.

I. COMPTES DE 1332. — Recettes des amendes payées en 1332 à raison de réconciliations d'églises et de cimetières pour cause d'effusion de sang pendant la guerre anglo-française, à Saint-Martin de Cadourne, à Saint-Michel de Bordeaux, Léognan et Cubzac, par Guillaume de Ramafort, Guillaume Roder, Rampnulphe de Caude-Brune, Guillaume Forthon, etc. (f° 1). — Recettes des sommes reçues à l'occasion du, synode pascal; — de la vente des blés: — des ventes des vins de Lormont et d'Eyzines (f° 2). — Sommes reçues des exécuteurs testamentaires de maître Guillaume de Cazeaux pour un legs dont la valeur n'est pas spécifiée, qu'il laisse à l'archevêque. — Vente de foins à Guillaume de Tastar, Barthélemy de Puyau, Vital de Lagruzeu, Pierre d'Eyran (f° 3). — Vente de sel provenant des salines de Soulac indivises entre l'archevêque et le prieur de Soulac ; objets donnés en paiement du sel : drap blanc, plumes pour les lits et barils de harengs-saurs (f° 3). — Recettes des sommes reçues depuis la première année de l'élévation de l'archevêque (Pierre II de Luc) au siège archiépiscopal, Guillaume Conge étant procureur : — cens de la paroisse Saint-Pierre de Bordeaux, du lieu de La Souys et de la paroisse de Saint-Seurin, à Maubourguet ; — cens dus par Gaillard de Beautiran et Blanche de Rastella, dans la rue Paillère, à Bordeaux;— recettes pour les paroisses de Gaillan et de Saint-Trélody en Médoc (f° 4). — Cens de l'archiprêtré de Cernès; — quartières levées dans l'archiprêtré de Buch et Born (f° 5). — Comptés de la deuxième année de l'épiscopat de

l'archevêque rendus par Étienne de Canet (f° 6) : Recettes des cens dus par: P. de Spina, pour la paroisse de Sainte-Eulalie ; — Gaillard de Beautiran, Blanche de Rastella, Guillaumelte fille de Pierre Rostanh, Ayquelin de Maussar, Contor de Faye, Bernard Ferradre, les hommes de Talais, Forthon Austen de Camprian, Bernard Robin, Pierre de Bigorre, prêtre, Gausselin Roy, Vital de Camps ; — Jehan Colomb, pour la rue des Ayres; — Pierre du Pontlong, pour sa maison noble rue Saint-Paul; — Pierre de Garde, Guillaume Rudel pour vignes à La Souys; — André Estat pour les paroisses de Gaillan et de Saint-Trélody; — Guillaume de Mataplane; — Bernard d'Artigues pour la paroisse de Saint-Maurillon (f° 7). — Sommes reçues du prieur de Sainl-Loubès pour sa contribution au subside levé en forme de joyeux avènement par l'archevêque, et pour la taille ordonnée par le concile d'Angoulême, dix livres dix sols. — Recette des quartières de l'archiprêtré de Moulis sur la paroisse Saint-Pierre de Bruges, et dans l'archiprêtré de Cernés sur le chapelain de Virelade (f° 8). — Cens et arrérages dus pour les paroisses de Bruges et Cussac, par: Raymond de Champvieil, Raymond Martin et Arnaud Sentout. — Réconciliations d'églises et de cimetières pour cause d'effusion de sang : sommes dues de ce chef par Pierre de Creyssac, recteur de l'église Saint-Paul en Blayais, et Pierre Bertet pour l'église Saint-Saturnin de Berson, aussi en Blayais. — Amendes judiciaires pour condamnations dont la cause n'est pas expliquée, prononcées par la Cour de l'official de Bordeaux contre : Bonafoux de Borlac, prêtre; P. Rampnulphe, paroissienne Villeneuve; Bernard Forthon et Jean de Carbonnieux, de Léognan (f° 9). — Recettes pour la troisième année de l'épiscopat de l'archevêque, faites par les procureurs de l'archevêché, Guillaume de Canterane et P. de Champvieil, du 26 août 1334 au 28 août 1335 (f°9) : — Cens dus par Ayquelin de Maussar, Guillaume de Marsanes, Marquèse de Parempuyre, Pierre Olivier, Gaucelin de Sentenadaus, P. de Davidas et les habitants de Talais (f° 10); — Cens dus dans l'archiprêlré de Moulis par P.-A. de Mataplane, Arnaud Martin pour la dîme Alemanhas, dans la paroisse de Saint-Aubin, et Jean de Melac pour la paroisse de Mérignac (f° 11). — — Recette pour la quatrième année de l'épiscopat, procureurs : Guillaume de Canterane et P. de Champviel (1335-1336) (f° 12) : — Cens dus par Richard de Richard, Raymond Rolland *lo Candeler,* Raymond de Cazalet, Bernard Boubin, Raymond de Nogueys, Marqueze de Parempuyre, Gaucelin de Castillon; Bernard de Blanquefort, chevalier, et Arnaud Martin ; — Arnaud de Riet, fils de Gaillard de Riet, chevalier; — Bernard d'Arligues, Raymond Aymeric; — Bernard de Castéja, pour les dîmes de Parentis et de Pontenx : les articles de ces cens vont de cinq à deux sols (f° 13). — Cens et fermes pour la même année : Ranulphe de la Mote et Guillaume Maurin pour Cussac, Poyaus et Guitignan, cinquante sols; — Pierre de Daignac pour Montussan, quinze livres, et le seigneur de Budos, vingt-six sols pour la part de dîme qu'il afferme dans la paroisse de Virelade. — Recettes des subsides de charité *(caritativum subsidium)* octroyés volontairement à l'archevêque par le clergé du diocèse; contribution des paroisses de : Sainte-Marie de Lanton, quatre livres; Saint-Seurin de Buch, trente-trois sols, et les chapelains de Neyrac et de Cambes, vingt-cinq et cinquante sols (f° 14). — Recettes pour la cinquième année de l'épiscopat, procureur : P. de .Champvieil (du 29 mai 1336 au 28 août 1337 (f° 15): — Cens reçus de : Forthon Austen, Raymond de Cazalet, Raymond Seurin, Raymond de Sales, Gailhard Cailhau, Pierre Cailhau, Réginald le Piquart, Guillaume Bourguignon, Raymond Vital, Raymond de Camparian, Pierre Ricaud, Guillaume de Camps, Pierre de Bigorre, Guillaume Colomb, Pierre de Pontlong; Contor, sœur de Guillaume de Taujon; Raymond d'Armaignac, Bernard de Rochebrune, Guillaume de Marsanes, Jehan de Parempuyre, Guillaume Fournier, Gaucelin de Labroste, Bonafoux de Sainte-Colombe, Guillaume Lambert, pour les maisons qu'ils possèdent à Bordeaux dans les paroisses de Sajnt-Paul et de Sainte-Eulalie;— Gaucelin de Castillon et Almoyde veuve de Guillaume-Bernard d'Ornon et héritière de Marestaing et Robert, pour les cens de leurs dîmes de Bernos et Civrac, dans l'archiprêtré de Lesparre (f° 16).

II. COMPTES DE 1346. — Recettes des arrérages de l'année 1346, pendant la vacance du siège, commencés à payer à partir de la fête de l'Annonciation 1347: Jean de la Bergade, Pierre de Fabrica, le scéeleur, et Pierre Boyer. — Enquête faite par le sacriste de Bourg, au sujet des dîmes dans les paroisses de Bayon et de Gauriac ravagées par la tempête. — Reçu de B. de Cavignac pour la dîme de Tabanac, un écu d'or; — de G. Girard, citoyen de Bordeaux, pour l'acensement qu'il a pris de la coutume et des autres péages de Bordeaux, quarante écus d'or; — de Pierre d'Ayrans et Pierre Meynard pour la réconciliation de l'église de Cartelègue, cent sols; — de Pierre de Prat et Jean de Meyan pour la réconciliation du cimetière de Saint-Genès; — du chapitre de Bordeaux, cent sols; — pour

les recettes perçues *sede vacante* par les chanoines Gaillard de Roquers et Fort du Désert, la somme de trois cent trente-neuf écus d'or (f° 17) ; — de Marie de Fereira, Marie de Brion, Pétronille de Lados, maître Pierre Vigier et Maynard Borel, Gérard Boson, Bernard Rolland et son épouse Assailhide, Bernard de Rochebrune, Jean de Mensura, Pétronille de Sarrenxs, Raymond Gombaud, pour des maisons dans la rue de Bassens et la paroisse Sainte-Eulalie, en moyenne cinq sols par maison; — d'Astorgius Descarnières pour le lieu de Naujac; — de Raymond Fulcand, Guillaume Lescapon, Gaillard de Marges pour la rue Saint-Germain, paroisse Saint-Seurin (f° 18); — de Raymond Du Puy, Martin de Martin, Gaillard de Champvieil, Raymond de Brana, Arnaud Guy, Guillaume de Pomiers, Jean Guitard, Gaillard de Faya, Jean de Comprian, Jean Chiquart, Amanieu de La Gardèle, Guillaume Rostanh, Arnaud Pezet, Jacques de Villefranche, Hélias de Cadelhave, Contor de Taujan, habitants de Bordeaux, même cens de cinq sols (f° 20); — de l'abbé de l'isle pour sa part de la dîme de Saint-Julien en Médoc, trois sols; — d'Arnaud de La Mote, recteur de l'église de Bonnetan; Falcon de Malescot, Gaillard Isambert, à Grézillac et à Tizac, pour leurs parts de dîmes dans ces paroisses (f° 21) ; — Raymond Amalvin et Amanieu de Canteloup, celui-ci pour deux maisons qu'il possède dans la paroisse de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — Recette de l'année 1346, le siège vacant, receveur: Jean de Bourgade; — reçu de Gaucelin Arnaud, Olivier de Blaignac, Gaucelin de Lanessan, pour l'archiprêtré de Lesparre; Guillaume Duboscq pour Pessac, le chapelain de Lacanau, Guillaume Benoit pour la dîme de Blanquefort; Hélias du Claus pour la dîme du moulin de Cantoret, dans l'archiprêtré de Moulis (f° 22) ; — le prieur de Belin pour la dîme de Mios; Vital de Sis pour les dîmes des paroisses de Saint-Paul, Sainte-Eulalie et Pontenx, dans l'archiprêtré de Buch et Born; — le prieur de Saint-Jacques de Bordeaux, Guillaume de Budos pour la dîme de Budos et de Sauternes; Guillaume Jourdain; le prieur et la prieuresse de La Rame, Jean de Pujols, Arnaud Dorinha et Assalhida Dorinha, le seigneur de Beautiran, dame Miramonda Calhau, dans l'archiprêtré de Cernés (f°23); — Trenqualéon de Montpezat, Bertrand Dubedat, Gilbert de Bessac, Hélias de Pomiers, Pierre de Lestatge dans l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers {f° 24); — Raymond Ayquelin du Queuil, Guillaume de Confolens le fabricien *(operarius)* de l'église de Guîtres pour leurs biens situés à Queil, Saint-Romain d'Asques et Tizac dans l'archiprêtré de Fronsac; — Arnaud du Tastar pour la dîme de Rignac, dans l'archiprêtré de Blaye : toutes ces dîmes ou portions de dîmes sont inféodées de cinq à douze sols (f°25). — Recettes des réconciliations des églises pour l'année 1346 : — Pierre Duprat et Jean de Meyan pour l'église Saint-Genès près Bordeaux, et Arnaud Gilibaut, vicaire perpétuel de Libourne, pour l'église de Libourne. — Reçu de Géraud de Cantalaude, pour le péage de Pierrefite sur la Dordogne, paroisse de Saint-Sulpice de Faleyrens (Gironde), cent vingt-cinq livres, l'écu d'or compté à cent sols (f° 26). — Recette de Soulac pour l'année 1346. — Restitution par le connétable de Bordeaux, grâce aux instances du procureur de l'archevêque, d'une quantité de sel provenant des marais de Soulac qui avait été rais en régale par le fait de la vacance du siège archiépiscopal; il fallut néanmoins donner quatre écus d'or au sergent ou employé du connétable à Soulac; le produit de la vente de ce même sel par Bernard de Tauriac est de 186 livres. — Rachat par le chanoine rendant compte, du grand *scorale (?)* du château de Lormont, qui avait été donné à un serviteur de l'archevêché, en paiement de ses gages, lorsque le Roi avait mis sous sa main par l'exercice du droit de régale tous les domaines et châteaux de l'archevêché (f° 27). — Recettes des quartières dans les archiprêtrés de : Lesparre, Moulis, Buch et Born, Cernés, Benauge, Entre-deux-Mers, Fronsac, Bourg et Blaye. Les quartières étaient des prestations en argent ou en grains auxquelles les églises paroissiales du diocèse de Bordeaux avaient de tout temps été assujéties envers les archevêques. On ignore leur origine (f° 28 au f° 43).

III. COMPTES DE 1355. — Comptes des revenus de l'archevêché par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, rendus du 1er janvier 1355 au 1er janvier 1356, qui forme la 4^{e} année du règne de cet archevêque (f° 44). — Reçu pour les cens et dîmes : — dans l'archiprêtré de Lesparre, la somme totale de quinze livres dix-neuf sous et obole; — du prieur de Saint-Trélody; — de Raymond de Boscau, pour la dîme de Saint-Germain; — de Gombaud et Arnaud de Queyrac ; — de l'abbé de L'Isle, pour la paroisse Saint-Julien; — d'Amanieu de Copessac, pour les paroisses de Loirac, Dignac et Jau; — de Marquèse Laforest, pour la paroisse de Listrac; — de l'abbé de Verteuil, pour les paroisses de Sainl-Trélody, Cissac, Margaux, Soussan, et Segonnes, actuellement section de Margaux; — de Géraud Du Puy, sacriste de la cathédrale, pour les cens et la dîme de Cussac. — Reçu da s l'archiprêtré de Moulis la somme totale de quatorze

livres, deux sols, dix deniers (f° 45) : — d'Ayquelin Du Pas, pour la dîme de Magudas; — de Raymond d'Aressan, pour les paroisses d'Eyzines et de Blanquefort; — du prieuré de Camparian, pour la dîme de Mérignac — Dans l'archiprêtré de Born, la somme totale de huit livres six sols : — des Frères Prêcheurs de Bayonne, pour Aurignac et la dîme d'Usa; — de Gerald de Montaut, par les mains de Pierre-Arnaud de Mauléon, pour les paroisses de Pontenx, Parentis et Uza. — Dans l'archiprêtré de Buch, la somme totale de dix-sept livres : de Ruffat d'Artigamala, de Guillaume de Portes, pour les paroisses Saint-Seurin-du-Porge et Saint-Amand; — du prieur de Camprian, pour la dîme de Lenton et l'arrérage de plusieurs autres portions de dîme; — du prieur de Belin, pour la dîme de Sales et de Mios; — du prieur des Monts, pour le tiers qu'il possède dans le solage ou l'agrière de Gujan, dont les autres parts, quelques-unes du douzième, sont tenues par Augier de la Motte, Rufat d'Artigamala, Pierre de Treugo, Raymond de Bayonne et autres; — d'Arnaud de Lacaze et de Pierre Dupuy (f° 46).— Dans l'archiprêtré de Gernès, la somme totale de dix-huit livres: — de Guillaume du Tuzan, pour la dîme du Tuzan à six sols par an; — d'Arnaud de Castillon, au nom de Pierre Vigier de La Rousselle, pour la dîme de Blanquefort, affermée à quatre livres par année; — et pour celle de Balizac et de Saint-Morillon ; — de Pierre de Fargues, pour Gaillard de Beautiran ; — d'Arnaud de Rivet et de Pierre et Bernard de La Pouyade, pour la dîme de Bommes. — Dans l'archiprêtré de Benauge : de Bernard de La Roque, de Cambes; — de Thalesia, veuve de Pierre de La Roque, pour dîmes à Cadillac et à Loupiac. — Dans l'archiprêtré d'Enlre-deux-Mers : de Gaillard Bonneau, au nom de Jean de La Lande, pour Saint-Loubès; — de Bernard de La Font, chevalier, pour Saint-Sulpice; — de Guillaume de Portets, chapelain d'une chapelle fondée par le cardinal de La Mote, pour la dîme de Melac; — de Raymond Olivier, pour la portion de dîme que son épouse Isabelle possède à Saint-Loubès; — de Pierre Duboscq, citoyen de Bordeaux, pour la paroisse de Senac; — de Jeanne de Soler, pour la dîme de Génissac et de Quinsac; — de Arnaud d'Anglade de Génissac. — Dans l'Entre-Dordogne : de Hugues de Ségur, pour la paroisse de Saint-Cybard. — Dans le Fronsadois : des prieurs de Salignac et d'Espessas;— de Sicard Vigourous, pour la dîme de Vayrac. — Dans l'archiprêtré de Blaye, il ne fut rien reçu ni payé pour les cens en cette année 1355. — Recettes des cens arriérés tant de l'épiscopat d'Amanieu de La Mote, archevêque actuel, que de P. de Luc et Amanieu et Bernard de Gazes, archevêques, ses prédécesseurs, et payés du 1er janvier 1355 au 1er janvier 1356 (f°47), le sterling compté pour cinq deniers jusqu'à la fête de Saint-Michel. On fit alors une nouvelle monnaie : le léopard d'argent, qui valait six deniers et qui, dans les comptes des cens, était compté pour cinq; et le léopard d'or, qui valait quatre sols six deniers desdits léopards d'argent. — Ont payé : Catherine de Castelfort, Thomasie de Chicat, Amanieu et Raymond de Canteloup, Arnaud Vital, pour Gaillard de Beautiran; — Guillemin Textor, sur des maisons de la rue Paillère; — Arnaud de Pujol, Arnaud de Camparian, Guillaume Adanet, sur un tènement situé au puits de Malemort; — Jean de Magudas, sur des maisons de la rue qui va du Temple à la porte *Dijeu;* — Guillemin Rostanh, Arnaud le Juif, pour la maison du Cahernan *(domus de Cayffernano),* dans la rue du même nom; Bonafoux de Sainte-Colombe, Guillaume Fabre, jongleur; Sanche de Montsauve, Guillaume de Pomiers, Menaud de Montausier, Pétronille de Cahors, Pierre de Casaux (f° 49); — Arnaud et Pierre de Boyentran, devant l'église Saint-Germain; — Hélie Pasquet, pour la rue des Menudes; — Robert Gasc, pour l'aubarède, au delà de la porte Saint-André; Pierre de Granier, pour des terres à Naujac, derrière les chais des moines, au Vivier, au delà de Pontlong, près et au delà du Peugue, au Moulin à vent; — Blanche du Bouscat, Bernard Jourdan, Ayquelin de Combes, Hélies Chevalier, au nom d'Isabelle, sa femme, pour un casai situé devant le cimetière Sainte-Eulalie; —Raymond de Lalande, Assalhide Du Bosc; — Nolot de Cornu, Hélie de Levignac, prieur de Saint-André-du-Nom-Dieu (Saint-André-de-Cubzac); — Pierre de La Caminade ; — les hommes de Centujan ; — les prieurés de Castillon et de Mimizan, par Pierre Arnaud de Mauléon, Pierre de Casaux et Pierre de Boyentran (f° 51). — Somme des cens dus à Lormont en 1355, au terme de Saint-Mathieu, et payés en bonne monnaie : huit livres, dix sols, onze deniers. — Recettes sur la paroisse de [Saint-Pierre de Quinsac en Barès : à Papagona, payé par Arnaud de Bourg, pour la quatrième partie *unius comestionis,* laquelle paraît être en totalité de dix sols, payable par plusieurs feudataires; — mention d'un lépreux, Arnaud de Campescau, qui acquitte la somme de douze deniers par an, à raison de son habitation *(stagia),* dans la même paroisse (f° 52). — Recettes des cens pour l'année 1355; l'obole nouvelle d'argent appelée léopard, est comptée pour cinq deniers, et le denier d'or ou léopard, pour vingt-deux sols six deniers, aux quatre termes de Saint-Michel, Saint-Seurin, Saint-Martin, Saint-André. — Cens payés pour des vignes à la Taupe (à la *Tauga),* et pour un atelier *(operatorium)*

touchant la porte de la ville, devant l'église Saint-Pierre;— Marie Locq, lépreuse, pour une vigne à Saint-Genès; — A. de Tayac, pour des vignes de la rue Tronqueyre, à Saint-Seurin; — Pierre de Roquaduy, Blanche d'Ornon ; — Guillaume Du Puy, au nom de Raymond Rostanh, près de la maison de Jean de Bordeaux; M^e^ Robert Gasc, Raymond Vacquier, Guillaume de La Borie, Pierre de La Lande de Blanquefort, Pierre de La Caminade, Blanche de Sauquet de Barsac, et pour des maisons situées dans les rues des Plans, Tronqueyre, de Bassens, des Somenudes *(Minorissarum),\e* carrefour de la rue Castillon, du Hâ *(de Farro),* de Saint-Germain, et autres (f° 53). — Recettes de Lormont (1355) pour la rue du Marché : de P. de Maucailhau et son épouse; de Thomasie Ducros, près du verger de l'archevêque; de Raymond de Canteloup, Gaucelin Du Cros, Gaillarde, fille de Jean de Saint-Astier, Arnaud de Tersan, Jean Gombaud et Agnès, sa femme (f° 55). — Recettes des arrérages du subside levé pour le *pallium* du seigneur archevêque, à présent régnant : prieuré Saint-Laurent de Lesparre, chapelains de Langoiran, du Tourne, de Lados, de Grèsillac, d'Anglade, etc. — Les archiprêtrés deBuch et Born, de Moulis et de Cernès n'ont rien payé cette année pour ledit pallium. — Recettes des arrérages du subside de charité accordé au seigneur archevêque, le florin compté pour trente-deux deniers sterlings (f° 56). — Recettes diverses pour l'année 1355 : émoluments du sceau du secrétariat général, pour raison des réconciliations d'églises; — amendes et condamnations de la Cour de l'officialité métropolitaine. — Reçu du sacriste de l'église, de Saint-Émilion, pour l'expédition de la lettre qui le chargeait de réconcilier la chapelle Sainte-Marguerite et le cimetière, dix sols, six deniers sterlings; — du vicaire de Sainte-Hélène, pour lettres de permutation, deux florins d'or; — du chapelain du Teich, pour l'expédition de lettres de non-résidence, six sous, six deniers sterlings ou trois florins d'or; — de Jean Vidal, pour amende de vingt-cinq florins d'or, encourue à cause d'un mariage clandestin qu'il avait célébré; — du chapelain de Talais, pour amende (f° 57).— Recettes particulières, pour l'année 1355; — recettes du sceau du secrétariat pour : collation de bénéfices, permutation avec Bernard de Garos, lettre de légitimation, lettres de tonsures, exemption de résidence, collation des ordres sacrés par l'évêque d'un diocèse étranger *(Chrisopolitanus episcopus)* faisant fonctions dans celui de Bordeaux, le samedi après les Cendres et le samedi de Pâques, etc. — Reçu pour réconciliations d'églises et de cimetières, pollués par la guerre et l'effusion du sang : de l'abbé de Guîtres, pour l'expédition de lettres de réconciliation du cloître de l'église et du monastère de Guîtres, dans lequel les Français avaient établi leurs munitions de guerre *(in quibus fuerant municiones Gallicorum);* — de paroissiens ou prêtres des paroisses suivantes, pour la réconciliation : de l'église et du cimetière de Bassens; — du cimetière de Lormont; — de l'église de Toutigeac; — de celles de Cérons et de Moulon. — Reçu vingt sols sterlings de Raymond d'Artigamala, pour réconciliation de l'église de Puy-Paulin de Bordeaux. — Recettes des amendes ou condamnations de la Cour officiale, pour ladite année 1355 : de Vital de Boyer, mariage clandestin ; — d'Arnaud de Villeneuve, amende ; — de Jean Argui, notaire, et Arnaud Gardas de Bourg, amendes; — d'Amanieu de Brossau de Mimizan, pour délit commis dans l'église de Saint-Julien de Born; — d'un homme de Saint-Loubès, qui par suite d'une amende encourue pour un délit avoué sous le sceau de la confession, a donné un calice d'argent pour la chapelle archiépiscopale (f° 60). — Recettes pour l'année 1355 du produit du sceau de la cour officiale de Bordeaux, perçues par P. de Mauléon, scelleur de ladite cour. — Recettes extraordinaires : legs d'une somme de quarante livres fait à l'archevêque par Raymond de La Roche, et délivré par Raymond de Ségur; — reçu de Richard l'Anglois de Lormont, pour vente d'un cheval que Bernard Garros avait conduit à Avignon à l'archevêque, seize florins d'or; — des hommes du Pian près Saint-Macaire, et de Coutures, par les mains de M^e^ Jean Assin, notaire de Coutures, cinq livres six sols, pour droit de fouage et de sirmanage *(sirmanaginm),* quoique celui-ci eût déjà été levé, selon l'usage, par et pour le prévôt du lieu (f° 61). — Recettes des lods pour ventes et arrière-ventes à Bordeaux, Lormont et Saint-Pierre de Quinsac, levés sur les actes passés par Jean de Crota, notaire au duché de Guyenne (f° 62); — des quartières pour l'année 1355, dont l'estimation est laissée, pour celte année, à la volonté des chapelains qui les doivent, à cinq sols sterlings l'escarte (trois hectolitres et demi), qui est, comme la conque et le boisseau, une mesure du pays, adoptée dès 1346 dans les comptes du diocèse à la place des précédentes (f° 27), sur le type de l'année 1259 (f° 31); — de la vente des blés : vendu à Étienne de Cossinton, chevalier, qui était venu avant l'arrivée du Prince (Noir), pour préparer les logements et les provisions, dix escartes d'avoine (f° 66). — Totaux de toutes les recettes pour l'année 1355; en monnaie, deux cent quatre-vingt-cinq livres, dix-huit sous, quatre deniers sterlings, cinq cent soixante-quinze écus d'or *(de antiquis),*- cent soixante-quinze léopards d'or, trente royaux d'or un denier d'or appelé noble,

vingt-quatre livres neuf deniers obole d'argent, appelé léopard ; en nature : quatre cent soixante-neuf escartes, quatre boisseaux froment, trois cent quarante-quatre escartes avoine, quarante-neuf seigle, cent millet, un boisseau fèves (f^{os} 67 et 68).

II. — Dépenses faites par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, du 1er janvier 1355 au 1er janvier 1356; ces dépenses concernent toute la maison de l'archevêque, le clavaire, le procureur, le scelleur, Arnaud de Deviers, Bernard de Tauriac, Jean Ayquelin, clerc; Bertrand Divisos, huissier; plus, les frères et les amis dudit seigneur, et gens arrivant souvent de la Cour Romaine. Et comme les florins et autres monnaies ont des cours divers, les dépenses sont comptées en sterlings d'argent jusqu'au mois d'octobre, époque où fut fabriquée une monnaie nouvelle (f° 69). — Dépenses occasionnées pendant le mois de janvier par les frères de l'archevêque, Pierre et Gaillard et leur suite, au nombre de seize personnes, parmi lesquelles Augier de Lassus, réunies pour l'affaire d'Arnaud de Gavarret; — arrivée de Pierre de La Mote avec un grand nombre de nobles et de serviteurs. — Le 29 mars, l'évêque de Chrisopoli officie à la fêle du Jeudi-Saint et est reçu à la maison dudit seigneur archevêque; — dans l'octave de Pâques» sont reçus à la maison dudit seigneur : Raymond de Mauléon, ancien camérier du cardinal Montesquiou *(Montis Esquinii)* et plusieurs familiers du seigneur de La Mole (f° 70). — Le 19 avril, Pierre de La Mole et Gaillard, son frère, avec Raymond de Mauléon et neuf cavaliers montés sont reçus à la maison; — le 28 juin, Pierre et Gaillard passent la semaine à la maison avec Menaud de Cruseuil et Berdot de Monts, ainsi que Bernard Ferrand et ses compagnons; à leur départ, frais d'un grand dîner : frais des séjours répétés des frères de l'archevêque dans la maison dudit seigneur; — préparation de la provision de bois dans la forêt de Lormont: — Les dépenses qui suivent sont comptées en oboles blanches appelées léopard, dont un denier d'or appelé léopard valait quatre sols six deniers, et un écu d'or à peu près autant (f° 71). — Frais de voyage de plusieurs hommes qui vinrent de Roquetaillade, propriété patrimoniale de l'archevêque; — le vendredi après la fête de Sainte-Agnès, donné à Garos allant à la Cour Romaine d'Avignon, pour son voyage jusqu'à Roquetaillade, douze sterlings d'argent; — pour accompagner le courrier du pape jusqu'à Bazas; à Pierre Vigier et Bertrand Serval, capitaines du château de Couze, pour garder ledit château; — achat de bourses pour mettre l'argent que ledit Garos porta au seigneur archevêque à Avignon; — à Jean Doyde qui, le 27 mars, alla à la Cour Romaine à Avignon rendre à l'archevêque les comptes de son archevêché; — donné par ordre de l'archevêque à Bertrand de La Mote, frère du seigneur cardinal de La Mote, cent dix florins, plus quatre-vingt-dix florins (f° 72). — Envoi d'un agent à Bazas et à Langon pour exécuter les ordres portés contre Arnaud de Gavarret; — à Bernard de Monts, pour frais de voyage à Avignon pour le service de l'archevêque; — pour copie envoyée à l'archevêque, en Cour Romaine, du compte-rendu par l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye de l'inventaire des biens de Pierre de Luc, ancien archevêque de Bordeaux;— pour la visite du lieu de Lormont et du moulin nouvellement réparé; — le vendredi, après la fête de saint Jean-Baptiste, obligé de changer de maison à cause de la venue du Prince Noir, loué la maison de la femme de Jean d'Ayressan, près de la maison de Géraud Du Puy; — acheté pour la provision de la maison deux pipes de cidre ou *cicerole;* — fait publier certaines lettres du roi d'Angleterre sur le fait de la monnaie (f° 73).—Livré à Menaud de Cruseuil, qui allait à la Cour Romaine, le cheval de l'archevêque, par ordre de Pierre de La Mote, et donné pour ses dépenses deux écus du roi Jehan et deux florins d'or, le jour de la fête de Saint-Michel; — envoyé Jean Doyde avec un compagnon à Blaye pour célébrer le synode; — allé à Lormont pour recueillir les cens et exiger d'Arnaud Constantin les droits de questalilé et pour autres affaires; — fait à la Nativité l'aumône aux six Ordres Mendiants de Bordeaux; — donné le même jour, à cause de la solennité de la fête, aux serviteurs et trompettes de la ville, suivant l'usage; — payé pour frais de voyage à Buch, Born, Cadillac, Rions, Preignac et Barsac, pour poursuivre les débiteurs (f° 74); — pour le cheval de l'archevêque, que Menaud de Cruseuil amena à la Cour Romaine, et pour celui que Pierre Guitard ramena à Bordeaux; — pour le voyage que fit Raymond de Mauléon d'Avignon à Bordeaux, pour surveiller les affaires de l'archevêque; — au fermier de Pessac, pour ladite terre de Pessac; — à Bergond de Lia, qui a la garde des registres du contrôle de Bordeaux pour voir les comptes de la monnaie; — à Étienne de Cossinthon, chevalier, venu pour préparer les logements avant l'arrivée du Prince Noir, afin de nous laisser retirer nos biens et meubles de l'archevêché, et nous pourvoir d'un logement convenable pour notre résidence et pour loger nos blés; — donné à Guillaume, chapelain du prince, qui était venu pour faire les provisions, cent escartes du grenier de l'archevêché, et cinq boisseaux froment et avoine, pour le prix de quatre-vingt-onze

écus d'or que le sieur Thomas de Ros, maire de Bordeaux, promit de payer par acte public, ce qu'il refusa plus tard d'exécuter; — donné au bouteiller du prince, pour qu'il ne fît pas mettre sous la main dudit prince nos vins qui étaient à Porte-Bouquière; — donné à Créon, au prévôt de l'Entre-deux-Mers, pour le compte du seigneur de Montferrand, les quartières de l'année passée (f° 75). — Chapitre des dépenses pour les vêtements de l'official, des neveux et autres familiers dudit seigneur archevêque (1355) : — deux pièces de drap pour l'official et le gardien du sceau, le reste envoyé à Roquetaillade aux neveux de l'archevêque et autres familiers de la maison (f° 76). — Chapitre des ' dépenses particulières faites pour les frères de l'archevêque : envoyé à Roquetaillade, le 14 février, par le sieur Jehan Mostet et Adhémar Textoris, précepteur des neveux de l'archevêque, deux cent vingt merluches de Cornouailles; — paiement d'un jupon pour Gaillard de La Mote, frère de l'archevêque ; — frais de vêtements, de provisions, telles que : figues, raisins, harengs; foins pour les chevaux; — donné à Pierre de La Mole, par ordre de l'archevêque, cent cinquante royaux d'or et cent florins; estimés les cent cinquante royaux d'or par les changeurs de Bordeaux à deux cent trente-sept florins d'or neuf du coin de Bordeaux, qui, comptés chacun pour vingt-quatre sterlings, font vingt-trois livres sterlings, et les cent florins d'or comme dessus font dix livres sterlings; — achat d'une ceinture, d'un rochet et d'une épée pour Perrin, neveu de l'archevêque; — poissons, poivre et safran portés à Sallebœuf; — aux bateliers, pour avoir passé les chevaux qui venaient de Sallebœuf; — ferrements des chevaux des frères et neveux de l'archevêque et de leur suite; — le mardi 7 juillet, Pierre de La Mote fait préparer un dîner dans le palais archiépiscopal où sont invités : le sénéchal, le connétable, le maire de Bordeaux, Étienne de Cossinton, chevalier, et le seigneur Guillaume, qui était venu pour préparer les appartements pour le Prince; Géraud Du Puy, archidiacre de Blaye, officiai; Bertrand Ferrand, Bergouin de Lia et autres nobles; dépensé, indépendamment du pain et du vin, soixante-cinq sols sterlings neuf deniers; — donné par ordre de Pierre de La Mote à quatre sonneurs de trompette; — à Raymond le bouffon et aux jongleurs de Pierre, neveu de l'archevêque (f° 77). — Le 23 juillet, autre dîner donné par ledit Pierre de La Mote, où figurent: G. Du Puy, Arnaud de Plassan, Jean Guitard, et P. de Rouffiac, conseillers du Roy;— frais de vêtements pour Pierre de La Mote, frère de l'archevêque, et Perrin, son fils; — achat de drap de Colcester, pour faire des cottes-hardies *(cottafardias),* pour Pierre et Amanieu, neveux de l'archevêque, et Gaillard de La Mote ; — dépenses faites par les neveux de l'archevêque en avoine et autres frais pour leurs chevaux dans les voyages de Sallebœuf et de Roquetaillade (f° 79); — dépenses faites pour les vignes en Tannée 1355 : vignes de Pessac, de Lormont (autour du palais archiépiscopal, la forêt et le jardin du palais) (f° 80): — dépenses pour recueillir les quartières; — dépenses des vendanges et réparation des fûts (f^os^ 81, 82). — Pour une pipe de vin due par un homme questal de Lormont et portée à la maison de la rue Bouquière. — Somme totale des dépenses et reddition des comptes à Pierre Lacolre, docteur ès-lois, officiai de Bordeaux et vicaire général, tant au spirituel qu'au temporel, de l'archevêché, le 23 février 1356 (f^os^ 83 et 84). — Mention informe des cens des années 1355-1360, perçus au nom de l'archevêché aux lieux dits à Saint-Seurin, le carrefour de la Recluse; — à Champ-Rond; —à Campauria; — aux Arènes, ou Palais-Galiane; — à la Motte-d'Ayre; — au grand cimetière, ou Terre-Nègre; — aux Aqueducs ; — à la rue de Pessac ; — à la Sorège ; — à Lodors; — à la Cadène ; — à la Croix de Badet ; — à la Grand'-Rue qui, du carrefour de la Recluse, conduit droit au nord au Palais-Galiane;— à la Croisette, ou Saint-Julien; — à la Porte des Paux(Despaus), ou du Peugue; — à la Tremblede; — à la porte *de Spanos, sire de Farro, — (Anno Domini M. III. LV. incepimus dare guardias. — Anno Domini M. CCC. LVI, incepimus dare guardias, videlicet die martis in vigilia beati apostoli Mathiœ, littera dominicali* B.)

IV. Levée du décime du saint-siège, en 1364, et du trentième des revenus ecclésiastiques imposé par le pape Clément VI; comprenant les noms de toutes les chapelles, aumôneries, bénéfices du diocèse réunis par archiprêtrés, et donnant pour chacun le chiffre auquel il est imposé (d'où le revenu peut se conclure) : ainsi l'archevêque de Bordeaux étant taxé à quatre cents livres pour son décime, a un revenu de quatre mille livres en 1364, soit environ deux cent vingt mille francs d'aujourd'hui. Le chiffre total du trentième levé en 1364' par le collecteur apostolique Sanche Vaquier, sacriste de Saint-Michel de La Réole, est de huit cent seize livres, supposant un revenu de un million et demi actuel pour tous les biens du clergé dans le diocèse, imposés de ce chef, dont le capital à deux pour cent, serait de soixante-quinze millions d'aujourd'hui : *sequuntur taxationes beneficiorum ecclesiasticorum civitatis et diocesis Burdigalensis que debent et consueverunt solvere decimam domino nostro pape, necnon et tricesimam per dominum Clementem papam VI indictam.* (En 1372, la

livre représenterait cinquante-cinq francs de la monnaie actuelle.) — Archiprêtré d'Entre-Dordogne : — chapelain de Belvez ; — prieur de la Fayote ; — chapelain ou prieur de Saint-Étienne de Lisse; — chapelains : de Saint-Magne, de Puy-Normand, de Sainte-Terre, d'Amiens, de Saint-Laurent; — prieur de Castillon; — chapelain de Saint-Christophe; — sacriste de Saint-Émilion; — chapelain de Sainte-Colombe; — abbé ou doyen de Saint-Émilion; — chapelains de Parsac, de Saint-Pierre de Piles; abbé et couvent du monastère de Faise; — chapelain de Saint-Georges et de Saint-André; — aumônier de Saint-Émilion et chapitre; — prieur de Pierre-Fite; — chapelains de Libourne, de Boenxs; — chapelain et prieur de Capitourlan; — chapelains de Saint-Denis, Francs, Puysseguin, Saint-Martin de Mazerac, Saint-Pierre d'Abzac. — Archiprêtré de Fronsac : — prieur de Salignac; — chapelain de Marensin; — prieur de Rocelles; — chapelain de Saint-Germain de la Rivière; — prieur de Villegouge; — chapelains de Salignac, La Pouyade, Savignac; — prieurs de Coutras, Fieux, Puy-Dudon, Saint-Michel du Double; — chapelains de Lagorse, Lagarde, Bayas, Peintures, l'archiprêtré avec l'église de Bonzac; — chapelains de Saint-Ciers d'Abzac, Saint-Genés de Queil; — prieur de Saint-Michel de la Rivière ; — prieuré de Sainte-Geneviève; — prieur de Fronsac; — chapelains de Parsac, Villegouge, Galgon, Laye; — prieur de Coutras; — abbé de Guîtres, plus l'aumônier, le pitancier, le sacriste, l'ouvrier; — le prieur de l'île du Carnet. —Archiprêtré de Bourg : — Prieurs de Cubzac, de Saint-André du Nom de Dieu, d'Aubie et d'Espessas; — chapelains de Gauriac, du Sault, de Cezac, de Saint-Savin, de Saint-Dizant de Soudriac, de Tauriac; — l'abbé et le sacriste de Bourg; — le chapelain de Saint-Seurin *de Arboribus;* — le camérier de Bourg ou chapelain de Lalibarde; — le prieur de Peujard; — les chapelains de Saint-Gervais, de Montbrier; — le prieur de Guilhac; — chapelains de Camillas, de Bayon, de Pugnac; — prieurs de La Lordine, de Lansac et de Bellegarde; — chapelains de Saint-Marien, de Saint-Laurent d'Arce, de Prignac et de Marcamps, l'archiprêtré de l'église de La Ruscade. —Archiprêtré de Blaye: — l'abbé et le sacriste de Saint-Sauveur de Blaye; — l'abbé, le sacriste et le camérier de Saint-Romain de Blaye; — les chapelains de Plassac et de Berson; — les prieurs et chapelains de Cars, Saint-Paul, Saint-Genès de Segonzac, Saint-Androny; — les prieurs d'Anglade, de Brau; — chapelains de Saint-Ciers de La Lande, Saint-Caprais, Massillac, Donnezac; — prieurs de Saint-Ciers de La Lande, de Reignac; — chapelains d'Eyrans de Soudiac, Mazion, Saint-Palais et l'abbé de Pleine-Selve; — l'hospitalier et le fabricien de Saint-Sauveur de Blaye. — Archiprêtré de Lesparre: — prieur de Soulac; — chapelain et sacriste de Soulac; — prieur et chapelains de Grayan, Lilhan, Talays, Vendays, Vensac, Queyrac, Bégadan, Civrac; — prieur de Saint-Trélody; — chapelains de Saint-Germain d'Esteuil, Cadourne ; — l'abbé de l'Isle; — chapelain des Oliviers ou Saint-Estèphe de Calonne; — abbé de Verteuil; — chapelains de Cissac, Saint-Sauveur, Pauillac : — prieur de Saint-Laurent, chapelains de Saint-Dizant, Ordonnac, Boyentran, Cussac; — prieur de Saint-Christoly; — chapelains de Saint-Julien, Saint-Trelody, Blaignan, Prignac et Uch. — Archipêrtré de Benauge : — chapelain du Pian ; le prieur de Bellebat; — chapelain, sacriste, camérier, fabricien de Saint-Macaire; — prieur et chapelains de Sainte-Croix du Mont, Gabarnac; — prieur de Saint-Macaire, chapelains de Monprinblanc, Targon; — prieur de Saint-Pierre de Loupiac; — chapelains de Saint-Caprais, du Tourne. — Archiprêtré de Benauge: — le prieur de Campaigne et les chapelains de Saint-Romain de Loupiac; — chapelains de Saint-Caprais, Cadillac, Neyrac, Capian, Lestiàc, Langoiran, Tabanac, Baurech, Cambes; — prieurs de Sainte-Catherine et d'Ortholeya; — chapelains de Batz, Ladaus, Baron, Saint-Mexant, Mourens, Cantois, Saint-Martin de Semens, Arbis, Soulignac, Faleyras, Saint-Seurin d'Escoussans. — Archiprêtré de Cernés : — Ville de Bordeaux : — l'archevêque de Bordeaux doit sur quatre mille livres de revenu (valant deux cent vingt mille francs actuels) quatre cents livres de contribution, et pour la levée du trentième, cent trente-quatre livres. — Le chapitre de Saint-André paie sur un revenu de deux mille cinq cents livres;—le doyen de Saint-André, avec l'église de Lassatz (à Budos, Gironde) annexée à son titre, sur deux cent quatre-vingt-huit livres; — les archidiacres de Médoc, de Cernés, de Blaye sur un revenu, chacun, de cent soixante. à cent livres; — l'abbé de Sainte-Croix, sur trois cent seize livres, le cellerier sur douze cents; les autres dignités sur un revenu de cent, à douze livres; — le prieur de Saint-Laurent d'Escures, sur vingt-cinq [livres; — le chapelain de la primatiale (La Magestat Saint-André), sur vingt livres; — le chapitre Saint-Seurin, sur onze cent trente; — le prieur de Mont-Judaïque, sur douze. — Bénéfices divers formant l'archiprêtré de Cernés : — les chapelains de Saint-Symphorien, Balizac, Villandraut, Sauterne, Preignac, Budos, Pujols, Illats, Rieufret; — les chapelains et prieur de Barsac, Cérons, Virelade, Podensac;

— les chapelains et prieur de Portets, Saint-Sève, Saint-Maurillon, Saucats ; — le prieur de Beautiran, les chapelains de Saint-Médard de Bègles; les prieurs de l'Isle, de Malempsa, de Brax; — les chapelains de Léogats,. Fargues, Arbanats, Guillos; — le prieur de Bommes; — l'archiprêtré de Cernés pour sa juridiction et pour l'église de Gradignan, siège de l'archiprêtré. — Archiprêtré d'Entre-deux-Mers : — les chapelains de Camblanes, Sadirac, La Tresne, Quinsac-dessus, Lignan, Carignan, Bouliac; — le prieur de Cenon; — le chapelain de Bassens; — le prieur de Saint-Loubès; — les prieur et chapelain d'Yson ; — les prieurs de Vayres, de Bussac; — les chapelains d'Artigues, Tresses, Saint-Loubès, Pompignac, Sallebœuf, Camarsac; — les chapelains de Saint-Pierre et de Saint-Jean de La Sauve (abbé, prieur, célerier, hostelier, camérier, infirmier, aumônier, réfectorier, sacriste, pitancier, etc.); — les chapelains de Saint-Quentin, Saint-Germain, Daignac, Nérigean; — les prieurs d'Agulhac, Boysset, de Saint-Sulpice: — les chapelains de Moulon, Tizac, Serraignan, Sadirac, Saint-Pardoux, Arveyres, Castets; — le chapelain de Floirac ; — le prieur de Guibon ; — les chapelains de Saint-Sulpice et l'abbé de Bonlieu. — Archiprêtré de Moulis : — les chapelains de Carquans, Listrac, Moulis, Sainte-Hélène, Avensan, Soussans; — le chapelain et prieur de Lamarque ; — les chapelains de Margaux, Cantenao, Arsac, Macau, le Pian, Blanquefort; — le chapelain et prieur du Taillan; — les chapelains de Saint-Aubin et de Saint-Médard annexé à l'archiprêtré de Moulis; — les chapelains d'Eysines" et Péssac ; — les prieurs de Jalet, Bruges, Ludon, Blanquefort et Mérignac; — le chapelain de Lacanau. — Archiprêtré de Buch et Born : —les chapelains de Vignac, Mesos, Saint-Julien, Mimisan, Aureillan, Saint-Paul, Audenge, Pontenx, Saint-Seurin du Porgè, Sainte-Eulalie, Parentis, Uzer, Sanguinet, Biscarosse; le prieur de Mimisan ; — les chapelains de La Teste, Gujan, le Teich, Lanton, Andernos; — le prieur de Camparian.

V. COMPTES DE 1380. — Recette des cens dus à l'archevêché pour l'année 1380 (f° 166). — Cités : les héritiers de Pierre de Boyentran; divers particuliers pour des maisons sur les fossés des Ayres, la rue du Hâ, le portail du Hâ, rue de Castillon, le lieu de Naujac, la rue des Faures, à Saint-Lazare; — Jean Landa, prêtre, pour une maison appelée Saint-Amand dans la paroisse Saint-Seurin, rue Saint-Germain; — Jean de Lalande, dame Judith d'Escalette, Embesat de Copessac, chevalier, près Guîtres; — vignes près du Palais (le palais Galiene) ; —autres vignes à Pessac. — Recettes des quartières dues par les chapelains de tous les archiprêtrés pour Tannée 1398 (f° 176). —Recettes des pensions des églises du diocèse de Bordeaux qui sont de la mense dudit seigneur archevêque (1397 à 1398) : — les vicaires perpétuels des églises de Lesparre, Quinsac et Lormont. — Recette de la quête au synode annuel; versement par les archiprêtres de Lesparre, de Moulis et de Bourg (f° 187). — Recette des cens dus personnellement audit seigneur archevêque par la paroisse de Saint-Martin de Lormont pour l'année 1398. — Recettes des cens contenus dans le petit rôle; cités : P. de Boyenlran pour sept sols de cens dus par sa vigne *prope palathim Galiane,* au clos de la Taugue; — Hélie de Cabarrus; — H. de Morbec; — Pierre de Landiras, chevalier, pour une pièce de vigne tenue autrefois par Pierre Constantin, son questau; — Géraud, Hélie et Ayquelin de Puyau, notaires publics, pour une terre *in pelago prope murum pradelli domus archiepiscopalis* et une autre, rue de la Tornepique-du-Far, etc. — Ces recettes comprennent tous les archiprêtres pour l'année 1381 (f° 189). — Dépense de l'année 1379; vendanges à Lormont. récolte des foins, culture du jardin (f° 195).

VI. COMPTES DE L'ANNÉE 1383 (f° 197). — Recettes des cens contenus dans le grand et dans le petit rôle, faites par Gaillard Castanh, receveur général de Raymond de Roquers pour l'année 1383. — Cités : les hommes, de Lassatz pour le droit de protection *(capteniia)* particulier que l'archevêché exerçait sur eux ; — Bernard le Juif; — les possesseurs de la rue du Cahernan;—J. de Quimper Corentin, etc... — Le captai de Buch, le prieur de Belin, les chapelains du diocèse pour les cens et dîmes dont ils sont tenus; — Vital Carie, chantre de la cathédrale; — Arnaud Caillau de Nulhac, pour le cens qu'il doit sur son atelier ou fabrique *(operatorium)* de la rue Poitevine, de 1378 à 1383 (f° 198); — le chapelain de Saint-Jean d'Estontes; — Maître Jehan des Ponts, cent vingt-neuf guyanes d'or pour la ferme annuelle des défauts et taxations de la cour de l'officialité; —Jeanne Riquard, femme d'Étienne Dax, chevalier; — India de Sonelhac, pour une maison cornière dans la rue de Bassens (f° 205); — Senebrun, seigneur de Curton, pour maisons et tours rue Saint-Paul; — Pierre Arquier, prêtre; — Jean Lacorrée, chanoine; — Raymond Vaquier, Pierre de Villeneuve, M^e^ Guillaume Centout, Jean Briscot, gantier (f° 207). — Recettes des cens contenus dans le petit rôle pour la même année ; cités : Guillaume de Blagnan, chevalier; — Vital Carie pour la paroisse de Saint-Estèphe de Calonne (Saint-Estèphe en Médoc); — dîme du moulin de Cavarret pour la paroisse de Blanquefort. Ces recettes comprennent

tous les archiprêtrés en 1383 (fº 208). — Dépenses faites par Gaillard Castanh, receveur général de Raymond (de Roquers), archevêque de Bordeaux, pour l'année 1383; — dix-huit mains de papier, quatre livres dix sols; — huile achetée dans la rue de la Rousselle; à Pierre de Virac, capitaine de Vayres; pour dix tonneaux de bois; quinze pièces de toiles de Bretagne pour linceuls, nappes et amicts; frais de médicaments, julep, emplâtre, onguent, pilules, sucre rosat; épices apportées de Toulouse à Bordeaux; payé après le décès dudit seigneur archevêque, divers comptes pour frais de maladie; frais d'entretien de la chapelle dudit seigneur archevêque; le 8 novembre, vingt-cinq livres de cire par ordre dudit seigneur, pour les obsèques de Robert Ros, chevalier; frais de culture, vendanges; tonneaux de vin envoyés au sénéchal de Gascogne (f° 224).—Réparations au moulin de Lormont; fait faire deux paires de caleçons pour Jean de Roquers, neveu de l'archevêque, plus une ceinture de drap de Galles; achat de drap pour Hélias, compagnon d'Hélias Hugon, médecin; étoffe achetée pour la femme du chevalier Jean de La Chaussée et nièce dudit seigneur archevêque. — Achat par Pierre Martin d'une couverture pour le lit du seigneur archevêque, et d'un jupon; — donné par ordre dudit seigneur à la femme de Bertrand, de Roquers, frère dudit seigneur, plusieurs aunes d'étoffes pour vêtements; souliers achetés pour Jeanne de Roquers à raison de 5 sols la paire; — drap de différentes couleurs *(de mesclato)* (f° 237). — Frais payés depuis le 1er mars 1384 jusqu'au jour du décès du seigneur Raymond, archevêque de Bordeaux, qui eut lieu le 19 juin 1384; Raymond de Roquers, neveu dudit seigneur, chanoine de Saint-Seurin; Jean de La Chaussée, cousin-germain dudit archevêque; payé à Jean Canet et Pierre Escolan, notaires, pour écritures et inventaires des biens laissés par l'archevêque, dressés par ordre des vicaires capitulaires; Bertrand de Roquers, frère dudit seigneur (f° 238), — Frais de séjour de plusieurs hôtes dans la maison archiépiscopale (f°239) : — donné à la dame Du Puy, sœur de Pierre de Landiras, chevalier; à l'évêque de Treguier, pour différentes affaires non spécifiées.

VII. COMPTES DE 1386 (f° 241). — Fait porter deux tonneaux de vin à la maison du maire de Bordeaux et un tonneau à la maison du clerc de ladite ville; — frais de vendanges : une journée de femme, douze deniers, une journée d'homme deux sous un denier (ce dernier valant dix centimes de la monnaie d'aujourd'hui). — Mention du lieu dit de Tropeyte, plus tard le château Trompette. — Prix de vente d'un tonneau de vin blanc au maire de Bordeaux, vingt-cinq livres; — prix de vente de deux tonneaux de vin claret pour la somme de cinquante-neuf livres sept sous six deniers aux marchands anglais (ce qui porte le prix de la barrique, en valeur actuelle, à cent quatre-vingt-cinq francs). — Vendu à un marchand anglais cinq tonneaux de vin, chaque tonneau pour le prix de dix-huit (guinées) guyennois d'or ; — vendanges à Pessac et à Lormont bois ; pour les barriques; — frais du jardinage (f° 241) *(spinargia, porros, caulos, vites per circuitum magni orti);* sommes diverses payées à des courtiers. — Frais de transport des quartières d'Artigues, Montussan et Cenon (f°246). — Gages payés au personnel pour l'année 1385 : — payé au chapitre de Bordeaux, le 4 mai 1386, pour un anniversaire en l'honneur du seigneur Hélias (Hélie de Salignac) 10 livres;— frais de buanderie depuis le 4 janvier jusqu'à l'arrivée du seigneur archevêque, soit le 28 avril; — frais pour les vignes de Pessac et de Lormont; — vente de vins pour l'année 1385; — vins envoyés à certains magnats d'Angleterre par le seigneur archevêque; — payé aux courtiers; — frais de réparations faites au mobilier de l'archevêque, fauteuils, chaises, lits (f° 247); — dépenses faites pour l'avènement de l'archevêque (François I, transféré par Urbain VI de l'archevêché de Bénévent à celui de Bordeaux), depuis le 21 mai 1386; — donné au messager envoyé à Bayonne par Me Gérard vers l'archevêque; — frais de vendanges à Pessac et à Lormont ; —journée d'homme payée deux sous onze deniers ; — reçu quatre pipes de vin de Saint-Loubès dont une fut donnée au maître des écoles de Bordeaux pour le fils de Gaillard Vigier, la seconde à Me Arnaud, médecin de l'archevêque, et les deux autres mises en cave (f° 249). — Dépenses ordinaires et extraordinaires: l'horloge de l'archevêché, l'autel de Sainte-Eulalie; — à Genès Arnaud pour ses dépenses et celles de. Jean d'Olivet pour son voyage à Blaye, allant proclamer le subside archiépiscopal; — à la femme qui donne ses soins à François, écuyer, pendant sa maladie, deux mois, cinquante sous ; — acheté à Pierre Durand, bourgeois et marchand de Bordeaux, deux cents merluches pour seize livres; — donné à la Nativité du Seigneur pour le cadeau du sergent de la ville, vingt sous; —une paire d'éperons pour l'archevêque, huit sous ; — à Pierre Duport, achat de vaisselle et autres dépenses pour la maison de l'archevêque (f° 251); —dépense, de vêtements : pièces de drap de Frise, drap blanquet pour gonelles *(guona) :* — à Raymond de Tabanac, à Thomas l'anglais; — réparation à la maison de Jean Martin où avait demeuré l'archevêque (f° 252). — Dépenses du

baptême du fils du seigneur de Montferrand auquel assiste l'archevêque: — du voyage d'un messager envoyé à Bayonne auprès de l'archevêque; — à Ramonet Castaing, sergent du Roi, chargé de poursuivre les débiteurs de l'archevêché; — réparations des vaisseaux vinaires et journées d'hommes;— Pierre de Birac, capitaine de Vayres; —quartières d'Izon et de Saint-Sulpice (f°254).— Dépenses ordinaires de l'année 1386: — donné à l'abbé Sainte-Croix de Bordeaux pour cens dus à cause du prieuré de Soulac; — au chapitre Saint-André de Bordeaux pour l'anniversaire d'Hélie de Salignac, archevêque; — dépenses d'un voyage à Bayonne (f° 255); — perception des quartières de Cambes, Fronsac, Libourne; — frais des écuries (f° 256). — Réparations des maisons archiépiscopales et autres édifices (1387); — la maison de Pessac, la maison près de celle du maître d'œuvre de Saint-André (f° 257). — Frais de perception des dîmes de Rouffiac, Lormont et Queyries ; — achats de cercles de barriques à Perrin demeurant *in tune de Bolare supra mare;* — vins vendus à des marchands anglais (f° 258) ; — repas offert aux marchands anglais; poulets, chapons, viandes de bœuf, pigeons, etc. ; — frais de transport du vin envoyé par le seigneur de Montferrand et apporté à l'archevêque; — vin envoyé par le prieur de Saint-André du Nom de Dieu (Saint-André de Cubzac), payé au nom de l'abbé et du couvent de La Sauve; — frais de culture des vignes de Pessac et Lormont (f° 259); — à Thomas Pison pour quatre aunes d'écarlate pour l'archevêque : vingt-huit livres. — Dépenses faites à l'arrivée de l'archevêque qui vint à Veyrines le 28 avril 1387 (f° 260) : — à Gombaud, clerc, qui porta au seigneur de Mussidan, à Vayres, une lettre du vicaire général; — soins donnés aux chevaux du neveu de l'archevêque; — acheté à Guillaume de Lansac un vase d'argent doré du poids de six marcs d'argent à raison de huit livres cinq sous le marc, soit quarante livres seize sous de Bordeaux (f° 261); — pour mille harengs rouges achetés en carême soixante-quinze sous; échange de vins contre des merluches de Cornouailles; - achat de petits pains pour le repas de l'abbé de Sainte-Croix *(nebulis)* (f° 262); — frais de voyage à Fronsac et à Libourne, puis à Génissac; — frais de voyage à Bourg, ;Blaye, Cadillac et autres lieux pour le recouvrement des quartières (f° 263). — Dépenses extraordinaires pour l'année 1387 : — achats de toile de Flandre pour faire des vêtements pour l'archevêque, son neveu, etc. ; — étoffe d'Irlande pour couvertures de lits, six manteaux d'Irlande pour le neveu de l'archevêque et sa suite; — payé au serviteur qui avait accompagné ledit archevêque à Bayonne; — donné le jour de la Nativité aux gens du sénéchal pour l'offertoire ; — le jour de Saint-Thomas, martyr, furent changés l'abbé Sainte-Croix, M^{e} Raymond Guillaume, Gérard Arnaud de Taudias, H. du Breuil et le clerc de la ville; — donné pour l'offertoire aux couvents des frères Mineurs, des Carmes et des Augustins; — aux sergents de la ville et du maire; — au serviteur Coysson et à ses aides qui préparèrent le repas lorsque furent changés l'abbé de Sainte-Croix, etc. ; — frais de séjour de l'archevêque à Montferrand : deux jours, vingt-cinq sous ; — frais de réparations des édifices pour l'année 1387 (f° 265); — vente de vins à des marchands, anglais et commission payée à Pontet, courtier, qui avait traité cette affaire (f° 266) ; —réparations à la maison de Pessac; — dépenses de la visite faite à Libourne (f° 267); — donné seize sous trois deniers à deux gabariers pour le voyage fait à Cadillac par l'archevêque et ses gens; — acheté à Ludon une pipe de vin à raison de sept livres dix sous; — dû au couturier pour une cape et une cloke : trente-cinq sous; — plus une gonelle, un jupon, un capuce double, un manteau, etc. (f° 269); — dans le voyage à Blaye donné à l'Anglais qui avait porté l'archevêque et ses gens; — pour deux douzaines de merluches que l'archevêque fit porter avec lui à Bayonne, trente sous; — frais de réparations à la tour de la |maison de l'archevêque pour y établir des prisons; — donné aux ermites de Porte-Dijeaux, cinq livres (f° 270).

VIII. LIVRE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'ARCHEVECHE DE BORDEAUX faites par Pierre de Mortier, camérier du monastère de Saint-Vincent de Bourg, et receveur général de l'archevêque de Bordeaux, depuis le 6 juin 1395 jusqu'au 6 juin 1396 (f° 278). — Recettes sur Vital Carle, chantre de l'église de Bordeaux et gouverneur de l'hôpital Saint-André, pour cens dans la paroisse Saint-Paul (f° 286); — les héritiers de Pierre de Landiras, pour cens à Créon; — le seigneur d'Arsac, pour' Guillaume Robert de Blanquefort; — le prieur de Bardenac; — Bertrand de Casteja; — le chapelain d'Uzer; — Jean de Lucmau; — le prieur de l'hôpital de Barp (f° 288; — Gaillard Vigier, chevalier; — l'abbé de Sainte-Croix (f° 290); — Raymond Garsie, Arnaud Vigourous, India de La Mote, veuve de Gilibert de Pellegrue ; — Éléonor de Estatgia, épouse de Gombaud de Tolz, damoiseau, demeurant à Saint-Émilion (f° 291); — Guillaume de Grissac, damoiseau, pour dîmes dans la paroisse Saint-André du Nom de Dieu (f° 292); — Arnaud Sudre, chapelain de la chapelle fondée par la dame de Blaye, pour dîmes à Plassac (f° 293). —Recettes des quartières de l'année 1395 pour les archiprêtrés de :

Lesparre, Moulis, Buch, Born, Cernès, Benauges, Entre-deux-Mers, *Ultra Lubertum* (section de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers, déterminée à l'Ouest par le cours du Loubert, affluent de la Dordogne : voir, pour les paroisses qui la composaient, la liste à la fin de l'article), Entre-Dordogne, Fronsac, Bourg (f° 295.) — Autres recettes de la même année : Pierre Gérauld, archiprêtre de Blaye; — Guillaume de Forthon, pour la chapelle de Montuzet; —Guillaume de Makanan, marchand; — Arnaud de Garousse; — Amalvin de Monferrand ; — Jean Du Puy, damoiseau ; — Pierre de Beaulieu, Bauloc (?) *(de Pulchro loco);* — les dames de Landiras (f° 295). — Dépenses faites du il juin 1395 jusqu'au 11 juin 1396 (f° 308) : dépenses ordinaires et extraordinaires de l'archevêque et de sa maison ; — achat de deux mains de papier, dix sous; — un grand fromage d'Angleterre, acheté par ordre de l'archevêque, du poids de trente-cinq livres : dix sous cinq deniers; — frais de séjour de cinq jours d'un chanoine régulier et son serviteur, venu de la part du seigneur de Limeuil, quinze sous; — une ceinture d'argent pour Benoît, neveu de l'archevêque, quatre écus d'or valant six livres deux sous cinq deniers; — donné au sergent du maire de la ville de Bordeaux, pour l'offertoire, un écu; — le jour de l'Épiphanie, donné à M^{e} Jean Sesraze (Serrazo), pour avoir joué pendant l'office dudit seigneur (f° 309); — pour une épée envoyée au seigneur de Limeuil, quatre livres sept sous six deniers; — le 6 mars, l'archevêque visitant la maison de l'architecte de Saint-André pour voir ses ouvrages, donné audit architecte et à ses compagnons pour le vin, trois sous (f° 310); — pour deux gobelets achetés pour les colliers des deux levriers, avec leurs sonnettes, cinq sols six deniers (en monnaie d'aujourd'hui, sept francs). — Mention des ports de Calhau, de Tropeyte et du Trujet *(Trajectum)* (f° 311); — pour cinq porcs salés donnés audit seigneur par le confesseur du duc de Bretagne, trois sous; — frais, de transport de vin donné en paiement d'arrérages par le seigneur de Montferrand et le Captai ; — frais de transport d'une pipe de vin de Lormont, que l'archevêque envoya au connétable de Bordeaux (f°317); — cinq sols pour deux journées d'hommes qui avaient remué la terre formant le sol de la chambre à coucher de l'archevêque (f° 319); — frais d'habillement de la maison de l'archevêque ; — une couverture de laine achetée pour la grande mule de Gervais qui sans cela ne voulait pas être attelée (f° 321); —frais de chemises de toile grandes et petites, linceuls, matelas (f° 322); — achat et transport de bois; pour foin, avoine et soins donnés aux chevaux et à la haquenée grise de l'archevêque (f° 325); — frais de harnachements des chevaux et mules; une petite selle et une bride pour la haquenée grise qui appartenait autrefois à Vital Carie (f° 326); — deux bâts pour le cheval sur lequel Benoit court des lances; — ferrements de chevaux (f° 327). — Dépenses du 22 février 1394 jusqu'au 10 juin 1396;— réparations à la maison de Pierre de Clarès *(de Claresio),* dans laquelle avait été loger le procureur de l'archevêque à l'arrivée du seigneur duc (f° 328). — Paiement des gages des gens de la maison de l'archevêque (f° 331). — Recettes des cens dus pour Lormont.

IX. NOMENCLATURE DES PAROISSES DU DIOCÈSE EN L'ANNÉE 1398, pour servir à l'établissement des quartières.

In archipresbyteratu Sparre *(Lesparre).*

Sanclus Petrus de Lilhano.
— Petrus de Grayano.
— Vivianus de Begaytz.
— Petrus de Vensaco
— Severinus de Vendays.
— Petrus de Galhano *(Gaillan).*
— Hylarius de Cayraco.
Sancta Maria d'Uytz *(Uch).*
Sanctus Trelodius *(Saint Trelody).*
— Petrus de Blanhano.
— Christophorus.
Petrus de Jau.
— Petrus de Dinhaco *(Dignac).*
— Romanus de Esloyraco *(Loirac).*
Sancta Maria de Balizaco *(Valayrac).*
Sanctus Hylarius de Boyentrano.
— Medardus d'Escurac.
— Saturninus de Begadan.
— Petrus de Syvraco:
— Martinus de Cococquas *(Couquèques).*
— Martinus de Cadorna.
— Germanus d'Estuilh.
— Martinus de Podensac *(Potensac).*
— Dizentius *(Saint-ïzans).*
— Romanus de Ordenaco.
— Stephanus de Calonès *(Saint-Estèphe).*
Sancta Maria de Cissaco.
Sanctus Salvador.
— Martinus de Paulhac.
— Membertus *(Saint-Mambert).*
— Julianus de Rhinaco *(Saint-Julien).*
— Laurentius.
Sancta Gemma *(Sainte-Gemme).*
Sanctus Symphorianus de Cussaco.

In archipresbyteratu de Molinis *(Moulis).*

Sanctus Martinus de Carquantz *(Carcans).*
— Martinus de Lislrac.
— Severinus de Lamarqua.
Sancta Hellena.
Sanctus Saturninus de Moulis.
— Genesius de Meyre (cette paroisse disparue était dans celle de Moulis).
— Petrus d'Avensano.
— Romanus de Soussan.
— Michael de Margaus.
— Desiderius de Cantenaco.
— Germanus de Arsaco.
— Martinus de la Barda.
— Martinus de Ludedon *(Ludon).*
— Severinus Doupian *(Le Pian).*
— Petrus de Parempuyra.
— Martinus de Blanquefort.
— Medardus de Jales.
— Martinus d'Eysinis.
— Johannes de Hillaco *(Illac).*
— Petrus de Brugia *(Bruges).*
— Vincentius de Mayrinhac.
— Martinus de Pessaco.

In archipresbyteratu de Bogio *(Buch).*

Sanctus Petrus de Casalibus *(Casaux).*
— Julianus de La Mota.
— Vincentius de La Testa.
— Exuperius de Gujan.
— Andreas du Theys *(Le Teich).*
— Martinus de Mios.
— Petrus de Salles.
— Gervasius de Biganos.
— Paulus de Audengia.
Sancta Maria de Lenton.
Sanclus Eligius d'Endernos.
— Severinus de Bogio *(Buch).*

In archipresbyteratu de Born.

Sanctus Martinus d'Aurinhaco *(Orignac).*
— Johannes de Mezos.
— Julianus *(en Born).*
— Paulus Frontinhaco.
— Petrus de Parentis.
Sancta Maria d'Usserra.
Sanctus Martinus de Biscarrosa.
— Vincentius de Aureilhan.
Sanctus Martinus de Pontenx.
— Salvator de Sanguineto.

In archipresbyteratu Sarnensi *(de Cernès).*

Sanctus Exuperius de Belino *(Belin).*
— Petrus de Austen *(Hostens).*
— Symphorianus.
— Leodegarius *(Saint-Léger du Balson).*
— Martinus de Balizac.
— Johannes de Autusan *(Le Tuzan).*
— Michael de Boriduys *(Bourideys).*
— Stephanus d'Orinha *(Origne).*
— Laurentius de Camelhas (paroisse disparue actuellement; elle était dans la commune de Léojats).
— Marlinus de Lo Got, aliàs de Vinhandraut *(Villandraut).*
— Saturninus de Tholena sive de Fargiis *(Fargues de Langon).*
— Vincentius de Prinhac.
— Romanus de Buzos *(Budos).*
— Laurentius d'Ylatz.
— Martinus de Lassatz (paroisse disparue ; elle est entre Budos et Landiras).
— Vincentius de Barsac.
— Martinus de Seron *(Cérons).*
Sancta Maria de Villalata *(Virelade).*
Sanctus Vincentius de Portet.
— Petrus de Sauternas.
— Martinus de Bomes.
— Petrus de Pojou *(Pujols).*
— Ypolitus d'Arbenatz.
— Vincentius de Podensaco.
Sancta Sportalia (disparue; était entre Podensac et Saint-Laurent-d'Illatz).
Sanctus Maurilius *(Saint-Morillon).*
— Petrus de Sauquatz.
— Johannes d'Estontes *(La Brède).*
— Michael de Bautiran.
— Medardus.
— Clemens de Coma *(Ayguesmortes).*
— Martinus de Villanova.
— Petrus de Begla.
— Martinus de Leunhan *(Léognan).*
— Petrus de Gresinhan *(Gradignan).*
— Vincentius de Caneyan.

In archipresbyteratu Benaugiensi *(de Bénauge).*

Sancta Maria de Pian.
Sanctus Gervasius de Faleyras.

Sanctus Leo.
— Medardus de Montinhac.
— Severinus de Cantoys.
_ Martinus d'Arbitz.
_ Severinus de Gabarnac.
_ Johannes de Montetremulo *(Montprimblanc).*
— Genesius de Totigat *(Toutigeac).*
— Vivianus de Blasinhat.
— Marlinus de Cadillac.
—. Johannes de La Rocha *(La Roque).*
— Saturninus de Neyrac.
— Saturninus de Carazan *(Cardan).*
— Martinus de Villanova *(Villenave-de-Rions).*
— Hilarius de Seroa *(Paillet).*
— Genesius de Lobaut.
— Martinus de Morenx *(Mourens).*
— Petrus de Batz.
Sancta Crux de Monte.
Sanctus Romanus de Targon.
— Genesius de Solinhaco.
— Soverinus de Riontz.
— Saturninus de Capiano.
Sancta Maria de Lestiaco.
Sanctus Petrus de Legoyrano *(Langoiran).*
— Martinus de Fau *(Haux).*
Sancta Maria de Tavanaco.
Sanctus Saturninus de Bauregio.
— Martinus de Cambis.
— Caprasius d'Ontz *(Saint-Caprais de Quinsac).*
— Martinus de Semenx.
— Vivianus de Batz.
— Christophorus de Donzaco.
— Severinus d'Escossano.
— Martinus de Ladaus.
- Sulpitius de Brinhaco.
— Petrus de Lopiaco.

In archipresbyteratu de Inter-duo-Maria.

Sanctus Petrus propè Camblanes.
— Vincentius de Floyraco.
— Romanus de Senon.
— Martinus de Montuyssano.
Sancta Eulalia de Camplanas.
Sanctus Albinus de Trena *(La Tresne).*
— Martinus de Sadiraco.
Sancta Eulalia de Leunhano.
Sanctus Stephanus de Lopa *(Loupes).*
— Martinus de Bonetano.
— Hilarius de Fargiis.
— Petrus de Quinsaco in Baresio *(Ambarès).*
Sanctus Petrus de Calhau.
— Ciricus de Salabove *(Sallebœuf).*
— Saturninus de Camarsac.
— Martinus de Carinhano.
— Simeon de Boliaco.
— Lupus *(Saint-Loubès).*
— Martinus d'Yzon.
— Sulpitius.
— Petrus de Bassenx.
— Ciricus de Camayraco.
— Vincentius de Hivraco *(Yvrac).*
— Severinus de Artigiis.
— Martinus de Pompinhaco.
Sancta Eulalia in Varesio.
Sanctus Marcellus de Vaysaco *(Beychac et Caillau).*
— Petrus de Tressis.

Ultra Lubertum.

Sanctus Martinus del Pot.
— Vincentius de Chronon *(Crognon).*
— Michael de Cursan.
Sancta Maria Despinet *(Espiet).*
— Maria de Vayres.
Sanctus Germanus de Podio.
— Martinus de Camiaco.
— Severinus de Agulhaco *(Guillac).*
— Martinus de Boyseto.
— Quentinus.
— Christophorus de Avaronio *(Baron).*
— Martinus de Nereyano *(Nérigean).*
— Martinus de Genissaco.
Sancta Maria de Gresilhaco.
— Maria de Tisaco.
Sanctus Vincentius de Molonio *(Moulon).*

In archipresbyteratu de Inter-Dordoniam.

Sanctus Martinus de Gardegano.
Sanctus Magnus.
— Felicius.
— Martinus de Boenx.
— Petrus de Salis *(les Salles).*
— Martinus de Franx *(Francs).*
Sancta Maria de Tayac.
Sanctus Hilarius de Podio-Normandi.
— Petrus de Gortz *(Gours).*
— Severinus *(Saint-Seurin-sur-l'Isle).*
— Martinus de Mazeraco.
— Brictius de Nayaco *(Néac).*
Sancta Maria de Bellovidere *(Belvès),*
— Colomba.

Sanctus Eparchius *(Saint-Cibard).*
— Ypolitus.
— Martinus de Lervila *{Sainl-Martin-l'Erville,* paroisse disparue: elle était entre Parsac et Puisseguin).
— Georgius *(de Montagne).*
— Andreas.
— Petrus de Tortiraco.
Sancta Maria de la Landa.
Sanctus Salvator de Podio Roadi *(Saint-Sauveur-de-Puyroaud,* paroisse disparue, devenue annexe de Puynormand au XVI^{e} siècle).
Sancta Maria de Cornemps.
Sanctus Petrus de Pales *(Palais).*
— Petrus de Podio Seguino.
— Genesius.
Sancta Terra.
Sanctus Christophorus *(des Bardes).*
Sancta Maria de Parsaco.
Sanctus Martinus de Montanha.
— Petrus de Campis *(Camps).*
— Sulpicius de Falarenx.
— Dyonisius *(Saint-Denis-de-Pile).*
— Johannes de Liburnia *(Libourne).*
— Petrus de Absaco.
— Martinus de Sablone.
— Georgius de Guestas *(les Billaux).*

In archipresbyteratu de Fronsiaco.

Sanctus Martinus de Fronsaco.
— Severinus de Selhans *(Saillans).*
— Anianus.
— Michaël de Riperia.
Sancta Maria de Riperia *(La Rivière).*
Sanctus Germanus de Riperia.
— Genesius de Lugon.
— Romanus de Bursas, *sive* d'Asques.
— Petrus de la Landa.
Sanctus Eparchius de Vayraco *(Vérac).*
— Petrus de Payressaco.
— Genesius de Quel *(Queil).*
— Petrus de Salanhaco.
— Georgius de Cadillaco.
— Severinus de Galgon.
— Martinus de Marensino.
Sancta Maria-Magdalena de la Poyada.
Sanclus Petrus de Tizac.
— Martinus de Ternes *(Tarnès).*
— Genesius de Bonsaco.
— Martinus de Leya.
Sanctus Martinus de Bosco.
— Ciricus de Absaco.
— Félix de Sauvinhaco.
— Petrus de Lagorsa.
— Stephanus de Chamadel.
— Johannes de Cortrato *(Coutras).*
— Christophorus de Doppla.
— Petrus de Stella.
— Petrus de Porchiers.

In archipresbyteratu Burgensi.

Sanctus Andreas de Nomine Domini *(Saint-André-de-Cubzac).*
Sanctus Julianus de Cubzaco.
— Gervasius.
— Stephanus de Camiaco.
— Petrus de Lansaco.
— Saturninus de la Libarda.
— Petrus de Camelhas.
—. Ciricus de Canesse.
— Martinus de Albia *(Aubie).*
— Symphorianus de Gauriaco.
— Hilarius de Cavignaco.
— Petrus de Sedzaco *(Cézac).*
— Vivianus de Syvraco.
— Genenius de Marsans *Marsas.*
— Eparchius de la *Ruscada (Saint-Cibard-de-la-Ruscade).*
— Martinus de Cunadezio*(Cubnezay).*
— Marianus *(Saint-Mariens).*
— Savinus *(Saint-Savin).*
— Dyzentius.
— Félix de Cazelis.
— Petrus de Pugnaco.
— Michael de Marchamps *(Marcamps).*
— Michael de Pinu.
— Martinus de Samonaco.
— Vicentius de Villanova.
— Laurentius d'Arsas *(d'Arce).*
— Severinus de Caubeyras.
Sanctus Sulpicius de Montebererio *(Monbrier).*
— Sulpicius de Comps.
Sancta Maria de Bayon.
Sanctus Petrus de Gauriaco.
— Sulpicius d'Orfossa *(La Fosse).*

In archipresbyteratu Blaviensi.

Sanctus Petrus de Blassaco *(Plassac).*
— Saturninus de Berson.
— Petrus de Quartz *(Cars).*

Sanctus Paulus.
Sancta Maria de Mazeon *(Mazion).*
Sanctus Genesius de Segonsaco.
— Andronicus *(Saint-Androny).*
Sancta Lucia.
Sanctus Christophorus.
— Vivianus d'Orfossa.
Gerontius de Aquisvivis *(Saint-Gerons).*
— Genesius Geneyraco.
Sancta Maria de Campunenx *(Campugnan).*
Sanctus Romanus de Quarta Leuca *(Cartélègue).*
— Petrus de Eyrans *(Eyram de Soudiac).*
— Martinus de Forntz *(Fours).*
— Severinus de Cursaco.
— Martinus de Anglada.
— Saturninus de Brau.
— Ciricus de la Lande *(Saint-Ciers la Lande).*
— Caprasius.
— Vincentius de Massilhaco.
— Mauritius de Rinhaco *(Reignac).*

G. 237. (Registre.) — In-4°, latin et français, 805 feuillet?, papier, filigranes des XIV^{e} ,XV^{e} et XVI^{e} siècles. — Reliure en parchemin et fort carton du XVII^{e} siècle. — Entre les comptes de 1339 et ceux de 1361, se trouve intercalé un cahier sans date, d'urne écriture du XV^{e} siècle et portant le filigrane du P fleuronné à la base. — Le perroquet nimbé, sur le papier des comptes de 1361.

1339-1578. — COMPTES DES RECETTES ET DEPENSES DE L'ARCHEVECHE. — Ce registre contient : I. Comptes de 1339 à 1340 (f^{os} 1 à 62). — II. Tableau des taxes perçues sur les bénéficiers du diocèse, XV^{e} siècle (f^{os} 64 à 92). — III. Comptes de 1361, sous l'épiscopat de Philippe de Chambarlac (f^{os} 93 à 144). — IV. Rôles des quartières du diocèse pendant le XVI^{e} siècle (f^{os} 180 à 805).

I. COMPTES DE 1339 à 1340. — Registre des recettes de l'archevêché de Bordeaux tenu par M^{e} Pierre de Champvieil, du 28 août 1339 au 28 août 1340, commençant la huitième année de l'épiscopat de l'archevêque (Pierre de Luc, dont ce passage précise rait la date de l'élévation à l'épiscopat de Bordeaux au 28 août 1332, jour de la fête de Saint-Augustin). — Recettes des cens: Arnaud Guidon, Jeanne de Saucats, pour la paroisse Sainte-Eulalie; — Ayquelin de Pineuil pour Pessac; — Bernard Masson pour Saint-Rémy; — Bonafoux de Sainte-Colombe pour Sainte-Eulalie. — Bernard Forthon, Robert Floirac, Arnaud Gonibaud, Fulcand Amalvin, le prieur de Bardenac, Gaucelin Ayquelin (f° 3); — Jacques de Villefranche, pour La Souys. et Contor de Taujan (f° 4); — Bernard de Rochebrune, pour Saint-Paul; P. de Lescarpon (f° 5);— P. d'Artigues, pour Saint-Germain d'Esteuil; Jean de Carrenx, Gombaud et Gaucelin de Queyrac (f° 7). — Arnaud Lambert pour Sainte-Hélène, Hélias d'Estornes, Guillaume d'Espagne pour Vérac (f° 10). — Gaucelin Ayquelin de Lamothe (f° 12). — Recettes des sommes dues pour les fermes et les cens perçus par Guillaume de Roffiniac, G. de Bosco et Pierre de Champvieil, vicaires généraux de Pierre (de Luc), archevêque de Bor deaux, pour les comptes de l'année commencés le 11 juin 1338 (f° 13). — Les cens de la dîme de Berson en Blayais, dont l'archevêque possède le quart, ne furent pas perçus cette année parce que cette dîme est dans la châtellenie de Blaye, maintenant sous l'obéissance du roi de France; — les cens dus par Soulac, Cussac et Guitignan non payés et restant pour compte. — Les cens de Vérac et de Galgon ne furent pas portés à Bordeaux cette année par ordre du seigneur archevê que, parce qu'aucun fruit ne fut cueilli et les terres elles-mêmes ne furent pas ensemencées ; — quant aux cens dus par André de Brocatz, recteur de l'église d'Arbanats; — Guillaume de Barès, damoiseau, paroissien de Saint-Projet; —Bernard de Laroche, damoiseau de Quinsac; — P. de Ferreyres et autres pour Quinsac; — Martin Darribat, frère hospitalier de Saint-Jacques de Bordeaux pour les paroisses d'Hosten et de Sos, qui avait pris l'acensement sous la condition que dans le cas de perte des fruits à cause de la guerre actuelle sans la faute du dit frère Martin, celui-ci serait délié de son obligation en remettant, seulement le reste des fruits; — Amanieu de Cages, collecteur des dîmes d'Illats et de Lassats : ces revenus ne peuvent être arrentés cette année à cause de la guerre existant dans le duché. d'Aquitaine entre les rois dé France et d'Angleterre, ces paroisses étant tombées sous l'obéis sance du roi de France (f° 14). — Les cens de Bayon et de Gauriac ne furent pas davantage donnés à rente parce que la ville de Bourg dans la dépendance de laquelle sont ces deux paroisses était aussi sous l'obéis sance du roi de France. — Cens dus en différentes paroisses, en regard desquels le compte du receveur général porte le plus souvent qu'ils n'ont pas été payés «*debet totum»,* par:—Bernard Guillaume de Bruges pour la ferme des dîmes de Bruges; — J. Girard et Gaucelin Maurin, pour celle des dîmes de Nérigean, Fargues et Saint-Quentin ; — Gaucelin d'Albaret, prêtre, demeurant avec Jean de La Lande, seigneur de La Brède, et Pierre de Campagnas pour la dîme et l'agrière de Mélac. — Les cens de Blaye ne furent pas levés cette année parce que cette ville est sous l'obéissance du roi de France, non plus que le produit du péage de Bourg, pour là même

raison (f° 15): — Dû par Bernard de Montegaran, prêtre, le compte des revenus qu'il a perçus des paroisses de Budos et de Balizac, le collecteur de l'archevêque n' ayant pas pu les prélever, parce que ces deux paroisses étaient sous l'obéissance du roi de France. — Dû pour les dîmes de Saint-Loubès et de Montussan : seize livres bordelaises, et pour la ferme de la dîme de Lignan, Entre-deux-Mers, par P. de Faugères, damoi seau, vingt sols bordelais; — pour la dîme de Saint-Vivien de Batz, vingt sols; — pour l'acense de Calamiac quarante livres;— pour l'acense de la dîme que possède l'archevêque dans la paroisse de Bonétan, due par Arnaud de La Mote, curé de la paroisse, soixante-cinq sols bordelais ; — pour l'acense de Tabanac, par Ramond Bernard de Roquers, damoiseau; —pour celle d'Aygue-morte par P. de Faugières, paroissien de Coma (ancien nom de la paroisse): *debent totum*. — La ferme du péage de Pierrefitte ne fut pas payée à cause de la guerre (f° 16). — Cens des foins payés par P. d'Agassac, damoiseau, M^e^ Arnaud de Saucatz, prêtre ; P. de Lalande, Guillaume Pierre et P. Expert pour la prairie de l'ar chevêque à Ludon. —Ferme de la dîme de l'archevêque à Saint-Sulpice par Jean et Bernard de Canteloup. — Produit de la ferme de la coutume que lève l'archevêque m *castro Burdegalensi,* trente livres trois sols cinq deniers bordelais ; produit de la ferme de la coutume des draps, cuirs et autres marchandises qu'il lève *in civitate Burdegalensi,* vingt livres, déduction faite des frais de perception par les fermiers de l'une et de l'autre, J. de Samadet et Rostan Olivier (f° 18). — Recettes des quartières du diocèse, comptées par escarte dans l'Entre-deux-Mers et les archiprêtrés de Lesparre, Moulis et Cernès, par conque et grande conque dans celui de Buch et Born, par pierre *(petra, petrata)* dans la partie de l'Entre-deux-Mers située au delà du ruisseau de Lubert *(ultra Lubertum),* par setier dans celui de Fronsac, par carton dans celui de Bourg, par linrail (?) *(linrallos)* et muids dans celui de Blaye; l'escarte est formée de quatre boisseaux de la mesure de Bordeaux, soit trois hectolitres et demi, égale à la grande conque, la petite étant de moitié, et appréciée quarante-trois sols neuf deniers pour le froment et vingt sols cinq deniers pour le mil, le prix du boisseau de mil étant de cinq sols un denier bordelais (f^os^ 18 à 26). — Recettes des sommes reçues pour les réconciliations d'églises et de cimetières qui furent profanés celte année : — le 1^er^ sep tembre 1339 : de M^e^ Daniel Belenger, prêtre, Gaucelin Molinier, Arnaud de Lafont, P. Castaing, Ayquelïn Du Puy, Raymond Bages et Raymond Argan pour réconci liation du cimetière de Saint-Médard en Jalle souillé de sang; — de P. de Benauges, damoiseau, et autres pour réconciliation de l'église de Daignac ; — de Gaillard de Camparian, Guillaume Forthon et autres pour l'église de Lanton souillée de sang; — le jour de Saint-Luc For-thon de Laulan, recteur de l'église d'Orinha, est chargé de réconcilier le cimetière de l'église de Budos souillé par la sépulture de Raymond de Marges excommunié.— Reçu de Arnaud de Ségur, damoiseau, pour la réconci liation de l'église et du cimetière de Rions souillés de sang ; — de Raymond de Brachs pour le cimetière de Saint-Amand de Courgas (commune actuelle de Saumos) ; — de Hugues de Saint-Genès pour la réconci liation de l'église de Rions ; — le mardi après Pâques l'ouvrier de l'église de Saint-Macaire chargé de récon cilier l'église et le cimetière pour cause d'effusion de sang; — réconciliation du cimetière de Saint-Jean de Mezos souillé de sang (f° 27) ; — de l'église et cimetière de Saint-Aubin en Jalle ; — de l'église de Saint-Sulpice, Entre-deux-Mers ; — du cimetière de Saint-Symphorien et de l'église de Lassais. — Recettes diverses : Reçu du couvent des moines de La Sauve-Majeure pour la levée de l'interdit qui pesait sur eux à la requête d'un marchand de Périgueux : soixante-cinq livres. — Réconciliation de l'église et du cimetière de Baron *(de Avarone),* Entre-deux-Mers (f° 29). — Cens de la chapelle fondée dans l'église des Frères-Prêcheurs par Bayssa de Talmont : quinze sols pour partie de la dîme de Saint-Julien en Médoc (f° 45).

II. TABLEAU DES TAXES PERÇUES SUR LES BENEFICIERS DU DIOCESE. — La perception est en ducats et il n'y a pas de total. — XV^e^ siècle. — Noms de quelques ecclésias tiques bénéficiers ou non : M^es^ Vivien de Pomès, Hélie de Tastes, Jean Hommaiche, P. Forthon, J. Macé, P. Blanc à Eyzines, Gaillard de Brach, Fortaner, vicaire à Saucats, J. Beloguet, J. Letort, P. de Cos, J. Duranton, Richard Daney, Raoul de *Veteri Mundo,* J. Cathelineau, Marc de Montpisson, A. Voulte, Alard, Garineau, P. de Bosco, chantre et vicaire de l'Église de Bordeaux; P. Ayrem, chanoine de Saint-Seurin, Arnaud de Rivais, chanoine de Saint-André, P. Garric, prieur de N.-D. de Bardenac (f^os^ 63 à 92).

III. COMPTES DE 1361. — L'an 1360, le 21 juillet, le pape Innocent VI ayant transféré du siège archiépis copal de Nicosie à celui de Bordeaux l'archevêque Philippe de Chambarlac, et celui-ci étant mort à Saint-Tibery en revenant d'Avignon le 25 juin de l'année suivante, le vendredi lendemain de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, le chapitre métropolitain n'avait appris la nouvelle de sa mort que vingt jours après; c'est-à-dire le 14 juillet 1361. Sur l'ordre des vicaires

capitulaires, J. de Crote, curé de l'église de Bassens, déjà receveur et procureur du seigneur archevêque, a continué d'inscrire les recettes des créances et arréra ges dus au défunt jusqu'à cette date, à l'exception du revenu du sceau de l'officialité et du secrétariat géné ral, ainsi que du produit des réconciliations d'églises et des amendes desquels est demeuré chargé M^e^ P. Mosnier qui en est déclaré responsable. Sont pourtant compris dans le compte suivant les arrérages de quelques réconciliations antérieures à l'exercice P. Mos nier. — Recettes des quartieres. En cette année 1360 l'escarte avait été fixée, du consentement des chapelains des archiprêtrés de Lesparre et de Cernes, à quatre léopards d'or et demi pour le froment, trois pour le seigle, deux et un quart pour le mil et deux pour l'avoine; non fixée dans les archiprêtrés de Moulis et de Buch, où les chapelains avaient eu l'option de payer en argent ou en grains. — Recette des arrérages dus sur les acenses des dîmes et autres revenus de 1360 : dîmes et agrières de Lormont, Bassens, Calamiac, Sainte-Eulalie d'Ambarès, Ilatz et Lassatz; mention de l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. Hélie, prieur de Tulliac, comme ayant affermé avec trois de ses moines les revenus de la chapelle de Montuzet. — Recette des arrérages du *Pallium* de feu le seigneur Philippe, archevêque défunt (f° 99) : parmi les retardataires, les plus fortes contributions sont celles de Langoiran, La Lande, Bègles, Villenave-d'Ornon, Saucats, Hostein, Lassatz, qui sont de quatre livres bordelaises et cent sols bordelais; les moindres, celles de Saint-Pierre de l'Estelle (dans la Chalaure, aux environs de Coutras) et Saint-Paul en Born, qui sont de cinq sols bordelais et dix sols morlanes. — Recettes des arrérages des réconciliations d'églises sous l'épiscopat de Philippe reçus par Jean de Croie : M^e^ Guillaume Calendin, prieur de Blanquefort, et Arnaud Ayquelin, prieur de Saint-Projet de Bordeaux, doivent solidairement pour la réconciliation de l'église de Blanquefort dix léopards d'or (f° 101). — Recettes des arrérages dus pour la tenue des synodes pendant l'épiscopat de l'archevêque défunt, celui-ci ayant acquitté sa part contributive : les cinq archiprêtrés de Buch, d'Entre-deux-Mers, d'Entre-Dordogne de Bourg et de Blaye doivent en tout six livres six sols bordelais. — Recettes des arrérages de la vente des grains provenant des quartières; l'escarte froment y est vendue cinq léopards d'or pièce, le léopard d'or valant dix sols neuf deniers bordelais : [pour que le prix de l'hectolitre froment concordât avec celui de vingt francs l'hectolitre, la valeur de la livre monnaie ne devait être en 1361 que de trente francs, monnaie d'aujourd'hui]. — Arrérages dus ou payés en recette des cens de la ville par : Arnaud-Guillaume de Bruges; —Jean de Mans et B. Garcias, tous bourgeois de Bordeaux; — Mabile Benoît, femme de Guillaume de Lansac; — P. de Calonges, chanoine (f° 103); — Pierre Lambert, chevalier, héritier de Robert de Floirac, chevalier; — Jean Colomb, chevalier (f° 104); — Guillaume Rostanh, citoyen de Bordeaux; celui-ci pour «un alleu» qu'il lient dans la paroisse Saint-Siméon dans la rue de Sarporas. — Recette des droits dus à l'archevêque de Bordeaux, dans la paroisse de Saint-Morillon, par divers, pour les *Captenia* ou protection et tutelle exercée sur eux comme sur des clients (V. Ducange, *Captenium)* à moitié libres : «ISTI *successerunt G. Gaucelini et suis portionariis...* ISTA *est pro dicta Florencia...* ISTIS *non reperimus heredes, sed erat questalis domini de La Landa qui tenet bona...* ISTE *defunctus est sine heredibus, et G. d'Arriet occupavit bona;* »— Idem à Beychac, Bassens, Puyolet, la palud de Bordeaux; la moyenne est de douze deniers; les Juifs de Bordeaux sont taxés à huit livres de poivre (f^os^ 105 à 108). — Continuation du chapitre des recettes de cens et des dîmes inféodées de l'archevêque par : Bernard de Sauquat, citoyen de Bordeaux; — Gaillard de Pomarède, chevalier, Pierre de Roquers et Amanieu de Canteloup, chevaliers (f° 111); Hosten de Laporte, chevalier;— le Soudan de Pressac ou de la Trau, seigneur de Grayan (f° 113); — Ramonde, femme de Jean de Valac, chevalier, Guillaume Furt de Casanet, damoiseau; P. Gombaud de Lesparre, chevalier (f° 114); — dame Assalhide de Bouyssac, veuve d'Ayquelin de La Mote, chevalier; — la dame de Castillon, au nom de Hugon de Castillon, chevalier; — Aymeric du Bourg, cheva lier; — Aymeric de Tastes, Olivier de Blaignan, chevaliers; — Pons de Castillon, chevalier, au nom de Gaucelin de Castillon (f° 115); — Alayde, dame de Lamarque et de Blanquefort, épouse de Bernard de Tranqualéon (f° 116); — P. de Landiras, chevalier; — Valence, femme de Pierre de La Mote, chevalier; — Blanche du Bourg, sœur d'Aymeric; — Bernard de Blanquefort, chevalier (f° 118); — Arnaud de Pontenx; — Amanieu Du Puy et Bernard d'Audenge, chevaliers.; — Bérard de Goth pour ce qu'il possède à Saint-Symphorien au nom de sa femme, fille d'Amanieu d'Albret; — Guillaume Arnaud de Pompéjac, chevalier; — Arnaud de Noaillan, chevalier;—Géraud de Budos, damoiseau, fils de feu Amanieu de Budos, chevalier, (f° 120) ; — Gaillard de Beautiran, Amanieu de Cases et P. de Cabanac, damoiseau; — Amanieu de Virelade,

chevalier (f° 121); — Bernard de Brinhac, en Benauges, chevalier; — Arnaud de Cabanac, chevalier; — Amanieu d'Ornon, chevalier; — Guillaume Hélias Dumont, chevalier, au nom de Contor, sa femme, fille de feu Giscard de La Trène, chevalier; — Gaillard de Gradignan, chevalier; Arnaud Guillaume de la Ferreyre, chevalier; — Guillaume de Rions, chevalier, au nom de sa femme Saride, fille de feu Guillaume de Podensac (f° 123); — P. de Castanède, pour la moitié de la dîme des alleux de Cozias, en Lestiac de Langoiran; — P. de Biardz, chevalier; — P. de Roquers, chevalier (f° 124); — P. de Cambes, fils d'Amanieu de Cambes, chevalier; — Amanieu de Quinsac, chevalier; — Milet de La Boubène, chevalier; — P. de Luc, chevalier; — Gail lard de Linhan, chevalier; — Raymond Guillaume de Senac (f° 125); — Raymond de Carignan, chevalier; — Arnaud de Bouliac, chevalier; — P. Amanieu, cheva lier ; — P. d'Anglades, à Izon, chevalier ; — Jean Dupuy, fils de feu Géraud Dupuy, chevalier (f° 126) ; — Bernard de Tresses, chevalier, Bernard de Betaille, chevalier; P. de Monpezat, chevalier, et Bertrand de Monpezat, frères; — Bérard d'Albret, seigneur de Vayres; — Amanieu de Canteloup, chevalier; — Géraud Dupuy, chevalier (f° 127); — P. Born de Salignac. chevalier; Aycard de Saya, chevalier; — Guillaume André de La Ramade, chevalier (f° 128); — Amalvin de Lansac, fils de feu Guillaume Amalvin, chevalier; — Arnaud Guillaume de Grissac, chevalier; — Milet de Bouil, chevalier; — Jean de Lalande, chevalier; — Arnaud Dudon, chevalier; — Olivier de Blaignan, chevalier; — J, de La Mote, chevalier (f° 130). — Comptes des arrérages restant à payer au jour de la mort de l'arche vêque Philippe [de Chambarlac], de l'imposition ordonnée par le pape Innocent VI en 1360, de laquelle le Saint Père devait avoir les deux tiers, et l'archevêque de Bordeaux l'autre tiers (sur toutes tes sommes levées dans son diocèse) (V. *infra* f° 138). — La taxe paraît être de dix écus d'or par bénéfice, et te tiers du total est attribué, à la fin, par moitié à l'archevêque et à la chambre apostolique, au lieu du tiers entier qui devait revenir au premier. Les chape lains de Talais, Escurac, Benon, Génissac, Saint-Mariens, Cezac, Lansac, Montbrier, Donnezac, l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye sont exemptés du verse ment du reste de leur contribution, vu leur pauvreté; tes biens du Temple sont admis à la modération du quart ou de la moitié de la taxe; la pauvre petite église de Saint-Pierre de l'Estelle (en Chalaure) est totalement exemptée, comme abandonnée et en friche (f°s 135-137). — Compte des restes à recouvrer de l'imposition consentie par le. clergé du diocèse pour le remboursement d'une somme de trois cent trente florins d'or avancée à la Cour du Pape, à Avignon, par l'archevêque Philippe, au nom de son clergé, et remise par lui entre les mains du cardinal d'Ostie, légat du Saint-Siège, pour la croisade contre la Grande Compagnie qui détenait le bourg de Saint-Esprit au diocèse d'Uzès, et de l'abbé de Cluny, nonce apostoli que, délégué par le Pape aux préliminaires de la paix ménagée par le Saint-Siège entre les rois de France et d'Angleterre (f° 132). — Comptes des amendes et condamnations de l'officialité de Bordeaux, selon l'état dressé par P. Mosnier, garde-scel; ces recettes faisant partie des biens dudit seigneur archevêque Philippe : absolution de Pierre Bonafoux, prieur de Sadirac; — condamnation d'Hélias Blanc, de Génissac; — condamnation de P. Guillaume d'Arbanats pour meurtre; — M^e^ Arnaud Pelin, recteur de l'église de Sainte-Eulalie d'Ambarès pour fausse monnaie; — Raymond d'Escabanac, paroissien de Camblanes; — mention d'Arnaud Bernard de Preyssac ou Périssac, doyen de l'église d'Uzeste et chanoine de Bordeaux, comme ayant payé un compte de foin tiré des greniers de l'archevêque, à lui vendu l'année précédente (f° 139). — Le 11 août 1361, Pierre Barot, chanoine de Bordeaux, commissaire préposé aux biens meubles dudit seigneur Philippe, archevêque, reçoit les comptes de M^e^ Mosnier, garde du scel de l'officialité, il rend aux exécuteurs testamentaires du prêtre Olivier Ber nard deux tasses d'argent du poids de deux marcs et vingt-cinq sterlings que ledit garde du scel avait reçues en gage pour dix léopards d'or par lui prêtés de l'argent du scel (f° 140). — Payements faits sur les biens dudit feu seigneur Philippe, archevêque : dix boisseaux de froment, à M^e^ Bernard de Cesserone, notaire apostolique, pour les honoraires des actes et inventaires des biens et créances de l'archevêque défunt, et de l'état des biens de l'archevêché de Bor deaux;— deux tonneaux de vin claret, délivrés au successeur de Philippe, sur le siège archiépiscopal, Hélie II, et par son ordre; — deux écus d'or, un léopard d'or et douze sterlings à Bernard Plancat, courrier du Saint Père, qui avait apporté les bulles par lesquel les le Pape s'était réservé la propriété et la perception de tous les biens du défunt archevêque (4 août 1361); — huit livres douze sols en bonne monnaie au collecteur du Pape pour la moitié de la tricésime due par l'archevêque sur la terre de Caudrot; — diverses sommes versées entre les mains de P. Barot, sous-collecteur, et d'Hélie, abbé de Saint-Sauveur de Blaye,

collecteur apostolique, lesdites sommes provenant tant de la vente de quelques grains, que des recettes dernièrement faites (f° 143). — Reddition des comptes relatifs à la succession du seigneur Philippe, archevêque de Bordeaux, faite par Jean de Crote à Hélias, archevêque régnant, en 1366, au château de Lormont, — et *quitus.* IV. ROLES DES QUARTIERES DU DIOCESE pendant le XVI^e^ siècle (1524-1578), [f^os^ 145 à 805]. Quartières de 1527 (f^os^ 145 à 181). —Elles sont exprimées en bois seaux, à quatre boisseaux pour l'escarte, et en «linrails» dans quelques paroisses de l'archiprêtré de Blaye. — Sont mentionnées comme existant en 1527, les églises de Saint-Genès de Meyre unie à Moulis, Sainte-Sportalie, Saint-Martin Lassatz, Saint-Jean d'Estampes *(de Stontis),* Saint-Clément de Coma, Saint-Hilaire de Seroa (Paillet); N.-D. d'Uch est appelée de Vitz. — Mention de Saint-Sauveur de Puyroault, annexe de Puynormand et de Saint-Jean-de-Fozella, *Villæ Liburniœ* (c'est le premier nom de Libourne). — Les trente-trois églises de l'archiprêtré de Fronsac doivent les quartières à cause des trois chefs-lieux de : Fronsac, Villegouge, qui est à l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye, et Saint-Genès de Noailhac, qui appartient, paraît-il, à l'abbaye de Guitres. — Quartières de 1563 (f^os^ 181 à 224) : à partir de ce moment, le manuscrit est en français. — II y a dix paroisses dé moins dans l'archiprêtré de Bénauge, dix dans l'Entre-deux-Mers, dix dans celui de Cernès et cinq dans celui d'Entre-Dordogne, par la réunion ou l'annexion opérée de plusieurs petites à de plus grandes : Saint-Hilaire de Seroa a disparu, ainsi que Saint-Jean d'Estampes et Saint-Clément de Coma; Sainte-Sportalie est devenue annexe de Podensac, etc... Les archiprêtrés de Fronsac et de Moulis présentent aux quartières le même nombre que précédemment. Quartières de 1564 (f^os^ 224 à 256). — Quartières de 1566 (f^os^ 257 à 270), — Quartières de 1567 (f^os^ 271 à 287 et 465 à 515). — Quartières de 1572 (f^os^ 591 à 610); — de 1573 (f^os^ 611 à 637); — de 1574 (f^os^ 638 à 666). — Quartières de 1578 (f^os^ 777 à 805). — Ce sont les mêmes rentes dues sur les mêmes dîmes par les bénéficiers détenteurs, ou possesseurs de dîmes ecclésiastiques non inféodées dans les paroisses.

G. 238. (Registre.) — In-4°,latin ; 418 feuillets, papier, filigranes du XIV^e^ siècle : l'ange portant une croix, la couronne à trois lobes, la cloche surmontée d'un châssis, les deux cercles distincts tra versés par une perpendiculaire, le bouc sautant, la grande hache d'armes et le casque. — Reliure en parchemin et fort carton du XVII^e^ siècle.

1341-1358. — COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ARCHEVÊCHE. Ce registre comprend: I. Comptes de l'année 1341, f^os^ 1 à 62. — II. Comptes de 1342, f^os^ 62 à 157. — III. Comptes de 1343, f^os^ 157 à 207. — IV. Comptes de 1354, f^os^ 222 à 262.— V. Comptes de 1355, f^os^ 265 à 311. — VI. Comptes de 1356, f^os^ 313 à 361. VII. Comptes de 1357, f^os^ 361 à 418.

I. COMPTES DE 1341. — Registre des recettes de tous les revenus de l'archevêché de Bordeaux, perçus pour l'année 1341-1342 à partir du 28 août jusqu'au terme suivant, par Pierre de Champvieil *(Campo Veteri),* procureur de Pierre de Luc, archevêque. — Cens des maisons et emplacements situés dans la ville : [Ils sont en moyenne de cinq sols par an, et le taux, suit les variations de la monnaie. Ainsi, ce qui égalait cinq sols du temps de saint Louis, égalerait vingt-cinq francs actuels; en 1342, seulement sept francs cinquante centimes, et en 1355, quatorze francs.] Noms de tenanciers cités : Hélie de Gravier, pour une maison à Saint-Michel, à côté des Sœurs Menudes; Bartolomé de Pinali, pour une vigne à Pessac, au lieu dit «à Brenars»; Gaillarde de Bordeaux; Arnaud Gombaud, prêtre, pour une maison rue de Bassens; Guil laume Arnaud de Rieufret; Arnaud de la Lande; Guillaume le Bourguignon; R. le Picard; Hélie Bolare; P. Dupuch, le Sartre ; Campagnet de Basson, autrement dit Trompette, etc... (f^os^ 1 à 9). — Cens des dîmes inféodées, payables à la Saint-André et recueillies pendant cette année (août 1341-août 1342.) Il n'y en a pas dans la ville même de Bordeaux. Ni l'archiprêtré de Blaye, qui a rapporté neuf sols dix deniers seulement, ni celui de Bourg qui a envoyé six sols et six deniers, ni celui d'Entre-Dordogne qui n'a rien envoyé, non plus que celui de Bénauges, ne sont comptés dans le total des trente livres du temps, portées en recette à ce chapitre. — Dîmes inféodées de Lesparre, total cent sols.— Dîmes inféodées de l'archiprêtré de Moulis : Ayquelin Martin de Saint-Haon, pour sa portion de la dîme de Blanquefort ; cens dus par divers sur les lieux-dits de Cachac, l'Allemagne, le Pian, Beutre, Mérignac, etc. — Dîmes inféodées de l'archiprêtré de Buch et Born : les héritiers de D. Guillaume Pierre, *quondam episcopi Sabinensis* (voir G. 224), pour leur part de la dîme d'Aubignac (Landes) (f° 13). — Arnaud Gaston, J. de Leich, G. Garsie, les fabriciens d'Usser et d'Aureillan, etc. — Dîmes inféodées de l'archiprêtré de Cernés : Gaillard de Camiade, à Saucats; Bernard Amanieu de Ramefort, chevalier ; le seigneur de Fargues ; les prieurs du Barp, de Comparian, de Cayac, pour les dîmes de Canéjan, Saucats et Saint-Jean d'Estontes, le prieur et la prieure de La Rame; les compagnons de la confrérie de l'église de Saucats pour la dîme du lieu dit: « au

» sen xansonatz, » (f° 14) ; la dame Assalhide d'Origne, Jourdan de Cabanac, Ramon Guillaume Delparonis, Contor de Brignac, etc... (f^os^10 à 19). — Recettes des ventes et exporles (droits de mutations et déclarations de mutation de propriété) des terres achetées par des particuliers dans les fiefs de l'archevêché, situés dans Bordeaux (f^os^ 20 à 25): R. du Puch, cordonnier, acqué reur de terre et vigne à Saint-Seurin, paie seize deniers d'exporle et quatre livres quatorze sols de droits de mutation, soit dix pour cent, sur le prix d'achat qui est de quarante-sept livres; Arnaud Gaucelin, acquéreur d'un anglais, Robert le Clerc, propriétaire d'une maison rue Pailhère ; G. Thomas, acquéreur pour la somme de cent trente livres d'une maison située dans la paroisse de Sainte-Eulalie, à lui vendue par G. de Carignan, paie douze sols d'exporle et quatorze livres six sols de droit de mutation ; le prieur de Bardenac, pour l'achat de partie de dîme dans la paroisse de Pessac, trente sols; et pour l'exporle d'un fief que tient de l'archevêque, au lieu de Lescombes, Ayquelin du Taillan, six deniers; et pour le droit de garde dû, une fois la vie durant du seigneur archevêque, deux sols six deniers; Guillaume Seguin, prêtre, acquéreur de P. Olier prêtre, d'une maison sise en la paroisse Saint-Paul, paie deux sols six deniers d'exporle et trente-deux sols de droit de muta tion, sur le prix d'achat qui est de quinze livres ;M^e^ Jean de Champvieil paie de même le dix pour cent, soit dix livres, sur une maison qui lui est arrivée par donation, et dont l'estimation a été faite à cent livres de capital. — Mention des notaires qui ont retenu les actes : P. de Rocagne, P. Prévost, P. de Vertefeuil, R. d'Arsinghs (Arsins), J. de la Porte, notaire du duché, Hélie le Faure, Géraud Dalbo, P. Brunon, J. Mignon, garde des chartes de la ville de Bordeaux et P. de la Forquette ou la Fourcade. — Recettes générales des fermes, ou acense-ments directs faits en 1341 pour le compte de l'arche vêque Pierre de Luc; des dîmes et agrières de Cussac, Guitinières, Pujau, Hosten, Lilhan en Médoc; Ambarès, Saint-Loubès, Bassens, Lormont, Tresses, Bonetan, Taba-nac, Saint-Quentin, Nérigean, Gabarnac, Rions ;—Ilatz, Lassatz, Bruges, Arbanatz, Budos, etc.; pour le prix de six cent trente livres, soit vingt-cinq mille francs d'aujourd'hui, sans compter la moitié de la dîme de Berson, non plus que les acenses de la châtellenie de Blaye actuellement occupée par les Français (1341-1342) ; ni les acenses de Soulac dont l'archevêque fait lever le produit par des collecteurs particuliers ; non plus que le revenu de celles de Galgon et de Vayres dont le dit seigneur a fait don à M^e^ Albert Bernard. Le péage de Pierrefitte et celui de Blaye sont comptés, l'un pour quatre-vingt-neuf, l'autre pour vingt-cinq livres; la petite coutume de Bordeaux l'est pour vingt-huit, et celle de la ville, *in Castro Burdegalensi,* pour cinquante (f° 25). —Recettes des quartières de l'archevêché : neuf cent trente-deux livres, soit trente mille francs actuels, non compris le Blayais, le Bourgès et l'Entre-Dordogne, occupés par l'ennemi (f^os^ 26 à 36). Cette année les quar tières fuient payées en argent de la manière suivante : Pour les archiprêtrés de Lesparre et de Cernés, l'escarte de froment, soixante-trois sous quatre deniers bordelais; l'escarte de seigle, trente-deux sous un denier; l'escarte d'avoine, vingt-deux sous; l'escarte de mil, vingt-neuf sous deux deniers. Dans l'archiprêtré de Buch et Born, l'escarte de mil est fixée à quarante sous. [Ce qui établi rait à vingt-sept francs cinquante centimes d'aujourd'hui l'évaluation de l'hectolitre de froment, en l'année 1341, où la livre équivalait à trente francs de notre monnaie actuelle.] — Recettes des réconciliations d'églises et de cimetières qui avaient été profanés cette année 1341 : Reçu de P. de Boyer et de Pétronille Fortina, son épouse, paroissiens de Sainte-Eulalie de Bordeaux, pour la réconciliation du cimetière de l'église de Macau, souillé de sang par la faute de la dite Pétronille; d'Arnaud Vivien et de P. de Rive, pour le cimetière de Cadaujac; de divers pour le cimetière de Saint-Genès. près Bordeaux; de Forthon de Rossignol, clerc, pour le cimetière de Saint-Michel de Bordeaux; de divers, pour le cimetière de Langoiran souillé de sang; de Raymond Bonneau, prêtre, vicaire perpétuel des églises de Saint-Jean et Saint-Pierre de la Sauve-Majeure, et du seigneur Gaucelin d'Aubarète, prêtre, paroissien de Saint-Pierre de Bordeaux, pour réconciliation du cimetière de la dite église Saint-Pierre de la Sauve-Majeure profané par la sépulture d'un voleur excom munié ; de divers, pour la réconciliation du cimetière de Moulis profané par effusion de sang et la violence exercée contre Arnaud Suavis, officiai, dans la dite église ; de divers, pour la réconciliation du cimetière de Rieufret souillé de sang ; d'Arnaud Goffrand, prêtre, paroissien de Villegouge, pour la réconciliation du cimetière de l'église Saint-Romain de Burssans profané par l'inhumation de Guillaume Dalodal excommunié. — Ventes de froment à soixante sous l'escarte, soit vingt-sept francs cinquante centimes d'aujourd'hui l'hectolitre; — de seigle, à quarante sous l'escarte. — Ventes de vins nouveaux à dix-neuf livres quatre sous le tonneau, et d'autres vins à vingt-deux livres dix sous, soit environ cent cinquante francs d'aujourd'hui la barrique.— Re cettes extraordinaires provenant de legs faits à l'arche vêque par Gaillard du Trenchs, recteur de l'église de

Camayrac; Hélias Seurin, recteur de l'église de Selhans (Saint-Seurin-sur l'Isle) ; Martin de Tester, recteur de l'église de Lignan. — Recettes des vins, des blés, etc.

II. COMPTES DE 1342 (f^os^ 62 à 157). — Registre des recettes tenu par Géraud de Bagès et Bertrand Bonafoux, après la mort de Pierre de Champvieil, commencé le mardi avant la fête de l'Assomption 1342. — Recettes: — des cens sur les maisons et emplacements de la ville de Bordeaux dans le domaine de l'archevêché : relevé du premier rôle de l'année 1341, quarante-quatre livres treize sols (f° 62), soit neuf cents francs actuels, à l'éva luation de vingt francs de la monnaie d'aujourd'hui ; — des cens levés sur les dîmes inféodées au nom de l'arche vêque; aucune inféodation n'en était faite dans l'intérieur de la ville de Bordeaux; le revenu donné par les cens du reste du diocèse, est de quarante-huit livres, soit mille francs actuels; — des fermes directes ou acensements directs des dîmes et agrières faits pour le compte de l'archevêché (f^os^ 81 à 84), dont le produit est de neuf cent vingt livres, soit dix-neuf mille francs, y compris la ferme et la dîme de Blaye qui monte à soixante-une livres. — Les dîmes inféodées paient un cens qui varie en général de un à cinq sols par an : les plus haut cotées sont celles de Castillon, Cubzac, Listrac, Bonzac, Saint-Médarden Jalles, Pompignac, Tizac, Montussan,etc. — Dans l'archiprêtré de Buch et Born, aucune ne dépasse quinze sols; — dans le Cernès, treize sols; — dans le Médoc, dix sols; dans l'archiprêtré de Moulis, les cens sont de deux sols à cinquante; — et dans celui de Bourg, plus éloigné et plus sujet aux non-valeurs par suite du danger des guerres, de dix deniers à quatre sols. — Mention (f° 73) des héritiers de D. Pierre, *«.quondam Sabinensis episcopi,»* qui paient huit sols bordelais pour le cens d'une partie de dîme qu'ils possèdent à Aubignac (Landes) conjointement avec Contor de Montausier. — Les dîmes sont inféodées particulièrement aux seigneurs voisins : Almaïde d'Or-non, J. de Carrenx, A. de La Mote, G. de Jalès, Géraud de Saint-Genès, Bernard-d'Audenge et A. d'Ornon, sei gneur d'Audenge, G. du Puch, Baudon de Bouliac, etc., ou à quelques prêtres, prieurs des lieux (spécialement dans l'archiprêtré de Cernés); on trouve par excep tion la mention d'une communauté de paysans qui ont pris la dîme de leur pays, ou plutôt une partie de la dîme, à ferme : *«.Homines de Francx* (archiprêtré » d'Entre-Dordogne) *pro censu quarte partis decime de* » *Francx,* v. *solidos.* » — Les fermes directes (f^os^ 81 à 85) paraissent données aux enchères, soit à des citoyens de Bordeaux: G. de la Porte, P. de l'Escapon, M^e^ Bernard de Saint-Macaire, garde des archives de la ville J. Hélie, P. Bonneau, notaire; — soit à des prê tres et chanoines de l'archevêché : Géraud du Puy, G. Andron, G. Beaune, Pierre Destampes, A. de La-mote, Albert Médici (le Metge), chanoine de Bordeaux, dont le frère Guillaume-Albert était architecte de la cathédrale en 1356 (V. Obituaire Saint-André, — Cha pitre Saint-André); — soit à des tenanciers qui cultivent les terres dont ils ont pris la dîme à ferme : « *G. lo talhor, anglicus, debet pro firma seu acensa* » *decime terre quam idem G. excolit... P. de Lescapone* » *pro firma decime terrarum quas idem P. et portionarii* » *sui excolunt apud Audeyola;* » — soit enfin a quelques rares seigneurs, et dans ce cas ils font partie d'associa tions pour le paiement d'une ferme déterminée, formées de citoyens de Bordeaux, de prêtres, et d'hommes de loi (f^os^ 82 et 82 v°). — La ferme de la dîme de Bassens est, cette année, de vingt-quatre livres; celle de Quinsac d'Ambarés, de soixante-sept, celle du péage de Bayon et Gauriac de quatre-vingts.— La ferme de la dîme de Berson ne fut pas perçue parce que cette dîme est dans la châtellenie de Blaye, maintenant sous l'obéissance du roi de France. Reçu de Raoul Beauna, clerc, et Guillaume Auriol jeune, les fermes dues à Blaye : vingt-cinq livres. — Recettes des amendes payées pour réconciliations d'églises et de cimetières, quatre-vingt-dix livres; église de Mimizan, de Saint-Quentin, ancienne église de Saint-Émilion, église de Libourne, cimetière de Saint-Christoly en Blayais, église de Gardegan ; cimetières de Quinsac en Barès, de Moulis; de Sainte-Terre, de l'ancien monas tère de Saint-Émilion, de Capian; église de Saint-Seurin de Cursac (f° 96) ; église de Moulis, église et cimetière de Saint-Michel de Rieufret, cimetière de Saint-Romain de Bursans, église de Langoiran, pour 1341. — Recettes extraordinaires, dont le total est de cinq cents livres, le denier d'or appelé « angelot » compté pour cinq livres dix sols, et le léopard d'or pour quatre; le marc d'argent pour seize livres (f° 100); la livre est à vingt et un francs d'aujourd'hui. — Arrérages de la première subvention faite au seigneur archevêque à l'occasion de son avènement. — Recettes du subside de charité dernièrement promis à l'arche vêque par les différents archiprêtrés ; total de la recette générale de l'année ; quatre mille six cent trente-deux livres, soit cent mille francs actuels. (f° 132).

III. COMPTES DE 1343 (f^os^ 157 à 207). — Compte géné ral de liquidation fait par Ramond Escarlat, commencé le 14 juillet 1343 et fini la même année, de la gestion de feu Pierre de Champvieil, procureur de l'archevêché sous Pierre, de Luc : on y remonte jusqu'en 1332. —

Valeurs diverses de l'obole blanche: elle varie de neuf à quinze, et à trois deniers (f^os^ 157 à 173). — Valeur du marbotin d'or apprécié à soixante sols, ou trois livres. — Noms de ceux qui doivent les cens des mai sons, ou des dîmes inféodées, ou la ferme des dîmes directes: G. du Cellier, bourgeois de Saint-Macaire : Arnaud Lafond, ancien changeur de Bordeaux; G. de Canterane; M. Pierre Vigier; l'abbé de Verteuil: G. de Ramafort; Géraud du Puy, licencié ès-lois; Pons de Castillon; G. de Pomiers; la maison du Temple d'Arsins, P. de Jalès; Foulque Garsie de Malescot; P. de Mataplane; G. Ramon de Donissan (f° 162); Marie de Blanquefort, dame d'Audenge; R. de Balizac; Amanieu de Fargues; Arnaud-Bernard de Preissac pour la dîme « deu Got » (f° 165); G. de Budos et P. d'Albret pour la dîme de Sauternes ; P. d'Ornon pour les dîmes de Cantenac, Saint-Aubin,Saint-Médard, Gradignan, Canéjan, et Illac; Bernard d'Arriet, P. de Vertheuil, curé de Mourens, P. de Quinsac, Boson de La Tresne; Olivier Andron. —Recettes des arrérages du *Pallium* (de l'in tronisation de Pierre de Luc, en 1332) et encore dus par les retardataires en cette année 1343 ; — des subventions ecclésiastiques, ou taille, votées par le synode d'Angoulême, « *Subvenciomum secunde tallie Engolismensis;* » du subside de charité promis à l'ar chevêque en 1342 (f^os^ 174 à 176); des arrérages en retard depuis 1335 des fermes directes des dîmes données à acensement par le précédent procureur de l'archevêché, P. de Champvieil (f^os^ 177 à 183); — des créances arriérées depuis 1332 dont les mémoires, billets et reconnaissances ont été remis au rendant compte, comme liquidateur de la gestion Champvieil; l'ensemble de ces rentrées est de sept cents livres, monnaie faible ([1]). — II n'y est fait mention d'intérêts nulle part (f^os^ 178 à 183).'— Recettes des arrérages des quartières payées en argent, dont quelques-uns sont dus depuis 1334 (f^os^ 183 à 194). — Recettes de la vente des blés: «Reçu de P. Balaguer, demeurant avec Ramon » Bonis, changeur de Bordeaux, pour vingt escartes de » froment, le jour qu'Amanieu de Pomiers voulant aller » en Angleterre vint dîner avec l'archevêque, le prix de » l'escarte étant de onze livres dix sols, monnaie faible. » [Voir la note ci-contre, d'après laquelle l'escarte de blé vaudrait cent trente francs et l'hectolitre trente-deux d'aujourd'hui.] — Arrérage des quartières en grains (f^os^ 196 à 206).

IV. COMPTES DE 1354 (f^os^ 222 à 262). — Comptes des recettes faites par Pierre de Fite, archiprêtre de Lesparre, procureur général d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, du 1^er^ janvier 1354 au 1^er^ janvier 1355. — Aucune recette n'a été faite en Périgord parce qu'une partie de ce territoire est entre les mains des rebelles et que dans l'autre partie restée fidèle, le seigneur archevêque a placé des collecteurs particuliers qui lui rendent compte directement; il en est de même pour Caudrot, administré par M^e^ Arnaud, et pour Bourg; quant au péage de Pierrefitte, il est perçu depuis la mort de Géraud de Cantelaude, par Hélias Menaud. — Les recettes sont comptées à raison de trente sterlings pour un florin neuf de Bordeaux et réciproquement. [Le florin vaut trente-trois francs soixante-dix centimes d'aujourd'hui, ou douze sols six deniers du temps, le denier sterling étant de un franc dix centimes.] — Recettes des cens du grand rôle tant du règne de l'archevêque actuel que de ses prédécesseurs P.. de Luc, A. et B. de Cases; le sterling compte pour cinq deniers et le florin pour douze sous six deniers; — recettes des cens du petit rôle; —des cens du rôle de Lormont; — des cens de Saint-Pierre d'Ambarès; — des arrérages des quartières non payées des années précédentes (f^os^ 223 à 233). — [Voir pour les détails au registre G. 236 f^os^ 45 à 55.] Le total de ces recettes est de cinq cent cinquante-sept florins quatre-vingt-quinze sterlings; en monnaie actuelle dix-huit mille cinq cents francs; mais plusieurs de ces arrérages remontent à Tannée 1350 (f^os^ 223 à 230). — Mention des rues à Bordeaux et de personnes dont les noms suivent : rues Paillère, du Hâ, du Cahernan, du Cahernet, du Temple, Sainte-Eulalie, Tronqueyre, Maumusson, carrefour de la rue Caudeyreyre, *sive Pictorum,* Poitevine, Saint-Paul, carrefour de Castillon, et maisons dites de l'œuvre Saint-Paul, et autres près e l'endroit des Frères *de Sacco* [ordre religieux auquel succédèrent les Ermites de Saint-Augustin] (f° 226 v°); possesseurs, Jeanne de Montberon, femme de Jean de Bordeaux, J. de Quimper Corentin, Garin de Cantor, peintre (f° 227); Gaillarde de Campbreton, fille

([1]) La livre de 1343, monnaie faible, valait, d'après ces comptes, cinq fois moins que celle de 1332 et 1336, deux fois et demie moins que celle de 1337 à 1341, une fois un tiers moins que celle de 1342; or comme les valeurs de ces diverses livres sont estimées cinquante-cinq, trente et vingt et un francs d'aujourd'hui, il semble qu'on doit porter la valeur actuelle de la livre de 1343, *«debilis moneta,»* à onze francs cinquante centimes, ainsi qu'il résulte du tableau suivant tiré de ces comptes : En 1343 :

25 livres payaient	5 livres de 1335.	
10 1.4 s.	—	42 s. 6 d. de 1336.
100 livres	—	21 livres de 1336.
111. 2 s.	—	4 1. 13 s. de 1339.
50 1. 6 s.	—	20 livres de 1337.
10livres	—	4 livres de 1341.
14. —	—	8 livres d'une somme formée de deux années, 1340-41.
11 —	—	9 livres de 1342.
7 _	_	4 1. 5 s. de 1342.

mineure, payant le cens de ses maisons sur les fossés par les mains de ses tuteurs P. de Pujols et G. de Costalo, etc. — Reçu des hommes du village des Tronquats, paroisse de Sainte-Hélène de La Lande, en l'archiprêtré de Moulis, pour le cens de 1354 et pour la baillie qu'ils ont affermée dans la dîme de leur village. — Reçu des «*Captenia* » de Saint-Morillon (f° 230 v°) : Ramon Gaucelin, Arnaud Gaucelin, A. Seguin et leurs parts-prenants; de chacun deux sols par année. Les hommes de Lassatz (actuellement paroisse de Budos) paient entre tous quarante-cinq sols. — Il n'a rien été perçu cette année des revenus de l'archiprêtré de Bénauges. — Recettes : — du *Pallium,* le sterling compté pour six deniers:— du subside caritatif; — des acensements des dîmes-; — des récon ciliations d'églises et de cimetières où l'on s'était battu pendant l'année: dans le Fronsadais, l'Entre-Dordogne, l'Entre-deux-Mers, à Bonzac, Gardegan, Sainte-Terre, Villegouge, Saint-Félix, Saint-Quentin, Cenon, Floirac; dans le Bourgès et le Blayais, à Saint-Romain de Blaye, et à Saint-André de Cubzac; à Cérons, Puysarn; et à Boyentran en Médoc. — Recette des émoluments du sceau; — recettes du produit des amendes (f^{os} 237 à 250). — Dépenses de l'année 1354, à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre. — Dans le palais archiépiscopal se trouvaient : le procureur, le garde-scel, Arnaud de Deviers, Jean Ayquelin, Bernard Garos, Bernard de Tauriac, Bernot, maître d'hôte], Jehannot, domestique; les frères et amis de l'arche vêque vinrent souvent en visite pendant plusieurs jours. — Dépenses faites par les gens de la maison de l'archevêque en viandes, poissons, luminaire, bois, sel, huile, épices, blanchissage de linge, pain, vin et vêtements. — Le 20 janvier, Pierre et Gaillard de La Mote, frères de l'archevêque, viennent avec dix hom mes à cheval et passent toute la semaine. Après leur départ, Gérard de La Mole arrive avec trois hommes à cheval. Séjour de Guillaume Arnaud de Pompignac et de Bernard Ferrand avec les deux frères de l'archevé-que. Séjour d'Amanieu de Fossat, du seigneur de Mont-pezat; Guillaume Arnaud de Grésignac et Amanieu de Canteloup, chevaliers, invités par P. de La Mote (f° 250). — Au mois d'avril l'évêque *in partibus* de Christopoli [Emboli ou Amphipoli, diocèse de Macédoine], consacre le Saint-Chrême le jeudi saint et dîne au palais archiépiscopal; — le même jour arrivèrent d'Avignon Jean Doyde et Arnaud de Deviers. — Au mois de mai, frais de séjour des frères de l'archevêque et de leur suite. —Réparation du pont de Pessac.— Séjour du bailli de La Réole et de son compagnon pendant trois jours au mois de juillet. — Dans ces dépenses, le florin est compté pour vingt-quatre ster-lings et chaque sterling pour douze deniers de la monnaie courante à Bordeaux; et dans les comptes suivants, le florin est compté pour trente sterlings. Pendant les trois semaines qui suivent, séjour dans le palais archiépiscopal de Pierre de La Mote, de ses compagnons et de plusieurs chevaliers dont les noms ne sont pas marqués (f° 251). — Le jour de la fête de Saint-Mathieu, apôtre, arrivèrent P. et Gaillard de La Mote pour l'affaire relative à Arnaud de Gavarret, ainsi que les seigneurs : Bernard Ferrand, Guillaume Arnaud de La Mote, Guillaume Arnaud de Pompignac et leur suite. — Le 9 novembre, payé à Aloys la pâtissière pour fournitures, depuis le 1er janvier, cinq florins. — Payé pour le port d'un demi-tonneau de sel donné par le prieur de Soulac, six sterlings. — Reçu de Naudon, homme questal, un porc, et payé pour le transport et la salaison, cinq sterlings. — Le samedi après la fête de Sainte-Luce, les ordinations furent faites, et l'évêque dîna au palais (f° 252). — Dépenses faites par les frères de l'archevêque et leur suite indépendamment de leur nourriture. — Donné à un serviteur allant à Sallebœuf, pour traverser la Garonne *(pro transeundo mare)* deux sterlings, quarante sous d'aujourd'hui; — pour vêtements au fils de Ber nard d'Orgueillet et au nommé Gares qui étaient venus de la Cour Romaine;—envoi à Roquetaillade de sardines ou royans dits *allecia* et merluches;— donné à Pierre Arnaud le garde-scel pour payer à Guillaume Seguin le compromis fait entre ledit Pierre de La Mote et Arnaud de Gavarret; — aux clercs de M^{e} Barthélemy de Fayet pour la copie d'un acte extrait du registre du château de Bordeaux, relatif au fait de Langon; — pour une houppe ou jupon, pour Pierre de La Mote, sept florins. — Donné pour recouvrer les tasses sur lesquelles Géraud de La Mote avait emprunté pendant le séjour à Avignon de Pierre de Fite, procureur général de l'archevêque, six florins. — Drap d'Irlande pour faire des cottes-hardies d'hiver aux neveux de l'archevêque. — Sauf-conduit demandé au sénéchal par Gaillard, frère de l'archevêque, sept florins. — Poissons envoyés à Roquelaillade. — Achat de draps pour cottes-hardies et capuces doubles pour Pierre et Gaillard de La Mote, dix-sept florins (f° 253). — Con duite des chevaux de l'archevêque, de la Cour Romaine à Bordeaux. — Les dépenses en vins faites dans le palais archiépiscopal en 1354, par les serviteurs, par les frères de l'archevêque et leur suite s'élèvent a quinze tonneaux; de plus, le sénéchal, le maire et le

sous-maire, ainsi que le connétable, ont eu chacun leur pipe de vin blanc. Achat d'une pièce et un tiers de drap pour le procureur, le garde-scel et les deux neveux de l'archevêque, Pierre et Amanieu, quarante-six florins deux tiers de florin (f° 254). — Le 6 février 1354 envoyé à l'archevêque à Avignon onze cents harengs et des merluches; frais de transport jusqu'à Uza : dix-sept florins plus quinze sterlings et demi. — Départ de Jean Doyde et Arnaud de Deviers pour la Cour Romaine sur l'ordre de l'archevêque. — Achat de deux chevaux *(roncinos)* pour eux dont un, vendu par Augier de Lassus, coûta vingt-deux florins et l'autre, par un marchand (c'était un cheval de somme, *sanbelus)* vingt et un florins. — Le 7 février, envoyé à la Cour Romaine Fortaner de Fite, serviteur de l'archevêque, et à lui donné pour ses dépenses trois écus du roi Jean appelés clinquart *(clinquardos)* valant trois florins trois quarts. — Fait faire douze tasses d'argent pesant quinze marcs, pour le service de la maison. — Acheté de Guillaume Escarlat vingt-cinq tonneaux de froment et d'avoine, et envoyé à Saint-Émilion, pour faire le marché, sous son nom propre, G. Mercier, neveu du rendant compte, *« quia dubitabam de domino de Pomeriis.* » — Dépensé pour aller à Avignon et en revenir avec deux compagnons à cheval, vingt-quatre florins anciens, et vingt sterlings. — Donné à l'archevêque, à Avignon, trois cents florins anciens et cent écus clinquarts du roi Jean, valant la pièce un florin neuf et cinq sterlings; et, comptés trente sterlings pour un florin, font quatre cent soixante-six florins deux tiers neufs de Bordeaux. — Le 25 octobre, par ordre de Géraud Du Puy, de l'official et de Bertrand Ferrand, furent établis capitaines dans le lieu de Couze : Pierre Vigier et Bertrand Servalh, damoiseau; et donné vingt florins neufs à chacun pour leurs dépenses (f° 255). — Dépenses extraordinaires (f° 256) : — Payé pour les poursuites faites contre Jean de La Lande, chevalier, à raison de ce qu'il avait reconnu par transaction devoir aux héritiers de feu Raymond de Luc, après vérification de son compte par les clercs du château de Bordeaux ; lesdites poursuites comprenant le mandement de poursuite, et droit de sceau, l'envoi du sergent et du notaire pour mettre le mandat à exécution, la lettre de proclamat des biens du débiteur, droit de sceau, quatre criées et autant d'actes, avec le salaire du sergent, enfin la dernière citation à fin de vente; le tout, un florin vingt-huit sterlings, ou environ deux florins. [Ces biens avaient sûrement fait partie de l'hérédité de Pierre de Luc, précédent archevêque, car autrement le receveur de l'archevêché n'aurait pas eu à faire de poursuites.] — Donné à Garin de Cantor, peintre, pour avoir peint les armes de l'archevêque sur le grand portail du palais, trois sous un denier sterling ; — pour soins à deux chevaux dont l'un avait le farcin et l'autre « *lo sobreos* », deux florins. — Donné à chacun des six Ordres Men diants, un florin (f° 256). — Dépenses pour la répara tion des édifices en 1354: réparations à la tour de Saint-Paul, et au grand portail de l'archevêché. — Le 3 septembre, fait faire une clôture devant le grenier pour que les Anglais ne puissent y entrer (f° 257). — Dépenses diverses pour les vendanges (f° 258), les quartières, les foins, etc. (f° 259). — Total général des recettes de l'année, sans compter le blé ni le vin; quatre mille deux cent vingt-deux florins, le florin pris pour trente sterlings — cent trente-neuf mille trois cents francs actuels (f° 246 v°). — Total général des dépenses de l'année, sans compter le blé ni le vin : deux mille trois cent soixante-dix florins — soixante-dix-huit mille cinq cents francs d'aujourd'hui (f° 260); le comptable se déclarant chargé en caisse de la somme de dix-huit cent quarante-sept florins représentant la différence entre les recettes et les dépenses, soit soixante mille neuf cents francs actuels.

V. COMPTES DE 1355 (f^os^ 265 à 311). — Comptes des recettes faites par Pierre de File, procureur général d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, du premier janvier 1355 au premier janvier 1356.. — Les recettes du Périgord n'ont pas été perçues parce qu'une partie de ce territoire est entre les mains des Français et que l'autre partie est administrée par des agents spéciaux de l'archevêque ; de même pour Caudrot où un receveur particulier est établi. — Cités: Ruphat Lambert, Marquèse de Laforest, Arnaud de Mauléon, Géraud de Moncaut, Ruphat d'Arliguemale, Pierre de Farges, Gaillard de Beautiran ; dame Thalése, Veuve de Pierre de Laroque, chevalier (f° 266). — A cette époque, il fut fait une nouvelle monnaie : le léopard d'argent qui valait six deniers, et compté dans les cens pour cinq, et le léopard d'or qui valait quatre sous six deniers des dits léopards d'argent (f° 269). — Partie des recettes de 1352 pour le subside de charité, le florin compté pour trente-deux sterlings (f° 278). — Partie des recettes de 1355 (f° 280). — Suite des recettes de 1355: — Reçu du sacriste de Saint-Émilion pour réconcilier la chapelle Sainte-Marguerite et le eimetière de l'ancien monastère ; — de Jean Vital, pour mariage clandestin (f°281). — Recettes du sceau du vicariat, pour lettres de collation de bénéfice (par l'archevêque, alors à Avignon, sur l'église de Meyre) ; — de permutation, — de légi-

timation, — de tonsure, — d'autorisation, pendant un an, de non-résidence, — de binage, — d'ordination par l'évêque de Christopoli [Emboli, suffragant de Macé doine], faisant fonctions dans le diocèse,—d'autorisation de réconcilier des édifices consacrés: le cloître de l'abbaye de Guîtres dans lequel les Français avaient mis leurs munitions de guerre, le cimetière et l'église de Bassens, celles de Lormont, de Toligeac, de Cérons, de Moulon et de Puy-Paulin de Bordeaux. — Recettes extraordi naires de 1355 (f^os^ 286 à 290) : — seize royaux d'or valant quarante livres, monnaie faible, légués autrefois à l'archevêque (voir G, 236) par Raymond de la Roque et payés par l'exécuteur testamentaire R. de Ségur ; — revenu du fouage et du sirmanage de la terre dé Cou tures en Bazadais, payé par M^e^ Jean Assin, notaire de la seigneurie, sur le pied de cinq sols par habitant, au nom de cent onze habitants, tenus de ce devoir; — produit de la vente d'un cheval après un voyage à Avi gnon, aller et retour, seize florins d'or valant, la pièce, vingt-quatre sterlings; — délégation du seigneur de Langoiran sur ses hommes du Pian (en Saint-Macaire), à valoir sur l'arriéré de sa dette sur les cens et dîmes de sa terre de Langoiran. — Recette des vins de 1355 (f^os^ 291 r° et 292): une barrique de vin claret, de huit comportes, reçue d'Arnaud Constantin, l'homme questal de Lormont, pour la quête de 1354; neuf tonneaux et sept pipes de vin claret, plus un tonneau et neuf pipes de vin rouge, *tàm puri quam lymphati;* un tonneau reçu de M^me^ la Captale (N. femme de J. de Grailly, captal de Buch,) pour la dîme de Queyries et de Trejet (Labastide-Bordeaux), que P. Dufresne avait portés en Angleterre avec ses vins, aux risques et périls de l'ar chevêque, desquels cependant il devait rendre compte; — une pipe de vin due par un habitant de Lormont comme étant homme questal et une autre due par le même pour amende d'une offense par lui commise envers le prévôt de la seigneurie; total: deux pipes pour l'archevêché. — Vendu au seigneur Étienne de Cossinton, chevalier, qui était venu avant l'arrivée du Prince, notre sire, pour préparer les logements, dix escartes d'avoine pour vingt-cinq sous des dits léopards d'argent (f° 292).

— Comptes des dépenses faites par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu de La Mole, archevêque de Bordeaux, pour l'année 1355. — En cette année on retrouve dans le palais archiépiscopal les mêmes com mensaux qu'en l'année précédente, plus Bertrand Divisos et plusieurs personnages venus de la Cour Romaine. — En janvier, dépenses diverses des frères de l'archevêque, et de plusieurs nobles et du seigneur Augier de Lassus. — Dans la semaine de la fête de la chaire de Saint-Pierre, l'évêque de Christopoli [Emboli, suffragant de Macédoine], fit les ordinations et dîna au palais. — Nombreux séjours de cet évêque et des frères de l'archevêque (f° 296). — Dans l'octave de Pâques, séjour de Raymond de Mauléon, ancien camérier du cardinal Montesquiou. — Séjours de Bernard de Ferrand et de Guillaume Arnaud de Pompignac. — Le 28 juin, arrivée de Pierre et de Gaillard de La Mote, frères de l'archevêque, et de Menaud de Cruseuil et de Verdot des Monts (f° 297). — Le 19 juillet, retour de Pierre de La Mote accompagné de sept chevaux, et de Bernard Ferrand avec son écuyer, qui partent ensemble à la fin d'août (le 18) pour revenir le 13 septembre [entre ces deux dates est le débarquement à Bordeaux du Prince Noir]. — Le 20 septembre jusqu'au 20 décembre, séjour de Pierre de La Mote, de Guillaume Arnaud et de Bertrand Ferrand, à l'archevêché. — Les dépenses sont comptées en oboles blanches d'argent appelées léopards desquelles un denier d'or appelé léopard valait quatre sous six deniers, et un écu d'or autant ou à peu près (f° 299). —Compte payé à Aymaron, apothicaire, pour cire et gingembre. — Dépenses d'un envoyé à la Cour Romaine jusqu'à Roquetaillade, douze sterlings. — Donné à un envoyé qui accompagna le messager du Pape jusqu'à Bazas, douze sterlings; — à Bertrand de La Mote, frère dudit cardinal de La Mote, cent dix florins de Bordeaux (f° 300); — à Pierre Vigier et à Bertrand Serval, capitaines du château de Couze, pour garder, du premier février jusqu'à la Pente côte 1355, ledit château, quarante florins d'or, dont chacun vaut vingt-huit sterlings; — à M^e^ Garos, pour porter à Avignon à l'archevêque l'argent de ses revenus, dix sterlings; — à M^e^ Jean Doyde pour l'aller et le retour à Avignon, où il arriva le 27 mars, chargé de porter à l'archevêque le compte du procureur, qui écrit; — à un commissionnaire envoyé à Coutures pour mettre à exécution un ordre contre la paroisse du lieu, et à Bazas ainsi qu'à Langon pour le même objet, contre le seigneur Arnaud de Gavarret. — Frais de copie du compte rendu par l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye des biens laissés par le défunt archevêque Pierre de Luc, dont il avait été chargé de dresser l'in ventaire au nom de la chambre apostolique. — Achat pour la provision de la maison de deux pipes de pomat et de cicerole, onze florins. — Frais de publication des lettres du Roi sur le fait de la monnaie. — Donné pour un pannonceau contenant les armes de l'archevêque à placer sur la maison où est le blé dans la rue Saint-Christoly, quatre sterlings. — Le jour de Noël, fait

l'aumône aux six Ordres Mendiants et donné un écu ancien aux sergents et aux trompettes de la ville, suivant l'usage (f° 301). — Le vendredi après la fête de Saint-Jean-Baptiste, par suite de l'obligation de changer de maison à cause de l'arrivée prochaine du Prince notre seigneur, loué la maison de la femme de Jean d'Ayressan près de la maison de Géraud Du Puy, et payé pour un an cinq écus anciens (f° 302). — Achat de deux pièces de drap pour le garde-scel et les neveux de l'archevêque alors à Roquetaillade, cinquante léopards d'or. — Frais pour tondre les draps et achats de chaussures. — Envoi à Roquetaillade de deux cent vingt merluches de Cornouailles et d'une certaine quantité de figues et de raisins. — Achat d'un jupon pour Gaillard de La Mote, frère de l'archevêque, deux. florins, comptés chacun pour vingt-six sterlings. — Achat d'étoffe pour la dame de Roquetaillade, dont Nogret a payé le prix : dix-huit florins huit sterlings. — Pour une main de papier et une demi-livre de cire rouge, le tout envoyé à Roquetaillade, neuf sterlings. — Envoi de poissons à Sallebœuf. — Donné par ordre exprès de l'archevêque absent, à Pierre de La Mote, son frère, en deux paiements, de cent cinquante royaux d'or et de cent florins, la somme de trente-trois livres qua torze sols sterlings revenant, suivant l'appréciation des changeurs de la ville, à celle de trois cent trente-sept florins d'or du coin neuf de Bordeaux pour la présente année [environ dix mille francs de la monnaie actuelle] (f° 304). — Achat d'une ceinture et d'un glaive pour Perrin, neveu dudit seigneur. — Achat de chaussures pour Pierre et d'une houppe pour Perrin, neveux de l'archevêque. — Fait, le mardi avant l'Ascension, les frais d'équipement d'un serviteur du seigneur Pierre, nommé du Goth, et payé le jour de la fête, un écu pour une lettre du sénéchal qui retenait ledit seigneur à ses gages. — Payé le compte du maréchal, le 10 juin, pour les dépenses de ferrement des chevaux dudit seigneur, de son frère et de ses cavaliers; le dernier jour de juin, acheté au dehors de l'avoine pour son cheval, vu que les Anglais tenaient sous clé celle de l'archevêché. — Le mardi 7 juillet, Pierre de La Mote donna un dîner dans le palais archiépiscopal où furent invités : le séné chal, le connétable, le maire de Bordeaux, Étienne de Cossinton, chevalier, et le chapelain Guillaume qui était venu à Bordeaux pour préparer les appartements du Prince; G. Du Puy, archidiacre de Blaye, l'official, Bertrand Ferrand, Bergonde Lia, et plusieurs autres nobles; dépensé pour cela, outre le vin, le pain et le bois, soixante-cinq sous neuf deniers sterlings. — Donné à quatre trompettes, à Eymeric le jongleur et à Raymond le fol. — Le 23 juillet, autre festin où furent invités: G. Du Puy, Arnaud de Plassan, Jean Guitard et Pierre de Roffiac, conseiller du Roi. — Deux chevaux achetés à Mont-de-Marsan pour Pierre de La Mote. — Achat de drap d'or pour un jupon à Pierre de La Mote quatre léopards d'or. — Payé à Naudet, marchand de. draps, pour deux mesures de drap à faire des cottes-har dies et des chausses pour Gaillard de La Mote (f° 305). —Dépenses faites pour l'avoine à l'arrivée et pendant les séjours à Bordeaux des frères du dit seigneur arche vêque et de leurs compagnons.— Dépenses pour les travaux des vignes et les récoltes des blés (f° 306); la journée de labour est de quatre sterlings ou plutôt trois et demi ; la journée de vendange est de trois sterlings par homme et de deux ou un et demi par vendangeuse (f^{os} 307 à 309) ; pour presser le vin, la journée d'homme est de quatre sterlings: le sterling compté entre quatre et cinq deniers bordelais, soit entre quatre-vingts centimes et un franc d'aujourd'hui. — Le 30 juin, loué à Pierre Garsie une maison rue Bouquière pour y loger les blés, à cause de l'arrivée du Prince. — Envoyé à Cadillac Bernard de Tauriac et Jean Doyde pour recueillir les quar tières; mais celles-ci furent perdues, « nous n'osâmes » pas les porter à Bordeaux à cause de l'occupation des » Anglais » (f° 308). — Frais de vendanges à Pessac et à Lormont. — Recettes des vins dus par les feudataires de Queyries et par la captale de Buch pour la dîme de Queyries (f° 309).

VI. COMPTES DE 1356. — Comptes des recettes faites par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu, archevêque de Bordeaux, pour l'année 1356, du 1er jan vier au 31 décembre. — Aucune recette n'a été faite cette année dans le Périgord parce qu'une partie de ce territoire est occupée par les Français, une autre partie par les Anglais et que dans le reste on a placé des col lecteurs particuliers ; il en est de même pour Caudrot. — Cités : la dame de Castillon pour la dîme de Listrac ; Pierre de Jalès, chevalier, pour Saint-Médard en Jales; Guillaume de Portets, chapelain de la chapelle du car dinal de La Mote, à Saint-Émilion ; Garin de Castelnau, pour les paroisses de Moulis et de Sainte-Hélène; Lombard d'Escoasse, chevalier, à Parentis; Amalvin d'Artiguemale ; Gaillard de Forges, damoiseau, pour Sauternes et Bommes (f° 314); Arnaud Dorinha, prieur de Soulac; Bertrand de Pompignac, chevalier; Gaillard de Beauliran, pour Pujols (f° 315): Arnaud de Labatut, prêtre, pour la chapelle fondée à Quinsac en Barès, par Arnaud de Canteloup, archevêque; Guillaume Centout, pour Léognan; Gaillard du Puy, chevalier; dame India, fille de Géraud de La Mote et femme de Gilibert de

Pellegrue; son frère, Pierre de Pellegrue; Amanieu de Copessac, damoiseau (f° 317); Pierre de Marsans, damoiseau. — Aucun cens ne fut perçu dans l'archi prêtré de Blaye (f° 318). — Cités dans les archiprêtrés divers : l'abbé de Faïze, les commanderies de Palo meyre et de Bigartz; le prieur de Mimizan; Bertrand Caillau, chevalier; Sébille du Haillan; Blanche d'Ornon; mention d'un fief à côté du ruisseau du Peugue *ultrà Pontemlongum propè pelagum* (f° 321). — Recette du sceau pour la lettre de collation de l'église et la sacristie de Saint-Émilion. — Réconcilia tions du cimetière de Saint-Romain de Blaye, de l'église de Saint-Michel-la-Rivière, de la chapelle Sainte-Marguerite et du vieux cimetière de Saint-Émilion ; — sceau de la lettre de collation de la chapelle fondée à Libourne par Marie Peyroleyra (f° 328). — Les amen des et condamnations ne figurent pas sur ce compte parce que l'official les recevait lui-même : — reçu cinq léopards d'or et sept sterlings et demi d'argent de Guil laume Aycard, pour réconciliation du cimetière de Jalès; d'Hélias du Puy, pour l'église de Pauillac; de Martin Hugon et d'Arnaud Gombaud pour le cime tière de Génissac; réconciliations des cimetières de Bommes, de Léognan, d'Estontes, d'Arsac,de Mérignac, de Virelade ; des églises de Sainte-Colombe et Saint-Seurin de Bordeaux et de l'église de Saint-Loubès (f° 332). — L'obole d'argent, appelée léopard, est comptée pour quatre deniers de la monnaie de Bor deaux : cette année fut bissextile (f° 333). Le gros d'ar gent d'Angleterre est compté pour quatre sterlings. — Tonneau de vin vendu quatorze léopards d'or (f° 339). — Cette année, les vins des graves de Bordeaux four nirent dix-huit tonneaux et une pipe de vin clairet, plus sept pipes de vin rouge pur et cinq pipes de vin mêlé d'eau *(lymphati vini);* à Lormont, on fit deux ton neaux de vin blanc, onze tonneaux de vin clairet, deux tonneaux de vin rouge pur; et on laissa dans la maison un tonneau et quatre pipes de vin rouge (f° 340).

Dépenses faites par Pierre de Fite, procureur général d'Amanieu, archevêque de Bordeaux, pour l'année 4356. — Toutes les dépenses faites dans la maison de l'archevêque par sa famille, ses gens, tant en pain, vin, viandes, poissons, luminaire, bois, sel, huile, épices, blanchissage qu'en autres choses semblables furent payées pour la majeure partie par Arnaud de Deviers, clavaire, préposé à cet effet par l'archevêque. Les invités furent les frères et les amis dudit seigneur leurs compagnons, ceux qui venaient souvent de la Cour Pontificale. — «La première semaine d'octobre » j'ai changé de maison ainsi que les autres serviteurs » qui se retirèrent du palais, excepté Arnaud de » Deviers qui resta avec les neveux du dit seigneur, » leur maître et leur servante; et jusqu'à la première » semaine de novembre j'ai payé les dépenses; et » depuis l'official a ordonné que le dit Arnaud rendrait » les comptes au seigneur archevêque et qu'il lui » donnerait l'argent pour les dépenses modérées des » neveux et des frères dudict seigneur et de leurs » serviteurs. » — Séjour dans le palais archiépiscopal : Odet de Pinsac, Jean de Mostet, prêtre, Gaillard de Monpezat. — Payé un serviteur qui attendait une lettre à porter à la dame de Monguyon (f° 342). — Le 31 janvier, arrivée de Gaillard de La Peyrusse, procureur du cardinal de La Mote. — Achat de trois porcs de Bretagne et frais d'envoi: trois léopards d'or, deux oboles d'argent. — Le 12 juin, changement de maison de l'official, J. de La Colre, vicaire général de l'archevêque et de ses serviteurs, au nombre de deux écuyers et deux domestiques. — Arrivées fréquentes des gens venant de Roquetaillade; le 19 juin, départ de Pierre de La Mole avec un écuyer, et le 3 juillet tous ses cavaliers et son monde quittent Bordeaux (la bataille de Poitiers se donna le 17 septembre); — le 2 octobre avant dîner, retour au palais de Pierre et Gaillard de La Mote, chevaliers, revenant de la guerre avec leurs compagnons; — le 23, arrivent encore d'autres gens d'armes qui séjournent et vivent au palais (f° 343). — Au mois de juillet, commencèrent à avoir cours les léopards du second coin. — Dans cette semaine, «moi, » Pierre de Fite, j'ai changé de maison par ordre de » l'official» (f° 344). — Dépenses extraordinaires payées par Pierre Fite : — acheté deux rouleaux de papier pour inscrire les comptes, un léopard d'or; — fait faire l'échelle par laquelle on monte à la chambre du scelleur; — envoyé réclamer les arrérages des cens dans les églises du pays de Born; envoyé Ramon du Puch, au lieu de Vélines en Périgord, pour faire exé cuter certain mandement sur l'archiprêtré; et envoyé le môme à Castillon (sur Dordogne) pour porter une lettre d'excommunication contre le notaire qui avait dressé un appel sur l'affaire de M^{e} Raoul Ade, relative à l'archiprêtré de Vélines; — « fait préparer dans la » chambre où j'ai l'habitude de dormir certain lieu » secret pour y placer l'argent en sûreté; » — fait faire un registre pour y inscrire les cens de Lormont et de Saint-Pierre de Quinsac; parchemin, reliure et couver ture, cinq léopards quatre oboles d'argent (f° 345). — Frais d'envoi de Folquet de Vineuil., clerc, à Saint Quentin de Baron, dans l'Entre-deux-Mers, et en Médoc pour informer contré les concubinaires et les usuriers,

quatre deniers d'or appelés: nobles, valant la pièce six sous huit deniers sterlings et font vingt-six sous huit deniers sterlings. — Donné à Pierre de Fournières, chargé par ordre de l'official d'aller à Bigarroque pour traiter de la restitution des châteaux de l'archevêque, deux léopards d'or (f° 347).. — Donné à Bernard de Montz, courrier du pape, pour porter l'argent à l'arche vêque; — à Pierre de Léglise, doyen de Saint-Seurin de Bordeaux, pour racheter un missel et quelques ornements qui avaient fait partie des biens de Pierre de Luc, autrefois archevêque, et lesquels sont maintenant en la possession de l'official; — achat d'une pipe de vin : huit léopards d'or. — Les Anglais ayant au mois d'octobre occupé la maison sur la Devise où nous mettons le blé, donné à l'intendant des logements du Prince deux léopards d'or pour faire rendre ladite maison. — Loué une vieille servante pour quatre léo pards d'or et deux paires de souliers par an (f° 348). — Dépenses extraordinaires pour les neveux de l'arche vêque. — Le 17 janvier 1356, donné à P. de La Mote, pour un serviteur qu'il voulait envoyer à Montguyon par ordre du Prince Noir; — le 21 janvier, au même, pour payer la réparation faite à Bordeaux de quelques, effets nécessaires; — le 25 février et jours suivants, payé diverses dépenses pour le château de Sallebœuf, au nom de la dame de Roquetaillade, qui s'y trouve; aloses, poissons, sardines, etc.; — le 6 mai, donné, du consentement de l'official, un léopard d'or à Gaillard de La Mote, frère de l'archevêque, pour payer une lettre du prince; — en mai, la dame de Roquetaillade vient en dévotion à Bordeaux *(ad indulgentiam),* et repart le lendemain; — payé pour une mesure d'avoine que « le Got » avait achetée pour le cheval de P. de La Mote, et pour laquelle il avait mis en gage le manteau du rendant compte; — frais de maladie d'Amanieu, neveu du seigneur archevêque, atteint de la *picote* (variole); — le 28 mai, envoyé à Sallebœuf à P. de La Mote une lettre du Prince; — le 20 octobre, donné à Ramon Guilhem d'Orguilhet pour faire réparer l'épée de Gaillard de La Mote; — à Gaillard de La Mote pour achat de divers objets de grande nécessité, dix léopards d'or qu'il doit rendre à la volonté du seigneur arche vêque. — En novembre, fait réparer une maison pour y loger les neveux de l'archevêque: — le 16 décembre, achat pour Pierre de La Mote de deux pièces et un quart de drap d'écarlate pour faire une cotte-hardie et un capuce et des chausses, plus une demi-pièce de blanquet pour doubler le capuce, le tout pour dix-sept léopards d'or (f° 347). —A la Noël, achat d'une cein re d'argent pour Pierre de La Mate : vingt léopards d'or, deux sons, sept deniers sterlings (f° 351). — Comptes de dépenses des vignes (f° 352) et des vendanges (f^os^ 353 à 355). — Comptes des dépenses des blés et des loyers de greniers (f^os^ 355 à 359); la journée de vendan geuse est payée trois oboles; de vendangeur, quatre, l'obole d'argent comptée pour quatre deniers *bordelais* .soit environ soixante centimes, le denier bordelais étant d'un tiers moins fort que le denier tournois: la journée d'homme pour remuer le blé, l'une quatre oboles, l'autre quatre sterlings au commencement et à la fin de l'année, la première monnaie étant dite du premier coin, et la seconde, du deuxième. — La seconde semaine de juillet, fait porter à Cadillac, de Bordeaux, le restant du blé des quartières de l'année précédente, à cause de la crainte de l'occupation des Anglais; — donné aux gens de Pierre de La Mote, sur l'ordre de l'official, du blé au lieu d'avoine, l'avoine manquant. — « Le 5 mai, par ordre de l'official, nous avons offert au » Prince notre seigneur vingt-cinq tonneaux d'avoine.». — En l'année 1353 plusieurs chapelains avaient payé en seigle au lieu d'avoine comme représentant la même valeur; aujourd'hui l'avoine vaut davantage. — Vins recueillis à Bordeaux des revenus de l'archevêché, de ce côté de la rivière : dix-huit tonneaux, une pipe de vin claret, sept de vin rouge pur, cinq de vin rouge mêlé *(lymphati).* — Donné au trésorier du Prince, par ordre de l'official, un tonneau de vin, pour lui recommander les affaires de l'archevêché (f° 360). — Avancé les frais du voyage à Avignon de Dominique de Lucarre, cour rier du pape, porteur de quatre cents léopards d'or.

VIL COMPTES DE 1357 (f^os^ 361 à 418). — Comptes des recettes faites par Pierre de Fite, pour l'année 1357. — Nota : les recettes du Périgord n'ont pas été perçues parce que le territoire y est aux mains, soit des Fran çais, soit du comte de Périgord, comme par exemple la Mote-Montravel, Bigarroque, Nulliac; et la Mote Saint-Paixent est tenue par le seigneur Hélie de Pom miers. Ce qui reste à l'archevêque des autres fiefs de ce côté-là est régi, suivant ses ordres, par Guillaume de Caynac. — Il n'a rien été retiré des revenus de la terre de Caudrot, vu que c'était Pierre de La Mote, frère du seigneur archevêque, qui s'était chargé de les per cevoir; — ni du lieu de Coutures, ni des arrérages des comptes dus aux précédents archevêques, Pierre de Luc et Amanieu et Bernard de Cases ; — ni des recettes des amendes de la Cour de l'officialité, non plus que du sceau du vicariat général, etc... On n'a rien reçu non plus de la coutume ou péage de Bourg et de Pierrefitte, parce qu'ayant été donnée à cens, il n'en a encore été fait aucun paiement. —Fait cependant recette le dit comp-

table, d'une somme de soixante-dix-huit léopards d'or du nouveau coin, équivalant à soixante-cinq écus d'or de *antiquis,* payée par Pierre de La Lande, au nom de Jean de La Lande, chevalier, en déduction de plus grande somme réglée entre lui et les héritiers de Ramon de Luc, relativement à certains meubles de la succes sion de feu Pierre de Luc, mort archevêque de Bordeaux (f° 361). — Recettes des cens et des arrérages de cens : — le chapelain d'une chapelle fondée en l'église Saint-Estèphe de Calones *(de Colonesio)* par le seigneur de Lesparre, Gombault; — le maître du Temple d'Arsins; — le maître du Temple de Bordeaux; — le chapelain d'une chapelle fondée en l'église de Gradignan par Guillaume d'Ornon; — Thalésie, fille de feu P. de Valac, chevalier; — Arnaud de Caupène, chevalier; les héritiers d'Amalvin d'Artiguemale, fermiers de la dîme du Teich, sur laquelle restent dus d'arrérages deux ans de l'épiscopat de Pierre de Luc, cinq ans de ceux d'Amanieu et de Bernard de Cases, et cinq de celui de l'archevêque actuel. — Recettes des cens de la ville de Bordeaux: — Catherine de Castelfort; — Ayquelin Lecomte ; — J. Brisquet, possesseur d'une maison, rue Pailhère, qui avait appartenu à R. et à Amanieu de Canteloup; — G. Jocglar; — Garin de Cantor, peintre, etc... — Recettes des cens de Lormont (f^os^ 371 à 373). — Recettes d'arrérages de cens dus depuis 1352 pour le *Pallium,* les quartières, droits de sceau, amendes, droits de mutation et de ventes (f^os^ 374 à 380). — (Les dîmes se vendaient d'un feuda taire à l'autre. — La valeur d'un marc d'argent était de cinq léopards et demi d'or du nouveau coin. — Les prêtres et desservants léguaient, tous et chacun, par testament, une petite somme à l'archevêque. — Il ne se tint, en 1357, qu'un seul synode ou congrégation pres bytérale.) — Recettes des quartières de l'année : pour celles des paroisses de l'Entre-dèux-Mers, les chapelains d'en-deçà du Lubert furent autorisés à les verser au château de Lormont, où résidait alors l'archevêque (f° 385). — Recettes du subside de charité offert cette année, au synode d'hiver, à l'archevêque, à cause de son heureuse arrivée [de la Cour papale], par le clergé de la cité et du diocèse : la cote de taxe est proportionnée aux revenus des bénéfices; entière, elle est de six léopards d'or; la plupart des versements sont du quart de cette somme (f° 389.) — Recettes extraordinaires faites par le rendant compte : « *Primo* en juin, pendant que j'étais à » Avignon, M^e^ Raoul Ade me fit délivrer par Thomas le » changeur, sur l'argent de l'archevêque, quarante flo- » rins : *item,* quand Monseigneur revenait de la Cour » Romaine, au mois d'août, le vendredi après la Saint- » Jacques. Et le dimanche suivant, nous fûmes à Mont- » pellier jusqu'au mardi matin. Et M^e^ Ade me délivra » sur la cassette, quarante florins. Monseigneur me » donna lui-même dans la même ville, pour faire quel » ques achats, entre autres des joyaux, dix-neuf écus » d'or, et en partant, trente florins. — Reçu en route, » sur un prêt fait à Monseigneur, trente florins, et sur » un autre prêt fait au même à Toulouse, tous les deux » remboursés, trente et un florins. En tout, cent » soixante-douze florins et dix-neuf écus d'or. »

Dépenses de l'année 1357. — Dans le palais archi-épiscopal demeuraient Amanieu et Jeannot neveux, avec leur maître et une servante, et les frères dudit seigneur, quand ils venaient à Bordeaux. — Le 4 mai, voyage du rendant compte à Avignon et retour au mois d'août avec l'archevêque. Arrivée à Roquetaillade le vendredi après la Saint-Laurent. — Frais de séjour à Roquetaillade — Frais d'installation au palais de Lor mont, où se trouve l'archevêque en septembre. — Dépenses pour les frères et les neveux du seigneur archevêque ; — à Gaillard de La Mote pour affaires urgen-. tes, cinquante léopards d'or; donné douze léopards d'or à Gaillard de La Mote pour trois coupes d'argent appartenant à l'archevêque qu'il avait mises en gage. — Divers séjours de Pierre de La Mote d'abord avec sept, puis avec dix cavaliers. — Le jeudi après Noël la dame de Roquetaillade vint à Bordeaux avec ses enfants et sa suite pour faire ses pèlerinages et demeura jusques au matin; frais de séjour : sept léopards. — Donné au batelier qui porta Pierre de La Mote de Bordeaux à Lormont : six sterlings (f° 393). — Dépen ses extraordinaires de l'année (f° 397) : — à L'Epiphanie, séjour de Bernard des Monts venu à Bordeaux pour les affaires de l'archevêque et reparti pour la Cour Romaine; — le 27 mars, donné deux léopards d'or à Arnaud Ramond Du Mas, qui était longtemps resté à Bordeaux, et voulait retourner dans son pays pour éviter de plus grandes dépenses; —la veille de Pâques, donné cent vingt et un léopards d'or au sei gneur vicaire général et officiai, P. La Colre (plus tard évêque de Dax, enterré à l'église de Lunel, diocèse de Nîmes), pour satisfaire en partie Vital de Boyco, d'une somme à lui due pour la rançon de Gui de Mureil, laquelle somme l'archevêque avait reçue à Avignon dudit Gui, et avait promis de la rendre à Bordeaux audit Vital; —le mardi après Pâques, le jour que le seigneur Prince de Galles prit son chemin pour l'Angle-terre, payé à son chef de cuisine un léopard d'or pour qu'il laissât une table à jeu et à calcul *(tabularium)* dans la cuisine archiépiscopale; — le même jour,

donné au seigneur officiai de quoi compléter la somme de quatre cents florins d'or *de antiquis,* qu'il remit de la part de l'archevêque au cardinal de Rouen [P. *IV de la Forest, cardinalis presbyter tituli basilice XII apos tolorum creatus ab lnnocentio VI papa qui et ei pileum transmisit Burdegalam, ubi tunc degebat pro pace inter Francie et Anglie reges componenda. — Gallia chris tiana,* tome XI]; — paiement de quinze copies sur parchemin de la grande excommunication portée de l'autorité du Saint-Siège par le seigneur évêque d'An goulême contre les ravisseurs des personnes et des biens ecclésiastiques dans la cité, diocèse et province de Bordeaux, dont la publication venait d'être faite au synode de Pâques. — Départ, 4 mai 1357, du rendant compte pour Avignon aussitôt après celui des Anglais. — Étant à Avignon, payé trente-cinq florins pour six lettres d'indulgence demandées par l'archevêque, savoir : une pour lui, une pour Pierre de La Mote et son épouse, une pour Gaillard, son frère; une pour sa nièce, fille d'Alexandre de Caumont et sa sœur qui est au couvent des sœurs Menudes, une pour le sénéchal de Gascogne et la dernière pour Jean Colomb de la rue Saint-Jacques, alors sous-maire de Bordeaux. — Le vendredi après la fête de Saint-Jacques, le seigneur archevêque revient avec sa suite d'Avignon dans son diocèse; — frais de ce voyage : repas à Sernhac, séjour dans la ville de Nîmes, le samedi suivant repas à Lunel et séjour à Montpellier. Achat dans cette ville de huit « ganivets » et neuf petits couteaux avec manches en cuir bouilli : onze florins; le 1er août, départ de Montpellier; passé par Guignan (Gigean) et Loupiac; repas à Saint-Thibéry, séjour à Béziers; départ de Béziers le mardi suivant et arrivée à Capestang et à Cuxac; séjour aux Ormes et installation des vingt-sept chevaux formant l'escorte ; passage à Saint-Frichoux, dîner à Pennantier, séjour à Villepinte. Les dépenses qui suivent, jusqu'au lieu de Nérac, sont comptées en Toulousains. — Le ven dredi après la fête de Saint-Pierre-aux-Liens, départ de Villepinte pour aller à Villefranche de Lauraguais, puis à Mongiscard; séjour à Toulouse pendant deux journées (fos 398 et 399); dépenses pour le ferrement et les maladies des chevaux; départ de Toulouse le lundi, traversé les villes de Grenade, Beaumont, Castet, Saint-Clar, Lectoure; le mercredi, veille de Saint-Laurent, arrivée à Nérac. Donné à un jongleur par ordre de l'archevêque douze sterlings; passé à Lavardac, Casteljaloux ; le même jour, fête de Saint-Laurent, arrivée à Bazas, repas et logement aux frais de l'évêque. — Le vendredi, donné huit florins à l'archevêque pour l'offrande à la messe pour le sang de Saint-Jean-Baptiste. Le même jour, arrivée à Roque taillade où le seigneur archevêque passa plusieurs jours. — Donné à Raymond de Labarde pour dons faits aux trompettes, huit écus anciens. — La veille de l'Assomption, départ de Pierre de Fite pour Bor deaux; le seigneur archevêque resta avec toute sa famille à Roquetaillade jusqu'au mardi après l'Exaltation de la Sainte Croix qui fut le 19 septembre, et ce jour il partit pour Lormont. — Dépenses faites pendant l'absence de Pierre de Fite, procureur général, par les chapelains demeurés à l'archevêché. — Donné à un messager envoyé vers le seigneur Hélie de Pomiers en Périgord pour lui porter une requête sur le dommage causé à la forêt de Coles dans la juridiction de Mont ravel. — Fait nettoyer la maison, 27 mai, et effacé le dégât que les Anglais y avaient fait; — pourvu aux. dépenses des foins, des vignes, etc... — Provisions pour le palais de Lormont, couchettes, oreillers, cou vertures achetées rue Bouquière, pourpoints de lit, ou bannes, courtepointes *(chalonibus),* matelas, toile de lin d'Angleterre, draps pour nappes et grandes nappes *(longeria),* ustensiles de cuisine, etc. (f° 406). — Le jour de la fête de Saint-Seurin, frais d'un repas offert à Lormont par le seigneur archevêque au sénéchal de Gascogne et à plusieurs autres grands personnages : six chapons, quatorze poules, treize tourterelles, une bécasse, six petits porcs, douze oiseaux de Buch, quartiers de porc salé, etc. — Dépenses d'entretien et de réparation aux bâtiments; — des vignes; — des blés; des blés manquant ou avariés, non compris ce que les gens de la dame de Roquetaillade en ont volé. — Comptes des tonneaux de vin dépensés et conservés, soit rouge, soit blanc, pur ou mêlé, qui sont restés à la garde d'Arnaud Deviers dans la maison habitée par les frères et les amis du seigneur archevêque prés de la maison de Géraud Du Puy (f° 416). — Vendu pendant le séjour du rendant compte à Avignon, à quelques taverniers, six tonneaux; — un tonneau de vin rouge mis en « avelhage » pour donner de la couleur aux autres vins; — une pipe de vin de Pessac réservée in *avellagio,* pour l'ouillage des vins de graves, et un tonneau des vignes de Pessac, bu en partie par Pierre de La Mote et ses gens, et en partie appliqué à l'ouillage de vingt tonneaux de vin venant de La Réole.—Dépense en vin de la maison du rendant compte et de ses servi teurs, pour un an et trois mois, quatre tonneaux et demi. — État des sommes dépensées pour les frères et neveux de l'archevêque; — pour l'ameublement de Lormont. — Balance générale du compte de l'année 1387.

G. 239. (Registre.)— In-4°, latin, 368 feuillets, papier; filigranes du XVI^e^. siècle. — Reliure en parchemin et fort carton du XVII^e^.

1361-1388. — COMPTES DES RECETTES ET DEPENSES DE L'ARCHEVECHE. — Ce registre contient : — I. Comptes de juillet 1361 à juillet 1362 (f^os^ 1 à 66). — II. Comptes de juillet 1367 à juillet 1368 (f^os^ 67 à 178). — III. Comptes de juillet 1375 à juillet 1376 et fragments de comptes de 1382 (f^os^ 179 à 256). — IV. Comptes de juillet 1378 à 1382 (f^os^ 257 à 387). — V. Comptes de juillet 1387 à juillet 1388 (f^os^ 328 à 368).

I. COMPTES DE JUILLET 1361 A JUILLET 1362. (Voir à l'article G. 237, f° 93.) — Livre des comptes de l'arche vêché de Bordeaux tenu par Jean de Crote, prêtre, receveur général et procureur du seigneur Hélie [de Salignac] ([1]), archevêque, depuis la mort de Philippe [de Chambarlac], dernier archevêque, jusqu'après la translation du dit Hélie du siège de Sarlat à celui de Bordeaux; il va du 11 juillet 1361 au 11 juillet de Tannée suivante. Cette année, six léopards d'or de la monnaie courante à Bordeaux valaient cinq écus d'or anciens. — Recettes des cens de la ville (f^os^ l à 15). — Les cens sur maisons sont en général de cinq sols, quelquefois d'une ou *deuxgallines, ou* poules, appréciées chacune deux sols bordelais; c'est le même cens que paie dans les faubourgs un sadon de vignes de huit ares. — Ateliers d'un marchand, appuyés au mur de la cité près de l'église Saint-Pierre; maison et tour dans le mur du rempart, à la paroisse Saint-Rémy; autre, quoi que située dans la sauvetat Saint-Seurin, relève de l'archevêché; autre, au mur neuf de la cité, près du Peugue; autre, en dehors du mur neuf de Porte-Dijeaux, à côté le Peugue *(Pelagum).* — La Souys, à la Bastide, appelée Port-Peyron. — Noms de citoyens de Bor deaux : G. de Pomiers, J. de Senilhac, P. d'Ayrac, P. Maurin, P. Garsie, etc. — Noms divers: J. de Cabar rus, paroissien de Mérignac; Vigier, de la Rousselle; J. de Betonha; Andron, etc. — Noms nobles: Gérard d'Escures, Sénebrun de Curton, G. de Ramafort, G. de Bautiran, J. Du Puch, A. de Monadey Ayquelin de La Mote, B. Caillaud, B. d'Ornon, P. de Luc, A. de Cante-loup, etc. — Recettes des cens des dîmes inféodées dans le diocèse (f^os^ 15 à 24): 1° à la noblesse, parmi laquelle on remarque les noms de Thalésie de Valac; — B. de Preyssac, seigneur de Pujols; — Assalhide de Bayssac; — A. de Tastes; — Gombaud de Lesparre; — de Carenx; — de Caupène; — du Bourg; — Garin de Castelnau ; — S. du Soler; — Castetja ; — Talerand de La Mole, à Saint-Jean *de Stampis;* — Parran, à Budos; — A. de Virelade; — P. de Pomarède; — H. de Jon quières; — R. de Ségur; — G. du Puch; —G. Sentout; — A. de Canteloup, à Camarsac; — Bérard d'Albret, seigneur de Vayres; — dame Trenqueléon de Montpezat, veuve de P. de La Mote de Roquetaillade, pour la dîme de Sallebœuf; — A. de Saya, — P. de Montguyon, etc... — 2° à divers, comme les fabriciens des églises de l'archiprêtré de Buch; — les *huninarii* de l'église de Mimizan en Born, les chefs ou comtes des Confrères de l'église de Saucats; — R. d'Origne, de Lassatz; — le prieur Saint-Jacques de Bordeaux paie pour le cens de la dîme à Saint-Jean *de Stampis* la valeur d'une escarte de froment, ancienne mesure des quartières du Cernés, appréciée quarante sols bordelais; — le chapelain de Créon paie une livre de poivre et une de gingembre; — le chapitre de Saint-Émilion paie quatre sols pour le cens de la prévôté de la dîme de *Fozela, sive de Libornia* (Libourne). — Recettes des quartières (f^os^ 25 à 34), énoncées par archiprêtrés. Elles sont taxées en argent, à quatre léopards l'escarte de froment de trente-quatre décalitres, dans les archiprêtrés de Lesparre et de Cernès; à cinq léopards dans celui de Moulis; à un demi-écu d'or ancien le boisseau de millet dans ceux de Buch et Born, sans que le froment y soit mentionné. Les grains des quartières de la Bénauge et de l'archiprêtré de Blaye sont vendus en bloc, pour le compte de la Chambre apostolique à laquelle les revenus de l'archevêché vacant ont été réservés; c'est Hélie (prieur de Tuillac), abbé de Saint-Sauveur de Blaye, et collecteur du Saint-Siège, qui vend les derniers au seigneur de Mussidan, et ceux de Benauge au captal de Buch. Les archiprêtrés d'Entre-deux-Mers, Entre-Dordogne, Fronsac et de Bourg paient en nature, excepté la section *ultra Lubertum* qui est autorisée à payer en argent. — Recettes du *Pallium* du nouvel archevêque, Hélie (de Salignac) à l'occasion de sa translation du diocèse de Sarlat à celui de Bordeaux (f^os^ 35 à 37). — Recettes des fermes des dîmes directement possédées et non inféodées dans le diocèse (f° 38) : Soulac, Bruges, Illatz et Lassatz, Hostein, Bautiran, Arbanats, Calamiac, Saucats, Saint-Clément de Coma, Gabarnac, Cenac et Tabanac, Lormont, Bonetan, Loupes, Saint Loubès et Yvrac, Ambarès, Saint-Sulpice, Nérigean, Montussan, Saint-Aignan. Bayon, Gauriac de Tau; en tout vingt-

([1]) Nommé Hélie de Brémont par Lopes dans son histoire de *l'Église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux,* probablement d'après un manuscrit de la fin du XIV^e^ siècle consulté par le même Lopes, où l'on trouve : « *Anniversarium domini Helie Raymundi, archiepiscopi Burdegalensis.* » C'est toujours néanmoins Hélie de Salignac, neveu de Raymond d'Estaing, sénéchal du Rouergue, et transféré de l'évêché de Sarlat à l'archevêché de Bordeaux.

cinq paroisses. — Recettes provenant de droits divers: pensions des curés de Rions, Montagne, Lormont et Lesparre; et de la contribution pour le synode bisannuel (f^os^ 39 et 40). — Recettes extraordinaires (f° 41): produit annuel des droits de ventes et reventes (dont le taux est ici établi à douze pour cent parce que le rendant compte a réuni les deux droits de transmis sion et d'exporle: Voir G. 238, f°20). — Amende payée par Arnaud Berland, Villefort et Pierre de Peyau, paroissiens d'Avensan, pour la réconciliation du cime tière. — Reçu, pour legs faits au seigneur archevêque, des exécuteurs des testaments de: Bernard de Laulet, recteur de l'église de Totigeac; Hélias de Nogaret, vicaire de l'église Saint-Projet de Bordeaux; et de Fort de l'Orme, recteur des églises de Sainl-Julien et de Saint-Membert. — Vente de vins à des marchands anglais: vingt et un tonneaux de vin claret pour quinze léopards d'or chacun, conduits à bord. « *ad bornum navisi*», ensemble trois cent quinze léopards d'or.— Vente de vins à des marchands bretons, trente tonneaux pour onze léopards d''or, ensemble trois cent trente léopards d'or. — Recette des émoluments du sceau de l'officialité, dont le compte a été arrêté le 5 juillet 1361, date à laquelle fut notifié le décès de l'archevêque [Ph. de Chambarlac] au sous-collecteur de la Chambre apostolique, et paraphé le 11 août suivant. L'inventaire par les députés du chapitre des biens et créances du défunt avait été commencé le 14 juillet. — Dépenses depuis le 11 juillet 1361 jusqu'au 11 juillet 1362 (f°45). « Et est à savoir que pendant la vacance du siège » archiépiscopal résidèrent à la maison de l'archevêché » depuis le 11 juillet susdit, date de la vacance, jusqu'au » 10 janvier suivant, de la môme année 1361 (v. style), ». jour de la prise de possession au nom du nouvel » archevêque, l'official, le promoteur et le receveur » général, qui rend compte, avec leurs clercs et servi » teurs au nombre de quinze personnes; auxquelles » vinrent se joindre depuis le dit jour de la prise de » possession les vicaires généraux du nouvel archevê » que, Foulquier Lacombe et Itier Arnaud, accompagnés » d'un notaire. » (L'archevêque ne devait faire sa première entrée dans son église cathédrale que le 23 novembre 1362, c'est-à-dire onze mois après. (V.Obituaire du chapitre.) — Dépenses extraordinaires (f^os^ 45 à 50). — Septembre 1361 : les chanoines Barrot et Brachet, et le courrier du Saint-Père, Dominique de Luccarre, font à l'archevêché le triage des linges et nippes du défunt archevêque qui sont destinés à la provision du pape. Le 17 octobre, à l'occasion de la retraite ecclésiastique, ou synode, les vicaires capitulaires invitent, selon la coutume, plusieurs prêtres avec les archiprêtres. Le dernier jour d'octobre, commençant la semaine de novembre où la Toussaint tombait un lundi, sont reçus à dîner au palais: G. Levêque, prêtre; Bernard de Masparraut, notaire, « *ac duo capti seu arrestati»;* plusieurs invités ne vinrent pas. Nom breuses invitations à dîner en l'absence du nouvel archevêque et de ses vicaires généraux. — Le 9 janvier les vicaires du seigneur archevêque arrivèrent à Bordeaux pour prendre possession du siège archiépis copal; le lundi 10, entrée en jouissance; Le mardi, ils font leur entrée dans le palais. Il y eut d'abord vingt personnes, puis plus tard, continuellement huit per sonnes. Le samedi suivant, furent invités à dîner : Amalvin Dupuy et Barrot, chanoines de Bordeaux. La semaine suivante, commençant le 16 janvier, furent invités à dîner: l'évêque d'Amphipoli *(Chrisopolitanus)* faisant fonctions dans le diocèse; Amalvin Dupuy., Aymeric de La Farge, marchand de Bordeaux et procureur du seigneur archevêque en Périgord, le procureur de Caudrot, et un chanoine de Saintes. — Payé à Adhémar Carrey, apothicaire, un léopard et demi d'or pour une livre d'anis. — Le dernier jour de février, célébré les jours gras avec solennité, *festum ab antiquo de bono more observatum.* — Le 6 mars, furent invités : Bertrand de Campugnac, archidiacre d'outre Dordogne dans le diocèse de Périgueux, et Ayrard Vigier, chanoine de l'église de Périgueux.— Le 13 mars, arrivée du courrier de l'archevêque appelé Dorron, d'Arnaud Chabrol, Guilhonet et Arnaud, procureur du dit seigneur à Sainte-Foy. — Nombreux invités du Périgord et du Sarladais. — Le 10 avril fut dimanche des Rameaux, et le jeudi suivant fut fait le Saint-Chrême, l'évêque d'Amphipoli ou Emboli dîna au palais avec P. de Fite et Bernard Itier. — Le 17 avril, jour de Pâques, furent invités: le lecteur des Frères Prêcheurs de Bordeaux, deux marchands de Sarlat, deux hommes de La Réole, le procureur de Caudrot et Pierre Fou chier, jurisconsulte. — Le 15 mai arrivèrent au palais: Thomas Chautard, licencié en décrets, le châtelain de Limeuil avec sa femme et une suite nombreuse et plusieurs prêtres du Sarladais. Le 27 juin furent invités : le chantre appelé Duran, P. de Fite, P. de Laborderie, maître des écoles de Cadillac. — Le 3 juillet arrivée du garde-scel de l'évêque de Maillezais,. il est invité à l'archevêché par les vicaires généraux. — Dépenses extraordinaires (f^os^ 51 à 55). — A. la première nouvelle de la mort de Philippe, archevêque de Bordeaux, les chanoines avaient nommé deux commissaires pour faire l'inventaire du passif et de l'actif du dit seigneur et

aussi l'état de certains autres biens de l'archevêché et de l'église de Bordeaux; le 17 juillet, les dits commis saires avaient lié et scellé trois caisses contenant les privilèges de l'église de Bordeaux et plusieurs lettres y relatives. — Le 8 janvier 1361, comme les vicaires généraux du nouvel archevêque devaient venir le lendemain prendre en son nom possession de l'arche vêché dont les revenus étaient réservés à la Chambre apostolique, les chanoines jusque-là investis de l'admi nistration de ces biens en qualité de vicaires capitu laires, envoyèrent une lettre close à Blaye à l'abbé de Saint-Sauveur, nonce du pape, pour savoir de quelle manière, et de combien, ils mettraient les arrivants en possession de partie de ces biens. — Les vicaires géné raux, installés, envoient à Saint-Quentin d'Entre-deux-Mers l'ordre au desservant de dresser,entre autres affaires, l'inventaire des meubles délaissés par feu Guill Garsie, curé de Nérigean ; aux prêtres de l'archiprêlré de Cernès, en ce moment vacant, l'avertissement de payer leur taxe du Pallium, dans l'intervalle de la fête de la Purification à celle de la Quadragésime; à certains particuliers de Saint-Amand de Courgas (commune actuelle de Sau mos), et de Villegouge, des lettres closes relativement aux affaires de l'archevêché. Achat et réparation de meubles, règlement des gages des serviteurs jusqu'au moment de la prise de possession. — Le 24 avril, voyage à Saint-Laurent en Médoc pour visiter certains hommes questaux, dont l'archevêché partageait le *condominium* avec d'autres seigneurs, afin de les soumettre à la taille. — Voyage d'Itier Arnaud, garde scel de l'officialité, de Jean de Crote, d'un clerc et de deux Frères Prêcheurs à Blaye pour y tenir le synode. — Frais de voyage de Folquier Lacombe, vicaire général, de Jean de Crote, receveur de l'archevêché, d'un clerc et de trois cavaliers à Caudrot et à Coutures. — Payé à Adhémar Carrey, apothicaire, pour dix mains de papier et une livre de cire rouge, deux léopards d'or. — Achat du cheval : La Sacqua, pour le service de l'archevêque : vingt léopards d'or. — Dépenses de vins, chais, tonnel lerie, entretien des bâtiments, et culture de vignes (f^{os} 56 à 61) ; — un tonneau neuf acheté trois léopards d'or; —journées de vendange aux vignes de Pessac de la manse de l'archevêché (c'est la vigne du pape Clé ment), trente-deux femmes, à chacune cinq gros, plus la nourriture qui est comptée d'autre part; — la jour née d'homme pour couper du bois, dix gros (le gros est de douze au sol tournois, par conséquent de la valeur d'un denier tournois, alors trois fois moindre que celle du denier sterling); journée de femme aux vignes de Lormont, deux sterlings; journée d'homme au pressoir, cinq sterlings, plus la nourriture. [Voir G. 236, f° 102, et G. 238, f° 307]; journée d'homme pour couper dans les aubarèdes des échalas et des « carassonnes , tailler les vignes, les plier et relever, faire la façon, etc., quatre sterlings; et deux sterlings la journée de femme, la nourriture en plus. — Frais de réparation aux prisons de Lormont. — Dépenses faites pour paiement à divers (f° 61). — Donné deux léopards d'or au messager envoyé le 26 juillet 1361, le siège étant vacant, par les vicaires capilulaires porteur de lettres pour les seigneurs Soldi que et Bertrand de Preissac qui à Montpont ravageaient le fief de Montravel et molestaient les habitants. — Donné deux léopards d'or, sur le mandement des mêmes vicaires capitulaires le 14 août 1361, à Bernard Plantat, courrier du pape, qui avait apporté les lettres aposto liques touchant la levée des biens et créances propres de feu l'archevêque de Bordeaux, Philippe de Cham barlac, et aussi touchant la levée et saisie des rentes et revenus de l'archevêché vacant par la mort du dit archevêque, lesquels avaient été réservés à la Chambre apostolique. — Le 13 août, P. Barot, sous-collecteur apostolique, donne au même courrier, sur mandat du Nonce l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye, quatre écus d'or anciens et vingt-quatre sterlings; il fut entendu que la moitié de cet argent serait prise sur les biens et créances de l'archevêque défunt, et l'autre moitié sur les revenus de l'archevêché vacant. — Payé pour le trentième de la Chambre du Pape dû par le seigneur archevêque pour l'année 1361, à raison de son arche vêché, lequel impôt se monte à cent trente-trois livres six sous huit deniers de la monnaie courante à Bor deaux. Payé à Raymond Escau, officiai de Bordeaux, un an de gages, cent écus d'or anciens. — Dépenses en vêtements, vente ou délivrance de blé et vin (f^{os} 62 à 65). —Payé pour une pièce de drap dit tanné, pour faire des cottes hardies, soixante léopards d'or. — Le 28 août délivré à Dominique de Lucarre, pendant la vacance du siège archiépiscopal, trois boisseaux de fro ment. — Payé pour les dépenses dudit de Lucarre et ses trois chevaux depuis le 18 août où il arriva à Bordeaux avec des lettres de réservation des fruits de l'archevêché, jusqu'au 9 octobre où il partit pour Avignon. — Dépenses du serviteur dudit de Lucarre qui était venu faire la provision de poisson pour la Chambre apostolique. — Frais de voyage de M^{e} Ray mond-Guillaume Du Puy, procureur à Dax et vers le seigneur de Lebret (d'Albret). — Frais de voyage de Raymond Esclau, officiai, vers l'évêque de Bazas et le seigneur de Pomiers. — Le 20 mai 1362, le châtelain de Limeuil avec son épouse et une suite arriva de

Saint-Jacques (de Compostelle), et resta trois jours et trois nuits dans le palais archiépiscopal.

II. COMPTES DE 1367-1368. — Livre des comptes tenus par Jean de Crote, receveur général de l'archevêque « *et est septimus annus dicti domini archiepiscopi* ». — Recettes des cens de la ville (f^os^ 67 à 87) où sont mentionnés : Arnaud Monadey, chevalier; —, Isabelle, épouse de Jean de Lacaussade, chevalier; — Bertrand Calhau, chevalier; — P. de Landiras; — Gaucelin Ayquelin de La Mole, chevalier; — P. Lambert, chevalier, héritier de Robert de Floirac, chevalier; — les gens tenus des « *captenia* » dans les paroisses de Saint-Morillon. Pujols, Preignac, Sauternes et Barsac ; ils paient par tête de six à onze deniers (f° 177);— Jean Colomb, chevalier; — les juifs de Bordeaux, qui doivent au seigneur archevêque annuellement dans l'octave de la Nativité, huit livres de poivre (f° 81); — Marquese, fille de Jean d'Usa, citoyen de Bordeaux (f° 82); — Austen de Laporte, chevalier;— Raymond de Montausier et Jean de La Boubène; — Jeanne de Mayensan, épouse d'Arnaud de Caupène, chevalier; — Fortaner Rostanh, citoyen de Bordeaux; — Bernard de Savignac, damoiseau; — Senebrun, seigneur de Curton. — Recettes des cens de Lormont, pour les fiefs tenus de l'archevêque (f^os^ 88 à 97). — Bernard de Tresses, chevalier; —P. de Roquers, chevalier; — Amanieu de Canteloup et Pierre de Canteloup, Arnaude Rossa, femme de Ramond de Canteloup (f° 92); — les hommes de la sauveté de Lormont paient annuellement huit sous, vingt-deux pains et seize escartes d'avoine (f° 97); — Guillaume Fulcand et Guillaume Bernard, paroissiens de Lormont, tiennent à moitié fruits un mayne qui appartenait autrefois à Constantin, homme questal du seigneur archevêque, au lieu de Tersan. Ce mayne est questal sous la redevance de cinquante sous bordelais; — les héritiers d'Arnaud Austen doivent pour le lieu du Porge, près le portail de l'église Saint-Pierre en Barès, deux sous un denier, plus de cens un repas pour trois personnes : pain, vin, viandes, bouilli avec des choux, moutarde et poules rôties (f° 100). — Recettes des cens des dîmes inféodées (f^os^ 100 à 128) : — Arnaud Garcias de Got; — Gaston de Vensac, chevalier; — Miramonde, femme de Jean de Valac, chevalier, fille de Théobald de Lilhan; — Raymond de Bayssac, chevalier; — Pons d'Escalete, chevalier; — Hugues de Castillon, chevalier; — Aycard de Bourg, chevalier; — Aymeric de Bourg, chevalier (f° 102); — Raymond Escoc de Lesparre, chevalier; — Pierre Gombaud, chevalier; — Olivier de Blaignac, chevalier; — Amanieu de Gombaud de Lesparre, chevalier; — P. d'Avalac, chevalier; — Gombaud de Carrenxs, chevalier; — Gaucelin de Lanessan, chevalier; — Alayde, dame de Lamarque et de Blanquefort, femme de Bernard de Trenqualéon; — Garnier de Castelnau, chevalier (f° 104); — Bernard de Malescot, chevalier; — Bernard de Casteja, chevalier; — Guillaume Girald d'Arsac, chevalier; — Valencia, femme de Pierre de La Mote, chevalier; — Bernard de Caupène, chevalier; — Bernard de Blanquefort, chevalier; — Raymond de Jalès, chevalier (f° 106); — Raymond de Veyrines, chevalier; — le chapelain de la chapelle fondée dans l'église de Saint Émilion par le cardinal de La Mote, possédant à fief le quart de la dîme de Mérignac; — Guillaume Pierre, cardinal, évêque de Sabine [c'est G. Pierre de Godin, natif du diocèse de Bayonne, moine de l'ordre des Frères Prêcheurs du diocèse de Toulouse et cardinal de Sainte-Cécile], doit pour ce qu'il possède dans la dîme d'Aubignac en Born, huit sous payés par les Frères Prêcheurs de Bayonne (f° 107) ; — Arnaud de Pontenxs, chevalier; — Pierre Guy, chevalier; — Amanieu de Sis, chevalier; — Amanieu Du Puy, chevalier; — Arnaud Du Puy de Gastes, chevalier.; — Amalvin d'Artigamala, chevalier; — P. de Loyssats, chevalier; — Béraud du Got, chevalier, pour sa part dans la dîme de la paroisse du Got, ensemble pour celle qu'il tient à Saint-Symphorien en Castelnau de Cernès, paroisse de Saint-Léger, du chef de sa femme, fille d'Amanieu d'Albret; plus Bertrand du Got, damoiseau, pour la moitié de la dîme de la paroisse du Got « *sive . de Vinhandraut* », et Arnaud Garsie du Got, chevalier et Senebrun du Got, damoiseau, ce dernier pour sa part de la dîme de Noaillan; — Arnaud de Pompignac. chevalier; — Arnaud de Noaillan, chevalier (f° 110) ; — Guillaume Amanieu de Noaillan, chevalier; — Géraud de Budos, damoiseau, fils de feu Amanieu de Budos, chevalier ; — P. de Cabanac, chevalier; — Arnaud Garsias de Sescars, chevalier;—Amanieu de Virelade; — Bernard de Brignac, chevalier; — Miramonde Cailhau, dame de Podensac, femme du seigneur de Langoiran; — Gaillard de Fargues, chevalier; — Arnaud, fils de Gaillard de Riet, chevalier (f° 114); — Arnaud de Cabanac., chevalier;—Guillaume de Montz, chevalier; — Amanieu d'Ornon, chevalier; — Amanieu de Bessan, chevalier; — Raymond de Ségur, chevalier; — Guiscard de La Trene, chevalier; — Jean de Loubens, chevalier; — Gaillard de Gradignan, chevalier; — Arnaud Guillaume de La Ferreyre, chevalier; — Pierre de Laroque de Mons, chevalier; — Guillaume de Mons, chevalier, au nom de son épouse Saride, fille de feu Guillaume de Podensac, chevalier; — P. de

Biartz, chevalier; — Raymond de Labatut, chevalier; — Amanieu de Carabes, chevalier; — Boson de Laro que, chevalier; — Amanieu de Quinsac, chevalier (f° 117); — Milet de La Boulbène, chevalier; — P. de Luc, chevalier; — Gaillard de Lignan, chevalier; — Gombaud Centout, chevalier; — Guillaume Seguin, chevalier; — Raymond Guillaume de Senac, chevalier; — Raymond de Carignan, chevalier; — Arnaud de Bouliac, chevalier; — Arnaud de Longuenas, chevalier; — Raymond de Prignan, chevalier; — P. Amanieu de Moissac, chevalier; — P. d'Anglades, chevalier, à Izon; — Bernard de Blanquefargue, chevalier; — Géraud Du Puy, chevalier; — Bernard de Betaille, chevalier;— P. de Monpezat, chevalier;— Bernard de Nezac, chevalier (f° 120) ; — Hélias Izambert, che valier; — Hélias de Paysseriis, chevalier; — Aycard de Saya, chevalier; — Guillaume Garmond, chevalier; Raymond de Marsans, chevalier; — Milet de La Faye, chevalier; — Guillaume de Grissac, chevalier (f° 124); — Arnaud Audouin, chevalier; — Brun de Boisset, chevalier; — Bertrand Calhau, chevalier; — Gaillard Vigier, chevalier; — Pierre Furt, chevalier; — Olivier de Blaignan et Gaucelin de Blaignan, chevaliers; — P. de La Mote, chevalier; Rampnulphe Gombaud, cheva lier (f° 127). — Recettes des quartières (f^os^ 128 à 144). — Recettes des droits de ventes et reventes (f^os^ 144-145). — Recettes des fermes des dîmes directement possédées et non inféodées, mais mises à ferme *(*f^os^ 146 à 148), où sont mentionnées, entre autres, la paroisse de Lassatz, annexe de Budos, la chapelle de Montuzet près Blaye, celle de Notre-Dame de Talais-dessus *(supra Thalesium),* en Médoc, etc...—Recettes des pensions dues à l'archevêché par les cinq églises de Montagne, Rions, Lormont, Quinsac, Ambarès et Lesparre (f° 149). — Recettes des ventes de blés et de vins (f^os^ 150 à 155). — Prix, des grains : froment, seigle, avoine, mil. Le 1^er^ mai, la monnaie fut changée (1368) (f° 152). — Vente des vins; cités : Pierre Ber land et Guillaume Berland, pour vignes à Pisseloup. — Recettes du subside de charité concédé a l'archevêque en février 1367, par tout le clergé du diocèse *« per beneficiatos sue diocesis gui tenentur sibi ad procurationes quando visitat ecclesias et beneficia eorumdem,* » pour être dispensés des procurations; le taux de rachat établi sur le pied de dix livres pour une procuration entière (c'était le devoir de loger et nourrir pendant un jour l'archevêque en tournée, et sa suite), et la moitié pour une demi-procuration (f^os^ 155 à 161). Subside particulier de la Bénauge (f^os^161 à 163), rela tif au même rachat. — Le synode pascal où fut versée la première part de cette contribution fut célébré à Bordeaux le 25 avril 1368.

Comptes des dépenses, tenus par Jean de Crote, du 11 juillet 1367 au 10 juillet 1368. — Le 24 août, payé pour achat d'une coupe d'argent doré que le seigneur arche vêque donna à sa filleule la fille du comte de Périgord qu'il tint sur les fonts baptismaux, ladite coupe dupoids de six marcs et une once et demie, donnant, à dix livres par marc, soixante et une livres dix-sept sous dix deniers. — Donné à Montravel au seigneur archevêque trois cents francs d'or du coin de France valant chacun vingt-trois sous neuf deniers de la monnaie courante à Bordeaux. — Appréciation et valeur de différentes monnaies à Bordeaux (f° 166, v°). Cité : P. de Maunhi *physicus* (f° 171). — Le 1^er^ mai, frais de voyage de Ayol de Rapina, Jean de Crote et deux frères Carmes de Blaye pour célébrer le synode. — Le seigneur official ayant habité pendant quinze mois dans la maison de Raymond de Chersanilhas lui donne une tasse d'argent. — Réparations des maisons dans lesquelles « nous habi tons» rue de Lartigue. — Réparations des maisons de l'officialité et du château de Lormont. — Le prince d'Aquitaine fit faire une monnaie nouvelle en 1368 et la fit proclamer le 1^er^ mai. Il changea la valeur de la monnaie courante à cette époque, en sorte que le blanc d'argent qui valait dix deniers valut alors six deniers de la nouvelle monnaie. « Ainsi, sur mille livres que » j'avais devers moi des revenus de l'archevêché, » quatre cents livres furent perdues; en déduisant les » quarante livres reçues du change, la perte se trouve » réduite à trois cent soixante livres » (f° 174). — Envoi de deux barriques de vin de Pessac au seigneur arche vêque, à Montravel. — Ventes de vins aux gens du seigneur de Montferrand.,.— Envois de dons en vins au sénéchal d'Aquitaine, au juge de Gascogne, etc. — Don de deux boisseaux d'avoine à Jean Mercier, conseiller du prince d'Aquitaine; au comte de Périgord, six boisseaux; à Pierre de Maunhi, médecin, quatre boisseaux; au sénéchal de Gascogne, vingt-huit. — Le 19 février, donné par ordre de l'archevêque étant alors à Lormont, au roi des hérauts, huit boisseaux de froment.

III. COMPTES DE JUILLET 1373 ET FRAGMENTS DES COMPTES OSTERIEURS (f^os^ 179 à 257). — Recettes perçues par Pierre Embaud, prêtre, procureur et receveur général de Monseigneur Hélie [de Salignac], des cens dus et à devoir au dit archevêque; le compte part du 25 juillet 1375, et va, par fragments, de 1381 à 1384, sous le règne de l'archevêque Raymond de Roqueys avec une intercalation de deux feuillets d'un compte de 1389, se

rapportant à l'épiscopat de François I^er^ son successeur. (Voir G. 241.)— Recette des cens, mentionnant : Jeanne Martin, veuve d'Augier de Pellegrue, chevalier (f° 183); J. Stretton, anglais, seigneur de Landiras, inscrit comme tenant les biens d'Arnaud de Camparian (f^os^ 184 et 192); — le chapitre Saint-Seurin pour la dîme d'Audenge et de Saint-Pierre d'Ambaiès; — le chapitre Saint-André, pour la dîme de Montussan, achetée par lui de Girard de Castéja, chevalier.; — le pitancier de Sainte-Croix pour partie de la dîme de Quinsac ou Saint-Pierre d'Ambarès (f° 189);—Guillaume Helton, anglais; — le précepteur de la commanderie de Saint-Antoine de la Palomeyre et de Bigarl (f° 199). — Recettes des cens des dîmes inféodées (f^os^ 204 à 222); — dans l'archiprêtré de Lesparre, les abbés de Verteuil et de l'Ile, les hommes de Talais, R. de Cestignan et Jau, R. de Margaux, etc...; — dans l'archiprêtré de Moulis; les paroisses de Sainte-Hélène, Blanquefort, le Pian, R. de Got, chevalier, habitant de Castet en Dorte, Garnier de Castelnau, *alias* de l'Ile, chevalier, etc.; les dîmes de cet archiprêtré sont inféodées à un bourgeois de Bordeaux, seize nobles, huit prêtres, douze associations de particuliers et dix particuliers en leur nom propre (f^os^ 207 à 208); — dans les archiprêtrés de Buch et de Born : le prieur de N.-D. des Monts, les chapelains de Lacanau, La Teste, Biscarrosse, Lège, Saint-Amand de Courgas, Saint-Seurin du Porge, etc...; — dans le Cernés : les gens qui doivent le cens pour l'acapte ment anciennement concédé aux archevêques de Bordeaux, dans les paroisses de Pujols, Lassatz, Barsac (et Saint-Morillon); les confrères de la grande confrérie de Saucats; P. Parran, damoiseau, parois sien de Budos, pour le cens de ses dîmes propres et pour celui de la dîme de Possignan qui avait été à P. de Budos; Éléonor de Montferrand, dame d'Ornon, pour les cens de ses dîmes de Gradignan, Saint-Aubin, Cantenac, Canéjan, Saint-Médard en-Jales et Illac, qu'elle tenait du feu seigneur d'Ornon son mari (f° 214); — Pardaillane de Léojats, femme de Raimond Vital, bourgeois de Bordeaux, pour les cens de ses dîmes dans les paroisses d'Illatz, Lassatz et Pujols; Pétronille et Gaillarde de Lapuyade, pour leur part de la dîme de Bommes; P. de Labatut, P. Garsie et P. de Luc d'Aulède, paroissiens de Lassats, pour la baillie qu'ils ont de la dîme d'Aulède; Gaillard de Faugères, seigneur de Mirabau, pour le cens de la dîme de Campelhons, qui est dans la paroisse de Saint-Jean-d'Estontes ; — dans la Bénauge (f° 216), Bernard de Laubet, chevalier; G. de Favernet, damoiseau, de Langoiran, pour le cens dû sur la moitié des dîmes de ses alleux de Taudias, dans les paroisses de Lesliac, Langoiran et Saint-Hilaire [c'est Saint-Hilaire-de-Seroa, actuellement Paillet] (f° 216); — dans l'Entre-deux-Mers : le captal de Buch, par les mains de son bailli, pour la dîme de La Trêne possédée très anciennement *(antiquitus)* par indivis entre Guillaume Ferreol et P. de Luc, chevaliers, copropriétaires de l'habitation de La Trêne; les héritiers d'Amanieu de Canteloup, à Tursan, Géraud de La Mote à Magnac, etc.; — dans l'archiprêtré de Fronsac (f° 219) : Pierre Embaut, *alias* de la Garde, pour la dîme de Saint-Romain-d'As ques, etc., etc... — Suivent les arrérages dus des années 1378 et 1381 (f° 223). [Nulle part on n'y trouve mention du Guillaume IV du « Gallia Christiana » qui aurait été archevêque de Bordeaux entre Hélie de Salignac et Raimond de Roquers; il est vrai que ces comptes sont reliés en désordre et qu'il en manque la plupart]. — Dépenses de 1381-1384. — Le 10 septem bre 1381, acheté et envoyé du bois à sa maison de Saint-Seurin, à Raimond de Roquers, neveu de l'archevêque (f° 225). — Frais de vendanges de la vigne du Pape : la journée du vendangeur est payée deux sols un denier, la journée de femme quinze deniers (f° 233). — Achat de divers ustensiles d'étain, plats, tasses, etc., pesant vingt livres, pour le prix de quarante sous. — Plusieurs envois de lettres de l'archevêque au seigneur de Mussidan. — Lé 4 novembre, dépenses par Bernard le veneur; achat d'un filet pour prendre les faisans; une aune de chanvre pour faire la figure d'un hibou dans la dite chasse aux faisans; — pour teindre en noir la dite étoffe. — Payé à l'évêque *Tringuilliensis* (Treguier?) par ordre dudit seigneur, treize livres quinze sous pour partie de ses gages de l'année 1382.— Gaillard Castanh, receveur. — Vente de vins à des marchands anglais (f° 234). — Vente de vins en 1382 (f° 237). — Achat de drap appelé : roge, pour J. de Roquers, neveu de l'archevêque. — Note des épices et remèdes que fit apporter Hugon, médecin, pour le seigneur archevêque en novembre et décembre, janvier et février. — Payé à Raymond Noet (avril, mai et juin) après la mort dudit seigneur archevêque une note de remèdes (1384). — Pour quatre torches de vingt-cinq livres de cire achetées par ordre dudit seigneur pour les obsèques de Robert Ross, chevalier, le 8 novembre (f° 240). — Achat de bois à Perrinot de Birac, capitaine du château de Vayres. —Dépenses occasionnées par les funérailles de l'archevêque Raymond de Roquers, achat de draps de deuil ; — frais de la fosse creusée au pied du mur de la cathédrale par Bernard de Saint-Georges, maçon, avec cinq autres hommes; — liste des

personnes qui ont reçu la livrée de deuil, avec la quantité de draps délivrée à chacune : Bertrand de Roquers, frère de l'archevêque et ses fils, neuf aunes; — M. Gérard de Gérard; — P. Martin; — G. Castanh; —J. Laborie; — P. de Cragon;— G. Vitun; —J. Landa; — F. de Fonpiton; — G. des Monts, etc...Plus pour draper le tombeau de l'archevêque, trois aunes et demie (f° 242, v°).

Dépenses faites par Gaillard Castanh, receveur géné ral de Raymond, archevêque de Bordeaux, depuis le 6 mai 1382 (f° 244). Le 6 juillet, délivré à un envoyé de Montferrand qui vint à l'archevêché avec Armand le Ménestrel : six sous. — Ports de lettres adressées au capitaine et .au bailli de Rions. — Fait apporter de Lormont à Bordeaux six pipes de vin blanc pour les envoyer en présent par ordre dudit seigneur, savoir : une au sénéchal, une au connétable, une au maire, deux aux deux premiers juges et une au clerc de la ville (f° 246). — Achat de drap de Galles pour faire des vêtements pour Jean de Roquers, neveu de l'arche vêque; pour Hugon, médecin dudit seigneur; pour l'épouse de Jean de La Chaussée, chevalier; pour Jean de Roquers, une ceinture doublée de rouge et de gris de Londres (f° 249). — Le 30 mars, acheté pour l'épouse de Bertrand de Roquers, frère dudit seigneur, drap rouge et drap mesclat. — Payé à l'évêque *Trin-quilliensis* une partie de ses gages de l'année dernière. — Quatre torches de vingt livres de cire pour les obsèques de Raymond Rostanh, par ordre dudit sei gneur (f° 253).

IV. COMPTES DE 1378 à 1382. — Comptes des arrérages restant à devoir le 5 mai 1378, jour du décès dans la ville de Libourne, de l'archevêque Hélie de Salignac, des recettes et de l'administration des biens régis par ses procureurs généraux pendant tout le règne de cet archevêque. — Arrérages des cens (f^os^ 257 à 265). — Gaillard de Beautiran, chevalier; — Pierre Lambert, chevalier; — Gelibert. de Blaye doit par an une livre de cire et hommage pour tout ce qu'il possède à Blaye; — le Prieur de l'hôpital Saint.-Lazare de Bourg (f° 264). — Arrérages de dîmes inféodées (f^os^ 266 à 286). — Le chapelain de la chapelle de Géraud Du Puy, évêque de Bazas; — Ébule de Caupène, chevalier; — Embessat de Copessac, chevalier (f° 266); — Gaucelin de Blai gnan, chevalier; — Alays, dame de Lamarque et de Blanquefort,épouse de Bernard de Trenqualéon (f°268). — Garin de Castelnau, chevalier; — Jean de Podensac, fils d'Arnaud Ayquelin, chevalier; — Géraud de Saint-Genès, chevalier; — Bernard de Blanquefort, chevalier; — Jean de Lalande chevalier; — Raymond Guillaume de Got, chevalier; — Arnaud de Jalès, chevalier; — Pierre de Sainte-Croix, seigneur d'Argelars, chevalier (f° 270); — Bernard de Casteja, chevalier, à Mezos; — Amalvin d'Artigamala, chevalier; — dame Géraude de Ségur, pour les dîmes qu'elle a acquises dans la paroisse de Cérons de J. de Gradignan, chevalier, et d'Agenosie et Blanche, filles d'Hélie de Jonquières (f° 277); — J. de La Lande, à Saint-Loubès (f° 280). — Arrérages des cens, synodes, réconciliations (f° 287); — Dû par l'archiprêtre de Cernés pour le synode célébré à Bor deaux le 13 avril 1372. — Cette année le synode fut célébré dans tous les archiprêtrés; l'année était bissex tile. — Arrérages des fermes directes des dîmes non inféodées (f^os^ 288 à 290); Arnaud Forthon, demeurant à la Rousselle, ne peut payer le cens qu'il devait pour Fargues et Bonetan, parce que tous les fruits de ces paroisses furent détruits par les Français et qu'il perdit même les vaisseaux vinaires qu'il avait apportés pour y mettre ses récoltes. —Cens de Lormont et de Quinsac d'Ambarés (f^os^ 290 à 294). — Obligations par billets et prêts (f^os^ 294 v° à 300), pour cause d'arrérages de quar tières, dîmes, fermes, emprunts directs par les curés et desservants de Pontenx, de Parsac, Saint-Caprais, Lugon, Marsas, etc.; — les chevaliers A. de Saya, de Colomb, de Roquers, de Copessac, du Pian, de La Lande, de Loyssat, de La Mote, P. Sabal, de Budos, J. d'Exideuil, *alias* du Mas, originaire du Périgord; — dame Contor de Ramefort, veuve de J. de Colomb. — P. Bane, paroissien de Génissac, dix livres pour une amende encourue comme usurier (f° 295); — R. Vital, de Saint-Morillon, pour une amende reconnue par billet d'un noble d'or du coin de Bordeaux, et encourue comme concubinaire;—les gens de la Trène, pour lesquels la dame Géraude de Ségur acquitte une part de leur dette; — la dame Marie du Mas Durand du diocèse de Périgueux, pour un prêt de trente francs d'or, en sûreté duquel elle a engagé à l'archevêque une croix et plusieurs reliques (f° 299). — Arrérages de quartières (f^os^ 302 à 324). — Déclarations de reconnais sances de dettes envers l'archevêque défunt, faites à son héritier universel, P. de Sainte-Colombe, chanoine, fabricien de la cathédrale (f^os^ 324 à 327); — les cens de Cazau en Buch ne furent pas perçus parce que toute la paroisse fut ravagée par la guerre. — Compte rendu audit héritier, par Gaillard Castan, des dépenses acquit tées par lui sur le produit de la rentrée des arrérages, du 5 mai 1378 au 27 Janvier 1379 : délivré audit héritier quatre-vingt-neuf livres en argent; payé au forgeron qui a fait les portes de fer de la sépulture de l'archevêque, sept livres dix sols; rendu au seigneur de Tastes, en paiement de six boisseaux froment,

et six avoine, sur un plus payé de ses quartières de Camarsac en 1376 et 1377, cinq livres; prêté sur l'ordre dudit héritier, à l'évêque *Trinquilliensis* (?) vingt livres pour sûreté desquelles celui-ci remet deux colliers d'argent, ornés de saphirs (f° 326 v°); remboursé à S. de Fargues une dette du feu archevêque, dont le montant est de trente-cinq livres. — Apurement final des comptes de 1378 à 1383 inclusivement et des arrérages dus de tout l'épiscopat de Raymond de Roquers, compte prolongé jusqu'au 18 juillet 1386, fait conjointement par le rendant compte, Gaillard Castan et le sous-col lecteur de la Chambre apostolique, M^e^ Gérard de Gérard, où sont mentionnés : l'encaisse de cinq années **1378** à 1382, les recettes sur les arrérages, les dépenses en argent donné, les frais des funérailles de Raymond de Roquers, qui sont de trois cent quarante-six livres, et cinq cents livres délivrées à la date du 12 février 1385 au. collecteur apostolique François [de Bénévent] et déjà archevêque élu, près de partir le 24 février pour Rome d'où il rentre à Bordeaux deux mois après, le 28 avril 1386 (V. G. 236, f° 247).

V. COMPTES DE 1387 A 1388. — Comptes du 18 juil let 1387 au 18 juillet 1388, rendus par Castan, receveur général de François I^er^ [de Bénévent], archevêque de Bordeaux, des recettes et dépenses de l'archevêché. Dans ce compte ne figurent pas les arrérages dus au seigneur Raymond, précédent archevêque, ni les revenus du Périgord, parce que cette province est sous l'obéissance du roi de France, ni de Caudrot qui n'est plus dans la main dudit seigneur à cause de la guerre, ni des recettes des amendes de la cour, ni des revenus du sceau. — En cette année (1387) les gens du lieu et du château de Fronsac, dont le gouverneur était noble homme le seigneur Jean Harpadène, chevalier, enlevèrent et extorquèrent de tous les chapelains dudit archiprêtré de Fronsac toutes les quantités de blé que ledit seigneur archevêque devait percevoir pour les quartières (f° 339). — Dépenses pour l'année 1387 (f° 351). — Achat d'une baliste pour défendre Lormont. — Donné à trois personnes d'Angleterre qui étaient venues d'Espagne par ordre dudit seigneur; — au chapitre de Bordeaux pour l'anniversaire d'Hélie, arche vêque (f° 352); —vente de vins à deux marchands anglais dont l'un s'appelait Clepton; — payé à Ponset de Via, courtier, pour le courtage des vins qu'il fit vendre l'année précédente (1386), soixante-quinze sous; — manteau d'Irlande pour le neveu de l'archevêque (f°360); — achat de huit aunes de toile de Flandre pour Antoine, neveu dudit seigneur; — plus nappes, couteaux, essuie-mains et linceuls pour la table dudit seigneur (f° 361). — Frais de plusieurs voyages à Lormont, à Montferrand, à Libourne, à Fronsac et à Saint-Émilion pour visiter les églises, l'archevêque étant en tournée archiépiscopale (f° 363). — Frais de nourriture des corneilles, chapons, pigeons et autres volatiles dans la maison de l'archevêque. — Payé à l'abbé du monastère de Fayse pour les dépenses faites dans ledit monastère (voir plus haut même article f° 161), lorsque l'archevêque alla en tournée pastorale pour visiter l'église de Libourne et celle de Saint-Émilion. — Payé ses gages à M^e^ Arnaud, médecin. — Mention de Guillaume Esclop, comme sénéchal de Gascogne en 1384 (f° 366). — Chapitre des paiements en argent faits par le rendant compte Gaillard Castanh, à l'archevêque François [de Bénévent] tant à lui qu'à d'autres personnes en son nom, sur l'excédent des quatre années qui précèdent; et sur le compte rendu le 12 février 1385 des paiements faits à l'archevêque pendant l'année précédente, il se trouve qu'il avait «été dépensé deux mille trois cent trente-six livres, » sur lesquelles le seigneur archevêque avait touché » cinq cents livres comme collecteur de la Chambre » apostolique provenant des arrérages dus au temps de » feu Raymond [de Roquers] et le reste, soit dix-huit »cent trente-six livres, en son nom personnel et comme » archevêque de Bordeaux. Plus, en différentes fois, » jusqu'au 16 avril 1388, une somme de mille autres » livres, total trois mille deux cent six. »

G. 240. (Registre.) — In-4°, latin et français; 471 feuillets, papier. Reliure du XVII^e^ siècle. Filigranes des XIV^e^ et XV^e^.

1389-1459. — COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Ce registre contient : I. Comptes de 1389 (f^os^ 1 à 22). — II. Comptes de 1395 (f^os^ 23 à 50). — III. Comptes de 1396 (f^os^ 51 à 79). — IV. Comptes de 1401 (f^os^ 81 à 178).. — V. Comptes de 1404 (f^os^ 180 à 252). — VI. Comptes de 1412 (f^os^ 253 à 272). — VII Comptes de 1429 (f^os^ 273 à 312). — VIII. Comptes de 1459 (f^os^ 315 à 471).

I. COMPTES DE 1389. — Recettes et dépenses de l'ar chevêché de Bordeaux. — Recettes des cens : J. de Lacorée, chanoine; Briscot; les héritiers de J. Ferrade; le prieur de Mimizan pour le cens de 1390, paie en valeur de trois écus d'or trente sols morlanes: J. de Valac, chevalier; P. de I'lsle, etc. — Recettes des quar tières opérées par Gaillard Castanh, prêtre, receveur général de l'archevêché, sur les différents archiprêtrés du diocèse pour l'année 1389. — Recettes des acenses, arrentements, produits et émoluments de l'archevêché;

M^e^ Guillaume de Beziers, prêtre, paie pour l'acense de la dime de Gauriac et de Bayon soixante-six guyanes d'or du coin de Bordeaux qui sont données a M^e^ Jean de Lisan, fabricien de la cathédrale, comme acompte de la somme dont l'archevêque est tenu envers l'oeuvre de la fabrique (f° 10, v°). — La redevance des feuda taires du fief des Monts [ou des Collines], en face de la ville de Bordeaux, est du sixième de la récolle, etc. (f° 13). —Dépenses de l'archevêché payées par Gaillard Castanh pendant un an, du 18 juillet 1389 au 18 juillet 1390 : — au messager qui apporta les lettres de citation contre Aymeric de Bourg, chevalier, a Vendays, quinze sous; — au gabarier qui porta le seigneur archevêque avec douze cavaliers et leurs chiens, de Bordeaux a Lormont el réciproquement, trente-cinq sous; — frais de voyage de plusieurs gens de la maison de l'archevêque pour aller à Libourne rendre les honneurs au seigneur de Lancastre; — donné en present, par ordre du dit seigneur archevêque, a un duc d'Allemagne, cinquante sous; — prix d'un boisseau de châtaignes vingt-deux sous six deniers (f° 15); — fait l'aumône à l'ermitie de Porte-Dijeaux; — paiement de deux balistes que l'archevêque acheta d'un homme de la Navarre ou de Gênes; — don a Pierre Sanche, écuyer de Navarre; — achat de quatre torches pour les honneurs a rendre au pape Urbain VI, récemment décédé; — frais pour l'anniversaire d'élie [de Salignac] (f° 16). — Voyage à Certes, Lanton et Mios; — achat de harnais pour le cheval que l'archevêque offrit à son filleul, le fils du sei gneur de Montferrand (f° 18); — payé à quatre femmes louées pour detruire de petits vers appelés: «destrans», qui dévastaient les vignes; — reparation au palais archiépiscopal après le départ du duc de Lancastre.

II. COMPTES DE 1395 (f^os^ 23 a 50). — Recettes des cens et revenus par Pierre de Mortiers, chambrier du monas tere de Saint-Vincent de Bourg, receveur general de l'archevêque Francois, pour l'année 1395. — Cens de Bayon, de Gauriac, de Blaye, de Berson; — la chapelle de N.-D. de Montuzet; — dime de Saint-Germain du Puch affermée a Richard Makanan, marchand.

III. COMPTES DE 1396 (f^os^ 51 a 59). — Recettes des cens et revenus de l'année 1396, dont le compte est rendu par le même P. de Mortiers, camérier de Saint-Vincent de Bourg: mêmes comptes et mêmes noms que dans le précédent.

IV. COMPTES DE 1401 (f^03^ 81 a 178). — Bernard des Vergers, recteur de l'eglise paroissiale de Saint-Martin de Ludon, et receveur général de l'archevêque Francois [II Hugocio], du 11 décembre 1400 au 11 décembre 1401. — Recettes des cens du petit rôle (f° 81). — Les feudataires de l'archevêque qui ont des vignes et des artigues à La Souys el à Port Peyron, c'est-à-dire entre le port de Traject et celui de La Souys, doivent rendre et payer annuellement, le jour de la Saint-Martin dans le palais archiepiscopal, tant pour les agrières que les dîmes, huit sous de cens par sadon et une obole d'exporle à muance de seigneur ou de tenancier; — les hommes de Lassats, *pro capteniis,* paient quarante sous entre eux tous;—J. Landa, curé recteur de l'église Sainte-Colombe de Bordeaux; l'hospitalier de N.-D. du Mont-Carmel, l'hôpital et l'hospitalier de Saint-André (f° 85); — les héritiers de M^e^ Ramond Guilhem du Puch, pour des maisons, tours et emplacements formant leur fief dans la paroisse Saint-Paul; — Bertrand de Asta, chanoine de Saint-André; Hervé Leprevost, breton; Hochequin, marchand breton; la dame de Landiras. Pour les emplacements situés dans la ville, le sadon de vigne ne paie qu'un cens de deux sous. — Recettes des cens du grand rôle, ou des dîmes inféodées dans le diocese; les *himinarii* de l'eglise de Mimizan: le fabricien de l'église d'Uzer; Lombard de Montauzier, dit d'Escouasse, à Biscarosse; le vicaire et les paroissiens de Grayan; le prieur de Cayac, celui-ci pour partie de la dîme de Saint-Jean *d'Estontis* (La Brède) aux lieux appelés a l'Église, a La Cassagne, au Sensonat, à Lugenan et dans les paroisses de Saint-Jean de Beutre (Mérignac), a Moras, a Camparrian; et aussi pour partie de la dîme de Villenave, au lieu appelé: à Cophius; — les seigneurs d'Arsac, de Lesparre, Aicard de Faya, J. Palu, Lucie de Puch, dame de Prat-Vieux, etc. [Sur quatre-vingt-douze dimes inféodées, la moitié (quarante-huit) l'est au clergé ou aux fabriques, vingt sont tenues par des nobles, vingt-cinq par des particuliers; la redevance annuelle varie de dix sous à deux deniers, excepté pour les dîmes de Blanquefort et de Cambes, dont le cens annuel est de quatre livres] (f° 98). — Recettes des quartières sur cent soixante-sept pa roisses; la récolte dutmanquer cette année, car presque toutes s'acquittent en argent (f° 107). — Recettes des dimes directement acensées; la ferme annuelle de chacune va de six a soixante-trois guyanes d'or; la ferme de la coutume de Bordeaux est payée vingt quatre francs par un Anglais, S. Sportaler; celle de Gauriac et Bayon rapporte dix tonneaux et une pipe de claret; le capitaine de Benauges, Arnaud deLannessan, afferme pour onze guyanes d'or la d îme de la paroisse de Gornac.

Dépenses du même compte général (f° 127). L'année 1402 commence entre le l^er^ mars et le 29 [a Pâques, le 26 mars]. — Comptes du boulanger, de la lingerie, de

la cuisine, de la blanchisserie : détails des différents prix, du chanvre, de la toile, des chemises, grandes et petites, des charrois de bois à brûler. — Comptes du transport des grains provenant des quartières. [Les comptes sont tantôt en deniers bordelais ou tournois, tantôt en deniers sterlings ; et une somme de deux francs quatre sous quinze deniers, plus quarante-sept deniers sterlings, fait au total trois livres quatorze sous dix. deniers, ce qui met (f° 132) le franc à une livre six sous huit deniers, et le sterling, pour ce moment-là, à cinq deniers ordinaires et il compte pour soixante au franc] ([1]) — Comptes de l'entretien des vignes et des chais (f° 135); — de la livrée : Mocin le Nain, habillé en drap blanc et rouge; le fauconnier, les autres servi teurs, en drap gris ou d'autre couleur; — de l'écurie et de la sellerie. — Comptes de l'argent donné au mayoral de l'archevêché pour l'entretien du troupeau des vaches (f° 150). — Frais de voyage de l'archevêque à Beaurech et à Cadillac (f° 154); — donné à Arrigolle, fauconnier, pour achat de tourterelles et de colombes destinées aux faucons de la vénerie (f° 155); — frais d'envoi d'une pipe de vin au lieutenant du roi d'Angle terre (f° 161); — payé un gabarier qui avait transporté au port appelé *vita escala* près Bordeaux, sept tonneaux de vin de Gauriac, de Tau et de Bayon. — Donné à deux marchands de Bordeaux cent francs d'or que l'arche vêque avait empruntés d'un marchand à l'époque où lui-même était dans le pays de Sorde et de Bayonne : la reconnaissance, rentrée entre les mains du rendant compte, est signée de la main dudit seigneur et scellée de son sceau secret (f° 162).— Donné à Arrigole, fauconnier, pour achat de quatre sonnettes et de deux capuces pour les faucons; — donné à Benoit, neveu de l'archevêque, pour acheter une bride et une couverture pour son cheval (f° 164); — achat de cierges pour le samedi avant le dimanche de la Passion, où l'archevêque conféra les ordres majeurs dans la chapelle de l'archevêché (f° 166). — Le 3 avril 1401, jour de la fête de Pâques, donné par ordre dudit seigneur, à deux joueurs de *partisse* (?) qui avaient joué dans la chapelle devant lui et d'autres grands personnages, douze sous six deniers; — frais de voyage d'Antoine de Bardes à Saint-Émilion, pour porter une lettre au monastère. — Voyage à Blaye pour le synode pascal (f° 167); — sommes données au cuisinier du seigneur Jean de Béarn, capitaine de Lourdes (f° 170); — mention de la consécration de l'évêque de Périgueux [Guillaume IV Fabri] au mois d'octobre 1401 (f° 173).

([1]) D'où l'on pourrait déduire, en estimant à 26 francs actuels la livre de ce temps, la valeur du franc, à ..... F. 34.68
du sou, à..... 1 30
du sterling, à. 0 57
du denier, à 0 11

V. COMPTES DE 1404 (f[os] 180 à 252). — Bernard des Vergers, procureur et receveur général de l'archevêque [François II, *Hugocionio];* son compte part du 11 juin 1404. — Recettes des cens de la ville. On donne ici les noms des habitants d'une rue de Bordeaux; c'est la rue sur les Fossés des Ayres, paroisse Sainte-Eulalie : Hélie Aygat, marchand; P. de Loupe, apothicaire; Arnaud Boterit ; Marquèse le Faure, et Bernard le Faure, mar chand; Giraud de La Barreyre; P. Roy; P. Gautier, Amalda Bonon; Petrone Briscot, Maria Vacquière, Hélie Moisnier ; Gaillarde Roger, de Capbreton ; Pétrone de Maussan. L'ensemble de leurs cens est de six livres six sous deux deniers. — Autres noms mentionnés dans le rôle des cens de ville : R. de Limoges; G. d'Euza; B.Jordan; J. Colomb; Bernard de Cès; A. Aysrelle, anglais; Th. de Crota; Harri Dondon, anglais; dame Gaillarde Colomb; Richard Makanan, marchand, etc... — Recettes des dîmes inféodées (f° 192). — Recettes des quartières (f° 197). — Recettes des dîmes affermées (f°206). — Somme totale des recettes: neuf cent quarante trois livres, et deux cent soixante-quinze escartes de tous grains [qui font neuf cent soixante-trois hectolitres].

Dépenses du même compte (f° 212). — Donné vingt-cinq sous (f° 214) à deux serviteurs du seigneur J. de Béarn qui avaient joué de la musette et du rebec en présence de l'archevêque et de ses invités; — dépenses d'entretien des vignes, vergers et jardins : dans ces comptes, le sterling est évalué cinq deniers ordi naires. — Compte en gascon d'un serrurier (f° 215). — Dépenses faites pour les chevaux de l'archevêque; — le 1[er] décembre, pour la fête de Saint-Éloi, acheté une livre de cierge en cire pour faire brûler dans l'église Saint-Éloi, à cause de la maladie des chevaux, et acquitté le vœu fait par le palefrenier; — achat de sang de dragon et autres choses nécessaires pour faire des médecines pour le cheval bai qui était malade d'un pied (f° 231). — Frais de la collecte des quartières : un gabarier chargé de blé des quartières du Blayais s'enfuit; il est arrêté par les gens de Talmont à l'em bouchure de la Gironde (f° 235). — Comptes de la dépense de l'hôtel. [On comptait par taille, c'est-à-dire en encochant un bâton coupé en deux dans sa lon gueur, et dont les deux parties étaient réunies au moment de l'entaille représentant la livraison de la fourniture.] — Journées de maçon, cinq sous; — de porteur de terre pour la vigne, sept sterlings; — de charpentier de barriques, trois sous quatre deniers, ou

quinze sterlings, ou dix, selon le genre de travail; — prix d'une paire de souliers pour les domestiques, cinq sous (f° 236); — gages d'un paysan et de sa femme pour le service du jardin et de la maison de l'archevêché, vingt francs, deux mantes *(cobre caps),* deux paires de souliers et un capuce pour la paysanne (f° 250). — Recettes des dîmes acensées. et mention parmi les preneurs à ferme, de : G. de Birac, Giron du Puch, la dame de Bisquétan, Pélegrin de Fabo, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, la dame de Landiras, le seigneur Jean de Greyly, chevalier, ce dernier pour la dîme de Targon, et la précédente dame pour celles d'Ilatz, Lassatz, Barsac et Brax (f° 251).

VI. COMPTES DE 1412 (f^os^ 253 à 272). — P. Textor, receveur général du cardinal archevêque, rendant compte à partir du 11 juin 1412 pour l'année financière devant finir à la même date en 1413; mais la mort de l'archevêque étant survenue, c'est comme procureur général de l'archevêché, *sede vacante,* qu'il exerce à partir du 26 août 1412. — Recettes des cens, des acenses de dîmes et des quartières : la liste est très incomplète (f° 253). — Dépenses faites pour la maison de l'archevêque par Pierre Textor, receveur général de l'archevêché, du 11 juin, fête de Saint-Barnabé, 1412, jusqu'au 26 août, «qui fut le jour où le siège étant vacant, le » chapitre de Bordeaux me confirma dans ces fonctions » de receveur » (f° 263); — le 26 juin, avoir fait mettre un ban par le bailli du château d'Ornon sur les biens de Guillaume de Budos, à cause des quartières et du cens dus audit seigneur cardinal pour la dîme qu'il tient à Villenave; — fait peindre quatre écus aux armes de l'archevêque pour les placer sur les portes du monastère de Mezin. — Dépenses pour le recouvrement des quartières en l'année 1412 (f° 266). — Dépenses à l'occasion des poursuites ordonnées par le Conseil archiépiscopal contre Giron du Puch qui avait usurpé la dîme de Saint-Germain du Puch; le receveur général de l'archevêché, après avoir présenté au prévôt de l'Entre-deux-Mers la sauvegarde du roi d'Angleterre, se fait accompagner de lui, d'un sergent d'armes, d'un sergent royal et d'un clerc de la cour du Roi pour notifier au seigneur usurpateur la défense royale et placer les pannonceaux royaux sur les terres de la seigneurie (f° 268). — Dépenses de vendanges : journée de femme, quatre sterlings, cinq sterlings, quinze deniers, vingt deniers; —journée d'homme, sept sterlings. — Dépenses diverses : deux mains de papier, six sous huit deniers (f° 269). — Dépenses personnelles du rendant compte, et de ses clercs : le dimanche après la Conception N.-D., il dut partir de la maison archiépiscopale à cause de l'arrivée du seigneur, duc de Clarence, et comme il était dangereux d'aller de nuit par les rues, il dut se retirer dans sa maison particulière; *item,* depuis le dimanche 15 janvier 1412, il ne put avoir ni pain ni vin de la maison où les familiers et clercs de l'archevêché prenaient pension avec lui, cessa d'y retourner parce qu'il y était maltraité, et vécut chez lui pendant dix-neuf jours jusqu'à la Purification N.-D. — Les gages du receveur général de l'archevêché, sont par année, de cinquante livres (f° 271).

VII. TABLEAU GENERAL DES QUARTIERES DU DIOCESE, ET COMPTES DE 1429 (f^os^ 273 à 312). — Relevé général des quartières dues à l'archevêché dans les dix archiprêtrés du diocèse par les paroisses qui y sont assujéties, avec la mention de celles qui en sont exemptes, et pourquoi ; des lieux où elles doivent être payées; de la quotité de chacune; des mesures de capacité employées, suivant les endroits. Ce compte est rendu par G. de La Rue, archiprêtre de Cernés, spécialement chargé par l'archevêque David [de Montferrand] de dresser le présent état, et de recevoir les comptes généraux de l'année, à partir du 15 avril 1429. La fixation de la mesure, le lieu de délivrance, l'époque de la livraison des quartières dans chacun des archiprêtrés, sont ramenés à la transaction de 1256 passée entre les chapelains et l'archevêque Géraud [de Malemort], sous la mairie d'Arnaud-Guillaume Eymeric, maire de Bordeaux; c'est l'escarte de Bordeaux [trois hectolitres et demi] qui redevient pendant quelque temps la mesure-type. — Quartières de l'archiprêtré de Lesparre : elles sont rendables au terme de la Toussaint en deux jours, l'un au port de Castillon, l'autre à celui de Pauillac. 11 y a dans cet archiprêtré trente-cinq églises qui acquittent les quartières, et cinq qui ne les rendent pas : Soulac, Verteuil, Notre-Dame de Castillon, Lesparre et Secondignac; cependant pour les trois dernières on dit qu'elles ont été des chapelles paroissiales. — Les quartières de l'archiprêtré de Moulis, en vertu de la même composition de 1256, sont rendables à Bordeaux, dans la tour du palais de l'archevêché, au terme de la Saint-André. 11 y a dans cet archiprêtré vingt-deux églises qui paient les quartières et quatre : Macau, Salaunes, Saint-Aubin et Le Taillan, qui ne les paient pas. Cependant on dit que Salaunes et Saint-Aubin furent autrefois des chapelles de Saint Médard en Jalès. Dans le pays de Buch il y a trente-quatre églises qui paient les quartières; les églises de Comprian, Sainte-Marie de Mimisan et Sainte-Eulalie ne donnent rien (f°281).—Dans l'archiprêtré de Cernès, appelé *Pagus,* il y a trente-huit églises qui paient les quartières; il y en a six qui ne donnent rien : Saint-

Jean de Villagrain, Cabanac, Saint-Selve, dont les dîmes appartiennent à Saint-André de Bordeaux, Saint-Georges-de-l'Isle à Sainte-Croix, Martillac au sacriste de Saint-André de Bordeaux, et Saint-Martin de Castres à la chantrerie; toutes les quartières de cet archiprêtré sont rendables aux ports de Podensac et de Portets en deux jours fixés, sinon portables aux frais des chapelains, à Bordeaux dans le palais archiépiscopal. — Les quar tières de l'archiprêtré de Benauges sont mesurées à la mesure qu'on appelle la grande conque, laquelle se trouve dans le palais archiépiscopal et qui vaut une escarte, ou deux mesures. Trente-huit églises de cet archiprêtré paient, et sept ne paient pas les quartières comme appartenant aux moines de Saint-Macaire ou aux abbayes de La Sauve et de Sainte-Croix de Bordeaux. Le port de Rions est le point de concentration des grains exigibles. — Mention de l'église de Saint-Martin de Semens, « *que dicitur Talhas* ». — Quartières de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers; il est divisé par le ruisseau du Lubert ou « Ubert » en deux parties, dont vingt-huit églises doivent porter leurs quartières au château de Lormont, et l'autre partie, formée de dix-huit églises, rend ses quartières à l'archevêque dans celle de Saint-Pierre de La Sauve où se trouvent deux mesures en pierre destinées à mesurer les grains. — Les quartières de l'Entre-Dordogne sont payées par quarante-cinq églises, celles de Fronsac et de Ville-gouge non comprises, comme étant de la mense des abbayes de Blaye et de Guîtres ; — celles de l'archi prêtré de Bourg sont acquittées par trente-deux églises et non servies par six. — L'archiprêtré de Blaye (incom plet) énonce vingt et une églises devant les quartières; celles de Brau et de Saint-Cyr-la-Lande sont portées comme abandonnées (f° 295). [Voir sur les quartières les articles G. 217 à 224 et G. 236 à 239.]

Recettes des droits de ventes et arrière-ventes de l'année 1429 (f° 309). — La nouvelle de la mort de l'archevêque au pays d'Angleterre arrive à Bordeaux le 3 août 1430. — Recettes des arrérages des cens dus sur les maisons de la ville.

VIII. COMPTES DE 1459 (f° 315 à 471). — Ces comptes sont en français. Ils commencent par une liste informe des quartières. —Recettes des cens de la ville, men tionnant: Arnaud Buhan; une maison dans la grande rue des Aires, joignant celle de feu J. Colomb, dont le maire de Bordeaux acquitte le cens, qui est de quatre deniers; — en la grande paroisse Sainte-Eulaliejoignant la rue de Lalande, messires P. Andron, H. de La Brie, Gaillard de Lalande, Hélie Ros ; Gaillarde de La Rue ; — en la paroisse Saint-Pierre, dans la rue Obscure qui va de la rue du Puits d'Ailhan vers la maison du seigneur de Lalande ; — vignes dans la rue Tronqueyre ; — vignes à Cenon, joignant le port de Traject, J. de Francs, che valier, pour la vigne qu'il a en Queyrie; — au marché de Bordeaux : Nolin Rore « pour une table en laquelle se vend le menu bestail, c'est assavoir des. chevreaux et aigneaux; » — J. de La Mote, seigneur de Cambes; — «des hommes de Saint-Maurillon, en l'archiprêtré de » Sernaiz, pour ung devoir appelé *Captennium,* qui » donnent deux sols par cap chascun an le jour de saint » André, ainsi que appert par le livre du petit rôle, » dont ne s'en fait point pour le présent de recepte » jusques ad ce qu'on aye esté sur le lieu » (f° 349). «Les hommes de Pouyon et Lobezin en la paroisse de » Preignac, et aussy de Sauternes, pour ung droit appelé » *Captennium,* qui doivent par an vingt deniers par cap » au jorn S. André... et semblablement les hommes de » Barsac qui doivent par cap douze deniers. » [Quatre deniers morlanes valent cinq deniers sterlings] (f° 353); — les propriétés et maisons de l'hôpital Saint-André dans la paroisse Saint-Paul; — M^{gr} l'archevêque *Madi tensis* pour plusieurs maisons où est le collège, à côté de l'église Saint-Paul, habitées ou possédées par mes sires J. Jaussen, Bernard de La Naude, Guillaume Bec et Pierre Barlant (Pey Berland); — les hoirs de Jacques de Vignolles, dans la rue de Mimizan; — dans le diocèse de Saintes, le prieur d'Hiersac. — Les hommes de Talais, l'hôpital Saint-Antoine de la Palo mière; — Marie Forton, «à cause de six livres tour- » noises qu'elle vendit à feu de bonne mémoire messire » Pierre Barlant dernier arcevesque de Bordeaux sur la » maison qu'elle possède dans la rue des Ayres » (f° 360). — Cens de Lormont, avec les noms des rues de ce bourg (f° 367). — Recettes des pensions dues à l'arche vêque par les vicaires perpétuels des églises annexées à sa mense et dignité archiépiscopale : Yvrac, Quinsac d'Ambarès, Lormont, Lesparre, Mortagne et Rions. — Recettes de certaines autres églises annexées à la mense, lesquelles «se baillent aucune fois à acense et utrefois » se lèvent [directement] en la main de l'archevêque » : Soulac, Saint-Cybran, prieurés appartenant à l'arche vêque, le premier pour moitié, le second pour le tout (f° 385). — Recettes des dîmes, agrières et quartières; elles sont acensées dans trente-sept paroisses (f° 387); — du revenu des châtellenies de Belvès, Bigarroque Couze et Millac, et « des hommes non nobles qui do » vent « *commun*» à mondit seigneur en sesdites terres. » Et est assavoir que enfant masle au dessus de douze » ans doibt comme son père » (f° 389); — du revenu des châtellenies de Montravel et de La Mote Saint-Paixent,

composé de la prévôté, et du fournage, bladage et siva dage, péage, forestage, carnelage, herbage et glandage, formant deux cent trente livres tournois. Il n'y a plus de deniers sterlings (f° 390). — Recettes du péage et terre de Cauderot : « et est assavoir que les revenus de ladite » terre n'ont pas été perçus parce que Monseigneur a » donné les fruits de revenu à Madame la mareschalle » de Xainctrailles jusques à cinq ans qui finiront à » Pâques 1461. » [C'est donc à Pâques 1456, époque de la conquête du pays par les Français, que ce contrat avait été passé. C'est une imposition de guerre]; — du revenu des châtellenies de Coutures et de Loutranges: « rien touché de Loutrange, car M^gr d'Albret occupait » tout » (f° 391); — des sommes assignées à l'archevêque sur le trésor du roi de France, quarante livres sur le receveur de La Rochelle; mais les agents français lui contestent le revenu de la petite coutume de Bordeaux, de celle de Bourg et de Pierrefitle, et de son droit sur la monnaie; —des cens sur les dîmes de la séné chaussée, exprimés en monnaie bordelaise. — Dépenses du môme compte; l'écu d'or est de une livre sept sous tournois. — L'archevêque est à Saint-Pourçain allant à la cour de France, le 12 décembre 1459 (f° 401). — Payé en son absence les frais de voyage de son procu reur au pays de Périgord, qui était venu le 1^er février de la môme année, avec plusieurs gentilshommes du pays, amener prisonnier Arnaud de Bonaredon pour certain cas par lui perpétré. — Dépenses intérieures de l'hôtel : journée de taille de vigne, homme deux sols trois deniers tournois; de laboureur quatre sols; de faucheur trois sols neuf deniers; de vendangeur deux sols; de tonnelier six sols tournois; journée de femme pour sarmenter la vigne, quinze deniers tournois; — frais de plantation de raisins muscadet et barbeau. « I*tem, la sepmaine commançant le lundi 17^e jour de* »*Septambre, pour sept journées de vendangeurs, à ven* » *danger le jardin de l'hostel, au pris de deux sols* » *tournois par jour; pour ce, payé* XIIII *sols tournois* ([1]) » (f°409). — [Cinquante ardits font cent cinquante deniers tournois et une fraction (f° 411).—Ailleurs (f° 418) l'ardit est de trois deniers et une fraction.] — Le dimanche 25 novembre 1459, départ de Bordeaux, par ordre des vicaires généraux, à trois personnes et quatre chevaux : dîner à Lormont, passage à Cubzac et souper à Saint-André. — Le lundi 26 novembre, dîner à Montendre, souper à Archiac; le mardi, dîner à Archiac et souper à Aulnay; le mercredi, dîner à Melle et souper à Chenay; le jeudi, dîner à Coulombiers et souper à Poitiers, où ils demeurent jusqu'au 1^er décembre; ce jour, souper à Chauvigny, pensant aller à la Cour; M^e Jacques vint les chercher pour les ramener à Poitiers.— Achat d'une malle pour mettre le pourpoint en peau de chamois de l'archevêque. — Le 3 décembre, M^e Alexandre et le receveur Guillaume Larue partent de Poitiers par ordre du seigneur archevêque, pour aller jusqu'au bourg de Dreux, et séjour jusqu'au 8 décembre, fête de la Conception. — Le 8 décembre, n'ayant aucune nouvelle de l'archevêque, ils partent pour Saint-Pourçain, souper à .Châteaumeillant; dîner à Espineuil le 9 décembre et souper à Cosne. — Le 10 décembre, dîner à Montet. — Le jeudi 13 décembre, Monseigneur partit de Saint-Pourçain; le même jour, Guillaume de Larue part de Saint-Pourçain et va à Tours. Demeuré un jour et demi à Tours et allé à la Cour pour les affaires dudit seigneur archevêque. Après y être resté trois jours et demi, comme la chancel lerie ne fonctionnait pas, parti pour La Rochelle afin d'y recevoir quatre-vingts livres tournois [formant deux années de la pension donnée par le Roi à l'archevêque de Bordeaux sur les recettes de l'Aunis], et y demeuré trois jours en attendant le paiement. Puis reparti pour Bordeaux et arrivé à Blaye le 1^er janvier. — Le 6 mars, départ de Guillaume de Larue et autres pour Chinon vers l'archevêque; le mardi 11 mars, celui-ci arriva à Bordeaux (f° 423). -— Autres mises et dépenses pour l'exécution d'une *feilletière* (sorcière) de Saint-Cybran (f° 425). — Le 1^er juin, on apprit que Pompadour envoyait un grand nombre de gens d'armes pour s'emparer par trahison du prieuré de Saint-Cybran; on convint alors d'envoyer un certain nombre de gardes pour la sûreté de ce lieu (f° 428). Le lundi 4 juin, le seigneur de Coulonges et autres alliés dudit Pompa dour entrèrent subrepticement dans Saint-Cybran; et sur l'avis reçu qu'ils avaient l'intention de se livrer au pillage avant de partir, Guillaume de Larue fit ramasser tout le pain de la ville. — Payé au charpentier pour avoir fait devant la porte du prieuré un boulevart, avoir refait les guérites, etc. — Le dimanche 8 juillet, les gens de M^gr Darzent arrivèrent à Saint-Cybran dont on leur livra la possession (f° 429). — Le vendredi 20 juillet, les gens de M^gr Darzent envoyèrent vers Guillaume de Larue un homme pour lui dire de diriger sur Saint- Cybran, et à toute diligence, des arbalétriers, parce qu'ils ne se sentaient pas assez forts. Le samedi 21 juillet, le seigneur de Corgnac, le seigneur de Serval

([1]) Dupré Saint-Maur, dans son *Essai sur les monnaies,* s'est servi de cette phrase pour établir le prix de journée à deux deniers, et cette appréciation est admise par Leber dans son livre *De l'appré ciation de la fortune privée,* page 70; mais ce n'est pas deux deniers, c'est deux sols qu'il aurait fallu lire.

et autres vinrent à Saint-Cybran pendant que nos adversaires y étaient encore. — L'archevêque arriva à Bordeaux en mai 1460 (f°436). —Vins de l'archevêché logés au jeu de Paume. — Maison du collège Saint-Gabriel autour duquel sont les écoles, ainsi que l'hôtel Pey Berland (f° 437). — Maisons à l'entrée de la rue de Bassens abattues pour la construction du château du Hâ (f° 439). — Prieuré de Saint-Ladre (Saint-Lazare) à Bourg, maintenant détruit (f° 442). — Plusieurs paroisses en ruines n'ont pas payé les cens. En Cernés, chaque escarte vaut trois boisseaux bordelais. — Les quartières de Saint-Romain de Budos ne furent pas payées parce que le seigneur de La Mole, qui a la dîme, refusa de payer et pour cela fut excommunié (f° 449). — En Benauges, les deux grandes mesures d'escarte ou de conque valent cinq boisseaux bordelais (f° 450). — Dans l'Entre-deux-Mers, chaque escarte vaut trois boisseaux bordelais, et s'il y a deux escartes et demie, elles valent huit boisseaux bordelais (f° 454). — Dans l'Entre-deux-Mers, au delà du Lubert, chaque *pierre* vaut un boisseau bordelais, l'un comble, l'autre ras (f° 456). — L'église Saint-Martin de Loupes est en ruines. — Dans l'Entre Dordogne, chaque setier vaut six boisseaux bordelais, l'un comble et l'autre ras (f° 457). — En Fronsadais, chaque setier vaut huit boisseaux, l'un comble, l'autre ras (f° 460). — A Bourg, le quartail de froment vaut huit boisseaux, l'un comble et l'autre ras. Nombreuses églises détruites : Gauriac, Camillac, Cézac, Civrac, Mazion, etc. (f° 461). — Dans l'archiprêtré de Blaye, il faut deux boisseaux, l'un comble et l'autre ras, pour faire un boisseau bordelais (f° 462).

G. 241. (Registre.)— In-4°, relié; papier; latin, gascon et français, 496 feuillets. Les filigranes sont de la fin du XIV^{e}, du XV^{e} et du XVI^{e} siècle. Au feuillet 243 jusqu'au 256 se trouve intercalé un cahier provenant de l'évêché de Poitiers, dont le filigrane est le lion couronné et toisonné. — Reliure du XVII^{e} siècle, comme les registres précédents.

1383-1564. — COMPTES DE L'ARCHEVECHE DE BORDEAUX. — Ce registre contient : I. Comptes de l'année 1400 (f^{os} 1 à 85). — II. Comptes de l'année 1410 (f^{os} 85 à 132). — III. Comptes de l'année 1430, le siège vacant (f^{os} 133 à 155). — IV. Comptes des années 1432 (f^{os} 156 à 213), et 1434 (f^{os} 257 à 263). — V. Fragments de comptes des années 1383 à 1393 (f^{os} 214 à 243). — VI. Fragment d'une taxe des bénéfices sur le diocèse de Poitiers (f^{os} 243 à 256). — VIL Compte des oblations faites au tombeau de Pey-Berland en 1478 (f^{os} 264 à 272). — VIII. Compte rendu par les exécuteurs testamentaires du chanoine A. de Rival, en 1489 (f^{os} 274 à 291). — IX. Compte des années 1462, 1467 et 1476 avec de nombreuses lacunes (f^{os} 291 à 324). — X. Comptes de l'année 1543 et de l'année 1556 (f^{os} 325 à 409). — XL Comptes des années 1563 et 1564 (f^{os} 410 à 496).

I. COMPTES DE L'ANNEE 1400 (f^{os} 1 à 83). — C'est un rôle général, alphabétique par noms de baptême, de tous les tenanciers de l'Archevêché qui doivent les cens de la ville et de la banlieue : Arnaud de Molarin, pour une maison en pierre dans la rue « deus Pinhadors, *sivè* Armadureys » ; — Almusia Nodet; entre autres maisons qu'elle possède, il y en a une qu'elle loue à la dame Marie de Saint-Symphorien; — Arnaud de Ruapeyros, bourgeois de Cadillac; — Archambaud de Greyly, captal de Buch; — Arnaud du Tastar,— de Gombaut, — du Frêne, — Rostan, — Forton, — de Roquers (f° H); — Arnaud de Balsada, écuyer; — Bertrande Andraud; — B. de Feriard, notaire; — B. Lecomte, pour une maison rue Pentenière; — B. de Jalès, écuyer; —B. d'Asta, chanoine de Saint-André; B. de *Bruciacalida,* bachelier ès-lois, paroissien de Notre-Dame-de-la-Place (f° 53); —Fort Lano, parois sien d'Estampes (Saint-Jean *de Stampis),* pour une maison dans la grande rue de Bègles; — Fort Roger, pour une journée de vendangeur, estimée à douze deniers; F. de Valle, notaire, pour une maison dans la rue qui va du carrefour de Fontjouin à la porte Dijeaux; Flos de Bardos, épouse de Guill. le Mancip, pour une maison dans la rue de l'Ancienne-Église, en la paroisse Saint-Siméon (f° 24). — Gaillarde d'Arti guavapa, *aliàs* La Bona de Saint-Anthoni, paroissienne de Saint-Seurin-de-la-Tugeyre, pour le quart du moulin de Font-Obscure; — Gentia d'Arriet pour le reste de ce moulin (f° 27). — Guillaume de Chambarlhac, notaire public, paroissien de Saint-Éloi de Bordeaux; — G. Bonneau, docteur ès-lois, paroissien de Saint-Projet; — Guillemette Caboy, femme de maître Hélie Lambert; — G, Ays, de Fronsac, écuyer; — G. de Villaveteri pour des vignes à la Mote-d'Ayre; G. et Contor Lambert, paroissiens d'Eyzines; — G. de Pujol, pour une vigne à Pessac, au lieu dit les Camps de Nanest (f° 33). — Guill. de Larroman, *aliàs* Moteu, de Lège en Buch : il doit trois sols pour son casau, et l'hom mage lige, « et doit tenir feu vif » lui et ses héri tiers; — G. Medici, de Lège; — G. Amanieu, *aliàs* Dauvergne; — G. de Beaumon, notaire public; — G. Guitard, paroissien de Sainte-Hélène-du-Bois, pour un bois qu'il tient dans cette paroisse à la Versanne Saint-André; — G. Carie; G. de Vignolles; — Gaillard de Podio, prieur de Cayac, pour la dîme du moulin de Gradignan (f° 37). — Hélie Ramnulfe, pour une maison

dans la rue de l'ancienne [ou de la Vieille-Église], paroisse Sainte-Colombe : voir f° 23. — Textor, chanoine de Saint-Seurin (f° 39). — Henri Boet, connétable de Bordeaux; — H. Vigier, *pentenerius*(?) — J. Gibon, hos pitalier de Saint-André, pour l'hôpital nouvellement construit (c'est celui de Vital-Caries); — J. Antoun, le jongleur; — Isabelle de Saint-Symphorien, *aliàs* de Landiras, veuve du seigneur de Stratton, chevalier. — J. de Mareuil, notaire; — J. Argui (f° 49). — Jean Co lomb du Mirail (f° 51). — Iseult de Guiraudon, femme de maître Arnaud Medici (ou le Metge); — J. de Fargues, pour un pré à Cadaujac, au lieu des Grands Arcins *(apud Magnos Arssinxs);* — J. Leblanc, ou Albi, notaire (f° 55). — Jeanne de Senegat, femme de M^e^ Jean de Cartet, médecin; — Mabile Colomb; — Marie de Saint-Symphorien, *aliàs* de Landiras, femme du seigneur de La Lande (f° 61). —Marquèse Berland, femme de P. Vigier, de Beautiran ; — P. de Bosco, évêque de Dax; — P. de Boscal, pour une maison dans laquelle est une voûte sarrasine, située paroisse Saint-Paul, dans la rue du Puy-de-Malemort; — Pétrone Arrabit, habi tante d'Eyzines; — P. du Casse, pour une maison de pierre dans la rue Maucaillou, où se trouve une grande voûte (f° 74). — Ramond Coronel; — Richard Withels tra, anglais, et Jeanne de Hainaut, sa femme (f° 76). — Mention de l'île de Malhorgues; — P. de Veluire (f° 81). — Étienne de La Canau, homme questal, etc... Les noms d'hommes les plus fréquents sont : Arnaud, Bernard et Guillaume; parmi les noms de femmes, on peut remarquer ceux d'Alpaïde, Alays, Assalhide, Ar gantia, Aude, Contor, Hélione, Mabile et Marquèse. — [Voir G. 240, f^os^ 81 et suivants.]

II. COMPTES DE L'ANNEE 1410 (f^os^ 85 à 132). — Reddi tion des comptes de l'archevêché pour l'année écoulée du 11 juin 1410 au 11 juin 1411, sous l'épiscopat de François II, Hugocionio, cardinal-prêtre de l'Église romaine, du titre des Quatre Saints couronnés, et archevêque de Bordeaux, par Pierre Textor, receveur général et administrateur du diocèse. — Recettes des cens (f^os^ 85 à 94). — Recettes du grand rôle (f^os^ 95 à 98); ce sont les dîmes inféodées. — Recettes des legs de l'année (f^os^ 99 à 101) : Arnaud de La Roche, prêtre; Gui de Laforest, demeurant chez la dame Mabile de Colomb; Hélie Textor, chanoine de Saint-Seurin; P. Fouchier, prêtre; P. Reynaud, curé de Lugon; R. de Maucour, prêtre; Hélie Dupuch, etc. — Recettes des quartières (f^os^ 103 à 111) : Saint-Estèphe s'appelle encore Saint-Estèphe de Calones; les paroisses de Lilhan en Médoc, Lassatz, Sainte-Sportalie, Saint-Jean d'Estontes, Saint-Clément de Coma, dans l'archiprêtré de Cernés, existent aussi comme paroisses; pas de trace de la paroisse de La Brède, sous le nom de La Brède; Haux, près de Langoiran, dans l'Entre-deux-Mers, s'ap pelle Fau. L'église de Lormont ne paie pas de quartières, étant propriété de l'archevêque, non plus que Gauriac et Bayon, qui font partie de la mense archiépiscopale. Les églises des paroisses de Laye, le Bois, Abzac, Savignac, La Gorse,Chamadelle, Saint-Sulpice, Coutras, la Double, l'Estelle, Porchères dans l'archiprêtré de Fronsac, sont abandonnées et désertes (f° 112). — Recettes des dîmes acensées et de la vente des blés (f° 114). — La dîme et l'agrière de Guitignan de Cussac en Médoc sont acensées pour soixante-deux guinées d'or à A. Maurin, les redevances des hommes questaux demeurant en dehors de ce compte.

Dépenses du même compte, à dater de la Saint Barnabé, 11 juin 1410. — Composition de la maison ecclésiastique : l'official avec deux clercs, le procureur avec un clerc, le receveur général avec deux, le scel leur avec un, et deux autres officiers. — Journée de maçon et de charpentier : cinq sols. — Journée de manœuvre, huit sterlings, et de femme quatre sterlings: pour épamprer les treilles, seize deniers. Le sterling est de vingt deniers. — Frais de la copie authentique faite devant l'official (f° 126) d'une bulle du pape Grégoire XI contenant la réduction de la taxe des bénéfices, pour être adressée à Rome en mars 1411 au cardinal-archevêque. — Frais de la dépense occasionnée par le repas du dimanche avant Noël 1410, jour où l'évêque de Périgueux fit les ordinations en l'absence et par délégation de l'archevêque. — Monitoires envoyés à Libourne contre ceux qui occupent l'église et dîment sans droit, contre la volonté de l'archevêque; — lettres exécutoires pour le même objet, contre les usurpations des dîmes de Saint-Germain-du-Puch ; autres lettres contre Bernard de Jalès. — Fixation, en présence des officiers de la ville de Bordeaux, des bornes de la sauveté de Lormont. On ne mentionne que le coût du voyage.

III. COMPTES DE L'ANNEE 1430, le siège vacant (f^os^ 133 à 155). — Ces comptes sont en gascon, et sont rendus par G. de La Rue, archiprêtre de Cernés, receveur général et commissaire nommé à l'administration des biens de l'archevêché, le siège vacant, en vertu d'une délibération du chapitre métropolitain en date du 3 août 1430. — Porté dès le lendemain, de la Sauvetat à la maison de l'official, *« per pavor de mossen l'abat de Senta-Crotz, coma colletor de nostre senhor lo papa,* » une douzaine de pipes de vin. — Envoyé une lettre au seigneur de Montferrand, le il août, de la part du

doyen du chapitre. — *Nota quod die* xii *mensis augusti fuit electus dominus Petrus Berlandi in archiepiscopum.* — Il reçut ses provisions en novembre. — Gages de Pey de Paulin, capitaine de la Mote-Saint-Paixant. — Reliure des registres des cens et des quartières. — Dépenses faites sur le revenu de la « sivade », par vente de blé à mossen Pey Eyguet, à Mondot de Montferrand, à mossen Pey Berland, au doyen, à mossen Pey Maurin, au chapelain de l'évêque de Dax, au procureur du roi, au prix de quinze sols le boisseau, et à Raphaël pour les roussins de « mossen lo Dottor ».

IV. COMPTES DES ANNEES 1432 ET 1434 (f^os^ 156 à 264), rendus par G. de La Rue à l'archevêque Pey Berland. — Ceux de 1432 sont, de la Saint-Augustin (28 août) jusqu'à la môme date de l'année suivante, en latin jusqu'au folio 173, en gascon jusqu'au folio 187, et le reste en latin. — Les nouveaux noms qui se rencontrent dans les cens de la ville sont : Guillaume de Loupe; — dame de Bourbon, femme de Jean de Jalès; — Mabile des Monts, fille du notaire Géraud; —maître Hélie Dalhayrac; — J. Forton, orfèvre; — Baudel, changeur; — Trissan; — Verdale; — P. Arros; — Menaud de Asta, docteur en décret; — G. Espès, etc. On trouve dans le rôle des dîmes inféodées les confrères de la confrérie de Saint-Jean *d'Estampas*. — Dépenses de ce compte (f° 178) : *« item per* i *pecia de crabotin que mossen lo ofliciau me* » *disso que comparesi per escriere* i *letra a nostre senhor* » *lo Papa*. » — Mention de la fête de saint Pierre Cadègre (in vinculis?) et de celle de sainte Quitterie. — Notes particulières du rendant compte qui se déclare incapable de suffire à son office de receveur depuis plus de deux ans qu'il le tient. — Gens du petit rôle de 1432 : Bernard de Garos, marchand ; — le maire de Bordeaux, pour une maison à côté de celle de J. Colomb, laquelle fut autrefois à Guillaume Aymeris; — Escolan; — J. Colomb, de la rue Saint-Jacques; — J. Monadey; — Gaudet, Gasteuil, de Mausse, de Perrières, notaires publics; — Aymar et Pelegrin Pesset frères, pour la dîme d'Artigue-extremeyre, que Géraud, défunt archevêque de Bordeaux, avait achetée d'Ayquelin Furt;—Isabelle de Sainte-Colombe et le maire de Bordeaux, chacun pour moitié d'un emplacement, ou *sou : « totum illud sou, seu casale, sive plateam, etc.* » — Inventaire des documents représentant les titres de l'archevêché pour les cens des paroisses de Sainte-Colombe « qui sont dans le quatrième carton en entrant »dans le chapitre, à gauche, »et de Sainte-Eulalie de Bordeaux, « qui sont au cinquième carton i (f^os^ 204 à 213); on voit cités les noms suivants : Gaillarde du Boys; — Arn.deBotaric; —J. de Vendôme; — J. Furt; — Isabelle de Combrailles; — A. Peletan ; — Étienne de Quinquestone; — Jamart; — Thomas de Bulton; — P. Taillefer; — Hosten ; — Pierre Eyquem, celui-ci pour une maison au vieux puits du Hâ; — Flos de Joe; — G. de Primet; — Pailhas, etc.

Comptes de 1434 (f^os^ 257 à 264), rendus à l'arche vêque Pey Berland par P. et J. de Meyre, de novem bre 1433 à novembre 1434, des différentes dépenses de l'archevêché concernant particulièrement le transport, le débarquement et l'embarquement des vins : deux barriques portées à l'hôtel du chanoine d'Angleterre (?) ; — « un barricot acheté pour mettre les *agras* que vous, » Monseigneur, devez transporter en Angleterre; » — emballage de merlus expédiés par l'archevêque au cardinal de Foix, etc... — La journée de vigne, par homme, est de onze sterlings. Une main de papier en vaut sept.

V. FRAGMENTS DE COMPTES DES ANNEES 1383 à 1393 (f^os^214 à 343), intercalés entre les deux comptes précé dents. — P. Embaut, officiai, en présence duquel sont données aux enchères les dîmes à acenser : d'Ivrac, à Arnaud Constantin, prêtre, pour trois guinées (guyanes) d'or et quinze sols; — de Mélac, à J. André, de Floirac, pour huit guinées; — de Quinsac, enchéries successivement à deux cent cinquante, deux cent soixante, deux cent soixante-cinq guinées par P. Galan, marchand, Arnaud du Bouscat, et J. Blanc, paroissien de Saint-Michel; adjugées pour deux cent soixante-dix à une société formée d'un prêtre et de deux marchands. Les soumissions paraissent signées de deux témoins et de l'adjudicataire; — de Lormont; — de la chapelle de Montuzet, etc., etc. — Compte des arrérages de l'an née 1383 (f° 218), rendu par P. de Valle, spécialement des cens de ville, dont la cote varie d'un sou à cinq. Il est fait cependant mention des arrérages dus et payés par la dame India de Beautiran, vingt livres; — par P. de Germignan et ses associés, neuf livres ; — par la dame d'Arbanatz, pour la dîme de Portets, cinquante sols. [Ces papiers ont le filigrane du XIV^e^ siècle : les deux cercles traversés d'un trait; et les comptes qui suivent immédiatement (f^os^ 220 à 243), et qui paraissent être le relevé d'une taxe sur les bénéfices du diocèse, doivent être, tant par la forme de l'écriture que par le filigrane de la main gantée, attribués au XV^e^ siècle. C'est ce qui peut servir à expliquer l'intercalation au milieu des comptes de l'archevêché de Bordeaux de l'article sui vant, relatif à l'évêché de Poitiers, mais qui est aussi le relevé d'une taxe sur les bénéfices.]

VI. FRAGMENT D'UNE TAXE DES BÉNÉFICES SUR LE DIOCÈSE DE POITIERS (f^os^ 243 à 256). — Il comprend les paroisses des

archiprêtrés : de Rom, dix-huit; — de Lusignan, vingt-cinq; — de Melle, soixante-douze; — de Sanxay, vingt-six; — de Saint-Maixent,quarante-deux; — d'Exoudun, vingt-huit; — de Thouars, soixante-sept; — de Parte nay cinquante-quatre; — de Loudun, quarante-neuf; — de Mirebeau, vingt-trois; — de Châtellerault, qua rante-cinq;— de Mortemer, vingt-huit; — de Saint Pierre-de-l'Absie, *aliàs* Dissay; — *(archipresbyteratus Sedis),* vingt-quatre; — de Lussac, vingt-quatre; — de Montmorillon, trente-six; — de Faye-la-Vineuse, trente-deux; — de Chauvigny, neuf; — d'Angle, huit; — de l'officialité de Niort, six; — de la cité de Poitiers, vingt-quatre églises paroissiales.

VII. COMPTE DES OBLATIONS PRESENTEES AU TOMBEAU DE PEY BERLAND, EN 1478 (f^os^ 264 à 272). — C'est récolâtre de la cathédrale, Hélie de La Ville, qui est chargé par le chapitre de recevoir les oblations en cire, en argent, en dons de diverse nature qui sont faites sur le tombeau du défunt archevêque Pey Berland, dont le total pour Tannée est de deux cent quarante-quatre francs, six ardits; il est réparti entre la fabrique Saint- André, les pauvres de l'ancien archevêque, les œuvres de charité; une part sert à l'établissement d'un tronc devant le tombeau, et aux frais du double anniversaire du défunt, le 19 janvier et le 20 mai, jour de la Saint-Urbain.

VIII. COMPTE RENDU PAR LES EXECUTEURS TESTAMENTAIRES DU CHANOINE ARNAUD DE RIVAL, EN 1489 (f^os^ 274 à 291). — Administration de sa succession, paiements, dons, legs et aumônes. — A Arnaud de Pontac, marchand, pour sept aunes de drap noir à faire des robes de deuil à maître Bernard de Rival et à Raymond de l'Abbaye, oncle et cousin du testateur, ainsi qu'aux autres parents et serviteurs. Raymond reçoit, outre cent francs pour achever ses études, un livre appelé *Henri Looyt,* qui est dans le cabinet de travail, et un volume imprimé dont le titre n'est pas rapporté; — à Jeannot de Crabey, paroissien de Cambes, pour l'indemniser de quelques dépenses faites au nom dé Guillaume, neveu du testateur, six francs, et à Georges de Rivière, maître des écoles de Cambes, pour l'enseignement donné à son neveu, un franc; — à J. de Maisonneuve, clerc, vingt francs pour continuer ses études; — à Bernard d'Amville, clerc étudiant très pauvre, cinq francs pour continuer ses études; — à Bernard de Rival, curé de Blanquefort, oncle du testateur, cent francs en recon naissance de l'éducation et des soins qu'il en avait reçus dans sa jeunesse; — à Antoine d'Amville, étudiant en droit civil, trente francs pour qu'il puisse continuer son cours, et un ouvrage de *maître Saliceti, super codice,* en quatre volumes; — pour l'acquittement d'un vœu à Notre-Dame de Montserrat et du Puy, quarante francs à celui qui fera le voyage, et pour un autre vœu à Notre-Dame de Créon, un franc et un cierge de quatre livres; — à maître Bernard de Lanture, procureur du collège Saint-Raymond de Toulouse, où le défunt avait été élevé, cinquante francs; — à la fabrique de Saint-Martin de Cambes, trente francs pour avoir un calice; — legs divers aux hôpitaux Saint-André, Saint-Seurin, Saint-Esprit, Puchmoton, Saint-Jacques, Sainte-Croix, Bouglon, du Carmel et aux couvents des Dominicains, des Carmes, des Francis cains, des Augustins, des Augustines et des sœurs Menudes ; — à Bertrand du Meystre, en dédommagement d'un certain dommage que le défunt lui avait causé dans sa jeunesse, quatre francs; — aux chapitres et aux fabriques Saint-André et Saint-Seurin, à chacun deux cent cinquante francs, et aux fabriques, quarante francs à chacune; — au procureur du cardinal nommé pour lever la taxe des subsides dus par les bénéfices du diocèse, à raison de l'élévation au cardinalat de l'archevêque de Bordeaux : le testateur paie six francs, en qualité de curé de Cambes; — à maître de Tindo, chanoine de Saint-André, une certaine somme repré sentant la valeur d'un livre prêté par lui au défunt, lequel ne s'est pas retrouvé dans sa bibliothèque; — à la famille, quatre cents francs en divers dons et legs; — à quatre jeunes filles pour se marier, vingt francs.— Dépenses de la fonte d'une cloche que les exécuteurs testamentaires ont fait faire à maître Michel Lemasson, fondeur; fourni soixante-deux quintaux de métal, dont dix de cuivre blanc roset, et deux d'étain; façon du fon deur, cent soixante francs: en tout: douze cents francs.

IX. COMPTES DE 1462-1464, jusqu'à 1476, avec de nom breuses lacunes (f^os^ 291 à 324). Noms des nouveaux acquéreurs, ou tenanciers des maisons de Bordeaux qui doivent les cens à l'archevêché : Bertrand le Piochel, B. de Lescotiére, J. de La Salle, le notaire A. de Rouen, etc., et des habitants de Bordeaux, parmi lesquels J. Rostan, Fortin, Bec, Monadey, de Sainte-Colombe, G. de Lestona, J. Verdalle, B. de la Gourgue, de Saint-Médard, J. de Caupène, P. de Tartas, etc. — Confrontations et dépendances de l'hôpital Saint-André (f^os^ 295 et 296). — L'archevêque tient et possède (f^o^ 297) trois grandes maisons et tout l'emplacement derrière l'église Saint-Paul, qui sont trois fiefs ayant appartenu à feu Raymond de Cussac; les maisons contiguës à l'église sont aux prêtres J. Jaussen, Bernard de La Naude, G. Vet, et à Pierre Berland, habitant d'Avensan en Médoc, et à un autre Berland, habitant de Mérignac; tous les deux parents et héritiers de l'archevêque; leur

maison touche à la Devize. — Mention (f° 315) du château *neuf* du Hâ.

X. COMPTES DES ANNEES 1543 ET 1556 (f^os^ 325 à 409). — Comptes de 1556. — Registre des cens de la ville : Sereine de Verteuil; — Étienne de Maisonneuve; — le conseiller de Pontac; — de Guérin; — Gauffreteau, tous les trois, rue Sainte-Eulalie. — Maître Jacques Raoul, juge de la Rigueur; —Louis de Pontac, secrétaire du Roi, doit, au lieu de noble Arnaud de Pontac, son père, pour la maison du Petit-Cahernan, qui « souloit » être de Jean de Bonnegarde, cinq sols tournois; et Monsieur M^e^ J. de Pontac pour l'autre maison attenante, le même prix de cinq sols tournois. — Hanric Mousset, lieutenant du capitaine du guet, demeurant devant les Carmes au lieu de Marie Cochery, pour la maison qui fait le canton du Cahernan, et « souloit estre hospital » au temps passé. »

Cens et rentes de 1543. — Demoiselle Marguerite (f° 327) de La Rochechaudry, veuve de Jean de Rostaing ; Louis et Ramond de Rostaing; — les héritiers de feu P. Guilloche; — Monsieur M^e^ Gaillard du Mung, conseiller du Roi, au lieu de M^e^ Guillaume de Bordeaux, lui-même au lieu de noble homme Pierre de Bordeaux, son père, trois sols six deniers tournois; — Jean de Bordeaux, seigneur de Livran; — M^e^ Antoine Pagan, prieur du collège Saint-Raphaël; — Monsieur M^e^ « De Quercie, » conseiller en Parlement; — M. de Rubran, procureur audit Parlement; — M. Dominge, conseiller au Parlement, au lieu (et emplacement d'habitation) de M^e^ Guillaume de Bordeaux; — M. le greffier Pontac (f° 335); — les héritiers Piochel; — Marguerite de Pichon ; — J. Toudouet, curé de Saint-Paul ; — le prieur de Saint-Raphaël, au lieu de J. Gayral, prêtre, pour une maison qu'il tenait de J. Constantin, prêtre de Bordeaux ; — J. de Jehan; — F. Lespiault; — Mancaut, conseil ler du Roi; —Pey Eyquem, *aliàs* Taudin; — Clinet de Chaumont, sieur de Labatut, conseiller du Roi (f° 343). — Monsieur M^e^ Jean de Pontac, notaire et secrétaire du Roi, et greffier du Parlement; — J. de Ferron, Duchalard, de Monsnier, conseillers au Parle ment. — J. d'Ybarolla; — en la paroisse Saint-Seurin, devant l'église Saint-Germain, et près du portail, Béraud, avocat en Parlement; — Gay, conseiller au Parlement; — Marguerite de Setze (f° 369); — J. de Martin; — M^9^ Geoffroy de Balzac; — Olivier Crébit, chapelain, doit « cinq escults vieux du coing du roy Phelipes de France » ; — J. Belcier, fils de M. le bayly de Bergerac; — J. Duhalde, marchand; — la présidente Carie, fille et héritière de feu Baudinot Constantin; — les héritiers de feu Arnaud Miqueu; — Martin de Losa; — J. de Bèze, *aliàs* l'aventurier; — G. de Brach; — Poton de Ségur, seigneur de Francs; — M^e^ Joseph de La Chassagne, procureur du Roi en Parlement; — Richard Pichon, marchand de Sainte-Colombe-, — Jeanne Duforn, femme de Grimond Eyquem; — dame Jacquette Audron de Lansac; —J. de Ferrand, seigneur de Livran; — M^e^ Peyrot Gaufreteau, avocat en Parle ment, et M. Gaufreteau, chanoine de Saint-Seurin.

XI. COMPTES DE 1563 ET DE 1564 (f^os^ 410 à 496). — Recettes des agrières, dîmes et cens de l'archevêché, sous l'épiscopat de M^gr^ le cardinal Du Bellay. —J. de Lespiaut; — B. de Campet; — J. Houel; — Nicolas de Blaignan, seigneur de Monadey ; — Marie de Bordeaux, damoiselle; — Valérie de Baleste (f° 429). — Dame Marguerite de La Rochechaudry, veuve de J. de Roslaing; la régente (directrice d'école), tient d'elle en sous-location une maison; — les héritiers de feu P. Guilloche; — les Pontac; — le sieur de Malus; — Lestonnac; — P. Colomb, procureur en Parlement; — Vincent de Yver; Pélegrin d'Arragon ; — G. Greyly d'Arsac, chevalier, pour son fief de Queyries; — G. de Brach ; — J. de Pontcastel; — Gaufreteau ; — Dupuis, etc.

G. 242. (Registre.) — In- 4° français, 776 feuillets, papier.
Reliure en fort carton du XVII^e^ siècle.

1537-1590. — COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ARCHEVÈCHÉ. — Ce registre comprend : I. Agrières dîmes et cens de 1537 à 1545 (f^os^ 1 à 61). —IL Cens et rentes de Bordeaux de 1560 à 1564 (f^os^ 62 à 605). — III. Agrières de Lormont en 1577 (f^os^ 603 à 660). — IV. Comptes généraux de 1580 à 1588 (f^os^ 663 à 770). — V. Agrières de Lormont en 1590 (f^os^ 772 à 776).

I. AGRIERES, DIMES ET CENS de 1537 à 1545. — Elles sont exprimées par les redevances au quint, au septain du vin *collat;* quelques tenanciers doivent « le questau ». Mention de la fontaine de Trompette, à Pissebouc. La rue des Caperans est formée presque en totalité des fiefs des chapellenies (f° 12). Doivent les cens et dîmes : J. de Marsis, avocat en Parlement; — Jacquette Constantin, damoiselle; — Arnaud de Saugues; — Catherine de Vivier, veuve de B. Duprat, dit le questau; — J. Militis (f° 31). — Dépenses de la récolte des dîmes, et du foulage et pressage des vins (f° 30). — Redevances de 1544 : l'hôpital et les *condonati* de Saint-André; — le prieur de Saint-Raphaël, pour le grand jardin qu'il tient devant le collège, et pour la maison ayant appartenu à messire J. Gayral, et aupa ravant au prêtre J. Constantin; — J. Leber, chanoine de Bazas (f° 37);— presque toute la paroisse Saint-Paul, et particulièrement la rue de Mimizan, est tenue

par des chanoines, bénéficiers ou chapelains. — Dans la paroisse Saint-Christoly, maître de Moncault, conseiller du Roi ; — Clinet de Chaumont, sieur de Labatut (f° 39); — J. Pontac; — J. Bobusson, recteur (curé) de Cantois; — M^e^ Guy Banier, avocat. — Dans la paroisse Saint-Seurin, René de Rostaing, sieur de Ferrade (f° 44); — Étienne Gaufreteau; — Monsieur M^e^ Le Guay, conseiller du Roi en sa cour, à Paris (f° 49, v°); — M^e^ Nicolas Bouhier, tiers président, etc.... — Cens divers : à Campeyraud, *aliàs* Saint-Laurent, le seigneur Jehan Duhalde, marchand (f° 54, v°); — la présidente Carie ; — Monsieur M^e^ Nicolas de Bidel ; — le seigneur P. de Bèze. *aliàs* a l'Adventurier » ; — le seigneur Jean de Pontcastel, marchand; — J. de Jehan, dit le Catalan; — M^e^ de La Chassagne, abbé de Bourg; — Jeanne de Guilloche, veuve de Mangon de Larripau, marchand de Sainte-Colombe; — M^e^ P. Leberon, syndic de l'hôpital Saint-André (f° 61); — M^e^ Guillaume Gaufreteau, avocat en Parlement, habitant sur les fossés des Tanneurs.

II. CENS ET RENTES DE BORDEAUX de 1560 à 1572. — S'en » suivent les cens et rentes dus à très révérend père en » Dieu, Monseigneur l'archevesque de Bourdeaulx.. » Ce sont les mêmes noms de tenanciers que ceux du registre précédent G. 240, plus les suivants : N. de Sales; — M^e^ Prêtre Mainara de Bordeaux, fis de noble homme P. de Bordeaux; — J. de Bordeaux, écuyer, seigneur de Livran; — Arnaud de Lestonnac; — Richard Pichon ; — Raymond de Hardène ; — M^e^ Étienne Rondier, prêtre; — M^e^ P. de Quercu, dit de Jaulne, conseiller à la cour; — L'Aventurier de Saint-Seurin; — le sire Jean de Condières (f° 71); — Thomas Carte (f° 81) demeurant sur les fossés des Tanneurs ; — Hilaire de Magny, maître boulanger; —les Dames Recluses (86); — messire Germain Ducourneau, procureur « des Ames Saint- André », au lieu de M^e^ J. Belcier, fils de M. le bailli de Bergerac (f° 91); — Messire Pélegrin d'Aragon, prêtre; — les gens de Guitinhan doivent leur prévôté au lieu de leur dîme (f° 106); — Monsieur M^e^ J. de La Randonette, trésorier de l'archevêché, pour la dîme de Guillos et du prieuré de Courgas; — Monsieur M^e^ Jacques de Pontac, prieur de Belin, pour les dîmes de Salles et de Mios; — M^e^ Goulard de Fite, prieur de La Rame, près Langon, diocèse de Bazas, pour la dîme qu'il prend en la paroisse de Léojats, et du Got [Villandrault] au diocèse de Bordeaux; — le chapelain de Saint-Pierre de Lussac, annexe de l'abbaye de Faïze; — Marguerite de Loupe Gaufretelle; — M^9^ de Feydieu, conseiller au présidial, au lieu de « la régente > qui tenait ce bien de la dame de La Roche Chaudry (f° 118); — les héritiers de feu J. de Gères, pour ceux de feu P. Guilloche; — la dame de Salles, au lieu de la famille de Pontac;— Bran, procureur en Parlement, pour une maison de la rue Mimizan acquise par lui de la fabrique de l'église Saint-Paul, en échange de remplacement du cimetière Saint-Paul (f° 126); — une religieuse de Sainte-Claire, pour la moitié d'une maison dans la rue de Malemort; l'Aventurier de Saint-Seurin l'a achetée pour deux cents francs bordelais; — Marie de Chaumont, damoiselle, femme de B. Arnoul, conseiller du Roi, au lieu de Joachim de Chaumont, seigneur de Labatut; — Marie Forthon, rue des Ayres, pour une rente de six livres mise sur sa maison par feu Pey Berland, archevêque [au nom du collège Saint-Raphaël]; — Dame Marie Bourtube, veuve de M^e^ Nicolas de Boyer, conseiller du Roi et tiers président au Parlement; — Mention de l'église Saint-Germain, dans la paroisse Saint-Seurin (f° 141);— les religieuses de l'Àve Maria; — Marie de Noailhes, tutrice de J. de Lamotte; — R. de Pichon, marchand de Sainte-Colombe; —Jeanne Dufour, femme de J. Grimon Eyquem (f° 186); — la présidente Brignon (f° 194). — Agrières et dîmes des vins en 1560 (f^os^ 202 à 218) : à la fin du cahier se trouve la pièce suivante d'Anacréon [de la traduction d'Henri Estienne, qui venait de paraître en 1554. Note de M. Dezeimeris].

Fœcunda terra potat,
Hanc arboresque potant;
Et potat æquor auras
Phœbusque potat æquor,
Ipsumque Luna Phcebum.
Quid ergo vos, sodales,
Potare me vetatis?

Agrières et dîmes des vins en 1561 (f° 219). — P. Ducarpe : —M^e^ Jérémie Mosès;— « La vigne du pape » Clément a esté vendangée le 12 septembre, et entré » le dit jour dans la ville par permission de MM. les jurats » et n'avons fet que douze barriques, où le vigneron a » eu la moitié (f° 230); » — J. de Villac, dit Monsieur de Bordeaux: c'était le bourreau de la ville; — Pelegrin d'Aragon, appelé Peregrin du Dragon, etc. — Cens de l'année 1563 et comptes des vignes : vendange de la vigne du pape Clément (f° 282). Vendange de cette vigne en 1563; il y a eu en tout, vingt barriques (f° 305); — Vendange de la même vigne, le 8 septembre 1566; vingt-quatre barriques (f° 347); — vendange de 1567, vingt-quatre barriques (f° 401); — L. Dutour, visiteur de la rivière; — Étienne Bernard, maître cordonnier; — M^e^ André de Beauclerc, armurier (f° 367);

— Bouard; — P. de Soley, parcheminier; — Jeanne Eyquem, femme d'Eymery Chevalier, clerc de feu le président Fauguerolles. — « La vigne du pape Clément, » en deux pièces, dont l'une est près le moulin à vent, » contenant douze journaux à bœufs : ledit J. du Tau- » clin la fait à moitié; Monseigneur paie le carrasson » chescun an, et ledit du Taudin est tenu la faire » vendanger, et porter la vendange, à ses dépens, à » Bordeaux : il lui est baillé cent cinq sols pour ches- » cun an. Il y a eu la présente année vingt barriques, » et une pour l'ouillage, dont le vigneron prend la » moitié du tout » (f° 426). — Agrières et dîmes de vins de 1570 à 1574 : Alison Saige, femme de G. Hustin; — la vigne du pape Clément (f^os^ 452 et 503)., elle a donné huit barriques en 1572; en 1573, vendangée le 23 septembre, elle a donné dix barriques en tout (f° 530); en 1574, vendangée le 20 septembre, elle donne en tout dix barriques. — Mention de la tour *de Andrato, aliàs* Saint-Georges, aux Chartfons; — P. Lescot (f° 535), au lieu de Macé Conge, au lieu de M^e^ André de Beauclaire, armurier, mari de B. de Luce, demeurant dans la rue Sainte-Catherine; — Jacques de Makanan, seigneur de la Salle de Bruges; — M^e^J. de Poyferré, procureur en Parlement; — M^e^ Sauvat; — M^e^ Simon de Malcran, prieur du collège Saint-Raphaël; — M^e^ Philiparie, auditeur de M^gr^ l'archevêque; — les héritiers Clinet de Chaumont; — le prieur d'Yersac, diocèse de Saintes (f° 576); — Monsieur M^e^ Jean Rousseau, docteur en médecine; — M^e^ de Gaufreteau, conseiller en la cour; — Madame la sénéchale, pour les vignes qu'elle tient près le portail Saint-Germain; M^lle^ de Vergoing; — Marie de Loupes (f°605).

III. AGRIÈRES DE LORMONT EN 1577.—[Voir plus haut (f^os^ 197 à 219), un cahier des agrières de Lormont, intercalé.] — C'est le nombre des agrières appartenant au seigneur archevêque; en sa paroisse de Lormont, Entre-deux-Mers, commençant le jour de la Saint-Barnabé, qui est l'onzième du mois de juin en l'an 1577.— Tenanciers : Maurin, sieur de La Lande; — Fau; — Madronnet; — Mosnier, notaire; — Furt; — Fillastre; — Ychon; — Sybille de Maubourg; — le sire Arnaud Salomon, hôte du Lion-d'Or. — Toutes ces agrières, tant celles de Bordeaux que celles de Lormont, sont au quint et dîme, à trois sols de garde, deux deniers de terrage, et à dîner *[procuratio]*. — En 1577, la vigne du pape Clément a donné six barriques, deux tiers.

IV. COMPTES GÉNÉRAUX DE 1580 à 1588. — Comptes des blés donnés au boulanger et au moulin pour la consommation de l'archevêché et pesés par pierre et caillou; les deux grosses pierres qui servent de poids, font équilibre à un boisseau de froment [du poids actuel de cent vingt livres]. « Le premier dudit moys, mis au molin » douze boisseaux un quart froment pesant, chacun, les » deux grosses pierres et le caillou » (f° 691). — Cahier . du sceau commencé le 6 juillet 1586. — Comptes de détail des ventes et dons de grains aux couvents et aux particuliers, Madame de Montferrand, vicomtesse d'Uza; Demoiselle de La Rivière; — Madame de Nesmond, M. de Citran, M. de Lescoux, — État de la recette des lods et ventes (f° 757); — le taux du droit de mutation est de douze pour cent, dont l'archevêque relâche-le tiers : une maison de cent cinquante écus ne paie que trente-sept livres dix sols, au lieu de cinquante-six livres. —Recettes de rentes : P. de Malus, maître de la Monnaie; — La Loubière; — la dîme de Saint-Aignan, Galgon et Pérac, est affermée sous contrat au grand sénéchal, pour la somme de quatre-vingt-neuf livres; celle de Fargues, au trésorier Pontac; les lins de Lormont sont donnés à lever à P. Robert, cordier, qui en doit rendre compte; le revenu de Lormont en vins, blés et agrières perçu directement en la main de l'archevêque. Les quartières de Buch rendent quatre cent vingt-quatre livres; celles de Born, deux cents; le revenu de Caudrot, trois cent cinquante.

V. AGRIÈES DE LORMONT EN 1590. — Les vignes sont tenues au sixain, six ardits de garde, deux deniers de terrage, et à dîner *(procuratio);* parmi les hommes qui baillent garde comme représentant du tenancier, se trouve J. du Villa, pour les juges et magistrats Casaubon, Pontac et Jehan; — le sire Mathurin Salomon, maître du *Lyon d'or.*

G. 243. (Registre.) — In-4°, papier, français, 736 feuillets.
Reliure du XVII^e^ siècle.

1495-1615. — COMPTES DE L'ARCHEVÊCHÉ, — Terrier de Lormont. « S'ensuit le double du terrier des rentes » dues à Monseigneur de Bordeaux, en la juridiction de » Lormont, *sivè* Ambarés » (f° 1). — Frère Bernard Barquis, prieur de Sainte-Catherine de Lormont, doit six sols de rente pour une pièce de vigne et aubarède sise à l'Ermitage Sainte-Catherine; — Marguerite Vidaut, damoiselle ; — Aristote Beaugendre ; — messire Jean de Haultmont, curé de Saint-Remy de Bordeaux. Rentes et agrières [Voir G. 242] : la veuve de J. de Montclar; — dame Jaquette de Lestonnac, mère et tutrice de ses enfants et de feu P. Pichon, son mari; — M^e^ de Ciret, conseiller en la cour; — J. de Machicourt. — Rentes de 1560 à 1565 : Escot; — Ychon, juge de Lormont; — N. de Melon, procureur en Parlement, etc.; — M^e^ Arnaud de Malleville, prêtre recteur d'Izon

(f° 174), au nom et comme substitué de Grégoire d'Anglades, seigneur du Cos, maître d'hôtel et procureur de l'archevêque. — Mention du chemin de Lormont au Guâ. — Messire Marsault d'Arpalange, prêtre.— Agrières de 1568 à 1572 (f^os^ 219 à 242). — Recettes des lods et ventes, signées Pécaray de Montrigaud, en 1572. — Agrières des vins pour 1573 jusqu'en 1577 (f^os^ 328 à 403).

Terrier de la fabrique de l'église de Saint-Martin de Lormont, formé des reconnaissances féodales passées par les notaires : J. Bernier, Lirault, Fillastre, Malle, Peyron, G. de l'Épine, Militis, Bernard. Mosnier, au milieu du XVI^e^ siècle, et dressé en 1608 par les notaires Delafoye et Moureau (f^os^ 404 à 663). — Fiefs reconnus dans la paroisse de Bassens : à Maufourat, ou Salazart, à la Gravade, à Font de Pic, à Puchpelat, à Plapa, au Dac, etc. — Fiefs reconnus dans la paroisse de Pompignac : le Maine de Cordes, le chemin de Manillan, Fontaneyre : une mesure de superficie s'y nomme un « lignol ». — Fiefs dans la paroisse Saint-Romain de Cenon : le Luc, le Puch Sainte-Marie, Samathan, etc. — Fiefs dans la paroisse de Quinsac d'Ambarès; — au cap de *la vie Bruneau* (Brunehaut) (f° 545), plus connu sous le nom de chemin de la Vie. — Vente judiciaire d'un bien de mineurs, situé à Lormont, pour acquitter les legs des père et mère décédés, L. de Fortage, seigneur de Ta maison noble du Puch, en terre gasque, et dame Marie Miquau; le curateur est l'oncle, Bernard du Vern, habitant de Pissos en Bazadais, époux de demoiselle Anne de Fortage. — Pouvoir de mandataire général donné par R. de Lande, en son nom et à celui de « son ante ». — Noms divers : M. de Malbert : — Goudin Grospilhau, écuyer; — B. de Massey, juge de la juridiction de Monlferrand (f° 560); — Jacques Barré, juge ordinaire de Lormont; —J. Militis, clerc du diocèse de Limoges (f°580) et notaire ecclésiastique à Bordeaux; — G. de Lépine, prêtre et vicaire de Lormont; — J. de Favols, écuyer; — Godifer Dugua, notaire.

Reconnaissances de fiefs pour la confrérie Saint-Sauveur, érigée dans l'église de Saint-Martin de Lormont (f^os^ 587 à 595).

Agrières des blés de l'archevêché en 1614 (f^os^ 664 à 679). — Lièvе des rentes et menus cens payables à Lormont.

G. 244. (Carton.) — 64 pièces, papier.

1546-1782. — COMPTES DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Recettes des reconnaissances de rentes appartenant à l'archevêque de Bordeaux, des années 1566 à 1589, qui sont au terrier rouge de Castaigne. [Ce sont les mêmes noms de tenanciers que ceux des articles précédents, G. 241 et 242, plus ceux de] : demoiselle Jeanne de Piochel, veuve de François de Mons, notaire et secrétaire du Parlement; — Marguerite Pichon, damoiselle. veuve de Guillaume de Lestonac; — damoiselle Marie Boursier, veuve du tiers président Bouhier; — Messire J. de Saint-Martin, curé de la Majestat; — Fr. Matagot, maître maçon; — Étienne Batut, fondeur de cloches. — Comptes rendus des frais faits pour remettre en état la maison de Bellebat. appartenant à l'archevêque (1651), et des dispenses ordonnées par lui pour cause de libéralités : à M. Lombart, page de Monseigneur, au maîlre-d'hôtel Lamy, à M. Cors, son aumônier; achat d'un carrosse pour quatre cents livres; «le 26^e^ juin 1651, » j'ay donné à M. Descayrac, procureur en la cour, la » somme de quatre-vingt-dix livres par commandement » de mondit seigneur, et ce, pour payer les boucquets » que Monseigneur a baillés à MM. du Parlement. » — Comptes de 1660, rendus par Mathurin Sauvestre, receveur général de l'archevêque Henri de Béthune. — Le boisseau de froment est vendu sept livres. «Plus, » reçu de M. de Tustal, pour rente constituée sur tous » ses biens, la somme de cent vingt-sept livres, sans pré» judice de plus grande, qu'il doit annuellement pour » plus value de l'échange fait avec défunt M^gr^ le cardi» nal de Sourdis comme archevêque de Bordeaux, de la » baronnie de Calamiac et d'un bourdieu de Tustal dans » l'enclos de la Chartreuse. » — Afferme de Montravel, cinq mille huit cents livres; de Lormont, quinze cents; de Caudrot, six cents; de Coutures, deux cent soixante-dix. La recette totale s'élève à trente-huit mille deux cents livres, et la dépense à quarante mille cinq cents; il y est fait mention de Labatut, l'entrepreneur du dessèchement des marais de Bordeaux, contre lequel assignation a été donnée au Grand Conseil, et de M^gr^ l'évêque du Puy, comme ayant reçu, de l'ordre de l'archevêque, quatre cent quinze livres en don. — Comptes de 1661. Ce sont les mêmes que les précédents. On remarque dans la dépense les sommes adressées par lettres de change sur divers banquiers à l'archevêque étant à Paris d'avril à juillet. Acheté au baron de La Rivière, en Fronsadais, seize barriques de vin pour le prix de quatre cent cinq livres; au sieur Lagunegrand, onze barriques du vin de Macau pour deux cent quarante-six livres; un tonneau du vin de Lormont se vend cent livres. Les réparations du château de Lormont ont coûté, cette année, quinze mille livres.

Comptes de 1662, rendus par Mathurin Sauvestre,

vicaire général. — Recettes des blés : trois mille boisseaux de tous grains, dont une partie a été acquittée en argent, à raison de dix livres le boisseau de froment, huit le boisseau de seigle et six le boisseau de millet. — Recettes en argent sur diverses cures, dénommées dans les comptes précédents. — Recettes des dîmes inféodées : le président Le Comte, pour la paroisse de La Tresne; — M. de Pommiers, président aux Enquêtes, pour la dîme de Lados; — le greffier de Pontac, à Bautiran; — la comtesse de Noaillan; — le conseiller de Gascq, à Portets, etc. — Recettes des lods et ventes de l'année et droits de prélation : neuf cent cinquante livres. — Recettes des fermes en argent, vingt-deux mille livres. — Recette générale de tous les articles : trente-sept mille cinq cents livres. Dépenses totales, quarante-trois mille livres. [Une partie des mémoires de fournisseurs se trouve ci-après.]

Compte particulier de l'archevêque Henri de Béthune, dans lequel se trouvent cependant des articles qui rentrent dans le compte général. Il est rendu pour les années 1662 à 1667 par le chanoine de Saint-Émilion, P. Dussaussoy, chargé par l'archevêque de ses affaires comme abbé de Cormery (Indre-et-Loire), et de ses procès à Paris comme archevêque de Bordeaux, contre le marquis de Sourdis, le conseiller Taranque, les tenanciers de Cormery, le curé de Crognon (Gironde), les Chartreux de Bordeaux, l'hôpital Saint-André, le chapitre Saint-Seurin, l'évêque de Bayeux, l'évêque de La Rochelle, les pillards de la terre de Montboyer et de celle de Montravel, en Saintonge. Envoi de livres de Paris : *Item,* pour envoi des gazettes plusieurs fois par » mois. — *« Item,* pour deux grands in-f^os^, sans reliure, » impression de Vittray. — *Item,* au sieur Dubois, » relieur, pour la reliure de deux grandes bibles in-f°, » impression de Vittray, douze livres; — *Item,* pour un » livre in-4° qui est *La vie du B. Dom Barthélemy des* » *Martyrs,* archevêque de Braga en Portugal ; — *l'Abrégé* » *de l'histoire des Rois de France,* par M. l'abbé de » Villeloing; — le *Traité de Pise fait entre le Pape et le* » *Roi;* — un *Édit de suppression de plusieurs offices;* — la »*Déclaration du Roi contre les Jansénistes;* — la *Bulle de* » *la légation,* la *Relation de l'entrée de M. le Légat,* et *un* » *poème français sur ladite légation;* — deux exemplaires » en feuilles de l'*Imitation de Jésus-Christ,* impression de » Gauteux, très grand papier, et un exemplaire aussi en » feuilles de : *La perpétuité de la foi de l'Église touchant* » *l'Eucharistie;* — Envoi des gazettes et spécialement » d'un numéro extraordinaire contenant la *défaite du* » *Turc;* — l' *Examen des privilèges de Saint-Germain-* » *des-Prés,* composé par M. de Lannoy; — un livre du » P. Saint-Jure, jésuite, et un autre de M. Ollier, — » deux exemplaires en feuilles des *Méditations* du » P. Saint-Jure, et deux exemplaires, aussi en feuilles, » du *Combat spirituel.* — Le 25 janvier 1665, donné au » secrétaire de M. l'avocat-général Talon, pour son droit, » en lui baillant le sac de Monseigneur contre le sieur » Gillart, trois livres; — le 3 février, au secrétaire de » M. l'avocat-général Bignon, pour son droit, en lui » remettant le sac de Monseigneur contre le sieur » Gillard, un écu; — le 5, au secrétaire de M. Regnard, » conseiller, en retirant de lui un sommaire contre » M^gr^ l'évêque de La Rochelle, un écu; — le 14 mars, » payé cinq cents écus à M. Justice, intendant de M. Le » Pelletier, château de Poissy, à valoir sur les arrérages » de rentes dus à M. Le Pelletier; — le 1^er^ juillet, » envoyé à Monseigneur, à Pontoise, un paquet de » lettres de l'évêque de Tulle; — donné quelqu'argent » au crocheleur qui a reporté la *Visitation* et ornements » prêtés à Monseigneur pour le sacre de M^gr^ l'évêque » du Puy; — lé 10 août, fait apporter quatre tableaux » appartenant à Monseigneur, du logis de M^gr^ l'évêque » du Puy, au collège Saint-Michel, et le 24 septembre » fait reporter les quatre tableaux de Monseigneur du » collège de Saint-Michel, en son hôtel, rue du Colom- » hier, au faubourg Saint-Germain. » — Voir plus bas : Mémoires de fournisseurs.

Comptes de 1666, rendus par Étienne Pascault, notaire royal de Bordeaux : mêmes recettes (trente-huit mille vingt livres) que les précédents comptes ; dépenses : trente-neuf mille cent soixante-seize. — Comptes de 1668, par le même; recettes : trente et un mille cent trente; dépenses : trente-huit mille six cent soixante livres. Le boisseau de froment en vaut sept.

Registre journal des recettes de 1718 à 1720, tant en argent qu'en billets de banque; ceux-ci sont de mille, cent, cinquante et dix livres, entre le 3 mai et le 29 septembre 1720. Les lods et ventes paient dix et demi pour cent. Le tonneau de vin du haut crû de Beauséjour se paye trois cent vingt-cinq livres, le bas crû, deux cents. Le tonneau de la vigne du Pape Clément est coté mille livres. Les quartières sont payées en argent. La recette des dîmes, capitalisée à vingt mille quatre-cent soixante-dix livres, rend pour l'année six cent vingt livres. L'archidiacre du Médoc est l'abbé de Champigny; l'archiprétre de Lesparre est curé de Saint-Estèphe; celui de Bénauges a son siège à Saint-Pierre de Loupiac. La dîme inféodée de Saint-André du Teich est vendue quatre mille livres par le seigneur de Ruat à M. de Saint-Martin, et les lods et ventes, soit deux cent soixante-dix livres, sont payés, 3 mai 1720, en

billets de banque. — Le chapitre de La Rochelle paie vingt-huit livres pour la dîme de Saint-Trélody en Médoc. — La ferme des boucheries de Lormont est partagée entre le précédent archevêque, M^gr^ de Bezons, actuellement archevêque de Rouen, et l'archevêque actuel, M^gr^ d'Argenson, au prorata du temps de leur épiscopat; le premier n'y a qu'un douzième de l'année 1719. — Mention des noms : — du sieur Piganeau de Bellevue, acquittant, au nom du curé de Tizac, les quartières de 1719; —du président de Montesquieu, pour la moitié des quartières de Saint-Morillon en 1718; — du président Brassier, à Saint-Mambert; —du chapitre de Casteljaloux pour partie des quartières de Rions. Total général de la recette, trente-neuf mille six cent dix-huit livres. — Dépenses des années 1718 à 1722: celle de 1720 est de quarante-deux mille sept cents livres, avec un tableau de la diminution des espèces. — Réfection de la vigne du Pape Clément, et dépenses pour la maison de Beauséjour. La journée d'homme, pour la façon des vignes, est de sept à dix sols; la journée de femme, invariable à cinq sols. — Envoi à l'archevêque, à Paris, en janvier 1770, de lettres de change sur divers pour des sommes qu'il demandait. — Le 26 avril, même année, payé à M^me^ Gaston de Sabourin pour le prix d'une tapisserie à personnages, achetée par Monseigneur, huit cent cinquante livres. [C'est M^gr^ d'Argenson.] — Le 2 août, signification de l'acte de prise de possession de l'archevêché; le 29, porté l'écusson des armes de Monseigneur depuis la maison navale; le 1^er^ septembre, visites de l'archevêque à MM. du Parlement.

Petits comptes : amendes, droits de sceau, lods et ventes, insinuations. — Années 1546 et 1547 : lettres de non-résidence. Mandements de quêtes en faveur des hôpitaux ou chapelles de pèlerinage: la chapelle des Pèlerins au Carbon-Blanc, Saint-Antoine de Pizon, hôpitaux Saint-Antoine et Saint-Esprit de Bordeaux, la Trinité de Saint-Laurent, en Médoc, le Saint-Sépulcre de Cadouin, Notre-Dame du Puy en Auvergne, Notre-Dame d'Uzeste, Notre-Dame de Lorette. — Droits de sceau pour autoriser les confréries de Saint-Jean-Baptiste à Carignan, de Saint-Marc à Dardenac, de Saint-Jacques au Porge, de la Visitation Notre-Dame à Saint-Pierre de La Lande, en Fronsadais. — Permutations, résignations, collations de chapelles, etc. Dispenses de bans de mariage : on n'admet de dispenses que pour le second ban.

Comptes des recettes des lods et ventes pour les années 1633, 1720 et 1780. Le taux est toujours de six et demi pour cent par le rabais du quart que font habituellement les archevêques : autrement, il serait, comme par le passé, de dix à douze pour cent, si l'on y comprend les exportes à muance de seigneur et de tenancier.

Mémoires et comptes de fournisseurs. 1660-1680. — Réparation du palais de Lormont par le sieur Habert, architecte. — 1676. Mémoires des peintures et dorures faites à l'archevêché et à Lormont par C. Fournier, peintre, en exécution du contrat passé avec l'archevêque. « Nettoyé et verni le tableau du *Jugement de Salomon;* » nettoyé le tableau de *Sainte-Cécile,* qui est sur la porte » allant à la chambre de la Reine; nettoyé et verni le » tableau de *la Madeleine;* plus, accommodé un tableau » sur le marbre d'un < christ que l'on met au sépulcre, » » et j'y ay peint une tête et des draperies qui estoient » gastées. Plusj'ay nettoyé et verny et peint sept portraits » de papes où ils étaient gastés, plus deux autres de sept » pieds de haut, et j'ay escrit les noms à ces portraicts. » Plus, pour la dorure de cinq cadres pour mettre les » portraicts des Roys, et au portraict « *de Grenade,* » » lesquels tableaux sont à Lormont. — Plus ay nettoyé » etverny vingt-trois tableaux à Bordeaux, et accommodé » deux cadres dorés pour deux paysages. Plus nettoyé » et verny le cadre d'une *Vierge,* et doré et fourny le » cadre d'un *Saint-François* de quatre pieds de haut et » trois de large, qui est à Lormont. — Mémoire des » tableaux que j'ay faict dans le vestibule du palais » archiépiscopal par ordre de M^gr^ l'Archevêque, achevé » et posé le 28 mars 1680. Premièrement j'ay peint un » plafond sur toile, auquel il y a quatre enfants qui » portent les armes de M^gr^ l'Archevêque, quatre-vingt- » dix livres. — Plus, un tableau de fleurs de six pieds » de haut, cinq de large, où il y a des rideaux et tapis » feints d'étoffe d'or, et aux tables des ornements de » camaïeu ; — Plus, un tableau de fruits *de* six pieds » de hauteur, cinq de large, où il y a des rideaux et » tapis feints d'étoffe d'or, les tables enrichies de divers » ornements sur lesquels il y a des vases feints d'or. » Plus, deux autres tableaux pareils. — Plus, deux » tableaux de fruits de trois pieds de large, un pied et » demy de haut, qui se mettent sur les portes….. Plus, » j'ay nettoyé et verny un tableau de Saint-Francoys de » la grande chambre de Monseigneur; — Plus, j'ay » peint un cordon blu au portrait du père de » Monseigneur, et l'ay nettoyé. »

Mémoires des réparations faites à l'archevêché par M^gr^ Champion de Cicé en 1782. — Différents corps de bibliothèque. — Couverture en ardoise de la serre chaude du jardin; — toisé des ouvrages de plâtre faits au château de Beauséjour. — Construction par le

serrurier Jayer d'une machine à râcler les allées du jardin; ce sont deux branches courbes sur lesquelles est montée une faux susceptible, au moyen de vis, de plus ou moins d'inclinaison vers la terre.

G. 245. (Carton.) — 10 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1545-1760, avec un inventaire mentionnant des pièces de 1204 à 1488. — Cahier du revenu de l'Archevêché et des affermes pour 1545, dans lequel se trouvent compris: le greffe et sceau des officialités de Mimizan, Libourne et Bordeaux; — des appeaux de la cour métropolitaine, tenus par Jérôme Mosès; — de l'audience ordinaire; — de la primace; — la pension montant à quarante livres par année et imputée sur le domaine royal de La Rochelle; —les menus cens de la ville de Bordeaux. — Recette générale des vins: quatre-vingt-quinze barriques, soit vingt-quatre tonneaux. — Recettes des quartières: en froment, mille quatre-vingts boisseaux; en avoine, onze cent vingt; en seigle, cent trente-cinq; en millet, quatre cent soixante-quatre: les archiprêtres de Buch et Born ont payé en argent.

Compte rendu par Guaray de Montrigaut, archidiacre de Saint-André, des recettes et dépenses de l'année 1576, mentionnant en détail les revenus de Belvès, Milhac, Mauzac et Montravel [détaillés d'autre part dans les articles précédents]. — Baux à ferme des revenus de l'archevêché en 1599, 1609, 1612 et 1649: ils sont successivement de sept mille écus, quinze mille et trente mille livres. En 1615, les revenus sont de seize mille livres.

Etat et inventaire des titres et reconnaissances qui ont été trouvés dans les archives du chapitre Saint-André, et remises entre les mains de l'archevêque, cardinal de Sourdis, comme appartenant à l'archevêché, le 12 janvier 1624. [La plupart de ces pièces sont perdues; c'est pourquoi on a copié ici tout ce qui a une importance générale, les exporles et hommages divers étant laissés de côté.] — «Une grande pancarte, conte-» nant quatre peaux de parchemin, où il est contenu la » mort de Pierre Berardi, jadis évêque d'Agen, daté au » Commencement de l'année 1477, et le 9 août, sans » ètre marqué ni signé de la main d'aucun notaire. — » Acte capitulaire des dames religieuses de Xainctes, » 26 décembre 1443, par lequel elles demandent la » confirmation de l'élection qu'elles ont faite d'une » prieure. — Département des décimes de l'an 1340. » Un registre fort ancien, sans commencement ni fin, »contenant quelques règlements de la chancellerie de » Rome pour l'élection du pape. [Ce doit être le regis-» tre G. 81, mal coté.] — Un cahier des sentences de » l'officialité de Bordeaux, en papier, non signé. — Une » grande pièce de parchemin là où il y a cinq exporles de » devoirs dus à Monseigneur en 1363, dans la paroisse » de Plassac en Blayais. — Une grande peau de » parchemin contenant certains privilèges donnés à » l'archevêque de Bordeaux par le roi Philippe de France » et de Navarre, à Paris le 6 janvier 1319, non signé, » auquel pend la queue d'un parchemin où était le sceau. » —Indult du pape Clément V permettant à l'archevêque » de conférer trois bénéfices à trois personnes ydoines: » donné à Poitiers, le 3 juillet, *pontificatus nostri anno* » *tertio.* — Trois hommages-liges ou pleins de 1304 à » 1307. — Quittance donnée à Bertrand «Des Gots », » évêque de Conserans, le 12 juin 1297. — Paiement de » deux francs d'or fait par le receveur de l'archevêché, » P. Embaud, nommé, le siège étant vacant, par le » chapitre, au seigneur de Villeneuve, lieulenant-» général en Guienne, le 12 mars 1378. — Prestation » du serment de fidélité fait à Arnaud [III, de Canteloup], » archevêque de Bordeaux, devant le grand autel, en » présence du chapitre, par Fort, évêque de Poitiers, » le 2 juillet 1318 — Sentences entre l'archevêque de » Bordeaux et l'archevêque de Bourges, données à » Naples, le 13 des calendes d'avril 1255, la première » année du pontifical d'Alexandre IV. — Procuration » de l'archevêque David de Montferrand à Bernard de » Plessis, religieux de l'abbaye Sainte-Croix pour assister » au concile de Constance, en date du 19 avril 1417. » — Bulle de la croisade contre le Turc, 1er février » 1455. — Sentences de l'official, écrites en trois grandes » peaux de parchemin. — Statuts des bourgeois de la » ville de Bordeaux, écrits en trois grandes peaux de » parchemin, tirés du registre de Fabri. — Contrat » d'acquisition par l'archevêque de la dîme de Bonétan. » — Quittance comment l'archevêque avait payé au » collège des cardinaux à cause de sa promotion à » l'archevêché, — sans date. — Commission adressée au » clergé d'Agen pour lever quatre décimes pour la » rançon de MM. les Enfants de France, en date du » 29 avril 1528. — Prestation de serment de fidélité et » d'obéissance de l'évêque de Lucon à l'archevêque de » Bordeaux, en date du 28 avril 1319. — Sauvegarde » donnée à l'archevêque par le roi Edouard d'Angle-» terre, *datum apud Monstier.* — Procuration de l'arche-» vêque de Bordeaux, Arnaud [pas d'Arnaud en 1300], » en date de l'an 1300, pour aller à Tours pour certaine » assemblée, qui porte aussi exemption à l'archevêque » de Bordeaux de prêter serment de fidélité. — Confir-

» mation de toutes les grâces et privilèges donnés à » l'archevêque et au chapitre Saint-André, 15 mars 1337. » — Transaction passée entre l'archevêque et l'abbé de » Bourg, par laquelle celui-ci s'oblige à payer, outre les » quartières, un tonneau de vin (1376). — Confirmation » du droit du tiers de la monnaie de Bordeaux, 15 mars » 1333, en faveur de l'archevêque et du chapitre. — » Quatre billets de parchemin liés ensemble, contenant » promesse d'obéissance faite et rendue par trois divers » évêques d'Angoulême et par un abbé d'un monastère » [probablement Nanteuil-en-Vallée]. — Acquisition des » péages de Montravel, 25 décembre 1266. — Refus fait » par l'archevêque de recevoir à hommage un chevalier » de Malte pour certains biens qu'il possédait dans la » terre de Montravel, 9 juin 1366. — Commission à » l'archevêque donnée par le pape Urbain à Viterbe, » adressante à l'archevêque d'Auch, pour prononcer » sentence d'excommunication contre les Carmes pour » avoir fait bâtir leur couvent sans licence de l'arche » vêque de Bordeaux. — Continuation d'un procès-verbal » de visitation faite en Condomois par l'archevêque de » Bordeaux. — Déclaration des vicaires-généraux en » faveur de Bertrand de Bourrégie, « lequel ayant esté » esleu évesque de Condom, » demandait la confirma » tion de son élection à l'archevêque de Bordeaux, en » date du 1er décembre 1457. [Non inscrit au *Gallia*.] » — Élection d'un doyen de Saint-Seurin présentée à » l'archevêque pour la confirmer, en date du 28 no- » vembre 1460. — Fulmination de deux bulles faite par » l'abbé de Verteuil en faveur d'Alain, *archevêque de* » *Bordeaux,* du 8 octobre 1458. [C'est le cardinal légat, » résidant à Bordeaux, entre les mains duquel Pey » Berland, malade, avait remis l'archiepiscopat en 1456, » un an avant sa mort.] — Vidimus d'une commission » du pape Jean XXII, adressante à l'archevêque de Bor- » deaux et à ses suffragants pour imposer « une » décime » en faveur du Roi : donné à Avignon, le six des » calendes de juillet, l'an sixième (1322) du pontificat. » — Appel relevé par Géraud de Puch, juge de Lormont, » devant le juge des appeaux de Gascogne. — Lettres » de sauvegarde données à l'archevêque et à ses tenan- » ciers, en septembre 1451, datées de Taillebourg. — » Sauvegarde du Roi donnée à l'archevêque Arnaud [III, » de Canteloup], et passeport du 11 novembre 1310. — » Autre passeport pour un archevêque, daté du 1er avril » 1378. [Le *Gallia,* à cette date, faille siège vacant.] — » Élection faite par les religieux de La Sauve d'un abbé, » qu'ils ont présentée à l'archevêque à fin de confir- » mation, le mercredi avant Noël 1314. — Hommages » divers de 1307 à 1364. — Lettré du roi Charles, du » 20 octobre 1459, signée : par le Conseil. — Élection » de L. de Rochechouart, pour être évêque de Saintes, » du 6 juin 1410. — Procuration de P. de Bosco, élu » évêque d'Agen, pour poursuivre la confirmation de » son élection envers l'archevêque de Bordeaux, du » 28 août 1477. — Procuration des religieux de Condom » pour procurer la confirmation par eux faite de «l'élection d'un évêque, du 19 janvier 1461. — Sen- » tence donnée par l'évêque de Périgueux, commis par » le Saint-Siège, en faveur de l'archevêque de Bordeaux » Hélie [de Salignac] contre Archambault, comte [de » Périgord], du samedi *antè cantatum offıcium Oculi mei* » 1361. — Commission du Pape à l'archevêque Bertrand » et au chapitre, pour aller à Rome pour certain » concile(?). —Enquête faite à l'official pour l'arche- » vêque contre le comte de Périgord, 22 février 1363. » — Privilège du pape Clément donné à l'archevêque » de Bordeaux pour la province plutôt que pour son » diocèse, si bon lui semble *(sic),* donné à Villandraud, » le douze des calendes de décembre, l'an troisième du » pontificat. — Procès-verbal de la visite faite par l'ar- » chevêque de Bordeaux à l'abbaye de Sainte-Croix, en » date du 9 mai 1254. — Vidimus d'une abolition donnée » par le Roi à Montferrand, aux ecclésiastiques, nobles, » bourgeois et marchands de la ville de Bordeaux du » 9 octobre 1407, signée : par le Roy, en son Conseil. » — Patentes du comte de Périgord pour s'exempter de » la restitution des terres qu'il possédait au préjudice. » de l'archevêque, 3 mai 1364. — Copie du privilège » par lequel les évêques suffragants de l'archevêché de » Bordeaux sont tenus et obligés de prêter le serment » de fidélité et obéissance à l'archevêque et à l'Église » de Bordeaux, du 13 février 1317 : « Nota que » ce titre » est commun à l'Archevêque et au Chapitre, et partant, » a été mis à part dans les papiers du Chapitre Saint- » André. » — Requête présentée par les députés de » Saint-Seurin à M^{gr} l'archevêque, par laquelle ils » confessent que ladite église est immédiatement sujette » audit seigneur, du 9 janvier 1460. — Requête pré- » sentée par l'archevêque au lieutenant du Roi qui » avait pris et saisi le château de Montravel, en laquelle » ledit seigneur archevêque soutient que l'archevêché, » au temporel et au spirituel, dépend immédiatement » du Saint-Siège, 4 mars 1324. — Hommage rendu au » pape Clément Y, archevêque de Bordeaux et en sa » qualité d'archevêque, après son élection au pontificat » et devant qu'il n'eût ses bulles, par Pierre de Bordeaux, » le 24 juillet 1305. — Protestation de l'archevêque » Bertrand, qui depuis a été le pape Clément V, faite » en plein Conseil du Roi, déclarant qu'il n'est pas tenu

» au serment de fidélité et hommage envers le Roi de » France pour son archevêché de Bordeaux, du mer- » credi avant Pâques 1302. — Vidimus dressé par le » juge des appeaux de Gascogne, le 5 novembre 1415, » des privilèges concédés à l'archevêché de Bordeaux » par la reine Éléonore. — Privilège concédé à l'arche- » vêque André d'Épinay de pouvoir députer un ou » plusieurs visiteurs au diocèse... [le nom est en blanc : » c'est probablement en Pologne] daté de 1488, et signé : » *Sigismundus «* avec un grand sceau dans une boîte de » fer. » —Vidimus du rétablissement de l'archevêque » [Pey Berland] en tous ses biens et honneurs, du mois » de septembre 1451. » - L'inventaire est terminé par un procès-verbal de remise de toutes ces pièces à l'archevêché le 12 janvier 1624.

Catalogue en forme de pouillé des bénéfices et cures du diocèse, avec le nom des collateurs et présentateurs, pour Tannée 1657.

Notes des bénéfices usurpés ou aliénés. — Impositions en minute des feuilles des décimes sur les cures du diocèse en 1760.

G. 246. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier; 5 imprimés.

1603-1784. — MEMOIRES GENERAUX. —Mandement de Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers, établis sant, conformément aux prescriptions du Concile de Trente, l'uniformité de la liturgie dans son diocèse à dater du premier dimanche de l'Avent 1603, et suppri mant tous les bréviaires, missels, et autres livres imprimés à l'usage du Poitou (1603). — Mandement de Claude Joly, évêque d'Agen, sur la tonsure et les Ordres mineurs (1665). — Mémoire relatif à la mise en ordre et à la reliure des terriers et reconnaissances des archives de l'archevêché, approuvé et signé d'Henri de Sourdis (1645). — État des actes dressés par divers notaires pour les affaires de l'archevêché et mention nant, entre autres contrats, une transaction entre l'archevêque et les habitants de Saint-Cyprien, du 19 mai 1660; une procuration à Joseph de Lopès; des marchés avec Claude et Antoine de Lapierre, l'un tapissier, l'autre peintre (1655-1660). — Inventaires des titres déposés ou remis dans les archives à diffé rentes époques depuis 1623 jusqu'en 1783, parmi lesquels se trouvent: l'état des pièces et titres appar tenant à l'archevêché qui ont été rencontrés dans les archives du chapitre Saint-André, et remis par celui-ci au trésor de l'archevêque; — la liste des livres que M. l'abbé de Londres a empruntés de la bibliothèque de l'archevêché : on y voit mentionnés des allas et caries des côtes de Bretagne et de Guyenne, prêtés en 1772 au géographe Barbier, pour faire la carte du diocèse qui doit être envoyée « au prince notre arche vêque » : — un rituel de Bordeaux ; — une dissertation sur l'édifice de l'église primatiale de Saint-André, in-4°; — les ordonnances du diocèse, in- 12; — diffé rents ouvrages de droit canonique; — un atlas des plans de Saint-Seurin; — l'état des titres et documents remis à Dejean de Fonroque, notaire à Belvès, pour la confection des papiers terriers de Belvès, Bigarroque et Millac: quarante hommages et dix-huit autres pièces (1783). — Comptes particuliers de dépenses et lettres d'affaires adressées : — au cardinal de Sourdis (1624-1625) sur l'arpentement commencé de la seigneurie de Vélines et l'administration de la terre de Montravel; — à l'archevêque Henri de Béthune (1657) autorisant la mainlevée de l'écrou du sieur Pélisson, receveur des tailles de Guienne, qu'il avait fait emprisonner à Paris, comme caution, pour une somme de douze mille livres, des fermiers de l'archevêché en faillite, laquelle somme est payée audit seigneur par dame Françoise Tiraqueau, veuve du comte de Baudéan, gouverneur des ville et châ teau de Niort; — au même, des dépenses faites en son nom à Paris en 1657, par son mandataire l'abbé Dussaussoy, et des sommes reçues par ledit mandataire, tant de l'archevêque que de ses parents les comte et marquis de Charost; gazettes, envoi de livres, relations de la capitulation de Dunkerque, le livre de M. de Lyonne, celui du P. Bouchon, sur l'autorité épiscopale, un autre intitulé : Lettre de N. S. J. C. à l'âme dévote ; les articles de la paix générale ; la lettre du Roi aux. princes de la députation de Francfort sur le Mein. — Expédition de pièces de procédure entre l'évêque de la Rochelle, touchant les réparations de Maillezais, contre les héritiers de Sourdis; ratification, par le comte de Charost, de la transaction de 1657, entre monseigneur et MM. les comtes de Béthune et de Charost ses frères; consultation sur la saisie de Mau léon (abbaye de Châtillon-Mauléon, Deux-Sèvres) par les agents de l'évêque de la Rochelle; — divers: « fait » porter chez M^{me} la comtesse de Charost deux tableaux » que monseigneur lui a envoyés et qu'il m'avait » adressés; — payé quatre cents livres à M. Lemosnier, » ouvrier en verny de la Chine, pour une table de lapis » pour monseigneur; — payé pour le transport des ta »bleaux que M. l'abbé de Béthune envoie à monseigneur » son oncle.» — Tarif des expéditions du secrétariat (1681-1698). — Dispenses de bans, lettres *de Regendo;* il en est délivré soixante-douze en l'année 1698. —

Arrêt du Parlement de Bordeaux, concernant les droits honorifiques des seigneurs hauts-justiciers dans les églises, rendu à la requête du sieur Texandier, seigneur de Saint-Gence en Limouzin, contre le curé du lieu (1719). — Extrait du cérémonial romain sur la discipline à observer dans le chœur. — Concession du droit de banc et de sépulture dans l'église de Saint-Vincent de Floirac en faveur de Bernard Lamolère Sibirol, écuyer, seigneur de Feuillade et possesseur de plusieurs fiefs dans la paroisse de Floirac (1730). — Requête des habitants de Bourg pour la suppression du chapitre de Saint-Vincent de cette ville (1773). — Requête des confrères de la Nativité N. D. et de l'Annonciation de Libourne relative au maintien de leurs privilèges religieux, que la fabrique leur conteste (1784).

G. 247. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1542. — XVII[e] SIÈCLE. — Règlement entre l'archevêque de Bourges, messire Jacques Le Roy, appelant comme d'abus des privilèges et exemptions de l'église de Bourges et les doyen et chanoines de son église cathédrale sur la question de savoir si les doyen et chapitre d'une église cathédrale peuvent être exempts de la juridiction de l'archevêque et en quel cas; arrêt du Parlement à ce sujet qui donne raison à l'archevêque (1542). — Requête présentée à la Cour des comptes par le cardinal de Sourdis relativement au droit qu'il a de toucher annuellement sur le domaine du Roi à La Rochelle la somme de quarante livres qui lui est due (voir G. 240, *suprà),* à cause de son archevêché (1608), et dont les arrérages n'ont pas été acquittés depuis 1598. — Mémoire concernant les procès que le cardinal de Sourdis a devant les Parlements de Paris, Toulouse et Bordeaux (1627). — Mémoire pour le clergé du diocèse concernant, au point de vue des redevances, le cas fortuit de la gelée de l'hiver. — Mémoire sur les maléfices, les sorciers et autres choses diaboliques. — Mémoire du procès de l'archevêché contre les héritiers de Sourdis, la Chartreuse de Bordeaux, Louis de La Bernède, sieur de Rochebrune et sieur de Rimbaut.

G. 248. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1676. — XVIII[e] SIÈCLE. — Lettres de Paris adressées
à l'archevêque Henri de Béthune par son mandataire relativement aux procès qu'il soutient contre le prieur de Comprian, les seigneurs de Lesparre et de Castillon pour raison de leur redevance, et mentionnant diverses nouvelles sur la famille de Béthune (1676-1680). — Autres lettres adressées à l'abbé de Ferre, et en son. absence à l'abbé de Caylus, secrétaire de l'archevêché, relatives à Montravel, Belvez, Bigarroque et Sainte-Foy et à la difficulté de faire rendre par les vassaux les aveux et hommages qu'ils doivent, par les tenanciers leur cote-part dans les frais d'arpentement, et par les acquéreurs des terres les lods et ventes qu'ils éludent constamment au moyen des contrats à pacte d'antichrèse (1785). — Lettres diverses adressées à l'abbé Langoiran, vicaire général, relatives à des détails d'administration curiale dans quelques paroisses (1788).

G. 249. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1514-1683. — PAPIERS PARTICULIERS DES ARCHEVÊQUES. — Abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon, diocèse de Maillezais (actuellement Châtillon-sur-Sèvre). — Aveu et dénombrement à noble René de Bellay, seigneur de Laforest, de Thouarcé, etc., par Thomas de Daillon, écuyer, seigneur dudit lieu et de Belligné (1514); l'expédition en est délivrée en 1613 au cardinal de Sourdis, abbé de Mauléon. — Reconnaissances féodales relatives aux fiefs de l'abbaye de Mauléon (1522). — Procuration par François de Nesmond, évêque de Bayeux et abbé de Mauléon, pour résigner son abbaye entre les mains du Pape (1646). — Quittance des droits perçus par Henri de Béthune, comme abbé de Mauléon (1671). — Procès de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, abbé de Mauléon, contre les héritiers du cardinal François d'Escoubleau de Sourdis et Henri d'Escoubleau de Sourdis, autrefois abbé de Mauléon, d'une part; et les religieux Célestins de Notre-Dame-de-Verdelais, intervenants au procès en qualité de créanciers du cardinal, d'autre part (1674). — Sentence relative à la saisie des biens dépendants de l'abbaye de Mauléon (1683). (François Duchesne, abbé, contre le chapitre Saint-André qui se portait comme héritier canonique d'Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux et abbé de Mauléon.)— Transaction entre François Duchesne et le chapitre Saint-André relativement à la succession de l'archevêque.

G. 250. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1567-1624. — Abbaye de Saint-Lhomer de Blois. — Concordat entre le cardinal de Ferrare, abbé de Saint-Lhomer et les religieux de ladite abbaye (1567). — Bail à ferme par Guillaume Fouquet de La Varenne, abbé de Saint-Lhomer, de tout le revenu temporel de ladite abbaye (1609). —État du temporel. — Procès-

verbaux des visites pastorales faites par l'évêque de Chartres (1622). — Bail à ferme des revenus par le cardinal François de Sourdis, abbé de ladite abbaye, archevêque de Bordeaux (1624).

G. 231. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1510-l632. — Abbaye de Sablonceaux, diocèse de Saintes. — Donation à l'église de N.-D. de Taillebourg par Jeanne d'Orléans, comtesse de Taillebourg, dame de Didonne, Royan, Cozes, etc., princesse de Mortagne sur Gironde, veuve de Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, et par Louise de Coëtivy, leur fille, femme de Charles de La Tremouille, prince de Talmont, des dîmes et pêcheries de Saujon, dîmes de Meschers et Medis, droit sur les navires chargés de sel au port de Taillebourg, etc. (1510).— Bail à ferme pour le prieuré de La Salle (1527). — Aveu et dénombrement au Roi par frère Gabriel Guy, prieur du prieuré de La Salle, membre dépendant de l'abbaye de N.-D. de Sablonceaux pour ledit prieuré de La Salle en Saintonge. — Prise de possession du prieuré de Lassalle par Jean Gorrin, prieur nommé (1557). — Baux à ferme des droits du prieuré de Saint-Georges de Didonne sur la cure de Meschers en Saintonge (1589). — Lettres de provisions de prieur claustral de l'abbaye en faveur de Jacques Gallet, prieur du prieuré de La Salle (1612). — Baillette des moulins de Sablonceaux par messire Raymond de Montaigne, chevalier, abbé de Sablonceaux (1629). — Deux requêtes au Parlement de Bordeaux par Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux et abbé de Sablonceaux, en règlement de sa part dans les réparations à faire à ladite abbaye après la nomination du dernier abbé R. de Montaigne à l'évéché de Bayonne. — Compte des paiements faits pour Monseigneur de Bordeaux sur le prix de la ferme de l'abbaye par le sieur Aymard, fermier (1631). — Mémoires et enquêtes concernant le procès entre l'abbé de Sablonceaux et la dame de Lonzac relativement aux droits de justice et autres sur les fiefs de Brandard et du Chiron, relevant de l'abbaye de Sablonceaux, que cette dame déclare lui appartenir exclusivement, et que le procureur de l'abbé revendique (1632).

G. 252. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1500-1650. — Abbaye de Sablonceaux. — Baillette à moitié fruits par les religieux de l'abbaye des marais salants qu'ils possèdent dans la paroisse de Saint-Just prés Marennes (Charente-Inférieure), au lieu appeié : Nouzil ou à la Torte (1500). — *Sumptum* d'une bulle du pape Clément VII, établissant deux chanoinies semi-prébendées par remplacement d'un canonicat supprimé au chapitre de l'église de Saintes (1529); la copie est de janvier 1650. — Deux quittances de deux cents et de trois cent cinquante écus données au fermier des revenus de l'abbaye de Sablonceaux, à valoir sur la ferme entière, au nom du maréchal de Riron, en ce moment possesseur en commende des revenus de celte abbaye (1685). — Convention entre le prieur de La Salle, membre dépendant de l'abbaye et en même temps prieur claustral de Sablonceaux, et un maçon pour la bâtisse du four banal, avec halle et emplacement pour décharger et empiler un millier de fagots (1604). — Provisions en cour romaine de l'abbaye de Sablonceaux, en faveur de Gabriel Martel, moine de Cadouin, par décès du précédent titulaire Renaud du Guâ. Formule du serment qu'il prête, et formalités de son installation (1604). On y mentionne Guill. de Buon, abbé des Alleux (Deux-Sèvres). — Accord et transaction entre le prieur claustral au nom de l'abbaye et un détenteur d'une partie des marais salants, qui est ramené, ainsi que les autres sauniers, aux termes de la baillette originaire (1611).— Convention entre Raymond de Montaigne, abbé de Sablonceaux, et le prieur claustral avec les autres religieux au sujet du bois de chauffage à fournir par l'abbé à chacun des moines (1627). — Opposition par les religieux de Sablonceaux à la prise de possession de ladite abbaye par François Brochard à la place de Raymond de Montaigne déjà titulaire. — Bail à ferme par Jacques de Fiefgallet, prieur claustral de Sablonceaux et prieur de La Salle, pour les marais de la Seudre (1631) et pour toute la terre et seigneurie de La Salle (1634).

G. 253. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1613-1619. — Abbaye d'Airvault (Deux-Sèvres), diocèse de Maillezais. — Procès-verbal de visite de deux chapelles de l'église d'Airvault par le prieur de Saint-Porchaire, vicaire général de l'abbé d'Airvault, assisté de maîtres charpentiers et maçons, dont l'un est Pierre Fillon (1613). — Procès-verbal de la visite de la terre et abbaye d'Airvault, monastère, église, métairies, moulins et dépendances, faite par le juge sénéchal de ladite abbaye, contradictoirement avec l'économe nommé par le Roi à l'administration du revenu temporel, et les fermiers (1615). — Procuration du cardinal François d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, à François Périssac, bordelais, pour prendre possession

de l'abbaye dont il vient d'être pourvu par bulles du Saint-Père (18 juillet 1615) après le décès d'Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais, et y exercer toute l'administration des biens et revenus, et décharge donnée en 1647 à ce mandataire après vérification de ses comptes. — Concordat entre F. de Sourdis, archevêque de Bordeaux et abbé d'Airvault, et L. de Gouffier de Boisy, abbé de Saint-Lhomer près Blois, par lequel ils font mutuellement échange de leurs abbayes (1619).

G. 254. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1596-1599. — Prieuré d'Aubrac, ordre de saint Augustin, diocèse de Rodez. — Lettres de M^me^ de Beaufort (Gabrielle d'Estrées) et de M^me^ de Sourdis (Babou de La Bourdaisière) recommandant à la reine Marguerite de Valois l'abbé de Sourdis, abbé de Saint-Jouin-lès-Marnes (Deux-Sèvres), comme cousin de la première et fils de la seconde, pour obtenir le prieuré de Notre-Dame-d'Aubrac, ordre de saint Augustin, au diocèse de Rodez (1596). — Lettre de Henri IV en faveur de Sourdis, nommé prieur d'Aubrac (1596). — François d'Escoubleau de Sourdis, abbé de Saint-Jouin, ayant cédé l'abbaye d'Aubrac *(alto Brado)* à Jean Lebreton, abbé de Nizos, en échange de l'archevêché de Bordeaux dont Jean Lebreton était pourvu depuis le 1^er^ janvier 1592, sans avoir jamais été installé, le roi Henri IV recommande aux religieux de la domerie d'Aubrac de recevoir favorablement leur nouvel abbé (1598). — Pièces relatives aux nominations de divers prieurs dudit prieuré; Bernardin de Cornelhan, Olivier Dionajo, etc.; formule de serment employée en prenant possession d'un bénéfice (1599).

G. 255. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1626-1643. — Abbaye de Cadouin (Dordogne), diocèse de Sarlat. Procuration d'Henry de Béthune, abbé de Cadouin, pour faire exporter les tenanciers de son abbaye (1626). — Copie d'une bulle d'Urbain VII nommant à la même abbaye Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1634). — Contrat d'échange de l'abbaye de Cadouin contre l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux entre Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux, abbé de Cadouin, et Jacques Desaygues, abbé de Sainte-Croix (1640).. — Procès relatif à cet échange (1643). - Lettres de Rome à l'archevêque Henri de Sourdis par son représentant près de la Daterie au sujet du retard apporté à l'envoi des bulles relatives aux abbayes de Cadouin et de Sainte-Croix, retard qui provenait « de ce que vous » aviez porté les armes et qu'à cette occasion vous avez » encouru quelques censures ecclésiastiques» (1642). [Il s'agit de l'archevêque de Bordeaux, amiral de France dans les mers du Ponant.]

G. 256. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1683-1689. — Abbaye de Cormery, diocèse de Tours. — Procès-verbal de la visite de la métairie de la Gitourie dépendant de l'abbaye de Cormery (1663).— Compte de six années de la ferme de Cormery, finissant à la Saint-Jean 1666, à raison de dix mille cinq cents livres par an, rendu à l'archevêque de Béthune, abbé commendataire. — Transaction sur arrérages de renies dues à ladite abbaye (1671). — Arrêt interlocutoire entre Henri de Béthune, abbé, et les religieux au sujet du partage des fruits et revenus (1672). — Adjudication des revenus et état du revenu du temporel (1672). — Transaction en règlement de comptes entre l'archevêque, abbé de Cormery et les religieux (1676). — Mémoire sur l'état de l'abbaye après le décès de l'archevêque de Bordeaux et procès-verbal de visite (1680).— Dires contradictoires du chapitre Saint-André de Bordeaux, héritier de l'archevêque, et de Nicolas de Vaudrun, nommé abbé de Cormery, au sujet des réparations de ladite abbaye(1689). — Mémoires et comptes des travaux exécutés à l'abbaye.

G. 257. (Liasse.)—3 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1645-1677. — Evêché de Maillezais. — Pension sur l'évêché de Maillezais et reçus divers donnés par Henri de Sourdis et par Henri de Béthune, successivement évêques de ce diocèse; quittance donnée au fermier des revenus de l'évêché par Philippe de Béthune, conseiller du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, comte de Selles, et Hippolyte de Béthune son fils, de sommes dues à Henri de Béthune, évêque de Maillezais. — Bref du pape Innocent XI concédant à Henri de Béthune, abbé de Cormery et de Mauléon, le pouvoir de conférer les prieurés et autres bénéfices dépendants desdites abbayes sans pouvoir être prévenu, pendant toute l'année par aucun légat ou nonce apostolique (1677); suivent les lettres du Roi y relatives. — Procès entre l'évêque de La Rochelle ayant les droits de l'évêché de Maillezais; et Henri de Béthune, archevêque dé Bordeaux. — Comptes et reçus divers. — Procès entre Henri de Béthune, évêque et baron de Maillezais, et les chanoines de son église cathédrale au sujet de la

bulle du pape qui les a sécularisés (1645). — Lettres d'affaires adressées à l'évêque de Maillezais.

G. 258. (Cahier.) —11feuillets, papier.

1608. — Actes du synode de l'évêché de Maillezais, tenu à Bressuire du 7 au 10 mai 1608, par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, coadjuteur du diocèse de Maillezais. — Lecture du décret du Concile provincial, *de vita et moribus clericorum.* Ordonnances du synode relatives: à la résidence des pasteurs, aux prédicateurs, aux sacrements, aux bréviaires et missel, etc. — État et noms des bénéficiers du doyenné de Fontenay, de l'archiprêtré d'Ardin, des doyennés de Bressuire, de Saint-Laurent, de Vihiers. — Nominations de députés du clergé; condamnation des clercs qui n'ont pas assisté au synode; nomination du syndic, etc.

G. 259. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 89 pièces, papier; 3 sceaux en partie brisés.

1340-1675. — Copie du testament du cardinal François de Sourdis (1627) et codicille en faveur de l'hôpital Saint-Charles Borromée, bâti dans l'enclos de la Chartreuse Notre-Dame de la Miséricorde de Bordeaux. — Inventaire des titres et papiers se trouvant dans les archives du chapitre Saint-André et appartenant à celles de l'archevêché, parmi lesquels sont réintégrés treize registres des comptes de l'archevêché pendant le XIV^{e} siècle. — Inventaire des papiers qui sont en commun entre ledit archevêque et le chapitre (hommages, lièves, privilèges, etc.,) de 1340 au XVI^{e} siècle (1620). — Procès entre Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, frère et héritier du cardinal, et Jacques Lecomte, président aux enquêtes sur les dîmes inféodées de la terre de La Tresne (1630). — Sentence arbitrale relative aux successions du cardinal de Sourdis et d'Henri de Sourdis, archevêques de Bordeaux : Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, abbé commendataire de Mauléon, contre Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis (1658); le marquis de Sourdis condamné à payer audit de Béthune le prix de la terre de Loutrange et les démolitions des châteaux de Bigarroque et de Montravel. — Extrait du contrat de mariage du marquis de Sourdis. — Lettres du Roi concernant lé procès entre Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, et Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, au sujet de la succession de François, cardinal de Sourdis, et de Henri, son frère, autrefois archevêques de Bordeaux (1661). — Arrêt du Parlement de Dijon sur l'appel interjeté de la sentence arbitrale de 1608 par Henri de Béthune contre François de Nesmond, évêque de Baveux, autrefois abbé de Mauléon et encore contre Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, et autres (1672). — Demande d'une somme de trente mille livres par les Célestins de Verdelais sur la succession de François de Sourdis, leur fondateur et mise en cause des Chartreux de la Miséricorde de Bordeaux en paiement de cette somme (1673). — Transaction entre Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, tant en son nom qu'au nom de ses frères et neveu, tous héritiers de Charles d'Escoubleau de Sourdis et de ses frères le cardinal François de Sourdis et Henri de Sourdis, d'une part, et Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, d'autre part (1675).

G. 260. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1627-1648. — Lettre du roi Louis XIII au Pape, pour lui désigner Henri de Béthune, abbé du Jard, à l'évêché de Bayonne, vacant par la nomination de Claude de Rueil à l'évéché d'Angers (17 février 1627). — Bail à ferme pour sept années des revenus de l'évêché de Maillezais par Henri de Béthune, évêque et seigneur, baron dudit lieu, en faveur de Antoine Ayrault, marchand de Niort, moyennant le paiement immédiat et par avance d'une somme de quinze mille livres, et l'engagement de payer dans les trois mois une somme pareille aux créanciers de l'évêque dont celui-ci lui donnera la liste (1630). — Lettre de Henri de Béthune, évêque de Maillezais, adressée au Pape sur le relâchement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse (1637). — Lettre de Louis XIV au Pape, pour lui désigner Henri de Béthune à l'archevêché de Bordeaux (1646) et diverses requêtes adressées à la cour de Rome pour obtenir gratuitement en sa faveur la bulle de sa nomination (1647). — Pièces relatives à l'expédition des bulles en faveur de Henri de Béthune, pour sa nomination à l'abbaye de Mauléon et à l'archevêché de Bordeaux; comptes des frais payés à la cour de Rome pour l'obtention des bulles. — Lettres du Roi nommant Mathurin Sauvestre, prieur de Bressuire, pour administrer les revenus de l'archevêché de Bordeaux pendant la vacance du siège depuis la mort d'Henri de Sourdis (1646). — Autres lettres nommant ledit sieur Mathurin Sauvestre pour saisir et administrer au nom du Roi les fruits et revenus de l'archevêché, H. de Béthune n'ayant pas encore pu obtenir ses bulles (1648). — Enfin bulle du pape Innocent X

nommant à l'archevêché, sur la présentation du Roi de France, aux lieu et place de Henri de Sourdis, Henri de Béthune, évêque de Maillezais, à la charge de prêter le serment de fidélité entre les mains de l'évêque de Corinthe et de l'évêque de Poitiers (1648).

G. 261. (Liasse.) —2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1629-1684. — Emprunt et constitution de rente par Henri de Béthune, nommé à l'évêché de Bayonne, et Hippolyte, comte de Béthune, son frère, fait à demoiselle Marte Lemaistre, veuve de Charles Amelot, conseiller du Roi (1629), dont le remboursement est opéré en 1642, au nom des débiteurs, par J. Le Bouleiller de Senlis, comte de Money. — Arrêt du Parlement rendu à la requête des P. Jésuites, légataires de la bibliothèque de l'archevêque de Béthune, pour opérer la levée des scellés apposés sur les effets mobiliers dudit archevêque (1680). — Arrêt semblable rendu à la requête du chapitre Saint-André; procès-verbal de la levée; protestation relative à la maison noble de Beauséjour, située en Graves de Bordeaux et dépendant de la succession de l'archevêque (1681). — Mémoire relatif aux lods et ventes dus à la succession de l'archevêque par les seigneuries de Grossat et Passirat en Saintonge (1681). — Arrêt du Conseil du Roi relatif aux procès entre le chapitre Saint-André et divers concernant la succession de Béthune; pièces diverses se rapportant à ce procès (1684).

G. 262. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1680-1689. — Lettres de Louis XIV nommant M^e^ Joachim d'Estrechau à l'administration des biens de l'archevêché de Bordeaux après la mort de M^gr^ de Béthune et en attendant que Louis d'Anglure de Bourlemont ait été nommé (1680). — Procès divers relatifs à la succession d'Henri de Béthune formés à la requête du chapitre Saint-André, nommé héritier universel. — Lettres de: l'évêque de La Rochelle, l'abbesse de Beaumont et Philippe de Béthune, père dudit archevêque. — Requêtes adressées au Parlement par Jean Castaing, syndic du chapitre Saint-André, afin de recouvrer tes sommes dues à la succession (1681). — Arrêt du Conseil sur le procès pendant entre Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, et le chapitre de Bordeaux, et renvoi devant le Parlement de Bordeaux (1683). — Arrêt du Parlement sur la délivrance des livres légués par ledit archevêque aux Pères Jésuites. — Documents relatifs à l'administration des biens de Saintonge. — Sommes diverses dues par la succession et payées par le comte de Béthune, comte de Selles. — Délivrance de legs par le chapitre Saint-André à dame Éléonore de Montault de Benac de Navailles, épouse séparée de biens de Henri d'Orléans, marquis de Rothelin (1684). — Recouvrement des sommes dues à la succession (1689).

G. 263. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1682-1783. — Appointement devant le sénéchal de Guienne qui condamne le chapitre Saint-André à rendre à l'archevêque L. d'Anglure de Bourlemont certains tableaux provenant de la succession d'Henri de Béthune son prédécesseur, et que le chapitre avait fait enlever tant. du château de Lormont que du palais de l'archevêché: deux tableaux de fruits, quatre paysages, deux autres représentant l'un l'Hiver, l'autre la Marine et un dernier représentant Judith, lesquels avaient été faits par l'ordre et aux frais du défunt (1682). — Inventaire des meubles et effets du palais épiscopal de Bayonne et de la maison de Lissague, appartenant à feu M^gr^ D'Arche, évêque (1774). — Cession en faveur de l'archevêque de Lussan des rentes, lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux qui pouvaient être dus tant à la succession de M. d'Argenson qu'à celle de M. de Maniban, précédents archevêques de Bordeaux (1762-1783).

G. 264. (Liasse.) — cahier de 27 feuillets, papier.

l293-1562. — INVENTAIRES. — Inventaire analytique des pièces contenues dans les archives de l'archevêché relatives aux hommages, reconnaissances féodales, revenus, droits et honneurs dus aux archevêques de Bordeaux, et mentionnant (f° 1) un contrat daté *du trois de la fin de décembre* 1293, c'est-à-dire du 4 des calendes de janvier, portant cession et vente à Arnaud de Cion par Ramond et un autre Ramond de Prignan, habitants de la paroisse de Bassens, de la quarte-partie de la petite dîme de cette paroisse, et autres droits contenus « dans un feuillet qui ne se peut lire, étant » rompu et gâté d'antiquité »; sous la réserve néanmoins de ceux appartenant aux archevêques, pour raison desquels sont dus un denier d'exporle et trois sols bordelais de rente annuelle payables et portables à la maison archiépiscopale, et avec la clause expresse qu'après le décès de l'acquéreur, ladite quarte-partie de dîme reviendra en propriété au seigneur archevêque et à ses successeurs; — une déclaration donnée par le sénéchal de Guienne étant au lieu de Saint-Émilion

en 1301, interprétant son ordonnance contre les juges ecclésiastiques, qui se mêlent d'assigner devant eux les laïques, en ce sens «que les inhibitions ne s'étendront » que contre les archiprêtres du diocèse qui commettent » une infinité d'abus en leurs charges » et que la juridiction de l'official, exercée dans le lieu et les limites d'usage, continuera d'être entièrement libre; — l'hommage rendu à l'archevêque en 1304 par Ramond de Bordais, seigneur de Chalais, pour des vignes en la paroisse Sainte-Marie; — un autre hommage rendu par Guillaume de Castillon et quarante-six, habitants de Montravel, des terres possédées par eux dans cette seigneurie (1306); — la reconnaissance des agrières de Cissac en Médoc tenues par Hugues Caillau en 1307; — un accord entre l'archevêque et les gens de Montravel par lequel quatorze chefs de famille auront désormais leur chauffage pour leurs maisons et fours à pain, à prendre dans la forêt de Bretenor; — la fulmination par l'archidiacre de Bozas, désigné à cet effet, d'une bulle du pape Clément V, datée de Bordeaux le 6 des ides de mars, l'an second de son pontificat, rattachant à la terre de Montravel, en opposition aux prétentions des Hospitaliers de Fumadières, les domaines et églises de Saint-Avit et de Saint-Jean de Bonneville, du diocèse de Périgueux; — les serments d'obédience et de sujétion faits à genoux sur le saint-autel, en l'année 1307, par l'abbé de Saint-Romain de Blaye et par l'abbé de Bonlieu (Carbon-Blanc).

Visite archiépiscopale (f^{os} 3 à 15 v°) et tournée pastorale avec séjour et gîte aux frais des églises, commencée le 17 mai 1304 par Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, dans les diocèses suffragants de son archevêché. — 1° Diocèse d'Agen: visité les prieurés de la bastide de Sainte-Foy, de *Cabiosa*(?), Ligors, Saint-Aslier et Duras; couché dans le château du seigneur à Lévignac, le 10 des calendes de juin (23 mai 1304), donné la confirmation dans le prieuré de Marignac près Mirmont; visité les prieurés, abbayes et églises de Marmande et Virazel, Clairac, Sainte-Livrade, Tombebœuf et Lauzun, Montauriol, Montaut, Leyrac et Casseneuil, Monflanquin; dîné et couché à Cours, dans la maison de son frère Gaillard de Goth, qui l'avait invité, et à Port de Penne, aux frais du prieur d'Allemans, dans la maison de l'évêque; reçu processionnellement dans la ville d'Agen par l'évêque et le chapitre, visité l'église et le prieuré de Sainl-Caprais, et prêché le peuple dans la cathédrale le 24 juin 1304, fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. Inspection de la commanderie du Temple de Golfech: «le seigneur archevêque se serait transporté en ce lieu, maison des » Templiers, où étant, il aurait été processionnellement « reçu, et après avoir visité l'église dudit lieu, aurait » couché avec son train aux dépens du commandeur. » Même exercice du droit de visite chez les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Salvagnan et à La Maison-Dieu, et chez les Templiers d'Argenton. Inspection des abbayes de Condom et du Paravis près le Port Sainte-Marie, ainsi que des prieurés de Buzet et du Mas. (La visite du diocèse d'Agen paraît être terminée vers le 15 juillet 1304, époque à laquelle dut arriver à: Bordeaux la nouvelle de la mort du Pape. L'archevêque ne reprit sa tournée que le 1er septembre.) — 2° Diocèse de Périgueux, dans lequel l'archevêque entre le 1er septembre par la paroisse de Saint-Paixens et la commanderie du Temple de Bonnefare, Moncaret, Saint-Médard, Le Fleix, les prieurés de *Galli Assati,* du Pizou, de Paracel, Gardedœil et Saint-Michel *de Clusa,* Saint-Privat; séjour à Sourzac le 11 septembre, pendant lequel l'archevêque envoie ses visiteurs au prieuré de Saint-Médard près Mussidan, et continue sa tournée par Bergerac, Trémolac, la prévôté de Paunat et le prieuré de la Monzie, ainsi que celui de Guilgorsa. Visite d'Issigeac, Eymet, Saint-Pasteur (actuellement du diocèse d'Agen), Saint-Avit-le-Vieux, Belvès, l'abbaye du Bugue où l'archevêque, en considération de la piété du monastère, remet « la procuration » à l'abbesse et paie de sa bourse tous les frais de dîner, de gîte et de séjour. Visite du prieuré de Cénac près Dome, et le lendemain étant monté à l'église du mont de Dome, l'archevêque aurait été mal accueilli par le prieur, lequel avec armes et violence avait blessé dans le cimetière messire Hélie de Bosco, chapelain du dit seigneur, ce qui aurait obligé celui-ci à excommunier le prieur et ses complices. Visite de l'abbaye de Sarlat et séjour aux frais de l'abbé: les visiteurs envoyés pour inspecter les prieurés de Notre-Dame de Sarlat, Saint-Quentin *de Caneria* et de Montignac se sont vu refuser l'entrée et le droit de visite (f° 7). En présence de l'opposition qu'il rencontre, l'archevêque affirme son droit de visite, prédication, correction et réformation d'abus, gîte, procuration et séjour dans les abbayes de Terrasson, Chatres, Saint-Astier, Chancelade, Tourtoirac, Brantôme, prolonge son séjour aux frais des abbés dans celles dont les prieurés qui en dépendent ont refusé l'entrée à ses visiteurs, et dans les lieux où il n'est pas reçu comme il devait, ainsi qu'à Saint-Ripert, Mareuil, Sept-Fonts, etc., excommunie lés prieurs et leurs adhérents et complices. Réception et séjour dans la ville et cité de Périgueux et prédication dans la cathédrale ainsi que dans l'église Saint-Front; il y séjourne aux frais du chapitre Saint-Front,

comme il a fait la veille à la cathédrale aux frais de l'évêque et du chapitre diocésain (f° 8, v°). — 3° Diocèse de Poitiers. La visite du diocèse de Périgueux ayant fini le 6 novembre, celle du diocèse de Poitiers commence, le 11 décembre 1304, par l'abbaye de Nanteuil, le Vieux-Ruffec, l'abbaye de Charroux, Nuaillé, Châtelacher, Vivonne. A Comblé, le prieur s'enfuit en apprenant l'arrivée de l'archevêque; mais, revenu le lendemain et s'étant soumis, il est relevé de la punition qu'il avait encourue. Arrivée le 24 à Poitiers, visite et gîte à l'abbaye Saint-Cyprien, à Notre-Dame-la-Grande et à la cathédrale Saint-Pierre le 27, après avoir célébré pontificalement la fête de Noël à Saint-Cyprien. Continuation de la tournée pastorale de Poitiers à Châtellerault où l'archevêque est le 2 janvier 1301; passant par Moutierneuf, Pozay-le-Vieux, La Mercy-Dieu, Angliers, Mortemer, Saint-Savin, Montmoreau; le 25 janvier à Boësse et les jours suivants à Quainxay, *allas* Saint-Benoît des Ombres, et Ligugé; à Chalendray le 1er février et le 6 à Partenay par la route de la vieille Peyratte; remonté par Gourgé à Airvault et Saint-Jouin-lès-Marnes, redescendu le 13 à Mirebeau, passé par Loudun, et visitant Bournaud, les Trois-Moutiers, Nieuil-sur-Dive et Montreuil-Bellay, arrivé à Thouars (le 1er mars) le lundi avant les Cendres. Visité l'archiprêtré de Vihiers et arrivé le 14 mars à Cholet, le 20 à Montaigu par Tiffauges, le 25 à Saint-Pierre des Herbiers d'où prenant son chemin par Le Boupère, Pouzauges, Mouilleron, Bazoges et l'Absie, l'archevêque de Bordeaux arrive à Ardin le 6 avril. Le 7, il est au prieuré de Xanton, *appelé Xaixctes dans la capie ci-analysée,* le. 9, à Saint-Michel-le-Ciou, le 11, à Fontenay et Auzay-sur-Vendée, le 12 à Sainte-Radegonde de Marsais, le 13, à l'Hermenault. localités placées sur la route qui mène aux Sables. Le samedi, veille de Pâques, séjour à Mouzeuil, et le jour de Pâques (18 avril), commencement de l'année 1305, séjour à l'abbaye de Luçon: « Ledit seigneur serait » allé en l'abbaye de Luçon et y aurait esté reçu avecq » grand joye et musique, instruments, orgues, cimbales «sonants et avecq grand solemnité. » De Luçon à Talmont, séjourné aux Moustiers-sur-Lay, à Bellenoue, à l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, à Curzon, Saint-Benoît d'Angles, Longeville et au prieuré des Maufaits, en faisant inspecter sur les deux côtés de son chemin Saint-Martin-l'Ars, La Caillère, La Jaudonnière, Mareuil, Le Champ-Saint-Père, Saint-Vincent-sur-Sèvre, et fait séjour à l'abbaye du Lieu-Dieu-en-Jard, où il fut reçu par honnêteté et défrayé aux dépens dé l'abbé. Le 2 mai, à Talmont, Orbestier et les Sables-d'Olonne. Remonté la côte de l'Océan jusqu'à Beauvoir-sur-mer par Commequiers, Sallertaine où il arrive le 7 mai, et retour direct sur Bressuire et Loudun par Saint-Gervais, La Roche-sur-Yon, l'abbaye de Fontenelles, La Chaise-le-Vicomte, Les Essarts, Mouchamp, Château-Mur, du 12 au 21 mai; le 22, à Treize-Vents et Mallièvre; le 27, jour de l'Ascension, au prieuré Saint-Cyprien de Bressuire, et le lendemain à Thouars. Rentré dans la plaine de Loudun, visité le prieuré de Panthenay, entre Pas-de-Jeu et Oiron, le prieuré d'Oiron, ceux de Chassaigne et Chavaigne; entré dans le Châtelleraudais et inspecté Cernay, Savigny-sur-Faye (Vienne), exercé les droits de procuration, inspection et gîte à Faye-la-Vineuse (actuellement partie du diocèse de Tours, ou tout au moins du département d'Indre-et-Loire), et revenu directement de là sur Poitiers par Saint-Genès d'Ambière, Saint-Denis de Vaux *alias* Dangé, et Vandœuvre où il arrive le 9 juin. «Le 10 de juin dudit an 1305, l'archevêque de Bordeaux, par la providence de Dieu élu eh Souverain Pontife, se transporte au prieuré de Milly (commune de Charray, canton de Neuville), couche en iceluy avec son train; le lendemain, annonce la parole de Dieu et accomplit sa visite. » Le 11 à Jaunay, le 12 à Saint-Hilaire de Celles, le 14 à Sainte-Radegonde de Poitiers et ensuite allé à la maison du Roi à Poitiers où' il aurait couché avec son train aux dépens du prieur et du chapitre de cette église collégiale. Les 16, 17 et 18,. séjour à l'abbaye de Fontaine-le-Comte pour se récréer à ses propres dépens, et le vendredi 18, à ceux de l'archiprêtré de Sanxay qu'il aurait envoyé visiter. Le dimanche et le lundi, 20 et 21, à Lusignan où seraient arrivés plusieurs courriers et lettres de ce qu'il était élu en Souverain Pontife. Le 22 juin, visité l'abbaye de Notre-Dame de Celle près Saint-Maixent, séjourné le jeudi 24, fête de saint Jean. Les vendredi 25 et samedi 26 juin, Sa Sainteté serait allée prêcher la parole de Dieu à l'abbaye de Saint-Séverin près Chizé (Deux-Sèvres).

Les articles suivants ne concernent plus la visite archiépiscopale, et sont relatifs à des prestations d'hommage aux archevêques de Bordeaux de 1304 à 1307, analysées ci-après. — Hommages rendus à l'archevêque de Bordeaux par: Guillaume Ayquard de Grissac, gentilhomme, pour dîmes à Lormont, etc. (1307); - Bertrand de Samonac, écuyer, pour fiefs, à Puissèguin (1307); - Guillaume, seigneur d'Ambleville, pour son château (1307); — le seigneur de Montmoreau; — Itier Espleytat pour dîmes à Cars, Saint-Seurin; — Pierre Ayrin de Chalais pour ladite seigneurie; - Milet du Bouil, écuyer. — Rigaud de Baro, écuyer, pour le fief de Vaillac en Périgord (1304); — divers pour les terres de Bigarroque, de Millac et dé Belvès; — noble Pierre de Bordeaux,

lequel rend hommage au Souverain Pontife comme archevêque de Bordeaux, pour la maison de Puy-Paulin et pour ses fiefs de Queyries.

II. — « Le second inventaire est un livre en parchemin couvert de bois et basane tannée, contenant dix-sept feuillets signés à la fin H. de Salon, où sont descripts les privilèges, franchises et libertés octroyées par les Rois de France aux seigneurs archevesques de Bourdeaulx et leurs suffragants, ensemble aux abbés de leur province: cotés de un à vingt feuillets. Le premier est de Philippe, roi de France, portant que la duché de Guyenne lui estant obvenue par le décès du duc de Guyenne et comte de Poitou, Guillaume, et par le mariage d'Aliénor, fille dudit duc, il permet la libre élection des évêques et abbés, sans qu'ils soyent tenus fayre ny prester aucun serment ou obligation, et en outtre veult que lesdits archevesques et leurs suffragants et abbés de leur province venant à décéder, leurs biens appartiendront à leurs successeurs pour en jouyr par usufruict, et que toutes leurs seigneuries et possessions soient et demeurent libres et exemptes de tous devoirs: donné à Moissac, l'an 1282. » — Autres lettres lettres du *même* prince en date de l'an 1299. [Celui-ci doit être Philippe le Bel et non Philippe le Hardi.] — Mêmes privilèges d'immunité donnés l'un à Paris, l'autre à Bordeaux, par Louis (VI), roi de France, et par son fils et successeur, duc de Guyenne, Louis (VII), en l'année 1137: les archevêques et évêques élus canoniquement ne devront aux Rois ni hommage ni serment de fidélité. — Vidimus de cinq lettres-patentes de Philippe le Bel datées de 1300, et portant défense à ses sénéchaux de Périgord et de Gascogne de laisser leurs sergents arrêter personne dans les cimetières, églises et lieux sacrés, exercer leur charge dans les terres de l'archevêque, saisir aucun de ses fiefs, résider même sur les terres ecclésiastiques contre la coutume et le droit commun, et à eux-mêmes sénéchaux et officiers royaux sous leurs ordres de contraindre les personnes ecclésiastiques à ester devant eux pour leurs actions personnelles et réelles, au contraire leur ordonnant de renvoyer les causes devant les juges d'église. — Protestation d'Arnaud III de Canteloup, archevêque de Bordeaux, mandé à Langon par les officiers du roi d'Angleterre réunis dans ce lieu pour la réformation des États du pays de Guyenne, qu'il n'est pas obligé d'obéir, s'il y va, au Roi ni à ses officiers, mais bien au Pape auquel seul il doit fidélité; « ne devant se rendre » à cette convocation que pour la révérence et l'honneur » dus à Sa Majesté et pour donner conseil, car il n'est » ni a été homme du Roi, et qu'il ne tient aucune chose » de lui ni comme Roi, ni comme duc de Guyenne, » 2 juillet 1324. » — Lettres-patentes de Philippe le Bel datées de Paris le 1er août 1300, ordonnant dé maintenir l'archevêque de Bordeaux, après enquête toutefois, dans le droit de prendre et recevoir du trésorier de la comptablie de Bordeaux, chaque année cent livres « chipolenses » et quarante livres de la même monnaie par les mains du prévôt d'Entre-deux-Mers, et cent quarante livres par les mains du trésorier de Saintonge, qu'on avait discontinué de lui payer à cause des guerres. — Vidimus daté de 1320 des lettres-patentes d'Aliénor, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie et de Guyenne, confirmant les archevêques dans tous les privilèges à eux concédés par les ducs ses prédécesseurs, comme la propriété du tiers du droit royal de la Monnaie et Bourse de Bordeaux, le tiers de certain droit de comptablerie ou de péage « de bocia », et l'exemption pour leurs vaisseaux de tout tribut depuis Mortagne jusqu'à Langon. — Lettres-patentes de Philippe, roi de France, données à Pierrefonds en 1302, portant mandement au sénéchal de Périgord de faire justice à l'archevêque en lui rendant la connaissance de la temporalité de l'abbaye de Guîtres dont l'avaient dépossédé les officiers de Sa Majesté, sous prétexte du différend entre l'archevêque et le vicomte de Fronsac; autres lettres de 1301 au sénéchal de Guyenne pour maintenir l'archevêque dans la haute; basse et moyenne justice des châtellenies de Coutures et Loutrange en Bazadais. — Procuration donnée par Arnaud, archevêque de Bordeaux, à Arnaud de Brie, en 1308, pour comparaître en l'assemblée faite par les commissaires du Roi en la ville de Tours sur le fait des Templiers, par laquelle procuration entre autres choses ledict seigneur déclare n'estre astreint à Sa Majesté d'aucun serment de fidélité, ny tenu d'aller en ladite ville à son mandement. — Vidimus d'un rescrit du pape Martin par lequl il compose les différends existant entre l'archevêque et les maire et jurats de Bordeaux. — Protestation faite par Bertrand de Goth, archevêque, en l'assemblée tenue à Paris par commandement du Roi de plusieurs princes de son sang et prélats de son royaume, qu'il n'était tenu à aucun hommage ni serment de fidélité au Roi de France, et qu'il n'était pas venu audit lieu pour préjudicier aucunement à sa liberté ni à celle de son église et de ses successeurs; fait à Paris en l'an 1302.

Mention des terriers et livres des dîmes et des revenus divers de l'archevêché depuis le XIVe siècle. — Livre des cens, ventes, agrières, reconnaissances en faveur de l'archevêché dans le diocèse et dans les diocèses voisins (1413-1562). — Échange entre Charles de Grammont,

archevêque de Bordeaux, et Artus Olivier, écuyer, seigneur de Cabanac, sous-maire de Bordeaux, agissant au nom de tous les jurats, et Arnaud de Lavie, avocat, procureur de la ville, de rentes diverses (1539). — Évocation des procès de l'archevêché devant le Conseil du Roi (1547). — Transactions sur procès relativement au prieuré de Soulac (1565). — Décharge que le clergé de Bordeaux demandait au Roi de la taxe imposée sur le diocèse pour le rachat des biens ecclésiastiques (1565). — Lettres-patentes de Henri II portant que l'archevêque de Bordeaux et ses successeurs pourront entrer en la cour du Parlement avec voix délibéralive, ainsi que font les autres archevêques ou évêques du royaume dans les villes où il y a un Parlement (1555). — Arrêt du Parlement portant que, à cause de la grande disette de l'année, les sommes qui étaient habituellement employées en *bouquets* seraient converties en aumônes (1598). — Procès-verbal de l'état du moulin de Lormont (1600). — Union au monastère des Chartreux de Vauclaire des églises paroissiales de Saint-Pierre de Bruges et de Saint-Siméon de. Bouliac (1455). — Bulle de Clément V portant pouvoir aux archevêques de Bordeaux d'unir ou de désunir les cures, prieurés ou chapelles, donnée à Villandraut (1309). — Bulle de Clément V donnant pouvoir aux archevêques de Bordeaux de pourvoir à trois canonicats dans le chapitre Saint-André et deux dans celui de Saint-Seurin et un dans chacune des églises cathédrales collégiales de la ville ou diocèse et province de Bordeaux, comme aussi en chaque monastère ou prieuré régulier ou séculier de quelque ordre que ce soit, d'y mettre une personne capable, religieuse ou séculière, de plus, de conférer cinq bénéfices dans le diocèse d'Agen, sept à Périgueux, trois à Angoulème, huit à Saintes, douze à Poitiers, un mois après la vacance desdits bénéfices (1308). — Fondation du collège de Saint-Raphaël par Pierre Berland, en 1402, avec l'état des revenus dudit collège, lequel a été réformé par le cardinal de Sourdis et fait collège du séminaire de Bordeaux. — Contrat par lequel Amanieu de Lamothe, archevêque de Bordeaux, concède à P. Vital Rolland, abbé de Verteuil en Médoc, de nommer les recteurs et chapelains dans les paroisses dépendant de ladite abbaye, sous certaines conditions. Donné à Lormont, le 19 avril 1358. — Hommage à l'archevêque par Bertrand de Tustal, écuyer, seigneur de la maison noble de Saint-Julien pour ledit fief noble dans la paroisse de La Tresne (1562).

G. 265. (Registre.) — Grand in-folio, relié, 233 feuillets, papier.

1732-1733. — Répertoire de tous les titres, actes, mémoires et documents quelconques contenus dans les archives de l'archevêché; dans le premier volume contenant la table alphabétique des hommages, des dîmes et les titres de la seigneurie de Montravel.

G. 266. (Registre.) — Grand in-folio, relié, 444 feuillets, papier.

1732-1733. — Répertoire des titres de l'archevêché; second volume contenant: l'inventaire des fiefs pour Bordeaux et le Bordelais, Floirac, Cenon-la-Bastide, Saint-Seurin, les Graves, La Palu, Rions, Caudrot, Paillet, Lormont, Coutures, Bigarroque, Belvez, Mauzac, Meillac, Couze, Loutrange en Bazadais, enfin tout ce qui est relatif aux quartières, foires et marchés, passages, péages, acquisitions, aliénations, mémoires pour le temporel de l'archevêché, procédures, et les rapports des archevêques avec les jurats de Bordeaux, le collège Saint-Raphaël, les chapitres Saint-André et Saint-Seurin.

CHAPITRE METROPOLITAIN SAINT-ANDRE.

G. 267. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; latin.

1099-1181. — ACTES RELATIFS A LA CONSTITUTION ET A LA FONDATION DU CHAPITRE. — BULLES. — Bulle d'Adrien IV, - adressée à l'archevêque de Bordeaux et à ses suffragants les évêques de: Agen, Angoulême, Périgueux, Saintes, Poitiers, par laquelle en confirmant les privilèges accordés aux églises de la province par ses prédécesseurs papes: Innocent II, Lucius II et Eugène IV, et reconnus par les rois de France Louis VU et Louis VIII, il les rappelle à la liberté canonique d'être indépendants de tout engagement de serment d'homme lige *(etiam fidei per manus date obligatione)* en ce qui concernait l'élection des évêques et des abbés de monastères (sans date, 1154-1159). Vidimus adressé au pape, et donné par l'évêque de Périgueux et les abbés de Guîtres, de Saint-Émilion et de Verteuil, etc., des privilèges ci-dessous, accordés par le Saint-Siège au chapitre Saint-André, les chanoines n'osant laisser voyager les originaux: 1° Bulle d'Alexandre III, adressée à Géraud, doyen, et aux chanoines de Saint-André, par laquelle il déclare prendre sous sa protection l'église Saint-André; les chanoines devront suivre la règle de saint Augustin; ils pourront recevoir des donations du Roi, des princes et des fidèles; ils auront la collation des églises de: Notre-

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX

(SUPPLÉMENT)

Depuis l'impression de l'inventaire du fonds de l'archevêché de Bordeaux, qui forme les 266 premiers articles du présent volume, il a été décidé que le catalogue des documents complémentaires conservés au palais archiépiscopal figurerait, à titre de supplément, dans le premier volume d'inventaire de la série G.

Rédigé par M. l'abbé Allain, archiviste de l'archevêché, ce supplément comprend :

Actes pontificaux; actes du pouvoir civil; vie, actes, correspondance des archevêques; secrétariat; ordonnances; suffragants; conciles et assemblées du clergé; synodes, assemblées foraines, conférences ecclésiastiques; chapitres et ecclésiastiques séculiers; religieux; religieuses; visites des archevêques; paroisses; pèlerinages, indulgences, reliques, confréries, bancs et sépultures, chapelles domestiques; officianté, mariages, actes baptistaires; collations de bénéfices; insinuations ecclésiastiques; temporel des bénéfices, chambre du clergé; temporel des archevêques; séminaires et collèges; petites écoles; hôpitaux religionnaires et jansénistes; pièces diverses.

Les lettres et chiffres placés entre parenthèses à la fin des articles sont les cotes particulières que portent les dossiers aux archives de l'archevêché.

G. 525. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1617-1781. —ACTES PONTIFICAUX (en original). — Bulle de Paul V à l'archevêque de Bordeaux, au sujet de la nomination de Michel Raoul à l'évêché de Saintes (1617). — Bulles d'institution de J. -M. Champion de Cicé, nommé archevêque de Bordeaux (1781). — Brefs érigeant une confrérie du Saint-Sacrement dans l'église de Haux (1627); accordant des indulgences aux églises paroissiales de Salles (1628) et Sainte-Hélène de la Lande (1629). — Bref pour la confrérie de N. -D. de Verdelais (1631). — Brefs accordant des indulgences à ceux qui visiteront sept églises de Bordeaux (1634) et concernant la confrérie de la Sainte-Vierge à Créon (1637). — Brefs d'indulgences pour l'église des Carmes de Bordeaux (1650), celle des Frères mineurs de la même ville (1650), les églises paroissiales de Marsas (1664), Avensan (1666), Saint-Sauveur de Blaye (1668), Camblanes (1668) et Macau (1670). — Bref relatif à un conflit entre les Cordeliers et les Carmes de Bordeaux pour la préséance aux processions (1672). — Brefs d'indulgences pour les églises paroissiales de Saint-Remi de Bordeaux (1674) et Saint-Caprais (1677); pour l'église des Annonciades de Bordeaux (1677); pour les églises paroissiales de Lège (1680) et de Lormont (1681); pour l'église des Ursulines de Saint-Macaire (1680); pour les églises paroissiales de Talence (1674) et de Cambes (1680): pour la confrérie de Saint-Crépin et Saint-Crépinien dans la chapelle Sainte-Anne des Irlandais à Bordeaux (1744). — (A 1.)

G. 526. (Liasse.) — 31 pièces papier; 5 sceaux.

1606-1766. — Actes pontificaux (imprimés et copies): — Bulles et brefs concernant le jubilé (1606); les Oraisons de Quarante heures (1623); les privilèges des réguliers (1623); des indulgences accordées à la chapelle N. -D. de Condat (1639); la défense des droits du Saint-Siège, des églises, des personnes et choses ecclésiastiques (1641 — Décrets de l'Index et de l'Inquisition condamnant divers ouvrages (1641-1643). — Condamnation par Innocent X, des cinq propositions de Jansénius (1653). — Brefs d'Alexandre VII pour la béatification de saint François de Sales (1662) et de Clément IX accordant des indulgences au sujet de la béatification de sainte Rose de Lima (1668). — Bref d'indulgences pour l'église de Pessac (1671). — Brefs pour le jubilé (1673, 1675, 1677). — Décret touchant l'office de saint Raymond Nonnat (1677). — Condam-

nation des *Maximes des Saints* (1699). — Bref de Clément XI aux évêques de France au sujet du livre de Quesnel (1714). — Indulgences aux bienfaiteurs des Quinze-Vingts (1723). — Jubilé de 1727. — Bulle de Clément XI, *Pastoralis oflîcii,* contre les adversaires de la constitution *Unigenitus* (1718). —Bref de Benoît XIII au sujet d'une confrérie établie en la chapelle du Casse, à Beguey (1730). — Indulgences accordées par Benoît XIV à ceux qui feront l'oraison mentale (1747). — Constitution du même pape sur les religieux apostats (1750). — Jubilé de 1750. — Brefs d'indulgences pour les oraisons de Quarante heures dans les églises des Capucins (1751), en faveur des religieuses de la Visitation (1751, 1700) et des Filles de la Chanté (1766). — (A 2.)

G. 527. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 5 sceaux.

f1622-1748. — ACTES DU POUVOIR CIVIL. — Lettres du roi cl des ministres concernant la nouvelle élection des jurats de Bordeaux (1622); — le siège de Montpellier (1622); — les prières pour la paix (1638, *copie);* — le P. Capdeville, chargé de la réforme de l'ordre de la Mercy (1639); — l'ouverture du couvent des Ursulines de Saint-Macaire aux commissaires chargés d'informer contre Jean de Mérignac (1639); — la prise de Bapaume et de Coni (1641); — la victoire de Lens (1648); — la prise de Landrecies par les maréchaux de Turenne et la Ferté-Sénectère (1655); — la paix d'Aix-la-Chapelle (1668); — la prise de Bouchain (1676); — la prise de Fribourg (1677); —la prise d'Ypres et de Puycerda (1678); —la paix de Nimègue (1678, 1679); — les moyens de faciliter la circulation et la vente des grains (1093): la prise de Mons (1746, *copie).* — (B 1.)

G. 528. (Liasse.)— 1 pièce manuscrite, 68 pièces imprimées, papier.

1550-1750. — Acte du pouvoir civil. — Édits, déclarations, lettres patentes concernant les affaires ecclésiastiques et notamment: les abus de la cour de Rome; — les immunités ecclésiastiques; — le rachat des bénéfices aliénés; — la réduction des portions congrues; — la célébration des mariages et le crime de rapt; — le huitiéme denier à payer par les possesseurs de biens ecclésiastiques aliénés; — les receveurs et contrôleurs particuliers et provinciaux alternatifs des décimes (*copie ms.);* — l'autorité du Pape; — les formalités nécessaires pour rétablissement des maisons religieuses; — le droit de régale; —la permutation des bénéfices; — le don gratuit de 1685; — les portions congrues des curés ou vicaires perpétuels; — l'établissement des curés ou vicaires perpétuels en litre, dans les paroisses qui sont desservies par des vicaires amovibles; — les religionnaires; — la liquidation des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts dus au Roi par les gens de mainmorte; — l'emploi en rentes sur la Ville, des deniers dus aux bénéficiers et communautés ecclésiastiques; la création des offices de greffiers conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures; — la création des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques; — l'établissement, dans toutes les villes du royaume, de contrôleurs des actes des notaires, etc.; — la juridiction ecclésiastique; — la confirmation aux particuliers et communautés ecclésiastiques ou laïques des foires, marchés et droits en dépendant; — la Constitution du Pape condamnant les *Maximes des Saints;* — les biens d'église aliénés et usurpés; — le règlement des fonctions de contrôleurs des greffiers d'insinuations ecclésiastiques; — la suppression des offices de contrôleurs des décimes et la création de nouveaux offices au profit du clergé; — le contrôle des extraits de baptêmes, mariages et sépultures; — l'engagement au clergé de France de la ferme générale des postes; — la publication au prône de l'édit d'Henri II contre les femmes qui cèlent leur grossesse et accouchement; — la discipline et police ecclésiastiques; — la permission accordée à plusieurs diocèses d'emprunter à constitution de rente au denier douze; — l'exemption des biens ecclésiastiques de la levée du dixième; — le mariage des officiers entretenus en la marine; — la création des offices de banquiers-expéditionnaires en cour de Rome, etc.; — les exemptions du clergé; — la confirmation des privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; — les domaines et biens des gens de mainmorte; — l'interdiction des pèlerinages hors du royaume; — les cures et bénéfices à charge d'âmes; — les privilèges des gradués; — la profession des religieuses; — les droits d'amortissement; — les insinuations ecclésiastiques; — la déclaration des biens et revenus des bénéticiers. — (B 2.)

G. 529. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1629-1706. — Actes du pouvoir civil. — Arrêts du Conseil concernant le diocèse de Bordeaux: arrêt du 14 novembre 1629 donnant mainlevée aux bénéficiers, « fabriqueurs » et administrateurs des hôpitaux du diocèse, des saisies-exécutions de leurs biens par les commissaires députés pour la recherche des francs-fiefs

et nouveaux acquêts *(copie);* — autre du 14 décembre 1639 annulant un arrêt du Parlement de Bordeaux portant enregistrement de divers brefs non munis de lettres patentes; — autre du 17 juin 1758 déchargeant les syndics et députés du diocèse de trois mille livres sur leurs décimes ordinaires de l'année 1649 en raison des « spoliations, pertes et ruynes » qu'ils ont supportées par le fait des gens de guerre. — Arrêt du Conseil privé du 12 mars 1681 relatif à la reddition des comptes des fermiers et revenus des fabriques et églises paroissiales du diocèse *(imprimé)*. — Arrêts du Conseil des 28 juillet 1705 et 27 avril 1706 concernant les offices de notaires apostoliques du diocèse de Bordeaux. — (B 3.)

G. 530. (Liasse.) — 6 pièces manuscrites, 121 pièces imprimées, papier.

1618-1787. — Actes du pouvoir civil. — Arrêts du Conseil concernant les affaires ecclésiastiques et notamment: en faveur des ecclésiastiques du diocèse de Toulouse contre les dévolutaires, sur l'incompatibilité des bénéfices; — les offices des receveurs particuliers des diocèses: — la recherche des francs-fiefs; — les receveurs provinciaux; — l'exemption du logement des gens de guerre; — le don gratuit de 1641 et 1657; l'exemption des tailles; — la surséance des procédures contre les ecclésiastiques pour raison de foi et hommage, d'aveux et dénombrements; — le don gratuit de 1675 et 1690; — les religionnaires; — les nouveaux catholiques; — les portions congrues; — la création des offices de greffiers des insinuations, greffiers du domaine des gens de mainmorte, économes-séquestres et notaires apostoliques; — le tarif des droits à payer aux greffiers des insinuations; — la décharge du droit de confirmation d'hérédité; — le don gratuit de 1705; — la réforme des Augustins déchaussés; — les rectifications aux actes de baptêmes, mariages et sépultures; — l'exemption du dixième pour les rentes appartenant au clergé; — la production des titres de fondation, états de revenus et comptes des monastères et communautés de filles; — révocation au Conseil du Roi de toutes contestations au sujet des offres faites aux rentiers et officiers du clergé; — l'exemption des droits de contrôle sur les actes capitulaires des communautés ecclésiastiques de l'un et l'autre sexe; — la juridiction ecclésiastique; — les successions des bénéficiers; — la suppression de divers écrits; — en faveur de Edme-Nicolas Mongin, sacriste de l'église cathédrale de Bazas et curé primitif des paroisses de Saint-Loubert de Castets et Saint-Romain de Mazerat; — les refus de sacrements aux appelants; —les actes de l'Assemblée générale de 1765; la réforme des réguliers, etc. — (B 4.)

G. 531. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1611-1788. — Actes du pouvoir civil. — Arrêts du Parlement de Bordeaux concernant: diverses contestations en matières bénéficiales; — l'exercice des fonctions du sieur de la Houssaye, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse; —l'élection des vicaires capitulaires de Sarlat cassée par le sieur Miard, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux (1641); — un procès entre H. de Sourdis et le président Le Comte (1643); — la remise entre les mains du greffier des insinuations, des registres de baptêmes, mariages et sépultures (1706); — l'interdiction prononcée contre les religionnaires, de toutes charges de judicature, offices de procureurs, notaires, etc., et même aux médecins, chirurgiens et apothicaires d'exercer ces arts et professions, s'ils ne sont attestés être de la religion catholique (1746); — la suppression d'un libelle intitulé: *Lettre d'un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur à un magistrat sur la triennalité des supérieurs de cette congrégation* (1763); — l'inhibition, tant à Jean-Simon Langoiran qu'à tous autres professeurs de théologie du ressort de la Cour, d'insérer dans leurs cahiers ou les thèses qu'ils feront soutenir, aucune proposition suspecte, équivoque ou qui ne serait pas exactement conforme aux lois du royaume et aux maximes de l'Église de France (1765); — l'injonction aux jurats d'assembler les notables des trois ordres pour être procédé à la convocation de l'assemblée des Cent-Trente (1788). — Arrêt de la Cour des Aides entre Pierre Gondriau, messager juré de l'Université de Paris pour l'évêché de Maillezais, et les habitants de Fontenay-le-Comte (1637). — Ordonnance du prince de Condé, lieutenant général en Guyenne, relative à l'exemption pour les ecclésiastiques, du logement des gens de guerre (1638). — Ordonnance de Jean de Gaufreteau, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial en Guyenne, convoquant l'assemblée des Trois États du ressort de la grande sénéchaussée de Guyenne dans la grande salle du palais archiépiscopal (1649). — Ordonnances des intendants H. d'Aguesseau, relative à la confection d'un nouveau terrier royal (1671), et Boutin, relative au tirage de la milice (1766), etc. — (B5.)

G. 532. (Registre.) — Petit in-4°, papier, relié en vélin, 1093 pages et plusieurs feuillets déchirés à la fin. — Les 172 premières lacérées en partie.

1613. — MANUSCRIT DE BERTHEAU, secrétaire du cardinal de Sourdis, sur la vie et les actes de ce prélat. — P. 1-172. Naissance de F. de Sourdis, sa promotion à l'archevêché de Bordeaux et au cardinalat, ses premiers actes. — P. 173. « Comment Monseigneur le cardinal de Sourdis fit un voyage en la cour et, soudain de retour, alla en Born pour tirer le corps d'une huguenote de l'église [de Pontenx]. — P. 176. Il introduit les pères Capucins dans Bordeaux. — P. 180. L'introduction des pères Recolez à Bordeaux. — P. 185. De l'union de la chapelle d'Hugon [à Saint-Michel de Bordeaux] au Séminaire. — P. 187. Comme il recognoist la vertu du défunct sieur [Florimond] de Raymond. — P. 189. Comment il relève la dignité pontificale en sa métropolitaine et finit l'année en actions pontificales. — P. 190. Du transport des corps sainctz de S. - Seurin. — P. 192. Prétension des juratz de Bordeaux, d'octroyer pouuoir de quester par les églises. — P. 197. *Actes de l'archeuesché de Bourdeaux soubz Monseigneur le Cardinal de Sourdis, pour l'an 1602*- — P. 98. De l'institution de la messe solennelle de Notre-Dame tous les samedys en l'église de S. - Eutrope, autrement Notre-Dame de la Plasse et de l'aumosne qui s'y fait. — P. 200. De l'exercice ordinaire de sa maison et de ses officiers. — P. 202. Il instruict les prebstres ez cérémonies. — P. 203. De la congrégation des cas de conscience. — P. 205. Reiglement pour les curez et dames de la Société de Miséricorde touchant le bien des pauvres. — P. 209. De la contradiction apportée à son zèle pour la démolition de deux autels en la nef de S. -André [lettres au Roi (p. 213) et au Pape (p. 217) sur celte affaire]. — P. 223. De la translation du chef de S. Eutrope, de Bourdeaux à Xaincles. — P. 233. Comme il va à la cour et parle librement au Roy. — P. 237. Il se rend en sa résidence et reçoit deux brefs du Pape sur son secours imploré [copie des brefs, p. 238-244]. — P. 245. Comme le chapitre cherche des excuses, escript au Pape et moyenne la faveur du Roy. — P. 261. Lettre du Roy à M. de Béthune, ambassadeur à Rome. — P. 263. Lettre du Roy au cardinal d'Ossat, à Rome. — P. 265. Lettres du Roy et du secrétaire d'Estat [de Neufville] au chapitre de Saint-André. — P. 271. Comment il résiste au Parlement, sur l'oclroy requis d'un monitoire. — P. 275. Il assiste aux déclamations du jour de S^{te}-Catherine dans les Carmes, où le recteur de l'Uniuersité ne veut assister et pourquoy. — P. 277. D'une autre contradiction en S. -André.— P. 288. Reiglement entre les vicaires conductices et les bénéficiers des paroisses pour le port de l'estolle. — P. 295. *Actes de Varcheuesché de Bourdeaux... pour l'an 1603.* — P. 300. Rolle des pieuses dames de la Société de Miséricorde pour les pauvres [M^{mes} de Rabènes, de Gaufreteau, de Pichon, Michelet, de Rondeau, etc.]. — P. 303. Du Synode diocésain tenu en l'église de S. -Seurin et des reiglemens qu'il y fit, ensemble d'autres reiglemens qu'il fit hors du Synode. — P. 313. Liste des festes de commandement.— P. 325. De la vie et capacité de ceux qui se présentent pour auoir prouisions d'un bénéfice. — P. 326. De l'examen de ceux qui seront pourueus aux vicairies perpétuelles dépendantes du chapitre métropolitain et de leurs vicaires conductices. — P. 332. Il fait un voyage en la cour au commandement du Roy. — P. 335. Les prebstres et escholiers Irlandais exilez, receus, logez et mis en congrégation par M. le Cardinal. — P. 347. *Actes de Varcheuesché de Bourdeaux... pour l'année 1604.* — P. 353. D'actions de déuotion par lesquelles il semble que son chapitre soit de bonne intelligence avec luy. — P. 355. Comme il jette les fonderaens de la réforme du grand conuent de l'Obseruance. — P. 356. De quelques actions de la séuérité et autorité archiépiscopale. — P. 364. Du Synode diocésain. — P. 368. De l'assemblée prouinciale. — P. 369. Des reiglemens donnez aux dames de la congrégation de S^{te}-Marthe, establie en l'église de S. -Sauueur, à S. -Macaire.—P. 372. *Actes... pour Vannée 1605.* —P. 373. De la liberté de donner son vœu à la création du Pape. — P. 375. Des prières ordonnées et du vœu de la ville de Bourdeaux pour faire cesser la contagion. — P. 381. Comme il faict gaigner le jubilé de N. -S. Père. [P. 382. Traduction de la bulle de Paul V]. — P. 400. *Actes... pour Van 1606.* — P. 410. Il dénonce excommunié un capitaine qui auoit battu son curé. — P. 412. Il octroye indulgences à la chapelle des Chartreux sur le port. — P. 413. Du premier dessein et fondement du conuent des religieuses de Nostre-Dame de Bourdeaux. — P. 416 *Formula instituti ord. religiosarum B. Mariæ semper Virg.* — P. 428. Il accorde aux jurats permission de bastir une gallerie en S. -André pour oüyr la prédication. — P. 430. Synode de Blaye. — P. 432. Il pouruoit à ce que les prebstres et clercz portent l'habit et tonsure hors du Synode. — P. 435. Comme il est commis supérieur du conuent des religieuses de S^{le}-Claire, de Périgueux. — P. 440. Des visites des églises [notamment celles de Libourne]. — P. 444. Il visite en personne quelques églises du Fronsadois et plusieurs

Entre-Dordougne. —P. 448. Visite des églises de S. -Émilion. — P. 456. Des actions de déuotion contre le mal de peste. — P. 458. Reiglement sur le mesme subiect pour l'archiprestré d'Entre-Deux-Mers. — P. 459. Bref d'Indulgences de Paul V. — P. 460. Procession très solemnelle en laquelle feurent portez les corps saincts de l'église S. -Seurin pour le mesme subiect. — P. 464. De la publication du jubilé octroyé ceste année 1606. [P. 465. Texte de la Bulle.] — P. 475. De la chapelle de la Magdelaine en l'église S. -Julien de Born. [P. 476. Arrêt du grand Conseil, à ce sujet.] — P. 485. Il exécute son dessein de l'augmentation du Séminaire en son bastiment et dispose l'union de S. -Paul et de S. -Christofle. — P. 487. Il lente d'augmenter le reuenu du séminaire par pensions. — P. 488. Du commencement et introduction des vierges de S^te^-Ursule, à Bourdeaux. — P. 491. Comme il faict prescher la parole de Dieu ez places publiques du marché et comme il est contredict par le Parlement. — P. 494. De la contrariété et violence apportée à ung curé par le Parlement pour fayre ung mariage. — P. 496. De l'excommunication jectée contre un bénéficier de S. -Michel de Bourdeaux, nommé Premier, et de l'arrest de la Cour donné au contraire. — P. 498. L'arrest est signifié en congrégation de l'examen. — P. 501. De ce qui se passa le jour de Noël et de l'arrest passionné contre M. le Cardinal pour clorre l'année. — P. 512. *Actes... pour l'année 1607.* — P. 516. Des actions du dimanche 14 janvier; il fait publier un manifeste, le même jour, contre l'arrest. [P. 517. Texte du manifeste]. — P. 519. De la procédure contre ceux qui auoient publié le manifeste. — P. 521. Défence aux curez d'aller au Parlement. — P. 522. De l'arriuée du Mareschal d'Ornano et merueilleuse mutation de l'affaire. — P. 524. Comme M^gr^ le Cardinal adhère aux prières qui lui sont faictes par M. l'euesque de Bayonne et par M. le mareschal d'Ornano d'accorder tous ces differens selon la volonté du Roy et comment et à quelle condition. — P. 531. Il désunist la cure de Beychac de la dignité de maistre-eschole. — P. 535. De la publication du décret du Concile prouincial touchant le mariage. [P. 536. Texte du décret.] — P. 545. De ce que faict M. le Cardinal à la cour. — P. 548. De l'arrest obtenu au Conseil contre le soubz-doyen et scindic du chapitre de l'église métropolitaine touchant la visite des églises unies au soubz-doyenné, premier effect de l'éuocation. — P. 551. D'une seconde trauerse donnée à la petite troupe de S^te^-Ursule. — P. 565. *Actes... pour l'année 4608.* — P. 566. Il faict oster la closture ou gallerie qui séparoit le chœur du grand autel de l'église métropolitaine. — P. 572. Bref du Pape approuuanl et. Instituant l'ordre de Nostre-Dame. — P. 582. Il exécute le Bref apostolicq, érige un monastère de religieuses de Nostre-Dame et l'aggrège à l'ordre de S. -Benoist. [P. 584 seq. Divers actes en faueur des Filles Nostre-Dame.] — P. 588. La ville donne aux Filles Nostre-Dame, plasse pour agrandir le monastère. — P. 600. De l'introduction de l'ordre des Minimes dans Bourdeaux. — P. 605. De la visite que faict M. le Cardinal en l'archiprestré de Cernez. — [P. 608. Transcription de la Bulle de fondation des chapitres d'Uzeste et de Villandraut (Jean XXII, anno I°) et autres pièces le concernant.] — P. 630. Trou derrière l'autel de S. -Michel de Rieufret. — P. 638. Du Synode diocésain de Bourdeaux. — [P. 642. Ordonnance relative aux maîtres d'école dont le nom devra être fourni par les curés.] P. 653. Synode de Blaye. — P. 672. Accroissement de Tordre de S^te^-Ursule par M. le Cardinal. — P. 676. De quelques désordres arrivez à Bourdeaux, en l'absence de M. le Cardinal. — P. 678. Du voyage de M. le Cardinal à l'assemblée du clergé, à Paris. — P. 679. De son courage en l'assemblée générale du clergé. — P. 698. Comme il obtient arrest du grand Conseil contre le chapitre métropolitain, touchant la visite des églises dépendantes d'iceluy. [P. 690. Texte de l'arrêt.] — P. 715. *Actes... pour l'année 1609.* — P. 717. Des reigles et constitutions données aux collèges de S^te^-Ursule. [P. 718. Texte des règles.] — P. 800. Il publie et faict gaigner le jubilé. [*Ibid.* Texte de la Lulle de Paul V.] — P. 807. Ordonnance pour le Séminaire. — P. 810. De l'institution des congrégations foreines. — P. 817. Il donne permission à MM. les présidiaux d'auoir une gallerie à S. -André pour assister à la prédication. — *Ibid.* De quelques visites des églises de Bourdeaux et de quelques autres, proche la ville. — [P. 823. Copie de l'acte de fondation des chapelles de S. - Remy, par P. de Bosco (1488).] — P. 833. De la visite de l'archiprestré de Benauges. — P. 837. Extraict des statuts, reiglemens et ordonnances obseruées par les doyen et chanoynes du chapitre S. -Biaise de Cadillac, fondé par les seigneurs de l'illustre mayson et famille de Candalle. — P. 847. De la translation de la Saincte Espine de la ville de Libourne. — P. 860. Bénédiction de la première pierre de l'église des Ursulines de Bourg. — P. 861. De la visite de l'archiprestré de Fronsac. — P. 868. De deux jeunes hommes qu'on estimoit possédez. — P. 876. Du bastiment de la gallerie de l'archeuesché et résolution du chapitre de playder contre M. le Cardinal. — P. 879-Il obtient sauuegarde du Roy. — [P. 880. Copie d'une

requête du chapitre au Roi contre le Cardinal.] — P. 882. Sauuegarde obtenue par le chapitre en conséquence de ceste requeste. — P. 886. Comment M. le Cardinal va rendre ses déuotions à N. -D. de Montserrat. — P. 887. De la peyne de M^gr^ le Cardinal de faire seruir les paroisses appartenantes au chapitre et dignitéz, et du mespris desdits chanoynes de se trouuer à la visite pour le receuoir. — P. 901. De l'apparition d'une âme et absolution d'excommunication après sa mort. — P. 907. *Actes... pour Vannée 4610.* — P. 910. Dessein de bastir une chartreuse prés de Bourdeaux. — P. 914. De la visite de quelques paroisses de la ville. — P. 919. Octroy de la gallerie où se met M. le Cardinal pour ouyr le sermon, en l'église S. -Pierre, à MM. les Thrésoriers [de France]. — P. 921. Du nouveau bastiment de S^te^-Colombe. — P. 923. De la visite qu'il faict en l'arclhiprestré d'Entre-deux-Mers. — P. 927. De la mort et funérailles du maréchal d'Ornano et de la vertu héroïque de M. le Cardinal à son endroit. — P. 928. De son voyage à Paris, pour le couronnement de la Reyne. — P. 931. [Bref du Pape au Cardinal sur la mort du Roi.] — P. 936. Formulaire de l'approbation des maistres d'eschole des champs. — P. 937. Du transport des religieuses de Nostre-Dame de la demeure du S. -Esprit en celle nouvellement acquise rue du Hâ. — P. 940. De l'arrest du Conseil d'Estat terminant tous les différens de M. le Cardinal et de ses chanoynes métropolitains. [P. 941. Texte de l'arrêt.] — P. 960. De l'introduction des pères Recolez en la ville de Libourne. — P. 966. Il tient une congrégation de supérieurs des maisons religieuses. — P. 967. Première élection d'une supérieure au conuent de Nostre-Dame et confirmation d'icelle. — P. 969. Soin de M. le Cardinal d'élever à la perfection les vierges de S^te^-Ursule. — P. 971. Il est contrainct user de son autorité sur les exempts. — P. 974. *Actes... pour l'année 4611.* — P. 977. De la visite de l'église de S. -Michel de Bourdeaux. — P. 980. Ordonnance et reglemens... sur les differens suruenuz entre les curé et bénéficiers de l'église paroissiale de S. -Michel. — P. 1000. Statutz de la Société des curé et bénéficiers de S. -Michel. — P. 1012. De la visite de l'archiprestré de Moulix, en Caresme. — P. 1016. De la permission de quester par les églises, contre l'entreprise des juratz. — P. 1017. Du Synode diocésain de Bourdeaux et de Blaye. — P. 1022. De la visite de l'archiprestré de Blaye. — P. 1032. De la réception du serment du prince de Condé à son arriuée à Bourdeaux. — P. 1033. De la première pierre du bastiment de la Chartreuse béniste par M. le Cardinal et posée par M. le Prince et commencement de l'assèchement du Marais. — P. 1035. Ordonnance pour l'union de la cure du Pian au collège de la Compagnie de Jésus, qui sera estably à Saint-Macaire. — P. 1043. *Actes... pour l'année 4612.* — P. 1046. Visite de plusieurs églises de Bourdeaux. — P. 1058. De la visite de l'archiprestré de Lesparre. — P. 1060. Il donne et annexe deux chapelles aux Feuillens de Bourdeaux, attendu le peu de reuenu de leur conuent. — P. 1062. Du Synode diocésain d'après la feste de Pasques tenu à Bourdeaux et à Blaye. — P. 1064. Quelques reiglemens hors du Synode. — P. 1074. De la première visite du conuent des religieuses de Nostre-Dame de Bourdeaux. — P. 1083. *Actes... pour l'année1613* » — (Les feuillets suivants sont lacérés.) — (C 1.)

G. 533. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 43 pièces, papier; 9 sceaux.

1456-1782. — PIECES DIVERSES CONCERNANT LA VIE ET LES ACTES DES ARCHEVEQUES. Copie certifiée par Bertheau (le 20 janvier 1628) du testament de Pey Berland (1456); 16 feuillets gr. in-4°. — Note informe sur l'entrée d'Artus de Montauban dans l'église Saint-André, en novembre 1466. — Copie du procès-verbal de la remise du Pallium au cardinal de Sourdis. — Copies de diverses lettres du cardinal d'Ossat à M. de Villeroy (1601). — Copie des lettres du Roi à M. de Béthune, ambassadeur à Rome, et au chapitre de Saint-André relativement à un conflit entre le cardinal de Sourdis et les chanoines (1602). — Notes au sujet d'un différend entre le cardinal de Sourdis et le Parlement (1606). — «Journées du voyage de monseigneur l'illustr et révérend. cardinal de Sourdis et primat d'Aquitaine, faict à Paris en l'an 1608» (7 feuillets petit in-8°). —Autorisation à l'évêque de Saintes de célébrer pontificalement les saints ordres, le samedi de Pâques 1610. — « Factum pour le sieur cardinal de Sourdis, contre le sieur Comte, président » (1610). — Consultation pour savoir si le Cardinal a encouru les censures pour le meurtre commis lors de la délivrance du sieur de Haut-Caslel, détenu à la conciergerie du Palais (1615). — Appel comme d'abus de l'excommunication prononcée par le Cardinal contre le sieur de Saussan, accusé de concubinage (1626). — Copie informe du testament du Cardinal du 1^er^ décembre 1627. — Deux projets de sermon, autographes, du Cardinal. — *« De gestis amplissimi cardinalis Surdisii* (6 feuillets in-8°. État du diocèse à son arrivée). — Sommation faite au procureur-syndic de la ville par Henri de Sourdis au sujet de la *clye* du marché au poisson dont l'entrée avait été refusée à son

maitre d'hôtel (1633). — « Extrauagances de l'an 1637 au diocèse de Bourdeaux. » — Copie informe du testament d'Henri de Sourdis du 13 juin 1645. — Concession du prieuré de Vertou (diocèse de Nantes) à l'archevêque A. Bazin de Besons, par son frère, Armand Bazin de Besons, abbé de Saint-Jouin de Marnes (1718). — Prise de possession de l'archevêché de Bordeaux, au nom de J. -M. Champion de Cicé, par Ignace Boudin, chanoine de Saint-André, archidiacre de Blaye, procureur du dit archevêque (1781). — Mainlevée des fruits de l'archevêché de Bordeaux, à la suite de la prestation de serment de J. -M. Champion de Cicé (1781). — Lettre des maire et jurats de Bordeaux à ce prélat, au sujet de son entrée dans cette ville (1782). — Sa réception au parlement de Bordeaux, comme premier conseiller-clerc (1782). — (C 2.)

G. 534. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1633. — DIFFEREND ENTRE HENRI DE SOURDIS ET LE DUC D'EPERNON. — Affaire de la *clye*. — «Procès-verbal de l'arrest du carrosse et de la violence faite à M^gr^ l'archeuesque, par le sietir Naugas, lieutenant, et carabins de M. d'Espernon, en la sauueté de son Église métropolitaine. » — Convocation de tout le clergé de Bordeaux (28 octobre). — Discours des députés du clergé au duc d'Epernon et sa réponse (30 octobre). — « Sentence déclaratoire d'excommunication encourue de fait et dénoncée contre le sieur Naugas. » *Minute et texte imprimé* (31 octobre). — « Actes ecclésiastiques et verbal sur les violences, attentats et excès commis en la personne de très Illustre et très Réuérend Père en Dieu, messire Henry d'Escoubleau de Sourdis, archeuesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, par M. le duc d'Espernon, gouuerneur et lieutenant pour le Roy en Guyenne, des mois d'octobre et nouembre 1633. » Cahier petit in-4° de 43 feuillets. — Défenses aux supérieurs des maisons religieuses de laisser entrer Naugas et autres excommuniés dans leurs églises, pendant les offices (1^er^ novembre). — Expulsion de six gardes du duc d'Épernon qui s'étaient trouvés à Saint-André, l'archevêque y étant venu pour donner la confirmation (2 novembre). — Acte de ce que le duc d'Epernon a fait célébrer la messe par son aumônier, dans l'église des Récollets (6 novembre). — Assemblée des curés de la ville à l'archevêché (6 novembre). — Sommation de comparaître à l'aumônier du duc d'Épernon (6 novembre). — Manifeste *[imprimé]* du duc d'Épernon (9 novembre). — Déclarations de divers religieux au sujet de l'assemblée tenue chez le duc d'Épernon (10 novembre et jours suivants). — Copie de l'ordre donné par le duc d'Épernon d'investir l'archevêché et d'empêcher les assemblées ecclésiastiques (10 novembre). — Procès-verbal d'excès commis par le duc d'Épernon, le 10 novembre. — Procès-verbal du chapitre de Saint-André au sujet de l'investissement de l'archevêché (10 novembre). — Sentence d'interdiction contre l'aumônier du duc d'Épernon et permission aux Récollets de continuer leur service (10 novembre). — Sommation de l'archevêque aux jurats, aux fins de communication de leur ordonnance du 9 novembre (10 novembre). — Excommunication du duc d'Épernon, de ses carabins, des jurats, capitaine et soldats du guet, et interdit jeté sur la ville de Bordeaux. *Minute et texte imprimé* (11, novembre). — Informations du Parlement au sujet des troubles des jours précédents (11 novembre et jours suivants). — Ordre aux religieux qui ont assisté à l'assemblée de Puy-Paulin de déclarer par écrit leur sentiment (H novembre). — Citation des chanoines de Cadillac (13 novembre). — Notification de l'interdit au vicaire de Cadillac, avec commandement de le signifier aux chanoines et religieux (15 novembre). — Lettres du marquis de Sourdis à l'archevêque, son frère, lui annonçant les diverses mesures prises par la cour en sa faveur (15 et 18 novembre). — Procès-verbaux de la signification de l'interdit à Cadillac (17 novembre) et de l'expulsion du prêtre chargé de celte notification (21 novembre). — Sentence d'interdit contre les religieux qui se sont déclarés en faveur du duc d'Épernon. *Minute et texte imprimé* (18 novembre). — Suspension de l'interdit, les dimanches et fêtes, à la prière du Parlement (19 novembre). — Lettres de l'évêque de Saintes à Henri de Sourdis (24, 26 novembre). — Appel des religieux contre la sentence d'interdit (25 novembre). — Levée de l'interdit jeté sur la ville de Bordeaux (29 novembre). — Lettre de l'archevêque d'Arles approuvant la conduite d'Henri de Sourdis (27 novembre). — Diverses consultations sur les points de fait et de droit relatifs au différend. — Mauvais traitements infligés au vicaire de Cadillac par les gens du duc d'Épernon (2 décembre). — Requête du duc d'Épernon au Parlement, lui demandant de se déclarer incompétent (2 décembre). — Audition des chanoines de Cadillac (6 décembre). — Défense aux vicaires généraux de lever l'interdit jeté sur les jurats et la chapelle de l'hôtel de ville (7 décembre). — Levée de l'interdit jeté sur l'église collégiale Saint- Blaise de Cadillac (7 décembre). — Lettre aux évèques comprovinciaux (17 décembre). — (C 3.)

G. 535. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1634-1635. — Suite du différend. — Copie certifiée par les agents généraux du clergé, des *Actes de l'assemblée générale,* relatifs à cette affaire, du 5 janvier au 1er février 1634, 25 feuillets in-4°. — Procuration du duc d'Épernon (18 janvier). — *Censure* des imprimés : *L'apologie du duc d'Espernon* et *Les justes deffences* (18-27 janvier). — « Remonstrances à Messeigneurs les Euesques de France de la part de Monseigneur l'archeuesque de Bourdeaux, sur le sujet des sacrilèges et attentats faits à sa personne et à sa qualité, par M. le duc d'Espernon. » 10 feuillets in-4° (janvier). — Lettre de l'évêque de Nantes, sollicitant Henri de Sourdis de se réconcilier avec le duc d'Épernon (30 janvier). — Copie informe de l'arrêt du Conseil du 31-mars 1634 contre le duc d'Épernon. — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy donné contre les sieurs jurats de la ville de Bourdeaux, le sieur Naugas, etc... » Bordeaux, par P. de la Court, 4 p. in-4°. — Copie informe de l'arrêt du 31 mars concernant la préséance. — Commission adressée au sieur Miard, vicaire général, par le cardinal Bichi, nonce en France, aux fins de l'absolution du duc d'Épernon; sceau (5 avril). — Procès-verbal et actes de l'absolution donnée au duc d'Épernon et autres (avril). — Absolution du sieur Th. du Manier, juge des terres du duc d'Épernon (7 avril). — Absolution de Naugas, des carabins et du baron de Flamarens (juin). — Copies des lettres du sieur Miard au duc d'Épernon (12 avril) et au cardinal Bichi (17 avril). — Requête des jurats demandant la levée de l'interdit jeté sur eux; ordonnance conforme de l'archevêque (18 avril). — Copie du procès-verbal d'exécution de l'Arrêt du Conseil contre les jurats, envoyé a la cour (20, 25 avril). — Copie d'un bref d'Urbain VIII à Henri de Sourdis (3 mai). — Continuation des informations des commissaires du Parlement sur les excès commis par les gens du duc d'Épernon (1er juillet). — Copie des lettres patentes du Roi pour la continuation des jurats (4 juillet). — Copie d'une lettre du duc d'Épernon au cardinal Bichi, le suppliant de déléguer un commissaire pour son absolution; commission du nonce à l'archevêque pour cet objet (14 août). — Lettre du Roi à Henri de Sourdis, lui enjoignant de se rendre à Coutras pour terminer le différend (1er septembre). — « Procès-verbal de l'absolution donnée à Mgr le duc d'Espernon, à Coutras, le 20 septembre 1634. » 11 feuillets in-4°. — Copie d'une lettre de M. de La Vrillière à M. de Briet, touchant les particularités de l'absolution du duc d'Épernon (1er octobre). — Copie d'une lettre du Roi au maire et jurats de Bordeaux au sujet de la rentrée en fonctions du duc d'Épernon (même date). — Copie du « Discours de M. le président du Bernet à M. l'archeuesque pour lui demander la suspension de l'interdit auec la rosponce du sieur archeuesque estant au Parlement » (18 novembre). — Absolution de quelques serviteurs du duc d'Épernon (avril 163o). — Pièces non datées: « Discours des députez du clergé de Bourdeaux fait à M. d'Espernon sur l'attentat commis en la personne de Mgr l'archeuesque, par Naugas, lieutenant, et ses compagnons; » lettre de l'archevêque au Pape, sur le différend; « *Sorbonicæ et jesuiticæ sententiæ super danda absolutione ad cautelam;* » harangue de M. d'Arles au Roy, à Mgr le Cardinal et à M. le Nonce; lettre d'Henri de Sourdis au cardinal Bichi; «Raisons de M. d'Espernon sur le fait de Mgr l'archeuesque, auec les responses; » promesse du duc d'Épernon de soumettre à la décision du Pape, etc. — (C 4.)

G. 536. (Liasse.) — 4 cahiers, papier de 18, 32, 22 et 13 feuillets.

1625-1627. — CORRESPONDANCE. — Copies de lettres du cardinal de Sourdis et de ses grands vicaires, en son absence. — Aux évêques de la province : convocation de l'assemblée provinciale et communication d'une lettre d'Henri de Sponde relative à l'approbation du concile provincial; copie de cette lettre. — A l'évêque d'Agen : les appels des ordonnances des évêques de la province devront «ressortir à la personne du Cardinal et non à son auditeur général». — A l'archiprêtre de Blaye: gouvernement des fabriques des églises Saint-Romain et Saint-Sauveur de celte ville. — Au président du Bernet, « à présent de la chambre mi-partie d'Agen » : procès intenté au prieur de Castillon par un catholique « passé à l'huguenotisme ». — Aux curés de Saint-Paul-en-Born, Saint-Genès et Parentis: affaires paroissiales. — Au procureur du Roi et aux jurats de Bourg : conflit de préséance. — Au prieur de Guitres: départ de ses attributions et de celles du vicaire perpétuel, et injonction de résider. — A l'évêque de Condom : décret du Concile provincial sur les inhumations. — Au prieur de Castillon: vexations des protestants. — A M. de Besons: en faveur de la fabrique de Saint-Léger. — A l'archevêque d'Auch, qui lui demandait « le temps de son assemblée et quand il partiroit pour aller à Paris, d'autant qu'il désiroit d'aller l'accompagner ». — Au même pour lui annoncer la mort de Mme de Sourdis, sa mère. — Aux évêques de Saintes et d'Angoulême, aux chapitres de la province, aux Ursulines de Saumur

et du Mans, sur le même sujet. — A M. Peyrissac, agent général du clergé : refus du syndic de l'église de Génissac de rendre ses comptes. — Aux curés de Prignac et Civrac, au sieur Romans, témoin synodal : « insolences des impies par les églises » et quand il y a lieu de les réconcilier. — A divers archiprêtres et vicaires forains qui demandaient si les congrégations se devaient tenir, malgré les troubles. — Au curé -de Moulon, relativement à M. du Grand-Puch qui répandait les doctrines protestantes. — Le sieur Palisse, prêtre à Verdelais, se rendra à Bordeaux «pour dresser le séminaire. » — Au vicaire perpétuel de Guîtres : règlement du service de cette église. — A l'évêque d'Agen : nouvelles de la cour, mandées par le Cardinal. — Au juge de Créon : compétition de deux maîtres d'école dans celte paroisse. — Les jurats de Saint-Macaire feront enquête sur la vraie situation des pauvres qui troublent la dévotion des pèlerins de Verdelais. — Au P. Cogorde: au sujet du «meilleur gouvernement» de l'église de Verdelais. — Aux vicaires forains : abus des chapelles domestiques. — Aux mêmes : exemption des tailles pour les biens patrimoniaux et d'acquêts des ecclésiastiques. — Aux jurats de Blaye : bon emploi des revenus des églises de cette ville. — A la mère de Boulaine: fondation du couvent des Filles Notre-Dame, à Saintes. — Aux maire et jurats de Saint-Émiïion: sépulture faite par « force et sans cérémonies, » dans l'église Saint-Martin de Mazerat. — Au juge de Saint-Émilion et au théologal du chapitre : même sujet. — A l'évêque du Mans : couvent des Ursulines de Laval et supérieure dudit couvent. — Au prieur de Castillon et à M. de Mérignac : usurpation d'un chemin longeant l'église de Puisseguin. — Aux évêques de Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, Bazas et Lectoure,, aux archiprêtres et vicaires forains: nouveaux droits levés à Blaye, sur les denrées, depuis l'arrivée de M. de Luxembourg. — Au curé de Lège : naufrage arrivé sur la côte avoisinant cette paroisse. — Au provincial et au prieur des Célestins de Paris: fondation d'un couvent de leur ordre à Verdelais. — Au curé de Saint-André [de Cubzac]: au sujet de deux pieuses femmes qui vivent religieusement en sa paroisse et font beaucoup de bien «à l'endroit des filles ». — A l'évêque de Carcassonne qui demandait une fondation d'Ursulines. — A l'évêque de Dax: sur les mariages clandestins. — A l'abbesse de Fontevrault: réforme du monastère de Fontaines, au diocèse de Périgueux. — Aux Pères de la Doctrine chrétienne et à l'évêque de Condom : introduction de ces religieux dans le collège de cette ville, par les consuls, sans l'agrément du prélat. — Aux évêques de la province : prières à prescrire au sujet de l'attaque de l'ile de Ré par les Anglais. — Au vicaire général de Toulouse : demande de trois religieuses Dominicaines pour une fondation à Bordeaux, etc... — (C 5.)

G. 537. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1618-1628. — Correspondance. Lettres adressées au cardinal de Sourdis. — Du curé d'Artigues: excès commis par les paroissiens de sa congrégation foraine, qui ont pris part au siège de Montravel (1622). — De l'abbesse de Sainte-Claire de Périgueux : indulgences accordées à son monastère. — De l'évêque de Périgueux : affaires de son diocèse. — Des religieux de Saint-Laumer, de Blois : réforme de cette abbaye que le Cardinal tenait en commende. —Des Ursulines de Laval, demandant un bref du Pape pour leur couvent. —Du maire d'Angoulême: collège des Jésuites de cette ville.— De Dom Juste Perrot : chartreuse de Bordeaux. De M. de Smit: «contradiction que le party de M. de Bérulle lui fait partout, et beaux commentaires que le P. Cotton a écrits sur sa maladie. » — De l'évêque de Lectoure, du vicaire général d'Agen, du doyen d'Angoulême: droits nouveaux sur les denrées. — Des Ursulines de Bourg, demandant la visite de la mère de la Croix. —Remerciement d'Apollinaire Almeida, évêque de Nicée, pour les bons offices rendus aux Portugais naufragés sur les côtes de Guyenne. — De l'abbé général de Cîteaux : contre la prétention de l'abbé de Pontigny de convoquer une assemblée des supérieurs de Guyenne. — De l'évêque de Condom : sur un règlement relatif à la collation des bénéfices. — Du même : au sujet de l'introduction des Doctrinaires, dans le collège de celte ville. — De l'évêque de Saintes : exigences du fisc en fait d'impositions ecclésiastiques. —De l'évêque de Dax : affaires communes aux deux diocèses. — De la supérieure des Filles Notre-Dame, à Saintes: commencement de cette fondation. — De M. Gelas, vicaire général d'Agen : prières publiques pour la maladie du Roi. — Du sieur de Blanc, prêtre, demandant à rentrer dans l'église catholique qu'il avait quittée pour se faire huguenot. — De l'abbesse de Sainte-Claire, de Périgueux : autorisation aux Pères Jésuites d'assister ses religieuses dans leurs maladies. — Du chapitre de la congrégation de Saint-Maur : réforme de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. — De l'évêque de Lescar : réduction de la pension de M. de Fondenille, ministre converti, etc… — (C 6.)

C. 538. (Portefeuille.) — 18 cahiers, papier, comprenant 289 pièces.

1620-1626. — Correspondance. — Lettres adressées au cardinal de Sourdis et à ses grands vicaires, principalement par les archiprêtres et vicaires forains sur les affaires de leurs détroits. — 1. « Lettres du diocèze et quelques autres, 1620. » De l'évêque d'Angoulème recommandant deux procès au Cardinal. — Billet autographe du Cardinal touchant le trouble fait à l'église de Castelnau, par Capdeville, procureur. — De M^me^ de Lestonnac, au sujet de son désir « de viure en l'obseruance de l'état religieux. » — « Mémoire des choses non accomplies selon les ordonnances de M^gr^ le Cardinal, en sa visite de l'église S. - Martin-du-Vignac. » — Affaires diverses des paroisses de Moulis, Marcillac, Baron, Mimizan, le Tourne. — 2. «Lettres de Benauge, 1622. » Des jurats de Saint-Macaire demandant pour curé le sieur Bouyer. — Des curés de Cadillac et Loupiac. — 3. «Lettres de Buch et de Born, 1622. » Tenue des congrégations foraines. — Procès-verbal de visite de Saint-Jean de Lamothe, du 13 septembre 1622. — 4. « Lettres de Moulis, 1622. » Affaires paroissiales sans intérêt. — 5. « Lettres de Cernez, 1622. » Superstition qui se pratique annuellement en l'église de Barsac, le jour de la Pentecôte. — 6. Entre-Dordogne, 1622. Du prieur de Castillon, touchant la démolition de la tour de Montravel et l'état de l'église de ce lieu. — Du curé de Saint-Félix, dont les Huguenots ont ruiné entièrement l'église. — Distribution des aumônes de l'Archevêque à Saint-Émilion et Montagne. — «Désolation » des églises du détroit du curé de Libourne. — «Mauuais garçons qui sont à Montravel et tuent plusieurs paysans. » — Usurpation du cimetière de Lamothe-Montravel par les Huguenots. — Les églises de Camps et Cornemps entièrement découvertes et sans service divin. — 7. «Lettres de Lesparre, 1622. » Du curé de Lesparre : le curé de Soulac mort des mauvais traitements que lui ont fait subir les rebelles; pillage des églises du Bas-Médoc; retraite des compagnies de MM. de Pichon et Darrerac. — Du curé de Vensac: reprise de l'église de Soulac par les soldats du Roi. — 8. «Missiues de l'archiprestré de Lesparre, 1623, 1624. » Assemblées de paroisse à Soulac et à Jau-Dignac-Loyrac, pour l'élection de syndics. — Copie des statuts de la « frairie S. -Sébastien » de Lesparre. — 9. « Lettres d'Entre-Dourdougne, 1623, 1624. » Du curé de Lussac : réparation de l'église de ce lieu pour lesquelles cent Huguenots, décrétés de prise de corps, ont payé cinq ou six mille livres; analyse de la donation de cette paroisse à l'abbaye de Faize, faite en 1153 par l'archevêque Guillaume *(sic)*. — Émeute à Vignonnet le 2 novembre 1623 — Du prieur de Castillon: M. de Duras aura le gouvernement de cette ville, «sans soldats, toutefois»; démolition [des murs] de Castillon, à laquelle «M. de Duras a prié M. d'Espernon de surseoir, jusqu'à ce qu'il en ait donné avis à M. de Bouillon. » — Du même, demandant qu'on emploie les pierres des remparts démolis à la reconstruction de l'église; et au sujet des « liurets de controverse» entre catholiques et protestants. — 10. «Missiues de Buch et Born, 1623, 1624. » Désordres à l'église de Gujan. — Du curé de Mimizan, sur «Testat et reuenu » de son église. — 11. «Lettres de Blaye, 1623, 1624. » Prétention du seigneur de Saugeon sur une partie des offrandes de la chapelle de Montuzet. — Visite de la chapelle de Saint-Michel, à Saint-Christoly de Blaye, nouvellement restaurée. — Lettre du maire de Blaye, au sujet du régent de celle ville. — «Extrait, du registre de la congrégation du destroit de Blaye », 2 et 30 mai, 20 juin 1624. — Précepteur huguenot «s'ingérant d'instruire la jeunesse» de Générac. — Acte par lequel l'abbé et les religieux de Saint-Sauveur de Blaye révoquent la concession d'un jardin, par eux faite au vicaire perpétuel de ladite église. — 12. Bourg, 1623. « Estat de la dernière congrégation foraine du Bourgez et Cubzaguez, tenue à Sainct-Sauin, le 18^e^ de juin 1624. » — Procès-verbal de la Congrégation foraine tenue à Saint-Seurin de Touveyras le 20 août 1624. — 13. « Missiues, Cernez, 1623, 1624» Du curé de Bommes, louchant « les entreprises d'un sieur Sauuage, sur les choses de l'église, » à Preignac. — Du curé de La Brède: tableau ridicule mis par le syndic de l'église de Saucats, au lieu des images en ronde-bosse qui ornaient le maître-autel. — 14. « Missiues d'Entre-deux-Mers. 1623, 1624. » Congrégations tenues le 11 juillet 1623, dans l'église Saint-Denis de Climat et dans l'église de Caillau, le 4 juin 1624. — Pièces concernant le refus des chanoines de Génissac, de laisser célébrer la congrégation dans leur église. — Du sieur d'Hiriard: Abus à signaler au Concile provincial. — 15. « Missiues de Cernez, 1625. » Du curé de Bommes, sur les désordres ordinaires à Preignac aux veilles de saint Antoine et de saint Léger. — Pièces relatives à l'exhumation d'un corps indument enseveli clans l'église de Preignac. — 16. « Missiues de l'archiprestré de Lesparre, 1625 et 1626, où sont contenues les insolences de l'armée de M. de Soubize. » Du curé de Lesparre: les curés n'osent célébrer dans les églises à cause des excès qu'y ont commis les soldais. — « Estat du dégast fait par M. de Soubyze et ses gens dans l'église

S.-Christoly et S. -Martin de Conquèques et chapelle de S. -Loup. » — Désordres advenus dans les églises de Cissac et Saint-Sauveur. — Du curé de Saint-Estèphe : nécessité de faire rendre compte à tous les » «fabriqueurs » de son détroit. — Difficultés entre le curé de Lesparre et les religieux de celte ville. — 17. « Missiues de Fronsadois, 1624, 1625, 1626. » Protestation au nom de Peiresc, abbé de Guîtres, contre une ordonnance rendue par le Cardinal, en faveur du curé de Mouillac. — Du curé de Bonzac et du P. Duval : différends entre les religieux de Guîtres et le vicaire perpétuel. — Du curé de Bonzac, demandant à bénir « de beaux tableaux » qu'il a fait faire pour son église. — 18.« Missiues de l'archiprestré de Buch et Born, de 1624, 1625 et 1626. » Ermite et chapelle d'Arcachon. — «Estat des captes des églises de la congrégation de Born. » — Du curé de Parentis: oratoires et chapelles privées. — Extrait du testament de feu M^e^ Siméon Delmain, notaire royal au lieu de Parentis en Born, du 5 mai 1623, etc. — (C 7.)

G. 539. (Portefeuille.) — 9 cahiers, papier, comprenant 225 pièces.

1625-1628. — Correspondance. — Lettres adressées au cardinal de Sourdis et à ses vicaires généraux, par les archiprêtres et vicaires forains. — 1. Blayais, 1625, 1626. Comptes des fabriques de Blaye et ingérence des jurats dans leur vérification. — Concubinaires en diverses paroisses. — Assemblées foraines. — Du curé de Montuzet et au sujet de « la paix que M. de Luxembourg a moyené entre les gentilshommes de sa paroisse. » — Congrégations foraines tenues à Saint-Romain de Blaye, le 12 mai 1625; à Saint-Girons, le 13 mai; à Mazion, le 7 juillet; à Saint-Christoly, le 9 juillet; à Saint-Sauveur de Blaye, le 16 août 1626. — Profanation du cimetière de Marcillac. — Remise de la congrégation foraine de juin 1625, « tout le pays estant tellement esmu par la guerre que nul n'ose quitter sa maison. » — Du clerc de la ville de Blaye au sujet de divers règlements de l'église Saint-Sauveur. — Violences commises contre le vicaire de Campugnan. — 2. Entre-deux-Mers, 1625, 1626. Congrégations foraines tenues à La Sauve, le 7 mars 1625; à Saint-Germain du Puch, le 14 mai; à Cenon, le 16 mai 1626. — Désordre au sujet du banc du sieur Demay, arraché et jeté au milieu de l'église de Génissac. — 3. « Missiues d'Entre-Dourdougne, 1625, 1626. » Du curé de Lussac : relique de la Vraie Croix, retirée pour vingt écus des mains du sieur Jaudruc, à qui elle avait été engagée; réparations de cette église. — Ursulines de Libourne. Émeute à Castillon contre les catholiques, pour la délivrance d'Isaac Marbeuf de Lamothe, meurtrier, prisonnier dans cette ville. — Persécutions de MM. de la Chambre d'Agen contre le prieur de Castillon. — Diverses superstitions à Lussac. — Ministre écossais retiré à Castillon pour « y dresser une académie de fausse théologie. » — Foires et marchés à Castillon, les jours de fête. — Du chapitre de Saint-Émilion demandant l'autorisation de blâmer le curé de Libourne qui avait refusé de montrer la Sainte-Épine au premier président. — 4. « Quelques missiues de Bénauges, 1625, 1626. » Difficultés à Blésignac pour le pain bénit. — «Accord et réconciliation de M^e^ Jean del Riu, vicaire d'Escossan (Escoussans), et sieur Jean Rambauld, habitant dudit Escossan». — Lettres des jurats de Rions, demandant pour prédicateur du Carême le P. Lespinasse, cordelier. —5. «Missiues de l'archiprestré de Moulix, 1625, 1626. » Quêtes de l'église de Castelnau. — Assemblées foraines. — 6. « Bourg, Missiues de congrégation, 1625, 1626. » Procès-verbaux de diverses assemblées foraines. — 7. « Lettres de vicaires forains et curez, 1626. » Enquête sur la non-résidence du curé de Cenon. — Plainte du prieur de Castillon contre le sieur Boubert, juge du lieu, qui a « indiqué la cour », le jour de la fête patronale. — État des fabriques et paroisses du détroit du curé de Bonzac. — Administration de la chapelle de Verdelais. — Assemblées foraines tenues à Fours, le 30 avril 1626; à Berson, le 15 septembre. — Ermite et chapelle d'Arcachon. — Persécutions et violences contre le curé d'Anglade. — Différend entre le curé de Lussac et les religieux de Faize. — École tenue à Barsac par le vicaire. — Régent de Lussac soupçonné d'être huguenot. — Désordres dans le cimetière de Saint-Genès de Castillon. — Nombreux crucifix et tableaux placés dans les églises du détroit du curé de Bonzac. — Cloche nouvelle à Gardegan. — 8. « Lettres des vicaires forains, 1627. » Lamaignère, marchand libraire, rue de Gourgue, à l'opposite de la maison professe, mentionné. — Organisation et revenus du chapitre de Génissac. — Ermite d'Arcachon. — Naufragés espagnols dans la paroisse de Lège.— Visite de cette église par les carabins du duc d'Épernon. —Revenu de la cure de Saint-Trélody. Reddition des comptes des «ouuriers» du Blayais. Religieux de Lesparre. — Congrégations foraines tenues à Camiac, le 16 mars 1627; à Saint-Romain de Blaye, le 19 mars. — Huguenots de Castillon. Rapport de l'archiprêtre de Born sur l'élat des paroisses de son détroit et notamment sur les abus relatifs aux sépultures. — Animosité du duc d'Épernon

contre le curé de Lesparre — Quêtes et confréries de Quinsac. — Congrégations foraines tenues à Camarsac, le 18 mai 1027; à Croignon, le 15 juin; à Saint-Vivien (Blayais), le 5 juillet; à Daignac, le 4 juillet; à Saint-Christoly (Blayais), le 28 juillet (on y remercie le Cardinal d'avoir obtenu pour les ecclésiastiques l'exemption du logement des gens de guerre); à Saint-Giron (Blayais), le 31 août. — Donation pour la fondation d'un monastère d'Ursulines à Saint-Émilion, mentionnée. — Visite de l'église et du cimetière de Saint-Nicolas de Guibou, annexe de Dardenac; de Dardenac; Blésignac et Saint-Léon. — Le curé de Marcillac empêche les soldats du duc d'Épernon d'établir un corps de garde dans l'église de Saint-Giron. — Pénitence publique imposée à quelques habitants de La Teste. — Lettre du curé de cette paroisse concernant, trois maîtres d'école de ce lieu, dont un régent latiniste et un autre non approuvé. — Habitants de Pompignac portant leurs meubles dans l'église, de peur des gens de guerre. — Religieux de saint Romuald, ermites à N. -D. de Mazerat. — Différend entre les chanoines de Génissac. — 9. « Lettres des vicaires forains, 1628 »: Visite des églises et reddition des comptes des « fabriqueurs » de Faleyras et Targon (juillet et août 1627). — Désordre dans l'église de Marsas. — Différend entre le curé de Libourne et la confrérie des Sacquiers. — Prières pour la santé du Cardinal. — Plainte et information contre le curé de Castelnau qui refusait d'assister aux congrégations, etc. — (C 8.)

G. 540. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1629-1644. — Correspondance. — Lettres adressées à H. de Sourdis et à ses vicaires généraux. — 1629, 1630. Lettres des vicaires généraux à M. de Gaufreteau, alors en cour, au sujet d'une levée de dix-huit deniers pour livre, contre les clauses du contrat de 1628, et des exigences exagérées des traitants; — des mêmes à l'archevêque pour le prier d'intervenir en faveur du diocèse. — Sept lettres curieuses de M. de Gaufreteau pour la même affaire; il mande à Bertheau diverses nouvelles de la cour. — 1631. Contagion à Saint-Germain du Puch. — 1638. Désordres pour la distribution du pain bénit à Dardenac. — 1642. Lettre de l'abbé de Tessé, vicaire général, à Montassier, secrétaire de l'archevêché, sur la mort de Bertheau («je pense que vous aurés contribué de tous vos soings à conserver ses papiers et *mémoires. »)* — 1643. «Fabriqueurs» de Rieufret et » «trou» de Saint-Michel. — Refus des religieux de Blaye de faire les réparations nécessaires au prieuré de Peujard. — Le sieur Galeteau, prêtre, «enseigne la jeunesse» de Macau. — Confréries de Saint-Trélody. — Oraisons des Quarante heures pour le Roi et la famille royale. — Dixmon en la paroisse de Fronsac, appartenant à MM. de Gourgue. — Plainte du curé de Libourne contre les jurats de cette ville. — « P. Dumas, religieux et directeur de conscience des Flamands catholiques, en l'Isle d'Espernon, en Médoc. » — Baulard, prêtre, réclame à Montassier ses « gages » pour le service fait à Maransin; il enseigne à lire et écrire aux enfants à Blaye, et désire y rester. — Le curé de Lenton « ne prend rien pour l'administration d'aucuns sacrements, voyant la misère du temps. » — Lettres de M. de Pichon, abbé de Bonlieu, au sujet d'affaires concernant la paroisse de Bassens. — De l'évêque de Poitiers et de son bureau diocésain au sujet de l'arrêt en décharge de la taxe de Mantes, obtenu par les Jésuites. — Plainte (non datée) d'un Observantin prêchant à Cadillac, sur les empêchements apportés à son ministère par le gouverneur de cette ville. — 1643. Deux lettres d'Henri de Sourdis aux vicaires généraux pour la publication de bulles à lui adressées par le Pape. — Deux minutes (non datées) de lettres des vicaires généraux aux Agents du clergé pour les affaires du diocèse... etc. — (C 9.)

G. 541. (Liasse.)— 55 pièces, papier.

1648-1789. — Correspondance. — Lettres adressées aux archevêques et à leurs vicaires généraux. — 1648. Discussions entre le baron de Budos et son curé. — 1650. Le curé de Belvès n'a pu se rendre à l'assemblée des vicaires forains à cause « des gens de guerre et du danger par les chemins. » — 1653. Lettre de Machon, curé du Tourne, retenu à Paris par un procès, à Henri de Béthune qu'il sollicite de le défendre contre les exigences du sieur Dorat, receveur des décimes. — 1669. Lettre de l'archevêque de Thèbes, nonce en France, annonçant la mort de Clément IX. — 1772. Usurpation des biens dépendant de la chapelle de Saint-Jean d'Uch. — Lettre du prince de Rohan à ses vicaires généraux, sur divers détails d'administration. — Les sieurs Villiers et fils aîné prient le prince de Rohan d'intervenir pour le maintien à Blaye du bureau que les fermiers généraux voulaient transférer à Pauillac. — 1773. Troubles à la Trène, au sujet des blés, les 13 et 14 mai. — 1778. Le sieur Duboul, agent de la république du Valais à Rome, demande à y être chargé des affaires du diocèse. — Le curé de Libourne donne quelques détails sur le séjour du Parlement dans cette

ville. — 1789. Remerciements de J. -M. Champion de Cicé à M. Aubert, chanoine de Saint-Seurin, qui l'avait félicité de son entrée au ministère... etc. — (G 10.)

G. 542. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1755-1775. — CONFLITS DE PRESEANCE entre les archevêques et les gouverneurs. — Lettres adressées à L. -J. d'Audibert de Lussan, au sujet d'une difficulté de préséance avec le maréchal de Richelieu, par les cardinaux, de Soubise et de Tencin, les archevêques d'Aix, Paris, Narbonne, Rouen *(copie),* l'évêque de Nevers, le duc de Richelieu, le duc et la duchesse d'Aiguillon, M. de Saint-Florenlin, M. de Tourny, le comte de Lussan, l'abbé Basterot, doyen de Saint-André (1755-1759). — Lettres du prince de Beauvau à l'archevêque, pour lui annoncer sa nomination de gouverneur de Guyenne, et de l'archevêque à M. Bertin, sur les prétentions du gouverneur (1765). — Minutes et copies des lettres de L. -J. d'Audibert de Lussan, au sujet du conflit avec le maréchal de Richelieu, au comte de Charolais, aux cardinaux de La Rochefoucauld, de Soubise et de Tencin, aux ducs d'Aiguillon et de Richelieu, à M. de Saint-Florentin, au comte de Lussan, à l'abbé Baslerot; lettre de l'abbé Baslerot au maréchal de Richelieu et réponse de celui-ci *(copie)* (1755-1759). — Copies des arrêts du Conseil réglant les conflits de préséance entre le maréchal de Berwick et F. -E. de Voyer d'Argenson (1720); entre le maréchal de Richelieu et L. -J. d'Audibert de Lussan (1756). — Extraits du cérémonial observé à l'entrée des archevêques et des gouverneurs et mémoires divers sur leurs conflits de préséance. — « Traitté de conventions de politesse et d'honnêteté entre le prince de Rohan [archevêque de Bordeaux] et le duc de Mouchy » (1775). — (C 11.)

G. 543. (Portefeuille.) — 7 cahiers de 242 feuillets et 145 pièces, papier.

1613-1790. —- SECRETARIAT. — *Regislrum continens nomina eorum qui ad seminandum Christi domini Euangelium prœvio examine admissi sunt;* 1613-1638» : F^{0} 13 v°. Avent 1618 et carême 1619, à Saint-Remy: le P. Thomas Mélezeau, de l'Oratoire. — F° 16 v°. Avent 1619, carême 1620, à Saint-Pierre : le P. Coton, jésuite. — F^{0} 17 v°. Octave du Saint-Sacrement, à Saint-André, même année: le P. Coton. — F° 27. Avent 1627, carême 1628, à Saint-Remy: le P. Garasse « qui prescha néanmoins à Saint-Projet, parce que les ouuriers n'auoient réservé la chaire. » — F^{0} 30 v°. Octave du Saint-Sacrement 1629: M. l'évêque d'Aire. — F^{0} 32 v°. Octave du Saint-Sacrement 1629 : le P. Goalès, jésuite. — F^{0} 33 v°. Avent 1630, carême 1631 : le P. Du Chesne, de l'Oratoire. — F° 36 v°. Octave du Saint-Sacrement 1632, à Saint-André : M^{gr} l'évêque de Bazas. — «Diverses expéditions extraordinaires du secrétariat des années 1619, 1620, 1622, 1623, 1624 jointes ensemble. Bertheau » (cahier de 99 feuillets). — F^{0} 3. Défense aux Carmélites de faire aucune assemblée ou réception jusqu'au « reiglement par Sa Sainteté des différends suruenus ès dits conuents sur le fait de leur direction » (mars 1621). — F^{0} 10. Annexion provisoire à la paroisse de Fargues (Entre-deux-Mers) d'une petite paroisse, appelée Saint-Jean, appartenant à la commanderie d'Arveyres (décembre 1622). — F^{0} 15. Conflits de préséance à Sallebœuf, pour le pain bénit (mai 1623). — F^{0} 17. Curé de Cambes « oyant les confessions de la jeunesse, jusques à l'âge de dix-huit ans, en troupe» (mai 1623). — F°18. Violences du sieur Jean Bertrand, procureur d'office de la juridiction de Rions, contre M^{0} Antoine Vanisac, son curé (mai 1623). —F° 27. Règlement des prétentions respectives de Richard d'Aulède, sieur de Pardaillan, et de D^{lle} de La Faye et ses enfants, habitant la paroisse de La Ruscade (janvier 1624). — F^{os} 51 et suiv. «Estrange action du président Comte [J. le Comte, président aux enquêtes] empeschant la procession et battant le portecroix [à Camblanes]: enquête, informations, ordonnance; lettres du cardinal de Sourdis au Premier Président de Toulouse et au procureur général *(copies)* (avril 1624). —F° 43. Citation des «ouuriers» des paroisses et confréries de Blaye, aux fins de présenter leurs comptes (avril 1624). — F^{0} 46. Injonction à la dame présidente de Cruzeau de se confesser et communier en son église paroissiale de Saint-Christophe (mai 1624). — F^{0} 47. Citation de M. de Mérignac, conseiller en la cour, accusé de mœurs scandaleuses (mai 1624). — F^{0} 48. Images des saint Pierre et saint Paul, ôtées de l'autel de l'église de Saucats et remplacées par un tableau indécent, par Pierre de Carros, soi-disant syndic (juillet 1624). — F^{os} 49-60. Enquête touchant la non-résidence du sieur Laforgue, curé de Preignac (témoins : Arnault de Sauvage, sieur de Lestaige; M^{e} Pierre Rector, jadis notaire royal; Pierre Castaing, praticien, etc.) (novembre 1624). — «Diverses expéditions extraordinaires contre diverses personnes qui ne communient pas dans leurs paroisses ou concubinaires, aux années 1621, 1622, 1623, 1624. Bertheau. » Divers habitants des paroisses de La Teste, Bellebat, Avensan, Le Porge, Marcillac, Beautiran, Soussans. — «Registre des actes faits par M^{gr} l'archevêque de Bordeaux

[L. -J. d'Audibert de Lussan] à l'abbaye de Froidinond, 1757-1759 »; *1er Cahier.* Fº 1 r°. Collation des chapelles d'Anglade de l'église Saint-Remy à J. -F. -S. Martin, curé de la Majestat. — Fº 1 vº. Chapelles de Saint-Émilion, à F. Lagardère. — Fº 2. r°. Trésorerie de Saint-Seurin, à I. Boudin, vicaire général; canonicat de Saint-Seurin, à F. Basterot. — F⁰ 4 r°. Dimissoires aux sieurs de Chaperon, de Camiran, du Myrat, Langoiran, Saint-Marc de la Tour Blanche. — F⁰ 7 r°. Trésorerie de Saint-André, à L. -Jos. de Crémaux d'Antraigues. — F⁰ 7 v°. Auditoral particulier à Michel Beaujeau, supérieur du séminaire de Saint-Raphaël. — *2e Cahier.* Fº 4 r°. Chapelles de Gaillard, à Sainte-Colombe, à M. du Myrat. — Fº 6 r°. F. Irland, chanoine de Poitiers, auditeur primatial dans cette ville. — Fº 6 vº. De Guyonnet de Monbalen, archidiacre de Blaye. — Pouvoirs d'administrer les sacrements, à divers ecclésiastiques (1674-1675). — Pièces diverses relatives au secrétariat : « Ce qui se passe au diocèse de Bordeaux, touchant les monitoires» (4 p. s. d.); — «aduertissement sur les procédures faictes contre quelques concubinaires du diocèse de Bordeaux, pour l'année 1613 » (8 p.). — « Modèle pour excommunier les auteurs des livres hérétiques» (s. d.). — Déclaration des vicaires généraux sur les usages du diocèse relativement à l'exposition du Saint-Sacrement. — 19 pièces relatives aux *Te Deum,* processions, oraisons de Quarante heures, etc. — Arrivée du Roi à Bordeaux (avril 1652. 2 p.). — «Narré de ce qui se passa lorsque MM. les vicaires généraux invitèrent le Parlement à assister au *Te Deum* pour la naissance du Dauphin, fils de Louis XIV. » (1661. 2 p.) — Ordonnance des vicaires généraux pour la pompe funèbre de la reine-mère Anne (1666). — « La mort du pape Clément XI, le 9 décembre 1669. » (5 pièces.) — Prestation de serment du maréchal d'Albret (1671). — Diverses pièces relatives aux officiers de l'archevêché (Caron, vicaire général; de Maure, officiai; Crepelle, secrétaire). — 52 lettres des curés, indiquant les adresses où on devra déposer les plis du secrétariat les concernant (1787-1788). — Dispenses d'aumônier pour les navires marchands : 1782. la *Glaneuse;* 1783. *l'Horizon,* le *Dauphin, l'Éclatant,* la *Victoire* [de Saint-Malo]; 1784. le *Soleil Royal;* 1783. la *Ketty;* 1786. l'*Hercule,* les *Deux-Sophie,* le *Sully.* — 1790: la *Nouvelle-Constitution,* la *Marianne,* le *Marquis de Castries,* le *Charles,* la *Maly,* le *Rayonnais.* — S. d. le *Bordelais, l'Heureuse Famille, l'Éclatant, l'Auguste- Victor* et la *Ménagère* [de Rochefort], le *Duc de Narbonne,* la *Nouvelle Société,* la *Duchesse de Cossé.* — Ordinations, 1694-1697 (cahier in-4° de 44 feuillets). Noms principaux: fº 5 r°. de Lauvergnac, Basterot; f⁰ 7 r°. Roger Barthélemy, fils du président Dalon; f⁰ 13 r°. Jean de Sèze, prébendier de Saint-Émilion; f⁰ 17 v°. Cortade, diacre, chanoine de Saint-André; fº 18 v°. Tonsuré : Fr. -Xav. de Filhot, fils de Romain et de Madeleine Romain de Sallegourde; f⁰ 22 r°. Louis-Auguste de Chataignier de Tossais, sous-diacre, chanoine de Saint-André; fº 25 v°. Joseph Secondat de Montesquieu, diacre; f⁰ 31 r°. Tonsuré : François de Montaigne, fils de François, conseiller au Parlement, et de Thérèse Dusolier; f⁰ 33 v°. Joseph Despujols, chanoine de Bordeaux, sous-diacre; f⁰ 41 v°. Dimissoire à Joseph de Richon, chanoine de Saint-Seurin, etc. — (D 1.)

G. 544. (Registre in- 4º, relié en vélin.) — 265 feuillets, papier; latin.

1613-1627. — EXAMEN DES ORDINANDS. — F°1. «Cayer de l'examen pour les ordres. Les noms de ceux qui ont esté admis et promeus ont esté rédigez au registre des ordinands, et partant on ne voit icy que l'estat de la procédure » (1613-1614). Noms principaux : F⁰ 4 r°. Guillaume Roborel, S. J. — F⁰ 13 r°. Jacques Darche, fils d'Etienne, docteur régent en l'Université de Bordeaux, et Jacqueline Desaigues. — Fº15 v°. Arnaud de Cornet, fils de Joseph et Marguerite de Gardilanne. — Fº 25 v°. Me Hugues Drilhole, chantre de l'église cathédrale Saint-Jean de Bazas. — Fº 29 r°. «2° cayer de l'examen pour les ordres (1615). » — Fº 30 r°. René de Loménie, du diocèse de Limoges. — F° 34 r°. Guillaume de Villeprjeux, fils de Me Pierre et Marguerite Dunoyer. — Fº 61 rº. 1617. Michel Millanges, paroisse Saint-Éloi de Bordeaux. — F⁰ 71 v°. R. D. Franciscus Tallerand de Grignaux, abbas de Aquislris (Guîtres), pour les ordres mineurs. — Fº 74 rº. « *Regestum examinandorum ai ordines suscipiendos* (1617). » — F⁰ 90 v°. 1618. François Fonteneil, de la paroisse de Saint-Mexans de Bordeaux. — Fº 99 v°. «Examen pour les ordres (1618). » — Fº114 v°. 1619. Me Antoine Amadou, chanoine de l'église collégiale du Mas-d'Agenais. — Fº119 r°. « Examen pour les ordres (1620). » — Fº120 r°. Henri Darche, fils de Me Étienne, avocat au Parlement et docteur régent en l'Université de Bordeaux. — Fº 140 r°. *« Examen pro ordinandis* (1620). » — Fº144 r°. François Richon, chanoine de Saint-Seurin. — Fº 158 r°. 1623. « M. Jean de Cous, du diocèse de Limoges, s'est présenté pour estre reseu à l'ordre de diacre; renuoyé pour s'estre présenté avec un habit indessant. » — Fº 169 r°. Louis Pichon, clerc de Bordeaux, chanoine de Saint-André. — F⁰ 175 r°. «Pour les ordres» (1625). — Fº 176 v°. Alphonse Darrial. —

F^0 203 v°. 1626. François de Ségur, fils de feu noble Jean de Ségur, seigneur de Francs, et de noble Jeanne de Gasq. — F^0 227... de Brach, acolyte de Bordeaux, bénéficier de Saint-Michel. — F^0 230 v°. 1627. Guillaume Joye, clerc, chanoine de Saint-Seurin, etc. — (D2.)

G. 545. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 88 feuillets, papier; latin.

1622-1631. — ORDINATIONS ET DIMISSOIRES. — F^{0}1 r°. « R*egeslum continens nomina eonim qui ad tonsuram, minores et majores ordines promoti sunt in diœcesi Burdigalensi, sub illustrissimo et reuerendissimo D. D. Francisco, lit. Sanctæ-Praxedis presbytero Cardinali, Archiepiscop. Burdegalensi, Aquitaniæ primati, ab anno 1622 inclusive. Bertheau, secretarius »* (1622). — Noms principaux: F^0 3 v°. Tonsuré: Lancelot de Blanc, fils de M^e Jacques de Blanc, « in questura Aquitaniae regis aduocati, » et de Jacquette de Maledan. —F°4v°. Ordres mineurs à Jules de Nort, chanoine de Saint-Seurin. — F^0 7 v°. M^e Godefroy de Poitevin, conseiller au présidial, reçoit tous les ordres, consécutivement, moins la prêtrise; — dimissoire à Jacques de Pichon, fils de François, conseiller du Roi en ses Conseils, président au Parlement, et Catherine de Bayolier. — 1623. F^0 8 r°. Tonsurés: Jean Baritaud, fils de Godefroy, conseiller au Parlement, et Marie Dupérier; Pierre Aubrin, fils de François, conseiller au présidial, et Françoise Dunoyer. — F^0 8 v°. Tonsuré: Étienne de Bély, fils de M^e... de Bély, conseiller au présidial, et de Marguerite Dubernard. — F°9 v°. Tonsurés: François de Raymond, fils de Raymond, conseiller au Parlement, et Marie Martin; André de Balodes, fils de noble Jacques et Jeanne de Montaigne; André Sabourin, fils de Jean, conseiller au Parlement, et Madeleine de Pont-Castel. — F^0 12 v°. Sous-diacre: Olivier-André de Laussade, chanoine de Villandraut. — F^0 13 v°. Tonsuré: Pierre de Nort, fils de François, ancien conseiller au Parlement, et Élisabeth du Roy. — F^0 15 v°. Sous-diacre: Louis de Pichon, chanoine de Saint-André. — 1624. F^0 16 v°. Dimissoires à Lancelot et Gui de Maniban, fils de Jean, conseiller du Roi en ses Conseils, président au Parlement de Toulouse; Léon de Lalanne, clerc de Bordeaux, abbé de Saint-Ferme; Jean Duvergier, fils de feu Christophe, conseiller au Parlement, et Pétronille de Mynvielle. — F^{0}19 r°. Sous-diacre: Jérôme de Ruvère, acolyte du diocèse de Turin, abbé de Saint-Maur et Saint-Janvier. — 1625. F^0 23 r°. Tonsurés: Léon de La Chèze, fils de Joseph, conseiller au Parlement, et Catherine de Prugne; René de Pontac, fils de Joseph, procureur du Roi au Parlement, et Jeanne de Pichon; Isaac Dubergier, fils de feu Isaac, conseiller au Parlement, et Judith Misnard. — F^0 25 v°. Tonsurés: Martial Mosnier, fils de Martial, président aux requêtes, et Barbe Maraud; — dimissoire à Marc-Antoine de La Vie, fils de Bernard, premier président au Parlement de « Po » (Pau), et Antoinette de Camain. — 1626. F^0 28 v°. Tonsuré: Marc-Antoine de Gourgue, fils de Pierre, trésorier de France, et Pétronille de Ferrand. — F^0 31 v°. Tonsuré: Antoine Lopès, fils de M^e François, docteur en médecine, et Isabelle Mendès. — F^0 32 v°. Tonsurés: François de Ségur, fils de Jean, seigneur de Francs, et Jeanne de Gasq; Simon Mingelousaux, fils de Jean, chirurgien, et Jeanne de Lafargue. — F^0 34 r°. Tonsuré: François de Villeneufve, fils de Jean, conseiller au Parlement, et Antoinette de Dinefort. — F^0 36 r°. Tonsurés: Jean de Gourgue, fils d'Arnaud et Marie du Vignau; f° 36 v°. Étienne Joly, fils d'Étienne, conseiller au Parlement, et Jeanne de Saint-Sever; Pierre Ferron, fils de noble François, conseiller au Parlement, et Marguerite de Martin. — F^0 37 v°. Sous-diacre: François Fonteneil, sous-doyen de Saint-André. — F^0 38 r°. Dimissoire à Jean Daffis, sous-diacre, docteur en théologie. — F^0 39 v°. Tonsuré: Isaac de Gourdes, fils d'Émeric, conseiller au Parlement, et Blanche de Boucault. — F^0 40 v°. Sous-diacre: Guillaume Joyes, chanoine de Saint-Seurin. — F^0 42 r°. Tonsuré: Jean d'Alesme, fils de Guillaume, conseiller au Parlement, et Marie de Sieutat. — F^0 44 v°. Tonsuré: Pierre Simon de Boucaud, fils d'Isaac, conseiller au Parlement, et Jeanne Desclaux. — F^0 45 v°. Dimissoire à Louis de Nogaret, acolyte de Bordeaux, abbé commendataire de l'Isle-en-Médoc; — tonsuré: Vincent de Lalanne, fils naturel de feu Lancelot de Lalanne, président au Parlement. — 1628. F^0 47 r°. Dimissoire à Jean de Fonteneil, chanoine de Saint-Seurin. — « *E vivis excessit illnstrissimus et reuerendissinums D. D. Cardinalis de Sourdis, die 8 mensis februarii 1628. Bertheau, secretarius. »* — F^0 48 r°. Dimissoires à Charles du Sault, fils de Jean Olivier du Sault, avocat général au Parlement, et Marie Dalesme; à Jean de Massip, fils de Henri, conseiller au Parlement, et Marie de La Roche. — F^0 52 r°. Dimissoire à Jacques et Jean de Guyonnet, fils de Pierre, conseiller au Parlement, et Jeanne de Blanc. — F^0 57 r°. Ordination de Jean Daffis, nommé évêque de Lombez, par Antoine de Cous, évêque de Condom (11 novembre). — F^0 57 v°. Sacre du même, par l'évêque de Condom, assisté de François de la Béraudière, évêque de Périgueux, et Gilles Boutaut, évêque d'Aire. — 1629. F^0 60 v°. Dimissoire à René de Pichon, fils de François,

conseiller du Roi en ses Conseils et président au Parlement, et Catherine de Bavolier. — F^{0} 68 v°. Dimissoire à Alphonse de Lalanne, fils de Lancelot, président au Parlement, et Finette de Pontac. — F^{0} 69 v°. Tonsuré: Denis de Mulet, fils de Pierre, seigneur de Queyrac, conseiller au Parlement, et Catherine d'Auzon de Bouran. — F^{0} 74 v°. Dimissoire à Jean et Pierre Leberthon, fils de François, baron de Mornac, conseiller au Parlement de Toulouse, et Marguerite de Massip; — dimissoire à Léon Massiot, chanoine, aumônier de Saint-André. — 1630. F^{0} 77 r°. Tonsuré: Jérôme Lopès, fils de François et Isabelle de Mendès; v°. ordres mineurs à Jean-Jacques du Sault, chanoine de Saint-André. — F^{0} 79 v°. Tonsuré: André Richon, fils d'Etienne Richon, trésorier de France, et Jeanne Desaigues. — F^{0} 83 r°. Dimissoire à Jean de Pontac, fils de Jean, procureur général, et Jeanne de Pichon. — F^{0} 84 v°. Dimissoire à Jean Dussault, fils de Jean Olivier, avocat général, et Marie Dalesme. — [F^{0} 85 r°. 1er décembre 1630. Première ordination faite par Henri de Sourdis.] — F^{0} 87 v°. Tonsuré: Guy Voisin, fils de Jean Guy, conseiller au Parlement, et Jeanne de Tarneau. (D 3.)

G. 546. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 100 feuillet, papier; latin.

1661-1681. — Ordinations et Dimissoires. — Noms principaux.: 1661. F^{0} 2 v°. Dimissoires à Pierre Malescot. fils de Simon, avocat du Roi au présidial, et Marie Lavaud; à Henri de Nesmond, fils de Henri, président au Parlement, et Marie de Tarnaud. — F° 3 v°. Tonsuré: Joseph de Gourgue, fils de Jean, président au Parlement, et Marie Larché. — F^{0} 4 r°. Tonsuré: Charles Dussault, fils de Philibert, conseiller au Parlement, et Jeanne de Grymard. — F^{0} 5 v°. Tonsuré: Jacques de Mons, fils d'Albert-Paul, conseiller au Parlement, et Jeanne de Pommier. — 1663. F^{0} 13 r°. Tous les ordres à Armand de Secondat de Montesquieu (14-25 juillet). — F^{0} 14 r°. Tonsuré: Jacques de Pichon, fils de Jacques, sieur de Muscadet, conseiller au Parlement, et de Jeanne de Massip. — F^{0}15 v°. Tonsurés: Augustin d'Hostens, fils d'Étienne, président à la Cour des Aides, et Marie Duval; Jean-Élisabeth Baritaud, fils de Jean, avocat général à la Cour des Aides, et Marie Bonie. — 1664. F^{0}18 r°. Prêtre: Claude Caron, chanoine de Saint-André; dimissoire à Étienne de Tarneau, fils d'Antoine, président au Parlement, et Françoise de Pontac. — F^{0} 19 r°. Tonsurés: Jacques et Jean de Pontac, fils de Jacques, procureur général, et Finette d'Alesme. — 1666. F^{0} 28 r°. Ordres mineurs à Henri Dorat-Disnematin. — F^{0} 29 v°. Dimissoires à Marie-Antoine Leberthon d'Aiguille, fils de Pierre, chevalier, et Françoise de Cheurier, et à Joseph d'Essenault, fils d'Andron et feue Jeanne de Blanc. — F°30r°. Dimissoire à Jean Bernada, clerc de Bordeaux, chanoine de Saint-Seurin. — 1667. F^{0} 31 r°. Tonsuré: Etienne-Romain de Pichard, fils de M. de Pichard, conseiller au Parlement, et Marie de Soulies; v°. Tonsuré: François-Joseph de Ferron, fils de Charles Archambaud, seigneur de Carbonnieux, et Anne-Benoîte de Flamarens. — F^{0} 33 v°. Tonsuré: Joseph de Baritaud, fils de Jean, avocat général à la Cour des Aides, et Marie Bonie. — F^{0} 35 r°. Henri-Ignace de Montagne, fils de François, seigneur de Bussaguet, et Thérésine Dusoulier.—1668. F^{0} 37 r°. Diaconat: Joseph de Fonteneil, chanoine de Saint-Seurin; dimissoire à noble Charles Dubourg, fils de Joseph Dubourg-Farnoulx conseiller au Parlement, et Marie Duhamel; à noble Joseph de Secondat de Montesquieu, clerc de Bordeaux, abbé commendataire de Faize, paroisse de Lussac (Gironde). — 1669. F^{0} 40 v°. Tonsuré: Jacques-Hyacinthe Leberthon d'Aiguilhe, fils de Marc-Antoine, président au Parlement, et Marie Salomon. — F^{0} 45 v°. Tonsuré: Jacques-Philippe de Gaufreteau, fils de Jacques de Gaufreteau, chevalier, baron de Francs et Puynormand, et Marie Leberthon d'Aiguilhe. — F^{0} 46 r°. Tonsuré: Jacques Secondat. — 1670. F^{0} 47 v°. Dimissoire à Jean et Joseph Duduc, fils de Jean, conseiller au Parlement, et Jeanne de Loupes; à Martial Dupérier, fils d'Antoine, conseiller au Parlement, et Marie d'Essenault. — 1671. F^{0} 49 r°. Tonsuré: Jacques-François de Pichon, fils de Bernard, conseiller du Roi en ses Conseils, président au Parlement, et Anne Daffis. — 1672. F° 72 r°. Tontsuré: Jean de Boucaud, fils de Jean, conseiller au Parlement, et Suzanne Roubillard. — 1673. F^{0} 56. Tonsuré: Jean Fonfrède, fils de Antoine et Jeanne Charretier [de Libourne]. — F^{0} 57 r°. Tonsuré [à Génissac]: Joseph de Thibaud, fils de François, conseiller au Parlement, et Marie Bonnet. — F^{0} 59 v°. Diaconat: Charles Allain de la Vigerie, chanoine et chantre de Saint-André. — F^{0} 61 v°. François Salomon, rebaptisé sous condition avant d'être admis aux ordres. — F^{0} 62 r°. Dimissoire à Jean de Boucaud, sous-diacre, doyen de Saint-Seurin. — F^{0} 63 v°. Prêtre: Alphonse de Boucaud, chanoine, sacriste de Saint-André; dimissoire à Pierre-Louis Allain de la Vigerie, fils de Jean Vincent, conseiller au Parlement, et de Jeanne de la Crompe. — 1675. F^{0} 66 v°. Ordres mineurs à Jean Mosnier, chanoine de Saint-André. — F^{0} 67 v°. Dimissoire à Jean de Cazes, fils de Joseph et Françoise Cassaigne [de Libourne]. — F^{o} 68 v°. Dimissoire à Joseph d'Arche, fils de Jean,

procureur général à la Cour des Aides, et Marguerite Thibaut. — 1676. Fº 70 v°. Tonsuré: Jean de Constantin, fils de feu Martin, conseiller, et Christine Duval. — Fº 71 r°. Dimissoire à René de Pontac, clerc, chanoine de Saint-André, et à Antoine Lavau, acolyte, chanoine et trésorier de la même église. — Fº 71 v°. Dimissoire à Étienne Darnal, fils de Pierre, ancien trésorier de France, et Catherine Denis. — 1677. Fº 75 v°. Dimissoire à François de Pomiès, fils de Jacques, conseiller du Roi en ses Conseils, président aux. enquêtes, et Marguerite de Massiot. — 1678. Fº 78 v°. Tonsuré: Joseph Donissan, fils de Charles et feue Marie de Maniban; v°. Tonsuré: Jean Chavaille, fils d'Étienne, avocat au Parlement, et Madeleine Disnematin-Dorat. — Fº 81 v°. Dimissoire à Pierre Tanesse, fils de Pierre, avocat au Parlement et docteur-régent, et Catherine d'Autiège. — 1679. Fº 82 v°. Dimissoire à Charles Dubourg, chanoine de Saintes. — Fº 85 v°. Tonsuré: Jacques de Pichon, fils de François et Anne de Fonteneil. — 1680. Fº 86 r°. Dimissoire à Alexandre de Pontac, fils de feu Jean, seigneur de la Salle, et Marie de Fiani. — Fº 87 v°. Sous-diacre: noble Jacques-Antoine Phélipeaux, acolyte de Paris, prieur de Saint-Denis de Poix, diocèse d'Amiens. — Fº 88 r°. Tonsuré: Pierre d'Essenault, fils de Léonard, conseiller au Parlement, et Marie Le Roux. — Fº 89 v°. Dimissoires à Jean Fonfrède, fils de Jean et Isabelle Tudat (paroisse Saint-Christophe de Bordeaux); à Jacques Dorat, fils de Léonard Dorat-Disnematin et Jeanne Cruseau; à Joseph-Louis de Montaigne, fils de feu Guillaume, chevalier; seigneur du Taillan, et Marthe Duchon. — Fº 90 r°. Dimissoire à Jean-Martial de la Chassaigne, fils de Jean, seigneur de Pressac, et Isabelle Daiz. — Fº 92 v°. Dimissoire à Guillaume de Coudert, acolyte, chanoine de Saint-Seurin. — Fº 94 r°. Dimissoire à Pierre-François et Guillaume Roborel, fils de Jean, juge royal à Barsac, et Anne Toulon. — (D 4.)

G. 547. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 141 feuillets, papier; latin.

1744-1764. — Ordinations et Dimissoires. — Noms principaux: 1745. Fº 6 v°. Dimissoire à Jean Brochon, clerc de Bordeaux. — Fº 10 r°. Sous-diacre: François de Lajeard. — 1746. Fº 12 v°. Dimissoire à Godefroy Guyonnet de Monbalen. —Fº13 r°. Dimissoire à André-Véronique Leberthon, acolyte, chanoine de Saint-André. — Fº 14 v°. Diacre: Joseph de Montmirel. — Fº15 r°. Tonsuré: André de Paty. — Fº 21 v°. Dimissoire à Joseph Féger, clerc de Bordeaux, et à François Fiacre de Grave, acolyte, chanoine de Pézénas. — 1747. F° 23 r°. Tonsuré: Arnaud-Mathieu de La Montaigne. — Fº 25 vº. Dimissoire à Auguste Lequien de la Neufville, clerc de Bordeaux [depuis évêque de Dax]. — Fº 26 v°. Prêtre: François-Joseph Le Comte de La Tresne. — Fº 27 v°. Tonsuré: Laurent de Garat. — 1748. Fº 32 r°. Tonsuré: François de Mondenard de Roquelaure. — Fº 35 v°. Acolyte: Joseph-Augustin de La Montaigne. — Fº 39 r°. Dimissoire à Pierre Dudon. — 1749. F° 40 rº Sous-diacre: Jean d'Arche de Portets. — 1751. Fº 53 r°. Tonsuré: Jean-Simon Langoiran [ordonné prêtre le 22 mars 1760, par M. de Saint-Sauveur, évêque de Bazas (f° 119 v°) ([1])] — Fº 55 v°. Ordres mineurs à Louis de Filhot. — 1752. Fº 53 v°. Dimissoire à Jacques Journu. — Fº 59 v°. Tonsuré: Jean-François Dudon, jésuite. — 1753. Fº 67 v°. Tonsuré: Antoine de Paty. — 1753. Fº 72 r°. Prise d'habit et réception de Denis Molinié, nommé, par Benoît XIV, chevalier de l'ordre du Christ. — 1755. Fº 86 v°. Diacre: Joseph-Léon Dalon. — Fº 93 r°. Dimissoire à Michel de Majance de Camiran. — Fº 94 r°. Prise d'habit et réception de Pierre-Louis de Gaulian, nommé, par Benoît XIV, chevalier de l'ordre du Christ. — 1756. Fº 95 r°. Même cérémonie pour François Germain. — 1758. Fº 109 r°. Dispense de l'irrégularité encourue par Jean-François de Carrière pour avoir jugé au criminel en qualité de conseiller au Parlement. — 1761. Fº 127 r°. Prêtre: Jean-Stanislas Pérès-Duvivier. — 1763. Fº135 r°. Dimissoire à Jérôme-Jacques-Victor de Rauzan. — 1744. Fº138 v°. Dimissoire à Jean-Pierre de Sèze. — (D 5.)

G. 548. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 149 feuillets, papier; latin-français.

1764-1783. — Ordinations et Dimissoires. — Noms principaux: 1765. Fº10 r°. Dimissoire à Pierre de Sèze. — 1766. Fº15 v°. Ordres mineurs à Luc Coppinger. — Fº 16 r°. Dimissoire à Éléazar de Meslon. — 1768. Fº 21 r°. Tonsuré: Pierre Laforce de Mondenard de Roquelaure. —F°26r°. Tonsurés: Jean-Auguste-Étienne de Narbonne-Pelet et Pierre-François de Cazes. — 1771. Fº 34 v°. Tonsuré: Pierre de Sèze. — 1772. Fº 39 v°. Incorporation de Pierre-Joseph-Marguerite de Gilibert. — 1774. Fº 59 r°. Dimissoire à Éléazar de Meslon, chanoine du Mas-d'Agenais, «dont M. Bourrachot (supérieur de Saint-Sulpice) a toujours rendu les meilleurs témoignages ». — 1775. Fº 63 r°. Dimissoire à François-Joseph de Villeneuve. — Fº 65 v°. Diacre: Louis-Pierre de Sèze. — 1778. Fº 102 r°. Dimissoire à Jean de la Chassaigne. — 1779. Fº 111 r°. Dimissoire à Ambroise-

([1]) Il fut massacré, le 14 juillet 1792, dans la cour de l'archevêché, à cette époque l'hôtel du département.

Pierre Daubenton. — 1780. F^{0} 122 r°. Dimissoire à Jean-Jacques-Henri-Godefroy-Charles-Antoine de La Roche-Aymon, fils de Jacques et Elisabeth Thomas de Lagarde, de la paroisse de Saint-Martin-du-Bois. — F° 122 v°. Dimissoire à Jérôme-Jacques-Victor de Rauzan. — 1781. F^{0} 131 r°. Dimissoire à Louis du Bosc, américain. — 1783. F^{0}149 v°. Incorporation de Charles-Lubin Lulé de Jardin. — (D 6.)

G. 549. (Registre in-f°, cartonné.) — 83 feuillets, papier; latin.

1701-1716. —APPRORATIONS ET POUVOIRS, DISPENSES, etc. — F° 1. « *Regestum in quo continetur quidquid quotidie expcdilur in secretariatu archiepiscopalûs Burdigalensis, mandato III. et Rev. D. D. Armandi Bazin de Besons, Burdigalensis archiepiscopi, Aquitaniœ primatis, necnon Regi ab omnibus consiliis.* » — (D 7.)

G. 550. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 14 pièces, papier; latin.

1730. — POUVOIRS DES OFFICIERS DE F. -II. DE MANIBAN. — Vicaires généraux: Jean-Luc d'Arche, docteur en théologie, doyen de Saint-André; Jean Blancofort, bachelier en théologie, licencié *in utroque jure* de la Faculté de Paris, sous-doyen de Saint-André; Barthélemy Basterot, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de l'Isle, chanoine de Saint-André; Pierre Calandrini, licencié en théologie, chanoine de Saint-André. — Official diocésain et auditeur général de la province: Jean Blancofort, vicaire général. — Auditeur particulier: François Dugros, docteur en théologie, archidiacre en l'église Saint-André. — Juge de primace: Jean Grégoire, licencié en théologie, chanoine de Saint-André. — Deuxième juge de primace: Guillaume Darche, docteur en théologie, chanoine de Saint-André. — Troisième juge de primace: Louis Meillan, bachelier en théologie, chanoine de Saint-Seurin. — Promoteur provincial, métropolitain et diocésain: Pierre Ferbos, docteur en théologie. — Auditeur métropolitain à Poitiers: Jacques de Nesde, docteur en théologie, chanoine et prévôt de l'église de Poitiers. — Auditeur primatial à Poitiers: Zacharie Guillot, docteur en théologie, chanoine de Sainte-Radegonde. — Promoteur métropolitain à Poitiers: Pierre-Jacques Bouchier de Cordelas, docteur en théologie, chanoine de Poitiers. — Promoteur primatial de Poitiers: Jean Thoreau, docteur en théologie, prieur de N. -D. de Châteaularcher. — (D 8.)

G. 551. (Registre in-f°, relié en vélin.)— 131 et 15 feuillets, papier latin.

1735-1760. — APPROBATIONS ET POUVOIRS, DISPENSES, etc. — F^{0} 1 r°. « *Registrum in quo continetur quidquid quotidie expedietur in secretarialu archiepiscopatûs Burdigalensis, mandato Ill^{mi} et RR^{mi} D. D. Francisci Honorati de Maniban, Burdigalen. archiep., Aquitan., primatis.* » — F^{os} 78-108. s *Ordo vicariorum civitatis et totius diœcesis Burdigalensis prout admitluntur, vel ab una ad aliam parochiam transferuntur* » (1748-1760). —F^{os} 116-131. « *Nomina eorum qui simpliciter approbantur»* (1744-1775). — A la fin du registre. F^{os} 1-15. Approbation des religieux des divers couvents du diocèse. — (D 9.)

G. 552. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 118 et 26 feuillets, papier; français.

1756-1787. — *I^{re} Partie.* APPROBATION DES RELIGIEUX, pour la confession et la prédication. — Nombre comparé des religieux en 1756 et 1787: Augustins, Bordeaux: 15, 8. — Bénédictins, Bordeaux: 0, 1; La Sauve, 0, 0. — Capucins, Bordeaux: 4. 9; Cadillac et Langon: 10, 6. — Grands Carmes, Bordeaux: 16, 16; Castillon: 0, 3; Langon: 0, 2. — Petits Carmes, Bordeaux: 11, 7; Chartrons: 10, 9; Virou: 0, 1. — Célestins, Verdelais: 1, 0. — Chanceladais, Verteuil: 3, 0. — Cordeliers, Bordeaux: 13, 12; Saint-André - de-Cubzac: 3, 3; Rions: 3, 4; Saint-Macaire: 4, 0; Saint-Émilion: 2, 0; Lesparre: 3, 0.— Doctrinaires, Cadillac: 0, 0. — Feuillants, Bordeaux: 4, 5. — Jacobins, Bordeaux: 11, 7; Saint-Émilion: 1, 3; Génissac: 0, 0. — La Mercy: 6, 4. — Minimes,. Bordeaux: 10, 0; Blaye: 5, 0. — Récollets, Bordeaux: 27, 15; Bourg: 0, 0; Créon: 0, 1; Libourne: 12, 7. — Trinitaires de Saint-Laurent: 5 (dont 1 pour le Fort-Médoc), 1. — *II^{e} Partie.* COUVENTS DE FILLES. 1752-1787. F^{0} 1 r°. Modèle des lettres d'approbation des élections de supérieures. — 1752. F^{0} 2 v°. Olive d'Andrau, supérieure des Ursulines de Saint-Émilion. — F^{0} 4 r°. Dispense des vœux et permission de sortir du couvent des Filles de la Foi, pour Pétronille Laville. — 1756. F^{0} 4 v°. Catherine-Olive-Claire de Montferrand, supérieure des Filles Notre-Dame, Bordeaux. — 1760. F^{0} 5 v°. 30 janvier. Établissement des Filles de la Foi à Blaye pour l'éducation de la jeunesse. — F^{0} 6 r°. 15 février. Établissement des mêmes religieuses à Cadillac. — 1762. F^{0} 6 v°. Marie de Montferrand, supérieure des Filles de Notre-Dame,

Bordeaux. — 1794. Fº 7 r°. Marie d'Albessard, supérieure des Bénédictines, Bordeaux. — 1771. F° 5 r°. Jeanne d'Arche, supérieure du même monastère. — 1774. Fº 11 r°. Angélique de Poyferré, supérieure des Filles Notre-Dame, Bordeaux. — 1778. Fº 17 r°. Marie de Cosson, supérieure des Ursulines, Bourg. — 1780. Fº 18 r°. Suzanne de Cadouin, supérieure des Filles Notre-Dame, Bordeaux. — F. 18 v°. Translation de la sœur de Brezets du monastère de l'Annonciade de Bordeaux à celui de Marmande. — Fº 21 r°. Filles Notre-Dame, Bordeaux: augmentation du nombre des mères nécessaires aux offices du monastère. — Fº 21 v°. Élisabeth de Rauzan, supérieure des Filles Notre-Dame, Bordeaux. — 1785. F° 24 r°. Catherine-Aimée de Ruat, supérieure de la Visitation, Bordeaux. — 1786. Fº 25 r°. Marie de Chastang, supérieure des Bénedictines, Bordeaux. — (D 10.)

G. 553. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 58 et 39 feuillets, papier; latin.

1760-1781. — VICAIRES ET PRETRES APPROUVES. — I*re partie.* Fº 1 r°. « *Nomina vicariorum diœcesis Burdigalensis, a die prima Augusti 1760.* » — *IIe partie.* Fº120. « *Nomina sacerdotum qui simpliciter approbantur ad confessiones fidelium audiendas et verbum Dei annuntiandum, a die Ia mensis Augusti 1760.* » — Fº 17 r°. Déclaration du prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, dérogeant en faveur des chanoines de Saint-André à l'ordonnance qui révoquait tous les pouvoirs verbaux et illimités, «sans qu'ils puissent toutefois en prendre droit pour l'avenir et opposer à notre juridiction une grâce spéciale unanimement reconnue comme telle par le chapitre. 9 mars 1772. » [Copie certifiée et transcrite par ordre au registre, par de Londres, secrétaire de l'Archevêché.] — (D 11.)

G. 554. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 45 feuillets écrits, papier.

1757 — REPERTOIRE ALPHABETIQUE DES PAROISSES, CURES ET VICAIRES DU DIOCESE DE BORDEAUX, avec le patron de chaque paroisse, l'archiprêtré et la congrégation auxquels elle appartient. — 356 paroisses mentionnées, y compris celles de Bordeaux, et 24 annexes. (D 12.)

G. 555. (Registre in-f°, relié en vélin). — 101 feuillets, papier.

1773-1781. — LISTE DES PAROISSES DU DIOCESE, indiquant leurs nom et patron, leurs archiprêtré et congrégation, leur distance de Bordeaux, leur étendue, le nombre des paroissiens et particulièrement des communiants, leurs patrons et collateurs, leur revenu à raison de la taxe des décimes; les nom, surnom, âge, services dans le diocèse, des curés et vicaires; l'adresse de chacun d'eux pour leur faire parvenir les lettres et dépêches. — 391 paroisses mentionnées. Fº 1. «Cet extrait des renseignements a été fait en 1773; il faut, par conséquent, ajouter aux années de service depuis lors, excepté à l'article des curés où j'en ai fait les changemens, ce jourd'hui, 17 février 1781. » — (D 13.)

G. 556. (Registre in-f°, relié en vélin.)— 107 feuillets, papier.

1773-1786. — Liste des paroisses du diocèse. [Autre exemplaire du précédent, tenu à jour jusqu'en 1786.] — 399 paroisses mentionnées. — Fº 2 r°. Noms des vicaires généraux [les noms en italique ont été barrés]: *Boudin; de Grigny;* de La Porte [on a ajouté: évêque de Carcassonne, 1803]; *d'Andrezel; de La Bintinaye; Langoiran;* de Camiran, doyen; *d'Héral;* Thierry; *de Ségur; de Caylus; de Castries; de Verninac.* — Au fº 4 resté en blanc: «M. l'abbé de Boisboissel, nouvellement pourvu de l'abbaye de Verteuil en Médoc, a prêté serment par la bouche de M. d'Héral, vicaire général du diocèse. » — Fº 106. « Liste alphabétique des annexes du diocèse de Bordeaux » [au nombre de 38]. — (D14.)

G. 557. (Registre in-fº, relié en vélin.) — vi-94 pages, papier.

1766-1783. — «NOMS DES CURES ET DES CURES DU DIOCESE DE BORDEAUX, archiprêtré par archiprêtré, distingué par congrégation. » — P. II-III. «Nombre des exemplaires à envoyer aux diverses congrégations du diocèse, des différentes expéditions du secrétariat de l'archevêché de Bordeaux » [en tout 405]. — P. vi. Table. — P. 1. «N. B. Il y a dans le diocèse de Bordeaux trois cent quatre-vingt-dix-neuf paroisses, y compris celles de la ville, de Saint-Émilion et de Villandraut qui ne se trouvent pas dans le présent registre, et quarante et une annexes. A Bordeaux, 21 avril 1774. De Londres, secrétaire de l'Archevêché et chanoine de Saint-Émilion. » —Noms des curés et des cures: P. 1-4, Lesparre; 5-8, Moulix; 8-13, Cernès; 13-17, Buch et Born; 17-21, Bénauge; 21-28, Entre-deux-Mers; 28-32, Entre-Dordogne; 33-3(5. Fronsac; 37-40, Bourg; 40-43, Blaye. — P. 47-94. « *Vicarii foranei et testes synodales archiepiscopatùs Burdigalensis* » (1766-1783). — (D 15.)

G. 558. (Registre in-f°, relié en veau.), — 534 pages, papier.
Au dos: RENSEIGNEMENTS. LES VILLES ET LES ARCHIPRETRES DE LESPARRE ET DE MOULIX. TOME I.

1772-1773. — RENSEIGNEMENTS SUR L'ETAT DU DIOCESE recueillis par ordre du prince de Rohan. Tome I, P. 3-9. Table des principaux articles des quatre volumes de renseignements. — P. 25. « Additions qui pourroient survenir pour l'église primatiale Saint-André de Bordeaux. » — P. 27. État de l'église Saint-André de Bordeaux, au commencement de 1773 (évêchés suffragants, archevêque, vicaires généraux). — P. 28-29. Chapitre de l'église métropolitaine et primatiale Saint-André (dignitaires, chanoines, chanoines honoraires, chanoines semi-prébendés, prébendiers). — P. 31. « Additions qui pourroient survenir pour l'insigne église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux. » — P. 33-34. État de l'église Saint-Seurin au commencement de 1773 (dignitaires, chanoines, chanoines semi-prébendés, prébendiers). — P. 35. Noms des sujets qui étaient au Séminaire des Ordinands à la fin de l'année 1772 (1 prêtre, 4 diacres, 9 acolytes, 10 clercs, 1 laïque, soit 25 au total). — P. 37. État du séminaire de Saint-Raphaël au commencement de 1773 (3 directeurs, 1 pensionnaire séminariste, 11 théologiens, 15 philosophes, 7 rhétoriciens, 4 humanistes, soit 38 élèves au total). — P. 49-259. VILLES. [Les renseignements sont fournis sur un questionnaire en 35 articles: nom, surnom, diocèse, âge, temps de service des curés; nombre des paroissiens, particulièrement des communiants; nombre des pauvres hors d'état de gagner leur vie; patron et collateur de la cure; si elle est séculière ou régulière; nombre, nature, patron, collateur, revenu des bénéfices y existant; nom, surnom, âge, domicile des titulaires; nom, surnom, patrie, diocèse, temps de service des vicaires; autres prêtres et ecclésiastiques résidant tant dans des maisons particulières que dans les communautés religieuses ou hôpitaux; leurs nom, surnom, âge, ordre, qualité, demeure, services rendus à la paroisse, assistance aux offices et aux conférences ecclésiastiques; maîtres et maîtresses d'école, leur approbation, s'ils enseignent le catéchisme; sociétés de bonnes œuvres. On a ajouté à la fin les décimes payés par chaque bénéfice et le revenu.] — P. 49-56. BORDEAUX, *Saint-André.* Curé: J. -B. Orner de Saint-Just; 300 paroissiens, 1 vicaire; pas d'écoles, «les enfants allant chez les Frères des Écoles Chrétiennes ou aux Filles Notre-Dame des paroisses Sainte-Eulalie, Saint-Projet, Saint-Christophe». Décimes: 48 livres; Revenu: 700 livres. — P. 57-64. *Saint-Pierre.* Curé: Louis Ribouly; 5,000 paroissiens; 7 bénéficiers, 2 vicaires; pas d' écoles. D. 55; R. 800. —P. 65-72. *Sainte-Colombe.* Curé: Louis Ferbos; 3, 800 paroissiens; 5 bénéficiers, y compris le curé; pas de vicaire; « plusieurs écoles publiques pour l'écriture, le travail et la latinité ». D. 9; R. 275. — P. 73-80. *Saint-Siméon.* Curé: Louis Linars; 1, 800 paroissiens; 2 prêtres habitués; pas d'écoles. D. 23; R. 450. — P. 81-88. *Saint-Éloy.* Curé: Pierre Lafourcade; 3,000 paroissiens; quelques chapelles; 2 vicaires; 2 écoles des Sœurs de Charité et des Dames de la Foi. D. 48; R. 700. — P. 89-96. *Saint-Projet.* Curé: Marie-François-Louis-Jules Dupré-Baron; paroissiens: «2, 400 communiants et un plus grand nombre qui ne communient pas; » 6 bénéficiers, dont 2 vicaires; écoles des Sœurs de Charité. D. 25; R. 480. — P. 97-104. *Sainte-Eulalie.* Curé: Claude Marraquier; 40,000 paroissiens et 4,000 juifs; 7 bénéficiers, y compris le curé; 2 vicaires; diverses écoles approuvées par l'Université et les jurats, Sœurs de Charité, Filles N. -D., Ursulines, Frères Ignorantins. D. 83; R. 1,000. — P. 105-112. *Saint-Christoly.* Curé: J. -B. Barberet; 1, 450 à 1, 500 paroissiens; 3 vicaires; pas d'écoles. D. 26; R. 500. — P. 113-120. *Saint-Seurin.* Curé: François Lagardère, chanoine-sacriste; 36,000 paroissiens, « d'après les jurats »; 3 vicaires; Ignorantins et plusieurs écoles particulières sous la direction du chapitre. D. et R. confondus avec ceux du chapitre. — P. 121-128. *Saint-Mexans.* Curé: J. -B. Lapauze; paroissiens: « 13 ou 1, 400 communiants, un plus grand nombre non communiants »; pas de vicaires actuellement ni d'écoles. D. 7; R. 220. — P. 129-136. *Saint-Remy.* Curé: Joseph Illy; 30,000 paroissiens dont un quart protestants; 4 vicaires dont 2 en titre; Frères des Écoles chrétiennes et Sœurs de charité. D. 91; R. 1, 100. — P. 137-144. *N. -D. de Puy-Paulin.* Curé: Guillaume Sandré; 3,000 paroissiens; 1 vicaire; pas d'écoles. D. 7; R. 220. — P. 145-152. *Sainte-Croix.* Curé: François Monreny; 8,000 paroissiens; 1 vicaire honoraire; 1 prêtre desservant; « les enfants vont à l'école Saint-Michel ». D. 62; R. 900. — P. 153-160. *Saint-Michel.* Curé: J. -B. Reculez; 25 à 30,000 paroissiens; 17 bénéficiers, y compris le curé; 2 vicaires; Frères des Écoles chrétiennes et Sœurs de charité; D. 91; R. 1, 100. — P. 161-168. *Saint-Nicolas-de-Graves.* Curé: Pierre Dubernet; 300 paroissiens; pas de vicaires ni d'écoles. D. 3; R. 100. — P. 173-176. *Collège de la Magdelaine.* Principal: Élie Battanchon; 1 préfet des classes; 2 professeurs de théologie; 4 professeurs et un bibliothécaire (l'abbé Desbiey) ecclésiastiques; 2 maîtres de quartier et 3 pensionnaires ecclésiastiques; professeurs de rhétorique et de seconde, laïques. — P. 177-184. *Saint-Émi-*

lion. Curé : Adrien-Louis-Marie-Joseph Mailletard, 850 paroissiens; collégiale (4 dignitaires, 8 chanoines, 9 prébendiers); 1 vicaire; «1 régent pensionné parla ville et le chapitre; 1 maîtresse. D. et R. confondus avec ceux du chapitre ». — P. 185-192. *Saint-Sauveur de Blaye.* Curé : Augustin de Valcarel; 2, 500 paroissiens; 1 vicaire; « il n'y a pas d'endroit où il y ail autant de maîtres et de maîtresses d'école ». D. 28; R. 550. — P. 197-204. *Saint-Romain de Blaye.* Curé : Jacques Siozard, chanoine régulier de Chancelade; 2, 400 paroissiens; 2 magisters; Filles de la Foi. D. 20; R. 2, 400. — P. 209-216. *Saint-Jean de Libourne.* Curé : Jacques-Philibert Hooghstoel. 14, 000 paroissiens, «non compris les troupes cazernées»; 7 prébendiers, y compris le curé; 2 vicaires; collège; Ursulines; plusieurs écoles de filles. D. 26; R. 500. — P. 217-224. *Saint-Macaire.* Curé: Pierre Berniard; 4, 000 paroissiens; 1 prieuré; 4 choristes; 1 vicaire; 1 maître écrivain et plusieurs maîtresses. D. 3; R. 300. — P. 225-232. *Cadillac.* Curé : Jean-Donat Saint-Marc; 1, 500 paroissiens; chapitre Saint-Biaise (1 doyen, 8 chanoines); 1 maître et 1 maîtresse d'école. D. 20; R. 400. — P. 237-244. *Bourg.* Curé : Barthélemy Duverger; 3, 000 paroissiens; abbaye de Saint- Vincent, O. S. A. (4 places claustrales); maîtres et maîtresses des petites écoles. D. 3; R. 300. — P. 245-252. *Castillon.* Curé : Binet [pas de réponse aux 29 premières questions]; 1 maître écrivain, 1 maître de pension; 2 maîtresses; 1 maître protestant. D. 3; R. 300. — P. 253-259. *Lesparre.* Curé : Pierre Douence; 626 paroissiens; 1 maître; 1 maîtresse. D. 10; R. 300.

PAROISSES DE LA CAMPAGNE. [Les renseignements sont fournis sur un questionnaire en dix-neuf articles: nom, surnom, diocèse, âge, temps de service des curés; étendue de la paroisse et sa distance de Bordeaux; nombre des paroissiens, particulièrement des communiants; s'ils sont rassemblés ou séparés et leur éloignement de l'église paroissiale; nombre des mendiants; bénéfices fondés dans la paroisse, leur revenu, titulaires, patrons et collateurs; patron et collateur de la cure; si elle est séculière ou régulière; nom, surnom, patrie, diocèse, temps de service des vicaires; adresse la plus sûre pour leur faire parvenir les dépêches du secrétariat. On a ajouté les chiffres des décimes et du revenu.] — Archiprêtré de LESPARRE. P. 264. 1re congrégation: vicaire forain et témoin synodal. — P. 268-271. Saint-Estèphe. D. 1, 525; R. 11, 000. [Les nombres qui suivent le nom de chaque paroisse indiquent en livres, comme précédemment, le premier la taxe des décimes, le second le revenu.] — P. 272-275. Saint-Laurent. 555; 4, 000. — P. 276-279. Blaignan. 79; 950.— P. 280-283. Pauillac. 1, 111; 8, 000.—P. 284-287. Saint-Mambert. 416; 3, 000. — P. 288-291. Saint-Julien de Reignac. 972; 7, 000.— P. 292-295. Cadourne (Saint-Seurin de). 1, 055; 7, 600.— P. 296-299. Saint-Christoly de Castillon et Saint-Martin de Conquèques, son annexe, en Médoc. 62; 900. — P. 300-303. Potensac. 28; 550. — P. 304-307. Boyentran. 10; 300. — P. 308-311. Saint-Dizant [Saint-Izans]. 23; 450. — P. 312-315. Verteuil. 2; 60 (abbaye de la congrégation de Chancelade, 4 à 5, 000 1. de revenu). — P. 316-319. Ordonnac. 10; 300 (abbaye de l'Isle, 0. S. A., un seul office claustral, qui est le prieuré). — P. 320-323. Cissac. 100; 1, 200. — P, 314-327. Saint-Sauveur en Médoc. 28; 550. — P. 328-331. Saint-Germain d'Esteuil, en Bas-Médoc. 25; 380. — P. 332. 2e congrég.: vic. for. et lém. syn. — P. 336-339. Civrac et Escurac, son annexe. 208; 1, 750. — P. 340-343. Lesparre. 10; 300. — P. 344-347. Gaillan, en Bas-Médoc. 833; 6, 000. — P. 348-351. Prignac. 8; 700. — P. 352-355. L'Hôpital de Grayan « pas de décimes, attendu que ladite cure est de l'ordre de Malthe». — P, 356-359. Valeyrac. 208; 1, 750.—P. 360-363. Vensac et Saint-Vivien. 583; 4, 200. — P. 364-367. Vendays. 156; 1, 500. — P. 368-371. Queyrac. 1, 180; 8, 500. — P. 372-375. Saint-Trélody. 26; 500. — P. 376-379. Talais. 26; 500. — P. 380-383. L'Isle de Jau. 214; 1, 800. — P. 384-387. Grayan. 133; 1, 280.— P. 388-391. Hourtins. 52; 750. — P. 392-395. Soulac. 45; 650. — P. 396-399. Bégadan. 100; 1, 200. — P. 400-403. Uch. 83; 1, 000. — Archiprêtre de MOULIX. P. 404. 1re congrég.: vic. for. et tém. syn.— P. 412-415. Moulix. 291; 2, 100. — P. 416-419. Castelnau. 26; 500. — P. 420-423. Lamarque. 291; 2, 100. — P. 424-427. Soussans. 375; 2, 700. — P. 428-433. Cussac et Sainte-Gemme, son annexe. 500; 3, 600. — P. 432-435. Labarde. 291; 2, 100. — P. 436-439. Cantenac. 1, 858; 13, 380. — P. 440-443. Listrac. 52; 750. — P. 444-447. Brach. 26; 500. — P. 448-451. Avensan. 28; 550. — P. 452-455. Benon (0. de Malte). — P. 456-459. Margaux. 370; 3, 670. — P. 460-463. Arcins (0. de Malte). — P. 464. 2e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 468-471. Saint-Médard-de-Jalles. 296; 2, 136. — P. 472-475. Le Pian en Médoc. 135; 1, 300. — P. 476-479. Saint-Aubin. 45; 650. — P. 480-483. Blanquefort. 254; 1, 830. — P. 484-487. Saint-Jean d'Illac. 83; 1, 000. P. 488-491. Parempuyre. 333; 100 louis. — P. 492-495. Le Taillan. 48; 700. — P. 496-499. Bruges. 126; 1, 216. — P. 500-503. Salaunes. 83; 1, 000. — P. 504-507. Martignas (0. de Malle). — P. 508-511. Arsac, en Médoc. 333; 100 louis. — P. 512-515. Eyzines. 214; 1, 800. — P. 516-519. Ludon. 61; 1, 100. — P. 520-523. Méri-

gnac. 45; 650. — P. 524-527. Macau. 333; 100 louis. — (D 16.)

G. 559. (Registre in-f°, relié en veau.) — 464 pages, papier, cotées 1040-1503.
Au dos: RENSEIGNEMENTS (TOME III). ARCHIPRETRES D'ENTRE-DEUX-MERS ET ENTRE-DORDOGNE.

1722-1773. — Suite du précédent. — Archiprêtré (D'ENTRE-DEUX-MERS. P. 1040. 1re congrégation: vicaire forain et témoin synodal. — P. 1048-1051. Vayres. 202: 1,700. — P. 1052-1055. Daignac et Espiet. 52; 750. — P. 1056-1059. Génissac. 83; 1,000. (Chapitre sécul., 1 prévôt, 5 chan. — Couvent de 6 jacobins.) — P. 1060-1063. Moulon. 140; 1,350. — P. 1064-1067. Grézillac. 100; 1,200. - P. 1068-1071. Ardenac (Dardenac). 18; 350. — P. 1072-1075. Guilhac. 23; 450. — P. 1076-1079. Tizac. 87; 1,500. — P. 1080-1083. Camiac. 28; 550. — P. 1084-1087. Saint-Denis de Climat. 20; 400. — P. 1088-1091. Saint-Quentin. 26; 500. —P. 1092-1095. Baron. 18; 350. — P. 1096-1099. Croignon. 55; 800. — P. 1100-1103. Camarsac. 48; 700. — P. 1104-1107. Saint-Germain du Puch. 214; 1,800. — P. 1108-1111. Nérigean. 79; 950. — P. 1112-1115. Arveyres (O. de Malte). — P. 1116-1119. Cadarsac (id.). — P. 1120. 2e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1124-1127. Lormont. 130; 1,250. - P. 1128-1131. Izon. 214; 2,800. — P. 1132-1135. Cenon. 361; 2,600. — P. 1136-1139. Saint-Vincent-de-Paul d'Embès. 833; ». — P. 1140-1143. Embès [c'est Ambès]. 1,027; 7, 400. — P. 1144-1147. Quinsac d'Embarez. 1,250; 9, 000.— P. 1148-1151. La Grave d'Embarez (0. de Malte). — P. 1152-1155. Sainte-Eulalie d'Embarez. 62; 900. — P. 1156-1159. Yvrac. 211; 2,100.— P. 1160-1163. Artigues. 135; 1,300. — P. 1164-1167. Montussan. 100; 1,200. — P. 1168-1171. Saint-Loubès. 500; 3,600. — P. 1172-1175. Saint-Sulpice de Bernac. 416; 3,000.— P. 1176-1179. Cameyrac. 20, 400. — P. 1180-1183. Saint-Jacques du Bec. 416; 3,000.—P. 1184-1187. Montferrand. 833; 6, 000. — P. 1188-1191. Beychac. 22; 440. — P. 1192-1195. Bassens. 28; 550. — P. 1196 1199. Cailleau. 43; 660. — P. 1200. 3e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1204-1207. Lignan. 25; 480. —P. 1208-1211. Bonnetan. 45; 650. — P. 1212-1215. Carignau. 84; 1,550. — P. 1216-1219. Camblanes. 156; 1,500. —P. 1220-1223. Meynac. 3; 300. — P. 1224-1227. Cénac. 23; 450. — P. 1228-1231. Loupes. 20; 400. — P. 1232-1235. Sallebœuf. 32; 750. — P. 1236-1239. Pompignac. 45; 650. —P. 1240-1243. Floirac. 45; 650. — P. 1244-1247. Tresses. 26; 500. — P. 1248-1251. Fargues. 48; 700.— P. 1252-1255. La Tresne. 62; 900. — P. 1256-1259. Bouliac. 10; 300. — P. 1260. 4e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1264-1267. Baurech. 31; 600. — P. 1268-1271. Haux. 202; 1, 700.— P. 1272-1275. Le Tourne. 52; 750. — P. 1276-1279. Tabanac. 291; 2,100. — P. 1280-1283. Cursan. 55; 800. — P. 1284-1287. Saint-Genès de Lombaud. 79; 950. — P. 1288-1291. Créon. 26; 500. —P. 1292-1295. Quinsac. 291; 2,100. — P. 1296-1299. Le Pout. 31; 600. — P. 1300-1303. Madirac. 3; 280. — P. 1304-1307. Cambes. 3; 300. — P. 1308-1311. La Sauve. 31; 600 (abb. de Bénédictins, « actuellement en économat»). — P. 1312-1315. Sadirac. 190; 1, 600. — P. 1316-1319. Saint-Caprais. 45; 650. — Archiprêtré d'ENTRE-DORDOGNE. P. 1320. 1re congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1328-1331. Saint-Magne. 333; 2,400. — P. 1332-1335. Sainte-Colombe. 83; 1, 000.— P. 1336-1339. Gardegan. 91; 1, 100. — P. 1340-1343. Saint-Genès de Castillon. 135; 1, 300.—P. 1344-1347. Sainte-Terre. 291; 2,100. — P. 1348-1361. Belvès et Capitourlan. 214; 1,800. — P. 1352-1355. Saint-Philippe d'Aiguille. 21; 420. —P. 1356-1359. Tourtirac. 25; 480. — P. 1360-1363. Vignonnet. 62; 900.— P. 1364-1367. Saint-Christophe des Bardes. 26; 500. — P. 1368-1371. Saint-Étienne de Lisse. 55; 800. — P. 1372-1375. Saint-Hippolyte. 26; 500. — P. 1370-1373. Parsac. 20; 400. — P. 1380-1383. Saint-Peyd'Armens. 23; 450. —P. 1384-1387. Castillon. 3; 300. — P. 1388. 2e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1392-1395. Puisseguin. 28; 550. — P. 1396-1399. Saint-Pierre du Palais. 79; 950. — P. 1400-1403. Saint-Cybard-d'Escombcs [c'est Saint-Cibard-des-Combes]. 18; 350.— P. 1404-1407. Tayac. 20; 500.—P. 1408-1411. Puynormand. 45; 660. — P. 1412-1415. Gours. 52; 750. — P. 1416-1419. Saint-Seurin-sur- l'Isle. 126; 1216. — P. 1420-1423. Camps et Cornemps. 16; 320. — P. 1424-1427. Saint-Médard de Guizières. 79; 950. — P. 1428-1431. Saint-Sauveur de Puynormand. 3; 300. — P. 1432-1435. Monbadon. 18; 360.— P. 1436-1439. La Fayotte. 333; 2,100.— P. 1440. 3e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1444-1447. Sablon. 91; 1,100. — P. 1448-1455. Saint-Brice de Néac. 277; 2,000. — P. 1452-1455. Libourne. 26; 500. — P. 1456-1459. Saint-Denis de Piles. 291; 2,100. — P. 1460-1463. Lussac. 3; 300. — P. 1464-1467. Saint-Martin de Montaigne. 319; 2,300. — P. 1468-1471. Saint-Georges de Montaigne. 26; 500. — P. 1472-1475. Saint-Sulpice de Fallerens. 55; 800. — P. 1476-1479. Saint-Martin de Mazerat. 21; 420.— P. 1480-1484. Notice sur la chapelle de N. - D, de Mazerat.—P. 1484-1487. Lalande (O. de Malte). — P. 1488-1491. Pomérol (id.). — P. 1492-1495. Abzac. 555; 4,000. — (D 17.)

G. 560. (Registre in-f°, relié en veau.) — 456 pages cotées 1504-1930 et 50 feuillets, papier.
Au dos: RENSEIGNEMENTS (TOME IV). ARCHIPRETRES DE FRONSAC, BOURG ET BLAYE.

1772-1773 — Suite du précédent. — Archiprêtré de FRONSAC. P. 1, 504. 1re congrégation: vicaire forain et témoin synodal.—P. 1512-1515. Savignac. 100; 1, 200. — P. 1516-1518. Saint-Aignan. 28; 550. — P. 1519-1522. Bonzac et Galgon. 347; 2, 500. — P. 1523-1526. Saint-Ciers d'Abzac 145; 1, 400. — P. 1527-1530. Fronsac. 26; 500. — P. 1531-1538. Villegouge. 91; 1, 100. — P. 1539-1542. La Pouyade. 190; 1, 600. — P. 1543-1546. Perissac. 190; 1, 600. — P. 1547-1550. Marensin. 319; 2, 300. — P. 1551-1554. Saint-Martin du Bois. 145; 1, 400. — P. 1555-1558. Tizac. 52; 750. — P. 1559-1562. Saint-Martin de Laye. 18; 350. — P. 1563-1566. Queynac (O. de Malte). — P. 1567-1570. Saillans. 45; 650. — P. 1571. 2e congrég.: vic. for. et. tém. syn. — P. 1575-1578. Saint-Germain de la Rivière. 202; 1, 700. P. 1579-1582. Saint-Michel de la Rivière. 202; 1, 700. P. 1583-1586. Saint-Romain de Boursas. 91; 1, 100. — P. 1587-1590. Notre-Dame de la Rivière. 263; 1, 900. — P. 1591-1594. Lugon. 62; 900. —P. 1595-1598. lsle de Carney. 20; 400. — P. 1599-1602. Cadillac-sur-Dordogne. 180; 1, 520. — P. 1603-1606. Saint-Martin de Tarnès, *»; »*. — P. 1607-1610. Saint-Pierre de la Lande, 48; 700. - P. 1611-1614. Vérac. 48; 700. — P. 1615-1618. Mouillac. 3; 250. — P. 1619-1622. Salignac. 55; 800. — P. 1623-1626. Saint-Genès du Queil. 214; 1, 800. — P. 1627-1630. Marcenès (0. de Malte). —P. 1631. 3e congrég.: vic, for. et tém. syn. — P. 1635-1638. Coutras. 458; 3, 300. — P. 1639-1642. La Gorce. 59; 850. — P. 1643-1646. Églisottes. 100; 1, 200. — P. 1647-1650. Bayas. 26; 500. — P. 1651-1654. Chamadelle. 48; 700. — P. 1655-1658. Saint-Christophe de la Double. 180; 1, 520. — P. 1659-1662. Porchères. 83; 1, 000. — P. 1663-1666. Guîtres. 3; 300 (abb. 0. S. B.; en commende; 4 religieux, dont 1 prieur claustral). — Archiprêtré de BOURG. P. 1667. 1re congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1675-1678. Gauriac, La Ruscade et Cavignac. 500; 3, 000. — P. 1679-1682. Monbrier. 100; 1, 200. — P. 1683-1686. Villeneuve. 28; 550. — P. 1687-1690. Saint-Ciers de Canesse. 31; 600. — P. 1691-1694. Comps. 26; 500. — P. 1695-1698. Samonac. 55; 800. — P. 1699-1702. Teuillac. 20; 400. — P. 1703-1706. La Fosse. 83; 1, 000. — P. 1707-1710. Pugnac. »; ». — P. 1711-1714. Saint-Vivien de Civrac. 48; 700. — P. 1715-1718. Tauriac. 20; 400. — P. 1719-1722. Lansac et Bellegarde. 291; 2, 100. — P. 1723-1726. Camillas. 10; 300. — P. 1727-1730. La Libarde. 20; 400. — P. 1731-1734. Saint-Seurin de Touveyras. 10; 300. — P. 1735-1738. Bayon. 28; 500. — P. 1739. 2e congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1743-1746. Peujeard et Virsac. 100; 1, 200. — P. 1747-1750. Saint-Gervais. 58; 840. — P. 1751-1754. Cazelles. 91; 1, 100. — P. 1755-1758. Saint-Laurent d'Arce. 128; 1, 230.—P. 1759-1762. Saint-Izans de Soudiac. 23; 450.—P. 1763-1766. Cubzac. 416; 3, 000. — P. 1767-1770. Marsas. 20; 400. — P. 1771-1774. Aubie et Espessas. 100; 1, 200.— P. 1775-1778. Cubnezais. 79; 950.—P. 1779-1782. Saint-Savin. 83; 1, 000. — P. 1783-1786. Cezac. 263; 1, 900. —P. 1787-1790. Saint-André du nom de Dieu [de Cubzac]. 52; 760. — P. 1791-1794. Prignac et Marcamps. 291; 2, 100. — P. 1795-1798. Saint-Mariens. 100; 1, 200. — P. 1799-1802. Gauriaguet. 26; 500. — Archiprêtré de BLAYE. P. 1803. 1re congrég.: vic. for. et tém. syn. — P. 1811-1814. Reignac. 333; 2, 400. — P. 1815-1818. Saint-Pallais. 100; 1, 200. — P. 1819-1822. Marcillac. 375; 2, 700. — P. 1823-1826. Anglade. 100; 1, 200. — P. 1827-1830. Campugnan. 59; 850. — P. 1831-1834. Étauliers. 26; 500. —P. 1835-1838. Donnezac, 80; 960. — P. 1839-1842. Pleine-Selve. 10; 300 (abbaye annexée à la paroisse de Saint-Bonnet en Saintonge). — P. 1843-1846. Saint-Caprais. 45; 650. — P. 1847-1850. Saint-Louis. 48; 700. — P. 1851-1854. Saint-Simon. 300. — P. 1855-1858. Braud. 458; 3, 300. — P. 1859-1862. Saint-Andronic. 388; 2, 800. — P. 1863-1866. Saint-Ciers la Lande. 145; 1, 400. — P. 1867-1870. Saint-Aubin. 90; 1, 080. — P. 1871-1874. Cartelégue. 100; 1, 200. — P. 1875. 2e congrég.: vic. for. et tém. syn. — 1879-1882. Générac. 100; 1, 200. —P. 1883-1886. Berson. 83; 1, 000. — P. 1887-1890. Plassac. 83; 1, 000. — P. 1891-1894. Saint-Martin de la Caussade. 28; 550. — P. 1895-1898. Mazion. 202; 1, 700. — P. 1899-1902. Saint-Giron d'Ayguesvives. 156; 1, 500. — P. 1903-1906. Saint-Paul de Maisondat, 135; 1, 300. — P. 1907-1910. Saint-Cristoly de Canac. 48; 700. — P. 1911-1914. Cars. 191; 2, 100. — P. 1915-1918. Saint-Genés de Segonzac. 87; 1, 050. — P. 1919-1922. — Eyrans. 100; 1, 200. — P. 1923-1926. Fours. 59; 850. — P. 1927-1930. Sainte-Luce-lès-Blaye. 28; 550. — Fos I-L. « Table alphabétique de tous les ecclésiastiques tant bénéliciers que non bénéficiers, de tous les bénéfices soit cures ou vicaireries perpétuelles, dont il est mention dans les quatre volumes des renseignements du diocèse de Bordeaux ». — (D 18.)

G. 561. (Recueil in-f°, relié en vélin.) — 186 feuillets, papier; français-latin.

1611-1619. — EXPEDITIONS. — [Sur la couverture: « Registre des prouisions ecclésiastiques. 1601 *(sic)* et suivantes jusqu'en 1619. »] —F°11. Procès-verbal de la religion, vie et mœurs de Louis de Gordon de Genouilhac, conseiller d'état et capitaine *'de* cinquante hommes d'armes, nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Principaux témoins: Jean de La Bellue, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Libourne; Geoffroy de Montaigne et Jean de La Chassaigne, conseillers au Parlement; Jacques des Aygues, aussi conseiller, et doyen de Saint-André (1611). — 1612. F°19. Jacques de Mons, président aux enquêtes, et sa famille, déclarés paroissiens de Saint-Michel, en raison de ses bienfaits et de ceux de ses ancêtres. — F° 22. Jacques Miard, nommé chanoine de Saint-Seurin. — 1613. F° 24. Gilbert Grymaud, bachelier en théologie, nommé théologal de Saint-André. — 1614. F° 35. Procédure sur la nullité du sous-diaconat de François Lescure, avocat en la cour, chanoine et chantre de Saint-Émilion, fils de Jacques, conseiller au Parlement, et de Catherine Déalis, ordonné malgré lui. Témoins principaux : Mathieu de Fayel et Denis de Pontac trésoriers généraux de France; Jean de Gauffreteau, avocat en la cour; Pierre de Boursiquot, magistrat présidial en Guienne. — 1615. F° 78. Didier Benoît, nommé chanoine de Cadillac. — F° 82. Jean Gilier, nommé chanoine de Saint-André. — F° 85. Jean Collant, nommé vicaire général de Maillezais. — F° 86. Jacques Garnier, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, auditeur métropolitain à Poitiers. — F° 88. Hilaire Pommeraye, officiai de Maillezais. — F° 89. Pierre Gouet, promoteur métropolitain à Poitiers. — 1617. F° 110. Procès sur la nullité du sous-diaconat de Pierre de Lavau, chanoine de Saint-Émilion. Témoins principaux : Jean Grasseval, prébendier de Saint-Émilion; André Lommeau, praticien; Guillaume Brunault, notaire royal. — F^{os} 145 et suivants. Pièces concernant le bail à rente foncière et perpétuelle d'une maison sise à Loudun, appartenant au prieuré de Chalais, dépendant de l'abbaye d'Oirvault [Airvault, dans les Deux-Sèvres], que le cardinal de Sourdis tenait en commende. — 1619. F° 177. Autorisation aux prêtres de l'Oratoire de s'établir à Bordeaux (à Poitiers, 19 mai). — Nombreuses collations, enquêtes, lettres d'ordination, démissions, etc. — (D 19.)

G. 562. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 76 feuillets, papier.

1717-1766. — Expéditions et renseignements divers. F^{os} 1-25. Expéditions: Approbation d'ecclésiastiques, dispenses, etc. (1717-1720). — F^{os} 26 v°-41; 61-76. Renseignements sur la réception et le renvoi des procès-verbaux des congrégations foraines (1735-1766). — F^{os} 42-60. Table alphabétique de renseignements, concernant les collations (1633-1721). — (D 20.)

G. 563. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 100 feuillets, papier.

1720-1733. — Expéditions. Approbation de vicaires et de religieux, dispenses, etc. — F° 1. « *Registrum in quod continebltur quidquid quotidie expedietur in secretariatu archiepiscopatus Burdigalensis, mandato. 1. 1. et R. R. D. D. Francisa Eliæ de Voyer de Paulmy d'Argenson, Burdigalensis archiepiscopi, Aquitaniæ Primatis, nec non Régi ab omnibus consiliis, a die 11 julii 1720.* » — (D 21.)

G. 564. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 78 feuillets, papier.

1778-1781. —«Registre des expéditions du secrétariat de l'archevêché de Bordeaux, tenu par le sieur abbé Joly, secrétaire dudit Archevêché, à commencer du 18 septembre 1778. » (Enregistrement des dispenses de mariages, d'aumônier; lettres d'ordres; visas de bénéfices, etc.) — (D 22.)

G. 565. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 196. pages, papier.

1772-1790. — Expéditions. — P. 1. *«* Registre ou journal des expéditions du secrétariat de l'Archevêché de Bordeaux qui ne peuvent être rangées sous les classes des autres registres ou journaux, à commencer du 1er janvier 1772. » — P. 2. « Permission de prendre le collet et de porter l'habit clérical à Pierre Vié, âgé de dix ans »; permissions aux officiers et soldats du Fort-Médoc de faire gras pendant le carême, en raison de leurs infirmités et pauvreté. — P. 3. Permission de tenir école dans la paroisse de Gradignan à Claude Benoist et Jeanne Bertrand, son épouse (31 mars). — P. 4. Bénédiction de la chapelle de la maison de force à Bordeaux; lettres de maître d'école au sieur Fournier, pour Fallerens (2 mai); au sieur Ferrand, pour Pomérol (6juin), et à Joseph Béringuer, pour Libourne(11 juillet). — P. 5. Attestation à Thomas Jordan, docteur en théologie, préfet du séminaire des Irlandais, pendant neuf

ans. — 1773. P. 13. Assemblée des vicaires forains (2 mars): règlements sur la remise des saintes huiles et la tenue des conférences ecclésiastiques, tombées en désuétude en certaines congrégations du diocèse. — P. 10 (13 mai). Circulaire des vicaires généraux aux curés, au sujet des soulèvements causés à Bordeaux par la disette des blés et de la fermentation qui gagne les campagnes. — P. 11 (15 mai). Assemblée du bureau diocésain ordonnant d'employer 10, 000 livres, prises dans la caisse du diocèse, pour le soulagement des pauvres, et de lever pareille somme sur les ecclésiastiques imposés aux six premières classes de contribuables. — P. 13. Répartition de cette somme par congrégations. (Population du diocèse, non compris Bordeaux : 333, 742.)— P. 15. Lettre des vicaires généraux aux vicaires forains, les chargeant de répartir entre les paroisses les sommes allouées à chaque congrégation. — P. 15-17. Assemblée du bureau protestant contre l'arrêt du Parlement imposant les ecclésiastiques du diocèse comme les séculiers, pour le soulagement des pauvres (27 mai). — P. 18. Circulaire aux curés sur le nouveau catéchisme; translation du secrétariat dans une maison de la grande place Saint-André, en raison de la reconstruction du palais archiépiscopal. — P. 19 (3 juin). Retour du prince archevêque à Paris depuis le 27 août 1771, « à raison de la misère de ses diocésains »; il loge au palais du gouvernement. — P. 22 (7 août). Exercice littéraire au collège de Guienne, présidé par l'archevêque; (17 août) départ du prélat pour Paris, après « avoir soulagé les pauvres par d'immenses libéralités ». — P. 23. Dispense d'aumônier pour le navire *le Patriote,* à MM. Féger frères, « allant à la traite des nègres». — 1774. P. 25. Démarche du secrétaire de l'archevêché auprès des jurats, pour les prier d'interdire les spectacles, pendant les prières prescrites pour le beau temps; les jurats interdisent seulement les mascarades. — P. 26, 27. Assemblée des vicaires forains (22 février); règlements sur la tenue des conférences ecclésiastiques; injonction aux curés de se conformer à l'arrêt de la cour du 26 janvier, leur prescrivant de remettre le double de leurs registres au greffe de leur sénéchaussée, bailliage ou siège royal; ordre et cérémonial des assemblées de vicaires forains. — P. 29. Permission de travailler les dimanches et fêtes au radoub du vaisseau du Roi, *la Cérès* (5 mai); prières pour la maladie du Roi; demande aux jurats de fermer les spectacles. — P. 31. Mandement pour la maladie du Roi. — P. 33. Mandement au sujet de la mort de Louis XV. — P. 34. Lettre du Roi à l'Archevêque sur le même sujet. — P. 36. Réclamation du chapitre de Saint-Seurin, à qui on n'avait pas assigné un jour spécial pour les prières publiques. — P. 38 (26 juillet). Relation de ce qui s'est fait dans l'église Saint-André au sujet du service de Louis XV; mandement des vicaires généraux (p. 39). — P. 42. Certificat de bonne vie et mœurs à Martin Glynn, supérieur des Irlandais; interdiction de Gèze, régent de Faleyras, non autorisé. — P. 43. Notification du brevet de joyeux avènement sur le chapitre de Saint-Seurin, en faveur d'Élie Battanchon. — P. 45. Prières pour la cessation de la maladie sur le bétail dans les Landes, entre Bordeaux et Bayonne. — 1775. P. 47. Moniloire au sujet d'un vol commis dans l'église Saint-Martin de Mazerat. — P. 48. Mandement autorisant l'usage des œufs pendant le Carême. — P. 49 (7 mars). Assemblée des vicaires forains; difficultés pour l'admission du promoteur. — P. 51 (4 avril). Arrivée de l'Archevêque à Bordeaux. « C'est le troisième voyage qu'il y fait depuis sa nomination»; « traité de convenance et de politesse entre l'Archevêque et le comte de Noailles, commandant en chef» (cf. ci-dessus, G. 542). — P. 35. Cérémonie de la consécration des saintes huiles; rôle des prêtres, diacres et sous-diacres qui y doivent assister. — P. 55. Détail des cérémonies de la Semaine Sainte quand M^{gr} l'Archevêque officie dans l'église métropolitaine. — P. 58 (2 mai). Détails de cérémonial sur l'assemblée provinciale. — P. 60 (20 mai). Mandement au sujet des troubles causés à Paris par la cherté des grains. (On a joint au registre une lettre imprimée du Roi et une instruction à tous les curés du royaume, sur le même sujet; 4 p. in-4°.)— P. 62. Pelloque, Doctrinaire, supérieur du collège de Cadillac. — P. 63. Particularités du cérémonial de la Fête-Dieu. — P. 64 (21 juin). Départ de l'Archevêque, député à l'assemblée générale du clergé; *Te Deum* pour le sacre du Roi; mandement et lettre du Roi. — P. 67 (1er août). Prières pour l'Archevêque, malade de la petite vérole. — P. 68 (12 août). *Te Deum* et réjouissances pour la convalescence de l'Archevêque. — P. 70 (26 septembre). Incendie d'une maison contiguë au secrétariat; transport précipité, dans la nef de Saint-André, des archives, rapportées le même jour et « rentrées dans leur ancien cahos», par suite de cet événement. — 1776. P. 74. Réduction de quelques fondations à Saint-André. — P. 78 (27 février). Assemblée des vicaires forains. [Le procès-verbal est resté en blanc] — P. 80. Jubilé universel de l'année sainte; traduction de la bulle de Pie VI et (p. 86) mandement. — P. 95. Ordre des processions pendant le jubilé. — P. 97. Lettre du nonce à Paris, sur une difficulté d'interprétation de la bulle.

— 1777. P. 111 (18 février). Assemblée des vicaires forains: règlement pour la tenue des conférences ecclésiastiques. — P. 113. Bénédiction de l'église d'Ordonnac dont le service avait été transféré à l'abbaye de l'Isle, pendant les réparations. — P. 116 (16 juin). Réception de Monsieur, frère du Roi, au secrétariat où il était venu voir le modèle en bois du nouvel archevêché. — 1778. P. 116. Certificat d'idonéité pour obtenir un bénéfice, à J. -S. Langoiran, docteur régent en la Faculté de théologie de Bordeaux, vicaire général de Dax. — P. 128 (10 mars). Assemblée des vicaires forains : permission générale de faire gras pendant le carême, demandée par l'Intendant à tous les évêques de la généralité, refusée; les curés donneront les permissions particulières nécessitées par la disette et la cherté des aliments maigres. — P. 131. Le sieur Jolly, pro-secrélaire de l'archevêché. — P. 133 (1er juillet). Arrivée de l'Archevêque; il loge au Petit-Séminaire. — P. 134. Permission de baptiser un adulte nègre, appartenant au sieur Viar, négociant. — P. 139. Révocation du sieur de Londres, secrétaire de l'archevêché; ordonnance pour le récolement des revenus et effets des Célestins de Verdelais. — P. 141 (3 octobre). Mandement prescrivant des prières pour la grossesse de la reine. — P. 145 (9 novembre). Transfert du secrétariat au nouveau palais archiépiscopal. — P. 149 (21 décembre). *Te Deum* pour la délivrance de la Heine. — P. 150. Lettre du Roi à ce sujet. — 1779. P. 152 (2 : 3 février). Assemblée des vicaires forains:. « il ne s'est rien décidé d'important. » — P. 158(23 septembre). *Te Deum* pour le succès des armes du Roi en Afrique et en Amérique. — P. 160. Lettre du Roi à ce sujet. — 1780. P. 165 (15 février). Assemblée des vicaires forains : règlement sur les conférences ecclésiastiques. — P. 166 (1er mai). Assemblée provinciale; cérémoniale. — 1781. P. 170. Prières pour la grossesse de la Reine. Mandement (p. 171) et lettre du Roi. — P. 172. Lettres de maître d'école au sieur Baigneaux, pour la paroisse de Targon et son annexe. — P. 172-177. Naissance du Dauphin; mandement; lettre du Roi; relation du *Te Deum*. — P. 177. Lettres de maître d'école au sieur Cafrain, pour Léognan. — 1782. P. 177. Lettres de maître d'école au sieur Lataste, pour Portets, et au sieur Fabre, pour Preignac. — 1784. P. 178 (15 janvier). Lettre du Roi et mandement au sujet de la paix entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. — P. 183. Service a Saint-André pour M1110 de Cicé, mère de l'archevêque; obsèques de M. de Montdauphin, chanoine de Saintes, vicaire général du diocèse et supérieur du séminaire de Saint-Raphaël; lettre du Roi (10 décembre), au sujet de la grossesse de la Reine. — 1786. P. 187. Permission de faire gras à la garnison du Château- Trompette et au régiment de Champagne (24 février). Réception de François Bertta, suisse, médecin oculiste, comme chevalier de l'ordre du Christ. — P. 189. Certificat honorable au sieur Bacquey, directeur du séminaire Saint-Raphaël, «lequel s'en va en Amérique avec ses parens. » — (D 23.)

G. 566. (Registre in-f°.)— 95 feuillets, papier, reliure en mauvais état.

1747-1773. — Enregistrement des DISPENSES de bans délivrées au secrétariat de l'archevêché. — (D 24.)

G. 567. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 81 feuillets, papier.

1781-1784. — « Registre de la RECETTE DU SECRETARIAT de l'Archevêché, commencé le 25 juin 1781. » — Recette du 25 juin 1781 au 3 septembre 1782 (y compris 282 1. 8 s. trouvés en caisse) : 8, 548 1. 8 s. — Du 7 septembre 1782 au 26 juillet 1783 : 6, 475 1. — Du 28 juillet 1783 au 25 juillet 1784 : 7, 769 1. — Du 26 juillet au 14 septembre 1784 : 548 1. — (D 25.)

G. 568. (Registre in-4°, relié en maroquin rouge, aux armes d'Henri de Béthune.) — 353 feuillets, papier.

1656. — « REPERTOIRE DES TITRES induits et rangés dans les archiues de l'Archeuesché de Bordeaux, par ordre et commandement de Mgr l'Ill. et Rév. Henry de Béthune, archeuesque de Bordeaux, et primat d'Aquitaine, auec une table dudit Répertoire qui marque les feuillets où sont mentionnés lesdits titres, selon la matière qu'ils traitent. Fait l'an 1656. » [Sur le premier feuillet de garde : «Ce Répertoire est de l'année 1656, et il y en a un nouveau, fait en 1733. Il est fait mention à la marge de celui-cy et à chacun des articles, du feuillet ou de la page du répertoire de 1733 où est transcrit chaque article de celui-cy. Il y a quelques titres énoncés dans le présent répertoire qui, lorsqu'on a fait celui de 1733, ne se sont pas trouvés; on a mis à la marge des articles où il est fait mention de ces titres, ce mot *vacat,* pour indiquer que ces titres sont égarés. »] — Fos 2-19. Table alphabétique. — [Ce registre contient 1, 316 articles rangés sous 153 titres différents; 28 de ces articles ont été ajoutés postérieurement à 1656.] Principaux titres : Abbayes. — Acquisition de dixmes et dixmons (1255-1367). — Acquisitions de domaines (1293-1625). — Aliénations et rachats du temporel de l'église (1473-1635). — Saint-André et titres concernant le chapitre d'icelui

(1421-1644). —Archevêques de Bordeaux, leur autorité et juridiction (1314-1608). «Nota que, outre les susd. titres, il faut veoir la table du liure du sieur Bertheau, manuscript couuert de rouge, plassé cab. V, est. VIII.) — Assemblées du clergé (1302-1641). — Fº 50. « Lettres des prélats de France, assemblés aux estais généraux à Paris, portant attestation de la protestation faite par Bertrand, archeuesque de Bordeaux (Clément V), à Pierre Flotte, vice-chancelier de France, que, pour estre venu aux Estats et signé deux lettres enuoyées au Pape et consistoire, il n'entendait preiudicier à son exemption du droit de fidélité et hommage. » — 1308. Protestation faite par « Arnaud, archeuesque de Bourdeaux, à Pons de Hamelac, procureur du oy dans les Estats tenus à Tours, qu'il n'estoit venu auxdits Estats que pour complaire au Roy, nentendant préjudicier au droit d'exemption dhomage et fidélité dud archeuesque. » — Autorité du Saint Siège (1301-1324). — Fº 53. « 1301. Intimation faite par Bertrand, archeuesque de Bourdeaux, à ses suffragans et chapitres de sa prouince, de la bulle du pape Boniface VIII^{e} portant commandement aux Archeuesques et Euesques daller en personne à Romme, et aux chapitres par procureur, pour y délibérer des affaires concernant la liberté de l'église et la réformation du Roy et du Royaume de France, donnëe à Saint-Jean de Latran, le 3^{e} an de son Pontifficat. » — Bulles des papes (1308-1629). — «Coustume et droit ancien des archeuesques de Bord. sur icelle » (1277-1462). — Collège Saint-Raphaël (fondation). — Décimes (1516-1622). — «Desnombrement des biens nobles relevant de l'archevêché. » (1553-1635). — Droit de régale en Saint-André (1620). — Hérésies et "hérétiques (1553-1621). — Hommages prétendus par le Roi en Périgord. — Hôpitaux (1258-1596). — Lettres missives. — Officialité (depuis 1365). — Ordonnances de la congrégation. — Domaines de l'Archevêché; plans et figures. — Privilèges des archevêques et du clergé (1255-1573). — Règlements du diocèse (1527-1603). — Remontrances du clergé aux. Rois (1657). — Séminaire ou collège Saint-Raphaël (1442-1624). — Sourdis (archevêques) et titres les concernant. — Visites du diocèse (1292-1607). — Terres et droits seigneuriaux de l'archevêché, etc. — (D 26.)

G. 569. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 355 pages, papier.

1600-1622. — ORDONNANCES. — « Reglemens du dio ceze de Bourdeaux » (mss. de Bertheau). Table aux pages 353-355. [Ce recueil a été plusieurs fois imprimé, notamment en 1639 et 1686.] — (E 1.)

G. 570. (Registre in-4°, relié en vélin.)— 365 feuillets, papier.

1612-1626. — Ordonnances. — [Sur la couverture: « Expéditions et reglemens du diocèse de Bourdeaux, faits dans la congrégation de l'examen. Bertheau, secrét. »] — Fº 1. «Registre des mandemens pour la police du diocèze de Bourdeaux. Décembre 1612. Bertheau, secrét. 1 cayer des expéditions extraordinaires.» — Fº 4. « L'an 1613». Fº 8. Règlement pour les prébendiers de Saint-Émilion.«Noms des prébendiers qui, ceste année, desseruent nostre église de S^{t}-Émilion. » — Fº 11. Règlement pour l'entretien du vicaire de Cadillac. — Fº 13. Fermiers de l'abbé de Guîtres, contraints à payer le prédicateur. — Fº 15 v°. « Touchant la messe de 10 heures qui se doibt celebrer à St- Michel durant la Caresme. » —Fº 20. «Chapelle de S^{t}-Sixte sera tenue décentement par les m^{es} apoticquaires. »— F° 28 v°. «En faveur du curé de Lormont, poursuiui en la cour, pour rendre un monitoire. » — Fº 31. Réparations des ornements de l'église de Camillas. — Fº 33. Admonestation aux religieux de Saint-Sauveur de Blaye d'assisler, les fêtes solennelles, « à diacre et sous-diacre, Rev. Père en Dieu, Gaspard Cordus, leur abbé commendataire, et de lui porter respect ». — Fº 34. Réunion des cures de Saint-Denis de Piles et Saint-Georges de Guestres. — Fº 35 v°. Le sieur Richard, huissier, envoyé dans les paroisses pour s'enquérir des dîmes inféodées. — Fº 45. « Second cayer des actes concernant la police du diocèse de Bourdeaux et autres actes extraordinaires, commençant le 5 aoust 1613. Bertheau, secrét. » —Fº 46. «Contre les desbauches de Mérignac. » —F° 47. Distribution du blé aux prébendiers de la collégiale de Saint-Émilion; 205 boisseaux. — Fº 48 v°. Empiétements des Cordeliers, sur les droits du curé de Saint-Michel, de Bordeaux. — Fº 50. Partage des Oblations entre ce curé et l'œuvre de la paroisse. — Fº 51. Banc du sieur d'Alesme, à l'église de Pompignac. — F°51 v°. Règlement pour les prébendiers de Sainte-Croix; attestation au P. Enriquez de Montnegro, natif de Cordoue, pour obtenir des lettres de naturalisation. — Fº 54. Chapelle de l'ermitage de Lormont. — Fº 59. Différends entre les chanoines de Génissac. — Fº 60. Défense au curé de Saint-Genès de Queil, de passer aucune composition avec les officiers du duché de Fronsac, au sujet de ses fuye et colombier. — Fº 63. Église de Nérigean; réparations. — Fº 64. Citation des religieux de Saint-Sauveur de Blaye, qui refusaient de payer à Jehan Narset, basse-contre en l'église Saint-Seurin, ses gages pour son service et pour «leur auoir

enseigné à chanter ». — Fº 66. « L'année 1614. » Approbation de l'élection de Jeanne de Lestonnac, comme supérieure des Filles N. -D. — Interdit de l'église de Gujan où l'on avait indûment enseveli un particulier. — 68. Banc octroyé dans l'église de Baurech au président de Mons. — Fº 69. Règlement pour les curé et syndic de Listrac. — Fº 70 v°. Règlement entre les religieux et le vicaire perpétuel de Saint-Sauveur de Blaye. — 73. Levée de l'interdit de Gujan, à la requête du recteur des Jésuites. — Fº 74. Contre les jurats de Bourg, qui avaient emprisonné un sous-diacre. — Fº 81 v°. L'entrée de l'église interdite à Mᵉ Mathieu Castaing, notaire à Martillac, qui avait maltraité son curé.— Fº 85. Absolution dudit Castaing. — Fº 95. « Troisiesme cayer des actes touchant la police du dioc. de Bourdeaux, faicts extraordinairement. Bertheau, secret. » — Fº 96 v°. Dispense de résidence pour Bertheau, bénéficier de Saint-Pierre, « retenu en l'office de secrétaire. » — 101 v°. Chanoines de Génissac. —Fº102. Pacage interdit dans le cimetière de Mérignac. — Fº 106. Excommunication de Mᵉ Ragueneau, notaire à Saint-Paul en Vitrezay, pour violences contre son curé. — Fº 107. « Contre les jurats de Sᵗ - Macaire, sur la prison d'un prestre. » — Fº 108. Différends entre les jésuites de Saint-Macaire et les jurats, pour le service du prieuré de Saint-Sauveur. — Fº 110. « L'année 1615. » — Fº 115. Règlement entre les curé et ouvriers de Sainte-Eulalie. — Fº 118. Octroi de chapelle et sépulture à Jean de Bonnevin, seigneur de la Bellue, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et gouverneur de Libourne. — Fº 121 v°. Réduction à quatre, des «plats de questes» de Cadillac: l'œuvre, la confrérie de N. -D. de Miséricorde, les syndics des pauvres et du purgatoire. — Fº 122. Mᵉ Boirie, notaire d'Arbis, excommunié, pour violences contre le curé d'Escoussans. — Fº 122 v°. Règlement de préséance entre le curé de Libourne, son vicaire et les prébendiers de Saint-Émilion. — Fº 125 v°. Jean Cayre, jésuite, cité pour avoir troublé dans son service le vicaire perpétuel de Saint-Macaire. — Fº 126. Règlement pour l'église de Saint-Macaire. — 1616. Fº 129 v°. Pension du vicaire perpétuel de Saint-Romain de Blaye. — Fº 141. « Quatriesme cayer des expéditions extraordinaires pour la police du diocèse de Bourdeaux. » — Fº 145. Conflit entre les P. P. de la Mercy et les F. F. prêcheurs de Bordeaux. — 1617. Fº 155. Nouveau règlement entre les Jésuites et le curé de Saint-Macaire; la chapelle de Saint-Michel demeure unie au « collège » (couvent) de Sainte-Ursule. — 1618. Fº 162. Gabriel Peyrissac, nommé greffier de la chambre des députés généraux du Clergé de France, établie à Bordeaux, en remplacement de Pierre du Sault, décédé. — 1619. Fº 164. Différend entre Michel Raoul, évêque de Saintes, et Mᵉ Seguin de la Place, chanoine de cette église. — Fº 170. Sentence entre le doyen du chapitre d'Agen et ses confrères (habit de chœur en hiver, conforme à celui de Saint-André de Bordeaux : « chape noire avec le capuchon dessus et le rochet sans manche au dessoubs »: assiduité à l'office et aux leçons du théologal, etc.). — 1620. Fº 205. Enquête au sujet de la portion congrue réclamée au chapitre de Saint-Seurin par le vicaire perpétuel de Saint-Maixant, de l'étendue hors Bordeaux de cette paroisse et de la dîme que le chapitre y perçoit. — 1621. Fº 222. Information contre le chapitre Saint-Biaise de Cadillac, qui avait troublé le vicaire de cette ville dans ses fonctions et concédé indûment des droits de sépulture (cf., fº 251 v°). — F° 224. Sentence en faveur de Michel Raoul, évêque de Saintes, contre «Jehan Goulu, choustre et garde de son église», qui lui avait manqué de respect. — Fº 229. Les bénéficiers de Saint-Michel assisteront, en carême, à la messe de dix heures, sous peine d'excommunication, et sont condamnés pour leurs manquements antérieurs à demi-écu d'amende pour les pauvres de l'hôpital Saint-André. — 244. Règlement pour l'église de Libourne. — 1622. Fº 247. Réforme d'un banc appartenant au sieur de Lopes, écuyer, dans l'église de Sallebœuf. — Fº 248 v°. Cassation de l'élection de deux syndics faite au mépris des droits de l'archevêque, par ses sujets de Montravel. — Fº 249. Le bourg de Montravel, et notamment «le lieu où la justice se souloit exercer» ayant été ruinés et démolis par les rebelles, le juge pourra accomplir son office, en tel lieu commode qui lui conviendra. — Fº 249 v°. Ledit juge archiépiscopal pourra seul connaître des affaires des justiciables de l'archevêché. — Fº 250. Troubles apportés à l'exercice du culte catholique par les protestants de la terre de Montravel. — Fº 253. Enquête sur la condition d'un prêtre du diocèse de Toulouse, nommé Bompar, qui mendiait par la ville, et injonction à lui faite de « vuider le diocèse ». — Fº 259. Contestation entre les chanoines et prébendiers de Saint-André. — Fº 265. -Violences contre Mᵉ Jehan Carpentey, vicaire de Saint-Germain du Puch. — Fº 267. Absolution *ad cautelam* de l'interdit jeté par l'évêque d'Angoulême sur le syndic du collège des jésuites de celte ville [cf., fᵒˢ 277-280]. — Fᵒˢ 269 v°, 273. Ordonnance du cardinal de Sourdis, comme « comprotecteur » de Tordre des Célestins, en faveur du P. Cogorde, chargé de travailler à la réforme dudit ordre. — Fº 285. Sentence de sus-

pense et interdit contre frère Raymond Bommard, religieux de l'abbaye de Guitres. — 1623. Fº 287. Accord entre Gilbert Grymaud, chanoine et théologal de l'église Saint-André, curé de Saint-Laurent en Médoc, et Ascensio Enriquez de Montnegro, docteur en théologie, prieur et administrateur du collège Saint-Raphaël, séminaire de Bordeaux, au sujet d'un échange de droits. — Fº 291 v°. Ratification d'un échange de rentes entre les curé et bénéficiers de Sainte-Eulalie de Bordeaux et le duc d'Épernon. — 1624. Fº 294. Réparations de la chapelle d'Arcachon. — Fº 297. Transaction entre les curés de Gauriac et Villeneuve, au sujet des dîmes de l'île de Lussan. — 1625. Fº 305. Défense à Mᵉ Lesnier, curé de Perissac, d'aller à la chasse, «avec ung cornet et chiens ». — Fº 306. Interrogatoire de Mᵉ Morinat, curé de Pauillac, qui avait laissé le Saint Sacrement dans son église, à l'arrivée des ennemis, auxquels un laïque l'avait soustrait en enterrant le saint ciboire. — Fº 307. Fait analogue à Labarde. — Fº 310. Enquête au sujet de désordres à l'église de Toutigeac, pour la distribution du pain bénit. — Fº 318. Règlement des portions canoniales du chapitre de Génissac. — 1626. Fº 323. Ordre aux syndic et bénéficiers de Saint-Pierre de Bordeaux, de payer ses gages à l'acolyte de cette paroisse. — Fº 325. Sentence d'appel octroyant la préséance, après le prieur, à fr. Jacques Nourry, sur les autres moines de l'abbaye de Saint-Cibard, en raison de sa qualité de docteur en théologie. — Fº 329. Interdiction du curé de Saint-Maixant, de Bordeaux, pour avoir marié, sans publications de bans, Jehan Maran, lieutenant particulier au siège de Limoges, et Catherine de Gourgue. — Fº 330. Règlement pour le service de l'église Saint-Michel de Bordeaux. — Fº 350 v°. Règlement pour l'église Sainte-Eulalie de la même ville. — (E 2.)

G. 571. (Cahier.) — 83 feuillets, papier.

1641-1642. — Ordonnances. — 1641. Fº 1. Défense d'exposer dans l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux « aucune relique ni châsse, outre celles qui y sont d'anliquité et qui ont esté recogneues » par le cardinal de Sourdis. — 1642. Fº 2. Assemblée des vicaires forains du 4 février 1642. — Fº 5. Ordre aux ecclésiastiques de Bordeaux d'assister régulièrement aux congrégations qui se tiennent au séminaire. — Fº 8. Notes sur les clercs du séminaire. — Fº 9. Créances du séminaire. — Fº 13. Visite de la maison des Filles Orphelines de Bordeaux. — Fº 14. Reddition des comptes des administrateurs de la chapelle N.-D. du Casse à Béguey. —F° 16. « Plainte des paroissiens de l'église Sainct-Pierre de Bassens contre Coulin Faure, ouurier de ladite paroisse. » — Fº 17. « Oraisons des XL heures, pour disposition à la sainte quarantaine. » — Fº 18. Règlement pour Saint-Loubès. — Fº 19 *seq.* Procès-verbal et ordonnance de visite de l'église du Barp. — Fº 52. Visite de l'église de Listrac et enquête au sujet du déplacement de l'autel Saint-Roch. — Fº 64 *seq.* Scandale à l'église Sainte-Colombe de Bordeaux, au sujet de la nomination des nouveaux fabriciens. — Fº 66 *seq.* Conflit entre le curé de Sainte-Colombe et le chapitre de Saint-André. — Fº 71. Transaction entre les religieux de l'abbaye de Guîtres et le vicaire perpétuel. — (E 3.)

G. 572. (Fragments d'un registre in-4°.) — 223 feuillets, papier. (Mouillures emportant une partie du texte.)

1645-1646. — Ordonnances : affaires courantes du diocèse; visas et litres de bénéfices, résignations; dimissoires; approbations de religieux et vicaires, etc. — Fº1. « Second registre de la congrégation, le siège vacant, commençant le 14 décembre 1645. 2ᵉ cayer». — 1646. Fº 11. Assemblée des vicaires forains du 16 janvier 1646 : abus signalés dans les divers détroits. — Fº 13 v°-15 v°. Assemblées des curés de la ville et supérieurs des maisons religieuses à l'archevêché: contentions en chaire entre les prédicateurs séculiers et réguliers au sujet de la confession pascale; dénombrement des confesseurs. — Fº 16. Entrée du chœur de Saint-Pierre interdite à un bénéficier jusqu'à ce qu'il ait appris à « accentuer en lisant et chanter le plain-chant ». — Fº 16 v°. Visa de la prébende théologale de Saint-Émilion, pour Jean de Tartas, clerc du diocèse d'Aire. — Fº 18. Citation de fr. Hilarion, ermite, quêtant sans autorisation. — Fᵒˢ 26, 28. Contestation entre les bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux et François de Brach, avocat en la cour, qui voulait faire inhumer sa mère, Marie Léotard, à Montussan. — Fº 38 v°. Dispense aux bénéficiers de Saint-Michel d'assister aux processions des XL heures « à cause de la contagion qui est en ville» (14 mars). — Fº 40. Le sieur Minard, curé de Libourne, cité à la requête des jurats de cette ville. — Fº 44. « Troisiesme registre de la congrégation de l'archeuesché de Bourdeaux, le siège vacant, commençant le 18 avril 1646. » — Fº 45 *seq.* « Congrégation du mercredy matin, lendemain du synode » (18 avril): Les riverains de l'Océan pillent les naufragés; le curé de Paillet dit que les «PP. de la Doctrine à Cadillac ont fait quester par la ville pour

payer certains tableaux » (cf. Fº 48 v°); l'archiprêtre de Benauge se plaint que les jurats de la ville le forcent «d'enuoyer à la garde; » l'assassinat du vicaire de Marcenais reste impuni; église de Génissac en ruine. — Fº 50 v°. Mission de trois Jésuites aux landes de Médoc. — Fº 57. Refus d'homologuer l'agrégation de la confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Maixant de Bordeaux à celle de Sainte-Marie *supra Minervam,* de Rome. — Fº 59. Mentionné : Pierre de Gaufreteau, prieur claustral de l'abbaye de La Sauve, «soy-disant vicaire général, le siège vacant, de cette Abbaye. » — Fº 69. Mentionné : le régent de Mios, demeurant chez le sieur Garnier, notaire royal. — Fºs 74 v°-92. Procédure contre les Bénédictins de Sainte-Croix qui avaient troublé violemment les bénéficiers de Saint-Michel, dans la levée du corps du sieur Dupon, chirurgien. — Fº 94. « Quatriesme cayer des réglemens de la congrégation, le siège vacant. Montassier, secr. » — Fºs 95, 99 v°-101. Suite de l'affaire des Bénédictins; le prieur, Augustin Dupin, excommunié par contumace. — Fº 109. Mentionné : François Molé, abbé commendalairo, de Sainte-Croix. — Fº 112. Dotation d'une chapelle en l'honneur de saint Jean, à Saint-Félix d'Aiguilhe, par noble Philippe Leberthon d'Aiguilhe, chevalier de l'ordre du Roi. — 1647. Fº 117. Plainte du curé de Saint-Germain d'Esteuil contre le sieur de Rochomont qui avait fait arracher le balustre du chœur, l'avait transporté dans sa chapelle privée et remplacé par un banc à son usage. — Fº 125 v°. Titre de la chapelle de l'Ombrière à Me Barthélemy Vrignon, nommé et présenté par Me Vrignon, comptable de la comptablie de Bordeaux (cf. fos 129, 132, oppositions à celle collation). — Fº126. « Congrégation de messieurs les vicaires forains tenue dans le palais archiépiscopal le mardi 4 février » : dénonciation de divers abus; deux curés «exigent dans l'administration des sacremens »; le règlement sur les oratoires et chapelles domestiques est de nouveau publié, en raison des désordres qui s'y commettent. — Fº 131. Certificat accordé à M. de Cotsages. archidiacre de Médoc, chancelier de l'Université de Bordeaux, à l'effet d'obtenir des bénéfices en cour de Rome, *in forma gratiosa.* — Fº 140. « Cinquiesme cayer des réglemens de la congrégation, le siège vacant, Montassier, secr. » Fº145 v° *seq.* « Congrégation des vicaires forains, à l'issue du synode, 7 d'auril 1647»: plaintes au sujet du catéchisme, des ecclésiastiques qui «marchent sans habit clérical » et n'assistent pas aux congrégations, des prédicateurs qui quêtent sans autorisation, des concubinaires, etc. — Fº150 *seq.* Enquête au sujet des comptes de la maison des Filles Orphelines de Bordeaux, et notamment de la dentelle qui s'y fait, sur la plainte de Dlle Jeanne Durfort, nouvelle supérieure. — Fº 159. Difficultés entre le sieur de Calmeil, écuyer, et le prieur de Mombrier, au sujet de la distribution du pain bénit (cf. Fº 175 v°). — Fº 171 v°. Démission du sieur Daniel Morphœus, supérieur des Irlandais. — Fº 176. Visa d'une signature de Rome par laquelle Jean-Louis de Mullet est pourvu de la cure de Saint-Pierre de Quinsac d'Ambarès et d'Ambès, son annexe, sur la résignation de Me Lancelot de Mullet. — 1648. Fº 180 *seq.* « Congrégation des vicaires foreins, tenue le mardy, 28 janvier»: l'église d'Arcins, en ruine; entreprises du juge de Lesparre sur la juridiction ecclésiastique, au fait de la reddition des comptes des fabriques; travail les dimanches après les vêpres, à Saint-Maurillon, etc. — Fº 192. « Sixiesme cayer des réglemens de la congrégation de l'examen, le siège vacant, commencé le 19 février 1648. » —Fº 200. Refus à Me Arnaud de Gaufreteau, de la cure de Saint-Denis de Climat (Saint-Denis-de-Piles), pour laquelle il avait été présenté par Dom Pierre de Gaufreteau, prieur de La Sauve. — Fº 200 v° *seq.* « Congrégation des vicaires foreins, immédiatement après le synode, le 28 auril 1648» : vol à l'église de La Teste; concubinaires; particuliers refusant de se confesser et communier. — F° 202. Fixation à 200 livres de la pension congrue due au curé de Potensac par messire Didier Benoist, abbé commendataire de l'Isle. — Fº223 (26 août). « *Hucusque Sedes vacauit.* » — (E 4.)

G. 573. (Cahier.) — 78 feuillets, papier. 1 sceau.

1648-1649. — Ordonnances : «Premier cayer des actes de l'archeuesché de Bourdeaux soubz Monseigneur Henry de Béthune, archeu de Bourd. et primat d'Aquite, commençant du 15 *(sic)* sept. 1648. Montassier, secre. » — Fº 1. Prise de possession au nom d'H. de Béthune, par Me Mathurin Sauvestre, prieur de Bressuire, économe de l'archevêché (1er septembre). — Fº 1 v°. *Te Deum* pour la victoire de Lens, auquel assistent le Parlement en robes rouges et le duc d'Épernon. — Fº 2. Henri d'Arche, nommé vicaire général; notification aux vicaires forains de la prise de possession de l'Archevêque. — Fº 2 v°. Confirmation de Jeanne de Lamothe, élue supérieure des Ursulines de Bordeaux. —Fº 3. Lettre de la communauté à ce sujet (sceau). — Fº 5. Le sieur Paignon, curé de Saint-Pierre, nommé supérieur des couvents de filles de Bordeaux. — Fº 6. Ordonnance pour la paroisse de Bias(Brach ?), à la suite de la visite de Jérôme Lopès. — Fº 7. Taxe faite audit

Lopès, théologal, pour celte visite (15 1.) — Fº 9. « Lettre escripte à Sa Saincteté en faueur de M. François de Sales, euesque de Genèue (pour sa béatification) ». — F° 10 v°. Dispense à M. de Voluzan, conseiller au Parlement, de «faire battre ses bleds qu'il a dans la petite lande du Médocq, les festes choumées, attendu la disette dernière et l'instance du temps, pour éuiter la ruine et totale perte» (23 septembre). — Fº 11. Formule de l'engagement écrit- imposé aux religieux prédicateurs. — Fº 13 v° *seq.* Réduction d'anniversaires et offices à Saint-Pierre de Bordeaux. — Fº 16. Censure de deux libelles diffamatoires, imprimés à Leyde, composés par Pierre Jarrige, « apostat de la foi catholique et état religieux » : *Les Jésuites sur l'Eschaffault, en qualité de tueurs de Roys, hypocrithes, faulx monnoyeurs, impudiques, etc.,* et *Une Responce au R. P. Beaufiz.* — Fºs 17, 18. Le sieur Scanlan, élu supérieur des Irlandais. — Fº19. Mandement pour une assemblée des curés de la ville à l'archevêché. — Fº 20. Ordre aux prêtres habitués et étudiants de se rendre à cette assemblée. — Fº 20 v°. Règlement pour les Irlandais (cf. Fº 25). — Fº 22. «Queste pour les esclaues de Tripoli et Salé. » — Fº 23. Lettre de la Reine mère pour le même objet, du 3 juin 1648 (origin.). — Fº 27. Lettre des prêtres du séminaire des Irlandais à M. d'Arche, au sujet des règlements précédents. — 1649. Fº 29. « Que les Irlandois rendront compte des messes, à peyne d'estre chassez » (cf. fº 30). — Fº 29 v°. Licence à François Cazenave d'entrer au séminaire. — Fº 32. Défense aux Religieuses de N. -D. de Bordeaux « de l'aire brigues » pour l'élection prochaine. — Fºs 34, 35. Prières pour le Roi, la Reine, la paix et les nécessités du royaume. — Fº 35 v°. «Aduis aux prédicateurs de Bourdeaux » : célébration des fêtes et payement des dîmes. — Fº 37. « Les troubles de France ayant commencé, dès le commencement de la présente année, dans la ville de Paris, le Roy escript à tous les euesques de faire prières » (11 mars). — Fº 39. Autorisation générale à la mère de Pascault, supérieure des Filles N. -D., de faire entrer dans la clôture les médecins, chirurgiens et artisans, « aux nécessités et occurrences ». — *Ibid.* «Le 2 d'auril 1649, voyant la continuation des troubles de la présente ville et de la prouince, l'Oraison des XL heures a été indite. » — Fº 39 v°. Ordre des processions qui doivent y assister à Saint-André. — Fº 40. Mandement (imprimé) pour ces prières extraordinaires. — Fº 42. Mort du comte de Bélhune, père de l'archevêque; service prescrit et (fº 43) lettre aux vicaires forains. — Fº 44. (1er mai.) Sermon à Saint-André, en présence des commissaires du Parlement, du sieur Bonnet, curé de Sainte-Eulalie, pour « exciter tous les citoyens et Bourdelois à se bien unir ensemble pour se deffendre contre les troupes de M. Despernon et contre le saccagement, incendie et desgats qu'elles faysoient aux enuirons de la ville »; après le sermon, les commissaires reçoivent près du grand-autel, le serment de tous les bourgeois. — F° 45. Arrêt du Parlement enjoignant aux Jurats de prêter publiquement serment à Saint-André, et aux membres de la cour de le prêter seulement dans la chapelle du palais. — Fº 45v°. (2 mai.) Nouvelles de la paix. — Fº 46-51. « Arrivée de M. l'Archeuesque. » — Fº 50. Copie de la bulle adressée aux suffragants, pour leur notifier la translation d'H. de Bélhune au siège de Bordeaux. — Fº 50 v°. Lettre de ce prélat à ses comprovinciaux. — Fº 51 v°. (14 mai.) H. de Béthune apaise l'émotion du peuple qui demandait en tumulte, au commissaire départi, d'Argenson, la démolition de la citadelle de Libourne. — Fºs 62 v°-64. «Du 1er juing 1649 Troubles entre le Parlement et le gouuerneur; moyennement de paix. » — F° 64. Visite du séminaire. — Fº 65. Jérôme Lopès nommé docteur régent en l'Université. — Fº 70. Ordre aux habitants de Cadillac de chômer la fête de Saint-Blaise. — Fº 72. (30 juillet.) Prières pour les troubles de la province; lettre aux vicaires forains (cf. fº 75, 8 août). — Fº 73. Règlement entre les curé et bénéficiers de Saint-Projet de Bordeaux. — Fº 75 *seq.* (14 août.) M. d'Arche, vicaire général, ayant reçu du Parlement l'ordre de quitter la ville, comme suspect au peuple, sur les réclamations de l'Archevêque et du chapitre Saint-André, le procureur général explique que M. d'Arche est simplement «prié d'aller à la campagne, crainte de quelque accident, attendu les mouvemens du peuple»; il part le 18 août. — Fº 77. Les religieuses Catherinettes quittent leur maison, exposée au canon du Château-Trompette, pour se retirer chez la présidente de Lalanne. — (E 5.)

G. 574. (Cahier.) — 65 feuillets, papier.

1648-1649. — Ordonnances : affaires courantes du diocèse; visas et titres de bénéfices, résignations; approbations de religieux et vicaires, etc. — Fº 1. « Premier registre des actes de la congrégation de l'examen de l'Archeu. de Bourdx, soubz Mgr Henry de Béthune, Archeu. de Bourdx et primat d'Aquitaine, commençant le 15 sept. 1648. Montassier, secret. »— Fº 11 (30 octobre). «Sera escrit au vic. de St-Romain de Boursas de dresser un autel dans le cimetière, attendu la maladie contagieuse, et aux curés de Cadillac [sur

Dordogne] et Lalande d'assister leurs paroissiens en l'administration des sacremens. » — Fº15. Remise par Daniel Morphaeus, ex-supérieur des Irlandais, de la bulle d'institution du séminaire, «consistant en seize feuillets de parchemin, auec plomp et queue pendante où est escript, d'ung costé *Paulm, papa quintus,* et de l'autre l'effigie de S^{t}-Pierre et S^{t}-Paul » et du sceau dudit collège. — Fº 15 v°. « Congrégation et assemblée de MM. les curez de la ville »: abus divers. — Fº 20 Difficultés entre les curé et bénéficiers de Saint-Pierre de Bordeaux : « il y a procès pendant au grand conseil, à raison du différend du port de l'estolle. » — 1649. Fº 25. Admonestation à un prêtre qui «marchait sans soutane et paroissoit à la tauernne, soubz prétexte de vendre et débiter en détail le vin de son domaine ». — F^{os} 25 v°, 26. « Congrégation du mardy 19 januier 1649, des vicaires foreins du dioceze »: « le curé de Paillet a représenté que dans la paroisse de Ladaux, le nommé Chastaing, régent, amasse, les fêtes et dimanches, sans rendre compte. » — Fº 32. « Sera taxé 55 livres aux vicaires des prieurs, sans tirer à conséquence, attendu le mauuais temps. » — Fº 38. (21 avril.) « A esté proposé par M. le Doyen s'il estoit à propos de permettre à certaines vefues d'entrer dans les conuents des religieuses de la ville, attendu les présens troubles; a esté jugé qu'il n'estoit à propos. » — Fº 38 v°. L'église de Vayres ayant été profanée par l'assassinat du vicaire, commis en icelle, le service divin se fera provisoirement au prieuré de Saint-Pardoux. — Fº 40. Première congrégation sous la présidence d'H. de Béthune, après son arrivée (12 mai): examen de divers ecclésiastiques. — F^{os} 43, 44. « Congrégation du mardi 18 may, immédiatement après le synode» : «l'archiprestre de Moulix a représenté la peyne de faire venir les enfans des pasteurs des Landes au catéchisme »; abus relatifs aux conférences ecclésiastiques, au catéchisme, à l'habit clérical; empiétements des réguliers, etc. — Fº 51 v°. Présentation à l'archevêque des statuts de la confrérie des sacristains des églises paroissiales de la ville, érigée à Saint-Pierre. — (E 6.)

G. 575. (Cahier.) — 36 feuillets, papier.

1681-1685. — Ordonnances. — 1681. F° 1. Absolution *ad cautelam* de l'interdit prononcé par l'auditeur de l'archevêché d'Auch contre le curé de Montfort (Landes), qui avait reconnu la primace de Bordeaux; autorisation de quêter aux portes des églises accordée aux dames de la Société de Charité de Saint-Pierre. — F^{os} 1 v°, 2. Citation de fr. Héraut, religieux de Bourg, pour avoir béni une cloche sans autorisation, et interdiction de la sonner; à la requête des jurats, elle sera bénite par le curé et l'usage en sera ensuite autorisé. — 1682. F^{os} 2, 3, 5. Ursulines de Saint-Émilion. — Fº 6. Règlement sur l'admission des pensionnaires dans les couvents. — Fº 7. Ordre à trois Ursulines de Saint-Macaire de réintégrer la clôture. — Fº 7 v°. Filles de la Foi de Libourne. — Fº 8. *Te Deum* pour la naissance du duc de Bourgogne. — Fº 9. Réception, par les jurats, de l'archevêque L. d'Anglure de Bourlemont, à son retour de l'Assemblée du Clergé. — Fº 9 v°. Ursulines de Bordeaux. — Fº 10. Le sieur d'Allaire, vicaire général, député pour faire « l'auertissement à ceux de la R. P. réformée» au temple de Bégles. — 1683. F° 14 r°. Prières à l'occasion de la mort de la Reine. — F^{os}16 v°, 17. Lettre du Roi et mandement de l'archevêque. — F^{os} 18-21. «Relation de ce qui s'est passé au sujet de la mort de la Reine. » — Fº 23 v°. Règlement entre le clergé et la fabrique de Libourne. — 1684. Fº 23. *Te Deum* pour la naissance du duc d'Anjou; lettre du Roi et mandement. — Fº 26. Jubilé pour le succès de la guerre contre les Turcs. — Fº 26 v°. *Te Deum* pour la prise du Luxembourg; lettre du Roi et mandement. — F^{os} 27 v°-29. Autorisation à la fabrique de Saint-Siméon de Bordeaux de faire bâtir des maisons de louage sur une partie du cimetière de cette paroisse. — Fº 29 v°. Ordonnance sur la visite et le soin des malades. — Fº 30. Interdit prononcé contre le sieur Galand, qui avait fait appel d'un refus de bénéfice au vicaire général d'Auch. — F^{os} 30 v°, 31. Homologation d'une transaction entre les Ursulines de Bourg et celles de Bordeaux. — 1685. Fº 34. (17 juillet.) Prières pour obtenir la pluie**,** « la justice de Dieu nous exerçant depuis longtemps par des maladies extraordinaires, des morts subites très fréquentes et le dérèglement continuel des saisons. » — Fº 35 v°. (17 mars.) Pose de la première pierre de l'église des religieuses de la Madeleine et copie de l'inscription qu'elle portait. — (E 7.)

G. 576. (Cahier.) — 62 feuillets, papier.

1689-1690. — Ordonnances. — Fº1. (31 déc. 1689.) Copie d'un bref d'Alexandre VIII à L. d'Anglure de Bourlemont, qui lui « avoit écrit sur son exaltation. » — 1690. Fº 5. Mandement pour le jubilé. — Fº 11 *seq.* Sentence d'appel sur un procès entre le chapitre d'Agen et le curé de la cathédrale. — Fº 13. Examen d'un emplacement pour bâtir une chapelle publique à la palu de Bordeaux. — Fº 15. Procès-verbal de visite et bénédiction de ladite chapelle. — Fº16. *Te Deum* pour

la bataille de Fleurus; lettre du Roi et mandement. — Fº 17. *Te Deum* pour la prise des flottes anglaise et hollandaise près l'île de Wight, par l'armée navale du Roi. — F° 19 *Te Deum* pour les succès de l'armée de Savoie, commandée par Catinal. — Fº 21. Ordonnance pour le mariage des prisonniers détenus à l'Hôtel de ville. — Fº 22. « Réception de Mgr l'Archeuesque au Parlement de Bourdeaux. » — F8 25. *Te Deum* pour la prise de Nice. — Fº 27. *Te Deum,* pour la prise de Mons. — Fos 28, 29. Règlements pour la maison des Orphelines ou Filles Saint-Joseph de Bordeaux. — (E 8.)

G. 577. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1606-1788. — Ordonnances. — 1606. Tonsure et habit clérical (imprimé). — Permission aux jurats de faire ériger une tribune à Saint-André. — Contagion à Bordeaux, 13 juillet (imprimé); — tarif des droits à percevoir par les vicaires perpétuels de la ville de Bordeaux. — 1610. Interdiction des quêtes sans permission du cardinal. — 1617. Résidence des curés. — 1620. Pierre de Lurbe, vicaire général, chargé des couvents de filles, en l'absence du cardinal; restriction des pouvoirs des autres vicaires généraux. — 1634. Procès en séparation entre Richard du Vignau, receveur des tailles d'Agenais, et Catherine de Minvielle; — citation du syndic des chapitres d'Uzeste et Villandraul, pour se voir taxer la portion congrue du vicaire perpétuel de Vignonnet; — contre les Observantins de Bordeaux qui avaient fait, sans autorisation, la quête du vin; — portion congrue du vicaire perpétuel de Villenave. — 1635. Autorisation aux Cordeliers de Bordeaux de faire la quête du vin; — chapitre de Génissac; — ordre aux curés étrangers venus à Bordeaux, sous prétexte d'études, procès, ou instruction . de la jeunesse, de se retirer dans leurs paroisses; —
« Oraison des XL heures, pour la prospérité du Roi et de ses justes armes. » — 1636. Procession générale « pour implorer le secours de la diuine bonté à l'effect des bons desseins de S. M. T. C. et pour conseruer cotte ville et diocèse du mal contagieux » (3 octobre); — Bernard Burgier, prêtre du diocèse d'Agen, approuvé pour confesser les pestiférés; — publication au prône d'un arrêt du Parlement sur les cabarets, jeux publics, etc.; — jubilé de 1636. — 1638. Prières pour la paix, « selon les saincts et justes dézirs de S. M. T. C. ». — 1639. Oraisons des XL heures, « pour la paix et conservation des bonnes mœurs». — 1642. Révocation des pouvoirs de supériorité sur les couvents de filles, accordés à Jacques Miard, vicaire général. —1643. Condamnation d'un libelle diffamatoire attribué au sieur d'Arche, doyen de Saint-André. — 1644. Pièces relatives à l'érection de l'église paroissiale de Saint-Jean de Milly en vicairie perpétuelle; — règlement pour les concessions de sépultures. — 1656. Règlement pour les bancs dans les églises; — jubilé. — 1658. Signature du *Formulaire.* — 1661. *Te Deum* pour la naissance du Dauphin; jubilé. — 1663, 1667, 1668. Interdiction de toute prédication dans les églises de Bordeaux, jusqu'à la fin de celle qu'H. de Béthune devait faire à Saint-André, le jour de Pâques. — 1667. Jubilé; mission préchée à Bordeaux. — 1670. Prières pour feu le maréchal d'Estrées, beau-frère de l'archevêque; — règlement pour les vicairies foraines (imprimé, 7 p. in- 18). — 1670, 1673. Jubilé. — 1682. Ordre aux titulaires de chapellenies d'exhiber leurs titres à l'Archevêque. — 1688. *Te Deum* pour la prise de Philipsbourg. — 1689. Port de l'habit clérical. — 1705. Publication de la constitution de Clément XI, *Vineam Domini Sabaoth* (imprimé. 16 p. in-4°). — 1721. Aumônes pour les incendiés de Rennes; lettre de M. de La Vrillière (placard imprimé). — 1784. Prières pour la grossesse de la Reine (imprimé. 6 p. in-4°). — 1787. Procès-verbal de la congrégation du 30 mars : affaires courantes. — Mandement non daté de L. -J. d'Audibert de Lussan; abus des « verrines » et superstitions dans le culte des saints. — (E 9.)

G. 578. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 297 pages et 4 feuillets de table, papier.

1783-1787. — Ordonnances : indiction de visites; ordonnances prescrivant des réparations à la suite de procès-verbaux de visites; rectifications d'actes de baptêmes, mariages et sépultures, etc. — 1783. P. 1. Ordonnance de visite pour Gabarnac. — P. 7. Réduction de fondations à Saint-Projet de Bordeaux. — P. 8. Ordonnance de visite pour Donnezac (cf. p. 40). — P. 9. Gujan. — P. 15. La Teste. — P. 17. Cadillac. — P. 19. Le Teich. — P. 21. Enquêtes des baptêmes, mariages et sépultures à Gujan en 1774, 1781, 1782. — P 24 *seq.* Statuts de la société de la Treizaine de N. -D. de la Place, à Bordeaux.— P. 36. Ordonnance de visite pour Saint-Christophe de la Double. — P. 46. Mission donnée par les Capucins à Saint-Michel de Bordeaux. — P. 51. Ordonnance de visite pour Andernos. — 1784. P. 63. Autorisation aux paroissiens de Saint-Remy de Bordeaux de s'assembler pour délibérer sur la suppression de l'ancien cimetière de cette paroisse. — P. 67. Ordonnance de visite pour Blanquefort. — P. 69.

Bellebat. — P. 85. Rang aux processions de la confrérie des «Empaquetiers», établie dans la chapelle Saint-Marc, à Saint-Michel de Bordeaux. — P. 93. Confrérie des Tonneliers, dans la même église. — P. 95. Réquisitions du promoteur au sujet des réparations à l'église de Saint-Maixant, près Saint-Macaire. — P. 105. Ordonnance de visite pour Bruges. — P. 119. Règlement pour le chapitre de Cadillac. — 1785. P. 125. Maintien provisoire à Saint-Thomas de Libourne des prédications de l'Avent et du Carême. — P. 128. Suppression de la procession annuelle d'Ambès à N. -D. de Montuzet, en raison des désordres qu'elle peut occasionner. — P. 131. Enquête pour suppléer aux lacunes des registres baptistaires de Marcenais. — P. 140. *Id.* de Donnezac. — P. 132. *Id.* de Saint-Quentin (cf. p. 185). — P. 135. Ordonnance de visite pour Cussac et Sainte-Gemme. — P. 138. Autorisation d'exposer le Saint-Sacrement dans la chapelle du présidial à Libourne. — P. 141. Autorisation au chapitre Saint-Seurin de Bordeaux, d'aliéner certains fonds. — P. 142. Règlement des fondations à Saint-Macaire. — P. 145. Ordonnance de visite pour l'église de cette paroisse. — P. 149. *Id.* pour celle de l'hôpital de Cadillac. — P. 150. Cailleau. — P. 153. Itinéraire de la procession du Saint-Sacrement à Sainte-Croix de Bordeaux. — P. 155. Défense de sonner « au merin » ou en « mâtant les cloches ». — P. 158. Ordonnance de visite pour Salignac. — P. 159. Sainte-Croix du Mont. — P. 163. Mazion. — P. 167. Translation du cimetière de Sainte-Croix de Bordeaux. — P. 173. Ordonnance de visite pour Tourtirac. — P. 174. Salignac. — P. 180. Lamothe. — P. 183. Saint-Quentin. — 1786. P. 203. Ordonnance maintenant six mois de postulat au couvent de la Magdeleine de Bordeaux. — P. 205. Ordonnance de visite pour Vayres. — P. 209. Extinction du titre de chantrerie de chape, au chapitre de Saint-Seurin. — P. 211. Réduction de fondations à Libourne. — P. 214. Réunion de la chapelle de « Bernard de Caudéran » à la fabrique de Saint-Seurin. — P. 218. Approbation de la confrérie des artisans aux Capucins de Bordeaux. — Approbation de la confrérie des procureurs aux Cordeliers de Bordeaux. — P. 220. Inventaire de l'église d'Asques et établissement d'un vicaire résidant. — P. 223. Emploi du revenu d'une prébende de Saint-Émilion aux réparations de la collégiale. — P. 230. Défense de sonner les cloches à Sadirac, attendu le mauvais état du clocher. — P. 232. Obligation imposée à tous les membres de la confrérie de N. -D. de Consolation, établie aux Cordeliers, d'assister à la procession du Saint-Sacrement à Saint-Michel de Bordeaux. — P. 233. Ordonnance de visite pour Lussac. — P. 235. Montagne. — P. 237. Génissac. — P. 238. Léognan. — P. 239. Saint Michel la Rivière. — P. 240. Créon. — P. 241. Quinsac — P. 243. Grézillac. - P. 246. Albanais. — P. 247. Sauternes. — P. 249. Graoux. — P. 250. Barsac. — P. 252. Podensac. — P. 253. Semens. — P. 254. Bommes. — P. 257. Cambes. — P. 258. Blaignan. — P. 260. Lesparre. — P. 261. Queyrac. — P. 263. Gaillan. — P. 264. Soulac. — P. 266. Grayan. — P. 267. Vensac. — P. 268. Saint-Trélody. — P. 270. Carcans. — P. 273. Talais. — P. 274. Uch. — P. 275. Bégadan. — P. 277. Prignac. P. 278. Valeyrac. — P. 279. Civrac. — P. 280. Vendays. — P. 281. Jau. — P. 284. Dignac. — P. 285. Loirac. — P. 287. Hourtin. — P. 288. Begays, annexe de Vensac. — (E 10.)

G. 579. (Registre in f°, max. demi-rel. veau.) — 193 pièces imprimées, 4 manuscrites.
Au dos: MANDEMENTS DES ARCHEVEQUES DE BORDEAUX.

1614-1787. — Recueil d'ordonnances, placards, circulaires, etc. [La plupart de ces pièces ont été réimprimées dans le premier volume du *Recueil des mandements, ordonnances, lettres pastorales des archevêques de Bordeaux, depuis le cardinal de Sourdis...* Bordeaux, 1848, 2 vol. in-8^{0}]. Parmi les pièces non réimprimées on remarque : N° 3. Lettre d'H. de Sourdis sur le mécontentement causé par la translation de la fête de Saint-André (1642). — N° 4. Défense de prêcher faite aux Jacobins, levée pour le jour de Saint-Joseph, uniquement (1644). — N^{os} 9-14. Pièces relatives à un différend entre H. de Sourdis et les réguliers, au sujet de la confession pascale; n° 13, protestation (mss) par devant notaire des réguliers contre l'ordonnance du 11 avril 1645 (n° 9) relative à cette affaire. — N° 18. Requête (mss) des maîtres et élèves du séminaire des Irlandais à H. de Béthune (1665). — N° 23. Feuille de signature du *Formulaire.* — N° 24. Itinéraire des visites d'H. de Béthune en 1664. — N° 25. *Id.,* en 1675. — N° 32. Renouvellement des ordonnances d'H. de Sourdis sur les chapelles domestiques (1676). — N° 34. Règlement pour les fondations dans la chapelle des Nouvelles Catholiques de Libourne (1677). — N° 40. Indiction de la visite de L. d'Anglure de Bourlemont dans les paroisses de Bordeaux (1683). — N° 45. Contre les quêteurs non autorisés (1684). — N° 56. Sur la célébration des mariages (1694). — N° 149. Itinéraire des visites de J. - L. d'Audibert de Lussan en 1754. — N° 151. I*d.,* en 1755. — (E 11.)

G. 580. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1622-1757. — SUFFRAGANTS. — Appel interjeté par le corps de ville d'Angoulême et les jésuites du collège, contre certaines sentences d'excommunication de l'évêque d'Angoulême, Antoine de La Rochefoucauld (1622). — Pièces concernant l'appel interjeté par M^e^ Mathurin Goupperie, curé de Fontenay-le-Comte (Vendée), contre plusieurs ordonnances de M^e^ Abraham Thibaud, vicaire général de l'évêque de Maillezais (1644). — Commission donnée au doyen de Luçon, par H. de Béthune, dans une affaire pendante entre l'évêque de La Rochelle, H. de Laval, et le curé de Saint-Hilaire-sur-1'Autise (Vendée) (1666). — Différend entre l'évêque d'Agen, Claude Joly, et M^es^ Pierre de Boissonnade et Étienne Despalais, chanoines de celte église (1667). — Requête du curé de Saint-Paul d'Astaffort au diocèse de Condom, au sujet d'abus dans les confréries de son église (s. d.). — Factum pour le sieur Gaborit, archidiacre en l'église de Luçon et autres, contre l'évêque de Luçon, Samuel-Guillaume de Verthamon de Chavagnac (1755. Imprimé. 12 p. in-f°). — Plainte des religieux de l'Union chrétienne de Luçon contre leur évêque; copie d'une série d'ordonnances, dont est appel [10 feuillets]. (1756-1757.) — (E 12.)

G. 581. (Portefeuille.)— 10 cahiers in- 4° comprenant 226 feuillets, 41 pièces, papier, et 5 pièces, parchemin.

1624. — CONCILE PROVINCIAL DE 1624 (cf. G. 38). — 1. « Actes pour tenir le concile provincial de Bourdeaux. » F°1. Lettre du cardinal à ses suffragants pour avoir leur avis touchant la tenue du concile. — F° 2. Nomination d'une commission préparatoire. — F°^3^ 2-7, 14, 15, 18, 19, 21. Séances de la commission. — F° 3 v°. Convocation d'une assemblée des chanoines de Saint-André et Saint-Seurin. — F° 4. Lettre de convocation aux évêques de la province. — F° 11. *Id.* _t_ aux chapitres cathédraux. — F° 12. *« Edictum de Concilio Prouinciali Burdigalensi.* » — F° 17. Lettre au chapitre de Saint-André.— F° 22. Lettre aux vicaires forains pour demander
des prières. — F° 24. Lettre aux religieux de Bordeaux. — F^os^ 26, 29. Lettres aux curés de Bordeaux. — F° 27. Lettre aux couvents de filles. — F° 28. Lettre à l'évêque d'Aire, Sébastien Bouthillier, pour l'inviter au concile. — 2. «Procurations des capitulans au concile provincial»: chapitres Saint-André et Saint-Seurin de Bordeaux, Périgueux, Condom, Agen, Luçon, Saintes, Sarlat, Saint-Émilion, Angoulême, Poitiers, Maillezais; évêque de Sarlat; monastère de Sainte-Croix de Bordeaux. — 3. « Missiues et actes pour la tenue du concile provincial. » Lettres de l'archevêque d'Auch, des évêques d'Angers, Périgueux, Poitiers, Sarlat, Saintes, Luçon, Agen, Condom, Angoulême. — Circulaire (imprimée) du cardinal à ses suffragants. — Attestations de la remise des lettres et de l'affichage de l'edit du cardinal. — Lettres des chapitres. — Supplication des curés de Poitiers à leur évêque, de « remonstrer au concile de Bourdeaux l'entreprise et usurpation que font les religieux sur leurs charges et jurisdiction, afin d'en arrester le cours et conserver l'ordre ancien et police de l'Église. » — Mandement (imprimé) de l'évêque de Saintes. — Lettre du cardinal à l'évêque de Périgueux. — Lettre du cardinal et de ses suffragants au Pape et au cardinal Barberini. — 4. « *Decreta Concilii Prouincialis Burdigalæ habiti, anno 1624, mense octobri* » (souvent imprimé). — 5. « *Acta Concilii Prouincialis...* » — F° 22. Protestation éventuelle des chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, par-devant le notaire du concile, contre les atteintes que certains décrets de cette assemblée pourraient porter à leurs privilèges apostoliques. — 6-10. Deux copies des actes du concile. — (G 1.)

G. 582. (Liasse.) — 11 cahiers de 155 feuillets et 17 pièces imprimées, papier.

1561-1745. —ASSEMBLEES GENERALES DU CLERGE. — «Condition soubz laquelle Messieurs les prélats de France se sont chargez de la subuention accordée à S. M. » (1561). — Ordonnances de l'assemblée générale de 1645. — Actes de l'assemblée générale tenue à Poitiers en 1628. — Actes de l'Assemblée générale de 1634, au sujet du différend entre H. de Sourdis et le duc d'Épernon. — Copies de diverses pièces relatives aux affaires du clergé (1640). — Assemblée tenue le 24 novembre 1640, en l'hôtel de l'ancien archevêque de Bourges. — Instruction donnée par l'assemblée provinciale de Bordeaux à ses députés à l'Assemblée générale de 1645. — *Pièces imprimées.* Remontrances de l'assemblée de 1635. — Contrat entre le Roi et le clergé de France (1666). — Procès-verbal de l'assemblée des archevêques et évêques qui se sont trouvés à Paris pour les affaires de leurs diocèses, du 30 septembre 1688. — Délibération de l'Assemblée générale de 1693, pour un emprunt de 2, 700, 000 livres. — Extraits des procès-verbaux des Assemblées de 1700, 1715, 1730, 1740, 1745. — Harangues faites au Roi et à la Reine, le 13 octobre 1726, par l'archevêque d'Aix,

président de l'Assemblée générale. — Projet de délibération extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1745. — Liste des membres de cette Assemblée (province de Bordeaux : l'archevêque, l'évêque de Condom; les abbés de Bonneguise et de Chabannes). —
Contrats entre le Roi et le clergé relativement au don gratuit de quinze millions, et des « Rentes des Hôtels de ville de Paris et Toulouse prétendues assignées sur ledit clergé ». — (G 2.)

G. 583. (Liasse.) — 8 pièces imprimées.

1690-1748. — Assemblées générales du clergé. — Arrêt du Conseil, approuvant les délibérations des assemblées de 1690, 1700, 1710, 1745 et 1748. — (G 3.)

G. 584. (Liasse.) — 134 pièces imprimées et 36 pièces manuscrites, papier.

1629-1784. — LETTRES DES AGENTS GENERAUX. — Circulaires pour l'envoi des ordres du Roi relatifs aux Assemblées, des arrêts du Conseil concernant les affaires du Clergé, des départements, billets de faire-part de la mort des évêques, etc. — Pièces manuscrites: 1656. Décharge d'impositions obtenue parle diocèse. — 1658. Inexactitude du receveur provincial dans l'envoi à l'Agence Générale, des comptes et des fonds; démarches pour la cassation d'arrêts du Parlement de Bordeaux, contraires à l'immunité ecclésiastique. — 1669. Réclamation de 379 liv. 19 s. 8 d. dus par le diocèse pour les frais de la précédente Assemblée. — 1747, 1748. Conflit entre le clergé de Bordeaux et le Parlement qui prétendait imposer directement les ecclésiastiques pour le soulagement des pauvres; ils se sont taxés eux-mêmes au vingtième de leur revenu. — 1751. Imposition du vingtième sur les titres cléricaux. — Conflit entre l'évêque de Saintes et le Parlement. — 1753. Entreprises du lieutenant criminel en la sénéchaussée de Guienne contre la juridiction ecclésiastique. — 1756. Procès du chapitre de Saint-Émilion au sujet du droit de centième denier. — 1764. Lettre de rappel relativement à l'état des cures à portion congrue réclamé par l'Assemblée de 1760, etc. — (G 4.)

G. 585. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 505 pièces, papier.

1567-1785. — ASSEMBLEES PROVINCIALES. — Procurations notariées des diocèses de la province, aux assemblées convoquées pour la nomination des députés aux Assemblées générales. — (G 5.)

G. 586. (Liasse.) — 2 pièces imprimées, 11 pièces manuscrites.

1604-1782. — Assemblées provinciales. — Procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 1604 pour la nomination d'un agent général et des députés à l'Assemblée générale de 1605. Agent : Isaac de Lartigue, chanoine et archidiacre en l'église métropolitaine. Députés : les évêques de Maillezais et d'Agen; d'Arnaudeau, chanoine et chantre de Saint-André de Bordeaux; Michel Raoul, doyen de l'église cathédrale de Saintes, et Jean de Jayac, doyen de l'église cathédrale de Sarlat. — Procès-verbal d'une assemblée du clergé de Bordeaux, relativement à des droits nouveaux perçus à Blaye sur les denrées (21 novembre 1626). (Cf. ci-dessus G. 536.) — Procès-verbal de rassemblée de janvier 1641 pour la nomination des députés à l'Assemblée générale qui se devait tenir à Nantes le mois suivant. Députés: l'évêque de Maillezais et Henri d'Arche, doyen de l'église métropolitaine. — Ordre au receveur des décimes du diocèse de Saintes, de payer à l'évêque et au doyen, Nicolas de Gombaud, députés à l'assemblée provinciale, 24 et 12 livres par jour pour leurs voyage et séjour à Bordeaux (1655). — Lettres diverses concernant les convocations aux assemblées provinciales de 1645, 1665, 1758, 1769 (impr.), 1782. — (G 6.)

G. 587. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1563-1630. — AFFAIRES DU CLERGE. — « Remonstrance du clergé de Bourdelois au Roy » : affaires financières (25 mai 1563.) — «Mémoire (s. d.) des afaires que le clergé a en court. » — « Au Roy. Remonstrances que faict à Vostre Magesté, l'Arceuesque et clergé de Bourdellois » (s. d.): impositions; vexations des officiers royaux. — « Remonstrances faictes par le clergé de Bourdeaulx à monseigneur l'arcevesque dudit lieu, le xix^{e} du moys d'octobre 1563 »: même objet. — « Requeste au Roy pour monseigneur de Bourdeaux » (1564): même objet. — «Remonstrances particulières que font au Roy, les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine Sainct-Antlré de Bourdeaux » (1565): maintien de leurs priviléges, clôture de la «sauueté » Saint-André, fruits des prébendes, etc. — « Articles contenant les doléances du pauure clergé du diocèse de Bourdeaux baillées à monseigneur leur arceuesque pour représenter à la Majesté du Roi » (1565): impositions et revenus des bénéfices. — Décision des syndics généraux et députés du clergé de France sur les réclamations du diocèse de Bordeaux

(1565). — Copie d'une lettre du Roi prescrivant l'envoi de l'état des terres aliénées par les bénéficiers du diocèse (1566). — Requêtes du clergé de Bordeaux demandant au Roi la modération des impositions auxquelles il avait été taxé, et se plaignant des infractions des protestants, et notamment des magistrats huguenots, aux édits de pacification (1567, 1568). — «Conditions du contract faict à Sainct-Germain-en-Laye pour la subuention accordée au Roy par le clergé de France» (copie de 1567, à laquelle sont annexés les états des bénéfices du diocèse notoirement pauvres, au nombre de 77, parmi lesquels toutes les vicairies perpétuelles de Bordeaux, et autres pièces analogues). — « Remonstrances du clergé de Paris contre les moiens proposés au Roy par aucuns de messieurs les prélats, le 1er juing 1573. » — Requête du clergé de Bordeaux au sujet des vexations des « fermiers du conuoy et impositions mises sur le sel»; réclamation d'exemption pour les ecclésiastiques et de la permission pour les pauvres « d'emporter librement du sel, jusques à huict sols, sans abbuz » (1630). — Requête adressée au Grand Conseil par Jean de Gaufreteau, curé de Libourne, député du clergé de Bordeaux, touchant les procédés malveillants et vexatoires des commissaires chargés de la recherche des francs-fiefs, etc. (1630). — (G 7.)

G. 588. (Liasse.) — 7 cahiers de 80 feuillets et 29 pièces, papier..

1606-1747. — SYNODES DIOCESAINS. — Synode de 1611: défense aux curés de campagne d'appliquer la taxe du casuel faite pour les paroisses de Bordeaux; ordonnance interdisant de « se seruir ni uzer du baptistaire ou Rituel nouvellement imprimé [sans permission] par Me Simon Milanges»; résidence des curés; exception à ce règlement admise pour les chanoines de Saint-André et Saint-Seurin, pourvus de bénéfices ruraux, etc. — Synode de Blaye, de mai 1612: défense de venir au synode sans soutane et sans manteau long. — Synode de Bordeaux, d'avril 1627 : taxes nouvelles levées à Blaye sur les denrées. — Ordonnances données au synode de Bordeaux, d'avril 1637 : femmes qui cèlent leur grossesse, concubinaires, bigames; catéchisme aux bergers des landes; prônes; superstitions; défense de proclamer aux clochers des églises les sentences de mort prononcées par les seigneurs hauts-justiciers, « *tel procédé estant éloigné de ce qui se doibt pratiquer aux églises, lieux d'asyle et de refuge, mesmes aux criminels.* » — Ordonnances du synode de 1638 : Interdiction de maîtres d'école non approuvés en Buch et Born; exhumation d'un soldat tué en « duel formé » à Saint-Macaire, etc. — Ordonnances données au synode de 1642 : « Saint-André du nom de Dieu [de Cubzac]. A esté défendu aux pères et mères d'enuoyer leurs filles à l'eschole où vont les garçons, ains chez la sœur Marguerite, qui est audit bourg de Saint-Andreas, et qui prend la peyne d'instruyre les filles aueq soing et charité; » adjudication à vil prix de portions de dîmes dans les paroisses de Buch et Born; abus des quêtes pour N. -D. de Montserrat et N. -D. du Puy. — Convocation (imprimée) du synode pour le 16 septembre 1653 : « desirans remettre le diocèse dans son premier ordre et lui rendre son premier lustre et esclat qui a esté cy-deuant obscurcy par les désordres et troubles des guerres de ceste ville et prouince lesquels demeurent à présent assoupis par la paix qu'il a plu à Dieu nous donner par sa bonté et miséricorde » (placard in-f°). — 13 ordonnances transférant à Bordeaux le synode de Blaye (1654-1689). — Protestation du syndic du chapitre et abbaye de Saint-Romain de Blaye contre cette translation, contraire à « un tiltre de l'an mille trois, faict et passé dans le sinode d'après Pasques tenu audict Blaye » (1658). — « Deffault contre les défaillants » au synode de Bordeaux (1664, 1665). — Procès-verbal du synode d'avril 1731 : règles pour la publication des bans de mariages. — [Dans ce même cahier, assemblée des vicaires forains du 11 avril 1731: on tiendra la main à ce que les meuniers ne prennent le droit de mouture qu' « au seize », conformément à l'arrêt du Parlement; récit de la visite en Buch et Born de l'Archevêque, accompagné d'un vicaire général, du promoteur, d'un secrétaire et de huit domestiques, l'Archevêque et le vicaire général en litière, les autres à cheval; fondation par M. Joseph Francia de deux places au monastère de la Madeleine, pour deux pauvres filles, de préférence juives ou huguenotes converties.] — Synode de 1732 : impression de nouveaux règlements, enquête pour la réduction des fêtes. — [A la suite, assemblées des vicaires forains de 1732 et 1733 : mêmes objets; fixation du domicile, au point de vue du mariage.] — « Actes de l'archevêché de Bordeaux concernant les synodes et assemblées de vicaires forains (copie du précédent, jusqu'en 1734). — Synode de 1736: les curés ne « s'ingéreront à retenir les testaments que dans une indispensable nécessité, et ils s'appliqueront à savoir les nouvelles formalités que la déclaration du Roi, d'avril 1735, requiert ». — Assemblée des vicaires forains de 1738 : droit de mouture au treizième, en Bas-Médoc. — Synode de 1740 : prônes, etc. — Assemblée des vicaires forains de 1741 : travail permis, le

jour des Morts, après la messe. — Requête imprimée de certains curés du diocèse, réclamant, après le synode» la nomination d'un syndic; en marge, note autographe de l'archevêque F. H. de Maniban, résumant sa réponse provisoirement négative (1738). — Ordre (imprimé) signifié à l'abbé de Bourg, d'avoir à se rendre au synode de Bordeaux (1742), etc. — (H 1.)

G. 589. (Liasse). — 21 cahiers de 161 feuillets et 13 pièces, papier.

1624-1788. — ASSEMBLEES DES VICAIRES FORAINS. — Listes de vicaires forains et témoins synodaux. — Assemblée de 1631 : répression d'abus particuliers; règlement pour les legs pieux; on prendra sur le revenu des fabriques pour soulager les pauvres, « qui sont pour périr de faim, attendu la grande disette des fruicts de la présente année. » — Ordonnances faites dans les assemblées de 1635, 1637-1639: églises dénuées d'ornements, en ruines et sans curé; réparations prescrites dans les visites, non effectuées; paroisses sans vicaires; curés non résidents, « vielz et caducs », ne portant pas l'habit clérical et la tonsure, n'assistant pas aux congrégations foraines; quêtes; prônes et catéchismes; comptes des « ouuriers et fabriqueurs »; contestations pour le pain béni; particuliers concubinaires et n'approchant pas des sacrements; reconstruction de l'église de La Marque; empiètements des Trinitaires de Saint-Laurent en Médoc sur les droits du curé; coutume « de faire des officiers des confréries, comme de Roy et Reyne et Antien, à raison desquels offices, ceux qui les obtiennent payent certain nombre de liures de cyre pour 'église; » en certains endroits l'argent provenant de cette cire avait « esté preste et l'intérest d'iceluy, employé en commessations »; usage à Villeneuve en Bourgès d'aller par les maisons, à la fête de Noël, « demander la libéralité des bons chrétiens, en mémoire de la libéralité et charité du Sauueur du monde, et employer ce qui est amassé, à l'église, selon ce que le curé jugera à propos. » — Assemblée de 1643 : « il y a désordre à Guistres; l'autel de paroisse démoly par l'aulhorité des moynes. » — Assemblée de 1690 : taxe du casuel. — « Congrégations des vicaires forains, 1701-1710: » paroissiens scandaleux; obsèques des curés pauvres; catéchisme; inhumations sous les porches, ou «balets» des églises; les syndics créés depuis peu par le Roi garderont les papiers des communautés, mais non ceux des fabriques (1703); conférences ecclésiastiques; lecture des nouvelles ordonnances synodales, avant leur impression (1704); nouveaux catéchisme et rituel; cas réservés; instruction des sages-femmes, au fait du baptême; prônes et catéchismes. — « Règlemens faits par Monseigneur l'Archevêque dans ses synodes et assemblées des vicaires forains. 1731, 1732 » (imprimé. 7 p. in-12). — 1782. Liste des vicaires forains et témoins synodaux. — Assemblée de 1782 : questionnaire adressé aux membres de l'assemblée sur les curés et vicaires, maîtres et maîtresses d'école, confréries et établissements de charité, etc., de leurs circonscriptions. — Assemblée de 1785 : revision des ordonnances; amélioration du sort des curés et vicaires congruistes (rapport de la commission nommée *ad hoc;* discussion de ce rapport; résolutions adoptées). — Assemblée de 1786 : amélioration des congrues; nouvelle rédaction des ordonnances synodales; remise aux greffes des registres baptistaires; placement des petites sommes provenant des legs pies, etc. — Assemblée de 1787 : prônes et catéchismes; conférences; préparation des jeunes gens à l'état ecclésiastique; bourses au séminaire Saint-Raphaël; registres baptistaires; congrues. — Assemblée de 1788 : mêmes objets; retraite prêchée par l'abbé de Beauregard; fondation projetée de deux établissements dans les Landes, pour la formation d'ecclésiastiques du pays, destinés à y exercer le ministère; franchise dans la sénéchaussée des vins des ecclésiastiques, etc. — (H 2.)

G. 590. (Portefeuille.) — 8 cahiers de 277 feuillets et 89 pièces, papier.

1610-1782. — CONGREGATIONS FORAINES (OU conférences ecclésiastiques). 1. « Registre de ce qui s'est fait pour les congrégations foraines » (1613-1635). — Assemblée des vicaires forains, de 1613 : « excès du procureur de Castillon, incorrigible »; "superstitions à Libourne; fréquentation des tavernes, le dimanche, en Buch et Born. — Solution des cas de conscience proposés en diverses congrégations foraines. — Démembrement des congrégations de Cernès, Entre-deux-Mers et Fronsac, en raison de la trop grande distance des bénéfices. — Rôle des vicaires forains. — Assemblée des vicaires forains de 1614 : un gentilhomme du Fronsadais, le sieur de Baray « s'est rendu hérétique pour auoir éuocation de ses causes à Nérac; plusieurs voulant suivre cette voye, quoy qu'ils disent en leur âme qu'ils ne sont hérétiques, il seroit besoing que Sa Seigneurie y pourueut. » — Assemblée de 1615 : fixer pour le catéchisme l'heure la plus commode, selon la diversité des lieux. — Assemblée de 1621 : « fault poursuiure ung arrest que les foires ne se tiennent le jour des festes. » — Assemblée de 1629 : le curé de Macau admonestera un de ses paroissiens de se comporter sagement, «veu Taduis qu'il auoit conduit une bande

de masquarade». — 2. « Second cayer des propositions des congrégations foraines » (1638-1639). — 3. Troisiesme cayer des résolutions aux propositions des vicairies foreines » (1639-1640). — 4. «Propositions faites en l'assemblée des curez et prestres de la ville de Bordeaux, au séminaire» (1639-1641). —5, 6. « Résolutions de la congrégation de l'examen de l'archeuesché de Bordeaux, aux propositions des vicairies foreines» (1637- 1641). [Les cinq cahiers ci-dessus contiennent uniquement la relation et l'examen des questions de doctrine et des cas de conscience, discutés dans les congrégations foraines.] — 7. «Registre de la Congrégation forene establie à Génissac et paroisses adjacentes, l'an 1610 » : « a été remonstré au curé de Camarsac que ce n'estoit à luy de porter des pigcadilles au pourpoinct, auecq grands rabats empesés et qu'il eust à les quitter. » — Les régents de Saint-Germain du Puch, Moulon, Arveyres et autres paroisses [non désignées] empêchent les enfants de venir au catéchisme et n'ont pas fait profession de foi devant le chanoine maître-école, M^e^ Le Venier, vicaire général; celui de La Sauve n'a pas fait de profession de foi; celui de Vayres va au prêche. — Non-résidence de plusieurs chanoines de Génissac. — 8. Pièces diverses concernant les congrégations foraines (ordonnances, certificats d'assistance, citations contre les absents, cas de conscience, lettres des vicaires forains et témoins synodaux, procès-verbaux (1610-1782). — 1617. Un sergent royal de Lesparre, nommé Dutil, a affermé, contre les ordonnances, le bénéfice de l'Hôpital de Grayan, à charge de le faire desservir *in divinis*. — 1622. Congrégation d'Entre-deux-Mers interrompue à cause des troubles et de la disette. — 1635. Ordonnance prescrivant, dans le cas où les curés chez qui se tiendraient les congrégations refuseraient les cotisations des ecclésiastiques pour les repas, qu'elles seraient attribuées à l'œuvre de leurs paroisses. — 1642. Chapelle de N. -D. de la Paix, fondée à l'église de Bourg. — 1773. Rétablissement des conférences ecclésiastiques par le prince-archevêque F. de Rohan; circulaire (imprimée) du même prélat relativement à ces assemblées; avis sur la rédaction de leurs procès-verbaux. — Circulaire (s. d.) de l'archevêque J. -M. Champion de Cicé sur les conférences, la tenue et la remise des registres baptistaires, etc. — 9. Projet (s. d. xvm^e^ s.) du démembrement des congrégations foraines du diocèse. — (H 3.)

G. 591. (Liasse.) — 27 pièces imprimées, papier.

1703-1775. — Sujets des CONFERENCES ECCLESIASTIQUES du diocèse de Bordeaux pour les années 1703, 1704, 1705, 1715, 1737. 1755, 1762, 1766, 1772, 1775. — (H 4.)

G. 592. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier.

1735-1745. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. [Ce portefeuille et les cinq suivants contiennent uniquement des dissertations de théologie et d'écriture sainte, lues dans les conférences ecclésiastiques.] — (H 5.)

G. 593. (Portefeuille.) — 202 pièces, papier.

1746-1750. —Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. — (H 6.)

G. 594. (Portefeuille.) — 222 pièces, papier

1751-1756, — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. — (H 7.)

G. 595. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

1757-1772. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. — (H 8.)

G. 596. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

1773-1775. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. — (H 9.)

G. 597. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1776-1789. — Résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux. — (H 10.)

G. 598. (Liasse.)— 110 pièces, papier.

1458-1788. — CHAPITRES. — *Saint-André de Bordeaux.* Bulle de Pie II, du 25 février 1458, relative à l'exemption du chapitre de l'autorité archiépiscopale (imprimé). — Copie informe et incomplète de la bulle d'Innocent VIII instituant les quatre semi-prébendes (1488). — 1514. Union des paroisses de Beychac et Caillau à la prébende du « maistre-escholle ». — 1597. Accord entre les chapitres de Saint-André et Saint-Seurin au sujet des processions et enterrements auxquels assistaient les deux corps. (Copie en forme de 1627.) — 1600. Réception *in fratrem et canonicum* de M^e^ Martin d'Hirigaray. — Consentement des chapitres de Saint-André et Saint-Seurin à l'union

des cures Saint-Paul et Saint-Christoly de Bordeaux. — 1602. Copies informes de deux bulles de Clément VII au cardinal de Sourdis et au chapitre, sur leurs différends. — Copies informes d'arrêts du Grand Conseil du 4 octobre 1608 et du Conseil d'État, du 16 septembre 1610, sur le même objet. — 1624. Union de diverses chapelles aux prébendes de Saint-André. — 1625. Lettres du cardinal de Sourdis sur un différend entre les chapitres de Saint-André et Saint-Seurin relativement à une procession. — 1626. Union de la cure de Gabarnac à la sous-chantrerie. — Plainte (s. d.) du cardinal de Sourdis contre son chapitre; mémoire (s. d.) sur les abus à réformer dans le chapitre; « Additions aux mémoires enuoyez à Paris pour monseigneur le Cardinal contre le chapitre St-André de Bordeaux» (1626, 8 feuillets). — Procès-verbal de l'exécution d'une ordonnance du chapitre prescrivant la radiation de ses registres, de certains actes de M. Miard, vicaire général. — Extraits des rentes dues à la chapelle de Gassies-Eyquem fondée dans l'église Saint-André [s. d.; le dernier acte visé est de 1630]. — 1630. Réclamation du Parlement pour la préséance sur les évêques, à Saint-André. — 1639. « Mémoire pour la cause de messire Jean Bertheau, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Bordeaux contre messire Claude Voyer d'Argenson, nommé pour rindult accordé à M. Lefèure, conseiller au Parlement de Paris. » — 1642. Différends entre les chanoines. — 1643. Représentations de l'archevêque Henri de Sourdis au chapitre, sur les abus qui s'y étaient introduits; procédure contre un ecclésiastique qui avait administré les sacrements à Saint-André, sans l'agrément de l'archevêque, se prétendant suffisamment autorisé par le chapitre. — 1645. Protestation d'Henri de Sourdis contre certains actes à lui signifiés par M. d'Arche, doyen du chapitre. — Acte du chapitre nommant vicaires capitulaires : Henri d'Arche, doyen; Jacques Allaire, archidiacre de Cernés et conservateur des privilèges de l'Université; Gilbert Grimaud, théologal, et Pierre Frapereau, chanoine. — 1674. Ordonnance réglant un différend entre les curés de la Majestatat et Saint-Projet, « pour raison de la levée du corps des laïques qui décèdent es maisons canoniales. » — Copie informe de l'arrêt du Conseil du 12 novembre 1683, prescrivant de chômer, dans toute la ville, la fête de Saint-André, confirmant l'Archevêque dans le droit de régler le détail des processions générales et prières publiques, etc. — 1775. Requête du chapitre à l'Archevêque au sujet de la station qui se faisait, le jour de Saint-Marc, dans l'église Saint-Jacques, récemment interdite et supprimée. — 1780. Règlement de la portion congrue du curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 1787, 1788. Pièces de l'enquête et procès, pour la suppression et réunion des chapelles dites Pierre de Lacor, Pierre Conge et Laroque, en l'église Saint-André. — Renseignements (s. d., XVIII^{e} s.) sur la fondation et les revenus des chapelles de Pierre et Raymond Forton, Pierre de Riperie ou Rivière, Raymond Hostein, Pierre de Sainte-Colombe, Videau Aney, Pierre de Lacor, Bertrand de Casau et Jean Petit. — Diverses consultations, non datées, sur des questions bénéficiales interessant le chapitre. — (I 1.)

G. 599. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 159 pièces, papier.

1354-1789. — *Chapitre Saint-Seurin-lès-Bordeaux.* Copie informe du concordat passé le 12 septembre 1354 entre l'archevêque de Bordeaux et le chapitre, pour la collation des prébendes. — 1562. Serment prêté à l'archevêché, devant les députés du chapitre, par l'archevêque Antoine Prévost de Sansac, qui n'avait pu faire son entrée avec les cérémonies accoutumées, *ob iniuriam temporis et seditiones populares.* (Extrait informe des registres capitulaires.) — 1578. Copie informe de l'acte d'union d'une prébende à la sacristie de Saint-Seurin. — 1583. Collation de ce bénéfice à Jean Rousseau. — 1586. Collation du même bénéfice à Antoine Grandsire. — 1614. Protestation du syndic du chapitre contre la forme inusitée de la» convocation des ecclésiastiques à l'assemblée préparatoire aux États Généraux. — 1630. Ordonnance de M. Miard, vicaire général, cassant un acte capitulaire relatif à une procession ordonnée par lui, comme injurieux à l'autorité archiépiscopale. — 1631. Extrait informe des registres capitulaires, relativement à l'entrée du cardinal de Sourdis en 1600. — 1654. «Arrest du parlement de Toulouse, pour le chapitre Sainct-Seurin, contre le syndic du chapitre Sainct-André et autres interuenants « (imprimé de 13 p. in-8°): terrains contestés entre les deux chapitres. — 1659. Extrait du livre des fondations de chapelles de Saint-Seurin (fondation par Bertrand de Bedat, trésorier de Saint-Seurin, en 1355). — 1692. «Déclaration du temporel de l'insigne église Saint-Seurin de Bordeaux » (cahier in-4° de 10 feuillets). — 1703. Union de la chapelle de Pey Carpin à la mense capitulaire. — 1705. Collation et prise de possession d'une prébende : Étienne Denis, prêtre et conseiller au Parlement. — 1725-1758. Pièces d'un procès entre le chanoine Meillan, titulaire de la chapelle de Géraud de Géraud et les héritiers de son prédécesseur, Joseph de Lauvergnac, au sujet des réparations d'une maison dépendant de ladite chapelle. — 1730. « Statuts et réglemens de l'insigne église collé-

giale de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, de fondation royale, tirés des anciens statuts et usages de la dite église » (27 feuillets in-f°). — Copie incomplète des mêmes statuts (25 feuillets in-8°.) — 1739. Fixation du service des chapelles de Linars; parmi les pièces annexées on remarque les copies informes de la fondation des quatre chapelles de Linars, en 1488, par Gaillard Andriu, chanoine de Saint-Seurin, et une requête de 1579, des chapelains aux jurats de Bordeaux, patrons de ces chapelles. — 1752. Prise de possession d'Alexis Aubert, chanoine trésorier. — « Mémoire pour le chapitre Saint-Seurin contre les sieurs maire et jurats de Bordeaux» (imprimé s. d. mais après 1759): maintien des droits de justice et police du chapitre dans le faubourg Saint-Seurin. — 1773. Décret du prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, pour la translation du cimetière de Saint-Seurin. — Lettres patentes du Roi qui fixent les limites de la juridiction du chapitre Saint-Seurin (imprimé). — 1771-1773. Comptes de la construction de l'orgue et du jubé, et de la réparation du clocher : 34, 294 1. 1s. — 1774. Élie Battanchon, nommé chanoine par brevet de joyeux avènement. — 1782. Deux mémoires pour l'abbé de La Borde pourvu à titre d'induit de la sacristie de Saint-Seurin, contre le sieur Boy, prétendant droit au même bénéfice (imprimés de 35 et 63 p. in-4°). — 1783. Requête au Roi et lettres à l'Intendant pour obtenir l'autorisation de vendre certains immeubles; lettres patentes autorisant lesdiles aliénations (imprimé). — 1785. Suppression et union à la fabrique, de la chapelle de Bernard de Caudéran. (Parmi les témoins de l'enquête : Antoine Boyer, directeur de la faïencerie royale de Saint-Seurin.) — 1785, 1786. Suppression et union à la fabrique, de la chantrerie de chape. — 1786. Tableau des revenus de la fabrique de l'église Saint-Seurin: 6, 000 1.; 10, 000 1. de charges. — Consultation de Duranteau père, concernant le fief de la Croix-Blanche appartenant à la trésorerie. — 1787. Lettre de bonne année de l'archevêque J. -M. Champion de Cicé au chapitre. — 1789. Réparations (peinture et dorure) au grand-autel de Saint-Seurin: 1, 515 1. — Tableau de la recette des messes. — Papiers du chanoine Aubert, trésorier (1760-1789) : compliments aux nouveaux chanoines; allocutions aux chapitres généraux; lettres aux archevêques F. de Rohan et J. -M. Champion de Cicé. — Pièces sans date : Avis de l'exposition des reliques insignes (XVII^{e} siècle) «Estat du chapitre Saint-Seurin » (XVII^{e} siècle); catalogue des anniversaires qui se font pendant le cours de l'année, par le chapitre Saint-Seurin, et autres fondations particulières. — (I 2.)

G. 600. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

1310-1786. — *Chapitre de Saint-Émilion.* Copie informe sur parchemin de la bulle de Clément V, du 13 décembre 1310, pour la sécularisation du chapitre; «Extraict de la bulle de la sécularisation de l'église collégiale Sainct-Émilion, faicte par le pape Clémens, auparauant archeuesque de Bourdeaux ». — 1632. Requête aux vicaires généraux aux fins d'obtenir dimissoire et dispense d'interstices à un prébendier, à raison « du grand besoin qu'a le chapitre d'officiers pour le service du chœur et de l'autel ». — 1651. Ordre aux curé et chapelains de Saint-Jean de Libourne d'assister à l'office que le chapitre a coutume de faire dans leur église, le jour de Saint-Jean, en qualité de curé primitif, et à la procession à laquelle prennent part les magistrats. — 1672. Ordre d'enquérir sur la prétention des chanoines d'interdire aux prébendiers les hauts sièges du chœur. — Enquête pour la réunion de diverses chapelles fondées en l'église Saint-Émilion, à l'office de sous-sacristain qu'on se propose de créer. [18 chapelles : 1° de la Belle, fondée par le cardinal de La Mothe, 36 1. de revenu; 2° de Pey et Amalvin Reynaud, 181.; 3° de Raymond Artaud, 181.; 4° de Jean Hellies Puisseguin, 8 à 9 liv.; 5° de Sainte-Catherine de Castillon, 9 à 10 1.; 6° de Pey de Naubie, 6 ou 7 1. (plus, pour chacune, le casuel); 12 autres chapelles « désertées » et sans revenu: Jean Bonnet, Raymond de Fonguiban, Villebernaud, Jean de la Mongie, PeyRambaud, Pey d'Albabye, André de la Raynaud, Raymond Gaussen. Bernard Rhaune, Arnaud Hellies, Hellies de Roquebayon, Gombaud Dethos. Le doyen, André de Marillac, ajoute un capital de 150 1. et le chanoine de Boisvert une rente perpétuelle de 50 1.] — 1687. Ordre aux fabriqueurs de l'œuvre de l'église Saint-Émilion de présenter leurs comptes à l'archevêque. — 1692. Commission à M. Pradillon, archidiacre, de faire enquête de l'état du chapitre, conformément à une dépêche du Roi du 13 novembre. — 1714. Opposition du chapitre à un titre de prébende obtenu en cour de Rome par le sieur Lavau, clerc tonsuré, âgé de dix-huit ans. — 1773. Lettre concernant une superstition pratiquée à Saint-Émilion. — 1786. Contestation au sujet de l'emploi du revenu d'un office de prébendier, indûment possédé pendant un an par le titulaire d'un bénéfice incompatible. — Pièces non datées : « Estat de Messieurs du chapitre de Sainct-Emilion, dignitez, chanoines, prébandiers et choristes. » (XVII^{e} siècle). — Requête du doyen André de Marillac (1680) relativement aux règle-

ments de la confrérie de N.-D. de Mazerac, à la fête de Saint-Émilion qu'on a cessé de chômer en diverses paroisses de la juridiction, etc. — Représentation faite au chapitre par M. de Vincent, chanoine, sur le relâchement introduit dans le chant des offices. — « Liste des ornemens qui sont dans la sacristie du chapitre de Saint-Émilion ». — (I 3.)

G. 601. (Liasse.)— 13 pièces, papier.

1511-1673. — *Chapitre de Génissac.* — 1511. Articles et statuts de la fondation du chapitre de Génissac par Michel de Chassaigne, seigneur de ce lieu (copie informe, 17 p.). — 1627. Défense à Pierre Olivier, chanoine, de porter devant le juge de Créon, un différend qu'il avait avec Guillaume Colon, son confrère.— 1628. « Statuts et règlemens de l'église séculière et collégiale de N. - D, de Consolation de Génissac, donnez et ordonnez par M^{gr} l'illustrissime et Reuerendissime Cardinal de Sourdis » (11 feuillets). — 1629. Conflit de préséance entre le chapitre et les curés voisins. — 1669. Pièces d'un procès relatif aux dîmes du chapitre. — 1673. « Règlemens et statuts pour le chapitre de Génissac » (minute et copie en forme). — (I 4.)

G. 602. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1608-1784. — *Chapitre de Saint-Biaise de Cadillac.* — 1608. Confirmation et réitération de l'union au chapitre des églises de Toulenne et de Fargues, autrefois prononcée par l'archevêque Jean de Foix. — 1621, 1622, 1628. Refus des chanoines de laisser tenir l'assemblée foraine dans leur église : enquêtes et citation des chanoines. — 1628. Information des violences dont un nommé Vacher, batelier, avait été victime dans l'église Saint-Biaise, de la part de plusieurs habitants de Cadillac. — 1633. Levée de l'interdit jeté par Henri de Sourdis sur la ville de Cadillac, à l'occasion de son différend avec le duc d'Épernon. — 1634. Enquête sur le refus des chanoines d'entendre les sermons du curé de Vayres, envoyé par l'archevêque pour prêcher l'avent et le carême dans leur église. — 1667. Ordonnance archiépiscopale réglant certaines difficultés, relativement au service d'une fondation de la famille d'Épernon. — 1668. Fondation des prébendes du bas-chœur. — 1670. Requête des jurats et habitants de Cadillac protestant contre la réduction du nombre des chanoines et du service divin. — Requête et procès-verbal au sujet de la clôture d'une porte de l'église Saint-Biaise, joignant le grand autel. — 1676. Fondation par le chanoine Larrieu d'une octave du Saint-Sacrement, alternativement prêchée par les Doctrinaires et les Capucins. — 1712. Relation d'une visite de l'archevêque Armand Bazin de Besons au chapitre. — Acte capitulaire, mémoires et consultation touchant le droit de patronage de l'église collégiale Saint-Biaise de Cadillac, fondée par Gaston de Foix, comte de Bénauge, ladite fondation approuvée par Innocent VIII, en 1490, et Alexandre VI, en 1494. — 1717. Arrêt du Parlement du 12 février, homologuant une délibération capitulaire du 19 octobre 1716, sur la manière de nommer aux canonicats par le chapitre. — 1784. Mémoire du chapitre sur la réduction des anniversaires (8 feuillets). — *Codex anniversariorum solemnium et missarum privatarum quæ celebrantur in capitulo Cadillacensi, cum reductione facta à D. D. de Cicé, archiepiscopo Burdigalensi, juxta mandatum diei* 24 *mensis novembris 1784* (4 feuillets et 2 pièces).— Pièces non datées (XVII^{e} siècle): « Statuts et règlemens présentés à M^{gr} l'Archevêque par le chapitre de Cadillac, tirés des anciens statuts et usages de ladite église, pour être autorisés, s'il y a lieu, et ensuite homologués»(8 feuillets).—«Anciens statuts et règlemens du chapitre de Cadillac» (5 feuillets).— (I 5.)

G. 603. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

1316- 1680. — *Chapitres d'Uzeste et de Villandraut.* — Copie informe de la bulle de Jean XXII, du 15 janvier 1316, ratifiant la fondation de ces deux chapitres, faite par Clément V. — 1609. Pièces concernant la saisie des fruits décimaux du chapitre de Villandraut et de la cure de Saint-Symphorien, jusqu'à ce que les chanoines aient fait faire dans cette église les réparalions prescrites en visite. — 1621. Citation du sieur Fayard, chanoine de Villandraut, qui avait administré les sacrements sans l'autorisation du Cardinal. — 1664. Dispense obtenue en cour de Rome pour Vincent de Montagut, clerc tonsuré, doyen d'Uzeste. — 1665-1667. Conflit de juridiction entre les archevêques de Bordeaux et d'Auch au sujet d'une sentence d'interdit prononcée par les promoteurs diocésain de Bazas et métropolitain d'Auch contre le curé d'Uzesle; Pierre Montassier, archidiacre de Blaye, et le théologal Hierosme Lopès, nommés commissaires apostoliques pour juger cette affaire. — 1672. Ordonnance de l'archevêque Henri de Béthune annonçant sa visite canonique aux chapitres d'Uzeste et de Villandraut. — 1680. Levée des censures portées contre Guillaume Janin, chanoine de Villandraut. — (I 6.)

G. 604. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 80 pièces, papier.

1650-1789. — ECCLESIASTIQUES SECULIERS. — *Société de la Treizaine de N. -D. de la Place.* 1650. Bref d'Innocent X accordant diverses indulgences à la Société. — 1778. Ordonnance de l'archevêque F. de Rohan pour la réduction des anniversaires dont la Société était chargée. — 1778-1781. Pièces et mémoires relatifs à des dissentiments survenus entre les membres de la Société; on y remarque un mémoire sur sa fondation en 1267 et son histoire, un tableau des fondations, des copies des règlements et statuts qui l'ont régie à diverses époques, notamment en 1440, 1525, 1586 et 1656. — *Bénéficiers de Sainte-Colombe.* 1763. Aliénation d'un bourdieu leur appartenant, situé dans les graves de Bordeaux au lieu appelé le Béquet-Saint-James, paroisse de Bègles. — *Bénéficiers de Saint-Pierre.* 1789. Nomination de Guillaume Beaulieu, clerc tonsuré, à la place d'acolyte de cette église. — (I 7.)

G. 605. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1631-1789. — Ecclésiastiques séculiers. — 1642. Renseignements fournis par les vicaires forains de la Brède, Parentis, Saint-Caprais, Macau, Paillet, Coutras et Saint-André de Cubzac, sur la capacité et la conduite des curés et vicaires de leurs détroits. — Pièces diverses (1634-1789) concernant les ecclésiastiques du diocèse: Refus de dimissoire à Jean-Léon de Raymond, clerc tonsuré, abbé commendataire de N. -D. de la Frenade, au diocèse de Saintes, irrégulier en raison de la perte d'une jambe (1656). — Exécution d'une dispense *super dcbilitatem oculi canonis* obtenue en cour de Rome par Étienne de Gasq, chanoine et sacriste de Saint-Émilion (1669). — Certificat honorable à Jean-Jacques Dusault, prêtre et chanoine de Saint-André, fils d'Olivier Dusault, avocat général au Parlement de Bordeaux, et de Marie d'Alesme (1675). — (I 8.)

G. 606. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 225 pièces, papier.

1709-1781. — Ecclésiastiques. — *Titres cléricaux pour les nouveaux sous-diacres.* [Ordre alphabétique. A-G]. Noms principaux : Charles Agard, chanoine de Cadillac, fils de Jacques, avocat du Roi en la monnaie de Bordeaux. — Pascal Balestard, fils de François, ancien jurat de Libourne. — J. -B. Barberet, chanoine de Cadillac. — Élie Baltanchon, régent au collège de Guienne. — Jean-Paul Berthomieu, chanoine de Saint-Émilion. — Jean de Borie, fils de Pierre, chevalier, seigneur des maisons nobles de Pommarède, ancien jurat de Bordeaux. — Ignace Boudin, écuyer, chanoine de Saint-Seurin, fils de Pierre, écuyer, conseiller du Roi, chauffe-cire scelleur héréditaire en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. — François-Xavier Bretonneau (son titre est garanti par son frère, messire Jean Bretonneau, conseiller du Roi en ses conseils, président à la Cour des Aides de Bordeaux). — Jean-Pierre de Croisier, fils d'Étienne, lieutenant particulier au sénéchal de Guienne. — Henri Dabillon de Savignac, fils d'André, écuyer, seigneur de Savignac, ancien premier jurat de Bordeaux. — Vincent et Jean d'Arche, chanoines de Saint-André. — Jean et André Désarnauds, fils de Pierre, ancien jurat de Rions. — Messire Pierre Dudon, clerc tonsuré (son titre est garanti par son frère, messire Pierre-Jules Dudon, baron de Boynet, conseiller du Roi en ses conseils, premier avocat général au Parlement de Bordeaux). — Pierre Dumas, fils de Pierre, conseiller au présidial. —Jacques Dumas, chanoine de Saint-Seurin. — Antoine Dunigier, fils de Jacques Arnaud, conseiller du Roi en ses conseils, procureur général au Parlement de Bordeaux. — Martial-Michel Dupuch, fils de Pierre, maître de pension, ci-devant professeur au collège de Guienne. — Barthélemy Duverger, fils de Louis, ancien jurat de Bordeaux et maître apothicaire. — Thomas Fatin, chanoine de Génissac. — Messire Louis de Filhot, chevalier, seigneur de Filhot, acolyte. — Charles de Gasq, écuyer, acolyte. — Richard-Eymond Gautier, chanoine d'Uzeste. — J.-B. Gay, chanoine de Villandraut. — Godefroy Guyonnet de Monbalen, prieur de Saint-Denis de Pille, etc. — (I 9.)

G. 607. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 210 pièces papier.

1709-1784. —Titres cléricaux [ordre alphabétique. H-V]. Noms principaux : Jacques Journu, fils de Claude, négociant. — Augustin et Arnaud de Lamontaigne, fils de Mathieu, conseiller honoraire au Parlement de Bordeaux. — François-Joseph Lecomte de La Tresne, chanoine de Saint-André. — Jean-Joseph Paulin de Maleden, fils de Martial-Etienne Ignace, écuyer, seigneur de Veyrinas, etc., propriétaire des greffes civil et criminel du présidial, baillage et siège royal de Chinon. — Pierre Pacareau [le futur métropolitain du Sud-Ouest]. — Jacques Parouty, chanoine du Mas d'Agenois. — Joseph de Pontac (son titre est garanti par son frère, Jean François, conseiller au Parlement de Bordeaux). — Bernard-Joseph Poytevin, chanoine de Saint-Émilion.

— Nicolas de Raoul, fils de Jean Antoine, conseiller au Parlement. — Bernard Roborel, tils de Charles Roborel de Climens, bourgeois de Bordeaux. — Jean Roudès, chanoine d'Uzeste. — Paul de Sèze, prébendier de Saint-Émilion. — Géraud et Joseph Valloux, fils de Jean, magistrat présidial en Guienne. — Pierre Véron, chanoine de Villandraut — François-Joseph de Villeneuve de Durfort, etc. — (I 10.)

G. 608. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1623-1773. — RELIGIEUX. — *S. D. N. D. Gregorii papœ XV, Constitutio de exemptorum priuilegiis, circa animarum curam et sacramentorum administrationem, sanctimonialium monasteria et prœdicationem verbi diuini.* Burdigalae, apud Jacobum Millangium, 1623. — *Ejusdem Constitutio reuocans concessiones quascumque vivœ vocis oraculo... Ibid.* 1623. 14 et 6 p. in-12. [A la fin, ordonnance de l'assesseur de l'official prescrivant la transcription de ces deux bulles sur les registres de l'officialité et leur signification à toutes les maisons religieuses du diocèse.] — 1644, 1645. Différend entre Henri de Sourdis et les réguliers de Bordeaux. *An liceat fidelibus parochianis confiteri apud priuilegiatos, sine licentia, tempore paschali et an huiusmodi confessiones sint validœ.* Imprimé, s. 1. n. d., de 23 p. in-4° et 2 p. mss. — « Mémoire contenant la responce à la requeste présentée au Roy et à son Conseil, par quelques religieux de la ville de Bordeaux, contre monseigneur l'Archeuesque et ses vicaires généraux. Aoust 1644. » (8 feuillets in-4°.) — Copie certifiée d'un arrêt du Conseil privé du 14 octobre 1644 ordonnant aux religieux de se pourvoir en cour de Rome, dans un délai de quatre mois, et défendant à l'Archevêque de les troubler dans l'exercice de leurs fonctions et la jouissance de leurs privilèges, jusqu'à la décision du Pape. — Lettre du cardinal-évêque de Sabine à Henri de Sourdis, l'invitant à envoyer à la congrégation du Concile sa réponse aux allégations des religieux (février 1645). — Minute des lettres d'Henri de Sourdis au Pape, au cardinal Grimaldi, à M. de Grémonville, ambassadeur à Rome, et au procureur de l'Oratoire, sur cette affaire (25 février 1645). — Plainte des religieux au Pape (en italien). — Discussion, article par article, des griefs allégués par les réguliers (6 feuillets in-4°); rédaction définitive, en latin, de la pièce précédente. — 1674. Ordonnance d'Henri de Béthune interdisant aux religieux de procéder aux relevailles. — 1766-1767. Enquête sur la situation des maisons religieuses du diocèse prescrite par la commission des Réguliers : arrêts du Conseil des 23 mai 1766 et 3 avril 1767 relatifs à l'institution et au fonctionnement de la commission (imprimés); lettre du ministre Bertin, annonçant l'envoi des arrêts du Conseil; circulaires de la Commission des 14 août 1766 et 18 avril 1767. — « Observations sur les monastères de religieux du diocèse de Bordeaux ». [Ce sont les minutes et notes préparatoires d'un mémoire extrêmement favorable aux monastères existants; on y affirme « l'utilité et la nécessité» de toutes ces maisons pour le service du diocèse, et la régularité des communautés; on y proteste contre les projets de suppression et de réunion.] — Minute du questionnaire adressé aux supérieurs; lettres et états adressés, en réponse, à l'administration diocésaine par les Capucins de Cadillac; les Cordeliers de Lesparre, Libourne, Saint-André de Cubzac, Saint-Émilion et Saint-Macaire; les Récollets de Bourg, Créon et Libourne; les Carmes de Castillon; les Célestins de Verdelais; les chanoines réguliers de Verteuil (2 lettres de l'abbé de Chancelade); les Dominicains de Saint-Émilion et Génissac; les Minimes de Blaye; les Trinitaires de Saint-Laurent. — «État des monastères de religieux de la ville et du diocèse de Bordeaux»: 1. Dominicains de Bordeaux: 19 prêtres, 11 écoliers, 7 frères; Revenu: 14, 760 1. — 2. Dominicains de Saint-Émilion : 5 prêtres; R. : 1,512. 1. — 3. Dominicains de Génissac (hospice): 1 prêtre; R.: 275 1. — 4. Augustins de Bordeaux : 23 prêtres, 10 frères; R.: 5, 500 1. — 5. Grands Carmes de Bordeaux: 22 prêtres, 9 écoliers, 19 frères; R.: 11. 556 1. — 6. Grands Carmes de Castillon: 5 prêtres, 1 frère: R.: 1,650 1. — 7. Carmes déchaussés de Bordeaux: 10 prêtres, 6 frères choristes, 9 autres frères; R.: 3,612 1. — 8. Carmes déchaussés des Chartrons: 13 prêtres, 1 diacre, 6 frères; R.: ». — 9. Carmes déchaussés du Virou (maison de retraite fondée par la famille de Gourgue) : 7 prêtres, 4 frères; R.: 2,200 1. — 10. Minimes de Bordeaux : 11 prêtres, 6 écoliers, 8 frères; R.: 2,934 1. — 11. Minimes de Blaye : 8 religieux; R.: 1,875 1. — 12. Chartreux de Bordeaux : 23 prêtres, 3 novices, 15 frères, « remplissant leur état avec attention et édification»; R.: 15,784 1. — 13. Feuillants de Bordeaux : 16 prêtres, 6 frères; R. : 14,201 1. — 14. La Mercy, de Bordeaux : 18 prêtres, 7 frères; R. : 1,375 1. — 15. Cordeliers de Bordeaux : 31 prêtres, 15 écoliers, 16 frères (mendiants). — 16. Cordeliers de Saint-Macaire : 6 prêtres, 1 frère (mendiants). — 17. Cordeliers de Rions : 4 prêtres, 1 frère (mendiants). — 18. Cordeliers de Saint-André de Cubzac: 5 prêtres,. 1 frère (mendiants). — 19. Cordeliers de Lesparre : 5 prêtres, 1 frère; R.: 825 1. — 20. Cordeliers de Saint-

Émilion: 3 prêtres, 1 frère; R.: 596 l. — 21. Cordeliers de Libourne : 17 religieux; R.: 1, 779 l. 8 s. — 22. Récollets de Bordeaux : 21 prêtres, 6 écoliers, 15 frères (mendiants). — 23. Récollets de Libourne : 11 prêtres, 4 écoliers, 5 frères (mendiants). — 24. Récollets de Bourg : 12 religieux (mendiants). — 25. Récollets de Créon : 4 religieux (mendiants). — 26. Capucins de Bordeaux : 22 prêtres, 6 écoliers, 10 frères (mendiants). — 27. Capucins de Cadillac : 10 prêtres, 3 écoliers, 3 frères (mendiants). — 28. Célestins de Verdelais: 7 religieux; R.: 4, 608 l. — 29. Trinitaires de Saint-Laurent : 5 prêtres, 1 frère; R.: 550 l. — 30. Chanoines réguliers de Saint-Romain de Blaye : 6 religieux; R.: 3, 300 l. — 31. Chanoines réguliers de Bourg : 4 religieux; R.: 1, 832 l. — 32. Chanoines réguliers de Verteuil: 8 religieux; R.: 4, 950 l. — 33. Bénédictins exempts de Saint-Sauveur de Blaye : 6 religieux; R.: 3, 300 l. — 34. Bénédictins exempts de Guitres: 4 religieux; R.: 990 l. [L'a état» ne mentionne pas les abbayes de Sainte-Croix de Bordeaux, La Sauve-Majeure, l'Isle, Faize, Pleine-Selve et Bonlieu.] — 1773. « Projet donné par M. le prince Ferdinand, en 1773, de l'emploi des revenus des maisons à supprimer dans le diocèse de Bordeaux, savoir : des Célestins de Verdelais, de Saint-Romain de Blaye, de Saint-Vincent de Bourg et de Guîtres » (8 p. in-f°). — (J 1.)

G. 609. (Liasse.) — 9 dossiers : 68 pièces, papier.

1179-1787. — Clergé régulier. ABBAYES. 1. *Sainte-Croix de Bordeaux,* O. S. B. — 1425. Notification à l'archevêque de Bordeaux de l'exemption de la juridiction archiépiscopale accordée par Martin V à l'abbé et aux moines de Sainte-Croix, par l'abbé de Saint-Sever, nommé avec l'évêque d'Aire et le doyen de Saint-Seurin, conservateur de ce privilège (imprimé, s. 1. n. d., 8 p. in-4°). — 1611. « Ce sont les principaux moyens, par ordre articulez, concernant le restablissement de la vie en refectoir et mense commune, au monastère Saincte-Croix de Bourdeaux, ordre Sainct Benoist» (20 feuillets); «Articles pour seruir au restablissement de la communaulté, en l'abbaye Saincte-Croix » (6 feuillets). — 1627. « Concordat passé entre MM. les anciens religieux de l'abaye de Sainte-Croix de Bordeaux et les religieux de la congrégation de Saint-Maur, pour l'aggrégation dudit monastère à la dite congrégation » (copie; 5 feuillets). — 1664. Enquête au sujet de la démolition d'une chapelle de Sainte-Madeleine, sise dans l'enclos du monastère, pour la construction des nouveaux bâtiments réguliers. — 1677. Réclamation des moines contre la prétention du receveur des décimes, de les taxer, à titre de mense conventuelle, etc... — 2. *La Sauve.* 0. S. B. — S. d. (fin du XVI^{e} siècle). « Roulle des priorez et benefices despendant de la collation ou nomination du seigneur abbé de l'abbaye de la Saulue-Maiour, ordre Sainct-Benoist, au dioceze de Bourdeaux». — 1656. Prise d'habit de Jean de Pedesclaux, nommé à une place monacale par l'abbé commendataire, Louis de la Rivière, évêque de Langres. — 1721. Arrêt du Conseil et consultation relatifs aux droits perçus par l'économe séquestre de l'abbaye, vacante par la mort de Louis Daquin, évêque de Séez, abbé commendataire, etc. — 3. *Guîtres.* 0. S. B. — s. d. (XVII^{e} siècle). « Mémoire des religieux de Guistres. Reglemens obseruez en toutes les Abbayes de l'ordre Sainct-Benoist ezquelles l'autel de la paroisse est soubz mesme toict que l'esglise Abbatiale entre les religieux et vicaire perpétuel ». — 1612. Lettre autographe de Peiresc, abbé de Guîtres, au cardinal de Sourdis, pour se plaindre des contradiclions que ses officiers éprouvaient de la part de ceux du prélat (4 pages in-4°). — 1612, 1644. Contestations entre les religieux de Guîtres et le vicaire perpétuel de Bayas, qui refusait de venir à leur rencontre à la procession du lundi de Pâques, et de remettre son étole au religieux officiant. — 1770. Procès-verbal fait après le décès de l'abbé commendataire, Charles de la Goguée, de l'état des bâtiments du prieuré de Saint-Martin 'de Fronsac, dépendant de l'abbaye de Guîtres, etc. — 4. *Bonlieu.* 0. C. — 1641. Citation aux fins d'excommunication « du nommé Lamolière, procureur d'office de la juridiction de Montferrand... pour les grands excez et violences par lui commises sur la personne de fr. Jehan Pugnet, prebstre et religieux de l'abbaye de Bonlieu. » — 1658. Règlement entre les religieux et le vicaire perpétuel de Bassens au sujet du service de la chapelle du Carbon-Blanc. — 1783. Pièces relatives au service des messes matutinelles à l'église de Bassens, dû par l'abbé et les religieux de Bonlieu, etc. — 5. *Faize.* 0. C. — 1658. Règlement pour le service de la chapelle de N. -D. du Defez, sise en la paroisse du Palais en Puynormand, et dépendant de l'abbaye de Faize. — Copie (s. d.) de l'approbation donnée en 1551 par J. Thévenin, vicaire général du cardinal du Bellay, à la confrérie établie en ladite chapelle. — 6. *L'isle-en-Médoc.* 0. S. A. — 1651. Ordonnance d'Henri de Béthune concernant les pensions réclamées à l'abbé commendataire Didier Benoist, par les titulaires de deux places monacales, novices à Sablonceaux. —

7. *Verteuil.* 0. S. A. — 1179. Copie informe d'une bulle d'Alexandre III, confirmant les règles de ce monastère et énumérant ses possessions. — 1353. Contrat d'accord entre Amanieu, archevêque de Bordeaux, et l'abbé de Verteuil, concernant la nomination des vicaires perpétuels des paroisses dépendant de l'abbaye (copie en forme). — 1623. Fulmination par le cardinal de Sourdis, d'une bulle absolvant l'abbé commendataire Lancelot de Mulet des censures encourues, *ob necem hereticorum perduellium in ecclesias plebanas prædictæ [Burdigalenisis] diœcesis sævientium.* — 1642. Citation du même abbé, pour avoir autorisé un prêtre à administrer les sacrements dans les églises dépendant de son abbaye. — 1643. Citation du prieur claustral qui administrait, sans approbation, les sacrements dans les églises du Médoc. — 1666. Ordonnance d'Henri de Béthune concernant les réparations, les ornements et le service de l'église abbatiale, après la visite qu'il y avait faite en personne. — 1667. Ordre du même prélat au prieur claustral de s'adresser au supérieur de sa congrégation [de Chancelade] aux fins d'obtenir six religieux réformés nécessaires avec les six actuellement résidents, pour y rétablir la discipline régulière et le service divin. — 8. *Saint-Vincent de Bourg.* 0. S. A. — 1602. Union du prieuré de Sainte-Marie de Bayon à l'office de prieur claustral. — 1649. Commission pour visiter un emplacement proposé par messire... de Mauroy, abbé de Bourg, pour y bâtir une chapelle privée. — 1660. Différend entre les chanoines réguliers et le vicaire perpétuel de Bourg, au sujet du service de l'église. — 1732. Requête des chanoines, maire et jurats, relativement aux honoraires du prédicateur du carême. — 1751. Bordereau des droits d'économat à percevoir pour la vacance de l'abbaye, du 23 novembre 1749 au 13 juillet 1750 : 515 1. 3 s. 4 d. — 1775. Recommandation du prince-archevêque, F. de Rohan, en faveur de Nicolas Brou de la Chaise, chanoine et sacriste de l'abbaye supprimée, qui demandait sa sécularisation. — 1787. Requête des chanoines à l'archevêque, pour obtenir la translation de leurs ornements dans l'église des Récollets de Bourg. — 9. *Baigne.* 0. S. B., au diocèse de Saintes. — 1787. Décret de suppression de celle abbaye par J. -M. Champion de Cicé. — (J 2.)

G. 610. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1622-1738. — Religieux. *Abbaye de Saint-Romain de Blaye* (chanoines réguliers 0. S. A.) — 1622. Fortis Labadie, prieur, cité pour n'avoir assisté à la congrégation foraine. — 1634. Ordonnance de visite d'H. de Sourdis pour la réforme de divers abus, le service de l'église de l'abbaye, les réparations, ornements, etc. — 1643. Conflit entre les chanoines, relativement à l'office divin. — 1650. Enquête du curé de Cars, commissaire à ce député, au sujet d'un autre conflit entre les chanoines. — 1674, 1687. Règlement de comptes entre l'abbé commendataire, J. -B. de Gourdon de Genouillac et Jean Mercier, prévôt de l'abbaye. — 1678. Afferme par Sylvestre Darbis, chanoine-chambrier, des fruits décimaux de la paroisse Saint-Symphorien du Chastenet, en Saintonge, au sieur Simon Benoist, bourgeois et marchand de Blaye. — 1687. Procès en la Chambre souveraine du clergé entre l'abbé. J. -B. Gourdon de Genouillac et Jean Mercier, prieur-curé de Mazion, au sujet de la distribution des deniers des fruits de l'abbaye. — 1690. Procès devant la même juridiction, relativement aux comptes des commissaires-séquestres des revenus de l'abbaye, saisis à la requête de M^{e} Maurice Parrot, receveur diocésain des décimes. — 1691. État des revenus de la prévôté de Saint-Romain de Blaye et des chapelles y annexées. — 1692. Autre déclaration des revenus du même bénéfice, par le titulaire, Jacques Moreau de Lamontaigne. — 1696. Ordonnance de Louis d'Anglure de Bourlemont pour le rétablissement du bon ordre et de la régularité dans l'abbaye. — 1700. Acte capitulaire des chanoines pour le règlement du service divin, soumis à l'homologation de l'Archevêque. — 1726. Copie des lettres écrites au chanoine-curé de Saint-Romain, Laurent Proote, par les abbés de Sainte-Geneviève, à Paris, et de Chancelade, les prieurs conventuels de Saint-Victor de Paris, Saint-ÉIoy d'Arras et Saint-Nicolas-du-Pré en Lorraine, consultés sur leurs usages relativement aux curés qui desservent les églises de leurs abbayes et prieurés. — 1732. Requête des chanoines à l'Archevêque pour le prier de mettre un terme aux conflits incessants qui s'élèvent entre eux, en prescrivant la tenue régulière des assemblées capitulaires. — 1737. Contestations entre le chapitre et le prieur relativement au règlement des comptes. — 1738. Requête de Jean-Louis du Lau de Lacoste-Savignac, abbé commendataire, à l'archevêque, pour le prier de faire visiter, pour en constater l'état, l'église abbatiale et les églises en dépendant. — (J 3.)

G. 611. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 91 pièces, papier.

1739-1744. — Religieux. Abbaye de Saint-Romain de Blaye. — Lettres, requêtes, consultations et ordonnances concernant diverses contestations entre Pierre Larivière, prieur claustral de l'abbaye et ses confrères;

plaintes réciproques des parties, règlements nouveaux homologués en cours de visite par François-Honoré de Maniban (1742). — Divers règlements de comptes entre le prieur et les chanoines. — «Mémoire abrégé des contestations qui ont donné lieu à l'arrêt d'expédient de 1732 » (1742). — « Projet de délibération capitulaire consentie entre les chanoines, pour l'établissement d'une pointe dans l'église abbatiale de Saint-Romain, et brièves observations sur chacun des articles. » — Divers extraits des délibérations capitulaires. — Déclaration des revenus de l'abbaye donnée par Joseph de Saint-André-Marnays de Vercel, évêque de Conserans, abbé commendataire, etc. — (J 4.)

G. 612. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1749-1787. — Religieux. Abbaye Saint-Romain de Blaye. — 1756. Mémoire des revenus de l'aumônerie du chapitre. — 1759. Expédition imprimée des règlements édictés par l'archevêque en 1742. — Requête de Pierre-Joseph Taffart, aumônier du chapitre et curé de la paroisse, au sujet des empiétements des confrères du Saint-Sacrement sur ses droits; réponse du syndic de la confrérie. — 1770-1771. Requêtes, mémoires, consultations et ordonnances sur les droits respectifs du curé de Saint-Romain, des autres chanoines et des confrères du Saint-Sacrement. — 1775. «Observations pour M. le prince Ferdinand de Rohan sur le mémoire des chanoines réguliers de Saint-Romain de Blaye» (imprimé de 14-12 p. in-4°, au sujet du décret de suppression de l'abbaye); «Réplique de M. le prince Ferdinand de Rohan, défendeur, contre les sieurs Olanier et Jacquereau, soi-disant syndics des habitants de Blaye et les syndics du chapitre régulier Saint-Romain de la même ville » (imprimé de 63 p. in-4°; même affaire). — 1783. Règlement du service divin à Saint-Romain, après la suppression de l'abbaye. — 1787. Confrérie de Saint-Crépin, fondée dans l'église abbatiale. — Pièces non datées : Requête des chanoines et des habitants de Blaye, aux fins d'obtenir une ordonnance prescrivant de chômer dans la ville la fête de Saint-Romain. — Règlements d'Armand Bazin de Besons, pour le service de l'abbaye. — Mémoire de la longueur et largeur de l'église Saint-Romain; «nombre des ornements, linge et argenterie » qui s'y trouvent. — Contestation entre le curé de Saint-Romain et les Minimes, au sujet de l'administration des sacrements dans la citadelle. — (J 5.)

G. 613. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1646-1702. — Religieux. *Abbayes Saint-Romain* et *Saint-Sauveur de Blaye* (pièces communes). — 1646-1648, 1702. Transactions et ordonnances relatives à la préséance entre les deux chapitres, dans les processions auxquelles ils assistent en corps. — 1676. Ordonnance d'Henri de Béthune, sur une contestation entre les deux chapitres, relativement à la prédication de l'octave du Saint Sacrement. — (J 6.)

G. 614. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1658-1767. — Religieux. *Abbaye Saint-Sauveur de Blaye* (Bénédictins Exempts de la Congrégation de France). — 1658. Enquête et procès-verbal du sieur Fonteneil, grand archidiacre de l'église Saint-André, constatant qu'il n'y a plus à Saint-Sauveur aucuns lieux réguliers ni vestiges de l'ancienne clôture. — 1661. Mémoires contradictoires du syndic de l'abbaye et du vicaire perpétuel, relativement à diverses contestations survenues entre eux. — 1767. Délibération des religieux de l'abbaye se soumettant à l'autorité de l'archevêque de Bordeaux et demandant sa protection; ordonnance conforme. — (J 7.)

G. 615. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

1623-1783. — Clergé régulier. — Religieux. *Célestins de Verdelais.* — 1623. Lettre du sieur Jarry, mandataire du cardinal de Sourdis, à ce prélat, sur les dépenses de la maison de Verdelais. — 1626. Lettre du P. Cogorde au cardinal : « La déuotion continue, et le concours du peuple et personnes de qualité. Nous avons aussi receu les dépositions des grands miracles faicts par les vœux de ceux qui ont réclamé N. - D. de Berdalais et les auons mis par escript et en la forme la plus authentique que nous auons peu, pour les enuoyer au premier jour à vostre seigneurie; » on tient la main à l'exécution des règlements du cardinal. — Lettres des religieux au cardinal : détails sur les constructions entreprises par son ordre, le service divin, le chant : « il serait besoing, au moings, d'auoir quelque jolye voix pour chanter les litanies et quelques motets, à la leuation et à la sainte communion, pour exciter les sprits du puple durant ces mistères. » — 1655. Dossier de l'union de la paroisse d'Aubiac au monastère : requêtes; consentement des religieux de Sainte-Croix de Bordeaux et de l'abbé commendataire,

François Molé, collateurs de ce bénéfice; démission du curé, François de Lespinasse; enquête sur l'état du monastère et de son église, sur la commodité et incommodité de ladite union, par François Drouilhard, sacriste et chanoine de Saint-Seurin-lez-Bordeaux. (Principaux témoins: Jean de Rufz, juge royal, premier conseiller de la ville et juridiction de Saint-Macaire; Étienne Destignols de Lancre, écuyer, seigneur de Loubens, etc.; Alphonse Ram de Maniban; Jean Lataste, sous-diacre; Jean de Ferbos, notaire royal à Sainte-Croix-du-Mont; Arnaud Beaulieu, sacristain d'Aubiac, etc.) — 1660. Procédure contre le curé d'Aubiac, non résidant. — 1738. Accord entre les religieux et le vicaire-curé d'Aubiac. — 1770. État du monastère de Verdelais (avec l'historique de la fondation); revenu net : 8, 742 1. 15 s. 2 d.); note non datée rectifiant le précédent état et évaluant le revenu net à 11, 427 1. — État non daté de l'argenterie de l'église de Verdelais : 69 marcs 2 onces. — 1777. Lettre des religieux protestant contre un arrêt sur requête obtenu par le curé d'Aubiac pour les contraindre à exécuter une ordonnance de réparations de l'Archevêque. — 1775. Procédure pour la suppression du monastère : copie d'un édit du Roi relatif à la réforme des Céleslins et à la régie de leurs biens; copie d'un bref de Pie VI à l'archevêque; réquisitions du promoteur; enquêtes et inventaires; décret de suppression. — 1779. Mémoire du sieur Dasvin, receveur des décimes du diocèse de Bordeaux, sur la régie des biens du monastère de Verdelais, etc. — (J 8.)

G. 616. (Portefeuille.) — 194 pièces, papier.

1778-1786. — Religieux. Célestins de Verdelais. — Comptes de gestion de Louis Dasvin, receveur des décimes du diocèse de Bordeaux, chargé, par arrêt du Conseil du 15 août 1778, de la régie et administration des biens du monastère supprimé des Célestins de Verdelais, pour les années 1778, 1782, 1784, 1786. — Pièces comptables pour les années 1778, 1782 et 1784. — (J 9.)

G. 617. (Portefeuille.) — 196 pièces, papier.

1700-1782. —Religieux. *Bénédictins de Saint-Maur.* — Provisions, procurations et déclarations de résidence, des religieux pourvus de prieurés et chapelles régulières dans le diocèse de Bordeaux. — (J 10.)

G. 618. (Liasse.) — 6 dossiers : 68 pièces, papier.

1598-1767. — Religieux. I. *Augustins*. — 1644. Lettre d'Henry de Sourdis à ses vicaires généraux, au sujet des quêtes des Augustins et des Minimes. — Refus du curé de Saint-Ciers-La-Lande de laisser quêter les Augustins dans sa paroisse. — 1654. Information contre un Augustin accusé d'avoir soutenu en chaire des propositions suspectes sur les matières de la grâce. — 1778. Lettres-patentes concernant les bénéfices à charge d'âmes de l'ordre de Saint-Augustin (données à Versailles le 23 janvier 1772, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 27 avril 1778. Copie informe). — «Estat (s. d. XVII^{e} siècle) du conuent des Pères Augustins de Bourdeaux»: 30 religieux; revenus net: 1. 432 1. — 2. Commanderie de *Saint-Antoine* d'Artiguelongue. — 1642. Mémoire en réclamation contre les taxes imposées par la chambre du clergé de Guienne. — Requête (s. d. XVIII^{e} siècle) des prieur et syndic de la commanderie contre la nomination d'un «ouvrier» faite par les habitants de Saint-Antoine. — 3. *Feuillants*. — 1598. Copie informe d'un bref de Clément VIII donnant aux Feuillants la préséance sur les religieux Mendiants. — 1601. Copie informe d'un certificat, concernant le rang des Feuillants aux processions de Rome. — 1604. Copies informes de deux ordonnances du cardinal de Sourdis sur le même sujet. — 1607. Copie en forme d'une bulle de Paul V, relative aux privilèges des Feuillants. — 1612. Union à leur monastère de Bordeaux des deux chapelles de Bertrand de Lana, fondées dans les églises de Saint-Seurin-les-Bordeaux et de Saint-Sauveur de Saint-Macaire. — 1616. Union au même monastère de la chapelle d'Amanieu Peletonne, fondée dans l'église des Frères Mineurs de Lesparre. — 1626. Feuillants envoyés par le cardinal de Sourdis à l'abbaye de Blasimont, pour y remplacer les Bénédictins. — 1656. Différend du curé de Macau avec les Feuillants et le prieur de Bayon, au sujet de la juridiction de l'île de Cazeaux. —1662. Conflit entre les Feuillants et le curé de Saint-Pierre de Bordeaux, relativement à l'inhumation de Marguerite de Boiet, veuve de François de Farnoux, conseiller au Parlement. — 1667, 1695. Contestation entre les Feuillants et les religieux Mendiants de Bordeaux, au sujet de la préséance aux processions. — 1692, 1695. Déclarations de l'état et du revenu de leur monastère. — 1736. Mémoires imprimés pour un procès entre les Feuillants et le curé de Moulon. — 1756. Copie en forme, des lettres-patentes confirmant l'aliénation faite par les Feuillants de Bordeaux de partie

du fief de la Laiterie au faubourg Saint-Seurin et permission d'aliéner le reste. — 1767. Contestation entre l'Archevêque et les Feuillants au sujet du payement des quartières. — 4. *Chartreux.* 1612. Union de la cure de Ludon à la Chartreuse de Bordeaux. — 1618. « Fondation de la Chartreuse» [de Bordeaux] (relation de 19 feuillets). — Union à la Chartreuse de Bordeaux du prieuré de Cayac et de ses annexes. — 1620. Union au même monastère de la chapelle de Michel Anglade, fondée dans l'église du prieuré de Cayac. — 1626. Union de la paroisse de Bruges à la Chartreuse de Vauclaire. — Lettres du général des Chartreux, dom Bruno d'Affringues, et de dom Ambroise de Gasc, au cardinal de Sourdis, pour le remercier de ses largesses. — 1745. Reconstruction de la chapelle des Chartrons par les Chartreux de Vauclaire (requêtes, ordonnances, procès-verbal de visite, etc.). — 1767. Factum imprimé pour un procès entre les Chartreux de Bordeaux et leurs confrères, dom Johannec et dom Derrua. — 5. *Religieux de la Mercy.* — 1610. Défense à ces religieux de publier des indulgences sans le visa de l'archevêché. — 1636. Acte d'opposition des Mercedaires aux permissions de quêter sollicitées par les Trinitaires. — 1644. Procès-verbal de l'emprisonnement d'un religieux de la Mercy qui avait tenu dans l'antichambre de l'archevêque des propos attentatoires à son autorité. — 1664. Homologation de l'agrégation du couvent de la Mercy de Bordeaux à la basilique de Saint-Jean de Latran. — État (s. d. XVII^{e} siècle) du couvent de la Mercy de Bordeaux (28 religieux). — 6. *Trinitaires* de Saint-Laurent en Médoc. — 1615. Union à leur couvent des chapelles de Lanessan fondée dans l'église de Sainte-Gemme en Médoc et de Bardouilhan, fondée dans l'église de Benon. — (J 11.)

G. 619. (Liasse.) — 6 dossiers : 57 pièces, papier.

1517-1762. —Religieux. — 1. *Jésuites de Bordeaux.* — 1605. Règlement pour le service de l'église du prieuré de Saint-Macaire, unie au Collège des Jésuites de Bordeaux. — 1618. Union à leur noviciat de la chapelle de Jean Émeric, fondée dans l'église Sainte-Croix de Bordeaux. — 1640. « Les trois actes mémorables de satisfaction exemplaire, ordonnée par le Roy Louis le Juste en son Conseil, pour estre faite à l'archevesque de Rouen, Primat de Normandie, séparément par les Jésuistes et puis par tous les Religieux modernes, lors que le P. Beaumer, jésuiste, s'emporta à déclamer à Sainct-Ouën contre la Hiérarchie et l'ordre prescrit par son Prélat, en l'année mil six cens quarante. De l'imprimerie de Gaillon» (8 p. in-4°). — 1643-1645. Différend entre Henri de Sourdis et les Jésuites, au sujet de deux sermons du P. Le Gualez, où l'on avait relevé certaines propositions que l'Archevêque disait contraires à la hiérarchie et à son autorité; lettre du P. Le Gualez à Henri de Sourdis et réponse du prélat; lettres d'Henri de Sourdis au P. Destrades et à M. Caron, vicaire général; précis des sermons incriminés; enquêtes; «Menu des entreprises des Jésuites au dioceze de Bordeaux» (5 feuillets in-f°); « Instruction ou Esclaircissement sur le subiet de la Contestation arrivée à Bourdeaux entre les Curez et les Reguliers pour l'obligation, asseurée par les uns et déniée par les autres, de se confesser, à Pasques, à son propre curé » (13 feuillets in-4°). — 1669. Pouvoirs donnés, par Henri de Béthune, à cinq Jésuites de prêcher une mission à Rions et lieux circonvoisins. — 1695. États du personnel et des revenus du noviciat et de la maison professe de Bordeaux. — 1763. Déclaration de contumace contre Yves Valois, *«* cydevant Jésuitte», accusé de propos criminels contre la personne du Roi et les magistrats. — 1764. Arrêt du Parlement de Bordeaux ordonnant le dépôt au greffe de la Cour d'un manuscrit intitulé: *Causa societatis Jesu contra novum Magistratum ad gubernationem provinciarum Galliae petitum, anno 1689,* trouvé dans la bibliothèque de la maison professe (Bordeaux, Chappuis, 21 p. in-4°). — 2. *Jésuites de Saint-Macaire.* — 1644-1645. Différend entre ces religieux et l'Archevêque; Lettres du sieur de Gay, curé de Saint-Macaire, et autres; enquêtes; ordonnances. — 3. *Doctrinaires de Cadillac.* — «Qui sont les Pères de la Doctrine Chrétienne, leur origine et leur institut » (s. d. XVII^{e} siècle). — 1757 « États des biens et effets appartenants au collège des pères de la Doctrine Chrétienne établis en la ville de Cadillac, diocèse de Bordeaux; ensemble des titres de propriété et de leurs charges» (12 feuillets in-f°). — 1759-1762. Lettres et requêtes en réclamation contre les taxes imposées par le bureau diocésain. — 4. *Lazaristes.* — 1695. Dénombrement des personnes et déclaration des biens de la Congrégation de la Mission de Bordeaux. — 1748. Pouvoir de prêcher des missions dans le diocèse accordé à quatre Lazaristes de Buglose (Landes). — 5. *Missionnaires du Clergé. — Summa Instituti Missionariorum Cleri* (s. d. XVII^{e} siècle). — 1634. Pouvoir aux missionnaires de prêcher des missions dans le diocèse. — 1645. Lettre de M. de Fonteneil sur quelques modifications de forme dans la rédaction des règlements de la Congrégation. — 1664. Ordonnance au sujet de l'accomplissement des dernières volontés d'Antoine Fournier, pro-

moteur, chanoine de Saint-Seurin et curé de Biscarosse, relativement aux missions à prêcher dans cette paroisse. — 1679. Procès -verbal de visite de la maison des missionnaires du Clergé, par Henry de Béthune. — 6. *Ermitages.* — 1517. Vidimus d'une bulle de Léon X, relative à l'ermitage Sainte-Catherine de Lormont (copie). — 1642. Ordre à frère Gasquet, bénédictin, ermite de Cambes, de se retirer dans le monastère de Sainte-Croix de Bordeaux. — (J 12.)

G. 620. (Liasse.) — 3 dossiers : 33 pièces, papier.

1608-1790. — Religieux. 1. *Minimes.* 1608. Ordonnance du cardinal de Sourdis, autorisant leur établissement à Bordeaux; procès-verbal de la bénédiction, par M^e^ Joachim Le Venier, vicaire général, de l'emplacement de leur église. — 1635. Information concernant quelques empiétements des Minimes de Blaye sur les droits et fonctions des curés de cette ville. — 1649. Autorisation aux Minimes de Bordeaux de quêter, dans le diocèse, au temps des vendanges. — 1702. Ordre au receveur des décimes du diocèse de payer aux Minimes de Blaye les arrérages d'un prêt de 4, 000 livres fait par eux au clergé de Bordeaux. — 2. *Grands Carmes.* — 1651. Différend entre le P. Jean Chéron, provincial, et ses confrères. —1677. Union de l'ermitage de Lormont au couvent de Bordeaux. — 1692. Déclaration des biens et revenus de ce couvent. — 1695. État du couvent de Castillon. — 1790. Certificat de bonne vie et mœurs à frère Jacques Vidal, novice. — 3. *Carmes déchaussés.* —1626. Requête de ces religieux demandant à s'établir à Bordeaux; deux relations de la fondation de leur couvent par le cardinal de Sourdis. — 1631. Ordonnance des vicaires généraux défendant aux Carmes déchaussés d'exposer le Saint-Sacrement sans autorisation. — 1668. Ordre à ces religieux de laisser à certaines heures la libre disposition de leur église aux Récollets, chargés du service des Flamands et autres étrangers du faubourg des Chartrons. — 1695. État des deux couvents de Bordeaux et des Chartrons. — 1771. Chapelle domestique bâtie par les Carmes des Chartrons, dans un bien de campagne acquis par eux à Gradignan. — Requêtes contradictoires (s. d. XVIII^e^ siècle) de ces religieux et du curé de Saint-Remy, relativement au parcours des processions du Saint-Sacrement. — (J 13.)

G. 621. (Liasse.)— 2 dossiers : 76 pièces, papier.

1609-1783. — Religieux. *Dominicains.* 1. *Couvent de Bordeaux.* — 1643-1645. Différend entre ces religieux et Henri de Sourdis, au sujet de l'exposition du Saint-Sacrement: « Mémoire (s. d.) touchant l'entreprise des Jacobins de Bordeaux »; citations, enquêtes, ordonnances, appels au Saint-Siège, appels comme d'abus; révocation des facultés de prêcher et confesser accordées aux Frères Prêcheurs (2 septembre 1643); arrêt du Parlement de Bordeaux, en faveur de ces religieux (4 septembre); lettre de la Congrégation des Évêques et Réguliers à Henri de Sourdis (13 novembre, copie en forme); décision de la même Congrégation sur l'exposition du Saint-Sacrement, notifiée (3 janvier 1644) par le cardinal Grimaldi, nonce à Paris (original scellé, copies et imprimés); « projet (s. d.) d'acort et d'accommodement proposé par M. le cardinal Grimaldi aux Jacobins, qu'ils font mine d'agréer, et puis s'en moquent»; projet autographe et traduction latine d'une lettre de l'Archevêque au Pape sur cette affaire (25 janvier 1644); ordonnance imprimée des vicaires généraux autorisant exceptionnellement la prédication, à l'église des Dominicains, le jour de Saint-Joseph (17 mars); décret de la Congrégation des Évêques et Réguliers, en faveur des Dominicains (13 mai); accord entre l'Archevêque et eux (juillet); reprise de la querelle (4 août- 10 octobre); copie de diverses pièces relatives au différend (bref du Pape, du 7 février 1645; lettre du Roi, du 7 septembre 1644, évoquant l'affaire au grand conseil, etc.). — 1680. Requête des Dominicains dont le couvent allait être démoli, par ordre du Roi, aux fins d'obtenir de l'Archevêque la levée de l'opposition que faisaient les curés de Saint-Christoly et Puy-Paulin à leur établissement provisoire dans une maison à eux louée par M. de Lestonnac, sieur de l'Isle. — 1691. Lettre de l'abbé de Bourlemont à l'Archevêque, son oncle, au sujet de la conclusion d'une affaire portée contre lui, au conseil privé, par les Dominicains de Bordeaux. — 1692-1695. Déclaration des biens et revenus du couvent. — 1743. Consultation d'avocats pour le P. Viou, exclu de son ordre (imprimé de 52 p. in-4°, incomplet). — 2. *Couvents de Saint-Émilion et Génissac.* — 1619. Enquête du provincial sur certains reproches injustement adressés aux Jacobins de Saint-Émilion. — 1649. Enquête sur le nombre des religieux confesseurs des couvents de Saint-Dominique et Saint-François de la même ville. —1751. Bail à ferme consenti par le prieur des Dominicains de Génissac, etc. — (J 14.)

G. 622. (Liasse.) — 13 dossiers : 1 pièce, parchemin; 167 pièces, papier.

1613-1780. — Religieux. *Franciscains.* 1. *Observantins de Bordeaux.* — 1626. Plainte contre un religieux

qui, « en habit séculier, auoit esté faict vicaire de Cazeaux ». — 1634. « Déclaration que les Cordeliers sont excommuniez, en questant bleds et vins ». — Citation de quelques religieux de l'Observance qui administraient les sacrements sans approbation. — 1634-1636. Soixante-quatre pièces d'un procès entre le gardien du couvent de Bordeaux et son provincial: le jugement en avait été déféré par le Pape à l'Archevêque et à l'évêque d'Aire; les juges délégués étaient: M^es^ Pierre de Maleret, chanoine de Saint-Seurin, officiai métropolitain; Gilbert Grymaud, chanoine-théologal de Saint-André, auditeur général: Pierre Palisse, chanoine de Saint-André, auditeur diocésain; parmi ces pièces, on remarque: une lettre du général des Observantins à Henri de Sourdis; la procédure du provincial contre le gardien du couvent de Bordeaux; la copie de diverses bulles de Pie V, Léon X et Sixte V, sur les privilèges des Ordres Mendiants; un bref original d'Urbain VIII relatif au procès (5 juin 1635); de nombreuses ordonnances manuscrites et imprimées des commissaires apostoliques; diverses enquêtes; la «Briefue relation de ce qui s'est passé à Bourdeaux en l'affaire du provincial des Observantins et du gardien du conuent de Bourdeaux », etc. — 1671. Confrérie des chaudronniers au grand couvent de l'Observance. — 1673. Copie d'un bref de Clément X, sur la préséance aux processions, entre les Observantins et les Carmes. — 2. *Observantins de Lesparre.* — 1626. Leurs empiètements sur les droits et fonctions du curé de cette ville (ordonnance et enquête). — 3. *Observantins de Rions.* — 1619. Fragment d'une enquête au sujet de leur refus de recevoir une ordonnance de l'Archevêque (parmi les témoins, « Jehan Bernard, régent de la ville de Rions »). — 1626. Sentence d'interdit contre le P. Lespinasse qui « trauerse la réforme tant désirée de son ordre, voires s'ingère à ouyr les confessions et prescher» contre la volonté de l'Archevêque; lettres du curé de Rions et du gardien du couvent, sur cette affaire. — 1655-1656. Autorisation au gardien de « faire faire la queste des bleds et vins ez archiprebstrés de Benauges, Cernés, Buch et Born ». — 1680. Information contre un Cordelier de Rions qui avait prêché contre le clergé séculier — 4. *Observantins de Saint-André-de-Cubzac.* 1628-1634. Pièces concernant la fondation de leur couvent par Charles de Durfort, seigneur baron de Cubzaguès, vicomte de Castillon et autres places. — 1642. Citation du P. Malus qui administrait les sacrements sans approbation. — 1754. Opposition des religieux à la visite de leur église par l'Archevêque (procès-verbal et consultation de M^e^ Bronod, avocat à Paris). — 5. *Observantins de Saint-Émilion.* — 1649. Déclaration du nombre et des noms des religieux prédicateurs et confesseurs. — 6. *Observantins de Saint-Macaire.* — 1634. Procès entre un religieux de ce couvent et le P. Bonal, son provincial. — 1645. Pièces relatives à la part prise par les Cordeliers de Saint-Macaire au différend entre Henri de Sourdis et les Jésuites (cf. G. 619). — 7. *Récollets de Bordeaux.* — «Mémoire (s. d.) à Mons. Bertheau, secrétaire de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Sourdis, pour l'Introduction des PP. Récollés dans le petit conuent de l'Observance, au Chapeau-Rouge, qu'ils possèdent à présent. » — 1613. Lettre du gardien du couvent de Bordeaux au Cardinal de Sourdis, pour lui demander de protéger, contre les Observantins, les religieux qu'il envoie à Saintes et à Cognac; ordonnance conforme. — 1634. Contestations entre les Récollets et les Observantins de Bordeaux. — 1637. Vingt pièces d'un procès entre divers religieux récollets, dont la décision avait été déférée par le Pape à M^es^ de Maleret, Grymaud et Palisse, commissaires apostoliques. — 1644. Ordre au gardien du couvent d'observer dans la célébration des Quarante Heures les cérémonies prescrites par l'Église. — 1656. Déclaration par les vicaires généraux de la fausseté des bruits répandus dans le diocèse, de la révocation des pouvoirs de prêcher et confesser accordés aux- Récollets. — 1695. Étal de la communauté des Récollets de Bordeaux (50 religieux; pas de revenus fixes). — Désaveu (s. d. XVII^e^ siècle) par le provincial des Récollets, d'un livre intitulé *Privilegia Regularium* attribué au P. Bruno, religieux de la province de Guienne. — 8. *Récollets de Bourg.* — 1644. Enquête contre le P. Georges, accusé de propos attentatoires à l'autorité de l'Archevêque. — 9. *Récollets de Créon.* — 1732-1737. Pièces relatives à la fondation de leur couvent. — 10. *Récollets et Capucins de Libourne.* — 1649. Actes des vicaires généraux déférant à son provincial le gardien des Récollets de Libourne, pour avoir exposé le Saint-Sacrement, contre les règlements du diocèse. — 1652-1663. Conflit entre les Récollets et les Capucins qui voulaient, les uns et les autres, s'établir à la chapelle de Condat (Actes de Jurade, lettres, ordonnances, requêtes, mémoires, arrêt, du Parlement, etc.). — Note (s. d.) sur la fondation du couvent des Récollets; la première pierre de leur église avait été posée le 14 novembre 1610. — Requête (s. d.) des Récollets à l'Archevêque sur une contestation mue entre eux et le curé de Libourne, relativement à leurs droits respectifs dans les sépultures. — 11. *Capucins de Bordeaux.* — 1629. Copie d'une patente du général des Capucins approuvant, pour la prédication, le

P. Amédée de Villepinte. — 1695. État du couvent de Bordeaux (52 religieux; pas de revenus fixes). — 1777. Lettre et requête au sujet de la confrérie des artisans établie dans l'église des Capucins de Bordeaux. — 12. *Observantins de Dax.* — 1621. Procédure contre un religieux de leur couvent qui « queste et exorcize, sans pouuoir». — 13. *Tiers Ordre de Saint-François.* — 1780. Règlement de diverses contestations entre les Tertiaires et les religieux du grand couvent de l'Observance. (J 15.)

G. 623. (Registre.) — In-4°, relié, 133 feuillets, papier.

1635-1684. — Religieux. — *Procès en nullité de vœux.* — (J 16.)

G. 624. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 108 pièces, papier.

1659-1747. — Procès en nullité de vœux. (J 17.)

G. 625. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 163 pièces, papier.

1750-1754. — Procès en nullité de vœux. (J 18.)

G. 626. (Portefeuille.)— 5 pièces, parchemin; 195 pièces, papier.

1756-1779. — Lettre de l'official de Lescar à celui de Bordeaux pour lui demander la procédure à suivre dans les instances en nullité de vœux; minute de la réponse (1756). — Procès en nullité de vœux (1758-1779). **(J** 19.)

G. 627. (Cartons.) — 13 dossiers: 214 pièces, papier.

1603-1787. — RELIGIEUSES. — 1. *Religieuses en général. — S. D. N. Gregorii Papæ XV constitutio de….. sanctimonialium monasteriis.*. Burdigalae, apud Jacobium Millangium (1623, in-12, 14 p.). — 1643. Copie en forme, d'un arrêt du Conseil sur l'administration du temporel des couvents de filles du diocèse de Bordeaux. — 1649. Arrêt (imprimé) du Parlement de Paris portant règlement pour la réception des religieuses. — 1668. Ordonnance d'Henri de Béthune, commettant M^e^ Jean de Fonteneil, vicaire général, pour dresser l'état temporel des couvents de filles de la ville de Bordeaux. — « Mémoire touchant la qualité des pactions expresses ou tacites de quelque chose de temporel, moyennant quoi, les supérieures des conuents de religieuses reçoiuent les aspirantes à la profession du vœu de religion, par M. Nublé, aduocat au parlement » (copie, s. d., 56 p. in-4°). — 2. *Annonciades de Bordeaux.* — 1614. Union à leur monastère des chapelles de Bellac, fondée à Sainte-Croix, et de Martres, fondée en l'église de la grande Observance. — 1617. « Les grands pardons et indulgences donnez et concédez aux religieuses du déuot monastère de l'Annonciade de Bourdeaux par nos Saincts Pères, les Papes de Rome » (placard in-f°). — 1644. Enquête sur la guérison miraculeuse de la sœur de Pradoux (parmi les témoins: Izabeau de Pomiers, supérieure; de Lopes, médecin, et Michel Balan, chirurgien). — 1663. Procès en nullité de vœux de sœur Catherine de Gombaud. — 1668. « Indulgence plénière dans l'Église et Monastère de l'Annonciade de Bourdeaux, le jour et feste saincte Claire » (placard in-f°). — 1672. Permission de publier plusieurs brefs d'indulgences, accordés à ce monastère. — 1688. Procès-verbal de la visite de l'église et du monastère. — 1692. Déclaration de ses biens et revenus; autre état (s. d. XVII^e^ siècle). — 1700. Approbation de l'élection des officières (sœur Anne de Voisin, supérieure; Suzanne Dalon, maîtresse des novices; Izabeau de Ferran, « bourcière, » etc.). — 1728. État du monastère. — 1731. Les grands pardons et indulgences donnez et concédez aux religieuses de l'Annonciade par nos saints Pères les Papes ». [pendant la semaine Sainte]. — 1780. Translation de la sœur de Brézetz au monastère de Marmande. — 3. *Bénédictines de Bordeaux.* — 1634. « La vraye règle de sainct Benoist, auec les constitutions accommodées à icelle pour les religieuses Bénédictines de Notre-Dame de Bourdeaux» (43 feuillets in-4°); au feuillet 43, ordonnance d'Henri de Sourdis, approuvant les dites constitutions. — Ordonnance pour maintenir au monastère de Bordeaux l'abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême, nécessaire à l'affermissement de la fondation. — 1695, 1727. États du personnel et des revenus du monastère. — 1783. Opposition des Bénédictines à l'élévation de certaines constructions faites par un sieur Troplong sur des terrains avoisinant leur monastère (lettres du ministre Vergennes et de l'intendant Dupré de Saint-Maur; requêtes, etc.). — 4. *Bon-Pasteur de Bordeaux.* — 1745. Requête (imprimée) de l'Archevêque au Roi, aux fins d'obtenir des lettres-patentes autorisant cette maison fondée pour recueillir les filles repenties; copie informe de ces lettres-patentes. — 1775. Réduction de messes fondées dans l'église du Bon-Pasteur (requête de Marie d'Arzilly, supérieure). - 5. *Catherinettes* (ou Dominicaines). — 1649. Visite de maisons appartenant à cette communauté, par M^es^ de Fonteneil, vicaire général, et Thibaud, auditeur de l'archevêché. — 1655. Ordre aux Catherinettes de

poursuivre en justice l'annulation de l'achat de la maison où elles demeuraient, l'exagération du prix d'acquisition ayant « engagé et aliéné leur fondation ». — 1664. Translation de ces religieuses dans leur nouvelle maison du faubourg Saint-Seurin. — Enquête (s. d. XVII^{e} siècle) sur l'état des lieux réguliers du monastère. — Déclaration (s. d. XVII^{e} siècle) des biens et revenus du monastère. — 1727. État du personnel et des biens; protestation (s. d.) de la communauté contre cet état. — 1755. Autre déclaration des biens et revenus du monastère. — 6. *La Madeleine de Bordeaux.* — 1642-1644. Lettres et ordonnances relatives à la fondation de celle maison, due principalement à la présidente de Gourgue, la dite maison fondée pour recueillir des filles repenties. — État (s. d. XVII^{e} siècle) de celle communauté. — 1728. Autre état. — Cérémonial (s. d.) de la profession des religieuses. — 7. *Minimettes de Bordeaux.* — 1666. Requête de ces filles, occupées au soin des nouvelles catholiques, pour obtenir la protection de l'archevêque et l'autorisation d'avoir une chapelle; ordonnance conforme et procès-verbal de la bénédiction de la dite chapelle. — 8. *Nouvelles Catholiques de Libourne.* — 1677. Fondation de messes dans leur église. — 1680. Autorisation à la supérieure, Madeleine de Vergny, d'aller faire une fondation à Bayonne, où elle était appelée par les consuls. — 1730. Déclaration des biens et revenus de la maison. — 9. *Orphelines de Bordeaux.* — 1638. «Institution de la société des sœurs de Saint Joseph, pour le gouuernement des filles Orphelines de la ville de Bourdeaux, le 16 juin 1638» (8 feuillets in-4°). — 1655. Enquête du «subornement par un certain François Picot, de Jeanne Allemant, fille orpheline. » — 1666. Défense à la supérieure de faire continuer le bâtiment de son église qu'elle avait commencée, «sans la permission expresse de Monseigneur et sans mesme auoir fait voir [aux vicaires généraux] le plan et dessin du dict bastiment prétendu, moins encore les fonds pour en faire la despence. » — 1669. Défense aux religieuses de « faire aucun monopole ensemble.. et de continuer leurs querelles, diuisions et dissensions». — 1692. Déclaration des biens et revenus de la maison. — Deux autres états (s. d.). — Élections de supérieures, etc. — 10. *Visitandines de Bordeaux.* — 1647. Enquête relative à la béatification de saint François-de-Sales. — 1665, Procès-verbal de la visite du monastère. — 1666. « Relation de la solennité de la canonisation de saint François-de-Sales.. célébrée en l'église de.. la Visitation.. du premier monastère de Lyon, en Belle-Cour» (imprimé 16 p. in - 4°). — 1667. «Relation de l'appareil et des cérémonies qui ont été faites dans l'église.. de la Visitation.. de la ville de Montpellier, à la feste de la canonisation de Saint François-de-Sales.. à Montpellier, par Daniel Pech » (in-4^{o} de 30p.). 1692-1727-1758. Déclarations de l'état et revenu du monastère, et pièces justificatives de ces déclarations. — 1785. Ordonnance réglant l'entrée dans le monastère des confesseurs, médecins, ouvriers, pensionnaires, tourières, etc. — Élections de supérieures, etc. — H. *Sœurs des écoles charitables de Bordeaux.* — Lettre (s. d.) à l'archevêque, sur la pauvreté de la maison. — 12. *Clarisses de Périgueux.* — 1603-1606. Enquêtes, visites, ordonnances et règlements pour la réforme de ce monastère confiée par le Pape au cardinal de Sourdis. — « Lettres qui monstrent l'estat et direction du conuent de Saincte-Claire de Périgueux, 1623-1624 » (Lettres de Mutius Vitelleschi, général des jésuites, de l'abbesse Anne de Bruzac, du confesseur des religieuses, etc.). — 13. *Couvent de Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord.* 1623-1624. Lettres, enquêtes, et ordonnances pour le rétablissement de la régularité dans celte maison. — (K 1.)

G. 628. (Carton.) — 7 dossiers; 1 pièce, parchemin, 356 pièces, papier.

1609-1789. — Religieuses. *Ursulines.* — 1. *Couvent de Bordeaux.* — 1609. Ordonnance du cardinal de Sourdis en faveur de Suzanne et Christine de Salomon, filles d'un conseiller au Parlement, que leurs parents empêchaient d'entrer en religion. — 1610. Pierre de Lurbe, chanoine, archidiacre et official, nommé supérieur de la nouvelle congrégation. — 1622. Lettres du suffragant de Liège au sieur Miard, vicaire général, touchant l'agrégation des couvents d'Ursulines de ce diocèse à la maison de Bordeaux. — Ordonnances et enquête au sujet de la remise entre les mains de la supérieure, des deux filles du sieur de Luzignan, huguenot et rebelle au Roi. — 1628. Requête et actes de jurade concernant l'autorisation sollicitée par les Ursulines de joindre par un «courroir» souterrain, leur maison de la rue des Fossés des Tanneurs aux maison et jardin qu'elles avaient acquis dans la même rue, « leur maison estant remplie et occupée par un grand nombre de filles, tant pensionnaires que autres, qui les fréquentent journellement pour estre instruictes; » les religieuses, novices, pensionnaires et servantes étaient au nombre de 154. — 1639. Lettre de la supérieure, sœur de Moncelet, aux vicaires généraux pour obtenir l'autorisation de recevoir sœur de La Roque-Budos, pour la dot de 2, 600 1. offerte par MM. Despagnet et de Budos. — 1639-1640.

Procédure au sujet de l'enlèvement par leurs familles, de trois religieuses du couvent, de Bordeaux, pendant leur translation en d'autres maisons. —1641. État temporel du monastère. — Ordonnance de l'évêque de Vannes, Sébastien de Rosmadec, autorisant la mère de Rolland à rentrer au couvent de Bordeaux. — 1643. Aumône de blé accordée à cette maison par Henri de Sourdis. — Lettre de la mère de Lacroix remerciant l'Archevêque de l'avoir déchargée de la supériorité. — 1645. Quête de blé et de vin ordonnée dans le diocèse, en faveur du monastère, qui se trouve «en extrême disette et pauureté». — 1653. Ordre d'employer à des réparations urgentes un legs de 300 l. fait par la présidente de Gourgue. - 1654. Pierre-Paul de Prugne, prieur de l'Isle-de-Carney, nommé supérieur. — «Les noms des religieuses de Sainte-Ursule du monastère de Bordeaux et ce qu'a chacune pour sa pension» (s. d., XVII^{e} siècle): 52 religieuses de chœur, 11 converses. — « Roole des religieuses de Sainte-Ursule du 4^{e} d'auril 1660»: 35 mères. — 1663. Les mères de Galiot et de Cornier envoyées à Montauban pour «trauailler à l'aduancement et restablissement dudit monastère. » — 1664. Comptes du monastère de 1660 à 1664 (11 feuillets in-4°). — Ordonnances rétablissant le noviciat et la communauté. — 1692. Déclaration des biens et revenus du monastère. —1694. Jean de Pradillon, vicaire général, nommé supérieur en remplacement de Jérôme Lopès, décédé. — 1695. État de la communauté. — Mémoire (s. d., XVIII^{e} siècle) sur l'établissement des Ursulines à Bordeaux; on y a joint les comptes de 1707 à 1716, et la copie de lettres-patentes de 1611 et 1625 en faveur de l'ordre. — Nombreuses confirmations d'élections de supérieures: les mères de Moras, de La Roque, de Lavie, etc. — 1727. État du monastère. — 1755. Lettre de la supérieure indiquant le nombre des religieuses: 45, y compris les converses. — Pièces s. d.: « Les règles que les religieuses de Sainte-Ursule doiuent observer en l'élection d'une supérieure; » — « Mémoyre de l'argent qui est deu à la communauté des religieuses de Saincte-Ursule de Bourdeaux; » — «Mémoire pour l'accord entre les deux communautez de Sainte-Ursule de Bordeaux et de Bourg. » — 2. *Couvent de Bourg.* — 1642-1644. Lettres de la supérieure aux vicaires généraux pour implorer leur assistance dans les embarras de son gouvernement et au sujet de la détresse du monastère. — 1655. Requête dés trois religieuses, «restées seules, depuis le siège de Bourg, dans ledict conuent, sans supérieure», aux fins d'en obtenir une qui puisse « valablement traicter leurs affaires soit pour le spirituel, soit pour le temporel; » ordonnance nommant la mère du Chalard supérieure, et M^{e} Jean Chiniac, curé de Bourg, supérieur. — 1680. Défense aux religieux de laisser ensevelir aucune personne séculière dans leur église. — Deux états (s. d., XVII^{e} siècle) des biens et revenus du monastère. — 3. *Couvent de Libourne.* — 1613. Approbation d'une fondation de messes dans la chapelle du monastère. — 1623. Lettre de la supérieure, Jeanne de la Mercerie, au cardinal de Sourdis, pour demander d'être déchargée de la supériorité. — 1645. Lettre d'Henri de Sourdis, interdisant à la supérieure de laisser les Récollets administrer les sacrements dans son église. — 1654. Fondation d'Éléonore de Calvimont, veuve de Charles de Durfort, seigneur de Civrac et autres places, en faveur des Ursulines de Libourne. — 1668. Ordre à ces religieuses de se conformer « en leurs habits, coeffures et guimpes» aux usages de la maison de Bordeaux. — 1727, 1728, 1755. États du personnel et du temporel du monastère. — Confirmation des élections de supérieures: les mères de Forton, de Gaufreteau, de Narbonne, du Luc, etc. — 4. *Couvent de Saint-Émilion.* — 1620. Enquête de l'état et disposition de la maison destinée à servir de monastère. — 1641-1645. Lettres concernant la police intérieure du couvent. — 1693. Procès-verbal de la visite faite par M^{e} Jean de Pradillon, vicaire général. — 1695, 1727. État du personnel et du temporel du monastère. — 1789. Démission de la supérieure présentée à M. Thierry, vicaire général, au cours de sa visite, et ratifiée par la communauté. — Requête (s. d., XVII^{e} siècle) des maire et jurats de Saint-Émilion, s'opposant à ce que l'autorité ecclésiastique envoie des religieuses étrangères au monastère de cette ville. — 5. *Couvent de Saint-Macaire.* — 1639. Demande d'un monitoire pour découvrir les auteurs des « assauts et attantats que certains iunes hommes ont commancé de faire en nostredict conuent, sacrilègement entrez vers les unze heures de la nuict, montant sur nos murailles, se iettant dans nostre enclos où ils ont voilé quelque volaille, secoué nos portes, n'ayant eu le loisir de faire autre butin et désordre.. » — 1641. Contrat d'admission de Marguerite de Saint-Criq, fille de M^{e} Martin, procureur en la chambre du trésor et bureau des finances de Guienne. — Demande d'augmentation du nombre des Mères, et « Roole des Ursulines de Saint-Macaire qui ont atteint l'eage de vingt-cinq ans et qui les ont passez et le temps qu'elles ont de religion et profession; »(sœurs du Prat, d'Aubrin, de Cazenove, Deydie, de Lhérisson, de Galliot, etc.). — 1643, 1644. Lettres du sieur de Gay, curé de Saint-Macaire, et de la supérieure Jeanne d'Aubrin, sur les affaires de

la maison. — 1645. Ordonnances d'Henri d'Arche et Gilbert Grymaud, vicaires capitulaires, à la suite de la visite du monastère. — 1655. Ordonnance d'Henri de Béthune, confirmant certains règlements faits par M^e^ Pascal Paignon, curé de Saint-Pierre, visiteur. — 1659. Enquête au sujet d'un vol à main armée commis dans l'enclos du couvent. — 1669. Notes informes d'une visite canonique de la maison (entre autres pièces, «Estat des pensions des religieuses»), — 1674. Incendie d'une partie du couvent. — 1678. Défense de recevoir aucune des «dames ou demoyselles qui, à l'occasion de la chambre de l'Édict, séante à présent dans la ville de Saint-Machaire, se présentent à la supérieure du monastaire scitué près les meurs de ladite ville, pour loger dans ledit monastaire. » — 1680. Enquête au sujet d'une élection contestée (7 feuillets in-4°). — « Brief estat de la maison des Ursulines de Saint-Machaire. » — 1765. Procès-verbal de la visite de L. -J. d'Audibert de Lussan. — Divers étals non datés. — Confirmation des élections de supérieures: les mères d'Aubrin, de Galetry, Deydie, de Biroat, de la Barrière, etc.) — 6. *Papiers relatifs à la béatification de sainte Angèle, fondatrice des Ursulines.* — 1757-1762. *Instructio pro civitate Burdigalensi* (26 feuillets in-4°). — Enquête de M. Blancofort, vicaire général (minute et copie de 42 p. in-f°). — Lettres de divers couvents, de Al. Crépelle, secrétaire de l'archevêché, et de M. Delvincourt, secrétaire d'ambassade à Rome. — 7. *Couvents étrangers au diocèse de Bordeaux.* 1615-. 1649. Lettres et actes divers concernant les fondations d'Angers, Auvillars, Laval, Le Mans, Périgueux, Poitiers, Saintes, Tarbes. — Copie des lettres-patentes de 1615 en faveur de l'ordre des Ursulines. — (K 2.)

G. 629. (Liasse.) — 5 cahiers de 316 pages et 61 pièces, papier.

1606-1758 ». —Religieuses. *Filles Noire-Dame.* 1. 1613. Consultation de divers docteurs séculiers et réguliers sur quelques articles des constitutions. — 2. 1635. « De l'origine et institution des religieuses de Nostre-Dame, prinse et tyrée tant des registres du secrétariat de l'archeuesché de Bordeaux que des Archiues du Premier conuent dudict ordre, de la ville de Bordeaux. Enuoyée à tous les conuents dudict ordre, par les mères et religieuses dudict Conuent de Bordeaux »; p. 3. Lettre d'envoi; p. 5. «L'ordre de Nostre-Dame inspiré de Dieu»; p. 13. « Premier dessein et formule de l'ordre de Nostre-Dame »; p. 31. «Le dessein et formule est receu fauorablement par Monseigneur le Cardinal de Sourdis qui en donne son jugement»; p. 38. « Aduis de Nosseigneurs les Éminenlissimes Cardinaux »: p. 51. Bref de Paul V (7 avril 1607); p. 72. «Admission à l'habit de S. Benoist»; p. 74. « Don de la chapelle du S. Esprit aux religieuses de Nostre-Dame»; p. 76. Du premier nouiciat»; 76. «Don aux religieuses par la ville de Bordeaux, de deux places vuides »; p. 81. «Approbation et confirmation du Roy »; p. 84. «Du transport des religieuses en la maison nouuelle de la rue du Ha »; p. 88. «De la première supérieure» (M^me^ de Lestonnac); p. 90. «Résolution des docteurs à quelques doubles des religieuses»; p. 98. «De la fondation de l'église et bastiment par le sieur de Lancre ». — 3. 1638. « Constitutions de Tordre des Religieuses de Nostre-Dame, pour mettre la Règle parfaitement en pratique». — 4. Copie incomplète des mêmes constitutions. — 5. Autre rédaction sous ce titre: « Règles communes qui concernent la discipline et observance extérieure. » — 6. (Pièces détachées) 1606. *Formula Instituti ordinis Religiosarum B. Mariæ..* — Rédaction française de la pièce précédente. — 1607. *F., Cardinalis de Sourdis.. de hoc Instituto judicium.* — Traduction du bref de Paul V. — Autre traduction du bref avec l'ébauche de quelques règlements. — 1608. Donation d'un emplacement par les jurats de Bordeaux et prise de possession par le sieur Moysset, curé de Sainte-Colombe, procureur des religieuses. — Procès-verbal de la prise de voile de M^me^ de Lestonnac et de ses premières compagnes. — 1609. Lettres-patentes d'Henri IV» approuvant Tordre et les donations à lui faites (copie informe). — Requête des filles Notre-Dame aux fins de l'enregistrement de ces lettres et conclusions conformes du procureur général. — 1610. Prise de possession de la maison de la rue du Hâ. — 1613. Requête des religieuses à l'Archevêque aux fins d'obtenir un duplicata du procès-verbal de l'émission de leurs vœux. — «La manière de tenir les assemblées pour les élections. — « Règles de la Discrète ». — 1616. Acte de fondation de l'église des filles Notre-Dame par Pierre de Lancre, conseiller au parlement, et Jeanne de Mons, son épouse (copie informe). — 1618. Bref de Paul V, approuvant la fondation de Saintes (31 mars. Copie en forme). — 1621. Bref de Grégoire XV, approuvant la fondation de Riom (copie en forme). — Pièces relatives à la fondation de Pons (entre autres, une lettre de l'évêque de Saintes). — 1626. Lettre de la mère de Boulaine au cardinal de Sourdis, sur les commencements de la fondation de Saintes. — 1638. Ordonnance «l'Henri de Sourdis, approuvant les constitutions de Tordre. — 1642. Fondation de Villeneuve d'Agen. — Ordonnance des vicaires généraux autorisant la supérieure des filles

Notre-Dame à « fayre acheuer d'apprendre à jouer de la viole à sœurs de Fonteneil et de Breignac et autres, lesquelles sont desia aduancées et instruictes des principes». — 1643. Lettre d'une religieuse de Toulouse, à Montassier, secrétaire de l'archevêché, sur les vertus et les lettres de direction de son prédécesseur, Bertheau. — 1644. Enquête d'Henri de Sourdis, sur l'état du monastère. — 1657. Fondation de Mezin. — 1671, 1672. Insubordination des religieuses au sujet de l'élection de la supérieure. — 1672. Enquête sur la situation intérieure du couvent. — 1695, 1719. États du temporel et du personnel. — 1758. Revenus et charges de la maison (11 feuillets in-4°). — Élections de supérieures (les mères de Seguineau, de Tuquoy, de la Roque, du Bosq, d'Arrérac, de Montferrand, etc.). — (K3.)

G. 630. (Liasse.) — 3 dossiers; 2 cahiers in-4° de 75 feuillets et 68 pièces, papier.

1618-1788. — Religieuses. *Carmélites.* 1. *Pièces communes.* « Carmélites de Bordeaux. 1622. » (Recueil d'actes relatifs au différend sur la supériorité des couvents de Carmélites de France. 51 feuillets in-4°): Ordonnance du sieur Miard, vicaire général, notifiant au P. de Bérulle et au provincial des Carmes, le bref de Grégoire XV, du 14 janvier 1622, mettant provisoirement les couvents de Carmélites de Bordeaux sous la direction de l'Archevêque et leur interdisant à l'un et à l'autre tout acte de supériorité; même ordonnance signifiée aux prieures des deux couvents; acte d'appel de ces religieuses; leur citation devant le vicaire général, commissaire apostolique; admonition aux religieuses d'avoir à adhérer à l'ordonnance sous peine d'être déclarées rebelles; acte d'adhésion des Carmélites et son acceptation par le sieur Miard; appel comme d'abus signifié deux jours après, de la part des religieuses, au commissaire apostolique et signification d'un arrêt du Conseil du 27 décembre 1621, en faveur du P. de Bérulle; nouvelle admonition aux religieuses; nouvel appel; réquisitions du promoteur; sentence d'excommunication contre les religieuses et mise en interdit de leur église; défense, sous peine d'excommunication, à M^e^ Jacques de Gourgue, prieur de Saint-Georges d'Oléron, de continuer à célébrer dans l'église du couvent de Saint-Joseph; menaces de censures contre les ecclésiastiques et religieux, conseillers, adhérents et fauteurs des carmélites; nouvelle citation du P. de Bérulle et du provincial des Carmes; adhésion de celui-ci. — « La vérité défendue contre l'imposture et mensonge intitulé: *Aduis des principaux docteurs de Sorbonne, sur l'affaire des Carmélines* » (ms. anonyme et incomplet de 24 feuillets in-4°). —1621-22. Lettres des vicaires généraux au cardinal de Sourdis et à l'évêque de Maillezais, pleines de curieux détails sur l'affaire des Carmélites et quelques autres. — 1622. Exemplaire imprimé du bref de Grégoire XV et de la lettre du cardinal de Sourdis le notifiant à son vicaire général (placard in-f°). — Lettres du Roi sur celte contestation (21 janvier, 10 février, copies). — Lettres des ministres Puisieux et Phélypeaux au cardinal de Sourdis (14 et 26 août, originaux). — 2. *Couvent de Saint-Joseph.* 1618. Transaction entre le cardinal de Sourdis et M. de Chimbaut, conseiller au parlement, pour le logement des religieuses. — 1622. Pièces relatives au différend de la supériorité : lettres du Roi; lettres des vicaires généraux à l'agent général du Clergé; dénonciation de l'excommunication encourue par les religieuses (placard in-f°); menaces de censures contre leurs fauteurs et adhérents (placard in-f°); sommation au sieur Miard d'autoriser l'administration des sacrements dans le monastère; mémoire déduisant la suite de l'affaire et discutant les raisons alléguées par les Carmélites. — 1660. Défense à la prieure de souffrir aucune élection jusqu'au règlement par le Saint-Siège des différends entre les supérieurs et visiteurs. — 1661. Approbation par le cardinal Spada, nonce à Paris, de l'élection, en qualité de supérieur, de M^e^ Gabriel de la Cropte, abbé de Chantérac. — 1695, 1727. États du monastère. — 1760, 1761. Requête en diminution de la taxe imposée par le bureau diocésain. — 3. *Couvent de l'Assomption.* Note relative à un legs de 10, 000 livres fait en 1609 et 1621 par Antoine de Redon, sieur de Pransac. —1622, 1624. Pièces relatives au différend de la supériorité. — 1665-1686. M^e^ Jacques d'Allaire, continué dans la charge de supérieur. — 1697. Signification au receveur diocésain des lettres-patentes de 1637 portant exemption des décimes en faveur des Carmélites. — 1788. Requête en réduction de fondation. — Étal du monastère (s. d., XVII^e^ siècle). — (K 4.)

G. 631. (Liasse.) — 3 cahiers in-4° de 94 feuillets.

1613-1634. — Religieuses. *Examens de novices.* 1. «Examen des filles nouices qui veulent faire profession. » (1613-1617). Noms principaux: *Notre-Dame.* Suzanne de Briançon; Anne d'Arrérac; Jeanne de Verteuil; Suzanne de Ravel; Suzanne et Marthe de Budos; Suzanne de Puyferrat; Françoise de La Chassaigne. — *Annonciades.* Catherine du Sault; Isabeau de Mérignac.

— *Carmélites.* Madeleine de la Barrière; Marguerite Sossiondo. — 2. (1617-1621). *Notre-Dame.* Suzanne de Raymond; Catherine et Anne de Guérin; Françoise de Capdeville; Floriane de Rabènes; Jeanne de Seguin; Anne de Fonteneil; Suzanne de Chalais. — *Carmélites:* Françoise Dubernet. — *Annonciades:* Jacquette et Marie des Aigues. — 3. « Examen de filles nouices » (1622-1634). *Notre-Dame:* Anne de Lange; Françoise de Gascq; Jeanne de Laval; Marthe et Madeleine de Montferrand; Marie de Guitaud; Catherine et Marguerite de Baritaud; Anne de Linars; Jeanne de Chimbaut; Jeanne de Bernage; Marie de Pontac; Marie de Lavie; Anne de Raymond. — *Ursulines:* Jeanne et Marthe de Blanc; Marthe Richon; Jeanne d'Arche; Antoinette de Mulet; Marie de Fayard; Madeleine Deydie; Marie de Sabourin; Catherine de Massiot; Paule d'Alesme; Catherine du Sault; Thérèse de Massip. — *Carmélites:* Jeanne de Lacroix; Nicole et Françoise de Lestonnac; Marie de Lalande. — *Annonciades:* Catherine de Pontac. — *Catherinettes:* Antoinette de Gourgue, etc. — (K5.)

G. 632. (Registre in-4°, relié en vélin.)— 50 feuillets et 4 feuillets détachés, papier.

1635-1644. — «Registre de l'examen des filles nouices des conuenlz des Religieuses de Bordeaux». Noms principaux: *Bénédictines:* Anne de Mérignac; Jeanne de Pontac; Nicole de Sabourin; Marie de Marsillac; Marie de Guyonnet; Marie de Pichon; Marie de Métivier. — *Catherinettes*: Jacquette de Calon; Isabeau de Sales; Marie d'Alesme. — *Carmélites:* Catherine de Villars; Henriette de Foix; Catherine de Lalande; Jeanne et Marie de Mons; Anne d'Arrérac; Françoise de Lestonnac; Marguerite de Gourgue; Anne de Massip; Jeanne-Thérèse de Raymond. — *Ursulines*: Marie Peyrissac; Gabrielle de Cornier; Marguerite et Jeanne de Blanc; Catherine de Lalanne; Marguerite de Gaufreteau; Louise de Suduiraut; Jeanne Fortage; Thérèse de Mons. — *Annonciades:* Marguerite de Montaigne; Isabelle de Voisin; Catherine de Gombaud; Marguerite du Sault. — *Notre-Dame:* Catherine Richon. — *Visitandines:* Marie de Raymond; Marthe Mingelousaux, etc. — (K 6.)

G. 633. (Liasse.) — 5 dossiers, 301 pièces, papier.

1636-1789. — Examens de novices. Noms principaux: 1. *Annonciades:* Marguerite de Massip; Isabeau de Ferrand; Catherine de Tortaly; Isabeau Duduc; Marguerite et Jeanne Bétolaud; Marie Gabrielle Bonneau, fille d'un président à la cour des Aides; Françoise et Catherine de Billy, filles d'Aymon, avocat général à la Cour des Aides; Françoise de Castelnau. — 2. *Bénédictines:* Jeanne de Cursol; Paule et Marguerite de Pontac; Delphine Desaigues; Catherine de Bourran; Thérèse de Pichon de Carriet; Michelle de Martiny de Saint-Maur; Marguerite de Thibault; Jeanne d'Arche; Marie-RoseBattanchon. — 3. *Carmélites de Saint-Joseph:* Agnès de Boucaud; Marie et Marie-Thérèse de Barilaud; Catherine de Lestonnac; Marie-Anne de Ségur; Marie Duplessis, fille de Pierre-Michel, intendant des bâtiments du Roi en Guienne; Madeleine de Ségur de Montasaux; Pauline de Lagrange-Gourdon. — 4. *Carmélites de l'Assomption:* Olive de Lavergne; Catherine Pisannes; Catherine de Ferbos; Blanche-Sophie Delmestre; Jacquetle Tanesse, fille d'Etienne, professeur en droit à l'université de Bordeaux; Marie de Loménie. — 5, *Catherinettes:* Catherine et Isabeau de Métivier; Louise du Sault; Thérèse de Constantin, fille de Martin, conseiller au parlement; Marie Bavolier, fille de René, commissaire de l'artillerie; Anne de Lamontaigne, fille de Mathieu, procureur du Roi au présidial; Françoise Tanesse, Jeanne Delmestre, Marie de Marias, fille de Jean, maire perpétuel de Bourg, etc. — (K 7.)

G. 634. (Carton.) — 7 dossiers, 338 pièces, papier.

1645-1789. — Examens de novices. — Noms principaux. — 1. *La Magdeleine.* Thérèse Garat; Élisabeth et Hélène d'Arche: Madeleine-Judith de Bermon, fille de Maurice, trésorier de France à Toulouse; Françoise Boudon de la Combe; Augustine-Marie Lopes de Pas, juive convertie. — 2. *Minimettes*. Anne Buhan. — 3. *Notre-Dame.* Agnès de Lamothe; Cécile de Suduiraut; Charlotte de Larocque-Budos; Nicole d'Alesme; Catherine de Rolland; Jeanne de Filhol; Marie de Montaigne; Jeanne d'Eyquem; Valérie Dorat; Anne d'Arrérac; Jeanne d'Aubusson de Castelnouvel; Marie et Catherine de Montferrand; Angélique Joly de Poyferré; Suzanne de Montferrand; Catherine de Boucaud; Françoise de Pichon; Marie de Rauzan. — 4. *Nouvelles catholiques de Libourne.* — Marie Dumas, fille d'Hélie, secrétaire près la Cour des Aides. —5. *Orphelines de Saint-Joseph.* Anne Ferret, fille de Jacques, maître sculpteur. — 6. *Ursulines.* Catherine de Métivier; Thérèse Duval, fille de Pierre, conseiller au Parlement, Angélique de Pressac; Thérèse d'Aulède; Marie Chénier-Ducharpreau; Marie-Louise Dussolier. — 7. *Visitandines.* Thérèse de Raymond; Thérèse de Tortaly.

Pétronille d'Hugla; Catherine Dalon; Marie de Mérignac; Catherine de Lavie; Delphine de Massiot; Marguerite et Denise de Pichard; Élisabeth Dalon, fille de Raymond, avocat général au Parlement; Constance et Marie-Anne de Rolland, filles de François-Joseph, président à la Cour des Aides; Marie-Madeleine de Filhot; Anne-Éléonore Féger; Jeanne-Victoire de Puch de Monbreton; Marie-Lucrèce de Bertin, etc. — (K8.)

G. 635. (Portefeuille.) — 15 cahiers de 161 feuillets, papier.

1606-1637. —VISITES DES ARCHEVEQUES. — (Les procès-verbaux, contenus dans ce portefeuille sont d'ordinaire fort brefs et n'ont guère pour objet que l'exécution des réparations et achats d'ornements, prescrits dans les visites précédentes.) — 1. «Ordonnances de visite de l'archiprestré d'*Entre-Dourdougne.* 1606». Libourne, Saint-Thomas de Libourne, Monbadon, Saint-Cybard, Puynormand avec Saint-Sauveur et Tayac, ses annexes. — 2. « Procès-verbal de la visite d'une partie des esglizes de l'archiprestré d'*Entre-deux-Mers.* 1607». Pompignac, Tresses, La Tresne, Bouliac, Floirac, Cenon, Artigues, Lormont, Yvrac, Saint-Aulaire *(sic.* Sainte-Eulalie?), La Grave, Ambarès, Saint-Loubès, Montussan, Cameyrac, Saint-Sulpice, Izon. — 3. « Ordonnances de visite de l'archiprestré de *Moulix.* 1611. » Saint-Aubin, le Taillan, le Pian, Macau, La Barde, Arsac, Cantenac, Margaux, Soussans, Avensan, Arcins, La Marque, Cussac, Sainte-Gemme, Listrac, Moulis, Saint-Genis de Meyre, Castelnau, Brach, Carcans, Sainte-Hélène de l'Estang (aujourd'hui Hourtins), Lacanau, Sainte-Hélène de la Lande, Salaunes, Saint-Médard, Martignas, Saint-Jean-d'Illac, Ludon. — 4. F^{os} 1-5. «Procès-verbal de visite des esglizes de *Born.* 1622». Parentis, Gasles, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Lévignac, Mezos, Aureilhan, Saint-Paul, Pontenx, Sainte-Eulalie. — F^{os} 7-39. « Actes des redditions des contes des fabriques de *Born* » (mêmes paroisses). — 5. Procès-verbal (1622) pour Audenge, Andernos, Lenton, Biganos (une custode d'étain, celle d'argent et Je calice ayant été portés à Bordeaux « à cause de bruit de guerre »), le Temple, le Porge *(Buch).* — 6. Procès-verbal (1622) pour Bommes, Fargues, Toulenne, Léogeats, Noaillan, Saint-Léger, Saint-Symphorien, le Tuzan, Origne, Balizac, Budos, Landiras, Illats, Podensac, Cérons, Barsac, Pujols, Sauternes, Preignac *(Cernès).* A la fin, lettre d'envoi du procès-verbal. — 7. «Estat des esglizes de la congrégation de Saint-Palais, en *Vitrezay.* 1623. » Marcillac, Saint-Caprais, Saint-Ciers, Reignac, Anglade, Saint-Androny, Cartelègue, Généra cet Saugon, Campugnan, Eyrans, Braud, Saint-Aubin, Pleineselve, Saint-Palais. — 8. « Visite en l'archiprestré de *Buch et Born»* (1626). Gasles, Sainte-Eulalie, Saint-Paul, Aureilhan, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Lévignac, Mézos, Pontenx, Sanguinet, Béliet, Salles, Mios, Le Teich, Gujan, La Teste, Arcachon (chapelle), Cazaux, Biscarosse, Parentis. » — 9. «Quelques ordonnances sur le procès-verbal de l'archiprestre de *Buch et Born* et du curé de Biscarosse» (1626). Sainte-Eulalie, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Salles, La Teste. A la fin, dispositions générales: « Les curez auront les ordonnances.. Volonté de Monseigneur» [au sujet des comptes des fabriques]. — 10. Ordonnances (1627) pour les abbayes de Sainl-Romain-de-Blaye et de Pleineselve, les paroisses de Saint-Paul (en *Blayais),* Saint-Androny, Eyrans. — 11. Procès-verbal (1628), pour Andernos, Audenge, Biganos, la Mothe, le Temple, Courgas, le Porge *(Buch).* — 12. Procès-verbal (1630), pour Parentis, Gasles, Saint-Paul, Aureilhan, Sainte-Eulalie, Mimizan, Bias, Saint-Julien, Mezos, Pontenx *(Born).* — 13. Visite (1630) des chapelles de Saint-Jean, à Saint-Paul-en-Born», de Sainte-Madeleine à Pontenx et à Sainte-Eulalie, appartenant aux chevaliers de Malte. — 14. «Visite des églises de la *congrégation de la Brède* » (1632). Saucats, Saint-Michel-de-Rieufret, Saint-Morillon, Arbanats et Virelade, Portets [« il y a aussi un régent qui enseigne la doctrine chrétienne»], Castres, Beautiran et Aiguemorte, l'Isle-Saint-Georges, Saint-Selve, Hosteins, Sainl-Magne, Cabanac et Villagrins, La Brède *(Cernès).* A la fin deux ordonnances de 1637 pour Aiguemorte et Cabanac. — 15. Procés-verbal (1633) pour Mézos, Lévignac, Saint-Julien, Bias, Pontenx, Parentis, Gasles, Sainte-Eulalie, Saint-Paul, Aureilhan, Mimizan *(Born).* — (L1.)

G. 636. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 353 feuillets, papier. (Aux derniers feuillets, mouillures emportant une partie du texte.)

1610-1613. — Visites du cardinal de Sourdis, en personne. (Les procès-verbaux contenus dans ce registre sont fort détaillés et fournissent des renseignements précis sur l'état des églises, cimetières et maisons presbytérales; les ornements, reliques, dévotions; les revenus des fabriques et des bénéfices; les décimateurs; et assez souvent, sur les écoles; chacun d'ou est suivi d'une ordonnance de réforme.) 1610. F°l. Mandement général annonçant la visite de l' *Entre-deux-Mers.* — Fº 2. Floirac. — Fº 6. Bouliac. [Le curé demande qu'on

lui taxe une portion congrue, « ayant esgard à l'instruction de la Jeunesse, à quoy il s'employoit »]. — Fº 8. La Tresne. — Fº H. Cénac. — F° 13. Camblanes. — Fº15. Quinsac. — Fº 18. Meynac. — Fº 20. La Sauve. — Fº 24. Créon. [Dans l'ordonnance, les paroissiens sont admonestés d'entretenir un prêtre qui dirait les messes matutinelles et « enseignerait la jeunesse ez principes de la grammaire ».] — 27. Madirac. — Fº29. Le Pout. — F° 31. Cursan. — Fº 33. Croignon. — Fº 35. Sadirac [pas de régent]. — Fº 40. Lignan. — Fº 42. Loupes. — Fº 44. Bonnetan. — Fº 46. Fargues. — F° 48. Sallebœuf. — Fº 50. Camarsac. — Fº 53. Baron. — F° 56. Nérigean. — Fº 58. Saint-Quentin. — Fº 61. Saint-Denis du Climat. — Fº 63. Camiac. — Fº 65. Espiet. — Fº 67. Daignac. — Fº 69. Tizac. — Fº 71. Grézillac. — Fº 73. Guillac. — Fº 75. Moulon. — Fº 78. Chapitre de Génissac. — Fº 80. Génissac (paroisse). — Fº 82. Cadarsac. — Fº 84. Haux. — Fº 86. Arveyres. — F° 89. Saint-Germain-du-Puch. — Fº 91. Prieuré de Sainte-Madeleine-du-Casteret. — Fº 92. Cailleau. — Fº 93. Izon. — Fº 97. Sainl-Sulpice-de-Bernac. — Fº 99. Cameyrac. — 101. Beychac. — Fº 101. Montussan. —Fº105. Saint-Loubès [«le régent fait dire le catéchisme aux enfans au collège»]. —Fº109. Ivrac. — 1612. F° 110. Saint-Pierre-de-Quinsac-d'Ambarès [un régent.] — Fº 114. La Grave-d'Ambarès. — Fº 116. Sainle-Eulalie-d'Ambarès [pas de régent]. — 1613. Fº 119. Cenou [id.]. — 1611. Fº 128. «Procès-verbal de la visite faicle par Monseigneur l'Illustrissime et Reuerendissime Cardinal de Sourdis, Archeuesque de Bourdeaux et Primat d'Aquitaine en l'archyprêtré de *Moulix,* au mois de mars, l'an mil six cens unze. » Fº 129. Mandement général annonçant la visite dans cet archiprêtré. — Fº130. Saint-Aubin [pas de régent]. — Fº 134. Le Taillan [«le curé a un jeune (homme) auecq soy pour enseigner la jeunesse»]. — Fº 138. Le Pian. — Fº 140. Ludon [«le curé enseigne luy-mesme la jeunesse»]. — Fº 143. Macau [un régent]. — Fº 146. Labarde [pas de régent, «parce que la paroisse est petite »]. — Fº 148. Arsac [« le curé luy-mesme enseigne»]. — Fº 150. Cantenac[« un régent pour enseigner à lire»]. — Fº 153. Margaux. — Fº 155. Soussans [pas de régent]. — Fº 159. Avensan [id.]. — Fº 162. Arsins [id. « parce que la paroisse est petite»]. — Fº 164. La Marque. — Fº167. Cussac. — Fº 170. Sainte-Gemme. — Fº 173. « Second cayer de la visite de l'archiprêtré de *Moulix. »* — Fº 174. Listrac [pas de régent]. — Fº177. Moulis [id.]. — F° 180. Saint-Genis-de-Meyre. — Fº183. Castelnau [un régent]. — Fº 186. Brach. — Fº 188. Carcans [pas de régent]. — Fº 193. Sainte-Hélène de l'Estang [un précepteur chez un particulier]. — Fº 196. La Canau [un régent]. — Fº 200. Sainte-Hélène de la Lande [pas de régent]. — Fº 203. Salaunes [id.]. — Fº 206. Saint-Médard [id.]. — Fº 210. Martignas. — F° 213. Saint-Jean d'Illac [pas de régent]. — *Blayais* (1611). — Fº 214. Saint-Sauveur de Blaye. — Fº 216. Montuzet [le vicaire enseigne]. — Fº 218. Plassac. — Fº 221. Sainte-Luce. — Fº 223. Saint-Martin de La Caussade [pas de régent]. — Fº 226. Saint-Genès de Segonzac (aujourd'hui Saint-Genès de Fours). — Fº 229. Saint-Romain de Blaye [un régent]. — Fº 234. Prieuré hospitalier Saint-Nicolas et Saint-Georges de Blaye. — Fº 231. Cars [«le curé enseigne les enfans à lire luy-mesme »]. — Fº 240. Mazion. — Fº 242. Saint-Seurin. — Fº 244. Fours [« le curé apprend luy-mesme à lire, la jeunesse. »] — Fº 246. Saint-Androny [«le vicaire enseigne la jeunesse à lire et escripre»]. — Fº 249. Anglade [pas de régent]. — Fº 253. Eyrans. — Fº 254. Étauliers. — Fº 258. Saint-Aubin [pas de régent]. — Fº 260. Braud [id.]. — Fº 265. Saint-Ciers [a il y a, puis peu de jours, ung régent»]. — F° 269. Saint-Palais [pas de régent]. — Fº 272. Pleine-Selve. — Fº 275. Saint-Caprais [«point de régent, pour ce que le lieu est petit»]. — Fº 277. Marcillac [à la fin de l'ordonnance: «seront aussi exhortez les paroissiens.. d'entretenir en ladite paroisse quelque honneste homme pour l'instruction de la jeunesse»]. Fº 281. Donnezac. — Fº 283. Reignac [pas de régent]. — F° 286. Saugon [id.]. — Fº 288. Générac [le curé «enseigne luy-mesme»]. — Fº 292. Campugnan [pas de régent]. — Fº 294. Cartelègue [« le coadjuteur (du curé) enseigne quelques enfans à lire»]. — Fº 296. S. Paul-de-Maisondat [« il y a un homme en la paroisse qui enseigne à lire aux enfans»]. —Fº 299. Saint-Giron [pas de régent]. — Fº 302. Saint-Christoly [id.; dans l'ordonnance: « seront les dicts paroissiens exhortez de gager ung précepteur pour enseigneur leur jeunesse, attendu la grandeur de la paroisse»]. — Fº 307. La Fosse. — Fº 309. Berson [pas de régent]. — Fº 313. «Ordonnances de visite pour l'archiprebstré de *Blaye,* par Monseigneur le Cardinal de Sourdis, l'an 1611. » — Fº 314-353. Copie des ordonnances qui se trouvent à la fin de chacun des procès-verbaux des paroisses mentionnées ci-dessus et dans le même ordre. — (L 2.)

G. 637. (Registre in-4°, sans couverture.) — 328 feuillets papier. Le bord des 15 premiers est déchiré.

1614-1623. —Visites. — Fᵒˢ 1-8. Fronsadais, 1614. (Visite sommaire des églises, relativement à l'exécution

des ordonnances précédentes.) La Pouyade, Maransin, Bayas, la Gorce, les Eglisottes, le Cbalaure, Porchéres, le Fieu, les Peintures, Contras, Guîtres (abbaye), Saint-Martin de Laye, Bonzac, Saint-Martin du Bois, Saint-Ciers, Galgon, Vérac, Mouillac, Saint-Genès de Queuil, Marcenais, Périssac, Salignac, Saint-Pierre de Lalande, Saint-Romain de Boursas, Asques, Lugon, Saint-Germain de la Rivière, Notre-Dame et Saint-Michel de la Rivière, Fronsac et Sainte-Geneviève, Saint-Aignan, Tarnès, Saillans, Savignac. — F^os^ 15-19. « Procès-verbal de la visite faicte dans le distroict du vicariat du curé de Cabanac. 1617. » (État des églises, exécution des ordonnances sur le catéchisme.) Cabanac et Villagrains, Saucats, Saint-Morillon, Saint-Selve, La Brède, L'Isle Saint-Georges, Aiguemorte, Beautiran, Castres, Portets, Hostens, Saint-Magne, Guillos, Landiras, Saint-Michel de Rieufret, Arbanats et Virelade *(Cernès).* « La plus grande part des curés et vicaires se plaignent de ce que les sacristains, sans leur donner aucun aduis, sonnent pour qui bon leur semble et encore toute la nuict pour les deffuncts, disant que c'est de leur cognoissance et des habitans et non des dicts curés et vicaires. » — 22-26. Procès-verbal de Testat des paroisses du *vicquariat forein de Castillon.* 1617. (Il y est surtout question des ornements d'église, de l'exécution de l'ordonnance relative aux. livres dont devaient être pourvus les ecclésiastiques. Les délinquants sont «condempnez à payer trente souls aux pauures et trente souls pour auoir des chapeletz, le tout pour donner à leurs paroissiens. ») Castillon, Saint-Magne, Saint-Étienne de Lisse, Sainte-Colombe, Belvès, Capitourlan, Sainte-Terre, Saint-Pey d'Armens, Saint-Hippolyte, Saint-Christophe, Saint-Genès, Puisseguin, Monbadon, Saint-Cybard, les Salles, Francs, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Saint-Félix, Gardegan, Tourlirac. — F^os^ 28-41. *Vicairie foraine de Soulignac.* 1617. (Procès- verbaux assez développés.) Montignac, Baigneaux, Bellebat, Faleyras, Dardenac, Blésignac, Targon, Toutigeac, Cadillac (les chanoines refusent de subir la visite), Béguey, Rions, Ladaux, Gantois, Escoussans, Capian, Villenave-de-Rions, Cardan, Lestiac. — F^os^ 44-69. *Bourgès.* 1617. (Procès-verbaux assez détaillés; visite «pour voyr et sçauoyr si les ordonnances de Monseigneur faicles sur la visitte de M. l'archiprestre de Blaye estoient exécutées et accomplies et spéciallement si les curés et vicquaires ont les liures à eux nécessaires. ») Villeneuve, Comps, Camillas, Marcamps. Prignac, Saint-Laurent d'Arce, Saint-Gervais, Cubzac, Saint- André, Virsac, Aubie, Gauriaguet, Marsas, Cubnezais, Cézac, Cavignac, La Ruscade, Saint-Izans de Soudiac, Saint-Savin, Civrac, Pugnac, la Fosse, Teuillac, Mombrier, Lansac, Tauriac, Samonac, Bourg, la Libarde, Bayon, Touveyras, Saint-Ciers de Canesse. — F^os^ 76-83. *Entre-deux-Mers.* 1617. (Brefs procès-verbaux pour le même objet.) Baurech, Tabanac, le Tourne, Langoiran, Saint-Genès de Lombaud, Haux, Saint-Léon, Créon, Loupes, Bonnetan, Fargues, Carignan, Camblanes, Cénac, Cambes, Sadirac, Lignan, Meynac, Saint-Caprais. — F^os^ 86-90. *Buch.* 1617. (Brefs procès-verbaux pour le même objet.) Lège» le Porge, Courgas, le Temple, Andernos, Lanton, Audenge, Comprian (prieuré), Biganos, La Mothe. — F^os^ 98-101. *Entre-Dordogne.* 1617. (Procès-verbaux assez détaillés.) Saint-Martin et Saint-Georges de Montagne, Parsac, Lussac, Vignonnet, Mazerat, La Lande, Pomérol, Néac. — F^os^ 102-106. *Bourgès.* 1617. (Enquête sur les livres prescrits et le catéchisme; citation des délinquants.) — F^os^ 108-109. *Fronsadais.* 1617. (Enquête sur l'exactitude des curés relativement aux vêpres et au catéchisme.) — F^os^ 112-123. *Bénauge.* 1617. (Procès-verbaux détaillés.) Sainte-Croix du Mont, Aubiac, Saint-Maixent, Saint-Macaire, le Pian, Arbis [parmi les témoins «Jean Bartes, régeant], Saint-Pierre de Bat [« Antoine Bauzay, régeant, nous a dict qu'il apprenoit la créance aux enfans, n'y ayant aucun en sa charge qui (fût) capable de plus aute laiçon »], Omet, Donzac, Saint-Germain, Semens, Monprinblanc, Gabarnac, Mourens. — F^os^ 125-137. *Cernès.* 1617. (Procès-verbauxassez brefs.) Talence, Canéjean, Cestas, Léognan, Cadaujac, Bègles, Villenave d'Ornon, Martillac, Pessac, Bommes, Sauternes, Fargues, Toulenne, Léogeats, Noailhan, Saint-Léger, Saint-Symphorien, le Tuzan et Origne, Balizac, Budos, Pujols, Illats, Podensac, Cérons, Barsac [«1e curé faict faire le catéchisme par le régent qu'il y a sur le lieu»], Preignac [id.]. — F^os^ 139-142. «C'est le procès-verbal de la visite que M. Denis Hurault, curé de Vayres, a faicte par le commandement de M^gr^ le Cardinal, ès paroisses *d'Entre-deux-Mers* qui s'en suiuent. » 1617 (notes brèves et précises): Cailleau, Sallebœuf, Camarsac, Croignon, le Poul, La Sauve, Saint-Denis du Climat, Camiac, Espiet, Daignac, Grézillac, Mouillac, Moulon, Tizac, Génissac (chapitre et paroisse), Nérigean, Saint-Quentin, Baron, Saint-Germain, Cadarsac [«1e curé enseigne à lire et escrire les pauures de sa paroisse»], Arveyres. — F^os^ 143-159. «Ordonnances faictes sur les procès-verbaux des vicaires foreins. 1617. Bertheau, secrétaire». (Amendes contre les curés qui n'avaient pas exéculé les réparations ordonnées, ne possédaient pas les livres prescrits, ou négligeaient le catéchisme.) — F^os^ 173-182. «Procès-verbal de la visite des abbayes de Saint-Sauueur et Saint-Romain de *Blaye,*

faicte par.. le cardinal de Sourdis.. (1618). — F^os 187-230. «Ordonnances de visite. *Bourgès* (1618). » Elles concernent les paroisses de l'archiprêtré de Bourg mentionnées ci-dessus (f^os 44-69), moins Touveyras, et en plus, celles de Saint-Trojan, Mazion, Espessas, Peujard, Gauriac, Saint-Seurin et Cazelles. — F^os 232-257. « Actes [très développés] des visites du chapitre d'*Uzeste* et paroisse de *Villandraut* (1623). » — F^os 271-280. «Procès-verbal [très détaillé] de la visite de l'église de *Preignac,* faicte par. le cardinal de Sourdis. 1623. » [Un régent.] — F^os 283-312. « Procès-verbal [très détaillé] de quelques visites faictes *entre Dourdongne* par.. le cardinal de Sourdis.. (1623). » Saint-Martin de Mazerat [pas de régent], Saint-Martin de Montagne [id.], Lussac, abbaye de Faize, Savignac; ordonnances pour Lussac et Savignac (1624). — F^os 317-328. « Procès-verbal [très détaillé] de la visite de Saint-Martin de *Villenaue* [d'Ornon], annexe de la thrésorerie de Sainct-André (1623). » — (L 3.)

G. 638. (Registre in-4°, sans couverture.) — 375 feuillets, papier. Les premiers sont en mauvais état.

1633-1634. — Visites. — F^os 1-36. *Cernès.* 1633. (Procès-verbaux détaillés et reddition des comptes des Fabriques.) Canéjean et prieuré hospitalier de Camparian [« Les pauures logent en l'estable des bœufs, sans auoir lict, et on leur bailhe par aumosne du pain et du breuuage»), Cesias, Cadaujac, Villenave; Bègles [« Il y a quatre ou cinq ans qu'il n'y a pas de régent dans la dicte paroisse, pour apprendre aux. enfans à viure en la crainte de Dieu»]; Talence, Saint-Médard-d'Eyrans, Pessac, Martillac. — F^os 37-48. « Ordonnances faites sur la visite des églises adscriptes en la Congrégation foraine de Gradignan.. *(Cernés),* par MM. les vicaires généraux. » Ces ordonnances se rapportent aux dix paroisses ci-dessus. Dans l'ordonnance de Canéjean, ordre de faire visiter par « M^es massons et charpentiers » l'élable où logent les pauvres, de la faire réparer et meubler. — F^os 61-87. « Procès-verbal de la visite des églises de la congrégation du curé de Soulignac [en B*énauge]*. 1633. » (État détaillé des églises et presbytères, comptes des fabriques.) Ladaux, Cantois, Monlignac, Baigneaux, Bellebat, Faleyras, Dardenac, Blésignac, Saint-Léon, Targon, Toutigeac, Escoussans, Capian, Langoiran, Lestiac, La Roque, Béguey, Cadillac (paroisse); Villenave, Cardan, Paillet, Rions. — F^os 97-122. Procès-verbal détaillé de la visite d'Henri de Sourdis à *Saint-Émilion et à Libourne,* 1633. S. Émilion: Ursulines [« une trentayne d'escholières seulement à présent; auant le temps de la peste, il y en auoit plus de quatre-vingts»], église paroissiale et chapelles en dépendant. Libourne [«d'aultant que nous auions mandé tant aux juratz que curé, que nous ne désirions pas qu'on nous fît d'entrée extraordinaire, nous aurions esté receus à la porte de la ville par les maire et jurats de la dicte ville reuestus de leurs robes rouges qui nous ont accompagnez dans l'église paroissiale»]: Ursulines [«cent escholiéres »], S. Jean, S. Thomas, l'hôpital. Ordonnances pour Saint-Émilion et Libourne. — F^os 140-166. « Procès-verbal de l'archiprebstré de *Fronsac.* 1633 » (notes assez développées sur l'état des églises, reddition des comptes des fabriques): Fronsac, Saint-Michel, Notre-Dame et Saint-Germain de la Rivière, Lugon, Cadillac-sur-Dordogne, Saint-Romain de Boursas, La Lande, Tarnès, Villegouge, Saint-Aignan, Saillans, Marensin, Lapouyade, Marcenais, Périssac, Saint-Genès de Queuil, Mouillac, Vérac, Salignac, Queynac, Galgon, Savignac, Saint-Martin du Bois, Saint-Ciers, Tizac, Guîtres, Saint-Denis de Piles, Bonzac. — F^os 168 223. *«* Procès-verbal de la visite faite par très Illustre et très Réuérend Père en Dieu, Messire Henry d'Escoubleau de Sourdis.. dans l'archiprestré de *Blaye,* au mois de may 1634. » (Procès-verbaux très détaillés, ordonnance à la suite de chacun d'eux.) Abbaye et paroisse Saint-Romain, abbaye et paroisse Saint-Sauveur [deux régents enseignant publiquement, un en particulier], Sainte-Luce, Montuzet, Plassac [pas de régent], Cars [id.], Saint-Paul [id.], Saint-Genès de Segonzac. Saint-Androny, Saint-Ciers la Lande, Marcillac, Cartelègue, Saint-Christoly. — F^os 225-278. « Copie des ordonnances de Mgr.. Henry, archeuesque de Bordeaux, en l'archiprestré de *Blaye.* 1634. » Elles concernent les 13 paroisses ci-dessus et celles visitées par le vicaire général, Miard. — F^os 223-342 «Procès-verbal de la visite faicte par M. Miard, vicaire général, de partie des églises de l'archiprestré de *Blaye.* 1634. » Saint-Martin de la Caussade [pas de régent], Mazion [id.], Saint-Seurin, Fours [pas de régent], Anglade [« le vicaire enseigne la jeunesse à lire et à chanter»], Braud [«1e curé apprend à lire»], Saint-Palais [«1e curé enseigne la jeunesse»], Saint-Aubin [pas de régent], Saint-Caprais [« le curé enseigne la jeunesse»], Reignac [id.], Campugnan, Générac [pas de régent], Saugon [id.], Saint-Giron [«1e curé enseigne la jeunesse, comme aussi son seruiteur Barrault »]: Berson [dans l'ordonnance pour cette paroisse: « Ordonnons que les paroissiens entretiendront un régent et précepteur approuué de nous pour enseigner et instruire la

jeunesse »]. — F^os 343-374. « Ordonnances de visite de l'archiprestré de Blaye (1634). » Minutes des ordonnances relatives aux paroisses visitées par Miard. — (L 4.)

G. 639. (Registre in-4°, sans couverture.) — 530 feuillets, papier.

1655-1664. — Visites. — F° 1-51. «Procès-verbaux des visites des églises parroissielles de la *Ville de Bordeaux,* faites par Mgr. Henry de Béthune. 1655. Monlassier, secrétaire. » (États détaillés de la situation matérielle des églises et de leur personnel.) Mandement de visite; Saint-Pierre (F° 7, Mémoire de ce qu'il faut représenter à Monseigneur dans sa visite de Saint-Pierre de Bordeaux); Saint-Michel; Saint-Projet (F° 19 « Catalogue du nombre des prebstres, curé, bénéficiers et aultres habituez dans l'église paroissielle de S. Proiect»; f^os 21, plaintes de l'ouurier S. Proiect); Sainte-Eulalie; Saint-Remy (f^os 31-35, plaintes respectives des ecclésiastiques attachés à la paroisse); Sainte-Colombe; Sainte-Croix; Saint-Maixent; Saint-Christophe; Saint-Éloi; Puypaulin; Saint-Siméon. — F^os 59-154. Archiprêtrés de *Moulix* et *Lesparre.* 1659 (Notes précises sur l'état des églises, le nombre des huguenots, etc.; comptes des fabriques). Bruges, Eyzines, le Taillan, Blanquefort, Parempuire, le Pian, Ludon, Arsac, la Barde, Macau, Cantenac, Margaux, Soussans, Avensan, Moulis, Cussac, Listrac, Brach, Lacanau, Carcans et Sainte-Hélène de l'Estang, Lesparre, Saint-Trélody, Uch, Gaillan, Vendays, Vensac, Grayan, Soulac, Talais, Saint-Vivien, Jau, Dignac, Loirac, Valeyrac, Saint-Christoly et Conquèques, Bégadan, Civrac et Escurac, Prignac, Blaignan, Saint-Izans, Ordonnac, Potensac, Saint-Germain d'Esteuil, Boyentran, abbaye de l'Isle, Saint-Martin et Saint-Seurin de Cadourne, Saint-Estèphe, abbaye de Verteuil. — F^os 155-252. Ordonnances pour les paroisses ci-dessus des archiprêtrés de *Moulix* et *Lesparre.* — F^os 261-301. « Procès-verbal de visite de partie des archiprêtrez de *Moulix* et *Lesparre.* 1664. Monlassier, secrét. » (Mêmes détails que dans la visite précédente.) Mérignac, Saint-Jean d'Illac, Martignas, Saint-Médard en Jalles, Saint-Aubin, Salaunes, Sainte-Hélène de la Lande, Castelnau, Arcins, Lamarque, Sainte-Gemme, Saint-Laurent, Benon, Saint-Sauveur, Cissac, Pauillac, Saint-Mambert, Saint-Julien. — F^os 307-337 « Ordonnances de visite pour le reste des églises des archiprétrez de *Moulix* et *Lesparre.* 1664. » Elles sont relatives aux paroisses ci-dessus. — F^os 349-399. « Procès-verbal de visite de l'archiprêtré de *Blaye.* 1664. Montassier, secrét. » (Mêmes détails que dans la visite précédente.) Abbaye et paroisse Saint-Sauveur, Saint-Romain, hôpital de Blaye; Saint-Martin de la Caussade, Mazion, Saint-Seurin de Cursac, Fours, Saint-Genès de Segonzac, Saint-Androny, Anglade, Braud, Saint-Ciers-la-Lande, Saint-Palais, abbaye de Pleineselve, Saint-Caprais, Saint-Aubin, Marcillac, Donnezac, Reignac, Eyrans, Étauliers, Cartelègue, Campugnan, Générac et Saugon, Saint-Christoly, Saint-Giron, Berson, Saint-Paul, Cars, Sainte-Luce, Plassac et Montuzet. — F^os403-449. «Ordonnances de visite de l'archiprêtré de Blaye. 1664. » (Elles sont relatives aux paroisses ci-dessus.) — F^os 463-484. « Procez-verbal de visite de partie de l'archeprêtré de *Bourg.* 1664. Montassier, secrét. » (Mêmes détails que dans les visites précédentes.) Villeneuve,Gauriac, Comps, Samonac, Bayon. Camillas, Bourg (abbaye et paroisse), Marcamps, Prignac. Saint-Laurent d'Arce, Cazelles, Saint-André-du-nom-de-Dieu (de Cubzac), Cubzac. — F^os 507-530. « Ordonnances de visite de quelques Églises de l'archiprêtré de *Bourgez.* 1664. *»* (Elles sont relatives aux paroisses ci-dessus.) Toutes les paroisses mentionnées dans ce registre ont été visitées par Henri de Béthune, en personne; il n'est jamais question des écoles dans les procès-verbaux. — (L 5.)

G. 640. (Portefeuille.) — 21 cahiers in-f° et in-4° de 743 feuillets, papier.

1**683-1703**. — Visites. — 1. « Procès-verbal de visite des églises paroissielles de *Bourdeaux* faite par Mgr. Louis d'Anglure de Bourlemont. 1683. » (Procès-verbaux très détaillés et ordonnances pour les douze paroisses de Bordeaux mentionnées à l'article précédent. Les feuillets où on avait transcrit les ordonnances sont, pour la plupart, lacérés. Dans le procès- verbal de Saint-Pierre, il est fait mention d'une « école huguenotte secrète. ») — 2. « Procès-verbal de visite des *maisons religieuses de la ville de Bordeaux* », par Louis d'Anglure de Bourlemont. 1684. visitandines, Ursulines, Filles Notre-Dame, Bénédictines. (Description très complète de ces monastères.) — 3. Visite (1687), par le même prélat, de *Libourne* (paroisse, Ursulines et Filles de la Foi); *Coutras; Castillon* et *Saint-Émilion* (collégiale et Ursulines); ce procès-verbal est assez précis sur l'état des églises et sur leur personnel. — 4. Visite de l'archiprêtré d'*Entre-Dordogne,* par M^e Jean de Pradillon, archidiacre de Fronsac. 1687. (Procès-verbaux sommaires.) Les Billaux, Saint-Denis de Piles, Sablon, Abzac, Saint-Médard de Guizières, Camps, Saint-Sauveur et Saint-Hilaire de Puynormand, Cornemps,

Saint-Pierre du Palais, Lussac, Saint-Martin et Saint-Georges de Montagne, Saint-Brice, Pomérol, Saint-Christophe des Bardes, Saint-Hippolyte, Saint-Étienne de Lisse, Saint-Laurent (annexe de Vignonnet), Saint-Sulpice de Fallerens; chapelles Saint-Thomas, Saint-Julien et de l'Épinette, à Libourne; Puisseguin, Monbadon, Saint-Cybard, la Fayotte, Francs, les Salles, Tayac, Gours, Saint-Seurin sur l'Isle, Saint-Félix d'Aiguille, Saint-Genès, Sainte-Colombe (annexe de Saint-Magne), Gardegan, Tourtirac, Belvès et Capitourlan, Saint-Pey d'Armens, Vignonnet, Sainte-Terre, Saint-Magne, Saint-Émilion (paroisse et chapelles), ermitage de Mazerat. — 5. « Ordonnances sur les procès-verbaux de visite faite des églises de l'archiprestré *d'Entre-Dordoigne,* tant par Monseigneur l'archeuesque que par le commissaire par lui député. » 1687. (Elles sont relatives aux paroisses et communautés mentionnées dans les cahiers 3 et 4 de cet article.) — G. Copie du cahier précédent. — 7. Visite de l'archiprestré de *Cernès.* 1688. (Procès-verbaux sommaires.) Paroisses visitées par M. de Pradillon: Saint-Nicolas de Graves et Saint-Vincent, Talence, prieuré de Bardenac, Pessac, Canéjean, prieuré hospitalier de Camparian, Cestas, Saucats, le Barp, Béliet, Hostens, Saint-Magne, Cabanac et Villagrains, Guillos, Origne, le Tuzan, Saint-Symphorien, Saint-Léger, Balizac, Budos, Léogeats, Noaillan, Sauternes, Bommes, Fargues, Toulenne., Cérons, Virelade et Arbanats, Illats, Landiras, Saint-Michel de Rieufret, Saint-Selve, Saint-Morillon, Portets, Beautiran et Aiguemorte, Isle Saint-Georges, Saint-Médard d'Eyrans, Martillac, Cadaujac, Villenave, Bègles; paroisses visitées par Louis d'Anglure de Bourlemont: Gradignan, Léognan, La Brède, Pujols, Preignac, Barsac, Podensac, Castres. — 8. « Ordonnances sur les procès-verbaux de visite de l'archiprestré de *Cernès.* 1688. » (Elles sont relatives aux paroisses ci-dessus.) — 9. Visite d'une partie de l'E*ntre-Dordogne.* 1691. (Procès-verbaux assez détaillés et reddition des comptes des fabriques.) Puisseguin, Monbadon, Saint-Cybard, la Fayotte, les Salles, Francs, Saint-Sauveur, Saint-Médard de Guizières, Saint-Pierre du Palais, Camps et Cornemps, Saint-Seurin sur l'Isle, Gours, Tayac. — 10. « Procès-verbaux des visites de la vicairie foreine de Beautiran *[Cernès].* 1691. « (Notes très complètes sur l'état des paroisses; comptes des fabriques.) Portels (école); Saint-Selve (id.); Castres (id.); Virelade (sans école); Hosteins (id.); Saint-Magne (id.); Guillos (id.); Saint-Maurillon (id.); Landiras (id.); Cabanac (id.); Villagrains (id.); Saint-Michel de Rieufret (id.); Arbanats(id.). Pièces annexes: commission de visite et certificats de sa publication. — 11. Notes pour la préparation de diverses ordonnances de visite (1691). — 12. Visite d'une partie du *Bourgès.* 1691. (Notes sommaires sur l'état des églises; comptes des fabriques.) Samonac, Camillas, la Libarde, Pugnac, Civrac, Touveyras, Bayon, Saint-Ciers de Canesse, Villeneuve, Comps. (« Dans toutes les susdites paroisses, nous n'auons trouué aucune eschole. ») — 13. Visite d'une partie de l'archiprêtré de *Bénauge.* 1691. (Notes sommaires; comptes des fabriques.) Saint-Léon, Faleyras et Campet, Bellebat, Ladaux, Montignac, Baigneaux, Graoux, Semens, Montarroucli, Cantois, Blésignac. (Les curés de ces trois dernières paroisses « dépendans de MM. les commandeurs de Malthe, se sont opposés à ce qu'on visitast leurs paroisses. ») — 14. «Procès-verbal de visite des églizes de l'une des trois congrégations *(d'Entre-Dordoigne,* en 1691. » (Notes assez développées sur l'état des églises; reddition des comptes des fabriques.) S. -Martin de Montagne (école); Saint-Georges de Montagne, Saint-Brice de Néac, Saint-Jean de Lalande et Pomérol (les curés de ces paroisses dépendant de l'ordre de Malte, refusent de recevoir le commissaire); Saint-Denis de Pille, Les Billaux, Saint-Martin de Mazerat, Saint-Sulpice de Fallerens (école), Lussac (id.), Abzac (sans école). — 15. *Entre-deux-Mers.* 1691. (Notes assez précises; reddition des comptes des fabriques.) Croignon, Baron, Saint-Quentin, Tizac, Guillac, Dardenac, Daignac, Camiac, Saint-Germain, Yvrac, Arveyres, Cadarsac, Grézillac, Saint-Denis de Climat, Génissac, Nérigean. — 16. *Entre-deux-Mers.* 1691. (Notes assez précises; reddition des comptes des fabriques.) Lormont, Saint-Sulpice, Montussan, Beychac, Caillau, Camarsac, Cenon, Artigues, Izon, Moulon, La Grave et Sainte-Eulalie d'Ambarès, Cameyrac. A la fin, commission du visiteur, Bernard Gachet, vicaire forain, curé de Sainte-Eulalie d'Ambarès. — 17. Archiprêlré de *Lesparre.* 1691. (Notes très sommaires sur l'état des églises; reddition des comptes fort détaillée.) Saint-Seurin et Saint-Martin de Cadourne, Ordonnac, Blaignan, Potensac, Boyentran, Saint-Sauveur, Saint-Germain d'Esteuil, Saint-Julien, Verteuil, Pauillac, Cissac, Gaillan, Saint-Laurent, Saint-Mambert, Margaux. — 18. Archiprêtré de *Moulix.* 1691. (Notes et redditions de comptes assez détaillés, état des nouveaux convertis. Ludon, Eyzines, Saint-Jean d'Illac, Martignas, Parempuire, Moulis, le Pian, Arsac, Blanquefort, Salaunes, Saint-Aubin, le Taillan, Lacanau, Mérignac, Macau. — 19. Archiprêtré de *Lesparre.* 1692. (Notes détaillées, reddition des comptes des fabriques.) Valeyrac, Bégadan, Civrac, Prignac, Uch, Saint-Estèphe, Soulac,

Saint-Vivien, Vensac, Grayan, Sainte-Hélène, Queyrac, Talais, Jau-Dignac-Loirac, Vendays, Saint-Trélody, Lesparre. — 20. *Entre-Dordogne;* archiprêtrés *de Bourg* et de *Blaye.* 1701, 1702. (Procès-verbaux très brefs; chacun d'eux est suivi d'une ordonnance.) 1701. Parsac, Saint-Philippe d'Aiguille; 1702. Sainte-Luce, Plassac, Berson, Cars, Saint-Paul, Campugnan, Saint-Giron, Générac et Saugon, Reignac, Donnezac, Marcillac, Saint-Aubin, Saint-Caprais, Pleineselve, Saint-Palais, Saint-Simon, Saint-Louis, Saint-Izan de Soudiac, Teuillac et Saint-Trojan, Villeneuve, Saint-Ciers de Canesse, la Fosse et Saint- Vivien, Samonac, Touveyras, la Libarde, Gazelle, la Ruscade, Espessas. — 21. Archiprêtrés de *Moulix* et *Lesparre.* 1703. (Procès-verbaux très brefs; ordonnances en regard.) Le Taillan, Saint-Médard en Jalles, Saint-Aubin, Castelnau, Listrac, Saint-Laurent, Saint-Sauveur, Cissac, Verteuil, Civrac et Escurac, Bégadan, Lesparre, Saint-Trélody, Vensac, Queyrac, Gaillan, Potensac, Saint-Seurin et Saint-Martin de Cadourne, Saint-Estèphe, Pauillac. — (L 6.)

G. 641. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-4° et in-f° de 134 feuillets, papier.

1625-1704. — Visites. — Cahiers 1-5. *Fronsadais.* 1. 1625. (Notes sommaires et reddition des comptes des fabriques.) Abbaye de Guîtres, Saint-Michel la Rivière, Saint-Aignan, Notre-Dame et Saint-Germain de la Rivière, Lugon, Tarnès, Cadillac-sur-Dordogne, Saint-Pierre de la Lande, Mouillac, Vérac, Queynac. — 2. 1691. (Notes détaillées et reddition des comptes des fabriques.) Fronsac, Saint-Aignan, Villegouge, Saillans, Lapouyade, Tizac, Périssac, Saint-Ciers d'Abzac, Savignac, Saint-Martin de Laye, Saint-Martin du Bois. — 3. 1704. (Procès-verbaux très brefs; ordonnances en regard.) Saint-Michel et Notre-Dame de la Rivière, Villegouge, Saillans, Fronsac, Galgon, Savignac, Bonzac, Coutras, les Églisottes, Saint-Christophe de la Double, Porchères, Abzac, Guîtres (abbaye, paroisse, hôpital), Maransin, La Pouyade, Tizac, Saint-Ciers d'Abzac, Saint-Martin du Bois, Périssac, Saint-Genès de Queuil, Salignac, Saint-Romain, Vérac, Cadillac, Lugon. — 4. 1704. (Suite du précédent.) Saint-Germain de la Rivière, Queynac, Saint-Martin de Laye, La Gorce, les Peintures, Chamadelle, le Chalaure, le Fieu, Bayas, Marcenais, Mouillac, Tarnès, Isle de Carney, Saint-Pierre de la Lande. — 5. 1704. Cahier de notes ayant servi à préparer les procès-verbaux et ordonnances consignés dans le précédent cahier. — 6. *Entre-Dordogne.* 1701. (Minute de procès-verbaux détaillés et d'ordonnances prises en visite par Armand Bazin de Besons.) Libourne, Sablons, Saint-Denis de Pille, Pomérol, les Billaux. — (L 7.)

G. 642. (Portefeuille.) — 21 cahiers de 765 pages et 57 pièces, papier.

1631-1785. — Visites. — Archiprêtré de *Bénauge.* [Les procès-verbaux des visites *ordinaires* des archevêques et de leurs délégués sont très détaillés à partir de 1731. A cette date, F. -H. de Maniban fit imprimer un *Estat des demandes qui seront faites et des articles qui seront examinez, lors de la visite de Monseigneur l'archevesque de Bordeaux dans les paroisses de son diocèse.* Bordeaux, N. et J. de la Court, in-12 de 25 p. Ce livret était envoyé d'avance aux curés qui rédigeaient un *cahier* de réponses, lequel servait à la rédaction définitive du procès-verbal. Plus tard, on imprima l' *État des demandes,* in-f°, avec des blancs pour les réponses (40 pages). Les procès-verbaux de celte nature sont de véritables et très curieuses monographies des paroisses à une date déterminée. Ils comprennent 70 articles concernant l'état matériel, les dimensions, la décoration peinte et sculptée, le mobilier de l'église; les ornements, vases sacrés, linges et livres liturgiques; les registres; la dédicace et le patron; les bancs et sépultures; les confréries; le cimetière; les fabriciens; les quêtes, legs et fondations; les chapelles fondées en titre de bénéfice et leurs titulaires; les chapelles rurales et domestiques; les pèlerinages et dévotions, offices et fêtes; les instructions et catéchismes; les processions et missions; les sociétés pieuses et les aumônes; la qualité du bénéfice (rectorie, prieuré, cure ou vicairie perpétuelle) et ses collateurs; ses revenus et charges; les dîmes (à quel taux elles se payent, comment elles se partagent, les contestations y relatives); les limites de la paroisse et lieux en dépendant; le nombre des communiants et les nouveaux catholiques; les écoles; les sages-femmes; les seigneurs et officiers de justice; les prisons; les notaires et greffiers; les médecins; les commanderies; les hôpitaux; les pauvres; les désordres et scandales; le presbytère; les curés, vicaires et ecclésiastiques. Vers 1785, on cessa de faire usage de celte formule, remplacée par une autre en 8 pages petit in-f°, dont les réponses moins détaillées donnent pourtant l'essentiel. — Dans la rédaction des articles G. 642-G. 652, les dates simples sont celles des procès-verbaux; les dates précédées d'un *c,* celles des cahiers de curés; les dates précédées d'un *o,* celles des ordonnances. On a fait suivre de *(éc.)* les dates des procès-verbaux cons-

tatant l'existence d'écoles et de *(n.),* c'est-à-dire *néant,* les dates de ceux constatant qu'il n'en existe pas.] Arbis. 1664; 1691; 1765 (n.) — Aubiac. 1733; 0. 1733; 1765 (éc); 0.1765; 1765: chapelle domestique de M. Rabeau, conseiller au sénéchal de Guienne (P. -V. et 0.); 1786. — Baigneaux. 1765 (n.); 0. 1765. — Béguey *(aliàs* Neyrac). 1691; 0. 1765; 1773. — Bellebat. 1765 (n.); 1769; 1784. — Blésignac. 1765 (n.) — Chapitre Saint-Biaise de Cadillac. 1765. — Cadillac (paroisse). 1765 (éc); 1783 (éc). — Cantois. 1765 (n.). — Capian. 0. 1675, pour la chapelle N. -D, de Richy; 1691; 1765
(n.); 1775. - Cardan. 1691; 1765 (n.); 0. et, C. 1765. — Sainte-Croix-du-Mont. 1631; 1691; 1692; 1765 (éc); 1785 (éc). — Escoussans. 1691; 1765 (éc). 0. 1765; 1765 : chapelle domestique du sieur Fouques (P. -V. et 0). — Faleyras et Campet. 1765 (n.); 0. et C. 1765. — Gabarnac. 1691; 1765 (éc); C. 1765; 1765 : chapelle domestique de la marquise Dalon (P, -V. et 0.); 1781. — Graoux et Semens. 1644; 1765 (n.); 0. 1765. — Ladaux. 1765 (n.); 1765 : chapelle domestique de M. de Baritault. — (L 8.)

G. 643. (Portefeuille.) — 27 cahiers de 962 pages et 51 pièces, papier.

1631-1785. — Visites. — Archiprêtre de *Bénauge* (suite). —Langoiran. 1691; 1765(éc.); C. 1765; 1765 : chapelle domestique du président Verthamon (P. -V. et 0.). — La Roque. 1691; 1765 (n.). — Saint-Léon. 1765 (n.). — Lestiac 1691; 1765 (n.). — Loupiac 1651; 1652; 1691; 1765 (éc); C. 1765. — Saint-Macaire. 1765 (éc.); 0. 1765, pour la paroisse Saint-Martin et le prieuré Saint-Sauveur. — Saint-Maixent. 1691; 1765 (n.); 0. 1765; 1785 (éc). — Montpezat. 1691; 1765 (n.); 0. 1765. — Montprimblanc 1691; 1765 (n.); 0. 1765. — Montarrouch. 1765 (n.). — Montignac 1765 (n.); 0. 1765. — Mourens. 1691; 1765 (éc); C. 1765. — Omet. 1691; 1763 (n.). — Paillet. 1691; 1765 (éc); 1765: prieuré de Sainte-Catherine du Désert et chapelle domestique de l'abbé d'Alphonse. — Le Pian, 1691; 1765 (éc); C. 1765; 1765 : chapelles domestiques du sieur Pujouls et de M. de Léglize (P. -V. et 0.). — Saint-Pierre de Bat. 1691; 1765 (éc); 0. 1765 (éc). — Rions, 1765 (éc); 0. 1765; 1765 : chapelles domestiques de M. de Mélac (P. -V. et 0.) et de M[lle] de Raoul (P. -V. et 0.) — Soulignac 1691; 1765 (n.); 1785. — Targon. 1744; 1765 (éc); C. 1765. — Toutigeac 1631; 1765 (n.). — Villenave de Rions. 0. 1764, pour les réparations du presbytère; 1765 (n.). 0. 1765. — (L 9.)

G. 644. (Liasse.) — 33 cahiers de 465 pages et 95 pièces, papier.

1662-1788. — Visites. — Archiprêtre de *Blaye.* — Saint-Androny. 1691 (n.); C. 1743 (n.). —Anglade. 1691; C. 1743 (n.). — Saint-Aubin. 1691 (éc); 1753 («pas de maître d'école actuellement; quand il y en a eu, ils n'étaient point gagés »; C. 1753. — Berson. 1692; 1753 (éc); C. 1753. — Saint-Romain de Blaye. 1738. (Saint-Romain et les églises de Saint-Martin de la Caussade, Berson et Saint-Genès de Segonzac, en dépendant); C. 1743 (éc); 1765 et 1788. (P.-V. et pièces annexes.) — Saint-Sauveur de Blaye et Sainte-Luce. 0. (s. d.) du cardinal de Sourdis; 1742; C. et 0. 1742 (éc). — Braud. 1691; 1742. (P. -V. et pièces annexes.)—Campugnan. 1691; 1753 (n.); 0. 1753. — Saint-Caprais. 1691; 1753 (n.); 0. 1753. — Cars. 1691; C. 1753 (n.). — Cartelègue. 1691; 1753 (éc); C. 1753. — Saint-Christoly de Conac 1691; 0. 1693; 1753 (éc); C. 1753. — Saint-Ciers-la-Lande. 1662; 1691; 1753 (éc); C. 1753. — Donnezac 1691 (éc). — Étauliers. 1753 (éc); C. 1753. — Eyrans. 1691 (Eyrans et Étauliers); C. 1736 (n.); 1753 (n.); C. 1753 : hôpital. — Fours. 1691. — Générac et Saugon. 1753 (n.); C. 1753.— Saint-Genès de Segonzac 1691; C. 1743 («pas de maître d'école en titre»). — Saint-Giron d'Ayguesvives. 1753 (n.). — Saint-Louis. 1691; 1741; 0. 1741; 1753 (n.); 1781. (P. -V. et pièces annexes.)—Marcillac. 1691 (éc); 1753 (éc); C. 1753. — Saint-Martin de la Caussade. 1691; C. 1743 (éc). — Mazion et Saint-Seurin de Cursac 1692; 1753 (éc); C. 1753; 1784.— Saint-Palais en Vitrezay. 1691 (éc); 1743 (n.); 0.1743; 1753 («pas de maître d'école en titre»); C. 1753. — Saint-Paul de Maisondat. 1692; 1734; 1753 (éc). — Plassac 1691; 1753 (éc); C. 1753. — Pleineselve. 1691 (n.); 1709; 1753. — Reignac 1753; C. 1753 («pas d'école, n'y ayant aucun fonds pour cela et le pays étant trop pauvre»). —Saint-Simon. 1691 (n.); 1753; C. 1753. — (L 10.)

G. 645. (Liasse.) — 33 cahiers de 537 pages; 74 pièces, 2 plans, papier.

1634-1789. — Visites. — Archiprêtré de *Bourg.* — Saint-André-de-Cubzac. 1655; O. 1693; 1745 (éc); 1754 (éc); 0. et C. 1754. — Aubie, Espessas. Saint-Antoine. C. 1754 (éc); 1787. — Bourg. 1733 (éc); 1755 (éc); C. et 0. 1755. — Camillas. C. 1754. — Cavignac C. 1754 (n.). — Cazelle. C. 1754 (n.); 1763. — Cézac 1655; C. 1754 (n.) : 1761. — Saint-Ciers-de-Canesse.

C. 1754 (éc). — Civrac. 0. 1669; C. 1754 (n.). — Cubnezais. C. 1754 («pas de maître d'école en titre»). — Cubzac. C. 1754 (n.). — La Fosse. 0. 1669. — Gauriac. 1691; C. 1754 (n.); 1779. — Gauriaguet. 0. (s. d.); C. 1754 (n.). — Saint-Gervais. 1645 (pour Saint-Gervais et Saint-Laurent d'Arce); 0. 1669. — Saint-Izan-de-Soudiac. C. 1754 (n.). — La Libarde. 0. 1669; C. 1754 (n.); 1769. — Lansac et Bellegarde. 0. 1669; 1691; C. 1754 (n.). — Saint-Laurent d'Arce. 1692 (pour Saint-Laurent et Cazelle); C. 1754 (n.); 1764. — Saint-Mariens. 0. 1669; C. 1754 (éc); 0. (s. d.); 1789. — Marcamps. 1691. — Marsas. 0. 1669; C. 1754 (n.). — Mombrier. 0. 1634; 1664; C. 1754 (éc). — Peujard et Virsac. 0. 1669; C. 1754 (éc). — Prignac C. 1754 (pour Prignac et Marcamps. éc). — Pugnac 0. 1669; C. 1754 (éc). — La Ruscade. C. 1754 (éc). — Samonac. G. 1754 (n.). — Saint-Savin. 0. 1669; 1763 (visite du presbytère); 1772. — Saint-Seurin. C. 1754 (n.). — Tauriac 1691; C. 1754 (éc); 1782. — Teuillac et Saint-Trojan. 0. 1669; 1669; C. 1754 («il n y a ny maître, ny maîtresse d'école; les enfants vont à Mombrier, où il y en a un »); 1786. — Minutes d'ordonnances non datées pour Bayon., Gamillas, Saint-Seurin, Teuillac, Saint-Trojan, Mombrier et Saint-Izan-de-Soudiac — (L 11.)

G. 646. (Portefeuille.) — 42 cahiers de 563 pages, et 136 pièces, papier.

1612-1788. — Visites. — Archiprêtré de *Cernés.* — Balizac. 1691; C. 1736 (n.). — Le Barp. 1691; 0. 1693; 1786. — Barsac 1691 (éc.); 1692; 1736 (éc); 0. 1736. — Beautiran et Aiguemorte. 1691 (éc); C. 1736 (éc); 1768; 0. 1769. — Bègles. 1713; 1717; 1751 (éc); C. et 0. 1751; 1751: chapelles domestiques; 1770. — Béliet. 1691; 0. 1693. -Bommes. 0. 1688; 1691 (n.): C. 1738 (n.). — Budos. 1691 (n.); 1695. — Cadaujac 1691; 1736 (n.); C. et O. 1736: 1743; 1788: chapelle domestique de messire Jean Duroy, premier président à la Cour des Aides. — Canéjean. 1634 (prieuré hospitalier de Camparian); 1686; 0. 1688: 1691; 0. 1693. — Cérons. 1691 (n.); 1736 (éc). — Cestas. 1689; 1691 (éc). — Fargues. 1670; 1691; 1691 (enquête sur le nombre des communiants et l'étendue de la paroisse; liste des habitants, par feux); C. 1736 (n.). — Gradignan. 1691; 1717; 1731 (n.); C. 1731. — Guillos. C. 1738 (n.). — Hostens et Saint-Magne. C. 1736 (n.); 1767. —Illats (annexe de Podensac). 1691 (n.); C. 1738 (éc). — Isle-Saint-Georges. 1691. — La Brède. 1691; 0. 1693; 1736 (éc); C. 1736. — Landiras. 1694: C. 1738 (éc.). — Saint-Léger. 1612: chapelle Saint-Mummolin; 1691 (n.); 1707; 1736 (n.). — Léogeats. 1691 (n.). — Léognan. 1691; 0. 1693. — Martillac. 0. 1688; 1691; 1717; 1786. — Saint-Médard d'Eyrans. 1788. — Saint-Michel de Rieufret. C. 1736 (n.). — Saint-Morillon. 0. 1693; 1736 (n.); C. 1736. — Noaillan. 0. 1672 (chapelle Saint-Michel); 1691 (n.); 1695; C. 1736 (n.); 1760. — Origne et le Tuzan. 0. 1672; 1691 (n.); C. 1738 (n.). — Pessac. 1691; 0. 1693; 1751 (éc). — Podensac. 1691 (n.); C. 1738 (éc). — Portets. 1736 (éc). 0. et C. 1736. — Preignac. 1691 (éc); 1732; 1733; C. 1736 (éc). — Pujols. 0. 1688; 1736 (éc). — Saucats. 1691; 1695; 0. 1696; G. 1736 (n.). — Sauternes. 1691 (n.); 1732 (chapelle Sainte-Madeleine); C. 1738 (n.); 1780; 1783. — Saint-Selve. C. 1736 (n.). — Saint-Symphorien. 1690; 1691 (n.); C. 1738 (n.). — Talence. 1691; 0. 1693; 1788 (n.). — Toulenne. 1691 (n.). — Villagrains et Cabanac C. 1738 (n.); 1782; 1787. — Villandraut. 1691 (n.); C. 1738. — Villenave-d'Ornon. 1691. — Virelade et Arbanats. C. 1736 (éc). — Ordonnances s. d. (après 1688) de Louis d'Anglure de Bourlemont, pour Barsac, Podensac, Sauternes, Noaillan, Léogeats, Saint-Léger, Bommes, Villandraut Saint-Symphorien. — (L 12.)

G. 647. (Portefeuille.) — 33 cahiers de 1, 203 pages; 177 pièces, 2 plans, papier.

1629 1784 — Visites. — Archiprêtré *d'Ejitre-deux-Mers.* — Sainte-Eulalie d'Ambarès. 0. 1693; 1766 (n.); 0. 1766. — La Grave-d'Ambarès. 1766 (n.); 0. 1766. — Ambarès. 1691 (éc); 1766 (id.); 0. 1766. — Artigues. 1654; 1766 (n.); 0. 1766. — Arveyres. 1744. — Bassens. 1766 (n.); 0. 1766. — Baurech. 1691; 1766 (éc); 0. 1766; 1766 : chapelles domestiques de M. Bruis, doyen de la Gour des Aides; de M^{mes} de Gestas et Dudon. — Bonnetan. 1692; 1766 (n.): 0. 1766; 1766. («État des effets appartenans à l'église paroissiale de Saint-Martin de Bonnetan. ») — Bouliac. 1643 (presbytère); 1692; 1766 (éc); 0. 1766. — Cailleau. 1781; 1784. — Cambes. 1692; 1757; 1766 (éc); 0. 1766; 1766 : chapelle rurale de Sainte-Catherine; P. V. et 0.; 1770; 1774; 1786 (éc). — Camblanes. 1692; 1766 (éc); 0. 1766; 1766 : chapelles domestiques du président Le Berthon et de l'abbé Fégère, conseiller clerc au Parlement. — Saint-Caprais. 1692; 1766 (n.); 0 1766. — Carignan. 1691; 1759; 1764; 1766; 0. 1766; 1770. — Cénac 1692; 1766 (n.); 0. 1766; 1781; 1783. —Cenon. 1766 (éc); 0. 1766; 1766 : chapelle rurale de la Bastide; P. V. et 0. — Créon. 1692. — Croignon. 1629. — Cursan.

1692. — Espiet. 1772 (n.) -Fargues. 1697; 1766 (éc); 0. et C. 1766; 1766 (chapelle rurale de Saint-Jean). — Floirac 1692; 1766 (éc); 0. 1766; 1777: chapelle rurale de la Belle-Croix. — Génissac. 1672; 1693; 1693. («Estai des sommes qui sont dheues à l'église paroissiale de Génissac»); 0. 1779; 1780; 1782; 1782. («Comptes que rend sieur Antoine Andraut, négociant, au nom et comme syndic-fabricien de l'église succursale du port et palu de Génissac. ») — Saint-Germain du Puch. 1624; 1661: chapelle du Puch; 0. 1673. — Grézillac. 1782. — Haux. 1692. — Lignan. 1692; 1766 (n.); 0. 1766. — Lormont. 1688; 0. 1688; 1742; 1766(éc); 0. 1766. — Loupes. 1660; 1692; 1766 (n.); 0. 1766. —Madirac.1692; 1766 (n.); 0.1766.—Meynac 1692; 1766 (n.); 0. 1766. — Moulon. 0. (s. *d.,* Henri de Béthune). — Pompignac. 1692; 1766 (n.); 0. 1766: chapelle domestique de M^lle^ de Lauvergnac. — Le Pout. 1692 (n.). — Saint-Quentin. 1785. — Quinsac. 1692; 1766 (éc); 0. 1766; 1766: chapelles domestiques de M^me^ de Savignac et de M. de Verthamon, président à mortier; 1789 (éc). — Sadirac 1692; 1766 (éc); 0. 1766; 1766: chapelle domestique du président de Lalanne; 1781; 1783; 1786. — Sallebœuf. 1692; 0. 1768. — La Sauve. 1692 (n.). — Saint-Sulpice. 0. 1696.— Tabanac. 1692 (n.); 1766 (n.); 0. 1766. — Le Tourne. 1692; 1746; 1766 (éc); 0. 1766. — La Trène. 1692; 1766 (éc); 0. 1766; 1766: chapelle domestique du président de La Tresne. — Tresses. 0. 1673; 1686; 1692; 1766: chapelle rurale de Mélac; P. V. et 0.; chapelle domestique de M^me^ de Calmeilh. — Vayres. 1692; 1786; Yvrac 1769; 1786 (cimetière). — (L 13.)

G. 648. (Liasse.) — 37 cahiers de 562 pages, et 55 pièces, papier.

1608-1789. — Visites. — Archiprêtré *(d'Entre-Dordogne.* — Abzac C. 1740 (« pas de maître d'école en titre»). —Belvès et Capitourlan. C. 1739 (éc); 0. 1768; 1782. — Les Billaux. 0. 1669. — Saint-Brice de Néac C. 1739 (n.). — Camps. C. 1739 (n.). — Castillon. 1677; 0. 1677; 0. 1687.—Saint-Christophe-des-Bardes. 0. 673; C. 1739. (n.); 1782. — Saint-Denis-de-Pille. 0. 1769; C. 1739 (éc). — Saint-Etienne-de-Lisse. C. 1739 (n.); 1773. — Saint-Félix. 1691. — Gardegan. 1691; C. 1739 (n.). — Saint-Genès. 1691; C. 1739 (n.); 1765. —Saint-Georges de Montagne. C. (s. d.; n.); C. 1739 (éc). — Gours.C.(s.d. ;n.).—Saint-Hippolyte. 1608; C. 1739 (n.). — Lalande (Saint-Jean de). C. 1739 (n.). — Libourne. 1675 (charité de Libourne). C. 1739 (collège, écoles, Ursulines, etc); 1773 (id.). — Lussac C. 1739 (n.). — Saint-Martin de Mazerat. C. 1739 (n.); 1739 («Estat de la chapelle de N. D. de Mazerat»). — Saint-Magne et Sainte-Colombe. 1632; 0. 1687; 1691; 1739 *(éc).* — Monbadon. 1787. — Parsac 1691. — Saint-Pey d'Armens. 1674; C. 1739 (n.); 0. 1759. — Saint-Pierre du Palais. C. 1740 (n.). — Saint-Philippe d'Aiguille. C. 1739 («pas de maître, ni de maîtresse d'école gagés»). — Pomérol. C. 1739 (n.). — Puisseguin. 1783. —Puynormand. C. 1739 (n.). — Sablon. 1691; C. 1739 (n.). — Les Salles-Francs-la-Fayotte. 1737 (n.); 0. 1737; 1787 (éc). — Saint-Sauveur. C. 1739 (n.). — Saint-Seurin-sur-l'Isle. C. 1739 (n.). — Saint-Sulpice de Fallerens. C. 1739 (n.). — Tayac C. 1739 (n.); 1789. — Sainte-Terre. C. 1739 (n.).—Tourtirac. C. 1739 (n.).— Vignonnet. C. 1739 (n.). — 1691. Procès-verbaux très brefs de l'état des églises de Tourtirac, Belvès, Capitourlan, Castillon, Saint-Christophe des Bardes, Saint-Hippolyte, Saint-Etienne de Lisse, Sainte-Terre, Vignonnet, Saint-Pey d'Armens. — Ordonnances non datées pour Puisseguin, Monbadon, Saint-Cybard, la Fayotte, les Salles, Francs, Saint-Sauveur, Saint-Médard, le Palais, Camps, Cornemps, Saint-Seurin sur l'Isle, Gours, Tayac. — (L 14.)

G. 649. (Liasse.) — 53 cahiers de 672 pages, et 33 pièces, papier.

1633-1789. — Visites. — Archiprêtré de *Lesparre.* — Bégadan. 1710; C. 1737 (n.); 1786 (éc). — Benon C. 1737 (n.). — Blaignan. C. 1735 (n.) et « Mémoire des ornemens de l'église de Saint-Pierre de Blaignan» 1786 (n.); 1787; 0. 1787; 1789. — Cadourne (Saint-Martin et Saint-Seurin de). C. 1735 (éc); 1756 (n.). — Cissac. C. 1735 (éc.) — Civrac C. 1737 (n.); 1786 (éc). — Saint-Estéphe. C. 1735 (éc). — Gaillan. C. 1737 (n.); 1786 (éc). — Grayan. C. 1737 (n.); 1786 (n.). — Hourtin. C. 1735 (n.); 1786 (éc). Jau-Dignac-Loirac C. 1737 (n.); 1786 (n.). — Saint-Laurent. C. 1735 (éc). — Lesparre. 1735 (éc); 1735 (0., C. et « Estat des ornemens de la chapelle N. D. qui est dans la ville de Lesparre»); 1786 (éc). — Saint-Mambert, C. 1735 (n.). — Pauillac C. 1735 (éc); 0. 1782; 1785; 1787. — Potensac C. 1735 (n.). — Prignac. C. 1737 (n.); 1784 (n.). — Queyrac C. 1737 («pas de maître d'école ni de maîtresses ayant des appointements fixes»); 1786 (éc). Saint-Sauveur. C. 1735 (n.). —Soulac C. 1737 (n.). — Talais. C. 1737 (n.); 1786 (n.). — Saint-Trélody. C. 1735 (n.); 1786 (« pas de maître d'école parce que les garçons vont à Lesparre»). — Uch. C. 1737 (n.); 1786 (n.). — Valeyrac 1715; 1786 (n.). — Vendays. 1737 (n.). 1786 (éc). —Vensac et Saint-Vivien. C. 1737 (n.); 1786 («pas de maître d'école, mais le curé se propose d'en établir

un »). — Verdon (chapelle du). 1735. — Verteuil. O. 1650; C. 1735 (n.). — Saint-Yzans. C. 1735 (n.). — 1633. Reddition des comptes des fabriques de Grayan, Vensac, Saint-Vivien, Loirac et Talais. — 1737. Notes complétant les procès-verbaux de visite pour les paroisses de Soulac, Blaignan, Potensac, Lesparre, Saint-Trélody, Prignac, Uch, Conquèques, Civrac, Escurac, Bégadan, Vensac, Grayan, Queyrac (« un régent sans autres appointements que la rétribution que ses écoliers lui donnent »), Gaillan, Saint-Germain d'Esteuil, Vendays. — (L 15.)

G. 650. (Portefeuille.) — 51 cahiers de 1, 309 pages et 120 pièces, papier.

1609-1790. — Visites. — Archiprêtré de *Fronsac.* Saint-Aignan. 1755 (éc); 0. et C. 1755; 1755: chapelle de M. Gombaud de Plain Point (P. V. et 0.) — Bayas. 0. 1669; 1691; 1715 (n.); C. et 0. 1755. — Bonzac. 0. 1669; 1671; 1755 (n.); C. et 0. 1755; 1755: chapelle domestique de M. de Richon, conseiller au Parlement. — Cadillac-sur-Dordogne, 1691 (n.); G. 1755 (n.); 1774. —Le Chalaure (chapelle rurale dans la paroisse de Saint-Christophe de la Double). 1644; 1644 («Estat de ce qu'il faut pour réparer l'église du Chalaure »); 1755 (P. V. et O.) — Chamadelle. 0. 1669; 1691; 1755 (n.); C. et 0. 1755. — Saint-Christophe de la Double. 0. 1669; 1755 (n.); 0. 1755. — Saint-Ciers d'Abzac. 1755 (n.); 0. 1755. — Coutras. 1685; 0. 1686; 1691 (éc.); 1696; 1755 (éc); C. 1755; 1782. — Les Églisottes, 1691; 1755 (n.); C. et 0. 1755; 1755: chapelle domestique de M. de Boussier (P. V. et 0.). — Le Fieu (annexe de Coutras) 0. 1669; 1685; 0. 1685; 1691; 1755 (n.); 0. 1755; 1760; 1760 («Devis des réparations nécessaires à l'église du Fieu »); 1763; C. (s. d.; éc). — Fronsac. 1755 (éc); 0. 1755; 1755: chapelle domestique de M. de Gombaud-Pontus. — Galgon (annexe de Bonzac); 1701; 1755 (éc.).; C. et 0. 1755. — Saint-Genès de Queuil. 1691; 1739; 0. 1739. —Sainte-Geneviève (annexe de Fronsac). 0.1669; 1755 (n.); 0. 1755. (« L'ordonnance interloquée, attendu les difficultés et même quelque procédure de la part de l'abbesse de S^{t}-Ausone d'Angoulesme avec le curé. ») — Saint-Germain de la Rivière. 1691 (éc). — La Gorce. 1691; 1755 (n).; 0. 1755; 1755 (chapelle rurale de Notre-Dame de la Vergne; P. V. et 0.); 1758 («Mémoire des réparations qu'il convient; faire à l'église, clocher et cimetière de la paroisse S^{t}- Pierre de la Gorce »); 1771. — Guîtres. 0. 1669; 1691 (éc); C. (incomplet) 1755; 1758 (« État des réparations nécessaires à faire à l'église Notre-Dame de Guîtres »). — Isle de Carney. 1675; 1685; 1691; C. 1755 (n.); 1772. — La Lande (Saint-Pierre de) 1636; 1691 (n.); 1755 (n.); 0. 1755; 1755: chapelle domestique d'Arnaud Sargos; P. V. et 0.; chapelle rurale de Saint-Symphorien; P. V. et 0. — Maransin. 1691 (fragment; 1755 (éc); 1755. C. et 0. — Marcenais. 1755 (n.); C. 1755. — Saint-Martin du Bois. 0. 1669. 1755 (éc); C. et 0. 1755. Saint-Martin de Laye. 0. 1669. 1755 (éc); C. et 0. 1755; 1790. — Saint-Michel la Rivière. 1755 (fragment); 1755: chapelle domestique de M. de Fontémoing. — Mouillac 0.1669; 1691; 1755 (fragment; n.); C. 1755 (fragment). — Notre-Dame de la Rivière. 1691 (n.); C. 1755 (n.). — Les Peintures (annexe de Coutras). 1685; 0. 1686; 1691; 1755 (n.): 0. 1755. — Porchères. 0. 1669; 1691; 1755 (n.); C. et 0. 1755. — La Pouyade. C. 1755(éc). — Queynac. C. 1755 (n.). — Saint-Romain de Boursas. 0. 1609; 1691; 1781. — Saillans. 1755 (n.); C. et 0. 1755; 1782. — Salignac 1691 (éc); 0. 1755 (éc); 1755: chapelle domestique de M. d'Alby (P. V. et 0.); 1785. — Tarnès. 1691; C. 1755 (n.). — Tizac 1755 (n.); 0. 1755. — Vérac 1691 (éc); C. 1755 (éc.) — Villegouge. 1620; 1697; 1755 (n.). C. et 0. 1755; 1755: chapelle domestique de M. de Paty de Bellegarde, conseiller au Parlement. — (L 16.)

G. 651. (Portefeuille.) — 77 cahiers de 1, 053 pages et 93 pièces, papier.

1633-1789. — Visites. — Archiprêtré de *Buch et B*orn. —Andernos. 1731 (n.); C. 1731; 1772 (n.); 1783; 1787 (n.). — Audenge. 1691; 1731 (n.); C. et 0. 1731; 1787 (éc). — Aureilhan. 1787 (n.). — Biganos. 1691 (pour Biganos, le prieuré de Comprian, et la chapelle Sainte-Catherine d'Argenteyre); 0. 1693 (id.); 1731 (n.); C. 1031; 1788. — Bias. 1645; 1648; 1731 (n.); C. 1731; 1787 (n.). — Biscarosse. 1716; 1787 (n.). — Carcans. 1691; 0. 1695; 1731 (n.); C. 1731; 1746 (état de l'église); 1773 (« il n'y a ny maître ny maîtresse d'écolle, mais les Pasteurs apprennent à lire les filles et les garçons ensemble; ces espèces d'écolle se tiennent après le soleil couché et pendant les veillées de l'hyver »); 1786 (n.). — Cazeaux. 1782; 1787 (n.). — Frontignac, *aliàs,* Saint-Paul-en-Born. 1678; 1731 (n.); C. 1731; 1778. — Gastes. 1731 (n.); C. 1731. — Gujan. 1691 (éc); 0. 1693. — Saint-Julien-en-Born. 1731 (n.); C. et O. 1731; C. 1735 (n.); 1787 (éc). — Lacanau. 1664; 1734 (n.); C. 1731.—Lamotte. 1692; 0. 1693; 1731 (n.); C. 1731; 1785. — Lanton. 1691; 1691 (comptes); 1731 (n.); C. 1731; 0. 1743; 1787 (n.). — Lège. 1731 (n.); C. 1731; 1787 (n.). — Lévignac (ci-devant, le Vignac).

1731 (« il y auroit un maître d'école, mais on ne veut pas envoyer les enfans»); C. 1731; 1787 (éc). — Mézos. 1633 (presbytère); 1731 (n.); G. 1731. — Mimizan (Sainte-Eulalie de) 1731 (n.); C. 1731; 1787 (n.). — Mimizan (Notre-Dame de). 0. 1671; G. 1731 (n.); 1778; 1787 (éc). — Mios. 1691 (pour Mios, la chapelle Saint-Brice et celle de Saint-Jean de Lacanau); 1731 (n.); G. 1731; 1763, 1777; 1787 (n.). — Parentis. 1692; 0. 1693; 1731 (n.); C. 1731; 1774; 1787 (« il n'y a pas de maître d'école, mais il serait nécessaire d'en avoir un, qui fût prêtre »). — Pontenx. 1731(n.); C. 1731; 1778; 1787 (éc). — Le Porge. 1691; 1734 (n.); G. 1734; 1789. — Salles. 1655; 1692; 0. 1693; 1731 (n.); C. 1734 («il n'y a ni maître ni maîtresse d'école; l'éloignement des quartiers et l'occupation des jeunes gens employés dès l'enfance à garder les troupeaux, ont apparemment empesché cet établissement»); 1787 (éc). — Sanguinet. 1692; 0. 1693; 1731 (n.); C. 1731 (« il n'y a pas icy de maître d'école; la paroisse n'est pas assés riche pour en entretenir, et d'ailleurs, les enfans sont occupés au travail dès qu'ils savent marcher, quand ce ne serait que pour garder le bétail»); 1787 (éc). — Saumos *(aliàs* Courgas). 1734 (n.); G. 1734. — Le Teich. 1691; 0. 1693; 1731 (n.); G. 1731; 1783 (n.). — Le Temple. 1734 (n.); C. 1734. — La Teste. 0. 1695 (pour La Teste et les chapelles de Mons et d'Arcachon); 1731 (éc); 1783 (éc). - (L 17.)

G. 652. (Liasse.) — 33 cahiers de 563 pages, et 72 pièces, papier.

1609-1787. — Visites. Archiprêtre de *Moulix.* — Arcins. 1734 (n.); C. 1734. — Saint-Aubin. 1734 (n.); C. 1734. — Avensan. 1691; 1734 (fragment). — La Barde. 1691; 1734 (n.); G. 1734. — Blanquefort. 1641; 0. 1641; C. 1734 (éc). — Brach. 1691; C. 1734 (n.). — Cantenac 1691; 1734 (n.); C. 1734; 1767; 0. 1767, 1768; 1769; 1783 (n.). — Castelnau. 0. 1609 («les paroissiens seront soigneux d'auoir ung prœcepteur catholicque pour enseigner la jeunesse »); 1676; 1691; C. 1734 (éc); 1787. — Cussac et Sainte-Gemme. 0. 1653 (pour Sainte-Gemme); 1785. — Eysines. C. 1735 (éc). — Sainte-Hélène de La Lande. 1691; 1734 (n.); C. 1734. — Listrac 1691; 1734 (n.); C. 1734. — Ludon. 1697; G. 1734 (pas de maître ni de maîtresse d'école gagés»); 1779 (avec P «État des revenus annuels de l'église de Ludon »); 0. 1779. — Macau. 1649; 0. 1649; 1651; 1697; 1702; 1703; C. 1734 (éc); 1762; 0. 1762; 1775. — Margaux. 1734 (éc); G. 1734. — La Marque. 1691; 1734 (éc); C. 1734. — Martignas. 1613; 0. 1613. — Saint-Médard-en-Jalle. 1691; 1734 (éc); G. 1734. — Mérignac. 1787 (éc). — Moulis, C. 1734 (n.). — Parempuyre. C. 1733 (n.). — Le Pian. 1691; C. 1734 (n.) — Salaunes. 1734 (n.); C. 1734. — Soussans. 1691; C. 1734 (n.). — Le Taillan, 1734 (fragment; n.). — (L 18.)

G. 653. (Liasse.) — 4 cahiers de 103 pages, et 28 pièces, papier.

1655-1780. — Visites. *Bordeaux* et *Saint-Émilion.* — *Bordeaux.* 1655. Ordonnances de visite pour Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint-Projet, Sainte-Eulalie, Saint-Rémy, Sainte-Colombe, Sainte-Croix, Saint-Maixent, Saint-Christoly, Saint-Éloi, Puy-Paulin, Saint-Siméon. — Sainte-Croix. 1700. — Sainte-Colombe. 1685; 1700; « Prestres servans la paroisse et l'église Sainte-Colombe de Bordeaux ce 28^{e} jan^{er} 1700». — Saint-Éloi. 1700 (avec la « Liste des ecclésiastiques de la paroisse de S^{t}-Éloy»). —Sainte-Eulalie. 1700 (avec les «Noms des curé, bénéficiers et ecclésiastiques de l'église et paroisse Sainte-Eulalie »; offices, chapelles et autels, revenu de l'œuvre, confréries, communautés, dames de charité, filles de la charité pour besoin des malades et les écoles). — Saint-Maixent. 1700. — Saint-Michel. 1693. — Saint-Pierre. 0. 1655; 1700; 1780. — Saint-Projet. 0. 1655; 1700 (avec P «Estat des titulaires de l'église S^{t} -Proiet, prestres habitués, clercs tonsurés, confrairies. » — Puypaulin. 1700 (avec l'« État des chapelains et prêtres habitués dans la paroisse de Notre-Dame Puypaulin » et un « mémoire des ornemens »). — Saint-Remy. 0. 1683; 1700 (avec l'inventaire de l'argenterie, des ornements et du linge.) — Saint-Siméon. 1700. — Saint-Vincent, annexe de Saint-Nicolas de Graves. 0. 1688. — *Saint-Émilion.* 1677: chapelle Sainte-Marguerite; C 1739 (éc). — (L 19.)

G. 654. (Liasse.) — 4 cahiers de 103 pages; 45 pièces; 1 carte, papier.

1610-1787. — Visites. *Pièces annexes.* — 1. Cahiers de notes de visite ayant servi à la rédaction des ordonnances. (1708. *Cernès;* 1713. *Bénauge* et *Entre-deux-Mers.)* — 2. Pièces diverses. 1610. « Citation donnée aux clercs de Saincte-Eulaye (Sainte-Eulalie de Bordeaux) à comparoistre par deuant Monseigneur, pour n'auoir comparu, les dicts clercs, à la visite que faisoit M^{gr} dans la dicte paroisse S^{te}-Eulaye, du XXXI^{e} janvier 1610». — Requêtes aux fins de visites; commissions des visiteurs; mandements annonçant la visite; taxes, etc. (1622-1787). — 3. «Archiprêtré de Fronsac, visité par M^{gr} de Lussan, archevêque de Bordeaux en 1755 » (carte coloriée). — Itinéraires de visites manuscrits, ou imprimés en placard (1733-1766). - (L 20.)

G. 655. (Portefeuille.) — 14 dossiers; 309 pièces, papier.

1487-1790. — PAROISSES. Ville de *Bordeaux*. — 1. Saint-Christoly. 1606. Accord entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin, au sujet de l'union des paroisses Saint-Christoly et Saint-Paul. — 1608. Décret du cardinal de Sourdis prononçant ladite union. — 1692. Déclaration des revenus de la cure, du curé et des bénéficiers. — 2. Sainte-Colombe. 1649. Règlement pour le bureau et la « boëtte » des messes de cette église. — 1669. Translation du service de la confrérie des sergents royaux résidant à Bordeaux, de la chapelle Saint-Louis, au cimetière de Sainte-Colombe, dans l'église des Carmes. —1678. Contestations entre le curé et les bénéficiers. — 1681-1683. Conflit entre le curé et les ouvriers, au sujet de la prédication du sieur Roberson, bénéficier, et du service de la confrérie du Saint-Sacrement; entre autres pièces, on remarque une copie des statuts donnés en 1518 et 1530 aux bénéficiers par le chapitre Saint-André (12 p. in-4°) et la copie en forme d'un arrêt du Parlement de Bordeaux du 26 août 1683 (15 p. in-f°). — 1681. Enquête détaillée de l'état de l'église, à l'occasion de la translation de la représentation du Saint-Sépulcre. — 1683. État du revenu et des charges de la fabrique; autre état (s. d.). — 1687. « Procèz-verbal des mazures de l'ancienne église de Sainte-Colombe et commencement de la nouvelle. » — 1689, 1690. Arrêt du Conseil du 19 août 1689 et lettres patentes du 22 janvier 1690, registrées au Parlement le 22 février, relativement à un procès « entre les curé, syndic, fabriciers et fabriqueurs de l'Église Sainte-Colombe et le sieur de Lafon, conseiller au Parlement de Guienne, syndic de la paroisse, au sujet de la réédification de ladite église » (imprimé, 4 p. in-4°). — 1695. États du personnel et des chapellenies fondées à Sainte-Colombe. — 1769. «Mémoire ou précis des discussions entre les syndics de la confrairie du Saint-Sacrement établie dans l'église paroissiale Sainte-Colombe de cette ville et le curé de la paroisse » (factum imprimé, 11-2 p. in-f°.) — 1777. Visite du cimetière, devenu insuffisant. — 1780. Nouvelles contestations entre le curé et les confrèries du Saint-Sacrement, au sujet, notamment, de la réédification de la chapelle du Saint-Sépulcre, — 3. Sainte-Croix. 1689. Ordonnance établissant un vicaire amovible pour aider dans son ministère le vicaire perpétuel. — 1695. Déclaration des revenus du curé. — 1772. Arrêt du Parlement renvoyant devant l'Archevêque le curé et le syndic des religieux de Sainte-Croix. pour la décision de leurs différends. — 1779. Enquête sur la nécessité d'un second vicaire amovible à Sainte-Croix. — 1783. Déplacement du cimetière. — 1787. Requête des dames de charité aux fins d'obtenir l'autorisation de quêter à la porte de l'église des Bénédictines, le Jeudi-Saint, vu les besoins extrêmes des pauvres. — « Estat (s. d.) du reuenu de l'œuure Sainte-Catherine de paroisse Sainte-Croix de Bourdeaux. » — 4. Saint-Éloi. 1611. Union à cette paroisse des chapelles y fondées par Pey Bernard, Andrieu de Bonavigna: Thomazine Dussault, Arnaud Peletan, Pey Coudrey et Paleyson du Sausey. — 1663. Visite du cimetière dont la fabrique voulait distraire une partie, pour y bâtir des maisons de louage. — 1675. Revendication par le curé, Jean de Lauvergnac, de sa juridiction curiale sur certaines maisons que les Carmélites de l'Assomption avaient fait bâtir, près leur monastère, au bout de la rue des Pommiers. — 1692. Déclaration du revenu des curé, bénéficiers et fabrique de Saint-Éloi; inventaire des ornements appartenant à cette église. — 5. Sainte-Eulalie. 1487. Approbation des statuts des bénéficiers par Pierre de Bosco, vicaire général de l'archevêque André de l'Espinay (copie informe, 11p. in-4°). — 1619. Ordonnance du cardinal de Sourdis unissant à la société des bénéficiers 59 chapelles fondées à Sainte-Eulalie, *quarum ratione nullum fit officium*. — 1637. Ordonnance d'H. de Sourdis prescrivant de tenir pour présents au chœur les bénéficiers occupés à la confession. — 1642. Plaintes des syndic et ouvriers concernant les absences continuelles des curé et bénéficiers « despuis que ladicte cure Saincte-Eulalie est possédée par les Pères de l'Oratoire ». — 1643. Requête du curé Louis Bonnet, de l'Oratoire, aux fins d'obtenir de l'archevêque la réforme immédiate de divers abus; ordonnance conforme. — 1645. Ordonnance d'H. de Sourdis portant règlement de certains points contestés entre ledit Bonnet et les bénéficiers. — 1655. Ordonnance relative à la distribution des gros fruits. — 1664. Union à la fabrique de la confrérie de Saint-Jean, dont « les exercices ont esté discontinués depuis trente ans. » — 1676. Ordonnance réglant le service divin. — Autre portant défense, «jusqu'à ce que la cloche de Sainte-Eulalie soit restablie», de commencer aucun office avant que celle de Saint-André ait cessé de sonner. — Renvoi à l'official des différends entre le curé et les bénéficiers. — 1679. Ordonnance pour la répression de désordres survenus à un enterrement. — 1681-1684. Contestations entre le clergé de Sainte-Eulalie, les Visitandines et les religieux de l'Observance, au sujet des inhumations. — 1709. Inventaire détaillé de diverses

pièces (1605-1679) retirées par le curé de Sainte-Eulalie, des mains du sieur Giniés, secrétaire de l'archevêque. — 1724. « Mémoire de ce qui manque à l'orgue de Sainte-Eulalie. » — Pièces sans date: « Estat et inuentaire de l'argenterie, ornemens et linge qui se sont trouués dans l'esglise Sainte-Eulalie» (17 p. in-4°); «Estat du reuenu que l'œuure de Saincte-Eulalie a »; Requête des curé et grands ouvriers à l'archevêque, F. de Rohan, aux fins d'obtenir l'institution d'une dominicale et relativement à la procession des corps saints; Requête des bénéficiers à J. -M. Champion de Cicé, sur leurs différends avec les curé et vicaires. — 6. Saint-Maixent. 1624. Information contre les Dominicains qui «lèuent à messe les femmes acouchées de la paroisse ». — 1640. Différend entre le curé de Saint-Maixent et ses confrères au sujet du rang, aux processions, des croix de leurs paroisses. — 1695. Déclaration du revenu de la cure, noms et revenus des ecclésiastiques attachés à la paroisse ou y domiciliés. — Estat (s. d.) du revenu, de la sacristie, des offices, fondations, confréries et prêtres habitués; « mémoire (s. d.) du reuenu de l'œuure. » — 7. La Majestat (Saint-André). 1643. «Procédure pour le banq de la cour des Aydes ». — 1674. Règlement par provision des obsèques de M. d'Essenaut, baron d'Issan, à cause du procès pendant entre le chapitre Saint-André et le vicaire perpétuel de Saint-Projet, touchant les prétentions respectives de celui-ci et du vicaire perpétuel de la Majestat, « pour raison de la leuée du corps des laïques qui décèdent dans les maisons canoniales ». — 8. Saint-Michel. 1651. «Dénombrement des plasses qui sont autour de l'église Saint-Michel, dans lesquelles on peult bastir sans incommoder la dite église. » — 1677, Ordre aux curé et bénéficiers d' « entretenir et obseruer la coustume ancienne de recevoir avec la croix, en chappes, eau bénite et encens, le chapitre Saint-André, avec modestie et l'honneur qui lui est dû, le lundi des Rogations et autres jours qu'il est de coustume ». — 1704. Consultations d'avocats au sujet des absences des bénéficiers. — 1776. Nivellement du cimetière dont l'exhaussement « cause un préjudice notable aux murs de l'église. » — 1779. Requête du curé à l'Archevêque aux fins de l'interdiction aux confréries de tenir dans l'église les assemblées qui se faisaient ci-devant dans l'enceinte du clocher. — 1789. Délibération de paroisse changeant le parcours de la procession de la Fête-Dieu. — Pièces non datées : Ordonnance d'Armand Razin de Besons réglant le service des bénéficiers. — États des ecclésiastiques et confréries; des revenus et dépenses de la fabrique. — 9. Saint-Pierre. 1560. Ordonnance de l'archevêque Charles de Grammont, exécutoire d'un bref de Clément VII réduisant le nombre des chapelains résidant dans cette église. [Copie informe de 7 feuillets in-4°; le bref y est inséré *in extenso.]* — 1602. Règlement de la place au chœur du vicaire nommé provisoirement pour faire le service de M^e^ Prieur, vicaire perpétuel, non encore promu aux ordres sacrés. — 1606. Union des chapelles de Saint-Pierre et réduction du nombre des bénéficiers. — 1613. Ordonnance du cardinal de Sourdis réglant l'emploi des revenus de la société des bénéficiers. — 1620. Règlement pour la célébration des anniversaires et autres fondations. — 1635-1636. Ordonnances et pièces diverses au sujet des contestations entre le curé et les bénéficiers pour le port de l'étole. — 1637. Règlement «à raison des offices diuins, pour les rendre à Dieu auecq ung si bel ordre qu'il en soit honoré et les âmes édifiées. » (14 feuillets in-4°.) — 1643. Réclamation des acolytes de Saint-Pierre, sur leur participation à «la pointe» et aux honoraires des funérailles. — 1648-1651. Élections de bénéficiers et d'acolytes. — 1651. Citation des syndics des bénéficiers de Saint-Pierre et de Saint-Projet, prévenus d'avoir laissé tomber en désuétude l'usage de la «pointe». — 1657. Enquête et pièces diverses sur le service des messes et la célébration des anniversaires. — Refus des bénéficiers d'accompagner le curé aux processions générales. — 1674-1675. Dossier concernant les charges d'acolytes et de chapiers de Saint-Pierre (20 pièces, entre autres un cahier renfermant diverses délibérations de la société des bénéficiers, de 1632 à 1675). — 1692. Déclaration des revenus de la société. — 1695. État des ecclésiastiques titulaires et habitués de la paroisse, de leurs revenus et emplois. — 1737. Enquête sur la cession d'une partie du cimetière pour l'ouverture de la place Royale: requête du procureur-syndic de la ville. — 1770-1779. Réduction du service de la chapelle de Favars. — 1780. « Compte présenté par M. Saincric, concernant les prisonniers» (aux recettes 318 l. 18 s. 6 d., fournis par la fabrique). — Pièces (s. d.) relatives à la fondation de Léonard Marchandon en 1680. — 10. Saint-Projet. 1658. Ordonnances portantrèglement de diverses contestations entre le curé et les bénéficiers, entre le clergé et les ouvriers. — 1685. État des revenus et charges de la fabrique; autre état (s. d.). — État des prêtres titulaires et résidants, et des clercs « viuant cléricalement ». — 1761. Enquête sur l'état du cimetière. — 1783. Réduction d'une fondation de Pierre Tanesse, docteur-régent en l'Université. — 1784. Enquête de la commodité et incommodité d'un échange de fiefs entre

la fabrique et le chevalier de Cazeaux. — 11. Puy-Paulin (Notre-Dame de). 1650. Fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, par M^me^ de Gourgue. — 1662, 1663. Procédure contre le sieur Girard, curé de Puy-Paulin (il avait indument déclaré excommuniés, au prône, les ouvriers de son église). — 1692, 1695. Déclarations des revenus du curé et de l'œuvre. —12. Saint-Remi. 1638. Ordonnance d'H. de Sourdis prescrivant itérativement l'enlèvement d'une tombe « eslevée au milieu du chœur, grandement indécente et incommode. » — Règlement en sept articles pour le service de la paroisse. — 1644. Ordre aux ouvriers de rendre leurs comptes et de payer au P. Dufaure, de l'Oratoire, prédicateur de Pavent et du carême, 300 1. d'honoraires. — 1660. « Règlement pour l'église Saint-Remi » (imprimé, placard in-f°). — 1667. « L'ordre qui sera gardé pendant la mission qui sera faicte dans l'église Saint-Remi, de la présente ville. » — Établissement d'une chapelle à la palu des Chartrons. — 1676. Visite du cimetière et des maisons y bâties par la fabrique; entre autres habitants, «deux filles qui tiennent escole et rendent beaucoup de seruice à l'église »; les syndic et ouvriers offrent de les loger ailleurs. — 1692. Ordonnance portant qu'« un des vicaires de la paroisse Saint-Remi fera sa résidence, surtout pendant la nuit, dans quelque maison commode, hors les murs de la ville, pour estre plus tost en estat de secourir les habitants de ladite paroisse qui demeurent à la campagne. » — 1774, 1782. Requêtes du grand ouvrier en réduction de fondations. — 1774. Ordonnance concernant le nouveau cimetière et l'autorisation de célébrer les obsèques dans la chapelle de « la maison destinée à servir de presbytère à la nouvelle église commencée au lieu des Chartrons.. et actuellement occupée par les frères des écoles chrétiennes. » — 1777. Requête en homologation de l'accord intervenu entre les curés et ouvriers de Saint-Remi et de Saint-Maixent, pour la délimitation des deux paroisses dans le nouveau quartier bâti sur l'esplanade du Château-Trompette. — 1778. Translation de la confrérie des poulieurs et tourneurs de la marine, de Saint-Remy aux Grands-Carmes. — 1783. Requête pour la translation des ossements de l'ancien cimetière dans «le charnier qui est au-dessus de l'église. » — 1790. Demande de remboursement des fonds prêtés par le bureau des pauvres au clergé de Bordeaux. — Déclaration (s. d.) des revenus de la fabrique, du curé et des ecclésiastiques de Saint-Remi. — 13. Saint-Siméon. 1612. Fondation du curé François Charron, en faveur de son église. — 1682, 1683. Recettes et dépenses de la fabrique. — 1692, 1695. Déclaration des revenus du curé et des ecclésiastiques de Saint-Siméon. — 14. Pièces communes aux paroisses de Bordeaux. 1635. « Ordre pour l'oraison des Quarante heures de la ville de Bordeaux. » — Ordre donné aux curés de Bordeaux par MM. de Verthamon et de Gourgue, commissaires du Roi, de publier au prône l'arrêt du Conseil pour le règlement des tailles en Guienne. — 1643. « Procez-verbal sur les désordres arrivez cette année aux églises de ceste ville, en l'exposition du Saint-Sacrement faicte le jour du Judi Sainct. » — 1652. Ordre aux curés de Bordeaux et supérieurs des maisons religieuses d'assister aux obsèques d'Olive de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgue, « attendu la qualité de la dite dame, son mérite et vertu, les belles et pieuses fondations qu'elle a faict pendant sa vie. les grands léguais qu'elle a faict pour œuvres pies par son testament de dernière vollonté. » — «Ordre pour ceux qui doivent porter le pauillon du Saint-Sacrement le jour du Corps-Dieu [1680]. » — « État [imprimé par paroisses] des baptêmes et enterrements faits dans la ville et faux-bourgs de Bordeaux pendant l'année 1768 »(2, 838 baptêmes; 2,502 enterrements; en 1767: 2, 778 baptêmes; 2, 415 enterrements.) — Requête (s. d.) des curés de Bordeaux à l'archevêque, F. de Rohan, pour la réforme de divers abus (10 p. in-f°). — Autre (s. d.) contre les spectacles scandaleux donnés le dimanche par les baladins de la place Royale. — (M l.)

G. 656. (Portefeuille.) — 28 dossiers; 2 pièces, parchemin; 173 pièces, papier.

1445-1789. — Paroisses. Archiprêtré de *Bénauge.* — 1. Arbis. « Donation de certaine maison et biens à l'œuure et fabrique de l'église d'Aruis, en Bénauge, par le sieur Binet, curé. 1635. » — 2. Béguey. 1641-1645. Relation de la fondation (en 1630) et comptes de la chapelle de N. -D. du Casse; enquête sur l'état de cette chapelle. — 1686. Requête du curé réclamant un vicaire amovible, la paroisse ayant « mille communians environ. » — 1696. Pain bénit (prétentions respectives des sieurs de Caries et du Val). — 1756. Requête du curé au parlement, demandant que le syndic des Chartreux de Vauclaire, gros décimateurs, soit contraint à payer un vicaire. — 1773. Requête, pour le même objet, à F. de Rohan, avec un dénombrement de la paroisse (1, 110 h.). — 3. Bellebat. 1637. Procédure contre des concubinaires. — 1684. Agrandissement du presbytère. 4. Blésignac. 1624. État de la sacristie. — «Mandement et informations respectiues d'excez commis en

l'église de Blézignac, pour la préférence au pain bénit. » — 5. Cadillac. 1626. Reddition des comptes des fabriqueurs et ordonnance à ce sujet. — 1629. Enquête sur une rixe. — 1670. Enquête sur les « excez et attentats insolans commis dans l'église colégialle Saint-Biaise ». On avait mis dans les serrures. « des cailloux et petites pièces de bois de chêne » de manière à empêcher l'ouverture des portes à l'heure de l'office divin. — 1681. Requête des jurats demandant un prédicateur pour l'oclave de la Fête-Dieu (Cf. G. 602). — 6. Cantois. 1631. Enquête sur la privation de service religieux dont se plaignent les habitants depuis la mort de leur curé. — 1764. Comptes de la réparation du presbytère. — 7. Capian. 1638. Information sur un vol dont le curé, avait été victime. — 1775. Demande d'enquête sur l'état de l'église et des ornements. — 8. Cardan. 1635. Excommunication de concubinaires. — 1637. Reddition des comptes des fabriqueurs. — 9. Sainte-Croix-du-Mont. 1635. Citation du curé qui tenait un vicaire non approuvé. — Requête du curé, aux fins d'obtenir dispense de résider, se fondant sur les persécutions que lui faisait subir un particulier « qui, depuis deux ans, lui rauit ses fruits décimaux, à main armée. » — 1681 Élection d'un fabriqueur. — 1692. Déplacement de la chaire. — 1773. Requête et ordonnance sur une fondation de 1718, non encore exécutée, ayant pour objet la construction d'une école de filles. — 1775. Lettre du curé fournissant des renseignements sur les revenus de son bénéfice et ceux de l'œuvre. — 1781. Rétablissement, dans l'église, de la chapelle de N. -D. de Pitié. — 10. Faleyras et Campet. 1635. Citation d'un particulier qui «ne faisoit acte de catholique. » — 1734. Consultation d'avocats sur la nomination à la cure de Faleyras (7 f. in-f°). — 1761. Requête des habitants de Campet réclamant un service plus complet du curé de Faleyras et réponse de celui-ci. — 11. Gabarnac. 1642. Rapport du curé de Mourens, commis pour une enquête *de commodo et incommodo* sur la construction d'une chapelle dans l'église de cette paroisse. — 1786. Acte des paroissiens demandant le remplacement de leur curé trop âgé et infirme. — 12. Graoux et Semens. 1788. Demande d'un vicaire. — 13. Ladaux. 1678. Enquête sur l'offre faite par M. de Baritaud, avocat général à la Cour des Aides, d'agrandir l'église par la construction d'une chapelle. — 14. Langoiran. 1449. Fondation de «Pey de Boliac, donzet», en faveur du curé de Langoiran et de ses successeurs (copie en forme de 1758). — 1765. Comptes de la fabrique. — 15. Saint-Léon. 1637. Procédure contre un avocat accusé de ne pas faire son devoir de catholique et requête de celui-ci au Parlement. — 16. Loupiac. 1445. Fondation de noble Archambaud de La Roque, seigneur du Cros, en faveur de l'archiprétre, du prieur et autres chapelains bénéficiers de cette paroisse (copie informe, s. d.) — 1646. Réparations de l'église. — 17. Saint-Macaire. 1615. Enquête sur un conflit d'attributions entre le sieur de Ville, vicaire perpétuel, et le P. Cayre, jésuite. — 1621. Lettre du P. Desmonceaux, jésuite, au vicaire général Miard, sur la confrérie charitable des dames de Sainte-Marthe, établie à Saint-Macaire. — 1645. *Factum de ce qui s'est passé à Saint-Macaire pendant l'Aduent de mil six cens quarante quatre et le Caresme de mil six cens quarante cinq, entre Monseigneur l'Archeuesque de Bourdeaux et les PP. Jésuites, les Iurats et Habitants de Saint-Macaire.* (Imprimé de 14 p., p. in-4°, s. 1. n. d., favorable aux Jésuites; le différend avait pris son origine dans la compétition entre P. Rampianche, dominicain, envoyé par l'archevêque pour prêcher à Saint-Macaire, et les Jésuites; le dossier comprend, en outre, diverses pièces sur les suites de ce conflit, requêtes, informations, ordonnances, saisie des honoraires du vicaire perpétuel, etc. Cf. G. 619, Jésuites de Saint-Macaire). — 1768. Démission du sieur Dufour, curé, auquel « il n'est plus possible de rester parmi un peuple comme celui-ci». — 1789. Allocation de « 1900 l. provenant des libéralités de S. M. » en faveur des pauvres de Saint-Macaire et des environs. — 18. Saint-Maixant. 1758. Mémoire du curé à l'Intendant sur les réparations indispensables à son église. — 1763. Demande d'un vicaire. — 1770. Nouvelles demandes de réparations pour l'église, «qui serait plutôt prise pour une grange, pour loger les mendiants; » enquête, etc. — 19. Montarrouch. 1623. «Information du seruice non faict à Montarrouch. » — 20. Montignac et Baigneaux. 1657. Ordonnance de 50 l., pour un quartier des gages du vicaire. — 1780-1782. Presbytère: «Mémoire pour être présenté à S. G. M^{gr} l'archevêque de Bordeaux, concernant la difficulté qu'éprouve un curé de son diocèse pour être logé, » réponse des habitants; lettre du subdélégué Copmartin; etc. — 21. Mourens. «Mémoire (s. d.) du domage que causent à l'église de Mourens les arbres qui l'environnent. » — 22. Omet. Enquête (s. d.) sur un vol sacrilège commis dans l'église de cette paroisse. — 23. Paillet. 1624. Enquête sur « certains troubles et escandales » arrivés pendant un service funèbre (parmi les témoins, « Alfonse de Petre-Paulle, escuier et cappitaine appointé de M. le coronel d'Ornano »). — 1637. Agrandissement de l'église par la construction d'une chapelle. — 1643. «Déclaration de ceux qui lèuent dixmes dans la

parroisse Saint-Hilaire de Paillet ». Grande dîme : «l'abbé de la Saulue, auec M^e^ Pierre Suault, greffier escriuant en la grande chambre du Parlement de Bourdeaux et M^e^ Jehan Sauran, aduocat au dict Parlement»; petite dîme : le curé; dîmon: l'abbé de la Sauve. — 24. Le Pian. 1674. Ordonnance prescrivant de «biffer et razer» une épitaphe indûment grauée sur la tombe de J. Puet, curé; son successeur « sembloit par les termes dudit prétendu épitaphe, auoir attribué le titre de martyr audit feu Puet. » — Plaintes (s. d.) contre le curé et sa justification. — 25. Rions, 1574 (copie informe) - 1644. Pièces diverses concernant la confrérie et la chapelle de Saint-Nicolas (entre autres, un arrêt du Parlement de 1637). — 1621-1648. Profanations du cimetière, par «effusion de sang». — 1623. Enquête contre un habitant de Rions qui avait battu M^e^ Antoine Crinsac, son curé. — 26. Soulignac. 1644-1646. Enquêtes sur «certain désordre faict et commis en l'église de Solignac, par Bernard Tillac, praticien et habitant de ladicte paroisse ». — 1644. «Convention et règlement faict entre MM. les paroissiens de Solignac et le secrétain de l'église du dict lieu. » — 1646. Difficultés «pour le regard du son des cloches ». — 1655. Enquêtes sur de graves accusations portées contre le curé; l'enquêteur après « auoir interpellé les plus apparents de la parroisse et, puis apprès, le menu peuple, n'a trouué que quantité de louanges et de grandes satisfactions que se peuple disent receuoir journellement de leur curé». — 1784. Acte du curé, M. de Gay, s'engageant à payer à un vicaire qu'il demande à l'archevêque, une pension alimentaire de 600 l. — 27. Targon et Toutigeac. 1655. Réclamation de Philibert de Lompuy, au sujet des droits honorifiques et du pain bénit. — 1764. Comptes de la fabrique. — 28. Villenave de Rions. 1671. Ordre aux fabriqueurs de rendre leurs comptes. — (M 2.)

G. 657. (Portefeuille.) — 25 dossiers; 136 pièces, papier.

1586-1783. — Paroisses. Archiprêtré de *Blaye*. — 1. Saint-Androny. 1766. Translation de la fête patronale. — 2. Anglade. 1622. Citation d'un habitant qui avait fait scandale dans l'église, tandis que le curé proclamait un monitoire. — Enquête sur l'accusation d'avoir administré les sacrements sans pouvoirs, portée contre Pierre Beaune, prêtre et matutinier d'Anglade. — 1629. Information sur des propos injurieux d'un paroissien contre le curé. — 3. Saint-Aubin, 1733. Chômage de la fête patronale. — Plaintes (s. d.) de quelques paroissiens contre leur curé et réponse de celui-ci. — 4. Berson. 1619. Décret du cardinal de Sourdis unissant la cure à l'abbaye Saint-Romain de Blaye et érigeant la paroisse en vicairie perpétuelle. — 1621. Procédure contre le sieur Roullin, notaire royal, accusé d'avoir « excédé et iniurié son curé ». — 5. Blaye. 1629. « C'est l'estat des comptes qu'ont rendeu les fabriqueurs tant de Saint-Romain de Blaye que de Saint-Sauveur, en vertu du mandement de M^gr^ le cardinal de Sourdis» (cahier in-4° de 15 feuillets). — Lettre du curé de Marcillac à ce prélat au sujet de la surprise possible du château de Blaye par les huguenots. — 1633. Fondation d'une société de dames de charité. — 1634. Ordonnance d'H. de Sourdis pour l'élection des fabriqueurs de Blaye; acte d'élection pour Saint-Sauveur. — 1647. Ordre de résider aux curés de Blaye qui avaient « quitté leurs cures soubz prétexte de la maladie contagieuse. » — 1654. Ordre de chômer la fête de Saint-Romain, dans toute la ville et les faubourgs de Blaye. — 1655, 1656. Procédure contre Jean de Soustrac, bénéficier de Saint-Projet à Bordeaux et curé de Saint-Romain de Blaye, qui ne résidait pas dans sa cure. — 1656. Commission donnée à M^e^ Théophile Bourdeyron, prieur du séminaire de Bordeaux, de s'enquérir de l'état de l'église Saint-Sauveur à l'occasion « du remuement et changement du lieu ordinaire des fonts baptismaux », projeté par les religieux. — 1668. Ordonnance fixant les églises à visiter, pendant le Jubilé, par les habitants de Blaye; Ordonnance provisionnelle en faveur d'un prédicateur envoyé par l'archevêque, et troublé dans ses fonctions par le vicaire perpétuel et les religieux de Saint-Sauveur. — 1670. Conflit au sujet d'un convoi funèbre, entre les religieux et le curé de Saint-Romain. — 1768, 1769. Requête des habitants de Sainte-Luce, annexe de Saint-Sauveur, relativement au service divin dans leur église. — 1773. État de la garnison du fort Médoc, et ordre des exercices religieux qui se faisaient dans la chapelle de ce fort. — 6. Braud. 1654. Chapelle construite dans l'église de cette paroisse, par André de Lagorsse, avocat au Parlement (état de l'église, etc.). — 7. Campugnan. 1626. Enquête sur les infirmités du curé, «tellement vieux, qu'il vient en mœurs d'enfant». — 1628. Information sur la non-résidence du curé. — 1660. Enterrement d'un enfant dans l'église, malgré le curé; lettre du curé de Marcillac, archiprêtre de Blaye, sur cette affaire et sur l'état de la paroisse. — 8. Saint-Caprais. 1626. Transaction entre les paroissiens et le curé. — 9. Cars. 1652. Contestation entre deux familles de celte paroisse, touchant leur sépulture. — 1655. Ordonnance sur le partage des offrandes recueillies au

« trou Saint-Michel » de l'église de Cars. — 1660. Service dû à la paroisse par le Chapitre Saint-Sauveur de Blaye (requête, copies informes d'ordonnances du cardinal de Sourdis (s. d.) et de H. de Sourdis (1634); copie informe d'un arrêt du Parlement (1586). — 10. Cartelègue. 1634. Ordonnance d'H. de Sourdis, réglant le service de cette paroisse. — 1643. Acte notarié relatif au partage des fruits décimaux. — 11. Saint-Christoly. 1643. Lettre du curé sur les « parts prenans a la dixme de la cure de Saint-Christotle ». — Procédure contre des concubinaires. — Fragment d'une requête (s. d.) relative au service divin à Saint-Christoly (noms des principaux paroissiens). — 12. Saint-Ciers-la-Lande. 1609. «Ordonnance, que les habitants de la paroisse., ensemble le curé, feront bastir la maison presbytérale. » — 1643. Acte notarié concernant les « dixmes prenans » de la paroisse. — 1679. Enquête sur une rixe, avec effusion de sang, dans le cimetière. — 13. Donnezac. 1783. Lettre relative à l'état de la chapelle Saint-Roch et à la reconstitution des registres baptistaires de 1777-1779. — 14. Étauliers. 1730-1736. Seize pièces relatives à la distraction de celte paroisse, de celle d'Eyrans et à son érection en vicairie perpétuelle (entre autres, une lettre du duc de Saint-Simon, consentant à cette érection). — 15. Eyrans. 1643. Nomination d'un sacristain. — 16. Fours. 1624. Citation du curé de Fours et du prieur d'Eyrans, l'un, pour avoir tenu, sans autorisation, un enfant sur les fonts et l'autre pour avoir fait le baptême. — 17. Saint-Girons. 1634. Legs de 50 1., pour réparer l'église. — 18. Saint-Louis. 1671. Empiétements des curés voisins sur cette paroisse. — 19. Marcillac. 1621. Enquête contre le sieur de Lagrave, protestant, accusé d'avoir « proféré de sa bouche plus qu'infernale, iniures dutout exécrables, contre la sacrée et très saincte vierge Marie. » — 1624-1641. Procédures contre des concubinaires. — 20. Saint-Martin-de-la-Caussade. 1635. Ordre aux habitants du lieu de Frédignac « d'ouïr le s. sacrifice de la messe et recevoir les sacrements en ladicle église Sainct-Martin ». — 1636. Certificat de plusieurs ecclésiastiques de l'archiprêtré de Blaye, en faveur du vicaire. — 1719. Legs à la chapelle de Frédignac. — 1783. Nouvelles réclamations des habitants de Frédignac, au sujet du service dans la chapelle de ce lieu, et réponse du curé. — 21. Saint-Palais. 1622. Concubinaires. — 1643. Acte notarié relatif au partage des fruits décimaux. — 1651. Enquête sur le trouble apporté au prône du curé par le notaire du lieu. — 1743. Établissement d'un vicariat. — 22. Saint-Paul. 1634. Contestations pour la perception de la dîme. — 1673. Réparation de la chapelle Notre-Dame à l'église paroissiale. — 23. Plassac et Montuzet. 1621. Sentence arbitrale de Jean de Taraut, commandant de la ville et du château de Blaye, Jean Pol de Genouillac, abbé de Saint-Romain et Jean de Verteuil, sieur de Maleret, réglant les prétentions respectives aux droits honorifiques dans les églises de Plassac et Montuzet, des sieurs de Monguion et de Romefort. — 1648. Conflit, au sujet d'un mariage, entre les curés de Saint-Romain de Blaye et de Plassac. — 24. Pleineselve. 1624. Concubinaires. — 1645. Dissentiment entre le curé et les moines de Pleineselve. — 25. Reignac. 1624. Plaintes contre le curé. — (M 3.)

G 658. (Portefeuille.) — 30 dossiers; 2 pièces, parchemin; 132 pièces et 1 plan, papier.

1617-1787. — Paroisses. — Archiprêtré de *Bourg.* — 1. Saint-André de Cubzac. 1625. Taxe de 1501. d'honoraires, au vicaire. — 1629. Entreprises des Récollets sur le cimetière (information et ordonnance). — 1643. Enquête sur l'étendue de la paroisse (entre autres témoins, quatre notaires, résidant dans la paroisse). — 1672. Plainte du curé, Charles de Bonnefond, contre la mauvaise administration des fabriqueurs et la pénurie de linges sacrés et ornements qui en est la conséquence. — 1744. Réparations à l'église, aux frais d'Antoine Forton, sieur d'Hellin, ancien gouverneur pour le Roi « dans l'étendue du Cubzaguès »; consentement du curé et des paroissiens. — 1755. Enquête sur l'état du cimetière (plan). — Réclamation (s. d.) du syndic de l'abbaye de la Sauve au sujet du traitement du vicaire. — Requête (s. d.) du curé concernant l'état déplorable de l'église et ses dissentiments avec le grand ouvrier; requête contradictoire de celui-ci.— 2. Aubie et Espessas. 1624. Reddition des comptes des fabriqueurs et revendication des sommes dues à l'œuvre. — 1637. Lettre relative à la chapelle d'Artiguelongue, dépendant de la commanderie d'Aubeterre, ordre de Saint-Antoine, et aux privilèges de celui-ci. — 1641. Contestation entre le curé d'Aubie et le vicaire d'Espessas. — 1642. « Les prétansions et poincts qui requièrent règlement entre le sieur curé d'Aubis et Espessas et le sieur vicaire pour le prieur». — 1671. Requête du commandeur d'Aubeterre au Parlement, aux fins d'obtenir la jouissance intégrale des revenus du bénéfice d'Artiguelongue pour la pension du religieux le desservant actuellement. — Requête (s. d.) au prince archevêque, F. de Rohan, pour obtenir le *bis in die;* l'entretien d'un vicaire devient impossible, en raison du « nombre des misérables qui ont épuisé toutes les ressources » du curé. — 1787. Lettre

du curé au sujet des tracasseries dont il était l'objet de la part de certains de ses paroissiens. — 3. Bayon. Requête (s. d.) du curé sur la démolition, par un particulier, d'une partie des murs du cimetière. — 4. Bourg. 1655. Contestations entre le curé et les religieux de Saint-Vincent de Bourg. — 1675. Requête des maires et jurats demandant que le prieur « continue les mesmes cérémonies que luy et ses deuantiers ont accoustumé de faire les jours de festes solempnelles. » — 1780. Translation du cimetière. — 5. Camillas. 1628. Citation d'un particulier qui ne faisait acte de catholique. — 6. Cavignac. 1691. Comptes des fabriqueurs et état de l'église. — 1725-1750. Emprunt d'un particulier à la fabrique et contestations à ce sujet. — 7. Cézac. 1634. Concubinaires. — 1642. Différends pour la nomination d'un fabriqueur. — 1762. Cinq pièces relatives à un conflit entre le curé et les ouvriers; entre autres, le « compte que rend M. M^{e} Nicolas Aubert, prêtre, prieur et curé de Cézac, de la gestion des affaires de ladite paroisse. et de la confrérie de N. -D. » (24 p. in-f°). — 8. Saint-Ciers-de-Canesse. 1661. Acte notarié relatif à la perception des dîmes. — 1783. Construction d'une nouvelle sacristie à la suite d'un vol. — 9. Cubnezais. 1641. Contestation entre les curés de Cubnezais et de Peujard, au sujet de la chapelle rurale de Saint-Martial, que chacun d'eux prétendait être sur son territoire. — 1653. Construction d'une chapelle de Saint-Sébastien, en l'église de Cubnezais. — 10. Cubzac. 1670. Cimetière « polu par effusion de sang ». — 11. La Fosse. 1759. Requête du curé, en réduction d'impositions ecclésiastiques, en raison de la grêle « tombée avec tant de force, et d'abondance qu'en moins d'un demi-quart d'heure, il y eut devant sa porte, de la hauteur d'un demi-pied. » — 12. Saint-Gervais. 1651. Exhumation violente du corps du curé et sa translation indûment faite dans une autre sépulture (citation des coupables, aux fins d'excommunication.)— 13. Saint-Izan-de-Soudiac. 1625. Information contre un particulier qui détenait les clefs de la sacristie et ne les voulait remettre au curé. — 1679. Requête des paroissiens demandant un curé ou un vicaire. — 14. Lansac et Bellegarde. 1645. Information contre le curé qui avait refusé de recevoir un vicaire envoyé par les vicaires généraux et agréé par lui-même. — «Mémoire (s. d.) sur l'état présent du prieuré-cure de Notre-Dame de Bellegarde et de Saint-Pierre de Lansac, son annexe. » — 15. Saint-Laurent d'Arce. 1643. Modifications à la disposition intérieure de l'église (acte capitulaire des habitants et procès-verbal de l'état des lieux). — 16. La Libarde. 1660. Acte du chambrier de l'abbaye de Bourg pour la substitution d'un vicaire perpétuel au vicaire amovible. — 1680. Ordre au vicaire perpétuel de résider. — 1760. Requête du vicaire perpétuel relativement aux réparations urgentes nécessitées par le délabrement de l'église. — 17. Marcamps. 1650. Construction d'une chapelle dans l'église de cette paroisse. — 1660. Contestation pour le pain bénit entre Louis de Glénisson, avocat au Parlement, et Anne de Cruseau, femme de Jacques Croiset, sieur de Grand-Champ. — 18. Saint-Mariens. 1617-1618. Concubinaires. — 19. Marsas. 1666. Enquête au sujet d'une litre aux armes du sieur de Grand-Champ, « de la religion prétendue », et de sa femme, catholique. — 20. Mombrier. 1654. Violences contre le curé. — 1680. Non-résidence du curé. — 21. Peujard et Virsac. 1643. Lettre du curé demandant le maintien de son vicaire, « troublé par la tropt grand mesnagerie de M. Bouyet, un nouveau prieur, lequel prétend nous faire seruir par des religieux observantins du conuent de Sainct-Andreas; c'est ce que je ne puys bien gouster. »— 1669. Ordre au prieur codécimateur de payer la moitié de la laxe de la visite d'H. de Béthune. — 22. Prignac. 1661. Enquête faite dans cette paroisse sur certains désordres arrivés à l'église de Saint-Christoly en Blayais. — 23. Pugnac. 1654. Plainte du curé troublé dans le service de l'église, la nuit de Noël, par les injures et chants désordonnés de quelques paroissiens. — 1655. Ordonnance des vicaires généraux pour prévenir tels désordres dans la suite. — 1782. Établissement d'un droit sur les chaises et bancs, attendu le peu de revenu de l'œuvre. — 24. La Ruscade. 1626. Érection de cette église en vicairie perpétuelle. — 1776. Plaintes de quelques particuliers contre le curé et sa justification complète par un acte capitulaire des paroissiens, y dénommés au nombre de soixante-dix. — 25. Samonac. 1778-1784. Réparations de l'église. — 26. Saint-Savin. 1773. Plainte d'un particulier contre le curé, à propos d'un convoi funèbre. — 27. Tauriac. 1655. Défense de continuer la distribution du pain bénit jusqu'à l'apaisement des contestations auxquelles elle donnait lieu. — 1758. Mémoire du curé sur l'état de la paroisse et les réparations à faire à l'église. — 1773. Lettre du curé à F. de Rohan demandant qu'on lui attribue une partie des fruits décimaux, perçus jusque-là par les dignitaires de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg. — 28. Teuillac. 1639. Legs faits y la fabrique (copie en forme, sur parchemin, de 1755). — 1754. « Inventaire des vases sacrés, habits sacerdotaux, ornements, meubles, linges et autres effets qui sont actuellement dans l'église de Tuillac en Bourgès. ensemble les titres et papiers qui lui appartiennent, »

(9 p. in-4°.) — 1759. État du cimetière. — 29. Touveyras. 1664. Ordre aux habitants de bâtir un presbytère «décent et capable de loger le curé ». — 1754. «Mémoire pour le curé de Saint-Seurin de Touveyras» (même objet). — 30. Saint-Trojan. 1650. Enquête de la non-résidence du curé. — 1754. Acte capitulaire et requête des habitants demandant un curé. — 1771. Autre acte capitulaire pour le même objet. — «Mémoire instructif (s. d.) du sieur Lynch, curé-vicaire perpétuel de la paroisse de Tuillac et de Saint-Trojan, son annexe. » (État de cette annexe et difficultés de sa desserte.) — (M 4.)

G. 659. (Portefeuille.) — 29 dossiers; 1 pièce, parchemin; 269 pièces, papier.

1574-1787. — Paroisses. — Archiprêtre de *Buch et Born.* — 1. Andernos. 1650. Enquête sur un vol commis dans cette paroisse. — 1691. Comptes de la fabrique. — 2. Arcachon. «Inventaire (s. d. vers 1730) des effets de la chapelle de N. -D. d'Arcachon. » — 3. Audenge. 1626. Goncubinaires. — 1660. Ordre aux habitants de bâtir un presbytère « honneste. » — 1707. Contestation entre le curé et quelques-uns de ses paroissiens (enquête, etc.). — 4. Bias. 1645. Ordonnance des vicaires généraux réglant certains différends entre le curé et les fabriqueurs. — 1646. Autre ordonnance relative à l'administration du revenu de l'œuvre. — 1655. Ordonnance d'Henri de Béthune prescrivant une enquête sur les biens de la fabrique, à l'occasion des usurpations d'un paroissien. — 1736. Requête des habitants aux fins d'obtenir la permission de bâtir une chapelle, « les pluyes abondantes et les vents violens ayant fait avancer l'étang presque dans le cimetière de l'église, par les nouuelles montaignes de sable qui se sont formées et qui empêchent l'étang de reculer davantage; dans la crainte que les eaux du dit étang ne refoulent avec abondance dans l'église, comme elles ont déjà refoulé, cet hiver dernier. » — 1770. Commission pour visiter la nouvelle église; longue et intéressante lettre du curé sur le même objet et l'état de la paroisse. — 5. Biganos. 1691. « Deffauts remarqués en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — 1783. État des registres baptistaires de la paroisse de 1685 à 1782. — 6. Biscarosse. 1627-1629. Saisie des revenus de la fabrique par les commissaires des francs-fiefs et nouveaux acquêts. — 1636. Fondation d'une mission dans la paroisse par le curé primitif, Antoine Fournier, chanoine de Saint-Seurin et promoteur de l'archevêché. — 1665. Enquête et ordonnance relatives au presbytère. — 1716. Requête aux fins d'obtenir un commissaire chargé d'enquérir des réparations urgentes nécessitées par l'état de l'église. — 1787. Requête concernant l'exécution d'une fondation du sieur Borde, ancien curé. — 7. Carcans. 1643-1644. Contestation entre le curé et les paroissiens, relativement aux offrandes de la fête de saint Jean-Baptiste, jour « de grande déuotion », dans la paroisse. — 1659. Réparations du presbytère, aux frais de la fabrique. — 1677. Règlement des contestations entre le curé et les fabriqueurs. — 1766. Acte capitulaire des habitants, déclarant « ne reconnaître nullement la juridiction de M^{gr} l'archevêque de Bordeaux au sujet de l'employ des sommes appartenant à l'œuvre de la paroisse, ni de la reddition des comptes des anciens et nouveaux ouvriers». — Arrêt du Parlement contre ces prétentions (copie en forme). — 1773. Mémoire du curé se plaignant des vexations de ses paroissiens et mémoire responsif de ceux-ci. — 1773-1774. Lettres relatives à cette affaire. — 1787. Lettre du curé signalant de graves abus dans l'administration des deniers de son église. — 8. Cazeaux. 1622. Citation du vicaire, qui administrait les sacrements, à Pâques, à d'autres que ses paroissiens. — 1629. Citation de certains habitants qui inhumaient indûment «les corps de leurs défuncts dans l'église». — 1774-1781. Requêtes des habitants et du curé au sujet des réparations à faire à l'église et au presbytère. — 1747. Trouble apporté au service divin par les résiniers de la forêt de la Teste. — 1783. Lettre du curé demandant à faire bâtir un oratoire à proximité de sa maison, « le débordement des eaux ayant emporté le chemin qui conduit à l'église. » — 9. Frontignac *(aliàs* Saint-Paul-en-Born). 1603. « Extraict des condempnations données contre les fabriqueurs. » — 1621. Information contre certains paroissiens, «à raison de l'insolence et irréuérence commises pendant la célébration du divin seruice» (à propos des places à l'église et du rang à l'offrande). Plainte du curé, citations, ordonnance, etc. — 1678. Requête des habitants demandant le transfert du service divin dans la chapelle de Painsas, l'église paroissiale étant incommode, humide et *«* menacée par l'étang qui s'avance de jour à jour»; ordonnance conforme très détaillée et constatant, entre autres choses, qu'il y a, « près de la dite chapelle, une maison qui sert d'hospital pour receuoir les malades qui viennent faire leurs vœux aux saints qu'on y honore particulièrement. » — 1759. Opposition du curé à la vente d'une maison appartenant à l'œuvre. — 10. Gastes. 1775. Requête du curé aux fins d'obtenir la réunion de cette paroisse à celle de Sainte-Eulalie de Mimizan (en deux ans, on n'y a fait que

trois baptêmes- et un enterrement). — 11. Gujan. 1691. « Défauts descouuerts en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — « État (s. d.) des reuenus de l'église de Gujan. » — 1778. Lettre du curé au sujet des vexations de certains «anti-prêtres, appuiés sur les protections qu'ils croient auoir à Bordeaux ». — 12. Saint-Julien -en-Born. 1603. Prétentions de la fabrique sur une maison, avec jardin, sise au bourg de Saint-Julien, baillée à un particulier, à fief et rente, par feu Louis de Lur, vicomte d'Uza. — « Extraict des condempnations portées contre les fabriqueurs.» — 1621. Audition et clôture des comptes de la fabrique (8 feuillets in-4°). — 1626. Lettre du curé au sujet des « dissolutions et desbauches qui se font à certains iours, au lieu de Contis, dans une chapelle qui est fondée soubs l'inuocation de Saincte Madelaine»; le curé est « si fort estonné de ces exécrables confusions qu'il entre en quelque appréhension que ce fussent des diables incarnés plus tost que des hommes, et, désirant prescher pour les tancer et reprendre, il lui fust interdit par les officiers de M. d'Uza qui se récréent et prennent plaisir en ces exersisses; » informations à ce sujet. — 1647. Démission du « benoist ou sacristain » de la paroisse. — 1755. État des charges et revenus de l'œuvre. — Note (s. d.) sur la situation de la paroisse dont «le sable de la mer a couvert les meilleurs biens. » — 13. Lacanau. 1622. Sentence du juge de Lacanau contre un habitant qui s'était rendu coupable d' « insolances » dans l'église: il « assistera durant le seruice diuin, la teste nue et à genoil.. et le seruice paracheué, demandera pardon à Dieu d'auoir faict les dictes insolances; aumosnera à l'œuure de la dicte église et à l'autel de M[r] Saint-Vincent de deux chandeliers honorables de la valeur de quatre livres.., les dépans modérés à trois livres». — 1634. Concubinaires. — 1645. Requête de Pierre de Baleste, sieur et baron de Lacanau, dénonçant à l'Archevêque la mauvaise administration des fabriqueurs (les biens de l'œuvre « concistent en plusieurs debtes et légats pies faicts à icelle eglise et encore au reuenu d'un troupeau de vaches qui appartient à la dicte œuure »). — 1664. Requête du curé pour les réparations du presbytère et ordre d'y appliquer 400 livres appartenant à la fabrique (outre 830 livres et plusieurs créances, l'église possède «200 testes de vaches, 250 testes de brebis et 300 ehéures »). — 1666. Cassation de l'élection des fabriqueurs. — 1765. Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère sur un terrain donné par le baron de Caupos, seigneur de la paroisse (requête, acte de donation, visite des bâtiments; état des sommes existant en 1764 dans le coffre de l'œuvre: treize mille neuf cent trente-trois livres). — 1776. Requête des habitants demandant un curé ou vicaire. — 14. Lamothe. 1761. Requête des habitants du hameau de Balanos, demandant leur annexion à la paroisse du Teich. — 1772-1778. Réclamation des curés de Biganos et du Teich au sujet des honoraires à eux dus pour la desserte de Lamothe.—15. Lanton. 1621, 1622, 1634. Concubinaires. — 1733. Requêtes du curé et du syndic-fabricien demandant la visite des ornements de l'église, dont les prédécesseurs de celui-ci ont négligé l'entretien. — 16. Lège. 1625. Concubinaires. — 1646. Procédure contre un particulier, accusé d'avoir « excédé » le curé. — 1668. Requête du curé au sujet du mauvais état du presbytère. — 17. Lévignac (ci-devant le Vignac). 1603. « Extraict des condempnations portées contre les fabriqueurs du Vignac-en-Born. » — 1622. Protestation du curé de Parentis contre l'inhumation indûment faite dans l'église du Vignac, de Jérôme de Caunègre, juge de la vicomté d'Uza. — 1655. Libéralités d'Ogier de Sainte-Croix en faveur de la paroisse. — 1663. Plainte de Pierre de Neurisse, juge de la baronnie de Magesq, pourvu par l'Archevêque de «l'office de monge et secrestain » de l'église du Vignac, troublé dans ses fonctions par Isabelle de Sainte-Maure, comtesse d'Uza. — « Liste (s. d., XVII[e] siècle) des maisons de la paroisse du Vignac qui payent au monge, chascun un quartier de seigle, etc. » — 18. Mezos. 1645, 1647, 1648, 1665. Concubinaires. — 1661. Ordonnance d'H. de Sourdis, conférant à noble Henri de Castetia, écuyer, « la charge et office de mongerie et secrétenairie de la paroisse de Mezos. » — 19. Mimizan. 1603. Enquêtes sur les usages relatifs aux prédications du carême, le service de l'hôpital, etc., etc. — « Extraict des condempnations portées contre les fabriqueurs des paroisses de Sainte-Eulaye (Sainte-Eulalie de Mimizan), Bias, Aureillan, Parentis, Saint-Paul-en-Born et Pontenx. » — 1656. Vidimus d'une transaction de 1574 entre le curé et les fabriqueurs de Mimizan, pour l'exécution d'une fondation en faveur de la dite église dont les revenus avaient été diminués des deux tiers, «la dicte église ayant été pilhée et saquagée par ceux de la nouvelle religion prétandue, puis quatre ou cinq ans en ça. » — 1660. Contestation pour la nomination des fabriqueurs. 1758. «Mémoire de ce qui concerne le reuenu de la paroisse de Sainte-Eulalie de Mimizan en Born. » — Requête (s. d., après 1775) des habitants de cette paroisse, au sujet de sa desserte. — 20. Mios. 1630. Informations sur les déportements du sacristain, « grand téméraire, renieur et blasphémateur ordinaire du nom

de Dieu », qui jouait aux. cartes dans le clocher et dans l'église, etc. — 1644. Plaintes du curé et des habitants contre la cession, moyennant finances, de la charge de sacristain, faite, sans leur aveu, par le titulaire à un particulier. — 1681. Règlement des vicaires généraux, pour le service de la paroisse. — 1691. « Défauts apperceus en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — 1763. Requête du grand ouvrier réclamant la réparation de l'église, négligée depuis plus de trente ans. — 1769. Autre requête pour le même objet, l'église ayant été fortement endommagée par un ouragan, le 8 septembre 1768. — 1779. « État des habitans (1203) qui sont dans le cas d'entendre la messe le dimanche »; dimensions de l'église (2,253 pieds carrés, dont 1,974 disponibles); — Acte capitulaire pour la nomination d'un syndic aux fins de « veiller et soutenir les droits de l'église de Mios. » — 21. Parentis. 1629. «Assignation aux marguilliers, pour les francs-fiefs. » — 1691. «Manquemens apperceus en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — 1774. Conflit entre les fabriqueurs et le curé. — 22. Pontenx. 1603. «Condempnations données contre les fabriqueurs. » — 1770. Chapelle du comte de Rolye à ses forges de Pontenx. — 1780. Enquête sur l'état du cimetière. — 23. Le Porge. 1630. Concubinaires. — 1652. Inventaire des pièces d'un procès pendant au Parlement entre le vicaire perpétuel et le syndic de la Chartreuse de Bordeaux. — 1787. Lettre du curé relative à l'abolition de deux processions entachées de superstition qu'on faisait de sa paroisse à l'église du Temple le 1er juin et le 16 août. — État (s. d.) du revenu de la fabrique. — 24. Salles. 1618, 1624. Concubinaires-. — 1626. Érection de cette paroisse en vicairie perpétuelle. — 1644. Acte du sacristain réclamant à certains particuliers, par-devant notaire, «la gerbe que chaque maître de famille lui bailhe pour la peine qu'il prend à sonner les cloches. » — Requête (s. d.) des curé, syndic et habitants demandant à l'Archevêque de «faire la charité et gratification de la charge de mongerie-secrétainerie de Salles», à Pierre de Lassou, « fillastre » du précédent titulaire. — 25. Sanguinet. 1643. Legs fait par un particulier à l'église, à condition d'y être inhumé. — 1691. « Manquemens recogneus en fesant rendre compte aux fabriqueurs. » — 26. Saumos *(aliàs* Courgas). 1623, 1627. Concubinaires. — 1722. Fondation de Pétronille de Largeteau, veuve de François Sarrau d'Essenault, marquis de Castelnau (100 livres par an pour doter une pauvre fille de l'âge de quatorze ans au moins, née à Saumos, Labarde, Castelnau, etc.)— 27. Le Teich. 1651. Information au sujet d'un refus de sacrements dont se plaignait le sieur de Ruat, baron d'Audenge. — 1770. « Délibération concernant [le pacage dans] le pré-salé de l'église Saint-André du Teich. » — 1783. Comptes de l'œuvre; rôle des habitants de la paroisse. — 28. Le Temple. 1622. Enquête de « certaine superstition qui se glise parmi le culte divin pour avoir guérison de certains malades, corne d'un nombre de chandelles, du jusne et du nombre des enfants ou filles qui doiuent jusner, lesquels enfants il enferment dans une maison close là ou personne ne parle à eulx, que ceulx qui les gouuernent. » — Requête (s. d.) des habitants à F. de Rohan, aux fins d'obtenir le rétablissement des processions qu'ils faisaient, le jour de Sainte-Marguerite, à Saumos, et le jour de Saint-Jacques au Porge, les dites processions supprimées « à cause des abus et du scandale qui s'y commettoit »; ils promettent de «s'y comporter dans la suite avec piété, modestie et respect de la religion ». — 29. La Teste. 1626, 1633, 1634. Ordre aux habitants « qu'ils n'ayent à retirer et fournir des logis et habitations aux femmes vagues et desbauchées, ains les en chasser et desloger. » — 1634. Pardon à un concubinaire repentant. — 1635. Emprunt de l'œuvre au fabriqueur des pauvres (700 livres) pour la continuation des réparations de l'église. — 1636. Élection de fabriqueurs contestée. — 1637. Plainte du curé, Jean de la Beylhie, au sujet des violences continuelles qu'il avait à subir de la part des gens de guerre et notamment des gardes du duc d'Épernon. (6 feuillets in-4°.) — 1640. Consultation de «quelques anciens pères de la compagnie de Jésus, doctes et bien expérimentés», au sujet d'un habitant de La Teste dont l'esprit était troublé. — 1644, 1645. Procédure contre le sieur Donzeau, curé, non résidant. (L'enquête est curieuse en raison des nombreux renseignements qu'elle fournit sur l'état, le service et les fondations de la paroisse; le dossier comprend, en outre, un procès-verbal de visite fort détaillé, une transaction de 1618 entre l'abbé de Bonlieu et le curé de La Teste, relativement au service de la chapelle de N. -D. des Monts, les réquisitions du promoteur et une ordonnance d'H. de Sourdis réglant le service de la paroisse par le curé et deux vicaires qui y résideront continuellement.) — 1645. Autre règlement entre le curé et les vicaires. — 1771. VI dans la sacristie, de l'argent de l'œuvre. — 1783. Reddition des comptes des fabriqueurs. — État des reuenus de l'église (136 livres). — « Estat (s. d., XVIIe siècle) des ornemens qui sont dans l'église de Sainct-Vincent de La Teste. » — « État (s. d., xviiie siècle) des morts ensevelis dans l'église, depuis un an (31).. etc. » —(M 5.)

G. 660. (Portefeuille.) — 29 dossiers; 238 pièces et 1 plan, papier.

1602-1787. — Paroisses. Archiprêtré de *Cernès*. — 1. Balizac. 1622. Citation du curé qui n'était pas « muni des liures nécessaires à l'exercice de sa charge. » — 2. Le Barp. 1644. Requête du vicaire demandant que les Feuillants de Bordeaux, curés primitifs, lui paient ses honoraires, par quartier et d'avance et le remettent en jouissance de biens appartenant à la cure qu'ils avaient aliénés. — 1677. Plainte du curé au sénéchal de Guyenne, au sujet d'un fabriqueur élu qui se refusait à remplir ses fonctions. — 3. Barsac. 1622. Ordonnances du cardinal de Sourdis réglant l'administration des biens de l'église et nommant Isaac de Lurbe, avocat au Parlement, syndic pour faire la reconnaissance des fiefs de la fabrique et faire payer les arrérages à elle dus. — 1635, 1643. Contestations pour l'élection des fabriqueurs. — 1642. Clôture des comptes de l'œuvre. — 1643. Résumé des comptes de l'œuvre de 1622 à 1641. — 1644. Désordre dans l'église pour l'élection des fabriqueurs. — 1653. Ordonnance d'H. de Béthune nommant un fabriqueur sur trois candidats présentés par le curé, les paroissiens ayant refusé de procéder à l'élection. — 1655. Autre ordonnance pour la bonne administration des revenus de l'œuvre. — 1662. Inhibition sous peine d'excommunication, aux habitants de Barsac, de continuer à tenir dans l'église et le cimetière, leurs assemblées tumultueuses pour la nomination des collecteurs des tailles. — 1735. Comptes de la fabrique. — 1784. Démolition d'une partie du mur du cimetière pour la rectification de la route de Bordeaux à Toulouse (copie de l'ordonnance de l'intendant, Dupré de Saint-Maur; consentement des fabriqueurs; enquête). — 4. Beautiran et Ayguemorte. 1631. Enlèvement des cordes des cloches par le greffier de la juridiction de Beautiran et trois autres paroissiens (enquête et citation). — 1637. Violences contre le curé, à l'occasion d'un convoi funèbre. — 1672. Ordonnance d'H. de Béthune, chargeant le curé de poursuivre un procès pendant entre les habitants et la fabrique au sujet de la propriété [contestée d'une maison. — 5. Bègles. 1616. Fondation par Mathieu Olivier, vicaire perpétuel de Bègles, d'une messe matutinelle dans son église; copie en forme du testament de cet ecclésiatique. — 1677. Contestation entre le curé et les fabriqueurs, au sujet de la nomination du prêtre matutinier (requête et acte capitulaire des habitants). — 1685. «Procès-verbal de la bénédiction de la croix posée et élevée par ordre du Roy au milieu de la place où estoit basti le temple de ceux de la Religion prétendue réformée, dans la paroisse de Bègles. » — 6. Bommes. 1693, 1694. Non résidence du curé. — 7. Budos, 1620, 1621. Concubinaires. — 1642. Différend entre les paroissiens, les officiers du baron de Budos et le curé au sujet du refus de celui-ci de maintenir l'usage d'une procession qu'on avait coutume de faire, le jour de Saint-Georges, au-devant du château. (Requête du curé, ordonnances, etc.; d'après la requête, «ceste maison ayant esté possédée par les ancestres du seigneur de Budos qui est à présent, qui estoient de la religion prétendue réformée, la dite chapelle feust prophanée, conuertie en escurie et l'image de saint Georges bruslée, et, par ce moyen, la déuotion esteinte ».) — 1670. Ordonnance d'H. de Béthune, autorisant Jean-Pierre de la Roque, chevalier, seigneur baron de Budos, à faire démolir l'ancienne chapelle, « ruinée et profanée pendant la guerre ciuile de religion », et à en bâtir une autre dans l'enceinte du château. — 1763. Requête du curé aux fins de l'interdiction du service divin dans une chapelle rurale dite de Saint-Pierre, en raison des abus et scandales auxquels donnait lieu l'assemblée du 29 juin; attestation de la vérité des faits par tous les curés du voisinage. — 1784. Demande par les habitants d'un vicaire amovible; enquête très détaillée à ce sujet. — 8. Cabanac et Villagrains. 1657. Excommunication d'un particulier qui avait blessé le vicaire de Cabanac. (Enquête, etc.) — 1765. Procès-verbal des dommages causés dans cette paroisse par la gelée et la grêle. — 9. Cadaujac. 1745. Requête des habitants aux fins d'obtenir un vicaire, aux frais du chapitre de Saint-André, gros décimateur. — 10. Canéjean. 1635. Transaction entre le curé et les fabriqueurs pour le partage des « offrandes et dons qui se font en l'église, comme chandelles, cire, aigneaux, linges, argent et autres choses. » — 1660, 1661. Procès au sujet de l'ordre donné par le curé de prendre des pierres dans le cimetière, pour faire les quatre colonnes et les pilastres du nouveau rétable élevé dans l'église. — 11. Castres. 1625. Contestation pour la préséance au pain bénit entre Jean de Borie, premier jurat de Bordeaux, Finette d'Essenault et Pompée de Remereuille, écuyer, docteur en médecine; ordonnance prescrivant de surseoir à la distribution du pain bénit jusqu'au règlement de cette contestation. — 1669. Double élection de fabriqueurs et violences contre le curé à cette occasion. (Acte capitulaire des habitants; requêtes; ordonnances d'H. de Béthune, cassant les deux élections.) — 1672. Requête du curé demandant l'exécution des ordonnances de visite relatives à l'administration de la fabrique et

la réforme de divers abus. — Autre requête (s. d., XVII[e] siècle) au sujet du désordre causé dans l'église, la nuit de Noël, par le sieur de Pommarède qui s'était installé au banc où le curé avait accoutumé de chanter les offices et en avait chassé un prêtre. — État (s. d., XVIII[e] siècle), des réparations à faire à l'église et au presbytère. — 12. Cérons. 1679. Contestation entre Jean de Calvimont, sieur de Nyac, et le curé qui refusait de faire, le dimanche, une procession d'usage ancien devant la maison de ce gentilhomme. — 13. Fargues. 1643. Lettre de démission du curé. — 14. Gradignan. Minute (s.d., XVIII[e] siècle) d'ordonnance relativement à la procession des paroisses de Gradignan, Pessac et Talcnce, à la chapelle prieurale de Bardenac. — 15. Guillos. 1627. Violences à l'occasion des obsèques du curé. — 16. Hosteins et Saint-Magne. 1773. Lettre du curé au sujet de sa portion congrue, de celle de son vicaire et de ses droits aux novales.— 17. Illats, annexe de Podensac. 1749. Sentence du juge de Landiras et arrêt du Parlement contre un paroissien qui avait calomnié le vicaire (placard in-f°, imprimé), lettre des habitants protestant contrde les persécutions qu'on avait fait subir à cet ecclésiastique. — 18. Isle-Saint-Georges. État (s. d.) des ornements, vases sacrés et fondations. — 19. Landiras. 1707. Demande d'un vicaire. — 1774. Contestation entre le curé et les Cordeliers de Cadillac qui avaient pourvu à son remplacement, au sujet des honoraires réclamés par ceux-ci. — 1787. Difficultés au sujet de la reddition des comptes de la fabrique. — 20. Saint-Léger. 1639. Copie informe d'un arrêt du Parlement au sujet des droits du curé en matière de dîmes. — 21. Léogats. 1643. Informations relatives à des violences dont le curé avait été victime (19 feuillets in-4°). — 1782. Dossier relatif à l'établissement d'un vicaire, réclamé par les paroissiens. (Requêtes, mémoire du curé, état des communiants par familles (710), plan très sommaire de la paroisse.) — 22. Léognan. 1633, 1636. Comptes de la fabrique. — 1675. Demande d'un vicaire. — 1773, 1780. Lettres du sieur Réaud, curé, sur le nouveau catéchisme, le rétablissement des conférences ecclésiastiques et divers objets. — 23. Martillac. 1609, 1610. Procédure contre M[e] Samson de Boucaud, chanoine et sacristain de Saint-André, curé primitif de Martillac, qui avait refusé d'assister à la visite de cette église par le cardinal de Sourdis. — 1644. Contrat d'afferme consenti au vicaire perpétuel, par M[e] Étienne Martini, chanoine et sacristain de Saint-André. — 1650. Procès-verbal de l'état du chœur de l'église. — 1746, 1757, 1758. Dossier relatif à l'aliénation d'un terrain appartenant à l'œuvre. —1781. Requête de Guillaume de Bar-Delpeyroux, nouvellement pourvu de la dignité de sacriste de Saint-André, à laquelle était unie la cure de Martillac, aux fins d'obtenir la visite de l'église; ordonnance conforme. — 24. Saint-Médard d'Eyrans. 1693. Reddition des comptes des fabriqueurs et procès-verbal des réparations à faire au clocher (les paroissiens représentent que «depuis trois ou quatre années, les cloches ne faisant pas leur sonnerie ordinaire et aiant été ostées du clocher qui est ruiné, ils sont si affligés de gresle que la pluspart n'ont tiré aucun revenu de leurs biens, ce que possible ils auroient évité, si le clocher eust esté en bon estat»).— 25. Saint-Morillon. 1602. Ordonnance du cardinal de Sourdis, maintenant dans cette paroisse un vicaire troublé dans ses fonctions. — 1643. Ordre au curé de se conformer aux règlements du diocèse sur la célébration de la messe de paroisse. — 1703. Procès contre un débiteur de la fabrique. — 26. Noaillan. 1664. Réconciliation du cimetière interdit à la suite d'un assassinat y commis; enquête à cette occasion sur l'état du cimetière et les réparations y nécessaires. — 1668. Visite de l'église en raison des modifications et agrandissements que les paroissiens y voulaient faire. — 1743. Mémoire du curé sur les réparations du presbytère; lettre de l'intendant Boucher interdisant d'y procéder. — 1785. Requête des habitants pour le même objet. — Demande (s. d., XVIII[e] siècle) d'un vicaire. — 27. Origne et le Tuzan. 1632. Enquête du nombre des communiants de ces deux paroisses (50 et 75), de leurs décimateurs et de la distance des deux églises. — 1665. Ordonnance autorisant les fabriqueurs d'Origne à bailler à fief nouveau deux pièces de terre (consentement des paroissiens). — 1691. Requête aux fins d'annulation d'une élection de fabriqueurs. — 1754. Arrêt du Parlement concernant la dîme (copie en forme). — État du presbytère d'Origne et des deux églises. — 1769. Enquête sur la nécessité d'établir un vicaire résidant au Tuzan (6 pièces annexes). — 1771. Suite de cette affaire (7 pièces, dont « un mémoire du curé concernant les usages de la paroisse d'Origne et du Tuzan, contre la requête que les soi-disants syndics du Tuzan ont présentée à Son Altesse, aux fins d'obtenir un vicaire »). — 28. Pessac. 1647. Ordre de faire la procession de saint Marc en suivant le parcours ordinaire. — 29. Podensac 1607. Plainte du curé concernant une inhumation indûment faite dans le chœur de l'église. — 1645. Dossier relatif à plusieurs griefs des paroissiens contre leur curé (ils lui reprochent entre autres choses d'avoir molesté divers personnages et maistres d'escolle catholiques qu'ils auoient appelés pour ins-

truire la jeunesse » et d'avoir protégé « ung nommé Duhart, huguenot, qui sert en mesme temps de procureur d'office, iuge et greffier; bref c'est une selle à tous cheuaux»). — 1663. Enquête au sujet d'une maison appartenant à l'œuvre que le curé et les fabriqueurs désiraient mettre à rente. — 1782. Honoraire du vicaire pendant la vacance de la cure et « compte du contingent de la dîme qui revenait à la fabrique » durant ce temps, etc. — (M 6.)

G. 661. (Portefeuille.)— 11 dossiers: 1 registre in-f°, relié en vélin, de 211 pages-, 116 pièces et 1 plan, papier.

1603-1793. — Paroisses. Archiprêtré de *Cernès* (suite). 1. Preignac. 1603. Procès-verbal constatant la non-consécration de l'église. — 1624. Différend entre les deux vicaires sur certaines questions de théologie. — 1626. Citation du sieur de la Houssaye pour avoir pris possession, sans visa, de la cure de Preignac dont il avait été pourvu en cour de Rome (acte notarié de prise de possession). — 1627. Enquête au sujet de l'exercice des fonctions curiales par Jean Goyer, se disant curé de Preignac. (Parmi les témoins, Jean Héliot, régent.)— 1628. Acte de François de Fayard, compétiteur du sus-nommé. — 1629. Information relative à une inhumation indûment faite dans l'église. — 1631. Legs de Ramon Béguerie en faveur de l'église de Preignac. (Extrait du testament et codicille prescrivant la délivrance du legs au vicaire.) — 1642. Citation du curé, Nicolas Levaleur, qui avait refusé de recevoir un vicaire nommé par les vicaires généraux, sous prétexte qu'il avait « meu une question au parlement de Bourdeaux contre Messieurs les vicaires généraux, pour sçauoir s'il pouuoit estre contraint de receuoir les vicaires que mesdicts sieurs lui enuoyoient, ou s'il pouuoit prendre celuy qui bon luy sembleroit en le leur présentant; et, cette question estant encore indécize, il ne le pouuoit receuoir sans préiudicier à l'action par lui intentée. » — 1722. Arrêt du Conseil annulant un brevet de pension sur la cure de Preignac, obtenu par le sieur Paul Rousselet, clerc tonsuré du diocèse d'Orléans. — 1733. Liquidation de l'héritage du curé Jean des Innocens qui avait légué à la fabrique toute sa fortune, en dehors de ses biens patrimoniaux. (Testament de cet ecclésiastique (1722); requête d'Alexandre de Lur- Saluces, comte d'Uza, syndic honoraire de la paroisse; acte capitulaire des habitants; mémoire pour la construction d'une nouvelle église; plan de l'ancienne et du cimetière.) — 2. Pujols. 1637. Ordonnance d'H. de Sourdis, inhibant de sonner les cloches, la nuit de la Toussaint, cet usage causant « quantité d'insolences, scandales et dissolutions»). — 1651. Information au sujet de violences dont le curé avait été l'objet. — 3. Rieufret (Saint-Michel de). 1603, 1624. Ordonnances du cardinal de Sourdis, réglant les contestations mues entre le curé et les fabriqueurs. — 1643. Refus du curé de recevoir un vicaire nommé par les vicaires généraux. — 1648. Nouvelles contestations entre le curé et les fabriqueurs. — Enquête au sujet des réparations de l'église (avec un mémoire très détaillé des ouvriers sur les usages, dévotions, pèlerinages et revenus de la paroisse). — 1649. — Ordonnance d'H. d'Arche, vicaire général, autorisant la réparation de l'église à condition « qu'auant passer contract avec les architectes, la. minute d'iceluy lui soit rapportée. » — 1658. Nouvelle ordonnance confirmant la précédente. — Ordonnance acceptant l'offre de 515 livres faite par un fabriqueur sortant, pour le règlement de son exercice, ledit fabriqueur n'ayant tenu de comptes, pour ne savoir écrire. — 1661. Visite des travaux nouveaux faits dans l'église. — 1663. Dossier de cinq pièces sur le passage par le «trou Saint-Michel de l'église de Rieufret» («on y passe neuf fois, la première fois; une autre fois, sept; et après cinq; et finallement, trois; ceux qui passent sont les ouuriers et le secrétain les dymanches et festes; pour les iours ouuriers parce qu'ils ne se trouuent à l'Église, les clercs qui seruent à la messe, ou moy-mesme [curé] quelques fois, les passons; touchant ce quy est donné pour l'offrande, cela se partage par tiers, dont l'un va à l'Église, l'autre à moy, l'autre à ceux qui passent, et ceux qui n'ont rien à bailler, on les passe charitablement). — 1758. «Déclaration [du curé] pour être donnée à M^gr^ l'Intendant de Bourdeaux» (sur l'église, le passage « par le trou derrière le grand autel en représentation de la caverne du Mont-Gargan dans le diocèze de Siponte » que l'archevêque voulait interdire; l'état du presbytère, etc.). — 4. Saucais. 1656, 1668. Difficultés pour l'élection des fabriqueurs (9 pièces, entre autres une ordonnance des vicaires généraux (1656) dispensant Guillaume de Martiens, « pauure homme de labeur », d'exercer la charge de syndic «suyuant l'élection de sa personne par la maieure partie des habitans »; et un acte capitulaire des paroissiens (1668) pour l'élection de Jean de Piot). — 5. Sauternes. 1665. Ordre aux fabriqueurs d' «exposer le deuant d'autel et pauillon du tabernacle, ci-deuant donné par Estienne de Sauuage, sieur de la Motte du Saut, aduocat en la cour, et damoyselle sa femme, de quinze en quinze jours, alternaliuement auec les autres

ornemens. » — 1674. Chapelle de Notre-Dame bâtie dans l'église aux frais de Michel Dubois, sieur de Peyrelongue. — 1676. Autre chapelle fondée par Arnaud de Saint-Marc, seigneur de la Tour-Blanche.— 6. Saint-Selve. 1645. Contestation entre le curé et Guillaume de Guérin, seigneur haut justicier de la paroisse, au sujet des droits honorifiques de celui-ci. — 1776. Ordonnance prorogeant le délai fixé sous peine d'interdit, pour les réparations de l'église. — 7. Saint-Symphorien. 1676. Plainte du curé contre celui d'Origne à raison de ses empiétements, en matière d'administration de sacrements. — Envoi d'un vicaire à Saint-Symphorien, vu le nombre des communiants (1200). — 1679. Information contre un particulier qui avait enlevé la serrure du clocher et gravement injurié le curé. — 1782. Requête des syndics demandant un vicaire. — 8. Talence. 1683-1686. Fragments du livre de comptes de l'œuvre. — 1780. Refus du second ouvrier d'indemniser le prédicateur des dimanches de carême. — 1730-1793. « Liure de l'église de Saint-Genès-de-Talence où sont couchées les délibérations de la paroisse, les fermes, les arêtés de comptes des ouvriers, l'employ de l'argent, la recepte des reuenus de la fabrique, commancé l'an 1730 » (Registre de 211 p.); p. 211: «le 3 mars 1793, l'an 2^{e} de la République Française, tous les comptes du citoyen Dubos, fabriqueur, seront arrêtés et la municipalité se chargent *(sic),* pour l'avenir, de l'administration de la dite fabrique. » — 9. Toulenne. 1646. Excommunication d'un paroissien «qui auoit troublé le service diuin pendant que le vicaire disoit la sainte messe, ayant esté si hardy et impie que de s'estre reuestu d'ung habit et robe de femme, ayant la face masquée, et s'est présenté à l'offrande avec une chandelle à la main, au mespris de la religion catholique et du saint sacrifice de la messe. » — 10. Villenave-d'Ornon. 1627. Union de cette paroisse à la trésorerie de Saint-André. — 1634. Requête du vicaire perpétuel aux fins d'être payé sans frais par le sieur de la Houssaye, trésorier de Saint-André, qui ne lui délivrait ses gages que contraint par commandement et saisies; ordonnance conforme. — 11. Virelade et Arbanats. — 1664. Inhumations indûment faites dans l'église d'Arbanats. — Ordonnance prescrivant d'employer à l'entretien, de la lampe et aux réparations de l'église la majeure partie des revenus de la confrérie de Saint-Georges d'Arbanats, les frais du repas de la fête patronale étant modérés à 10 ou 12 écus. — Construction d'une chapelle fondée dans ladite église par Léonard de Bonnaud, conseiller à la cour des Aides. — 1763. Construction d'une sacristie à Virelade avec les fonds légués par l'ancien curé Joseph Dubreuil... etc. — (M 7.)

G. 662. (Portefeuille.) — 19 dossiers: 4 pièces, parchemin; 244 pièces, papier.

1606-1786. — Paroisses. *Archiprêtre d'Entre-Deux-Mers.* — 1. Ambarès, la Grave et Ambès (succursale d'Ambarès, jusqu'en 1768). 1606. Procès-verbal de la « transposition de l'autel » de l'église de la Grave. — 1639-1645. Procédure contre Lancelot de Mullet, conseiller d'État, abbé de Verteuil et curé d'Ambarès, au sujet de sa non-résidence dans sa cure: précis du procès de 1639 à 1644; requête des habitants d'Ambès touchant l'insuffisance du service divin dans leur église (mai 1640); protestation de Lancelot de Mullet contre la tenue de la congrégation foraine à Ambès (septembre 1641); jugement de l'officialité constatant sa non résidence, déclarant la cure vacante et condamnant le titulaire à la restitution des fruits (décembre 1641); citation de l'abbé de Verteuil qui avait refusé de recevoir le vicaire envoyé à Ambès par les vicaires généraux et s'était emporté en paroles contre ceux-ci; protestation de Lancelot de Mullet contre les faits allégués (janvier 1643); nomination d'un second vicaire pour Ambès et taxation de ses honoraires à 200 livres, outre le logement (octobre 1643); lettres royaux obtenus à la requête de Lancelot de Mullet assignant devant le Parlement le vicaire nommé à Ambès et les vicaires généraux (même mois); nouveau procès verbal de non-résidence (juin 1644); saisie des revenus de la cure, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État (mars, avril 1645). — Plainte sans date (vers 1644) du sieur Gibon, vicaire d'Ambarès, et au sujet des abus, scandales produits par l'usage de sonner les cloches, la nuit. — 1674. Citation du curé, François de Jean, qui avait refusé de laisser prêcher dans son église des missionnaires envoyés par les vicaires généraux. — 1764-1771. Dossier de 3 pièces parchemin, et 40 pièces papier, relatif au démembrement de la paroisse d'Ambarès: requête de l'archevêque au Parlement et arrêt conforme; lettres des ministres Bertin et Maupeou; nombreux mémoires; visite des églises nouvellement bâties; enquête de *commodo et incommodo* faite à Ambarès par M. le Quien de la Neufville, vicaire général (47 p. in-f°), et réquisition du promoteur; décret de L. -J. d'Audibert de Lussan érigeant les paroisses de Montferrand, Notre-Dame-d'Ambès et Saint-Jacques-du-Bec (16 p. in-f°; original scellé); lettres patentes confirmant le décret susdit (expédition en parchemin, en mauvais état);

requêtes, mémoires et décret de F. de Rohan, érigeant la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul (original scellé). — 2. Artigues. 1643. Lettre du curé demandant à quitter cette paroisse pour retourner à Saillans, l'expérience lui ayant démontré que la première est moins avantageuse. — 3. Baron. 1621. Information justifiant le curé qui avait tué accidentellement, d'un coup d'arquebuse, un de ses paroissiens. — 4. Bassens. 1622. Inhumations indûment faites dans l'église de cette paroisse par les religieux de Bonlieu. — 1625. Lettre sur la nécessité de pourvoir d'un vicaire la paroisse de Bassens qui compte 2, 000 communiants, au moins; on y pourrait employer les 30 écus dépensés annuellement par l'abbé de Bonlieu, pour donner à dîner, le jour de saint Marc, à tous ceux qui viennent en procession à cette abbaye, de Bassens et Sainte-Eulalie. — 1643 (?). « Mémoire de ceux qui ont des dismes dans la paroisse de Bassens »: M. de Pichon, abbé de Bonlieu, le chapitre Saint-André; dîmons aux Chartreux et au prieur de la Grave. — 1656. Désordres à propos du pain bénit (enquête). — 1676. Requête du curé demandant à l'archevêque de contraindre l'abbé de Bonlieu à lui envoyer, suivant l'usage, un prédicateur pour Pavent, le carême et aux quatre fêtes annuelles. — 1784. Demande d'un vicaire; la requête affirme qu'il y a à Bassens 1,400 communiants et 600 non communiants. — 5. Baurech. 1603. Inhumation indûment faite dans l'église; ordonnance du cardinal de Sourdis prescrivant de « désensepuelir et désenterrer ledict corps ». — 6. Beychac. 1679. Non résidence du curé, Alexandre Amador Roberson, qui, pour subvenir aux frais d'un procès à lui intenté par le chapitre Saint-André, avait été obligé « de prendre l'employ de professeur de rhétorique au collège royal de Guienne». — 1680. Plaintes du curé contre les violences du « sieur Périer, dit Larsan » (Du Périer de Larsan). — 7. Bouliac. 1648. Plainte des syndic et ouvriers contre le curé; enquête. — Requête (s. d.) du curé à L. -J. d'Audibert de Lussan, aux fins qu'il soit ordonné à l'abbé de Bonlieu de remplacer le ciboire et le soleil, dérobés pendant la nuit. — 8. Cadarsac. Protestation (s. d., XVIII^{e} siècle) des habitants contre les mesures de rigueur dont leur curé avait été l'objet. — 9. Cailleau. 1652. Plainte du curé, injurié, menacé et battu par un de ses paroissiens. — 1673. Requête du curé dénonçant les empiètements sur ses droits du prieur de Sainte-Madeleine-du-Casteret, du curé de Croignon et du vicaire de Tresses. — 1783. « Mémoire pour le sieur Chalamel, curé-vicaire perpétuel de Cailleau, contre le sieur Dutems [archidiacre de Fronsac], curé primitif de la dite paroisse » (à propos des novales; imprimé de 19 p. in-4°) — 1784-1785. Différend du curé avec M. de Villepreux, au sujet d'un banc appartenant à celui-ci. — 10. Camarsac. 1616-1619. Arrêts du Parlement concernant le logement du curé (copie informe). — 11. Cambes. 1625. Information relative à l'enlèvement de la cloche de l'ermitage et à son installation dans une chapelle sise au bourg (parmi les témoins, Antoine Pion, régent). — 1634. Rixe avec effusion de sang, dans le cimetière. — 1681. Aliénation d'une partie du cimetière, pour y bâtir une maison. — 1775. Translation dans l'église paroissiale d'une fondation qui se devait acquitter dans la chapelle de l'ermitage, ruinée depuis plusieurs années.—1785, 1786. Pièces d'un différend entre le curé, le marquis de Malet, les fabriqueurs et les habitants (lettres, requêtes, etc.). — 12. Camblanes. 1623. Effusion de sang dans le cimetière. — 1736. Sentence des arbitres désignés par l'Archevêque et l'Intendant, réglant une contestation, en matière de dîmes, entre le curé et le chapitre de Saint-André. — 13. Cameyrac. 1651. Construction d'une chapelle dans l'église de cette paroisse par Antoine de Rubian, écuyer, et Marie de Forcade, son épouse. — 1655. Autre chapelle bâtie dans la même église pour en « garder la symétrie ». — 14. Camiac. Requête (s. d., XVII^{e} siècle) du vicaire perpétuel demandant à l'Archevêque de lui taxer une portion congrue, l'abbé de la Sauve ne lui donnant que 5 boisseaux de seigle, un tonneau de vin et 18 livres. — 15. Saint-Caprais-de-Haux. 1622-1627. « Procédure de Monseigneur le cardinal de Sourdis contre le sieur de Saugean et sa Chaloubie, concubine » (cahier in-4° de 42 feuillets et trois pièces). — 1664. Testament en faveur de l'église. — 1748-1764. Contestation pour la reddition des comptes de l'œuvre.— 16. Carignan. 1737. Requête des curés des congrégations de Carignan et de Beychac, demandant à l'Archevêque de fixer au même dimanche, dans toutes les paroisses, le salut du Saint-Sacrement, l'usage contraire produisant de nombreux abus; ordonnance conforme. — 1744-1749. 42 pièces concernant un grave différend entre le curé et M. Fauquier, conseiller au Parlement, relativement aux droits honorifiques prétendus par celui-ci: lettres de l'archevêque, du chancelier Daguesseau, des agents généraux du clergé; arrêt du Parlement; mémoires manuscrits; factum imprimé pour le curé; consultations d'avocats, etc. — 17. Cénac. 1606. — Rixe sanglante dans l'église (information, visite et réconciliation de l'église). — 1622. Concubinaires. — Ordonnance du cardinal de Sourdis prescrivant aux fabriqueurs de rendre leurs comptes. — 18. Cenon. 1626. Non-résidence du curé

(enquête et ordonnances). — 1628. Concubinaires. — 1629. Refus formel des fabriqueurs d'observer les règlements du diocèse, dans l'exercice de leur charge. — 1643 (?) « Mémoire de ceux qui prennent part à la dixme à Saint-Romain de Cenon, Entre-deux-Mers »: les bénéficiers de Saint-Michel, le curé, l'Archevêque et un sieur de Laroche. — 1643. Graves désordres au sujet de l'élection des fabriqueurs. — 1645. Abus dans la sonnerie nocturne des cloches (requête du curé et ordonnance conforme). — 1650. Audition des comptes de l'œuvre, par Jérôme Lopès, théologal de Saint-André. — 1664. Plainte du curé contre les habitants de La Bastide qui prétendaient ne plus venir à l'église, et faire dire la messe, tous les jours indifféremment, dans la chapelle de leur quartier. — 1672. Construction de la chapelle Saint-Jean, dans l'église. — Déclaration (s. d., XVIII^{e} siècle) des revenus de l'œuvre: 172 livres 10 s. — 19. Créon. 1622. Dénonciation de paroissiens qui n'avaient pas fait leurs Pâques. — 1644. Lettres du curé demandant la suspension, pour deux ans, des assemblées foraines, à cause de son extrême pauvreté, « la gresle ayant entièrement emporté les fruicts de la paroisse et tout le jeune bois des vignes. » — 1658-1659. Différend entre les curés de Créon et de La Sauve, au sujet du droit prétendu par celui-ci de donner la bénédiction au prédicateur au commencement du sermon fait le jour de Pâques, au lieu de la station (requêtes, information, ordonnances). — 1659. Ordonnance d'H. de Béthune abolissant une prétendue confrérie établie d'autorité privée et pour laquelle on avait « fabriqué certains statuts par lesquels ils établissent un Roy, une Reyne et une course de bagues, avec prix d'une bague d'or.. et l'insolence est venue à tel poinct qu'on vexe ceux qui ne veulent condescendre à tel libertinage, jusqu'à les rayer du livre de la dicte confrairie. » — 1680. Pouvoir aux Lazaristes d'Agen de prêcher une mission, en exécution d'une fondation de feu le duc d'Épernon et de Anne-Marie de Jésus de Foix de Nogaret, carmélite professe du grand couvent de Paris. — 1765. Acte capitulaire des habitants au sujet de la réparation des cloches, etc. — (M 8.)

G. 663. (Portefeuille.) — 35 dossiers: 1 pièce, parchemin; 254 pièces et 1 plan, papier.

1618-1787. — Paroisses. Archiprêtré *d'Entre-deux-Mers.* — 1. Croignon. 1629. Enquête sur l'élection des fabriqueurs, la distribution du pain bénit, etc. — 1660. Plainte du curé, interrompu durant son prône par la femme du « procureur du Roi, Entre-deux-Mers ». — 2. Cursan. 1787. Lettre du curé relativement à la distribution des saintes huiles, et diverses affaires paroissiales. — 3. Dardenac, 1658. Lettre du curé demandant s'il peut ensevelir dans son église un enfant de la maison de Grossombre: « Il y a eu des oppositions par M. le curé de Daignac, pour l'administration des sacremens, lorsque Vostre Grandeur m'eust ordonné de recepuoir à la confession et communion ceux de la maison de Grossombre. » — 4. Espiet-et-Daignac. Plainte (s. d., milieu du XVII^{e} siècle) des habitants contre le curé, M^{e} Joseph Nolibois, qui négligeait le service de leur paroisse. — 1771. Mémoire des réparations à faire aux deux églises. — Requête des habitants d'Espiet demandant un vicaire résidant; réponse du curé de Daignac. — 1772. Lettre émanant du bureau des économats, demandant à l'archevêque de nommer un vicaire à Espiet, les revenus de l'abbaye de la Sauve, dont dépendait ce bénéfice, ayant été saisis, faute de service dans cette église., sur les réquisitions du procureur général. — 1749-1782. Dossier concernant la même affaire; entre autres pièces, une lettre de Charles Gilbert de May de Termont, évêque de Blois, abbé commendataire de La Sauve (1769), et une transaction entre le procureur de ce prélat et le curé d'Espiet-el-Daignac. — 5. Sainte-Eulalie d'Ambarès. 1622. Procédure contre M^{e} Arnaud-Jean Daysse, chanoine de Saint-Seurin et curé de Sainte-Eulalie d'Ambarès, qui ne résidait pas (enquêtes, citations, ordonnances, appel comme d'abus du curé, etc.). — 1655. Ordre à M^{0} François Dupin, notaire royal, de faire ses Pâques en sa paroisse, sous huit jours, à peine d'excommunication. — 1676. Refus des habitants de recevoir deux vicaires envoyés par l'Archevêque, «lesquels ont esté contraints de coucher et passer la nuit, sur de la paille, à la porte de l'église. » — 1724. Legs en faveur de l'œuvre. — 1774. Demande de réductions des charges imposées au curé pour la jouissance du presbytère légué, en 1712, par le curé Gachet. — 6. Fargues. 1780. Mémoire du curé au sujet de la chapelle Saint-Jean, dépendant de la commanderie du Temple de Bordeaux et sise dans sa paroisse. — 7. Floirac. 1745. Différend entre le curé et un de ses voisins sur la confrontation de leurs domaines respectifs (plan annexé). — 1786. Conflit entre les curés de Floirac et d'Artigues au sujet des limites des deux paroisses. — 8. Saint-Genès-de-Lombaud. 1631. Requête du curé demandant la démolition d'autels à demi-ruinés et inutiles. — 9. Génissac. 1625. Désordres à propos de la distribution du pain bénit. — 1673-1675. Contestation pour l'élection d'un syndic (lettre du curé; acte capitulaire des habitants). — 1769. Établissement d'un vicaire matutinier. (Requêtes, mé-

moires, enquête détaillée du nombre des habitants, de l'étendue et des usages de la paroisse.)— 1771-1784. Dossier de l'érection en succursale de la chapelle « du port et palus de Génissac. » (Requêtes, ordonnances, enquêtes et visite des lieux.)— 10. Saint-Germain-du-Puch). 1622. Procédure et excommunication contre cinq habitants de Nérigean, Saint-Quentin et Baron qui avaient « grandement battu et excédé » M^e Jean Carpentey, curé de Saint-Germain-du-Puch. — 1667, 1676. Violences contre le curé, M^e Michel Cazéjus. — 1669. Rixe sanglante dans le cimetière. — 11. Grézillac. 1618. Enquête contre certains habitanls qui avaient voulu empêcher le curé de lever la dîme du lin. — 1621. Enquête contre Jean de Cadouin, sieur de Mouchac, qui avait blessé le curé d'un coup d'épée. — 1774. Compte du syndic de l'église de Grézillac, M^e Chicou-Lambert, conseiller du Roi, référendaire près la cour, pour les années 1765-1774. — Requête (s. d.) du curé à l'archevêque, F. de Rohan, pour obtenir la réduction d'une fondation de Zacharie de Mouchac. — 12. Guillac, 1749. Réparations au presbytère. — 13. Haux. 1624. Concubinaires. — 1764. Diminution des décimes du curé en raison de «l'affreuse grêle dont fut affligée la dite paroisse de Haux, soit en l'année 1763, d'une façon si effroyable que la grosseur de cette grêle blessa différentes personnes, jusque-là qu'un homme nommé Larue, voiturier, en périt, soit en l'année 1764. » — 14. Izon. « Mémoire des légatz deus à M. Anthoine Reyrondin, prebstre, viquaire en la paroisse d'Yson, puys l'année mil six cens vingt quatre, suyuant la conuantion faicte auec Monsieur le curé, qu'est à partager par moytié (223 livres 5 sols). » — 15. Lignan. 1623. Décret du cardinal de Sourdis, érigeant en 'vicairie perpétuelle cette paroisse, unie à la sous-chantrerie de Saint-André. — 16. Lormont. 1622. Excès commisdans l'église elle cimetière, par le baron de Cadillac qui y avait blessé, à coups d'épée, un de ses ennemis (ordonnances et enquêtes). — 1683. Contestations pour l'élection des ouvriers et l'administration des deniers de l'œuvre. — 17. Loupes. 1620. Procès-verbal du trouble apporté au service divin par deux particuliers qui s'étaient battus pendant la messe, le dimanche de la Passion. — 1664. Permission de bénir une cloche nouvellement fondue pour l'église de Loupes. — 1773. Requête de François Piquot, maître d'hôtel de l'intendant Esmangart, demandant une pension pour son beau-frère, Pierre Guerry, curé de Loupes, en raison de ses infirmités et de son grand âge. — 1777-1780. Contestation entre le curé et M. de Montfayon, ancien inspecteur des fermes, syndic des habitants, au sujet des réparations du chœur et de la sacristie. (Requêtes, lettres, procès-verbal de l'état des lieux, etc.) — 18. Madirac, 1759. Demande de secours au bureau diocésain pour le curé, pauvre et infirme; lettre du curé de Baurech à Pacareau, chanoine de Saint-André: « Bon et charitable comme je vous connais, j'ose vous prier pour ce prêtre indigent, d'appuier sa requête de votre recommandation auprès de MM. vos confrères qui sont députés au bureau. » — 19. Monterrand (Cf. G. 662. Ambarès). 1783. Agrandissement du cimetière, «absolument insuffisant pour inhumer chaque année les morts que le mauvais air du pays multiplie toujours, malheureusement, au delà de la proportion des habitants. » (Requête, enquête, conclusions favorables du promoteur.) — 20. Montussan, 1646. Requête de François de Brach, écuyer, avocat au parlement, aux fins d'être autorisé à inhumer sa mère dans l'église de Montussan, malgré l'opposition du curé de Saint-Michel de Bordeaux, sur le territoire duquel elle était décédée. — Requête (s. d., XVII^e siècle) de Pierre de Bolère, conseiller du Roi, magistrat présidial en Guyenne, demandant à réparer l'église, à y faire un nouvel autel, à ses dépens. — 1649. Concubinaires. — 1730. Procès-verbal au sujet d'une porte que M^me de Brach avait faite « à sa maison, qui perce dans le cimetière». — 21. Moulon. 1643. Lettre du curé relativement à l'enquête sur les dîmes inféodées. — 22. Nérigean. 1635. Informations prescrites, sur la plainte de noble Gabriel de Pontac, écuyer, seigneur des maisons nobles de Tourens, Lamothe et Anglade, en sa qualité de principal paroissien, au sujet des entreprises « du capitaine Jean, qui auroit osté le pulpitre de l'église de Nérigean, du chœur d'icelle et faict mettre ensuite en une chapelle obscure, en telle sorte que ceux qui auoyent accoustumé de chanter à la grande messe ne peuvent lire et par ce moyen qu'il ne se célèbre pas de grande messe»; de plus, ce capitaine trouble le sieur de Pontac dans la jouissance de ses banc et sépulture..., etc. — 1643. Ordre aux fabriqueurs de «payer un tableau, grandement nécessaire, faict pour l'église ». — 23. Pompignac. 1766. Comptes de la fabrique, pour 1761-1765. — Requête (s. d.) des habitants à l'archevêque, F. de Rohan, au sujet des réparations de leur église dont « l'état de délabrement est si triste et si absolu que le moindre retardement pour y remédier peut occasionner des malheurs. » — 1784. Fondation de messes, par testament. — 24. Le Pout. État (s. d.) des réparations et achats d'ornements faits en cette église, « puis l'année mil six cens dix que M^gr l'Illustrissime Cardinal la visita. » — 25. Saint-Quentin. 1621. Citation du curé qui ne faisait les processions prescrites par les règlements du diocèse. — Plainte (s. d. XVII^e siècle) des habitants

sur la pauvreté de leur église et les moyens d'y remédier. — 1659. Information des «insolences, batteries et grand excès, commis iusques à effusion de sang dans le balet et cimetière de l'église paroissiale de Saint-Quentin. » — 1785. Requête du curé demandant un commissaire pour l'inscription, dans les registres baptistaires, de divers actes omis. — 26. Quinsac. Lettre' (s.d., XVII[e] siècle) sur les usages relatifs au « trou Saint-Jean », dans cette église: « on y vient passer à trois diverses fois; la première, neuf; la seconde, six; et la troisième, trois; et chaque fois que l'on y passe l'on donne deux sols et huict deniers; de quoy les passagiers en retiennent un sol et le reste pour l'église, sans que le curé en tire quoy que ce soit, et ceux qui passent sont ordinairement les fabriciens et les sonneurs de cloches. » (Cf. G. 661. Rieufret.) — 1763. Contestation pour l'élection des fabriqueurs (requête au procureur général). — Lettre (s.d., XVIII[e] siècle) sur le revenu de l'œuvre: 290 livres. — 27. Sadirac. 1631-1633. Procédure contre curé qui avait refusé de recevoir un vicaire, envoyé par les vicaires généraux. — 1655. Citation du sieur de Portai, écuyer, « à raison de ses graues excès et violances, contre M[e] Philippe de Minuielle, docteur en théologie, curé de Sadirac». — 1665. Procédure contre des concubinaires (citations, enquêtes, arrêt du Parlement, etc.). — 1668. Citations des «sous-fermiers des fruicts du prioré de Sadirac qui auoient faict remplir de gerbes de bled, auec irrision et mespris, la chapelle dédiée à saint Philippe et saint Jacques, » située dans la paroisse de Sadirac. — 1759. Procès-verbal de la réconciliation du cimetière « profané par des excès considérables et par effusion de sang. » — 1780. Demande d'un commissaire pour la reconstitution des registres baptistaires « qui sont dans le plus triste état possible. » — 28. Sallebœuf. 1622. Violences dans l'église, le samedi saint. —29. La Sauve. 1643. Contestation entre le curé, M[e] Martial Amelin, et les fabriqueurs. — 1651. Procédure contre Antoine Thiron, chirurgien de Créon, qui avait «griefuement excédé» le curé de La Sauve. — 1786. Acte capitulaire des habitants, chargeant M. de Gères, syndic honoraire, de faire, conjointement avec les fabriqueurs, les démarches nécessaires pour obtenir des gros décimateurs les ornements nécessaires à l'église paroissiale, et de l'archevêque, un vicaire pour aider le curé, âgé et infirme. — 30. Saint-Sulpice. 1643 (?). *«* Mémoire des dixmes qu'il y a dans la paroisse Saint-Sulpice » (l'archevêque: dimon de 60 livres; chapitre de Saint-André: la grande dîme, vu" livres; les chapelains de Saint-Remi: un dîmon affermé 60 livres; jésuites du noviciat: un dîmon, 30 livres; M. de Pontac d'Anglades: un dîmon affermé 150 livres; M. de Lalanne, conseiller au Parlement; un dîmon, 100 livres): « et le curé, le reste qui est fort peu. » — 1769. Requête des habitants, aux fins d'obtenir une seconde messe, le dimanche (539 communiants). — 31. Tabanac. 1618. Information « de ce que Jehan de Sainct-Aignan et Catherine de Luze, sa femme, habitans de la paroisse de Tabenac, ont faict baptizer un enfant nouvellement né, au presche des hérétiques, et bailhé le dict enfant à tenir, à perrin et marrine hérétiques. » — 32. Le Tourne. 1624. Reddition des comptes des fabriqueurs. — 1637. Défense au curé de célébrer ou faire aucune fonction, « à cause de la foiblesse de son esprit ». — 1649. Plainte du curé et de certains habitants auxquels on avait volé des papiers, meubles et argent, portés dans l'église en septembre 1649, *«* pendant les troubles des gens de guerre qui estoient Entre-deux-Mers. » — 1666. Opposition des fabriqueurs à la concession d'un banc dans l'église du Tourne à Perrine de la Carre, veuve du sieur Moras, ni elle ni ses auteurs n'ayant jamais été bienfaiteurs de la dite église. — 33. La Tresne. 1622. Concubinaires. — Procédure contre «certaine femme de la paroisse de La Tresne, qui nonobstant plusieurs admonitions à elle faictes, continue d'user de plusieurs superstitions, à la guérison de plusieurs maladies [ce] qui redonde au préjudice de son âme et de ceux qu'elle visite. » — 1642. Requête du président Le Comte, aux fins d'obtenir l'inhumation dans l'église de La Tresne, de son frère, le baron de Saugean, longtemps excommunié, qui sétait reconcilié avec l'Église avant de mourir. — 1645. Procédure contre certains habitants qui s'étaient portés aux plus graves violences contre le curé de La Tresne, à l'occasion de la perception de la dîme. — 1650. Procédure relative à l'assassinat de M[e] Jean Coret, curé (enquête, monitoire, etc.). — 1658. Lettres de rémission en faveur du meurtrier. — (S. d.) Nivellement du cimetière encombré à la suite de l'édification d'un collatéral. — 34. Tresses. 1635. Concubinaires. — 1758. Procès-verbal de l'état du presbytère; état des réparations à faire à la nef de l'église. — 35. Vayres. 1677. Élection de fabriqueurs et ordonnance réglant l'administration des deniers de l'œuvre, etc. — (M 9.)

G. 664. (Portefeuille.) — 24 dossiers: 259 pièces et 1 plan, papier.

1609-1790. — Paroisses. Archiprêtré d'*Entre-Dordogne.* — 1. Abzac. 1736. Emploi de 1, 000 livres léguées par l'ancien curé, M[e] Minvielle, à la translation

du maître-autel. — 1773. Lettre du curé, relative au nouveau catéchisme. — 2. Belvès et Capitourlan. — 1643. Lettre du curé sur les dîmes et dîmons levés dans les paroisses de son détroit. — 3. Camps. 1614. Ordonnance du cardinal de Sourdis autorisant les habitants du village de Frouin à remplir leurs devoirs religieux dans l'église de cette paroisse. — 1778. Réduction du service d'une fondation. — 4. Castillon. 1624. Information du mariage contracté clandestinement devant un prêtre du diocèse de Périgueux, par un catholique de Castillon et une protestante. — 1661. Ordre au curé de faire remettre dans le chœur de l'église le banc des maire et consuls, qu'il avait enlevé de son autorité privée. — 1664. Acte de jurade affirmant l'intention du corps municipal de surveiller l'élection et la gestion des fabriqueurs. — 1681. Requête de M^e^ Jean Soliolz, curé, demandant une enquête sur l'encombrement du chœur par le banc des maire et consuls et celui des officiers catholiques établis depuis peu à Castillon. —1691. Reddition des comptes de la fabrique (il y est fait mention d'un arrêt du Conseil du 14 juillet 1688, adjugeant à l'église du lieu les legs faits aux pauvres de la R. P. R. et au Consistoire). — 1751. Ordonnance de L. -J. d'Audibert de Lussan commettant le sieur Ferbos, vicaire général, pour enquérir de l'état de l'église, etc. («sur ce qui nous a été représenté par notre promoteur qu'il a été bâti une église paroissiale dans la ville de Caslillon-sur-Dordogne, en exécution d'une fondation faite par feu M. le vicomte de Turenne, maréchal général des camps et armées du Roy, portée par son testament du 22 août 1675, et en conformité des lettres-patentes obtenues par M. le duc de Bouillon pour l'exécution de la dite fondation au mois de juillet 1735.., mais que ladite église n'était pas encore suffisamment pourvue des ornemens nécessaires ni décorée d'une manière convenable..; que, par les mêmes lettres-patentes et en exécution de la même fondation, il doit être bâti un hôpital dans la dite ville.., pour y recevoir les pauvres malades de toute la juridiction dudit lieu et que les personnes qui doivent être chargées de la conduite dudit hôpital, seront en même temps tenues de faire gratuitement les écoles pour l'instruction des filles dudit Castillon; qu'une fondation aussi louable ne pourroit trop tôt être ramenée à son entière et parfaite exécution..»)— 1783. Translation de la fête patronale au dimanche suivant (enquête, etc.).— 5. Saint-Étienne-de-Lisse. 1631. Lettre du curé, demandant à être autorisé à dire la messe sous le porche de l'église à cause de la contagion: « Dieu, par sa grâce, nous auoit préserués de maladie contagieuse jusqu'au seiziesme d'aoust dernier. Ce mesme jour, trois personnes feurent frapés de peste et charbon dans une maison, deux desquelles moururent; à quatre ou cinq jours de là, dans la mesme maison, deux feurent encore frapés, etc. » — 1691. Reddition des comptes de l'œuvre. — 6. Francs. 1737. Requête de Hardouin de Gaufreteau, chevalier, seigneur baron de Puynormand et de Francs, lieutenant-général des armées du Roi, tant en son nom qu'au nom des habitants de Francs, aux fins d'obtenir un vicaire résidant dans cette paroisse. — 7. Saint-Genès. 1670. Requête des habitants à l'archevêque aux fins d'obtenir la restitution des ornements de leur église, détenus par Bernard Durand, notaire à Puisseguin, neveu et héritier de leur défunt curé. — 8. Saint-Georges-de-Montagne. — 1758. Réparations a faire à l'église et au presbytère. — 1774. Ordonnance surséant à l'interdiction de l'église qui n'avait pas été réparée au temps présent, « vu le peu d'aisance des habitants » — 9. Libourne. 1613. Union à la vicairie perpétuelle, des chapelles d'Arnaud de Caumont, Olivier Arnoul et Raymond Dupuy fondées en l'église Saint-Jean. — 1615. Concubinaires.— 1621. Citation de deux bénéficiers dont l'un était en même temps prieur d'Izon et l'autre avait administré les sacrements sans autorisation et troublait le vicaire perpétuel dans ses fonctions; interrogatoire de ce dernier bénéficier. — 1622. Procédures contre le même. — 1626-1627. Contestation entre le curé. Jean de Gaufreteau, conseiller au parlement, commissaire aux requêtes du palais, d'une part, les fabriqueurs et les maire et jurats, de l'autre, au sujet de la reddition des comptes et de l'emploi des deniers de l'œuvre: « Acte de déclaration faicte à Girard, mande de Sainct-Jehan pour l'année 1626, par le curé de Sainct-Jehan, aux fins que le dict Girard n'aye à se dessaisir des deniers sacrés ni mettre entre les mains du viguier, ains les employer suivant les ordonnances de visite de M^gr^ le Cardinal, du 29 décembre 1626»; «Acte de sommation faicte aux jurats de Libourne, par la vefue de feu François de Cazes,. viguier de Sainct-Jehan, et notifié au curé de Libourne, du 10 mars 1627 »; lettres du curé au cardinal et à Bertheau. — 1627. Concubinaires. — Plainte du curé au sujet du refus de certains bénéficiers de se conformer aux règlements du cardinal sur le service de l'église de Libourne. — 1631. Interrogatoire du curé, prévenu d'avoir prêché contre l'autorité des jurats, etc. — 1635. Ordonnance d'H. de Sourdis cassant une élection de fabriqueurs indûment faite par les maire et jurats. — 1638. Autre ordonnance portant règlement d'un différend entre le syndic des bénéficiers

et un de ses confrères. — 1639. Union des diverses chapelles à la mense des bénéficiers. — 1641. Ordonnance réglant une contestation entre M^e^ Jacques Minard, curé de Libourne, et la jurade. — 1643. Règlement pour la célébration des messes (requêtes, lettres du curé, etc.). — Plainte du curé au sujet d'une contestation violente entre les officiers du présidial et la jurade au sujet du droit de porter le poêle à la procession de la Fête-Dieu; ordonnance blâmant cet ecclésiastique, pour avoir pris exclusivement le parti des magistrats présidiaux. — Requête d'un bénéficier demandant aux vicaires généraux d'annuler comme irrégulièrement faite, l'élection des « ouvriers de la frairie de l'Assomption». — 1655. Violences exercées contre un prêtre par François Piffon et ses fils. (Enquête, citation des coupables aux fins d'excommunication.) — 1665-1667. Nouvelles contestations entre le curé et les bénéficiers (requêtes, citations, règlement détaillé pour le service de l'église Saint-Jean; copie de ce règlement avec des observations marginales du curé). — 1673. «Mémoire à Sa Grandeur Illustrissime, par le curé de Libourne [M^e^ Jean Delpech], pour la règle de la paroisse dudit Libourne » (plaintes relatives aux entreprises des Cordeliers, des maire et jurats et des bénéficiers). — 1678. Ordre au curé de faire avertir officiellement MM. du présidial et les maire et jurats, toutes les fois qu'il sera célébré des prières publiques, *Te Deum,* etc. — Requête des curé et bénéficiers aux fins d'être autorisés à porter « le capuçon à l'instar des bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux », fondée sur ce que « dans leurs fonctions ordinaires, dans l'assistance qu'ils rendent aux enterremens et processions, pendant les rigueurs de l'hiver, ils sont exposez la plus part du temps aux pluies, neiges et frimats et une infinité d'incommoditez qui les rendent malades et leur ostent le moïen de travailler à ces œuvres de piété. » — 1681. Démêlé entre le curé, M^e^ Joseph Descairac, et les bénéficiers, au sujet de la nomination d'un receveur. — 1693. « Transaction passée entre M. Descairac, curé, et MM. les maire et jurats de Libourne, portant règlement pour la nomination du prédicateur de l'octaue du Saint-Sacrement, la nomination des ouuriers, l'auertissement des Te *Deum* et l'eau bénite»; «procès-verbal fait en jurade, comme quoy M. le curé Descairac s'est rendu à l'hôtel de ville pour le Te *Deum.* » — 1718. Pièces relatives à l'office de greffier des baptêmes, mariages et sépultures. — 1748. Aliénation d'une parcelle du cimetière en faveur de Joseph Chaperon, notaire et procureur (requêtes, plan des lieux, etc.). — 1773. Acte de réception du sieur Belliquet, bénéficier. — 1773-1776. Nombreuses lettres de M. Hooghstoel, curé de Libourne, au sujet des affaires de sa paroisse et des difficultés que lui suscitaient les bénéficiers; requêtes et pièces diverses sur le même sujet. — 1785-1787. Dossier relatif à la réduction du service des fondations de l'église Saint-Jean. — 1771-1790. 40 pièces concernant la suppression de l'église Saint-Thomas (requêtes, lettres, enquêtes, ordonnances, etc.). — Pièces non datées : XVII^e^ siècle. Requête du curé, M^e^ Philippe Pinchepé, demandant le règlement de ses différends avec les bénéficiers. — Déclaration du revenu des curé et bénéficiers de Saint-Jean. — « Extraict des plaintes présentées à Monseigneur de Bourdeaux par le sieur curé de la ville de Libourne, contre les magistrats de la dicte ville. » — XVIII^e^ siècle. Requête de Jacques-Philippe Van de Brande, propriétaire de la manufacture royale de cristaux, verre à vitres et bouteilles, établie à Libourne, aux fins d'avoir une chapelle dans son établissement. — Requête des magistrats présidiaux demandant la permission de faire élever un monument, le jeudi saint, dans la chapelle du palais. — 10. Lussac. 1624. Violences contre le curé (enquête de 57 feuillets in-4°, et citation des coupables aux fins d'excommunication). — Reddition des comptes de la fabrique depuis 1619. — 1628. Réclamation par le curé des cloches déposées chez deux particuliers pour être refondues. — Concubinaires. — 1643. Procédure à l'occasion d'un mariage clandestin. — 1664. Bénédiction d'une cloche nouvelle. — S. d. (XVIII^e^ siècle). Différend entre le curé et les fabriqueurs. — 11. Saint-Magne et Sainte-Colombe. 1734. Désunion de ces deux paroisses (requêtes; enquête *de commodo et incommodo,* 65 p. in-4°; ordonnance de désunion). — 1783. Translation de la fête patronale au dimanche suivant (requête et enquête). — 12. Saint-Martin-de-Mazerat. 1665, 1666. Permission aux desservants de cette chapelle de faire la quête du blé et du vin dans l'archiprêtré d'Entre-Dordogne. — 13. Saint-Martin-de-Montagne. 1621. Décret du cardinal de Sourdis, érigeant cette paroisse en vicairie perpétuelle. — 1773. Lettre du curé demandant l'autorisation de faire des prières publiques pour le beau temps. — 14. Monbadon et Saint-Cybard. 1609. Saisie des fruits de cette cure, sur une ordonnance du cardinal de Sourdis, « avec imploration du bras séculier. » — «État (s. d, XVIII^e^ siècle) des réparations à faire dans l'église de Monbadon. » — 15. Néac. 1628. Information au sujet d'un enterrement fait «furtivement, de nuict, sans appeler le curé, ni autre ecclésiastique». — 16. Saint-Pey-d'Armens. 1641, 1642. Désordres et violences, à propos de la

istribution du pain bénit. — 1669. Demande par les habitants d'un vicaire résidant qu'ils offrent de loger convenablement. — 1675. Autorisation au curé de modifier l'arrangement intérieur de l'église. — 1763. Différend entre le curé et les fabriqueurs. — 17. Saint Philippe d'Aiguille. 1651. Fondation d'une chapelle dans l'église de cette paroisse, par noble Philippe Le Berthon d'Aiguille, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre. — 18. Saint-Pierre-du-Palais. 1627. Ordonnance pour la continuation, à certains jours, du service accoutumé dans la chapelle Notre-Dame-de-Fais (?), sise dans cette paroisse. — 19. Pomerol. 1629. Ordonnance au curé qui ne résidait pas, faute de presbytère, d'en « poursuiure l'auancement » et de demeurer, en attendant, à Saint-Denis-de-Pille. — 1654. Procédure contre un prêtre qui faisait les fonctions curiales à Pomerol, sans autorisation. — 1782. Lettre du curé demandant à donner le salut du Saint-Sacrement à certains jours de fête. — 20. Puisseguin. 1627. « Mémoires pour Monseigneur le cardinal de Sourdis, archeuesque de Bordeaux, contre le sieur de Puisseguin », au sujet de diverses usurpations commises par celui-ci dans le cimetière de la paroisse (15 feuillets in-4°); extraits de contrats et baillettes (1552-1605), lettres et ordonnances sur la même affaire. — 1635. Concubinaires. — 1664. Ordonnance prescrivant de percer une petite porte dans le mur de l'église; autre enjoignant au curé d'avoir un vicaire matutinier et de lui donner 150 livres d'honoraires. — 1665. Acte du vicaire de Puisseguin aux vicaires généraux, les sommant de déclarer s'ils l'ont réellement interdit. — 21 Puynormand. 1609 Saisie des fruits de la cure, en conformité d'une ordonnance du cardinal de Sourdis. — 22 Saint-Sulpice-de-Fallerens. 1627. Information sur « les scandales qui se commettent dans l'église par les soy-disans secrestains de l'église dudict Sainct-Sulpice ». — 1675. Requête des habitants, demandant un vicaire résidant, la paroisse ayant plus de 1, 600 âmes et 4 lieues de circuit. — 23. Sainte-Terre. Requête (s. d., XVII^{e} siècle) des habitants condamnés par arrêt du parlement à bâtir un presbytère, aux fins que l'archevêque en fixe lui-même la dépense. — 1750. Arrêt du parlement réformant une sentence du sénéchal de Libourne qui avait condamné le syndic du chapitre de Saint-Émilion à contribuer pour moitié aux honoraires du vicaire de Sainte-Terre. — 24. Vignonnet et Saint-Laurent-des-Combes. 1623. Information de violences commises contre le curé. — 1634. Ordonnance de H. de Sourdis enjoignant aux chapitres d'Uzeste et Villandraut de payer 200 livres de portion congrue au vicaire perpétuel de Vignonnet et 150 livres au vicaire amovible de Saint-Laurent. — 1691. Comptes des réparations faites à l'église de Vignonnet. — Plainte (s. d., XVIII^{e} siècle) des habitants de Saint-Laurent, au sujet de la desserte de leur église, etc. — (M 10.)

G. 665. (Portefeuille.) — 33 dossiers: 1 pièce, parchemin; 232 pièces et 2 plans, papier.

1611-1789. — Paroisses. Archiprêtré de *Fronsac.* — 1. Saint-Aignan. 1635. Enquête au sujet d'injures et de violences contre le curé. — 2. Bayas. 1658. Information de défaut de service dont se plaignaient les habitants. — Mémoire (s. d., XVII^{e} siècle) pour M^{e} Pierre Dégous, dans un procès à lui intenté au sénéchal de Libourne par Antoine de Séguiran, seigneur abbé de Guîtres et conseiller référendaire en la chancellerie près la cour des Aides et finances de Guyenne, qui voulait faire interdire audit Dégous de prendre le titre de vicaire perpétuel de Bayas. — 3. Bonzac. 1644. Commission au curé de Bonzac, archiprêtre de Fronsac,. de visiter toutes les églises de son archiprêtré et de faire rendre compte aux fabriqueurs. — 1659. Concubinaires. — 1679. Ordonnance au sujet de la reddition des comptes des fabriqueurs de Bonzac et de Savignac. — 4. Cadillac-sur-Dordogne. 1638. Ordonnance concernant une fontaine prétendue miraculeuse, pour empêcher les superstitions qui s'y pratiquaient. — 1774. Demande par M^{e} Jean Maleville, nouveau curé, d'une enquête sur le mauvais état du sanctuaire et des ornements. — 5. Le Chalaure. 1644. Lettre d'H. de Sourdis à Montassier au sujet de l'envoi d'un vicaire au Chalaure: («Je désire remettre ceste église à quelque prix que ce soit, aux despens de qui il appartiendra. ») — 1776. Réclamation du curé de Saint-Christophe de la Double relativement aux honoraires à lui dus pour le service du Chalaure; requêtes des habitants, etc. — 6. Chamadelle. Requête (s. d., ap. 1755) du curé au sujet de l'état du cimetière, non clos, «exposé au pacage des chevaux, pourceaux et autres bêtes immondes. » — 1772. Enquête touchant les réparations nécessaires à l'église et au prieuré. — 7. Saint-Christophe de la Double. 1669. Ordonnance autorisant la restauration de l'église. — 1776-1783. Graves contestations entre le curé, M^{e} Joseph Valloux, d'une part, M. de Mauvignier, syndic fabricien, MM. de Ségur, mestre de camp de cavalerie, syndic honoraire, et de Saint-Laurent, et les habitants, d'autre part (25 pièces: requêtes, lettres, ordonnances, enquêtes; factum imprimé de 19 p. in-4°: *A juger en la grand'chambre de la cour, pour le sieur*

Pierre-Collas de Mauvignier, ancien officier de cavalerie et syndic fabricien de l'église Saint-Christophe de la Double, contre le sieur Joseph Valloux, prêtre et curé de cette paroisse. — 8. Saint-Ciers-d'Abzac, 1752-1754. Différend entre le sieur Costes, curé, et M. Dunigier de Barbe, lieutenant des maréchaux de France et seigneur de la paroisse, au sujet des droits honorifiques prétendus par celui-ci (lettres, projets de transaction, etc.). — 9. Coutras. 1655. Ordonnance des vicaires généraux portant règlement entre le curé et le vicaire du prieur, pour le service de cette paroisse (4 pièces annexes, requêtes, etc.). — 1666. Dossier relatif à une sépulture indûment faite dans l'église (17 pièces et un plan). — 1679. Legs fait à la fabrique. — Compte de remploi d'un autre legs de 400 livres, fait par M^e^ Claude Faucher, ancien curé. — 1691. Reddition des comptes de l'œuvre. — 1784. Dossier relatif à une demande de banc formée par M^e^ Geoffre de Campagna, ancien sénéchal de Coutras, et frappée d'opposition (procès-verbal de l'état de l'église, plan, etc.). — 10. Les Églisottes. 1643. Ordre au vicaire de desservir aussi l'église du Chalaure, moyennant quoi, il en percevra la dîme; diverses contestations à ce sujet. — 1775. Bon témoignage rendu par le curé des mœurs et doctrine de son vicaire. — 11. Fronsac. 1609. Union à Fronsac de « l'église et petite paroisse » de Sainte-Geneviève. — 1613. Concubinaires. — 1623. Enquête sur les infirmités du curé et les inconvénients qui en résultaient pour le service de la paroisse. — 1663. Restauration de la chapelle Sainte-Catherine de l'église de Fronsac, par M^e^ Jean Olivier, avocat en la cour et lieutenant du duché de Fronsac, patron laïque de cette chapelle. — 1668. Suppression de la distribution du pain bénit, en raison des « contestations et désordres» qu'elle produisait. — 1742. Réclamation du fabriqueur en exercice réclamant la restitution de 56 livres, retenues par son prédécesseur. — 1756. Contestation entre le curé et l'abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême, au sujet des dîmes du prieuré de Sainte-Geneviève (lettres de l'archevêque et de l'abbesse, arrêt du Parlement du 19 février 1710, etc.). — Requête (s. d.) du curé à L. -J. d'Audibert de Lussan aux fins de la suppression de l'ancien cimetière de Sainte-Geneviève. — 12. Galgon. 1789. Requête des habitants, demandant un vicaire résidant. — 13. Saint-Germain-la-Rivière. 1660. Ordonnance relative au refus d'un paroissien, de la charge de fabriqueur. — 1766. Requête des habitants aux fins d'être autorisés à aliéner un demi-journal de terre appartenant à l'œuvre; enquête *de commodo et incommodo* concluant au rejet de leur demande. — 14. Guîtres. 1611. Requête des «procureurs de la compaignie des pellerins de Monseigneur Sainct Jacques de Gallice, de la ville de Guistres, aux fins d'estre autorisés à employer certaine somme de deniers qu'ils ont questé et amassé entre eux, à faire construire et édiffier un autel à l'honneur de Dieu et de mon dict seigneur Sainct Jacques, en ladicte église paroissialle de Guistres, icelluy renfermer et entretenir d'ornemens et garnitures honnestes. » — Rapport du curé de Coutras, commissaire-enquêteur sur cette demande. — 1624. Informations d'excès commis contre le curé. — 1634. Libéralités faites à l'œuvre. — 1642, 1643. Contestations entre les religieux de Guîtres et le vicaire perpétuel, relativement au service divin. Requêtes contradictoires, ordonnances, etc. — 1651-1654. Nouvelles contestations entre le vicaire perpétuel, M^e^ François du Theil, et les moines, notamment fr. François Bommard: requête du curé (« l'autel de la paroisse a esté desmoly par les religieux de l'abbaye de Guistres, aux fins de s'attribuer tous les offices qui se faisoient dans ladicte paroisse»); requête des habitants; requête contradictoire de fr. François Bommard; copie d'un arrêt du Parlement du 9 août 1642, etc. — Requêtes (s. d., XVIII^e^ siècle) du curé M^e^ Pierre Viguier, relatives à une affaire de même nature, et des habitants, privés d'une messe matutinelle, aux fins d'obtenir le *bis in die* pour le curé de Bayas. — 15. Isle de Carney. 1773. Requête de M^e^ Antoine Teyssèdre, nouveau curé, demandant un commissaire pour constater l'état de l'église, «dépourvue presque de toute sorte d'ornements; le rétable prêt à croûler, ainsi que le lambris, y pleuvant, etc. ». — 16. Lagorce. 1637. Concubinaires; l'un d'eux reçoit à coups de bâton les ecclésiastiques chargés de l'admonester. — 1781. Requête des habitants, demandant une messe matutinelle. — 17. La Lande (Saint-Pierre de). 1630. Procès-verbal des obsèques du curé, M^e^ Louis de La Houssaye, et de l'ouverture de son testament. — 1637. Ordonnance des vicaires généraux confirmant un règlement ci-devant fait entre le curé et le prieur de La Lande, pour la célébration des messes de dévotion. — Déplacement du maître-autel pour la construction d'une sacristie. — 1646. Ordonnance taxant au vicaire une portion congrue de 200 livres. — 1747, 1748. Lettre du sieur Rabier à l'Archevêque, touchant ses affaires et celles de la paroisse. — 18. Lugon. 1629. Protestation par-devant notaire, du curé, M^e^ Pierre Dudevault, contre la prétention de M^e^ André Vertamon, « conseiller du Roy, en service pour S. M. de la contablerie de Bordeaux», de lui faire payer les droits sur le sel: « luy a dict et remonstré que de tout temps et

ancienneté les ecclésiastiques, en conséquence de leur qualité, sont exempts de toutte taille, emprompts, impositions, et dans lesquels privilèges le Roy, à présant régnant, Louys treiziesme, leur a confirmez.., en conséquence des notables sommes que les dicts ecclésiastiques ont fourny et donné à Sa dicte Majesté pendant ces derniers mouuements, oultre les décimes ordinaires. » — 1748. Chapelle, bâtie dans l'église de Lugon par M^me^ Jeanne-Marie de Joigny de Bellebrune, veuve de M. Louis-Bertrand d'Aulède (requête et procès-verbal de l'état des lieux, dans le texte duquel est inséré un « plan ou crocquis » de l'église et du cimetière). — 19. Maransin. 1644, 1645. Réclamation du vicaire au sujet de ses honoraires. — 20. Marcenais. Requête (s. d., XVIII^e^ siècle) des habitants, demandant l'institution, à certains jours, de l'exposition et bénédiction du Saint-Sacrement. — 21. Saint-Martin du Bois. 1613, 1614. Concubinaires. — 1758. « Estat fidelle des besoins les plus pressans de l'église pour en faire mention à Monsieur de Tourny. > — 1769. Déplacement des fonts baptismaux (requête et visite des lieux). — 22. Saint-Michel-la-Rivière. 1654. Concubinaires. — 1655. Refus des fabriqueurs de rendre compte aux commissaires-députés par l'archevêque. — 1654-1656. Contestations entre le curé et l'ouvrier d'une part, le sacristain de l'autre. Afferme par devant notaire à Jean Lafaix de la charge de sacristain et des cloches; acte de celui-ci aux habitants; lettre du curé, M^e^ Jean Guy («1e secrestain veut empescher l'ouurier de passer les malades par le trou de l'église; et ceux qu'il commet à cest effect, mesme il menace de battre, et l'eusse faict, si on ne l'eust empesché, car, sans l'empeschement, je crois qu'il y eust eu du sang, etc. »); ordonnance des vicaires généraux constatant la comparution du sacristain, qui « a promis de se comporter à l'aduenir plus sagement », et lui défendant de « porter aucun empeschement direct ou indirect à ceux qui seront commis pour le passage du trou-fenestre de la dicte église; » autre ordonnance sur le même sujet. — 1675. Nouvelles contestations sur le partage des offrandes faites au trou Saint-Michel entre le curé, M^e^ François Chassaing, les fabriqueurs et les paroissiens (mémoires contradictoires des parties; ordonnance réglant définitivement la question). — 23. Mouillac. «Mémoire (s. d., XVIII^e^ siècle) en conformité des intentions pieuses et charitables de Monsieur l'Intendant » (réparations à faire à l'église). — 24. Périssac. 1637. Différends entre le curé et certains de ses paroissiens (lettre de M^e^ François Le Duc, curé de Bonzac, archiprêtre; procès-verbal, etc.). — 25. Queynac. 1645. Ordonnance réglant un différend entre divers habitants de cette paroisse, au sujet de leurs places à l'église. — 26. Saint-Romain de Boursas. 1626. Requête de Bertheau, archidiacre de Fronsac, curé-primitif de Saint-Romain, aux fins de l'édification d'une chapelle pour agrandir l'église. — 1649. Violences contre M^e^ Georges Albessard, vicaire. — 1673. Concubinaires. — 27. Routillas. 1687. Ordonnance de Louis d'Anglure de Bourlemont, chargeant le curé de Lapouyade du service du « lieu, prieuré ou paroisse de Routillas ». —28. Saillans. 1631. Injonction de résider à M^e^ Jean Bouyer, curé. — 1757. «Procès-verbal de l'état de la maison presbytérale.. faict à la requête de M. M^e^ Pierre Tournié, curé. » — 29. Salignac. 1634. Enquête sur la discontinuation du service divin dans cette paroisse. — 1677-1678. Procès entre les fabriqueurs anciens et nouveaux, au sujet de l'apurement des comptes des premiers et de l'emploi fait par eux des deniers de l'œuvre: factum au Parlement pour « Guillem Lajus, pauure homme et faizeur de sercles, ci-deuant ouurier, appelant de certaine santance du Seneschal de Guyenne »; « mémoire de ce qui est dheu à l'église de Salignac, puis la mort de feu M^e^ Sanson Galloin, curé quand viuoit, etc. » — Mémoire (s. d., XVIII^e^ siècle) au sujet du *bis in die* accordé à un religieux qui aidait le curé dans son ministère, « les besoins du diocèse » ne permettant pas de lui donner un vicaire. — 30. Tizac. 1755. Porche ou «Ballet» de l'église, construit et entretenu aux frais d'un particulier. — 31. Vérac. 1773. Mémoire de M^e^ Jacques Bignon, curé, fournissant des renseignements curieux sur une ancienne paroisse, Sainte-Magdeleine de la Mongie, dépendant de l'abbaye de Fontevrault, contiguë à la sienne et depuis longtemps sans service; lettre de l'archevêque, en chargeant le curé de Vérac. — 1778. Différend entre le curé et le syndic-fabricien (mémoire du curé et dépositions de nombreux témoins en sa faveur). — 32. Villegouge. 1628. Plainte du curé, M^e^ Louis de Marcillac, contre un minime de Blaye, qu'il accusait d'avoir prêché et confessé dans son église, sans avoir fait preuve de sa mission. — 1639. Information du trouble apporté violemment à la procession de Saint-Marc par M^e^ Pierre Paty, écuyer, avocat en la Cour et sénéchal au duché de Fronsac. — 1644. Bris du « bancq mortuère » posé sur une sépulture, après l'inhumation faite dans l'église. — 1672. Différend entre le syndic des minimes de Blaye, « comme prieur du prieuré de Villegouge, et les paroissiens », au sujet de la suppression de la messe matutinelle que ce religieux devait faire célébrer dans leur église. — 33. Comptes des fabriques de Lagorce,

Porchères, Saint-Seurin-sur-l''Isle, Gours, Puynormand, Guîtres, Saint-Ciers-d'Abzac, Coutras, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Christophe, Sablons, Abzac, Chamadelle. 1633 (cahier in-4°, incomplet, de 36 feuillets), etc. — (M 11.)

G. 666. (Portefeuille.) — 28 dossiers : 109 pièces, papier.

1603-1787. — Paroisses. Archiprêtré de *Lesparre.* — 1. Bégadan. 1644. Plaintes de fr. Antoine Delaura, chanoine régulier de Verteuil, vicaire perpétuel de Bégadan, au sujet de violences qu'il avait subies. — 2. Benon. 1731. Contestation sur la possession de cette cure, disputée au titulaire par le commandeur de Piolen, de l'ordre de Malte. — 3. Blaignan. 1763. Curieux mémoire du sieur Cruchon, curé, sur l'état de sa paroisse (20 p. in-f°). — 1787, 1789. Procès-verbaux de l'état de l'église, de la sacristie et des ornements. — 4. Cadourne. 1627. Lettre de M^e^ Raymond Roy, curé de Prignac, concernant diverses affaires de la paroisse de Saint-Seurin-de-Cadourne, au sujet desquelles il avait été chargé de renseigner l'Archevêque. — 1756. Commission à M^e^ Ignace Boudin, vicaire général, pour examiner l'état des deux églises de Saint-Martin et Saint-Seurin-de-Cadourne, et bénir une chapelle nouvellement bâtie dans celle-ci. — 5. Cissac. 1643, 1650, 1651. Concubinaires.— 6. Civrac et Escurac. 1767. Actes signifiés à M^e^ Corneille Scanlan, curé de Civrac., à la requête de Jean-Pierre Papin de Belleville, au sujet du service d'Escurac. — 7. Saint-Estèphe. 1603. Requête du curé, M^e^ Pierre de Cruseau, relativement au dénuement de l'église et minute d'ordonnance prescrivant aux habitants l'achat de divers vases sacrés et ornements. — 1638. Contestation entre M^e^ Jean Mercier, curé, et M^e^ Jacques Molère, vicaire, au sujet des honoraires de celui-ci (requêtes contradictoires; lettres, entre autres une du médecin Lopès au curé: « Je crois que vostre chagrin et mélancholie contribue fort à vous eschauffer les humeurs; vous fairés bien à présent de vous faire saigner, un petit, de la basilique gauche jusques à cinq onces de sang, » etc. — 1644. Opposition du curé, M^e^ Jean Deschamps, à l'enlèvement d'une certaine quantité de sel déposé dans la chapelle de Notre-Dame-des-Arcs, sise dans la paroisse, «pour les droicts et la conseruation des franchizes et immunitez de l'Eglize, et autres raizons que le promotteur des causes du dioceze desduira en temps et lieu. » — 1677. Commission à M^e^ Donevide, curé de Gaillan, pour réconcilier les cimetières de Saint-Laurent, Saint-Estèphe et Saint-Seurin-de-Cadourne, «polleus par effusion de sang, injurieusement répandu sur iceux. » — 8. Gaillan. 1659. Procès-verbal du « brigadier commandant la compagnie des chevaux légers préposés pour le recouvrement des deniers royaux imposés, la présente année, dans l'eslection de Bourdeaux», envoyés à Gaillan pour contraindre les contribuables, sur une émeute survenue à ce sujet. Enquête de M^e^ Bernard Maigne, curé de Valeyrac, sur cette affaire, constatant les graves violences et excès auxquels ces cavaliers s'étaient portés sur la personne du curé. — Après 1768. Factum signé Buhan, avocat, et Pénicaud, procureur, en faveur du curé dans un procès qui lui était intenté, au sujet de la perception des dîmes, par quelques-uns de ses paroissiens; mentionné: Fatin, maître d'école, à qui « le curé paye exactement, chaque année, ou en argent ou en bled, un salaire convenable pour apprendre les pauvres enfans. » (48 p. in-4°; les 4 premières manquent.) — 9. Saint-Germain-d'Esteuil. 1647. Plainte du curé contre le sieur de Rochemont, qui avait arraché le balustre du chœur, l'avait transporté dans sa chapelle privée et remplacé par un banc à son usage. (Cf. G. 572.) — 10. Hourtin. 1784. Plainte de quelques habitants contre le curé, et justification de celui-ci, par le sieur Cruchon, curé de Saint-Trélody et vicaire forain. — 11. Saint-Izans. 1646. Injonction à un particulier de remplir son devoir pascal. — 12. Jau-Dignac-Loyrac. 1643. Renseignements sur les dîmes de l'île d'Épernon ou des Flamands. — 1652. Pièces relatives au service de cette île et des paroisses de Dignac et Loyrac (réclamations des habitants, lettres, etc.). — 13. Saint-Julien. 1773. Réparations à l'église.— 14. Saint-Laurent. 1619. Ordonnance du cardinal de Sourdis, prescrivant d' « informer des contrauentions faictes aux decretz du Concile prouincial louchant les sépultures, et aux ordonnances synodales ». — 1653. Procès-verbal des violences, excès et pillages commis à Saint-Laurent par les « troupes de cauallerie de Monseigneur le prince de Condé, commandées par MM. de Lussan, mareschal de camp, de Marches, de La Marcouse, Tournille, La Marche et aultres». (12 p. in-4°.) —. 1670. Défense de distribuer le pain bénit pendant six mois. — 1679. Plaintes de M^e^ Pierre Guérin, curé, contre les empiétements des Trinitaires. — 15. Lesparre. 1612. Union de trois chapelles à la cure. — 1635. Défense au syndic de l'église de Lesparre de payer et nourrir le prédicateur de l'Avent et du Carême, les habitants devant supporter cette charge, d'après la coutume. — 1637. Ordonnance taxant les honoraires du curé pour les mariages, sépultures, etc. — 1673. Requête du curé, réclamant la réparation du chœur et du clocher et la suppression

d'abus relatifs aux processions et au coffre de l'œuvre. — 1677. Contestation entre les nouveaux et anciens fabriqueurs. — 1683. Information contre M^e^ Michel Imbert, prêtre, inculpé d'avoir soutenu, dans l'église de Lesparre, certaines propositions sentant l'hérésie (21 feuillets in-4°). — 1782. Requête des habitants, demandant l'amélioration du sort de leur curé. — 16. Saint-Mambert. 1638. Violences contre le curé. — 17. Ordonnac. 1659. Union à cette vicairie perpétuelle de celle de Boyentran (enquête, etc.). — 1776. Lettre du curé, demandant la translation du service divin dans la chapelle de l'abbaye de l'Isle, « l'église paroissiale étant par terre. » — 18. Pauillac. 1623. Injonction au sieur d'Hirigaray, chanoine de Saint-André et chapelain de Lafitte, de représenter au cardinal de Sourdis les titres de fondation de cette chapelle, sise dans l'église de Pauillac. — 1654. Enquête sur un différend entre le curé et le vicaire. — 1676. Arrêt du Parlement, concernant la reconstruction du presbytère. — 1730. Ordonnance pour la réparation de l'église de Pauillac et de la chapelle de Lafitte. — 19. Potensac. 1648. Requête du vicaire perpétuel, demandant qu'on lui taxe une pension congrue de 200 livres, au lieu des six boisseaux de blé, trois de froment et trois de «mesture» que l'abbé de l'Isle, M^re^ Didier Benoist, lui donnait jusque-là. — 20. Queyrac. 1678. Plaintes du sieur Jérôme de Fiani, écuyer, seigneur de Chenelay, sur la mauvaise administration des revenus de l'œuvre. — 21. Soulac. 1784. Requête du curé, des syndic et habitants, priant l'archevêque de contraindre les Bénédictins de Sainte-Croix, gros décimateurs, à réparer le choeur et la sacristie et à fournir les ornements et vases sacrés nécessaires au culte. — 22. Saint-Trélody. 1627. Ordonnance du cardinal de Sourdis, prescrivant à l'abbé de Verteuil, prieur de Saint-Trélody, de payer au vicaire perpétuel 30 livres annuellement, en sus de douze boisseaux de froment, douze de seigle et douze de millet et de trois barriques de vin qu'il lui donnait uniquement. — 23. Uch. 1645. Reddition des comptes des fabriqueurs. — 24. Valeyrac. 1651. Information des violences contre le curé, M^e^ Bernard Maigne, et du pillage de sa maison et de sa paroisse commis par le capitaine Lasalle, commandant une compagnie de cavaliers du régiment de Chambon, appartenant à l'armée du prince de Condé (32 feuillets in-4°). — Requête (s.d., XVII^e^ siècle) du syndic-marguillier,revendiquant certains titres appartenant à l'œuvre. — 1710. Requête des habitants, relative au payement de la maison presbytérale nouvellement acquise, et ordonnance conforme de l'intendant de Courson.— 1715. Réparation de l'église. — 25. Vendays. 1736. «Relation curieuse et qui met dans tout son jour l'origine et l'état où se trouve aujourd'huy le procez du s^r^ Candau, curé de Vendais, avec le s^r^ Gourgot, curé de Cayrac [Queyrac], au sujet des limites de leurs paroisses et de l'appel d'une sentence du Sénéchal de Guienne, prononcée le 9^me^ juillet 1736 et raportée à la page 23^me^ du présent cayé, interjetté par le s^r^ Gourgot, curé de Cayrac » (28 p. in-f°). — « Mémoire particulier concernant les désordres des habitants de Vendais, qui prétendent que, sous prétexte qu'ils payent la dixme à leur curé, il doit toujours leur donner l'absolution. » (Cabaretiers, naufrageurs, gardes-côtes, voleurs de cordages, voiles et vin, meuniers qui violent l'arrêt du Parlement, réglant au 16^e^ leur droit de mouture, etc.) — 26. Verteuil. 1626. Rixe sanglante dans le cimetière. — 27. Le Verdon. 1764. Requête de «fr. Bonaventure Meulh, aumônier de la chapelle roïale du Verdon », demandant la bénédiction d'un cimetière nouvellement établi, « pour y enterrer, selon l'usage, les marins seulement. » — 28. Pièces communes. 1622. Procès-verbal du pillage « par les rebelles et ennemis du Roy, sous la conduite du s^r^ de Fabas», des églises et paroisses de Vensac, Soulac, Grayan, etc. — 1785. Plainte des curés de Queyrac, Saint-Trélody, Talais, Vensac et Saint-Vivien, Vendays, Jau, Valeyrac, Gaillan, contre l'obstination de leurs paroissiens à sonner les cloches « au mérin », etc. — (M 12.)

G. 667. (Portefeuille.) — 25 dossiers: 248 pièces et 1 plan, papier.

1422-1787. — Paroisses. Archiprêtré de *Moulix*. — 1. Arcins. 1622. Information de «1a manque du seruice diuin en la paroisse d'Arssins»; lettre de M^e^ Jean Madey, archiprêtre, sur cette affaire et d'autres concernant diverses paroisses de l'archiprêtré. — 1787. Réparations de l'église (requête des habitants et procès-verbal de l'état des lieux). — 2. Saint-Aubin. 1646. Plainte des paroissiens au sujet de la non-résidence du curé. — 3. Avensan. 1635. Citation du vicaire perpétuel, qui avait « fait certain acord pour le regard de la pension congrue, contre la taxe qui luy en a esté faite, sans l'autorité » de l'Archevêque. — 1644. Citation de M^e^ Nanot, chanoine de Saint-Seurin, titulaire de la chapelle fondée en l'église d'Avensan par « feu, d'heureuse mémoire, saint Pierre Berlan», qui prétendait jouir du revenu de cette chapelle, sans y faire aucun service, « au préjudice du testament et codicille » du fondateur. — 1673. Requête du curé, M^e^ Gabriel Fonfrède, aux lins de la réduction des messes fondées par Pey Berland dans la chapelle Saint-Raphaël, «distante

d'une liüe et demie de l'église paroissielle, dont le reuenu de ladite chapelle consiste en trois boisseaus de segle, un de millet et un cent de fagots, dont les deux tiers appartiennent au curé et un tiers à la fabrique.» — 1782. Demande par les paroissiens d'un « vicaire secondaire » (requêtes, mémoires et lettres). — 4. Blanquefort. 1632. Enquête sur la parenté de Jean d'Alesme avec noble Fronton d'Alesme, seigneur de Blanquefort. — 1635. Information du nombre des communiants et du revenu de la cure. — 1655. Réparations de l'église, dont un particulier offrait de faire les frais moyennant la concession d'un titre de banc et sépulture (procès-verbal de l'état de l'église, des bancs et chapelles qui s'y trouvent). — 1646. Règlement entre le vicaire et le prêtre matutinier. — 1659. Concubinaires. — 1672. Plainte du curé, M^e^ Fortis Dulau, au sujet d' «injures graues et attroces» proférées par quelques paroissiens contre lui et son vicaire, — 1784. Requête de M^e^ Pierre Saincric, licencié en droit canon, nouvellement pourvu de la cure, aux fins de faire constater les réparations nécessaires aux ornements, aux vases sacrés et au presbytère. — Requête (s. d.) des habitants de Cachac à J. -M. Champion de Cicé, demandant que leur chapelle soit plus complètement desservie. — 5. Brach. 1603. Mémoires contradictoires des habitants et de M. M^e^ Thomas du Brouet, chanoine de Saint-André et syndic du chapitre, les premiers prétendant que Brach est une paroisse indépendante, le second affirmant que cette église est une simple dépendance de Listrac. — 1645, 1646. Plaintes diverses contre le curé, M^e^ François Derre: exigences exagérées pour le casuel, refus de laisser rendre les comptes de l'œuvre devant le commissaire envoyé par l'archevêque, etc. (citation, enquête, rétractation d'un des accusateurs; plainte du curé, se disant persécuté par le seigneur d'Avensan, sieur de Citran, etc.). — 1660. Requête et information relative à un bois dont la propriété était contestée entre le même curé et l'œuvre. — 6. Bruges. Extraits certifiés (1784) de deux testaments en faveur de cette église, l'un de M^e^ Henri Charbonnel, curé, en 1685; l'autre, d'une paroissienne, en 1725. — 7. Cantenac. 1627. « Informations contre maistre Pierre Soleilhet, presbtre, prieur-curé de Cantenac, pour auoir tenu certain temps un prebstre avec luy et luy auoir fait, sans estre approuué, célébrer et administrer les saincts sacremens en son église et paroisse. » — 1637. Violences commises dans le cimetière par les gens de M^me^ d'Essenault, baronne d'Issan, qui avaient battu et blessé le sacristain, parce que le curé avait commencé la messe sans attendre cette dame. (Information de 50 feuillets in-4, citation des coupables, interrogatoire du baron d'Issan, ordonnance prescrivant la réconciliation du cimetière.) — 1644. Échange de terres entre le curé et Marguerite de Lalanne, veuve de Pierre d'Essenault, conseiller au Parlement (requête, enquête *de commodo et incommodo,* ordonnance). — « Mémoires (s. d., après 1673) pour consulter le droit sur le prioré de Cantenac » (collation faite par l'Archevêque, *«* l'abbé de Verteuil ne s'estant trouué bullé »). — 1767. *Arrêt de la cour du Parlement concernant la quote-morte de tous les curés réguliers du ressort, rendu à l'occasion de celle du curé de Cantenac, qui a été adjugée aux pauvres et à la fabrique de cette paroisse.* (Imprimé, 4 p. in-4°.) — 1768. «État des réparations de l'église.. qui regardent le curé primitif. » — 1782. Appel comme d'abus de la concession d'un droit de banc au sieur Pierre Le Gras, propriétaire de la maison noble d'Angludet. (Ordonnances, *Mémoire pour M^a^ Pierre Authefaud, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur-curé de Saint-Didier-de-Cantenac.*. [imp. de 39 p. in-4°], etc.). — 1765-1783. Dossier relatif à la construction d'une nouvelle église (requêtes, mémoires, actes capitulaires des habitants, devis, procès-verbal de la consécration, etc.). — 1784. Nouveau cimetière (7 pièces). — 8. Castelnau. 1616. Information d'une sépulture faite dans l'église par le curé, M^e^ Étienne Lapeyre, de sa propre autorité. — 1635. Ordonnance d'H. de Sourdis, prescrivant une enquête sur l'insuffisance du revenu de la cure. — 1638. Contestation entre M^e^ Jean Laroche, curé de Castelnau, et M^e^ Jean Ducornet, archiprêtre de Moulix, qui se prétendait en possession de « célébrer et faire le diuin seruice, en l'église de Castelnau, le iour et feste de Saint-Jacques, comme curé primitif de ladite cure » (ordonnance, enquête, etc.). — 1640. Ordonnance taxant le casuel. — 1659. Citation du curé pour une sépulture indûment faite dans l'église. — 1674. Agrandissement du cimetière. — 1681. Plainte du curé, M^e^ Pierre Rey, contre un Récollet qui s'était ingéré d'administrer les sacrements dans son église, sans témoigner de son approbation. — 1751. Requête des habitants, demandant l'exécution d'un legs de « 5, 000 livres, argent de France », fait à leur église par feu François Despujols, maître chirurgien, habitant du Morne-Rouge, île et côte de Saint-Domingue»; copie du testament. — 9. Cussac et Sainte-Gemme. — 1691. Procès entre Denis de Mullet, sieur de Latour, avocat général au Parlement, et M^e^ Jean de Lescarret, curé de Cussac; acte de celui-ci récusant plusieurs magistrats, parents de l'avocat général. — 1642. Défense à l'archiprêtre de Moulix de continuer ses entreprises sur

les droits de M^e^ Bernard Marquille, curé de Cussac. — 1646-1647. Procédure aux fins d'excommunication contre certains particuliers qui avaient battu cet ecclésiastique (plaintes, lettres, informations, ordonnances, etc.). — 1674. Procès-verbal du délabrement de l'église de Sainte-Gemme. — 1757. Requête du curé, M^e^ J.-B. de Châtillon, demandant une modération d'impositions ecclésiastiques, en raison d'une grêle affreuse qui avait ravagé sa paroisse le 1^er^ juillet 1756. — 1758. « Mémoire des revenus et des dépenses indispensables de la cure de Cussac et de son annexe de Sainte-Gemme. » — 10. Eyzines. 1623. Érection en vicairie perpétuelle de cette paroisse, unie aux Feuillants de Bordeaux. — 1632. Concubinaires. — 1776, 1777. Restauration d'une chapelle sise dans cette paroisse, où les habitants avaient coutume d'aller en procession les jours de la patronne sainte Christine et de Saint-Marc (requête et procès-verbaux). — 1778. Long mémoire relatif à un procès entre le curé d'Eyzines et les Feuillants. — 11. Sainte-Hélène. 1667. Citation de deux habitants qui avaient « commis diuerses actions impies, dans l'église.. contre le culte dheu au crucifix et image de la Sainte-Vierge»; au bas de l'ordonnance, sa signification aux coupables, qui se déclarent «bien marrys de telles impiétés, priant M^gr^ l'archeuesque de leur pardonner et de leur enioindre la pénitence qu'il jugera à propos, promettant de l'accomplir ». — 1734. Requête du curé, M^e^ Michel Faugère, se plaignant de la mauvaise gestion des fabriqueurs et demandant un commissaire pour leur faire rendre compte. — 1770. Fixation de la fête patronale. — 1787. Acte capitulaire des habitants pour le même objet. — 12. Saint-Jean-d'Illac. 1648. Plainte du curé sur les pratiques superstitieuses de ses paroissiens au « trou Saint-Jean» de son église. — 1781. Contestation du « lieu de Grésillas » entre les gens de Saint-Jean-d'Illac et ceux de Martignas; mémoire anonyme pour ceux-ci; lettre violente du curé de Saint-Jean-d'Illac contre l'abbé Baurein, qui soutenait ses adversaires: « Si ce local est dans ma paroisse, comme il appert par un titre de 1539, quel droit ont donc les habitants de Martignas et l'abbé Baurein de planter une croix dans ce local? Si l'abbé Baurein, déchiffreur de vieux titres, en a d'antérieurs à ceux de mes paroissiens, qu'il les fasse voir; pour lors, il pourra en planter trente, s'il veut. » Arrêt du Parlement (30 juin), donnant gain de cause aux habitants de Martignas (placard in-f°, imprimé). — 13. La Barde. 1767. Vol du calice, du « soleil », de la custode et du galon de plusieurs ornements. — 14. La Marque. 1645. Citation du curé, prévenu d'avoir « proféré plusieurs paroles injurieuses et de mespris contre les ordonnances » des vicaires généraux. — 1665. Enquête pour «faire estat du lieu offert par M^e^ Arnaud Hosten, notaire royal, pour la bastisse de l'église desseignée dans le bourg ». — 1673. Nouveau procès-verbal pour le même objet. — 1674. Ordonnance autorisant la bénédiction de la nouvelle église (elle y est exactement décrite). — 15. Listrac. Copie en forme du testament de « mossen Pey de La Grave, pbre, vicari de la gleysa S. Martin de Listrac», du 22 octobre 1422 (6 feuillets, petit in-f°). — 1638. Absolution de Pey de Lartigue, excommunié pour avoir battu son curé. — 1656. Afferme pour les Annonciades de Bordeaux, d'une dîme inféodée dont elles jouissaient à Listrac. — 1660. Procès-verbal de la reddition des comptes de l'œuvre, malgré l'opposition de certains fabriqueurs et de M^9^ Lannes, curé. — 1758. « État des réparations absolument nécessaires et très pressantes de la maison curiale de Listrac. » — 16. Ludon. 1626, 1627. Concubinaires. — 1644. Requête du fabriqueur, priant l'archevêque de contraindre un débiteur de l'œuvre à lui restituer 400 livres, « ladite fabrique ayant esté taxée et cottisée à la somme de 60 liures, 2 sols pour liure, pour les droits d'amortissement prétandus par Sa Maiesté. » — 17. Macau. 1623, 1627. Concubinaires. — 1627. Appointement du juge de la juridiction contre un ancien fabriqueur qui refusait de rendre ses comptes. — 1628. Baptême interrompu par le fabriqueur, qui avait emporté la lumière et refusait d'ailleurs de laisser brûler constamment la lampe du Saint-Sacrement. — 1632. Ordonnance en faveur du curé, M^8^ Jean de Lauvergnac, injurié et menacé de mort par quelques-uns de ses paroissiens. — 1637. Plainte du curé sur l'empêchement apporté à une inhumation par certains particuliers qui avaient roué de coups le porte-croix. — 1650. Nomination de fabriqueurs. — 1650, 1659. Contestation, au sujet des dîmes, entre le curé et François Molé, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux (requêtes, consultation d'avocats, etc.). — 1654. Autorisation d'absoudre Louis de Villeneufve, écuyer, seigneur de la maison noble de Cantemerle, et ses complices, de « l'excommunication par eux encourue pour auoir commis grand scandale dans l'église de Macau et troublé le seruice diuin »; ce gentilhomme avait enlevé la sœur de Pierre de Lacornière, écuyer, seigneur de la maison noble de Gironville, et l'avait battu dans l'église. — 1670. Excommunication de plusieurs habitants de Macau, coupables de «violences et sacrilèges commis dans le cimetière et cloches de l'église. » — 18. Margaux. 1644. Bail consenti par Lan-

celot de Mullet, abbé de Verteuil et curé primitif de Margaux. — 1653. Acte. de l'archiprêtre de Moulis, commissaire-député, pour la reddition des comptes des fabriques de son détroit, sommant les juge et procureur d'office de Margaux de « se despartir de la cognoissance et reddition des comptes » de cette église. — 1654. Procès-verbal de l'archiprêtre, constatant le refus du sieur de Faurye, curé de Margaux, de lui laisser visiter son église. — 1659. Requête de Jacques de La Plasse, aux fins de la réconciliation de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Conseil, fondée par ses ancêtres et « prophanée par la sépulture d'une personne de la religion prétendue réformée ». — 1785. Requête des habitants, demandant un vicaire; enquête et « état des communiants», au nombre de 605. — 19. Martignas. 1611. Procès-verbal de l'opposition faite à la publication d'un décret d'excommunication du cardinal de Sourdis. — Plainte (s. d.) des habitants contre le curé; réplique de celui-ci, qui se plaint à son tour de l'abbé Baurein. — 20. Saint-Médard-en-Jalle. 1618. Ordre de résider au sous-trésorier de Saint-André, curé de Saint-Médard. — 1619-1623, 1632. Concubinaires. — 1650. Règlement pour les fabriqueurs—État (s.d., XVIII^{e} siècle) des réparations nécessaires à l'église et au cimetière de Saint-Médard-de-Médoc. — 21. Moulis et Saint-Genis-de-Meyre. 1609. Certificats des curés de Sainte-Croix et Saint-Christoly de Bordeaux, attestant avoir publié au prône « que les cure et archiprebstré de Moulix seroient mises au concours pour estre adiugées à celuy qui seroit iugé le plus capable par M^{gr} le Cardinal et MM. les Examinateurs de la congrégation de l'examen ». — 1629. Concubinaires. — 1759. «État des réparations nécessaires à l'église de Moulis en Médoc, et dont les paroissiens sont tenus. » — 1780. Établissement d'un cimetière près l'église Saint-Genis-de-Meyre (lettres, enquête, ordonnances, etc.). — 22. Parempuyre. 1625. Pièces concernant un habitant de cette paroisse, accusé d'avoir enlevé une fille, alors qu'il l'avait légitimement épousée. — 23. Le Pian. 1635. Ordonnance sur une requête du trésorier de Saint-Seurin, qui demandait que cette cure, dont les charges absorbaient les revenus, fût désunie de sa dignité. — 24. Le Taillan. 1666. Contestation entre le curé, M^{e} Pierre Chérier, et Jean-Étienne Daste, seigneur des Rois et du Taillan, qui prétendait être nommé au prône, nonobstant un arrêt du Parlement déclarant le sieur de Montaigne, seul seigneur haut-justicier de la paroisse. — 1671. Réclamations de celui-ci concernant une litre funèbre, et l'opposition qu'il éprouvait à ce sujet de la part du sieur de Claverie, curé; requête contradictoire de M^{e} André de Poytevin, trésorier de France, sur la même affaire; visite de l'église à cette occasion, avec un plan sommaire. — 25. Pièces communes. 1643. Déclaration des curés de Macau, La Barde, Arsac, Le Pian, Ludon, Parempuyre, Saint-Médard, Saint-Aubin, Martignas, Salaunes, Arcins, sur les « dixmes, dixmons et autres droits» levés dans leurs paroisses. — 1722. Fondation en faveur des pauvres de plusieurs paroisses de l'archiprêtré de Moulix par M^{me} d'Essenault d'Issan, etc. — (M 13.)

G. '668. (Portefeuille.) — 15 dossiers: 336 pièces, papier.

1759-1760. —ÉTATS DE L'ARGENTERIE DES EGLISES DU DIOCESE. — 1. Lettres patentes et arrêts du Conseil concernant l'argenterie que les établissements ecclésiastiques voudraient faire porter à la Monnaie, à l'exemple du Roi (26 octobre, 6 novembre, 14 décembre 1759; 8 et 19 février 1760); lettre du secrétaire d'État, Saint-Florentin, à l'Archevêque (20 novembre 1759) et minute de la réponse de ce prélat (1er décembre); circulaire du cardinal de Luynes aux évêques de France (11 décembre); circulaires de l'Archevêque et des vicaires généraux aux chapitres, curés et supérieurs des maisons religieuses (2 décembre 1759, 16 février et 30 avril 1760); — 2. Lettres et états. Bordeaux: chapitres, paroisses, séminaire des Irlandais. — 3. Bordeaux: religieux. — 4. Bordeaux: religieuses. — 5-14. Chapitres, religieux, religieuses et paroisses hors Bordeaux (lettres et états classés par archiprêtrés). — 15. États généraux et de récapitulation. — (M 14.)

G. 669. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-4º de 79 feuillets et 29 pièces, papier.

1623-1713. — PELERINAGE DE VERDELAIS. — 1. « Nostre Dame de Berdalays. 1623. » — Fº1. Ordonnance du cardinal de Sourdis commettant M^{e} Pierre du Temps, archiprêtre de Benauge, « pour faire enqueste canonique des œuvres miraculeuses qui se sont faictes», depuis quelque temps, dans la chapelle de Verdelais. — F^{os} 2-11. Enquête [Fº 5, à la marge: « seroit besoin auoir le jugement du médecin »]. — Fº12. Ordonnance du Cardinal pour le service et le bon ordre de la chapelle. — F° 13. Visite de la chapelle, par ce prélat. —Fº14 v°-19. Ordonnance détaillée en 20 articles portant règlement pour le service de Verdelais. — 2. 1623. F^{os} 1-7. Fragment d'une autre enquête de M^{e} Pierre du Temps, et déclarations de personnes se disant miraculeusement guéries. — 1624. Fº 8. Déclarations recueillies par les

prêtres chargés de l'administration de la chapelle: Pierre Palisse, prêtre, et le P. Cogorde, célestin. — F^os 9, 10. Déclarations reçues par M^e de Brustis, notaire à Bazas. — 3. Recueil in-4° (relié en demi-basane), renfermant: f^os 1-44, attestations de guérisons obtenues à Verdelais (1626-1713). — F^0 45. Copie d'un bref de Paul V, du 4 avril 1619, confirmant les décisions du chapitre provincial des Célestins, tenu à Paris au mois d'octobre précédent. — F^08 46-49. Résumé des ordonnances des chapitres provinciaux de 1633 et 1652. — 4. Pièces détachées: 1623. État des dons faits à la chapelle. — 1623-1624. Diverses lettres des administrateurs au cardinal de Sourdis; ordonnances de celui-ci relatives aux troncs, à la sacristie, aux confessions, etc.; «Extraict des grâces et miracles faicts à la chapelle de N. -D, de Berdelays, recueillis par les administrateurs de la dicte chapelle ». — «Inuentaire [très détaillé] des meubles, dons et présans qui se sont trouués en la chapelle de N. -D, de Verdelays, ce 8^e mai 1626» (7 feuillets in-4°). — 1626, 1627. Comptes de recettes et dépenses. — 1635. « Narration véritable d'un double miracle fait en l'église de N. -D, de Verdelais en la guérison d'une fille paralytique et muette. » — 1651. Dossier de 8 pièces relatif à une guérison. — (N 1.)

G. 670. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1357-1789. — CONFRERIES. — 1. *Bordeaux.* 1638. Ordonnance réglant l'ordre des confréries aux processions générales. — Note (s. d.) indiquant la date de fondation des confréries établies en diverses églises de Bordeaux. —*Ordre qu'observent les confréries de la ville de Bordeaux, dans la marche de la procession générale du Saint-Sacrement, le jour de la fête du corps de Jésus.* (Imprimé; placard in-f°, s. d.) —«Estat (s. d.) des fréries et de leur marche dans la procession générale du Saint Sacrement, suyuant l'antiquité de leurs statutz et establissement. » — Sainte-Colombe. Mémoire imprimé concernant certaines contestations entre le curé et les syndics de la confrérie du Saint-Sacrement (13 p. in-f°. s. d.). Arrêt du Parlement, du 28 novembre 1634, homologuant les statuts de la confrérie des maîtres bonnetiers et ouvriers en broches (imprimé; 4 p. in-4°). Ordonnance d'H. de Béthune refusant aux passementiers et frangeurs le transfert de leur confrérie aux Grands-Carmes (1666). — Sainte-Croix. Confrérie de Saint-Paul (1787); pièces concernant la confrérie de Saint-Vincent-de-Ladors (entre autres, un arrêt du Parlement du 5 avril 1786). — Saint-Éloi. Tailleurs; charretiers (s. d.). — Sainte-Eulalie. État des confréries y fondées (1610); gantiers (1655). — Saint-Maixant. Saint-Sacrement (1771); cordiers (statuts, av. 1628). — Saint-Michel. Confrérie de Saint-Jacques (1658-1771); N. -D, de Montuzet (1683-1766); Saint-François (1671); tonneliers (s. d.); charpentiers (1776). — Saint-Nicolas-de-Graves. Confrérie Saint-Vincent (statuts de 1397, copie). — Saint-Pierre. Pilotes, nautoniers et matelots (statuts imprimés de 1668, 11 p. in-4°). — Saint-Projet. Confrérie de Saint-Roch (statuts de 1661); culte perpétuel de la Sainte Vierge (s. d.). — Puypaulin. Assomption (statuts de 1357 et 1369; copie en forme de 1603). — Saint-Siméon, « Règlement pour les dames de la Société du Saint Sacrement» (1654). — Augustins. Clercs et praticiens (s. d.). — Cordeliers. Serruriers (statuts imprimés de 1714, 4 p. in-4°). — Jacobins. Rosaire (s. d.). — Chartreux. Ordonnance du cardinal de Sourdis y transférant la confrérie de Sainte-Catherine, établie ci-devant à Saint-Siméon (1620). — Carmes. Bourgeois et marchands de Bordeaux (1654); compagnons tailleurs (1654, 1655); médecins (statuts de 1660). — Église des Irlandais. Confrérie de Saint-Crépin ou Saint-Crépinien (1744); tailleurs maîtrisés (1744-1771). — Minimes. Bouchonniers (s. d.); compagnons tailleurs (1718). — 2. *Églises hors Bordeaux.* Requêtes, ordonnances, statuts pour les confréries d'Abzac (1519, copie en forme de 1618); Ambarès; La Grave d'Ambarès; Saint-Aubin; Audenge; Avensan; — Baigneaux; Barsac (1595); Bègles; Béguey; Belvès; Blanquefort;. Blaye; Blésignac; Bonlieu(abbaye); Bourg; Saint-Brice; —Cadillac (1605); Camblanes; Campugnan; Canéjean; Cantenac; Carignan; Castelnau; Cenon; Cestas; Sainte-Colombe; Coutras (1600); Croignon;. Cubnezais. — (N 2.)

G. 671. (Portefeuille.) —6 pièces, parchemin; 129 pièces, papier.

1375-1781 — Confréries. Églises hors Bordeaux (suite). Requêtes, ordonnances, statuts pour les confréries d'Étauliers; Saint-Étienne-de-Lisse; —Fargues, Frontignac; — Gabarnac; Gardegan; Saint-Germain-du-Puch; Graoux; Grayan; Guillac; Guîtres; — Izon; — Saint-Laurent d'Arce; Lesparre; — Libourne. Confrérie de Saint-Marc (enquête, 1629), Notre-Dame de Condat (visité de la chapelle, 1655). Pèlerins de Saint-Jacques (1660); conflit de préséance entre les confrères de la Sainte-Épine et ceux de la Trinité, en l'église Saint-Thomas, de Libourne (1670); société de N. -D. des Agonisants (statuts s. d.) maîtres perruquiers. (1775); — Saint-Loubès (1609); Loupiac; Lugon;

Lussac (1624). — Saint-Macaire; Macau; Saint-Magne; Saint-Maixant; Marcillac; Marensin; Margaux; Saint-Mariens; Saint-Maurillon; Saint-Martin-de-la-Caussade; Saint-Michel-la-Rivière; Montferrand; Moulis; Moulon. — Paillet; Saint-Paul; Perissac; Plassac (N. -D, de Montuzet); Portets; Preignac; Prignac en Cubzaguais (1610); Pugnac; Pujols; Puynornand. — Quinsac. — Rions: Confrérie de Saint-Nicolas (copie de l'acte de fondation en 1375; baillette de 1484; contrat de 1552; copie d'arrêts du Parlement de 1584, mentionnant l'obligation pour la confrérie d'entretenir un maître d'école à Rions, 1599, 1645; requêtes et actes divers de 1759, 1760, 1764); — Sablons (1610); Saillans; Salles; Saumos (1629); Sauternes; la Sauve; Saint-Sauveur; Semens; Saint-Seurin-sur-1'Isle; — Talais; Sainte-Terre; la Teste; le Tourne; Saint-Trélody; — Verdelais (1606); Villenave; Virelade et Arbanats. — Ordonnance portant règlement pour l'administration des confréries du diocèse, l'emploi de leurs revenus et réformant les abus qui s'y étaient glissés (1683). — Recueil (17 feuillets in-4°) de statuts et ordonnances concernant les confréries d'Yvrac; Libourne, Pauillac, Sanguinet, Fronsac, Illats (1681-1689). — Projets (s. d.) de statuts pour les confréries des Agonisants, de la Sainte-Famille de Jésus-Christ, de Saint-Eutrope et de la Charité. — (N 3.)

G. 672. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier.

1624-1685. — INDULGENCES ET RELIQUES. — 1. Ordonnances autorisant la publication de brefs d'indulgences accordées aux églises des Récollets, des Carmes et de la maison professe des Jésuites de Bordeaux (1635), de Créon (1647), des Augustins de Bordeaux (1654), de Saint-Martin de Cadourne (1655), de Marsas (1664), d'Avensan (1666), de Camblanes (1669), de Macau (1673), de Saint-André de Bordeaux (1675), de Barsac (1676), de Verdelais (1685). — Déclaration du curé de Sainte-Hélène au sujet des indulgences accordées à son église. — Traduction française d'un décret (s. d.) de la Congrégation des indulgences. — Extrait (s. d.) d'un bref de Benoît XIII expliquant un bref d'indulgences antérieur. — (Cf. G. 525). — 2. 1624. Procès-verbal de la consécration de l'église des Chartreux de Bordeaux et des reliques qu'elle possédait. — Permission aux confrères des SS. Crépin et Crépinien d'exposer les reliques qu'ils possédaient (1638). — Don de reliques fait par H. de Béthune aux Capucins de Bordeaux (1655). — Reliques appartenant à la confrérie Saint-Clair, de Créon (1658). — Exposition de reliques à Saint-André, dans la chapelle de N.-D, de la Nef (1662). — Vérification de reliques appartenant à la chapelle d'Arnaud de Pontac, premier président au Parlement (1666) et aux Augustins (1668). — Divers authentiques de reliques (1674). — Vérification de reliques données aux Carmélites de Bordeaux (1676), aux Minimes de Blaye et aux Carmes déchaussés de Bordeaux (1679). — (N 4.)

G. 673. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 253 pièces et 1 plan, papier.

1591-1788. — BANCS ET SEPULTURES. Titres; requêtes, enquêtes, contestations à ce sujet. [Pour cet article et les trois suivants, on a indiqué tous les noms des paroisses auxquelles se rapportent les documents, et les noms de famille principaux seulement]. — Abzac (chevalier de la Laurencie). — Ambarès. — Sainte-Eulalie-d'Ambarès. — Saint-André-de-Cubzac (requête des fabriqueurs demandant à l'archevêque de taxer ceux qui possèdent dans cette église des bancs sans titre; François de Lauvergnac; Michel de Paty de Laparcaut; Chaumet, conseiller du Roi et son avocat au bureau des finances et domaine de Bordeaux. — Anglade. — Arbis. — Arsac (Pierre Mitchel, négociant à Bordeaux). — Arligues(M. de Voisin, conseiller à la cour des Aides; Gabriel d'Albis de Gissac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France). — Le Barp (visite de l'église au sujet d'un banc placé devant le confessionnal, 1787). — Barsac (M. de Raimond, greffier de la cour des Aides; Antoine Dutemple, directeur de la monnaie de Bordeaux; Guillaume Roborel). — Baurech. (Arrêt du Parlement concernant le banc et les honneurs dus aux possesseurs de la maison noble de Castaing, 1591; M^e^ René de la Place, chanoine de Saintes). — Bayon. — Beautiran. — Bègles. — Béguey (Jean de Carie de Trajet; comte de Raymond de Sallegourde [plan annexé à sa requête]). — Biganos. — Biscarosse. — Blanquefort (Pierre Billatte, « citoyen et juge de la bourse »; Christophe Gernon, écuyer). — Bonnetan. — Bonzac (André de Richon). — Bordeaux, Saint-Michel (Pierre Dathia, magistrat-présidial en Guyenne). — Bouliac (Pierre de Kater, ancien jurat de Bordeaux). — Bourg (Georges de Bernardy, docteur en médecine). —Bruges. —Cabanac. — Cadaujac. — Caillau (M. de Villepreux, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps). — Cambes (M. de Mallet). — Camblanes (François de Mestivier).— Cameyrac (Laurent de Loyac, conseiller au Parlement). — Cantenac (Albert-Paul de Mons,

conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais; Marc Kirwan et Jean Collingwood, écuyers). — Capian (interdiction de tous les bancs de cette église, jusqu'à ce que leurs possesseurs aient justifié de leurs titres; enquête à ce sujet, 1643). — Capitourlan, annexe de Belvès. — Saint-Caprais, en Vitrezay. — Saint-Caprais-de-Haux. — Carignan (Étienne Albert, ancien lieutenant d'infanterie au bataillon de Libourne; François de Cursol). — Castelnau (Guillaume-Robert de Millet-Réjaumont, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de marine). — Castres (enquête des bancs existant dans cette église, 1629). — Cavignac. — Gazelle (Bacon de Cazelle, maire de Bourg). — Cénac. — Cenon. — Cézac. — Saint-Christoly-en-Blayais (Jean de Bavolier). — Saint-Ciers-de-Canesse (Jean de Tortaly, trésorier général des finances de Guyenne). — Civrac, en Bourgès (Pierre de Lamalétie, avocat général du domaine et finances de Guyenne). — Civrac, en Médoc. — Sainte-Colombe (Henri de Roboam, officier d'infanterie). — Coutras (Samson-Gabriel Bodin de Lïnières, ancien capitaine au régiment de Champagne; Jean de Limouzin, conseiller à la cour des Aides). — Créon. — Croignon. — Sainte-Croix-du-Mont (Jean-Paul Loret, conseiller et garde des sceaux près le Parlement). — Cursan. — Cussac. — (N 5.)

G. 674. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin; 201 pièces et 2 plans, papier.

1612-1788. — Bancs et sépultures: titres, requêtes, contestations. — Dardenac (Jeanne de La Chassaigne, veuve de Jean d'Aix, écuyer, seigneur des maisons nobles de Lamarvaille et de Grossombre; Marie-Barbe de Cazenove, dame de Lamarvaille et de Grossombre). — Saint-Denis de Climat. — Saint-Denis de Pille. — Donnezac (M. de Bavolier). — Donzac (Alphonse de Sage, avocat au Parlement). — Escoussans (Carpentey, ancien maire de Cadillac). — Espiet. — Saint-Estèphe. — Saint-Étienne de Lisse. — Ëysines (Jean Tourat, négociant aux Chartrons). — Faleyras (Pierre Brunet, ancien garde du corps). — Fargues-Saint-Hilaire (banc et litre aux armes de la maison de La Mothe). — Saint-Félix d'Aiguilhe. — Floirac. — Fronsac. — Frontignac, *aliàs* Saint-Paul en Born (Jean de l'Hospital, lieutenant royal, civil et criminel en la prévôté de Born). — Gabarnac. — Galgon. — Gauriac. — Saint-Genès. — Génissac (Alphonse de Jousseran, seigneur du lieu). — Saint-Germain du Puch (Fleury-Henry d'Hostein, magistral présidial en Guyenne). — Saint-Gervais. — Saint-Giron d'Ayguesvives (Gaston de Balodes). — Gradignan. — Graoux (état et procès-verbal des bancs de cette église). — Grésillac (Jean de Lafaurie, magistrat présidial en Guyenne). — Guillac. — Guîtres (Jean de Batalier, commissaire des guerres, ancien secrétaire d'ambassade). — Gujan. — Haux (procès-verbal des changements survenus aux bancs de cette église). — Illac. — Isle Saint-Georges. — Yvrac. — Izon. — Jau. — Saint-Julien en Born. — Saint-Julien en Médoc. — La Barde (Thomas Lynch, écuyer). — La Brède (Bertrand Roche, conseiller au Parlement). — La Canau. — Lafosse. — Lamarque. — Langoiran. — Lansac. — La Ruscade. — Saint-Laurent d'Arce. — Saint-Laurent en Médoc (Pierre-Mathieu de Fayet, conseiller au Parlement; Jacques Hugla, trésorier du roi en Guyenne). — Lège (« Information contre Jehan de la Saubade pour avoir obtenu tiltre de sépulture soubs faulses attestations. 1624»). — Léogeats (visite au sujet d'une contestation de bancs; plan sommaire). — Léognan (Chartreux de Bordeaux). — Saint-Léon, Entre-deux-Mers. — Lesparre (Jean-Baptiste Basterot, président à la cour des Aides). — Lestiac. — Libourne (enquête contre des particuliers qui avaient usurpé certaines sépultures, dans cette église). — Lignan. — Listrac. — Lormont. — Saint-Loubès (Jean-Joseph Guyonnet, conseiller honoraire au Parlement; Jean-Baptiste-Jérémie de Lacroix, capitaine de cavalerie; de Cajus, conseiller au Parlement). — Loupes. — Loupiac. — Loyrac. — Ludon. — Lugon. — (N 6.)

G. 675. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin.; 202 pièces et 1 plan, papier.

1550-1789. — Bancs et sépultures: titres, requêtes, contestations. — Macau (Jean O'Byrne, écuyer). — Madirac. — Saint-Magne, annexe d'Hosteins. — Maransin. — Margaux (Jean-Baptiste de Rauzan). — Saint-Mariens. Marsas. — Martillac. — Saint-Martin de Laye. — Saint-Martin du Bois (Thomas de Lagarde, lieutenant-colonel d'infanterie; Jacques de la Roche-Aymon, ancien officier de cavalerie). — Saint-Médard-en-Jalles. — Mérignac. — Meynac. — Mezos. — Saint-Michel la Rivière. — Mimizan. — Mios (Romain [Garnung de Voisin, monnoyeur pour le roi, à la Monnaie de Bordeaux). — Mombrier (François Chalan, sieur de Grouleau, gentilhomme de la chambre). — Montussan. — Saint-Morillon. — Mouillac. — Ordonnac. — Paillet. — Le Palais. — Saint-Palais. — Parentis. — Parsac. — Pauillac. — Saint-Paul en Blayais (plan). — Périssac. — Pessac. — Peujard (Antoine de Solminihac, écuyer, seigneur de Laborie, Latripaudiére, etc.) — Le Pian

près Saint-Macaire (François de Castillon de Mauvezin; Catherine de Joigny de Bellebrune, veuve de Bernard d'Aubry, premier président au bureau du domaine et finances de Guyenne). — Plassac. — Podensac (testament de 1550, annexé à une des requêtes et mentionnant divers legs faits à l'église). — Pompignac (Géraud de Baritault, lieutenant particulier au présidial de Guyenne). — Pontenx. — Portets (Charles de Mongauses Desmoulins conseiller en la grand'chambre du Parlement). — Preignac (François Dorlic, ancien conseiller en la Cour des finances de Guyenne; Biaise de Suduiraut, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes; Vincent de Guichaner, seigneur d'Armajan, de Tastes, etc.) — Pugnac. — (N 7.)

G. 676. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 177 pièces et 2 plans, papier.

1604-1788. — Bancs et sépultures: litres, requêtes, enquêtes, contestations. — Queyrac. — Quinsac. — Rions (droits de sépulture accordés par les Archevêques, comme seigneurs de certains fiefs, dans la juridiction de Rions). — Saint-Romain de Boursas. — Sadirac (Jean Carton, chevalier, président-trésorier de France de la généralité de Bordeaux). — Salignac (André de Paty). — Sallebœuf (Michel Laborde, lieutenant général de police de la prévôté royale d'Entre-deux-Mers; Antoine Dutemple, trésorier particulier de la monnaie de Bordeaux). — Les Salles. — Samonac. — Saucats. — Sauternes. (M. d'Arche, procureur général à la cour des Aides; Romain de Filhot, ancien conseiller au Parlement). — La Sauve. — Saint-Sauveur en Médoc (Aubin Roux, receveur et payeur des gages et appointements de la cour et chambre de l'Édit). — Saint-Savin. —Saint-Seurin, en Blayais. — Saint-Seurin de Cadourne. — Soulignac. — Soussans. — Saint-Sulpice de Bernac. — Targon. — Tauriac. — Tayac. — Sainte-Terre. — La Tesle. — Teuillac. — Tizac. — Le Tourne (Pierre Glandar, bourgeois et maître-joueur d'instruments de musique; 1 plan). — Tourtirac (Marc-Antoine Le Berthon, seigneur d'Aiguilhe, conseiller en la grand'-chambre du Parlement). — Toutigeac. — La Tresne. — Tresses (Jacques de Senailhac, conseiller à la cour des Aides). — Vayres (François de Thibault, conseiller au parlement). — Vérac (Jean-Brudieu de Pellet, conseiller à la cour des Aides; Jeanne de Caries, veuve de Louis-François de Fronsac).— Vignonnet. — Villegouge (Henri-Dumas de Laroque, conseiller au Parlement). —Villenave (Raymond Dalon). — Villeneuve. — Virelade. — Saint-Vivien en Blayais. — Saint-Vivien en Médoc. —(N 8.)

G. 677. (Recueil in-4°, couvert en parchemin.) — 38 pièces, papier.

1603-1612. — « Recueil des tiltres de sépultures, accordés à diuerses personnes, en certaines paroisses, par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Sourdis, archeuesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, depuis l'an 1603 jusqu'à 1612. » Noms principaux: «Jehan de la Taste, régent, demeurant en la paroisse de Cambes.. en considération de ce que il chante ordinairement en la dicte église à matines, à la grandmesse et vespres, sans qu'il en reçoipue aucun salaire ou récompense, et, oultre ce, enseigne les petitz enfans de ladicte paroisse, promettant de leur enseigner le cathéchisme » (1603). — Catherine d'Israël, à Guîtres. — Raymond Brane, garde pour le roi en la monnaie de Bordeaux, à Baurech. — Noble homme.. de Fortage, à Saint-Caprais de Haux. — Jean de la Bellue, gentilhomme de la chambre et gouverneur de Libourne, à Cézac (1607). — Jean Faussart, « citoyen de Bourdeaux », à Illats. — Maies, secrétaire du roi, en sa chancellerie de Bordeaux, au Pout. — Pierre Bagen, juge ordinaire de Cadillac, à Saint-André de Cubzac et à Virsac. — Guillaume de Gensac, notaire royal et procureur d'office de la juridiction de Landiras, à Landiras. — Jean de Cazamajour, « dict le capitaine Chantérac », à Preignac. — Pèlerins de Saint-Jacques à Guîtres..; etc. — (N 9.)

G. 678. (Liasse.) — 4 cahiers in-4º de 109 feuillets.

1681-1689. — Bancs, sépultures, CHAPELLES. — Noms principaux: Jean de Leydet, magistrat présidial en Guyenne, à Haux. — Samuel de Jougleins, seigneur de la Cave et de la Tour noble de Fargues, á Fargues-Saint-Hilaire. — Joseph l'Héritier, commis à la recette des consignations du Parlement, à Baron. — Christophe de Tuquoy, seigneur abbé de Pimbo, à Bommes. — Léon Nomlin, greffier du Parlement, à Floirac. — André de Paty, sieur de Morinat, à Salignac. — Guilhem Chaumet, conseiller référendaire en la chancellerie du Parlement, à Civrac. — Jeanne Fortin de la Hoguette, à Baron. — Bernard de Portepain de la Salle du Cyron, conseiller au Parlement, à Pujols (mentionné dans l'ordonnance: Jean de Portepain de la Salle du Cyron, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de Henri III, capitaine de cent chevau-légers, assassiné et tué, en 1578, par ceux de la R. P. R.). — Arnaud Crozilhac, bourgeois et monnoyeur pour le roi à Bordeaux, à Saint-Morillon. —, Chapelle des administra-

teurs et directeurs de l'hôpital de la Manufacture de Bordeaux, à Léognan. — Banc du syndic des pauvres et des administrateurs de l'hôpital Saint-André, à Saint-Médard d'Eyrans. — Raymond Minvielle, jurat. de Bordeaux, à Tabanac. — Jean Brignon, secrétaire de la chambre du Roi, à Génissac. — Jean Damanieu, seigneur de Ruat, baron d'Audenge, conseiller au Parlement, à Caillau. — M. de Gombaud, doyen de la cour des Aides, à la Grave d'Ambarès. — Raymond de Paty, conseiller au Parlement, à Villegouge. — Transaction au sujet du passage d'un convoi funèbre, conduit par M. M^e^ Joseph de Fonteneil, écuyer, chanoine de Saint-Seurin, archiprêtre de Cernès et curé de Gradignan, dans une allée dépendant de la maison noble de Gradignan, appartenant à Anne Lafon, veuve de Jean Duverger, sieur de Beaullos (1685); homologation de cette transaction par Louis d'Anglure de Bourlemont. — Jean Dubourdieu, huissier en la cour et chambre des requêtes du Parlement (chapelle à Villenave). — Même concession au «sieur Massin, à présent jurat de Bourdeaux » (1687). — Le Blanc de Mauvezin, jurat de Bordeaux (banc à Moulis. 1687). — André de Bontemps, lieutenant-colonel au régiment de Périgord (chapelle à Saint-Loubès. 1688). — Étienne de Guérin, doyen des conseillers de la cour des Aides (banc à Carignan). — Nicolas Cormane, commissaire pour la discipline des troupes et capitaine de dragons, à Podensac. — Jouré de Vincens, vicomte de Cézac, conseiller au Parlement (chapelle à Cézac). — Pierre de Cazaux, conseiller au Parlement et président aux requêtes du Palais (banc à Macau). — Gabriel de Bourran (chapelle à Mérignac). — Jacques Geoffret, trésorier de l'hôtel de ville de Bordeaux (banc à -Saint-Estèphe); etc. — (N 10.)

G. 679. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 150 pages et 5 feuillets de table, papier.

1699-1720. — Chapelles, bancs et sépultures. — Chapelle du Fort-Médoc. — Président Dabadie (Chapelle au château de Gallan). — Nicolas Marchetteau, maître écrivain juré de Bordeaux (lettres de maître d'école pour Castillon. 1699). — Anne Monnerie et Marie N.. (lettres de maîtresses d'école pour Castillon. 1699.) — Agrandissement de la chapelle Saint-Roch, à Sainte-Croix-du-Mont. — Chapelle du fort « qui est dans l'isle devant Blaye ». — M^e^ André Maigne, curé de Saint-Maur de Saintes, et M^e^ Foc, l'un des curés de Saint-Palais, près Saintes, nommés officiai et promoteur pour une affaire déterminée, dans le diocèse de Saintes. — Chapelles: M. Vincent, conseiller au Parlement de Bordeaux, à Cézac; président de Lalanne, à Sadirac; M. d'Aulède, à Margaux; M. de Brassier, trésorier de France, au Tourne; M. de Montaigne, conseiller au Parlement, à Saint-Romain de Boursas; Alphonse de Léger, abbé de Caignote, au diocèse de Dax (chapelle à Lormont, banc à Pessac); — Bancs et sépultures: Étienne Tanesse, professeur royal en l'Université, à Bayon (1702); Jean de Paty, à Galgon; président de Lavie, à Pessac; François de Pichon, «citoyen », à Saint-Martin-de-Cadourne; Guillaume Roborel, procureur du roi en la prévôté royale de Barsac, à Barsac; de Lande Voranger, capitaine de vaisseau des fermes du roi, à Fours; François Eyquard, ancien référendaire de la chancellerie, à Saint-Vivien, en Médoc; François de Cazes, conseiller au présidial de Libourne, à Saint-Ciers-de-Canesse; Jean Bretonneau, capitaine au régiment de Sourches, à Castelnau; Jean Aquart, ancien juge de la Bourse de Bordeaux, à Blanquefort; Jean Basterot, conseiller et secrétaire du roi, à Saint-Estèphe; André Dufour, ancien lieutenant de maire de Saint-Macaire, au Pian; François Fouques, ancien consul de la Bourse de Bordeaux, à Escoussans; Louis-Guillaume de Massip, à Saint-Sulpice-de-Bernac; etc. — (N 11.)

G. 680. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 200 pages; 2 pages de table et 4 pièces annexées, papier; reliure en mauvais état et mouillures emportant une partie du texte des 130 premières pages.

1720-1747. — Bancs et sépultures, - Noms principaux: François de Cursol, à Carignan. — François-Martin de La Colonie, maréchal des camps et armées, à Margaux. — Henri-Ignace de Boucaud, capitaine de cavalerie au régiment de Berry, à Bourg. — Pierre Drouillard, trésorier de France et «citoyen» de Bordeaux, à la Barde. — Antoine Dupin, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, en la chancellerie près le Parlement de Guyenne, à Haux. — Pierre Dudon, premier avocat général au Parlement, grand syndic de la paroisse de Baurech, même paroisse. — François de Marbotin, conseiller au Parlement, à Mérignac. — Chartreux de Bordeaux, comme possesseurs de la maison noble de Laloubière, à Léognan. — Jean-Augustin de Lamontaigne, à Saint-Maurillon». — Samson-Gabriel Bonnin de Linières, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Champagne, à Coutras. — Raymond de Lalande, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Beautiran. — Jacques de Senailhac, conseiller à la cour des Aides, à Tresses. — Raymond Dalon, à Villenave. — Thomas Clock, bourgeois et banquier de Bordeaux, à Pessac. — Charles de Tarneau

de Gourillaud, lieutenant-général, gouverneur de Béthune, à Tabanac. — Joseph Pedesclaux, ancien mousquetaire du roi, à Castres. — Pierre d'Abadie, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Rions. — Joseph Duval, conseiller au Parlement, à Preignac; etc. — (N 12.)

G. 681. (Registre in-fº, relié en vélin.). — 180 pages, papier.

1748-1775. — Bancs et sépultures. — Noms principaux: Bertrand-d'Aulède, à Lugon. — Antoine Demoulin, conseiller au Parlement, à Portets. — Le président Ségur, à Pauillac. — Joseph Duroy, premier président honoraire de la cour des Aides, à Preignac. — Jean-Baptiste Basterot, président à la cour des Aides, à Lesparre. — Guillaume Lhoste, bourgeois de Bordeaux, à Cénac. — François de Castillon de Mauvezin, chevalier de Saint-Louis, au Pian. — Ignace Noailles, procureur du Roi en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Bordeaux, à Artigues. — Anne Subercase, veuve de Fort Dorlie, « vivant, conseiller vétéran en la cour des Aides et finances de Guienne», à Cadaujac. — Louis de Laborde, conseiller à la cour des Aides, à Saint-Laurent d'Arce. — Louis de Chevreuil de Carmone, «garde du Roi», à Tauriac. — Jean Collingwood, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi en la chancellerie près la cour des Aides, à Cantenac. — Michel Decamps, jurat de Bordeaux, à Sainte-Eulalie d'Ambarès. — Gérard Vital Pelissié de Labarre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi, infanterie, à Saint-Martin de la Caussade. — André Mollié, architecte à Barsac. — François Pouget, écuyer, garde de la porte du Roi, son conseiller, receveur et contrôleur des consignations de la cour des Aides de Guyenne, à Cantenac. — Georges Tapol, écuyer, secrétaire du Roi, vétéran, en la chancellerie, au Tourne. — André Durand, seigneur de Naujac, conseiller au Parlement, à Saint-Germain du Puch. — Raymond La Fourcade, chirurgien-major du Château-Trompette et autres forts de Bordeaux, inspecteur de l'hôpital Saint-André, à Mérignac. — Joseph de Bacalan, conseiller au Parlement, à Ludon. — Simon Jude Desmirail, lieutenant de la connétablie, à Coutras. — Président de Gasq, à Portets. — Guillaume Laîné, conseiller du Roi, substitut de son procureur en la monnaie de Bordeaux, à Saucats. — Georges de Vendières, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Soissonnais, à Preignac. — Jean-François de Rolland, conseiller au Parlement, à La Roque. — Julien-Gabriel de Flavigny, à Blanquefort. — Guillaume Basterot de la Barrière, capitaine de vaisseau, à Saint-Trélody. — Jean Brudieu de Pelet, conseiller à la cour des Aides, à Vérac. — Jean Carton, président trésorier de France de la généralité de Bordeaux, à Sadirac. — Gabriel-Barthélemy de Filhot, ancien conseiller au Parlement, à Sauternes; etc. — (N 13.)

G. 682. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 105 feuillets, papier.

1720-1764. — CHAPELLES DOMESTIQUES. — Noms principaux: Claude-Françoise de Saint-Martial, épouse de Claude-Honoré de Lur de Saluces, seigneur-comte d'Uza, Fargues et autres places, à Preignac. — Jean Demons, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Baurech. — Étienne-François de Brossier, conseiller au Parlement, à Saint-Julien. — Pierre de Cazaux, président au Parlement, à Mérignac. — Alphonse de Gombault, lieutenant des maréchaux de France, ancien jurat de Bordeaux, à Bassens, — M. de la Jonchère, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, à l'île de Cazaux. — Jean-Joseph de Guyonnet, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Cenon. — Marie Donissan de Citran, à Ambarès. — Henri d'Arrérac d'Alesme, à Arsac. — Louis de Gombaut, président à la cour des Aides, à Talence. — Jean Minvielle, conseiller en la même cour, à Sainte-Croix-du-Mont. — Léon Lancelot de Lalanne, second président au Parlement, à Saint-Laurent, en Médoc. — Président d'Augeard, à Civrac, en Médoc. — Joseph-François-Ignace de Labat de Savignac, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Cenon. — Louis-Guillaume de Jehan, ancien procureur-syndic de la Ville, à Floirac. — Pierre de Verthamon, à Tabanac. — La présidente Fossier, à Talence. — J.-B. Michel Pineau-Saint-Denis, conseiller à la cour des Aides, à Ambarès. — La présidente de Lassalle, même paroisse. — Jacques-Joseph-Augustin de Closanges, procureur général en la Table de Marbre de Bordeaux. — François Laborde-Delbos, trésorier de France, à Blanquefort. — J.-B. Maignol, citoyen et procureur-syndic de la Ville, même paroisse. — Jean-Joseph Dalon, chanoine de Saint-André « et l'ancien des sieurs chanoines », à Moulix. — Claude-Ange Marraquier, conseiller à la cour des Aides, à Blanquefort. — Jacques Féger, négociant et bourgeois de Bordeaux, à Camblanes. — Jean de Verthamon, conseiller en la grand'chambre du Parlement, à Langoiran. — M. de Grissac, aussi conseiller en la grand'chambre, à Saint-Laurent. — Godefroy Leydet, conseiller au Parlement, commissaire aux requêtes du Palais; à Arveyres. — M. de

Châtillon, brigadier des armées du Roi, à Pompignac. — Angélique-Thérèse le Berthon de Pontac, à Cantenac. — Jean Delezé, premier avocat général à la cour des Aides, à Cenon. — Henri de Grailly, à Belvès. — Marianne de Verthamon, veuve de Jean de Constantin, conseiller au Parlement, à Saint-Germain-d'Esteuil. — Antoine de Chantegrit, président trésorier de France, à Yvrac. — Jean Desèze, avocat à la cour, à Mazerat. — André Durand de Naujac, conseiller au Parlement, à Saint-Germain du Puch. — Guillaume de la Chassaigne, à Saint-Laurent d'Arce. — Joseph Lombard, conseiller honoraire au Parlement, à Ambarès; etc. — (N 14.)

G. 683. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1625-1783. — Chapelles domestiques. « Lettres concernant les oratoires du diocèse. » 1625 (21 pièces; lettres et états). — 1633. Visite des chapelles des détroits de Moulon et Cérons. — Notes (s. d., XVII[e] siècle) sur les chapelles des divers archiprêtrés du diocèse. — 1702. Pièces relatives à la chapelle du château de Citran. — 1771. Ordonnance imprimée de F. de Rohan prescrivant aux curés de visiter toutes les chapelles -domestiques de leurs paroisses et d'en dresser état, et aux propriétaires de ces chapelles de déposer leurs titres à l'archevêché. — 1783. Visite, par J. -M. Champion de Cicé, de la chapelle du château de Bénauge. — État (s. d. XVIII[e] siècle) des chapelles domestiques du diocèse; etc. — (N 15.)

G. 684. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1657-1790. — Chapelles domestiques. Requêtes, titres, procés-verbaux de visite. [Pour cet article et le suivant, on a indiqué les noms de toutes les paroisses où étaient situées les chapelles auxquelles se réfèrent les documents, et seulement les noms de famille principaux.] — Abzac. — Ambarès(M. de Pichon, sieur de Muscadet, conseiller au Parlement; Philibert d'Alesme, ancien premier jurat de Bordeaux; Jacques-Joseph-Augustin de Closanges, procureur général en la Table -de Marbre du Palais; Jacquette de Paty, veuve de Nicolas Duhamel, lieutenant-criminel en Guyenne). — Sainte-Eulalie d'Ambarès. — Ambès (Jacques de Prugne, trésorier général de France en Guyenne). — Artigues (le président Maniban, de la cour des Aides). — Baron (François de Cursol, conseiller en la grand'chambre du Parlement). — Barsac (Auguste Journu, seigneur de Saint-Magne). — Bassens (François de Faugeras, conseiller au Parlement; Denys de Mac-Carthy; J.-B. Van de Brandes). — Bègles(M. Demons, conseiller au Parlement; Jacques de Martiny, receveur et payeur des gages de MM. du Parlement; M. du Myrat, conseiller au Parlement). — Bèguey. — Berson (Joseph Dudon, conseiller à la cour des Aides.) — Blanquefort (M. de Flavigny; au dos de ce titre est imprimée l'ordonnance de F. de Rohan, du 3 juin 1772, portant règlement pour les chapelles domestiques du diocèse). — Bommes (Jean de Castelnau, conseiller au Parlement). — Bordeaux: Sainte-Croix; Saint-Éloi (Le Comte, captai de La Tresne et grand président en la cour de Parlement); Sainte-Eulalie (M. de Montsec, curé), Saint-Seurin. — Bouliac. — Bruges (Joseph Disnematin-Dorat, citoyen de Bordeaux). — Camblanes (Jacques Féger, bourgeois et négociant de Bordeaux). — Carignan (Jean-Gaston de Secondat, seigneur de Montesquieu, président à mortier. 1658). — Cazelle (Pierre Montalier, seigneur de Grissac, conseiller en la grand'chambre du Parlement). — Cenon. — Cestas (Godin, chanoine de Saint-Seurin). — Civrac (Henry Daugeard, président à mortier). — Sainte-Croix du Mont (Boyer-Fonfrède. 1761; Louis Ferbos, curé de Sainte-Colombe, à Bordeaux); etc. — (N 16.)

G. 685. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 182 pièces, papier.

1393-1786. — Chapelles domestiques. —Escoussans. — Eysines. — Fargues-Saint-Hilaire. — Floirac (Léonard de Jehan, procureur-syndic de la Ville). — Frontignac. — Gauriac. — Saint-Genès en Blayais. — Saint-Georges en Puynormand (Guillaume-Ignace Bouchereau de Saint-George, président-trésorier de France). — Saint-Germain d'Esteuil (Marc-Antoine du Périer de Larsan, grand-sénéchal de Guyenne). — Guîtres (Théophile de Lauvergnac, curé de Saint-André de Cubzac). — Yvrac (Jean-Baptiste Boisson, sous-chantre de l'église de Bordeaux). — Labarde (Jean-Baptiste Lynch, président à la seconde chambre des enquêtes). — La Brède (traduction d'une bulle de Boniface IX, accordant le droit d'avoir une chapelle domestique à Jean de Lalanda, chevalier, seigneur de Landa et de La Brède. 1393); Landiras (le marquis de Montferrand, seigneur de Landiras, premier baron de Guyenne). — Langoiran (Jean de Verthamon, conseiller en la grand'chambre du Parlement). — La Roque. — Saint-Laurent d'Arce. — Saint-Laurent en Médoc (le président de Loret.) — Libourne (château de Salles). — Lignan (Marc-Antoine de Fautoux, receveur de la comptablie de Bordeaux et domaine de Bazadois). —Listrac. — Lormont. — Saint-

Loubès (Jean-André de Meslon, conseiller au Parlement). — Macau. — Martillac. — Saint-Maurillon. — Saint-Médard-en-Jalles. — Mérignac (Jean Lafourcade, lieutenant particulier au siège des eaux et forêts de Guyenne). — Monbadon. — Montferrand (Marie Journu, veuve de M. Boyer-Fonfrède, secrétaire du roi; François-Armand Saige, avocat général honoraire du Parlement. — Montussan. — Moulis (Jean-Antoine le Blanc de Mauvezin, conseiller en la grand'chambre du Parlement). — Moulon. — Nérigean. — Pessac (Guillaume Coppinger, négociant à Bordeaux). — Le Pian. — Pompignac (M. de Châtillon, brigadier des armées du Roi). — Prignac. — Puisseguin. — Pujols. — Quinsac (Joseph de Montaigne). — Saint-Romain de Boursas. — Sadirac. — Salignac. — Sallebœuf. — Sauternes (Flory de Campet de Saugon, abbé de Fontguilhem; comte de Lur-Saluces, époux de M^lle^ d'Yquem). — Tabanac (Antoine de Verthamon-Saint-Fort, capitaine de dragons. — La Teste. — La Tresne. — Tresses. — Villenave (l'abbé de Barbeguière). — Villeneuve. — (N 17.)

G. 686. (Liasse.) - 138 pièces, papier.

1753-1789.— AUTORISATIONS DE QUETER, accordées à divers particuliers, à la suite d'accidents, vols, incendies, etc. — (N 18.)

G. 687. (Portefeuille.)— 5 pièces, parchemin; 4 cahiers de 98 feuillets et 204 pièces, papier.

1606-1689. — OFFICIALITE. — 1606. Excommunication «d'ung nommé le cappitaine Branne qui a presté tel consentement au maling esprit que d'outrager, frapper et violenter un prebstre, son pasteur». — 1617. Défense au sieur Gaxier, prêtre, « de s'ingérer en aucune façon à faire le choriste, en l'église Saint-Sauueur de Saint-Macaire, à cause de son incapacité ». — « Procédure contre deux concubinaires [de Salaunes] qui feurent dénoncez, excommuniez et en fin obéirent et feurent absoulz. 1621, 1622. 1623. » — « Procès-verbal de la procédure faicte contre le sieur de Saugean [concubinaire]. 1622, 1623, 1626». (Ordonnance, enquête, évocation de la cause au Parlement de Toulouse par le cardinal de Sourdis, lettres de celui-ci aux magistrats de cette cour et aux gens du Roi, etc. 50 feuillets in-4°.) — 1624. Concubinaires à Sainte-Hélène de la Lande. — Décret du cardinal se réservant la connaissance des appels interjetés des ordonnances des évêques comprovinciaux, lesquels ressortiront à sa personne et non à ses auditeurs généraux. — 1626, 1627. Concubinaires à Macau et à Ludon. — 1631. Plaintes portées par les maire et jurats de Libourne contre M^e^ Jean de Gaufreteau, leur curé, acte de jurade; requêtes des magistrats; intendit du promoteur; enquête dirigée par M. Caron, vicaire général. — 1634. Citation de M^e^ François du Noyer qui s'ingérait, sans approbation, en la charge de vicaire de Saucats. — 1635, 1637. Concubinaires. — 1638. Excommunication de trois habitants de Cazaux qui avaient a porté leurs mains violentes » sur leur curé. — 1639. Enquête sur certains maléfices dont se plaignaient quelques habitants de Sainte-Hélène de la Lande. — 1642. Citation de F. Dubois, prieur de Verteuil qui « s'estoit ingéré de faire le seruice » à Bégadan. — Excommunication d'un paroissien de Cabanac qui avait battu son curé. — Interrogatoire d'un prêtre ignorant et son renvoi devant l'official, pour s'être présenté au synode « auecq habit indécent, ayant de longs cheueux, un grand rabat auecq des glans et sans tonsure ». — 1643. Ordonnance prescrivant de procéder contre un bigame de Bellebat. — Dossier de 37 pièces concernant les violences auxquelles s'était porté le baron d'Arsac contre le curé de sa paroisse (plaintes, enquêtes, monitoire, lettre curieuse d'H. de Sourdis concernant cette affaire et ses différends avec le chapitre de Saint-André et les Dominicains de Bordeaux, etc.). — Défaut donné par l'official contre les vicaires généraux qui n'avaient comparu dans une instance introduite contre eux par Lancelot de Mullet, conseiller d'État et abbé de Verteuil. — 1644. Enquêtes sur certaines erreurs doctrinales relevées dans les sermons prêchés à Bourg, par M^e^ Jean de Labadie. — Information des violences du sacristain de Saint-Aignan contre son curé, M^e^ Jean de Lafargue. — 1651. Procès contre un habitant d'Aubie qui avait frappé de quatre coups de poignard M^e^ Daniel Morphaeus, curé de cette paroisse. — 1654. Citation aux fins d'excommunication des assassins de M^e^ Jean Coret, curé de La Tresne. — 1658. Citation d'un habitant de Mimizan, pour violences contre son curé. — 1662-1664. 53 pièces d'un procès civil, auquel était intervenu M^e^ Michel Cazejus, curé de Saint-Germain du Puch. — 1663. 15 pièces d'un procès entre Marguerite de Pichon, veuve de Guillaume de Cursol, conseiller au Parlement, et Jean Barbot, avocat en la cour, auquel était impliqué M. Blineau, curé de Saint-Maixant de Bordeaux. — 1667. 20 pièces d'un procès en annulation de mariage. — 1674. Enquête sur une rixe sanglante dans le cimetière de Sainte-Hélène de l'Estang (Hourtins). — 1675. Citation du curé de Donzac qui demeurait à Cadillac et n'allait

dans sa paroisse que le dimanche, et du vicaire de Saint-Martin de Laye qui demeurait à Guîtres. — 1678. Concubinaires à Lormont. — 1684. «Règlement pour les droits de Messieurs les officiai, auditeur général et particulier, juges de primace, et de M. le Promoteur», etc. — (0 1.)

G. 688. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 533 pièces, papier.

1699-1702». — Officialité. — 1699-1702. Notes préparatoires des audiences de l'officialilé et du tribunal de primace, indiquant les causes à juger et les incidents de procédure à vider. — Noms principaux: Charles Bernada, doyen de Saint-Émilion; — François de Mingelousaux, curé de Haux; — Biaise de Mingelousaux, prévôt de la grande prévôté d'Entre-deux-Mers; — François de Blouin, abbé de Saint-Vincent de Bourg; — Joseph Descairac, curé de Saint-Jean de Libourne; — Étienne Dufourq, chanoine d'Uzeste;— Jean-Baptiste de Gourdon de Vaillac, abbé de Saint-Romain de Blaye; — Philippe Dreux, chanoine, sacriste et curé de Saint-Émilion;— Alexandre Lhoumeau, prêtre et procureur de l'officialité de Saintes; — Vital Maydieu, chanoine d'Agen; — Burchard Manadé, chanoine de Saint-Émilion; Arnaud Dalby, ancien chanoine de Périgueux; — Fr. Guillaume de Paty, 0. S. B., prieur de Chamadelle; — Louis Chicou, chanoine et syndic du chapitre de Génissac; —Jacques de Lamontaigne et N. de Boucaud, chanoines réguliers de Saint-Romain de Blaye; — Jean Perret, procureur de roi à la Table de Marbre; —Joseph Geneton, prévôt de la Sauvetat Saint-André de Bordeaux, etc. — 1699-1701. 76 pièces d'un procès entre Guillaume Laborde, clerc, prébendier de Saint-Émilion, et Jean de Sèze, prêtre, aussi prébendier, au nom et comme syndic de sa compagnie. — 1701-1702. 43 pièces d'un procès entre M^{e} Jean Léger, curé de Lignan, et François Martial Lebrun, employé dans le domaine du Roi. — (0 2.)

G. 689. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 283 pièces, papier.

1703-1730. — Officialité. — Notes d'audience et pièces de procès civils et criminels jugés en l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, enquêtes, sentences, taxes de dépens, etc.). — Noms principaux: Thomas d'Alesme, écuyer; — Paul Berthomieu, chanoine de Saint-Émilion; — M^{e} Conèle, prêtre, régent au collège de Guyenne; — M^{e} Mesnager, curé de Preignac, interdit et condamné à demeurer dans la communauté de Montuzet; — Antoine de Chambert, prêtre, licencié en théologie, chevalier, président-trésorier de France en Guyenne, conseiller en la souveraine chambre du clergé, officiai et auditeur général de l'archevêché; — Jean-Paul Basterot, prieur des Feuillans de Bordeaux, et, en cette qualité, curé primitif du Barp (procès avec le curé qui lui déniait le droit de faire les fonctions curiales dans son église, le jour de Saint-Jacques); — Maurice Giniès, chanoine et chantre de Saint-Émilion; — Jacques Graves, chanoine-chambrier de Saint-Vincent-de-Bourg; — Guillaume Peychaud, notaire royal, jurat de Bourg, et, en cette qualité, juge criminel de police de cette ville; etc. — (0 3.)

G. 690. (Liasse.) — Cahier in-4° de 174 feuillets, papier.

1728-1734. — Officialité. Registre des sentences rendues par ce tribunal. — Officiers de l'officialité: Antoine de Chambert, officiai et auditeur général (1728-1730); Pierre Ferbos, sous-promoteur, nommé par le chapitre, *sede vacante* (1729); Jean Blancofort, licencié *in utroque jure,* chanoine et sous-doyen de Saint-André, officiai et auditeur général; Pierre Ferbos, docteur en théologie, promoteur; Jérémie Duperrieu, greffier, continué provisoirement dans ses fonctions (1730); Joseph Raymond, docteur en théologie, vicegérant en l'officialité et auditoriat général; Matthieu-Pierre Poncet, docteur en théologie, sous-promoteur (1731); Michel Baujean, docteur en théologie, vicegérant (1733). - «Mandement de M^{gr} l'archevêque de Bordeaux, concernant les festes de son diocèse », du 9 décembre 1732; lettres patentes du 22 décembre, homologuant le dit mandement; enregistrement au Parlement du 9 janvier 1733 (transcription de ces trois pièces au registre de l'officialité, sous la date du 23 décembre 1733). — Noms principaux: Antoine Richefort, maçon et architecte de Bordeaux; Henri Regnaud, ancien garde du roi; Duplan, jésuite, syndic du séminaire de La Rochelle; Léon de Breshous, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie de France; Jean de Ferchaud, chanoine de Périgueux; Michel Darruch et Jean Bruger, recteur et syndic des jésuites de Saintes; Nicolas Manadé, doyen du chapitre de Dax; Gabriel de Lalande, chirurgien-major de la citadelle de Blaye; Nicolas Lugeol, chanoine-chambrier du chapitre Saint-Romain de la même ville; Pierre Larronde, monnayeur pour le Roi, en la Monnaie de Bordeaux; J. -B. de Caupos, vicomte de Biscarosse et de Castillon, baron de Lacanau, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Bordeaux; Jean-Jacques Daux, « l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du Roi»;

René Beau, bourgeois et maître sculpteur de Bordeaux; etc. (0 4.)

G. 691. (Liasse.) — Cahier in-4° de 58 feuillets, papier.

1737-1741. — Officialité. Registre des sentences. — Noms principaux: François-de-Paule Baulos et Jean Rulleau, anciens consuls de la Bourse de Bordeaux; Daniel-Denis de Saint-Savin, conseiller en la grand'chambre du Parlement; M. de Robiac, major de la citadelle de Blaye; Arnaud Despaignet, Henri Labadie, anciens maires de Bourg; Pierre de Gillède, prieur du chapitre Saint-Vincent de la même ville; Jean Boy, ancien jurat de Cadillac; Antoine Gaston, ancien jurat de Bourg; Jean Laix et Joseph Prévost, maîtres menuisiers et sculpteurs, de Bordeaux; Jean Artaud, maire de Bourg; etc. — (0 5.)

G. 692. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 169 pièces, papier.

1731-1741. — Officialité. Pièces de procès civils et criminels jugés en l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, enquêtes, citations de témoins, sentences, taxes de dépens, etc.). — Noms principaux: Dupérier de Larsan, curé de Saint-Projet, *à* Bordeaux; François Dugros, grand-archidiacre de l'Église de Bordeaux, conseiller en la grand'chambre du Parlement, auditeur particulier du diocèse; Thomas de Bourran, chevalier, ancien premier jurat de Bordeaux; maître Lapalme, architecte, au faubourg Saint-Seurin; Jean de Ségur, écuyer, sieur de Landes; François Deméon, clerc tonsuré, régent latin, et Pierre Labourdette, régent français, de Bourg (1738); Loyr, maître d'école, rue Poudiot, paroisse Saint-Éloi, à Bordeaux (1740); Nicolas Ribou, fils de Pierre Ribou, libraire, à Paris. — Rixe dans la classe de philosophie du collège de Guyenne, entre Charles Raoul, écuyer, et un de ses camarades, clerc tonsuré comme lui. — Plainte de Jean Artaud, maire; Jean Aymard, Nicolas Dupuy, Arnaud Lafargue, Michel Moran et François Malard, jurats de Bourg, contre le sieur Sauvenelle, curé de cette ville, qui les avait traités au prône de « lasches et indignes » pour avoir autorisé une foire un jour de fête (1738). — (0 6.)

G. 693. (Liasse.) — 6 cahiers in-4^{0} de 91 feuillets in-4°, papier.

1739-1751. — Officialité. Fragments des registres de l'officialité et du tribunal de primace. — 1, 2. « Registres des présentations» (1739-1743). — 3. « Registre des affirmations (1743-1751). » — 4. Sentences (1742-1746). Officiers nommés en 1743 par le chapitre, *sede vacante:* Jean Blancofort, official; Jean Tournayre, curé de Saint-Éloi, promoteur; Jean-Baptiste Boisson, chanoine de Saint-André, vice-gérant; Jérémie Duperrieu, greffier. — 1745. Michel Baujean, docteur en théologie, nommé vice-gérant par L. -J. d'Audibert de Lussan; M^{e} Lassalle, bourgeois de Bordeaux, greffier. — 5. « Plumitif de l'audiance de monsieur l'auditeur particulier, qui a commancé le 4^{e} may 1745. Monsieur Dugros, auditeur particulier. » Mentionnés: Pierre Tranchère, avocat en la cour, juge de la ville et juridiction de Guîtres; les recteur et syndic du noviciat des Jésuites de Bordeaux, plaidant contre M^{e} Louis Mazens, curé d'Aubie. — 6. « Audiances tenues par l'official du chapitre de Saint-André. 1748. » Mentionnés: Pierre Pacareau et d'Arche, chanoines de Saint-André; etc. — (0 7.)

G. 694. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

1742-1749. — Officialité. Pièces de procès civils et criminels jugés en l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, citations de témoins, enquêtes, réquisitions du promoteur, sentences, taxes de dépens, etc.). — Noms principaux: M^{e} Pierre Ferbos, promoteur diocésain, métropolitain et primatial (1744); — Mathieu Dupuch, inspecteur des domaines du Roi dans la généralité de Guyenne; — Taulasson, chanoine de Saint-Romain-de-Blaye, etc. — Procès contre le curé de Paillet, au sujet de la distribution des secours attribués aux pauvres, instiguant Léon de La Marthonie, seigneur de Gaignon et de Roussillon. — Procès entre M^{e} Thadée Lafore, curé de Rions, et M^{e} Guy Briol, juge de la ville et juridiction (contestation sur une question de préséance pour la distribution des cendres). Parmi les témoins, M^{e} Antoine Delerm, notaire royal, lieutenant de juge de la baronnie de Capian, premier jurat de Rions, et Jean Faurès, bourgeois et jurat; etc. — (0 8.)

G. 695. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 165 pièces, papier.

1750-1756. — Officialité. Pièces de procès civils et criminels jugés à l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, citations de témoins, enquêtes, réquisitions du promoteur, sentences, taxes de dépens, etc.). — Noms principaux: M^{e} Saint-Martin, promoteur; Pierre Ferbos, vice-gérant de l'officialité (1752); Ignace Boudin, chanoine de Saint-Seurin, vice-

gérant (1753); Jean Dupuy, maître d'école à Vérac (1750); M. de Bailly, prêtre de la Mission, supérieur du séminaire des ordinands de Bordeaux (1754); Emmanuel de Pénicaud, conseiller du Roi, lieutenant criminel au siège de Guyenne; etc. — Procès entre les Jésuites du noviciat de Bordeaux et Jean Dupuch, syndic du chapitre Saint-Sauveur de Blaye, relativement à l'union du prieuré d'Espessas au dit noviciat (1750). — Procès en diffamation contre le sieur Sollivan, prêtre irlandais, à l'instigation de Patrice-Auguste-Timoléon Kirwan, baron de Clommachew, seigneur de Cregg et autres places (1752), etc. — (0 9.)

G. 696. (Liasse.) — Cahier in-4° de 100 feuillets, papier.

1755-1764. — Officialité. Registre des sentences. — Noms principaux: François Lagardère, chanoine et sacriste de Saint-Seurin, promoteur (1759); Ignace Boudin, officiai et auditeur général (1759); Jean-Joseph Montmirel, bénéficier de Saint-Michel, vice-promoteur (1760); François-René-Joseph-Pierre du Mirat, chancelier de l'Université, chanoine et archidiacre en l'église Saint-André, vice-gérant (1761). — Jean Gaston, chanoine-sacriste du chapitre Saint-Vincent de Bourg; Joseph Bezian, chanoine de Condom; Jean de Castillon, prévôt et chanoine de la même église; J. -B. d'Auriol, chanoine de Saint-Biaise de Cadillac; Sandré, docteur en théologie, curé de Notre-Dame-de-Puy-Paulin, à Bordeaux; Roussel, chanoine de Saint-Émilion; Jean-Jacques Dusault, abbé de Terrasson, vicaire général de l'évêque de Sarlat, doyen de Saint-Émilion; Nicolas Brou de la Chaise, chanoine régulier 0. S. A., syndic de l'abbaye de Verteuil; Charles Cajus, conseiller du Roi, magistrat présidial; etc. — (0 10.)

G. 697. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 169 pièces, papier.

1757-1775. — Officialité. Pièces de procès civils et criminels jugés à l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, citations de témoins, enquêtes, réquisitions du promoteur, sentences, taxes de dépens, etc.). — Assesseurs de l'official (1761): Crépelle, chanoine de Saint-Émilion, et Hubert de Saint-Just de Lordapt, curé de la Majestat Saint-André. — Procès contre le sieur d'Auriol, chanoine de Cadillac, à l'instigation de Joseph Allard, bourgeois, fils de M^{e} Élies, notaire royal et procureur du Roi audit lieu. — Procès contre Bonaventure Lafargue et Marc-Antoine de Lauvergnac, écuyer, bénéficiers de Saint-Michel, accusés d'avoir violemment empêché Antoine Déjean, clerc tonsuré, d'obéir aux ordres du sieur Montmirel, curé, relativement à la décoration d'un reposoir pour la procession de la Fête-Dieu; — parmi les témoins: Antoine Lozas Cazeneuve, bénéficier de Saint-Michel, ancien garde des sceaux de la Chancellerie près le Parlement de Bordeaux, et « Suzanne, négresse, natifve du Pérou en Guinée » *(sic);* dans le dossier: *A juger en l'audience de la Tournelle de la Cour, pour Bonaventure Lafargue et Marc-Antoine de Lauvergnac, écuyer, prêtres et bénéficiers de l'église Saint-Michel de cette ville, contre Antoine Déjean, clerc tonsuré, dans la même église* (factum imprimé de 24 p. in-f°). — Procès contre le sieur Girardeau, soi-disant curé du Pian, près Saint-Macaire, qui prétendait prendre possession de cette cure et y exercer les fonctions du ministère, malgré la défense de l'Archevêque et nonobstant un arrêt du Conseil privé, du 5 octobre 1770, cassant quatre arrêts du Parlement en faveur dudit Girardeau; l'arrêt du Conseil, comprenant 19 feuillets in-4°, en parchemin, est joint au dossier. — Mentionnés: Moisson, chanoine régulier de Saint-Romain de Blaye; Montauzon, aussi chanoine et curé de ladite église; Jacques de Luzene, doyen du chapitre de Cadillac; etc. — (0 11.)

G. 698. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1776-1787. — Officialité. Pièces de procès jugés à l'officialité et au tribunal de primace (auditions, confrontations, citations de témoins, enquêtes, réquisitions du promoteur, sentences, etc.). — Procès entre messire Jean-Jacques Dussault, abbé de Terrasson, doyen du chapitre de Saint-Émilion, et M^{9} Nicolas Brochard, chanoine de la même église (1776); mentionnés: Barthélemy Broussel, chanoine et chantre; Pierre-Guillaume Trigan, chanoine et sacriste; Élie de Vincens et Jean-François de Simard, chanoines; Henri de Bères, Jean-François Wable, Jean-Jacques Magnier, Jean Suderaud, François Bouquey, prébendiers; Morel, maître de musique. — Procès entre M^{e} Pierre Feuillade, ancien vicaire de Sainte-Eulalie, et le sieur Monset, curé de ladite église; mentionnés: Théophile-Ignace Ausquer de Londres, secrétaire de l'archevêché; Jean-Étienne Larrieu, curé de Saint-Nicolas de Graves; etc. — (0 12.)

G. 699. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1646-1785. — Officialité. *Monitoires.* — Requêtes aux fins de publication de monitoires, monitoires en original, révélations obtenues à la suite de leur publi-

cation (le tout relatif à des affaires sans intérêt). — Acte de Henri-François de Salomon-Lalanne, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Virelade, etc., grand-président au Parlement, s'opposant à ce que l'Archevêque accorde un monitoire à la requête de Marie de Lalanne, dame de Turré(1666). —Requête du procureur du Roi au sénéchal de Guyenne, aux fins d'obtenir de l'Archevêque la publication d'un monitoire au prône des églises de Bordeaux, pour découvrir les auteurs de deux libelles diffamatoires intitulés: *Lettre d'un docteur de Sorbonne ou examen impartial de la thèse de l'abbé Graillot,* « imprimé soi-disant à Paris, aux dépens du clergé, en l'année 1785, contenant 139 p., » et *Anecdotes parisiennes, rhodésiennes et bordelaises,* « soi-disant imprimées à Rhodez, en l'année 1784, chès l'imprimeur de M. l'évêque, contenant 36 pages». — (0 13.)

G. 700. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1656-1710. — Officialité. *Appels d'Agen, Condom* et *Luçon.* — 1. *Agen.* 1656. Appel de M^e^ Bernard Codoing, curé de Saint-Hilaire d'Agen, interdit par les vicaires généraux. — 2. *Condom.* 1704-1710. Procès en interdit intenté à M^e^ Jean Barres, curé de Moncassin; mentionnés: M^e^ François Ducasse, chanoine, grand archidiacre et officiai de Condom; Laysac, promoteur; Joseph-Marie de Lartigue, archiprêtre du Mas-d'Agenois. — Appel du sieur Nopsceque, curé de Brazalens, accusé d'avoir marié des religionnaires. — 3. *Luçon.* 1658. Plaintes de M^9^ François Chesneau, conseiller et aumônier du Roi, doyen de Montaigu, et des chanoines de cette église, contre les « sacrilèges, calomnies, persécutions sans exemple d'une cohorte de peuples, tant huguenots que catholiques » (nombreuses lettres relatives à cette affaire). — (0 14.)

G. 701. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 137 pièces et 1 plan, papier.

1733-1758. — Officialité. *Appels de Périgueux.* — 1733. Procès entre un curé du diocèse et M^e^ Bernard La Salle, missionnaire, syndic du séminaire de Périgueux. — 1733-1735. Procès contre M^e^ Balthazar de Bourzes, archiprêtre du Vieux-Mareuil. Mentionnés: Pierre de Mèredieu, seigneur de Sanillac et de Lagederie, chanoine et officiai de Périgueux; M^e^ François Laliot, curé de Saint-Martin de Périgueux et promoteur; Souffron, vicaire général. — 1756. Procès en diffamation contre le curé de Marsac; mentionnés: Denis de Crevoiseret, chanoine, archidiacre, vicaire général et officiai de Périgueux; Touvenelle, promoteur; etc. — (0 15.)

G. 702. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1641-1744 _ Officialité. *Appels de Sarlat.* — 1641. Protestation, par-devant notaire, de M^e^ Antoine Daymericque, chanoine de Sarlat, appelant d'une sentence et appointement de Jacques Miard, vicaire général de Bordeaux, contre la validité d'une citation à lui adressée par M. de Geneste, promoteur, qu'il récuse. — 1729. Appel de M^e^ Raymond Desombes, curé de Peysac, contre une sentence de Pierre-Xavier de la Benie, sieur de la Cypière, chanoine de Sarlat et vice-gérant de l'officialité. — 1733. Mentionné: Pierre Maury, vice-promoteur de Sarlat. — 1743. Pierre Durand, chanoine, vicaire général et officiai; de Coste, promoteur; etc. — (0 16.)

G. 703. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 185 pièces, papier.

1705-1763. — Officialité. *Appels de Saintes.* — 1705 M^e^ Hyacinthe Parel, protonotaire apostolique, archiprêtre de Tonnay-Charente, contre M^e^ Martin Moreau, prêtre, vicaire de Saint-Pierre, en l'île d'Oléron; mentionné: Jean-Louis Adam, vice-gérant de l'officialité de Saintes. — 1726-1731. René Howy, écuyer, sieur d'Andonne, contre M^e^ Nicolas-François Moussion, curé de Saint-Thomas du Bois; mentionnés: M^e^ Jean Meneau, officiai de Saintes (1726); Pierre de La Coré, chanoine, vicaire général et officiai (1728); M^e^ Fautous, chanoine et promoteur (1729); Élie Tabourin, archiprêtre de Pont-l'Abbé; parmi les pièces, copie d'une lettre de cachet, enjoignant à Marianne Blanchet de se tenir éloignée de six lieues de la paroisse de Saint-Thomas du Bois (1727). — 1732. Procès entre les chanoines de Taillebourg. — 1750-1751. 98 pièces d'un procès en diffamation intenté à M^e^ Jean d'Aigremont, curé de Sainte-Colombe de Saintes, par demoiselle Madeleine Tercinier; on y remarque plusieurs factums imprimés; des lettres des parties; des attestations de M^es^ Levasseur, supérieur du séminaire de Tours, Léger, curé de Saint-André-des-Arcs à Paris, ci-devant supérieur de la communauté de Lisieux, et Gervaize, principal du Collège de Navarre, ex-syndic de la Faculté de théologie de Paris, en faveur du sieur d'Aigremont; diverses enquêtes conduites par maître Pierre Lajaunye, chanoine, vicaire général et officiai de Saintes, où figurent les notables de cette ville, etc. — 1763. Procédure contre Yves Valois,« cy-devant soi-disant jésuitte, à la résidence de Saintes, deffaillant et contumax », accusé de « propos criminels et indécens tant contre la personne sacrée du Roy, que contre ses parlemens»; etc. — (0 17.)

G. 704. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin; 121 pièces, papier.

1737-1757. — MARIAGES. *Fulmination de dispenses obtenues en cour de Rome.* — Noms principaux. 1742. André-Pharamond Green de Saint-Marsault, écuyer, et Marie-Suzanne Green de Saint-Marsault. —1749. Adrien Montégut, professeur d'hydrographie, et Jeanne Montégut. — 1756. Jean Aymen, docteur en médecine à Castillon, et Anne Aymen; Charles-Maurice-Gabriel du Bouzet, marquis de Poudenas, et Jeanne-Françoise-Marie Gillet de Lacaze (témoin: Joseph, de Tortaly, chevalier, ancien premier jurat gentilhomme de Bordeaux); François-Antoine de Saint-Ours, chevalier, seigneur de Salibourme et du Suquet, et Marie Adhémar (témoin: François de Laborie, seigneur de Labatut); François de Belhade, écuyer, seigneur du Dézert, et Marguerite de Belcier. — 1757. Jean Pordolat de Mesmier, trésorier de France, et Jeanne Bonsol de Lanticq (témoin: Timothée Joly de Salda, chanoine semi-prébendé de l'église de Bordeaux); etc. — (0 18.)

-G. 705. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1758-1764. — Mariages. Fulmination de dispenses obtenues en cour de Rome. — Noms principaux: 1760. Charles Déalis de Lescalette, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Chartres, et Hélène-Marguerite de Villatel, veuve de François de Marteau (témoin: Jean-François Chaumet, avocat du Roi au bureau des finances de Guyenne); Pierre Peychaud, avocat en la cour et procureur du Roi au siège de Bourg, et Jeanne-Olive Lombart; François-Charles-Adam Guilhemanson, avocat au Parlement de Paris, natif de l'île Saint-Domingue, et Élisabeth Guilhemanson. — 1761. Jean Fourcaud jeune, bourgeois et négociant de Libourne, et Jeanne Gauteyron (témoin: André Larchevesque, directeur des postes à Libourne); etc. — (0 19.)

G. 706. (Portefeuille.) — 33 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1765-1791. — Mariages. Fulmination de dispenses obtenues en cour de Rome. —Noms principaux: 1765. André-Bernard Duhamel, et Jeanne-Augustine de Brivazac (témoin: messire Louis Damville, commandant du château du Hâ, à Bordeaux). — 1766. Pierre Tasque, écuyer, capitaine au régiment de Piémont, et Charlotte de Grailly (témoins: messire Christophe de Lafaurie de Monbadon, conseiller honoraire au parlement de Bordeaux; Jean-François, chevalier de Pontac, «commandant du régiment de recrue de Bordeaux»); Jean Moutard, sieur de Pralon, veuf d'Anne-Marlhe de Loupes, et Élisabeth-Marthe-Angélique de Massip. — 1780. Étienne-Marc-Antoine-Richard Dutour et Éléonore-Marie-Pierre-Aimée de Sauvage (témoin: André Fabre, ancien capitaine des vaisseaux du Roi). — 1781. Pierre Bonnefont de La Caussade, écuyer, garde du corps, et Jeanne-Angélique Bonnefont de Boismartin (témoin: Alexis Lacayre de Campsec, lieutenant de canonniers gardes-côtes, et Louis-Pierre Dutrey, gendarme du Roi. — 1790. Thomas Leforestier, lieutenant-colonel au régiment de Champagne, et Marie Ribeault de l'Isle. — 1791. Pierre de Rauzan, capitaine au régiment de Brie-infanterie, et Sophie Desplats; etc. — (0 20.)

G. 707. (Portefeuille.) — 296 pièces, papier.

1661-1787. — Mariages. *Dispenses (suppliques et enquêtes).* — Noms principaux: 1781. Jean-Baptiste d'Arche de Luxe, officier au régiment du Roi, et Marie-Angélique-Hyacinthe d'Arche (témoins: « messire Vincent d'Arche, prêtre, trésorier en dignité de l'Église de Bordeaux», et messire Antoine Pierre d'Arche-Penau, capitaine des canonniers gardes-côtes). — 1786. André Bonin de Matha et François de Ginestel (témoins: Bernard-Clément et Simon-Jude Bonin de Lignières, François et Jean de Villegente); Charles Sauvat de Pomiès, ancien officier au régiment de Languedoc-infanterie, et Marie-Aune Leblanc-Nouguès (témoin: messire Thomas de Martiens de Lagubat, conseiller au Parlement); Sébastien Morin, maître écrivain de la paroisse de Gauriac (témoin). — 1787. Jean-Baptiste Castera de Larrière et Henriette Garros; Hugues Vergnes, «négociant et consul en la juridiction consulaire » de Bordeaux, et Anne Aquart (témoins: Pierre Loriague, aussi négociant et consul, Bernard Marchand, négociant et directeur de la Chambre du commerce de Guyenne, M^{e} Barthélemy de Basterot, conseiller au Parlement); Raymond-Mathieu Fontémoing et Geneviève Fontémoing (témoin: Pierre-Pascal Fourcaud, avocat du Roi au sénéchal de Libourne); Jean-Baptiste-Luc Chasteau et Françoise Basset-Ducairon (témoin: Jean-Baptiste de Lamolère, conseiller honoraire au Parlement); etc. — (0 21.)

G. 708. (Portefeuille.) — 198 pièces, papier.

1656-1790. — Mariages. 1. Dispenses (suppliques et enquêtes). 1788-1790. — Noms principaux: 1788.

Jean Ambaud, «journalier, travailleur à huit sols par jour», et Pétronille Despaigne (à Fronsac); messire Louis-Arnaud de Grenier-Taudias, fils de messire Jacques-Raymond de Grenier, vicomte du Girons-Grenier, chef de division des armées navales, et Geneviève de Lauvergnac, fille de feu noble Bernard de Lauvergnac, ancien capitaine au régiment de Hainaut; messire Jean-Antoine Dubergier de Favars et Marie Dupuy (témoins: messires Jacques-Joseph de Boucaud, Louis de Peyronnet et Paul Alefsen de Boisredon); le chevalier Romain du Périer de Larsan et Geneviève Daux; Jean Lavau, bourgeois de Saint-Émilion, et Marie Lavau (témoins: Jean-Baptiste Desèze, procureur-syndic de Saint-Émilion, et Jacques Lafargue, syndic-receveur de la même ville). — 1790. Jean-Baptiste de Bellot, lieutenant de vaisseau, et Marie-Adélaïde de Bellot. — 2. *Dispenses de bans.* 1656-1788. — Noms principaux: 1664. M. de Caupos, conseiller du Roi et son secrétaire, vicomte de Biscarosse et baron de Lacanau, et demoiselle de Baleste.— 1781. Messire Mathieu O'Connor, seigneur de la maison noble de Brillant, à Blanquefort, et Hélène Conel. — 1783. André Sallenave et Marie-Françoise Regnol, « attachés l'un et l'autre, autrefois, au théâtre ». — 1784. Philippe de Richon, conseiller honoraire au Parlement, et Rosalie Signoret. — 1788. Anne-François-César de Beaupoil de Saint-Aulaire, officier au régiment de Champagne, et Marie-Thérèse de Bellot; etc. — (0 22.)

G. 709. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 247 pièces, papier.

1658-1751. — Mariages. *Dissolution dé fiançailles.* — Noms principaux: 1750. François de Bertrand et Catherine de Pichon; François Rey, avocat au Parlement, et Catherine-Amable Vincens. — 1751. André Bonnet, notaire royal, juge civil et criminel de la juridiction de Blasimont, et Catherine Demptos, demoiselle; etc. — (0 23.)

G. 710. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 255 pièces, papier.

1752-1756. — Mariages. Dissolution de fiançailles. — (0 24.)

G. 711. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 244 pièces, papier.

1**757**-1**790.** — Mariages. Dissolution de fiançailles. — (0 25.)

G. 712. (Liasse.) — 54 pièces, pa

1683-1685. — Mariages. *Bans et certificats de contrat.* — Noms principaux: 1683. Germain du Périer, écuyer, seigneur de Larsan, et Serène de Sauvage; Jean de Sossiondo, conseiller à la cour des Aides, et Marie-Thérèse Brane; Pierre de Pichard, baron de Saucats, conseiller au Parlement, et Jeanne Fau; Jean de Saint-Sever, capitaine, et Jacquette de Sossiondo. — 1684. Cyrus de Boursac, écuyer, sieur de Reliac, et Anne de Boulaud, veuve de François de La Chese, trésorier général de France; Pierre Brezets, seigneur du Vignau, avocat en la Cour, demeurant à La Réole, et Izabeau Barbot; François de Carvoisin, chevalier, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux, et Marie-Thérèse Caire; François de Julliot, chevalier, seigneur de la Divise et de Talence, et Marie de Montaigne; Pierre Seigneret de Florestan, avocat en la Cour, et Anne de Brisson. — 1685. Raymond de Montmurat, lieutenant au régiment de Normandie, et Thérèse Forton; Antoine-Benjamin Duduc, écuyer, et Anne-Renée Duverger, veuve de Gabriel Darrérac, écuyer, baron d'Arsac; Étienne Laynier, directeur et receveur général des postes de Guyenne, et Marie Bernard; Sauvat de Pommiers, conseiller du Roi, receveur des consignations au Parlement, fils de feu Géraud et de Jeanne de Mestivier, et Jeanne-Thérèse de Pommiers, fille de Jacques, conseiller du Roi, président aux enquêtes, et de Marguerite de Massiot; Éléazar de Luxe, seigneur baron de Capian, etc., ci-devant avocat général en la Chambre de l'édit de Guyenne, conseiller au Parlement, et Marie de Barraud, vicomtesse de Monbazillac; etc. — (0 26.)

G. 713. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1755-1758. — Mariages. Bans et certificats de contrat. — Noms principaux: 1757. Jean Porlodat de Mesmier, président-trésorier général de France, fils de feu François, conseiller à la cour des Aides, et de Blanche Roulet, et Jeanne de Bonsol de Lanticq, fille de Armand, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Bretagne, et de Marie Jolis de Bonneau; Jean-François de Saint-Matthieu, conseiller du Roi, contrôleur provincial ancien des fortifications de la province de Picardie, et Catherine Modery. — 1758. Louis Desmoulins de Leybardie, conseiller à la cour des Aides, fils de Jean, greffier en chef de l'élection de Périgueux, et de Marie Celier Soisson, fille de feu Jean, capitaine général des milices de Saint-Domingue, et

d'Elisabeth Mauges; François de Belcier et Marie-Angélique d'Abzac; Jean-Pierre Dubignon, receveur des fermes, trésorier du corps royal de l'artillerie et du génie et de la maréchaussée de Guyenne, et Pétronille-Rose Mercié; François Pelusset, directeur de la régie des biens des religionnaires fugitifs, et Catherine Calamy; François Dureau, maire de Saint-Andréas, procureur fiscal de la juridiction de Cubzaguès, et Jeanne Constantin; Joseph-Pierre Chirot, maître écrivain à Saint-Sauveur de Blaye, et Marie Nambrard; Antoine de Jacobet, écuyer, seigneur de Mazières, conseiller à la cour des Aides, et Marie-Thérèse Chimbaud de Filhot, fille de Romain, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marie Aléon; Jean-Joseph Cazes, docteur et professeur royal en médecine dans l'Université de Bordeaux, et Marie-Rose Lafargue; Jacques de Rolland, écuyer, fils de Richard et de Rose Dussault, et Rose de Luker, fille d'Édouard-Robert et de Rose Lynch; Jean-Baptiste Decazes, garde du corps, fils de Jean, lieutenant particulier au siège de Libourne, et d'Élisabeth Viaud, et Elisabeth Duvaud, fille de Joseph-Barthélemy, tieutenant-général criminel audit siège, et de Jeanne Limouzin; Joseph Pugealon, écrivain (paroisse Saint-Paul et Saint-Christophe de Bordeaux), et Anne Duberry; Pierre-Éloi Doazan, fils de feu Jacques, docteur agrégé de la Faculté de médecine de Bordeaux, et Suzanne Bertrand; Guillaume Carpentey, maire de Cadillac, et Catherine Guiraud; etc. — (0 27)

G. 714. (Liasse.) — 279 pièces, papier.

1766-1780. — Mariages. Bans et certificats de contrat. — Noms principaux: 1766. Pierre-Jacques de Peyneau, seigneur de Serennes, procureur général à la table de marbre, et Pétronille-Thérése de Bousquet; Marc de Vaucocour, coseigneur avec le Roi de la Sauvetat de Caumont, et Antoinette de Marbotin; J. -B. Maurin, libraire à Libourne, et Catherine Duprat; Arnaud de Mondenard, sieur de Roquelaure, et Marie-Thérèse Dumirat, fille de feu Pierre, conseiller du Roi au Parlement, et de Marie-Françoise Barret; Jean Fontaine, maire de Langon, et Radegonde-Thérèse de Bousquet; Jean-Pierre Cazenave, seigneur de Ta maison noble de Lacaussade, conseiller du Roi, maison et couronne de France, audiencier en la chancellerie prés le Parlement de Bordeaux, et Blanche de Gasc; J.-B. -Raymond de Navarre, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Marie-Julie de Baritault, fille de Jean-François Godefroy de Baritault, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Thérèse de Malvin; Jean-Édouard Roullier de Gassies, chevalier, président-trésorier de France, et Marie-Victoire de Rauzan. — 1767. Joseph de Carie, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Poitou, et Anne de Grailly; Jean Chaullier, écrivain, à Lormont, et Marguerite Giraud; Guillaume Brochon, avocat en la cour, et Suzanne Lamothe; Guillaume Deberteau de Fonfrède et Madelaine Laborde; Nicolas Cyrille Guesnon de Bonneuil et Michelle Sentuary, fille de Jean, ancien commandant de l'Ile Bourbon et de Catherine Caillou. — 1775. Charles de Baritault, lieutenant au régiment de Champagne, et Félicité de Cameron; Sylvestre-Auguste de Narbonne-Pelet, président-trésorier général de France, et Madeleine Duluc; Jacques-Joseph Bullotte, «professeur d'éducation», à Bordeaux, rue du Puits-Descazeaux, et Jeanne-Julie Duvivier. — 1779. Pierre Ladoire, avocat du Roi au sénéchal de Guyenne, et Luce Constantin; Jean-Louis Verdelet, écuyer, travailleur en bouteilles, et Jacquetle-Félicité Lescure; Pierre-Yve Jauber, ancien officier du régiment du Roi, secrétaire en la cour des Aides, et Léone de Simard de Pitray, fille d'Élie et de Françoise-Louise de Ségur de Pitray; Joseph-Anloine-Élisabeth-Pie de Carrière, conseiller au Parlement, fils de J. -B. -François-de-Paule de Carrière, prêtre, conseiller honoraire en la grand'chambre, et de défunte Marie-Josèphe Le Comte, et Catherine-Thérèse Maurice de Saintout, fille de Jean-Jacques, président au Parlement, et de Marie-Josèphe de Cazaux; J. -B. -Guillaume de Brivazac, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, fils de Léonard-Guillaume, conseiller honoraire au Parlement, et de Marie-Angélique Barret, et Marie-Gabriel de Grodet-Dubois, fille de Hubert, conseiller au conseil supérieur de la Guadeloupe, et de Charlotte Chevalier; J. -B. Lynch, conseiller au Parlement, fils de Michel Lynch, chevalier, seigneur de Sainte-Barbe et de Donzac, et de Élisabeth Drouillard, et Marie-Claire Le Berthon, fille de André-Jacques-Hyacinthe, chevalier, seigneur d'Aiguilhe, baron de Podensac, vicomte de Virelade, Castillon-sur-Dordogne et autres places, premier président au Parlement, et de Marguerile-Andrée-Angélique de Pontac. — 1780. André-Joseph Drouilhet de Sigalas, fils de Charles-Ignace, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marguerite de Foucques, et Marguerite de Biroat, fille de Pierre, procureur du Roi au sénéchal de Bazas, et d'Ursule d'Andraut; Jacques de Coëffard de Mazerolle, écuyer, et Élisabeth de Bordes de Fortage; Jacques-Joseph Bontemps de Mensignac, et Jeanne-Élisabeth Drouyn; etc. — (0 28.)

G. 715. (Portefeuille.) — 341 pièces, papier.

1781-1784. — Mariages. Bans et certificats de contrat. — Noms principaux: 1781. Pierre Salomon de Malet de Roquefort, chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie, et Marie-Catherine Le Roy; Joseph-André Renard, avocat au Parlement, ancien jurat de Bordeaux, et Marie de Lamontaigne, fille de feu Jean-Augustin, conseiller à la cour des Aides, et de Catherine de Bordes; J.-B. Guilleau, receveur des droits de S. A. S. l'amiral de France à Jérémie, et Marie-Victoire de Lacaussade, fille de Jean-Antoine, ancien jurat et ancien juge de la cour de la Bourse, directeur de la Chambre de commerce de Bordeaux, et de Marie-Thérèse Bouvié de La Rivière; Jacques-Ignace Pavy, régent à Queyrac, et Jeanne Faure; Bertrand-Joseph Brulle, bourgeois et libraire à Bordeaux, et Catherine Chambaudet; Élie Cheyron, notaire à Bordeaux, et Éléonor-Thérèse-Victoire Chicou-Bourbon, fille de Jean Vincent, ancien consul de la Bourse de Bordeaux, et de Henriette Blancan; Raymond Trigant, garde du Roi dans la compagnie de Noailles, et Marguerite Peychaud; Antoine Lafarge, maître d'école à Aubie, et Catherine Dubroca; Thomas Rey, ingénieur géographe, et Angélique Goisnard; Jean Demay, gendarme de la garde ordinaire du Roi, et Marie de Cazenove de Lérisson; Pierre-François Mathieu de Spens, président à mortier au Parlement, fils de Pierre-François-Joseph de Spens de Lancre, aussi président à mortier, et de Thérèse Pétronille d'Arche, et Marguerite de Ségur, habitant au couvent de la Visitation de Bordeaux, fille de François-Éléonor de Ségur, seigneur de Boirac, et de Marie-Anne Canolle de Lescours; J.-B. Pénicaud, conseiller à la cour des Aides, et Marie-Sophie Pénicaud. — 1782. Gabriel-Marie, comte de Vassan, lieutenant-colonel d'infanterie, lieutenant en second aux gardes françaises, et Louise-Armande-Pauline d'Alphonse, fille de Jean-Baptiste, chevalier, marquis, patrice romain, conseiller au Parlement, et de Marguerite, marquise d'Alphonse; Jean-Marie Moreau de Saint-Martial, président à la cour des Aides, et Marie-Henriette Sargos, fille d'Arnaud, greffier en chef des présentations au Parlement, et de Marie-Henriette Testas; Louis Dasvin de Boismarin, receveur général en survivance des décimes du diocèse, et Ursule Héliès; Jean Gat de Beillac, ancien conseiller à la cour des Aides, et Marie-Madeleine Le Roy; François Donnet de Romainville, garçon peintre, fils de feu Jacques-Louis-François, ancien musicien, et, à son décès, comédien ordinaire du Roi, et Madeleine Duverger; Gabriel Bouquier, conseiller au Parlement, et Anne-Agathe Maurice de Saintout, fille de Jacques, président au Parlement, et de Marie-Josèphe de Cazeaux; Pierre Montaubricq, substitut du procureur général au Parlement, et Marie-Rosalie Rauzan; Armand-Yves-Jean-Bapliste de Laporte, chevalier, baron de Pauillac, conseiller au Parlement, et Jeanne-Adélaïde Lutkens; Dominique Laforgue, maître d'école à Saint-Magne, et Catherine Brun; Michel Tuffeau, notaire, procureur-syndic de la ville de Blaye, et Madeleine Taillasson; Jean Moulinier, officier du Roi, graveur en titre de la Monnaie de Bordeaux, et Marie Cadès; Pierre de Lajard, écuyer, et Marie-Anne de Galatheau; Jean Albespy, avocat au Parlement, fils de Pierre, imprimeur-juré de l'Université, et Marie Méchin; Pierre Desmirail, avocat au Parlement, et Marie-Adélaïde de La Court, fille de Simon, -seul imprimeur du Roi à Bordeaux, et de Marie Dartis; Pierre Princeteau, conseiller du Roi, juge-garde de la Monnaie de Bordeaux, et Marie-Élisabeth Thibaut. —. 1783. Élie-François de Bonneau, écuyer, et Jeanne-Catherine de Paty, fille de Léonard, baron du Rayet, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Françoise Tressey de Charmail; Mathias-Valentin Bernard, capitaine des milices bourgeoises de Bourg, et Jeanne Delaborde, fille de Louis, maire de Bourg, et de Jeanne-Thérèse Clemenceau; Pierre-Hyacinthe Papin de La Gaucherie, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Normandie, et Marie-Madeleine-Joséphine-Victoire de Rolland, fille de Jean François, ancien conseiller et président au Parlement, et de Marie-Madeleine de Thilaurier; Pierre-Paul Alefsen Dupointon, président-trésorier de France, et Marie Peyronnet; René, vicomte de La Faye, capitaine au régiment de Vermandois-infanterie, et Marie-Élisabeth de Brulz, veuve de Simon-Antoine Delphin de Lamothe, professeur royal en droit français de l'Université de Bordeaux; Jean Thébault, charpentier, et Marie Feugas, veuve de François Latournerie, «péri en mer à la Martinique, dans l'ouragan du 11 octobre 1780; » Étienne Fouignet, docteur en médecine de la Faculté de Bordeaux, correspondant de la Société royale de médecine, conseiller-médecin de S. A. S. le prince de Limbourg, et Marie Giraud; Pierre-Laurent Prault, marchand, fils de Laurent, libraire à Paris, et Marie-Anne Delarue; Jean Duroy, chevalier, premier président de la cour des Aides, et Anne-Marie de Pichon; Jean, comte de Saint-Angel, écuyer de main de la Reine, et Marie-Josèphe de Brivazac, fille de Léon, chevalier de Saint-Louis, commandant du fort du Hâ, et de Anne-Louise-Margue-

rite Delamolère. — 1784. Pierre Valentin et Anne-Antoinette, « mulâtres libres »; Charles-Denis-Édouard Faure, commis à la recette générale de La Rochelle, et Anne-Thérèse Mel de Fontenay, fille de Gaspard Barnabe, receveur des finances de l'élection de Bordeaux, et de Marie Dumas; Joachim de Chalup, chevalier, seigneur du Grange, etc., conseiller au Parlement, et Marguerite-Marie-Françoise de Claverie; François-Armand Cholet, procureur du Roi au siège de l'amirauté de Guyenne, fils de feu Guy, ancien juge de la Bourse et trésorier de la ville de Bordeaux, et d'Angélique Ribail, et Catherine-Éléonore Caze, fille de Jean-Joseph, professeur royal en médecine, et de Calherine-Éléonore Menoire; Pierre Brouet, marchand, et Jeanne Lattapy, fille de Matthieu, écrivain-juré à Bordeaux, et de demoiselle Mesgrié; Sylvestre-Auguste de Narbonne-Pelet, chevalier, et Félicité de Morin; Jean-François Donadieu de Labat de Savignac, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la vieille marine, fils de feu François-Ignace, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marguerite-Angélique de Fénelon, et Marie-Rose-Pauline d'Arche, fille de François-Benoît, chevalier, seigneur de Lassalle, aussi conseiller en la grand'chambre, et de Françoise-Thérèse de Luxe; Fidèle-Chéry de Saint-Corentin, avocat, jurat de Bordeaux, et Marie-Thérèse Courpon; Jean Gontier, précepteur à Marcenais, et Marie Bergeon; Hyacinthe-Marie Servidie de Labat, conseiller au Parlement, fils de feu Pierre-François Ignace, baron de Savignac, conseiller en la grand'chambre, et de Marie Barbe Le Breton, et Marie-Bonaventure de Gombault de Razac, fille de Joseph, chevalier d'honneur du Parlement de Bordeaux, et de Marie-Laurence de Spens Destignols de Lancre; etc. — (0 29.)

G. 716. (Portefeuille.)— 358 pièces, papier.

1785-1790. — Mariages. Bans et certificats de contrat. — Noms principaux: 1785. Antoine-Bonaventure Depé, écuyer, et Marie Dast, fille d'Arnaud, président-trésorier de France, et de Marié Testas; André Delpech, greffier en chef du Parlement, et Madeleine Mercié, fille de Jean, ancien consul de la Bourse, et de Rose Jury; Jean Fonfrède, écuyer, fils de Pierre Boyer-Fonfrède, écuyer, sieur de la Tour-Blanche, conseiller-secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement, ancien consul de la Bourse, ancien directeur de la Chambre de commerce de Bordeaux, et de Marie Journu, et Jeanne-Justine Ducos. — 1786. Pierre-Jean-Jacques de Laporte, marquis de Puyferrat, chevalier de Saint-Louis, major des dragons de Montmorency, fils de Pierre et de Marie Durfort de Civrac, et Marie-Anne-Luce-Agathe de Lée, fille de Nicolas-Mathieu Ignace, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp d'infanterie, et de Élisabeth-Agathe Drouves de La Pérelle; François-Joseph de Verthamon, lieutenant aux carabiniers, fils de feu Louis, président à mortier au Parlement, et de Marie-Anne Le Comte, et Jacquette-Marie-Josèphe de Gères de Loupes, fille de Pierre, conseiller en la grand'-chambre, et de Marie de Loupes; Paul-Marie-Arnaud de Lavie, baron de Nontron, etc., président à mortier au Parlement, et Anne-Françoise Lattin, veuve de Robert Dillon, écuyer; Élie-Louis Dufaure de Lajarte, premier avocat général au Parlement, et Simonne Dubergier de Luzé; Adrien-Jacques Dumontier, peintre en miniature à Bordeaux, et Marie-Henriette de Poix de Cerpoud; Sanson-Thérèse Gaspalon, « précepteur de la jeunesse » à Berson, et Marie Pujau. — 1787. Léonard-Antoine de Vassal, baron de Cadillac, etc., et Marie-Thérèse-Adélaïde-Félicité de Narbonne-Pelet; J.-B. Bonnet, précepteur à Cadaujac, et Marie Darriet; Louis-Frédéric Daulède, chevalier, et Marie Daulède. — 1788. Jean-Baptiste Muron, « précepteur de la jeunesse » à Cavignac, et Marie Arribaud; Jean-Louis de Roll-Montpellier, chevalier de Saint-Louis, ancien major du régiment de Bourgogne, et Rose-Hélène de Navailles, fille de Jean-Baptiste, conseiller au Parlement de Navarre, et de Françoise Seguineau; Antoine-Auguste Journu, écuyer, baron de Saint-Magne, fils de Bonaventure, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, et de Claire Fonfrède, et Marie-Victoire Dutemple, fille de Antoine, ancien directeur de la Monnaie de Bordeaux, et de Marie-Louise Lalanne; Charles Bodet de Lavalade, officier du génie, et Anne de Vincent Daubarède, fille de Louis, chevalier de Saint-Louis, major commandant le Château-Trompette, et de Françoise Dumas. — 1789. Jean Gaborit, régent de Pauillac, et Catherine Ganucheau; Pierre Calamy, imprimeur, et Marie Nones; Pierre Librou, « maître des petites écoles, approuvé par M^{gr} l'Archevêque», à Créon, et Françoise Boutinard; Joseph Pradeau et Jeanne Piveteau, maîtresse de pension à Caudéran; Arnaud Caussour, courtier, et Louise Ramuzat, fils de François, « colonel des troupes patriotiques de Villandraut, » juge de Castelnau-de-Cernès et de Villandraut; Bernard Soudon de Rivecour, conseiller au Conseil souverain de la Martinique, et Perrine Vettier; Jean-Auguste Melchior, « dit Zamor, natif de la nation Maure en Afrique, demeurant chez M. Luny, américain, » et Thérèse Boitard, «femme de chambre chez M^{me} Frère de Subreville, américaine ». — 1790.

Jean Lanier, ingénieur-géographe du Roi, et Jeanne Rivière; Arnaud-Valenlin de Tranchère, ancien officier de marine, aide-major du régiment des troupes nationales de la paroisse Sainte-Eulalie, fils de feu Arnaud, président-trésorier de France, ancien procureur syndic de la ville de Bordeaux, et de Marie-Anne Bérard de Versel, et Jeanne Fontémoing; Louis-François Ignace, marquis de la Faye, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseaux du Roi, chef des classes de l'arrondissement de Bordeaux, et Marie-Adélaïde de Bellot du Pontet; Jean-Baptiste de Laroque-Latour, officier au régiment du Roi-Infanterie, et Anne Dumas de la Roque, fille de Pierre-Henri, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Anne-Thérèse O'Quin; Antoine Castaignède, notaire, fils de Bertrand, notaire et « député à l'Assemblée nationale, ici présent, absent de l'Assemblée par congé, » et de Marguerite Brochon, et Marie Peychaud, fille de François Honoré, conseiller du Roi en l'amirauté de Guyenne, et de Marie Larreillet; Pierre-Antoine Seignouret, consul de la Bourse et l'un des présidents de la Chambre de commerce de Bordeaux, fils de François, ancien jurat, et de Françoise Brun, et Marie Bonnin, fille d'Antoine, consul de la Bourse, et de Jeanne Arvengas; Jean-Raymond de Sèze, négociant, fils de Jean, avocat au Parlement, et de Marthe Duvergier, et Marthe-Catherine Testa; Joseph Portrait, graveur en bois, et Françoise Billaton; Henri Saint-Hilaire, maître de pension, rue Leyteire à Bordeaux, et Louise-Marie Pitre; Guillaume-Ignace Bouchereau de Saint-Georges, président-trésorier de France, et Jeanne-Marie-Victoire Roullier de Gassies: Jean-Claude-Alexandre, comte de Verlamey, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, lieutenant de Roi de la province de Bourbonnais, et Marie-Paule-Joséphine de la Tourrelle d'Ambert; J.-B. Desclaux et Françoise-Ursule Brémontier [assistée de son frère Nicolas-Thomas Brémontier, « ingénieur du Roi en chef, pour les ponts et chaussées et les ports maritimes»]; Guillaume Ignace de Joguet, maître ordinaire de la Chambre des comptes de Paris, et Sophie de Nort; Pierre-Raymond de Cazes et Marie Deluze, fille de Pierre Deluze-Létang, notaire et député à l'Assemblée nationale, et de Louise Pellerin; Henri de Guerre, capitaine de cavalerie, garde du corps, et Anne-Marie de Grailly, fille de Élie-Henry, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, et de Françoise de Grailly; Joseph Duroy, chevalier, seigneur de Bruignac, etc., fils de Jean, chevalier, baron de Noaillan, seigneur de Suduiraut, etc., premier président de la cour des Aides, et de Marguerite de Jéhan, et Catherine de Borie; Jean-Étienne de Pene, secrétaire du Roi en la chancellerie établie près le Parlement de Navarre, seigneur et abbé laïque d'Argagnon-en-Béarn, et Marie-Aimée Cabarrus; Pierre d'Aubenton, écuyer, élève du corps royal de la marine, fils de François-Ambroise, conseiller d'État, et de Marguerite de Lespine, et Victoire-Pauline Douat; Guy-Esprit Fuxan, fils de Bernard Fuxan, «quand vivoit régent et procureur postulant en la juridiction de Virelade, » et de Marie Rauzin, et Jeanne Ganau; François le Scan, professeur royal de mathématiques et d'hydrographie à Brest, et Jeanne-Charlotte Despiet; Philippe de Bordes de Fortage, écuyer, et Marie-Victoire Dencausse; Gabriel Labadens, ingénieur géographe, et Jeanne Cassan; Henri Daux, ancien lieutenant-colonel de dragons et commandant une division de canonniers, attaché au corps royal de l'artillerie de marine, fils de feu Simon-Pierre, patron du chapitre de Larroumieux, au diocèse de Condom, et de Marguerite de Pins, et Marie-Louise-Henriette-Françoise de Rolland, fille de Jean-François, président honoraire au Parlement, et de Marie-Madeleine de Thilaurier; etc. — (0 30.)

G. 717. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1620-1788. — Mariages. *Affaires contentieuses.* — 1642. 24 pièces concernant la demande en annulation du mariage de Martin Dubourdieu, procureur en la cour, et de Suzanne de Marthouret (enquêtes, interrogatoires, mémoires, lettres, délibérations de la congrégation de l'examen). — 1651. Refus de M^{e} Isaac de Guichaner, curé de Cérons, de procéder aux fiançailles entre Thibault de Saint-Cricq, écuyer, et Catherine de Lauvergnac, «attendu qu'il cognoist ladite damoiselle de Lauvergnac, faire profession de la religion prétendue réformée et que tels mariages sont prohibés par les saincts décrets »; etc. — (0 31.)

G. 718. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1648-1790. — Mariages. *Oppositions.* — Noms principaux: 1717. Moyse Mendès de Fenis, bourgeois de Bordeaux. — 1773. Antoine Saint-Guirons, procureur au Parlement; O'Connel, maître écrivain à Bordeaux. — 1776. Anne Latour, veuve de Bernard Galineau, ancien secrétaire de l'intendance. — 1778. André Bontemps de Mensignac, écuyer. — Raphaël de Callières, ancien lieutenant-colonel de cavalerie (mémoire s. d.); etc. — (0 32.)

G. 719. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1649-1787. — Mariages. *Enquêtes sur la liberté des contractants.* — Noms principaux. 1685. Jean Lamothe Dourdy, lieutenant au régiment de Piémont, en garnison à la citadelle de Blaye. — 1785. Jean Zimmermann, de la principauté de Darmstadt, facteur de clavecins, rue Dufau, à Bordeaux; etc. — (0 33.)

G. 720. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 56 pièces, papier.

1622-1783. — Mariages. Pièces relatives aux *mariages des détenus* dans les prisons de l'Hôtel de Ville et à la conciergerie du palais (appointements des jurats, dispenses de bans et fiançailles, commissions pour impartir la bénédiction nuptiale, etc.). — (0 34.)

G. 721. (Portefeuille.) — 51 cahiers de 392 feuillets.

1629-1792. — REGISTRES DE BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES. — 1. Registre baptistaire de *Saint-André de Bordeaux,* du 5 avril au 11 août 1627. — 2. *Néac.* Baptêmes, mariages et sépultures. 1691. (Mercadier, curé; Bélard, vicaire.) — 3. *Castres.* Baptêmes, mariages et sépultures. 17434-1706 (de Besse, curé), f° 3. Mariage de Jean Dupuy, capitaine d'infanterie au régiment d'Aubigné, fils de Jean, ancien substitut du procureur général au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne Bonnet, et D^{lle} Marguerite Bonnet, fille de Jean, ancien bourgeois de Bordeaux, et de Marie Crozillac. — 4. *Brach.* Baptêmes. 1614-1637, fragments. (Curés. 1614-1628. Du Vignau; 1637. Audouin.) — 5-42. *Brach.* Baptêmes, mariages et sépultures. 1707-1718; 1720-1740; 1742-1788; 1790-1792. (Curés: 1707-1731. Delout; 1731-1749. David; 1749. Théodolin; 1750-1771. Samaruc; 1771-1784. Bernon; 1785-1792. Levenier. — Le dernier acte du 29 décembre 1792 est signé «Levenier, officier municipal provisoire. » — A la fin des registres de 1739 à 1748, on trouve des notes sur le rendement des dîmes et dons en nature; des listes de communiants et des comptes de dépenses pour l'œuvre.) — 43-51. *Pomerol.* Baptêmes, mariages et sépultures; 1679; 1681-1685; 1687-1689; 1691. (Curés: 1679-1689. Jazedé. En tête du registre de 1689: « Le 10^{e} janvier 1689, a esté ensevely honorable home, M^{re} Barthélémy Jazedé, très digne prêtre, curé de la présente paroisse de Pomeyrol, âgé de soixante ans ou environ, rempli de mérites et de bonnes œuvres. Léglise, curé de Pomeyrol depuis le 3^{e} de mars 1689. » — Le même curé, Léglise, signe jusqu'en 1692.) — (0 35.)

G. 722. (Portefeuille.) — 271 pièces, papier.

1642-1790. — ACTES BAPTISTAIRES. *Suppléments et rectifications.* (Ordre alphabétique. A. -G.) — Noms principaux: Barthélémy de Basterot, conseiller en la grand'chambre du Parlement. — Élisabeth de Bonnet, sœur de la Manufacture. —Jean Brun (témoins: Alexis Dubergier, jurat de Bordeaux, et Pierre Dubergier, juge de la Bourse). — Pierre Caila, avocat général de la cour des Aides. — Jacques Dusault, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi. — Pierre Fonfrède, «surnommé Boyer-Fonfrède », négociant; etc. — (0 36.)

G. 723. (Portefeuille.) — 266 pièces, papier.

1659-1790. — Actes baptistaires. Suppléments et rectifications. (Ordre alphabétique, H. -W.) — Noms principaux: François-Xavier de Lucy-Fossarieu, chevalier, ancien capitaine au régiment de Poitou. — Jean-Antoine de Pichon, fils de Jacques, conseiller au Parlement, et de Jeanne Massip. — Jean-Louis Ségalier, avocat, officier du point d'honneur. — Jean-François de Soyres, chevalier de Saint-Louis. — Jean de Villemon, conseiller à la cour des Aides. — François-Antoine Walframbert, ingénieur en chef des ponts et chaussées; etc. — (0 37.)

G. 724. (Portefeuille.) — 249 pièces, papier.

1661-1789. — ACTES MORTUAIRES. *Suppléments et rectifications.* (Ordre alphabétique, A. -G.) — (Il s'agit à peu près uniquement dans ce portefeuille et le suivant de faire la preuve du décès d'officiers mariniers et do matelots, morts au service, en mer ou dans les hôpitaux des colonies, déserteurs ou disparus.)— (0 38.)

G. 725. (Portefeuille.) — 270 pièces, papier.

1654-1789. — Actes mortuaires. Suppléments et rectifications. (Ordre alphabétique, H. -V.) — (0 39.)

G. 726. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin.

1569-1585. — COLLATIONS DE BENEFICES. (Enregistrements.)— F° 1. R*egistrum collationum beneficiorum diocesis et provincice Burdegatensis, factarum per B^{mum} in*

Christo patrem et D. D. Antonium Preuost a Sansaco, miseratione diuina, Archiepiscopum Burdegalen., Aquitaniæ Primatem, et per me Mathurinum Bertinum, eius secretais ium expeditarum; in quo quidem registro alii quidam actus ad negotium ecclesiasticum pertinentes interdum intermiscentur. Bertin, secretarius. — 1569. Fº 6. Union de l'église Saint-Martin de Montagne au doyenné de Saint-Émilion (doyen: Thomas de Pontac, conseiller au grand Conseil). — 1570. Fº18. Doyenné de Villandraut, à Jean de Marsault, clerc, nommé par le seigneur de Duras. — Fº 19. Doyenné de Saint-Émilion, à Arnaud de Pontac, docteur en droit canon. — Fº 22. Écolâtrerie de Saint-André de Bordeaux, à Pierre de Gramont, clerc de Toulouse, docteur ès droits. — F° 24. Canonicat de Saint-Émilion, à Anselme de Cotteblanche. — Fº 26. Archidiaconé de Médoc, à Ponce de Sallignac, démissionnaire (f° 27) en faveur de François de Sallignac— 1571. Fº 31. Écolâtrerie de Saint-André de Bordeaux, à Arnaud Duhart. — Fº 32. Lettres de vicaire général pour Anselme de Cotteblanche. — Fº 38. Union d'un canonicat à la sacristie de Saint-Émilion. — 1573. F° 78. Chantrerie de Saint-André de Bordeaux, à Bernard de Lafargue. — Fº 81. Prébende théologale de la même église, à Jean Rousseau. — 1574. Fº 88. Sacristie de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, à Arnaud Sanche d'Oxolorando. — Fº 97. Canonicat dans la même église, à Jean Coustault. — Fº 98. *Id.* à Jean de Chiberry. — Fº101. *Id.* à Jean des Aigues, avocat au grand Conseil. — Fº 103. Lettres d'official pour Jean Boyresse, maître-école de Saint-André. — Fº 104. Nomination d'un prêtre à la charge de notaire apostolique [le nom est resté en blanc]. — 1575. Fº 104. Attestation pour obtenir des bénéfices ou offices ecclésiastiques à Malhurin de Signac, avocat au Parlement. — Fº 108. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Ayrault. — Fº 112. *Id*. à Arnaud du Pré. — Fº 121. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Michel Guerry. — Fº 129. Canonicat de Saint-Seurin, à Michel Aubespin. — 1576. Fº 139. Sacristie de Saint-Emilion, à Léonard du Noyer. — Fº 144. Prévôté de Saint-Seurin, à Arnaud Fort. — Fº 150. Trésorerie de Saint-André, à Bertrand Sarrat. — Fº 156. Écolâtrerie de Saint-André, à Pierre Charron [l'auteur de la *Sagesse]*. — 1577. Fº 176. Chapelle du palais de l'Ombrière, à Vincent de la Place. — Fº 179. François de Foix, sous-diacre, nommé évêque d'Aire, ordonné diacre et prêtre. — 1578. Fº184. Trésorerie de Saint-André, à Jacques des Aigues. — Fº 168. Ordonnance *ad perpetuam memoriam* de la concession à bail emphytéotique faite par l'évêque, le prieur et les religieux de Maillezais *domus nobilis Colungiorum prope Marsilium, in territorio Ulniacensi, sive d'Aulnis sitæ, episcopatui Malleacensi annexæ et ab eo dependentis, bellorum iniuria ita dirutæ ut in modum areæ redacta fuerit.* — 1580. Fº 220. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean de Calvimont. — 1581. Fº 229. Canonicat de Saint-André, à Ange de Luxe. — Fº 235. Sacristie de Saint-Seurin, à Guillaume de Heyhanard. — 1584. Fº 270. Approbation de la concession à bail emphytéotique d'un moulin appartenant à l'église de Maillezais, par l'évêque, les prieur, religieux et chapitre de Maillezais, l'évêque ayant *alia molendina intégra et quæ usui et commoditati suæ et prædictæ suæ ecclesiæ satis esse possint.* — Fº 271. Canonicat de Saint-Seurin, à M^e^ de Nesmond. — Fº 272. *Id.* à Louis Gallopin. — Fº 274. Union au séminaire de Bordeaux, *juxta decretum concilii prouincialis,* du prieuré du Saint-Esprit de la même ville, vacant *per obitum.* — *Ibid.* Doyenné de Cadillac, à Jean Barres. — Nombreuses collations de cures, vicairies perpétuelles, prieurés, chapelles, bourses au séminaire Saint-Raphaël; visas, refus, dévolutions, etc. — *Table.* F^os^ 281-289. Églises paroissiales. — Fº 290. Dignités. — Fº 291. Unions. — *Ib.* v°-292. Prieurés. — F^os^ 293-297. Chapelles. — Fº 300. Extrait de l'*Èpître de saint Jérôme à Héliodore.* — (P 1.)

G. 727. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 33 feuillets, papier; latin-français.

1587-1588. — Collations (Enregistrements). — 1587. Fº 1. Lettres de vicaire général pour Mathurin Bertin, licencié *in utroque jure* et chanoine de Saint-André. — Fº 2. Note marginale: *Pascha fuit 29 martii, anno 1587.* — *Ibid.* Chantrerie de Saint-André à Jean de Chastenet. — Fº 8. Visa du même bénéfice pour Jean Rousseau. — *Ibid*. v°. Attestation de catholicité, pour servir à la rédemption d'Étienne Guilhem, citoyen et marchand de Bordeaux, captif en Sicile. — Fº 9. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Mathieu Thoscan, docteur en théologie. — Fº 10. Charge de notaire apostolique conférée à André Bertel, clerc de Bordeaux. — Fº 11. *Sequitur forma juramenti eiusdem A. Bertel.* — Fº 12. Attestation de catholicité pour Louis Bullart, marchand né à Anvers et résidant à Bordeaux, et pour Jean Peychaud, de la juridiction de Bourg, captifs en Espagne. — Fº13. Visa de la Chantrerie de Saint-André, pour Pierre de Maurian. — Fº 16. Même dignité conférée de nouveau à Jean de Chastenet. — Fº 25. Absolution de l'irrégularité encourue par Pierre de Maurian, pour avoir jugé au criminel. — 1588. Fº 27. « Estat et office

de préuost de nostre terre et jurisdiction de Lormont ottroyez et donnez à Jehan Chastelier pour le bon rapport qui faict nous a esté de ses suffizance, expériance, preudhommie et légalité. » — Fº 28. Charge d'official à Libourne, pour Jean Boisset, prêtre. — Fº 29. Archidiaconé de Blaye, en l'église métropolitaine, à Mathurin Bertin. — Fº 31. Prévôté de Saint-Seurin à Bernard Phézane; etc. — (P 2.)

G. 728. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 175 feuillets, papier; latin.

1600-1602. — Collations (enregistrements). — 1600. — Fº 1. Prébende de Saint-André, à René Vallin, aumônier et chapelain du Roi. — Fº 2. Chantrerie de Saint-Émilion, à Jean de Pontac. — Fº 3. Canonicat de Génissac, à Benoît Forier. — Fº. 5. Canonicat de Saint-Émilion, à Pierre Caron. — Fº 6. Chantrerie de Saint-André, à Pierre Arnauldeau. — Fº 8. Aumônerie de Saint-André, à Jean Baudron. — Fº10. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean de Pontac. — Fº 27. Union du prieuré de Notre-Dame de Bardenac au collège des Jésuites de Bordeaux. — Fº 28. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Martin d'Hirigaray. — Fº 32. Office de notaire apostolique, à Jean Lataste, clerc du diocèse d'Aire. — Fº 37. Chantrerie de Saint-Émilion, à Pierre de Pontac. — Fº 41. « Visa sur une absolution [de censures] obtenue en cour de Rome par Henry Faure », clerc de Bordeaux. — Fº 47. Vicairie perpétuelle d'Arsac, à Pierre de Lurbe. — Fº 48. A partir du 16 septembre 1600, de nombreuses collations sont faites par les vicaires généraux, Jules Salviati, abbé de Sainte-Croix; Pierre de Cruseau, chanoine et sacriste de Saint-Seurin, et Jacques des Aigues, conseiller au Parlement et chanoine de Saint-André. — *Ibid.* Lettres *de regendo,* pour George Beaumont (en marge: *Soluit tantum 5 asses quia pauper admodum erat).* — Fº 55. « Visa d'une chanoinie Saint-André, pour Thomas Mantet, gradué nommé. » — Fº 56. Cure de la Majestat Saint-André, à Jean de Cruseau. — Fº 61. Même bénéfice, à Jean Lagarde, par suite de la démission du précédent. — 1601. Fº 66. Chambrerie de Saint-Romain de Blaye, à Antoine Musnier. — *Ibid.* v°. Prévôté de Génissac, à Jean Turmet. — Fº 73. « Visa d'absolution et réhabilitation d'irrégularité, pour maistre Pierre Fabre, prebstre. » — Fº 81. « Permutation de la trésorerie Saint-André, pour M. Mᵉ Henry des Aigues. » — Fº 83. Canonicat de Saint-André, à Pierre de l'Hermite de la Rivière. — Fº 97. *Id.* à Jean de Guyonie. — Fº101. *Id.* à Pierre Pichon. — Fº109. Absolution de censures encourues par Édouard Pottier, anglais. — Fᵒˢ117-118. Ratification d'un échange entre Jean de Cruseau, chapelain de la chapellenie de Martres, fondée au grand couvent des Cordeliers de Bordeaux, et Henri de Valières, avocat en la Cour. — Fº 133. Union au Séminaire, de la chapelle d'Hugon Rabaste, fondée en l'église Saint-Michel de Bordeaux. — 1602. Fº 142. Union de la cure de Podensac et d'Illats, son annexé, au chapitre de Cadillac. — Fº 144. Doyenné de Saint-André, à Joseph Blanchard. — Fº 145. Écolâtrerie de Saint-André, à Émeric des Aigus. — Fº146. Doyenné de Saint-André, à Raymond de Montaigne. — Fº 155. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Lurbe. — Fº 158. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jean Malescot. — Fº159. Archidiaconé de Cernès, en l'église métropolitaine, à Pierre de Cruseau. — *Ibid.* v°. Union du prieuré de Bayon à l'abbaye Saint-Vincent de Bourg. — Fº162. Canonicat de Saint-André, à Bernard Dupuy. — Fº169. Sacristie de Saint-André, à Raymond de Montaigne. — Fº 172. Chantrerie de Saint-Émilion, à Raymond de la Gorce. — Fº175. Archidiaconé de Cernès, à Bertrand de Vaudon; etc. — A la fin du registre: *Boyer, secretarius.* — (Table moderne des 71 premiers feuillets de ce registre.) — (P 3.)

G. 729. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 80 pièces papier; latin.

1603. — Collations. (Minutes originales signées.) — 13. Office d'auditeur général, pour Mᵉ Joachim Le Venier, chanoine de Saint-André. — 19. Canonicat de Génissac, à Jacques Miard. — 32. Sacristie de Saint-André, à Jean Majour. — 33. Canonicat de Saint-André, à Jacques du Cros. — 44. « Dispance à M. Édouard Pottier, anglois, de tenir bénéfices. » — 51. Chantrerie de Saint-Émilion, à Jacques de Lescure. — 70. Canonicat de Saint-André, à Étienne Brassier; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 4.)

G. 730. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 99 pièces, papier; latin.

1604. — Collations (minutes originales signées). — 1. Chantrerie de Saint-Émilion, à François Lescure. — 12. Office de substitut de l'auditeur général, à Jean de Turmet, prêtre, licencié en droit civil. — 17. Canonicat de Génissac, à Marc Gayaud. — 20. Visa du prieuré de Sainte-Claire de Périgueux, pour Anne de Bruzac. — 26. Canonicat de Cadillac, à Étienne Vigier. — 32. « Approbation d'ung anniuersaire fondé à Sᵗ Michel par ung prestre hibernois (Adam Hodaeus) à l'honneur de Sᵗ Patrice, apotsre hibernois. » — 38. Collation

d'un des deux canonicats de Saint-André, *quæ nobis debentur pro jucundo nostro aduentu ad archiepiscopatum Burdigalensem,* à Pierre de Lurbe. — 40. Archidiaconé de Blaye, au même (cf. n° 72). — 43. Collation à Pierre de Cruzeau, prêtre, licencié *in utroque jure,* de la cure de Saint-Estèphe et de l'archiprêtré de Lesparre, vacants *per contractuel matrimonium à magistro Raymundo de Montaigne.* — 55. Prévôté de Saint-Seurin, à Guillaume du Peyron. — 64. Prieuré de la Gorce, à Jacques de Montaigne. — 68. Chambrerie de Saint-Vincent-de-Bourg, à Aignan le Berche. — 74. Aumônerie du même monastère, à Gratien Parizeau. — 85. Canonicat de Saint-Seurin, à Jacques Miard. — 89. Visa du prieuré de Saint-Trélody, à Bertrand de Mullet. — 92. Sacristie de Saint-André, à Sanson de Boucaud. — 95. « Réhabilitation de M^{r} Jehan de Moucy pour auoir esté mal promeu aux ordres »; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 5.)

G. 731. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 80 pièces, papier; latin.

1605. — Collations (minutes originales signées). — 14. Canonicat de Cadillac, à Jean de Tartas. — 28. Canonicat de Saint-Émilion, à Pierre Peyrissac, archiprêtre de Buch et Born. — 57. Écolâtrerie de Saint-André, à Joachim le Venier. — 59. Aumônerie de la même église, à Arnaud Taffard. — 76. Canonicat de Saint-Émilion, à Pierre Lavau. — 78. Visa de l'office de sous-prieur de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, à fr. Christophe Badiffe, bénédictin; etc.— (Table moderne à la fin du registre.) — (P 6.)

G. 732. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 84 pièces, papier; latin-français.

1607. — Collations (minutes originales signées). — 13. Office de lieutenant et assesseur particulier du juge de la baronnie de Montravel, à Hélies Desnois. — 14. Visa de la sacristie de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, pour fr. Étienne Fourcade, bénédictin. — 35. *Id.* de la chantrerie du même monastère, pour fr. Arnaud Feytou. — 37. *Id.* de l'office de pitancier du même monastère, pour fr. Michel Margeon. — 48. *Id.* de la sacristie du même monastère, pour fr. Jean de Cantilhac. — 51. Canonicat de Génissac, à Jean Fau. — 52. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Gaxiot de Lartigue. — 64. « Rehabilitation de M. François Aymar, curé de Saint-Genis-du-Queil en Fronsadois, pour raison de la suspension de l'administration des sacremens, à cause qu'il estoit insensé. » — 68. Titre de vicaire général en l'abbaye de Mauléon, pour M^{e} Hilaire Poumeraye, officiai de Maillezais; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 7.)

G. 733. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 124 pièces, papier; latin-français.

1608. — Collations (minutes originales signées). — 1. Union de la paroisse de Saint-Paul de Bordeaux à celle de Saint-Christophe. — 3. Place de bénéficier à Saint-Pierre de Bordeaux, à Jean Bertheau (le futur secrétaire du cardinal de Sourdis). — 7. Union à la maison des filles Notre-Dame, de la chapelle du Saint-Esprit, ci-devant annexée au séminaire de Bordeaux par Antoine Prévost de Sansac. — 8. Titre de procureur postulant en la cour ecclésiastique de Bordeaux, à Louis Chavanhac. — 9. « Tiltre faict aux PP. Minimes de la chapelle du chateau du Hâ. » [Les considérants retracent l'histoire de l'établissement de ces religieux à Bordeaux.] — 13. Visa de la sacristie de l'abbaye Saint-Sauveur-de-Blaye, à fr. Nicolas de Lespine. — 31. Lettres de vicariat, pour visiter les archiprêtrés d'Entre-deux-Mers et de Bénauge, à Jean de Moncy, chanoine de Saint-Seurin et promoteur. — 34. *Id.* pour les archiprêtrés de Bourg, Blaye, Lesparre et Moulis, à Pierre de Lurbe, chanoine de Saint-André, archidiacre et officiai. — 63. Cure de Saint-Martin de Génissac, à Jean Bertheau. — 71. Office de pitancier de l'abbaye de Sainte-Croix, à Guillaume Caron, clerc d'Agen. — 76. Confirmation d'un concordat entre le prieur de Soulac et le vicaire perpétuel pour la portion congrue de celui-ci. — 88. Canonicat de Saint-André, à Pierre Peyrissac. — 90. Office de lieutenant en la terre et seigneurie de Bigarroque, à Pierre Panchot. — 91. Charge de procureur d'office en la ville et juridiction de Belvès, à Géraud Palisse. — 100. Office d'hospitalier de l'abbaye de Sainte-Croix, à fr. Arnaud Feytou. — 109. « Absolution d'hérésie et dispense de prendre les ordres et obtenir bénéfices simples, à M. Robert Téobald, Anglois. » — 116. « Préséance, tant aux funérailles des morts que autres déuotions, pour les chanoines et chappitre de l'eglise collégiale de S^{t} Émilion. » — 120. « Confirmation du concordat faict entre M^{r} Pierre Darnal, chanoine, soubs-doyen de S^{t} André, et M^{r} Antoine Crainsac, prebstre, pour la vicairie perpétuelle S^{t} Pierre de Plassac, annexée au soubs-doyenné. » — 123. « Charge et mandement pour Pierre Balancier, bourgeois et marchant de la présente ville, pour estre père temporel du conuent des religieuses Nostre-Dame du S^{t} Esprit; » etc. — (P8.)

G. 734. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 101 pièces, papier; latin-français.

1609. — Collations (minutes originales, signées). — 1. Cure de Puisseguin, à Jean Bertheau. — 3. Union des cures de Toulenne et N. -D. de Fargues au chapitre de Cadillac. — 12. Union au séminaire Saint-Raphaël des confréries fondées en l'église S[t]-Paul de Bordeaux. — 17. Visa de la chantrerie de l'abbaye Sainte-Croix, pour M[e] David Buffeau, clerc de Bordeaux. — 21. « Permission à M[rs] du sénéchal et présidial de Guyenne d'ériger une galerie dans l'église métropolitaine. » — 26. Office de prévôt de Montravel, à Jean Dupuy. — « Confirmation du concordat faict entre M[r] Pierre Darnal, chanoine et soubs-doyen de l'église Saint. André et M[r] Jehan Doigneton, prebstre, pour la portion congrue pour la vicairie perpétuelle Saint-Médard de Monlignac et Saint-Paul de Baigneaux. » — 12. «Prouision de l'estat de substitué de procureur d'office en la terre de Montrauel, en faueur de M[r] Pierre Faure. » — 35. Provision de la chapelle Saint-Simon, fondée en l'église de Dignac, en faveur des Feuillants de Bordeaux. — 36. Provision aux mêmes de la chapelle Saint-Jean, de l'église d'Uch. — 37. Provision aux mêmes d'une chapelle de l'église de Valeyrac. — 49. Canonicat de Cadillac, à Arnaud Cormane. — 51. « Donation faicte par Monseigneur le Cardinal d'une place de Bourg *[in quo loco ecclesia diui Martini quondam constructa fuit, quæ a mullis sæculis demolita et omnino subuersa est]* aux vierges de Sainte-Ursule de Bourg. » — 64. Union de Sainte-Geneviève à Fronsac. — 78. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Eyral. —81. «Promesse de M[r] Jehan Madey, curé et archibresbtre de Moulis de païer la pention de soixante liures à La Peyre, curé de Castelnau. » — 88. «Conuersion d'une confrairie de l'église de Saint-Loubès en chapellanie perpétuelle, appelée de Saint-Symon et Saint-Jude. » —93. Canonicat de Génissac, à Pierre Olivier; etc. — (P 9.)

G. 735. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 67 pièces, papier; latin-français.

1610. — Collations (minutes originales, signées). — 9. « Déclaration et consentement de Monseigneur le Cardinal à l'union de l'église de Bruges à la Chartreuse de Bourdeaux. » (Bruges avait été ci-devant uni à la Chartreuse de Vauclaire; mais le titre de cette union ayant été perdu dans le pillage de ce monastère par les hérétiques, les prédécesseurs du cardinal de Sourdis, ignorant cette union, avaient conféré la cure à des prêtres séculiers.) — 14. «Donation faicte par Monseigneur le Cardinal aux PP. Jésuites d'une place et bastiment près l'église Sainte-Colombe de Bourdeaux, du 7 mars 1610; expédiée auecq le grand sceau, *gratis.* » — 19. « Concession à Messieurs les trésoriers [de France] d'une galerie à l'église Saint-Pierre. » — 25. Canonicat de Saint-Seurin, à François Chadirac. — 27. Chapelle d'Ayrac, à Saint-Seurin, à Jean de Gaufreteau. — 34. Visa du prieuré de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Guillaume d'Abadie. — 36. Visa pour Léon de Moriac du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle. — 54. Canonicat de Saint-Seurin, à Mathieu de Minvielle. — 58. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Marc Gayraud. — 63. Canonicat de Génissac, à Jean Carpentey. — 64. Office de promoteur de l'archevêché, à Guillaume du Peyron. — 65. Visa de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, pour Antoine Ligniac. 67. Prieuré de Sainte-Marie de Casteret, à Denis de Pontac; etc. — (P 10.)

G. 736. (Registre în-4º, relié en vélin.) — 77 pièces, papier; latin-français.

1611. — Collations. (Minutes originales, signées.) — 7. Visa de la prévôté de Saint-Seurin, pour Jacques Miard.—9. *Id.* d'un canonicat de la même église, pour Jean Douzon. — 12. Canonicat de Saint-André, à Pierre Béraud, gradué nommé. — 29. Prévôté de Saint-Seurin, à Matthieu Dupuy. — 33. Office de notaire apostolique, à Léonard Dautiège. — 34. « Visa d'une signature d'absolution et réhabilitation, pour M[e] André Duranteau, curé de Lugon » (n'étant encore que diacre mais déjà curé, il avait, durant la semaine sainte de 1610, entendu des confessions sacramentelles, absous des pénitents et administré solennellement le baptême, en présence de son vicaire). — 39. Visa de la prévôté de l'abbaye de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Bertrand Signac. — 49. « Statuts de la Société des curé et bénéficiers de l'église paroissielle de Sainct-Michel de Bourdeaux, faicts et ordonnés par Monseigneur l'Ill[me] et R[me] Cardinal de Sourdis, Archeuesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, de l'aduis et conseil de notables personnes du corps de la congrégation establie par mondict seigneur pour le regisme de son diocèze. » (19 feuillets.) — 57. Visa d'une place monacale à Sainte-Croix de Bordeaux, pour fr. Guillaume Carros. — 63. *Id.* du prieuré claustral de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, pour fr. Guillaume Dabadie. — 77. « Ordonnance de M[r] le Venier, vicaire général pour

la distraction du tiers du reuenu de la Société [des bénéficiers de] Saint-Pierre [de Bordeaux] pour estre employé en distributions; » etc. — (P 11.)

G. 737. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 89 pièces, papier; latin.

1612. — Collations (minutes originales, signées.) — 13. Canonicat de Saint-Seurin à Fronton d'Alesme. — 29. Visa de l'archidiaconé de Cernés, en l'église métropolitaine, à Lancelot Destignolz. — 31. « Prouision, sur reffus de M. l'abbé de Sainte-Croix, » de l'office d'infirmier de Sainte-Croix, en faveur de fr. Adrian Margés; etc. — (Table moderne entre les pièces 1 et 2.) — (P 12.)

G. 738. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 249 pièces, papier; latin.

1612-1614. —Collations (minutes originales, signées). — 1613. — 45. Canonicat de Saint-André, à Lancelot Destignolz. — 50, 51, 52. Offices de juges de Primace, à Pierre Peyrissac, sous-doyen de Saint-André; François de Charron, curé de Saint-Projet de Bordeaux et Guillaume [du] Peyron. — 60. Canonicat et chantrerie de Saint-Émilion, à Léon de Lescure. — 61. Fondation de messes dans la chapelle des Ursulines de Libourne, par Étienne Boutyer, vicaire de Saint-Martin de Montaigne. — 62. Union du prieuré de Saint-Sixte de Muron à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély. (Les considérants constatent la ruine du monastère et l'usurpation des prieurés et autres bénéfices en dépendant, par les protestants de La Rochelle.) — 77. Canonicat de Saint-André, à Léonard Lacroix, — 83. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine Sahugues. — 84. Union aux filles Notre-Dame, de la chapelle de Mercey, fondée à Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 93. Union au même monastère des chapelles de Durand Banson et Pierre Martin, fondées à Saint-Michel de Bordeaux. — 104. Sacristie de Saint-André, à Marc Gayaud. — 115. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques de Montaigne. — 1614. —120. *Id.,* pour Antoine Jasse (cf. 211). — 137. Absolution des censures encourues par Ascencio-Enriquez de Montnegro, trinitaire de la province d'Aragon, pour avoir quitté l'habit religieux et pour être tombé dans l'hérésie. — 157. Visa de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Ithier de Bordes. — 163. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Planeau. — 167. Canonicat de Saint-André, à Jacques Miard. — 189. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Élie Lavau. — 196. Canonicat de Génissac, à Jean Lartigue. — 198. Prévôté de la même église, à Étienne Salignac. — 203. Canonicat de Saint-André, à Jean Blay. — 204. Lettres de vicaire et procureur général du Cardinal, pour l'abbaye de Prully, O. C, à Henri d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais. — 208. Union au monastère de l'Annonciade de la chapelle d'Arnaud Demarties, fondée dans l'église de la grande Observance. — 209. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Gilier. — 215. Office de notaire apostolique, à Guillaume Bodin, — 216. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Louis Giriard. — 235. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour Jean Vinatier. — 237. Absolution d'hérésie pour Pierre Barbe, religieux profès du Tiers-Ordre de Saint-François; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 13.)

G. 739. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 180 pièces, papier; latin.

1615-1616. — Collations (minutes originales, signées). — 1615. — 2. Canonicat de Saint-Émilion, à Hugues de Fontenay. — 13. Canonicat de Saint-André, à Pierre Duport. — 23. Visa d'une place canonicale, à l'abbaye de l'Isle, pour Pierre De Bourg. — 29. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour Étienne Audouyn. — 40. Lettres du vicaire général pour l'abbaye d'Oyrvault (Airvaux), à fr. François Rousset, O. S. A., prieur de Saint-Porchaire, à Poitiers. — 42. Même charge pour les abbayes de Mauléon et d'Oyrvault (Airvaux), à l'abbé commendataire de Bonnevaux [le nom est en blanc]. — 44. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Matthieu Berthomieu. — 46. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour Pierre de Brouilhac. — 52. Canonicat dans la même collégiale, à Jean Lavialle. — 55. Confirmation du contrat passé entre les jurats de Saint-Macaire et les Jésuites pour l'établissement par ces religieux d'un petit collège dans cette ville, le petit collège devant avoir trois classes, dont l'une «de lire et escrire » [addition de la main du Cardinal], et de l'union de deux chapelles et de la cure du Pian audit petit collège. — 58. Union des chapelles de Lanessan et de Bardouilhan, fondées en l'église de Benon, au couvent des Trinitaires de Saint-Laurent en Médoc. — 63. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Maisonneufve. — 68. Canonicat de Saint-Émilion, à Guillaume de Geneste. — 75. Visa d'une dispense de l'irrégularité encourue pour avoir jugé au criminel, pour Jacques Douzon de Bourran, conseiller au Parlement. — 89. Canonicat de Cadillac, à Jean Renouart. — 1616. — 94. Sous-prieuré de Sainte-Croix de Bordeaux, à fr. Archambaud Christin. — 129. Charge de receveur héréditaire des décimes et subventions du diocèse, à

Jean Dufaure, secrétaire de la chambre du Roi. — 141. Canonicat de Cadillac, à Pierre de La Vergne. — 146. Union aux Feuillans de Bordeaux de la chapelle d'Amanieu Peletonne, fondée en l'église des frères Mineurs de Lesparre; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 14.)

G. 740. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 243 pièces, papier; latin-français.

1617-1618____ Collations (minutes originales, signées). — 1617. Union de la chapelle d'Andernos à Saint-Seurin, avec une maison et jardin en dépendant, à la Société des frères de Saint-Jean-de-Dieu, pour fonder à Bordeaux un hôpital sous le nom de Saint-Jean-Baptiste. — 8. Canonicat de Génissac, à Jean Belliquet, — 35. *Id.,* à Gassiot de Lartigue. — 36. Visa de l'archidiaconé de Cernès, en l'église métropolitaine, pour Charles Desaigues. — 39. Acte notarié par lequel M^e^ Bernard Froment, curé de Carcans, consent à la désunion de l'annexe de cette paroisse, Sainte-Hélène de Lestang (Hourtins), et à son érection en vicairie perpétuelle, promettant de payer au vicaire perpétuel nommé par l'Archevêque une pension de 200 livres. — 41. Canonicat de Saint-André, à Charles des Aigues. — 45. Union à l'œuvre de Sainte-Eulalie de Bordeaux, de la confrérie de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine existant déjà dans cette église. — 50. Visa de la poissonnerie de l'abbaye Sainte-Croix, pour Raymond Chevalier. — 52. Lettres de promoteur diocésain, à Pierre-Jean de Maleret, curé de Comps. — 63. Visa d'un canonicat de Saint-André pour Pierre Delvobe. — 78. *Id.* pour Pierre Moysset. — 81. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Christophe Trapes. — 86. Consentement du Cardinal à l'union du prieuré du Barp, aux Feuillants de Bordeaux (cf. 193). — 91. Plainte des habitants de Saint-Maixant, sur l'insuffisance du service accordé à leur paroisse par les Jésuites depuis son union au prieuré de Saint-Macaire, possédé par ces religieux. — 92. Nomination, en conséquence, d'un vicaire perpétuel pour cette paroisse. — 115. Lettres de vicaire général, à Pierre Peyrissac, sous-doyen de Saint-André. — 1618. — 146 et 147. Canonicat et Chantrerie de Saint-Émilion, à Étienne Brassier. — 163. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre des Aigues. — 180. Visa de la chapelle du palais de l'Ombrière, pour Antoine Geoffre. — 182. Office de greffier de l'officialilé, à Pierre Augereau. — 227. Chapellenie de Sainte-Marthe et office de syndic de l'hôpital Saint-André, à M^e^ du Courroy. — 228. Canonicat de Cadillac, à Didier Benoist. — 233. Union du prieuré de Cayac à la Chartreuse de Bordeaux; etc. — (Table moderne à la fin du registre.) — (P 15.)

G. 741. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 238 pièces; papier, latin-français.

1619-1620. — Collations (minutes originales, signées). 1619. — 25. Visa de l'hôtellerie de Sainte-Croix, pour fr. Guillaume Mosnier. — 30, 31. *Id.* d'une place monacale et de la sacristie de l'abbaye de Guitres, pour fr. Louis Henniquin. — 35. Union au collège des Jésuites de Bordeaux, des petits bénéfices fondés en l'église du prieuré de Saint-Sauveur et de la plus grande partie des revenus de l'autel Saint-Martin, moyennant une portion congrue de 240 livres à payer par ces religieux, au vicaire perpétuel, etc. — 39. Écolâtrerie de Saint-André, à Jacques Miard. — 44. Union de 59 chapelles, *quarum ratione nullum fit oflicium,* à la mense commune des bénéficiers de Sainte-Eulalie de Bordeaux, le cardinal désirant *redditibus et emolumenlis augere ecclesiam Sanctæ-Eulaliæ, inter cæteras huius ciuitatis Burdigalen., cum multitudine et frequentia populi, tum ædificiorum magnificentia conspicuam, maxime vero corporum Sanctorum martyrum Clari, Justini et sociorum cura et pietate Christianissimi Regis simul atque Imperatoris augusti Caroli Magni in ea a se ædificatio sacello quiescentium claram,* etc. — 53. Visa du prieuré claustral de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Jacques Foucquet. — 54. Canonicat de Saint-André, à Raymond Valentin. — 57. *Id.* à Jacques de Gourgue. — 65. Sacristie de la même église, à Antoine Peyrissac. — 75. Canonicat de Cadillac, à Henri de Carie. — 89. Visa d'une place monacale et du sous-prieuré de l'abbaye Sainte-Croix, pour fr. Jean Cantilhac. — 92. Chambrerie du même monastère, à Guillaume Carros. — 104. Canonicat de Saint-André, à Gilles de Fayard. — 116. Visa du prieuré claustral de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Hugues Chantillon. — 120. Office de promoteur provincial et diocésain, à Jean Thibault, curé de Preignac. — 128. Union du prieuré de Berson, à l'abbaye Saint-Romain de Blaye. — 1620. — 146. Décret du cardinal de Sourdis supprimant la dignité de maître-escole en l'église métropolitaine et érigeant l'archidiaconé de Fronsac, avec union des églises paroissiales de Saint-Romain de Boursas et de Caillau (8 feuillets). — 147. Consentement du chapitre de Saint-André au décret susdit. — 159. Grand archidiaconé, dit de Médoc, en l'église métropolitaine, à Pierre Moysset. — 178. Chantrerie de Saint-André, à Jean-

Charles de Raymond. — 183. Lettres de vicaire général « au fait des religieuses de Bordeaux » pendant l'absence du Cardinal, à Pierre de Lurbe. — 184. Lettres de vicaires généraux à Pierre Peyrissac et Jacques Miard; à la quatrième page de l'acte, restriction expresse de leurs pouvoirs, en ce qui concerne les collations de bénéfices, les dimissoires et les concessions de litres de banc et sépulture. — 195. Visa d'un canonicat de Saint-André pour Pierre de Lurbe, archidiacre de Blaye. — 198. *Id.* de la chambrerie de l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Isidore Bordes. — 207. Canonicat de Saint-Seurin, à Jules de Nort. — 208. Consentement du chapitre de cette collégiale à la permutation de la chapelle de Bethléem faite par le précédent avec la prébende canonicale de Biaise Damalby. — 210. Union de la chapelle d'Anglade fondée en l'église N. -D. de Cayac, à la Chartreuse de Bordeaux. — 211. Union au même monastère de la confrérie de Sainte-Catherine, fondée en l'église Saint-Seurin. — 225. Lettres de vicaire général de l'abbaye Saint-Laumer de Blois, à Henri de Sourdis, évêque de Maillezais. — 234. Visa du prieuré claustral de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour fr. Antoine de Signac; etc. — (P 16.)

G. 742. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 184 pièces, papier; latin-français.

1621-1622. — Collations (minutes originales, signées). — 1621. — 7. Canonicat de Génissac, à Jean Faure. — 8. Érection en vicairie perpétuelle de Saint-Martin de Montagne. — 14. Lettres commettant Pierre de Lurbe au gouvernement des couvents de filles en l'absence du Cardinal. — 15. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Léon Borie. — 24. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean Guérin. — 26. *Id.* d'un canonicat et de la sacristie de Saint-Seurin, pour Gabriel de Cruseau. — 38. Prévôté de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, à fr. Antoine de Signac. — 45. Union au séminaire Saint-Raphaël des chapelles de Carnet fondées en l'église Saint-Laurent-en-Médoc (considérants intéressants pour l'histoire du séminaire). — 76. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Dominique Desclaux. — 83. *Id.* pour Jacques Gohier de la Houssaye. — 1622. — 96. Visa de la chambrerie de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, pour fr. Adrien Maugis. — 99. Trésorerie de Saint-André, à Pierre Peyrissac. — 109. Canonicat dans la même église, à Étienne Brassier, docteur *in utroque jure,* régent en l'université de Bordeaux. — 110. Canonicat et sous-chantrerie de Saint-Émilion, à Jacques de Gourgue. — 124. Archidiaconé de Blaye, en l'église métropolitaine, à Pierre Peyrissac. — 125. Canonicat et chantrerie de Saint-Émilion, à Pierre Planeau. — 129. «Pour la désunion de la cure de Saint-Geruais, cy-deuant unie à l'archidiaconé de Blaye »; 130. Enquête sur le revenu de cette paroisse; 131. Ordonnance de désunion et nomination d'un curé. — 152. *Unio capellaniarum Sancti-Proiecti et reductio beneficiatorum ad sex, prœter Rectorem.* — 153. Enquête du revenu de la paroisse Saint-Ciers de Canesse; 154. Union de cette paroisse à l'archidiaconé de Blaye. — 157-159. Érection de la paroisse d'Avensan unie à la prévôté de Saint-Seurin en vicairie perpétuelle (ordre d'enquérir du revenu; enquête; décret d'érection et nomination d'un curé). — 163-166. Pièces concernant l'union de Camps et Cornemps à Saint-Médard de Guizières, entre autres: « Procès-verbal du contenu, estandue et reuenu des paroisses de Camps et Cornemps » et audition des curés de Saint-Médard et de Saint-Pierre-du-Palais. — 167. Union d'Escurac à Civrac. — 168. Visa du sous-doyenné de Saint-André, pour Jacques Fonteneil. — 173. *Id.* de la chantrerie de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, pour Jacques La Poyade. — 177. Lettres de vicaire général, pour Jacques Miard. — 183. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Busseau; etc. — (P 17.)

G. 743. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 185 pièces, papier; latin-français.

1623 -1624. — Collations (minutes originales, signées). — 1623. — 6. Visa d'un rescrit apostolique absolvant Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil, des censures encourues *ob necem hœreticorum perduellium in ecclesias plebanas dicti diœcesis [Burdigalensis] sœvientium.* — 32-34. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Vérac, unie à l'archidiaconé de Blaye. — 38. Lettres d'official pour Jean de Moncy, licencié en droit canonique et chanoine de Saint-Seurin. — 41. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse d'Eysines, unie aux Feuillants de Bordeaux. — 59. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour François de Fonteneil. — 63. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour François Leduc. — 65-67. Pièces relatives à l'érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Lignan, unie à la sous-chantre rie de Saint-André (enquête, décret, etc.).—72. Office de notaire apostolique à M^e^ Legrand, de Saint-Émilion. — 73. Union de Capitourlan à Belvès. — 74. Sous-chantrerie de Saint-André, à François Ligonac. — 76. Approbation d'une fondation faite en l'église de Cubne-

zais, par François de Bonnevin, seigneur de La Bellue, gentilhomme ordinaire de la chambre, et gouverneur de Libourne (exposé historique intéressant), — 77, 78. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Sauternes, unie à l'archidiaconé de Blaye (enquête du revenu et décret). — 86. Même décret pour la paroisse du Pian, près Saint-Macaire, unie au collège des Jésuites de Bordeaux. — 87. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Louis de Pichon. — 1624. — 98, 99. Union de 115 chapelles et autres, non désignées nominativement, à la mense du chapitre Saint-André; on a inséré dans le décret d'union les délibérations du chapitre relativement à cette affaire, et la bulle de Clément V à Arnaud de Canteloup *(datum apud Vignandraldum, Burdigalensis diœcesis, duodecimo calendas decembris, pontificatus anno* iv°) autorisant cet archevêque et ses successeurs à unir et désunir les dignités, personnats, etc., des églises du diocèse de Bordeaux. — 117. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Léonard Massiol. — 122. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean Mosnier. — 123. Union au séminaire Saint-Raphaël des biens d'une société de prêtres, autrefois fondée à Saint-Laurent en Médoc. — 128. Union de deux chapelles au monastère des Ursulines de Libourne. — 140. Canonicat de Cadillac, à Martin Dejean. — 141. Restauration de la chapelle d'Arcachon par Guiraud de Peyjehan, bourgeois et habitant de La Teste, qui reçoit du Cardinal les titre et privilèges de fondateur. — 154. Lettres confiant à Pierre Moysset, chanoine de Saint-André et protonotaire apostolique, «charge et commission de procurer en la cour de Rome toutes prouisions et dispenses *in utroque foro,* par l'entremise du sieur Mathurin le Paintre, solliciteur en icelle, son correspondant, ou tel autre qu'il voudra employer ». — 168. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Léonard de Massiot. — 174. *Id.* du sous-doyenné de la même église, pour François de Fonteneil; etc. — (P 18.)

G. 744. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 193 pièces, papier; latin-français.

1625-1636. — Collations (minutes originales, signées). — 1625. — 12. Canonicat de Cadillac, à Bertrand de Loppes. — 14. Pierre Moysset, chanoine de Saint-André, nommé pénitencier de cette église, *cum ex sacris canonibus et nuperi nostri concilïi prouincialis Burdigalæ [celebrati], unaquœque cathedralis Ecclesia canonicum pœnitentiarium, siue alium ecclesiasticum idoneum et capacem habere debeat.* — 15. Chantrerie de Saint-Seurin, à Pierre Lavieille. — 17. Le Cardinal, comme prieur commendataire du prieuré de Pirmil, nomme le sieur de La Vallée, avocat au présidial de Nantes, sénéchal et juge de la juridiction dudit prieuré. — 18. Fondation d'une chapelle à Cézac par le sieur de La Bellue, gouverneur de Libourne. — 27, 28. Places monacales à l'abbaye de Guîtres, pour Jean et Jacques Dejean. — 30. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Prieur. — 45. Canonicat de Génissac, à Guillaume Colomb. — 51. Canonicat de Saint-Seurin, à Pascal Barbezieux. — 58. *Id.* (visa), pour François Benoist. — 62. Visa d'une place monacale à l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, pour fr. Jean de Raimond. — 63. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Étienne Peyrissac. — 69. *Id.* pour J. -J. du Sault. — 1626. — 81. Canonicat de Saint-Émilion, à Pierre Malardeau. — 90. Canonicat de Cadillac, à Jean Larrieu. — 104. Canonicat de Saint-Émilion, à Raymond de Martin, abbé commendataire de Faize. — 106. Visa d'une place monacale et de la poissonnerie de Sainte-Croix, pour Pierre Chalaut. — 109. Lettres d'assesseur de l'official, à Pierre Frappereau, bachelier en droit canon, vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 111. Trésorerie de Saint-André, à Antoine Peyrissac. — 126. Office de juge de primace, à Pierre Moysset. — 127. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Salles en Buch, unie au prieuré de Béliet. — 137. Charge de recteur du Séminaire, à Ascencio Henriquez de Montnegro. — 141. Fondation du monastère des Carmes déchaussés (décret du cardinal et autorisation du Parlement). — 153. Union de la cure de Saint-Hippolyte, près Saint-Émilion, au chapitre de Saint-Seurin. — 162. Canonicat de Saint-Seurin, à Guillaume Joyet. — 168. Lettres de promoteur provincial et diocésain, à Arnaud de Brach, diacre, bénéficier de Saint-Michel de Bordeaux. — 169. Union de Bruges à la Chartreuse de Vauclaire. — 179. Chambrerie de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, à Robert Rapet; etc. — (P 19.)

G. 745. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 220 pièces, papier; latin-français.

1627-1628. — Collations (minutes originales, signées). — 1627. Archidiaconé de Blaye, en l'église métropolitaine, à Antoine Peyrissac. — 26. Canonicat de Cadillac, à Étienne Martin. — 29. « Office d'huissier en la Chambre du clergé establie par le Roi en la ville et citté de Bordeaux, à Anthoyne Lagorsse, sergent royal. » — 31. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Christophe Thibauld. — 32. Pierre Pradoux, procureur en la cour, institué syndic et procureur général

des Ursulines et Filles Notre-Dame, de Bordeaux. — 37. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Vismeney. — 42. Nomination et présentation au Roi par les députés du clergé du diocèse de Bordeaux, pour l'office de receveur ancien héréditaire des décimes de ce diocèse, de François Remigion, au lieu d'Antoine Dealbytre. — 73. Union à la Chartreuse de Bordeaux de la chapelle de Bonnefont Boulaire, fondée en l'église Saint-Michel de la même ville. — 88. Lettres de vicaire général pour l'abbaye de Saint-Laumer, à Denis Cohon, prêtre, docteur en théologie, chanoine et grand archidiacre du Mans, prédicateur ordinaire de la Reine. — 94. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Saint-Martin de Villenave, unie à la trésorerie de Saint-André. — 97. Visa de l'archidiaconé de Blaye, pour Jacques de Tarneau. — 105. Absolution d'hérésie, pour Gaychon Dublanc, prêtre du diocèse de Condom. — 1628. — 125. Fondation en faveur des Ursulines de Libourne, par Noël Gasselin, curé de Nioyseau, au diocèse du Mans, ci-devant vicaire perpétuel de Libourne. — 127. Confirmation de l'élection d'Henri de Sourdis, évêque de Maillezais, en qualité de doyen de Saint-Émilion. —138. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Bernard de Pichon. — 149. Fondation de messes à Sainte-Colombe de Bordeaux, par Étienne de Joly, vivant, conseiller au présidial de Guyenne. (La copie du testament est insérée dans le décret d'approbation.) — 160. Confirmation de l'union des paroisses de Campugnan et Générac. — 202. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour François Leduc; etc. — (P 20.)

G. 746. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 407 pièces, papier; latin-français.

1629-1632. — Collations (minutes originales, signées). — 1629. — 30. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Bertrand Bourdenave. — 44. *Id.* pour Joseph de Thibault. — 45. Trésorerie de Saint-André, à Thomas Dubernet. — 60. « Office de benoist ou monge de l'église du Vignac », à Louis Dupuy, diacre, bientôt démissionnaire (102), en faveur de Jean Dessaints, clerc tonsuré. — 61. Prévôté de Génissac, à Charles de Nolibois. — 1630. — 80. Exécution d'une signature de Rome donnant pouvoir à l'ordinaire de commuer le vœu simple de chasteté et de religion de Hélyes Millon, fille, aux fins de contracter mariage. — 99. Chambrerie de l'abbaye de Bourg, à Jean Dubois. — 119. Enquête de l'état de l'abbaye de Guîtres, O. S. B. — 120. Exécution d'un induit obtenu par le P. du Val, prieur claustral de ce monastère. — 129. Visa de la sacristie de l'abbaye de Bourg, pour fr. Arnaud Oriol. — 136. Mongerie de Saint-Julien-en-Born, à François de Mesplède, sous-diacre. — 154-156. Absolution de l'irrégularité encourue par Arnaud Dupuy, *eo quod promotus ad tonsuram clericalem, bellis ac prœliis, diuersisque conflictibus contra hœreticos interfuerit; ac prœterea, actuarius seu graffiarius curiæ sœcularis capituli et canonicorum ecclesiæ sœcularis et collegiatæ S. Seuerini prope et extra muros Burdigalæ, sententias et judicia tam in criminalibus quam ciuilibus causis, protulerit ac significauerit.* — 168. Office d'auditeur général, à Pierre Palisse, docteur en théologie. — 169. Office d'auditeur à Poitiers, à Jacques Garnier, abbé commendataire de N. -D. de Bonnevaux. — 1631. — 178. Absolution de l'irrégularité encourue par Pierre Lalanne, pour avoir jugé au criminel. — 180. Canonicat de Génissac, à Roland Dartignas. — 186. Office de promoteur, à Pierre Fornier, curé de Biscarosse, « l'estendue du dioceze estant telle qu'ung seul promoteur des causes ne peult entièrement vacquer à la poursuite d'icelles. » — 206. Absolution de l'irrégularité encourue par Charles de Chimbault, conseiller au Parlement, pour avoir jugé au criminel. — 209. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Palisse. — 235 «Mongerie et secretainerie» de Saint-Paul-en-Born, à Georges Larrieu. — 250. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Frapereau. — 254. Prieuré claustral de l'abbaye de Bourg, à Antoine Campistron. — 280. Sacristie de Saint-Émilion, à Gilles de Romme. — 281. Canonicat de Saint-Seurin, au même. — 285. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Pierre de Jehan. — 296. Absolution de l'irrégularité encourue par Henri Lalanne, pour avoir jugé au criminel. — 1632. — 310. Office de juge de primace, à Pierre Moysset. — 311. Doyenné de Cadillac, à François Ligonac, sous-chantre de Saint-André. — 327. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean-Pierre de Maleret. — 336. Sacristie de Saint-Émilion, à Pierre Caron. — 337. Canonicat de Cadillac, à Charles de Busquet. — 362. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Pierre Périssault. — 365. Canonicat de Cadillac, à Charles Bélyard. — 370. Absolution d'irrégularité *pro defectu oculi canonis,* à Jérôme de Lopes. — 381. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean de Lange. — 399. Absolution d'irrégularité pour naissance illégitime, à Jean d'Alesme. — 405. Canonicat de Cadillac, à Pierre Pisane; etc. — (Table moderne, incomplète, entre les pièces 28 et 29.) — (P21.)

G. 747. (Registre in-4º, relié en vélin.) — 274 pièces, papier; latin-français.

1633-1635. — Collations (minutes originales, signées). — 1633. — 43. Sacristie de Saint-Seurin, à Étienne de Cruseau. — 71. Ordonnance mettant l'évêque d'Agen en possession de la charge de vicaire général du Roi pour la collation des bénéfices dépendant de l'abbaye de Clairac, unie au chapitre de Saint-Jean de Latran. — 72. Lettres-patentes à ce sujet. —. 76. Trésorerie de Saint-Seurin, à Pierre de Maisonneuve (cf. 188). — 1634. — 117. Même dignité, à J. -J. de Cotsages.— 123. Trésorerie de Saint-André, à Léonard de Massiot (cf. 186). — 139. Sacristie de Saint-Émilion, à Nicolas Bourgeois, bientôt démissionnaire en faveur d'Hubert Bourgeois (161). — 143. Archidiaconé de Fronsac, à Pierre Caron, par démission de Jean Bertheau (secrétaire du cardinal de Sourdis). — 146. Charge d'imprimeur de l'Archevêque, à Pierre de La Court. — 1635. 218. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Paul Caillavet. — 220. Canonicat de Cadillac, à Charles de Riverin. — 249. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour noble Roch du Sault. — 258. Union de la cure de Sallebœuf à la trésorerie de Saint-Seurin. — 272. Canonicat de Saint-Seurin, à André Richon; etc. — (Table moderne, entre les pièces 249-250.) — (P 22.)

G. 748. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 232 pièces, papier; latin-français.

1636-1638. — Collations (minutes originales, signées). — 1636. — 17. Sacristie de Saint-André, à Étienne de Martiny. — 22. Visa d'un canonicat de la même église, pour Guy du Voisin. — 24. *Id.* de la vicairie perpétuelle de Libourne, pour Eustache Gault. — 27. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jacques Rivière. — 29. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Antoine de Lavau. — 31. Titre de fondateur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Baurech, pour Jean Jourdain, procureur et auditeur des comptes en la cour du Parlement, secrétaire de la chambre du Roi. — 32. « Obligation [par-devant notaire] du sieur Jourdain de remettre [restaurer] la dite chapelle de Baurech. » — 49. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Simon. — 50. Canonicat dans la même église, à Pierre Caron (cf. 163). — 1637. — 88. Visa d'un canonicat dans la même église, pour J. -J. Descomps. — 90. Canonicat de Saint-Émilion, à Léonard Constant. — 94. Visa de la sous-chantrerie de Saint-André, pour François de Chastaing. — 95. *Id.* d'un canonicat dans la même église, pour François Ligonac. — 96, 97. Ordonnance approuvant la fondation d'une chapelle sépulcrale près le grand autel de la collégiale Saint-Biaise de Cadillac par le duc d'Épernon (l'acte de fondation est transcrit *in extenso* dans l'ordonnance). — 100. Canonicat de Génissac, à Jean Dupérier. — 107. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Charles de Tauzia. — 127. Canonicat de Saint-André, à Pierre Caron, conféré *pleno jure* par l'Archevêque à titre de joyeux avènement. — 144. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Bègles unie à la trésorerie de Saint-André. — 147. Canonicat de Saint-Émilion, à Antoine Former. — 1638. —159. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Louis de Mullet. — 210. *Id.* pour Antoine Fornier. — 218. Canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à Jean Bertheau. — 230. Visa de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Jean Dubuys; etc. — (P 23.)

G. 749. (Registre in-4«, relié en vélin.) — 285 pièces, papier; latin-français.

1639-1641. — Collations (minutes originales, signées). — 1639.— 28. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de Bayas, unie à l'abbaye de Guîtres. — 38. Union de nombreuses chapelles fondées à Saint-Jean de Libourne, à la mense des bénéficiers de cette église. — 45. Prévôté de Génissac, à Charles de Nolibois. — 63. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine de Maisonneuve. — 72. Lettres de vicaire général primatial, à H. Listolfi-Maroni, évêque de Bazas *(in absentia archiepiscopi).* — 4640. —117. Office de substitut du promoteur, à Pierre de Geneste, bénéficier de Saint-Pierre de Bordeaux. — 134. Archidiaconé de Cernès, à Jacques d'Allaire. — 166. Canonicat de Saint-Seurin, à François Denis; — 1641. — 189. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques Esparvier. — 216. *Id.* pour Bertrand de Jehan. — 238. L'élection des vicaires généraux de Sarlat ayant été cassée, et Jean Carbonières de Jayac, à qui cette charge avait été confiée, n'en pouvant remplir complètement les obligations, Pascal de La Brousse, docteur en droit canon, *qui, in concilio nupero prouinciali, partes capituli Sarlatensis optime sustinuit,* est nommé vicaire général par J. Miard, pour exercer cet office conjointement avec le premier. — 239. Visa de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Vincent de Bourg, pour Pierre Bérot. — 257. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Pierre Montassier. — 275. *Id.* d'une place monacale à Saint-Sauveur de Blaye, pour Jean Lamoliate; etc. — (P 24.)

G. 750. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 262 pièces, papier; latin-français.

1642-1643. — Collations (minutes originales, signées). — 1642. —20. Sacristie de Saint-Seurin, à Nicolas Bourgeois. — 26. Sacristie de Saint-Émilion, à Christophe Thybault. — 31. Visa du prieuré simple de N. -D. de Soulac, pour Jérôme Lopès, diacre, docteur en théologie. — 69. Canonicat de Saint-André à Gabriel-Philippe Froullay de Tessé (bientôt vicaire général) (cf. 188). — 71. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Raoul. — 74. Visa de là trésorerie de Saint-André, pour Florent Caron. — 96. Même dignité, à G. -P. Froullay de Tessé. — 102. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Mosnier le jeune. — 1643. -— 130. *Id.* pour Joseph d'Anglade. — 143. Prévôté de Saint-Seurin, à Roch du Sault. —156. Visa du doyenné de Villandraut, pour Henri de Candale de Foix, prêtre du diocèse d'Aire. — 167. Ordonnance approuvant une fondation de messes dans la chapelle N. -D. de l'église Saint-Genès (Entre-Dordogne), bâtie et dotée par noble Antoine Le Berthon, chevalier, seigneur de Flaugergues, etc. — 169. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Farindeau. — 193. Visa d'un canonicat dans la même église, pour Jean Constant. — 196. *Id.* de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Vincent-de-Bourg, pour Jean Mercier. — 203. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Darbo. — 211-214. Désunion des paroisses de Tayac et de Saint-Sauveur-en-Puynormand (ordonnance, enquête du revenu, lettre de M. Demyrat, curé de Belvès et vicaire forain). — 221. Permutation «de la chantrerie de chape du costé droit en l'église Saint-Seurin » et de la chapelle de Guiraud de Guiraud entre Bertrand Dupuy et Jean-Pierre de Malleret, chanoine de Saint-Seurin. — 239. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Gelin. — 244. *Id.* pour Bernard Marquille. — 260. *Id.* pour Léonard de La Cheze; etc. — (P 25.)

G. 751. (Registre in-4º, relié en vélin.) — 232 pièces, papier; latin-français.

1644-1645. — Collations (minutes originales, signées). — 1644. — 2. Visa de la vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie de Bordeaux, pour Louis Bonnet (cf. 73). — 4. Certificat d'idonéité, pour Charles de Lauzon, clerc de Paris, étudiant en l'Université de Bordeaux.— 97. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jérôme Lopès. — 108. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Paul Caillavet. — 111. Union des paroisses Saint-Germain-de-Graoux et Saint-Martin-de-Semens. — 112. Enquête *de fide, moribus, vita, œtate, qualitate,* etc., de G. -P. Froullay de Tessé, au sujet de sa promotion au doyenné de Saint-Émilion (témoins: Joseph Dubernet, premier président du Parlement de Bordeaux; Joseph d'Andrault, conseiller d'État et conseiller au Parlement; Jacques d'Allaire, archidiacre de Cernès; Bertrand de Jehan, archidiacre de Blaye; Gilbert Grymaud, chanoine de Saint-André). — 1645. — 135-149. Érection en vicairies perpétuelles des paroisses de Pessac, Cazaux, Gujan, Landiras, Saint-Maixant, Saint-Magne (en Cernès), Capian, Saucats, Hostens, Mios, Saint-Martin de Laye, Cénac, Martillac, Saint-Médard d'Eyrans, Béliet. — 169. Doyenné de Saint-Émilion, à G. -P. Froullay de Tessé. — 208. Lettres de vicaire général pour l'abbaye de La Sauve, à Christophe Thibault, chanoine et sacriste de Saint-André. — 218. Canonicat de Villandraut, à André de Gombaut, etc. (Le relieur a interverti les deux derniers cahiers de ce recueil.) — (P26.)

G. 752. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 380 actes, papier; latin-français.

1646-1649. — Collations (minutes originales, signées). — 1646. — 6. Visa de la prébende théologale de Saint-Émilion, pour Jean de Tartas. — 60. Sacristie de Saint-Seurin, à Gabriel de Cruseau. — 83. « Mongerie et secretainerie » de Gujan, à Nicolas Bordes. — 93. Ordonnance approuvant une fondation de messes dans la chapelle Saint-Jean de l'église Saint-Philippe d'Aiguille, par noble Philippe Le Berthon d'Aiguille. — 1647. — 110. Visa de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Antoine Lauste. — 123. Canonicat de Saint-Émilion, à Gaspard Cordier, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Blaye. — 126. Visa de la sacristie de l'abbaye de Saint-Vincent de Bourg, pour fr. Jean Lapiche. — 140. Prévôté de Génissac, à Étienne Delcer. — 161. Canonicat de Saint-André, à Nicolas Bourgeois. — 175. Visa d'un canonicat dans la même église, pour Jean Cassaigne. — 184. *Id.* de la sacristie de l'abbaye de Verteuil, pour fr. Jean Latuyle. — 196. *Id.* de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Guillaume Berthet. — *Id.* de l'aumônerie de Saint-Émilion, pour Pierre Barbot. — 1648. — 210. *Id.* de la cure d'Ambarès, pour Jean-Louis de Mullet. — 212. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Guillaume Geneste. — 225. *Id.* de la sacristie de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Arnaud Dauriac. —. 242. *Id.* de l'infirmerie de l'abbaye

de l'Isle, pour Olivier Girard. — 247. *Id.* de la sacristie du même monastère, pour Étienne Petit. — 293. Absolution de l'irrégularité encourue pour avoir jugé au criminel, par Pierre de Métivier, conseiller au Parlement. — 297. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour André Minvielle. — 307. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Charles Mosnier. — 308. *Id.* pour François de Chastaing. — 309. *Id.* pour Jean Texier. — 1649. — 342. Visa de la sacristie de l'Isle, pour Jean Lesparre. — 357. Canonicat de Saint-André conféré à Mathurin Sauvestre par Henri de Béthune, à titre de joyeux avènement; etc. (Le relieur a interverti plusieurs cahiers de ce recueil.) — (P 27.)

G. 753. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 277 actes, papier; latin-français.

1649-1652. — Collations (minutes originales, signées). — 1649. — I. Trésorerie de Saint-Seurin, à Mathurin Sauvestre. — 9. Visa d'un canonicat dans la même église, pour Maurice Aristoy. — 1650. — 20. Canonicat dans la même église, à Alexandre de Fiany. — 23. Doyenné de Villandraut, à Jean Baudu. — 31. Archidiaconé de Médoc, à Jean de Fonteneil. — 40. Absolution de l'irrégularité encourue pour avoir jugé au criminel, par Jean de Gaufreteau, lieutenant général au Présidial. — 44. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre de Boigne. — 59. *Id.* du prieuré claustral de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Pierre Calvinhac. — 63. Brevet d'imprimeur de l'Archevêque, pour Pierre de La Court. — 81. Canonicat de Cadillac, à Raymond Duchesne. — 89. Visa de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Louis Germain. — 99. Canonicat de Cadillac, à Emmanuel Ménager. — 1651. — 107. Deuxième canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à Pierre Soufflier, archidiacre de Fronsac. — 113. Visa d'un canonicat dans la même église, pour Charles Hugla. — 137. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Joseph de Murand. — 139. *Id.* de la chantrerie de Saint-André, pour Pierre-Allain de La Vigerie. — 147, 148. Érection en vicairie perpétuelle, de Saint-Martin de La Caussade. — 122. Désunion de la chapelle de Montuzet, ci-devant annexée à Plassac (cette chapelle sera desservie par des prêtres à approuver, d'une congrégation séculière qui en prendra le nom). — 158. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Dominique Flurenne. — 166. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Maisonneuve. — 169. Visa de l'archidiaconé de Blaye, pour Bertrand de Jehan. — 1651. — 205. Visa de la chantrerie de Saint-Émilion, pour Pierre Planeau. — 229. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Deschamps. — 250. *Id.* de la vicairie perpétuelle de la Majestat Saint-André, pour Hélie Sabaria. — 265. Sacristie de Saint-Émilion, à Jean Labastide. — 270. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Phelip; etc. — (P 28.)

G. 754. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 314 pièces, papier; latin-français.

1653-1655. — Collations (minutes originales, signées). — 1653. — 1, 2. Approbation de la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Puy Paulin, et d'un chapelain pour l' « hospital des Mestiers », fondations dues à Olive de Lestonnac, veuve de Marc-Antoine de Gourgue, premier président du Parlement de Bordeaux, *quæ pietatis et munificentiæ opera posteris reliquit, magis admiranda quam imitanda.* — 42. Visa de la chambrerie de l'abbaye de Bourg, pour Jean Sarramejan. — 69. Enquête d'idonéité pour frère Dominique Ithier, gardien du grand couvent de l'Observance de Bordeaux, nommé évêque de Glandève (témoins: Louis de Rechignevoisin, évêque de Tulle; Jacques d'Allaire, archidiacre de Cernès; Étienne de Martiny, chanoine-sacriste de Saint-André; Louis de Candalle, duc et pair de France; Jean-Pierre de Malleret, chanoine de Saint-Seurin, officiai et auditeur général de l'archevêché; le premier président Arnaud de Pontac; Pierre de Boucaud, conseiller au Parlement; Jean de Pontac, procureur général; Henri d'Arche, doyen de Saint-André et vicaire général). — 77. Visa de l'infirmerie de l'abbaye de Verteuil, pour Jean-Louis Girard. — 1654. *Id.* de la chantrerie de Saint-Seurin, pour Jean Laborie. — 103. Procès-verbal de la soumission du chapitre général des Feuillans, réuni au monastère de Bordeaux, aux censures portées contre les cinq propositions de Jansénius et à la défense à eux faite d'élire aux charges de ministre général ou de prieur aucun religieux suspect de jansénisme. — 111. Lettres de vicaire général pour le gouvernement des Ursulines de Bordeaux, à Pierre-Paul de Prugne, prieur de l'Isle de Carney. — 127. Office de juge de primace, à Yves de La Roche. — 129. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre de Maisonneuve. — 146. Canonicat dans la même église, à Joseph de Secondat, abbé commendataire de Cadouin. — 151. Absolution de l'irrégularité encourue pour avoir jugé au criminel, par César de Mérignac. — 1655. — 195. Don aux Capucins de Grenade (Landes) de reliques des SS. Just et Martin que l'Archevêque tenait d'Innocent X. — 196. Office d'auditeur

particulier à Jean de Lauvergnac. — 198. Enquête d'idonéité pour Bernard de Pichon, chanoine de Saint-André, abbé de Bonlieu, en raison de sa nomination prochaine à l'abbaye de Fontguillem, au diocèse de Bazas (témoins: Léonard de Massiot, chanoine de Saint-André; Henri Boursiquot, doyen d'Uzeste et prieur-curé de Saint-Martin de Cadourne; Pierre de Sollié, substitut du procureur général, etc.). — 200. Union de la paroisse d'Aubiac au monastère des Célestins de Verdelais. — 201. Office de juge de primace, à Pascal Paignon, curé de Saint-Pierre de Bordeaux. — 202. Union de la paroisse de Cazaux à celle de La Teste (cf. 260). — 205. Absolution de l'irrégularité encourue, pour avoir jugé au criminel, par Étienne de Mullet de Volusan, conseiller au Parlement. — 225. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean Lavau. — 236. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Mathurin Duverger (cf. 301).—247. *Id.* d'un canonical de Saint-Seurin, pour Jean Descayrac. — 259. Lettres de vicaires généraux, pour Jean de Fonteneil et Mathurin Sauvestre. — 261. « Ordre pour le diocèse de Bourdeaux » (confirmation et énoncé des pouvoirs de la Congrégation de l'examen, du sieur Amelin, substitut du promoteur, des vicaires généraux, etc.; « nos grands vicaires, promoteur et soubspromoteur veilleront sur les jansénistes, s'il s'en trouue, conformément à la Bulle du Pape »). — 283. Visa de l'archidiaconé de Blaye, pour Pierre Montassier. — 297. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Simon Landreau. — 311. *Id.* de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Jean Taberne. — 314. *Id.* d'une place monacale à l'abbaye de La Sauve, pour Raymond de Pedesclaux; etc. — (P 29.)

G. 755. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 292 pièces, papier; latin-français.

1656-1658. — Collations (minutes originales, signées). — 1656. — 6. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de La Sauve, pour fr. Jean-Antoine de Cazenave. — 9. *Id.* de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Jean Rambaud. — 35. *Id.* de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Gilles Dupuy. — 42. *Id.* de la prévôté du même monastère, pour Antoine de Bersac. — 45. *Id.* du prieuré claustral de Bourg, pour François Chiniac. — 63. Absolution de l'irrégularité encourue par Émeric de Fayard, curé de Saint-Projet de Bordeaux, excommunié pour avoir refusé de se rendre à la citation des vicaires généraux aux fins de rendre compte de certaines prédications faites dans son église, durant les troubles, par l'aumônier de la princesse de Condé. — 71. Visa de la prébende théologale de Saint-Émilion, pour Antoine de Tartas. — 1657. — 136. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean Duduc. — 152. Canonicat de Saint-André, à Dominique Bernada, gradué. — 172. Visa de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Jean Gaillard. — 177. Certificat d'idonéité, à René Mesnager, prétendant à un canonicat de l'église Saint-Étienne de Metz. — 183. Absolution de l'irrégularité encourue par Guillaume de Geneste, conseiller au Parlement, pour avoir jugé au criminel. — 219. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Martin Duhalde, gradué nommé. — 1658. — 229, 230. Charges d'auditeur métropolitain et de greffier à Poitiers, pour Louis Irland, doyen de Saint-Hilaire, et M[6] Nicolas, notaire. — 240. Office de juge de primace, à Pierre-Paul de Prugne. — 261. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Antoine Descayrac. — 269. Canonicat de Saint-Émilion, à J.-B. de Secondat de Montesquieu; etc. — (P 30.)

G. 756. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 286 pièces, papier; latin-français.

1659-1661. — Collations (minutes originales, signées).— 1659. —3. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Jean Rosez. — 6. Canonicat de Saint-Seurin, à J.-B. de Secondat [de Montesquieu]. — 20. Doyenné de Villandraut, à Jacques Duluc. — 24. Visa de la Trésorerie de Saint-André, pour Romain Malescot. — 26. *Id.* de l'archidiaconé de Blaye, pour Pierre Montassier. — 27. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Simon Cortade. — 38. Révocation de l'union de Cazaux à La Teste. — 47. Absolution de l'irrégularité encourue par Jacques de Reynier, conseiller à la Cour des Aides, pour avoir jugé au criminel. — 1660. — 65. Office de juge de primace, à Théophile-Robert Bourdeyron, — 1659 (le relieur a interverti un certain nombre de feuillets). — 72. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean de Marand. — 88. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Phelip. — 92. Union de la paroisse de Boyentran à celle d'Ordonnac. — 110. Visa de la sacristie de Saint-Seurin, pour Jean Soutrac. — 1660. — 118. Charges d'official et d'auditeur général, pour Philippe de Minvielle. — 156. Visa d'un canonicat de Cadillac, pour Jacques Duluc. — 1661. — 173. Doyenné de Villandraut, à Jean Baudu. — 175. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Guillaume Coudert. — 203. Ordonnance approuvant une fondation d'Hélie de Sauvanelle, conseiller à la Cour des Aides, dans l'église Saint-Jean de Libourne. — 232, 234, 236. Pièces relatives à l'union de la cure de Saillans à la

fabrique de l'église métropolitaine. — 233. Érection d'une nouvelle paroisse, sous le nom de Saint-Louis-de-la-Contau, dans les marais de Saint-Simon, en Blayais. — 245. Visa de la cure d'Ambarès, pour René de Pontac. — 252. Absolution de l'irrégularité encourue par Jacques de Métivier, conseiller au Parlement, pour avoir jugé au criminel; etc. — (P 31.)

G. 757. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 1 pièce, parchemin; 210 pièces, papier; latin-français.

1662-1663. — Collations (minutes originales, signées). — 1662. — 9. Doyenné de Villandraut, à Christophe de Tuquoy. — 22. Visa de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour François Soutrac. — 24. Canonicat de Saint-Seurin, à Charles Bernada. — 38. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour François-Bertrand de Jehan. — *Id.* de la chantrerie de la même église, pour Arnaud de La Crompe. — 1663. — 154. Canonicat de Cadillac, pour Simon Lesca (cf. 184). — 155. Présentation de cet ecclésiastique par Jean-Baptiste-Gaston de Foix de Candalle, duc et pair de France, comte de Candalle et d'Astarac, etc. — 170. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Bernada. — 187. Visa d'un canonicat de Cadillac, pour Jean Polet. — 197. Archidiaconé de Fronsac, à Mathurin Sauvestre; etc. — (P 32.)

G. 758. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 191 pièces, papier; latin-français.

1664-1665. — Collations (minutes originales, signées). — 1664. — 5. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Labuzan. — 34. Office de juge de primace, à François de La Couture, docteur en théologie, curé de Lormont. — 36. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jean-Biaise Jarrige— 40. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Arnaud Darquier. — 66. Exécution du bref de la pénitencerie, absolvant Arnaud Robericq des censures encourues pour avoir assassiné M^{e} Jean Coret, curé de La Tresne. — 76. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Antoine Tartas. — 1665. — 93. *Id.* de la trésorerie de la même église, pour le même. — 125. *Id.* d'un canonicat de Cadillac, pour Pierre Busquet. — 137. *Id.* de la chantrerie de Verteuil, pour fr. Simon Eyquem. — 138. *Id.* du prieuré claustral de la même abbaye, pour fr. Hélie Parot. — 139. *Id.* de l'office de pitancier de la même abbaye, pour fr. Martial Mousnier. — 140. *Id.* de la sacristie de la même abbaye, pour fr. François Boucher. — 143. *Id.* de l'infirmerie de la même abbaye, pour fr. Pierre Huon. — 145. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Ignace de Secondat. — 153. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Charles Bernada. — 166. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Bernada. — 185. Approbation de la fondation d'une chapelle dans la maison noble de Barres, à Arveyres, par Jacques de Reynier, prêtre, docteur en théologie, seigneur de Bonnet et de Malvirade, conseiller à la Cour des Aides; etc. — (P 33.)

G. 759. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 165 pièces, papier; latin-français.

1666-1667. — Collations (minutes originales, signées). — 1666. — 67. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Geay. — 76. *Id.* de l'archidiaconé de Fronsac, pour Mathurin Geay. — 94. *Id.* de l'écolâtrerie de Saint-André, pour Jean de La Couture. — 1667. — 99. Canonicat de Cadillac, à Joseph Despujols. — 111. Visa de l'archidiaconé de Fronsac, pour Antoine Salviac. — 113, 114. Approbation d'une fondation faite à l'église Saint-Pierre de Bordeaux par Gilles de Geneste, seigneur de Favars, Saint-Avit, etc., conseiller au Parlement et syndic de cette paroisse. — 156. Visa de l'aumônerie de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, pour Pierre Juge. — 159. *Id.* de la sacristie de Saint-Émilion, pour noble Estienne de Gascq; etc. — (P 34.)

G. 760. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 219 pièces, papier; latin-français.

1668-1670. — Collations (minutes originales, signées). — 1668. — 10. Confirmation de l'élection de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, au décanat de Saint-Émilion. — 26. Office de promoteur, à Jean Amelin, vicaire perpétuel de la Majestat Saint-André. — 38. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Gueymus. — 44. *Id.* de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour Jean Mercier. — 54. *Id.* d'un canonicat de Cadillac, pour Pierre d'Hilarain. — 68. Première collation de la vicairie perpétuelle de Saint-Louis du Marais, fondée par le duc de Saint-Simon. — 77. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre d'Hilarain. — 78. *Id.* pour Henri Cortade. — 1669. — 83. Décanat de Villandraut, à Jean la Fage. — 89. Chantrerie de Saint-Émilion, à François Andrieu. — 95. Visa d'une place canonicale à Saint-Romain de Blaye, pour Sylvestre Darbis. — 107. *Id.* du bénéfice ecclésiastique d'huissier de Saint-Seurin, à Pierre Meynard, clerc de Bordeaux.

— 110. Canonicat de Génissac, à Octave de Jousseran. — 113. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Ambroise d'Hostein. — 114. Canonicat de Génissac, à Marc Feleytous. — 125. Office de juge de primace, à Jean Deschamps, docteur en théologie, chanoine de Saint-André. — 129. Canonicat de Saint-Seurin, à Ignace de Secondat de Montesquieu. — 140. Chantrerie de Saint-André, à Pierre du Saussay. — 147. « Mongerie et secretainerie » de Saint-Julien en Born, à M^e^ Jean d'Enthomas, juge du lieu. — 1670. — 156. Visa du doyenné de Cadillac, pour Jean Mesnager. — 175. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour François Bastié. — 177. *Id.* pour Simon Bourrousse. — 180. Canonicat de Cadillac, à Jean Mauboucher. — 206. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour noble Jacques-Joseph de Gourgue. — 209. Doyenné de Villandraut, à Jean-Luc Duverdier; etc. — (P 35.)

G. 761. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 256 pièces papier; latin-français.

1671-1673. — Collations (minutes originales, signées). — 1671. — 12. Canonicat de Saint-Émilion, à Antoine Malassaigne. — 16. Canonicat de Saint-André, *in refutum capituli,* à Guillaume Sentis, gradué. — 20. Visa d'un canonicat de Génissac, pour Louis Pascauld. — 23. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour François Bastié. —29. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour François Lombard. — 35. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour François Chapellas. — 44. *Id.* de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Sylvestre Darbis. — 47. Visa du même bénéfice pour Martin de Haranibal. — 61. *Id.* de l'aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jacques Graves. — 1672. — 79. Sacristie de Saint-Émilion, à Jean Maigne. — 84. Ordonnance réglant l'emploi d'un legs fait par Jacques de Canolle, sieur de Fombrauge, pour l'établissement [non réalisé] de quatre religieux camaldules à l'ermitage de Notre-Dame de Mazerat. — 85. Ordonnance approuvant la fondation d'une chapelle bâtie dans l'église de Fours, par Pierre Marteau, sieur de Rilhac. — 94. Visa de l'aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jacques Landon. — 95. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Jean de Mosnier. — 102. *Id.* de la chantrerie de Saint-André, pour Charles Allain de la Vigerie, par cession de Pierre du Saussay. — 103. Absolution de l'irrégularilé encourue par Asdrubal de Gères, pour avoir porté les armes. — 106. Visa de la chambrerie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jean Sarramejean. — 107. Application à la cure de Tourtirac, d'une fondation d'obit faite par feu Pierre Descayrac, seigneur de la maison noble de la Peyrie, « d'autant que la dite maison a, du depuis, tombé entre les mains des huguenots ». — 119. Canonicat de Génissac, à Bernard Bousquet. — 120. Permission à «.. Ducasse, de régenter et tenir l'escole dans la paroisse de Gujan sulement ». —122. Chantrerie de Saint-Émilion, à Charles de Taillefer de Barrière. — 126. Canonicat dans la même église, à Jacques-Tristan Pichot. — 137. Ordonnance approuvant une fondation faite en l'église de Villeneuve par Barthélemy Déalis, chevalier, seigneur d'Escalette. — 153. Exécution d'une dispense, *super defectu oculi canonis,* pour Jean de Gères. — 1673. — 179. Décanat de Villandraut, à Pierre Vaysse. — 182. Ordonnance réglant l'emploi des revenus de divers bénéfices et chapelles fondés dans l'église collégiale de Saint-Émilion. — 190. Sacristie de Saint-André, à Alphonse de Boucaud. — 196. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle, pour fr. François Bailly. — 198. Chambrerie de Saint-Romain de Blaye, à Pierre Desplats. — 210. Sacristie de Saint-Seurin, à Pierre Drouillard. — 218. Visa d'un canonicat de Génissac, pour Jean Bérard. — 224. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Matthieu Constans. — 229. *Id.* de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Louis Dusom. — 245. Prévôté de Génissac, à Jacques Delcer. — 246. Canonicat dans la même église, à Étienne Delcer; etc. — (P 36.)

G. 762. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 1 pièce, parchemin; 383 feuillets, papier; latin-français.

1674-1681. — Collations (minutes et enregistrements). — 1674. — 16. Présentation de François de Vèze, en qualité de vicaire perpétuel de Lussac, par Joseph de Secondat de Montesquieu, abbé commendataire de Faize. — 18. Visa de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour Pierre Pitard. — 19. *Id.* du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle, pour Bernard de Pons. — 21. *Id.* de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Antoine Herbellot. — 23. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Charles Dussaut. — *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre Andry. — 45. Présentation de Simon-Joseph Bommard, en qualité de vicaire perpétuel de Sablon, par Antoine de Seguiran, abbé commendataire de Guîtres. — 61. Canonicat de Génissac, à Jacques Pichon. — 1675. — 75. *Id.* à Jean de Lary de Larauzay. — 94. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Antoine Lavau. — 111. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre Limousin. — 126. Érection en vicairie perpétuelle de la paroisse de

l'Isle-de-Carney. — 154. Enquête d'idonéité, pour Lancelot-Joseph de Maniban, en raison de sa promotion prochaine à l'abbaye de N. -D. de Chastres (témoins: Jérôme Lopès, théologal de Saint-André; Charles Bernada, chanoine de la même église; Pierre Tanesse, docteur-régent en l'Université de Bordeaux, etc.). — 1676. — 169. Office de juge de primace, à Nicolas Combabessouze, chanoine de Saint-André. — 173. Nouvelle union de Cazaux à La Teste, les habitants de Cazaux n'accomplissant pas leurs engagements relativement à la pension congrue de 200 livres promise à leur curé. — 175. Canonicat de Cadillac, à Guillaume Duluc. — 177. Visa de la sacristie de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Claude-Henri de Bellot. — 180. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Galois. — 185. Canonicat de Cadillac, à Jacques Andrault. — 189. Charge d'auditeur métropolitain à Poitiers, à Jean Frottier, licencié ès droits, doyen de Saint-Hilaire. — 1777. — 202. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de Verteuil, pour fr. Jean Lamberterie. — 206. Archidiaconé de Fronsac, à Toussaint Normandin. — 207. Union de la chapelle Sainte-Catherine de Lormont au couvent des Carmes déchaussés de Bordeaux. — 1678. — 217. Canonicat de Génissac, à Pierre Bassat. — 224-226. Érection en vicairies perpétuelles des paroisses Saint-Jean de Lamothe, Biganos, Lenton et Mérignac, unies au prieuré de Comprian. — 227. Canonicals de Génissac, à Guillaume David et Guillaume Carantelle. — 228. Visa du prieuré claustral de Pleine-Selve, pour fr. Jacques Duprat. — 230. Canonicat de Saint-Seurin, à Dominique Bernada. — 235. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean de Chastaing. — 237. *Id.* de l'archidiaconé de Fronsac, pour Toussaint Normandin. — 1679. — 243. Office de juge de primace, à Simon Bourrousse, bachelier en théologie, chanoine de Saint-André. — 246. Dispense de l'irrégularité encourue par Barthélemy Ducos, pour avoir jugé au criminel, en qualité de lieutenant du grand-prévôt de Guyenne. — 247. Archidiaconé de Médoc, à Toussaint Normandin. — 249. Lettres de vicaire général, pour Jacques d'Allaire. — 254. Visa de la chantrerie de Saint-Seurin, pour Jacques de Bèze. — 260. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Martial Montalier. — *Id.* de la chan tre rie de Saint-Vincent de Bourg, pour fr. François Chiniac. — 263. Dispense de l'irrégularité encourue par Jacques de Pichon, pour avoir porté les armes. — 269. Visa de l'archidiaconé de Fronsac, pour Jean Pradillon. — 278. *Id.* du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle, pour Antoine Dalris. — 1680. — 283. *Id.* de la sacristie de Saint-André, *nova provisione,* pour Théophile-Robert Bordeyron. — 298. *Id.* de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Pierre Calvignac. — *Ibid.* Prieuré claustral du même monastère, à fr. Jean Mercier. — 309. Confirmation de l'élection de Charles Bernada, en qualité de doyen de Saint-Émilion. — 1681. — 354. Archidiaconé de Blaye, à Jean-Biaise Jarriges. — 356. Même dignité à Lazare Brenot. — 357. Lettres de vicaires généraux à Étienne de Mullet de Volusan, doyen de Saint-André, conseiller au Parlement; à Jacques d'Allaire, protonotaire apostolique, docteur en théologie et archidiacre de Cernès, et à Lazare Brenot, docteur *in utroque jure.* — 363. Charge d'official et auditeur général, à Jean de Maurez, prêtre, professeur royal en droit et prieur commendataire de La Réole. — 364. Charge de lieutenant et assesseur de l'official, à Jean Geay, bachelier en théologie, chanoine de Saint-André. — 365. Office de promoteur provincial et diocésain, à Jacques Bouchet, bachelier en théologie, curé de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 373. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Nicolas Pasquier, chanoine de Saint-Hilaire. — 376. Brevet d'imprimeur de l'archevêché, à Guillaume de La Cour. — 379. Provisions de greffier des cours ecclésiastiques de l'officialité, auditorat général et primace de l'archevêché, à Jacques Doamlup, notaire royal; etc. — (P 37.)

G. 763. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 201 pièces, papier; latin-français.

1682-1683. — Collations (minutes originales, signées). — 1682. — 11. Canonicat de Saint-Émilion, à François de Bonneau. — 13. Ordonnance approuvant et exécutant une fondation de Jean du Val, doyen du Parlement, dans l'église Saint-Pierre de Bordeaux. — 14. Extrait en forme du testament de ce magistrat. — 20. Copie en forme du testament de Marie de Pommiers, femme de M. de Prugne, trésorier général de France (ce testament contient une fondation de chapelle dans l'église Saint-Siméon de Bordeaux). — 42. Visa du prieuré claustral de Saint-Vincent de Bourg, pour fr. Jean Bonastre. — 72. Premier canonicat de Saint-André conféré, à titre de joyeux avènement, par Louis d'Anglure de Bourlemont, à Lazare Brenot, archidiacre de Blaye. — 77. Démission de Jean de Saint-Clair, docteur en théologie, curé et chanoine de la ville de Sarlat, de la charge de supérieur et directeur de la Communauté des prêtres du Clergé à Bordeaux, le « succès de ce saint établissement ne respondant pas à l'attante qu'on avoit conceue, par la difficulté d'auoir trouué des ouuriers conuenables au dessein et

à l'esprit de ce saint institut ». — 78. «Establissement des prestres de la Mission » substitués aux « prestres du clergé » et chargés de la direction du séminaire (ordonnance en 15 articles, précédée d'un préambule historique). — 79. Acceptation notariée des diverses clauses de cette ordonnance par René Simon et Julien Guiot, envoyés *ad hoc* par M. Jolly, supérieur général des Lazaristes. — 97. Archidiaconé de Médoc, à Henri d'Anglure de Bourlemont, bachelier de Sorbonne. — 1683. — 109. Visa d'un canonicat de Cadillac, pour Charles Pisannes. — 114. Union de la cure de Saint-Trojan, à Teuillac. — 133. Ordonnance autorisant fr. Bonaventure Rollin, O. S. F., vu l'obédience donnée par son provincial, à se retirer à la chapelle d'Arcachon, «sans, néantmoins, que le dit frère, par ce prétexte, puisse s'approprier les reuenus d'icelle prouenant des vœux et déuotions qu'on y fait, qui vont à la Teste, où il y a un fabriqueur particulier pour en auoir soin; ny qu'il puisse troubler le sieur curé de la dite paroisse ès fonctions qu'il a coustume de faire dans la dite chapelle ». — 135. Canonicat de Saint-André, à Pierre de Langle. — 137. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de l'Isle, pour Aimé Girard. — 155. *Id.* de la chambrerie de Saint-Romain de Blaye, pour Charles Boudaut. — 163. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Antoine Faulcon. — 180. Provisions d'imprimeur de l'Archevêché, pour la veuve de Guillaume de La Court et Nicolas de La Court, son fils. — 186. Expédition en forme de l'acte de fondation d'une chapellenie en l'honneur de saint Michel, dans l'église de Biscarosse, par Isabeau de Baleste, veuve de M. de Caupos, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France. — 198. Ordonnance approuvant la dite fondation; etc. — (P 38.)

G. 764. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 1 pièce, parchemin; 201 pièces, papier; latin-français.

1684-1685. — Collations (minutes originales, signées). - 1684. — 11. Visa de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Pierre Galand. — 20. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Bernada. — 21. « Règlement pour les droits de MM. les official, auditeur général et particulier, juges de primace et de M. le Promoteur. » — 28. Visa de la sacristie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jean Bellot. — 32. *Id.* d'un canonicat de. Génissac, pour Pierre Calmeilhes. — 58. Canonicat de Génissac, à Joseph-Pierre Dumas. — 59. Présentation de cet ecclésiastique par Raphaël de Jousseran, marquis de Touverac; seigneur de Génissac et, en cette qualité, patron du chapitre (sceau). — 63. Députation et approbation du P. Nolasque Malezé, ex-provincial et commandeur du couvent de la Mercy, à Bordeaux, pour desservir, avec deux religieux de son ordre, la chapelle de N. -D. de Mazerat. — 68. Autorisation générale aux Lazaristes de prêcher des missions dans le diocèse. — 88. Confirmation de l'élection de Thadée de Mahony en qualité de supérieur du séminaire des Irlandais. — 90. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jacques Tartas. — 1685. — 100. « Jugement rendu par Monseigneur, sur les différents des chapitre et curé de Saint-Seurin. » — 123. Règlement de comptes pour le séminaire des Irlandais. — 129. « Ordonnance concernant les dames de charité de l'église Saint-Michel. » — 133. Permission aux religieux de la Mercy de quêter dans le diocèse pour la rédemption des esclaves chrétiens en Barbarie. — 135. Ordonnance renouvelant, en faveur de Jean-Pierre de Labadie, seigneur de la Motte d'Ambleville, président au Parlement, le titre de « fondateur, dotateur et restaurateur» de l'église de Peujard (l'ordonnance, longuement motivée, expose l'état déplorable de cette église et les bienfaits du président et de sa famille). — 157. Canonicat de Génissac, à Pierre Batanchon. — 164. Visa de la chantrerie de Saint-Émilion, pour Guillaume Vayssière. — 178. Canonicat de Génissac, à Pierre Sauvanelle. — 184. Pouvoirs pour une mission à Libourne, aux PP. Verneuil, Toreau et Brugère, S. J.; etc. — (P 39.)

G. 765. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 5 pièces, parchemin, 245 pièces, papier; latin-français.

1686-1687. — Collations (minutes originales, signées). - 1686. — 21. Visa de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour Jacques-Moreau de Lamontaigne. — 49. Canonicat de Cadillac, à Marin Bardet. — 55, 57. Présentations par Jacques d'Allaire, en qualité d'archidiacre de Cernès, aux vicairies perpétuelles de Talais et de Léognan (sceaux). — 61, 63. Présentations par Luc d'Arche, en qualité de doyen de Saint-André, aux vicairies perpétuelles de Saint-Martin de Lave et de Saucats (sceaux). — 65. Présentation par Denis Dujac, en qualité de prieur commendataire de Comprian, à la vicairie perpétuelle de Lanton (sceau). — 72. Présentation par Léonard Friquet, en qualité d'aumônier de Saint-André, à la vicairie perpétuelle de Cestas (sceau). — 75. Présentations par le chapitre Saint-André, aux vicairies perpétuelles de Tresses et de Pompignac (sceaux). — 87. Canonicat de Génissac, à Élie Dumas. — 88. Présentation de cet ecclésiastique par Raphaël de Jousseran, marquis de

Touverac, seigneur de Génissac (sceau). — 90. Présentation par le chapitre Saint-André à la vicairie perpétuelle de Cadaujac. — 95. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Élie Simard. — 97. *Id.,* pour François Minvielle. — 109, 111, 113, 115, 117. Présentations par le P. Antoine Blanchard, en raison de divers bénéfices unis au collège des jésuites de Bordeaux, aux vicairies perpétuelles de Saint-Maixant, Hostens, Gujan et Pessac (sceaux). — 119. Canonicat de Cadillac, à Philibert de Longpuy. — 130. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Joseph Dalon. — 134, 137. Présentations par Denis Dujac, prieur de Comprian, aux vicairies perpétuelles de Lanton et La Mothe (sceaux). — 1687. — 187. Consentement de Raphaël de Jousseran à la permutation d'un canonicat de Génissac contre la cure de Castillon (sceau).— 188. Canonicat de Génissac, à Jean Soliols. — 191. Visa du prieuré claustral de l'abbaye de Verteuil, pour Étienne Lavergne. — 195. Présentation par Jacques d'Allaire, archidiacre de Cernès, à la vicairie perpétuelle de Talais (sceau). — 206. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Paul Berthomieu. — 209. *Id.* pour Raymond Minvielle. — 241. Canonicat de Génissac, à Antoine Gilly. — 245. Approbation de l'élection de Jean Gorman, en qualité de supérieur du séminaire des Irlandais; etc. — (P40.)

G. 766. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 255 pièces, papier; latin-français.

1688-1690. — Collations (minutes originales, signées). — 1688. — 12. Présentation par Joseph-Thomas de Merle de Beauchamps, commandeur d'Aroins, à la vicairie perpétuelle du Temple (sceau). — 46. Pouvoir d'absoudre de l'hérésie et autres facultés extraordinaires aux PP. jésuites chargés de prêcher, à Saint-Émilion, une mission aux nouveaux convertis. — 1689. — 70. Visa de la vicairie perpétuelle de la Majestat-Saint-André, pour Géraud Rest. — 81. Canonicat de Saint-Émilion, à Gilles Bouet. — 84. Présentation par Charles Dayguière, commandeur du Temple de Bordeaux, à la vicairie perpétuelle de Pomérol (sceau). — 110. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean-Louis Pipaud. — 122. Sous-doyenné de Saint-André, à Henri Chapotel. — 1690. — 132. Visa de l'infirmerie de l'abbaye de l'Isle, pour fr. François Rousset. — 180. Réception de Jean Hébrard, chanoine semi-prébendé de Saint-André, en qualité de notaire apostolique. — 182. Charge de prieur du séminaire de Saint-Raphaël, à Jean de Pradillon, archidiacre en l'église métropolitaine. — 186, 189. Canonicat et prévôté de Saint-Seurin, à Charles du Sault. — 202. Sous-doyenné de Saint-André, à Pierre Gallois. — 206. Visa de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Jean Dessiré; etc. -(P41.)

G. 767. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 1 pièce, parchemin; 196 pièces, papier; latin-français.

1691 -1692. — Collations (minutes originales, signées). — 1691. —5. Fr. Jean de la Roche, gardien des Cordeliers de Saint-Émilion, chargé du service de la chapelle N. -D. de Mazerat. — 12. Décanat de Villandraut, à Jean de la Verny. — 45. Fr. Gabriel Bonnet, franciscain de la grande observance, chargé du service de la chapelle d'Arcachon, en remplacement de fr. de Richon. —61. Canonicat de Cadillac, à Raymond de Capmesure. — 91. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Benech de Cantenac. — 96. Aumônerie de Saint-Émilion, à François Lombard. — 1692. — 119. Visa de l'archidiaconé de Cernès, pour Antoine Fournier. — 120. *Id.* d'un canonicat dans la même église, pour Joseph Despujols. — 135. Canonicat de Génissac, à Louis Chicou. — 145. Visa de la sacristie de Saint-Émilion, pour Joseph Sadirac. — 190, 194. Lettres de vicaire-général et de juge de primace, à Jean de Pradillon; etc. — (P 42.)

G. 768. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 243 pièces, papier; latin-français.

1693 -1694. — Collations (minutes originales, signées). — 1693. — 3. Office de juge de primace, à Gabriel Bentzman, chanoine de Saint-André. — 18. Office d'auditeur métropolitain à Poitiers, à Jean Frottier de la Messelière, licencié ès-droits, doyen de Saint-Hilaire. — 31. Visa de la sacristie de Saint-Émilion, pour Philippe Drux. — 60. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Daniel Bethon. — 71. Office de greffier de l'auditeur métropolitain à Poitiers, à Jean Dupont, praticien. — 72. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Jean Riffault, bachelier en théologie. — 80. Visa d'un canonicat de Villandraut, pour Abraham-Vital Pennicaud. — 89. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Joseph Richon. — 92. Prévôté de Saint-Seurin, à Gilles Cazade. — 1694. — 116. Office de juge de primace, à Léonard Friquet, aumônier de Saint-André. —117. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Henri Chapotel. — 135. Office de sous-promoteur provincial, à Géraud Rest, vicaire perpétuel de la Majestat-Saint-André. — 176. Prébende théologale de

Saint-André, à Henri d'Anglure de Bourlemont. — 187. Visa de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Joseph Barbarin.— 195. *Id.* de la chantrerie de Saint-Seurin, pour Étienne Lagarde; etc.— (P 43.)

G. 769. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 280 pièces, papier; latin-français.

1695-1698. — Collations (minutes originales, signées). — 1695.— 47. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Auguste Chastaigner de Vaussais. — 53. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Vincent Saboureau, chanoine de Saint-Hilaire. — 1696. — 107. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre de Brousse. — 115. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean Cornes. — 127. *Id.* d'un canonicat de Génissac, pour Bernard Parquier. — 136. Canonicat de Cadillac, à Jacques-François de Grossolles. — 1697. — 156. Canonicat de Génissac, à Pierre Cambarrot. — 173. Canonicat de Cadillac, à Pierre Duval. — 184. Visa de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Barthélemy Dubourdieu. — 213, 215. Confirmation par les vicaires généraux, *sede vacante,* des auditeur et promoteur métropolitains de Poitiers, nommés en 1693 et 1696. — 1698. — 238. « Statuts et règlemens de la Société instituée et establie dans l'église parroissiale de Saint-Sauueur de la ville de Saint-Macaire, sous l'inuocation de Nostre-Dame des Agonisans. »— 241. Prébende théologale de Saint-André, vacante par le décès de Jérome Lopès, à Bernard Belot. — 242. « Statuts et règles de la confrérie du Très-Saint-Sacrement, instituée dans l'église parroissiale Saint-Pierre de Saint-Loubès, Entre-deux-Mers, de ce diocèse ». — 243. « Sommaire des indulgences concédées à perpétuité » par le bref d'Innocent XII, du 24 mars 1698, aux membres de cette confrérie. — 245. Chapelle domestique, à Tauriac, à Jean Chabrier, seigneur de La Barde, conseiller à la Cour des Aides. — 250. Présentation par le duc de Saint-Simon à- la vicairie perpétuelle de Saint-Louis du Marais. — 265. Titre de banc et sépulture à Blanquefort, pour Gabriel de Besse, avocat général au Bureau des trésoriers de France de Guyenne; etc. — (P. 44.)

G. 770. (Registre in-f°, relié en basane.) — 572 pages, papier; latin-français; reliure en mauvais état.

1706-1715. — *Collations, ordinations et dimissoires.* (Enregistrements.) — 1706. — 21. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Flahau. — 1707. — 24. *Id.* de la chantrerie de la même église, pour Paul Allain de la Vigerie. — 26. Tonsure à François de Guyonnet. — 1708. — 93. *Id.* à Jean-François Fonfrède. — 95. Office d'auditeur particulier, à François Dugros, docteur en théologie, archidiacre de Cernès. — 108. Sous-doyenné de Saint-André, à Gabriel Bentzman. — 126. Visa d'un canonicat de Villandraut, pour Jean Virac. — 1709. — 147. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Jules-César Coutanchau de Gallardon, bachelier en théologie, chanoine de Saint-Hilaire. — 157. Tonsure à Jacques de Bourran. — 184. *Id.* à Étienne de Lancre-Duval. — 198. Visa de la sacristie de Saint-Seurin, pour Louis Meilhan. — 1710. — 216. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Antoine d'Arche. — 221. *Id.,* pour Jacques-Joseph Tartas. — 224. Canonicat de Génissac, à Jean-Alphonse de Jousseran de Génissac. — 227. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour J.-B. Montalier. — 229. *Id.* de la sacristie de Saint-Vincent de Bourg, pour Biaise de Gaston. — 234. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour François Eyraud. — 240. *Id.* de la prébende théologale de Saint-André, pour Jean Roussanes. — 251. *Id.* de la chantrerie de Saint-Romain de Blaye, pour Gabriel-Etienne Desvaux. — 265. Ordres mineurs à Antoine de Paty. — 269 Visa de la sacristie de l'abbaye de Verteuil, pour fr. Louis Broüet. — 274. Canonicat de Villandraut, à Pierre Bentéjac. — 278. Canonicat de Saint-Émilion, à Antoine Gautier. — 1711. — 310. Dimissoire à Gabriel-Barthélemy Basterot, chanoine de Saint-André. — 318. Doyenné de Cadillac, à Jacques de Luzene. — 320. Canonicat de Génissac, à Martin Piquemil. —321. Visa de la chantrerie de Saint-Seurin, pour Martial Montalier. — 336. Chantrerie de Saint-Émilion, à Maurice Giniès. — 337. Canonicat dans la même église, à Ignace Lascous. — 347. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Bernard-Ignace Boyreau. — 351. Tonsure à François de Pontac. — 1712. — 365. Office de sous-promoteur métropolitain à Poitiers, à Jacques Branchu. — 367, 368. Visa d'un canonicat de la sous-chantrerie de Saint-André, pour Raymond Noiret. — 384. *Id.* d'un canonicat dans la même église, pour Théodore Calendriny. — 426. Prêtrise à Joseph Chimbaud de Filhot. — 1713. — 441. Acte de fondation d'une chapelle en l'église Saint-Remy de Bordeaux, par Jean-Pierre Dabadie [ou de Labadie], président au Parlement, seigneur baron de la Marque, Beychevelle, Ambleville et autres places. — 442. Acte de spiritualisation de cette chapelle. — 463. Canonicat de Génissac, à Émeric Juliot de la Devise. — 468. Canonicat de Saint-Seurin, à Louis Meilhan. — 476. Canonicat de Génissac, à Jacques Borne. — 479. Cano-

nicat de Saint-Seurin, à Jean Montouroy. — 1714. — 495. Canonicat de Génissac, à François Cipière. — 504. Dimissoire, à Joseph de Secondat de Montesquieu. — 521. Visa de la prébende théologale de Saint-Émilion, pour Jean de Sèze. — 540. Tonsure à Alexis de Bavolier. — 1715. — 566. Canonicat de Génissac, à François Lassalle; etc. — (P 45.)

G. 771. (Registre in-f°, relié en basane.) — 300 pages, papier; latin-français.

1720-1726. — Collations, ordinations et dimissoires (enregistrements). — 1720. — 1. Bulle conférant l'archevêché de Bordeaux à François-Élie de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque d'Embrun. — 3. Prise de possession de l'archevêché par Luc d'Arche, abbé de la Roë, doyen de Saint-André, au nom de M. d'Argenson. — 5. Office de promoteur métropolitain à Poitiers, à Ignace d'Armagnac, chanoine de Saint-Hilaire. — 6. Office d'auditeur primatial dans la même ville, à Charles Frottier de la Messelière, doyen de Saint-Hilaire. — 7. Office d'auditeur métropolitain à Poitiers, à Louis Frottier de la Messelière, trésorier de la même église. — 8. Office de promoteur primatial à Poitiers, à Jean Rifault, sous-doyen de la même église. — 9. Charge d'official et auditeur général de Bordeaux, à Gabriel Bentzman, trésorier de Saint-André. — 10. Dimissoire à Joseph de Secondat de Montesquieu de Martillac. — *Ibid.* Charge de vice-gérant de l'officialité, à J.-B. de Lauvergnac, chanoine de Saint-André. — 11. Charge de promoteur diocésain, à Jacques-François Mesnard, curé de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 17. Prieuré de Camparian, à François Dugros, archidiacre en l'église métropolitaine. — 18-19. Offices de juges de primace, à Jean Pradillon, archidiacre, à M^e^ Laborie, curé de Saint-Pierre, et à M^e^ Reymond, docteur en théologie. — 20. Charge d'official métropolitain à Agen, à Jacques-Victor de la Gibertie, archiprêtre de Tournon. — 1721. — 30. Charge de promoteur métropolitain à Agen, à Jean de Camarque, curé de Sept-Arbres. — 39. Tonsure à Jean de Bourdeille. — 1722. — 79. Visa de la sacristie de Saint-André pour Louis Julliot. — 1723. — 104. *Id.* d'un canonicat dans la même église, pour Jean Blancofort. — 134. Canonicat dans la même église, conféré par l'archevêque, à titre de joyeux avènement, à Bernard Dumas. — 1724. — 155. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Bernard Mesplès. — 160. Fr. Tobie Lavignasse, religieux de la grande Observance, chargé du service de la chapelle d'Arcachon; « pour son entretien et subsistance», il pourra quêter dans la chapelle et aux environs. — 165. Visa de la chambrerie de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Bernard Deyrem. — 171. Canonicat de Génissac, à Jean Faugas. — 201. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Delachausse. — 1725. — 230. Dimissoire pour Léonard de Lamontaigne, fils de Vincent et de Marie-Anne de Ségur. — 1720. — 289. Canonicat de Génissac, à Guillaume-François Fournier; etc. — 300. Table des 102 premières pages de ce registre. — (P 46.)

G. 772. (Cahier in-f°.) — 104 actes, papier; latin-français.

1721-1726. — Collations faites à Paris, par F. -E. d'Argenson (enregistrements). —. 1721. — 4. Office de sous-promoteur, à Michel Brunel, bénéficier de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 9. Charge d'official et d'auditeur général, à Antoine de Chambert, prêtre, licencié en théologie et trésorier de France. — 1722. — 17. Sacristie de Saint-Seurin, à Sylvestre Barbe. — 34. Dimissoire à Jean-Alphonse de Jousseran. — 1723. — 38. Deuxième canonicat de Saint-André, conféré par l'archevêque, à titre de joyeux avènement, à Antoine de Chambert. — 40. Confirmation de M^lle^ d'Hermand, fille d'Alexandre, colonel d'infanterie et ingénieur ordinaire du roi. — 44. Dimissoire à Jean-Jérôme de Baritault, fils de François et de Catherine-Angélique de Cambous. — 1724. — 48. Troisième canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à Joseph-Michel Buhan. — 51. Dimissoire à Raymond Dalphonce, diacre et chanoine de Saint-André. — 53. Canonicat de Saint-Émilion, à M^e^ Tanaize. — 1726. — 87. Commission de vice-auditeur de l'official, à M^e^ Basterot, en raison de la récusation, pour un procès, du titulaire, François Dugros. — 88. Lettre de vicaire général, à Charles-Louis de La Vallette-Parisot. — 89. Charge de promoteur primatial à Poitiers, à Jean Thoreau, prieur de Châteaularcher; etc. — (P 47.)

G. 773. (Registre in-f°, cartonné.)— 93 pages et une pièce annexée, papier; latin.

1728-1730. — Collations, ordinations et dimissoires (enregistrements). — 1728. — 3. Visa de l'aumônerie de Saint-Romain de Blaye, pour Bertrand Cuppé. — 4. Office d'auditeur primatial à Poitiers, à Zacharie Guillot, chanoine-chantre de Sainte-Radegonde. — 5. Confirmation de Jean Thoreau, dans la charge de promoteur primatial, dans la même ville. — 1729. — 49. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Durand de Puybereau. — 56. *Id.* de la prévôté de Saint-

Romain de Blaye, pour Bernard Deyrem. — 58. Prévôté de Génissac, à Jean Grenier. — 1730. — 79. Visa de la chambrerie de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Jean-Nicolas Lugeol; etc. — (P 48.)

G. 774 (Registre in-f°, relié en vélin.) — 281 pages, papier; latin-français.

1744-1749. — Collations (enregistrements). — 1744. — 18. Visa de la prévôté de Saint-Romain de Blaye, pour fr. Jules Benoist. — 1745. — 35. Canonicat de Saint-Seurin, à Martial Montalier. — 39. Canonicat de Saint-André, à Marc-Jean Logette. — 49. Canonicat de Cadillac, à Antoine Partarrieu. — 60. *Id.* à François Pamier. — 68. Canonicat de Génissac, à Raymond Gromel. — 69. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre-Joseph de Crémeaux d'Entragues. — 70. Office de promoteur métropolitain à Agen, à Guillaume Vernier de Saint-Félix, curé de Monsesson. — 71. Lettres de vicaire général, à M. do Crémeaux d'Entragues. — 72. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean Merle. — 73. Confirmation de l'établissement de la maison des filles pénitentes du Bon-Pasteur. — 1746. — 86. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour François Dezest. — 104. Lettres de vicaire général, à Godefroy Guyonnet de Monbalen. — 1747. — 152. Canonicat de Saint-Émilion, à Ambroise Crepelle. — 155. *Id.* à Charles Agard. — 171. Office de sous-promoteur primatial, provincial et diocésain, à François Saint-Martin, docteur en théologie, vicaire perpétuel de la Majestat-Saint-André. — 175. Canonicat de Saint-Seurin, à Godefroy Guyonnel de Monbalen. — 1748. — 183. Lettres de vicaire général, à Guillaume de Lapie, docteur en théologie, licencié *in utroque jure* et chanoine de Saint-André. — 203. Chantrerie de Saint-André, au même. — 204. Troisième canonicat de Saint-André, à litre de joyeux avènement, à Pierre François Duval. — 229. Canonicat de Saint-Seurin, à Vincent Andureau. — 1749. — 258. Visa de la prévôté de Saint-Seurin et du prieuré d'Andernos, pour Antoine Branda. — 264. *Id.* d'un canonicat de Cadillac, pour Pierre Boy; etc. — 278-281. Index. — (P 49.)

G. 775. (Registre in-f°, relie en vélin.) — 388 pages, papier; latin-français.

1749-1759. — Collations (enregistrements). — 1749. — 1. Lettres de vicaire général, à André-Véronique Le Berthon, docteur en théologie, chanoine de Saint-André. — 1750. — 34. Chantrerie de Saint-Émilion, à Barthélemy Roussel. — 47-48. Lettre de vicaire général et de vice-gérant de l'officialité, à Pierre Ferbos. — 1751. — 67. Archiprêtré de Lesparre et cure de Saint-Estèphe, à Marc-Antoine Lalanne. — 73. Office d'auditeur primatial à Poitiers, à Louis-Charles Duplessis d'Argentré, vicaire général de ce diocèse, docteur de Sorbonne, etc.— 87. Sous-doyenné de Saint-André, à Pierre Ferbos. — 91. Visa de l'archidiaconé de Cernès, pour Jean-Joseph Dugros du Perrail. - 93. Lettres de vicaire général, à François-Joseph le Comte de La Tresne, chanoine de Saint-André. — 95. Confirmation de Michel Baujau dans la charge de prieur du séminaire Saint-Raphaël. — 1752. — 110. Archidiaconé de Blaye, à M. le Comte de La Tresne. — 1753. — 121. Canonicat de Cadillac, à Bernard Duvergier. — 124. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Antoine-Alexis Aubert. — 145. Doyenné et cure de Villandraut, à François Salanave. — 161. Sous-doyenné de Saint-André, à M. Guyonnet de Monbalen. — 162. Charge de supérieur du "séminaire des Irlandais, à Corneille Ryne, le roi ayant suspendu le droit d'élection des séminaristes. — 164. Charge de vice-gérant de l'officialité, à Ignace Boudin, docteur en théologie, chanoine de Saint-Seurin. — 1754. — 194, 195. Lettres de promoteur et de greffier, pour la partie de la métropole qui ressort au Parlement de Toulouse, à M^{9} de Vesin, curé de Valprionde, et à Pierre Charvaille, praticien. — 200. « Benoîtage » de Saint-Julien-en-Born, à Louis-Mathieu Desbiey, clerc tonsuré. — 206. Canonicat de Cadillac, à François de Mondenard. — 211. Lettres de vicaire général, à M. Boudin. — 1755. — 234. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Broc. — 256. Canonicat de Génissac, à Antoine Gude. — 260. Canonicat de Cadillac, à Mathurin Birouat. — 1756. — 267. Visa de l'archidiaconé de Médoc, à Pierre du Myrat. — 273. Office de promoteur primatial à Poitiers, à M^{e} Trichet, chanoine de la cathédrale. —286. Confirmation de Corneille Ryne, dans la charge de supérieur des Irlandais. — 296. Canonicat de Cadillac, à Pierre Dupérieu. — 1757. — 302. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour J.-B. Delibène. — 304, 305. Canonicats de Génissac, à Simon Charchevaut et Louis Descudé. — 1758. — 337. Confirmation de l'élection de M. le comte de la Tresne au doyenné de Saint-Émilion. — 348. Prévôté de Génissac, à Joseph Caubet-Daram. — 359. Prévôté de Saint-Seurin, à Pierre Job, chanoine semi-prébendé de Saint-André, gradué nommé. — 360. Canonicat dans la même église, à Pierre-Antoine Roussel. — 362. *Id.* à Henri de Laroche. — 368. *Id.* à Dominique Dargentier. — 371. Sacristie de la même

église, à François Lagardère. — 384. Canonicat de Cadillac, à J.-B. Dauriol, etc. — (P 50.)

G. 776. (Registre in-f°, relie en vélin.) — 200 pages et 2 feuillets de table, papier; latin-français.

1759-1763. — Collations (enregistrements). — 1759. — 2. Approbation de l'élection de J. -J. Dussaut, abbé de Terrasson et vicaire général de Sarlat, au doyenné de Saint-Émilion. — 12. Sous-doyenné de Saint-André, à Charles-Auguste Le Quien de La Neufville. — 13. Canonicat de Saint-Émilion, à Daniel Crozier. — 18. Trésorerie de Saint-Seurin, à Antoine-Alexis Aubert. — 19. Lettres de commensalité, à Ambroise Crépelle, chanoine de Saint-Émilion, secrétaire de l'archevêché. — 25. Lettres de promoteur primatial, provincial et diocésain, à François Lagardère. — 28. Canonicat de Génissac, à Isaac Piffon de Martouret. — 35. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Raymond de Laramière. — 38. Nouvelle confirmation de Corneille Ryne dans la charge de supérieur des Irlandais. — 46, 49. Sacristie de Saint-André et charge d'official et d'auditeur général, à Ignace Boudin. — 51. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Augustin-Prosper Delieux. — 52. *Id.* d'un canonicat de Cadillac, à Antoine Duvigneau. — 1760. — 65. Vicairie perpétuelle de la Majestat-Saint-André, à Charles-Hubert de Saint-Just du Lordapt. — 69. Office de sous-promoteur primatial, provincial et diocésain, à Jean-Joseph Montmirel, bénéficier de Saint-Michel de Bordeaux. — 83. Visa de l'aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, pour Jean-Pierre Debrun. — 1761. — 93. Commission pour le service de la chapelle d'Arcachon, à fr. François Faugas, religieux franciscain de l'étroite Observance. — 108. Lettres de vice-gérant de l'officialité, à M. du Myrat. — 121. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine Boyé. — 1762. — 132. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre-André de Meyere. — 161. *Id.* de la vicairie perpétuelle de Saint-Projet de Bordeaux, à Louis-Jules Dupré-Baron. — 1763. — 194. Archidiaconé de Fronsac, à J.-B. Boisson, etc. — (P 51.)

G. 777. (Registre in-f°, relié en velin.) — 196 pages et 2 feuillets de table, papier; latin-français.

1763-1766. — Collations (enregistrements). — 1763. 10. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour François-Marie de Crémeaux. — 12. Canonicat de Saint-Seurin, à Alexandre Godin. — 14. Canonicat de Saint-Émilion, à François Simard. — 16. Canonicat de Cadillac, à Jacques Penavère. — 1764. —50. Canonicat de Génissac, à Jean-Jacques Magnier. — 51. Prévôté du même chapitre, à Isaac Piffon de Martouret. — 73. Canonicat de Cadillac, à Jean-François Larroque. — 74. Archidiaconé de Blaye, à M. Boudin. — 76, 78. Lettres de grand-vicaire à MM. du Mirat et Le Berton. — 80. Sacristie de Saint-André, à M. Crépelle. — 83. Canonicat de Cadillac, à Louis-Constantin de Faget. — 85. Charge de promoteur métropolitain et primatial à Poitiers, à Charles Chollet, licencié *in utroque jure* et chanoine de Notre-Dame. — 93. Fondation d'une bourse au séminaire des Irlandais, par Guillaume-Ignace O'Connor, ancien curé de Montussan. — 95. Approbation de cette fondation par L. -J. d'Audibert de Lussan. — 106. Sous-chantrerie de Saint-André, à Jean-Simon Langoiran, docteur et professeur royal en théologie, à l'université de Bordeaux. — 109. Canonicat de Génissac, à J. -J. Combelle. — 115. Charge d'auditeur métropolitain à Poitiers, à Pierre-Marie Constant, vicaire général de ce diocèse et chanoine de la cathédrale. — 129. Lettres de supérieur des Irlandais à Martin Glynn. — 130. Lettres de vicaire général à M. Le Quien de la Neufville. — 135. Visa de l'aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, pour fr. Nicolas Brou de Lachaize. — 1766. — 151, 155. Lettres de professeurs en théologie à l'université, à Pierre Gard et François Mezin. — 163. Canonicat de Saint-Émilion, à Charles-Édouard Drummond de Melfort. — 173. Lettres de juge de primace, à Michel de Majance de Camiran, chanoine de Saint-André, licencié en théologie, de la maison et société de Navarre. — 181. Union de la chapelle de Jean-Martin fondée en l'église métropolitaine, au séminaire des Irlandais. — 188. Doyenné de Cadillac, à Antoine de Meslon. — 190. Union du prieuré de Béliet au séminaire Saint-Raphaël. — 195. Lettres de juge de primace à Antoine Boyé, chanoine de Saint-Seurin. — (P 52.)

G. 778. (Registre in-f°, relié en velin.) — 374 pages et 6 feuillets de table, papier; latin-français.

1771-1778. — Collations (enregistrements). — [Au verso du feuillet de garde: « Bénéfices dont Son Altesse Monseigneur le prince Ferdinand, pendant ses divers séjours à Paris, a fait titre. » En 1772, sous-doyenné de Saint-André, vacant par la démission de M. Le Quien de la Neufville, à François de Borie, chanoine de la dite église; doyenné de Cadillac à MM. Agard et Partarieu - 1773. Visa de la chantrerie de Saint-André, pour Martin Dufau. — 1778. Même bénéfice à M. de Gélibert, vicaire général; canonicat de Saint-André, à l'abbé

Desbiey, etc.] — 1771. — 4. Canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à Guillaume de Bar-Delpeyrou. — 13. « Décret d'érection de la nouvelle église paroissiale de Saint-Vincent-de-Paul d'Embès, au canton de Lesperon. » — 19. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Antoine Guichanères Darmajan. — 31. Aumônerie de Saint-Vincent de Bourg, à fr. Biaise de Gaston. — 32. Sacristie de la même abbaye, à fr. Nicolas Brou de Lachaize. — 34. Canonicat de Génissac, à Jean Dareba. — 35. Visa de la trésorerie de Saint-André, pour Vincent d'Arche. — 1772. — 56. *Id*. d'un canonicat dans la même église, pour Jean de Lafourcade. — 72. *Id.* de l'aumônerie de Saint-Émilion, pour Louis-Pierre Seze. — 1773. — 95. Certificat de la prestation de serment de l'abbé du Myrat, en sa qualité de doyen de Saint-André. — 96. Lettres de commensalité pour Hugues du Tems, chanoine de Saint-André. — 98. Canonicat de Saint-Émilion, à l'abbé de Londres, secrétaire de l'archevêché. — 90. Lettres de vicaire général à Charles-Gaspard de Mont-Dauphin, docteur en "théologie et chanoine de Saintes. — 101. Sous-chantrerie de Saint-André, à l'abbé de Bar. — 103. Décret de suppression de l'église Saint-Thomas de Libourne [en marge: «N. B. Cette suppression n'a pas eu lieu, jusqu'aujourd'hui, 10 mai 1776.De Londres, secr. »]. — 107. Décret de suppression de l'église ou chapelle Saint-Jacques, de la ville de Bordeaux. — 111. Canonicat de Cadillac à Jean-Louis Duluc. — 1774. — 140. Visa d'un canonicat de Saint-André pour Pierre Dudon, déjà chanoine honoraire et curé de Coutras. — 142. *Id.* pour Jean-Stanislas Pérès-Duvivier. — 147. *Id.* pour Philippe-Louis Marginier. — 171. *Id.* d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean Laborde. — 1775. — 193. Sacristie de Saint-André, à l'abbé du Tems. — 198. Même dignité à Louis-Mathieu Desbiey.— 203, Lettres de commensalité à l'abbé de Londres. — 204. Prébende théologale de Saint-Émilion à Jacques Timbaudy. — 1776. — 244. Canonicat de Cadillac, à Roch-Ambroise Sicard de Cucurron. — 1777. — 305. Canonicat de Génissac, à François du Souchet. — 1778. — 355. Canonicat de Cadillac, à Jean Dufau-Dubourg; etc. — [Au dernier feuillet de garde: «Liste des prêtres morts en 1778», au nombre de 17.]—(P 53.)

G. 779. (Registre in-f°, relié en velin.) — 372 pages et 5 feuillets de table, papier; latin-français.

1778-1786. — Collations (enregistrements). — 1778. — 2. Lettres de vicaire général à François Lagardère. — 10. Prévôté de Génissac, à François du Souchet. — 1779. — 21. Canonicat dans la même église, à Nicolas Balateau de La Feuillade. — 27. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques Parouty. — 38. Canonicat de Génissac, à Cyprien Pouget. — 43. Prébende théologale de Saint-André, à Martin Glynn, supérieur des Irlandais. — 1780. — 84. Canonicat de Cadillac, à Jean-Joseph Miquel. — 109. *Id.* à J.-B. Richard. — 1781. — 115. Aumônerie de Saint-Émilion, à Paul-Romain Desèze. — 117. Sacristie de Saint-André, à l'abbé de Bar. — 118. Sous-chantrerie de la même église, à Jean d'Arche. — 128. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre-Michel Godin. — 1782. — 161. Lettres de grand-vicaire, à Barthélemy-Philibert Picou d'Andrezel, licencié en théologie de la maison et société de Navarre. — 171, 172. Provisions de vice-gérant et de vice-promoteur de l'officialité diocésaine, à Antoine-Raymond Pons de Caylus et Jean-Baptiste Verninac, licenciés de Sorbonne. — 1783. — 192. Canonicat de Cadillac, à Jean Cazaubon. — 195. Canonicat de Saint-André, à Arnaud-Germain Dudevant. — 223, 224. Lettres de grand-vicaire à MM. Langoiran et de Camiran. — 240. Canonicat de Saint-André, à titre de joyeux avènement, à J.-B. Corneille, secrétaire de l'archevêché. — 241. Canonicat de Cadillac, à Jean-Marcelin Maigné. — 1784. — 259. Doyenné de Saint-Seurin, à Barthélemy Barrère, gradué nommé. — 282. Sous-doyenné de Saint-André, à Pierre Lafourcade, curé de Saint-Éloi de Bordeaux. — 283. Canonicat de Saint-André, à l'abbé de Caylus. — 284. Lettres de grand-vicaire, à Emmanuel-Alexandre-Joseph d'Héral, licencié *in utroque jure.* — 290. Provisions de vice-promoteur primatial, à Félix Durand, chanoine de Saint-André. — 302. Canonicat de Saint-Émilion, à Louis-Jean-Piere Maucorps. — 1785. — 318. Sacristie de Saint-André, à J.-B. Marie de la Bintinaye. — 1786. — 363, 364. Lettres de vicaire général et sacristie de Saint-André, à Charles-Bon-Théophile Thierry, licencié en théologie. — 366. Lettres de vicaire général, à François-Henri-Athanase de Ségur, licencié en théologie, abbé de Mauléon. — 372. Lettre de professeur en théologie, à l'université, à Pierre Dufau; etc. — (P 54.)

G. 780. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 62 pièces, papier; 13 sceaux.

1600-1789. — 1. *Collations et visas.* (Pièces détachées). — 1600. Paroisse du Teich aux Feuillants de Bordeaux. —1612. — Visa d'un litre de protonotaire aposto-

lique, pour Jacques Miard. — 1652. Sacristie de Saint-André, à Louis Drouillard, gradué. — 1669. Doyenné de Villandraut, à Jean La Fage. — 1696. Chantrerie de Saint-Émilion, à Bernard Manadé. — 1698. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour le même. — 1714. Sous-doyenné de Saint-André, à Jean Blancofort; trésorerie de la même église, à Gabriel Bentzmann; même bénéfice et archidiaconé de Médoc, à François Bazin de Champigny; visa du même bénéfice, pour Gaspard Ménard de Tiffauges. — 1734. Brevet royal d'aumônier de la chapelle du Verdon, pour fr. François Gaye, minime. — Pouvoirs (s. d.), pour une mission à Cadillac, accordés par L. -J. d'Audibert de Lussan, à Pierre Larrelat, curé de Yérac, et aux PP. Duroger, Lafaille et Lonjon, doctrinaires, etc. — 2. *Prises de possession.* 1654. Cure de Créon: Pierre de Saussay. — 1664. Canonicat de Villandraut: Jean de Pradillon. — 1752. Canonicat de Saint-Seurin: Antoine-Alexis Aubert (on a joint au dossier les lettres d'ordre de l'impétrant et la signature apostolique); etc. — (P 55.)

G. 781. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° le 51 feuillets et 53 pièces, papier; 6 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1630-1788. — BENEFICES. — 1. S. d. (XVII[e] siècle). *Pancarta beneficiorum Diœcesis Burdigalensis ad electionem et præsentationem Archiepiscopi Burdigalensis.* [à Bordeaux: 10 dignités à Saint-André et 19 paroisses en dépendant; la vicairie perpétuelle de la Majestat; le prieuré de Saint-Jacques et 5 paroisses en dépendant; 3 dignités de Saint-Seurin et 2 paroisses en dépendant; le prieuré de Saint-Martin près Bordeaux; le prieuré de Bouglon, *alias* des Repenties. — Dans l'archiprêtré de Lesparre: l'archiprêtré uni à la cure de Saint-Estèphe et 14 paroisses. — Dans l'archiprêtré de Moulis; l'archiprêtré uni à la cure de Saint-Médard en Jalles, et 15 paroisses. — Dans l'archiprêtré de Cernès: l'archiprêtré unie à la cure de Gradignan, 18 paroisses, 8 prieurés et 10 paroisses en dépendant; le chapitre d'Uzeste *(Domimis Archiepiscopus visitat).* — Dans l'archiprêtré de Buch et Born: l'archiprêtré nui à la cure de Parentis, 15 paroisses; 2 prieurés. — Dans l'archiprêtré de Bénauge: l'archiprêtré uni à la cure de Loupiac et 25 paroisses. — Dans l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers: l'archiprêtré uni à la cure de Génissac; 32 paroisses; 3 prieurés. — Dans l'archiprêtré d'Entre-Dordogne: 3 dignités et les offices de prébendier du chapitre de Saint-Émilion; l'archiprêtré uni à la cure de Saint-Magne; 22 paroisses. — Dans l'archiprêtré de Fronsac: l'archiprêtré uni aux cures de Bonzac et Galgon; 21 paroisses. — Dans l'archiprêtré de Bourg: l'archiprêtré uni aux cures de Génissac, Cavignac et la Ruscade; 8 paroisses; 1 prieuré. — Dans l'archiprêtré de Blaye: l'archiprêtré uni à la cure de Marcillac; 4 paroisses.] — 2. *Réquisitions de gradués* (1636-1786). — 1779. Réquisition de la prébende théologale de Saint-André, par M[e] Martin Glynn, supérieur des Irlandais, en qualité de plus ancien gradué nommé; etc. — 3. *Présentations et nominations* (1630-1788). — 1671. Présentation par Bertrand Chaspoux de la Picardière, aumônier du roi, abbé de Pleine-Selve, à la cure de Saint-Caprais. — 1676. *Id.* par Catherine de Mallet, veuve de Pierre de Lestonnac, conseiller au Parlement, de Guillaume Fleminges, prieur du séminaire des Irlandais, à une chapelle fondée en l'église de Loupiac. — 1680. *Id.* par Marguerite de Montesquieu, veuve de Jacques du Noyer, aussi conseiller, à une chapelle fondée en l'église métropolitaine. — 1699. Nomination, par le roi, à diverses chapelles. — 1709. Présentation par Jeanne de Gasq, veuve de Pierre de Bonneau, à une chapelle fondée à Saint-Projet de Bordeaux. — 1774. *Id.* à la vicairie perpétuelle du Temple, par J. -B. de Tharn Saint-André de Revel, commandeur d'Arcins, etc. — 1785. *Id.* à la cure d'Aubie, par Gaspard de Pingon, comte de Lyon, premier aumônier du roi de Sardaigne et son conseiller d'État, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, etc. — 1788. *Id.* au prieuré-cure de Saint-Laurent d'Arce, par M. d'Héral, vicaire général, abbé de Saint-Vincent de Bourg; etc. — 4. *Enquêtes et professions de foi* (1643-1786). — *Attestationes de vita et moribus ad obtinendum beneficia in curia romana; sede vacante, 1645-1648* (42 feuillets grand in-4°). Noms principaux: Louis de Pichon, sous-diacre; Théophile-Robert Bourdeyron, diacre; Charles de Lauson (témoins de l'enquête: Jean Mosnier, chanoine de Saint-André; Gabriel de Cruzeau, curé de Saint-Remy; Martin d'Hirigaray de Mongelos, chanoine de Saint-André; Jean de Borie, substitut du procureur général, etc.); Antoine de Cotsages, archidiacre de Médoc; Arnaud de Brach; Jean-Jacques de Mullet, *de proximo ad abbatiam sancti Petri de Vertolio promouendus* (témoins de l'enquête: Joseph de La Rivière et Pierre Moureau, chanoines de Saint-André; Louis Bonnet, curé de Sainte-Eulalie; Jean Dubernet et Emmanuel de Taranque, conseillers au Parlement; Denis de Vielbans, *eruditissimus et facundissimus in curia Parlamenti palronus,* etc.); Pierre Allain de La Vigerie (témoins de l'enquête: Henri de Nesmond, président au Parlement; Jean-Paul de Genouillac de Vaillac, conseiller d'État, abbé de Saint-

Romain de Blaye; Jean Duteil, chanoine de Saint-André); Joseph de Raymond; J. -J. des Aigues, archidiacre de Médoc; Arnaud de la Coulure, chanoine de Saint-André, etc. — 1648. Enquête d'idonéité, pour Joseph de Secondat de Montesquieu, *de proximo ad abbatiam B. -M. de Caduino promovendus* (témoins: Biaise Boulin, chanoine. de Saint-Michel de la Réole; Antoine Delahaye, curé de Saint-Christoly de Bordeaux). — Enquête pour Michel Girard, *ad abbatiam de Vertolio promovendus* (témoins: Didier Benoist, abbé de l'Isle; Raymond du Chesne, licencié en droit canon; César de Mérignac et Louis de Polastron, conseillers d'État, etc.). — 1688. Profession de foi de Léon de Lalanne, nommé à l'évêché de Bayonne. — 1700. « Enquête faite pour M^{gr} de Francheville, évêque de Périgueux, aux fins d'obtenir l'abbaye du Tréport», (témoins: Jules Mascaron, évêque d'Agen, et Antoine Girard, évêque de Poitiers); etc. — (P 56.)

G. 782. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 158 pièces, papier; 2 sceaux.

1624-1789. — Bénéfices. — 1. *Permutations* (1634-1787). — 1667. — Citation des curés de Tabanac et de Baurech, qui avaient échangé leurs bénéfices sans autorisation. [Tous les noms intéressants ont été cités dans l'analyse des registres de collations.] — 2. *Démissions et Résignalions.* — 1624. Enquête sur la vérité et liberté de la résignation de la cure de Cabanac et Villagrains par le titulaire. — 1630. Résignation du prieuré de Sainte-Catherine en Médoc, par Vincent de Lalanne, curé de Gaillan. — 1635. *Id.* de diverses chapelles, par Jacques de Pontac. — 164i. *Id.* par Jean Sabaria, curé de la Majestat. — 1648. Démission de la cure de Villegouge, par Jacques de Paty. — 1706. Révocation de la résignation d'un canonicat de Saint-André, par Barthélemy de Comps. — 1752. Démission de l'archidiaconé de Blaye, par François-Joseph Le Comte de la Tresne, vicaire général et abbé de Faize. — 1787. Démission de M. Danahy, curé du Porge, « pour raisons de mauvais air, de mauvaises eaux, d'éloignement de secours spirituels et temporels, de modicité de revenu pour desservir une paroisse qui a dix lieues de circuit, sept villages peuplés de 1, 000 communians et contenant 2000 âmes.. »; etc. — (P 57.)

G. 783. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 171 pièces, papier; 6 sceaux.

1623-1787. — Bénéfices. —*Refus et Procès.* — Après 1626. Fragment d'un arrêt du Conseil relatif à une contestation sur le possessoire de la cure de Preignac (copie informe). — 1627. Refus d'une cure du diocèse de Saintes pour incapacité (lettre de Michel Raoul, évêque de Saintes, et examen du candidat qui a confessé «qu'il n'entendoit point le latin»). — 1645. Pièces d'un procès devant le Parlement de Bordeaux, au sujet de la permutation des cures de Saint-Trojan et de Bayas. — 1676. Pièces d'un procès sur le possessoire du prieuré-cure de Cantenac (entre autres, deux factums imprimés). — 1678. Contestation entre Toussaint Normandin, archidiacre de Fronsac, et le sieur David, bénéficier de Saint-Projet, au sujet du possessoire dudit archidiaconé (requête du premier au duc de Roquelaure, gouverneur de Guyenne). — Arrêt du Parlement de Bordeaux, adjugeant la récréance de la vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie de Bordeaux, contestée entre les sieurs Roses et Passerieu. — 1716. Procès au sujet de la sacristie de l'abbaye de Saint-Amand, au diocèse de Sarlat (O. S. A.). — 1730. Arrêt du Parlement acceptant l'appel comme d'abus contre la cour de Rome, interjeté par Pierre Popie, docteur en théologie, au sujet du « refus fait par les officiers de Sa Sainteté d'expédier [en sa faveur] les provisions de la cure de Quinsac. » — 1748-1750. Procès au sujet de la cure de Sadirac (entre autres pièces, deux factums imprimés et plusieurs arrêts du Parlement). — 1748. *Id.* au sujet d'un canonicat de Saint-Émilion, prétendu par Jean Merle, clerc tonsuré. — 1782. Deux factums contradictoires de 43 et 73 p. in-4°, au sujet du possessoire de la cure de Saint-Pierre de Bordeaux. — 1786. Examen d'un candidat à la cure de Barsac et refus de lui conférer ce bénéfice pour cause d'incapacité. — Contestation entre l'abbé de Caumartin et M. Tétrel au sujet d'un canonicat de Saint-André; etc. — (P 58.)

G. 784. (Registre in-f° dérelié.) — 279 feuillets, papier, latin-français. Manquent les feuillets 1-14.

1566-1567. — INSINUATIONS. — [Dans l'analyse des registres d'Insinuations, on s'est abstenu ordinairement de reproduire les noms mentionnés dans celle des registres de collations]. — 1566. — 16. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean de Lafaye. — 19. Chambrerie de Sainte-Croix, à Jean Blanchier (signature, prise de possession, etc.). — 22 *seq.* Bulle pour le cardinal Bernard Salviati évêque de Saint-Papoul, puis de Clermont, nommé abbé commendataire de Sainte-Croix; 30. Entérinement de cette bulle; 31. Procuration générale du cardinal Salviati à son neveu Jules Salviati, protonotaire apostolique et aumônier de la Reine; 33. Prise de pos-

session de l'abbaye par cet ecclésiastique, au nom de son oncle. — 43. Infirmerie de Sainte-Croix, à fr. Jacques Maron. — 44. Prieuré claustral du même monastère, à fr. Marc Ricard. — 45. Cure de Cardan, à Arnaud de Sponde, chanoine de Saint-André. — 56. Donation par Julien Gourrault, vicaire perpétuel de la Majestat Saint-André, d'une « sienne maison, jardrin et tout ce qui en dépend, size en la parroisse de Sainct-Paul de la présente ville, en rue Magudas, autrement appelée de Vertueilh, qui sera possédée par le plus ancien prébendier receu *en* la dicte église [Saint-André], non ayant ne possédant aulcune maison en quelque manière que ce soit, comme curé ou vicaire perpétuel, chapelain ou prébendier, ou propriétaire en la présente ville, et actuellement faisant résidence et seruant en la dicte église ». — 57. Collation du prieuré de Saint-André de Cubzac, par Hélie de Gontault de Saint-Genis, protonotaire apostolique, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de la Sauve. — 1567. — 65. Lettres de tonsure à Charles de Malvin, fils de Charles, conseiller au Parlement. — 85. Prise de possession d'un canonicat de Saint-André, par Pierre du Bedat. — 86. Collation d'une chapellenie par Gilles de Noailles, abbé commendataire de l'Isle et chanoine de Saint-André. — 132. Canonicat de Villandraut, à Jacques Pascal. — 149 *seq.* Bulle de Pie V donnant en commende l'abbaye de Sainte-Croix à Jules Salviati; lettres royaux. — 157. Sous-prieuré claustral de ce monastère, à fr. Jean Gros. — 162. Sacristie du même monastère, à fr. Antoine Duhalde. — 167. Même office, à fr. Jean Ponchier. — 176. Lettres de vicaire général à Guillaume de Philipperie, licencié ès-droits. —177. Canonicat de Saint-Émilion, à François de Mesme. — 182. Hôtellerie de Sainte-Croix, à fr. Jean de Laduguye.— 189. Signature apostolique du doyenné de Saint-André, pour François de la Guyonnie. — 201. Canonicat dans la même église, à Anselme de Cotteblanche. — 204. Acte de réception de François Benoist, *in fratrem et canonicum,* par le chapitre de Saint-Émilion. — 218 *seq.* Lettres de tonsure pour Thomas de Pontac; son élection et sa prise de possession en qualité de doyen de Saint-Émilion. — 225. Canonicat dans la même église, à Bonaventure Renouard. — 236. Chantrerie de la même église, à Guillaume de la Faye. — 244. Lettres de vicaire général de Jules Salviati, abbé de Sainte-Croix, à François de Nort, chanoine de Saint-Seurin. — 254. Prise de possession de la sacristie de Saint-Émilion par Bertrand Jaumar. — 261. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine Surguyer. — 273. Écolatrerie de Saint-André, à Pierre Eyquem de Montaigne. — 275. Prise de possession d'un canonicat dans la même église, par Jean Vassal de la Tourrette; etc. — [Ce registre et les suivants sont remplis d'une infinité de signatures apostoliques, collations, prises de possession, présentations, réquisitions de gradués, procurations, lettres d'ordres, de degrés et de temps d'éludé, etc.] — (Q 1.)

G. 785. (Registre in-f°, relié en basane.) - 284 feuillets, papier; latin-français.

1568-1570. — Insinuations. — « Quatorziesme registre du greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Bourdeaulx ». — 1568. — 4. Procuration du cardinal Louis de Guise, en qualité d'abbé de Guîtres, — *Ibid.* v°. Bulle de Pie V, donnant en commende, par suite de la démission du précédent, l'abbaye de Guîtres à Jean Calveau, grand archidiacre d'Angoulême. — 15. Lettres de vicaire général d'Urbain de Saint-Galais, abbé de Saint-Vincent de Bourg, à Pierre Jamyn, curé de Montignac en Saintonge. — 20. Présentation à la cure de Lussac, par François de Gontault de Saint-Genis, abbé de Faize. — 21. Lettres de tonsure à Fronton Duduc, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 37. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Arnaud de Pontac. — 58. Élection par le chapitre à un canonicat de la même église, de Martial Eyrault. — 72. Lettres de tonsure à Pierre et Louis de Lange de Luxe. — 85. Sacristie de Bourg, à fr. Jean Guilhem. — 1569. — 107. Canonicat de Villandrault, à François de Lage. — 110. Signature du prieuré claustral de Sainte-Croix, pour fr. Jacques Arnoul. — 142. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jean de Noguès. — 157. Prise de possession du même. — 185. Lettres de vicaire général de Augier Hunault de Lanta, conseiller du Roi, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, à fr. Vincent Gentilh. — 191. Démission de Jean Vassal de la Tourrette, chanoine de Saint-André, en faveur d'Arnaud Duhart. — 194. Office de notaire apostolique à Michel Guerry. — 197. *Id.* à Mathurin Bertin, clerc. — 201. Signature de la sacristie de Saint-Sauveur de Blaye, pour fr. Vincent Gentilh. — 209, 210. Union de la paroisse Saint-Martin de Montaigne au doyenné de Saint-Émilion. — 211. Collation et prise de possession de l'infirmerie de Sainte-Croix (fr. Vincent Durieu). — 215. Signature du prieuré claustral du même monastère, pour fr. Jean de Foissac. — 222. Lettres de vicaire général de Jean Calveau, abbé de Guîtres, à François Thevenin, sous-doyen de Saint-André. — 230. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Bertin. — 231. Élection, par le chapitre, à un canonicat de la même église, de Pierre

Arnauldeau. — 239. Office de notaire apostolique à Denis Barbier. — 1570. — 261. Canonicat de Saint-André, à Jean d'Hirigaray; etc. — (Q 2.)

G. 786 (Registre in-f°, relié en basane.) — 366 feuillets, papier; latin-français.

1570-1571. — Insinuations. — 1570. — 1. « Quinziesme registre du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourdeaulx. » — 20. Archiprêtré de Génissac, à Pierre Demons. — 21. Insinuation des «nom et cognom, comme gradué nommé» de Pierre de Louppret, maître ès arts, régent au collège de Guienne. — 102 *seq*. Examen d'un candidat à la cure de Targon. — 109 « Lectres de tonsure pour le filz [Jacques] de M^r^. le président Roffignac ». — 110. « Insinuation de noblesse pour [fr. Georges de] Laduguye. » — 115. Lettres de vicaire et procureur général d'Arnaud Sanche d'Oxolorando, chanoine de Saint-Seurin, à Arnaud de Sponde, chanoine de Saint-André. — 148 seq. Écolatrerie de Saint-André, à Pierre de Grammont. — 158. Lettres de vicaire général de Toussaint Barrin, chanoine de la Sainte-Chapelle et abbé de Saint-Romain de Blaye, à à fr. Jean de Mornay, prieur claustral de ce monastère. — 163. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Léonard Sauvage. — 207. *Id.* d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Jean de Clauce. — 221. *Id.* du doyenné de la même église pour Arnaud de Pontac, vacant par ce fait que le titulaire, Thomas de Pontac, *in aliquo ex sacris ordinibus constitutus non est et, de proximo, matrimonium contrahere intendit.* — 224. Canonicat dans la même église, à Jean de Lachausse, gradué. — 231. Aumônerie de la même église à Guillaume de Lafaye. — 260. Même dignité, à Jean Brugier. — 263. Lettres de vicaire général de François de la Guyonnie, président aux enquêtes du Parlement et doyen de Saint-André, à Joseph Benoist, chanoine de la même église. — 1571. — 280-286. Pièces relatives à l'élection de Gilles de Noailles, en qualité de doyen Saint-Seurin. — 292. Office de pitancier de l'abbaye Sainte-Croix, à Pierre Lespiaud. — *Ibid.* Procuration générale de François de Nort, vicaire général de l'abbé de Sainte-Croix, à fr. Marc Ricard. — 304. « Place de Moyne à la Sauve, pour Bernard Richard. » — 329. Démission de Pierre de Gramont, maître-école de Saint-André, en faveur d'Arnaud Duhart. — 333. Lettres de procureur fiscal, pour [Guillaume] Chamin, vicaire perpétuel de la Majestat Saint-André; etc. — (Q 3.)

G. 787. (Registre in-f°, relié en basane.) — 286 feuillets, papier; latin-français.

1571-1572. — Insinuations. — 1. « Seziesme registre du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourd Maussac. greffier. » — 1571. — 6. Lettres de vicaire général, à Anselme de Cotteblanche, chanoine théologal de Saint-André. — 17. Signature apostolique autorisant Arnaud de Pontac, nommé doyen de Saint-Émilion, à retenir le canonicat de Saint-André dont il était titulaire. — 18. Prévôté de Saint-Romain de Blaye, à fr. Nicolas Baudouin. — 21. Lettres de tonsure, à Gautier et Pierre de Mérignac, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 43. Lettres de docteur [ès-arts], pour [Jean de] Chastenet. — 48. Chambrerie de l'abbaye de Sainte-Croix, à fr. Georges de Laduguye. — 67. Lettres de temps d'étude, pour Pierre de Pichon. — 71. Lettres de tonsure, à Guillaume de Oyhanard. — 89. *Id.* à Étienne de Cruseau. — 110 *seq. «* Bulles et autres pièces de l'abbaye Saint-Sauueur de Blaye, » donnée en commande à François de Carmaing. — 114. Lettres de vicaire général de cet abbé, à Jean Rousseau, chanoine de Saint-André. — 117. Canonicat de Saint-André, à Jean Vidault. — 120. Lectres de prêtrise, à Gilles de Noailles. — 129. « Lectres de tonsure, diacre et autres, pour M. [Arnaud de] Pontac. » — 1572. — 172. « Lectres de subdiacre pour M. de Noalhes. » — 220, 221. Canonicat et sous-chantrerie de Saint-André, à Mathurin Busseau. — 252. Élection par le chapitre Saint-André, à un canonicat de cette église, d'André Barrault. — 275. *Id.* de Robert Eyquem de Montaigne. — Écolâtrerie de Saint-André, à Jean Rousseau, etc. — (Q 4.)

G. 788. (Registre in-f°, relié en basane) — 479 feuillets, papier, (Manquent les feuillets 7; 315-320); latin-français.

1572-1574. — Insinuations. — 1572. — 8. Prise de-possession de l'abbaye de Guîtres au nom de l'abbé commendataire, François, comte Taurel. — 9. Signature pour Jean Rousseau de l'écolâtrerie de Saint-André, indûment possédée par Pierre de Gramont, *pro clerico se gerente,* qui venait de contracter mariage. — 33. Lettres de vicaire général d'Arnaud de Pontac, clerc, doyen *de* Saint-Émilion, à Jean de Noguès, chanoine de cette église. — 34. Lettres de vicaire et procureur général de François Le Borgne d'Esperins, chanoine de Saint-Seurin, à Jean Rousseau, chanoine dé Saint-André. — 56. Signature de la sous-chantrerie de cette église pour

Samson Grillet. — 73. *Id*. d'un canonicat de Saint-André, pour Jean de Saint-Clair. — 88. Présentation au chapitre Saint-Seurin, par Jean de Tarneau et Antoine Coudroy, jurais de Bordeaux, en leur nom et par délégation de la jurade, d'Antoine Surguyer, bachelier en droit canon pour une des chapelles de Linars. — 1573. — 99. Lettres de tonsure, à Jean Duduc. — 102. Prise de possession du prieuré de Coutras au nom de Geoffroy de La Martonie, conseiller clerc au Parlement. — 110. Union en faveur de Jean Boyresse des paroisses de Saint-Martin du Bois et de Saint-Ciers d'Abzac. — 159. Signature pontificale autorisant Arnaud de Pontac, nommé évêque de Bazas, à retenir le doyenné de Saint-Émilion et des autres bénéfices qu'il possédait. (Cf. 433-434.) — 167. Lettres de tonsure, pour Raymond de Louppes, fils de Jean, seigneur de La Prade, avocat au Parlement. — 177. Doyenné de Villandraut, à Jean Cruchon. — 179. Bulles donnant en commende à Jean Faure, prêtre du diocèse de Clermont, l'abbaye de Pleine-Selve. — 185. Lettres de tonsure, à Jean de Gaufreteau, fils de Gérard, conseiller au Parlement. — 187. Lettres de vicaire général d'Henri de Sourdis, évêque de Maillezais, à François d'Esperins, chanoine de Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — 187. Lettres de vicaires généraux, de Toussaint Barrin, abbé de Saint-Romain de Blaye, à FF. Jean de Mornay, prieur claustral, et Pierre de Ballade, aumônier de ce monastère. — 192. Lettres de tonsure, à Louis de Salignac. — 222. Canonicat de Saint-André, à Michel Guerry. — 227. Prise de possession d'un canonicat de la même église, par Martin de Raymond. — 240. Élection du même par le chapitre. — 279. Élection à un canonicat de la même église, de Pierre Eyquem de Montaigne, le jeune. — 290. Vicariat général d'Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges et abbé de Saint-Vincent de Bourg, à fr. Pierre Chesnel, aumônier de ce monastère. — 299. Canonicat de Saint-Seurin, à Étienne Clergeault. — 315. Élection par le chapitre de Saint-André, à un canonicat, de Nicolas de La Chassaigne, le jeune. — 316. Mentionnés : François et Nicolas de La Chassaigne, « escolliers estudians en l'université de Paris, demeurants rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Georges »; Nicolas de La Chassaigne, abbé de Verteuil et Chantre de Saint-André; Guillaume de Chassaigne, conseiller au Parlement. — 359. Sacristie de Saint-André, à Pierre Arnauldeau. — 364. Canonicat de Saint-Seurin, à Louis Roy. — 392. Signature pour Pierre Dabbadie, d'un canonicat de Saint-André, indûment possédée par Jean Denot, *pro clerico et canonico se gerente.* — 1574. — 419. Écolâtrerie de Saint-André, à Jean Boyresse. — 423. Réception du même par le chapitre. — 436. Signature de la chantrerie de Saint-André, pour Guillaume de La Chassaigne. — 450. *Id.* de la même dignité pour Jean Barreau; etc. (Q 5.)

G. 789. (Registre in-f°, relié en basane.) — 465 feuillets, papier; latin-français.

1574-1575. —Insinuations. —1. *Registrum decimoctauum graffariatus insinuationum actorum ecclesiasticorum diocesis Burdegalensis incoatum et inceptum Anno Mill° Quingentesimo septuagesimo quarto. 1574. Dutauzin.* — 1574. — 15. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre de Lange de Luxe. — 26. Bulle de Grégoire XIII, unissant le prieuré de Saint-James au collège des jésuites de Bordeaux. — 37. Prise de possession de ce prieuré par le recteur du collège. — 44. Chambrerie de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, à fr. Guillaume Gay. — 66. Visa d'un canonicat de Saint-Émilion, pour Pierre de Villeneufve. — 76. Canonicat dans la même église, à Louis Deschamps. — 105. Charge d'official à Libourne, à François de la Treilhe, curé de Saint-Estienne de Lisse. — 112. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Lange de Luxe. 119. Visa d'un canonicat de Saint-André, pour Guillaume de La Chassaigne. — 132. Canonicat de Saint-Seurin, pour François Thévenin. — 187. Prise de possession d'un canonicat de Saint-André, par George Périer. — 191. Signature apostolique prorogeant *ad quadriennium,* la faculté de retenir le doyenné de Saint-Émilion, accordée à Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, *cum [prædictus episcopus] propter tot impedimenta in regno Fraude, ratione lutheranorum huguenotorum, hactenus vigentia, necnon tumultus bellicos adhuc in partibus illis existentes, ab inde personam idoneam in qua decanatum ipsum, qui in dicta ecclesia Sancti Emiliani dignitas principalis existit, transferre commode posset hucusque inuenerit, fructus que dicte sue ecclesie Vazatensis adeo exigui et tenues existant ut onera dicte sue ecclesie incumbentia vix perferre possit, nisi aliunde sibi et alicujus subuentionis auxilio prouideatur dictaque creatura [Suce Sanctitatis] ubsque sui dispendio decanatum ipsum dimittere posse non speret.* — 202. Vicariat général de l'abbaye de la Sauve, le siège abbatial vacant, à fr. Bertrand de Landraudie. — 207 *seq.* Pièces concernant la nomination de Philippe Desportes, clerc du diocèse de Chartres, à l'abbaye de Verteuil. — 222. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Coustault. — 246. *Id.* à Simon Morinat. — *Ibid.* v°. *Id.* à Michel

Guerry. — 268. *Id.,* à Jean d'Hirigaray. — 278. Office de notaire apostolique, à Étienne Clergeaud, chanoine semi-prébendé de Saint-Seurin. — 1575. — 304. Lettres de degré, à Robert Eyquem de Montaigne, bachelier en théologie, chanoine de Saint-André. — 331. Canonicat de Saint-Émilion, à Michel Pagaud. — 333. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques Voisin. — 340. *Id.,* pour Bertrand Maze. — 342. Élection- par le chapitre, à un canonicat de Saint-André, de Louis de Salignac, en remplacement de François de Salignac, évêque de Sarlat. — 348. Lettres de degré, pour Jean de Calvimont. — 361. Insinuation pour Louis Duduc. — 368. *Id.,* pour Vincent d'Arche, gradué nommé. — 376. Lettres de tonsure à Charles du Sault, fils de Charles, avocat général au Parlement. — 382. Sacristie de Saint-André, à Guillaume de La Chassaigne, conseiller au Parlement. — 417. Lettres de vicaire général d'Estienne de Gontaud de Saint-Genis, abbé de la Sauve, à Jean Boyresse, maître-école de Saint-André. — 421. Lettres de vicaire général de François, comte Taurel, abbé de Guîtres, au même. — 426. Canonicat de Saint-André, à Arnaud Vuidault. — 431. Vicariat général de l'abbaye de la Sauve, à Annet de Jehan, sous-chantre de l'église cathédrale de Sarlat; etc. — (Q. 6.)

G. 790. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 435 feuillets, papier; latin-français.

1575-1577. — Insinuations. — 1. *Registrum decimum nonum Graffariatus insinuationum actorum ecclesiasticorum Burdegalensis diocesis, incoatum et inceptum die XXII septembris, anno MDLXXV. Dutauzin* — 1575. — 5. Lettres de prêtrise de Geoffroy de La Martonie, chanoine-trésorier de Saint-André, conseiller au Parlement. — 6. *Id.* de Robert Eyquem de Montaigne. — 22. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Martin (cf. 290). — 23. *Id.* à Martin Taureau. — 25. *Id.* à Guillaume Boisson. — 28. Office de notaire apostolique, à Jean Dutauzin (cf. 201). — 31. Signature du prieuré de Mimizan, pour Pierre de Lange de Luxe. — 40. Lettres de tonsure, à Louis de Tuquoy, fils de Jacques, lieutenant en la sénéchaussée des Lannes.— 1576. — 56. *Id.* à François de Nort, fils de Florent, conseiller au Parlement. — 66. Signature de l'écolâtrerie de Saint-André, pour Jean Boyresse. — 68. Sacristie de Saint-Émilion, à Pierre Forestier. — 73. Office de notaire apostolique, à Pierre Tarascon, prêtre. — 91. Vicariat général de l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye, le siège abbatial vacant, à fr. Pierre Fournier. — 119. Canonicat de Villandraut, à Jean Garde. — 160. Lettres de vicaire et procureur général de François de la Guyonnie, doyen de Saint-André, à François Thevenin, sous-doyen de la même église. — 170. Canonicat de Saint-Seurin, à Guillaume Lescalle, clerc de Bordeaux et avocat' en la cour. — 173. Signature de la Trésorerie de Saint-André, pour François de la Barbinie (cf. 296). — 215. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Pierre de Termes (cf. 273). — 222. Trésorerie de Saint-André, conférée par le doyen, à Jacques Gillot, conseiller-clerc au Parlement de Paris. — 232. Écolâtrerie de Saint-André, à Michel Guerry. — 242. Élection, par le chapitre, de Pierre Charron, parisien, docteur ès droits, à un canonicat de Saint-André; 243. Procès-verbal de son installation (cf. 368); *Ibid.* v°. Sa nomination par l'archevêque à l'écolâtrerie vacante par la démission de Michel Guerry; 252. Sa prise de possession. — 264. Signature de la sacristie de Saint-Émilion, pour Bertrand Giraud,. gradué nommé. — 271. Canonicat de la même église, à Étienne Beynier, docteur de Sorbonne. — 276. Prise de possession d'un canonicat de Saint-Seurin par Gérard de Capus. — *Ibid.* v°. Signature, pour Raymond Rixens, du canonicat de la même église, vacant par la mort de Jacques de Pontac— 281. Vicairie perpétuelle de N. -D. de Puypaulin, à Bordeaux, à Guillaume d'Oyhanard, gradué. — 283. Prévôté de Saint-Seurin, à François d'Esperins. — 1577. — 315. Lettres de vicaire et procureur général de Gilles de Noailles, conseiller au conseil privé et doyen de Saint-Seurin, à M^{e} d'Oxolorando, chanoine de la même église. — 331 *seq.* Bulle donnant en commende l'abbaye de Faize, à Jean de Labermondie. — 360. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye de La Sauve à François de Fayolles, chanoine de la Sainte-Chapelle. — 405. Procuration générale de Philippe Desportes, abbé de Verteuil, à Jean Rousseau et Joseph Benoist, chanoine de Saint-André. — 409. Lettres de tonsure, à Pierre de Gasq, fils d'Émeric, conseiller au Parlement; etc. — Sur le dernier feuillet de garde, curieuse recette «pour faire bonne ancre ». — (Q 7.)

G. 791. (Registre in-f°, relié en basane.) — 433 feuillets, papier; latin-français.

1577-1580.—Insinuations. — «Registre vingtiesme du Grefe des insinuations eclesiastiques du dioceze de Bourdeaulx. Maussac. » — 1578. — 17. Canonicat de Saint-André, à Vincent la Place. — 27. Lettres de vicaire général de François de Fayolle, abbé de la Sauve, à fr. Bertrand Andral. — 79. Canonicat de Saint-André, à Aymon Maiour. — 82. Réception du

même *in fratrem et canonicum,* par le chapitre. — 91. Cure de Saint-Germain de Graoux, à Pierre de Brezets, clerc, avocat au Parlement. — 105. Bulle donnant en commende l'abbaye de Verteuil, à Guillaume de La Chassaigne, chanoine et sacriste de Saint-André. — 112. Signature de la trésorerie de Saint-André, pour Jacques des Aigues (cf. 199).— 117 *seq.* Dispenses *à portu armorum* et autres, à noble Léonard le Borgne, dit d'Esperens. — 119. Vicariat général de Saint-Romain de Blaye, à fr. Jean de Mornay, « attendu qu'il y a troys ans ou enuyron qu'il n'y a aucun abbé qui ayt prins possession de la dicte abbaye ». — 126. Prise de possession de l'abbaye de Verteuil, par Guillaume de La Chassaigne. — 137. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye de Pleine-Selve à noble Étienne de Mioche, clerc du diocèse de Clermont (cf. 156, sa prise de possession). — 153. Prévôté de Saint-Seurin, à Étienne Florentin. — 169. Canonicat de Saint-André, à Antoine Florentin. — 188. Sacristie de Saint-Émilion, à Pierre Pyot. — 1579. — 202 *seq.* Bulle donnant en commende l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, à Martin de Raymond (cf. 218). — 204. Canonicat de Saint-André, à Guy de Taillefer. — 217. Charge de lieutenant de l'official, à Jean Godeffre, prêtre, bachelier en droit canon. — *Ibid.* Confirmation, « sa vye durante », de Mathurin Berlin, dans l'office de secrétaire de l'archevêché. — 237. Charge de procureur d'office des cours ecclésiastiques, à Pierre Tarascon, prêtre, bachelier en droit canon. — 247. Élection par le chapitre Saint-André, de Charles de Chazettes, conseiller au Parlement, au décanat de cette église (cf. 264). — 274, 275. Réception de ce dignitaire (cf. 280). — 277. Même dignité, à Léon de la Guyonnie (cf. 311. Bulle en sa faveur). — 306. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre de Salignac. — 308. Lettres de vicaire général de François Taurel, abbé de Guîtres, à Dominique du Prat, curé de Brach. — 332. Réception de Léon de la Guyonnie, en qualité de doyen de Saint-André. — 340. Visa d'un canonicat de Saint-Seurin, pour J. -J. du Sault. — 370. Canonicat de Saint-André, à Jacques des Aigues. — 1580. — 388 *seq.* Pièces concernant l'union au collège des jésuites de Bordeaux du prieuré de Saint-Sauveur à Saint-Macaire (cf. 432 v°, 433); etc. — (Q 8.)

G. 792. (Registre grand in-f°, relié en veau.) — 489 feuillets, papier, latin-français. [La reliure est en très mauvais état et le registre est incomplet des feuillets 1-11 -, 278-331; 348-451.]

1580-1583. — Insinuations. 1580. — 13. Lettres de tonsure, à Guillaume et Claude du Val, fils de Pierre, conseiller au Parlement. — 23, 24. Archidiaconé de Médoc, à François Arnaud. — 34. Canonicat de Saint-André, à François de La Chassaigne. — 48 *seq.* v°. « Prinse de possession du prieuré de Saint-Maccaire, pour les Jésuites. » — 68. Prieuré claustral de Verteuil, à fr. Jean Drouillet.— 72, 82. Union de la cure de Cissac au prieuré claustral de Verteuil. — 86. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Amelin. — 88. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jean Mespolette. — 1581. — 125. *Id.* d'un canonicat de la même église, pour Ponce de Salignac— 137. Trésorerie de la même église, à Bernard de Larrat. — 139. Signature d'un canonicat de la même église, pour Arnaud Sanche d'Oxolorando. — 143. Pension sur ce bénéfice, à Arnaud de Sponde qui l'avait résigné en faveur du précédent. — 151. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean David. — 161. *Id.* à Villandraut, pour Arthur Faure. — 163. Prieuré de Soulac, à Gilles de Noailles, abbé de l'Isle; — 173. Lettres de vicaire général de Martin de Raymond, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, à Bertrand de Chartres, prieur claustral de ce monastère. — 174. Transaction au sujet du possessoire du décanat de Saint-André, entre Charles de Chazettes et Léon la Guyonnie (cf. 233 v°). — 144. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Mosnier. — 195. *Id.* à Arnaud de Maytier. — 205. Cession du prieuré de Saint-Trélody, à Noël de Mullet, par son frère Denis. — 207. Canonicat de Saint-Seurin, à Antoine de La Forestie. — 209. Prieuré de Belin, à Arnaud de Pontac, évêque de Bazas. — 214. Fulmination de la bulle donnant en commende à Pierre Aussel, prêtre du diocèse de Cahors, l'abbaye de Saint-Romain de Blaye, vacante par la résignation de Louis Richard de Gourdon de Vaillac, évêque de Tulle. — 1582. Lettres de vicaire général de cet abbé à fr. Pierre de Mornay, prieur claustral de ce monastère. — 244, 250. Canonicat et prévôté de Saint-Seurin, à Bertrand de Loeil. — 275. Sacristie de la même église, à Pierre Detchart. — 277. Prise de possession de la cure de Saint-Médard de Guizières, au nom de Pierre de Mérignac, écuyer. [Lacune du 11 avril au 15 septembre 1582.] — 347. Canonicat de Saint-André, à Pierre Brault. [Lacune du 20 octobre 1582 au 6 août 1583.] — 1583. — 461. Canonicat de Saint-André, à J. -J. du Sault. — 470. Lettres de tonsure à Antoine Duduc, fils de feu Jean, conseiller au Parlement. — 476. Insinuation des lettres de tonsure de Jean de Nesmond, fils de François, conseiller au Parlement (1582). — 478. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean Rousseau. — 484. Canonicat de Saint-André, à Pierre Daysse; etc. — (Q 9.)

G. 793. (Registre in-f°, relié en basane.) — 508 feuillets, papier; latin-français.

1583-1586. — Insinuations. — « Registre vingt-deuxiesme du greffe des Insinuations Ecclésiastiques du diocèse de Bourdeaulx. » — 1583. — 5. Lettres de tonsure, à Pierre Duduc. — 8. Aumônerie de Saint-Émilion, à Michel Pagaud. — 1584. — 34. Cure de Biscarosse, à Joachim le Venier, clerc du diocèse de Maillezais. — 57 v°, 58. Signature apostolique concernant le bail emphytéotique de la *villa seu grangia de Cosses nuncupata, in insula de Marans situ,* ruinée pendant les guerres civiles, consenti par l'évêque et le chapitre de Maillezais. — 62. Canonicat de Saint-André, à Étienne de La Cabanne (cf. 184). — 86. Ordonnance autorisant Étienne du Noyer, conseiller au Parlement, à transférer le patronage laïque de la chapelle de Nieuil, fondée en l'église Saint-André de Bordeaux, à tel de ses enfants qu'il aviserait. — 116. Canonicat de Saint-Émilion, à Jean de Villenenfve. — 125. Lettres de tonsure, à Émeric de Gasq. — 130. Signature de l'aumônerie de Saint-Émilion, pour Louis Grebet. — 130, 131. Union au séminaire des ordinands de Bordeaux, en vertu d'un décret spécial du concile provincial, de la préceptorerie ou commanderie de Saint-Antoine de la même ville et sa prise de possession, par Simon Maderan, prieur du dit séminaire. — 147. Union au même séminaire et prise de possession par le dit Maderan, du prieuré du Saint-Esprit de Bordeaux. — 150. Lettres de tonsure, à Pierre Le Berthon, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 153 *seq.* Canonicat de Saint-André, à Jacques de Calvimont. — 174. Lettres de tonsure, à Pierre de Gourgue, fils d'Anger, conseiller au Parlement. — 1585. — 231, 232. Diverses chapelles, à François de Louppes. — 243. Canonicat de Cadillac, pour Léonard Brun. — 251. Lettres de prêtrise, à Joachim le Venier. — 270 *seq.* Élection de Louis de Gallopin, à la prévôté de Saint-Seurin et sa réception. — 291. Canonicat de Villaudrant, à Jean Dartigolles. — 300. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jacques Donzelo. — 302. Lettres de tonsure, à Louis Darthoys, fils de Pierre, huissier de l'Hôtel-de-ville. — 30(3. Pitancerie de l'abbaye Sainte-Croix, à fr. Gaspard de Fraites. — 315. Canonicat de Cadillac, à Jean de Noix. — 318. Lettres de tonsure, à François et Raymond de Brach, fils d'Arnaud, procureur au Parlement. — 321. Réception *in fratrem et canonicum* de Jean de la Guyonnie, par le chapitre de Saint-André. — 324. Canonicat dans la même église, à André de La Couture (cf. 332). — 325. *Id.* à Jean Busseau. — 330, 331. *Id.* à Lancelot de Lalanne. — 1586. — 358. *Id.* à Joachim le Venier. — 392. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre Clergeault. — 405. Lettres de prêtrise, à Jacques des Aigues, chanoine-trésorier de Saint-André. — 431. Lettres de tonsure, a Guillaume des Aigues, fils de Jacques, procureur général au Parlement. —453. Enquête de la perte des lettres de prêtrise d'Eutrope Chevallier, prêtre servant en l'église Saint-Siméon de Bordeaux, lesquelles avaient disparu pendant qu'il était absent de Bordeaux, durant « la dernière contagion ». — 454 *seq.* Canonicat de Saint-André, à Martial Martin. — 458. *Id.* à Antoine Grandsire. — 464. Canonicat de Saint-Seurin, à Joseph d'Andrault; etc. — (Q 10.)

G. 794. (Registre in-f°, relié en basane.) — 388 feuillets, papier, latin-français.

1586-1589. — Insinuations. — « Registre vingtroisiesme du greffe des Insinuations Ecclésiastiques du diocèse de Bourdeaulx. Dutauzin. » — 1586. — 1. Lettres de tonsure, à François Pichon, fils de Richard, clerc de ville [de Bordeaux]. — 5. Signature de la chantrerie de Saint-André, pour Sylvestre de Cotteblanche. — 30. Lettres de nomination, degré et temps d'études, pour Nicolas de Galatheau. — 45. Signature de la chantrerie de Saint-André, pour Jean Lesportes. — 47. Lettres de tonsure et d'acolithe, à Lancelot d'Estignolz, fils de Pierre, prévôt royal de Bordeaux. — 1587. — 52. Chantrerie de Saint-André, à René Fallais. — 55. « Unyons pour M^rs^ les Jésuites » [de diverses chapelles à Saint-Macaire et à Saint-Jacques de Bordeaux]: *considerantes laboriosam operam quam societatis Jesu collegium, hac in urbe nostra Burdegalensi situm, in seminanda salutari sapientia et iuuentutis eruditione in dies magis ac magis praestat, necnon eiusdem collegii exiguos admodum redditus.. magis tri Francisa de Bord, rectoris dicti collegii, precibus inclinati, etc.* — 68. Chantrerie de Saint-André, à Pierre Arnauldeau. — 111. Signature de la même dignité, pour Jean Rousseau. — 127. Sacristie de Saint-Émilion, à Mathieu Charriol. — 129. Prébende théologale de Saint-André, à Jean Brassier. — 130, 131, 148, 150. Contestation relative à la chantrerie de Saint-André, entre Pierre de Maurian, Jean de Chastenet. Pierre Arnauldeau et Léonard Berdolat. — 171. Lettre de tonsure, à Lancelot de Mullet, fils d'Arnaud, premier président aux enquêtes. — 172. *Id.* à Pierre [de] Brach, conseiller et secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie, à Bordeaux. — 178. Union de Bouliac à

l'abbaye de Bonlieu, à la requête de l'abbé Sébastien de la Forestie, portant que *predicti monasterii fructus, redditus et prouentus, propter grassantia et flagrantia iamdiu in lus partibus bella et frequentes bonorum ecclesiasticorum alienationes, adeo ternies et exigui facti sunt ut ad sui et religiosorum predicti monasterii honestam sustentationem, propter eorum tenuitatem et exiguitatem, minime suppetunt, habita etiam ad nostri seculi iniuriam ratione quo persone ecclesiastice variis et intolerabilibus subsidiis opprimuntur.*. — 199. Archiprêtré de Saint-Médard-en-Jalle, à Pierre de Brach. — 1588. — 202. Bulle donnant en commende l'abbaye de Glairac à Henri de Leviston. — 207. Lettres de tonsure, à Jean de Pontac, fils de Jacques, conseiller au Parlement. — 210. Collation au même d'une chapelle fondée en l'église des frères prêcheurs de Bordeaux. — 212. Greffe de l'officialité de Libourne., à Pierre Léaut, praticien. — *Ibid.* v°. Charge d'official, au même lieu, à Jean Boisset. — 215. Lettres de tonsure, à Guillaume et Toussaint d'Alesme, fils de François, conseiller au Parlement. — 232. Collation de la prévôté de Saint-Seurin, à Bernard Phezans (cf. 239). — 233. Visa de la même dignité, par Jean de Chastenet, chantre de Saint-André et officiai de Bordeaux, pour Pierre Rouillet (cf. 311). — 280. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Pierre Dubernet, permutant avec Pierre Charron. — 283. Lettres de tonsure, à Ogier, Jean et Jacques de Canolle, fils de Pierre, trésorier de France. — 289. Acte de révocation de Jean de Chastenet, officiai, par Antoine Prévost de Sansac, «pour certaines causes et considérations à ce nous mouuans et parcequ'ainsin nous plaist ». — 291. « Signature pour prendre les ordres et lectres de tonsure (1565) à M. Taurel, abbé de Guîtres. » — 298. Collation de l'écolâtrerie de Saint-André, vacante par la résignation de Pierre Charron, à Henri des Aigues. — 299. Prise de possession de la sacristie de Saint-Seurin, par Arthur Faure. — 303. Signature de l'archidiaconé de Blaye, vacant par la résignation de François de Sirueilh, pour Guillaume de La Chassaigne. — 306. Sacristie de Saint-Seurin, à Jean de Villeneufve. — 321. Signature de la chantrerie de Condom, à Pierre Charron, par permutation avec Henri des Aigues. — 330. *Id.* du prieuré du Bouchet, pour Pierre de Gourgue (cf. 367). — 331. « Lectres d'ordre, pour M^{r} de Noailles, euesque d'Acqz. » — 353. « Diacre et prebstrise; M^{e} de Noailles, euesque d'Acqz. » — 354. Chantrerie de Saint-Émilion, à Jean Voisin. — 356. Lettres de tonsure, à Raymond de Montaigne, fils de Geoffroy, conseiller au Parlement (1583). — 1589. — 363. Procuration de Guillaume Rignal, pour résigner le prieuré de Sainte-Catherine du Désert, en faveur de Jacques de Pontac. — 369. Signature, pour le même, du prieuré du Casteret. — 378. — Dimissoire et lettres de tonsure, pour Jean et Louis de Genouilhac, fils de Louis, baron et seigneur de Vailhan, de la paroisse de Berson; etc. — (Q 11.)

G. 795. (Registre in-f°, relié en basane.) — 412 feuillets, papier; latin-français.

1589-1592. — Insinuations. — « Regestre vingt-quatriesme du greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocese de Bourdeaulx. Dutauzin. > — 1589. — 30 v° *seq.* Révocation, par Antoine Prévost de Sansac, de la procuration par lui donnée pour résigner l'archevêché de Bordeaux en faveur d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas. — 38. Signature de la cure de Caplong, pour Pierre Eyquem de Montaigne. — 50, 52. Doyenné de Saint-Seurin, à Guy de Maynard. — 53. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Michel Pagaud. — 83. « Placet [royal] de l'abbaye de Beaulieu en Limosin, pour [Jean de] Cosatges. » — 1590. — 117. Signature de l'archidiaconé de Blaye, pour Pierre de Maurian. — 167. Sacristie de Saint-Seurin, à Pierre de Cruseau. — 178. Cure de Barsac, à Pierre Eyquem de Montaigne. — 184. Union à l'œuvre de Saint-Projet de Bordeaux, de plusieurs chapelles fondées en ladite église. — 205. Signature de la sacristie de Saint-Seurin, pour Salomon Dubernet. — 211. Prébende théologale et aumônerie de Saint-Émilion, à Jacques Donzeau. — 226. Doyenné de Saint-Seurin, à Jean-Jacques du Sault. — 1591. — 261. Même dignité, à Jean Lasserre. — 278. Lettres de tonsure, à Geoffroy de Mons, fils de Guillaume, président aux enquêtes (1568). — 327. Prise de possession de l'archidiaconé de Cernès, par Mathurin Berlin. — 334. Canonicat de Saint-André, à Raymond de Montaigne. — 344. Union au monastère des Feuillants de Bordeaux de la commanderie de Saint-Antoine, de la même ville. — 359. Prébende théologale de Saint-Émilion, à André Viamoret. — 362. Lettres de tonsure, à François le Berthon, fils de Pierre, seigneur d'Aiguilhe, conseiller au Parlement. — 367. Union de divers bénéfices au chapitre Saint-André. — 371. Lettres de vicaires généraux capilulaires, *sede vacante,* à Léon de la Guyonnie, doyen; Jacques des Aigues, trésorier; Jean Rousseau et Mathurin Bertin, chanoines. — 389. Aumônerie de Saint-Émilion, à Romain Barbot. — 392. Trésorerie de Saint-Seurin, à Jacques Donzeau. — 398. Signature du sous-doyenné de Saint-André, pour Pierre Darnal. —

410. Canonicat de Saint-André, à Geoffroy de Montaigne; etc. — (Q 12.)

G. 796. (Registre in-fº, dérelié.)— 415 feuillets, papier; latin-français.

1592-1593. — Insinuations. — «Registre vingt-cinquiesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourdeaulx. » — 1592. — 3. Signature de l'aumônerie de Saint-Émilion, pour Marc Jaubert. — G. Canonicat de Saint-André, à Raymond de Montaigne. — 33. Signature du sous-doyenné de la même église, pour Joseph Dubernet. — 68. *Id.* de la même dignité, pour Jean de Cotsages. — 77. *Id.* de la sacristie de Saint-Seurin, pour Charles Bretheau. — 101. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Pierre Morilhon. — 120. Lettres de vicaire général de François de Fayolles, abbé de La Sauve, à Gilbert de Saint-Avy, curé de Saint-Projet de Bordeaux. — 124. Prise de possession de l'aumônerie de Saint-Émilion, par Jean de Chastenet, chanoine et chantre de Saint-André. — 128. Signature de l'archidiaconé de Blaye, pour Jean Gonnac. — 134 *seq.* Bulle donnant en commende, à Jean de Cotsages, l'abbaye de Beaulieu. — 146. Signature de la cure de Chambaret, au diocèse de Limoges, pour Sébastien de La Forestie, abbé de Bonlieu. — 108. Signature de la prébende théologale de Saint-André, pour Daniel Martin (cf. 201 v°). — 169. Lettres de vicaire général d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, à Pierre Darnal, sous-doyen de Saint-André. — 175. Signature de la sacristie de Saint-Seurin, pour Antoine Godeffre. — 185. Résignation par Pierre Darnal du sous-doyenné de Saint-André contesté entre lui et Joseph Dubernet. — 191. Lettres de tonsure, à Pierre de Pontac, fils de Jacques, conseiller au Parlement. — 194. Absolution des censures encourues par Jean Daffis, clerc du diocèse de Toulouse, pour avoir reçu la tonsure de l'archevêque de Bordeaux, sans lettres dimissoires. — 1593. — 270. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Joseph Dubernet. — 314. Prise de possession du prieuré de Saint-Caprais d'Agen «par la veue oculaire du clocher de la dicte église » où le titulaire ne pouvait aller « sans grand danger de sa personne, d'aultant que la dicte ville d'Agen est tenue et occupée par ceulx qui tiennent le party de la Ligue ». — 317. Signature de la cure de Saint-Michel de Montaigne, en Périgord, pour Pierre de Montaigne. — 341. Signature, pour Antoine de Lasserre, de l'archidiaconé de Cernès, indûment possédé par N. Monrigault qui, depuis douze ans, ne résidait pas. — 354. Absolution de l'irrégularité encourue par Pierre Darnal, secrétaire du royaume et couronne de France, pour avoir signé des arrêts criminels au lieu et place du greffier en chef du Parlement. — 385, 389. Canonicat de Saint-André, au même. — 390: Signature apostolique, confirmant certains statuts nouveaux du chapitre de Saint-Seurin. — 390. Lettres de vicaire capitulaire, à Joachim Le Venier. — 407. Sous-chantrerie de Saint-André, à Jean Busseau; etc. — (Q 13.)

G. 797. (Registre in-fº, relié en basane.)— 463 feuillets, papier; latin-français.

1594-1597 — Insinuations. — 1594. — 11 v°, 12. [Nouveaux] « Statuts et ordonnancés de l'église Saint-Seurin les Bourdeaulx » (7 janvier 1591). — 12 v°. Lettres de vicaire général de Jean Duchemin, évêque de Condom, à Pierre de Brach, secrétaire du Roi, contrôleur en la chancellerie du Parlement. — 70. Prise de possession par Pierre de Maurian, de l'archidiaconé de Blaye et de ses annexes. — 79. Lettres de tonsure à Gabriel d'Arrérac, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 85. Sacristie de Saint-André, à Arnaud de Vidard. — 91. Lettres de tonsure, à Pierre de Tarneau, fils de Joseph, aussi conseiller. — 100. *Id.,* à Pierre d'Essenault, fils de Jean, aussi conseiller. — 108. Résignation par Jean de Chastenet, chantre de Saint-André, du prieuré de Saint-Martin-du-Mont-Judaïque, lez Bordeaux, en faveur des Feuillants de cette ville (cf. 108, prise de possession de ce prieuré et de celui de Baulac, en Bazadais, et 170, arrêt du Parlement relatif à ces unions). — 114. Induit autorisant les chanoines de Saint-André à bénir les ornements sacerdotaux, *cum episcopi et alii antistites regni Francie ob tumultus bellaque intestina in eodem regno ad presens vigentia hue et illuc tuto se conferre nequeant.* — 123. Lettres de tonsure, à Jean de Lamère, fils de Salvat, conseiller au Parlement. — 128 *seq.* Union de bénéfices au collège des Jésuites d'Agen (procuration de l'évêque, Nicolas de Villars, et bulle de Clément VIII). — 171. « Bulles pour l'incorporation de certains bénéfices et prieurés à la congrégation des Feuilhens. » — 1595. — 243 *seq.* Fulmination d'une dispense matrimoniale, obtenue par Jean de Bonnevin, sieur de La Ballue, gouverneur de Libourne et Jeanne de l'Isle (témoins de l'enquête: Jacques Des Cars, seigneur de Mèreville, gouverneur du château du Hâ, grand-sénéchal de Guyenne; Charles de Matignon, gouverneur de Bourg; Gaston de Durfort, baron de Civrac; Louis de Lansac, sieur d'Aubiac;

Pierre de Gourdet, conseiller au Parlement; Gaston Ferrand, baron de Mauvesin; Arnaud de Mullet, président aux enquêtes; Thomas de Rham, lieutenant-général en la sénéchaussée de Guyenne, etc.). — 297. Charge de notaire apostolique, à Léger Plasse, clerc. — 314. Union par François Rolle, général de la congrégation bénédictine de France, des abbayes de Saint-Sever-Cap et de Sordes à celle de Sainte-Croix de Bordeaux. — 1596. — 339. Absolution de Jean Condriau, clerc, de l'irrégularité encourue pour avoir porté les armes contre les huguenots qui assiégeaient Blaye, où il s'était retiré. — 416. Sacristie de Saint-Émilion, à Étienne Monteil. — 426. Lettres de tonsure, à François et Jean Le Comte, fils de François, baron de La Tresne, maître des requêtes. — 439. Sacristie de Saint-Émilion, à Jean Boulin. — 441, 442. Insinuation des lettres de licencié et docteur *in utroque jure,* accordées par l'Université de Montpellier, à Pierre Charron (15 mars et 9 mai 1571). —454. [Lettres de] « soubz diacre, pour M^{r} le conte Taurel, abbé de Guistres»; etc. — (Q 14.)

G. 798. (Registre in-f°, relié en basane.) — 444 feuillets, papier; latin-français. [Incomplet; reliure en mauvais état.]

1597-1600. — Insinuations. — « Regestre vingt-septiesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourdeaux. Année 1597. Dutauzin. » — 1597. — 24. Canonicat à Saint-Émilion, à Jean de Pontac. — *Ibid.* v°. Dimissoire, lettres de tonsure, degré et nomination, pour Jean de Pichard, fils d'André, conseiller au Parlement. — 26. Signature de l'archidiaconé de Médoc, pour Pierre du Chayne. (cf. 73.) — 31, 129, 138, 142, 146, 148, 293. Nouvelle contestation pour la chantrerie de Saint-André, entre Pierre Gautier, Thomas Dubernet, Jean du Noyer et Pierre Arnauldeau. — 48. Lettres de tonsure, à Henri de Sponde. — 65. Doyenné de Cadillac, à Léonard Brun. — 87. Révocation par Claude de Guise, abbé et administrateur général de l'ordre de Cluny, de lettres de vicaire général pour la province de Gascogne, accordées à Philibert de Monbon, prieur de Saint-Jean de Mezin. — 95. Canonicat de Saint-Seurin, à Jean de Cruseau. — 98. Doyenné de Cadillac, à Pierre Coulot, aumônier du duc d'Épernon. — 101. Dimissoire à Jacques de Gourgue, fils d'Ogier, président-trésorier de France. — 112. Charge de prieur du séminaire Saint-Raphaël, à Pierre Boyer. — 115. Doyenné de Villandraut, à Jacques Douzeau. — 1598. — 157. Lettres de degré, pour Richard de Pichon. — 167. Vente, moyennant 800 livres, à Florimond de Raymond, conseiller au Parlement, par Gillibert de Saint-Avit, curé de Saint-Projet de Bordeaux, chapelain de la chapelle de Cambeilh à Saint-Seurin, d'une «petite maison et un petit loupin de place vuide par le derrière [dépendant de la dite chapellenie] qu'est située et assise en la présente ville, paroisse et rue Saint-Cristoly de tant que la dicte maison est fort en ruine et que, pour icelle réparer, conviendroit d'y despendre presque aultant que vaut la dicte maison.. » — 172. «Tonsures pour les Pichons frères» [nobles J. -J. et Richard, fils de Richard, conseiller, notaire et secrétaire du Roi en la chancellerie]. — 183. *Id.,* à Pierre de Mons, fils de Guillaume, président au Parlement. — 205. Prise de possession par Pierre Boyer, en qualité de prieur du séminaire Saint-Raphaël de la cure de Baurech, annexée audit séminaire. —[Lacune du 23 avril 1598 au 29 mars 1600.] — 441. Opposition à la prise de possession par Pierre Caron, d'un canonicat vacant à la collégiale Saint-Biaise, formée par les maire et jurats de Cadillac qui « ont dict et remonstré que par les édicts et ordonnance du Roy et arrest de la cour, une chanoinie et prébande de la dicte église collégiale, première qui viendroit à vacquer, estoit et est affectée pour l'entretènement d'un régent et précepteur pour instruire et enseigner la jeunesse de la dicte ville.. » (9 avril 1600); etc. — (Q 15.)

G. 799. (Registre in-f°, relié en basane.) — 464 feuillets, papier; latin - français.

1600-1602. — Insinuations. — «Regestre vingt-huictiesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Bourdeaulx, pour l'an de grâce 1600. Dutauzin. » — 1600. — 2. Bulle donnant en commende l'abbaye de Verteuil à Lancelot de Mullet. — 12. Chantrerie de Saint-Émilion, à Pierre de Pontac. — 17. Lettres de tonsure et de degré, à Pierre de Suduiraut, fils de Léonard, conseiller au Parlement. — 24. Prébende théologale de Saint-André, à Jean de Broutefauge. — 28. Lettres de vicaire général à Jules Salviati, abbé de Sainte-Croix (cf. 240 v° et 424), et Pierre de Cruseau, sacriste de Saint-Seurin (cf. 240 et 42i v°). — 30. Fulmination des bulles donnant en commende, à Jean-Paul de Genouilhac, l'abbaye de Saint-Romain de Blaye, résignée par Pierre Aussel. — 40. Signature du prieuré de Cantenac, pour Lancelot de Mullet. — 44. Doyenné de Villandraut, à Jacques de Maurian. — 70. Vicairie perpétuelle de la Majestat Saint-André, à Jean de Cruseau. — 79. Lettres de vicaire général, à Jacques des Aigues, conseiller au Parlement et trésorier de Saint-

André (cf. 239). — 1601. — 129. Signature de la prévôté de Génissac, pour Jean Turmet. — 132. Vicairie perpétuelle de la Majestat Saint-André, à Léger Plasse. —152. Signature du prieuré de Gillet, pour Lancelot de Mullet. — 162. *Id.* de la cure d'Eysines, pour Pierre de Brach. — 169. Doyenné de Saint-André conféré par le chapitre, à Jacques des Aigues, trésorier. — 182. Trésorerie de la même église, à Henri des Aigues. — 198. Lettres de docteur *in utroque jure,* accordées par l'Université de Bordeaux, à noble Raymond de Montaigne. — 203. Prieuré du Bouchet, à Jacques de Gourgue (cf. 259). — 219. Canonicat de Saint-André, à Jean de La Guyonnie. — 220. Prorogation *ad aliud biennium* de la faculté accordée à J. -J. du Sault, évêque de Dax, de retenir le doyenné de Saint-Seurin. — 221. Canonicat de Saint-André, à Pierre de Pichon. — 253. Cure de Pujols, à Pierre de Lurbe. — 289. Archidiaconé de Cernés, à Charles de Baillon, protonotaire apostolique. — 296. Bulle pour l'union de la cure d'Eysines au monastère des Feuillants de Bordeaux. — 298. Refus de l'archidiaconé de Cernès, à Pierre de Cruseau. — 300. Union au séminaire, de la chapelle d'Hugues Rabaston, fondée à Saint-Michel de Bordeaux. — 303. Refus du doyenné de Saint-André à Charles des Aigues. — 309. Union du prieuré de Bardenac et de diverses chapelles au collège des Jésuites de Bordeaux. — 318. Prise de possession de ces bénéfices. — 322. Prise de possession par les Jésuites de diverses chapelles fondées en l'église Saint-Sauveur de Saint-Macaire. — 1602. — 338. Bulle conférant le doyenné de Saint-André à Joseph Blanchard. - 345. Signature de la même dignité, pour Raymond de Montaigne. — 348. Lettres de tonsure, prêtrise et degrés, pour Jacques Miard. — *Ibid.* v°. Union des cures de Podensac et d'Illats au chapitre de Cadillac. — 370. Union de la chapelle de la Palu, fondée à Sainte-Eulalie de Bordeaux, à la mense des bénéficiers de cette église. — 376. Bulle conférant le doyenné de Saint-André, à Charles des Aigues. — 378. Cure de Cenon, à Jacques Miard. — 379. Signature de la cure de Moulon pour Pierre de Noailles. — 380. Canonicat de Saint-Seurin, à Pierre de Lurbe. — 381. Archidiaconé de Cernès, à Isaac Lartigue. — 392. Charge de notaire apostolique, à Gratien Pariseau, clerc de Bazas. — 409. Prise de possession du doyenné de Saint-André, par Raymond de Montaigne. — 418. Signature de l'archidiaconé de Cernès, pour Pierre de Cruseau. — 451, 452. Enquête pour Denis de Pontac, nommé prieur commendataire du Casteret. — 452 v°. Bulle conférant le doyenné de Saint-André à Raymond de Montaigne. — 461. Cure de Bonzac et archiprêtré de Fronsac, à Pierre Peyrissac; etc. — (Q 16.)

G. 800. (Registre in-f°, relié en basane.) — 471 feuillets, papier; latin-français.

1602-1604. — Insinuations. — 1. « Regestre vingt-neufuiesme des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Bourd. Dutauzin. » — 1602. — 8. Décret d'union du prieuré de Bayon à l'office de prieur claustral de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg. — 37. Visa de la cure de Cenon, pour Jacques Miard. — 38. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jérôme Binet (cf. 85). — 43. Signature de l'archidiaconé de Cernès, pour Isaac de Lartigue.— 47. Réquisition d'un canonicat de Saint-André, par Jean de Pichard, avocat en la Cour, gradué nommé (cf. 129). — 55. Ratification de l'union de la chapellenie de La Grave, de Sainte-Eulalie de Bordeaux, à la mense des bénéficiers de cette église. — 58. Lettres d'acolyte, à Pierre de Pontac. — 62. Archiprêtré de Lesparre et cure de Saint-Estèphe, à Pierre de Cruseau (cf. 433). — 1603. — 65. Prieuré de Camparian, à Jacques Miard. — 66 Signature de la chantrerie de Saint-Émilion, pour Raymond de Lagorce. — 79. Canonicat de Saint-André, à Pierre de Montaigne. — 100. Lettres de vicaire général de Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil, à Jean de Lespiaud, sacriste de ce monastère. — 102 *seq.* Bulles donnant en commende l'abbaye de l'Isle, à Jacques du Noyer, chanoine de Saint-Caprais d'Agen. - 136. Signature de l'archidiaconé de Cernés, pour Jean de Baudon. — 151. [« Icy commance le vingt-neufiesme registre du greffe des insinuations ecclésiasticques de la ville et diocèze de Bourdeaux despuis le unziesme jour du mois de may mil six cens trois que j'ay acquis ledict greffe et entré dans l'exercice d'icelluy. De La Houssaye, greff. » — 155. Prise de possession de la cure de Saint-Estèphe, au nom de Raymond de Montaigne. — 165. Canonicat de Génissac, à Jacques Miard. — 168. Signature de l'archidiaconé de Cernès, pour Raymond de Montaigne. — 171. Prise de possession, par cet ecclésiastique, dudit archidiaconé. - 243. Chantrerie de Saint-Émilion, à Jacques de Lescure. — 260. Collation de la même dignité, à Jacques Miard. — 1604. — 330. Archiprêtré de Saint-Magne (Entre-Dordogne), au même. — 408. Prieuré Sainte-Claire, près Périgueux, à Anne de Bruzac. — 419. Canonicat de Saint-André, à Pierre de Lurbe. — 456. Prise de possession, par Guillaume du Peyron, de la prévôté de Saint-Seurin. — 458. *Id.,* par Étienne

d'Alesme, de l'archiprêtré de Saint-Magne. — 465. Lettres de tonsure à Barthélemy Dalon; etc. — (Q 17.)

G. 801. (Registre grand in-f°, relié en basane.) — II- 489 feuillets, papier; latin-français.

1604-1607. — Insinuations— 1. «Le XXX^e^ liure du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse et ville de Bourdeaux, comançant au mois d'aoust, l'an de grâce mil si» cens et quattre. De La Houssaye. » — 1604. — 5. Signature du prieuré-cure de Saint-Martin de Cadourne, pour Émeric des Aigues, maître-école de Saint-André. — 8. Signature du même bénéfice, pour Bertrand de Mullet. — 32. *Id.* du prieuré de Mimizan, pour Charles de Montferrand. - 34. Canonicat de Saint-Seurin, à Jacques Miard (cf. 85). — 38. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Richard de Pichon (cf. 236). — 46, Dimissoire, à Antoine de Verteuilh, fils de Raymond, conseiller du Roi et maître des requêtes. — 49. Archidiaconé de Blaye, à Pierre de Lurbe. — 61. Concordai relatif à la portion congrue du vicaire perpétuel de Lansac. — 1605. — 73 *seq*. Fulmination d'une dispense de mariage obtenue par Joseph de Montaigne, conseiller au Parlement et Jeanne de Brunea (témoins de l'enquête: Anne de Montaigne, épouse de Guillaume de Mons, président aux Enquêtes; François de La Chassaigne, conseiller au Parlement, « cousin proche » des futurs époux; Léonor de Montaigne, épouse de Thibaut de Camaing, aussi conseiller, etc.) — 128. Prieuré hospitalier de Belliet, à Charles de Montferrand; — 161. Signature du doyenné de Saint-Émilion, pour Étienne Brigard (cf. 421 *seq*. Bulle et autres pièces, pour le même). — 206. Prise de possession de l'écolâtrerie de Saint-André, par Joachim Le Venier. — 1606. - 217. Lettres de tonsure, à Fronton d'Alesme, fils de Guillaume, conseiller au Parlement. — *Ibid.* v°. Signature du doyenné de Saint-Émilion, pour Louis de Borie, chanoine de Bazas. — 227. Lettres royaux au sujet du refus des vicaires généraux de confirmer l'élection faite par les chanoines de Saint-Émilion, d'Étienne d'Alesme, en qualité de doyen de ladite église (cf. 247). — 231. Signature du prieuré de Cadourne, pour Lancelot de Mullet. — 246. Lettres de tonsure, à Pierre Du Bernet, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 294. Prise de possession d'un canonicat de Saint-Seurin, par Jean de Moncy. — 296. Signature du doyenné de Saint-Seurin, pour le cardinal de Sourdis (cf. 349-351). — 316. Lettres de tonsure, à Bernard de Pichon, fils de Jacques, trésorier de France. — 340. Canonicat de Saint-Seurin, à Étienne d'Alesme. — 348. «Acte par lequel M^gr^ l'Archeuesque admettant une résignation simple d'une chanoinie de Sainct-Seurin, n'entend préjudicier aux priuilèges du chapitre. » — 358. Cure de Créon, à Pierre Baluze, clerc du diocèse de Tulle. — 377 *seq*. Bulles donnant en commende, à Gaspard Cordier, l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye. — 382. Procuration d'Urbain de Lusignan-Saint-Gelais, évêque de Comminges et abbé de Saint-Vincent de Bourg, aux fins de consentir à l'union du prieuré de Bayon à l'office de prieur claustral de ladite abbaye. — 1607. — 419. Lettres de vicaire général, à Joachim Le Venier et à Pierre de Lurbe. — 443 v°. Mentionné: Guillaume Blanc, clerc tonsuré et régent en la paroisse Saint-Romain de Boursas; etc. — (Q 18.)

G. 802. (Registre in-f°, relié en basane.) — III - 548 feuillets, papier; latin-français.

1607-1613. — Insinuations. — «Registre trente uniesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourdeaux, de l'année mil six cens sept. De La Houssaye, greffier. » — 1607. — 27. Prise de possession de la trésorerie de Saint-Seurin, par Jean de Cotsages. — 44. Cure de Ludon, à Étienne d'Alesme, chanoine de Saint-Seurin. — 49. Cure de Saint-Hilaire de Puynormand, à Jean de Gaufreteau. — 1608. — 84. Signature de deux chapelles, pour Pierre de Pontac. — 98. Lettres de bachelier en droit canon, pour noble Sarran de Lalanne. — 101. Bulle de Paul V et autres pièces, en faveur de Jeanne de Lestonnac et des filles Notre-Dame. — 109. Union de diverses chapelles fondées à Saint-Michel de Bordeaux, à la mense des bénéficiers de cette église. — 170. Archiprêtré de Fronsac, à Denis du Sault, chanoine de Dax. — 174. Mentionné: «Jean Rousseau, régeant, natif du pays de Perche, etant de présent à Bonzac. » — 186. Érection de Plassac en vicairie perpétuelle et collation de ce bénéfice, à Antoine Crainssac. — 1609. — 216. Mentionné: M^e^ Jacques de Laporte, régent de Lesparre. — 220. Lettres de tonsure, à Asdrubal de Pontac. — 226. Mentionné: Guillaume Blanc, régent à Coutras. — 240. Lettres de tonsure, à Jean Duduc, fils de Jacques, conseiller au Parlement. —248. Mentionné: Jean le Duc, régent à Sadirac. — 249. Bulle donnant en commende, à Sampetro d'Ornano, l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, sur la résignation de Jules Salviati (cf. 251, prise de possession et autres pièces). —254 *seq*. Pièces concernant la nomination de Louis de La Valette à l'abbaye de La Sauve. — 1610. — 260. Prise de posses-

sion de l'archidiaconé de Médoc, par Antoine de Cotsages. — 264. Signature du sous-doyenné de Saint-André, à Antoine Brisson. — 270. Bulle donnant en commende, à Raymond de Martin, l'abbaye de Faize, sur la résignation de François Neyrat. — 278. Signature du prieuré Saint-Martin du Pout, pour le cardinal de Sourdis. — 279. *Id.* du même bénéfice, pour Thomas Du Bernet, chanoine de Saint-André, et prise de possession par cet ecclésiastique. — 285. [«La continuation de ce registre est faicte depuis le contract que m'a esté bailhé, receu par Dusault, notaire royal, du xxi^e^ d'octobre mil vi cens dix. De Lauau. »] — 1611. - 307. Visa de la prévôté de Saint-Seurin, pour Philibert Du Sault. — 316. Signature de la même dignité, pour Jacques Miard. — 333. Lettres de tonsure, à Léon de Lalanne, fils de Lancelot, président au Parlement et de Finette de Pontac. — 335. Sous-doyenné de Saint-André, à Pierre Peyrissac. — 35i. Union au prieuré de Bayon de « l'isle de Cazaux, scituée en la riuière plus proche de la paroisse de Bayon [laquelle] souloit estre ung lieu palustre et inculte ne seruant qu'au paturage et nourriture du bestailh, [mais] auroict esté puis quelques années habitée par des pasteurs et aultres personnes.. etc. » —1612. — 400. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques de Montaigne. — 405 *seq*. Union au petit collège des Jésuites de Saint-Macaire de deux chapelles fondées en l'église de cette ville [.. «jugeant que l'establissement du dict collège de la dicte ville du dict Sainct-Macaire est très utille et nécessaire pour l'instruction de la jeunesse et désirant gratifier et fauoriser autant qu'il nous est possible nosdicts bien aymés enfans, lesdicts jurats et habitans dudict Sainct-Macaire etc. » — 414. Bulle de Paul V, unissant au monastère des Feuillants de Bordeaux, le prieuré de Bayon (cf. 447 *seq*. et 451-453, l'enquête précédant la fulmination de cette bulle). — 440 *seq*. Pièces concernant la nomination à l'abbaye de Guîtres de fr. François de Talleyrand, moine de Sainte-Croix, fils de messire Daniel de Talleyrand, prince de Chalais, seigneur de Grignols, etc. 492. Archidiaconé de Cernès, à Lancelot d'Estignolz. - 517. Union de diverses chapelles fondées à Saint-Éloi, à l'œuvre de cette église; etc. — (Q 19.)

G. 803. (Registre in-f°, relié en basane.) — II-591 feuillets, papier; latin-français.

1613-1619. — Insinuations. — 1613. — 40. Union aux Filles Notre-Dame d'une chapelle fondée à Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 46. Canonicat de Saint-André, à Jean de Boucaud. — 1614. [71. Le registre des insinuations passe aux mains du sieur de Lachausse.] - 76. Signature de l'archiprêtré de Saint-Magne (Entre-Dordogne), pour Annet de Saintout. — 83. Mentionné: Jacques de Mongonbert, régent à Blaye. — 108. Chapelle Saint-Aon, à Blanquefort, à Étienne Brassier, clerc, docteur-régent en l'Université. — 126. Permission de porter l'habit clérical et servir en l'église Saint-André, à François de Lachausse, fils de Jean, receveur des consignations du Parlement; « il sera teneu d'assister, tous les dimanches et fêtes dhues, aux heures du diuin seruice auecq la sotane et bonet carré ». — 159. Bulles donnant en commende l'abbaye Saint-Vincent de Bourg, à Gabriel Juliot. — 1615. — 200. Canonicat de Saint-André, à Charles des Aigues. - 213. Canonicat de Cadillac, à Didier Benoist. — 232. Acte du cardinal de Sourdis retirant à Joachim Le Venier ses charges de vicaire général et d'auditeur général. — 1616. — 265. Lettres de vicaires généraux aux sieurs de Lurbe et Peyrissac. — 273. Bulle de Paul V. unissant divers bénéfices au couvent des Minimes de Blaye. — 285. Canonicat de Saint-André à François de Brach. — 316. Union au monastère des Feuillants de Bordeaux d'une chapelle fondée en l'église des Frères mineurs de Lesparre. — 318. Concordats au sujet de la portion congrue des vicaires perpétuels de Talence et de Castres, cures unies à la chantrerie de Saint-André. — 324. Canonicat de la même église, à Pierre des Aigues. — 325 *seq*. Huile unissant les prieurés de Saint-Michel de Vertuye, en Fronsadais, et du Bouchet (ou de Vayres), au noviciat des Jésuites de Bordeaux. — 329 *seq.* Enquête précédant la fulmination de cette bulle (parmi les témoins: Jacques de Gourgues, prêtre, conseiller et aumônier du Roi). — 1617. — 343. [« S'ensuyuent les insinuations que moy, Gratian Pariseau, notaire apostolicque et banquier de Bourdeaulx, soubsigné, ay faict en conséquence de mon contract d'afferme faict entre maistre François Goyer, sieur de La Houssaye, gentilhomme ordinaire de la faulconnerie du Roy et greffier desdictes insinuations.. »]— 361. Signature du prieuré de Belliet, pour Arnaud de Pontac. — 362. Union d'une chapelle fondée à Saint-Seurin, à la Compagnie des frères de la Charité (ou de Saint-Jean de Dieu), établie par le cardinal de Sourdis au faubourg Saint-Seurin. — 364. Canonicat de Saint-André, à Philibert Du Sault. — 387. Lettres de tonsure à Jean Daffis, fils de Jean, conseiller au Parlement. — 1618. — 460. Union au noviciat des Jésuites de Bordeaux d'une chapelle fondée en l'église Sainte-Croix de cette ville, — 476.

Office de syndic de l'hôpital Saint-André, à Étienne Juge, prêtre. — 485. Doyenné de Saint-André, à Henri des Aigues. — 486. Union du prieuré du Barp, au monastère des Feuillants de Bordeaux. — 489. Doyenné de Saint-André, à Jacques des Aigues. — 1619. — 538. Écolâtrerie de Saint-André, à Jacques Miard. — 588. Lettres de vicaire général de Peiresc, abbé de Guîtres, à Pierre Castaigne, prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; etc. — (Q 20.)

G. 804. (Registre in-f°, relié en basane.) — 438 feuillets, papier; latin-français.

1619-1623. — Insinuations. — 1619. — 2. Union à la mense des bénéficiers de Sainte-Eulalie de Bordeaux, de 59 chapelles fondées en cette église. — 1620. — 53 *seq*. Bulle donnant en commende l'abbaye de Guîtres, à Nicolas Fabri de Peiresc *(anno Incarnationis 1618, nonis januarii);* fulmination de cette bulle, prise de possession, etc. — 71. Union du prieuré de Berson à l'abbaye Saint-Romain de Blaye. — 86. Visa du prieuré Saint-Genis de Lugon, pour Jean de Gaufreteau. — 108. « Procès fulminé sur la bulle de Nostre Saint Père le Pape, pour l'unyon du prieuré de Cayac au monastère de la Chartreuse de Nostre-Dame de Miséricorde-lez-Bourdeaulx» (témoins de l'enquête: François Ligonac, Pierre Boyer et Pierre Moysset, chanoines de Saint-André; Étienne de Chapelhas, «citoyen et jurat de la ville de Bordeaux»; Gabriel Peyrissac, greffier de la chambre du clergé de Guyenne, etc.). — 125. « Rescript du S^{t} Père, sur le défault de naissance de M^{r} Loys de Nogaret, pour estre receu aux ordres » (parmi les témoins de l'enquête : Didier Benoist, aumônier du Roi, prieur de Jarnac). — 127. «Inquisition de vye et mœurs pour noble Louys de Nogaret» (témoins: Étienne d'Arche, avocat au Parlement; Arnaud Boytault notaire et secrétaire de la maison de Candale, etc.). — 160. Signature de l'archidiaconé de Médoc, pour Pierre Moysset. — 171. Prébende théologale de Saint-André et cure de Saint-Laurent-en-Médoc, à Gilbert Grymaud. — 176. Deux chapelles de Saint-Seurin, à Jacques d'Arche, avocat au Parlement et gradué nommé. — 188. Lettres dé tonsure, à Jacques de Pontac, fils de Jean, procureur-général du Parlement, et de Jeanne de Pichon. — 1621. — 196. Lettres de vicaires généraux, à MM. Peyrissac et Miard. — 210. Visa de la cure de Saint-Remy de Bordeaux, pour Pierre de Cruseau. — 272. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Jacques Gohier de La Houssaye. — 1622. — 284. Lettres de tonsure, à Antoine de Montaigne, fils de Joseph, conseiller au Parlement. — 295. Trésorerie de Saint-André, à Jacques des Aigues, le jeune. — 302 v° *seq*. Nouuelle prinse de possession de la cure de Nostre-Dame du Pian, par les Jésuittes. » — 310. Trésorerie de Saint-André, à Pierre Peyrissac. — 348 v° *seq*. « Lettres patantes du Roy pour les immunités des Ecclésiastiques. » (Paris, février 1622.) — 359. Prieuré hospitalier de Saint-Seurin à Pierre Peyrissac. — 383 v°. Liste des bénéfices du diocèse de Bordeaux à la nomination du Roi [l'archevêché, les abbayes de Sainte-Croix, La Sauve, Bonlieu, Faize, Guîtres, Saint-Vincent de Bourg, Saint-Romain et Saint-Sauveur de Blaye, Pleine-Selve, Verteuil, l'hôpital de Bardenac, les prieurés de Saint-James et de Comprian]. — *Ibid.,* 384, 385. Même liste pour les diocèses de Bazas, Aire, Bayonne, Limoges, Saintes, Périgueux, Agen, Condom, Tulle, Dax. *[In fine:* « Nottés que Januyer et Juillet sont les moys affectés aux gradués nommés et les moys d'Auril et Octobre sont affectés aux gradués simples, èsquels on peult faire gratification et faire chois de quel gradué que l'on vouldra.»] — 396. Archidiaconé de Blaye, à Pierre Peyrissac. — 398. Signature du sous-doyenné de Saint-André, à Jacques Fonteneil. — 405 v°, 406. Copie de l'acte de fondation de la chapelle d'Albert Metge à Saint-André (20 décembre 1340). — 407. Archidiaconé de Cernès, à Jacques Miard. — 425-436. «Estat faict au vray de la valleur et reueneu annuel des bénéfices du dioceze de Bourdeaux, de la quallité portée par les lettres et instructions de Nosseigneurs les Illustrissimes cardinaux de Lorraine et de Bourbon et Salviati, euesque de Saint-Papoul… le dix neufiesme jour de décembre mil v^{e} lxiiij… pour esgaller et despartir la somme de vingt mil liures tournoizes a laquelle le dit diocese a esté taxé et cottisé pour sa cotte part et portion de la venthe et aliénation de partie du temporel et patrimoine de l'Esglise, permis et accordé à Sa Majesté par Nostre S^{t} Père pour subuenir aux charges et despans des guerres présantes. » [Pour donner l'idée de l'intérêt de celle pièce, on transcrit ici le premier article : « L'archeuesque de Bourdeaux. Le reueneu de l'archeuesché affermé par le dernier bail faict par feu M^{r} le cardinal Du Bellay, archeuesque, à Parenty et Barthely, Italiens, à raison de dix mil liures par chescung an, en icelle comprinse la lièue particulière des décimes à ung sol pour liure qui despuis feust erigée en tiltre d'office, auec les seaulx et lettres *de regendo* et *non residendo* qui pour lors reuenoient à trois mil, et ont esté par édit tollues, et aux deux tiers les forests et bois de

hault fustaye depopullés et ruinés et quatre paroisses auec le reueneu d'icelles en Périgord vendues et alliénées en ventes du temporel sy deuant faictes pour subuenir aux guerres des troubles passés et sont à présant les deux tiers d'icelles occupés par les séditieux rebelles, tant à Montrauel et Beluès en Périgord que Lostranges et Coutures en Bazadois, à laquelle afferme les dicts Italiens se sont ruinés et appauvris, esquelz pour le non valloir d'icelluy, feust rabatu par ledict sieur Cardinal et ses héritiers la somme de trois mil liures sur la dernière année de leur afferme; etc. »] — (Q 21.)

G. 805. (Registre in-fº, dérelié.) — 376 feuillets, papier; latin-français. — (Manquent les feuillets 6, 218, 237,247, 349-353, 338, 359, 361-366.)

1623-1627. — Insinuations. — « Le trente-quatriesme registre du greffe royal des insinuations ecclésiastiques de la ville et dioceze de Bourdeaux, de l'année 1623. De La Houssaye, greffier. » — 1623. — 1. Signature du prieuré de Saint-Denis de Pile, pour Jacques de Gourgue. — 42. *Id.,* de la sous-chantrerie de Saint-André, pour Jacques Gohier de La Houssaye — 43. « Suppression de la dignité de m^e^ escole, érigée en archidiaconé de Fronsac avec l'union de Saint-Romain de Boursas, pour Myard. » — 45. Signature du même archidiaconé, pour Jean Bertheau. — 47 v°. Union de la cure de Ludon à la Chartreuse de Bordeaux. — 48 v°. Union au même monastère de la chapelle d'Anglade, fondée dans l'église du prieuré de Cayac.— 49 v°. *Id.,* de la confrérie de Sainte-Catherine, *in praesentiarum derelictae,* fondée en l'Eglise Saint-Siméon de Bordeaux. — 52 *seq*. Doyenné de Saint-Seurin à Philibert Du Sault, évêque d'Aure et coadjuteur de Dax (Bulle, serment, prise de possession, etc.) — 67. Lettres de vicaire général de Peiresc, abbé de Guîtres, à fr. Jean du Val. — 81. Bulle donnant en commende l'abbaye de Pleine-Selve, à Gratien Menardeau, clerc du diocèse de Dax. — 96. «Opposition de [Pierre] Peyrissac à la réception de [Louis de] Pichon en une chanoynie a Saint-André. » — 1624. — 121. Trésorerie de Saint-André, à Pierre Chapellas. — 132. Transcription de l'union de Sainte-Luce à l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, décrétée en 1133, par Geoffroy, archevêque de Bordeaux, légat du Saint-Siège. — 137. Union de diverses chapelles au monastère des Ursulines de Libourne. — 157. *seq.* Bulle donnant en commende, à Pierre de Montayaud, clerc du diocèse de Périgueux, licencié *in utroque jure,* l'abbaye de Pleine-Selve, résignée par Gratien Ménardeau. — 179. Vicairie perpétuelle de Libourne, à Jean de Gaufreteau. — 1625. — 185. Bulle donnant en commende l'abbaye de Pleine-Selve, a Sébastien Nau, clerc du diocèse de Châlons. — 198. Signature du doyenné de Saint-Seurin, pour Pierre Du Verger. — 264. Signature de la trésorerie de Saint-André, pour Antoine Peyrissac. — 1626. —*Id.,* pour Jean Du Teil. — 328. Union de la cure de Saint-Hippolyte au chapitre Saint-Seurin de Bordeaux. — 332. Archidiaconé de Blaye, à Laurent Simon ; etc. — (Q 22.)

G. 806. (Registre in-f°, relié en basane.) — 589 feuillets, papier; latin-français. — (Manque le feuillet 549.)

1628-1631. — Insinuations. — « Le trante-sixiesme registre du greffe royal des insinuations ecclésiastiques de la ville et dioceze de Bourdeaux, de l'année 1628. De La Houssaye, greffier. » — 1628. — 25. Doyenné de Saint-André, à Léon de Lalanne (cf. 25 *seq.)*. — 85. Signature pour Bernard de Pichon, de la trésorerie de Saint-André *quam quidam, cognominatus Peyrissac.., pro clerico seu presbytero se gerens, detinet.* — 133. *Id.* du prieuré d'Espessas, pour Jacques d'Alesme. — 159. Nomination par le chapitre Saint-André, en qualité de vicaires généraux, *sede vacante,* de Jacques des Aigues, Jacques Miard, Thomas Dubernet et Jacques Mosnier. — 164. Transcription de la bulle de Clément V autorisant Arnaud de Ganteloup, archevêque de Bordeaux, et ses successeurs, à unir les bénéfices de leur diocèse. — 1629. — 183. Cure d'Ambarès, à Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil. — 195 *seq.* Testament d'Étienne d'Arche, avocat au Parlement, du 8 avril 1623. — 280. Archidiaconé de Blaye, à Pierre Chapellas. — 287. Trésorerie de Saint-André, à Jacques Gohier de La Houssaye (cf. 329, 333). — 305. Collation par les vicaires généraux de la même dignité, à Thomas Dubernet. — 314. Attestation de bonnes vie et mœurs, à Jean Douzon de Bourran, clerc, conseiller au Parlement. — 1630. — 396. Transcription du décret de l'archidiacre de Cernés et de l'archiprêtre de Lesparre *in hac parte specialiter deputatorum a Reuerendo in Christo Patre Amaneuo* (Amanieu de Cases), *Burdegalensi archiepiscopo,* unissant la cure de Camiac à l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye (7 mai 1348). — 415. Signature du prieuré-cure de Saint-Martin de Cadourne, pour Jacques Douzon de Bourran. — 424. Bulle donnant en commende l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, à Jacques des Aigues. — 434. Signature de l'archiprêtré de Blaye, pour Pierre Montassier — 450. *Id.* d'un canonicat de Saint-André, pour Antoine de Cotsages. — 492. Bulles de l'archevêché de Bordeaux, pour

Henri d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais. — 494. Lettres de vicaire général à Jacques Miard; etc. — (Q 23)

G. 807. (Registre in-f°, relié en basane.) — 918 feuillets, papier; latin-français. — (Manquent les feuillets 603-605.)

1631-1655. — Insinuations. — 1. « Icy commence le trente-septiesme registre du greffe royal des insinuations ecclésiastiques de la ville et diocèse de Bordeaux. Montassier, *secretarius.* » — 1631. — 47. Cure d'Aubie, à Daniel Morphœus, Irlandais. — 53. Lettres de vicaire général du cardinal de La Vallette, abbé de La Sauve, à Pierre de Gauffreteau, prieur claustral de l'abbaye. —1632. — 67. Bulle conférant le doyenné de Saint-André à Henry d'Arche. — 70. Collation, par le chapitre, de la même dignité, à Léon de Lalanne (cf. 102, sa prise de possession). — 127. Signature de la trésorerie de Saint-André, pour Nicolas Hémon. — 164. Canonicat de Saint-Seurin, à René de Lange. — 175. Bulle donnant en commende l'abbaye de l'Isle, à Didier Benoist, chanoine de Metz. — 188. Lettres de tonsure, à Ignace de Gourgue. — 1633. — 201. *Id.,* à Roch du Sault, fils de Jean-Olivier, avocat général au Parlement, et de Marie d'Alesme. — 202. *Id:,* à Jacques de Ferron, fils de feu François, conseiller au Parlement. —1634. — 257. Prébende théologale de Saint-Émilion, à Jean de La Pierre, théologal de la cathédrale de Dax. — 264. Signature d'un canonicat de Saint-André, pour Bernard de Pichon. — 277. Prise de possession de la trésorerie de la même église, par Édouard de Massiot (cf. 309). — 285. Rescrit d'absolution *a portu armorum,* pour Jacques d'Arche. — 1635. — 332. Visa du prieuré dé Cadourne, pour Charles de Chimbault. — 333. Rescrit apostolique autorisant le dit sieur de Chimbault, sexagénaire, et conseiller au Parlement, à recevoir les ordres *extra tempora.* — 1636. — 335. Vicairie perpétuelle de Saint-Pierre de Bordeaux, à Pascal Paignon. — 1637. — 398. Archidiaconé de Blaye, à Jean Descomps. — 406. Lettres de tonsure, à Roch de Mérignac. — 1641. — 513. Lettres de tonsure, à Marc-Antoine de Mérignac. — 516. Signature d'un canonicat de Saint-Seurin, pour Jean de Fiany.— 524. Lettres de vicaire général d'Antoine de Mauroy, abbé de Saint-Vincent de Bourg, à Jean de Nanot, chanoine de Saint-Seurin.— 1642. — 537. Insinuation des grades de Jérôme Lopès. — 1644. — 42. Bulle donnant en commende l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, à Henry de Sourdis. — [Les feuillets 626-639 sont en blanc; 640-686 arrachés; 687-799 en blanc; il en résulte une lacune dans les insinuations, de 1644 aux derniers mois de 1647.] — 1648. — 786. Bulles d'Henri de Béthune, nommé archevêque de Bordeaux. — 788. Bulle donnant en commende l'abbaye de Verteuil, à Michel Girard, chanoine de Metz. — 790. Lettres de vicaire général, à Henri d'Arche, doyen de Saint-André. — 804. Mentionné : Nicolas Paris, docteur régent en la faculté de théologie de Paris, abbé de Pleine-Selve. — 1652. — 867. Acte par lequel Jean-Louis de Mullet, seigneur de Queyzac, conseiller au Parlement et commisaire aux requêtes du palais, curé d'Ambarès, révoque la permutation de sa cure avec les Canonicats de Saint-André et de Saint-Seurin et la trésorerie de cette collégiale dont était pourvu Mathurin Sauvestre. — 1653. — 878. Mentionné : Antoine de Seguiran, abbé de Guîtres. — 885. Chantrerie de Saint-André, à Pierre-Paul de Prugne. — 1654. — 907. Pensions sur l'archevêché de Toulouse dont venait d'être pourvu Pierre de Marca, ci-devant évêque de Couserans, accordées par le Pape à divers et notamment à Joseph et Armand de Secondat, clercs de Bordeaux; etc. — (Q 24.)

G. 808. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 466 feuillets, papier; latin-français.

1655-1663. — Insinuations. — 1655. — 1. Lettres de vicaire général de Louis de La Rivière, ministre d'État, nommé à l'évêché de Langres, abbé de La Sauve, à Pierre Montassier. — 6. Consentement de Bernard de Jay de Beaufort, abbé commendataire de Tourtoirac, au diocèse de Périgueux, à l'union de cette abbaye aux Feuillants de Bordeaux. — 7. Lettres de vicaires généraux d'H. de Béthune, à Jean de Fonteneil et à Mathurin Sauvestre. — 13. Prise de possession du prieuré de Saint-André, en Cubzaguais, au nom d'Antoine de Verthamon, conseiller du Roi en ses conseils et en sa cour de Parlement de Paris, archidiacre de l'église de Paris. — 1657. — 18. Acte par lequel le P. André Castillon, recteur du collège de Clermont, à Paris, constitue le P. Jean Simon, S. J., son vicaire général pour le gouvernement de l'abbaye de La Couronne, unie audit collège. — 1658. — 28. Union des cures de Bellefond et de Moulon, aux Feuillants de Bordeaux. — 1659. — 38. Prise de possession par Jean Rozès, pourvu, par le Pape, de la trésorerie de Saint-André, malgré le refus du chapitre basé sur ce fait «que la place est remplie». — 47. Mentionné : Martin Barthélémy, maître écrivain, à Lormont. — 51. Insinuation des grades de François de Nesmond, fils de Henri, pré-

sident au Parlement et de Marie de Tarneau. — 83. Lettres de tonsure, à Jacques de Thibault, fils de François, conseiller au Parlement. — 1660. — 99. Signature de la cure d'Ambarès, pour Bernard de Pichon, abbé de Bonlieu, et sa prise de possession. — 111, 113. Insinuation du testament de Jean Guérin du Nau, bourgeois de Poitiers. — 120. Déclaration de vacance de la vicairie perpétuelle d'Aubiac, «abandonnée et désertée» par le titulaire, sur la réquisition des Célestins de Verdelais, curés primitifs. — 1661. — 213. Ordonnance homologuant une fondation de messes faite par Jean Sainctout, bourgeois de Bordeaux, dans la chapelle de sa maison de Peyrelevade, à Lislrac-en-Médoc. — 1662. — 274. Lettres de sous-diacre, à Joseph d'Entraigues, du diocèse de Bordeaux. — *Ibid.* Lettres de tonsure, à Joseph de Massip, fils de Louis, conseiller au Parlement. — 298. Signature de la Chantrerie de Saint-André, pour Arnaud de La Crompe. — 310. Insinuation des lettres de tonsure d'Ignace de Secondat, fils de Gaston, président au Parlement (1650). — 319. Dimissoire, à Jean Brochon, avocat au Parlement. — 1663. — 405. Signature du prieuré-cure de Cantenac, pour Étienne de Gasq. — 439. Lettres de prêtrise, à Jean Calvimont de Baluze, du diocèse de Tulle; etc. — (Q 25.)

G. 809. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 523 feuillets, papier; latin-français.

1663-1669.— Insinuations. — 1663. — 38. Présentation à un canonicat de Cadillac, par Suzanne de Foix et de Candalle, «héritière coustumière en partie et plus proche parante de deffunct messire Bernard de Foix de La Valette, duc d'Espernon, comte de Bénauge. » — 1664. — 74. Lettres de tonsure, à Jean de Pontac, fils de Jean et de Marie de Fiany. — 80. *Id.,* à Michel de Lalanne, fils de Lancelot et de Jeanne de Durfort. — 12(3. *Id.,* à Toussaint de Mérignac, fils de César, conseiller du roi en son conseil privé et de défunte Marie de Courillaud. — 180. Réception par le chapitre de Villandraut de Piere Lafon, clerc tonsuré, natif de Bordeaux, « en frère et chanoine, à la charge qu'il aprandra son plain-chant.. » etc. — 1665.— 212. Lettres de sous-diacre, à Ignace Saintout et Simon Cortade, acolytes, chanoines de Saint-André. — 215. Prise de possession de la cure de Carignan, par Théophile-Robert Bourdeyron, «directeur et administrateur du séminaire de l'archeuesché de Bourdeaux ». — 272. Lettres de tonsure, à François Douzon de Bourran, fils de Jean, seigneur de Rouger, président à la cour des Aides, et de Anne de Montalembert. — 1666. — 364. Lettres de vicaire général de Paul-Philippe de Chaumont, abbé de Saint-Vincent de Bourg, à fr. Gérard de Ressac, aumônier de ce monastère. — *Ibid.,* v°. Titre clérical constitué par Anne du Montel, veuve de Jean de Légier, conseiller à la cour des Aides, à son fils Alexandre de Légier, à son entrée dans la congrégation de l'Oratoire. — 1667. — 383. Signature de l'écolâtrerie de Saint-André, supprimée par l'ordinaire *sua ordinaria auctoritate*, pour François de Lacouture, curé de Créon; visa et prise de possession. — 384. Lettres de tonsure, à Jean de Constantin, fils de Martin, conseiller au Parlement, et à Pierre de Pommiers, fils de Jacques, baron d'Agassac, aussi conseiller. — 386. Signature de l'archidiaconé de Cernès, pour Antoine Salviac. — 425, 426. Arrêt du Parlement homologuant un contrat passé entre Louis de La Rivière, évêque duc de Langres, abbé de La Sauve et le régime de la congrégation de Saint-Maur, pour l'agrégation et incorporation de cette abbaye à la dite congrégation. — 1668. — 493. Collation de l'office de mongerie de l'église paroissiale de Mezos, à noble Henri de Castetia, écuyer; etc. — (Q 26.)

G. 810. (Registre in-f°, relié en basane.) — II-155-1II feuillets, papier ; latin-français.

1675-1678. — Insinuations. — II. «Arrest du Conseil d'Estat qui maintient les greffiers des insinuations ecclésiastiques dans la fonction de leurs charges du 9 septembre 1675.» — 1. «Icy commence ce liure depuis le restablissement cy-dessus, qui sera le 41^{e}. » — 1677. — 109. Bulle donnant en commende à Arnaud Antoine de Padiez, prêtre du diocèse d'Alby, l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, résignée par Charles-Bonaventure Rossignol. — 128. Signature du prieuré de Sainte-Madeleine de Gillet pour Bernard de Bourran. — 140. Élection par les moines de l'abbaye de La Sauve, d'un vicaire général, ladite abbaye vacante par le décès de l'abbé Charles de Castellan, advenu le 28 novembre 1677. — 141. Collation par l'archevêque, à Toussaint Normandin, de l'archidiaconé de Fronsac. — 1678. — 149. Prise de possession de la cure de Saint-Remi de Bordeaux, par Charles de Cruseau ; etc. — (Q 27.)

G. 811.(Registre in-f°, relié en basane.) — 365 feuillets, papier-, latin-français.

1678-1683. — Insinuations. — « Regestre quarante-deuxiesme du greffe des insinuations ecclésiastiques du dioceze de Bourdeaux, commenseant le 17e feurier 1678, et finist le 3e feurier 1683, par moy, Cazeius, greffier. » — 1678. — 18. Prise de possession de l'archidiaconé de Fronsac et de ses annexes, par Hélies David. — 21. Visa de la même dignité pour Jean de Pradillon et sa prise de possession (cf. 123, 182). — 36. Prise de possession de l'abbaye de Bonlieu, au nom de Joseph Élian, clerc tonsuré du diocèse de Paris. — 1679. — 45. Mentionné : Me Antoine Delisle, régent de Mérignac. — 71. Bulle donnant en commende l'abbaye de La Sauve, à Louis Daquin, clerc de Paris.— 85. Prise de possession de la cure de Libourne par Jean-Symphorien de Fonteneil. — 86. *Id.,* en concurrence avec le précédent, par Hélies Gaupilhac, gradué nommé. — 88. Mentionné : Bertrand Chaspoux de La Picardière, aumônier du roi, abbé de Pleine-Selve. — 103. Prise de possession de la cure de Saint-Projet de Bordeaux, par Jean-Symphorien de Fonteneil. — 1680. — 134. Prise de possession de la sacristie de Saint-André, par Théophile-Robert Bourdeyron. — 184. Dispense de l'irrégularité encourue par Jean de Gourgue, pour avoir jugé au criminel. — 190. Dimissoire à André d'Aulède. — 206. *Id.,* à Guillaume Roborel, fils de Jean, juge royal de Barsac.— 1681. — 211. Arrêt du Conseil du roi en faveur de Henri de Béthune, au sujet d'un visa indûment donné par l'évêque de Bazas, sur le refus de l'archevêque. — 233. Brevet du roi conférant, en régale, à Jean de Campgrand, le doyenné de Saint-Émilion, vacant par le décès d'André de Marillac. — 247. Prise de possession de l'abbaye de Bonlieu, au nom de Mathias Charlan, clerc du diocèse de Bordeaux, docteur en théologie. — 250. Dimissoire, à Jean Fonfrède. — 265. Bulle donnant en commende l'abbaye de Bonlieu à Mathias Charlan. — 281. Prise de possession de l'archidiaconé de Blaye, par Lazare Brenot. — 284. *Id.,* par Jean-Blaise Jarrige. — 285. Lettres testimoniales *ad ordines suscipiendos,* à Jean de Gourgue, ancien président au Parlement. — 293. Mentionné : Pierre Lesnier « escripuain de Saint-Genès du Queil ». — 1682. — 314. Doyenné de Saint-André, à Jean-Luc d'Arche. — 324. Lettres de vicaire général, à Jérôme Lopès, théologal de Saint-André; etc. — (Q 28.)

G. 812. (Cahier in-4°.) — 115 feuillets, papier; latin.

1682-1688. — Insinuations. — *Regestum graduatorum* (inscriptions des noms et prénoms des gradués nommés et des gradués simples). Noms principaux: Jean Brochon, prêtre, gradué simple en droit civil ; Joseph de Tortaly, bachelier en théologie; Antoine et Vincent d'Arche, maîtres ès arts; Jean de Mailly, chanoine de Saint-Jean de Chaumont; Jacques d'Estrade, prêtre du diocèse de Tarbes, gradué nommé, etc. — (Q 29.)

G. 813. (Cahier in-4°.) — 109 feuillets, papier; latin.

1689-1695. — Insinuations. — *Regestum graduatorum.* — Noms principaux : Joseph de Goyon, prêtre du diocèse de Condom, licencié en droit civil ; Thaddée Mahony, Irlandais, docteur en théologie, gradué nommé; Jean de Blanc, prêtre du diocèse d'Auch, gradué nommé; François de Godeau, gradué simple; Georges de Ferrand, *id.;* Henri d'Hugla, gradué nommé; etc. — (Q 30.)

G. 814. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français.

1692-1693. —Insinuations. — 1692. — 5. Prise de possession de l'archidiaconé de Cernès, par Étienne Fournier. — 74. Résignation, par Jérôme Lopès, du prieuré d'Orbignac, à Saint-Julien-en-Born, en faveur de Joseph d'Essenault, clerc de Bordeaux et chanoine de Saint-Loubouer, au diocèse d'Aire. — 80. Prise de possession du prieuré de Saint-Florent de Castillon, par Jean des Innocens, prêtre du diocèse de Toulouse. — 110. Lettres de vicaire général d'Antoine de Seguiran, premier président de la Cour des comptes de Provence et abbé de Guîtres, à fr. Guillaume de Paty. — 1693. — 158. Collation d'une chapelle, à Étienne d'Arche, clerc tonsuré, docteur en théologie et gradué nommé.— 183. Bulle donnant en commende l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye, à Louis de Polastron, évêque de Lectoure. — 202. Prise de possession du prieuré de Comprian, au nom d'Henri d'Anglure de Bourlemont, abbé de Saint-Pierre-Mont et grand archidiacre de l'église de Bordeaux. [En marge: *«Gratis,* pour le Nepueu de Mgr l'Archeuesque ».] — 240. Mentionné : Jean Quesneau, maître de musique à Saint-Émilion.

— 260. Permutation des cures de Saint-Martin de Cadourne et de Margaux entre Bertrand et André d'Aulède, écuyers. — 282. Prise de possession de la sacristie de Saint-Émilion, par Philippe Drux. — 296. *Id.,* d'une chapelle, par Léonard Friquet, prêtre du diocèse de Tulle, sous-prieur du petit séminaire de Bordeaux; etc. — (Q. 31.)

G. 815. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 299 feuillets, papier; latin-français.

1696-1698. — Insinuations. — 1696. Résignation par Jean Olivier du Sault, du prieuré du Casteret et autres bénéfices simples, en faveur de son frère, Charles du Sault, chanoine de Saint-André. — 20. Résignation de la cure de Thoumeyragues par Jean de Sèze, prébendier de Saint-Émilion. — 1697. — 44. Dispense de bans à Joseph de Rolland, capitaine dans le régiment de Bigorre, et à Marie de Guitteronde. — 60. Prise de possession du prieuré-cure de Saint-Mariens, par Jacques de Boucaud, clerc tonsuré. — 74. Prise de possession d'une chapelle, par Alexandre de Pontac, sous-diacre, chanoine de Saint-Seurin. — 107. Dispense de bans à Jean Hostein, référendaire en la chancellerie du Parlement de Bordeaux, et à Françoise Jautard. — 108. *Id.* à Jacques Bel, chevalier, conseiller du roi, trésorier général de France, garde-sceau du bureau des finances de Bordeaux, et à Marie-Thérèse-Gertrude de Boucaud. — *Ibid.* Lettres de tonsure à Léon-François Le Comte de La Tresne, fils de Jean-Baptiste, premier président du Parlement, et de feu Catherine de Pontac. — 119. Insinuation de nom, prénoms et grades, pour Jean de Grangeneufve de Morlon, curé de Jugazan. — 129. Mentionné : Jacques-Joseph de Gourgue, évêque de Bazas. — 138. Mentionné : Jean de Sèze, greffier civil de Saint-Émilion. — 147. Prise de possession d'une chapelle par Étienne Denis, prêtre, conseiller en la grand'chambre du Parlement. — 155. Bulle donnant en commende à François Blouin, prêtre du diocèse d'Angers, l'abbaye Saint-Vincent-de-Bourg, vacante par la mort de Philippe de Chaumont, évêque de Dax. — 156. Mentionné : Pierre Bardin, sacriste de Saint-André, docteur-régent en l'Université et principal du collège de Guyenne. — 162. Dimissoire à Joseph de Richon, clerc, chanoine de Saint-Seurin. — 165. Dispense de bans à Pierre de Chauvet, chevalier, trésorier général de France, et à Françoise de Marboutin. — 178. Lettres de vicaires capitulaires, *sede vacante,* à MM. Luc d'Arche, Brenot, Charles du Sault et Bentzmann. — 1698. — 203. Collation par le roi de la prébende théologale de Saint-André, vacante par le décès de Jérôme Lopès, à Bernard Bellot, abbé de Bonlieu.— 213. Mentionné : Charles de Fillot, abbé de Pleine-Selve. — 242. Brevet royal nommant Joseph Dalon à un canonicat de Saint-André. — 295. Lettres de vicaires généraux d'Armand Bazin de Besons, à Jean-Luc d'Arche et Jean de Pradillon. — 296. Bulles de cet archevêque. — 299. Prise de possession de l'archevêché, en son nom, par Jean-Luc d'Arche, doyen de Saint-André; etc. — (Q 32.)

G. 816. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets papier; latin-français.

1698-1701. — Insinuations. — 1699. — 30. Acte par lequel Armand-Jacques de Gourgue, marquis de Vayres, maître des requêtes, cède son induit sur le chapitre Saint-André de Bordeaux, à Louis-Armand de Gourgue, sous-diacre du diocèse et conseiller au Parlement de Paris. — 31. Signification de cet induit à René de Pontac, syndic du chapitre, par Jean-Michel de Gourgue, grand président au Parlement de Bordeaux. — 76. Cure de Saint-Georges de Montaigne à Pierre de Sèze. — 81. Titre clérical assigné à Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau, acolyte du diocèse de Bordeaux, par ses père et mère, Henri d'Aguesseau, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils et au Conseil des Finances, et Claire Le Picard. — 91. Mentionné : Dominique Lartigue, régent de Castres. — 104. Acte par lequel Antoine de Seguiran, abbé de Guîtres, constitue un fermier et administrateur général de ses revenus abbatiaux. — 1700. — 163. Lettres de tonsure à Jean d'Arche, fils de Jean, écuyer, et de Jeanne de Lure. — 174. Attestation de noblesse accordée à Étienne Denis, clerc tonsuré, par Charles de Lalande, baron de Hinx, président-présidial et lieutenant général en la sénéchaussée de Guyenne, sur le témoignage d'André de La Chabanne et Hélies de Suau, conseillers au Parlement; Jean-Luc de Saint-Cric, seigneur des Aigues, et Raymond de Brach, lieutenant aux grenadiers à cheval. — 178. Lettres de vicaire général à Gabriel Bentzmann. — 207. Résignation par Léon de Lalanne, évêque de Bayonne, des prieurés de Belin et Beliet, en faveur de son neveu Léon-Lancelot de Lalanne, clerc tonsuré. — 215. Dimissoire à Alexandre de Pontac, sous-diacre, chanoine de Saint-Seurin. — 237. Titre clérical d'Antoine Closanges, fils de Charles, sieur de Maderan, substitut du procureur du Roi au Bureau des Finances de Guyenne. — 1701. — 246. Mentionné : Jean de Clermont de Thoury, abbé de Verteuil. — 267. Dimissoire

à Louis Allain de La Vigerie. — 272. Canonicat de Saint-André à Louis-Armand de Gourgue, conseiller au Parlement de Paris. — 281. Lettres de diacre à Jean-Jacques de Pontac d'Anglade; etc. — (Q 33.)

G. 817. (Registre inf°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français [manquent les deux premiers feuillets].

1708-1711. — Insinuations. — 1708. — 15. Dispense de bans à Jean de Ségur et Élisabeth Bonniot des Essarts. — 20. Procuration de Jacques-Joseph de Gourgue, évêque de Bazas, pour prendre possession en son nom du prieuré de Cambes. — 1709. — 51. Collation d'une chapelle à Arnaud Allain de La Vigerie, docteur de Sorbonne. — 70. Résignation du prieuré de Neuffons par Toussaint de Mérignac. — 72. Mentionné : Guillaume Cazemajou, grand-archidiacre de Toulouse, professeur royal en l'Université de cette ville, abbé de l'Isle. — 105. Collation par le chapitre Saint-André à Joseph de Bordes du canonicat vacant par le décès de Jean de Baritault. — 117. Résignation, par Pierre Bardin, de la sacristie de Saint-André, en faveur de François Barré, conseiller en la cour souveraine du clergé de Bordeaux, principal en survivance du collège de Guyenne (cf. 148). — 1710. — 139. Lettres de vicaire général d'Antoine de Seguiran, abbé de Guîtres, à fr. Joseph Vial. — 143. Dispense de bans à Joseph de Gillet de La Caze, président au Parlement, et à Jeanne-Françoise de Bousset de Poudenas; — 172. Prise de possession de la chapelle Sainte-Barbe, à Barsac, par François Roborel, docteur en théologie, vicaire de cette paroisse. — 194. Prise de possession de la cure de Bruges au nom de Jean Blancofort, aumônier de l'archevêque. — 209. Mentionné : Adrien Labiste, maître d'école d'Hastingues (Landes). — 211. Confirmation du refus de l'écolâtrerie de Saintes à un candidat reconnu insuffisant. — 1711. — 225. Prise de possession de la chantrerie de Saint-André par François de Lascazes de Roquefort, pourvu par une signature apostolique visée par les vicaires généraux de Bazas, sur le refus de ceux de Bordeaux. — 249. Résignation de la cure de Saint-Siméon de Bordeaux par Antoine d'Arche. — 262. Bulle donnant en commande l'abbaye de La Sauve à Henri de Charpin des Halles, aumônier du Roi, doyen de Saint-Pierre de Vienne et vicaire général de cet archevêché. — 265. Dispense de bans à Pierre Fonfrède et Françoise Sclafer. — 280. Mentionné : Raymond Lafourcade, premier chirurgien de l'hôpital Saint-André de Bordeaux; etc. — (Q 34.)

G. 818. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français.

1711-1715. — Insinuations. — 1711. — 4. Prise de possession d'un canonicat de Saint-André par Raymond Dalon, conseiller au Parlement. — 1712. — 32. Titre clérical de Jean-Joseph de Chimbaud de Filbot, garanti par son frère, François, garde-marteau des eaux et forêts de Guyenne. — 38. Lettres de sous-diacre au même. — 64. Titre clérical de Pierre de Navarre, fils de Raymond, conseiller à la Cour des Aides; *id.* de Bernard-Ignace Boyreau, clerc tonsuré, chanoine de Saint-André. — 65. Bulle notifiant à l'official de-Bordeaux la collation en commende à François de Beringhen de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, vacante par le décès de François Molé de Champlâtreux. — 75. Titre clérical de François de Julliot, fils de Pierre, seigneur de La Vallade, et de Françoise de Ségur. — 1713. — 95. Titre clérical de Paul de La Vigerie. — 99. *Id.* d'André du Périer de Larsan. — 120. Prise de possession de l'abbaye de Guîtres au nom de Charles de Lagoguée, licencié ès lois, vicaire de Saint-Sulpice de Paris. — 1714. — 172. Mentionné : Pierre Durocq, premier président en l'élection de Guyenne. — 208. Résignation de l'archidiaconé de Médoc et de la chancellerie de l'Université de Bordeaux par Henri d'Anglure de Bourlemont, abbé de Saint-Vincent de Metz. — 229. Dispense d'affinité à Joseph de Rolland, président à la Cour des Aides, et à Thérèse de Canolle de Lescours. — 1715. — 276. Résignation d'une chapelle par Léonard de La Montaigne, doyen d'Uzeste; etc. — (Q 35.)

G. 819. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 298 feuillets, papier; latin-français.

1718-1721. — Insinuations. — 1718. — 5. Résignation de la cure de Castillon en faveur de J.-J. de Pontac, déjà prieur du même lieu. — 9. Prise de possession de la cure de Saint-Sulpice de Fallerens par Pierre de Sèze, docteur en théologie, curé de Saint-Georges de Puynormand. — 12. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye Saint-Romain de Blaye à Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, clerc du diocèse de Paris. — 42. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye à Jean-Baptiste du Moustier, clerc du diocèse de Bayeux. — 44. Lettres de vicaire général de M. La Rochefoucauld, abbé de Saint-Romain de Blaye, à Gabriel-Bar-

thélemy Basterot, chanoine de Saint-André et abbé de l'Isle. — 53. Titre clérical d'Étienne de Lompuy, fils de Pierre, seigneur de la maison noble de Bouffaneau, et de Marie Tanesse. — 59. Bulle donnant en commende l'abbaye de l'Isle à Guillaume-Barthélemy Basterot. — 1719. — 78. Résignation d'une chapelle par Joseph de Secondat de Montesquieu, abbé de Faize. — 93. Dimissoire au même. — 94. Lettres d'acolyte à Arthur-François de La Chassaigne. — 112. Dispenses de bans à Alexandre de Gasq et Jeanne de Lalande; à André Du Hamel, conseiller au Parlement, et Marguerite de Baret. — 130. Provision en régale pour Jean-Jacques Siméon,- du canonicat de Saint-Seurin, vacant par le décès de Jacques de Pichon. — 148. Titre clérical de François-Arthur de La Chassaigne. — 1720. — 181. Titre clérical de Joseph de Montesquieu, garanti par son frère Charles-Louis de Secondai de Montesquieu, chevalier, seigneur-baron de La Brède, Martillac et autres lieux, président à mortier au Parlement. — 236. Mentionné : Léon-Lancelot de Lalanne, aussi président au Parlement, prieur de Saint-Pierre-de-Mons, au diocès de Bazas. — 243. Bulle de l'archevêché de Bordeaux pour François-Élie de Paulmy de Voyer d'Argenson. — 244. Prise de possession de l'archevêché, au nom de ce prélat, par Jean-Luc d'Arche, doyen de Saint-André. — *Ibid.* v°. Provision en régale d'un canonicat de Cadillac pour Thadée Saincricq. — 258. Dispense de bans à Pierre de Baritault et Marie de Malet; etc. — (Q 36.)

G. 820. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français.

1754-1758. — Insinuations. — 1754. — 10. Insinuation pour Jean de Majance de Camiran. — 14. Mentionné : J.-B. Jaubert, docteur en théologie, curé de Cestas, « de l'Académie royalle des sciences établie à Bordeaux». — 40. Lettres de vicaire général à Ignace Boudin. — 50. Permutation entre Vincent d'Arche, chanoine de Saint-André, et Jean Broc, chanoine de la collégiale Saint-Caprais d'Agen, professeur royal ès arts en l'Université de Bordeaux. — 53. Lettres de naturalisation à Jacques-Antoine-Barthélemy Piazza, protonotaire apostolique, originaire de Pérouse, résidant depuis douze ans à Clairac, en qualité de vicaire général de l'abbaye de cette ville, unie au chapitre de Saint-Jean-de-Latran. — 54. Présentation de cet ecclésiastique à la chapelle de Saint-Aon de Blanquefort, par « haut et puissant seigneur messire Charles de Secondat de Montesquieu, chevalier, baron de Montesquieu et de La Brède, seigneur de Goulard-Raymon, coseigneur de Bisqueytan et autres places, ancien président à mortier au Parlement de Bordeaux, un des Quarante de l'Académie Française, de Londres et de Prusse». — 1755. — 67. Acte de baptême (1720) de Antoine de Meslon, fils de Jean-André, écuyer, et de Marguerite de Gasq; parrain : Antoine de Gasq, président au Parlement; marraine : Catherine de Meslon, marquise de Montferrand. — 93. Prise de possession, de l'abbaye de Faize, au nom de François-Joseph Le Comte de La Tresne, vicaire général de Bordeaux. — 119 *seq.* Induit, lettres patentes et arrêt du Conseil au sujet du pouvoir de conférer en commende les bénéfices dépendant de l'abbaye de La Sauve, accordé à Gilbert de May de Termon, évêque de Blois, abbé de ce monastère. — 126. Délibération des ecclésiastiques de l'archiprêtré de Bourg, au sujet de l'élection de leur député, au bureau diocésain. — 127. Mentionné : Jean Monturon, régent de Moulon. — 1756. — 198. Mentionné : Joseph-Louis de Montmorency de Laval, abbé de Sainte-Croix. — 209. Mentionné : Jean Gachet, maître d'école à Saint-Seurin-les-Bordeaux. — 213. Résignation, par l'abbé Jaubert, de la cure de Cestas. — 1757. — 233. Mentionné : Bernard Tausin, maître d'école de Pujols. — 235. Lettres de vicaire général d'Étienne-René de Courtarvel, abbé de Verteuil, à Antoine Gros de Bellair, abbé régulier de Chancelade. — 259. Fulmination du bref donnant en commende l'abbaye de Pleine-Selve à Jean Blancofort, vicaire général et officiai de Bordeaux. — 275. Lettres de vicaire général d'André-Bernard-Constant de Forbin d'Oppède, abbé de Saint-Florent-le-Jeune, à l'abbé Blancofort. — 281. Prise de possession, par Ignace Boudin, de la trésorerie de Saint-Seurin ; etc. — (Q 37.)

G. 821. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 300 feuillets, papier; latin-français.

1760-1762. — Insinuations. — 1760.— 13. Lettres de prêtrise de Jean-Simon Langoiran. — Lettres de vicaire général de M. de Saint-Sauveur, évêque de Bazas et abbé de l'Isle, à Pierre-André Biston, curé de Pauillac. — 68. Signature du prieuré du Casteret pour Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, clerc du diocèse de Sarlat. — 78. Mentionné : André de Tilly, abbé de Saint-Sauveur de Blaye. — 87. Bulle donnant en commende à Louis-Charles-Vincent de Salaberry, sous-diacre du diocèse de Paris, ex-conseiller d'État, l'abbaye de Sainte-Croix, vacante par la démission de M. de Montmorency-Laval, évêque de Condom. —

98. Dispense de bans à Charles-Nicolas d'Alesme et Caroline, comtesse de Valbruck. — 100. Prise de possession du doyenné de Saint-Seurin, par Jérôme Le Berthon. — 1761. — 132. Attestation du *septennium* d'enseignement donnée à Jean Clergeaut, professeur royal en théologie à l'Université de Bordeaux, par le recteur Jean-Antoine Duffau, docteur régent en droit. — 152. Mentionné : Pierre Nellau, libraire à Bordeaux, paroisse Saint-Éloi (1720). — 168. Installation et réception de Pierre du Myrat dans la charge de vice-gérant de l'officialité. — 187. Fulmination de la bulle donnant en commende l'abbaye de Sainte-Croix, à Jean-Louis de Buisson de Beauteville, évêque d'Alais. — 202. Mentionné : Jean-Joseph Souc de Plancher, prêtre, conseiller honoraire au Parlement, ancien abbé de Saint-Astier. prieur de Belliet. — 1762.— 251. Prise de possession de la cure de Libourne par Jacques-Philibert Hoogstoël. — 254. Acte de baptême (1735) de Jean-Joseph de Chaperon, fils de Marc, chevalier, président trésorier général de France; etc. — (Q 38.)

G. 822. (Registre in-f°, relié en vélin.)— 81 feuillets, papier; latin.

1753-1760. — Insinuations. *Regestum graduatorum*. [Ce registre et les trois suivants contiennent uniquement l'attestation de l'insinuation par les gradués de leurs nom, prénoms et degrés.] — (Q 39.)

G. 823. (Registre in-fº, relié en vélin.) — 61 feuillets, papier; latin.

1760-1769. — Insinuations. *Regestum graduatorum*. — [Formules imprimées avec des blancs pour les noms propres.] — (Q 40.)

G. 824. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 56 feuillets, papier; latin.

1770-1781. — Insinuations. *Regestum graduatorum*. [Formules imprimées.] — (Q 41.)

G. 825. (Registre in-f°, dérelié.) — 33 feuillets, papier; latin.

1781-1790. — Insinuations. *Regestum graduatorum*. [Formules imprimées.] Le dernier acte est du 3 avril 1790. Il atteste l'insinuation faite par Jean Moulinié, prêtre du diocèse de Bordeaux, maître ès arts, gradué nommé par l'Université de Bordeaux, et est signé : « Boudin, vicaire général; Thierry, vicaire général ; Caillol, secrétaire.» — (Q 42.)

G. 826. (Liasse.) — 210 pièces, papier; 2 sceaux.

Fin du XVI^e^ siècle.— 1761. — REVENUS ET CHARGES DES BENEFICES DU DIOCESE DE BORDEAUX. — *Chapitres.* [Cette liasse et les 19 suivantes sont formées principalement des déclarations des bénéficiers et de l'appréciation de leurs revenus et charges par le bureau diocésain en 1730 et 1760. Les deux premiers chiffres suivant le nom des bénéfices sont donc ceux des revenus et charges de 1730; les deux derniers sont ceux des revenus et charges de 1760. On a daté exactement les autres indications quand il s'en trouve. Il arrive assez souvent que les déclarations ou les états dressés par le bureau sont accompagnés de pièces justificatives., comptes, baux, quittances, demande en décharge ou modération, lettres des contribuables, etc.] — 1. SAINT-ANDRE DE BORDEAUX. Les déclarations et étals de 1730 et 1760 manquent; il y a seulement la déclaration de 1692 pour l'archidiaconé de Fronsac : 2,500 l.; 1,066 l. — 2. SAINT-SEURIN-LES-BORDEAUX. *a)* Le *chapitre* (de fondation royale, dépendant immédiatement du Saint-Siège; 14 chanoines, dont le doyen qui a double portion; 4 semi-prébendés; collateurs : l'archevêque et le chapitre alternativement); le chapitre jouit des droits de haute, moyenne et basse justice sur le faubourg Saint-Seurin) : 25,626 l. 2 s.; 19,006 l. (entre autres charges : un maître de grammaire pour les enfants de chœur) ; 29,237 l. 8 s.; 18,466 l. 10 s. — *b)* Le *doyen,* 100 l.; » — 100 l.; » — *c)* Le *prévôt,* 516 l.; 367 l. 15 s. — 600 l.; 317 l. 15 s. [En 1692: une maison et 440 l.; 415 l.] — *d)* Le *prieur hospitalier d'Andernos,* »; » — 509 l.; 325 l. (dont 220 l. à l'hôpital Saint-André). — *e)* Le *sacriste,* « ayant la charge des âmes de la paroisse, » 879 l. 9 s. (y compris le casuel); 300 l. (dont 225 l. pour 3 vicaires amovibles à.75 l.); 1,000 l.; 30 l. [En 1692 : «300 l. de portion congrue, dont il en faut donner tous les ans 50 pour les décimes. Le reste est tout cazuel, qui diminue tous les jours et va présentement à fort peu de chose, la paroisse n'étant remplie et habittée, comme il est notoire, que de pauures artizants et misérables paysants qui viuent presque tous de leurs journées, et sont, la plus grande partie, réduits à la mendicité. » — II y a une déclaration de 1726, curieuse pour les détails qu'elle donne sur la paroisse.] — *f)* Le *trésorier,* 300 l.; » — 1,317 l. (y compris sa portion dans les fruits décimaux de Sallebœuf); 397 l.

— *g)* Les *semi-prébendés,* » ; » — 932 l. 12 s. 6 d.; » — *h)* Le *chantre de chape,* » ; » — 240 l.; » — *i)* La *prébende de la prime du bas-chœur,* »; » — 205 l. 6 s.; » — 3. SAINT-BLAISE DE CADILLAC (fondé en 1494 ;11chanoines, y compris le doyen; « les prébendes canoniales dudit chapitre ont été de patronage laïque jusqu'en 1712. Il y a actuellement (1730) procès pendant au Conseil entre le baron de Cadillac et le chapitre au sujet dudit patronage •), 4,978 l. 12 s. (plus 1,390 l. dans le diocèse de Bazas) ; 2,348 l. 12 s. 6 d. — 7,052 l. 10 s.; 2,410 l. 18 s. 11 d. [En 1694 : 3,764.l.; 1,685 l. 16 s. (dont 400 l. aux doctrinaires du collège).] — 4. SAINT-ÉMILION (12 chanoines; collateur : l'Archevêque; cures à la nomination du doyen et du chapitre : Saint-Pey d'Armens, Saint-Christophe des Bardes, Cubzac, Saint-Sulpice de Fallerens et Saint-Martial, son annexe; Saint-Jean de Libourne, Saint-Martin de-Mazerat, Parsac, Sainte-Terre.) — *a)* Le *chapitre,* 16,886 I.; 6,311 l. (dont 105 l. au régent de la ville). — 27,782 l. 15 s.; 13,919 l. 5 s. 7 d. — *b)* Le *doyen,* 2,000 l.; » — 3,400 l.; 780. — *c) L'aumônier,* 250 l.; » — 350 l.; »— *d) Le chantre,* 36 l.; » — 36 l.; » — *e)* Le *sacriste,* 58 l.; » — 50 l.; » — *f)* Les huit prébendes du bas-chœur, ensemble: »; »— 3,464 l.; »— 5. NOTRE-DAME-DE-CONSOLATION DE GENISSAC (6 chanoines; collateur : l'archevêque, sur la présentation du marquis de Génissac), 1,631 l.; 466 l. — 2,604 l.; 811 l. 18 s. 4. d. [Le dossier renferme, en outré, une pièce non datée (fin du XVI^{e} siècle) : « Extraict du reuenu de messieurs les chanoynes de l'église collégialle de Nostre-Dame-de-Consollation de Génissac, fondée par les Seigneurs du chasteau de Génissac;» cet extrait comprend des revenus en nature non évalués en espèces, et des rentes. — Une autre déclaration non datée (fin du XVII^{e} siècle) indique : R., 1,543 l.; décimes et quartières : 246 l.] — 6. SAINT-MARTIN DE VILLANDRAUT (10 Canonicats, de patronage laïque) — *a)* Le *chapitre,* 3,520 l.; 525 l. — 5,697 l. 10 s.; 574 l. 5 s. Les revenus se partagent par moitié entre le dit chapitre et celui d'Uzeste. — [Une déclaration de 1692, rédigée confusément, sans indiquer la valeur de tous les revenus en nature, débute ainsi : «Je, Léonard de La Montaigne, doyen et sindic des chapitres d'Uzeste et Vilandraut, certifie le présent mesmoire, fesant pour les susdits deux chapitres comme estans unis et les reuenus confus et n'aiant qu'une mesme bule concédée par Jean vint et deux, suiuant la volonté et testament de Clément sinc, son prédécesseur.. » etc.] — *b)* La cure (« unie au doyenné du chapitre de Villandraut par la bulle de fondation du pape Clément V: l'archevêque, collateur sur la présentation du seigneur de Villandraut. ») — 550; » — 567; 45. — 7. NOTRE-DAME DE CASTELJALOUX (au diocèse de Bazas : 1 doyen, 1 trésorier, 5 chanoines, 8 prébendiers; collateur : l'évêque de Bazas, sur la présentation du duc de Bouillon). Revenus des biens situés dans le diocèse de Bordeaux, en 1730: 600 l., sans charges. — (R 1 .)

G. 827. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 265 pièces, papier.

1674-1761.— Revenus et charges des Bénéfices. *Abbayes.* — 1. SAINT-ROMAIN DE BLAYE. (Chanoines réguliers, O. S. A.; abbaye à la nomination du Roi.) — *a) Mense abbatiale,* 4,000 l.; 200 l.; 5,949 l.; ». — *b) Prieur claustral, 150 l.; » — »; ». — c) Aumônier, 140 l. 6 s. 6 d.; 56 l. 5s. — »;». — d) Chambrier, 76 l. 10 s.; 30 l. — »;». — e) Sacriste, 108 l. 3 s.; 47 l. 10 s. — »; ». — f) Prévôt, 173 l.; 67 l. 10 s. — »;».— g) Prieur hospitalier,* »; » . — 572 l.; 350 l. — *h) Hôpital Saint-Nicolas.* En 1756 : 1,187 l. 10 s.; 1,106 l. 13 s. 6 d. (dont 200 l. au médecin et 300 l. au chirurgien). — [Les pièces relatives à la mense conventuelle ont disparu.] — 2. SAINT-SAUVEUR DE BLAYE (bénédictins exempts; abbaye à la nomination du Roi). — *a) Mense abbatiale,* 8,080 l.; 4,603 l. (dont 1,000 l. pour la pension de 5 religieux et 264 l. pour celle du prieur de l'abbaye). — » ; ». — *b) Mense conventuelle* (en 1730, 6 religieux), 3,633 l. 16 s.; 884 — » ; » . — *c) Sacriste,* 225; » — »; ». — 3. BONLIEU OU CARRON-BLANC (O. Citeaux; abbaye à la nomination du Roi). *a) Mense abbatiale,* l,500 l., charges déduites. — 4,010 l. 6 s. 8 d.; 1,740 l. — *b) Mense conventuelle* (En 1730 : 3 religieux), 1,830 l. 15 s.; 605 l. — 2,032 l.; 270 l. [Parmi les pièces justificatives : contrat entre l'abbé, Joseph de Meyere, vicaire général de Laon, et les religieux (1743); déclaration de ceux-ci (même date) où la fondation de l'abbaye est rapportée au 17 des calendes de novembre 1161; on considérait comme fondatrice Aliénor de Guyenne; les premiers religieux passaient pour venir de l'abbaye de Jouy, au diocèse de Sens, fille de Pontigny.] — 4. SAINTE-CROIX DE BORDEAUX. (O. S. B., congrégation de Saint-Maur; abbaye à la nomination du Roi.) — *a) Mense abbatiale,* 17,164 l. 5 s.; 8,258 l. 6 s. (dont 1,342 l. 16 s. pour pensions aux religieux). — 12,390 l. (déduction faite des principales charges laissées aux fermiers); 1,407 l. — *b) Mense conventuelle* (en 1730 : 30 religieux, quoique « par l'établissement le nombre soit limité à 17; les offices claustraux sont unis à la mense en vertu de bulles de Grégoire XV et Urbain VIII), 15,061 l. 4 s. 6 d.; 7,098 l. 3 s. 10 d. —

26,873 l. 4 s ; 16,419 l. 17 s. 3 d. [Les chiffres ci-dessus ont été établis par le Bureau diocésain sur deux déclarations très détaillées fournies par les moines en 1729 et 1756; la première est précédée d'une brève notice historique sur l'abbaye, dont l'origine est reportée avant 848. — Parmi les pièces justificatives : baux en grand nombre; transaction entre l'abbé Jacques des Aigues et les moines (1633); copie d'un arrêt du Grand Conseil (1752), condamnant l'abbé Joseph-Louis de Montmorency-Laval à « exécuter provisoirement les transactions de 1633 et 1651 et sentence arbitrale de 1719; en outre, ordonnant qu'il sera dressé procès-verbal des réparations à faire à l'église, lieux claustraux et réguliers, entretien des ornemens et vases sacrez. »] — *c) Prieuré et autres offices claustraux,* »; »— 5,135 l. 6 s.; 74 l. 6 s. — 5. SAINT-VINCENT DE BOURG (chanoines réguliers, 0. S. A.; abbaye à la collation du Roi). — *a) Mense abbatiale,* 1,000 l.; » (déclaration non fournie en 1730) — 3,154 l.; 836 l. — *b) Mense conventuelle* (en 1730, 4 chanoines, y compris le prieur), 4,450 l.; 1992 l. — 2,355 l.; 544 l. [Parmi les pièces justificatives : une déclaration très détaillée avec des renseignements sur le partage des revenus entre l'abbé et les chanoines.] — *c) Prieur,* 420 l.; » — 330 l.; » [Parmi les pièces justificatives : une copie et la traduction du décret du cardinal de Sourdis unissant à cet office claustral le prieuré-cure de Bayon ; une déclaration très détaillée, avec le résumé des comptes de 1748 à 1756.] — *d) Sacriste,* 245 l.; 238 l. — 328 l.; ». — *e) Aumônier,* 401 l.; 210 l. — 245 l.; ». — *f)Chambrier,* 2,275 l.; 1,200 I. — 1,272 l.; 450 l. [Nombreux comptes, lettres, réclamations, enquêtes.] — 6. FAIZE (O.Cîteaux; abbaye à la nomination du Roi). — *a) Mense abbatiale,* 3,351 l. 15 s.; 1,190 l. — 6,857 l. 10 s.; 1,269 l. 18 s. 5 d. [Deux demandes en modération d'impositions de l'abbé, François-Joseph Le Comte, doyen de Saint-André.] — *b) Mense conventuelle* (en 1730 : 8 religieux, y compris le prieur, 2 profès absents et un jeune religieux aux études), 4,738 l.; 2,280 l. — 3,475 l.; 510 l. (En 1761, 7 religieux et le prieur; 4 profès absents pour un temps, appelés par les supérieurs en d'autres abbayes.) — 7. GUITRES (bénédictins exempts; abbaye à la nomination du Roi). — *a) Mense abbatiale,* 1,000 l.; » (déclaration non fournie en 1730). — 4,780 l.; 2,702 l. — *b) Mense conventuelle* (en 1730: 3 religieux et le prieur), 1,080 l.; » — 1,080 l.; » — 8. L'ISLE (O. S. A.; abbaye à la nomination du Roi). — *a) Mense abbatiale,* 3,668 l.; 1,782 l. 4 s.— 5,500 quittes de charges, sauf 400 l. pour réparations. — *b) Prieuré claustral,* 525 l.; » — »; ». — [Les pièces relatives à la mense conventuelle ont disparu.] — 9. LA SAUVE (0. S. B., congrégation de Saint-Maur; abbaye à la nomination du Roi). — *a)Mense abbatiale,* 7,307 l.; 2,830 l. — 12,700 l.; 1,345 l. [Pièces -justificatives : concordat entre l'abbé Louis de La Rivière, évêque de Langres, et les Bénédictins de Saint-Maur, pour l'union de l'abbaye à la congrégation et le partage des revenus (1660, copie); requête en modération d'impositions indiquant «les diocèses où sont situés les revenus de l'abbaye»: Bordeaux, Condom, Agen, Périgueux, Aire, etc.] — *b) Mense conventuelle,* 2,500 l.; » (déclaration non fournie en 1730). — 12,930 l. 17 s. 9 d.; 3,777 l. 17 s. [Déclaration détaillée; nombreux cahiers de compte, contrats, etc.] — 10. PLEINE-SELVE (0. Prémontré; abbaye à la nomination du Roi), mense abbatiale : 1,156 l.; » — 600 l.; 150 l. — 11. VERTEUIL (chanoines réguliers, 0. S. A., congrégation de Chancelade; abbaye à la nomination du Roi). —' *a) Mense abbatiale,* 3,457 l. 12 s.; 676 l. — 4,673 I.; 300 l. [Pièces justificatives : dans la déclaration de 1730, bénéfices à la collation de l'abbé : Verteuil, Queyrac, Saint-Germain-d'Esteuil, Bégadan, Uch, Pauillac, Soussans, Margaux, Cantenac «et autres»; transaction entre l'abbé, M. de Clermont, et les chanoines (1694); nombreux comptes, contrats, etc.] — *b) Mense conventuelle* (en 1730, 8 religieux, dont 5 prêtres et 1 diacre), 5,123 l.; 2,886 l. — 8,168 l.; 4,684 l. 16 s. 8 d. [La déclaration de 1730 est précédée d'une brève notice historique et d'une description sommaire des bâtiments : « La réforme de Chancellade y a esté establie par M^{gr} de Béthune, archeuesque de Bordeaux, en l'année 1665, authorisée par arrest du Parlement de Bordeaux du 20^{e} juillet 1667, confirmée par lettres-patentes du mois d'aoust 1712. Cette abbaye est en commende depuis de cent années.. Cette abbaye est fort ancienne, mais on ne peut rien assurer de positif sur le temps de sa fondation, parce que les titres ont esté perdeus, soit dans le temps où les Anglois furent chassés de la Guienne, soit lorsque les huguenots, conduits par M. de Soubise, rauagèrent cette prouince. Les bâtiments de cette abbaye sont antiques, enfoncés, mal rangés et ne paroissent que quelques restes réparés des plus anciens bâtimens. L'église, dédiée à S^{t} Pierre, est un fort beau vaisseau. Elle est à la fois abbatiale et paroissialle, mais pauure et presque sans fonds. La communauté fournit aux ornemens et aux linges de la sacristie, au luminayre de la lampe, etc. »] — (R 2.)

G. 828. (Portefeuille.) — 299 pièces, papier.

1692-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Communautés d'hommes.* — 1. *Augustins de Bordeaux.* (En 1730, 40 religieux) 10,625 l. 6 s. 8 d.; 6,618. — (En 1760, 34 religieux) 8,407 l. 11 s. 7 d.; 2,805. [Pièces justificatives : déclarations de 1730 et 1756. Dans la première : « les P. P. Augustins, fondés par revérendissime Père en Dieu, Robert, évêque *Batonensis et Vellensis* (de Bath et Wels), chancelier du roi d'Angleterre, le 19 janvier 1287. » Lettres, quittances, état des rentes constituées payables à divers particuliers en 1760.] — 2. *Grands Carmes de Bordeaux.* (En 1730, 45 religieux; ordinairement 60) 16,439 l. l s.: 10,217.— (En 1760, 50 religieux) 15,744 l. 14 s. 5 d.; 3,996 l. 4 s. 2 d. [Pièces justificatives. Dans la déclaration de 1730 : «Le dit convent est fondé en l'année 1217, dans l'endroit où il est actuellement scitué, par M. de Lalande; nous estions longtems auparavant dans le convent que les dames religieuses de l'Annonciade occupent à présent; de quoy nous ne pouvons raporter les anciens litres, ayant esté enlevés par les Anglois; la chronique de Bordeaux fait mention de cette translation. Nostre établissement a été ensuite confirmé par les Roys de France jusqu'à Louis XIV qui, par lettres patentes, a confirmé nos privilèges et elles sont registrées au Parlement.»] — 3. *Grands Carmes de Castillon.* (En 1730, 6 religieux) 1,664 l. 11 s.; 480 l. — (En 1760, 8 religieux) 1,410 l. 10 s.; 311 l. 16 s. [Déclaration de 1730 : « Les dits P. P. Carmes possèdent dans le faux bourg de Castillon un convent qui fut fondé par l'Illustrissime maison de Foix, environ l'an 1200, et qui, dans le temps des dernières révolutions, ayant esté pillé et même détruit par les religionnaires, fut une seconde fois rétabli peu à peu, vers l'an 1626..»] — 4. *Carmes déchaussés de Bordeaux.* (En 1730, 32 religieux; «par l'arrêt du Conseil de 1670, il leur est permis d'en avoir un pareil nombre, et au delà»). 3,611 l. 10 s.; 1,070 l. — (En 1760, 32 religieux, ordinairement) 5,110 l.; 1,289 l. — 5. *Carmes déchaussés des Chartrons.* (En 1730. 24 religieux, «à cause du grand nombre d'habitans dont le Chartron est actuellement rempli, ce qui les a obligés d'augmenter la communauté. ») 2,478 ; 450 l. — (En 1760, 19 religieux) 5,612 l.; 5,426 l. 13 s. 4 d. [Le chiffre relativement considérable des charges s'explique par ce fait que les dettes de la maison s'élevaient à 42,000 l.] — 6. *Carmes déchaussés du Virou.* (En 1730, 12 religieux.) 1,750].; 500 l. — (En 1,760, 10 religieux) 2,282; » [Déclaration de 1730: «En 1638, messire Jacques de Gourgue, conseiller et aumosnier ordinaire de S. M. et Marie de Vigneau, damoiselle, veuve de feu Armand de Gourgue, vivant, conseiller du roi en son Conseil d'État et président au Parlement de Bourdeaux, ont donné, de leur pleine grâce et volonté, la maison noble de La Forest, appelée présentement le Virou, avec ses appartenances et dépendances, située en la juridiction de Blaye, pour y establir une maison de solitude, communément appelée le Désert; laquelle fondation a esté confirmée par S. M. l'an 1638, avec permission de M^gr^ de Sourdis, le 14 avril 1639. »] — 7. *Célestins de Verdelais.* 9,935 l.; 3,721 l. 2 s. 6 d. — (En 1760, 10 religieux, dont deux frères) 4,966 l. 8 s.; 642 l. 10 s. 9 d. [Il y a une déclaration de 1695, détaillée mais confuse au point de vue des chiffres. — Dans la déclaration de 1756 : « Les Célestins O. S. B. furent établis à Verdelais par M^gr^ le cardinal de Sourdis, le dernier du mois d'aoust 1627, et fondés par le même prélat, par contrat passé devant Dautiège, notaire royal, les dits jour et an. Ils prirent possession de cette maison, le 21 septembre audit an, par acte passé devant Forquier, notaire à Saint-Macaire. Le contrat de fondation a été homologué au Parlement de Bordeaux par arrest du 6 avril 1628, et confirmé par le Roy, en son Conseil privé, le 14 septembre 1630.»] — 8. *Chartreux de Bordeaux.* (En 1730, 41 religieux) 36,456 l., 5 s.; 12,016 l. 10 s. — (En 1760, 42 religieux, dont 30 de chœur) 18,810 l.; 7,025 l. 15 s. [Il y a une déclaration de 1692 dont les chiffres sont confus. — Dans la déclaration de 1730: «Le 5 septembre 1605, le Très Vénérable P. dom Ambroise de Gascq, faisant sa profession dans l'ordre, donna par testament tout son bien pour fonder une Chartreuse dans la ville de Bordeaux sa patrie; le 16 mars 1609, M^gr^ le cardinal de Sourdis donna un lieu appelé *à Pipas,* dans la paroisse de Saint-Seurin, pour fonder et bastir la ditte Chartreuse à laquelle à perpétuité seroient incorporés les biens legués par le dit D. Ambroise de Gascq, pour le nombre de 24 religieux de chœur, sans y comprendre les religieux qui demeureront dans les biens de campagne pour les régir, ny le nombre des frères laïques qui seroient nécessaires; plus fonda un hôpital de 15 pauvres invalides, nourris, couchez et entretenus de tout leur nécessaire; de plus une aumône, tous les samedis, à 25 pauvres auxquels, après avoir entendu la messe, on donne à chacun 5 sols.. »] — 9. *Chartreux de Vauclaire* (au diocèse de Périgueux). Revenus dans le diocèse de Bordeaux : 2,000 l.; » (déclaration non. fournie). — 8,827 l.; 560 l. — 10. *Cordeliers de Saint-*

Émilion. 300 l.; » (déclaration non fournie). — (En 1760, 4 religieux) 626 l. 13 s.; 6 l. 13 s. [Comptes des années 1745-1755]. — 11. *Cordeliers de Lesparre,* fondés par le seigneur du lieu. (En 1730, 5 prêtres et 5 frères étudiants) 711 l.; 250 l. — (En 1760, 5 religieux) 1,109 l. 18 s. 6 d.; 440 l. — 12. *Cordeliers de Libourne,* établis en 1287. (En 1730, 17 religieux) 1,680 l.; 200 l. — » ; » . — 13. *Doctrinaires de Cadillac;* collège. (En 1730, 10 religieux, «le nombre est limité à 8 parle titre de fondation») 1,440 l.; 10 l. (N[a]. La communauté est chargée.. de faire une mission tous les quatre ans. de prêcher l'octave du S[t] Sacrement dans l'Église collégiale de Cadillac et d'avoir 8 régents pour l'éducation des enfans. ») — (En 1760, 8 religieux) 1,431 l. 11 s.; 202 l.— [Déclaration de 1760: «Le collège de Cadillac fondé en 1636 par.. Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, retire actuellement sur la caisse des aumosnes du Roi 611 l. de rente, ce qui est le restant de 1,539 l. qui leur avoient été assignées par leur fondateur sur la Comptablie de Bordeaux..»] — 14. *Dominicains de Bordeaux.* (En 1730, 45 religieux) 23,346 l. 5 s. 6 d.; 12,465 l. — (En 1760, 36 à 40 religieux) 20,968 l. 7 s. 4 d.; 5,650 l. — [Déclaration de 1730: «Il paroist par la Chronique de Bordeaux, que la communauté des Jacobins ou Frères Prescheurs a esté établie à Bordeaux, l'année 1230, sous le titre de mendiants. Le nombre des religieux ne fut point fixé; il a augmenté à proportion de la charité des fidelles.. » — Comptes détaillés de 1743-1755.] — 15. *Dominicains de Saint-Émilion,* fondés en juillet 1319, au nombre de 3 religieux. — (En 1730, 5 prêtres et 1 frère) 1,312 l.; 210 l. — (En 1760, 4 religieux) 1,727 l. 4 s.; 230 l. — [Déclaration de 1756 : « Un convent qui consiste en un cloître, une grande église à deux nefs, une sacristie, un grand cloché, un dortoir où sont les chambres des religieux, et plusieurs autres batisses qui leur a été donné par Édouard *(sic),* roi d'Angleterre, en 1378, après la destruction de leur ancien convent qui estoit hors des murs de la dite ville et après le pillage de leurs titres, meubles et revenus, comme il conste par le procès-verbal qui en fut fait alors.. »] — Comptes détaillés de 1743-1756.] — 16. *Dominicains de Génissac.* (En 1730, 1 supérieur, 1 frère, 1 valet) 241 l. 10 s.; 20 l. —(En 1760, 2 religieux) 355 l. 10 s.; 30 l. — 17. *Feuillants de Bordeaux.* (En 1730, 22 religieux) 22,203 l. 6 s. 6 d.; 14,360 l. 8 s. — (En 1760, 17 religieux, dont 2 frères) 16,982 l. 9 s.; 6,119 l. 4 s. 4 d. [Déclaration de 1730: « Les Feuillans furent appelés à Bordeaux, en l'année 1589, en vertu d'une lettre de cachet de Henry III, en datte de 1588, adressé à M[gr] l'archevesque de Bordeaux, au Parlement et au corps de ville, en conséquence de laquelle ils s'établirent, en 1589. Du depuis, M. de Sansac, archevesque de Bordeaux, les établit en la commanderie de Saint-Antoine, le 24 juillet 1591, par union de ladite commanderie auxdits Feuillans, confirmée par bulle de Clément VIII, du 1[er] juin 1594, le dit établissement confirmé par lettres patentes de décembre 1657, enregistrées le 20 décembre 1658. Le bastiment qu'ils occupent, consiste en une église non voutée, cloître, dortoirs, etc... le tout, vieux bâtiment qu'ils n'ont pu édifier de nouveau, vu la modicité de leurs revenus..»] — 18. *Frères de la Charité, de Cadillac,* établis en juin 1617. (En 1730, 4 frères et un prêtre séculier) 1,916 l. 10 s. 5 d.; 441 l. 15 s. [«Les dits religieux sont obligés de recevoir, nourrir, penser et médicamenter 12 pauvres malades jusqu'à leur parfaite guérison.. et de loger les pellerins passant. »] » ; » . — [R 3.]

G. 829. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1695-1760. — Revenus et charges des bénéfices.— *Communautés d'hommes* (suite). — 1. *Collège des Jésuites de Bordeaux,* établi par lettres patentes de mai 1572, registrées au Parlement le 9 janvier 1574. (En 1730, 60 religieux dont 8 au prieuré de Saint- Macaire) 43,808 l. 16 s.; 14,431 l. 13 s. 4 d. — (En 1760, 60 religieux) 3,919 l.; 574 l. 1 s. [non compris les revenus et charges des prieurés de Saint-James, Bardanac et Saint-Macaire unis au collège et ceux de la maison noble de Chelivettes à Saint-Loubès, donnée au collège en 1626, par M. de Seurin, pour la fondation de 4 classes de théologie. — Parmi les pièces justificatives, se trouve le compte détaillé de cette maison noble (1743-1757), accusant un revenu net de 3,667 l. 5 s. 2 d., année commune.] — 2. *Noviciat des Jésuites à Bordeaux,* établi par lettres patentes du 20 avril 1606, registrées deux mois plus tard au Parlement. (En 1740, 35 religieux) 12,650 l.; 6,960 l. 13 s. — (En 1760, 4 pères, 4 frères, 30 novices) 5,570 l. 8 s.; 3,099 l. 5 s. [non compris les revenus et charges des prieurés de Boisset, Saint-Michel-la-Rivière, Espessas-Aubie-Salignac, unis au noviciat.] — 3. *Jésuites de Saint-Macaire.* » ; ». — (En 1760, 6 religieux et 3 frères) 7,662 l.; 4,552 l. 12s.; 6 d. (dont « 130 l. au régent laïque pour les enfants ou abécédaires. *»)* — [Pièces justificatives : comptes de 1743-1757.] — 4. *Lazaristes du séminaire des Ordinands,* établis par lettres patentes d'octobre 1682, registrées au Parlement le 14 janvier 1683. (En 1730, 12 prêtres, 8 frères et 5 domestiques, dont 4 prêtres et 4 frères

à Montuzet) 19,458 l. 16 s. 9 d.; 9,352 l. 12 s. — » ; » — 5., *Pères de la Mercy de Bordeaux,* établis en 1320, « d'après les mémoires trouvés dans les archives du couvent. » (En 1730, 30 religieux) 4,337 l. 14 s.; 2,951 l. 11 s. 6 d.—(En 1760, 35 religieux) 3,226 l. 7 s: 1 d.; 1,801 l. 6 s. — 6. *Minimes de Blaye.* (En 1730, 12 religieux) 2,418 l. 3 s. 10 d.; 450. l. — (En 1760, 9 religieux) 1889 l. 5 s. 2 d.; 527 l. 10 s. [non compris les revenus du prieuré de Villegouge, uni au monastère]. — 7. *Minimes de Bordeaux,* établis par lettres patentes d'août 1608, registrées au Parlement de Bordeaux, le 17 novembre de la même année. (En 1730, 30 religieux) 4,159 l. 6 d.; 1,810 l. — (En 1760, 32 religieux) 3,977 l. 6 s.; 1,180 l. [11 y a en outre une déclaration de 1695 : 4,200 l.; 7,461 l. A la fin : « II y a treize prestres, trois frères clercs, huit frères oblats ou lais avec un donnat, un valet à gages de 96 l. par an et un autre fort vieux homme que nous tenons par pure charité. Nous ne portons pas en recepte ny annuels, ny le casuel de sacristie, ny questes du pain, vin, bled, ny de la cire, non plus que les autres charités et bienfaicts cazuels des fidelles et dévots à l'Ordre pour n'estre pas fixes, mais qui, avec la susditte recepte, montent ou reviennent à peu près à la susditte despence.. » — Au commencement de la déclaration de 1730 : «Les Minimes furent appelés et établis dans la présente ville, en 1527, par feu messire Jean de Foix, archevesque de Bordeaux et Primat d'Aquitaine, qui leur donna lieu et place pour y baslir et construire un convent de leur ordre, où estoit anciennement bâti un convent des religieuses de saint Augustin situé en ladite ville près et joignant les murs d'icelle, la 14^{e} année du règne de François I^{er} (1529) qui approuva et confirma par ses lettres patentes du mois de janvier de la même année, données à Saint-Germain-en-Laye, la susdite donation et établissement. Mais après en avoir pris possession, n'ayant pas encore commencé à bastir et obligés de sortir de la ville, tant à cause de la peste que de la guerre civile qui s'alluma ensuite et qui ravagea la province pendant longues années: tout étant enfin sain, calme et paisible, étant revenus en 1608 pour rentrer dans leur possession et reprendre la susditte place, elle se trouva occupée par plusieurs particuliers qui, dans ce tems de calamité et de trouble de 81 ans, s'en estoient emparés et y avoient basti. Ce que voyant, les dits pères eurent recours à messire Alphonse d'Ornano, maréchal de France, commandant pour le Roy en Guienne, maire de la ville et à MM. les Jurais qui leur assignèrent et donnèrent par délibération générale de la Ville celle qu'ils occupent, près le chateau du Ha, à condition qu'ils seroient reconnus patrons et fondateurs dudit convent, comme ayant donné le fonds et place pour le bâtiment d'iceluy, par contrat du 13 février 1608, retenu par Bouhet, laquelle donation fut approuvée et confirmée, aussi bien que ledit établissement par lettres patentes d'Henry IV^{e}, la 20^{e} année de son règne, données à Paris au mois d'aoust 1608, lesquelles furent enregistrées au. Parlement de Bordeaux le 17 novembre 1608, de Pontac, premier président, ratifiées et confirmées en 1610, par autres lettres patentes de Louis XIII^{e}. »] — 8. *Trinitaires de Saint-Laurent en Médoc.* (En 1730, 8 religieux) 380 l. 15 s.; 100 l. — (En 1760, 5 religieux) 584 l.; 120 l. — (R 4.)

G. 830. (Liasse.)—119 pièces, papier.

1618-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Religieuses.* — 1. *Annonciades de Bordeaux,* établies en 1521. [En 1730, 49 sœurs dont 11 converses) 9,295 l. 15 s.; 2,538 l. 16 s. [D'après leur déclaration : 9,295 l. 15 s.; 13,757 l. 16 s.] — (En 1760, 51 sœurs, dont 12 converses) 11,993 l. 15 s.; 3,897 l. 10 s. — 2. *Bénédictines de Bordeaux,* établies en 1633, confirmées par lettres patentes de 1647. — (En 1730, 33 religieuses, dont 3 converses; 10 pensionnaires) 8,979 l.16 s.; 4,694 l. 2 s. 3 d. [D'après leur déclaration: 11,979 l. 16s.; 25,968 l. 2 s. 3 d.] — (En 1760, 26 religieuses, dont 2 converses) 10,213 l. 10 s.; 2,752 l. 10 s. — 3. *Grandes Carmélites de Bordeaux* (dites de Saint-Joseph),élablies en 1601, confirmées par Louis XIII en 163 l. (En 1730, 30 religieuses, dont 5 converses) 6,243 l. 11 s.; 2,580 l. 18 s. 4 d. [D'après leur déclaration : 6,011 l. 11 s.; 16,537 l. 5 s. 8 d.] — (En 1760, 36 religieuses et 3 tourières) 8,726 l. 19 s.; 3,004 l. 5 s. 4 d. [Il y a en outre une déclaration des immeubles en 1692; et la copie du contrat de fondation du couvent (1618) par le premier président Marc-Antoine de Gourgue.] — 4. *Petites Carmélites de Bordeaux* (dites de l'Assomption) » ;». — (En 1760, 28 religieuses) 6,671 l. 11 s. 8 d.; 2,395 l. — *5. Catherinettes ou Dominicaines de Bordeaux,* établies en 1627 au faubourg Saint-Seurin. (En 1730, 39 religieuses, dont 9 converses; 7 petites pensionnaires, 1 dame retirée) 5,657 l. 16 s.; 2,499 l. 22 s. [D'après leur déclaration : 7,157 l. 16 s.; 18,272 l. 10 s] — (En 1760, 39 religieuses) 5,019 l. 7 d.; 1,799 l. 14 s. — *6. Filles de la Foi. (on Nouvelles Catholiques) de Libourne,* établies par lettres-patentes de février 1676 (En 1730, 18 sœurs dont 1 converse) 2,866 l.; 913 l

16 s. 10 d. [D'après leur déclaration : 3,266 l.; 3,630 l. 16 s. 10 d.] — (En 1760, 16 religieuses) 2,636 l. (dont 1,200 de pension annuelle accordée par le Roi); 634 l. —7. *Filles Notre-Dame de Bordeaux,* confirmées par lettres-patentes de mars 1609, registrées au Parlement de Bordeaux le 21 août de la même année. (En 1730, 64 sœurs dont 1 converse, 2 novices) 6,401 l. 6 s.; 2,795 l. — » ; ». — 8. *La Magdelaine de Bordeaux* O. S. A. (En 1730, 43 religieuses dont 10 converses, 20 pensionnaires, 10 dames retirées) 4,931 l. 15 s. 5 d.; 2,575 l. 19 s. 7 d. [D'après leur déclaration : 15,156 l. 45 s. 5 d.; 17,797 l. 14 s. 3 d.] — (En 1760, 32 religieuses, 2 tourières) 5,618 l. 7 s. 3 d.; 2,081 l. 12 s. 7 d. — 9. *Filles de la Foi,* dites *Minimettes, de Bordeaux,* établies pour l'instruction des filles Huguenotes. Déclaration de 1755 : 11 sœurs dont 2 converses, 2,664 l.; 2,094 l. 12 s. 6 d. — 10. *Ursulines de Bordeaux,* établies en 1606, confirmées par Louis XIII en 1612. (En 1730, 49 religieuses dont 8 converses; 25 pensionnaires; 3 dames retirées) 4,091 l. 1 s. 4 d.; 2,929 l. [D'après leur déclaration : 11,453 l. 1 s. 4 d.; 20,359 l.] — (En 1760, 45 religieuses) 5,331 l.; 3,483 l. 16 s. [Dans la déclaration de 1750: «Un des principaux points de notre institution est d'instruire les jeunes enfants de notre sexe, ce que nous ne manquons de faire, et, à cause de ce, il y a toujours, d'un bout d'année à l'autre, de 3 à 4 religieuses préposées à leur apprendre à lire, escrire et instruire dans le christianisme et cela ne produit autre chose que beaucoup de. peine et de sollicitude par le soin journalier et absolu qu'on a de remplir ce point. »]— 11. *Ursulines de Bourg.* (En 1730, 23 religieuses) 850 l.; 300 l. [D'après leur déclaration : 900 l.; 3,500 l., « de sorte que sans les secours que nous avons receus iusque à présent mais que nous ne devons pas espérer à l'avenir, attendeu le malheur du tems; les emprunts que nous avons esté obligées de faire et les pensionnaires que l'on a eu la charité de nous procurer, nous n'aurions peu subsister et nous eussions esté forcées d'abandonner nostre monastère; mais, comme ces ressources peuvent nous manquer d'un jour à l'autre, nous sommes à la veille de nous trouver dans l'extrémité la plus affreuse. Nostre convent est establi en cette ville depuis 113 ans, est très peu spacieux, entièrement rempli par les religieuses dont il est composé et hors d'estat d'en recevoir d'autres. »] — (En 1760, 30 religieuses) 1,006 l. 11 s.; 400 l. [En 1755, les religieuses déclarent qu'elles ne sauraient vivre sans les pensions qu'elles reçoivent de leurs familles et que « les pensionnaires qui sont ordinairement en nombre dans cette communauté contribuent infiniment à sa subsistance.»] — 12. *Ursulines de Saint-Émilion.* (En 1730, 14 religieuses; 8 petites pensionnaires) 2,490 l. 10 s.; 902 l. 10 s. [D'après leur déclaration : 3,840 l. 10 s.; 4,014 l. 12 s.] — (En 1760, 31 religieuses, dont 2 converses) 2745 l.; 500 l. — 13. *Ursulines de Saint-Macaire,* établies en 1607. (En 1730, 27 religieuses dont 3 converses, 1 novice) 2,520 l.; 500 l. [D'après leur déclaration : 2,520 l.; 3,100 l.— « Nous n'avons aucun tiltre de fondation ny dottation dudict convent, ny lettres pattantes de son establissement, ny arrest d'enregistrement, mais seulement les chroniques des establissements des religieuses du dit ordre par M. D. P. U. (Marie de Pommereuse, ursuline), imprimées à Paris l'année 1673, au 52^{e} feuillet desquelles chroniques appert que la mère Lacroix, religieuse dudit ordre, establit à Saint-Macaire, en l'année 1607, une maison qui fut sa quatriesme, et après y avoir fait construire un beau monastère, M^{gr} le cardinal de Sourdis, archevesque de Bordeaux, donna à l'usage d'icelluy une chapelle de Saint-Michel quy se rencontra proche dudit bastiment et que cette maison a establi celles de Montauban et de Castel-Sarrazin. »] — (En 1760, 21 religieuses, dont 4 converses) 3,238 l. 10 s.; 777 l. 2 s. 6 d. — 14. *Ursulines de Libourne,* établies par lettres-patentes de 1615. (En 1730, 18 à 20 pensionnaires) 4,802 l. 10 s. 8 d.; 945 l. [D'après leur déclaration : 5,379 l. 10 s. 8. d.; 7,279 l.] - (En 1760, 43 religieuses dont 9 converses; 2 tourières) 2,701 l.; 628 l. 5 s. 6 d. — 15. *Visitandines de Bordeaux,* établies en 1640, confirmées par lettres-patentes de novembre 1666, registrées au Parlement de Bordeaux le 18 novembre 1798. (En 1730, 44 religieuses, dont 2 converses; 6 postulantes; 17 petites pensionnaires, 1 dame retirée) 5,787 l. 2 s.; 1843 l. 18 s. 8 d. [D'après leur déclaration : 11,442 l.; 23,558 l.] — (En 1760, 50 religieuses) 8,860 l.; 5,697 l. — (R 5.)

G. 831. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1729-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Sociétés de Bénéficiers.* — 1. *Sainte-Colombe de Bordeaux* (5 prêtres, le curé compris), 1,148 l. 15 s.; 435 l.5 s. — — 1,097 l. 5 s.; 586 l. 5 s. [Déclaration de 1730 : « Ce sont des places au nombre de cinq. On ne peut ni les résigner, ni les permuter; quand il y en vaque quelques-unes, les prêtres sociétaires y nomment à la pluralité des voix et en font titre sans en prendre visa de M^{gr} l'Archevesque, conformément à leurs statuts et aux

arrêts de la cour. »] — 2. *Sainte-Eulalie de Bordeaux* (8 bénéficiers, le curé compris), 1,193 l. 1 s. 9 d.; 125 l. — » ; ». — 3. *Saint-Michel de Bordeaux* (24 prêtres, le curé compris), 11,572 l. 14 s.; 5,432 l. 17 s. — » ;». — 4. *Saint-Pierre de Bordeaux* (8 bénéficiers, le curé compris), 2,639 l. 17 s. 6 d.; 482 l. — 5,01 0 l.; 802 l. — 5. *Saint-Projet de Bordeaux* (7 bénéficiers), 2,771 l. 11 s. 10 d.; 580 l. — 2,435 l. 3 s. 4 d.; 400 l. — 6. *Les cinq chapelains d'Anglade à Saint-Remy de Bordeaux.* 635 l.;62 l. — » ; ». — 7. *Les quinze chapelains de Bordeaux*. («Ce sont les curés de la ville.») 60 l.; » — » ; ». — 8 *La Société de la Treizaine à Notre-Dame de la Place, Bordeaux* (13 prêtres), 534 l.; 86 l. — » ; ». — 9. *La Société de Saint-Jean, de Libourne.* 120 l.; » (déclaration non fournie). — » ; ». — (R 6.)

G. 832. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1692-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Séminaire et Prestimonies.* — 1. *Séminaire Saint-Raphaël.* (En 1730, un supérieur ou prieur, un sous-maître, un préfet, 20 séminaristes; le prieur à la nomination de l'Archevêque; le prieuré Saint-Esprit est uni au séminaire) 5,610 l.; 1,127 l. 12 s. 6 d. — » ; ». — [Déclaration des biens-fonds et dîmes faite, en 1692, par M. de Pradillon, prieur du séminaire.] — 2. *Prestimonie de Pierre Laborde,* à Saint-Michel de Bordeaux. » ; » — 110 l.;». — 3. *Prestimonie de Pierre Marchandon,* à Saint-Pierre de Bordeaux. » ; ». — 150 l. ; ». — (R 7.)

G. 833. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 214 pièces, papier.

1611-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Prieurés.* [On a indiqué autant que possible après le nom du prieuré celui du saint titulaire et le collateur. Les chiffres sont ceux des revenus et charges de 1730 et 1760.] — 1. S. *André du nom de Dieu (aliàs* de *Cubzac);* l'abbé de La Sauve. 3,092 l.; 2,060 l. — 2,900 l.; 707 l. [Déclaration de 1726 : «Ce prieuré, qui est situé dans le présent diocèse de Bordeaux en Cubsaguès, est un prieuré simple, régulier, de l'ordre de S^{t} Benoist, dépendant de l'abbaïe de La Seauve, Entre-deux-Mers, ordre aussy de S^{t} Benoist et mesme diocèse, et autrefois monastère. Cette église de S^{t}-André de Cubzac fut donnée à l'abbé et religieux de ladite abbaye, vers la fin du XII^{e} siècle, par Guilhaume I^{er}, archevesque de Bordeaux. Cette donation a été confirmée par Hélies I^{er}, aussi archevesque dudit Bordeaux, et par les souverains pontifes Eugène, Clément et Célestin III^{e}. »] — 2. *Anglade* (S^{t}-Martin). 479 l. 19 s.; 232 l. — 575 l.; 150 l. — 3. *Saint-Antoine d'Artiguelongue.* 50 l. (déclaration non fournie)»; » — 60 l.; ». —4. *Bardanac* (uni au collège des Jésuites) » ; ». — 6,019 l.; 853 l. [Comptes de 1743 à 1757.] — 5. *Le Barp* (uni aux Feuillants de Bordeaux) »; ». — 2,150 l.; 1,044 l. 13 s. 4 d. — 6. *Bayon* (uni au même monastère) » ;» . — 1,410 l.; 519 l. [Expédition originale de l'ordonnance du cardinal de Sourdis, rattachant l'île de Cazau à la paroisse de Bayon.] — 7. *Béliet* (Saint-Exupère); l'Archevêque. — 3,350 l.; 1,687 l. (y compris la « dépense des pèlerins qui vont à Saint-Jacques et qui en reviennent, et pour les personnes qui en ont soin, 150 l. »). — 2,400 l.; » (déclaration non fournie). — 8. *S^{t}-Nicolas de Blaye;* l'abbé de Saint-Romain de Blaye. 200 l.; » (déclaration non fournie). — » ; ». — 9. *Bordeaux. Saint-Julien* (uni à l'hôpital Saint-André). 200 l.; » (déclaration non fournie). — »; ». — 10. *Bordeaux. Prieuré hospitalier de Saint-Seurin;* le chapitre Saint-Seurin. 668 l.; 274 l. 7 s. (dont 75 l. à l'hôpital Saint-André). — » ; » . — M, 12. *Bordeaux, Saint-Martial* et *Notre-Dame de Buglon;* l'Archevêque (un de ces prieurés uni à la Magdeleine de Bordeaux). 504 l.; 103 l. — » ; ». — 13. *Camparian* (Saint Jean l'Évangéliste); l'Archevêque. 3,460 I.; 3,110 l. — 2,010 l.; 360 l. — 14. *Cartelègue* (Saint-Romain); l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 200 l.; 7 l. 6 s. 8 d. — 568 l.; 259 l. 16 s. 8 d. — 15. *Casteret;* l'abbé de La Sauve. 1,000 l.; » (déclaration non fournie). — » ; » . — 16. *Castillon* (Saint-Florent) l'abbé de Saumur. 1,381 l. 10 s.; 605 l. — 1,200 l.; » (déclaration non fournie.)— 17 *Sainte-Catherine du Désert;* l'Archevêque. 166 l. (dont « 50 l. provenant du passage des enfans pour le mal caduq»); 50 l. — 119 l.; » (« le titulaire a supprimé une veyrine, pratique superstitieuse qui anciennement était affermée 75 l. Cela m'a paru, dit le prieur, un reste de paganisme. ») — 18. *Sainte-Catherine de Lervaut.* 55 l.; ».— » ; «.— 19. *Chamadelle;* l'abbé de Guîtres. 150 l.; » (déclaration non fournie). — 500 l.; ». — 20. *Saint-Ciers-la-Lande;* l'abbé de Baigne. 400 l.; 77 l. — 480 l.; ». — 21. *Saint-Clair;* l'Archevêque. 6 l.; ». — » ; ». — 22. *Comprian;* à la nomination du Roi. 3,000 l.; ». — 3,600 l.; » (déclaration non fournie). — [Déclaration du prieur commendataire, l'abbé de Guébriant, accusant pour les revenus et les charges, 6,128 l. 18 s.; 3,034 l.] — 23. *Coutras.* »; ». — 2,400 l.; ». — 24. *Saint-Denis-de-Pille* (en 1730, collateur : l'abbé de Marmoutier. D'après une déclaration de 1756 : « A la nomination du Roi, par la réunion de Marmoutier à l'archevêché de Tours.»). 830 l.; 135 l.

— 1,156 l.; 135 l. — 25. *Espessas* avec *Aubie* et *Salignac,* ses annexes (uni au noviciat des jésuites de Bordeaux); l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 2,449 l.; 1,545 l. — 972 l.; 25 l. — 26. *Le Fieu* (Saint-Nicolas); l'abbé de Sainte-Croix, 550 l.; 160 l. — 550 l.; 100 l. — 27. *Sainte-Geneviève* (uni à l'abbaye Saint-Ausone d'Angoulême). 100 l.; » (déclaration non fournie. — 150 l.; ». — 28. *Saint-Giron-d'Aiguesvives;* l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye, 120 l. 6 s.; 6 l. 13 s. — 200 l.; 18 l. 13 s. — 29. *Isle-de-Carney ;* l'abbé de Guîtres. 350 l.; » (déclaration non fournie). — 600 l.; ». — 30. *Isle-Saint-Georges;* l'abbé de Sainte-Croix. 370 l.; 30 l. — »;». — 31. *La fosse* ou *Saint-Vivien de Ruffiac;* l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 100 l.; 25 l. — 125 l.; 25 l. — 32. *La Gorce* (Saint-Pierre); l'abbé de Guîtres. 570 l.; 150 l. —784 l.; 184 l. [Comptes de 1744 à 1757]. — 33. *Lalande;* l'abbé de Guîtres. 200 l.; «(déclaration non fournie). — 360 l.; » *(id.).* — 34. *Saint-Léonard;* l'abbé de l'Isle. 210 l.; 157 l. 10 s. — » ; ». — 35. *Lugon;* l'abbé de Guîtres. 500 l.; » (déclaration non fournie). — 700 l.; ». — 36. *Sainte-Marie-Madeleine-de-Gillet* (en 1730, collateur : l'abbé de N.-D. d'Ambournet. D'après une déclaration de 1756 : « Le prieur regarde *M^gr* l'archeuêque comme collateur, quoique M. l'abbé d'Ambournet, en Angoulême, paroisse prétendre au droit de collation). 948 l. 5 s.; 497 l. — 1,050 l.; 320 l. — 37. *Mimizan;* l'abbé de Saint-Sever. 1,200 l.; 1,056 l. — 1,424 l.; 990 l. — 38. *Saint-Nicolas de Gueldre, de Saint-Pardon.* 344 l.; 310 l. — » ; ». — 39. *Orbignac* (Saint-Barthélemy); l'Archevêque, 150 l.; » (déclaration non fournie). — » ; ». — 40. *Peujard* (Saint-Martin) et *Saint-Genis de Virsac;* l'abbé de La Sauve. 400 l.; 99 l. — 466 l.; 23 l. — 41. *Sainte-Ruffine ;* à la nomination du Roi. 132 l.; 60 l. — » ; ». — 42. *Sablon* (Saint-Martin); l'abbé de Guîtres. 450 l.; ». — 613 l.; 13 l. [Comptes de 1751 à 1755.) — 43. *Sadirac* (Saint-Martin) et Saint-Étienne du *Tourne;* l'abbé de Sainte-Croix, 800 l. — 109 l. 2 s. 6 d. [«Il paroît, par le registre des impositions du clergé, que ce sont deux prieurés distincts et séparés; on ne connoit point l'union de ces deux bénéfices.»]— 550 l.;38l.5s.— 44. *Soulac* (Notre-Dame) ; l'abbé de Sainte-Croix. 1,000 l.; 600 l. — 500 l.; » [accord (1757) entre le prieur et le vicaire perpétuel pour la perception des fruits décimaux]. — 45. *Teuillac;* l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 180 l.; 60 l. — 200 l.; 30 l. — 46. *Le Tourne* (Saint-Étienne). » ; ». — 410 l.; ». — 47. *Saint-Trélody* (en 1730, ce prieuré était uni au chapitre de La Rochelle). 200 l.; » (déclaration non fournie). — 500 1 ; ». [Déclaration peu précise fournie en 1692 par le sieur Roberson, « prieur de Jalez à Saint-Trélody ».] — 48. *Vérac (Sainte-Magdeleine de La Mongie),* uni à l'abbaye de Fontevrault [dossier formé uniquement de réclamations en modération de taxes], — 49. *Villegouge* uni aux Minimes de Blaye). »; ». — 475 l.;3 l. 15 s. — 50. *Villeneuve (Saint-Vincent) ;* l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye. 479 l.; 278 l. — » ; ». [Déclaration de 1692 : 200 l. net.] — [Prieurés dont la déclaration n'a pas été fournie : 51. *La Madeleine,* porté pour 60 l. net. — 52. *Les Peintures;* l'abbé de Guîtres. 400 l. —53. *Saint-Laurent en Médoc;* l'abbé de Saint-Jean-d'Angély. 4 l. — 54. *Grayan;* l'archevêque. 50 l. — [Le pouillé général ms. de 1730 range au nombre des prieurés le séminaire Saint-Raphaël.] — (R 8.)

G. 834. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 195 pièces et 1 cahier in-4° de 57 feuillets, papier.

1441-1787. — Revenus et charges des bénéfices. — *Chapelleries.* [Les documents réunis dans cette liasse sont trop incomplets pour qu'il soit possible de dresser la liste de ces innombrables petits bénéfices. On a omis le chiffre, très minime ordinairement, de leurs revenus.] — I. *Chapelles fondées en l'église métropolitaine :* Arnaud de Bloyac (extraits d'exporles de 1587 à 1651); Arnaud Bougés (copies informes d'exporles de 1510); Arnaud de Cadaujac; Arnaud de Canteloup (exporle originale en parchemin, 1441); Arnaud Foucaut; Gassies Eyquem (nombreux extraits d'exporles, de rentes dues par divers, etc., 1510-1619); Gratecap; Guillem Gaussens («fiefs de la chapelle de Guillem Gaussens, fondée à Saint-André de Bordeaux. M. Aubert, chanoine de Saint-Seurin, chapelain *»,* livret de 13 feuillets); Guiraud du Puy (baillette à fief nouveau d'un tènement dépendant de celte chapelle, fondée par G. du Puy, évêque de Bazas. 1623); Jean Martin; les deux chapelles de La Cor; Laire, *alias* Landiras; Pierre de Bloyac; Pierre Cassanea; Pierre Calonge; Pierre de Foissac; Pierre Rey et Marie Courciche; Pierre Roca; Raymond Guillem du Vernac; Raymond Guiraud et Guillelmine du Tasta; Raymond Hostein; la Roque; Toscanan; Vincent Rivo.— Liste des chapelles non déclarées en 1730. — Notes par ordre alphabétique sur les chapelles de Saint-André (après 1781): 105 chapelles mentionnées. — II. *Chapelles fondées à Saint-Seurin :* Arnaud d'Andernos; Arnaud Guilhem de La Caze; Arnaud Guy (en 1760, le titulaire est Pierre Pacareau); Arnaud de Pontens(«à la nomination du Roi, à cause de la maison noble de Puy-Paulin, cédée à S. M. par M. le duc de Foix ») ; Barthélemy de Lana ;

Bernard Caudéran; Cambeil; les deux chapelles de Fabry; Gaillard de Lalande (copie en forme de l'acte de fondation, 1315); Gaillard Lambert; Géraud de Géraud; Gombaud Andron; Guillaume Canteloup; Jean de Gaillan; les quatre chapelles de Linars (collateur: le chapitre, sur la présentation des jurats de Bordeaux); Pierre d'Ayrac; la Recluse, *alias* Saint-Lazare; «la chapelle du Saint-Esprit, fondée sur le charnier du cimetière Saint-Seurin, desservie par treize prêtres, non assujettis à résidence. » — Liste des chapelles non déclarées en 1730. — III. *Chapelles fondées en diverses églises de Bordeaux.* Sainte-Colombe : Nicolas Henri et Catherine Daste; Vivian Amelin; la Rétie. — Sainte-Croix : La Cropte (reconnaissances féodales, listes des rentes dues au chapelain, 1552-1610). — Saint-Michel : copie en forme du testament de Guillem de Gazen, fondant en celle église la chapelle de ce nom (1376, copie en forme); Élie Labatut; Laborde; Jacquette Charretier. — Saint-Pierre : « Déclaration de partie du reuenu des chapellenies fondées en l'église Saint-Pierre de Bourdeaulx, et duquel les bénéficiers jouissent» (s. d., fin du XVI^{e} siècle); Andron de Lansac; Duval; Marchandon; Fabas; chapelle du Palais de Lombrière. — Puy-Paulin : Lestonnac. — Saint-Remy : fondation des chapelles d'Anglade (1488, copie en forme). — Saint-Siméon: Amanieu du Freiche; Flos de Bardos. — Église de l'hôpital de la Manufacture : chapelle fondée par Olive de Lestonnac. — Carmes : Bernard Cadillac; Jeanne Dignan; Jean Girard. — Cordeliers : La Bethoine (pièces de procès, exporles, etc); Trinquine Carpentey. — Dominicains : Jean Girard; Maupès Cazalis. — Etc. — IV. *Chapelles fondées dans les autres églises du diocèse.* Anglade : Guillem de la Barreyre (acte de fondation, 1389; copie en forme); Gadeau. — Barsac : Sainte-Barbe. — Bègles : Grabail. — Blanquefort : Saint-Aon. — Saint-Romain de Blaye : Isabeau de Lalande. — Saint-Sauveur de Blaye : Beigne. — Saint-Giron de Bourg : Arnaud Gassies; Toussaints. — Saint-Biaise de Cadillac : Pey Boney. — Castelnau : Saint-Vincent, au château. — Daignac : chapelles de Pressac (acte de fondation par Jean de Ségur, captal de Puchagut, 1511; copie en forme). — Saint-Émilion: Noire-Dame la Belle; Pey Amalvin. — Sainte-Eulalie d'Ambarès : Cocujac. — Grayan : Gaston de la Lande (ordonnance s. d. du cardinal de Sourdis, concernant le service de cette chapelle). — Grézillac : Zacharie de Mouchac (acte de fondation, 1531; copie en forme). —Yvrac: Peyreray (expédition en forme de l'acte de fondation, 1660). — Listrac : chapelle des Eyquarts (acte de fondation, 1517; copie en forme). — Saint-Laurent en Médoc: Pey Fort et Gibran (acte de fondation, 1527; copie en forme). — Loupiac : les trois chapelles du Cros. — Ludon : chapelle du Laurier (affermes de 1547; copies en forme). — Marcamps : Perrin de Naudes et Alizon Videau. — Mimizan : Saint-Nicolas. — Rions : La Caussade. — Sadirac : acte de fondation d'une chapelle par Guillaume Boueu, clerc (1429; copie en forme). — Saint-Vivien en Médoc : Planquetorte. — État de 26 chapelles non déclarées en 1730; etc. — (R 9.)

G. 835. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1695-1760. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — BORDEAUX. [On a indiqué autant que possible la qualité du bénéfice, le collateur, les revenus et charges de 1730 et 1760.] — 1. *Saint-André* ou *La Majestat,* rectorie; collateur : l'Archevêque. 1060 l. 10 s.; 160 — »; ». [D'après une déclaration de 1675, le curé n'aurait eu, en fait de revenu, qu'un casuel presque nul.]— 2. *Saint-Christophe,* vicairie perpétuelle; les chapitres de Saint-André et Saint-Seurin alternativement. 950 l. 18 s.; 100 l. — 560 l.; 80 l. — 3. *Sainte-Colombe,* vic. perp.; chap. Saint-André. 400 l. (plus 142 l. 14 s. pour sa portion bénéficiale); ».— 300 l.; ». [La déclaration de 1729 est pleine de doléances sur la pauvreté de la paroisse : « II n'y a dans ladite paroisse aucune personne de condition ou qualifiée, pas même un avocat; on n'y sçauroit trouver qu'un seul homme de robe, qui est un procureur au Parlement.. Il y a quelques bourgeois.. dont pas un qui ait passé par le consulat de la Bourse.. etc.» — 4. *Sainte-Croix,* vic. perp.; l'Archevêque, collateur, sur la présentation des moines de Sainte-Croix. 1,450 l.; 905 l. — 1,350 l.; 845 l. — 5. *Saint-Éloi,* vic. perp.; chap. Saint-André. 1,060 l.; 180 l. — 660 l.; 100 l. — 6. *Sainte-Eulalie,* vic. perp.; même collateur. 1,500 l. (plus 150 l. 11 s. 6 d. de portion bénéficiale) ; 420 l. — » ; ». — 7. *Saint-Maixant,* vic. perp.; chap. Saint-Seurin. 208 l.; » — 208 l.; ». — [D'après la déclaration de 1729, c'est «la paroisse la plus petite et la moins revenante de toute la ville.. le curé ne sauroit avoir les choses les plus nécessaires à la vie, s'il n'avoit du patrimoine.»] — 8. *Saint-Michel,* vic. perp.; l'Archevêque, collateur, sur la présentation des moines de Sainte-Croix. 1,500 l. (plus 245 l. 11 s. 11 d. de portion bénéficiale); 326 l. — » ; ». — 9. *Saint-Nicolas de Graves* et *Saint-Vincent de Ladaux,* son annexe, vic. perp.; chapitre de Saint-André. 120 l.; ». — » ; ». — 10. *Saint-Pierre,* vic. perp.;

même collateur. 800 l. (plus 269 l. 14 s. 8 d. de portion bénéficiale) ; 100 l. — 800 l.; 100 l. — 11. *Saint-Projet,* vic. perp.; même collateur. 600 l.; 100 l. — 600 l.; 100 l. — 12. *Notre-Dame de Puy-Paulin,* vic. perp.; chapitre Saint-Seurin. 396 l. 18 s.; 30 l. — 246 l. 8 s.; ». — [Déclaration de 1729 : « Le revenu est si petit et si modique, que la famine a chassé la plupart de mes devanciers. »] — 13. *Saint-Remy,* vic. perp.; le chapitre Saint-Seurin, collateur et gros décimateur, la paroisse s'étendant à deux lieues dans la campagne. 1,350 l. (plus 114 l. 12 s. pour la part du curé dans les revenus de la société des chapelains d'Anglade) ; 250.l. —1,250 l.; 343 l. [Déclaration de 1759 : «Il faut observer que, quoique la paroisse soit très peuplée et très étendue, contenant deux lieues en longueur, le revenu, à beaucoup près, ne répond pas. Il y a dans la paroisse quantité de protestants, desquels le curé ne retire aucune rétribution ni à la vie ni à la mort. A l'égard des autres paroissiens, quoiqu'il y ait parmi eux nombre de gens aisés et riches, le plus grand nombre cependant est composé de personnes d'une fortune très médiocre, et d'autres, en plus grand nombre, sont pauvres qu'il faut soulager; ainsi, la plupart des enterrements se font sans aucune rétribution.»)— 14. *Saint-Siméon,* vic. perp.; chapitre Saint-André. 773 l. 4 s. 5 d.; 255 l. — 583 l. 4 s. 5 d.; 150 l. — La 15e cure de Bordeaux était celle de Saint-Seurin, administrée par le chanoine-sacriste. (Cf. ci-dessus G. 826.) — (R 10.)

G. 836. (Liasse.) — 251 pièces, papier; 1 sceau.

1692-1770. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de BENAUGE. [Pour chaque paroisse, on indique successivement le saint titulaire; la qualité du bénéfice : c [ure] ou v [icairie]-p [erpétuelle]; le collateur et le p [atron] qui a droit de présentation, s'il y a lieu; les décimateurs, sauf le cas où le curé seul jouit de la dîme; les revenus et charges en 1730 et 1760. On mentionne expressément, quand il y a lieu, la perception du casuel et l'existence d'un ou plusieurs vicaires. Il faut observer que le Bureau estime, en 1730, le revenu brut des domaines et de la dîme, et porte en charge les frais de culture et de perception. En 1760, au contraire, ces frais sont généralement déduits du chiffre du revenu.] — 1. Arbis (Saint-Martin), c.; l'Archevêque. 867 l. 5; 48 l. — 1,104 l.; 48 l. 2 s. — 2. Aubiac (Saint-Maurice), v. p.; l'Arch.; Célestins de Verdelais. 300 l.; ». — 436 l.; ». — 3. Baigneaux (Saint-Paul) et Saint-Médard de Montignac, son annexe, v. p.; l'Arch.; le sous-doyen de Saint-André a les 2/3 de la dîme; le curé, 1/3. 510 l. (dont 10 l. casuel); » — 600 l.; 9 l. 16 s. — 4. Béguey, *alias* Neyrac (Saint-Saturnin), v. p.; l'Arch.; dîme aux Chartreux de Vauclaire. 410 l. (dont 40 l. de casuel, « attendu la misère du peuple»). — 420 l. (dont 20 l. de casuel); 52 i. [« Le curé ne tire rien de la chapelle N.-D. du Casse, qui fournit à peine au payement de la messe que les Capucins viennent y dire les dimanches et fêtes. »] — 5. Bellebat (Saint-Christophe), c.; l'Arch., p. religieux de La Sauve; 514 l.; 150 l. — 327 l. 11 s. [Décl. 1758 : « Bénéfice des plus modiques du diocèse. » Le titulaire l'a accepté, parce qu'il était « depuis vingt ans dans la plus triste misère d'un vicariat de Malte dans la paroisse de Cantois. L'église n'a aucune espèce de revenu que ce qu'on amasse au plat de l'œuvre, les dimanches et fêtes, aux messes paroissiales, ce qui ne suffit pas pour le luminaire de la moitié de l'année. »] — 6. Blésignac (Saint-Vincent), v. p.; l'Arch., p. commandeur de Malte, gros décimateur. 200 l. et « un petit domaine de fort peu de conséquence»; ». — »;». — 7. Cadillac (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. chapitre de Cadillac, gros décimateur. 500 l. (dont 200 l. casuel); ». — 525 l. (dont 150 l. de casuel). — 8. Cantois (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch., p. commandeur de Malte, gros décimateur, 200 l.; ». —»;». — 9. Capian (Saint-Saturnin), v. p.; l'Arch., p. Jésuites du collège de Bordeaux, gros décimateurs. 300 l.; ». — 500 l. (dont 50 l. de casuel) ; ». [En 1730, 500 communiants.] — 10. Cardan (Saint-Saturnin), c; l'Arch. 1,350 l.; 608 l. 2s. 6 d. — 1,375 I.; 48 l. 2 s. 6 d. [Comptes de 1749-1756.] — 11. Sainte-Croix du Mont, c.; l'Arch.; dîme partagée entre le curé, l'abbé de Sainte-Croix, les Jésuites du collège de Bordeaux, les moines de La Sauve et un particulier. 2,080 l.; 640 l. — 1,210 l. (dont 36 l. de casuel); 426l. (dont 400 l. pour le vicaire). [Comptes de 1743-1756.] — 12. Donzac (Saint-Christophe), c.; l'Arch. 448 l.: 67 l. 10 s. — 581 l. 15 s.; 514 l. 5 s. [Comptes de 1750-1756.] — 13. Escoussans (Saint-Seurin), c; l'Arch. 639 l.; 28 l. 5 s. — 1,326 l.; 28 l. 5 s. [Comptes de 1743-1756. — 14. Faleyras (Saint-Gervais et Saint-Protais) et Saint-Germain de Campet, son annexe, c; l'Arch., p. abbé de La Sauve. 1,207 l.;»— 1,178 l.; 400 l. pour le vicaire. [Lettre de 1755 sur les revenus de la fabrique.] — 15. Gabarnac (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch.; dîme au sous-chantre de Saint-André. 368 l. (dont 12 l. casuel); ». — 402 l. (dont 6 l. casuel); 3 l. — 16. Saint-Germain de Graoux [aujourd'hui de Graves] et Saint-Martin de Semens, son annexe, c.; l'Arch. 730 l.; 222 l. 10 s. (dont 200 l. au vicaire de Semens).

— 1,130 l.; 322 l. 10 s. (dont 300 l. au vicaire). [Comptes de 1744-1755.] — 17. Ladaux (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, décimateur avec le curé. 350 l.; 22 l. 10 s. — 508 l.; 26 l. 10 s. [Note mentionnant une fondation de 1684.] — 18. Langoiran (Saint-Pierre), c; l'Arch. 1,800 l.; » (déclaration non fournie). — 2,437 l.; 696 l. 5 s. (dont 400 l. au vicaire). [Comptes de 1745-1756.] — 19. Saint-Léon, v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, décimateur avec ses moines et le curé. 305; ». — 416 l.; ». — 20. Lestiac (Notre-Dame), c; l'Arch.; dîme au curé et au marquis de Jumilhac. 777 l. 10 s.; 308 l. 10 s. — 720 l.; 122 l. 10 s. [Comptes de 1713-1718; 1723-1726.] — 21. Loupiac (Saint-Pierre), cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch. 5,539 l. 10 s. 9 d.; 2,514 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — 2,770 l.; 1,022 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). [La déclaration de 1728 accuse 5 à 600 communiants et mentionne l'incendie de l'église et le pillage de son argenterie et de ses titres en 1652 par le régiment de la Meilleraye. — Comptes de 1723-1726, 1743-1755. — «Mémoire (1765) de ceux qui font rente à l'église de Saint-Pierre de Loupiac»: 25 l. 3 s.] — 22. Saint-Macaire, v. p.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix; dîme aux Jésuites du collège de Bordeaux. 1. 485 (dont 160 l. casuel) ; 6 l. — 465 l. (dont 140 l. casuel); 9 l. [« Le service se fait dans l'église Saint-Sauveur, à un autel dédié à Saint-Martin.»]— 23. Saint-Maixent, v. p.; l'Arch.; dîme aux Jésuites du collège de Bordeaux. 300 l.; ». — » ; » . [Demande (1770) de secours au Bureau diocésain, à la suite d'une inondation terrible qui avait ruiné la paroisse.] — 24. Monprinblanc (Saint-Jean), c; l'Arch. 1,028 l. 5 s.; 54 l. 2 s. 6 d. — 1,032 l.; 48 l. [Comptes de 1713-1726, 1748-1755.] — 25. Montarrouch (Saint-Jean), v. p.; l'Arch., p. le commandeur de Malle, gros décimateur. 200 l.; ». — » ; » . [Lettre du curé (1763), se plaignant de son dénuement : «Je suis très indécemment dans mon misérable bénéfice, puisque, pour pouvoir m'y procurer du pain, j'y dépense ma légitime.»] — 26. Montpezat (Saint-Pierre), c; l'Arch. 221 l. 10 s.; ». — »; ». — 27. Mourens (Saint-Martin), c; l'Arch. 1,031 l.; 96 l. 5 s. — 1,367 l.; 96 l. 5 s. [Comptes de 1713-1726: « L'église n'ayant pas un sol de revenu et ayant grand besoin de réparation, le curé a été obligé d'employer ses épargnes à la réparer entièrement, avec la maison curiale. » — Comptes de 1743-1757. — Assemblée de paroisse (1761) pour la nomination d'un syndic] — 28. Omet (Saint-Sulpice), c; l'Arch. 1,235 l.; 17 l. 10 s. — 896 l.; 17 l. 10 s. [Décl. de 1760 : « Cette paroisse était originairement annexe de celle de Donzac; aussi, l'église est bâtie en forme de chapelle, n'ayant, depuis le balustre du sanctuaire jusqu'à la porte, que 30 pieds en long sur 12 en large. La fabrique n'a aucun revenu. »] — 29. Paillet (Saint-Hilaire), c; l'Arch.; 1/3 de la dîme au curé, 2/3 à l'abbé de La Sauve et deux particuliers. 868 l.; 390 l. — 484 l.; ». [Comptes de 1713-1726.] — 30. Le Pian (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. Jésuites du collège de Bordeaux, gros décimateurs. 300 l.; » . — 320 l.;». [Décl. de 1750: 950communiants; «l'église est très pauvre et n'a que 20 l. de revenu fixe.»] — 31. Saint-Pierre de Bat, c.; l'Arch.; dîme partagée entre le curé et l'abbé de La Sauve. 755 l.; 48 l. 2 s. 6 d. — 920 l.; 48 l. 2 s. 6 d. [Comptes de 1747-1755.] — 32. Rions (Saint-Seurin), c; l'Arch.; grande dîme au chapitre de Casteljaloux; petite dîme au curé; dixmons à l'Arch. et à deux particuliers. 1887 l.; 445 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,920 l.; 575 l. (dont 400 l. au vicaire). — 33. La Roque (Saint-Jean), c; l'Arch. 1,010 l.; 18 l. — 933 l. 15 s.; 268 l. (dont 250 l. « pour service extraordinaire de la paroisse, attendu les infirmités du curé»). — [Comptes de 1713-1723 et 1743-1757.] — 34. Soulignac (Saint-Genès), c; l'Arch. 1,363 l.; 354 l. (dont 300 l. au vicaire). — 1,620 l.; 173 l. 10 s. — 35. Targon (Saint-Romain) et Saint-Genès de Toutigeac, son annexe, c; l'Arch. 3/4 de la dîme au curé; 1/4 à l'Arch. et aux chapitres Saint-André de Bordeaux et Saint-Blaise de Cadillac. 1,825 l.; 300 l. au vicaire. — 2,000 l.; 475 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Décl. de 1758 : «L'église est à la veille de sa ruine prochaine.»] — 36. Villenave-de-Rions (Saint-Martin), c; l'Arch.; dîme partagée entre l'abbé de La Sauve et le curé. 628 l.; 81 l. — 365 l.; ». — « État (s. d. fin du XVII^{e} siècle) des revenus des bénéficiers et communautés séculières et régulières qui sont dans la vicairerie foraine du détroit de Cadillac, dans l'archiprestré de Benauges. » — (R 11.)

G. 837. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1695-1763. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de BOURG. — 1. Saint-André du Nom de Dieu, *aliàs* de Cubzac, v. p.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix de Bordeaux. Dîme au prieur de Saint-André, 420 l. (le casuel est au vicaire qui reçoit seulement 150 l. du prieur); 75 l. — 1,100 l.; 438 l. (dont 400 au vicaire). — [Décl. de 1729 : « La fabrique n'a pas d'autre revenu que les aumônes des fidèles. » — Décl. de 1758 : « Il faudrait trois vicaires à cause de la grande étendue de la paroisse, il y a 2,000 communians dans le bourg seulement.»] — 2. Aubie (Saint-

Martin) et Saint-Pierre d'Espessas, c.; l'Arch.; dîme partagée entre le curé et le prieur d'Espessas; en 1760, les Jésuites du noviciat prennent, comme prieurs, la moitié de la dîme. 866 l.; 429 l. — 1,366 l.; 826 l. (dont 400 au vicaire). [Transaction (1752) entre le prieur d'Espessas et le curé.] — 3. Bayon (Notre-Dame), v. p.; l'Arch. ; dîme aux Feuillants de Bordeaux. 350 l. (dont 9 l. casuel); 8. — » ; ». — 4. Bourg (Saint-Giron), v. p.; l'Arch., p. abbé de Bourg, gros décimateur. 515 l. (dont 5 l. casuel); 150 l. au vicaire. — »; ». — 5. Camillas (Saint-Pierre), c. en 1730; v. p. en 1760; abbé de Saint-Romain de Blaye; les 3/4 de la dîme au curé; 1/4 partagé entre l'abbé de Bourg et le chapitre Saint-André, 1,329 l.; 597 l. — 300 l.; 72 l. [Le bureau observe en 1760 : « Le curé jouissoit autrefois d'un domaine considérable, mais il en a été dépouillé par arrêt du Parlement du 13 juillet 1757; il a été adjugé à M. l'abbé de Saint-Romain, ce qui obligera le curé à changer de classe.» — Décl. de 1758: «Une des plus petites paroisses du diocèse (28 feux et 1 métairie 1/2). L'église sans revenu que les charités de quelques pauvres paysans. » — Transaction (1715) entre l'abbé de Saint-Romain et le curé.] — 6. Cézac (Saint-Pierre), prieuré-cure régulier O. S. A.; l'Arch., p. l'abbé de Bourg, décimateur pour 1/4, le reste au prieur-curé (celui-ci prétend dans sa déclaration que le 1/4 de l'abbé de Bourg est perçu « sans droit et par usurpation »). 2,678 l. 10s.; 1,477 l. 15 s. (dont 400 l. au vicaire). — 1,347 l.; 446 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Transaction (1746) entre l'abbé de Bourg et le prieur-curé.] — 7. Saint-Ciers de Canesse, v. p.; l'Arch.; 2/3 de la dîme à l'archidiacre de Blaye, 1/3 au curé. 304 l.; 24 l. — 600 l.; 24 l. — 8. Civrac (Saint-Vivien), c; l'Arch. 589 l.; 5 l.— 587 l. 10 s. ; 5 l. — 9. Comps (Saint-Sulpice), c. ; l'Arch. 782 l.; 348 l. — » ; » . — 10. Cubnezais (Saint-Martin), c; l'Arch. 730 l. net. — 914 l.; 27 l. 13 s. 6 d. — 11. Cubzac (Saint-Julien), c; chapitre de Saint-Émilion. 1,262 l.; 222 I. (dont 150 l. au vicaire). — 2,300 l.; 472 l. (dont 400 l. au vicaire). — 12. Gauriac (Saint-Pierre), Saint-Hilaire de Cavignac et Saint-Exupère de la Ruscade, ses annexes, cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch.; dîme au curé, deux dixmons à l'Arch. et à l'abbé de Bourg (ensemble 98 1;). 2,974 l. 3 s. 6 d.; 1,543 l. (dont 500 l. à 2 vicaires). — 3,052 l.; 1,288 l. (dont 1,000 l. à 3 vicaires). [Décl. de 1758 : « Paroisse très peuplée à cause du commerce des pierres. » — Comptes de 1743-1758] — 13. — Gauriaguet (Saint-Symphorien), c; l'Arch. 921 l.; 380 l. — 527 l. 8 s.; 10 l. [En 1729, 48 feux et 197 communiants. — Comptes de 1753-1755.] — 14. Saint-Gervais, c; l'Arch. ; le curé jouit de la moitié de la dîme, l'autre moitié inféodée à la baronnie de Cubzaguès. 1,047 l.; 405 l. —814 l.; 72 l. [En 1729, 640 communiants. — Décl. de 1696 : 300 l. ; 72 l ; paroisse ruinée par les gelées de 1695.] — 15. Saint-Izans de Soudiac, prieuré-cure régulier O. S. A.; l'abbé de La Couronne. 507 l.; 193 l. — 378 l.; 13 l. [En 1756, 150 communiants. — Décl. de 1659 : Rev. : de 150 à 200 l. ; bénéfice non assujetti aux décimes à cause de sa modicité.] — 16. Lafosse (Saint-Sulpice) et Saint-Vivien, son annexe, c. ; l'Arch, 1,167 l. ; 569 l. —» ; » . — 17. La Libarde (Saint-Saturnin), v. p.; l'Arch.; dîme au chambrier de Bourg. 325 l.; ». — 420 l.; ». — 18. Lansac (Notre-Dame de Bellegarde et Saint-Pierre de Lansac, son annexe; «N[a].Bellegarde n'est pas une paroisse, c'est un prieuré situé dans la paroisse de Lansac»), prieuré-cure régulier O. S. A.; l'abbé de La Couronne. 1,899 l. 10 s.; 699 l.— 1,711 l. 13 s. 3 d.; 447 l. 13 s. 11 d. (d'après la déclaration du prieur-curé commendataire). — [Demande en modération d'impositions, en raison de la grêle et de la gelée qui ont ravagé le pays en 1758.] — 19. Saint-Laurent d'Arce et Saint-Félix de Cazelle, son annexe (désunis en 1763); prieuré-cure régulier O. S. A.; l'Arch., p. chanoines de Bourg. 1,374 l. (dont 5 l. casuel); 372 l. (dont 300 l. au vicaire de Cazelle.) — 2,049 l. ; 429 l. (dont 400 l. au vicaire). [Extraits des contrats d'afferme, 1638-1696. — Comptes de 1746-1755.] — 20. Saint-Mariens, prieuré-cure régulier O. S. A. ; l'abbé de Saint-Romain. 858 l. ; 306 l. 103. — 821 l.; 6 l. 10 s. [Comptes de 1743-1755. En 1756, « 500 communiants et près de 200 enfants».] — 21. Marsas (Saint-Genis), c; l'Arch. 395 l.; 13 l. — 387 l.; 13 l. — 22. Mombrier (Saint-Sulpice), prieuré-cure régulier; l'Arch. 1,170 l. ; 540 l. — 997 l. ; 52 4. [Décl. de 1729 : « Le plus petit bénéfice de Bourg en étendue.» — En 1756, 300 communiants.] — 23. Peujard (Saint-Martin) et Saint-Genis de Virsac, c. ; l'Arch.; dîme partagée également entre le curé et le prieur du lieu, et chargée d'une redevance à l'abbé de Saint Sauveur de Blaye. 649 l. 6 s.; 249 l. (dont 200 au vicaire) — 910 l.; 153 l. (dont 150 l. au vicaire). — [Décl. de 1695; 450 à 500 l., sauf déduction de la redevance due à l'abbé de Saint-Sauveur.] — 24. Prignac (Saint-Pierre), prieuré-cure régulier; l'Arch., p. l'abbé de Bourg. 1,593 l. 7 d. (dont 50 l. casuel); 472 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,215 l. 16 s. 7d.; 472 l. (dont 400 l. au vicaire). — 25. Pugnac (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. chanoines de Bourg, gros décimateurs, mais délaissant la dîme au curé, moyennant une rente de 100 livres. 390 l. 15 s. (dont 10 l. de casuel); 100 l. — 600 l.; 100 l. — 26. Samonac (Saint-

Martin) c; l'Arch. 995].; 396 l. — 850 l.; [Comptes de 1743-1757.] — 27. Saint-Savin, prieuré-cure régulier 0. S. A.; l'abbé de Saint-Romain. 808 l.; 193 l. — 1,197 l.; 413 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Décl. de 1728 : « L'église est une des plus pauvres du diocèse, à cause de la misère des paroissiens et du peu de revenu du curé. » — Comptes de 1744-1756.] — 28. Tauriac (Saint-Étienne), v. p. ; l'Arch., p. chanoines de Bourg, gros décimateurs. 415 l.; 30 l. — 392 l. (dont 30 l. de casuel), non exigible;». [Décl. de 1763 : paroisse presque toute occupée par des privilégiés, demeurant à Bourg, Bordeaux, etc., et ne laissant dans leurs maisons que des valets, bordiers, etc.] — 29. Teuillac (Saint-Pierre) et Sainl-Trojan, c.; l'Arch., p. l'abbé de Saint-Sauveur; la moitié de la dîme de Teuillac, au prieur du lieu, le tiers de celle de Saint-Trojan à MM. de Malte, le reste au curé, 432 l. ; 145 l. — 378 l. 10 s. ; 55 l. — 30. Touveyras (Saint-Seurin) c; l'Arch. 543 l.; 290 l. — » ; ». — 31. Villeneuve (Saint-Vincent), c; l'Arch.; dîme partagée par moitié entre le prieur et le curé. 510 l.; 78 l. —» ; » — (R 12.)

G. 838. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1685-1771. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses* .— Archiprêtré de BLAYE. — 1. Saint-Androny, prieuré-cure régulier; l'abbé de Saint-Romain, 1,600 l.; 502 l. (dont 300 l. au vicaire). — 2,550 l.; 625 l. (dont 400 l. au vic). — [Transaction (1697) entre l'abbé de Saint-Romain et le prieur-curé. — Affermes (1689, 1711, 1741,1755). — Comptes de 1747-1755. — Décl. de 1756 : « L'église n'a pas un sol de revenu.»] — 2. Anglade (Saint-Martin), c. ; l'Arch.; le curé jouit de la moitié de l'ancienne dîme des grains, des deux tiers de la dîme des vins et des novales, le reste est au prieur du lieu et au chapelain de Gadeau. 1,325 l. (dont 15 l. de casuel) ; 385 l. (dont 300 l. au vicaire). — 937 I. ; 300 l. pour la nourriture du vicaire dont le prieur paie l'honoraire de 300 l. [Décl. de 1729: pas de revenu de fabrique.] —3. Saint-Aubin, c; l'Arch. 451 l. 10 s.; 10 l. — 514 l.»; [Comptes de 1754-1756; enquête du subdélégué sur la grêle de 1758.] — 4. Berson (Saint-Saturnin), v. p. ; l'abbé de Saint-Romain, qui partage la dîme avec le vicaire perpétuel. 731 l. 10 s.; 300 l. pour le vicaire. — 1,115 l. 10 s.; 421 l. (dont 400 l. pour le vicaire). — [Transaction (1685) entre l'abbé de Saint-Romain et le vicaire perpétuel. — Affermes (1738, 1744, 1749, 1752). — Décl. de 1756 : plus de 1,100 communiants.] — 5. Blaye (Saint-Romain), v. p. régulière; l'abbé de Saint-Romain. 450 l.; » .— 369 l. 10 s. (dont 20 l., casuel). [Décl. de 1759: «La fabrique est sans revenu ; l'abbé fournit tout ce qui est nécessaire au service divin. » — 6. Blaye (Saint-Sauveur) et Sainte-Luce, son annexe, v. p.; l'abbé de Saint-Sauveur, qui lève la dîme. 690 l. (dont 200 l. casuel); 300 l. au vicaire de Sainte-Luce. — 800 l.; » — 7. Braud (Saint-Saturnin), prieuré-cure régulier; l'Arch., p. abbé de Pleineselve. 1,369 l. 10 s.; 100 l. — 2,028 l. 10 s.; 409 l. (dont 400 l. au vicaire). [La déclaration de 1728 porte 450 l., non allouées par le bureau, pour la nourriture et les honoraires d'un vicaire. — Comptes de 1743-1753.] — 8. Campugnan (Sainte-Marie), c. ; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur qui perçoit une redevance sur la dîme. 341 l. ; 40 l. 6 s. — 582 l. ; 22 l. [Comptes de 1753-1758.] — 9. Saint-Caprais, c. ; l'Arch. 362 l. ; 7 l. 17 s. 6 d. — 717 l. 10 s. ; 27 l. 17 s. 6 d. [Décl. de 1758 : « Ce bénéfice est un des plus minces de l'archiprêtré; le presbytère est une maison de torchis qui menace ruine de tous côtés. » — Enquête du subdélégué sur la grêle de la même année.] — 10. Cars (Saint-Pierre), c; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur; dîme partagée entre le curé et les religieux de Saint-Sauveur. 836 l. 10 s.; 33 l. —1,317 l.; 33 l. [Afferme de 1749.]— 11. Cartelègue (Saint-Romain), c; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur; 2/3 de la dîme au curé, 1/3 au prieur du lieu. 583 l.; 14 l. 13 s. 4 d. — 1,140 l. ; 14 l. 13 s. 4 d. [Afferme de 1739. — Comptes de 1754-1757.] — 12. Saint-Christophe-de-Canac (aujourd'hui Saint-Christoly), v. p.; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur, gros décimateur. 703 l. 13 s. (dont 120 l. casuel); 300 l. au vicaire. — 768 l. 13 s. ; 200 l. au vicaire. — 13. Saint-Ciers-la-Lande, prieuré-cure séculier; l'Arch., p. abbé de Baigne; 3/5 de la dîme au curé, 2/5 au prieur du lieu. 830 l. 10 s.; 316 l. 10 s. (dont 300 l. au vicaire). — 1,725 l. ; 425 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1757. — En 1756, 500 communiants.] — 14. Donnezac (Notre-Dame), c.; l'Arch. 478 l. 6 d.; ». — 1,161 l. 15 s. 3 d. ; 400 l. pour le vicaire. [Décl. de 1729. Le prieur-curé est seigneur direct et foncier de la paroisse, sauf 1/4 qui appartient au marquis de Montendre. — Décl. de 1756: « Celle paroisse est une vaste lande. Son fonds est un sable cru, son éloignement du marais la prive des fourrages dont celles qui sont plus près s'engraissent. Elle a 500 communiants répandus dans presque autant de solitudes. C'est un désert qui a cinq lieues de tour ; il ne produit point de quoy nourrir ses habitants. Ils cherchent presque tous les moyens de vivre dans le commerce qu'ils font au dehors. Une rivière qui le traverse occupe beaucoup de fariniers,

de foulons et de tondeurs d'étoffe; les bois qui le couvrent entretiennent des marchands et quantité de charroyeurs qui transportent à Blaye presque tout ce qui s'y brûle. Tout annonce beaucoup de peine pour le curé, et peu de revenu.. etc. » — Comptes de 1753-1755. — « Copie du papier-censif du prieur-curé de Donnezac. »] — 15. Étauliers (Sainte-Marie-Magdeleine), c. ci-devant unie à Eyrans. » ; ». —555 l.; ». — 16. Eyrans (Saint-Pierre), prieuré-cure régulier, à la collation de l'abbé de Saint-Romain. (La décl. de 1729 dit: L'archevêque collateur, sur la présentation de l'abbé de Saint-Romain). 644 l. 3 s. 9(l.; 41 l. 10 s. — (sans Étauliers) 932 l. (dont 20 l. casuel);20 l. [Comptes de 1749-1755.] — 17. Fours (Saint-Martin), c.; l'Arch.; 3/4 de la dîme au curé, 1/4 à un chapelain. 510 l. 11 s.; 16 l. 10 s. —633 l. 15 s.; 16 l. 10 s. [Affermes de 1720, 1745, 1750. — Comptes de 1743-1757.] — 18. Générac (Saint-Genès) et Sainte-Marie-de-Saugon, c. ; l'Arch., p. l'abbé de Saint-Sauveur. 562 l. 10 s.; 43. — 850 l.; ». [Affermes de 1728, 1736, 1752.] — 19. Saint-Genès de Segonzac, prieuré-cure régulier; l'abbé de Saint-Romain; dîme partagée également entre cet abbé et le prieur-curé. 1,033 l.; 33 l. — 1372 l. 5 s.; 33 l. [Comptes de 1749-1756.] — 20. Saint-Giron-d'Aiguesvives, c; l'Arch.; 1/2 de la dîme au curé, 1/2 à l'abbé de Saint-Sauveur et au prieur du lieu, 416 l.; 20 l. — 1,427 l.; 340 l. [Comptes de 1755-1757.] — 21. Saint-Louis, v. p.; l'Arch., sur la présentation des lazaristes du séminaire des ordinands, gros décimateur. 610 l. (dont 10 l. casuel); 200 l. au vicaire. —910 l.; 350 l. au vicaire. [Décl. de 1759 :. « Le bénéfice de Saint-Louis a pour patrons les descendants de l'illustre maison de Saint-Simon.» — Revenus et charges de la cure unie au séminaire : en 1760,. 2,200 l. ; 1,500 l. — Comptes de la cure de 1743 à 1758.] — 22. Marcillac (Saint-Vincent), c, siège de l'archiprêtré; l'Arch. 926 l.; 163 l. (dont 150 l. au vicaire) — 1,670 l.; 413 l. (dont 400 l. au vicaire). [Comptes dé 1743-1755. — Enquête du subdélégué sur la grêle de 1758.] — 23. Saint-Martin-de-la-Caussade, v. p. ; à la collation de l'abbé de Saint-Romain, gros décimateur en 1730; en 1760, l'abbé et ses religieux, gros décimateurs. 420 l. dont 20 l. casuel ; » — 548 I. dont. 12 l. casuel; ». — 24. Mazion (Notre-Dame) et Saint-Seurin-de-Cursac, prieuré-cure régulier; l'abbé de Saint-Romain, 1,050 l. ; 54 l. 2 s. 6 d. —1560 l. ; 54 l. [Afferme de 1755.] — 25. Saint-Palais, c; l'Arch. 478l.; 24 l. — 1,029 l. ; 36 l. [Décl. de 1695 : 500 l. et 6 barriques de vin, sauf déduction de certaines charges en nature et *en* argent. — Comptes de 1747-1755] — 26. Saint-Paul-de-Maisondat, prieuré-cure régulier; l'abbé de Saint-Romain qui perçoit 1/3 de la dîme. 1,033 l.; 33 l. — 760 l. 5 s. ; 33 l. — 27, Plassac (Saint-Pierre), v. p. ; l'Arch. ; en 1730, 1/2 de la dîme au curé pour lui servir de portion congrue; 1/2 au prieur du lieu, plus un tonneau de vin sur la part du curé; en 1760, l'archidiacre de Blaye, gros décimateur. 1,580 l. ; 760 l. — 891 l.; ». — 28. Pleineselve (Sainte-Marie-Magdeleine), v. p.; l'Arch., p. l'abbé de Pleineselve; « le curé jouit des fruits décimaux en seul, attendu l'abandon qu'en ont fait MM. les abbés de Pleineselve, à cause de leur peu de valeur et pour n'être pas tenus de payer au curé la portion congrue. » (1730), 208 l.; ». — » ; ». — 29. Reignac (Saint-Maurice), c.; l'Arch. 569 l.; 6 l. 10 s. — 1,391 l. 10 s. ; 406 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1756-1758.] — 30. Saint-Simon, v. p.; l'Arch., p. lazaristes du séminaire, gros décimateurs. 334 l. ; ». — 334 l. ; ». [Revenus et charges de la cure unie au séminaire : en 1760, 800 l.; 510 l.— Dans une requête de 1771, le vicaire perpétuel se plaint, entre autres choses, « de l'air marécageux qui dévore les habitants».] — [R 13.]

G. 839. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

1686-1788. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de LESPARRE. — 1. Bégadan (Saint Saturnin), prieuré-cure régulier; l'abbé de Verteuil; les chanoines réguliers de Verteuil, gros décimateurs; le curé jouit d'un domaine dépendant de la cure, d'une pension et des novales. 791 l. 10 s.; ». — 894 l. ; 10 l. [Décl. de 1728: « pour le casuel on ne m'en paye pas du tout, mais exigible il produirait 100 l.»] — 2. Benon (Notre-Dame), c. ; l'Arch. 100 l. (dont 10 l. de casuel); » . — » ; » . — 3. Blaignan (Saint-Pierre), c. ; l'Arch. 569 l. ; 152 l. 15 s. — 1,350 l. ; 42 l. 5 s. [Décl. de 1728 : « Le casuel exigible de la paroisse à la rigueur pourrait aller à 6 l., mais on ne prend rien.] — 4. Boyentran (Saint-Hilaire), c; l'Arch., p. abbé de l'Isle. 363 l. ; ».— » ; ». — 5. Saint-Christophe-de-Castillon (aujourd'hui Saint-Christoly) et Saint-Martin-de-Couquèques, v. p.; l'Arch.; dîme au chapitre de Luçon. 340 l.;». — 700 l.;». — 6. Cissac (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch.; p. abbé de Verteuil, qui prend la moitié de la dîme; un dixmon de 2 barriques de vin et 10 boisseaux de blé au Commandeur du Temple de Bordeaux; le reste au curé à titre de portion congrue (1730) ; en 1760, la dîme se partageait entre l'abbé et les religieux de Verteuil et le curé. 979 l. 15 s. (dont 10 l. casuel) ; 350 l. — 1,571 l. (dont 15 l. casuel); 400 l. au vicaire. —

7. Civrac (Saint-Pierre) et Escurac, c. ; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle; 1/3 de la dîme au curé, le reste à l'abbé de l'Isle et au chapelain d'Eyran. 948 l. 10 s. dont 400 l. au vicaire. — 1,892 l.; 848 l. (dont 400 l. au vicaire). — Saint-Estèphe, cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch.; dîme au curé, sauf des dixmons à l'abbé de Verteuil, au commandeur d'Arcins et aux Feuillants de Bordeaux qui gardent la dîme d'un bien qu'ils ont dans la paroisse. 8,000 l. (dont 30 l. casuel); 3,903 l. (dont 800 l. à 2 vicaires). — 8,510 l.; 1,412 l. (dont 800 l. à 2 vicaires). — [Comptes de 1751-1759. — Curieuse requête (1788) de l'archiprêtre Marc-Antoine Lalanne en modération de décimes; il était taxé à 2,196 l. — En 1788: 2,200 habitants.] — 9. Gaillan (Saint-Pierre), c.; le chapitre de Saint-Seurin, 1,573 l. (dont 10 l. casuel); 501 l. 19 s. (dont 400 au vicaire). — 3,750 l.; 523 l. (dont 400 au vicaire). — 10. Saint-Germain-d'Esteuil, v. p. ; l'abbé de Verteuil ; dîme aux religieux de cette abbaye. 415 l.; ». — 490 l.; » . — 11. Grayan (Saint-Pierre), c.; l'Arch.; dîme au curé sauf un dixmon au prieur du lieu. 464 l. ; 33 l. 5 s. — 1,008 l. ; 33 l. 5 s. — 12. Sainte-Hélène de l'Estang, *aliàs* Hourtin, v. p.; l'Arch.; dîme au duc de Grammont, comme sire de Lesparre. 615 l. (dont 40 l. de casuel);». — 965 l.; 162 l. — 13. Jau (Saint-Pierre), Saint-Martin-de-Dignac et Saint-Romain-de-Layrac, v. p.; l'Arch., p. l'archidiacre de Médoc, gros décimateur. 537 l. 4 s. (dont 120 l. de casuel); ». — 1,240 l.; ». — [En 1695 : 500 l. net. — Décl. de 1760 : casuel laissé au vicaire. — Transaction (1769) entre le curé et M. du Myrat, archidiacre de Médoc, au sujet des novales; ordonnance archiépiscopale d'homologation.] — 14. Saint-Julien-de-Reignac (aujourd'hui Saint-Julien), c; l'Arch.; dîme au curé, sauf cantons séparés à M. de Brassier, seigneur de Beychevelle, à l'abbé de l'Isle et au curé de Cussac, 2,260 l. ; 590 l. — 7,215 l. 10 s.; 2,755 l. 5 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Échange (1748) entre le curé et le président de Gasq, seigneur de Léoville; ordonnance archiépiscopale d'homologation. — Comptes de 1750-1756. — Procès-verbal de la grêle de 1756.] — 15. Saint-Laurent, c.; l'abbé de Saint-Jean-d'Angély; la moitié de la dîme au curé, le reste au séminaire Saint-Raphaël, aux Trinitaires de Saint-Laurent, à 3 chapelains, au président Ségur et à 3 autres gentilshommes. 1,800 l. (dont 180 l. de casuel); 600 l. (dont 400 l. au vicaire) — 2,470 l.; 430 l. (dont 400 l. au vicaire. — [Comptes de 1748-1758.] — 16. Lesparre (Sainte-Marie), c; l'Arch. 380 l. (dont 200 l. casuel); 90 l. — » ; ». — 17. Saint-Mambert, c; l'Arch.; en 1730 M. de Brassier, conseiller au Parlement, jouissait d'une grande partie de la dîme. 1,963 l. ; 333 l. 5 s. — 3,471 l. 10 s.; 633 l. 5s.—18. Ordonnac (Saint-Romain), v.p.; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle, gros décimateur. 300 l. ; ». — 300 l.;». — 19. Pauillac (Saint-Martin), c.; l'Arch. 6,630 l. (dont 90 l. de casuel, laissé aux vicaires); 2,523 l. 15 s. (dont 600 l. à 2 vicaires). — 8,029 l. net. — 20. Potensac (Saint-Martin), v. p. ; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle, gros décimateur, mais la dîme est abandonnée au curé à litre de portion congrue. 312 l.; 27 l. — 624 l.; 26 l. — 21. Prignac (Saint-Martin), c; l'Arch. 431 l. 10 s. ; 36 l. — 498 l. 15 s. ; 36 l. — 22. Queyrac (Saint-Hilaire), c; l'Arch. 2,397 l.; 742 l. 15 s.; (dont 400 l. au vicaire). — 5,995 l. ; 842 l. 15 (dont 800 l. à 2 vicaires). — 23. Saint-Sauveur, v. p.; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle, gros décimateur avec le chapitre Saint-André. 400 l. ; ». — » ; » . — 24. Saint-Seurin et Saint-Martin de Cadourne, prieuré-cure régulier; l'Arch. 6,350 l.; 2,596 l. (dont 200 l.au vicaire). — 4,000 l. net (déclaration non fournie). — 25. Soulac (Notre-Dame), v. p.; l'Arch., p. l'abbé de Sainte-Croix, gros décimateur en 1730; en 1760, c'est le prieur du lieu. 523 l. 10 s. (dont 20 l. casuel) ; 60 l. — 507 l. 10 s. ; 75 l. 10 s. — 26. Talais (Saint-Martin), v. p. ; l'Arch., p. l'archidiacre de Cernès, gros décimateur, sauf un dixmon à l'abbé de l'Isle [8,500 l. au total]. 340 l. (dont 5 l. de casuel; ». — 355 l.; ». — 27. Saint-Trélody, v. p.; l'Arch.; dîme au chapitre de la Rochelle; 400 l. net (déclaration non fournie); 324 l. ;». — 28. Uch (Sainte-Marie), prieuré-cure régulier; l'abbé de Verteuil. 413 l. 15 s. (dont 4 l. casuel) ; 42 l. 15 s. — 889 l. ; 42 l. 15 s. [En 1695, le prieur-curé déclare jouir du domaine de la cure, de la dîme valant 400 l., sous déduction de diverses charges. — Décl. de 1728 : « Bénéfice très petit dans le nombre, qualité et condition des habitants et revenus de la paroisse. » — Afferme de 1754.] — 29. Valeyrac (Sainte-Marie), c. ; l'Arch. ; dîme au curé dont 1/10 à MM. de Malte. 583 l. 10 s. (dont 10 l. de casuel); 42 l. 15 s. — 1,387 l.; 78 l. 15 s. [1686. « Lièue des rentes du fief de la cure de Valirac. »] — 30. Vendays (Saint-Seurin), c; l'Arch. 400 l. ; 34 l. 12 s. 7 d. — 1,380l. ; 33 l. 5 s. [Comptes de 1740-1757.] — 31. Vensac (Saint-Vincent) et Saint-Vivien, c.; le chapitre Saint-André qui lève un dixmon, le reste de la dîme restant au curé. 1,391 l. 10s.; 514 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire.) — 4,200 l.; 738 l. (dont 400 au vicaire.) — [Bail (1750) du dixmon du chapitre au curé, pour 200 I. — Afferme de 1754.] — 32. Verteuil (Saint-Pierre), v. p. régulière; l'abbé de Verteuil dont les religieux sont gros décimateurs. 341 l. 10 s. net en 1730. En 1760: «Le curé est de la communauté de

l'abbaye de Verteuil, y est logé, nourri, entretenu et reçoit 80 l. de la mense, laquelle perçoit tous les fruits décimaux de la paroisse et tous autres revenus de la dite cure. » — 33. Saint-Yzans, v. p. ; l'Arch., p. l'abbé de l'Isle; en 1730, cet abbé prend la dîme, du grain, celle du vin étant partagée entre le chapitre de Luçon et le vicaire perpétuel de Saint-Christoly; en 1760, l'abbé de l'Isle est seul décimateur. 330 l. ; ». — 423 l. ;». —[R 44.]

G. 840. (Portefeuille.) — 354 pièces, papier.

1726-1765. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de CERNES. — 1. Balizac (Saint-Martin), c; l'Arch.; 2/3 de la dîme au curé, 1/3 au chapitre d'Uzeste. 826 l. ; 30 l. pour le loyer d'une maison, n'y ayant pas de presbytère. — 990 I. net. [Comptes de 1749-1755.] — 2. Le Barp (Saint-Jacques), v. p.; l'Arch., p. les Feuillants de Bordeaux, gros décimateurs. 300 l.; ». — 300 l.; ». — 3. Barsac (Saint-Vincent), c. ; l'Arch.; 1/2 de la dîme au curé; 1/8 au chapitre Saint-André; 1/8 à la fabrique; 3/16 à des particuliers; 3/16 aux Bénédictins de Bordeaux. 3,695; 2,102 l. 3 s. 3 d.(dont 400 l. au vicaire). — 2,412 l.; 694 l. 3 s. 3 d. (dont 350 au vicaire). [D'après les décl. de 1729 et 1756, il n'y a pas de presbytère. — Comptes de 1753-1755.] — 4. Beautiran (Saint-Michel) et Aiguemorte, c.; l'Arch. 1,000 l.;» (déclaration non fournie). — 1,254 l.; 445 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1753-1755. — Certificat de la grêle de 1758 qui a enlevé les 3/4 des récoltes.] — 5. Bègles (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dîme au chapitre Saint-André. 532 l. (dont 150 l. de casuel); ». — 813 l. 6 s. 8 d.; 300 l. au vicaire.— 6. Béliet(Saint-Exupère),v. p.; l'Arch.; dîme au prieur du lieu. 391 l. 5 s. (dont 30 l. de casuel); 15 l. — 521 l. 15 s. (dont 30 l. de casuel); 20 l. — 7. Bommes (Saint-Martin), c; l'Arch. 3,805 l.; 1,427 l. 10 s. (dont 300 l. au vicaire). — 2,030 l.; 447 l. 10 s. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1715-1728,1743-1755.] — 8. Budos (Saint-Romain), c. ; l'Arch. ; 1/2 de la dîme au curé, 1/2 au seigneur du lieu. 1,584 l.; 920 l. 10 s. (dont 400 au vicaire). — 1,109 l.; 428 l. 10 s. (dont 400 au vicaire) — [Comptes de 1715-1728; 1748-1758. — Pièces relatives à la grêle du 17 avril 1758, avec un état des habitants indiquant la proportion du dommage subi par chacun d'eux] — 9. Cadaujac (Saint-Pierre), v. p.; le chapitre Saint-André, collateur et gros décimateur. 420 l. net, le vicaire est payé par le chapitre, le curé étant malade. — 802 l. (dont 60 l. de casuel); ». [Accord (1750) entre le chapitre et le curé, au sujet des novales.] — 10. Canéjean (Saint-Vincent), v. p.; l'Arch. ; dîme au prieur de Camparian. 402 l. 12 s. (dont 40 l. de casuel); ». — 452 l. 10 s. (dont 40 l. de casuel). — 11. Castres (Saint-Martin), v. p.; l'Arch.; dîme au chantre de Saint-André. En 1730 et 1760 : 424 I. net (dont 400 l. de casuel). — [Décl. de 1758 : « Le casuel est des plus médiocres, la paroisse étant très petite et plus des trois quarts appartenant à des bourgeois et gentilshommes de Bordeaux qui, ayant receu leur récolte, se retirent en ville et laissent leur bien à faire à de pauvres paysans. De plus il fait cher vivre, à cause du grand passage de la grande quantité de pauvres qu'on est obligé.. d'assister; comme aussy les pauvres paroissiens qui vivent de leurs travaux journaliers, qui tombent malades quelques jours, il faut faire courir un plat pour les assister.. » La fabrique a 100 l. de revenu.] — 12. Cérons (Saint-Martin), c. ; l'Arch. 2,218 l.; 1,145 l. (dont 400 au vicaire). — 1,952 l.; 485 l. 10 s. (dont 400 au vicaire). — [Comptes de 1713-1723. Le curé y prétend montrer que les charges excèdent les revenus. Il compte pour l'honoraire de son vicaire, 200 l.; pour la nourriture de celui-ci et la sienne propre, 800 l. ; pour son entretien et ses menues dépenses, 150 l.; pour les gages d'une gouvernante et d'un valet, 100 l.; pour la nourriture et l'entretien d'un cheval, 150 l. — Décl. de 1758: très curieux détails sur les fonds et cultures de la paroisse et la manière de cultiver. — Comptes de 1751-1758.] — 13.Cestas (Saint-André), v. p.; l'Arch., p. l'aumônier de Saint-André, gros décimateur. 438 l. (dont 30 l. de casuel, non exigible) ; ». — 604 l. (dont 40 l. de casuel);». [Décl. de 1729: 200 communiants. — Comptes de 1757-1758.] — 14. Fargues(Notre-Dame), c; l'Arch. 2,090 l. 10 s.; 1,100 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,140 l.; 460 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1723-1728; 1743-1756. — Pièces concernant la gelée du 17 avril 1758 ayant entraîné la perte des 3/4 des récoltes.] — 15. Gradignan (Saint-Pierre), cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch.; 2/3 de la dîme au curé, 1/3 au chapitre Saint-André. 3,200 l. (dont 100 l. de casuel); 1,666 l. (dont 400 l. au vicaire). — 2,310 l; 466 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1755. — Pièces concernant les gelées et la grêle de 1758.] — 16. Guillos (Saint-Martin), c; l'Arch. 368 l.; 10 l. — 665 l. ; 80 l. (frais de la levée des dîmes). — 17. Hostens (Saint-Pierre) et Saint-Magne, v. p.; l'Arch., p. les Jésuites du collège de Bordeaux, gros décimateurs. 740 l. net (déclaration non fournie). — 755 l. ; ». — 18. Isle-Saint-Georges, *aliàs* Saint-Georges de l'Isle., c; l'Arch., p. l'abbé de Sainte-Croix; 1/3 de la dîme à cet abbé et à ses reli-

gieux, 2/3 au curé. 1,810 l.; 930 l.— 1,074 l. ; ». [Comptes de 1750-1757. — Requête du curé en modération de taxes, en raison de la gelée de 1758.] — 19. La Brède (Saint-Jean), c. ; l'Arch.; le curé décimateur, moins une dîme inféodée que le seigneur de La Brède, conjointement avec la fabrique, lève dans un canton séparé et un dixmon, affermé 149 l., appartenant aux Chartreux de Bordeaux. 2,079 l. 6 s.; 1,219 l. (dont 300 l. au vicaire). — 1,669 l.; 584 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1755. — Affermes de 1740, 1755.] — 20. Landiras (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. doyen de Saint-André, gros décimateur. 340 l. (dont 30 l. de casuel); ». — 485 l.; 40 l. [Décl. de 1729 : « Il y a un obit fondé depuis quelques années par MM. Descouasse et le marquis de Montferrand, grand sénéchal de Guienne, qui ne consiste seulement qu'à faire la visite sur leur sépulture tous les dimanches de chaque année et à perpétuité, à l'issue de vêpres.. La rétribution pour cette fondation est à la discrétion des héritiers, par quelques présents qu'ils font, soit en bois, soit en foin ou autres choses. »] — 21. Saint-Léger, c; l'Arch. 531 l. (dont 70 l. de casuel); ». — 586 l. (dont 70 l. de casuel); ». [Déclar. de 1729 : 150 communiants, tous pauvres métayers qui n'ont pas la moitié du pain nécessaire. Curieux détails dans cette déclaration et celle de 1758, sur l'exploitation des pins et les assemblées de dévotion, le revenu qu'on en tirait, les frais des repas qui s'y faisaient. — Comptes de 1744-1750, 1754, 1755.] — 22. Léogeats (Saint-Christophe), c; l'Arch: 1,680 l.; 919 l. (dont 400 l. au vicaire). —1,202 l.; 593 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1713-1727. — Décl. de 1759. Revenu de la fabrique : 19 l.; elle ne s'entretient que par la charité des fidèles. » — « État (1763) des biens qui sont mis en pins ou perdus dans la paroisse de Léogeats.»] — 23. Léognan (Saint-Martin), v. p.; l'Arch.; dîme à l'archidiacre de Cernès 512 l. (dont 100 l. de casuel); 50 l., c.-à-d. la moitié du casuel au vicaire amovible.— 812 l.; ». [Convention (1745) entre M. Dugros, conseiller au Parlement et archidiacre de Cernès, et le vicaire perpétuel au sujet des novales. — Comptes de 1744-1757. — Décl. de 1756 : 1,000 communians, la plupart très pauvres.] — 24. Martillac (Notre-Dame), v. p.; l'Arch. ; dîme au sacriste de Saint-André. 632 l. (dont 7 l. de casuel); 110 l. à un prêtre auxiliaire pendant la quinzaine de Pâques. — 665 l. ; 60 l. pour le même service. [Convention (1722) entre le sacriste de Saint-André et le vicaire perpétuel pour le règlement de sa portion congrue. — Décl. de 1728 : « Dans la susdite paroisse, il n'y a point d'obit ni fondation; il n'y a point pour le susdit vicaire perpétuel de domaine, ny pré, ny vigne et les païsans y sont si pauvres et si indigens que le plus souvent le susdit vicaire perpétuel est obligé de fournir pour faire la cérémonie des baptêmes et enterrements la bougie nécessaire; les messes de dévotion sont si rares que le casuel ne va qu'à sept livres. »] — 25. Saint-Médard d'Eyrans, v. p.; l'Arch.; dîme aux Chartreux de Bordeaux. 503 l. (dont 50 l. de casuel); ». — 500 l. (dont 25 l. de casuel). — 26. Saint-Michel de Rieufret, c; l'Arch. 429 l. (dont 200 l. d'oblations) ; 56 l. — 432 l. (dont 200 l. de casuel) ; 56 l. [Décl. de 1756: «Mon église n'a aucun reveneu fixe ny exigible. Elle a une dévotion populaire dédiée à l'apparition et à la dédicace de Saint-Michel, qui attire beaucoup de peuple étranger. En reconnoissance du soulagement que ces personnes ont receu par la puissante médiation de ce Saint Archange, [elles] donnent des messes et offrent des. dons à l'église, ce qui l'entretient dans un ordre qui fait l'admiration de tous ceux qui la voient.» — 27. Saint-Morillon, c; l'Arch.; la dîme au curé, sauf dixmons aux Jésuites du collège de Bordeaux et au seigneur de La Brède. 1,579 l. 10 s.; 556 l. 10 s. — 1,117 l.; 94 l. 10 s. [Comptes de 1751-1755.] — 28. Noaillan (Saint-Vincent), c; l'Arch.; 1/3 de la dîme au curé, 2/3 au seigneur du lieu. 1,244 l. (dont 75 l. de casuel); 600 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1,102 l. (dont 100 l. de casuel); 427 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1723-1727; 1743-1755.] — 29. Origne (Saint-Jean) et Saint-Jean du Tuzan, c; l'Arch. 576 l. 7 s.; 37 l. 10 s. — 722 l.; 22 l. 10 s. [Décl. de 1728 : «I1 n'y a que 222 communians; dont une grande partie s'occupe, moins à travailler la terre pour gagner leur vie qu'à charroier du bois ou autres marchandises ou à négocier en bœufs ou en chevaux. »] — 30. Pessac (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. Jésuites du collège de Bordeaux, comme prieurs de Bardenac; dîme à ces religieux. 500 l. (dont 100 l. de casuel) ; ». — 558 l. (dont 210 l. de casuel). —[Comptes de 1743-1755.— «Tableau des messes fondées dans l'église Saint-Martin de Pessac, l'an 1566 et l'an 1749. » — Pièces relatives aux grêles de 1758 et 1759.] — 31. Podensac (Saint-Vincent) et Saint-Laurent d'Illats, c.; l'Arch.;1/2 dîme de Podensac au curé, 1/2 au président Le Berthon; 4/5 de la dîme d'Illats au curé; 1/5 à l'Archevêque. 2,558 l.; 932 l. 12s. (dont 750 l. aux vicaires de Podensac et d'Illats), — 2,752 l.; 832 l. 12 s. (dont 800 l. aux deux vicaires). — Comptes de 1716-1726; 1749-1755.] — 32. Portets (Saint-Vincent), v. p. ; l'Arch. ; l'abbé de La Sauve, curé primitif, après avoir retiré par préciput 6 tonneaux de vin et 6 boisseaux, de blé, quittes de frais, lève 1/4 de la dîme; le curé, 1/4; le chapitre de Saint-André, 1/4; les

religieux de La Sauve, 1/4. 942 l. (dont 62 l. 10 s. de casuel); 480 l. (dont 50 l. au vicaire). — 569 l.; 50 l. au vicaire. [Comptes de 1743-1755.] — 33. Preignac (Saint-Vincenl),c; l'Arch. 11,233 l. 10 s.; 6,384 l. 10s. (dont 800 l. à deux vicaires). — 5,096 l.; 1,375 l. (dont 800 l. aux deux vicaires). — [Comptes de 1713-1726. — Décl. de 1756 : Il n'y a ni presbytère, ni chais.] — 34. Pujols (Saint-Pierre), c. ; l'Arch. 3,076 l. ; 1,388 I. (dont 400 l. au vicaire). — 2,030 l.; 443 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1713-1726. — Décl. de 1759: « La fabrique n'a pas un sol de revenu, et ce que la charité des fidelles produit dans l'église peut aller à 15 l., ce qui constitue le curé à des dépenses indispensables. »] — 35. Saucats (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dime au doyen de Saint-André. 329 l. 4 s. (dont 16 l. de casuel); ». — 580 l. (dont 15 l. de casuel). — 36. Sauternes (Saint-Pierre), v. p. ; l'Arch; dîme à l'archidiacre de Blaye, 1,200 l.; 414 l. 5 s. (dont 400 l. au vicaire). — 1,100 l. (c'est la moitié de la dîme); 489 l. (dont 400 au vicaire). — 37. Saint-Sève, aujourd'hui Saint-Selve, c; l'Arch.; dîme au curé, sauf deux boisseaux de seigle et un tonneau de vin aux Jésuites du collège de Bordeaux. 1,502 l. 10 s.; 714 l. 10 s. (dont 200 l.au vicaire). — 1,651 l. 500 l. 10 s. (dont 400 l.au vicaire). — [Comptes de 1743-1755. — Pièces concernant la gelée de 1758.] — 38. Saint-Symphorien, v. p. ; l'Arch.; dîme aux chapitres d'Uzeste et de Villandraut. 700 l. net (déclaration non fournie). — 511 l. 10 s. ; 22 l. 10 s. [Comptes de 1743-1755.] — 39. Talence (Saint-Genès), v. p.; l'Arch.; dîme au chapitre Saint-André. 481 l. (dont 80 l. de casuel); » . — » ; » . — 40. Toulenne (Saint-Saturnin), v. p.; l'Arch., p. chapitre de Cadillac; 2/3 de la dîme à ce chapitre, 1/3 au curé. 804 l. (dont 22 l. de casuel); 458 l. 5 s. (dont 106 l. 10 s. de loyer, n'y ayant pas de presbytère). — 398 l. (dont 50 l. de casuel); 14 l. 5 s. [Comptes de 1713-1726.] — 41. Villagrains (Saint-Jean) et Saint-Martin de Cabanac, c; le chapitre Saint-André. 904 l.; 309 l. (dont 300 I. au vicaire de Villagrains). — 1,337 l.; 359 l. (dont 300 l. au vicaire). — [Comptes de 1746-1758.] — 42. Villandraut (Saint-Martin), c. unie au doyenné du chapitre du lieu par la bulle de fondation de Clément V; l'Arch., p. le seigneur de Villandraut. 350 l.; ». — » ; ». — 43. Villenave (Saint-Martin) aujourd'hui Villenave-d'Ornon, v. p.; l'Arch.; dîme au trésorier de Saint-André. 575 l. 10s. (dont 40 l. de casuel); 60 l. — 1,320 l. (dont 150 l. de casuel) ; 400 l. au vicaire. [Contrat (1758) entre le trésorier de Saint-André et le vicaire perpétuel au sujet des novales.] — 44. Virelade (Sainte-Marie), Saint-Hippolyte et Sainte-Radegonde d'Arbanats, c. ; l'Arch.; dîme au curé, sauf, à Virelade, un dixmon de 30 livres au baron de Budos et un dixmon partageable entre l'Archevêque et la confrérie de Saint-Georges fondée dans l'église d'Arbanats, comprenant le 1/4 de cette paroisse. 2,331 l. (dont 9 l. de casuel); 1,138 l. (dont 200 l. au vicaire d'Arbanats et 100 l. au vicaire de Virelade). — 1,726 l. (le casuel ne se prend qu'à Arbanats et sert au payement du vicaire); 328 l. (dont 220 l. au vicaire d'Arbanats). — [Comptes de 1743-1755. — Pièces relatives à la gelée et au débordement de 1758.] — [R 15.]

G. 841. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 499 pièces, papier.

1670-1770. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* —Archiprêtré d'ENTRE-DEUx-MERS. — 1. Ambarès (Saint-Pierre-de-Quinsac d'), et la chapelle d'Ambèsc; l'Arch. 11,050 l. (dont 180 l. de casuel, laissées au vicaire); 2,058 l. 10 s. (dont 1,300 l. à 3 vicaires et à un récollet qui fait le service aux fêtes annuelles). — 15,710 l.; 4,328 l. 10 s. (dont 1,350 l. au vicaire d'Ambès et 1,200 l. aux 3 vicaires d'Ambarès). — 1670. Acte de délaissement d'une « métairie appelée de Gavasson, autrement à la dîme », pour remplacer 6,000 l. léguées par Jean-Louis de Mullet, sieur de Cayzac, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes du palais, dont le revenu devait être employé annuellement à la subsistance des pauvres de la paroisse ou au mariage de pauvres filles. — Afferme (1725). — [Décl. 1728. Description intéressante de la paroisse. — Afferme (1752) et nombreuses pièces justificatives.] — 2. Artigues (Saint-Seurin), c; l'Arch. 1,444 l. 8 s.; 639 l. 15 s. — 1,084 l.; 99 l. [Déclaration des revenus de la cure en blé et vin, de 1763-1770.] — 3. Arveyres (Notre-Dame) et Saint-Pierre de Veaux, v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 429 l. 10 s.; 27 l. (pour loyer, n'y ayant pas de presbytère). — » ; ». — 4. Baron (Saint-Christophe), v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, gros décimateur. 300 l.; ». — 340 l.; ». — 5. Bassens (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch., p. abbé de Bonlieu, gros décimateur avec l'Arch., le commandeur de Malte et le chapitre Saint-André. 550 l. (dont 50 l. de casuel); ». — 550 l.; ». — 6. Baurech (Saint-Saturnin), v.; p. l'Arch.; dîme au séminaire Saint-Raphaël. 500 l.; ». — 530 l. — 7. Beychac (Saint-Martin), c; l'Arch.; dîme au curé moyennant une redevance de 60 l. (1730) et 70 l. (1760) au chapitre Saint-André qui avait droit au tiers. 384 I.; 90 l. 10 s. — 533 l ; 110 1. 10 s. [Décl. De

1728; 30 maisons et 98 communiants. — Afferme (1748) de la portion du chapitre. — Décl. de 1756: La fabrique n'a de revenu que 50 s. de rente et ne relire des quêtes que 10 à 12 I. par an.] — 8. Bonnetan (Saint-Martin), c; l'Arch. 514].; 54 l. — 708 l.; 54 l. — [Décl. de 1756 : L'église n'a aucun revenu, «la paroisse n'est que de paysans très misérables». — Comptes de 1752-1758. — Pièces concernant la grêle de 1756, entre autres, le brevet de la taille.] — 9. Bouliac (Saint-Siméon), v. p.; l'Arch., p. abbé de Bonlieu. 816l.; 240 l. (le bureau refuse d'allouer 450 l. pour le vicaire que le curé a payé de ses deniers). — 300 l. net. (« Le curé a été dépouillé des novales valant 416 l., par arrest, conformément aux privilèges de Citeaux. »)— [Décl. de 1756 : La fabrique a 12 écus de revenus, seulement; le curé dit avoir dépensé 3,000 l. de son bien pour subsister, depuis 18 ans. — Requête intéressante du curé (1763) en modération de taxes. — Autre déclaration de 1763, dans l'enquête sur les congrues.] 10. Cadarsac (Sainte-Eulalie), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 260 l.; ». — » ; ». — 11. Cailleau (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dîme à l'archidiacre de Fronsac, 600 l.;». — 680 l. (dont 20 l. de casuel; le curé déclare qu'il n'est pas exigible et qu'il en perçoit 5 à 6 l.); ». — [Décl. de 1728 : 130 communiants. — Comptes de 1750-1756. — Pièces concernant la grêle de 1756.] — 12. Camarsac (Saint-Saturnin), c. ; l'Arch. 478 l. 8 s.; 46 I. 5 s. — 750 l. 10 s.; 28 l. 5 s. — 13. Cambes (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. Bénédictins de Sainte-Croix, gros décimateurs. 345 l.; 25 I. — 407 l. 5. s. (dont 30 l. de casuel); ». — 14. Camblanes (Sainte-Eulalie), c; l'Arch.; 2/3 de la dîme au curé, 1/3 au chapitre Saint-Seurin. 1,200 l.; 267 l. 10 s. — 1,681 l. 10 s.; 467 I. 10 s. (dont 400 l. au vicaire), — [Comptes de 1743-1756; pièces sur la grêle de 1756.] — 15. Cameyrac (Saint-Cyr), c; l'Arch.; 4/5 de la dîme au curé, 15 au chapelain de la Belle. 254 l. 8 s.; 30 l. - 360 l.; 40 l. 10 s. [Décl. de 1728 : 28 maisons, 70 communiants.] — 16. Camiac (Saint-Martin), c; l'Arch.; avant 1700, la dîme était aux Bénédictins de La Sauve qui l'abandonnèrent au curé pour lui servir de portion congrue, moyennant 40 l. de rente. 403 l.; 70 l. — 614 l.; 40 l. [Décl. de 1738; 38 maisons, 125 communiants. — Comptes de 1743-1756.] — 17. Saint-Caprais de Haux, c; l'Arch. ; dîme au curé moyennant le payement des rentes suivantes, pour des dixmons: 100 I. au doyen de Saint-Seurin; 50 l. aux Bénédictins de Bordeaux; 50 l. aux bénéficiers de Saint-Michel ; 30 l. à la fabrique; ce dernier dixmon ne figure pas sur l'état de 1760), 2,496 l.; 1,226 l. 5 s. — 1,288 l. ; 991 l. 15 s. [Comptes de 1743-1758. — D'après la déclaration de 1757, le curé a dépensé, de son bien, plus de 4,000 l. pour remettre le presbytère en état.] — 18. Carignan (Saint-Martin), c.; l'Arch.; 7/8 de la dîme au curé; 1/8 à M. de La Tresne et à la maison de Gassies. 1,873 l. 10 s.; 1,017 l. (dont 150 l. au vicaire). — 1,800 l.; 547 l. (dont 400 l. au vicaire). — 19. Cénac (Saint-André), v. p. ; l'Arch. ; dîme au sacriste de Saint-André, 492 l.; ».— 430 l.;».— 20. Cenon (Saint-Romain), c; l'Arch., p. abbé de La Sauve; quelques dîmes inféodées à l'archevêque, un petit dixmon à l'abbé de La Sauve, le 1/3 de la dîme aux bénéficiers de Saint-Michel, le reste au curé. 3,626 l. (dont 60 l. de casuel); 1,681 l. (dont 400 l. au vicaire). — 2,847 l. (dont 60 I. de casuel); 481 l. (dont 400 l. au vicaire). — 21. Créon (Notre-Dame), c.; l'Arch.; 1/2 de la dîme au curé, 1/2 aux Bénédictins de La Sauve. 409 l. (dont 90 l. de casuel); ». — 518 l.; ». — 22. Croignon (Saint-Vincent), c; l'Arch. 647 l.; 115 l.— 606 l.;95 l. [Décl. de 1728: 72 communiants. — Décl. de 1758 : La fabrique a une pistole de rente, pour tout revenu fixe. — Comptes de 1754-1757.] — 23. Cursan (Saint-Michel), c; l'Arch. 1,005 l.; 401 l. — 798 l.; 40 l. 10 s. [Décl. de 1726 : 150 communiants. — Intéressante requête (1757) du curé en modération de taxe. 11 a perdu un « procès imperdable » pour la défense des droits de la cure d'Origne et a été obligé de vendre pour 50 écus de livres.] — 24. Dardenac (Saint-Clément), c; l'Arch., p. abbé de La Sauve. 247 l.; ». — » ; ». — .25. Saint-Denis de Climat, c.; l'Arch., p. abbé de La Sauve. 238 l.; 20 l. — 420 l.: 45 l. [Décl. de 1728: 15 feux et 52 communiants; en 1758 : 72 communiants.] — 26. Espiet (Notre-Dame) et Saint-Christophe de Daignac, c. ; l'Arch., p. abbé de La Sauve; dîme d'Espiet à cet abbé; 1/4 de la dîme de Daignac au marquis de Curton; 1/4 aux Feuillants de Bordeaux, 1/12 aux 3 chapelains de Pressac (le curé est chapelain né); le reste, au curé. 572 l.; 172 l. — 644 l.; 174 l. (dont 150 l. pour la nourriture du vicaire). — [En 1755, 200 communiants. — Requête (1761) et lettres du curé en modération de taxes.] — 27. Sainte-Eulalie d'Ambarès, c. ; en 1730, le chapitre de Saint-André, collateur, perçoit la moitié de la dîme; l'autre moitié, au curé. En 1759, l'abbé de Bonlieu a la dîme d'un canton, embrassant 1/3 de la paroisse; le chapitre et le curé partagent le reste. 617 l. 2 s; 20 l. 5 s. — 991 l. ; 80 l. 5 s. [En 1729, 150 communiants.] — 28. Fargues (Saint-Hilaire), c.; l'Arch.; dîme au curé, sauf un dixmon de 210 l. à MM. de Malte. 829 l.

10 s. (dont 40 l. de casuel); 336 l. 10 s. — 667 l. 10 s.; 25 l. 10 s. [En 1728, 250 communiants. — Afferme de 1694. — Comptes de 1747-1754. — Pièces concernant la grêle de 1756.] — 29. Floirac (Saint-Vincent), v. p.; le chapitre Saint-André, gros décimateur, 510 l. (dont 100 l. de casuel);». — 750 l.; » [Décl. de 1756 : détails sur le mauvais état du presbytère.] — 30. Saint-Genès de Lombaud, c: l'Arch. 944 l. 10 s.; 408 l. 10 s. 6 d. — 866 l. 10 s.; 48 l. [Comptes de 1745-1755.] — 31 .Génissac (Saint-Martin), cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch.; 1/4 de la dîme au curé; 1/2 au chapitre du lieu; l'abbé de La Sauve, le marquis de Génissac, et (d'après la déclaration) MM. de Malte, ont le reste. 884 l.; 273 l. 16 s. 8 d. (dont 200 livres au vicaire). — 1,048 l. ; 418 l. 16 s. 8 d. (dont 400 l. au vicaire). — 32.Saint-Germain du Puch, c; l'Arch.; 1/12 de la dîme à 3 particuliers (dont le président de Montesquieu), 1/3 du reste à l'Arch., 2/3 au vicaire. 887 l.; 300 l. au vicaire. — 1,522 l. 10 s.; 400 l. au vicaire. — 33. La Grave-d'Ambarès, c; l'Arch., p. commandeur du Temple, qui a abandonné la dîme au curé pour lui tenir lieu de portion congrue. 366 l. 6. s. (dont 15 l. de casuel); 145 l. — » ; ». — 34. Grézillac(Notre-Dame), c.; l'Arch.; dîme partagée entre le curé, le chapitre Saint-André et le noviciat des Jésuites de Bordeaux. 340 l.; 39 l. — 860 l.; 439 l. (dont 400 l. au vicaire). — [En 1728, 800 communiants.] — 35. Guillac (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, dont les religieux sont décimateurs. 306 l.; 6 l. — 355 l. ; ». — 36. Haux (Saint-Martin); c; l'Arch. 2,502 l.; 996 l. 5 s. — 1,384 l. 10 s.; 96 l. 5 s. [La déclaration de 1758 est intéressante en raison des détails qu'elle donne sur les fonds et cultures de la paroisse.] — 37. Izon (Saint-Martin), c.; l'Arch. «I1 y a 4 part-prenans à la dixme. Le seigneur de Vayres pour 1/4 sur environ 1/3 de toute la dixme; les 5 chapelains d'Anglade pour 1/3 sur environ les 2/3 restans et le surplus se partage entre les RR. PP. Jésuites [du noviciat] et le curé. » 1,170 l.; 504 L. (dont 30 l. pour le logement du curé, n'ayant pas de maison curiale, les habitants y ajoutant 15 l., par ordre de l'intendant). — 1,540 l.; 230 l. (dont 200 l. pour le vicaire, les Jésuites payant les 200 autres). — [En 1729, 800 communiants.— Afferme de 1748. — Grêle de 1758.] — 38. Lignan (Sainte-Eulalie), v. p.; l'Arch.; dîme au sous-chantre de Saint-André. 387 l. (dont 12 l. de casuel); ». — 487 l.; 52 L. — 39. Lormont (Saint-Martin), c; l'Arch.; le curé est décimateur, mais l'Arch. « lève la dixme de la palu de Queyries, ce qui est la principale dixme de la paroisse. » 1,383 l. (dont 50 l. de casuel); 563 l. (dont 100 l. pour loyer, n'y ayant pas de presbytère). — 1,747 l. 10 s.; 721 l. (dont 260 l. pour loyer et 400 au vicaire). — [Afferme de 1742. — Bail (1750) pour la maison servant de presbytère. — Comptes de 1752-1753.] — 40. Saint-Loubès, c; l'Arch., p. Bénédictins de La Sauve : «Toute la dixme est divisée en trois particuliers; l'une, qui est la principale, appartient à divers conseigneurs; l'autre, aux Bénédictins de La Sauve; la troisième au curé.-» 1,930 l.; 520 L. (dont 50 L. pour loyer et 400 l. au vicaire). — 3,500 l.; 470 l. (dont 400 l. au vicaire). — [En 1728, de 1,300 à 1,400 communiants; en 1758, de 1,400 à 1,500. — Affermes de 1728, 1751] — 41. Loupes (Saint-Étienne), c; l'Arch. 301 l. 10 s.; 12 l.— 407 l.; 12 l. 10 s. [Décl. de 1728: « Il y a une vingtaine de maisons dont les habitants sont si pauvres qu'ils ont mérité, depuis bien du tems, le nom de *Pauvres de Loupes.* » — Décl. de 1756 : « L'église n'a presque pas de revenus ni de ressources. »].— 42. Madirac (Saint-Jean), c; l'Arch. 240 l. 10 s. (dont 2 l. 10 s. de casuel); ». — »;». [En 1713 : 156 l. 10 s. net.] — 43. Meynac (Saint-Pantaléon), c.; l'Arch. 150 l. net (dans la déclaration). — » ; ». [En 1763, 150 l. net. — Comptes de 1756-1760.] — 44. Montuchan, aujourd'hui Montussan (Saint-Martin), c; le chapitre Saint-Seurin; dîme au curé, sauf 3 dixmons de 40 l. à l'Arch., au chapitre Saint-André et aux bénéficiers de Saint-Michel, et un de 46 l. au chapitre Saint-Seurin. 1,292 l. (dont 12 l. de casuel); 247 l.- 1,350 l.; 241 l. [Comptes de 1756-1760.] — 45. Moulon (Saint-Vincent), v. p.; l'Arch.; en 1730, les Feuillants de Bordeaux sont seuls décimateurs; en 1760, ils sont indiqués seulement comme part-prenants. 535 L. (dont 20 l. de casuel); ». — 1,221 l. (dont 20 l. de casuel); 400 l. au vicaire. [Pièces concernant le débordement de 1760.] — 46. Nérigean (Saint-Martin), c; l'Arch., p. abbé de La Sauve. 1/12 de la dîme à l'Arch.; 1/12 au chapitre Saint-Seurin; 1/12 aux religieux de La Sauve; 1/3 au curé. Il y a en outre deux petits dixmons au commandeur d'Arveyres et au curé de Saint-Germain du Puch. 410 l ; 56 l. 10 s. — 690 l.; 56 l.10 s. [Comptes de 1755-1758. — Décl. de 1758: « La fabrique n'a d'autre revenu que celui qu'elle reçoit des aumônes des paroissiens. »] — 47. Pompignac (Saint-Martin), v. p.; le chapitre Saint-André, gros décimateur. 380 l.; 36 l. — 652 l.; 36 l [Copie de l'accord passé (1746) entre le curé et le chapitre au sujet des novales.] — 48. le Pout (Saint-Martin), c; l'Arch. 928 l.; 350 l. — 544 l.; 20 l. [Décl. de 1728: «Six vingts communians dont la majeure partie auroit besoin que je feusse en état de les

soulager.» — Comptes de 1744-1755.] — 49. Saint-Quentin,v. p.; l'Arch.; dîmes au chapitre de Génissac, et à MM. d'Aulède. 441 l. 15 s.; 14 l.— 581 l.; 36 l. [Transaction (1753) entre les décimateurs et le curé, au sujet des novales.] — 50. Quinsac (Saint-Pierre), c; l'Arch., qui partage la dîme avec le curé. 1,351 l. 10 s. (dont 100 de casuel); 460 l. (dont 400 au vicaire). — 1,742 l.; 400 l. au vicaire. [Comptes de 1743-1756.] — 51. Sadirac (Saint-Martin), c; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix; plus du tiers de la dîme aux Bénédictins de Bordeaux, comme prieurs du lieu et au marquis de Lalanne à cause d'un dixmon inféodé, le reste au curé. 745 I,; 50 l. 2 s. 6 d. — 980 l.; 50 l. 2s. 6 d. [En 1726, 500 à 600 communiants. Comptes de 1750-1757.] — 52. Sallebœuf (Saint-Cyr et Sainte-Julitte), v. p.; l'Arch.; dîme au trésorier de Saint-Seurin. 420 l.;» — 519 l.; 12 l. [Pièces concernant la grêle de 1756] — 53. La Sauvé (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch., p. abbé de La Sauve, gros décimateur. 351 l. 15 s.;». — 426 l.; ». — 54. Saint-Sulpice-de-Bernac, c; l'Arch.; dîme au curé sauf un dixmon de 100 l. au chapitre Saint-André. 1,610 l.; 700 l. — 2,800 l.; 400 l. au vicaire. [Afferme de 1753. — Décl. de 1758 : la fabrique a 15 l. de rente.] —55. Tabanac (Notre-Dame), c; l'Arch., 1/4 de la dîme à M. de Tarneau; 3 dixmons de 150 l.; 36 l. et 6 l. à M. de Verthamon, aux Bénédictins et à l'église; le reste au curé. 2,152 l.; 1,057 l. 10 s.— 1,519 l.; 492 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1755-1757.] — 56. Tizac (Notre-Dame), c; l'Arch.; dîme au curé sauf sur 60 journaux, exempts, appartenant au marquis de Curton. 777 l.; 71 l. 10 s.— 1,090 l.; 101 l. 10 s. — 57. Le Tourne (Saint-Étienne), c; l'Arch., p. Bénédictins de Sainte-Croix; dîme partagée entre eux et le curé. 1,248 l. (dont 12 l. de casuel ; 480 l. — 554 l. ; ». [Comptes de 1752-1757.] — 58. La Tresne (Saint-Aubin), c; l'Arch.; dîme partagée entre le curé, le petit séminaire, MM. de Malte et 4 particuliers. 1,293 l. (dont 90 l. de casuel); 290 l. au vicaire. — 1,173 l. (dont 60 de casuel); 400 l. au vicaire. [Afferme de 1731. — Comptes de 1750-1755.] 59. Tresses (Saint-Pierre), v. p.; le chapitre de Saint-André, qui perçoit les dîmes. 375 l. (dont 15 livres de casuel);». — 375 l. (dont 15 l. de casuel); ». — 60. Vayres (Saint Jean), c; l'Arch.; dîme au curé, sauf des dixmons de 60 l., 30 l.; 150 l. et 15 l. au marquis de Gourgue, au prieur de Saint-Pardon, aux Chartreux de Vauclaire et aux moines de Bonlieu. 1,094 l. (dont 20 l. de casuel); 150 l. au vicaire. — 1,763 l. 10 s.; 430 l. (dont 400 l. au vicaire). — 61. Yvrac (Saint-Vincent), c; l'Arch, 2,156 l. 10 s. (dont 15 l. de casuel); 919 l. 10 s. — 1,626 l.; 19 l. 10 s. [En 1728, 300 communiants. — Décl. de 1758 : «La fabrique n'a pas la moindre rente; la queste du plat peut à peine suffire pour le luminaire, etc. »] — (R 16.)

G. 842. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1573-1765. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de FRONSAC. — 1. Saint-Aignan, c; l'Arch, qui partage la dîme avec le curé. 404 l.; 18l. — 379 l.; 26 l. [1746. Acte par lequel l'Archevêque donne à ferme au curé sa part de la dîme.] — 2. Bayas (Sainte-Marie Égyptienne), v. p.; l'Arch., p. abbé de Guîtres, gros décimateur. 300 l. ; ». — 415 l. ; 15 l. pour loyer, n'y ayant pas de presbytère et les habitants étant taxés à 15 l. pour le même objet. — 3. Bonzac (Saint-Genès) et Saint-Seurin de Galgon, cure, siège de l'archiprêtré ; l'Arch. 3,397l.; 1,559 l.(dont 560 l. à 2 vicaires). — 2,602 l. ; 789 l. (dont 650 l. à 2 vicaires), [« Mémoire (s. d., fin du XVII^{e} siècle) des charges indispensables pour l'archiprêtré de Fronsac» (1,001 l.).] — Comptes de 1743-1756.] - 4. Cadillac (Saint-Georges), c; l'Arch. 865 l. 10 s.; 52 l. — » ; ». [Requête du curé (1756) en modération de taxe.] — 5. Chamadelle (Saint-Étienne), c. ; l'Arch., p. abbé de Guîtres; en 1730, 1/3 de la dîme au prieur du lieu, 2/3 au curé; depuis 1747, ils partagent également. 550 l.; 18 l. — 500 l.; 18 l. [Comptes de 1747-1756. — Gelées et orages de 1762,1763.] — 6 Saint-Christophe de la Double et le Chalaure (paroisse ruinée dont le service avait été confié à diverses reprises au curé de Saint-Christophe), c; l'Arch. 1,160 l.; 29 l. — 1,194 l.; ». [Comptes de 1751-55. — Requêtes en modération de taxe. — « Estat des reuenus et de la dixme de la paroisse du Chalaure, puis 1628» (jusqu'en 1644), moyenne 65 l. 11 s. D'après ce document, il n'y eut pas de service en 1637-1644, par le fait du maître de poste du château qui était huguenot et l'église demeura ruinée. — Affermes des fruits décimaux du Chalaure en 1629, 1631, 1632, 1634.] — 7. Saint-Ciers d'Abzac, c; l'Arch. 1,130 l.; 19 l. 10 s.— 1,342l.; 19 l. 10 s. [Copie du décret d'union de Saint-Ciers d'Abzac à Saint-Martin du Bois (1573). — Comptes de 1755-1756. — Requêtes en modération de taxes.] — 8. Coutras (Saint-Jean), Saint-Vincent des Peintures et Saint-Nicolas du Fieu, c; l'Arch.; les trois prieurs sont part-prenants à la dîme avec le curé. 2,500 l. net (déclaration non fournie). — 3,775 l. (dont 100 l. de casuel ou novales); 1,127 l. (dont 900 l. à 3 vicaires). — [Affermes de 1740, 1747, 1754.— Accord (1754) entre

le curé de Coutras et le prieur des Peintures.] — 9. Les Églisottes(Saint-Pierre), *aliàs* Saint-Pierre de l'Étoile, c; l'Arch. 1,000 l. net (déclaration non fournie). — 734 l. ; 18 l. [Comptes de 1750-1758.] — 10. Fronsac (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. abbé de Guîtres qui a les 3/4 de la dîme; 1/4 au marquis de Vayres. 593 l.; 230 l. 8 s. — 494 l. 10 s.; 150 l. 8 s. (dont 150 l. au vicaire). — [Afferme (1765) de la dîme au curé par Louis de La Roche-Aymon, abbé de Guîtres.] — 11. Saint-Genès de Queuil, c; l'Arch. 1,174 l. 10 s.; 501 l. — » ; ». — 12. Saint-Germain de La Rivière, c; l'Arch. 496 l. 5 s.; 72 l. — » ; ». — 13. Guîtres (Notre-Dame), v. p.; l'Arch., p. abbé de Guîtres, gros décimateur. 305 l.; ». — 427 l.; 13 l. 10 s. (dont 10 l. pour partie du loyer, n'y ayant pas de presbytère). — [Décl. de 1695 : 300 l. de portion congrue; le curé n'est pas logé et il lui faut payer tous les ans le louage de la maison, la plupart des habitants étant pauvres; il y a plus de 50 familles qui mendient. L'abbé de Guîtres, Antoine de Seguiran, afferme ses revenus 1,500 l.; il devrait y avoir 4 religieux le prieur compris, mais à cause de la modicité des revenus, il y en a 2 seulement, on paie *80* écus par an à chacun. — Décl. de 1729 : « Point de casuel à cause de l'extrême pauvreté des habitans, ruinés par des procès injustes. » — Lettre du curé (1763) : « Il n'y a aucun vicaire à Guîtres quoiqu'il y ait 570 ou 572 communians et que le curé ne puisse, en seul, confesser tous ceux qui se présentent à confesse dans les Avents et aux fêtes de Noël et au tems pascal. Le confessionnal est très fatigant à Guîtres... Le casuel ne vaut pas au delà de 25 à 26 écus, année commune; il n'y a à Guîtres qu'environ 14 à 15 maisons aisées; tout le reste est pauvre; les paroissiens ne se piquent pas d'honneur... » — Requêtes en modération de taxes.] — 14. Isle-du-Carney (Noire-Dame), v. p.; l'Arch. ; dîme au prieur du lieu. 453 l. ; 105 l. — 300 l. ; ». — 15. Lagorce (Saint-Pierre), c.; l'Arch., p. abbé de Guîtres ; le curé et le prieur du lieu partagent également la dîme. 590 l.; 18 l. — 837 l.; 235 l. (dont 225 l. pour la nourriture du vicaire à qui le prieur donne 175 l.). — [Décl. de 1728 : pas de casuel, «tous les paroissiens sont des charbonniers ou des mendians ». — Réclamalions en moins imposé, intéressantes pour les détails qu'elles donnent sur le sol et les cultures. — Accord (1755) entre le prieur et le curé sur le partage des dîmes. — Gelée de 1763.] — 16. Lalande (Saint-Pierre), c; l'Arch.; 3/8 de la dîme au curé, 3/8 au prieur, 1/4 à l'abbé de Guîtres. 682 l.; 151 l. — 615 l. 15 s. (dont 12 l. de casuel); 111 l.—[Décl. de 1758: « La fabrique n'a pas un liard de revenu. »] — 17. Lapouyade (Sainte-Madeleine), c. l'Arch. 524 l. ; 21 l. 2 s. 6 d. — 1,388 l. ; 399 l. (d'après la décl. de 1758, où le curé constate qu'il y a beaucoup de pauvres dans la paroisse et que l'église n'a pas de revenu). — 18. Lugon (Saint-Genis), c; l'Arch.; dîme partagée également entre le curé et le prieur du lieu. 724 l. 15 s.; 110 l. 10 s. — » ; » [Accord (1724) entre le curé et le prieur, pour le partage des dîmes.] — 19. Maransin (Saint-Martin), c. ; l'Arch. 760 l. ; 30 l. 17 s. 6 d. — 1,469 l.; 430 l. 15 s. (dont 400 au vicaire). — [Très curieuse requête (1680) du curé, en modération de taxes. — Comptes de 1751-1737.] — 20. Marcenais (Sainte-Marie). v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 200 l. net (décl. non fournie). — » ; ». — 21. Saint-Martin de Laye, v. p.; l'Arch.; dîme au doyen de Saint-André. 350 l. net (décl. non fournie). — 306 l. ; ». — 22. Saint-Martin du Rois, c; l'Arch. 1,140 l.; 27 l. — 1,200 l.; 27 l. [Afferme de 1725.] —23. Saint-Michel de La Rivière, c.; l'Arch.; les Jésuites du noviciat et le curé partagent également la dîme. 676 l.; ». — » ; ». — 24. Mouillac (Saint-Gervais et Saint-Protais), c; l'Arch. 400 I ; ». — » ; ». — 25. Notre-Dame de La Rivière, c.; l'Arch. 871 l. 17 s. 6 d. ; 422 l. — » ; ». — 26. Périssac (Saint-Pierre), c; l'Arch. 830 l.; 72 l. _ . . ; ». _ 27. Porchères, c; l'Arch.; dîme au curé, sauf 1/5 à l'abbé de Guîtres. 690 l.; 213 l. — 1,006 l.; 143 l. [Afferme de 1729. — Comptes de 1743-1756. — Pièces concernant la grêle de 1756; entre autres, le brevet de la taille.] — 28. Queynac (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 200 l. net (décl. non fournie). — » ; ». — 29. Saint-Romain de Boursas, v. p. ; l'Arch. ; dîme à l'archidiacre de Fronsac. 480 l.; » — 1,440 l. (d'après la décl. de 1756; le curé donne 150 l. au vicaire et le nourrit). — [Afferme de 1618. — En 1758, 950 communiants, dont « 350 appartiennent à la commanderie d'Asques, dont le service ne se fait point et pour lequel le curé ne reçoit aucune rétribution. » La fabrique a 5 à 6 l. de revenu. — 30. Saillans (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch.; dîme à la fabrique de Saint-André. 549 l. 10 s.; ». — 548 l. ; ». — 31. Salignac (Saint-Pierre), c; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur de Blaye; le curé et le prieur d'Espessas sont part-prenants à la dîme. 700 l. net (décl. non fournie). — » ; ». — 32. Saviguac (Saint-Félix), c.; l'Arch. 1,491 l.; 643 l. 10 s. — » ; » . — 33. Tarnès (Saint-Martin), c; l'Arch. 200 l.; «sans charges, le bénéfice ayant été regardé de tout temps, de peu de valeur. » — » ; » . — 34. Tizac (Saint-Pierre), c.; l'Arch. 860 l.; 352 l. — 619 l. ; ». [Comptes de 1741-1753. — Gelée de 1758.] — 35.Vérac(Saint-Cybard), v. p.; l'Arch.; 2/3de

la dîme et des novales à l'archidiacre de Blaye, 1/3 au curé, comme portion congrue. 273 l.; 24 l. — » ; ». — 36. Villegouge (Saint-Pierre), c. ; l'Arch., p. abbé de Saint-Sauveur; le curé et les Minimes de Blaye, comme prieurs de Villegouge, partagent également la dîme. 705 l. 10 s. ; 3 l. — 721 l.; 3 l. [Comptes de 1745-1758.] — (R 17.)

G. 843. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1695-1766. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de MOULIX. — 1. Arsac (Saint-Germain), c.; l'Arch.; 3/4 de la dîme au curé, 1/4 au baron d'Arsac. 791 l. ; 193 l. — » ; ». [Comptes de 1743-1755.] - 2. Arsins (Saint-Jean), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux. 212 l.; ». — » ; ». — 3. Saint-Aubin de Blanquefort, c. ; l'Arch.; 1/3 de la dîme au curé, 2/3 à M. de Raoul, conseiller aux requêtes du Palais 555 l. 10 s. ; 112 l. 10 s. — » ; » . — 4. Avensan (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dîme au prévôt de Saint-Seurin. 355 l. (dont 10 l. de casuel); » —580 l.; ». [Comptes de 1743-1755.] — 5. Blanquefort (Saint-Martin), c. ; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix; par transaction de 1096, 3/8 de la dîme et des novales aux Annonciades de Bordeaux; 3/8 au curé, sous la réserve de payer 300 l. au cellérier de Sainte-Croix pour un dixmon; le quart restant, à l'abbé de ce monastère et au chapelain de Saint-Aon. 2,194 l. (dont 100 l. de casuel); 1,300 l. (dont 400 l. au vicaire). — 2,540 l. (dont 120 l. de casuel); 890 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1743-1755. — Requête du curé en modération de taxe.] — 6. Brach (Noire-Dame), c; l'Arch. 513 l. 12s. 6 d. (dont 6 l. de casuel); 30 l. — 602 l. (dont 6 l. de casuel); 30 l. [En 1728, 38 ou 39 maisons, 128 communiants.] — 7. Bruges (Saint-Pierre), c. ; l'Arch. 2,043 l. 10 s. (dont 25 l. de casuel) ; 1,155 l. — » ; » . — 8. Cantenac (Saint-Didier), prieuré-cure régulier; l'abbé de Verteuil. 6,850 l. 8 s. 6 d. ; 1,983 l. 15 s. (dont 400 l. au vicaire) — 16,206 l.; 7,315 l. (dont 400 au vicaire) — [Affermes de 1701-1704 — Comptes de 1749-1758.] — 9. Carcans (Saint-Martin), c; l'Arch.; dîmes inféodées au duc de Gramont, sauf un dixmon au curé. 650 l. (dont 50 l. de casuel); ». — 654 l. (dont 50 l. de casuel);».— 10. Castelnau (Saint-Jacques), c; l'Arch. 404 l. (dont 15 l. de casuel); 52 l. — 522 l. 10 s. (dont 15 l. de casuel); 7 l. [Comptes de 1749-1755.] — 11. Cussac (Sainl-Symphorien)etSainle-Gemme,c. ; l'Arch. 1,542 l.; 539 l. (dont 400 1 au vicaire). — 3,690 l.; 539 l. (dont 500 l. au vicaire). — 12. Eyzines (Saint-Martin), c; l'Arch. 1/7 des dîmes au curé, le reste au chapitre Saint-André, aux Chartreux et aux Bénédictins de Bordeaux. 940 l. (dont 150 l. de casuel); 300 l. — 1,382 l. (dont 30 l. de casuel); 400 l. au vicaire [En 1728, de 1,300 à 1,400 habitants dont 1,000 communiants — Comptes de 1745-1755.] — 13. Sainte-Hélène de La Lande, v. p.; l'Arch.; dîme au chapitre Saint-André. 455 l. (dont 30 l. de casuel); ». — 750 l. ; ». — 14. Saint-Jean d'Illac, c.; l'Arch.,385 l. 10 s. (dont 15 l. de casuel); 25 l. — 792 l; 25 l. [En 1723, 36 feux. — Décl. de 1758 : « La paroisse n'est composée que de misérables, au nombre de 152 communians. » Comptes de 1749-1757.] — 15. Labarde (Saint-Martin), c; l'Arch. 2,002 l.; 735 *V.* — 1,372 l.; 15 l. [Comptes de 1747-1757.] — 16. Lamarque (Saint-Seurin), c.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix; dîme partagée entre les Bénédictins de Bordeaux, le chapitre Saint-André et le curé. 910 l. (dont 9 l. de casuel); 51 l. 15 s. — 1,303 l.; 151 l. 15 s.— 17. Listrac (Saint-Martin), v. p. ; l'Arch. ; dîme aux chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, aux marquis de Castelnau et de Citran. 750 l. (dont 200 l. de casuel); 300 l. au vicaire. — 750 l. (dont 200 l. de casuel); 150 l. au vicaire. — 18. Ludon (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. Chartreux de Bordeaux; (1730) dîme partagée entre ces religieux et le curé, à condition que celui-ci paye un vicaire; (1760) dîme au chapitre de Saint-Seurin et aux Chartreux. 834 l. (dont 15 l. de casuel); 307 l. 10 s. (dont 150 l. au vicaire). — 618 l.; 22 l. 1 s. [Comptes de 1743-1757,] — Cure unieaux Chartreux (1760). 653 l.; 22 l. 1 s. — 19. Macau (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. abbé de Sainte-Croix, gros décimateur. 1,021 l. 12 s. (dont 160 l. de casuel); 370 l. (dont 350 l. au vicaire) — » ; ». [En 1763, 1,180 l.; 180 l. plus le logement et la nourriture du vicaire.] —20. Margaux (Saint-Michel), prieuré-cure régulier; l'abbé de Verteuil qui prend une partie de la dîme, et le curé, l'autre. 2.905 l. 1 s. 5 d. (dont 150 l. de casuel, d'après le bureau, quoique le curé affirme n'en prendre pus) ; 855 l. — 2,975 l. ; 549 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1747-1756.] — 21. Martignas (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. commandeur de Malte à Bordeaux, gros décimateur. 210 l.; ». — » ; » . — 22. Saint-Médard-en-Jalles, c; l'Arch. 1,680 l.; 559 l. — 2,245 f.; 549 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1748-1757.] — 23. Mérignac. (Saint-Vincent), v. p.; l'Arch.; le prieur de Comprian, gros décimateur. 500 l. (dont 150 l. de casuel); ». — 556 l. (dont 200 l. de casuel). — 24. Moulis (Saint-Saturnin) et Saint-Genis de Meyre, cure, siège de l'archiprêtré; la moitié de la dîme au chapitre Saint-André; le reste au curé, à l'abbé de Sainte-Croix, au commandeur d'Arsins et à deux seigneurs. 1,463 l. (dont 10 l

de casuel); 514. l. (dont 200 l. au vicaire). — 1,960 l. (dont 10 l. de casuel); 564 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1745-1755. — Lettre (1756) de l'archiprêtre à l'Arch. demandant une modération de taxe.] — 25. Parempuyre (Saint-Pierre), c. ; le chapitre Saint-Seurin ; 3/4 de la dîme au curé, 1/4 au seigneur du lieu. 1,251 l. (dont 20 l. de casuel); 450 l. (dont 400 l. au vicaire).— 1,890 1 ; 50 l. —26. Le Pian (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch.; en 1730, dîme au chapitre Saint-Seurin; en 1760, elle se partage par moitié entre le chapitre et le curé (moyennant une redevance de 300 l.). 431 l. 5. s. (dont 20 l. de casuel); 41 l. 5 s. — 1,470 l. 497 l. [En 1695, 300 l. net] — 27. Salaunes (Sainte-Marie), c; l'Arch. 449 l. (dont 15 l. de casuel); 10 l. — 696 l. ; 10 l. [Comptes de 1756-1757.] — 28. Soussans (Saint-Romain), c; l'Arch.; dîme au curé et à l'abbé de Verteuil, cantonnés. 887 l.; 240 l. — 1,125 l. 8 s.;». — 29. Le Taillan (Saint-Hilaire), v. p.; l'Arch.; p. abbé de Sainte-Croix, gros décimateur. 554 l.;». — 820 l.; 48 l. — (R 18.)

G. 844. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1685-1764. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré de BUCH ET BORN. — 1. Andernos (Saint-Éloi), v. p.; l'Arch.; p. Feuillants de Bordeaux, gros décimateur. 360 l. (dont 60 l. de casuel); ». — 300 l.; ».[En 1726 550 communiants.— Décl. de 1759; « La plupart de mes paroissiens sont au service du roi, sur mer.»] — 2. Audenge (Saint-Paul), c; l'Arch. 639 l. 15 s. (dont 120 l. de casuel); 54 l. — 534 l.; 80 l. — 3. Aureillan (Saint-Vincent), c; l'Arch.; 1/4 de la dîme à la maison de Rolie, 1/7 à la fabrique du lieu, 1/8 à celle de Mimizan, le reste au curé. 590 l. (dont 150 l. de casuel, quoique le curé déclare en recevoir seulement 25 l.); 75 l. — 533 l. (dont 15 l. de casuel); 14 l. 5 s. — 4. Bias (Saint-Michel), v. p., l'Arch.; dîme au prieur de Mimizan. 320 l.; ». — 300 l.; » (déclarations non fournies). — 5. Biganos (Saint-Gervais), v. p. ; l'Arch., p. prieur de Comprian, gros décimateur. 350 l. (dont 30 l. de casuel); ». — 600 l.; ». [En 1729, 200 communiants; 150, en 1756 — Afferme de 1752 — Très curieuse lettre du curé demandant une diminution de décimes.] — 6. Biscarosse (Saint-Martin), c; l'Arch.; 1/6 de la dîme au seigneur du lieu, 1/9 à la fabrique, le reste au curé. 1,575 l. 10 s. (dont 150 l. de casuel, non porté dans la déclaration); 278 l. 16 s. (dont 150 l. au vicaire). — 1,652 l. 10 s. (dont 150 l. de casuel); 523 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Décl. de 1758 : «L'église, indépendamment du dixmon, comme il est spécifié (1/9), jouit du revenu d'un troupeau de 100 vaches, avec les oblations qui ne vont qu'à près de 25 l., ce qu'elle a en seul, sans plus, avec les plats. »] — 7. Cazeaux (Saint-Pierre), c; l'Arch. « Bénéfice abandonné depuis quelques années à cause des sables que la mer a jetés dans les terres de cette paroisse ; porté pour mémoire. » — 8. Frontignac (Saint-Paul), *aliàs* Saint-Paul en Born, c.; l'Arch.; 1/3 de la dîme à MM. de Malte, 2 dixmons aux fabriques de Pontenx et N.-D. de Mimizan, le reste au curé. 345 l. 15 s. (dont 67 l. de casuel); 30 l. — 331 l. (dont 50 l. de casuel); 30 l. [Décl. de 1695 : curé, 300 l. net; Chevaliers de Malte, 120 l.; fabriques de Pontenx et Mimizan, 27 et 24 l.] — Décl. de 1729: «Plus de la moitié des terres qui étaient autrefois travaillées, ne le sont pas aujourd'hui et se sont entièrement rendues incultes et perdues à cause du petit nombre des habitans qui était autrefois beaucoup plus grand et de la pauvreté de ceux qui restent, qui travaillent presque tous aux pins. » — [En 1758, la fabrique a 24 l. de revenu, plus une pièce de pins qui produit annuellement 20 l.] — 9. Gastes (Sainte-Marie-Magdelaine), c; l'Arch. 400 l.; » (décl. non fournie). — » ; » . — 10. Gujan (Saint-Exupère), v. p. ; l'Arch., p. Jésuites du collège de Bordeaux, décimateurs, sauf un dixmon à M. de Ruat. 360 l. (dont 60 l. de casuel); ». — » ; ». [En 1762, les Jésuites avaient été condamnés par arrêt à payer annuellement 950 l., dont 150 l. pour le vicaire; leurs fermiers ne s'étant pas exécutés, le curé était mort insolvable.] — 11. Saint-Julien en Born, v. p.; l'Arch.; 3/4 de la dîme au chapitre Saint-André, 1/4 à la fabrique du lieu. 323 l. 10 s. (12 l. de casuel); ». — 355 l. (30 l. de casuel et d'obits); ». [En 1729. Revenus de la fabrique : 90 l.; charges: 72 l. 17s. (Impositions, prédicateur, horloge et 7 l. 10 s. de redevance à l'Archevêque).] — 12. Lacanau (Saint-Vincent), c; l'Arch. 900 l. (dont 26 l. de casuel); 20 l. — 1,060 l. (dont 30 l. de casuel); 20 l. — 13. Lamothe (Saint-Jean), v. p.; l'Arch., p. prieur de Comprian, gros décimateur. 305 l.; ». — 345 l.; ». [En 1692, le curé déclare jouir d'une maison de 2 chambres et d'un jardin, de 1/4 de journal et plaider pour la portion congrue de 300 l. — En 1726, 26 communiants.] — 14. Lanton (Sainte-Marie), v. p.; l'Arch., p. prieur de Comprian, gros décimateur. 447 l. (dont 15 l. de casuel): ». — 708 l. — 15. Lège (Saint-Pierre), v. p. ; l'Arch.; dîme au marquis de Sallegourde. 390 l. (dont 30 l. de casuel;». — 570 l.; ». [En 1728 et 1764, 130 et 140 communiants.] — 16. Mezos(Saint-Jean), c; l'Arch. ; Le curé déclare (1730) «son bénéfice paquaire. Il a 6 gerbes de blé par feu; le chapitre de Dax en a le quart qu'il afferme 100 l. La fabrique jouit de la dixme

verte et menue de toute la paroisse et M^gr^ l'Arch. a 9 boisseaux de millet pour ses quartières. » 880 l. (dont 73 l. de casuel); 100 l. (il y a un vicaire à cause du grand âge du curé). — 586 l.; 25 l. 10 s. [Contrat d'affermé (1750) consenti au curé par le chapitre de Dax. — Comptes de 1744-1756.] — 17. Mimizan (Sainte-Eulalie), v. p.; l'Arch.; dîme au prieur du lieu. 310 l. (dont 10 l. de casuel); ». — 300 l.; ». — 18. Mimizan (Notre-Dame), v. p. ; l'Arch. ; dîme au prieur du lieu, sauf 1/16 au chapelain de la chapelle Saint-Nicolas fondée dans ladite église. 424 l. (dont 60 l. de casuel); ». — 451 l. (dont 40 l. de casuel); ». — 19. Mios (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. prieur de Béliet, gros décimateur. 403 l. (dont 45 l. de casuel); ». — 613 l. 6 s. 8 d. (même casuel). — [Afferme (1754) des novales] — 20. Parentis (Saint-Pierre), cure, siège de l'Archiprêtré; l'Arch.; dîme au curé, sauf un quartier à MM. de Malle. 1,427 l. (dont 120 l. de casuel); 427 l. (dont 400 l. au vicaire). — 1706 l. (dont 40 l. de casuel); 501 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Décl. très confuse (1695).] — 21. Pontenx (Saint-Martin), c.; l'Arch.; 1/3 de la dîme à MM. de Malte, dixmon à la fabrique, 6 boisseaux de millet à l'Arch. pour quartières, le reste au curé. 817 l. (le bureau porte 100 l. de casuel, quoique le curé déclare n'en pas recevoir); ». — 1,000 l. (dont 100 l. de casuel); 152 l. 5 s. — 22. Le Porge (Saint-Seurin), v. p.; l'Arch., p. Chartreux de Bordeaux, décimateurs. 482 l. 10 s. (dont 40 l. de casuel); ». — 771 l. (dont 30 l. de casuel; ». [Comptes de 1748-1755.] — 23. Salles (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch., p. prieur de Béliet; dîme partagée entre ce prieur (1,150 l.), MM. de Malte (300 l.) et la fabrique (100 l.). 663 l. (dont 150 l. de casuel); 250 l. au vicaire. — 744 l. (mêmes casuel et charges). — 24. Sanguinet (Saint-Sauveur), c; l'Arch. 745 l. (dont 20 l. de casuel); ». — 933 l. (dont 30 l. de casuel); 20 l. [Décl. de 1692: Dîme affermée, 650 l. — Afferme de 1754.] — 25 Saumos, *aliàs* Courgas (Saint-Amand), c. ; l'Arch. 876 l.; 22 l. 10 s. — 1,257 l.; 60 1 — 26. Le Teich (Saint-André), c; l'Arch.; dîme au curé, sauf 1/5 à M. de Ruat, captal de Buch, et un dixmon aux Jésuites du collège. 810 l. (dont 42 l. 10 s. de casuel); 40 l. — 1,050. l. (dont 40 l. de casuel); 40 l. [Transaction (1716) entre la dame de Ruat et le curé — Décl. de 1728: « Cette paroisse est réduite aujourd'hui à environ 200 communians depuis 3 ou 4 ans qu'il y eut une maladie populaire qui emporta 50 ou 60 personnes. » — Afferme de 1754.] — 27. Le Temple de Sautuge (Saint-Sauveur), v. p.; l'Arch., p. commandeur du Temple; dîme au commandeur d'Arcins. 350 l. (dont 150 l. de casuel; ». — » ; ». — 28. La Teste (Saint-Vincent), c.; l'Arch. 1,628 l. (dont 300 l. de casuel); 766 l. (dont 260 l. au vicaire). —2,161 l. (dont 100 l. de casuel); 536 l. (dont 400 l. au vicaire). — [Comptes de 1723-1727. — En 1760 : « Le casuel a considérablement diminué, depuis quelques années, en même temps que le nombre des habitans. »] — 29. Le Vignac, aujourd'hui Lévignac (Saint-Martin), c. ; l'Arch.*;* le curé a un préciput de 30 boisseaux de grains et partage le reste de la dîme avec les Jacobins de Bayonne. 399 l. 10 s.; ». — 521 l. 15 s.; ». [Décl. de 1728, intéressante pour la description du sol et des cultures. — Comptes de 1755-1756.] — (R 19.)

G. 845. (Liasse.) — 239 pièces, papier.

1673-1764. — Revenus et charges des bénéfices. — *Paroisses.* — Archiprêtré d'ENTRE-DORDOGNE. — 1. Abzac (Saint-Pierre), c; l'Arch. 1,211 l.; 154 l. - 1,726 l.; 454 l. (dont 400 l. au vicaire). — 2. Belvès (Notre-Dame) et Capitourlan, c; l'Arch. 1,312 l.; 177 l. (dont 150 l. au vicaire de Capitourlan). — 1,800 l.; 527 l. (dont 300 au vicaire). — [Comptes de 1743-1758.] — 3. Camps *(* Saint-Pierre) et Sainte-Marie de Cornemps, c; l'Arch., p. abbé de Faize; dîme de Camps au curé, celle de Cornemps à l'abbé qui donne 50 l. au curé pour son service. 193 l.; 12 l. — » ;». — 4. Castillon (Saint-Symphorien), v. p.; on énonce, en 1730 et en 1760, l'Archevêque comme collateur; comme patron, curé primitif et décimateur, en 1730, l'abbé de Saint-Florent de Saumur; en 1760, le prieur commendataire de la même abbaye. 370 l. (dont 25 l. de casuel); ». — 400 l. (dont 25 l. de casuel et 30 l. payées par les habitants pour le loyer du curé, n'y ayant pas de presbytère); . [En 1763, 1,500 communiants, 6 à 700 enfants et 200 religionnaires; il y a un vicaire.] — 5. Saint-Christophe de Bardes, v. p.; le chapitre de Saint-Émilion, qui perçoit les dîmes. 354 l. (dont 12 l. de casuel) ; » (le curé énonce, en charges, 547 l. pour ses dépenses et pour ses décimes, portées à 36 l. 12 s. 9 d.). — 507 l. (dont 12 l. de casuel) ; ». — 6. Sainl-Cybard *(alias* Saint-Exupère) d'Escombes, c; l'Arch. 300 l. net (déclaration non fournie). — »; ». — 7. Saint-Denis-de-Pille et Saint-Georges-de-Guestres, *alias* les Billaux, c; l'Arch.; 1/2 de la dîme de Saint-Denis et 1/5 de celle des Billaux. au prieur; le reste au curé. 1,345 l.; 328 l. (dont 300 l. au vicaire). — 1,966 l.; 828 l. (dont 800 à deux vicaires). — (Déclaration de 1692 : Au curé, 400 l., déduction faite des charges (150 l. pour le vicaire, 96 l. de décimes, 139 l. 11 s.

7 d. de don gratuit et 28 l. de quartières.) — Transaction (1728) entre le prieur et le curé.] — 8. Saint-Étienne de Lisse, v. p.; l'Arch., p. Chapitres d'Uzeste et Villandraut, alternativement; 2/3 de la dîme aux. deux chapitres, 1/3 au curé. 543 l.; ». — 518 l.; ». — 9. La Fayotte (Notre-Dame), Saint-Pierre de Salles et Saint-Martin de Francs, prieuré-cure; l'Arch. 1870 l. 16 s. 7 d.; 408 l. (dont 300 l. au vicaire). — » ; » . — 10. Saint-Félix *(alias* Saint-Philippe) d'Aiguille, c; l'Arch.; dîme partagée primitivement par portions égales entre le curé et le président Le Berthon d'Aiguille; plus tard, réservée au président, à charge de donner au curé 252 l., 3 boisseaux de froment et 2 barriques de vin. 308 l. 10 s. ; 27 l. — 462 l. (dont 30 l. de casuel) ; ». — 11. Gardegan (Saint-Martin), c. ; l'Arch. 704 l. 5 s.; 54 l. — 902 l.; 54 l. — 12. Saint-Genès, c; l'Arch. 820 l. ; 54 l. — 948 l.; 54 l. [Affermes de 1673, 1681, 1682. — Comptes de 1743-1755] — 13. Saint-Georges de Montagne, v. p.; l'Arch., p. chapitre de Saint-Émilion, gros décimateur. 318 l. ; ». — 491 l. ; ». — 14. Gours (Saint-Pierre), c. ; l'Arch. 500 l. net (déclaration non fournie). — » ; ». — 15. Saint-Hippolyte, v. p. ; l'Arch. ; dîme au chapitre Saint-Seurin. 340 l. ; ». — 430 l. ; ». [Déclaration de 1728 : la fabrique n'a aucun revenu.] — 16. Lalande (Saint-Jean), v. p. ; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 200 l. ; 10 l. qui, jointes à 15 l. payées par les paroissiens, servent à payer le logement du curé, n'y ayant pas de presbytère. — » ; ». — 17. Libourne. (Saint-Jean), v. p.; le chapitre de Saint-Émilion, qui lève la dîme. 783 l. (dont 350 l. de casuel); ». — 1,500 l. (dont 300 l. de casuel) ; 800 l. pour 2 vicaires. — 18. Lussac (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch., p. abbé de Faize, gros décimateur. 300 l.; ». — 300 l. net (déclaration non fournie). [Déclaration de 1729 : « Je ne scay si l'on me joue à la pelotte au suiet de la déclaration que l'on veut que je donne au bureau, touchant le revenu de mon bénéfice. Je l'ai donnée trois fois et je la donne pour la quatrième. Je déclare donc enfin que je suis un des plus pauvres bénéficiers curés du diocèse. Je suis réduit à la pension congrue; j'ay cent écus par an pour tout revenu..» — Un vicaire en 1763.] — 19. Saint-Magne et Sainte-Colombe, cure, siège de l'archiprêtré; l'Arch. En 1730, 3,395 l. ; 381 l. (dont 300 l. au vicaire de Sainte-Colombe). — En 1760, Saint-Magne, sans Sainte-Colombe érigée en paroisse: 3,100 l.; 461 l. (dont 400 l. au vicaire).— Sainte-Colombe, 1,066 l.; 70 l. (dont 50 l. de loyer, n'y ayant pas de presbytère). — [Afferme de 1738.] — 20. Saint-Martin de Mazerat, v. p.; le chapitre de Saint-Émilion qui lève la dîme. 411 l. (dont 15 l. de casuel); ». — 411 l. (dont 15 l. de casuel); ». — 21. Saint-Médard de Guizières, c; l'Arch. 471 l. (dont 10 l. de casuel) ; 15 l. — » ; » . — 22. Monbadon (Saint-Martin), v. p.; l'Arch., p. archidiacre de Médoc, gros décimateur, 335 l. (dont 6 l. de casuel); ». — 390 l.; ». — 23. Montagne (Saint-Martin), v. p.; l'Arch.; dîme au doyen de Saint-Émilion qui, par transaction, en laisse 1/3 au curé, pour lui servir de portion congrue, à condition qu'il paye les appointements du vicaire. 835; 323 (dont 300 l. au vicaire). — 1,636 l.; 438 l. 17. s. 6 d. (dont 400 l. au vicaire). — 24. Néac (Saint-Brice), c; l'Arch. 1,330 l.; 342 l. (dont 150 l. à M. de Calvimont, pour un droit prétendu à 1/4 de l'ancienne dîme.) — 1,465 l.; 232 l. [Décl. de 1692 : Pas de presbytère; dîme affermée 650 l. — Décl. de 1758 : « La fabrique n'a aucun revenu et ne se soutient que par les soins et libéralités du curé.» — Comptes de 1748-1757.] — 25. Parsac (Notre-Dame), v. p.; le chapitre de Saint-Émilion. 325 l. (dont 5 l. de casuel); 10 l. — 325 l. (dont 5 l. de casuel); 10 l. [En 1695, 280 l. net.] — 26. Saint-Pey d'Armens., v. p.; l'Arch., p. chapitre de Saint-Émilion, gros décimateur. 323 l.; ». — 462 l.; 4 l. — 27. Saint-Pierre du Palais, c. l'Arch.; 2/3 de la dîme au curé, 1/3 aux moines de Faize. 658 l. (dont 4 l. de casuel; 55. — » ; » . — 28. Pomerol (Saint-Jean), v. p; l'Arch., p. commandeur du Temple de Bordeaux, gros décimateur. 218 l.; ». —» ; » . — 29. Puisseguin (Saint-Pierre), v. p.; l'Arch.; dîme à la fabrique de Saint-André. 470 l. (dont 30 l. de casuel); ». — » ; » . — 30. Puynormand (Saint-Hilaire), c. ; l'Arch. 498 l. ; 18 l. — »; ». — 31. Sablon (Saint-Martin), c. ; l'Arch.; dîme partagée également entre le curé et le prieur du lieu. 450 l.; 26 l. — 650 l.; 13 l. [Comptes de 1751-1755.] — 32. Saint-Sauveur en Puynormand : l'Arch. 422 l.; 18 l. — »; ». [Décl. de 1757: 499 l. 10 s.; 95 l. 4 s. 11 d. (dont 31 l. 4 s. 11 d. de décimes).] — Brevet de la taille (1757). — Déclaration de 1758 : «La fabrique n'a pas un sol de revenu. »] — 33. Saint-Seurin-sur l'Isle, c; l'Arch. 644 l.; 54 l. — 981 l.; 54 l. [Décl. de 1729: «Aucun revenu deu à l'église, n'y ayant point de fabrique. »] — 34. Saint-Sulpice de Fallerens, v. p.; l'Arch., p. chapitre de Saint-Émilion, gros décimateur. 440. l. (dont 30 l. de casuel); ». — 730 l. (dont 40 l. de casuel);». [1728. Prés de 800 communiants.] — 35. Tayac (Notre-Dame), c; l'Arch. 400 l. (dont 4 l. de casuel); 18 l. — 498 l.; 18 l. — 36. Sainte-Terre, c. ; le chapitre de Saint-Émilion. 850 l. net (déclaration non fournie) ; — 1,774 l.; 339 l. (dont 300 l. aux Carmes de Castillon, desservant la paroisse). — [Afferme de

1746.] — 37. Tourtirac (Saint-Pierre), c. ; l'Arch. 424 l. 15 s.; 117 l. (dont 60 l. pour l'entretien de l'église en luminaire, ornements ou réparations). — 452 l. 15 s.; 121 l. [Décl. de 1728 : «Il n'y a ni fabrique, ni fabriqueurs pour l'entretien de l'église, les habitans estant hors d'estat de pouvoir y contribuer. »] — 38. Vignonnet (Saint-Brice) et Saint-Laurent-des-Combes, c; l'Arch., p. les chapitres d'Uzeste et de Villandraut, alternativement; 4/5 de la dîme à ces chapitres; 1/5 au curé. 378 l. 11 s.; ». —530 l.; ». [En 1728, le curé se qualifie curé *ou* vicaire perpétuel; en 1760, curé-vicaire perpétuel.] — (R 20.)

G. 846. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 298 feuillets, papier; français.

1692. — TEMPOREL DES BENEFICES DU DIOCESE DE BORDEAUX. *Registre du greffier du domaine des gens de main-morte.* [Les chiffres de cet article et des deux suivants sont les numéros des actes dans les registres.] — *Enregistrement de baux.* — 1-3, 6. Prieuré de Comprian. — 4, 5. Prieuré de Sadirac. — 7, 88, 115. Feuillants de Bordeaux. — 10-17, 20-28, 54. Chapitre Saint-André. — 18, 39, 51, 52. Chapitre Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — 29. Archidiaconé de Fronsac. — 30. Hôpital Saint-André. — 35. Commanderie d'Arveyres. — 45-50. Carmes du grand couvent de Bordeaux. — 54. Carmélites du grand couvent, *ibid.* — 56-60. Visitandines, *ibid.* — 61-63. Catherinettes, *ibid.* — 66, 68, 69, 71-77. Bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux. — 102. Presbytère de Saint-Siméon, *ibid.* — 177. Cure de Saint-Palais en Vitrezay [témoin : «Jean de Lange, précepteur, demeurant à Saint-Palais, »] — 223. Prieuré de Cadourne. — *Déclaration des bénéficiers.* [Les noms de lieux qui ne sont précédés d'aucune mention sont ceux des paroisses.] 19. Bénéficiers de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 20. Saint-Laurent d'Arce-Cazelles. — 32. Montagne. — 33. Les Églisottes. — 34. Chamadelle. —41. Barsac. — 43. Cures de Talais et Léognan, unies à l'archidiaconé de Cernès. — 44. Carmes du grand convent de Bordeaux. — 55. Samonac. — 67. Marcillac. — 70. Cars. — 78. Toulenne. — 79, 175. Guillos. — 80. Saint-Paul de Maisondat. — 81. Coutras-le Fieu-les Peintures. — 82. Berson. — 84. Plassac. — 84. La Brède. — 86. Sainte-Colombe de Bordeaux. — 87. Générac. — 89. Villenave-d'Ornon. — 90. Saint-Michel de Bordeaux.—91. Saint-Genès de Segonzac — 92. Cadillac. — 93. Rions. — 94. La Libarde. —95. Haux. — 96. Gauriac-Cavignac-la Ruscade. — 97. Saint-Remy de Bordeaux. — 98, 219. La Roque. — 99. Sainte-Croix de Bordeaux. — 100. Sallebœuf. — 101. Confrérie de Sainte-Radegonde, *ibid.* — 103. OEuvre de Sallebœuf. — 104. Saint-Genès de Lombaud. — 105. Léogeats. — 106. Eyzines. — 107. Villenave de Rions. — 108. Bayon. — 109. Saint-Michel de Rieufret. — 110. Touveyras. — 111. Montussan. — 112. Queyrac. —114. Vayres. — 116. Sacristie de Saint-Sauveur de Blaye et prieuré de Cartelègue. — 117. Parentis. — 118. Arbis. — 119. Saint-Léger (Cernès). — 120. Sauternes. — 121. Saint-Symphorien. — 122. Virelade-Arbanats. — 123. La Sauve. — 124. Preignac. — 125. Daignac. — 126. Bouliac. — 127. Prieuré de Mimizan. — 128. Camblanes. — 129. Quinsac. — 130. Saint-Martin du Bois. — 131. Cenon. — 132. Omet. — 133. Andernos. — 134. Aubiac. — 135. Montpezat — 136. Budos. — 137. Podensac-Illats. — 138. Pujols. — 139. Uch. — 140. Izon. — 141. Bassens. — 142. Escoussans. — 143. Yvrac. — 144. Noaillan. — 145. Villandraut. — 146. Balizac. — 148. Le Tuzan-Origne. — 149. Fargues (Cernès). — 150. Cameyrac. — 151. Bruges. — 153. Saint-Louis (Blayais). — 154. Saint-Ciers-la-Lande. — 155. Bourg. — 156. Pugnac. — 157. La Fosse-Saint-Vivien. — 158. Saint-Aubin en Vitrezay. — 159. Saint-Palais en Vitrezay. — 160. Salaunes. — 161. Pompignac. — 162. Tresses. — 163. Lormont. — 164. Donnezac.— 165. Peujard-Virsac. — 166. Artigues. — 167. Sadirac. — 168. Saint-Maurillon. — 169. Salles-en-Buch. — 170. Loupes. — 171. Castres. — 172. Vensac-Saint-Vivien. — 173. Vendays. — 174. Blaignan. — 176. Prignac (en Médoc). — 178. Bellebat. — 179. Beychac. — 181. La Teste et Cazeaux. — 182. Saint-Caprais en Vitrezay. — 183. Sanguinet. — 184. Biganos. — 185. Saint-Ciers de Canesse. — 186. Le Porge. — 187. Saint-Gervais. — 188. Castelnau. — 190. Cambes. — 191. Madirac. — 192. Le Teich. — 193. Cailleau. — 194. Soussans. — 195. Arsac. — 196. Campugnan. — 197. Courgas, *alias* Saumos. — 198. Léognan. — 200. Mios. — 201. Beautiran-Aiguemorte. — 202. Loupiac. — 203. Sainte-Croix-du-Mont. — 204. Saint-Caprais-de-Haux. — 205. Cardan. — 206. Paillet. — 207. Civrac en Bourgès. — 208. Moulis et Saint-Genis-de-Meyre. — 209. Saint-Giron-d'Ayguesvives. — 210. Saint-Julien en Born. — 211. Le Tourne. — 213. Saint-Sauveur de Blaye. — 214. Ladaux. — 215. Portets. — 216. Camiac — 217. Cabanac. — 218. Sacristie de Saint-Romain de Blaye. — 220. Teuillac et Saint-Trojan. — 221. Saint-Seurin-de-Cadourne. — 222. Cadaujac. — 224. Saint-Izans. — 225. Saint-Seurin en Bourgès. — 226. Saint-Estèphe. — 227. Grayan. — 228. Civrac-Escurac.

— 229. Bégadan. — 231. Moulon. — 232. Saint-Julien en Médoc. — 233. Marsas. — 234. Saint-Mariens. — 235. Monprimblanc. — 236. Cubnezais. — 237. Mourens. — 238. Saint-Izans de Soudiac. — 239. Gézac. — 240. Gauriaguet. — 241. La Tresne. -—242. Meynac. — 243. Brach. — 244. Saint-Aubin en Médoc. — 245. Périssac. — 246. Gradignan. — 247. Lignan. — 248. Génissac. — 249. Le Pian en Médoc. —250. Gabarnac. — 251. Gastes. — 252. Sainte-Hélène de la Lande. — 253. Tizac. — 254. Graoux-et Semens. — 255. Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 257, 258. Confréries du Saint-Sacrement et de Saint-Jacques à Gradignan. — 259. Œuvre, *ibid.* — 260. Saint-Loubès. — 262. Frères prêcheurs de Bordeaux. — 263. Société des curés de Bordeaux. — 267. Avensan. - 268. Cissac. — 269. La Marque. — 270. Potensac. — 271. Valeyrac — 272. Prignac-Marcamps. — 274. Carcans et Sainte-Hélène de l'Étang, *alias* Hourtins. — 275. Saillans. — 276. Saint-Romain de Boursas. — 281. Saint-Pey d'Armens. — 282. Prieurés de Saint-Ciers-la-Lande, Saint-Giron d'Ayguesvives, Peujard et Virsac (titulaire : J.-B du Verdier, prieur claustral de l'abbaye de Baigne, abbé général des Bénédictins exempts de France.) — 228. La Barde. — 289. Pleineselve. — 290. Braud. — 291. Mense conventuelle de Verteuil. — 293. Chapitre de Génissac. — 294. Saint-Seurin, en Blayais. — 295. Aumônerie de Saint-Romain de Blaye. — 296. Lan ton. — *Passim,* nombreuses déclarations de chapelles; etc. — (R 21.)

G. 847. (Registre, in-f°, relié en velin.) — 212 feuillets, papier (les 20 premiers sont lacérés en tout ou en partie); français.

1692. — Suite du précédent. — *Enregistrement de baux.* — 56 *bis,* 70. Jésuites du collège de Bordeaux et de Saint-Macaire. — 71. Abbaye Saint-Romain de Blaye. — 54, 74-92. Chapitre Saint-André de Bordeaux. — 56, 94, 97, 98, 107, 108, 109. Chapitre Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — *Déclarations de Bénéficiers.* 20. Montbrier. — 21. Cantois. — 22. Le Pian (près Saint-Macaire). — 23. Montignac-Baigneaux. — 24. Chanoines réguliers de l'abbaye Saint-Vincent de Bourg. — 26, 130. Curé et bénéficiers de Saint-Michel de Bordeaux. — 27. Religieuses de la Magdeleine, *ibid.* — 28,135. Ursulines, *ibid.* — 30. Audenge. — 31, 134. Saint-Paul, *alias* Frontignac-en-Born.— 32. Carignan. — 33. Cantenac. —34. Mérignac. — 35. Cadillac-sur-Dordogne. — 38. Saint-Christoly en Médoc. — 39. Saint-Pierre de Bat. — 40. Donzac. — 41. Lansac et Bellegarde. — 42. Séminaire Saint-Raphaël, de Bordeaux. — 43. Margaux. — 44, Cubzac. — 45. Minimes de Blaye. — 46. Pauillac. — 47. Cartelègue. — 48. Mazion et Saint-Seurin de Cursac. — 49. Saint-Martin de la Caussade. — 52. Mense abbatiale de l'Isle (titulaire : Guillaume de Cazemajou). — 72. Lesparre. — 73. Saint-Trélody. — 93. Salles en Buch. — 95, 138. Biscarosse. — 97. Aubie-Espessas-Saint-Antoine. — 100. Bénédictins de Sainte-Croix, à Bordeaux. — 101. Le Vignac. — 103. Œuvre de Lormont. —104. Œuvre de Sainte-Eulalie de Bordeaux. — 110. Œuvre de Saint-Remy, *ibid.* — 111. OEuvre de Saint-Éloi, *ibid.* — 113. Prieuré de Saint-Pierre de la Lande. — 121. Carmélites de Saint-Joseph, à Bordeaux. — 122. Catherinettes, *ibid.* — 123. Visitandines, *ibid.* — 125. Prieuré du Casteret. — 126. Chanoines réguliers de Saint-Romain de Blaye. — 127. Donnezac. — 128. Annonciades de Bordeaux. — 129. Feuillants, *ibid.* — 132. Sanguinet. — 133. Saint-Pey d'Armens. — 136. Chartreux de Bordeaux. — 137. Prieuré de Saint-Trélody. — 139. Doyenné de Saint-André de Bordeaux. — 140. Chapitres d'Uzeste et Villandraut. — 141. Collège des Jésuites de Bordeaux. — *Passim,* nombreuses déclarations de chapelles; etc. (R 22.)

G. 848. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 207 feuillets, papier; français.

1692. — Suite du précédent. — *Enregistrement de baux.* — 18. Minimes de Bordeaux. — 19. Abbaye Saint-Romain de Blaye. — 31. Abbaye de Guîtres. — 33, 50, 68, 101, 102, 122, 135, 140, 141. Chapitre Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — 34. Prieuré de Babœuf, dit de Sainte-Rufine. — 45-49. Bénéficiers de Saint-Pierre de Bordeaux. — 51. Chapitre Saint-André, *ibid.* — 71. Abbaye de Pleineselve. — 72, 73, 82, 83. Collège des Jésuites de Bordeaux. — 74, 96. Chapitre régulier de Verteuil. — *Déclarations de Bénéficiers.* — 1. Abbaye Saint-Romain de Blaye (mense conventuelle). — 2. Abbaye Saint-Sauveur, *ibid,* (mense abbatiale). — 3,178. Prévôté de Saint-Romain, *ibid* .— *4.* Prieuré claustral de Saint-Sauveur, *ibid.* — 5. Comps. — 6. Soulignac. — 7. Eyrans. — 9. Saint-Macaire. — 11. Archidiaconé de Fronsac, en l'église métropolitaine. — 12. Cameyrac. — 13. Lesliac. — 14. Saint-Jean-d'Illac. — 15. Tarnès. — 16. Le Temple. — 17. La Lande en Fronsadais. — 20. Minimes de Bordeaux. — 24. Saint-Romain de Blaye (vicairie perpétuelle). — 25. Tauriac. — 26,176. Macau. — 27, 176. Talence. — 28 *bis.* Jau, Dignac, Loyrac. —29. Blanquefort. — 35. Prieuré de Sainte-Rufine. — 36. Reignac. — 37, Saint-Selve. — 38. Targon et Toutigeac. — 39. Faleyras et Campet. —

40. Cénac — 41. Arcins.— 43. Chapitre Saint-Biaise de Cadillac. — 44. Cadillac (paroisse). — 63. Sacristie de Saint-Seurin. — 64. Gradignan. — 65. Saint-Pierre de Bordeaux. — 66. Filles Notre-Dame, *ibid.* — 69. Tizac (Entre-deux-Mers). — 70. Mense abbatiale de Pleineselve (titulaire : Charles de Filhot). — 75. Saint-Léon (Benauge). — 76. Aumônerie de Saint-André de Bordeaux. — 78. Appelles (diocèse d'Agen). — 79. Chartreux de Bordeaux. — 81. Prêtres de la Mission, directeurs du grand séminaire. — 84. Saint-Médard-en-Jalles. — 88. Sainte-Terre. — 89. Croignon. — 92. Bonnetan. — 93. Abbaye de Guîtres (mense abbatiale). — 95, 180. Saint-Germain d'Esteuil. — 97. Carmélites de l'Assomption, à Bordeaux. — 98. Trésorerie de Saint-Seurin-lès-Bordeaux.— 99. Sous-doyenné de Saint-André de Bordeaux. — 104. Nérigean. — 106. Bègles. — 107. OEuvre de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 110. Saint-Denis de Climat. — 112. Cussac et Sainte-Gemme. — 113. Baron. — 114. Noviciat des Jésuites de Bordeaux. — 115. Saint-Mambert. — 119. Confrérie du Saint-Esprit, « fondée sur le charnier du cimetière Saint-Seurin-lès-Bordeaux ». — 120. Mouillac. - 121. Saint-Sauveur-en-Médoc. — 124. Prieuré d'Espessas, Aubie et Salignac. — 125. Isle-Saint-Georges. — 126. Belliet. — 129. Société de la Treizaine, fondée à Notre-Dame de la Place, à Bordeaux. — 130. Hôpital de la Charité, à Cadillac. — 131. Sacristie de Saint-André de Bordeaux. — 136. Saint-Médard d'Eyrans. — 138, 183. Aureillan. — 154. Prieuré de Saint-Vivien, *alias* de la Fosse. — 155. Prieuré de Villeneuve. — 159, 170. Hôpital des filles orphelines, à Bordeaux. — 160. Néac. — 161. Séminaire Saint-Raphaël. — 162. Cure de Saint-Romain de Boursas, unie à l'archidiaconé de Fronsac. — 163. Chapitre Saint-André de Bordeaux.— 165. Feuillants, *ibid.* — 166. Prévôté de Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — 168. Grands-Carmes de Bordeaux. — 169. Frères Prêcheurs, *ibid.* — 171. Notre-Dame de Puy-Paulin, *ibid.* — 172. Ursulines, *ibid.* — 173. Curé et Bénéficiers de Saint-Pierre, *ibid.* — 175. Mimizan. — 177. Saint-Christoly de Bordeaux. — 179. Rions. — — 184. Carcans et Sainte-Hélène de l'Estang, *alias* Hourtins.— 185. (cf. 109) chapitre Saint-Seurin-lès-Bordeaux. — *Passim,* nombreuses déclarations de chapelles; etc. — (R 23.)

G. 849. (Registre in-f°, broché.) — 97 pages, papier.

1730. — POUILLES. «Pouillé général du diocèse de Bordeaux, distribué en trois classes : la première classe sera des bénéfices à résidence; la seconde, des chapitres et des communautés séculières et régulières de l'un et l'autre sexe et la troisième des bénéfices simples, suivant Tordre des Archiprêtrés, avec le nom des bénéfices et le montant de leurs revenus. » — P. 1-3. 14 paroisses de Bordeaux; 4-59. 380 paroisses de la campagne; 60-61. 9 sociétés de bénéficiers. — 62-64, les 6 chapitres séculiers, avec leurs dignités. — 64-67, les menses conventuelles et offices claustraux de 10 abbayes (Pleineselve n'est pas mentionné). — 67-71. 25 communautés d'hommes. — 71-74. 14 communautés de filles. — 75-76. les menses abbatiales des 11 abbayes du diocèse. — 76-82. 42 prieurés, y compris le séminaire Saint-Raphaël. — 83-90. 79 chapelles fondées dans les églises de Bordeaux. — 91-93. 38 chapelles fondées dans les autres églises du diocèse. — Les revenus sont estimés, déduction faite des charges. — « La première classe monte à 283,502 l. 2 s. 4 d.; la seconde à 222,484 l.1 s. 1 d.; la troisième à 68,440 l. 16 s. 9 d. Total général : 574,426 l. 16 s. 9 d. Les revenus de l'archevêché de Bordeaux ne sont pas portez dans le présent pouillé. Les dettes passives du clergé du diocèse de Bordeaux, dans la province, montent à 191,938l. 12 s., produisant en rente 4,248 l. 2 s. 10 d.; charges ou pensions 1,394 l. » — N[a]. « Il y a en outre les dettes contractées avec le clergé général pour lesquelles il se fait tous les ans des envoys considérables et dont il faut compter avec le revenu général, pour connoître à cet égard l'état du diocèse. » — (R 24.)

G. 850. (Portefeuille.) — 11 cahiers in-f° de 139 feuillets et 15 pièces, papier.

1693-1785. — Pouillés. — 1. Minute complète du pouillé décrit à l'article précédent. — 2. Fragment d'un pouillé rédigé en 1755 : Archevêché (Rev., 48,000 l.; Imp. eccl., 1,694 l. 7 s.). — Chapitres : chapitre Saint-André de Bordeaux, y compris les dignités : (Rev., 44,630 l.; Imp. eccl., 2,605,13 s.). — Sociétés de bénéficiers; abbayes et prieurés à nomination royale; offices claustraux; prieurés simples; chapelles; obits; prestimonies et commissions de messes; communautés d'hommes. — Séminaires : « Le grand séminaire, autrement dit La Mission, composée de 12 prêtres et 9 frères dont 4 résidant à Nostre-Dame de Montuzet, dans l'archiprêtré de Blaye, pour y faire le service de l'église..; 4 sont occupés une grande partie de l'année à faire des missions dans le diocèse, et le surplus à avoir soin des séminaristes ordinands du diocèse; [il] a de revenu

9,000 l. (Imp. eccl., 71 l. 17 s.). Il faut observer qu'y ayant un grand nombre de jeunes ecclésiastiques qui sont annuellement élevés dans ce séminaire pour s'y disposer aux Saints Ordres; veu que le séminaire est dotté, la pension que payent les séminaristes n'est point proportionnée à la dépense, et une partie du reveneu du séminaire est employée à y suppléer. — Le séminaire ou collège de Saint-Raphaël, fondé par Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, dans le quinzième siècle, pour y élever et nourrir gratuitement 12 jeunes ecclésiastiques qui devaient faire toutes leurs éludes dans l'Université de Bordeaux jusqu'à ce qu'ils eussent receu les Saints Ordres et même y être ordonnés soudiacres *sub titulo seminarii;* et, du depuis, les archevêques de Bordeaux ont préféré d'y faire élever un plus grand nombre qui est aujourd'huy de 45 qui ne payent que demy-pension, le surplus étant suppléé par le reveneu du séminaire; a de reveneu 2,800 l. (Impos. eccl., 57 l. 12 s.) tant pour le reveneu de la mance du séminaire que pour la société de Saint-Paul et le prieuré du Saint-Esprit qui sont réunis au dit séminaire; il faut observer que les revenus étant insuffisants, le diocèze fait annuellement à ce séminaire une gratiffication de 300 l. » — [Le séminaire des Irlandais n'est pas mentionné dans ce pouillé.] — Communautés de filles ; fabriques ou luminaires du diocèse de Bordeaux (au nombre de 80; Rev., 5,548 l.; imp. eccl., 914 l. 1 s.). — Le revenu total des diverses classes de bénéfices mentionnées dans ce pouillé incomplet est de 397,871 l.; la somme des impositions ecclésiastiques est de 35,396 l. — 3. *Tableaux de la situation des paroisses en 1783.* Les renseignements fournis par les curés sont répartis en 11 colonnes: nom des cures; nombre, produit et valeur des dîmes; nombre de paroissiens; vicaires et leurs rétributions; décimateurs et portions de dîme revenant à chacun d'eux; paiement, nourriture et logement des vicaires; matutinaires, leurs logement et rétribution; obits, fondations, leurs valeur et charges; fabrique et ses revenus; fondations et possessions ecclésiastiques; observations. Le dossier se rapporte seulement à quatre archiprêtrés et pour beaucoup de paroisses, les questions sont demeurées sans réponse. Celles pour lesquelles il a été répondu sont les suivantes : *Archiprêtré de Bourg.* Saint-Ciers de Canesse, Saint-Trojan, Teuillac, La Fosse et Saint-Vivien, Touveyras, Tauriac, Camillas, La Libarde, Saint-Gervais, Cubzac, Marsas, Saint-André-de-Cubzac. — *Archiprêtré de Buch et Born.* Pontenx, Biscarosse, Notre-Dame et Sainte-Eulalie de Mimizan, Mezos, Aureillan, Saint-Julien, Le Vignac, Bias, Le Porge, Saumos, Andernos, Sainte-Hélène-de-la-Lande, Carcans, La Canau, Le Temple, Lège, Lanton. — *Archiprêtré d'Entre-Dordogne.* Tourtirac, Saint-Etienne-de-Lisse, Parsac, Saint-Hippolyte, Saint-Pey-d'Armens, Castillon, Puisseguin, Saint-Cybard et Saint-Exupère d'Escombes, Gours, Saint-Sauveur-en-Puy-Normand, Néac, Libourne (Saint-Jean), Lussac, Montagne (Saint-Georges), La Lande (Saint-Jean), Pomerol. — *Archiprêtré de Fronsac.* Fronsac, Maransin, Tizac, Saint-Marlin-de-Laye, Saint-Michel-la-Rivière, Saint-Romain-de-Boursas et Asques, Lugon, Tarnès, La Lande (Saint-Pierre), Mouillac, Salignac.—4. Commencement d'un *travail sur les prieurés du diocèse* (s. d., après 1785), 17 prieurés seulement y sont mentionnés. — 5. *Pièces imprimées* (1693-1758), *relatives aux déclarations des bénéficiers et à la confection du Pouillé.* — 6. *Correspondance concernant le Pouillé de 1755.* Minute d'une lettre de L.-J. d'Audibert de Lussan à l'Assemblée générale du clergé (il « apprend avec la dernière surprise, que le bureau du département » a élevé arbitrairement à 1,121,223 l. l'estimation du revenu total des bénéfices du diocèse fixé, après une enquête de trois mois, par le bureau diocésain, à 775,271 l. et donne des détails intéressants sur les procédés employés pour établir ce chiffre); cahier de copies de lettres sur le même objet, adressées par l'Archevêque et le syndic du diocèse au cardinal de Larochefoucauld, à l'archevêque d'Alby, aux agents généraux et à l'abbé de Montbalen, vicaire général, chargé des intérêts du diocèse auprès de l'Assemblée. — (R 25.)

G. 851. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1553-1770. — TAXES DU DIOCESE DE BORDEAUX POUR SA PART DANS LES CHARGES DU CLERGE DE FRANCE. — 1. *Remontrances et requêtes en modération de taxe.* 1553. Lettres patentes faisant droit aux réclamations du cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux et fixant les décimes de l'archevêché à 300 l. tournois (copie en forme). — 1565. « Requeste présentée au Roy, pour les prieurez saisis. » — 1567. «Requeste des pouures bénéficiers du diocèse de Bourdeaux à Monseigneur l'archeuesque dudict Bourdeaux, renuoyée au Roy [avec] le rolle des pouures bénéficiers.» — «Remonstrance (s. d., fin du XVI^{e} siècle) que faict à messieurs les depputez généraulx du clergé de l'Église gallicane, establiz à Paris, le syndic du clergé de Bourdeaux tendant aux fins qui s'ensuyuent» [extrême pauvreté du diocèse, maintien du rabais accordé sur l'avis et ordonnance

du cardinal de Bourbon, etc.]. — 1629. Requêtes présentées au Grand Conseil par le promoteur diocésain, Étienne de Brach, et par le sieur de Gauffreteau, député dudit diocèse (exagération des taxes, entreprises des magistrats municipaux sur les immunités ecclésiastiques, etc.); «mémoire des pièces de MM. les vicaires généraux et députez du clergé du diocèse de Bordeaux pour estre soulagez du paiement des 18 deniers pour liure, de la somme de 15,287 l. 7s. 9d. ». — Apr. 1770, projet de réclamation contre l'augmentation, par l'Assemblée générale, de la part contributive du diocèse. — 2. *Taxes du diocèse* « fixées par le Roy ou l'Assemblée», en 1561, 1655-1657, 1677, 1680, 1692, 1724, 1723, 1725-1727, 1730, 1752. — 3. *Sixième denier ecclésiastique.* État des sommes à payer en 1702 par les détenteurs des biens ecclésiastiques aliénés. — (R 26.)

C. 852. (Portefeuille.) — 11 cahiers in-4° de 261 feuillets et 7 pièces, papier.

1621-1667. — IMPOSITIONS ECCLESIASTIQUES. *Départements sur les bénéficiers du diocèse,* en 1621, 1625, 1628, 1629,1636 et quatre départements non datés (XVII[e] siècle) 1653 (fragment); 1657 et 1667 (chapellenies). — (R 27.)

G. 853. (Registre in-f°, relié en vélin.) —II-287 feuillets, papier.

1707. — Impositions ecclésiastiques. Département de 1707. — (R 28.)

G. 854. (Liasse.) — 3 cahiers in-f° de 101 feuillets, papier.

1715-1738. — Impositions ecclésiastiques. Départements de 1715, 1718, 1738. — (R 29.) .

G. 855. (Registre in-f°, dérelié.) — 77 feuillets, papier.

1761. — Impositions ecclésiastiques. Département de 1761. Total du revenu : 913,982 l.; total de l'imposition : 126,362 l. 4 s. 2 d. — (R 30.)

G. 856. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 219 pages, papier.

1771-1775. — Impositions ecclésiastiques. Département de 1771. Revenu total : 1,005,928 l.; imposition totale : 122,843 l. — Supplément d'imposition réparti en 1775 : 7,213 l. — (R 31.)

G. 857. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 191 pages, papier.

1781-1788. — Impositions ecclésiastiques. Département de 1781. Revenu total : 967,693 l.; imposition totale: 141,318 l. 5 s. — (p. 183-191.) « Rectification de plusieurs articles du pouillé du diocèse de Bordeaux, d'après laquelle doit être rédigé le département des nouvelles impositions. » (Augmentation de taxe : 12,986 l.) — (R 32.)

G. 858. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1670-1770. — Impositions ecclésiastiques. *Modérations et remises aux contribuables.* (Requêtes, avec les décisions du bureau diocésain.) — (R 33.)

G. 859. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1608.1758. — Impositions ecclésiastiques. *Exploits, commandements et saisies,* avec nombre de lettres des contribuables. — (R 34.)

G. 860. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1648-1735. — *Dettes et rentes passives du clergé de Bordeaux.* — Contrats de constitution de rentes; ordonnances du bureau prescrivant le paiement des arrérages; quittances des rentiers. — 1706. État non totalisé des charges du diocèse. — 1711. État de la réforme du dixième sur quinze mois d'arrérages des rentes payées par le clergé à ses créanciers (2,094 l. 17 s.); parmi les créanciers : les pauvres de la paroisse Puy-Paulin, héritiers de M. Viraban, prêtre; le président La Salle; MM. de Fayet et d'Alby, conseillers au Parlement. — 1711. «État des charges du diocèse de Bordeaux que le receveur des décimes de la présente année 1711 payera, en vertu du présent état. » Anciens créanciers du diocèse. Capital emprunté: 119,900 l.; rente à payer : 6,025 l. Gages des officiers et députés du clergé, 804 l. Pension au séminaire Saint-Raphaël : 300 l. Parmi les créanciers : l'hôpital Saint-André, les Carmélites de l'Assomption, la Société de la Treizaine de Notre-Dame de la Place, les Minimes de Blaye, les

Ursulines de Bordeaux et de Saint-Macaire, etc.» — 1712. «Rachat de la capitation. État des créanciers qui ont prêté au diocèse de Bordeaux les sommes empruntées pour le rachat de la capitation et de la somme qui leur sera due au 1er janvier 1712. » Parmi les créanciers : M. de La Salle-Canens, président aux enquêtes (15,000 l.); les Jésuites du collège de Bordeaux (3,000 l.); les religieuses de la Madeleine de Bordeaux (500].); les prêtres de la mission de Bordeaux (3,000 l.); etc. — 1713. «État des créanciers qui ont prêté au diocèse les sommes employées pour le rachapt de son contingent des 8,000,000 l. accordées au Roy par le Clergé, pour être exempt à perpétuité du sixième des revenus des biens ecclésiastiques du Royaume. » Principaux créanciers : Annonciades (3,000 l.); Orphelines (3,000 l.), et Petites-Carmélites de Bordeaux (14,000 l.), etc. — 1710-1712. Contrats de constitution de rente consentis par le syndic du clergé de Bordeaux. — 1730. « État des rentes passives du clergé de Bordeaux, vérifié par le bureau diocésain dudit diocèze. » Capital 191,938 l. 12 s.; rentes : 4,248 l. 2 s. 10 d.; charges et pensions 1,394 l., etc. — (R 35.)

G. 861. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1629-1752. — Temporel du clergé de Bordeaux. *Officiers et offices.* 1629, 1646, 1657, 1673. Contestations entre le clergé de Bordeaux et le sieur Martial Disnematin-Dorat, receveur particulier, ancien et triennal, des décimes. — 1647. Commission à Pierre Dau, banquier à Bordeaux, y demeurant, rue du Portailbarrat, pour retenir aux receveurs des décimes des diocèses de Bordeaux, Bazas, etc., les sommes auxquelles ils ont été taxés, dans la dernière assemblée générale du clergé de France. — 1671. Rôle des dépens réclamés à la chambre diocésaine par Me Pierre des Innocens, receveur des décimes du clergé de Bordeaux. — 1692. Délibérations des communautés ecclésiastiques et régulières de Bordeaux sur l'acquisition projetée des offices de greffiers de gens de mainmorte et sur leurs offres respectives pour contribuer à cette acquisition. — 1695. Requête de Louis de Sabourin, conseiller au Parlement, époux de Léonarde Dorat, sœur et héritière de Hyacinthe Dorat, receveur triennal des décimes, aux fins que la chambre du clergé l'autorise à commettre, pour la recette de cette année, Me Maurice Pacot, receveur ancien des décimes. — 1705. Acte de Guillaume de Coudert, chanoine de Saint-Seurin-les-Bordeaux et syndic du clergé, offrant, en cette qualité, de consigner aux syndics des notaires de Bordeaux la somme de 11,046 l. pour le remboursement des offices des notaires apostoliques. — 1708. Quittance de 10.909 l. 1 s. 9 d. payés par le clergé de- Bordeaux, pour la finance des offices des contrôleurs des registres des baptêmes, etc. — 1714-1715. Vérification par les commissaires du clergé de la caisse des sieurs Cholet et Valloux, receveurs des décimes. — 1752. Commission de receveur des décimes au sieur André Goumondie,. avocat en la cour; etc. — (R 36.)

G. 862. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1646-1752. — Temporel du clergé de Bordeaux. Quittances et mandements relatifs aux *gages des députés et officiers du clergé.* — (R 37.)

G. 863. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1682-1759. — Temporel du clergé de Bordeaux. *Paiements et gratifications.* Mandements quittancés (entre autres charités, 400 l. accordées en 1693 aux « pauures familles irlandaises qui sont dans la misère et banies de leur pays pour leur fidélité à Dieu et à leur Roi »). — (R 38.)

G. 864. (Liasse.)— 80 pièces, papier.

1646-1769. — Temporel du clergé. *Pièces comptables.* — (R 39.)

G. 865. (Registre in-f°, cartonné.) — 311 feuillets, papier.

1616-1620. — *Comptes du receveur des décimes du diocèse.* — [Chacun des comptes est divisé en recette et dépense. Le recette comprend deux chapitres. Le premier fournit la liste complète des bénéfices du diocèse et la cote-part de chacun; le second, un plus imposé sur un certain nombre de bénéficiers. — Il y a trois chapitres de dépense : a) sommes versées au receveur général du clergé de France; gages des officiers du clergé de Bordeaux; comptes des imprimeurs Arnaud Dubreil et Simon Millanges, pour impression et distribution de rôles et de mandements; pension de 300 l. au séminaire Saint-Raphaël; gratifications spéciales, etc.; b) «deniers comptés et non receus à cause de la poureté

desdicts bénéficiers, trouppes de gens d'armes lesquelz ont gasté et dissipé tous les reuenus de la plus grande part des bénéfices contribuables aux dicts décimes et du peu de valeur des fruits qui ont resté » ; c) non-valeurs. — Les comptes sont vérifiés par le cardinal de Sourdis et la chambre diocésaine ; les dépenses ne sont allouées que sur quittance; les dépens réclamés par le receveur sont souvent modérés par les commissaires; on refuse parfois de tenir compte des « deniers comptés et non receus », par cette annotation marginale : [le receveur] «faira ses diligences».] — L'imposition totale des termes d'octobre 1616, février et octobre 1617, février et octobre 1618, février et octobre 1620 est de 9,010 l. 16 s. 1 d. obole; en 1619, chaque terme est de 9,461 l. 6 s. 10 d. — Jusqu'en 1619, les comptes sont présentés par M^e^ Jean Dufaure, receveur particulier et héréditaire; en 1620, par M. René Le Roux, «commis en l'exercice de la recepte des décimes ». — Les comptes de 1618 et 1619 sont en double. — En octobre 1617 et en 1618, l'archevêque de Toulouse (le cardinal de la Vallette) est déchargé, par lettres patentes, de sa part contributive pour l'abbaye de la Sauve et les cures Saint-Pierre et Saint-Jean de la Sauve. — En 1618, il est alloué 6 l. à «M^e^ Symon Millanges, imprimeur ordinaire du Roy, pour avoir imprimé 200 coppies du mandement et ordonnance contre les ecclésiastiques qui ne cheminent en habit clérical, lesquelles ont esté enuoyées par les paroisses de ceste ville et diocèze.» — Dans le même compte (f° 124) : « A M. M^e^ Jacques Myard, chanoine et scholasticq de l'église mettropolittaine Sainct André de Bourdeaux par le dict Dufaure, recepueur susdict, comme contrainct par emprisonnement faict de sa personne aux prisons archiépiscoppales Saint André de Bourdeaux, de l'authoritté de mond. seign^r^ le cardinal, sans arrest de condampnation de la chambre du clergé, mandement ni exploit à luy baillé, là somme de trois mil neuf cens liures sur et tant moings de la somme de quatre mil liures dont le dict dioceze a esté déchargé par Arrest du Conseil du dernier septambre m. vi°. xviii.. etc.» — [Un des plats du registre est fait avec un fragment d'une ordonnance archiépiscopale du 23 septembre 1682, prescrivant des prières à l'occasion d'une épizootie.]— (R 40.)

G. 866. (Registre in-f°, dérelié.) — 393 feuillets, papier.

1626-1630. — Comptes du receveur des décimes du diocèse. — Ces comptes sont établis et vérifiés comme ceux, de l'article précédent. — Les pactes de février et octobre 1626 montent chacun à 10,575 I. 4 s. 1 d.; les comptes sont rendus par «M^e^ Antoine Dealbytre, naguières recepueur ancien héréditaire des décimes du diocèse». Aux dépenses: «plus a payé ledict comptable, suiuant mandement de mondict seigneur, au sieur Joly, son argentier, la somme de vingt trois liures, pour enuoyer un messaiger exprès par les diocèses, suiuant la résolution prinse en l'Assemblée générale du Clergé..; plus a déliuré à frère Zozime, religieux grec du conuent du Saint-Sépulcre, paouure passant, la somme de dix liures pour le soullaiger et un sien compaignon malade, et ce, suiuant autre mandement de mon dict seigneur. » — Février et octobre 1627. 10,590 l. 14 s. 7 d. Le compte est rendu au nom de «damoiselle Antoinette de Poyferré, veufue de M^e^ Gabriel Périssac, recepueur particulier alternatif, héréditaire et conterolleur ancien et alternatif des décimes du présant diocèze. » — Février 1628. Même somme perçue. Receveur « Joseph Disnematin-Dorat, commis par MM. les Vicaires généraux à la recepte des décimes ». Aux dépenses : «dauantage a payé ledict comptable audict Yues Boismartel [huissier du clergé], trente-deux sols pour le voïage qu'il fist de Bourdeaux. à Saint-Émillion, pour aduertir monsieur de Trapes, théologal dudict lieu, pour faire l'oraison sinodale, en l'église Saint-André, au synode tenu par lesdicts sieurs vicaires généraux, après Quasimodo de l'année 1628.. plus à M^0^ Michel Gaussen [huissier du clergé], pour faire le voyage et aller chercher les saintes huilles, pour ce diocèze, en la ville de Bazas, la somme de neuf liures. » — Octobre 1628. Même somme; M^e^ Martial Disnematin-Dorat, receveur. — Février et octobre 1629,11,427 l. 15s. 9 d.; même comptabilité; «à M^e^ Pierre de la Court, vingt-sept livres 10 s. pour avoir imprimé V^e^ L coppies du formulaire de l'oraison à faire en temps de contagion ». — Février et octobre 1630, même somme. Comptable : M^e^ Laurent Symon, commis par le receveur particulier alternatif. — (R 41.)

G. 867. (Registre in-f°, dérelié.) — 342 feuillets, papier.

1631-1635. — Comptes du receveur des décimes du diocèse, pour les pactes de février et d'octobre 1631, 1632, 1633, 1634, 1635. — En 1633, le comptable est « noble Jean-Estienne Daste, escuyer, sieur de Terrefort, cy deuant recepueur des décimes du diocèse». — Les autres années, c'est Martial Disnematin-Dorat. — La somme levée est, pour chacun de ces dix comptes, de 11,427 l. 1 s. 9 d. — (R 42.)

G. 868. (Registre in-f°, dérelié.) — 254 feuillets, papier. Le premier feuillet manque.

1636-1640. — Comptes du receveur des décimes du diocèse pour les pactes de février et d'octobre 1631, 1632-1635; 1636-1640.— Les sommes levées sont sensiblement les mêmes; le maximum étant (1636) 12,076 l. 18 s. 6 d. et le minimum 12037 l. 5 s. 9 d. — Les comptes de 1636 et 1639 sont rendus par Thomas de Castaings, receveur; ceux de 1637, 1638 sont rendus au nom de feu M^e^ Martial Disnemartin-Dorat; ceux de 1640 sont rendus par «Estienne de Personne, commis en la recepte». — (R 43.)

G. 869. (Portefeuille.)— 182 pièces, papier.

1647-1753. — *Quittances du receveur général du clergé et du receveur provincial,* délivrées au receveur des décimes du diocèse. — (R 44.)

G. 870. (Liasse.) — 2 cahiers in-4° de 17 feuillets, papier.

1703-1713. — *Quittances des curés primitifs,* délivrées au receveur des décimes du diocèse. — (R 45.)

G. 871. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 234 feuillets, papier.

1701. — « Liure de la *recepte des décimes* du dioceze de Bordeaux, pour Tannée 1701.» 1. Bordeaux; 14. Sociétés de Bénéficiers; 18. Lesparre (archiprêtré de); 29. Moulix ; 37. Cernès ; 47. Buch et Born ; 53. Bénauge; 67. Entre-deux-Mers; 84. Entre-Dordogne; 99. Fronsac; 113. Bourg; 125. Blaye; 138. vicaires perpétuels; 171. communautés et menses; 186. chapelles; 220. fabriques. — (R 46.)

G. 872. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 73 feuillets, papier.

1708-1712. — Livre-journal de la recette des décimes du diocèse. — [Sur le premier feuillet de garde : «Les gages des charges des insinuations ecclésiastiques du clergé de Bordeaux, 300 l.; économes, 250 l.; contrôle desdits offices et autres, 579 l.; les susdits gages sont deus pour 1708 et pour 1709; outre les augmentations de gages ». — « Le dioceze de Bourdeaux a rambourcée l'année 1708 la somme de 14,054 l. 4 s. 19 d. du capital des rantes crées en 1636, au denier douze, qui montait annuellement à la somme de 1,171 l. 4 s. 2 d., laquelle ne se porte plus à la recette provinciale. »] — (R 47.)

G. 873. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 52 feuillets, papier.

1724-1734. — Livre journal de la recette des décimes du diocèse. — (R 48.)

G. 874. (Recueil in-4°, relié en vélin.) — 284 feuillets, papier.

1600-1610. — *Chambre souveraine du clergé* .— Jugements rendus par « la chambre des depputés généraux du clergé de France establie par le Roy à Bourdeaux », chambre dont la juridiction s'étendait aux diocèses de Bordeaux, Agen, Condom, Angoulême, Saintes, Poitiers, La Rochelle, Luçon, Périgueux, Sarlat, Dax, Air, Bazas, Tarbes, Oloron et Lescar. [Ce recueil de jugements est formé de pièces cousues par cahiers annuels, par ordre décroissant de dates. Ils ont pour objet les affaires temporelles des bénéficiers et des diocèses et les contestations de ceux-ci avec leurs officiers, receveurs des décimes, contrôleurs, etc.] — (R 49.)

G. 875. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 62 et 56 feuillets, papier.

1618-1644. — Chambre souveraine du clergé. Énoncé des causes. (R 50.)

G. 876. (Registre in-4°, relié en basane.) — 186 feuillets, papier. Mouillures emportant une partie du texte des 45 derniers.

1683-1690.— Chambre souveraine du clergé. Plumitif d'audience. — (R51.)

G..877. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin ; 2 cahiers de 199 feuillets et 75 pièces, papier.

1634-1697. — Chambre souveraine du clergé. Pièces de procès jugés par la chambre. — (R. 52.)

G. 878. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 9 cahiers de 341 feuillets et 44 pièces, papier.

1701-1762. — Chambre souveraine du clergé. Pièces de procès jugés par la chambre, entre autres : *Mémoire pour Maistre Jacques Brunet, procureur au Conseil, au nom et comme curateur à la succession vacante de Messire Louis d'Aquin, conseiller du Roy en ses Conseils, évêque de Séez, abbé commendataire de l'abbaye de la Seauve, défendeur, contre le sieur Dugros, syndic du clergé, demandeur;* de l'imprimerie de Charles Huguier, rüe Saint-Jacques, à la Sagesse (1721), 4 p. in-f°; — *Précis pour le syndic du clergé du diocèse de Périgueux, intimé, contre M^es^ J.-B.-Ch. Peyssard et J. Champradoux, avocats au Parlement, cautions solidaires de feu M^e^ André Goumondie, receveur des décimes du diocèse;* Bordeaux chez les frères Labottière, 1761, 16 p. in-4°. (Il s'était trouvé, au décès de ce comptable, «un vuidede 36,932 l. 16 s. 8 d. dans la caisse des décimes »); etc. — (R 53.)

G. 879. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1769-1770. — *Entrée à Bordeaux des vins provenant des Dîmes et Bénéfices.* — Un arrêt contradictoire du Grand Conseil avait ordonné, le 17 avril 1725, que «les curés de la sénéchaussée et diocèse de Bordeaux pourraient faire entrer leurs vins, provenant des dîmes et domaines de leurs cures, dans la ville de Bordeaux ». En 1760, les jurats obtinrent un arrêt du Parlement, restreignant ce privilège aux titulaires des «bénéfices dont la desserte se fait dans la ville et faubourgs et qui exigent la résidence du bénéficier». Les curés de la sénéchaussée et diocèse de Bordeaux se pourvurent au Conseil du roi et chargèrent MM. Réaud, curé de Léognan, et Desvignes, curé d'Eyzines, d'agir en leur nom. — Le dossier comprend des circulaires de ces ecclésiastiques à leurs commettants, 'des engagements de ceux-ci, relativement aux frais de l'instance et trois mémoires imprimés : *Mémoire pour les curés du diocèse de Bordeaux,* 11 p. in-4°; — *Mémoire pour les curés des paroisses de la sénéchaussée et diocèse de Bordeaux, contre les maire, lieutenant de maire, jurats, procureur-syndic de la ville de Bordeaux,* 12 p. in-4° (ces deux premiers s. l. n. d.); — *Observations sur la requête de Messieurs les jurats de Bordeaux signifiée le 12 août 1769;* de l'imprimerie de Simon de La Court fils, seul imprimeur du roi, rue du Cahernan, à Bordeaux, 7 p. in-4° avec la lettre d'envoi. — (R 54.)

G. 880. (Cahier in-4^0^.) — 17 feuillets, papier; latin-français.

1606-1655. — U*niones et erectiones vicariarum perpetuarum.* F° 1. Union d'Aubiac au couvent des Célestins de Verdelais (1655). — F° 8. Désunion de Cazaux, ci-devant uni au collège des Jésuites de Bordeaux (1655). — F°11. Union de chapelles de Saint-Pierre de Bordeaux et réduction des places de bénéficiers. — F°13. Union de chapelles à Saint-Michel de Bordeaux. (1606).— F° 15. Union de la chapelle de Caumont à Saint-Jean de Libourne (1613). — F° 16. Union de la chapelle d'Olivier Arnoul, également à Saint-Jean de Libourne (1613). — (R 55.)

G. 881. (Liasse.) — 9 pièces, papier,

1785. — *Amélioration des congrues.* Divers mémoires sur cette question, un, entre autres, non daté, de l'Archevêque au clergé de France.— «Extrait du procès-verbal de l'assemblée des MM. les vicaires forains et témoins synodaux du diocèse de Bordeaux, tenue au mois de février 1785. » (Discours de l'Archevêque et rapport des commissaires désignés pour étudier les moyens d'améliorer le sort des curés congruistes.) - «État des bénéfices du diocèse de Bordeaux, désignés pour l'amélioration des cures par voie d'union.» — «État des cures de ce diocèse qui ont besoin de supplément de portion congrue» ; etc. — (R 56.)

G. 882. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 58 pièces, papier.

1344-1789. — TEMPOREL DES ARCHEVEQUES.—.1. *Quartières* (1782-1789). Ces pièces concernent exclusivement les quartières payées au receveur de l'archevêché par M. Aubert, chanoine-trésorier de Saint-Seurin, curé-primitif de Sallebœuf. Leur intérêt unique est dans l'évaluation, année par année, du prix moyen des grains. — 2. *Juridiction temporelle des archevêques.* 1708. Provisions et procès-verbal d'installation de François Beymier, juge de Sainte-Bazeille, nommé, par Armand Bazin de Besons, lieutenant de juge de la terre, seigneurie et juridiction de Coutures, appartenant à l'archevêché. — 3. *Affaires contentieuses.* 1779. Dix pièces relatives à une contestation entre M. de Plancher, baron de Berbiguières et le comte de Clermont. Touche-

bœuf, qui avait rendu directement hommage de la seigneurie du Cazelus au prince-archevêque, Ferdinand de Rohan, au lieu de le rendre à M. de Plancher. Celui-ci prétendait que cet arrière-fief de l'archevêché était de la mouvance immédiate de la baronnie de Berbiguières. Le comte de Clermont avait appelé le prince-archevêque à sa garantie et le prélat avait demandé le renvoi de la cause aux requêtes du palais, en vertu de ses lettres de committimus. Parmi ces pièces, on remarque une copie informe d'un hommage de 1344 et une copie en forme, sur parchemin, d'un autre hommage de 1454. — 1787. Contestation entre l'archevêque, J.-M. Champion de Cicé et l'administration des domaines, qui disputait à l'archevêché « la mouvance des fiefs que cette prélature possédait autrefois dans le Blayais et qui furent aliénés, le 16 juillet 1575, pour cause de subvention » ; mémoires des conseils des parties. — Mémoire (s. d.) sur l'exemption de taille et capitation pour les dîmes inféodées, quand le propriétaire de ces dîmes n'est pas domicilié dans la paroisse.— « Bâtiments et sacristies à entretenir par l'archevêché et dans quelle proportion» (s. d.); etc. — (S 1.)

G. 883. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1741-1789. — Temporel des archevêques. — 1. 1744-1775. *Pièces relatives à la succession de L.-J. d'Audibert de Lussan,* entre autres : trois procurations générales de ce prélat à M. Aubert, chanoine de Saint-Seurin, pour la régie de son temporel; une décharge absolue donnée au même; diverses pièces de procédure; des lettres du chevalier de Lussan, des directeurs des économats, de M. de Gilibert, vicaire général; une note de la liquidation définitive de la succession (actif, 72,789 l.15 s. 2 d.); dettes privilégiées, 22,677 l. 3 s. 2 d.; droits des économats, 18,197 l. 8 s. 9 d. Le reste disponible était 'donc de 21,915 l. 4 s.; mais, d'après un verbal judiciaire, la succession, sans compter ses dettes particulières, était tenue, pour réparations envers l'archevêché, à 94,904 l.9 s. 4 d. — 2. 1741-1772. Divers *états de recettes et dépenses* de la maison de L.-J. d'Audibert de Lussan. —3. 1789-1789. *Correspondance* relative au temporel de l'archevêché, concernant les détails d'administration et diverses affaires contentieuses, etc. — (S 2.)

G. 884. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 registre de 4-47 feuillets et 59 pièces, papier.

1442-1785. — SEMINAIRES. — *Ancien séminaire,* aliàs *Séminaire Saint-Raphaël* ou *Petit Séminaire.* — 1442 (Copie informe.) Extrait du testament de Pey Berland relatif à cet établissement. — 1583. (Copie informe.) Extrait d'ordonnances d'Antoine Prévost de Sansac, désignant le collège Saint-Raphaël pour l'établissement du séminaire diocésain. — 1601. Union au séminaire, de la chapelle d'Hugon Rabaste, fondée dans l'église Saint-Michel de Bordeaux. — 1609. Visite du séminaire par le cardinal de Sourdis et règlements établis ou renouvelés pour le bon ordre de la maison. [«Tous les séminaristes seront habillés d'une mesme façon et couleur, sçauoir de tané brun ou couleur de minime, de drap du moindre prix que faire se pourra et au meilleur marché, et de ce drap auront lès dicts séminaristes une sotane pour porter ordinairement et une robe de chambre pour porter par dessus, en hyuer et lorsqu'ils en auront besoing..»] Il y avait, en juin 1609, 23 séminaristes, « quatre de la chapelle de Monseigneur le cardinal, lesquels sont entretenus aux despans de mondict seigneur»; trois religieux pensionnaires de l'abbaye de Mauléon; quatre pensionnaires du diocèse; douze «escoliers entretenus aux despens du séminaire» et deux serviteurs. Le principal était M^{e} Pierre Boyer, chanoine de Saint-André, et le «maistre des enfans du dict séminaire, M^{r} Anthoyne Courrau », prêtre. — Union au séminaire, des confréries de Saint-Fiacre, de Saint-Pierre et de Saint-Paul, existant dans l'ancienne église paroissiale Saint-Paul, et attribution à cette maison des dons et legs appartenant à ces confréries et à la fabrique. — 1640. Examen des séminaristes par Henri de Sourdis; attribution de fonctions ecclésiastiques à plusieurs d'entre eux. — » Mémoire des meubles qui se sont trouuez dans la maison du séminaire, ce vendredi, quatriesme may 1646; catalogue des liures du séminaire, 1640 et 1646» (377 ouvrages). — 1654. «Inuautaire des meubles que Monsieur Bourdeyron, prieur du séminaire, a trouuez, entrant dans la maison ; » avec un catalogue de la bibliothèque (1,452 ouvrages). — Lettre de nomination de cet ecclésiastique. — 1655. Notes pour un procès-verbal de visite de l'église du séminaire. — Ordonnance de réparations et additions au règlement [« Seront non seulement uniformes dans leurs habits, mais encore dans leurs colets qu'ils porteront toujours petits et les cheueux fort courts; parleront toujours latin

entre eux et ne seront pas moins soingneux de s'exercer au plain chant que de leurs études..»] — 1656. Demande d'un secours aux députés du clergé de Bordeaux, la subvention annuelle de 300 l. n'ayant pas été payée depuis 1650 : «les despenses ayant esté depuis le dict temps, à cause du désordre des guerres et de la cherté des viures, du tout excessiues et ses reuenus diminués.. etc.»; le bureau accorde 300 1, pour 1654, sans préjudice de l'arriéré. — 1663. « Contract de réception de Bertrand d'Aulède, dans le séminaire. » — 1657, 1673, 1689. Contrats d'afferme des biens du séminaire. — 1690. «Mémoire des meubles et tiltres du séminaire, délaissés par M. Bourdeyron » (336 ouvrages dans la bibliothèque). — Prise de possession de M. de Pradillon, nommé prieur du séminaire. — 1691. Acte notarié pour l'apurement des comptes de son prédécesseur, M. Bourdeyron, démissionnaire à cause de ses infirmités ; il y est constaté l'abandon fait par l'ancien prieur de ses appointements et des reprises qu'il aurait pu exercer contre la maison. — 1692. Comptes du séminaire. Recette : 4,856 l. 11 s.; dépense : 5,722 l.14 s. — 1693. Comptes. Recette : 5,010 l. 18 s.; dépense : 5,807 l. 17 s. — « Estat (s. d., XVII^e s.) du reuenu du séminaire de Monseigneur l'Archeuesque de Bourdeaux; nombre des escolliers (20) et seruiteurs(3) et charges ordinaires d'iceluy. » — «Déclaration (s. d., XVII^e s.) par M^e Jean Hélies, prebstre, au nom et comme syndic de l'ancien séminaire Saint-Raphaël de l'Archeuesque de Bourdeaux, des fiefs estans en la dicte ville, mouuans de la directe et censive dudict séminaire. » — «Estat(s. d.,de la main de M. de Pradillon) de l'antien séminaire Saint-Raphaël. » — 1760. Lettres relatives à la souscription pour la reconstruction du petit séminaire et registre de souscription. — 1766. Pièces concernant l'union au séminaire du prieuré de Saint-Exupère de Belliet (entre autres : l'enquête *de commodo et incommodo* et le brevet royal autorisant l'union). — Requête (s. d.) des directeurs du séminaire au prince-archevêque, F. de Rohan, concernant les «moyens de reconstruire et doter cette maison ». — Requête (s. d.) de ce prélat au roi, aux fins d'obtenir un brevet de consentement pour l'union au séminaire des menses conventuelles et offices claustraux des abbayes de Saint-Sauveur et Saint-Romain de Blaye, Guîtres et Bourg. — 1777. Requête des maire et jurats à l'Archevêque, demandant la désaffectation de l'ancienne église Saint-Paul, à la suite de l'échange de « tous les bâtiments et terreins appartenant à la ville, situés à la platte-forme, avec les fonds et bâtiments servant au séminaire Saint-Raphaël » ; enquête à ce sujet. — 1782. Fondation d'une bourse par Marc-Antoine Lalanne, archiprêtre de Saint-Estèphe. — 1786. « Comptes de recette et de dépense du séminaire Saint-Raphaël de Bordeaux, depuis le 1^er janvier 1785 jusqu'au 31 décembre suivant. » (Recette : 57,521 l. 13 s. 10 d., dont 10,137 l. pour les pensions des séminaristes; dépense : 55.936 l. 4 s. 7 d.) — (T 1.)

G. 885. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1667-1751. — Séminaires. — *Grand séminaire,* aliàs *de la Mission* ou des ordinands. — 1667. Ordonnance d'Henri de Béthune, établissant ce séminaire, «pour examiner, disposer, esprouuer et reconnoistre leur véritable vocation (des aspirants à l'état ecclésiastique), leur inclination, aptitude et esprit à ce sainct estat ecclésiastique et les former de telle sorte qu'ils puissent être de bons et dignes ouuriers capables de trauailler utilement à l'instruction et salut des âmes». — Ordonnance pour l'ouverture du séminaire, le 23 juin 1667 (minute et placard imprimé). — Ordre à tous les ordinands de s'y rendre et révocation des dimissoires ci-devant accordés. — Projets (s. d., XVII^e s.), de lettres patentes pour le séminaire des ordinands et l'union à cette maison de la cure de Saint-Siméon de Bordeaux. — 1751. Bénédiction d'un cimetière dans l'enclos du séminaire, pour l'inhumation des prêtres de la Mission, qui viendraient à y décéder. — (T 2.)

G. 886. (Liasse.)— 2 pièces, parchemin; 50 pièces, papier; 3 sceaux.

1613-1766. — Séminaires. — *Séminaire des Irlandais.* — 1603. Constitutions données à la congrégation des Hibernois par le cardinal de Sourdis.— Addition aux dites constitutions. — 1618. Bulle de Paul V pour le séminaire des Irlandais (original en parchemin de 14 feuillets avec plomb). — 1622. Nouveaux règlements pour cette maison.— 1626. Bulle d'Urbain VIII, accordant divers privilèges aux clercs résidant dans les séminaires irlandais du continent (placard imprimé). — 1632. Cahier de 19 feuillets in-4° contenant une enquête et divers actes des vicaires généraux concernant certains différents mus entre les séminaristes irlandais et leur supérieur. — 1634. *Decreta pro congregatione Hybernorum.* — 1635. Ordre à M^e Kilian Carteus, ancien supérieur du séminaire, d'en remettre les titres à son successeur, M^e Thomas Géraldin. — Ordre à celui-ci de faire «1a charité, selon les facultez du collège, » à un

prêtre de la maison à qui il avait été enjoint de vider le diocèse, afin qu'il pût se rendre en Irlande. — 1654. « Lettres pattentes de naturalité pour Messieurs les Irlandois du séminaire Sainte-Anne-la-Royale de Bourdeaux» (original en parchemin, avec sceau pendant de cire verte sur lacs de soie rouge et verte). — 1655. Confirmation de l'élection de M^e^ Corneille Scanlan, prêtre et docteur en théologie, en qualité de supérieur du séminaire des Irlandais. — 1661, 1665. Ordonnances d'Henri de Béthune, sollicitant la charité des ecclésiastiques et des fidèles en faveur de cette maison. — 1669. Confirmation de l'élection de M^e^ Guillaume Fleming, prêtre, docteur en théologie, en qualité de supérieur du séminaire. — 1670. Procès-verbaux détaillés de l'état de la maison et interrogatoire des séminaristes. — Graves dissensions entre eux et leur supérieur. — Ordonnances de l'Archevêque pour la répression de ces désordres. — 1744. Nomination, par L.-J. d'Audibert de Lussan, de M^0^ Daniel O'Dea, à la charge de supérieur du séminaire, le Roi ayant retiré, par un arrêt du Conseil du 28 mars 1733, le droit d'élection aux séminaristes (original scellé).— 1754. Acte de fondation d'une bourse, par M^e^ Guillaume Ignace O'Connor, ancien curé de Montussan. — 1766. Pièces relatives à l'union au séminaire de la chapelle de Jean Martin, fondée en l'église métropolitaine. — 1774. Exemplaires imprimés d'une circulaire de M. de Montdauphin, vicaire général, aux archevêques et évêques d'Irlande, pour leur recommander les intérêts du séminaire irlandais de Bordeaux. — Requêtes (s. d.) adressées au prince-archevêque, F. de Rohan, par M^e^ Martin Glynn, supérieur des Irlandais, aux fins d'obtenir la réduction de diverses fondations. — 1779. Nouvelle nomination de ce supérieur par le prince-archevêque (original scellé); copie du brevet du roi confirmant cette nomination. — 1786. Confirmation par le roi du choix de M^e^ Patrice Évrard, en qualité de supérieur du séminaire (original contresigné par M. de Vergennes). — (T 3.)

G. 887. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces et 1 plan, papier.

1630-1792. — UNIVERSITE ET COLLÈGES. — ***Illustrissimi et reuerendissimi D. D. Archiepiscopi Burdigalensis edictum publicum de scholis aperiendis*** (Ordonnance d'Henri de Sourdis prescrivant de rouvrir, le lendemain de l'Épiphanie 1631, les collèges fermés *ob sordidam pestilentiae luem, ab anno et amplius, lento quamvis gradu, in hac civitate grassantem).* — 2, *Université.* 1688. Copie du diplôme en théologie et lettres de gradué nommé, pour Léonard Chapelot, signées par Jean de Fonteneil, archidiacre de Médoc et chancelier de l'Université et par le recteur, Jean de Maures, professeur à la faculté de droit. — 1777. Certificat d'études en théologie, pour Louis Berdolle, signé par le recteur, Jean-Joseph Castera, professeur à la faculté de droit. — 3. *Collège de Guyenne.* Mémoire (non daté) de Guillaume Rolland, « professeur septiesme, » se plaignant de ce que le principal, M. Bardin [nommé par les jurats en 1671] permet, à son préjudice, au professeur sixiesme » d'enseigner « les petits à l'alphabet, heures, Caton,contracts et autres sortes de livres, combien qu'il ne puisse enseigner les escholiers qu'à glozer et composer le priuant, par cette manière, d'un grand nombre d'escholiers, qu'il pourroit auoir pour se sustenter et entretenir, veu qu'il n'a point de gages, sinon une maison seule, dépendante dudict collège, d'une partie de laquelle le dict sieur principal jouyt, au préiudice du dict Rolland..» — 1749. Lettre de M. Boudin, syndic du diocèse, à l'Archevêque, lui demandant d'appuyer ses démarches pour obtenir la place de principal, « comme il y a aujourd'hui plus d'apparence que M. Ferbos la quitte..». — 3. *Collège de la Magdeleine* (possédé par les Jésuites jusqu'à la suppression de l'ordre). — 1600. Union du prieuré de Bardanac au collège. — 1623. Union de la cure du Pian, près Saint-Macaire. — 1773-1792. Pièces relatives à la désaffectation de l'église Saint-Jacques (rue Saint-James) entre autres : *Lettres patentes du Roi concernant la réunion des cours établies à Bordeaux, sur les terreins et bâtiments du Collège de la Magdeleine* (in-4° de 6 pages. A Bordeaux, chez Jean Chappuis, imprimeur de la cour de Parlement); une lettre de l'intendant Esmangart à l'archevêque, F. de Rohan; réquisitions du promoteur; procès-verbal de l'état et du mobilier de la chapelle du collège [en marge, récépissé «de tous les ouvrages de menuiserie, sculpture, dorure, peinture de la chapelle cy-devant appelée la chapelle de la congrégation des écoliers» remis au sieur Laydet, directeur et syndic du grand séminaire]; un plan colorié de l'église Saint-Jacques et maisons en dépendant, dressé» par le sieur Bonfin, ingénieur et architecte de la ville de Bordeaux; deux enquêtes *de commodo et incommodo;* le décret de suppression; une requête (1792) d'un des adjudicataires, réclamant du sieur Lassalle, ancien greffier de l'officialité, les expéditions des pièces relatives à cette affaire, et ordre conforme du sieur Perrens, « commissaire du Roi, provisoire ». — 4. *Collège de Cadillac.* 1695. « État des revenus du Cellège de la congrégation

de la doctrine chrétienne de Cadillac; (revenus, 1,705 1.; charges indiquées sans évaluation.) — (T 4.)

G. 888. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1617-1789. — PETITES ÉCOLES. 1657. Deux ordonnances des vicaires généraux, prescrivant, la première, aux curés de la ville et du diocèse de fournir la liste des maîtres et des maîtresses d'école enseignant dans leurs paroisses; la seconde, aux maîtres et maîtresses d'école de faire la profession de foi, plusieurs d'entre eux étant signalés comme protestants; la même ordonnance inhibant, sous peine d'excommunication, aux pères et mères d'envoyer leurs enfants chez les maîtres et maîtresses huguenots, et prescrivant de fermer leurs écoles, même en implorant « l'aide du bras séculier». — *Ambarès.* 1773. Certificat honorable du curé, en faveur du S[r] Lauzero, maître d'école, depuis seize ans, dans sa paroisse. — *Arbis.* 1784. Requête de Pierre-Charles Largeteau, maître d'école à Arbis, depuis 1782. — *Beautiran.* 1785. Jean Garbary sollicite des lettres d'approbation, avec l'appui du curé. — *Bassens.* 1773. Requête, pour le même objet, de Jean Lauzero. — *Bayon.* 1779. Le sieur Roux, régent, demande l'appui du prince-archevêque, F. de Rohan, pour être exempté du tirage de la milice; de nombreux paroissiens signent sa requête. — *Bègles.* 1775. Demande d'approbation par Pierre Abbadie, exerçant depuis deux ans. — *Blaye.* 1624. Enquête sur les déportements de François Gaignart, régent de Blaye, « grand renieur et blasphémateur ordinaire du nom de Dieu » (27 feuillets in-4°); ordonnance du cardinal de Sourdis, le citant à comparaître en congrégation pour se voir interdit; exploit de signification du sergent royal «parlant audict Gaignart, lequel a faict responce à moy soubz signé que j'estois sergent et qu'il ne me recongnoistroit jamais pour aultre et qu'il ne recongnoissoit en rien monsieur le cardinal et qu'il se mocquoit de tout cela et qu'il en appeloit. » — *Bordeaux.* 1617. « Estat de ceux qui tiennent escole dans la paroisse Saincte-Colombe » (2 maîtres et 2 maîtresses). — (S. d., commencement du XVII[e] siècle). « Mémoire des maistres d'escole qui sont
dans la paroisse Sainct-Pierre. » (3 maîtres, 1 maîtresse.) — 1657. Déclaration des écoles de Saint-Éloi (outre les collèges de Guienne et des Jésuites, deux écoles dont une tenue par un huguenot); même déclaration pour la paroisse Saint-Maixant (3 maîtres et 1 maîtresse). — 1769. J. -B. Moreau, maître d'école au faubourg Saint-Seurin, demande des lettres d'approbation; il joint à sa requête un modèle d'écriture. — 1773. Requête pour le même objet de Jean Ducros, de la paroisse Sainte-Croix. — *Bourg.* (s. d., XVIII[e] siècle) Concurrence entre les sieurs Gaignon et Deméon, pour la régence de cette ville. — *Cadaujac.* Requête du sieur Bonnet, maître d'école approuvé depuis plusieurs années, demandant à l'archevêque, J. -M. Champion de Cicé, d'interdire l'enseignement à la femme d'un notaire royal et à un étranger qui lui faisaient concurrence. — *Cadillac.* 1777. Requête, aux fins d'approbation, de Pierre Goislou, élu maître écrivain, par les maire et jurats; on a joint à cette requête l'acte de jurade élisant ledit Goislou, et fixant les conditions auxquelles il enseignera. —1789. Certificat du curé de Cadillac en faveur de Grettety, maître d'école. — *Cambes.* Requête (s. d., XVIII[e] siècle), des habitants, en faveur d'un régent qu'ils avaient choisi. — *Cardan.* 1775. Réquisition du promoteur, aux fins d'obtenir l'interdiction d'un particulier qui enseignait sans approbation. — *Castelnau.* 1788. Lettre du curé, demandant à l'Archevêque d'approuver Antoine Reboul, « instituteur des enfants de sa paroisse». — *Castillon.* 1759. Dossier de l'approbation du sieur Laroche, maître écrivain de Bordeaux, nommé régent principal par les maire et jurats de Castillon; entre autres pièces, l'acte de jurade. — 1788. Requête d'Élisabeth Trapaud, aux fins d'approbation. — *Castres.* 1667. Très curieux dossier relatif à la contestation de deux particuliers, prétendant à la place de régent dans celle paroisse. — 1773. Autre contestation de même nature. — 1785. Requête du curé et des principaux habitants, demandant l'approbation d'un nouveau régent et le maintien du régent exerçant déjà, « la paroisse estant assez considérable pour en occuper deux ». — *Coutras.* 1772. Interdiction d'un nommé Blanchard, enseignant sans approbation. — *Créon.* 1766. Certificat honorable accordé par le curé à René-Joseph Lacoste, régent latiniste. — 1779. Requête des habitans en faveur de Jules-Antoine Petit, régent français. — *Daignac-Espiet.* 1778. Requête de même nature, des paroissiens. — *Eyrans.* 1637. Contestation entre deux régents. — *Fargues.* 1690. Requête des paroissiens, demandant à l'autorité diocésaine d'approuver leur maître d'école. — (U 1.)

G. 889. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1642-1790. — Petites écoles. — *Galgon.* 1774. Contestation entre deux régents. — *Gauriac.* 1773. Attestation du curé en faveur de Sébastien Morin,

« exerçant depuis 17 années consécutives, les pénibles fonctions de régent ». — 1787. Le sieur Gaspalon demande à enseigner à Gauriac, la jeunesse y étant très nombreuse et un seul régent n'y suffisant pas. — *Saint-Gervais.* 1773. Certificat du curé en faveur du maître d'école de sa paroisse. — *Saint-Giron.* 1773. Plaintes du curé contre un régent incapable, soutenu par quelques paroissiens. — *Gradignan.* 1772-1776. Contestation entre divers maîtres et maîtresses. — *La Brède.* 1774. Lettre du sieur Lynch, curé, au secrétaire de l'archevêché, le priant d'empêcher les vicaires généraux d'approuver, pour sa paroisse, le régent de Saint-Selve. — 1788. Certificat honorable délivré par le curé au sieur Jean Joffre, maître d'école. — *Landiras.* Après 1772. Requête du régent, aux fins d'être approuvé. — 1774. Le curé sollicite l'interdiction de deux maîtres qui faisaient concurrence à celui à qui il avait obtenu des lettres de régence de l'archevêché. — 1782. Compétitions de même nature. —*Léognan.* 1780. Plaintes du curé contre le maître d'école. — *Lesparre.* 1642. Lettres, ordonnance et enquête au sujet du trouble apporté aux fonctions du régent par un maître non autorisé. — Requête (s. d., XVIII[e] siècle) du sieur Douence, curé, et des principaux habitants, en faveur de leur régent. — *Saint-Loubès.* 1758-1779. Lettres de régence du sieur Boué. — Requête (s.d., XVIII siècle) en faveur du sieur Memain, ci-devant régent d'Ambarès. — *Saint-Macaire.* 1768. Lettres de régence du sieur Lafargue, choisi par les maire et jurats. — 1780. Autres lettres en faveur du sieur Aubin Roux (au revers, ordonnance imprimée du prince-archevêque F. de Rohan sur les petites écoles [1772].) — *Saint-Magne-de-Castillon.1777.*Requête des habitants, qui, «depuis un très grand nombre d'années, sont en possession d'avoir un maître d'école résidant dans la paroisse, pour apprendre aux enfants d'icelle à lire, écrire et chiffrer» et s'imposent, dans ce but, une retenue de 150 1. sur la taille, aux fins d'obtenir des lettres d'approbation à Dominique Cazats. — *Margaux.* 1773. Requête d'André Mottet pour le même objet. — *Mérignac.* 1788. Certificat du curé en faveur du régent. — *Mourens.* 1790. Les curé, syndic, officiers municipaux et principaux habitants demandent l'approbation des vicaires généraux pour Arnaud Decourt, « qui désire ouvrir une école dans la paroisse ». — *Le Pian* (près Saint-Macaire) 1762, 1765. Requêtes pour le même objet. — *Saint-Pey-d'Armens.* 1786. Certificat du curé en faveur du maître d'école. — *Saint-Pierre-de-Bat.* Plainte (s. d.) du régent, au prince-archevêque, F. de Rohan, contre un particulier non autorisé qui lui faisait concurrence. — *Pomerol.* 1772. Requête d'Antoine Ferrand appuyé par le curé, aux fins d'approbation. — *Podensac.* 1775. Compétition entre deux maîtres d'école. — *Preignac.* 1771**.** Plaintes de Caprais Fabre, régent, « troublé et inquiété par une foule de particuliers qui empiètent sur ses fonctions». — 1780. Certificat du curé en faveur du même. — *Queynac.* 1778. Requête des curé et paroissiens, aux fins de faire approuver Pierre Bazin. — *Rions.* 1773-1774. Pièces relatives à l'approbation des régents Mazettier et Cadillon; entre autres, les actes de jurade les concernant. — 1789. Approbation du maître d'école, Jean Dabat. — *Saint-Romain-de-Boursas.* Requête (s. d.) des curé et habitants, au prince-archevêque F. de Rohan, demandant l'approbation pour Jean Pujo. — *Sadirac.* 1765-1776. Requêtes pour le même objet, en faveur de Joseph Darmager et du sieur Feugas. — *Salles.* 1790. Certificat du vicaire délivré au régent Morel. — *Saint-Selve.* 1761-1773. Requêtes des curé et habitants demandant l'approbation pour Jean Paillassard et Jean Lataste. — *Saint-Seurin-de-Cadourne.* 1775. Requête de même nature, en faveur du sieur Feugas. — *Sainte-Terre.* Requête (s. d.) à L. -J. d'Audibert de Lussan, aux fins d'approbation pour Charles Vergnion. — *Vayres.* 1769, 1771. Contestations entre divers maîtres d'école. — (U 2.)

G. 890. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1652-1781. —HÔPITAUX. 1. *Hôpitaux en général.* — 1652. *Lettres patentes du Roy Louis XIV, portant confirmation du droit de l'Hôtel-Dieu de Paris, de faire quester et poser des troncs dans tous les diocèses du Royaume.* Impr. s. l., 8 p. in-4°. — 1713. *Déclaration du Roy, concernant les administrateurs des Hôtels-Dieu et Hôpitaux du Royaume.* Bordeaux, chez Guillaume Boé, 4 p. in-4°. — 1733. Circulaire des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, annonçant aux Archevêques et évêque de France qu'ils ont révoqué de ses fonctions le sieur Desmarets, chargé de la recette des quêtes de province (Impr.). — 1749. Circulaire de l'intendant des finances, Boullongne, envoyant aux évêques un questionnaire sur l'état des hôpitaux de leurs diocèses. — 2. *Hôpital Saint-André de Bordeaux. — Statuts de l`hôpital Saint-André de Bordeaux.* Bordeaux, de l'imprimerie de Guillaume Chappuis, 1739, in-4° de 45 p. — Pièces relatives aux *trésoriers* de l'hôpital (1749-1754) entre autres: un arrêt du Conseil du 17 octobre 1697; une *Déclaration du Roy, concernant la nomination des*

trésoriers de l'hôpital de Saint-André de Bordeaux et des juges et consuls de ladite ville, du 4 juin 1746 (3 p. in-4°, impr. chez J. -B. Lacornée); l'état sommaire des recettes et dépenses des trésoriers pour l'exercice de 1743 (recette: 90, 758 l. 12 s. 5 d.; dépense: 90,665 l. 1 s.); diverses lettres de M. de Ségur, sous-maire de Bordeaux, de l'intendant Aubert de Tourny et du bureau de l'hôpital. — Mémoires et lettres concernant la charge de *greffier* de cet établissement. — Contrat pour l'introduction des *Filles de la Charité* à l'hôpital; avenants à ce contrat; homologation par le Parlement (1705). — Lettre de Marie-Anne Bonnejoye, supérieure générale de la congrégation, remerciant l'Archevêque d'avoir protégé ses filles, «dans la persécution qui leur a été suscitée» (1747). — «Mémoire (s. d.) que les Filles de la Charité, servantes des pauvres malades de l'hôpital Saint-André, ont l'honneur de présenter très humblement aux Messieurs du Bureau » (au sujet de quelques détails d'administration intérieure). — *Aumôniers*: «Mémoire (s. d., XVII[e] siècle), contenant les droits et raisons des prebstres seruans les pauures de l'hôpital Saint-André pour demander rang et voix delibératifue dans le bureau» (fragment). — Requête de ces ecclésiastiques, au sujet des convois des malades décédant à l'hôpital. — *Chirurgiens:* (1707-1746) lettres et mémoires divers, un, entre autres, du sieur Béranger, chirurgien oculiste, pensionné de la ville de Bordeaux. — *Maisons et rentes de l'hôpital* (1733-1746). Mémoires, etc.; *Catalogue des Maisons et Echopes situées en cette ville, sur le Port ou dans les Faux bourgs d'icelle, ensemble des Étaux ou Boucheries, des Agrières et de la maison noble de Villembils appartenant à l'hôpital Saint-André, dont les Baux à Ferme ou à location se renouvellent, avec la désignation des lieux et des rues où elles sont situées, les noms des locataires, le prix des Baux, leur date et le temps de leur échéance pour 17...* (imp. placard in-f°). — *Parements de deuil,* dont la fourniture était réservée à l'hôpital (1752-1756): livre de comptes; arrêt du Parlement du 28 avril 1752 (impr. placard in-f°), etc. — *Pièces diverses* (1754-1781): Lettres de l'intendant Aubert de Tourny relatives au cimetière de l'hôpital (1754); rapports des médecins et chirurgiens sur l'opportunité de transférer ailleurs cet établissement; etc. — (V 1.)

G. 891. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1650-1782. — Hôpitaux. — *Hôpital de la Manufacture, à Bordeaux.* — 1650. Extrait du testament d'Olive de Lestonnac, veuve du premier président, Marc-Antoine de Gourgue, concernant le legs fait par cette dame à l`hôpital des métiers de Bordeaux. — 1660. Ordonnance d'H de Béthune, permettant de conserver le Saint-Sacrement dans la chapelle de l'hôpital. — 1669. Commission pour bénir la cloche de ladite chapelle. — 1672. Extrait du testament de Jacques de Campo-Kierffel, abbé et doyen de Saint-Jean-de-Latran, concernant l'emploi du revenu de 60,000 livres léguées à la Manufacture; le testateur veut qu'on marie, chaque année, quarante filles, desquelles vingt recevront 100 l. et vingt autres, 50 l. — 1674. Ordonnance d'H. de Béthune permettant de quêter dans toute la ville pour subvenir aux besoins des «pauvres mendiants et vagabonds» tous renfermés à la Manufacture. — 1677. Fondation de douze places à cet hôpital par M[me] de Peyronin, supérieure des filles le desservant, et copie des délibérations du bureau à ce sujet. — *Lettres patentes du Roy, en forme de Déclaration, concernant l'establissement d'un hospital général à Bordeaux, vérifié au Parlement de Guyenne le 20 août 1662, ensemble les Statuts de l'hospital général de la manufacture de Bordeaux.* A Bordeaux, chez Claude Labottière, 1693, in-4° de 42 p. — 1705, 1707, 1722. Fondations par Bernardine Batailler, Marie Masson et Hélène Duverdier, servantes des pauvres à la Manufacture. — 1735. Arrêt du Parlement, homologuant la délibération du bureau, portant qu'à l'avenir et en toute saison, ses réunions se tiendront dans la maison dudit hôpital. — 1772. *Lettres patentes, portant réunion de l'Hospital des Enfans trouvés de Bordeaux à celui de la Manufacture.* A Bordeaux, chez Michel Racle, 1773, in-4° de 7 p. — 1780. Réduction de fondations à la Manufacture. — Pièces diverses non datées; mémoires, lettres, requêtes; etc. — (V 2.)

G. 892. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1617-1785. — Hôpitaux. — 1. *Incurables de Bordeaux.* —1737. Requête du syndic, aux fins d'obtenir une fois par mois le salut du Saint-Sacrement. — 2. *Cadillac.* 1617. Acte de la fondation de l'hôpital de celte ville, par le duc d'Épernon (copie informe). — 1702. Dossier relatif au déplacement du cimetière de cet établissement. — 1785. Pièces concernant la restauration de la chapelle. — 3. *Fronsac.* 1775-1778. Procédure pour l'union de la chapelle Sainté-Catherine, fondée en l'église de Fronsac, à l'hôpital du lieu. — 4. *Lesparre.* 1760. Requête de fr. Antoine Cazeneuve, cordelier, aumônier de l'hôpital militaire de Lesparre, aux fins

d'être autorisé à y célébrer la messe; et procès-verbal de visite de l'établissement. — 5. *Libourne.* « Règlement (s. d., après 1698), ou statutz de l'hospital Saint-James de la ville de Libourne, fait par M^rs^ les maire et juralz d'icelle, soi-dizant patrons, directeurs et administrateurs dudit hospital, ensemble les prudhommes composant le conseil politique, etc. » (9 feuillets in-f°.) — 6. *Saint-Macaire.* 1765. Procès-verbal de la visite de cette maison par L.-J. d'Audibert de Lussan; on y a joint un «Estat de tout ce que la sœur Bourgoing, hospitalière et fille de l'ordre de Sainte-Marthe, a trouvé dans l'hospital de Saint-Macaire, à son entrée dans le dit hospital ». — 1782. Pièces concernant l'admission dans l'établissement de Dorothée Bourgoin, mère de la précédente, en qualité de dame hospitalière (requêtes, lettres et délibérations du bureau). — (V 3.)

G. 893. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1734-1737. — Hôpitaux. — *Conflit entre l'Archevêque* (M. de Maniban) *et le président d'Augeard* au sujet de la présidence du bureau de la Manufacture et du lieu où se doivent tenir les assemblées, en hiver: mémoires et répliques des parties; lettres de l'Archevêque, du cardinal de Fleury, d'A.-F. de Blisterwick de Moncley, archevêque de Besançon, du garde des sceaux, d'Aguesseau, du ministre, Chauvelin, de l'évêque de Saint-Omer, L.-A. de Valbelle; arrêt du Parlement de Paris relatif à un conflit du même genre entre ce prélat et les administrateurs de l'hôpital de Saint-Jean de Saint-Omer, en 1699 (expédition en forme sur parchemin); etc. — (V 4.)

G. 894. (Portefeuille.) — 293 pièces, papier.

1621-1685. — RELIGIONNAIRES. — *Abjurations.* — Noms principaux: Jacques et Pierre Juliot, sieurs de La Claverie (abjuration reçue par Hardouin Fortin de La Hoguette, évêque de Saint-Brieuc, dans la chapelle de sa maison de La Hoguette, au diocèse de Saintes (1679); original signé et scellé en cire rouge); Henri de Ségur, vicomte de Cabanac, le grand Puch, Laloubière et autres places (abjuration reçue par Louis d'Anglure de Bourlemont; original signé); abjuration collective de trente-trois habitants de Castillon qui, « ayant apprins les intentions de Sa Maiesté qui desire la réunion de tous ses subiects à la religion catholique, apostolique et romaine, ont, de leur mouuement, esté trouuer M. Soliols, curé de la dite ville, pour lui déclarer que tous ont resoleu d'embrasser la religion catholique; » etc. — (X 1.)

G. 895. (Portefeuille.) — 482 pièces, papier.

1685 (Septembre.) — Religionnaires. — Abjurations. — Noms principaux: Jean Dufour, maître écrivain, paroisse Sainte-Colombe à Bordeaux; Joseph Cadroy, avocat au Parlement; Marie Minvielle de Lacoze; Suzanne de Galetheau; Marie de Luxe; Michel de Luxe, seigneur d'Artolie; Marie de Gillet, vicomtesse de Cabanac; Sybille Fonfrède; etc. — (X 2.)

G. 896. (Porteuille.) — 676 pièces, papier.

1685-1686. — Religionnaires. — Abjurations. — Noms principaux: noble Pierre de Cruseau, écuyer, sieur de La Mote; Gédéon Hugla, ci-devant ministre du Fleix; Claude de Laval; Madeleine et Suzanne de Montils; Isaac Rabène, écolier en philosophie; Pierre de Carrère, écuyer; Marie Bonœil, femme de Jean Senouiller, maître fondeur et doreur; Marie-Suzanne Rondeau, femme de M. Sarrau, ci-devant ministre, son fils et ses deux filles; Marguerite de Sansas, épouse de noble Guy de Vivans, chevalier, seigneur de la Salle et de Pressac; MéritedelaRamière; Nathanaël Chasseloup-Laubat, du diocèse de Saintes; Jean de Massac, intendant du duc de La Force; Louis Bertrand, écuyer, sieur de Saint-Bonnet, capitaine au régiment de Picardie, en garnison au Château-Trompette; René de la Marsonnière, écuyer, sieur de Longefous; Thomas de Mouchy, ci-devant lecteur et proposant en théologie, à Saint-Just de Marennes; Damaris de Pouyferré, épouse de Jacques-Louis de Monisson, écuyer de la grande écurie du Roi; etc. — (X 3.)

G. 897. (Liasse.)—345 pièces, papier.

1687-1789. — Religionnaires et JUIFS. Abjurations. Noms principaux: Pierre Jacques de Maillet, sieur de Corbin, écuyer; Paul-Abraham de Camaret de Marsan; Jacob Graveson, écuyer; Joseph Cardoze, docteur en médecine (profession de foi); Isabeau de Baret; Thomas Thompson, gentilhomme irlandais; François de Dartansec de La Nougarède; Jérémie de Rolin, écuyer, sieur d'Alis et Madeleine de Jean, son épouse; François

et Joseph de Grenier, gentilshommes verriers; François da Selva, juif portugais; etc. — (X 4.)

G. 898. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1658-1778. — Religionnaires. *Listes* (s. d.) *de nouveaux convertis* des paroisses Saint-Seurin, Saint-Christoly, Sainte-Eulalie, Saint-Remi, Saint-Michel, Saint-Projet et Saint-Pierre de Bordeaux. — Pièces diverses, concernant principalement des mariages entre catholiques et protestants. — (X 5.)

G. 899. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

1664-1666. — JANSÉNISME. *Signature du formulaire.* Bref d'Alexandre VII et ordonnance des vicaires généraux prescrivant la signature du formulaire contre les erreurs de Jansénius. — Signature de ce document par les chapitres, l'université de Bordeaux (Tanesse, recteur; Fonteneil, chancelier; Lopès, théologal; Fr... [Signature illisible], augustin; Fr. -J-B. Gonet, O. P.; F. André Touton, carme, professeurs de théologie; Brassier, Delpech, Brethous, professeurs de droit; Lopès, professeur de médecine; de Maures, Cazauviel, de la faculté des arts; Derocques et Saboutin, scribes), les professeurs du collège de Guienne (Jacques Piers, principal; Dusolom, professeur de rhétorique; Luzel, professeur d'humanités; Bauduer, professeur de mathématiques), les professeurs et étudiants du séminaire Saint-Raphaël (Bourdeyron, prieur; Came, sous-maître et 22 séminaristes), les ecclésiastiques du séminaire irlandais, les réguliers et abbés commendataires, les religieuses et divers (prêtres approuvés, nouveaux titulaires des bénéfices, ordinands, etc.) — (X 6.)

G. 900. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1665-1666. — Jansénisme. Signature du formulaire par les curés, vicaires, bénéficiers et prêtres habitués de Bordeaux et de divers archiprêtrés du diocèse; A Saint-Maixant et Saint-Éloi de Bordeaux et à Saint-Macaire, les maîtres d'école ont également signé. — (X 7.)

G. 901. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

1653-1760. — Jansénisme. *Pièces diverses,* pour la plupart imprimées, concernant les affaires du jansénisme. — 1653. *Bulle ou Constitution de Nostre Saint Père le Pape, Innocent X, par laquelle sont déclarées et définies cinq propositions en matière de foy.* Bordeaux, Pierre de La Cour. Impr. 16 p. in-4°. (Bulle *Cum occasione,* avec une ordonnance d'Henri d'Arche, vicaire général, une lettre et une déclaration du Roi, etc.) — 1656. Citation, par les vicaires généraux, du sieur Minard, curé de Libourne et autres, prévenus d'opinions jansénistes. — 1653. *Ordonnance de Monseigneur l'archeuesque de Bourdeaux pour l`exécution de la Constitution de N. S. P. le Pape Alexandre VII, sur le sujet du jansénisme*. (Avec le texte du Bref *Ad sacram B. Petri sedem,* du 3 mars 1657.) Impr. s. l. n. d., 11 p. in-f°. — 1661. «Lettre escripte par Monseigneur l'Euesque d'Authun à N. S. P. le Pape au nom de l'Assemblée générale du Clergé de France, en l'année 1661, sur la traduction du Missel en langue vulgaire. » (Copie.) — 1664 (15 février). Constitution d'Alexandre VII: *Regiminis apostolici.* Impr. s. 1. n. d., 4 p. in-f°. — 1705. *Mandement de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevesque de Bordeaux, primat d'Aquitaine pour la publication de la Constitution de N. S. P. le Pape Clément XI, du 16 juillet 1705, contre le jansénisme* (avec le texte latin et la traduction française de la bulle *Vineam domini Sabaoth).* Bordeaux; chez N. de La Court, in-4° de 16 p. — 1711. *Instruction pastorale de Messeigneurs les evesques de Luçon et de la Rochelle au clergé et au peuple de leurs diocèses, sur le livre intitulé:* Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament, *composé par Messire J. -B. Bossuet, évesque de Meaux.* La Rochelle, chez Pierre Mesnier, in-4° de 18 p. —1712. *Mémoire de Monseigneur le Dauphin pour N. S. P. le Pape, imprimé par ordre exprès de S. M.* Paris, impr. royale, in-4° de 12 p. — 1714. *Arrest du Conseil d'Estat du Boy portant que le mandement et instruction pastorale du s^r^ Evesque de Metz, du 20 juin de la présente année, pour la publication de la bulle* Unigenitus *de N. S. P. le Pape Clément XI du 8 septembre 1713, demeureront supprimés et comme non avenus.* Paris, impr. roy., 4 p. in-4°. — 1716. *Mémoire pour les trois chanoines, docteurs de la faculté de théologie de Reims, appelans comme d'abus d'une sentence d'excommunication prononcée contre eux au sujet de la constitution* Unigenitus. Paris, chez François Jouenne, 36 et 7 p. in-4°. — 1717. *Première partie des articles de doctrine*

de la sacrée faculté de théologie de Paris. Paris, chez J. -B. Delespine, 70 p. in-4°. — 1718. *Mandement de S. E. Mgr le Cardinal de Noailles, Archevesque de Paris, pour la publication de l'appel qu'il a interjetté, le troisième octobre 1718, au futur concile général, des lettres de N. S. P. le Pape Clément XI, adressées à tous les fidèles, publiées le 8 septembre 1718 et qui commencent par ces mots* Pastoralis officii. *Ibid.* 24 p. in-4°. — 1719. *Lettre de Mgr l'évesque de Soissons à Mgr l'évesque d'Angoulesme, au sujet de son appel.* Impr. s. 1., 35 p. in-4°. — 1721. *Lettre de MM. les évesques de Senez, de Montpellier et de Boulogne au Roy, au sujet de l'Arrest du Conseil d'État de S. M., du 31 décembre 1720, portant suppression de leurs mandemens du mois de septembre de la mesme année et de l'acte d'appel qui y est joint.* Impr. s. 1. (à la fin, plusieurs listes d'appelants et réappelants). — 1726. *Lettre d'un ecclésiastique de Flandres à Mgr l'évesque de Soissons, etc.* Impr. s. 1. 16, 19 et 12 p. in-4°. — *Relation de ce qui s'est passé, tant à Rome que de la part de M. le Cardinal de Noailles, sur l'affaire de la Constitution, depuis l'exaltation de N. S. P. le Pape Benoist XIII.* Impr. s. l. 13 p. in-4°. — 1727. *Réponse de Mgr l'Évesque de Montpellier à Mgr l'Évesque de Soissons, au sujet d'une lettre que ce prélat lui a adressée, en date du 23 mars 1727.* Impr. s. l., 42 p. in-4°. — *Première, seconde, troisiesme et quatriesme lettres de Mgr l'Évesque de Montpellier à Mgr l'Évesque de Soissons, au sujet de la'septiesme lettre pastorale de ce prélat.* Impr. s. 1. de 16, 36, 35 et 26 p., — *Mémoire présenté par trente curés de la ville de Paris à S. E. Mgr le cardinal de Noailles, leur archevesque, au sujet du bruit qui s'est répandu d'une prochaine acceptation de la bulle* Unigenitus. Impr. s. d., 20 p. in-4°. — 1728. *Lettre de Mgr l'Évesque de Montpellier au Roy.* Impr. s. 1., 27 p. in-4°. — 1729. Recueil de brochures sur les affaires du jansénisme à Paris. — 1730. *Lettre écrite au Roy par l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris au couvent des Grands-Augustins, en l'année 1730.* Paris, chez Pierre Simon. 20 p. in-4°. — 1732. *Très humbles et très respectueuses Remontrances que présentent au Roy, notre très honoré et souverain seigneur, les gens tenant la cour de son Parlement, avec la déclaration du Roy du 18 août, des observations sur chaque article et les deux arrestés du Parlement.* Impr. s. 1., 14 p. in-4°. — 1731-1756. Huit arrêts du Conseil, huit arrêts du Parlement de Paris, un arrêt des Parlements de Rennes, Toulouse et Provence sur les affaires du jansénisme. — 1733. *Instruction pastorale de Mgr l'Archevesque-prince d'Embrun, dans laquelle il réfute l'ouvrage qui a paru sous ce titre:* Instruction pastorale de Mgr l'Évêque de Montpellier, etc. — 1740. *Suite de la XXIe et dernière lettre théologique aux écrivains défenseurs des convulsions et autres prétendus miracles du temps.* Impr. s. l., 146 p. in-4°. — 1746. Circulaire des agents du clergé au sujet d'une requête de certains curés du diocèse de Séez contre un nouveau rituel publié par leur évêque. — 1756. Bref du Pape Benoît XIV aux évêques de France et lettres du Roi à ce sujet. — *Observations sur la déclaration du 10 décembre 1756.* Impr. s. 1., 8. p. in-4°. — (X 8.)

G. 902. (Manuscrit in-4° relié en basane.) — 171 feuillets, parchemin.

XIIe siècle. — RECUEIL PROVENANT DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-ÉMILION (au dernier feuillet: *Aquest libre es dels caperans senct Melion).* Il était au XVIIe siècle dans la bibliothèque d'Arnaud de Pontac, premier président au Parlement de Bordeaux; il est inscrit au catalogue rédigé par Machon, f° 758, avec cette mention: *«Martyrologium Burdigalense, et expositio regulae sancti Augustini;* en vélin, in-4°, très ancien. » (Au premier feuillet: *ex bibl. Ar. de Pontac, proto-praesidis, catal. inscript.)* — Le manuscrit a été copié au XIIe siècle par différentes mains. Les articles nécrologiques insérés dans le martyrologe, ont été ajoutés après coup, la plupart aux XIIIe et XIVe siècles. — La reliure semble être de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe. — Fol. 1. Fragment de l'office des morts en neumes. — F. 4 v° *Lectiones Sancte Marie.* — F. 5 v° *Capitulum ad mandatum pauperum* (cérémonie du lavement des pieds; la formule liturgique est très brève). —F. 6. Tableaux pour établir le calendrier lunaire. — F. 7-54. Martyrologe d'Adon. (En le comparant aux éditions imprimées on constate de nombreuses additions et suppressions.) Sous chaque jour, on a rappelé la mention des obits qui étaient célébrés dans l'église de Saint-Émilion: chanoines réguliers et séculiers du chapitre, bienfaiteurs; religieux des abbayes avec lequel il avait des associations de prières. — F. 55 v°. Association de prières avec les abbayes de l'Esterp, de Fontgouffier et de la Sauve. — F. 56-77 (cahier d'un plus petit format). Exposition de la règle de Saint-Augustin: *Hec precepta que subscripta sunt, ideo regula appellantur quia videlicet in eis nobis recte vivendi norma exprimitur.....* Titre final, au f° 77, v°: *Explicit expositio regule beati Augustini, episcopi.* — F. 77 v°. Association de prières avec les abbayes de Badion, en Saintonge, et de Baigne. — F. 78. Fragment sur l'oraison dominicale. — F. 79. *Incipit regula sancti Augustini.* — F. 83 v°.

Lettre du pape saint Léon IX du 20 avril 1052 (n° 4269 des *Regesta* de Jaffé, éd. Löwenfeld). — F. 83 v°. Remarques sur la pénitence de Salomon. — F. 84. Association de prières avec les chanoines de Saint-Avit et les moines de Saint-Florent. — *Ibid.* Formule de profession des religieux de Saint-Émilion. — F. 84 v°. Association de prières avec l'abbaye de Chancelade. — F. 84 v°. Lettre d'Adrien IV pour les religieux de Saint-Émilion, 19 décembre 1156-1158. [M. L. Delisle la croit inédite.] En voici la partie essentielle: *Statuimus ut si quando a diocesano episcopo interdictum processerit, liceat vobis in vestra ecclesia, clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis tintinnabulis, suppressa voce, per totum officium divina misteria celebrare...* — *Ibid.* Antienne notée en neumes: *Florem virgo parit.* — F. 85. *Omelia sancti Augustini de sainte anime: Rogo vos fratres karissimi, ut attentius cogitemus..* — F° 87. *Sermo Augustini de vita et moribus clericorum: Propter quod volui et rogaui, hesterno die...* — F. 91 v°. *De vita et moribus clericorum: Caritati vestre hodie de nobis ipsis sermo reddendus..* — F. 98. Canons du concile d'Aix-la-Chapelle en 816, ou règle des chanoines, suivie (f° 130), d'extraits de divers écrits des Pères. (En voici les rubriques: f° 130. *Gregorii, de collata episcopis potestate ligandi atque solvendi;* f° 131. *Gregorii, de episcopis qui pro ordinatione sacerdotii munera libenter accipiunt;* f° 132. *Excerptum ex epistola Hieronimi presbyteri ad Nepocianum, de vita clericorum;* f° 136 v°. *Excerpta ex epistola Hieronimi, de institutione clericorum ad Paulinum presbyterum;* f° 137. *Item, ex epistola ad Rusticum;* f° 137 v°. *Ex epistola ad Eliodorum, quid distet inter monachum et clericum;* f° 138. *Ex epistola ad Oceanum, de vita clericorum;* f° 140. *Ex libro officiorum lsidori, de clericis;* f° 141, v°. *De generibus clericorum; Ibid. Gregorii, quales oporteat clericos esse; f°*142. *De subjectis bonis sub pastorali regimine constitutis;* f° 143 v°. *lsidori, de subditis;* f° 144. *Gregorii, de invidis vel protervis subditis; f°* 145. *Prosperi, quod secundum sermonem prophete:* « *culpa sua pereant qui sacerdotum increpationes peruersa voluntate contemnunt;* » f° 146. *Prosperi, cum quo dampno anime sue ab Ecclesia que pauperes pascit accipiunt illi qui sibi de suo sufficiunt;* f° 147. *Prosperi, qui sint qui etiam cum profectu anime sue opibus sustentantur Ecclesie;* f° 147, v°. *Prosperi, quid facere debeant clerici quorum infirmitas non potest sua contempnere; Ibid. Que sunt vera gaudia vel vere divitie et quid impedimenti afferant bona presentia amatoribus futurorum;* f° 149. *Prosperi, qualiter quod dicit apostolus: « qui in sacrario operantur que de sacrario sunt edant. »)* — F° 150-155. I*ncipit vita sancti Emiliani confessoris* (très probablement inédite): *Gesta conscribere sanctorum laus et decus est cunctorum fidelium, qui in terris angelicam duxere vitam... obiit autem hic XPI famulus plenus virtutum meritis,* viii *idus januarii, ac sepultus est in ipsa ecclesia quam ipse exciderat, temporibus Waïferi ducis Aquitanie, regnante domino nostro JHJ XPO, cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.* — Cf. ci-dessus, f°8, au martyrologe: viii *idus januarii. In pago Burdegalensi, loco Ascumbas vocitato, beatus Emilianus migrauit fine beato.* — F. 156. *In dedicatione ecclesie. Quociescumque, fratres karissimi, altaris vel templi festivitatem colimus..* (C'est un sermon de saint Augustin dont un fragment se lit encore au Bréviaire Romain, en la fête de la Dédicace.) — F. 159. *Omelia beati Gregorii pape. Quia, propitia divinitate, fratres karissimi, solempnia dedicationis ecclesie celebramus.* — F. 163, v° Trois notices de donations faites au monastère de Saint-Émilion. — F. 164-171. Ordre des offices et des cérémonies dans l'église de Saint-Émilion (Détails curieux sur des usages liturgiques). — [M. L. Delisle a bien voulu examiner ce manuscrit et fournir les principaux éléments de cette notice.] — (Y 1.)

G. 903. (Manuscritin-f°, relié en veau.) — 208 feuillets, paginés I-VI, 2-203; vélin.

XV^e^ siècle. — MISSEL DE BORDEAUX, incomplet. Ce beau manuscrit, en vélin, contient seulement le propre du temps et le canon de la Messe. Il est de très grand format, la hauteur des pages étant de 459 millimètres et leur largeur de 330 millim. L'écriture, en rouge et noir, ressemble beaucoup à celle des premiers livres imprimés; sauf pour le calendrier, elle est sur deux colonnes (H. 290 millim., L. 92 millim.). La pagination a été faite à l'occasion du présent inventaire. — Aucune des proses qu'il renferme n'est inédite. Le texte est généralement conforme au Missel Romain. Seulement, pour certaines cérémonies (Bénédiction des Cendres, des Rameaux, etc.), outre la formule *Secundum usum Romane curie,* il y en a une autre, beaucoup plus brève, *Secundum usum Burdegalensem.* — Le calendrier occupe les six premiers feuillets; les initiales KAL. sont à la plume en rouge et bleu. F° II v°. *Aprilis 19. Incipit indulgentia ecclesie Burd. Sci Andree Burd.;* 21. *Dedicatio ecclesie Burdegal.* — *F°* III r°. *Maii 9. Translatio S. Andree. Annuale;* 16, *Fortis epi et mr;* 22. *Quitherie, virg. et mr. IX lect.* — F° IV v°. Aug. *8. Mummolini, abbis et conf. VI lect.;* 29. *Augustini, epi. Annuale.* —

F°V v°. *Oct. 13. Geraldi, abbis et conf. III lect.;* 16. *Bertrandi* [de Comminges], e*pi et conf. IX lect.,* 21. *Severini, epi et conf. duplex;* 25. *Frontonis, epi et conf. IX lect. —F°* VI r°. *Nov. 30. Sancti Andree, apostoli. Annuale.* — Le premier feuillet du texte a été coupé. F^os^ 2-8. Toutes les initiales grandes et petites sont peintes et dorées, et quelques pages ont des bordures (fleurs de lis, fleurs et fruits). A partir du f° 9, les initiales sont à la plume en rouge et bleu, quelques-unes de très grande dimension et toutes fort bien exécutées. Les capitales peintes ne se retrouvent qu'aux f° 13 v° (Noël, messe du jour, avec frises peintes et dorées), 16 r° (Circoncision), 19 r° (Epiphanie), 130 r° (Pâques, superbe initiale et frises), 148 r° (Pentecôte, *id.),* 195 r° (Canon de la messe, *id.)* — Après le canon de la messe, on a ajouté les oraisons de saint André, *in auxilium christianorum* et pour le Roi, dont les initiales rouges et bleues sont une grossière imitation de celles qui se trouvent à toutes les pages du manuscrit. — Aux f^os^ 193 v° et 194 r°, avant le Canon de la messe, deux grandes peintures à pleine page se font face (H. 390 millim.; L. 280 millim.): d'un côté, la scène du crucifiement; de l'autre, le Père Éternel, avec les symboles des quatre évangélistes. Ces deux sujets traités d'après les types traditionnels des missels du moyen âge. Chacun des sujets principaux est entouré en bordure de petites miniatures représentant: autour du crucifiement, huit scènes de la Passion et sainte Véronique; autour du Père Éternel, à gauche, la Sainte Vierge tenant l'Enfant, et une sainte martyre; en haut, deux groupes de saints, entre autres saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint André, saint Pierre martyr, et un groupe formé d'un pape, d'un roi, d'un cardinal et d'un évêque; à droite, un groupe d'anges en robe blanche jouant de divers instruments, avec cette inscription, *Sanctus;* un groupe d'anges bleus et rouges, *Cherubim et Seraphin;* un troisième groupe d'anges en chapes et dalmatiques, *Dominaciones et potestates;* en bas deux évêques à genoux, se faisant face et séparés par une boule sommée d'une croix d'or; ils tiennent des philactères: *Te Deum laud., te Dñm conf.; Te eternum Patrem om.* — Ce manuscrit, très bien conservé, sauf la soustraction de la première page, et dont les miniatures sont d'une fraîcheur parfaite, est dans une reliure ancienne en veau à compartiments à froid, de style Renaissance, sur ais de bois, avec les restes de deux fermoirs en cuivre. La dorure de la tranche, quoique très fanée, est facilement reconnaissable. — (Y 2.)

G. 904. (Manuscrit petit in-4°.) — 149 feuillets, parchemin; latin et gascon.

XV^e^ siècle. — RECUEIL LITURGIQUE A L'USAGE DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX. — Ce manuscrit, d'une assez bonne écriture, est rubriqué; les initiales, très simples, sont en rouge et noir. On a copié au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, sur les feuillets de garde, de nombreuses collectes pour les fêtes de saint Seurin, de saint Mummolin, de saint Dominique, etc. — Il se compose de deux parties bien distinctes. La première (f^os^ 1-35) est un *Processionnal* à l'usage de l'église métropolitaine; il y est fait constamment mention du chapitre et du vicaire perpétuel de la Majestat. Les rubriques sont très précises et souvent très développées. Le parcours des processions est exactement indiqué. (F°12. Purification: *Fit processio per claustro* (sic) *usque ad ecclesiam Beate Marie de Platea.* — F° 17 seq. Rameaux: *Fit processio per portam Bassam et inter duos muros civitatis usque ad portam Jouis et usque ad Cordariam et ibi dicitur euangelium et sermo... et dicto sermone, dicitur Antiphona* Salve Regina, *usque ad portam Medoco et ibi cantatur* Gloria, Laus; *et finito* Gloria, Laus, *canonicus qui celebravit missam cantat:* Attollite portas, *et intrando in civitatem, cantatur:* Ingrediente Domino, etc. — F° 21. *In die Ascensionis Domini, circuitur civitas.* — F° 24, Fête-Dieu: *Processio per plateam Sancti Andree, eundo ad portam Begueyre, per ruam Peytauina, transeundo coram ecclesiam de Ponte, transeundo per carreriam Sancte Columbe, per forum, per ruam de las Leyras, per ruam de Farro, per Pelagum, intrando per claustra usque ad chorum. Et si processio fit per villam, dicantur R [esponsoria] illorum sanctorum quorum sunt ecclesie, more solito.)* — La seconde partie du recueil est un *Rituel.* — F° 35. Bénédiction de l'eau: *Alexander papa constituit aquam aspersionis cum sale benedici in habitaculis hominun.* — F° 39. Mariage: *Sequitur ordo ad sponsandum secundum usum diocesis Burdegalensis* (nombreux passages en gascon, *in romancio;* usages particuliers et peu connus). — F° 45. Communion des malades (longue profession de foi en gascon). — F° 53. Extrême-Onction: *Incipit ordo ad perungendum infirmum* (très curieux détails sur les choses nécessaires à la cérémonie, infiniment plus longue et plus compliquée que dans l'usage romain actuel). — F° 66 v°. Indulgence *in articulo mortis.* — F° 68. Obsèques. — F° 82. *Ordo in sabbato sancto Pasche* (bénédiction du feu et *Exultet,* noté). — F° 94. *Genealogia Domini, ad matutinas.* — F° 105 v°. Prières pour les

malades. — F° 115. *Incipit ordo reconciliationis violate ecclesie vel cimiterii, secundum usum Burdegalensem et consuetudinem.* — F°129 v°. Bénédiction des cloches. — Fº 138 v°. Bénédiction des pèlerins. — F° 140. Bénédictions diverses *(domus, in dormitorio, in refectorio, in cellario, in quoquina* (sic), *putei,* etc.). — Fº 146. Formules de lettres testimoniales pour les pèlerins. — F°147. *Modus mittendi sponsum vel sponsam ad aliam parochiam ad sponsandum.* — Fos 147 v°-149. Autres bénédictions. — Le manuscrit est relié en veau sur carton; filets à froid, coins et autres ornements en cuivre; restes de fermoir. — Pagination moderne. — (Y 3.)

G. 905. (Manuscrit petit in-4°.) — 105 feuillets, latin.

XVe siècle. — PROCESSIONNAL NOTÉ A L'USAGE DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX. — Ce manuscrit, d'une bonne écriture, n'a rien de particulièrement remarquable. Les initiales, rouges ou bleues, sont d'une grande simplicité. C'est un recueil d'antiennes et de répons usités dans les processions de l'église métropolitaine, comme on peut s'en convaincre non seulement par cette note qu'on trouve en tête du premier feuillet: *Saint-André, 1761,* mais en comparant le texte au *Processionale ad usum Ecclesiæ metropolitanæ et primatialis Burdigalensis, opera et impensis Capituli ejusdem ecclesiæ,* imprimé, en 1662, chez G. de La Court (in-4° de 188 p.). Bon nombre des pièces liturgiques de notre manuscrit sont reproduites dans ce volume. On a mentionné à propos du précédent article plusieurs rubriques intéressantes; il faut indiquer ici: Fº 38. *Ordo in parasceve;* f° 43. *Ordo in Sabbato Sancto;* fos 49 *seq.* la curieuse procession des vêpres de Pâques qui ne se trouve pas dans le recueil imprimé; f° 56. celle du mardi de Pâques: *Incipiunt* (sic) *in choro a II cantoribus:* Salve festa dies, *eundo et redeundo usque ad cimiterium Sancte Crucis, ubi recipiunt nos monachi processionaliter induti albis, cum cruce et aqua benedicta et incenso, et capellanus portet cappam sericam et diachonus indutus dalmatica et portet librum et subdiachonus crucem..Canonici Sancti Severini non faciunt processionem illa die, neque monachi veniunt ad nos, neque in festo sancti Marchi, etc.;* fos 61 v° et seq. usages particuliers pour les processions de saint Marc et des Rogations. — F° 100. *In receptione regis.* — Le manuscrit est dérelié; la pagination, en chiffres romains, est rubriquée et de l'époque. — (Y 4.)

G. 906. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1356-1782. — PIÈCES DIVERSES. — 1356. Extrait en forme du testament de Gaillard de La Mothe, cardinal de Sainte-Lucie, relatif à une fondation de chapelles dans l'église cathédrale de Bazas, *pro animabus felicis recordationis Domini quondam Clementis pape, benefactorum meorum et mea..* (Copie de 1627, de la main de Bertheau). — 1521. Testament de Pierre Andraud Dadia, prieur commendataire de Saint-Mariens. — 1624. Testament de Peyronne Arnaud, contenant notamment des fondations de messes à Saint-Remy de Bordeaux et à Ambarès. —1718. Consultations d'avocats relatives à des contestations entre les pensionnaires de l'archevêché de Cambray et le cardinal de la Trémoïlle. — 1722. Testament de Mme d'Essenault, marquise de Castelnau, avec grand nombre de legs pieux. — Nombreuses pièces de procédure, actes de vente, etc. — (Y 5.)

G. 907. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1455-1652. — Pièces diverses. — Aveux, reconnaissances féodales, exportes, etc., en copie ou en extrait. — (Y 6.)

G. 908. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1683-1780. — Pièces diverses. — *Mandements et ordonnances* (imprimés) *de divers archevêques et évêques,* entre autres: 1694. *Protestation et acte d'appel interjetté à N. S. P. le Pape Innocent XII et au Saint-Siège par S. A. Eminentissime Mgr le Cardinal de Bouillon, grand prévost de Liège.* Paris, Th. Muguet, 8 p. in-4°. — 1701. *Constitutions synodales du diocèse de Condom, imprimées par l'ordre de Mgr l'Illustr. et Révér. messire Louis Milon, conseiller du Roi en ses conseils, évesque et seigneur de Condom.* De l'impr. de Jacques Destadens, 8 p. in-4°. (Art. VII: « En exécution des ordres de S. M., nous ordonnons à tous curés et vicaires de nous envoyer chaque mois l'état de leurs écoles et catéchismes, etc. ») — 1709. *Oraison synodale préchée à Saintes, au Synode qui s'est tenu par Mgr l'Évesque, le 46 du mois d'avril 1709.* Impr. s. l., 14 p. in-4°. — 1751. *Mandement de Mgr l'évesque de Luçon* [Samuel-Guillaume de Verthamon] *pour la publication du Jubilé, contenant une instruction pastorale sur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.* A Niort, de l'impr. de Jacques Élies, 46 p. in-4°. — 1780. *Ordon-*

nance de S. E. M^gr le Cardinal de Luynes, archevesque de Sens, concernant l'habillement des ecclésiastiques de son diocèse. A Sens, de l'impr. de Tarbé, 8 p. in-4°. - (Y 7.)

G. 909. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1678-1741— Pièces diverses. — *Mémoires imprimés* (la plupart de ces mémoires sont des brochures considérables). — 1678. *La Harangue que le Roy de la Grand'Bretagne a faite aux deux Chambres du Parlement d'Angleterre, le 7 février 1678* (fragm. in-4°). — 1717. *Mémoire présenté à S. A. R. M^gr le duc d'Orléans, régent du Royaume, pour la défense de l'Université* [de Paris]. A Paris, chez C. L. Thiboust, 40 p. in-4°. (Ce mémoire est signé du recteur Demontempuys.) — 1728. *Réponse aux deux mémoires donnez par M^e Pierre Carlier, adjudicataire des fermes générales unies, contre la requête présentée par les bénéficiers et autres ecclésiastiques, au sujet de l'exemption des droits de Courtiers-Jaugeurs, d'Inspecteurs aux boissons et boucheries, etc.* (par l'avocat Bronod). De l'impr. de Pierre Simon, 18 p. in-f°. — Après 1733. *Mémoire pour les Doyen, Chanoines et Chapitre de Saint-Omer, parties intervenantes dans l'instance pendante au Conseil entre Messire A. de Valbelle, évesque de Saint-Omer, et les Abbé, Prieur et Religieux de l'Abbaye de Saint-Bertin.* De l'impr. de Ph. Nic-Lottin, s. d., 148-106 p. in-4°. [Intéressant en raison des 104 pièces justificatives, bulles, diplômes, arrêts du Conseil, etc., du xi^e au XVIII^e siècle.] —Après 1738. *Mémoire pour M. l'Évesque de Mâcon, contre M. le Cardinal d'Auvergne, en sa qualité d'abbé commendataire de l'Abbaye de Cluny.* Imp. s. 1. n. d., de II-138 p. in-f° (nomb. pièces justificatives, dont la plus ancienne est de 910). — Quatre factums in-f°, dans un procès entre les vicaires généraux de Nantes et le chapitre cathédral, etc. — (Y 8.)

G. 910. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1741-1784. — Pièces diverses. — Mémoires imprimés. — Après 1741. *Mémoire pour le sieur Hauriot, curé d'Estibaux, intimé sur l'appel comme d'abus les trois ordonnances rendues par M. l'évesque d'Ax* (sic). S. 1. n. d., 16 p. in-f°. — 1755. *Mémoire sur délibéré pour le sieur Gaborit, etc., contre M. l'évesque de Luçon, intimé et défendeur.* De l'imp. de Paulus du Mesnil., 12 p. in-f°. — 1766. *Plaidoyer prononcé par M. de Morveau, avocat général, à l'audience publique du Parlement de Bourgogne, dans la cause d'entre les abbés de la Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, premiers pères de l'ordre de Cîteaux, intervenans, adhérans, appelans comme d'abus des décrets du Chapitre général tenu, à Cîteaux, le 6 mai 1765 et jours suivans, e^t M. l`abbé de Cîteaux, chef et supérieur général de l`Ordre, intimé, et les abbés de Salem, d`Hauterive et autres, intervenons et adhérans.* De l'impr. de Butard, 158 p. in-4°. — 1778. *Réflexions sommaires pour les Barnabites de Dax, sur la réplique des soi-disant syndic et administrateurs des hôpitaux de la dite Ville.* Bordeaux, Chappuis, 8 p. in-4°. — 1779. *A juger en l'audience de la Grand`Chambre, pour Dom Maurice Guillermon, religieux Barnabite, au nom et comme syndic du Collège de la Ville de Dax, contre les soi-disant syndic et administrateurs de l'Hospital de la dite Ville de Dax.* Bordeaux, Pierre Philippot, 34 p. in-4°. — 1784. *Determinatio sacræ facultatis Parisiensis in librum cui titulus:* Principes de Morale, *par M. l'abbé de Mably.* Paris, impr. de Clousier, 29 p. in-4°. — *La défense de l'autorité du Pape contre les erreurs de ce temps.* (S. d. xvii^e s., fragment.) — (Y 9.)

ADDITIONS ([1])

G. 911. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1650-1787. — ACTES DU POUVOIR CIVIL. — 1. *Édits, Déclarations et Lettres patentes* (imprimées) concernant: la levée et liquidation des droits de francs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissements; la réforme de l'Université de Paris, l'aliénation des droits d'échange; les offices de contrôleurs des publications des bans de mariages; les chanoines réguliers de Chancelade pourvus des cures, vicairies perpétuelles et prieurés-cures de l'ordre; les établissements et acquisitions des gens de mainmorte; le rétablissement des anciens officiers du Parlement de Paris; la recherche et la vérification des îles, îlots, atterrissements, alluvions et relais formés dans une partie des rivières de Gironde, Garonne et Dordogne; la création d'assemblées provinciales; etc. — 2. *Arrêts du Conseil* (imprimés): concernant: les recouvrements des droits d'amortissement et francs-fiefs; les greffiers des insinuations ecclésiastiques; la décharge d'amortissement pour une école de charité à la Melle (diocèse de Senez); les filles de

([1]) On a classé par ordre de matières, sous les n^os G. 911 et suivants les pièces retrouvées pendant l'impression de l'Inventaire sommaire des Archives diocésaines (G. 525 *seq.).*

l'Union Chrétienne de Mende; certaines contestations entre les gens de mainmorte et les sous-fermiers des domaines; la suppression des deux premiers volumes de l' *Encyclopédie* et de divers autres ouvrages; la prorogation au 31 décembre 1775, des délais accordés au clergé au sujet des foi et hommage, aveux et dénombrements, les monnaies, le commerce, etc. — (B. 6.)

G. 912. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1582-1781. — Actes du pouvoir civil. — 1. *Parlement et Cour des Aides de Bordeaux.* Arrêt inhibant à Léonard de Lachèse, sous-diacre, de se marier, nonobstant un bref du pape qui le déliait de ses engagements, en considération de la violence qu'il disait avoir subie (1650). — Arrêt (ms.) sur un appel comme d'abus, interjeté contre François de Gaujac, évêque d'Aire, par le syndic du chapitre de sa cathédrale (1745). — Arrêt au sujet d'un appel comme d'abus interjeté contre l'évêque de Condom, en raison d'un refus de bénéfice (1746). — Arrêt dans une affaire analogue où était partie M. de Suarès-d'Aulan, évêque de Dax (1746). — Arrêt dans un procès de même nature où était partie l'évêque de Sarlat (1747). — Arrêt analogue dans un procès intenté par Emmanuel-Henri-Timoléon de Cossé-Brissac, évêque de Condom (1748). — *Arrest de la Cour de Parlement concernant les oppositions aux mariages, du 6 mai 1761.* Bordeaux, J. -B. Lacornée, 4 p. in-4°. — *Arrest de la cour de Parlement qui pourvoit à la sûreté des grains séquestrés par les Arrests précédents, du 25 septembre 1773.* Bordeaux, J. Chappuis, 4 p. in-4°. — *Arrest de la cour de Parlement concernant les registres des baptêmes, du 26 janvier 1774. Ibid.* 4 p. in-4°. — *Lettre de la Cour des Aides de Bordeaux au Roi* (7 septembre 1787). Impr. s. 1. n. d. 8 p. in-8°. — *Parlement de Paris.* Arrêts imprimés, concernant: l'augmentation des notaires et secrétaires du Roi (1582); les mariages clandestins; la juridiction ecclésiastique défendue contre les juges royaux; les testaments contenant des legs pieux et aumônes; les curés congruistes; les novales; l'interdiction à certaines communautés religieuses de recevoir des novices; la suppression du *Traité théologique sur l'autorité et l'infaillibilité des papes;* celle d'un libelle intitulé: *Lettre de Louis XIV à Louis XV,* et autres imprimés. — *Acte d'appel interjetté au futur concile par Monsieur le Procureur général du Roy et Arrest rendu en conséquence par la Chambre des vacations, le 27 septembre 1688.* Paris, F. Muguet, 10 p. in-4°. — *Remontrances du Parlement de Paris, arrestées le 24 juillet 1787.* Impr. s. l. n. d., 16 p. in-8°. — 3. *Parlement de Toulouse.* Arrêts imprimés, un entre autres du 25 juin 1659, *portant condamnation à mort contre F. Sauvage, ministre de la R. P. R. de la ville de Florac, au pays des Cévennes.* — 4. *Ordonnances de police,* entre autres: *Précis des règlemens de police pour la ville et fauxbourgs de Bordeaux, pour servir aux commissaires de police (1759).* Bordeaux, V° Pierre Brun, 30 p. in-4°. — (B. 7.)

G. 913. (Registre in-4°, relié en vélin.) — 18 pages et 89 feuillets, papier.

1633-1634. — DIFFÉREND ENTRE HENRI DE SOURDIS ET LE DUC D'ÉPERNON. — Ce recueil, tout entier de la main de Bertheau, était évidemment destiné à l'impression, comme en témoignent les premières pages. P. 1: « Actes de l'archeuesché de Bordeaux sur les violences, attentatz et outrages commis en la personne de très illustre et réuérend père en Dieu, messire Henry d'Escoubleau de Sourdis, archeu. de Bordeaux et primat d'Aquitaine, par Monseign. le duc d'Espernon, gouuern. et lieuten[t] général pour le Roy en Guienne, aux mois d'octobre et nouembre 1633.. *Super omnia vincit veritas.* 3. Esdras, 3. A Bordeaux, par.. » — P. 2. «Au lecteur chrestien et catholique. » — P. 3-20. «Sommaire de tous les actes pour venir plus facilement à leur cognoissance et à la source de tout le différend. » — Viennent ensuite tous les actes de l'archevêque, du duc d'Épernon, des jurats et du Parlement, jour par jour, actes reliés par un récit sommaire. Ces pièces se trouvant, pour la plupart, en copie ou en original, dans le portefeuille G. 534, on indiquera ici seulement ceux qui ne s'y rencontrent pas, ou les passage du récit fournissant des particularités nouvelles. F[os] 1-2. Nouveaux détails sur l'affaire de la *Clye* — F° 7 v°. 30 octobre. « M[rs] de Grimaud, chanoine théologal et Amadou, chanoine de Saint-André; Decruzeau et Richon, chanoines de Saint-Seurin; Defayard et de. Cruzeau, curés de S[t]-Proiect et S. Remy; le prieur de la Chartreuse et gardien des Capucins, députez, se trouuent en l'archeuesché et partent, aux fins de leur députation, pour aller à Puypaulin, sur les 9 [heures] du matin. » —*Ibid.* F° 9. «Discours de M. de Grimaud... à Monsieur le duc d'Espernon. » —F° 9 v°. «Actions de M. d'Espernon, auant, durant et après ce discours, rapportées par les ditz députez. » — F°11. 31 octobre. Réponse du jurat Delaroche au sujet de l'affaire de la Clye. — F° 19 v°. 4 novembre. «Le sieur Delaroche,

jurat, adiouste à sa response du dernier octobre. » — F° 24. 8 novembre. « Le sieur Contensons, prebstre, aumosnier de M. d'Espernon, proteste d'apeler; dit qu'il n'est coupable de célébrer deuant le sieur Naugas et Carabins, n'obéissant qu'à son maistre, auquel il ne peult commander ni donner ordre pour ce subiect. M. l'Archeuesque respond et reuoque tout octroy et pouuoir à lui donné, jusqu'à ce qu'il ait comparu. » — F° 36. 9 novembre. Réitération d'appel de Contensons et de Naugas. — F° 29. « Actes du 10 novembre 1633. Funeste journée. » (Arrêt du carrosse de l'Archevêque par le duc d'Épernon et violences de celui-ci.) — F° 32. 10 novembre. « Sommation aux jurats de déclarer quelle ordonnance ils ont fait publier aueq les trompettes d'argent. » — Fº 34. Même date. « Les capitaines du guet et archers de la ville assiègent l'archeuesché. » — F° 37. Même date. « Messieurs du Parlement viennent, peu après l'attentat, vers M. l'Archeuesque. » — *Ibid.* v° et f° 38. 11 novembre. Remontrances des chapitres Saint-André et Saint-Seurin au Parlement. — F° 43 v°. 12 novembre. «La sentence d'excommunication et interdit est signifiée par les églises et au procureur-syndic de la ville. M^r^ d'Espernon est appelant. M^r^ l'Archeuesque employe pour toute réponse sa sentence qu'il faict insérer en l'acte du notaire. » — *Ibid.* « Appel de M^r^ d'Espernon. » — F°44 v°. 13 novembre. « Le clergé députe vers le Roy. » — F°45 v°. 14 novembre. « Le procureur-scindic de la ville est porté pour appellant de l'interdit. » —Fº 47. 16 novembre. «Le vicaire de Cadillac trouue deux chanoynes de Cadillac qui le mènent à Puypaulin. Il est menacé par M. d'Espernon. » — F° 48. 18 novembre. «Signification de l'interdit à Cadillac aux Capucins, auecq peine, et aux portes de la ville, fermées Insolences du gouverneur de la ville et intendant du chasteau…» — F°54. Même date. «Messieurs du Parlement, contraincts de prendre la place des juratz, viennent trouuer M. l'Archeuesque pour modérer la dûreté de l'interdit, en considération du peuple. » — F° 59 v°. 20 novembre. « Grande célébrité en l'église métropolitaine, au rapport du S. -Sacrement, où le Parlement assiste en corps. » — Fº 60. Actes de cette compagnie, relativement à l'affaire. —F° 65. 21 novembre. «Les chanoynes de Cadillac amollissent leur résolution. sur la nouuelle du secours aporté par Sa Maiesté. » — F° 75. 26 novembre. « Le Roy escript à M. l'Archeuesque, à MM. du Parlement et aux jurats; enuoye un gentilhomme, enseigne des gardes de son corps, à M. l'Archeuesque pour la conseruation de sa personne contre la violence; escript à M. d'Espernon de se retirer en son domaine de Plassac par un gentilhomme de ses ordinaires, voye pour leuer l'interdit. » — F° 77. 29 novembre. « M. d'Espernon estant sorti du diocèse, M. l'Archeuesque fait son mandement pour leuer l'interdit, et ordonne auecq son chapitre des cérémonies qu'on tiendroit pour ce faire; tout le clergé séculier et régulier est mandé pour y assister, les juratz réserués en l'interdit. » — F° 79. 2 décembre. Publication de la levée de l'interdit. — Fº 81 v°. « Les jurats continuent leur désobéissance et apel. » — F° 82 v°. 3 décembre. « M. l'Archeuesque respond aux jurais. » — F° 89, 3 janvier 1634. «Le prédicateur enuoyé à Cadillac pour les aduents rend raison pourquoy il est retourné et par quelle contraincte. » — A la fin du recueil: «Miard. vic. gén.; Caron, vic. gén.; Bertheau, secrétaire. » — (C 4 *bis.)*

G. 914. (Registre in-f°, relié en vélin.) — 94 feuillets, papier; latin.

1731-1743. — ORDINATIONS ET DIMISSOIRES. — Noms principaux: Au revers de la couverture, autorisation de se faire sacrer par divers prélats à M. de Macheco de Prémeaux, évêque élu de Périgueux (1722); à M. de Cossé-Brissac, évêque élu de Condom (1736); à M. de Chabannes, évêque élu d'Agen (1736); à M. de Verthamon de Chavagnac, évêque élu de Luçon (1737); à M. Duverdier, évêque élu d'Angoulême. — 1731. F° 6. Tonsuré: Jacques Baurein. — F° 8. Dimissoire à Jérôme de Baritault. — *Ibid.* v°. *Id.* à Charles-Nicolas d'Alesme. — 1732. F. 14. Tonsuré: Nicolas-Joseph de Lauzières-Thémines. —1733. F° 20. Tonsuré: J. -B. -Joseph-Nicolas Leblanc, fils de J.-B. -Joseph, conseiller au Parlement. — F° 25 v°. Dimissoire à Marc-Antoine de Verteuil de Malleret. — 1734. F° 28. Tonsuré: Alexandre-Joseph Saige. — F° 33. Tonsurés: Charles de Gasq et François Dudon. — 1736. F° 43 v°. Tonsuré: Jean-Louis, fils du vicomte de Poudenx. — 1737. F^os^ 50, 52. Tonsurés: Jacques-Michel et Louis de Filhot. — 1739. F° 64. Tonsuré: Charles-Auguste Le Quien de la Neufville. — 1740. F° 78 v°. Dimissoire à Bernard-Henri de Candale, fils de Léon, baron de Doazit et de Marie-Romaine de Lafaysse. — 1742. F° 84. Sacre d'Henri-Gaston de Lévis-Léran, évêque de Pamiers. — F° 87. Prétre: Joseph de Pontac. — *Ibid.* v°. Tonsuré: Jacques de Grailly; etc. — (D 4 *bis.)*

G. 915. (Portefeuille.) — 78. pièces, papier.

1682-1788. — ORDONNANCES IMPRIMÉES, pour la plupart en placard. — Toutes les pièces contenues dans ce portefeuille se trouvent déjà dans le recueil G. 579, sauf les suivantes: Prières publiques à l'occasion d'une épizootie (1682). — *Id.,* pour demander de la pluie (1716). — Jubilé de 1727. — Indulgences aux bienfaiteurs des Quinze-Vingts (1730). —Quête des religieux de Saint-Antoine du mont Liban (1755). — Quête en faveur de la maison du Bon-Pasteur de Bordeaux (1769). — (E 12.)

G. 916; (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 cahiers de 226 feuillets et 13 pièces, papier.

1655-1757. — OFFICIALITÉ ET PRIMACE. — Registres et pièces de procès. — Noms principaux: Jean Grégoire, docteur en théologie et chanoine de Saint-André; Nicolas Baulos, docteur en théologie de la Faculté de Paris et théologal de Saint-André; Monville, chanoine de la même église, juges de primace (1751); Léonard Porcher, secrétaire du Roi en la chancellerie près la cour des Aides; François Fradin, écuyer, seigneur du Péral et du Tastel; Desmirails, bourgeois de Bordeaux; Henri Dumas, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement; Du Périer de Larsan, curé de Saint-Projet
à Bordeaux; Jean Pellet, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances; Jean Chimbaud de Filhot, curé de Peujard; Pierre Tranchère, juge de la ville de Guîtres, etc. — (0 17 *bis.)*

G. 917. (Liasse.) — Cahier in-f° de 261 feuillets, papier.

1708. — CHAMBRE SOUVERAINE DU CLERGÉ. — Rôle de dépens présenté à la Chambre à la suite d'un procès jugé par celle-ci entre le Bureau diocésain de Toulouse et le syndic de la Chartreuse de cette ville. — (R 53 bis.)

G. 918. (Registre in-4°.) — 101 feuillets, papier.

1336-1340. — TEMPOREL DES ARCHEVÈQUES. [Étiquette collée sur la couverture, d'une écriture du XVII[e] siècle. «Liefves des cens, rantes et revenus deubs à l'archeuesché de Bourd [x] dans les terres de Montravel ».] — Livre de recettes et de dépenses de Jean Viguer, clerc du diocèse de Bordeaux, fondé de pouvoirs de l'archevêque dans les diocèses de Périgueux et de Sarlat, les château et châtellenie de Montravel exceptés. Cens payés à Noël par divers habitants de Coux, Bigarroque, Mouzens, Alies, Campagne, Cabans, Saint-Chamassy (?) *« de Sancto-Eumachio* », Limeuil, Lussac, abbaye de Cadouin (l'abbé paye 10 s.), Siorat, Paleyrat. — Tourtes et poules à la fête de Saint-Jean- l'Évangéliste. —Tailles: *questam majorem et minorent.* — Cens aux Rameaux. — *Motonada* à l'Ascension. — Cens à la Nativité de la Vierge, à la Toussaint. — Total des redevances pour 1337: 23l. 3 s. 2 d.; total en 1338: 15 l. 17 s. 9d. ob. — 1338, 1339. Commun de la paix: G. Valran, VI s. V d.; *Solvit die veneris sancta quia respechatum erat de gratia.* — Coux: *De proprio facto Domini.... Gui Papo, joculator: IIII d. pro illo officio. — Census soluti in festo Ascensionis Domini et vocantur motonada.* — Baux à rente *(ascense)* consentis en 1336 par M[e] Raymond Laqueza, au nom de l'Archevêque: dîme du blé à Bigarroque, 400 seliers, mesure du lieu, savoir 200 d'avoine, 70 de seigle, 35 de froment, 30 de fèves, 65 d'orge; baylie de Bigarroque et de Saint-Cyprien, 77 l. 13 s. 4 d.; baylie de Paleyrat, 20 l.; péage de Bigarroque, 50 l.; etc. — Baux à rente consentis à la Nativité de saint Jean de l'année 1337 par Jean Viguer: baylie, péage et commun de la paix de Saint-Cyprien, 61 l.; baylie de Milhac, 60 l.; baylie de Couze, 50 l.; péage de Bigarroque, 45 l. et 2 setiers de sel; leude de Belvès, 9 l.: commun de la paix de Belvès, 60 l.; dîme du blé de Bigarroque: 430 setiers, soit 38 de froment, 76 de seigle, 33 de fèves, 68 d'orge et 215 d'avoine. — Baux à rente en 1338: commun de la paix et amendes *(commune et cotum)* de Bigarroque, 140 l.; péage dudit lieu, 45 l. et deux setiers de sel; baylie de Saint-Cyprien, 30 l; péage et commun dudit lieu, 33 l. — Baux à rente en 1339. Total: 532 l. 20 d. — Recettes de 1336. — Recettes de 1337. Vente de bœufs pour 4 l; 3 l.; 3 l. 10 s. — Dîme des animaux. — Recette de 1338. Vente de deux bœufs pour 10 l. 10 s.; cinq bœufs, 17 l. 5 s.; un bœuf, 2 l. 10 s. — Recettes de 1339. *De tribus irchis sive loscs(?) venditis,* 28 s.; 4 pourceaux, 15 s.; 5 pourceaux, 22 s.; 5 pourceaux, 20 s. 5 d.; 1 pourceau, 8 s.; pourceaux, prix divers variant entre 7 s. et 3 s. 6 d. — Dîme des animaux en 1339 et mentions fréquentes d'animaux tenus *ad medium: Item ab Ahele Sauressa, I porcellus quem tenet ad medium cum captali, XII d., solvi sibi II s. tur.... Item a G. de Sauuaco, I porcella quam tenet ad medium; recuperata est; solvi*

sibi ratione ychagii V s. et VI d. — Levée du commun de la paix par Jean Viguer, en 1337 et années suivantes: *Solutio communis in loco de Campania, facta anno Domini M°CCC°XXXVIII°, in dominica de Passione; fuit tamen festum Annunciacionis Sancte Marie die jouis sancta, ubi mutatur data et sic potius debet dici solucio communis, in anno XXXIX°.* — Paiement des compositions pour dégâts en 1337. — Amendes perçues en outre de ces compositions. — Dépenses des bayles de Bigarroque, Saint-Cyprien, Milhac, Belvès : *Pro una barra ferri pro faciendo palas ad opus porte novi muri de Bigarrupe,* 4 s. 6 d.; plomb pour les guérites au-dessus de la porte et sur la tour du château [à-Saint-Cyprien?]; repas offert par le bayle de Belvès à l'éveque d'Agen, de la part de l'Archevêque, 10 s. — Achat de moutons: prix moyen, 4 s. 6 d. environ. — Achat de froment: 36 setiers, 2 aymines, 1 carton, 13 l. 5 s. 8 d. — Grains reçus *in solutionem judicati curie de Bigarrupe.* — Sommes perçues par Grimoard de Virac, sénéchal, et pension servie à Raymond Fabre, juge. — Achat d'armes: Lance, 10 s. tourn.; fers pour deux archegaies (?), *ad opus duorum telorum,* 3 s. 4 d.; *arnezium Arnaldi Regis, videlicet unum espyout et I taulhachium,* 14 s. tourn.; *una guizarma,* 6 s. tourn.; *quasdam platinas, sex lanceas, octo taulachia, IIII^or^ blezones, XII^c1m^ tela,* etc. — Recettes de tailles. — La reliure du registre est formée de deux ais de bois épais, auxquels reste attaché un lambeau de toile blanche avec des ornements peints en rouge. [L'analyse de ce registre a été faite par M. Brutails, archiviste du département.] — (S 3.)

G. 919. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 108 pièces, papier, et 1 carte papier.

1379-1789. — DOCUMENTS DIVERS. — 1. ***Actes pontificaux.*** 1627. Copie informe (de la main de Bertheau) d'un bref d'Urbain VIII recommandant [au cardinal de Sourdis?] l'archevêque de Patras qui devait succéder au cardinal Spada, en qualité de nonce à Paris. —1670. Bulle de Clément XI pour le jubilé (placard imprimé, gr. in-f°). — 1671. Bref d'indulgences en faveur de ceux qui visiteront l'église des orphelines de Saint-Joseph à Bordeaux (original en parchemin). — 1769, 1773, 1775. Prorogation des induits accordés au prince-archevêque, F. de Rohan. — 2. *Actes du pouvoir civil.* 1620. Arrêt du Conseil, relatif à la résidence des bénéficiers du diocèse de Bordeaux. — 1742. *Déclaration du Roy concernant les bénéfices à charge d'âmes* (Impr., 4 p. in-4°). — 3. *Vie et actes des Archevêques.* 1446. Extrait informe (de la main de Bertheau) du testament de Pey-Berland concernant *institutionem et fundationem hospitalis per ipsum fundati in saluitate Sancti Seuerini extra muros Burdegalens.* — 1782. Procès-verbal de la remise du pallium à J. -M. Champion de Cicé par Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun. — 4. *Ordinations.* Cahier de 4 feuillets in-4°, contenant les noms des ecclésias-. tiques ordonnés en 1616. — 5. *Description de la cérémonie et pompe funèbre qui a été faite à Bordeaux dans l'église cathédrale de Saint-André, pour le repos de l'âme de très haute, très puissante et très bienfaisante princesse Marie de Leczinski, princesse de Pologne, reine de France et de Navarre,* le 7 septembre 1768. A Bordeaux, de l'imprimerie de la veuve de F. Séjourné. 1768. 7 p. in-4°. — 6. *Ordonnances.* 1609. Permission aux officiers du sénéchal et du présidial de faire élever une tribune à Saint-André pour ouïr les prédications. — 1638. *Te Deum* pour la naissance du Dauphin. — 1639. Concubinaires de Mios, excommuniés. — 1671. Ordonnance concernant le transport à Paris, en l'église des Célestins, du corps de François de l'Espinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant général du Roi en Guienne, qui avait été provisoirement déposé dans l'église des Capucins de Cadillac. — 7. *Suffragants.* 1620. Ordonnances du cardinal de Sourdis pour l'union de deux bénéfices du diocèse d'Agen. — 8. *Chapitres.* 1620. Ordonnance du cardinal de Sourdis abolissant la dignité de maître-école du chapitre de Saint-André et la remplaçant par l'archidiaconé de Fronsac. — 1504. Lettres de Georges d'Amboise, cardinal de Saint-Sixte, dit le cardinal de Rouen, légat du Saint-Siège, approuvant la fondation du chapitre de Génissac (copie en forme), 8 feuillets in-4°. — 9. *Ecclésiastiques séculiers.* 1645. «Esclaircissemens et contredits par forme d'apostilles, aux articles calomnieusement imposés au sieur de Labadie, prestre et prédicateur de Bazas, et semés par forme de déposition et de charges contre luy. » (12 feuillets in-4°.) — 1664. Permission à Jean David de porter l'habit clérical. — 1698. Levée de la suspense prononcée contre le sieur Richon, curé de Bommes, après qu'en « célébrant une messe sèche», devant un examinateur à ce désigné, il a été prononcé qu'il était en état d'accomplir les fonctions de ses ordres. — 10. R*eligieux.* 1631. Requête des Capucins de Lectoure au duc d'Epernon aux fins d'obtenir son consentement à leur établissement dans cette ville; consentement du duc. — 1674. Pièces d'un procès où était partie le fermier général des revenus de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. — 1651. Lettre du P. Chalosse, S. J., au sujet des contestations durant depuis neuf ans, entre les religieux et le vicaire per-

pétuel de Guîtres, relativement à l'autel dé la paroisse. — 1639. Curieuse lettre du P. Brisacier au P. Lescazes, S. J. au sujet de certaines expériences taxées de superstition et qu'il estimait « chose naturelle ». (Copie.)—-Ap. 1752. Union des prieurés d'Aubie, Espessas et Salignac au noviciat des Jésuites de Bordeaux. — 1654. Attribution aux Missionnaires du clergé de la fondation de 15,000 1. due à la piété de M^me^ de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgue, «pour estre la rente et le reuenu d'icelle employée annuellement à faire des missions dans le diocèse, à la campagne ». — 1663. Difficultés pour l'établissement de la paroisse de Saint-Louis, dans la palu de Blaye, confiée aux missionnaires du clergé. — 11. *Visites des Archevêques.* 1695. Procès-verbal de visite des églises de La Teste et de Cazeaux et des chapelles d'Arcachon et des Mons; ordonnance à la suite de cette visite. — 1683, 1687, 1731. Mandements généraux de visite (placards imprimés). — 12. *Paroisses.* Sainte-Eulalie de Bordeaux : « Estat de la despance qu'il me fauldra faire, la présente année, comme ouurier de ladite œuure Sainte-Eulalie, laquelle année a commencé le 24^e^ avril 1661 ». — Saint-Ciers de Canesse et Villeneuve. 1634. « Information faite par l'autorité de la Cour contre le nommé Linars et 16 gendarmes qui ont vescu à discrétion dans les paroisses du Bourgès et autres lieux ; ensemble le décret.» — Sainte-Croix-du-Mont. 1511-1535. «Extraict des cens et rentes de l'œuure de l'esglise de Sainte-Croix-du-Mont, suiuant les exportes receues par Marchant, not. roy. » — Saint-Michel-la-Rivière. 1646. Contestation pour l'élection des fabriqueurs. — Saint-Paul en Born. 1678. Ordonnance transférant le service divin, de l'église paroissiale à la chapelle de Painsas. — 13. *Confréries, bancs, sépultures, chapelles.* 1682. Confrérie du Saint-Esprit fondée sur le charnier du cimetière de Saint-Seurin-les-Bordeaux; reçu du syndic. — 1769. Contestation entre la fabrique, le curé et la confrérie du Saint-Sacrement de Sainte-Colombe de Bordeaux. — 1379. Copie en forme de l'acte de fondation de la Chapelle d'Anglade, en l'église de l'hôpital de Cayac (6 feuillets in-4°). —1665. Ordonnance des vicaires généraux confirmant la fondation de la chapelle de Jacques Reynier en la maison de Bar à Arveyres (copie informe). — 1660-1783. Pièces diverses concernant des droits de banc à Sainte-Eulalie de Mimizan, Fronsac, Baurech et La Teste. — 14. *Temporel de l'Archevêché.* — 1789. Diverses lettres relatives à l'administration de la terre archiépiscopale de Montravel. — 15., *Séminaires.* 1635. Trois ordonnances concernant divers détails d'administration intérieure du séminaire des Irlandais. —1717- Lettre des évêques d'Irlande, demandant à Arma Besons de solliciter du Saint-Siège et du droit exclusif d'admettre les séminaristes hoisir le supérieur (original en parchemin). *Hôpitaux.* 1784. Visite de la nouvelle chapell l'hôpital des Incurables de Bordeaux aux fins de bénédiction. — 17. *Jansénisme.* Apr. 1663. *Divers actes, lettres et relations des religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement, touchant la persécution et les violences qui leur ont été faites, au sujet de la signature du Formulaire* (impr. s. 1. n. d., 52 p. in-4°). — 18. *Documents relatifs à Vhistoire politique, XVI^e^* s. Remontrances au Roi des catholiques de Bordeaux, «particuliers de tous les estais, esquelz le plaisir de leurs Maiestés a esté d'escripre à ce qu'ils interrompissent l'association entre eulx encommancée pour la Religion chrestienne et catholique. » — XVI^e^ s. *De Priuilegiis apostolicis regi concessis.* — 1613. Extrait en forme des registres capitulaires de Saint-André, relatif au séjour de Louis XIII à Bordeaux. — 1620. «Articles des très humbles remonstrances faictes au Roy par les depputez de son parlement de Bourdeaux. » — 1622. Relation du siège de Montpellier fait par le roi en personne. — 1626. « Articles des très humbles remonstrances faictes au Roy par les depputez de son parlement de Bourdeaux » (avec les réponses). —1633. Procès-verbal de l'installation des sieurs de Vignolles, de Chimbault, Dupin, Tortaly, Constans et Fouques, élus jurais dé Bordeaux. — 19. *Pièces diverses.* Modèle (s. d., XVII^e^ siècle) de « Règlemens de la Compagnie des Dames de la Charité». — 1618. «Extraict des registres des actes capitulaires de l'abbaye Saint-Laumer de Bloys » (que le cardinal de Sourdis tenait en commende). Cet acte est relatif à l'union du prieuré de Saint-Sulpice de Laigle au collège des Jésuites d'Orléans. — S. d. (XVIII^e^ s.) « Ordre des exercices pendant la retraite des jeunes artisans, les trois jours de la Pentecoste. » — Carte de l'archiprétré d'Entre-deux-Mers [croquis grossier]. — 1622. Lettre chiffrée de M. Césis, ambassadeur du Roi à Constantinople. — Etc. — (Y. 10.)

G. 920. (Manuscrit in-4°.) — 151 feuillets, y compris les feuillets de garde; parchemin, latin.

XV^e^ siècle. — BRÉVIAIRE DE BORDEAUX. Ce manuscrit, provenant de la bibliothèque du premier président Arnaud de Pontac (f° 3, *Ex bibl. A. de Pontac, proto-præsidis catal. inscrip.),* restitué anonymement depuis peu aux Archives diocésaines, n'est pas un bréviaire

complet : on y trouve presque exclusivement ce qu'on appelle dans les livres litur rnes: *Psalterium dispositum per hebdomad dinario fficii de tempore*. Le surplus sera in us bas. Les antiennes, les premiers versets d es, les premières strophes des hymnes sont n plain-chant sur portée rouge. Les feuillets de gard otés 1, 2,151 portent des notes d'une mauvaise écriture cursive des XV^e^ et XVI^e^ siècles. [Elles ont été transcrites par M. Brutails, archiviste du département]. F^0^ 1 v°. « L'an de Nostre-Senhor mil sincq cens et ung, fo lo grant jubileu en la citat de Bordeu et finit lo jorn de sanct Johan-Baptista deud. an. Lo medis an, fo lo perdon à sainct Jagme en Compostele et aissi medis fo auxuy (?) lo jorn de divendres sanct enseguent qui fo le jorn de Nostre-Dona de Mars. » (En 1502, n. s., Pâques est au 27 mars.) — F°2. «L'an mil IIII^c^ IIII^xx^ et XVII, comenset, en lo mes de may deud. an, de far grans calors qui durereran tot lod. mes de may, jung, julhel et aost, sens far pluges, qui porta un grant dampnatge en tot lo pays de Buch et de les Lanes aus milhes, a les abilhes et aus autres benys de la terra... » *Ibid.* — *Dominicus deuBurga, presbyter et vicarius istius parrochie de Myos.* Ibid. « Le seyseme jorn deu deu *(sic)* mes de abriu M. V^e^ et XV^ze^, fut li grant pardon de sant Pey de Saveles (?). » — *Ibid.* v° : « Pris de l'eglize de Mios le 24 oct. 97. » — F° 3. *Breuiarium diocesis burdegalensis.* Calendrier : les deux premiers mois manquent; ce calendrier n'offre pas d'autres particularités que celles relevées ci-dessus dans l'analyse de l'article G. 903. — F^0^ 8. *Incipit psalterium, secundum usum ecclie Burdegale.* — F^os^ 99-104. Cantiques d'Isaïe, Habacuc, etc., qu'on récite chaque jour aux matines fériales; on y a intercalé (f° 103) le *Te Deum* sous ce titre : *Hympnus Sci Ambrosii,* et ajouté, f° 104 v°, sous ce titre : *Laus angelorum,* le *Gloria in. excelsis.* — F°105. Litanies des saints, assez différentes de celles actuellement en usage; parmi les saints des pays occidentaux : saint Saturnin, S. Savin, S. Thomas, (de Cantorbéry), S. Seurin, S. Vivien, S. Maclou, S. Mummolin, S. Romain, S^te^ Quilterie, S^te^ Radegonde,; les trois saintes *Fides, Spes, Charitas, S^ta^ Sapientia;* S. Fort né figure pas dans ces litanies. — F^0^107v°-116. Hymnes notés du propre du temps et du propre des, saints. — F° 116. Office des morts noté. — F°123 *v°*. Fragment d'index. — F°124. *In festo corporis Xpisti.* Office du Saint-Sacrement noté présentant d'assez nombreuses différences, avec l'usage romain d'aujourd'hui. — F°140. *Ad missam, officium.* Messe notée du Saint-Sacrement. — F° 144 v°-150. Leçons pour les matines des divers jours de l'octave. — F°150 v°. « En, l'[a]n mil cccc et LX et VI fo tot lo dugat de Guiaine et meis lo comtat de Arosylhon en la man deu rey de Fransa et lod. rei fet treubas ab lo rei de Anglatera. per II ans et estan en lasd. treubas, losd. Angles passaban en et, vinen trartar marchatamen au port de la Luna, *aliàs* de Bordeu et, can foren en lod. port de la Luna, l'armada de Espanha det trabes(?) la de Anglatera et prengoren n^as^ naus carcadas de marcadara et oy murit grant cop de Angles. Mas mossen de Pons les vingut agudar aux Espanhous ab v^c^ combatens et a podat las treubas deusd. reis (?) et ampres lod. senhor de Pons s'es fugit en Espanha... » — F° 151. «En l'an mil cccc et seyssante et v eren en desacort lo rey de France et son fray lo duc de Berri et es bon temps et grand mercat de viuras et grand carestia de la gent(?) et no plus per lo présent. » — Reliure du XVII^e^ siècle en veau plein, avec ce titre au dos : *Bréviaire de Bordeaux; manuscrit du onzième siècle* (sic). — (Y 11.)

archevêque de Bordeaux, et Artus Olivier, écuyer, seigneur de Cabanac, sous-maire de Bordeaux, agissant au nom de tous les jurats, et Arnaud de Lavie, avocat, procureur de la ville, de rentes diverses (1539). — Évocation des procès de l'archevêché devant le Conseil du Roi (1547). — Transactions sur procès relativement au prieuré de Soulac (1565). — Décharge que le clergé de Bordeaux demandait au Roi de la taxe imposée sur le diocèse pour le rachat des biens ecclésiastiques (1565). — Lettres-patentes de Henri II portant que l'archevêque de Bordeaux et ses successeurs pourront entrer en la cour du Parlement avec voix délibéralive, ainsi que font les autres archevêques ou évêques du royaume dans les villes où il y a un Parlement (1555). — Arrêt du Parlement portant que, à cause de la grande disette de l'année, les sommes qui étaient habituellement employées en *bouquets* seraient converties en aumônes (1598). — Procès-verbal de l'état du moulin de Lormont (1600). — Union au monastère des Chartreux de Vauclaire des églises paroissiales de Saint-Pierre de Bruges et de Saint-Siméon de. Bouliac (1455). — Bulle de Clément V portant pouvoir aux archevêques de Bordeaux d'unir ou de désunir les cures, prieurés ou chapelles, donnée à Villandraut (1309). — Bulle de Clément V donnant pouvoir aux archevêques de Bordeaux de pourvoir à trois canonicats dans le chapitre Saint-André et deux dans celui de Saint-Seurin et un dans chacune des églises cathédrales collégiales de la ville ou diocèse et province de Bordeaux, comme aussi en chaque monastère ou prieuré régulier ou séculier de quelque ordre que ce soit, d'y mettre une personne capable, religieuse ou séculière, de plus, de conférer cinq bénéfices dans le diocèse d'Agen, sept à Périgueux, trois à Angoulème, huit à Saintes, douze à Poitiers, un mois après la vacance desdits bénéfices (1308). — Fondation du collège de Saint-Raphaël par Pierre Berland, en 1402, avec l'état des revenus dudit collège, lequel a été réformé par le cardinal de Sourdis et fait collège du séminaire de Bordeaux. — Contrat par lequel Amanieu de Lamothe, archevêque de Bordeaux, concède à P. Vital Rolland, abbé de Verteuil en Médoc, de nommer les recteurs et chapelains dans les paroisses dépendant de ladite abbaye, sous certaines conditions. Donné à Lormont, le 19 avril 1358. — Hommage à l'archevêque par Bertrand de Tustal, écuyer, seigneur de la maison noble de Saint-Julien pour ledit fief noble dans la paroisse de La Tresne (1562).

G. 265. (Registre.) — Grand in-folio, relié, 233 feuillets, papier.

1732-1733. — Répertoire de tous les titres, actes, mémoires et documents quelconques contenus dans les archives de l'archevêché; dans le premier volume contenant la table alphabétique des hommages, des dîmes et les titres de la seigneurie de Montravel.

G. 266. (Registre.) — Grand in-folio, relié, 444 feuillets, papier.

1732-1733. — Répertoire des titres de l'archevêché; second volume contenant: l'inventaire des fiefs pour Bordeaux et le Bordelais, Floirac, Cenon-la-Bastide, Saint-Seurin, les Graves, La Palu, Rions, Caudrot, Paillet, Lormont, Coutures, Bigarroque, Belvez, Mauzac, Meillac, Couze, Loutrange en Bazadais, enfin tout ce qui est relatif aux quartières, foires et marchés, passages, péages, acquisitions, aliénations, mémoires pour le temporel de l'archevêché, procédures, et les rapports des archevêques avec les jurats de Bordeaux, le collège Saint-Raphaël, les chapitres Saint-André et Saint-Seurin.

CHAPITRE METROPOLITAIN SAINT-ANDRE.

G. 267. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; latin.

1099-1181. — ACTES RELATIFS A LA CONSTITUTION ET A LA FONDATION DU CHAPITRE. — BULLES. — Bulle d'Adrien IV, - adressée à l'archevêque de Bordeaux et à ses suffragants les évêques de: Agen, Angoulême, Périgueux, Saintes, Poitiers, par laquelle en confirmant les privilèges accordés aux églises de la province par ses prédécesseurs papes: Innocent II, Lucius II et Eugène IV, et reconnus par les rois de France Louis VU et Louis VIII, il les rappelle à la liberté canonique d'être indépendants de tout engagement de serment d'homme lige *(etiam fidei per manus date obligatione)* en ce qui concernait l'élection des évêques et des abbés de monastères (sans date, 1154-1159). Vidimus adressé au pape, et donné par l'évêque de Périgueux et les abbés de Guîtres, de Saint-Émilion et de Verteuil, etc., des privilèges ci-dessous, accordés par le Saint-Siège au chapitre Saint-André, les chanoines n'osant laisser voyager les originaux: 1° Bulle d'Alexandre III, adressée à Géraud, doyen, et aux chanoines de Saint-André, par laquelle il déclare prendre sous sa protection l'église Saint-André; les chanoines devront suivre la règle de saint Augustin; ils pourront recevoir des donations du Roi, des princes et des fidèles; ils auront la collation des églises de: Notre-

Dame de la Place, Saint-Paul, Saint-Projet, Saint-Siméon, Saint-Pierre près du Cancera, Sainte-Colombe, Saint-Éloy, Saint-Jacques, dont l'union à Saint-André fut faite par l'archevêque Arnaud, du consentement du fondateur Guillaume Prévôt; Saint-Vincent de Lodors, Saint-Michel, Sainte-Eulalie. Saint-Laurent d'Escures; les dîmes à Bordeaux et les droits sur la rivière, Saint-Pierre de Bonzac, Lège, Lesparre, Cadaujac, Saint-Martin de Cabanac, Saint-Michel de Rieufret; cens à Blaye, Saint-Vincent de Bourg, Notre-Dame de Guîtres, Saint-Émilion, La Sauve, etc., le moulin de Cadaujac (1173); — Confirmation de la bulle précédente par le pape Lucius III; le même pape confirme de plus la juridiction particulière et personnelle du chapitre et tout ce que les comtes de Poitou, ducs de Guyenne, ont donné à ladite église; plus le tiers du droit de la monnaie, la haute justice de la terre de Lège et l'exemption du droit de tonlieu sur la rivière, depuis Mortagne jusqu'à Langon; de plus, l'archevêque ne pourra rien aliéner des biens de l'archevêché sans le consentement du chapitre; enfin ce dernier pourra élire seul son doyen et choisir le lieu de sépulture de ses membres, etc. (1181). — 3° Bulle d'Urbain II, adressée aux chanoines de Saint-André, par laquelle il déclare que pour mettre fin aux différends qu'ont suscités contre le chapitre Saint-André les clercs de Saint-Seurin, le Concile tenu à Rome a décrété que l'église Saint-André de Bordeaux, *a nobis per Dei gratiam consecrata,* reprendra la possession de son cimetière (1099).

G. 268. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, latin.

1145. — Accord entre l'archevêque de Bordeaux et les chanoines de Saint-André, relativement à l'introduction de la règle de saint Augustin dans le chapitre. — La discorde s'étant élevée entre l'archevêque lequel, conformément à la volonté des papes Innocent II et Lucius II et de Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, avait voulu soumettre les chanoines de Saint-André à la règle de saint Augustin, d'une part, et lesdits chanoines qui s'y étaient refusés d'autre part, un certain nombre de ceux-ci ne voulant pas revenir à résipiscence avait été excommunié et privé de ses bénéfices, l'archevêque avait dû lui-même quitter la ville pendant au moins cinq ans et l'église de Bordeaux avait été privée pendant ce temps du service divin. Albéric, archevêque d'Ostie et légat du Saint-Siège, et Bernard, abbé de Clairvaux (saint Bernard), passant par Bordeaux pour aller combattre les hérétiques dans le pays de Toulouse, l'archevêque et le chapitre les choisissent comme arbitres et acceptent leur décision dans le différend qui les divise. Ceux-ci décident que les chanoines seront réguliers dans l'église Saint-André, et que leur nombre qui était primitivement de vingt-quatre, sera réduit à quatorze, dont cinq réguliers et neuf séculiers, jusqu'après la mort des séculiers, lesquels seront successivement remplacés par des réguliers; de plus, ils devront mener la vie commune. Fait dans le palais archiépiscopal, en présence desdits légat du Saint-Siège et abbé de Clairvaux; de Raymond-Bernard, évêque d'Agen; Bernard I^{er}, évêque de Saintes; Raymond, évêque de Bazas; Beaudoin, abbé de Castillon; Aymond, abbé de Saint-Émilion (le 2 juillet 114b), Eugène III étant pape, Louis VII roi de France et duc d'Aquitaine; Alberic, légat du Saint-Siège en France. — Pièce annexée: lettres de Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, adressées au prévôt et aux habitants de Bordeaux, par lesquelles désirant relever l'ancienne splendeur de l'église Saint-André, *nobilis quondam et famose Burdegalensis ecclesie tam ex seniorum relatione quam ex scripturarum antiquitate cognoscentes dignilatem,* et remédier à l'insuffisance des revenus des chanoines de ladite église, enfin pour honorer la mémoire de son père Louis VI le Gros et celle de Guillaume son prédécesseur, comme ducs d'Aquitaine, il ordonne que lesdits chanoines adopteront la règle de saint Augustin, et seront placés sous sa sauvegarde perpétuelle.

G. 269. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; latin.

1169-1229. — Confirmation par l'archevêque de Bordeaux, Bertrand I^{er}, transféré de Lectoure, d'un accord fait entre le chapitre Saint-André et les hommes de Lège: l'archevêque, sur les instances du chapitre et du consentement de Gilibert, archidiacre de Cernés, ayant donné cette église aux chanoines de Saint-André malgré les réclamations d'Arnaud-Guillaume et de Guitard, son parent, qui prétendaient que leur famille en avait toujours joui, confirme la transaction intervenue entre les parties, après plusieurs dommages réciproques: l'église de Lège appartiendra désormais au chapitre, à la charge de donner par forme d'achat trois cents sols auxdits Arnaud-Guillaume et Guitard, réclamants; les parties jurent sur l'évangile d'observer fidèlement cet accord et l'archevêque lui-même y pose son sceau en présence de quinze chanoines et de deux clercs (1169). — Dans le procès entre le doyen et le chapitre Saint-André, d'une part, et l'hospitalier de Saint-Jacques, d'autre, relatif à la juridiction et la dîme d'un plantier qui est près dudit hôpital, et à la

somme de cent marcs d'argent perçus pendant le temps de l'excommunication, Arnaud II de Pins, évêque de Bazas, Pons de Blanquefort et Pierre, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, juges délégués par le Saint-Siège et choisis d'un commun accord par les parties, décident que le prieur de Saint-Jacques sera tenu d'assister aux processions du chapitre; il donnera à celui-ci la dîme et l'agrière que tient Bernard *de* Lartigues dans la paroisse de Léognan, en exceptant le croît des animaux et le produit des abeilles, et les revenus de la paroisse du Pian en Médoc; de son côté le chapitre abandonne en toute propriété la juridiction sur le plantier près de l'hôpital et les cent marcs perçus à l'époque de l'excommunication. Cette sentence est rendue exécutoire sous peine de deux cents marcs; le prieur de l'hôpital donne comme fidéjusseurs: R. de Cambes et R. Thomas de Areis et le chapitre, R. Brun de Barsac et Amanieu Dailhan (4 octobre 1229).

G. 270. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier 2 sceaux en plomb.

1173-1356.— Confirmation par le pape Alexandre III de l'union de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux au chapitre Saint-André (1178); — mandement d'Alexandre III à Géraud de La Barthe, archevêque d'Auch, légat du Saint-Siège, et à Garcie de Benquet, évêque de Bazas, de faire cesser les vexations commises contre le chapitre Saint-André par Amanieu d'Albret et L. de La Motte, lesquels avec une multitude de gens armés s'étaient emparés des lieux de Lège et de Cadaujac dépendant du chapitre et en avaient amené les habitants prisonniers pour en tirer rançon (XII^{e} siècle.) — Bulle de Grégoire IX confirmative de la bulle d'Alexandre III datée de 1173 portant concession de privilèges en faveur du chapitre; le pape Grégoire IX (Pérouse, 1228) lui concède de plus la présentation du prieur de l'hôpital Saint-Jacques, l'église Sainte-Eulalie, soixante sous de rente sur l'hôpital du Pont-Saint-Jean à Bordeaux, la juridiction sur ses possessions; défense est faite à l'archevêque de frapper d'excommunication ou d'interdit un membre du chapitre, sans de justes causes; ledit chapitre fera seul les nominations dans les églises qui sont sous sa dépendance et l'archevêque ne pourra y mettre obstacle. — Bulle d'Alexandre IV contenant le rescrit d'appel fait par Arnaud de Budos, chanoine, exerçant la juridiction du chapitre dans le château de Lège, contre une sentence de l'official de Bordeaux qui se croyait en droit d'exercer la juridiction sur ce chanoine; le Pape décide que le chapitre est juge souverain (à Anagni, 1255). — Induit d'Alexandre IV aux doyen et chapitre de Saint-André par lequel ledit chapitre n'est pas tenu de recevoir un chanoine, si les lettres apostoliques dont il pourra être pourvu ne font pas une mention expresse du présent induit (Viterbe, 1257-1261). — Bulle d'indulgences concédées à perpétuité par le pape Clément V à l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, *que à juventutis nostre primordiis suis deliciis nos educavit* (1308); confirmation de la bulle précédente par Innocent X (1650.) — Bulle d'Innocent IV portant dispense pendant dix ans en faveur du chapitre d'être cité en justice sur les lettres du Saint-Siège ou des légats, si lesdites lettres ne font pas mention expresse de l'église de Bordeaux (Lyon, 24 avril 1356).

G. 271. (Carton.) — 7 pièces parchemin, 7 pièces papier, latin et français.

1458-1566. — Bulle de Pie II portant exemption de la juridiction archiépiscopale en faveur du chapitre Saint-André. Dans le différend entre Biaise de Greilly, archevêque de Bordeaux, et les chapitres Saint-André et Saint-Seurin, et le collège Saint-Raphaël sur le droit de visite, la collation des bénéfices, le droit de sceau et la succession de Pey Berland, archevêque, le Pape décrète que, les églises cathédrales des diocèses d'Agen, Saintes, Poitiers, Maillezais, Luçon, Angoulême, Périgueux, Sarlat et Condom, suffragants de Bordeaux, ayant été exemptées de la juridiction de l'ordinaire, les chapitres Saint-André et Saint-Seurin, le collège Saint-Raphaël et les églises et hôpitaux qui en dépendent en seront également exemptés, à la charge par chaque doyen et prieur de donner, annuellement au Saint-Siège dix florins d'or; à défaut de paiement desquels pendant trois ans consécutifs, le privilège d'exemption tomberait (1458). — Fulmination de la bulle précédente de Pie II (1458) par l'évêque de Bazas, délégué spécialement à cet effet (1481). Le chapitre de Saint-André s'étant plaint au Roi de ce que Charles des Astors, chevalier, maire de Bordeaux, avait fait procéder à l'inventaire des biens de l'archevêque dernièrement décédé, contrairement aux coutumes et aux privilèges apostoliques et royaux dudit chapitre, lequel a le gouvernement spirituel et temporel de l'archevêché pendant la vacance du siège, Louis XI, roi de France, promet aux chanoines d'ajourner à ce effet ledit Charles des Astors devant la cour du Parlement. Fait à Bordeaux le 9 mars 1464. — Bulle d'Innocent VIII portant création de quatre canonicats semi-prébendés dans l'église Saint-André (1488). —Lettres patentes de Louis XII donnant au chapitre et à l'arche-

vêque le droit de clore et de munir d'une enceinte le palais archiépiscopal et les cloîtres qui l'environnent, et de faire mettre des portes ou des barrières sur les rues, les entrées et les issues, au lieu de chaînes qui servent de limites (1498). — Confirmation de ces lettres par François I[er]; celui-ci promet, en outre, au chapitre de subvenir aux frais de construction des grandes et des petites orgues, de deux grosses cloches et à la réfection *de trois grandes arches et voultes de la nef,* 31 mars 1514. — Reconnaissance faite par l'archevêque Charles de Bourlemont à son entrée dans la ville de l'exemption dont jouissait le chapitre Saint-André et de l'indépendance dans laquelle il vivait vis-à-vis de l'archevêque (1530). — Édit de François I[er] établissant, que les rentes constituées sur les maisons et places des villes et cités du royaume et des faubourgs sont rachetables par leurs propriétaires au prix d'émission (1539): enregistrement de ces lettres par le Parlement. — Lettres-patentes de François I[er] restreignant en faveur des gens de mainmorte le rachat des rentes constituées; on ne pourra racheter les rentes duement amorties; des indemnités seront données aux gens d'église, aux femmes veuves et aux mineurs (1545). — Arrêt du Parlement de Bordeaux ordonnant, à la requête des chapitres Saint-André et Saint-Seurin, que les mots *lecta, publicata* et *registrata* soient mis au bas de l'édit précédent du Roi (1545). — Lettres-patentes de Charles IX confirmant l'édit de François I[er] de 1545 en ce qui touche les ecclésiastiques (1566).

G. 272. (Carton.) — 15 pièces, papier.

1555-1761. — Confirmation par François de Mauny, archevêque de Bordeaux, du privilège d'exemption de la juridiction archiépiscopale dont jouit le chapitre métropolitain, dans l'église et dans la sauvetat Saint-André et dans les paroisses de Floirac et de Tresses, relevant dudit chapitre (1555).— Sentence du lieutenant de l'official à Bordeaux, relativement au privilège revendiqué par le chapitre d'être exempt de la juridiction de l'archevêque (1579). — Vidimus, par André, évêque de Périgueux, Bernard, abbé de Nanteuil, et l'abbé de Blaye, d'une transaction entre Hélies I[er], de Malemort, archevêque de Bordeaux, et le chapitre Saint-André. L'archevêque, après avoir donné le baiser de paix aux chanoines, déclare renoncer aux lettres apostoliques qu'il a reçues contre eux; il renonce également à toute action, tout en réservant les droits de l'archevêché; le chapitre dit qu'il lui appartient de pourvoir à son personnel, même en l'absence de l'archevêque et ce dernier ne peut s'y opposer sans de justes motifs: l'archevêque ne peut confier sa juridiction spirituelle à un vicaire étranger (usurpation du chapitre contre les vicaires généraux), mais au doyen et au chapitre; il nomme trois archidiacres, le sacriste et le trésorier; le chapitre élit le doyen avec l'approbation de l'archevêque; le doyen confère la chantrerie; le chapitre nomme les chapelains dans les paroisses qui dépendent de lui, sans le concours de l'archevêque, etc. Autres conventions au sujet des offices célébrés par l'archevêque les jours de Noël et de Pâques, des moulins du chapitre sur le Peugue, de la juridiction du doyen et de l'archidiacre, etc. (sans date). — Mandement adressé par Henri III, roi de France et de Pologne, à Antoine de Sansac, archevêque de Bordeaux, pour lui ordonner de rassembler six des principaux bénéficiers du diocèse avec le chapitre Saint-André afin de rassembler une partie des sommes qu'il doit remettre entre les mains du trésorier des Ligues Suisses (1583). — Bref de Paul V, relatif à l'absolution à donner aux membres du chapitre Saint-André frappés d'excommunication ou de suspension par l'archevêque ou ses officiers contrairement aux droits dudit chapitre, exempt de la juridiction de l'ordinaire et ne relevant que du Saint-Siège (1609). — Arrêt du grand Conseil réglant les rapports du chapitre avec l'archevêque et certains détails de l'administration intérieure (mars 1642). — Requête au chapitre afin d'intervenir dans le procès au grand Conseil entre Léonard de Massiot, chanoine de Saint-André, appelant comme d'abus contre Henri d'Arche, vicaire général de l'archevêché, qui avait interdit ledit de Massiot contrairement aux droits d'exemption du dudit chapitre (1654). — Arrêt du Conseil d'État qui soumet aux maire et jurats de Bordeaux les habitants des sauvetats de Saint-André et de Saint-Seurin pour le service de patrouille et de guet (1675). — Arrêt du Conseil d'État touchant les portions congrues (1690). —Ordonnance de l'archevêque Bazin de Bezons prescrivant, à cause du défaut de fonts baptismaux dans un grand nombre d'églises, que les déclarations de naissances seront faites au curé de la Majestat pour les églises Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Siméon, Sainte-Colombe, Saint-Éloi, Sainte-Eulalie, Saint-Projet, Saint-Christoly; au curé de Saint-Seurin pour les paroisses de Saint-Seurin, Saint-Remy, Saint-Maixent et Puy-Paulin; au curé de Sainte-Croix pour les paroisses Sainte-Croix et Saint-Michel; les curés rédigeront un certificat de baptême et ne pourront prendre plus de cinq sous; ils enregistreront gratuitement les actes de baptême sur les registres de paroisses (1699). — Déclaration du Roi portant règle-

ment sur les fonctions des banquiers-expéditionnaires en cour de Rome (3 août 1718). — Édit du Roi concernant les cessions de bénéfices (septembre 1718). — Lettres de committimus aux requêtes du Parlement en faveur du chapitre Saint-André (novembre 1718.) — Lettres-patentes de Louis XV confirmant le chapitre Saint-André dans les privilèges, libertés, franchises, prérogatives, coutumes, exemptions et rentes remplaçant le droit de monnayage, préclôture, dons de domaines, seigneuries, droits de justice accordés à l'église Saint-André par les rois Charles VIII, Louis XII, François I[er], Charles IX, Henri III et Louis XIV (mars 1761).

G. 273. (Cahier). — 18 feuillets, latin, papier, copie du XVIII[e] siècle.

1316-1410. — STATUTS, REGLEMENTS. — Statuts de l'église Saint-André: 1° Les membres du chapitre jureront de ne retenir pour leur usage personnel aucune portion des dîmes. 2° Ils devront tenir eux-mêmes fidèlement compte de leurs absences. 3° Chaque chanoine devra avoir au chœur un chapelain ou clerc « suffisant non bénéficier » qui assiste à toutes les heures canoniales. 4° Le chapitre doit se tenir tous les jeudis après prime. 5°. Les produits de la vendange seront partagés entre les chanoines résidants. 6° S'il vient à vaquer quelque place au chapitre, outre les places de portier, de prieur de Saint-Julien ou d'aumônier, les chanoines donneront successivement leur avis, suivant leur ordre d'ancienneté, sur la collation de la fonction vacante. 7° Tous les baux à cens seront faits par le chapitre Saint-André pour une année. Ils seront payés à la Saint-Rarnabé. 8° Deux chanoines tiendront un grand rôle et un rôle pour les blés. Ils rendront leurs comptes trois fois l'an. 9° Le chanoine député pour affaires par le chapitre Saint-André ne perd aucun de ses droits. Le chapitre le tient pour présent. 10° Après deux mois d'absence les chanoines perdent tous droits aux fruits accordés aux chanoines résidants. 11° Chaque chanoine, à sa mort, reçoit le produit de sa première année, à savoir: soixante livres bordelaises. 12° Les chanoines devront résider dans la Sauvetat pour avoir droit aux fruits de leur prébende. Quand une maison canoniale viendra, par une cause quelconque, à. être libre, le chanoine le plus élevé en dignité déclarera, le premier, s'il l'occupera. 13° Le chapitre peut en assemblée générale modifier, ajouter ou retrancher certains articles de son règlement. 14° Les chanoines ou le prêtre ou clerc qui les remplacent doivent assister à tous les offices. S'ils manquent à ces devoirs, ils perdent deux deniers à matines, un à tierce, un à la grand'messe, deux à vêpres. Ils devront se trouver à l'office au premier psaume et à la messe à la première oraison et y rester jusqu'à la fin; les jours de fêtes leur absence leur fera perdre le double de ce qui est précédemment fixé. 15° Les nouveaux chanoines prébendés doivent donner à l'église une chape de procession d'une valeur de cinquante livres. Le doyen nouvellement nommé doit en donner une d'une valeur de cent livres bordelaises. 16° On ne peut changer de canonicat ni de prébende sans l'agrément du chapitre. Cet assentiment doit être donné en chapitre général. 17° Tout chanoine est tenu de laisser à l'église de quoi fonder un anniversaire qu'on célèbrera pour sa mémoire. 18° Le chapitre est obligé de faire célébrer une messe pour les chanoines morts hors de la ville. 19° Toute maison canoniale en mauvais état sera réparée aux frais de la succession du chanoine décédé qui l'occupait ou avec l'argent du chanoine qui la cède. 20° Pour éviter que les chanoines ne s'écartassent des devoirs qui leur étaient tracés, on donnait primitivement aux prébendiers quatre escartes de blé, un tonneau de vin clairet, une pipe de vin rouge et soixante sous pour la cuisine. Au lieu de cette prébende, les chanoines recevront dorénavant quinze deniers par jour et trente deniers les fêtes annuelles et doubles. Toutefois leur portion congrue ne pourra excéder vingt-cinq livres. 21° De la Trinité à l'Avent on dira une messe en l'honneur de la Vierge, le samedi et une de saint André le jeudi. 22° Tout chapelain institué dans l'église par testament devra jurer au chapitre obéissance et promesse de bien accomplir ses devoirs. 23° Les portiers doivent assister à prime, à tierce et à vêpres, ils perdent quatre deniers chaque fois qu'ils manquent à un de ces offices. 24° On lira les statuts du chapitre à chaque chanoine nouvellement reçu. Il jurera sur les évangiles de les observer et de les garder. 25° Ces nouveaux statuts n'abrogeront les anciens que dans les dispositions contraires aux nouvelles qu'ils pourraient renfermer. 26° Les chanoines seront tenus à une continuelle résidence. Ils partageront entre eux le vin proportionnellement au temps de service qu'ils auront passé à l'Église. 27° Tout chanoine assistant au chapitre qui se tiendra tous les jeudis après prime, recevra douze deniers. 28° Les chanoines qui occupent des maisons sur lesquelles il y a des anniversaires fondés, doivent payer annuellement une rente au receveur à peine d'être privés de leur portion sur les autres anniversaires. 29° A chaque réception de chanoines, les deux portiers recevront une tunique ou un manteau avec

capuchon, ou bien six francs. 30° Le chapitre se réserve la collation du prieuré de Saint-Julien, des prébendes et des offices de portiers (1316-1410).

G. 274. (Cahier.) — Petit in- 4°, 25 feuillets.

1483. — DIGNITES, PRESENCES, POINTES, PERSONNEL. — Liste nominative et numérique des ecclésiastiques, réguliers et séculiers, résidant dans les couvents, chapitres, vicairies, chapellenies, etc., du diocèse; chapitre de Bordeaux avec tous les résidants, 120. — Chapitre Saint-Seurin, 35. — Abbaye Sainte-Croix, 35. — Vicaire perpétuel de Saint-Michel et tous les bénéficiers, 25. — Vicaire de Sainte-Eulalie et les bénéficiers, 10. — Abbaye de Verteuil, 15. — Abbaye de Faize, 7. — Abbaye de Guîtres, 15. — Abbaye de Bourg, 15, etc. — Au mois de juin 1483, les trois États de Guyenne assemblés votent une somme de 3, 500 livres tournois pour la canonisation de Pey Berland, et la répartition est faite entre toutes les communautés de la province.

G. 275. (Carton.) — Cahier de 43 feuillets papier et parchemin, français, latin.

1504-1506. — Actes notariés concernant le personnel du chapitre Saint-André; élection d'Etienne Le Piochel, comme doyen à la place de Baude d'Agés (1504); — élection de noble Jean de Loupes, comme sous-doyen à la place de Jean III Bonald, évêque de Bazas (1504); — le chapitre donne acte à Jean Cassat, prêtre du diocèse de Vienne, de la présentation de deux lettres apostpliques de la cour de Rome, à l'effet d'obtenir le premier bénéfice vacant (1506). Ladislas (ou Lancelot) Du Fau, docteur *in utroque,* chanoine de Saintes, protonotaire apostolique, président en la Chambre des enquêtes au Parlement de Bordeaux, après avoir rappelé que le siège épiscopal de Saintes étant devenu vacant par la mort de Louis de Rochechouart, il. a été nommé *rite et canonicè, solemnitatibus omnibus tam per juta nova quam vetera requisitis, servatis et adhibitis,* évêque de ladite ville de Saintes, et qu'il a soumis, en temps utile, son élection à la confirmation de l'archevêque de Bordeaux, son métropolitain, malgré les prétendues nominations de Pierre de Rochechouart et de Guy de Torretes (ou Tourestes), doyen de ladite église; pendant la procédure de la confirmation, Pierre de Rochechouart étant mort et le chapitre de Saintes voulant procéder à une nouvelle élection, ledit Ladislas Du Fau en appelle à la cour de Rome, à l'archevêque de Bordeaux, au roi de France et à la cour du Parlement de Bordeaux (2 juillet 1504). — Jean de Lamarlonie, abbé commendataire de Sainte-Marie de Guîtres, chanoine de Saint-André, présente au chapitre des lettres de Georges d'Amboise, cardinal de Rouen, afin d'être pourvu de la trésorerie de Saint-André à la place de Bertrand d'Agés, 1505. — Collation de la vicairie perpétuelle de Saint-Germain de Roffignac, dans le diocèse de Périgueux, en faveur de François de Calvimont, étudiant à Poitiers, par Jean de Lamartonie, abbé de Guîtres, vicaire général de Godefroy, évêque de Périgueux (1505). — Collation de la chapelle de Bosco à Saint-André, en faveur de Jean Darboet, clerc, par Lamartonie, chanoine trésorier, en sa qualité d'hebdomadier de ladite église (1506). — Collation de la chantrerie en faveur de Jean de Landa par Bertrand d'Agès; étant chanoines: Bertrand d'Agés, doyen; Étienne de Leymarie, sacriste; Ladislas Du Fau, écolâtre; Jean de Landa, Raymond de Saint-Clair, Jacques de Borda. Pierre Tustal, Jean Makanan, François de Chassaignes, Jean de Lamartonie, Jean Brissaud, François Chaussade, François de Calvimont; Bertrand d'Agès, élu doyen, à la place d'Étienne Le Piochel (1505). — Canonicat prébendé en faveur de Jean de Syrieulh, licencié, à la place de Jean Despinay. — Obligation de dix écus d'or au soleil par Laurent de Lisle, marchand de Moulins en Bourbonnais, en faveur de Pierre d'Agés; — le chapitre étant absent de Bordeaux à cause de la peste, ordre est donné aux chanoines semi-prébendés de dire les messes accoutumées (1506). — Levée de l'excommunication encourue par Jean de Coutures, pour n'avoir pas obéi aux ordres du chapitre, relativement aux messes à dire pendant l'absence du chapitre. — Le Pape Innocent, à la requête du Roi de France, de l'archevêque André d'Ëspinay et du chapitre, ayant supprimé deux canonicats et deux prébendes et ayant appliqué les fruits et revenus qui en. dépendaient, à fonder quatre canonicats prébendés pour l'hebdomadier, dont la collation appartiendrait au chapitre, quatre prêtres choristes, habiles dans l'art de la musique, sont nommés à cet effet et le chapitre leur ordonne de chanter des messes au grand autel pour apaiser la colère de Dieu. — Marché du chapitre avec divers charpentiers, Mathieu Grossard, Guiot Velhot et Jean Dubreuilh de Saint-Michel, pour la somme de deux cent vingt francs tournois afin dé faire *un chaffault d'une croisée de l'église Saint-André en la nef depuis le bas jusques aux voultes et sintres pour abattre et refaire les dictes voultes* (1506). — Réception de la bulle d'Alexandre VI, accordant un jubilé général au royaume de France (1506). — Concession de lettres relatives à la pension de

dix ducats d'or concédée par le pape à Jean de Barrola, docteur, conseiller du Roi, sur les fruits et revenus de l'église paroissiale de Montjoye *(de Monte-Gaudio),* diocèse de Condom. — Transaction par laquelle le chapitre Saint-André abandonne au recteur de l'église Saint-Aubin en Médoc la dîme de ladite paroisse en échange de trente francs de la monnaie de Bordeaux, attribués à la mense du chapitre. — Autre transaction entre le chapitre et Jean de Borda, chanoine de Saint-Seurin et recteur d'Artigues (Entre-deux-Mers), pour la dîme de cette paroisse; — autre transaction entre le chapitre et Bertrand de Haulong, prieur curé de Cantenac, et des membres dépendants de l'abbaye Saint-Pierre de Verteuil, pour la dîme de ladite paroisse (1506). — Un grand nombre de chanoines et le doyen étant absents à cause de la peste, Jean Celard, chanoine semi-prébendé de Saint-André, procureur de Jean Leroyer, étudiant en l'université de Paris, présente au chapitre des lettres apostoliques portant provision d'un canonicat prébendé en faveur dudit J. Leroyer (1508).

G. 276. (Carton.)— 6 pièces, parchemin; 7 pièces, papier, latin et français.

1583-1752. — Réception de François Thevenin comme sous-doyen du chapitre (1556). — Canonicat prébendé en faveur de Malhurin Bertin du diocèse de Maillezais (1583). — Canonicat prébendé en faveur de Philibert Dusault (1584). — Collation par le chapitre Saint-André *immediate a Sancta sede apostolica dependens* d'une prébende en faveur de Raymond Fishon, prêtre (1617). — Proposition faite par Henry Desaygues qui avait accepté le décanat, de se démettre de cette dignité en faveur du précédent doyen Jacques Desaygues, qui ne s'était démis de ses fonctions qu'à cause d'une grave maladie (1618). — Nomination de Jean de Viod, clerc, comme portier du chapitre. — Requête adressée au Parlement par Rivière Moysset, chanoine et promoteur de l'église Saint-André, pour maintenir le droit de préséance qu'avaient les chanoines et afin de les régler comme suit: les chapitres généraux et ordinaires précéderont tous les membres du clergé en tous lieux et en toutes assemblées, puis viendront" les chanoines qui ne sont pas prêtres, derrière eux les diacres, puis les sous-diacres, enfin les clercs tonsurés (1620). — Nomination, par l'archevêque Henry d'Escoubleau de Sourdis, de Pierre Palisse, aux fonctions de chanoine prébendé, et arrêt du Conseil d'État rétablissant Pierre Palisse dans la possession de son canonicat prébendé contre le sieur Antoine Cotsages; le même arrêt maintient l'archevêque de Bordeaux et ses successeurs dans le droit de conférer les trois premiers canonicats prébendés qui viendraient à vaquer depuis leur avènement au siège archiépiscopal (1632). Sommation par le cardinal de Sourdis au chapitre Saint-André concernant le nombre des chanoines prébendés et des clercs dans le chœur pendant les offices. — Mémoire relatif à l'interdit dont le sieur Massiot, chanoine de Saint-André, archiprêtre de Cernès, avait été frappé, pour n'avoir pas, en temps opportun, fait viser par l'archevêché, à cause de la difficulté des chemins et de la présence de l'ennemi, le titre par lequel le pape lui conférait la cure de La Tresne (1653): — Collation prébendée d'un canonicat semi-prébendé en faveur de Jean Guillebaud, prêtre (1686). — Collation par l'archevêque de Paulmy d'Argenson d'un canonicat prébendé en faveur de Joseph-Michel Buhan, prêtre (1724). — Protestation contre le sieur Riboully, vicaire perpétuel de Saint-Pierre, lequel, contrairement aux privilèges du chapitre, avait refusé de donner la bénédiction à son délégué le jour de la fête de Saint-Pierre. (1752).

G. 277. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1594-1781. — Certificats d'études et attestations du grade de bachelier délivrés par le grand archidiacre et en cette qualité chancelier de l'Académie de Bordeaux, en faveur de Jean Labeylhue, Pierre de Brassier, Joseph de Galatheau, Charles Desaygues, Jean Charpentier, Raymond d'Auguirau de, Léonard de Lacroix, Pierre de Maisonneuve, Louis d'Athia, Louis de Pichon, Noël de Mirat, Jacques d'Arche, Gabriel Galatheau, etc. (1594-1630). — Ordonnance du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, concernant les droits de présence du clergé de l'église Saint-André, tant en chapitre qu'à l'église (1623). — Autre ordonnance contre les chanoines qui portent des habits indécents tels que « manteaux courts, pourpoings descouppés à grands lambeaux et bandes sur lesquelles ils ont des chemisettes de soye de diverses couleurs » (1623). — Ordonnance des vicaires généraux de l'archevêque relative aux cérémonies funèbres à célébrer à l'occasion de la mort du Roi; injonction au sieur Henry d'Arche, doyen du chapitre, qui, avait refusé d'y obéir (24 juin 1643). — Prise de possession de l'archevêché de Bordeaux par Mathurin Sauvestre, fondé de procuration de Henry de Béthune. Cérémonie de l'entrée du prélat dans la cathédrale, prestation de serment entre les mains du chapitre métropolitain et baiser de paix donné aux chanoines (1648-1649). — Formule du serment prêté par les cha-

noines à leur entrée en fonctions. — Attestation des maire et jurais de Bordeaux établissant que les délégués des chapitres Saint-André et Saint-Seurin ont occupé les premières places et ont opiné les premiers dans l'assemblée de tous les corps de la ville tenue à l'hôtel de ville de Bordeaux le 14 août 1654. — Requête afin d'obtenir le premier bénéfice vacant par Jacques Miard (1610). — Nominations de: — juge à la primace d'Aquitaine en faveur de Guillaume Durand, prêtre et chanoine; — promoteur à la primace en faveur de Mathieu-Jean Thoreau, prieur de Notre-Dame de Château-Larcher, pour les diocèses de Poitiers, Angoulême, La Rochelle et Luçon, signée: Calendrini, vicaire général; — auditeur en ladite cour en faveur de Zacharie Guillot, chanoine et chantre de l'église royale et collégiale de Sainte-Radegonde, diocèse de Poitiers; — promoteur à Poitiers en faveur de Filleau; — sous-promoteur du diocèse de Bordeaux en faveur de Pierre Ferbos; — juge de la primace en faveur de Guillaume d'Arche; — Étienne Bentzman, Jean-Jacques Noiret, Jean Picon, Jean-Olivier Brunaud, nommés chanoines; — Michel Faugère, pourvu de la cure de Sainte-Hélène-de-Lalande; — litres d'assesseurs, juges d'officialité, vicaires perpétuels et titre de protestation du chapitre contre l'adresse faite par le Pape *à M. l'archevêque* pour la réception d'un chanoine — Lettre du chancelier de Maupeou au chapitre Saint-André établissant que pendant la vacance du siège archiépiscopal, le chapitre métropolitain n'a pas le droit de députer au bureau des collèges (1769). — Mémoire des présidents-trésoriers de France au Bureau des Finances de Bordeaux au sujet de la contravention du chapitre métropolitain Saint-André dans l'assemblée des Cent-Trente, tenue le 10 août 1767, à l'arrêt du Conseil du 22 novembre 1757 qui déclare commun entre les trésoriers de France et le chapitre Saint-André l'arrêt contradictoire du Conseil du 6 août 1745, maintenant les trésoriers de France de la ville d'Aix dans la préséance sur le chapitre cathédral de la même ville, et qui en conséquence fait inhibition et défense audit chapitre Saint-André de troubler les trésoriers de France à Bordeaux dans ladite préséance (XVIII^{e} siècle). — Mémoires relatifs aux différends entre le chapitre Saint-André et l'archevêque de Bordeaux au sujet de la collation de l'office de grand chantre; droit, invoqué par le chapitre, résultant d'un accord fait entre les chanoines et l'archevêque, au XV^{e} siècle, par la médiation de l'évêque de Périgueux et des abbés de Nanteuil et de Saint-Romain, que le doyen a seul le droit de nommer à la chantrerie (XVIII^{e} siècle).

G. 278. (Carton.) — 185 pièces, papier.

1597-1632. — Honoraires et départements d'honoraires des chanoines. — Département (division) des anniversaires doubles ou simples entre les chanoines. Les chanoines se divisent, par portions égales, ces anniversaires en commençant par le doyen, le sous-doyen, les archidiacres de Cernés et de Blaye, le chantre, le trésorier, le sacristain, l'écolâtre, le sous-chantre. Les chanoines pour 1598 sont: MM. Perier, Bertin, Dusault, Levenier, Lacouture, Lasserre, Bareau, Geoffre, Gonat. Lucas, Dubreuilh, Dubernet, Lartigue, Majour, Guilhem, Pobère, Faugeras. — Département (ou division) entre les chanoines des lods et ventes (1602-1603). — Département du blé froment pour 1603. Chaque chanoine reçoit un boisseau. — Département des semaines entre chanoines pour 1617. Les chanoines reçoivent entre douze sous et quinze livres. — Département des obits pour 1618. Les chanoines reçoivent entre trois et vingt-sept livres. — Noms des chanoines pour 1621: Dusault, Dubernet, Desaugiers, Bigonac, d'Hirigary, Lartigue, Montaigne, Mosnier, Grimaud, Boucaut, Brach, Lacouture, Fayart, Amadom, Chapelas, Fougeras, Bardin, Laroche, Boutineau. — Département, pour le bas choeur, des anniversaires doubles et simples et des messes matulinales. — Chacun des membres du bas chœur reçoit une somme variant entre trois et cinq livres (1626). — Département des pitances entre les chanoines pour un mois (mois de décembre 1630). — La moyenne pour chaque chanoine est de quatre ou cinq livres. — Département des semaines pour 1631. La moyenne est de quatre livres pour chaque chanoine.

G. 279. (Carton.) — 219 pièces, papier.

1633-1660. — Division d'honoraires entre chanoines sur la masse; chaque chanoine reçoit sept ou huit livres (1632). —Département pour les prébendiers et choristes du bas chœur des anniversaires doubles. La moyenne est de sept livres pour chaque chanoine (1635). — Quartiers pour les mêmes en 1635: sept livres environ. — Département de la masse entre les chanoines: la division des sommes totales, qui s'élèvent à deux cent dix-neuf livres pour un mois (celui de février 1636), donne entre cinq et vingt livres pour chaque chanoine. L'archevêque cardinal de Sourdis reçut cent livres. — Les chanoines pour 1636 sont: MM. d'Agès, Cailhery, Bonaldy, Baillarger, Borde, La Guienne, Bareau, La Chassaigne, Desaigues (1663). — Département entre les membres du chapitre de Bordeaux de treize processions

sept livres dix sous chacune. Cette division donne au total quatre-vingt-dix-neuf livres. Les chanoines prennent entre trois et six livres (1645). — Département pour Messieurs des chapitres généraux (pour cinq mois des années 1648-1649). Chaque chanoine reçoit entre dix et vingt et un sous. — Département pour les prébendiers pour les heures canoniales, matines, messes matutinales (1649). Chaque prébendier reçoit en moyenne quatorze ou quinze livres. — Département entre les prébendiers pour les heures canoniales, matines, etc. (1654). Chaque prébendier reçoit de dix à dix-sept livres. — Département d'une somme de huit cents livres provenant de l'afferme des droits sur la monnaie de Bordeaux pour une demi-année (1660). Chaque chanoine reçoit trente-quatre livres dans ce partage. — Le département entre les choristes du bas chœur de Saint-André pour les heures canoniales de novembre 1651 monte à vingt livres dix sous. — En janvier 1652 il s'élève à vingt et une livres trois sous. — Le département pour les prébendiers du chapitre Saint-André, à raison des processions pour 1652, produit huit livres seize sous. — Le département pour les prébendiers à raison des anniversaires pendant les mois de mars et avril 1652, s'élève à trois cent trente livres. — Le département pour le doyen et les chanoines à raison des stabats de l'année (1652), cinquante-six livres. — Le département des mêmes pour leur quartier de la Saint-Michel, deux cent quatre-vingt-onze livres; — de Noël,. deux cent soixante-une livres; — de la Saint-Jean, deux cent soixante-treize livres; — de Notre-Dame de mars, deux cent soixante-treize livres; — les pitances pour les mêmes, quatre-vingt-treize livres.

G. 280. (Carton.) — 233 pièces, papier.

1664-1688. — Département entre les chanoines pour les chapitres qui ont été tenus de 1664 à 1665. Il y a cent livres à distribuer entre les chanoines: ils reçoivent entre quatre et six livres. Les chanoines sont MM. Dussaut, Mareau, Frapereau, Duteil, Caron, Lopès, Mosnier, Massiot, Deschamps, Béthune, Boucaud, Cortade, Gombaud, Saintout, Boursiguot, Combabessouze. — Répartition des anniversaires doubles pour 1672 entre les chanoines; ils reçoivent chacun en moyenne deux livres.—Département des processions pour 1676; chaque chanoine recevra quatre livres en moyenne. — Département des anniversaires doubles pour 1677-78. Les chanoines reçoivent trente livres en moyenne. — Département des chapitres généraux pour 1685 entre les chanoines, chaque chanoine reçoit une livre. Un grand nombre de chanoines qui avaient fait défaut ne reçoivent rien. — Département des anniversaires et autres fondations entre les chanoines, pour un mois (celui de juillet 1688). La moyenne est de trois à neuf livres pour chaque chanoine. — Les chanoines sont à cette époque MM. Caron, Lopès, Saintout, Cortade, Combabessouze, Geay, Plasse, Bourousse, Chapelas, Mosnier, Lacoumard, Baritaud, Pontac, Duvault, Benlzmann, Gallois, Labadie, Boucaud, Bernada, Lamasse, Laborie, Delacoumard, représentant la fabrique, Hébérard, Pascaud, Guillegault. — Département entre les choristes au bas chœur pour sept stabats du carême 1688. Ils reçoivent sept ou neuf sous. — Les pitances, la même année s'élèvent à une moyenne de trois livres pour chaque chanoine et pour trois mois (1688).

G. 281. (Carton.) — 223 pièces, papier.

1689-1696. — Département des pointes pour 1689 (mois d'octobre), cinq cent soixante-huit livres à diviser entre trente-une parties prenantes: elles reçoivent de dix-sept à vingt-huit livres (1689). — Département des anniversaires et autres fondations pour 1689. La moyenne est de six à sept livres pour chaque chanoine, chaque mois. — Le département des semaines, en 1689, pour trois mois, donne de deux à huit livres, pour chaque chanoine (1689). — Le département des quartiers en 1690 donne pour quatre mois une moyenne de dix à treize livres pour chaque chanoine. (1690). — Les processions pour 1691 produisent pour chaque chanoine vingt sous environ (1691). — Le département des stabats du carême pour 1696 donne une ou deux livres à chaque chanoine. — En 1696 les chanoines sont MM. Sainctout, Cortade, Geay, Plasse, Brousse, Mosnier, Barilaud, Pontac, Dussault, Béntzmann, Labadie, Bouraud, Bernada, Lainasse, Cantenac, Chapotel, Despujols, Vossais, Hébérard, Guillegault, Sabourin (1696). — La moyenne des départements pendant l'année 1692 à raison des messes et des obits a été par quartier: pour le doyen, de deux livres, pour l'archidiacre de Cernés, de cinq livres, pour l'archidiacre de Blaye, de huit livres, pour le chantre, de huit livres, pour le sous-doyen, de quatre livres, pour le sous-chantre de sept livres, pour les chanoines, de deux à huit livres. — La moyenne des départements pendant cette même année pour les chapitres généraux a été de dix-huit pour le doyen, neuf sous pour l'archidiacre de Cernés, quinze sous pour l'archidiacre de Blaye, quinze sous pour le chantre, dix-huit sous pour le sous-doyen, dix-huit sous pour le sous-chantre et de neuf à dix-huit sous pour les chanoines.

G. 282. (Carton.) — 88 pièces, papier.

1707-1721. — Département pour les choristes du bas chœur des sept stabats du carême 1707. Il produit onze sous pour chacun. —Pour les processions de 1709, cent cinquante livres sont distribuées à raison de une à trois livres par partie prenante: doyen, dignitaires et chanoines. — Les semaines pour 1711 donnent cent seize livres. — Les pitances pour un mois de celte année cent huit livres, les anniversaires pour un mois trois cent treize livres. — La pointe des prébendiers cent quatorze livres. — Département des quartiers pour 1713: chaque chanoine reçoit de trois à neuf livres. — Département pour les chapitres généraux de 1715. Les chanoines reçoivent de douze à quinze livres pour cinq mois. — Département de quartiers pour 1716: chaque chanoine reçoit de deux à treize livres. — Département des quartiers pour 1721. Le résultat est semblable au précédent. Les chanoines sont à cette époque: MM. Cortade, Boucaud, Bernada, Lainasse, Despujols, Brousse, Decraud, Dalon, Galatheau, Salegourde, Carpentey, Mathieu, D'Arche, Bordes, Basterot, Roussanes, Calandrini, Lauvergnac, Sossiondo, Grégoire, Chadevoine, Bentzmann, Robert, Merlet.

G. 283. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1762-1788. — Le département des semaines (pour deux mois) de l'année 1762 produit de une à sept livres pour chaque chanoine (1762). — Les semaines de 1763 (pour deux mois) donnent de une à treize livres pour chaque chanoine. En 1762, les chanoines sont MM. d'Alphonse, Chambert, Buhan, Brunaud, Durand, Noyret, de Mounille, d'Arche, Castres, Pacareau, Audoing, Baulos, Logette, Duval, Castelnau, Broc, Dudon, Lamontaigne, de Biré, Delieux, de Meyère, Cremeaux, Sabla, Delau, Borie, Clément. — Le département pour avril 1763 des heures canoniales, matines, prime, tierce, sexte, none, grand'messe, vêpres, donna pour chaque partie prenante de dix-sept à vingt-six livres. — Département pour les choristes du bas chœur des heures canoniales: ils reçoivent chacun deux livres pour un mois (1764). — Département des quartiers pour 1765. Chaque chanoine reçoit de neuf à onze livres. — Les visitances du carême pour 1775 produisent seize livres qui, divisées entre huit prébendiers, donnent deux livres pour chacun. — Le département des heures canoniales pour décembre 1781 entre les prébendiers donne de six à vingt livres pour chacun. — Le département du quartier des chanoines (de Noël à Notre-Dame de mars 1785) donne de dix à quatorze livres pour chacun. — Département des anniversaires pour octobre 1788. Il donne pour chaque chanoine de trois à vingt-trois livres. Les chanoines à cette époque sont MM. Pacareau, Duval, Biré, Meyère, Fonteneil, Camiran, Durand, Darmajan, La Fourcade, Pérès, Marginier, Delau, Desbiey, Parouty, Glym, Pelet, Corneille, Degriny, Dheral, Duderaut, Dujannie, Dinematin, Bentzmann, Duviella, Berdolle (1788).

G. 284. (Registre.) — In-4º, 29 feuillets, papier, latin.

1419-1451. — ACTES CAPITULAIRES. — Délibérations du chapitre métropolitain Saint-André de Bordeaux: nomination de Pey Berland, chanoine, aux fonctions de secrétaire du chapitre, avec la permission pour lui de desservir l'église de Bouliac les jours de fêtes, sans encourir de retenue pour ces absences (1419); — liste des chanoines: Jean Embrun, doyen; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Pierre de Castro, chantre; Guillaume Étienne, écolâtre; Pierre Maynard, sous-chantre; Jean de Lisan, Jean Chambon, Raymond de Cussac, Pierre de Fontpiton, Pierre de Lacour, Bertrand de Bruchaud, Pierre Forthon, Jean Forthon, Philippe Fournier, chanoines. — Remises des droits de dîmes aux assenseurs de Pessac, Floirac, Eyzines, Corbiac, Saint-Aubin, à cause des circonstances, et de l'absence de toute récolte. — Envoi à Bourg de deux chanoines pour prendre possession de la terre de Lidone, acquise du seigneur de Montferrand. — Défense aux chanoines d'ôter le vin de leurs pressoirs sans avoir acquitté les droits ordinaires; — Peyroton de Sales, nommé bayle de Lège. — Remise, sur la demande du cardinal de Foix, des quarante livres annuelles dues au chapitre par l'église Saint-Siméon. — Assenses de blé et vin par Pierre de Castetja, chevalier, de Saint-Julien de Born. Pey Berland, Jean Forthon et le grand chantre envoyés vers Jean de Francs pour l'obliger à la réparation de l'hôpital Saint-Ujan, 1420. — Le doyen et Pey Berland, arbitres nommés dans le différend avec l'abbé de Sainte-Croix sur les dîmes de Graves et de Paludate. — Nomination comme architecte de la fabrique, *magister operis et fabrice,* de Guillaume Géraud, au traitement de cent guyennois d'or, valant vingt-cinq sous de la monnaie courante à Bordeaux; ledit architecte ne devra pas entreprendre d'autres travaux, sauf pour les églises de Saint-Michel et de Saint-Seurin. — Concession à Pierre de Castro, chanoine, du lieu de Lège, pour six ans, avec la permission d'y établir un colombier et un moulin et le droit de prélever le tiers du produit de la

côte. — Don au sénéchal par le chapitre de cinquante écus d'or. — Chaque chanoine, à son tour, obligé de donner à dîner aux portiers du chapitre ou bien la somme de deux sous six deniers; Pierre Surget, prieur de l'hôpital Saint-Julien en Born (1421). — Maison d'Isabelle de Sainte-Colombe, épouse d'Hélie de Pujols; — Pierre de Lande, notaire du chapitre. — Commission donnée à Jean Forthon, relativement à l'affaire des hommes de Saint-Gervais de Bourg, sur laquelle un procès avait été intenté devant le sénéchal par G. de Lansac. — Signatures de tous les chanoines au nombre de dix-huit, composant le chapitre; — le lundi, 28 avril 1422, le doyen et le chapitre s'étant rendus au château du Roi, exposent devant Rampnulphe de Blaye, lieutenant du sénéchal d'Aquitaine,, que Gaston de Foix, captal de Buch et comte de Longueville, ayant fait arrêter trois hommes de Lège, leurs vassaux, et les ayant maltraités, ils demandent justice contre lui. — Plaintes par les chanoines au procureur du Roi, Étienne de Brosser, au sujet de leur droit de sauvegarde. Plaintes contre le captal de Buch et contre ses officiers, Jean de Saints, capitaine de La Teste, Arnaud Ayquard, capitaine de Certes et leurs complices, pour avoir, suivis d'une multitude de gens armés, saisi et maltraité Raymond de La Roman, habitant de Lège. — Instance contre le captal de Buch et ses complices devant le juge des appaux de Gascogne : — requête adressée à P. Artus, abbé de l'Isle et vicaire de l'archevêque, pour informer contre le captal; — lettre des doyen et chanoines au Roi sur les vexations dudit captal. — Arnaud de Cazauvieilh, préposé à la dîme de Floirac. — Deux chanoines chargés de marquer les présences au chœur, selon l'antique usage; règlement pour la fête des clercs. — Audition des comptes de Guillaume Michel et de Jean Fort. — Arnaud de Cazauvieilh et Guilhaume Taillefer, procureurs de Pierre de Castro, chargés de la réparation de la tour de Lège et du moulin de Saint-André (1423). — Le portier et le serviteur du sacriste visiteront, accompagnés d'un chien, les chapelles et les angles de l'église et devront y passer les nuits. — Les paroissiens de Cadaujac consentent à payer la dîme qu'ils doivent au chapitre, à condition que celui-ci les protègera contre Jean Colomb et son fils qui ravagent leurs terres. — Mort de Jean Embrun, doyen. — Collation de la chapelle de Raymond Bayle à Géraud de Salvaine, maître ès-arts; — hospice de la Gardarauba (ancien hôtel Talbot, rue des Ayres). — L'archidiacre de Blaye aura huit francs à prendre sur les sommes dues par le seigneur de Montferrand, pour lesquelles ce seigneur a donné au chapitre sa ceinture en gage. — Paiement par M^{e} Avril de quarante francs, soit quinze nobles du coin nouveau, en déduction des cent francs qui étaient dus par Hélie Brun; l'abbé de Sainte-Croix, collecteur apostolique, annulle les monitions faites contre le chapitre. —Nicolas Duval, clerc de la curie romaine, chanoine prébendé; — Colin Trenchant, tailleur de pierre et maître en géométrie, nommé à l'œuvre de la fabrique de l'église (1425). Assense des revenus de l'hôpital du Thil: — Vente par Pierre Ménard, chanoine et ouvrier de Saint-André, et Jean d'Artiguemale, chanoine et ouvrier de Saint-Seurin, du livre appelé *Catholicon,* ayant appartenu à Guillaume Scarlate, pour le prix de cent guyennois d'or payés par Pierre Berland; — soixante francs donnés à Pierre Forthon pour faire ses études à Toulouse; — Permission donnée à Arnaud de Cazauvieilh, officiai de Bordeaux, d'assister aux réunions capitulaires; — un missel et le livre: *Flores sanctorum* trouvés dans la succession de l'archidiacre de Blaye. — Dîme de Bègles acquise au seigneur de Duras et à Judith de Landa, son épouse, pour deux cent cinquante nobles nouveaux et cinquante francs (1426). — Peines infligées à trois serviteurs de Tristan de l'Isle qui avaient enlevé une jeune fille à Lège. — Location de la maison de Jean Forthon à l'évêque de Dax; — le chapitre ordonne de poursuivre l'injure et la déprédation faite sur la côte de Lège par Guillemet de Vinal, capitaine de Certes et ses complices, 17 juin 1427; Pierre de Comprian, cl*e-ricus uxoratus cum unica et virgine,* autorisé à résider à Lège (1428). — Mort de Pierre de Castro, doyen de Saint-Seurin et chanoine de Saint-André (1429). — Dîme de Floirac acquise de Catherine de Pellegrue. — Antoine Villar, bachelier en droit canon et chanoine. Le chapitre décide que le nouveau clocher (devenu depuis la tour de Pey-Berland) sera édifié d'après les plans dressés par l'architecte (28 juin 1429), — Différends avec le captal au sujet de la juridiction de Cadaujac. — Jean André, vicaire de Sainte-Eulalie et chanoine de Saint-André, accompagne l'archevêque en Angleterre; — ordre à l'archidiacre du Médoc de donner cent francs à l'archevêque pour exécuter son voyage en Angleterre (14 mars 1429). — Raymond Tinher, prêtre et organiste pour les dimanches et les fêtes, à raison de vingt-quatre livres par an. — A la nouvelle de la mort de l'archevêque David de Montferrand le chapitre nomme une commission pour obtenir la confirmation des exemptions et privilèges capitulaires (4 juin 1430). — Antoine Villar, nommé secrétaire du chapitre aux lieu et place de Pey Berland (17 août 1430). — Protestation contre l'élection d'Arnaud de Cazauvieilh comme official; — ordre donné par le chapitre de convoquer le clergé

pour savoir si celui-ci consent à ce que les sommes levées, après la mort de l'archevêque soient employées à. la défense du pays et si ledit clergé veut lui-même y contribuer, ainsi que cela a été dit dans le synode de Pâques (9 novembre 1430). — Envoi de quinze ducats à Guillaume Tidon et à Pierre Gascq qui étaient allés à Rome pour le procès entre le chapitre et Nicolas de Reissac, avril 1431. — Mort de Pierre de Fontpiton, enseveli dans la chapelle de Notre-Dame (4 novembre 1431); — à la prière du sénéchal, Aymeric de Caumont est autorisé à s'absenter pendant deux mois dans l'intérêt du pays, *propter utilitatem patrie,* tout comme si l'archevêque l'eût autorisé lui-même (20 novembre 1431); — Jean de Cadillac, vicaire perpétuel de la chapelle Sainte-Colombe. — Permission aux chanoines de s'absenter trois mois pendant le temps de la peste, *tempore mortalitatis* (23 octobre 1433). — Permission accordée à Guillaume Bec d'aller en cour de Rome pour y défendre en faveur du canonicat à lui conféré par le chapitre, contre la collation faite du même canonicat à Jean de Lande par le pape actuel; afin de voyager plus sûrement, il s'embarquera pour l'Angleterre et passera ensuite par l'Allemagne (1434). — Aymeric de Caumont demande un congé pour aller sur ses terres qui sont ravagées par les ennemis du Roi. — Jeanne de Gournay et Jeanne de Durfort, sa fille (1435). — Permission à plusieurs chanoines de s'absenter pendant trois mois à cause de la peste (1437). — Notes écrites à la fin du registre: délibéré d'informer le Roi de toutes les vexations que commet contre le chapitre Gaston de Foix, captal de Buch (26 juin 1445); — Guillemot de Lège vient déposer que Gaston de Foix, contrairement aux droits du chapitre, s'est emparé d'un navire de Bretagne ayant fait naufrage sur la côte de Lège, au lieu de: Frontau, ledit navire contenant quarante pipes de vin et tous les cordages et accessoires de marine (28 juillet 1451); — le même témoin dépose qu'il a promis par force de payer vingt nobles d'or au mandataire de Poton de Xaintrailles et de Jean Bureau, commissaires du Roi de France, pour qu'il ne soit rien innové clans la vicomté de Lège, mais que cet engagement étant évidemment postérieur au traité pour la réduction de Bordeaux, doit être annulé.

G. 285. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1464-1480. — Délibérations capitulaires de Saint-André de Bordeaux, commençant au mois de mars 1464 et finissant le 20 novembre 1480; les dix-huit premiers feuillets sont déchirés par le milieu. — Mars 1464, procession générale et sermon aux Carmes, *quod Deus concedat unionem in regno Francie,* conformément aux lettres du Roi. — 8 mars, en chapitre: Bernard d'Ambilla, archidiacre de Blaye et président du chapitre: Gaillard Martin, sacriste; Guillaume Dorinhac, sous-doyen; Hélias de Laville, écolâtre; Guillaume Mai, Nicolas de Reissac, Gérald Dux, Richard Brun, Barthélemy de Farge, Emeric. de Cambes, Arnaud Bonneau, Pierre Complet, Jean Gaillard, Renaud de Thumeriac; — absents: Pierre de Bosco, trésorier; Jacques Loupes, sous-chantre (f° 1). — 10 avril 1465, il est ordonné que l'argent du sceau-archiépiscopal perçu par Gaillard Martin, sacriste, pendant la vacance du siège, sera distribué aux vingt chanoines; chacun desdits chanoines reçut trois francs et dix ardits, et Gaillard Martin eut dix livres pour ses gages (P 3). — 22 octobre, Guillaume de Usa, tenant le rôle des anniversaires, aura cinquante livres pour ses gages; ceux qui tiennent le grand et le petit rôle sont obligés d'assister à tous les chapitres. — Le chapitre s'adjoint quatre conseillers à cause d'un procès contre l'archevêque au sujet d'un privilège à lui concédé par le pape Clément, de pouvoir nommer à un canonicat prébendé (f° 9). — 21 novembre, Dominique de Cans, receveur des offrandes *ad tumbam bone memorie domini Petri Berlandi,* feu archevêque de Bordeaux, prélèvera six écus qu'il distribuera à l'avocat du Roi et au syndic et procureur du chapitre au Parlement (f° 11). — Janvier 1465, supplique au chapitre en faveur de Michel Hubert, détenu au pain et à l'eau, pour avoir dérobé la cire offerte sur le tombeau de Pey Berland (f° 15). — Délibération relative au droit de joyeux avènement de l'archevêque à imposer sur le clergé du diocèse (f° 16). — L'official du chapitre se transportera à Saint-Seurin, pour faire une. enquête à l'occasion d'un vol de cire fait sur la tombe de Pey Berland (f° 17). — Février, ordonné qu'une commission nommée par le chapitre se rendra vers le seigneur maréchal, sur le fait de cinq cents écus prêtés à Biaise de Gréely, autrefois archevêque de Bordeaux et réclamés aujourd'hui par Artus de Montauban, archevêque actuel, - (f° 17). — Arnaud Bonneau, solliciteur du chapitre au Parlement, reçoit six écus (f° 17). — 25 février, Pierre de Cosins, neveu du chanoine Pierre de Comptet, est chargé d'aller à Avignon remettre certaines lettres à une personne sûre qui doit les porter à Rome; il reçoit à cet effet six écus. — Le seigneur maréchal vient visiter l'église Saint-André et s'empresse d'informer par lettre le Roi et le pape de l'état de ruine dans lequel se trouve cette église (f°18). — 23 avril 1466, en réponse à

la lettre du Roi relative au procès entre l'archevêque et le chapitre, celui-là fait savoir qu'il a nommé pour défendre ses intérêts l'archidiacre de Blaye, le sous-doyen Bonneau et Gaillard, et qu'il s'en tiendra à leurs décisions (f° 19). — Ordonné que l'anniversaire de Pey Berland se fera le mercredi 28 mai, avec office double et cloches sonnées et que la distribution au chœur sera de dix livres (f° 19). — 12 juin, comptes présentés par de Cans des offrandes déposées sur la tombe de Pey Berland; recettes : trois cent dix-sept francs et dépenses trois cent onze francs; la différence de six francs est affectée à diverses dépenses pour ce service (f° 19). — Le seigneur de Montferrand acquiert du chapitre les dîmes de Sainte-Eulalie d'Ambarès et de Saint-Pierre de Bassens pour le prix de cent soixante francs, à charge de payer les quartières à l'archevêque (f° 19). — 10 juillet, sur la demande du droit de don de joyeux avènement à prélever sur les vicaires perpétuels relevant du chapitre, il est répondu qu'on attendra l'arrivée du doyen de Saint-Seurin, commissaire nommé à cet effet (f° 21). — Une commission des chapitres Saint-André et Saint-Seurin se rend, avec le vicaire de l'archevêque, au palais de l'Ombrière, afin de consulter des avocats à l'occasion du droit que les gouverneurs de la ville ont imposé l'année dernière sur le revenu des prébendes. *(super facto billete)* (f° 21). — 24 juillet, il est ordonné, sur la demande du vicaire de l'archevêque, que les vicaires perpétuels du chapitre paieront le droit de joyeux avènement, mais que le chapitre lui-même en sera exempté (f° 21). — Éméric de Ségur, seigneur de Francs, supplie le chapitre de lui accorder un délai pour le paiement de trente-sept livres qu'il doit à raison de la quatrième partie de la dîme de Saint-Ujan (f° 21). — Gombaud Bardon, chapelain de la chapelle fondée à Saint-André par Pierre Nieuilh, doit six livres (f° 21). — 7 août, l'autel qui est dans la chapelle de Saint-Émilion où se tient le chapitre sera changé de place, *quod dedecorat totum capilulum* (f° 22). — 14 août, le vicaire perpétuel de Sainte-Colombe représente au chapitre que de tout temps il est en droit de recevoir les offrandes des relevailles des femmes et qu'il y a peu de jours Gaillard Martin, sacriste, a prélevé ce droit à Saint-André, sur une femme de la paroisse Sainte-Colombe, au détriment dudit vicaire; le chapitre condamne le sacriste à la restitution de la somme perçue et au prix du cierge (f° 22). — Le doyen de Saint-Seurin est chargé de l'exécution des articles portés par l'archevêque Biaise de Gréely contre le chapitre, au sujet des réparations à faire à l'archevêché (f° 22). — 27 août, en ce qui touche le droit de *billette* prélevé par les gouverneurs de la ville, c'est l'archevêque qui est désigné directement par les lettres du Roi et non le chapitre (f° 22). — 28 août, les vicaires perpétuels réclament auprès du vicaire de l'archevêque à l'occasion du droit de joyeux avènement qu'on leur réclame et dont ils sont exempts, et qui regarde seulement le chapitre (f° 23). — 2 septembre, afin de pourvoir aux dépenses des vendanges, ordonné de vendre deux quintaux des offrandes de cire faites au tombeau de Pey Berland (f° 23). — 17 septembre, les chanoines qui ne se soumettent pas à la résidence pour quelque cause que ce soit, doivent payer vingt livres au chapitre sur les gros fruits qu'ils gagnent quand ils sont dispensés (f° 24). — 7 octobre, les dîmes aux cazaux de Bègle appartiennent au chapitre (f°25). — Les chanoines qui ne font pas résidence n'ont pas droit aux mêmes cens; les vêtements des enfants de chœur seront renouvelés à la Toussaint et à Pâques (f° 25). — 24 octobre, l'architecte est mandé au chapitre au sujet des réparations qu'il fait à l'église et au clocher; on lui ordonne de cesser les travaux du clocher, dans lequel on allait placer des cloches, et cela dans l'intérêt de l'église qui menace ruine (f° 25). — Offrandes sur le tombeau de Pey Berland; — l'archidiacre de Blaye et le doyen de Saint-Seurin sont envoyés au palais royal de l'Ombrière où doivent se réunir les trois états de la ville de Bordeaux (f° 26). — 26 octobre, à l'occasion de l'arrivée prochaine à Bordeaux de Philippe de Savoie, lieutenant du Roi, le chapitre Saint-André, menacé par les maire et jurats de recevoir des hôtes, ordonne de demander une lettre de provision de la chancellerie pour la conservation du privilège d'exemption du logement des étrangers (f° 26). — 11 novembre, Pierre de Bosco rend compte des cent écus qu'il reçut lorsqu'il alla à Rome demander indulgence plénière pour l'église de Bordeaux (f° 27). — Jeudi, 13 novembre 1466, entrée du lieutenant-général d'Aquitaine envoyé par le Roi: les chanoines, chapelains et clercs de l'église de Bordeaux, avec les vicaires perpétuels de la ville et les moines de Sainte-Croix, en surplis et aumusses, vont en procession jusqu'au palais de l'Ombrière et vers le rivage de la mer, et le conduisent jusqu'à l'église Saint-André; « *non habuit pallium super caput ejus* », mais il est reçu sous un dais, se dirige vers le maître-autel, puis dans la chapelle Saint-Martial où on lui a élevé un trône; là, il fait le serment que les lieutenants du Roi ont l'habitude de faire; de son côté le peuple prête serment au Roi de France et audit lieutenant (f° 27). — Mardi, 18 novembre 1466, entrée

d'Arthur de Montauban, moine célestin, nommé archevêque de Bordeaux: il entre par la porte Saint-Germain, monté sur un cheval blanc recouvert d'un harnais de soie blanche que le seigneur de Montferrand conduisait par le frein; l'archevêque n'avait pas revêtu les vêtements sacrés, mais portait seulement une chape noire, un capuce et des fourrures noires, les jurats portant le pallium au-dessus de sa tète; la procession formée des deux chapitres, des moines de Sainte-Croix, des vicaires perpétuels de la ville, le conduit jusqu'à la maison du doyen où il descend; il y revêt les habits pontificaux, prend le bâton pastoral et le pallium et entre dans l'église par la porte qui est près des fonts baptismaux; après avoir été harangué, il prête serment sur le missel et sur la croix, se dirige vers le grand autel, puis vers son trône d'où il donne la bénédiction, enfin il se retire dans le palais archiépiscopal (f° 27). — 20 novembre, les conseillers de l'archevêque invitent le chapitre à s'entendre avec lui au sujet de la modification de certains règlements et en ce qui touche le privilège d'exemption de la juridiction épiscopale, dont le chapitre a été récemment pourvu, et la discipline concernant le personnel des chapitres Saint-André et Saint-Seurin (f° 27). — 28 novembre, étant en chapitre: Arthur de Montauban, archevêque, et ses deux conseillers; M. M^e^ La Royauté, conseiller au Parlement de Paris, docteur *in utroque,* G. Baudoyn, chantre de Saintes, Pierre de Serezay, vicaire du seigneur archevêque, M^e^ Belet, maître en droit canon, de l'ordre des Augustins, et tout le corps des chanoines, il est fait une transaction concernant les biens de Biaise de Gréely que le chapitre avait saisis pendant la vacance du siège et que l'archevêque actuel réclamait; plus sur l'exemption de la juridiction épiscopale obtenue du Pape par le chapitre et que l'archevêque et ses conseillers trouvaient excessive, il est établi que chaque membre des chapitres Saint-André et Saint-Seurin résidant ou non, jouira de ladite exemption et les vicaires perpétuels n'y auront droit que dans leurs rapports avec le chapitre (f° 28). — Nominations d'arbitres par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin, pour régler leur rang aux processions; enfants doués de belles voix recherchés pour chanter dans l'église (f° 28). — 18 décembre, délibération relative à la demande des chapelains de porter des capuces avec fourrures noires sans être obligés de porter des aumusses, ce qui est contraire au rite de l'Église de France (f° 29). — Janvier, délibération relative à la demande à adresser à l'archevêque concernant l'exemption pour les chanoines du droit de sceau, concédée autrefois par l'archevêque Biaise de Gréely, et comprise dans le droit d'exemption accordé par le Saint-Siège (f° 29). — Janvier, il est ordonné de faire grossoyer les lettres d'exemption de logement dans la sauveté concédées par le roi Louis XI en faveur du chapitre, et de les faire sceller par Philippe de Savoie, lieutenant du Roi (f° 29). — Janvier, ordre de poursuivre à la requête des chapitres Saint-André et Saint-Seurin Grimond de Bordeaux, qui leur doit deux mille francs (f° 29). — Il est ordonné de payer trois écus nouveaux et deux royaux d'or à l'avocat du Roi et à l'avocat du chapitre (f° 30). — Février, il est ordonné de prélever douze écus d'or anciens sur l'année 1465 et autres douze écus d'or anciens sur l'année 1466, recettes des anniversaires, pour les envoyer à Rome à la Chambre apostolique en paiement de la pension due pour l'exemption du chapitre de la juridiction archiépiscopale (f° 30). — Février, le chapitre décide d'envoyer à l'approbation de la cour romaine la transaction faite entre le chapitre et l'archevêque (f° 31). — 24 février, nouvel arbitrage pour régler la préséance dans les processions entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin (f° 31). — 17 mars, présentation au chapitre de lettres du Roi par Baudinot de Macanan, conseiller au Parlement de Paris, afin d'obtenir la collation du premier bénéfice vacant (f° 32). — Cession par Bernard de Garros, chevalier, d'un bourdieu situé au Tourne, sur lequel le chapitre prélevait des cens (f°32). — 16 avril 1467, ordonné d'envoyer le procès de la canonisation de Pey Berland, fait par l'évêque de Bazas, commissaire à ce nommé par le Saint-Siège, vers le grand chantre à Toulouse, afin qu'il veuille insister auprès dudit évêque de Bazas, pour que, le procès scellé, il en fasse le rapport au souverain pontife (f° 32). —28 avril, réception de Jean Avril, conseiller au Parlement de Bordeaux, comme chanoine nommé par l'archevêque en conséquence de son privilège (f° 33). — 5 mai, le serviteur de Raymond de Thumeriac porte au chapitre le procès de Pey Berland tendant à sa canonisation, clos et scellé par l'évêque de Bazas, accompagné d'une invitation à l'archevêque, de la part de l'évêque commissaire, à en écrire directement au Pape; en présence d'ailleurs du refus que fait l'évêque de Périgueux de continuer à s'en occuper, le chapitre renvoie le tout, pour aviser, entre les mains de l'archevêque (f° 33). — Juin, le commandeur du Temple à Bordeaux doit trois livres de la monnaie courante pour la chapelle Saint-Jean-du-Pont (f° 34). —4 juin, l'archevêque a le projet d'aller vers le Roi ayant avec lui un ou deux chanoines pour lui porter le procès de

Pey-Berland (f° 34). — Prêt par le chapitre de six vingts francs sur le gage de plats d'argent et sous la caution de certains membres du chapitre (f° 34). — 9 juin, le chapitre approuve un traité passé entre Biaise, autrefois archevêque, et les Frères Prêcheurs de Belvès, diocèse de Périgueux, relativement à certains fiefs, traité déjà approuvé par Arthur, archevêque actuel (f° 34). — Philippe Avril est pourvu de l'archidiaconat du Médoc, contrairement à l'usage établi, parce qu'il est personnage notable et membre du Parlement (f° 34). — Ordre à Bonneau de poursuivre le paiement de la somme de mille francs due à l'archevêché et au chapitre par certains bourgeois de Bordeaux (f° 34). — 16 juin, dîme de Bassens cédée au seigneur de Montferrand, pour cent trente francs bordelais (f° 35). — Comptes des offrandes déposées sur la tombe de Pey Berland (f° 35). — 21 juin, Guillaume Mai, chanoine et trésorier de Saint-André et chanoine prébendé de Saint-Seurin, étant mort et devant être porté dans une chapelle qu'il avait fait construire dans le cimetière Saint-Seurin, les chanoines de Saint-André revendiquent pour eux seuls le droit de faire la cérémonie, à l'exclusion de ceux de Saint-Seurin auxquels ils défendent d'entrer dans leur sauveté; enfin, pour éviter le scandale, il est décidé que les chanoines de Saint-André porteront le corps jusqu'au portail Saint-André, où les chanoines de Saint-Seurin viendront le prendre, le tout sous la réserve des droits du chapitre Saint-André (f° 35). — 24 juin, Jean de Hement, maître de l'hôtel de l'archevêque, est nommé chanoine prébendé à la place de G. May (f° 35). — 2 juillet, Jean Avril, archidiacre de Médoc et officiai de Bordeaux, annonce au chapitre que l'archevêque lui à conféré le décanat dudit chapitre vacant par la promotion de Bertrand de Boirie à l'évêché de Dax (f° 35). — 14 juillet, La Royauté, conseiller au Parlement de Paris et vicaire du seigneur archevêque, vient de la part dudit seigneur proposer la paix au chapitre sur les articles suivants: le chapitre doit audit archevêque le droit de joyeux avènement; ledit seigneur doit visiter toutes les églises et chapelles dépendant de la cathédrale de Bordeaux et y percevoir les droits de visite *(procurationes);* enfin il a la collation et l'institution des églises paroissiales et des chapelles de la ville et diocèse de Bordeaux. Le chapitre répond qu'il est exempt, ainsi que les vicaires qui dépendent de lui, du droit de joyeux avènement; il consent à ce que l'archevêque visite lui-même les églises et chapelles qui relèvent de Saint-André, mais non par procureur, conformément à un arrêt du Parlement; enfin, en ce qui touche la collation des bénéfices, la question est réglée par un arrêt du Parlement contre Biaise de Gréely, l'archevêque précédent, et par une bulle du pape Alexandre (f° 36). — Le compte de la succession de Guillaume May s'élève à la somme de mille deux cents francs de la monnaie courante (f° 37).— 24 juillet, l'archevêque demande au chapitre son consentement pour aller bénir l'abbé de Guîtres et d'autres abbés à Libourne ou dans une autre ville du diocèse; le chapitre y consent et décide que l'archevêque aura le bâton pastoral et la mitre, après la plus belle, à charge de la remettre en bon état (f° 37). — Un noble du coin d'Angleterre vaut deux écus du coin de France. — Construction d'un clocher à Léognan. — Sur l'avis que les hommes du captal de Buch font paître leurs troupeaux sur les terres du chapitre, ordre est donné à Hélias de Bosco d'aller à Lège et de s'opposer à ces empiètements, même par la force (f° 37). — Août, Hugues d'Espagne demande par procureur à être reçu en qualité de chanoine et de doyen de l'église de Bordeaux, fonctions dont il a été pourvu par le Souverain Pontife: Pierre Textoris, nommé organiste de Saint-André avec vingt-quatre francs de gages par an; Pierre de Sirizay, reçoit la prébende vacante par la mort de Jean May. — Les chanoines de Saint-Seurin remontrent qu'ils sont depuis longtemps en possession du droit de tenir le côté gauche et non le côté droit dans les processions générales, affirmant qu'ils ont à ce sujet d'anciens titres; il est délibéré qu'on ira à Saint-Seurin pour vérifier ces documents, et qu'on ira aussi à Sainte-Croix pour les titres qui concernent cette abbaye. — Sur la proposition du doyen d'envoyer au Roi, qui s'y intéresse, le procès de la canonisation de Pey Berland, il est ordonné que Arnaud Bonneau, qui s'est déjà occupé de cette affaire et qui a même connu Pey Berland, ira à Rome afin d'obtenir, au nom du Roi, commission du Pape pour poursuivre cette canonisation et en remettre le rapport au Roi; quarante écus prélevés sur les oblations à la tombe dudit archevêque sont donnés à Arnaud Bonneau pour son voyage (f° 38). — Août, le chapitre envoie vers le Roi les chanoines Bonneau et Sirizay pour lui porter le procès de Pey Berland, avec mention d'indulgence plénière que le Roi sera prié de demander au Pape en faveur de l'église de Bordeaux (f° 39). — Septembre, différend entre l'archevêque et le chapitre au sujet du privilège d'exemption mentionné dans des actes dont le chapitre suspecte la sincérité et veut porter la cause devant le sénéchal; il est ordonné d'aller vers l'archevêque pour conférer les actes du chapitre avec ceux de l'archevêque et constater les contradictions qu'ils renferment (f° 40). —

24 septembre, Pierre de Surville pourvu de canonicats et prébendes de Saint-André et de Saint-Seurin, à la place de Bertrand de Boirie, nommé évêque de Dax. — Sur le différend qui les divise, le chapitre et l'archevêque proposent de remettre leurs titres au clerc de ville qui les examinera, et si celui-ci refuse, on aura recours au sénéchal; — P. Gaillard est envoyé à Lège, pour faire exécuter un arrêt contre le captal; — les assenseurs du chapitre se plaignent de ne pouvoir jouir de la forêt de Lidonne, ayant toujours à lutter contre des perturbateurs. - 13 octobre, Jean Avril, doyen du chapitre, reçu chanoine prébendé, à la présentation de l'archevêque, à la place de Nicolas de Reissac. — Revenus de la chapelle du cardinal de Pellegrue, fondée en l'église de Bordeaux (f° 41). — Le chapitre accorde les profits de la résidence à Pierre de Sirizay, envoyé à Rome par le Roi afin de poursuivre la canonisation de Pey Berland, et décide d'écrire une lettre de remercîments au Roi pour l'intérêt qu'il porte à l'église de Bordeaux (f° 42). — 17 novembre, cens de Sainte-Hélène vendus aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par le seigneur d'Arsac, chevalier; — la dame de Lanessan, fille de Gaillard d'Arsac, demande au chapitre de faire exporter certains tenanciers qui tiennent d'elle des fiefs dans Cadaujac; — 3 décembre, M^e^ Arnaud Dusaut, clerc de ville, vient supplier le chapitre d'intercéder auprès du Pape, afin d'avoir la première prébende vacante dans l'église de Bordeaux (f°43). — Décembre, les clercs du chœur réclamant quatre francs à eux dus pour un anniversaire, le doyen les invite à ne plus faire les inconvenances qu'ils font le jour des Saints-Innocents *(insolentias)* et leur alloue deux francs à titre gracieux; même invitation aux chapelains pour le jour de la Nativité du Christ. — Janvier, délégation pour aller demander à Jean Vaca, maître de la monnaie, le tiers du bénéfice de ladite monnaie auquel le chapitre a droit; — dépenses faites à la maison aux Ayres, autrefois à Bernard de Garos, chevalier (f° 44). — Pierre Textoris organiste, obtient, en raison de sa maladie, un congé d'un mois pour aller à Pons, son pays natal; — privation de collation infligée à l'hebdomadier qui avait conféré une prébende à une personne incapable. — Le conseil du chapitre sera consulté pour savoir si la collation de la prébende sacerdotale vacante par la mort de Pierre le ténoriste, appartient au chapitre ou à l'hebdomadier; — sur l'invitation de l'archevêque, le chapitre consent à ce que les chapelains et autres clercs puissent porter le capuce orné de fourrures noires et quitter l'aumusse noire, ainsi que cela se pratique dans les églises cathédrales et métropolitaines (f° 45). — Testament de M^e^ Pierre de Tastar, autrefois doyen de l'église collégiale de Saint-Seurin: ledit testateur fait plusieurs libéralités en faveur du chapitre Saint-André; il lui lègue entre autres choses cent francs *monete illius patrie,* à charge d'un anniversaire (f° 46). — Alberic Colinet reçu chanoine prébendé en vertu d'un bref du pape; — 1^er^ mars, l'abbé de Brantome, commissaire député pour lever la dîme imposée par le pape dans tout le royaume de France et dans le Dauphiné, avec le consentement du Roi pour la province de Bordeaux, montre au chapitre ses lettres apostoliques; il est ordonné que la commission dudit abbé sera vue par M^e^ André Bellet, de l'ordre des Augustins, pour en référer aux vicaires de l'archevêque Jean Avril et Jacques Loupes, et au chapitre; — Différend au sujet de la vicairie de Saint-Paul, dont est pourvu Jean de Cavanac, prêtre (f° 47). — 10 mars, Jean Gaillard, fabricien et héritier de Jean May, vend son vin à un marchand bordelais, pour le prix de seize francs le tonneau de la monnaie courante à Bordeaux [au prix d'aujourd'hui cent vingt francs la barrique]. — 15 mars, ordonné que Guillaume Hélias, prêtre et chantre de chape, sera cité en chapitre, et s'il est prouvé qu'il a commis un larcin ou un sacrilège, que l'entrée de la sauvetat lui soit interdite; — 17 mars, après lecture des lettres du Roi, il est délibéré que l'église de Bordeaux enverra « un ambassadeur » qui sera nommé par tout le clergé: et étant réunis les chanoines, le sous-chantre, le vicaire de Sainte-Croix, M^e^ André Bellet, vicaire de l'archevêque, deux chanoines de Saint-Seurin, les archiprêtres de Cernès, de Moulis, les vicaires de Saint-Pierre, de la Magestat, de Saint-Seurin, de Sainte-Eulalie, de Saint-Paul, il est délibéré que le doyen de l'Isle, sous-chantre de Bordeaux, sera envoyé pour celte négociation vers le Roi, attendu qu'il connaît mieux qu'un autre les affaires de la ville, qu'il est noble et dans les bonnes grâces du seigneur de Bourbon. — Transaction entre le chapitre Saint-André et le chapitre Saint-Seurin, au sujet de dix livres de rente dans la paroisse Sainte-Hélène de Lalande dues par le seigneur d'Arsac; — 22 mars, il est ordonné que tout le clergé du diocèse ayant député Jacques Loupes, sous-chantre, vers le Roi, supportera les frais du voyage fixés à soixante-dix écus; de plus, il sera remis des lettres contenant les pouvoirs suffisants audit Jacques Loupes, député du clergé de Bordeaux, et au clerc de ville, à Raymond Rostoule et Grimond de Bordeu, députés de la ville; — il est ordonné que le doyen de Saint-Seurin fera une lettre au Roi contenant que pour le paiement de la dîme, les

chapitres veulent être dispensés de la moitié conformément au privilège concédé par l'archevêque, et au moins avoir le délai jusqu'à la Toussaint, à cause de la pauvreté du pays de Bordeaux; une autre lettre sera également adressée au 'cardinal d'Angers; — 1468, 29 mars, il est décidé qu'on ira devant la cour de Saint-Eliège (c'est la juridiction de l'Hôtel-de-VilIe), à cause de la démolition du mur qui est devant le portail qui mène au Peugue (f° 48). — 14 avril, procession pour implorer Dieu en faveur du Roi et pour le rétablissement de la paix; — quatre-vingt-dix royaux valent cent quatre-vingts francs de la monnaie courante à Bordeaux (f° 49). — Guillaume Hélias, chantre de chape, condamné pour larcin, est privé de l'entrée au chapitre et sera tenu de se faire remplacer par Jean de Lalande, lequel touchera la moitié des fruits, l'autre moitié réservée audit G. Hélias, jusqu'à sa réconciliation; — Jean Avril, doyen, obtient la prébende vacante par la mort de Nicolas de Reissac, à lui concédée par l'archevêque en vertu de son droit de collation; — 22 juillet, à la requête de Pierre Raphaël, conseiller au Parlement de Bordeaux, d'Arnaud Dussaut, clerc de ville, et d'Etienne Maleret, procureur du Roi, priant le chapitre d'intercéder auprès du Pape en faveur de Pierre Guitard, conseiller au Parlement, afin que celui-ci soit pourvu d'un canonicat prébendé dans l'église de Bordeaux ou d'un bénéfice quelconque, le chapitre pour être agréable audit Guitard, lui remet une lettre pour le Saint-Père, en vue de l'obtention d'un canonicat (f° 50). — 1468, 6 juin, à cause de la peste qui commence à sévir dans la ville, il est permis aux chanoines de s'absenter, tout en jouissant de leur droits de présence (f° 51). — 15 juin, étant réunis en chapitre: Jean Avril, archidiacre de Médoc, Bernard d'Amville, archidiacre de Blaye, Pierre de Bosco, trésorier, Gaillard Martin, sacriste, Hélias de Villa, écolâtre, Jacques Loupes, sous-chantre, Gérald Duc, Barthélemy de Fargue, Dominique de Cans, Jean Gaillard, Renaud de Thumeriac, Michel Cailher, pour conférer le canonicat prébendé vacant par la mort de Guillaume Dornhac; Pierre Comptet, Arnaud Bonneau, Richard Brun, ayant transmis leurs voix, le chapitre déclare avoir reçu plusieurs requêtes, entre autres des mains du capitaine du château du Hâ de la part du duc de Guyenne et du seigneur de Lescun, gouverneur pour le duc en faveur du neveu du seigneur de Lescun; de Pierre Guitard de Lubersac, pourvu de bulles apostoliques; de Guillaume Ferrand, pourvu également de bulles apostoliques; de Pierre Eyrem, etc., le chapitre considérant le grand avantage qui peut résulter pour lui, nomme à l'unanimité Raymond Daydie, neveu du seigneur de Lescun et recommandé par lui. — 6 novembre, Barthélemy de Fargue et Michel Cailher, sont chargés de rechercher les privilèges, chartes et documents quelconques de l'église de Bordeaux pour en dresser un répertoire: ils recevront vingt francs chacun pour ce travail; — absolution donnée aux assenseurs d'Eyzines frappés d'excommunication; — vingt francs donnés à Pierre Textoris, organiste, pour ses gages d'une année (f° 52). — 7 décembre, il est ordonné que, pendant l'octave de Saint-André, les messes matutinales des anniversaires n'étant pas dites, la pitance d'un demi-franc sera donnée à ceux qui auront assisté à la grand'messe; — collation de la vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie en faveur de Pierre Textoris. — 15 mars, il est ordonné 1° que désormais le service divin se fera avec plus de dévotion que de coutume, que les chanoines ne se promèneront plus dans l'église pendant les offices, mais resteront dans leurs stalles, ainsi que les prêtres et les clercs, à peine de privation de leurs distributions; 2° que le duc de Guyenne devant prochainement entrer dans la ville de Bordeaux, sera reçu avec les plus grands honneurs; une estrade, aussi somptueuse que possible, lui sera préparée sur la place Saint-André: 3° le chœur de l'église sera orné de drap d'or et de tapisserie de la même manière que lorsque le Roi est venu. — 20 mars, requêtes à L'archevêque pour qu'il ne fasse pas les ordinations dans la chapelle Saint-Martial pendant qu'on chante les heures au chœur et *quod velit facere jûstitiam de illo presbytero apprehenso cum quadam femina in capella Beate Marie in ecclesia Burdegalensi inhoneste se habente* (f° 53). — 1470, 27 mars, le trésorier aura à s'entendre avec les chanoines de Saint-Seurin, à l'occasion de la succession du seigneur de Lausun; — 5 avril, le chapitre décide d'aller vers l'archevêque, afin de s'entendre avec lui au sujet de l'entrée du duc de Guyenne dans la ville; les chanoines porteront leurs privilèges afin de les faire confirmer par le duc (f° 54). — Le mardi avant le dimanche des Rameaux, 10 avril 1470, Charles, frère de Louis XI, roi de France, fait son entrée dans la ville de Bordeaux, comme duc de Guyenne; les rues avaient été préparées et des estrades ornées de drap d'or avaient été dressées; mais la pluie empêcha le Duc de voir ces préparatifs. L'archevêque, les chanoines et le clergé allèrent processionnellement à l'Ombrière pour recevoir le Duc qui arrivait de Lormont par eau; celui-ci fut reçu sous le grand portail de Saint-André, qui est près de l'archevêché, par le seigneur archevêque, revêtu de ses

ornements pontificaux; après avoir adoré la croix, il fut revêtu de surplis, aumusse et chape comme un chanoine et conduit au grand autel Saint-André où il fit sa prière; puis étant entré dans la chapelle de Saint-Martial, où se dressait un trône couvert d'étoffes dorées, le Duc fit le serment aux trois états de la province, lesquels à leur tour prêtèrent serment. Le Duc alla au château de l'Ombrière où il passa la nuit. Faisaient partie de sa suite : le prince de Navarre, fils du seigneur de Foix, mari de la sœur du duc de Guyenne; le captal seigneur de Montferrand, le seigneur de Lalande; l'évêque d'Angers, chancelier du duc; Jean II de Beauvau, etc.; le chapitre de Saint-Seurin ne vint pas à la réception. — Le lendemain, il est ordonné que deux chanoines apporteraient audit Duc quatre cartons de vin blanc, quatre de vin rouge, quatre de vin clairet, quatre de vin doux ou hypocras et quatre douzaines de pain blanc; celui-ci daigna recevoir en outre le titre de prébendier honoraire de l'église de Bordeaux (f° 55). — 15 mai, Léonard de Segonnes ayant légué au chapitre un calice avec sa patène du poids de deux marcs d'argent et un vêtement sacerdotal valant dix francs bordelais, à la charge de dire un anniversaire, le chapitre répudie le legs parce qu'il n'atteint pas la valeur de trois livres de cens annuel; — 17 mai, confirmation par le duc de Guyenne des privilèges du chapitre Saint-André moyennant trois cents écus; — à la demande du prince de Navarre, fils du comte de Foix, mari de la sœur du duc Charles, le chapitre accorde la remise de trois francs d'arrérages dus à raison d'une chapellenie fondée par Guillaume Morget. —7 juin, l'archevêque et les chanoines vont à la rencontre du cardinal d'Arras Jean VI, cardinal Geoffroy (f° 56). — Différend avec le sire de Montferrand, au sujet d'un moulin situé dans la seigneurie de Lidonne; — 19 juin, Jean Sousval, chargé d'instruire huit enfants dans le chant et les bonnes mœurs (f° 57). — Le livre enchaîné dans le chœur appelé : *Liber catholicon,* est prêté au provincial du couvent des Augustins de Bordeaux (f°58). — Requête à l'archevêque relativement à des excès commis par son vicaire général contre le vicaire perpétuel de Saint-Éloy, contrairement à l'exemption du chapitre; — 28 septembre, sur la recommandation du duc de Guyenne et du capitaine ' du château du Hâ, le chapitre confère un canonicat prébendé avec maison canoniale à Charles Noers, prêtre noble et gradé (f°59).— 16 octobre, Jean Avril, doyen, annonce qu'il a obtenu du duc de Guyenne la confirmation des privilèges du chapitre; de plus, les chanoines et autres membres de ladite église sont exempts en tout temps du paiement de la coutume sur la vente de leurs maisons dans la sauvetat et du logement des gens de guerre ou autres; en retour le chapitre devra donner dans deux ou trois jours deux cents écus au duc de Guyenne et cinquante écus à son chancelier, l'évêque d'Angers (f° 60). — Le vicaire perpétuel de Lège ayant remontré que l'archevêque voulait l'obliger à payer quatre francs pour raison du subside à lui concédé par le clergé du diocèse, le chapitre ordonne qu'on ira vers ledit archevêque pour lui remontrer que l'église de Lège relève du chapitre et par conséquent est exemptée de la juridiction archiépiscopale (f° 61). — 15 janvier, l'archidiacre de Blaye dit que le duc de Guyenne a parlé à l'archevêque au sujet des honneurs à rendre au prince qui vient de mourir (Gaston de Foix, prince de Navarre, qui avait épousé la princesse Madeleine, sœur du Roi et du duc de Guyenne, tué dans un tournoi à Libourne); il veut que ses funérailles se fassent dans la cathédrale de Bordeaux où il sera enseveli, avec la réserve que dans le cas où la maison de Foix voudrait porter ses cendres dans son pays natal, elle le puisse faire; le tombeau sera dressé *in loco honorifico;* enfin le Duc désire s'entendre avec le chapitre au sujet des droits dus à cet effet; le chapitre fait réponse qu'il consent à exécuter la volonté du Duc, le tombeau sera placé en dehors du chœur et il sera institué un anniversaire. — Février, le procès relatif aux dîmes de Listrac, inscrit à la Cour des Grands-Jours de Guyenne (f° 62). — Différend avec le recteur de Pompignac au sujet de la dîme des agneaux ; — 26 février, ordonnances du chapitre concernant les messes quotidiennes établies par Charles, duc d'Aquitaine, pour l'âme de Gaston de Foix, prince de Navarre, fils du comte de Foix, pour lesquelles il a donné trois cents écus neufs; — le vicaire général vient faire part au chapitre de l'intention de l'archevêque de faire des processions générales *pro felici statu domini nostri Regis et pro statu prospero domini nostri ducis Quitanie* (f° 63). — A la requête de l'évêque de Dax en faveur de Pierre Gombaud accusé de vol de cire sur la tombe de Pey Berland et qui s'était échappé de prison, demandant qu'il lui fût permis de rester dans la ville sans être inquiété, le chapitre ordonne que ledit Gombaud reprendra sa prison en attendant une sentence définitive. — Jean Rauzet, chapelain de la chapelle de Raymond, doit quatre livres de cens et une lampe ardente les dimanches et fêtes annuelles devant l'image du Christ.— 1471, 26 mars, le frère Laurent Jailly, condamné à deux ans de prison et au pain et à l'eau pour vol de

cire sur la tombe de Pey Berland (f° 64). — Comptes de la fabrique pendant cinq années : trois mille cent trente-un francs cinquante-un ardits trois deniers, et les dépenses trois mille deux cent quatre francs trente-deux ardits un denier; — 9 avril, est ordonné que l'archidiacre de Blaye et l'écolâtre assisteront avec l'archevêque au conseil du duc de Guyenne statuant sur le cas d'un malfaiteur qui s'était réfugié dans le couvent des Frères Prêcheurs et qui en avait été chassé contrairement aux libertés de l'Église de Bordeaux; — 18 avril, conformément à un arrêt de la Cour des Grands-Jours, Pierre Guitard de Lubersac est pourvu d'un canonicat prébendé (f° 65). — Convocation des vicaires perpétuels de la ville relevant du chapitre pour le paiement de la taille due à l'archevêque; — 7 mai, réception en qualité de doyen de Hugo d'Espagne, pourvu depuis longtemps par le pape du décanat de cette église, vacant par la promotion de Bertrand de Boirie à l'évêché de Dax ; — malgré les efforts de son adversaire Raymond d'Aydie, Pierre Guittard nommé chanoine prébendé, est confirmé dans la possession de son bénéfice; — le seigneur de Francs, pour le seigneur de Montferrand, demande au chapitre un délai pour le paiement de ce qu'il lui doit, et offre d'affermer les dîmes de Saint-Pierre de Bassens et Sainte-Eulalie d'Ambarès (f° 66). — Sanche de l'Isle, prêtre, régent des enfants, reçoit quarante francs par an, plus les provisions et vêtements nécessaires pour lui et les six enfants qu'il dirige. — 9 juillet, le capitaine du château Trompette apporte au chapitre une lettre du duc de Guyenne et une autre du seigneur de Foix, recommandant M^{e} Georges pour la première prébende vacante à la collation du chapitre, celui-ci répond favorablement à cette demande; une autre lettre envoyée par les gens tenant la Cour des Grands-Jours réclame en faveur de Pierre Guitard de Lubersac la dispense de la résidence à laquelle il est tenu par sa prébende, attendu qu'il est conseiller du Duc dans la Cour des Grands-Jours qui se tiennent à Libourne à cause de la peste qui sévit à Bordeaux; le chapitre répond que ses statuts s'y opposent formellement, *quod si rumperetur statutum, esset destructio Ecclesie* (f° 67). — 11 juillet, Guillaume Breutey, pourvu de la chapelle fondée par Pierre Nyeul, vacante par la mort de Gombaud Bardon; Raymond de Furn, sacriste, demande, en raison de son modique revenu, l'union d'une prébende à sa charge; — 16 juillet, à l'occasion du procès pendant en la Cour des Grands-Jours contre le chapitre Saint-Seurin, dans lequel aucune pièce n'avait pu être produite à cause de la négligence d'André Surrel, avocat, il est ordonné que l'on constituera comme procureur M^{e} Laurent, qui a été l'hôte d'Arnaud Bonneau, chanoine, et qu'on lui donnera les honoraires accoutumés, soit six écus ; et comme cette affaire a déjà été portée devant le Parlement de Bordeaux, *qui est maintenant à Poitiers,* et que le procureur constitué avait emporté avec lui les pièces du chapitre, la Cour des Grands-Jours ayant plus tard été saisie du procès, le doyen et l'un des chanoines, Pierre Compte, sont chargés d'aller à Libourne, « ubi tenentur Magni Dies sive curie Magnorum Dierum, » afin d'obtenir un délai en faveur de ladite cause. — II est ordonné que les enfants choristes qui ont déjà un maître de musique auront un maître de grammaire; de plus, il leur est permis, à cause de la peste, de quitter la ville et d'aller à La Tresne ou à Cadaujac; — douze royaux valant vingt-quatre francs de la monnaie courante à Bordeaux sont donnés pour les réparations à l'horloge (f° 68). — 3 octobre, le chapitre écrit aux gens de Lège, pour qu'ils aient à punir un questal appelé : lo reys. — Arrêt de la Cour des Grands-Jours dans le procès entre le chapitre et le vicaire perpétuel de Listrac au sujet de la grande dîme de cette paroisse (f° 69). — 31 octobre, l'archidiacre de Blaye et Bonneau sont envoyés vers le captal de Buch à l'occasion d'un naufrage sur la côte de Lège; les officiers du captal s'étaient emparés des épaves au nom de leur maître, le chapitre au contraire les envoie réclamer par ses délégués; — 5 novembre, le captal, ayant informé le chapitre que le Duc envoie à Rome des ambassadeurs pour faire hommage au pape, dit qu'il serait bon que le Duc entretînt en même temps le Souverain Pontife de la canonisation de Pey Berland; le chapitre délibère que, attendu que le Roi a les pièces de la canonisation vers lui, qu'il a promis de la poursuivre à ses frais et que ce serait lui faire injure que de s'adresser à une autre personne, il est inutile d'écrire au Duc pour cette affaire, mais que l'on remerciera le captal de l'intérêt qu'il porte à l'église de Bordeaux ; — novembre, délibération au sujet des biens des chanoines décédés et principalement de Gaillard Martin, sacriste, et Hélias Bernard (f° 70). — 10 décembre, la fête des Saints Innocents est supprimée à cause des désordres dont elle est cause de la part des enfants et des clercs du chœur; — taille payée à l'archevêque par les huit vicaires relevant du chapitre. — Décembre, Arnaud Bonneau, tenant le rôle des anniversaires, fait placer les croix de saisie sur une maison près de la porte Bégueyre, saisie pour cause de non-paiement des cens; — Guillaume Faure, maître de grammaire pour les enfants choristes (f° 71). — 21 janvier, est ordonné que le serviteur d'Arnaud

de Lescalle, allant en Angleterre, sera chargé de parler aux exécuteurs testamentaires de Pierre du Tastar, à raison du legs fait par ce dernier aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin (f° 72). — Écrit au seigneur de Rauzan pour lui réclamer les cinq livres qu'il doit par an pour le moulin du Thil en Médoc; — l'écolâtre et Compte vont à Lormont visiter des fiefs que Conthorina de Castel veut vendre au chapitre (f° 72 *bis).* — Raymond de Guilloche et Pierre Grimard, assenseurs à Léognan; — il est dit à une femme qui fut l'épouse d'un homme questal à Lège, qu'elle ait à restituer les biens meubles qu'elle a eus de son mari, qu'on lui tiendra compte de sa dot qu'elle réclame et qu'on informera contre le mari qu'elle a maintenant sur les excès dont il est coupable à son égard (f° 73).— Baudinot Makanan demande terme au chapitre pour le paiement des cens sur un fief qu'il a vendu à M^e^ Étienne Maleret, comme mari d'Hélène de Saint-Avit, fille et héritière de Thomas Saiht-Avit; — 10 mars, procès contre les frères de la Mercy; qui avaient élevé un autel dans une maison de la paroisse Saint-Projet, laquelle est dans notre juridiction; l'archevêque prend parti pour le chapitre (f° 74). — Berard de Saint-Cric, mari de Trenque du Bédat, se plaint de ce que Hélias de Bosco, tenant le grand rôle lui réclame trente sous de cens sur le fief du Tastar, tandis qu'il n'est dû que quinze sous à Saint-Seurin; — 24 mars, il est ordonné que deux chanoines demanderont au Duc, par l'intermédiaire de *Lo Cosit,* son confesseur, qu'il prenne l'église de Bordeaux sous sa protection, qu'il fasse exempter les chanoines du logement des gens de guerre et autres, et lui rappelleront que sur l'argent qu'il doit au chapitre au rôle des messes dites pour l'âme du prince de Navarre pour lesquelles il avait promis trois cents écus, il n'a encore rien donné; — 1472, 26 mars, à la demande d'un conseiller de la Cour des Grands-Jours nommé Noailhes, réclamant sa nomination de chanoine prébendé qu'il a obtenue de l'Université de Toulouse, le chapitre répond qu'il ne peut l'accepter parce qu'elle est contraire aux instructions apostoliques. — 31 mars, l'évêque de Montauban (Jean II de Montlambert) au nom du Duc, demande le canonicat prébendé vacant par la mort de Barthon à Limoges, en faveur d'un serviteur du Duc : le chapitre répond qu'il ne peut en disposer à cause de la décision du Pape qui Ta uni à la sacristie de l'église et l'a donné à Raymond Dufour (f° 75). — 14 avril, à la demande de l'évêque de Montauban agissant au nom du duc de Guyenne et accompagné d'un homme d'armes, le chapitre montre la bulle d'union à la sacristie de la première prébende vacante qui avait été donnée à Raymond Dufour, et que le Duc voulait faire attribuer à Jean de Pombila; ledit évêque fait promettre au chapitre que tout en conservant sa prébende au titulaire, Jean de Pombila sera pourvu de la première qui viendra à vaquer (f° 76). — Avril, paiement au chapitre du tiers de la monnaie frappée à Bordeaux; — 5 mai, le trésorier du chapitre Saint-Seurin demande au chapitre Saint-André, qu'attendu la division qui existe entre le Roi et notre seigneur le duc d'Aquitaine, et la méchanceté des gens d'armes des deux partis, le trésor et les reliques du chapitre Saint-Seurin soient placés dans le trésor de Saint--André; le chapitre Saint-André y consent à la condition que le dépôt se fasse secrètement; — 12 mai, injonction au prieur du collège Saint-Raphaël de Bordeaux d'exécuter les clauses, en ce qui le concerne, du testament de Pey Berland portant que chaque jeudi il sera dit par le prieur dudit collège une messe dans la chapelle Saint-Biaise de l'église de Bordeaux, pour laquelle messe il a laissé une petite dîme dans la paroisse de Bouliac, et un missel, des vêtements sacerdotaux, des ornements d'autel avec la caisse dans laquelle sont placés ces ornements; le prieur de Saint-Raphaël ayant fait enlever le tout de la chapelle Saint-Biaise, contrairement à la volonté du testateur, le chapitre lui ordonne de rapporter tous ces objets dans la sacristie de l'église, où ils seront en sûreté, et d'accomplir son devoir en disant les messes ordonnées (f° 77). — Le chanoine Guitard de Lubersac, en raison du temps de peste et de la maladie dont il est affligé, demande à ne pas faire sa résidence; le chapitre oppose un refus, conformément aux statuts; le 11 juin seulement, Pierre Guitard de Lubersac commence sa résidence, ainsi que Jean Fayolles (f° 78). — 12 juillet, il est ordonné que les draperies qui ont servi aux funérailles de Charles, duc de Guyenne, seront partagées entre les treize chanoines; — à la sollicitation du gouverneur pour le Roi en Guyenne, lequel demandait la première prébende vacante, le chapitre répond qu'il fera son devoir et qu'il faut être gradué ou noble pour obtenir un canonicat. — 18 juillet, achat par le chapitre, de Bertrand de Montferrand, de la moitié de la dîme de Baurech pour mille six cents francs de la monnaie de Bordeaux (f° 79). — G. Bec, chantre, et Guitard de Lubersac, envoyés vers le lieutenant du gouverneur de Guyenne, pour lui rappeler que, conformément à un privilège du Roi, le chapitre est exempt du logement des gens de guerre, et qu'il ne peut en recevoir aucun sous peine d'excommunication; vacance de la chantrerie par la mort de G. Bec (f° 80). — 22 septembre, en ce qui

concerne la canonisation de Pey Berland, pour qui le Roi a une dévotion particulière, Arnaud Bonneau est chargé de traiter cette affaire avec Louis XI, à qui il a déjà remis le dossier des titres; il s'occupera aussi de l'affaire de la monnaie. — Sur l'ordre envoyé par le gouverneur que les revenus de la chantrerie vacante soient pris pour l'approvisionnement des châteaux de la ville, il est délibéré que le premier chanoine ira au gouverneur pour lui représenter que cet ordre étant contraire aux libertés de l'Église, ne sera pas exécuté, et que s'il persiste on fera appel; différends dans le chapitre au sujet de la collation de la chantrerie. — 29 septembre, à l'occasion des articles donnés au nom des Trois États réunis à la requête du gouverneur de Guyenne, spécialement député par le Roi, entre autres sur l'article concernant le don de trois mille francs à faire audit gouverneur, les deux états, les nobles et les bourgeois, voulaient que les ecclésiastiques y prissent part ; le chapitre délibère, le vicaire et le procureur de l'archevêque convoqués, que l'Église ne doit pas contribuer à ce don et qu'il suffit aux ecclésiastiques de faire des prières et des processions pour le Roi et le royaume; néanmoins le chapitre consent que ses vassaux y prennent part; — il est ordonné que Arnaud Bonneau partira le plus tôt possible afin d'aller vers le Roi poursuivre la canonisation de Pey Berland, et qu'il aura un écu par jour pendant son absence (f° 81). — 18 octobre, le Roi, désirant la canonisation de Pey Berland, envoie un héraut d'armes vers le chapitre afin d'avoir le dossier dudit archevêque et le récit de ses miracles; le chapitre adresse ses remercîments au Roi pour l'intérêt qu'il prend à cette affaire, et répond que conformément à la lettre du Pape, Arnaud Bonneau a été envoyé vers le Roi porteur des pièces réclamées; il est délibéré que trois écus seront donnés au héraut d'armes et que les lettres du Roi seront publiées dans toute la ville et dans toutes les chapelles du dehors afin d'avoir la relation de tous les miracles faits par Pey Berland, si *quæ fecit,* et l'envoyer au Roi comme il le demande; il est de plus ordonné que dimanche prochain il sera fait une procession générale au couvent des Carmes de Bordeaux pour publier les lettres du Roi (f° 83). — 27 octobre, le doyen confère à François Serventel, son neveu, la chantrerie vacante par la mort de Guillaume Bec;— différends à ce sujet (f° 84). — 21 novembre, commission nommée pour connaître des voies de fait commises entre les parties; — 24 novembre, aux lettres du Roi et du seigneur de Montferrand, demandant quatre hommes du fief de Cadaujac pour aller à Lectoure en Armaignac, avec ledit seigneur de Montferrand, il est ordonné que Pierre Compte et Jean Gaillard lui présenteront deux hommes, le priant de s'en contenter, attendu que ce fief est pauvre; — délibéré que le doyen et l'archidiacre de Blaye iront parler aux administrateurs de la ville sur les gardes et patrouilles que l'on veut imposer au chapitre et leur remontreront que la chose est contraire aux usages, à moins que les ennemis soient près des murs de la ville; — Décembre, ordonné que M^e^ Adam, *corrector* des comptes du duc de Guyenne, *dum vivebat,* remettra dans une chapelle de l'église les coffres dans lesquels sont les registres (f° 85). — Soixante livres de la monnaie courante valent quarante-huit francs de ladite monnaie. — 15 décembre, il est ordonné d'envoyer à la Chambre Apostolique à Rome la somme de vingt-deux francs de la monnaie courante à Bordeaux à prendre sur les recettes des anniversaires pour la pension que le chapitre doit à cause de la concession du privilège d'exemption de la juridiction archiépiscopale (f° 86). — Moulin dans la paroisse de Saint-Gervais, relevant du chapitre et du seigneur de Lamothe. — 22 décembre, Pierre de Villambitz est reçu chanoine. — Jean Avril, doyen, annonce qu'il doit aller à Paris pour ses affaires et qu'il s'occupera de celles du chapitre s'il y a lieu; celui-ci lui donne commission d'amener avec lui un maître habile en musique et deux enfants ayant de belles voix, en leur promettant les gages accoutumés; — 7 janvier, délibéré de vendre plusieurs livres *utriusque juris,* tout en réservant les meilleurs pour le chapitre; réception de Guillaume des Periers, comme archidiacre du Médoc (f° 87). — 9 février, les frères de l'ordre de la B. V. de la Mercy demandent de pouvoir ensevelir dans leur chapelle, située sur le territoire du chapitre, paroisse Saint-Projet, les frères portant l'habit de l'ordre, offrant de payer une pension annuelle de dix francs (f° 88). — 18 février, Jean Scat n'est pas pourvu d'une prébende *quia non habet industriam cantus sufficientem,* ensuite parce qu'étant vicaire de N. D. Puy-Paulin, il ne pourra pas assister aux offices de jour et de nuit; — réponse à la lettre du Parlement de Toulouse relativement au procès pour la succession de Guillaume Bec, autrefois chantre à Bordeaux, et conseiller du Roi au Parlement de Toulouse ; — 23 février, vient en chapitre un conseiller du Parlement de Bordeaux qui signifie un ordre du Roi d'avoir à livrer à M^e^ François Servent, le livre appelé : Livre velu, avec l'arrêt du Parlement de Paris contre Biaise, autrefois archevêque de Bordeaux, sur la collation des bénéfices, le sceau, la forme du serment que prêtent les chanoines prébendés du

chapitre Saint-André et la forme du serment que prêtent les archevêques à leur entrée dans la ville; — ordre est donné à Agnès de Laroque, veuve, de payer les arrérages qu'elle doit pour une maison rue Poytevine (f° 89). — Prébendier, reçu à cause de sa capacité dans le chant, bien que n'étant pas prêtre, mais à condition de fournir un remplaçant et d'avoir l'âge requis pour être ordonné dans l'année; — 11 mars, le chapitre refuse aux frères de la Mercy l'autorisation d'ériger un petit oratoire, malgré la bulle du Pape qui la leur concédait. — Baudinot d'Agès demande à acheter les livres qui ont appartenu à Guillaume Bec, le grand chantre, dont il est neveu (f° 90). — 18 mars, celui qui a été nommé à une chapellenie doit montrer le titre de fondation de cette chapelle. — Il est ordonné que l'écolâtre et Bonneau auront à rechercher les informations faites par les commissaires royaux sur les démolitions à faire pour la construction des nouveaux châteaux, au grand préjudice dû chapitre; on les présentera au Roi lorsqu'il viendra dans la ville ; — i473, 25 mars, Bertrand Pinchel, procureur de la ville, est nommé pensionnaire du chapitre; — le clerc de ville vient annoncer que le Roi, en partant, a déclaré prendre à sa charge les frais d'ensevelissement de son frère, le duc de Guyenne; il est ordonné que l'archidiacre de Blaye, Pierre de Béarn et Bonneau iront vers le captal et le maire de Bordeaux, afin de savoir ce qu'il convient de faire à cet égard. Arnaud Bonneau ira vers le Roi qui est maintenant dans le pays, afin de savoir de lui de quelle manière les funérailles du duc Charles seront faites; — 1er avril, ordonné de payer à Benoît Richard, collecteur du Pape, dix royaux d'or, au jour de saint Pierre et saint Paul, pour la pension due à la Chambre Apostolique en raison du privilège de l'exemption de la juridiction épiscopale pour l'année 1472: — députation vers le Roi afin de savoir de quelle manière doit être fait l'ensevelissement de son frère le duc de Guyenne, *gui adhuc est super terrant;* — à la proposition d'envoyer des enquêteurs dans le diocèse de Bordeaux, pour faire l'enquête relative à Pey Berland, on décide de surseoir provisoirement; — le maître à enseigner les enfants reçoit douze francs par an, plus ses fournitures en nature (f° 91). — 8 avril, il est répondu au sacriste envoyé vers le Roi, relativement aux funérailles du duc son frère, que celui-ci sera enseveli *cum missa simpliciter sine alla solempnitate, sed postea fiat super eum tumba alta,* comme il convient à un fils de Roi, et que le Roi paiera tous les frais. — 15 avril, Arnaud Dusault, clerc de ville, interrogé par le doyen sur la manière de procéder aux funérailles du duc de Guyenne, si l'on doit appeler les membres du Parlement et les notables et seigneurs de la ville et faire une grande solennité, répond qu'il suffit de dire une messe *honorifice,* avec quatre torches, puis procéder à l'ensevelissement, *et ita fuit sepultus;* il fut ordonné que l'on dresserait un catafalque, recouvert d'un drap de velours pendant un an et qu'il serait dit tous les jours une grand'messe pour son âme jusqu'à la fin de l'année; les jours de la mort et de la sépulture du Duc seront inscrits sur le registre; huit ardits seront donnés au sacriste, pour chaque glas funèbre qu'il a sonné pendant la grand'messe des funérailles; Michel Cailhau reçoit un boisseau d'avoine pour avoir prêté sa mule au sacriste allant vers le Roi de la part du chapitre (f°92). — 6 mai, le premier président de la cour du Parlement' vient au chapitre, demandant qu'on eût à lui livrer les documents et les actes touchant la chantrerie de l'église de Bordeaux; le doyen répond qu'il obéira, tout en réservant les droits de l'église; à cet effet, il est ordonné, du consentement du président, que les clefs du chapitre seront données à deux chanoines, en dehors du doyen qui dans cette affaire paraissait suspect, et que le lendemain on donnerait au président les titres qu'il demande; — 20 mai, il est ordonné que la lettre à transmettre en Angleterre à Guillaume de Lacerna au nom des deux chapitres soit montrée au sénéchal d'Aquitaine et scellée des deux sceaux, en présence dudit lieutenant; — Pierre Raphaël, conseiller du Roi au Parlement (f° 93). — 1er juillet, lettre adressée par le chapitre à la veuve du prince de Navarre, fils du seigneur de Foix, pour lui réclamer trois cents écus promis autrefois par le duc de Guyenne pour la grand'messe célébrée tous les jours pendant un an dans l'église de Bordeaux, le chapitre n'ayant encore rien reçu; P. de Béarn, protonotaire, est chargé de porter la lettre; — 6 juillet, à la demande de l'écolâtre, il est ordonné que l'official lui accordera le bénéfice de l'absolution *ad cautelam;* — délibérations au sujet des violences exercées à l'occasion des torches ayant servi au service de Jonquières, enseveli dans la chapelle Sainte-Catherine (f° 95). — Le chapitre refuse de donner au capitaine du château du Hâ, le blé et le vin, contrairement aux ordres du Roi (f° 96). — Mort du chanoine P. Comptet; est nommé à sa place Pierre Gimel, fils de Jean Gimel ; — 24 août, Bonneau, pourvu de l'aumônerie vacante par la mort de P. Comptet; lecture ayant été faite en chapitre des lettres de l'archevêque de Bourges conférant à Pierre Guitard de Lubersac le prieuré de Bardenac, au préjudice de l'archevêque de Bordeaux qui est primat, il est ordonné

que trois ou quatre chanoines iront vers ledit Guitard de Lubersac, pour lui représenter qu'il n'ait pas à se prévaloir des lettres de l'archevêque de Bourges, au préjudice de l'archevêque de Bordeaux et du chapitre (f° 97). — L'archidiacre de Blaye déclare avoir livré à Pierre Robert, capitaine du château du Hâ, au nom du chapitre et pour la provision du château, quarante boisseaux de froment. — Septembre, règlements au sujet de la succession de Pierre Comptet (f° 99). — 19 octobre, il est ordonné de faire dans les registres un relevé des vignes et des agrières et de ceux qui doivent des lods et ventes et qui n'ont pas exporlé; — 21 octobre, Raymond Martin n'est pas reçu vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie d'Ambarès parce qu'il lit mal, chante mal et ne comprend pas les textes; — règlement pour le service du chœur, matin et soir; — 11 novembre, Pierre Textor, organiste, demande le paiement de vingt-quatre francs qu'avaient ses prédécesseurs, et veut prendre part à la distribution du chœur, le chapitre fait droit à sa demande (f° 100). — Consentement donné par le chapitre aux mutations de chanoines; Jean Avril, doyen, possesseur d'un canonicat distinct de son décanat; — 16 novembre, Jean Dupuy, officiai de Luçon, reçu à un canonicat prébendé vacant par permutation, en payant pour sa réception dix-huit écus, et neuf écus aux portiers (f° 101). — 23 novembre, pension de vingt livres payée par Raymond Martin, vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie d'Ambarès; — il est décidé que certains jours de procession, la pitance sera de un franc, comme autrefois (f° 102). — Démarches faites auprès de Pierre de Bordeaux pour le sacriste et le chanoine de Fargues relativement à certains fiefs de Lidonne dont Pierre de Bordeaux voulait s'emparer; — 14 janvier, le provincial des Augustins demande au chapitre qu'il fasse une procession générale dans leur couvent le jour de Saint-Sébastien et de Saint-Fabien; le chapitre y consent avec la permission du vicaire de l'archevêque et à la condition de s'entendre avec les jurats de la ville pour que cette procession soit annoncée partout et que ceux-ci y assistent; — Jacques Iver, licencié ès-loix, pourvu d'un canonicat prébendé (f° 103). — Jean Picard, maître des enfants choristes, demande au chapitre de s'adjoindre un chantre nommé Fagot *qui habet vocem altam ad cantandum contralenorem altum* (f° 105). — 24 février, sur la proposition d'envoyer un chanoine comme député du clergé *ambaxiatorem* vers le Roi, attendu que les nobles de la ville et la ville elle-même envoient chacun un de leur ordre, pour le fait de la mutation des monnaies et de la nouvelle imposition faite en Bordelais : le chapitre avant de prendre une décision, veut savoir les noms de ceux qui ont été nommés par la ville (f° 104). — 3 mars, le trésorier ayant fait savoir au chapitre que les jurats de la ville ont nommé députés vers le Roi Arnaud de Makanan et Bernard Olivier, le chapitre nomme alors Renaud de Thumeriac. — Le moulin de Casaux paie par an vingt-six boisseaux de farine au chapitre; — 8 mars, frais alloués à Renaud de Thumeriac, chanoine et député vers le Roi dans l'intérêt de l'Église et du diocèse de Bordeaux, lequel aura aussi à s'occuper de la question du revenu de la fabrication de la monnaie à Bordeaux et de la coutume des vins ; — Michel Cailher portera des instructions à l'avocat du chapitre au sujet des procès pendants à la cour de Saint-Eliege (f° 105). — Mars 1474, cens sur une maison, rue des Faures, que Eymeric de Ségur, seigneur de Francs, veut vendre au chapitre (f° 106). — Délibéré d'écrire à l'abbé de Bourg de ne plus molester Jean Faucher, tenancier du chapitre; — pour être nommé chapelain, on devra désormais produire le titre de fondation de la chapelle; — deux chanoines sont chargés d'aller à Lidonne à l'occasion du différend entre le chapitre et Pierre de Bordeaux, seigneur de Langon (f° 107). — 19 mai, la dame de Montferrand prie le chapitre d'absoudre de l'excommunication, jusqu'au retour du seigneur de Montferrand qui est à la cour du Roi, Mondot Aychard; à l'occasion de la dîme de Bassens; — 5 juin, il est délibéré qu'on ira en procession à l'Ombrière où se doivent faire les funérailles du seigneur de Montferrand, que l'on fera la levée du corps et qu'on l'apportera jusqu'au couvent des Frères mineurs où le défunt a choisi sa sépulture, le tout à la prière de sa veuve et de ses parents; et en effet on lui rendit beaucoup d'honneurs (f° 108). — Emeric de Ségur, chevalier, seigneur de Francs, ne pouvant payer les deux cent vingt-quatre livres d'arrérages de cens qu'il doit au chapitre, vend à celui-ci treize livres de cens sur vignes dans la paroisse de Floirac et dans les Graves, pour deux cent soixante livres (f° 109), réprésentant à 5 0/0 le capital de ce revenu. — 3 juillet, donné deux écus au lieutenant du sénéchal pour avoir examiné six témoins dans le procès contre l'abbé de La Sauve; pour les frais du procès, délibéré de vendre la cire qui est sur le tombeau de Pey Berland. — Le moulin de Bardenac doit douze boisseaux de froment de rente; — procès entre le recteur d'Illac et les assenseurs du chapitre au sujet de la dîme des mouches à miel (f° 110). — Délibérations au sujet de la résidence du doyen (f° 111). — 6 septembre, Jean Yver, cha-

noine, demande et obtient la permission de demeurer hors la sauvetat à cause de la maladie de son père Jean Yver, conseiller au Parlement; — Raymond-Arnaud Gasc, chanoine de Dax, demande à être reçu chanoine prébendé;— le chapitre remercie Pierre de Béarn, abbé de Luc, protonotaire et chanoine, pour les démarches qu'il a faites auprès de la princesse Diane de Navarre, à raison des trois cents écus qu'elle doit au chapitre à cause des messes dites pour l'âme du prince son mari; — 18 octobre, l'écolâtre ira à Saint-Macaire afin de savoir d'un moine, frère de Jean Comptet, chanoine de Bordeaux, quelle est la personne qui a dérobé certains joyaux ayant appartenu à Guillaume Bec, chantre; l'écolâtre s'efforcera d'obtenir en faveur du chapitre la restitution de ces joyaux sans avoir recours à la justice. — 28 octobre, le chapitre donne au vicaire perpétuel de Sainte-Colombe ses lettres *de regendo* et lui défend de les recevoir des officiers de l'archevêque (f° 112). — 6 décembre, les clercs du chœur demandent et obtiennent de célébrer avec plus d'éclat que de coutume la fête des Saints-Innocents (f° 113). — L'archidiacre de Blaye dit que la tour de Lège menace ruine, et qu'il faut la réparer d'urgence; — le trésorier montre les joyaux qui avaient appartenu à G. Bec, grand chantre, et qui avaient été volés par un serviteur de P. Comptet; ces joyaux sont estimés de vingt à vingt-cinq écus; et à cet égard et pour le reste des biens dudit G. Bec, les commissaires délégués se conformeront aux volontés du testateur. — 20 décembre, le curé de Vensac donne les quatorze francs de pension qu'il doit annuellement au chapitre; — réception de Pombilla, protonotaire du Saint-Siège, comme chanoine prébendé; — mise en vente du moulin de Bardenac qui ne paie plus la rente annuelle.— 5 janvier, l'archidiacre de Blaye annonce que les gouverneurs de Bordeaux ont l'intention d'envoyer loger chez les chanoines des gens de guerre qui vont arriver; il est décidé d'envoyer remontrer au maire que le chapitre a le privilège d'être exempt de recevoir des hôtes, à moins que ce soit la personne même du Roi ou bien qu'il y ait une si grande nécessité ou une telle multitude de gens de guerre qu'on ne puisse les loger ailleurs (f° 114).— Suppression d'une chapelle dont on n'a pu établir la fondation; — 10 janvier, l'écolâtre est chargé de voir le lieutenant du sénéchal pour le procès contre l'abbé de La Sauve;— Arnaud Makanan, sous-maire de la ville, vient en chapitre pour exporter à raison d'un bourdieu, sans payer les arrérages; — 12 janvier, procession au couvent des Augustins, le jour de Saint-Sébastien.— 17 janvier, les torches placées sur le tombeau de la dame de Jonquières, épouse de Pierre d'Agés, appartiennent au chapitre et non au sacriste; — 26 janvier, quelques prébendiers demandent à être remplacés pendant le voyage qu'ils vont faire à Rome pour gagner l'indulgence plénière du jubilé; — il est ordonné que l'on donnera un écu au procureur du Roi pour qu'il se désiste devant le lieutenant du sénéchal, en faveur du chapitre dans la cause du chai Dardenne (f° 115). — 7 février, rapport du trésorier sur ce qui a été fait à Saint-Eliege où se trouvaient réunis les gens des trois États; il a été ordonné dans celte assemblée que le dimanche suivant on ferait une procession générale à Saint-André, avec sermon, et que sur la tombe de Pey Berland, sur le missel et sur la croix, tous prêteraient serment de fidélité au Roi et feraient des vœux. « pour le salut et la santé du Roi notre sire et puisque » le Roi voulait que le corps de monseigneur Pey- » Berland fût élevé de terre *(relevaretur),* et que les » gens des Trois États contribuassent à sa canonisation », le chapitre approuve ce qui a été fait et en envoie le rapport aux maire et jurats de la ville. — Concession à certains habitants de Sainte-Eulalie d'Ambarès, d'un fief en friche mouvant du chapitre. — 9 février, le sacriste doit entretenir de luminaire toutes les chapelles, telles que celles de Notre-Dame, Sainte-Biaise, Sainte-Catherine, etc. — 21 février, violences exercées contre le chapitre à Cadaujac par le seigneur de Lalande et le captal (f° 116). — 23 février, il est ordonné d'écrire à l'archevêque pour lui dire que le chapitre est dans les bonnes grâces du Roi et le remercier du bon vouloir qu'il porte à l'église de Bordeaux; — envoi de deux chanoines vers la dame de Montferrand pour faire cesser les troubles qu'elle apporte dans les fiefs du chapitre; — 12 février, procession générale pour la santé du Roi; différends dont elle est l'occasion au sujet du droit de préséance entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin; grand tumulte dans la nef de l'église au sujet de la préséance des croix des chanoines de Saint-Seurin et des moines de Sainte-Croix en présence du Parlement et des maire et jurats de la ville; le maire fait saisir et conduire dans les prisons de Saint-Éliége, Pierre de Ferranhas, prieur et moine de Sainte-Croix; puis le serment est prêté sur le missel et la croix placés sur la tombe de Pey Berland, par les membres du Parlement, les maire et jurats de la ville, les chanoines de Saint-André et de Saint-Seurin et successivement par tout le clergé et le peuple. — 28 février, paiement à la Chambre Apostolique à Rome de deux années de pension, soit onze ducats pour chaque année, en raison des privilèges concédés au chapitre; envoi à l'évêque de Bazas d'un cadeau de trois

lamproies, de deux aloses et de trois ou quatre cartons de vin. — 7 mars, le clerc de ville vient en chapitre signifier les ordres des maire et jurats concernant les mesures à prendre pour l'approvisionnement de la ville en blé et en vin, vu les circonstances; de plus les maire et jurats ayant fait venir diverses armures, telles que brigandines, vouges,salades, gorgerins, et voulant que les gens d'église les revêtissent, il est ordonné en chapitre que des commissaires ecclésiastiques seront nommés pour examiner ces armures et que les gens d'église les recevront en corps et non des mains des jurats de la ville (f° 117). — 9 mars, il est décidé que le chapitre aura huit ou dix brigandines, autant de vouges, de salades et de gorgerins, et en ce qui touche le mode de paiement, il sera proposé par Arnaud Bonneau d'offrir aux administrateurs de la ville une certaine quantité de vin, le tout évalué à la somme de cinquante francs. — Le seigneur de Francs propose au chapitre de lui vendre les cens et les agrières de Saint-Ujan.— 14 mars, vente de deux quintaux de cire des offrandes déposées sur le tombeau de Pey Berland dont le produit sera réparti entre les chanoines. — (1475)., 6 avril, le doyen lit en chapitre des lettres du Roi relatives à la canonisation de Pey Berland ; il est décidé que, à ce sujet, on écrira de la part du chapitre une lettre à l'évêque de Bazas et une autre lettre à l'évêque d'Albi (Louis d'Amboise), afin de savoir de ce dernier où se trouve le dossier du procès de la canonisation de Pey Berland que le Roi lui avait confié afin qu'il le portât à Rome, et qu'on n'a plus revu depuis; — 11 avril, les lettres adressées auxdits évêques sont lues au chapitre et il est ordonné qu'elles seront apportées par le prêtre André, lequel est en même temps chargé d'extraire des actes des notaires de Toulouse tout ce qui a trait au procès de Pey Berland et de l'apporter en bonne forme; quinze écus provenant de la vente des offrandes du tombeau seront donnés au messager (f° 118). — 18 avril, le doyen remontre qu'après avoir préparé contre les ennemis des armes matérielles, le chapitre qui est composé d'hommes d'église doit lutter avec les armes spirituelles et donner l'exemple en adressant des prières à Dieu, il est ordonné que des processions auront lieu tous les jours dans l'église autour du cloître, en chantant les prières accoutumées en temps de guerre et prescrites par le pape Innocent; de plus on parlera aux maire et jurats pour que le peuple soit invité à assister à ces processions; — l'écolâtre et Bonneau sont envoyés vers les jurats pour leur demander de la poudre et des canons; — lettres *de regendo,* sans résidence obligatoire, données par le chapitre à son vicaire de Cadaujac. — Au sujet de l'arrangement avec les maire et jurats de Bordeaux relativement aux limites de la seigneurie de Cadaujac, le chapitre décide de nommer des arbitres (f° 119). — 18 mai, le prieur de Saint-James demande à agrandir la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine qui est trop petite pour le peuple; le chapitre y consent, à condition qu'aucune sépulture n'y sera admise et que ladite chapelle ne sera ouverte que le jour de la fête de la patronne; — croix placées sur un fief mouvant du chapitre, paroisse Saint-Projet. — 1er juin, Raymond-Arnaud de Gasc reçu chanoine prébendé en vertu de bulles apostoliques, *loco* Colmet (f° 120). — Le droit d'entrée de R. A. de Gasc, chanoine récemment nommé, servira aux frais de reconstruction de la tour de Lège. — 6 juin, le frère hospitalier de l'hôpital Saint-André, mandé devant le chapitre pour avoir, contrairement aux privilèges dudit chapitre et du vicaire perpétuel de Saint-Paul, célébré un mariage sans permission dans ledit hôpital ; — ordre de porter les armures à la Tour (f° 121). — 27 juin, comme le transport par mer est meilleur marché, on traite avec un marin pour porter et débarquer au port de Lège les pierres, les bois et autres choses nécessaires à la construction de la tour de Lège. — Mention d'une lettre de l'évêque d'Albi sur la canonisation de Pey Berland, dans laquelle il dit avoir livré le dossier du procès au Pape (Sixte IV, J. de la Rovère), qui l'a remis à un cardinal dont il donne le nom (mais la lettre manque au registre, sur lequel elle n'est que mentionnée) ; il est ordonné que le chapitre écrira au Roi sur cette affaire et à Jean de Ferratures qui est à la Cour Romaine, afin de hâter la conclusion du procès de canonisation.— 13 juillet, ordonné d'écrire à la princesse de Navarre pour la remercier d'avoir payé trois cents écus qu'elle devait au chapitre et pour avoir fondé une messe quotidienne pour l'âme du prince son mari (f° 122). — 13 octobre, procès contre les moines du couvent de Sainte-Croix qui s'étaient emparés par violence de la dîme due au chapitre en Paludate (f° 124). — 31 octobre, il est ordonné d'envoyer vers le Roi, pour poursuivre la cause de la canonisation de Pey Berland, Arnaud Bonneau qui déjà s'est occupé de cette affaire et en cas de récusation Raymond Dufour, sacriste; — 14 novembre, délibéré que la chapelle fondée dans l'église de Bordeaux par le cardinal Raymond de Pellegrue et dont on n'a pas le titre de fondation ni l'ordre de service, sera desservie comme précédemment et sera à la collation du chapitre; — Symon, archiprêtre, est reçu chanoine en vertu de bulles apostoliques, à condition de montrer le *placet* du Roi. — 16 novembre, il est

donné à Ramond Dufour cent écus, avec charge d'aller vers le Roi et ensuite à la Cour Romaine pour la canonisation de Pey Berland ; de plus il aura la procuration du chapitre afin de pouvoir s'engager en son nom jusques à la somme de cinq cents écus, dans le cas seulement où il obtiendrait l'indulgence pour l'église de Bordeaux; et si le Roi ne veut contribuer aux frais de la canonisation, le négociateur rentrera à Bordeaux (f° 126). — 2 janvier, Raymond de Saint-Clair, reçu chanoine prébendé sous la caution d'Emeric de Laborie, conseiller au Parlement, et Pierre de Laborie (f° 127). — 16 janvier, le sacriste écrit au chapitre que le Roi est mécontent de ce que l'on n'a pas donné assez d'argent pour les frais de voyage et de séjour à Rome; il est décidé de faire remarquer au Roi que lui-même doit fournir au sacriste ce qui lui est' nécessaire pour le voyage à Rome ; — 23 janvier, le sacriste fait la. relation de son voyage vers le Roi pour la canonisation de Pey Berland et dit qu'il a livré la copie du procès à Baudinot d'Agès, et qu'il a reçu soixante écus d'or pour les remettre à Rome aux trois chanoines privilégiés : Sécréton, Faubaudès et des Périers, à chacun quarante francs de la monnaie de Bordeaux. — Un huissier du Parlement signifie au chapitre un ordre du Roi faisant inhibition de recevoir des bulles apostoliques portant collation de canonicat prébendé ou de tout autre bénéfice, à peine de cent marcs d'or; et la prébende de Richard Brun étant devenue vacante par sa mort et ayant été demandée, le chapitre, en cette occasion, prend l'avis des conseillers du Parlement (f° 128). — II est décidé d'envoyer vers le seigneur archevêque un messager, avec une copie de l'ordre du Roi, afin que le clergé ne soit plus molesté par des demandes d'argent, et lui dire que le chapitre est très obéissant au Pape et ne veut encourir aucune censure apostolique, et néanmoins lui étant défendu de recevoir des bulles apostoliques, sous la peine de cent marcs d'or, il y a lieu de retirer les monitoires jusqu'à ce que le Roi en ait ordonné autrement. — 6 février, le premier président vient en chapitre recommander son frère au canonicat prébendé vacant par la mort de Richard Brun. — 8 février, il est ordonné que le vicaire de l'archevêque et l'archidiacre de Blaye iront au Palais de l'Ombrière et à Saint-Eloi pour faire réponse aux commissaires chargés d'exécuter l'ordre royal relatif à la livraison du blé et de l'avoine, que le clergé ne paraît pas être compris dans cette imposition, cependant pour que le Roi reconnaisse que le chapitre exécute fidèlement ses ordres et qu'il est prêt à lui venir en aide dans ses affaires, il sera fait une réponse favorable à sa demande, à la condition toutefois que le Roi enverra trois ou quatre marchands de la ville qui répondront de ce que le clergé aura fourni ; — le chapitre, considérant que le service divin, tel qu'il est réglé par la constitution capitulaire, n'est plus observé, charge le grand chantre de veiller à son accomplissement, celui-ci promet de le faire exécuter *ad unguem* (f° 129). — 21 mars 1476, réception comme chanoine de Jacques Pombila, en vertu d'un ordre royal que Étienne de Maleret, lieutenant du sénéchal, vient signifier au chapitre; — notification par Pierre d'Agès d'une lettre du Roi ordonnant au chapitre de pourvoir d'un canonicat M^{e} Baude d'Agès, nonobstant toutes lettres apostoliques à ce contraire (f° 130). — 2 mai, commission envoyée vers le sous-maire et les jurats, à l'occasion d'une sentence de fustigation exécutée dans la sauvetat Saint-André contrairement aux droits du chapitre; les jurats ordonnent que ceux qui ont fait cette exécution demanderont pardon à Dieu, à Saint-André et au chapitre; — P. de Coulures, prêtre, nommé gardien du tombeau de Pey Berland; — il est ordonné que le peintre qui a fait le portrait du Roi aura trois écus pour ses honoraires (f° 131). — 23 juin, signification au chapitre de lettres du Roi demandant un canonicat prébendé en faveur du fils d'un président au Parlement de Toulouse, à la place de Richard Brun; le chapitre répond qu'il a obéi au Roi en donnant sur son ordre ce canonicat à Pombilla; sur l'offre du messager de porter au Roi la réponse écrite du chapitre, ce dernier répond «qu'il n'écrira » parce que cela aurait de mauvaises conséquences » (f° 132). — Le 10 août, réunis en chapitre, le vicaire de l'archevêque, les chanoines et les administrateurs de la cité à l'occasion du jubilé concédé par le pape Sixte II au royaume de France ; vu l'ordre du Roi relatif à ce jubilé que portaient certains religieux de Saint-Jean de Jérusalem en faveur de ceux de Rhodes qui continuellement combattaient contre les Turcs, il fut ordonné que le lendemain aurait lieu une procession générale avec sermon, dans lequel serait publiée la bulle du jubilé; le sermon fut prononcé par un maître en théologie de l'ordre *Edienorum?* hors l'église, sous le portail, vis-à-vis l'archevêché, et le jubilé commença la veille de l'Assomption pour durer un an ; les conditions pour le gagner étaient de faire des aumônes aux églises de Saint-Jean du Pont et au Temple de Bordeaux, et dans le cas de pauvreté, de réciter cent Pater et cent Ave Maria (f° 134). — Commission envoyée à Lège pour cause d'un différend avec le captal ; — 31 octobre, lettres du Roi demandant au chapitre le canonicat prébendé

demeuré vacant par la mort de Richard Brun, en faveur de Guillaume Daudis, le chapitre répond que cette chanoinie a déjà été donnée à Pombila, sur l'ordre même du Roi; — un certain noble appelé Pardaihan, assenseur de Carignan, excommunié pour n'avoir pas payé au chapitre les quinze francs qu'il devait de son bail (f° 135). — 7 novembre, Charles de Norvay, chanoine, envoyé vers le Roi *causa de Mercede,* rend compte de sa mission; le Roi a dit que la cause de l'église de Bordeaux était perdue, mais ayant pris connaissance des instructions dont ledit de Norvay était porteur, il a renvoyé la procédure devant le Grand Conseil. — 12 novembre, délibérations sur l'uniforme de l'habit canonial et sur l'usage de la plique que l'on porte sur la tête dans le capuce de la chape (f° 136). — Procession générale accordée à l'église de Saintes par le pape Sixte II;.— 3 décembre, nomination de Jean de Bosco, neveu de Pierre de Bosco, grand chantre, à la chanoinie prébendée, vacante par la mort de Alb. Comet; — 9 janvier, une députation du chapitre se rend au devant de l'archevêque qui arrive par eau; on lui offre deux cartons de vin blanc, deux de clairet, deux de rouge, deux de nectar, douze torches, etc. (f° 138). — 11 février, le sacriste doit fournir les cierges à ceux qui veulent célébrer les offices, ainsi que cela se pratiquait avant la dévotion à la mémoire de Pey Berland (f° 139). — 20 février, il est permis au trésorier François Serventel de copier le livre : *de potestate Pape,* lequel est enchaîné dans le chœur du côté gauche; — la prieure du couvent de Bordeaux réclame l'aumône que le chapitre lui fait habituellement (f° 140).— 10 avril 1477, parmi les postulants à la çhanoinie prébendée, vacante par la mort de Jean Fayoles, se trouvent Jean de Pont, conseiller présenté par les seigneurs du Parlement, le neveu de l'archevêque, le frère du maire de Bordeaux, Arnaud de Rivais, présenté par le cardinal de Foix; Jean de Pont est élu chanoine (f° 140).— Le chapitre s'oppose à la donation, faite par le Roi, de la prévôté d'Entre-deux-mers en faveur du seigneur de Montferrand (f° 141).— Collation de la chapelle de Nyeuilh, vacante par la mort de Barthélemy de Fargues, en faveur de Jean Larron; — 31 juillet, le chapitre cède ses droits sur le cornau de Breilhau, dans la paroisse de Saint-Martin de Blanquefort, en faveur de Martin Baquey, pour la somme de vingt-cinq livres de rente (f° 142). — 5 août, il est ordonné de nommer des délégués pour adresser une requête à ta cour du Parlement, au nom de l'archevêque et des chapitres Saint-André et Saint-Seurin et autres personnes ecclésiastiques, à l'occasion du procès entre les administrateurs de la ville de Bordeaux et ceux de La Réole, relativement à l'entrée des vins du Haut-Pays (f° 143). — Décembre, il est ordonné à André Tingus de se retirer chez lui comme soupçonné de lèpre; — exportes par les tenanciers du lieu de Taillefer au Bouscat. — Les livres de droit canonique et de droit civil seront conservés pour former bibliothèque, à moins qu'il n'y ait des doubles (f° 144). — 10 mars, Renaud Pellisson, conseiller au Parlement, signifie au. chapitre un arrêt lui ordonnant de pourvoir François Serventel, trésorier, d'un canonicat prébendé; celui-ci est reçu avec le cérémonial accoutumé et avec les protestations contenues dans le livre des statuts; — aumône d'un écu donnée à un noble pauvre (f° 145).— 14 mai 1478, ordonné d'envoyer un commissaire à Sainl-Jean-d'Angély, afin d'avoir les informations faites par Tudert, commissaire nommé par le Roi, au sujet des démolitions jugées nécessaires pour la construction des forteresses à Bordeaux ; — lettre du Roi adressée au chapitre lui recommandant G. de Leymarie, conseiller au Parlement, pour la première prébende (f° 147). — Jean Colomb, sous-maire, présente au chapitre son frère Pierre Colomb, à l'effet d'exporler pour le fief de Lafont. — Le 28 juillet, l'archidiacre de Blaye, le grand chantre, le trésorier, le sacriste, l'écolâtre, le sous-chantre, G. Duc, de Canibus, Bonneau, Gaillard, Thumeriac, Cailher, Yver, Gimel, Norvay, Lalande, de Saint-Clair, Dupont, Poyot, ordonnent que, la peste commençant à sévir, les chanoines pourront quitter la ville pendant trois mois, et si au bout de ce temps la peste n'a pas cessé, ils pourront continuer leur absence pendant trois autres mois ; — 8 octobre, élection par le chapitre, de M[9] André Despinay, neveu de l'archevêque, au canonicat prébendé, vacant par la mort de Jean Gaillard (f° 148). —Deux chanoines nommés commissaires pour recueillir les biens meubles et immeubles provenant de la succession de Jean Gaillard, dont la fabrique est héritière; — le chapitre élit M.[e] Arnaud de Rivais au canonicat prébendé, vacant par la mort de D. de Canibus (f° 149). — 19 novembre, l'écolâtre est chargé de recevoir les offrandes déposées sur la tombe de Pey Berland; union de la première prébende vacante à l'aumônerie de la cathédrale. — Décembre, l'archidiacre de Blaye chargé de faire l'enquête relative au naufrage sur la côte de Lège d'un navire chargé de vin; — 1[er] janvier, la peste sévissant toujours à Bordeaux, François Serventel demande la prorogation de son congé jusqu'au retour de là cour du Parlement (f° 150). — le 5 janvier, il est ordonné que pour obtenir la fin de l'épidémie, une procession

générale avec l'image de la Vierge, sera faite aux Carmes et une autre, le jour de Saint-Sébastien, au couvent des Augustins avec l'image du saint; — le chapitre consent à donner vingt ardits par jour à chaque ouvrier qui travaillera à la voûte de la nef; — Nicolas Martin, orfèvre, chargé de réparer les encensoirs du chapitre, pour lesquels il a reçu dix marcs d'argent (f° 151). — 4 février, le chapitre fait répondre à Tudert, conseiller au Parlement, que le canonicat prébendé qu'il demande, n'est pas vacant; — Février, François Serventel, trésorier, faisant sa résidence à Libourne, à cause de la peste qui est à Bordeaux, est nommé solliciteur à la cour du Parlement dans le procès entre le chapitre et le captal (f° 152). — 9 mars, ordonné que la tour, qui est devant le grand portail de l'église Saint-André, par lequel on va vers le Peugue, sera démolie afin d'établir les fondements de l'arche qui doit soutenir dans les cloîtres la voûte de l'église; — il est accordé un nouveau congé aux chanoines qui sont à Libourne à cause de la peste. — 23 mars, information ordonnée par le chapitre à l'occasion de troubles pendant les vendanges, survenus entre les serviteurs du chapitre qui sont prêtres et certains moines de Sainte-Croix; — (1479), le samedi 10 avril, veille de Pâques, le grand chantre vient annoncer la mort d'Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux, décédé à Paris ; l'archidiacre de Blaye, le grand chantre, sont nommés grands vicaires et l'écolâtre, officiai et auditeur, *sede vacante;* le doyen de Notre-Dame de Cléry apporte une lettre du Roi désignant André d'Espinay à la nomination du chapitre, comme archevêque; il est répondu que dans cette affaire, tout en observant les coutumes, on s'empressera de faire la volonté du Roi ; — le 15 avril, préparatifs pour l'élection du futur prélat; M^es^ Claude Dupuy et Pierre Ammodins, notaires apostoliques, sont constitués pour dresser les actes; — Saint-Albin est constitué gardien du grand et du petit sceau, *sede vacante* (f° 153). — le 19 avril, le sous-maire et les jurats de la ville viennent notifier au chapitre l'ordre du Roi d'avoir à nommer comme archevêque André d'Espinay, toute autre élection devant être cassée; le chapitre répond que la procédure ordinaire sera suivie et la volonté du Roi respectée; — .22 avril, Guillaume de Veteri-Mundo, chargé de la garde du tombeau de Pey Berland ; — le lendemain lundi 23 avril, élection à l'unanimité d'André d'Espinay, licencié ès lois, chanoine de Saint-André; après le Te Deum, chanté depuis la chapelle Saint-Émilion jusqu'au grand autel, Bernard d'Ambilla, archidiacre de Blaye et président du chapitre, proclame l'élection dudit André d'Espinay, et est chargé d'aller notifier son élection au nouvel archevêque. — 1^er^ juin, il est ordonné que le tronc destiné à recevoir les offrandes offertes à l'occasion de l'indulgence concédée à l'église de Saintes, sera placé dans l'église Saint-André; — actes conservatoires pour sa prébende faits par Arnaud de Rivais, qui avait eu pour adversaire Léon Tudert (f° 154). — 26 juin, l'enquête faite par les vicaires de la ville conjointement avec les médecins et les chirurgiens, ayant constaté que la peste a cessé, l'ordonnance permettant l'absence des chanoines est rapportée; — Raymond de Saint-Clair, chanoine, allant à Rome, est chargé de demander au nom du chapitre pour les réparations de la cathédrale, laquelle tombe en ruines, une indulgence au moins aussi complète que celle concédée à l'église de Saintes ; il pourra à cet effet s'engager jusqu'à quinze cents livres (f° 155). — 9 septembre, Theobald d'Espinay, doyen de Notre-Dame de Cléry, frère du seigneur archevêque, présente les bulles apostoliques conférant l'investiture au nouvel archevêque, et prend en son nom possession du siège archiépiscopal (f° 156). — Pierre Textoris, maître des enfants choristes, recevra vingt francs pour ses gages; Jean Hamelin, prêtre, recevra huit francs pour enseigner la grammaire aux enfants choristes deux fois par jour; — l'écolâtre prendra, sur les offrandes déposées sur la tombe de Pey Berland, seize francs pour le chapelain et ses clercs qui font l'office dans l'église pendant le temps des vendanges; — 24 novembre, Jean Avril, doyen, obtient d'être pointé double dans les distributions quotidiennes; — l'écolâtre receveur des offrandes du tombeau de Pey Berland, qui voudra ouvrir le tronc où est l'argent, aura avec lui un des chanoines qui gèrent les affaires du chapitre ; — le frère du seigneur de Francs donne au chapitre trente-neuf nobles à la rose valant deux cent huit francs de la monnaie courante à Bordeaux, afin de racheter les cens et rentes que ledit seigneur a vendues au chapitre (f° 157). — Vente par le seigneur de Boisset au chapitre de dix écus d'or du coin de France de cens assignés sur la ville de Bourg pour le prix de cent écus d'or également du coin de France; — Protestation par le chapitre contre le clerc de ville à Saint-Éloi, qui exigeait six ardits lorsqu'il inscrivait une nouvelle cause sur les rôles; — 25 janvier, Pierre de. Ferrhanas, prieur de Sainte-Croix, fait le sermon le jour des Rameaux (f° 158). — 8 février, dans le partage des trois cents écus donnés par la princesse de Navarre pour les messes dites pour l'âme du prince son mari, ceux qui ont succédé aux chanoines défunts qui ont dit les messes auront douze francs; —

il est ordonné que trois messes seront dites pour le prince défunt et que les chapelains et clercs qui y assisteront seront pointés; — il résulte des comptes des recettes et des dépenses du tombeau de Pey Berland que les recettes excèdent les dépenses de vingt-trois francs trente-trois ardits; — Six ardits par jour seront donnés pour la location d'un cheval, afin d'aller à Châtellerault chercher un enfant choriste pour la chapelle (f° 159). — Les jurats de Bordeaux et le chapitre établissent les limites de leurs juridictions à Cadaujac; le 16 mars, procession générale le jour de la Passion avec ceux du couvent de Notre-Dame de Cléry, et sermon par Jacques Lemoine ; — Garric, prieur de Bardenac, vient supplier le chapitre d'intervenir auprès de l'archevêque afin de lui permettre de jouir en paix de son prieuré. — 1480, 28 mars, il est ordonné que Pierre Garric écrira au Pape afin d'obtenir une indulgence plénière en faveur de l'église de Bordeaux et le privilège de n'être cité que devant le sénéchal et non devant les petites juridictions. — 14 avril, il est notifié au chapitre un acte annonçant l'entrée de l'archevêque dans sa province ecclésiastique (f° 160). — II est donné à titre d'aumône à une femme qui veut se marier, cinq livres prises sur les offrandes du tombeau de Pey Berland ; — dîme de Bassens acquise du seigneur de Montferrand (f° 161). — 4 juillet, en vertu du privilège de l'archevêque de Bordeaux, le doyen de Notre-Dame de Cléry est reçu chanoine prébendé en remplacement d'Arnaud Bonneau (f° 161). — 11 juillet, sur l'ordre du Parlement, le chapitre délivre à François Serventel, trésorier, le règlement relatif à la réception des nouveaux chanoines après l'avoir fait signer par le greffier; — Différend avec l'abbé de Bonlieu ou de *Golas* (c'est la commune du Carbon-Blanc, située vis-à-vis Bordeaux) au sujet de Bassens (f° 162). — 10 août, les enfants choristes quittent la ville à cause de la peste et vont à Vertheuil; — G. Duc, chargé de faire la copie du bréviaire qui est dans le chœur; — 5 septembre, articles de transaction rétablissant ce chanoine dans la jouissance de la dîme de Bassens (f° 163). — Jean d'Espinay et autre Jean d'Espinay, frères de l'archevêque, sont reçus chanoines en remplacement de Charles de Norvay et Jacques Loupes ; — Jean de Chassaignes, fils de Jean de Chassaignes, président au Parlement, reçu chanoine prébendé (f° 164). — Gérald Duc, greffier du chapitre (f° 165).

G. 286. — (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1520— Le 6 novembre 1520, en chapitre : Étienne Maleret, archidiacre de Cernès; Jean de Sireuilh, archidiacre de Blaye; François de Chassaigne, chantre ; Bertrand de Golard ou de Brassac, sacriste; Pierre de Lansac, sous-chantre; Jean Savary, Jean Makanan, Jean Boursaud, Bertrand Piochel, Jean Symonet, Pierre Bedoret, Robert de Lachassaigne, Pierre de Borda, François Arnaud, autrement Golce, Jean Preud'homme, Baude Makanan ; — les hommes questaux de la juridiction de Verteuil, en Médoc, qui appartiennent au chapitre et qui sont imposés tous les ans *de fructibus suis,* à la volonté du chapitre, demandent à la place de ladite taille à payer un abonnement annuel, plus les entrées en jouissance et les dons à titre gracieux dont ils seront tenus envers le chapitre, eu égard aux terres et possessions qu'ils ont dans ladite juridiction; et s'ils obtiennent cette émancipation, il en résultera un grand avantage pour le chapitre, et même lesdits questaux seront mis en liberté et pourront s'aider de leurs biens quand la faim les menacera, ou toute autre nécessité; leurs fils et filles pourront se mieux marier avec leurs voisins (par l'abolition du droit de formariage). Le chapitre décide que la taille questale sera remplacée par un cens annuel, selon ce que chaque questal possède, et ainsi ils seront libres et ne seront plus dits questaux : le chapitre leur donne des padouens et des vacants à. nouvelle acapte (f° 4). — 15 novembre, ordonné d'écrire à l'évêque de Dax sur les réparations à faire à la maison de l'archidiacre du Médoc qui menace ruine. — Archidiacre de Cernès, le chantre, le sous-chantre, Savary, Calvimont, Borda, Golce, Ybarrola. — 27 novembre, il est ordonné aux prêtres et choristes de porter des vêtements plus décents et d'observer les cérémonies du service divin conformément à la pancarte qui est dans le chœur, sous peine d'excommunication. — Gaspard Bruneau, reçu organiste après examen (f° 5). — 7 décembre, le chapitre reçoit trois cents francs et quarante ardits, pour l'affranchissement des questaux de Verteuilh et les revenus qu'ils doivent. — Trois chanoines sont chargés de veiller à la construction du couvent des frères de la Mercy (f° 6).— 18 décembre, le chapitre permet au procureur des Quinze-Vingts de Paris de placer un tronc dans l'église de Bordeaux, le jour de Noël; — Réparations du tabernacle du grand autel (f° 7). — 8 janvier, le sacriste chargé, avec Louis l'organiste, de la réparation des grandes orgues ; — procession au couvent des Augustins en l'honneur de saint Sébastien (f° 8). — A la demande de la demoiselle Trenquine d'Agès, le chanoine d'Agès sera attendu jusqu'à son retour de la Cour. — 29 janvier, délibéré qu'on adressera au chapitre Saint-Seurin la copie de la bulle d'exemption de la juridiction

archiépiscopale (f° 10); — transcription des titres et grades de noble homme M^e^ François de Cosnac, bachelier en droit de l'Université de Toulouse; — constitution d'arbitres pour transiger dans le différend entre le chapitre et le prieur de Cajac ; — on écrira à l'archevêque au sujet de l'évêque qui fait les ordinations par délégation ; — transcription du titre à Libourne de Jean de Barta, bachelier en droit canon. — 28 février, pour la construction du couvent de l'Annonciade, près de l'église Sainte-Eulalie, le cens annuel perçu par le chapitre sur le lieu où doit être construit le couvent, sera reporté sur un autre emplacement d'égale valeur; en outre, l'exporle dudit couvent à l'égard du chapitre sera de quarante sous tournois, et quant au droit de sépulture et d'offrandes que les sœurs veulent y posséder, elles paieront quatre cents livres tournois pour l'avoir; si ces conditions ne sont pas acceptées, on s'opposera à la construction du couvent (f° 11). — A la requête de M^es^ Gassias Arnaud Duvignau, Bertrand de Guarey, Robert Delas, avocats du Roi à la sénéchaussée de Guienne et à la Cour du Parlement, il est ordonné qu'en vertu de lettres du Roi, la copie authentique des privilèges concernant la liberté d'élire aux évêchés et abbayes dépendants de l'archevêché de Bordeaux, sera délivrée au syndic de l'abbaye de Brantôme, diocèse de Périgueux (f° 12). — 1521, 9 avril, sur la requête des frères de l'Observance concernant la construction du couvent de l'Annonciade, l'archidiacre de Cernès montrera au vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie la bulle apostolique que lesdits frères de l'Observance possèdent et qui prouve que les sœurs de l'Annonciade ont chez elles le droit de sépulture ; — les grandes cloches seront sonnées pour le service du quatrième président; les enfants de la Psalette seront présents et les ornements d'argent exhibés ; mais le chanoine de Lachassaigne demande une caution pour le cas où les cloches seraient rompues, auquel cas les chanoines qui ont donné l'autorisation de sonner seraient déclarés responsables (f° 15). — 18 avril, les chanoines dénoncent à l'archevêque les exactions commises pendant les visites des églises dépendant du chapitre et demandent que l'évêque *in partibus* de Chitro en Macédoine, son suppléant dans le diocèse de Bordeaux, soit tenu de restituer les frais de procuration (visites diocésaines) qu'il a indûment perçus. — 25 avril, la procession se fera, suivant l'usage, à Sainte-Croix, mais on évitera de passer par le cimetière de l'hôpital de la Peste, à cause du danger de la contagion ; le chapitre prie l'archevêque d'annuler les visites faites par son délégué aux églises dépendant dudit chapitre et d'exiger la restitution des sommes indûment perçues par cet évêque (ce sont les frais de gîte et nourriture, appelés *procurationes* (f° 16). — 16 mai, les privilèges, au nombre de neuf, concernant la liberté des élections, seront placés sous clefs dans le trésor. — 23 mai, le chapitre poursuit le procès contre l'évêque de Chitro sur le refus de l'archevêque de faire lui-même les poursuites (f° 17).— 10 juin, réunis en chapitre : Etienne de Maleret, archidiacre de Cernès ; Jean de Syreuilh, archidiacre de Blaye; Pierre-André de Laussac, sous-chantre; Raymond de Saint-Clair; Jean Savary, Jean Makanan, Jean Boursaud, Bertrand Piochel, Pierre Bedoret, François de Calvimont, Robert de Lachassaigne, Pierre de Borda, François Arnaud *alias* Golce, Bertrand de Martillac et Baude Makanan, nomment François de Ferron doyen du chapitre (f° 18). — 14 juin, le vicaire perpétuel de Saint-Projet et le gardien du couvent de la Mercy viennent en chapitre et transigent au sujet de la construction dudit couvent: le gardien du couvent paiera sept francs par an de reconnaissance et le vicaire perpétuel six francs (f° 19). — Défense aux chanoines de révéler les secrets des délibérations du chapitre. — 25 juin, le chanoine de Saint-Clair, dans l'intention de faire une fondation en faveur de son âme, dans l'église Saint-André, donne la somme de six vingts écus soleil (f° 20). — 27 juin, bail de la dîme du blé de Paludate en deçà du grand estey, appelée de pratpudent (f° 22): — Sur la requête de M^e^ Nicolas Capuce, syndic de l'hôpital de Bouglon, et des femmes qui y demeurent, demandant au chapitre, sur le territoire duquel cet hôpital est bâti, puisqu'il est dans la paroisse Sainte-Colombe, que les minimes offrandes qui y sont faites restent à l'établissement, il est ordonné que le syndic montrera les bulles et les privilèges de cet hôpital et viendra au prochain chapitre avec le vicaire perpétuel de Sainte-Colombe (f° 22). — 8 octobre, Pierre Barré, nommé greffier du chapitre (f° 24). — 14 novembre, accord avec le capitaine du château de Verteuil au sujet de la réparation du château. — M^e^ Duvignau dit qu'il est nécessaire pour la conservation du droit du nouvel évêque de Condom, Érard de Grossoles, d'avoir le double des privilèges faisant mention des droits anciens du chapitre dans les élections des évêques. — 19 novembre, ordre de rechercher le testament de Pierre Duboscq, autrefois prieur du prieuré Saint-Jacques; — livres de chant sacré faits pour le chapitre; — suivant les anciennes coutumes, l'archidiacre de Blaye dira les antiennes 0 à son tour et à ses frais (f° 25). — Paiement par Jean Bardin et Pierre Baudet, prêtres, préposés au sceau épiscopal, de la somme de

deux cent cinquante livres tournois à laquelle ils avaient été condamnés envers le chapitre par arrêt de la cour du Parlement, et qui servira à couvrir les frais de la fabrique. — Lundi 23 décembre 1521, en chapitre: l'archidiacre de Cernés, le chantre, le sacriste, Savary, Makanan, Boursault, Piochel, Simonet, Bedoret, Lacassaigne, Borda, Golce, Marcillac, Preud'homme et B. Makanan, le seigneur de Châteaumorand remet au chapitre des lettres du Roi par lesquelles celui-ci demande à emprunter mille écus d'or; les chanoines, après délibération, répondent que leur église est très pauvre, et que pour être agréables au Roi, ils lui prêteront huit cents francs tournois; le seigneur de Châteaumorand accepte cette somme, mais fait ses réserves pour celle de mille écus d'or demandée, au sujet de laquelle il mettra à exécution sa commission contre les chanoines. — 31 décembre, les préposés au sceau de l'archevêché ayant refusé de payer les réparations de l'église au nom de l'archevêque, le chapitre nomme une commission pour poursuivre cette affaire. — La pitance de Baude Makanan lui est donnée, bien qu'il ait été absent du chapitre à l'occasion des obsèques de Trenquine d'Agès, sa parente (f° 26). — 13 janvier, un prêtre dont la capacité aura été reconnue sera adjoint à Pierre de Hauteserre, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Place; de plus, ce dernier est tenu d'apprendre le plain-chant. — Il sera délivré au sieur de Plains, conseiller du Roi, une copie de la pragmatique sanction concédée par le roi Charles VII sur la liberté des élections canoniques. — Procession au couvent des Augustins, le jour de saint Sébastien (21 janvier), et réception d'Anjalric Genet, chapelain de la chapelle fondée par Bertrand de Bonnefond (f° 27). — Le chanoine de Fontgraves, ayant refusé de dire la messe votive à cause de la peste, sera pointé à la rigueur. — Le chanoine de Borda est chargé de faire une enquête contre les membres du chapitre qui mènent une vie scandaleuse en gardant dans leurs maisons des concubines. — Prêt à Lacassaigne du livre contenant les statuts du chapitre qu'il remet peu de temps après. — Le chapitre recoit quatre francs de la vente d'une barrique de vin provenant d'un naufrage sur la côte de Lège (f° 28). — 18 février, les chanoines ayant dépassé leurs trois mois de congé perdront leurs droits de semainiers. — Une délibération de ce mois mentionne Bertrand d'Agés, comme doyen du chapitre en 1410 et 1411. — 25 février, l'archidiacre de Blaye est autorisé, en raison de ses infirmités, à prolonger son absence, sous la retenue des émoluments et gros fruits attachés à son bénéfice. — Jean d'Orléans reçu en qualité de « *contre-haute* » dans le chant (f° 29). — 8 mars, le chanoine de Maleret est chargé de faire un rapport sur les vidimus de certaines indulgences concédées par les papes aux couvents de l'Annonciade. — Le Prévôt et Caussade, chanoines de Saint-Seurin, viennent prier le chapitre Saint-André de faire une procession dans leur église et de choisir le prédicateur, *non de cosuetudine, ymo cum bene placito,* le jour de l'Annonciation. — Commencement de l'année: *Mutatio date,* 25 mars 1522, réception comme chanoine de Bertrand de Belcier, président au Parlement et paiement pour son droit d'entrée de douze écus d'or (f° 30). — 1er avril, Gorin Ayquem, bachelier en droit, inscrit son nom pour le prochain bénéfice vacant. — Noble M^{e} Clinet de Chaumont, bachelier; Jean Eyquem, maître ès arts (f° 32). — Le chapitre permet aux Augustins d'afficher les *placatz* des indulgences concédées à leur couvent par les papes afin d'en consacrer les recettes à leur entretien et à la réparation de leur monastère, 8 avril 1522 (f° 33). — Tronc pour les Quinze-Vingts de Paris placé dans l'église (f° 33 v°). — Jean Tongres, commissaire du Roi, signifie un ordre du Grand Conseil par lequel les statuts du chapitre devront être vus et envoyés au Grand Conseil sous des peines sévères (f° 35). — Députation pour aller entendre la publication des coutumes nouvellement établies dans la ville (7 mai). — Le vicaire de Notre-Dame de la Place admonesté d'avoir à renvoyer une femme suspecte qu'il garde dans sa maison (f° 37). — Le chapitre est informé qu'il est assigné à comparaître devant le seigneur de Beaussay à la requête de l'élu à l'abbaye de Touars, demandant l'évocation au Grand Conseil des prétentions dudit chapitre relativement à son droit d'élection en vertu de la Pragmatique. — Juin: Lacassaigne est chargé de comparaître au nom du chapitre devant le commissaire de l'arrière-ban avec deux hommes armés. 22 juin. — L'archidiacre de Cernés et Bedoret iront vers les commissaires chargés de cotiser les nobles dans la sénéchaussée leur dire que le chapitre n'est pas obligé de payer et ne veut pas voir ses terres imposées tant que durera la saisie. A raison de la seigneurie de Thau en Bourgès, les chanoines sont tenus de fournir un homme armé à la réunion de l'arrière-ban, mais les cens de la seigneurie ayant été saisis par autorité royale, ils font savoir au lieutenant du sénéchal à Bordeaux qu'ils ne peuvent fournir leur contribution (f° 39). — L'archevêque reçoit du Roi des lettres d'évocation devant son Conseil, des procès qu'il peut avoir contre le chapitre. — L'archevêque écrit au chapitre que le Roi n'est pas content de l'exiguïté de ses

offres pour le rachat des amortissements; le chapitre se réserve de répondre plus tard, 9 septembre (f° 40). — Le chanoine Du Bridon a remis au chapitre deux brigandines et deux salades qu'il avait reçues pour faire les montres et revue des archers. —Paiement à la cour de Rome de l'abonnement dû pour cause de l'exemption de la juridiction archiépiscopale. — Délibéré que, en ce qui touche les amortissements, les députés du chapitre pourront donner huit mille et jusqu'à dix mille livres tournois si la majorité du clergé veut augmenter la somme. — Le sacriste réintègre l'enquête sur la canonisation de Pierre Berland qu'il avait trouvée dans la maison du chanoine Saint-Clair (f° 41). — 9 octobre, le chanoine Prodomme demande à s'absenter à cause de la peste (f° 42). — Le grand chantre demande à quitter la ville à cause de la peste, ainsi que l'archidiacre de Blaye (f° 43). — En réponse aux lettres du Roi relatives à l'amortissement des francs fiefs, il est délibéré qu'on écrira à l'archevêque (f° 44). — Le chanoine de Borda montre la quittance de quatre-vingts écus d'or qui ont été payés à la cour de Rome pour le privilège de l'exemption de la juridiction de l'ordinaire au nom des chapitres Saint-André et Saint-Seurin. — Achat de pierres pour les réparations des voûtes de l'église H décembre. — Privilège d'exemption en faveur du chapitre pour le logement des gens de guerre. — 12 février, commission envoyée pour recueillir sur la côte de Lège des épaves provenant d'un naufrage (f° 46). — Le syndic du couvent des Augustins autorisé à placer sur les portes dudit couvent l'avis des indulgences accordées par le pape Adrien aux bienfaiteurs de cet Ordre (f° 47). — Il est procédé contre les chanoines possédant des dignités dans l'église à la levée des sommes dues à raison de leurs dignités pour leur quote-part des amortissements des francs fiefs, 10 mars (f°48). — Tongres, délégué à cet effet, ayant mis sous la main du Roi le sceau de l'archevêché de Bordeaux, le chapitre délègue Borda et le syndic pour consulter le conseil au Palais. — *Mutatio date*: 1523, 25 mars. — Ordonné que l'escalier qui conduit de l'église dans le palais de l'archevêché sera réparé (f° 50). — Commission envoyée vers les jurats de la ville pour déterminer avec eux les limites de la seigneurie de Cadaujac. — Permis à l'archidiacre de Blaye de faire placer l'écu et les armes de son frère de Sireuilh dans la chapelle où celui-ci est enseveli (f° 52). — En chapitre: François de Ferron, doyen; Etienne de Maleret, archidiacre de Cernés; Jean de Sireuilh, archidiacre de. Blaye; Bertrand de Goulard, dit de Brassac, sacriste; Pierre Andron de Lansac, sous-chantre; Jean Savary, Jean Makanan, Bertrand de Piochel, Jean Symonet, Pierre de Bedoret, Bobert de Lacassaigne, Pierre de Borda, François Arnaud, dit Golse, Jean d'Ibarrola et Baude Makanan; élection d'Arnaud du Bridon à la chanoinie qu'occupait Ladislas Du Fau, évêque de Luçon et écolâtre, fils du seigneur Du Fau, en Touraine, 19 mai 1523. — Délibéré de parler au seigneur de Candale, seigneur du captalat de Buch, à l'occasion du produit des naufrages sur la côte de Lège pour lesquels Je chapitre éprouve des préjudices dans son droit de bris et naufrage (f° 54). — L'abbé de la Sauve devant être sacré par l'archevêque de Bordeaux, le chapitre consent à lui faire préparer les vêtements blancs nécessaires pour cette cérémonie. — L'archidiacre de Cernés chargé de corriger les bréviaires à l'usage du chapitre (f° 58). — Vente par le chapitre des meubles du chanoine de Lansac décédé (f° 59). — Un enfant étant mort de la peste dans la psallette, celle-ci est fermée et le maître de grammaire et ses élèves sont établis dans la maison de Lansac, paroisse Saint-Paul. —Lacassaigne demande à quitter la ville, *propter pestent quam multum timet* (f° 60). — Le curé de Lège étant décédé *ab intestat,* ses biens devant être dévolus au chapitre, *tara de jure quant ex consuetudine patrie,* bien que le défunt ait laissé des proches parents, il est nommé une commission pour transiger à cet effet avec ces derniers (f° 59). — 18 août, Baude Makanan présente Grimond Eyquem pour le remplacer provisoirement dans son service (f° 61). — Permis de s'absenter aux chanoines qui craignent- la peste, 25 août (f° 62). — Le chapitre nomme l'archidiacre de Cernès et Makanan pour assister avec les nobles de la sénéchaussée et les jurats de la ville à rassemblée ordonnée par le gouverneur de la province de Guiehne. — Défense aux choristes sous peines sévères de vaguer dans les rues et places publiques pendant le temps de la peste. — Députation vers le seigneur d'Olivier chargé de recueillir des vivres à Verteuil, à Cadaujac et à Lège pour l'armée du Roi, 15 octobre (f° 63). — Réparations des verrières de l'église (f° 66). — 22 décembre, la peste ayant cessé ordre est donné aux chanoines absents de rentrer (f° 67). — 22 janvier, les lettres de l'archevêque annonçant que les Espagnols, nos ennemis, ayant envahi le pays et ensuite pris la fuite sans coup férir, il y a lieu de faire une procession générale en actions de grâces. — On s'entendra à cet effet avec les membres du Parlement (f° 67). — L'archevêque demande et obtient la remise de cinq cents livres, sur les mille livres tournois qu'il doit annuellement pour lés réparations de l'église (f°68). —

Baude de Makanan est envoyé à Cadaujac pour s'opposer à la pêche que des gens pratiquent dans les limites de la *vette* au moyen de « bouyriches » et de filets, contrairement aux droits du chapitre. L'archidiacre de Cernés annonce qu'il est délégué pour exercer les droits de l'archevêque concernant la visite des églises, môme celles qui dépendent du chapitre, tant dans la ville que dans le diocèse, le chapitre répond qu'il se préparera à cette visite et y assistera (f° 70). — Commission envoyée vers le seigneur de Candale pour régler avec lui les limites de la seigneurie de Lège. — Le chapitre Saint-André communique au chapitre Saint-Seurin les bulles apostoliques qui les exemptent tous les deux de la juridiction archiépiscopale, 8 mars (f° 71). — Chaque chanoine doit pour l'amortissement des francs fiefs et pour le tiers des prébendes trente-huit livres trois sous quatre deniers. — *Mutatio date:* 25 mars 1524. — 14 avril, les praticiens de la cour de l'officialité demandent à titre gracieux à reprendre les offices de dévotion qu'ils pratiquaient autrefois, chaque fête de la Vierge, dans la chapelle contigüe aux cloîtres de l'église. — 25 mai, députalion envoyée à la réunion des Trois États qui doit avoir lieu dans la ville pour y défendre les intérêts du clergé (f° 77). — Il sera délivré au prévôt de Parthenay (Deux-Sèvres), un double de la bulle pontificale permettant à l'archevêque d'unir ou de désunir les églises de son diocèse (f° 78). — L'archevêque réclame les mille livres qui lui ont été concédées dans le dernier synode (f° 79). — 28 juin, l'archevêque étant en ville avec un certain nombre d'abbés, d'archiprêtres et autres du diocèse pour délibérer sur les propositions faites par, les Trois États qui consistaient à offrir au Roi la somme de douze mille écus au soleil afin d'obtenir le privilège et la déclaration du Roi, contre les gens du haut pays concernant la descente de leurs vins et la suppression des conseillers de la cour du sénéchal d'Aquitaine nouvellement créés, le chapitre y consent sous certaines conditions (f° 81). — 25 octobre, le grand chantre demande à s'absenter à cause de la peste (f° 85). — Union de l'église de Floirac à la manse du chapitre. — Le chapitre constate que plusieurs naufrages ont eu lieu sur la côte de Lège et que les habitants se sont emparés des épaves au détriment des droits du chapitre. — 8 décembre, commissaires nommés pour vérifier les sommes reçues à l'affranchissement des questaux de Verteuil (f° 87). — Le Parlement ayant ordonné de réunir dans un même hospice tous les pauvres mendiants, aux frais de la ville, le chapitre consent à payer sa quotepart et donne vingt francs. — Commissaires envoyés à Verteuil pour faire exporler les tenanciers et pour donner à fief nouveau des vacants aux questaux affranchis (f° 90). — 7 février, les chanoines Lacassaigne et Borda comparaissent au nom du chapitre devant les commissaires nommés pour définir et arrêter les coutumes du pays. — 7 mars, le chanoine Savary réintègre le dossier qu'il avait depuis le 16 février, relatif à l'enquête sur la vie, la mort et les miracles de Pey Berland (f° 93). — Le chapitre ordonne des processions pour implorer Dieu en faveur du Roi et de la paix (f° 94). —*Mutatio date*: 1525. — 28 mars, il est permis à l'évêque de Périgueux d'officier dans le chœur pour ses parents (f° 95). — 3 avril, comme il est nécessaire, dans l'intérêt de la sûreté et de la conservation du pays, de tenir en permanence des assemblées des Trois États de la ville, le chapitre envoie à cet effet une commission pour l'informer de ce qui s'y fera (f° 96). Le chanoine de Saint-Clair est invité à remettre au chapitre le testament et les actes relatifs à Pey Berland. — Incarcération de choristes qui s'étaient révoltés contre l'autorité dn chapitre; les commissaires nommés à cet effet cotisent le chapitre et les vicaires perpétuels qui en dépendent pour la quantité de blé qu'ils doivent fournir pour la sûreté de la ville; le chapitre se réserve de délibérer s'il fournira lui-même les attelages « ou charriots, » ou s'il se libérera en argent (f° 98). — Le maître dé la monnaie donne au chapitre trente écus d'or au soleil pour son droit sur la fabrication (f° 104). — Le chapitre a le droit, à l'exclusion de tous autres et contrairement aux prétentions des jurats, de faire l'inventaire des biens, meubles et immeubles, des chanoines qui viennent à mourir (f° 105). — Lettres de l'archevêque convoquant le chapitre et le clergé pour la défense de la juridiction ecclésiatique. — L'archevêque écrira à ses suffragants, les évêques de Maillezais et de Périgueux, pour avoir leur avis à cet égard (f° 109). —11 janvier, le chapitre refuse d'accorder une réduction ni un délai à l'archevêque pour les sommes qu'il doit pour les réparations de l'église (f° 110). — *Mutatio date*: 25 mars 1526. — 29 mars, le chapitre ordonne de faire un extrait des privilèges afin de les faire confirmer par le Roi à sa prochaine arrivée en cette ville; ces privilèges sont contenus dans dix volumes; l'archidiacre de Cernès présentera au Roi le livre sur lequel celui-ci doit prêter serment; le chapitre envoie une commission au Palais pour s'entendre avec les membres du Parlement au sujet de la réception que l'on doit faire au Roi (f° 115). — 7 avril, Gabriel de Gramont, évêque de Tarbes, est nommé chanoine prébendé et ensuite pourvu de la dignité de doyen. — Le lundi, 9 avril 1526, entre deux

et trois heures de l'après-midi, le roi François I[er], *reversas nuper in Galliam... qui superiore anno, apud Papiam, Insubrium acie, nescio quo facto suo, victus et captas, classe in Hispaniam delatus fuerat,* fait son entrée dans la ville de Bordeaux et après avoir prié devant le grand autel de Saint-André, fait le serment accoutumé: « Pre- » mièrement ledit seigneur jure qu'il sera bon prince et » droicturier seigneur et fera bonne justice à tous et » chescuns desdits estais tant au pauvre comme au riche » et les gardera et deffendra de tort et de force, de » soymesmes et de tous autres à son loyal pouvoir; item, » qu'il leur gardera et entretiendra leurs privilèges, » franchises, libertez, costumes, observances, stabili- » ments, stilles et usances. » Cérémonie de l'entrée du roi François I[er] à Bordeaux. Le Roi vient de Langon, accompagné par une flottille de petits navires. Les populations riveraines se précipitent en foule à sa rencontre. A son entrée à Bordeaux, il reçoit force présents et il est harangué par Philippe de Chabot-Brion, maire de cette ville. Le maire était revêtu d'un manteau étincelant d'or et de pierres précieuses, rehaussé de soie pourpre et blanche sur un tissu de velours uni. Douze magistrats de la ville (jurats), vêtus également de soie blanche et pourpre nuancés, le suivaient. Le Roi coiffé de sa couronne, tout resplendissant d'or, ayant à ses côtés le cardinal de Bourbon et le cardinal de Lorraine, est conduit sous un dais doré que quatre magistrats placés aux angles tiennent suspendu sur des mâts coloriés. Il entre dans la ville par la porte de pierre et franchit un arc de triomphe décoré de fleurs de lys. C'est là que le parlement de Bordeaux, en robes rouges, s'avance pour le recevoir. Après avoir échangé des allocutions avec cette compagnie, le Roi traverse des rues tendues de toutes parts d'étoffes et de tapisseries et ombragées par de riants feuillages, au milieu de musiciens, de chanteurs et d'une foule ivre de joie. Il admire les richesses de la ville, les jeux, les théâtres publics. Les quatre ordres mendiants et le clergé séculier revêtu de riches vêtements sacerdotaux, s'avancent au devant lui, précédés des reliques, des trésors et des croix renfermés dans les temples. Le Roi se montre plein de vénération pour ces objets sacrés. Dès qu'il est arrivé rue du Loup il se trouve devant une fontaine d'où s'échappe le vin le plus pur. Elle est entourée d'une grille dorée et tout autour des gens costumés en bergers, étincelants d'or et de soie, recueillent dans des coupes et dans des bassins le vin qui tombe du sommet qu'ils offrent à la foule des passants. De là, le cortège se rend directement à l'église Saint-André « *opus sane Diane quondam Ephesie templo haud quanquam dispar, sisingula in eo diligens scrutator expendat* » A l'intérieur du monument, les chanoines attendent l'arrivée du Roi, revêtus de leurs habits de soie, d'or et d'argent. Le doyen, les archidiacres, le chantre, le sacristain, tous les chanoines s'avancent processionnellement à la rencontre du souverain. A leur tête, marche Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, « *archiflamen* », cousin du comte de Candale, issu de sang royal, coiffé de la tiare et revêtu de tous les insignes de l'épiscopat. On apporte les Évangiles, le Roi prête sur ces livres saints le serment que les rois ont coutume d'y faire et aussitôt Étienne Maleret, le premier des juristes en droit civil et en droit canon, le plus remarquable des orateurs de son temps, prononce un discours sur la piété, la religion et la justice des rois, il proclame François I[er] digne de ses ancêtres, rappelle le traité d'alliance perpétuelle, le concordat qu'il a conclu avec Léon X et félicite le Roi d'avoir par ce pacte affermi les institutions religieuses. Le Roi lui répond en ces termes: «Je sais fort bien, sire orateur, que je ne mérite pas » toutes les louanges que vous m'adressez, mais j'espère, » avec l'aide de Dieu, pouvoir y parvenir. J'ai pu expé- » rimenter dans l'adversité et votre foi et votre bon » vouloir. Dès aujourd'hui pour jamais, vous pouvez » m'éprouver comme protecteur, comme défenseur et comme roi. » Après ces paroles, le Roi sort accompagné de sa suite. Des choeurs d'enfants et de musiciens l'accompagnent jusqu'à sa sortie de l'église. « *Tarn dulci » exquisitoque modulorum concentu contrespuere ut nihil » usque ne Apollo quidem cum suis musis eque mortalium aures demulceriti»* (f° 121). — L'évêque de Tarbes chanoine et doyen du chapitre, obtient, en sa qualité d'évêque- et de conseiller du Roi au Grand Conseil, d'être dispensé de faire sa résidence rigoureuse (f° 123). — 7 juillet, ordonnance concernant Guillaume Piroault, comptable de la société de la Trezaine, fondée dans l'église de Notre-Dame de la Place (f° 123). —Henry, roi de Navarre, étant à Bordeaux avec son frère, fait célébrer le 31 juillet un service pour le prince de Navarre enseveli devant le grand autel (f° 129). — Commission nommée pour recevoir les hommages des vassaux de la seigneurie de Verteuil (f° 136). — *Mutatio date*: 1527. — Enquête relative à un naufrage sur la côte de Lège où furent trouvées six ou sept barriques de vin qui furent volées ensuite, plus trois ou quatre pièces d'artillerie, une ancre et autres épaves portées à Lège (f° 136). — Information contre le seigneur de Camarsac qui, à main armée, s'était emparé de bestiaux dans la paroisse de Cadaujac (f° 137). — 7 mai, processions faites tous les jours à cause dès malheurs des temps et de la peste (f° 138). — Gaucelin Bernage, jurat, étant venu au

nom de la ville prier le chapitre de contribuer au soulagement des pauvres qui sont enfermés à cause de la peste, le chapitre répond que ses ressources en tant que corps constitué ne sont pas suffisantes, mais qu'il laisse ses membres agir à leur convenance (f° 139). —Jacques de Pontac, chanoine (f° 140). —Bernage et Savignac rappellent au chapitre que de tout temps les jurats ont l'habitude, quatre fois par an, de sortir de la maison de ville *(vulgariter dicta)* de Saint-Éliége, pour se rendre à l'église métropolitaine avec leurs livrées afin d'assister à la messe, et qu'ils occupent les sièges les plus élevés dans le chœur, du côté droit; néanmoins le jour de Pentecôte ils ont trouvé leurs sièges occupés par des membres du Parlement et ont dû se retirer avant la fin de la cérémonie. Le chapitre répond qu'il fera le nécessaire pour que le corps de ville occupe toujours les sièges auxquels il a droit (f° 142). — Enquête pour faire cesser les abus scandaleux commis par les gens du chapitre tant dans l'église que dans leurs propres maisons (f° 144). — Il est délibéré que Lubin, le fondeur de cloches, aurait en plus de ce qui lui a été promis quarante écus au soleil pour la grande cloche (f° 148). — Le prieur du prieuré Saint-Jacques ayant, de son autorité; voulu connaître d'un homicide commis dans le couvent par un des religieux, M^{gr} de La Roque, évêque auxiliaire du diocèse de Bordeaux, s'y oppose, et le syndic du chapitre se joint à lui (f° 150). — Le chanoine Borda rend compte de sa mission à Verteuil; certains vacants ont été donnés à fief nouveau, les religieux ont dévasté la forêt et donné à fief nouveau des moulins dans la seigneurie du château de Verteuil, et les seigneurs de Lafite et de Boyentran ont été obligés de rendre hommage à l'abbaye (f° 151). — Le chapitre envoie saluer un des généraux de la monnaie du royaume de France qui est en ce moment à Bordeaux. — Il est permis aux jurats, pour la défense de la ville, de faire faire jour et nuit le guet dans le clocher de la cathédrale comme étant le lieu le plus commode. — L'assemblée du clergé de toute la province qui doit avoir lieu à Bordeaux se tiendra dans les cloîtres de l'église Saint-André (f° 152). — Jean Godailh, abbé commandataire de Brillats, diocèse d'Auch, vicaire général, informe le chapitre, au nom de l'archevêque,. qu'il doit être tenu un concile provincial de tout le clergé, avec les évêques suffragants dans le palais archiépiscopal, et il invite le chapitre métropolitain à y assister, 10 mars. — Le chapitre, après avoir constaté que le service divin est très négligé, rappelle que depuis longtemps et même encore aujourd'hui, la peste ravage la ville et est la cause du départ de presque tous les chanoines et de la suspension du service divin; pour y remédier, le Roi, l'archevêque et le chapitre se sont adressés au Pape afin d'obtenir une bulle supprimant deux canonicats prébendés et les remplaçant par quatre canonicats semi-prébendés sous certaines réserves, entre autres la défense de s'absenter pendant la peste; on installe sous ces conditions les quatre chanoines semi-prébendés, 15 mars. — L'archevêque Jean de Foix ayant réuni, à l'occasion du concile provincial, les évêques ses suffragants, entre autres les évêques de Maillezais, Agen, Périgueux et Condom, ainsi que plusieurs abbés, demande au chapitre de permettre à un de ces évêques de célébrer la messe du Saint-Esprit au grand autel de l'église Saint-André, le chapitre y consent tout en réservant ses privilèges d'exemption et autres (f° 155). —*Mutatio date:* 1528. — Le chapitre fait imprimer des bréviaires avec les corrections récemment ordonnées: Germain Berri se rend à Toulouse à cet effet (f° 157). — Le chapitre envoie des délégués pour assister à la tenue du concile provincial qui doit avoir lieu à Saint-Émilion, 25 juin (f° 158). — La peste augmente d'intensité; — Gabriel Bastarot se rend à Libourne où siège maintenant le Parlement afin de poursuivre devant cette cour les affaires du chapitre dont il est le solliciteur (f° 159). — 17 septembre, commission pour prélever la taille sur les questaux de Verteuil (f° 162). — Ordonné au bayle de Cadaujac de détruire les bories et cordes qu'il trouvera placées pour pêcher les lamproies. — 9 février, une députation est nommée afin d'assister au concile provincial qui doit se tenir dans cette ville avec pouvoir de délibérer et spécialement de protester dans le cas où l'archevêque et ses suffragants voudraient imposer un subside sur les ecclésiastiques en forme de dîme ou de décime. — *Mutatio date:* 1529. — La mître, la crosse et l'anneau pastoral ne seront pas envoyés à l'archevêque, qui est à Lang'n, sans une caution valable. — Réception de Charles de Grammont, évêque. d'Aire, en qualité de chanoine prébende (f° 176). — 10 juin, chapitre général célébré, suivant la coutume, le 11 juin, jour de saint Barnabé. — Hommage dû par noble Pierre de Becoyran, seigneur de Lafitte, à cause de la seigneurie de Verteuil dont il relève (f° 177). — Mort de Jean de Foix, archevêque de Bordeaux. Ce prélat régna près de vingt-neuf ans et mourut dans le château de Cadillac, le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste, entre sept et huit heures du matin, le vendredi 25 juin 1529; le dimanche suivant, il fut enseveli à Langon, diocèse de Bazas, dans le couvent des Carmes. — Le 25 juin, Ogier de Lanta, conseiller au Parlement, et Guillaume

de Lanta viennent annoncer au chapitre la mort de Jean de Foix; le chapitre déclare le siège archiépiscopal vacant et nomme les vicaires capitulaires administrateurs du diocèse. — Inventaire des biens de l'archevêque défunt, le chapitre déclare avoir l'administration de l'archevêché et fera siens tous les fruits et revenus pendant la vacance du siège; il déclare vacants tous les offices relevant de l'archevêché et concernant soit le spirituel, soit le temporel, et procède au renouvellement de tous les titulaires officiers de l'archevêché (f° 179). — Nomination de Charles de Grammont, évêque d'Aire, en qualité de chanoine prébendé et de doyen. —Noble Jean Prieur, écuyer, seigneur de Pitray, est nommé procureur de la juridiction de Montravel. — L'évêque *in partibus* de Serres *(Citrensis)* en Macédoine, est autorisé à continuer de percevoir les fruits décimaux de feu l'archevêque Jean de Foix sous certaines conditions (f° 180). — Le mercredi 14 juillet, les chanoines étant réunis en chapitre au nombre de trente-quatre, pour l'élection du nouvel archevêque, quatorze élisent Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, et neuf autres Bertrand de Goulard, dit de Brassac, chanoine et sacriste de ladite église et président à la cour des enquêtes (f° 181). — Le chapitre délibère que dans l'intérêt de la conservation du droit du chapitre d'élire les archevêques, les statuts qui dispensent d'appeler les chanoines absents de la province seront publiés dans la nef de l'église; Jean le Royer est nommé procureur à cet effet (f° 182). — François de La Rocque, évêque de Serres *(Citrensis),* annonce au chapitre que conformément à l'autorisation à lui donnée par le précédent archevêque, il a reçu les quartières de Nérigean, mais que si le chapitre, administrateur de l'archevêché, l'exige, il est prêt à les restituer sans difficulté; ledit évêque est autorisé à bénir et à consacrer les chapelles et les ornements à l'usage de l'église (f° 185). — 11 novembre, sur l'ordre du Roi et conformément aux motifs contenus dans ses lettres, il sera fait des processions générales et particulières dans tout le diocèse. — Conformément aux décisions du dernier synode, tous les prêtres se serviront du bréviaire nouvellement imprimé. — Lettres du Roi prescrivant une procession générale en actions de grâces pour la victoire remportée par les habitants de Vienne assiégés par les Turcs, 2 décembre (f° 187). — Pierre Barre, greffier du chapitre, nommé procureur des âmes, chargé de faire célébrer les anniversaires. Le mardi 18 janvier, le Roi en sa qualité de seigneur d'Aquitaine, fait son entrée à Bordeaux par la porte de l'Ombriére et se rend à la cathédrale où, après avoir honoré les reliques des saints, il prête le serment accoutumé. — Le chanoine d'Ibarrola annonce au chapitre que, parti dernièrement pour Rouen sur l'ordre du Roi pour traiter certaines affaires, il n'a pu aller au delà de Tours à cause de certains empêchements, et demande un nouveau congé afin d'effectuer ce voyage (f° 187). — Le chapitre permet à l'évêque *Caronensis* de bénir les images, les corporaux et autres ornements sacerdotaux dans tout le diocèse (f° 189). — *Mutatio date:* 1530. — 1er avril, lettres du chapitre à Gaston de Lamartonie, évêque de Dax, l'autorisant à conférer la confirmation, les ordres sacrés, à préparer le saint-chrème et à ordonner les tonsures, dans la ville et dans tout le diocèse;. le siége vacant. — Prestation de serment entre les mains de Gaston de Lamartonie, évêque de Dax, par M^{e} Sauvat de Pommiers, conseiller au Parlement de Bordeaux, au nom et comme procureur de Charles de Grammont nommé archevêque de Bordeaux, en vertu de bulles du pape Clément VII, 6 juin 1530. — En chapitre, Sauvat de Pommiers annonce que Charles de Grammont, évêque d'Aire, a été pourvu par le Pape de l'archevêché de Bordeaux, et prie le chapitre de le recevoir en cette qualité; le 7 juin, étant assemblés: Pierre de Borda, archidiacre de Médoc; Jean de Sireuilh, archidiacre de Blaye; Gaston de Lamartonie, trésorier; Bertrand de Goulard de Brassac, sacriste; Michel Joyneau, sous-doyen; Jean Simonet, sous-chantre; Jean Makanan, Jean Le Royer, Robert de Lachassaigne, Jean d'Ibarrola, Baude Makanan, Bertrand de Belcier, Arnaud du Bridon, Jean de Ciret, François de Maleret, Jacques de Pontac et Jean Ferrand, tous chanoines, Sauvat de Pommiers dit que le 14 juillet dernier, Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, ayant été élu archevêque de Bordeaux par la majorité du chapitre et son élection ayant été confirmée par le Pape, il avait, peu de temps après, résigné son archevêché et tous les droits y relatifs entre les mains du Souverain-Pontife, avec l'agrément du Roi, en faveur de son frère Charles de Grammont, évêque d'Aire, moyennant une pension annuelle de quatre mille livres tournois à prendre sur les revenus dudit archevêché; le Pape avait accepté et confirmé cette résignation. Ledit Sauvat de Pommiers montre les lettres apostoliques adressées au chapitre pour qu'il ait à recevoir Charles de Grammont comme archevêque de Bordeaux. Malgré l'opposition de Bertrand de Goulard de Brassac, sacriste, disant que l'élection de Gabriel de Grammont n'ayant pas été confirmée par la cour de Rome, celui-ci n'avait pu transmettre des droits qu'il ne possédait pas, le chapitre passe outre et reçoit le serment de Charles de. Grammont

et l'installe dans ses nouvelles fonctions d'archevêque de Bordeaux (f° 198). — 30 juin, le chapitre, considérant qu'il n'a pas encore été célébré de service pour le dernier archevêque, Jean de Foix, ordonne qu'un service solennel sera célébré et que cent messes basses seront dites. — Le chapitre délibère de faire des préparatifs pour recevoir la reine de France, Éléonore, sœur de Charles-Quint et veuve du roi de Portugal, récemment mariée au Roi, laquelle doit prochainement faire son entrée dans la ville, ainsi que le seigneur archevêque (f° 199). — Préparatifs du chapitre pour la réception de l'archevêque; Bertrand de Goulard de Brassac, sacriste, et les chanoines qui lui ont donné leurs voix dans les dernières élections déclarent s'y opposer (f° 204). — Ordre aux chanoines et aux prêtres *qui tenent publice ancillas suspectas et concubinas,* de les congédier immédiatement sous peine d'excommunication (f° 207). — 27 décembre, l'archevêque vient en chapitre et déclare qu'il entend vivre en bonne intelligence avec les chanoines; il dira sa première messe pontificale le 1er janvier, pour laquelle il a obtenu du Pape de grandes indulgences; il invite ceux des chanoines qui ont voté pour Bertrand de Goulard de Brassac et qui, continuant leur opposition, quittent l'église lorsque l'archevêque donne sa bénédiction, à faire leur service régulièrement et à éviter tout scandale (f° 208). — Les partisans du sacriste Bertrand de Goulard continuent leur opposition à l'archevêque. — La peste continue à sévir dans la ville (f° 211). — Le chapitre consent à prêter la mître, la crosse et autres ornements pontificaux à l'archevêque qui se rend à Libourne pour y conférer lès ordres sacrés; il lui rappelle aussi que, ainsi que le pratiquait le précédent archevêque, Jean de Foix, il doit payer au chapitre tous les ans mille livres tournois pour les réparations de l'église. — *Mutatio date :* 1531 (f° 213). —Reddition de comptes par Arnaud du Bridon, receveur du chapitre (f° 223).. — 5 décembre, conformément à la volonté du Roi, il sera célébré un service solennel pour la reine Louise de Savoie, sa mère, aux frais des jurats de la ville, suivant l'ordonnance du Parlement et malgré leur opposition. — *Mutatio date :* 1532 (f° 229). — Louis de Pontac et Charles de Calvimont sont reçus chanoines (f° 232). — Commission nommée pour assister à la réunion des Trois États, concernant les propositions faites en chapitre par le sous-maire et le clerc de ville, 6 juin. — 11 juillet, le seigneur de Saint-Simon, conseiller du Roi, achète un fief au chapitre (f° 235). — 20 août, il est apporté en chapitre des lettres du Roi et des indulgences accordées par le Souverain-Pontife; le chapitre délibère que l'on fera une cérémonie, comprenant procession et sermon, dans laquelle on fera la publication tant des lettres que des indulgences, et qu'au préalable la cour du Parlement et les jurats de la ville seront invités à y assister (f° 236). — Plusieurs chanoines quittent la ville à cause de la peste (f°237). — 12 novembre, le chapitre accorde un nouveau congé au chanoine Lana, par déférence à l'égard de l'archevêque en ce moment à la cour du Roi pour discuter les affaires du royaume et de la chrétienté (f° 239). — Le président à la cour du Parlement expose au chapitre que le chanoine de Belcier se rend à Rome avec le cardinal de Grammont pour traiter des affaires du royaume, avec la recommandation à lui donnée par les chanoines de rechercher le procès fait à l'occasion du projet de canonisation de Pey Berland (f° 241). — 13 février, reddition des comptes relatifs à la tombe de Pey Berland (f° 243). — 18 mars, le chanoine du Bridon, désigné parle chapitre pour lever les quatre décimes imposés sur le clergé pour la rançon du Roi et de ses deux enfants, annoncé qu'il a remis cette somme au trésorier du Roi, appelé Dapesteguy, et en a retiré une quittance qu'il a remise au chapitre; ayant été ajourné par la Cour des comptes de Paris, il demande s'il doit, pour éviter un procès, envoyer un double de sa quittance ou bien envoyer l'original (f° 244). — *Mutatio date :* 1533. — Arnaud d'Abhat, en vertu du privilège concédé aux archevêques de Bordeaux par le pape Clément V, est nommé chanoine prébendé à la place de Bertrand de Goulard de Brassac (f° 245). — Le chanoine de Pontac accomplit le vœu d'aller visiter l'église de Soulac et part avec le seigneur archevêque. — Prêt au sieur Maleret d'un livre appelé : « *Plutarque ystoriographe* » avec obligation de le rendre dans huit jours (f° 247). — Nomination de Jacques Forton, syndic et receveur du chapitre (f° 248). — Le chanoine Abhat expose au chapitre que l'archevêque Charles de Grammont, conformément au mandement à lui adressé, voulait se rendre à la réunion du Saint-Père le pape Clément VII, du roi de France François Ier et des prélats de l'Église, qui doit avoir lieu très prochainement dans la ville de Nice, le 15 juillet, et lui avait proposé de raccompagner dans ce voyage; le chapitre consent à lui accorder le congé nécessaire à ce sujet, à la condition qu'il s'occupe des affaires du chapitre à la cour de Rome et principalement de Pey Berland (f° 250). —Permission aux serviteurs du seigneur d'Agès de placer dans la seigneurie de Lège des lézards et serpents, pour prendre des faucons (f° 253). — Permission au prieur de l'hôpital du prieuré du Saint-Esprit de placer dans l'église les placards de ses

indulgences (f° 256). — Par décision de l'archevêque, datée de Montpellier, le chanoine de Borda est nommé sacriste. — Les exécuteurs testamentaires de Bertrand de Goulard de Brassac, chanoine et sacriste, sont autorisés à employer les cent écus soleil destinés à fonder son anniversaire en achat de cent sous tournois de cens acquis de noble François de Tustal, seigneur de Laubardemont, et assis sur un bourdieu en franc alleu, situé à Bouliac. — *Mutatio date* : 25 mars 1534. — 2 août, Antoine de Châteauneuf ou de Castelnau *(de Castronovo),* conseiller du Roi au Grand Conseil, est élu doyen du chapitre à la place de Gabriel de Grammont, décédé (f° 262). — Congé accordé à l'écolâlre pour aller accomplir un vœu à l'église Saint-Sébastien, en Bretagne (f° 265). —Imposition de soixante sous sur les habitants de Cadaujac pour la taille de leur paroisse (f° 266). — 26 novembre, sur lettres-patentes du Roi et pour les causes y contenues, le chanoine Kaldanet demande un congé pour aller à La Rochelle et y séjourner le temps nécessaire à sa mission (f° 268). — Le syndic du couvent des Augustins montre au chapitre des bulles du Saint-Père confirmatives des libertés, privilèges et indulgences du couvent (f° 269). — Pierre Eyquem, clerc du chapitre. — *Mutatio date :* 1535. — Kaldanet obtient un nouveau congé pour exécuter les ordres du Roi (f° 279). — 21 décembre, le chapitre commet le chanoine de Pontac pour affranchir et rendre en liberté les serfs questaux de la juridiction du château de Verteuil; au lieu de la taille qu'ils paient tous les ans, leur donner des terres à fief nouveau, et faire une enquête conforme au droit et à la justice. — *Mutatio date :* 1536. — Aymar Colin, dit le médecin de la peste, paie au chapitre des lods et rentes (f° 285). — Le chapitre reçoit de la succession de Jean de Coulures deux masses d'argent pour le service de l'église, du poids de trois marcs cinq onces d'argent pour lesquelles il a été dépensé cent onze francs. — Restitution de deux livres : l'un appelé « *légendaire* » lorsque le doyen officie dans le chœur et l'autre « *responsif* » et le livre appelé : « *grolier»* contenant l'office des saints. — Construction d'un moulin à vent à Lège pour le prix de cent écus soleil (f° 289). — Ordre aux gens du chœur qui ont une conduite scandaleuse dans l'église d'assister dorénavant avec assiduité aux offices du matin et du soir, 14 novembre (f° 291). — 30 janvier, le paiement du don gratuit au Roi est suspendu provisoirement pendant un mois. — Recette des comptes de l'an 1529, le siège vacant : sept mille deux cent quarante-quatre livres quinze sols huit deniers (f° 292). — Punitions contre ceux qui s'absentent sans permission ou qui tiennent secrètement ou publiquement des concubines dans leurs maisons. — *Mutatio date :* 1537. — Le chapitre délibère sur un naufrage à la côte de Lège, à l'occasion duquel son droit d'épave a été encore violé par les gens de la côte et les officiers du captal. — 17 avril, messes célébrées pour implorer de Dieu la concorde et la paix. — 15 mai, défense à Massias Riveyrol, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Place, de recevoir chez lui des gens qui jour et nuit se livrent au jeu, et de renvoyer une femme appelée Lorense. — Paiement des cens apostoliques; 20 novembre, le syndic apporte en chapitre les lettres royales du temporel afin de poursuivre le procès intenté contre le receveur de la *contablerie* à raison du temporel. — 17 janvier, anniversaire de Pey Berland. — Commission pour assister à la réunion du clergé à l'occasion du paiement des décimes (f° 305). — 12 février, le chapitre prête ses prisons à l'archevêque afin d'y pouvoir incarcérer les prêtres coupables d'hérésie ou de tout autre crime (f° 307). — 14 mars. — *Mutatio date* : 1538. — L'official du chapitre lève l'excommunication lancée contre Thomas Giraud, chanoine, pour cause d'ivrognerie (f° 309). — 6 août, Antoine de Castelnau, doyen du chapitre. Le chanoine du Bridon restitue le livre : « La *vie du Christs* (f° 311). — Le procureur de la ville apporte au chapitre des lettres prohibant l'enseignement en dehors du collège de Guyenne; le chapitre après mûre délibération, déclare que malgré lesdites lettres, il s'oppose à ce que aucun de ses membres subisse une peine pour avoir enseigné les serviteurs du chapitre ou toute autre personne en faisant partie (f° 313). — 19 novembre, défense aux membres du chapitre et du chœur, sous peine d'excommunication et d'amende, de porter des poignards et autres armes cachées, soit dans l'église soit dans la ville (f° 314). — Le sous-doyen est chargé de voir certaines pièces de théâtre comiques que les enfants veulent représenter en public (f° 315). — 19 décembre, le chapitre décide que conformément à un usage depuis longtemps suivi, Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, paiera en raison de sa dignité de doyen vingt-quatre écus d'or pour la fabrique, et douze écus soleil pour les portiers. (f° 316). — Défense au chanoine de Fauriard de garder dans sa maison une femme nommée Anne, suspecte d'incontinence. — Thomas Girault, sorti de prison, demande au chapitre sa réhabilitation; celui-ci s y oppose déclarant que ledit Girault s'est rendu coupable du crime d'homicide dont il n'a pas été relevé par le Saint-Siège, et que en état d'ivresse, il est allé faire du scandale sur les places publiques, jurant le nom de

Dieu et des saints, etc (f° 317). — Conventions au sujet du port et passage sur la Dordogne entre la terre de Saint-Cybard et la juridiction de Siorac, dont la moitié appartient à l'archevêque et l'autre à Jean d'Abzac, seigneur de Montastruc et coseigneur de Siorac, avec le droit de passage pour les membres du chapitre et leurs serviteurs (f° 318). — *Mutatio date :* 1539. — A l'occasion de processions ordonnées, les vicaires perpétuels des églises dépendant du chapitre déclarent qu'ils obéiront au chapitre et non à l'archevêque. — 3 juillet, le chapitre considérant qu'il existe dans le trésor de la fabrique des deniers de Bordeaux en grand nombre, décide de les échanger avec le maître de la monnaie contre d'autre argent monnayé (f° 324). — Le chanoine Abhat obtient un congé pour accompagner l'archevêque dans les visites qu'il fait dans ses possessions de Loutrange, de Coulures et d'ailleurs. — 9 septembre, les jurats représentent qu'ils font construire un pont appelé le pont de La Maye, très utile aux habitants de Cadaujac, et comme les frais en sont grands, ils prient le chapitre de lés aider des «corvées et manœuvres de Cadaujac comme étant ses sujets et justiciables». Le chapitre accorde sans tirer à conséquence. — Le 29 septembre, élection de Roger d'Aspremont en qualité de doyen à la place d'Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, décédé. — Le maître de la psallelte ayant invité les chantres de l'Empereur reçoit un écu pour les dépenses (f° 327). — 26 janvier, mort de Jean de Macanan, chanoine prébendé; il est enseveli dans la chapelle de la Vierge, à droite, près de l'autel. — *Mutatio date :* 1540. —Le chapitre reçoit cent écus pour la fondation d'un anniversaire en faveur du seigneur de Hautcourt. Il est déposé dans le trésor du chapitre «les perles grosses et menues », aussi « l'or et l'argent d'une grande chappe » qui a esté deffaicte pour le proffict provenant d'icelle » estre mis à la tillette de la fabrique» (f° 334). — Charles Martin, maître de la monnaie, paie le droit dû au chapitre sur la fabrication des espèces (f° 338). — 28 octobre, le chapitre apprécie le tonneau de bois de chauffage de la forêt de Verteuil à trente ardits pris sur les lieux. — Pour réprimer le scandale qui se produit lorsque l'on chante les antiennes 0: *et quia nimia crapula erat in comiciis, et ad refrenandum tantam gulam,* il est décidé que lorsque, les dignitaires du chapitre chanteront les antiennes 0, on ne mangera que du pain, *craquelinis et dragee* et non des viandes, gâteaux et autres aliments (f° 349). — 4 janvier, le chapitre nomme Maleret et Pontac pour aller à Verteuil affranchir les serfs questaux de la servitude, sous certaines redevances en rapport avec leurs biens immobiliers, leur conférer des vacants à fief nouveau, enfin visiter le château et y faire les réparations nécessaires (f° 340). — Jean de Saint-Gelays, évêque d'Uzés, doyen du chapitre (f° 341). — De Marsac, receveur du chapitre, dit qu'il a payé au lieutenant du sénéchal d'Aquitaine «pour le faict des emprunts» la somme de " cinq cents écus d'or soleil et que l'on doit encore la même somme, pour le paiement de laquelle les biens du chapitre ayant été remis en sequestre à Marsac et à Richard de Pichon, jusqu'à parfait paiement, ils demandent à être déclarés indemnes de toutes dépenses et charges de ce fait; accordé (f° 342). — *Mutatio date*: 1541. — Thomas Eyquem nommé chanoine. — Conformément aux édits du Roi et aux arrêts de la cour, il est défendu aux chanoines de porter les barbes longues, des chaussures en mauvais état, des épées ou autres armes offensives et des tonsures incomplètes (f° 343). — Le théologal Cabot sera pointé présent tant qu'il se livrera à la prédication à cause de l'hérésie présente et du péril de l'Église (f° 348). — Mort de Thomas Eyquem, prébendé, enseveli dans l'église Saint-Michel (f° 350). — Congé donné au chanoine Abhat pour accompagner l'archevêque au lieu de Coulures et vers le roi de Navarre, avec qui l'archevêque est en procès au sujet de la terre de Coutures (f° 356) — *Mutatio date:* 1542. — Un capitaine des galères du Roi vient demander au chapitre de lui livrer les malfaiteurs (f° 359). — 4 mai, réparations au château de Verteuilh (f° 360). — 12 juin, le chapitre permet aux «Innocents» de célébrer leur fête dans l'église, tout en leur défendant de s'y. servir de « tambourins ne aultres instruments, fraces, masques, danses, ne aultres insolences quelques soient (f° 361). — Ordonnance relative aux délibérations du chapitre. — 15 août, mort d'Arnaud du Bridon, chanoine prébendé, enseveli dans la chapelle Sainte-Catherine (f° 367). — Exécution d'un vœu de l'écolâtre, fait à Saint-Sébastien en Bretagne. — La vente des perles de la grande chappe à trois livres tournois l'once, quarante-trois onces et demie, monte à cent trente livres. — Le chapitre permet de placer dans l'église des troncs pour le couvent de Saint-Augustin de N. -D. de Lorette au diocèse de Bourges (f° 370). — Le chapitre nomme des mandataires pour affranchir les serfs questaux de la juridiction de Verteuil, remplaçant la taille par des cens annuels, et leur laissant leurs biens à emphytéose perpétuelle avec obligation d'exporler, 5 décembre. — 20 février, paiement des cens apostoliques (f° 372). — *Mutatio date :* 1543. — Dans le différend survenu entre le chapitre et l'archevêque

portant que les prêtres qui desservent les chapelles de la cathédrale ne sont d'aucune utilité, ne faisant pas la résidence à laquelle ils sont tenus, et ensuite que l'archevêque veut avoir avec lui un ou deux chanoines pour l'assister dans ses fonctions archiépiscopales, lesquels, quoique absents du chapitre, jouiront de leurs gros fruits, le chapitre renvoie à plus tard pour délibérer, et néanmoins défend au- chanoine Abhat d'assister l'archevêque sous peine de perdre ses droits de présence. — 22 mai, le chanoine de Pontac est chargé d'aller à la cour du Roi pour les affaires du chapitre et il reçoit vingt-cinq écus au soleil pour ses frais de voyage (f° 372). — 10 juillet, sur les moyens proposés par le seigneur de Gandale pour la sûreté et la défense de la ville, il est décidé que le chapitre fournira pendant quinze jours trente hommes de Cadaujac par jour pour aider aux travaux des remparts de la ville (f° 380). —Il est défendu au vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Place, sous peine de cinquante livres d'amende, de recevoir dans sa maison des gens suspects d'incontinence et d'y jouer à *jeu de sort* (jeux de hasard), blasphémant Dieu et les saints (f° 383). — Jean de Campron, organiste (f° 385). —Discussions relatives à la préséance des chanoines entre eux soit dans le chapitre, soit dans les processions. — La cour du Parlement ayant fait publier un édit du Roi relatif au rachat des cens et des revenus, lequel porte un préjudice au chapitre, ce dernier décide d'envoyer à ce sujet un mémoire. au Roi (f° 387). — Le 23 mars à deux heures après-midi, la reine de Navarre, Marguerite, sœur de François I^{er}, roi de France, fut reçue à Bordeaux avec beaucoup d'honneurs par les officiers de la ville et le chapitre de l'église métropolitaine, et en vertu de pouvoirs à elle donnés par son frère, elle rendit à la liberté un grand nombre de prisonniers (f° 390). — *Mutatio date:* 1544. — Ordre à trois chanoines de renvoyer immédiatement leurs concubines sous peine d'excommunication (f° 394). — Le chapitre s'occupe de mettre un terme aux nombreux homicides qui se commettent à Cadaujac. — Rescrit du pape et délibération du chapitre au sujet des barbes longues (f° 395). — Pour empêcher la mise à exécution des lettres du Conseil privé relatives à la constitution des rentes sur les maisons des villes et faubourgs, le chapitre soudoie l'agent qui en est chargé. — 10 juillet, procession générale à laquelle assistent tous les corps constitués de la ville pour implorer Dieu «de nous accorder la paix et de faire « régner la concorde entre les princes » (f° 397). — Le mercredi 15 octobre 1544, à 6 heures du matin, au lieu de Sorde, diocèse de Dax, mourut Charles de Grammont, archevêque de Bordeaux; le siège est déclaré vacant et le chapitre nomme comme vicaires généraux capitulaires: Jacques de Pontac, doyen, Sardon de Calvimont, archidiacre de Médoc, Pierre de Borda, sacriste, et Guillaume de Lana, sous-doyen. Tous les officiers de l'archevêque sont changés (f° 400). — Saisie-arrêt pour sûreté du paiement des décimes dus au Roi, sur la caisse de G. de Marsac, receveur général du chapitre. — Le théologal Cabot offre de faire des lectures et des prédications. —Commission, dont font partie le sous-doyen et le théologal, instituée pour juger les sermons prononcés par un carme dans l'église Sainte-Colombe, lesquels sont contraires aux doctrines de l'Église catholique et entachés d'hérésie (f° 402). — Interdiction de la fête des Innocents dans la cathédrale; les confrères ne devront donc plus, selon la coutume, montrer des mascarades, élire des simulacres d'archevêque, de doyen, de chantre, ou de toute autre dignité canoniale, ni revêtir des habils de pourpre, ni entrer dans le chœur avec des cistres, cithapes ou autres instruments de musique, ni se livrer à des festins a la suite desquels ils se trouvent dans des états d'ivresse qui les empêchent de venir au chœur pendant au moins sept jours, en sorte qu'ils déshonorent Dieu et les saints Innocents dont ils célèbrent la fête, et comme *judaïsmo more non amplius vivimus* et qu'il faut honorer Dieu par le jeûne et la prière, les fêtes des Innocents n'auront plus lieu (f° 404). — Procès contre un prêtre prévenu d'hérésie et contre une femme qui avait proféré des paroles contre la foi catholique. —Autre procès contre un prêtre suspect d'hérésie (f° 405). — Réception du cardinal-archevêque de Bordeaux Jean du Bellay (f° 406). — Le 5 janvier 1544, Ogier Hunaud de Lanta, conseiller du Roi au Grand Conseil, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, vicaire général et procureur de Jean du Bellay, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, évêque de Paris et archevêque de Bordeaux, présente au chapitre les lettres apostoliques confirmant la nomination faite à l'archevêché de Bordeaux dudit sieur Jean du Bellay par le roi François I^{er}; le chapitre le reçoit en cette qualité et fait prêter à son procureur le serment accoutumé. — Le chapitre fera la levée des deux décimes promis au Roi par le clergé depuis le mois de septembre dernier, à raison de huit deniers tournois par livre (trois et quart pour cent), mais depuis que le siège archiépiscopal est occupé, il cessera de faire celte levée (f° 408). — *Mutatio date*: 1545. — 26 mars, bien que l'archevêque soit naturellement chargé de faire la levée des décimes ordonnée par lettres-patentes du mois de septembre dernier, néanmoins le chapitre pour être agréable au Roi consent

pour cette fois seulement à nommer un receveur à cet effet. — Les prébendiers et choristes devront s'abstenir de troubler le service divin par des paroles malséantes et des rixes désordonnées : les contrevenants seront punis de la prison. •— 28 avril, remise à l'archevêque des sommes perçues par le chapitre pendant la vacance du siège (f° 412). — Sur les lettres d'Henri, dauphin de France, adressées au chapitre et constatant que Lancelot de Carie, conseiller du Roi au Parlement, chanoine prébendé de Saint-André, est attaché à sa personne en qualité de conseiller et aumônier ordinaire, et qu'en même temps il gère ses affaires, le chapitre dispense du devoir de résidence ledit Lancelot de Carie (f° 441). — 4 août 1545, mort d'Arnaud de Pontac, chanoine prébendé; il est enseveli dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de l'église Saint-André (f° 418). — 13 octobre, service du bout de l'an célébré en faveur de Charles de Grammont, précédent archevêque de Bordeaux (f° 420). —Le sieur de Lachassaigne, abbé de Verteuil, allant à la cour de France avec son père le président, est chargé de s'occuper des affaires du chapitre (f° 422). —. 11 février prières contre la peste (f°. 424). — Plusieurs chanoines demandent à s'absenter par crainte de la peste. —Mathurin Fontaine, organiste du chapitre. — *Mutatio date* : 25 mars 1546. — Paiement des cens apostoliques dus depuis trois ans à la cour de Rome pour l'exemption du chapitre de la juridiction de l'ordinaire (f° 426). — Pierre Martin, malade, « du mal dit de Sainte-Raphine, » reçoit une aumône. — Cloches sonnées pendant l'orage. — Il est permis aux chanoines de s'absenter pendant le temps de la durée de la peste, tout en jouissant de leurs bénéfices (f° 428). — 7 octobre, sur la proposition de Clément Molle, chanoine prébendé de Saint-Seurin et vicaire général de l'archevêque, le synode qui devait avoir lieu le jour de Sainle-Luce est renvoyé après Pâques (f° 434). — 18 janvier, le chapitre considérant que la cour du Parlement qui avait quitté la ville à cause de la peste vient de rentrer à Bordeaux, ordonne aux chanoines absents de venir faire leur résidence, l'épidémie ayant cessé (f° 437). — Le sieur de Montaigne, conseiller du Roi, obtient la remise des lods et ventes pour un verger qu'il a acquis. — 18 février, sommation à l'archevêque d'avoir à fournir par an mille livres tournois pour les réparations de l'église — Prédication du théologal Cabot. — Guillaume de Lana, vicaire général de l'archevêque, invite le chapitre à se rendre au palais archiépiscopal pour entendre la lecture des lettres du Roi relatives au don gratuit de quatre décimes (f° 440). — *Mutatio date* : 25 mars 1547. — 31 mars, mort de François I^{er}, roi de France (f° 441). — Il est décidé de faire confirmer le plus tôt possible les privilèges du chapitre par le nouveau roi (f° 442). — 25 avril, l'évêque de Bazas demande le remboursement des frais qu'il a faits à la cour de France pour le « quarlage du sel. »

G. 287. (Registre.) — 593 feuillets papier, in-folio.

1547-1570. — Actes capitulaires. — Nouvelle lecture des bulles contre les grandes barbes faite par le sous-doyen aux chanoines qui seront tenus de s'y conformer (1547). — Envoi d'un député à Paris au sujet des décimes réclamés au clergé. — Don de deux cents livres tournois sous forme de décimes, fait au receveur de ces impôts par le chapitre pour l'entretien de quarante hommes de guerre pendant un mois (1548). — Autorisation donnée par le chapitre de placarder les indulgences aux portes des églises (1549). — Le chapitre se réserve la dîme des agneaux et des porcs à Floirac (1549). — Il y aura un clerc pour chaque chanoine (1549). — Décision du chapitre portant qu'on épurera les légendes des saints (1549). — Accord entre le cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, et le chapitre, afin de régler les limites de leurs droits respectifs (1550). — Le vicaire général de l'archevêque donne lecture de lettres-patentes du Roi; il annonce que l'archevêque va rassembler ses suffragants pour délibérer sur ces lettres (la teneur n'en est pas mentionnée) (1550). — Poursuites exercées contre le receveur des décimes qui avait fait capturer le doyen du chapitre et avait menacé de le faire jeter en prison par un sergent royal, parce que le chapitre avait refusé de payer les décimes (1550). — La société de la treizaine(associatioE des vicaires de Bordeaux) décide de faire célébrer offices à Notre-Dame de la Place (1551). — Processions faites à l'occasion des guerres terribles, *asperrima bella,* qui se livrent autour de la ville de Metz (1552). — Sur la décision du chapitre, le doyen aura droit à deux portions canoniales : l'une comme doyen, l'autre comme chanoine (1552). —Il est interdit aux chanoines de porter des armes et de se revêtir d'habits «indécents» (1553) — Les images et statues devront être confiées à la garde du sacristain; quant aux malfaiteurs qui en ont brisé quelques-unes, ils seront poursuivis (1553;. — Réception de François de Mauny, archevêque nouvellement nommé (1554). — Réception de M. de Lasalle comme avocat du chapitre (1555).. — Levée de contributions pour la peste (1555). — Lettres du roi de Navarre exemptant le chapitre du logement des gens de guerre

(1556). — Le chapitre députe, pour le représenter aux États de Condom, l'archidiacre de Blaye et M. du Hart, chanoine (1556). — Permission de dégrader un prêtre demandée à l'archevêque de Bordeaux par Jehan Vallier, évêque de Grasse (1557). — Prestation de serment entre les mains du doyen faite par Alexandre de Saint-Gelays, seigneur de Lansac et de Saint-Savin (1557). —Mort du comte de Lude, gouverneur du Poitou, lieutenant général de Guyenne (1557). — Arrivée du roi de Navarre, lieutenant du roi de France; il est accompagné de l'archevêque de Bordeaux et de M. de Candale. Il demande trois cents écus au chapitre pour les «armes» (1557). — Attributions de sommes d'argent par le chapitre à plusieurs de ses officiers soumis au ban et à l'arrière-ban (1557). — Appel d'une décision des jurats frappant les gens d'église, porté par le chapitre devant les généraux des finances (1558). — Mort de M. de Mauny, archevêque de Bordeaux; le siège archiépiscopal est déclaré vacant; les officiers de l'archevêché prêtent serment entre les mains du chapitre (1558). — Le chapitre décide qu'il ira procéssionnellement au Palais à l'occasion de la paix qui vient d'être conclue entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne (1559). — Prestation de serment par M. de Favars, maire de Bordeaux, entre les mains du chapitre (1559). — Entrée à Bordeaux, où elle reste dix jours, d'Elisabeth, la « reine Catholique», sœur du roi de France, « âgée de treize ou quatorze ans » (1559). — Lettres du Roi invitant l'archevêque de Bordeaux à résider dans son diocèse (1561). — Il est décidé que chacun des chanoines fournira deux bûches et un fagot pour le feu de la Saint-Jean (1561). — Sacre de Prévost de Sansac, archevêque de Bordeaux; les évêques de Sarlat, de Tulle, de Grasse et le président de Lachassaigne, l'accompagnent (1561). — Il est interdit aux membres du chapitre d'aller aux prières et aux prêches des huguenots sous peine de perdre tout droit à la distribution quotidienne (1561). — Les membres du chapitre décident de quitter la ville pour échapper aux rigueurs de la peste qui sévit à l'hôpital Saint-André et dans tous les environs (1565). —Arrivée à Bordeaux du roi Charles IX, fils de Henri II, accompagné de la reine-mère, Catherine de Médicis, de son frère le duc d'Anjou et de Marguerite, sa sœur; il est logé à l'archevêché (avril 1565); il sera servi à déjeuner aux archers «qui gardent le Roi quand il va à la messe tous les matins » (1565). — Mort de M. de Burie, lieutenant du Roi en Guyenne: il est enseveli dans le chœur de l'église (1565). — Il est décidé que l'archidiacre de Médoc «et autres iront faire la révérence » à M. de Montluc, lieutenant du Roi, et lui offriront de la pat du chapitre une pipe de vin vieux et une de vin nouveau (1568). — Don fait à M. de Montferrand, lieutenant pour le Roi en l'absence de M. de Montluc, d'une pipe de vin blanc vieux et de vingt boisseaux d'avoine, au nom du chapitre (1567). — Le chapitre envoie une députation à la maison de ville pour s'entendre avec les jurats au sujet de l'appui à donner à la noblesse et au tiers-état afin de seconder la cour contre les gens de la religion prétendue réformée (1567). — Le chapitre décide qu'on présentera une requête pour que les régents et les élèves du collège de Guyenne qui sont huguenots soient chassés de cet établissement (1569). —L'élection, faite par la ville, de Rivière, Goyon, Gourgues, comme jurats de Bordeaux est cassée parce qu'ils sont huguenots (1569). — Le receveur du chapitre est autorisé à prendre les nobles à la rose pour sept livres, les doubles ducats à deux têtes pour six livres, les doubles ducats Saint-Omer pour seize livres seize sous, les écus sol pour cinquante-trois sous, les pistolets et les écus de Flandre pour cinquante-deux sous (1569). — Le maître de la psallette sera payé de tous les frais qu'il a pu faire pour ses élèves (1569). — M. de Sarlat, grand archidiacre de Médoc et chancelier dé l'Université de Bordeaux, supplie le chapitre de permettre aux régents et docteurs de l'Université de venir assister en habits de cérémonie, bedeaux en tête, au sacre de l'évêque de Sarlat par l'archevêque de Bordeaux (1569). — L'abbé de la Sauve, qui est tenu de payer au chapitre, annuellement, un tonneau de vin, proteste contre cette prétention (1569). — Nomination de M. de Lavie, licencié en droit, avocat au Parlement, comme juge de la seigneurie de Verteuil, relevant du chapitre (1570). — Le maître de la psallette aura six francs sur les ventes le jour de la Saint-André en considération des soins qu'il a apportés à son devoir (1570).

G. 288. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier; français, latin.

1511-1572. — Actes capitulaires. — Délibérations du 1er janvier 1571 au 30 décembre 1572. — En chapitre : Eyquem, de Sponde, Blaie, Lafargue, Bureau, Rousseau, Busseau, Dubedat, Latourette, Eyrault, Arnauldeau, Hirrigaray. — Récoltes de Verteuil et de Lidone. — Un demi-teston prélevé pour le prêt des vases d'argent du chapitre. — Étrennes données aux religieuses de Sainte-Claire. — L'archevêque sera prié d'établir le rang de préséance qui doit être observé dans les processions. — Le chapitre donne dix livres aux pauvres de l'hôpital. — Réparations à la maison

du curé de Tresses. — Anniversaire du président de Lachassaigne. — Règlement pour les absences au chœur. — Délibéré d'aller vers l'archevêque pour savoir ce qu'il faut faire au sujet des deux millions octroyés au Roi par le clergé de France. — La basse-contre aura cent livres par an. — Le chanoine Benoît étant à Paris pour les affaires du chapitre, demande deux cents écus afin d'obtenir des lettres-patentes du Roi. — Règlement du chœur. — Legs au chapitre par la dame de Crain. — Permission et promesse au capitaine Maillard que « le jour de Saint-Jean prochain il aura la psalette pour quelques comédies qui se jouent en ceste ville ». — Le syndic du chapitre récusera les conseillers huguenots, en tout et partout (juin). — Délibéré de vendre la baronnie et seigneurie de Lège pour satisfaire aux impositions levées par le Roi sur le clergé. — L'archevêque sera informé du voyage de la Cour. —Engagement d'une haute-contre pour le chœur. — L'archevêque, assistant au chapitre, demande s'il doit aller à Cadillac faire l'office de l'enterrement de M. de Candale; le chapitre approuve cette démarche et décide que ledit archevêque aura une suite, «plus une chapelle garnie de blanc pour dire la messe de N. -D., les vaisseaux d'argent, calice, ensenciers, bénedictiers et platz», 7 août 1571. — Service funèbre pour le pape Pie V, 6 juin 1572. — Chapitre général tenu le jour de Sainl-13arnabé, où Ton voit parmi les chanoines Robert Eyquem de Montaigne, et Pierre Eyquem, son grand-oncle. — Ordre aux chanoines et à ceux du bas chœur qui gardent chez eux des femmes «suspectes d'incontinence » de les renvoyer, sous peine d'excommunication. — Demande d'évocation des procès contre les seigneurs de Francs et de Verteuil. — Lorsque M. de Lachassaigne sera mêlé aux affaires du chapitre, les sieurs de Montaigne et leurs amis n'assisteront point à la séance. — Vente de la « voulte du Pelat » (voûte du ruisseau le Peugue), appelée par interversion « la Boule du Pétal » dans le langage bordelais. — Douze écus donnés pour la solde de cent cinquante hommes commis à la garde de la ville pour la part du chapitre, août 1572. — Procession générale à l'occasion du Jubilé. — Trente et une livres données aux Jésuites. — «Les »ancres et autres naufrages qui sont à Lège seront »portés en l'église de céans, et à ces fins sera enjoint » au bayle dudit Lège de ce faire » (f° 19 v°). — Les chanoines Eyquem et Rousseau commis pour assister au contrat de vente de la terre et seigneurie de Lège.

G. 289. (Registre.) — 245 feuillets, papier, in-folio.

1573-1581. — Actes capitulaires. — Réception des lettres-patentes du roi Charles IX, contresignées des cardinaux de Bourbon et de Guise, qui enjoignent au chapitre d'envoyer procuration aux syndics généraux du clergé de France, pour accorder ce que demande le Roi (31 décembre 1573). — Lettres-patentes obtenues par le chapitre du roi Charles IX et prescrivant aux bénéficiers de laisser aux légitimes titulaires la possession des terres que des gentilshommes occupaient sans titres (1573). — Réception des lettres-patentes du Roi dispensant les bénéfices de toutes impositions (1573). — Défense faite aux choristes d'emporterles chandelles du chœur (1573). — Visite de l'évêque de Bazas, Arnaud de Pontac; il annonce au chapitre qu'il se démet de sa prébende en cour de Rome en faveur de quelqu'un de digne (1573). — Ordre donné par le chapitre de nettoyer les immondices de toute nature qui se trouvent autour de l'église (1573). — Allocation de cent livres' de gages à l'organiste du chapitre. — Indication d'une procession pour le dimanche 12 juillet 1573; on y célébrera l'élection du duc d'Anjou, frère du Roi, à la couronne de Pologne; à cette procession assisteront MM. de la Cour et de la Ville. — Opposition faite par le chapitre à un impôt de seize sous sur chaque tonneau de vin (1573). —Affirmation de son droit de collation de la chapelle de Lerre faite par le chapitre (1573). — Avertissement donné au chapitre par le secrétaire de l'archevêque que la noblesse et le tiers-état veulent envoyer à la Reine des députés pour lui faire des remontrances et des condoléances; il demande, à cet effet, au chapitre de se joindre à cette délégation; il est décidé qu'on en référera à l'assemblée du clergé (1574). — Service ordonné à l'occasion de la mort du roi Charles IX; les chandelles des. funérailles seront remises à l'ouvrier du chapitre pour qu'il les distribue comme il convient. — Lettres-patentes de la reine-mère (Catherine de Médicis) demandant deux millions en or au clergé de France et treize mille francs pour la part du diocèse de Bordeaux (1574). — Lettres du Roi demandant la même somme. — Sommation de paiement faite par le chapitre à l'archevêque de Bordeaux (1574). — Le chapitre prie le général de Gourgues d'envoyer des munitions au capitaine du château de Verteuil; on y fera retrancher les habitants de ce village, et de cette façon on les protègera contre les huguenots qui ont fait une descente à Saint-Estèphe; le chapitre se charge d'envoyer des cordes et du plomb (1574). — Remise au chapitre de calices d'or trouvés dans le logis du cha-

pelain de La Cor (1574). — Mémoire adressé au Pape et au Roi pour exposer la pauvreté du diocèse (1575). — Désignation de l'archidiacre de Blaye, du chantre, du sous-doyen, de l'écolâtre et d'un chanoine comme députés du chapitre aux Élats généraux, 3 octobre 1576. — Autorisation donnée par le chapitre à l'évêque de Vannes de conférer les ordres sacrés dans la cathédrale (1576). — Le chapitre décide d'aller faire la révérence à M. l'amiral et de lui offrir une pipe de vin (1577). — Autorisation donnée par le chapitre à M. François de Foix, comte de Candale, de Benauges et d'Estrac, de se faire sacrer évêque d'Aire dans la cathédrale (1578). — Le chapitre délégue le doyen, le sous-doyen et un chanoine pour aller en son nom et au nom du clergé de Bordeaux saluer la Reine-mère de passage en cette ville (1578). —Députation du doyen, de l'archidiacre de Blaye, du sous-doyen et deux chanoines pour aller saluer le maréchal de Biron auquel on offrira, ainsi qu'au gouverneur de Bordeaux, une pipe de vin (1578). — Lettres closes d'Henri III remises au chapitre par M. François de Lalanne, commis à la lièvе du greffe de la trésorerie générale de France, par lesquelles le Roi demande au chapitre de lui prêter deux cents écus (1578); les chanoines répondent que, en raison de la médiocrité de leurs revenus, ils ne peuvent suffire aux demandes d'argent qu'on leur adresse, « qu'ils seront contrainctz de quicter tout et de mourir de faim », et qu'il ne leur est pas possible d'obtempérer à la volonté du Roi (1578). — Remontrances adressées aux jurats lesquels, au mépris des droits du chapitre, avaient fait administrer des coups de fouet, par l'exécuteur de la haute justice, à un habitant de la Sauvetat (1579). — Il est offert au maréchal de Biron, passant par la ville, une barrique de vin blanc et une de vin clairet (1579). — Ordonnances des chapitres généraux tenus à la Saint-Barnabé, concernant les habits ecclésiastiques: aucun chanoine, demi-chanoine, chantre de chappe, prébendier, choriste, portier ou autre officier du chapitre ne portera des chemises fraisées, des habits ou souliers découpés, des manches pendantes, des petites bagues aux oreilles et autres accoutrements dissolus; le port des moustaches, les anneaux aux doigts sont interdits, sous peine d'exclusion du chœur et de privation de revenus; il est ordonné de plus que nul ne pourra avoir de bréviaire à complies, matines, vêpres et aux anniversaires; on ne pourra s'en servir que pour chanter les psaumes, comme cela se pratique dans toutes les églises métropolitaines et même à Notre-Dame de Paris (1579). — Députation envoyée au maréchal de Biron pour le prier d'intercéder auprès du Roi en faveur de M. du Bruilh, avocat au Parlement, emprisonné au château du Hâ; le chapitre déclare que tout en ignorant les causes de l'incarcération de M. du Bruilh, il s'intéresse à son sort parce qu'il est bon catholique, bien affectionné au service du roi » (1579). — Le chapitre accorde une sépulture dans la nef de l'église au père de l'évêque de Condom (1579). — Les chapitres Saint-André et Saint-Seurin paient chacun leur part de redevances dues au Pape pour les canonicats (1580). — Le chapitre prononce des peines contre le semainier, par la faute duquel la grand'messe n'avait pas eu lieu; à l'avenir, les semainiers qui manqueront à leur devoir de cette façon seront privés de leur semaine et des gros fruits de leurs prébendes (1581);

G. 290. (Registre.) —In-4°, 346 feuillets, papier, français.

1589-1594. — Actes capitulaires. — Registre des délibérations du chapitre Saint-André commencé le 9 mars 1589. — François Béranger, choriste, greffier du chapitre; étant chanoines: Mathurin Busseau, sous-chantre, Jean Barreau, Jean Rousseau, Pierre Arnauldeau, Jean Hirigaray, Eymond Majour, Georges Périér, Jean-Jacques Dussaut, Joachim Levenier, André de Lacousture, Jean Busseau, Joseph Dubernet.—Cinq écus sont donnés pour la réparation de l'église de Floirac; — en chapitre : Jean de La Guyonie, doyen; Jacques Desaygues, trésorier; Henry Desaygues, écolâtre; Bertin, Laserre, etc. (f° 2). — Ordre de dresser l'inventaire de la trésorerie (P 4). — 18 avril, dispositions prises pour célébrer le pardon pendant lequel on fera allumer tous les jours la lampe de Saint-Macaire.— Refus de prêter le « chef de Sainl-Eutrope » au curé de Saint-Projet (f° 5). — La haute-contre reçoit cent livres par an (f° 10). — Comptes des dîmes affermées par le chapitre (f° 11). — 14 septembre 1589 : le maître de la psallette fera de la musique et le trésorier officiera à la cérémonie des funérailles du Roi (f° 27). — Le chapitre décide de faire tous les vendredis une procession dans les cloîtres (f° 28). — François de Lachassaigne, chanoine, archidiacre de Blaye, conseiller du roi au Parlement, demande et obtient la maison canoniale que tenait François de Sireuil, chanoine et archidiacre de Blaye. — Trente sous donnés pour la « chantepleufe » du Roi (f° 30). — Ordre de réparer le château de Verteuil et injonction au capitaine d'y résider (f° 50). — Chanoinie semi-prébendée conférée à Jacques Bareau le jeune à la place de Pierre Nadeau (f°51).—Achat. de livres et de martyrologes pour les enfants de la psallette (f° 55). — 5 décembre, le chapitre donne dix écus de gages au

capitaine du château de Verteuil, «pourveu qu'il réside durant la guerre» (f° 59).—Réception de Charles Goudin en qualité de chanoine (f° 61). — Un écu par *cahier sera* donné à Béranger, greffier du chapitre, pour transcrire les actes du concile provincial de Bordeaux en 1582, et il est autorisé à acheter vingt douzaines de peaux à l'effet d'opérer cette transcription, suivant les décrets du concile de Trente. — 1590, droit de sceau perçu sur les titres de vicairie perpétuelle (f° 80). — Le curé de La Magestat admonesté de faire mieux son devoir (f°. 82). — Ordre de procéder sur le visa requis par Jacques Barreau, pourvu par le Pape de la prébende canoniale que tenait Jean Barreau, son oncle (f° 85). — Commission nommée pour assister aux délibérations relatives à l'aliénation du temporel (f° 104). — Permission à un chanoine de demeurer hors de la sauvetat parce que sa maison canoniale est en litige. — Décès de Jean Barreau, chanoine, et ouverture de son testament. — Chantre mis en prison pour n'avoir pas voulu chanter comme il le devait (f° 106). — Écrit à Tours touchant les droits de la monnaie (f° 114). — Litanies envoyées par Notre-Saint-Père le Pape; les grand'messes seulement seront célébrées au grand autel (f° 117). — Les chanoines non promus aux ordres sacrés ne recevront pas la paie avant les demi-chanoines, ni ne précéderont ceux qui sont *in sacris* (f° 118). — Le syndic chargé d'aller parler à M. Lachèze, jurat, qui voulait contraindre le chapitre à aller à la garde. — Dix sous par homme donnés aux gens de guerre et « souldards» pour aller à la garde. —Soixante-cinq sous donnés à Millanges pour un bréviaire et un *proprium* (f° 127). — Règlement pour les sépultures: personne ne pourra être enterré dans l'église Saint-André sans la permission du chapitre; les laïques et gens de petite condition seront ensevelis en la chapelle Saint-Martin-, près l'hôpital, et les prébendiers ne le seront pas dans l'église, mais bien dans les cloîtres (f° 129). — Joseph Dubernet, chanoine, chargé d'opérer le recouvrement de ce qui est dû au chapitre pour son droit sur la monnaie; l'argent provenant de la monnaie est distribué selon l'ancienne coutume. — Office de la porterie conféré à Jean Lataste, clerc du diocèse d'Aire (f° 135). — Collation de la capitainerie du château de Verteuil en faveur de Guillaume Fatin, en remplacement de Pierre Fatin, décédé. — Février 1591, ordonné qu'on formera arrêt de querelle contre les Cordeliers du grand couvent sur le trouble qu'ils ont fait aux funérailles de M. Ferreau (f° 136). — Aumône d'un demi-écu à un chantre de Poitiers qui va à Saint-Jacques en Galice. — Le chapitre a commis M. Dussault, officiai, pour informer contre ceux qui ont mangé de la chair pendant le carême dans la sauvetat. — Procession aux Augustins. — La préséance s'établit du jour de la prestation de serment et non du jour de la réception. —Collations de chapellenies (f° 149). — Excommunication contre ceux qui ont pris des livres dans le chœur sans la permission du chapitre. — Crosse demandée au doyen par l'abbé de Bonlieu pour les obsèques de M. de Montferrant (f° 152). — Sentence du chapitre contre le chanoine Majour, qui la vigile de saint Jean était venu avec des habits indécents et avait proféré des injures graves contre le chapitre. — Raymond de Montaigne, nommé chanoine prébendé à la place de Guillaume de Lachassaigne, décédé (f° 156). — Information contre le capitaine qui a profané l'église de Sainte-Hélène. — Achat d'un moulin à eau appelé : le Moulinal sur la Jalle, paroisse d'Eyzines (f° 165). — Rapport de Dussault, chanoine, rappelant que le donjon de Verteuil est en danger de tomber. — Prébende de Jacques Barreau donnée à Étienne Monteilh. —Le chapitre se réserve d'absoudre les prêtres coupables de crime comme étant ladite affaire de la juridiction du chapitre (f° 174). —Jeudi, 17 octobre 1591, le chapitre a remis le synode après Pâques, à cause de l'indisposition de l'archevêque de Bordeaux. — Du 18 octobre, décès de M^{gr} l'archevêque de Bordeaux, Antoine Prévost de Sansac, mort la veille sur les neuf heures du soir; par son testament, il veut être enseveli dans l'église Saint-André. Le lendemain, après vêpres, l'office de l'enterrement fut fait et le dit seigneur inhumé auprès du grand autel du côté de l'épître; assistèrent à la cérémonie: le chapitre Saint-Seurin, les religieux de Sainte-Croix ainsi que les paroisses et couvents de la ville, la cour du Parlement, le maréchal de Matignon, les trésoriers de France, le sieur de Merville, grand sénéchal, et les lieutenants et gens du Roi, les jurats avec leurs robes de livrée et une grande multitude de peuple (f° 175). — Réunion du chapitre le 30 octobre, dans laquelle le siège est déclaré vacant et sont nommés vicaires généraux capitulairesj ayant l'administration du diocèse, *in spiritualibus et temporalibus:* Léon de la Guyonnie, doyen, Jacques Desaygues, trésorier, Jean Rousseau, Mathurin Bertin, chanoines; le synode aura lieu le 22 octobre. — Nomination d'officiers pour administrer les biens de l'archevêché. — Inventaire des terriers et registres de reconnaissances de l'archevêché et des papiers de feu M^{gr} de Sansac, longuement analysés dans le registre (f° 177). — Cadene nommé « procureur des âmes» (f° 187). — En chapitre M^{e} Levenier ayant reproché à M^{e} Majour d'avoir insinué que lui et quelques-uns des chanoines avaient été

moines, celui-ci se défend de l'avoir dit et ajoute que, au contraire, il les tient pour gens de bien et requiert mention de sa déclaration (f° 188). — Commission nommée pour informer des scandales et meurtres commis à Verteuil. — Collation de la chapelle fondée par Jean de Caupène en faveur de Jacques Barreau (f° 201). — Réception de Raymond de Montaigne à la chanoinie que tenait Pierre Grifoul (f° 217). — Chapellenie de Pierre de Lacor conférée à Etienne Busseau. — Sur la demande faite au chapitre par les docteurs régents de l'Université de la ville, si ledit chapitre consent que les régents marchent aux processions générales et assemblées publiques au côté gauche du chapitre, celui-ci répond qu'une partie des chanoines tient le côté droit et l'autre le côté gauche; et lorsque le chapitre Saint-Seurin est appelé, celui-ci tient le côté gauche, sans que lesdits régents et recteurs aient jamais prétendu aucun rang; et qu'il ne pense pas que le Roi, ni ceux de son conseil, veuillent déroger à cet usage immémorial (f° 226). — A la réception d'un jubilé du pape Clément ordonnant de faire procession pour détourner les misères du temps, communication est faite au maréchal et au Parlement pour y assister (f° 228). — Le chapelain Rouillet enseveli près de la porte de l'église du côté du Peugue, devant le bénitier; la chapellenie de Foyssac tenue par ledit Rouillet est conférée à François de Nesme (f° 233). — Visite des maisons canoniales. — Vérification des droits sur la monnaie. — Commission pour chercher les titres du chapitre concernant le privilège du vin qui se vend dans la sauvetat (f° 237). — Greffe de Cadaujac affermé pour un an, cinq écus. — Clefs du chapitre tenues par le doyen. — Clefs des orgues mises à la trésorerie (f° 245)1 — Chanoinie et prébende théologale pour René Lefebvre des Frères-Prêcheurs. — Jeudi 17 septembre 1592, congé accordé au chanoine Montaigne (f° 249). — Synode du 20 octobre 1592. — Commission nommée pour aller saluer la princesse de Navarre et pour aller au palais afin de parler à MM. de la cour touchant l'entrée de ladite princesse (f° 253). — Commission pour assister à l'ouverture du palais le jour de Saint-Martin d'hiver (f° 258). — État de l'ouvrage qui a été monnayé à Bordeaux, années 1590-1591; deux copies, dont une pour envoyer à Tours et l'autre pour le trésor du chapitre (f° 262). — 15 décembre 1592, « sur ce » que M. Rousseau a proposé que M. Montaigne avait » parlé à lui touchant la sépulture de feu M. de Mon» taigne, son frère (Michel Montaigne, mort le 13 sep» tembre 1592) de tant qu'il pleust au chapitre luy » octroyer que ladite sépulture fut en l'église Saint» André, le chapitre a octroyé audit sieur de Montaigne » ladite sépulture en rapportant (pour les parents) certi» ficat du curé qui luy a administré les sacremens et » promesse de l'évêque de Sarlat» (f° 249). — Il est permis aux chanoines qui en feront la demande de prendre un congé de deux ans pour aller en Italie et visiter les lieux saints (f° 272). — Défense aux cornets à bouquin de jouer aux baptêmes (f° 277). — Réception de Thomas Dubernet, chanoine, en remplacement de Joseph Dubernet (f°278). — Les chanoines en procession s'abstiendront de «caqueter» (f° 279). — Permission à Jean Pommiers, choriste, d'aller à Saint-Jacques de Compostelle en Galice. — Défense à M. Majour de continuer à garder chez lui des femmes de mauvaise vie. — Ordre aux sieurs Majour, Goudin et Barreau de se réconcilier et de vivre en paix. — Arnaudeau, juge de la primace. — Acquisition par M^{me} d'Alesme d'un bourdieu appelé Bellebat, derrière le château du Hâ. — « Il sera fait un « registre dans le livre des chapelles » des reliques qui sont dans l'église Saint-André (f° 286). — Commission pour rétablir les bornes de Cadaujac (f° 292). — Installation de Pierre de Maurian comme archidiacre de Blaye (f° 301). — Canonicat, prébende et maison canoniale conférés à Pierre d'Arnal, prêtre, sous-doyen de l'église à la place de Charles Goudin. — Jean Lartigue pourvu de chanoinie, prébende et maison canoniale (f° 304). — 4 janvier 1594, Léon de Laguyonie, doyen, Jacques Desaygues, trésorier, Jean de Hirigary, sacristain, Pierre d'Arnal, sous-doyen, Henry Desaygues, « maître-escole », Aymon Majour, George Perier, Jean-Jacques Dussault, Joachim Levenier, André de Lacousture, Jean Busseau, Antoine Lasserre et Jacques Garreau, Lucas Dubreuil, Dussaut, chanoines, Mathurin Busseau, sous-chantre (f° 315). — Règlement de compte avec S. Millanges, imprimeur (f° 320). — Envoyé en députation, pour parler à Madame de France, les sieurs syndic et Lucas (f° 321). — «A esté ordonné que on » monstrera la mittre de feu M. de Bourdeaux à la tréso» rerie, et que on ne la transportera dehors à Madame de » Reberac» (f° 322). — Funérailles de M. de Caridale: « les quatre premiers dignitaires porteront le drap» (f° 324). — Donné à un gentilhomme pauvre dix sols (f° 331). — Le curé de l'église des Gahets averti de faire son service (f° 332). — Office de Saint-Yves célébré au palais par deux chanoines. — Commission envoyée à Cadaujac pour s'opposer aux usurpations de quelques tenanciers sur les padouens. — Ordre à Lucas de « congédier promptement » une chambrière scandaleuse qu'il a chez lui dans sa maison canoniale. — Donné au souffleur d'orgues pour avoir sonné la cloche

quinze sous par mois (f° 337). — Ordre de convocation aux chanoines afin « de délibérer sur l'affaire qu'a » remonstrée M. du Hailhan, jurat de la présente ville, »accompagné d'un autre jurat, à la prière de MM. les »trésoriers généraux de France pour les affaires du » Roy » (f° 338). — Le chapitre envoie une députation vers les maire et jurats pour leur dire qu'après délibération le clergé n'entend pas contribuer au don que demande le Roi. — Différends entre Pierre de Maurian, archidiacre, et le sieur Lartigue au sujet d'une Chanoinie vacante par le décès de Jean Rousseau (f° 341). — Guillaume, organiste, « racoustrera la grand orgue »en faisant une douziesme à la petite orgue pour le » prix de cent escus » (f° 343). — Il sera fait réponse à M. Fortage que le chapitre n'est pas disposé à assister à l'assemblée de la maison de ville touchant l'abolissement proposé des subsides (f° 344). — Octroyé aux pélerins de Saint-Jacques de venir dimanche, après la grand'messe, pour faire leurs dévotions en l'église Saint-André. — Le vicaire des Gahets les ayant abandonnés depuis quelque temps est admonesté par le chapitre et il lui est enjoint de reprendre immédiatement son service (f° 346).

G. 291. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1600-1604. —Actes capitulaires. — Délibérations du chapitre, 4 janvier 1600. En chapitre: Jacques Desaygues, trésorier; Jean d'Hirigaray, sacristain; Pierre d'Arnal, sous-doyen; Henry Desaygues, écolâtre; Jean Busseau, sous-chantre; Georges Duperier, Mathurin Berlin, Philibert Dusault, Joachim Levenier, André de Lacousture, Jacques Barreau, Michel Lucas, Jean Dubreuilh, Thomas Dubernet, Isaac de Lartigue et Jean Majour. — Ordre de rechercher les titres des pensions que les Augustins, Carmes et autres paient au chapitre. — Charron, vicaire perpétuel de Saint-Siméon, emprisonné par ordre de M. Loyac, jurat de la ville. — Le congé accordé aux chanoines pour raison de la contagion étant expiré, il leur sera donné ordre de rentrer; — pas de sermon aux Augustins à cause de la contagion. — Commission nommée pour représenter au premier président qu'avant tout accord au sujet du différend entre Charron, curé de Saint-Siméon, et le sieur Loyac, jurat, il y ait arrêt pour casser l'emprisonnement dudit Charron avec défense aux maire et jurats d'attenter à aucune personne ecclésiastique (f° 4). — 20 janvier 1600, papiers trouvés dans la maison de feu Hirigaray, concernant les affaires du chapitre. Le syndic est chargé de poursuivre le procès contre M^{me} de Gourgues à Toulouse; le vicaire perpétuel de Saint-Pierre de Bordeaux prête serment au chapitre suivant les statuts. — Le syndic communiquera le procès intenté par M. Malus, maître de la monnaie, pour raison d'un transport des réailes d'Espagne en pays étranger (f° 6 — Messe d'actions de grâces célébrée à l'occasion de la fin de la maladie contagieuse. — Présentation au chapitre par P. Fattier, au nom de François, cardinal de Sourdis, des bulles du pape lui conférant l'archevêché de Bordeaux; le chapitre répond qu'il est prêt à recevoir le cardinal à l'archevêché, en prêtant le serment et en accomplissant les cérémonies accoutumées. La bulle est datée de la huitième année du pontificat du pape Clément VIII, le 3 du mois de juillet 1599 (f° 7), — Lundi 6 mars, députation du chapitre à Blaye pour aller saluer le cardinal de Sourdis.— Le mercredi 8 mars, arrivée de l'archevêque; l'archidiacre de Blaye le harangue. — L'archevêque fait savoir qu'il veut changer son entrée solennelle en une procession générale où il porterait le Saint-Sacrement et se montrerait au peuple. — L'évêque d'Agen tiendra dans la procession la place à côté du président des chapitres Saint-André ou Saint-Seurin (f° 9). — Dimanche 12 mars, à sept heures du matin, assemblés: Pierre de Maurian, archidiacre de Blaye; Pierre Arnaudeau, chantre, Jacques Desaygues, trésorier et conseiller du Roi au Parlement; Mathurin Bertin, sacristain; Pierre d'Arnal, sous-doyen; Henry Desaygues, maître-école; Jean Busseau, sous-chantre; George Duperier, Philibert Dussaut, Joachim Levenier, André de Lacousture, Antoine. Lasserre, Jacques Barreau, Michel Lucas, Julien Dubreuil, Thomas Dubernet, Isaac de Lartigue, Jean Majour, Jacques Desaygues, Samson Boucault, Martin d'Hirigaray, chanoines (f° 10). — Le chapitre se rend processionnellement à la porte de l'église la plus proche de l'archevêché où se présente le cardinal de Sourdis, revêtu de sa chape cardinale violette, et après avoir baisé la croix, il est conduit au grand autel; il lit ensuite, dans un livre couvert d'argent, le serment que les archevêques ont accoutumé de prononcer, par lequel il s'engage à observer fidèlement les privilèges, franchises, libertés, statuts du chapitre et de tout le clergé du diocèse. Après avoir célébré la messe, le cardinal est conduit en grande cérémonie dans son palais archiépiscopal. — Le syndic est chargé de négocier avec Constantin touchant le droit de velte qu'il usurpe à Cadaujac. — Prédication du père Mesnage. — Le chapitre ordonne que l'argent du sceau archiépiscopal perçu pendant la

vacance du siège sera employé à faire une barrière pour empêcher les chevaux et carrosses d'entrer dans l'église devant la grande porte. — Ordre du chapitre de délivrer au cardinal les papiers de l'archevêché qui sont dans les archives du chapitre (f° 13). — Cotisation faite pour les pauvres de l'hôpital de la peste, cent livres (f° 14). — 18 mai, le maréchal d'Ornano, gouverneur de la ville, désirant à son entrée se rendre dans l'église Saint-André, le chapitre décidé qu'on ira le recevoir à la porte de l'église; après la cérémonie une députation du chapitre ira au château le saluer. — Union au chapitre des églises Saint-Paul et Saint-Christoly sous certaines conditions. — Remerciements adressés au cardinal pour le désir qu'il a de conserver les droits et privilèges du chapitre et de vivre en bonne intelligence avec lui (f° 15). — Ordonnances du chapitre contre les prêtres et chapelains qui négligent de dire les messes instituées par les fondateurs des chapelles et particulièrement les deux chapelains de Lacort. — Différend avec les maire et jurats de Bordeaux au sujet de la juridiction du chapitre à Cadaujac (f° 16). — Ordonné que l'excommunication sera lancée contre ceux qui révèlent les secrets du chapitre. — Visite des bornes de Cadaujac relativement à la juridiction. — Le chapitre reçoit en prêt de M. Darche, avocat au Parlement, la somme de douze cent vingt-cinq écus pour payer M^me^ de Gourgues à raison de la terre de Lège. — Commission pour aller prendre possession, en vertu de l'arrêt donné à Toulouse contre M^me^ de Gourgues, de la seigneurie de Lège, 3 août 1600. — Ordre de préséance des chapitres Saint-André et Saint-Seurin dans la cérémonie de la translation des corps saints de Saint-Rémy à Saint-Seurin. — La commission chargée de la vente de la baronnie de Lège au duc d'Épernon, remet au chapitre le contrat passé à cet effet devant M^e^ Bernage, notaire à Bordeaux, le 30 août 1600. Le duc offre, comme caution, M^e^ Baleste, procureur d'office de la juridiction de La Teste de Buch et le revenu de la clie de la présente ville qui lui appartient. — Défense aux prébendiers de marcher en procession devant les moines de Sainte-Croix, sous peine de prison (f° 19). — Le chapitre, avant de répondre au prieur de Saint-Eutrope à Saintes, pour raison du chef de saint Eutrope déposé dans la chapelle de Notre-Dame de la Place, décide que ce prieur représentera au chapitre les actes et procès-verbaux faits de la translation dudit chef en l'église Saint-André. — Henry Durand, vicaire perpétuel de La Magestat, prête serment en cette qualité (f° 20). — Chapelains réclamés pour faire le service des chapelles dont ils sont titulaires. — Condamnation de deux prêtres choristes à la prison, au pain et à l'eau et à l'amende pour avoir fait du scandale à Saint-André. — Poursuite contre un tenancier de Cadaujac qui avait fait construire un pigeonnier sans autorisation (f° 23). — 20 février 1601, le chapitre prend congé du maréchal (f° 31). — Résignation du doyenné par Léon de la Guyonnie entre les mains du chapitre; Jacques Desaygues nommé à sa place (f° 35). — Quinze écus donnés pour la réparation du clocher Saint-Michel. — Collation en faveur de J. de Cruseau, vicaire général du cardinal, de la trésorerie qu'exerçait J. Desaygues, nommé chanoine (f° 37). — Aumônes aux Augustins, Frères Prêcheurs, Carmes, et aux religieux de La Mercy. — Nomination comme chanoine de M. Pierre Lhermite de la Rivière, prêtre du diocèse de Limoges. — Sur l'évocation au Conseil introduite par le cardinal contre le chapitre, il est ordonné qu'au premier synode, il sera proposé un syndic général pour empêcher ladite évocation (f° 38). — Thomas Lyssac, curé de La Magestat (f° 40). — Le P. Bayle, jésuite, prié de prononcer le sermon de l'Ascension devant le palais du Parlement (f° 42). — Titres de l'archevêché remis au cardinal (f° 45). — Ordonné que l'on fera un registre de tous les arrêts de la Cour et des contrats concernant le chapitre (f° 49), 23 août 1601. — Réparation à l'église Saint-Sauveur, sise en la sauveté. — Le trésorier a remis les clefs de l'église Saint-Sauveur au chapitre. — Peines contre ceux des chanoines qui révèlent les secrets du chapitre contrairement aux statuts. — A l'occasion de la naissance du dauphin, le 27 septembre 1601, à Fontainebleau, un *Te Deum* est chanté à Saint-André en présence de la cour du Parlement, du maréchal d'Ornano, lieutenant du Roi, des officiers de Guyenne et des jurats, le cardinal de Sourdis étant en voyage (f° 52). — Croix plantée aux Capucins le 25 octobre, à l'endroit où se trouvait l'hôpital de la Peste (f° 53). — Résignation de sa prébende et de sa Chanoinie et canonicat, avec sa maison canoniale par Lartigue, en faveur de son frère, chanoine à Saint-Seurin: demande par ledit Lartigue, par provision de cour de Rome, de l'archidiaconé de Cernés que tenait Guaray de Montrigault; mais Charles de Baillon déclare réclamer ladite Chanoinie et prébende par collation du cardinal. —Lettres du cardinal au chapitre déclarant s'opposer à la collation de l'archidiaconé de Cernés dont est pourvu le sieur Isaac de Lartigue, par provision de Rome obtenue « par surprise, circonvention et faux donné à entendre» 25 octobre 1601 (f° 54). — Isaac de Lartigue se présente pour obtenir, comme exécuteur du testament de M^e^ Guaray de Montrigault, l'apposition des scellés sur

les effets mobiliers du défunt. — Opposition par Pierre Boyer, prieur de Saint-Raphaël et procureur du cardinal, à la réception d'Isaac de Lartigue à l'archidiaconé de Cernés et à la réception de Jean de Lartigue à la Chanoinie résignée par Isaac de Lartigue, son frère. — Lettre du cardinal qui refuse Isaac de Lartigue après enquête, pour crime de simonie (f° 55). — Commission pour rédiger par écrit les statuts du chapitre (f° 57). — Le chapitre craignant qu'au synode le cardinal donne le rang aux archiprêtres du diocèse sur les vicaires perpétuels de la ville dépendant du chapitre dont ledit chapitre est curé primitif, charge le doyen de protester, s'il y a lieu, et de maintenir l'état ancien: il envoie une députation au cardinal pour lui signifier qu'il ne permettra point que ce seigneur fasse mettre son siège où il l'avait ci-devant mis, et il fait là-dessus ses oppositions (f° 58). — Quatre écus donnés pour la réparation de l'église de Saint-Nicolas de Graves. — Le chapitre s'oppose à ce que le cardinal fasse placer un « siège et un tabernacle » devant le grand autel; ils seront placés au lieu indiqué par le chapitre. — Charles Baillon nommé archidiacre de Cernès après Guaray de Montrigault, requiert qu'on fasse l'inventaire des meubles du défunt (f° 59). — Différend au sujet de l'emplacement du trône archiépiscopal. — Ordonné que lorsque le cardinal viendra faire la visite de son église cathédrale, le chapitre s'y opposera. — Ordre de rechercher les règlements relatifs aux vicaires perpétuels de la ville sur la manière de porter l'aumusse et sur le rang qu'ils doivent tenir. — Projet d'accord entre le cardinal et le chapitre que ledit cardinal refuse de signer (f° 60). — Permission aux vicaires perpétuels de porter l'aumusse. — Donné aux Pères Capucins trente écus sol pour construire leur église et couvent. — Déclaration du cardinal transcrite sur les registres du chapitre affirmant que par les constitutions faites et publiées, tant au dernier synode qu'ailleurs, il n'a pas entendu déroger aux privilèges et immunités du chapitre, 27 novembre 1601. — Convention entre le cardinal et le chapitre au sujet du siège archiépiscopal à placer pour le cardinal dans le chœur (f° 62). — *Proprium* du diocèse de Bordeaux, imprimé par Millanges. — M. de la Roubinière mandera un religieux des Jacobins pour réparer le grand orgue. — Le chapitre refuse d'adopter le cérémonial du cardinal et continue à observer le sien. — Poursuites contre le cardinal pour l'argent dû par celui-ci à la fabrique (f° 64). — Nomination d'Isaac de Lartigue, chanoine de Saint-Seurin, licencié en droit, comme chanoine de Saint-André, contrairement au désir du cardinal qui patronnait Charles de Baillon (f° 67). — État fait des pierreries de la mître du chapitre avant de la livrer au cardinal (f° 69). — Remise à Pierre de La Place, prieur de Saint-Eutrope à Saintes, « du chef de M. Saint-Eutrope, » donné anciennement en garde audit chapitre. — Émeric Desaygues, docteur en droit, reçu maître-école (f° 71). — Les députés du chapitre sont chargés de demander aux agents du clergé l'édit de rachat du temporel avec les lettres de surannation pour le présent diocèse. — Autel Saint-Martial sous les grandes orgues. — Le cardinal propose au chapitre de vivre en bonne intelligence, et demande copie des bulles d'exemption des chapitres Saint-André et Saint-Seurin de la juridiction de l'archevêque pour lui être montrées (f° 72). — Le cardinal conduit en procession le chef « de M. Saint-Eutrope donné en dépôt au chapitre » et remis au prieur de Saint-Eutrope de Saintes, le 16 avril 1602; députation pour accompagner ces reliques jusqu'à Blaye (f° 78). — Réparation des vitraux de la cathédrale (f°. 79). — Contrairement aux ordres du cardinal, le chapitre ordonne au sieur Thomas Lissac, vicaire de La Magestat, d'apporter les enfants baptisés à l'autel Saint-Martial et non à l'autel Saint-Martin (f° 81). — Ordonné que le syndic intentera action devant le Parlement contre le cardinal pour la contribution dont il est tenu dans les réparations de l'église. — Le chapitre permet à Guilhem, avocat en la cour, de bâtir une fuie (pigeonnier) dans la juridiction de Cadaujac et de poser une girouette sur un cabinet, de sa maison, à charge de donner un calice d'argent, (f° 82). — Le vicaire perpétuel de Pompignac aura cinquante écus sol par an. — Ceux qui tiennent les orgues et le basson auront quarante écus par an (f° 85). — Envoi d'argent au chanoine Lartigue qui est à Paris pour empêcher le cardinal d'obtenir l'évocation au Conseil du procès qu'il a contre le chapitre. — Ordre donné par le chapitre de clore les deux autels de la nef et celui de Saint-Martial pour éviter qu'on aille s'y asseoir. — Achat de quatre douzaines de parchemin pour parachever le livre de plain-chant (f° 87). — François Béranger, prêtre, se retire dans le couvent des Écoliers Sainte-Catherine du Val. — Le cardinal se fait remettre une clef de la porte de la chapelle de Notre-Dame qui est dans les cloîtres; — il sera fait une autre porte au tombeau de Saint-Macaire qui sera réparé. (f° 90). — En réponse au bref du Saint-Père, relatif, aux difficultés survenues entre le cardinal et le chapitre au sujet de la démolition des deux autels qui sont en la nef, il est ordonné que la copie dudit bref sera envoyée au Roi, avec prière à celui-ci d'obtenir de l'ambassadeur et du cardinal d'Ossat qu'ils veuillent s'intéresser aux intérêts du chapitre. — Résignation de

son office par Mathurin Bertin, chanoine, et élection de Pierre Boyer, prêtre, préfet du séminaire du diocèse de Bordeaux. — Ordonnance contre ceux qui révèlent les secrets du chapitre (f^0 91). — Réception du sieur Lartigue en l'archidiaconé de Cernès. — Inventaire des archives du chapitre. — Articles proposés par le cardinal concernant la vénération, dans l'église, du Saint-Sacrement et la célébration des offices suivant le cérémonial romain; le chapitre répond que si le tabernacle du grand autel n'est pas mieux orné, la pauvreté de la fabrique en est la seule cause et que du reste le cardinal a contribué lui-même à l'amoindrissement de ses ressources en se refusant de payer « les quatre-vingts escus d'entrée» que les archevêques ont toujours payés à la fabrique de ladite église le jour de leur entrée pour les réparations et les ornements; quant au cérémonial romain réclamé par le cardinal, il n'est usité dans aucune église de France, le texte n'en est à vendre nulle part et le chapitre continuera à suivre l'ancien pontifical, comme il l'a toujours fait (f^0 95). — Le vicaire perpétuel de Saint-Pierre prête serment entre les mains du chapitre (f^0 98). — Réparations à la fontaine de la Monnaie. — Le sieur Martin donne lecture des lettres écrites au chapitre par le Roi et par le sieur de Villeroy; il sera écrit au cardinal d'Ossat et à M. de Béthune, ambassadeur à Rome, pour accompagner les lettres du Roi. — Ordonnance contre ceux qui chassent à Cadaujac, « au bœuf et à la tirasse » (f^0 102). — Préséance disputée des vicaires généraux de l'archevêque sur les chanoines et juridiction contestée entre le chapitre et le cardinal sur là personne du vicaire perpétuel de Saint-Éloy qui avait manqué à ses devoirs (f^o104). — Les jurats demandent par d'Arnal, avocat en Parlement et jurat, l'autorisation d'établir une galerie au-dessus de la porte des cloîtres pour s'y placer les jours de fête. — Ordonnance du cardinal sur les habits des clercs, adressée au chapitre « combien qu'il n'ayt aucune juridiction sur ledit chapitre. » —. Forme de serment des vicaires perpétuels dépendant du chapitre fait entre les mains du doyen : « d'observer et garder l'exécution dudit chapitre et de » ne reconnaître autre supérieur que iceluy, ensemble » a promis de venir à toutes les processions solennelles » qui se font en ladite église et principalement de venir » officier au chœur la veille et jour de la Saint-Jean » l'évangéliste et de faire le deub de sa charge. » (f^0 111). — Invitation des Jacobins d'assister à la procession de Saint-Joseph. — Pierre de Montaigne, nommé chanoine ($f^0$121). — Ordre de rédiger par écrit les statuts du chapitre. — Ordre d'informer contre les paroissiens de Listrac qui ne veulent pas payer la dîme des agneaux. — Requête du chapitre au cardinal pour que celui-ci exécute la condamnation prononcée contre lui par le Parlement de payer douze cents livres pour les réparations de l'église (f^0 121). — Ordre de faire saisir la seigneurie de Lormont contre le cardinal à raison des douze cents livres qu'il doit pour les réparations de l'église. — Commission nommée pour examiner les dégâts occasionnés par la «pierre tombée (la grêle) à Bouliac» (f^0 127). — Le chapitre réclame ce qui lui est dû pour son droit sur la monnaie (f^0 129). — La vicairie perpétuelle de La Majestat « ne comprend que la maison de l'archevêque et une ou deux autres au plus joignant la sienne, » tout le surplus de la sauvetat est dans la paroisse de Notre-Dame de la Place (f^0 130). — Réparations au puits de Saint-Eutrope. — Hommage et dénombrement de la maison noble de Lafite envoyé de Verteuil. — Géraud de Royssonnade, docteur en médecine (f^0 132). — La ville étant menacée de la maladie contagieuse, le chapitre décide qu'il sera fait des prières après la grand'messe, ainsi qu'il a été fait dans la petite contagion dernière (f^0 134). — Le chapitre écrit à Paris pour s'opposer à ce que l'archevêque obtienne l'évocation de ses procès devant le Parlement. — Réparations à l'église et au clocher de la paroisse de Bègle. — Défense aux chanoines de sortir pendant les offices pour aller traiter de leurs affaires (f^0 135). — Réparations au clocher de Saint-André (f^0 138). — Le père Carrière, gardien de la grande Observance, chargé par le Saint-Père de concilier le cardinal et le chapitre sur les différends qui les divisent ($f^0$139). — Réparations au clocher de Grézillac ($f^0$140). — Lettre communiquée au cardinal et envoyée à la congrégation des Rites à Rome au sujet des rubriques du missel. — Défense aux chanoines de louer leurs maisons canoniales. — Traité d'accord entre le cardinal et le chapitre au sujet de leurs différends (f^0 141). — Les chanoines qui font l'office au grand autel doivent porter l'aumusse sur la tête et non le bonnet, mardi 30 décembre 1603 (f^0 143).

G. 292. (Registre.) — In-folio, 254 feuillets, papier.

1604-1610. — Actes capitulaires. — Millanges, imprimeur du chapitre.— Information contre ceux qui vendent à Cadaujac de la chair aux hérétiques les jours prohibés. — Les rubriques du missel seront observées et les chanoines et habitués de l'église porteront la couronne, sous les peines portées par le concile provincial. — Aumônes à des prêtres irlandais (hybernois). — Tabernacle refait pour trois cents livres. — Le cardinal invite le

chapitre à aller en procession aux Récollets pour les oraisons des quarante heures; le chapitre accepte (f^{0} 3). — Députation du chapitre pour aller saluer l'archevêque d'Auch. — Réunion au chapitre de la chapelle de Nieuil. — Les trois clefs des archives remises à trois chanoines différents (f^{0} 5). — Défense aux pauvres d'entrer dans l'église Saint-André à cause de la maladie contagieuse (f^{0} 7). — Le chapitre, en vertu de ses privilèges, s'oppose à ce que le cardinal l'oblige à exécuter les décrets du concile de Trente *: « de residentia beneficiorum. »* — Mort de Pierre de Maurian, chanoine et archidiacre de Blaye, inhumé en la chapelle Saint-Biaise; apposition des scellés sur ses meubles (f^{0} 9). — Pierre Delurbe, chanoine et archidiacre de Blaye; Isaac Delurbe, son frère, avocat en la cour, est sa caution (f^{0} 12). — Argent remis de la part du chapitre au trésorier de la maison, commune pour le nettoiement de la ville, suivant l'arrêt de la cour. — P. Delurbe accompagne le cardinal à Paris (f° 21). - Procession générale pour rendre actions de grâce à Dieu de ce qu'il a préservé cette ville de la maladie contagieuse. — Défense aux chanoines de lire leurs offices ou autres livres pendant les cérémonies et de s'absenter (f^{0} 23). — Pierre Branda, prêtre, prieur de Saint-Laurent, chargé d'administrer les sacrements dans la paroisse Sainte-Eulalie pendant la maladie contagieuse. — Défense aux chanoines de s'injurier entre eux et de se liver à des voies de fait, sous certaines peines. — Les chanoines absents ne peuvent Opter les maisons canoniales. — M. le duc d'Épernon ne paie point la rente qu'il doit au chapitre. — Défense de jouer du violon aux baptêmes. — Prières pour la maladie contagieuse qui augmente et pour obtenir la pluie. — Le cardinal de Sourdis prié d'intervenir auprès du maréchal d'Ornano qui veut faire jouer une mine au château du Hâ, laquelle peut préjudicier au chapitre (f^{0} 28). — Le cardinal de Sourdis congédie la psallette de sa chapelle et Roux remplace Laroubinière au chapitre. — Antoine Savagnac, organiste et prêtre. — Permission à Lartigue d'aller à Paris comme agent du clergé de la province de Bordeaux (f^{0} 35). — Vingt écus, ou soixante livres, donnés à ceux qui ont charge de l'hôpital de la contagion pour les pauvres malades. — Aumône aux Feuillants, cent livres tournois, et autant aux administrateurs de l'hôpital de la peste (f^{0} 47). — Le cardinal de Sourdis à Rome, 3 janvier 1603. — Défense aux choristes d'aller jouer ailleurs sans la permission du chapitre. — Réception de Monsnier, chanoine. — Défense aux chanoines Jean Faugeras et Jean Dupérier, de recevoir chez eux des femmes mal famées (f^{0} 48). — Procession dans la ville à cause de la contagion pour apaiser «l'ire» de Dieu (f^{0}59). — Oraisons de saint Seurin et de saint Martial et autres saints ajoutées au missel que Millanges imprime pour le chapitre. — Lettres du Roi notifiant au chapitre par l'intermédiaire de l'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, vicaire général du cardinal de Sourdis, l'avènement du pape Léon XI (Alexandre-Octavien de Médicis), dit le cardinal de Florence, successeur de Clément VIII, et ordonnant de chanter le *Te Deum,* 13 avril 1605. — Le 19, après vêpres, le *Te Deum* a été chanté, « assistant, M. d'Ornano, maréchal de France et lieu- » tenant général pour le Roi en Guyenne, dans le » chœur, et les jurats devant l'autel, avec leurs chape- » rons de livrée, assis sur un banc du cousté de » l'évangile» (f^{0} 64). — Jacques Duval succède à son père, Pierre Duval, dans l'office de judicature de Vertéuil. — *Te Deum* chanté le 5 juin pour l'élection du pape Paul V (Camille Borghèse). — Attendu la maladie contagieuse, les sermons se feront après vêpres et non le soir. — Ordre de visiter les églises et paroisses qui dépendent du chapitre (f^{0} 70). — Pierre de Pichon, chanoine, invité à se faire promouvoir *in sacris.* — Les jurats de la ville proposent pour apaiser « l'ire » de Dieu, à raison de la maladie contagieuse, les remèdes humains ne pouvant plus servir de rien, de faire vœu à Notre-Dame de Lorette et d'y envoyer le « pour- » traict de ladicte ville et armes d'icelle fait d'argent, » pesant trente marcs » (f^{0} 74). — Moyens proposés pour trouver un prêtre qui voulût s'exposer afin d'administrer les sacrements aux malades atteints de la peste. — Cent livres à l'hôpital de la contagion (f^{0} 80). — Les doyen, chanoines et autres, pourront s'absenter de la ville et continueront de jouir de leurs bénéfices, à condition de faire le serment qu'ils ne quittent la ville que par peur de la peste. — Plusieurs chanoines quittent la ville par peur de la peste (f^{0} 81). — Prêt aux capucins d'un ciboire pour administrer les malades (f^{0} 84). — Levenier nommé maître-école. — Musique à chanter pour les enfants, composée par Laroubinière — Le chanoine Delurbe se retire aussi par peur de la peste (f^{0} 88). — Personne ne sera reçu chanoine s'il n'a été examiné de ses vie et mœurs « et s'il ne parle congruement latin et sçait le catéchisme de Canisius, » — Députation pour aller au-devant du cardinal de Sourdis. — Permission accordée par le chapitre à M. Daffis, premier président au Parlement, de faire enterrer dans la chapelle Saint-Biaise le corps de sa femme, décédée à Goudourville. — Concession de sépulture au président Daffis et à ses descendants dans ladite chapelle, avec

armoiries. — Bref du Saint-Père accordant la rémission de leurs péchés à ceux qui visiteront l'église de Saint-André (f^0 89). — Mise aux enchères des vacants et padouens de Cadaujac. — *Te Deum* chanté après complies pour l'heureux accouchement de la Reine (f^0 95). — Attestation demandée de vie et mœurs donnée à Pierre Charron, vicaire perpétuel de Saint-Siméon, que le doyen refuse de signer; le chapitre ne donne pas l'attestation mais certifie « qu'il n'a eu aucune plainte de luy, ni ouy dire, » etc. — Défense de pêcher la lamproie dans la juridiction de Cadaujac. — Sur l'avis donné par le cardinal qu'il veut tenir le prochain synode à Saint-Macaire à cause de la peste, le chapitre déclare qu'il n'enverra aucun de ses membres pour y assister et qu'il n'observera pas la constitution et les ordonnances qui y seraient faites. — Ardoises achetées à raison de douze livres le mille. — Le chapitre récuse les officiers et commensaux du cardinal dans les délibérations du chapitre où les intérêts du cardinal et du chapitre sont en jeu. — Délibération par laquelle il sera remontré aux jurats que le capitaine du guet doit conduire les justiciables du chapitre dans les prisons du chapitre et non dans celles de l'archevêché (f^0 101). — Procession aux Carmes contre la peste avec le cardinal et le chapitre. — 1er août 1606, la peste augmente tous les jours. — Jubilé envoyé par le pape Paul V. — Ordonné d'ajouter aux litanies qui se disent à cause de la maladie contagieuse » MM. saint Roch, saint Loys, sainte Eulalie et autres » saints propres pour ladite maladie. » Ceux des chanoines qui seront atteints seront pointés comme présents à tous les offices. — Traité entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin pour l'union des deux églises Saint-Paul et Saint-Christoly. — Le cardinal demande au chapitre l'autorisation d'aliéner ou bailler à fief une terre ou seigneurie qu'il possède en Périgord, dépendant de l'archevêché; le chapitre refuse. — Le chapitre refuse de cesser de dire les prières pour la maladie, contagieuse pour faire, sur l'invitation du cardinal, celles des quarante heures (f^0 113); — Donné aux Irlandais, vu leur grande pauvreté, vingt-quatre livres. - Sur le fait de guet-apens et violences reprochées au sieur Lartigue, à l'instigation du cardinal, le chapitre, information faite, relaxe ledit Lartigue de la poursuite. — A la demande du cardinal de pouvoir commander dans l'église lorsqu'il officie, le chapitre oppose la bulle des privilèges à lui concédés par le pape Paul V. — Le cardinal ayant envoyé un mémoire sur le cérémonial à observer le jour de Noël lorsqu'il ira officier, le chapitre répond que rien ne sera innové et qu'on s'en tiendra aux anciennes coutumes (f^0 130). — Délibéré d'écrire à Paris au doyen de Saintes pour s'informer s'il s'imprime des antiphonaires et autres livres de la réformation de l'Église. — A un mandement du cardinal faisant défense à tous confesseurs de confesser et donner absolution aux membres du Parlement qui ont été excommuniés pour l'arrêt donné contre ledit cardinal, le chapitre ordonne qu'on ira trouver en corps ledit cardinal pour lui conseiller « grande prudence et douceur» (f^0 131). — Le cardinal prié de contribuer aux réparations de l'église, répond qu'il n'y est pas tenu. — La maladie contagieuse ayant cessé, on ne dira plus les prières accoutumées. — Refus du cardinal de contribuer à l'habillement des pauvres et de procéder au lavement des pieds le Jeudi saint (f^0 136). — Commission pour aller visiter les dommages causés par « la pierre » (la grêle) à Barsac ($f^0$149). — 24 juillet 1607, la maladie contagieuse augmentant, les prières sont reprises. Le chapitre envoie trente livres aux contagieux de Cadaujac et se pourvoit contre les arrêts rendus au Grand Conseil en faveur du cardinal contre le chapitre. — Fuite, par peur de la peste, du grand chantre et du trésorier. — Ordre donné de sonner les cloches en temps de tonnerre, « comme estant de toute ancienneté et de louable, coustume ». — Fuite de plusieurs chanoines par crainte de la peste (f^0 153). — Jeûne proclamé pour apaiser la colère divine. — Le Parlement et les autres corps et compagnies s'étant cotisés pour l'entretien des pestiférés, le chapitre donne aussi cent cinquante livres (f^0 157). — Les Capucins consentent à s'exposer pour administrer les pestiférés. — Le trône du cardinal, qui est sur le point d'arriver, sera remis en place «aux fins » que cela l'induise à s'accorder avec le chapitre de tous » leurs différends, et en vue de la paix générale ». — On demande au cardinal de contribuer aux réparations. — On ira le recevoir sur la rivière. — Projet d'accord avec lui sur les différends qui les divisent; désistement réciproque du cardinal et du chapitre sur, leurs prétentions mutuelles. — Donné par délibération trente livres à dom Joseph Greco, archevêque de Céras (Sères), primat du royaume de Macédoine ($f^0$158). — Réparations aux. voûtes et aux deux grands clochers qui menacent ruine. ($f^0$166). — Le chapitre refuse de payer au cardinal le droit de visite des paroisses et membres dépendants de, leurs dignités. — Réparations au puits de Saint-Eutrope — Protestation par le chapitre contre la proposition faite en synode de nommer un syndic général du diocèse (f^0 174). — Ratification par le chapitre du traité par lequel le cardinal échange avec dame Antoinette d'Espargues. épouse de Jean de Grignols, chevalier, seigneur de Bonnes, la seigneurie et terre de Lou-

trange en Bazadois dépendant de l'archevêché, contre la tour noble de Montbrun et dépendance, le tout situé en la baronnie de Montravel. — Le maréchal d'Ornano, gouverneur en Guyenne, fait savoir au chapitre qu'il apportera tous ses soins à éteindre tous les différends avec le cardinal ($f^0$176). — Le chapitre autorise les habitants de Cadaujac à creuser à leurs frais un estey depuis les sables jusqu'à la mer (la Garonne) pour leur commodité ($f^0$184). — Pose de la première pierre du couvent des Minimes devant le château du Hâ, le samedi fête de Saint-Roch, 16 août 1608, où assistent le maréchal d'Ornano, gouverneur de Guyenne, et les jurats de la ville. — A la requête de dame Jeanne de Nossay, veuve de Raymond de Verteuilh, seigneur de Feuilhas, conseiller du Roi et maître des requêtes, le chapitre concède le droit de sépulture à la dite famille dans la chapelle de Saint-Jean de Floirac ($f^0$187). — Procuration donnée à deux chanoines pour aller à Paris répondre à l'action intentée par le cardinal contre le chapitre. — Résignation par Lartigue de sa Chanoinie *et* de sa prébende en faveur de Pierre Périssac, chanoine de Saint-Émilion (f^0 189). — Sur les difficultés survenues à propos de la vicairie de Floirac, le chapitre fait expliquer au cardinal qu'il a congédié le vicaire de Floirac, pour inexécution des devoirs dus dans le service de l'église et de la sacristie, et convient avec le cardinal qu'en attendant la nomination définitive d'un vicaire à Floirac, le sieur Lartigue ira y faire les offices (f^0 196). — Le chapitre n'ayant pu obtenir du cardinal l'élargissement du chanoine Lartigue, prie le maréchal d'Ornano d'intervenir dans cette affaire; le cardinal répond que Lartigue avait été vu en manteau court avec « une garce » et de plus il avait été contre son autorité en chassant de Floirac le vicaire qu'il y avait envoyé. — Réception de Pierre Périssac comme chanoine (f^0 197). — Sociondo, jurat, et d'Arnal, clerc, s'entendent à l'effet d'établir une galerie dans la nef afin que les jurats puissent entendre les sermons. — Le chapitre demande que ses députés tiennent le premier rang après l'archevêque dans les assemblées du clergé de la province, comme cela s'est toujours pratiqué, et non les grands vicaires. — Permission accordée par le chapitre aux maire et jurats de construire une galerie de pierre sur la grande porte par laquelle on entre de la nef au cloître, près de l'autel Saint-Martial, pour ouïr les sermons (f^{os} 203 à 205). — Le religieux jacobin qui joue les orgues au couvent est prié de venir « racoustrer » ceux de Saint-André (f^0 213). — Rang de préséance dans le synode prétendu contre le chapitre par l'abbé de Sainte Croix, fils du maréchal d'Ornano, lieutenant du Roi en Guyenne. — Longs différends dans le chapitre qui exigeait qu'on portât des surplis à manches longues et ouvertes au lieu d'être fermées. — Antoine Chavaignac, organiste de Saint-André (f^0 215). — Députation envoyée au Roi pour lui représenter les misères et tourments que le chapitre souffre de la part du cardinal, entreprises contre les privilèges, démolitions de maisons, emprisonnement de personnes, et procès qui ruinent ledit chapitre, et à ce qu'il lui plaise de ne plus évoquer en son grand ou privé Conseil et renvoyer les affaires devant le Parlement de Bordeaux (f^0 235). — Défense de porter des «picadilhes, grands rabats et bas jaunes ». — Le premier président informe le doyen qu'il a reçu une lettre du Roi qui le charge de régler les différends du cardinal et du chapitre (f^0 241)— Le chapitre accordé trente livres aux Minimes pour finir leur couvent (f^0 246). — Réparations à l'église Sainte-Eulalie (f^0 254).

G. 293. (Registre.) — In-folio, relié, 157 feuillets, papier. Une table à la fin.

1610-1612. — Actes capitulaires. — Le cardinal se dispose à visiter les églises de Floirac, Tresses et Pompignac. — Requête au Roi pour faire renvoyer devant le Parlement de Bordeaux les procès qu'a le chapitre contre le cardinal. — Sur l'avis donné au chapitre par le cardinal que pour l'enterrement du maréchal d'Ornano, son fils le colonel désirait que le service fût fait par l'évêque de Vannes, le chapitre y consent, mais refuse de céder le pas audit évêque dans la procession (f^0 5). — Testament de Pierre d'Arnal, chanoine et sous-doyen, lu en chapitre. — Le fils du maréchal d'Ornano demande et obtient que les funérailles de son père soient faites le 3 mars 1610 dans l'église métropolitaine, que le corps soit porté, du Château-Trompette en ladite église, puis la cérémonie finie, porté en l'église Notre-Dame-de-la-Mercy pour y être enterré (f^0 6). — Sur la demande de l'évêque de Vannes, le chapitre l'autorise à officier aux obsèques du maréchal d'Ornano. — Sommation est faite à Miard, chanoine de Saint-Seurin et aumônier de l'archevêque, d'aller laver les pieds aux treize pauvres de l'hôpital Saint-André le Jeudi-Saint et les habiller, vu l'absence du cardinal, et sur son refus le chapitre décide qu'il les habillera lui-même et leur donnera cinq sols, sauf à répéter lesdites sommes contre le seigneur archevêque. — Défense aux aumôniers du cardinal de prendre les chandelles de l'offrande les jours d'enterrement (f^0 8). — Le chapitre demande que tous les procès qu'il a contre le cardinal soient renvoyés

devant le Parlement de Bordeaux ou de Paris et non à Rennes ni à Toulouse, au semestre d'hiver, parce que le cardinal a beaucoup de faveur au semestre d'été. — André Martin, chantre de musique pour chanter la taille et psalmodier au chœur — 25 mai 1610, service funèbre pour l'âme du roi Henri IV et pour la prospérité du roi Louis XIII à présent régnant, pour la Reine sa mère, régente, et la paix et repos de l'État (f^{0} 11). — 8 juin 1610, cérémonie de l'installation de maire pour M. de Roquelaure. — M. de Roquelaure, chevalier des Ordres du Roi, maître de la garde-robe et lieutenant général au pays de Guyenne, prête, en qualité de maire de Bordeaux, serment dans l'église Saint-André; le chaperon de maire lui est mis sur l'épaule par le doyen, après quoi il se retire avec tous les jurats en l'hôtel de ville. — Lecture de lettres-patentes autorisant les chanoines à posséder cures et bénéfices concurremment avec leurs dignités et chanoinies sans être tenus à résidence, pourvu qu'ils les fassent desservir par des personnes capables (f^{0} 14). — Le chapitre permet que le corps du président Daffis soit placé provisoirement dans l'église Saint-Eutrope. — Antoine Chavaignac, choriste et organiste (f^{0} 19). — Règlement de place et préséance au chapitre rendu par le doyen: le doyen tient la première place, puis les archidiacres de Médoc, de Cernés, de Blaye, le grand chantre, le trésorier, le sacristain, le sous-doyen, l'écolâtre, le sous-chantre, et les chanoines suivant l'ancienneté de leur réception (f^{0} 25). — Délibéré qu'on ira jusqu'à Lormont à la rencontre du cardinal qui arrive. — On exigera du batteur de monnaie qui doit frapper pour trente mille de doubles, qu'il ait à recevoir le contrôleur du chapitre à cause du droit de celui-ci sur la monnaie. — Le chapitre permet au sieur Daffis, conseiller du Roi et maître des requêtes, de faire ensevelir son père, Guillaume Daffis, dans la sépulture concédée autrefois à la présidente Daffis, dans la chapelle Saint-Biaise (f^{0} 28). — Réglé à l'occasion des obsèques du premier président Daffis, que le sacristain voulant prendre toutes les oblations comme drap de velours, cierges et chandelles, ne peut rien prendre sur ce qui est offert dans le chœur ni dans la nef lorsque le service s'y fait, ni même dans une chapelle lorsque le chapitre y assiste en corps, 16 novembre 1610. — Lissac, vicaire perpétuel de la Magestat (f^{0} 34). — Réparation et embellissement à la chapelle Saint-Biaise. — Sur le refus par ceux qui font battre et fabriquer des doubles en cette ville d'admettre le contrôleur député par le chapitre pour vérifier la quantité des espèces, il sera adressé une requête à la cour des monnaies à Paris, 25 novembre 1610; en chapitre: Jacques Desaygues, doyen; Pierre Arnaudeau, chantre; Henry Desaygues, trésorier; Samson de Boucault, sacristain; Joachin Levenier, écolâtre; Jean Busseau, sous-chantre; Georges Dupérier, André Lacouture, Michel Lucas, Jean Dubreuilh, Thomas Dubernet, Jacques Desaygues, François Ligonnac, Jean d'Hirigaray, Pierre Larivière, Jean Laguionie, Pierre Pichon, Jean Lartigue, Pierre Bouyer, Monsnier. — Mémoire de l'argent qui a été tiré du grand autel et qui doit être fondu par l'orfèvre, plaques et clous d'argent, le tout dix-neuf marcs et quatre onces (f^{0} 35). — 16 décembre 1610, office double de Saint-Charles, cardinal-archevêque de Milan, *à présent canonisé* (f^{0} 38). — Année 1611, 4 janvier. — Délibéré que, attendu les réparations urgentes à faire au clocher et aux pyramides de l'église, il serait bon que le chapitre et le cardinal parlassent à Messieurs de la cour pour que ceux-ci, sur requête, « fis- » sent distribuer sur le pied fourché quelque notable » somme. » Le vicaire perpétuel de Saint-Michel mandé pour n'être venu le lendemain de Saint-Étienne rendre ses devoirs habituels au chapitre. — Le chapitre accorde que la veuve du sieur Desaygues, conseiller du Roi et procureur au Parlement de Bordeaux, sera ensevelie, suivant sa demande, dans la sépulture de son mari, en la chapelle Notre-Dame (f^{0} 40). — Livres pour les enfants de chœur qui sont à Paludate: un bréviaire, deux diurnals, quatre paires d'heures, quatre Despautères, une grammaire grecque et deux rudiments grecs. — Divers contrôles de la monnaie présentés au chapitre. — Maison du chapitre donnée en fief, sise « devant le jardin du château du Hâ ». — Réclamation au présidial pour la construction d'une galerie d'une somme de cent livres et aux jurats d'un aigle qu'ils ont promis. — Pension due au chapitre par les Feuillants pour raison de la commanderie de Saint-Antoine. — Le chapitre, averti que le cardinal faisait poursuivre le vicaire perpétuel de Saint-Pierre, le prie de renvoyer le délinquant devant lui comme étant dans sa juridiction. — M^{me} d'Agès étant décédée, M. de Guilleragues fait demander au chapitre que celle-ci soit ensevelie en ladite église, dans la chapelle Saint-Jacques, avec la chapelle ardente, ce que le chapitre concède. — Le vicaire perpétuel de Saint-Pierre cité à comparaître pour avoir célébré un mariage dans la chapelle du palais sans avoir proclamé les bans. — Députation pour aller saluer le premier président de Nesmond (24 mars 1611). — Donné aux religieuses Annonciades de l'*Ave Maria* trois livres (f^{0} 43). — 7 avril 1611, pour la conservation des droits du chapitre et des héritiers, apposition de scellés sur les meubles du chanoine

Georges Dupérier, décédé, sa maison canoniale est attribuée au sieur Delurbe (f^0 56). — Messes et procession par les cloîtres pour la prospérité du Roi et les nécessités du temps (f^0 58). — Les Jésuites du collège, et particulièrement le père Spaulard, refusent de prêcher devant le palais le jour de l'Ascension. — 5 mai 1611, lettre du Roi au cardinal de Sourdis ordonnant de célébrer un service pour l'âme du défunt Roi, son père, mort le 14 mai 1610. — Messe célébrée à Saint-Martin du mont Judaïque. — Le chapitre nomme à la Chanoinie prébendée vacante par le décès de Georges Dupérier, Charles Menandieu sur l'injonction du Parlement, en exécution de la désignation faite par Louis XIII à cause de son joyeux avènement (f^0 61). — Le cardinal de Sourdis élu doyen de Saint-Émilion (f^0 67). — Le cardinal ayant proposé au chapitre que les chanoines de Saint-Seurin assistassent en la cathédrale en corps, avec surplis et aumusses, à l'entrée du prince de Condé et qu'ils occupassent le côté gauche de ladite église, le chapitre Saint-André s'y refuse. — Défense aux seigneurs voisins de la baronnie de Verteuil de tenir leur cour de justice dans le château dudit Verteuil, dans lequel ne doit s'exercer que la justice et juridiction du chapitre (f^0 69). — Le chapitre prête au cardinal le livre qui est couvert de tresses d'argent dans lequel est contenu le serment que doivent prêter les gouverneurs et maires de la ville. — A la requête de M. de Lescure, conseiller du Roi en la cour, le chapitre nomme une députation de chanoines pour conduire au bateau qui doit le porter le corps du lieutenant général de Saintes qui logeait dans la sauveté, chez le chanoine Ligonnac. — Réprimandes adressées à Jean Faugeras, chanoine, qui ne vient au chœur que rarement et ne fait qu'entrer et sortir ou dormir sans psalmodier « et défense de ne tenir en sa maison ni fréquenter une femme qui s'appelle Renée et qu'on dit avoir esté nonnain. » — Écussons placés au-dessus de la porte de l'église : du Roi, de la Reine et du Prince. — Députation pour aller saluer le duc d'Épernon arrivé aujourd'hui, 14 juillet 1611 (f^0 73). —Attestation relative à la mort de Pierre d'Arnal, chanoine et sous-doyen, le 12 mars 1610, enterré dans ladite église et en la chapelle Saint-Nicolas, à la requête de Jean d'Arnal, clerc de la maison commune. — Députation vers les jurats à l'occasion du cimetière des Huguenots qui est un fief du chapitre. — Samedi 30 juillet 1611, le cardinal fait avertir le chapitre qu'il désire aller en procession en l'église des Jésuites où se doit célébrer la « feste de la béatification du P. Ignace de la compagnie de Jésus », et qu'il priait le chapitre de le vouloir accompagner; le chapitre répond au cardinal qu'il le prie de l'excuser de ne pas s'y trouver, tant pour l'occupation du service de la primatiale un jour de dimanche que pour le sujet de ladite procession qui n'est « pour aucune nécessité ni cause publique» (f^0 76).— Défense au bas chœur « de fréquenter des femmes et maisons mal famées, » jeux de paulme, roullière et autres jeux publics, au » grand scandale de l'église et état ecclésiastique », sous peine de prison et amende arbitraire (f^0 78). — Sur la nouvelle que le sieur Troutel, médecin, cherchait à se faire recevoir docteur régent en l'Université en vertu de certaines patentes, le chapitre envoie vers le cardinal pour l'informer que ledit Troutel est de la religion prétendue réformée et de délibérer à ce sujet, ayant grand intérêt à s'y opposer (f^0 79). — Entrée de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur en Guyenne, et procès-verbal de la cérémonie, 2 juillet 1611 (f^0 80). — Dans l'échange fait par le cardinal de la terre et seigneurie de Loutrange avec le seigneur Jean de Grignols, chevalier, seigneur de Bonnes, les habitants ayant réclamé de continuer à être dans la haute justice de l'archevêché, le chapitre est d'avis d'accepter les offres desdits habitants (f^0 85). — Exécution en effigie, dans la baronnie de Cadaujac, d'un homme et d'une femme pour crime de sorcellerie. — Le chapitre prend connaissance de lettres-patentes du Roi en faveur des Jésuites par lesquelles ceux-ci ont obtenu de S. M. l'église neuve et non parachevée de Sainte-Colombe pour y établir un noviciat. — Donné à un Turc et à sa femme, convertis, quatre pièces de seize sols (f^0 86). — Serment à Saint-André du nouveau maire, le sieur de Barrault, 27 septembre 1611 (f^0 87). — Service funèbre pour feu la duchesse de Mantoue, sœur de la Reine de France, auquel le cardinal n'a pas assisté « à cause de certaine sienne indisposition ». — Sur la demande du duc d'Épernon, seigneur de Lesparre, que le chapitre devait lui faire hommage à cause de la seigneurie de Verteuil, celui-ci répond que, en vertu des titres anciens qu'il possède, il doit l'hommage au Roi seul. — Le chapitre envoie saluer l'archevêque d'Auch, Léonard de Trapes, à son arrivée, 16 octobre 1611 (f^0 89). — Procès-verbal de la visite de la terre de Loutrange que le cardinal veut échanger avec le seigneur de Grignols. — Plaintes qui parviennent au chapitre d'exactions commises par les vicaires perpétuels des églises dont il est seigneur, au scandale du public (f^0 95). — Les maire et jurats envoient par Leclerc le pupitre de bronze (aigle) qu'ils ont promis au chapitre en raison de la galerie qu'il a laissé construire pour ouïr les prédications (f^0 96). —

28 novembre 1611, le chapitre nomme des délégués pour aller au château du Hâ où loge M. de Roquelaure, gouverneur pour le Roi en Guyenne, et où se trouvent le lieutenant général, le lieutenant criminel, deux jurats de la ville et le sieur de Boissy, conseiller au conseil d'État du Roi, avec plusieurs autres de la R. P. R. Après lecture des lettres-patentes, pour ouïr les plaintes tant des catholiques que de ceux de la R. P. R., il est décidé que les parties rédigeront leurs réclamations par écrit et les remettront à qui de droit (f° 99). — Députation du chapitre pour assister à la réunion à l'archevêché des commissaires de ceux de la R. P. R. et ouïr ce qui s'y fera. — Le sieur d'Agès demande à renouveler la ceinture ou litre noire représentant ses armoiries dans la chapelle Saint-Jacques en ladite église où ses ancêtres sont ensevelis (f°101). — Antoine Fabry, sous-maître de la psallette, nommé maître à la place de Laroubinière, démissionnaire (f°106). — Délibérations au sujet de l'option des maisons canoniales tenues autrefois par feu d'Arnal et Pierre Delurbe. — Union au chapitre de la chapelle de Nieul, n'ayant pas de revenus suffisants (f° 108). — Le cardinal demande une attestation du chapitre que le sieur Potier, curé de Sadirac, n'est pas chanoine, et est tenu en conséquence à la résidence. — Procession aux Récollets pour le Roi, la Reine régente et la nécessité du royaume (f° 114). — Le sieur Antoine Fabry, maître de la psallette, cité à comparaître devant l'archevêque; le chapitre refuse, les gens de Saint-André étant exempts de la juridiction. — Choix d'une députation à Paris pour y entendre les comptes du clergé de France. — Le sous-chantre fera voir à M. Levenier, écolâtre, la musique composée par feu Laroubinière (f° 124). — Sentence du chapitre qui casse la citation lancée par l'official de l'archevêque contre le sieur Fabry, maître de la psallette, contrairement aux privilèges du chapitre (f° 126).. — Le chapitre se plaint qu'à la fin des processions, les prêtres de Saint-Seurin, Sainte-Croix, Saint-Michel, etc., laissent ledit chapitre métropolitain dans un carrefour et ne l'accompagnent pas, ce qui est indécent pour le service de Dieu. — Réparations au grand et au petit orgue. — Lancelot Destignols reçu archidiacre de Cernès (le deuxième archidiaconé) en remplacement d'Isaac de Lartigue. — Rappel à ceux qui ne font pas la résidence (f°135). — Le chapitre commet maître Jacques Duval, avocat et juge de la sauvetat et de Verteuil, pour écouter les plaintes des habitants de Cadaujac contre leur juge. —Information contre le sieur Fabry, maître de la psallette, qui a abandonné son poste sans rien dire (f° 141). — Le chanoine Maspatreau verse entre les mains du chapitre la somme de soixante-quinze livresque donnent les chanoines à leur entrée en fonction pour la fondation d'un anniversaire. — Délibéré de porter les saintes reliques le jour de la procession de la Sainte-Trinité, suivant l'ancienne coutume abandonnée depuis quelque temps, «pour apaiser l'ire de Dieu et nous le rendre propice». — Députation pour aller saluer monseigneur du Maine à son arrivée. — Chavaignas, organiste du chapitre, apprendra aux enfants à jouer de l'orgue (f° 143). — Ordre donné à Jean Savignac de classer et de transcrire au net la musique composée par Laroubinière. — Ordre de chercher un maître de chapelle à Paris ou de faire venir David d'Agen. — Accord entre le chapitre et M. Dunoyer, conseiller du Roi au Parlement, touchant l'union au chapitre, pour le prix de neuf cents livres, de la chapelle de Nieul qui ne donnait pas de revenus au chapelain titulaire. — Permission à dame Suzanne de Lavergne, veuve de François d'Agès, chevalier, seigneur et baron de Saint-Mesme et de Thouars, de construire un caveau dans la chapelle Saint-Jacques pour y ensevelir son dit mari, décédé à Paris, 4 juillet 1612 (f° 149). — Information à l'occasion d'un différend avec violences et effusion de sang à Floirac entre le vicaire et les paroissiens. — Profession de foi par Charles Arnaudeau, chanoine et chantre, ordonnée par le concile provincial pour les nouveaux chanoines (f° 150). — Réclamation au sieur de Guilleragues des frais des funérailles du sieur d'Agès, ainsi que cela fut fait pour le président Daffis. — Antoine Chavaignac demande un congé pour aller accomplir un vœu à Notre-Dame du Puy en Auvergne (f°156).

G. 294. (Registre.) — In 4°, 303 feuillets, papier.

1613-1620. — Actes capitulaires. — Différends entre le chapitre et l'abbé de Verteuil, octobre 1613. — Le chapitre intervient dans le procès entre le cardinal et M^lle^ de Meaume à Toulouse pour saisie d'un fief près le château du Hâ (f°16). — Reliure des livres graduels imprimés par Millanges. — Le chapitre approuve le traité fait entre l'archevêque et le sieur de Vivant par lequel celui-ci s'est rendu adjudicataire de certaines paroisses dans la seigneurie de Belvès, et a donné audit seigneur les marais qui sont autour de la maison archiépiscopale et qui seront d'un grand profit (f° 19). — Poursuites contre les gardes de la monnaie qui n'avaient pas acquitté les droits dus au chapitre. — Décès de M. de Boucaud, chanoine et sacriste, enterré dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. — Fondation d'un anniversaire

par Pierre Delurbe, chanoine et archidiacre de Blaye (f^0 21). — Frais des funérailles de M. de Montaigne, seigneur de Bussaguet, conseiller du Roi, et de M. de Boucaud, chanoine et sacriste (f^0 25). — Lacouture, choriste, aura quarante écus et tâchera de tout son pouvoir d'apprendre à jouer de l'épinette et des orgues (f^0 25). — Les vicaires perpétuels dépendant du chapitre seront mandés pour n'être pas venus le jour de Saint-Jean. — La musique du chapitre ira à l'enterrement de M. de Gelays, conseiller. — Hommages au chapitre par M. de Francon pour la maison noble de Lafitte en Médoc qu'il a eue de M. de Baillac (14 janvier 1614). — Don par le Roi, comme joyeux avènement, de la première Chanoinie vacante à Saint-André, en faveur de Charles Desaygues, conseiller au Parlement de Bordeaux (f^0 31). — Claude Robin, prêtre, reçoit dix sols tournois par cahier de musique qu'il note pour le chapitré. -- Il sera parlé au cardinal sur le trouble que les chanoines de Saint-Seurin font aux processions et assemblées publiques et lorsque le cardinal officie. — Robin chargé de faire un processionnal (f^o 37). — Le chapitre fait parler au cardinal touchant les pauvres qui doivent être mis à l'hôpital de la peste (f^0 39). — Ramond Larnaudes envoyé à Toulouse pour avoir des musiciens et les plus belles voix (f^0 41). — Procès contre M. de Citran à raison du moulin du Gua. — Le sieur Boyer prendra autant d'argent qu'il faudra pour faire « *boire* » les musiciens qui essaieront la musique de feu Laroubinière transcrite par Robin, choriste de ladite église. — M. Daffis, évêque de Lombez, demande au chapitre les ornements nécessaires pour être sacré à Saint-André par le cardinal (f^0 46). — Lettres de Paris au sujet des procès du chapitre contre le cardinal, les gardes de la monnaie et le sieur Charron (f^0 50). — Mention d'un fief en Graves de Bordeaux, près le porge des Huguenots. — 29 juillet 1614, ratification par le chapitre de la vente faite par le cardinal au sieur de Lucmajour de la terre de Coulures (f^0 54). — Frais alloués à Robin pour enluminer les livres des offices du chapitre. — Achat de papier à Millanges par Robin pour le chapitre. — Huit pièces de seize sous à Claude Robin pour avoir transcrit la musique de Larobinière. — 4 novembre 1614, en chapitre: Jacques Desaygues, doyen; Lancelot d'Estignols, archidiacre de Cernès; Pierre de Lurbe, archidiacre de Blaye; Henri Desaygues, trésorier; Jean Busseau, sous-chantre; Philibert Dussaut, Michel Lucas, Jean Dubreuilh, Jacques Desaygues, François Ligonac, Martin d'Hirigaray, Pierre Larivière, Pierre Pichon, Pierre Boyer, Pierre Montaigne, Jean Mosnier, Gilibert Grimaud, Jacques Miard, chanoines (f^0 67). — Donné à deux religieux de l'ordre de Saint-Basile huit pièces de seize sols «pour aider à tirer leur abbé d'entre les mains du Turc» (f^0 67). — Le chapitre ne prendra des fermiers « les pistoles plus haut que sept livres tournois ». — Projet de terminer le différend entre le chapitre et M. de Mullet, abbé de Verteuil (f^0 76). — Charles Desaygues, prêtre, conseiller au présidial de Guyenne, reçu chanoine (11 mars 1615). — Service funèbre à la demande du cardinal pour l'évêque de Maillezais, Henri I^{er} d'Escoubleau de Sourdis. — Les sieurs Lucas et de Montaigne, délégués pour assister aux assemblées qui doivent se faire dans l'archevêché (f^0 88). — Envoi à Mosnier à Paris des titres concernant les procès du chapitre contre le cardinal au conseil du Roi : restitution de mitre et crosse, enlèvement du trône qui est dans le chœur, remboursement de la dépense de l'habillement pour le lavement des pieds des pauvres le Jeudi-Saint et dépens envers le chapitre pour l'emprisonnement de Lartigue. — Brassier pourvu de la Chanoinie de Montaigne (f^0 90). — Le sieur Lucas député pour assister aux assemblées qui se font pour les affaires du clergé. — Envoi à Mosnier, à Paris pour les affaires du chapitre, du dossier contre le cardinal pour le procès des réparations de la cathédrale, 24 juin 1615 (f^0 97). — Jean Lavergne, prêtre et chanoine, enseveli devant la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. — Le sieur de Périssac, chanoine sous-doyen, reçoit, pour ses frais de séjour à Paris, la somme de trois écus et demi par jour et celle de soixante écus pour les frais de son retour, pour les affaires du chapitre. — Funérailles auxquelles le chapitre assiste, de M^e Martin, receveur général en Guyenne (f^0 103). — 17 novembre 1617, huit sols de passade pour Claude Lehord, chantre haute-contre de Reims. — Frais de grosses payés à Subrecaze, notaire du chapitre. — Annet Caire, sous-maître de grammaire à la psallette, reçu sous-trésorier après Jean Boutineau. — Le chapitre reçoit du fermier de Bègle les pistoles pour sept livres six sols. — Bernard Fisson, pourvu de la prébende de Jean Chavagnac, prêtre organiste ($f^0$116). — 2 décembre 1617, l'abbé italien « Antoine Moantique », volé à l'hôtellerie du Chapeau-Rouge, reçoit six livres du chapitre en dédommagement. — Enterrement par le chapitre de M^{lle} de Massip ($f^0$116). — Enquête sur la disposition des livres de plain-chant. — Décembre 1617, Tristan, chantre haute-contre, natif de Reims, reçoit trois quarts d'écu pour sa passade. — 1618, le sieur de Peyrussac ayant voulu faire publier la vente de son vin « au haut du clocher » selon la coutume, et le maître de la psallelte s'y étant

opposé, le chapitre lui « remonstre que si pour le passé lesdits chanoines ont voulu donner quelque honesteté au maître de psallelte pour ladite publication, ça a esté de gratis », et n'engage pas l'avenir (f^{0}127). — Janvier 1618. Desaygues, procureur général du Roi, inhumé dans ladite église au lieu où sont ses ancêtres (f^0 130). — Deux religieux italiens, de l'ordre de Saint-Basile, demandent l'aumône pour aller en Espagne. — Indulgences pour Ta fête de Saint-André et médailles bénites envoyées par le Saint-Père au chapitre. — Aumônes à deux religieux Bernardins venant de Rome et à deux esclaves. — M^e Nicolas, maître de psallette en l'église Saint-Seurin à Toulouse, offre de remplacer Larnaudes en congé pour trois mois (f^0 138). — Lettre écrite à Bertrand, maître de la psallette à Saint-Pierre de Poitiers, pour lui offrir la place à Bordeaux (f^0 140). — Vérification du livre des fondations de chapelles pour obliger les chapelains à faire les services. — Réformation des habits superflus portés par quelques ecclésiastiques (f° 145). — Projet de reprendre la procession de l'annonciation Notre-Dame en l'église Saint-Seurin (f^{0}147). — 10 avril 1618, achat d'une demi-livre de pastilles d'un droguiste italien pour servir d'encens à raison d'un quart d'écu l'once. — Le chapitre est admonesté de mieux faire son devoir et le bas chœur devra avoir des musiciens plus suffisants et recommandables par leurs mœurs (f^0 154). — Chapitres généraux, règlements de discipline, défense de lire les bréviaires pendant les offices, de sortir aussitôt après la pointe, etc. (f^0 155). — Visite au cardinal pour lui témoigner la douleur que prend le chapitre à sa maladie; messes et oraisons *pro infirmis*. — Chaque nouveau chanoine paiera cent livres d'entrée. —Dubernet et Ligonac sont députés à l'assemblée du clergé tenue sur le fait des décimes. — Le chapitre oblige les religieuses du couvent Notre-Dame, situé rue du Hâ, à fournir un homme mourant, vivant et confisquant pour une maison qu'elles ont acquise relevant du chapitre. — Menardeau, chanoine, part pour Paris afin d'y étudier la théologie (f^0 160). — Le missel et le cérémonial romains seront rigoureusement observés, en vue d'uniformiser les cérémonies (f^{0}165). — Le chapitre délègue le père Grégoire, organiste jacobin, pour visiter les petites orgues réparées. — Le sieur Ligonac donne à M. Charles de la Broye la somme de quatre-vingt-sept livres pour avoir nettoyé et accordé les petites orgues, ajouté les tuyaux qui manquaient et mis un tremblant. — Sur la requête de noble Pierre de Saint-Jehan, seigneur de Bonnefons, en la paroisse de Grézillac, demandant extrait de la fondation de deux chapelles fondées l'une à Grézillac et l'autre à Saint-André, ordre de rechercher ces titres (f^0 171). — 19 février 1619, présents au chapitre: Jacques Desaygues, doyen; Charles d'Arnaudeau, chantre; Henri Desaygues, trésorier; Jean Busseau, chantre; Marc Gayan, sacristain; François Ligonac, Pierre Peyrissac, sous-doyen; Thomas Dubernet, Jacques Desaygues, Martin d'Hirigaray, Jean Lartigue, Pierre Boyer, Pierre Montaigne, Jean Mosnier, Jacques Miard, Antoine Jasse, François de Brach, chanoines. — Fondation d'obits par le testament de feu le procureur général Desaygues (f^{0}177). — Le sieur de Lopes, médecin, soigne les enfants de la psallette malades (f^{0}182). — Le sieur Josse a représenté que, pour empêcher ceux de la R. P. R. de faire leurs exercices et introduire cette religion dans la ville du Mas d'Agenais, il lui fallait recourir à M. de Mayenne pour s'y opposer; le chapitre lui accorde six semaines de congé (f° 185). — Donné neuf livres aux Minimes pour subvenir à l'érection et construction de leur couvent, 21 mars 1619. — Le chapitre promet aux Augustins d'aller officier processionnellement le dimanche dans l'octave de Pâques. — Défense au vicaire perpétuel de la Magestat, qui avait administré la présidente Daffis, d'exercer dans la sauvetat. — Décès de Joachim Levenier, écolâtre, et inventaire de ses meubles par le chapitre (f^0 189). — François de la Houssaye notifie au chapitre le testament de Levenier, chanoine et écolâtre, faisant des legs au chapitre, fondant des obits et des anniversaires et enterré dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié. — Collation par le cardinal 'de la dignité d'écolâtre en faveur de Jacques Miard (f^0 192). — Le sieur Mosnier a porté sur le bureau une pierre de la grosseur du poing où était écrit au-dessus: du Saint-Sépulchre, qu'il avait relevée de chez Levenier et il requiert acte. — Les pardons annuels de cette église commenceront le 19 avril 1619 (f^0 198). — Le chapitre ordonne de faire marché avec Antoine Lefébure pour refaire à neuf les grandes et petites orgues jusqu'à la somme de six mille cinq cents livres, si moins ne se peut: dans le contrat où intervient le cardinal, celui-ci s'engage à la moitié des frais. — Mardi, 11 juin 1619, chapitres généraux. Délibération concernant le service divin et la discipline ecclésiastique; les chapelains tenus de faire leur service à peine d'être poursuivis par Peyrissac, nommé procureur des âmes. Ordre à ceux qui ne sont pas *in sacris* de s'y faire pourvoir sous peine de privation de leurs revenus (f^0 207). — Aucun chanoine ne présidera au chœur s'il n'est prêtre. — Aucune personne laïque n'aura droit d'être ensevelie dans l'église. Le chapitre n'assistera en corps qu'aux funérailles des gens très

illustres, et encore faudra-t-il que la famille consigne trois cents livres d'avance. — Défense aux chanoines de laisser jouer au rampeau ou autres jeux scandaleux dans leurs maisons lorsqu'on y vendra vin en taverne (f° 211). — Il est délibéré que tous les habitués de l'église porteront la tonsure et l'habit clérical sous peine d'être privés de la pointe. — Le haut et bas chœur communieront au moins toutes les fêtes solennelles et notamment quand le grand chantre portera le bâton, et ce au grand autel et à la grand'messe (f° 214). — Le sieur Jacques de Gourgues, docteur en théologie, est nommé chanoine. — Gilles de Fayard pourvu de la Chanoinie de Gratian de Mesnardeau (f° 231). — 19 novembre 1619, le chapitre refuse d'autoriser l'union de la vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie à la congrégation des Prêtres de l'Oratoire. — Remontrances à ceux qui portent les cheveux longs et sans couronne et vont aux comédiens (f° 243). — Le cardinal fait réclamer les papiers de l'archevêché que le chapitre détient dans ses archives; lecture faite de l'inventaire de ces pièces, le chapitre ordonne qu'elles seront rendues au cardinal, sauf la cotisation des décimes de 1516 tant sur les curés, chapelains, que autres bénéficiers de ce diocèse, le procès-verbal de l'assemblée fait touchant l'aliénation du temporel de ce diocèse, l'exemption de l'abbé de Sainte-Croix de la juridiction de l'archevêché, une liasse de plusieurs papiers concernant l'aliénation du temporel et les autres pièces concernant l'exemption du diocèse et province de Bordeaux; toutes ces pièces seront dans une armoire du chapitre dont le cardinal aura une clef pour s'en servir lorsqu'il le voudra (f° 258). — Le cardinal fait proposer au chapitre de créer un quatrième archidiacre ayant sous lui les archiprêtres de Fronsac et d'entre-Dordogne, et attendu que ces deux archiprêtres ne sont sous la visite d'aucun archidiacre et que, sans augmenter le nombre des dignités du chapitre, on peut supprimer la charge d'écolâtre et la changer en archidiaconé et y unir la curé de Saint-Romain-de-Boursas, qui est dans l'archidiaconé de Fronsac, le chapitre consent à la suppression du maître-école et à l'établissement d'un quatrième archidiacre à la charge qu'il soit conféré à un membre du chapitre et que le titulaire tienne, dans l'ordre des préséances, le rang que tenait le maître-école, 6 février 1620 (f° 264). — Sur l'invitation du cardinal, le chapitre consent à assister en corps à la procession aux Récolets «pour la nécessité de toute la chrétienté » (f° 267). — Don de musique par Jean d'Escobar, prêtre, maître de la psallette de Saint-Seurin. — Ordonnance archiépiscopale conférant l'archidiaconé de Fronsac à Jacques Miard, écolâtre (f° 270). — 10 mars 1620, sont entrés en chapitre Darnal, jurat, et d'Hosten, clerc de la ville de Bordeaux, lesquels ont remontré que « contre les droits et libertés de la présente ville et sénéchaussée de Bourdelois, M. Conte, avocat au conseil privé du Roi, s'efforçait de contraindre les habitants de la ville et sénéchaussée qui tiennent et possèdent des biens en franc alleu à montrer et exhiber leurs litres et, en outre, veut contraindre les acquéreurs des fiefs nobles de payer des lods et ventes, contre les arrêts solennellement donnés, sous prétexte de quelque arrêt donné au Grand Conseil, sans ouïr lesdits jurats ni aultres, dont s'estant plaints en la cour de Parlement, ladite cour les aurait renvoyés par devers le Roi, à quoi ils étaient résolus, mais d'autant que c'est une affaire qui concerne tous les ordres, ils avaient estimé être approuvés d'en communiquer audit chapitre, comme tenant après l'archevêque la première voix au clergé de ce diocèse, afin qu'il plaise audit chapitre se joindre à leur poursuite. Sur quoi ledit sieur doyen aurait répondu que ledit chapitre serait bien aise qu'il se présentât occasion de témoigner à Messieurs de la Ville la bonne volonté et affection qu'il a et a toujours eue au bien public; et que ces affaires regardant le corps du clergé de ce diocèse, il est convenu que le doyen en communiquera avec le cardinal, ainsi que l'ont déjà fait les jurats, et que le chapitre délibèrera sur la proposition pour donner à ceux-ci tout le contentement qu'il pourra». — Aumônes à trois pauvres italiens qui vont en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice (f° 278). — 25 mars 1620, le cardinal invite le chapitre à la cérémonie de la consécration de l'église des Chartreux. — Vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie concédée en faveur de Pierre Frappereau (f° 287). — Dans les processions, les chanoines qui ne sont pas *in sacris,* occuperont la place de leur réception. — Mémoire lu par le cardinal contre plusieurs chanoines *in sacris* qui ont une conduite scandaleuse: discipline, chapelles, tonsure; l'un a une nourrice avec un petit enfant, un autre a une servante de moins de vingt-quatre ans, d'autres sont de mauvaise vie. — Différends au sujet de la préséance entre les chanoines Boucaud et Moysset (f° 303).

G. 295. (Registre.) — In-folio, 800 feuillets, papier.

1621-1634. — Actes capitulaires. — Les trois premiers feuillets manquent. — Procès-verbal contre les prébendiers et musiciens qui s'absentent aux offices. — 16 janvier, Jacques Miard, archidiacre de Fronsac; Jean Busseau, sous-chantre; Philibert Dusault, Thomas

Dubernet, Antoine Amadon, Lacoulure et Gilles Fayard, chanoines. — Suivant les ordonnances du chapitre « est enjoint de se porter modestement en leurs habits, porter les manteaux longs et sotanes, rabatz simples et non empaiséz ne picquadilhes, d'estre modestement tonduz et porter la couronne cléricale». — Desaygues, doyen; d'Arnaudeau, chantre; Desaygues, trésorier; Miard, archidiacre de Fronsac; Gogaud, sacristain; Busseau, souschantre; d'Hirigaray, Ligonac, de Brach, Amadon, Chapellas, Lacouture, Fayard. — Le secrétaire du conseil sera sommé d'insérer dans son procès-verbal la remontrance faite par le chapitre concernant l'élection d'un agent général du clergé de France. — Le cardinal est prié de contribuer aux réparations des orgues de l'église. — Le cardinal ayant défendu au curé de la Magestal de faire les bans et aumônes d'un mariage, le chapitre ordonne audit curé de faire sa charge (f^0 12). — Défense au curé de Saint-Projet d'administrer les sacrements dans la sauvetat. — Partage du plantier de la Raze et de la seigneurie de Saint-Ujan avec le seigneur de Francs (f^0 15). — Remontrances au sieur Perissac pour sa conduite inconvenante à l'égard du chapitre. — La dame du Cros consent à reconnaître pour le fief du Jeu de paume en faveur du chapitre (f^0 30). — Sur le rapport que les pyramides du haut de l'église sont en danger de tomber et pourraient occasionner de grands désastres, ordre est donné de les faire réparer. — Le chapitre Saint-Seurin vient inviter le chapitre Saint-André à assister à la procession et au sermon le jour de l'Annonciation, où le R. P. Cotton doit prêcher. — A la prière de dame Louise de Bourbon, abbesse du couvent de Fontevrault, disant avoir des affaires importantes à traiter avec le Saint-Père, et demandant que le sieur Maynet fît le voyage à cet effet, le chapitre autorise ce voyage. — Haute-contre et cornet engagés à cent vingt livres par an. — En cours du procès contre Lefebvre, facteur d'orgues, les orgues seront visitées par le Père Grégoire, religieux des Jacobins, et Dubuisson, qui sont bons organistes du couvent. — Inventaire des meubles de la psallette. — Ordre de faire un processionnal pour le chapitre. — Est venu en chapitre M^e Pol Leclerc, procureur-syndic des maire et jurats de Bordeaux, qui a remontré les poursuites faites par Dagoutte concernant les francs fiefs et biens tenus en franc-alleu en Guyenne, quoique l'arrêt du Conseil ait ordonné de mettre les pièces du procès entre les mains de M^e Maupeou, secrétaire d'État, et de suspendre les poursuites, néanmoins ledit Dagoutte s'efforce de faire juger l'affaire hâtivement; de quoi les maire et jurats avertissent le chapitre (f^0 32). — Manquent les feuillets 44, 45, 46.— Remontrances au sieur Jean Veyrines par le doyen. — René de Haute-Faye, écuyer, seigneur de Luneray, demande l'extrait d'un acte capitulaire. — A la lettre adressée par le Roi au chapitre, afin que le sieur Maynet, autorisé à aller traiter les affaires de l'abbesse de Fontevrault avec le Saint-Père, continue à jouir des fruits de sa prébende, le chapitre répond en suppliant le Roi de permettre que le chapitre n'y fasse pas droit. — Arrêt de querelle contre les curés qui usurpent les dîmes du chapitre à Corbiac (f^0 48). — Le sieur Jean Veyrines, prébendier, détenu prisonnier au chapitre pour l'avoir offensé, fait citer celui-ci devant l'official d'Agen. — Réparations à l'église ou chapelle de Saint-Sauveur, qui menace ruines.— Amende honorable faite au chapitre par le sieur Veyrines. — Union de la cure de Saint-Paul à celle de Saint-Christoly en faveur de Pierre Locamus, prêtre-vicaire perpétuel de Saint-Christoly (f^0 55). — 27 mai, députation pour aller saluer le duc du Maine. — Attestation de maladie donnée au sieur Delurbe, chanoine, par Lopès, médecin. — Après les désordres ayant suivi la distribution du vin le jour de Saint-Barnabe, le chapitre règle la quantité de vin pour les chanoines à deux pots chacun et accorde une gratification à Augustin Grobet, souffleur des orgues, qui a sonné la grande cloche pendant que le «Roya esté en ceste ville» (f^0 58). — 22 juin, remontrances nombreuses aux chanoines et au bas-chœur qui n'assistent pas aux offices et font du scandale. — Règlement du chœur. — Le sieur Ligonnac, chargé de quatre terriers de reconnaissances pour le chapitre : le 1er, de 1446 à 1474; le 2^e, de 1461 à 1504; le 3^e, de 1483 à 1508, et le 5^e, de 1602 à 1603 (f^0 72). — 12 août 1621, le chapitre fait préparer des places aux évêques qui accompagnent l'évêque de [le nom est en blanc], qui doit prêcher, et aux autres députés de l'assemblée générale du clergé de France, qui doit se tenir en cette ville au 1er janvier. — Donné trois livres quatre sols à l'ermite de Cambes et autant à un gentilhomme de l'armée du Roi qui a été blessé à Clairac. — Protestation contre les maire et jurats de la ville, qui avaient entrepris sur la juridiction du chapitre dans la sauvetat. — Joseph de Larivière, pourvu de la Chanoinie de Pierre Delurbe. — Perissac, chapelain de la chapelle de Caillaux. — Dégâts à Nerigean «par la pierre tombée» (c'est la grêle). — Remboursement du capital de la rente de cent livres due au chapitre pour l'anniversaire de M^{gr} de Sansac, autrefois archevêque de Bordeaux. — Défense au vicaire perpétuel de Saint-Christoly de faire la levée du corps de l'hospitalier de l'hôpital Saint-André, parce que le défunt n'est pas de la paroisse.— J. Miard succède à Pierre Delurbe dans l'archidiaconé de Blaye. — Procès-

sion générale et office à Saint-Michel pour le service du Roi et les affaires de la France. — Nouvelles prières pour le Roi et son armée. — Le vicaire de N. -D. de Plassac est à la collation du chapitre. — Dominique Desclaux, prêtre, docteur en théologie, reçu chanoine après Pierre de Montaigne (f^{0} 84). — Les habitants de Bègle se plaignent de leur curé nouvellement installé (f^{0} 135). — On écrit au capitaine du château de Verteuil de se tenir sur la défensive contre les ennemis du Roi qui ravagent le pays. — 27 janvier, le chapitre envoie au capitaine de Verteuil des munitions de guerre telles que poudre, plomb et mèches, jusqu'à là somme de vingt livres par homme et par cheval (f^{0}138). — Le chapitre permet au sieur de Francot de fortifier à ses frais le lieu de La Mothe, proche du château de Verteuil, pour empêcher les ennemis de s'en emparer (f^{0} 140). — Jacques Miard, chanoine, archidiacre de Blaye, pourvu de l'archidiaconé de Cernés (f^{0} 142). — 15 février 1622, Henry Desaygues, chanoine et trésorier, se démet de ses fonctions pour cause de maladie. — Nomination de Pierre Claveau à sa place. Jacques Desaygues, nommé trésorier, 24 février. — Pierre Bernada, docteur en médecine (f^{0} 144). — Aumônes aux P. P. Minimes (f° 152). — Le chapitre se plaint des usurpations des religieux Chartreux sur ses fiefs (f^{0}154). — Le sieur Pierre Laurens, joueur de serpent, reçoit dix-huit livres pour avoir instruit un enfant dans son art. — Le chapitre permet aux chanoines de Bazas, sur leur demande, de déposer dans la chambre capitulaire de Bordeaux tous leurs titres et papiers, à cause des troubles qui ont lieu dans leur ville, 14 avril (f^{0} 155). — 21 avril, Etienne Brossier, docteur-régent à l'Université de Bordeaux, pourvu du canonicat qu'occupait Jacques de Gourgues (f^{0} 156). — M. Millanges reçoit une pistole pour retirer des mains d'un libraire de Toulouse le livre de la fondation des anniversaires qui lui avait été confié pour le relier, 24 mai (f^{0} 158). — Soixante-quinze livres données à l'hôpital pour soigner les soldats blessés et malades. — Labarthe, syndic du chapitre de la cathédrale de Bazas, en vertu d'une délibération dudit chapitre où assistaient : M^{es} Drilhole, archidiacre; autre Drilhole, chantre; Ory, sacriste et syndic du chapitre; Basterot, ouvrier; Chalup, Anglade, Ranciat, Rastouilh, Laborie, Monsnier, retire du trésor du chapitre Saint-André les titres, contrats et argenterie qu'il y avait déposés pendant les troubles de Bazas. — 14 juillet, le chapitre va à la rencontre du cardinal, qui revient de Rome (f^{0} 162). — Différends entre le chapitre Saint-André et le chapitre Saint-Seurin au sujet du droit de levée des corps des personnes décédées dans leur juridiction (f^{0} 169). — Jean Berteau, pourvu de l'archidiaconé de Fronsac. — Les prébendiers et choristes doivent obéissance aux chanoines; le sieur Laroque ayant refusé d'obéir, est sommé de passer le guichet et d'y demeurer au pain et à l'eau, 29 septembre. — Inventaire des papiers et meubles dépendant de la succession de Jean Veyrines; les papiers qui concernent la collation des chapelles dépendant du cardinal iront à l'archevêché, les autres resteront au chapitre (f^{0} 171). — Résignation de canonicat par Pierre Claveau en faveur de Jean Duteil. — 5 novembre. Requête de M. de Montaigne, sieur de Bussaguet, conseiller du Roi, héritier de Pierre de Montaigne, son frère, conseiller du Roi et chanoine de l'église Saint-André, aux fins d'obtenir la moitié des gros fruits dus à son frère. — Jacques de Fonteneil reçu sous-doyen à la place de Pierre Perissac, nommé archidiacre de Blaye (f^{0} 178). — Le chapitre délibère d'assembler les députés du clergé, afin d'écrire au Roi sur la gabelle ou imposition du sel, que le Roi entend prélever (f^{0} 196). — Défense de prêter les bancs dont on se sert dans les prédications à ceux qui font des mascarades et qui sont comédiens (f^{0} 202). — Le dimanche 5 février 1623, entrée à Bordeaux de Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, pair de France, colonel général de l'infanterie, gouverneur pour le Roi en Guyenne; il arrive dans une maison navale jusqu'à la porte du Caillou où il est reçu par les clercs, l'Université, les officiers du sénéchal, les trésoriers de France, les députés de la cour du Parlement, les jurats de la ville et grand nombre de noblesse; il se rend à cheval à la porte de l'église où tout le chapitre l'attendait; après avoir été conduit à l'autel, il fait le serment accoutumé contenu dans le livre des Évangiles, couvert d'argent; enfin, après le *Te Deum,* il se rend à cheval au Château-Trompette, lieu de sa résidence (f^{0} 203). — [Le chapitre permet au cardinal d'extraire telles pièces qu'il voudra de l'inventaire des papiers de l'archevêché, dressé après le décès de Prévôt de Sansac, alors archevêque de Bordeaux, et conservé dans les archives du chapitre (f^{0} 219). — Admonestation à Fonteneil, sous-doyen, non encore *in sacris,* d'assister aux offices et de ne pas sortir dans la ville sans soutane ni manteau long (f^{0} 223). — Ligonac pourvu de la sous-chantrerie, 1er août (f^{0} 228). — Conformément à un arrêt du Conseil, on produira les registres capitulaires depuis 1405 jusqu'en 1556, afin de prendre des extraits concernant la trésorerie, la chantrerie et la réception de ceux qui sont pourvus de ces charges, 28 septembre (f^{0} 235). — Le chapitre délibère que l'on prendra les chappes noires qu'on appelle canoniales après les secondes vêpres de la

Toussaint et le Samedi-Saint (f^0 239). — L'archidiacre de Blaye, après avoir représenté au chapitre que malgré de nombreux avertissements, les chapelains ne font plus le service des chapelles et fondations dont ils sont chargés, propose d'unir à la manse du chapitre les revenus de toutes ces chapelles, ainsi que les dix prébendes qui sont également mal servies; le chapitre délibère de prier le cardinal de vouloir bien autoriser cette union dans l'intérêt du service divin. — Le chapitre défend à tous chanoines, prébendiers et autres de l'église Saint-André de porter «grands collets, piccadillés, manchettes fronsées en dentelles, ny par ville manteaux courtz, pourpoints de soye ny de couleur, mais s'habiller décemment» de plus, il règle le costume qui devra être porté les jours où l'on recevra les grands personnages (f^0 240). — Dans les registres capitulaires communiqués au cardinal sur sa demande, on constate que plusieurs feuillets ont été enlevés, probablement dans l'intérêt du chapitre; celui-ci répond qu'il n'a rien à dire. — Il est fait des expéditions des actes qui établissent en faveur du chapitre l'exemption du droit de régale. — 31 novembre, Louis de Prélin reçu chanoine (f^0 247). — A la requête du cardinal de Sourdis, le chapitre ordonne que les archives seront ouvertes pour faire la recherche des registres capitulaires (f^0 250). — Le chapitre déclare que seul il a le droit de nommer le doyen (f° 254). — Guillaume de La Rivière, nommé procureur d'office de la baronnie de Verteuil à la place de Guillaume Fatin, 1629 (f^0 255). — En réponse à la lettre adressée à la jurade sur le fait de l'exemption des vins du chapitre, M^{es} Dubernet et Bordenave, jurats, députés par le corps de ville, déclarent aux chanoines qu'ils jouissent des mêmes privilèges et exemptions que les bourgeois de Bordeaux, concernant la vente et l'achat de leurs vins; le sieur Dubernet ajoute que les partisans qui ont ci-devant intenté procès pour priver cette sénéchaussée du privilège de franc-aleu auraient repris la poursuite vivement et qu'il y a lieu de s'y opposer; et, à cet effet, il prie le chapitre de favoriser leur juste défense, 16 janvier (f^0 259). — Le chapitre fait de nouveau défense aux chanoines et autres gens attachés au chapitre d'aller en ville avec des habits « indécents et prohibés par les saints décrets » (f^0 267). — Il est défendu de nouveau à Jacques de Fonteneil, sous-doyen, de plus aller se promener en ville «en habit court et l'épée sous le bras, portant une grande chevelure, sans couronne, et va aux comédiens », et il lui est ordonné d'assister aux offices et de se faire promouvoir *in sacris* (f^0 277). —13 juin, délibération du chapitre au sujet de l'enlèvement des cloches à Puisseguin pendant les derniers troubles (f^0 278). — Le chapitre prie le cardinal de changer le mot : « mandons » par « prions » ou « invitons » dans la notification du prochain concile provincial, pour lequel il réclame l'assistance du chapitre, ayant trouvé le mandement du cardinal plein de mépris et conçu sur des mots grandement préjudiciables aux privilèges et immunités du chapitre (f^0 286). — Prières publiques ordonnées par le cardinal à l'occasion de la célébration à Bordeaux du Concile provincial, fixé au 1er octobre suivant (f^0 291). — 26 septembre, le chapitre nomme des délégués pour le représenter au Concile provincial avec ordre de s'opposer à toute atteinte portée à ses exemptions et privilèges. — L'évêque de Poitiers demande au chapitre de célébrer la messe dans la cathédrale (f^0 294). — 29 octobre, le sieur Moinet, chanoine, député au Concile provincial, ayant le cahier des protestations faites au nom du chapitre pour la conservation des privilèges et exemptions dont il jouit, est requis d'en faire le dépôt dans les archives. — Léonard de Massiot, reçu chanoine (f^0 298). — Citation adressée à M. Miard pour avoir dit la messe au synode, contrairement aux ordres du chapitre. — Invitation adressée au chapitre par le cardinal, d'aller aux Carmes déchaussés assister à la pose de la première pierre du couvent (1626). — Désignation de l'archidiacre de Blaye, et de deux chanoines, pour assister à l'ouverture du Parlement le jour de la Saint-Martin (1626). — Ordonnance du chapitre rendue en conformité d'un arrêt de la Cour enjoignant de lever les scellés sur le coffre de M. Lissac, vicaire de la Magestat, dans lequel se trouvent renfermés les registres de baptême de cette paroisse (1626). — Des prières seront dites chaque jour pour le rétablissement de la santé du Roi entre l'anniversaire et les vêpres (1627). — Le chapitre prie M^{gr} de Maillezais de célébrer l'office de Noël, à cause de l'indisposition du cardinal (1627). — Mort du cardinal de Sourdis. — Création de quatre vicaires généraux capilulaires pour remplir les fonctions d'administrateurs *in temporalibus et spiritualibus* pendant la vacance du siège. — Les papiers du cardinal défunt sont mis sous scellés, ainsi que la porte de la sacristie où sont les ornements sacerdotaux du cardinal (9 février 1628). — Nomination de M. Desclaux comme auditeur des causes particulières du diocèse. — Création de juges de la primace d'Aquitaine (1628). — Le capitaine du château de Verteuil, Antoine Jaubert, remet sa démission entre les mains du chapitre. — Obsèques du président de Gourgues. Les Jésuites sont autorisés à porter l'étole dans l'église Saint-André quand ils iront y prendre le cœur de ce magistrat. — Procession d'actions de grâces le jour de

la Saint-Martin, en l'honneur de la prise et réduction de La Rochelle; le Saint-Sacrement est porté dans les rues des Trois-Conils, Sainte-Catherine, du Parlement-Saint-Pierre, des Argentiers, devant le Palais et dans les rues de la Chapelle-Saint-Jean, Sainte-Colombe, des Ayres, du Poisson-Salé (1628). — Prêt de trois mille six cent soixante-six livres fait aux jurats par le chapitre (1629). — Publication d'un bref du Pape, « à raison de » l'injure du temps de peste, famine et guerre», dans l'église du couvent des Augustins (1630). — Prise de possession du siège archiépiscopal par Henri d'Escoubleau de Sourdis (1630). — Le chapitre délègue son sous-doyen et quatre chanoines pour aller le chercher à Blaye; ils reviennent avec lui en bateau jusqu'à Lormont. A son arrivée à Bordeaux, le chapitre en corps, précédé de deux bedeaux à masses d'argent, va le saluer dans la galerie du palais archiépiscopal. Le lendemain, on ouvre la porte royale de l'archevêché, l'archevêque, revêtu de son rochet et de sa chape violette, baise la croix; le doyen l'encense; l'Archevêque chante un *Te Beum* et récite l'oraison *Deus fidelium pastor et rector.* De là, il est conduit au siège qu'il doit occuper dans l'église (1630). — A cause de la peste, les matines ont lieu de cinq à six heures (1630). — M. de Cournault, jurat, averti par le président que des gens armés se réunissent dans l'église et dans les environs, se rend en livrée au sein du chapitre pour lui remontrer tous les désordres qui pourraient naître de cet état de choses (1632). — Condamnation par le chapitre des chanoines de Mongelos et d'Hirigaray, convaincus tous deux d'avoir été « aux comédiens »; le premier paiera trois livres aux pauvres écoliers irlandais, le second un demi-écu (1633). — Le jubilé est célébré par une grande procession (1634).

G. 296. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets, papier.

1642-1648. — Actes capitulaires. — L'archevêque est sommé de fournir aux dépenses de la fabrique. Il sera fait un emprunt de mille livres à ses dépens (1642). — Le chapitre renouvelle le serment de garder le secret avant de procéder à la nomination d'un gradué. — On fera la police dans la sauvetat deux fois par semaine, le syndic et le promoteur du chapitre la dirigeront.— Aucun artisan ne pourra ouvrir de boutique dans la sauvetat sans la permission du chapitre. — Célébration d'un service particulier pour le décès de la Reine-mère (1642). —Autorisation à la Cour des Aides de placer moyennant cent livres des bancs dans la nef. — Le vicaire de Sainte-Colombe est cité devant le chapitre comme ayant rempli, d'une façon peu satisfaisante, ses fonctions. Comme il ne se rend pas aux citations du chapitre, on décide qu'il sera appréhendé au corps et conduit aux prisons du chapitre: On emploiera au besoin le bras séculier. Ce vicaire se refusant obstinément à comparaître, sa cause est déférée à l'official qui le « décrète de corps» par coutumace (1642). — Le chapitre fait une procession à laquelle il convoque les jurats; ceux-ci ne s'y rendent point et ne font pas sonner la cloche quand le chapitre passe sous le portail de la maison de ville. — Refus formulé par le chapitre d'admettre un prébendier; ce prébendier, tout en se présentant avec des lettres de provision, avait été reconnu d'une insuffisance notoire sur le plain-chant. — Oraison des quarante heures célébrée pour le rétablissement de la santé du roi Louis XIII. — Le cardinal propose, en outre, une procession. Cette proposition est acceptée par le chapitre. A cette cérémonie, assistent le Parlement, la Cour des Aides, les trésoriers de France, le maire et les jurats, les juges consuls de la Bourse, les juges des maréchaux et un grand concours de population (1643). — Mort du roi Louis XIII. — Prières générales ordonnées à cette occasion (1643). — Autres prières ordonnées pour la prospérité du règne du nouveau Roi. — *Te Deum* chanté à l'occasion de la victoire de Rocroy remportée par Condé (1643). — L'archevêque, considérant comme diffamatoire et injurieux un acte capitulaire à lui signifié par le chapitre au sujet de ses empiétements, admoneste sévèrement le chapitre et, attaquant le doyen comme l'auteur de ce qu'il appelle un libelle, déclare qu'il le réprimandera, et, faute par lui de reconnaître son erreur, l'excommuniera. Le chapitre prend fait et cause pour son doyen. — Lettre de Louis XIV à l'archevêque et par lui transmise au chapitre, prescrivant des cérémonies pour la mort de Louis XIII. Le chapitre y assiste tout entier. Une oraison funèbre est prononcée, cinq absoutes sont données (1643). — Assignation à comparaître devant le Grand Conseil, donnée par l'archevêque Henri de Sourdis au chapitre en vertu de son privilège *de committimus,* relativement à une somme de quinze cents livres qui était consignée pour l'anniversaire de feu M. le cardinal de Sourdis. — Députation envoyée par le chapitre au devant du duc d'Épernon, gouverneur de Guienne, pour le haranguer. — Scellement d'un coffre dans une maison de la sauvetat par le lieutenant particulier au siège de Guienne. Protestation du chapitre contre cet acte. Il appose son sceau sur le coffre. — Citation devant l'official du vicaire perpétuel de la Magestat qui, après avoir célébré l'enterrement d'une fille ensevelie dans la chapelle Saint-Jacques, avait

emporté les chandelles ayant servi aux obsèques sans y avoir aucun droit. — Serment prêté par Bernard de Foix de la Valette, au chapitre Saint-André, comme gouverneur de Guienne (1644). — Le chapitre fait distribuer, clans certaines paroisses dont il est curé et où il a des vicaires perpétuels, des fèves deux fois par semaine en considération de la pauvreté et de l'indigence du peuple. — Lettre adressée par l'archevêque de Reims au chapitre pour qu'il envoie copie de ses privilèges et immunités ecclésiastiques et qu'on les insère dans le recueil général que fait imprimer le clergé. — Contestation entre le chapitre et le duc d'Épernon au sujet de la terre de Verteuil. Une transaction termine le différend. — Une députation du chapitre est envoyée pour saluer l'évêque d'Aire à son passage. — Députation envoyée à M. de Sabourin, conseiller au Parlement, pour qu'il s'abstienne de juger et de rapporter dans un procès engagé entre le chapitre et les Carmes, ordre dont faisait partie le fils de M. de Sabourin. — Arrêt du conseil donnant à l'archevêque le droit alors qu'il va en mission, de prendre six chanoines avec lui (1644). — Le cardinal propose de réparer le chœur et l'autel de l'église Saint-André. Il envoie un architecte muni d'un plan. — Plainte de l'Université de Bordeaux qui s'étant rendue, suivant sa coutume, accompagnée des maîtres ès arts à l'église Saint-André, le 23 juillet, n'avait rien trouvé de préparé pour la recevoir et avait constaté que les portes étaient closes. Le sacristain et le portier sont sévèrement réprimandés. Ils iront trouver le recteur et lui présenteront leurs excuses (1644). — Service solennel fait à l'occasion de la mort du pape Urbain VIII. — Elévation d'Innocent X au trône pontifical. Le chapitre le supplie de confirmer à l'autel Saint-Jean de la nef, les privilèges qu'avaient accordés ses prédécesseurs. Le Pape consent à les renouveler. — Une députation du chapitre va saluer les évêques d'Agen et de Sarlat à leur passage (1645). — Le syndic, ayant représenté au chapitre que certaines personnes voulaient entreprendre de défricher et de cultiver les palus que le duc d'Épernon possède en Médoc « dans la palu que le chapitre » a dans les dépendances de la baronnie de Verteuil », le chapitre ordonne de bien délimiter les terres appartenant au duc d'Épernon de façon qu'il ne s'élève aucune difficulté (1645). — Le chapitre baille tous pouvoirs à l'un de ses membres pour terminer le différend qui existe entre le duc d'Épernon, ses officiers et ceux du chapitre et les habitants de Verteuil, au sujet des palus de Verteuil (1646). — Lecture des comptes de la fabrique pour 1645-1646. Les recettes s'élèvent à deux mille cinq cent deux livres, et les dépenses à deux mille cinq cent trois (1648).

G. 297. (Registre.) — In-folio, 1, 310 feuillets, papier.

1642-1646. — Actes capitulaires. — Délibérations du chapitre Saint-André. — En chapitre: D'Arche, doyen; Allaire, archidiacre de Cernés; de Jehan, archidiacre de Blaye; Arnaudaud, chantre; Grimaud, Boucaud, Fayard, La Rivière, Pichon, Dusault, Duteil, Montassier, etc. — Le chanoine Charron, cité à comparaître devant le chapitre pour sa vie scandaleuse, refuge de s'y rendre ($f^0$10). — Aucun artisan né peut ouvrir boutique dans la sauvetat sans la permission du chapitre (f^0 43). — Le sieur Eyquem, avocat en la cour, enseveli dans la nef de l'église ($f^0$17). — Jérôme Lopès est inscrit sur les registres du chapitre comme aspirant surnuméraire au premier canonicat prébendé (f° 20). — L'archevêque et le chapitre nomment des arbitres et procureurs pour terminer les différends qui les divisent (f° 23). — 15 janvier 1643, 1e chapitre envoie des procureurs à Paris pour poursuivre ses procès contre l'archevêque devant lé Parlement et le Conseil (f^0 59). — Célébration de l'anniversaire de la mort du cardinal de Sourdis (f^0 62). — Lopes, médecin du chapitre (f^0 65). — 5 mars, prières publiques pour les malheurs du temps (f^0 68). — Désordres occasionnés par les jurats à la procession du 12 avril à propos de la préséance (f^0 78). — M^e Louis Bonnet, prêtre de l'Oratoire, cité devant le chapitre pour avoir usurpé les fonctions de vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie (f^0 80). — 2 mai, prières faites dans la ville et dans tout le diocèse pour la santé du Roi (f^0 87). — Commandement à l'archevêque Henry de Sourdis d'avoir à payer le legs de quinze cents livres fait par le cardinal F. de Sourdis pour la célébration de son anniversaire (f^0 87). — La Chambre de l'Édit, voulant faire célébrer la fête de Saint-Yves, demande à cet effet au chapitre un chanoine et le corps de musique (f^0 90). — 21 mai 1643, procession générale faite pour la santé du Roi, dont on ne connaissait pas encore la mort, à laquelle assistent l'évêque d'Aire, «portant en sa main dextre la verge de saint Martial », le Parlement, la Cour des Aides, les trésoriers de France, le sénéchal et les juges présidiaux de Guyenne, les maire et jurats de la ville, les juges-consuls de la Bourse, ainsi que tous les corps religieux tant réguliers que séculiers de la ville, le chapitre Saint-André occupant la place la plus honorable (f^0 91). — 22 mai, service funèbre célébré à l'occasion de la mort du Roi (f^0 92). — *Domine salvun fac* chanté pour la prospérité

du nouveau Roi (f^{0} 93). — 9 juin, actions de grâces à l'occasion de la victoire de Rocroi. — 25 juin, servi ce funèbre célébré solennellement dans l'église Saint-André pour l'âme du roi Louis XIII (f^{0} 105). — 18 août, chanoines désignés pour haranguer le duc d'Épernon, gouverneur de la province, à son entrée dans la ville, de retour de Paris (f^{0} 123). — Le chapitre prête des ornements pour la célébration à Saint-Michel du service funèbre de J. Jaubert de Rarraut, archevêque d'Arles et ancien évêque de Razas, et le lendemain, 25 août, accorde aux Jésuites la musique du chœur pour un autre service en l'honneur du même, enseveli dans la chapelle de la maison professe desdits religieux (actuellement l'église Saint-Paul). — 12 janvier 1644, le doyen est chargé de haranguer le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, qui doit faire son entrée à Rordeaux, le 24 janvier (f° 157). — 24 janvier, entrée du duc (f^{0} 162). — 17 mars, commission nommée pour terminer le différend que le chapitre a avec lui (f^{0}172). — Malgré l'interdit prononcé contre le couvent de Notre-Dame du Chapelet (Frères Prêcheurs), et avec l'autorisation de l'archevêque, le chapitre consent à assister à la procession qui doit se faire dans cette église (f^{0} 173). — 5 avril, députation pour aller complimenter Eudes Roulaut, évêque d'Aire (f^{0} 176). — Inventaire des ornements pontificaux légués au chapitre par le cardinal de Sourdis (f^{0} 178). — 3 mai, admonestation aux sieurs P. Pagnon et Louis Bonnet, vicaires perpétuels de Saint-Pierre et de Sainte-Eulalie, pour leur trop grande inexactitude dans te service de leurs paroisses (f^{0} 185) — 7 juin, députation pour aller saluer l'archevêque qui va faire sa première entrée dans la ville (f^{0} 190). — 4 août, le sieur de Tessé, chanoine et trésorier, se rend à Paris pour obtenir du nouveau Roi la confirmation des privilèges du chapitre (f^{0} 216). — 23 août, service funèbre en l'honneur du pape Urbain VIII (f^{0}. 218). — 11 octobre, *Te Deum* chanté à l'occasion de la prise de Philipsbourg (f° 230). — 15 octobre, prières pour le rétablissement de la santé de l'archevêque, en ce moment à Aire (f^{0} 232). — Privilèges concédés par le pape Innocent X à un autel situé dans la chapelle Saint-Jean (f^{0} 246). — L'archevêque de Bordeaux étant toujours malade, l'évêque d'Aire est prié de faire les offices de Noël. — Règlements des différends avec le chapitre de Saint-Seurin (f^{0} 257). — Prières ordonnées contre la maladie contagieuse (f^{0} 293). — Prières pour l'archevêque malade (f^{0} 295). — Le 23 juin, le décès d'Henry d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, est notifié au chapitre par une lettre de son frère, le marquis de Sourdis; le siège est déclaré vacant et le sceau du chapitre est apposé sur les archives de l'archevêché et sur la galerie où sont les tableaux légués à ses successeurs par le cardinal F. de Sourdis (f^{0} 297). — Différends entre les Chartreux et le chapitre (f^{0} 306). — Nouveaux confesseurs nommés pour satisfaire à la dévotion du peuple qui se rend en foule à la cathédrale, particulièrement les jours des fêtes de Notre-Dame (f^{0} 307). — Délimitation des fiefs du duc d'Épernon en Médoc et de ceux du chapitre dépendant de la seigneurie de Verteuil et dessèchement des marais et palus (f^{0} 317). — Le chapitre proteste contre l'injonction adressée aux habitants de la sauvetat par les maire et jurats de Bordeaux d'aller au fort du Hâ garder les prisonniers espagnols, ladite sauvetat étant exempte de la juridiction des maire et jurats (f^{0} 324). — Sommation adressée au chapitre par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis d'avoir à assister à la levée des scellés placés sur les objets mobiliers de l'archevêque Henry de Sourdis, et à l'inventaire qui en sera fait (f^{0} 333). — Reproches adressés à Louis Bonnet, vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie, de ne pas assister aux offices (f^{0} 345). — 16 janvier 1646, le chapitre s'oppose à l'enlèvement des tableaux légués par le cardinal de Sourdis à ses successeurs et dont le marquis de Sourdis voulait s'emparer, ces tableaux ne sont pas spécifiés (f^{0} 349). — Les membres de la chambre du clergé refusent d'admettre les vicaires généraux, bien qu'ils représentent l'archevêque (f^{0} 350). — 1er mars, le Parlement fait savoir au chapitre qu'il désire assister aux oraisons des quarante heures pour prier Dieu de faire cesser la contagion qui règne dans la ville (f^{0} 360). — A la requête du marquis de Sourdis, il est fait inventaire des titres du secrétariat et des archives de l'archevêché par les chanoines d'Hirigaray et Moreau (f^{0} 361). — Mention de transaction passée entre le chapitre et le marquis de Sourdis comme héritier de l'archevêque défunt, sous bénéfice d'inventaire, relativement aux sommes dues audit chapitre par la succession de l'archevêque; elles sont de six mille livres d'une part et de mille cinq cents livres d'autre, pour l'anniversaire de feu le cardinal (f^{os} 363, 364 et 369). — Le sieur de Tabar, agent représentant du marquis de Sourdis. — Les nouveaux reçus comme chanoines doivent d'abord et avant tout jurer d'observer la bulle d'exemption du chapitre de l'autorité de l'archevêque, obtenue du pape Pie II (f^{0} 374). — Le chapitre ordonné que le syndic se pourvoira pour le recouvrement des tableaux des chapelle, cabinet et galerie de l'archevêque (f^{os} 384 v°, 387). — Jérôme Lopès, prêtre, docteur en théologie, pourvu de la Chanoinie et

prébende théologale que possédait Gillibert Grimaud; le chapitre ordonne que M. de Grimaud sera remercié de ce que se retirant, il a choisi un bon successeur (f^0 390). — 30 août, les conseillers à la Cour des Aides demandent au chapitre lieu et place dans la grande nef, afin d'y faire construire une galerie ou balustre pour assister plus commodément aux prédications et offices (f^0 399). — 3 novembre, l'archidiacre de Cernès et Lopès, théologal, sont chargés de rechercher, pour les renouveler, les statuts du chapitre concernant les mœurs et la discipline (f^0 405). — Lauvergnat, jurat, et Blanc, procureur syndic de la ville, viennent en chapitre dénoncer les contraventions sur les vins qui se commettent dans la sauvetat (f^0 413). — Année 1647, la théologie morale, professée deux fois par semaine par H. Lopès, théologal (f^0 450). — 14 mars, les jurats Lauvergnat et Raoul viennent, au nom du corps de ville, prier le chapitre de contribuer aux frais de l'hôpital de la Contagion (f^0 452). — 4 avril, l'évêque de Dax vient conférer les ordres sacrés dans l'église des religieuses de Notre-Dame de la rue du Hâ, le chapitre lui fournit les ornements pontificaux (f^0 459). — Le chapitre donne deux cents livres en faveur des pauvres atteints de la contagion (f^0 461). — 14 mai, entente avec les jurats afin d'empêcher la contagion de pénétrer dans la sauvetat (f^0 476). — Les vicaires perpétuels dépendant du chapitre ne devront pas prendre le titre de curé, mais bien celui de vicaire perpétuel (f^0 480). — Procession générale dans la ville pour apaiser «l'ire de Dieu» et faire cesser la contagion, 27 juin 1647. — 13 août, procession en l'honneur de saint Roch, à cause de la maladie contagieuse dont la ville est affligée depuis trois ans (f^0 499). — 7 septembre, à la requête de l'évêque de Meaux, représenté par son procureur Dulaut, il est constaté que les paroisses dépendantes du chapitre n'ont pas de fonts baptismaux et que tous les baptêmes se font dans l'église Saint-André, de quoi on lui donne une attestation en forme (f^{os} 504 et 509). — Une piastre vaut cinquante-huit sols dix deniers. — Entre autres nominations, Lopès est continué promoteur du chapitre (f^0 513); — il est assistant au doyen à l'office des funérailles du président de Pichon, à l'occasion desquelles les chanoines revêtiront l'habit de leur ordre qui est celui de Saint-Augustin; les funérailles sont faites en grande pompe. Le père Texier, jésuite, prononce l'oraison funèbre (f^0 527). — 4 février 1648, il est dû au chanoine Doultrouleau cinq cent douze messes à raison de cinq sols l'une (f^0 533). — 13 février, procession en actions de grâces à l'occasion de la fin de la contagion (f^0 535). — 5 mars, la peste sévit de nouveau. — 1er septembre, M^{e} Mathurin Sauvestre, prieur, curé de Bressuire en Poitou, au nom et comme procureur de Henry de Béthune, nommé archevêque de Bordeaux, notifie au chapitre la bulle du pape Innocent X relative à la promotion dudit archevêque, et une autre bulle adressée au chapitre que celui-ci a refusé de recevoir comme contraire à ses privilèges, exemptions et immunités confirmés par les papes, les rois et plusieurs arrêts des cours souveraines (f^0 573). — 17 septembre, le doyen du chapitre est nommé vicaire général de l'archevêque. — 24 septembre, les jurats invitent le chapitre à envoyer une commission pour assister à la taxe des vins qui doit se faire à l'hôtel-de-ville (f^0 580). — 22 octobre, la peste sévit de plus en plus (f^0 583). — 10 décembre, la recette des revenus des sceaux de l'archevêché, le siège vacant, du 28 juin 1645 jusqu'au 1er septembre 1648, s'élève à la somme de huit cent quarante et une livres huit sols, et la dépense, mille cent quatre-vingt-huit livres trois sols, dont la différence, six cent cinquante-trois livres cinq sols, est acquise à la fabrique (f^0 593). — 19 janvier 1649, les administrateurs de l'hôpital Saint-André notifient au chapitre la construction d'une « choppe » ou petite maison destinée à recevoir « les pauvres affligés de fièvre continue» (f^0 603). — 21 janvier, le chapitre ordonne que, vu la présente nécessité, des prières publiques seront faites pour la conservation du Roi et des particuliers (f° 605). — 21 février, le chapitre propose, à l'unanimité, de choisir l'archevêque comme étant le plus digne de représenter le clergé de la province à la convocation des États généraux (f^0 609). — 11 mars, le chapitre donne vingt livres pour racheter le père Chiron, prieur du couvent des Carmes de Bordeaux, en captivité chez les Turcs (f^0 614). — 30 mars, le Parlement ayant fait savoir au chapitre qu'il se tiendrait une assemblée à l'hôlel-de-ville composée de toutes les compagnies de la présente ville afin d'établir une chambre de police et pourvoir, par ce moyen, aux nécessités présentes du service du Roi et de la sûreté de la cité, ledit chapitre s'y fait représenter par une commission (f^0 617). — 26 avril, à la requête des vicaires perpétuels de Tresse et de Pompignac, établissant que des gens de guerre, tant cavaliers que fantassins, conduits par les sieurs Lecomte Lafère, de Lamothe Bergautz, de Haulteville, de Charles le Bois, etc., et autres, s'établirent le 20 avril dans lesdites paroisses de Tresses et de Pompignac, se firent donner les clefs des églises et y logèrent avec leurs chevaux, brisant tout et emportant tous les ustensiles et provisions des habitants, le chapitre ordonne

qu'une enquête sera faite au sujet de ces profanations et sacrilèges (f^0 620). — Mort de M. de Béthune, père de l'archevêque, et prières ordonnées à cette occasion (f^0 621). — Le dimanche 9 mai, l'archevêque ne voulant pas faire son entrée solennelle dans la ville, à la prière des jurats et « pour beaucoup de considération », entre dans l'église cathédrale par la petite porte qui est sous l'orgue, et après avoir fait sa prière, prête le serment accoutumé avec le cérémonial observé en pareille circonstance (f^0 624). — 21 mai, le chapitre s'engage à donner quatre cents livres par mois pour le secours que la ville demande en raison des « nécessités présentes» (f^0 627). — 10 juin, enquête au sujet des déprédations des gens de guerre à Cadaujac (f^0 632). — La Fronde à Bordeaux, 16 décembre. — Le chapitre se rend à la maison de ville, sur l'invitation des jurats, où toute la bourgeoisie est assemblée pour délibérer sur une lettre écrite par le duc d'Épernon concernant les affaires présentes de la ville et le projet de paix (f^0 655). — 13 janvier 1650, sur les désirs exprimés par le Parlement, un service solennel est célébré pour le marquis de Chambaret et ceux qui sont morts pendant la guerre passée, où tout le clergé séculier et régulier est venu avec grand concours de peuple (f^0 677). — 22 mars, l'évêque d'Angoulême célèbre l'office le jour de l'ouverture de l'assemblée provinciale du clergé (f^0 697). — Gages de celui qui « sonne du cournet » pendant les offices » (f^0 702), — et achat de « deux » embouchures pour ledit cournet » (f^0 723). — 23 juin, assemblées à l'hôtel-de-ville où sont convoqués les chanoines en raison des nécessités du temps (f^0 736). — 20 juillet, le chapitre envoie une députation à l'assemblée qui doit se tenir à l'hôtel-de-ville à cause des nécessités présentes, avec recommandation que « estant question de prononcer sur la requête de Madame la princesse de Condé, laquelle la Cour a desjà mis sous la protection du Roy et de la justice, ils croient qu'ils manqueroient à l'honneur et à l'estime qu'ils doivent avoir de la suffisance et probité de messieurs du Parlement, s'ils entreprenoient de les conseiller », etc. (f^0 738). — 25 août, un jurat vient demander au chapitre de prendre part à l'emprunt que contracte la ville en raison des difficultés du temps; le chapitre répond qu'il ne peut rien décider sans l'assentiment de tout le clergé de la ville (f^0 739). — 20 septembre, sur la proposition faite par MM. de Boucaud et Denis, conseillers du Roi au Parlement, commissaires départis, d'employer l'argenterie des églises, à la réserve des vases sacrés, pour les besoins pressants de la ville, en faisant une estimation rigoureuse et à charge de les remplacer, le chapitre déclare absolument n'y pas consentir (f^0 742). — Le sieur de Lopès, fabriqueur du chapitre et de l'église cathédrale. — Le chanoine Aron prie le Chapitre et obtient de lui qu'on enterre dans le cloître de la cathédrale un sien serviteur décédé dans sa maison canonicale (f^0 743 v°). — Le 5 octobre, le roi Louis XIV, parti de Bourg, fait son entrée à Bordeaux, à deux heures après midi, accompagné de la reine régente sa mère, et suivi du duc d'Anjou son frère, de Mademoiselle, du cardinal Mazarin, du duc de Joyeuse, des maréchaux de La Meilleraie et Villeroy et d'une nombreuse noblesse; il est reçu par l'archevêque de Bordeaux, escorté des évêques d'Albi, Dol, Utique, Bazas, Sarlat et Périgueux, qui le harangue devant la grande porte du chœur-. — Pendant la messe qui suivit, il fut chanté un motet en musique sur l'entrée du Roy « et fut la musique tellement agréée que Leurs » Majestés la firent demander par M^{gr} l'archevêque » pendant qu'elles demeureroient en ceste ville là où » elles iroient entendre messe » (f^0 744). — Le 9 octobre, M^{gr} de Cohon, évêque de Dol, prêche dans la Cathédrale Saint-André devant le Roi, la Reine-mère et toute la cour (f^0 747). — H. Lopès est nommé officiai du chapitre (f^0 755). — Vicairie perpétuelle de Sainte-Eulalie vacante par le décès de Louis Bonnet, 29 décembre 1650 (f° 768). — 14 février 1651, le chapitre fait prier l'archevêque d'intervenir auprès des députés du clergé de Paris afin de s'opposer à la taxe des décimes ordinaires, attendu le cas fortuit de la guerre (f^0 788). — Lacourt imprime plusieurs livres de prières pour le chapitre (f^0 806). — 20 juin 1651, le chapitre décide de célébrer une grand'messe solennelle à l'occasion du rétablissement de la paix (f^0 819). — 8 août, l'archevêque est confirmé dans le mandat de député du clergé de la province à l'assemblée générale du clergé de France à Paris (f^0 831). — Prières pour obtenir du ciel la cessation de la sécheresse. — Le chapitre envoie complimenter l'archevêque avant son départ pour Paris, 17 août (f^0 834). — 14 septembre, prières publiques pour demander le « secours du ciel » contre les troubles et divisions qui menacent le » royaume, en ce temps où le Roy commence d'entrer » en sa majorité » (f^0 843). — 3 novembre, Lopès gravement malade ne pouvant se rendre à l'église, sera néanmoins pointé comme présent aux offices (f^0 849). — 16 novembre, le palais archiépiscopal étant occupé par la princesse de Condé, les officiers de l'archevêché obtiennent du chapitre de tenir leurs séances dans les salles capitulaires (f^0 854). — Le 2 décembre 1651, service funèbre pour la princesse mère de Condé (f^0 857).

— 1er février 1652, prière adressée de la part du chapitre à Madame la princesse de Condé et aux gens tenant le conseil de guerre d'ordonner le départ des gendarmes qui sont logés dans la seigneurie de Verteuil et ruinent cette terre du chapitre (f0 871)— Les prêtres Irlandais obtiennent la musique et les ornements nécessaires pour célébrer la fête de saint Patrice leur patron (f0 882). — Dommages causés par les gens de guerre sur les fiefs du chapitre dans les environs de Bordeaux (f0 888). — 14 mai, nouvelles protestations du chapitre contre la présence des gens de guerre dans la seigneurie de Verteuil, contrairement à l'exemption que le prince de Condé lui a concédée (f0 890). — Lettre du chanoine Lajoumard en mission à Paris pour les affaires du chapitre, datée du 23 octobre: «nous sommes ici (à Paris) maintenant en repos grâces à Dieu, le Roy rentra en ceste ville lundi dernier; M. le duc d'Orléans a eu ordre de se retirer à Limours, ce qu'il fit hier matin; MM. de Beaufort, de Larochefoucaud, de Rohan ont eu aussi ordre de sortir, et dix ou douze conseillers de la cour; on croit que l'esloignement des uns et des autres ne sera pas long » (f0 892). — Le chapitre, informé que ceux de la religion prétendue réformée tiennent leurs prêches et autres assemblées illicites dans la ville et les faubourgs, décide d'y remédier pour la gloire de Dieu (f0 902). — Le chapitre écrit à l'archevêque absent de nommer un vicaire général à la place du sieur Darche pour gérer les affaires en souffrance. — Jeudi, 19 décembre, M. de Lestonnac, sieur du Parc, conseiller au Parlement, héritier de feu la dame Olive de Lestonnac, . veuve de «messire Marc-Antoine de Gourgues, premier président, demande au chapitre de faire la cérémonie de la sépulture, tous les couvents de Bordeaux y étant invités; le chapitre délègue l'archidiacre de Cernés à cet effet (f0 942). — Le 22 décembre, le corps de Mme veuve de Gourgues, arrivé de Margaux en bateau, est porté dans le couvent des religieuses Carmélites du grand couvent de Saint-Joseph, suivi d'un nombreux cortège, et est enseveli dans les cloîtres, après l'office célébré par le chapitre Saint-André (f0 943). — 23 janvier 1653, le chapitre permet aux jurats de faire construire un théâtre pour le baptême du duc de Bourbon (f0 953). — Armand de Béthune, abbé commandataire de l'abbaye Sainte-Marie de La Bernusse, diocèse de Bourges, reçoit le canonicat prébendé vacant par le décès de François de Ligonac (f0 954). — 11 février, Leurs Altesses de Condé et de Longueville prient le chapitre d'assister au baptême de Mgr le duc de Bourbon et d'en faire les cérémonies (f0 958). — Le chapitre décide que l'eau bénite sera présentée aux princes de Languein (Enghien), de Conti, Mme de Longueville et au premier jurat, comme représentant le corps de ville. — Mars; règlements contre ceux qui portent des manteaux courts, des vêlements inconvenants et de longues chevelures sans couronne (f0 969). — Jean-Louis de Mullet, écuyer, conseiller du Roi au Parlement, pourvu de l'archidiaconé de Blaye. — 12 avril, le chapitre est invité à aller à l'archevêché donner l'eau bénite au corps de feu Mgr le duc de Bourbon, ainsi que les autres communautés de la ville; suivant les désirs de Leurs Altesses, il accompagnera le corps dudit duc de Bourbon qui sera porté en carrosse dans l'église des pères Minimes où il demeurera jusqu'à ce que le prince ait fait connaître sa volonté à cet égard (f0 983). — Nouveaux honneurs rendus aux reliques de saint Macaire placées sous le grand autel (f0 997). — 8 juillet, la dîme de Floirac n'est pas payée à cause de la guerre; les gens du bas-chœur qui sont à gages sont avertis de se retirer à la fin du mois. « attendu la déso-» lation générale et la perte des revenus du chapitre» (f0 1003). — Le chapitre pourvoit à la sûreté des titres et papiers qu'il possède et « dans l'extrémité des néces-» sites présentes», ordonne de nouvelles prières permanentes (f01005). — 10 juillet, pour éviter de consommer la ruine entière de la province, le chapitre délibère d'envoyer une députation vers le prince de Conti pour le supplier de travailler au rétablissement de la paix; celui-ci répond qu'il s'en occupera au moment le plus opportun (f0 1005). — 19 juillet, le chapitre est invité en même temps à l'assemblée tenue à la Bourse par les bourgeois, et à celle tenue par le prince de Conti à l'archevêché pour arriver à demander la paix au Roi.— Il délibère que attendu « la grande ruine et » désolation de ceste province causée par les gens de » guerre depuis cinq années, il soit demandé que dans » les cahiers des remontrances Sa Majesté sera très » humblement suppliée d'accorder au clergé de ce dio-» cèse la décharge dés décimes pour dix ans, sans qu'on » puisse estre recherché de ce que a esté payé tant de » l'ordinaire qu'extraordinaire aux commis establis à » ladite recette par Mgr le Prince, ni qu'on en puisse » exiger de nouveau le payement sous quelque prétexte » que ce soit». — 31 juillet, le sieur Allaire, archidiacre, fait le rapport de ce qui s'est passé tant à l'hôtel de la Bourse qu'à Lormont dans la conférence avec les ducs de Vendôme et de Candale, généraux des armées du Roi, pour la conclusion du traité de paix qui fut signé la veille, 30 juillet; le chapitre envoie une députation pour saluer, avant leur départ, le prince de Conti,

le duc d'Enghien, Madame la Princesse et la duchesse de Longueville (f° 1012). — 4 août, le chapitre envoie une députation pour aller saluer les ducs de Vendôme et de Candale, généraux des armées du Roi. — 9 septembre, *Te Deum* à l'occasion de la déclaration du Roi pour les articles de la paix accordée par les généraux (f° 1023). — 9 octobre, prières à l'occasion de la maladie contagieuse qui augmente tous les jours (f°1028). — 23 octobre, l'armée navale du Roi se disposant à attaquer l'armée espagnole et à la repousser hors de l'embouchure de la rivière afin de rendre sa liberté au commerce, le chapitre décide de faire des prières pour le succès des armées du Roi (f° 1030). — Le chapitre consent à prêter à l'évêque de Tulle les ornements nécessaires à la célébration de son sacre (f°1031). — Réparations à l'église Saint-André dont plusieurs parties menacent ruine (f° 1036). — 10 février 1634, Charles Hugla, chanoine, est admonesté pour courir la ville en habit court avec une perruque indécente et poudrée et fréquenter les maisons de jeu; il avoue avoir joué mais « dans des maison d'honneur et non dans des académies» (f°1056). — Différend du chapitre avec des séminaristes porté devant l'archevêque nouvellement arrivé à Bordeaux. — 9 août 1654, Lauvergnat, jurat, transmet au chapitre, comme étant le premier corps de ville, l'invitation d'assister à l'assemblée qui doit s'occuper de la nouvelle imposition pour payer les dettes de la ville: le chapitre nomme des délégués chargés de représenter à ladite assemblée qu'il n'y a pas lieu pour le moment de voter une nouvelle imposition et qu'il vaut mieux renvoyer la chose à une époque plus favorable (f° 1098). — 1er septembre, poursuites contre des personnes qui avaient travaillé le jour de Saint-Barthélemy (f° 1104). — *Te Deum* à l'occasion de la levée du siège devant Arras (f° 1104). — 11 février 1655, service funèbre pour le pape Innocent X, récemment décédé (f° 1138). — Le chapitre, ayant appris que toutes les communautés de la ville avaient reçu du Roi des indemnités à cause des dommages qu'elles avaient endurés pendant les derniers troubles, délibère de demander à son tour une indemnité pour l'église Saint-André «qui a esté grandement ruinée» (f° 1142). — A l'occasion de la tenue de l'assemblée provinciale du clergé, l'évêque d'Angoulême est chargé de dire la messe du Saint-Esprit (f° 1143). — Rabais sur la monnaie : le louis ne vaut plus que trois livres. — Ardailh, joueur de serpent, reçoit trente-six livres pour ses gages (f° 1165). — Etienne de Mulet, conseiller au Parlement, est élu doyen à la place de Henri Darche. —7 septembre 1655, départ de l'archevêque pour Paris afin d'assister à l'assemblée du clergé (f° 1193). — Défense de dire le bréviaire dans le chœur pendant les offices et ordre de psalmodier avec les gens du lutrin (f° 1205). — 16 mars 1656, publication d'un jubilé général concédé par le pape Alexandre VII (f° 1232). — La moitié de la quête des jours saints est destinée à la châsse de saint Macaire (f° 1239). — Réparations au grand orgue (f°1266), par Jehan Haon, facteur d'orgues de nation anglaise, pour la somme de cinq cent cinquante livres (f° 1270). — Remontrances aux gens du chœur d'être plus assidus désormais aux offices, à peine de privation de leurs pointes (f° 1279). — 16 janvier 1657, le prince de Conti devant arriver très prochainement à Bordeaux pour prendre possession de son gouvernement et les jurats faisant des préparatifs pour le recevoir, le chapitre désigne l'archidiacre de Cernés pour le haranguer (f° 1295).

G. 298. (Registre.) — In- 4°, 676 feuillets, papier.

1660-1669. — Actes capitulaires. — Requête adressée par noble Joseph de Pomiers à MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-André, seigneurs, barons de Verteuil. 11 y expose que seigneur des maisons nobles de Lafite et d'Anteilhan, en Médoc, « dépendant de l'hommage et directité de la seigneurie et baronnie de Verteuil », il est décidé, pour l'embellissement et décoration de la maison noble de Lafite», à la faire entourer de fossés et à la munir d'un pont-levis. Toutefois, pour ce faire, il lui faut l'autorisation du chapitre. Le chapitre la lui accorde (1662). — Le syndic du chapitre fait procéder à une nouvelle saisie de tous les revenus sur l'hôtel-de-ville que possédaient les jurats, à cause des sommes qu'ils devaient au chapitre (1663). — Sur l'avis du chapitre et des vicaires généraux, le service de la Reine-mère, Anne d'Autriche, est indiqué pour être célébré le samedi 27 mars 1666, dans l'église Saint-André. Tout le clergé régulier et séculier de Bordeaux se rend processionnellement, vers dix heures du matin, à l'église Saint-André. Les ordres réguliers précédant le clergé des paroisses; à la suite marchaient l'Université, le Parlement et la Cour des Aides en robes rouges, les trésoriers, le président, les jurats, les avocats. A l'église Saint-André, le doyen célèbre la messe, qui est chantée par trois chœurs de musiciens. L'église tout entière est tendue de draperies et d'ornements aux frais de la ville. Tous les grands corps occupaient des places réservées. M. de Saint-Luc, lieutenant du Roi, qui à cause d'une indisposition n'avait pu assister à la procession et s'était rendu directement à l'église, prend place au milieu du

Parlement entre MM. le premier et le deuxième président. — MM. Dallaire, archidiacre de Cernès, et Dussaut rapportent que, d'après les instructions du chapitre, ils ont vu et examiné le livre que M. de Lopès, théologal, a composé au sujet des dignités, antiquités, prééminences, droits et privilèges de l'église Saint-André, et l'ont trouvé conforme aux desseins du chapitre. Le chapitre remercie le sieur Lopès et promet de lui donner les sommes nécessaires pour l'impression de son livre (1667). Cette impression coûte deux cent cinquante livres. Le chapitre donne cent vingt-cinq livres d'acompte.

G. 299. (Registre.) — In - 4°, 161 feuillets, papier.

1669-1683. — Actes capitulaires.— Une députation du chapitre est envoyée pour assister à l'ouverture du Parlement (1670). — Le chapitre affecte une somme de huit cents livres à l'entretien de la châsse de saint Macaire. —Paiement par M. Dalesme, seigneur de Labouret, commissaire aux requêtes du Palais, à M. de Lopès, théologal, au nom de M^me^ de Pontac, sa femme, d'une somme de quatre cents livres, reliquat d'une somme de mille livres due pour l'anniversaire fondé dans l'église par M. de Pichon (1671). — Protestation du chapitre auprès de l'archevêque contre les RR. PP. Carmes déchaussés qui avaient acheté la maison d'un nommé Masson, « où il y a un jeu de paume », pour neuf cents livres, et la maison de M. Dalesme, pour y bâtir une église et un monastère, établissements qui devaient causer un grand préjudice aux intérêts spirituels et temporels du chapitre et de la paroisse Saint-Christoly. L'archevêque est prié par le chapitre d'empêcher la réalisation du projet des Carmes (1671). — Le chapitre exige des Carmes des droits de lods et ventes, et ordonne à son syndic de procéder à une saisie s'ils font les récalcitrants. — Le chapitre accorde « sa musique aux procureurs de la cour et chambre de l'édit de Guyenne, pour la grand'messe » (1671). — Par ordre du chapitre, un pilori est construit sur la place publique de l'église, ainsi qu'un carcan. — Arrivée du maréchal d'Albret, gouverneur pour le Roi en Guyenne. Le maréchal part du faubourg des Chartreux au bruit de l'artillerie de la ville, du château et des vaisseaux. Il arrive devant la porte du Caillau « sur une maison navalle ». Là, il est reçu par les jurats revêtus de leurs robes de livrée, et pénètre dans une galerie couverte pour y entendre les harangues des compagnies de la ville. Il est salué par les juges et consuls de la, Bourse, les élus, l'Université, le sénéchal et présidial, les trésoriers. Descendu de la galerie, il est de nouveau harangué par la Cour des Aides et le Parlement, et sous l'arceau de la porte du Caillau par le président Pichon. Il reprend ensuite sa marche par les rues de la Rousselle, des Fossés, des Salinières, de l'Hôtel-de-Ville, des Tanneurs, du Collège-des-Lois. Tout est tapissé sur son passage. Une partie de la milice de la ville en armes, les archers de la ville, des gardes à cheval le précèdent, ainsi que des jurats qui portent un poêle devant le gouverneur. Derrière lui, marche la noblesse. Enfin, le cortège est fermé par la milice. Reçu à l'église Saint-André par l'archevêque et le chapitre, le gouverneur prête serment sur les Évangiles, la musique et les orgues jouent. La cérémonie terminée, le gouverneur est ramené chez lui avec le même appareil. (Dimanche 31 mai 1671.) — Les Jésuites viennent processionnellement à l'église Sainl-André avec leurs écoliers fêter la canonisation de saint François Borgia, leur troisième général. Des provinciaux et des recteurs des différentes parties de la France assistent à celte cérémonie avec leurs étendards qu'ils font bénir. Le gouverneur et les jurats sont présents à cette solennité (1672).—Le comte de Montégut, gouverneur de Guyenne, ayant envoyé un billet de sa main ainsi conçu : «Je demande à MM. du » chapitre Saint-André qu'ils s'assemblent à la manière » que bon leur semblera, pour donner leur avis de » quelle façon et sur quelles denrées ils jugent que les » impositions qu'on doit faire seront moins préjudicia- » bles à l'avantage du public et qu'ils me portent par » escrit la résolution qu'ils auront prise. Signé : Mon- » tégut. » Le chapitre se rassemble, bien décidé à ne, déroger aucunement aux droits, privilèges, exemptions et immunités du clergé reconnus ou donnés par le Roi et ses prédécesseurs, ni à ses droits particuliers. La misère publique rendant presque impossible « la levée du capital », le chapitre, après avoir examiné les impositions qui seraient le moins préjudiciables aux intérêts des habitants de la ville, juge qu'on pourrait imposer: 1° cinq sols par quintal sur toutes les marchandises, sucre, épiceries, drogueries, cuivre, étain, fer, huile, beurre, œufs, laines, cuir, poisson salé, miel, cire, résine, goudron, prunes; 2° un pour cent sur tous les draps et toiles, de quelque nature qu'ils soient; 3° deux pour cent sur les étoffes d'or, d'argent et de soie, dentelles et passements; 4° trois livres sur chaque grosse de cartes à jouer; 5° une augmentation de moitié du pied fourchu de la ville (droit d'entrée sur le bétail). Le chapitre ne croit pas opportun un impôt sur le blé, le sel ou le vin; sur le blé, attendu qu'il y a fort peu de grains dans la sénéchaussée et qu'on est fort souvent victime de la disette, et que d'ailleurs le blé est suffisamment

imposé; sur le vin, parce que » c'est la seule denrée de la province, d'où la ville et la province tirent toute leur subsistance, à l'aide de laquelle ils font venir toutes les autres denrées nécessaires». D'ailleurs, elle coûte beaucoup de peines avant qu'on la puisse recueillir, sujette qu'elle est à force cas fortuits: grêle, gelée. Enfin et comme argument décisif si on imposait le vin, la plupart des cultivateurs seraient obligés d'abandonner leurs vignes, « ce qui causerait une notable diminution des droits de Sa Majesté ». Le chapitre rejette en dernier lieu l'impôt projeté sur le sel « pour des causes qui sont assez connues de tout le monde » (1677). — Réparation du grand autel pour y mettre la châsse de saint Macaire (1677). — A la requête de dame Jeanne de Fagars, marquise de Pardiac, vicomtesse de Castets, le chapitre délivre une attestation certifiant que messire André d'Épinay prit possession de l'archevêché de Bordeaux en 1482 et mourut en 1500 (1680). — Entrée à Bordeaux de Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux nouvellement nommé (1680). — Bulle d'Innocent XI appelant cet archevêque au siège de Bordeaux. — Énumération des dignités du chapitre en 1682; le doyenné ou décanat, les archidiaconés de Médoc, Blaye et Cernés; la chantrerie, la trésorerie, la sacristanerie, le sous-doyenné, l'archidiaconé de Fronsac, la sous-chantrerie, vingt-cinq canonicats, quatre canonicats semi-prébendés, l'aumônerie, « qui est le premier bénéfice du bas-chœur», la vicairie perpétuelle de la Magestat, enfin huit prébendes du bas-chœur.

G. 300. — (Registre.) In-4°, 975 feuillets, papier.

1683-1699. —Cérémonie funèbre célébrée pour la mémoire de la feue reine Marie-Thérèse d'Autriche, le jeudi 2 septembre 1683. Les ordres séculiers et réguliers de la ville se rendent processionnellement à l'église Saint-André. L'Université, le présidial, les jurats avec le corps de la bourgeoisie, l'intendant, l'archevêque se rendent à l'église par la porte royale. L'autel et l'intérieur de l'édifice sont ornés de tentures aux frais de la ville. La chapelle ardente, éclairée de tous côtés, était recouverte d'écussons aux armes de la défunte Reine. Le peuple en foule remplit la nef. Les chapitres Saint-André et Saint-Seurin vont à l'offrande. L'oraison funèbre est prononcée par M. de Lopès, théologal, aux applaudissements de toute l'assistance. Après quoi ont lieu les cinq absoutes prescrites par le Pontifical. Les archidiacres de Cernès et de Blaye, le doyen et le sous-chantre donnent les quatre premières. L'archevêque donne la cinquième (1683). — Il est alloué au compte du syndic trois livres cinq sols pour avoir payé le libraire de Bordeaux, qui a fait imprimer le privilège de *Committimus* du chapitre (1696). — Transaction intervenue entre le chapitre Saint-André et le chapitre Saint-Seurin au sujet des préséances. Le chapitre Saint-André aura toujours le pas sur le chapitre Saint-Seurin. Une fois l'an, ils se rassembleront dans l'église cathédrale le jour de la Saint Joseph. Le chapitre Saint-André occupera la droite, le chapitre Saint-Seurin la gauche du chœur. Dans les grandes cérémonies les deux chapitres occuperont ces places respectives (1697). — Mort de l'archevêque d'Anglure de Bourlemont. Le chapitre déclare le siège vacant. Il nomme pendant oelte vacance les officiers de l'archevêché, les vicaires généraux, l'official, le vice-gérant ou lieutenant assesseur de l'official, le juge de la primace d'Aquitaine, l'auditeur particulier, le greffier, le secrétaire, le garde des sceaux. — Embaumement du corps de l'archevêque décédé. Il est exposé pendant trois jours dans la grande salle du palais archiépiscopal sur une estrade élevée de cinq pieds. Le chapitre célèbre son service funèbre (1697).— Lettres-patentes du roi Louis XIV annonçant au chapitre qu'il a reçu les lettres de promotion à l'archevêché de Bordeaux de M. Bazin de Bezons. Il doit arriver de Blaye. Les chapitres Saint-Seurin et Saint-André vont à Blaye à sa rencontre en manteau long, soutane et bonnet. Les députés du chapitre « s'étant retirés dans leur auberge », l'archevêque envoie son aumônier les complimenter. Les jurats de Bordeaux, et de Blaye accompagnent l'archevêque. Les députés du chapitre entrent dans « le magnifique bateau vulgairement nommé mai-» son navale, qui consistait en une belle chambre garnie » de damas rouge. » Les jurats font servir dans le bateau un magnifique repas. Partis de Blaye avant midi, ils arrivent à Bordeaux à cinq heures au bruit du canon du Château-Trompette, de la grosse cloche de Saint-André et de toutes celles de la ville. Ils abordent au Chapeau-Rouge, où M. de Mondenard, premier jurat, les reçoit. Les jurats, réunis en corps, conduisent l'archevêque dans son palais précédés des soldats du guet; les députés du chapitre reviennent directement chez eux en carrosses et se dispensent de suivre le cortège. Le lendemain, l'archevêque se rend à l'église Saint-André entre deux haies de soldats du guet et accompagné d'autres soldats du même corps qui forment la garde de son cortège. A la porte royale, il est reçu par le chapitre et la cérémonie religieuse s'accomplit comme il est d'usage en semblable circonstance. Le prélat, avant de se retirer, prête serment entre les mains du doyen, « conformément aux termes contenus dans un livre recouvert d'argent » (1699).

G. 301. (Registre.) —In- 4°, 996 feuillets, papier.

1699-1721. — Actes capitulaires. — Plusieurs pierres tombent de l'arceau de la porte Basse. Le chapitre décide qu'on pourvoira immédiatement aux réparations. Une demande sera toutefois adressée aux jurats pour les mettre en demeure de participer pour moitié aux dépenses. L'un des jurats, auquel on s'adresse en ces termes, fait faire les réparations sans rendre réponse au chapitre. Le chapitre proteste énergiquement (1699). — A la requête du promoteur, les dignitaires et les titulaires du chapitre sont invités à porter l'habit long. Un chanoine semi-prébendé qui est trouvé en habit court est cité à comparaître devant le chapitre. Ce chanoine proteste et soutient qu'il était en soutane. L'affaire est renvoyée devant le doyen (1700). — Le doyen reçoit la visite du substitut du procureur-syndic de la ville en robe et en bonnet. Il vient prier le chapitre d'envoyer ses députés à l'Assemblée des Cent-Trente, qui va décider à l'Hôtel de Ville s'il y a lieu de créer un office de lieutenant général de police. Le chapitre se fait représenter à la réunion par des délégués. Ils consentent à la création de l'office en question, du moment qu'il ne portera pas atteinte à leurs droits de police dans la sauvetat (1700). — Autorisation accordée au trésorier de l'hôpital de quêter les jeudis et vendredis saints à la porte de l'église. — L'archevêque de Bordeaux, Armand de Bezons, demande à traiter avec le clergé au sujet du paiement en argent des quartières. Le syndic du chapitre est délégué pour celte affaire, mais il ne devra consentir qu'aux conditions avantageuses faites dans le traité anciennement passé avec l'archevêque de Bourlemont. — Une députation du chapitre est envoyée à l'archevêque pour le saluer avant son départ pour Paris, où va avoir lieu l'assemblée générale du clergé (1700). — Transaction au sujet des réparations à faire au domaine de l'archevêque à Lormont, intervenue entre l'abbé de Bourlemont, représentant le clergé, et l'archevêque. Le chapitre donne mille huit cents livres. — Le doyen est chargé de remettre à l'archevêque la lettre lui annonçant la mort de son frère, M. de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux. — Transport fait par M^e^ Bellot, chanoine, » délégué du chapitre, à Sa Majesté, du tiers du seigneuriage de la monnaie, moyennant une rente annuelle de deux mille livres. — Service solennel célébré à l'église Saint-André pour le repos de l'âme du pape Innocent XII. — Le chapitre délègue des députés pour faire réparer le pavé de la rue et du détroit de la sauvetat où le roi d'Espagne doit passer pour aller loger à l'archevêché. Le juge de la sauvetat se charge de faire les réparations nécessaires (1700). — Députation du chapitre envoyée au commandant du château du Hâ pour le prier de ne point braquer ses canons vis-à-vis de l'église lors de l'entrée du roi d'Espagne. Les canons pourraient ébranler les vitres et les murailles, s'ils n'étaient point tournés du côté de la campagne (1700). «Relation de ce qui s'est passé à l'entrée du roi d'Es» pagne et de messeigneurs les princes ses frères à Bor» deaux. » Le duc d'Anjou, Philippe de France, allant à Madrid prendre possession du trône d'Espagne, auquel il avait été appelé par le testament de Charles II, arrive le jeudi 30 décembre 1700; le duc de Bourgogne, le duc de Berry, ses frères, le conduisent jusqu'à la frontière de Biscaye. Ils s'étaient embarqués à Blaye dans « une magnifique maison navalle. » A son arrivée le chapitre fait sonner la grosse cloche, le canon tonne au Château-Trompette. Les princes arrivent par les fossés du Chapeau-Rouge, les rues Sainte-Catherine et des Trois-Conils, «magnifiquement tapissées et bordées de » bourgeois en haie et sous les harmes. » Les princes étaient accompagnés du duc de Beauvilliers, du duc de Noailles et de plusieurs jeunes seigneurs de la cour. Le Parlement et la Cour des Aides, en robes rouges, viennent haranguer les princes dans l'après-dîner. Le lendemain, le Roi devant venir à l'église, le chapitre fait tendre de noir l'autel parce que le Roi était en deuil. On place sur l'autel six grands chandeliers d'argent «avec queues couleur du jour », puis le chapitre, « revêtu de chappes sur l'habit de saint Augustin », précédé de sa croix et de ses huissiers à niasse, se rend à la porte royale qu'il avait fait orner de guirlandes aux armes de France, d'Espagne et d'Anjou, mêlées à celles du chapitre qui figuraient au milieu. Le doyen présente l'eau bénite à Sa Majesté catholique sur le seuil de la porte. La messe est dite par un des chapelains du Roi. On ne chante ni *Te Deum* ni motet. Sa Majesté, en sortant, s'arrête pour contempler une sculpture en relief représentant la Résurrection, située sous le jubé et les côtés de la grande porte du chœur. Le doyen adresse alors la parole au duc de Bourgogne, sans employer toutefois les termes d'Altesse royale, comme cela était dit «dans les lettres de M. Desgranges, maître de cérémo» nies du roi Philippe V ». Les membres du Parlement, au nombre de vingt-quatre, et les membres de la Cour des Aides, tous revêtus de robes rouges, les gens du Roi, revêtus de robes noires, vont complimenter, le lendemain, les ducs de Bourgogne et de Berry. Le jour de l'an, le roi d'Espagne entend de nouveau la messe, et

son aumônier lui présente à baiser l'évangile, recouvert d'un voile. Les princes, eux, vont aux Carmélites entendre la messe. Le dimanche 2 janvier, les princes partent tous pour aller coucher à Preignac (1701). — Lecture de la déclaration du Roi et d'un arrêt du Conseil du 16 mars, touchant les droits d'amortissement et de nouveaux acquêts. Le chapitre, directement frappé par cette disposition, entre en délibération (1701). — Lecture de la bulle de jubilé accordée à l'occasion de l'exaltation de Clément XI au trône pontifical. — Sentence arbitrale rendue par les avocats désignés par le chapitre pour établir de quelle manière seraient distribués les arrérages de deux mille livres accordées par le Roi au sujet du droit de monnayage. Il est décidé que les membres du clergé y auront seul droit et que leurs héritiers ne pourront rien en revendiquer (1701). — Une messe solennelle du Saint-Esprit sera célébrée tous les ans en mémoire de la rente annuelle de deux mille livres en échange du droit de monnayage que le Roi a accordée au chapitre. Cette messe sera célébrée chaque année, pendant la vie du Roi, le 28 janvier; après sa mort, on dira une messe d'obit (1702). — Le chapitre, ayant à sa tête l'archevêque, visitera en corps les églises pendant le jubilé, pour gagner les indulgences qui y sont attachées (1702). — Invitation faite au chapitre par le marquis de Sourdis, au nom du duc de Foix, d'assister à la soutenance d'une thèse pour l'obtention de la chaire de mathématiques au collège de Guienne. Le chapitre décide qu'il y assistera (1703). — Communication d'un arrêt du parlement de Pau qui donne la préséance au chapitre de Toulouse sur les trésoriers de France (1703). — Suspension d'une école qui était établie dans la sauvetat. Le chapitre décide que le maître d'école qui voudra ouvrir un établissement de celte nature devra en demander l'autorisation au chapitre, être de bonnes vie et mœurs et appartenir à la religion catholique, apostolique et romaine (1703). — Refonte de la grosse cloche de l'église. — Députation envoyée au premier président Dalon lors de son arrivée à Bordeaux. — Il est décidé, à propos d'un chanoine qui était atteint de paralysie et en traitement à Barèges, puis à Bagnères, que tout chanoine absent n'aura point part aux lods et ventes (1703). — Le chapitre envoie une députation au cardinal d'Estrées, qui passe à Bordeaux avec l'évêque de Tarbes. — L'archevêque bénit la grosse cloche nouvellement fondue (1703). — L'archevêque d'Auch. se plaint au Roi que l'archevêque de Bordeaux voulait exercer la primatie sur la province d'Auch. — Le marquis de La Vrillière, secrétaire d'État, écrit à ce sujet à l'archevêque de Bordeaux qui communique la lettre au chapitre et lui demande son avis (1703). — Un assesseur de l'Hôtel de Ville vient, de la part des jurats, demander au chapitre d'envoyer des députés à l'Assemblée des Cent-Trente pour délibérer sur la question des trois jurats en titre d'office perpétuel et héréditaire. Le chapitre ne juge pas à propos d'envoyer des délégués (1704). — Peine infligée à un chanoine qui n'avait pas fait ses Pâques dans la quinzaine. Il est privé du droit d'entrer dans l'église et condamné à payer une aumône de trente livres. — Députation de six membres du chapitre envoyée au devant du maréchal de Montrevel, nommé gouverneur de Guienne à la place de M. de Sourdis (1704). — Prière publique ordonnée par l'archevêque pour le rétablissement de la paix (1705). — On ordonne des prières pour avoir de la pluie, la sécheresse du temps étant désolante. — Bulle du Pape adressée au chapitre. Elle fulmine contre le jansénisme. Le chapitre «1a reçoit avec tout le respect dû au » Saint-Siège » (1705). — Assemblée tenue chez les R. P. Jacobins à propos de la demande adressée au Roi par M. de Ségur, conseiller au Parlement, à raison de la haute, basse et moyenne justice de Bègles. Le chapitre délègue un chanoine pour examiner la question. — L'Assemblée des Cent-Trente délibère au sujet d'une somme de cent dix mille livres que le Roi demandait sous forme de don gratuit pour l'exemption de la taille. Les députés du chapitre protestent. Les membres du Parlement proposent, de passer outre. L'archevêque, soucieux des droits du clergé, se rend à l'Assemblée accompagné du doyen dû chapitre et du syndic, puis de là chez l'intendant, qui lui donne lieu d'espérer que le clergé ne sera pas compris dans les impositions (1705). — Plaintes du chapitre aux jurats contre le fermier du domaine de la ville qui avait fait enlever par quatre ou cinq soldats de l'Hôtel de Ville la morue qui se vendait dans la sauvetat. Les jurats promettent de faire restituer la morue qui avait été enlevée par la force (1706). — Clément VI accorde un jubilé. Le chapitre se prépare à le célébrer (1707). — Députation de douze membres du chapitre envoyée au duc d'Orléans lors de son passage à Bordeaux. — Aucun membre ou officier du chapitre ne pénétrera seul dans les archives (1708). — Une députation de six membres du chapitre est envoyée à l'archevêque qui part pour l'Assemblée générale du clergé qui se tient à Paris (1710). — Nomination de M. Laneverre par le chapitre comme juge de la Sauvetat et des baronnies de Verteuil et de Cadaujac (1710). — Lettre du Roi adressée au chapitre et ordonnant de chanter un *Te Deum* à l'occasion des victoires remportées sur le roi d'Espagne (12 janvier 1711). — Certificat

délivré par le chapitre à des artisans et attestant que les gantiers, maréchaux, serruriers, tailleurs, cordonniers, jouissent « du droit de sauvetat » dans les limites de cette juridiction (1711). — Édit du Roi ordonnant au chapitre de donner deux places de plus dans le chœur aux membres de la Cour des Aides qui en avaient déjà huit. — Service ordonné par le Roi pour la mémoire du dauphin (1711). Le service a lieu dans le chœur de l'église. M. de Courson, intendant, les maîtres des requêtes, la Cour des Aides, les Trésoriers de France, le sous-maire et les jurats assistent à celte cérémonie (1711). — Lettres du Roi ordonnant des prières publiques pour le succès des négociations entamées « par les » têtes couronnées d'Europe» en vue de la paix (1712). — Lettre du Roi à l'archevêque ordonnant un service solennel pour le repos des âmes du dauphin et de la dauphine. Les jurats fournissent les cierges, que les chanoines se partagent la cérémonie finie. L'archevêque officie. M. de Courson, intendant de Guienne, le Parlement et la Cour des Aides en robes rouges, le présidial, les juges de la Bourse, les Trésoriers de France, assistent à celte cérémonie. — Lettre de M. de La Vrillière ordonnant, au nom du Roi, des prières publiques pour la prospérité des armes de Sa Majesté (1712). — Actions de grâces célébrées à l'occasion des avantages remportés à Denain et à Marchiennes et de la levée du siège de Landrecies (1712). — Le chapitre, sur la demande des Capucins, consent à bénir les étendards qui doivent servir lors de la canonisation de saint Jean-Félix de Cantalice, capucin, et qui représentent l'image de ce saint. Tous les corps assistent à la cérémonie (1713). — Lettres du Roi à l'archevêque l'invitant à faire chanter un *Te Deum* à propos de la conclusion de la paix d'Utrecht (1713). — M. Tartas dédie au chapitre sa thèse de philosophie. — Le chapitre se rend processionnellement et officie à la cérémonie de la canonisation de Pie V qui est célébrée chez les Jacobins (1713). — Le chapitre alloue deux cent cinquante et une livres à son syndic pour l'indemniser des frais qu'il avait faits en exécutant un arrêt du Parlement par lequel deux femmes de Verteuil qui « avaient tué leur fruit, » s'étaient vues condamner au fouet et au bannissement (1714). — Une députation de six membres du chapitre est envoyée au premier président du parlemen Lacaze, pour e féliciter. — Le chapitre célèbre un service particulier pour le roi Louis XIV, en attendant le service solennel (1715). — Service solennel pour le défunt Roi. Un autel est dressé aux frais de la ville devant la porte du chœur. L'oraison funèbre est prononcée par l'abbé Grimaut, curé de Saint-Michel. Toutes les compagnies, l'Université, le Parlement, la Cour des Aides, les Trésoriers de France, le Présidial, assistent à la cérémonie (1715).— Le chapitre défend que l'on mette du bois dans les latrines à cause du voisinage des archives (1716). — Une députation de six membres du chapitre se rend au devant du maréchal de Rerwick, nommé commandant général en Guienne (1716). — Remise au fondé de pouvoir du duc de Charost d'un *Ecce homo* qui avait été légué au chapitre par M. de Réthune, ancien archevêque de Bordeaux (1716). — Le chapitre accepte l'invitation qui lui est faite par les Jésuites, d'assister à l'ouverture de la canonisation de Jean-François Régis (1716). — Procession faite à l'église Saint-André par cent six religieux cordeliers à la suite d'une tenue d'un chapitre général de leur ordre (1717). — Le chapitre se rassemble pour délibérer au sujet des lettres-patentes attribuant le gouvernement de l'hôpital aux jurats. Il déclare cette prérogative préjudiciable à la juridiction du chapitre. Un mémoire est adressé au Roi à ce sujet (1718). — Lettres de confirmation de son privilège de *Committimus*. Le chapitre les fait mettre aux archives (1718). — Autorisation accordée à M. l'abbé de Bourlemont de faire mettre une pierre de marbre, sur laquelle on gravera les armes de l'archevêque, à l'endroit où il a été enterré. Sa sépulture est située « sous la corde de la petite cloche » (1719). — Lettre de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque d'Embrun, nouvellement nommé archevêque de Bordeaux, adressée au chapitre pour lui notifier sa nomination (1719). — *Te Deum* célébré pour la prise de Fontarabie. On sonne la grosse cloche (1719). — Service funèbre célébré en mémoire de M^{me} d'Argenson, femme du garde des sceaux et belle-sœur de l'archevêque de Bordeaux (1719). — Nomination de M. de Bezons, archevêque de Bordeaux, à l'archevêché de Rouen. Il écrit au chapitre qu'il a été « préconisé par Sa Sainteté» et qu'il n'a plus aucune juridiction dans l'archevêché de Bordeaux. Le siège archiépiscopal est déclaré vacant (1719). — Présentation par M. d'Argenson, nommé archevêque de Bordeaux, des bulles qui l'appellent à ces fonctions. Le chapitre consent à les enregistrer, tout en protestant contre la clause portant création d'un pénitencier dans l'église, à condition que le nouvel archevêque paiera les droits d'entrée et les autres droits honorifiques dus par les archevêques à leur nomination (1720). — Les revenus de l'archevêché pendant la vacance du siège archiépiscopal, c'est-à-dire depuis la préconisation de M. de Bezons jusqu'à l'arrivée de M. d'Argenson, s'élèvent à mille sept cent soixante-huit livres, défalcation faite des droits de sceau qui appartiennent au chapitre (1720).

— Prières célébrées par le chapitre pour obtenir du beau temps (1721).

G. 302. (Registre.) — In-4°, 386 feuillets, papier.

1721-1730. — Actes capitulaires. — Remise au chapitre d'une somme de dix-neuf mille huit cents livres, à titre d'acompte sur l'indemnité due pour les maisons démolies de l'esplanade du Château-Trompette (1721). —Distribution d'une somme de cinq cents livres par le chapitre, faite aux habitants de la province infectés de la contagion. — Célébration d'une messe et d'un *Te Deum* pour le rétablissement de la convalescence du roi. — Don de cent livres pour la reconstruction de la voûte de Sainte-Colombe. — Députation de neuf membres du chapitre envoyée à M^lle^ de Montpensier, lors de son passage à Bordeaux. (Elle se rendait en Espagne.) Ses compliments devancent ceux de toutes les autres compagnies, y compris le Parlement (1721). — Députation de seize délégués envoyée par le chapitre pour féliciter l'infante à l'Hôtel de Ville. Est admise à cet honneur avant tous les autres corps (1722).— *Te Deum* chanté à l'occasion du sacre du Roi. — Règlement contre les cabaretiers de la sauvetat, leur ordonnant de fermer avant neuf heures (1723). — Les Jacobins viennent en procession chercher le chapitre pour assister à un *Te Deum,* à raison de l'exaltation du cardinal Ursini, membre de leur ordre, qui venait d'être élevé au trône pontifical sous le nom de Benoît XIII (1724). — Passage à Bordeaux de l'infante d'Espagne qui retourne dans ce pays. Le chapitre lui adresse quatorze députés (1725). — Prières ordonnées par le chapitre pour avoir de la pluie (1726). —Jubilé universel accordé par Benoit XIII (1727). — Le chapitre assiste à l'ouverture de la canonisation de saint Jean de la Croix, religieux carme déchaussé, à la prière de cet ordre (1727). — Bail de la psallette fait à M. Biaise Vidal, prêtre du diocèse de Clermont, maître de musique, pendant trois ans, avec un traitement de mille huit cents livres (1727). — Décès de M. d'Argenson, archevêque de Bordeaux (1728). — Le siège archiépiscopal est déclaré vacant. On tend l'église de noir pour la cérémonie. Les tentures noires sont semées de larmes et de têtes de mort en argent. Sur le jubé on placedespyramides surmontées de cierges (1728). — Les Augustins viennent prier le chapitre de faire l'ouverture de l'oraison de quarante heures, à cause de l'invention du corps de saint Augustin (1729). — Contestation entre les jurats et le chapitre, au sujet des places auxquelles ils prétendaient avoir droit respectivement, les jours de cérémonies publiques (1729). — *Te Deum* chanté à Saint-André, en l'honneur de la naissance du Dauphin; le canon tonne et annonce le commencement de la cérémonie. L'archevêque officie. Les dais de velours représentent dans des cartouches les portraits du Roi et de la Reine. Toutes les compagnies sont présentes (1729). — Lettre adressée par M. de Maniban pour annoncer au chapitre qu'il est élevé au siège archiépiscopal de Bordeaux (1729). — Consécration des saintes huiles faite par l'évêque de Sarlat (1730).

G. 303. (Cahier.) — 25 feuillets, papier.

1739-1743. — Actes capitulaires. — Délibérations du chapitre concernant l'administration temporelle: arrérages de renies dus au chapitre; le tiers du droit de monnayage; les nominations de garde-chasse et de garde-pêche à Cadaujac; la nomination du procureur en la sauvetat Saint-André et à Cadaujac, dont, le chapitre est haut justicier; concession de maisons canoniales; procès contre le sieur Voisin de Lagrange pour fiefs à Tauriac, dans la seigneurie de Lidonne; le 1^er^ juillet 1743, vacance du siège archiépiscopal; nomination de juges de la primace; entretien des maisons canoniales.

G. 304. (Registre.). — In -4°, 402 feuillets, papier.

1745-1756. — Actes capitulaires. — Deux *Te Deum* sont chantés le même jour, pour la prise d'Ostende et celle de Nieuport (1645). — Députation du chapitre envoyée pour complimenter l'archevêque d'Audibert de Lussan, nouvellement nommé archevêque de Bordeaux à Blaye. Le chapitre Saint-Seurin se retire, les jurats ne voulant pas lui céder « le côté gauche de la » maison navalle » au retour. L'archevêque fait son entrée dans la ville. Le chapitre Saint-Seurin le félicite le premier. Protestation du chapitre Saint-André qui nie ce droit au chapitre Saint-Seurin. L'archevêque, sur la demande du chapitre Saint-André, en fait l'observation au chapitre Saint-Seurin (1745). — Célébration d'actions de grâce à l'occasion de la prise de Mons (1746). — La musique du chapitre est envoyée au collège de Guyenne pour la Saint-Louis (1746). — *Te Deum* pour la prise de la ville et du château de Namur (1747). — Le chapitre assiste à la soutenance d'une thèse de philosophie dédiée à l'évêque de Bayonne (1747). — *Te Deum* chanté par l'archevêque assisté de deux chanoines, en l'honneur de la victoire de Laufeld (1747). — Les prébendiers sont examinés sur le chant, lors de

leur réception (1748). — Permission accordée par le chapitre de vendre des agneaux dans la sauvetat. — Le sieur Lapie est nommé chantre du chapitre par l'archevêque. Discussion à ce sujet entre le chapitre et l'archevéque, l'un et l'autre prétendant avoir le droit de nomination. Le chapitre, tout en formant opposition, consent à reconnaître le nouveau chantre. — Tout chanoine de Saint-Seurin qui prêche à Saint-André, doit demander au chapitre la permission de porter l'aumusse (1748). — *Te Deum* chanté à l'occasion de la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'impératrice d'Autriche, reine de Hongrie (1749). — Lettre adressée par M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État, à l'archevêque de Bordeaux et communiquée au chapitre, pour faire célébrer à Saint-André, un service solennel à la mémoire des officiers et des soldats tués pendant la guerre de la succession d'Autriche (1749). — A des observations faites par le chapitre de Tours sur l'intonation dans les *Te Deum,* le chapitre répond que c'est l'archevêque qui entonne le *Te Deum,* en son absence le doyen, ou en son absence la personne désignée par le chapitre (1749). — Cérémonie faite en l'honneur de la comtesse de Toulouse qui vient entendre la messe dans l'église Saint-André. Elle est reçue par le doyen à l'entrée de la porte royale. Sur sa route les troupes bourgeoises font la haie, les tambours et les trompettes retentissent (1749). —- *Te Deum* chanté en raison de l'heureux accouchement de M^me^ la Dauphine (1750). — L'archevêque annonce un grand jubilé (1751). — Oraison de quarante heures pour le rétablissement de la santé de la Dauphine. — L'archevêque chante la messe à cette occasion(1752). — Invitation du procureur général Duvigier au chapitre, d'assister aux funérailles de sa femme. Le chapitre se rend à cette invitation (1753). — Le chapitre contribue pour quatre-vingt-dix livres à l'achat d'un soleil destiné à l'église de Bègles (1753). — Le chapitre assiste, à la droite de l'Archevêque, à la soutenance d'une thèse dédiée à M. le chancelier, qui sera soutenue au collège des Jésuites (1753). — M. Leberthon fils, reçu en survivance pour la charge de premier président, reçoit les compliments du chapitre. — *Te Deum* chanté à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc d'Aquitaine (1753). — Il sera donné à l'avenir, aux enfants de chœur sortant de la psallette, deux cents livres et un habillement au lieu de leur fournir un métier comme précédemment (1754). — Décès de M. de Ségur, sous-maire. A la prière des jurats, le chapitre fait sonner la deuxième cloche (1755). — Liste des chanoines de Saint-André, en 1755: Basterot, doyen; Dumyrat, archidiacre du Médoc; Lecomte, archidiacre de Blaye; Bentzman, trésorier; Blancofort, sacriste; Galatheau, d'Alphonse, Grégoire, Chambert, commissaires pour la visite des maisons; Buhan, fabriqueur; Brunaud, commissaire; Durand, receveur du gros et commissaire; Nayret, de Monville, d'Arche, Castres, syndic; Pacareau, promoteur, Audouing, Baulos, receveur des cens; Logette, d'Entragues, Duval, officiai; Castelneau, Broc, Dudon, chanoines. — Prières publiques pour faire cesser les fléaux qui affligent la terre et pour obtenir une saison plus favorable aux fruits (1756). — Après examen des registres, l'archidiacre du Médoc a le droit de se faire appeler grand archidiacre (1756).

G. 305. (Registre.) — ln-4°, 399 feuillets, papier.

1756-1761. — Actes capitulaires. — Le chapitre contribue à la réparation de l'église de Pompignac comme curé primitif, jusqu'à concurrence de deux cents livres. — Les Bénédictins demandent à consulter les titres de l'archevêché relatifs à l'histoire de Guienne. Le chapitre les admet à consulter ces documents sans déplacement et en présence de deux chanoines (1756). — Transaction intervenue entre le chapitre et le comte de Guiche, seigneur de Lesparre, au sujet du différend qui les divisait (1756). — Oraison de quarante heures célébrée pour la conservation de la personne du Roi (1756).— Requête du chapitre adressée au contrôleur général pour demander d'être déchargé du droit d'amortissement. — Décision portant que toute délibération du chapitre sera signée du doyen ou de celui qui le remplace (1757). —Établissement des limites entre la terre de Faize et les biens de la paroisse de Puisseguin sur lesquels le chapitre levait la dîme. — Construction d'une prison, d'un parc de justice et d'une chambre pour le prévôt au château de Verteuil (1757). — Députation de six membres envoyés par le chapitre au maréchal de Thomond, commandant de la province, lors de son arrivée à Bordeaux (1757), — Lettre du Roi communiquée au chapitre pour qu'il célèbre un Te *Deum* à l'occasion de la naissance du comte d'Artois (1757). — Décès de M^me^ Fourcade, femme du chirurgien de la psallette. Le chapitre lui accorde la sonnerie de la seconde et de la petite cloche et l'exempte du droit de sépulture, en considération des services rendus par M. Fourcade (1758). — Opposition formée par le chapitre contre l'arrêt du Conseil, rendu à la requête des Trésoriers de France, qui donne gain de cause aux trésoriers dans le débat qui s'agita entre eux et le chapitre (1758). — Instructions données par M. de Tourny,

intendant de Guienne, « aux désigniers » pour faire le dénombrement des habitants de Bordeaux, chacun dans son district. Le chapitre maintient son droit de faire le dénombrement de la sauvetat. Elle envoie une députation pour parler dans ce sens à M. l'intendant et au premier président (1758). — Regrets exprimés à M. de Langeron, commandant de la province, de ne pouvoir aller le complimenter, au nom du chapitre, par deux chanoines délégués. Ils représentent à M. de Langeron, combien ils sont mortifiés de ne pouvoir aller le saluer et le haranguer les premiers, mais les Trésoriers de France se sont arrogé la préséance sur eux contrairement à tous les usages établis. Le chapitre est donc forcé de s'abstenir (1758). — Échange de la directité d'une maison rue Bouquière, appartenant au chapitre, contre la directité d'une maison de la rue du Loup, appartenant aux bénéficiers de Saint-Michel, fait entre le chapitre et l'église Saint-Michel (1758). — Réception du duc de Richelieu, m'aréchal de France, gouverneur de la province de Guienne. Le chapitre fait donner par son lieutenant de police l'ordre de tapisser les rues de la sauvetat par lesquelles doit passer le maréchal. Le maréchal fait son entrée à cheval par la porte du Caillau précédé de la maréchaussée à cheval et du guet à pied, de ses gardes, valets de chambre, pages et écuyers, et de la noblesse à cheval. Immédiatement devant lui s'avance un dais au poêle porté par six jurats à pied. 11 arrive à six heures du soir (6 juin 1758) à la place Saint-André; il est introduit à l'archevêché par la porte de fer. Le chapitre revêtu du surplis et de l'aumusse l'attendait. Il se met à genoux, baise la croix. Le doyen le harangue. Le maréchal prête ensuite serment sur l'Évangile. Le doyen entonne alors le *Te Deum,* puis le chapitre, accompagné d'un nombreux clergé et du petit séminaire, se rend au chœur. A la fin de la cérémonie on crie : « Vive le Roi ». Le gouverneur se rend immédiatement au gouvernement, rue Porte-Dijeaux. — Députation de six membres du chapitre envoyée au maréchal de Richelieu pour le prier d'appuyer auprès du Roi un mémoire adressé par le chapitre et tendant à obtenir de Sa Majesté l'établissement d'une loterie dont le produit serait destiné à la réédification du chœur de l'intérieur de l'église et à la réparation des clochers (1758). — *Te Deum* chanté par le chapitre, sur l'ordre du Roi, à l'occasion de la victoire remportée par nos troupes sur les ennemis (10 octobre 1758). — Autre *Te Deum* chanté à l'occasion des victoires remportées sur les ennemis (16 novembre 1758). — Délibération portant qu'il y a lieu de procéder au classement des archives du chapitre et de jeter un peu de lumière dans la confusion qui y régne. On charge le chanoine Le Comte d'avoir une entrevue avec l'abbé Baurein « qui est » compétent pour la matière féodale, afin de l'engager à » se charger de l'arrangement» de ces archives (1759). — Nomination de M. Lecomte, archidiacre de Blaye, comme doyen du chapitre. — Levé des scellés qu'avaient apposés sur les biens de M. de Basterot, doyen du chapitre, les délégués du chapitre et M. Delaroze, lieutenant général en Guienne, à la réquisition du directeur des économats; M. de Basterot était abbé des deux abbayes de Lisle et de Mazion (1759). — Bref du pape accordant un jubilé (1759). — *Te Deum* chanté sur l'ordre de M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État, au nom du Roi, pour célébrer la victoire remportée par les troupes de Sa Majesté sur les alliés, commandés par le prince Ferdinand de Brunsvick (10 mai 1759). — Protestation du chapitre contre les lettres-patentes du Roi créant un commissaire de quartier dans la sauvetat. Le chapitre réclame l'appui du maréchal de Richelieu (1759). — Achat par le maréchal de Richelieu de deux maisons dans la sauvetat, sur lesquelles le chapitre avait la directité (1759). — Décès de M. de Caries, jurat On sonne les cloches : le chapitre assiste au service funèbre en robes longues (1760). — Envoi à la monnaie, pour être convertie en numéraire, conformément aux lettres-patentes du 26 octobre 1759, de l'argenterie du chapitre et de la chapelle Notre-Dame. — Le chapitre exige les sommes auxquelles lui donnent droit les lettres-patentes en retour de son argenterie (1760). — Détail de l'argenterie portée à la monnaie : vingt chandeliers, quatre lampes, deux encensoirs, une paire de burettes, une navette et une cuiller d'argent, deux vases à fleur, le tout pesant deux cent soixante et onze marcs,six onces,douze deniers qui, à raison de cinquante-trois livres, dix-huit sols, neuf deniers le marc, produisent une somme de quatorze mille six cent soixante livres, dix-sept sols, huit deniers (1760). — Dédicace d'une thèse de théologie, faite par un sieur Rivière au chapitre. Le chapitre assiste à la soutenance chez les Jésuites. L'Université, qui avait été invitée, regrette de n'y pouvoir assister à cause de quelques différends qu'elle a avec les Jésuites. — Départ du maréchal de Richelieu pour Paris (1761). — Incarcération dans les prisons de la sauvetat, de deux jeunes gens qui avaient commis des vols au préjudice de fripiers de la sauvetat (1761). — Lettres-patentes du Roi, confirmation de la juridiction du chapitre dans la sauvetat. Ces lettres sont enregistrées par le Parlement et la Cour des Aides de Bordeaux et la Cour des monnaies de Paris (1761). —Députation de quatre membres envoyée à l'archevêque, pour lui exprimer toute la peine

que le chapitre ressent de la perte qu'il vient de faire dans la personne de son frère, M. le comte de Lussan, lieutenant général.. — Levé du plan de l'église Saint-André. On l'envoie à Paris, afin d'obtenir gratuitement les marbres nécessaires au rétable du maître-autel. — *Te Deum* célébré à l'occasion de la victoire du maréchal Broglie à Cassel (1761).—Établissement dans la sauvetat de deux sergents portant bandoulière et hallebarde aux armes du chapitre. Ils recevront cent cinquante livres de gages. Le prévôt de Saint-André tiendra un registre des étrangers qui viendront loger à la sauvetat, comme cela se pratique à l'Hôtel-de-Ville (1761).

G. 306. (Registre.) — Petit in-folio, 196 feuillets, papier.

1762-1763. — Actes capitulaires. — Sur la proposition du doyen, le chapitre offre au Roi dix mille livres pour être employées à la construction d'un vaisseau de guerre. Copie de cette délibération sera envoyée au duc de Choiseul (1762). — Le tonnerre tombe sur une des flèches de Saint-André (1762). —Lettre de l'archevêque à ses vicaires généraux à l'occasion d'un bref du pape Clément XIII. Dans cette lettre, le chapitre relève plusieurs allusions blessantes pour lui et en particulier les expressions « d'attentat et d'entreprise sur les droits » de l'épiscopat que la vigueur des lois doit nécessaire-» ment réprimer» (1762). —Députation de six membres envoyée au maréchal de Richelieu lors de son retour de Paris (1762). — Lettre de M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État, adressée au chapitre, sur l'ordre du Roi, pour lui annoncer que la loi exige que le sieur Lapie, grand chantre du chapitre, cesse d'habiter à Bordeaux, mais reçoive néanmoins les revenus et gros fruits de sa charge (1762). — Transaction au sujet du différend entre le chapitre et l'archevêque. Le chapitre consent à retirer tout ce qu'il y avait de blessant dans ses lettres, au sujet de la lettre précitée de l'archevêque (1762). — Le chapitre fait décorer le jubé de Saint-André, pour que du haut de cette construction l'évêque de Soissons assiste à la messe (1762). — Soutenance d'une thèse de philosophie dédiée à M. Boutin, intendant de Guienne, dans la chapelle du collège de Guienne. Le chapitre décide d'y assister. Les écoliers ont passé chez chacun des membres du chapitre porter des exemplaires de thèses (1762). — Requête adressée par M. Joseph Desalon, clerc tonsuré, François Varin père et fils, au chapitre, pour obtenir la permission d'établir une école dans la sauvetat Saint-André. On apprendra aux enfants à lire, à écrire, l'arithmétique par une nouvelle méthode, l'orthographe par règles, le plain-chant, la musique et les principes du latin. Us regrettent d'avoir établi leur école, sous le nom d'école Saint-André, et se déclarent tout prêts à faire le sacrifice de ce titre si on veut bien les autoriser à ouvrir leur école (1762). — Lettre écrite par le chapitre aux recteurs de l'Université pour leur demander pourquoi ils ont cessé de conduire à l'église Saint-André les maîtres ès-arts comme c'est la coutume (1762). — *Te Deum* chanté par le chapitre en l'honneur de la victoire remportée par le prince de Condé sur le prince de Brunswick (1762). — La musique du chapitre Saint-André se rend au chapitre Saint-Seurin pour célébrer la fête du patron de cette église (1762). — Le chapitre accepte la médiation du maréchal de Richelieu dans son débat avec les jurats de Bordeaux, qui se refusent à éclairer et à enlever les immondices de la sauvetat comme ils l'ont toujours fait (1762). — Demande faite par les commissaires du Parlement au chapitre d'envoyer sa musique à la messe du Saint-Esprit, qui doit se chanter dans l'église pour l'ouverture du collège de la Madeleine, autrefois tenu par les pères jésuites. — Le chapitre accède à cette demande (1762). —Le chapitre portera l'habit de saint Augustin jusqu'après Pâques à cause du froid (1763). — A la suite des représentations qui lui avaient été faites par le chapitre, l'Université décide qu'elle reprendra l'usage qu'elle avait interrompu de conduire les maîtres ès-arts au chapitre (1763). — Allocation de cent soixante livres au receveur du chapitre, pour frais occasionnés par la pose d'une inscription au bas du portrait du maréchal de Richelieu, placé dans la salle capitulaire (1763). — Lettres du Roi prescrivant au chapitre de chanter un *Te Deum* à l'occasion de la paix qui a été signée à Fontainebleau entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Le chapitre fait placer des illuminations au clocher de Pey-Berland et distribuer à tous les pauvres, tant de la sauvetat que d'autres paroisses de la ville, un pain d'une livre et deux sous en argent (1763). — Les illuminations coûtent cent quatre-vingt-trois livres et les distributions aux pauvres reviennent à soixante-quinze livres (1763). — Les jurats demandent la musique du chapitre pour célébrer la nomination de nouveaux jurats dans l'église Saint-Éloi. — Protestations formulées au premier président contre l'arrêt de la cour qui charge M. de Marbotin de faire la visite des cimetières de toutes les paroisses et qui n'excepte pas la paroisse Saint-André (1763). — Processions faites pendant neuf jours autour du cloître par le chapitre pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre (1763). — Exclusion du concours pour la place d'organiste du chapitre d'un musicien qui était attaché

au service du spectacle (1763). Plaoet adressé au maréchal de Richelieu au sujet d'un nommé Lajeunesse, qui avait été arrêté sur son ordre par le comte de Lauze, capitaine de ses gardes, et jeté dans les prisons de la sauvetat (1763). — Un habitant de la sauvetat ayant commis un vol en dehors de cette juridiction, un jurat se transporte dans la sauvetat pour dresser procès-verbal de ses effets mobiliers. Toutefois, auparavant le jurat se rend chez le syndic du chapitre, ce qui est une marque de politesse de règle (1763).

G. 307. (Registre). — Petit in-f°, 98 feuillets, papier.

1771-1796. — Actes capitulaires. — Noms des chanoines : Baudin, Dudon, Lamontaigne, d'Alphonse, de Biré, Delieux, Fonteneil, de Meyere, Barie, Camiran, Chaperon, Crépella, Duchambert, Darche, Castres, Audoing, Baulos, Duval, Castelnau (1771). — Députation du chapitre envoyée au prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux, pour le prier de s'intéresser aux réparations qu'il faudrait faire à l'église. L'archevêque reçoit cordialement les envoyés du chapitre et leur annonce le désir qu'il aurait d'introduire dans le diocèse de Bordeaux, à l'exemple des évêques de France, un nouveau bréviaire à la place du bréviaire romain. Le chapitre s'associe à l'opinion du prélat, consent à la création d'un bréviaire particulier au diocèse de Bordeaux, mais demande de ne pas être chargé de sa publication, à cause de la modicité de ses ressources (1771); de plus il prie S. A. de trouver bon qu'on lui représente qu'il conviendrait à l'honneur de son siège de ne pas adopter purement et simplement un bréviaire déjà à l'usage de quelque église particulièrement, mais d'en former un pour son diocèse qui serait d'autant plus parfait qu'il serait son propre ouvrage; qu'au surplus on espérait qu'il voudrait bien qu'on mît sous ses yeux les anciennes rubriques et usages de son église afin de s'en rapprocher autant que faire se pourrait dans les rubriques du nouveau bréviaire. — Assemblée des Cent trente. Le clerc de la ville présente la situation financière. Le chapitre assiste à cette lecture, dans des places situées après celles de la Cour des Aides (1771). — Prestation de serment devant le chapitre par l'abbé Baurein, nommé archiviste du chapitre On lui fait jurer la main sur la poitrine de tenir secrets tous les titres et papiers renfermés dans les Archives, de n'en laisser sortir ni tirer aucune pièce originale ni même d'en faire des extraits (1771). — Règlement rendu à la requête du promoteur du chapitre pour le rétablissement du bon ordre et de la discipline. Les chapitres généraux se tiendront régulièrement, le doyen présidera ces assemblées qui seront composées de tous les membres du chapitre. Il ne sera admis d'autre excuse pour s'absenter de ces réunions que la maladie dûment constatée et l'absence hors du diocèse autorisée par le chapitre. Le syndic demandera au Parlement l'homologation du présent règlement (1772). — Envoi de la musique aux jurats pour célébrer l'élection d'un des leurs. — Envoi d'une députation auprès du maréchal de Richelieu, gouverneur de. Guyenne, au moment de son départ pour Paris (1772). — Attendu que l'église de Saint-Jacques est entièrement démeublée par suite de l'union du prieuré de Saint-James au collège de Guyenne, attendu l'usage où est le chapitre d'aller processionnellement chaque année chanter le repos des morts sur le tombeau de Pierre du Kasque, chantre et chanoine de Saint-André, le chapitre arrête que le jour de saint Marc la grand'-messe sera chantée dans l'église Saint-Éloi (1773). — Lettres de *comitatu* par Ferdinand-Maximilien Mériadeck, prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, données à M^e^ Hugues Dutems, chanoine de Saint-André, vicaire général, pour remplir auprès de l'archevêque la place d'un des deux chanoines qu'on appelle de *comitatu* et pour assister le prélat dans ses fonctions (1773). — Le chapitre prend le deuil lors de la mort de Louis XV (1774). — Arrivée du comte de Noailles, commandant de la province de Guyenne. Le chapitre ne peut aller le complimenter à cause des discussions qu'il a eues avec le Bureau des finances et lui envoie une députation pour lui faire agréer ses excuses. — Autre députation envoyée à M. Le Berthon, premier président au Parlement, sur l'heureux retour et la réintégration du Parlement (1775). — Le comte de Noailles vient assister à la grand'messe, le dimanche 12 mars 1775, accompagné de ses gardes. — La clé de la porte du clocher de Pey-Berland sera remise au prévôt de la sauvetat, afin que personne ne puisse y pénétrer, et qu'il ne se produise aucun accident (1775). — M. Durand, receveur des rentes, ayant représenté que M. Lafont de Ladebat, seigneur de la maison noble de Belair, située dans la paroisse de Pessac, relevant à foi et hommage du chapitre Saint-André, voulait répéter les lods et ventes qu'il avait payés en 1769, le chapitre se réserve de délibérer sur cette question (1775). — M. deCamiran, chanoine, demeure autorisé à donner à M. l'abbé Baurein une gratification proportionnée aux mémoires considérables qu'il a faits pendant cinq ans, pour la défense du fief que le chapitre a dans la paroisse de Tresses et à l'étendre jusqu'à une somme de six cents livres (1775).

G. 308. (Registre.) — In-fº, 83 feuillets, papier.

XVIII^e Siècle. — Actes capitulaires. — Projet de table générale des actes capitulaires de **1402** à **1763.** [Cette table qui ne contient les sommaires très abrégés que de quatorze registres sur trente, est seulement un dépouillement où les faits, envisagés au point de vue exclusif du chapitre, sont inscrits à la suite selon l'ordre des feuillets; mais elle est précieuse en ce qu'on y trouve analysés trois registres actuellement perdus : celui de 1402 à 1410; — celui de 1480 à 1503; — celui de 1503 à 1507.] — **1402-1410.** Le collecteur Apostolique réclame les redevances dues au Saint-Siège. — Contribution payée par le clergé au gouvernement de la province de Guyenne. — Protestations du chapitre contre les jurats au sujet de la vente des vins. — Juridiction du chapitre sur le curé de Tabanac. — Action intentée au vicaire perpétuel de Saint-Pierre pour avoir procédé à un ensevelissement sans la permission du chapitre et sans avoir acquitté envers lui les droits qui lui étaient dus. — Excommunication prononcée contre le prévôt et le procureur du comté d'Ornon, à raison de quelques attentats sur Cadaujac. — Choix d'un local pour y établir une librairie (bibliothèque). — Legs d'un bréviaire à l'église du chapitre par Jean de Gaillac. — Prestation de serment par le lieutenant du roi. — Ordonnance prescrivant de dresser des procès- verbaux de la réception des archevêques. — Permission demandée par le général des frères Mineurs de faire des controverses théologiques dans la nef. Le chapitre est invité à, dîner par les frères. — Prestation de. serment par le comte d'Yorck (140. 2). — Procession faite croix en tête, à Sainte-Croix, à l'occasion de la mort du prieur. — Menaces d'excommunication contre l'abbé de Bonlieu qui avait pris quelques dîmes du chapitre. — Plaintes du chapitre à l'archevêque contre le comte. de Foix. — L'archevêque n'a le droit de visite que sur les églises de Villeneuve et de Vensac. — Le chapitre décide la construction d'une horloge à ses frais. — On signale l'arrivée du duc d'Orléans pour le siège de Bordeaux. — Dispense de résidence accordée à Jean de Montferrand, chantre et chanoine, à raison de ses études (1403). — Il est constaté que le chapitre de Saint-Émilion et autres doivent payer redevance au chapitre. — Constatation que la forêt de Lormont appartient au chapitre. — Les chanoines ne peuvent être fermiers des dîmes du chapitre. — La dîme de Saint-Julien-de-Born est retirée des mains du seigneur d'Uza. — Sédition soulevée dans Bordeaux à la suite d'un conflit entre les maire et jurats d'une part et quelques barons de l'autre. — Prise de deux dauphins sur la côte de Lège. — Subsistance demandée au chapitre pour la défense de la ville et pour celle de la ville de Blaye. — On ferme la porte du Hâ. — Le chapitre fait fortifier la tour de Lège. — Célébration d'une messe à l'occasion de la mort du pape (1404). — Le sénéchal et la ville demandent aide et assistance au clergé et au chapitre contre les Français en attendant des secours d'Angleterre. — Prêt d'argent à la ville par le chapitre. — L'archevêque ne veut recevoir le chapeau de cardinal qu'après en avoir référé au chapitre. — Le comte d'Armagnac brûle le château d'Ornon. — Prestation de serment par le maire sur l'autel Saint-Fort dans l'église Saint-Seurin. — La ville demande des secours au roi d'Angleterre. — Harangue faite à celui qui apporte le chapeau de cardinal à l'archevêque (1405). — La collation de la cure de Lège appartient au chapitre (1406). — Le chapitre et le clergé font un présent de mille livres au cardinal-archevêque qui va en voyage à Rome. — En l'absence du doyen, le sceau est mis dans un coffre commun à trois clés. — Imposition d'une taille pour payer mille livres au cardinal. — David de Montferrand, chanoine, est nommé évêque de Dax. — Paiement des annates des bénéficiers au Saint-Siège. — Refus du chapitre de vendre Lège au comte de Foix. — Nouvelle prise d'un dauphin à Lège, il est présenté au chapitre par un homme de ce pays. — Lettre des cardinaux et du roi d'Angleterre au chapitre Saint- André pour remédier au schisme et envoyer un député au concile de Pise. — Distribution refusée par le chapitre à ceux qui sont députés pour aller au "concile (1408). — Communication de la harangue adressée au roi d'Angleterre par l'archevêque de Bordeaux faite au chapitre. — Lettre du chapitre écrite au collège des cardinaux. — Honneurs funèbres rendus à M. Pelerin, évêque de Dax. — Lettres au chapitre des ambassadeurs du roi d'Angleterre à Pise, concernant l'élection d'Alexandre [V] au trône pontifical et la déposition de Grégoire [XII] et de Benoît [XIII]; joie publique qui s'en est suivie. — Discussion entre les religieux de Sainte-Croix et de Saint-Seurin. Les religieux de Sainte-Croix ne veulent pas être après Saint-Seurin dans les processions. — Le chantre est nommé archevêque à la place de François Hugocionio, par Ange de Corrare, autrement Grégoire XII, et ses bulles présentées au chapitre. Ces bulles sont refusées par le Conseil de ville auquel assiste le chapitre qui reconnaît Alexandre V et non Grégoire XII. — Le chapitre possède la moitié des agrières de Paludate (1409). — Les Trois États de

la province demandent des subventions au chapitre. — Le jeton de présence est accordé aux chanoines dont l'absence aura été occasionnée par l'assistance aux funérailles de leur père et à ceux qui les accompagnent; même faveur aux chanoines qui assisteront aux funérailles de quelque personne de grande condition. — Réponse faite aux Trois États. — Grande procession à Saint-Seurin à l'occasion de la peste. — Service pour le pape Alexandre V. — Obligation imposée aux chapelains de venir aux processions. — Règlement décidant qu'aucun chapelain ne peut être élu qu'il ne soit gradué. — Donation à fief nouveau du bois de Lormont. — Opposition à la réception de Pey Berland au canonicat. — Réception de Pey Berland au canonicat en vertu des bulles de grâce expectative et en considération du cardinal-archevêque dont il était secrétaire.

1480-1503. — Les cotisateurs de la taillade viennent prêter serment au chapitre.— Le. Roi écrit au chapitre pour le procès-verbal de canonisation de Pey Berland. — Le chapitre fait donner comme présent un marc au héraut du Roi qui lui avait porté cette lettre (1480). — Assistance du chapitre en procession aux funérailles de M. de Duras. — Procession générale à l'église des Templiers à la requête de la ville. — Députation au Roi d'un chanoine pour la canonisation de Pey Berland. — Les réguliers sont priés d'assister aux processions des Rogations. On dit la messe à Saint-Seurin, car on ne peut la dire à Saint-Martin à cause de l'affluence du peuple. — Les chanoines de Saint-André devront être nobles ou gradués. — Élection de Louis de Tindo, fils du premier président, à un canonicat vacant. — Les évêques de Sarlat et de Bazas sont priés par le chapitre de rédiger les procès-verbaux de la canonisation de Pey Berland. —Procession aux Carmes ordonnée par le Roi. — Les mercenaires montrent au chapitre leurs bulles d'indulgences. — Réception de M. Lamarie, conseiller au Parlement, comme chanoine. — Députés envoyés à Lormont par le chapitre lors de l'entrée de l'archevêque (1481). — Le procés-verbal de la canonisation de Pey Berland est porté au Roi. — Réception de Thomas Dages au canonicat. — La grande cloche doit sonner à midi. — Oblalion sur le tombeau de Pey Berland. — Le maître de la monnaie est condamné dans une contestation avec le chapitre. — Don gratuit de trois cents livres fait à l'archevêque. — Réception de deux frères de la maison d'Épinay au canonicat par le collateur de l'archevêque. (1482). — Perception de douze boisseaux de blé froment sur le moulin de Bardanac par le chapitre. — Cens apostolique payé à raison de l'exemption [de la juridiction de l'archevêque]. — Élection de Pierre Andron de Lansac comme chanoine. — Le procureur-syndic de Bordeaux vient de la part du chapitre pour les honneurs funèbres à rendre au roi Louis XI.— Réception de Thibaut d'Espinay, comme écolâtre. — Le chantre est député vers le Roi au nom des deux chapitres. — Élections de Jean de Bosco et de Roger de Lescufe au canonicat. — Sollicitation pour la canonisation de Pey Berland. — On répare la nef (1483). — Le chapitre se pourvoit contre les habitants de Listrac qui avaient fait bâtir une chapelle avec des fonts baptismaux loin de l'église. — Réparation demandée par le chapitre pour des excès de juridiction dans la sauvetat. — Réception de M. [de la] Chassagne, archidiacre de Cernès. — Don d'un boisseau de froment et de trois de seigle fait par le chapitre à la fabrique de Cadaujac. — Salants du chapitre à Soulac. — L'écolâtre est condamné à demander pardon à genoux au chapitre. — Instances pour la canonisation de Pey Berland. — Distinction faite entre l'œuvre et la fabrique. — Collation payée aux choristes le jour des Saints Innocents. — Messes dites pour la princesse de Navarre. — Institution de chanoines semi-prébendés (1486). — Défense aux chanoines de porter des capuchons et des robes froncées par la ville. — Envoi de deux chanoines à Rome pour la canonisation de Pey Berland et la création de chanoines semi-prébendés (1487). — Changement des agrières de Sainte-Eulalie d'Embarès en cens (1488). — Élection de Bernard Durandi à un canonicat du chapitre (1489). — L'évêque de Bazas, vicaire de Saint-André, demande un congé pour aller dans son évêché (1490). — Poursuites contre un vicaire général pour avoir excommunié un chanoine. — M. Lancelot Dufau, chanoine, appelé par le Roi, demande un congé. — Le doyen absent pour des affaires publiques est dispensé de la rigoureuse. — L'archevêque propose au chapitre un bâtiment dont il veut faire l'archevêché (1491). — Défense est faite de parler dans le chœur. — Le maire et les jurats viennent au chapitre (1492). — Hector de Bourbon élu chanoine. — Défense faite aux prêtres et aux clercs de. Manger à la psallette (1493). — Procession faite à Saint-Jacques pour le Roi (1494). — Jean de La Chassaigne est reçu chanoine. — L'official tient sa cour dans les cloîtres (1495). — Le chapitre députe à l'hôtel de ville pour Ta garde de la ville. — Pierre de Foix, bâtard de Candalle, est élu chanoine. — Députation du chapitre envoyée à l'hôtel de ville au sujet des tavernes et du vin (1498). — Jean de Foix est nommé archevêque. — Gaston de Candalle, frère naturel de l'archevêque, est reçu chanoine. — Réception de

l'archidiacre du Médoc par procureur (1501). — Bibliothèque du chapitre. — Aumône d'une pipe de vin aux Jacobins. — Jacques de Verne reçu chanoine (1502).

1503-1507. — Confirmation de l'exemption du chapitre de la juridiction de l'archevêque. — Le syndic des Augustins s'oblige à payer au chapitre les arrérages dus. — Le trésorier doit prendre les chandelles blanches qui se portent pour les baptêmes. — Le tiers des agrières de Saint-Ujan acquis à Jean Lamothe, sieur de Cambes (1503). — Les congédiés n'ont que quarante livres pour tous gros fruits. — Le chapitre peut absoudre de l'excommunication encourue par des chanoines. — Déclaration du lieutenant général faite au chapitre pour l'ouverture des testaments. — Le curé de la Magestat doit dire la messe tous les dimanches dans la chapelle Saint-Martin (1504). — Le chapitre décide d'aller en procession à Saint-Seurin sans le consentement de ce chapitre. — On y dira la messe et les jurats seront avertis de s'y trouver et de faire fermer les boutiques pendant la procession (1505). — Procession à l'église Saint-Jacques. — Les chanoines malades ne pourront habiter d'autres maisons que les leurs. — Transaction entre le chapitre et le curé d'Artigues au sujet du droit de dîme dans cette paroisse. — Par ordonnance du chapitre, les chanoines doivent se demander réciproquement pardon. — Les chapelains et lés clercs doivent aller aux leçons du théologal. — Deux ou quatre chanoines iront recevoir au fond de la nef ou à la porte des fonts baptismaux, l'archevêque qui vient' à la messe. — Permission à l'évêque de Sidon de faire lé saint chrême dans l'église (1507). — La table de ce registre s'arrête au folio 41 (Registre perdu).

1547-1570. — Voir l'inventaire, article 287.

1600-1603. — Le vicaire de Saint-Siméon emprisonné par ordre d'un jurat. — Le clergé intervient. Le chapitre demande que l'emprisonnement du vicaire perpétuel de Saint-Siméon soit cassé et que les maire et jurats n'attentent sur aucune personne ecclésiastique. — Présentation par procureur, au chapitre, des bulles de M^{gr} de Sourdis. — Députation de chanoines à Blaye, à l'occasion de l'arrivée du cardinal; l'entrée de ce prélat se fait sous forme de procession générale. Le Parlement est prié d'y assister. Deux dais sont placés au chœur et dans la nef pour la réception de l'archevêque en tant que cardinal. — Les archevêques non cardinaux n'auront pas droit à cet appareil. — Certains évêques ayant demandé quel rang ils tiendraient à la procession de l'archevêque, il est décidé qu'ils se placeront à côté du président du chapitre. — Réception et prestation de serment de M. le cardinal de Sourdis. — Visite de l'église de Floirac par une députation du chapitre. — Les terriers de l'archevêché sont rendus au cardinal. — Ordre est donné d'enlever le théâtre de M. le cardinal. — Le chapitre envoie un député à Toulouse pour soutenir un procès et lui donne sept livres par jour. — Les papiers de l'archevêché sont remis au cardinal. — Remerciements adressés au premier président pour les audiences qu'il a consacrées au chapitre. — Don de cent livres aux pauvres de l'hôpital de la peste. — Députation du chapitre envoyée au Palais, le jour de Saint-Yves. — Arrivée de M. le maréchal d'Ornano. Une députation du chapitre vient le recevoir à la porte de l'église. — Union des églises Saint-Paul et Saint-Ghristoly. — Remerciements adressés au cardinal pour les soins jaloux qu'il apporte à la conservation des droits et privilèges du chapitre. — Arrêt de querelle contre les jurats au sujet de la juridiction de Cadaujac. — Translation de corps saints de Saint-Rémy à Saint-Seurin. — Vente de la baronnie de Lège au duc d'Épernon. — Défense aux prébendiers de marcher, sous peine de prison, devant les moines de Sainte-Croix dans les processions. — Les chapelains qui ne rempliront pas leurs devoirs verront leurs revenus donnés à l'hôpital. — Les fautes des choristes seront punies de la prison à la réquisition dû promoteur (1600). — Congé accordé aux prébendiers d'aller à Orléans gagner le jubilé. — Les archives auront trois clés gardées chacune par un chanoine.— Raccommodage aux frais du chapitre du bâton cautoral. — Résiliation de ses fonctions de doyen faite par M. de La Guionnie. — Élection de M. Desaigues au doyenné. — Quittance donnée par l'archevêque des litres qui lui ont été remis par le chapitre. — Contrat avec les jésuites pour le dîmon de Pessac. — Le curé de Bruges doit un tonneau de vin. — *Te Deum* pour la naissance du Dauphin. — Les vicaires perpétuels prennent rang au synode avant les archiprêtres. — Différend entre le chapitre et le cardinal au sujet de l'emplacement de son trône dans l'église. — Le chapitre commet pour délibérer avec l'archevêque sur le « *propre* » du diocèse de Bordeaux. (1601). — Règlement des cérémonies suivant l'usage de Paris. — Poursuites de la fabrique contre l'archevêque pour ce qu'il lui doit. — Les prébendiers demandent à porter l'aumusse, on consulte les registres à ce sujet. — Les autels de la nef sont démolis par ordre du cardinal. Le chapitre fait mettre les maçons en prison. — Le sacristain, officier du cardinal, s'abstient d'opérer dans les affaires concernant le cardinal. — Le vicaire de la Magestat fait part au chapitre de l'ordre qu'il a reçu du cardinal d'enlever le saint sacrement de son

église. — Offre de transaction et de maintien des privilèges du chapitre, faite par le cardinal. — Procès-verbaux dressés par des commissaires du Parlement à l'occasion de la démolition des autels; ils sont transmis au Roi. — Le vicaire perpétuel de Sainte-Colombe prête serment. — Actes concernant le chef de Saint-Eutrope qui doit être rendu au prieur de Saintes. — Jour de la Pentecôte, on jette du feu, des oublies, des fleurs et de l'eau durant la procession; — Action intentée au cardinal au sujet des réparations de l'église. — Le vicaire perpétuel de la Magestat emporte une chandelle des baptêmes, provoque un scandale, se présente au chapitre avec le commis du sacristain. Ils sont interrogés et punis. Défense est faite au vicaire perpétuel de retenir aucune chandelle. — Le vicaire perpétuel de Sainle-Hélène-de-la-Lande est emprisonné par ordre du chapitre. — Bref du pape adressé au chapitre. — Ordre donné à tout le chapitre de s'assembler pour faire une réponse au pape. Tout défaillant sera passible de douze écus d'amende. Lecture est faite du bref, il a trait principalement à la démolition des autels (1602). — Lettres du Roi adressées au chapitre et envoyées à Rome relativement au différend avec le cardinal. — Poursuites contre le vicaire perpétuel de Saint-Siméon qui avait déclaré ne vouloir assister au service de saint Jean, qu'on ne lui eût fait voir les lettres qui l'y obligent. — Règlement fixant le rang du chapitre et des vicaires généraux aux assemblées du clergé. — Les jurats demandent à construire une galerie dans l'église. — Difficultés avec le cardinal au sujet du lavement des pieds et de « l'habillement des pauvres. — Délégation d'un chanoine comme administrateur du séminaire. — Condamnation par provision prononcée par le chapitre à raison de douze cents livres dues par le cardinal à la fabrique. Des chanoines sont envoyés auprès du cardinal qui demande un délai de paiement. — Défense faite par le chapitre aux fermiers et aux officiers de la juridiction de chasser sur les terres de Cadaujac. — Prières ordonnées à l'occasion de la peste qui menace la ville. — Les chanoines et les semi-prébendés doivent assister l'aumusse en tête dans les cérémonies célébrées à l'autel (1603). — Consécration des saintes huiles faite par l'évêque de Sarlat. — Les Jacobins célèbrent une cérémonie funèbre pour le pape défunt. Le chapitre y assiste.

1604-1610. — Voir l'inventaire, article 292.

1610-1710. —Voir l'inventaire, articles 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300 et 301. Le présent registre n'en donne pas la table.

1710-1763. — Voir l'inventaire, articles 302 à 306. Les Lazaristes prient le chapitre d'assister à la béatification de saint Vincent de Paul qui doit avoir lieu à l'hôpital Saint-André. — Députés envoyés à M. de Maniban, archevêque de Bordeaux, à son arrivée à Blaye (1730). — L'archevêque s'excuse de ne pas donner le repas accoutumé le jour de la Cène; — Les Jésuites viennent faire leurs excuses au chapitre qui n'avait pas trouvé libre l'autel de l'église du prieuré de Saint-James, le jour des Rogations. — L'organiste est cité pour avoir troublé l'ordre en touchant de l'orgue pendant les offices de complies (1731). —Droit de vétérance accordé à un chanoine ayant servi vingt ans. Les prébendiers sont tenus de chanter au lutrin selon l'usage. — Le sieur Péconet, qui avait obtenu un canonicat en cour de Rome, demande son installation. Attendu qu'il s'était présenté sans bonnet, le chapitre refuse de délibérer (1732). — Plaintes faites par le chapitre contre les jurats et les bayles des tailleurs qui avaient exercé leur visite dans la sauvetat. — Thèse dédiée au chapitre. L'écolier vient avec son professeur prier en latin le chapitre d'assister à sa soutenance. Le sous-sacristain est chargé d'inviter les jurats, l'Université et la Bourse à cette solennité (1733). — Incendie de la maison d'un chanoine dans la sauvetat. Les jurats envoient les pompes, se transportent sur les lieux- et offrent de rester. Le chapitre les remercie et ils se retirent. — L'évêque de Sarlat assiste à un *Te Deum* en habit long, sans camail ni rochet. Il s'assied à côté de la place décanale. — On trouve un prébendier noyé à l'estey Majeur. — Le chapitre est invité par l'archevêque à la bénédiction des drapeaux. — On dresse le terrier de la chapelle de Serres ou Landiras dont la moitié des lods et ventes appartient au chapitre. — Le chapitre est prié d'assister aux funérailles de M. de Lacaze, premier président, qui auront lieu aux Carmes. — Lettre du garde des sceaux, envoyée au chapitre par ordre de Sa Majesté, pour que celui-ci célèbre un service à la mémoire de ses sujets morts à l'armée cette année et tant que la guerre durera (1734). — Service célébré chez les Cordeliers à la mémoire de M. de Lacaze (1735). — Les Trésoriers prient' le chapitre de leur accorder un banc dans la nef. — Acquisition d'un fief situé au faubourg de Saint-Nicolas-de-Graves, autrement dit des Gahets. — Permission accordée au sieur Barreau, écrivain, de mettre un tableau dans la sauvetat pour enseigne. — Lettre de M. Amelot, secrétaire d'État, envoyée par ordre du Roi au chapitre, au sujet des religieux de la congrégation de Saint-Maur relativement aux commissaires (1737). — Les Jésuites obtient cinquante livres du chapitre pour la canonisation de saint François Régis; ils prient

le chapitre d'assister à cette canonisation (1738). — Un clocher est abattu par l'orage (1739). — Nomination d'un chanoine à un évêché. On orne sa stalle d'un carreau et d'un tapis (1741). — Décès de M. de Maniban, archevêque de Bordeaux. Nomination par le chapitre des vicaires généraux et des autres officiers ecclésiastiques (1743). —Prières publiques pour la conservation de Sa Majesté qui doit aller à l'armée. — *Te Deum* pour la prise d'Ypres. — Autre *Te Deum* pour le rétablissement de la santé du Roi (1744). — Arrivée de la Dauphine. Le chapitre reçoit le Dauphin à la porte de l'église en l'absence de l'archevêque. Il ne va point à l'hôtel de ville ainsi que les autres Cours et Compagnies. — Nomination de M. Darche, doyen, à l'évêché de Bayonne (1745). — Offre au Roi d'une somme de dix mille livrés pour être employée à la construction d'un vaisseau dé guerre. — Ordres donnés pour réparer la chapelle Saint-Biaise. — Procès-verbal constatant que le tonnerre est tombé sur une des flèches de la cathédrale. — Lettre de l'archevêque aux vicaires généraux au sujet d'un bref du pape Clément XIII que le chapitre avait fait imprimer. — Envoi de six députés du chapitre au devant du maréchal de Richelieu, gouverneur de la province, à son retour de Paris. — Transcription sur les registres d'une lettre écrite par le comte de Saint-Florentin au sujet de l'absence de M. l'abbé de La Pie, chanoine, le 23 novembre 1759. — Pose de croisées neuves aux archives et interdiction de l'accès de la petite porte près des archives. — Il est défendu de mettre à l'avenir du bois dans la salle située derrière les archives, de crainte du feu. — L'évêque de Soissons vient entendre la messe au jubé. On décore cet édicule d'un carreau et d'un fauteuil avec son tapis. — L'intendant de Guienne envoie son secrétaire auprès du chapitre pour le prier d'assister à la soutenance d'une thèse de philosophie qui lui est dédiée. Le chapitre décide de s'y rendre en manteau long et en chapeau après avoir préalablement fait examiner par son syndic quelles places lui étaient réservées. — Le chapitre va trouver le recteur pour savoir quels motifs ont fait interrompre au chapitre l'usage de conduire les maîtres es arts à l'église pour y faire les cérémonies accoutumées. — Lettre du Roi prescrivant un *Te Deum.* — Différends entre les jurats et le chapitre au sujet des lanternes et des bourriers (immondices). Le chapitre députe au maréchal de Richelieu pour lui offrir l'arbitrage dans cette question (1762). — Des commissaires envoyés par le Parlement prient le chapitre d'accorder sa musique à l'occasion de la messe du Saint-Esprit qui devait se chanter à l'église Saint-Jacques pour l'ouverture du collège de la Madeleine. — Il est remis à tout enfant de chœur sortant de la psallette deux cents livres et un costume. — Le chapitre portera l'habit de Saint-Augustin, après Pâques, à cause du froid. — Don de vingt-quatre livres fait par le chapitre aux marguilliers de Bègles, pour la refonte de la cloche. — Lettre du Roi au sujet de la paix entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Elle prescrit de chanter un *Te Deum*. Des réjouissances ont lieu dans la sauvetat. Des illuminations sont placées au clocher; des distributions d'argent et de pain sont faites à six cents pauvres. — Assemblée d'avocats réunie pour savoir si on peut résigner un canonicat semi-prébendé, sans le consentement du chapitre. — Un chanoine *in minoribus* demande d'aller au séminaire de Toulouse. Cette permission lui est accordée. Il y continuera ses études et on enverra des certificats tous les trois mois. — Le chapitre envoie des députés au premier président au sujet de la visite du cimetière Saint-André par un commissaire de la cour. — Procession autour du cloître pendant neuf jours pour obtenir un temps favorable aux fruits de la terre. — Réception d'un simple clerc comme prébendier, à condition qu'il se fasse nommer à la prêtrise dans l'année. — Un habitant de la sauvetat ayant été jeté dans les prisons du maréchal et par son ordre, le chapitre lui adresse une protestation. — Par contre, un habitant de la sauvetat ayant été arrêté volant hors de cette juridiction, on le conduit à l'hôtel de ville (1763).

G. 309. (Registre.) — In-4º oblong, 46 feuillets, papier; latin et gascon.

1410-1412. — Actes capitulaires. — Registres-minutes. — *Manuale Capituli Sancti-Andree,* ou registre-minute des actes et des délibérations du chapitre Saint-André. — 30 janvier, confirmation par le chapitre d'un accord fait entre le vicaire de Moulis et les hommes de Castelnau. — Mention de Jean de Duras, chevalier, fils et héritier d'Aymeric de Duras. — Concession de maisons canoniales.. — Appel au pape interjeté par Martin Filhol d'une sentence du chapitre sur un procès entre lui et Arnaud Guillaume, aussi chanoine de Bordeaux : cet acte de procédure est appelé : demander les apôtres, *miltere ad apostolos.* — Pierre Rivière et Guillem Escarlat, vicaires du cardinal F. Hugocio, présentent Arnaud de Branar à la collation d'une chapelle, sous l'agrément du chapitre, auquel assistent l'archidiacre de Médoc; Jean d'Anglade, archidiacre de Blaye; P. de Castro, archidiacre de Cernés; Asta, Embaud, Chambon, Lisan, Rivière,

chantre; Bruchaud, Fontpiton, Marin Étienne, Romefort, Lothes, Forton, Maynard et Lacour. —Anniversaire de Bertrand de Latrau, chanoine. — Réparations aux maisons canoniales. — Absolution par l'official de la sentence d'excommunication prononcée par le chapitre pour l'offense manifeste de n'avoir pas obéi à un moniloire du cardinal. — Arnaud Guillaume de Lothes, collecteur des revenus de la cour pontificale, exhibe au chapitre ses lettres de la cour de Rome et autres du trésorier de la chambre apostolique. — Gérard Dupuy, chanoine. — Guillaume Escarlat présente une bulle du pape afin d'être pourvu de la chantrerie vacante par le décès de Jean de Montferrand. — 15 septembre 1411; présents en chapitre : le doyen, l'archidiacre de Médoc, l'archidiacre de Cernés, le grand chantre, Rivière, Embaud, Chambon, Serpille, Étienne, Lisan, Cussac, Fontpilon, Maynard, Forthon. — Arnaud Guillaume de Lothes, en qualité de collecteur de la chambre apostolique dans le diocèse de Bordeaux, demande à lever, aux termes habituels de Pâques et de la Toussaint, la dîme du Saint-Siège sur les bénéfices, protestant de tenir compte de la réduction consentie par le pape Grégoire XII, et d'avoir égard à la moinsvalue qui a résulté des guerres et des épidémies de ces derniers temps; et proposant au surplus la nomination d'experts amiablement désignés entre le chapitre et lui, *aquod in omnibus ipse volebat procedere amicabiliter* » *cum consilio ipsorum dominorum.* » Le chapitre donne son assentiment et demande à reculer l'époque du payement jusqu'après la levée des récoltes. — Acense par le chapitre de la dîme de Beautiran pour quinze guyennois d'or du coin de Bordeaux, en faveur d'Arnaud de Pradias de la paroisse de Saint-Médard d'Eyran, *home questau, à questa, à talha et à merce* de noble homme Amanieu de Lamothe, seigneur de Beautiran, et avec l'autorisation de ce dernier. — Exporle par Marie de Saint-Avit, femme de Richard Makanan, marchand de Saint-Michel (au portau de Boissac). — Collation de la chapelle fondée à Saint-André par P. de Sainte-Colombe, accordée à Arnaud Dardenne, en remplacement du précédent titulaire, feu Pierre Roy, sur la présentation d' Izabelle de Sainte-Colombe, fille de Jean de Sainte-Colombe, héritière du fondateur. — Exporle pour la rue des Anglais, paroisse Sainte-Croix, dont les vingt sous de cens annuel sont destinés à célébrer l'anniversaire du pape Clément. — Plainte à adresser aux vicaires généraux du cardinal de Bordeaux pour mettre un terme à la négligence d'Hélias Dupuy, prêtre, dans le baptême des enfants. — Entérinement par le chapitre d'un bref du pape en faveur d'Arnaud-Raymond Duchêne, clerc, lui accordant l'investiture d'une chapellenie, devenue vacante par la mort d'Arnaud Forlon. — Reconnaissance de dette par Amanieu de Canhac, bourgeois de Bordeaux et tuteur d'Arnaud Guillaume de Lamothe, fils et héritier d'Amanieu de Lamothe, de la somme de cent cinquante livres due autrefois au chapitre par ledit Amanieu. — Ramond de Landa pourvu de la vicairie de Sainte-Eulalie d'Ambarès par la mort de Gérard de l'Orme. — 21 avril 1412, arbitres nommés pour terminer le différend entre le chapitre et Jean Olivier de Saint-Projet, sur le fait des hommes d'Ayguemorte à Beautiran. — 7 mai 1412. Gaillard de Antona pourvu de la chapellenie fondée par Bernard de Cocujac, doyen de Saint-Seurin, dans l'église Sainte-Eulalie. — Provision. de canonicat en expectative en faveur de Puch-Gassias. Les chanoines déclarent à Arnaud de Sestaron, procureur de Pey Berland, chanoine de Bordeaux, qu'ils sont prêts à obéir aux lettres apostoliques par lesquelles celui-ci est autorisé à recevoir les revenus du canonicat de Pey Berland, en son absence. — Fief nouveau en faveur de Robin Holble, anglais, pour la paroisse de Fronsac, par Jean Forthon, prêtre, chapelain de la chapellenie fondée dans l'église Saint-Martin de Fronsac par Guillaume Conge, chanoine de Saint-Émilion. — Exporle pour l'anniversaire de Pey de Lafitte, chanoine. — 4 août 1412, le collecteur apostolique annonce au chapitre qu'il saisit tous les bénéfices demeurés vacants par la mort du cardinal de Naples (F. Hugocio, archevêque de Bordeaux) et met fin au mandat de procureur dudit seigneur cardinal qu'exerçait P. de la Cour, auquel on en donne décharge. — Confirmation par le chapitre de la collation faite par Pierre Maynard, en sa qualité d'hebdomadier, de l'église paroissiale de Saint-Nicolas des Lépreux ou des Gahets, dans le faubourg de Bordeaux, en faveur d'Arnaud Ruphe, prêtre. — Anniversaire de Bernard de Montlarin, chanoine et trésorier. — Anniversaire d'Arnaud de Canteloup, autrefois archevêque de Bordeaux. — Bail de la prévôté de Lormont en faveur de Pierre Ducros de la paroisse de Lormont pour seize livres par an de la monnaie de Bordeaux, 1er septembre 1412. — Bail à cens en faveur de Pierre Andrieu, prieur de Soulac, des revenus que les chanoines prélèvent dans la paroisse de Soulac, le siège vacant, depuis le jour de la mort du cardinal jusqu'à la Saint-Martin, pour le prix de cent trente guyennois d'or du coin de Bordeaux, chaque guyennois compté pour vingt-cinq sous. — Le chapitre accorde à l'archidiacre de Blaye l'autorisation d'appeler *(per apostolos refatatoriosx* d'une ordonnance de l'official de Libourne.

— Collation en faveur de Guitard Maurin de la prébende vacante par la mort de Pierre Roy, 22 novembre 1411. — Bail à ferme par le chapitre du moulin de Monjos, sur l'Eau-Bourde, dans la paroisse de Gradignan, entre le moulin de Pelissey au-dessus et le moulin de Casaus au-dessous. — Contrats d'exporle passés par le chapitre pour des biens lui appartenant situés dans les paroisses Sainte-Eulalie et Sainte-Croix, dans les Graves, près de l'hôpital Saint-Julien, rue Peymentade, dans la palu de Bordeaux, à Cenon, rue de Bernos, rue Carboneu, à Pisselebre, au Mirail (paroisse Saint-Éloi), à Bègles au lieu appelé à la Fotz, près le portail du Far, à Mérignac, rue du Far, au portail de Bayssac, à Cantegrit, rue Claire, à la Roquette, à la Fondaudège, au chemin de Bègles, à l'abidey de Brimon, dans la rue qui va de Saint-Projet à Saint-Siméon, à la Roquera en Graves, au Peyron Saint-Projet, aux graves de Saint-Seurin, au Fort, rue Margaux, rue Sainte-Colombe, à Bouliac, à Floirac, à la Croisille près l'hôpital Saint-Julien, rue Guiraude, rue des Menuts, au cournau de Villeneuve, au lieu de Gargon, dans les graves au lieu appelé Saint-Laurent, à Cap de Baréba, à Ambarès, au Casau de la Graveta, à la Rousselle, rue de l'Étoile (paroisse Sainte-Eulalie), rue de Labirat, au casau de Saint-André, grande rue Saint-Remy, à la Recluse, dans les graves de Bordeaux, etc.

G. 310. (Registre.) — In-4° oblong, 185 feuillets, papier latin et gascon.

1426-1431. — Actes capitulaires. — Registre-minute des actes des délibérations du chapitre Saint-André. — Exporles diverses et reconnaissances pour fiefs dans les graves de Bordeaux et dans la paroisse de Cenon. — Cens dus au chapitre portés dans la maison de Sainte-Gemme, paroisse de Saint-Projet; — Cités: noble Amanieu d'Anglades, chevalier; Gaillard de Gua, damoiseau, et Ramond Guitard *aliàs* Holanda. — Exporles par Richard Makanan, marchand et bourgeois de Bordeaux pour vignes au portau deu Far (f^0 7). — Nicolas de Gibran, archidiacre du Médoc, et Pey Berland, chanoine, donnent à cens, au nom du chapitre, à noble dame Blanche de Podensac, femme de Tristan de l'Isle, chevalier, la dîme du vin et de vendange dans la paroisse de Lislrac (f^0 8). — Noble baron Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort, et dame Judia de La Lande, sa femme, vendent la dîme de Bègle (aux Camps) au chapitre pour deux cent cinquante nobles d'or du coin d'Angleterre et du poids neuf et pour cinquante guyennois d'or du coin de Bordeaux, comptant vingt-cinq sous de la monnaie courante dans cette ville pour chaque guyennois (1426). — Reconnaissance de dette en faveur du chapitre par noble dame Izabeau du Puch, dame de Bisquetan; reconnaissance par Pierre Amaubin, chanoine et aumônier de l'église collégiale de Saint-Émilion, pour vignes à l'Aubidey; — Exporles pour fiefs dans les Graves appartenant à des chapelles fondées dans l'église de Bordeaux (f^0 24). — Dans la sauvetat de Sainte-Croix, en présence de Guillaume Cabos et de Vital de Pardailhan, l'abbé de Sainte-Croix, collecteur au nom du Saint-Siège, proroge jusqu'à la Toussaint l'exécution du monitoire apostolique dont il est porteur, 24 octobre 1426 (f^0 24). — Thomas d'Astey, recteur de l'église de Saint-Yaguen, diocèse de Dax, reconnaît avoir reçu de Pierre ou Pey Berland, chanoine, soixante-douze écus d'or pour le dépôt de certains livres, en exécution d'une ordonnance de la cour romaine entre Arnaud Franc et Raoul Prévot; ces livres appartenaient à Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye. — Le chapitre nomme Pey Berland adjoint au trésorier de l'église Saint-André, M^e Vincent du Rive, qui lui-même avait été nommé à ces fonctions par bulle du pape Martin V; P. Maynard, sous-chantre, assigne une stalle dans le chœur de ladite église audit Pey Berland du côté gauche et une place dans le chapitre où se tient le trésorier. 28 juin 1427 (f^0 51). — Procuration par Pey Berland en faveur de Bertrand Vigier pour prendre en son nom possession d'un bourdieu, 18 août 1427. — [Le temps et l'humidité ont tellement blanchi l'écriture que le reste de ce registre est devenu illisible.]

G. 311. — (Registre.) — In-4° oblong, 189 feuillets, papier; latin et gascon, en grande partie effacé par l'hurnidité.

1447-1455. — Actes capitulaires-; — Registre-minute des actes et des délibérations du chapitre Saint-André. — Le doyen et les chanoines constituent des procureurs afin de les représenter à la cour romaine pour les affaires du chapitre (f^0 12). — 1448, exporle par Geoffroy Scot, notaire et bourgeois de Bordeaux, pour une maison située paroisse dé Notre-Dame de la Place (f° 17). — 13 août, procuration par les doyen et chanoines donnée au grand chantre chargé d'aller en Angleterre ou dans tout autre pays qu'il jugera à propos, afin de se procurer, au nom du chapitre et en engageant ses biens, la somme de deux cents nobles d'or du poids nouveau pour payer pareille somme à la Cour de Rome. — Collation de l'église de Lège en faveur de Géraud Guy, prêtre et écolâtre de

Saint-André. — Collation des églises de Saint-Pierre de Bègles et de Villenave (f^{0} 21). — 1449, Chanoinie prébendée en faveur de Bernard Textoris à la place de Vincent de Rive (f^{0} 29). — Résignation de l'église de Cadaujac par Arnaud Joffre, et collation en faveur de Guillaume Artus, prêtre de Rodez (f^{0} 30). — 3 juin, exporle en faveur du chapitre pour le moulin à eau appelé de Cazaus, sur l'Eau-Bourde, dans la paroisse de Gradignan avec ses appartenances et dépendances. — 5 juin, Jean d'Epinay, nommé chanoine, prête serment en celte qualité (f^{0} 33). — 14 août, promesse par Jean Baquey, marchand de Saint-Michel, de payer soixante-dix guyennois d'or à la Toussaint, pour la dîme de Saint-Pierre de Bassens et de Sainte-Eulalie d'Ambarès (f^{0} 35). — Hélias de Ville, vicaire perpétuel de Saint-Pierre de Bordeaux, nommé chanoine, prête serment en cette qualité (f°36).— Exporle par Jean de Goudable, prêtre, prieur de l'hôpital de Saint-Marsau, dans la rue des Ayres, pour maison et terre dans la rue de Bouglon (f^{0} 45). — Contrat par lequel Arnaud Tugart, orfèvre de la paroisse Saint-Pierre, s'engage à faire le bourdon de la crosse de Saint-André avec la matière d'argent qu'on lui donne, pesant trois marcs six onces et un gros d'Angleterre. — Fief nouveau du moulin de Saint-André sur lé Peugue (f^{0} 49). — 1450, Gaillard Martin, nommé sacriste. — Contrats d'exporles pour la ville, pour Cadaujac, etc. (f^{0} 53). — Le doyen déclare avoir fait la levée du corps de Gaillard de Jonquières en sa qualité de doyen et non comme procureur du vicaire perpétuel de Saint-Michel. — Présentation de bulles apostoliques en faveur du vicaire perpétuel de Saint-Pierre (f^{0} 68). — Collation de l'église de Saint-Sauveur (f^{0} 70); [ici le registre porte en grandes lettres, au commencement du folio 84 : « *Civitas Burdegale est regni Francie, 29 juin 1451.* »] — Le lieutenant du sénéchal de Guyenne fait défense au chapitre de procéder à l'élection d'un nouveau chanoine prébendé à la place de Pierre de Mazères, décédé, sous peine. de mille marcs d'or; pareilles défenses sont faites à l'archevêque lui-même: Jean Bureau étant maire de Bordeaux. —Élection de Jacques Barton, chanoine prébendé (f^{0} 85). — Protestation par Pey Berland, archevêque de Bordeaux, et tout le chapitre, contre l'entreprise faite sur la juridiction du chapitre Saint-André par la tenue, dans la sauvetat Saint-André, d'une audience publique par Georges de Bassar, agissant au nom du sénéchal (f^{o} 94): 7 décembre 1451. — Mort de Guillaume Valen, pourvu de l'église Saint-Sauveur (f^{0} 106). — 2 février 1451, Arnaud de Lafitte, du diocèse de Dax, au nom de Gassias et d'Arnaud de Lafitte, ses fils, reconnaît avoir reçu de Nicolas de Gibran, chanoine et ouvrier de Saint-André, un certain nombre de livres manuscrits parmi lesquels: les Decrétates, un matineau de Johan Andriu, un digeste neuf, un digeste vieux, un code, *l'especulayre, lo collectori sobre lo ters libre de las decretaus, seys cadernas sobre lo quart de las decretaus am la exposition deu Pater Noster, las addicions de Johan Andriu sobre l'especulayre, la nobella sobre lo sèysen de las decrelaus, etc.* — 1452, 30 mars, présentation au chapitre par Jean de Foguier de lettres d'expectative délivrées par l'Université de Toulouse, en vertu de la pragmatique sanction (f^{o} 107). — Le chapitre délègue le fils du maire de Bordeaux pour se présenter en son nom devant le roi de France (f^{0} 123). — Dans l'église Saint-André, le vendredi 7 juillet 1452, en présence de Pierre Ros, Paschase Dupuy, Guillaume de Lacourt, Gerald Guy, Jean de La Pouyade, Jean Michel, Bernard de Buy, Arnaud de Lafourcade, Arnaud Goffran, Jean Martin, etc. Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, à genoux devant l'autel, les mains jointes, en présence de tout le chapitre réuni, jure de ne pas abandonner son archevêché et de vivre et mourir en union avec son chapitre; acte est dressé de ce serment (f^{0} 128). — Requête adressée par le chapitre à Jean Ogier, trésorier du Roi de France, au sujet de la coutume des vins (f^{0} 131). — 17 août, Arnaud Bonneau reçu chanoine prébendé à la place de Guillaume Taillefer, archidiacre de Cernès. — Barthélemy d'Arligaloup, protonotaire apostolique, pourvu d'une Chanoinie prébendée (f^{o} 140). — 15 décembre 1453, approbation par le chapitre des baux à cens faits par l'archevêque pour la seigneurie de Montravel (f^{o}151).

G. 312. (Registre.) — In-4° oblong, 140 feuillets, papier; latin et gascon, en grande partie effacé par l'humidité.

1471-1484. — Actes capitulaires. — Registre-minute des actes et des délibérations du chapitre Saint-André. — Collations par le chapitre de diverses chapellenies et prébendes. — 6 novembre 1471, le chapitre nomme ses procureurs spéciaux et généraux à la cour des Grands-Jours du duc de Guyenne : Louis Ramelin, Antoine Bonneau, Jean Ricard, Jean Lebreton, etc. — 1472, *deffuncto Karolo duce, regnat Ludovicus rex Francie* (f^{o} 24). — Acquisition de la moitié de la grande dîme de Baurech faite du chapitre Saint-André par noble seigneur de Montferrand, chevalier (f^{0} 56). — Octobre 1472, approbation par le chapitre de la nomination de Jean Avril comme doyen (f^{0} 70). — Procureurs nommés au Parlement de Bordeaux par le chapitre. — Année 1473, collations de

dignités canoniales, de chapellenies,: plusieurs exportes en faveur du chapitre pour la ville et la banlieue (f° 71).

G. 313. (Registre.) — In-4° oblong, 240 feuillets, papier; latin et gascon, en mauvais état et effacé en partie par l'humidité.

1474-1477. — Actes capitulaires. — Registre-minute des actes et délibérations du chapitre Saint-André. — Reconnaissances féodales, exporte, collations et résignations d'offices, ventes, échanges, etc., Landa, notaire. — Réception du vicaire perpétuel de Vensac. — Accord entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin relativement à leurs rangs et dignités, dans la procession qui doit se faire par ordre du Roi et dans laquelle doivent figurer les trois états de Bordeaux (f^0 38). — 12 février 1474j procureurs nommés par le chapitre pour faire la levée de quatre cents écus d'or à envoyer à la cour de Rome, afin d'obtenir de celle-ci une indulgence plénière (f° 90). — 8 décembre 1475, prébende en faveur de Raymond de Saint-Clair. — Gombaud d'Agès pourvu d'un canonicat prébendé (f^0 108). — Jacques de Paravilla, nommé chanoine prébendé (f° 116). — 8 novembre 1476, Jeanne de Luxia, veuve dame de Montferrand, agissant comme usufruitière des biens de feu Bertrand de Montferrand, chevalier, et au nom de Gaston de Montferrand, son fils, nomme ses procureurs : noble Aymeric de Ségur, chevalier, le seigneur de Francs et Mondot Achard, seigneur de Terrefort, à l'effet de rendre au chapitre de l'église Saint-André de Bordeaux cent sous de rente assis sur une forêt dans la paroisse de Quinsac d'Ambarès.— 1477, accord relatif à l'église Sainte-Eulalie entre le chapitre Saint-André d'une part et Jacques Loupes, doyen de Saint-Seurin et autres, d'autre part (f^0 157). — Ventes des salines de Soulac. — Jean d'Anglades, archidiacre de Cernés (f^0 206). — 27 novembre, fief nouveau en faveur de noble homme Pierre Aubert, capitaine du château du Hâ, 1477 (f° 217).

G. 314. (Carton). — 20 pièces papier.

1473-1690. — Extrait des registres capitulaires de 1473 à 1690, relatifs aux droits et devoirs des chantres de chape. — 1473, Arnaud Dupuy recevra six livres de plus pour ses honoraires; — 1448, Pierre Textor, chantre; — 1491, défense à Etienne Dupetit, chantre, d'avoir à l'avenir aucune relation avec une *meretrix* sous peine de privation de ses honoraires et même de suspension; — 1502, permission à Jean de Leymarie de se faire remplacer dans la chantrerie; — 1506, il est enjoint à Jean Brune de s'acquitter régulièrement de ses fondions de chantre et de ne plus admettre dans sa maison des femmes diffamées et incontinentes; — 1546, est enjoint aux chantres de chape d'apprendre à chanter; — 1558, Pierre Prinhel, chantre de chape, et Gilbert Béjul, organiste; — 1552, Makanan et de Bernissio sont commis pour examiner les compositions de ceux qui aspirent à être maîtres de la psallette; — 1559, comptes de Jean Gautier, maître de la psallette; — règlement pour le chant de la psalmodie dans le chœur; — 1623, réception de Arnaud Brune à la chantrerie; — 1633, ordre aux chantres de chape de résider dans la maison de la chantrerie; en raison de la négligence apportée au chœur pendant le service divin, les chanoines semi-prébendés, qui sont ignorants et indisciplinés, devront étudier le plain-chant; ils devront éviter la trop grande précipitation de la psalmodie, «qu'ung » chescun chante posement avec distincte prolation des » mots de chaque verset faisant pose à la médiante et 'fi- » nale d'iceux, etc., » à peine de perdre leurs pointes de présence; — 1654, Jean Laborie, clerc tonsuré, pourvu à la chantrerie; — 1655, de Benoit, chantre; — 1669, M^e Christophe Doamloup, chantre de chape; — 1690, M^e Bernardin Blanche, maître de musique et chantre de chape.—Extraits des registres capitulaires de 1508 à 1770, concernant: les droits de préséance dans le chapitre, les cérémonies du baptême, le relâchement du service divin aux heures des offices où il n'y a plus que deux ou trois personnes dans le chœur, tandis qu'il devrait y avoir vingt-six clercs, indépendamment des chanoines; ordonnances de paiement; la députation à envoyer à l'hôtel de ville pour le don gratuit demandé par le Roi; la sûreté des archives de Parchevêché, les différends du chapitre avec l'archevêque (1643).

G. 315. (Registre.) — In-4°, parchemin, 45 feuillets-, les quatorze premiers sont en partie déchirés et plusieurs sont tâchés; belle écriture du XIV^e siècle avec lettres initiales ornées et enluminées, bleu et rouge; pagination en chiffres romains de I à XLV; reliure en bois, de l'époque, aux trois quarts détruite.

XIV^e siècle. — OBITUAIRES. — Obituaire de l'église Saint-André.— Liste des anniversaires d'Arnaud Guillem de Noalhan, aumônier de Saint-André de Bordeaux; — de Bertrand de Noalhan; — de Pierre de Sainte-Colombe, chanoine; — de Bertrand Bonafous, chanoine; — de Guillaume de Lescun; — de Pierre Barot, chanoine de Bordeaux; — de Pierre du Bois, chanoine et sous-chantre de Saint-André; — de noble Pèlerine de Blanquefort, dame d'Arbanats; — d'Arnaud Siméon, bourgeois de Bordeaux; — de Gérard de Chantelauze, bourgeois de Libourne; — de Gaillard d'Ornon, chanoine et trésorier

de Saint-André, qui a légué vingt écus d'or, pour célébrer son anniversaire; — de Raynaud de Saint-Astier, trésorier de Saint-André; — de Pierre Roland, de l'ordre des frères Mineurs de Bordeaux; — de Raymond de Landiras, archidiacre du Médoc; — de Pierre de Sainte-Colombe, chanoine; — de Pierre La Colre, évêque de Dax; — de Bernard de Montlarin, trésorier de Saint-André; — de Clément V (Bertrand de Got) mort en 1314 (qui lègue des cens dans la rue des Anglais et six sous au sacristain pour sonner les cloches); — de Jean Delza, prêtre, écolâtre et ouvrier du chapitre Saint-André; — de Jean de Saye, damoiseau, bourgeois de Bordeaux; — de Jean Béthone, marchand de Bordeaux, mort en 1365, qui lègue cent guiennois d'or pour son anniversaire; — de Hélie Arnaud, chanoine et trésorier, qui lègue quatre escartes de blé et trois escartes de froment sur le moulin de Bardenac pour son anniversaire; — de Guillaume de Benauges, chanoine (son anniversaire est, assigné sur Bernard Raymond, Guillaume et Pierre de Boscau « *parrochianos deu Teys in Bogio* (le Teich en Buch) *homines questales et tailliabiles pro corporibus et bonis ad voluntatem capituli et cappellani cappellanie Guillermi de Benaugiis »). —* Anniversaire de Garcie Sanche, chanoine; — de Bertrand Bonafous, chanoine (il assigne pour son anniversaire 10 livres sur un moulin d'Eysines au lieu dit à Creysan); — de Pierre Foulquier, chanoine de Bordeaux; — de Pierre du Bois, chanoine et sous-chantre; de Guillaume de Peyre, vicaire de Saint-Pierre de Bordeaux; — de Pierre de Fite, chanoine de Bordeaux; — de Jean Barreyde, prêtre; — d'Ayol de Rapine, chanoine de Cambrai, « scelleur » (sigillator) d'Hélie, archevêque de Bordeaux; — de Pierre de Galard, doyen et chanoine (il lègue cent sous de cens sur des maisons, rue Poitevine et rue du Far-de-Lesparre, pour la célébration de son anniversaire); — de Robert Caynon, chanoine (qui lègue pour son anniversaire des terres à Floirac et au Martoret); — de Raymond de Roqueis, archevêque de Bordeaux (qui lègue pour son anniversaire quatre livres de monnaie bordelaise); — d'Arnaud de Beaulieu, archidiacre de Cernés, premier sous-chantre de Saint-André, mort en 1295 (qui lègue des biens à Bassens pour la célébration de son anniversaire); — de Pierre de Fabrique, recteur de Baurech, mort en 1346 (qui lègue une maison rue du Far-de-Lesparre pour la célébration de son anniversaire); — d'Hélie de Gorbelhe, archiprêtre de Moulis (qui lègue des biens à Soulesse et à Marpus, dans la paroisse de Blanquefort, pour célébrer son anniversaire); — de Gérard de Loubenxs, archidiacre de Cernès (qui lègue vingt livres, dont quinze pour l'anniversaire de Bozon de Salinhac, évêque de Comminges); — de Raymond de Got, cardinal diacre de Sainte-Marie-Nouvelle (qui lègue deux cents florins d'or pour acheter la dîme de Langoiran); — d'Amanieu de La Mote, archevêque de Bordeaux, mort en 1360 (qui lègue cent sous pour célébrer son anniversaire); — de Pierre de Poyau, aumônier du pape, mort en 1311 (qui lègue une maison rue Poitevine, pour qu'on célèbre son anniversaire); — d'Arnaud de Blanquefort, frère du seigneur d'Audenge, archidiacre de Cernès et prévôt de l'église d'Arles, mort en 1310. — Anniversaire de Gaucelin de Boysset, chantre de l'église de Bordeaux, mort en 1300 (il. lègue douze livres sur son « bourdieu » d'Artigues et le chapitre achètera la moitié de la dîme de Castres pour le chantre); — de Raymond du Puch, chanoine de Bordeaux (il lègue une maison près du puy Sainte-Gemme et quatre sols à Saint-Loubès pour son anniversaire); — de Guillaume du Bordil, prêtre (il lègue certains cens à Léognan, pour son anniversaire); — de Guillaume de Synhac, chanoine de Bordeaux (il lègue quatre livres sur deux demi-maisons pour son anniversaire): — de Raoul de Blayac (il institue deux chapelles dites de Blayac. Les chapelains de ces chapelles auront a payer huit livres de cens au chapitre; ils recevront douze livrés de distribution au temps des indulgences); — d'Arnaud de Puyhaut, damoiseau (il lègue vingt-cinq livres dans la paroisse du Pian pour son anniversaire); — d'Hélias de Pommiers, chanoine (il lègue soixante sous de monnaie courante pour son anniversaire); — d'Amanieu de Cases, archevêque de Bordeaux (il unit quatre églises, celles de Saint-Ju!ien-de-Born, de Moulis, de Sainte-Hélène et de Listrac au chapitre qui en percevra les revenus). — Anniversaires de Guillaume Dubois, archiprêtre de Lesparre (il lègue cent sous de cens, rue de la Rousselle, pour son anniversaire); — de Pierre des Casaux, chanoine et chantre (il lègue cent sous de rente pour son anniversaire); — de Gaillard de Roques, chanoine (il lègue la dîme ou dîmon de Bouliac pour célébrer son anniversaire). — Anniversaire de Gailhard de Pierrusse, chanoine (il lègue six livres cinq sous pour le célébrer). — Anniversaires de Pierre de Blayac (il lègue cent sous sur une maison canoniale et dès prés à Cadaujac pour le célébrer); — d'Amat de Jungetes, chanoine et. sous-chantre (il lègue sept livres sur une. maison à la porte Béguey pour son anniversaire); — Vital de Santeralhe, chanoine, lègue quatre livres sur la dîme de Bouliac pour son anniversaire; — Amalvin Armand et Guillem Amalvin, chanoines, lèguent quatre livres sur biens à Bouliac pour leur anniversaire; — Guillem du Puch, clerc, lègue cent sous de cens sur maison « à la

vieille église » pour la célébration de son anniversaire. — Vital Hanier, prêtre et prébendier, lègue soixante sous de cens pour le môme objet; — Étienne de Boisfranc, chanoine et trésorier, lègue trente-huit sous de cens à Lormont pour son anniversaire; — Raymond de Landiras, archidiacre de Médoc, lègue cent sous payables par le chapelain de Landiras; — Raymond, archevêque de Bordeaux, lègue un tonneau de vin et du bois neuf, pour le même objet; — Raymond Esclau, chanoine de Bordeaux, lègue une pipe de vin et du bois neuf sur la dîme de Camblanes pour son anniversaire; — Pierre de Landiras ou de Saint-Symphorien, chevalier, lègue dix livres de cens sur une maison, rue Sainte-Colombe, pour son anniversaire; —Paulin Martin, prêtre, lègue quarante sous de cens au puits de Bagnecap. — Pélerin « de Fabo », évêque de Dax, lègue pour son anniversaire six livres de cens; — Bertrand de Bedac, chanoine et trèsorier de Saint-Seurin, lègue pour son anniversaire et celui de ses oncles, les uns cardinaux romains, un autre évêque d'Angoulême, soixante sous de cens; — Guillaume Conge, chanoine, archiprêtre de Moulis, mort en 1340, lègue quarante sous de cens payables par le chapelain de Conge; — Pierre de Calonges, chanoine et sous-chantre, mort en 1361, lègue cent écus pour son anniversaire et mille écus pour la célébration d'une messe haute après matines, tous les samedis de l'année; — Simon de Rochechouart, archevêque de Bordeaux, mort en 1280, lègue deux cents livres sur la dîme de Grésillac; — Jean et Pey de Greylin, vicomtes de Benauges et Castillon, chevaliers, lèguent une place avec murs à la porte Despaux; — Pierre Ferreur, chanoine, cent sous de monnaie courante; — Arnaud de Buch, chanoine de Saint-Seurin, trente sous; — Albert, médecin, chanoine, quinze livres; — Jean Coffier, écolâtre et chanoine de Saint-André, sept livres bordelaises sur des maisons rue des Ayres. — Anniversaires de Pierre de Brassas, drapier à Bordeaux, — de Guillaume et Jean de Langbrolz, frères (Guillaume était connétable de Bordeaux et prêtre), ils lèguent cent six sous; — Hélie Raymond, archevêque de Bordeaux, lègue douze livres' sur la dîme de Saint-Germain du Puch [c'est lui qui est nommé par erreur dans Lopès «Hélie de Brémond»]; — Boson de Salinhac, évêque de Cornminges et archidiacre de Médoc, lègue quinze livres de cens sur la banque *(super mensa nummulorum)* de Raymond Sarrailher pour son anniversaire; — Bernard de Preyssac, chanoine, lègue pour le même objet cent sous sur une pièce de vignes au lieu dit: à Vareyres, en graves de Bordeaux; —Arnaud de Villeneuve, chanoine et archidiacre de Cernès, mort en 1339, lègue cent six sons pour son anniversaire; — Bernard de Tuela, prêtre prébendier, lègue vingt sous sur une maison de la rue de Lartigue; — Raymond de Barde, chanoine, lègue soixante sous de cens sur une maison canoniale; —Bernard de Saint-Georges, ouvrier de Saint-André, lègue une partie de la dîme de Carignan; — François, archevêque de Bordeaux, lègue douze livres sur une maison, rue Sainte-Colombe, pour son anniversaire. — Institution par Sarcias Ayquelin d'une messe matutinale tous les samedis, en l'honneur de la passion de Jésus-Christ. Il lègue mille écus d'or au coin de Philippe, roi de France, pour son anniversaire; — Trencha de Marges, femme de Galhard de Marcellon, lègue cent écus pour le même objet; — M^{e} Guillaume Albert, « *lathomus* », maître de l'œuvre de Saint-André de Bordeaux, mort en 1369, lègue cent sous pour acheter la dîme de Bouliac; — Arnald d'Auvergne, chanoine, lègue cent écus d'or pour acheter la dîme de Saint-Estèphe de Calonne en Médoc (l'écu d'or valait vingt-quatre sous de la monnaie bordelaise); — Jean Du Verger, doyen de Saint-Seurin, lègue quarante sous sur trois fiefs, rue du Petit-Cancéra, quarante sous sur une « maison cantonière» de la rue Sainte-Catherine, vingt sous sur un appentis rue Margaux, pour son anniversaire; — Pierre Lambert, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Place, lègue cent vingt sous pour son anniversaire; — Raymond Austens, prêtre, chapelain de la Majestat, lègue dix livres de cens dans la paroisse de Bouliac; — Raymond du Rivet, bourgeois de Bordeaux, lègue cent sous de cens pour son anniversaire; — Catherine Jacques, servante de maître Pierre Fernand, bachelier ès-lois, morte en 1375, lègue cent sous de cens sur une maison porte Begueyre; — Richard de Dracton, prétre, contrôleur de Bordeaux, lègue quatorze livres de cens sur deux maisons; —Henri de Mortemart, chanre de Bordeaux, lègue cent livrés, valant quatre-vingts guiennois d'or; — Pierre de Puch, curé de l'église de Carcans, cent livres; Gérald Canton., bourgeois de Bordeaux, mort en 1372, lègue cent cinquante florins d'or; — Jean-Jules, chanoine de Bordeaux, cinq livres de cens sur une maison canoniale, grand'rue Saint-André: mort en 1400; — Guillaume Martin, marchand, lègue douze deniers d'exporle et cent sous en franc-alleu sur une maison de la rue Dacra; — Hélie Le Blanc, prêtre, cent sous sur une maison de la paroisse Notre-Dame de la Place.

G. 316. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets (dont plusieurs ont été déchirés), parchemin, latin, gascon, français. Rubriques et encadrement de couleur au feuillet n° 1.

1362-1624. — Obituaires. — « *Iste liber est dominorum decani et capituli ecclesie Burdegalensis, et continet anniversaria et cappellanias in dictâ ecclesiâ fundatas.* » — Registre des anniversaires d'obits et de fondations de chapelles dans l'église métropolitaine Saint-André, rédigé par Pierre de Fite, chanoine et secrétaire de la dite église en 1362, année pendant laquelle Urbain V fut élu pape et Édouard III, roi d'Angleterre, fit du duché d'Aquitaine et de la terre de Gascogne une principauté en faveur de son fils aîné, Édouard: l'archevêque de Bordeaux étant Hélie [de Salignac].— Anniversaires du mois de janvier pour: Arnaud-Guillaume de Noailhan, aumônier de l'église Saint-André; Bernard de Noailhan et toute la famille de Noailhan, dont le tombeau est en bas du cloître; près de la porte du moulin; — Pierre de Sainte-Colombe, chanoine; — Trencha de Marchesie, épouse de Gaillard de Marcellon; —Raymond de Barde, chanoine;— Bertrand Bonnafoux; — Pierre de Roncevaux et Simon de Rochechouart, autrefois archevêques de Bordeaux, dont le premier mourut en 1279; — Géraud Dupuy, évêque de Bazas, mort en 1359; — Pierre Bonon, prêtre, chanoine pénitencier et chapelain du pape; — Guillaume de Lescun; — Pélegrine de Blanquefort, dame d'Arbanats, enterrée dans la sépulture de famille des seigneurs de Blanquefort, en la chapelle Sainte-Catherine de l'église Saint-André;— Pierre de Jales, chapelain de Saint-Paul; —Vital de «la Vra, notaire. — Pierre Adhémar, chanoine (fº 15). — Geraud de Cantalaude, bourgeois de Libourne, enseveli dans l'église Saint-Thomas de ladite ville, et fondateur à Saint-André de Bordeaux d'une chapelle qu'il dote; — Gaillard d'Ornon, chanoine et trésorier de Saint-André, mort en 1361 et enseveli à Rochemaure, près d'Avignon; —Bertrand d'Ornon, son frère, seigneur d'Audenge, de la maison de Blanquefort (fº17). —Anniversaires du mois de mars pour: Pons de Pommiers, chanoine, enseveli dans la chapelle Saint-Jacques; — Raymond Barot, prêtre; — Pierre-Guillaume de Clerc, chanoine; — Arnaud de Canteloup, défunt archevêque de Bordeaux, enseveli près du grand autel (fº 23). — Rostanch de l'Église, bourgeois de Bordeaux, enseveli dans le couvent des frères Mineurs. — Anniversaires du mois d'avril pour : Géraud Einbaud, clerc, notaire public; — Amat de Jungètes, prêtre, et Gaillard de Peyrusse, chanoine (fº 25). — Raymond de Laridiras, prêtre, archidiacre de Médoc, mort en 1362, fondateur de deux lampes qui brûlent en tout temps dans la cathédrale et dont l'entretien sera fait sur le revenu de ses vignes de Ludon, et d'une chapelle qui sera à perpétuité à la collation de ses successeurs archidiacres du Médoc. — Pierre de La Colre, évêque de Dax, originaire du diocèse de Périgueux, enseveli dans l'église de Lunel, diocèse de Nîmes. — Bernard de Montlarin, trésorier du chapitre, enseveli dans la chapelle Saint-Nicolas; — Iter Émeric; — Arnaud de Malangin, doyen de l'église de Bordeaux; — Jean de Crote, prêtre; — Clément V, pape, autrefois archevêque de Bordeaux sous le nom de Bertrand de Got, mort en 1314 : il est enseveli dans l'église d'Uzeste; legs de mille florins d'or pour célébrer son anniversaire le plus solennellement possible. — Raymond de Rivet, bourgeois de Bordeaux. —Anniversaires du mois de mai pour: Jean Delza, prêtre, écolâtre de Saint-André; — Pierre Adhémar; —Jean de Saya, damoiseau, enseveli dans la chapelle Saint-Jean; son héritier, Jean de Toscanan, est chargé de la rente à payer et après celui-ci, Pierre de Landiras, chevalier, héritier de J. Toscanan; —Jean de Bethona, citoyen, enseveli dans l'église des frères Mineurs; legs de cent guyennois d'or du coin de Bordeaux; — Gaillard d'Ornon, chanoine et trésorier. — Anniversaires du mois de juin pour: Hélias Armand, trésorier et chanoine; legs de rentes sur le moulin du Soler dans la paroisse de Villenave (fº 38); — Guillaume de Benauges, chanoine, enseveli devant la chapelle de la Vierge, pour la fondation de l'anniversaire duquel et d'une chapelle, ses exécuteurs testamentaires achètent pour cent quatre écus d'or d'Arnaud de Laffite, damoiseau, quatre hommes questaux de la paroisse du Teich, taillables de leurs corps et de leurs biens, à la volonté du seigneur, et « francos in allodio » dont la moitié des tailles, corvées, hommages, gages, main-d'œuvre et autres devoirs appartiendra à la rente de l'anniversaire et l'autre moitié à la fondation de la chapelle: ceux-ci promettent au chapitre d'être obéissants et bons questaux (fº 38); — Arnaud de Beaulieu, archidiacre de Cernès, qui fut le premier sous-chantre de Saint-André; — Pierre de Fabrique, curé de Beaurech; — Hélie de Gorbella, archiprêtre de Moulis; — Géraud de Lobens, archidiacre de Cernès; les rentes qu'il donne sont assignées sur un comptoir d'échange monétaire établi à l'Ombrière et ayant appartenu à Raymond Sarrailler; — Raymond de Got, cardinal-diacre du litre de Sainte-Marie-Nouvelle; legs de deux cents florins. — Amanieu de Là Mote, archevêque de Bordeaux, mort le 5 des calendes de juillet 1360, enseveli près du grand autel

de Saint-André. — Anniversaires du mois de juillet pour: Pierre de Pujau, distributeur des aumônes du Pape, mort en 1311 et enseveli dans le couvent des frères Mineurs à Avignon; — Arnaud de Buch d'Arcins, curé de Lanton; — Guillaume-Raymond d'Antier, archiprêtre de Cernés, mort en 1286; — Bertrand Ferrand, chanoine; — Arnaud de Blanquefort, archidiacre de Cernés, mort en 1310, enseveli dans la chapelle Sainte-Catherine, — Rose de Blanquefort, sœur du précédent; legs des moulins des Gaudes sur l'Eau-Blanche, de Carbonnieux et du Prat (fº 45); — Guillaume Gausselin de Boysset, mort en 1300; — Itier de Bernetar, prêtre, mort en 1360 [à cette époque, le noble d'or du second coin de Bordeaux valait vingt-cinq sous; en 1362, le noble d'or guyennois du troisième coin valait vingt et un sous]; — Raymond Dupuy, chanoine, mort en 1307; legs de G. Dupuy, évêque de Bazas, pour cet anniversaire; — Guillaume du Bordil, prêtre; assignation sur quantité de pièces de terre en la paroisse de Léognan, toutes en franc alleu; — Guillaume de Signac, chanoine; —Rampnulphe de Bloyac, chantre, mort en 1335; — Arnaud « de Podio Alto » damoiseau (fº 52); — Raymond de Saugues. — Anniversaires du mois d'août pour: Hélie de Pommiers, chanoine; — Arnaud de Pellegrue, cardinal- diacre du titre de Sainte-Marie *in Porticu,* enseveli à Agen; — Amanieu de Cases, archevêque de Bordeaux, mort à Belvès où il est enseveli; il avait uni au chapitre les quatre églises de Saint-Julien-en-Born, de Moulis, de Sainte-Hélène et de Listrac. — Guillaume Dubosc, chanoine et archiprêtre de Lesparre; — Jeanne Monadey, fille de Bertrand Monadey et petite fille de dame Guillemette de Vendays, ensevelie dans le cloître (fº 57). — Pierre de Cazaux, chanoine et sous-chantre; — Gaillard de Roquer, chanoine, mort en 1348, enseveli devant la tombe d'Arnaud de Canteloup, archevêque; — Vital de Saintaraille, chanoine, enseveli devant la chapelle de Notre-Dame (fº 67). — Anniversaires du mois de septembre pour : Guillaume Arnaud, chanoine et sacriste;— Pierre de Vignac, prêtre, enseveli dans la chapelle Saint-Martin de l'église Sainte-Eulalie; — Amaubin Armand, chanoine et prêtre, enseveli dans la chapelle de Saint-Émilion qui est dans le cloître de l'église de Bordeaux: — Guillaume Duvergier, chanoine; — Adhémar de Molère. — Anniversaires du mois d'octobre pour: Raymond de Landiras, archidiacre du Médoc; — Étienne de Boisfranc, chanoine et trésorier, prêtre du diocèse de Limoges; — Bertrand Dubedat, chanoine et trésorier, enseveli à Saint-Seurin, ainsi que pour ses oncles, cardinaux de l'Église romaine, et un troisième, évêque d'Angoulême (fº 75); — Guillaume Conge, chanoine et archiprêtre de Moulis; — Pierre de Galonges, sous- chantre et chanoine; — Simon dé Rochechouart, archevêque de Bordeaux, mort en 1280 et enseveli au milieu de la chapelle de Notre-Dame. — Anniversaires du mois de novembre pour : Jean de Greyli et Pierre de Greyli, chevaliers, vicomtes de Benauges et de Castillon; — Arnaud de Buch, chanoine de Saint-Seurin; Guillaume-Arnaud du Pian, prêtre et sacriste; — Hélie [de Salignac] archevêque de Bordeaux; — Pierre de Bosco, chanoine et sous-chantre. — Anniversaires du mois de décembre pour: Bozon de Salignac, évêque de Comminges, autrefois archidiacre du Médoc; Arnaud de Villenavei chanoine et archidiacre de Cernés (fº 84). — Tous ces anniversaires sont suivis chacun, dans ce registre,; de l'enonciation de l'assiette des renies établies pour les faire célébrer, avec les noms des débiteurs et des, fonds qui les supportent; ainsi pour l'assiette des rentes, on trouve, aux folios ci-dessous mentionnés, les indications les plus minutieuses, surtout celte d'être en franc alleu pour les terres et les maisons, c'est-à-dire libres de charges antérieures; et *francos in allodio* pour les serfs questaux sur la tête desquels on met la garantie de la rente. — P. de Vals, cordonnier, dont la femme, Contor du Fieu, est héritière testamentaire pour une maison de la rue des Ayres (fº 1); — Gaillard de Montlaur, écuyer, pour la dîme de Grézillac (Entre-deux-Mers), engagée par lui au chapitre pour sûreté d'un prêt de quatre cents livres; — Noble Jean du Puy, damoiseau, fils de feu Géraud du Puy, chevalier, et héritier de la maison paternelle, à Bouliac, de feu Géraud du Puy, évêque de Bazas (fº 3). — Les habitants d'une maison « *magna domus lapidea »* bâtie par le cha-. noine P. Bonon à côté du portail nord de l'église de Notre-Dame de la Place, en 1394 (fº 3). — M^{e} Ramond Gilis, *le Biche,* armurier de Bordeaux (f^{os} 4 à 10); Raymond Carle, paroissien de Villenave-d'Ornon et de Cadaujac, Pierre de Coma de Cadaujac, Guillaume Bernard de Montgaillard, à Gradignan (fº 12); André et Thilbault de Budos, possesseurs de la dîme de Bouliac, tenue en franc alleu absolu qu'ils vendent à pacte de rachat au chapitre (f^{os} 18 à 20); — Arnaud Grell, bourgeois de Bordeaux, Franchomme, J. Caillau, bourgeois, J. de Luc; — le seigneur de Budos, chargé de faire les fonds des anniversaires d'Amat de Junget et de Gaillard de Peyrusse (fº 24 v°) et les assignant sur six hommes questaux qui lui appartiennent pour la taille et la corvée de corps et de biens, sur les héritages par eux possédés dans les paroisses de Saint-Médard d'Eyrans *(in Arruano)* et de Coma (La Brède); ils sont appelés:

Arnaud de La Forcade, Jean et Guillaume de Fontanet, Guillaume Gassie, Pierre de Coma, paroissien de Coma, et Jean Andron de Saint-Médard *« et dicta venditio* (fº 24 v°) *fuit facta precio ducenlorum centorum auri de antiquis regis Philippi Francie; et de mandato dicti domini de Budossio, dicti homines questales se* abotaverunt *sive obligaverunt quilibet in solidum pro dictis decem libris redditûs, solvendo et portando ad ecclesiam Burdegalensem, suis sumptibus* », étant d'ailleurs stipulé expressément que le seigneur de Budos ou ses héritiers ne devront réclamer ni recevoir de ces questaux, non plus que de leurs héritiers ou successeurs, ni sur leurs biens, aucune taille ou corvée, cens ou autres droits ou devoirs, tant que ceux-ci acquitteront ladite rente; — le chapelain de la chapelle de Landiras, chanoine de Saint-André, est chargé, en cette qualité, de faire réparer une maison sur laquelle est assis l'anniversaire du fondateur, étant prévu le cas où il serait délogé par les Anglais, 1362 (fº 27); — un marrère, ou ouvrier de vignes, tenu de diverses redevances; — mention d'une maison de la rue des Ayres, appelée l'Hôtel de la Garde-Robe de notre sire le Prince Noir (fº 32). — Étymologie du mot glas; les clercs d'un anniversaire seront tenus de sonner *tres classas horis consuetis pulsare pro anniversariis* (fº 34); — mention de la rue de l'Engin du Mirail; — les moulins du Soler ou de Mazerac et de Bardenac dans la paroisse de Villeneuve, ces derniers appelés moulins Parbost ou de Sarcignan, venus par engagement aux mains d'un chanoine qui les charge de la rente de son anniversaire (fº 38); — les exécuteurs testamentaires de Guillaume de Benauges asseyent la fondation de son anniversaire sur quatre hommes questaux d'Arnaud de Lafite, qu'ils achètent de lui *in allodio francos* avec l'intervention du contrat de sa femme, Trenqua de Noailhan, pour le prix de cent quatre écus d'or, année 1346; — le chanoine Hélie de Gorbeille de Blanquefort assignant pour son anniversaire les vignes et plantiers qu'il possède dans cette paroisse, dont il a donné à fief à l'ancien propriétaire une partie des terrains qu'il venait d'acheter de lui en franc alleu (fº 41). — Nombre de francs alleux à Léognan (fº 49). — Les cens et exporles assignés au chapitre par J. de Puchaut, pour l'entretien de l'anniversaire de noble Arnaud de Puchaut, étant mouvants du seigneur de Castelnau, et les vendeurs ne pouvant par conséquent donner au chapitre la garantie du franc alleu, sont rendus aux héritiers qui s'engagent à trouver dans la banlieue de Bordeaux une assiette de terre en franc alleu sur laquelle on puisse établir la rente de l'anniversaire (fº 52); — l'escarte de froment, ancienne mesure, vaut un boisseau, mesure de 1313; — mention d'une maison appelée à la Vieille Église, en 1362, située dans la paroisse Saint-Siméon de Bordeaux et mouvant du chapitre; — du lieu de Cats, *aliàs*-au Fort, prés des Aubiers de Bridane en graves de Bordeaux (fº 74); — l'assiette du revenu de l'anniversaire de P. de Calonges, sous-chantre et chanoine de la cathédrale, dont le capital est de mille écus d'or, est établie par le doyen et le chapitre sur huit têtes de questaux du seigneur de Montferrand, au lieu de Veyrines, paroisse de Mérignac (1361) que celui-ci leur engage, toujours avec la garantie de franc alleu, à réméré de six ans, sous l'autorité de l'official (car il est mineur) et avec l'autorisation de ses parents, Renaud de Montferrand, son oncle et curateur, et les autres; — engagement souscrit aussi par les questaux (fº 75); — l'anniversaire de la maison de Greyli *(de Graylino),* chevaliers, vicomtes de Bénauges et de Castillon, captaux de Buch, est établi sur un emplacement ou place entourée de murs de pierre et située près de la porte des Paux, en pleine ville de Bordeaux (fº 78). — L'archevêque Hélie II [ou de Salignac], fixe son anniversaire au jour qu'il a fait son entrée, en 1362, dans son église cathédrale, le 23 novembre de cette année (fº81).

Fondations d'obits et de chapelles (fº 86 v°). — Fondation par Garcie Ayquem, licencié en droit et chanoine de Saint-André, d'une messe chaque vendredi; il donne à cet effet mille écus d'or dont une partie sera employée à acheter les redevances payées par les hommes questaux d'Issan dans la paroisse de Cantenac, 1365. — Fondation d'une messe hebdomadaire dans l'église Saint-André par Vital Carie, chanoine et chantre de cette église, 1390 (fº 91 v°). — Fondation d'une chapelle par Raymond Bayle, prêtre et vicaire perpétuel de Sainte-Marie de Puy-Paulin, 1414. — Fondation d'une chapelle par Pierre Rivière, docteur en théologie, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, recteur de l'église de Saint-Jean de Carquans, 1369. — En vertu d'un privilège accordé par le pape Clément V, le chapitre achète de nobles hommes Gautier du Mas et Gombaud du Mas, etc., la moitié de la dîme ancienne de la paroisse Saint-Estèphe en Médoc, au moyen de fonds fournis en partie par Vital Carie, chanoine. — Fondations de chapelles par Pierre de Sainte-Colombe, chanoine. — Arnaud de Villeneuve, chanoine et archidiacre de Cernès (fº 99). — Amat de Jungetes, chanoine et sous-chantre. — Guillaume de Bosco, licencié en droit et archiprêtre de Lesparre. — Arnaud Tosquanan, docteur en droit. — Gérard Dupuy, évêque de Bazas (fº 108). — Arnaud de Canteloup,

archevêque de Bordeaux [le feuillet 111 est déchiré et manque au manuscrit]. — Ayquart Barbe, chanoine. — Bertrand Bonafoux, chanoine. — Pierre de Nieuil, prêtre (f^os^121 à 128). — Bertrand Cailhau, chevalier, bourgeois et paroissien de Saint-Mexant. — Arnaud Cailhau de Saint-Pierre. — Bernard de Blanquefort. — Guillaume Vital de La Rousselle, etc. — Fondation de messe dans la chapelle Saint-Biaise par Pey Berland, archevêque de Bordeaux(fº 139 v°); il assigne à cet effet la dîme de Bouliac et de La Tresne; et entre autres conditions, il veut que son bréviaire soit placé sur une console devant la chapelle Saint-Biaise, afin que les prêtres pauvres qui n'ont pas de bréviaire puissent dire leurs offices; il fonde deux anniversaires, le premier comme chanoine, le jour de Sainte-Pétronille, selon l'usage des chanoines, en y affectant la dîme de Sainte-Hélène de Lalande; et le second, comme archevêque, à la date de sa mort, pour lequel il donne la quatrième partie de la dîme de Saint-Vivien en Médoc, 1438 (manquent les feuillets 141 à 146). — Transaction entre le chapitre Saint-André et Jean de Toulouse, prêtre, chanoine prébendé de l'église d'Uzeste, recteur de l'église de Saint-Michel de Rieufret en terre gasque, au sujet des dîmes et revenus de cette paroisse, 1489. — Transaction entre le chapitre Saint-André et le chapitre de Luçon au sujet de la dîme de Saint-Christoly en Médoc, 1494. — Transaction entre le chapitre Saint-André, et Jean de Garde, recteur de l'église Saint-Martin de Pauillac en Médoc, au sujet des dîmes de cette paroisse que le chapitre revendiquait comme possédant le château et la seigneurie de Verteuil, 1494 (fº 164). — Transaction entre le chapitre Saint-André et Jean Colard, recteur de l'église de Carignan (Entre-deux-Mers), au sujet des dîmes de celte paroisse, 1497. — Les fabriciens de Saint-Siméon ayant remontré au chapitre Saint-André que leur église relève de l'église Saint-André, qu'elle ne suffit plus pour l'ensevelissement des morts, surtout en temps de peste où l'on est obligé de mettre jusqu'à huit corps dans la même fosse, qu'elle est couverte de corps et que si l'on veut ouvrir une nouvelle fosse, il s'en dégage des miasmes pestilentiels, le chapitre consent à échanger contre une rente, avec les fabriciens de Saint-Siméon, un jardin placé près de leur église pour servir de cimetière, 1489 (fº 191). — Transaction entre le chapitre Saint-André et Bérald de Lespinasse, recteur de Saint-Morillon et de Saint-Sève en terre gasque, au sujet de la dîme de ces paroisses, 1498. — Testament de Jean Martin, chanoine et sous-chantre, par lequel il fonde une chapelle à la collation du chapitre, 1396 (fº 204). — Autre fondation de chapelle par Pierre Forthon, chanoine, 1440. — Règlement en français fait entre les chanoines de Saint-André, recteurs et curés de Saint-Martin de Floirac et les habitants de cette paroisse concernant : les droits de formariage, de relevailles, d'enterrement, de mariage, des jours de grande fête, des fêtes de confréries, les droits sur les dépouilles des étrangers, etc., 1527 (fº 215). — Transaction entre le chapitre et Bertrand de Chaulong, prieur de l'église de Cantenac, membre dépendant de l'abbaye Saint-Pierre de Verteuil en Médoc, au sujet de la dîme de Cantenac. — Fondation d'obits par noble François de Syreuilh, archidiacre, 1582 (fº 223). —Catalogue des reliques des saints dans l'église Saint-André: de la croix de Jésus-Christ, de la tète et de la croix de saint Pierre, saint André, patron de la dite église, saint Siméon, des dents de saint Laurent, un bras de saint Clément, une côte et la tête de saint Biaise, une côte et un bras de saint Georges, saint Genès, saint Martin, saint Front, saint Martial, des os de saint Nicolas, etc. (manquent deux feuillets qui ont été déchirés). — Chapelle fondée par Pierre Lambert, chevalier, 1366. — Les chapelains ne faisant plus le service des chapelles dont ils sont pourvus, le cardinal de Sourdis, à la requête du chapitre, réunit à la mansedu chapitre toutes les chapelles fondées en ladite église avec les revenus y afférents, 1624. — Copie délivrée par l'archevêque-cardinal de Sourdis, à la requête du chapitre, d'un induit de Clément V, autorisant Arnaud, archevêque de Bordeaux, et ses successeurs à unir ou désunir toutes églises, chapelles, dignités ecclésiastiques, même sans le consentement du chapitre; donné à Villandraut, 1309.

Noms des notaires du duché contenus *passim* dans le registre des anniversaires de Saint-André : 1350-1359, Robert Caynum. — 1348, Guillaume de Londoni. — 1369, Pierre de La Font du Taillan. — 1319, Gérard Compte. — 1359, Bernard de Cesserone. — 1367, J. de Nogueriès. — 1352, Guillaume Seguin. — 1345, Ganulen Fabre, Vital de la Via. — 1342, Jean Addoret. — 1348, Ayquilen Thomas. — 1345, Étienne Laurent. — 1347, Pierre de La Porte. — 1350, Barthélemi Lagasse. 1363, Guillaume Dodon. — 1389.. Bernard de la Via. — 1314, Étienne de La Roque. — 1336, J. de Font Corniole. — 1367, Pierre Harbaut. — 1338, Arnaud Durand. — 1317, Jean Falcon. — 1361, Jean Cavet. — 1306, Arnaud Hier. — 1334, Jean de Campoveteri. — 1366, Guillaume Prévost. — 1329, Jean de Reta. — 1375, Garsie de Vergier. — 1328, Jean du Prat. — 1313, P. de Laos. — 1314, Vital Cobre. — 1347, Hélie

de Saint-Seurin. — 1327, J. Alem. — 1362, G. de Moros. — 1351, Guillaume Centout. — 1361, Arnaud de Garboy. — 1348, R. d'Ornon.

C. 317. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; latin, français.

1389-1594. — ANNIVERSAIRES. — Fondation d'obit, 22 octobre 1389, par Jean, duc d'Aquitaine et de Lancastre, fils du roi d'Angleterre et de France, en faveur de Jeanne de La Tour, sa sœur, ensevelie dans le chœur nouvellement construit de l'église cathédrale Saint-André; le duc assigne à cet effet dix livres de revenu sous les conditions suivantes: la défunte aura part à perpétuité à toutes les prières qui se feront dans l'église; le connétable de Bordeaux sera convoqué chaque année le 3 août, jour de l'anniversaire, et si le chapitre apporte de la négligence dans la célébration de cet obit, le connétable aura le droit de saisir le revenu y affecté. (Extrait du livre coté C, folio 263, recto et verso, des archives du Roi.) — Vérification faite dans les archives du chapitre des titres relatifs aux anniversaires et fondations de chapelles pour la famille Monadey: Jean-Bertrand et Jeanne Monadey, 1480. — En conformité des statuts de l'église de Bordeaux, qui exigent que les chanoines ayant exercé pendant trois ans soient tenus de donner vingt-cinq écus sol pour la fondation d'un anniversaire, Pierre Darnal, sous-doyen et chanoine prébendé, promet cette somme et fournit comme caution son frère Jean Darnal. Notaire (1594).

G. 318. (Carton.) — 4 cahiers formant 200 feuillets; latin, gascon.

1470-1496. — Anniversaires. — Recettes faites par Jean de Lande des rentes et cens fondés pour la célébration d'anniversaires dans l'église Saint-André: Raymond Eyquem, rue de la Rousselle, paroisse Saint-Michel, pour l'anniversaire de Gaillard Roger; Jean Gassias, de Sainte-Colombe, sur maison dans la paroisse de Bouliac, appelée au Porge; Ramond Eyquem, sur terre et aubarède à Blanquefort, au lieu appelé à l'Angle, pour la messe du dimanche instituée par Raymond Barde; Bernard Dupuy, sur maison dans la paroisse de Sainte-Colombe, pour la messe de vendredi instituée par Garcias Eyquem; Bernard Olivier, sur moulin à Villenave et à Léognan sur l'Eau blanche, pour anniversaire de Raymond de Blanquefort. — Fiefs dans la paroisse de Floirac, au Martoret, pour l'anniversaire de Pierre de Jales. — Frais des anniversaires de Pierre Barot, Charles Gaillard, chanoine; Pierre Sanche, chanoine; Ramond de Laurenssans; Étienne Dubosc, chanoine; Michel de Camplong, chanoine; Bernard de Mállan; Pierre de Sainte-Colombe; Garcias Sans; Guillaume Martin; P. Bonon; Bernard Gasc; Pierre Rolland; P. Embrun; Richard de Stratton; Pierre de Pujols; Renaud de l'Estoile. — Dépenses des anniversaires célébrés pour Pierre de Bosco, évêque de Dax; le pape Clément V, autrefois archevêque de Bordeaux; Hélie, Pey Berland et P. de Luc, autrefois archevêques de Bordeaux; la sœur du duc de Lancastre; P. de Castro; G. Dupuy, évêque de Bazas; Arnaud de Canteloup, archevêque; Ramond de Goth, cardinal; Arnaud de Lamothe. — Anniversaires de Géraud, chanoine; Amat de Junqueyres, chanoine; Jean et Pierre de Greely; Arnaud de Taupian; J. Duvergier, doyen de Saint-Seurin; Hélias de Pommiers. — Dépenses de l'année pour la célébration des anniversaires (1470). — Recettes des cens des anniversaires pour les années 1482-1484; ces cahiers ne font que répéter les mêmes noms. — Recettes des cens des anniversaires de l'église Saint-André faites par Jean d'Artiquamarela, prêtre, rôlier du chapitre de 1496 à 1497. Noms et faits principaux: paroisse Saint-Michel, Grimond Eyquem, sur maison rue de la Rousselle, pour l'anniversaire de Gérard Roger; Mondot Achard, maître d'hôtel du seigneur de Montferrand, pour terres dans la paroisse de Bassens, au Peyrat et au Fromatge; Gaillarde Forthon, femme de Guillaume André, « armadurey »; Marguerite de Jonquières, femme de Pothon de Ségur ou de Francs, pour un moulin sur la Jale; messe fondée par Gratian Eyquem; Agnès de Jonquières, dame de Bessan, pour un moulin sur la Jale; Isabelle de Ferranhas, femme du seigneur d'Anglades; Imbert de Chiqua, maître de la monnaie. — Comptes des messes d'anniversaires pour les différents jours de là semaine; l'honoraire de chaque messe varie entre seize sous sept deniers, vingt-huit sous six deniers, trente-cinq sous onze deniers; deux livres cinq sous, trois livres trois sous, quatre livres quatorze sous. — Anniversaires du pape Clément V. — Chapitre des dépenses extraordinaires: on a payé à un prédicateur, pour six sermons de l'Avent, quarante-huit arditz; à un organiste de Saint-Jean-d'Angély, deux francs vingt arditz; *« Item XV^a^ Febroarii, tradidi domino Piocheli pro habendo unum relevamentum contra las feytilheyras* [les sorcières] *de Berthul, 30 arditz* »; pour les dépenses de l'organiste et de son serviteur «à l'hostalharia deus Tres Conilhs» deux francs cinquante-trois arditz; donné au seigneur de Saint-Julien et à Jean de Godels, sergent, pour l'exécution d'une sentence contre les hommes d'Arès, sept francs.

Enquête pour le procès contre l'abbé de Verteuil à l'occasion d'un poisson « *sive* dauphin » apporté de Lege, deux francs (1496-1497).

G. 319. (Carton.) — 4 cahiers, papier; latin, gascon, français. 222 feuillets.

1512-1557. — Anniversaires. — Lièves des cens et rentes assises sur différents lieux pour les anniversaires fondés dans l'église Saint-André. Paroisses de Tabanac et de Bassens (à Corneilhan). — David de Jonquières, pour un moulin sur la Jale, dix livres; paroisse de Tresses (à Caressolle); Jacques de Creyssan, à Cadaujac, pour l'anniversaire de Pierre Ros; Gaillarde de Taudina, pour l'anniversaire de Gérard Dupuy, évêque de Bazas; le prieur de l'hôpital de Bardenac, pour l'anniversaire d'Hélie Arnaud, chanoine et trésorier; Raymond Faure, changeur, à Saint-Michel, pour l'anniversaire d'Arnaud Monadey; le receveur de l'archevêché, pour la dîme de Saint-Germain-du-Puch, anniversaire d'Hélie, archevêque; Vital Milon, maison rue des Anglais, pour l'anniversaire du pape Clément V; rentes à Listrac et à Moulis, pour l'anniversaire d'Amanieu de Cases, archevêque; N..., citoyen de Bordeaux, vingt livres de cens pour celui de. Pierre de Fite, chanoine, en comptant le marc d'argent à cent quinze sous de la monnaie courante à Bordeaux, valant maintenant quarante livres; quarante sous de rentes à Martignas, pour l'anniversaire de Pierre de Jales; maison rue Saint-Remy, pour celui d'Arnaud de Canteloup, archevêque; maison rue du Temple, pour celui de Raymond de Laurensanes: « *domus et bouta vocata deu Pelat supra fossatum* »; rue de Coffey; *apud palatium Galiane;* « *domus prope Capellam novam Sancte-Columbe* ». — Anniversaire de Thibaud d'Agès, doyen. Le prieur et le couvent des Frères-Mineurs doivent huit boisseaux de froment de la dîme du moulin deu Soley pour l'anniversaire d'Hélie Arnaud; Pierre et Jean de Montagut, sur une maison rue Poitevine occupée par Bernard Angevin, seigneur de Rauzan, pour l'anniversaire du seigneur de Roqueis; noble Jean Achard, au port de Tau en Blayais (1512). —Cahier des recettes des cens des anniversaires tenu par Guillaume de Marsac, chanoine semi-prébendé, receveur; du 1er novembre 1534 au 1er novembre 1535. — Noms et faits principaux: Antoine Dubois, «*cliens Regis»,* à Bouliac; Guillaume de Malus, héritier de Blanche Vacquey, au Porge de Bouliac; les héritiers de Grimond Eyquem, pour la rue de la Rousselle; anniversaire de Gérard de Botigerou; le chapitre Saint-André, pour le moulin de La Carrugade; Serène de Verteuilh, femme de Jean Ferron, conseiller du Roi; les héritiers de Guillemette de Brach, femme de Jean Gérard, pour la rue de Cambes, à Bordeaux; les héritiers de Jean de Makanan, héritier lui-même de Trenquine d'Agès, damoiselle, succédant à Jean de Jonquières, pour un moulin sur la Jale; Étienne Aymar, conseiller du Roi; noble Jean de Ségur, seigneur de Francs, pour la maison noble de Saint-Ujan, à Bègles; Jean de Makanan et les héritiers de Bertrand de Garos, à la place d'Anne de Jonquières, sa mère; les héritiers de Grimond Eyquem, pour terres à Blanquefort (à l'Angle); anniversaire de Raymond de Borde; le prieur et l'hôpital de Bardenac, pour le moulin de Bardenac; anniversaire d'Hélias Arnaud, chanoine et trésorier; Jacques de Pontac, chanoine, à la place de Lachassaigne, pour maison, près l'église. Saint-Sauveur, dans Bordeaux; l'évêque de Dax, trésorier et chanoine, pour l'anniversaire d'Arnaud d'Aubiac; le seigneur de Calvimont; Jean Simonet, chanoine et sous-chantre; Pierre Palet, archidiacre de Blaye et conseiller du Roi; Jean Geneste, secrétaire du Roi; Jean Drouet, *a pro operatorio in quo solebat esse mensa du* » *change apud Umbreriam* »; Jean Gimel, jurat de Bordeaux; Jean de Verteuilh, avocat; Jean de Montagut; Catherine de Saint-Cric, à la place de Trenquine Dubedal; Guillaume Bec, grand chantre; Françoise de Lalanne, veuve, tutrice de Gaston de L'lsle; le seigneur de Monadey, pour la dîme du moulin du Soley; Jean Rostang; Pierre Eyquem et les héritiers de Grimond Eyquem; Guillaume de Lestonnac, jurat; R. de Landiras, fondateur de la chapelle de Lerre; Jean, Raymond et Guillot de Makanan; François Maleret; N. de Torrettes, second président au Parlement, et Louis Yvon, garde des sceaux, successeur de L. Tindo, ancien président; Gombaud des Conges, à Gauriac; Jean Achard, au port de Tau; Charles de Laroque, pour un moulin à Mérignac; Pierre Métadier, secrétaire du Roi; Naudin et Raymond Massip, l'un prêtre, pour biens dans la paroisse d'Izon: *« Dominus* » *de Goulard, scholasticus, pro domo nova que est prope* » *imaginem Nostre Domine de Portait dejus lo mur tendens* » *ad ruam vocatam du Loup que facit cornale salvita-* » *tis;* »Bernard Augevin, seigneur de Lansac; François de Syreuilh, archidiacre de Blaye, chanoine; *N... pro casait ubi est modo Çollegium des Dreyts quod Villa occupat* (1534). — Le seigneur de Pommiers, pour possessions à Saint-Loubès. — Pensions dues par les couvents et les églises pour anniversaires : les couvents des Augustins, des Carmes, etc., les églises de Sainte--Eulalie, Saint-Pierre, Notre-Dame de la Place, Saint-

Sauveur, etc.; les prieurs de Saint-Julien, Saint-Jacques, etc. — Paiement des pitances aux chanoines, des quartières aux prêtres et clercs, des messes matutinales et célébrations d'anniversaires, pour: Pierre de Bosco, évêque de Dax; Biaise de Grailly, Gérard Dupuy, évêque de Bazas; Jean Embrun, doyen; Thibaud d'Agès, doyen; François Hugocio, cardinal; Jeanne, sœur du duc de Lancastre; Amanieu de Cazes, archevêque; Jean Bonal, évêque de Bazas; Jean de La Martonie, évêque de Dax; Baude et Bertrand d'Agès, chanoines et doyens; Ladislas Dufau, évêque de Luçon, etc. — Dépenses des anniversaires: payé le carteyron échu pour le principal du collège, six francs quarante arditz; à plusieurs prédicateurs, à Raymond le médecin, pour avoir pansé un enfant de chœur; au sacriste, pour avoir fourni le luminaire le jour du sacre de Charles de Gramont, un franc vingt arditz. — Total général des recettes ordinaires et extraordinaires des cens, rentes et pensions : huit mille trois cent sept francs seize arditz, etc., et dépenses: sept mille neuf cent trente-deux francs vingt-huit arditz. Signé: Makanan, Du Bridon, de Lachassaigne (1534). — Cahier du paiement des frais des anniversaires et lièvе des exportes des fiefs donnés pour fondations d'obits (1549 et 1550). — Cahier des recettes et des dépenses des revenus, cens et rentes des grand et petit rôles des anniversaires du chapitre Saint-André faites par M^e^ Jean Rousseau, chanoine, de 1557 à 1553. Noms et faits principaux; recettes : Jean de Pontcastel, Jean de Lallemaigne, Bertrand Eyquem; M. de Montaigne, pour la maison qu'il tient au Peugue; Jeanne de Piochet, Pierre Eyquem, chanoine; Pierre de Labarre, arbalétrier; M. de Masparrault, M. de Baulon, M. de La Guyonnie, M. Bernard de Lahet, avocat du Roi, pour le moulin de La Carrugade; Gaston Achard, seigneur de Terrefort; Jeanne de Romefort. Reçu celle année cinquante-sept boisseaux et demi de blé valant en argent soixante-quatre livres quinze sols tournois; vingt-neuf gelines (poules) et demie et deux chapons valant en argent quatre livres sept sols un denier tournois. — Dépenses: deux livres d'encens, seize sous; cinq livres d'encens à sept sous un denier la livre, faisant trente-sept sous un denier; un quintal d'huile de baleine, trois. livres quinze sous; deux quintaux soixante-quatorze livres d'huile de noix à un sou la livre, treize livres quatorze sous; un quintal d'huile d'olive à seize deniers la livre, six livres treize sous quatre deniers; pour les collations des vigiles, deux livres de dragées mêlées, à douze sous six deniers la livre; pain, châtaigne sucrée, gigot, lard, jambon, clou de girofle, crème, cassemuseaux, cerises, guignes, poires cuite, persels (pêches), etc.; pour porter et rapporter la chaire devant le palais; deux douzaines de cercles, les uns de dix-huit pieds, les autres de seize, à trois sous six deniers la pièce, pour les «douils» cantonniers, six livres six deniers; les étrennes du bas chœur, à deux sous pour chacun, « qui estoient vingt-six, » y comprenant les vicaires perpétuels, cinquante-trois sous. — Total des recettes : sept cent trois livres onze sous onze deniers; — des dépenses : six cent quatre-vingt-deux livres huit sous sept deniers (1557-1558).

G. 320. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; latin.

1176-1467. — CHAPELLES. — Don par Guillaume I^er^ le Templier, archevêque de Bordeaux, en faveur du chapitre Saint-André, du treizième des droits de sépulture et des confessions qui lui appartenait dans l'église Sainte-Eulalie (1176). — Confirmation par le doyen Étienne et le chapitre, de la réunion faite par Guillaume, archevêque de Bordeaux, de l'église d'Hosten à l'hôpital Saint-Jacques, toujours ouvert aux pèlerins et aux malades (de 1187 à 1189). — Cession par le chapitre en faveur de Vital Caries, chantre et chanoine, d'un fonds de terre et emplacement dans la paroisse Saint-Paul, rue de Saint-André, devant le puits de Porte-Basse, confrontant aux maisons de nobles Ays de Fronsac et d'Améra de Castetja, d'une part, et d'Aymeric Dubois et Eyquem Du Porge, d'autre; sur lequel Vital Caries désire construire un hôpital; et en retour celui-ci cède au chapitre les cens et rentes qu'il possède sur diverses maisons à Bordeaux rues Costignan, de Macau, Leyteyre. Acte passé le 5 mars 1387 dans la chapelle de Saint-Ëmilion, sous Richard II roi d'Angleterre et de France, " duc d'Aquitaine, F. François 1^er^, archevêque. — Confirmation sur nouvelle instance par Ramond de Guilloche, lieutenant du grand-sénéchal de Guyenne, d'une sentence portée au nom du pape Honorius III, la huitième année de son pontificat (1224), par Raoul de la Tour, évêque de Périgueux, son mandataire, entre le chapitre et le commandeur du Temple de Bordeaux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, au sujet de l'indemnité annuelle à payer par ce dernier au chapitre pour la levée des offrandes de la chapelle du Pont-Saint-Jean située dans la juridiction capitulaire. L'indemnité avait été fixée à soixante sous bordelais (environ trois cents francs actuels), à défaut du paiement de laquelle le chapitre aurait le droit de retirer la clé de la chapelle et d'en enlever les offrandes et les ornements. Le jugement de confirmation de l'ancienne transaction de 1224 est rendu, à la requête du chapitre,

contre Jacques de Brion, commandeur actuel du Temple, « *terribilis homo* » qui avait cessé depuis huit ans d'acquitter les arrérages, et juré *« per suam terribilitatem* » de vexer toujours et partout les chanoines (20 juin 1467).

G. 321. (Carton.)— 1 pièce, parchemin; latin. (Elle formait la feuille de garde d'un registre de cette série.)

1451-1452. — Chapelles. — Chapelle et bénéfice de Bardenac. — Notification au chapitre par Jean de Cerretans, chanoine de Saint-André, des lettres de *committimus* à lui adressées de Bourges, 1er juillet 1452, en même temps qu'à l'abbé de l'Ile et à l'archidiacre de Cernés, G. Taillefer, par le cardinal Guillaume d'Estouteville, 'du titre de Saint-Martin *in Montibus,* chargé, comme légat du Saint-Siège en France, en vertu d'un induit du pape Nicolas V, donné à Rome le 3 des calendes de septembre (30 août 1451), de pacifier *«tanquarn pacis angelum»* les troubles et réparer les désastres qu'ont subis par les guerres, les pestes et les malheurs du temps, les établissements religieux en France; en exécution desquelles, et sous le lien de l'obéissance due au Saint-Siège, chacun de ces mandataires, ensemble et séparément, notifie à l'archevêque de Bordeaux et au chapitre la mainmise par l'autorité apostolique sur le bénéfice-hôpital de Bardenac, et quoiqu'il soit à la collation de l'archevêque, rappelle l'expectative qui en a été donnée en cas de décès du titulaire actuel Bernard Gérard, à Guillaume Bec, docteur en droit canon et chantre de l'église de Bordeaux, pour l'indemniser des pertes qu'il a subies par les guerres dans les revenus des bénéfices dépendant de sa dignité, situés dans les paroisses Saint-Genès *extra-muros* et Saint-Martin-de-Castres. L'expectative et la collation sont accordées, nonobstant la forme de congrégation adoptée par le prieur et ses *«condonati»* dont le signe extérieur est un marteau brodé sur la poitrine, et par dérogation aux privilèges et coutumes du diocèse et de l'église de Bordeaux, ainsi qu'aux règles suivies par les papes sur la collation de certains bénéfices, mais la condition essentielle imposée est que le service de l'hospitalité aux voyageurs et aux pèlerins continue d'y être observé. — Longues formules de coercition à tous les représentants de chaque degré de la hiérarchie ecclésiastique dans le diocèse, en commençant par l'archevêque; il y est fait mention des *Plebani* et *vice-plebanî* après les curés des églises paroissiales. Donné à Bourges dans la maison de J. de Cerretans, en présence de M. P. de Stagno, chanoine de Rodez, et Ramond Bernard, prêtre choriste de Bordeaux (juillet 1452). — Attestation de remise au chapitre de la pièce ci-dessus par Henri Veyrem, prêtre du diocèse de Périgueux et notaire apostolique.

G. 322. (Carton.)— 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; latin, gascon, français.

1417-1786. — Chapelles. — Titres des chapelles fondées dans, l'église Saint-André, par: 1° *Ayquem Gassies:* exporles à Pey de Lahet, chapelain, pour la paroisse de Saint-Aubin en Médoc (1417); baillette par noble Jean de Saupa, écuyer, seigneur de la maison noble de Saint-Aubin, pour fiefs dans celte paroisse (1499); exporles en faveur de Jean de Portepain, chapelain, pour la paroisse de Saint-Aubin (1510), et pour tènements dans la ville de Bordeaux (1530); autres, en faveur de Guillaume Bégot, chapelain, pour la rue des Pignadoux, près de la vieille muraille de la ville, et la rue Bouquière, à Bordeaux(1530); autres, en faveur de Pierre Seguin (1611), et Henri Corlade(1713), chapelains, pour la paroisse de Saint-Aubin; autres, en faveur de Jacques Benquet, chapelain, pour la rue des Pignadoux (1764 et 1765); exporles en faveur de Bernard de La Chausse, procureur au Parlement, et de Marguerite de Capdeville, sa femme, seigneur et dame de la maison noble de Plassan, autrement de Lescalle, dans la paroisse Saint-Martin d'Eyzines (1565); autres, pour Arnaud de Capdeville, seigneur de Lescalle et de Cujac (1524); autres, en faveur de Jean-Louis de Buisson de Beauteville, conseiller du Roi, évêque d'Alais, abbé de Sainte-Croix, pour la rue des Pignadoux (1765); et plusieurs pièces de procédure. — 2° *Toscanan (Arnaud de):* extrait du testament d'Arnaud de Toscanan portant fondation d'une chapelle dans l'église Saint-André (1359); exporles en faveur d'Estève de La Planche, chapelain de la chapelle d'Arnaud et Jean de Toscanan frères, pour fiefs à l'estey Crebat en la palu de Bordeaux (1493), et pour la rue Andronne (1497); collation de cette chapelle en faveur de Pierre Fiahaut (1683); exporles pour le plantier de Saint-Genès (1688-1693); délibération du Conseil de ville accordant une indemnité à Guillaume Bonaventure Lafargue, chapelain, pour maisons démolies à l'occasion de l'alignement des fossés des Salinières (1763); transaction entre le chapelain et divers autres seigneurs ecclésiastiques établissant leur directe sur les fiefs de l'estey Crebat, aux Chartrons (1766); Pierre Lacoste, chapelain (1777); exporles en faveur de Pierre Lasalle, chapelain, pour fiefs dans la -paroisse Saint-Pierre (1786).

G. 323. (Carton) — 20 pièces, parchemin; 71 pièces, papier: latin, gascon, français.

1410-1783. — Chapelles. — Titres des chapelles fondées dans l'église Saint-André, par: 1° *Barbe Ayquard:* exporles pour fiefs dans les Graves de Bordeaux; chapelains, Jean Min vieille (1541); Bernard Fauriard (1554); Arnaud Sorlin, Pierre Boyer (1617); Jean Busseau (1619). — 2° *Barton (Pey) :* exporle en faveur d'Alexandre Rocquart, chanoine de Périgueux, chapelain, pour la paroisse de Mérignac (1680). — 3° *Bayle (Raymond):* exporles en faveur de Jean de Batseube (1432), et Arnaud Blanc (1437), pour fiefs à Neyrac, derrière le palais Gallien; Arnaud Brane, chapelain (1661); exporles pour fiefs rue des Argentiers, Pierre Arnaudeau, chapelain (1574). — 4° *Bernac:* Jacques Barreau, chapelain (1596). — 5° *Bloyac (Pierre),* grand chantre; exporles en faveur: d'Arnaud Pinot, chapelain, pour fiefs à Caudéran (1419); de Pélegrin d'Aragon, pour la paroisse de Bouliac (1529); échange de fiefs à Bordeaux entre le chapitre Saint-André et le chapelain Nicolas Begasseau (1610). — 6° *Bonnefoux:* Pierre Desaygues, chapelain (1618). — 7° *Bosco (Pierre de):* Antoine Gourdal, chapelain (1706); exporles en faveur de Jean-Baptiste Verninac, vice-promoteur du diocèse, chapelain, pour la paroisse de Cambes (1783). — *Boursicaude (Bertrand de):* Arnaud Seguin, chapelain (1481); Louis Allain de La Vigerie(1708); Joseph Merlet (1710). — 9° *Cailhau (Arnaud, Pierre* et *Bertrand):* exporles en faveur du chapelain, pour les Graves de Bordeaux et la paroisse de Villeneuve, XV^{e} siècle; Pierre Laroque, chapelain, en 1618. — 10° *Canteloup (Arnaud de):* exporle en faveur de Joseph Limosin pour fiefs à Mérignac (1685). — 11° *Cassanea:* Jean Busseau, chapelain (1617). — 12° *Cucujac:* Arnaud Ros, chapelain (1410). — 13° *Cussac (Raymond de) :* Antoine Rousset, chapelain (1620). — 14° *Dupuy (Gaillard),* évêque de Bazas: exporles en faveur de Charles de Grammont, archevêque de Bordeaux, par Pierre Morillon, chapelain, pour dîmes de vin et blé dans les paroisses de Quinsac-d'Ambarès et de Cussac en Médoc (1538). — 15° *Forton (Pey):* chapelains, Jean Chevalier (1618); Charles Dussault (1620); 16° *Fouissac (Pey):* Jean Lane, chapelain (1619). — 17° *Gascq (Bernard de):* Gabriel Durand, chapelain (1728). — 18°′ *Gratecap (Pinson de) :* Alexandre de Pontac, chapelain (1705). — 19° *Guiraud (Raymond) :* François Chadirac, chapelain (1618); Pierre Ithier, chapelain (1514). — 20° *La Barde (Raymond de),* chapelains : P. Joubert (1533); Pierre Mormentres, curé de l'île du Carney (1727). — 21° *Lacor (Pierre de);* chanoine prébendé de Saint-André et de Saint-Seurin: après avoir légué en faveur de la chapelle fondée par lui dans l'église Saint-André divers objets mobiliers tels que bréviaire selon la règle de cette église, missel, ornements sacrés, calice d'argent du poids de deux marcs, nappes d'autel, et donné aux chapelains chargés de desservir la chapelle des maisons et tènements dans la rue d'Enfer, près du Peugue, et dans les Graves de Bordeaux, près Saint-Genès, P. de Lacor en fonde une autre qu'il dote richement dans la même église pour le salut de son âme et de ses parents Archambaud de Gréely, comte de Foix, et Gaston de Foix, captal de Buch et comte de Longueville, fils dudit Archambaud (1429); et conformément à l'autorisation du pape Martin V, ledit Pierre de Lacour acquiert de noble dame Catherine de Pellegrue, dame de Savignac, la dîme de la paroisse de Floirac, pour l'attribuer aux chapelles qu'il a fondées (1428). — Résignation de la chapelle de Pierre de Lacour à Saint-André par M^{e} Antoine Florentin, prêtre (1611); chapelains: Louis Capdeville (1763); Jean Chaigne, vicaire de La Réole (1765); Jean Darche, chanoine de Saint-André (1766). —*Lafitte (Garssie de):* exporles pour Tabanac (1416); Arnaud Hélies, chapelain (1436). — 23° *Landiras:* Pierre de Boignes, chanoine de Casteljaloux, chapelain (1645). — 24° *Magensan (Bernard de):* exporle en faveur d'Hélias de Fontanilhes, chapelain, pour fiefs à Pessac (10 avril 1465), *Ludovico rege Franchorum, archiepiscopali palatio pastorem quœrente* [Biaise de Gréele était mort en 1463]. Chapelains: Martin de Bonnes (1426); Villafort (1498); Jean Dole (1562); Michel Guérin, curé de Saint-Martial, en Bénauge (1571); Léon Fenis (1642 et 1669); Léonard Laurent (1732); Pierre Delau, Jean Goyneau (1775). — 25° *Le Metge (Albert),* chapelain : Jean-Baptiste d'Arguilh (1728). —26° *Nyeuilh (Pierre de) :* J. Seguin, chapelain (1505). — 27° *Parthe (Jean),* chapelains : Pierre Desaygues (1618); Jean Dutheil (1620). — 28° *Rive (Vincent de) :* Gabriel Dusault, chapelain (1618); exporles pour fiefs à Talence;Jean-Étienned'Abadie, chapelain (1685). — 29° *Sage (Jean),* chapelains : Jean-Baptiste-Toussaint Roger, *loco :* noble Paul Baillot de Salavert (1716); François Tessier (1728). — 30° *Taillefer (Pey):* Exporle par Marie-Anne de Laroque, veuve de Jean-Louis de Bruet, écuyer, seigneur de Bruet, en faveur de Pierre Delau, chanoine et chapelain, pour la rue Sainte-Catherine (1769). — 31° *Villeneuve (Arnaud de),* chapelains : Pierre Laroque (1617); Antoine Geoffre et François Legonac (1618); exporle pour fiefs aux Chartrons, à

Pomme d'or, en faveur des chapelains Jacques de Tartas (1680) et Joseph Dugros (1740). — Tableau imprimé des messes fondées dans l'église Saint-André pour tous les jours de la semaine (1750).

G. 324. (Registre.) — Grand in- 4° de 742 feuillets dont 390 sont écrits; latin, français.

1642-1686. — Chapelles. — Titres des chapelles fondées et desservies dans l'église Saint-André et des vicairies perpétuelles relevant de ladite église; nominations de chanoines et de vicaires généraux capitulaires. —1642: Chapelles de Bonafoux, Jean Sarte, Lerre ou Landiras, Eyquart Barbe, Géraud Dupuch, Vincent de Rive, Jean de Saye, Géraud Ambault, Arnaud de La Chausse, Bernard de Gasc, Foissac, Jean de Caupène, Saujan à Saint-Caprais, Raymond Bayle, Raymond Destey, Vidau Aney, Pierre Frapporeau à Saint-Jean de Villagfain et à Saint-Martin de Cabanac, Pierre Vidau, vicairie perpétuelle de Saint-Nicolas de Graves, Raymond de Cussac, Guilhem Duboscq, Pierre Roy, *alias* de Courrège, Guilhem de Ballac, Albert le Metge, Pierre de Sainte-Colombe, Bernard de Cussac, Jean Boursicaud, Pierre de Callonges, Pey de Sainte-Colombe, cure de Sainte-Eulalie d'Ambarès; — chapelles de Bernard de Magensan et Pierre Ferradre, de Testas, Bertrand de Boursicaud, Raymond Guiraud et Guillaume Dutasla, Bernarde de Cocujac, Pey Forthon, cure de Sainte-Hélène, prieuré de Saint-Julien, chapelles d'Arnaud de Bloyac, Arnaud de Monadey, Pierre de Cassanea, Amanieu Martin, Vincent du Tasta, Gralian de Lafite, Pierre de Francon, Guillaume Gaucem, Pierre Doignac, Pierre et Bertrand Calhau, Pierre Regis ou Roy, Pierre de Cadaujac, Guilhaume d'Albret et Agnès de Canteloup, Gassies Eyquem, Pierre de Lacier, Pey-Berland et Pierre de Lambert *(capellanie per quondam sanctum Petrum Berlandi fundatœ),* cure de Sainte-Colombe, vicairie perpétuelle de Saint-Pierre, canonicats prébendés et semi-prébendés, cures de Saint-Michel de Beautiran et d'Ayguemorte, chapelles de Raymond Hostein, Guillaume d'Andernos, Arnaud de Bloyac. — 26 juin 1645 : Nomination par le chapitre de vicaires généraux capitulaires après la mort de l'archevêque Henry de Sourdis: Henry d'Arche, doyen; Jacques d'Allaire, archidiacre de Cernés, conservateur des privilèges de l'Université de Bordeaux; Gilbert Grimaud, professeur de théologie à l'Académie, et Pierre Frappereau, tous chanoines de Saint-André; nomination de Jean Mosnier, chanoine prébendé, *sede vacante,* aux fonctions d'offipial ou juge ordinaire de la cour ecclésiastique du diocèse de Bordeaux; collations de canonicats prébendés et semi-prébendés en faveur de divers; canonicat prébendé en faveur de Louis-Hector de Marie; chapelles de Bertrand Calhau, Pierre Riperie, Pierre Arnaud de Cadaujac, Guillaume Bernac, Pierre de Sainte-Colombe, Jean Caupène, Jean Martin, Pierre Lambert, Amat Jonzet, Jeanne de Caupène, Raymond de Farge (le chapelain de cette dernière est Jérôme Lopès), Garros, Raymond Gaillard; — cures de Sainte-Eulalie, Saint-Siméon, Saint-Projet; collations par Pierre Delort, chanoine, archidiacre de Gamache (diocèse des Landes), vicaire général de Samuel Martineau, évêque de Bazas, des cures de Floudès, Saint-Michel de La Réole, Saint-André du Bois, etc. — Collations par le chapitre Saint-André des cures et vicairies perpétuelles de Saint-Vincent et Saint-Nicolas de Graves, Saint-Martin de Listrac, Saint-Pierre de Tresses, Saint- Pierre de Cadaujac, Sainte-Marie de Martillac, Saint-Martin de Léognan, Saint-Vincent dé Floirac, Saint-Martin de Pompignac, Saint-Martin de Talais, etc.

G. 325. (Carton.) — 4 cahiers in-8° formant ensemble 233 feuillets.

1610-1774. — Chapelles. — Cahiers des collations faites par le chapitre Saint-André de chapellenies, canonicats prébendés ou semi-prébendés, chantreries, cures et vicariats perpétuels. — Chapellenies dans l'église Saint-André : Ambaud (Géraud), Aney (Vidau), Andernos (Guilhem d'), Barbe (Ayquart), Boursicaude (Bertrand de), Barbe (Jean), Borda (Raymond), Bloyac (Raoul)', Bonnefont (Bertrand de), Bosco (Pierre de). Caupène (Jeanne), Caillau (Bertrand), Cadaujac (Arnaud et Pierre de), Calonges (de), Canteloup (Arnaud et Agnès de), Carpentey (Trenquine), Cocujac (Bernard de), Conge (Guilhem), Cussac (Bernard), Dupuy (Géraud), Eyquem (Gassies), Ferrade (Pey), Eroissac (Pierre), Foucaud (R.), Francon (Pierre), Gascq (Bernard), Gresillac (Notre-Dame de), Hostein (Raymond), Jungetes (de), Lacor (Pierre de), Lafitte (Gassies de), Lambert (Pierre), Landiras ou Lerre (de), Laroque (Pierre de), Magensan (Bernard de) et. Taillefer (Pierre), Martin (Jean), Metge (Albert), Monadey (Arnaud et Jeanne), Nieuil, Pey-Berland, Roy (Pierre) et La Courrège (Marie de), Reperie (François de), Saige (Jean), Sartre (Jean), Saint-Émiliori (Arnaud de)» Sainte-Colombe (Pierre de), Segonnes (Jean de), Vidau (Pierre). — 2° Cures et vicairies perpétuelles de : Sainte-Eulalie d'Ambarès, Cadaujac, Pompignac, Saint-Vincent de Vensac, Saint-Pierre de Tresse, Villagrain et Cabanac,

Sainte-Hélène de La Lande, Saint-Vincent et Saint-Nicolas de Graves *extra muros;* et dans la ville de Bordeaux, Sainte-Eulalie, Saint-Siméon, Saint-Pierre, Saint-Éloy, Sainte-Colombe, Saint-Christoly et Saint-Paul. — 3° Canonicats et prébendes: Laval (1698), Jean-Joseph Dalon (1701), Jean de Mosnier (1701), Barthélemy de Comps (1702), François Godeau (1702), Jean Cazeneuve (1703), Pierre de Galatheau (1703), Gabriel de Raymond (1705), Etienne Bonaventure de Saint-Mathieu (1707), Pierre Coulan (1707), Jean Dastugue (1707), noble Antoine Darche (1708), noble Gabriel Barthélemy Basterot (1709), Joseph de Bordes (1709), Louis Allain de Lavigerie (1709), Jean B'oussannes (1710), Jacques-Joseph Tartas (1710), Jacques-Georges Bentzman (1711), Bernard-Ignace Boireau (1711), François Poulard (1711), Raymond Dalon, conseiller au Parlement (1711); Étienne Robert (1711), Joseph Merlet (1712). Raymond Noiret (1712), Jean-Baptiste Faure (1712), Pierre-Théodore Calandriny (1712), Nicolas Sossiondo (1715), François Tessier (1720), François Bazin de Champigny (1720), Joseph-André-François-Ignace d'Isoré d'Armaignac (1721), Paul Aubert (1721), Bernard Marcet (1727), François Barrière (1727), François Poulard (1727), Jean de Joas (1735), Louis Capdevielle (1738), Nicolas Baulos (1741), noble André-Véronique Leberthon (1742), Sylvain Bergey (1745), Hyacinthe-Louis Barbeguière, conseiller clerc au Parlement (1774), Pierre Job (1746), Denis Belso (1746), André-Véronique Leberthon, grand chantre (1748), Antoine Mathieu (1749), Pierre de Castelnau (1751), François-Joseph-René-Pierre Dumirat (1752), Pierre Daguzan (1755), Pierre Dudon (1755).

G. 326. (Carton.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier; français, gascon.

1436-1698. —TESTAMENTS DES CHANOINES, DROITS DU CHAPITRE SUR LEUR MOBILIER. — 1° Eymeric de Caumont, seigneur de Lauzun. - Inventaire des biens meubles provenant de la succession d'Eymeric de Caumont, seigneur de Lauzun, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, dressé par Pierre Comptet, chanoine de Saint-André, et Raymond Massip, chanoine de Saint-Seurin; « Seys tassas bolhonadas dauradas au born; » una petita corda de coralh ab una crotz sobre daurada » ab ung anet ab ung robinet ab una mora de fiu; una » sinta ampla de pers ab lo pendent et bogla garnida » de long de tres platons, de tres en tres; ung missalet » cubert de roge ab lo baraduy d'argent; ung mirailh » tot en ung estuch de barbey; seys culheys d'argent ab » ung home saubatge sobredaurat a la quoa de cascun » culhey; tres nobles d'aur enbeloppatz en ung papey » losquaus eran en gatge de mossenh Richard Brun; » tres nobles d'aur en gatge de mossenh Berthomiu de » Lafarga; duas cadegras de Bayona; una ucha de » Flandres; ung libre apperat: *Digesta nova;* item, ung » libre apperat: *Lo breviari d'amors,* cubert de roge, en » romans scriut; item, ung libre apperat: *Inforsada;* » *ung codi de leys; ung breviari de l'usatge de Rome* » cubert de tela ab dus baraduys d'argent; ung dres- » saduy ab dus armadis; ung dressaduy ab sinc soleys; » una roba degus ferrada de godas de marias ab las » mostras de foynas; una capa canonicau ab son » capeyron; dos betz banquaus de tapissaria ab perso- » natges; una petita cuberta cozuda ab lo signo scriut: » Jhesus; una acha d'armas; ung pilon de fer per pilar » especias; ung arnès d'ome d'armes; una granda » oleyra pleyna de oly de notz; una vela de Flandres; » dos candeleys ab personatges; tretze saleys et huyt » sausseys d'estanh; una meyt prestinheyra; etc. » — Reconnaissances de dettes par Bertrand, seigneur de Montferrand, le sieur de Labrit, et le chapitre Saint-André, ce dernier pour la somme de quarante royaux d'or, etc. (1436). — 2° Raymond de Cussac. — Raymond de Cussac, chanoine de Saint-André, lègue par son testament du 4 mars 1442, la somme de mille livres pour les frais de ses funérailles; il fait de nombreux legs pieux et nomme ses exécuteurs testamentaires: Pierre Du Tastas, officiai; Vincent de La Rive, docteur en droit, trésorier; Pierre Gasc, sacriste, tous chanoines de Saint-André; ceux-ci, après son décès, font inventaire de ses biens meubles: «Ung petit bassin blanc » d'argent pesant quatre marcs trois onces et ung gros de » Colonha; deux plats d'argent avec une rose dorée au » fond «que pesauan unze marcs et mey de Colonha; » una caneta daurada ab duas glans au cubercle que fo » deyt que pesaua tres marcs menhs ung gros; ung fre- » mailh d'aur ab ung sasin et ung signe au mech loc et » emperlat a l'entorn; ung colar d'argent de la liureya » de Mossenhor Huntington; ung autre fremailh d'aur » bordat de peyras à l'entorn et ung diamant et ung » balays et ung lebrey pers et ung léon au mech; » une » bourse de soie avec vingt-quatre royaux d'Espagne et » ung gros d'Angleterre, ung gros Guyennois; qualre- » vingt-trois nobles du coin d'Angleterre, «una petila » caneta daurada ab una fraga, et une autre ab lo » pot daurat ab ung sercle au mech esmalhat en » asur; dos collars d'argent de l'Ordre deu Rey que » pesauan quatre onsas et ung gros, etc. (1442). »— 3° Thomas Ayquem. Testament de Thomas Ayquem

chanoine, par lequel il déclare vouloir être enseveli en l'église Saint-Michel, dans la sépulture de ses grand-père et grand'mère, et s'il meurt dans la paroisse Saint-Michel de Montaigne, diocèse de Périgueux, il choisit la sépulture de son père; il fait des legs: aux bénéficiers Saint-Michel; à demoiselle Jeanne de Bellon, sa nièce, femme de M. Jean de Pontac, greffier au Parlement; à Antoine et à Jean de Belcier, ses neveux, et à demoiselle Jeanne de Belcier, sa nièce, femme de M. Jean Thibaut; à Pierre Ayquem, écuyer, seigneur de Montaigne, son frère aîné, avec substitution en faveur de Thomas Ayquem, son filleul, fils dudit Pierre Ayquem; à Pierre Ayquem le jeune, seigneur de Gaujac, Raymond Ayquem, conseiller au Parlement, seigneur de Bussaguet, et demoiselle Jeanne Ayquem, ses frères et sœur (1541). — 4° Pierre Ayquem, chanoine. — Partage de la succession de Pierre Ayquem, seigneur de Gajac, chanoine, entre: Michel de Montaigne, seigneur de Montaigne; Geoffroy de Montaigne, conseiller au Parlement, seigneur de Bussaguet, et Robert de Montaigne, seigneur de Breilhan, chanoine de Saint-André. — 5° Guillaume de Lachassaigne. Testament de Guillaume de Lachassaigne, conseiller au Parlement, abbé commendataire de Saint-Pierre de Verteuilh, chanoine et sacriste de Saint-André; il fait des legs à l'hôpital Saint-André, à ses neveux, François de Lachassaigne, conseiller au Parlement, Geoffroy, soudan de Pressac, avec substitution en faveur de Geoffroy de Montaigne, conseiller au Parlement, seigneur de Bussaguet et de Gaujac, son neveu, à Louise de Lachassaigne, sa sœur, femme de M. de Fabas, à Jeanne de Lachassaigne, sa nièce, femme de M. de Puy-Redon, à Jeanne de Montaigne, sa nièce, femme de M. de Saint-Cric, et à Françoise de Lachassaigne, femme de M. Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre du Roi (1587). — 6° Georges Dupérier. Inventaire des meubles provenant de la succession de Georges Dupérier, chanoine, fait par Jacques Desaygues et Jean Lartigue, chanoines: «Une pertuisane, le sceau du » chapitre qui n'avoit esté nullement altéré; deux » thomes d'*Aristote* couvertz de bassane roge dont l'ung » est tout fripé avec ung dixionaire; ung buffet du » vieulx temps à trois estages sur lequel il y a une » garniture de ternet vert; trois chaires à bras; deux » burettes de verre bleu, ung haut de chausses de sarge, » ung *Josèphe: de l'antiquité des Juifs,* en françois, en » vieilles lettres, couvert d'une couverture noire rom- » pue; *Le formulare instrumentorum,* ung manteau de » rase de Montauban noir, ung haut de chausses de » cadis de Nismes noir, etc. (1611). » — 7° Jacques Dallaire. Testament de Jacques Dallaire, chanoine et archidiacre de Cernès, docteur en théologie, par lequel il lègue à la fabrique de Saint-André son office de-contrôleur triennal particulier des décimes du diocèse, à la condition qu'un anniversaire soit fondé pour le repos de son âme (1698).

G. 327. (Carton.) — Gabier de 52 feuillets, papier; latin, français.

1487-1531. — Testaments des chanoines. — Droits du chapitre sur leurs biens. — Inventaires dressés par ordre du chapitre Saint-André des biens meubles et immeubles des chanoines, après leur décès. — 1° 1531, Pierre Berle, prêtre prébendier; inventaire de ses meubles, paroisse Saint-Christoly, dressé par Pierre Barre, prêtre greffier du chapitre: il laisse en argent en karolus treize francs, vingt-un escus sol; en monnaie vingt-six francs quarante arditz, lesdites sommes remises entre les mains d'André, Segonnes, prieur du collège de Bordeaux; plus, en immeubles, des vignes dans les Graves. —2° 1525, Minjon de Guillaumes, portier de l'église; inventaire de ses meubles rue Mimisan, et de ses immeubles, consistant en vignes aux Graves de Bordeaux (au moulin à vent). — 3° 1523, Estienne Baillargier, chanoine semi-prébendé; inventaire de ses meubles et de ses monnaies: «seize nobles à la rose, » seize nobles Henry, deux pièces de quatre ducats » chacune, cinquante-six doubles ducats, trente ducats » à la croix, cinquante-deux écus couronne, trois cents » écus soleil, quatre nobles Edouard, un fort, six écus » vieux, une henricque, ung molon à la grand laine et » ung demy-moton, deux saluz, plus en monnoye blan- » che ung gros de Milan, etc. » — 4° 1523, Lancelot Dufau, docteur en droit, évêque de Luçon, chanoine prébendé et écolâtre. Inventaire de ses meubles et objets mobiliers; sept sacs contenant des contrats et titres de propriété, entre autres l'achat du greffe de la prévôté d'Entre-deux-Mers, et le contrat de mariage de Jacques de Cric et d'Anne Dufau; divers objets mobiliers: une hache d'armes, une arbalète en crane-quin, un coffre fermant à clé dans lequel il y a tous les habillements épiscopaux de taffetas blanc, une saque-boute, une halleLarde, un calice d'argent; dans la maison du défunt, rue Pey-Estève, paroisse Saint-Projet: robes, pourpoints, chapes, une robe de drap gris blanc, fourrée de renard «que l'on dit estre de » Georges de Banes, seigneur de Lamothe de Serre; » deux pièces de tapisserie de verdure avecques ung » escusson au milieu à trois roses blanches, de deux » aulnes de longueur, et une et demye de large; autre » avec les armes dudict seigneur évesque; autre à

» personnaiges, appelée: la pièce des Mores; autre » avec un lion au milieu. » Catalogue d'une très importante bibliothèque comprenant environ cent soixante-dix-sept volumes tant imprimés que manuscrits; ouvrages de droit canonique, de droit civil, de littérature; les Commentaires de César, les Bucoliques de Virgile, la Pragmatique-Sanction, les Illustrations des Gaules, les Epîtres d'Horace, les œuvres de Cicéron, le Traité de la Consolation de Boëce les Coutumes de la Touraine, les Décisions de Guy Pape [la Pape est un château sur le Rhône, à deux kilomètres de Lyon, route de Bresse]; les Lettres du pape Pie, etc. — 5° 1523, Andron de Lansac, abbé de Bourg, sous-chantre. En tôle de la pièce se trouve ce distique:

Summe faber rerum qui prospicis omnia sofas
Ad te directo calle viator eat.
Amen.

Inventaire de ses meubles et objets mobiliers: «l'arneys » blanc de feu M. de Lansac, chevalier, et son espée » d'armes; une paire de brigandines neuves; cordages » à chasser bestes rousses; ung habit canonial de drap » noir, deux poellons d'airain, ung flambeduy à flamber » la viande, certaine quantité de traits d'arbalète, un » sayon court de velours noir, un calice d'argent » surdoré, ung benedictier d'argent, un chandelier » d'argent faict en manière de plate à tenir chandelle » quand on veut dire messe; un reliquaire d'or où il y » a quelques reliques, un breviaire à usaige de Rome, » ung agneau d'or avec les armes dudict chanoine; » trois chapelles de plomb à destiller herbes et fleurs » avecques leur appareilh. » — Vente à l'encan des » objets mobiliers provenant de la succession dudit » Andron de Lansac, abbé de Bourg: cinq arbalètes » vendues de dix-neuf à vingt-huit sous tournois; deux » padères (poëles) en mauvais état, vingt et un arditz; » ung coladuy à faire purée, vingt-huit arditz; ung so- » breceu (ciel de lit), vingt-cinq sous six deniers; deux » courtines, un franc; ung sayou de velours cramoisi » doublé de futaine, huit escus soleil; ung pourpoint » de satin rouge vendu à M. de Makanan, neuf livres » quinze sous tournois; une chamarre (simarre) de satin » noir doublée de futaine vendue à M. Ragueneau, seize » livres tournois; une robe de camelot tannée obscur » foncée de pelisses blanches vendue à M. de Coulures » dix-sept livres tournois; une chamarre de taffetas noir » à chevaucher vendue à M^{e} Jehan le médecin, sept » livres quinze sous tournois; sept traits d'arbalète, » onze ardits; une hache d'armes, vingt-cinq ardits; » un filet à prendre oyseaulx, vingt-deux ardits; une » hallebarde, trente ardits; une hache à ung bedouch, » trente-cinq ardits; une sies à sier pierres, vingt-neuf » ardits; ung flambaduy, huit ardits; une brigandine »(haubergeon), vingt-quatre sous tournois; ung caneilh » (tamis) enchassé en boys, quarante-six ardits. » — 6° 1487, Bernard de Ambilla, chanoine et archidiacre de Blaye. Inventaire de ses monnaies, livres et meubles: «cinquante-quatre nobles à la rose, d'Edouard et de » Richard; trente-huit nobles d'Henry et de Bourgogne; » cent cinquante escus sol et du Béarn; cent treize escus » du Roi et de couronne; seize escus de Bretaigne et » d'Aquitaine; quarante-cinq escus anciens comptés en » francs à pié et à cheval; soixante et onze lions; qua- »rante-huit mailles de *Rin(?);* dix florins du Monde; » onze florins d'Aragon; vingt-trois postulats ou mailles » au *chat (?);* cinquante-deux royaux d'or; quatre-vingt- » dix-sept ducats rides et salutz d'or; cinq angelotz; » huit Henry d'or; deux Alphonse; trois aigles d'or, etc. » — Trente-sept ouvrages, imprimés ou manuscrits, papier ou parchemin, parmi lesquels: *Tria volumina speculatorum; Repertorium Panormitani; Speculum vite humane,* etc. — Trouvé dans un bahut un joyau donné en gage par la dame du Bouilh de Saint-Gervais pour la somme de trente-cinq francs; une ceinture de femme de couleur verte avec des boulons argentés. — 7° 1526, Jean Samary, chanoine. Vente de ses biens à l'encan: « *La Légende d'Aquitaine,* quarante ardits ([1]); cent douze » livres d'étain à treize ardits un denier la livre, vingt- » quatre francs quarante et un ardits un denier; onze » chaires carrées à vingt-six ardits l'une, quatre francs » quarante-six ardits; un bassin d'airain, cinquante-trois » ardits; deux grands landiers, vingt-sept sous six » deniers; un lit avec son traversier, cinq francs trente- » huit ardits; six serviettes ouvrées, un franc cinq ar- » dits; une robe de camelot tannée fourrée de pannes » blanches, cinquante-cinq sous; deux petits barricots à » mettre vin aigre et agratz, dix ardits; deux petits douil- » hats, huit ardits. » — 8° 1524, Bertrand Le Piochel, chanoine. Inventaire et vente à l'encan de ses biens: « Un dressoir et une chaire à dossier, le tout fait à l'an- » tique; une couverte de laine à façon de fleurs de lis; »une grande quantité de vaisselle d'étain; ung tableau » garni de verre et à chassis auquel est la figure de » N. S. quand prioit Dieu son père au jardin d'Olives; » ung bréviaire à usaige de Bourdeaulx; l'*Istoire du* » *Petit-Jehan de Saintré;* les *Commentaires de Julius* » *César;* les *Prouesses d'Hector; Guérin de Montglane et* » *Maugis; Poggius Florentinus; Vocabularius juris;* un

([1]) L'ardit de 1526 vaudrait 30 centimes, soit trois deniers tournois.

» alambic pour distiller les eaux; deux bassins d'airain » à laver mains, faitz à feuillages et fleurs de lis; une » robe de demye ostade (estame) fourrée de pelisses » noires; un rocquet (rochet) blanc à porter sous la » chappe; une chappe avecques son chaperon de drap » noir doublé le davant de taffetas cramoisi. » — Vente *à* l'encan: « deux caminaulx (chenets), de fer, deux »francs dix arditz; *Summa angelica,* vingt-trois arditz([1]); » un pourpoint de satin cramoisi, cinquante-trois sous; » un petit livre de papier en blanc recouvert de peau » verte, quatre ardits; ung bugaduy (cuvier à lessive), » vingt ardits. »

G. 328. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier.

1680-1701. — DONATIONS ET TESTAMENTS EN FAVEUR DU CHAPITRE. SUCCESSION DE L'ARCHEVEQUE H. DE BETHUNE. — Apposition de scellés au château de Lormont et au palais archiépiscopal par le chapitre Saint-André, héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, décédé la veille, 12 mai 1680. — Procès-verbal de visite des biens dépendants de cette succession (1681). — Ordonnances sur requête des Trésoriers de France concernant la levée des scellés apposés sur la bibliothèque de l'archevêque dont les livres avaient été légués aux jésuites de la maison professe, et nomination d'experts pour visiter les marais de la Bastide, à la requête de Louis d'Anglure de Bourlemont nommé archevêque de Bordeaux (1680-1682). — Remise au chapitre par le sieur Jacques Giraud, greffier des seigneuries de Grossat et de Passerat, en Saintonge, des titres et papiers relatifs aux terres de Barbezieux, Chalais et Coiron, pour opérer le recouvrement des sommes qui sont dues à l'hérédité de Henry de Béthune dans la principauté de Chalais (1681). — Convention du chapitre avec le sieur Jean de Trehan, avocat au Parlement de Paris, pour le recouvrement des créances dues dans celte ville à la succession de l'archevêque (1681). — Procès contre le chapitre par divers fournisseurs et par l'hôpital de la Manufacture pour la délivrance du legs de trois mille livres à lui fait par l'archevêque (1681-1682). — Sommations contre divers d'avoir à payer ce qu'ils doivent à l'hérédité. — Procédures pour le paiement des lods et ventes dus pour aliénation de fiefs dans la seigneurie de Chalais (terre de Montboyer vendue par le sieur de La Force; seigneurie de Saint-Avit vendue au sieur de Pauliac) (1682). — Lettres du Roi à la requête du chapitre, portant évocation en son Conseil de tous les procès relatifs à la succession de Henry de Béthune (1682). — Réclamation par Joachin de Trehan, économe de l'archevêché pendant la vacance du siège, de plusieurs sommes dues audit archevêché par le chapitre Saint-André (1683). — Le sieur Bentzman, syndic du chapitre, est envoyé à Paris pour la poursuite des affaires relatives à la succession de l'archevêque (1685). — Protestations par Jacques Dulaurens, encanteur juré de la ville de Bordeaux et fermier du droit des encans contre le chapitre, lequel avait fait vendre les meubles et effets mobiliers de la succession par ministère de notaire (1685). — Actes conservatoires faits par le chapitre relativement à la maison noble de Beauséjour, paroisse de Mérignac, dépendant de la succession; cette maison noble avait été saisie à la requête du sieur Framboisière, contrôleur-général de la Chambre des Comptes pour raison de ce qui pouvait être dû au Roi (1685). — Sommation aux religieux du couvent de la Chartreuse de Bordeaux d'avoir à payer au chapitre Saint-André la somme de trois mille trois cents livres qu'ils doivent à la succession de Henry de Béthune (1690). — Transaction entre le chapitre et Henry d'Anglure de Bourlemont, abbé de Saint-Pierre de Mons, héritier bénéficiaire de Louis d'Anglure de Bourlemont, ancien archevêque de Bordeaux, au sujet de sommes dues par ce dernier pour achat de meubles provenant de la succession de Henry de Béthune (1697). — Transaction en fin de procès entre le chapitre et les créanciers du duc d'Epernon au sujet d'arrérages de rentes dus, de 1645 à 1680, pour dîmes inféodées que le duc d'Epernon tenait dans les paroisses de Saint-Christoly, Bégadan et Valeyrac, en Médoc, dépendant de la baronnie de Castillon (1701). — Comptes payés de fournitures diverses.

([1]) 7 francs, valeur actuelle.

G. 329. (Carton.) — 13 pièces, papier.

1681-1705. — Succession de Henry de Béthune. — Inventaire et production de pièces devant le siège présidial au nouveau Châlelet de Paris par le chapitre Saint-André, héritier bénéficiaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux et abbé commendataire de la Sainte-Trinité de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre, département des Deux-Sèvres), Ordre de Saint-Augustin' de la Congrégation de France, demandeur en main-levée de saisie-arrêt faite au préjudice du chapitre entre les mains des débiteurs de la succession contre les religieux chanoines de l'abbaye pour réparations à faire à ce couvent. — Assignations, protestations, jugements, etc.

(1681-1693). — Jugement rendu par le juge du bailliage de Loches dans le procès entre l'économe de l'abbaye royale de Saint-Paul de Cormery, diocèse de Tours, et le chapitre Saint-André, héritier bénéficiaire de Henry de Béthune, portant condamnation contre le chapitre de la somme de sept mille cinq cents livres pour réparations à faire à ladite abbaye (1689-1705). — [V. G. 256 et 260.]

G. 330. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1504-1770. — PROCÈS DU CHAPITRE CONTRE LES ARCHEVÊQUES. — Lettres-patentes de Louis XII, dans le procès entre l'archevêque Jean de Foix et Raymond Raffin, fermier des revenus de l'archevêché, et le chapitre Saint-André, par lesquelles il est ordonné que la quatrième partie des revenus de l'archevêché sera employée à la réparation du palais archiépiscopal et des prisons qui en dépendent (17 février 1504). — Arrêt du Parlement portant condamnation, au profit du chapitre contre l'archevêque Jean de Foix et les gardes du sceau archiépiscopal, à la somme de cent cinquante livres pour un quartier à valoir sur celle de douze cents livres tournois à laquelle ledit archevêque a été condamné précédemment pour les droits de sceau à partager avec le chapitre (1516). — Mémoire du chapitre dans le procès qu'il a contre le cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, concernant les réparations à faire à l'église cathédrale auxquelles les archevêques sont tenus de contribuer annuellement pour une somme de deux mille livres, et néanmoins ledit cardinal n'avait voulu donner aucune somme depuis son avènement, « jaçoit que nothoirement ladicte église » aye besoing estre reparée, comme appert par la ruine » des deux tours estantz sur le grand pourtalh qui » aussy seront cause de la perdition d'une belle cha- » pelle joignant iceluy»; — l'augmentation du rôle des décimes à la charge du chapitre; — la coupe d'une partie de la forêt de Lormont faite sans son autorisation; — le projet de bâtir des prisons entre «les deux arcs-botans de ladicte église, lesquels bâti- » ments, *in solo ecclesie,* porteront grand dommaige » tant aux fondements et murailles à cause des ordures » et immondices que aux vitraulx et orgues d'icelle; » — l'assemblée du clergé où le cardinal prétend que le » chapitre a empiété sur son autorité lorsque le doyen » et autres délégués furent envoyés à la court pour » les affaires du clergé, combien que véritablement » ladicte assemblée fust faicte par commandement et » consentement de Monsieur de Soulac, son vicaire » général, lequel y fut présent, et que aussy elle se fist » au mandement de Monsieur le Conestable, qui lors » estoit en ceste ville, auquel temps toutes choses » estoyent en trouble, » etc. (1544-1553). — Sentence arbitrale entre Henry de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et Antoine Amadou, syndic du chapitre: l'archevêque paiera, en qualité d'héritier du cardinal de Sourdis, son frère, ou assignera sur ses biens situés dans la sénéchaussée, la somme de quinze cents livres léguée par le cardinal pour la fondation d'un anniversaire, à la charge par le chapitre d'entretenir la fondation; pour les rentes et agrières que réclame le syndic sur ce que lient l'archevêque de la succession de la dame d'Alesme, le syndic fera la vérification des lieux; l'archevêque paiera la dîme de ce qu'il possède dans la paroisse Sainte-Eulalie pour le bourdieu de la dame d'Alesme ou autres biens; enfin, quant aux dîmes inféodées tenues par le chapitre et écrites dans le livre du dénombrement des quartières, le syndic paiera les redevances indiquées avec les arrérages depuis vingt-neuf ans, lesquelles se compenseront avec ce qui est dû par l'archevêque au chapitre (1635). — Requête au Parlement par le syndic du chapitre afin d'obliger l'archevêque Henry de Béthune à mettre à exécution la sentence arbitrale qui précède (1662). — Dossier du procès entre l'archevêque Audibert de Lussan au sujet de la division de la cure de Quinsac d'Ambarès en cinq paroisses différentes qu'il avait faite en vertu de la bulle de Clément V accordant aux archevêques le droit d'unir et de désunir les bénéfices sans le consentement du chapitre, d'une part; et ledit chapitre, d'autre part, qui s'opposait à cette désunion (1770).

G. 331. (Carton.) — 4 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1608-1610. — Procès contre les archevêques. — Procès contre le cardinal de Sourdis. — Baux à ferme des revenus de la cure de Floirac, établissant que cette cure est de la manse du chapitre (juin 1608). — Délibération capitulaire relative à l'envoi à Floirac du sieur Lartigue, chanoine, comme vicaire perpétuel, et aux mauvais traitements subis par celui-ci de la part de Roturier, agent du cardinal de Sourdis (novembre 1608). — Requête au Grand-Conseil contre le cardinal de Sourdis, qui avait fait emprisonner et jeter dans une basse-fosse, «où se trouvaient déjà d'autres pauvres » prêtres, » le sieur Lartigue, chanoine, et lui avait fait donner les étrivières, - contrairement à la bulle d'exemption de la juridiction de l'archevêque en faveur du chapitre (1608). — Requêtes au Grand-Conseil afin

de hâter la solution du procès Lartigue: jugements interlocutoires rendus à cet effet (1609). — Protestation de quelques chanoines contre le projet de transaction proposé par l'archevêque sur les affaires en litispendance (1609). — Paiement au cardinal de Sourdis des sommes auxquelles le chapitre avait été condamné pour frais et dépens (1609). — Requête au Grand-Conseil par laquelle le chapitre, après avoir rappelé qu'il est exempt de la juridiction de l'archevêque, que ce dernier n'a aucun droit de visite sur les bénéfices, cures ou chapelles unis audit chapitre, conformément à la bulle de Pie II (1458), établit que le cardinal a entrepris de visiter l'église de Bègles et autres églises qui sont à la collation du chapitre et y a exigé le droit de visite *(procurationes);* il demande en conséquence que l'archevêque soit condamné en dix mille livres de dommages-intérêts et aux dépens (1608). — Malgré la confirmation qu'il avait dû faire à son avènement du droit d'exemption du chapitre de la juridiction archiépiscopale, le cardinal avait néanmoins commis M^e^ Pierre Delurbe, archidiacre de Blaye, pour visiter l'église de Plassac, annexe du sous-doyenné de l'église Saint-André et la chapelle des Montuzets qui en dépend, et fait plusieurs ordonnances dont Pierre d'Arnal, chanoine et sous-doyen, s'était rendu appelant; un accord intervint plus tard entre les parties; mais le cardinal, étant à Paris, obtint contre le chapitre un arrêt «par dol, surprinse et précipitation»; lettres de Henri IV qui remettent les choses en leur premier état et renvoient les parties devant le parlement de Bordeaux (1608).—Procès contre le cardinal de Sourdis qui, à l'occasion de la visite de l'église Sainte-Eulalie, avait fait des ordonnances pendant la litispendance devant le Parlement entre le chapitre de Saint-André et la fabrique de Sainte-Eulalie, au sujet des réparations à faire à cette dernière église dont le chapitre se disait curé primitif (1610).—Sommation à l'archevêque d'avoir à restituer les offrandes et oblations faites dans l'église Saint-André, ainsi que le luminaire du grand autel ayant servi principalement le jour des obsèques du maréchal d'Ornano, le 3 avril dernier; ces offrandes et oblations appartiennent à la fabrique, et M^e^ Maisonneuve, curé d'Arbanats, Jacques Myard, chanoine de Saint-Seurin, aumôniers et maîtres de cérémonies dudit cardinal, s'en étaient emparés, contrairement aux droits du chapitre (1610). — Enquête relative à la vicairie perpétuelle de Floirac, dont Jean de La Palisse avait été nommé titulaire par le chapitre (1610). — Appointement du cardinal de Sourdis contre le sieur Martin Hirigaray, curé de Saint-Martin de Haux, qui ne faisait pas sa résidence dans cette paroisse; ce curé demande, en sa qualité de chanoine de Saint-André, à être jugé par le chapitre (1618). — Arrêt du Conseil d'État statuant dans les procès entre le cardinal de Sourdis et le chapitre Saint-André; les chanoines et dignitaires du chapitre ne seront pas contraints de résider dans les vicairies perpétuelles dépendant du chapitre, mais ils devront y placer des prêtres capables, lesquels pourront être destitués par l'archevêque ou le chapitre, suivant les cas; l'archevêque pourra visiter toutes les cures du diocèse, même celles unies à la manse du chapitre et prendre le droit de visite *(procurationes)* avec modération; le différend au sujet de la pension du vicaire de Sainte-Eulalie et des réparations de l'église paroissiale sera jugé dans six mois; le chapitre, l'église, le cloître, la sauvetat et les maisons canoniales jouiront de l'exemption de la juridiction archiépiscopale, mais les cures et vicairies perpétuelles y seront soumises; les offrandes qui se font à l'église cathédrale, lorsque l'archevêque officie, seront au profit de la fabrique, sans que les officiers de celui-ci puissent s'en prévaloir; lorsque l'archevêque voudra assister au service divin, le chapitre ira en corps le chercher et l'accompagner; quant aux réparations à faire à l'église cathédrale, l'archevêque et le chapitre y contribueront par égales portions; l'archevêque, ou son 'grand vicaire, pourra assister à l'élection annuelle des administrateurs de la fabrique, du trésorier et à la reddition des comptes; enfin, tous les procès entre lesdites parties seront renvoyés devant le Conseil du Roi (16 septembre 1610).

G. 332. (Carton.) — 38 pièces, papier.

1525-1778. — JURIDICTION DU CHAPITRE DANS LA SAUVETAT SAINT-ANDRE. — Délibération capitulaire autorisant les maire et jurats à saisir au corps une femme poursuivie par ses créanciers, qui s'était réfugiée dans l'hôpital Saint-André servi par les sœurs Menudes *(sorores minores)* et situé dans la juridiction du chapitre (1525). — Amende honorable faite par les maire et jurats de Bordeaux à l'égard du chapitre pour avoir, contrairement aux droits de celui-ci, fait arrêter le sieur Duvergier dans l'église Saint-André (8 octobre 1580). — Déclaration du cardinal de Sourdis portant que le chapitre Saint-André continuera de jouir, comme autrefois, de l'exercice de sa juridiction, nonobstant les actes contraires qui ont pu être dirigés dernièrement contre lui (20 décembre 1603). — Requête aux maire et jurats par le chapitre pour faire enlever une femme atteinte de maladie contagieuse dans la sauvetat, tous droits de

juridiction réservés (1636). — Ordonnances de police concernant l'enlèvement des immondices que l'on jette autour de l'église « sans respect du pillory et quarcan » placé contre ladite église» (1639). — Défense de vendre à pot et à pinte les vins qui ne sont pas « crûs bourgeois» ou des revenus du chapitre (1647). — Requête au Parlement par le chapitre au sujet de la violation du droit de juridiction commise par le lieutenant général du sénéchal de Guyenne, lequel avait apposé les scellés et fait ouvrir un testament dans le ressort de la juridiction de la sauvetat (1671). — Ordonnances de police portant défense de tenir boutiques ouvertes, de vendre les jours de dimanche et de donner à manger et à boire pendant la grand'messe (1674 et 1688). — Requête au Parlement par le chapitre au sujet de la violation, par les maire et jurats et les bayles des maîtres artisans, de la juridiction de la sauvetat dont les limites sont formées par les deux ruisseaux: le Peugue et la Devise (1698). — Ordonnances de police prohibant l'entrée et la vente au détail, dans la juridiction, des vins qui ne sont pas des crûs des bourgeois et du chapitre et ordonnant de se servir, pour le débit, des mesures suivantes: pot, demi-pot, grosse canette, canette de 4, de 6 et de 8, etc. (1709). — Ordre de cesser tout travail pendant trois jours, de chanter des *Te Deum* et de faire des feux de joie et des illuminations à l'occasion du traité d'Utrecht, à peine de cinquante livres d'amende (28 juin 1713). — Réjouissances publiques à l'occasion du passage à Bordeaux de Madame de France (Louise-Élisabeth), fille aînée du Roi, allant en Espagne pour son mariage avec l'infant don Philippe (1739). — Mémoires et documents produits par le chapitre dans le procès contre les maire et jurats au sujet de la juridiction de la sauvetat (1760). — Mémoire des jurats contre le chapitre: les jurats de Bordeaux ont de toute ancienneté la justice et la juridiction politique, privativement à tous juges, dans la ville, les faubourgs et la banlieue; ils ont été maintenus dans ce droit dans tous les temps depuis Philippe IV le Bel, notamment par lettres-patentes de Henri II (août 1550) et Henri IV (janvier 1597); ces dernières lettres supprimèrent une chambre de police établie de l'autorité du Parlement, et attribuèrent aux seuls maire et jurats l'administration de la police. Cependant aux extrémités de la ville se trouvent l'église cathédrale Saint-André et l'église collégiale Saint-Seurin, autour desquelles sont des places publiques et quelques rues occupées par des ouvriers et des artisans, qui travaillent en fraude des maîtres de la ville et des droits perçus, tels que: octrois, pied fourché, bigueyrieu, vins, etc. Les deux chapitres ont intérêt à favoriser ces fraudes parce que presque toutes les maisons de ces sauvetés appartiennent aux chanoines qui en tirent de gros revenus; cependant la règle de droit commun est que la prétendue franchise d'un chapitre ne doit excéder l'étendue de l'église, son parvis et son cloître; en conséquence, les maire et jurats revendiquent l'exercice de la justice dans ces deux sauvetés (1745). — Délibération par laquelle le chapitre décide d'envoyer comme député à Paris, le sieur Lecomte, doyen, à l'effet d'obtenir la confirmation de ses privilèges et franchises, proposer la cession au corps de ville du droit de justice, moyennant indemnité en faveur du chapitre et le maintien de tous ses autres privilèges, enfin prier le Roi d'établir le rang de préséance qu'il possède, comme étant le premier corps ecclésiastique, sur les Trésoriers de France à Bordeaux (le bureau des finances) dans les cérémonies publiques (23 août 1759). — Procès-verbal de la pose des bornes de la sauvetat Saint-André pour indiquer les limites de celte juridiction, contradictoirement avec les maire et jurats de la ville, d'une part, et le chapitre, d'autre; ces bornes portant, avec les armes du chapitre, l'inscription: « Sauvetat Saint-André, » sont placées au lieu où est la porte murée du ruisseau la Devise, près de l'arceau d'une ancienne porte de ville à l'entrée de la rue Caguemule; au coin de la petite place Saint-André, et dans la direction de la porte d'Albret, sur le pavillon dépendant de la maison archiépiscopale, vis-à-vis les Minimes, etc. (1761). — Par lettres-patentes du mois de juillet 1772, le Roi ayant permis à F. Mériadeck, prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, de démolir le palais archiépiscopal pour en construire un nouveau, les bornes placées sur un des pavillons du palais qui indiquaient les limites de la sauvetat sont ôtées et placées en terre sur le même alignement; Laclotte aîné, maître architecte; Biaise Despujols, maître architecte (1772). — Un bureau général pour l'embauchage des ouvriers cordonniers ayant été établi à l'hôlel de ville, les maîtres cordonniers de la sauvetat adressent une requête au chapitre afin d'obtenir entre eux l'établissement d'un bureau particulier pour éviter d'être soumis à deux juridictions différentes (1776). — Appointement rendu au siège de la sauvetat portant expulsion des femmes et filles publiques et autres personnes suspectes de l'un et de l'autre sexe (1776). — Ordonnances de police concernant les déclarations à faire par les artisans qui habitent dans la sauvetat (1778).

G. 333. (Carton.) — 155 pièces formant 775 feuillets; parchemin, papier.

1602-1770. — Dossiers de procédure criminelle faite devant le juge de la sauvetat Saint-André. — Condamnations contre divers pour sévices et injures graves, vols, sacrilèges, etc. — Arrêt qui condamne Becasson, « détenu es prisons claustrales, qui avait volé quinze » sols dans le tronc qui est près de la chapelle de » Notre-Dame de la Nef, à être livré entre les mains »de l'exécuteur de la haute justice, pour être conduit » au devant la porte de l'église Saint-André en chemise, » teste et pieds nuds, la hart au col, tenant en mains » une torche ardente du poids de deux livres, et estant » à genoux, demander pardon à Dieu, au Roy et à la » justice et ensuite battu de verges autour de la grand » place de Saint-André, et ensuite conduit devant » l'autre porte de ladite église pour y estre flétri d'une » fleur de lys entre les deux épaules et banni de ladite » juridiction et condamné à trente livres d'amende et » aux dépens» (1682). — Requête de Saubat de Mons, écuyer, qui allant au jeu de paume du Chay des farines, pour jouer partie avec M. de Montaudon, avait été attaqué, rue des Trois-Conils, devant la maison de M. Grimard, président (1656). — Plainte de Madeleine Chasle, supérieure des filles qui servent les pauvres dans l'hôpital Saint-André, au sujet d'un vol commis dans la chapelle de cet hôpital (1710). — Plainte par Jacob de Gassion, seigneur de Bergeret, contre le sieur Mongelos, chanoine, « qui avait amené dans ung » cabaret et berlan un des gens de la maison du plai- » gnant, l'avait fait enivrer de vin et lui avait dérobé » cinquante pisloles et un diamant. »

G. 334. (Carton.) — 3 pièces; parchemin, latin.

1027-1036. — DROITS DE MONNAYAGE ET DE TONLIEU. — Donation par Sanche, comte héréditaire, par la grâce de Dieu, de Gascogne et seigneur de la province de Bordeaux, en faveur de l'église Saint-André de Bordeaux, *ab antiquis regibus, Carolo videlicet ac Lodovico seu Pipino, ceterisque summa veneratione quondam habita, omnibusque bonis potenter dilata,* du droit du tiers de la monnaie fabriquée à l'atelier monétaire, et du tiers du produit de tous tonlieux sur toutes rivières; ajoutant à cette donation la seigneurie de Lège et le tonlieu du Bois, le tout à perpétuité, pour la restauration de ladite église et la manse des chanoines. «*Actum in manu Domini Gotefredi, ejusdem » ecclesie venerabilis episcopi; Akelmus de Blanquefort » affuit et vidit; Petrus de ..... similiter: Ibles Kame- » rarius, Amanevus de ..... , similiter.* » — Confirmation de la donation précédente par Belenger, comte de Gascogne. Aux privilèges concédés par Sanche à l'église de Bordeaux, il ajoute: la possession des lieux de Cadaujac, de Vernejoul et du Serporar, avec toutes leurs dépendances, plus l'exemption de tout tonlieu de Mortagne à Langon sur la Gironde. Témoins: Ayquelin Guillaume et Guillaume Arnaud.

G. 335. (Carton.) — 2 pièces; parchemin, latin.

1088-1097. — Droit de monnayage et de tonlieu. — Confirmation par Guillaume, duc d'Aquitaine, de la donation précédente faite à l'église de Bordeaux, qui est actuellement tombée en ruines, après avoir été enrichie et dotée par les anciens rois: Charles et Louis, Pépin et les autres, et comblée des bienfaits des comtes Sanche, Guillaume, père du donateur présent, et *reliqui successores comites.* Pour donner toute autorité à la présente confirmation, le duc d'Aquitaine y trace de sa main le signe de la croix, et dépose sa charte, *sive preceptum,* sur l'autel de Saint-André; il donne ensuite le baiser de paix à Pierre, doyen du chapitre, à Ayquelin, archidiacre, et à tous les autres chanoines, en présence d'Amat, archevêque de Bordeaux et légat du pape. Seings manuels (ce sont des croix) de Guillaume, duc d'Aquitaine; Forton, comte de Fézensac; Guillaume Hélias, vicaire; Simon, évêque d'Agen, présents; Pierre Maynada, Hugo de Doech, Berald; Gaillard le prévôt, etc., et *multi alii clerici et laici affuerunt et viderunt; Berengarius, capellanus comitis, super altare Sancti-Andree sigillum impressit.* (Le sceau manque.)

G. 336. (Carton.) — 3 pièces; parchemin, latin.

1275-1283. — Droit de monnayage. — Lettres-patentes du roi de France Philippe III le Hardi, par lesquelles, après avoir rappelé que le chapitre Saint-André a droit au tiers de la monnaie qui se fabrique à Bordeaux et que le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, a fait transporter à Langon, hors du diocèse et de la province de Bordeaux, les ateliers de fabrication de la monnaie pour priver le chapitre de ce revenu, estimé à la somme de sept mille livres, le Roi condamne les officiers du duc de Guyenne à payer audit chapitre les arrérages, à partir du moment où la monnaie a été transportée à Langon (mai 1275). — Confirmation des

lettres précédentes par le même Roi de France, à Moissac (au mois de juin 1283).

G. 337. (Carton.) — 3 pièces; parchemin, latin.

1088-1374. — Droit de monnayage. — Vidimus par deux notaires apostoliques d'une ordonnance de Richard de Hawering, chevalier, connétable de Bordeaux, confirmée par Guy Ferré, chevalier, sénéchal d'Aquitaine; elle est adressée en 1307 à Jean Guitard, et à Jean de Valette, lieutenants du connétable, afin de donner à l'archevêque et au chapitre Saint-André la part qui leur revient dans la fabrication de la monnaie à Bordeaux, ainsi que cela s'est toujours fait, soit la somme de trois cent soixante-cinq livres sept sous six deniers (1309). — Accord et transaction entre l'archevêque et le chapitre Saint-André au sujet du droit du tiers du revenu de la monnaie (1333). — Vidimus donné en 1374, par Jean, roi de Castille et de Léon, duc de Lancastre et lieutenant en Aquitaine du roi d'Angleterre, son père, des chartes suivantes qui lui ont été présentées par le chapitre Saint-André: 1° donation par Guillaume, duc d'Aquitaine, en faveur du chapitre Saint-André, du droit du tiers de la monnaie fabriquée à Bordeaux (1088-1097); 2° lettres-patentes d'Édouard III dans lesquelles il rappelle que dans le différend entre l'archevêque et le chapitre au sujet du droit de la monnaie, Olivier de Ingham, chevalier, sénéchal de Gascogne, et Jean Travers, connétable de Bordeaux, ont jugé que l'archevêque et le chapitre auront le tiers du revenu de la monnaie, et qu'ils recevront pour les arrérages quatre mille livres tournois (1333); 3° lettres-patentes d'Édouard III, roi de France et d'Angleterre, adressées à Olivier de Ingham, sénéchal de Gascogne, et Nicolas *Usus-Maris,* connétable de Bordeaux, pour que les comptes de la monnaie soient montrés au chapitre, afin que celui-ci puisse prélever la troisième partie du bénéfice à laquelle il a droit (1340).

G. 338. (Carton.)— 18 pièces, parchemin.

1451-1498. — Droit de monnayage. — Lettres-patentes de Charles VII confirmant le chapitre dans la possession du tiers du droit de monnayage sur toutes les monnaies qui se fabriquent à Bordeaux (1451); enregistrement desdites lettres par la Cour des comptes à Paris. — Lettres-patentes de Louis XI confirmatives du même droit en faveur du chapitre, des années 1462, 1474 et 1482. — Autres lettres-patentes de Charles VIII confirmatives du même droit (mars 1483); enregistrements par la Cour des Comptes et la Cour des Trésoriers à Paris des lettres-patentes dès Rois sur le droit de la monnaie concédé au chapitre Saint-André; requêtes par le chapitre à la Cour des monnaies à Bordeaux et ordonnances y relatives, concernant le paiement du droit de la monnaie en faveur du chapitre (1463 à 1496). — Cahier contenant les confirmations du droit de monnayage accordé au chapitre Saint-André par les rois de France: Louis XI en 1462, 1474 et 1482, et par Charles VIII en 1483, avec l'enregistrement de ces lettres par les Trésoriers de France et les généraux maîtres des monnaies (1485). — Lettres-patentes de Louis XII portant confirmation en faveur du chapitre du privilège du tiers du revenu de la monnaie fabriquée à Bordeaux (1498).

G. 339. (Carton.) — 22 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1530-1598. — Droit de monnayage. — Arrêts et ordonnances de la Cour des monnaies à Paris relativement au droit du chapitre Saint-André sur la monnaie qui se fabrique à Bordeaux; arrêt sur requête pour obtenir du sénéchal de Guyenne que Charles Martin, maître de la monnaie à Bordeaux, acquitte envers le chapitre Saint-André les droits de monnayage auxquels celui-ci a droit dans toute la sénéchaussée; commandement aux héritiers de Robert Girault de payer au chapitre les arrérages qui lui sont dus pour le droit de monnayage (1531).— Enregistrement de la confirmation par Henry III du droit de monnayage en faveur du chapitre Saint-André et de la permission à lui concédés d'avoir un contrôleur pour vérifier les monnaies qui se fabriquent (1548). — Sentence contre les gardes et le prévôt de la monnaie à Bordeaux, lesquels avaient refusé de recevoir le délégué du chapitre pour vérifier les comptes de la monnaie (1550). — Ordre d'informer contre les officiers de la monnaie qui avaient fraudé dans les comptes rendus au chapitre (1550). — Ordonnance sur requête adressée aux maîtres de la monnaie de rendre compte au chapitre des ouvrages faits et de lui délivrer le montant du droit qui lui revient (1578) — Confirmation en. faveur du chapitre du droit de monnayage à lui concédé par les rois de France (1582). — Sentence signifiée à la Cour des monnaies de Bordeaux pour que le chapitre jouisse de son droit (1582). — Défense au maître de la monnaie à Bordeaux de délivrer aucune des monnaies frappées sans que le chapitre en soit averti (1594). — Ordre donné aux maître et gardes de la monnaie de ne délivrer de l'ouvrage qu'aux jours fixés par les ordon-

nances; et que dans le cas où ils seraient contraints d'en délivrer à d'autres jours, ils doivent en avertir le chapitre (1595). — Pièces diverses de procédure devant le Parlement et devant le sénéchal de Guyenne relativement au droit du chapitre sur la monnaie (XVI[e]siècle)

G. 340. (Carton.) — 9 pièces, papier.

1587-1607. — Droit de monnayage. — Bail fait aux ouvriers de la monnaie et contrôle de leur travail; vingt marcs d'argent bruts donnent seize marcs nets; les ouvriers font des pièces d'un demi-franc et des pièces de dix sous; le contrôleur délivre à deux ouvriers soixante-six marcs bruts, ils rendent quarante-six marcs nets; il semble résulter des textes que les ouvriers mettaient trois jours pour accomplir ce travail. Tout l'or et l'argent qui a été monnayé dans la monnaie de Bordeaux depuis le 1[er] janvier 1587 représente au total onze marcs d'or et mille sept cent quatre-vingt-douze marcs d'argent (1587). — État de l'ouvrage qui a été fait par les gardes de la monnaie de Bordeaux travaillant sous la main du Roi et le contrôle du chapitre Saint-André; les ouvriers reçoivent un quart d'écu pour leur salaire; en 1602 ils fabriquent sept mille sept cent treize marcs de pièces de quinze sous appelées à présent de leur valeur pièces de seize sous; ils font aussi des quarts d'écu (1602). — Bail fait aux ouvriers et monnayeurs de la monnaie de Bordeaux par Jean de Halna, maître particulier; il est contrôlé par le contrôleur commis et député par le chapitre, les ouvriers étant au nombre de six, les monnayeurs au nombre de cinq; ils font des pièces de seize sous et des demi-francs pendant cette année (1604). — Contrôle de l'ouvrage des ouvriers au nombre de six et des monnayeurs au nombre de cinq par Arderet, contrôleur du chapitre Saint-André; la monnaie frappe des pièces de seize sous et d'un demi-franc, la pièce de seize sous doit être faite proportionnellement au sou qui, suivant le rapport de l'essayeur, doit contenir dix deniers vingt un grains fins; et avec vingt marcs nets de matière on fait dix-sept pièces de seize sous (1605). — Compte de l'ouvrage fait par les monnayeurs de la monnaie de Bordeaux: deux cent quatre-vingt-deux marcs bruts donnent deux cent quatre-vingt-trois marcs nets d'ouvrage fini; trois cent trente-quatre marcs bruts, deux cent soixante-seize marcs nets; soixante-dix-huit marcs bruts, soixante marcs nets; soixante-neuf marcs bruts, cinquante-deux marcs nets, etc.; d'où il résulte que le marc brut éprouve une perte d'un quart environ quand il est travaillé (1607).

G. 341. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1610-1701.— Droit de monnayage. — Ordonnance des présidents-trésoriers de France, chargés de la liquidation du domaine du Roi en Guyenne, relative à la production par le chapitre des titres et actes en vertu desquels il possède la tierce partie du revenu de la fabrication de la monnaie et à la confirmation par le Roi de ces mêmes titres (1615). —Arrêt de la Cour des monnaies portant qu'il sera délivré au chapitre un certificat attestant qu'il a de tout temps joui du tiers du seigneuriage de la monnaie (1644). — Arrêt du Conseil d'État rendu à la suite d'un débat contradictoire entre le procureur général de la Cour des monnaies et le chapitre; cet arrêt maintient le chapitre dans le tiers du seigneuriage de la monnaie de Bordeaux (1653). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les juges et gardes de la monnaie de Bordeaux, garde du comptoir et greffier de la Cour des monnaies fourniront au chapitre des extraits des délivrances faites à la monnaie depuis et y compris le mois d'août 1655 jusqu'au jour du présent arrêt; le fermier de la monnaie paiera au chapitre mille huit cent trente livres annuellement pour le prix de son bail du droit seigneurial de la monnaie (1657). — Arrêt du conseil d'Etat condamnant Isaac Blandin, traitant général de la fabrication des liards, à payer au chapitre Saint-André la somme de quatre mille livres à laquelle a été fixé le droit de seigneuriage qui lui appartient dans la fabrication des liards à Bordeaux (1657). — Déclaration de M. Chassebras, conseiller à la Cour des monnaies, établissant que le chapitre a le droit de seigneuriage du tiers de la monnaie (1686). — Transaction passée devant Charles Denis de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, prévôt de Paris, entre: Robert de Pommereu, conseiller au Conseil royal, Michel Lepelletier, conseiller d'État, intendant des finances, et Michel Chamillart, ministre et secrétaire d'État, contrôleur général des finances de France, représentant le Roi, d'une part; et M[e] Belot, docteur en théologie, abbé de Madieu et de Bonlieu, théologal du chapitre Saint-André, d'autre; aux termes de cette transaction, les commissaires du Roi s'engagent à payer au chapitre une rente de deux mille livres et un capital de trente mille livres pour lui tenir lieu de son droit de seigneuriage et des arrérages de ce droit sur la monnaie de Bordeaux qui fait retour au Roi (28 janvier 1701). — Deux inventaires de pièces relatives au droit du chapitre sur la monnaie.

G. 342. (Carton.) — 20 pièces, parchemin.

1236-1304. — BIENS DU CHAPITRE SAINT-ANDRE A BORDEAUX ET AILLEURS. ADMINISTRATION, BAUX, DIMES, RENTES, CENS, LODS ET VENTES. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Accord entre le chapitre Saint-André et Acquart de Cordalon et sa femme, pour certaine redevance à raison d'un fief situé dans la rue qui va du porge Saint-Michel aux Menuts (1236). — Cession faite au chapitre par Seguin Cotel de vingt-cinq sous de cens qu'il avait acquis de Raymond Malot (1244). — Transaction conclue entre Arnal et Jordan Comte à raison d'un boisseau de froment et de deux deniers de cens qu'ils devaient au chapitre Saint-André pour une maison et un chai sur la grave qui va à Sainte-Croix (1271). — Donation au chapitre par Contor Faure de redevances sur deux maisons près du porge Saint-Michel (1272). — Ventes au chapitre: par Guilhem le Bon de redevances assises sur deux maisons et un sol de terre au porge Saint-Michel (1272); — par Arnaud du Royan de plusieurs droits d'exporles et de cens sur des maisons de la rue des Faures comprises dans la mouvance du chapitre (1280); — par Isabeau Troquarde et sa fille de neuf deniers d'exporle et de quatorze deniers de cens sur une maison de la rue du Puits-des-Faures (1283). — Investiture accordée par le chapitre à Pierre du Morat pour plusieurs redevances assises sur des maisons de la rue des Faures et de la rue des Menuts comprises dans sa mouvance (1290). — Aveu rendu à Pey du Morat par les frères Vital et Pierre Budos pour une maison sise à l'extrémité de la rue des Faures, qui relevait du chapitre et lui payait vingt livres de cens (1293). — Bail à fief par Pey, Jean et Vital de Budos à Guiraud de Tastes pour une maison avec ses dépendances, rue des Faures (1300). — Investitures accordées par le chapitre: à Pey Ayhan pour le tiers d'un sol de terre, rue des Faures (1301); — à Jean de Parempuyre pour les trois portions d'une maison, rue Carboneu (1303); — à Jean Gadanher pour un sol et demi de terre, rue Sainte-Croix, à l'extrémité de la rue Carboneu (1303); — à Vital Doat pour la moitié d'un sol de terre, rue Carboneu (1304). — Vente faite par Bernard de la Centena aux frères Vital et Fortaner Amaubin d'une maison de la rue Sainte-Colombe et située dans la mouvance du chapitre (1304). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Lespiel pour une place vide, rue Carboneu (1304).

G. 343. (Carton.) — 19 pièces, parchemin.

1305-1338. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investitures accordées par le chapitre Saint-André: à Vital et Fortaner Amaubin pour une maison de la rue Sainte-Colombe (1305); — à Ramon de La Mote pour la moitié d'une maison avec issue sur le derrière de la rue Carboneu (1313); — à Pey Ferran, au nom de Galhard des Bordes, pour la moitié d'un sol de terre, grande rue Sainte-Croix (1313); — à Jean Gay Figal pour la moitié de deux maisons, rue Colombeire (1314); — à Bernard de La Grave pour deux sols et demi de terre, rue Tripière, qu'il tenait de Bernard du Pian (1314); — à Jean Constantin de la moitié d'une maison, rue Carboneu (1316). — Abandon fait au chapitre par Raymond de Ponts d'une maison, d'une place, d'un four et de masures, rue Sainte-Croix, avec appentis, rue des Anglais (1316). — Vente faite au chapitre par Jean du Pont de droits d'exporle et de cens assis sur plusieurs maisons et terrains de la rue Sainte-Colombe (1319). — Bail à fief consenti par Pierre Ébrard, tuteur de Jean Ébrard, son neveu, à Arnaud Viger d'un sol de terrain, rue des Menuts (1319). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem du Casse pour une moitié de maison, rue Colombeyre (1328). — Aveux rendus: par Guilhem du Casse pour une maison de la rue Colombeyre, qu'il détenait pour douze deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1328); — par Pierre Gombaud pour une maison de la rue Carboneu (1331). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Pey de Saint-Julien d'une maison, rue Bouquière (1338). — Bail de deux places, rue des Menuts, fait par le chapitre à Raymond Cathedre, moyennant douze deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1338).

G. 344. (Carton.) — 23 pièces, parchemin.

1339-1359. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu à Jean de Lalande, écuyer, seigneur de La Brède, par Galhard Lugon pour une maison de la rue de la Rousselle qu'il tenait moyennant douze deniers d'exporle et six deniers de cens (1339). — Vente faite par Bernard de La Nauda à Guilhem du Bosc, chanoine de Saint-André, de six deniers d'exporle et cent sous de cens annuel sur une maison de la rue de la Rousselle (1341). — Aveu rendu au chapitre par Bernard de Mirande et Laurence, sa femme, pour un sol de terre, une masure et des appentis, rue

des Menuts, qu'ils détenaient moyennant sept deniers d'exporle et cinq sous six deniers de cens (1344). — Aveu rendu à Jean de Biron par Hélie Faucher pour un sol de terre, rue Carboneu, situé tout à côté du fief du chapitre (1345). — Vente faite par Pey Yon et sa femine à Guilhem Raymond d'une maison avec issue, rue Nérigean, sise dans la mouvance du fief de Marquesa Colom, femme d'Arnaud dé La Nauda, au devoir de deux deniers d'exporle et quatre sous six deniers de cens (1345). — Investiture accordée par le chapitre à Jean Born pour un sol de terre et une masure avec appentis, sises rue des Menuts (1346). — Reconnaissances en faveur du chapitre par Pey Arros pour une maison près le puits des Faures (1347). — Bail à fief à Étienne Gilibert d'une maison prés le cimetière Saint-Michel (1349). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Pey Escot pour une maison et une place vide, rue des Faures (1354). — Bail à fief par Girard Rozan, lombard de nation, à Amaubin de Colomeys, d'une maison devant le cimetière Saint-Jean et près du cimetière Saint-Michel (1355). — Aveu rendu à Jean de Lalande, seigneur de La Brède, par Galhard Lugon, pour un sol et une place, rué de la Rousselle, qu'il tenait à douze deniers d'exporle et six deniers de cens (1356). — Investitures accordées par le chapitre: à Arnaud Bernard, pour une maison avec issue, rue des Faures, qu'il avait achetée de Huc Itier (1356); — à Arnaud Badet, pour une maison de la rue Carboneu (1357). — Aveu rendu à Raymond de La Barde, chanoine, par Peyronne de Salinhan, autorisée de son père et de son mari, pour une maison de la rue Carboneu et la moitié d'une autre maison, sise même rué (1359). — Bail à fief fait par Hélie Beguey à Guilhem Vidau, de deux sols et places entourés de murs, rue des Menuts. La redevance est fixée à vingt deniers d'exporle et trente sous de cens annuel (1359).

G. 345. (Carton.) — 25 pièces, parchemin.

1360-1364. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Reconnaissance faite entre les mains de Vital Caries comme délégué du chapitre Saint-André par Jean Guassias, pour une maison sise rue Bouquière (1360). — Vente faite par Arnaud du Ric et sa femme à Raymond Barde de la moitié d'une maison, rue Carboneu (1361). — Aveu par l'héritier d'Amat de Junget, chanoine et sous-chantre de Saint-André, pour une maison, rue Jean-Santz (1361). — Aveu en faveur du chapitre par Marquesa Breuter pour maisons sises près le puits du cimetière Saint-Michel et près le dit cimetière (1362). — Bail à fief par Hélène de Tastes, veuve de Thomas de Lebret *[Albret],* à Pierre du Trench d'une maison et place, rue des Menuts, pour vingt livres de cens et cinq sous d'exporle (1362). — Aveux rendus au chapitre par: Aude Douat pour une maison de la rue des Faures (1363); — Pierre du Cornau pour une maison, rue de la Rousselle, qu'il détenait pour cinq sous d'exporle et cent sous de cens (1363); — Arnaud de Lard, boucher, pour une maison de la rue des Menuts, pour une grande place, située dans la même rue, sur laquelle se trouvaient deux habitations et une maison avec appentis, et enfin pour une autre maison sise sur le derrière et dans laquelle se trouve une écorcherie *(escorgaria)* (1364); — Pey de Clanguilhem, charpentier de vaisseaux de mer, pour la moitié d'un sol de terre, rue Bayssac (1364); — Contor Faure, autorisée de son mari, pour une maison, rue Bouquière (1364); — Guiraud Pagès, pour une maison de la rue des Faures (1364); — Alays Bernada, pour maisons dans la rue des Faures (1364).

G. 346. (Carton.) — 28 pièces, parchemin.

1365-1369. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Raymond Dutaudin pour la moitié d'une maison, rue Bouquière (1365). — Bail à fief fait par le chapitre à Pey Fuserey de deux sols de terre, rue Colombeyre, pour deux sols d'exporle et cinq deniers de cens (1365). — Aveu rendu au chapitre par Béatrix du Casse pour une maison en pierre « voûtée de même », faisant l'angle de la rue Colombeyre et qu'elle détenait moyennant seize deniers d'exporle et quinze sols de cens, et pour trois autres maisons, un chai et un terrain, situés sur la grave, rue Colombeyre et rue Sanguinengua, qu'elle possédait au devoir d'exporles, de cens et d'une «géline» de redevance (1365). — Investiture accordée par le chapitre à Guillem Vidal pour deux deniers d'exporle et quinze sous de cens dont il était débiteur, assis sur une maison de la rue Bayssac et qu'il avait achetés de noble baron Guilhem Raymond de Madailhan, chevalier, seigneur de Rauzan et de Pujols. — Investiture accordée par le chapitre à Raymond de Saint-Avit pour un chai et une issue près la porte de Bayssac, qu'il avait achetés des exécuteurs testamentaires d'Arnaud de Puymouthon, pour quinze deniers d'exporle et quatre deniers maille de cens, plus trois boisseaux et demi de froment de rente à la vieille mesure (1366). — Aveu par noble seigneur Pierre de Saint-Symphorien, «apperat de Landiras», chevalier,

pour maison et chai à la Grave (1366). — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud Bernard pour une maison avec issue, rue des Faures (1366). — Retrait féodal exercé par le chapitre au préjudice d'Arnaud du Taudin, relativement à un droit d'exporle et à cinq sous de cens, assis sur une maison de la rue Bayssac, qui lui avaient été donnés par le baron Jean de Lalande, seigneur de La Brède (1367). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par noble dame Hélène de Tastes, fille de feu Guiraud de Tastes, chevalier, et veuve de noble Thomas de Labrit *[Albret],* chevalier, pour une maison et un terrain, rue des Faures (1367). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Arnaud de Pommiers, pour une maison, rue des Faures (1367). — Aveu rendu au chapitre par Pierre de Cestas, écuyer, pour la moitié d'une maison, rue Bayssac, et pour une autre maison basse en appentis sise dans la môme rue (1367). — Vente au chapitre par Hélène de Tastes de cinq sous d'exporle et de vingt livres de cens sur une maison et ses dépendances, rue des Faures, le tout mouvant dudit chapitre à quatre sous d'exporle et vingt-quatre sous de cens (1368). — Vente par noble Jean de Montferrand, chevalier, d'une maison relevant du chapitre, sise à la porte Bouquière, à l'extrémité de la rue Poitevine (1369). — Aveu rendu au chapitre par Raymond de La Croix pour une maison, grande rue Sainte-Croix (1369).

G. 347. (Carton.) — 28 pièces, parchemin.

1370. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Camparian pour une moitié de maison ayant issue par derrière sur la rue Carboneu. — Reconnaissances en faveur du chapitre par: Alays Bonneau, pour la moitié d'une maison, rue Carboneu; — Raymond Maurin pour une place vide, rue Andronne, et en outre pour une maison attenante à la même place. — Aveu rendu au chapitre par Jean Gassias et ses frères pour une maison de la rue Bouquière et pour deux portions de l'île de Malhorques devant Queyries, près Bordeaux. — Investiture accordée par le chapitre à Pey Durand et à Jean de Courpinhac pour deux maisons de la rue Jehan-Santz. — Aveu au chapitre par Raymond Baquey, marchand d'épices, pour une maison sur les fossés de porte Bouquière. — Investiture accordée par le chapitre à Ramon Paladin pour une maison de la rue Andronne. — Aveu rendu au chapitre par Ramon Martin pour une maison sise sur les fossés, près la porte Bouquière, pour la moitié d'une maison, rue des Menuts, et pour une maison, paroisse Saint-Loubès. — Aveux rendus au chapitre par: Contor Faure pour une maison, rue Bouquière; — Jean Ayau, pour une maison avec issue, rue des Faures; — Hugon Gadanher, pour des maisons, grande rue Sainte-Croix et rue Carboneu; — Pierre Labatut, pour la moitié d'une maison de la rue des Faures; — Pey Fuserey, pour deux «sols» de terre avec jardin, rue Colombeyra, qu'il détenait au devoir de deux sous d'exporle et deux sous de cens (1370).

G. 348. (Carton.) — 27 pièces, parchemin.

1371-1374. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Reconnaissances en faveur du chapitre de terres et maisons dans les rues des Faures, Andronne, Crabeyre, et au Puch de la Ruade, par Ramond de La Rameyre, Pey de La Viscom, Alemane Andrieu, femme de Lyon de Weroa, anglais; mention d'une vigne possédée en alleu; P. de Galard, doyen du chapitre. — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Sanche Arros pour une maison, des murs et des masures de la rue des Menuts, une autre maison avec jardin sise dans la rue qui va de la porte Saint-André à celle de Saint-Projet, et pour une vigne située à Saint-Nicolas-de-Grave (1371). — Aveu rendu par Pey de La Pausa à Guilhem Ays de Fronsac, écuyer, pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux (1371). — Investiture accordée par le chapitre à Contor de Linars, pour la moitié de deux maisons avec issue et jardin sur l'es fossés, près la porte Bouquière (1371). — Acquisition faite par Pey Barot, chanoine, d'Arnaud-Jean de Marempne, pour le prix de cent guyanes d'or, de deux deniers d'exporle et cent sous de cens, rue Neuve (1371). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem Vidau, héritier de Ramon Vidau, d'un sol de terre, rue Carboneu (1372). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Contor de Sénac, pour une maison, rue Turcan, près la rue des Menuts (1372). — Vente faite par Pey du Treuch à Guilhem de Bouillac d'une maison à l'extrémité de la rue des Faures, dans le fief d'Hélène de Tastes de Sainte-Croix-du-Mont (1372). — Investitures accordées par le chapitre: à Bernard de Brana, donataire de Ramon Austein, chapelain de La Magestat, d'un sol de terre et de ses dépendances, rue Sanguinengue; — à Gaillard Nichol, pour une maison sise rue Sanguinengue, acquise de Pey de Cazaubon, écuyer (1372). — Aveu rendu au chapitre par Pey Banon pour la moitié d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1372). — Investiture accordée

à Pey Guilhem par le chapitre d'une maison avec issue et jardin, rue des Faures (1373). — Vidimus de l'official de Bordeaux attestant qu'un legs de cent sous de cens avec exporte, sur une maison de la rue Bouquière, a été fait au chapitre Saint-André par Rostang de l'Église (1374). — Investiture accordée à Arnaud Sauban pour une maison, rue Sainte-Croix ou Sanguinengue (1374). — Vente faite par noble Hélène de Tastes, femme de noble Gaillard de Lamothe, chevalier, à Vital Graud, religieux de Sainte-Croix, de cinq sous d'exporle et de vingt livres de cens sur une maison avec ses dépendances, sise rue des Faures, dans la mouvance du chapitre (1374). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Contor de Badetz pour une maison, rue Carboneu (1374). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud de Born pour des maisons dans les rues des Menuts, Turcan et Pentheneyra (1374).

G. 349. (Carton.) — 22 pièces, parchemin.

1375-1379. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Guilhem du Cayron pour deux maisons acquises de Jean Gadanher, rue Sainte-Croix. — Aveux rendus au chapitre par: Marie Daguilhem pour une maison sise rue Bouquière; — Guillaume de Lacroix pour une maison rue Sainte-Croix; — Arnaud Baquey, boucher, pour maison sur les fossés de Porte-Bouquière; — Peyronne de Bareau pour la moitié d'une maison de la rue Bouquière; — Bernard Vidau pour deux maisons rue des Menuts (1375). —Vente faite au chapitre par les procureurs de noble Gaillard Beguey, chevalier et citoyen de Bordeaux, de deux sous six deniers d'exporle sur une maison de la rue Neuve (1376). - Aveu par Peyronne du Pont pour une maison sise rue Neuve. Elle reconnaît tenir ce tènement à six deniers d'exporle et six livres de cens (1376). — Investitures accordées par le chapitre: à Bernard de La Faurie pour une maison de la rue Senguinengue, au bout de la rue Andronne; — à Duran de Boazon pour une maison sise rue de la Rousselle; — à Philippe Mortamer pour deux sols de terre rue Colombeyra (1376). — Acquisition par Pey de Canhac de Guilhem Raymond, monnayeur, de six deniers d'exporle et dix livres de cens sur une maison de la rue de la Rousselle mouvant du chapitre (1376). — Aveu rendu au chapitre par Pey Breuter, agissant au nom de sa fille, pour un sol de terre rue des Menuts (1377). — Investiture accordée par le chapitre à Michel Carie pour une maison de la rue des Faures (1377). — Aveu rendu à noble baron Pierre de Saint-Symphorien dit de Landiras, chevalier, par Ramond Saint-Avit, pour la moitié d'une maison rue Sainte-Colombe (1379). — Aveu rendu au chapitre par Marie de Gursas, avec l'autorité de Pierre Richard, son mari, bourgeois de Bordeaux, « *son curador a ley et assous bens donat per mossenhor lo mayer de la bila de Bordeu,* » pour maison dans la rue Bouquière (1379). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem du Cayron pour une maison, rue Carboneu (1379).

G. 350. (Carton.) — 26 pièces, parchemin.

1380-1383. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Vente faite au chapitre Saint-André par Pey Breutey de huit deniers d'exporle et trente deniers de cens sur une maison de la rue des Menuts (1380). — Acquisition par Jean de Lamothe, de Guilhem Raymond, de cinq deniers d'exporle et cent sous de cens sur une maison de la rue de la Rousselle (1380). — Reconnaissance consentie par Pey Durand et sa femme en faveur de Jean de Lamothe, citoyen de Bordeaux, pour une maison sise rue de la Rousselle (1380). — Aveux rendus en faveur du chapitre par Arnaud Martin pour une maison de la rue Carboneu, avec les murs et «maderas de peyra» y attenant. — Aveu rendu à Raymond de Saint-Avit par Pey de Beguonh pour une maison de la rue de la Rousselle qu'il tenait à deux deniers d'exporle et dix livres de cens (1380). — Vente faite au chapitre où assistaient Vital Caries, chantre, Pierre Barot, Pierre de Sainte-Colombe, Jean Lacorrée, Étienne Ortit, Jean de Bergeys et Domenh de Saint-Jacques, chanoines, par Arnaud Monadey, chevalier et citoyen de Bordeaux, de six deniers d'exporle et de cent sous de cens sur une maison de la rue du Puits-Descazeaux (1380). — Aveu rendu au chapitre par Galharde de Broquat, femme de Guilhem Rosinhon, écuyer, pour une maison de la rue des Menuts (1380). — Investiture accordée à Marie Gombaut pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux (1380). — Aveu rendu en faveur du chapitre par Jean de Blaye pour la moitié d'un sol de terre dans la rue Carboneu (1381). — Investiture accordée à Hélie Seguinet et à Guiraud Constantin, acquéreurs de Gassias de Saint-Michel, pour deux « sols » de terre avec leurs dépendances, rue Colombeyre, qu'ils tenaient moyennant six deniers d'exporle et cinq sols de cens (1382). — Aveu rendu au chapitre par Benoit Anaussa pou un maison de la rue Dacra, qu'il tenait pour douze denier d'exporle et cent sous de cen (1383). — Donation faite au chapitre par Guilhem Martin de douze deniers

d'exporle et cinq livres de cens, qu'il possédait sur une maison de la rue Dacra (1383). — Aveu rendu à Pey de Lafite par Blanche de Labrineyre pour une maison de la rue Planterose (1383). — Investitures accordées par le chapitre: à Pey Dongey pour un «sol » et des murs rue des Menuts; — à Arnaud Bonneau pour une maison rue Sanguinengue (1383).

G. 351. (Carton.) — 29 pièces, parchemin.

1384-1389. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par M^e^ Pey du Bosc, chanoine de Saint-André, à Pey Durand et à Lugane de Laubarède, sa femme, pour une maison et un chai de la rue de la Rousselle, à condition qu'ils paieront cent sous de cens (1384). — Aveux rendus au chapitre par: Jean Escot pour une maison de la rue des Faures (1384); — Pey Saint-Sius pour une maison sise rue Neuve, qu'il détenait au prix de deux deniers d'exporle et cent sous de cens (1384); — Hélène Weland pour une maison de la rue Bouquière, qu'elle détenait au prix de deux deniers d'exporle et dix livres de cens (1384); — Guitard de Gasc pour une maison de la rue Bouquière (1385). — Investiture accordée par le chapitre à Maurice Furne pour une maison de la rue des Faures,qu'il avait achetée de Jean et de Jeanne Escot (1385).— Retrait lignager exercé par Hélies Mortamer, au préjudice du chapitre, sur des immeubles qu'il avait achetés de son frère dans la paroisse de Saint-Michel (1385). — Aveu rendu au chapitre par Jean de La Rive pour une maison de la rue des Faures (1386).— Investiture accordée par le chapitre à Pey Sent-Sius pour une maison rue Cabreyre, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et quinze sous de cens (1386). — Aveux rendus au chapitre par: Guilhem Maurin pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux qu'il détenait au prix de douze deniers d'exporle et quarante sous de cens (1387); — Jeanne Garfilh pour une maison rue Carboneu (1387); —Jean Ayan pour une maison avec issue rue des Faures (1388); — Guilhem de Brilhac pour une maison de la rue des Faures (1388); — Guilhem et Pierre Baquey, héritiers de Jeanne de Larrival, leur mère, pour une maison sur les Fossés (1388). — Assignation de cinq deniers d'exporle et de dix livres de cens sur une maison de la rue Sainte-Colombe en faveur du chapitre par Marie de Saint-Symphorien, femme de noble Jean de Lalande,chevalier, seigneur de La Brède, conformément aux intentions testamentaires de noble Pey de Saint-Simphorien, appelé de Landiras, chevalier, co-seigneur de l'île Saint-Georges (1389).— Aveu rendu au chapitre par Jeanne de La Loubeyre, femme de Guilhem de Lamothe, pour la rue Andronne (1389). — Investiture accordée à Guilhem Harpan, anglais, pour la moitié d'une maison avec issue rue des Faures, qu'il avait achetée de Jean Ayan (1389). — Acquisition faite par Guilhem Maurin de Galharde Destaussan, veuve de Pierre Garfilh, d'un sol et d'une place sis dans la rue Carboneu et compris dans la mouvance du chapitre Saint-André (1389). — Acquisition faite par le chapitre de Marie de Saint-Symphorien de cinq sous d'exporle sur une maison de la rue Sainte-Colombe (1389).

G. 352. (Carton.) — 20 pièces, parchemin.

1390-1395. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par: Contor Faure pour une maison de la rue Bouquière (1390); — Maurice Fume pour une maison de la rue des Faures (1390).— Investiture d'un jardin rue Colombeyre accordée à Jean Mazelier, notaire (1390). —Investiture accordée à Guilhem Harpan, anglais, pour une maison entière avec issue rue des Faures, qu'il avait acquise de Jean Ayan (1391). — Aveux rendus au chapitre par: Jean du Cayron pour deux maisons de la rue Sainte-Croix (1391); — Amanieu Simon et Jean (de Malartic pour une maison de la rue Neuve (1391); — Arnaude du Cayron pour une maison sise rue Carboneu (1391); — Arnaud Ayraud pour la moitié d'une maison de la rue des Faures (1392); — Pey de Senl-Sius pour une maison de la rue Bouquière (1394); — Pey Johan pour la moitié d'une maison rue Sainte-Croix (1394). — Investitures accordées à Pey du Bosc pour une maison avec murs rue Carboneau, qu'il possédait au devoir de six deniers d'exporle et six deniers de cens (1395);— à Hugues de La Forgue,acquéreur de Guéraud Faure, pour une maison rue Carboneu, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et six sous de cens (1395). — Aveu rendu au chapitre par Contor Badetz pour une moitié de maison rue Carboneu, qu'elle détenait au prix de neuf deniers d'exporle et de trois sous de cens (1395). — Aveu rendu à Vital Caries, *fondateur de l'hôpital Saint-André,* par Jean Carrier pour une maison rue du Puits-Descazeaux (1395).

G. 353. (Carton.) — 31 pièces, parchemin.

1396-1399. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Pey et Vital de Bornas pour une maison rue Senguinengue (1396). — Aveu rendu au chapitre par

Marie Boulhan pour la moitié d'un chai et d'une maison rue de la Rousselle (1396). — Investiture accordée à Guilhem Legey, acquéreur de Guillemette du Cayron, d'une maison rue Senguinengue (1397). — Aveux rendus par: — Guilhem de Maussan, comme tuteur de Marie Baquey, fille de Jean Baquey, pour un jardin, un mur et une place rue Colombeyre (1397); — Guilhem Blanc pour une maison de la rue Neuve, qu'il possédait au prix de deux deniers d'exporle et cent sous de cens (1398); — Pey de Sent-Sius et Aude du Casse pour deux portions d'une même maison sise rue de la Rousselle, qu'il détenait moyennant quatre deniers d'exporle et quatre livres de cens (1398). — Investiture à Pey Estève Boey pour un « sol » de terre et une place rue Colombeyre (1398). — Aveu rendu à la veuve de Berthomieu de Martris par Pierre Sent-Sius pour deux portions de maison relevant du chapitre (1398). — Aveux rendus au chapitre par: Élie du Puch pour une maison avec issue sur les fossés de la ville (1398); — Jeanne de Boson pour une maison de la rue Bouquière, qu'elle détenait au prix de deux deniers d'exporle et de dix livres de cens (1398). — Investiture accordée à Olivier d'Élaud, donataire d'Hélène d'Élaud, pour une maison de la rue Bouquière (1398). — Aveu rendu par Ramon Limousin pour un mur de la rue des Faures (1399). — Investiture accordée à Gaucem Austen, possesseur d'un « sol » et d'une place rue Colombeyre, au devoir de six deniers d'exporle et cinq sous de cens (1399). — Aveu rendu par Jean Carrier pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux, qu'il tenait moyennant deux deniers d'exporle et deux sous de cens (1399). — Abandon fait par Jean Du Casse de deux «sols» de terre rue Colombeyre, entre les mains du chapitre (1399). — Bail à fief consenti par le chapitre à Pierre Du Casse pour un « sol » de terre avec mur sur le devant sis rue Colombeyre (1399). — Investiture accordée à Arnaud Dubosc pour un « sol » et une place rue Colombeyre (1399). — Aveu rendu par Galharde Martin pour une maison rue des Menuts (1399).

G. 354. (Carton.) — 32 pièces, parchemin.

1400-1404. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Reconnaissances en faveur du chapitre Saint-André par: Ramond de La Cort et Gailharde Joubert pour une maison de la rue Bouquière, sur laquelle est assise la rente de l'anniversaire de Gassiot de La Fite (1400); — Marquesa Blanc, héritière de Marquesa du Ban, pour une maison sise près la porte Bayssac (1401); — Arnaud Malenore pour une maison, sise près la porte Bayssac, qu'il tenait au devoir de trois deniers d'exporle et deux deniers et un boisseau de froment de cens (1401); — Hyguin Briket, «anglais, demeurant en la garnison de Bessons, » et Alays Du Breuil, sa femme, pour une maison de la rue des Faures, qu'ils avaient achetée de Guillaume Harpan, aussi anglais, et de sa femme, paroissiens de Sainte-Colombe, pour la somme de cinq cents livres, et qu'ils avouent tenir du chapitre au devoir de six deniers d'exporle et dix-huit deniers de cens; l'acte est daté du 2 octobre 1401. la douzième année du pontificat du pape Boniface IX (1401). — Investiture accordée par le chapitre à: Jean de Caseau pour une maison avec jardin, murs et «andronne», rue des Faures, qu'il occupait moyennant deux sous de cens et deux sous d'exporle (1401); — Arnaud Darnassan pour une maison avec jardin et issue rue des Faures, qu'il tenait pour trois sous d'exporle et trois sous six deniers de cens (1402). — Aveux rendus au chapitre par: Barthélemy Sauvanh, pour une maison de la rue Sainte-Croix, autrement appelée Sanguinengue (1402); — Richard Makanan, marchand, pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux (1402); — Pey Bertrand, marchand, pour une maison de la rue Bayssac (1402); — Arnaud Dupuch, marchand, pour une maison sur les fossés (1402). — Acquisition faite par le chapitre, présents: Thibaud d'Agés, doyen; Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc; Vincent du Riu, trésorier; Pey Gasc, sacriste; Pey de Beaudeac, sous-doyen; Pey-Arnaud de Bescontau, Émeric de Caumont, Guilhem May, Bernard de Bescontau, Guilhem Faîlheron, Grimaud de Sizac, Jean de Lalande, Gombaud Tydon, Pey Surguet, Jean May et Jean de Cerretan, chanoines de Thomas de Saint-Avit de la paroisse de Saint-Pierre, citoyen et bourgeois de Bordeaux, de deux deniers d'exporle et dix livres de cens sur la moitié d'une maison et d'une place, rue Sainte-Colombe, de deux deniers d'exporle sur une vigne au plant de Saint-Genès, et sur une autre à Saint-Caprais-en-Graves; de deux deniers d'exporle et vingt sous de cens sur une maison de la rue Dissente; de vingt sous d'exporle et dix sous de cens sur une maison de la rue Ducasse, etc. (1403). — Investiture accordée par le chapitre à Peyronne Blanc, assistée de son tuteur, pour une maison, rue Colombeyre (1403). — Vente faite au chapitre par les exécuteurs testamentaires de Guilhem Martin de la moitié d'une maison sise paroisse Saint-Michel (1404). — Aveux par: Pey Faucher, pour une maison de la rue Bayssac (1404); — Raoul Cot, pour une maison de la même rue (1404); — Austen Martin, pour une maison de la rue Sainte-Colombe,

qu'il détenait au devoir de cinq sols d'exporle et dix livres de cens (1404); — Pey Maurin, fabricant de cordages et bourgeois de Bordeaux, pour un « sol » de terre de six pas, rue Carboneu, et pour d'autres terrains, de trois pas de large, même rue, qu'il possédait moyennant douze deniers d'exporle et neuf deniers de cens (1404); — Ramonde de La Ramade, pour la moitié d'une maison, près le porge Saint-Michel; un des témoins de l'acte est B. Garsie, prieur de l'hôpital de Notre-Dame de Cayac (1404).

G. 355. (Carton.) — 28 pièces, parchemin.

1405-1408. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu par Pey de La Coste, archiprêtre de l'Entre-deux-Mers, et Arnaud Maurin, tuteurs de Jean et Jeanne Colh, pour une maison avec issue, rue Sainte-Croix (1405). — Investiture accordée par le chapitre à Pey Brunet, clerc de la paroisse de Blaye, pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux, achetée deux cents livres et soumise envers le chapitre au devoir de deux deniers d'exporle et deux sous de cens (1405). — Aveu rendu par Jean et Jeanne Colh, héritiers d'Arnaud Bonneau, pour la moitié d'un chai et d'une issue sur la grave, entre les rues Andronne et Bayssac (1405). — Vidimus de l'official de Bordeaux attestant l'acquisition faite par Peyronne de la Terreyra. d'une habitation sise rue Leyteire, contenant issue et jardin et qui appartenait à Jeanne Guitard (1405). — Aveux rendus au chapitre par: Pey Laurens pour un sol de terre, rue Bayssac, qu'il tenait à quatorze deniers d'exporle et dix sous de cens (1406); — Hélie Benoît, marbrier, pour un demi-sol de terre, rue Carboneu, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens (1406); — Trenqua de Guiraud pour un «sol» de terre Inoccupé, rue Bayssac (1406); — la même pour une maison de la rue Bayssac, qu'elle détenait moyennant treize deniers d'exporle et six sous de cens (1406); — Jean Argui pour maison sise sur les fossés, près la porte Bouquière, rue Cabreyre (1406) [selon ces actes, l'archevêque François Hugocio n'est inscrit comme cardinal, du titre des Quatre-Couronnes, qu'à la date du 8 mars 1406]. — Investiture accordée par le chapitre à Pey Castets pour une place, rue de Sarlat, qu'il avait achetée de Philipot Mortemer (1406). — Aveux rendus au chapitre par: Arnaud de La Roque pour une maison voûtée, sise dans la rue qui va de la porte Bouquière à l'église Saint-Éloi, et qu'il tenait de la fabrique de Saint-Médard (1407); —Pey Laurens pour la moitié de quatre «sols» de terre rue Bayssac (1407); — Guillaume Ancelha pour une maison de la rue Bayssac, qu'il tenait au devoir de deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1407); — Galhard de Saussins pour une maison de la rue Cabreyre, qu'il détenait pour sept deniers d'exporle et sept deniers de cens, et pour une maison faisant l'angle de la rue Cabreyre sur les fossés de la ville, près la porte Bouquière (1448).

G. 356. (Carton.) — 26 pièces, parchemin.

1409-1411. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Richard Makanan pour une maison, rue Carboneu (1409). — Jugement de l'official adjugeant « l'utile et la directe » au chapitre sur la moitié d'une maison avec un emplacement rue des Faures (1409). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud-Sanche de Caumont, écuyer, de la paroisse Saint-Caprais, Entre-deux-Mers, pour une maison de la rue de Bayssac (1409). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem et Bernard Overton, pour une maison et un chai appelé: le « Chai d'Ardena », sis à l'extrémité de la rue de la Rousselle, qu'ils avaient acquis de Marie de Bernhas, femme de Thomas de Lamote, bourgeois (1409). — Aveu rendu à noble baron Jean de Lalande, écuyer, seigneur de La Brède, par Aude du Casse pour quatre livres de cens avec exporle, dues par Galhard de Saussins, à raison d'une maison sise rue de la Rousselle (1409). — Aveu rendu par Arnaud Lubosc, dit de La Sallargue, pour une maison devant le cimetière Saint-Jean (1409), — Vente faite aux fabriciens de la paroisse Saint-Siméon de deux deniers d'exporle et de dix-huit deniers de cens sur un appentis, une issue et un jardin de la rue Traversane (1410). (Ces possessions devinrent dans la suite la propriété du chapitre par l'effet d'un échange.) — Aveu rendu au chapitre par Ayquem Hugon, charpentier, pour une maison au bout de la rue Carboneu, qu'il détenait moyennant deux deniers d'exporle et deux deniers de cens, dont la moitié pour les anniversaires de l'église Sainte-Croix (1410). — Retrait féodal exercé par le chapitre sur une place de la rue des Menuts, qui avait été vendue par les deux frères Bernard et Jean Videau à Pey Pinel; à la suite de cette procédure, le chapitre investit Arnal Arros moyennant quatre sous d'exporle (1410). — Aveux rendus au chapitre par: Johan de Johan et Poncet de Genève, bourgeois et marchands, pour une maison sise près de la porte Bouquière (1410); — Jean Mesquin pour un «sol» de terre et une moitié de mur, rue Bayssac (1410);

— Jean Moyney, bourgeois, pour une maison de la rue Bayssac (1410). — Bail à fief fait à Pey Dubourg par le chapitre qui, à l'aide du retrait féodal, avait résilié la vente faite précédemment à Arnaud Dubosc et Jean Guilhem de Mareille, de deux maisons devant le cimetière Saint-Jean (1410). — Aveu d'Hélie Colom, charpentier de barriques, pour une maison rue Carboneu, qu'il détenait moyennant deux deniers d'exporle et vingt-cinq sous de cens (1411). — Aveu rendu au chapitre par Marie Saint-Avit, fille de Bernard de Saint-Avit et femme de Richard Makanan, pour une maison, un chai et une issue donnant sur le derrière dé la rue de Bayssac (1411). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud Malenore pour un « sol » de terre situé rue Bayssac, avec les murs et les masures y attenant (1411).

G. 357. (Carton.) — 22 pièces, parchemin.

1412-1418. —Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Reconnaissance en faveur du chapitre Saint-André par Bernard Ébrard, héritier d'Assalhide de Lacroix et Thomas Ébrard, fils de Bernard et héritier d'Arnaud Nadau, mari d'Assalhide de Lacroix, pour une maison de la rue Senguinengue (1412). — Aveu rendu à Arnaud Guillem Lafite par Marie Comte pour une maison de la rue Planterose (1412). — Aveu rendu à Aude du Casse par Galhard Saussins pour deux portions de maison rue de la Rousselle (1412). — Vente au chapitre par Jean de La Crota, fils de Thomas de La Crota, bourgeois de Bordeaux, émancipé « per letras patentas sageradas empendent deu saget de la cort de mossenh l'officiau de Bordeu », de deux deniers d'exporle et dix livres de cens assis sur une maison rue Sainte-Colombe, «francxs en alo ab totz los dreytz, etc, franco en alo de dreyt et de la costuma de Bordales» (1412). — Bail à fief consenti par le chapitre à Pey de Cessac d'une maison en ruines à l'extrémité de la rue des Faures, tenue autrefois par Peyronne de Breilhac, pour la somme de quatre deniers d'exporle et cinq deniers de cens, et deux cents guinées d'or « d'entrage », pour les réparations (1413). — Aveu rendu au chapitre, présents: Jean Embrun, doyen; Jean Dubourdieu, archidiacre de Médoc; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Bertrand d'Aste, Pey Ambaud, Pey Rivière, Guilhem Estève, Jean de Lisan, Jean Chambon, Pey de Fontpiton, Rostanh de Romafort, Pey Maynard, Arnaud Guillem de Marin et Pey de Lacour chanoines, par Jean de la Genièvre, au nom d'Élie de Benac, pour une maison de la rue Neuve, que celui-ci détenait au devoir de deux deniers d'exporle et cent deniers de cens et qu'il avait acquise de Jean de Lacombe, abbé de Notre-Dame-de-Bon-Lieu (Le Carbon-Blanc, près Bordeaux), et autres exécuteurs testamentaires de Pey de Castillon, marchand de Bordeaux (1414). — Investiture accordée par Amanieu de Canhac, bourgeois, à Berthomieu Baudel, changeur, pour une maison rue de la Rousselle, qu'il avait achetée de Guillaume Saint-Gilles et de Itier de La Ferreyre (1414). — Aveu rendu au chapitre par Jean de La Genièvre pour deux places et maisons sises rue Crabeyre (1414). — Aveu rendu par Arnaud de La Grave pour une maison, un jardin et des appentis, rue Caguebeu, près la porte Bouquière (1414). — Aveu rendu à Pey de Lacour chanoine de Saint-André, par Barthélemy Baudel, pour une maison de la rue de la Rousselle (1417). — Vente faite par Amanieu de Canhac à Jeanne Monadey, veuve de Pierre Montanha, écuyer, de la paroisse Saint-Siméon, de six deniers d'exporle et dix livres de cens sur une maison dé la rue de la Rousselle (1416). — Aveu rendu au chapitre par Jean de Lansac pour une maison et un chai sis sur la Grave, entre les rues Carboneu et Bayssac, qu'il détenait au devoir de trois sous d'exporle, de un denier de cens et « d'une demi-escarte de froment à la vieille mesure » (1417). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud de Malenore, en qualité de tuteur de Jeanne Reynaud, pour une maison, des appentis et un mur rue Bouquière (1417). — Vente faite par Amanieu de Canhac, bourgeois de Bordeaux, à Pey de Lacour, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, de six deniers d'exporle et dix livres de cens, dûs par Bertomieu Baudel, assis sur une maison de la rue de la Rousselle, tenue en franc alleu (1417). — Aveu rendu au chapitre par Seguin Bertrand pour une maison de la rue Bayssac (1418).

G. 358. (Carton.) — 32 pièces, parchemin.

1419-1437. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Peyronne Ayraud pour une maison avec issue rue Bouquière (1419). — Investiture accordée par Jean de Lalande, seigneur de La Brède, à Pey Reynaud, prêtre, d'un denier d'exporle et quatre livres de cens qu'il avait achetés de Aude du Casse et qui étaient assis sur une maison de la rue de la Rousselle (1420). — Aveu rendu au chapitre par Pey de Cessac pour un « sol » de terre et une place environnés de murs, rue Crabeyre, qu'il tenait d'Arnaud de Peyraud, au devoir de douze deniers d'exporle et cinq sous six deniers de cens (1420). — Aveu rendu par Jean Teysseney pour une maison, une

issue et un puits, rue Bouquière (1420). — Aveu rendu par Marie Forlhon, femme de Pey Gaubanh et mère et héritière de Jean de Laroque son fils, « tot aquet hostau » ab la bouta qui es dedentz apperada: la bouta deu » Bedat, en la rua qui es pres deu mur de la ciutat » per laquau hom ba deu putz de Porta Boqueyra bert » la gleysa de Sent-Aloy. » — Investiture accordée par le chapitre à Pey Guiraud pour une maison rue Neuve (1421). — Aveu par Ramonde de Bolhenxs pour une maison grand'rue Sainte-Croix et une autre maison rue Bayssac (1421). — Échange entre le chapitre, étant présents: Thibaud d'Agés, doyen; Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc; Guilhem Taillefer archidiacre de Cernés; Arnaud de Lafite, archidiacre de Blaye; Vincent du Rieu ou de La Rivière, trésorier; Pey de Lacour, sacriste; Pey de Fontpiton, Pey Forthon, Pey Berland, Pey Aygal, Jean André, Émeric de Caumont, Pey de Lamarque, chanoines, d'une part; et Pierre Ménard, chanoine et sous-chantre de ladite église, d'autre part, de douze deniers d'exporle et de cinq deniers de cens sur deux portions d'une même maison rue de la Rousselle (1423). — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud Faure pour la moitié d'un sol de terre rue Carboneu (1425). — Vente faite au chapitre Saint-André par Marie Comte, femme de Jean de Kale, bourgeois, de deux deniers d'exporle et trente-trois sous quatre deniers de cens sur une maison de la rue Crabeyre (1426). — Acquisition par Arnaud Despinasse des exécuteurs testamentaires de Bernard Duvigneau, fils d'Arnaud Duvigneau, maître ès arts et en médecine, d'un demi-marc d'argent de rente sur une maison de la rue de la Fusterie (1426); cité: Guilhem Costau, prieur des Carmes. — Aveux rendus au chapitre par: Isabeau de Carreyre, femme de Pey Blanc, pour une maison sise rue des Pelheys, sur les Fossés (1432); — Arnaud Forton pour une maison de la rue Neuve (1432). — Investiture accordée par le chapitre à Jean et Ramon Guilhem pour une maison de la rue Sanguinengue, tenue par eux au taux de quatre deniers d'exporle et soixante sous de cens (1433). — Sentence de l'official de Bordeaux rendue en faveur du chapitre et lui adjugeant la propriété de vingt sous d'exporle et de quinze livres de cens sur la moitié d'un chai, appelé le chai Dardenne, situé rue de la Rousselle (1434). — Aveu rendu à Arnaud de Saint-Avit par Arnaud Bonneau pour une maison rue Neuve (1437).

G. 359. (Carton.) — 27 pièces, parchemin.

1438-1774. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Michel. — Aveu rendu à Bernard Cabirou, marchand, et Marie Baquey, sa femme, par Bella Bertrand, pour une place, sol et jardin rue Colombeyre (1438). — Échange intervenu entre Ramon de Cussac, chanoine de Saint-André, Gombaud Constantin et Ramon Duvergier, marchand, de quarante livre de cens, provisoirement et pendant quatre ans réduites à vingt-cinq, sur un jardin et une aubarède à Trejet, paroisse de Floirac, avec un autre, à Bassens, contre une maison rue Sainte-Colombe, paroisse Saint-Michel, située dans la mouvance de sire Gaston de Foix (1441). — Bail à fief passé avec Jean de Maucamp par le chapitre: Jean Gaillard, président; Eymeric de Caumont, Guilhem May, Nicolas de Reyssac, Richard Brun, Guiraud Duc, Berthomieu de Lafargue, Pey Comptet, Arnaud Bonneau, chanoines; le doyen, absent du pays bordelais, pour un appentis avec les murs y attenant sis à la Fusterie, autrement dit rue des Salinières (1459). — Acquisition par les chanoines: Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye; Élie de Ville, écolâtre; Guiraud Duc, Pey Gimel, Jean Yver, Jean Lande et Arnaud de Rival, stipulant au nom du chapitre, en l'absence du doyen et des autres chanoines, de deux deniers d'exporle et sept livres de rente sur une maison de la rue Bouquière, sise dans la mouvance du chapitre (1482). — Aveu rendu au chapitre par Vital Lafargue pour une maison de la rue du Puits-Descazeaux, qu'il détenait au prix de quarante sols de cens (1484). — Aveu rendu au chapitre par Pasquette de Gazen et Jean Danglas son fils pour une maison rue Neuve (1493). — Liste des cens que possédait Pey du Morar sur des maisons de la rue des Faures (XIV^{e} siècle) et qui dépendent actuellement du chapitre. — Aveu rendu au chapitre par Arnaud de Pontac, marchand, pour une place entourée de murailles sise rue Sainte-Colombe, qu'il tenait à deux deniers d'exporle et dix livres de cens (1520). — Sentence du présidial de Bordeaux rendue en faveur du chapitre et lui adjugeant une maison de la rue de la Rousselle, contrairement aux prétentions de Georges Benoît (1557). — Sentence du présidial rendue en faveur du chapitre et lui adjugeant une maison devant le clocher de Saint-Michel (1557). — Vente au chapitre d'une maison rue Senguinengue ou grand'rue Sainte-Croix par Jean-Pierre Faure (1560). — Sentence de la cour présidiale de Bordeaux, qui maintient le chapitre comme seigneur

foncier direct d'une maison et d'un jardin sis rue Carpenteyre (1566). — Aveux au chapitre par: noble Arnaud de Vertheuil, écuyer, seigneur de Feuilhas, pour une maison dans la rue Neuve (1567); — Isabeau de Canteloup, veuve de Pey Artault, pour une maison- de la rue Bayssac (1567); — Jeanne de Brana, veuve de Jacques de Carricard, marchand, pour une maison et un chai rue Caguebeu (1567). — Exporle consentie par Pierre Barbier en faveur des prébendiers du chapitre sur une maison de la rue des Vignes (1572). — Vente par François Guiraud à Philippe Piné, procureur, pour cent dix livres tournois, d'une maison rue Permentade et d'une vigne sise aux Graves de Bordeaux, au lieu dit La Sérège; cette vigne payait une agrière et le quint des fruits au chapitre Saint-André (1575). — Aveu rendu au chapitre par Bertrand Tartas à raison d'une maison rue du Puits-Descazeaux, qu'il détenait moyennant deux deniers d'exporle et cinq livres bordelaises de cens (1588). — Exporle consentie par Menault Marguet et ses frères et sœurs, enfants d'Hélies Marguet, bourgeois et marchands de Bordeaux, en faveur du chapitre, sur une maison de la rue Andronne; ils s'engagent aussi à payer pour cet immeuble douze sous et sept deniers bordelais de cens annuel (1597). — Sentence du présidial de Bordeaux condamnant François Begay, Raymond Loubères, courtier juré; Jean de Pommiers, écuyer, sieur du Breuilh; Pierre de Pommiers, écuyer, sieur de Francon, et Joseph de Pommiers, conseiller au Parlement, à payer au chapitre huit livres de rentes sur une maison située dans la rue de la Fusterie (1598). — Sentence d'adjudication de décret rendue par le présidial de Bordeaux, à la requête de Pinel, contre Marie Confort; Pinel se voit adjuger pour cent quatre-vingts écus une maison et un jardin situés rue Permentade (1601). — Copie d'un aveu rendu au chapitre en 1598 par le procureur de M^{e} Henri de Lanssade, conseiller du Roi en la Comptablie de Bordeaux, pour un chai et une étable rue Montaigne, qu'il avait acquis de M^{0} Richard de Pichon, clerc de la Maison Commune (1649). — Copie des lettres en restitution obtenues par le syndic des prébendiers de Saint-André contre la transaction intervenue entre le chapitre et les religieux de Sainte-Croix au sujet d'une maison de la rue des Vignes (1774).

G. 360. (Carton.) — 93 pièces, parchemin.

1237-1313. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINTE-EULALIE. — Vente faite par Gailharde Caverna au chapitre Saint-André de la moitié d'un « sol » de terre situé rue de l'Étoile, pour cent sous bordelais (1237). — Bail à cens fait par Jean d'Uza, chanoine et écolâtre de Bordeaux, à Robert Mayner, d'une maison avec jardin et treille, rue de l'Étoile, pour six deniers d'exporle et quarante-cinq sous de cens (1237). — Aveu rendu au chapitre par Itier de Saint-Bonnet, pour une maison de la rue du Far, qu'il possédait moyennant une redevance de trente sous de cens et deux sous d'exporle (1242). — Acquisition faite par le chapitre, de Gailhard de Castenfort, de quatorze sous six deniers de cens sur des maisons et une place, rue « Dejus-lo-Mur» (dessous le mur), près la porte qui lient à la maison d'Arnaud Tosquanan, pour soixante livres bordelaises (1243). — Bail à fief consenti par le chapitre à Arnaud de Myos, du tiers d'une maison avec issue, rue «Dejus-lo-Mur», que Pey de Sonelhac avait vendue en franc alleu au chapitre, pour deux deniers d'exporle et trente livres de cens (1246). — Vente au chapitre par Guilhem de Buch, d'une maison avec jardin et issue, rue du Far, pour vingt-cinq livres bordelaises (1254). — Bail à fief consenti par le chapitre à Bernard de Lafont, pour une maison de la rue du Peugue, qui rapportait au chapitre cinq sous d'exporle et vingt sous de cens annuel (1257). — Échange entre le chapitre et Guillaume Breutey, de diverses pièces de terre sises rue du Far (1260). — Investiture accordée par le chapitre à Hélianne de Caynac, pour une maison de la rue du Far (ou rue du Hâ), qu'elle tenait pour douze deniers d'exporle et trente sous de cens (1268). — Bail à loyer par Hélie Grosset, d'une maison, près le moulin de Saint-André, paroisse Sainte-Eulalie (1276). — Reconnaissance en faveur de Jean d'Uza, chanoine et écolâtre, autorisé de Pierre Du Pian, chanoine et sous-doyen, par Robert Mayner, pour maison et terre avec treille, rue de l'Étoile au Far (1281). — Investiture accordée par Guilhem de Faucos à Andrieu du Prat, qui avait acquis de Vidala de Lafon le quart d'une maison, rue « deus Cans» (rue des Chiens), et payait deux deniers d'exporle et quatre sous six deniers de cens annuel (1288). — Bail à cens fait par le chapitre à Pey de Parampuyre de deux maisons, rue du Far, qui rapportaient au chapitre deux sous vingt-trois deniers d'exporle, une escarte de froment et cinq sous de cens (1289). — Assignation de rentes en franc alleu sur une maison de la rue de l'Étoile, faite en faveur du chapitre par Guillemette Rostanh, moyennant deux deniers d'exporle et trente-cinq sous de cens (1290). — Bail à fief consenti par M^{e} Jean d'Uza, chanoine et écolâtre du chapitre, avec l'autorisation d'Aymar de La Roche, doyen, en faveur

de Bernard de Laubesc, d'un « sol » de terre, rue du Moulin-du-Chapitre (1290). — Aveu rendu au chapitre Saint-André et au chapitre Saint-Seurin par Ramon Martin, pour une maison sise dans le fief Sainte-Gemme, rue des Ayres, qui rapportait au premier quatre deniers d'exporle et cinq deniers et une maille de cens (1291). — Investiture donnée par le chapitre à Arnaud Lambert, qui avait acquis du tuteur de Robert et de Jeanne de La Grave une maison avec issue, rue du Far, qu'il tenait pour quatre deniers d'exporle et une escarte de froment de cens (1294). — Donation faite au chapitre par les Frères de l'hôpital Saint-James, Gaillard de Bladin, prieur, de deux sous d'exporle et vingt sous de cens sur une maison avec issue, rue du Hâ, d'une escarte de froment de cens, sur une autre maison de la même rue, et d'une escarte et demie de froment sur diverses maisons de la rue « deus Cans »; cette donation fut faite en raison des services que le chapitre avait rendus à l'hôpital, spécialement en temps de guerre (1296). — Bail à cens fait par Pons de La Porte à Pey du Pont, pour la moitié d'un « sol » de terre, rue Ramon-Jehan, moyennant deux deniers d'exporle et deux deniers de cens (1298). — Investiture accordée par le chapitre à Bernard Marbaysse et à son frère, acquéreurs des héritiers Bonafoux, pour neuf habitations dans des maisons de la rue « deus Cans », qui rapportaient au chapitre trois deniers d'exporle et onze sous et une escarte de froment de cens (1299). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Labarde, d'une maison et d'un jardin, rue « deu Puts-Cabrey », à condition qu'il 'payât douze deniers d'exporle et le tiers d'une escarte de froment de cens (1304). — Bail à cens fait par le chapitre en faveur d'André du Prat, d'un terrain, rue Ramon-Jehan, ou «deus Cans», pour douze deniers d'exporle et six sous de cens (1313). — Aveu consenti par Guilherme Langles, fille de Raynaud Langles, le galinier (coquetier), pour une maison, rue Ramon-Jehan, ou «deus Cans», rapportant six deniers d'exporle et vingt sous de cens (1313). — Aveu rendu par Pierre du Pont au chapitre Saint-André, pour la moitié d'un terrain, rue « deus Cans », rapportant au chapitre deux deniers d'exporle et deux sous un denier de cens (1313).

G. 361. (Carton.) — 90 pièces, parchemin.

1314-1349. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Bernarde et à Marie de Castet, qui avaient acquis de Gaucens et de Guiraud de Lévignac une maison avec place, jardin et verger, rue de l'Étoile, pour laquelle elles payaient cinq sous d'exporle et cinq sous de cens (1314). — Bail à fief fait par le chapitre à Arnaud Bonnet, pour une maison avec issue, rue Ramon-Jehan, moyennant deux sous un denier d'exporle et vingt-cinq sous de cens (1314). — Investiture conférée par le chapitre à Arnaud Agnès, prêtre, qui avait acquis de L. de La Rousselle une maison, rue Ramon-Jehan, laquelle rapportait au chapitre six deniers d'exporle et vingt sous de cens (1315). — Bail à cens, fait par le chapitre à Herveu Le Boursier, d'une vigne, rue de l'Étoile, au prix de douze deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1317). — Investiture accordée par le chapitre à Bertrand Testa, prêtre, d'un « sol » et demi de terre avec places et jardins, rue du Puits-Cabrey, moyennant douze deniers d'exporle et cinq sous de cens (1323). — Aveu au chapitre par Thomas Pinhac, pour maison acquise d'Arnaud de Saint-Aubin, orfèvre, et située rue du Mont-Cabrey, nommée autrefois rue du Puits-Vieux-du-Far (1323). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Ponts-Guiraud, monnayeur de la Monnaie de Morlas [en Béarn], pour une maison de la rue Ramon-Jehan, ou «deus Cans» (1327). — Investiture accordée par le chapitre à Bernard de Blaye, pour une maison de la rue de l'Étoile (1333). — Reconnaissance féodale par Menaud de Claverie, bourgeois, en faveur de Jean Chignat, citoyen de Bordeaux, pour maison et terre, dans la rue d'Aymar-Pezet (1333). — Aveu par Durand Duvignau pour une maison de la rue de l'Étoile, acquise de Rostanh de Sentout (1334). — Aveu rendu au chapitre par Gallard de Canteloup, clerc, héritier de Jean de Parempuyre, pour une maison de la rue du Peugue qui rapportait au chapitre seize deniers d'exporle et cinq sous de cens (1338). — Bail à fief d'une maison avec issue, rue de l'Étoile, consenti par Ramon de Landiras, archidiacre du Médoc, chanoine de Saint-André, en faveur de Jean Botelhey «peysoney de peys fresc que demora au Har» (1340). — Bail à fief fait par le chapitre à Pey de Pons-Guiraud, pour un terrain, rue «deus Cans», moyennant dix deniers d'exporle et vingt-deux sous de cens, et pour une maison, des masures et un autre terrain, moyennant douze deniers d'exporle et deux sous six deniers de cens (1340). — Aveu fait au chapitre par Robert Belenguey pour une maison, rue du Puits-Cabrey, qu'il possédait moyennant douze deniers d'exporle sept sous de cens et une demi-géline (poule) de cens (1341). — Bail à cens fait par Bernard de Montlarin, chanoine de Saint-André, à Jean Feron, d'une maison sur les Fossés, hors la porte des Ayres, qui rap-

portait au chapitre quatre deniers d'exporle et quatre sous de cens (1341). — Aveu rendu à Amat de Junget, chanoine, par Guilhem Du Bunas, pour des terrains sis rue Notre-Dame, et qu'il possédait moyennant seize deniers d'exporle et quinze sous de cens (1343). — Aveu rendu au chapitre par Jean Bernard de Blaye, sergent d'Édouard, prince anglais de Guyenne, pour la moitié d'une maison de la rue de l'Étoile, qu'il tenait pour six deniers d'exporle et cinq sous de cens (1344): — Aveu rendu au chapitre par Pey Forthon, cordonnier, pour plusieurs maisons et terrains, rue «deus Cans », qui étaient dans la mouvance du chapitre (1344). — Bail à fief consenti par le chapitre à Bernard deu Claus d'un «sol» de terre, rue du Moulin-du-Chapitre, moyennant deux deniers d'exporle et dix sous de cens annuel (1345).— Investiture à Guilhem du Puy pour une maison de la rue Tosquanan, qui rapportait au chapitre huit deniers d'exporle et vingt-deux deniers de cens annuel, et qu'il avait acquise de Jean Lamic, bachelier en droit, garde et exécuteur du sceau royal établi aux contrats pour le roi d'Angleterre (1345). — Bail à cens par le chapitre en faveur de Guillemette Macaire, veuve de Pierre de La Bague, clerc, d'un terrain avec jardin dans la rue « près le porge Sainte-Eulalie», moyennant six deniers d'exporle et quatre sous de cens (1346). — Vente à réméré faite par Jean Chiquat à Pey de Vals, bourgeois de Bordeaux, de deux deniers d'exporle et cinq livres de cens sur une maison de la rue des Ayres (1348). — Bail à fief passé par le chapitre avec Raoul Hélies pour une maison avec jardin et issue, rue du Peugue, et moyennant une redevance annuelle de quatre deniers d'exporle, douze sous et une géline de cens (1349).

G. 362. (Carton.) — 58 pièces, parchemin.

1351-1365. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Bail à fief d'une maison rue du Puits-Cabrey consenti par le chapitre en faveur de Jean Arney, à condition qu'il payât une redevance d'un boisseau de froment, d'un tiers de poule et de douze sous huit deniers d'exporle (1351). — Donation par Guilhem Granchamps, bourgeois de Bordeaux, en faveur de Grassida Daguerreta sa mère, d'une maison avec dépendances, au puits de Caguemule, près le Peugue (1351). — Aveu rendu par Pey de Vinhac, prêtre, à raison d'une terre et d'un jardin, place Sainte-Eulalie, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et six sous de cens annuel (1354). — Aveu rendu au chapitre par Aymeric Borel, cordonnier, pour une maison de la rue Pezet, qu'il tenait pour quatre sous d'exporle et quatre sous de cens (1357). — Bail à cens fait par le chapitre à Jean le Bourguignon et à Guillaumette de Vayres, sa femme, d'une habitation et d'une place, rue des Ayres, au prix de douze deniers d'exporle et de trois livres de cens (1357). — Bail à fief fait par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin à Colin le Breton, de Ambon (Morbihan), «jotglar» (jongleur), et à sa femme d'une maison, rue des Ayres, moyennant quatre deniers d'exporle et huit deniers de cens (1360). — Investiture accordée par le chapitre à Menaud de Cahors, apothicaire, qui avait acquis de Guillemette et de Jean d'Aspe une maison avec vigne et jardin, rue Ségur, pour huit sous neuf deniers d'exporle et trois sous neuf deniers de cens (1363). — Aveu par Jeanne de Londres, femme de Jean de La Tresne, en faveur de Jean de Lalande, écuyer, seigneur de La Brède, pour une maison, rue Peymentade (1363). — Aveu rendu à Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, par Contor du Four, pour une place et un terrain, rue Peymentade, qu'elle tenait moyennant quatre deniers d'exporle et huit sous de cens annuel (1364). — Aveu rendu au chapitre par Ramon Rolland, boucher, pour une maison avec issue, rue Ségur, qui rapportait douze deniers d'exporle et six sous de cens au chapitre (1364). — Aveu rendu au chapitre par Ysabeau de Combralhe, fille de Mathieu de Combralhe, écuyer, pour une maison sise sur les fossés, qui rapportait deux deniers d'exporle et six sous de cens au chapitre, et dont elle avait fait l'acquisition de Pierre Furt avec investiture par Bertrand Bonafoux, chanoine et grand rollier de Saint-André, par procuration de Jean Lamote, doyen de cette église (1364). — Bail à cens fait par le chapitre à Jean de Kale, notaire public de Bordeaux, demeurant « au borc de Tropeyta », d'une terre et d'un jardin, rue du Peugue (1364). — Transport de droits de propriété sur un terrain de la rue du Peugue fait par Guillem Danquey, damoiseau et bourgeois de Bordeaux, au profit du chapitre (1365). — Bail à cens fait Jean Faucon à Itey Ferrai et à sa femme d'un « sol », d'une place et de murs, rue de la porte de Tosquanan, près le moulin et la ruelle qui va de l'église Saint-André à la rue du Far (ou du Hâ), à condition pour ces derniers de payer au bailleur deux deniers d'exporle et onze sous de cens (1365). — Donation faite par Vital Caries, rôlier et chanoine de Saint-André, à Ramon de Saint-Pau, notaire, d'une maison, rue Bouhau, près la porte Saint-Julien (1365). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Jean de Binau, gantier, pour un « sol » de terre et un jardin, rue Ramon-Jehan, ou « deus Cans », qui rapportaient douze

deniers d'exporle et trente sous de cens au chapitre (1365). — Aveu au chapitre par Guilhem Jean pour jardin et vigne, rue de l'Étoile, près du porge (cimetière) de Sainte-Eulalie et pour une aunaie (vernada) à la Codana, vers le Peugue (1365). — Aveu rendu au chapitre par Jean Arros pour un « sol » de terre, rue « Dejus-lo-Mur », près la porte Tosquanan, qui rapportait au chapitre deux deniers d'exporle et six sous de cens (1365). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Ramon de Limoges d'un « sol » de terre, au casau Saint-Andrieu, rue du Peugue (1365). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Jean de Kale, notaire public, d'un sol de terre et d'un jardin à l'angle de la rue du Mont-Cabrey, ou « deu puts biel deu Far», au prix de quatre sous six d'exporle et trois sous de cens (1365). — Investiture donnée par le chapitre à Pey de Mérignac, qui avait acquis de Guilhem de La Bruha, la moitié d'une maison avec issue, rue de l'Étoile, rapportant au chapitre deux deniers d'exporle et dix-sept sous de cens annuel (1365).

G. 363. (Carton.) — 73 pièces, parchemin.

1366-1369. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveu rendu par Raymond Gassies du Tastar au chapitre Saint-André pour un « sol » de terre rue du Peugue, qui rapportait au chapitre deux sous d'exporle et les trois quarts d'un boisseau de froment et d'une géline, et quinze sous de cens (1366). — Investiture accordée par le chapitre à Richard Loguay pour une maison avec issue rue deu Puch Cabrey, qu'il tenait pour deux sous huit deniers d'exporle et un boisseau de froment de cens (1366). — Investiture accordée par le chapitre à Pey Ayquem pour trois maisons rue deu Puts-biel-deu-Far, acquises de Richard Ranscrost, Anglais, et qui rapportaient au chapitre des exportes et des cens en argent, plus une escarte et un quart de froment et deux gélines (1366). — Aveu rendu au chapitre par Pey Furt, clerc, cordonnier, pour quatre maisons sises sur les Fossés et rapportant vingt-quatre deniers d'exporle et vingt-huit sous de cens au chapitre (1366). — Assignation d'une rente en franc alleu sur une maison et un jardin de la rue Sainte-Eulalie, faite par Jean Faucon, bourgeois, en faveur de Jean Rolland, aussi bourgeois de Bordeaux (1366). — Aveu rendu au chapitre par Guilhem Hupe, mercier, pour une maison cantonnière faisant l'encoignure de la rue du Far, qui rapportait douze deniers d'exporle et dix sous de cens au chapitre (1366). — Aveu rendu au chapitre par Pey de Laubesc, clerc, pour une maison de la rue deus Cans, qui rapportait au chapitre douze deniers d'exporle et dix sous et une demi-géline de cens (1366). — Aveu au chapitre par Agnès de Villefranche pour une maison rue du Peugue, près de l'estey du moulin Saint-André (1366). — Investiture accordée par le chapitre à Richard Loguay pour une maison avec issue rue du Puts-Cabrey, qu'il avait achetée de Guilhem Aberon et qui rapportait au chapitre deux sous huit deniers d'exporle et un boisseau de froment de cens (1366). — Aveu rendu au chapitre par noble Pey de Saint-Symphorien, appelé de Landiras, chevalier, pour une maison et un « sol » de terre rue Dejus-lo-Mur, un *trens* de terre près le porge Sainte-Eulalie et une vigne sur les Fossés, qui rapportaient au chapitre trente-sept sous de cens et six sols trois deniers d'exporle (1366). — Bail à cens consenti par Vital Caries, chanoine, agissant au nom et comme procureur du doyen Jehan Mote, absent depuis longtemps, à Guilhem Baquey de la moitié d'un terrain situé rue « Dejus-lo-Mur, » au prix de douze deniers d'exporle et dix-huit sous de cens annuel (1366). — Aveux rendus par: Guilhem de Primet, clerc, pour un jardin de la rue de l'Étoile, qui rapportait au chapitre deux sous d'exporle et dix sous de cens (1366); — Pey de Vinhac, héritier de Pey de Vinhac, prêtre, pour des terres et des vignes rue de l'Étoile, près l'église de Sainte-Eulalie, qui rapportaient vingt-quatre sous d'exporle et quatorze sous de cens au chapitre (1367); — Pey Dunoyer en faveur de Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, pour maison rue Peymentade (1368); — Guilhem Hélies pour des maisons sises rue du Peugue, rue du Far, sur les Fossés et en Graves (1369); — Arnaud Belengey, vigneron, pour plusieurs terrains rue du Puts-Cabrey, pour une vigne rue de l'Étoile (1369). — Aveu par Jean Darcs, bourgeois de Bordeaux, en faveur de Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, pour maisons rue Bernard-Pucelle (1369). — Aveux rendus au chapitre par: Guilhem Audoin, vigneron, pour une maison de la rue « deu Puts-biel-deu-Far, » qui rapportait au chapitre deux sous huit deniers d'exporle et le huitième d'une escarte de froment (1369); — Jean de Mareuilh, clerc, notaire public, pour une maison de la rue «deus Cans», qui rapportait six deniers d'exporle et cinq sous de cens au chapitre (1369); —Pey Clarion pour une maison avec issue rue de l'Étoile, qui rapportait au chapitre dix-sept sous six deniers de cens (1369); — Ramon de Meyas, poissonnier, pour une maison avec issue rue du Peugue, rapportant douze deniers d'exporle douze sous et une géline de cens, et pour un sol de terre même rue, rapportant deux sous six deniers

d'exporle, un boisseau de froment et une demi-géline de cens (1369).

G. 364. (Carton.) — 77 pièces, parchemin.

1370-1374. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par: Ramon d'Alvera, mercier, pour une maison avec issue rue « deus Cans», qu'il tenait pour deux sous d'exporle et cinq sous de cens (1370); — Jean de Binau, gantier, pour un sol et un appentis rue «deus Cans» ou Ramon-Jehan, qui rapportait au chapitre douze deniers d'exporle et trente sous de cens annuel (1370); — Jean de Limoges, poissonnier, pour une maison avec issue rue du Far, qu'il tenait au prix de huit sous d'exporle et deux sous six deniers de cens annuel (1370); — Jean Boey pour une maison de la rue Penteneyre et une autre sur le fossé de la porte Bouquière et une troisième rue Traversane, qui rapportaient dix sous d'exporle et huit sous six deniers de cens annuel au chapitre (1370); — Alphonse Reudon pour une maison rue Ségur; — Arnaud du Bosc, boucher, pour une maison avec issue rue du Far, qu'il occupait moyennant deux sous d'exporle et douze sous de cens, et pour une vigne à Saint-Caprais-en-Graves, qu'il tenait moyennant deux deniers d'exporle et le paiement du tiers et de la dîme des fruits (1370); — Guilhem Hupe, mercier, pour une maison d'encoignure sise dans la rue du Far, qu'il tenait avec la moitié d'un mur pour douze deniers d'exporle et dix deniers et une maille de cens, Pierre de Galard étant doyen du chapitre (1370); — Jean Bernard, sergent de la paroisse de Plassac-en-Blayais, et ses frères pour deux maisons de la rue de l'Étoile, qui payaient au chapitre douze deniers d'exporle et onze sous de cens, Roger Foucaud étant archidiacre de Médoc (1370); — Hélie Ramon, marchand, pour un *trens* de vigne rue de l'Étoile et un autre *trens* de vigne devant la porte de l'église Sainte-Eulalie, qui rapportaient neuf deniers d'exporle et vingt sous de cens au chapitre (1370); — Guiraud Rameu, boutiquier, pour un «sol» de terre et un jardin de la rue de l'Étoile (1370); — Guilhem et Marie du Cros pour une maison à deux habitations rue « deus Cans », qui rapportait au chapitre deux deniers d'exporle dix sous de cens et une moitié de géline (poule) (1371). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem Arnaud de Chicona, qui avait acquis de Arnaud Lubents une « corrège » de vigne devant le porche de l'église Sainte-Eulalie (1371). — Investiture en faveur de Guilhem Hélias pour une maison rue Caguemule, qu'il avait acquise d'Arnaud Mas, religieux du couvent Notre-Dame-des-Carmes de Bordeaux, et autres exécuteurs, testamentaires de Jeanne de Castres (1371). — Aveu par Jean Massip, orfèvre, et sa sœur, héritiers de Gaillarde de Rignac, pour maison rue du Far (1371). — Aveu rendu au chapitre par Guilhem Faure, forgeron, pour une maison avec issue rue du Far, qui rapportait au chapitre quatre sous d'exporle, une demi-escarte de froment et une demi-geline de cens (1371). — Investiture donnée par le chapitre Saint-André à Pey de Mérignac de la moitié d'une maison rue du Far, qu'il tenait de Ramon Rostanh moyennant trois sous quatre deniers d'exporle, le sixième d'une escarte de froment et une géline de cens (1372). — Aveu rendu par Arnaud Thomas, religieux de l'abbaye de Sainte-Croix, à Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, pour un jardin et une treille rue Peymentade, qu'il tenait pour deux deniers d'exporle (1372). — Aveu rendu à dame Reine de Pomiers, fille d'Hélias de Pomiers, chevalier, et femme de Jean de Pressac, appelé « de La Trau, » chevalier, par Jehan Peubretge, Anglais, officier de la maison du prince de Guienne (le prince Noir), pour une maison de la rue des Ayres, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et dix livres bordelaises de cens (1373). — Aveu rendu à Pey de Lafite, chanoine de Saint-André, par Guillemette Guiraud, pour une maison et un jardin grand'rue Sainte-Eulalie, qui rapportait deux sous d'exporle et dix-huit sous de cens au chapitre (1373). — Aveu rendu par Guilhem Seguin à Pey de Lafite, chanoine de Saint-André, pour une maison de la rue Bouhaut, qu'il avait achetée de Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, et qui lui rapportait douze deniers d'exporle et neuf sous de cens (1373); expédition délivrée par Pey de Maderan, notaire: « per vigor de unas patentas letras de mon tres redoptable senhor, lo prince d'Acquilayna, sageradas de son gran saget en tau data: donée à Taunay-Charante, le ix^{e} jour de novembre l'an de grâce mil ccc sexante et dix, et per vigor d'unas autras letras deu noble senhor, mossenhor Thomas de Felton, senechal de Guayna, sageradas deu saget de la cort de Gasconha, en tau data: donée à Bordeux, soubz le seel de Gasconhe, le xviii^{e} jour de janvier l'an de grâce mil ccc sexante et quinze ». — Aveu rendu en faveur de M^{e} Pey de Lafite, chanoine de Saint-André, par Jean Bibot, pour une maison et un jardin sis rue Peymentade (1373). — Confirmation par le chapitre Saint-André de l'acquisition faite par Jean Gabrieu de Pey Ros, bachelier, « procurayre deus paubvres de Diu a Bordeu, » héritier de Raoul Hélies, d'une maison avec

issue près le Peugue, de quatre « corrèges » de vignes dont deux près les fossés de la ville, et d'une maison rue du Far (1374). — Investiture accordée à Hélias Nadau pour une maison au lieu appelé: à la Tornepique-deu-Far, qu'il avait acquise de Jeanne Amaubin, veuve d'Arnaud de Ballade, seigneur de Ballade (1374). — Aveu par Arnaud Eyquem, frère et héritier de Pey Eyquem, pour une maison rue du Puits-Vieux-du-Far (1374).

G. 365. (Carton.) — 103 pièces, parchemin.

1374-1385. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveu par Arnaud Eyquem, frère et héritier de Pey Eyquem, pour une maison rue du Puits-Vieux-du-Far (1374). — Investiture accordée à Guilhem Gilibert pour une maison rue Goffey (1375). — Vente faite par Pierre Prévost à Pey de Lafite de six deniers d'exporle et de cinquante sous de cens assis en franc-alleu sur une maison de la rue des Ayres; cité: Guilhem de Lescun, chanoine (1376). — Aveux rendus au chapitre par: Pierre Pelletan, de Rouffignac en Saintonge, cousin-germain de Hélie Pelletan, charpentier de haute futaie, pour une maison, des masures, un mur et la moitié d'un jardin avec issue sur la rue Sainte-Eulalie; — Nicolas Audoyn pour une maison avec vigne et jardin rue Ségur, qui est au devoir de deux deniers d'exporle et trente sous de cens, pour l'anniversaire de Pey de Vinhas, prêtre (1376). — Investiture accordée par le chapitre à Jean Poitevin qui tenait du couvent des Augustines de Bordeaux une maison rue de l'Étoile, rapportant douze deniers d'exporle et dix sous de cens au chapitre (1376). — Investiture accordée par le chapitre à Raoul de la Casqua, qui avait acquis de Jean Gabrieu trois « corrèges» de vignes rue de l'Estela, au devoir de trente-six deniers d'exporle et douze sous de cens (1376). — Bail à fief passé par le chapitre avec Guilhem Julian, bourgeois, pour un « sol » de terre sis rue du Peugue, à deux sous six deniers d'exporle, un boisseau de froment et une demi-géline de cens (1377). — Investiture à Bernard Lafont, qui avait acquis de Guillaume Arnaud de Chichola une rège de terre rue de l'Étoile, près la porte de l'église Sainte-Eulalie, au devoir de quinze deniers d'exporle et dix-sept sous de cens (1379). — Aveux rendus au chapitre:, par Vidau Vaqua, vicaire de Sainte-Eulalie, pour un terrain qu'il tenait moyennant six deniers d'exporle et huit sous de cens; le chapitre affectait ces revenus à célébrer l'anniversaire de Pey de Lafite, chanoine; — par Assalhida Gaucem, femme de M^{e} Guillem Arnaud, clerc, notaire, pour une maison avec vigne et jardin rue Ségur; — par Jean Agulhey pour une maison sise grand'rue Sainte-Eulalie, qu'il avait acquise de M^{e} Pierre de La Rode, prêtre et oblat *(condonatus)* de l'hôpital Saint-James; — par Bernard Eyquem, fils de feu Pierre Eyquem, et avec l'autorisation de Fort Eyquem, bourgeois de Bordeaux, son tuteur, pour une maison rue du Puits-Vieux-du-Far (1381).— Abandon fait par les exécuteurs testamentaires de Guilhem de Sauveterre, «faure d'espadas, » forgeron d'épées, en faveur du chapitre Saint-André, d'un « sol » de terre rue du Peugue, à charge par celui-ci de payer un boisseau de froment et une géline de cens (1382). — Aveux rendus au chapitre par: Pey de La Berle pour une maison de la rue Capeyron, qu'il tenait pour trois deniers d'exporle et trois sous six deniers de cens; — Guillelmine de Labaurie, femme de Ramond d'Ornon, « sirvent de Rey, » pour une maison rue du Far (1382).— Investiture donnée par le chapitre à Guilhem de Pouyoux, qui avait acquis de Bernard Niort la moitié d'une maison rue du Far, pour laquelle il payait six deniers d'exporle et quinze deniers et une maille de cens (1382). — Aveux rendus au chapitre par: Assalhide de Libenxs pour une vigne sise à la porte Sainte-Eulalie, au devoir de deux deniers d'exporle (1382); — Aymar Thomas pour une maison avec issue et pour la moitié d'un puits dans la grand'rue Sainte-Eulalie, au devoir de trois deniers d'exporle et quinze sous de cens (1383); — Pey de Lafont, cordonnier, pour une maison située sur le fossé devant le padouen de la ville (1383). — Vente faite par dame Reine de Pomiers, dame de Didonne et d'Arbanats, femme de noble baron le soudan de La Trau, chevalier, à Jean Lacorrée, chanoine de Bordeaux, d'une maison avec jardin rue du Far, moyennant cinq sous de cens annuel (1384). — Aveu rendu au chapitre par Jean Martin, chanoine de Saint-André, pour deux «sols » de terre sis rue Dejus-lo-Mur (dessous le mur), qu'il tenait pour cinq sous de cens et cinq sous six deniers d'exporle (1384). — Investiture accordée au devoir de six deniers d'exporle et quatre sous de cens à Arnaud Pestey, qui avait acquis de Fédat du Bugue un jardin au cimetière Sainte-Eulalie (1385).

G. 366. (Carton.) — 74 pièces, parchemin.

1386-1395— Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André et le chapitre Saint-Seurin à Guilhem Sauvat pour une maison sise rue Pesset, fief de Sainte-Gemme, qu'il tenait pour cinq deniers de cens (1386). — Aveu par

Ramon Domenc, drapier, pour une maison de la rue du Far, au devoir de huit deniers d'exporle et vingt sous de cens (1386). — Bail à fiel fait par le chapitre à Raoul Faney, prêtre, pour une maison avec issue rue du « Puts-Cabrey », qu'il avait retrayée au préjudice de Jean de Botaric, vigneron (1386). — Aveux rendus au chapitre par: Ramon Domenc, drapier, pour une maison avec issue rue « deus Cans », au devoir de deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1386); — Peyronne du Puyau, veuve de Jean Barthélemy, maçon, pour un jardin et une treille rue du Moulin du chapitre Saint-André (1387); — Ramon de Lafargue, prêtre, prieur de l'hôpital de Cayac, pour une maison de la rue Bouhaut, au devoir de douze deniers d'exporle et neuf sous de cens affectés à l'anniversaire de Pey de Lafite, chanoine (1389);— Jean de Nogueys, chanoine de Saint-André, pour un terrain entouré de murs, rue « Dejus-lo-Mur » (1389); — Guilhem Arnaud, clerc et bourgeois de Bordeaux, pour une maison, une treille, un jardin et des murs avec entrée et issue rue de Ségur (1389). — Investiture accordée à Alays du Tastar pour une habitation de la rue Coffey, qu'elle avait acquise de Pey Costau (1390). — Aveu rendu au chapitre par Pey de Labat, poissonnier, pour une maison et un jardin rua du «Puts-Cabrey», au devoir de deux sous six deniers d'exporle et quatre sous six deniers et une géline de cens (1390). — Sentence de l'official, qui condamne Raoul Fabre, prêtre, à servir au chapitre, pour une maison sise sur les Fossés, près le portail des Ayres et qui était dans sa mouvance, six deniers d'exporle et quinze sous de cens (1391). — Aveux rendus au chapitre par: Pey du Brouilh, clerc, pour la moitié d'une maison de la rue du Far, une vigne sise devant l'église Saint-Laurent en Graves et une autre vigne devant l'église Saint-Genès en Graves, au devoir de huit sous six deniers d'exporle et vingt-quatre sous de cens (1392); — Bézian Aysselin, épicier, pour un terrain, un jardin et une treille qu'il tenait d'Agnès de Ville-franche et qui étaient situés rue du Peugue (1393); — Ramon Mainpol, pelissier, pour une maison avec appentis rue «deus Cans» (1393): — Jean Aguiley, barbier, pour une maison de la rue Peymentade, qu'il tenait au prix de deux deniers d'exporle et sept sous de cens; le chapitre avait acquis ces droits d'exporle et de cens de Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède, pour l'anniversaire d'Isabeau, fille du roi d'Angleterre (1394); — Michel de Caplonc, chanoine de Saint-André, pour deux maisons avec issue sises rue du Peugue, au devoir de dix-huit deniers d'exporle et quinze sous de cens annuel (1395); — M^{e} Jean Dupuy, prêtre, bénéficier de Saint-André, pour une maison et un jardin rue Ségur, au devoir de six deniers d'exporle et six deniers de cens (1395). — Bail fait par le chapitre à Colin de la Crose, moyennant quatre sous d'exporle, une demi-escarte de froment et la moitié d'une géline, d'une maison et d'un jardin rue du Far, sur lesquels le chapitre avait exercé le retrait féodal au préjudice de Ramon Merley (1395).

G, 367. (Carton.) — 72 pièces, parchemin.

1396-1404— Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par: Vidau Baqua, prêtre, vicaire de Sainte-Eulalie, pour une maison de la rue « deus Cans », au devoir de treize deniers d'exporle et huit sous de cens, destinés à célébrer l'anniversaire du cardinal de Pélegrue (1396). — Vente par Jean de L'Église, bourgeois de Bordeaux, à Montézin de Roque, de maisons rue de l'Étoile, dans la mouvance du chapitre (1396); [on lit en tête de la charte: « *Ave Humilis Maria.* »

Virgo mater re)
Des mihi scribere ve) rum.]

Aveux rendus au chapitre par: Guilhem Martin, apothicaire, pour une maison sur les fossés de la ville, qui payait trois deniers d'exporle et trois sous huit deniers de cens; — Jean Fortin, prêtre, chapelain de la chapelle instituée dans l'église Saint-André par M^{e} Jean Martin, chanoine de la même église, pour une maison avec « ung pargeyt » (auvent) rue du Far, au devoir de deux sous d'exporle et dix sous de cens; — Jean de Guybon pour une terre, une vigne et une aubarède, qui rapportaient au chapitre le tiers et la dîme des fruits, douze deniers de cens et deux deniers d'exporle; — Guilhem Martin, apothicaire, héritier de Jean Martin, chanoine de Saint-André, pour une maison «et tota aquera bouta de peyra apperada estubas » dans la rue Dessous-le-Mur, et pour une autre maison « que es en la rua deu contrafossat per laquau hom ba de la gleysa deus Carmes bers la rue deu Peugue, ayssi cum es entre l'hostau et bouta de mossenh Pey deu Bosc, ebesque d'Ax » (1397). — Bail à fief consenti par le chapitre à Guiraud du Bosc pour un appentis et un jardin sis rue du Peugue, sur lesquels le chapitre avait exercé le retrait féodal, au préjudice de Bébian Gaucem (1397). — Aveux rendus au chapitre par: Guilhem Martin, apothicaire, pour une maison avec jardin, issue et treilles, rue du Far, qu'il possédait pour cinq sous d'exporle et trente sous de cens (1397); — Robert Maurin, cordonnier, pour une maison avec issue et

jardin qu'il détenait moyennant six deniers d'exporle et sept sous trois deniers de cens (destinés, d'après une note moderne au dos de l'acte, à célébrer l'anniversaire du cardinal de Pélegrue) (1398); — Guillaume de Levrat et Guillelmine de Labrauyal pour un sol et un jardin rue de l'Étoile (1398). — Investiture par Bertrand de La Trau, sous-doyen; Michel de Camplonc et Jean Chambon, chanoines, au nom du chapitre, en faveur de Jean Minhon, d'une grande place rue du Peugue, près du Mur-de-Ville (1399). — Aveu rendu au chapitre par Bernard Richard, sabotier, pour une maison qu'il tenait rue Coffey au prix de douze deniers d'exporle et vingt sous de cens (1400). — Vente par Hélies Rampnol, bourgeois de Bordeaux, à Jean Olivier, d'une maison avec jardin et appentis rue du Far, qui était dans la mouvance du chapitre et lui payait trente sous de cens (1401). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Jean de Benauges, poulailler, pour une maison avec issue rue des Noyers ou rue du Puts-Cabrey, au devoir de six deniers d'exporle et un quart de froment et une géline de cens au chapitre (1402). — Aveux rendus par: Robert Fauchey, savetier et bourgeois de Bordeaux, pour un « sol » de terre rue du Moulin-Saint-André, qu'il tenait de Marie Férard et qui payait au chapitre six deniers d'exporle et douze sous de cens; — Vidau Baqua, prêtre, pour une maison de la rue «deus Cans», au devoir de deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens; — Guilhem Teysseney, prêtre, pour une maison avec issue grand'rue Sainte-Eulalie, au devoir de deux deniers d'exporle et trente sous de cens (1402). — Aveu rendu au chapitre Saint-André et au chapitre Saint-Seurin par Arnaud Chalosse, savetier, pour maison, place, murs et masures rue Pesset, qu'il tenait pour quatre sous d'exporle et quatre sous de cens (1403). — Aveux rendus au chapitre par: Jean de Marenne pour un jardin de la rue du Puts-Viel-du-Far, au devoir de seize deniers d'exporle, un quart et un demi-boisseau de froment de cens; — Pey de la Coste, archiprêtre d'Entre-deux-Mers, et Arnaud Maurin, poissonnier, tuteurs datifs, nommés par l'official de Bordeaux, des enfants de Guilhem Lo Colh, pour une maison de la rue des Ayres, qu'ils tenaient pour douze deniers d'exporle et dix livres de cens (1404).

G. 368. (Carton.) — 60 pièces, parchemin.

1405-1411. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus par: Alays Andraud au chapitre Saint-André pour une maison avec issue rue du Puts-Viel-du-Far, pour laquelle elle payait vingt deniers d'exporle et sept deniers et une demi-géline de cens (1405); — Pey de Lope, épicier, pour un jardin de la rue de l'Étoile, qu'il tenait pour deux sous d'exporle et dix sous de cens; — Arnaud Meyan, bachelier en droit, pour une maison de la rue des Ayres, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et dix livres de cens (1405). — Aveu rendu à Messire Jean de Lalande, seigneur de La Brède, par Jean de Lacome, fournier, pour une maison de la rue Sainte-Eulalie, au devoir de deux deniers d'exporle et vingt sous de cens (1405). — Aveux rendus au chapitre par: Trenqua de Guiraud, nièce de M^{e} Guiraud de Guiraud, chanoine de Saint-André, pour une maison sur les Fossés, hors la porte des Ayres, au devoir de six deniers d'exporle et quinze sous de cens (1406); — Aymar Rey, barbier, pour la moitié d'une maison rue du Puts-Viel-du-Far, pour huit « règes » de vignes en graves près l'église Saint-Laurent et pour une autre vigne en graves, devant l'église de Saint-Genès, qu'il tenait du chapitre pour huit sous d'exporle et vingt-quatre sous de cens (1407). — Vente faite par Arnaud Martin, clerc, à Pascaud Alterner, teinturier en draps, de la moitié d'une maison et d'un jardin rue du Moulin Saint-André, sis dans la mouvance du chapitre, au prix de cent livres de la monnaie ayant cours à Bordeaux (1407). — Aveu au chapitre par Bertrand Daste, docteur en droit canon, chanoine de Saint-André, pour une maison près du Peugue (1407). — Mise en possession effective prononcée par le chapitre: Jean Embrin, doyen; Jean de Lacaussade, archidiacre du Médoc; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Pey de Castet, archidiacre de Cernès; Guilhem Escarlat, Bertrand Daste, Pierre Rivière, Jean Chambon, Michel de Camplong, Guilhem Estève, Jean de Lisan, Ramon de Cussac, Arnaud Guilhem de Marin, Pey de Fontpiton, Jean Dubourdieu, Guilhem Mayral dit Serpot, Pey Forthon, Paul Dumont et Pey Carpentey dit Palu, chanoine, au profit de Robert Maurin, d'une moitié de maison de la rue deus Cans, au devoir de six deniers d'exporle et sept sous trois deniers pour les anniversaires du cardinal de Pélegrue (1407). — Aveu rendu au chapitre par M^{e} Bertrand Dasta, docteur en droit canon, chanoine de Saint-André, pour un jardin de la rue du Peugue, au devoir de douze deniers d'exporle et quatre sols de cens (1407). — Vente faite par Bernard Richard à Guilhem de la Curade, au prix de dix sous de cens, d'un appentis rue Coffey, qui se trouvait dans la mouvance du chapitre (1408). — Vente par Guillaume du Bosc au chapitre de deux deniers d'exporle et trois sous de cens sur une maison de la rue des Avres, et de

deux deniers d'exporle et quarante sous de cens sur des vignes sises en Graves (1409). — Investiture accordée par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin à Jean Truclen, qui avait acquis de Arnaud Martin une maison, un chai et un portail rue des Ayres (1410). — Vente faite par noble Jean de Lalande, écuyer, seigneur de La Brède, « menor de bint et sinc ans, empero » major de bint et dos ans, si cum disso et apparoisse » aissi medis clarament per la inspettion et regardament » de sa persona, » à Guilhem Dugraire et Guilhem Michel, prêtres, exécuteurs testamentaires de Bertrand de La Trau, chanoine de Saint-André, et à cause de l'anniversaire fondé par celui-ci dans ladite église, de six deniers d'exporle et huit sous de cens assis sur une maison de la rue Peymentade, et de deux sous d'exporle et vingt sous de cens sur une maison de la rue Sainte-Eulalie (1410). — Aveux rendus au chapitre par: Jean de Mareuilh, notaire public, pour quatre maisons, un jardin et des treilles rués du Moulin-Saint-André et du Far, qu'il tenait pour dix sous d'exporle, quatre escartes de froment, cinq sols et deux gélines de cens (1410); — Ramon de Sénabrun, bouvier, pour une maison contenant deux habitations, sise rue du Puts-Cabrey, au devoir de douze deniers d'exporle et seize sous de cens (1410); — Guilhem Chevalier, clerc, pour une maison avec jardin et issue rue deus Cans (1411). — Bail viager fait par le chapitre Saint-André, où. étaient Jean Embrin, doyen; Jean Dubourdieu, archidiacre de Médoc; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Guilhem Escarlate, Bertrand Daste, Pey Rivière, Pey Embaud, Guilhem Estève, Guilhem Serpot, Jean de Lisan, Jean Chambon, Bertrand de Brossacalida, Pey de Fontpiton, Ramon de Cussac, Arnaud Guilhem de Marin, Pey de Lacor et Pey Forthon, chanoines, en faveur de M^{e} Pey Castet, archidiacre de Cernés et chanoine, du moulin, avec toutes ses dépendances, situé sur l'estey du Peugue, près de l'église Saint-André, à charge par le preneur de payer au chapitre chaque année huit boisseaux de froment (1411).

G. 369. (Carton.) — 69 pièces, parchemin.

1412-1432. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Nicolas de l'Isle, savetier, pour une maison sur les fossés, près la porte des Ayres, au devoir de deux deniers d'exporle et six sous de cens pour l'anniversaire de M. de Montclarin, chanoine et trésorier de cette église (1412). — Aveux rendus au chapitre par: Guilhem Vimoleyra et Jean Philippon, bourgeois de Bordeaux, pour un «sol» de terre et un jardin appelé au «Casau» Saint-André (1412); — Guilhem Consau, barbier, pour une maison et un jardin dans la grande rue Sainte-Eulalie, au devoir de douze sous de cens (1412); — Aymeric Rey, tanneur, pour la moitié d'un terrain avec appentis, sis rue «Dejus-lo-Mur », qu'il tenait pour quatorze deniers de cens (1412); — Raymond Aymar, vigneron, pour deux «sols» de terre, avec jardins et treilles, rue de l'Étoile, au devoir de cinq sous d'exporle et cinq sous de cens (1412), — Pey de Lacor, chanoine de ce chapitre, pour une maison avec issue et jardin, rue Caguemule, près le Peugue, au devoir de six deniers d'exporle et cinq sous de cens (1412). — Vente faite par M^{e} Amanieu de La Roque, prêtre, à Guilhem Boey, vigneron, de cinq habitations, rue de l'Étoile, situées dans la mouvance du chapitre, pour trente-cinq livres bordelaises de cens (1414). — Sentence de l'official de Bordeaux prescrivant, à la requête des enfants de Bernard de Bruchaud, représentés par leur tuteur, la vente d'une maison de la rue des Ayres, environnée de terre et soumise à une redevance de deux livres de cens envers le chapelain bénéficier de Saint-Michel, et à cinq d'exporle envers le chapitre (1417). — Aveux rendus au chapitre par: Jeanne du Bosc, assistée de Bernard de La Garde, sergent royal, tuteur à elle donné par l'official de Bordeaux, pour un terrain, rue Sainte-Eulalie, au devoir de deux deniers d'exporle et dix sous de cens (1417); — Iva de Salas, femme de Hélies Achard, damoiseau, pour trois pièces de vignes devant l'église Sainte-Eulalie, qu'elle tenait à quatre sous d'exporle et dix-sept sous de cens (1419); — Guiraud de Rigolatge, vigneron, bourgeois de Bordeaux, pour une maison avec issue, rue Caguemule, qu'il tenait de Pey de Mayrinhac (1420). — Sentence de l'official de Bordeaux qui adjuge au chapitre Saint-André et consolide en sa faveur « l'utile et la directe » sur une maison de la rue des Ayres, « *près l'hostau de la Garda-Rauba* » (maison où étaient placées les archives royales du duché de Guyenne), qui lui rapportait dix livres de cens (1422). — Bail fait par les membres du chapitre Saint-André: Jean Embrin, doyen; Guilhem archidiacre de Blaye; Pey de Castet, chantre; Guilhem Talhafer, archidiacre de Cernés; Jean d'Anglades, Estève, écolâtre; Bertrand de Bruchaud, Bertrand Daste, Rostanh de Ramefort, Pey de Fontpiton, Pey de Lacour, Pey Berland, Jean Forton, chanoines de Saint-André, à Estève Talhafer, marchand, d'une maison, rue du Puts-Viel-du-Far, pour huit sous d'exporle et quarante sous de cens (1422). — Aveux rendus au chapitre

par: Samson Lambert, barbier, pour une maison et un puits, rue des Ayres, qu'il tenait au prix de six deniers d'exporle et cinq livres de cens (1423); — Marquesa Vincort, donataire d'Aymeric et Pey de Mayrinhac, pour la moitié d'une maison avec issue, rue du Far, au devoir de quatre sous d'exporle, la moitié et le sixième d'une escarte de froment, le quart et le sixième d'une géline de cens (1423); — Ramon de Chabanes, tanneur, pour la moitié d'une maison sise sur les fossés, hors la porte des Ayres, au devoir de deux deniers d'exporle et quatre sous de cens (1423). — Sentence de l'official qui condamne les enfants de Bernard de Labat à abandonner au chapitre un jardin de la rue du Peugue, que leurs auteurs possédaient au prix de six deniers d'exporle un boisseau de froment et une géline de cens; déguerpissement de ce jardin par les héritiers de Bernard de Labat au profit du chapitre (1427). — Sentence de l'official qui consolide en faveur du chapitre « l'utile et la directe» sur une maison avec issue et un jardin, rue des Ayres, au devoir de six deniers d'exporle et cinquante sous de cens (1432). — Prise de possession par le chapitre Saint-André où étaient: Thibaud d'Agès, doyen; Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc; Guillaume Taillefer, archidiacre de Cernès; Arnaud de Lafite, archidiacre de Blaye; Jean Tydon, chantre; Vincent de Rive, trésorier; Pierre de Lacour, sacriste; Ramond de Cussac, Pierre Forthon, Pierre de Fontpiton, Antoine de Villar, Arnaud de Cazauvieilh, Jean André, Pierre Ayquat, Pierre de La Marque, Pierre-Arnaud de Vicomte, chanoines, d'une maison, située rue des Ayres « et casau ab duas fossas de peyra de pelame » en vertu de l'adjudication prononcée en sa faveur par Arnaud de Saint-Avit, sous-maire de Bordeaux, Amanieu de Ligardes étant clerc et greffier de la cour du noble seigneur Jean Holland, chevalier, maire de la dite ville (1432).

G. 370. (Carton.) — 32 pièces, parchemin.

1433-1566. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par: Arnaud du Bourdieu, boucher, pour une vigne confrontant à un fonds appartenant à Guilhem Bec, docteur en droit, chanoine de Saint-André, et située dans la rue de l'Étoile; — Saubat Alpont, teinturier en draps, pour la moitié d'une maison et d'un jardin de la rue du Moulin-Saint-André, qui payait au chapitre huit deniers d'exporle et vingt-deux sous de cens (1433). — Aveu rendu à Jean de Lalande, seigneur de La Brède, par Marie Roaud, pour une maison de la rue du Far, près le portail du Far, qui payait au seigneur de Lalande deux deniers d'exporle et vingt-cinq deniers de cens (1434). — Aveu rendu au chapitre par M. Pey de Brocars, chapelain d'une chapellenie fondée dans l'église Saint-André par le chanoine Jean Martin, pour une maison de la rue du Far (1435). — Vente faite par Guilhem de Lope et sa femme à Guilhem Camborlan d'une maison avec issue, rue du Peugue, moyennant deux deniers d'exporle, douze sous de cens et une géline; celte maison se trouvait dans la mouvance du chapitre (1442). — Bail à cens fait par le chapitre Saint-André en faveur de Nolin-Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc; Hélias de Ville, écolâtre; Émeric de Caumont; Guilhem May, Gombaud Tydon, Guiraud Duc et Berthomieu de Lafargue, chanoines, en faveur de Nolin Rau, de deux habitations dans la rue Coffey, près «las Ayras», au prix de dix-huit sous de cens (1457). — Bail à cens en faveur de Nolet de Revesques pour une maison cantonière, près le moulin de Saint-André, à raison de deux deniers d'exporle et douze sous six deniers de cens (1463). — Aveu rendu par M^{e} Guilhem de Lacor, prêtre, chanoine de Saint- André et de Saint-Seurin, au chapitre Saint-André pour deux maisons et un jardin, rue du Peugue, près du puits de Caguemule, au devoir de deux sous d'exporle et vingt sous de cens (1467). — Contrat d'échange entre M^{e} Bernard d'Amvilla, chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, archidiacre de Blaye et primicier de l'église Saint-André; Pierre Dubosc, chanoine prébendé dans les deux chapitres et chantre à Saint-André, les doyen et autres chanoines étant absents, d'une part; et M^{e} Pierre Dutastet, prieur du couvent des Carmes, et frère Jean Lambert, syndic du dit couvent, d'autre part; par laquelle le chapitre s'engage à donner aux Carmes huit sous de cens et quatre deniers d'exporle sur une maison de la rue Bernard-Piucela; les seconds, en retour, donnent au chapitre deux deniers d'exporle et huit sous de cens sur une maison et un jardin de la grande rue Sainte-Eulalie (1483). — Aveu rendu au chapitre par Jean Rauset, prêtre, pour une maison avec issue, rue « deus Cans » (1490); — autre aveu par François de Béarn, licencié en droit, pour une maison avec jardin sise rue du Peugue (1508). — Sentence rendue par Pierre Geneste, lieutenant-général de la sénéchaussée de Guienne, consolidant la directité sur une maison et une place de la rue du Hâ en faveur du chapitre Saint-André; cette maison appartenait à dame Catherine de Ferragues (1511). — Transaction intervenue entre le chapitre et les héritiers de M^{e} Bernard Dartey, prêtre, vicaire perpétuel de l'église de Lège-en-Buch, au sujet

de la succession de ce dernier; le chapitre abandonne tous ses droits sur cette succession à la condition de prendre pour lui une maison avec voûte et jardin, rue Bouhaut (1525). — Aveux rendus au chapitre par: Gaillard de Bardes, écuyer, au nom de demoiselle Marguerite de Revesques, dame de la maison noble de Gassies en la paroisse de Margaux, en Médoc, pour une maison de la rue des Palanques (1526); — M^e^ Jacques Bonnet, écuyer, seigneur de Cazelis, au diocèse de Saintonge, pour une maison et un jardin, rue du Far, au devoir de deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1531); — Jacques Forthon, prêtre, résidant en l'église métropolitaine Saint-André, pour une maison avec jardin et issue, ruelle des Palanques (1537). — Arrêt du Parlement condamnant M^e^ Bernard Eslève, notaire royal à Bordeaux, à donner un boisseau de froment de redevance au chapitre pour une maison de la rue du Hâ (1538).

G. 371. (Carton.) — 11 pièces, parchemin; 5 pièces, papiers.

1566-1755. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Eulalie. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par: Arnaud Mercier, maçon, pour le tiers d'une maison et d'un jardin, rue du Far, relevant du chapitre, au devoir de douze deniers d'exporle et seize sous de cens; — Étienne Allement, charpentier de barriques, pour le tiers d'une maison et d'un jardin, rue du Far, au devoir de douze deniers d'exporle et seize sous de cens; — Pierre Rigault, teinturier, et Pierre Robin, poissonnier, pour une maison de la rue des Ayres, «près la maison et jeu de paulme de Jean Debuc, qu'ils tenaient pour deux deniers d'exporle et dix livres de cens (1567). — Sentence du présidial maintenant la directe et les prérogatives de seigneur foncier au chapitre Saint-André sur une maison de la rue du Hâ et une vigne au plantey de Barreyres (1569). — Aveu rendu au chapitre par Catherine de Macanan, veuve de Christophe Aulbin, avocat au Parlement, pour une maison et un jardin de la rue des Palanques, au devoir de deux deniers d'exporle et huit sous quatre deniers de cens (1570). — Échange entre noble Gratian de Mulet, écuyer, seigneur de La Plane, paroisse d'Eysines, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et M^e^ Antoine de Fumouze, receveur général du taillon en Guyenne, trésorier et payeur de la gendarmerie de France, de maisons avec jardins, colombiers, basses-cours et écuries, rue du Hâ et des Palanques, contre une maison, rue du Chapeau-Rouge, et cent journaux de terre et de bois dans la paroisse d'Eysines (1606). — Aveu rendu au chapitre par François et Pierre Éthiers frères, pour une maison et ses dépendances, un jardin et des vignes, situés rue Ségur, qu'il tenait moyennant onze deniers d'exporle et six sous de cens, et pour une maison avec « append, fort vieille et ruineuse», sise dans la rue de Ségur, qui va du château du Hâ au couvent des Minimes (1632). — Contrat de vente intervenu entre le chapitre et les religieuses de Sainte-Ursule; ces religieuses acquièrent du chapitre, pour trois mille livres, des maisons avec jardins où est à présent leur couvent dans la grande rue Sainte-Eulalie (1633). — Arrêt du Parlement condamnant M^e^ Jean Beaudoin, avocat au Parlement et solidairement Madeleine de Durfort, dame de La Lande et de l'Isle-en-Médoc, femme du sieur de Courtenay, à payer au chapitre un droit d'exporle de douze écus sol de trois livres sur des maisons de la paroisse Sainte-Eulalie (1640).— Arrêt du Parlement qui condamne Marie Marteau, veuve de Claude Marraquier, avocat, à payer au chapitre deux deniers d'exporle, et un sou neuf deniers de cens, pour une maison de la rue des Ayres (1644). — Aveu rendu au chapitre Saint-André par M^e^ Mathurin Fontaines, prêtre, organiste de l'église métropolitaine, pour une maison et un jardin de la rue des Palanques, au devoir de deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1566). — Aveu rendu par M^e^ François de Viarme au chapitre pour une maison avec appentis, rue du Far, au devoir de trois sous deux deniers d'exporle et vingt-huit sous quatre deniers, plus la moitié d'une géline de cens (XVI^e^ siècle).

G. 372. (Carton.) — 26 pièces, parchemin.

1262-1316. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINTE-CROIX. — Vente au chapitre Saint-André, Bos de Baynac étant doyen, par Blanche de Vinhac, de cens et rentes sur maisons dans la paroisse Sainte-Croix (1262). — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud Saint-Agnan, acquéreur de Pierre du Castan, pour la moitié d'un sol *(sotulum,* espagnol *soto,* breuil ou broustis) de terre, rue Carboneu, dans la mouvance du chapitre (1290).—Contestation entre le chapitre et Raimond du Pont au sujet d'un chai situé sur la Grave dans la paroisse Sainte-Croix; il y est fait mention de Gaillard de Bladin, prieur de l'hôpital Saint-Jacques (1292). — Investiture accordée par le chapitre à Ramond du Pont d'une place située dans la rue qui va de la rivière à Sainte-Croix; moyennant six deniers d'exporle, le quint d'une mesure vieille de froment, et une maille de cens (1292). — Reconnaissance en faveur de Bernard du Brion par Arnaud Constantin d'une

maison rue Carboneu, moyennant treize deniers d'exporle et six sous de cens (1301). — Reconnaissance par Ramon Bébian en faveur du chapitre, d'une maison paroisse Sainte-Croix (1307). — Abandon d'une pièce de terre à la Forcade vers Bareyrat fait par Jeanne Saseron en faveur du chapitre (1311). — Bail à fief en faveur d'Arnaud de Daraussa pour une terre à mettre en vigne, et sise à la Forcade qui va à Bareyrat, paroisse de Sainte-Croix (1311). — Investitures accordées à Halays Nivet pour la moitié d'une maison rue Carboneu (1311) et à Jean Guadanher, acquéreur d'Hélies d'Armagnac, d'un terrain rue Sainte-Croix (1312). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Marie Sauceprède, d'une maison située grande rue Sainte-Croix, d'un terrain rue des Anglais, d'une maison rue Carboneu et de la moitié d'une maison, chai et place sur la rivière près la rue Sainte-Croix (1315). — Baux à fief en faveur de Pierre du Pont et de divers pour maisons rue des Anglais (1316). — Baux à fief consentis par le chapitre en faveur de: Arnaud Andron, Pierre Blaye, Raymond de Lafont, Ramon Bebian, acquéreur de Pierre Dupont, Guilhem Seguin et sa femme et Jean Richard, pour maisons dans la rue des Anglais (1316).

G. 373. (Carton.) — 18 pièces, parchemin.

1324-1348. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Croix. — Reconnaissances en faveur de Bernard du Brion, par Guilhem Barratet (1324), et par Blanche Auger pour maisons rue Carboneu (1325). — Investiture accordée par le chapitre à Guillaume du Casse, acquéreur de Pey Laqueac du quart d'une maison et d'un chai de la rue Sainte-Croix, moyennant trois mailles d'exporle, le quart d'un chapon et d'une poule (1328); on y mentionne Arnaud de Villeneuve, archidiacre de Cernès. — Reconnaissances en faveur du chapitre par Jean Moynac d'une maison rue du Port, paroisse Sainte-Croix (1333), et par Geoffre de Moynac d'une moitié de maison avec ses dépendances, sise rue Carboneu, pour laquelle Geoffre de Moynac paiera une maille d'exporle et un denier de cens au chapitre (1336); cité: Amat de Jungetes, chanoine et sous-chantre. — Bail à fief consenti par Bernard du Brion à Jean Beccora d'une moitié de maison rue Carboneu (1337). — Reconnaissance en faveur de Bernard du Brion par Arnaud Aurrit d'une maison rue Carboneu (1337). — Abandon par Guillemette Constantin, femme de Pey Dailhan, à Bernard du Brion d'une moitié de terrain rue Carboneu (1333). — Bail à fief consenti par Bernard du Brion en faveur de: — Agnès Audet d'un demi sol de terre rue Carboneu (1333); — Arnaud du Perey de la moitié d'un terrain sis dans la môme rue (1343). — Reconnaissances en faveur de Jean du Brion par: Guilhem de Colcestre, Anglais et bourgeois de Bordeaux; —Jean Beccora; — Arnaud Dorinha; — Hélies Foucher, pour des maisons et emplacements dans la rue Carboneu (1345). — Bail à fief consenti par Ramon Barde à Pey Cassan pour la moitié d'un sol de terre dans la même rue (1346). — Reconnaissance en faveur de Jean Brion par Constance Martin d'une maison sise rue Carboneu (1346), témoins: Hélie, abbé de Saint-Sauveur de Blaye; Guillaume de Bois-David, prieur du prieuré de Villeneuve. — Vente faite par Jean du Brion à Ramon Barde de tous les cens, exportes, droits et devoirs seigneuriaux qui lui appartenaient sur différentes places et maisons de la rue Carboneu relevant du chapitre Saint-André, moyennant trois sous d'exporle et le quart d'une escarte de froment de cens (1348),

G. 374. (Carton.) — 21 pièces; parchemin.

1349-1372. — Reconnaissance en faveur du chapitre Saint-André par Ramon Dartiguanemaud d'une maison rues Senguinengue et des Anglais (1349). — Bail à fief consenti par Ramon Barde, chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux, à Guilhem de Blaye pour une maison et ses dépendances rue Carboneu (1354); témoins: Pierre Barot, chanoine de Saint-Seurin et de Saint-André; Guilhem Guillebaut, recteur de l'église de Libourne. — Reconnaissance en faveur de Ramon Barde par Ramon Guadanher de la moitié d'un sol de terrain rue Carboneu (1354). — Bail à fief consenti par le chapitre à Ramon et Galhard du Casse d'une maison, chai, issue et dépendances rue Sainte-Croix; cité: Ramon de Landiras, archidiacre de Médoc (1357). — Reconnaissance en faveur de Ramon Barde par Arnaud Lorel de la moitié d'une maison rue Carboneu (1357). — Vente faite au chapitre par Blanche Vignac de quatre sous deux deniers maille d'exporle sur une maison de la rue Sainte-Croix (1362). — Vente par Jean de Taujan à Tebbaud de Puyloaud *(Theobaldus de Podio Alto),* écuyer, d'une maison, chais et issues sur la rivière et de quatre autres maisons rue des Anglais, dans la mouvance du chapitre (1363). [Acte remarquable par la quantité de formules de droit dont il est accompagné et par la mention de la coexistence à Bordeaux de deux ou de plusieurs coutumes différentes: « *qu'ad aquera* AUTRA *costuma de Bordales qui no bau ne soffre que perssona sia presa ni arrestada tant quant*

pusca mostrar bens nobles et no nobles de que pusca portar guarentia.»] — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud du Taudin, acquéreur de Guilhem de Maisonneuve et de Contor, sa sœur, d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1364). — Abandon fait à Ramon Barde, par Marie Seguin, d'un sol et demi de terre rue Carboneu (1364). — Donation faite au chapitre par Ramon Barde des cens et redevances qui lui appartenaient sur des terrains et des maisons rue Sainte-Croix, sur la Grave, près la rivière et rue Carboneu (1367). — Investiture accordée par le chapitre à Pey Caussan, acquéreur de Bernard Maisonneuve, d'un sol de terre rue Carboneu (1367). — Bail à fief consenti par le chapitre, à la requête et recommandation du prince de Galles, en faveur de Ramon Jean de Estretoa (Stratton), seigneur de Landiras, d'un chai sur la Grave, près la rivière, de la moitié d'un autre chai sis au même lieu, d'une aubarède et d'une vigne à Lador en Graves, d'une vigne et d'une terre à Lescran près Cadaujac, d'une terre et d'un pré à la Fargue, même paroisse de Cadaujac. Ces objets avaient été possédés par Arnaud Camparian et, devenus vacants après sa mort, faute d'héritiers, avaient fait retour au chapitre par le don du seigneur suzerain, le Prince Noir, dont les lettres, en français, accompagnent la pièce (1369). — Sentence rendue par Rodolphe de Davenport, lieutenant de Thomas Felton, chevalier, sénéchal d'Aquitaine, et par Alain de Stokes, prêtre, trésorier d'Aquitaine, attribuant la succession vacante d'Arnaud de Camparrian aux doyen et chanoines de Saint-André dans la mouvance desquels se trouvaient les biens de cette succession, conformément aux lettres d'Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre et prince d'Aquitaine, par lesquelles celui-ci renonce au bénéfice de la saisie féodale opérée en son nom comme seigneur suzerain; cités: Garcies Duverger *(de Viridariis),* syndic du chapitre; Roger Fulcaud, archidiacre de Médoc; Renaud Esclau et Pierre de Fite, chanoines (1369). — Vente faite par Rostanh de Blaye à Arnaud Garmon d'une maison rue Carboneu, située dans la mouvance du fief de Ramon Barde, moyennant six deniers de cens (1369). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Jean du Tauyan d'un chai et d'une issue sur la Grave, près la rivière, d'une maison rue des Anglais et d'une autre maison même rue (1370). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Jean Harle d'un terrain rue Carboneu et de quatre vignes distinctes au Forc en Graves (1370). — Investiture accordée par Ramon Barde à Arnaud Garmon, acquéreur de Rostanh de Blaye, d'une maison rue Carboneu (1370). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Marie Moynac de la moitié d'un terrain avec le mur et masures construits dans la rue Carboneu (1370). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem de Brelhac, acquéreur de Guilhem Forton, d'une maison rue Carboneu (1370). — Bail à fief consenti par Ramon de Barde en faveur de Pey Serreta d'un terrain dans la même rue (1372).

G. 375. (Carton.) — 15 pièces, parchemin.

1373-1382. — Biens à Bordeaux, paroisse Sainte-Croix. — Aveu rendu au chapitre par Bertrand Franc pour des maison, chai et appentis sur la rivière, paroisse Sainte-Croix, qu'il possédait, moyennant six deniers d'exporle et deux sous de cens (1373). — Investiture accordée par le chapitre à Arnaud Martin, acquéreur de Jean Harlé, d'un terrain rue Carboneu (4 décembre 1378), « *sede Burdegalensi vacante* ». — Reconnaissances en faveur du chapitre par: Jean de Blaye, Guilhem Vidau, Pey Garfilh et Pey Johan pour maisons rue Carboneu (3 mars 1380), « *domino Ramundo per sedem apostolicam in archiepiscopum Burdegalensem electo.* » — Reconnaissances en faveur du chapitre par: Jean Merle d'une maison rue Senguinengue (21 mars 1380), « *sede Burdegalensis ecclesie vacante»;* — Arnaud Garmon et Pey Fau, de deux maisons rue Carboneu (6 juin 1381), « *Domino R. in archiepiscopum electo* »; — Jean de la Come (6 novembre 1381) [l'archevêque Raymond *(de Roqueis)* n'est encore qu'élu mais non consacré], et Francès Cors, chacun « d'un sol», « d'une trilhe», d'un jardin et de figuiers; — Hélie Prévost d'une maison, le tout dans la rue des Anglais (1382); — Marquesa et Constantin Cassan, mineurs, assistés de leur mère, d'une maison rue Carboneu (1382).

G. 376. (Carton.) — 15 pièces, parchemin.

1383-1400. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Croix. — Reconnaissance par Guilhem de Chassac en qualité de donataire de Guilhelmine Andron, d'une maison rue des Anglais, paroisse Sainte-Croix (1383). — Investiture accordée à Guilhem Maurin, acquéreur de Pey Garaucens. — Bail à fief consenti en faveur de Pey Dayrissan. — Investitures accordées à Guilhem Gendre; — Arnaud Dirhiart; — Ramon du Prat et sa femme — Reconnaissances par: Jean Bonaffoux; — Jean Bonaffoux, héritier de Jean d'Escudenhan: — Jean de Blaye; — Guilhem Gendre; — Blanqua Pit, assistée de son tuteur. — Investiture accordée à Peyronne Estève.

— Reconnaissance par Guilhem Gendre. — Investiture accordée à Guilhem de Prenot, acquéreur de Guilhem de Faugua. — Reconnaissances par: Osten de la Porta d'une maison sur la Grave, près la rivière; — Pey de la Garda (XIV^{e} siècle); Arnaud Martin et Hélie Colom, le tout pour des maisons, terrains et emplacements situés dans les rues Carboneu, des Anglais, Sanguinengue et Sainte-Croix (1388-1400).

G. 377. (Carton.) — 16 pièces; parchemin.

1401-1409. — Biens à Bordeaux, paroisse Sainte-Croix. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Arnaud de Chassac d'un sol et demi de terre, rue Carboneu (1401). — Reconnaissance par: Hélie Bacon, d'une maison, sol et jardin, rue des Anglais; — M^{e} Hélias Jordan, d'une maison, grande rue Sainte-Croix;— Pey de Mardanas et Guilhem de Linars, de la moitié d'un sol de terre, rue Carboneu;—Guilhem Gendre, de la moitié d'une maison, rue des Anglais; —Amanieu Ligey, d'un appentis avec la terre qui en dépend, rue Carboneu, et d'un sol, même rue (1403). — Bail à fief consenti par le chapitre à Jean et Guilhem Ligey père et fils et investiture accordée à Pey du Bosc, acquéreur de Arnaud Chassac, d'un sol et demi de terre, rue Carboneu (1407). — Reconnaissances par: — Hélies Bacon, d'un sol de terre, rue des Anglais; — Guilhemine du Tauyan, d'une maison et d'un chai, grande rue Sainte-Croix et rue des Anglais; — Guilhem d'Ordelhan, en son nom et en celui de Guilhem Gendre, d'une maison qu'ils tenaient des exécuteurs testamentaires de Jean Merle (1408). — Investiture accordée à Richard Makanan, marchand, de la paroisse Saint-Michel, acquéreur de Amanieu Ligey, d'un sol de terre et d'une place, rue Carboneu (1409). —Reconnaissance par Raoul Cot, d'une moitié de maison, dans la même rue (1409).

G. 378. (Carton.) — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1410-1758. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Croix. — Reconnaissance en faveur du chapitre Saint-André, par Ayquem Hugon, d'un sol de terre et d'une place, rue Carboneu, que Galharde Ligey avait retrayés après qu'ils avaient été rendus par Amanieu Ligey à Richard Makanan (1410). — Autre reconnaissance, par Marie Estève, d'une maison, rue des Anglais (1411). — Investiture accordée à Galhard de Saint-Sins, d'une maison et d'un chai, rue des Anglais (1413). — Bail à fief consenti par le chapitre, représenté par: Jean Embrin, doyen; Pierre Charpentier, Guillaume Taillefer, etc., chanoines, en faveur de Hélias Calhey, do deux sols et demi de terre, rue des Anglais (1414). — Reconnaissance par Pey Estève, d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1415). — Bail à fief consenti par le chapitre, représenté par: Jean Embrin, doyen; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye;Bernard d'Asie, Pierre Rivière, Jean de Lisan, Jean Chambon, Pierre Meynard, Pierre de Fontpiton, Guilhem Serpot, Pierre de Lacour, Pierre Berland et Jean de Lothes, chanoines, en faveur de André Ramon,d'une maison rue des Anglais (1415). — Aveux par: Jeanne Kol, d'une moitié de maison, rue Carboneu (1416);— Hélie Colom, d'une maison, rue Carboneu (1422);—Galhard Cambelh, d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1433);— Hélie Richard, d'une maison et d'un appentis, rue Carboneu (1436). — Sentence de l'official de Bordeaux, qui consolide l'utile et la directe sur une maison de la rue Sanguinengue, en faveur du chapitre (1454).— Reconnaissance par Marie Ricard, en faveur du chapitre, d'une maison, chai, issue et place vide, grande rue Sainte-Croix (1567). — Sentence du présidial de Bordeaux confirmant le syndic de l'hôpital Saint-André comme seigneur foncier direct d'une maison, grande rue Sainte-Croix (1568). — Sentence du présidial ordonnant à un nommé Petit de rendre aveu au chapitre pour une maison dans la grande rue Sainte-Croix (1569). — Autre sentence du présidial, confirmant le chapitre dans la possession de deux deniers bordelais d'exporle qu'il avait le droit de prélever sur une maison de la rue des Anglais (1570). — Reconnaissances pour des maisons qui avaient été démolies dans les rues des Anglais, Carpenteyre et Sainte-Croix (1758).

G. 379. (Carton.) — 40 pièces, parchemin.

1282-1365. — BIENS A BORDEAUX, PAROISSE SAINT-REMY. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par: Ramon Forthon, charpentier, pour un sol de terre dans la rue qui va aux Paux, rue Saint-Remy, qu'il détenait au prix de six deniers d'exporle, de dix deniers et d'une demi-géline de cens; acte passé en présence de P. du Pian, chanoine et sous-doyen de saint-André, au nom du doyen N. Aymar de La Roche, sous l'épiscopat de Henri [I^{er} *de Gebennis*], archevêque de Bordeaux, et la mairie de Guiraud de La Cour (12 décembre 1282); — Jean de Montauban, pour un sol de terre, sis paroisse Saint-Remy, près du Far de Lesparre, qu'il avait acquis de Gaillard de Lafond, et détenait au devoir envers le chapitre de deux sous d'exporle et de

deux sous et une géline de cens; acte daté du 5 janvier 1295, régnant Philippe, roi de France [le roi d'Angleterre n'est pas nommé], Henri, archevêque de Bordeaux, Eh Guillaume de Rabastens, chevalier, maire de la ville, et témoins: En Guill. Arnaud «deu Clergue» sacristain, maître Estève de Boisfranc, trésorier, M^e^ Arnaud Guast, En P. Du Faugerat, Mossenhor En Fusler, chanoines (1295). — Reconnaissances de maisons et emplacements dans la grande rue Saint-Remy et à Tropeyte rendues en 1310, Pierre Cailhau étant maire de Bordeaux. — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par Guilhelm de la Mollière, prêtre, pour une maison sise sur les fossés de la ville, hors la porte Médoc, sous la mairie d'Hélie Audouyn (1315). — Vente faite par Bernard de Limousin à Arnaud de Canteloup, archevêque de Bordeaux, par l'intermédiaire de Guill. Conge, archidiacre de Cernès et procureur général de l'archevêque, de quatre deniers d'exporle et de soixante sous de cens sur une maison de la rue Saint-Remy: les revenus de cette maison sont assignés à l'anniversaire dudit archevêque; Hélie de la Batsseube, maire de Bordeaux (1317). — Investiture accordée par Pierre Martin de Saint-Pierre, à Arnaud Martin, acquéreur de Arnaud Bomel, d'une maison de la rue Dissente, au devoir de deux deniers d'exporle et seize deniers de cens, affectés à l'anniversaire de M^e^ Amat de Junget, chanoine (1330). — Aveux rendus au chapitre par: Gaucem de Castilhon, écuyer, seigneur de Lamarque, en Médoc, pour une maison de la rue de la Corderie, prés la porte Saint-Germain (1331); — P. Martin, citoyen de Bordeaux, d'une maison que détient R. Gayffier, aux droits de Ramon de Cabeyra; sous l'épiscopat de Pierre [de Luc], archevêque (25 août 1332); — Arnaud Andraud de Beutre, paroissien de Mérignac, pour une maison, rue Saint-Remy, qu'il détenait au prix de deux deniers d'exporle, de deux deniers et d'une géline de cens; l'investiture lui est accordée, au nom du doyen absent, par En Ramon de Landirans, archidiacre de Médoc (1338); — Pey Forthon, acquéreur de Jean Balue, sergent du roi d'Angleterre, et de Na Lugan de Chandenac, sa femme, paroissiens de Saint-Pierre, pour une maison de la rue Saint-Remy, à côté celle de Johan de Sayetran « cartolari de Bordeu » (1340). — Aveux rendus à Amat de Junget, chanoine de Saint-André, par: Guillemette d'Escurac, pour une moitié de maison, rue Ramon Forthon, qu'elle détenait au devoir de six deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1343); — Pey Martin, pour une maison, rue Dissente, qu'il détenait au prix de dix deniers d'exporle et deux sous de cens (1343); — Ramon Arnaud, pour une moitié de maison, rue Ramon Forthon, qu'il détenait au prix de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1343). — Bail à fief consenti par le chapitre à Johan Miqueu, d'un « sol » de terre, rue Saint-Remy, au prix de douze deniers d'exporle et de vingt sous de cens *sede Burdegalensi vacante* (1346). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Proensa Alays, assistée de sa mère, d'une maison rue Saint-Remy; Amanieu [de Cases], archevêque (31 août 1347). — Investiture accordée par Martin Bolare à Jean du Tastar, qui avait acquis de Gassias une maison, avec issue rue Bedilhon, à charge de payer deux deniers d'exporle et trente sous de cens; Bernard de Cases, archevêque de Bordeaux (1350). — Aveux rendus au chapitre par: Pey Dayrac, pour une maison cantonière, rue Dissente, qu'il détenait au devoir de deux deniers d'esporle et de dix-sept deniers de cens (1363); cités: Bertrand Bonafoux, chanoine; Jean Mota, doyen du chapitre; Jean de Sinholas « ymaginador »; la charte n'est datée que du pontificat du pape Urbain, première année du règne. — Reconnaissance en faveur du chapitre par Proensina Alays, comme légataire de Domingo de Batsissarri, cordier, paroissien de Saint-Maixent, d'une maison, rue Saint-Remy: sous l'épiscopat d'Hélie [de Salignac], archevêque de Bordeaux (15 août 1364). — Abandon par les enfants Johan Miqueu, assistés de leur mère, tutrice et curatrice, d'un sol de terre, rue Saint-Remy, en faveur du chapitre, en présence de Vital Carie, chanoine et rôlier de Saint-André, et du doyen Johan Mota [un noble guyennois d'or du coin de Bordeaux valant vingt-cinq sous] (1365). — Bail à fief fait par le chapitre à Gailharde de Cussac, pour un sol, mur et maisons en torchis de la rue du Puits de Canteloup (1365). — Aveux rendus au chapitre par: Pey de Plassan, pour une maison et un jardin sis dans la rue qui va du Far de Lesparre à l'église Saint-Remy (1365); — Bernard de Pruet, pour une moitié de maison, rue Saint-Remy, qu'il détenait au devoir de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1365). — Arrêt rendu par la chambre des requêtes du Palais à Bordeaux, et attribuant au chapitre la directilé sur une maison de la paroisse Saint-Remy, contrairement aux prétentions du sieur Robert Bourdeyron, prieur du séminaire de Bordeaux, et du chapitre Saint-Seurin (1365). — Bail à fief fait par le chapitre à Pey de la Mote, pour un sol de terre, rue Saint-Remy, qui' va à la porte du Médoc, au devoir de douze deniers d'exporle et de vingt sous de cens (1365). — Contrat de vente passé le 23 mai 1351, sous l'épiscopat de Bernard [de Cases], entre deux parti-

culiers, pour une maison de la rue Corbin dans la mouvance du chapitre.

G. 380. (Carton.)— 45 pièces, parchemin.

1366-1383. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Remy. — Aveux rendus au chapitre par: Bernard Panh, pour une maison avec issue sur le derrière de la rue Ramon Forthon, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1366); — noble dame Delphine Amanieu, femme de Bertrand de Saint-Michel, écuyer, de Landerron, pour maison rue Dissente; on y mentionne le nom de Guillaume [VI], évêque de Bazas (1366); — Ramon de Mongran, pour une maison, rue Dissente, qu'il détenait au devoir de deux deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens; — Bertrand Bonnafoux, chanoine, procureur de Jean Mote, doyen du chapitre (1367). — Mise en possession d'une maison avec issue, dans la grande rue Saint-Remy (qui va de la porte Despaux à la Forcade Font-Joyn), accordée par le chapitre à Raymond Dayrac (1367). — Aveux rendus au chapitre Saint-André par: Guilhem du Tastar, clerc, « sabi en dreyt, » pour une maison, rue Pey de Loen, qu'il détenait au. devoir de dix-huit deniers d'exporle et six sous huit deniers de cens (1368); — Jean de Bernada, pour une maison, à Tropeyla, rue Ramon Forthon, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et de dix sous de cens (1368); — Raymond Minset, pour la moitié d'une maison, sise dans la rue qui va de l'église Saint-Remy à la rue de ce nom (1368); — Agnès Panh, pour une maison, rue Dissente, qu'elle possédait au devoir de deux sous six deniers d'exporle et treize sous, six deniers de cens (1368); — Harry de Briston, Anglais, pour deux maisons de la rue porte Despaux (1370). — Misé en possession parle chapitre, au profit de Gaucem Douat, d'une maison dans la rue Dissente, qu'il tenait de Delphine Amanieu, veuve de Bertrand de Saint. Michel, écuyer, de Landerron en Bazadois (1370). — Aveu au chapitre par Guilhem et Vidau Alays, pour une maison, sise dans la rue qui va de la Forcade de Font Joyn vers la porte Despaux (1376). — Vente au chapitre par Martin Bolare, de deux deniers d'exporle et de trente sous de cens sur une maison, rue Bedilhon, pour vingt-six livres guyennoises d'or. Le chapitre s'engage à payer en outre annuellement deux deniers d'exporle et deux sous six deniers et la moitié d'une géline de cens (1374). — Investiture par le chapitre à Maynard Botaut, acquéreur de Vidau Ébrat, administrateur des biens de ses enfants, d'un sol de terre, rue Arnaud Blanc, à condition qu'il paie annuellement six deniers d'exporle et cinq sous de cens (1375). — Aveux rendus au chapitre par: Pierre de la Croix, charpentier, pour une place et une demi-muraille, rue Bonaventure, qu'il détenait au devoir de cinq sous de cens (1378); — Ramon de Lagunagran pour une maison, rue Pey de Loen, qu'il détenait au devoir de six deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens (17 mars 1378, *sede Burdegalensi vacante).* — Retrait féodal exercé par le chapitre, sur un sol et demi de terre, rue Notre-Dame, au préjudice de Chaustre de Massas (1380). — Acquisition faite par le chapitre, des exécuteurs testamentaires de Gailhard de Marges, pour la somme de cent livres de la monnaie courante une fois payée [cinq mille cinq cents francs de la monnaie d'aujourd'hui], de dix livres de cens [cinq cent cinquante francs] en franc alleu et d'un droit d'exporle sur deux maisons de la rue Saint-Remy, près celle de Carmousset, Vital Carle intervenant au nom du chapitre. [Le placement est à dix pour cent.] — L'acte est daté du 27 mars 1381, Raymond de Roqueys, archevêque élu (1381). — Mise en possession d'une maison de la rue Dissente, prononcée par le chapitre au profit de Gailhard de Cès, acquéreur de Bertrand de Mongran, dernier possesseur. L'acte est daté du 22 mai 1382, Raymond de Roqueys, archevêque installé (1382). — Aveu rendu au chapitre, par Pey de Forts, pour une maison, rue Costinhan, qu'il détenait au devoir de cinq deniers d'exporle et de cinq sous de cens. Le chapitre avait acquis celte maison par suite d'un échange avec Vital Caries (1383). — Aveu rendu à Vital Caries, donataire de Ramon de Saint-Pey, par Guilhem Austen, pour une maison avec issue, rue Costinhan, près du puits des Cujols, qu'il occupait moyennant deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1383). — Aveu rendu par Guilhem de Calon au chapitre, pour une moitié de maison, rue Pey de Loen, qu'il occupait moyennant six deniers d'exporle et quinze deniers de cens (1383). — Valeur en chiffres actuels de la monnaie de la seconde moitié du XIV^{e} siècle: la livre, cinquante-cinq francs; le sou, deux francs soixante-dix centimes; le denier, vingt et un centimes.

G. 381. (Carton.) — 50 pièces, parchemin.

1384-1410. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Remy. — Retrait féodal exercé par En Guillaume Ays, «donzet», de Fronsac, de deux deniers d'exporle et quarante sous de cens annuel vendus par sa sœur Jeanne de Fronsac, veuve de Bernard de Castetjà, che-

valier, à J. Dayrac, bourgeois de Bordeaux, sur une maison de la rue Saint-Remy, pour la somme une fois payée de cinquante livres. Mais le frère de Jeanne de Fronsac, En Guillaume Alays, étant venu vers l'acquéreur en disant et en démontrant « *que cum ed fray german de ladeita dona, e plus près en gran de natura que nulh autra, et per la generau costuma de Bordales de tant de temps observada... que lo plus parent deu vendedor ou vendeyrez deu retrubar e aber per torn de natura la causa que sera estada benduda, pagen e sattisfazen au comprador lo bertadey pretz,* » il offre à l'acquéreur le remboursement du prix de l'exporle et des devoirs aliénés, que celui-ci accepte, 17 janvier 1382, à l'expiration de l'année de vente. Suit la quittance de transport, en date du 12 novembre 1384, *sede Burdegalensi vacante,* et sous la mairie de David Credok. — Investiture donnée par le chapitre à Bertrand Brun qui avait acquis de Jean Guarner une maison rue Dissente, pour le prix principal de vingt-cinq livres payé au vendeur, et sous le devoir envers le chapitre de six deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens. L'acte est daté du 17 février 1389, sous l'épiscopal de François [I^er^]; Johan d'Anglade, archidiacre de Blaye, recevant le nouveau tenancier (1389). — Reconnaissances en faveur du chapitre par: M^9^ Ayquem deu Sen, prêtre, pour une maison et une place rue Costinhan qu'il avait achetée dans sa mouvance pour le prix de cinquante-deux guyanes d'or, soumise à la redevance de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (22 décembre 1390), sous l'épiscopat de François [II]; - Guillemette de Laguna pour une maison de la rue Dissente (1392); — Domenyou du Tastar, en qualité de tuteur légal de ses enfants, pour une maison de la rue Saint-Remy (1394); — Raymond Ridos pour une maison de la rue Dissente qu'il occupait, à charge de payer deux deniers d'exporle et onze deniers de cens (1395). — Investiture prononcée par le chapitre en faveur de Guilhem Jehan, qui avait acquis de Robert de Roéda et de sa femme, pour le prix de vingt-neuf livres, une maison avec issue rue Arnaud Blanc, tenue à une redevance annuelle envers le chapitre de six deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1395). — Aveu rendu au chapitre par Bernard de Corn pour une maison avec issue rue Bernard-Mos (1396). — Investiture accordée par le chapitre en faveur de Guilhem du Prat, qui avait acquis de Contor deu Sen une maison et une place rue Costinhan près le puits de Cujols, tenue à une redevance annuelle de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1397). — Aveu rendu au chapitre, J. Embrun, doyen, intervenant, par Hirlande de Corbidi, pour le quart d'une maison rue Pey-de-Loen qu'elle tenait sous la redevance de six deniers d'exporle et de deux sous six deniers de cens (1400). — Publications de vente d'une maison, sise rue Pey-de-Loen, faites par le chapitre sur la mise à prix de vingt-deux livres, devant l'official de Bordeaux (1400). — Aveu par Jean May, savetier, pour une maison avec issue rue Pey-de-Loen, qu'il occupait sous la redevance annuelle de dix-huit deniers d'exporle et de six sous huit deniers de cens (1402). — Vente par Ramon Garssias du Tastar à Jean May d'une maison avec jardin et issue rue Pey-de-Loen, pour vingt-deux livres six sous et une redevance de six sous de cens (1402). — Aveux rendus au chapitre par: Arnaud du Puy, pour une maison de la rue Saint-Remy qu'il tenait à trois deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1405); — Jean de Rofiat, clerc, pour une maison de la rue Dissente (1406). — Bail à fief fait par le chapitre: Jean Embrin, doyen, Pierre Rivière, Guilhem Estève, Pey de Fontpiton et Pey Forthon, chanoines de Saint-André, en faveur de noble Jean de Durfort, chevalier, fils et héritier de noble Émeric de Durfort, pour une maison rue Ramon Forthon, qu'il occupait moyennant une redevance annuelle de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1410).

G. 382. (Carton.) — 20 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1413-1578. — Biens à Bordeaux.. Paroisse Saint-Remy. — Aveux rendus au chapitre Saint-André par: Gradida Ramon pour la. moitié d'une maison avec issue rue Pey de Loen, qu'elle occupait moyennant une redevance annuelle de dix-huit deniers d'exporle et six sous de cens payables aux anniversaires de M^e^ Amat de Junget, chanoine; — Guilhem Ricard, laboureur de vignes, pour une maison et un jardin rue du Prat (1417); — Gaucem de La Rue pour un sol de terre rue Arnaud-Blanc, qu'il tenait par échange de Jean de Gayssan, moyennant une redevance de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens payable aux anniversaires de M^e^ Amat de Junget, chanoine; Gaucem de La Rue s'engage en outre à faire bâtir sur ce terrain dans le laps de deux ans (1419); — Raymond de Camin pour une maison de la rue Dissente (1422). — Vente au chapitre par Bertrand de Poussinhan de six deniers d'exporle et de vingt sols esterlings vieux, au coin de Londres, en franc alleu, sur une maison rue Maquau, pour le prix de dix nobles d'Angleterre au vieux coin de Londres, de bon or, et valant trente livres guyennoises au coin de Bordeaux (1422). — Aveu rendu par

Rostanh Martel pour la moitié d'une maison rue Traversane qu'il occupait sous une redevance de deux deniers d'exporle et de cinq sous de cens (1424). — Vente faite par Itey de Mirepoix à Colin Noël, d'une maison rue du Pont-de-la-Mousque, qui se trouvait dans la mouvance du chapitre (1425). — Aveux rendus au chapitre par: Helies de la Cor, prêtre, de la paroisse Saint-Remy, pour la moitié d'une maison avec murs et issue devant l'église Saint-Remy, qu'il occupait moyennant une redevance de trois deniers d'exporle et de six deniers de cens (1428); — Pierre de More, marchand, pour une maison sise devant la porte Despaux (1491). — Constitution d'un droit d'exporle de deux deniers bordelais et d'une rente de vingt sous, faite par Guillaume de Leymarie, licencié en droit canon, chanoine de Saint-André, conseiller au parlement de Bordeaux, en faveur de noble Jean de Makanan (1492). — Aveu rendu au chapitre par Mandé Esquau, sergent royal en Guienne, pour un chai et une place vide rue Bedilhon, qu'il détenait au devoir de deux deniers d'exporle et de douze sous de cens (1567). — Sentence du présidial de Bordeaux confirmant le chapitre dans le droit d'exporle qu'il possédait sur une maison de la rue des Lauriers (1568). — Sentence du même présidial confirmant le chapitre dans la directité qu'il possédait sur une maison de la rue Saint-Remy: Théophile-Robert Bourdeyron, prieur du séminaire (1569). — Aveu rendu au chapitre par Bernard, dit le Vénitien, maître charpentier de haute futaie de Bordeaux, pour une maison et une place vide rue de Labrousse (1578).

G. 383. (Carton.) — 19 pièces, parchemin.

1310-1390. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINTE-COLOMBE. — Bail à fief consenti par Bernard Dailhan en faveur de P. Metge et sa femme d'une maison et d'un moulin, rue Poitevine (1310). — Reconnaissances en faveur du chapitre par: Contor Boileau, de la moitié d'une maison sise rue Poitevine, Ramon de Landiras étant archidiacre de Médoc (1338); — Alain Meyrit, de la moitié d'une maison de la rue Poitevine, sous l'épiscopat de Philippe [de Chambarlac] (18 mai 1361). — Déguerpissement fait en faveur du chapitre par la veuve de Richard Aiguecombe d'un terrain autrefois occupé par une maison et sis rue Sainte-Colombe (1363). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Barthélemy Geneste, d'une portion de terre sise rue Poitevine, paroisse Sainte-Colombe, où était précédemment construite une maison (1363). — Adjudication d'une maison de la rue Poitevine, faite par devant l'official en faveur du chapitre; cette maison payait déjà douze deniers d'exporle et six deniers de cens (1363). — Accord passé entre le chapitre et Jean de Plassan, bachelier en droit, fils d'Arnaud de Plassan, à raison de la dîme du moulin situé près l'église Sainte-Colombe, *juxta breuteriam de Marcato supra aquam vocatam: lo Peugue* (1370). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Marie Dagulhon de la moitié d'une maison rue Bouquière (1375). — Transaction entre le chapitre et Pey d'Alley à raison d'une promesse inexécutée faite au chapitre par ce dernier de lui payer neuf livres de cens et un droit d'exporle en franc alleu ou deux cents léopards d'or (1377). — Vente faite par Pey de Saint-Symphorien au chapitre Saint-André de douze livres de cens et d'un droit d'exporle sur une maison de la rue Sainte-Colombe, et, en outre, de divers cens sur différentes maisons de la même rue et sur une aubarède à Pont-Long, paroisse de Saint-Seurin (1380). — Vente faite par Jean Mazeley à Pey Frocher de deux deniers d'exporle et six livres de cens assignés en franc alleu sur une maison sise rue Bouquière, paroisse de Sainte-Colombe (1380). — Vente faite au chapitre représenté par Vital Carie, chantre, Pierre de Villars, Pierre de Sainte-Colombe, Jean Lacorrée, Estève Ostic, Gassie Sanche, Jean Duverger, Thomas d'Arrepointe, Dominique de Saint-Jacques, et Pierre Fauchey, chanoines, par Pey de Saint-Symphorien appelé de Landiras, de douze livres de cens et de droits d'exporle sur une maison de la rue Sainte-Colombe, de divers cens et exporles sur deux autres maisons de la même rue et de vingt deniers de cens et d'exporle sur une aubarède à Pont-Long, paroisse Saint-Seurin (1380). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Marie Gassias d'une maison sise rue Sainte-Colombe (1380). — Vente par Jean Bernada à Arnaud Martin de quatre deniers d'exporle et neuf livres de cens assis sur une maison de la rue Poitevine (1383). — Vente par Arnaud de La Caze, écuyer, en qualité de tuteur légal de son fils Jean de Lacaze, fils et héritier de noble Trenqua de Podensac, de cinq livres de cens sur une maison de la rue Bouquière, eu faveur de Vital Carle, chantre et chanoine des chapitres Saint-André et Saint-Seurin de Bordeaux (1384). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de La Brosse et Bernard Mangin, acquéreurs de Guilhem le Gallois, de deux maisons rue Poitevine (1388). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Jeanne Ramon de la moitié d'une maison rue Bouquière (1390).

G. 384. (Carton.)— 18 pièces, parchemin.

1391-1417. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Colombe. — Vente par Raymond de La Naude, bourgeois, à Jehan Faure de Lisan, de deux deniers d'exporle et cent sous de cens sur une maison appartenant au vendeur située rue du Puits-du-Marché-Sainte-Colombe (1391). — Reconnaissances en faveur du chapitre par: Menaud du Fort de la moitié d'une maison rue Bouquière (1395); — Jeanne Aymerigue, femme de Pey de La Brosse, au nom de ses enfants, de deux maisons rue Poitevine (1395). — Investiture donnée par le chapitre à Bernard Abaussat, acquéreur de Bésian Labeyla, de la moitié d'une maison rue Sainte-Colombe (1395). — Reconnaissances par: Jean et Bertrand de Capdeville frères, de redevances auxquelles ils sont tenus envers le chapitre pour une maison qu'ils détiennent rue des Ayres (1397); — Guilhem Faure de Lisan et Hélies Faure de Lisan. Ceux-ci ne pouvant payer à Bertrand, seigneur de Montferrand, certains cens qu'ils lui devaient. Jean Faure de Lisan, chanoine de Saint-André, fils de Guillaume de Lisan, assigne au seigneur de Montferrand, afin de libérer les débiteurs, une maison rue du Puits-du-Marché, qu'il avait acquise de Ramon de La Naude (1400). — Reconnaissances en faveur du chapitre par: Jeanne Eymerigue pour une maison rue Poitevine (1402); — Peyronne de Lalanne pour une maison rue Poitevine (1403); — Marguerite Imbert pour une maison rue Bouquière, paroisse de Sainte-Colombe (1404). — Renonciation par Menaud du Bants en faveur du chapitre, à la moitié d'une maison sise rue Sainte-Colombe (1408). — Vente par Bertrand, seigneur de Montferrand, à Jean Chambon, chanoine de Saint-André, de deux deniers d'exporle et cinq livres de cens assis sur une maison dans la rue du Pulz du Mercat et exporle par Ramon de La Naude pour cette maison (1408). — Reconnaissance faite par Austen Martin, en faveur du chapitre, de la moitié d'une maison sise rue Sainte-Colombe (1408). —Publication par-devant l'official de Bordeaux à l'effet de consolider l'utile et la directe en faveur du chapitre sur une maison devenue vacante, faute de tenanciers, et qui payait douze livres de cens annuel au chapitre (1416). — Sentence de l'official de Bordeaux qui confirme le chapitre dans la possession d'une maison sise rue Sainte-Colombe, qui rapportait douze livres de cens (1417). — Bail à fief consenti par le chapitre en faveur de Ramon Rousseau, d'une maison rue Sainte-Colombe (1417).

G. 385. (Carton.) — 18 pièces, parchemin.

1418-1655. — Biens à Bordeaux. Paroisse Sainte-Colombe. — Reconnaissance en faveur de Jean Chambon, chanoine de Saint-André, par Bernard Carreyra, d'une maison, sise rue du Mercat (1418). — Reconnaissances en faveur du chapitre par: — Jean Gassias, d'une maison sise rue Sainte-Colombe; — Bertrand Dorgador, notaire public, en qualité de donataire de Jean et Jeanne de Labrosse, d'une maison, rue Poitevine (1418). — Vente par Bertrand Furt, assisté de son curateur, à M^{e} Pierre de La Cor, chanoine de Saint-André, d'une maison sise rue Dejus lo mur (dessous le mur); d'une autre maison, sise rue de la Cadena, paroisse Saint-Projet, et placée dans la mouvance de Gaston de Foix, captal de Buch, vicomte de Benauge et de Castillon et seigneur de Puy Paulin; et d'une troisième maison, rue des Étuves, paroisse Sainte-Eulalie (1419). Cités: Pey Forthon, chanoine, et Pierre de Castro, chanoine et chantre de Saint-André. — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Arnaud du Fort, d'une maison, rue Bouquière (1423). — Investiture accordée par le chapitre à Barthélemy Cabat, pour une maison, rue Poitevine, qui rapportait douze deniers d'exporle et six livres de cens (1423). — Reconnaissance en faveur de Jean Chambon, d'une maison de la rue du Putz deu Mercat par le tuteur de Jeanne Carreyra (1425). — Vente par Meynard, curateur de Jeanne Carreyra, à Jean Chambon, chanoine de Saint-André, d'une maison, sise rue Sainte-Colombe. Cité: Richard Makanan, marchand de Saint-Michel (1425). — Vente par Agnès Abaussat, femme de Semekin Sprotler, à Guilhem Laban, de la moitié d'une maison sise rue Sainte-Colombe et placée dans la mouvance du chapitre Saint-André, témoin: Richard Brytlkord, marchand de Bristol (1429). — Vente faite par Guillaume Lemosin, pour lui et ses frères, à Pey Meynard, de la moitié d'une maison, rue et paroisse Sainte-Colombe (1443). —Copie de la vente du quart d'une maison, située rue Sainte-Colombe, faite par Besion de La Reilha à Guilhem Laban (1449). — Sentence rendue par le sénéchal de Guienne, aux termes de laquelle le chapitre est maintenu dans la seigneurie directe d'une place située rue et paroisse Sainte-Colombe; Guillaume Bec, docteur en droit canon, chantre de l'église de Bordeaux et juge des appels de la Cour de Gascogne (1517). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Jean de Beaufort, d'une maison ou échoppe, rue Poitevine (1536). — Constitution d'une

rente annuelle de soixante-douze livres sur une maison de la rue Poitevine, faite par Ramon Lamy et sa femme en faveur du chapitre (1538). — Vente faite par Guillaume Bourdauls à Étienne La Vigne, de deux deniers d'exporle et de huit livres de cens sur une maison de la même rue (1548). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Jean de Labat, d'une maison, rue Poitevine et d'une autre maison, rue du Cerf-Volant (1568). — Aveu féodal rendu au chapitre par deux religieuses du couvent de l'Annonciade et par Raymond Conte, pour une portion de maison, rue Poitevine (1655).

G. 386. (Carton.) — 52 pièces, parchemin.

1298-1391. — BIENS A. BORDEAUX. PAROISSE SAINT-PAUL. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Hélias Faure, acquéreur de Pey de Talaris, prêtre, d'une maison située paroisse Saint-Paul «entre la mayson mayestre Arn. Gualhart, clerc, e la mayson de Na Blanqua de Cambelh, molher d'en Guarssia Arnaud; » le prix d'achat était de dix-huit livres de la monnaie courante [dix-huit cents francs actuels]. L'acte est passé en présence de P. de Daupian (du Pian), chanoine et sous-doyen, en l'absence du doyen Aymar de La Roche: régnant Philippe, roi de France, le siège épiscopal vacant, la mairie tenue par le chevalier Bertrand de Falguars, les témoins: En W. Faur, commandeur de l'hôpital Saint-Jean du Pont, J. Thomas du Taudin, de Sainte-Eulalie en Barès, etc... (16 mars 1298). — Aveu rendu au chapitre par Jean Martin, pour deux moitiés de « sol » situées rue du Putz de Malemort, à raison desquelles il était dû au chapitre vingt-quatre sous de cens (1340). — Investiture accordée à Eyquem Blanc et à Guilhem Aysson, qui avaient acquis de François Faure une vigne à Saint-Germain, près la Recluse, sur le chemin qui va au palais Gallien, moyennant deux deniers d'exporle et le sixième des fruits (1340). — Aveux rendus par: Jean Girard, clerc, pour deux maisons sises dans la paroisse Saint-Paul, et sur lesquelles le chapitre prélevait six deniers d'exporle et trois sous de cens (1344); — Bernard Ythier, prêtre, pour un «sol» et des murs, rue du Temple (1357); — Helias Maurin, bourgeois de Bordeaux, pour une maison de la rue Mauméjean (1364); — Pey de Labedade, prieur de l'hôpital du Barp, pour une maison de la rue du Temple; cet acte est passé devant Bertrand Bonnafoux, chanoine, procureur de Jean de Mota, doyen absent, et Bernard Baquey, de la paroisse de Saint-Pierre de Lège (1364). — Bail à fief fait par le chapitre à Pey de Villeneuve, prêtre, pour une maison, un «sol » et une place, rue du Temple (1367). — Mise en possession prononcée par le chapitre en faveur d'Arnaud Andraud à raison d'une maison de la rue Mimisan, que ce dernier avait achetée de l'hôpital Saint James (1372). — Investiture prononcée par le chapitre (Roger Foulcaud, archidiacre de Médoc, au nom et comme procureur de Pierre de Gualard, doyen de Saint-André), en. faveur d'Arnaud Andraud, qui avait acquis de l'hôpital Saint-James (Fort Andraud et Jean Guerbella, religieux frères de l'hôpital Saint-James), une maison, rue Mimisan, confrontant aux possessions «de mossenher lo sodan de Preysac apperat de La Trau » (1372). — Assignation en faveur du chapitre d'une rente de soixante-huit sous, six deniers et une maille de cens sur une pièce de terre, vigne et aubarède à la palu de Trugeyt, à Terre Fuc, par Guilhem Ramon, monnayeur (1382). — Aveu rendu par Contor Guiscarde, pour des vignes, terre et aubarède à Terre Fuc, palu du Trugeyt, qu'il possédait moyennant trois sous d'exporle, soixante-huit sous et une demi-maille (1382). — Aveux rendus au chapitre, Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye, procureur du doyen absent, par: — Vital Carie, chanoine et chantre du chapitre, pour deux maisons et un «sol» de terre, rue Saint-Paul, qu'il possédait au devoir de douze deniers d'exporle et huit sous de cens (1389); — André Amanieu dit Duvergne, pour un terrain, rue du Putz de Malamart, qu'il possédait sous la redevance de dix-huit deniers d'exporle et quinze sous de cens (1391).

G. 387. (Carton.) — 31 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1392-1581. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Paul. — Attribution faite par sentence de l'official de Bordeaux au chapitre Saint-André, de deux maisons, rue du Putz de Malemort, qui avaient appartenu à Mayensa Adamet (1392). — Bail à fief par le chapitre, à Vidau de Martros, d'une maison avec issue, même rue, moyennant douze deniers d'exporle et dix sous de cens (1392). — Reconnaissance en faveur du chapitre, par Vital Carie, chantre et chanoine de Saint-André, pour un fonds de terre et une maison, dans la rue Saint-Paul, que ce dernier avait acquis par échange du dit chapitre, afin d'y établir un hôpital (1392). — Vente faite aux chanoines de Saint-André: Jean Embrin, doyen, Vital Carie, Jean Martin, Pey Embaud, Esteve Ortic, Pey de Villars, Jean de Lisan, Jean Chambon, Michel de Camplong, Pey de Fontpiton, etc., chanoines, par Barthélemy (Pioret?), moine et prieur du monastère de Bonlieu, Entre-deux-Mers, ordre de Cîteaux, au nom

et comme mandataire de Gérald (d'Aiguillon?), abbé de ladite abbaye, de terres et maisons situées dans la rue des Ayres et près le moulin de la Cadène (1392). — Aveu rendu par Guillemette de Cougouilhac, pour sept règes de vigne et aubarède, au Fort, moyennant deux deniers d'exporle et trois sous de cens (1396). — Investiture accordée par le chapitre à Guilhem Ayquem et à Pey du Boscau, acquéreurs des exécuteurs testamentaires de Arient de Villeneuve, de deux maisons et jardins, rue du Putz de Malemort, qui rapportaient neuf deniers d'exporle et vingt-quatre deniers de cens (1398). — Aveu rendu au chapitre par: — Arnaud de La Barrière, clerc, pour une maison de la rue du Temple, pour laquelle il payait huit deniers d'exporle et cinq sous de cens (1398); — le môme pour une maison de la rue Porte-Dijeaux (1398). — Bail à fief fait par le chapitre à Robert Rouède, pour un terrain sis hors de la porte Dijeaux, sur le chemin qui va à Pontlong. On y mentionne la Confrérie de la Toussaint, établie en l'église de Saint-Paul (1405). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Guilhem Ayquem, de la paroisse de Mérignac, pour « totz aquetz dos hostaus ab la bouta laquau es apperada: *bouta Sarrazina* qui es dedentz l'un deus deytz dos hostaus» dans la rue du Puits de Malemort (1407). — Mise en possession d'une maison et d'un jardin de la rue du Temple, prononcée par le chapitre en faveur d'Andrieu Ramon, de Caudéran (1413). — Aveux rendus par: Jean de Pessac, tisserand, pour une maison et un jardin, rue du Puits de Malemort, qui rapportaient six deniers d'exporle et cinq sous de cens; — Arnaud Peletan, savetier, pour une maison avec issue, même rue, qui rapportait six deniers d'exporle et dix sous de cens: « *regnante serenissimo principe domino nostro Henrico, Dei gratia Anglie rege, herede et regente regni Francie* » (1422). — Vente faite par Jean de Tabanac, curé de Notre-Dame de Puy-Paulin, à « honorable et scientiffic home: mestre Johan Yver, licenciat en decretz et senhor en Parlement par le roy de France,» d'une maison, sise dans la rue qui va de la rue de la Devise au Temple, pour trois deniers d'exporle et huit deniers de cens; aveu rendu au chapitre, par Jean Yver, pour cette maison; témoin: noble Arnaud d'Aste (1474-1475). — Aveux rendus au chapitre par: Étienne Charbonnier, chanoine de ce chapitre, pour un a sol», jardin et place, sis dans la rue qui va de la rue de la Devise à la rue du Temple, cité: Étienne de Maleret, docteur en droit canon, archidiacre de Cernès et chanoine de Saint-André (1512); — Catherine Andrieu, veuve de Bertrand de Moncault, conseiller au Parlement, et investiture par Jacques de Pontac, chanoine et doyen de ladite église, pour deux maisons, la moitié d'une maison et un jardin, rue Porte-Dijeaux et rue du Temple (1545); — Jean de Mabrun, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour deux maisons, une moitié de maison, une basse-cour et un jardin, rue du Temple (1567); — François de Nesmond, conseiller du roi en son Conseil privé, président au Parlement de Bordeaux, pour deux maisons, une basse-cour, une moitié de maison et une étable, sises dans la rue du Temple (1581).

G. 388. (Carton.) — 52 pièces, parchemin.

1292-1389. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINT-MAIXANT. — Aveu rendu au chapitre Saint-André (Guilhem Gaucem, chantre; Guilhem, écolâtre; Guilhem Arnaud, sacriste; Pierre Bonon, pénitencier; Guilhem de Syurac, Itier Aymeric, Arnaud de Laroche, chanoines de ladite église), par Vital d'Arfulhes, pour une maison sise au Cancer, paroisse Saint-Maixant [le Cancer est appelé ailleurs le *Cancera.* C'était la maison de la chancellerie ou de l'enregistrement des contrats] (1292). — Investiture accordée par le chapitre à Pey de Labat, pour une maison rue porte Médoc, au Cancer (1308). — Bail à fief fait par noble Gaucem de Castillon, chevalier, seigneur de Lamarque en Médoc, à Pierre de Cambero, cordier, pour une maison et une place à la Corderie, près la porte Saint-Germain, près du chemin commun qui conduit « à l'estey d'Audeya»; le chapitre possède cette maison pour célébrer l'anniversaire du cardinal de Pellegrue (1329); cités: Amanieu de Castillon, Ramon Guilhem de Saint-Gervais et Ramon de La Ricarderie, écuyers. — Aveu rendu au chapitre par Adam Gautier pour un sol de terre sis rue des Allodats (1338). — Aveu au chapitre par Ramonde Gasc, fille de feu Ramond Gasc, de la paroisse de Tresses, pour maison confrontant à celle de Jean de La Réole, sise dans la ruelle qui va vers Brayac (1341). — Assignation par Galhard de Mollarin en faveur du chapitre d'une rente en franc alleu de deux deniers d'exporle et quarante sous de cens sur une maison de la rue du Far de Lesparre, que Pierre de Lafargue, recteur de l'église de Baurech, avait léguée au dit chapitre pour servir aux frais de son anniversaire (1347). — Aveu rendu au chapitre par Bernard de Brocars, chanoine de Chichester, pour «tota aquera banqueria » et banxs per bendre carn ab l'hostau qui se ten ab »ladeyta banqueria qui foren de mestre Bertran de » Roeda, » le tout situé dans la grande rue Saint-Maixant

et dans la mouvance du chapitre. Pierre de Moyssiet, «guarde et exequlor deu saget et contrasaget deus » quaus nom usa en Bordales aus contreytz per mos- » senhor lo prince d'Aquitayne, » avait vendu ces fiefs au dit Bernard de Brocars pour se libérer envers Guiraud de Certes, chevalier, seigneur de Puyane (1364). — Aveux rendus au chapitre par divers pour maisons situées: dans la rue qui va de la place appelée: de Font-Joyn vers le Temple; — près du puits « deus Alaudatz» vers le puits de Canteloup; — dans la rue de Brayac (1365). — Retrait féodal exercé par le chapitre, au préjudice de Héliette de la Rue, sur un sol et un jardin sis dans la rue vers le puits de Canteloup (1365). — Aveu rendu au chapitre par Bernard Gaucem pour un jardin et une treille sis près du puits des Allodats (1365). — Aveu par Jean de Bayssac pour une maison de la rue Saint-Germain et par divers pour maisons: dans la rue qui va du Far Lesparre à l'église de Saint-Mexant; — sur les fossés de Porte Médoque (1367). — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin, seigneurs du fief de Sainte-Gemme, représentés par: Berlrand Gasc, chanoine, au nom de Pierre de Galard, doyen de Saint-André, et Bernard de Maranac, chanoine et rôlier de Saint-Seurin, au nom d'Amaubin de Jonquières, doyen du dit chapitre, par Jean Dayrac, assisté de sa mère en qualité de tutrice, pour une maison de la rue de la Brosse et pour d'autres maisons et terrains de la paroisse de Saint-Remy (1370). — Aveu rendu au chapitre par Guillem de Moras pour une moitié de «sol» où était construite une maison, rue Saint-Mexant, vers le Far de Lesparre (1370). — Confirmation par le chapitre à Guiraud de Follac de l'acquisition qu'il avait faite d'une maison près de la « forcade » Saint-Joyn (1375). — Guillaume Rostanh, chanoine et rôlier de Saint-André, au nom de Pey de Galard, doyen, et Pey Fort, chanoine et rôlier de Saint-Seurin, au nom d'Amaubin de Jonquières, dit du Puch, doyen (1377). — Aveu pour une maison sur le contrefossé de la ville aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin, par Estève Ostic, chanoine et rôlier de Saint-André, et Guilhem de La Roche, chanoine et rôlier de Saint-Seurin, à cause de la maison de Sainte-Gemme qu'ils possèdent en commun (1378). — Vente en franc alleu faite par Arnaud Massip, orfèvre, à Ramon de Laborde, chanoine de Saint-André, de deux deniers d'exporle et soixante sous de cens, sur une maison rue du Far de Lesparre (1380). — Acquisition faite par Raymond de La Barde, chanoine de Bordeaux, de deux deniers d'exporle et de trois livres bordelaises de rente, assises sur une maison appelée le Far de Lesparre (1380). — Aveu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin à cause du fief de Sainte-Gemme qu'ils tiennent en commun, par Michel de Camplong, chanoine de Saint-André, et Gombaud Andron, chanoine de Saint-Seurin (1388). — Bail à fief consenti par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin en faveur de Vital Caries, à raison de leur fief de Sainte-Gemme, pour une maison et un four sur les fossés de la ville hors la porte du Médoc; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye et chanoine (1389). — Aveu rendu par Hélie Rey au chapitre Saint-André pour une maison sise dans la rue qui va de la porte Médoc à Saint-Mexant, près la «forcade» Saint-Joyn (1389)

G. 389. (Carton.) — 50 pièces, parchemin.

1390-1566. —Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Maixent. — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Arnaud Rolland pour un sol de terre rue de Bernard-Mos (1390). — Aveu rendu à Vital Caries par Raoul de Corn pour une maison sise rue Dissente, devant le couvent des Frères Prêcheurs (1392).. — Aveux rendus par divers pour maisons: rue qui va de Porte Médoque à Porte Dijeaux; — rue Margaux, confrontant aux fiefs du seigneur de Castillon (1395). — Jean Francon, chanoine de Saint-Émilion (1394). — Aveu rendu à Vital Caries, chantre et chanoine du chapitre Saint-André, par Jean de Léon pour une maison et une place vide rue du Médoc devant les Frères Prêcheurs (1396). — Aveu rendu par Guillemette du Tastar au chapitre Saint-André pour une maison de la rue Dissente, un appentis et un sol devant le « porge » (cimetière) des Frères Prêcheurs, qui se trouvent dans la mouvance du chapitre par suite d'un échange avec Vital Caries (1399). — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par Hélies Constantin, à raison d'une maison qu'il possédait dans leur fief de Sainte-Gemme, paroisse Saint-Mexant, en dehors de la porte Médoque sur le fossé de la ville; il avait acquis ce fief de Jean Guibon, hospitalier de l'hôpital Saint-André et de Pey Corp, prêtre oblat *(condonatus)* du dit hôpital (1400). — Aveu rendu au chapitre Saint-André par Contor Jehan, héritière de Jean Forton, son mari, pour la moitié d'une maison rue de la Corderie (1407). — Acquisition faite par le chapitre de Bera. Estève, de deux deniers d'exporle et de vingt sous de cens, assis en franc alleu sur une maison avec jardin de la rue Margaux (1408). — Investitures accordées en faveur de divers par Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye, et Jean de Lacaussade, archidiacre de Médoc, le doyen absent (1408). — Aveu rendu au chapitre par Blanqua

Raymond pour une maison avec issue et jardin, rue Margaux, qu'elle tenait au prix de deux deniers d'exporle et vingt sous de cens (1411). — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par Raymond Rey pour une maison sise dans le fief de Sainte-Gemme possédé en commun par les deux chapitres (1414). — Aveu rendu par Marie Feyduc pour une maison de la rue Brayac, qu'elle tenait pour quatorze deniers d'exporle et deux sous trois deniers de cens (1415). — Reconnaissance faite pour un sol et un mur en pierre sis devant le couvent des Frères Prêcheurs dans la rue qui va de la porte Médoc à la porte Saint-Germain (1416). — Aveu au chapitre par Pey de Léon, écuyer de la paroisse de La Teste en Buch, héritier de Jean de Léon, pour maisons dans la rue du Médoc, et devant le couvent des Frères Prêcheurs dans la grande rue par laquelle on va de porte Médoque à la porte Saint-Germain (1416). — Sentence de l'official de Bordeaux condamnant Bernard de Corn à donner aveu au chapitre pour une maison de la rue Dissente, devant les Frères Prêcheurs; Arnaud de Chasteigner, notaire et procureur du chapitre dans l'instance (1423). — Aveu rendu à G. de Saint-Avit par Guilhem Boluy pour la moitié d'une maison et pour une maison et un jardin de la rue Dissente (1436). — Aveu par Bertrand Caboy pour une maison de la rue du Médoc qu'il tenait à deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1440). — Donation par Estève Duluc et Jeanne Sentongeyra, sa femme, en faveur d'Amanieu Duluc, prêtre bénéficier de Saint-André et recteur de l'église d'Arsac, d'une maison, rue Porte-Dijeaux, que les donateurs avaient acquise en franc alleu de noble Naudonet de Fronsac, bourgeois de Bordeaux, et vente de cette maison par le dit Amanieu Duluc à Arnaud Du Rival et Jean de Lande, chanoines de Saint-André, exécuteurs testamentaires de Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye et chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin (1487). — Échange de fiefs situés dans la paroisse Saint-Mexant, rue Margaux, entre les chanoines de Saint-André; Étienne Maleret, archidiacre de Cernès; Jean de Syreuilh, archidiacre de Blaye; François de Chassaignes, chantre; Bertrand de Galard, *alias* de Brassac, sacriste; Pierre de Lansac, sous-chantre; Jean Savary, Bertrand Piochel, Pierre Bedoret, Robert de Lachassaigne, Pierre de Borda, Jean Prud'homme, Baude Macanan, d'une part; et noble Jean de Saintout, écuyer, d'autre (1520). — Sentence du présidial confirmant le chapitre dans la directe d'une maison et d'un jardin situés dans la rue qui va de l'église Saint-Maixant au Far de Lesparre (1566).

G. 390. (Carton.) — 80 pièces, parchemin.

1252-1395. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINT-PROJET. — Investiture accordée par le chapitre à Bernard de Lafont pour une maison avec issue rue de Bernard-de-Lartigue; témoin: Gaillard Doinen, chanoine et aumônier de Saint-André (1252). — Acquisition faite par le chapitre de Jean Duyac, de deux sous d'exporle et vingt-cinq deniers de cens sur trois maisons sises dans la rue qui va du banc Saint-Projet à l'église Saint-Siméon; le siège vacant: Guilhem Mota, archiprêtre de Buch et de Born (1286). — Investiture en faveur de Pierre de Médoc de Tropeyte pour une maison dans la rue qui conduit du banc de Saint-Projet vers l'église Sainte-Catherine; Aymar de Laroche, doyen de Saint-André, le siège archiépiscopal étant vacant (1287). — Investiture en faveur d'Arnaud de Saint-Martin et d'Arnaud Meynard pour une maison sise devant Saint-Projet: Aymar de Laroche, doyen; P. de Daupian, sous-doyen. — Investiture en faveur de Jean Harneu pour une maison dans la rue qui va à Saint-Siméon; Wilhem de Merinhas, prêtre; d'Auberinha, chanoine (1298). — Bail à fief en faveur de Guilhem Arnaud de Figeac, pour une maison et des masures *[maderas,* maisons en bois et en torchis] sises près le puits Sainte-Gemme; Aymar de Laroche, doyen; Ramond de Bloyac, chantre; Bernard de Montclarin, sous-chantre; Jean Coffey, écolâtre; Itier Aymeric, Jean Arnaud, Pierre de Cazau, chanoines (1307). — Aveu rendu aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par Bertrand de Lafont, clerc, pour une maison avec issue devant le puits Sainte-Gemme (1311). — Investiture en faveur d'Amat de Jungeytes, héritier de Guilhem de Clergue, chanoine de Saint-André, pour maison rue de la Monnaie; Ramon de Landiras, archidiacre de Médoc; Guilhem de Calonges, official de Bordeaux (1334-1349). — Aveu rendu au chapitre par Bertrand de Sarrau pour une maison sise rue du Peyron (1356). — Aveu rendu par Pey Focher pour deux maisons de la rue de Lartigue, qu'il tenait au prix de deux deniers d'exporle et cinq sous de cens annuel (1359)— Acquisition faite de Raymond Jehan de deux deniers d'exporle et vingt-cinq sous de cens en franc alleu, sur une maison de la rue Guiraude, Bernard Dicher, archiprêtre de Benauges (1362). — Aveu rendu par Girard Brost pour une maison sise dans la rue qui va du puits Saint-Projet à Saint-Siméon; Vital Carie, chanoine, agissant au nom de Jean de Mota, doyen, absent (1365). — Bail à fief en faveur de Guiraud de Bergua pour un sol de terre

rue de la Monnaie, au prix de six deniers d'exporle et quinze sous de cens (1365). — Bail à fief passé par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin en faveur de Laurent de Moisse pour la maison appelée Sainte-Gemme et sise devant le puits du même nom (1366). — Bail à fief fait par Jean Faucon, bourgeois de Bordeaux, à Pey de Ramefort pour une maison de la rue des Pignadors (1366). — Vente faite par Colombe Agart et Guillem Descat, son fils, à Pey de Lafita, chanoine de Saint-André, de six deniers d'exporle et vingt-cinq sous de cens assignés en franc alleu, sur une maison avec issue, rue de la Monnaie (1367). — Aveu par Pey de La Sala pour une grande maison sise rue Sainte-Catherine, qu'il possédait pour quatre sous d'exporle et quatre deniers de cens (1372). — Investiture en faveur de Pey Faucher pour une maison qu'il avait acquise de Guilhem-Ramon Dardilars, écuyer, de la paroisse de Saint-Sulpice, Entre-deux-Mers; la dite maison située dans la rue de Lartigue, près du cimetière Saint-Projet (1373). — Accord intervenu entre Pey du Bédat et noble dame Seguine de Noailhan, au sujet du bail d'une maison au peyron Saint-Projet, que le mari de cette dernière avait fait à Pey du Bédat (1374). — Assignation de deux deniers d'exporle et vingt-cinq deniers de cens en franc alleu par Arnaud Ayquem, en faveur du chapitre Saint-André (1378). — Reconnaissance par Pierre Gombaud en faveur de Gaucem de Gibran, au nom et comme «comte» des confréries Saint-Projet et Notre-Dame, établies dans l'église Saint-Projet, pour un jardin sis dans la rue Guiraude, près le cimetière Saint-Projet, et devenu un fief du chapitre; il est fait mention dans cet acte de Guillaume Haysarn, *garde des papiers et protocolles des notaires morts du duché de Guyenne* (1379).. — Aveu par Pey Gombaud pour un jardin de la rue Guiraude à raison desquels il payait deux deniers d'exporle et sept sous de cens, redevances qui appartenaient au chapitre par suite d'échange avec les confréries de Saint-Projet et de Notre-Dame (1380). Pierre de Galard, doyen: Pierre Dubosc, archidiacre de Cernès (1381). — Transport du droit de vente d'une maison sise dans la rue qui va du puits Sainte-Gemme à Saint-André par Jean Barreyde, prêtre au chapitre Saint-André, à condition d'avoir sa sépulture dans l'église Saint-André; Pierre Barat, chanoine, témoin (1383). — Aveu par Guillem Bonneau, docteur en droit, pour une maison avec jardin et issue sise dans la rue de Lartigue, qu'il détenait au prix de cinq sous d'exporle et cinq sous de cens (1395).

G. 391. (Carton.) — 37 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1396-1700. — Biens à Bordeaux. Paroisse Saint-Projet.— Investiture accordée par le chapitre à Bertrand Sauvage, acquéreur de Jean Trunqua, pour une maison de la rue Saint-Siméon (1396). — Liste de citations faites à la requête du chapitre à différents locataires et tenanciers pour entendre confirmer par l'official la directité qui appartenait au chapitre, sur une maison de la rue de la Monnaie (1399). — Aveu rendu à Guillem de Born par Guillem de La Bie pour une maison avec issue rue Commune (1401). — Aveu au chapitre par: Pey de Loume, vicaire perpétuel de Saint-Projet, pour une maison de la rue de Lartigue (1403); — Adam Usane et Pélegrine Blanc pour une maison et un banc dans la rue qui va de la place Saint-Projet au carrefour et à la forcade de Cousteau (1404). — Bail à fief fait par Izabeau de Loupiac à Perrin Pey et à Guillem Daudat de plusieurs places occupées par des bancs carnassiers et sis à la *banqueria* (1404). — Assignation de douze deniers d'exporle et de quarante sous de cens faite en faveur du chapitre, où assistaient Jean de La Caussade, archidiacre de Médoc, Pey de Fontpiton, Pey de Lacour et Pierre Forthon, chanoines, par Colin de Monamua, maréchal, sur une maison qu'il possédait en franc alleu dans la rue Sainte-Catherine (1407). — Aveu par Arnaud de Saudun, maréchal, pour une maison avec appentis dans la rue qui va du carrefour Saint-Projet à Saint-Siméon (1411); — par Vidau de Lhôpital pour une maison sise dans la rue qui va à Sainte-Gemme, qu'il tenait pour deux sous d'exporle et quatre sous six deniers de cens (1411). — Le 20 juillet 1413, le cardinal François cité par erreur comme archevêque de Bordeaux. — Sentence de l'official qui confirme, en faveur des chapitres Saint-André et Saint-Seurin, l'utile et la directe sur une maison de la rue Saint-André, devant le puits Sainte-Gemme (1414). — Aveu rendu aux chapelains de la chapellenie instituée dans l'église de Saint-Médard-en-Jalles, par M^{e} Guilhem Bonneau, par Amanieu de La Porte et Élie de Gibran, notaire public, pour une maison, un sol et des murs, rue de Lartigue (1421). — Aveu rendu au chapitre par Arnaud de La Fourcade, chapelain de l'une des chapellenies de Saint-André de Bordeaux pour une maison, un jardin et une vigne rue Saint-André (1439). — Aveu rendu à l'Ordre des Carmes par Jean Landa, marchand de Bordeaux pour une maison de la rue de la Monnaie, qu'il tenait au prix de deux deniers d'exporle et vingt sous de cens (1448). — Partage des rentes et devoirs seigneu-

riaux prélevés en commun à raison du fief de la maison de Sainte-Gemme, entre le chapitre Saint-André (Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye, président en l'absence du doyen; Pierre Dubosc, trésorier; Gaillard Martin, sacriste; Guilhem Dorinhac, sous-doyen; Hélie Deville, écolâtre; Guiraud Duc, Richard Brun, Berthomieu de Lafargue, Domench de Cambes, Arnaud Bonneau, Pierre Complet, Jean Gaillard et Renaud de Thumery, chanoines) et le chapitre de Saint-Seurin (Guilhem Dorinhac, doyen; Richard Brun, Jean Maurin, Renaud de Thumery, Pey de Lartigue et Arnaud Bonneau, chanoines) (1468). — Aveu rendu au chapitre par messire Baude d'Agès, doyen de Saint-André et trésorier de Saint-Seurin, agissant au nom de ses neveux, pour la maison appelée «l'hostau» de Sainte-Gemme (1494). — Vente faite au chapitre Saint-André par Raymond de la Renade d'un chai et d'un jardin sis dans la rue Guiraude; cité: André d'Épinay, cardinal-archevêque de Bordeaux, *in remotis nothorie agenti* (1497). — Bail à fief fait par le vicaire perpétuel et les bénéficiers de Saint-Projet, en faveur de Gaucem Bernatge, d'une maison et de la moitié d'une tour, rue du Loup ou de Sainte-Gemme (1502). — Aveu rendu au chapitre par Perrin Constans, pour une maison de la rue de la Cadène, qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1534). — Arrêt du Parlement de Bordeaux, confirmant au chapitre la directe sur une maison de la rue Sainte-Gemme (1643). — Arrêt du Parlement rendu en appel d'une sentence de la sénéchaussée de Bergerac et déboulant les bénéficiers de Saint-Projet et le syndic du chapitre Saint-André de leurs prétentions sur une maison sise paroisse Saint-Projet, conformément aux conclusions de M. de Lapeyrère, avocat de M. du Maniai, écuyer, sieur de Peyrot (1666). — Constitution d'exporle consentie par Jean-Denis Gourgon en faveur du chapitre Saint-André à raison d'une portion de la maison de Saint-Projet (1700).

G. 392. (Carton.)— 33 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1301-1363. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINT-CHRISTOLY. — Investiture accordée par le chapitre à Pey Dufour, acquéreur d'une maison avec issue, sise devant l'église Sainl-Christoly (1301). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Guilhem de Cazaux, «sabi en dreyt», et Guilhem du Bruger pour maison dans la paroisse Saint-Christoly (1331). — Aveu rendu au chapitre par Pey du Graver, sergent royal, pour une maison sise rue Porte-Dijeaux (1364). — Aveu par Bernard Baquey de Saint-Pierre de Lège pour maison sise rue du Temple (1370). — Investiture accordée par le chapitre Saint-André à Arnaud du Brulh pour une maison sise dans la paroisse Saint-Christoly et pour laquelle il payait cinq sous six deniers d'exporle et douze deniers de cens (1372). — Aveu rendu au chapitre par Pey Hélias, prieur de l'hôpital du Barp, pour une maison avec issue rue Porte-Dijeaux qu'il détenait pour six deniers d'exporle et six deniers de cens (1391). — Vente à Laurent de Castillon et Pey Dumas de douze deniers de cens et devoirs seigneuriaux en franc alleu sur maison et jardin, rue du Temple, par les cohéritiers Guilhem Ays de Fronsac, écuyer, héritier de Pierre Lambert, chevalier et citoyen de Bordeaux, et Amiraut de Castéja, écuyer, fils et héritier de Bernard de Castéja, chevalier, et de Jeanne de Fronsac, et héritier du dit Pierre Lambert comme ayant les droits de la dite Jeanne de Fronsac, sa mère (1398). — Aveux rendus au chapitre par: Raulin Abra, clerc, frère et héritier de Guilhem Abra, chanoine de Saint-André, pour une maison avec issue rue Porte-Dijeaux (1401); — Geoffroy Rode, chanoine de Saint-Seurin, pour une maison de la rue du Temple (1409); — Ramon du Rau, seigneur du Rau, héritier de noble Jeanne du Castéra ou de Pélin, de la paroisse de Cussac en Médoc, pour maison dans la paroisse Saint-Christoly et investiture au nom du chapitre par Jean de Lalande, chanoine et syndic (1491); — M^{e} Philippe Cadoyn, procureur au parlement de Bordeaux, pour deux maisons avec jardin, sises rue Saint-Christoly, au coin de la rue Castillon (1522). — Arrêt de la sénéchaussée de Libourne, rendu contrairement aux prétentions de M. de Suduiraud, président à la Cour des Aides et finances de Guienne, de M. Jacques de Pommiers, baron d'Agassac, conseiller au Parlement, et de l'archevêque Henri de Béthune, en faveur du chapitre Saint-André et lui attribuant la directité sur une maison de la rue du Temple (1663).

G. 393. (Carton.) — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1336-1716. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINT-ÉLOI. — Aveu rendu par Aupeys de Monthinas, pour une maison rue Saint-James, qu'il possédait, moyennant douze deniers d'exporle et dix sous de cens (1336). — Bail à fief fait par le chapitre à Izarn Bertau, pour un sol de terre rue Boulon, près de la maison appelée de Bouglon, moyennant deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1370). — Vente au chapitre par Jacques Francon de douze deniers d'exporle et dix livres de cens sur une moitié de maison, rue Saint-James «moyennant quatorze-vingt-dix livres, valant aujour de l'acte 232 li-

vres guyennoises » (1376). — Aveux par: Ramon Monedey en faveur de Guilhem-Ramon Monedey, citoyen et bourgeois de Bordeaux, fils de noble Arnaud Monedey, chevalier, pour maison sise au petit Cayffernan à la ruelle de Coustau (1376); — par Pey Guilhem, prêtre, pour une place et des murs près l'église Sainl-Éloi, qui rapportaient dix sous d'exporle et six deniers de cens (1384); — par Arnaud de Caussimont, maréchal, pour une maison rue Saint-James qu'il possédait moyennant dix sous d'exporle et trente sous de cens (1393). — Vente au chapitre par Ramon Dorinha pour vingt livres guyennoises de vingt sous de cens et un denier d'exporle assis sur une maison de la rue Saint-James (1381). — Vente par Ramon Monedey à M[6] Folquier-Lacombe, chanoine de Saint-André, de six deniers d'exporle et soixante sous de cens sur une maison de la rue Costau au petit Caffernan (1381). — Investiture accordée par Vital Caries à Jean Mazeley, qui avaient acquis de Gaucem Peletan, une maison rue Leyteyre, rapportant douze deniers d'exporle et dix sous de cens. Cette maison acquise par Vital Caries, faisant partie des biens d'Hélies Carpentey, fils de Seguin Carpentey, citoyen de Bordeaux, lesquels, aux poursuites de Guillem Passapayre, procureur du Roi, et de Guiraud, garde et exécuteur du sceau et contre-sceau, avaient été saisis et confisqués au profit du roi d'Angleterre *« per la rebellion cometuda et perpe- » trada per los hereteys den Johan et Doat de Pins en bert » lo Rey nostre deyt senhor, ayssi cum au papey de la cort »de Gasconha era et es planeyramentz contengut, »* etc. (1383). — Aveu rendu par Jean Mazely et Nicolas Audoyn à Vital Caries, pour une maison rue Leyteyre, rapportant douze deniers d'exporle et dix sous de cens (1383). — Vente au chapitre par Arnaud Mollarin de douze deniers d'exporle et dix livres de cens assis sur la moitié d'une maison rue Saint-James, pour deux cents livres guyennoises de bon or et de bon poids (1386). — Aveu rendu par Hélies Beguey pour la moitié d'une maison rue Leyteyre, rapportant douze deniers d'exporle et cinq deniers de cens (1393). — Aveu rendu par Raymond de La Terreyre pour la moitié d'une maison avec issue, rue Leyteyre, rapportant deux deniers d'exporle et vingt-cinq sous de cens, destinés aux anniversaires de Frestel et Fouquier de La Combe, chanoines de Saint-André (1401). — Aveux rendus par: Pey Tudo, couturier, pour la moitié d'une maison, située rue Leyteyre, rapportant douze deniers d'exporle et cinq sous de cens (1404); — par Arnaud Guilhem Lamfort, pour des portes, place, issue et murs, sis dans la rue qui va du cimetière à la rue Bouquière, et rapportant douze deniers d'exporle et six deniers de cens (1408); — par Hélies de Breuilh pour la moitié d'une maison rue Leyteyre. rapportant deux deniers d'exporle et vingt sous de cens (1409); — par Arnaud du Moulin, boucher, pour la moitié d'une maison avec issue rue du Fagnar, rapportant six deniers d'exporle et cinquante sous de cens (1409); — par Jean Castans, vigneron, pour une demi-maison et issue rue du *Fanhas* rapporlant six deniers d'exporle et cinquante sous de cens; contractant: Guilhem Bec, chanoine et chantre de Saint-André (1410); — par Maurine Lafite, pour une maison rue, Causserouge, rapportant six deniers d'exporle et dix sous de cens (1437). — Échange entre Grimon Perut et Jean Gofran, prêtre bénéficier de Saint-Michel; Grimon donne deux deniers d'exporle et deux sous de cens assis sur une maison rue Pey-Amaubin, et Gofran une vigne en Graves (1472). — Aveu rendu par Jean de Rostaing, écuyer, pour une maison rue de Lesperon, près celle du petit Cayffernan, rapportant deux deniers d'exporle et quarante sous de cens; témoin: de La Chassagne, conseiller au Parlement (1514). — Échange entre le chapitre, représenté par Pierre de Borda et Arnaud du Bridon, chanoines, et Jean Truchon, avocat en Parlement, de rentes et fiefs dans la paroisse Saint-Siméon, à la grande Carreyre et dans la rue Pey-Amaubin, paroisse Saint-Éloi (1527). — Aveu rendu à la fabrique de Saint-Éloi par Jean Sebineau, constructeur de vaisseaux, pour une vigne située près l'église Saint-Genès et appartenant à la dite fabrique (1714).— Aveu rendu par Marguerite Jaubert, veuve de Fleury Mayac, procureur au sénéchal, pour une vigne dans le plantier de la Corège en Graves, appartenant en fief à la fabrique de Saint-Éloi (1716).

G. 394. (Carton.) — 41 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1244-1642. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE PUY-PAULIN. — Échange entre le chapitre Saint-André et les Frères Mineurs de Bordeaux de différents droits d'exporle et de cens, assis sur des immeubles situés à Bordeaux, paroisse Puy-Paulin (1246). — Aveu rendu par Pey Auge au chapitre pour une maison sise dans la grande rue Puy-Paulin (1297). — Vente par Agnès, veuve de Rostanh du Marché et du consentement de Guillem du Marché, son neveu, à Pey Baxbays, de deux deniers d'exporle et de trois deniers de cens sur l'appentis d'une maison de la rue Margaux, et de deux deniers d'exporle et trois sous de cens sur une maison de la même rue, sous la réserve des devoirs dus au chapitre Saint-André, dans la mouvance duquel se trouvaient les immeubles précités (1321). — Aveu rendu au cha-

pitre par Raymond Raoul pour une maison de la rue de Londres, qu'il tenait pour six deniers d'exporle et deux sols six deniers de cens (1357). — Délaissement par Guillaume Prévot, « clerc et jurat de la cort de l'ondrable officiau de Bordeu, » au nom de Lugnan de Lescapou, d'une maison sise rue de Benon, paroisse Puy-Paulin (1359). — Aveu rendu au chapitre par Guillem de Lartiguemale pour une maison faisant l'angle de la rue Mautrec, paroisse Puy-Paulin (1374). — Acte de possession dressé par le chapitre pour une maison, un sol et une place, sis place Puy-Paulin, que le chapitre avait primitivement cédé par bail viager à Jean Bastey: Jean Lacorrée, chanoine et rôlier des anniversaires de l'église Saint-André (1381). — Aveux par: Bernard de Rouède et ses frères pour une maison sise rue Lescapon et pour une terre située hors la porte Dijeaux, rue Maubourguet (1390); — par Amanieu de Saint-Martin pour un sol, une place et des murs rue Margaux, qu'il tenait à douze deniers d'exporle et douze deniers de cens (1391). — Reconnaissance par Raymond Raoul pour une maison rue de Londres, vis-à-vis la porte des cloîtres des Frères Prêcheurs (1395). — Aveu rendu au chapitre par Jean Andraud pour une maison et un sol de terre qu'il tenait rue du Puits-de-Catherine à vingt deniers d'exporle et dix-sept sous de cens (1417). — Arrêt de l'official confirmant au chapitre l'utile et la directe sur une place et des murs rue du Puits-de-Calherine et sur une maison avec ses appartenances dans la paroisse de Bouliac (1450). — Aveu par noble et « scientiffic » homme maître Johan Brart, seigneur de Chissé et de Bléré, conseiller du Roi et premier président au parlement de Bordeaux, et investiture en sa faveur par Jean Avril, «doctor en cascun dreyt, ». doyen du chapitre, pour une maison avec appentis, qu'il tenait à dix-huit deniers d'exporle et dix sous six deniers de cens, rue Porte-Dijeaux (1475). — Échange entre le chapitre Saint-André; présents: Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye; Arnaud Duc, Arnaud Bouey, Jean Galhard, Michel Galhey, Charles de Noray et Jean de Lalande, chanoines, et Pey Blanc, vicaire perpétuel de Saint-Mexant, au nom et comme syndic des quinze chapelains de Bordeaux, de deux deniers d'exporle et cinq sols de cens sur une maison de la rue Castillon, contre deux deniers d'exporle et cinq deniers de cens sur une maison et un jardin dans la même rue (1476). — Arrêt du présidial de Guyenne attribuant la directe au chapitre Saint-André sur une maison de la place Puy-Paulin et condamnant le nommé Pierre de Pommiers, écuyer, seigneur de Francon, à lui payer six deniers d'exporle pour cette maison (1595). — Arrêt des requêtes du palais du Parlement de Bordeaux, confirmant la directe sur une maison que le sieur de Chimbaut, avocat au Parlement, possédait rue Porte-Dijeaux, et sur laquelle Denis de Polastron, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple et receveur général de l'Ordre en France, prétendait avoir des droits d'exporle (1642).

G. 395. (Carton.) — 42 pièces, parchemin.

1301-1587. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINT-PIERRE. — Aveu rendu au chapitre par Pey Dalena de Figeac pour une maison, un chai et un « vase » [écurie] dans la rue qui va du château de Bordeaux vers l'église Saint-Pierre, qu'il tenait pour six deniers d'exporle et quinze sous de cens dont trois sous au chapitre Saint-André, douze deniers à l'église Saint-Seurin, douze deniers à l'hôpital du pont Saint-Jean, douze deniers à l'église du Temple, deux sous six deniers à l'église Saint-Pierre, cinq deniers à l'église Sainte-Croix; ces biens étaient tenus précédemment en fief par Arnaud de Camparrian, fils de Pierre de Camparrian (1301). — Reconnaissance par les héritiers d'Arnaud de Caupène, chevalier, pour maison, chai et écurie, le tout dans la rue qui va de l'Ombrière à l'église Saint-Pierre (1314). — Bail à fief passé par le chapitre, au nom des chapelains et prébendiers de l'église métropolitaine en faveur de Guilhem Compagnon, d'une maison sise à l'extrémité de la rue Poitevine près le château de Bordeaux, la dite maison léguée pour les frais de son anniversaire par Pierre Du Poujaux, « Aumoneyrs deu sent Payre apostoli» (1327). — Procuration donnée par Richarde Sarralher, autorisée de son mari, pour opérer la vente au chapitre Saint-André de deux deniers d'exporle et vingt livres de cens que Ramon Sarralher, son oncle, lui avait assignés sur une maison « et taula de cambi» (une table de change), dans la rue Poitevine, confrontant à la « taula de cambi » de Rostanh Olivier, près le château de l'Ombrière, et *per* m^e^ *deners d'aur apperatz escutz d'aur belhs d'eu cunh belh de Fransa, de bon aur* (1352). — Bail à fief consenti par Guillem Martin de Saint-Peyre à Guillem de Londres de douze deniers d'exporle et cinq livres de cens assis sur une maison située devant l'église Saint-Pierre (1358). — Investiture accordée par le chapitre à Richard Aigecombe pour une maison à l'extrémité de la rue Poitevine du côté de l'Ombrière, qu'il tenait pour douze deniers d'exporle et six livres de cens (1359). — Vente à Arnaud Massip, orfèvre et bourgeois de Bordeaux, d'une maison sise devant l'église Saint-Pierre relevant en fief du chapitre;

témoins: Arnaud Guiraud, prieur de l'hôpital Saint-Jacques; Bertrand Bonnafoux, chanoine d'Uzeste; Pierre Bergoin, Jean Gorbeille, frères de l'hôpital Saint-Jacques (1360). — Sentence de l'official qui confirme au chapitre l'utile sur une maison de la rue Poitevine, qui devait au chapitre un droit d'exporle et six livres de cens (1363). — Reconnaissances par Guilhem Seguin pour une maison dans la rue Carpenleyre au devoir annuel de douze deniers ou deux vendangeurs, ou six deniers pour chaque vendangeur (1367); — et par Ramon d'Ayrissan pour la tierce partie du chai appelé de Camparrian, dans la rue qui va de l'Ombrière à l'église Saint-Pierre (1370). — Aveu rendu au chapitre par Guillem Martin et Pey Dessenauhas, changeur, pour une maison et un comptoir de change à l'Ombrière, confrontant au mur et à la tour du château avec le sol où elles sont situées, qu'ils tenaient pour deux deniers d'exporle et vingt livres de cens affectés à l'anniversaire de Boson de Salignac, évêque (1382). — Aveu rendu en faveur de Vital Caries, grand chantre de Saint-André, par Jeanne Aymara pour une maison de la rue Pey-de-Macau (1383). — Aveu rendu au chapitre par Pey de Lignan pour une maison de la rue de la Corderie-Saint-Pierre, qu'il tenait pour six deniers d'exporle et quarante sous de cens (1390). — Aveu rendu au chapitre par Pey Seneppe pour une maison sise à l'Ombrière, qu'il tenait pour trois sols d'exporle et soixante sous de cens (1390). — Investiture donnée par le chapitre à Pey Ros pour une maison et une place rue Pey-de-Macau (1395). — Aveux rendus au chapitre par: Pey Deymes pour une maison sise devant l'église Saint-Pierre qu'il tenait au prix de six deniers d'exporle et cinq livres de cens (1413); — par Jean Forthon, orfèvre, pour une maison sise paroisse Saint-Pierre, près le château de l'Ombrière, qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et cinquante sous de-cens; le chapitre avait acquis cette maison de noble dame Judic de Lalande, femme de Jean de Durfort, chevalier (1417); — par Pey de Livenx pour le tiers d'une maison, rue de la Grande-Carpenteyre, qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et douze deniers de cens ou la journée de deux vendangeurs, ou bien encore pour six deniers à la place de chacun d'eux (1421). — Vente par Barthélemy Vidal à Grimon de Bordeaux de maisons place de l'Ombrière, confrontant en partie à. l'estey du pont Saint-Jehan et rue du Cancera, paroisse Saint-Siméon, et d'une pièce de vigne en Graves (1438). — Aveu rendu par Bernard de Garos, écuyer, fils de Bernard de Garos, marchand, en faveur du baron Jean de Lalande, seigneur de La Brède, pour maisons flanquées de tours et jardins, rue du Puits-des-Juifs, confrontant en partie au mur du château royal de l'Ombrière (1448). — Aveu au chapitre pour le tiers d'une maison et d'un chai situés dans la paroisse Saint-Pierre, rue des Argentiers (1487). — Aveu rendu aux fabriques des églises Saint-André et Saint-Seurin par Jean Michel, pour une maison sise rue des Combes, qu'il tenait pour quatre deniers d'exporle et quatre sous de cens (1499). — Aveu au chapitre par Jean de Vergés, pour une maison acquise de M^{e} Geoffroy de Corbiers, la dite maison située dans la grande rue de l'Ombrière, confrontant en partie à la tour de l'horloge du palais, et tenue à deux deniers d'exporle et vingt livres de cens (1587).

G. 396. (Carton.) — 6 pièces, parchemin.

1291-1452. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-PLACE. — Vente par Pierre de Listrac, clerc, à Guilhem Videau de La Rousselle, clerc, de deux maisons relevant en fief du chapitre, faisant l'angle de la sauveté, rue des Jaugars, dans la paroisse Notre-Dame-Sainte-Marie-de-la-Place, confrontant aux possessions de Pierre Bonon, chanoine, pour le prix de cinq mille sous [v milia soutz] (1291) — Exporle par Gaucem de Saint-Seurin, citoyen de Bordeaux, pour maisons au lieu de: la forcade Saint-Seurin, confrontant au chemin qui conduit au puits de Tosquanan et au mur de la ville et au chemin qui conduit de Saint-André à la porte Begueyre, sous la redevance de deux sous six deniers d'exporle et vingt sous de cens portés et vendus chez Hélias de Pommiers, rôlier du chapitre (1332). — Aveu rendu au chapitre par Giles Faure, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, pour une maison faisant l'angle des rues Jaugars et de Lartigue et qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et treize sous, un denier de cens et à la condition de payer dix livres à chaque changement d'abbé (1383). — Échange intervenu entre Geoffre Cosseri et Florette Miqueu. La première partie contractante donne à la seconde des vignes situées en Graves et comprises dans le fief de la confrérie de Saint-Eutrope, paroisse et église Notre-Dame-de-la-Place, contre une maison, rue du Cafernan, dans le fief de l'archevêque (1452).

G. 397. (Carton.) — 79 pièces, parchemin.

1345-1633. — BIENS A BORDEAUX. PAROISSE SAINT-SIMEON. — Vente par Bernard Dailhau, citoyen de Bordeaux, à Amat de Jungètes, chanoine de Saint-André, d'une maison en franc alleu située à la porte Begueyre

(1340). — Investiture au nom du chapitre par Ramon de Landiras, archidiacre de Médoc, à Guilhem du Tastar, acquéreur de Ramon Donissan, pour une maison dans la rue Allègre: Rostanh Decompnes, écuyer (1345). — Aveu rendu au chapitre par Pey Martin, pour une maison rue Saint-Siméon (1349). — Bail à fief en faveur de Marguerite Milbourne, Anglaise, d'une maison rue de la Vieille-Église (1363). — Retrait féodal exercé par le chapitre au préjudice de Raoul Ayssou sur un sol de terre et un appentis sis rue du Cancera (1364). — Aveu rendu au chapitre Saint-Seurin par Guillem du Taslar, clerc de la paroisse Saint-Siméon, pour une maison de la rue Alègre (1366). — Vente à Pey Baquey, boucher, de fiefs dans la rue de la Vieille-Église par laquelle on va de Saint-Siméon à la porte Begueyre et dans la mouvance du chapitre, pour le prix de deux cents livres, le guiennois d'or du coin de Bordeaux compté pour vingt sous de la monnaie courante (1366). — Aveu rendu au chapitre par Guilhem de Mayrinhac pour une maison de la rue de la Vieille-Église, possédée autrefois par Guilhem de La Couse, écuyer, et qu'il tenait pour seize deniers d'exporle, deux deniers de cens et la journée d'un vendangeur ou douze deniers de cens à la place (1370). — Vente par Arnaud Monadey, fils de feu Arnaud Monadey, chevalier, en faveur de Thomas Ashton, Anglais, de fiefs dans la rue Saint-Siméon, relevant du chapitre:*«lo Rev. Payre Ramon eslegit per la sancta sea d'Avonia arcibesque de Bordeu* » (1380, 11 janvier). — Aveux rendus au chapitre par Jean Andron pour un pré dans la palu de Bordeaux (1387); — par Jean et Guillem Ducasse pour un sol de terre rue Saint-Siméon et quatre pièces de vigne à La Bidey Sainte-Croix, près de la croix de laquelle on va «bert molher morta»: Pierre Dubosc, chanoine et archidiacre de Cernès, secrétaire et *[cubicularius]* du pape Boniface; Vital Carie, chantre; Pierre Embaud, Jean Faure de Lisan, Raoul Faure, chanoines (1391). — Vente par Thomas Ashton, Anglais, à Pey du Bosc de deux deniers d'exporle et quatre livres de cens, avec tous autres droits et devoirs sur une maison et un four qu'il possédait en franc alleu dans la rue Saint-Siméon (1391). Cette maison fut léguée l'année suivante au chapitre pour les frais d'anniversaire du testateur. — Procédure soutenue devant l'officialité de Bordeaux par le chapitre Saint-André pour être maintenu dans le droit de directe qu'il avait sur une maison avec jardin et issue, rue du Cancera (1401). — Aveux par divers pour maisons situées dans la rue Arnaud-Jehan-Fustey et la rue qui va de la rue des Pinhadors vers le puits des Juifs (1401). — Vente par Guiraud du Puch, écuyer, seigneur du Puch de Saint-Germain Entre-deux-Mers à Jean Embrin, doyen, Bertrand de La Trau et Jean Dubourdieu, chanoines, agissant au nom du chapitre, de rentes en franc alleu sur maisons, rue du Cancera (1406). — Bail fait par les chapelains de Saint-André, de Saint-Projet, de Saint-Sauveur, de Saint-Pierre, de Notre-Dame-de-la-Place, de Saint-Paul, Saint-Maixant, Saint-Christoly, Saint-Siméon, Saint-Éloi, Saint-Michel, Sainte-Colombe, Puy-Paulin, pendant la vacance du siège archiépiscopal, à Thomas Ashton, Anglais, pour une maison et ses dépendances rue Saint-Siméon (1412). — Sentence de l'official de Bordeaux qui confirme au chapitre l'utile et la directe sur une maison de la rue Saint-Siméon qui lui rapportait deux deniers d'exporle et quatre livres de cens (1415). — Aveu rendu au chapitre par Peyronne Peysson, pour une maison de la rue Arnaud-Johan-Fustey, près la porte Begueyre (1417). — Reconnaissance par le vicaire perpétuel de Saint-Siméon, qu'il doit payer annuellement à raison de la dite vicairie perpétuelle une pension au chapitre: Jean Embrin, doyen; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Pierre de Castro, chantre; Bertrand d'Asta, Guillaume Étienne, Jean de Lisan, Pierre de Rive, Jean Chambon, Raymond de Cussac, Rostanh de Romafort, Pierre Berland, Pierre de La Cour, Guillaume Taillefer, Arnaud de Cazauvieilh et Jean Forton, chanoines (1418). — Aveu rendu par Arnaud Bonneau, pâtissier, pour une maison rue des Pinhadors, moyennant dix-huit deniers d'exporle et trois mailles de cens (1422). — Vente par Marie de Canteloup, femme de David de Jonqueyres, de maison et jardin dans la rue du Serporas, relevant en fief du chapitre: 6 juillet (1469), Louis XI, roi de France; Charles, fils et frère de rois, duc d'Aquitaine, comte de Saintes et seigneur de La Rochelle. — Aveux rendus au chapitre par dame Anne de Jonquières pour une maison et un chai dans la rue de la Vieille-Église; Estève de Leymarie, chanoine et sacriste, représentant le chapitre, le doyen et les autres chanoines étant absents (1507); — par Jean Hoslen pour une maison et un jardin avec issue, rue du Grand-Cancera (1511). — Appointement du présidial prononcé en faveur du chapitre, à raison du droit de directe qu'il avait sur une maison de la rue de la Vieille-Église, paroisse Saint-Siméon (1557). — Reconnaissance par Philippe Soteau, avocat au Parlement, pour une maison dans la rue Saint-Siméon, confrontant au couvent de La Mercy (1571). — Sentence du présidial de Bordeaux maintenant le chapitre contre François du Cormier, sieur de Puy Barban, greffier à la cour, dans la directité d'une maison rue du Cancera,

qu'il tenait pour deux deniers d'exporle et trois deniers et une géline de cens (1586). — Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre Saint-André dans la directité sur deux maisons de la rue Saint-Siméon, malgré l'opposition de Jeanne Deyrou, veuve de maître Étienne de Maniai, lieutenant général au siège de Castelmoron, de Pierre Démons, écuyer, sieur de La Tour de Bessan, et de M^e^ Bertrand Dupuy, chanoine de Saint-Seurin (1633).

G. 398. (Registre.) — In- 4°, 230 feuillets, parchemin.

1669. — BIENS A BORDEAUX. TERRIERS ET LIEVES. — Terrier de la maison du Jeu-de-Paume. — Saisie au préjudice d'Artaud Masson, bourgeois de Bordeaux, de la maison du Jeu-de-Paume, appelée aussi de Barolla, relevant en fief du chapitre et située paroisse et rue Saint-Christoly; adjudication de ce fief en faveur de Pierre de Voisin, conseiller du Roi au parlement, pour la somme de six mille cinq cent vingt livres, et reconnaissance féodale rendue au chapitre par, l'acquéreur, au devoir de trois sous bordelais d'exporle à muance de seigneur ou de tenancier, et dix sous six deniers bordelais de cens, valant six sous trois deniers tournois, payables à Pâques.

G. 399. (Registre.) — Grand in-f°, 639 feuillets, papier.

1685-1787. — Biens à Bordeaux. Terriers. - « Lièvе des fiefs situés dans la ville de Bordeaux appartenant au chapitre de l'église métropolitaine et primatiale Saint-André nouvellement dressée par Hiérosme Lopez, chanoine théologal de celte église. » L'ouvrage est précédé d'une préface commençant ainsi: « Une lièvе est un dénombrement de fiefs sur laquelle les seigneurs font lever leurs rentes dont lesdits fiefs se trouvent chargés; anciennement on ne mettait que le nom des propriétaires en regard des fiefs; depuis on a jugé bon de mettre non seulement les noms des propriétaires présents, mais de leurs prédécesseurs et ceux des notaires publics par-devant lesquels avaient été passées les reconnaissances. On remonte à l'aide des terriers du chapitre assez loin dans les reconnaissances, mais les terriers ne vont pas au delà du quinzième siècle. Auparavant les reconnaissances s'écrivaient ordinairement sur des rouleaux que l'on conserve encore dans les archives du chapitre. » — Les vingt et un terriers possédés par le chapitre avaient été rédigés par: Landa, 1423-1431; —Arnal Pey, 1432-1440; — Landa, 1440-1456; — Landa, 1446-1478; — Jubin, 1461-1478; — Aumont, 1478-1492; — Blois (comme le troisième Landa);— Blois, 1503-1519; —Pirouault, 1523-1533; — Rodier, 1508-1539; — Guerry, 1535-1551; — Destivals, 1551-1565; —Guay, 1565-1575; — Marraquier, 1576-1590; —Nieuil, 1478-1571; — Bernage, 1588-1612; — Subercaze, 1611-1630; — Subercaze, 1631-1642; — Saphin, 1643-1660; — Chastaigner, 1660-1669. — Fiefs dans les paroisses suivantes:

Paroisse Saint-Michel. — Rues de la Rousselle, Neuve, de Sarlat ou Montaigne, Puch des Casaulx, Dragueou du Soleil, Bouquière, Fossés des Pelheys ou de la Fontaine, Leyteire, Crabeire ou Boucalot, Pilet ou Penteneyre, des Menuts, Caguebeu, Beliamet ou Curtaint, Peymentade, Clare, des Faures, Gensan, devant le clocher Saint-Michel, de la Fusterie, porte des Salinières, du Casse ou Maucaillou, Colombeyre ou des Andouilles, Sausure ou Mauvin, Sainte-Croix, Planterose, Andronne, Carpenteyre, Beychac, Carboneu. — Principaux tenanciers: Yves Chatart, greffier et garde-sacs civil et criminel; Jean de Minvielle, conseiller à la Cour des Aides; les héritiers de Mathurin Martiny, secrétaire de la Cour des Aides; Duval, sieur de Puypelat, conseiller au Parlement de Toulouse; Brassard, conseiller à la Cour; dame Anne Daffis, veuve de Bernard de Pichon, président à mortier au Parlement; Pierre-Louis d'Athys, conseiller en Guienne; de Brivazac, conseiller au Parlement; Pierre Tanesse, régent, docteur en droit; Verdery, conseiller au sénéchal; d'Essenault, conseiller à la Cour des Aides; Jean Dubosc, secrétaire de la Ville; Jacquette de Paty, veuve de M. du Hamel, successeur de Jacques du Paty écuyer, seigneur de Bellegarde; la veuve de René Le Roux, receveur des tailles de Condomois et Bazadois; de Tortaty, trésorier à la généralité de Guienne; les religieuses de la Visitation, au lieu d'Antoine Freitz, receveur du taillon; Dubarry, conseiller au sénéchal; François de Juliot, sieur de La Devise; les successeurs de Roumain de Saint-Sever, conseiller en Guienne; messire de Tuquoy, abbé de Pimbo, au diocèse d'Aire; La Cabane, avocat au Parlement; Labadie, conseiller à la Cour des Aides; de Marboutin, écuyer, sieur de La Fabale; les successeurs de Jean Baret, monnayeur du Roi; Dalon, président au parlement de Pau; les héritiers de Léonard du Mirat, conseiller assesseur au présidial de Guienne; Charles de Lesnal, écuyer, sieur de Bois-Solin; Pierre Verdolet, « pastissier à l'hôte du Fin-Renard »; Bernard Roche, conseiller au présidial; de Chauriels, conseiller à la Cour des Aides; de Fays, conseiller à la même Cour; La Ferrière, magistrat présidial; de Cosaiges, écuyer; les religieuses de Saint-Benoît, au lieu de Jean de Pontac, procureur général au Parlement; d'Espaignet,

président à mortier au Parlement; Nicolas Lafite, prévôt de la maréchaussée d'Albret; le sieur de Bordes, écuyer; la Société de la Treizaine, fondée dans l'église de Notre-Dame-de-la-Place; Jeanne de Pontcastel, veuve de M. de Mullet, sieur de La Tour.

Paroisse Sainte-Croix. — Rues Sainte-Croix, Carboneu, Anglaise, de la Grande-Carpenterie. — Principaux tenanciers: Luc de Mirat, conseiller au Parlement; Lacour, libraire; les successeurs de M. de Sallegourde, sieur de Vignoles, conseiller au Parlement; Jean de Cosaiges, avocat au Parlement.

Paroisse. Saint-Éloi. — Rues Saint-James, Poudiot ou Entre-deux-Murs, de la Sau, Désirade, de l'Esperon ou Caphernete, Leyteire, de l'Engin, du Mirail ou au Faignas. — Principaux tenanciers: les héritiers de Jacques Fillot, trésorier en la généralité de Guienne; Jean de Gourgues, président à mortier au Parlement; les Jésuites, à la place de dame Olive de Lestonnac, veuve d'Antoine de Gourgues, premier président au Parlement.

Paroisse Sainte-Eulalie. — Rues de la Porte-Saint-Julien, Mengin ou Peymentade, Bouhaut, Veyrines, Capeyron, de la Lande, de la Bida ou Labirat, Sainte-Eulalie, de Ségur, de l'Estelle, devant le château du Hâ, du Hâ ou du Far, du Peugue ou Caguemule, des Palanques ou du Moulin, des Camps ou de la Birouette, la Voûte-du-Pelat, Sous-le-Mur, Toscanan, des Ayres, du Cahernan, des Coffeys, des Pesets, du Poisson-Salé, Neuve. — Principaux tenanciers: Durand Geneste, sergent royal; Nicolas Cormane, écuyer; les successeurs de Nicolas Maron, écuyer, sieur de La Croix; Jean Griffon, curé de Saint-Pardoux, en Saintonge; de Nesmond, président aux requêtes; le sieur de Moncault, écuyer, au lieu de M. Duval, conseiller à la Cour, et au lieu d'Olive de Lestonnac, veuve de M. de Gourgues; Jean Laborie, chanoine semi-prébendé de Saint-André; Jean Sarrau, écuyer, sieur de Boisnet; Tronquois, huissier au Bureau des finances; le sieur d'Espaignet, président à mortier au Parlement; les successeurs de Guillaume de Montaigne, chevalier, seigneur du Taillan; de François Héralde, greffier, et de Jean de La Fontaine, maître de la Monnaie; Chiques, avocat au Parlement, juge de la sauvetat, au lieu du sieur Coche, prêtre irlandais; les successeurs de M. de La Cour, avocat au Parlement, et de Bertrand Périssault, conseiller au présidial; Joseph Dubernet, avocat au Parlement; Léonard de Laroque, écuyer; Poitevin, trésorier à la Cour des Aides; la veuve du sieur Geoffre, trésorier de l'Hôtel-de-Ville; Truchon, magistrat présidial; Malus, garde de la Monnaie.

Paroisses Notre-Dame-de-la-Place et Saint-Projet unies. — Rues Saint-André, de Sauges ou du Puch, de Cadaujac, des Trois-Conils ou du Peiron, Pey Estève, Tustal ou Lartigue, du Loup, Sainte-Gemme, la Boucherie, Saint-Projet, Sainte-Catherine, de la Monnaie, Guiraude, Saint-Siméon ou de la Mercy. — Principaux tenanciers: Anne de Gasc, veuve d'Étienne de Finques, conseiller à la Cour; Sabourin, conseiller au Parlement,, au lieu de M. de Grimaud, président à mortier, et du président Tarault; Hélies de Bétoulaud, écuyer, au lieu de Gabriel de Bétoulaud, conseiller à la Cour; dame Marguerite de Secondat de Montesquieu, veuve de Jacques de Noyer, conseiller au Parlement; dame Marguerite Maillard, veuve de Thibaud de La Vie, premier président au parlement de Navarre, au lieu de Jean de La Vaissière, conseiller aux requêtes, et du président Bérault; la veuve de Jacques Martiny, payeur des gages de la Cour; les héritiers de François Lopès, docteur, professeur en médecine dans l'université de Bordeaux; Artus de Martin, au lieu de Mathieu de Vienne, docteur ès lois à l'Université de Bordeaux; de Roy, conseiller au Parlement, au lieu de Pierre de Suduirault, et Raymond de Boucher, conseiller au Parlement, au lieu de Henri de Bourbon, sieur de Roulie, mari de Catherine de Fayard; Jean de Meugeon de Lavergne, au lieu de Jean de Meugon, conseiller au Parlement, et Pierre Le Comte, président aux Enquêtes; Dalon, au lieu de Jean Dalon, avocat au Parlement, de noble Daniel de Bourbon, sieur de Roulie, et de Clémence-Françoise de Boucher, veuve de Bertrand de Bourbon; Pierre Renouil, archiprêtre de Fronsac; François de Père, avocat au Parlement; de Fonteneil, aussi avocat; Marie Belle, tille du sieur Maurice, écuyer, mari d'Éléonore de La Houssaye, fille de François de La Houssaye, avocat au Parlement, secrétaire des insinuations ecclésiastiques, au lieu de Bertrand de Tustal, conseiller au Parlement; Émery, docteur en médecine; Jacques de La Rivière, écuyer; André Peleau, écuyer; Jean du Bosc, au lieu de Guillaume Delpech, docteur ès lois de l'Université de Bordeaux; les religieuses de Sainte-Catherine; Jean de Gauffreteau, écuyer; Hervé Dupuy, avocat au Parlement; Jean de Bris, conseiller au Parlement, au lieu du sieur de Villières; François Dubosc, écuyer, sieur de Canteloup; Guy de Maniban, président en la Cour des Aides; Jean Romat, huissier d'armes, au lieu d'Antoine du Sault de Boileau, baron de La Luque; les religieux de la Merci; Hugon, conseiller au Parlement; Léon de Lescure, conseiller au Parlement, au lieu d'Antoine de Lescure, procureur général en la Cour, et de David de Brosses; les syndics et ouvriers de l'église Saint-Projet.

Paroisse Saint-Siméon. — Rues de la Devise, du Grand-Cancera, du Petit-Cancera, Saint-Siméon, Arnaud-Miqueu ou Legeu, du Puch de Baignecap, du Pas-Saint-Georges, des Combes, des Pignadoux ou du Loup, du Cerf-Volant, Caudereyre. — Tenanciers principaux: demoiselle d'Istis, veuve de M. de Blanc, écuyer, seigneur de Saint-Aignan; Jean Dumat, avocat au Parlement; Dusault, avocat au Parlement; Brossart, conseiller au Parlement; dame Jeanne de Ponteastel, veuve de Gabriel de Mullet, sieur de La Tour, conseiller au Parlement, au lieu d'Arnault de Pontac, président à mortier; dame Anne de Pontac, veuve de Jean de Massiot, conseiller au Parlement, au lieu de Raphaël de Fournel, baron de Grateloup et de Tayac, conseiller en la Chambre de l'Édit; les héritiers de Boucault, conseiller au Parlement; madame de Bavolier, veuve de François de Pichon, président à mortier; François Chavaille, sieur de Faugeras conseiller au Parlement; la veuve de M. Castain, conseiller à la Cour des Aides; Marie de Salomon, veuve d'Antoine d'Aiguille, conseiller au Parlement.

Paroisse Sainte-Colombe. — Rues des Épiciers ou Porte-Begueyre, Sous-le-Mur, Boucherie, du Marché, petite rue du Marché, Bouquière, Sainte-Colombe, Poitevine. — Principaux tenanciers: Delpech, avocat au Parlement, au lieu d'André Minvielle et de Mathieu Duverger, greffier en chef de l'élection de Guienne; Antoine de Nort, avocat du Roi au Bureau des trésoriers; l'hôpital Saint-André; Taranque, conseiller au Parlement; les religieuses de Noire-Dame.

Paroisse Saint-Pierre. — Rues devant le Palais royal de l'Ombrière, des Argentiers, de la Coquille, devant l'église Saint-Pierre, de la Vieille ou Grande-Carpenterie ou de la Devise, des Capérans ou de Macau, du Puch des Cazaulx ou Costinhan. — Principaux tenanciers: Luc du Mirat, conseiller au Parlement; Chassa in, avocat; Raymond Dalon, premier- président au Parlement de Navarre, auparavant avocat général au Parlement de Bordeaux; le successeur de M. de Corillaut, écuyer, sire de Boisroche, au lieu de Pierre Corillaut, lieutenant criminel de la sénéchaussée de Guienne; Jean des Pujols, avocat; Angélique de Gasc, épouse de M. de La Chesnaie, écuyer, au lieu de Louis de Gasc, écuyer.

Paroisse Saint-Rémy. — Rues des Faussets, devant la Porte des Paux, Saint-Remy, des Capérans, des Lauriers, Vedillon ou Métivier, au Pont-de-la-Mousque. - Principaux tenanciers: Nicolas Maron, sieur de La Croix-Maron, conseiller au Parlement; Jean Darche, procureur général à la Cour des Aides; les héritiers d'Arnaud d'Hostein, secrétaire de la ville; de Godières, avocat; Jacques Morin, avocat; Léonard Constans, aussi avocat d'Alesme, conseiller au Parlement, au lieu de Toussaint d'Alesme, sieur du Pin, conseiller au parlement de Bretagne; Léon de Lalanne, abbé de Saint-Ferme.

Paroisse Saint-Maixent. — Rues Saint-Maixent ou du Far-de-Lesparre, Margaux, Porte-Médoque, Porte-Dijeaux. — Principaux tenanciers: Charles de Malvin, chevalier, seigneur de Primet, au lieu de Marie de Baritaud; de Thibaud, trésorier; de Fayet, conseiller à la Cour, au lieu de Pierre de Nort, aussi conseiller.

Paroisse de Notre-Dame-de-Puy-Paulin. — Rues Margaux, Puch-Ubert, Castillon, Porte-Dijeaux, la Poyade, fossés de Campaure. — Principaux tenanciers: Gombaud, conseiller à la Cour des Aides, au lieu de la famille de Loupes; dame Anne Daffis, veuve de Bernard de Pichon, président à mortier au Parlement; Jean de Gaufreteau, sieur de Chasteauneuf, conseiller en Guienne; Pipaut, président au présidial de Libourne: Charles du Hamel, président au Parlement, au lieu du sieur Daffis, aussi président; de Ségur, seigneur de Francs, conseiller au Parlement, mari de dame de Gasc, veuve de Pommiers; Demons, sieur de La Caussade, conseiller au Parlement; Léon Leblanc, seigneur de Polignac et de Mauvezin.

Paroisses Saint-Christoly et Saint-Paul réunies. — Rues Porte-Dijeaux, Saint-Paul ou Malemort, Saint-Christoly, Mimisan, du Temple, Magudas ou Verteuil. — Principaux tenanciers : Jean Legier, conseiller à la Cour des Aides; Jean de Saint-Sever, avocat; de Maniban, sieur de Casaubon, conseiller au parlement de Toulouse; Gaillard de Cadouin, sieur de la Romaninque, avocat; de Richon, écuyer; les héritiers de Montalier, greffier au Parlement; les héritiers de Florimond de Raymond, conseiller au Parlement; les héritiers d'Etienne de Richon, trésorier; de Suduirault, premier président à la Cour des Aides, au lieu de M. de Pommier; François d'Allenet, sieur de Fansan; le maire et les jurats de Bordeaux, au lieu de Pierre de Nesmond, seigneur de La Roque-Timbaud et de M. de Nesmond, premier président au Parlement; les Carmes déchaussés, au lieu du sieur d'Alesme, seigneur de Parempuyre, et Bernard de Pichon, abbé de Bonlieu; les Carmes, au lieu du sieur de La Cabane, avocat. Les redevances, soit en argent, soit en nature, payées au chapitre à raison des fiefs mentionnés dans ce registre s'élèvent à la somme de quatre cent quatre-vingt-trois livres treize sous deux deniers cinq oboles, plus vingt-cinq poules et une quantité déterminée de blé.

G. 400. (Registre.) — Grand in-f°, 42 feuillets, papier.

1746-1770. — Biens à Bordeaux. — Terrier de reconnaissances féodales reçues au nom du chapitre par: Jean Grégoire, chanoine; Nicolas Baulos, chanoine théologal; Pierre Pacareau, chanoine; François-Joseph Lecomte, chanoine, archidiacre de Blaye et receveur du chapitre; Jean-Baptiste Audoing et Marc-Jean Logette, chanoines, syndic et receveur; lesdites reconnaissances présentées par: Gabriel Bouquier, avocat; Jean de Giac, écuyer, conseiller du Roi; Jean de Longueval, chevalier, seigneur de Lauquerie, en Sarladais; Jean Taffard, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie du roi, seigneur de Blaignan en Médoc; François-René-Joseph-Pierre Dumirat, chanoine, archidiacre de Médoc et syndic du chapitre; Jean Gensonné, ancien chirurgien major dès troupes de Saint-Domingue; Joseph Duval, chevalier, conseiller au Parlement, seigneur de Puypelat; Jeanne-Thérèze de Barry, veuve de Mathieu de Pontac, chevalier, seigneur comte de Belhade, baron de Sauviac; Marc-Antoine Dupérier de Larsan, chevalier, seigneur de Larsan; Beychac, etc.; pour fiefs dans la ville de Bordeaux et la banlieue, situés paroisse Saint-Projet: rue des Trois-Conils, rue Tustal, *alias* de Lartigue; — paroisse Saint-Remy: rue Bédillon ou Métivier; — paroisse Saint-Michel: rue du Casse, rue Sainte-Croix, rue Caguebeu, rue Colombeyre ou des Andouilles, rue Bouquière, place du Marché-Neuf, rue Pilet, rue Neuve; — paroisse Sainte-Eulalie: adouberies (tanneries), sur le Peugue; — paroisse de Bassens, à la Baranquine; — paroisse de Villenave, à Courrejean, etc.

G. 401. (Registre.) — In-f°, 207 feuillets, parchemin.

1752. — Biens à Bordeaux. — Terrier de Morin, notaire. — Reconnaissances féodales en faveur de M^{0} Raymond d'Alphonse, écuyer, et M^{e} Nicolas Baulos, tous deux prêtres chanoines et receveurs des rentes du chapitre Saint-André, et agissant en son nom pour fiefs situés à Bordeaux, dans les paroisses suivantes: 1° Saint-Michel: rues des Menuts, de la Fusterie, Caguebeu, Sainte-Croix, Souleyre ou des Herbettes, Beychac, du Marché-Neuf, Andronne; — 2° Sainte-Croix: rues Anglaise, Carbonneau, etc.; — 3° Sainte-Eulalie: rues Mingin, Veyrines, Ségur, vis-à-vis le château du Hâ; de la Voulte du Pellat, des Camps ou Birouette, Caguemule et au plantier Saint-Nicolas; — 4° Puy-Paulin: rue Castillon, etc.; — 5° Saint-Projet: rues de la Mercy, Marchande, etc.; — 6° Saint-Siméon: rues Caudeyre, Petile-Carpenteyre, etc. — Principaux tenanciers: Jean-Baptiste Denyal, avocat; — Jean Auger, conseiller audiencier à la Cour des Aides; Jean Loche, notaire; Pierre Dusolier, bourgeois; Arnaud Valance, maître architecte, Jean Perpignan, bourgeois; Martial Dumas, avocat; Pierre-Joseph Rode; Jacques Bacquey, dit Castelnau; Pierre Barreau, maître d'école; Louis Bernier, maître chirurgien; Pierre Lejeune, maître chirurgien; Jean Maigné, maître de musique; Marie Benquet, veuve de François Alanis, premier huissier au Bureau des finances; François Bouzignon, maître architecte; Jacques Comte, avocat; François Thibaud, sculpteur; Marie Braneyre, veuve de M^{e} Duluc, conseiller du roi, garde-des-sceaux en la Chancellerie près la Cour des Aides de Guyenne.

G. 402. (Registre.) — Grand in-f°, 206 feuillets, papier.

1774-1778. — Biens à Bordeaux. — Aveux servis au chapitre Saint-André, représenté par Aubin-Félix Durand, écuyer, prêtre, licencié en théologie, chanoine et receveur des rentes du chapitre, par ses tenanciers de Bordeaux et sa banlieue; demoiselle Pétronille Fignoux, veuve de Joseph Barthélemy, constructeur de navires, pour une échoppe sur le chemin qui conduit de la porte Sainte-Eulalie à Talence; Thadée-Antoine Richet, avocat au Parlement, pour les échoppes sises sur le chemin Bégaduis ou Ville-Dieu, à Pessac; Pierre Brun, notaire à Bordeaux, pour une maison sur le chemin qui va de la porte Sainte-Eulalie à Talence et à Pessac; Jean Bayle, procureur au sénéchal de Guienne, pour une maison sur le même chemin; Biaise Despujols, architecte, pour maison au tènement de Saint-Caprais, paroisse Sainte-Eulalie; Jean-Antoine Durand, religieux et syndic des Minimes du couvent de Bordeaux, pour une échoppe dans le tènement de Saint-Caprais; Pierre Despiau, aide-major des troupes bourgeoises de Bordeaux, pour un bâtiment vis-à-vis la porte Sainte-Eulalie, au tènement de Saint-Caprais, près le cimetière des Huguenots; Jeanne Rozier, veuve de Pierre Bellard, architecte, près le cimetière des Huguenots, tènement de Saint-Caprais; Bertrand Dubourg, lieutenant dans les Fermes du roi, pour des échoppes et des jardins au même endroit; Anne Joffrion, religieuse au couvent des dames Minimettes, pour une maison sur le chemin qui conduit de la porte Sainte-Eulalie à Saint-Nicolas de Graves, autrement dit rue Tanesse; Bernard Lussac, avocat au Parlement, pour une maison sur le chemin et dans le plantier du

grand Saint-Genès; Marguerite Lalande, veuve de François Lefort, garde de la prévôté et de la Marine, pour une maison près la Croix des Bégaduys ou Ville-dieu, dans le plantier du petit Saint-Genès; Pierre Albespy, libraire et imprimeur, pour une maison faubourg Saint-Nicolas, au plantier de la Serège; François Mercier, concierge de l'Hôtel commun de celte ville, pour une maison sur la nouvelle rue Dézirade, plantier de la Serège; François Bounaton, sergent du guet à-pied de l'Hôtel commun de la ville de Bordeaux, pour une maison du faubourg de Saint-Nicolas de Graves, plantier de la Serège; François Maurin, organiste, pour une échoppe rue Dézirade; Bernard Larand, perceur de navires, pour une échoppe rue de Lafontaine, plantier de la Serège; René Hurtauld, maître architecte, rue Lafontaine; Antoine Lafontaine, monnayeur pour le roi en la Monnaie de Bordeaux, pour une maison même rue; Jean Moreau, portier chez M. Saige, avocat général au Parlement, demeurant dans son hôtel des Fossés de l'Intendance, pour une échoppe même rue; Joseph Vanacker, avocat au Parlement, pour une maison même rue; Geneviève Masson, veuve de Pierre Itey de Peyronin, conseiller du roi en la Cour et commissaire des requêtes au Palais, pour échoppe au plantier de la Serège; Jean-Baptiste Gatellet, notaire à Bordeaux, pour une échoppe faubourg Saint-Nicolas de Graves; Pierre Lamagnère, huissier au Parlement, pour une maison à haut et bas étage, faubourg Saint-Nicolas de Graves; Jean Malescot, architecte, pour une échoppe comprenant deux chambres, faubourg et paroisse Saint-Nicolas de Graves; Raymond Monat Boussard, avocat au Parlement, pour deux corrèges de vigne au plantier Saint-Genès; Arnaud Vallance, maître architecte, pour une maison au tènement de Saint-Nicolas, aussi appelé de la Crozille; et divers pour les tènements de: les Ayguats, Saint-Caprais, au cimetière des Huguenots, le grand Saint-Genès, le petit Saint-Genés, à Marifoix, faubourg Saint-Nicolas, à la Crozille et rue Cornu, plantier de la Serège, plantier de Barreyre, Gratecap, Pisselèbre, etc. Tous ces tenanciers paient au chapitre deux deniers d'exporle.

G. 403. (Carton.) — 28 cahiers grand in-f°, 250 feuillets dont 230 écrits, papier.

1774-1783. — Biens à Bordeaux. — Lièvе des fiefs relevant du chapitre Saint-André et situés dans la paroisse Sainte-Eulalie, rues Lafontaine, de l'Arceau, Mingin, Veyrines ou des Carmes, Berry, de l'Étoile, du Hâ, des Minimes, des Palanques, de la Bironnette, Caguemule, des Ayres, Costambert, Letellier, cours de Tourny ou rue Guerard; tènements de Saint-Caprais, Saint-Genès, la Serège. — Principaux tenanciers: Biaise Despujols, architecte; Pierre Brun, notaire; David Noues; Jean-Antoine Durand, religieux syndic des Minimes; Bertrand Dubourg, lieutenant dans les Fermes du Roi; Louise Dumas, veuve de Maurice-Abraham de Beaumontais, écuyer; Pierre Bellard, architecte; Anne Joffrion, religieuse Minimette; François Lefort, garde de la prévôté de la marine; Étienne de Chavaille, chevalier de Saint-Louis; Antoine Lafontaine, bourgeois et monnayeur pour le Roi en sa Monnaie de Bordeaux; François Maurin, organiste; René Hurtault, maître architecte; Pierre Albespy, libraire et imprimeur; Arnaud Valence, maître architecte; Jean Malescot, maître architecte; sœur Marguerite de la Passion, prieure du monastère Sainte-Marie-Madeleine; Jean-Martin de Lasalle, chevalier, seigneur de Castandet et de Lamensans, conseiller au Parlement; Isabelle-Thérèse Tiron, veuve de Melchior Rich, écuyer, chevalier de Saint-Louis; Gabriel Chalifour, maître architecte; Jérôme Audouin, maître architecte; messire François-Raymond Dubergier de Luzié, écuyer, chevalier de Saint-Louis; Marie-Madeleine Rozier, veuve de Jean Roche, écuyer, citoyen de Bordeaux; Pierre Faux, maître architecte; Françoise-Henriette Brivazac, veuve de Pierre-Daniel de Testas de Gassies, bourgeois; François Dumat, avocat au Parlement, mari de Marie de Fayet, fille et héritière de dame de Pedesclaux; Honoré-Henry-Michel-Étienne-Michel de Villebois, écuyer, ancien commissaire général de la marine; Jean-François Doumerc, écuyer; Joseph de Pichon, chevalier, fils de Jean-Pierre de Pichon, baron de Longueville: Philippe de Richon, conseiller honoraire au Parlement, seigneur de Randeau et Montfavier.

G. 404. (Carton.) — 13 cahiers grand in-f°, 130 feuillets dont 110 écrits, papier.

1776-1783. — Biens à Bordeaux. — Lièvе des fiefs relevant du chapitre Saint-André et situés dans les paroisses suivantes: 1° Saint-Nicolas-de-Graves: chemin royal de Bayonne; — 2° Saint-Pierre: rues du Puits-des-Cujols, de la Devise, Sainte-Catherine, Saint-Siméon, du Pas-Saint-Georges, du Puits-de-Bagnecap, etc.; — 3° Saint-Projet: rues des Trois-Conils, Tustal, de la Monnaie, du -Loup, Judaïque, de la Mercy, des Mottes, etc.; — 4° Puy-Paulin: Castillon, Sainte-Catherine, Porte-Dijeaux, etc.; — 5° Saint-Rémy: aux Chartrons, aux Pradets, etc.; — 6° Saint-Seurin: rue Fondaudège,

au Grand-Naujac, etc; — 7° Saint-Siméon: rues du Grand-Cancera, du Cerf-Volant, Arnaud-Miqueu, etc.; — 8° Talence-en-Graves: à Pisselèbre, etc. — Principaux tenanciers; Jean Malescot maître architecte; Jean Gatellet, notaire; Élisabeth Desclaux, veuve de Simon-Jude de Rauzan, écuyer; Françoise de Cursol, veuve; de Jean-Joseph de Gauffreteau, écuyer; Marthe Duvergier, veuve de Jean de Sèze, écuyer, avocat au Parlement; Mayence de Camiran, chanoine de Saint-André, official primatial et vicaire général du diocèse; Jean Darche, sous-chantre et chanoine de Saint-André; Antoine Duval, chanoine; François de Montjon, écuyer; Marie Tranchère veuve de Jean-Baptiste Gensonné, bourgeois; Jean-Baptiste-Raymon de Navarre, conseiller *en* la grand'chamhre et lieutenant général de l'Amirauté de Guyenne; Isaac-Joly Bonneau, citoyen de Bordeaux, et syndic de l'hôpital des Enfants-Trouvés; Denis Day, chevalier, ingénieur en chef; Jean-Jacques-Maurice de Sentout, président au Parlement; Marguerite Chauvet, veuve de Jean de Navarre, conseiller au Parlement; Jean Oré, vicaire perpétuel de Saint-Mexant; Jeanne, de Latour, épouse de M. de Bavolier; Jean-Maurice Dusault, grand-chambrier au Parlement; Michel Racle, imprimeur-libraire; Daniel-Jean-Baptiste Duplessis-Michel, chevalier; Jean Boudin, écuver

G. 405. (Portefeuille.) — 15 cahiers grand in-f°, 150 feuillets dont 135 écrits, papier.

1778-1783.— Biens à Bordeaux.— Lièvе des fiefs relevant du chapitre Saint-André et situés dans les paroisses suivantes: 1° Saint-Christoly: rues Beaubadat, Porte-Dijeaux, etc.; — 2° Sainte-Colombe: rue et place Sainte-Colombe, rue Bouquière, etc.; — 3° Sainte-Croix: rues Sainte-Croix, Carbonneau, de la Vieille-Monnaie, Carpenteyre, etc.; — 4° Saint-Mexant: rue du Parlement, etc.; —• 5° Saint-Michel: rues de la Rousselle, Bouquière, Pelet, Hugla, des Menuts, des Andouilles, Badie, des Herbettes, Beyssac, etc. — Principaux tenanciers: Philippe de Richon, conseiller honoraire au Parlement, seigneur de Randeau et de Montfavier; Jean Duroy, chevalier; conseiller, premier; président en la Cour des Aides; Jean-Baptiste Chalu, notaire; Pierre Mathieu, avocat; Jean-Pierre Banchereau, notaire; Louis-Fabien Bourgade, écuyer, avocat, au Parlement et citoyen de Bordeaux; Guillaume Tenet, écuyer; Martin Rauzan, notaire; Jacques Lalo, ancien secrétaire de l'Intendance; Nicolas-Antoine de Brezetz, écuyer, avocat au Parlement; Jean de Gombault, écuyer, seigneur de Desbarats et du Puy; Pierr Rivière, contrôleur ordinaire de la Monnaie; Jean-Baptiste Lafitteau, chirurgien, major de la Marine royale et des Invalides à Bordeaux; Timothée-Bernard Durfort de Cauby, bourgeois; François Alary, docteur en médecine; Pierre Passard, greffier de la Cour de la Bourse; Jean-Baptiste de Lamothe, écuyer, seigneur des maisons nobles de Piis et de la Garosse; Louis de Rufz, écuyer, maître particulier des Eaux et Forêts de Guyenne; Jean Brunaud, écuyer, citoyen de Bordeaux; Élie Brunaud, ancien jurat; Jean-Baptiste Mercier, ancien consul de la Bourse; Pierre-Dominique Grenier, écuyer, chevalier, ancien major du corps royal d'artillerie; André-Joseph de Minvielle, conseiller au Parlement; Étienne Magnol, procureur général à la Cour des Aides; Pierre-Jean-Marie Barret, conseiller au Parlement; Jean-Baptiste Dubarry, conseiller en la grand'chambre; Jacques Verdery, conseiller, doyen du présidial de Guyenne et procureur du Roi en la maréchaussée; Joseph de Bonneau-Dubedat, écuyer, chevalier, seigneur de la maison noble de Candely; Pierre Saincric, écuyer; Joseph d'Abadie, chevalier, seigneur de Montmoitié, et Bernard d'Abadie, chevalier, seigneur d'Ambleville, du Pic, etc.; Barthélemy-Auger Duclion, écuyer; Jean Graves, conseiller du Roi, greffier, garde-minutes en la chancellerie près le Parlement; Bernard Augereau, greffier en chef de la maréchaussée; Joseph-Antoine Batanchon, secrétaire de l'Académie des arts et commissaire de police de Bordeaux; Colombe Geniès, veuve d'Antoine-Dominique Peyronnet, avocat, conseiller du Roi, juge des Traites en Guyenne.

G. 406. (Registre.) — Grand in-f°, 203 feuillets, papier.

1778-1782. — Biens à Bordeaux. - Terrier des aveux rendus par: Louis de Rufz, écuyer, maître particulier des Eaux et Forêts de Guyenne, pour un emplacement grande rue Saint-Jean, tènement de Gratecap; Jean Laconfourque, maître sculpteur; demoiselle Jeanne Rathier, veuve d'Antoine-Dorat Dînematin, avocat au Parlement, pour une maison rue de la Devise; Ambroise de Chassaing, prêtre, écuyer, docteur en théologie, curé de Cenon Entre-deux-Mers, pour une maison rue de la Devise; J. -B. Banchereau, notaire à Bordeaux, pour une maison place et paroisse Sainte-Colombe; Martin Rauzan, notaire à Bordeaux, pour une maison rue Neuve, paroisse Saint-Michel; Barthélemy Penicaut, procureur en la Cour et syndic de l'œuvre et fabrique de l'église Saint-Pierre, pour une maison rue et paroisse Saint-Pierre; Guillaume Tenet, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, pour une maison à trois étages rue et

paroisse Sainte-Colombe; Joseph d'Abadie, chevalier, seigneur de la maison noble de Montmoitié, tant pour lui que pour Bernard d'Abadie, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Ambleville et de Pic, pour une grande maison ou hôtel rue des Menuts; J. -B. de Lamothe, écuyer, seigneur des maisons nobles de Piis et de la Garosse, pour une maison à deux corps de logis et à deux étages rue et paroisse Sainte-Colombe; Joseph de Bonneau du Bédat, écuyer, chevalier, seigneur de là maison noble de Candeley, pour une maison rue Pillet; Fernand Augereau, greffier en chef de la maréchaussée, pour une maison rue Badie, autrefois appelée rue Caguebeu; Jacques Lalo, ancien secrétaire de l'Intendance, pour une maison rue Bouquière, paroisse Sainte-Colombe; François Alary, docteur en médecine, pour une maison rue des Faures; Pierre Foure, avocat au Parlement, pour une maison rue des Menuts; Pierre Mathieu, avocat au Parlement, pour une maison rue et paroisse Sainte-Colombe; Gabriel Guinaudie, maître écrivain-juré de Paris, pour une maison à trois étages sur la place du Marché-Neuf, paroisse Saint-Michel; Jean Verdery, avocat au Parlement, pour une maison rue Andronne, paroisse Saint-Michel; Jacques Verdery, doyen du présidial, de Guyenne, procureur du Roi en la maréchaussée, pour une partie de maison rue Hugla, autrefois appelée rue Boucalot; Jean Brousse, ancien mesureur de sel, pour une maison rue Andronne; dame Colombe Geniès, veuve d'Antoine Peyronnet, avocat en la Cour, juge des Traites en Guyenne; pour une maison rue Andronne; Valeton de Boissière, écuyer, pour un moulin à eau avec ses ruisseaux, appelé le moulin de Monjoux, dans la paroisse de Gradignan; Jean Lafargue, maître en chirurgie, pour une maison à trois étages rue Carpenteyre; Pierre Rivière, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire de la Monnaie à Bordeaux, pour un emplacement commencé à bâtir rue et paroisse Sainte-Croix; J. -B. Laffiteau, chirurgien major de la Marine royale et des Invalides au département de Bordeaux, pour une maison rue de la Nouvelle-Monnaie, autrefois rue Anglaise; Durfort de Cauby, bourgeois de Bordeaux, pour une maison rue Carpenteyre; Paul Barthélemy, constructeur de navires, pour une maison rue de la Nouvelle-Monnaie; Léonie Dumons, veuve de Pierre Bellard, maître architecte; Henry Aubec, bourgeois et huissier au parlement de Bordeaux, pour une maison rue Mingin; Michel Racle, imprimeur libraire, pour; une maison rue Saint-James; Louis Lacombe, procureur au sénéchal et présidial de Guyenne, pour un bourdieu aux graves de Bordeaux, plantier de Salebert, paroisse Saint-Seurin; Michel Fournier, receveur des Fermes de la ville, pour une maison à haut et bas étage rue du Fagnas; Antoine Lafontaine, monnayeur, pour un terrain en jardinage en face le cul-de-sac de Bel-Air, plantier de Barreyre; Joseph Camicas, chirurgien de bord, pour une maison rue du Hâ; messire François-Raymond Dubergier de Lusié, écuyer, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, pour une maison rue et paroisse Sainte-Eulalie; Sibadey, greffier en chef aux Traites, pour une maison rue du Poisson-Salé.

G. 407. (Registre.) — Grand in-f°, 153 feuillets, papier.

1782-1789. — Biens à Bordeaux. — Terrier des aveux rendus à messire Aubin-Félix Durand, écuyer, prêtre, licencié en théologie, receveur des rentes du chapitre, conseiller au Parlement, par: dame Marthe Duvergier, veuve de Jean de Sèze, écuyer, avocat au Parlement, pour une maison rue du Pas-Saint-Georges; Pierre Saincric, écuyer, pour une maison faisant lé coin des rues Pillet et Bàdie; Martin Abiet, bourgeois et courtier royal, pour une maison rue Neuve-du-Poisson-Salé; Pierre Barret, conseiller au Parlement, pour une maison rue Leyteire; Jean-François Doumerc, écuyer, pour une maison rue des Ayres, vis-à-vis la rue des Feuillants; Louis-Fabien Bourgade, écuyer, avocat au Parlement, pour maison et place paroisse Sainte-Colombe; messire Jean-Martin de Lassalle, chevalier, seigneur de Castandet et Lamensans, conseiller au Parlement, pour deux grandes maisons ou hôtels rue du Hâ; Nicolas-Antoine de Brezetz, écuyer, avocat au Parlement, pour une maison rue Désirade; dame Marguerite Lartigue, veuve de Marcelin Policard, trésorier de France, pour une maison située rue de l'Ombrière et place du Palais-Royal; J. -B. Mercié, ancien consul de la Cour de Bourse, pour une grande maison rue des Lauriers; Jean Brunaud, écuyer, pour une maison rue du Parlement; Honoré-Henry de Villebois, écuyer, ancien commissaire général de la Marine, pour trois maisons contiguës ayant façade sur la rue Badie, autrefois rue Caguebeu, et sur les fossés de la rue Bouquière; clame Françoise de Noiret, veuve de Jean Dubernage, écuyer, pour une vigne dans les graves, au plantier du cap de Barche; Catherine Pessac, veuve de Pierre Lascous, avocat en la Cour, pour une maison rue do Petit-Cancera; M^e^ Ignace-André Baudin, avocat en la Cour, pour une maison rue du Poisson-Salé, ayant vingt et un pieds de façade et trente-deux de profondeur; messire Jacques-Maurice de Sentout, président au parlement de Bordeaux, pour une portion d'hôtel

rue Porte-Dijeaux, où il habite; Étienne Magnol, procureur général à la Cour des Aides et finances de Guienne, pour une maison rue du Puits-Descazeaux; Daniel-Jean-Baptiste Duplessis-Michel, chevalier, pour une maison rue du Loup; Paul-Étienne Blanquet de La Tour, contrôleur du domaine au Bureau de Bordeaux; François Deville, maître éperonier, pour une maison rue Castillon; J. -B. Martron, avocat au Parlement, pour une maison presque entièrement démolie rue Sainte-Catherine; Guillaume Tenet, écuyer audiencier en la chancellerie près le Parlement, pour une maison rue du Grand-Cancéra; Élisabeth Desclaux, veuve de Jude de Rauzan, écuyer, pour deux maisons contiguës rue de la Devise; Marguerite Olivier, épouse de Guillaume-Louis Renaud, écuyer, pour maison rue Castillon; dame Blanche Darbide, veuve de Joachim de Lombard, conseiller honoraire; pour une maison rue Baubadat; J. -B; Chalu, notaire à Bordeaux, pour une maison rue Porte-Dijeaux; Jacques de Laguette, ingénieur des ponts et chaussées au département de La Réole, pour une maison rue du Pas-Saint-Georges; Jean Boudin, écuyer, pour maison rue des Trois-Conils; messire Denis Day, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ingénieur en chef, pour une maison rue des Trois-Conils; François de Montjon, écuyer, pour un hôtel rue des Trois-Conils, paroisse Saint-Projet; Jean Gemin, maître en chirurgie, pour une maison rue Tustal, paroisse Saint-Projet; Pierre Grenier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien major au corps royal d'artillerie, pour une maison rue de la Rousselle; Jacques Cholons de Saint-Hubert, avocat en la Cour, pour une maison rue du Grand-Cancéra; Raimond Dubosc, avocat au Parlement, pour une autre maison rue du Grand-Cancéra; J. -B. Guitard, avocat au Parlement, pour une maison rue Carpenteyre; Jean Lescure, notaire royal de Saint-Macaire, pour une maison rue Judaïque; Élie Cheyron, notaire à Bordeaux, pour une maison à quatre étages rue et paroisse Saint-Remy; Dominique Pénicaud, procureur au Parlement, pour une pièce de vigne en Paludate, paroisse Saint-Pierre de Bègles, aux casaux de Paludate; Joseph de Pichon, chevalier, fils de J. -P. de Pichon, baron de Longueville, pour une maison au coin des rues Castillon et des Petits-Carmes. — Aveux rendus par J. -B. de Navarre, conseiller en la grand'chambre du Parlement et lieutenant général en l'amirauté de Guienne, pour une maison rue de la Monnaie; Raimond-Pierre Lassalle, bénéficier de Saint-Projet, pour une maison rue Beyssac, paroisse Saint-Michel; Pierre Dadin, procureur au sénéchal et siège présidial de Guienne, pour une maison rue Porte-Dijeaux; M. François Darche, ancien procureur général à la Cour des Aides et finances de Guienne, pour une partie de l'hôtel où il demeure rue Margaux; Philippe Richon, conseiller honoraire au Parlement, seigneur de Randau et Monfavier, pour une maison rue du Temple; Guillaume Estèbe, secrétaire honoraire du Roi, et Pierre-Charles Pourcin, capitaine d'infanterie, pour deux maisons contiguës rue des fossés du Chapeau-Rouge ou de l'Intendance; Jean de Gombaud, écuyer, seigneur de Desbarets et du Puy, pour des maisons rue Saint-James et Poudiot; Germain de Bourran, écuyer, seigneur des maisons nobles du Portail, Brigaille et Maugean, maisons d'encoignures des rues de la Devise, Saint-Pierre et du fort de Lesparre; Henry Roberjot, ancien greffier en chef de l'Élection de Guienne, pour une maison rue du Pas-Saint-Georges; dame Françoise de Cursol, veuve de Joseph de Gaufreteau, écuyer, pour une partie de maison rue du Pas-Saint-Georges; Antoine Libaros, prêtre, bénéficier de Saint-Projet, pour une maison rue du Loup; dame Tranchère, veuve de Gensonné, bourgeois, agissant comme tutrice de M^{e} Antoine Gensonné, avocat en la cour, pour trois maisons rue du Ciffre, anciennement appelée rue Pey-Estève ou Capeyran; Barnabé Hugues, avocat au Parlement, pour maison rue des Trois-Conils; Guillemette Dieu, veuve d'Étienne Berteau, sacquier-juré, pour une maison rue Beychac; Joseph Tartas, avocat au Parlement, pour une maison rue Carpenteyre; Jean Grave, greffier, garde-minute en la chancellerie près la Cour du Parlement, pour une maison rue des Menuts; Pierre Lassale, maître en chirurgie, pour une maison rue des Menuts; Auger Duclion, écuyer, pour une maison rue des Menuts; Étienne de Chavaille, chevalier de Saint-Louis, pour une maison rue Porte-Dijeaux; Antoine Batanchon, secrétaire de l'Académie des arts et commissaire de police de Bordeaux, pour une maison rue des Herbettes; M. Jean Bosc, docteur en théologie, chanoine de l'église Saint-André, principal du Collège de Guienne, pour une pièce de vigne dans l'enclos de la Ferrade, au lieu dit le mas Saint-Pierre, paroisse de Saint-Pierre de Bègles, « de la contenance et journée de vingt-cinq hommes à bêcher; » Thérèse Tiron, veuve de Melchior Rich, écuyer, chevalier de Saint-Louis, pour une maison rue et paroisse Sainte-Eulalie, en face de la rue Labirat; de Minvielle, conseiller au Parlement, pour une moitié de maison rue de la Rousselle, l'autre moitié étant habitée par le président Caries; Jean Duroy, chevalier, conseiller du Roi, premier président eu la Cour des Aides et finances de Guienne, pour on hôtel rue du

Temple; Élie Brunaud, écuyer, ancien jurat, pour une maison rue du Parlement; Jean Oré, prêtre, docteur en théologie, curé, vicaire perpétuel de l'église Saint-Mexans, pour une maison rue du Parlement; J. -B. Dubarry, conseiller en la grand'chambre du Parlement, pour une maison rue Hugla, autrefois rue Crabeyre ou Boucatos; Jean Gros, avocat au Parlement, pour une maison rue Neuve; Bernard Bordes, ancien mousquetaire du Roi, pour une pièce de vigne en graves, au plantier de Saint-Laurent; François Queyreau, avocat au Parlement, pour un tènement consistant en onze échoppes, rue de l'Étoile; Siméon Leris, docteur en thélogie, pour onze maisons rue de la Nouvelle-Monnaie; François Dumas, avocat au Parlement, pour maison rue des Palanques; Jean Durault, grand'chambrier au Parlement, pour l'hôtel qu'il habitait rue du Grand-Cancéra; dame Tessier, veuve de Daniel, conseiller provincial à la Monnaie de Bordeaux, pour un tènement dit le village de Marchés, anciennement village de la Salle-d'Agès; Jean Luc de Gères de Vaquey, écuyer, seigneur de Vaquey, pour une terre labourable, paroisse de Sallebœuf, aux lieux dits le Désert et Labatut; Pierre Balguerie, bourgeois de Bordeaux, pour un pré sis dans la paroisse de Tresses, Entre-deux-Mers, au lieu dit le Falot, et anciennement Calais; dame Dutraque, veuve de Jacques de Mauvoisin, procureur du Roi des Traites de Bordeaux, pour des bois taillis, terres labourables, tuilerie et bâtiment dans la paroisse de Caillau; François Laborde de Castera, receveur des consignations, pour une grande maison neuve rue du Hâ; Guillaume Barrié, syndic du couvent de la Mercy, pour le chœur et l'entrée de son église, qui formaient autrefois une maison particulière située dans le fief du chapitre; sœur Félicité, supérieure du couvent de la Madeleine, pour maison rue Labirat; Catherine de Ruat, supérieure de la Visitation, pour maison rue Sainte-Croix.

G. 408. (Carton.) — 24 pièces, parchemin; 23 pièces, papier; un sceau en cire.

1384-1765. — BIENS HORS BORDEAUX, BANLIEUE ET CAMPAGNE. — Arpaillan: cession par noble Jean de Chartres, seigneur d'Arpaillan en Bazadais, en faveur du chapitre Saint-André, représenté par Arnaud Duhart, curé de Listrac en Médoc, et Guillaume de Lachassaigne, chanoines, d'une rente de vingt-quatre boisseaux de froment, assise sur le fief d'Arpaillan (1556). — Avensan: cession par Jean de Caupène, écuyer de la paroisse Saint-Pierre d'Avensan en Médoc, en faveur de Jean de Cerretans, chanoine de Saint-André et prévôt de la collégiale Saint-Seurin, recteur de l'église paroissiale d'Avensan, annexée à ladite prévôté, de la dîme en blé, vin, agneaux, porcs et autres revenus qui se lèvent dans la paroisse (16 mai 1453): Charles VII, roi de France; Pierre Berland, archevêque de Bordeaux. — Bardenac: procédure devant le Parlement entre le chapitre et la Compagnie de Jésus, au sujet du prieuré de Notre-Dame de Bardenac et de la cure de Pessac, sur lesquels les uns et les autres revendiquaient des droits (1660). — Beychac: procédures poursuivies devant l'archevêque, en sa qualité d'arbitre, entre le chapitre et le curé de Beychac, au sujet des dîmes et novales de la paroisse de Beychac (1679). — Bassens: procédure entre le chapitre et l'abbé de Bonlieu ou du Carbon-Blanc, au sujet des deniers que le premier prétendait prélever à Bassens. Celte procédure a lieu devant Odet Daydie, chevalier, comte de Comminges, vicomte de Fronsac, seigneur de Lescun et de Castillon en Médoc, conseiller et chambellan du Roi, grand sénéchal et amiral de Guienne. Le chapitre Saint-André est déboulé de ses prétentions par le parlement de Bordeaux (1480). — Beaurech: extrait des titres des agrières du Gravat, paroisse de Beaurech, données au chapitre par M. Naucase, à charge de faire dire une messe le jour anniversaire de son décès (1706). — Bègles: vente par Mengina de Bastria à Thibaud Dagès, d'exporles et de cens sur des prés sis à Huyac, Culan, La Planque, La Balanque, Artigue, L'Artigue du Cabirol, La Plagne, Morey, toutes localités sises dans la paroisse de Bègles et à Bègles même, pour vingt-cinq francs de monnaie ayant cours à Bordeaux (1444). — Bouliac: bail à cens fait par Guiraud de Guiraud, chanoine de Saint-André, à Bonafous Péritz pour une vigne à Rouliac, moyennant huit livres de cens (1387). — Aveu rendu par Jean Des Claux à Jean Rostanh pour une vigne à La Nogueyrède près Bouliac (1405). — Aveu rendu par Pey et Jean Salomon au chapitre pour des maison, terre et jardin à Bouliac, rapportant deux sous d'exporle et douze sous de cens (1407). — Investiture donnée par Pey de Lacour, chanoine de Saint-André, à Guilhem Guiraut pour un pré sis à l'Aitigue-de-Noyon, près Bouliac (1432). — Procédure entre le chapitre Saint-André et Jean Coustau, curé de Bouliac, au sujet des dîmes de Bouliac. — Arrêt du Parlement déboutant le chapitre de ses prétentions (1550). — Nullités et objections présentées au Parlement de Bordeaux par M^{e} Jean Goustault, curé de Bouliac, contre le chapitre, à raison des droits que celui-ci voulait exercer sur certaines terres de cette paroisse (XVI^{e} siècle). —

Aveu rendu par Hugon de La Raze, tailleur, au chapitre Saint-André pour une terre sise à Bouliac, rapportant deux deniers d'exporle (1664). — Plans des propriétés du chapitre Saint-André à Bouliac (1765).

G. 409. (Registre.) — In-f°, 81 feuillets, parchemin.

1737-1752. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Bourges: reconnaissances féodales reçues au nom du chapitre Saint-André par M^e^ Raymond d'Alphonse, écuyer, prêtre et chanoine, et François Gellibert, maître chirurgien de Bourg, pour fiefs situés dans les paroisses de Tauriac, au plantier de Burrier, à la Cabirotte, au mayne Fourney, au pont de La Marzelle, au village de Thibaut, à La Brandolle, au mayne Fouquet, au mayne de Giscourt, à la croix de La Marzelle; — Pugnac: au mayne Mesbret, au mayne d'Artigue, etc.; — Camillas: au mayne des Anglais, etc.; — Marcamps: à La Peyrère, etc.; — Villeneuve: à la truffière, etc.; — ville et paroisse de Bourg: au moulin rompu, près la porte de l'hôpital, à la croix de Huot, près l'estey de Lidonne, à Reynault, à la font de Lidonne, aux Sallargues, etc. — Principaux tenanciers: Jacques de Maray, bourgeois; Jean de La Marzelle; Jean Lafosse, bourgeois et ancien maire de Bourg; Jacques Marin, écuyer; Guillaume Peychaud, bourgeois de Bourg, habitant de Tuillac; Pierre Laroche, bourgeois et jurat de Bourg; Jean-Charles de Labadie, écuyer; Jean-François de Bonne, seigneur de la maison noble des Eyquems, ancien major d'infanterie; Mathieu Sabourin, procureur d'office de Cubzaguais; Louis Feneteau, avocat au parlement; Josué de Vincent, conseiller doyen du parlement, seigneur de Capian; Louis de Laborde, bourgeois et ancien maire de Bourg; Jean-François de Laborde, ancien officier d'infanterie; Jean de Laborde, conseiller du Roi, lieutenant du juge de la prévôté royale de Bourg; François-Eymeric de Laborde, juge de la prévôté royale de Bourg; François Fourcade, avocat au Parlement; Marie Peychaud, veuve d'Isaac de Labadie; Charles Peychaud, bourgeois, fils de Pierre Peychaud, ancien maire de Bourg; Pierre-François Lasalle de Roquefort, chevalier, conseiller président en la Chambre des Enquêtes; Arnaud d'Espaignet, ancien maire de Bourg; Pierre Vachot; maître chirurgien; Antoine de Laborde, jurat; Joseph Dudon, conseiller à la Cour des Aydes, au nom et comme mari de Marie-Thérèse Braisle; Marie-Suzanne-Angélique de Belhade, de la paroisse de Tauriac, et Pierre-Joseph, de Ballode, écuyer, seigneur de La Rivallerie, au nom et comme mari de Jeanne de Belhade, de là paroisse de Saint-Paul en Blayais; Étienne Lahaye, monnayeur. — Les rentes payées en argent sont appréciées ainsi qu'il suit: quinze sous bordelais valent dix sous tournois; trois francs bordelais valent quarante-cinq sous tournois; deux francs bordelais valent trente sous tournois; trente-sept sous bordelais valent vingt-cinq sous tournois-; cinquante sous bordelais valent trente-trois sous tournois; vingt-cinq sous bordelais valent seize sous huit deniers tournois; quatre sous bordelais valent deux sous huit deniers tournois; enfin vingt sous bordelais valent tantôt douze sous tournois et tantôt treize sous quatre deniers tournois. Guerry, notaire à Bourg.

G. 410. (Registre.) — Grand in-f°, 103 feuillets, parchemin.

1602-1603. — Biens hors Bordeaux. — Bourgès: Terrier de la maison noble de Lidonne en Bourgès. — Reconnaissances féodales en faveur de Pierre de Maurian, archidiacre de Blaye, et noble Samson de Boucaud, chanoines, agissant au nota; du chapitre Saint-André, seigneur de la maison noble de Lidonne en Bourgès, pour fiefs situés dans les paroisses suivantes: Tauriac, au mayne Bouyer, au mayne Boucherot, au cap de mayne, à la Lohgua, au mayne Sorbier, au Barrail, au mayne dé Seguin, à La Coudraye, à La Lande, au mayne de Mérignac; — Camillas: à Laurensanes, etc.; — ville et banlieue de Bourg: au haut de Lidonne, à Pey-Papon, à Peyroni, à La Gaheleyre, au bas de Lidonne, etc. — Principaux tenanciers: Guillaume Chardavoine, bourgeois et jurat de Bourg; Barbe Dalthounée, veuve de Jean Cosson, notaire; Jean; de Labadie, écuyer et maire de Bourg; Jean Eyquem, clerc de la maison commune; Jean Oriol, bourgeois et marchand; Louis Dumeynieu notaire et bourgeois; Pierre de Baudet, comme mari de Hélionne de Soulignac; Raymond Carteau, bourgeois; David Chéty, notaire et bourgeois; Marie Bonnet, veuve de Guillaume Reynault, bourgeois; Pierre Aymard, avocat au parlement et juge à Bourg; Guillaume Rappet, jurat; Jean et Guillemette Dalleau, héritiers de leur père, Allain Dalleau; Jeanne de Coybo, veuve de Jacques de Pichon, de Bordeaux; Hoston, notaire.

G. 411. (Registre.) — In-f° 106 feuillets, parchemin.

1624-1625. — Biens hors Bordeaux. — Bourgès: maison noble de Lidonne en Bourgès. — Reconnaissances féodales en faveur de Pierre Moisset, prêtre, protonotaire apostolique, et Jean dé Lartigue, tous deux chanoines, agissant au nom du chapitre Sain-André,

seigneur de la maison noble de Lidonne en Bourgès, pour fiefs situés dans les paroisses suivantes: ville et banlieue de Bourg; au Puy-Pellegrin, à la croix de Just; à Puy-Papon, près la maison de Lidonne, aux Sallargues; à la croix près la porte de l'hôpital; et pour le moulin à eau de Rappel et le moulin de Barbe, et le moulin à vent de Puy-Papon; — paroisse de Camillas; à Montaud — et paroisses de Tauriac, Saint-Laurent, Prignac, Marcamps, Pugnac, Villeneuve et Saint-Ciers. — Principaux tenanciers: Louis Dumeynieu, procureur en la prévôté royale de Bourg; Jean Oriol, juge de la seigneurie de Saint-Savin; Izabeau Barres, veuve de Guillaume Rappet, juge de Saint-Savin; Arnaud Granier, bourgeois et jurat; Jean Baldrau, soldat de la mortepaye de Bourg; Jean-Charles de Labadie, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, maire et commandant dans la ville de Bourg et château de monseigneur le duc de... [le nom a été biffé par la Commission du triage]; Nicolas Blays, bourgeois et jurat; Méric Brunet, greffier de Bourg; Louis Eyquem, procureur du Roi en Guyenne; Hélies de Laborde, notaire; Pierre Reynaud, jurai; Robert de Lafargue, praticien; Jean de Jarriges, avocat; noble homme Mondot de Girard, écuyer, sieur de Pugé et des Eyquems; Itier de Macaud, écuyer, sieur des Anglais; Pierre Robert, notaire à Pugnac.

G. 412. (Registre.) — In-4º, 48 feuillets; parchemin.

1677. — Biens hors Bordeaux. — Bourgès: maison noble de Lidonne. — Reconnaissances féodales faites à Jérôme de Lopès, chanoine et théologal, et Jean Gay, chanoine et receveur des rentes, agissant au nom du chapitre Saint-André, seigneur de la maison noble de Lidonne en Bourges, pour fiefs situés dans les paroisses de: Tauriac; aux maynes de Cluzeau; Margnac, Nadau, Seguin ou Forthon, Mounet, La Herreyre, Lalunde, La Couldroy; à la croix du moulin de La Marzelle; — Camillas; aux maynes des Anglais, aux Laurensanes, au riù; — Pugnac; au mayne Cossillac; — Saint-Laurent, Prignac, Marcamps et Villeneuve; — dans la banlieue de Bourg; au mayne de Peyroux, à La Gaheyre, à Rivemont, aux Sallargues, près de la porte de l'hôpital, à l'îlotte près l'estey de Lidonne, à la palu de Barbe, etc. — Principaux tenanciers: Antoine Lafoy, maître chirurgien; Pierre de Laborde, bourgeois; Louis Peychaud, maitre apothicaire; Georges Gaston, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de Vaillac; Jean Chevreuil, sieur de Carmonne, demoiselle de Calverat, au nom des héritiers d'Étienne de Girard, écuyer, sieur de Pugès, et pour Marguerite de Belrieu de Trigaut, veuve de Daniel de Vincent, avocat général en la Chambre de l'Édit de Guyenne; Mondot de Girard, écuyer, sieur de Pugès; Jean Chabrier, conseiller à la Cour des Aydes; M. de Voizin, conseiller à la Cour des Aydes, au nom d'Étienne de Lafargue, fils de Guillaume de Lafargue, conseiller en Guyenne, et M. de Bellebrune, écuyer, sieur de La Belüe; Jean Sudre, écuyer, sieur de Jardoninet; François Gellibert de Larocque, bourgeois et jurat de Bourg; Gaillard Falfa, avocat au Parlement, comme ayant les droits de feu Françoise Laborde, sa femme; Françoise Galliot, religieuse, supérieure du couvent de Sainte-Ursule à Bourg; noble Fronton Achard, écuyer, sieur d'Auzillac, demeurant en la maison noble de Laurensanes, etc.; Chevreuil, notaire.

G. 413. (Carton.) — Cahier de 40 feuillets; papier.

1466-1634. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Paroisse Saint-Martin-d'Eysines: fiefs à La Berle, à Aubré, au Moras, à La Birade, à la font de Pomiès, au fief de Saint-André, à la grand carreyra d'Eysines, au cornau du Haillan, à La Forcade. — Reconnaissances féodales en faveur du chapitre «per aquet molin molent garni de doas molas molentas et abayguas» sur la Jalle, appelé le *moulin du Moulinat,* confrontant au moulin de Jalepont, vers la mer, et au moulin du Thil, vers le midi, par: Anne de Jonquières, damoiselle (1507); — Gratien de Mulet, écuyer, seigneur de La Plane (1591); — Anne de La Touche, damoiselle, veuve de Pierre de Lafourcade, écuyer, et femme de Jean Robert, conseiller magistrat présidial en Guyenne (1633). — Paroisse de Bruges: fiefs; à l'Allemaigne, au port de Bruges, au Pujau, etc.

G. 414. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1497-1786. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Ambarès: aveu rendu à l'archevêque de Bordeaux et au chapitre, héritiers de M. de Béthune, par demoiselle Marie de Burgues, pour des pièces de vignes et de bois à la Canau, près Ambarès (1688). — Aveu rendu à l'archevêque de Bordeaux par Mathieu de Fayet, conseiller au Parlement, pour le même fief (1627). — Carignan: vente à Ménault Artault, marchand de Bordeaux, par les chanoines prébendiers de l'église «major» du chapitre Saint-André de Bordeaux, des dîmes de la paroisse de Carignan, pour quatre-vingt-quinze livres guiennoises, valant chaque vingt-cinq sous de monnaie courante. — Castres: plan géométral

d'un fief, paroisses de Castres et de Saint-Selve, contenant cent vingt journaux, neufrèges, cinq « quarraux, » appartenant au chapitre Saint-André, levé en 1786. — Castelnau; discussion entre le chapitre Saint-André et le curé de Castelnau au sujet des dîmes de celte paroisse, sur lesquelles le chapitre et le curé revendiquaient des droits (1601). — Cenon: procédure devant le Parlement contre la confrérie du Saint-Sacrement de l'église Sainte-Colombe, pour un fief sis dans la paroisse de Cenon et sur lequel le chapitre Saint-André réclamait la directité (XVIII[e] siècle). — Cestas: mémoire rédigé au nom du chapitre par Léonard de Massiot, aumônier en l'église métropolitaine Saint-André, et tendant à établir que l'aumônier du chapitre est, en cette qualité, *ipso jure,* curé de Cestas et a droit aux dîmes de cette paroisse (1604). — Cussac: contrat de transaction entre le chapitre Saint-André et Pierre Fouilhoux, prêtre, curé de Cussac. Le chapitre donne à ce curé et à ses successeurs le droit de dîme dû au chapitre à Cussac, moyennant une rente annuelle de vingt-quatre livres (1614). — État de la dépense faite par Antoine Rode, fermier judiciaire des fruits de Cussac, pour obtenir la délivrance des fruits et pour en faire la levée (1691). — Procédure devant la Chambre du clergé de Guienne entre le chapitre Saint-André et le curé Drouillard, qui avait cessé de payer les vingt-quatre livres que les curés de Cussac devaient au chapitre (1595). — Eysines: bail à ferme des dîmes d'Eysines, fait par le chapitre Saint-André à Jean de La Garde, pour deux cent douze écus sol. — Contestation à ce sujet entre les deux parties (1591). — Vente par Antoine Girault à Olivé Augier de deux règes de vignes à Larency, paroisse d'Eysines, pour cinquante sols (1557). — Arrêt du Parlement de Bordeaux maintenant le chapitre Saint-André, indivisément avec le sieur de Laplane, dans la possession de la grande dîme d'Eysines (1609). — Vente par Marguerite Négrau, veuve Nicolas Pineau, à Bernard Micquau, faure, d'une partie de maison avec jardin et aubarède, dans la paroisse d'Eysines, pour quatre-vingt-cinq livres et sept sous (1612).

G. 415. (Carton.) — 2 pièces, parchemin.

1250-1252. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Cadaujac: Transaction entre le chapitre Saint-André et les habitants de Cadaujac, serfs questaux du chapitre, passée en conformité d'une bulle d'Innocent IV, autorisant celui-là à aliéner pour un certain temps une partie de ses revenus afin de payer les réparations de l'église cathédrale. Par cet accord, en échange de quatre cents marcs payés à sa décharge par les questaux de Cadaujac aux banquiers de Sienne et de Florence établis à Bordeaux et de l'abandon qu'ils font de leurs droits sur une partie de la palu, le chapitre borne à mille sous par an la taille à volonté qu'il prenait sur eux et leur concède en fief pour eux, leurs femmes et leurs héritiers, tout le reste de ladite palu sous la charge d'y planter des vignes.

Transcriplum. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Conoguda causa sia a totz aquets qui cesta present carta beyran et audiran que: cum li homes de Cadaujac et de Bernuja et de Serporas et de Biars fossen homes questaus au Capitre Sent Andriu de Bourdeu, a far questa a la boluntat deu medis Capitre, et l'auantdeyt Capitre fos obligat des grans deubtes et de greus ab grands usures per los negocis de ladeyta gleysa, de liurar a Bonifaci et a sos companhons, mercaders de Cena, et a Jacques Gibertet a sos companhons. mercaders de Florença, li auantdeyts homes deven a l'auantdeyt Capitre quatre cens marcs d'esterlins neus a lors deubtes pagar, deus quaus quatre cens marcs l'auantdeyt Capitre reconogo que era ben estat pagat deu tot, en bons deners comptais, et renoncieren ne a la exception de no comptat, et no pagat auer, et de menorpretz et d'engan; et reconegoren, lo auantdeyt Capitre, qu'eus auantdeyts quatre cens marcs an mes au profeyt de l'auantdeyta gleysa, so es a sauer: qu'ets auen pagat aus auantdeyts mercaders de Cena et de Florença, a cui los deuen, ausquaus mercaders l'auantdeyt Capitre era tengut, aus uns sotz pena de cinq cens marcs, et aus autres sotz pena de mille marcs d'esterlins, far certenas pagas en certens tems, termes deus quaus era l'un terme a benir dins deus mes deu jour en quau cesta carta fo feyta, et deren et quitteren, li auantdeyts homes a l'auantdeyt Capitre, tot dreyt et tota segnoria que etz agossan et auer degossan en mille sadons de terra qui son en la palu de Cadaujac, losquaus li medis homes tenen de l'auantdeyt Capitre a quart per deima et per agreyra, lasquaus mille sadons de terra son entre l'estey de Cadaujac, d'una part, et l'estey de Bernuja, d'autra part, et aquestas mille sadons de terra son deuert la mar (la Garonne); *et per los auantdeyts quatre cens marcs dats et per lo dreyt qu'ets auen en las auantdeytas mille sadons de terra, tot dat et quittat aissi cum dessus es deyt, l'auantdeyt Capitre taxa las questas que fade a sa boluntat, a cade an, sobre los auantdeyts homes, a milles sos bordales, a cade an, laquau questa taxada, l'auant deyt Capitre no pusca creisser, ne li auantdeyts homes no a puscan aniermar, laquan questa taxada deusdeyts*

mille sos, li auantdeyts homes deuen rendre et pagar a Vauantdeyt Capitre, o a lur commendament, o a lur baile qui per ed sera a Cadaujac, de la Totsans entre a la octane de la Sent Martin premey benen, tots temps en la parropia de Cadaujac; et li auantdeyts homes deuen la entretaillaret treyre et rendre a Vauantdeyt Capitre, o a lur man, a cade an, aissi cum dessus es deyt, pero en tal maneyra que seys deus auantdeyts prud'homes deuen bénir a Vauantdeyt Capitre, a cade an; et deuen jurar perdauan lo medis Capitre que los auantdeyts deuers tailler an leyaument, a bona fe; pero lurs autres dreyts et lurs autres fors et lurs autres costumas qu'en dean, Capitre et calonges de Sent-Andriu an, o auer deuen, sobre los auantdeyts homes; estan et remanen en lor anciana fermetat. Pero acceptada l'auantdeyta questa qui es comptada et taxada aus auantdeyts mille sos a cade an, es a sauer que l'auantdeyt Capitre a dat et liurat en feu, feaument, atis fors et a las costumas bordales, aus auantdeyts homes et a lur orden, tant cum esteran a Cadaujac et aus autres locs dessus mentaguts, et faran estadian de lurs cors et de lurs molhers et de lurs maynadaset de lurs enfans, tot lo remanen de l'auantdeyta palu de Cadaujac, tot so que l'auantdeyt Capitre y a et auer y deu per sin medis ne degun autre home y a, o auer ed deu, per nom, per linage, ne per heretatge, ne per mestaralia, et tot so que Pey Bediat, ne Bediat son frayre et n'Arnaud Amaneu y a per son filh, exceptadas las auanldey tas mille sadons et exceptat los deuers de Arnaud de Sarporas et Vartiga de Noailhan, et exceptat lo bordilar que l'auantdeyt Capitre y a estan en lonc o adon era oun mudat outra la mar deuer Cadaujac pres lo fossat de l'Artiga deu Taillarin; so es a sauer qu'ets au dat cada sadon per dotze deners de cens renduts, an per an, a l'auantdeyt Capitre, o a lur man, à Bordeu, à la octaua de la Sent Andriu et la deyma; et es a sauer que la sadon deu esser à la marca de lonc et d'ample qu'eu medis Capitre deran las auantdeytas mille sadons et tota aquesta terra qui arriueran aus auantdeyts homes, per aissi cum la diuision es entre los feus eus locs de Cadaujac et de las auantdeytas bilas dessus nomnadas, exceptadas las auantdeytas mille sadons, deuen dar bint sos d'esporle; pero se s'en déuene que nul home eus auantdeyts locs no tengos l'estadian per aissi cum dessus es deyt, et mudaua aillors en autre loc, ne en autra senhoria, per bordesia o per autra maneyra, totas las auantdeytas terras et totas las autras terras et totas las meysons qu'ets auren et tindren de Sent Andriu, en quauque loc qu'ets fossen, en quauque maneyra que ac tengossen, fossen au Capitre Sent Andriu, des que aquet ou aquets qui s'en partiren, ne lurs hers, ne home, ne molher per ets no y puscan arres demandar, ne coreillar et contrastar; et fo parlat et ordenat et establit ab boluntat et ab autreyt de l'auantdeyt Capitre, et ab boluntat et ab autreyt deus auantdeyts homes, que si s'en deuene que las causas d'aucun home de las auantdeytas bilas escadossen en aucun tems a l'auantdeyt Capitre, per arradon de malefeyta o per defaillament de home o de molher, que auer degos per heretatge o per aucuna autra maneyra, l'auantdeyt Capitre pot far de las auantdeytas causas a sa boluntat, saub que no las pot dar a nulh home ne a nulha femna qu'en desquesta a lor boluntat, saub que sa part deure far en la questa generau dessus deyta. Et es a sauer que los homes dessusdeyts deuen planiar bignes en la terra dessusdeyta, que tenen de l'auantdeyt Capifre, en Vauantdeyta palu, ab l'auantdeyt cens et ab l'auantdeyta esporle de seis ans en laquaut qui poira a bon esgard de seis prud'homes de Cadaujac, pero l'auantdeyt Capitre no en deu ne pot treire la terra, ne contreiner en aucuna autra maneyra, si l'affeuat no ac pode far en bona maneyra. Et es a sauer que l'auantdeyta taxation et l'auantdeyt ordenamenl et tots los auantdeyts feyts foren feyts, establits et ordenats ab boluntat et ab autreyt et ab autoritat de l'hondrable paire: en Ramon, per la gracia de Diu, ebesque de Bazats, loquau ebesque ac a establit et ac ordonat, quant en li era bist et entendut lo profeyt de l'auantdeyt Capitre, et per esquiuar lo grant damnatge de la medissa gleysa de Sent Andriu, per la autoritat et lo comendament de Nostre Seignor l'Apostoli, loquau lo medis ebesque aue sobrefeyt de l'auantdeyta gleysa Sent Andriu; la tenor de laquau autoritat es contenguda en aquesta caria:

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri episcopo Vasatensi, salutem et aposlolicam benedictionem.

Cum sicut accepimus Burdegalense capitulum tanto prematur onere debitorum quod, nisi celeriter succurralur eidem, vorago usurarum facilitates absorbebit ipsius, nos attendentes quod debitorum onera, ex mora de more crescentia, quanto diutius perferuntur, tanto durius gravant debitorem, ac volentes super hoc palerna sollicitudine providere, fraternitati tue, per apostolica scripta, mandamus quatenus universos et singulos ejusdem Capituli redditus et proventus per te, vel alios canonicos Burdegalensis ecclesie, fideliter colligens, ea omnia integre, sine aliqua diminutione, in solulionem debitorum hujusmodi convertas, dimissis duntaxat necessariis expensis canonicis et aliis deputatis vel deputandis ad necessaria servitia ipsius ecclesie, et etiam pro ejus oneribus necessario faciendis, et ut citius a debitis eisdem Capitulum liberetur, presentium

tibi auctoritate precipimus ut omnes terras, domos, et possessiones alias, quas expedire videris, de novo infeodare, necnon infeodata de majori censu ad minorem reducere, et ipsas pro aliis commutare, partemque reddituum seu proventuum eorumdem usque ad certum tempus pro aliqua summa pecunie, prout expeditioni hujusmodi negotii videris expedire, ac debitores ejusdem Capituli ad satisfaciendum ei compellere per le vel canonicos ejusdem ecclesie libere valeas, vocato ad hoc, si necesse fuerit, auxilio brachii secularis, ita quod de predictis redditibus et proventibus ac aliis bonis ipsius Capituli, juxta summam debiti creditoribus ejusdem Capituli, prout justum fuerit, satisfaciat, nonobstante si aliquibus de partibus illis ad executionem suspendi vel interdici non possint a sede apostolica sit indultum contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo Datum Lugduni, secundo Idus Augusti, pontificatus nostri anno octavo.

Et per major fermetat de las causas dessusdeytas, en testimoni de perpetuau bertat, an pausat lur saget en aquesta present carta de cartolari, l'auantdeyt Ramon, per la gracia de Diu, ebesque de Bazats, et l'auantdeyt Capitre Sent-Andriu. Actum fuit hoc duodecima die junii anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo, regnante Henric, rey d'Angleterra, G. archiuesque de Bourdeu et Amanieu Colomb, major; testes sunt: Eyquem de Salaunas, archipresbtre de Molis, calonge de Sent-Seurin; Pelegrin de La Rossera, calonge de Sent-Seurin; meste Guilhem de Proensa; Arnaud Esquiuan; na Ramon de Comparrian, Bernard de Begla; Bidau d'Arrobert, caperan de Biscarrossa; Arnaud Toscanan de Buch, Garcias de Moran, presbtre; Fortis Goita, presbtre, Guilhem Arricard, presbtre; Bernard de Sartran, presbtre; Ramon de Puch, presbtre; Pey de Lamotha, Arnaud Martin et Arnaud Grimaud qui la carta escriuo. Datum hujus scripti, quarto Nonas Aprilis, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo, sede Burdegalensi vacante.

Helias Andreas. Facta est collatio. Ita-est.

G. 416. (Carton.) — 25 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1361-1606. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Cadaujac: aveu rendu par Jean Tardieu à Ramon Vidau de La Rossera, pour deux «sadons» de vigne à Cadaujac (1361). — Aveu rendu par Arnaud de Vinhelongue à Ramon de Laurensonas, pour des prés et bois à Cadaujac (1458). — Procuration donnée par la veuve d'un nommé Richard de La Garde à noble homme Pey Cavain, donzet; pour vendre une pièce de terre qu'elle avait à Cadaujac (1472). — Sentence du sénéchal de Guyenne ordonnant aux paroissiens de Cadaujac de laisser jouir et de ne troubler à aucun égard le chapitre, seigneur de Cadaujac, dans sa possession suzeraine (1473). — Sentence de la sénéchaussée de Guyenne réintégrant le chapitre dans l'exercice de la justice à Caradeau et à Bernuges, paroisse de Cadaujac (1527). — Arrêt d'Antoine de Saint-Salvadour, lieutenant-général du grand sénéchal de Guyenne, confirmant le droit de pêche à Cadaujac, entre les mains du chapitre (1532). — Arrêt d'Antoine de Saint-Salvadour, lieutenant général de la sénéchaussée de Guyenne, condamnant le seigneur de Aplicques et de Serinhan à payer quarante livres bordelaises au chapitre, pour des terres qu'il lui avait achetées dans la paroisse de Cadaujac (1546). — Extrait des terriers du chapitre concernant les exportes à percevoir à Cadaujac (voir les terriers) (1556). — Vente par Jean de Guilloche, conseiller au Parlement de Bordeaux, à Guilhem Vidau, laboureur, de huit journaux de terre avec jardin à Cadaujac, au lieu dit de *Pey Carie* ou de *Serporas,* pour soixante-douze francs, et à condition de payer le sixième des fruits à l'hôpital Saint-André (1556). — Arrêt du Conseil privé de Charles IX autorisant le chapitre à vendre des terres à Cadaujac, au profit de M. de Guilloche (1563). — Arrêt du Parlement de Toulouse rendu au nom du Roi, prononçant défaut contre M^{e} Jehan Guilloche, seigneur de Lobare, dans une action en paiement de cens et rentes pour les terres qu'il détenait à Cadaujac (1565). — Mémoires du chapitre contre le fermier du domaine et le receveur général du domaine de la généralité de Guyenne, qui discutait au chapitre ses droits seigneriaux sur Cadaujac, qu'il possédait comme seigneur haut, bas et moyen justicier (1568-1759). —Arrêt du présidial de Guyenne ordonnant à Jacquette Leclerc d'acquitter envers le chapitre deux deniers d'exporle à la Saint-Martin pour des terres et vignes par elle possédées à Cadaujac (1571). — Contestation entre le chapitre et l'hôpital Saint-André au sujet de droits rivaux qu'il possédait à Cadaujac (1596), — Discussion entre le chapitre, Pierre Cornut, Jean de La Mothe et autres habitants de Cadaujac, détenteurs de terres, qui s'opposaient à ce que le chapitre levât les droits qui lui appartenaient (1538-1611). — Procédure devant le Parlement entre le chapitre et les habitants de Cadaujac, au sujet de la dîme taillade que le chapitre avait le droit de prélever et qu'ils se refusaient à payer, bien qu'un arrêt du Parlement et un titre exécutoire de Henri II [de date incertaine, car la date manque, la pièce étant coupée

au milieu] eussent condamné ces habitants à payer soixante sous bordelais de dîme taillade au chapitre (1573). — Acte capitulaire réglant la juridiction et le salaire du bayle de Cadaujac, limitativement pour chaque affaire qui lui sera soumise (XVI[e] siècle). — Contestations entre le chapitre et les paroissiens de Cadaujac au sujet de terres sises dans celle paroisse et sur lesquelles ils se refusaient à payer des droits. — Aveu de Guilhem Carreyre, ouvrier de la fabrique de l'église de Cadaujac, agissant au nom des autres paroissiens, rendu au chapitre pour les terres « padouens », « barnets » et vacants dans la paroisse de Cadaujac (1606).

G. 417. (Carton.) — 100 pièces, papier; 2 plans.

1607-1775. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne. — Cadaujac: Arrêt de la Chambre des enquêtes délimitant les droits de dîmes, de pacage, cens et agrières, appartenant au chapitre et aux curés de Cadaujac (1607). — Aveu de demoiselle de Thibaut, veuve de M. Brandier, avocat au Parlement, rendu aux vicaires perpétuels de Cadaujac et aux vingt-trois bénéficiers de Saint-Michel, pour son bien de Boissonade, sis dans la paroisse de Cadaujac (1615). — Ordre donné à M[e] François du Val, juge de la terre et seigneurie de Cadaujac, pour le chapitre de Bordeaux, au nom du cardinal de Richelieu, grand-maître et surintendant du commerce et de la navigation de France, d'avoir à remettre au greffe du Conseil d'État les titres prouvant ses droits de « gravages », bris, « guets », épaves, sur les côtes et rivages de la Guyenne (1630). — Action intentée par le chapitre, devant le présidial de Guienne, aux paroissiens de Cadaujac qui ne payaient pas la dîme (1640). — Procédure entre le chapitre et les sieurs Martin Montuzet et Lafarge, qui se refusaient à payer au chapitre, leur seigneur, les droits seigneuriaux qu'ils devaient comme habitants de Cadaujac (1667-1673). — Aveu rendu par Hilliers Béthus, procureur, pour une pièce de pré aux Ardines, paroisse de Cadaujac (1675). — Aveu rendu par Jean Lafargue, charpentier de barriques, pour une pièce de vigne à Cadaujac (1675). — Sentence de la sénéchaussée de Guienne, consolidant la directe sur la seigneurie de Cadaujac en faveur du chapitre, contrairement aux prétentions du sieur de Portetz (1492). — Liste des terres et des noms des tenanciers de Cadaujac, sur lesquels le chapitre prélevait des exportes (extrait du terrier de Saphin pour la terre et baronnie de Cadaujac) (XVII[e] siècle). — Mémoire sur contestation entre le chapitre et l'hôpital Saint-André au sujet de cinq journaux de terre à Cadaujac, du pré Marchand, même paroisse, d'une autre pièce de pré que tenait M. de Secondat, barou de La Brède, et de deux pièces de terre possédées par Joseph de Catot, ancien capitaine dans le régiment de Courbon (XVII[e] siècle). — Vente d'une pièce de terre située au port de Grimard, paroisse de Cadaujac, faite par la fabrique de cette paroisse au chapitre pour trois livres quinze sous de rente; on y bâtira un chai. — Autre vente au chapitre d'une maison et jardin sur le même port par Guillaume Prévost, dit Argenton, pour neuf cents livres (1734). — Procédure entre le chapitre et le sieur Lesparre, vicaire perpétuel de la paroisse de Cadaujac, au sujet des «novales» que le chapitre et le vicaire revendiquaient (1738-1739). — Aveu par Jean-Paul Secousse, religieux et syndic de l'ordre Saint-Benoît (congrégation de Saint-Maur, couvent de Bordeaux), pour un « bourdieu» au Faugeas et à Momique (1740). — Restitution faite par le syndic du chapitre des pièces par lui demandées aux requêtes du palais touchant l'hommage et le dénombrement dus par les fonds enclavés dans la baronnie de Cadaujac (1747). — Assignation donnée à la requête du syndic à Jean-René Laffîlte-Dupont, négociant à Bordeaux, pour se voir condamner par messieurs tenant les requêtes du Palais au paiement des droits seigneuriaux dont il était redevable au chapitre pour ses terres de Cadaujac (1765). — Bail à ferme de la dîme de Cadaujac fait par le chapitre aux sieurs de Massip et Faure, marchands, pour neuf années, à raison de deux mille huit cents livres chaque année (1766). — Plan local des fonds dépendants du « bourdieu » de M. Verrier dans les paroisses de Martillac et de Cadaujac, relevant de la maison noble du Dezert et du chapitre (1773). — Plan géométrique des bois de Cadaujac appartenant au chapitre Saint-André et contenant soixante-treize arpents trois quarts et vingt-une perches, dressé par Nicolas Lamarque, arpenteur juré de la maîtrise des Eaux et Forêts (1775).

G. 418. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1400-1760. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne: Floirac, Gradignan, Grézillac. — Floirac: déclaration donnée devant notaire par dame Jaquette Constantin, veuve du président Carie, au chapitre Saint-André, qu'elle avait fait mettre des pannonceaux sur les jardins, aubarèdes et habitations qui lui appartenaient dans la paroisse de Floirac (1534). — Transaction entre demoiselle Marthe Ducabey, femme de Jean Lavergne, huissier au Parlement, et M[e] Balthazar Operari, procureur à la Cour, par laquelle elle vend à

Operari un bourdieu, avec vigne et jardin, au bourg de La Souys, paroisse de Floirac, Entre deux mers, pour trois cent trente-trois écus sol et un tiers d'écu (1590). — Aveu rendu par Jean Duprat, bourgeois, à Raymond d'Alphonse, écuyer, prêtre, chanoine de l'église primatiale Saint-André, pour une maison dans la paroisse de Floirac (1738). — Procédure devant le Parlement entre le syndic du chapitre d'une part, et M. Dalesme, aumônier honoraire au Parlement, et le sieur Joseph Leroy de Joinville, receveur général des domaines et bois de la Généralité de Bordeaux, appelants d'une ordonnance du Bureau des Trésoriers de France à Bordeaux, qui les condamne au paiement des lods et ventes envers le chapitre pour des biens sis à Trujet, paroisse de Floirac (1760). — Copie des titres de propriété du chapitre Saint-André dans la paroisse de Floirac (XVIII^{e} siècle). — Plans et mémoires pour le chapitre contre M^{e} Arnaud, curé, vicaire perpétuel de la paroisse de Floirac, Entre deux mers, et destinés à fixer les « novales» dans cette paroisse (XVIII^{e} siècle). — Gradignan: Contestation entre le chapitre et Arnaud Duran de Gradignan, au sujet d'une terre qu'il tenait dans cette paroisse au lieu dit « *aus camps de Mourjos»* (1400). — Copie de l'aveu rendu par Guiraud Bernard, prieur de l'hôpital Notre-Dame de Bardenac, pour le moulin de Cazaux à Gradignan, qu'il détenait à douze deniers bordelais d'exporle et trente-six boisseaux de blé froment de cens (1434). — Copie de la bailletle du moulin des Cazaux en la paroisse de Gradignan, faite à Robert et Hugot de Berneterre moyennant douze deniers bordelais d'exporle et vingt-un boisseaux de froment (1449). — Aveu rendu par Bernard de La Forcade pour le moulin des Cazaux à Gradignan, qu'il tenait à douze deniers d'exporle et vingt-six boisseaux de froment (1478). — Partage de la dîme de Saint-Pierre de Gradignan, faite par un certain nombre de paroissiens désignés, entre le chapitre et le curé de cette paroisse (1530). — Achat de vingt-un boisseaux de froment de rente foncière, constituée par le chapitre sur le moulin de feu Guillaume de Lestonnat, pour huit cent trente livres tournois (1564). — Bail à ferme par le chapitre Saint-André et le prieur de Cayac à Jehannot Viault du moulin de Cayac (1587). — Grézillac: pour terminer le procès depuis longtemps en instance entre le chapitre Saint-André et noble Guilhem de Moissac, seigneur de Moissac, grands dizainiers de la paroisse de Grézillac, d'une part, et M^{e} Guilhem Ros, prêtre et recteur de Saint-Vincent-de-Moulon, Entre deux mers, d'autre, au sujet de la dîme de Grézillac; les chanoines réunis eh chapitre: Jean Duboscq, archidiacre de Blaye, François Simonet, trésorier, Baude d'Agès, sous-chantre, Jean de Landa, François Payot, Sludo, Regey de Briscan et Jacques de Borda, chanoines de Saint-André, et noble Guilhem de Moissac, d'une part, et Guilhem Ros, d'autre part, ont une transaction réglant les parts des ayants-droit dans la perception des dites dîmes (1490).

G. 419. (Carton.) — 17 pièces, parchemin, 29 pièces, papier.

1273-1751. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne: La Tresne, Lège, Lormont. — La Tresne: Aveux rendus au chapitre par Ramon Arrole pour une pièce de vigne à La Tresne (1367); — par Johan deus Claus pour des terres et bois sis au lieu dit Lalande et rapportant deux deniers d'exporle et trois sous de cens (1383); — par Beatrix Ducasse pour un morceau de terre (1383); — par Gualhard Grimoardan pour une pièce de vigne à la Tresne, au lieu dit Saint-Pantaléon, rapportant deux deniers d'exporle et dix sous de cens (1383). — Vente au chapitre par Bernard de La Roque, seigneur du Gua, des exportes et cens qu'il possédait dans la paroisse de La Tresne (XIV^{e} siècle). — Aveu rendu au chapitre par Guilhem du Canabar pour un morceau de terre à La Tresne, moyennant treize livres de cens (1410). — Lège: Accord entre le chapitre et noble baron «En» Pierre de Bordeaux, seigneur de Castelnau. En Pierre paiera au chapitre pour les moulins de l'esley de campagne, douze deniers d'exporle, deux «escartes»de froment et trois escartes de mil, qui devront être apportées « jusque devant la barbacane du château de Lège » (1273). — Bail fait par Bernard Danvilla, archidiacre de Blaye, à Guilhem Ayrin, de la ferme de la baylie de Lège-en-Buch (1485). — Procédure entre le chapitre et dame d'Apremont, veuve de M. de Gourgues, ancien président au Bureau des Finances, au sujet de la baronnie de Lège, dont le chapitre avait aliéné la possession à M. de Gourgues. Une sentence du Parlement de Toulouse condamne la dame de Gourgues à laisser la possession de cette terre au chapitre. — Rappel du privilège d'évocation au Parlement de Toulouse accordé par Henri IV au chapitre en 1599 (1725). — Inventaire des titres de propriété et droits du chapitre sur la seigneurie de Lège, dressé par M^{e} Arnauldeau, chanoine (XVI^{e} siècle). — Paiement de 11, 025 livres fait par Louis de La Valette, duc d'Épernon, pair et colonel général de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Guienne, sire de Lesparre, captai de Buch, comte de Benauges, d'Estrac, seigneur et baron de Cadillac, Langon, Podensac, etc., qui étaient dues sur les biens de Lège en Buch (1629).

— Lormont: Aveu rendu à François du titre des «Saints Quatre couronnés de l'Église de Rome», cardinal prêtre, archevêque de Bordeaux, par Pey Barrière, pour une grande maison de pierre et jardin rue du Port, à Lormont, rapportant deux deniers d'exporle et dix-neuf deniers et maille de cens (1406). — Aveu rendu au chapitre par Pey Maurin, marchand, pour un morceau de vigne à Lormont (1419). — Bail à fief fait par Na Maria, fille de Robert Tidon, chevalier, à Hélies Auque, des cens qu'elle avait sur des vignes et terrains à Lormont (1284). — Bail à fief fait par l'archevêque de Bordeaux à Guilhem Geoffrau d'une vigne à Lormont (1394).

G. 420. (Carton.) - 9 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 1 plan.

1344-1778. — Biens hors de Bordeaux; banlieue et campagne: Marcamps, Martillac, Mérignac, Moulis, La Palu de Bordeaux, Parempuyre, Pessac, Le Pian. — Marcamps: Sentence de « messieurs tenant les requêtes du Palais », rendue en faveur du chapitre, et condamnant Mathias Gouja et consorts, de Lidonne en Bourgès, à lui payer le cinquième « de la pierrée » et une indemnité pour une propriété à Marcamps (1730). — Martillac: Partage entre Pierre et Hybon de La Fargue de « brousteys » à Martillac d'une contenance de dix-huit Journaux (1583). — Réclamations faites au chapitre par le sieur Rouède, vicaire perpétuel de la paroisse de Martillac, dans le quartier de Maujean, au sujet des dîmes (novales), qui avaient été fixées à cent vingt livres par an (1761). — Mérignac: Aveu rendu par Jeanne Austen à Guilhen Ayquem, pour des vignes et maisons à Mérignac (1367). —Moulis: Achat par le chapitre de dîmes diverses de J. de Becoyran, paroissien de Moulis; de Blanche de Podensac et de Tristan de La Cavaley (1438). — Procédure entre le chapitre et M^{0} Jean Dupuy, curé de Moulis en Médoc, au sujet des droits de dîmes dans cette paroisse (1764). — Procédure entre le chapitre et le curé, au sujet des droits que le chapitre revendiquait sur des terres sises à Moulis (1771). — La Palu: Bail fait à Pey Duyon par Estève de Leytora, clerc, de vignes et terres dans la Palu de Bordeaux, moyennant deux deniers d'exporle et cinq sous de cens (1367). — Aveu rendu par Conthor Guiscarde pour dés vignes, terre et aubarède à la Palu de Trugeyt, *à Terra fuc,* rapportant trois sous d'exporle et soixante-huit sous deniers et maille de cens (1382). — Aveu rendu par Ramon Dissan pour des vignes et prés au lieu dit à la *Lambertenga,* palu de Bordeaux, rapportant onze deniers d'exporle et dix-huit sous de cens (1415). — Sentence du présidial de Bordeaux, adjugeant au chapitre la directité sur une pièce de terre à la palu de Bordeaux, au lieu dit au Peyron(1569). —Aveu rendu par Amaneva, femme de Pey Gombaud de Vertheuil, au chapitre, pour des terres de la Palu de Bordeaux (1765). — Parempuyre: Mémoire rédigé par le chapitre pour répondre aux paroissiens de Parempuyre, qui élevaient des contestations au sujet du pré du chapitre dans cette paroisse et des prés de Cayssac (1478). — Pax: Plan contentieux du fief du chapitre à Pax, levé pour répondre aux contestations qu'on avait élevées à son sujet (1778). — Pessac: Aveu rendu par Arnaud Blanc pour des terres et vignes sises paroisse de Pessac, au lieu appelé «Anavest » et rapportant deux deniers d'exporle et quatre deniers de cens (1344). — Aveu rendu par Jean Pastel, maçon, pour des vignes au lieu dit: *aux Camps,* paroisse de Pessac, rapportant un denier d'exporle et un denier de cens (1367). — Aveu rendu par Jean Rey pour vingt-une règes de vigne aux Camps, paroisse de Pessac, rapportant deux deniers d'exporle et trois deniers de cens (1411). — Le Pian: Demande de délimitation des droits sur le dîmon de la paroisse du Pian, faite au chapitre par le sieur Chevalier, curé de cette paroisse (1777).

G. 421. (Carton.) — 15 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1466-1783. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne: Pizou, Pompignac, Portets, Prignac, Puyseguin. — Le Pizou (Dordogne): Titres de propriété et baux à fief du chapitre sur les tènements de Trompette et Boucaud, paroisse du Pizou (XVI^{e} siècle). — Vente et échange par la veuve Jean de Borde, Léonard Gautiton, Jean Quinsac, Jean Pougnond, Jean Bousquet, de terres dans les paroisses du Pizou et Minzat (Dordogne), aux lieux dits Le Mayne, Terrefort, Trotto (1634). — Vente par François Duclau à André de Maillet d'une pièce de terre paroisse de Pizou moyennant douze livres (1634). — Vente par Jean Picard à André de Maillet de certains fonds dans la paroisse du Pizou pour vingt-quatre livres (1634). — Vente par Peyronne Duchier, veuve de Léonard Causseau, à André de Maillet, sieur de Corbin, écuyer, de biens fonds dans les paroisses du Pizou et de Minzat pour soixante-dix livres (1634). — Vente par le sieur de Trompette à André de Maillet de plusieurs pièces de terre paroisse du Pizou, moyennant trois cent cinquante-sept livres et six sous (1634). — Vente par Guilhem Dangaud à André de Maillet d'une pièce de terre au Claus-des-Vaches et d'autres fonds, le tout paroisse du Pizou, pour trente-une livres quatorze

sous (1634). — Vente, sous un réméré de trois ans, par Dessaubye, sieur de Trompette, à André de Maillet d'un journal de vigne au lieu dit Trompette, paroisse du Pizou, pour soixante-quinze livres (1637). — Vente par Jean Guilhem à André de Maillet de pièces de terre au Mayne, paroisse du Pizou, pour quatre-vingt-une livres et cinq sous (1641). — Vente par Izabeau Hénault à M. de Corbin d'une pièce de. terre paroisse du Pizou moyennant dix livres (1655). — Pompignac: Ordonnance de Louis XI réglant un différend qui divisait devant le Parlement de Bordeaux le chapitre de Saint-André et le chapitre Saint-Seurin d'une part et Naudonette de la Chassaigne de l'autre, en attribuant les dîmes de Pompignac au maréchal Poton de Xaintrailles (1466). — Union par Antoine de Sansac, archevêque de Bordeaux, de la cure de Pompignac à l'archidiaconé de Cernès, parce que le chapitre prenait la plus grande partie des dîmes de cette paroisse (1572). —Déclaration du vicaire perpétuel de Pompignac, Pierre Roux, signifiée aux paroissiens, par laquelle il entend jouir des novales; procédure à ce sujet avec le chapitre. L'affaire se termine en 1783 par transaction. Le vicaire perpétuel prendra la moitié de la dîme pour sa pension et les novales demeureront indivises entre le chapitre et le vicaire (1783). — Portets: Arrêt du Parlement de Bordeaux, condamnant le vicaire perpétuel de Portels à remettre au fermier du chapitre les agneaux qu'il avait pris sur la dîme au préjudice du chapitre, qui avait droit à la moitié de ces animaux. L'arrêt ordonne une enquête pour fixer le lieu où la dîme doit être portée et recueillie (1608). — Contrat de ferme de la dîme de Portets, consenti par le chapitre en faveur des vicaires perpétuels de ce lieu pour deux cent trente livres tournois (1665). — Pugnac: Bail à fief fait par Hélies de Laville, chanoine de Saint-André, à Jean Praditz de bois et de terres à Pugnac en Bourgès moyennant deux deniers d'exporle et cinquante arditz (1479). — Puiseguin: Acte d'union de la cure de Puiseguin.

G. 422. (Carton.) — 39 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1527-1755. —Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne: Quinsac, Saint-Jean-d'Illac. — Quinsac: Aveu rendu par Guiraud Faure au chapitre pour une maison couverte en tuiles et pour ses dépendances à Quinsac, qui rapportaient deux deniers d'exporle et quarante-un sous de cens (1540). — Aveu rendu par Romain de Chimbaud de Filhot, conseiller au Parlement, pour une pièce de vigne sise au lieu appelé à *Esenthes(?),* paroisse de Quinsac, et rapportant au chapitre trois livres, un sol et trois deniers de rente foncière (1755). — Saillans: Union à la fabrique de l'église Saint-André de la cure de Saint-Seurin de Saillans par l'archevêque de Bordeaux (1700). — Saint-Denis-de-Pile: Achat par Jean-Denis Sauvestre, dans la paroisse Saint-Denis-de-Pile, du bien de Puynormand, sis dans le fief du chapitre, pour deux doubles pistoles valant chacune quatre écus pistolets, deux pisloles valant chacune deux écus pistolets et pour des testons et de la petite monnaie blanche (1591). — Aveu rendu par Jean Chabiraud, marchand, au prince François d'Orléans, comte de Saint-Pol, marquis de Fronsac, chevalier des deux Ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général de Picardie et du Pays reconquis, pour des «barails», prés et aubarèdes à Saint-Denis-de-Pile (1663). — Saint-Estèphe: Aveu rendu par Jean Bernard, marchand, au chapitre, en sa qualité de seigneur du château de Verteuilh, pour deux prés, dans la paroisse Saint-Estèphe et des prairies aux lieux dits: Mappon et Brouha, rapportant deux sous six deniers tournois de rente (1577). — Aveu rendu par Raymond Fatin et M^{e} Fatin, notaire, pour une maison couverte de tuiles, avec grange et jardin au lieu dit au Pouley, à Saint-Estèphe (XVII^{e} siècle). — Sainte-Eulalie d'Ambarès: Transaction entre le chapitre et le vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie d'Ambarès, au sujet des dîmes de celte paroisse. Les droits de chacun seront, à l'avenir, délimités et circonscrits et ne viendront plus en concours (1635). — Sainte-Hélène de La Lande: Copie d'un arrêt du Parlement au sujet des droits du chapitre et du vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie, sur les dîmes de Sainte-Hélène en Médoc. Il se déclare incompétent et renvoie les parties devant le grand Conseil (1676). — Sentence de François-Armand de Montferrand, marquis de Landiras, grand sénéchal de Guienne, qui décrète de prise de corps le vicaire perpétuel de Sainte-Hélène de La Lande à la réquisition du syndic du chapitre (1723). — État des dîmes et «novales» de la paroisse Sainte-Hélène de La Lande, que revendiquait le curé de cette paroisse (1726). — Saint-Jean-d'Illac: Aveu rendu au chapitre par Jean Baquey, vigneron, pour le tiers d'une maison paroisse de Saint-Jean-d'Illac, rapportant deux deniers d'exporle (1527). — Procédure entre le chapitre et M. Marcheteau, curé de Saint-Jean-d'Illac, au sujet des dîmes de cette paroisse (1702).

G. 423. (Carton) — 16 pièces, parchemin, dont un cahier in-4°; 19 pièces, papier.

1347-1762. — Biens hors Bordeaux; banlieue et campagne : Saint-Julien de Born, Le Taillan, Tizac,

Tresses. — Saint-Julien de Born: Décision des archevêques, prononçant l'union des églises de Saint-Julien de Born, de Listrac et de Moulis à l'église Saint-André de Bordeaux (1347-1368). — Sentence du chapitre, déboutant les paroissiens de Saint-Julien de Born et les obligeant à lui payer les prémices de leurs fruits, soit deux gerbes de gros blé et un quart de mil par tête (1355). — Bail à ferme de ses droits dans la paroisse fait par le chapitre en faveur d'Antoine Goupil pour cent francs bordelais (1540). — Arrêt du Parlement de Toulouse, confirmant le chapitre dans la possession, la jouissance et la perception du tiers des fruits et dîmes de la paroisse (1556). — Procédure entre le chapitre et les habitants et manants de la paroisse, au sujet des dîmes que ces derniers payaient difficultueusement (XVI^{e} siècle). — Bail à ferme des biens de Saint-Julien en Born, fait par le chapitre à M. Labeylie, notaire, pour cent; quatre-vingt-quinze livres (1600-1602). — Procédure entre le chapitre et les vicaires perpétuels de Saint-Julien de Born, au sujet des dîmes de cette paroisse (XVIII^{e} siècle). — Le Taillan (banlieue de Bordeaux): Bail à cens fait par le chapitre à Pey Ferret pour une habitation comprenant deux maisons avec jardin au Taillan, à huit sous d'exporle et cinquante sous de cens (1379). — Bail à ferme des agrières du Taillan, fait par le chapitre à Méry de Lataste pour soixante-sept francs annuellement payés (1560). — Reconnaissances féodales faites en faveur de Guillaume de Lachassaigne, chanoine et sacriste; François Thevenin, chanoine et sous-doyen, et Jacques Bareau, chanoine et syndic, agissant au nom du chapitre Saint-André, pour fiefs situés dans la paroisse du Taillan, au cap des Houlmes, à Callateau, aux Peyreyres, au boyssou du Guet, aus tres Camins, à la longue Bessane, aux Couloureyres, etc. — Déclaration de fief dans la même paroisse: à La Tricherie, par Arthus Meynard, écuyer, seigneur de Nin; expéditions délivrées par Marraquier et Delort, notaires. — Bail à fief fait par Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet, conseiller au Parlement, en faveur de Pierre Marie et Anne de Péray, pour une vigne dans la paroisse du Taillan, moyennant cinquante sols de cens (1608). — Procédure devant le Parlement entre le syndic du chapitre et Pierre Dongey et Arnaud Renouil, vigneron, au sujet d'exporles qu'ils se refusaient de payer, à raison du tènement « du bois des Olmes », paroisse du Taillan (1750). — Cahier des délimitations des fiefs appartenant au chapitre dans la paroisse du Taillan en Médoc, dans laquelle le chapitre prélevait trente-trois exportes (1754). — Cahier renfermant la liste des exporles consenties en faveur du chapitre sur des fiefs du Taillan, de 1599 à 1746: tirée du terrier du notaire Dulon (XVIII^{e} siècle).—Extraits des titres féodaux du chapitre, établissant que les fiefs revendiqués par M. de Cursol en la paroisse du Taillan, sont dans la mouvance et directité du chapitre (XVIII^{e} siècle) — Tizac: Décision dé l'official de Bordeaux, rendue sur l'avis du chapitre et fixant les revenus et pensions du curé de Tizac (1687). — Tresses: État des terres sises au lieu dit Mélac, près Tresses, dressé sous l'autorité du chapitre par le vicaire perpétuel de cette paroisse (XVIII^{e} siècle).

G. 424. (Carton.) — 11 pièces, parchemin; 139 pièces, papier.

1582. — XVIII^{e} siècle. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Baronnie de Verteuil en Médoc. — Procès-verbal de réintégrande en faveur du chapitre dans la seigneurie de Verteuil rédigé par M. de Bommard, commissaire-conseiller au présidial de Guyenne. (1582). — Extrait de certains appointements faisant voir que la maison noble de Nodris est appelée et répond à la juridiction de Verteuil (1611). — Procédure entre M^{e} Jean de Moneins, écuyer, avocat au parlement, et le chapitre au sujet du droit de passage sur les marchandises débitées autour de la chapelle du Bernet près Verteuil (XVII^{e} siècle). — Procédure entre le chapitre et l'abbé de Verteuil au sujet des dîmes de cette localité (XVII^{e} siècle). — Procédure entre le syndic du chapitre et Jean Laurent, notaire royal, au sujet des droits seigneuriaux sur le village de la Gremieyre, paroisse de Verteuil (1639). — Procédure devant le Parlement, entre le chapitre et Pascal Baijou qui avait pris à ferme du chapitre, la terre et seigneurie de Verteuil pour mille quatre cent dix livres et qui ne payait pas (1642). — Mémoires montrant sur quelles personnes le chapitre pouvait lever des droits de lods et ventes à Verteuil (1638 à 1644). — Contestation portée devant un tribunal arbitral composé de MM. Duval et Mosnier, conseillers au Parlement, par M. de Grammont, maréchal de France, souverain de Bidache, pair de France, et le chapitre, au sujet d'un droit de pacage dont ce dernier usait dans la palu de Verteuil, aux lieux dits: Brion, le Roc et Péterlan. Le chapitre est déboulé de ses prétentions (1688-1689). — Procédure devant le Parlement engagée par le chapitre contre le sieur Gauron, qui avait troublé dans sa jouissance un nommé Jean Roux à qui les chanoines avaient donné à fief nouveau une pièce de terre au lieu appelé le Puy de Péris, paroisse de Verteuil (1701). — Acte capitulaire portant déclaration du chapitre de n'exercer aucun droit de jouissance

dans les forêts possédées par les sieurs Dalon, Nodris et Bonnin, qui avaient fait acte d'abandon en sa faveur (1705). — Procédure devant la chambre des Requêtes du palais au Parlement de Bordeaux entre le chapitre et le syndic de l'abbé de Saint-Pierre de Verteuil, au sujet de démolitions importantes que le chapitre avait fait faire au château (1765). — Plan des biens du chapitre à Verteuil (XVIII[e] siècle).

G. 425. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1580-1757. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Procédures soutenues par le chapitre, au sujet des délimitations des terres de Verteuil et de Lesparre en Médoc, en particulier avec un nommé Dussault. — Procédure suivie de transaction entre le chapitre d'une part et monseigneur Antoine-Charles, comte de Gramont, brigadier des armées du Roi, menin du Dauphin; très haut et très puissant seigneur monseigneur Adrien Maurice, duc de Noailles, pair et maréchal de France; très haut et très puissant seigneur Antoine-Louis Gontault de Biron, duc de Biron, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur de Landrecies, colonel du régiment des gardes françaises, et Étienne Casenave, avocat au Parlement, tuteur onéraire de monseigneur Louis-Antoine-Armand de Gramont, comte de Guiche, interdit, fils mineur de monseigneur Antoine de Gramont de Crevant d'Humières, duc de Gramont, pair de France, souverain de Bidache, brigadier des armées du Roi, gouverneur du royaume de Navarre et pays de Béarn, gouverneur de Bayonne et de Pau, réglant les limites du droit du chapitre et des parties transigeantes sur la palu de Verteuil (1590-1757). — Procédure entre le chapitre et les habitants de Saint-Corbian, de Listrac, Cessac, Verteuil, au sujet des droits et des agrières qu'il revendiquait sur ces paroisses et sur la palu de Péterlan. — État des revenus du château de Verteuil, non compris le revenu de Saint-Corbian et de ses dépendances, s'élevant à quatre cent dix livres (1647). — Privilège de *committimus,* accordé au chapitre par le roi Louis XIII**,** pour évoquer au Parlement de Paris les affaires litigieuses de ses biens de Verteuil et des environs. — Liste des noms des tenanciers et de terres, dont le chapitre pouvait exiger des aveux à Verteuil et aux environs (1638-1643).

G. 426. (Registre.) — In-f°, 113 feuillets, papier.

1733-1760. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Reconnaissances féodales en faveur de Raymond d'Alphonse, écuyer, chanoine, syndic et receveur des rentes du chapitre Saint-André, seigneur de la baronnie de Verteuil en Médoc pour fiefs situés dans la paroisse de Verteuil: à Riu d'Eyran, au pré neuf, à la vimenière, à la lande du Vignau, à la font des aulaneys, au bourg de Verteuil, derrière le château, au village de Lugaignac, à la marsaudrie, à Péterlan, au gahet, à la fontaine de Marmory et pour le moulin à eau appelé: la mouline de Gauldin et le moulin à vent de la Tonnelle. Principaux tenanciers: M. de Camiran, conseiller au Parlement, comme mari de la dame Godière, héritière et fille de Bernard de Godière, avocat; Jean Bernard, procureur d'office de Verteuil; Pierre Chadirac, avocat; Jean-Pierre Maurin, procureur en la juridiction de Verteuil; sieur Monconseil, mestre-de-camp d'infanterie; François Rogié, prêtre, religieux, syndic de l'abbaye de Verteuil; noble Jean de Cazenave, écuyer, sieur de Nodris, même paroisse. — Bail à fief nouveau et baillette perpétuelle en faveur de divers habitants de Verteuil pour emplacements devant le château, propres à bâtir et à construire puits.

G. 427. (Carton.) — Cahier in-4°, 205 feuillets, papier; français et gascon.

1422-1589 — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Extraits des reconnaissances féodales faites par divers pour tènements relevant de la seigneurie de Verteuil et situés dans les paroisses de Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Julien et Saint-Laurent, aux lieux dits: au Vigneau, aux prairies de Mapon, à Marbuis, à Radet, à la Gargota, à Saint-Corbian, à la Bia maresquayre ou Via magesquayre, etc. Ces reconnaissances sont faites jusqu'en 1489 au nom de Charles, comte d'Albret, et depuis cette époque au nom du chapitre Saint-André, devenu seigneur de Verteuil. — Acte par lequel vingt-huit habitants de Saint-Corbian, «subjects et questaux de messieurs de Saint-André de » Bourdeaux ont présenté une grand requeste à mes- » sieurs du chapitre de ladicte esglize aux fins qu'il » leur pleust avoir commisération d'eux et les vouloir » affranchir, et pour cest effect, lesdits sieurs du cha- » pitre intervenant, et ayant esgard à leur requeste, » auroient depputé MM. de Savary et de Borda pour

» traicter dudit affranchissement, pour lesquels les dictz » questaux auroient donné une certaine somme qui » auroit esté employée à la réparation du chasteau de » Verteuil; plus se seroient chargés de payer annuelle- » ment une barrique de vin, rendue au chasteau, le » tout assigné sur tous leurs biens » (22 novembre 1520). Plusieurs autres affranchissements de serfs questaux pour lesquels ceux-ci paient annuellement une barrique de vin, fût neuf, un boisseau froment, deux manœuvres, l'une à bœufs et l'autre à corps, et, de plus, les droits, agrières et rentes qu'ils ont l'habitude de payer pour les biens qu'ils possèdent (21 et 24 novembre 1520). — Donzeau, notaire.

G. 428. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier; gascon, français.

1501 -1723. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Reconnaissances féodales par divers, de 1501 à 1734, en faveur du chapitre Saint-André, comme seigneur de la baronnie de Verteuil en Médoc. — Lièvе des rentes et table des terriers pour la seigneurie (1638). — Notification au chapitre, seigneur de Verteuil, par Arnaud de Capdeville, procureur d'office du duc d'Épernon, sire de Lesparre, des travaux de recurement de fossés et du grand chenal dans les marais qui sont dans les seigneuries de Lesparre et de Verteuil (1651). — Lièves et reconnaissances pour les villages de Mousset et d'Aureilhan, situés dans la paroisse Saint-Martin de Pauillac en Médoc (1682-1684). — Lièvе des contrats et exporles du terrier de Guay, notaire, pour la seigneurie de Verteuil (1572-1582); on voit à la date du 14 mars 1572, Jean de La Sauvatte, dit Menault, laboureur, de la paroisse de Verteuil, reconnaître tenir en fief, à foi et hommage du chapitre, une pièce de terre à Font de Meujan et à Verteuillet, au devoir d'une paire de gants blancs, à muance d'affevat, un genou en terre et le «bonnet à la main. — Constitution d'arbitres en fin de procès entre: Jean-Baptiste de Lauvergnac, chanoine et syndic du chapitre Saint-André, d'une part, et Jean de Constantin, seigneur de Romefort, etc., conseiller au Parlement, au nom et comme mandataire d'Antoine duc de Grammont, pair de France, sire de Lesparre, au sujet des limites des palus de Verteuil et de Saint-Corbian (1723).

G. 429. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 53 feuillets, papier français.

1589-1764. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Reconnaissances féodales au chapitre Saint-André, seigneur de Verteuil en Médoc, pour fiefs situés dans la paroisse de Cissac: au village de Fereyres, à la Grave, au Perey, à Montsarron, etc. «Les tenanciers ont esté receus pour affevats et em- » phythéotes et investis et saisis feaument, estant d'ung » genoil à terre, par la tradition d'une plume d'escri- » vain » (1589). — Protestation de Charles Lombard, bourgeois de Bordeaux, et fermier de la baronnie, contre Gaillard de Capdeville et autres tenanciers du village de Saint-Corbian, qui s'étaient approprié les fruits revenant audit fermier (1649). — Mémoire contre les possesseurs de la palu de Verteuil et de Saint-Corbian, exposant les faits de la cause et rappelant que: M^{e} Pierre de Bosco, chanoine et chantre de l'église Saint-André, avait fait donation entre vifs, au chapitre, le 20 octobre 1489, du château, de la baronnie et de tout le domaine de Verteuil en Médoc et ses dépendances, sous certaines conditions dont le non-accomplissement rendait la donation nulle *ipso facto:* le chapitre donataire devait payer une rente annuelle et perpétuelle de cinquante livres au chapitre Saint-Seurin et autant à l'église Saint-Jacques; il ne devait sous aucun prétexte, pas même de nécessité absolue, *vendere, donare neque permutare in toto, nec in parte, neque aliquid de membris suis dictum castrum seu castellaniam,* ladite baronnie devant toujours rester dans le patrimoine de l'église Saint-André. Une palu de plus de deux mille journaux, près du village de Saint-Corbian, fut plus tard concédée par bail emphytéotique à douze habitants dont les successeurs continuèrent d'en jouir jusqu'en 1639, époque à laquelle ils firent des reconnaissances au chapitre; mais depuis, la plus-value avait été indument retenue par ces divers habitants à titre de propriété, contre la volonté du donateur; le mémoire conclut à la revendication, par le chapitre, de ladite palu et de tous les fruits depuis le jour de l'occupation (1680). — Cahier des assises tenues par le lieutenant de la juridiction de Verteuil, en présence du procureur d'office de la juridiction du Breuil, et mentionnant les objets suivants: contestation au sujet des bornes de pierre qui établissent les limites des juridictions du Breuil et de Verteuil; jugements rendus contre ceux qui mènent leurs bestiaux pacager dans le bois appelé: Secaille; défense de

tendre aucun filet ou engin quelconque pour prendre lièvres, levrauts et perdrix; défense de chasser sur les terres et dans le bois qui sont autour de la chapelle de Bernet; enquête sur certaines bornes limitatives des juridictions du Breuil, de Lesparre et de Verteuil; défense de faire pacager les bestiaux dans les landes de la juridiction de Verteuil et d'y prendre du bruc pour la litière des bestiaux; procès-verbal du parcours et de la visite du lieutenant de juge dans les limites extrêmes des deux juridictions (1701). — Reconnaissances par divers habitants du village de Saint-Corbian, paroisse Saint-Estèphe, en faveur du chapitre Saint-André, seigneur de Verteuil, de divers tènements, terres, prés, vignes situés audit village (XVII^{e} siècle). — Requête au Parlement par Louis-Antoine Armand, duc de Grammont, chevalier, etc., sire de Lesparre, contre le chapitre, seigneur de Verteuil, au sujet des limites des deux seigneuries de Lesparre et de Verteuil (1729). — Bail à ferme par le chapitre à Joseph Colomb, prêtre, des fruits et revenus, consistant en agrières, cens, rentes, lods et ventes et autres devoirs seigneuriaux, dans le village de Saint-Corbian, pour le prix de mille trois cents livres par an et pour le terme de sept ans (1740). — Signification, par le chapitre, à divers de reconnaissances féodales faites par leurs prédécesseurs en 1591, pour se voir condamner à payer les redevances dues en nature sur le tènement du Vignau, paroisse de Verteuil (1749.) — Requêtes au maître particulier des eaux et forêts par le syndic du chapitre au sujet des nombreux délits de chasse qui se commettent sur les terres de la seigneurie (1756). — Procès contre Jean-Pierre Morin, notaire royal, au sujet du non-paiement des rentes qu'il doit dans ladite seigneurie (1756).. — Arrêt du Conseil d'État relatif au procès entre le duc et la duchesse de Grammont, seigneurs de Lesparre et le chapitre, seigneur de Verteuil: le Roi évoque à son Conseil tous les procès entre les parties sur la propriété et la directité des marais de Reyson, de Brion et de Peterlan, appelés marais de Verteuil (1756). — Arrêt de la chambre des Requêtes du Palais ordonnant que les fruits et revenus saisis au préjudice du sieur Morin, notaire, seront vendus (1758). — Reconnaissances féodales par divers habitants de la paroisse de Verteuil pour le village du Mousset, situé en la même paroisse et les tènements de: aus Poumeys, à Fontaneyre, paroisse de Pauillac, et aus Casaus de Goymeys, à la prairie, paroisse de Saint-Vivien (1756). — Assignation aux tenanciers de venir exporter en faveur de l'abbaye de Verteuil, et requête de Jean de Conge de Fontbrune, syndic des religieux de l'abbaye de Verteuil, pour que le chapitre se mette en ses lieu et place, les tenanciers ayant déjà reconnu en 1747 pour les mêmes fonds dont il demande la reconnaissance (1756). — Procès-verbal de visite du château de Verteuil et mémoire du chapitre contre le syndic des religieux de l'abbaye: « le chapitre est baron de Verteuil en Médoc et possède en cette qualité dans la paroisse un château qui paraît avoir été anciennement une place forte; ce château est environné de gros murs, avec des tours de distance en distance; les malheurs de la guerre et la misère des temps en ont détruit une grande partie dont les décombres sont encore dans les douves et fossés; ce qui reste forme encore un aspect très intéressant et donne une idée de son ancienne beauté. Il y a trente mois, le syndic des religieux de Verteuil a fait abattre et démolir une partie des murs qui renfermaient les anciennes prisons, ainsi qu'une des tours, et ayant obtenu de l'Intendant une ordonnance pour réparer les chemins qui conduisent de Verteuil à Saint-Estèphe, il en a profité pour faire enlever une grande partie des pierres provenant des démolitions du château et établir un chemin de servitude sur les fonds du chapitre derrière le château où ledit syndic et lesdits religieux n'ont aucun droit de passer» (1764).

G. 430. (Registre.) — Petit in-f°, 17 feuillets, papier.

1684. — Biens hors Bordeaux, banlieue et campagne. — Verteuil. — Lièvre des agrières dues au chapitre Saint-André, comme seigneur et baron du château de Verteuil, suivant les reconnaissances dressées par Treyssac, notaire à Bordeaux: paroisses de Cissac, de Verteuil et de Saint-Estèphe, aux lieux de Lugaignac, de l'Ardiley, etc., et pour le cinquain ou le sixain des fruits.

G. 431. (Carton.) — 76 pièces, parchemin; latin, gascon.

1241-1531. — Biens divers. — Reconnaissances féodales, exportes, etc., par divers en faveur du chapitre Saint-André, pour fiefs situés dans la ville de Bordeaux, la banlieue, la palu, les paroisses de Sainte-Eulalie, Saint-Éloi, Sainte-Colombe, Saint-Mexant, Saint-Michel, Notre-Dame-de-la-Place, Saint-Paul, Saint-Projet, Saint-Siméon, les Graves, les palus de Bordeaux, de Blanquefort et de Parempuyre, et la rue de la Rousselle. — 1241. Bail à fief passé à Guillaume d'Ornon d'une maison située dans la paroisse de saint-Paul par le chapitre ou ses représentants chanoines; «En P., archidiacre du Médoc, en W. de Ludadon, Gaillard

Ulger, W. de Saytran, P. Quimbaut, etc... —1267. Acte de reconnaissance au chapitre, auquel interviennent les frères de l'hôpital Saint-Jean du Pont de la Mousque, Bos de Beynac, doyen de l'église Saint-André, « En Johan Deuza, maiestre escola, calonge de la deita gleisa ». — 29 mai 1284, le siège archiépiscopal vacant. — 1290. Investiture par le chapitre réuni dans le cloître de l'église Saint-André, en présence d'Aymar de La Roche, doyen, Arnaut de Belloc, archidiacre de Cernès, En Bos, archidiacre de Médoc, Estève de Bosfranc, trésorier du chapitre, En Guillem Gaucens, chantre, et sept chanoines désignés nominativement, comme seigneurs du fief, donnée à Bernard Chiquat « lo macip, draper et » ciptadan de la villa», acquéreur pour le prix de cinquante marcs sterlings, d'un emplacement ou «sou» de terre avec des maisons *ab madeyras* (maisons en torchis et bois) situé dans la paroisse Saint-Michel de Bordeaux, sur le bord de la rivière, que lui ont vendu les frères de l'hôpital Saint-Jean de Bordeaux, représentés par leur prieur Gaillard de Blandin, héritier en qualité d'administrateur des pauvres, de Bernard de Bègle, paroissien de Saint-Pierre de Bordeaux; lequel (par un premier testament, daté de 1290, sous l'administration de: « En Arnaud de la Naude, *governador elegit per los jurats de Bordeu,* » et un codicille du 12 novembre 1292 daté: « Regnante Philippo, rey de Franssa, Edward regnante » en Anglia, duce Aquitaniae, Henri (de Gebennis), » archevêque, En Arnaud de Gironde, chevalier, maire » de Bordeaux, ») en avait fait l'abandon absolu aux Hospitaliers, sauf la seigneurie des doyen et chapitre de l'église métropolitaine. [Aucun des noms des doyen et chanoines cités dans cette charte n'existe au *Gallia.]* — 1297. Déguerpissement fait au chapitre, par Arnaud Burbalh, d'un «sou» ou emplacement qu'il tenait sur la rivière, au devoir de dix-huit deniers; noms mentionnés: En Johan d'Armagnac, Arnaud de la Naude, paroissien de Saint-Michel; J. de la Tresne, notaire à Bordeaux: « Actum fuit 13° die exitus marcii, » anno Domini 1297, regnante Philippo, rege Franciae, » sede Burdegalensi vacante, Bertrando de Falgueris, » majore. » — 1298. Investiture par le lieutenant du doyen, P. du Pian, chanoine, à P. Nadau et à Na Sansa, sa femme, d'un terrain situé à Saint-Michel sur la rivière « entre lo sou de N. Arnaud Bors et la mayson de Na Peyronna»... 3 mars 1298, Philippe, roi de France régnant; le siège archiépiscopal vacant; Bertrand de Falguaris, chevalier, maire de Bordeaux. — 1305. En Fortanus de Batz, maire. — 1307. Aymar de la Roche, doyen; Arnaud de Blanquefort, archidiacre de Cernès. — 1309. Mention d'Arnaud de Barsac, chanoine de Sainte-Radegonde de Poitiers *(Sent-Areygont).* — 1311. N. de Lados, maire de Bordeaux. — 1315. Hélie Audouyn, «daudet». — 1316. Dominique de Roncevaux, maire. — 1321, J. Hoguet, maire. — Jean de Lisle, chevalier anglais, maire. — 1367. Jean de Chinestorvn, sénéchal de Gascogne. — 1358. N. Arnaud Judeu, bourgeois de Saint-Macaire; Bernard de Bourdieu, bourgeois de Cadillac; dona Na Gaillarda Judeu, femme du chevalier Gaillard de Pomarède, associés pour un chai à Bordeaux. — 1365. Arnaud Sauvage, maire. — 1374. Mention de Vidau Grand, moine de l'abbaye Sainte-Croix, fabricien de l'église de Saint-Macaire. — 1378. J. Molton, chevalier, maire dé Bordeaux. — 1381. La paroisse actuelle du Bouscat fait partie de celle de Saint-Seurin de Bordeaux. — 1385. Mention dans un bail à fief pour une terre à Moulis en Médoc, du *camin Bordalés;* le bail est fait par le chantre et chanoine Vital Carie, lieutenant de Pey de Galard, doyen de Saint-André [inconnu au *Gallia]*. — 1413. Vente par Aude Ducasse, veuve B. de Martres, marchand de la paroisse Saint-Pierre et bourgeois de Bordeaux, à P. Reynaud, prêtre recteur de l'église de Vendays en Médoc, et bénéficier de Saint-André, d'un fief situé à Bordeaux mouvant de J. de Lalande, seigneur baron de La Brède; David de Montferrand, archevêque; Jean de Jehan, maire de Bordeaux; P. du Port, recteur de l'église paroissiale et baptismale de Sainte-Gemme, en Médoc.

G. 432. (Carton.) — 13 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; latin, français.

1363-1788. — Biens divers. — Bail de la dîme de Ludon à raison de dix-huit guyennois et demi d'or du coin de Bordeaux, chaque guyennois compté pour vingt-cinq sous de la monnaie courante (1470). - Bail à ferme des agrières de Centujan (1493). — Bail à fief nouveau (1518) pour la paroisse de Mérignac par Jean Andraud, prêtre chapelain de la chapelle fondée *«* per reverent » senhor Sanct Pey Berland, bivent archibesque de » Bordeu ». — Reconnaissance en faveur de Pothon de Ségur, écuyer, seigneur de Francs, de La Mothe de Bègle et de la maison noble de Centujan pour fiefs dans la paroisse de Bègle acquis plus tard par le chapitre (1519). — Reconnaissances pour la paroisse de Tauriac en Bourgès, relevant de la seigneurie de Lidonne (1560) et la paroisse Saint-André du nom de Dieu (Saint-André-de-Cubzac) (1541). — Lièvе des cens et rente pour la paroisse de Gauriac, autrement dit La Roque de Tau. Cités: Louis des Conges, Arnaud et Pierre des

Conges, seigneur d'Escalette; Jean de Piis; Romain et Philippe Seudre; Jeannot Achard; Antoine Garnier; Gauvain Barbe, seigneur de Barbe; Gaston Achard, seigneur de Mauconseil (1578). — Bail de la dîme de Listrac, Moulis, et Boqueyran, à raison de 566 écus par an (1592). — Bail à ferme, pour la ville de Bourg et la banlieue, des dîmes et agrières (1592). — Bail de la dîme de Floirac (1608-1614). — Transaction entre les fermiers du chapitre et le curé de Moulis au sujet des dîmes de cette paroisse (1613). — Lièvе des baux à ferme pour les Graves, Verteuil, Baurech, Barsac, Ludon, Cadaujac, etc. (1668). — Procès-verbal des novales de la paroisse Sainte-Eulalie de Lignan (1773). — Transaction entre l'archevêque de Bordeaux, Mériadeck de Rohan, et Godefroi Guyonnel de Monbalen, doyen de Saint-André et les divers archiprêtres du diocèse, par laquelle, en raison de la disproportion qui existe pour le paiement des agrières entre le prix réel des blés, qui a très sensiblement augmenté, et leur valeur d'autrefois appréciée en argent, les décimateurs sont déchargés de l'obligation de payer les quartières en nature et paieront en argent (1770). — Bail à ferme de la moitié des revenus décimaux de la paroisse de Lignan pour le prix de mille cent cinquante livres (1781).

Mention sous l'année 1364, 30 mai, du prince Noir (prince de Galles et d'Aquitaine), et de l'archevêque Hélie; témoins J. de Lalande, chevalier, Giraud Cortès, clerc; Bernard Vaquier de Lège en Buch: *Et ego Guillermus Dodonis, clericus, principatus Aquitaniæ notarius, qui hanc cartam publicam audivi, inquisivi et recepi, et signo meo solito signavi, quant pluribus aliis arduis negociis multipliciter propeditus* (?) *Arnaldus Vitalis, clericus, de voluntate et mandalo meo scripsit.*

G. 433. (Carton.) — In-8° long, 24 feuillets, parchemin; latin.
Un cahier in-4°, couvert en parchemin, latin.

1470. — XV^e^ siècle. — Biens divers. — Lièvе des rentes du chapitre sur les vignes autour de Bordeaux et dans les paroisses voisines, mentionnant: le grand chemin de Bègles, — un tenancier qualifié « naturalis », né sur le domaine; — les noms de J. Calculi (J. Cailhau), B. de la Merveille, M. Itier Costumarii, G. de Montpaon, Arnaud de Camparian, Contor de Blaye, G. Joglar, Pons le Trompador; — le chemin de Saint-Vincent, au Forquet, l'hôpital du Pont, une vigne devant l'église de Lodors, à la Bombe, la porte neuve de Sainte-Croix, l'estey de Laborde, le pont du Guit, aux Arxs, Possemaurin à Bouliac, aux Arcamoneux, à Cadaujac, le pont de Fortz à Cestas, etc., — les vignes sont comptées par règes et par joualles; l'exporle est à deux deniers. — 1460-1474. Autre lièvе des rentes au chapitre. — A Bordeaux: F. Tustal, changeur de Sainte-Colombe, rue de la vieille Église; messire Louis Tindo, chanoine; Hélène de Saint-Avit; P. Berland; J. et B. de Rival, J. Hayn, archer du château du Hâ, messire P. Valée, conseiller du Roi; messire Jean Leclerc, «uchey», en Parlement; Heliette Ysarn, femme du procureur de la ville; M^e^ Lancelot du Fau, écolâtre et chanoine; Isabelle de Ferranhas, dame d'Anglade; Simon Jacobson, Jean Hayn. — Au Taillan, mention du lieu dit: La Caussade. — A Lège, les questaux Gaucen Bernage, P. Nobilis, notaires à Bordeaux; — les jurats de Bordeaux pour la maison qui fait l'angle de la partie haute de la rue Saint-James près de l'église Saint-Éloi; ils paient vingt-neuf sous de cens annuel, et six livres pour une petite chambre située derrière ladite maison.

G. 434. (Carton.) — Onze cahiers in-f°, contenant ensemble 550 feuillets, papier; gascon, français.

1491-1536. —Biens divers.— Copies des terriers des reconnaissances féodales en faveur du chapitre: 1° pour la ville de Bourg et paroisses voisines, à cause de la seigneurie de Lidonne (1508 à 1519). Cités: Arnaud Eyquem, maire de Bourg; Fiacre Maquau, bachelier en droit, juge de la prévôté royale de Bourg; noble Jean Joyeux, seigneur de La Crozardière en l'île d'Oleron; Pierre Andron, abbé de l'abbaye de Bourg, chanoine et sous-chantre de Saint-André de Bordeaux; noble Gombaud des Conges; Hélie Graney, maire de Bourg en 1491.

G. 435. (Carton.) — 80 pièces, papier; français.

1507-1773. — Biens divers. — Extraits des titres du chapitre tirés des différents terriers, et projets d'exporles du notaire Morin; «ces dernières incomplètes et quelquefois erronées ». — Ventes consenties par le marquis de La Case, Petit, avocat, Decoux, Brun, Beray, Beaumontais, Lafontaine, Valence, Massiliager, Labottière, J. de Lonquéral, etc., dans la censive du chapitre; accords entre la ville et Goyer de Larochette au sujet des fonds abandonnés par lui pour la formation du nouveau chemin (1747) tendant de la place Dauphine à la porte et place d'Aquitaine; — entre la ville et Lartigue, architecte, en remplacement de fonds cédés par lui pour la formation du nouveau chemin près et

hors la porte Sainte-Eulalie, lequel vient des Chartrons et va se rendre à la porte Saint-Julien; il a quarante-huit pieds de large (1748).

G. 436. (Carton.) — 5 pièces, parchemin-, 16 pièces, papier.
Un sceau.

1508-1769. — Biens divers. — Vente par Marie Boré à Guillaume Durand et Pierre Théodore Calendriny, chanoines, syndic et receveur du chapitre et à M^e^ Baymond Mathieu de Lauvergnac, écuyer, avocat à la cour et citoyen de Bordeaux, d'un bourdieu en la paroisse de Bassens, palu de Montferrand, entre les deux esteys (6 juillet 1724). — Droits payés aux bénéficiers de Saint-Michel à raison de cette vente: sceau de l'église Saint-Michel (1733). —État du partage de la dîme de Gradignan entre le chapitre et l'archiprêtre de Cernès, curé de Gradignan (1602). — Reconnaissance par divers en faveur du chapitre pour la paroisse de Cadaujac (1740). — Déclaration faite au chapitre par M. de Joigny de Bellebrune qu'il n'a aucun droit de directité sur trois pièces de pré situées dans la paroisse de Peujard en Cubzaguais (1752). — Contrat de vente entre divers, de maisons et terres labourables relevant du chapitre et situées dans la paroisse de Saint-Loubès, au village du Basque (1740). — Reconnaissances en faveur du chapitre pour la paroisse de Saint-Loubès, au lieu de Barraillot (1628). — Cahier des reconnaissances faites à Jean Blancofort, sous-doyen du chapitre, pour divers fiefs dans la paroisse de Saillans: au mayne de la chapelle, au roc deu caperan, au port du Nord, au bois de la cure, au port de Saillans (1724-1727). — Échange entre le chapitre et noble Jean de Creyssac, écuyer, seigneur du Pian en Blayais au nom de Jeannette de Matha, co-héritière de Thomas de Matha, son frère, avec noble Jean de Baux, écuyer, seigneur du Mas, mari de demoiselle Marguerite de Matha, de rentes sises dans les paroisses de Villeneuve et de La Roque de Tau, en Bourgès (1508). — État des novales de la paroisse de Listrac de 1709 à 1769, vérifiées par MM. Dulieu, Duras et de Biré, chanoines, députés par le chapitre.

G. 437. (Carton.) — 5 cahiers, papier.

1540-1628. — Biens divers. — Extraits des terriers et minutes de notaires divers pour des reconnaissances envers le chapitre à Lège « au tailh deus camps emprès deu foussat-neuf, » confrontant au chemin de Bordeaux; à la Mothe, confrontant au môme chemin; — Bordeaux: rues de la Fusterie, de Beychac, Andronne, etc., etc. — A Cenon, Entre-deux-Mers. — A Bouliac, Lacanau et Lège, pour un moulin à vent commencé de construire prés l'église dont les concessionnaires prendront la pierre sur les lieux, et, pour l'achever seulement, au château de Lège, sans en employer à aucune autre œuvre (1540). — Du terrier de Landa, cens sur terres en Graves (1545): ce sont des vignes à Pontlong, Camblauverd, au bas de l'église Saint-Laurent d'Escures, au lieu dit de Terrafort, à la Maye du rieu du Peugue et de l'Eau Blanche, la chapelle Saint-Germain, Fontaureilh, Capdeville près de l'église Saint-Seurin, Campauré, le grand chemin de Soulac; à Saint-Genès. — De divers notaires pour la paroisse de Notre-Dame de la Place à Bordeaux (1551-1615), reconnaissance de Romain de Saint-Sever, secrétaire de la chambre du Roi et receveur des tailles en Périgord; de J. Du Tauzia, greffier des insinuations ecclésiastiques; de P. Duchalard, Guillaume Leblanc, Jean Lange de Luxe, de Pichon, Ybarolla, de La Brousse, Borie, Merle, Poyferré, Fronton Berault, Alesme, tous membres de la magistrature; le seigneur de Lur et la dame de La Chaussade. — Du notaire Dupin: renies dues au chapitre dans les paroisses de Sainte-Eulalie d'Ambarès et de Bassens pour les lieux dits: à Bibian, au grand chemin de Caverne à Lormont, au Porge, dans le bourg, à la sauvetat Saint-André, au pas du Gahet, etc. (1628).

G. 438. (Carton.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1560-1739. — Biens divers. — Reconnaissances féodales en faveur du chapitre Saint-André pour fiefs divers situés dans la ville de Bordeaux: Isaac de Lalanne, notaire secrétaire du Roi, mari de Marie de Garrou, pour la rue de la Monnaie (1560); — Arnaud Conge, pour la palu de Bordeaux (1577); — Raymond de Massip, pour la rue des Caperans (1584). — Constitution de rente en faveur du chapitre par Michel Millanges, avocat au Parlement, et Guillaume Millanges, avocat et imprimeur ordinaire du Roi à Bordeaux, enfants et cohéritiers de Simon Millanges, avocat et imprimeur ordinaire du Roi, et aussi Jacques Millanges, leur frère aîné, aussi imprimeur, sur emplacement, maison et basse-cour, rue Saint-James (1627). — Reconnaissances pour les rues Carpenteyre, Puits des Cazaux et pour un moulin sur le Peugue, rue des Palanques, 1739. — Reconnaissance par Guillaume-Marie de Gilibert, grand chantre, conseiller du conseil du comte d'Artois, rue Porte-Dijeaux (1788). — Quittance par Thomas Dubernet et Martin d'Hirigaray de Mongelos, syndic et

receveur du chapitre à Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, gouverneur en Guyenne, etc., de la somme de onze mille vingt-cinq livres pour prêt de pareille somme fait par le chapitre à nobles: Jean Foucaud de l'Ardinalye, Jean de Guerin, Philippe de Minvielle, Jean de Vialard et Jacques Lavaud, jurats de Bordeaux, pour ladite somme être employée aux nécessités publiques et à cause du mal contagieux survenu en ladite ville (1629).

G. 439. (Registre;)— In-f°, relié; 43 feuillets, parchemin.

1568-1600. — Biens divers. — Le Taillan: Reconnaissances féodales. — Reconnaissances faites au chapitre représenté par Guillaume de Lachassaigne et François Thevenin, sacristain et sous-doyen de l'église Saint-André, par divers tenanciers de la paroisse du Taillan en Médoc, pour les lieux dits: au cap des Hulmes, à la Font du Taillan, à Collatrau, à las Peyreyres, à la longue Versanne, à les Places, à la Caussade, à Tres Camins, au camin de la Gleyze, etc. — Jean Raymond, notaire royal. — Le Vidimus ou collation de ce terrier est donné par Pierre Marraquier, collationnaire général pour le Roi, des cèdes et registres des notaires décédés en la ville de Bordeaux et sénéchaussée de Guyenne (24 octobre 1599); et les terres sont déclarées tenues au cinquin des fruits et à deux deniers tournois d'exporle. — Autres reconnaissances passées devant de Loret, notaire à Blanquefort, pour terres au Taillan dans lesquelles il est fait mention du fief de l'évêque de Bazas.

G. 440. (Registre.) — 43 feuillets, parchemin.

1568-1569. — Biens divers. — Reconnaissances féodales faites au chapitre par: Pierre Mallet, Arnaud de Caplong, Jean Roy, prêtre, Raymond de Louppes et divers pour maisons et terres dans la paroisse Saint-Loubès, aux lieux dits: les Aubarèdes, le Longuas, les Poujoulx, Artiguelongue, Lafaye, les Peyrières, Font-Buguet, etc.; et dans les paroisses de Lormont et d'Artigues, à la grange de Mons. — Fortou et de Gares, notaires.

G. 441. (Carton.) — Cahier in-4°, 272 feuillets, papier. Couverture en parchemin.

1661-1669. — Biens divers. — Biens dans Bordeaux et ailleurs. — Reconnaissances féodales et hommages pour maisons, jardins, terres, dans la ville de Bordeaux, dans la banlieue et quelques paroisses du diocèse. Principaux noms des tenanciers: Jean de Boucaud, conseiller au Parlement; Jean Duduc, chanoine de Saint-Seurin; Guillaume Belliard, maître chirurgien; François Gombaud, conseiller à la Cour des Aydes; Louis Vallier, écuyer et procureur au Parlement; Pierre Durand, écuyer, intendant des affaires du prince de Condé dans la province de Guyenne; noble Joseph de Pomiés, seigneur des maisons nobles de Lafite et du Taillan en Médoc: le sieur de Pomiès fait hommage desdites maisons nobles relevant de la seigneurie de Verteuil dont le chapitre est seigneur: «ledit seigneur de Pomiés, vassal, estant devant le » sieur Mullet de Voluzan, doyen, les genoux fléchis, » en a prins vestizon au debvoir d'ung esparvier » d'hommage à chaque muance de vassal, et a fait le » serment de fidélité accoustumé », comme autrefois l'ont fait ses auteurs, feu noble Pierre de Pomiès, le 18 février 1627, et avant lui noble Pierre de Bouqueyran (1662). — Autre hommage au chapitre comme seigneur et baron de Cadaujac, par François Martin, bourgeois et marchand de Bordeaux, pour dix journaux de terre dans ladite paroisse, au lieu- de La Tour, « ledit sieur de Martin, vassal, estant devant le sieur » de Mullet de Voluzan, doyen, ayant un genouilh à » terre et tenant les mains jointes entre celles dudit » seigneur doyen, en a recu vestizon au debvoir et » hommage d'un livre missel neuf, bien et honestement » relié, à muance de vassal, et a presté le serment » de fidélité accoustumé » (1652). — Luc du Mirat, conseiller au Parlement; noble Charles de Malvin, chevalier, seigneur de Primet; Antoinette de Bordenave, veuve de Pierre de Brezets; Anne Pasquet, veuve de Jacques de Mons, conseiller au Parlement, seigneur de la maison noble de Castaigne, à Bègle; messire Léon de Lalanne, seigneur abbé de Saint-Ferme, baron d'Uzeste; Biaise de Suduiraut, chevalier, premier président à la cour des Aydes; Jacques-Léon de Blanc, chevalier, seigneur de Polignac, Mauvezin, etc., — noble Isaac Sarrau, écuyer, sieur de Boisnet; Pierre de Baritault, sieur des Roux; Joseph de Pomiès, écuyer, sieur de Larivaud; Raymon Dalon, chevalier, avocat-général au Parlement; Pierre-Louis Dathia, conseiller présidial en Guyenne; M^{e} Claude - Israël Chassaing, secrétaire du Roi, etc.

G. 442. (Carton.) — Cahier in-4°, 45 feuillets, parchemin.

1736-1788.— Biens divers.— Fiefs au plantier Saint-Genès (Bordeaux). — Reconnaissances féodales

rendues par divers au syndic des huit prébendiers de l'église métropolitaine pour fiefs situés à Bordeaux, rues Sainte-Croix, Traversane, Maucoudinat, des Vignes, et dans la banlieue; au plantier de Saint-Genès; — cités: messire Ambroise Chassaing, écuyer, seigneur de la maison noble de Beauséjour, dans l'Entre-deux-Mers; Marie de Calvimont, etc. — Reconnaissance par Jean Daniel, seigneur de La Mothe, pour un fief situé dans la paroisse de Sadirac, près l'église. — Terrier de la Génie, notaire.

G. 443. (Registre.) — Petit in-4°, relié; 169 feuillets, papier.

XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. — Biens divers. — Graves de Bordeaux. — Lièvе des rentes et agrières du chapitre Saint-André dans les Graves et la Palu de Bordeaux, lieux dits: aux Aygats; — à la Bombe ou molher morte, plantier de Saint-Vincent; — à Brumon; — à Campeyraut ou l'Homme mort; — à cap de Barche ou fossé Loubèyre; — à la Croix de Badets; — à Saint-Crapasy; — au cimetière des Huguenots; — à la Codane, *alias* Bellebat; — à Fondaudège; — au plantier du Four, derrière l'enclos de la Chartreuse; — à Gratecap, *alias* Menudes antiques; — au plantier de la Peyssonnerie; — à Saint-Laurent; — Saint-Nicolas de Graves, *alias* à la Crozilhe, près les Gahets; — à l'île de Malorgues devant la ville; — au grand Naujac et près le palais « Galiene »; — au plantier Saint-Seurin, *alias* du moulin à vent, *alias* Campredon, à présent Peyreblanque; — à la Rode, *alias* l'Areney bieil; — à Terre-Nègre ou plantier du moulin à vent; — à la Poche, derrière l'église Saint-Seurin, autrement à la chapelle près Saint-Seurin; — à Pepas ou Pont-long; — à Pisselèbre; — aux Vieilles Recluses, proche la Croix de l'Épine, paroisse Saint-Seurin; — à Maubourguet; — au plantier Saint-Martin près porte Dijeaux; —au mur Sarrazin; — à Salebert ou Mothe d'Aire, prés la croix du Fust, anciennement à Foudegust, sur le chemin de Bruges;— à la Serege; — au Serpora; — à la petite Taupe, près le portail Saint-Germain; — à Vareyres, *alias* Terre-Nègre ou les Menudes antiques; — à l'estey Crebat, au bout des Chartreux; — rue Poyenne, paroisse Saint-Rémy; etc. — Principaux noms: de Martin de Marcellus; Reynier, écuyer, sieur de La Ferrade; Thibaud de Guilhon, écuyer; Anne Caillau, veuve d'André de Pardaillan, fils de Richard de Pardaillan, etc.

G. 444. (Registre.) — Grand in-f°, cartonné; 594 feuillets, papier.

XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. — Biens divers. — Lièvе des fiefs du chapitre Saint-André situés à Bordeaux et comptabilité des rentes reçues; le manuscrit est de Jérôme Lopez, théologal de Saint-André, plus quelques mentions d'une écriture postérieure, vers 1730. L'appréciation suivante des monnaies est de cette dernière époque; l'origine de propriété, avec les noms des notaires qui ont dressé successivement les actes, remonte pour certaines maisons jusqu'au XVI^e^ siècle. En tête du registre et avant la pagination, on trouve l'explication suivante des monnaies et mesures en usage dans le Bordelais: « 1° Un denier bourdelois vaut une » obole; le double bourdelois vaut un denier; le liard » bourdelois vaut deux deniers moins pite; quatre de- » niers bourdelois valent deux deniers une pite ou le » quart d'un denier tournois; cinq deniers bourdelois » valent trois deniers moins une pite; six deniers bourde- » lois valent quatre deniers moins une pite; sept deniers » bourdelois valent quatre deniers pile; huit deniers » bourdelois valent cinq deniers pite; neuf deniers bour- » delois valent six deniers moins une pite; dix deniers » bourdelois valent six deniers tournois; onze deniers » bourdelois valent six deniers pite; douze deniers bour- » delois valent sept deniers pite; la maille vaut le quart » du denier bourdelois. — 2° Livre bordeloise: vingt » sols bourdelois valent douze sols tournois; trente sols » bourdelois valent dix-huit sols tournois; quarante sols » bourdelois valent vingt-quatre sols tournois; cinquante » sols bourdelois valent trente sols tournois; trois livres » bourdeloises valent trente-six sols tournois. — 3° *Franc* » *bourdelois:* le franc bourdelois vaut quinze sols tour- » nois. — 4° *Mesures:* le pied de roi est de douze pouces, » le pied de ville de douze pouces et demi, le pied de » terre de treize pouces, le pied de masson de douze » pouces et demi, comme le pied de ville; le boisseau » de blé est de seize picotins, le picotin le seizième du » boisseau, deux picotins le huitième; le journal de » Bordeaux est composé de seize lates de large et de » trente-deux de long, valant cinq cent douze carreaux, » y ayant trente-deux règes au journal et à la rège seize » carreaux, d'une late en carré, la late de sept pieds de » long et le pied de treize pouces. — *Real d'or:* le » 19 janvier 1724, M. Subirol, directeur de la Monnoie » de Bordeaux, m'a dit, après l'avoir bien examiné en » présence de M. Materre, juge de la Monnoie, que le » réal pesoit un gros et demi et vingt-trois grains, autre- » ment cinq deniers onze grains, et qu'il valoit, suivant

» l'évaluation qu'il en a faite, eu égard au cours de l'or » dudit jour, trente livres trois sols quatre deniers. J'ai » fait cette recherche à cause de la redevance d'un réal » d'or que doit faire l'abbaye de Verteuilh au chapitre » à chaque mutation d'abbé, et encore d'un marc d'ar- » gent qui se paye au cours quand il n'est pas fixé par » les exportes. » La dîme taillade; ou taillée est à une cote plus forte que la dîme ordinaire. — Mentions de noms: M^e^ Grenier, avocat, comme mari de M^me^Chatard; Bentzmann, Martiny, Du Resnel, J. Tartas, Duhamel, Bordenave, docteur en médecine, B. Sage, avocat, J. de Loppes, écuyer, mari de Jeanne de Male, etc.

G. 445. (Registre.) — Grand in-f°; 45 feuillets, papier.

XVIII^e^ siècle. — Biens divers. — Liève des rentes et agrières dues au chapitre par divers pour les tènements de l'estey Crebat, Pisselèbre et Saint-Nicolas, dans la banlieue de Bordeaux.

G. 446. (Carton.) — Un cahier grand in-f°; 44 feuillets, papier.

XVIII^e^ siècle. — Biens divers. — «Déclaration des » terres, justices et seigneuries appartenant au chapitre, » de l'église primatiale de Bordeaux, ensemble des autres » fiefs mouvant de sa directité, laquelle ledit chapitre » présente et remet par devers vous, nosseigneurs les » commissaires députés par le Roi, suivant la volonté de » Sa Majesté. » Le chapitre possède: 1° la haute, moyenne et basse justice dans le détroit de la ville appelé la Sauvetat, avec droit de clôture, ledit détroit comprenant le corps de la grande église, le palais archiépiscopal, les maisons des membres et dignitaires du chapitre, et généralement tout ce qui est entre les deux lavoirs ou ruisseaux appelés les ruisseaux du Peugue et de la' Devise; 2° le tiers du seigneuriage de la monnaie qui se fabrique dans le duché de Guyenne; 3° la baronnie de Verteuil en Médoc avec ses confrontations exprimées et le nom des paroisses qui y sont comprises, droits de pêche et de passage, agrières en partage avec le seigneur de Lesparre, etc., droit de haute justice, excepté dans un petit détroit entre quatre croix appelé la Sauvetat de l'abbaye Saint-Pierre de Verteuil; 4° la baronnie de Cadaujac, en terre gasque, confrontée selon les bornes de pierre qui y ont été plantées en différents endroits par les juridictions d'Ornon, de Bautiran et de l'île Saint-Georges, de la rivière de Garonne et de l'estey de l'Eau-Blanche, avec droit de pêcherie dans la rivière de Garonne; 5° la seigneurie de Lidonne en Bourgès avec tous droits et devoirs seigneuriaux, tant à Lidonne et banlieue de Bourg que paroisses voisines; 6° la seigneurie foncière et directe, dans l'enceinte de la ville de Bordeaux, de six cent soixante-dix maisons, chais, jardins et places; dans les graves et la banlieue de Bordeaux, de quantité de pièces de terre, vigne, prés et maisons, et dans un grand nombre de paroisses du diocèse spécifiées à l'article des BIENS, de parcelles, terres et maisons dont suit le détail.

[Le cahier s'arrête après l'article Saint-Loubès.]

G. 447. (Carton.) — 47 pièces, parchemin; latin, gascon.

1257-1314. — Biens dans les graves de Bordeaux. — Baux à fief, ventes, échanges et autres actes entre le chapitre Saint-André et ses tenanciers, pour les fiefs situés dans les graves; les conditions sont en moyenne de deux deniers d'exporle et d'une partie des fruits. — Fiefs à Maucalhau, à La Taste de Brimon, près la porte Sainte-Eulalie, aux Areneys, près Saint-Laurent, à La Loubeyre, près Saint-Laurent, à Barreyre, à La Codane, près Saint-Nicolas, au Sablona, au cap de Barqua, près la tour Saint-Julien, à Saint-Caprais, près l'hôpital Saint-Julien, etc.

G. 448. (Carton.) — 114 pièces, parchemin; latin, gascon.

1318-1359. — Biens dans les Graves. —Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: au pont de Lados, à l'abidey Sainte-Croix, à La Brosse, à Capdeville, près Saint-Seurin, à las bieilhas Menudas, à Terrefort, près l'église Saint-Laurent, à Gratecap, à La Serèze, aus Angles, à Pisselèbre, au casau de Colomb, au perey des Intrans, à Saint-Caprais, au fief de Sainte-Gemme, à Saint-Genès, à Campredon, à Salebert, aux Aygars, etc.

G. 449. (Carton.) — 59 pièces, parchemin; latin, gascon.

1367-1369. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à Cantegrit, à la ruelle de Lafargue, à Campayraud, au clos Saint-Nicolas, à Campaure, à l'abidey de Sainte-Croix, à la fosse Loubeyre, au plantier de Saint-Genès, etc.

G. 450. (Carton.) — 49 pièces, parchemin; latin, gascon.

1370. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: aux Ayguars, au Fort, près le cimetière de l'hôpital Saint-Julien, à Gratecap, à Campredon, dans la paroisse Saint-Seurin, près la porte du Hâ, à Figueyraux, etc.

G. 451. (Carton.) — 74 pièces, parchemin; latin, gascon.

1371-1377. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: au pont du Guit, vers l'église Saint-Vincent, à la Recluse, aux Vieilles-Menudes, à Saint-Laurent, à Sainte-Gemme, à l'abidey du Mirail, à La Roqueyre. — Bail à fief pour terres dans la palu du Peugue, au lieu de La Codane, à douze deniers d'exporle.

G. 452. (Carton.) — 39 pièces, parchemin; latin, gascon.

1378-1382. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à Saint-Caprais, au moulin du Fort, près de l'église Saint-Genès, à côté du chemin qui va de l'église à la croix et au grand chemin de Saint-Jacques, à Fosse-Loubeyre, près la porte du Hâ, au perey Pinel, au palais Gallien, à l'abidey de Brimon, au fief de Saya, près l'hôpital Saint-Julien, à Saint-Symphorien, etc.

G. 453. (Carton.) — 55 pièces, parchemin; latin, gascon.

1383-1388. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à la Tauga (à la Taupe), près du palais Gallien, devant la porte Sainte-Eulalie, à Saint-Caprais, etc. — Vente au chapitre de fiefs à la Recluse pour six vingts livres guyennoises (la livre guyennoise valait un sixième de la livre sterling ou deux livres tournois; — la livre sterling serait, valeur actuelle, de six cents francs).

G. 454. (Carton.) — 71 pièces, parchemin; latin, gascon.

1389-1391. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à La Codane, aus pereys deus Intrans, au cap de Barqua, à Gratecap, près le palais Gallien, au plantey Saint-Germain, à Molher-Morte, à Cantegrit, etc

G. 455. (Carton.) — 54 pièces, parchemin; latin, gascon.

1392-1395. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à l'Arroda, à Saint-Laurent, à La Serèze, près Saint-Seurin, à las Menudas belhas, à la fosse Saint-Genès, à la Crouzille, etc.

G. 456. (Carton.) — 44 pièces, parchemin; latin, gascon.

1396-1399. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à l'abidey Sainte-Croix, au fief Blavet, fief de Sainte-Gemme, au pont du Guit, aux Ayguats, etc.

G. 457. (Carton.) — 33 pièces, parchemin; latin, gascon.

1400-1403. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à Brimon, à Peyre Pinel, au chemin de Bègles, près les Areneys, à Campayraud, etc. Cité: Guillaume de Chambarlac, notaire public.

G. 458. (Carton.) — 33 pièces, parchemin; latin, gascon.

1404. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: près l'église Saint-Laurent, à Saint-Julien, au carrefour de Saint-Genès, à l'abidey de Brimon, au casau de Colom, au chemin de Soulac, etc. Cité: Jean de Labatut, fils de Gaillard de Labatut, damoiseau

G. 459. (Carton.) — 33 pièces, parchemin; latin, gascon.

1405-1409. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: derrière la Recluse, à la Tauga (la Taupe), à Maucalhau, près la dîmière Saint-Genès, au plantey Saint-Laurent, etc.

G. 460. (Carton.) — 38 pièces, parchemin; latin, gascon.

1410-1412. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à Campaure, près la Recluse, à La Crouzille, devant l'hôpital Saint-Julien, à Pisselèbre, à la Requeyre, chemin de Campayraud, etc. Cités: Arnaud Dubosc, Michel de Camplong, Pierre de Lacour, chanoines de Saint-André.

G. 461. (Carton.) — 20 pièces, parchemin; latin, gascon.

1413-1417. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: près la porte du Far (du Hâ), à Saint-Nicolas, aux Ayguats, à Talence, à Gratecap, à la fossa Lobeyre, etc.

G. 462. (Carton.) — 29 pièces, parchemin; latin, gascon.

1418-1421. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: Saint-Caprais, à Pisselèbre, à la Serèze, à Saint-Genès en Graves, au perey des Intrans, à la Crozille devant l'hôpital Saint-Julien, au fief Blavet, etc.

G. 463. (Carton.) — 48 pièces, parchemin; latin, gascon.

1422-1469. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à Saint-Laurent, près le palais Gallien, à Pey Forthon, à fieu Labet, au bequet des Ayguats, etc. — Cité: Jean Tidon, chantre et chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin.

G. 464. (Carton.) — 32 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; français, gascon.

1472-1752. — Biens dans les Graves. — Baux à fief, etc., pour les lieux suivants: à Barreyre, au puch de Capdeville, au fief de Saya, à la maye de Fort, aux plantiers de La Boule, de La Combe et de l'Arguilley, etc. — Cités: M. de La Farge, chanoine de Saint-André, François de La Chassaigne, abbé de Saint-Éloy en Languedoc, etc.

G. 465. (Carton.) — 47 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

1577-1783. — BAUX A FERME. — Baux à ferme des dîmes, agrières, etc., concédés en faveur de divers par le chapitre Saint-André pour les paroisses et tènements qui suivent; paroisses de: Pompignac, pour trois ans et pour neuf cent cinq livres par an (1577); — Cenon, au lieu de Monadey en Queyrie, pour trois ans, à raison de vingt écus sol (1599); — bail du greffe de la baronnie et terre de Cadaujac en terre gasque, trois ans, à raison de vingt-trois écus sol (1602); — paroisses de Gradignan; — Portets; — dîmes d'Eysines, cinq cents livres tournois par an; — Sainte-Hélène de La Lande, neuf cent cinquante livres; — le Pian en Médoc, trente-six livres; — Listrac, mille soixante-cinq livres; — Saint-Julien de Born, mille deux cent dix livres; — Bassens, mille quinze livres; — le plantier de Fieulabet, deux cent quatre-vingts livres;— la seigneurie de Lidonne en Bourgès, sept cents livres par an de 1630 à 1693. — Dîmes de Sainte-Eulalie d'Ambarès, cinq cent cinquante livres;— la grande dîme de Bègles, mille huit cents livres; — le plantier du petit Bordeaux, hors les murs, paroisse Sainte-Eulalie, cent soixante livres (1702). — Règlement fait par les chanoines établissant les droits et devoirs des fermiers du chapitre; ceux-ci ne seront tenus que de trois cas fortuits: la grêle, la gelée et les incursions des ennemis, pourvu que le dommage excède le tiers; ils supporteront les charges des quartières et donneront caution; tous les procès seront jugés par le Parlement de Bordeaux; les fermiers de greffes des baronnies de Cadaujac et de Verteuil devront laisser leurs papiers dans lesdits châteaux, etc. (1710). — Bail du droit de boucherie à Cadaujac, à raison de vingt-quatre livres par an (1715); baux des dîmes de: Gratecap, quatre-vingt-dix livres; grand Haut-Brion, sept cents livres; le petit Haut-Brion, trois cents livres; Bassens, trois mille cinq cents livres; Montferrand, trois mille deux cents livres; Barsac, cinq cents livres; Bouliac, huit cent cinquante livres; Eysines, mille cent livres; Floirac, trois mille soixante livres; Cadaujac, deux mille quatre cent cinquante livres; le tout par an, de 1718 à 1783.

G. 466 (Registre.) — In-4°; 625 feuillets, papier.

1616-1660 — Baux à ferme. — Contrats et lièves des baux à ferme fait par les délégués du chapitre Saint-André en faveur de divers: seigneurie de Lidonne et de Laspeyrères; dîmes de Tresses, Vensac, Saint-Vivien, Pompignac, Astignan et Corbiac, Bouliac, Gresillac, Montussan, Sainte-Eulalie d'Ambarès, Eysines, Ludon, Saint-Julien en Born, Saint-Médard d'Eyran, Lamarque, Baurech, Palomey, Hastignan, Portets, Listrac, Moulis, Beychac, etc.; la grande dîme de Bègle, le dîmon de Saint-Sauveur en Médoc, les agrières du Taillan, le greffe de Verteuil, la terre et baronnie de Cadaujac, etc. — «Lesdicts sieurs chanoines ne seront » tenus que de trois cas: guerre, gelée et pierre (grêle): » guerre, par course d'ennemis, gelée quant au millet » seulement pourveu que ladicte gelée advienne devant » le jour de Saint-Michel arcange, autrement n'y seront » tenus; et sy aulcun desdits cas advient, lesdictz » fermiers seront tenuz dans neuf jours après le dom- » maige advenu, venir en chapitre denoncer le dom- » mage et la denonciation faicte lesdictz sieurs au- » ront obtion de reprendre à eulx lesdictes fermes » ou en faire rabays suyvant le droict. Item, ou on » prendra lesdictes fermes pour troys ans, leur seront » tenuz aux cas fortuits selon le droict, etc. Item, seront » tenus lesdictz fermiers, etc., renoncer au renvoy » qu'ils pourroient demander en la chambre de l'edict » establie en Guyenne, sceante à Nerac, au cas qu'ils

» fussent de la religion prétendue reformée ou qu'ils » s'en declarassent à l'advenir sans qu'ils puissent pour » quelque cause que ce soyt s'ayder contre le scindic » dudict chapitre du privilège octroyé à ceulx de la » nouvelle opinion, ains ou pour raison desdictes » fermes y auroit procès, seront tenuz playder par » devant le senechal de Guyenne et par appel en la » cour du parlement de Bourdeaux, et sans lesdictes » renonciations lesdicts sieurs n'entendent faire les- » dictes fermes. »

G. 467. (Carton.) — 55 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1691-1789. — Baux à ferme des dîmes, agrières, etc., concédés en faveur de divers par le chapitre Saint-André pour les mêmes paroisses et tènements, et autres situés dans le diocèse.

G. 468. (Carton.) — 12 cahiers in-4°, 245 feuillets; plus 2 pièces, parchemin, et 114 pièces, papier.

1702-1729. — Baux à ferme des dîmes et agrières concédés en faveur de divers par le chapitre Saint-André pour les paroisses et tènements de: Barsac, Bassens, Baurech, Barreyre, le petit Bordeaux, Bègles, Bouliac, Cadaujac, Eysines, Fieulabet, Floirac, Gresillac, Gradignan, Gratecap, Grand Haut-Brion, Petit Haul-Brion, Lamarque et Arcins, Lidonne, Listrac et Moulis, Ludon, Mate-Coulomb, Meynac, Nerigean, Portets, Pompignac, Puyseguin, Paludatte, le grand Saint-Genez, Saint-Julien en Born, Sainte-Hélène de La Lande, Saint-Médard et Corbiac, Salles, Saillan, Saint-Corbian, Saint-Vivien et Vensac, Sainte-Eulalie d'Ambarès, le Taillan, Tresses, Targon, Verteuil, etc.

G. 469. (Carton.)— 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier; 1 imprimé.

1752-1760. — Baux à ferme. — Bail à ferme par Antoine Chambert et Jean Durand, syndic et receveur du chapitre, des fruits et revenus décimaux du plantier du Fou, paroisse Sainte-Eulalie (1752). — Bail à ferme par Jean-Baptiste Audouin et Pierre Dudon, syndic et receveur du chapitre à Jean Luc de Mayence de Camiran des rentes, agrières et autres droits à lever sur le village de Beizac, paroisse de Verteuil, que possède ledit Camiran et dont le chapitre est seigneur foncier (1760). — Dénombrement des plantiers compris en la ferme des dîmes et agrières du treuil Saint-Genès (imprimé, XVIII[e] siècle).

LODS ET VENTES.

G. 470. (Registre.) — In-f°, relié; 318 feuillets, papier.

1619-1663. — LODS ET VENTES. — «Registre conte- » nant l'arbitrage des lods et ventes advenues au cha- » pitre de l'église métropolitaine Sain-André de Bour- » deaulx pour la vente des biens et possessions qui » sont au fief dudit chapitre tant dans la ville qu'aux » champs, non comprins les terres et seigneuries de » Cadaujac, de Verteuil et de Lydonne, lesquelles » sont affermées; les lods et ventes desquelles appar- » tiennent aux fermiers (ficelles; ledit registre com- » mencé depuis le premier jour de novembre mil six » cens dix-neuf. » — Pour une maison vendue quinze cents livres, le chapitre « se contente » de percevoir cent livres; pour une maison vendue dix-neuf cents livres, il est perçu la somme de cent cinquante livres (environ 8 0/0); pour une maison acquise par M[e] Raymond de Paty, conseiller à la Cour, de M[e] Jean de Gaufreteau, pour le prix de trois mille livres, « les lods et ventes ont esté arbitrés à la somme de deux cents livres »; etc. Le droit de 12 0/0 est ainsi arbitré par condescendance le plus souvent aux deux tiers du montant de ce qu'il devait être; à peine le tiers des contrats subit le droit intégral. — Le produit des lods et ventes est distribué par égales portions entre les dignitaires et les chanoines du chapitre dont on voit les signatures en acquits de chaque distribution.

Paroisses de Bordeaux, Bassens, Ambarès, Saint-Loubès, Vayres, Baurech, Bègles, Sadirac, l'Isle Saint-Georges, Cenon, Bouliac, Floirac, Cadaujac, etc.

G. 471. (Registre.) — In-f°, relié; 307 feuillets, papier.

1664-1707. — Lods et ventes. — Registre de la recette des lods et ventes pour la ville et la banlieue de Bordeaux, pour une maison vendue cinq mille cinq cents livres il est perçu quatre cent trente livres (environ 7. 81 0/0); pour une maison vendue six mille quatre cents livres, il est perçu quatre cent vingt livres (environ 9. 68 0/0); pour un bien à Caudéran vendu mille livres, il est perçu soixante-quinze livres. — Principaux noms de vendeurs et d'acquéreurs: Robillard, avocat général à la cour des Aides; la demoiselle de Brezets; Martial de Giac, greffier de la Bourse; les Carmes pour un jeu de paume, rue Saint-Christoly; de Saint-Sever, conseiller à la cour des Aides; Jean des Coutures, avocat et juge de Bourg; dame Suidireau de Pommier

de Gascq; d'Abadie, conseiller à la cour des Aides; Antoine du Portai, écuyer, commissaire aux montres (revues), etc.

G. 472. (Registre.) — In-f°, relié; 47 feuillets, papier.

1728-1736. — Lods et ventes. — Registre de la recette des lods et ventes pour la ville de Bordeaux et les paroisses voisines: Bègles, Sainte-Eulalie d'Ambarès, Floirac et les graves de Bordeaux. L'année 1728 donne pour moyenne des recettes des lots et ventes pendant chaque mois mille cinq cents livres; l'année 1730 donne environ dix mille livres en recettes; Tannée 1736, environ sept mille livres. Principaux noms de vendeurs et d'acheteurs: Gavinies, maître luthier, pour une maison acquise pour le prix de deux cent cinquante livres a payé dix-huit livres, soit 7 0/0. — Fouques, écuyer et ancien citoyen de Bordeaux, maison rue de l'Estelle devant le jardin du château du Hâ; Jeaugeon Lacroix, architecte; Baranquet, principal du pensionnat du collège des jésuites; Jacob Ratier, écuyer, secrétaire des finances de feu S.A.R. Madame petite fille de France, duchesse de Berry (13 avril 1734); Lacour, marchand libraire; Benjamin Petit, écuyer; Jean Foureau, homme d'armes. — On trouve à la fin de ce registre l'état des recettes des rentes, du blé et du droit de monnaie du chapitre de novembre 1728 à novembre 1736.

G. 473. (Registre.) — In-f°, relié; 50 feuillets, papier.

1728-1743. — Lods et ventes. — Registre des dépenses des sommes provenant de la recette des renies et lods et ventes du chapitre. — Distribué aux chanoines la somme de cent quatre-vingts livres provenant des lods et ventes d'un bourdieu en la paroisse de Floirac, « au Marlouret »; la somme de deux mille livres reçue de M^e^ Louis de Maigny de Thoart, rece veur général des finances de Guyenne, pour la rente attribuée au chapitre à cause de la cession par lui faite au Roi du tiers du droit de seigneuriage sur la monnaie. — Donné six livres pour avoir fait faire un carcan que l'on a posé au pilier qui est à la grande place Saint-André derrière l'église. — Payé au prévôt de Saint-André pour les frais du feu de Saint-Jean, consistant en demi cent de fagots, huit livres en herbes d'armoise, douze sols pour son déjeuner, plus sarment et paille, soit en tout dix livres sept sols. — Donné aux chanoines quatre-vingt-trois livres pour les lods et ventes de deux places vides dans le tènement de Saint-Caprais appelé: le cimetière des Huguenots, près la porte Sainte-Eulalie; — lods et ventes d'une maison rue Saint-James, près la rue du collège de Guyenne, autrement de la Magerie; — payé à M. Vidal, maître de musique, cinq livres pour le motet de la veille de Saint-Jean, etc.

G. 474. (Registre.) — In-f°, relié; 68 feuillets, papier.

1737-1747. — Lods et ventes. — Registre de la recette des lods et ventes pour la ville de Bordeaux et les paroisses de Cadaujac, Gradignan, le Taillan, Floirac, Saint-Loubès, Montussan, Bouliac, Sallebœuf et Cenon. On trouve à la fin du registre l'état de la recette des rentes, blés et droit de monnaie du chapitre pour la ville de Bordeaux, des Graves, à Saint-Caprais, Gradignan, Villenave, Cadaujac, Sainte-Eulalie d'Ambarès, Floirac, Bouliac, Sallebœuf, Tresses, Cenon, Verteuil et Eysines; de 1737 à 1747. Reçu de M. Daugeard, président à mortier au Parlement, douze boisseaux de blé pour la rente dont est chargé son moulin de Bardenac, paroisse de Villenave, comté d'Ornon; reçu de M. Bergey, citoyen de Bordeaux, cent soixante-neuf livres cinq sols deux deniers pour le prix de vingt-deux boisseaux de blé dont est chargé son moulin de Monjoux à Gradignan; reçu de la présidente Barbot soixante-dix-neuf livres treize sols neuf deniers pour le prix de dix-huit boisseaux dont est chargé son moulin de Madères, paroisse de Villenave (1740). — La recette de l'année 1737 s'élève à la somme de trois mille trois cent quatre-vingts livres; celle de l'année 1738, à quatre mille cinq cent trente-quatre livres; celle de l'année 1747, à sept mille six cent neuf livres huit sols six deniers.

G. 475. (Registre.) — In-f°, relié; 45 feuillets, papier.

1744-1758. — Lods et ventes. — État de la dépense des sommes provenant de la recette des rentes, et lods et ventes. Somme totale des sommes distribuées aux chanoines en l'année 1744: douze mille cent vingt livres seize sols un denier; en l'année 1757: douze mille cinq cent quatre-vingts livres dix sols et quatre deniers; en l'année 1748: treize mille quatre cent dix livres; en l'année 1752: neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres. — Ainsi le mouvement des mutations de propriété dans les fiefs du chapitre s'exercerait annuellement sur un ensemble de cent cinquante mille livres.

G. 476. (Registre.) — In-f°, relié; 42 feuillets, papier.

1748-1758. — Lods et ventes. — Registre de la recette des lods et ventes pour la ville de Bordeaux et les paroisses voisines. Principaux noms de vendeurs et d'acheteurs: M^e^ Policard, trésorier de France; Jean-François Cornac, au lieu de Pradets, derrière les Chartrons; Jean-Joseph de Loupes, chevalier, seigneur de Loubens, Lujean, Fonbadet et premier jurat de Bordeaux; André Doumerc, écuyer: Pic de Père, chanoine et chantre de l'église de Bazas; Lassalle, baron de Castaudet; Verthamond Saint-Fort, ancien conseiller au Parlement; de Cursol, baron du Taillan; Jean Tourat, bourgeois, au lieu des Pradets, derrière les Chartrons; Élisabeth-Thérèse Duval, veuve de Joseph de Branne, conseiller au Parlement: Filhol, conseiller au Parlement; François-Thibaud Delaunay, sculpteur; Joachin-Joseph de Lombard, conseiller honoraire au Parlement; Jean-Baptiste d'Alphonse, chevalier; François-Nicolas Jourdies, écuyer, prêtre, prieur de Pellegrue; Jean-Baptiste Doumerc, écuyer, bénéficier de Saint-Michel; Pierre de Montalier, seigneur de Grissac, conseiller au Parlement; Jean de Barboutin, chevalier, seigneur du Mirail, etc. On trouve à la fin du registre l'état de la recette des menus cens et rentes de 1747 à 1758.

G. 477. (Registre.) — In-f°, relié; 189 feuillets, papier.

1759-1780. — Lods et ventes. — État des recettes et des dépenses des lods et ventes, menus cens et rentes du chapitre Saint-André: — « Le 17 juillet 1759, le chapitre pour donner des marques de respect à M. le maréchal duc de Richelieu, gouverneur de la province, lui a fait remise des lods et ventes de deux acquisitions qu'il a faites, rue Saint-Christoly; lesdites deux maisons devant servir à augmenter l'hôtel du gouvernement. » — Théophile de Lauvergnac, écuyer, seigneur de Lamothe Saint-Martin de Haux; Arman de Montferrand, grand sénéchal; Joseph de Rabard, chevalier, seigneur de Beaumale; François-Sabin Duplessis Michel; — Recette de l'année 1766: vingt-six mille neuf cent six livres dix-neuf sous, et dépense: vingt-sept mille cent trente-deux livres quatorze sous six deniers. Recette de l'année 1780: vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-une livres dix-huit sous dix deniers; dépense: dix-huit mille huit cent soixante-sept livres dix-neuf sous quatre deniers. — Recettes et dépenses de Cadaujac et de Verteuil.

G. 478. (Registre.) — In-f°, cartonné; 17 feuillets, papier.

1768-1771. — Lods et ventes. — État des recettes des lods et ventes, menus cens et rentes du chapitre Saint-André, tenu par Marc-Jean Logette, chanoine, receveur des rentes. Le montant des lods et ventes est établi d'après le taux suivant: pour une livre, un sou; pour dix livres, douze sous; pour vingt livres, une livre; pour cent livres, six livres; pour cinq cents livres, trente-une livres; pour mille livres, soixante-deux livres; pour vingt mille livres, mille deux cent cinquante livres; pour cent mille livres, six mille deux cent cinquante livres. — Principaux noms: dame Suzanne de Narbonne; — Pelet, veuve de Jacques Digeon, baron de Monteton; le sieur de La Salle, écuyer; Joseph de Ségur, vicomte de Cabanac; dame Jeanne Blanche d'Arbide, veuve de Joachin-Joseph de Lombard, conseiller honoraire, etc.

G. 479. (Carton.) — 6 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 1 imprimé.

1534-1684. — DON GRATUIT. — Subsides et autres impôts. — Lettres-patentes de François I^er^ par lesquelles, en considération de ce que « plusieurs eglises » de nostre royaulme tiennent de grosses terres et sei- » gneuries estans de l'ancien domayne de nostre cou- » ronne et d'autres aussi qu'ilz ont acquises de nos » subjectz et vassaulx sans icelles avoir deuement » amorties», il ordonne la saisie du temporel du clergé ayant fait partie de l'ancien domaine de la couronne tant que les possesseurs n'auront pas montré les titres de leurs acquisitions (13 février 1534). — Lettres-patentes de François I^er^ relatives au don gratuit de trois décimes du revenu de leurs bénéfices levé sur les gens du clergé pour continuer la guerre contre « les grosses » armées que l'Empereur, roy d'Espaigne, a naguères » faict dresser en troys divers lieux de nostre dict » royaulme, pais et seigneuries à rencontre de nous, » en l'une desquelles il estoit en personne et nous » aussi pour lui resister. » — Mandement d'Antoine de La Rochefoucault, baron de Barbezieux, etc., grand sénéchal de Guyenne, d'opérer, suivant les lettres du Roi du 13 février dernier, la saisie du temporel du clergé de la sénéchaussée, savoir: « le tiers que tiennent les » chapitres, colliéges et communaultez et la moytié de » ce que tiennent les archevesques, evesques, abbez, » prieurs et leurs couventz, de quelque ordre, condi- » lion qu'ilz soyent, et pareillement la moitié du tem-

» porel de ceulx de Sainct-Jehan, Sainct-Antoine et » aultres commanderies. » (13 avril 1535.) — 19 novembre 1536. — Supplique du chapitre au Roi pour obtenir la modération du don gratuit levé sur le clergé, « attendeu la pauvreté dudict chapitre, petite valeur des » prebendes et gelée générale survenue sur les vignes » qui est le principal revenu; et aussi que ceste année » partie des bledz et vins du pays auroient esté gastées » de gresle et tempeste, comme aussi les grandes » chaleurs. » (23 mars 1540.) — Lettres -patentes de François I[er] modérant la part contributive du chapitre au don gratuit en la somme de huit cents écus sol. (17 janvier 1541.) — Supplique du chapitre au Roi pour faire lever la saisie de son temporel indûment pratiquée pour le paiement de la somme de huit cents livres tournois à laquelle il avait été taxé et qu'il a réellement payée entre les mains du receveur du Roi. (Sans date.) — Reçu de Thevenin, receveur du cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, de la somme de quarante-une livres trois sols quatre deniers tournois payée par le chapitre pour sa part d'amortissement des francs-fiefs et nouveaux acquêts du diocèse de Bordeaux. (31 juillet 1551.) — Procuration donnée par les syndics des trois États de Guyenne, François de Sallignac, vicaire général de l'archevêque; Arnaud Duhart et Pierre Eyquem, chanoines de Saint-André; Jean Madronnet, chanoine et syndic de Saint-Seurin, au nom du clergé du diocèse de Bordeaux à Jean de Lange, avocat en la cour, et 2° Jean de Malleret, écuyer, au nom de la noblesse; et Gaston de l'Isle, chevalier baron de la Rivière et maire de Bordeaux, au nom du Tiers-État, à noble Bertrand de Ciret, écuyer, seigneur de La Garette et jurat de Bordeaux, pour comparaître à Poitiers devant la commission établie pour le rachat du quart et demi du sel, et supplier le Roi de continuer à ne pas les comprendre dans le rachat de l'impôt du sel en considération de la «grande pauvreté et stérilité du » pays et aussi des grandes misères et infinies calamitez » et lourdes charges qui sont audict pays qui se mon- » tent deux cent mille livres par chacun an envyron. » (25 septembre 1553.) — Mémoire à présenter par les procureurs constitués dos Trois États de la sénéchaussée de Guyenne aux commissaires ordonnés par le Roi, à Poitiers, le 1[er] octobre 1553, pour le rachat du quart et demi de sel; les procureurs feront valoir «les charges » et calamitez que les pauvres habitants ont supporté » et supportent journellement, et singulièrement la- » dicte ville de Bourdeaulx, car despuys cinq ans a » esté chargée payer pour arreraiges quatre vingt » mille livres tournois et trente mille livres ordinaires » chescune année pour la solde de cinquante mille » hommes, le tailhon pour la gendarmerie, habitailher » deux chasteaulx, faire et entretenir une freguade pour le » port et aultres infinies charges que de heure à aultre » y surviennent. » (1553.) — Appel au Roi pour ne pas être compris au nombre de ceux qui doivent payer les impositions du sel. Mémoire; déclaration du Conseil privé portant, moyennant le rachat du quart et demi, la suppression de toutes impositions sur le sel, « et que le Roy n'entent contracter avec ceulx de Bourdellois » comme estant de pays «cartagier» ne aulcunement » subject à gabelle, ains comme rapportant aultrement »proffict et commodité dudict contract d'achapt de » quart et demy. » (1553.) — Contrat de Poissy entre le Roi et les délégués du clergé de France, parmi lesquels ceux de Guyenne sont: l'archevêque Prevôt de Sansac, l'archidiacre de Bordeaux François de Salignac, l'abbé de Blasimont Lacombe, l'archidiacre de Cahors Antoine Regord, et le chanoine de Périgueux Laurière; le clergé s'engage à fournir au Roi pendant six ans une rente de seize cent mille livres pour racheter le domaine aliéné, et en outre, dans les dix années suivantes, à racheter entièrement tous les revenus aliénés des Aides, domaines et gabelles. De son côté, le Roi promet de n'exiger du clergé pendant seize années aucune espèce de subsides et de le faire rentrer en possession des biens usurpés sur lui par les rois ses prédécesseurs. (Mardi 14 octobre 1561.) Confirmation de l'acte précédent à Saint-Germain en Laye, le 21 octobre 1561. — Département de la somme de quatre cent quarante écus et demi de rente à laquelle a été cotisé le diocèse de Bordeaux pour sa part dans la vente du temporel des bénéficiers du royaume: l'archevêque de Bordeaux, quarante écus; le chapitre Saint-André, quarante écus; le chapitre Saint-Seurin, quarante; l'abbé de Sainte-Croix, vingt; l'abbé de Verteuil, dix; l'abbé de l'Isle, dix; l'abbé de La Sauve, quarante; l'abbé de Bonlieu, dix; le chapitre de Saint-Émilion, vingt; l'abbé de Faize, vingt; l'abbé de Guîtres, vingt; l'abbé de Bourg, vingt; les abbés de Saint-Romain et de Saint-Sauveur de Blaye, chacun vingt; l'abbé de Plène-Selve, dix; etc. Suit la nomenclature des archiprêtrés, chapitres, prieurs, cures, etc., du diocèse avec le montant de la somme à payer. (A Metz, le 11 avril 1569, imprimé.) — Mandement de Charles, cardinal de Bourbon, et Fabius, évêque de Gaiasse (Ajaccio?), nonce du Pape, adressé à l'archevêque de Bordeaux, à l'évêque de Sarlat, à M; de Laferrière, président au Parlement, et à Jean d'Alesme, conseiller à la cour de Bordeaux, d'avoir à procéder à la vente et aliénation de cinquante mille écus d'or de

rente du revenu temporel des biens ecclésiastiques du royaume, situés dans les diocèses de Bordeaux, Bayonne, Dax, Aire, Bazas, Sarlat, Condom, Agen, Périgueux. (A Metz, le 11 avril 1569.) —Déclaration de Guaray de Montrigaud, archidiacre de Cernès et chanoine de Saint-André, commis à la levée des deniers imposés sur le diocèse de Bordeaux pour le rachat et l'aliénation du temporel des ecclésiastiques, que sur la somme de quarante-cinq mille trois cent vingt livres à laquelle le diocèse de Bordeaux a été imposé, le chapitre est cotisé à la somme de quatre mille livres tournois (25 août 1564). — Lettres patentes de Charles IX, relatives à la perception du paiement des décimes et subsides accordés au Roi par le clergé de France (12 septembre 1571). — Adjudication par les commissaires chargés de la vente du temporel des ecclésiastiques, des cens et rentes foncières que le chapitre Saint-André prélève dans les paroisses de Gauriac et Villeneuve en Bourgès (1578). — Lettres patentes de Henri III autorisant les ecclésiastiques dont les biens ont été vendus pour venir en aide au Roi pendant les dernières guerres à se remettre en possession desdits biens en remboursant toutefois les sommes payées (février 1586). — Arrêt du Parlement qui ordonne la revente au doyen de Saint-André par l'acquéreur Mosnier, avocat, de rentes ecclésiastiques aliénées en vertu de l'édit.— Arrêt de la Cour des Comptes, à la requête de Roch Dussaut, chanoine de Saint-André et syndic du diocèse, accordant un délai de trois mois au chapitre pour fournir les déclarations du revenu du temporel des bénéfices du diocèse (1684). — Sommation au chapitre d'avoir à payer la somme de sept cent soixante-deux livres pour sa part des décimes (1632 et 1632). — Lettres patentes de Henri II, renvoyant devant le grand Conseil l'appel du chapitre contre la taxe que les maire et jurats de Bordeaux voulaient faire peser sur lui à raison de la somme de quatre-vingt mille livres imposée par le Roi pour la solde de cinquante mille hommes (1551). — Lettre du chapitre à M. de Lachassaigne, conseiller du Roi, concernant la réponse du clergé de Bordeaux à la demande du don gratuit exigé par le Roi (9 octobre). — Extrait du procès-verbal fait par le lieutenant général de Guyenne sur la vente du temporel de l'église métropolitaine avec la mention des biens mis en vente. — Ordre du Roi de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à l'aliénation des cent mille écus de rente des biens temporels du clergé de France (26 décembre 1564). — Mémoire présenté par le syndic du chapitre au lieutenant général en la sénéchaussée de Guyenne, exécuteur de l'édit pour la vente du temporel des églises de la sénéchaussée: « Les biens temporels de quelque nature » qu'ils soient unis aux églises, sont inaliénables, et les » titulaires des bénéfices ne peuvent, pour ne charger » leurs consciences et tomber en parjure, consentir à » l'aliénation de leurs biens temporels; par quoy, si le » Roy permet le temporel ainsi donné et aulmosné estre » aliené, faudroit que tout le service de ladicte esglise » cessât, Tordre, police et pedagogie d'icelle seroict » dissolu et aboly et par conséquent la pure et vraye » religion *laquelle consiste en partie en serimonyes,* fust » du tout annihillée ou changée en autre forme qui » seroit la ruyne entière de toute la chrestienté;... » et qui voudroit sur ce rechercher les histoires an- » tiennes tant sainctes que prophanes, ce trouvera » l'ire de Dieu s'estre manifestée sur plusieurs per- » sonnaiges qui ont presumé metre la main aux » choses sacrées des eglises pour les usurper », etc. — » Déclaration des terres, justices et seigneuries appar- » tenantes au chapitre de l'église primatiale de Bor- » deaux, ensemble des autres fiefs mouvans de sa » directité laquelle ledit chapitre presente et remet par » devers vous, Nosseigneurs les commissaires du Roi, » suivant la volonté de Sa Majesté: 1° le chapitre » possède la haute, moyenne et basse justice dans toute » icelle partie ou petit destroit de la présente ville » vulgairement appelé: La Sauvetat de Saint-André » avec droict de closture; lequel destroil comprend et » renferme le corps de la grande esglise, le palais archié- » piscopal, les maisons tant de messieurs les doyen, » dignités, chanoines et chapitre que des autres benéfi- » ciers de ladite esglise..., et généralement tout ce qui » est entre les deux lavoirs ou ruisseaux nommés vul- » gairement les ruisseaux du Peugue et de la Devise; » déclare, en outre, que le tiers du seigneuriage de la » monnoye qui se fabrique dans le duché de Guyenne » luy appartient, en conséquence des donations de » comtes et ducs de Guyenne confirmées par le Roy à » present regnant et par les Roys ses predecesseurs. » Declare en outre ledit chapitre qu'il est seigneur » justicier de tout icelluy chasteau, terres et seigneu- » ries de Verteuil et Ferreires en Médoc, avec justice » haute, moyenne et basse tant dans toute l'estendue » de la paroisse de Verteuil, à la reserve d'un petit » destroit entre quatre croix, appelé la Sauvetat de » l'abbaye Saint-Pierre de Verteuil, que dans partie » des paroisses de Saint-Estephe, Paulhac, Cissac, Saint- » Sauveur et Saint-Germain d'Esteuil, etc. Declare, en » outre, ledit chapitre qu'il est seigneur justicier de » toute icelle terre et baronie de Cadaujac en terre » gasque, avec justice haute, moyenne et basse dans les

» paroisses de Cadaujac et de Marlillac, chasteau et » preclostures d'icelluy, cens, rentes, droits et devoirs » seigneuriaux, fiefs et hommages, droits de pescherie » sur la rivière de Garonne, etc. Plus de toute icelle » maison et seigneurie de Lidonne en Bourgez consistant » en rentes agrières, droits et devoirs seigneuriaux tant » au lieu de Lidonne et banlieu de Bourg que dans les » paroisses de Camillas, Tauriac, Saint-Laurent, Prignac, » Marcamps, Pugnac, Saint-Ciers, Villeneuve, etc. »

G. 480. (Carton.) — Cahier in-4° de 39 feuillets; papier, latin.

1410-1416. — PROCES CONTRE DIVERS. — Procès devant l'official de Bordeaux entre le chapitre Saint-André et Pierre de Besse, vicaire perpétuel de Saint-Pierre, et Jean de Lafont, prêtre. — Procuration donnée à: Aymeric de Buch, Pierre Maynard, Guillaume Michel, prêtres; et M^es^ Arnaud de Chasteigner, Pierre Gateuil, Jacques Goudoyn, Gerald Roy et Guillaume de Labatut, notaires, par le chapitre assemblé, où siégeaient Jean Embrun, doyen; Jean d'Anglades, archidiacre de Blaye; Jean de Montferrand, chantre; Guillaume Escarlat, Jean Dubourdieu, Jean Chambon, Jean de Lisan, Arnaud Guillaume Marin, Rostanh de Ramefort, Raymond de Cussac, Guillaume Étienne, Pierre de Lacour, Pierre Forthon et Paul de Mons, chanoines. Acte passé par Bernard de Feriard, clerc du diocèse de Dax, notaire apostolique (1410). — Actes de procédures par Arnaud de Chasteigner, au nom du chapitre et de Pierre de Besse, vicaire perpétuel de Saint-Pierre, et Pierre de Baudeat, notaire public, procureur de Jean de Lafont, prêtre. — Faits: le chapitre est curé primitif de l'église Saint-Pierre de Bordeaux et Pierre de Besse en est le vicaire perpétuel; celui-ci reçoit tous les droits paroissiaux à charge d'une forte pension annuelle qu'il donne au chapitre. Un roi d'Angleterre, duc de Guyenne, a fondé autrefois, une chapellenie dans la chapelle du château du Roi à Bordeaux (palais de l'Ombrière), à charge par le chapelain de dire des messes et de prier Dieu pour les ancêtres du fondateur et avec le droit pour celui-ci de recevoir les oblations en argent offertes par les ducs de Guyenne, ses gardes ou les familiers de sa maison. Cette chapelle étant dans les limites de la paroisse Saint-Pierre, le vicaire perpétuel de cette église y exerce seul les droits paroissiaux, administre les sacrements, ensevelit les morts, etc. Jean de Lafont, intimé, « *dictus rem faucem [falcem] volens mittere in messem alienam,* » ayant indûment perçu dans la chapelle des droits s'élevant à douze livres de la monnaie de Bordeaux, plus les dîmes, premières confessions ou sépultures, le procureur du chapitre prenant fait et cause pour le vicaire perpétuel de Saint-Pierre, demande à l'official de condamner la partie adverse en restitution de ce qui a été indûment perçu; jugements interlocutoires relatifs aux assignations et ajournements, auditions des témoins, prestations de serment; — le jugement définitif manque (1416).

G. 481. (Carton.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier 1 imprimé.

1425-1767. — Procès contre divers. — M^e^ Guillaume Bonaventure Lafargue, prêtre, bénéficier de l'église de Saint-Michel de Bordeaux, au nom et comme chapelain de la chapelle établie dans l'église Saint-André, par Arnaud et Jean Toscanan frères, contre les curé et bénéficiers de Sainte-Colombe de Bordeaux; — le sieur Lamontagne, au nom et comme syndic du chapitre de Saint-Seurin, et autres, au sujet d'un fief situé à l'estey Crebat aux Chartrons, paroisse de Saint-Remy, dont ledit sieur Lafargue se dit seigneur foncier et direct.

G. 482. (Carton.) — 5 cahiers formant 65 feuillets, 10 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

XV^e^ siècle. — Procès contre divers. — Enquête faite à Bordeaux par Charles Dupérier, assesseur de M^e^ Bertrand Tustal, lieutenant général du grand-sénéchal de Guyenne, à la requête du syndic du chapitre, établissant, par l'audition de témoins, que le chapitre a la juridiction haute, moyenne et basse sur les habitants de Cadaujac; que ceux-ci n'ont jamais été sujets de la seigneurie de l'isle Saint-Georges, « et mesme un » tesmoing qui dépose et le sçait, dict pour ce qu'il y a » trente ans passés qu'il est procureur en ladicte terre » terre et seigneurie (de Cadaujac) et y estoit pour »ledict chapitre et y a faict faire exeqution comme » faire brusler une femme nommée Mageuse Taudin » pour ce que l'on l'accusoit de feytillerie (sorcellerie) » et pendre ung homme qu'on appeloit Bacon » (22 mars 1484). — Procès porté devant l'abbé de Saint-Augustin de Limoges, spécialement délégué par le Saint-Siège, par M^e^ Thomas Lefranc, ex-chanoine de Saint-André, appelant d'une sentence de l'officialité diocésaine rendue contre lui en faveur de Jacques de Borda et Étienne de Piochel, délégués du chapitre. L'appelant établit qu'il est de bonnes vie et mœurs; il y a un mois, pendant son absence, des prêtres et des clercs, suppôts du chapitre, armés d'épées et de bâtons, envahirent sa maison comme des ennemis, jurant et blasphémant

Dieu, et cherchant partout l'appelant pour le massacrer. C'est ainsi que s'étant installés dans la maison « per »modum obsidionis seu garnissionis», ils commirent toutes sortes d'excès, enlevant les biens et meubles de l'appelant et ses provisions en blé, vin, bois, etc., et recommandant le silence à ses serviteurs, sinon que « *els los farian seguar las onglas et los farian mectre en* » *loc et los mectrian que no beirian soleil ny luna.* » L'appelant conclut en demandant la réparation du dommage qu'il a éprouvé et la levée de la sentence d'excommunication prononcée contre lui (XV^{e} siècle, 1498). — Saisie, à la requête du syndic du chapitre, du revenu du scel et du greffe de l'archevêché pour la sûreté du paiement de la somme de douze mille livres à laquelle a été condamné Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, pour sa part dans les réparations de l'église cathédrale et des maisons archiépiscopales (1516). — Requête présentée au Parlement par le syndic afin d'obtenir le *Vidimus* d'une balle de Clément V, relative à la levée des dîmes qui reviennent aux églises; cette pièce devant être produite dans le procès en instance entre le chapitre, les habitants de Bouliac et le sieur Coustault, vicaire perpétuel de cette paroisse (1550). — Requête à la Cour par Gaillard Capdeville, commis au greffe, au sujet de l'exécution d'un contrat d'affranchissement de questalité fait autrefois aux auteurs dudit Gaillard Capdeville, au village de Saint-Corbian, moyennant certaines redevances en nature et en argent indiquées au contrat (1551). — Procès entre Jacques de Pontac, doyen du chapitre et Jean de La Randonette, chanoine de Notre-Dame de Bayonne, prieur du Barp, au sujet des dîmes dépendant du prieuré (1561). — Mémoire pour le chapitre Saint-André, défendeur, contre le chapitre Saint-Seurin, demandeur, au sujet du droit de préséance dans les processions: Les chanoines de Saint-Seurin disent « qu'ils ont droict et sont » en possession que quant on faict processions extraordinaires en la ville de Bourdeaux, ils sont ensemble » et *pari passu* avecques les chanoines de ladicte église » de Bourdeaulx et au cousté au cueur senestre, et qu'ilz » en ont joy long-temps et jusques à l'entrée de Phelipe » monseigneur de Savoye, lors gouverneur de Guyenne; » que non obstant, par suite d'un arrêt obtenu, lesdicts » deffendeurs n'ont voulu permectre lesdicts demandeurs aller avecques eulx processionnallement *pari* » *passu* au cueur senestre, ès obsèques ou funérailles » de feue madame de Candale, décédée à Cadillac et » naguères ensevelie ès Frères Mineurs, pour laquelle » procession tout le clergé de Bourdeaulx devoit aller. » Les chanoines de Bordeaux disent « que ladicte église » de Bourdeaulx est une grande et notable esglise et » *de majoribus tronis orbis* qui est cathédrale *respectu* » *diocesis, et* métropolitaine *respectu primitie,* qui a » soubz elle grans et notables eglises cathédrales ses » suffragantes, comme Sainctes, Poictiers, Maillezois, » Luçon, Perigueux, Sarlat, Condom, Agen et plusieurs » autres, comme est notoire, aussi est de fondation roial. » Item aussi est elle moult ancienne, car elle fut fondée » tantost après la passion de Nostre Seigneur, *divina* » *revelatione* faicte à monsieur Saint-Martial preschant » la foy catholique lors à Bourdeaulx, et qui vouloit » fonder ladite église *sub nomine beati Petri, principis* » *apostolorum,* auquel fut revelé la passion et martire de » monsieur Sainct-André, frère germain de monsieur » Saint-Pierre *qui illa die in civitate Patros sub proconsule* » *Egeas patiebatur mortem* et que *sub nomine beati Andree* » fust fondée, *et ita factum est,* douze cents ans a et plus, » et avant que le bon homme sainct Seurin fust né, ne » son grant pere, ne sa grant mere, plus de six cents ans. » Item et à ces causes a droict et est bien fondée ladicte » eglise de Bourdeaulx en raison de sa suprématie qui » a *sponsum suum dominum archiepiscopum,* d'avoir » priorité, majorité et preéminence, comme elle l'a sur » toutes les eglises cathédrales et collegiales de sa diocèse » et de sa province..... Item, bien que monsieur l'archevesque à sa première entrée couchet à Saint-Seurin et » aillet à l'église oyr messe, comme dient lesditz demandeurs, *non sequitur quod sit prima sedes nec quod eam* » *desponset,* car si celle raison avoit lieu, Lormont ou il » couchet d'abord devrait estre *prima sedes*..... et n'y » eut aucune procession générale ordonnée par mondit » sieur de Bourdeaulx, ne son vicaire; et lesdits demandeurs *cum suo choro,* voulans complayre à la requeste » faicte par les parens et amys de monsieur de Candale » et donner honneur à ladite defunte, allèrent au portai » du Caillau recepvoir ledit corps et l'amenèrent au couvent des Frères Mineurs, et par ainsy n'a esté procession générale; car y a bien grande différence entre les » processions générales dont parle ledict arrest et procession extraordinaire dont parle ladicte requeste... et par » ledict arrest fut inhibé auxdits defendeurs sur peyne » de cent marcz d'argent de ne troubler ne empescher » lesdits demandeurs en leurs processions, etc. » — Mémoire du chapitre dans le procès contre le duc de Grammont, seigneur de Lesparre, au sujet des limites de la seigneurie de Verteuil (1582). — Procès du chapitre contre le sieur Mondelet au sujet de la dîme de Sainte-Hélène (1566).

G. 483. (Carton.) — 11 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1229-1750. — Procès contre divers. — Sentence arbitrale rendue par Arnaud de Pins, évêque de Bazas, l'abbé de Sainte-Croix et l'abbé de Saint-Sauveur de Blaye, arbitres désignés par le pape, dans un différend qui divisait le doyen et le chapitre, et le prieur et les Hospitaliers de Saint-Jacques, au sujet de cinq questions distinctes: 1° la juridiction; 2° les processions; 3° la perception des cens sur le plantier près de l'hôpital; 4° la moitié de la maison de Gaucelin du Four; 5° les cent marcs que les paroissiens de Saint-André avaient payés aux Hospitaliers pendant l'excommunication de la cathédrale. Les parties ayant promis d'observer la sentence sous clause pénale de deux cents marcs d'argent, elle fut ainsi rendue: le prieur élu par les Hospitaliers, doit être présenté au doyen et au chapitre; les Hospitaliers doivent se rendre à l'église Saint-André et faire procession dans les églises sises dans les faubourgs comme c'est la coutume; donner au chapitre, intégralement, l'agrière et la dîme, que Bernard de Lartigue, tient d'eux à ferme à Léognan; mais ils se réserveront toutes les autres dîmes de terres, d'animaux et d'abeilles dans la même paroisse. Quant aux autres questions en litige, ils sont absolument exempts de la juridiction du chapitre, libres dans leurs processions, possesseurs de la dîme du plantier près de l'hôpital, de la maison de Gaucelin Dufour et des cent marcs levés en temps d'excommunication (1229). — Procédure entre le chapitre et M. de Citran au sujet de certaines «novales. » dans la paroisse de Listrac. Sentence de l'official de Bordeaux attribuant ces « novales » au chapitre (1554-1555). — Arrêt du grand Conseil attribuant les « novales » de Listrac au chapitre, contrairement aux prétentions du vicaire perpétuel (1664.) — Procédure intentée par M^{e} Jean Héberard, prêtre et chanoine semi-prébendé de Saint-André, secrétaire de Monseigneur de Béthune, archevêque de Bordeaux. Il réclame quatre mille cinq cents livres de gages au chapitre, comme héritier de l'archevêque. Arrêt du Parlement de Bordeaux, ordonnant qu'il soit procédé à une audition de témoins (1683-1685). — Arrêt du Parlement rendu contradictoirement entre le chapitre et les jurais, ordonnant que ces derniers se chargeront de la nourriture et de l'entretien des enfants qui seront exposés dans la Sauvetat Saint-André (1696). — Arrêts du Parlement condamnant le vicaire perpétuel de Puisseguin à la restitution de fruits, dîmes, menues rentes et « carnelage » en faveur du chapitre (1710). — Mémoire adressé au Conseil d'État par le chapitre contre Pierre Davignon, receveur général des domaines et bois de la généralité. Le chapitre y expose que tous ses biens proviennent des libéralités et des donations des rois de France, des ducs d'Aquitaine, et que ses prérogatives et privilèges lui ont été confirmés par différentes lettres patentes des rois de France et des arrêts du Parlement et de la Chambre des Comptes (1750).

G. 484. (Carton.) — 9 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1537-1770. — Procès contre divers. — Procédure devant le Parlement, entre le chapitre et Nicolas Philatreau. Le chapitre prouve par un aveu de 1537 que celui-ci doit lui faire aveu pour une maison avec jardin qu'il détient dans la paroisse Saint-Pierre. — Ordre de réassignation faite par le Parlement à Philatreau qui avait fait défaut (1646). — Procédure entre Jean Roier, chanoine de Saint-André, contre l'évêque et le doyen de Saintes, célébrant le synode, au sujet du privilège des chanoines de Saint-André de ne point résider aux autres bénéfices s'ils restent au siège de leur canonicat (1548 et suivants). — Copie de l'arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant les vicaires perpétuels à l'assistance au service divin et à l'office de la fête de saint Jean l'Évangéliste (1603). -Arrêt du Conseil d'État adjugeant vingt-sept mille trois cent quarante livres d'indemnité au chapitre pour les démolitions de maisons que le Roi avait fait disparaître pour former l'esplanade du château Trompette (1715). — Lettre de La Vrillière à ce sujet. — Lettre de M. d'Armenonville confirmant le chapitre dans le droit d'exercer la justice dans la Sauvetat et à Cadaujac. Lettre de Boucher à ce sujet (1725). — Lettre du comte de Saint-Florentin au chapitre au sujet des plaintes faites par le chanoine Darche que le chapitre refusait de rétribuer pendant son absence (1751). — Lettre du comte de Sainl-Florentin maintenant le chapitre dans sa juridiction sur la Sauvetat (1759). — Lettre du ministre Berlin à l'intendant de Bordeaux pour s'enquérir si la permission que lui a demandée le chapitre d'acheter un terrain de deux mille livres à Listrac, à l'effet d'y établir le bâtiment nécessaire à la perception des dîmes de ce village, est bien et dûment fondée (1766). — Échange de lettres entre le contrôleur général et le chapitre Saint-André au sujet des musiciens de l'église que l'on voulait soumettre à la capitation (1768). — Procédure pendante devant le Parlement de Paris entre le chapitre et les députés de tous les archiprêtrés du diocèse de Bordeaux et monseigneur de Lussan, archevêque de Bordeaux,

au sujet des quartières que ce dernier prétendait avoir le droit de lever sur tous les archiprêtres du diocèse. — Transaction intervenue en 1770 entre l'archevêque Ferdinand-Maximilien Mériadeck de Rohan et Guyonnet de Monbalen, doyen du chapitre, le procureur de la collégiale Saint-Seurin et les archiprêtres de Lesparre, Moulis, Cernès, Fronsac-d'Entre-deux-Mers, de Benauges, Blaye. Aux termes de cette transaction, l'archevêque renonce à exiger les quartières en grains dont le prix a beaucoup augmenté. Il consent à en recevoir la valeur en argent sur l'ancien taux, et en perte. A l'appui de ces pièces, sont joints les extraits des lièves, des quartières dues à l'archevêché par les archiprêtrés de Moulis, d'Entre-Dordogne, Fronsac et d'Entre-deux-Mers, de Benauges, de Cernès (1769-1770).

G. 485. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1649-1777. — Procès contre divers. — Procédures entre le chapitre et les grands trésoriers de France. — Procès-verbal des députés du Bureau des finances qui assistèrent à une assemblée des membres du Parlement tenue chez M. de Pontac, premier président du Parlement, au sujet de la préséance que le chapitre réclamait sur les Trésoriers. Il est décidé qu'on s'opposera à ces tentatives (1658). — Extrait des chroniques de Bordeaux attestant que les grands trésoriers revêtus de leurs robes de cérémonie se plaçaient à côté du chapitre (1665). — Arrêt du Conseil indiquant que la place des grands trésoriers est avant les conseillers de la Cour des Aides et après le président de cette cour. — Extrait de l'édit de 1694, confirmant les privilèges des trésoriers de France et portant création d'un sixième Bureau des finances en Bretagne et de divers offices dans ceux de Metz, Rouen, Caen et Alençon (1694). — Déclaration du Roi qui attribue la juridiction du domaine en première instance, au Bureau des finances de Dijon (1703). — Décision du Bureau des finances portant qu'il ira complimenter le duc d'Orléans à son passage (1707) — Copie d'une lettre de M. d'Armenonville au Bureau pour lui reprocher de n'avoir pas été saluer l'infante d'Espagne à son passage (1725). — Arrêt du Conseil qui maintient aux officiers du Bureau le droit de complimenter avant le chapitre et après le Parlement, la Cour des Comptes, et la Cour des Aides, les princes et princesses (1745). — Arrêt du Conseil qui maintient les trésoriers dans le privilège de complimenter les princes et princesses avant le chapitre (1657). — Certificat des Bureaux des finances de Montpellier, de Montauban et de Toulouse, attestant que celui de Montpellier complimente avant le chapitre cathédral de Montpellier (1767). — Mémoires échangés entre les grands trésoriers et le chapitre Saint-André de Bordeaux (1768). — Lettres des chapitres d'Aix, Lescar, Toulouse, Clermont, déclarant que les grands-voyers ont la préséance sur eux (1768). — Lettre du ministre Bertin, signée de lui, annonçant au chapitre qu'il a fait parvenir toutes les pièces qu'il pouvait invoquer à l'appui de sa procédure avec les grands-voyers (1770): l'avocat au Conseil réclame au chapitre le renvoi de ces documents (1777). — Procédure entre le doyen, les chanoines et le chapitre, collateurs et curés primitifs et décimateurs de la paroisse Sainte-Eulalie, et M^{e} Jean Passarieu, licencié en Sorbonne, syndic de la société des curés ou vicaires perpétuels de Bordeaux, vicaire perpétuel de l'église Sainte-Eulalie. Jean Passarieu prétendait que les dîmes de celte paroisse lui appartenaient. Le chapitre lui contestait cette prétention (1684-1686). — Adresse au grand Conseil faite par le chapitre, pour que le sieur Passarieu cesse de percevoir les dîmes de Sainte-Eulalie et de prendre le titre de curé, alors qu'il n'est que vicaire perpétuel et que le véritable curé est le chapitre (1686). — Continuation de la procédure au sujet de la portion congrue du vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie, devant le grand Conseil. Le vicaire perpétuel Passarieu soutenait que le chapitre devait lui payer une portion congrue. Le chapitre s'y refusait (1689-1692). — Arrêt du grand Conseil condamnant le chapitre Saint-André à payer au vicaire perpétuel de Sainte-Eulalie et à celui de Saint-Remy, la portion congrue à laquelle ils avaient droit (1692).

G. 486. (Carton.)— 12 pièces, parchemin; 74, papier, 7 imprimés.

1622-1693. — Procès contre divers. — Les bénéficiers de Saint-Pierre contre le chapitre au sujet du droit de préséance en leur église dans les cérémonies où il y a prédication (1622). — Lettres de *committimus* renvoyant devant le Parlement de Toulouse le procès entre le couvent de la Chartreuse de Bordeaux et le syndic du chapitre Saint-André (1644). Procès du chapitre contre: le sieur Dubouchet, vicaire perpétuel de Sainte-Colombe, à raison de ses fonctions (1642); — Henry Darche, doyen, pour la reddition de ses comptes (1644); — Jean Larvelu, curé de Castelnau, et Jean Ducournet, archiprêtre de Moulis, pour les dîmes de ces paroisses (1644); — le sieur Becquet, au sujet de fiefs, rue de la Corderie, près la porte Saint-Germain (1656); — Pierre Fenis, vicaire perpétuel de Sainte-Croix, pour les émoluments qui lui reviennent à raison de ses

fonctions (1690). — Arrêt du Conseil et lettres patentes en règlement de juge dans le procès entre le chapitre et le vicaire perpétuel de Listrac (1685). — Requête du chapitre, demandeur en criée et interposition du décret des biens de noble Pierre de Raymond, écuyer, héritier de Florimond de Raymond, conseiller du Roi, etc., pour être colloqué à raison des sommes qui lui sont dues (1662). — Les syndics et la fabrique de l'église paroissiale de Sainte-Colombe de Bordeaux contre Pierre Moysset, pourvu par le chapitre de la vicairie perpétuelle de cette église, comme ayant mis sous sa main le revenu de ladite église et grandement négligé le service divin depuis qu'il est administrateur du couvent des dames du Saint-Esprit, récemment érigé en cette ville et dans lequel il fait sa résidence ordinaire. Ils demandent qu'il soit obligé à reprendre le service divin dans la paroisse et à y entretenir les neuf bénéficiers, conformément aux statuts (juin 1608). — Confirmation de la dépendance où sont envers le chapitre les vicaires perpétuels des paroisses de Bordeaux; ils sont reconnus être à la collation du chapitre et jurent d'observer les anciennes coutumes, entre autres celle par laquelle eux et même le vicaire perpétuel de Saint-Michel, bien que celui-ci soit à la collation de l'abbé de Sainte-Croix, sont tenus de se rendre dans le chœur de Saint-André aux offices de la veille de Saint-Jean-Baptiste; le vicaire perpétuel de Saint-Michel ayant voulu s'exempter de cette obligation, le chapitre obtient un arrêt qui le ramène à son devoir (1603). — La signification de cet arrêt est faite aux curés de Saint-Christoly, Saint-Projet, Saint-Pierre, Saint-Éloi, Saint-Siméon et Sainte-Colombe (1639). — Sentence arbitrale entre le chapitre et l'archevêque Henry de Sourdis, par laquelle ce dernier paiera, en qualité d'héritier bénéficiaire du cardinal son frère, la somme de mille cinq cents livres, léguée par ledit cardinal pour la fondation d'un anniversaire, à la charge par le chapitre de remplir cette fondation (1635). — Requête au grand Conseil à l'occasion du procès contre l'archevêque Henry de Sourdis, à raison des fonctions curiales exercées dans la paroisse de Léogeats (1644). — Lettres de Henri IV portant règlement de jugés dans les différends entre le chapitre et le cardinal (1610). — Autres lettres d'Henri IV en faveur des doyen et chanoines de Saint-André contre le cardinal de Sourdis, lequel, contrairement aux privilèges, du chapitre, avait tenu à Saint-Macaire, au lieu de le tenir à Bordeaux, un synode où le doyen et les chanoines n'avaient pu assister et avaient par cela même encouru une citation devant l'official (29 avril 1606). — Lettres de Louis XIV adressées au Parlement de Paris relatives aux différends entre l'abbaye Sainte-Croix et le chapitre Saint-André (1693). — Procès au sujet des fruits décimaux de la paroisse de Bègle (1625), et contre Simon Prieur, chanoine, pour le droit de préséance qu'il réclamait dans le chapitre (1625). — Lettres du Roi confirmant en faveur du chapitre le privilège de juridiction (1636). —Requête à l'archevêque par François Savarias contre le chapitre qui le troublait dans ses fonctions curiales (1642). — Mémoire du chapitre dans le procès contre le couvent de la Chartreuse de Bordeaux au sujet de deux prés à Cadaujac dont le chapitre est seigneur et baron (1641). — Enquête faite à l'occasion du procès entre le chapitre, le curé de Moulis et le curé de Castelnau au sujet de la perception des dîmes (1645). — Transaction en fin de procès entre le chapitre, l'archevêque de Bordeaux, Louis d'Anglure de Bourlemont, et le chapelain de la chapelle d'Anglades au sujet des limites de tènements dans la paroisse de Saint-Sulpice de Bernac (1683). — Arrêt du Conseil du Roi qui renvoie devant le Parlement de Paris le procès entre le chapitre et le marquis de Rothelin relatif à la succession de l'archevêque de Bordeaux. Henry de Béthune (1683). — Inventaire des pièces produites par le chapitre dans un procès qu'il soutenait au sujet de son droit de monnayage (1681 et 1693). — Procès contre le sieur Pierre de Beral, seigneur de Farges, au sujet de sommes dues par le chapitre comme héritier de l'archevêque Henry de Béthune; les Chartreux, héritiers testamentaires, partie au procès (1696). — Transaction en fin de procès entre les dames religieuses Ursulines de Bordeaux et le chapitre par laquelle celles-ci cèdent des rentes sur des maisons, dans les rues Sous-le-Mur et du Cahernan en échange de certains fonds dans la directité du chapitre (1633). — Transaction en fin de procès entre le chapitre et Henry de Béthune, comme archevêque de Bordeaux, au sujet de rentes et agrières dues au chapitre sur terres labourables, vignes, aubarèdes, vimières, acquises par le cardinal de Sourdis ou à lui obvenues par le testament de M^{me} Dalesme et situées dans l'enclos des marais de Bellebat (1667).

G. 487. (Carton.)— 11 pièces, papier.

1643-1775. — Procès contre divers. — Requête au Parlement présentée par le chapitre contre les maire et jurats de Bordeaux qui ne s'étaient pas rendus, suivant les anciens usages, le jour de *Quasimodo* à la procession que l'on fait pour aller au couvent des Augustines; de plus n'avaient pas fait sonner la grosse

cloche lorsque la procession passa dans la rue Saint-James, enfin avaient manqué à toutes sortes d'égards et de déférences envers le chapitre de la cathédrale; en conséquence, obliger par arrêt les maire et jurats à être présents à toutes les processions auxquelles il est tenu d'assister, suivant les anciens usages (1643). — Mémoire contre le sieur Saint-Just, vicaire perpétuel de la Majestat, qui voulait s'attribuer indûment certains droits et refusait de reconnaître la supériorité du chapitre (1765). — Mémoires et procédures contre divers au sujet des agrières et fruits décimaux des paroisses de Saint-Corbian, Eysines, Pompignac et du lieu de Montferrand, paroisse de Bassens (1765-1775).

G. 488. (Carton.) — 7 pièces, parchemin; 47, papier; 3, imprimés.

1707-1782. — Procès contre divers. — Procès entre le chapitre Saint-André et les abbé et religieux de Sainte-Croix au sujet d'un fief que ces derniers revendiquaient rue *des* Vignes (1775). — Mémoire contre les curés et vicaires perpétuels de Saint-Pierre, Sainte-Eulalie, Saint-Siméon, Saint-Projet, Sainte-Colombe, Saint-Éloi, Saint-Christoly, pour les obliger à assister à certaines cérémonies à Saint-André, comme étant à la collation du chapitre (XVIII^{e} siècle) — Procès du chapitre contre Jean-Pierre d'Abadie, baron de Lamarque et de Beychevelle, président au Parlement, au sujet d'un legs fait audit chapitre pour Étienne d'Abadie, seigneur baron d'Ambleville (1713). — Procès contre : le curé de Sainte-Eulalie au sujet de la portion congrue (1782); — Pierre Gautier, pour l'afferme des fruits décimaux à Moulis, Listrac et Castelnau; —le sieur Laborde, vicaire perpétuel de Bègles, demandeur en perception de novales (1773 à 1783). — Sentence arbitrale entre Bernard Belot, abbé de Bonlieu ou Carbon-Blanc, Guillaume Durand, syndic du chapitre Saint-André, et les religieux de Sainte-Croix de Bordeaux, pour servir la portion congrue de trois-cents livres au vicaire perpétuel de cette paroisse en raison des dîmes qu'ils perçoivent dans la paroisse de Bassens (1707). — Sentence arbitrale au sujet des dîmes novales prétendues par le sieur Taphanel, vicaire perpétuel de Bassens et de la contribution du vicaire (1725). — Requête du syndic du chapitre aux fins d'homologation de la sentence arbitrale entre le chapitre et Pierre Nolibois, syndic de la confrérie des Montuzets, à cause d'un fief à Bouliac (1766). — Réponse des imprimeurs et libraires de la ville de Bordeaux, établis dans la Sauvetat, au mémoire du chapitre qui voulait étendre le privilège de sa juridiction sur lesdits imprimeurs et libraires contrairement aux édits (XVIII^{e} siècle).— Mémoire des habitants de Bègles qui demandent que le chapitre, comme seigneur de fief et gros décimateur de la paroisse, se joigne à eux pour obtenir un arrêt qui renouvelle les anciens règlements contre ceux qui mènent pacager leurs troupeaux dans « la Rose » (XVIII siècle). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les trésoriers de l'hôpital Saint-André prêteront serment et que les jurats de la ville ne pourront exercer leurs charges qu'après avoir été trésoriers dudit hôpital (4 juin 1746). — Procès au sujet des baux à ferme du lieu de Saint-Corbian (XVIII^{e} siècle).— Procès entre le chapitre, curé primitif et gros décimateur de Listrac et le sieur Laborde, au sujet d'un dîmon qui lui appartenait comme chantre de Saint-Seurin (1736). — Procès du chapitre contre Bernard Dubuc, vicaire perpétuel de Saint-Seurin de Saillans, au sujet des dîmes de l'église de cette paroisse unie à la fabrique de Saint-André (1705). — Procès du chapitre contre la demoiselle Fournier, nièce et héritière testamentaire du sieur Dallayre, chanoine et archidiacre de Bordeaux, au sujet de la succession de ce chanoine (1721).

G. 489. (Carton.) — Fragments en 17 feuillets de cahiers en papier; in-4°, latin; du commencement du XIV^{e} siècle, de 1399 à 1400, et du XV^{e} siècle, 1441-1463; datés par la figure des filigranes.

1399-1460. — COMPTES DU CHAPITRE ET HECETTES DES CENS. — Cens de Montussan et compte des agrières rendu par P. Gueydon, clerc de Bertrand de Preissac, *alias* de la Trabe (la Trau), chanoine et grand rôlier du chapitre: Bernard Gombauld pour terres et maisons à Baubian, près du fief du chevalier Hélie de Pomiers et de celui de la Sauve Majeure; au Castelet, au casau Desotz, à Camparian, à Fontbugnet, fief de Cucujac, Gorbaut, etc. (2 feuillets). — Comptes de 1414 (6 feuillets), ville de Bordeaux. — Au clos Mauron, près le Bouscat, à Pradets, à la Bourgade, au lieu dit: *Prope sorum* (ou Sornin). — Rue et paroisse Saint-Paul, une voûte sarrasine et l'auberge où elle est. — M^{e} Pey de Nieuil et P. Corp, chapelains de l'hôpital Saint-André; Hélie Texlor, chanoine de Saint-Seurin (1400). — M^{e} P. Embaud, chanoine de Saint-André, dame Marie de Saint-Symphorien (1400). — Guillette Caboy (1400); — J. Garsies, marchand; M^{e} Hélie Uzana (1404), chanoine de Saint-Seurin, M^{e} Guillaume Fabri, notaire, le seigneur Archambaud de Greyle (1400); Hélie Manhant, notaire; Ramon Carie, paroissien de Villenave d'Ornon; Jean d'Yvrac, pour une grande vigne près la font d'Audège, dans le grand chemin

de Soulac; Richard de Vichestre (1400), anglais; les lépreux de Bordeaux paient pour l'église Saint-Nicolas et pour les vignes qui sont autour, seize sous de cens annuel. — Comptes des recettes de cens et revenus du rôle des acenses. — Ventes et reventes, legs, vins, indulgences et offrandes, arrérages dont le total monte pour l'année 1440 à trois cent cinquante-trois livres quatre sous [soit, en monnaie actuelle, la livre bordelaise ordinaire étant des deux tiers de la livre tournois, une somme de huit mille huit cent vingt-cinq francs]. — Compte des dépenses. — Somme totale de tous les cens, soixante-onze livres trois sous trois deniers. — Recette des ventes, douze livres reçues de Naudinot Gimel et sa femme pour les lods et ventes qu'ils devaient à raison d'un bordil situé au Genesta, par donation d'Alaïs Tronquat, de Quinsac. — Recette des indulgences et offrandes, quatre-vingts livres douze deniers; une aumône faite dans l'église de Salaunes; produit des troncs *(gazofilaciis),* quêtes par la ville et à domicile; une tasse d'argent du poids de quatre onces un quart, engagée pour trois francs, et vendue quatre; une autre du poids de six onces, vendue six francs, parce qu'elle était cassée; legs à l'hôpital Saint-André par une servante, d'un lit garni et de deux nobles du coin neuf. — Dépenses pour les barriques et pour la façon de la vigne; échalas, journées de femmes, etc. — Guillaume Limousin, tenancier (1443). — 1460. Fragments (4 feuillets) de comptes du chapitre: «Ensegue la despensa ordinari et extraordinari » de l'an que dessus». Anniversaire de J. de Talence; procession des morts à onze chanoines et chapelains et clercs; le glas de l'évêque de Dax et sa messe d'anniversaire; autres anniversaires de Bernard du Vescomtau et de P. Forthon; frais de justice et d'écritures. — Visite de la maison d'Arnaud Miqueu: « item aus clercs » deus Ignocens per far la lor festa, per mandement » du chapitre, trois livres. — Item, l'endomani de cap » d'an per las estrenas du portey de Porta Dijaus, » veinte-très sous; reparation de l'horloge; à mossen » Arnaud Peyron per lo rellotge, tres livres (1515); — » item, pour l'avocat du Roi, vingt-cinq sous; — item, » à monsieur le trésorier pour transmettre à Paris à » l'avocat du Roi pour l'obtention du mandement de la » Chassagne et de Sereilhan; — item, lo disapte d'abant » Nostra-Dona de mars à mossen lo dean per los encar- » tamentos de la Cassagha. » — Le dernier feuillet est la récapitulation des chapitres du compte, au nombre de quatorze, dont il n'y a plus que le onzième, ci-dessus analysé.

G. 490. (Carton.) — 1 cahier, papier, in-4°; latin, 35 feuillets, mauvais état.

1492. — Comptes du chapitre. — Comptes des cens et rentes du chapitre; division du blé et des gélines entre les chanoines. — Toutes les parts sont égales, sans distinction des dignités. — Dépenses: au chapitre de la Saint-Barnabé, vingt-cinq chanoines présents, à cinq sous chacun de jeton de présence; la tenue d'un chapitre est de vingt sous. Le coût des sermons des grandes fêtes est de vingt-cinq sous. Procession du dimanche des Rameaux, à la Corderie; de la Saint-Marc, à Sainte-Croix; des Rogations; de l'Ascension, à l'Ombrière; la livre d'encens, douze sous; une jonchée, *seu cirfada* pour la salle du chapitre le 11 juin, jour de Saint-Barnabé, et pain, verres, *vitris sive veyres,* épices, fruits, dragées pour la collation; réparation aux barriques et au treuil; pain et fromage aux solennités des O; aumônes aux Ordres mendiants et aux pauvres; la journée de charpentier, compris la nourriture, douze ardits (quatre francs actuels); du maître charpentier, vingt ardits (soit six francs cinquante centimes). — Recettes: Rôle des cens; les héritiers de M^e^ Jean Yvert; J. Andraud, M^e^ Louis Tindo; M^e^ P. Valet, conseiller du Roi; M^e^ J. Raphael; G. de Salignac; M^e^ J. Lebas, architecte; M^e^ Baude Dagès, doyen de Saint-André; Bernard de Rival, curé de Blanquefort. — Recette des cens d'Entre-deux-Mers. Arrérage du cens du grand rôle P. de Montferrand, fils et héritier d'Isabelle de la Trau; dame Jeanne de Durfort, J. de Greyly; M^e^ Guillaume Bec; Mossen *lo Sandit, alias* de Landiras; P. de Canteloup, Maria Ros; P. Textor, etc... beaucoup de mentions de refus de payer le cens, ou de disparition des tributaires, et quantité de cens qualifiés irrécouvrables et inutiles *propter castrum* dans les rues du Peugue, du Hâ, de l'Estelle, Malbec, Obscure, dont les rentes ne sont plus servies. — Arrérages des pensions des églises dans le Fronsadais, le Cernés et le Médoc, faisant mention entre autres de Faize, Braux, Mezos, Beychac, Saint-Pierre de Vaus, Saint-Martin de Boisset, Lador, *Blamanum* (?) Brach; en tout soixante-deux églises, cotées de deux deniers à sept sous : Saint-Pierre de Verteuil avec Saint-Germain d'Esteuil compris, paie onze sous; Saint-Michel de Bordeaux, deux sous; les abbayes de Saint-Émilion, Saint-Sauveur de Blaye, Saint-Romain de Blaye, Saint-Vincent de Bourg, Faïse, paient de six à trois sous.

G. 491. (Carton.) — 1 cahier in-4°, couvert en parchemin, 84 feuillets, papier, latin.

1498. — Comptes du chapitre. — Autre livre des cens pour 1498. — Comptes d'Hélie Blayet, rôlier du grand rôle des acenses. — Censitaires: les Augustins de Bordeaux; Poitevin, notaire, M^e^ P. de Champeaux, conseiller du Roi; M^e^ Mathurin Mestivier, J. Dubocau, *loco* P. Berland, pour une haute maison en pierre à laquelle il y a une voûte; P. Aumond, notaire; M^re^ Lancelot Dufau; Louis Tindo, premier président au Parlement; Mathive de La Lande, pour une maison *cum votâ sarracenâ* qu'elle tient rue Malemort; Guilloche; P. Textor, chanoine; Guillaume de Lespine, «brodador»; Jacques de Tabartimo, notaire; P. Textor, notaire; Bernard de Cernés, pour la maison tenue antérieurement près Saint-Éloi par les jurats de Bordeaux; J. Raphaël, conseiller; noble Arthur Olivier. — Cens dans les paroisses de Montussan, Bouliac, Cenon, Bassens, Tresses, Artigues, Pompignac, Floirac, Bouliac, La Tresne, Haux, etc.

Dépenses faites pour le chapitre : — pour les présences, à chaque séance trente-trois sou trois deniers; — à J. de Calvimont, avocat, et Clément Lecauchois, procureur du chapitre, leur traitement à deux, treize livres; — pour les processions, l'assistance des chanoines, l'honoraire des chantres de chape et autres, et des enfants de chœur; huile, cire et encens. — Autres dépenses : journée du tonnelier, charpentier de barriques, vingt-deux ardits; l'ardit vaut quatre deniers bordelais deux tiers; la journée revient à neuf sous, soit six francs actuels. Réparation de tonneaux, achats divers.

G. 492. (Carton.) — 2 cahiers oblongs, in-f°, 74 feuillets, papier, français.

1544-1545. — Comptes du chapitre. — Comptes des paiements faits par Guillaume de Marsac, chanoine et receveur du chapitre, aux doyen et chanoines de Saint-André : de Pontac, de Calvimont, de Syreuilh, de Chassaignes, de Borda, Le Royer, de Maleret, Cabot; etc... Quittances des pensions des vicaires; des gages des officiers du chapitre, des six décimes accordés au Roi par le clergé de Bordeaux, etc. (1566-1567). — Compte des paiements faits aux doyen et chanoines par Pierre Arnaudeau, chanoine et receveur général du chapitre, du 1^er^ octobre 1566 au 1^er^ novembre 1567. — Les quittances des sommes payées sont signées : E. de Syreuil, Guaray de Montrigaud, Lachassagne, Lamarthonie, Roza, Sponde, de Noailles, Cotteblanche, etc... — Le receveur retient chaque mois la part individuelle de chacun des chanoines, dans « la subvention au Roi » avancée par la Trésorerie du chapitre pour l'emprunt royal fait à Bordeaux. — Note portant que le 22 mai 1567 Antoine Raynaud fut reçu maître de la psalette aux émoluments et conditions du contrat passé par Gay, notaire royal, le 1^er^ mai.

G. 493. (Carton.) — 3 cahiers, in-4^0^ papier, français, 83 feuillets.

1573-1599. — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre rendus par P. Dubédat et Et. Geoffre, chanoines. — Somme de la recette des affermes en 1573, onze mille quatre cent trente-quatre francs huit ardits; — des pensions payées par les vicaires ruraux et de la ville dépendant du chapitre, huit cent quarante-sept francs; — des recettes extraordinaires, quatre-vingt-neuf francs; — des recettes et dépenses des deniers distribués manuellement, selon les jours assignés, trois cent soixante-sept francs. — Dépenses mentionnant entre autres les gages de l'hospitalier de Saint-Seurin, de la psalette, du vicaire perpétuel des Gahets; à M. de la Place pour mettre' le calendrier au pupitre du milieu en chœur; à l'organiste; au vicaire de Notre-Dame de la Place, etc... Somme totale de la dépense, onze mille quatre cent soixante-huit livres, et de la recette douze mille trois cent soixante-dix. — Recettes et dépenses du rôle de 1586. — Tenanciers: Félix de Minvielle, Thadée de Leslrille, Pichon, clerc de la ville; Duprat, notaire; Descot; sire Martin, marchand; sire Pascal; demoiselle de Maladan; du Cruzeau, conseiller du Roi en sa cour de Parlement; J. de Beaumont, avocat en la cour. Dépenses: droits de présence au chapitre, processions, matériel du service, etc. — Recettes et dépenses du rôle de 1597. — Tenanciers: Jacques de Pichon, trésorier général; M^me^ d'Olive; sire Moras; sire Callais; sire Bordes; de Nort; M^e^ Lescure, conseiller au Parlement; done Marie Douat, hôtesse de *«La Poire»;* M^e^ Thibault, conseiller; M^e^ Ét. de Pontac, trésorier de France; sire Maurian. — Dépenses du chœur et du chapitre : une livre d'encens est évaluée trente-cinq sols.

G. 494. (Carton.) — 1 cahier in-8°, papier, français, 70 feuillets; couverture en parchemin.

1583. — Comptes du chapitre. — Livre de la recette et payement fait par M^e^ Bareau, chanoine et receveur

général de messieurs les doyen et chanoines de Saint-André, commencé le dernier jour de novembre 1583 et finissant même jour en 1584. — Affermes et pensions; la dîme: — du Petit Bordeaux, du Four à Jacques le baylif — de Cadaujac avec celle du poisson — de Pompignac, — de Cussac, etc., en tout quarante-quatre dîmes délivrées pour trois ans. Le revenu annuel est de quatre mille quatre cent trente livres. La ferme de la seigneurie de Verteuil vaut par an mille cinq cents francs; celle du vin de Graves, deux mille cinq cents. — Pensions dues au chapitre par les vicaires (curés) des paroisses de Bordeaux. — Pensions dues par les vicaires, prieurs, curés des paroisses rurales. — Dépenses: mois du bas-chœur, messes basses ordinaires, — les *salve* des samedis, vingt sous, — messes matutinales, anniversaires, et chantre de chape; celui-ci reçoit deux sous par chaque assistance, — les visitances des lundis de messieurs les chanoines, — anniversaires doubles et canoniaux; les noms des défunts sont en marge parmi lesquels: Dufau; saint Pierre Berland; *Francisci* (François Hugocio); Amanieu de Cases; Sponde; Monsieur de Bordeaux; Sireuil; Eyquem; Lacor, etc. — Frais tant ordinaires qu'extraordinaires: messes des jours de Sainte-Catherine et Saint-Nicolas; chandelles distribuées à la messe de la Chandeleur aux gentilshommes de M. le Maréchal et autres nobles assistants. — Dix-huit francs bordelais valent treize livres dix sous.

G. 495. (Carton.) — 100 pièces, papier; latin et français.

1600-1607. — Comptes du chapitre. — Pièces comptables à l'appui du compte (perdu) des recettes et dépenses du chapitre : aumônes accordées sur requêtes des demandeurs. — Les Carmes de Bordeaux, au nombre de trente dans le couvent, se recommandent à l'assistance du chapitre dans la nécessité extrême en laquelle ils se trouvent : donné quatre livres et demie et une autre fois deux; — les Augustins, deux écus, vu le peu de pratiques qu'ils ont en leur église presque toujours déserte par sa situation en un coin de ville et coupée par quatre ou cinq autres églises environnantes. — Noël Brunel, prêtre, maître de musique, venant d'Espagne, natif d'Amiens où il va retourner, dévalisé entre Tarbes et Auch; le chapitre d'un côté, les chantres de l'autre, donnent ensemble un écu: —un ancien ministre luthérien, à présent prêtre, natif de Metz, avant son abjuration établi à Montbéliard, près de Bâle, en Suisse, revenu de Rome absous par Sa Sainteté avec soixante-sept autres convertis de diverses nations, en l'année du Jubilé, et retiré dans le diocèse de Bordeaux, sur l'invitation du cardinal Fr. de Sourdis; Gilles Clavel, Anglais, chassé de son pays pour la religion catholique [sa supplique en latin montre un vrai latiniste]; à lui donné un demi-écu pour aller en Espagne. — Jean Benichius, prêtre de Passau (Autriche), pour rejoindre ses foyers, venant de Montserrat en pèlerinage; — vingt sous d'aumône à de pauvres Irlandais; — un prêtre pèlerin de Compostelle dévalisé sur le chemin, en rentrant à Naples dans son pays; — un prêtre lorrain, chapelain d'un capitaine Gaillardet, de service en Belgique, dévalisé par les Hollandais, — dix religieux de Saint-Antoine, venant de Rome et de Notre-Dame de Lorette, à bout de ressources pour continuer; — un prisonnier de la conciergerie; — nombre de pèlerins de Saint-Jacques; — Bernardin Du Mestre, gentilhomme italien, pris sur mer, retournant de Portugal, par des corsaires anglais; — un prisonnier relaxé: « J'ai été dix-sept mois en la basse » fosse, moy et ma femme, sans aulcune preuve, ni » occasion pour avoir esté facilement accusé de faire la » fausse monnaie; et au surplus, ils m'ont donné la » géhenne, ainsi qu'à ma femme, et ayant veu et » cogneu l'innocence, ils m'ont mis dehors de la prison » sans avoyr aulcun moyen de vivre... J'ay cinq petits » enfants qui pensent bien que je suis mort J'ay mon » bien saisi entre les mains de la justice, si bien qu'il » faut que je perde tout sy je ne suis secouru. » — J, Kugelman, hongrois, venu à Rome au Jubilé, de là à Saint-Jacques et sans moyens de rentrer en son pays; — des soldats espagnols, blessés en Flandre, rentrant chez eux; — N. Christophe de Schuolle, de Cologne, voyageant en France, dépouillé par lés voleurs de grand chemin [sa requête, ornée de deux vers d'Homère qui expriment sa situation, est d'un latin pur]. — Les religieux de la Merci, — Donné quinze écus aux délégués bourgeois et marchands des maire et jurats de Bordeaux pour être employés aux réparations du clocher de Saint-Michel (avril 1601). — Sœur Catherine d'Amalby, mère ancelle du couvent de l'Annonciade de Bordeaux, pour son couvent, reçoit trois livres.

G. 496. (Carton.) — 4 cahiers, papier; 167 feuillets.

1615-1641. — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et dépenses. — Fermes de 1615, toutes garanties par des cautions de bourgeois et autres. — Pensions données par les vicaires des églises dépendant du chapitre. — Rentes hypothécaires. — Rentes constituées pour la célébration des anniversaires:

Place, chanoine de Saintes; Desaigues, procureur général; Simon Millanges; Eyquem, sur M. de Montagne; Delurbe; Lamarthonie, évêque d'Amiens; de Salignac, sur M. Millanges; de Sansac, sur M. de Lescure, conseiller; M. Hugonoys (Hugociono, cardinal, archevêque de Bordeaux). — Recettes extraordinaires: remboursement par le cardinal de Sourdis de somme avancée par le chapitre. — Dépenses, l'organiste, cent vingt livres. — Anniversaires doubles; avril 1615; pour le *Stabat Mater,* huit livres cinq sous. — Le pape Clément, neuf livres quinze sous, en avril. — Saint Pey Berland, en mai, sept livres dix sous. — Recettes des fermes des années 1631 et 1632. — Pensions : le vicaire de Notre-Dame de la Place*;* etc... Dépenses : l'organiste, quatre cent cinquante livres, quittances des gages de la psalette. — Recettes de 1632-1633. Dans le chapitre des pensions payées par les vicaires, figure celui du Saint-Esprit pour quinze livres, la fabrique et le bas-chœur paient les gages de l'organiste jusqu'à concurrence de trois cent quatre-vingts livres. — Les maire et jurats de Bordeaux, six cent quatre-vingt-neuf livres. — Somme totale de la recette du compte: trente mille soixante-une livres; de la dépense: vingt-six mille trois cent vingt-trois livres. — Recettes de 1640-1641: dîmes, six mille livres; fermes, cinq raille neuf cent trente livres; Graves, cinq mille quatre cents livres; pensions, six mille livres; rentes constituées, mille sept cent cinq livres. Extraordinaire, trois mille sept cents livres. — Dépenses : au fabriqueur de Saint-André pour la lampe Notre-Dame de la Nef, cinquante livres.

G. 497. (Carton.) — Cahier in-f°, 38 feuillets, papier.

1689-1695. — Comptes du chapitre. — Recettes des cens et rentes. — Comptes de Simon Tristan de Cortade, chanoine, receveur pour 1689-1690. — Renies sur maisons dans les paroisses Saint-Michel, Sainte-Eulalie, Saint-Éloi, Saint-Projet, Puy-Paulin; M. de Boisson, la supérieure du couvent, Saint-Benoît, pour une maison de la rue Ducasse, M^me^ de Filhol, la supérieure des Catherinettes; M^me^ de Bar, pour le moulin dit de Monjous; M. de Pontac pour le moulin de Bardanac. — Dépenses: au prévôt pour le feu de la Saint-Jean; aux maîtres de musique, pour la collation de ce jour; au porte-pique pour les bouquets, herbes (jonchées) des chapitres généraux; au bas-chœur, pour les processions, etc. — Compte de 1690-1691: mêmes noms, plus M. de Père, le sieur Vigneras, le sieur Lartigue, le sieur Lotour, peintre, pour des prés et aubarèdes qu'il possède à Bassens, au lieu dit Artigue-longue; le sieur de Lapeyre, Sudiraut, bourgeois, mêmes dépenses. — Comptes de 1691-1692. — Tenanciers: Delcruzel, rue de la Rousselle; demoiselle Dubernet, Torisson, Beguey, de Gascq, de Fayet, dame de Nesmond, le président Despagnet; les Filles de la Foi, pour deux maisons situées rue du Hâ; Lacour, libraire pour une maison rue Sainte-Croix; les religieuses de la Visitation, rue Sainte-Croix? Lacour l'aîné, pour une maison rue Saint-James; les Jésuites, pour une maison incorporée à la maison professe, située rue de l'Éperon; le président Suduiraut, Saint-Milion, orfèvre, rue des Argentiers; M^me^ Bellet, Tanesse; Macaire, joueur d'instruments; etc... Il y eut celte année diminution des espèces monnoyées. — Compte de 1692-1693: Delabadie, chanoine, receveur: les héritiers de M^me^ Fruelle, pour une maison joignant le palais, etc... Nouvelle diminution des espèces en 1693. — Compte de 1693-1694. — Le président Duhamel, dans la rue Porte-Dijeaux; M. de Lacroix-Maron, etc... — Comptes de 1695: M. de Gourgues, évêque de Bazas, pour une maison rue Saint-James; M. Montalier, rue Mimizan; M^me^ la marquise de Civrac; M. de Pontac-Belhade. — Réparations aux archives par le théologal Jérôme Lopez.

G. 498. (Liasse.) — 10 cahiers grand in-f°, formant 226 feuillets, papier.

1720-1730. — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et des dépenses du chapitre Saint-André du 6 novembre 1720 au 5 novembre 1730. — Recettes des prix des fermes, des agrières, commuées en renies, des pensions ou redevances sur les communautés religieuses ou bénéfices des curés, des rentes constituées et pbituaires, des loyers des maisons et rentes sur les maisons canoniales. Somme totale des recettes en moyenne par an: quarante-deux mille six cent trente-deux livres. — Dépenses pour les distributions aux prébendiers, les pitances, les messes et obils, les bas-chœurs, les procès, renies, anniversaires, gages des musiciens du chœur et frais divers. Somme totale des dépenses en moyenne par an : vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf livres.

G. 499. (Liasse.) — 8 cahiers grand in-f° formant 200 feuillets, papier.

1730-1740 — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et des dépenses du chapitre Saint-André. Pendant cette période, la moyenne des recettes par an est de quarante-deux mille trois cent vingt-trois livres

et la moyenne des dépenses est de vingt-six mille six centquarante livres.

G. 500. (Liasse.) — 7 cahiers grand in-f°, formant 154 feuillets, papier.

1750-1760. — Comptes du chapitre. — Comptes des recettes et des dépenses du chapitre Saint-André. Pendant cette période, la moyenne des recettes par an est de quarante-huit mille neuf cent cinquante-cinq livres et la moyenne des dépenses est de vingt-sept mille cinq cent quarante-deux livres.

G. 501. (Liasse.) — 9 cahiers grand in-f°, formant 216 feuillets, papier.

1760-1770. — Comptes des recettes et des dépenses du chapitre Saint-André. Pendant cette période, la moyenne des recettes par an est de quarante-cinq mille cinq cent vingt-huit livres et la moyenne des dépenses est de trente mille six cent treize livres. Les gages des musiciens du chœur figurent pour cinq mille six cent quatre-vingt-une livres.

G. 502. (Carton.) — 225 pièces, papier.

XVIII^e^ siècle. — Comptes du chapitre. — Dossiers et liasses de comptes divers payés par le chapitre pour fournitures, réparations, etc., sans importance.

G. 503. (Registre.) — Petit in-4°, 77 feuillets, papier; latin, gascon.

1427-1439. — COMPTES DE LA FABRIQUE SAINT-ANDRE. — Registre des recettes et des dépenses des revenus de la prébende annexée à la fabrique de l'église Saint-André pour les vases sacrés, ornements, livres et vêtements nécessaires au service du culte. Pierre Berland, chanoine, trésorier de ladite fabrique. Reliure de divers registres. Dépenses de l'orgue payées à M. Jacquet de Resta. Recettes de 1428 (juin): du prieur de Saint-Julien pour messes et anniversaires, sept livres six sous neuf deniers. Lods et ventes payés par Verdus de Sadirac, etc. Dépenses: payé à M^e^ Hans une roue de fer pour l'horloge, vingt sous; vin donné à l'évêque de Dax, seize francs valant vingt livres; deux aunes de toile de Flandres pour réparer les ornements *« que fuerunt domini Pauli»*, vingt-trois sous quatre deniers; une paire de souliers et sandales pour le seigneur archevêque, dix sous; à Arnaud Hélie, pour un vêtement blanc de sarcin, onze francs et demi valant treize livres deux sous six deniers; à Grimond, de Bordeaux, pour solde d'un drap de satin *(panni vocati satin),* pour les courtines du grand autel, soixante-cinq livres; voyage de l'archevêque à La Réole. Payé à P. de Fille pour l'écriture du livre des *Répons,* douze francs, à J. de Prusse pour la reliure de quatre autres livres, deux livres et demie; — *item,* pour le livre dominical nouveau des *Répons,* et des collectes, *« pro salario mei Petri Berlandi,* » quinze livres. Les recettes de cette année s'élèvent à trois cent soixante-trois livres quatre deniers et les dépenses à deux cent quatre-vingt-dix livres quatorze sous sept deniers. — 1429. Recettes : du prieur de Sainte-Eulalie prise pour le remboursement des vingt-cinq francs donnés à l'archevêque afin d'aider à la rançon de Pons de Castillon; — de Jean de Four, le cens de Soulac dont le produit a été attribué au paiement des cent francs qui avaient été donnés par ordre du chapitre *pro defensione patriæ* [cent francs valant cent vingt-cinq livres]. — Reçu de la taille de Cadaujac, vingt-cinq sous et dix pipes de vin clairet vendues à Grimond de Bordeaux, à raison de vingt-sept francs le tonneau : le tonneau composé de deux pipes faisant cent trente-cinq francs, et en livres cent soixante-huit livres quinze sous; l'acheteur a donné en gage plusieurs tasses et une écuelle d'argent : la barrique vaudrait deux cents francs, ou plutôt cent soixante-dix francs, évaluée en monnaie d'aujourd'hui. —Vendu aux Carmes cinq pipes de vin de pimpin [pimpin, vin de pressoir après la cuvée] à raison de soixante-deux livres dix sous, soit cent quarante francs la barrique évaluée en monnaie d'aujourd'hui; ceux-ci donnent en gage une croix d'argent, une image de la Vierge et un collier garni de perles. Dépenses: achat de douze pipes neuves pour loger le vin, quinze francs valant dix-huit livres (f^0^ 21); — à P. de Fille pour l'écriture de deux cahiers qui furent ajoutés à l'ancien missel du grand autel, quatre livres; marché fait avec le même pour un livre de *Répons* à raison de quarante-cinq francs et à lui donné dix douzaines de parchemins pour écrire le livre; au même pour l'écriture du livre des Saints. — Achat de deux grands candélabres de métal de l'Anglais Guillaume, demeurant au puits des Juifs, à raison de quarante francs valant ensemble cinquante livres; reliure d'un Missel, trente sous; payé pour la croix de Jean Embrun, autrefois doyen, trente-huit livres douze sous six deniers; reliure d'un grand *Psautier* et d'un livre de messe trente-sept sous six deniers; payé par ordre du chapitre à Bernard Angevin, lieutenant du connétable, « *pro subventione et tuitione patriæ juxta mandata regia,* » cent trente-cinq livres: à Raymond Tuiher, prêtre et organiste, un quartier de ses gages, six livres. Total des

recettes de l'année: six cent dix livres sept sous; des dépenses: cinq cent trente-trois livres dix-sept sous six deniers. — 1430. Recettes : vendu quatre pipes de pimpin (vin de pressoir), à un marchand normand à raison de dix-neuf francs le tonneau, faisant quarante-cinq livres [cent quarante francs environ la barrique en monnaie d'aujourd'hui]; vendu à Guillaume Abraham, Anglais, onze pipes de vin clairet à vingt-six francs le tonneau, les cinq tonneaux et demi valant cent quarante-trois francs, soit cent soixante-dix-huit livres quinze sous [la barrique, cent quatre-vingts francs actuels]. — Dépenses : donné au maître de l'œuvre *(magistro operis),* pour avoir réglé l'horloge, dix-huit livres quinze sous; payé par ordre du chapitre à l'archidiacre de Cernés pour les torches des obsèques de l'archevêque David de Montferrand, trente et un francs; pour deux étendards neufs douze francs; salaire du trésorier Pey Berland, chanoine, pour les années 1429-1430, trente livres. — 1431. Le 27 mars, le doyen, les archidiacres de Médoc et de Cernés et Vincent de Rive, chanoine et trésorier du chapitre, tirent du coffre qui est dans la trésorerie et qui contient l'argent de la fabrique, la somme de trois cent trente-cinq francs, soit quatre cent dix-huit livres en comptant le noble à trois francs, pour payer le drap de soie acheté à Léonard de Bardes; le 2 août 1431, l'archevêque Pey Berland verse au chapitre l'excédent des recettes sur les dépenses provenant de sa gestion de trésorier de la fabrique pendant les années précédentes, savoir: quatre-vingts nobles du poids nouveau valant trois cents livres et cent trente-deux livres six sous huit deniers en monnaie courante. Le 5 juin 1431, le chanoine Antoine Villard lient le registre des recettes et des dépenses de la fabrique. — Administration d'Antoine Villard, rappel de la somme de trente et un francs donnée par son prédécesseur Pey Berland, de l'ordre du chapitre, à l'archidiacre de Cernés pour les torches ayant servi aux funérailles de l'archevêque David de Montferrand; plus au doyen; uf nobles nouveaux valant vingt-sept francs, soit en tout cinquante-huit francs, sur lesquels le doyen a envoyé quelque argent à Pierre de Gasc pour soutenir, au nom du chapitre, le procès contre Nicolas de Reissac. Frais de réparation aux ornements; pour l'orfroi de la chape de Pierre de Fitte, trois francs; pour la fourrure des orfrois d'une autre chape, une aune de bocaran azur, douze sous trois deniers; pour réparations aux dalmatiques de l'archevêque, aux manipules brodés d'or et de soie, aux agrafes de quatre chapes; les deux chapes de broderies blanches, celle que donna Raymond Barde et celle de soie rouge historiée d'images. — Décembre, donné dix nobles du poids nouveau valant trente francs de la monnaie courante au maître de la monnaie à Bordeaux qui se chargeait du change en cour de Rome, payable à Toulouse, et d'en envoyer l'argent à Pierre Gasc pour soutenir le procès contre Nicolas de Reissac-. Réparations au signe de la lune placé sur l'horloge. — 1432. Mars. Samedi 22 mars 1431. Dimanche, jour de Pâques *[mutatio datai],* 23 mars 1432 (f^0 40). — Dîme de Corbiac, un boisseau de froment qui vaut deux livres cinq sous, quarante-neuf francs, monnaie actuelle; offrandes au jour de Pâques, messes, anniversaires; treizain de la femme de B. d'Agès, dix deniers. — Dépenses : réparations à la crosse archiépiscopale, trois livres; envoyé dix-huit nobles d'or du nouveau poids à Guillaume Guy et Pierre Gasc, pour les frais du procès devant la cour de Rome contre Nicolas de Reissac; reliure du livre: *Liber epistolarum Jeromie;* donné aux maire et jurats pour la rançon des captifs *de Mornaco?* soixante francs; pour une peau de cerf destinée à relier le livre: *Catholicon,* un franc; le 30 juillet, donné au commissaire du Roi pour la subvention du siège de Gamarde (Landes) soixante francs; à Pierre, argentier, huit marcs et cinq onces d'argent et des couvertures du même métal de livres anciens pour faire deux plats, deux flacons et une custode de ciboire; la façon desdits plats et flacons, onze francs valant quatorze livres quinze sous; réparations de deux chapes «de diaspre blanc » dont les chanoines se revêtent au chœur, huit sous neuf deniers; une douzaine de peaux de parchemin pour l'*Antiphonaire* que transcrit P. de Fitte, deux livres cinq sous. Donné au maître de l'œuvre ses gages d'un an pour avoir réglé l'horloge, quinze francs valant dix-huit livres quinze sous. —1433. Recettes: messes, anniversaires, Oblations, revenus en argent, vin, blé, poules: tailles de Castelnau, Cadaujac, Lège, Beautiran: dîmes de Pessac, Corbiac, Camilhas et Samonac, Floirac, etc. — Par ordre du chapitre, prêté aux maire et jurats de Bordeaux *super facto loci de Mornaco et redemptione captivorum,* deux cents francs (f^0 49 verso); achat de quinze pipes neuves, quinze francs dix-huit sous neuf deniers; au courtier, six sous trois deniers [soit deux pour cent sur le prix d'achat]; 27 janvier, contrat fait entre le chapitre et P. de Fitte, prébendier, pour écrire et enluminer cinq livres pour les offices: un livre de *Répons,* un *Antiphonaire, l' Antiphonaire* des dimanches et des fêtes et deux *Missels,* pour le prix de deux cent cinquante francs bordelais; le chapitre fournira le parchemin et l'azur et P. de Fitte se pourvoira du reste. — 1435, 7 juin. Payé à P. de Fille ce qui lui reste dû pour un livre de *Répons*

et un *Antiphonaire* qu'il avait écrits et enluminés par ordre de Pey Berland pour le prix de quarante-cinq livres; octobre, donné audit P. de Fitte pour écrire la légende de sainte Elisabeth, deux livres dix sous; au même pour final paiement des *antiphonaires* et *Répons* qu'il a écrits et enluminés cinq francs et vingt-trois sterlings valant six livres quatorze sous sept deniers; au serrurier, pour la chaîne du livre *Catholicon,* cinq sous; à Pierre, argentier, pour réparation d'un encensoir dans lequel il a mis deux gros d'argent, huit sous quatre deniers. — 30 juillet. Donné, par ordre du chapitre, au commissaire du Roi pour les secours à envoyer au siège de Gamarde, soixante francs valant soixante-quatorze livres; donné pour poursuivre au concile de Bâle le procès contre le vicaire de Listrac, dix-huit nobles du nouveau poids et un franc en monnaie. — Raymond Tiuhet, prêtre et organiste, aura vingt-quatre livres par an pour toucher les orgues les dimanches et jours de fêtes et pour les anniversaires. — 1437. L'archidiacre de Médoc, qui tenait en gage du chapitre cent cinquante couronnes d'or de France pour quatre-vingt-deux nobles d'or du nouveau poids, est remboursé de cette dernière somme en rendant le gage sur lequel le chapitre distrait cent couronnes qu'il envoie à Pierre du Tastar pour défendre au concile de Bâle à l'appel du vicaire de Listrac et les cinquante couronnes restant sont placées dans le trésor de la Fabrique; louage d'un cheval pour Pierre du Tastar allant au concile, vingt-quatre francs. — 15 novembre. Donné au doyen, au nom du chapitre, « *pro defensione patrie contra Rodrigo et socios ejus* », soixante-six francs (f^0 67 v°) (Rodrigue de Villandrado, capitaine espagnol, chef des routiers au service de Charles VII); — paiement fait par la dame de Gournay, deux sous un denier. — 1438, 27 mai. Prêté aux maire et jurats de la ville, au nom du chapitre, d'abord cent vingt francs, puis quatre-vingts francs; donné une somme d'argent à Th. d'Agès, chanoine et doyen du chapitre, allant en Angleterre au nom du clergé de Bordeaux; l'archevêque promet de rembourser cette somme sur les revenus des impositions du clergé. Le noble d'or nouveau vaut trois francs et douze ardits de la monnaie courante. Dépenses pour la réparation des orgues: à Héliot Portier, des peaux blanches pour les soufflets, trois livres; colle, menuiserie, etc.; fait faire « *Lo libre deu Baptisteri* tot neu», deux francs cinq sous; reliure de « *Lo collectari belh* », vingt sous six deniers: réparation au marchepied de l'autel Saint-Martin, vingt sous dix deniers; cité: le sieur de Wintengdouh, lieutenant du Roi. — 1439. Recettes : deux cent quatre-vingt-neuf livres treize sous neuf deniers; dépenses: quatre cent trente-cinq livres dix-huit sous deux deniers.

G. 504. (Carton.) — 1 cahier in-4°, papier; latin, 21 feuillets.

1508. — Comptes de la Fabrique de l'église Saint-André de Bordeaux de l'année 1508, rendus par le doyen et fabriqueur Bertrand Dagès. — Recette des offrandes devant les reliques de saint Eutrope et de saint Macaire; — de celles du milieu de la nef; — des anniversaires; — d'un legs d'Isabelle de Verteuil; — du remboursement par P. de Martillac de somme prêtée; — de l'hospitalier de Paris, pour la permission à lui donnée de placer un tronc dans l'église; — du produit de ce tronc, trente et un francs, appliqué par le chapitre à l'œuvre de la Fabrique après que l'agent de l'hospitalier eut disparu, « *inalutato hospite»;* — de la quête aux deux synodes de Bordeaux et de Blaye; — de la vente de deux tasses et sept cuillers d'argent venues de la succession de M^e^ Martin Lecomte; — du cadeau fait par le parrain et la marraine de deux cloches, chacun deux francs vingt-cinq ardits: la marraine était la femme du clerc de ville; — de la contribution de l'archevêque aux réparations de la cathédrale, etc... — Dépenses: procession à Saint-Seurin le jour de l'Annonciation; — sonneries de la Quadragèsime, du Carême, de la Translation Saint-André; frais de creusement d'une fosse dans les cloîtres pour faire et couler les cloches; journées de charpentiers qui ont construit l'échafaudage pour descendre et refaire les voûtes de l'église; honoraires des six pénitenciers qui ont confessé pendant le Carême; plombiers et couvreurs; fonte des cloches, engins de suspension, achat de métal; dépense de la meausse (?) pour la grosse cloche, des ais pour tenir les grosses cloches; de cent vingt-huit livres d'étain pris au chai du Roi le matin que la grosse cloche fut faite; fonte au commencement de décembre; les fondeurs s'appellent M^e^ Le Masson et Guillaume Lefèvre, les cloches sonnent pour Noël; — nettoiement des immondices « *quæ erant in librariâ antiquâ* ». M. Josse, serrurier à Saint-Michel. — Vérification du compte général par Leymarie, Tustal et J. Makanan.

C. 505. (Carton.) — Registre in-4°, papier, latin; 55 feuillets, non relié.

1510. — Comptes de la Fabrique de l'église Saint-André. — Bertrand Dagès, doyen et fabriqueur. —

Recettes de 1510. — Oblations du Corps Dieu, offrandes pour les reliques; le receveur et procureur de l'hôpital de Paris, *pro jure ecclesiæ,* dix livres tournois, soit treize francs vingt ardits; anniversaire de P. Berland, quinze ardits; l'archevêque, huit cents francs auxquels il est condamné par arrêt pour les réparations de la cathédrale; autre versement, six cent soixante-six francs, soit cinq cents livres tournois. — Recettes de 1511. — Arnaud de Lavie, marchand de la paroisse Saint-Maixent, legs de seize francs pour la Fabrique; Guillaume de Lestonnac, marchand, legs de un franc; l'archevêque, pour les réparations, mille six cent soixante-quatre francs, soit mille deux cent cinquante livres tournois [cent livres tournois égalent cent trente-trois francs bordelais.] — Dépenses de 1510 et 1511. — A M^e^ Henri Colas, maître de l'œuvre et architecte, pour trois journées un franc; à M^e^ Josse, forgeron de Saint-Michel, qui s'était chargé de réparer les cloches pour le jour de Pâques, *et non potuit,* six francs; à Étienne Jullian, entrepreneur de la dite réparation, quatre francs; aux maîtres maçons experts nommés pour la visite de la cathédrale, MM^es^ Beulaygue, Symon, Loubert et le maître de l'œuvre Saint-Michel, à chacun vingt ardits: « *Dicti magistri visitaverunt los arcs* » *botans inter cœtera, et lo trau quod est super portai* » *versus septentrionem, et diœrunt quod si non repart rentur in brevi ecclesia ruynam patietur;* » — à Julian autre avance pour la mise en place des cloches, la ferrure, les sacs de charbon, et deux boisseaux de *charbon de terre;* plus, le fer nécessaire à la fonte; à Imbert, maître de l'œuvre, ses journées et celles de ses maçons; descente des verrières du teau qui est en reconstruction; — à Jean Marc, habitant au château Trompette, pour être plusieurs fois monté au clocher pour visiter les cloches; — réparation des arcs-boutants; ôté et enlevé la terre et les immondices qui étaient dans l'église. « *Item octava augusti, fuit factum forum cun* » *Johanne de La Saulsaye, veyrinario, ad faciendum* » *veyrinas de lo Teau super portale ecclesie et promisit* » *illas facere benè et decenter de vitro novo, in quo erunt* » *certi angeli signa Passionis domini nostri Jh Christi* » *portantes cum coloritus optimis; et promisit facere* » *infrà tres menses pro precio* xxx *scutorum solis, et* » *hodiè recipit in deductionem* x *scutos, qui valent* »*vingt-quatre francs vingt ardits;* » réparation au pilier (pillari seu filheh) du grand clocher, estimation à dire d'experts de l'échafaudage construit par maître Simon, entrepreneur, pour descendre les voûtes de l'église, quarante francs; à la commission de cinq architectes réunis pour examiner le plan présenté par M^6^ Loubert du pilier butant à établir, à chacun vingt ardits; ils demandent deux jours pour donner leur avis; le surlendemain, dans les cloîtres et en présence du chapitre ils concluent à rétablissement de deux piliers. — Ordre aux charpentiers qui font l'échafaudage sur les orgues de commencer les voûtes de l'église. — Le chapitre récompense de cinq sous d'or, valant onze francs quarante ardits, M^e^ J. de La Saulsaye, en témoignage de satisfaction pour sa verrière; et accorde au maître de l'œuvre, M^e^ Imbert [Bouchon], une gratification de dix francs. — Sur l'avis d'un dernier architecte, Jean de Lacana, il est entendu qu'on fera trois piliers de soutien; payé les cintres pour les arcs-boutants; recouvert la toiture des cloîtres, pavé les chapelles; nouvel essai de mise en place des cloches; à M^e^ Simon Méchin, pour descendre les voûtes de l'église (?), douze francs. — 1511. Procession à Saint-Seurin; construction des trois piliers pour le prix convenu de mille cent cinquante livres, sans les fondations. — 18 avril 1511. Essai des cloches pour voir si elles étaient bien en place; l'entrepreneur qui avait réussi s'appelait Louis Mosnier. Sonnerie des cloches pendant quarante et un jours *(pro venia).* Aumône aux frères pénitents, salaire des gardiens des autels, démolition des arcs-boutants pour les réparer; la chaux se prépare à Verteuil. Visite des batails des cloches « *sive tintinnabula,* » par M^e^ Louis, fondeur de Saint-Jean-d'Angely, et deux autres maîtres « *et retulerunt quod erant valdè bona* ». — Sonnerie des cloches à la première entrée du gouverneur (en septembre 1511); établissement de barrière devant l'église pour le jour de l'entrée du gouverneur en la ville; commencement des fondations du premier pilier, après visite de quatre maîtres maçons, vendredi 10 octobre 1511. « *Item, ego, ut operarius, apposui in dicto pillari primum lapidem, et solvi latomis pro eorum vino unum scutum solis, valentem deux francs vingt-huit ardits;* » difficultés renouvelées pour épuiser l'eau; commencement de la construction des arcs-boutants, 23 janvier 1511 (1512). — Paiement exagéré du transport de pierres d'appareil pour les arcs-boutants, parce que tous les charretiers de la ville étaient à porter l'artillerie royale (8 mars 1511-1512). — Item, le 6 avril, sur l'ordonnance du chapitre que le fabriqueur ferait les dépenses nécessaires pour réparer les brigantines, balistes et autres armes et puis acheter des hallebardes et des voulges et autres harnais de guerre, fait remettre en état quatre brigantines appartenant au chapitre. — Item, à cause du sermon de Pâques, fait débarrasser la nef des pierres et charpentes amoncelées dans l'église. Somme totale

des dépenses pour l'année 1511: trois mille cent trente-cinq francs quarante-trois ardits; de la recette, deux mille cent huit francs vingt-sept ardits. Signés de Leymarie, de Tustal et J. Makanam.

G. 506. (Carton.) — 1 cahier in-4 °, papier; latin, 22 feuillets.

1512. — Compte pour la Fabrique Saint-André, de l'année 1512. — Bertrand Dagès, fabriqueur. — Recettes habituelles: — des offrandes à la croix, au Corps Dieu, aux reliques, à celles de saint Macaire; — des Oblations des grandes fêtes, — au tronc de Carême, placé au milieu de la nef; — du droit de treize francs annuel payé par l'hôpital de Paris pour le tronc qu'il a dans l'église; — de la contribution de l'archevêque aux réparations, apportée en son nom par MM. de Montaigne et de Pontac, etc. — Dépenses: débarrassé la nef, le jour de Pâques, des pierres d'appareil qui l'encombraient; procession pour le Roi, le lundi de Pâques; le jeudi une partie des murs de la chapelle des cloîtres est tombée. — Procession des cinq Plaies aux Augustins; fait réparer les confessionnaux *(cathedras pro penitenciariis)*; anniversaire du pape Clément, 20 avril; autre procession pour le Roi le mardi après *Quasimodo;* achat de vingt-quatre hallebardes, réparation des six brigantines qu'on recouvre de toile; achat de pierres de Taillebourg: paiement par le chapitre de sa quote-part du don qui se fait au gouverneur de la Ville; la fabrique fournit trente-sept francs; un mât de vingt-cinq pieds pour faire une autre échelle aux couvreurs. Pension ou honoraire des confesseurs pénitenciers, à chacun deux francs bordelais. Visite par deux experts des deux piliers construits par le maître de l'œuvre. Prix de deux tonneaux de vin donnés à l'archevêque par le chapitre, quarante francs; prix d'un autre tonneau, vingt-quatre francs [qui feraient par barrique cent et cent quatorze francs actuels]. Donné un franc trente ardits à l'huissier du Parlement qui avait procédé contre les receveurs de l'archevêché à la vente judiciaire des blés de l'archevêque. Procession à Saint-Seurin le jour de Saint-Amand. Procession à la Corderie. Transport de l'artillerie par les charretiers de la ville; le fabriqueur paie quatre ardits *« pro quolibet tupino* ». Payé six francs à l'huissier du Parlement, Mestadier, pour sa peine en vendant le blé des receveurs de l'archevêque, à quoi il a vaqué pendant trois jours. Procession à Saint-Pierre. Coût un franc du procès-verbal d'un huissier du Parlement pour avoir mis le sceau sous la main royale. Procession aux Carmélites « *pro pace* ». Donné un écu à M^e^ Roger Candelay pour avoir plaidé au Parlement contre l'archevêque et en sa présence. Mise en état de la cloche appelée « lo tocssey ». Procession aux Augustins le jour de saint Sébastien. — Prix du tonneau de vin vingt francs et vingt-quatre francs, du tonneau de vin de Bassens treize francs [la barrique, soixante-deux francs actuels], d'un sac de charbon huit ardits; journée de maçon, de couvreur, de plombier seize ardits; de maître couvreur-plombier, vingt ardits; de maître de l'œuvre, soixante. L'ardit vaut trois deniers tournois; il y a quatre-vingts ardits à la livre tournois, et soixante au franc bordelais. [La valeur du franc bordelais s'exprimerait en valeur actuelle environ dix-neuf francs.]

G. 507. (Carton.) — Cahier in-4°, papier; français, 62 feuillets.

1515-1516. — COMPTES DE LA FABRIQUE. — Comptes pour l'œuvre Saint-André des deux années commençant le jour de saint Barnabe 11 juin 1515 et 16 et finissant à même jour 1516 et 17 ans révolus. Bedoret, chanoine et fabriqueur. — Recettes: messe votive le jour de sainte Anne que les paroissiens de Sainte-Colombe font dire à Saint- André. Prêté par le Trésor de l'église à l'œuvre de la Fabrique, neuf francs bordelais valant six livres quinze sous tournois. Oblations devant les reliques après la procession dans la Sauveté. Produit du sceau archiépiscopal. Emprunt de huit cents livres tournois; droit d'entrée du président Barsac pour sa Chanoinie et prébende, douze écus valant vingt et une livres tournois; même droit du doyen de Saint-Seurin quand il fut élu chanoine de Saint-André, vingt-quatre livres tournois; legs du feu vicaire de Beliet, un franc; recette du pardon de Saint-André et du pardon de Saintes, le dernier jour de mai: quatre-vingt-cinq livres tournois; dépenses de la procession pour le Roi en août 1515; procession à Sainte-Croix le mardi de Pâques, descendu la grande vitre qui est au bas de la nef derrière les grandes orgues, à cause que les maçons y travaillaient pour lors; procession à l'Ombrière le jour de l'Ascension, « Item, le ix^e^ jour du moys de may, jour de la translation Saint-André qui est le jour du double pardon, payé pour le dîner des beaux pères et maistres révérends députés pour pénitenciers durant le pardon, que Ton a accoustumé leur donner ledit jour, qui cousta en tout cinquante-neuf sous six deniers tournois. » Honoraires des gardiens des autels: de Saint-Michel au-devant du chœur, de Sainte-Anne dans la nef à l'entrée des cloîtres, et de N. -D, de Pitié, aussi dans la nef, mais plus bas. — M^es^ Imbert Bouchon

et Mathelin Galopin, architectes de la fabrique; leur -compte: compte du plombeur M^e Pierre Biguet.

Recette de 1516 à 1517.— «Item, reçu de ung maître » Jehan Spérinot, advocat, la somme de cinquante-quatre » livres tournois qu'il presta sur ung lingot d'argent fait » en forme de plate qui est de l'église, et ce pour bailler »aux pierreux (tailleurs de pierre) de Xainctes, ainsi » qu'il fust appointé par Messieurs. » — Legs de J. Marroquin, de la paroisse Sainte-Eulalie. — Produit de la recette du sceau archiépiscopal, sur laquelle est imputée la contribution de l'archevêque aux réparations de Saint-André. — Legs de M^me de Bessan, quinze francs bordelais valant onze livres cinq sous tournois. — Legs du curé de Sainte-Eulalie. — Amende judiciaire de M. de Génissac messire Michel de Chassaignes, à laquelle il venait d'être condamné envers le chapitre: trois cent vingt-quatre francs. — Restitution de plomb volé, estimé cinq deniers tournois la livre pesant. — Legs Taillandier; argent prêté par le doyen de Saint-Seurin pour les nécessités de l'œuvre, et par l'archidiacre de Blaye: deux cent soixante livres tournois. — « Item, plus reçu » du pardon accoustumé en l'église commençant le » 19 avril, finissant 29 mai, vacant cette année à cause »de la croisade; nonobstant, reçu huit livres huit sous » tournois deux deniers bordelais. » — Dépenses: sonnerie des acenses le jour de la Saint-Barnabé. — Remboursé un prêt et recouvré le gage qui était un bassin d'argent et un lingot. Procession pour le Roi et la paix. Couverture de la grande nef et des chapelles, tuiles à cinquante-deux sous tournois le millier. Frais de procès contre l'archevêque en contribution aux réparations. Enlèvement des pierres disposées dans la nef à cause des sermons de l'octave de Noël. Remboursement au doyen de Saint-Seurin. Procession autour des cloîtres et jusqu'à l'église Notre-Dame de la Place. Réparation au tahut que l'on met sur les sépultures en faisant les anniversaires, il avait été rompu un soir de sermon. — Habillé et disposé en état la grande cloche pour le dimanche des Rameaux. L'anniversaire du pape Clément, sonné, mais non célébré à cause du jubilé. Donné le 2 juin au gardeur du grand autel, qui fit son service durant le pardon de l'église empêché par le jubilé, où quelques-uns venaient par coutume. — Comptes des architectes Imbert Beachon et Mathelin Galopin: quittances de sommes données à eux, présent et écrivant H. Blayet, notaire. Une signature autographe dudit Beachon avec son paraphe.

G. 508. (Carton.) — Cahier in-4°, papier, français; couverture en parchemin; 31 feuillets.

1517-1518. — Comptes de la fabrique. — Compte pour l'œuvre Saint-André. — Recettes: un chanoine de Bazas donne à l'œuvre vingt-sept francs. La contribution de l'archevêque, qui est de mille livres annuellement. Une amende ordonnée par le chapitre contre le vicaire de Saint-Michel. Versement à l'œuvre dé la part qui lui revient dans le revenu de l'église. Pâques était le 4 avril. — Dépenses: sonneries de la procession du *Corpus Domini* le 14 juin, « à cause que le jeudi du sacre l'on n'alla pas par la ville »; sonnerie aux Augustins, à Notre-Dame de Lorette, 2 août; sonnerie de l'Assomption, etc. «Item, plus payé pour la sonnerie » faicte paravant à ung soir pour la naissance du Daul- » phin que l'on faisait les feux de joie, la somme de » cinq sols trois deniers tournois. » Les étriers de la « sigonhe» ([1]) de la grande cloche furent rompus ce soir-là. La procession de Notre-Dame de Mars, faite par les cloîtres et par la Sauveté, n'alla pas cette année à Saint-Seurin « pour aulcun danger ». A la procession du jour de saint Marc, le chapitre fit sonner les grandes cloches, ce qui n'était point de coutume. Étrennes du jour de l'Ascension, fête des maçons de l'œuvre, trente-cinq sous tournois (cinquante francs actuels). Procession générale à Saint-Projet, où fut fait sermon et lue la bénédiction du Roy que le pape lui avait envoyée ou donnée. M. M^e Bertrand Caussade, curé de la Magestat. — Compte de la maçonnerie des piliers butants, et quittances des architectes, charpentiers et plombiers.

G. 509. (Carton.) — Cahier in-4°, papier, français; 40 feuillets.

1519-1520. — Comptes de la fabrique. — S'ensuit la mise faite pour la réparation de l'église Saint-André: — payé les semaines des ouvriers, la fourniture de tuiles, les charrois, clous, lattes, pierre de Taillebourg, chaux de Verteuil et du Fronsadais: étain, chaux à quinze sous la pipe; prix de l'engin pour épuiser l'eau des fondations, trois livres trois sous; le millier de tuiles cinquante-deux sous six deniers tournois; pierres d'appareil de Rauzan. — Item, fut baillé à G. de Coutures pour aller à Rauzan pour avoir permission de certains de laisser passer par leurs terres la pierre de l'église. — La couverture du petit clocher est achevée.

([1]) Barre de bois qui tient à une anse du mouton d'une cloche et à laquelle on attache une corde.

— Baillé pour la charge de deux navires chargés de pierre de Taillebourg, l'un portant cinquante-cinq et l'autre quarante-cinq tonneaux, la somme de cent livres tournois. — Compte du maître vitrier, Robert Paperoche, pour l'année, cent six livres tournois. Gages du chef ouvrier, quarante-six livres. — Item, le 9 avril, fut baillé au maître de Condom pour la visite qu'il avait faite en l'église, la somme de seize livres tournois. — Item, neuf aunes de broderie pour garnir le devant de trois autels, cinquante-quatre sous.

G. 510. (Liasse.) — 8 cahiers, papier, in-8° et in-4°; français; 84 feuillets.

1613-1624. — Comptes de la fabrique rendus par les chanoines, fabriqueurs de l'église. — Recettes de cent huit livres pour partie de ce que doit le présidial de Guyenne à cause de la permission que le chapitre lui a donnée de construire une galerie dans la nef pour ouïr le sermon. — Payé à M. Millanges, pour deux missels, douze livres; aux chapiers (chantres de chappe), leur salaire pour leur charge de fermer les livres liturgiques du chœur après les offices, quatre livres; à Quantin, orfèvre, son compte; aux menuisiers, pour des bancs « genuflexoires »; à l'écrivain qui transcrit la musique de feu Larobinière, pour peinture, papier, couleurs, sept livres: la main de papier grand format est de douze sous; à Millange, pour les enfants de la psallette, quatre paires d'heures, quatre petits catéchismes, quatre rudiments et un dictionnaire, le tout trois livres sept sous tournois; plus à Robin, écrivain et enlumineur, pour des couleurs afin d'embellir la copie de sa musique; plus, pour quatre mains de papier blanc pour faire écrire les enfants de la psallette; plus pour un « Despautère » [novembre 1615-novembre 1616]. — Arnauldeau, chanoine. Délivrance, par M^me^ la première présidente, du legs de trois cents livres fait à la fabrique par feu son mari, M. de Nesmond. — Dépenses de lierre, laurier, jonchée, pour la porte par laquelle le Roi devait passer lors de son entrée; échafaudages et estrades, écusson royal en haut du portail; on y emploie les pères Irlandais. Le grand vitrail du chœur et la statue de saint André rompus lors de la solennité du mariage du Roi; payé au verrier vingt-quatre livres, au sculpteur M^e^ Nicolas, neuf livres. Plus aux « Morisques », pour avoir nettoyé et charroyé hors de la ville les immondices qui étaient autour de l'église. Plus douze livres pour achat d'un livre de messe en plain-chant, suivant l'ordonnance du chapitre. Plus aux soldats de la garde écossaise pour certains droits « qu'ils prétendent ès lieux où le Roi faict son entrée » la somme de dix-huit livres; aux clercs de la chapelle du Roi pour le droit au « drap de pied du Roi » mis en ladite église, trente livres. Plus à Henry Boutiton et Marguerite Arnaud, veuve d'Arnaud Espeña, maîtres vitriers, la somme de trois cents livres tournois pour avoir a raccoustré les vitres de l'église qui avaient été rompues lors de la solennité du mariage du Roi ».

1619 et 1620. — Lefebvre, organiste de Toulouse, son voyage à Bordeaux, payé soixante livres. — Acheté un Rituel romain et un Prône du diocèse; acheté à Millange un Graduel in-f°, en parchemin, de son impression, soixante-dix-sept livres, et un Martyrologe romain, trois livres. Compte du facteur d'orgues A. Lefèvre: mille sept cent-cinquante livres tournois. — La cure de Puysseguin, au revenu annuel de mille deux cent cinquante livres, est unie par l'archevêque à la fabrique; le vicaire qui y sera nommé recevra quatre cents livres de pension annuelle. Payé pour deux « fiertes » à porter les châsses des saintes reliques le jour de la procession générale, cinq livres.

1621-1626. —Jacques Miard, chanoine fabriqueur; — payé à un menuisier qui a accommodé la chaire de la nef où le P. Cotton prêcha la Passion (1621); — à M^e^ Nicolas Carlier, architecte, deux cents livres tournois pour avoir fait le pupitre qui est dans le chœur; et trente-deux sols tournois pour avoir réparé une image de Notre-Dame qui était rompue, et qu'on avait fait tomber durant les pardons; à Millange, deux missels de son impression, douze livres. — Dépenses faites pour l'entrée du duc d'Épernon (1622). — Payé pour relier et couvrir le livre des Statuts, une livre deux sous. Porté devant le palais la chaire du prédicateur et les bancs. — Huit pièces du procès de la fabrique contre l'organiste Lefèvre; on envoie à Poitiers le nouvel organiste, M^e^ Nicolas, chercher deux experts dans la partie : Valegrand de Saint-Amand et Lesselier, facteurs d'orgues de Paris et de Rouen; Lorin, organiste de l'église de Poitiers; la vacation de ce dernier est de cent dix livres; celle des deux précédents, de six cent quatre-vingt-sept livres (1624). — Au sonneur, pour avoir sonné les cloches extraordinairement pour la procession.

G. 511. (Carton.) — 12 cahiers, papier; 99 feuillets.

1695-1640. — Comptes de la fabrique. — Dépenses de la tente de la tapisserie à la chapelle Notre-Dame, le Jeudi-Saint, où reposait le saint sacrement. — Aux Irlandais, pour avoir porté en procession la grande

châsse des reliques le jour de la Trinité, trois livres quatre sous. — Sonnerie multipliée des cloches pendant les orages; — cent vingt livres à Valeran de Héman, maître faiseur d'orgues. — Achat de quatre aunes de ruban incarnat afin d'attacher les saintes reliques portées en procession extraordinaire faite par la ville le 10 d'août 1627, à cause de la maladie du Roi. — M^e^ P. Locamus, curé de la Majestat. — Frais de l'instance au Conseil privé contre Lefèvre, faiseur d'orgues; — mille livres à Valéran de Héman, facteur d'orgues, en déduction de son marché (1632). — Réparations à la grande rose sur le portail. — Entretien de la lampe du Parlement (1635). — Legs du chanoine Dubernet d'une somme de deux cents livres pour la réparation de la grande chapelle Notre-Dame. — Réparation du tableau de Saint-Charles qui est sur la porte du chœur (1636). — Acheté une Vie des Saints de Ribadeneira, pour les enfants de chœur, quatre livres dix sous. — Un missel, six livres dix sous. — Reliure de cinq messes de musique, couvertes de basane rouge, trente sous.

G. 512. (Carton.) — 17 cahiers in-4°, non reliés et sans couverture; 177 feuillets.

1640-1661.— Comptes de la fabrique. — Entretien de la lampe de la chapelle Notre-Dame de la Nef; reçu quinze livres de M^me^ Tortaty; — de M. Dussault, chanoine, trois livres qu'il a données à la fabrique « pour quelques meschants livres qui estoient aux archives »; — de M. Mongelos, six livres d'amende, par ordonnance du chapitre et autant de M. Moreau, chanoine, «pour avoir esté aux commédiens », le second ayant nié d'y être allé; — d'une femme, quatre sous pour une livre d'huile pour la lampe. — Payé au chanoine Lartigue deux cents livres pour les intérêts de la somme de trois mille livres, avec déclaration qu'à l'avenir il se contentera de six pour cent de ce que la fabrique luy peut devoir; — au receveur, trois livres six sous pour la fondation de l'*Estabat,* fondé par M. Lartigue; — pose de deux anneaux de fer pour attacher deux étendards de satin ou taffetas dans la nef, que M. de Bordeaux avait donnés. — Payé cinq rudiments pour les enfants de chœur. — Reçu dix mille livres du chapitre pour diverses dettes de la fabrique. — Dépenses de l'entrée de M. d'Épernon (1643). — Entretien perpétuel de la lampe du Parlement devant la chapelle Notre-Dame de la Nef. — Recette du sceau archiépiscopal pendant la vacance du siège (1648), six cent cinquante-trois livres. — Payé à un libraire pour trois dictionnaires de Pageot, un de Monet, deux Despautère, une grammaire grecque, deux dictionnaires en latin et en français, quatre rudiments, deux bréviaires, les Epîtres familières de Cicéron, le tout pour les enfants de chœur. — Plus, du mois d'octobre, payé pour avoir rapporté deux échelles du château Trompette, dont une avait été enlevée pour servir à l'assaut (1649). — Reçu des offrandes du service de M. de Chambaret (1650); démonté et serré au cloître sa chapelle ardente; — au tapissier qui a tendu le chœur pour la venue du Roi, fait nettoyer la porte royale par où le Roi devait entrer; fait tendre la chaire où prêcha M. l'évêque de Dol. — 1652: La note du médecin de la fabrique, docteur Lopès, six cents livres; — droit d'entrée dans la Chanoinie dont l'abbé de Béthune est pourvu, cent livres; — M^me^ Josse, blanchisseuse de la fabrique. — 1654 : Fait boucher les ouvertures faites par le canon sur le toit de l'église; rabais de cent cinquante livres fait sur la ferme au fermier de Puysseguin pour les accidents de la guerre. Messes de Notre-Dame tous les samedis depuis le mois de novembre 1653, à cause de la contagion. —1656 : Jean Haon, facteur d'orgues anglais. Payé au charpentier et au maître maçon pour avoir démonté les trois piliers qui étaient proche le grand autel, ôté deux sépultures de l'endroit où l'on a fait fondre la cloche qui était rompue, etc. La cloche est pesée avant d'être refondue; on trouve quatre cent vingt-neuf livres, et quatre cent trois après la refonte; Thomas, fondeur. — 1659 : Une volée de canon a rompu les vitres du côté droit de l'église. — 1661 : Réparation à l'église de Saillans nouvellement réunie à la manse; établissement de trois arcs-boutants pour la soutenir, et refait la façade. — Réparations importantes à la voûte du chœur et de la nef dans l'église Saint-André. La journée de maître charpentier est estimée trente sous, celle d'un ouvrier, vingt-deux, équivalant à quatre francs dix centimes et à deux francs soixante-six.

G. 513. (Carton.) — 85 pièces qui sont des comptes de travaux faits ou de fournitures, et 10 cahiers in-f°, formant 113 feuillets.

1656-1728. — COMPTES DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EGLISE SAINT-ANDRE. — 1656-1657 : Pour un quartier de son traitement à M^e^ Ayroles, maître de la psallette, trois cent cinquante livres; à un organiste pour une passade, une livre dix sous; pour habiller un enfant de chœur nouvellement reçu, dix-neuf livres cinq sous; distribution aux chanoines, chargés des anniversaires; paiements des décimes; paiements aux vicaires perpétuels, au solliciteur du chapitre, à M. de Lopès, médecin, etc. — 1706: Dépenses pour les vaisseaux

vinaires; donné pour trois passades d'un maître de musique et de deux musiciens, deux livres dix sous; dépenses pour les enfants de chœur; pour retirer le serpent vendu à Saint-Seurin par Anglade, joueur de serpent, vingt livres; — dépenses de septembre 1722 à septembre 1723: huit mille sept cent quarante-trois livres huit sous six deniers; recettes: huit mille quatre cent trente-deux livres dix-sept sous six deniers; de 1720 à 1721, dépenses: six mille deux cent soixante-treize livres quatorze sous onze deniers; recettes: cinq mille huit cent cinquante-quatre livres quatre sous sept deniers. — De 1727 à 1728, recettes: six mille neuf cent cinquante-six livres un sou neuf deniers; dépenses: cinq mille huit cent cinquante-une livres dix-neuf sous neuf deniers. — Recettes des décimes, renies, fermes, droits de la fabrique à l'installation des archidiacres, offrandes; dépenses pour les sonneries des cloches pendant les orages, les enfants de chœur, les livres, paiements des messes, vitraux, etc.

G. 514 . (Carton.)— 16 cahiers, papier, français; non reliés. 126 feuillets.

1662-1679. — Comptes de la fabrique. — Prix d'un tonneau de vin en 1664, vingt écus. — 1666 : Tapisseries tendues au-devant du chœur pour l'oraison funèbre de la reine-mère. — Baillé pour faire ouvrir le sépulcre de saint Macaire et le refermer, trois livres. — 1670: Prix d'un tonneau de vin, dix-sept écus ou cinquante-une livres. Réparation du grand horloge; on le met à pendule. Offrandes de funérailles de M^me^ de Montaigne (1672). Compte de fabrique rendu par M. M^e^ Jérôme Lopez, chanoine théologal. Entretien de la lampe de MM. du Parlement, cinquante livres. Doriné au P. Castets, religieux Cordelier, qui a accommodé les orgues, deux cents livres. Dépenses de la démolition de l'ancienne église de Saillans. — 1674 : Entretien de la lampe de M^me^ de Torlaty, quinze livres. Sépulture du valet de M. Desaygues, enseveli au cloître. — 1679: Payé à un maçon pour deux grandes marches de pierre posées à la Porte Royale pour l'entrée de la reine d'Espagne, trente livres. Plus, quatorze sols aux huissiers pour acheter des baguettes de baleine, ayant rompu les leurs à l'entrée de la reine d'Espagne.

G. 515. (Carton.) — 80 cahiers, in-4°; papier.

1683-1720. — Comptes de la fabrique. — 1683 : Réception à un canonicat de l'abbé de Bourlemont. — 1684: M. Améléon, curé de la Magestat. [Manquent les comptes de 1685 à 1688.] — Compte de M. de Pontac, prêtre, chanoine de Saint-André, pour l'année 1690. « Déclare ledit fabriqueur, avant d'entrer dans la discussion de son compte, n'avoir pu toucher le gros fixé à cent francs pour son année, à cause que la misère du temps n'a pas encore permis au receveur du chapitre de le payer à personne. Prix du tonneau de vin de graves, quarante-cinq livres. — Les registres du baptême sont écrits sur papier timbré. — 1698 : Dépenses des obsèques de M^gr^ d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux. — 1701 : Chapelles Sainte-Anne, Saint-Martin, des Trois-Maries, chapelle Pontificale. — 1703 : Détails de la refonte de la grosse cloche. — 1712 : Service pour le Dauphin et pour M^me^ la Dauphine. Mêmes comptes, sans intérêt, jusqu'en 1720.

G. 516. (Carton.) — 15 pièces, papier; un cahier parchemin, in-4°, 14 feuillets.

1512-1751. — Comptes de la fabrique. — Arrêt du Parlement qui condamne Arnaud de Pontac, Grimond Eyquem et Pierre Belon, fermiers des revenus de Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, à payer au chapitre Saint-André la somme de mille deux cents livres tournois pour les réparations de l'église Saint-André (1512). — Arrêt du Conseil du Roi condamnant le cardinal du Bellay, archevêque de Bordeaux, à contribuer aux réparations de l'église cathédrale dans la proportion du quart de son revenu annuel, et le chapitre Saint-André à produire le livre des comptes de la fabrique de ladite église (1550). — Lettres de Louis XIII relatives au procès entre le cardinal de Sourdis et le chapitre Saint-André, par lesquelles il réglemente l'élection de l'administrateur de la fabrique, l'audition des comptes, et attribue à ladite fabrique les dîmes des paroisses d'Ambarès, de Bassens, de Matecoulomb, de Cars et de Carignan (1625). — Mémoire pour la fabrique de l'église métropolitaine Saint-André, dans lequel sont rappelés les arrêts du Parlement de 1512 et de 1615; l'arrêt du Grand Conseil de 1550, la transaction de 1646, par les quels les archevêques ont été condamnés à contribuer aux dépenses des réparations de l'église Saint-André; depuis 1720, les archevêques n'ont rien donné.

Arrêt interlocutoire du Parlement dans le procès entre les chanoines de Saint-André et le sieur Sylvain, architecte, au sujet de la démolition et de la reconstruction du petit clocher ou pyramide de l'église qui menace ruine (1626). — Inventaire des pièces produites par le chapitre devant le Conseil du Roi à l'occasion du procès contre l'archevêque Henry de Sourdis, concernant les réparations à faire à l'église Saint-André, à raison de

deux mille livres par an, « si mieux il n'aime fournir le » quart du revenu annuel de son archevêché (1633). — Requête du chapitre au Conseil du Roi afin d'obliger l'archevêque Henry de Sourdis à prendre part aux frais de réparations de l'église cathédrale, « laquelle seroit » tombée en ruisne totalle sy lesdits doyen, chanoynes » et chapitre n'avoient faict faire les réparations les plus » urgentes et nécessaires pour raison de quoy ayant » emprunté grandes sommes de deniers ausquels mesme » le feu cardinal de Sourdis se seroit obligé avec eux » dont son frère Henry de Sourdis, son successeur et héritier testametaire est tenu; le requérant conclut à contraindre l'archevêque à donner deux mille livres par an ou le quart du revenu annuel de son archevêché. — Requête de celui-ci au Grand Conseil pour que le chapitre soit débouté de sa demande (1643). — En réponse à une sommation adressée par l'archevêque au chapitre afin d'avoir à exécuter un arrêt du Grand Conseil de 1625, portant que l'archevêque sera appelé, ou ses vicaires généraux, à l'élection des fabriqueurs et assistera à l'audition des comptes, le chapitre dit, qu'en raison de la modicité du traitement, il n'y a pas de fabriqueur en titre, que les chanoines en remplissent les fonctions chacun à son tour et que du reste les vicaires généraux ont été ou sont encore fabriqueurs; enfin, les revenus ordinaires de la fabrique ne sont plus suffisants, tellement que les chanoines ont été obligés dernièrement d'emprunter neuf mille livres pour en payer les dépenses (1653). — Requête au lieutenant général en Guyenne, par laquelle le syndic du chapitre demande que deux architectes experts soient nommés d'office pour faire la visite des deux clochers de l'église qui sont au-dessus de la grande porte du côté de l'archevêché, « attendu » que la plus part des pierres qui avoisinent l'extrémité » de la flèche desdits clochers sont dégradées au point » de faire entr'elles une séparation ou ouverture par » laquelle un enfant peut passer avec aisance dans » plusieurs endroits; que cette dégradation rend inu» tiles les liens de fer qui doivent servir à unir lesdites » pierres dont la majeure partie se trouve usée et calci»née; qu'enfin lesdits clochers menacent une ruine » prochaine s'ils ne sont réparés au plus tôt ».

Ordonnance de l'intendant de Tourny relative au nivellement de la place Saint-André et des rues adjacentes à la cathédrale (1751). — Cahier des exporles ou reconnaissances féodales faites en faveur de l'église Saint-André, pour les paroisses de Saillans et de Villegouge, au moyen de la chapelle; aux lieux dits: roc du caperan, au port du nord, à Gombaud, au port de Saillans, à Colombey, etc. (1724).

G. 517. (Registre.)— In-4º, papier; couverture en parchemin, 67 feuillets.

1630-1735. — Comptes de la fabrique. — Inventaires successifs des ornements et autres meubles qui sont dans les armoires de l'église Saint-André, appartenant à la chapelle Notre-Dame de la Nef. — Le cahier commence par un mémoire des revenus de la chapelle dont l'ensemble est de mille cinq cents livres en 1735. — 1° Inventaire des ornements laissés et légués par le cardinal de Sourdis. « Les ornements du Parlement qui consistent en ung devant d'autel de brocatelle à fleurs à fond blanc avecq la chasuble et courtibaud assortis de leurs estolles et maupellis de mesme estoffe, le tout garny de passements d'or et doublé de taffetas incarnat. — 2° Plus les ornements de M. Duchassard, gentilhomme ordinaire du Roi, qui consistent en devant d'autel de toile d'or à fond violet, deux crédences 'de robe de Notre-Dame et du petit Jésus, chasuble, courtibaut assortis de leurs étoles et manipules de même étoffe, le tout garni de passements d'or, avec une écharpe de même pour l'image de Notre-Dame avec dentelles d'or par les deux bouts, et ung tappis pour mettre sur l'autel avec deux quoissins et ung petit chapeau du petit Jésus, etc. — 3° Plus un devant d'aulel de feue M^{me} de Causse, en brocatelle doublé de boncassin blanc, etc. — Plus une robe de Notre-Dame en broderies de perles et de fleurs au naturel, à fond blanc de satin doublé de taffetas incarnat; — un ornement donné par le chanoine Périssac; l'article précédent est un don du chanoine Arnaudeau. — Plus une chasuble de satin changeant à petites fleurs d'or avec étole et manipule doublé de taffetas incarnat que M^{lle} d'Uzeste a fait présent. » — Inventaire général des ornements, linge, argenterie et autres meubles: « treize devants d'autel dont les ornements et l'étoffe sont détaillés: tabis violet, boncassin jaune, satin, velours à fleurs à fond d'or; damas, taffetas; trente-cinq robes de Noire-Dame avec celle du petit Jésus, de satin damas et velours de toutes nuances, toile d'argent, brocatelle, gros de Naples; dix-sept voiles de calice des mêmes étoffes; cinq bourses de corporaux, toile d'argent, tabis, taffetas et satin; dix-huit carreaux de laine faits à l'aiguille, ou de satin et de velours; vingt chapeaux du petit Jésus; écharpes, fraises, cornettes, aigrettes, une croix d'or du Saint-Esprit, une enseigne d'agate, etc… »—Linge; — argenterie, cœurs d'argent donnés en *ex-voto,* chapelets en agate et en cristal, tableaux d'argent, de marbre et de cuivre représentant

une Descente de croix, une Assomption, une Annonciation, un petit Jésus, un saint Jean; deux autres tableaux de verre illuminé, etc.

État des dons faits postérieurement à l'inventaire de 1630; inventaires de 1634 à 1733 mentionnant : les noms des donateurs et l'objet du don : « donné par M. Poggio, Italien, une écharpe pour la Vierge, 26 mars 1637 ». Donné par M^lle^ de Moneins, le 28 juillet 1635, un devant d'autel; par une pauvre femme qu'on ne m a sceu dire le nom, une nappe, le jour de Notre-Dame, 15 août; — par un inconnu, un petit portrait de saint Jérôme et un reliquaire, — par des passants, des babitants, des artisans; — par M^lles^ Duvergier, de Subercaze, de Monneins, de Cabanes, de Cazagens, Desaigues, de Razac, de Gazenave, de Lartigue, Daffis, Daste, de Raymond, de Bordenave, de Giac, Dugravier, de Francs, de Saint-Sever, de Pichon, d'Aureillan; M. Dubourdieu, bourgeois et marchand de Bordeaux; une dame basque; un petit cœur d'argent par M. Dubourg; une croix d'argent en forme de Saint-Esprit, une Notre-Dame d'un côté, et le Saint-Esprit de l'autre; — un œil d'argent, «une langue d'argent un peu espaisse ». — Donné le 15 mai 1639 par M^me^ Duranton, veuve de M^e^ Orly, marchand, un devant d'autel avec les crédences de tabis à fleurs, le fond blanc garni tout de passement de soie; « plus a été donné par Luc David, malade, le 5 janvier 1637, une aube d'un petit enfant, de satin blanc avec deux petits passements d'argent; plus, par M. de Monneins, conseiller du Roi en la cour de Parlement, une couronne d'argent qu'on dit valoir cent livres; plus a esté donnée par un passant, un homme de Limoges, une petite couronne d'argent pour mestre sur le chef du petit Jésus »; plus des bagues données par des femmes qui ne se nomment pas (1640).

« S'ensuit ce qui a été laissé et donné à la chapelle depuis la dernière vente faite de quelques cœurs, perles, petits diamants, bagues, Saint-Esprits et autres choses qui furent vendues en mai 1638 ». — Mentionné: un plat bassin d'argent où est figurée la décollation de saint Jean-Baptiste, etc., etc. — Mémoire des dons: M^me^ Nicole, M[116] de Cabiron, M^lle^ de Montagne, « conseillère », M^me^ Lourtaut, M^lle^ de La Roche, M^lle^ Métivier, fille de M. de Lahaye. — Par ordonnance du chapitre, on vend quelques bracelets et pendants d'oreille à l'orfèvre qui a fait la châsse de Notre-Dame, 11 février 1642.

Inventaire de 1642 et état des dons depuis cette date : M^lles^ d'Essenault, de Pichon, de Sallegourde, de Massip; M. de Grouchy, lequel a donné deux petits tableaux peints sur cuivre où est la figure de Notre-Seigneur en croix, avec sa mère et saint Jean, et de l'autre côté celle de Notre-Dame; M^lle^ de Saint-Sever; «plus, le 10 novembre 1642, fut donné un chapelet, qu'on n'a pas pu connaître de quelle matière il est»; M^me^ de Luc, religieuse de Sainte-Ursule du couvent de Libourne; MM. André Marraquier, de Montaigne, de Massip, de Lescalle, de Jehan, de Cabiro, etc..

État des dons, faits de 1645 à 1733. — «Plus a esté baillé le 4 février 1646, une bague d'or à laquelle est enchâssée une grosse pierre que l'on estime être rubis, grosse comme le pouce »; le 21 avril, un reliquaire de cristal bordé d'or, avec l'image de saint Charles Borromée; — plus six vases de terre de Mélite; — un œil d'argent; — des reliques de saint Fortunal; — une langue d'argent; — une plaque d'argent où sont figurées une poitrine et deux mamelles; — «plus, donné par M. Perricault, lieutenant criminel du présidial de Condom, en actions de grâces de ce que M. son fils, qui estoyt pourvu de sa charge, ayant esté affligé d'une paralysie de tout le corps, spécialement de la langue, près de trois mois, a recouvré la santé par l'intercession de la Vierge». —M. de Pontcastel, M^me^ de Hos, M^me^ Desaugeois, femme du jurat, M^me^ de Camarsac, M^me^ de Voisin, religieuse; M^mes^ de Fayard, de Mosnier, de Sainte-Gemme, de Tressart, de Reganeau, M^e^ Martiny, chanoine; M. de Pomiers, M^e^ Dalesme, prêtre; M^me^ Ruat, M^lle^ de Pouliot, M^me^ de Saluces, M^lle^ Tillet, M^lle^ de Pauliac, M^mes^ de Paty, de Fayet, de Nort, M^lle^ Théone: « le petit Latour de Mons, un cœur d'argent donné en «actions de grâces pour guérison de la taille».. — M^me^ de Prunet, M. Mosnier, le conseiller; M. de Portets, M^me^ de Gascq, M^me^ de Verdus, M. de Poudenas, M^me^ de Saint-Barthélemy, l'abbé de La Marthonie, M^me^ la présidente Pomiers, M. et M^me^ Peleau, 15 juillet 1673; M. de Gueymus, M^me^ Tarneau; «plus, le 27 du mois d'août 1676, monseigneur l'archevêque a donné un cœur d'argent avec un ruban rouge», M^me^ Sage, 1685.

Note des dons faits en 1634: M. Dussault, avocat général, une lampe d'argent; M. de Sabourin, conseiller, un bassin d'argent ciselé représentant la mort de saint Jean-Baptiste; M^lle^ de Beterland, Jeanne Mauran, M^lle^ de Raymond, Lalanne, bourgeois et marchand; M^e^ Sabarcas, curé de la Majestat, M^me^ de Sallegourde, etc...

G. 518. (Registre.)— In-4°, 302 feuillets, papier; reliure parchemin.

1636-1773. — CORRESPONDANCES. — Recueil des lettres adressées au chapitre Saint-André par divers chapitres de France. — Chapitre de Paris demandant la communication des bulles, statuts ou arrêts relatifs à la

collation des bénéfices en faveur des enfants de chœur, chantres, clercs de matines, «machecots» et autres qui se dévouent depuis leur jeunesse au service du culte, 24 avril 1636, imprimé. — Chapitre de Condom au sujet des usages concernant la préséance des hebdomadiers et autres du bas chœur pendant les offices, 1er décembre 1650. — Chapitre de Châlons au sujet des ensevelissements des chanoines, de la nomination des députés aux Étals généraux par les curés, etc.; imprimé, 16 février 1652. — Chapitre de Paris, au sujet des prières ordonnées par l'archevêque, sans en avoir communiqué avec le chapitre; imprimé, 25 mai 1652. — Chapitre de Bayeux contre l'évêque, qui voulait le dépouiller des « libertez que le droict et l'usage de quinze sciècles luy ont acquises»; imprimé, 13 mars 1668. — Chapitre de Guérande, en Bretagne, au sujet d'un sous-chantre, choriste musicien, marié, qui s'arrogeait le droit de porter l'aumusse, 20 septembre 1690. — Chapitre de Bayonne contre le curé perpétuel de la cathédrale, qui s'attribuait des litres et des droits contraires à ceux du chapitre, 20 juin 1696. — Chapitre de Tours, au sujet de l'administration et supériorité spirituelle sur l'hôtel Dieu de cette ville, imprimé contre l'archevêque, 1er avril 1697. — Chapitre de Toulouse contre l'archevêque pour la juridiction correctionnelle et contentieuse sur les bénéficiers et habitués de la cathédrale; imprimé, 17 novembre 1707. — Chapitre «de Périgueux contre les maire et consuls de la ville, qui voulaient assujettir les chanoines au paiement des francs fiefs et au logement des gens de guerre et à l'imposition sur le bois, le charbon, vin et autres denrées, 15 janvier 1697. — Chapitre de Grenoble contre la collégiale Saint-André de la même ville, concernant les droits de préséance dans les processions et autres cérémonies, 16 juillet 1697. — Chapitre de Bayonne, concernant le droit à payer pour l'enregistrement des armoiries ou sceau du chapitre à l'armoriai général, « bien que le chapitre ait » fait plus qu'il n'a peu pour ayder notre Roy à suppor- » ter les frais d'une si longue guerre », 16 octobre 1697. — Chapitre d'Agde en Languedoc, concernant l'administration des sacrements et la levée des corps des titulaires qui résident dans les paroisses de la ville, 27 septembre 1698. — Chapitre de Cahors, concernant les droits de chappe ou chapelle que l'évêque doit donner à l'église cathédrale après son investiture, la dépouille des évêques après leur mort, et la contribution aux frais de réparations de la cathédrale; imprimé, 25 septembre 1769. — Chapitre de Carcassonne contre les grands vicaires, qui veulent assister aux délibérations qui regardent l'évêque, 14 février 1707. — Chapitre de Bourges, sentence contre un curé de la ville qui réclamait le paiement du droit de linceul et le droit de littre ou de noblesse du sieur de Bourdaloue d'Héry, chanoine, décédé en la paroisse dudit curé; imprimé, 11 mars 1712. — Chapitre de Reims, au sujet du droit de chapelle ou ornement complet dû par les archevêques pour leur joyeux avènement; imprimé, 5 août 1712. — Chapitre d'Angoulême, au sujet des droits honorifiques du chantre dans les *Te Deum,* lorsqu'il n'est pas chanoine, 30 décembre 1713. — Chapitre de Rouen contre les curés de la ville, concernant l'administration des sacrements et l'inhumation des dignitaires du chapitre et même des parents des chanoines; imprimé, 30 janvier 1714 — Chapitre de Vabres (Tarn), demande de certificat portant que « feu M. de Lopès, chanoine théologal de l'église primatiale de Bordeaux, a été payé de tous les revenus de son canonicat durant tout le temps qu'il a été professeur dans l'Université de Bordeaux, laquelle charge il a occupée jusqu'à sa mort qui arriva en l'année 1694», 25 octobre 1714. — Chapitre de Rouen concernant l'encens et le livre des Évangiles, que par un nouvel usage, on y présente et donne à baiser au premier président avant le doyen ou premier en dignité du chapitre, lequel ne manque pas de quitter le chœur lorsque le premier président s'y trouve, afin d'éviter tout compromis, 13 juillet 1717. — Chapitre de Toulouse contre les archidiacres forains et non chanoines au sujet des droits honorifiques; imprimé, 23 septembre 1717. — Chapitre de Périgueux sur la collation des bénéfices par un chanoine qui a pris l'habit de novice dans un ordre religieux, lorsqu'il est de semaine autour de l'aigle [du lutrin ou pupitre du chœur]. 22 mars 1718. — Chapitre de Castres contre les vicaires perpétuels des paroisses de la ville au sujet de l'enterrement des laïques, 27 mars 1718. — Le doyen de Metz demandant si à sa nomination il est tenu de prendre l'institution de l'évêque, 14 mai 1718. — Chapitre de Grasse au sujet de la distribution des Oblations; imprimé, 20 septembre 1718. — Chapitre de Saint-Pons concernant la portion congrue que doivent donner les curés primitifs, évêques, archevêques décimateurs aux vicaires perpétuels, conformément à la déclaration de 1686, 1er novembre 1718. — Chapitre d'Agen; les prébendiers peuvent-ils être cités au nom du chapitre sans indication du motif de la citation, 11 février 1719. — Chapitre de Reims contre l'official du diocèse, qui prétend être regardé comme présent au chapitre lorsqu'il est occupé à ses fonctions d'official, soit à la ville, soit à la campagne; imprimé, 12 février 1719. — Chapitre d'Amiens; l'aumônier de l'évêque,

devenu chanoine, peut-il « se dégrader au point de quitter sa stalle » et se tenir avec les autres serviteurs de l'évêque à la place où ceux-là se tiennent dans le chœur? 22 mars 1719. — Chapitre de Saint-Malo contre le gouverneur, qui voulait assujettir parmi les prêtres et les laïques dont le bas chœur est composé, à faire la patrouille et autres charges publiques, les laïques qui sont quelques-uns- mariés, et néanmoins tenus par leur service d'être presque tout le jour en habit d'église, assistant en surplis aux offices canoniaux; imprimé, 15 mai 1719. — Chapitre de Narbonne au sujet des dépouilles des évêques ou archevêques, telles que croix archiépiscopale, crosse, mître, anneau pastoral, etc., qui doivent appartenir aux églises cathédrales; imprimé, 15 juin 1719. — Chapitre de Toulouse contre un chanoine de l'abbaye Saint-Sernin, qui était venu faire un baptême en aumusse dans l'église métropolitaine, 18 juin 1719. — Chapitre de Sarlat contre les consuls de la ville qui voulaient faire monter la garde aux chanoines à l'occasion de la contagion, 9 juin 1722. — Chapitre de Toulouse au sujet de L'absence au chœur des bénéficiers soi-disant malades, 7 mars 1724. — Chapitre d'Amiens au sujet d'un arrêt qui ordonne que les privilégiés ou non des biens et héritages en Picardie contribueront aux réparations des églises et presbytères selon les rôles de répartition et contre lequel arrêt le clergé et la noblesse se sont pourvus; imprimé, 3 juin 1724. — Chapitre de Besançon au sujet de l'invitation aux cérémonies publiques du commandant, du Parlement et autres autorités de la ville, 27 juin 1725. — Chapitre de Moissac au sujet du cinquantième qui oblige les propriétaires des maisons sans distinction de faire la déclaration des revenus des loyers, 4 novembre 1725. — Chapitre de Verdun au sujet de la retenue exercée sur chaque chanoine à son avènement; imprimé, 13 décembre 1725. — Chapitre de Saint-Malo au sujet du cérémonial à observer lorsque l'évêque pontifie ou veut simplement assister à l'office divin, 14 décembre 1725. — Chapitre d'Auxerre, concernant l'exemption en faveur des chanoines des droits et impositions sur l'entrée des denrées dans les villes; imprimé, 17 août 1726. — Chapitre de Saint-Malo au sujet de certaines ordonnances de l'évêque, 21 juin 1730. —Chapitre d'Àuch contre le sacristain, vicaire perpétuel de l'église, qui se prétendait curé primitif et voulait troubler le chapitre dans ses fonctions, 18 décembre 1730. — Chapitre de Toulouse sur le droit de dépouille des archevêques, 13 janvier 1730. — Chapitre de Vienne : la distribution de l'office n'est pas due aux conseillers clercs du Parlement absents du chœur, même pendant la tenue du Parlement, 30 octobre 1731. — Chapitre de Lescar contre les consuls de la ville, qui avaient compris dans la capitation les chantres et les musiciens laïques du chapitre, 25 mars 1734. — Chapitre de Bourges au sujet de la juridiction du chantre qui est la deuxième dignité, 8 septembre 1735. — Chapitre de Poitiers contre l'évêque au sujet de la collation des dignités canonicales et offices; imprimé, 23 avril 1732; — Chapitre de Grenoble contre les curés qui prétendaient participer à l'augmentation de la portion congrue fixée par l'édit de 1686 à trois cents livres, 24 avril 1772. — Chapitre de Nantes au sujet de la juridiction du chapitre sur les chapelains, archiprêtres ou semi-prébendiers, bénéficiers, choristes, musiciens et autres suppôts du bas chœur; imprimé, 8 novembre 1771. — Chapitre de Toulouse concernant les fonctions et prérogatives du doyen; imprimé, 4 janvier 1771. — Chapitre d'Aire sur les droits et obligations du sacriste (1770). — Chapitre de Beauvais, arrêt du Conseil qui supprime une lettre circulaire envoyée au nom du chapitre à toutes les églises cathédrales du royaume; imprimé, 10 mars 1770. — Chapitre de Périgueux concernant la présence aux offices, 24 janvier 1770. — Chapitre de Rennes au sujet du dignitaire qui, aux jours- de fête solennelle, remplace l'évêque absent; imprimé, 1er mai 1737. — Chapitre de Nantes au sujet de la perception des droits sur les cures, denier de Saint-Pierre, annates, droits de cens ou Oblations, etc.; imprimé, 14 août 1737. — Chapitre de Grenoble sur les conditions requises pour remplir la dignité de doyen; imprimé, 13 octobre 1737. — Chapitre d'Aix sur les réductions de fondations d'obits, 8 mai 1741. — Chapitre d'Albi concernant les chanoines qui vont à la campagne sous prétexte de maladie et veulent être portés présents au chapitre; imprimé, 29 mai 1741. — Chapitre de La Rochelle au sujet de la place occupée dans le chœur par un chanoine, aumônier de l'évêque; imprimé, 13 juin 1741. — Chapitre de Bayeux sur les droits du chapitre à la succession des chanoines décédés, 4 février 1746. — Chapitre d'Orléans contre le Bureau des finances qui avait fait démolir une maison dans le cloître et la juridiction dudit chapitre; imprimé, 21 mai 1746. — Chapitre d'Agen au sujet des droits, dignités et prérogatives du chantre, 30 mai 1753. — Chapitre d'Aire contre l'évêque au sujet de l'union et de la désunion des bénéfices, 12 août 1754. — Chapitre de Saintes au sujet de la substitution du bréviaire de Paris au bréviaire romain dans le diocèse de la métropole, ' 28 juin 1765. — Lettre des agents généraux du clergé de France au sujet de la prescription des dîmes

entre ecclésiastiques par une possession quarantenaire, signé: l'abbé de Cicé, 10 novembre 1765. — Chapitre d'Aix, concernant l'entrée dans le chœur des gardes du gouverneur de la province, lorsque celui-ci vient assister à une cérémonie, 20 juin 1766. — Chapitre de Lescar concernant la juridiction de l'évêque sur le chapitre, 10 juin 1766. — Chapitre de Reims contre le lieutenant général de police concernant la juridiction dans l'église sur les titulaires dépendant du chapitre; imprimé, 14 novembre 1766. — Chapitre de Lodève, sur le privilège exclusif qu'il a d'avoir des fonts baptismaux, 1er février 1767. — Chapitre d'Agen, concernant les obligations des prébendiers, 13 juin 1767. — Chapitre de Dijon, concernant la pompe funèbre des obsèques des souverains, 5 janvier 1768. — Chapitre de Toulouse, concernant les obsèques du dauphin, 17 juillet 1768. — Chapitre de Gap, des qualités pour obtenir la dignité de sacriste, 28 août 1769. — Chapitre d'Auch, les provisions de cour de Rome doivent-elles être enregistrées au Parlement avant la prise de possession? 24 septembre 1769. — Chapitre de Toul, concernant les fonctions de l'écolâtre; imprimé, 25 octobre 1769. — Chapitre de La Rochelle, au sujet des honneurs funèbres rendus aux évêques, 27 avril 1769. — Chapitre de Metz, au sujet de la préséance pour haranguer les princes, princesses, commandants d'armées, etc., qui passent par la ville, 29 décembre 1769. — Chapitre de Senlis, concernant les canonicats et prébendes affectés à différentes maisons religieuses, séminaire ou collège, desservies par un religieux de la maison ou par un prêtre séculier, imprimé; 28 octobre 1760.

Détails tirés de ces pièces : Le chapitre de Bayonne prend la précaution d'écrire à celui de Saint-André, relativement à une demande de renseignements : « Si quelqu'un de vos usages ou arrêt nous est contraire, je vous supplie de le mettre à un papier à part. » — Mention de la fondation de la collégiale de Grenoble en 1226 par un des dauphins. — Opposition du chapitre de Périgueux à l'établissement de la fabrique dans l'église autour de la collégiale, comme inutile et attentatoire aux droits du chapitre administrateur. — Contribution aux réparations des églises et presbytères en cas d'insuffisance de revenus des fabriques, anciennement exigée en Picardie des seuls habitants des lieux, actuellement de tous les propriétaires même ecclésiastiques, possesseurs de biens dans le district. — Refus des héritiers de Le Tellier, archevêque de Reims, de donner au chapitre l'ornement complet dont est vêtu tout archevêque entrant en fonctions; que Le Tellier lui-même avait obligé à cela les héritiers de son prédécesseur le cardinal Barberin, et qu'il était mort sans avoir donné pour lui-même (1712). — Efforts des prélats pour se faire dispenser, par une interprétation en leur faveur de la Déclaration de 1686, du devoir de contribuer à la pension et traitement des vicaires perpétuels et autres dans les paroisses où les prélats sont part-prenants ou décimateurs; les minisires Machault et Pontchartrain occupés avec le Conseil et les Parlements à cette question, traitée par l'Assemblée du clergé de 1711. — Droit de dépouille à la mort des archevêques. — Le denier de Saint-Pierre levé immémorialement au diocèse de Nantes; c'est une petite redevance due à l'église matrice ou cathédrale par presque toutes les cures du diocèse, tous les ans à la Pentecôte. — Prospectus de l'Association pour la traite des nègres, le commerce de l'Amérique et la pêche.

Noms divers, Nogaro à Bayonne; — Hugues Bengy$_r$ seigneur de Puyvallée, conseiller du Roi, lieutenant général et conservateur des privilèges de l'Université de Bourges; — de Meredieu, doyen de Périgueux; — de Monzié, doyen de Sarlat; — Bourdaloue d'Héry, chanoine de Bourges; — dame Marie de Baudelan de Cormeray; — Magon, archidiacre de Saint-Malo; — de Noé, chanoine d'Auch; — le cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais.

Sceaux: cachets du chapitre de Saint-Malo; — de Notre-Dame de Verdun; — de Bourières, chanoine d'Agen; — du chapitre du Mans; — de l'abbé de Cicé, depuis archevêque de Bordeaux; — du chapitre de Saint-Astier; — du chapitre de Noyon; — de celui d'Agen.

G. 519. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1680-1778. — Correspondance. — Lettres missives sans importance adressées au chapitre et relatives au temporel : réparations d'immeubles, demandes de renseignements, etc.

G. 520. (Registre.) — In-4°, papier, 63 pièces, dont 9 imprimées.

1714-1770. — Correspondance. — Recueil des lettres de divers chapitres au chapitre Saint-André, etc. — Recueil de mémoires et arrêts. — Réponse du chapitre de Montauban à une question de celui de Saint-André pour savoir si réellement le chapitre ne doit pas avoir la préséance sur les Trésoriers de France (1770). — Autre réponse du chapitre de Dijon au même sujet (1770). — Réponses des chapitres de Montpellier, Besançon, Lescar, Toulouse, Rouen, Nîmes, qui disent tous que la préséance appartient au chapitre sur les Tréso-

riers et le Bureau des finances (1770). — Réponse du chapitre de La Rochelle à une demande du chapitre Saint-André, attestant qu'il est d'usage que l'évêque fasse partie du bureau d'administration de l'hôpital et du collège. — Réponse semblable du chapitre de Dijon (1770). — Arrêt de la cour du Parlement, Aides et finances du Dauphiné, qui déboute les sieurs Morel d'Arcy, Morel de Rofanière, Galland et Comeau, tous chanoines de l'église Notre-Dame de Grenoble, de leur opposition à une délibération capitulaire du 13 mai 1722, et ordonne, sur le réquisitoire du promoteur du chapitre de cette église, que les parties sus nommées pourront faire des représentations au chapitre, mais maintient par provision le sieur Delolle, chanoine diacre, en possession de donner sa voix en chapitre (1722). — Arrêt du Conseil ordonnant au chapitre de l'église collégiale d'Auch de restituer au sieur Bezian de Saint-Paul, chanoine, les revenus de son canonicat, bien qu'on lui eût interdit l'entrée du chœur (1759). — Arrêt de la cour des Aides de Paris, confirmatif d'une sentence de l'élection de Châteaudun du 6 juin 1731, qui décharge les chanoines de Chartres prébendés en la prébende de Dunois, de la taille à laquelle ils avaient été imposés dans le rôle de la paroisse de Thiville, pour avoir levé par eux-mêmes la dîme de celte paroisse; avec défense de les imposer à l'avenir (1732). — Arrêt du Grand Conseil en faveur de l'archevêque d'Auch et de son chapitre contre le sieur Bézian de Saint-Paul, doyen du chapitre collégial de cette ville, porteur d'un brevet du cardinal de Polignac, précédent archevêque d'Auch, qui requérait en conséquence que M^e^ Jean-François de Châtellard de Montellet, archevêque d'Auch, successeur du sieur de Polignac, fût obligé solidairement avec son chapitre de le pourvoir de la première prébende canoniale à vaquer (1745). —Lettres des chapitres de Saintes, d'Angoulême et de Paris assurant que le chapitre a bien le droit de faire apposer les scellés sur les meubles des chanoines décédés (1714). — Arrêt du Parlement de Paris déclarant que la prévôté de l'église de Toulouse n'a pas vaqué en régale (1723). — Arrêt du Conseil qui décharge le chapitre Saint-Paul de Narbonne du paiement de la somme à laquelle il avait été taxé pour la confirmation du franc salé, lors de l'avènement du Roi à la couronne. — Lettres du duc de Choiseul, archevêque de Narbonne, de l'évêque d'Orléans et des ministres Saint-Florentin et Berlin, datées de Versailles, pour remercier le chapitre Saint-André d'avoir offert au Roi dix mille livres pour la construction d'un vaisseau et pour le rétablissement de la marine, avec une unanimité de suffrages qui annonce son empressement pour ce qui peut plaire au Roi et être avantageux à son service (1762). — Lettre du ministre Saint-Florentin au chapitre de Nantes pour lui notifier que la volonté du Roi est que le duc d'Aiguillon, commandant la province de Guyenne, ait droit à une place au chœur et qu'il y vienne accompagné de ses gardes. Le ministre s'étonne que le chapitre ait pu élever quelques difficultés à cet égard (1759).

G. 521. (Carton.) — 21 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; latin, gascon, français.

1380-1768. — INVENTAIRES. — Inventaires des titres des chapelles. — Mention de ventes et reconnaissances. — Vente de quatre pièces de vigne dans les graves, près l'église Saint-Genès, dont une en franc alleu, appartenant à la chapelle de Pierre de Lacour (1380); reconnaissances féodales et autres actes relatifs aux fiefs de la chapelle d'Arnaud de Villeneuve, situés à Bordeaux et dans la banlieue, aux Chartrons; les bourdieux de Bretous, actuellement de Frère, de M invielle, précédemment de Lesperon; de Jeandreau, de Fromaget (emplacement sur lequel est bâtie en partie l'église de Saint-Louis des Petits - Carmes), le pas de la Pucelle, les Pradets, etc. (1402 à 1770); — chapelle de Raymond Bayle; vignes dans les graves à Naujac « *près de la crotz de la Peyra qui es darrey lo palays Gnaliana »,* à l'areney, au plantier de la fosse Guymener, à Carignan, à Calhavet, à Bassens, au lieu de Saint-Martin (1432-1536). —Chapelles d'Ayquan Barbe (au moulin du four, à Pipas) (1470 et 1619), de Pey et Arnaud Calhau frères (1432); de Pey Forthon (1495); d'Arnaud de Canteloup, de Pey Berland (fiefs à Mérignac) (1518); de Bernard Cussac (1549); de Vincent de Rive (à Quinsac) (1567); contrat par lequel les héritiers de M. de Lalande de Beriot s'engagent à payer aux prèbendiers de Saint-André le legs de douze mille livres à eux fait par la femme du défunt, pour la fondation d'une chapelle (1703). — Chapelles de Guilhem d'Andernos (1758) et de Bloyac (1768).

Détails relevés dans les différents actes, 1392: *Acta fuerunt hœc et concessa in domo communi Umbrerie Burdegalensis et auditorio causafum curiæ custodis.* A Siméon, bourgeois de Bordeaux; Mossen B. Caillau, cavaler; Vidau, de la paroisse de Villenave-d'Ornon; mention dans cette paroisse du lieu de Misseube *(média silva):* Bertrand de Lastonar, notaire. — P. de Louppe, bourgeois en 1437. Les chartes de 1432 et 1437 sont datées seulement de l'an du pontificat du pape Eugène IV, sans

mention de Roi, ni d'archevêque. Une de 1425 est datée du règne d'Henri (VI) et de l'épiscopat de David de Montferrand; Bertrand Vigier, recteur-curé de Saint-Martin-d'Eyzines en Médoc et de Saint-Vincent-de-Floirac, Entre-deux-Mers. — Noms des anciens possesseurs dans les marais des Chartrons où s'est élevée depuis l'église Saint-Louis: le seigneur de Foix de Candale et de Puy Paulin (1448); Mercure de Turenne et Marguerite de Carie, sa femme (1602); Minvielle (1709); de Bourran (1725); Durban de Fromaget, Pénicault (1728); de Geslin, seigneur du Taillan (1759); Barreyre; Bethman, chevalier du Saint-Empire, bourgeois et conseiller de la ville de Granson, en Suisse, agent et consul général de l'Empire dans tous les ports de la province, négociant à Bordeaux (1777)— Mémoire du sieur Pénicault devant lès experts estimateurs du terrain que la ville lui prend aux Chartrons pour partie de l'église Saint-Louis et pour la place publique au-devant; déplacement d'intérêts causé dans les Chartrons par l'établissement des allées de Tourny: c'est le cours du Jardin-Public actuel, à partir de la faïencerie, ou rue Hustin.

G. 522. (Registre.) — In-f°, relié en parchemin; 220 feuillets, papier; français.

1623. — Inventaires. — Enquête faite par commissaire du Roi dans les archives du chapitre, et procès-verbal dressé de l'état où se sont trouvés les registres des actes capitulaires avec les titres relatifs aux dignités de trésorier et de chantre dont la collation est revendiquée respectivement par l'archevêque et par le chapitre, en 1623. P. Perissac, archidiacre, pourvu de l'office de la trésorerie par le cardinal de Sourdis contre Jacques Desaygues, aussi chanoine, pourvu par le doyen, se prétendant collateur de droit. Il résulterait de l'enquête que plusieurs registres ont été lacérés ou même enlevés: «depuis peu», dit l'archevêque, « d e t out temps», répond le représentant du doyen; constatation des lacérations des dix-huit premiers feuillets du registre de 1464 à 1480 (V. G. 285); d'autres lacérations à celui de 1401 (V. G. 308); de même pour plusieurs cahiers et registres qui existaient au moment de ladite enquête. Requête au Parlement par Pierre Dubosq, chanoine, pourvu par l'archevêque de la dignité de chantre. — Prestation de serment par les chanoines, qu'ils ne possèdent aucun titre concernant la collation de la trésorerie et la chantrerie. Sentence par le commissaire délégué à ce sujet que les parties se pourvoiront devant le Conseil du Roi (1623).

G. 523. (Registre.) — In-4-^{0}, relié en veau, 39 feuillets; papier (une table).

XVIII^{e} SIECLE. — Inventaires.— Répertoire incomplet fait au XVIII^{e}siècle des papiers du chapitre.— Principaux articles dans l'ordre où ils sont mentionnés: arrêt du Parlement qui défend au lieutenant général de prendre place parmi les chanoines les jours de procession de Saint-Roch, 23 août 1597.—Provision de l'office de receveur des décimes en faveur de Robert des Vignes, sur la présentation de l'archevêque (1597). — Quittance du cardinal Augustin Spinola de la somme de vingt ducats d'or, dont deux pour le pape, payée par les chapitres Saint-André et Saint-Seurin pour le droit d'exemption de la juridiction de l'ordinaire (1531). — Prêt au Roi de la somme de quatre cent cinquante livres, 11 novembre 1555. — Union de deux canonicats à la psallette pour l'entretien des enfants (1463). — Arrêt ordonnant que les députés du chapitre aux assemblées du clergé précéderont les vicaires généraux de l'archevêque, lorsque celui-ci sera présent, 25 février 1603. — État des revenus et charges des canonicats de Saint-André et de Saint-Seurin, 9 avril 1365. — Lettres patentes portant permission au chapitre de faire enceindre la Sauvetat de murailles ou de chaînes de fer. — Collationné de la bulle de Grégoire IX, contenant les revenus du chapitre et des cures en dépendant (1228). — Sentence du sénéchal de Guyenne concernant les chanoines semi-prébendés (1507). —Sauvegardes concédées au chapitre par les rois Louis XI et Charles VIII, ducs de Guyenne. — Collation d'un canonicat par l'archevêque. — Sauvegarde du roi Charles VII. — Évocation des causes du chapitre devant le sénéchal de Guyenne. — Transaction entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin concernant les processions et les enterrements (1597). — Bulle autorisant le lecteur du chapitre à absoudre les chanoines qui ont encouru l'excommunication. — Bulle exemptant les chanoines de Saint-André et de Saint-Seurin de la résidence dans leurs cures, 4 mars 1464. — Arrêt de la cour réglant les droits de préséance des chapitres Saint-André et Saint-Seurin dans les cérémonies funèbres, 16 juin 1668. — Statuts du chapitre confirmés par l'archevêque. — Acte du chapitre contre les jurats qui voulaient l'obliger à contribuer aux dépenses publiques, 1er mai 1370. — Bulle d'Anastase IV concernant le privilège du chapitre relatif à l'élection des archevêques. — Transaction entre le chapitre et les Cordeliers au sujet des enterrements, 8 octobre 1345. — Sentence arbitrale

entre l'archevêque, le doyen et le chapitre Saint-Seurin concernant la collation des bénéfices et la juridiction, 26 février 1470. — Lettres de sauvegarde du roi Louis XII, 15 novembre 1194. — Cens et rentes du chapitre mis sous la main du Roi (1521). — Arrêt relatif au différend entre l'archevêque et le chapitre au sujet du paiement des droits de sceau et de procuration ou droit de visite, 8 juin 1458. — Bref du pape Clément VIII sur le différend entre le chapitre et le cardinal de Sourdis occasionné par la démolition de trois autels dans l'église Saint-André. — Sépulture d'Antoine de Noailles dans la chapelle Saint-Biaise (1562). — Élection faite par le chapitre de Boson de Salignac, archidiacre de Médoc, à l'archevêché de Bordeaux (1296). — Lettres de sauvegarde concédées au chapitre par le roi Édouard III d'Angleterre (1356). — Fondation du prieuré Saint-Julien avec pouvoir au chapitre de nommer le prieur (1230). — Sentences de Géraud, archidiacre d'Auch, en faveur du chapitre au sujet de certaines obligations dues par le prieur et les religieux de Saint-James (1122 et 1174). — Permission accordée au chapitre de mettre des gens en armes pour la défense de la ville, 27 novembre 1566. — Sentence de réintégrande par laquelle le chapitre est remis en possession du droit de dire la messe dans l'église Saint-James le jour de la fête patronale, et d'y recevoir deux sous de rente et à dîner, 5 août 1517. — Dépôt du chef de saint Eutrope entre les mains des chanoines, 20 février 1566. — Convention entre le chapitre et les religieuses de l'Annonciade, par laquelle celles-ci sont autorisées à construire leur couvent à la charge, entre autres obligations, de payer quarante sous de rente annuelle, 28 juillet 1521. — Consentement de l'archevêque à l'extinction de trois canonicats et à la création de six semi-prébendes, 8 mars 1486. — Transaction mettant fin au différend entre le chapitre et les Minimes, moyennant le paiement par ceux-ci d'une barrique de vin pour tout droit de dîme dans leur clos, 26 septembre 1637. — Forme du serment fait par Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, entre les mains du pape Martin V. — Sentence du lieutenant général remettant le chapitre en possession du droit d'encanter les meubles des chanoines et autres habitants décédés dans la Sauvetat, sans payer aucun droit aux maire et jurats, 19 octobre 1532. — Vœu des maire et jurats et du lieutenant général de Guyenne d'assister à la procession qui se fait au couvent du Chapelet (couvent des Frères Prêcheurs), le jour de la Visitation et à Saint-Seurin, le jour de l'Annonciation, à cause de la peste, 23 juin 1605. — Quittance de paiement de la somme de huit cents livres pour l'amortissement du temporel de l'église Saint-André, 1er août 1523. — Privilège accordé à la ville de Bordeaux par Louis XI, relatif à l'entrée des vins qui ne sont pas de la sénéchaussée, 2 mars 1484. — Lettres royaux permettant au chapitre de se porter héritier, sous bénéfice d'inventaire, des chanoines décédés *ab intestat,* 4 avril 1497. — Serment prêté par Biaise de Greely, archevêque de Bordeaux, 25 mars 1478. — Lettres de sauvegarde du roi Charles VII en faveur du chapitre. — Privilège accordé à la ville de Bordeaux, établissant qu'aucun vin étranger ne pourra être vendu dans la ville tant qu'il y aura encore du vin bourgeois, 12 novembre 1478. — Bulle du pape Eugène III portant confirmation en faveur du chapitre des privilèges concédés par les papes et les rois. — Privilège accordé aux chanoines de vendre le vin de leur cru sans payer le droit de coutume; vidimus de ce privilège par le sénéchal de Guyenne, du 8 janvier 1412. — Transaction entre le chapitre et l'archevêque par laquelle ledit chapitre pourra nommer un chanoine prêtre pour absoudre de l'excommunication sans être obligé de recourir à l'archevêque, pourra nommer les vicaires perpétuels aux bénéfices dépendants de sa collation, et succédera aux chanoines et habitués dans l'église, morts *ab intestat,* 5 novembre 1418. — Exemption par Charles IX en faveur du chapitre de tous subsides, logement de gens de guerre, fortifications, charges de ville, etc., 3 décembre 1568; confirmation de ce privilège par Louis de Saint-Gelais, commandant dans la ville de Bordeaux, du 11 janvier 1570, et par Henri III, le 20 février 1576. — Concordat entre le chapitre, les vicaires perpétuels de la ville, l'abbé et les religieux de Sainte-Croix et les Cordeliers, concernant les sépultures, 10 octobre 1345. — Approbation des statuts du chapitre par Martin V (1418). — Bulle d'Eugène IV invitant l'archevêque de Bordeaux au concile de Ferrare (1436). — Relief d'appel par le chapitre pour n'avoir pas été appelé à la confirmation de l'élection de l'abbé de Notre-Dame des Angles de l'ordre de Saint-Augustin, 20 juin 1744. — Privilège concédé par Louis VII à l'archevêque de Bordeaux et aux évêques suffragants relatif au droit de régale (1137). — Concordat entre l'archevêque et le chapitre par lequel ce dernier s'engage à suivre la règle de Saint-Augustin (1145). — Bulle de Pie II portant exemption de la juridiction de l'archevêque, en faveur des chapitres Saint-André et Saint-Seurin et du collège Saint-Raphaël (1451). — Confirmation du privilège par lequel les biens d'un archevêque décédé sont dévolus à son successeur,

23 juin 1451 — Formulaire et constitution des papes Innocent X et Alexandre VII contre les cinq propositions du livre de Jansénius: *de gratia Christi* (1665). — Sentence de Pierre Bosco, chanoine et chantre, et prieur du prieuré Saint-James, agissant comme subdélégué du Saint-Siège, par laquelle aucun habitant de la ville ne peut être distrait de ses juges naturels (1486). — Relief d'appel du prieur de Sainte-Croix concernant la dépouille et la sépulture du prieur de Soulac décédé dans la Sauvetat (1445). — Inventaire des objets mobiliers (tapisserie, argenterie, ornements religieux) légués au chapitre par le cardinal de Sourdis, 29 décembre 1633. — Arrêt du Grand Conseil maintenant à l'archevêque le droit de visiter les églises unies à la manse du chapitre, excepté le cloître, la Sauvetat et l'église Saint-André, 30 septembre 1608. — Contrat de vente de la baronnie de Lège faite au duc d'Épernon pour la somme de quinze mille livres, 30 août 1600. — Estimation du fief cédé par le chapitre aux Carmes déchaussés pour la construction de leur couvent, 20 octobre 1571. — Paiement au pape de trois florins d'or pour le droit d'exemption de la juridiction de l'ordinaire, 29 mai 1591. — Arrêt du Grand Conseil condamnant le cardinal du Bellay à payer annuellement à la fabrique de l'église Saint-André le quart de son revenu ou la somme de deux mille livres, 18 mars 1550. — Bulle de Clément VIII adressée au chapitre pour mettre les pères Feuillants en possession du prieuré Saint-Antoine, 1er juin 1598. — Vidimus d'une bulle de Clément V qui déclare l'archevêché de Bordeaux exempt de la primace de Bourges. — Arrêt donnant au chapitre le droit de faire la levée des corps des bénéficiers Saint-André, décédés dans les paroisses dépendantes de Saint-Seurin. — Permission accordée par le maréchal de Montluc de porter des armes et de lever des gens de guerre pour la défense de l'église Saint-André, 27 novembre 1567. — Arrêt contre les maire et jurats, par lequel les habitants de la Sauvetat ne peuvent être contraints d'aller à la garde. — Vidimus do la bulle de sécularisation du chapitre Saint-Émilion faite par Clément VI, donnée à Avignon la première année de son pontificat (1342). — Serment fait au chapitre par l'archevêque Artus de Montauban, le jour de sa réception, 19 août 1465. — Permission donnée à l'archevêque d'ouvrir une porte dans une muraille de l'église afin de communiquer avec son palais archiépiscopal, 13 novembre 1466. — Union de l'église Sainte-Eulalie au chapitre par Guillaume, archevêque de Bordeaux (1176). — Copie de la fulmination des privilèges accordés au chapitre par le pape Pie II. — Lettre au chapitre de l'évêque de Vannes par laquelle il demande d'officier aux funérailles du maréchal d'Ornano. — Déclaration des droits du pape sur les archevêchés, évêchés et abbayes vacants (1398). — Relation des miracles de Notre-Dame de Saint-André. — Réception de Biaise de Greely, archevêque de Bordeaux, 1er mars 1456. — Mémoire des reliques de l'église renfermées tant dans les reliquaires d'argent que dans la châsse qui est sur le grand autel. — Arrêt du Parlement de Toulouse qui exclut les chanoines de Saint-Seurin de l'entrée qu'ils prétendaient avoir dans le chœur de l'église de Saint-André; 2 septembre 1687. etc.

G. 524. (Registre.) — Grand in-f°, papier, latin et français; 473 feuillets; reliure basane.

1596. — Inventaires. — Inventaire fait en 1596 des archives du chapitre Saint-André. — Sommaires des titres et papiers concernant les objets suivants, classés par ordre alphabétique.

AYSINES (paroisse d'): reconnaissances, confrontations, contrats, dîmes, etc., pour les lieux dits: Le Puch, La Palu, les moulins de la Jalle, de Lambert, du Moulinat, de la Fontaine Grand; mention du bois environné de fossés (1444) appelé à Venlillas, duquel relèvent « nombre d'habitants ». Règlement de limites avec le chapitre Saint-Seurin, les tenanciers du Taillan, les Feuillants, etc. (1387-1610).

ÉGLISE ET CHAPITRE SAINT-ANDRE: mention de fondation de la messe de la Trinité par Raymond de Labarde, chanoine (1380). — Sentence donnée par le pape Urbain II, au concile de Rome, contre les clercs de Saint-Seurin pour le maintien du droit de cimetière en faveur de l'église de Bordeaux, que ce pape avait consacrée peu de temps auparavant, « comme est porté par ladite sentence » (1099). — Le chapitre, les jours de synode, nomme un chanoine pour présider au chœur, en l'absence de l'archevêque; 25 octobre 1552. — Fondation de messe basse chaque jour et d'un anniversaire à la date du jour de Saint-Pierre par La Roza, chanoine; 18 juin 1559. — Statuts de l'église de Bordeaux (1553-1558). État des revenus et charges de la sacristie Saint-André. Visite faite par l'évêque de Saintes, cassée; minute d'un acte non signée, du 16 avril 1521, par lequel le révérendissime Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, à la requête de Messieurs du chapitre, a cassé et annulé la visite faite par R. François Rayet, évêque de Saintes, ou son suffragant, «lequel c'estoyt meslé de visiter les églises déppendantes immédiatement du chapitre Saint-André et subjectes aux dignités d'icelle. » — Anniver-

saires des chanoines de Lana et de Lachassaigne, celui-ci abbé de Bourg. — Règlement fait par François II Hugotion, concernant le service divin dans l'hôpital Saint-André, rattachant les deux chapelains autorisés par les présentes, à l'église Saint-Paul, pour l'administration des sacrements (1393). — Le chapitre cède au Roi cent livres de rente, qu'il avait par décret du Parlement, sur la terre de Fauguerolles, appartenant au sieur de Grignots, et reçoit en compensation l'assignation sur le revenu des amendes de la somme de trois cents livres qu'il avait prêtées au Parlement pour la réparation du palais; 1er décembre 1496. — Le roi François Ier fait remise aux présidents et conseillers clercs du Parlement, de la taxe concernant leurs dignités et bénéfices ecclésiastiques pour les trois décimes imposés sur le clergé de France; à Montpellier, 22 décembre 1537. — Commission donnée par les vicaires généraux, *sede vacante,* au sieur Budon, chanoine, pour contraindre les bénéficiers et chanoines de Bordeaux au paiement de quatre décimes pour la rançon du roi François Ier (1529). — Statut du chapitre fait en 1541, relatif aux barbes rases, « de quoy s'est » porté appelant Goulard, chanoyne, avec un relief » d'appel pour raison de sa grand barbe». — Lettres du chapitre de Luçon demandant aux chanoines de Saint-André communication et copie des documents de leurs archives concernant le droit qu'ils ont d'élire leur évêque; à quoi ledit chapitre a fait réponse: que le «Roy de France leur avoit deffandu par un escript » autantique qu'ils n'eussent à donner aulcune copie ou » exemplaire à aulcungs, des priviliéges qu'ilz avoient » d'eslire leur évesque, sinon advenant le commande- » ment d'icelluy ou de son chancelier ». — Sentence de Pey Berland, archevêque, contre les chapelains de Saint-André, qui voulaient foncier une société et s'arroger certains droits au préjudice du chapitre; 15 décembre 1439. —Inventaire de ce qui s'est trouvé chez Nadau le jeune (notaire à Bordeaux), des registres du chapitre et autres choses appartenantes à Messieurs de Saint-André. — Adjudication de certaines rentes au sieur de Lange, sur les tenanciers de Cestas, Canejean et Léognan (dans la banlieue de Bordeaux), en paiement d'avances par lui faites au nom du chapitre à l'occasion de l'aliénai ion de 1586 de partie du temporel (1588). — « Estât de tons les arrentements tant de dixmes que d'agrières de l'église métropolitaine, et des pensions qui luy sont doues par chacun an », écrit en une grande peau de velin (sans date). — Le chapitre peut aller dire la mosse à Saint-Pierre, quand bon lui semble, sans prendre offrande. — Statuts d'après lesquels les chanoines étaient tenus de vivre en commun lorsqu'ils étaient religieux, faits par juges délégués, du 13 juillet 1256. — Devoirs et obligations du vicaire perpétuel de Saint-Pierre à l'égard du chapitre : celui de 1410 se nomme Pierre de Bessac. Même rappel de ses devoirs religieux et financiers envers le chapitre au vicaire perpétuel de Saint-Projet. — Privilège de Richard, roi d'Angleterre, portant défense aux maire et jurats de Bordeaux d'établir aucune taille ou imposition quelconque sur les chanoines et autres personnes ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux, donné la vingt et unième année de son règne; le 24 août, 4 août 1377 et 1388. — Sauvegarde de Louis XI, concernant les biens et possessions du chapitre (1461); — privilège du roi Louis (VII), concédant aux chanoines des églises cathédrales de la province (ecclésiastique) de Bordeaux, la liberté d'élire leurs évêques et de se porter comme héritiers de leurs biensmeubles; à Bordeaux, 1137, et de son règne l'an quatrième. — Vidimus de « troys lettres- en une peau de parchemin, la première desquelles contient comment Édouard, roy d'Angleterre et de France, a donné privilège au doyen du chapitre Saint-André de ne payer aulcune coustume de leur vin, donné à Bordeaux le 27 mars l'an 1357; l'autre contient confirmation, la troisième et dernière contient comme le seneschal de Guyenne a fait commandement au comptable de Bourdeaux de n'exiger aulcune somme d'argent desdits doyen et chanoines. Donné à Bordeaux, le pénultième de novembre l'an 1358 ». — Sauvegarde par le roi Charles VII en faveur du chapitre pour ses possessions, droits, usages, franchises, libertés et pour ses serviteurs et familiers (1456). — Autre sauvegarde en faveur du chapitre par le roi Louis XI, Bordeaux, août 1472. — Autre sauvegarde du roi Charles en faveur du chapitre, donnée à Tours, le 12 janvier 1451. — « Acte fait entre le chappitre et » la ville sur les guets, manœuvres et autres contribu- » lions pour la garde de la ville estant en péril pour » les efforts des ennemys et rebelles; le chapitre contri- » bue en cent livres sans préjudice des droictz, exemp- » tions et libertez à luig donnés par privilèges des » roys et ducs, et sans préjudice aussi des droictz de la » ville » (1370). — Procès par le chapitre contre les maire et jurats qui voulaient construire un moulin près de la porte du Médoc, vulgairement appelée : le Portau Saint-Germain, 25 septembre 1431. — «Ordonnance » des maire et jurats pour planter un poteau sur le che- » min allant au Peugue, derrière l'église Saint-André, » auquel seroit attaché ung collier de fer pour y estre » attaché ceulx quy apporteront bourrier ou immon-

»dicité contre ladicte église» (1573). — Exemption pour les chanoines de la juridiction de l'official de Bordeaux (1503). — Appel du chapitre contre l'archevêque de la confirmation par lui faite de l'élection de frère Jean Ruffé, élu abbé de l'abbaye de Notre-Dame-des-Angles, sans y avoir appelé les doyen et chanoines de la présente église, contrairement à la coutume observée depuis longtemps; 20 juin 1479. — Quittance pour les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin de la somme de vingt ducats d'or *« de caméra* » qu'ils avaient accoutumé de payer chacun en juin à la fête de saint Pierre et saint Paul pour leur exemption de la juridiction de l'archevêque. Donné à Rome (1531), la septième année du pontificat du pape Clément VII. — « Achat de six violes pour apprendre » à jouer les enfants, qui ont cousté quinze escus sol. » — Exécution de certain arrest contre l'archevesque de Bordeaux de la somme de deux cent cinquante livres tournois pour un quartier échu que l'archevêque devait à la fabrique Saint-André (1521). — Accord par lequel l'oratoire du pont Saint-Jean doit au chapitre soixante sous de cens (1224). — Transaction entre le chapitre, l'abbé de Sainte-Croix et les Cordeliers au sujet des sépultures; 8 octobre 1345. — « Requeste de messieurs » les docteurs régens du Collège des Loix, par laquelle » ils supplient le chapitre comme amateurs des lettres » et des gens doctes d'assister audict collège à l'ouver- » ture des estudes comme ilz ont accoustumé de tout » temps. » — Fondation d'anniversaire et de la messe du mardi toutes les semaines par M. Caroli Vitales (Vital Caries), chanoine et chantre de la présente église, sur les dîmes de Bègles et Saint-Étienne de Calonnes (Saint-Estéphe) (1371). — Acte pour être maintenus dans l'exemption pour les chapitres Saint-André et Saint-Seurin de la coutume pour leurs vins (1379). — Lettres de l'évêque de Périgueux, des abbés de Guitres, Saint-Émilion et Verteuil, par lesquelles ils envoient au Pape un extrait des privilèges de l'église Saint-André pour être confirmés, ne voulant pas confier les originaux aux hasards des chemins (sans date). — Transaction entre l'archevêque et le chapitre au sujet de la porte qui met en communication l'archevêché et l'église Saint-André « au bout des orgues ». — « Forme de serement qu'a accoustumé de prester l'ar- » chevesque à sa première entrée en l'esglize de Saint- » André avecques la forme du serement qu'il preste en » entrant au pallays et en la chaire épiscopalle. » (Voir plus bas, au mot ARCHEVECHE.) — Statuts établis par le pape Martin IV, à la requête de l'archevêque, pour les chapitres Saint-André et Saint-Seurin et les monastères qui sont dans le diocèse de Bordeaux. — Transaction entre le chapitre et le commandeur de Saint-Antoine de Vienne, prieur des Feuillants de Bordeaux, par laquelle sont réglés les droits du chapitre (abonnement de trente livres par an exigible *in solidum* tant du commandeur que de tous les membres, serviteurs et habitants de l'enclos; part à toucher dans les funérailles; présence aux cérémonies du chapitre) et les devoirs de la commanderie, soins, traitement, sépulture des malades atteints du «mal Saint-Antoine», dont l'administration lui est abandonnée sans réserve, mais non pas celle des malades non contagieux. « Ceulx qui auront, dedans le clos de » ladicte chapelle et cimetière, de la maladye de Saint- » Anthoyne (mal des ardents), seront ensepvelis en » ladicte chapelle et cimetière », etc.; 3 novembre 1352. — Déclaration de l'archevêque de Bourdeaux de la mesure touchant la pension annuelle de froment que les chanoines de la présente église avaient auprès des murs de la ville de Bourdeaux, laquelle ils avaient donné aux hommes du Far (1173). — Lettres de Henry III, roi d'Angleterre, par lesquelles il mande au sénéchal de Guyenne de remettre le chapitre en la possession de la seigneurie de Lidonne et fait défense à Bertrand de Montferrand de le troubler dans sa possession; 21 novembre 1227. — Statuts faits pour le chapitre en 1377 au chapitre général de la Saint-Barnabé, avec l'approbation et ratification de M^{gr} Hélie, archevêque de Bordeaux. — Accord passé entre le trésorier du Pape et les chanoines au sujet des biens de l'archevêque Hélie [de Salignac], que le chapitre avait achetés dudit trésorier pour la somme de mille florins d'or *de camera,* excepté la mitre et la crosse demeurées à l'église pour l'usage des archevêques; 17 septembre 1384. — Procès par le syndic de l'abbaye Sainte-Croix contre les doyen et chanoines de Saint-André au sujet du refus par ces derniers de livrer le corps d'un religieux mort dans l'église Saint-André, frappé par la foudre, et qui avait été enseveli dans ladite église au lieu de l'être dans son couvent et par les siens; 11 juin 1545. — Nomination d'un syndic pour adhérer, au nom du chapitre, à l'appel fait par l'Université de Paris de la publication du concordat fait entre le Pape et le roi François I^{er}, concernant les élections et provisions des évêques du royaume; 11 juin 1518. — Sentence du juge de Gascogne et sénéchal de Guyenne portant exemption, en faveur du chapitre contre l'archevêque, du droit de sceau archiépiscopal et du droit de visite *(procurationes)* dudit archevêque pour l'église Saint-André et toutes les églises *et* chapelles qui en dépendent, à peine de cent marcs d'argent applicables au Roi. — Arrêt du 19 août 1566 par lequel est fait défense, à

peine de mille livres d'amende et du fouet, à tous propriétaires ayant terres et vignes soumises aux dîmes du chapitre, de contrevenir aux derniers édits royaux sur la levée des dîmes ordonnées d'être faites, en présence et après avertissement à eux donné, des gardes chargés d'assister à la perception et au partage. — Lettres royaux par lesquelles les chanoines se portent héritiers sous bénéfice d'inventaire des chanoines qui meurent *ab intestat* (1417). — Vidimus du privilège par lequel on ne peut vendre dans la Sauveté que du vin du cru des chanoines. — Transaction entre le chapitre et Jean de Montbraud, neveu et héritier du cardinal François Hugocio, du titre des «saints quatre couronnés » et archevêque de Bordeaux, à cause « de certaines crosses et mitres et aultres accoustrements quy estoient au chapitre pour le service des archevesques et successeurs, pour raison de la somme. de huict vingts [di] anes d'or» (1412).— Déclaration de l'évêque de Dax relative aux droits perçus par le Pape sur les archevêchés, évêchés et abbayes pendant leur vacance (1398). — Arrêt du Grand Conseil donné sur l'élection de l'évêque de Périgueux; du 5 janvier 1502. — «Remonstrances ou brouilhard d'icelles faictes au » Roy après que M. le Conestable eust récité le faict de » sa charge et exaggeré les offances commises contre le » Roy par toute la duché de Guyenne (sans date). — Serment de l'archevêque de Bordeaux, Biaise de Greely, de respecter toujours les privilèges de Saint-André et de Saint-Seurin; 24 mars 1458. — Procès-verbal de l'élection de vénérable Boson de Salaignac, archidiacre de Médoc, « pour estre archevesque de Bordeaux » en l'an 1296.

ARCHEVECHE. — Inventaire des biens qui furent trouvés à reverendissime Raymond, jadis archevêque de Bordeaux, fait l'an 1344. — Inventaire fait en 1464 des biens de Biaise de Greely, archevêque de Bordeaux, et accord entre le chapitre et le maire de Bordeaux, commissaire du Roi à cet effet, que les biens meubles dudit archevêque seront acquis aux doyen et chanoines de Saint-André, en paiement de certaine somme qui leur était due par ledit archevêque. — Collation par l'archevêque d'un chanoine à Saint-Seurin, en vertu du privilège qu'il possède de conférer à son avènement un certain nombre de canonicats à Saint-André et à Saint-Seurin et dans les autres églises cathédrales et collégiales de sa province, exemples ou non de sa juridiction (1440). — Serment « du conte contrarotulau duc d…..? » comme lieutenant du Roi, de garder et observer les statuts et privilèges du chapitre; serment réciproque de fidélité au Roi par l'archevêque et les chanoines. — Ratification par l'archevêque Artus de Montauban du serment fait en son nom au chapitre par Guillaume de Serize, son procureur (1465). — Forme du serment prêté par l'archevêque: «Ego N***, archie-»piscopus ecclesie Burdigalensis, promillo et juro me-» servaturum quamdiù vixero et presenti ecclesie pre-» sidero, custoditurum et defensurum jura, res et bona » ecclesie mesae Burdigalensis sponse meae; illaque non » alienaturum nec dilapidaturum; et si que sint alie-» nata vel usurpata, pro viribus recuperaturum. Item » quod statuta, consuetudines, observantias et libertates » ecclesie predicte ac etiam compositiones per suos pre-» decessores et capitulum ecclesie predicte alias initas » et facas et inter eodem observatas, necnon privilegia » predicto capitulo Burdegalensi hactenus indulta et in » dicta ecclesia observata servabo ac inviolabiliter in » suo robore tenebo. Item, quod capitulum predictum » et cetera capitula, collegia et totum clerum Burdi-» galensis diocesis et singulares eorumdem benigne » judice et gratiose tractabo; regam cum mansuetudine » et caritate, ut bonus eorum pastor, illa et illos non » gravabo novis et indebilis actionibus vel oppressioni-» bus molestiis, imò illa et illos tuebor defendam et » manu tenebo in eorum juribus privilegiis, franchesiis, » libertatibus, stalutis et consuetudinibus pro posse » meo; et generaliter jura omnia alia que jurari sunt » consueta et de jure veniunt juranda per archiepisco-» pum Burdigalensem noviter intronatum et premissa » omnia ita promillo. Sic me Deus adjuvet et hec sancta » Dei evangelia. » — Vidimus d'une bulle par laquelle l'abbé de Sainte-Croix et l'abbaye sont exempts de la juridiction de l'archevêque David de Montferrand et pendant son règne seulement (1425). — Réception de l'archevêque du Bellay (1544). — Promulgation des constitutions provinciales par l'archevêque de Grammont (1527). — Accord entre l'archevêque Jean de Foix et le chapitre au sujet des réparations de l'église Saint-André (1588). Transaction entre l'archevêque et le chapitre Saint-Seurin, par laquelle l'archevêque et ledit chapitre confèrent alternativement les bénéfices; 17 octobre 1431. — «Certaines pièces concernant la canonisation de sainct Pierre Berland, jadis archevêque de Bordeaux. » — Donation à l'archevêque par les abbé et religieux de Sainte-Croix de la moitié de l'oblation de l'église de Soulac; autre document de même nature (1079). — Réception de Biaise de Greely comme archevêque de Bordeaux; 1er mars 1556. — « Accord fait entre l'archevesque de Bourdeaux Goffri-» dus et les chanoynes de Saint-André; la discorde » estoit que l'archevesque voulait faire vivre les cha-

» noines selon la règle de Saint-Augustin, selon la volonté » et mandement des souverains pontifes, Honorius » et Lucius, et consentement de Loys, roi de France et » duc de Guienne; finalement fust accordé par le légat » du Pape qui passoit à Bourdeaux, que les chanoines » qui avoient esté rebelles seroient perpétuellement à » l'advenir reguliers et que iceux mourant ou laissant » la prebende qu'ils avoient en ladicte esglise, en seront » mis d'autres reguliers en leur place, à quoy lesdicls » chanoynes pour lors y consentirent» (1195). — Lettres patentes de Philippe IV le Bel, roi de France, confirmant un arrêt du Parlement de Paris, donné rontradicloirement entre le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, et le chapitre Saint-André au sujet de la garde des biens de l'archevêque pendant la vacance du siègle, les dits biens devant demeurer en la garde du chapitre; juin 1283.— Sommaire des actes de proèté du chapitre relatif aux paroisses de:

ARTIGUES (1212-1507).

AVENSAC en Médoc [c'est Vensac].

AUPIAN [Le Pian en Médoc].

BEYCHAC.

BASSENS (XV[e] siècle).

BÈGLE.

BOULIAC (XIV[e] siècle): Nombreuses reconnaissances aux lieux dits: La Ruade, La Caussade, Campmarguey, Parsmo, Cabirac, Pardaillan, Le Bug, Tryoys sous la côte de l'église devant la mer (1388), Le Porge, La (Grand-Peyre, Le Casteret, etc. Accord entre le chapitre et Grimoard de Junquières, recteur de la paroisse, faisant mention d'un autre accord du 20 novembre 1293, fait auparavant entre ses prédécesseurs, recteurs de la paroisse, et Olivier Flament, gentilhomme, pour raison de la vieille dîme et des novales; le chapitre les tiendra à fief dudit recteur et ses successeurs, à une paire de gants d'exporle et deux tonneaux de vin (1336). — Contrat d'acquisition par le chapitre de toute la dîme qu'avait dans la paroisse le baron André, seigneur de Budos, pour six cents écus vieux du coin de France, prix accru ensuite par son fils et héritier, Thibault de Budos, de cinq cents nobles guyanes d'or pour ratification du contrat précédent, et enfin de cent livres bordelaises, pour indemnité de l'insuffisance du premier prix de vente, que le réclamant assurait avoir pu et dû monter à onze cents écus vieux d'or lorsque le contrat avait été passé (1361-1371). — Contrats du chapitre à :

BAURECH.

BLANQUEFORT: Arbitrage, composition et transaction entre les habitants du lieu d'Yssan et le seigneur de Duras et de Blanquefort, celui-ci revendiquant lesdits habitants comme étant « ses hommes questaux, tail» lables à la mercy dudit seigneur ès biens et per»sonnes». Les parties transigent que les habitants sont libres et francs, que les contrats de questalilé seront cassés et annullés, qu'ils seront aussi quittes des cinquante livres dont ils étaient taillés annuellement, en payant tous les ans au seigneur, outre les droits d'agrière, dix tonneaux de vin, portés à l'un des quatre ports de La Bastide, Macau, La Barde, ou Margaux, plus une poule par chaque feu, deux manœuvres à bœuf ceux qui en ont, sinon la personne pour ceux qui n'ont bœufs, et nourri celui qui y assistera; enfin cinq sous bourdelois d'exporle à muance de seigneur (1365). — Reconnaissance faite au chapitre par divers habitants du lieu de Blanquefort «que eux et » leurs pères et prédécesseurs ont esté, de tout temps, » et que leurs héritiers et successeurs debvront estre » questaux du vénérable chapitre de Bourdeaux pour » faire la queste et taille à sa volonté et, en outre, ont » convenu expressément de faire doresnavant à perpé» tuité par chascun an, trois manœuvres avec bœufs, » brog ([1]) et leur propre corps, et ceux qui n'ont point » de bœufs ni de brog, avec leur propre corps aux frais » et despans dudit chapitre. Item, ont promis de payer et » rendre sans aucune contradiction les questes et failles » qui leur seront enjoinctes chescun an par ledict cha» pitre et tous aultres droicts, debvoirs et servitudes » deues et accoustumées estre faictes par hommes ques» taux, selon la coustume de Bourdeaux et d'estre » humbles, obéissans et fidèles et rendre honneur, » amour et reverance honneste et agréable audict cha» pitre; et ont promis lesdictz hommes questaux de » demeurer perpetuellement au lieu de questalité et de » n'en partir point sans la vollonté dudict chapitre et » que s'ils en partoient, ont voulu estre tirés par ledict » chapitre de quelque lieu où ilz se transporteront pour » y demeurer; fait le 14 octobre 1349». — Autre reconnaissance de questalité par divers habitants du Taillan; 16 octobre 1349. — Mention d'une liasse par laquelle appert «que les hommes de Blanquefort étaient » queslaux du chapitre et taillables annuellement à sa » volonté et parce qu'ils n'avaient pas voulu lui obeir, » leurs églises et chapelles furent interdites en l'an » 1358. » — *Vidimus* d'un accord entre le chapitre et les gens de Breillan touchant certaine questalité et autres droits dont ils s'étaient prétendus exempts; par sentence d'arbitres ils sont condamnés et de leur bon

([1]) *Brog,* charrette. Voir Carpentier, supplément à Ducange.

gré s'obligent à payer et rendre à perpétuité à muance de doyen, cinq sous d'exporle, et trente-trois livres bordelaises de cens annuel dont ils assignent la garantie sur leurs biens, maisons, terres et vignes; le 5 février 1365. — Autre accord entre le chapitre et les gens du Vaquey, par lequel n'étant pas regardés comme questaux du chapitre, ils ne seront désormais tenus qu'à cinq sous d'exporle, et trois sous de cens annuel, à raison de leurs possessions (1365).

BRUGES: Les abbé et religieux de La Sauve doivent au chapitre un tonneau de vin pour raison du prieuré de Saint-Laurent d'Escures et de la cure de Bruges.

BULLES. — Bulle du pape Lucius II portant confirmation des privilèges concédés aux chapitres Saint-André et Saint-Seurin par les papes ses prédécesseurs et par les rois, princes et autres souverains; Rome, 1143. — Bulle de Lucius II, confirmée par Eugène III, portant permission aux prêtres et chapelains du diocèse de Bordeaux de prendre les Oblations des pénitents qui viennent se confesser et celles qui se donnent aux messes des noces et purification des femmes; 21 mars. — Bulle de Lucius II donnant «liberté canonique à l'archevêque de Bordeaux et à ses suffragants pour faire les élections comme autrement l'avoient donnée Louys, roy de France, et Louys, son fils » (1143). — Bulle d'Adrien IV portant confirmation de la donation faite par l'abbé et les religieux de Sainte-Croix à l'archevêque de Bordeaux de la moitié de toutes les Oblations de l'église de Soulac; Rome, jour des nones de mai. — Bulle d'Alexandre III, adressée à l'archevêque d'Auch et à l'évêque de Bazas, au sujet des déprédations commises par Amanieu d'Albret et A. de La Mothe, lesquels avec plusieurs gens d'armes avaient pillé les terres de Lège et de Cadaujac, appartenant au chapitre Saint-André. Donné à Anagni, le 5 des calendes de mai (27 avril). — Confirmation par le pape Alexandre III du droit de cimetière et de sépulture concédé à l'église cathédrale de Bordeaux par le pape Urbain [II]. — « Bulle d'Inno-»cent III contenant citation, à l'instance de l'archevesque » de Bourges, contre l'archevesque de Bourdeaux et » l'évesque de Poytiers qui avoient battu l'archevesque » de Bourges qui vouloit visiter la province et luy ostè-» rent la croix par force des mains avec effuzion de sang, » et avec plusieurs gens armés luy avoient faict oster ses » livres, vesselle d'argent, vestemens et aultres chozes, et » c'estoient rués violamment sur les presbtres et clercz » qui accompagnoient ledict archevesque. » Donné à Ferentino, 15 juillet 1216. — Bulle de Grégoire IX portant permission de célébrer en temps interdit le divin service en l'église de Saint-André, à condition que les portes soient fermées et les interdits jetés dehors. Donné à Pérouse (1229). — Bulle d'Innocent IV adressée au sacriste de l'église de Lectoure pour qu'il ait à faire le procès de Bernard de Salles et autres, du diocèse de Bordeaux, qui avaient enlevé le bétail et autres choses appartenant au chapitre dans la seigneurie de Lège; 1er avril 1253. — Autre, réglant la vie des doyen et chanoines, qui alors étaient réguliers, et les conditions du service divin; 12 avril 1247, à Lyon. — Autre, contenant commission aux gardiens des frères Mineurs de Bordeaux, de défendre à tout délégué ou subdélégué ou légat du siège apostolique de prononcer contre le chapitre Saint-André aucune sentence d'excommunication et d'interdit sans un exprès commandement du Saint-Siège, et ce pendant l'espace de dix ans; à Lyon, le 24 avril 1247. — Autre, portant privilège pour dix ans de ne pouvoir être excommunié, suspendu on interdit par autorité du Saint-Siège apostolique ou par ses délégués; à Lyon, 24 avril 1247. — Autre, par laquelle l'église de Saint-André n'est tenue de payer aucune subvention octroyée ou à octroyer par le Saint-Siège à personne quelconque, excepté seulement pour l'aide de l'Église romaine; cette exemption est rendue nécessaire par les dettes de l'église. Donné à Lyon, le 12 août 1251. — «Bulle du pape Alexandre IV, conte-» nant que ledit seigneur pape a confirmé la déclaration » de Octavius, cardinal *Sante Marie in via latâ,* juge en » ceste partie, des cinquante jours que l'archevesque de » Bourges dictavoir à visiter la province de Bourdeaux; » à Naples, 9 avril 1254. — Autre, relative à l'appel fait par un chanoine de Saint-André contre l'official de Bordeaux qui voulait exercer sa juridiction sur le chapitre; à Anagni, 21 juillet 1254. — « Élection do » Clément cinquiesme, esleu pour souverain pontife par » dix-huict cardinaulx, lequel du temps de son ellection » estoit archevêque de Bourdeaux et s'appelait : Mon-» sieur Bertrand; » à Perouse, 1305, nones de juin. — Bulle de Clément V portant exemption, en faveur de l'archevêque et de l'église, ville et province de Bordeaux, de la juridiction et priraace de l'archevêque de Bourges; à Lyon, 26 novembre 1305, la première année de son pontificat. — Sentence fulminatoire portant confirmation d'exemption, en faveur de l'archevêque de Bordeaux, de la prirnaceet juridiction de l'archevêque de Bourges; 14 janvier 1457. — «Autre bulle de Clé-» ment V contenant une déclaration de certains droictz » appartenans à l'archevesque de Bourdeaulx. Première-» ment il déclaire que l'archevesque peust de coustume » appeller à ses concilies provinciaux ses suffragans et » les chapitres, tant des esglizes calhedralles que aultres,

» et aussy les abbés et prieurs des monastères et prieu-
» rés conventuels et les couvents qui sont en la pro-
» vince de Bourdeaulx n'estant point exampts, et toutes
» aultres personnes ecclesiastiques de grande authorité.
» 2° Item, en visitant la province de Bourdeaux et sans
» la visiter, peult despartir le beneffice d'absolution à
» toutes personnes excommuniées de droict ès cas
» esquels la puissance d'absoudre l'excommunication
» est permise, et aussy de toutes sentences d'excommu-
» nication, suspension et interdits contenues en toutes
»constitutions provinciales que ce soict.—3° Ilem, ledict
» archevesque peult par soy et par ses commissaires
» ou délégués cognoistre des sentences injustes d'excom-
» munication; suspensions et interdits données par ses
» suffragants, leurs officiaux ou commissaires et tous
» aultres juges ordinaires, réguliers ou seculiers sub-
» jectz ausdictz suffragants. — 4° Item, ledict archevêque,
»en quelque lieu que ce soict de la ville de Bourdeaux et
» du diocèse et estant en quelque ville ou diocèse que ce
» soict de ladicte province, peult conférer la tonsure
» clericalle à toutes personnes de ladicte province,
» idoines et capables, et les pourvoir aux ordres sacrés;
» et en faisant la visite il peult, en tout lieu honneste de
» ladicte province, aux temps ordonnés par le droict.
» donner généralement les ordres tant grands que
» myneurs, consacrer les esglizes et benir les cymetieres
» calices, ornemens sacerdotaux et autres ornemens
» ecclésiastiques, sans demander le consentement d'aul-
» cun ses suffragans; » à Lyon, 26 novembre 1305. —
Autre bulle ordonnant la sécularisation des chanoines de l'église métropolitaine de Saint-André; 9 novembre 1305. — Autre, portant privilège en faveur de l'archevêque de Bordeaux, ou *sede vacante,* des doyens et chanoines, de réconcilier les églises et cimetières de la ville, du diocèse et même de la province; à Bordeaux, 24 septembre 1305. — Autre, relative aux visites des diocèses do la province par l'archevêque. Donné à Pessac, 23 février 1307. — Autre, ordonnant que quand l'archevêque passera pour la première fois, même sans exercer sa visite, dans une ville du diocèse ou de la province de Bordeaux, les suffragants et les personnes ecclésiastiques sous leur juridiction devront le recevoir en procession au son des cloches, etc., «d'aultant qu'il estoit ainsy » praticqué par le passé », à Pessac, 22 février 1307. — Autre, conférant à l'archevêque le droit de poursuivre les usurpateurs et détenteurs des biens ecclésiastiques des églises de Bordeaux et de la province; 22 février 1307, à Pessac. — Autre, dispensant les archevêques de Bordeaux de payer les dettes contractées en faveur de l'église, si les créanciers ne sont pas ecclésiastiques, à moins que ces dettes n'aient été contractées par permission expresse du juge apostolique; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, concédant aux archevêques de Bordeaux le droit de publier leurs lettres, mandements et documents quelconques par leurs vicaires, commissaires et officiaux dans tous synodes ou assemblées; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, par laquelle lorsque l'archevêque visitera la province ou le diocèse, ses suffragants et toutes personnes ecclésiastiques, même exemptes, devront aller au-devant de lui en procession et au son des cloches, et quand il passera sans visiter, ses suffragants et leurs sujets non exempts iront le recevoir au son des cloches seulement et non en procession; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, « adressée » à l'archevesque de Bourdeaux, par laquelle en consi-
» dération des grands debtes desquelles est chargée
» l'esglize de Bourdeaux, qui avoit esté creés par les
» archevesques ses prédécesseurs, il retracte, remet et
» donne tous debtes esquels ladicte esglize estoit tenue
» par quelque choze que ce fust à toutes esglizes et
» personnes eccleziastiques et tous autres quelconques,
» en sorte que ledit archevesque et ladicte esglize ne
» soient tenus au paiement desdictes debtes en quelque
» sorte que ce soict, et ordonne que tous procès et
» sentences sy aulcunes estoient prononcées pour
» raison desdites debtes ou s'il advenoit qu'il en fust
» donné sentence à l'advenir contre icelluy archeves-
» que et ladite esglise, qu'elles soient de nul effect
» et de nulle valleur »; à Pessac, 22 février 1307. —
Autre, par laquelle il donne pouvoir à l'archevêque et à ses successeurs, dans leurs visites du diocèse et de la province, de connaître des crimes et excès, non seulement notoires et manifestes mais même occultes et cachés, et de les punir selon leur gravité; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, concédant à l'archevêque le privilège de pouvoir, pendant ses tournées pastorales, exercer le droit de visite sur les évêques ses suffragants ainsi que sur les chapitres des églises cathédrales et les collégiales de la province; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, accordant des indulgences à ceux qui visiteront l'église de Saint-André et feront des aumônes à la fabrique « pour» ayder à parfaire le bastiment d'icelle,
» et ce pour sept ans et sept quarantaines »; à Bordeaux, 10 mars 1307. — Autre, attribuant à l'archevêque la juridiction sur le château de Montravel contre les Templiers; à Bordeaux, 10 mars 1307. « Bulle de Clément V, pape, contenant déclaration comme l'archevesque de Bourdeaulx a toul pouvoir et jurisdiclion au chasteau de Monravel et territoire d'iceluy, et imposer par ladite bulle perpétuelle sillance au précepteur et frère de

l'hospital Saint-Jehan de Hiérusalem... Datum Burdegalis, 6 idus martii, anno secundo. » — Autre, concédant aux doyen et chanoines de Saint-André le privilège de pouvoir, en l'absence de l'archevêque, « réconcilier » les esglises de la ville et faulxbourgs de Bourdeaulx » et leurs cymetières pollués par effuzion de sang ou » de semence, et ce par ung. chanoine quy soict en » ordre de prestrize »; à Villandraud, 9 décembre 1306. — Autre, par laquelle le chapitre Saint-André ne peut, l'archevêque vivant, procéder, conformément au privilège de Lucius III, contre ceux qui font injure à l'église de Bordeaux, mais la bulle lui accorde le droit de poursuivre seulement pendant la vacance du siège; à Pessac, 22 février 1307. — Autre, accordant privilège « aux doyen et chanoines de célébrer avec miltres, » sçavoir que le domadier célébrant et le diacre et » soubzdiacre luy assistant à cellebrer la grand'messe » en l'esglize de Saint-André et le chantre de ladicte » esglize puissent en l'absence de l'archevesque ou » icelluy estant présent, non toutesfois celebrant, avec » sa permission, porter mittres »; à Villandraud, 9 décembre 1306. — Bulle de Clément V contenant défense à tous clercs et laïcs de prendre sous prétexte des vieilles dixmes les nouvellains, mais de les laisser aux églises paroissiales auxquelles elles « croistront pour l'usage des ministres d'icelles. Datum apud Vignandraldum, idus decembris, anno secundo» *Et ladite bulle n'est point bulliée ni scellée.* — Autre, par laquelle est donné pouvoir au prieur et recteur des frères Prêcheurs et au gardien des Franciscains de Bordeaux d'absoudre les doyen et chanoines de Saint-André des sentences d'excommunication portées contre eux pour crime de simonie et de sacrilège; à Villandraud, 9 décembre 1306. — Autre, « contenant indulgence de quatorze ans et de » quatorze sepmaines à tous ceulx qui estans vraiment » penitens et confez viendront à l'esglize de Saint- » André le jour de la translation de Saint-André, et à » ceux quy viendront vingt jours auparavant ladicte » feste de translation et ung jour après, leur remet » sept ans et sept quarantaines pour chescun desdits » quarante jours qu'ilz visiteront la dicte esglize de » pénitence qui leur sont enjoinctes»; à Poitiers, 21 janvier 1308. — Autre, portant mandement aux évêques de Bayonne et de Dax et à l'archidiacre de Bazas de s'opposer à ce que les doyen et chanoines de Saint-André soient troublés ou molestés dans la jouissance des privilèges qui leur ont été concédés par le Saint-Siège; à Lormont, diocèse de Bordeaux, 4 novembre 1307. — Autre, concédant au chapitre le privilège de n'être tenu au paiement d'aucun décime ou d'aucune taxe accordée par le Saint-Siège à un prince ou un souverain; à Lormont, 4 novembre 1307. — Autre, par laquelle il fait donation à l'archevêque de Bordeaux du domaine de Pessac avec les bois et vignes qui en dépendent; à Villandraud, 12 des calendes de décembre, an IV[e] de son pontificat (20 novembre 1308). Autre, par laquelle il permet à l'archevêque de visiter telle partie de sa province qu'il choisira avant de visiter la ville et le diocèse; à Villandraud, 20 novembre 1308. — Autre, accordant des indulgences à tous les fidèles qui donneront tout ou partie de leurs biens » pour parfaire l'œuvre de la fabrique de l'eglize du » Bourdeaulx »; à Villandraud, 20 novembre 1308. — Autre, par laquelle il donne à la fabrique de Saint-André a les fruicts de la première année des bénéfices » vacants, exempts ou non exempts, qui vacqueront » durant le temps de vingt ans, excepté les abbayes »; à Villandraud, 20 novembre 1308. — Autre, contenant confirmation de l'accord fait entre l'archevêque et le prieur de Saint-Cyprien sur la juridiction dudit lieu; à Villandraud, 20 novembre 1308. — Bulle de Jean XXII, par laquelle il charge l'évêque de Bazas et les abbés de Faize et de Bonlieu de veiller à l'exécution de ht constitution de Boniface VIII: *Super cathedram,* et leur mande de contraindre à l'exécuter les frères Prêcheurs et les Carmes qui ainsi portent atteinte aux privilèges de l'église de Bordeaux, du chapitre et de tout le clergé; à Avignon, 23 janvier 1327. — Bulle de Clément VI contenant les lettres de provision d'Amanieu de Lamothe, archevêque de Bordeaux, datées de Villeneuve-lès-Avignon; 28 septembre 1351. — Bulle d'Innocent VI donnant permission à l'archevêque Amanieu de Lamothe «de porter le pallium» en l'église, aux jours indiqués au livre des privilèges de l'Église; «1a datte est toute rompue et mangée ». —Bulle d'Urbain V, par laquelle il mande au chapitre Saint-André d'envoyer des délégués à Avignon pour traiter avec le comte de Périgord sur le différend qui existait entre ce dernier et l'archevêque de Bordeaux au sujet du droit de juridiction de Montravel; à Avignon, 2 juillet 1363. — Bulle d'Urbain VI, par laquelle il nomme à l'archevêché de Bordeaux François, archevêque de Bénévent; donné au camp de Lucerie, le 10 des calendes de septembre, an VII du pontificat (23 août 1384). — Bulle de Boniface IX accordant un jubilé à la ville et au diocèse de Bordeaux; Saint-Pierre de Rome, 31 octobre 1390. — Bulle de Grégoire XII contenant les lettres de provision de Jean de Montferrand à l'archevêché de Bordeaux; à Rimini, 12 décembre 1407. — Bulle de Clément V « qui ordonne à tous les religieux exempts et non exempts

de garder l'interdit des lieux quand il sera gardé par l'église cathédrale ou matrice»; à Avignon, 21 mars 1310. — Bulle de Martin V autorisant Jean Embrin, doyen, et Jean Chambon, chanoine, à acquérir de personnes laïques certaines dîmes pour doter convenablement des anniversaires et des chapelles; à Florence, 2 octobre 1419. — Bulle de Martin V « contenant la » provision faicte de l'archevesché à ung certain Petrus » (en interligne: sainct Pey Berland) qui avoit esté » esleu. Datum Rome apud sanctos apostolos XVII » kalend. novembris, anno XIII° » (16 octobre 1430). — *Vidimns* d'une bulle de Martin V, par laquelle les serviteurs et domestiques de Pierre de Foix, cardinal archevêque de Bordeaux, sont exempts de faire leur résidence et peuvent prendre les gros fruits mais non les distributions ordinaires; 8 octobre 1428. — Bulle d'Eugène IV, « par laquelle il excite le chapitre à bien » faire et d'y exciter aussi l'archevesque et leur donne » sa bénédiction »; à Florence, 12 janvier 1441 (1442?). — Autre bulle du même pape par laquelle, à la requête du chapitre Saint-André, il mande à l'archevêque « de casser et révoquer une impétration subrep- » tice de certain privilège obtenu par le prieur de » Saint-Jacques de Bordeaux pour porter l'aumusse»; à Saint-Pierre de Rome, 9 mai 1444 (1445?). — Bulle de Nicolas V, par laquelle il mande à l'archevêque de Bordeaux, à la requête du chapitre Saint-André, de contraindre le prieur de Saint-Jacques à porter l'aumusse de drap de laine de couleur noire bordée de peau d'agneau ou de chèvre, et de révoquer tous privilèges en vertu desquels il s'arrogeait le droit de porter l'aumusse de velours ou de damas noir bordé de diverses peaux; à Fabiani, 29 octobre 1449. — Bulle de Pie II portant confirmation de l'accord fait entre le chapitre et Gaillard Martin, sacriste et chanoine de Saint-André, au sujet des Oblations; les Oblations Saint-Pierre Berland faites au grand autel et au chœur appartiennent au chapitre, excepté celles faites au grand autel le jour de Saint-André, qui reviennent au sacristain, etc.; 24 juillet 1462. — Autre bulle du même pape par laquelle, après avoir rappelé le privilège accordé par Clément V à l'archevêque de Bordeaux d'élire un confesseur pour l'église Saint-André, il concède aux doyen et chanoines de pouvoir élire ce confesseur eux-mêmes, sans avoir besoin d'aucune autorisation; 27 avril 1463. — Autre, relative à la suppression de deux canonicats dont les revenus unis à la manse capitulaire serviront à l'entretien de huit enfants et d'un maître de psallette, lequel sera chargé de leur enseigner la grammaire et le chant; 26 avril 1463. — Autre, « par laquelle est donné pouvoir aux doyen et » chapitre de Saint-André de conférer les bénéfices qui » vaqueront à leur disposition ès mois de febvrier, »apvril, jung, aoust, octobre et décembre, tout ainsy que » s'ils n'eussent point de specialle reservation et grace » expectative dudit pape, pourveu qu'iceux bénéfices ne » soient poinct de ceux qui sont généralement réservés » à la disposition du Saint-Siège apostolique»; à Rome, 26 avril 1463. — Autre bulle du même pape portant confirmation de certains statuts et privilèges de l'église de Bordeaux; 24 octobre 1458. — Bulle de Sixte IV portant union des églises de Saint-Martin de Carcans et de Sainte-Hélène de Stanh *(de Stagno?)* en Médoc à l'aumônerie de Saint-André, pendant la vie de Guillaume de Lauba, pourvu de cet office; à Rome, 19 octobre 1479. — Autre bulle du même pape « contenant commission » aux évêques de Bazas, de Périgueux et de Sarlat, ou » à deux d'iceux, pour faire diligente inquisition de la » vie et miracle de Pierre Berland, jadis archevêque » de Bourdeaulx »; Rome, 12 mai 1481. En marge est écrit : «pour faire inquisition de la vie et miracle de » Sainct Pierre Berland. » — Autre, portant collation de l'église de Bruges en faveur de Guillaume de Lauba, aumônier de Saint-André; Rome, 18 juin 1483. — Bulle d'Innocent VIII contenant suppression de deux canonicats, et création dans l'église Saint-André de quatre demi-canonicats; Rome, 28 janvier 1488-89: acte de consentement du cardinal André d'Espinay, archevêque de Bordeaux, donné à Tours, 28 avril 1489. — Bulle d'Alexandre VI, par laquelle il mande au chapitre d'avoir à recevoir Jean de Foix comme archevêque; Rome, 9 décembre 1500. — Bulle de Clément VI portant excommunication contre ceux qui avaient dérobé les dîmes, fruits, ornements d'église, lits, nappes, ustensiles et autres choses appartenant aux chanoines de Saint-André; Bologne, 26 janvier 1530. — Bulle du même pape relative à l'union au chapitre de la paroisse de Floirac; 15 août 1524. — *Vidimus* daté du 8 février 1471 d'une bulle de Pie II portant exemption de la juridiction de l'archevêque de Bordeaux en faveur des chanoines de Saint-André et de Saint-Seurin et des collégiats du collège de Saint-Raphaël. — *Vidimus* d'une bulle du pape Clément V, du 21 avril 1308, portant excommunication contre ceux qui ne paient pas les dîmes dues au chapitre. — Bulle de Jules II relative à l'union au chapitre de la paroisse de Tresses. — Bulle de Martin V confirmant les privilèges de l'église de Bordeaux et l'exemption du chapitre de la juridiction de l'ordinaire; 7 août 1419, à Florence. — Bulles relatives à la même exemption données par les

papes Pie II, Clément VII, Jules II, Alexandre IV, et un *vidimus* daté de 1460 d'une bulle d'Anastase [IV] « con- » cernant plusieurs privilèges du diocèse où spéciale- » ment est parlé de celui de Soulac ».

CADAUJAC (paroisse de): Sentence du sénéchal de Guyenne qui réintègre le chapitre dans la jouissance du droit de justice des lieux de Carrideau et Bernujes, dans la seigneurie de Cadaujac, et fait inhibition à Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, Pierre de Foix, chevalier, sieur du Pont, Françoise de La Lande et Gaston de Lisle, son fils, seigneurs et dame de l'lsle Saint-Georges d'apporter aucun trouble audit chapitre dans l'exercice de ce droit; 2 mars 1526. — Pièces relatives au différend entre le chapitre et Charles de Grammont, archevêque de Bordeaux, comme prieur de Cayac, au sujet des limites de Cadaujac et de Saint-Médard d'Eyran, 1er juillet 1539. — Sentence du sénéchal de Guyenne qui réintègre le chapitre dans l'exercice de la haute justice en la seigneurie de Cadaujac, contre le duc de Guyenne ou son lieutenant (1313). — Baillette à fief nouveau faite par le chapitre d'une pièce de pré à Cadaujac, au lieu appelé «à Beneys», à deux deniers bordelais (l'exporle;... 12 mai 1396. [Ce Beneys est le lieu appelé *Banech,* où vint mourir Bérard, évêque du Mans, en 677, sur une propriété de famille. Voir dans Pardessus et Laporte du Theil, *Diplomata ad res gallico-francicas pertinent ta,* le testament de Bertrand, évêque du Mans vers 615, mais aquitain et bordelais d'origine par sa mère, et possesseur de grands immeubles à Bordeaux, Bègles, Ornon et Cadaujac] — «Sentence » pour le chapitre contre noble Gailhard de Fauguières, » quy vouloit bastir une forteresse en son bordieu à » Cadaujac, par laquelle il fust condampné à démolir » tout ce qu'il avoit basti » (1318). — Baillettes à fief nouveau par le chapitre à Raymond de Cayères du moulin de Cadaujac appelé: de Calhau, avec toutes ses dépendances, à deux deniers bordelais (l'exporle et douze boisseaux de froment de bon blé marchand, mesure de Bordeaux, de cens payables tous les ans par moitié à la fête de la Chandeleur et à Notre-Dame de septembre; 18 décembre 1399. — Accord entre le chapitre et Arnaud d'Ornon concernant les limites de Cadaujac; 3 juin 1356. — Dépossession par le chapitre sur Izabelle de Berco d'une motte environnée de fossés sur laquelle il y a une tourelle de pierre couverte de tuiles, au lieu appelé: à Faugueyres, paroisse de Cadaujac, avec toutes les dépendances, terres, vignes, aubarèdes, vimenières, bois, padouens, eaux, rivières, pour le prix de deux cent dix dianes (guyennois) d'or du coin de Bordeaux, valant chacune vingt-cinq sols bourdelois; 8 août 1423 : par un acte du 27 juillet précédent, la même Izabelle, appelée de Mélac, avait donné à sa fille la même terre, spécifiée exempte de tout devoir envers le chapitre. — Échange entre noble homme Arnaud de Macanan et Arnaud de Bosqueys, d'une part, et les Carmes de Bordeaux, d'une pièce de vigne en franc alleu qui est derrière les Chartrons, au lieu de Pradets; 29 avril 1519. — Échange d'une dîme contre l'assiette d'une rente sur alleu, entre le chapitre et les seigneurs d'Ornon (1258). — Mention des moulins de Maucailhau (1520), du Cailhau (1399), de La Carrugade(1519). — Achat par le chapitre de la dîme que Bernard d'Ornon, seigneur d'Audenge, possédait en Cadaujac; le prix d'acquisition est de sept cents livres de l'année 1363. [Soit en chiffres actuels, au taux de la livre bordelaise du temps, vingt-six mille francs.] — Mention du lieu dit les Grands-Arsins, dans la paroisse de Cadaujac. — Contrat par lequel Barroslanch a donné au chapitre toute la part au droit qu'il avait en la palu de Cadaujac et dans celle de Bernuges (?), en considération de quoi le chapitre « lui doit être fidèle, bon amy, et en bonne foy », et lui ont donné cent livres bourdelaises (1245). — Échange avec Bernard de Sarporas de plusieurs landes et artigues contre la moitié de la menestayralie de la palu de Cadaujac, que celui-ci abandonne au chapitre; 3 mai 1252. — Acquisition de diverses parts dans la palu (1245). — Donation à l'ordre de Saint-François, pour amplifier et accroître le lieu où les frères Mineurs habitent à Bordeaux, du tiers de la dîme de Cadaujac, par la dona Na Brayda qui en était la propriétaire (1262). — Sentence du sénéchal en faveur du chapitre contre le duc de Guyenne ou son lieutenant qui troublait ledit chapitre dans l'exercice de son droit de justice à Cadaujac; 5 mars 1519 (c'est 1319). —*Vidimus* de deux lettres royaux du roi de France Philippe V relatives à la haute justice que le duc de Guyenne voulait usurper sur le chapitre; 3 janvier 1320. Hommage d'un lieu dit: au Castera, en 1247. — *Vidimus* de la bulle d'Innocent IV; Lyon, 2 des calendes d'août, an huitième du pontificat rapportée plus haut à l'article G. 415. — Transaction par laquelle les habitants de Cadaujac, de Bernicias, Sarporas et de Biars ont guerpi (cédé) mille sadons de terre en la palu de Cadaujac à MM. du Chapitre. Il y est spécifié qu'après ledit guerpissement, le chapitre a donné en fief les mille sadons à Me P. Francon et à certains autres paroissiens de Cadaujac pour vingt-cinq livres de cens payables chacun an à la Saint-Martin, et pour douze deniers d'exporle à muance de tenancier pour vingt sadons et pour la quinzième partie des fruits de dîme; 4 juin 1252. — Baillette à

fief nouveau d'une pièce de terre à Cadaujac, au lieu appelé « à Beneych »; mai 1396. — Achat de moitié de la terre de Brestez au Bégarin en Cadaujac (1268). — Acte d'une requête du procureur du chapitre adressée au sénéchal de Saintonge afin qu'il révoquât tout ce qui avait été attenté par icelui contre le procureur du duc de Guyenne et Gaillard de Faugeyres (1322). — Hommage au chapitre par le même G. de Faugeyres de sa maison et repaire en la paroisse de Cadaujac (1324). — Sentence portant maintenue en faveur du chapitre du droit de pêche des lamproies à Cadaujac; 7 janvier 1529. — Vente par noble Gaillard d'Ornon et Marie de Blanquefort, sa femme, à M^e^ Guillaume de Benauges, chanoine de Saint-André, de la dîme de Cadaujac pour le prix de deux cents écus d'or; 11 août 1343. — Hommage au chapitre par Gaillard de Faugeyres pour raison d'un mayne ou repaire dans la paroisse de Cadaujac (1324).

CANTENAC.

CAILLAU.

SAINT-LAURENT DE CAMILLAS, dans la paroisse actuelle de Léogats.

CAMBLANES.

CARIGNAN, xiv^e^ et XV^e^ siècle : Reconnaissances, bailletles, accord entre le chapitre et les curés pour transformer en une redevance annuelle fixe, ou pension, les dîmes qu'ils devaient au chapitre.

CHAPELLES : Reconnaissances envers le chapitre et transactions par les chapelains des chapelles fondées à l'église Saint-André et dans quelques paroisses de la ville (XIV^e^ et XV^e^ siècle). (Voir *suprà* G. 320 à 325.)

SAINT-CHRISTOLY en Médoc: Vente au chapitre par Paulin de Carrenx, écuyer de la paroisse Sainte-Gemme, de sa part de la dîme de Saint-Christoly pour le prix de cent huit dianes (guyennois) d'or; 12 avril 1432. — Transaction du chapitre de Bordeaux avec celui de Lucon touchant les dîmes de Saint-Christophe de Médoc.

SAINT-CHRISTOLY (paroisse de Bordeaux). (Voir *suprà* G. 392.)

SAINT-CIERS DE CANESSE en Bourgès. — CESTAS.

SAINTE-COLOMBE (paroisse de Bordeaux). (Voir *suprà* G. 383 à 385.)

SAINTE-CROIX (paroisse de Bordeaux). (Voir *suprà* G. 372 à 378.)

CUSSAC (paroisse de) : Achat par le chapitre, de nobles Jean et Gosselin de Lanessan frères, de la dîme de la paroisse de Cussac pour le prix de deux cents nobles du coin d'Angleterre, 19 février 1431. — Vente au chapitre par noble Eymon d'Astes, seigneur de la maison noble de La Tour, de deux deniers d'exporle et quinze livres de cens assignés sur la maison noble de La Tour, pour le prix de trois cents livres; 20 avril 1483.

SAINT-ÉLOI (paroisse de Bordeaux) (Voir *suprà* G. 393): «Instrument contenant que l'an 1354, le 12 juillet, le »chapitre a donné à perpétuité aux religieuses dames »et sœurs de l'Ordre Saint-Augustin du couvent de »Bordeaux, le fondement du lieu auquel elles habitent » devant le portail du Mirailh, en la paroisse Saint-Éloi, » et ce moyennant la pension de certains corporaux et » d'un tourilhon de bon linge, selon la décence et estat » du chapitre et dignité de Bourdeaulx, et ce chescun » an, à la feste Saint-André. »

SAINTE-EULALIE D'ENBARES (paroisse de): Vente au chapitre par Bertrand de Montferrand, seigneur dudit lieu, et Bertrand, son fils, de la dîme de Saint-Pierre de Bassens et de celle de Sainte-Eulalie d'Embarès, pour le prix de mille francs bordelais; 12 décembre 1432. — Nombreuses mentions d'acquisitions et contrats du XIV^e^siècle, ainsi que de reconnaissances envers le chapitre, généralement à deux deniers bordelais d'exporle et deux deniers maille de cens, et une quote-part de un ou deux mingars (repas) questaux de rente annuelle. — Contrat par lequel Raymond de Sainte-Eulaye, donzet, ayant injurié en plein chapitre Messieurs, après leur en avoir demandé pardon par ledit contrat, s'est soumis et obligé à ce que lesdits sieurs en diraient et ordonneraient, à peine de cent marcs d'argent et de venir par-devant eux toutes et quantes fois il serait mandé (1345).

SAINTE-EULALIE (paroisse de Bordeaux) (V. *suprà* G. 360 à 371): «Transaction faicte entre le chapitre, le syndic » des religieux de l'Annonciade et la dame de Lansac, »fondatrice du couvent, par laquelle le chapitre permet » audit syndic de faire bastir ledit couvent, moyennant » ce que ladite dame de Lansac a promis; et sera tenue » bailher en assiette de rente foncière onze sons tournois » audit chapitre en aussi bonne assiette que est ledit » couvent de l'Annonciade; ensemble de bailher audit » chapitre la somme de deux cents livres tournois » dedans la feste de Toussaint en suivant, pour icelle » somme estre employée au profit du vicaire perpétuel » de l'église Saincte-Eulaye; lequel dit vicaire prendra » la quarte partie des funérailles sur ledit couvent de » l'Annonciade; et ladite dame de Lansac et ledit syndic » seront tenus de payer au chapitre chescun an à perpé- » luité, à la feste de Noël, la somme de quarante sous » tournois, en signe de droict de supériorité; 20 juillet »1521. » — Contrat par lequel Arnaud de Curton reconnaît devoir au chapitre dix boisseaux de froment pour les arrérages dus à cause du moulin qui est près

de la porte Bequeyre, sur l'estey qui va du Peugue vers le pont Saint-Jean, 26 avril 1381.

FLOIRAC (paroisse de): Vente par Peyronne de Laroche, femme de Jean Hingthinglhon, anglais, des trois quarts de la dîme de Floirac pour la somme de deux cents francs bordelais; 23 octobre 1435. — Vente au chapitre par noble dame Blanche de Cantemerle, femme de Noblet de Caupene, de la part de dîme qu'elle prélevait à Floirac; 27 février 1387. — Reconnaissance envers le chapitre pour un mayne et bourdieu sis au Martoret, 25 novembre 1400. — Union au chapitre de la cure de Floirac, 3 mars 1523.

GRAVES DE BORDEAUX. (V. *suprà,* Biens dans la banlieue et Graves, G. 443, G. 447 à 464.)

GRADIGNAN (paroisse de): Transaction entre le chapitre et le templier de Bardenac au sujet de la dîme de Gradignan (1232). — Vente au chapitre par le baron Arnaud, seigneur de Curton, du moulin à eau de Mougos, sur l'Eau-Bourde, pour le prix de cent cinquante dianes (guyennois) d'or du coin de Bordeaux; 16 novembre 1375. — Donation au chapitre par noble dame Marquese de La Porte, fille de Rostanh de La Porte, bourgeois de Bordeaux, du moulin de Casau, sur l'Eau-Bourde (sur l'eau appelée: à la Borda).

GRAYAN en Médoc.

GRESILLAC.

SAINT-GERVAIS.

SAINTE-HELENE-DE-LA-LANDE.

SAINTE-HELENE-DES-MOLLINS (c'est Moulis): Composition faite entre les paroissiens de Sainte-Hélène et le recteur (1204).

SAINT-UGEAN, actuellement partie de la commune de Règles.

SAINT-JULIEN (prieuré), à Bordeaux: Fondation du prieuré Saint-Julien par Guilhem Coulereyr et sa femme, nommée Bruna, à la collation du chapitre et à la condition que les pauvres et les pèlerins y seront reçus à perpétuité, suivant les ressources de la maison (1231).

ÉLEGE. (Le Liège) en BUCH: Composition entre le chapitre et les seigneurs de Lège qui prétendaient que la cure de cette paroisse leur appartenait par droit d'héritage (1169). — Autorisation donnée au procureur du captai de Buch, par le chapitre, seigneur de Lège, de chasser sur la côte de Lège.— « Lettres royaux et » exécutoires pour faire jouyr le chapitre de ses terres » comme il faisoit auparavant la première réduction, » nonobstant quelconque don quy fust faict au con- » traire. » — Guerpissement fait au chapitre des moulins sis sur l'estey de Campaignas à Lège, 2 juin 1273. — Reconnaissance de questalilé faite au chapitre par Pierre Bruneau, 20 décembre 1389. — Contrat de vente de la baronnie de Lège par le chapitre au duc d'Épernon; 30 août 1600, Bernage, notaire.

LEOGNAN (paroisse de): Reconnaissances faites au chapitre pendant le XIV^{e} siècle. — Contrat par lequel Pelegrin Olivier lui cède le tiers de la dîme qu'il possédait à Léognan, pour le prix de cinq cents guyanes d'or (1431).

LIDONNE (seigneurie de): Mandement d'Henry III, roi d'Angleterre et de France, au sénéchal de Guyenne d'avoir à remettre les doyen et chapitre Saint-André en la possession de la seigneurie de Lidonne: et fait défense à Bertrand de Montferrand d'apporter aucun trouble dans cette possession; 20 novembre 1227. — Reconnaissance à Bernard d'Albret d'un domaine à La Borie pour raison de sa maison noble de Marcamps (1330). — Vente au chapitre par Bertrand, seigneur de Montferrand, de Langoiran et de l'hôtel de Lidonne, de la maison et seigneurie de Lidonne pour le prix de cinq cent six nobles d'or du coin de Londres et vingt sous de la monnaie de Bordeaux; 28 août 1419. — Sentence du sénéchal de Guyenne en faveur du chapitre contre le sieur de Montferrand pour raison du trouble qu'il lui causait dans la possession de la maison de Lidonne (1455). — Reconnaissance de questalité faite au sieur de Monferrand par Jean de Labatud; 14 mars 1411.

LISTRAC (paroisse de): Vente au chapitre par M^{me} de Balach de la dîme de Listrac pour la somme de cinquante nobles d'or du coin d'Angleterre (1425). — Acquisitions pendant tout le XV^{e} siècle, par le chapitre ou les chanoines en leur nom privé, de quantité de parties de dîmes que les particuliers leur vendent. — Transaction entre le chapitre et les habitants de Listrac par laquelle les habitants tenant feu sont obligés chacun de lui payer à perpétuité un quart de blé seigle, mesure de Listrac, le jour de Saint-Barthélemy, apôtre; de son côté, le chapitre leur fait remise de la mesure de blé froment et des sept mesures de mil que payait chaque paroissien tenant feu pour le doit de queste; 3 juillet 1528.

SAINT-LOUBÈS.

LA LIBARDE.

LUDON.

LORMONT : Reconnaissances envers le chapitre, au nombre de quarante-huit, pendant le XIV^{e} siècle, pour la paroisse de Saint-Loubès; de huit pour celle de Lormont.

SAINT-MICHEL (paroisse de Bordeaux).

SAINT-MAIXENT (paroisse de Bordeaux). (V. *suprà* G. 342 à 359 et G. 388 à 390.)

MARGAUX. « Certaines pièces concernant la maison noble de Margaux, où est une vendition d'ung tonneau de vin de rente, et certains deniers sur la maison noble de La Motte Margaux. »— Reconnaissance faite au chapitre par Jehan Gimel de cinq francs bordelais, laquelle somme il a promis de bailler dans un an, ou de lui assigner dans le même temps vingt-cinq francs de rente, en bon et suffisant lieu. — Prise de possession par le chapitre de la dîme du lieu de Gassias, léguée à lui par Pey Roumasquan (1479).

MEYNAC (actuellement Camblanes). Vente au chapitre, par Gaillard de Maynac, donzet, de certaine rente sur les tènements de Taferbia? et d'Artiguemaron, et par Géraud de La Motte de Cambes, de la dîme de Maynac qui lui appartenait (1380-1434).

MARTILLAC.

MÉRIGNAC. Ventes et reconnaissances au chapitre pour les lieux dits à Brenars, à Salomon, à Martes, Maubroc, Luc et Maurian dans la paroisse de Mérignac, par divers au nombre desquels est cité Gaillard de Mélac, donzet (1308-1402).

SAINT-MEDARD D'EYRAN (paroisse de). Contrat par lequel le seigneur de Budos assigne dix livres par lui vendues au chapitre sur certains hommes de ladite paroisse « quy estoient du seigneur de Budos »; 3 février 1361.

SAINT-MEDARD-EN-JALES (paroisse de). Vente d'une vigne au lieu de l'Hosanne, laquelle est mentionnée mouvante du fief du chapitre à trois médailles (mailles) petites d'exporle (1350). — Vidimus de l'acquisition du moulin du Theil. sur la jalle (1417).

MONNAIE. — Procès fait à l'instance du chapitre par le bailli de Périgueux, commissaire du Roi de France, contre le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, pour la tierce partie de la monnaie appartenant au chapitre (1312). — Sentence du bailli de Périgueux condamnant le chapitre à payer la tierce partie des frais de fabrication de la monnaie. — Arrêt du Parlement de Paris condamnant le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, à payer au chapitre treize cents livres bordelaises pour les arrérages de la monnaie dont il l'avait privé (1277). — Vidimus de la confirmation des privilèges de l'église Saint-André et de la ville de Bordeaux par le roi CharlesVII « après la reddition du pays de Bourdelois de la subjection des Anglais et conserne nomément la coustume du vin et donation de la tierce partie de la monnoye. A Monteils-les-Tours, 11 avril 1453. » — Confirmation par Charles IX des privilèges octroyés au chapitre par les rois ses prédécesseurs, tels que : droits de monnayage, de domaine, seigneurie, justice, etc.; octobre 1561. — Confirmation des mêmes privilèges par Henri IV, 19 mars 1591; — des privilèges concédés au chapitre par Guillaume, duc de Guyenne, Richard, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, et Édouard, roi d'Angleterre, concernant le droit de monnayage (1374). — Commission d'Edouard II, roi d'Angleterre et duc de Guyenne, mandant à ses officiers à Bordeaux de faire une enquête au sujet des prétentions du chapitre sur la fabrication de la monnaie; 12 avril 1326. — M^e^ Desaygues, chanoine et trésorier du chapitre, reçoit cent quatre-vingt-dix-neuf livres trente-quatre sous onze deniers pour le droit de monnaie revenant au chapitre, du 2 avril au 31 décembre 1582.

MOULIS (paroisse de). Vente au chapitre par Blanche de Podensac de la dîme de la paroisse de Moulis pour le prix de deux cents nobles d'or du coin d'Angleterre; 18 septembre 1438.

MONTUSSAN (paroisse de). Vente au chapitre par Bernard de Castetja de la dîme de Montussan pour le prix de deux cent quatre-vingt-dix livres bordelaises; 18 octobre 1371.

NOTRE-DAME DE LA PLACE (paroisse de Bordeaux). (Voir *supra* G. 396.) Cotes et inventaires de soixante-dix-sept pièces des xiv^e^ et XV^e^ siècles concernant les cens, rentes et achats du chapitre, échanges avec celui de Saint-Seurin, etc., et mentionnant le moulin de Treyssan, dans la paroisse d'Eysines, acheté au seigneur de Budos en 1363; la possession par l'abbaye Saint-Sauveur de Blaye et l'aveu de reconnaissance au chapitre Saint-André de Bordeaux, de maisons et emplacement dans la rue de Saugars, etc.

NERIGEAN. Vente au chapitre par Pelegrin d'Olivier, pour le prix de huit cents livres bordelaises, de la moitié de la dîme qu'il possédait à Nérigean, dans l'Entre-deux-Mers (1431).

SAINT-PAUL de Bordeaux. (V. *supra* G. 386 et 387.)

SAINT-PIERRE D'AMBARES.

PESSAC. «Acte par lequel Marie Du Tastar a révocqué, » cassé et annuité tous procès meus par le passé par » Guillaume Du Tastar, son frère, de la paroisse de » Pessac, contre le chapitre duquel ledict Guillaume » estoit homme questau, et recognoit ladite Marie, o » l'authorite de son mary, que Guillaume Du Tastar, son » père, estoit perpétuellement homme questal à taille à » queste et à merce de son corps et de tous ses biens » dudit chapitre, et a promis de paier et rendre chescun » an audit chapitre les questes, tailles et manœuvres » que ledit chapitre luy voudra imposer à son loyal » pouvoir; 1^er^ septembre 1375. »

SAINT-PIERRE (paroisse de Bordeaux). (V. *supra* G. 395.)

POMPIGNAC (paroisse de). Acquisition de dîmes sur Jean de Ronquères en 1395, et sur dame Blanque de Saint-Genès en 1429.

PORTETS (paroisse de). Vente au chapitre par Thibaud de Budos de la moitié de la dîme vieille de Portets, pour la somme de sept cent vingt-cinq livres bordelaises; 4 mars 1371.

PAUILLAC. Contrat par lequel Assalhide Beudant, femme de noble Arnaud Longueras, a donné en gage au chapitre la dîme qu'elle avoit au Taillan et en la paroisse de Pauillac en Médoc, pour la somme de quatre-vingts livres bordelaises, du 8 février 1292.

PUGNAC.

SAINT-PROJET de Bordeaux. (V. *supra* G. 390 à 391.)

QUINSAC (paroisse de). Transaction entre le chapitre et dame Jacquette d'Andron, dame de Lansac, au sujet d'échange de fiefs pour la construction du couvent de l'Annonciade (1521-1526).

SAINT-REMY de Bordeaux (V. G. 379 à 383).

SAUIRAC. Afferme de la dîme de Sadirac, appelée de Moncuq, pour le prix de vingt-cinq dianes (guyanes) d'or valant vingt-cinq sous pièce; 14 juin 1474.

SENAC (paroisse de). Reconnaissance au chapitre pour une pièce de terre sise au lieu de Canteploure (1367).

CENON (paroisse de). Baillettes et reconnaissances pour les lieux dits: en Queyries, à la Croix d'Haillan, à la garde d'Ailhan, à la Palu.

SOULAC.

SAINT-SULPICE DE VERNAC (Entre-deux-Mers) (c'est Saint-Sulpice-d'Izon). Acquisitions par le chapitre de la dîme de Saint-Sulpice de Bernac-entre-deux-Mers, de noble Bernard Montily, pour la somme de trois cents dianes d'or (1391).

SAINT-SIMEON de Bordeaux (V. *supra* G. 397). Reconnaissance au chapitre d'une maison de la rue Lègre; 3 mars 1243. — Bail à fief d'une autre maison dans le fief du chapitre à P. Francon (1245). — Ventes, abandons, contrat du XIV^{e} siècle : Daniel Bolère, G. Lana (1304); G. de Lascases, F. de Bardos, G. de Mérignac, etc.; dans quelques-uns, outre les six ou douze deniers d'exporle habituels et le cens variable suivant les biens, il est spécifié la journée d'un vendangeur, exprimée à la valeur de douze deniers vers 1360. — Testament de P. de Bosco, jadis archidiacre de Cernés; ses exécuteurs testamentaires sont Vital Caries, chantre de Saint-André, et R. Faber, vicaire de Saint-Laurent en Médoc (1392). — Quatorze reconnaissances pour la rue de la Vieille-Église.

LE TAILLAN en Médoc. « Document contenant que Fort de La Caussade et ses frères, investis féodalement par le chapitre de certaines terres et vignes, s'engagent envers lui à payer quatorze livres cinq sous de cens annuel, soit un écu d'or du coin de Philippe, roi de France, et vingt sous » (1365). — Nombreuses reconnaissances exprimées en bloc, toutes ensemble au devoir de dix sous bordelais d'exporle et de quinze livres quinze sous de cens annuel (1367); acte renouvelé en 1467 avec les mêmes devoirs.

TAURIAC.

TABANAC. Bail à fief nouveau fait par dame Trenque de Bourbon, appelée d'Arriart, de la terre dite au Tertre (1336). Il n'y est pas fait mention du chapitre Saint-André.

TESTAMENTS: Testaments contenant fondations de chapelles et anniversaires (60 pièces) par noble Jean de Saya, citoyen de Bordeaux (1334); Arnaud Caillau, bourgeois de Bordeaux (1338); Arnaud de Blanquefort, archidiacre de Cernés, et Rose de Blanquefort, sa sœur (1316); Pierre de Calonges, chanoine (1361); Yves Moquet, chanoine, léguant sa maison pour en faire une maison canoniale, « au cas que ses neveux ne soient pas gens d'esglize» (1507); Arnaud d'Agès (1402); Albert Medici, chanoine (1360); Bernard de Ambilla, archidiacre de Blaye; Arnaud de Bros, prêtre, lègue cent florins d'or qui valent six vingt-cinq livres bourdeloises (1389); le cardinal Saint-Martial (Hugues de Saint-Martial, fait cardinal en 1361 au titre de Sainte-Marie *in Porticu);* ses exécuteurs testamentaires ont donné au chapitre cinq cents livres tournois qu'il léguait pour la fondation d'une chapellenie à Saint-André (1364). [Le dictionnaire des cardinaux le fait mourir en 1403.] L'archevêque Arnaud de Canteloup (1332). Vente par India de Bautiran et Arnaud de La Motte, son mari, à Pierre de Laffite, chanoine, de vingt livres bordelaises de cens sur huit hommes et une femme de la paroisse de Bautiran, leurs questaux, *lesquels ratifient la vente de ces vingt livres de cens assises sur eux,* et pour prix et achat de laquelle rente P. de La Fitte a payé quatre cents guyanes d'or aux seigneurs vendeurs (1377); — Paul de Mons, docteur en médecine, chanoine de Bordeaux (1423). — Testament de J. Embrun, doyen de Saint-André, fondant un anniversaire pour l'âme de François, cardinal de Pise [Fr. Hugociono, archevêque de Bordeaux, mort en 1412].

TALAIS.

LE TEICH en Buch. Acte par lequel Arnau du Bouseau, de la paroisse du Teich, reconnaît et confesse qu'il est et sera homme questal du chapitre; 6 août 1373.

LE TOURNE.

LA TRESNE. Baillettes et investiture de fiefs aux lieux dits : à la côte, à Tresseros, à Campmartin, à Cazaulebon, au puch Soulois, à Bonnefont, à Las Téchoueyras, à Pantaléon; XIV[e] siècle.

TIZAC (Entre-deux-Mers). Transaction entre le chapitre et la cure de Tizac pour la pension de vingt francs bordelais de cens faite par la cure au chapitre (1494).

TRESSES. Mention de trente-huit reconnaissances faites au chapitre pendant le XIV[e] siècle pour des terres au puch de Mélac, à Carruade, au Lambitz, à Font de Rode, etc.

VERTEUIL en Médoc (paroisse de). Vente par Alain, prince, seigneur d'Albret et comte de Dreux, à Pierre Dubosc, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux, chantre et chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin, du château et seigneurie de Verteuilh, pour le prix de huit mille francs bordelais; 24 février 1486. — Donation au chapitre Saint-André par le même, P. de Bosco, du château et de la seigneurie de Verteuilh; 20 octobre 1489. — «Transaction entre le chapitre et » Arnaud Eymeric, demeurant au courneau de Saint-» Corbian, en la paroisse Saint-Estienne de Calonnes »en Médoc [c'est Saint-Estèphe], homme questal tant » a cause de sa personne que de ses maisons, vignes, » terres, prés, bois et autres possessions, par laquelle est » accordé que ledit Arnaud Eymeric demeurera exempt » de ladite questalité, et que au lieu des tailles, questalité » et autres debvoirs qu'il debvoit faire audit chapitre, à » cause de la seigneurie de Verteuilh, il paiera audit » chapitre à perpétuité une barrique de vin, bon et » marchand pur et net, le fust neuf, et à deffault dudit » vin, quatre francs bourdelais de cens au choix dudit » chapitre, paiable à la Saint-Michel, rendu audit lieu de » Verteuilh; et fera au mandement dudit chapitre, » chescun an, deux manœuvres, l'une à bœuf et l'autre » à corps; et paiera tous autres cens, agrières, rentes, » ventes et droits de seigneurie qu'il leur a accoustumé » de paier chescun an pour raison de ses biens »; 19 novembre 1520. Contrat par lequel J. Thibauld et P. Bourdin confessent devoir au chapitre la somme de vingt-cinq francs bordelais pour une barrique de vin qu'ils devaient chaque année à cause des biens qu'ils ont en la terre et seigneurie de Verteuilh; 12 juin 1367. — Baillette par Pierre Duchêne, écuyer, capitaine du château de Verteuilh, comme procureur de Jeanne d'Albret, d'une terre déserte et forêt dans la paroisse de Cissac; 18 février 1455. — Messire Michel Gouin, prieur claustral en 1529 et abbé de Verteuilh en 1530. — Procuration donnée par le chapitre afin de partager les padouens et vacants des lieux de Penizan et la forêt de Verteuilh avec l'abbé (1572). — Baillette de la palu de Saint-Corbian (1590). — Lettres de tolérance du roi Charles VIII, relatives à la possession du château de Verteuilh par le chapitre; 4 et 26 février 1490. — Affranchissement de questalité par le seigneur de Verteuilh en faveur d'un habitant de Ferreyres, à charge d'une barrique de vin et de l'agrière; 9 novembre 1470. — Beconnaissance et hommage à genoux au chapitre, par Pey de Balcros, seigneur de Boyentran, pour divers tènements; 24 septembre 1501.

VENSAC. Contrat contenant que le chapitre a acquis de Mathurin de Cassenet la dîme qu'il avait en la paroisse de Vensac en Lesparre, pour la somme de deux cent trente-neuf nobles d'or du coin d'Angleterre et vingt sous bordelais (1430).

VILLENAVE D'ORNON. Contrat par lequel M. Vital Carie, chanoine, a assigné au chapitre, pour la fondation d'un anniversaire de Gaillard Carie, trésorier chanoine de ladite église, son oncle, six livres bordelaises de rente sur maisons à Villenave. — Acte par lequel le gardien et les religieux du couvent de frères Mineurs de Bordeaux doivent payer au chapitre huit boisseaux de froment pour le moulin qu'ils tiennent à Ayguemorte, appelé: Moulin du Foley ou de Madères, paroisse de Villenave. — Reconnaissance au chapitre pour le moulin appelé : l'Ayguebланque, dans les paroisses de Villenave et Léognan; 14 janvier 1416.

INVENTAIRE DES SACS ET PROCEDURES FAISANT PARTIE DES ARCHIVES DU CHAPITRE, ET CONCERNANT SES DROITS EN RENTES, SEIGNEURIE ET AUTRES DEVOIRS (f[os] 420 à 473).

Barrières et poteaux mis autour des entrées de la grande place de la Sauveté, arrachés par les maire et jurats. — Maintien contre le capitaine du guet du droit que possède le chapitre de faire vendre à l'encan, sans payer aucun droit à la ville, les biens des chanoines et autres prêtres demeurant sur le territoire du chapitre (1538). — Privilège de *commitimus,* devant le sénéchal, des causes du chapitre en première instance, sans passer par la juridiction des maire et jurats (1525). — Exemption de tout tribut, subside ou coutume de vin vendu au détail par les chanoines et leurs habitués en l'église. — Rappel du droit appartenant au chapitre sur le couvent des Augustins, de percevoir une rente annuelle de trente livres bordelaises, pour raison du lieu auquel est bâti ledit couvent et cimetière : sur la représentation du titre d'autorisation, daté du 12 des calendes de janvier 1382, d'une transaction sur procès du 14 juin 1336 y relative, le sénéchal avait rendu une

sentence de confirmation en faveur des chanoines, le 20 mai 1560. — Procès contre les archevêques à raison des réparations tant de la maison archiépiscopale que de l'église Saint-André « où il y a certains procès-verbaux qui ne sont de grand respect »; — à raison du droit du chapitre de la garde des biens de l'archevêché, le siège vacant; mention de deux, arrêts rendus à Bordeaux et à Paris aux années 1276 et 1277 entre le roi d'Angleterre et les chanoines, par lesquels est écartée la prétention des officiers du prince à exercer le droit de régale sur l'église de Saint-André; — à raison de l'exemption de la juridiction archiépiscopale, tant dans la Sauveté qu'ailleurs, l'archevêque n'ayant pas le pouvoir de faire ou d'ordonner dans aucune, réparation, modification, dégradation aux édifices, sans la permission expresse du chapitre.

Privilège de ne résider aux cures dont ils sont titulaires, en faveur des chanoines de Saint-André. — Arrêt des barbes, en cour de Parlement séant à Libourne en l'année 1528, comprenant les prohibitions de porter barbe longue édictées par le statut des chanoines; autre mention d'une bulle de Paul III en l'année 1543, concernant l'excommunication qu'avait encourue le chanoine Bertrand de Belcier pour port de barbe trop grande. Il était abbé de Bon-Lieu (au Carbon-Blanc) en 1557. « Ce sont les chartes et enseignements d'Entre-deux-Mers qui appartiennent à Jehan de Lansac sieur de Mauvesin, comme héritier de feu Peti de Garu et demoiselle Bourgnette de Benon, Artigues et Lormont. Dans le sac est la vendition desdites rentes faite au chapitre par M^{e} Pierre de Lansac, chanoine, comme procureur de damoiselle Bourgnette de Benon, en l'année 1549, signé P. de Gallus. » — Réintégration du chapitre en possession de la grande dîme de Bassens, contre messire Godifer de Fonbrune, abbé commendataire de l'abbaye de Bonlieu, *alias* « de Goules » (1400). — Procès-verbal d'exécution de certaine sentence condamnant les habitants de Bouliac à payer la dîme des fruits à raison de dix gerbes une, et de dix paniers de vendange, un panier (1539). — Mention d'une sentence du sénéchal donnée contre le chapitre et J. de Pontac et Gaston de l'Isle, seigneur de l'Ile Saint-Georges en terre gasque (1554); — d'une autre sentence par laquelle le syndic des Carmes est condamné à fournir au chapitre un tenancier de la condition requise pour tenir les moulins de la Carrugade et du Caillau, achetés par le couvent de Raymond Makanan, contre le pacte exprès de ne les mettre en main-morte; — de lettres royaux datées de 1555, pour faire lever sur Arnaud de Serignan et autres habitants de Cadaujac la taillade pour 1254, au paiement de laquelle ils se refusaient envers le chapitre; — d'un procès contre Giron de la Rivière, boucher de la ville et syndic de l'hôpital, concernant une rente du chapitre assise sur «ung banc à tailler chair situé en sa boucherie du Marché, devers l'église Sainte-Colombe, appelée la boucherie de Lambert, confrontant des deux côtés aux bancs carnassiers de la Confrérie des bouchiers de ladite boucherie, les allées entre deux, tenant en long à la rue publique par le bout, et de devant jusques à la grande allée par le bout de derrière; et estoyt la moitié dudit banc tenue desdits doyen, chanoines et chapitre au debvoir de" quinze sols tournois de rente annuelle» (1516); — d'une sentence de condamnation à exporter envers le chapitre, contre le libraire M^{e} Pierre de Toulouse, habitant de la rue de la Sau, ou Désirade (1567). — Mention de Jean Du Gua, abbé de Sablonceaux, archiprêtre de Lesparre et vicaire perpétuel de Saint-Estèphe (1558). — Transaction avec les habitants de Floirac par laquelle le chapitre retient sur chaque feu, pour son droit de boisselage et de «mingears», seize ardits par an (1577). — Mention en 1530 du moulin de Caseau et Monjau sur l'Eaubourde, à Gradignan; — en 1577, du grand chemin royal qui va de Bourg à Blaye, sur le territoire de Gauriac en Bourgès. — J. d'Ollivier, archidiacre de Cernés, recteur de l'église de Léognan. (1539). — Mention de longues procédures des années antérieures à 1470, et des années 1522, 1528, 1550, 1561, contre les habitants de Listrac, en Médoc, et contre J. de Donissan de Citran, concernant les dîmes de la paroisse et le droit de quête ou boisselage prétendu par le chapitre sur chaque feu, sous la redevance de un quart froment et sept mesures millet pour chacun. — Mention à l'article Saint-Nicolas de Graves « d'une pancarte en peau de parchemin, relatant diverses bulles des papes, la première du 3 juillet, indiction *1,* de l'année 1173; les autres du 18 des calendes de janvier 1180, et le vidimus du 9 septembre 1561, données en faveur de Saint-Nicolas et de Saint-Vincent son annexe ». — Pompignac (Entre-deux-Mers), procédure à raison des dîmes de Pompignac et de Carignac, commencée en l'an 1452 et «bien narrée comment Ponton Saint-Trailhe, pour lors maréchal de France, s'estoit emparé desdites dixmes et aultres debvoirs et tant fut procédé qu'il s'en suyvit sentence le 5 d'aoust 1462 par laquelle ledit chapitre fust réintégré. »

Département de la Gironde.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, chapitres métropolitains, officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêché»; évêchés, chapitres épiscopaux, officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés; séminaires, églises collégiales, églises paroissiales et leurs fabriques, bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.)

ÉVECHE ET CHAPITRE DE BAZAS.

G. 921. (Liasse.)— 4 pièces parchemin, 3 cahiers de 37 feuillets et 14 pièces papier, 1 sceau.

1214-1783. — Documents divers. — Paréage entre le roi d'Angleterre et l'évêque et le chapitre de Bazas : possibilité pour les chanoines de fortifier un quartier entre la grand'rue et la rue des Clercs; réserve au Roi, à son sénéchal et à l'évêque de toute juridiction sur leur «familia»: «Quilibet vero canonicus Vazatensis in familiam suam omnem jurisdictionem et justitiam habeat, excepta justitia mortis, mutilationis et legalis vulneris, que erit communis Regis, episcopi et capituli»; «et quod predictus episcopus et capitulum habeant jurisdictionem et omnem justiciam altam et bassam in casatis suis in parrochia de Heremo et de Gans » ; garde de la mense, *sede vacante,* assurée au chapitre; autorisation à l'évêque et au chapitre d'acquérir dans le diocèse des biens de la mouvance du Roi jusqu'à concurrence de 200 s. de revenu (12 juillet 1283, confirmé par Louis XI en mars 1461, par François 1er en novembre 1516). — « Extraict et table du livre et regestre de G. de Tasteto, notaire, pour des rentes du chappitre de Basas, évesque et aultres seigneurs ecclésiastiques » (1524-1528). — Reconnaissance par Symphorien de Bacalan, seigneur de Vaure et juge ordinaire de Pujols en Bazadais, en faveur d'Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, pour les dîmes de la paroisse de Pujols,qu'ilperçoitparindivis avec la dame d'Hautefort, dame de Blaignac, femme de Pierre Leberthon, seigneur d'Aiguille (8 août 1583). - Reconnaissance féodale en faveur de Guillaume, évêque de Bazas, par Jourdain Bu Puch, écuyer, pour les dîmes que son grand-oncle Bertrand, chevalier de S^{t}-Jean de Jérusalem, prélevait dans les paroisses de Bonnihac (Brugnac?), Ruch, S^{t}-Pey-de-Castels, S^{t}-Brice et Pujols, avec serment d'homme lige et au devoir de huit pugnères de froment de rente annuelle et d'une lance à fer doré d'exporle (30 janvier 1214; copié à la suite du précédent document). — Bail à ferme des fruits et revenus de la paroisse du Pian, juridiction de S^{t}-Macaire, par Jean Jaubertde Barrault, évêque de Bazas, à raison de 151 livres tournois par an (25 mai 1612). — Confirmation par Louis XIV de tous les privilèges concédés par ses prédécesseurs aux évêques, chanoines et chapitre de Bazas (mars 1667). — Liste de redevances dues à l'évêque de Bazas dans les paroisses suivantes: S^{t}-Martin de Bazas, Notre-Dame, Birac, Poussignac, Brouqueyran, et analyse d'hommages rendus par Jacques Caussade, baron de Calonges, pour la terre de Sauviac (1623); le duc d'Albret, pour les dîmes inféodées de Casteljaloux, de S^{t}-Martin. de-Curton, de Préchac, d'Aillas, de Jusix, pour les baronnies de Meill.m, de Caslillon (23 juin 1481); quittance de M. de Pontac pour Madame, sœur du Roi, vicomtesse d'Aillas (4 septembre 1603); hommage par Arnaud Amanieu, duc d'Albret, pour la dîme de Samazan (1345); autre hommage par M. de Guilleragues pour la quatrième partie de la dîme de S^{te}-Gémme (1578); autre pour Castelnau et Giscos, au devoir d'une

lance à fer doré et d'une conque de froment de pension annuelle valant douze pugnères, mesure de Bazas; autre du seigneur de Grignols, au devoir d'une lance de couleur verte ferrée de fer-blanc; autre du seigneur de Marcellus, au devoir d'une lance semblable et de diverses rentes pour les paroisses de Marcellus, Gaujac, Meillan et Coulures (1600); pensions et redevances diverses payées à l'évêque de Bazas par les curés du diocèse. — Expédition non signée ni scellée de lettres patentes portant confirmation par Louis XV des privilèges accordés par ses prédécesseurs aux évêque et chapitre de Bazas (1734). — Procès-verbaux dressés par Raymond de Gasc, curé de Roaillan, nommé par le fondé de pouvoir de l'évêque, « pour procéder à la visite des ornements et vazes sacrés des églises dépendantes de l'évêché dud. Bazas » : Notre-Dame du Grand-Aillas, S^{t}-Martin de Berlin, S^{t}-Martin d'Aillas, S^{t}-Pierre de Marcellus, S^{t}-Léger deCoulures, S^{t}-Cibard de Meillan, Notre-Dame de Pujols, S^{te}-Radegonde, Notre-Dame de La Gupie, S^{t}-Vincent de Loubens, S^{t}-Pierre de Mons, S^{t}-Martin de Bazas, Notre-Dame de Bernos (mars 1747). — Bail à ferme par Amédée de Grégoire de S^{t}-Sauveur, évêque et seigneur de Bazas, de la terre et baronnie de Lerm pour le prix annuel de 2,040 livres, dix boisseaux millade, six boisseaux seigle, deux écus d'argent, deux douzaines de serviettes ouvrées et deux nappes ouvrées « convenables à un évêque» (8 avril 1747). — Questions à juger par-devant le sénéchal de Guienne au sujet d'un canonicat presbytéral de Bazas : « Le chapitre cathédral de Bazas est composé de dix-huict prébandes canoniales, divisées en trois classes, six presbitérales, six diaconales et six subdiaconales »; l'auteur du factum prétend que son adversaire doit être écarté parce qu'il est petit-fils d'hérétique : « Son père est chanoine dans lad. église et estoit présent et sollicitant avec son fils l'élection contre le chapitre » (sans date).

G. 922. (Registre.) — Grand in-4°, 139 feuillets papier.

1523-1540. — Registre de comptes de décimes levés dans le diocèse de Bazas. — Commission de Saubat de Pomiers, conseiller au parlement de Bordeaux, pour le répartement et la levée du décime dans les diocèses de Bazas (7,340 1.), Aire (9,231 1.), Dax (9,715 1.) et Bayonne (2,266 1.), « pour leur portion de XII^{c} M 1. que nous avons fait requérir à tout le clergé de nostre royaulme» (21 juin 1523. Fol. 2.) — Compte de Saubat de Pomiers, remis au Bureau, en présence de l'archevêque d'Aix et des autres commissaires nommés par le Roi le 28 juin 1536; recettes et dépenses par Pierre Denyac, Arnauld Cosso, Pierre Gast et Bernard Réolle, « commis par led. Saubat de Pommiers ès villes de Bazas, Montségur, Réolle et Sauveterre, chascun en son esgard, à recepvoir les deniers dud. oclroy » : l'évêque de Bazas, 300 1. ; le chapitre, 460 1. ; les prébendiers de la cathédrale, 100 liv., etc. Total des recettes : 8,189 1. 16 s. 3 d., « videlicet pro principali, juxta litteras patentes domini nostri Regis, VII^{m} III^{c} XL 1. et residuum, ascendens VIII^{c} XLVI 1. XVI s. m d. turon. pro fractibus» (fol. 4). — « Gaiges et sallaires »: 176 1. 17 s. à Denyac pour la perception de 4,267 l. 15 s. 10 d. et en remboursement des sommes par lui payées «aux advocat et procureur du Roy qui ont assisté à la cottisation et assiette de ladicte somme de sept mil troys cens quarente livres tourn. et aux sergens royaulx qui ont faict les contrainctes pour faire venir dans lesdictz deniers » ; à Arn. de Cosso, 26 I. 7 s. 6 d., pour perception de 892 1. 12 s. et en remboursement des sommes payées aux sergents pour les contraintes; à P. de Gast, 21 1. 10 s. 6 d., pour la perception de 1,347 l. 17 s. et en remboursement des frais de contrainctes; à B. Réolle, 28 1. 15 s., pour perception de 1,295 1. 18 s. 9 d. et en remboursement des frais de contraintes; à Saubat de Pommiers, 216 I., pour 54 journées (fol. 21). — Non-valeurs : 285 l. 18 s., plus 21 1. 18 s., plus 235 1. 9 s. 9 d., plus 50 1. 17 s. — Lettres patentes pour la levée des quatre décimes accordés au Roi par le Pape sur le clergé de France, « pour le recouvrement de nos très chers et très amez enffans » (2 octobre 1529. Fol. 37). — Commission à l'évêque de Bazas ou à ses représentants de lever ces décimes dans son diocèse (2 octobre 1529. Fol. 38 v°). — Compte de Christophe Tarenne, chanoine de Soissons, «commis et subdélégué en l'absence dudict feu seigneur évesque par monseigneur le Révérendissime cardinal arcevesque de Sens, évesque d'Alby, chancellier de France, juge et exécuteur en ceste partie de par le Sainct-Sieige apostolique, à lever et coctiser ou diocèse de Bazas les quatre décimes»: l'évêque et le chapitre de Bazas, 1,384 1. 16 s.; les prébendiers, 177 1., etc. Total: 10,642 liv. 14 s. (fol. 41). — Remises aux collecteurs et frais : 1,064 1. 5 s., réduites de moitié (fol. 63). — Non. valeurs : 409 liv. 16 s. (fol. 64). — Compte présenté au nom de l'évêque de Bazas de la levée de deux décimes octroyés au Roi par le clergé en 1533 : l'évêque et le chapitre, 612 liv. 8 s.; les prébendiers, 80 I. 10 s., etc. Total: 4,648 1. 4 s. 2 d., «videlicet pro principali, insequentes decimam levatam in presenti diocesi Vazatensi anni precedentis finiti M° V^{c} XVI, ascendentem II^{m} II^{c} XI.III 1. x d. turonensium; ideo hic, pro istis

duabus decimis, IIII^{m} IIII^{c} IIII^{xx} VI l. I s. VIII d. turonensium; item, pro fractibus, VIII^{xx} II l. II s. VI d. turonensium » (fol. 70). — Dépenses : « quatre escuelles de boys à mettre la monnoye», 6 d. (Fol. 82 v°). — Non-valeurs : 123 l. (fol. 84). — Compte de l'évêque de Bazas pour le « don gratuit et octroy charitatif équipollent à troys décimes faict au Roy nostre sire par les bénéficiez et clergié dud. diocèse » : l'évêque et le chapitre, 918 l. 12 s.; les prébendiers de Bazas, 120 l. 16 s., etc. Total : 7,079 l. 18 s. 10 d. (fol. 89). — Non-valeurs : 213 l. 2 s. 6 d. (fol. 111 v°). — Gages et salaires : à l'évêque, 900 l., réduites à 328 l. 16 s. 4 d. par les vérificateurs des comptes (fol. 114 v°). — Compte de l'évêque pour le « don gratuit et octroy équipollant à troys décimes», accordé au Roi par le clergé pour 1537 : l'évêque et le chapitre, 918 l. 12 s. ; les prébendiers, 120 l. 15 s., etc. Total : 7,046 l. 7 s. 9 d., savoir 6,716 l. 2 s. 6 d. pour « le principal » et 305 l. 5 s. 3 d. pour les frais (fol. 119**).** — Non-valeurs : 166 l. 1 s. (fol. 134v°). — Gages et salaires: à l'évêque, 900 l. en remboursement de ses frais, réduites à 305 l. 5 s. 3 d. (fol. 139).

G. 923. (Registre.) — In-4°, 2 feuillets papier; 458 pages parchemin; 1 pièce parchemin.

1703-1708. — État du temporel du chapitre de la cathédrale de Bazas, fourni à la Chambre des Comptes de Paris en exécution de l'arrêt du Conseil d'État et de la déclaration du Roi des 12 décembre 1673 et 29 décembre 1674. — Justice à Bazas, par indivis avec l'évêque, « suivant le partage qui en fut fait entre lesd. seigneurs évêque et chapitre le quatorze des kalendes d'avril mil deux cens cinquante,... et ensuite, pour des raisons, lesd. seigneurs évêque et chapitre associèrent led. seigneur roy d'Angleterre, comme duc de Guienne, en la moitié de la justice seulement dans lad. ville et daix, ainsi qu'il apert par le traitté de paréage qui fut **fait** l'an mil deux cens huilante et trois » (p. 1) — Seigneuries foncières sur des immeubles sis à Bazas, à la place, dans les rues de La Taillade, des Bancs Vieux, des Clercs, de Bragoux, « canton de Paillas», rue de Mirambet, rues Paillas, Tibey, Fondespans, Canet, Maubec, ruelle Courtoise, rues Courtoise, Saint-Martin, dans les paroisses de Toutoulon « daix de la ville de Bazas », Conques « partie dans le daix et partie dans la prévotté de Bazas », etc. — Déclaration de Basterot, syndic du chapitre, attestant l'exactitude de l'état par lui présenté : « Sans entendre desroger à la pancarte de paréage d'entre le roy Edouard d'Angleterre, comme duc de Guienne, et ledit chapitre de l'an mil deux cents quatre-vints-trois, et aux patentes du roy Charles nœufviesme donnés en faveur dud. chapitre le quatorziesme octobre mil cinq cents quatre-vints-sept, au subjet de la pillerie et bruslement fait par les Religionnaires, la veille de Noël de l'année mil cinq cents soixante-un, de leurs tiltres et papiers ez archyves dud. chapitre et ailleurs» (20 janvier 1703. P. 455). — Ordonnance de la Chambre des Comptes adressée au sénéchal de Bazas, enjoignant de laisser jouir le chapitre des biens désignés dans la déclaration (9 juillet 1708).

Éveches et Chapitres divers.

G. 924. (Liasse.)— 7 pièces parchemin, 5 cahiers de 108 feuillets et 38 pièces papier.

1469-1780. — *Agen.* Enquête ordonnée par Charles, duc de Guienne, sur les droits dont l'évêque d'Agen a été dépouillé par le sénéchal d'Agenais; liste des vassaux et des droits féodaux de l'évêque (23 mars 1469). — Mandement de G. de Chabannes, évêque et comte d'Agen, pour faire chanter le *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse en actions de grâces de la naissance du duc de Bourgogne (2 octobre 1751). — *Aire.* — *Bayonne.* Transaction entre Bertrand Detchaux, évêque de Bayonne, et les chanoines de la cathédrale, d'une part, et les Carmes de cette ville, d'autre, au sujet du paiement de certaines dîmes dont ces derniers prétendaient être exempts (6 mai 1605). — Nomination par Louis XIII, de Henry de Béthune, abbé du Jard, à l'évêché de Bayonne (9 février 1627). — Expédition non signée ni scellée de lettre de mainlevée accordée par le Roi à Guillaume Darche, évêque de Bayonne, des biens et revenus appartenant à cet évêché (septembre 1745). — État des réparations à faire au palais épiscopal de Bayonne et aux maisons et biens de campagne qui en dépendent (octobre 1745). — État des meubles de M^{gr} de Beaumont, archevêque de Vienne, vendus à M^{gr} Darche, évêque de Bayonne : batterie de cuisine en cuivre, pesant 385 I. 3/4, à 34 s.; 213 bouteilles de Capbreton, à 15 s.; 25 de Jurançon blanc, à 12 s.; 80 de Bourgogne et 25 de Champagne, à 1 l. 5 s.; 61 de rancio et 25 de muscat, à 1 l. 10 s.; 26 de Côte-rôtie, à 2 l. 10 s., 22 demi-bouteilles d'Alicante, à 15 s.;. 6 bouteilles « eau de noyeau », à 1 l. 5 s.; 242 bouteilles vides, à 24 l. le 100. Total : 13,678 l. 17 s. 6 d. (octobre 1745). — *Châlons.* — *Condom.* — *Limoges.* — *Luçon.* Actes d'un synode tenu par J.-B. Tiercelin,

évêque de Luçon (1565-1575). — *Paris.* Longue et importante lettre d'Henri III, renfermant des instructions à l'évêque de Paris pour négocier avec le Pape (6 février 1586). — *Périgueux.* Requête à l'évêque Emmanuel-Louis de Grossoles de Flammarens, au sujet de la propriété des bancs et tombeaux dans les églises du diocèse; ordonnance y relative (14 janvier 1775). — Mémoire de l'évêque de Périgueux touchant l'agrégation de ses séminaires à l'Université de Bordeaux (XVIII[e] siècle). — *Saintes.* — *Sarlat.* Reconnaissances pour des biens sis à Saint-Avit-Sénieur et mouvant du chapitre de Sarlat (juin 1714). — *Toulouse.* Arrêt du Parlement de Toulouse, déclarant comme d'abus la décision de l'archevêque « admectanl et tolléranl certaine nulle et abusive procédure faicte par messire Jehan de Foix, archevesque de Bourdeaulx » (13 juin 1523). — Mandement de l'archevêque de Toulouse pour le jubilé de l'année 1776.

SEMINAIRE SAINT-RAPHAËL.

G. 925. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 59 pièces papier, 6 imprimés.

1442-1777. — Union par Pey Berland, archevêque de Bordeaux, des églises paroissiales de S[t]-Saturnin de Baurech et S[t]-Simon de Bouliac au collège par lui fondé pour recevoir douze pauvres étudiants en théologie (copie 18 mars 1442). — Confirmation de l'acte précédent par le pape Pie II (4 juillet 1461). — Décision de l'archevêque unissant le prieuré du S'-Esprit au séminaire (9 août 1584). — Prise de possession par Pierre Boyer, prieur du séminaire S[t]-Raphaël, de la chapelle fondée à S[t]-Michel par Hugues Rabaston (15 septembre 1602). — Enquête par Pierre Delurbe, chanoine de S[t]-André, relative à la cure de S[t]-Martin de Montaigne, d'une valeur de deux mille livres tournois, unie récemment au doyenné de S[t]-Émilion et que le procureur fiscal du diocèse propose d'attribuer « au séminaire institué au prieuré S[t]-Raphaël et collège de S[t]-Paul de Bordeaux » *(I[er]* mars 1606). — Lettres du cardinal de Sourdis par lesquelles, après avoir rappelé l'union qu'il a faite des églises de S[t]-Paul et de S[t]-Christoly au séminaire de S'-Raphaël, il attribue à celui-ci les revenus, dons et legs des confréries de S[t]-Pierre, S[t]-Paul et S[t]-Fiacre établies dans ces églises (28 janvier 1609). — Union au séminaire S[t]-Raphaël, dont As. Henriquez de Moneyro est administrateur, des deux chapelles du Carnet fondées dans l'église S[t]-Laurent en Médoc par noble Jean de Caupène, baron du Carnet (1[er] juillet 1621). — Union au séminaire par François de Sourdis de la société des prêtres de l'église de S[t]-Laurent (16 juin 1624). — Ordonnance des vicaires généraux, le siège vacant, créant la charge de maître des cérémonies dans le séminaire (2 juin 1646). — Vente au syndic du Bureau de l'hôpital S[t]-André par l'archevêque H. de Maniban, patron du séminaire S[t]-Raphaël, fondé le 14 février 1442 par Pey Berland, des maisons et emplacements contigus audit hôpital et occupés actuellement par le séminaire, pour la somme de cinquante-cinq mille livres; cession par le même archevêque pour y construire un nouveau séminaire, d'un emplacement confrontant au mur de ville dans la rue des Remparts, au jardin de l'archevêché et au ruisseau du pont de Lamothe (1743). — Différend entre le directeur du séminaire et les chapitres de S[t]-André et de S[t]-Seurin au sujet de la procession faite par ces chapitres dans l'église du séminaire (7 mai 1753 et 4 juin 1755). — Devis des travaux pour la reconstruction du séminaire près le terrain du château du Hâ (18 mai 1761). — Lettres patentes de Louis XV approuvant l'acquisition faite par le séminaire d'un bien de campagne dans les environs de Bordeaux pour le prix de vingt mille livres (novembre 1765). — Suppression par l'archevêque Audibert de Lussan du prieuré simple de S[t]-Exupére de Béliet et attribution des revenus de ce prieuré au séminaire S[t]-Raphaël (2i septembre 1766). — Extrait de l'édit royal de 1768 relatif à la conservation des lieux réguliers et à l'obligation pour les abbés, prieurs conventuels et autres religieux de résider dans leurs monastères (février 1773). — Lettres du Roi autorisant la suppression des abbayes de S[t]-Sauveur de Blaye et de N.-D, de Guîtres (22 août 1773). — Commission pour l'instruction de la procédure relative à l'attribution au séminaire de S[t]-Raphaël des menses conventuelles et des offices claustraux de S[t]-Sauveur de Blaye et de Notre-Dame de Guîtres (16 septembre 1773). — Délibération des membres du chapitre de S[t]-Romain de Blaye, par laquelle ils consentent à la suppression des places canoniales, mense capitulaire et offices claustraux pour les attribuer au séminaire S[t]-Raphaël, à condition que les titulaires actuels jouiront de leurs bénéfices leur vie durant (13 décembre 1773). — Circulaire de l'archevêque Audibert de Lussan au clergé du diocèse, demandant, des subsides pour remplacer les bâtiments du petit séminaire S[t]-Raphaël, qui tombent en ruine (sans date.) — Rapport d'experts relatif à l'état des bâtiments du séminaire (2 septembre 1776). — Échange, entre Charles-Gaspard de Montdauphin, supérieur du séminaire

Jean-Symphorien Fonteneil, d'une part, et la Compagnie des Treize chapelains et celle des prêtres irlandais, d'autre, au sujet de la possession de l'église de Notre-Dame de la Place, unie en 1588 à l'église S^{t}-Projet dont ledit sieur Fonteneil est curé (1685). — Procès : entre le supérieur du séminaire et Georges Mascaron, prêtre du diocèse de Comminge, au sujet de l'admission de ce dernier dans la Congrégation de la Mission (1685); — entre Jean Doué, supérieur, et le sieur de Blanc, pour le paiement de la somme de 3,000 livres léguée au séminaire par Marthe de Blanc, dame de Cugnol (1686); — entre Marguerite de Blois, veuve de Jean de Thion, écuyer, seigneur de Guibans, et le séminaire (1696). — Saisie du temporel du séminaire, à la requête du Domaine, pour défaut d'hommage et de dénombrement au Roi (1690). — Procédures diverses pour servitudes, mitoyennetés, défauts de paiement, etc. (1735-1764).

G. 1001. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 24 feuillets, 119 pièces papier, 1 plan.

1679-1781. — Procédure contre Jean-baptiste Lecomte, chevalier, captai de La Tresne, président au Parlement, seigneur de la maison noble de Haut-Brion (1750-1753). — Procès contre le curé de S^{t}-Siméon au sujet de la maison que revendiquaient les prêtres de la paroisse S^{t}-Siméon pour leur presbytère (1679-1688). — Procès en retrait lignager par dame Élisabeth de Chauffour, veuve de Jean de Gères, écuyer, seigneur de Baquey (1720-1724). — Procédure relative à une maison rue du Petit-Cancera, relevant de la maison noble de Monadey et saisie au préjudice du sieur Chabrier de Labarde, conseiller aux Aides (1696-1762).

G. 1002. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1680-1789. — Quittances des rentes payées.

G. 1003. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets.

1784-1792. — État des rentes foncières servies par le séminaire de la Mission. — État des rentes et locations perçues par le séminaire, de 1784 à 1792. — Comptabilité pour les marais de Blaye.

G. 1004. (Registre.) — In-f°, 71 feuillets.

1784-1792. — Comptabilité des recettes et des dépenses du séminaire de la Mission, du 25 janvier 1784 au 12 septembre 1792. — Année 1784 : recette: 46,367 livres; dépense: 59,244 livres. — Année 1787 : recette: 56,431 livres; dépense : 72,384 livres. — Année 1790 : recette : 60,092 livres; dépense: 34,110 livres. — Année 1792, du 1er janvier au 12 septembre : recette : 12,586 livres; dépense : 25,399 livres.

G. 1005. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 185 pièces papier.

1691-1783. — Comptes de travaux et de fournitures diverses pour le séminaire de la Mission.

G. 1006. (Liasse.) — 232 pièces papier.

1784-1786. — Idem.

G. 1007. (Liasse.) — 243 pièces papier.

1787-1788. — Idem.

G. 1008. (Liasse.) — 209 pièces papier.

1789-1793. — Idem.

G. 1009. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1701-1792. — Lettres missives adressées aux prieurs au sujet des affaires du séminaire de la Mission.

CHAPITRE DE SAINT-SEURIN.

G. 1010. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets parchemin ; 2 pièces parchemin.

1732. — « Statuts et règlements de l'insigne église collégiale de Saint-Seurin-lès-Bordeaux de fondation royalle, tirés des anciens status et des usages de ladite église».— Titre I. • Des personnes et de leur réception dans le chapitre » : doyen et chanoines, semi-prébendés, chantre du lutrin, prébendiers en titre et « de suplément », pointeur, scribe (dont l'office sera réuni à celui de pointeur), préposé au bureau des messes, trésorier et sous-trésorier, sacriste (il nommera deux vicaires et un sous-sacriste), musiciens, au nombre de seize au moins, de préférence prêtres ou au moins clercs (ils assisteront aux offices en soutane, surplis et bonnet), six enfants de chœur (on les confiera à deux maîtres chargés de leur enseigner les humanités et la musique), un maître de musique (le con-

cours aura lieu en présence de deux chanoines et portera sur un morceau dont le chapitre fournira les paroles), un huissier, un prévôt, un sergent et un sous-prévôt, deux clercs de la sacristie, un sacristain. — Titre II. De la célébration des offices. Les chanoines prébendés vont au chœur « en soutanne, rochet, domino de drap noir doublé de satin cramoisy, en aumusse et bonnet»; les prêtres titulaires et les choristes, en soutane, surplis et bonnet; l'huissier, en «robe noire longue, plissée, à grandes manches, et il tiendra en ses mains une masse d'argent avec une baleine garnie d'un semblable métail»; les enfants de chœur, tête rasée, en soutane rouge, aube blanche, cordon, calotte et bonnet rouges, et, les jours de fête, dalmatique de la couleur des parements de l'autel; prévôt, sergent et sous-prévôt, en robe violette courte, « à l'antique », avec les écussons du chapitre, les manches ouvertes, les deux premiers ceints de l'épée; les clercs de la sacristie, en rabat, soutane violette, calotte, bonnet et ceinture de même couleur. Places occupées au chœur. Désignation de l'officiant. Indication des chants pour les diverses fêtes. « Le jour de la procession des Rameaux, le doyen ou en son absence le président du chapitre dira l'*Atollite portas* à la porte Médoc». — Titre III. Des distributions. — Titre IV. Des assemblées du chapitre. Les statuts « seront attachés avec une chaîne dans un des tiroirs du bureau du chapitre» ([1]). De la nomination des divers officiers, de leurs attributions et de leurs revenus : l'ouvrier recevra 4 1. de chaque pâtissier ou cabaretier qui élèvera enseigne dans le faubourg et 15 1. de chaque chirurgien qui y ouvrira boutique. — Titre V. De l'année de stage ou résidence rigoureuse; des prébendés. — Titre VI. Des maisons canoniales. — Titre VII. De la régie des revenus et conservation des titres : « Le chapitre ne fera jamais de remise sur le droit d'indemnité » (de mainmorte) «aux communautés religieuses». Les archives fermeront à trois clefs, qui seront confiées au président du chapitre, au receveur et au syndic. — Titre VIII. De la correspondance du chapitre. — Titre IX. De la juridiction du chapitre. Il sera veillé à ce que les officiers de la juridiction fassent observer les règlements qui interdisent de tenir les boutiques ouvertes les dimanches et fêtes. — Titre X. De l'administration des sacrements aux chanoines malades et des inhumations. Les prébendés seront inhumés dans la chapelle de N.-D. de la Rose, et les semi-prébendés dans le bas-côté près de cette chapelle. « Le chapitre veillera avec soin que les sépulchres ne soient employés à d'autres usages qu'à ceux de l'église, lorsque les ossements en auront été ôtés pour estre déposés dans le caveau au-dessous la chapelle du Saint-Esprit ». — Titre XI. Du cérémonial pour le passage des princes et la réception des archevêques. — Formulaire pour les réceptions : renonciation aux erreurs de Jansénius, profession de foi, serment des vicaires perpétuels, des chapelains et des chanoines. — Arrêt du Conseil approuvant les statuts : « Lesd. sieurs commissaires se sont fait représenter lad. collection de statuts, ensemble celle des anciens statuts de 1388.....; après avoir entendu pendant plusieurs séances le s[r] Lambert, sindic du chapitre, et le s[r] Descors, chanoine, et examiné les mémoires fournis par led. s[r] Descorts et par ceux qui luy sont unis... : vu... lesd. statuts colligés sous douse articles sans aucun titre particulier remis aux sieurs du chapitre de S[t]-Surin, le 5 juin 1730, par led. P. Milanges et de luy signés... » (3 juillet 1732). — Arrêt du Parlement pour l'enregistrement des statuts et de l'arrêt précité (28 novembre 1732). — Extraits des quatre Évangiles. — Renonciation aux erreurs de Jansénius, avec la signature de chanoines.

([1]) Le second plat du registre porte un ferrement auquel un anneau est attaché.

G. 1011. (Registre.) — In-4°, 567 feuillets, papier.

1691-1706. — « Registre capitulaire des délibérations du chapitre Sainct-Seurin. » — Mandat à « MM. de Raoul et de Montallier pour aller mettre ordre à quelques désordres arrivez à la psallette entre les enfans de cœur » (9 juillet 1691). — Nomination comme scribe du chapitre et prestation de serment de Pierre Treyssac, «à présent notaire dud. chapitre» (9 juillet). — Mention de la vente faite par le chapitre au changeur du Roi de lampes, cœurs et flambeau d'argent, le tout pesant 18 marcs 9 onces, payé 512 1. 1 s., qui ont été employées à payer trois pluviaux blancs (27 juillet). — Relation de la cérémonie faite par le chapitre à l'église des Augustins, à l'occasion de la canonisation du bienheureux Jean de Sahagun (29 juillet). — Ordre au syndic d'assigner à Toulouse le s[r] Cambert, «pour avoir prins la qualité de chanoisne sans y adjouster celle de semy-prébandé» (3 août). — Acceptation de la proposition faite par le fermier de la dîme de Saint-Hippolyte de réduire l'afferme à 350 1., «attandu la grêle» (10 septembre). — Bail à ferme des dîmes d'Escorgebouq et du Pujau, moyennant 300 1. et 330 1. (10 septembre). — Aumône de 33 s. à un prêtre grec (24 octobre). — Délibéré « que M. de Raoul fera acco-

moder incessament les vistreaux de l'église » (29 octobre). — Remplacement de Mignot, « sous-maistre de la musique» (29 octobre). — Délibération sur «1e mande» de l'église, lequel a souffleté dans lad. église une femme: il passera un jour en prison et fera des excuses (5 novembre). — Allocation de 50 s. au sonneur de cloches, « pour avoir sonné aux orages la présente année » (16 novembre). — Décision portant qu'une messe sera célébrée par chaque chanoine pour les officiers et soldats morts pendant la dernière campagne (3 décembre). — Mandat à deux chanoines de se rendre à Saint-Remy « pour y donner la bénédiction au prédicateur» (17 décembre). — Délibération louchant les ordres donnés par les jurats aux habitants du bourg d'allumer des feux de joie et d'illuminer à l'occasion de la prise de Montmélian (12 janvier 1692). — Allocation de 5 1. 5 s. pour les feux de joie « et aussy 10 s. de passade à un organiste » (21 janvier). — Vote de 39 I. pour 6 douzaines de parchemins destinés aux reconnaissances et de 36 1. pour deux registres de l'état civil (7 et 15 février). — Nomination d'un « chasse-coquin » (18 février). — Affirmation du droit que la majorité du chapitre a de remettre les deux tiers et même la totalité des lods et ventes (22 février). — Délégation à deux chanoines « pour assister M. le doyen à l'*Atolite portas,* le dimanche des Ramaux» (28 mars). — Citation d'un prêtre qui, portant la croix pendant la procession des Rogations, «s'estoit arresté tout d'un coup vers le millieu de lad. rue S^{t}-Paul et n'auroit voulu marcher, disant et criant à haute voix qu'il ne marcheroit point qu'on ne luy donnast deux solz comme aux autres prestres estrengers» (19 mai). — Ordre de carreler l'église et d'ouvrir les troncs pour couvrir les frais (2 juin). — Avis que les troncs renfermaient 34 I. 5 s. (6 juin). — Nomination d'un nouveau joueur de serpent, aux gages de 200 1. par an (16 juin). — Délibération portant qu'il sera fait des processions pendant 8 jours « afin qu'il plaise à Dieu de donner le beau temps» (4 juillet). — Convocation par l'Archevêque, qui a projeté des oraisons des Quarante heures dans le même but et pour le succès des armes du Roi (7 juillet). — Ordre pour un feu de joie et un *Te Deum,* à l'occasion de la prise de Namur (21 juillet). — Installation de Joseph de Sadirac comme chanoine et sacriste à la place de Drouillard (28 juillet). — Bail à ferme viager en faveur du curé du Pian de la moitié des dîmes de la paroisse, moyennant 250 1. par an, plus les quartières dont lad. portion est chargée (15 septembre). — Délibération au sujet du portier, qui tient un cabaret, garde son vin dans la prison dite la Gourdine et installe des tables dans le cloître où les buveurs font des ordures et où des femmes et des filles donnent des rendez-vous (26 septembre). — Compte rendu des démarches faites auprès du concierge, qui a d'abord prétendu avoir perdu la clef de la prison, et qui a ensuite signifié des actes pour revendiquer la propriété de la prison (1er octobre). — Renvoi de l'affaire « aux chapitres généraux » (3 octobre). — Plainte contre le portier, qui abandonne son service (20 octobre). — Notification d'actes signifiés au syndic par le portier: « Le chappitre a ordonné qu'on se gouvernera par l'avis du conseil » (22 octobre). — Nomination de «maistre Jean L'Hoste, prestre, joueur de serpent aux gages de cent septante-cinq livres par an» (31 octobre). —Délibération pour qu'il soit enjoint au portier de reprendre son service (31 octobre). — Allocation de 16 1. 17 s. à la blanchisseuse du chapitre, « pour avoir échaudé les cullottes, chemisettes, robes et autres choses pour les enfants de cœur » (31 octobre). — Nouvelle sommation au portier (17 novembre). — « Troisième et dernière commination » au même (28 novembre). — Commutation en une rente de 4 I. 10 s. de l'agrière au cinquain des fruits qui grève une vigne dans la paroisse Saint-Seurin (2 janvier 1693). — Attribution à Jean Haché de 3 1. 10 s., « pour avoir fait durant quatorze jours l'office de Laplasse, portier » (5 janvier). — Délibération provoquée par le projet des jurats d'enfermer les pauvres à l'hôpital d'Arnaud Guiraud : les chanoines verseront dans ce but 30 s., et les semi-prébendés 15 s.; des offrandes seront recueillies; les pauvres étrangers seront expulsés et les autres conduits dans led. hôpital par le prévôt (27 février). — Vote de 24 1. « pour la relieure de quatre vieux terriers» (13 mars). — Autorisation de quêter chez les confrères de N.-D. de Monserrat et autres fidèles (6 avril). — Délibération pour la récitation de la collecte «ad petendam serenitatem» (4 mai). — Délégation à deux chanoines «pour aller chasser du présent bourg diverses femmes qui mènent mauvaise vie » (4 mai). — Nomination de Duplessy comme maître de musique à la place de Blanche (18 mai). — Rappel des chapiers et des chantres à leurs obligations: « chanter posément, garder les médiantes», etc. (22 mai).— « Le chapitre a ordonné que MM. d'Escayrac et de Montallier, députés du chappitre pour assister aux délibérations du clergé de ce diocèze, consentiront à ce que le clergé achepte les offices de greffier conservateur des registres des batesmes, mariages et mortuaires au prix qu'il sera trouvé à propos dans l'assemblée dud. clergé » (5 juin). — Procès-verbal de la visite de l'église de Puypaulin, que l'Archevêque menace d'interdire : la charpente du

côté du château est pourrie; elle est étayée, les pièces ne portant plus sur les murs; le mur du midi surplombe de plus d'un pied et demi; les latrines du seigneur pourrissent le mur du nord et infectent l'église, etc. (8 juin). — Rapport sur les réparations à effectuer à l'église Saint-Seurin, d'après Monteil, Laroche et Jacques Roumillac, architectes : réparer un « pilier butant » à l'est, restaurer « avec du bon plastre » l'arceau qui est sur l'autel de N.-D. de la Rose, etc.; acceptation de l'offre faite par Roumillac d'exécuter ces travaux moyennant 300 livres (31 août). — Injonction à «chacun de MM.» d'être exact au chœur et au chapitre, à peine d'être privé, après trois mois d'absence, des lods et ventes et du droit de semaine (24 octobre). — Afferme aux enchères des menus cens par Treyssac, scribe, pour cinq ans et au prix total de 400 1., « moyennant qu'il fera exporler les tenanciers qui n'ont pas exporlé, autant qu'il pourra » ; afferme aux enchères de la boucherie pour trois ans, au prix de 216 1. par an (23 novembre). — Mention de l'incarcération du cidevant fermier du dixmon de Bosc-Gajac, faute par lui d'avoir payé l'afferme (27 novembre). — Délibération pour son élargissement conditionnel (4 décembre). — Mandat à deux chanoines d'établir la liste des pauvres de la paroisse et le rôle des contribuables volontaires qui accepteront d'être taxés pour l'entretien desdits pauvres (14 décembre). — Compte rendu des obsèques du premier président d'Aulède (31 janvier 1694). — Allocation de 32 s. pour enlever les débris tombés dans le jardin du chanoine Montallier « en faisant rebastir le coin de l'église du costé dud. jardin » (12 février). — Bail à ferme pour cinq ans et moyennant 400 1. par an des rentes et pensions en argent, de la taillade et des manœuvres, enfin de la moitié des lods et ventes de la campagne, les paraisses de Saint-Seurin et Saint-Remy réservées (15 février). — Mention du paiement de 300 1. à Jacques Roumillac, « pour avoir réparé le coin de l'église du costé de la maison et jardin du s^{r} Montallier, chanoine » (22 mars). — Décision pour la vente d'« une barrique de vin donnée à l'œuvre » (26 mars). — « Le chapitre a prié M. Descayrac de faire imprimer le prope des Saints de l'église » (15 avril). — Décision pour la récitation de la collecte pour la pluie (26 avril). — Décision pour des processions dans le même but (3 mai). — Délibération au sujet d'enlèvement de pierres au Palais-Gallien et d'injures adressées par le concierge Laplasse à un chanoine qui avait voulu mettre en fourrière des bœufs charroyant des pierres dud. Palais-Gallien (3 et 4 mai). — Décision pour le chant du *Te Deum* à l'occasion des batailles gagnées en Catalogne (23juin). — Allocation de 30 1. «pour avoir fait imprimer le prope de l'église » (28 juin). — Nomination de Pierre Bellanger, prêtre, comme maître de musique pour trois ans aux gages de 800 I. par an (27 août). — Remise de moitié des lods et ventes sur le prix de vente du « bourdieu de feu M. de Loppès, théologal de S^{t}-André » (3 septembre). — Délégation à un chanoine « pour aller gouster le vin de l'afferme de la dixme de Tremblède» (20 octobre). — Mandat au doyen de prier l'Intendant de régler arbitralement les différends du chapitre avec les jurais (24 décembre). — Délibération sur le petit nombre de chanoines qui assiste aux processions, élevant de 20 s. la pointe pour ces cérémonies (11 avril 1695). — Délégation à deux chanoines « pour aller voir le dégast de la gelée » (6 mai). — Baux à ferme des dîmes de la palu de Bordeaux, de la ville à la Cadenne et de ce point à l'estey de Lauzun, moyennant 168 et 556 1. par an (17 juin); — de la dîme de Camblanes, moyennant 143 1., plus la portion du vicaire perpétuel (20 juin); — des agrières de Paulenques pour 45 1. (27 juin). — Texte du compliment du doyen à M. de La Tresne, « qui avoit esté receu le matin premier président» (5 août). — Compte rendu d'une soutenance de thèses dédiées à l'évêque de Bazas par les sieurs Jeanet frères : « Les soustenanz dans leur compliment ayant adressé la parolle à M. de Gourgue, qui estoit le Messenas, ensuitte à MM. les Conseillers du Parlement, n'y ayant pas un président, et à MM. les gens du Roy, et ensuitte à MM. les Chappitres par ces parolles : *Decani et canonici venerabiles;* les argumentans la mesme choze, qui estoit un fuillan, un jacobin, un mercenaire, un recolé, un capucin et un jézuiste. MM. de l'Université estoint à la gauche des soûtenans, avec leurs chapperons de docteurs et leurs bonnetz, et ne furent point compellez » (12 août).— Compte rendu de la soutenance de la thèse de M. Denis, fils du procureur général au Parlement, « au collège des R. P. Jésuites, dans la grande congrégation des écoliers, où il y avoit un dai dressé pour M. le comte de Tholose, soubz lequel estoit la thèze de satin... On ne compella personne que le Mecenas... Il y eut des violons qui jouèrent avant qu'on commençât la dispute, et qui jouèrent aussy après le troisième argumant» (22 août). — Décision privant de revenus les chanoines qui s'absentent plus de trois mois (24 octobre). — Mandat à trois chanoines de tâcher de régler chez l'Intendant le conflit du chapitre et des jurais « au sujet de l'arrest que lesd. s^{rs} juratz ont obtenu pour le fait des armes » (28 novembre). — Difficulté avec les vicaires et sous-sacriste de Saint-Seurin, qui s'obstinaient à ne pas se rendre au

chapitre pour y entendre l'exhortation annuelle (14 novembre -2 décembre). — Délibération accordant à *M.* de Constant, ancien doyen, pour ses longs services, « de donner la bénédiction au prédicateur et au cœur et dire le *Fidellium* à son rang » (2 janvier 1696). — Allocation de 24 I. à Jacques Roumillac, «pour la fenestre qu'il a fermée à la grande chappelle de Nostre-Dame » (27 février). — Décision pour l'inhumation d'une donatrice dans la chapelle de N.-D. de la Rose (10 mars). — Amende de 3 I. infligée aux quatre semi-prébendés, qui se sont abstenus d'assister à la procession générale du jour de Saint-Joseph (30 mars). — Démission de Bellanger, maître de musique (6 avril). — Nomination à sa place de Jouain (9 avril). — Don de 3 1. 12 s. «aux portiers des portes Dijeaux et Dauphin, pour les bouquets qu'ils ont présenté au chappitre » (16 avril). — Règlement faisant connaître les fêtes où il sera chanté en musique (4 mai). — Conversion d'une agrière au sixième qui grève une « terre et jaugar» sis à Artigue-Arnaud en un cens de 10 s. par journal, «pendant le temps qu'ils seront en terre labourable » (11 mai). — Révocation du sous-maître de musique (14 mai). — Délibération allouant « au nommé Pol, sculteur, neuf livres pour avoir gravé quatre pierres des armes du chappitre » (1er juin). — Décision pour la construction de deux «cabinets», dans la chapelle de N.D. de la Rose, l'un pour placer les dons, l'autre pour ranger les ornements (25 juin). — Condition de l'engagement contracté pour douze ans par le maître de musique Jouain : il fera couper les cheveux aux enfants de chœur, payera une servante, etc. (2 juillet). — Autre décision pour la construction d'« un cabinet que l'on attachera à la muraille» dans la chapelle de N.-D. de la Rose (9 juillet). — Choix d'un chanoine «pour dire la messe du Roy » le 15 août (13 août). — Compte rendu d'une procession faite à la demande et en présence des jurats pour « mouiller la verge de saint Martial », afin d'obtenir la pluie. « Il assista un monde infini à cette cérémonie » (16 septembre). — Vote de 50 s. en faveur du sergent, « pour la lame de son espée qu'il cassa dimanche dernier à la procession » (24 septembre). — Délibération accordant la sépulture dans l'église à la cousine de M. de Richon, comme parente d'un chanoine, et à un enfant (1er octobre). — Réunion de propriétaires dans la collégiale et autorisation à eux donnée de vendanger le lendemain (7 octobre). — Vote de 60 1. au profit de Jacques Roumillac, maçon, « pour recouvrir la voûte du degré de la chappelle de Sainte-Catherine » (20 octobre). — Autorisation à Marguerite Labroye et à dix autres femmes de

Commutation de l'agrière due par une vigne à Caudéran en une rente de trois tierçons, réduite à deux pendant cinq années, «attendu que lesd. vignes sont ruinées à cause de la gelée » (9 mai). — Récépissé du brevet des armoiries signé d'Hozier (20 mai). — Compte rendu de l'assemblée tenue à l'Hôtel de Ville pour le rachat des charges de procureur-syndic, clerc de ville et greffier en chef (il juillet). — Commutation de l'agrière due par des vignes en une rente d'une barrique de vin, avec réduction durant sept années, lesd. vignes ayant été gelées l'hiver précédent (1er août). — Compte rendu de la chute des voûtes de Saint-Seurin : délibéré qu'on enlèvera les décombres, que l'on étayera les murs, que l'on célébrera l'office dans la grande chapelle et que l'on vendra l'argenterie de N.-D. de la Rose (26septembre). — Compte rendu du déblaiement effectué en quatre jours et de la construction de deux piliers, en trois jours et demi, par Roumillac et Dupeyrac, architectes; Beaujolois et Raimond, charpentiers, vont consolider la charpente. Décidé d'emprunter 1,000 l. (3 octobre). — Règlement pour l'inhumation de la mère d'un semi-prébendé dans la chapelle Saint-Martial : la messe sera dite à la grande chapelle, « atandu que l'autel de Saint-Martial, qui sert présentement d'autel de paroice, n'est pas en estat d'y dire la grand'messe, les vitres en ayant esté tirées pour les faire nettoyer » (18 octobre). — Autorisation de vendanger, « bien que la vendange ne soit pas tout à fait dans sa maturité » (20 octobre). — Délibération portant que « N.-D. de la Roze sera mize à la grande chappelle et que l'on y fera l'office jusques à Noël » (23 octobre). — Vote d'un nouvel emprunt de 1,000 1. (10 novembre). — Octroi au procureur de la juridiction de la sépulture dans la chapelle de Saint-Martial pour un de ses enfants (17 novembre). — Ordre de transférer les corps saints dans la chapelle de N.-D. de la Rose, sur le rapport « que la cave de Saint-Fort n'estoit pas en estat d'y faire dire la messe » (17 novembre). — Allocation mensuelle de 3 1. à Lescan «pour enseigner la grammaire aux enfans de chœur » (28 novembre). — Prières pour le beau temps (5 décembre). — Ordre d'enlever les décombres de sur les voûtes, « ainsy qu'est d'avis le sr Augier, ingénieur, et les maîtres maçons » (15 décembre). — Règlement pour le bureau des messes (19 décembre). — Visite à l'archevêque, à son arrivée (15 janvier 1699). — Protestation au sujet du serment prêté par l'archevêque devant le chapitre de St-André et non, conformément à l'usage, devant le chapitre de St-Seurin, « comme ayant esté le premier et entien siège » des archevêques (26-30 janvier). — Compte rendu d'une réunion convoquée par l'archevêque, pour examiner la demande des vicaires perpétuels d'avoir des fonts baptismaux; les délégués du chapitre ont produit « la bulle du pape Alexandre III,. qui maintient lad. église St-Seurin dans la possession des fons baptismeaux de la moitié de la ville qui estoit séparée par l'estey de la Dévisse » (30 janvier). — Résolution remettant à l'archevêque le soin de régler les différends survenus entre le chapitre et les jurats (16 février). — Mandat à un chanoine de signer l'accord par lequel le chapitre consent *à* ce que les enfants de St-Christoly soient baptisés à St-André, « sans préjudice des autres droitz contenus dans l'acte de l'union faite en 1606 de la cure de St-Paul à celle de St-Cristolly » (23 février). — Délibération permettant d'inhumer dans le chœur Joseph Richon, ci-devant chanoine (3 mars). — Envoi de deux douzaines de jambons à Paris « pour être distribués à MM. les commis de M. Le Pelletier » (20 mars). — Vote de 164 1. dans ce but, et décompte des frais (23 mars). — Ordre de faire visiter et réparer « la cloche et la chappelle du St-Esprit et portique » (15 juin). — Prêt de 5,000 1. par les Carmélites d'Auch (13 juillet). — Décision pour la vente des dons d'argent faits à N.-D. de la Rose en vue d'acheter des ornements et du linge pour célébrer la messe (27 juillet). — Avis du décès de J.-P. Laplasse, portier, qui a demandé à être inhumé devant la porte de l'église (20 août). — Nomination, en qualité de portier, de Pierre Gaussens, enfant de chœur, à qui on donnera « la récompence accoutumée de 75 1. » et que l'on habillera (21 août). — Compte rendu de l'installation dud. Gaussens, qui a produit des lettres de tonsure (22 août). — Allocation de 10 1. à Gaussens « pour une perruque » (25 septembre). — Permission de vendanger (29 septembre). — Autorisation à Jean-Noël Bruslé « d'enseigner l'écripture et l'arithmétique dans le présent bourg, à ces fins d'y pozer son tableau ou enseigne» (23 octobre). — Décision pour le paiement des gages « aux deux musiciens derniers receus et a l'aute-contre » (30 octobre). — Serment de François Laborie, nommé à la vicairie de Puypaulin, vacante par le décès du sr Defaure (16 novembre). — Règlement contre les membres du chapitre qui portent « des perruques peu proportionnées à leur estat » et qui se rendent au chœur avec des justaucorps sous leur habit canonial : ordre de n'avoir que « des perruques modestes » avec tonsure et la soutane longue jusqu'aux talons (11 décembre). — «M. de Raoul, ouvrier, fera venir maître Dupeirat, maçon, pour faire mettre à bas le morceau de voûte de l'église qui menasse de tomber

sur le degré près le portique » (8 janvier 1700). — Bail à ferme de la boucherie de S[t]-Seurin pour 250 1. par an (8 janvier). — Prolongation pour un an du congé accordé à M. de Pontac, qui est au séminaire des Missions étrangères à Paris (18 janvier). — Compte rendu de la réunion tenue à l'Hôtel de Ville pour le rachat de l'office de juge lieutenant-général de police (22 janvier). — Résolution affectant « à rétablir l'église» l'indemnité de 9,000 1. accordée par le Conseil d'État pour les démolitions de maisons sises sur l'emplacement de l'esplanade du Château-Trompette et mettant à l'adjudication les travaux ci-après, « comme estant les plus pressés... suivant le devis dressé par M. Augier, ingénieur du Roy: premièrement, la voûte tombée, le pillier ruiné qui entraîne la voûte, le pillier attenant l'ancienne chappelle de N.-D. de la Roze, qui menasse ruine et qui est étayé, le revêtement des autres piliers de pierre dure», les lézardes, le pavé, les charpentes (22 février). — Compte rendu de l'adjudication des travaux au profit de Jean Nouailles et Pierre Hérisse, maîtres architectes, et de Claude Rouberjau et Henri Brun, maîtres charpentiers (9 mars 1700). — « Il sera envoyé... quatre jambons et un moulinet pour le caffé à M. Auger, ingénieur du Roy» (22 mars). — Vote de 12 1. à payer à Lacour, imprimeur, « pour avoir imprimé le sérimonial romain » (29 mars). — Mandat au syndic de signer un accord avec l'archevêque pour le paiement des quartières (19 avril). — Offres à Mignon, maître de musique de Noyon (3 mai). — Permission à Olivier, prêtre, d'avoir une pension pour enseigner le latin (3 mai). — Compte rendu de la réunion des habitants et propriétaires de la juridiction, convoqués pour contribuer à la réparation de l'église, et offres de contribution volontaire (2 juillet). — Ordre de faire des prières pour la pluie (13 août). — Décision pour la célébration d'un service pour l'intendant de Besons, décédé la veille (10 septembre). — Ordre de porter «dans la nef de l'église des terres à niveau du cloistre » (10 septembre). — Relation d'une procession faite à la prière et en présence des jurais pour mouiller la verge de saint Martial (26 septembre). — Mesure contre un chanoine qui n'avait pas pris part à la procession et n'avait pas communié dans l'intention d'obtenir la pluie; injonction à lui adressée de communier le lendemain (1[er] et 20 octobre). — Injonction au môme d'entrer au séminaire pour arriver à la prêtrise (23 octobre). — Décision pour la célébration d'une messe en action de grâces pour le résultat produit par la procession de la verge de s[t] Martial, « les raisins que l'on croyait perdus s'estant très bien remis» (15 novembre). — Compte rendu de la cérémonie, en présence des jurats : ceux-ci ont été encensés « chacun un coup par le sous-sacriste, lequel leur porta la paix avec la petite croix d'argent» (21 septembre). — « Le chappitre a ordonné qu'on ouvrira l'arceau pour entrer dans la grande chapelle à l'endroit où estoit l'autel de N.-D. de Grâce despuis le haut jusques bas, afin qu'il fasse la même cimétrie avec celuy qui est dans l'autre côté du chœur » (3 décembre). — Ordre de murer la porte entre la grande chapelle et celle de s[t] Martial et d'y faire un «cabinet» pour enfermer les cires (6 décembre). — Procès-verbal détaillé des visites faites au roi d'Espagne et aux ducs de Bourgogne et de Berry et texte des harangues (31 décembre). — Mesures contre un chanoine, qui a voulu prendre malgré le chapitre et avec violence la direction du bureau des messes (23 janvier 1701). — Transaction entre le chapitre et le sacriste (31 mars). — Récépissé du livre dit *le Grand Sanctius,* lequel livre a été remis par le sacriste (11 avril). — Ordre de « remplir de terre la chapelle de s[te] Catherine à niveau de l'église» (6 juin). — Procès-verbal de l'invention d'une dent de s[t] Amand dans l'autel de N.-D. de la grande chapelle et texte de l'authentique de 1444 qui accompagnait la relique (27 juin). — Octroi à M. Dalon, chanoine, du titre de vétéran, « comme s'il avoit servy les vingt ans entiers » (8 août). — Délibération concernant notamment la démolition de « la boucherie qui déshonnore la grande place qui est à l'advenue de l'église» (24-25 octobre). — Congé de 3 jours « à l'aute-contre... pour aller à S[t]-Émillon » (14 novembre). — Permission à frère Jean-Marie Racle d'enseigner à S[t]-Seurin (21 novembre). — Attestation concernant la boucherie de S[t]-Seurin : « Le chappitre a une boucherie qu'il afferme et dont il tire le revenu et qui est la seulle qui soit dans led. faux-bourg;... il est convenu que les chairs qui se débitent dans lad. boucherie paieront les mesmes droits que celtes de Bordeaux et que les maire et jurats paieront la taille et taillon pour led. faux-bourg et que les habitants dud. S[t]-Seurin jouiront des mesmes privilèges que les habitants de la ville de Bordeaux» (25 novembre). — Nomination d'Yves Penicault, procureur du chapitre près le Présidial : « Luy sera donné les mesmes émolumens qu'avoit led. s[r] Mayac » (19 décembre). — Décision pour l'achat à Pudefer, « maistre des manufactures à Lion », d'un ornement blanc, savoir chasuble, dalmaliques, voile du calice et devant d'autel (13 janvier 1702). — Délibération pour le paiement à Baujolais, charpentier, d'une neuvième ferme qu'il a changée à l'église et qui n'était pas comprise dans le devis (27 janvier). — Sommation au chanoine T... de

renvoyer une jeune femme qui habite chez lui (3 février).—Ordre d'inhumer dans la chapelle S^te^-Catherine « le s^r^ Laporterie, prestre et avanturier » (7 février). — Nomination de Louis Meillan, prêtre, « pour avanturier » (10 février). — Délibération contre un chanoine qui est très souvent absent (3 mars). — Nouvelle sommation au chanoine T... de renvoyer la jeune femme qu'il a chez lui (13 mars). — Ordre au receveur de payer à une pauvre femme 10 I. qui lui sont dues par le chanoine Tartas « pour la valeur d'un cabinet qu'il luy a rompu » (17 mars). — Conditions pour gagner le jubilé (24 mars). — Fixation des gages du sous-maître de musique, «à condition qu'il instruira les enfans à la grand maire, à jouer de la basse et qu'il en jouera à l'église » (5 mai). — Vote de 17 1. pour deux registres de mariages et de décès, lesquels ont été signés de M. de La Lalande, lieutenant général (5 mai). — Compte rendu d'une visite à Camblanes, où la gelée a enlevé environ les deux tiers des récoltes (26juin).— Emprunt « pour payer les ouvriers qui travaillent aux réparations de l'église » (17 juillet). — Cession, pour le prix de 600 1., de l'office de syndic de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve (4-7 août).— Amende contre le chanoine Tartas, pour avoir inscrit son nom sur le registre du bureau des messes, malgré la défense qui lui en avait été faite parce qu'il est sourd et retient partie des honoraires; ordre d'informer « de la mauvaise vie et mœurs dudict s^r^ Tartas » (7 août). — Ordre de refaire suivant le modèle proposé par M. de Raoul, ouvrier, les châsses des corps saints, que l'on n'a pas pu dorer, «1e bois s'estant trouvé gasté » (1^er^ septembre). — Relation de la soutenance d'une thèse : « Après l'ouverture de la disputte seroit survenu une contestation entre M——— prebstre et docteur, et les religieux qui prétendoint disputer avant ledict s^r^———, ce qui donna lieu à MM. du Parlement de s'assembler pour délibérer et obligea MM. les deux chappitres de députter M. de Fournier, archidiacre de Cernés, qui estoit à la teste du chappitre S^t^-André, et M. de Constant, doyen dudict chappitre S^t^-Seurin, pour aller soustenir que les religieux ne pouvoint argumanter qu'après les ecclésiastiques, ce qui fut aussy ordonné » (3 septembre). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour les victoires de l'armée d'Italie (16 septembre). — Rappel du règlement pour le port de la soutane longue (23 octobre). — Défense aux ecclésiastiques de S^t^-Seurin d'aller au cabaret (6 novembre). — Mesures disciplinaires contre le chanoine T..., « convaincu de fréquenter certaine femme avec scandale », d'aller au cabaret et de se promener « avec des habits indécents » : pendant trois jours il se tiendra, durant la grand'messe, au pied du grand autel, à genoux, tête nue, récitant les psaumes de la pénitence; il est exclu du chœur pour 15 jours et du chapitre pour 6 mois, « avec inhibitions et défances de fréquenter à l'advenir les femmes avec scandalle » (6 novembre). — Permission d'enseigner dans la juridiction du chapitre (13 novembre). — Vote de 109 1. 8 s., « pour payer le second bénitier de marbre que les PP. Bénédictins ont faict apporter pour le chappitre » (13 novembre). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour les victoires de l'armée d'Allemagne (17 novembre). — Résolution pour se procurer de l'argent afin d'« achever le jubé sur la porte du chœur, et pour cest effect faire faire des balustrades de fer, comme il a esté projecté » (18 décembre). — Bail pour trois années, moyennant 350 1. par an, de « la boucherie, chambre à costé et écorcherie et parc y attenant » ; nul ne pourra tuer d'animaux de boucherie sauf que les particuliers pourront tuer porcs et agneaux pour leur usage, et les hôteliers, un porc par semaine et des agneaux qu'ils vendront cuils(5janvier 1703). — Condamnation contre le chanoine T..., qui a donné un bal dans sa maison canoniale, y a dansé, etc. (16 février). — Permission à un chanoine malade de manger de la viande (2 mars). — Ordre de payer Dumaine, serrurier, « à raison du travail qu'il fait pour l'église » (11 mai). — Service solennel chez les Jésuites pour le premier président de La Tresne (6 juillet). — Permission à Françoise Paris, veuve, de tenir école dans la juridiction de S^t^-Seurin «pour y enseigner les enfants à lire, écrire et à prier Dieu» (20 août). — Ordre de payer à Dumaine, serrurier, le reliquat de sa créance pour travail exécuté au jubé, «sur la porte du chœur de l'église» (31 août). — Harangue à M. Dalon, nommé premier président (7 septembre). — Ordre de dorer la balustrade audessous de la porte du chœur et « passer à l'huille le fonds du chœur et noircir, conformément aux costés» (10 septembre). — Délibération pour empêcher les habitants de Bruges, Eysines et Mérignac de faire paître sur les padouens de la paroisse de Saint-Seurin (10 septembre). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour la prise de Brisach et pour la victoire d'Hochstet (4 et 22 octobre). — Mandat à deux chanoines de retirer de chez le sacriste, récemment décédé, les registres de l'État civil (5 novembre). — Attribution à Gaussen, « autecontre», des mêmes gages qu'à chacun des autres musiciens (9 novembre). — Ordre de délivrer au maître de musique un certificat constatant qu'il est chargé d'enfants sans avoir de quoi les nourrir (23 novembre). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour la prise d'Aus-

bourg (14 janvier 1704). — Approbation des conventions avec Jean Dupeirat, architecte, pour le prix de 57b 1. (22 février). — Nomination à vie d'un aventurier (22 février). — Privation de distributions contre le chantre de chape du côté droit qui ne sert pas son bénéfice (3 mars). — Ordre de délivrer un certificat d'indigence à trois chaussetiers ou tricoteurs de la paroisse (7 mars). — Autorisation « aux cordonniers du présent bourg de faire dire leurs messes, aux jours qu'ils ont accoutumé de les faire dire, dans la chappelle de s^{t} Martial, en par eux entretenant proprement l'autel et la chappelle » (28 mars). — Rachat de l'agrière au cinquième due pour une corrège d'aubarède moyennant le prix de 75 1. et un cens de 1 s. (14 avril). — Ordre de faire des processions pour obtenir la pluie (26 mai). — Réquisitoire du promoteur contre le chanoine T..., qui « continue de. fréquanter avec scandalle la nommée Machecourt » et qui a emprisonné une femme de son autorité privée (26 mai). — Mission à divers chanoines d'aller saluer le maréchal de Montrevel, qui doit arriver incessamment (26 mai). — Vote de 50 1. pour travaux faits par Dupeirat à la chapelle de s^{t} Jean (23 juin). — Ordre de chanter le *Te Deum* et, conformément à l'arrêt du Parlement, de fermer les boutiques et d'arrêter les affaires pendant trois jours, de mettre des chandelles aux fenêtres et d'allumer des feux de joie, à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne (21 juillet). — Ordre de délivrer une attestation relativement aux seings des notaires apposés au bas des actes anciens (8 août). — Procès-verbal du dépôt des reliques dans les châsses, que l'on a décidé de placer derrière l'autel de la grande chapelle, derrière un grillage de bois peint, doré et vitré (29 août). — Ordre de chanter un *Te Deum* pour la prise d'Yvrie (27 octobre). — Vote de 50 1. pour « faire le marche-pied de la nouvelle chambre capitulaire » (7 novembre). — Réception de Claude Laborde, du diocèse de Beauvais, « pour aute-contre » (24 novembre). — Ordre de procéder à une enquête relativement à une porte faite par Bastian, « hoste où pend pour enseigne *l'Antique* », sur le petit chemin entre le Palais-Gallien et la rue Putoye (15 décembre). — Compte des recettes et dépenses du doyen pour l'œuvre de l'église : dorure des châsses par Valleran, cage pour nettoyer les voûtes et corde pour élever cette cage, montage du retable de s^{t} Jean, etc. (14 décembre). — Compte rendu d'une messe solennelle célébrée à l'autel de N.-D. de la Rose, sur la demande de Seguinard, capitaine de *la Bellone,* et de son équipage à la suite du vœu fait par eux pendant une tempête (16 janvier 1705). — Ordre de procéder à une enquête sur les bonnes vie, mœurs et religion de Froger, qui demande l'autorisation d'enseigner à lire et à écrire (16 mars). — Adoption d'un projet pour le « bureau » de la nouvelle chambre capitulaire (20 mars). — Autorisation à Froger d'enseigner (23 mars). — Vote de 30 s. à une femme qui a allaité durant 15 jours un enfant exposé, plus 17 s. « pour les frais funéreaux dud. enfant» (4 mai). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour la prise de Vérue (6 mai). — Afferme de la dîme des agneaux de la paroisse, pour trois ans, à 30 1. l'une (8 mai). — Prières de Quarante heures pour le succès des armes du Roi (4-5 juin). — Compte rendu d'une visite à la palu de Bordeaux où la gelée a enlevé environ les trois quarts de la vendange (5 juin). — Relation de la guérison subite d'une infirme abandonnée par les médecins, qui avait fait un vœu à N.-D. de la Rose et lui avait offert deux jambes de cire : à l'Élévation, elle éprouva un grand battement de cœur et des sueurs, et « il lui sembla voir le visage dud. image de la S^{te}-Vierge estre blanc comme l'albastre quoyqu'elle soit d'une couleur fort brune» (13 juillet). — Démarche des jurais pour une procession à la fontaine de Figueiraux en vue d'obtenir la pluie (5 août). — Chant du *Te Deum* en présence des jurats, la pluie étant tombée avant le jour fixé pour la procession (9 août). — Renonciation par M. de Constant, doyen, au nom de son frère, chanoine, qui est malade, aux procès qu'il soutient contre le chapitre, et promesse d'entrer dans les ordres (31 août). — Compte rendu de la réintégration de la relique de s^{t} Seurin dans la châsse d'argent préalablement rétablie (20 octobre). — Lecture de la constitution du Pape contre le Jansénisme (28 décembre). — Bail de la boucherie pour trois ans, moyennant 350 1. par an (15 janvier 1706). — Compte rendu de l'assemblée tenue à l'Hôtel de Ville pour le rachat de la taxe de 10 s. par muid de vin (11-15 janvier). — Règlement de compte présenté par Jean Faupied, maître serrurier, pour travaux à l'église, à la sacristie, à la chambre capitulaire, etc., montant à 1,089 1. 6 s. (15 janvier). — Mention de l'exécution d'une décision, expulsant du bourg, pour sa vie scandaleuse, la femme d'un soldat du guet (18 janvier). — Ordre de chanter le *Te Deum* pour la prise de Nice (29 janvier). — Mission donnée au doyen et à cinq chanoines de mettre en ordre les archives : « Et ont indic à cest effet les lundy, mercredy et samedy de la semmaine à une heure de relevée » (19 février). — Nomination de François Beliard comme prévôt de la juridiction en remplacement de Jean Baché, décédé (26 février).

G. 1012. (Registre.) — In-4°, 783 feuillets papier.

1716-1732. — Délibérations du chapitre. —Vote de 221. « pour la taxe faicte contre le chapitre pour la contribution au pont du Taillan » (4 mai 171(3). — Vote de 254 1. déboursées « pour faire faire le procès au cadavre d'une femme prisonnière qui s'est estranglée dans les prisons du présent bourg» (25 mai). — Procès-verbal détaillé de la procession faite, sur la demande des consuls, à la fontaine de Figueiraux pour obtenir la pluie, et du *Te Deum* chanté pour remercier Dieu d'avoir exaucé ces prières (17-22 mai). — Mandat à un chanoine d'aller saluer « M. le mareschal de Berbit » qui va prochainement arriver (8 juin). — Permission à Ferrand de tenir école (19 juin).— Mandat à deux chanoines de voir si partie de l'argenterie de N.-D. de la Rose peut être vendue «pour payer la lampe d'argent qui a esté faicte par l'ordre du chapitre» (26 juin). — Nouvelle délégation pour saluer le maréchal de Berwick, que l'on attend incessamment (17 août). — Nomination de Pierre Treissac comme notaire et scribe du chapitre à la place de son oncle, aux émoluments de 2 barriques de vin, 7 1. 10 s. et la moitié d'une part des lods et ventes; il tiendra un registre séparé des actes intéressant le chapitre; pendant les vendanges, il se tiendra « au treuil dud. chapitre pour donner les billets aux gardes pour vendanger les vignes mouventes du chapitre», et fera chaque année ces billets suivant la lièvе qui lui sera remise (sans date). — Récépissé délivré à Treissac oncle, du registre des délibérations du chapitre pour 1706-1716 (25 septembre). — Permission à Pierre Lafaye de tenir école (27 novembre.)— Obligation aux maîtres de musique de soumettre au délégué du chapitre leurs compositions avant de les faire exécuter (2 avril 1717). — Relation d'une cérémonie chez les Jésuites à l'occasion de la béatification de Jean-François Régis (19 avril). — Compte rendu d'un « acte de philosophie » dédié, dans la chapelle du collège de Guienne, au maréchal de Berwick (11 juillet). — Plaintes du plus ancien chanoine du côté gauche sur ce qu'il n'a pas été chargé d'installer un chanoine qui a pris place de ce côté (9 août). — Octroi de l'inhumation gratuite dans la chapelle S^{t}-Jean en faveur de J.-B. Augier, ingénieur du Roi, qui a rendu service à l'église, particulièrement lors de la chute des voûtes (10 décembre). — Ordre d'avancer 10 1. à Jullien, « haute-taille» (7 mars 1718). —Ordre de fondre les étains provenant des débris des orgues (4 avril). — Mandat de traiter pour les vendanges « avec les tenenciers du chapitre, à prix d'argent, à raison de 6 1. par thonneau, ou faire à forfait, en argent ou en vin, ou bien encore la sézième partie du vin, ou par le chapitre fournissant les barriques tous les droits de dixme qu'ils doivent donner dans les dixmaires du chapitre qui sont à affermer la présente année» (23 juillet). — Bail pour trois ans, à 560 1. l'année, des agrières d'Artigue-Arnaud (12 août). — Commutation en un cens de 20 s. des droits dus pour un lopin de vigne, savoir agrière au cinquain, deux deniers de terrage, six liards de garderie et diner à la garde (7 novembre). — Constatation des gains résultant pour le chapitre de l'augmentation des écus (12 décembre). — Abandon de deux cens moyennant une somme une fois versée, et réserve de la directe, des lods et ventes, de la taillade et des manœuvres (16 janvier 1719). — Demande par des chanoines malades en autorisation de manger de la viande (27 février-3 mars). — Autorisation à un chanoine de prendre « quelque pierre du cimetière dont il a besoin pour quelque cheminées *(sic)* qu'il fait faire à sa maison canonialle» (31 mars). — Réception d'une haute-contre à 90 écus par an (17 avril). — Ordre au syndic de se faire livrer par Lescan, greffier, les papiers du greffe, led. Lescan ne devant plus exercer, à cause des nombreuses plaintes reçues contre lui (17 avril). — Délégation de deux chanoines pour complimenter le marquis d'Asfeld, gouverneur intérimaire (12 mai). — Délibération obligeant les nouveaux chanoines à offrir, comme précédemment, une chape, au lieu des 100 1. qu'ils payaient « depuis quelque temps pour le droit de lad. chape » (19 mai). — Réponse de l'archevêque nommé de Bordeaux aux compliments du chapitre (27 mai). — Nomination de Jean Poulard comme greffier de la juridiction (9 juin). — Mesures contre le chanoine T..., qui s'obstinait à chanter au chœur, malgré les défenses du chapitre (30 juin-3 juillet). — Excuses présentées par ce chanoine (17 juillet). — Afferme des agrières de Saulesses pour quatre années, à 9 1. l'une (24 juillet). — Délibération pour un emprunt au denier 25 afin de rembourser les emprunts plus onéreux (20 octobre). — Vote de 11 1. 12 s., montant d'une « aumône » faite par le receveur à l'archevêque de Césarée (25 octobre). — Permission à un hôte de la rue Fondaudège de se servir d'une enseigne de S^{t}-Antoine, « en par luy payant le droit accoutumé» (3 novembre). — Délibération au sujet du maître de musique, qui ne tient pas compte du sens des textes, qui ne soumet pas sa musique au chanoine désigné pour l'examiner, qui n'en compose pas de nouvelle,

« comme il est obligé aux fêtes solemnèles » et qui ne tient pas compte des ordres à lui donnés par le chapitre pour composer une messe et un *Magnificat* sans haute-contre, au lieu de faire chanter cette partie par un enfant de chœur qui risque de gâter sa voix et pour faire accompagner les enfants par des violons (19 février 1720). — Solde de la procédure contre le cadavre d'un individu « qui s'homicida luy-môme » (19 février). — Remplacement de Poulard, greffier démissionnaire, par Pierre Chaluteau (19 avril). — Bail à fief nouveau et à de nouvelles conditions d'une terre déjà tenue pour le chapitre à Blanqueforl(26 avril). — Délibération chargeant un chanoine de percevoir les 30,000 1. dues au chapitre pour l'indemniser de la perte des lods et ventes de maisons démolies pour l'esplanade du Château-Trompette et ordonnant qu'à l'avenir l'état de dépenses comprendra une somme de 1,500 1. à distribuer entre les membres du chapitre «en manière de lots et ventes» (31 mai). — Remplacement du syndic et ordre au nouveau syndic de désavouer un désistement consenti par l'ancien (8 juillet). — Lettre de Sainctes, procureur à Toulouse, demandant aux chanoines de continuer leur confiance à son successeur : « Tous leurs papiers sont dans mon office depuis plus d'un siègle » (25 juillet). — Permission à Marie-Aimée de Gayot de tenir école ouverte dans le bourg (5 août). — Allocation de 278 1. 15 s. « pour tous les fraix et dépence faite à Blaye et à Bordeaux jusques à ce jour pour raison de l'entrée de M^{gr} l'archevêque » (2 septembre). — « Procès-verbal de ce qui s'est passé au sujet de l'arrivée pour la première fois de M^{gr} de Voyer de Paulmy d'Argenson, archevêque de Bordeaux » (29 août-16 septembre). — Délégation chargée de complimenter M. de Boucher, nouvel intendant (22 octobre). — Nomination de Lamothe, ci-devant enfant de chœur, comme haute-contre aux gages de 24 écus par an (29 novembre). — Vote de 32 1. pour cravates, mouchoirs et chemises destinés à Lafite, « enfant de chœur qui doit sortir de la Sallette », 52 1. pour étoffe afin de l'habiller, 25 1. 1 s. « pour la façon et garniture d'un habit, chapeau et perruque», 55 s. pour une paire de bas, 5 1. pour façon de 6 chemises, 6 cravates et 6 mouchoirs, et 75 1. « pour luy faire aprendre un métier », 4 l. pour une paire de souliers (20 décembre-3 janvier 1721). — Permission à Navarre, chirurgien, de tenir boutique ouverte avec enseigne, et remise aud. Navarre, en considération des services rendus par son père au chapitre, des 15 1. qu'il devrait verser pour cette permission (28 avril). — Mesures contre le chanoine T..., qui s'obstinait à quitter durant les processions le côté gauche pour le côté droit (21 mai). — Ordre de commencer une neuvaine pour le beau temps (4 juillet). — Délibération pour le chant du *Te Deum* à l'occasion de la convalescence du Roi (23 août). — Nomination de Pierre Carré, clerc tonsuré, en remplacement d'André Meynard, portier, décédé, « et ce à cause de sa sagesse connue depuis qu'il estoit enfant de chœur dans cette église » (5 décembre). — Procès-verbal de la visite faite à M^{lle} de Montpensier et à l'infante d'Espagne, à leur passage à Bordeaux (14-16 décembre et 27 janvier 1722). — Délibération sur un scandale causé à la boucherie par le chanoine T..., qui a pris de la viande sans la payer (17 avril). — Avance de 5 1. à la haute-taille pour acheter une paire de souliers (24 avril). — Mention de la mort du chanoine Baron, sacriste, survenue la veille au soir (6 mai). — Installation de Sylvestre Barbe à la place du sacriste défunt (29 mai). — Allocations « pour avoir fait accommoder la basse » et « pour reste du payement de la basse de violée » (7-11 septembre). — *Te Deum* pour le sacre du Roi (16 novembre). — Dispense à Carré d'assister à la grand'messe « les jours qu'il yra en classe» (7 décembre). — Délégation chargée de complimenter M^{lle} de Beaujolais qui va épouser don Carlos (28 décembre). — Pénitence infligée à un prêtre du bas chœur qui a insulté un chanoine : il récitera les psaumes de la pénitence à genoux devant le grand autel pendant la grand'messe les deux dimanches suivants (18 janvier 1723).— Remise de cette pénitence, à la demande du chanoine offensé, qui a reçu des excuses (23 janvier). — Permission à un teinturier de tenir boutique ouverte et d'y mettre une enseigne (15 mars). — Conflit de préséance avec les jurais à l'enterrement de M^{me} Duviger, femme du Procureur général (17 août). — Ordre de réciter à la messe la collecte *ad petendam pluviam* (12 novembre). — Notification des nom et titres de Joseph de Montesquieu de Secondat de Martillac (26 novembre). — Engagement de Fanton, maître de musique à Angoulême (15-29 mai 1724). — Mesures contre le chanoine T… pour manque de respect envers le chapitre (12 juin). — Mandat au doyen et au syndic de faire examiner quelles réparations sont nécessaires aux murailles et aux voûtes de l'église (23 juin). — Exposé des démarches faites par le syndic en vue d'obtenir un supplément d'indemnité pour les maisons démolies : il a promis «à un particulier de Paris» un quart de la somme et se fait autoriser à intéresser d'autres intermédiaires (4 septembre). — Délibération admettant aux distributions le chanoine Denis, conseiller clerc

pour les offices pendant lesquels il assistera aux audiences du Parlement (24 novembre). — Vote de 75 l. de cadeau à Jean-François, enfant de chœur, et de 26 l. «pour chapeau, bas, souliers, péruque, mouchoirs et autres nipes » (11 décembre). — Provisions en faveur de Pierre Griffon, nommé procureur de la juridiction de S^{t}-Seurin au lieu et place de son père décédé (11 décembre). — Gratification de 40 s. au « chasse-coquin » (5 janvier 1725). — Vote de 53 s. 4 d. donnés «à deux hommes qui ont aydé à arrêter les pauvres pour être conduits à la Manufacture» (29 janvier). — Citation à comparoir adressée au chantre de chape «pour certain scandalle qu'il a causé par raport à quelque fréquentation du sexe » et texte de la semonce à lui infligée (12-16 février). — Provisions de lieutenant de la juridiction pour Fenis, avocat, en remplacement de Fontanel, décédé (2 mars). — Augmentation des gages de Valette de Montigny, maitre de musique (16 avril). — Mention de la dépense de 56 l. 13 s. 4 d. payés aux porteurs des chaises louées par le chapitre pour aller voir l'infante d'Espagne à son retour (11 mai). — Décès de Pierre-Mathieu Constant, doyen (4 juillet). — Élection de M. de Secondat de Montesquieu en qualité de doyen, avec l'indication du vote de chaque chanoine (13 juillet). — Ordre de faire des prières et des processions pour obtenir le beau temps (24 août). — Examen d'une requête du chanoine S^{t}-Arroman, commissaire aux vendanges, contre les deux autres chanoines commissaires, qui l'ont menacé en pleine assemblée de le tuer à coups de pistolet s'il se présentait au cuvier (10 septembre). — Dépenses pour le feu de joie et allocation au trompette pour publication à l'occasion du mariage du Roi (17 septembre). — Installation de l'abbé de Secondat, doyen (25 septembre). — Nomination de nouveaux commissaires pour les vendanges (28 septembre). — Réclamation des clefs de la chambre capitulaire au chanoine détenteur, par-devant notaire et témoins; refus; changement des serrures par le chapitre, ordre de changer de môme les serrures du chai, etc. (12 octobre). — Avis que lesd. serrures ont été changées et qu'une garde est établie de nuit et de jour (dimanche, 14 octobre). — Ordre au syndic de poursuivre l'annulation des délibérations précédentes (20 octobre). — Autorisation à un chanoine de continuer ses études pour parvenir aux ordres sacrés, « en par luy raportant de tems en tems des certificats de ses professeurs de son assiduité aux éludes » (24 octobre). — Renvoi d'une haute-contre et dû « joueur de basson » et attribution de 300 I. par an à une autre haute-contre « à condition qu'il sera assidu et, les dimanches et fêtes, revêtu du surpelis » (26 octobre). — Délibération sur un scandale causé pendant un office par la colère d'un chanoine qui avait été *pointé* (7 décembre). — Nomination de François Grillet comme prévôt de la juridiction à la place de son père décédé (14 janvier 1726). — Délibération tendant à demander au Roi d'attribuer au Premier Président de Bordeaux et à MM. de Combabessouze et de Bigot les contestations mues entre les membres du chapitre devant le parlement de Toulouse (21 janvier). — Délibération sur la notification faite au chapitre de la décision du Roi qui attribue ces différends a l'Intendant; protestation violente d'un chanoine, qui reproche au doyen d'en imposer, « en luy portant le poing au vizage » et qui arrache le registre des mains du secrétaire (15 février). — Délibérations motivées par la décision attribuant au Premier Président et à deux conseillers les contestations entre le chapitre et divers chanoines (26 février-4 mars). — Mention de l'arrêt intervenu le 30 mars (5-17 avril). — Délégation pour complimenter le doyen «sur la mort de M. de Montesquieu, cy-devant abbé de Faise, son oncle » (10 mai). — Délibération sur ce que le sacriste a fait donner un sermon par un Recollet sans consulter le chapitre; mission à deux chanoines « de sçavoir du consel ce qu'il y aura à faire contre une telle entreprise» (17 mai).— Ordre au chanoine Descors de présenter les originaux en due forme de la collation de deux chapelles et remise du droit de sceau pour l'une des collations (31 mai). — Annulation de ces collations motivée sur ce qu'elles n'ont pas étè faites dans les 10 jours de la vacance, conformément aux statuts du chapitre (3 juin). — Don de 3 l. « à un officier étranger qui a adjuré la religion mahométane » (19 juillet). — « Le chapitre a receu Banié, joueur de la basse de violon, pour enseigner la grand'mère aux enfans de chœur et... luy a permis de porter le surpelis » (26 juillet).— Approbation de l'accord intervenu par-devant Roberdeau, le 9 août, entre le s^{r} de Galleteau et le s^{r} Itey, chapelain, pour l'ouverture d'une rue de 20 pieds de large entre la rue de Pont-Long et la place S^{t}-Seurin (19-23 août). — Mention de la mort de M. Tournayre, juge de S^{t}-Seurin, survenue le 1er novembre (.4 novembre). — Nomination de M. Fenis en qualité de juge et de M. Dalon, avocat, en qualité de lieutenant (8 novembre). — Nouvelle nomination de M. Fenis, « en conséquence de l'arrest du 26 novembre » (20 décembre). — Nomination de Pierre Couleau, avocat, comme lieutenant (3 janvier 1727). — Mesures contre M. S^{t}-Arroman, chanoine, absent depuis juillet (17-21 mars). —

Délibération pour gagner les indulgences du jubilé (4 avril). — Autorisation aux commissaires des vendanges de vendre les vins du chapitre à 210 l. comptant au minimum (2 mai). — Nomination d'un chasse-coquin et réponse aux Carmes, qui avaient demandé un prédicateur pour la clôture des fêtes données pour la canonisation de s^{t} Jean de la Croix (13 juin). — Autorisation de vendre le vin, argent comptant, au meilleur prix possible (26 juin). — Mention d'une dépense de 10 1. « pour un livre pour coucher les lots et ventes » (14 juillet). — Allocation de 96 1. 8 s. « pour du caffé, thé, sucre et bougie donnés à Fenix en considération des services qu'il a rendus au chapitre par ses avis et conseils depuis que feu M. Tournaire n'étoit plus en état de ce faire • (4 août). — Demande de Fr. Corneile à l'effet d'être autorisé à enseigner récriture, l'arithmétique, le dessin et «l'art et science de naviger» (11 août). — Don aux Carmes de 30 1. pour les frais de la canonisation de s^{t} Jean de la Croix (18 août). — Clôture des fêles de la canonisation de s^{t} Jean de la Croix (24 août). — Renonciation par le doyen à la prépondérance de sa voix, qui constitue un obstacle à l'apaisement des conflits du chapitre (24 octobre). — Renvoi du sous-trésorier, à cause de sa conduite scandaleuse (15 décembre).— Admonestation au chantre de chape, pour le même motif (22 décembre). — Ordre aux enfants de chœur d'aller chanter et jouer des instruments à l'Académie qui doit se tenir rue Porte-Dijeaux, chez le Gouverneur, et ce, sur la demande de MM. Darville, gendre de l'Intendant, et de Tortaly (23 janvier 1728).— Délibération portant que l'on ne donnera plus de cierges, le jour de la Purification, aux officiers de la juridiction s'ils n'assistent pas à la cérémonie en robe (6 février). — Changement de l'heure de la grand'messe, pour permettre aux trois premiers enfants de chœur de chanter à un motet que le maître de musique doit faire exécuter à la Visitation, le dimanche suivant, pour la prise d'habit d'une fille de M. Le Comte (6 février). — Don de 50 1. aux Cordeliers pour les fêtes de la canonisation des saints Jean de la Marche, François Solans et Catherine de Cardoue(?) (28 mai).— Procès-verbal de ces fêtes (20 juin). — Mandat à deux chanoines de « prendre du trésor l'argenterie nécessaire pour payer au s^{r} Sermenssan, orphèvre, ce qui luy est dû pour avoir refait les encensoirs » (2 juillet). — Constatation du retrait de 12 marcs d'argenterie dans ce but (19 juillet). — Compte rendu de la cérémonie pour la canonisation des saints Louis de Gonzague et Stanislas Koslka (18 juillet). — Ordre de dire à la messe les oraisons *pro Regina gravida* (26 juillet). — Défense au scribe de laisser transcrire sur le registre d'autres délibérations que celles qui sont prises par le chapitre (30 juillet). — Dédicace d'une thèse au chapitre par André Nadau, de Guîtres, et texte de la réponse en latin faite par le doyen (2 août). — Offre de celte thèse, « avec son cadre doré » (9 août). — Délibération donnant acte à MM. Denis, Ségur, Pichon et Descors de l'appel par eux interjeté contre une décision du chapitre (21 octobre).— Mandat à deux chanoines de traiter avec un ouvrier pour la réfection des antiphonaires ou pour l'achat « des caractères propres à faire exécuter cet ouvrage par un musicien ou un des enfans du chœur » (19 novembre). — Ordre de payer 10 alphabets « avec leur nottes et assortimens nécessaires » (3 décembre). — Délégation auprès du Premier Président dont le carrosse s'est renversé dans la rue l'avant-veille (3 décembre). — Démission de Valette, maître de musique, et nomination de Fel (6 mai 1729). — Mission à deux chanoines de chercher un local pour que le chapitre puisse lever lui-même la dîme à la palu de Bordeaux, les frais absorbant autrement la plus grande partie du produit (13-20 mai). — Mention de l'achat d'une croix fait par le chapitre aux héritiers de l'Archevêque pour 1,045 1. 8 s. (30 mai).— Acceptation des conditions proposées par un particulier pour la levée de la dîme dans la palu de Bordeaux : le chapitre fournira les barriques et une cuve et paiera 20 I. par tonneau (19 septembre). — Lecture d'une lettre du maître de musique, sans indication de provenance, priant de vendre ses meubles pour payer ce qu'il doit au chapitre (22 octobre). — Renvoi, pour insultes à un chanoine, d'un musicien « d'ailleurs fort inulille, attandu qu'il y en a quatre autres qui chantent la même partie » (31 octobre). — Annonce de l'élévation de l'évêque de Mirepoix à l'archevêché de Bordeaux (4 novembre). — Plainte et réquisitoire contre le chanoine Descors pour ses violences : « Le chapitre d'ailleurs ne peut pas avoir oublié les autres troubles scandaleux et voyes de fait dont il a souvent uzé, soit dans les assemblées capitulaires, soit dans la présente église pendant le service divin, soit dans la sacristie, soit enfin dans l'église des Pères Carmes Déchaussés le dernier jour de l'octave de la canonisation de s^{t} Jean de la Croix » (16 janvier). — Relation de l'incendie qui a consumé la sacristie la nuit précédente, a brûlé les boiseries de noyer, « avec tous les ornements de l'église, l'argenterie et une partie des reliques, l'autre partie des reliques s'étant miraculeusement conservée », fendu les murs et la voûte, « ce qui pourroit entrêner la voûte de l'église,

qui est d'ailleurs très mauvaise» (23 janvier 1730). — Mesures financières pour réparer le désastre : renvoi de tous les musiciens, sauf quatre enfants de chœur et quatre choristes (30 janvier). — Réquisitoire contre le chanoine Descors, qui ne se soumet pas à l'ordonnance le condamnant à entendre la grand'messe pendant quatre dimanches consécutifs, à genoux et nu-tête (30 janvier). — Mesures contre un autre chanoine pour insultes et menaces au chapitre (3 février). — État des ornements empruntés au chapitre S^{t}-André (6 février). — Sentence excluant du chapitre le chanoine Descors qui ne se soumet pas à sa condamnation (6 février). — Délégation auprès des vicaires généraux pour les prier de venir constater la préservation des reliques « que l'incendie arrivé le 25 janvier dernier a respecté par un miracle éclatant » (10 lévrier). — Mention de la mort du chanoine Tartas, arrivée la nuit précédente (24 février). — Renvoi d'un enfant de chœur : il lui est donné 120 1. pour sa récompense et son habit, «et ce indépendamment du violon qui luy a été donné cy-devant» (17 mars). — Ordre de prendre des dons dans le « cabinet » où sont les reliques des saints et d'ouvrir les troncs, pour acheter des ornements (17 avril). — Compte rendu de l'exécution de cet ordre : il a été pris 3 marcs 4 gros, valant 144 1., et il a été trouvé dans les troncs 92 1. 16 s. 8 d.; mention de l'achat des étoffes, qui ont été remises à Labasse, brodeur (21 avril). — Pénitence imposée à un musicien : Il « récitera, dimanche prochain, jusques à l'élévation de la grand'messe les sept pseaumes pénitentiaux à genoux *in piano* au milieu du chœur» (19 mai). — Délibération tendant à convoquer tous les chanoines pour accepter, suivant l'engagement d'honneur du chapitre, les statuts, tels qu'ils ont été refondus par le P. Milange, recteur des Jésuites (12 juin). — Autre délibération pour la remise desd. statuts aux commissaires désignés par arrêt du Conseil du 12 mars pour connaître de l'opposition formée par MM. Denis et Descors (26 juin). — Annulation, à la demande du Premier Président, de toutes délibérations blessantes pour les chanoines, prises depuis la désunion du chapitre (15 septembre). — Députation auprès de l'Intendant, à l'occasion de la mort de la marquise d'Arville, sa fille (20 octobre). — Nomination d'Astruc, avocat à Toulouse, comme défenseur du chapitre (17 novembre). — Ordre de faire carreler la chapelle de S^{t} Martial et d'y faire élever le monument de la semaine sainte, à cause de l'embarras causé devant la chapelle S^{t}-Jean par la nouvelle sacristie, enfin d'acheter « un couvert pour couvrir le grand crucifix qui est au-dessus de la porte du chœur» (9 février 1731).— Ordre de vendre le « vin treuillis » aux hôtes, qui en offrent 9 écus du tonneau, sans fût, « au lieu que ceux qui font bruller à l'eau-de-vie n'en offrent, avec le fut, que six à sept écus» (9 mars). — Ordre de demander à M. de Bitry, ingénieur, et à des architectes un devis pour la nouvelle sacristie (4 mai). — Réquisitoire contre M. Descors, visant ses absences presque constantes, ses violences, etc. (18 mai). — Afferme viagère au profit du curé du Pian en Médoc, des dîmes de la paroisse, moyennant 300 I. par an, plus 41 1. de quartières (4 juin).— Privation de distribution prononcée contre le chanoine Descors (8 juin).— Mention de la réfection du reliquaire pour « les reliques de la tête de s^{t} Aman, du bras de s^{t} Fort et de la verge de s^{t} Martial » (26 juin).— Réception du nouvel archevêque; dépôt des reliques dans les nouveaux reliquaires (24 novembre 1730-29 juin 1731). — Traité avec « un homme» qui offre de classer les archives: 30 1. par mois, logement et nourriture chez Lhermile, à qui il sera payé 28 s. par jour, blanchissage (23 juillet). — Décision pour traiter à forfait, « en argent et en vin », pour la levée du plus de dîmes possible (20 août). — Permission à un choriste «d'enseigner la grand'mère aux enfans de chœur aux gages ordinaires » (3 septembre). — Délibération pour le paiement des gages et frais de Cresty, archiviste (5-14 novembre). — Vente de 21 tonneaux pour vingt de vin provenant des dîmes, à 99 1. l'un (14 janvier 1732). — Attribution de 60 1. d'honoraires par an à Astruc, avocat du chapitre à Toulouse (28 janvier). — Demande de la cessation de la commission instituée à Bordeaux pour terminer les dissensions élevées dans le chapitre depuis 1725 et qui va contre son but (28 janvier). — Privation prononcée contre le chanoine Descors, absent depuis plus de trois mois, des fruits de sa prébende canoniale (11 février). — Demande d'Astruc à l'effet de recevoir, en outre de sa pension, les honoraires de ses travaux, et acceptation par le chapitre (3 mars). — Paiement de sacs « pour y mettre les papiers épars dans les archives » (28 mars). — Vote de 576 1. pour 8 douzaines de barriques fournies aux vendanges précédentes (2 mai). — Ordre de commencer une neuvaine pour obtenir le beau temps (26 juin). — Décision continuant les distributions à M. Descors, nommé aumônier du roi de Pologne (5 septembre). — Lecture des nouveaux statuts du chapitre, remis par le Premier Président avec un arrêt du Conseil et des lettres patentes (19 septembre).

G. 1013. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets papier.

1732-1736. — Délibérations du chapitre. — Vote de 80 l. 16 s. « pour reste de la dépense et honnoraire du s[r] Cresty. archiviste » (10 novembre). — Mesures contre le chanoine de Ferrachapt, absent depuis plus de trois mois (17 novembre). — Délégation auprès de l'Intendant à l'occasion de la mort de sa femme (30 novembre). — Vote de 18 l. « pour une année de blanchissage du s[r] Cresty, archiviste» (5 décembre). — Délibération du chapitre, qui prend fait et cause pour le sacriste dans son action contre le s[r] Betoux, vicaire, qui a «fait les obsèques de la femme de Légal, musissien » (29 décembre-5 janvier 1733).— Ordre de faire exécuter de l'inventaire dressé par l'archiviste deux copies, dont une en parchemin (13 mars). — Mise aux enchères et achat par deux chanoines d'« une aube et un surpelis uzés, de feu M. de Savaiclan», aussi chanoine (20 mars). — Ordre au juge d'« assujettir le boucher du présent bourg à vendre et débiter les viandes sur le pied de ceux de Bordeaux, conformément au règlement fait depuis peu par MM. les maire et jurais» (13 avril). — Rappel des anciennes ordonnances capitulaires et décisions « pour faire cesser les abus qui se sont glissés depuis peu dans l'exécution des vœux qui ont été faits à N.-D. de la Roze par les équipages de quelques vaisseaux» (22 mai). — Acceptation, moyennant 60 l. par an, des services d'un ecclésiastique qui offre d'enseigner la grammaire aux enfants de chœur (10 août). — Réduction de 1,100 à 600 l. de l'afferme de la dîme de Listrac à cause du ravage causé par la grêle (4 septembre). — « A été représenté que jusqu'à présent le chapitre avoit lieu de douter si M. Descors avoit fait les fonctions d'aumônier du roy de Pologne, mais que du moins à présent [que] cette Majesté n'étoit pas en France, il étoit certain que led. sieur Descors ne fait pas la fonction de son aumônier»; ordre de lui écrire pour l'inviter à rentrer (7 septembre). — Privation de revenus prononcée contre le chanoine Descors qui n'a pas tenu compte de cet avertissement (23 octobre). — Ordre de retenir sur les revenus du sacriste le prix de cordes pour les cloches, qu'il refuse de payer (30 octobre). — Mention de la réception de 500 livres, que le receveur gardera jusqu'à ce qu'on puisse les employer au rétablissement de la sacristie; une portion de la délibération est effacée, « attendeu que la partie qui a payé ne veust pas que son nom paroisse ny la cause de la depte » (6 novembre). — Ordre de faire examiner l'ancienne sacristie par des architectes • et la donner à racommoder à ceux qui feront la meilleure condition » (4 décembre). — Avis de l'acceptation par l'Archevêque du mandat à lui offert par le chapitre de régler les contestations qui existent entre celui-ci et les chanoines Barbe et S[t]-Arroman « et qui troublent le repos du chapitre depuis sept à huit ans » (11 janvier 1734). — Autorisation à Mathieu Rigoulau, chirurgien, « de tenir ouvroir de chirurgie et barberie » (15 janvier). — Remplacement de S[t]-Laurens par Fitte, comme procureur du chapitre à Toulouse (28 mai). — Renvoi définitif de la solennité de N.-D. du Mont-Carmel au 18 juillet, la dédicace de l'église étant le 16 (21 juin). — Ordre de faire « accommoder le bout d'un pillier de l'église, pour empêcher qu'il ne se démolisse sur la maison canonialle de M. Montallier» (9 juillet). — Avances au chanoine de Pichon, qui est à l'abbaye de Chancelade depuis près de deux ans (2 août). — Privation de revenus prononcée contre le chantre de chape, absent depuis février (5 août). — Ordre de chanter le *Te Deum* à l'occasion des victoires remportées en Italie (9 août). — Délibération prise à la demande du maître de musique de S[t]-André et mettant à sa disposition les musiciens et enfants de chœur « pour ayder à chanter le *Te Deum* en action de grâce de la prise de Philisbourg» (20 août). — Autorisation au s[r] Audibert, maître de musique, de mener les enfants de chœur au concert pour y chanter, « pourveu qu'ils y aillent dans un état dessent et non en soutanes ny colels » (26 novembre). — Ordre de faire faire « un châssis rembourré en forme de porte, pour placer au-devant la petite porte de l'église les jours qu'on y preschera » (29 novembre). — Délibération avançant les vêpres du dimanche suivant, « afin que les musissiens et enfans de chœur puissent se trouver à celles de S[t]-André» (29 novembre). — Exposé de la situation et décision relative à la réfection de la sacristie : depuis mai précédent, «la voûte de l'église s'est plus entr'ouverte en divers endroits qu'elle n'étoit auparavant»; lecture d'un mémoire de Dardan, architecte-entrepreneur, et mandat à deux chanoines d'établir avec lui les projets et devis des maçonnerie et couverture de la sacristie, ancres et ferrements de la voûte de l'église (6 décembre). — Acceptation du devis de Dardan : 2,232 l. pour la sacristie, 1,433 l. 15 s. pour la voûte de l'église (10 décembre). — Teneur du cahier des charges (10 décembre). — Nouvelle privation de revenus prononcée contre le chantre de chape pour ses absences (7 février 1735). — Mesures prises à l'occasion du décès de M. Louis Meilhan, trésorier et syndic du chapitre,

frappé d'apoplexie (22 février). — Ouverture du testament en présence du chapitre (23 février). — Installation de M. Jean Carrèrevieil, curé de Samazan, nommé par l'Archevêque chanoine et trésorier à la place de M. Meilhan (4 mars). — Ordre d'empêcher le s[r] Lugeol de prêcher avec l'aumusse dans l'église de Puypaulin (4 mars). — Décision pour la réfection du dais de l'église, qui a été incendié (4 mars). — Ordre au syndic de se pourvoir par-devant les Requêtes de Toulouse pour empêcher le s[r] Lugeol, chanoine régulier à Blaye et prédicateur du carême à Puypaulin, de prêcher dans cette église avec l'aumusse (11 mars). — Délégation auprès de l'Archevêque pour lui représenter qu'il est d'usage que l'un des chanoines de S[t]-Seurin siège en la Chambre du clergé (18 mars). — Mention de l'assistance du chapitre aux obsèques et oraison funèbre du premier président de Lacaze (30 mars). — Mention de l'appel interjeté par le s[r] Lugeol contre la sentence des Requêtes de Toulouse lui interdisant le port de l'aumusse dans les églises dépendant de S[t]-Seurin (13 avril). — Vote de 20 1. « pour deux cuvettes et une bassine de cuivre rouge que le chapitre a achetté de rencontre pour le lavement des pieds des pauvres le jeudy saint » (22 avril).— Renvoi de Contau, haute-contre, et nomination de Cabrol, « aux mêmes gages de 240 1., à condition qu'il portera le surpelis » (20 mai). — Mention du don d'un écu de 6 1. «à un homme étranger qui s'est converty » (20 mai). — Bail des agrières d'Artigue-Arnaud, pour 9 ans, à 735 1. par an, et de Figueyraux, pour 5 ans, à 295 I. par an (17 juin). — Ordre d'assigner des propriétaires qui refusent de payer la dîme des pois verts (17 juin). — Ordre de fournir aux prévôt et sergent « une bandoullière pour les faire reconnoître dans leurs fonctions» (1[er] juillet). — Requête d'un chanoine priant le chapitre de ne pas procéder contre lui par voie de justice « pour raison d'un bruit qui s'étoit répendu à son désavantage » ; ordre à lui donné de se retirer pendant trois mois au séminaire d'Agen (29 juillet). — Ordre au maître de musique de chercher des enfants « pour être élevés à la salette et au chœur après que le chapitre les aura agréés » (25 octobre).— Vote de 85 1. 17 s. 6 d., dépensés pour habiller un enfant de chœur congédié et 75 1. qui lui ont été données « par forme de récompens, pour apprendre un métier» (18 novembre). — Ordre au receveur d'acquitter « la chandelle et bois qui sera fourny au parquet à ceux qui s'assembleront pour faire la patrouille » (18 novembre). — Vote de 3 1. données au quêteur des Recollets « pour la chandelle des fêtes de Noël » (16 décembre).— Mention de la visite faite, le 21, au premier président Le Berthon, installé le matin même (22 décembre). — Autorisation à un chanoine de S[t]-Junien de prêcher avec l'aumusse dans l'église S[t]-Christophe (24 décembre). — Ordre de mettre en adjudication les boiseries et vitreries de la sacristie, dont le gros œuvre est terminé depuis quelque temps (10 février). — Adjudication, aux enchères, avec l'indication des concurrents et des prix successivement demandés par chacun d'eux (21-24 février). — Cahier des charges (24 février).— Fixation à 600 1. du «gros» pour l'année 1735 (27 février). — Délibération tendant à sauvegarder la seigneurie directe du chapitre sur les biens-fonds de Candéran, Le Bouscat, etc. (8 juin). — Vote de 300 1. demandées par le chanoine de Pichon « pour s'en venir de Chancellade, attandu son rappel » (3 août). — Ordre au syndic de contracter un emprunt pour payer les boiseries de la sacristie, qui sont prêtes à être placées (3 septembre). — Cahier des charges et adjudication, faite le 23 juillet, pour les ferrements des boiseries de la sacristie (18 septembre). — Ordre de saisir des vendanges cueillies sans autorisation (23 septembre).

G. 1014. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets papier.

1736-1744. — Délibérations du chapitre. — Transmission au chapitre de lettres du Garde des Sceaux enjoignant « de payer à M. Pichon ses pointes, présences et distributions manuelles pour tout le temps qu'il a été rélégué par ordre du Roy à l'abbaye de Chancellade, sans avoir égard aux représentations que le chapitre avoit faites» (3 décembre 1736). — Réquisitoire contre le chanoine Descors, absent depuis plus de trois ans, sans autorisation (24 décembre). — Concession au s[r] Veyssière et à ses successeurs portant son nom du droit de sépulture sous le portique de l'église, moyennant 50 1. et à charge d'entretenir le pavé (4 janvier 1737). —Délibération constatant l'achèvement des ferrements et boiseries de la sacristie et l'exécution de travaux non prévus au devis (25 janvier). — Révocation de la concession accordée, le 4 janvier, au s[r] Veyssière (18 février). — Autorisation à un chanoine de Tulle de prêcher à Puypaulin avec l'aumusse (27 avril). — Don de 2i 1. aux parents d'un enfant de chœur convalescent que l'on envoie passer chez lui deux ou trois mois, et ce « pour les ayder à donner à cet enfant les choses nécessaires pour son rétablissement » (3 mai). — Installation de M. Pierre Descors dans la chanoinie antérieurement occupée par son frère J.-B. Descors (27 mai). — Nomination de Bouquier, avocat, comme

juge de S[t]-Seurin à la place de Fenix, démissionnaire (5 août). — Autorisation de vendre au prix d'achat, soit 120 l., les caractères acquis, quelques années avant, par le chapitre (2 septembre).— Admonestation au sacriste à l'occasion de ses procès et défense à lui faite d'en intenter sans le consentement du chapitre (6 septembre). — Délibération nommant maître de musique le s[r] Giraut, à la place du s[r] Audibert, démissionnaire, et décidant de chercher un quatrième enfant de chœur (1[er] octobre). — Défense aux chanoines d'assigner devant les Requêtes de Toulouse sans l'autorisation du chapitre (24 octobre). — Renvoi pour enquête d'une demande du s[r] Ségur, lequel désire créer une école « pour des pauvres filles, pour y être élevées par une fille de piété dans la religion catholique, apostolique, romaine, en les aprenant à lire et écrire» (29 novembre). — Admission d'un enfant de chœur de six ans (6 décembre). — Nomination du s[r] Chavardès comme procureur du chapitre à Toulouse, à 75 l. par an, « à condition qu'il ne prendra aucun droit des procès que le chapitre perdra» (17 janvier 1738).— Décès de M. Sylvestre Barbe, sacriste (21 janvier). — Permission au s[r] Fillion, sous-maitre de musique, d'instruire les enfants de chœur (7 février). — Ordre d'acheter du foin pour « le cheval qui sert aux vicaires qui font le service de la parroisse» (17 février).— Mission au syndic d'inviter les juge, lieutenant et procureur à « faire exatement la police, écouter les plaintes des causes sommaires et rendre une justice briève» (17 mars). — Mention de l'invitation adressée au chapitre par M. Dardenne, supérieur des Ordinands, pour les fêtes de la canonisation de S[t] Vincent de Paul (18 avril). — Compte rendu de la solennité, pour laquelle M. Dardenne est venu chercher processionnellement le chapitre, « accompagné d'environ 90 prêtres missionnaires et séminaristes » (27 avril). — Installation de M. Sylvestre Barbe, sacriste, à la place de son oncle (28 avril). — Mention de l'invitation adressée au chapitre, pour les fêtes de la canonisation de s[t] François Régis, par le P. Richard, « ex-provincial et supérieur de la maison professe des R. P. Jésuites » (2 mai). — Mention d'un arrêt du parlement de Toulouse, du 30 juillet 1778 *(sic),* confirmant le chapitre dans le droit de fixer la date des vendanges (4 juillet). — Mention d'une difficulté survenue entres les Jésuites et le chapitre, qui entendait être traité sur le même pied que le chapitre S[t]-André(8 août). — Procès-verbal de la cérémonie en l'honneur de s[t] François Régis, pour laquelle 70 Jésuites environ étaient venus chercher le chapitre (10 août).— Délibération sur ce qu'on assigne au sénéchal de Guienne des habitants du bourg (9 janvier 1739). — Vote pour l'envoi de 12 jambons à Paris, « pour les distribuer à ceux qui rendent service au chapitre» (9 mars). — Autorisation à des propriétaires de récolter les raisins pour le vin blanc, «parce que leur vendange blanche étoit presque loute pourrie» (25 septembre). — Réception de « Madame de France, fille aynée du roy Louis XVI, qu'il envoyt en Espagne pour y épouser l'infant dom Philippe » (24-25 septembre).— Procès-verbal de l'inhumation de la sœur d'un chanoine (25 avril 1741).— Citation, pour admonestation, des vicaires et sous-sacriste, qui se sont abstenus d'assister à ces obsèques (28 avril). — Opposition du sacriste à leur comparution avant qu'on ne l'ait informé des motifs (1[er] mai). — Nouvelles citations aux mêmes, qui font défaut (5-12 mai). — Compte rendu de la soutenance, dans l'église S[t]-Jacques, d'un acte de philosophie dédié au duc de Penthièvre : «... un trône et day qu'on avoit dressé et où l'on avoit mis un fauteuil où étoit la thèse de satin, ce qui représentoit la place du messenas, n'y ayant point de pro-messenas, comme étant dédiée lad. thèze à un prince du sang; au côté et joignant le trône étoit la chère du soutenan» (17 août). — Nouvelles citations aux vicaires et sous-sacriste et sentence les privant de distributions (1[er], 4, 11 et 15 septembre). — Mention de la défense à eux faite par le sacriste de se présenter devant le chapitre général pour les admonestations périodiques (25 octobre). — Pouvoir donné au syndic pour qu'il règle par voie d'arbitrage les contestations du chapitre avec le sacriste (20 février 1742). — Nomination par les parties du président de La Tresne comme arbitre (13 avril). — Don à Varin, musicien, d'« un vieux tableau d'équipage » qui est dans la chapelle de N.-D. de la Rose (4 juin). — Mention d'un arrêt du Parlement, du 11 décembre 1665, qui défend au sacriste de prendre le titre de curé; décision tendant à poursuivre la confirmation de cet arrêt et la main-levée de 3,000 l. léguées pour « faire des bouillons pour les pauvres malades », et de 4,000 l. « dont le revenu est pour la fondation d'une écolle publique» (15 juin).—Nomination de dames de charité (22 juin). — Compte rendu des fêtes auxquelles le chapitre assiste pour la canonisation de s[t] Pierre Telme dans la chapelle des Dominicains (2 septembre). — Fêtes auxquelles le chapitre assiste, au couvent de l'Annonciade, pour la canonisation de s[te] Jeanne (24 avril 1743). — Décès de l'archevêque François-Honoré de Maniban, entre 10 et 11 heures du matin (29 juin). — Cérémonie du *Lege* par le chapitre devant le corps de l'Archevêque (1[er] juillet). — Compliments de condoléance à M[mes] de

Clermont et de Mauconseil, sa soeur et sa nièce, qui se sont retirées au couvent de S^{t}-Benoit (1er juillet). — Décision pour la récitation de la collecte *ad petendam aeris serenitatem* (12 juillet).— Députation pour saluer M. de Tourny, « qui doit arriver demain pour être intendant de S. M. en cette province» (30 août). — Décision mettant à la charge du chapitre les frais des obsèques de la femme d'un musicien, auquel il a fallu donner de l'argent pendant la maladie de sa femme « pour luy faire des bouillons» (15 octobre). — Délibération enjoignant au maître de musique de renvoyer sa servante et de quitter sa place dans les trois mois (26-28 octobre). — Délibération pour les prières des Quarante Heures à l'occasion de la guerre (23 mai 1744). — Chant du *Te Deum* pour la prise de Nice (15 juin). — *Te Deum* pour la prise de Menin (29 juin). — Réquisitoire contre le sous-sacriste, qui a donné l'encens à la grand'messe, « la soutane relevée dans les poches, faisant parroître toutes les jambes» et qui a refusé de l'abaisser (6 juillet).— *Te Deum* pour la prise d'Ypres (29 juillet). — Ordre de commencer des prières pour la guérison du Roi (20 août). — Chant du *Te Deum* pour la victoire remportée devant Coni et pour la prise de Fribourg (16 novembre et 14 décembre).

G. 1015. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets.

1745-1753. — Registre des délibérations. — Compte rendu détaillé des démarches faites auprès du maître des cérémonies de France pour régler la visite du chapitre a la Dauphine : « Lesd. s^{rs} représentèrent à M. Desgranges que le chapitre, suivant le droit et coutume, devoint *(sic)* avoir cet honneur après MM. du Parlement et Cour des Aydes, quelques fois môme avant lad. Cour des Aydes, qu'ilz avoint aportez leurs registres pour les luy communiquer; M. Desgranges répondit qu'il n'avoint pas besoin de les voir, qu'il avoit les siens sur sa table, et dans l'instant il les ouvrit». Original du certificat de M. Desgranges constatant que, si le chapitre n'a pas été reçu, c'est à cause du peu de temps que la princesse a passé à Bordeaux (27-31 janvier 1745).— Relation de l'administration du Viatique à un chanoine : « Les cérémonies en pareil cas requises étant finies, tous MM. du haut chœur, selon la coutume, ont embrassé led. malade et l'on s'est retiré dans le même ordre à l'église » (24 mars). — Provisions de procureur d'office en faveur de J.-P. Descors, procureur au Parlement, à la place de Pierre Griffon, décédé (10 mai). — Prières pour « la conservation de la personne sacrée du Roy et le succès de ses armées» (24 mai).— *Te Deum* pour la prise de Tournai, «assiégée par S. M. en personne », de Gand, « surprise par les troupes de S. M. », d'Oudenarde, de Dendermonde, d'Ostende et de Nieuport (26 juillet, 16 août, 23 août, 13, 27 et 28 septembre). — Conflits de préséance à l'occasion de l'arrivée de l'archevêque d'Audibert de Lussan (8-22 novembre). — *Te Deum* pour la prise de Tortone, de Parme et de Plaisance (15 novembre), pour la victoire de Bassignana (22 novembre), pour la prise d'Ath (29 novembre), d'Alexandrie et de Valence (6 décembre). — Règlement pour les prières du jubilé (7 mars 1746). — *Te Deum* pour la prise de Bruxelles (21 mars). — Délibération au sujet de la mort de la fille de Varin, musicien de l'église : « Le chapitre a ordonné qu'on sonneroit trois classes, ainsi qu'il est d'usage pour les enfans, et qu'elle seroit inhumée dans la chapelle S^{t}-Martial » (29 mars). — Ordre des prières pour la conservation du Roi (11 juin). — Délibération prescrivant des prières pour le beau temps (19 juin). — *Te Deum* pour la prise d'Anvers (25 juin). — Réception et serment de l'Archevêque (29 juin). — *Te Deum* pour la prise de Mons (1er août), de S^{t}-Guilain et Charleroy (29 août). — Attestation sur les usages suivis par le chapitre pour la collation des bénéfices vacants, dévolue durant 10 jours au chanoine en semaine, durant 10 jours à l'hebdomadier suivant, et pendant une semaine à chacun des hebdomadiers qui suivent (16 septembre). — *Te Deum* pour la prise de Namur (21 novembre), pour la victoire de Raucoux (28 novembre).— Lecture du mandement qui autorise l'usage des œufs pendant le carême et invite les fidèles à donner au moins 3 s. à l'hôpital général des enfants trouvés, « dont les besoins augmentent tous les jours» (13 février 1747). — Prescriptions concernant les prières pour les armes du Roi (19 juin).— Requête de Jean Gallois, « opérateur privilégié de S. M. », tendant à obtenir l'autorisation de débiter «le beaume, huile et orviétan bonnes à soulager le public de toutes sortes de douleurs, suivant plusieurs certifficats qu'il en a raportez et qui ont été lus au chapitre »; autorisation pour 3 mois (3 juillet). — Relation de fêtes célébrées chez les capucins pour la canonisation de s^{t} Fidèle de Sigmaringen et de s^{t} Joseph de Leonissa (9 juillet). — *Te Deum* pour la victoire de Lawfelt (31 juillet). — Attestation sur les usages de préséance observés par le chapitre de S^{t} Seurin à l'égard du chapitre de S^{t}-André (18 septembre). — Certificat à Lescot, haute-contre, constatant « qu'il a resté en cette qualité dans cette église un an et qu'il n'a jamais fait paroître rien de contraire aux mœurs d'un honnête homme »

(24 octobre). — Don de 50 l. au curé de Camblanes qui ne pouvait pas soutenir ses pauvres à cause de la mauvaise récolte (10 novembre). — Abandon par le chapitre, sur l'invitation du Bureau diocésain, du vingtième de ses revenus au profit des pauvres des paroisses d'où ces revenus proviennent (19 février 1748).— Délibérations pour le soulagement des pauvres dans les paroisses soumises au chapitre, et surtout à S^{t}-Seurin, où «il s'est trouvé plus de mille pauvres » (11-15 mars).— Compte rendu de la quête faite à S^{t}-Seurin, qui n'a encore produit que 285 l. (18 mars). — Mention de la concession de secours par l'Intendant, par la jurade et par le Parlement (22-29 mars). — Règlement des prières pour la cessation de la disette et le succès des armes du Roi (10 mai). — Décision pour les funérailles de Géraud Martel, âgé d'environ 97 ans (10 mai). — Mandat à un chanoine de convoquer les instituteurs et institutrices de S^{t}-Seurin, « pour se faire représenter leurs attestations de bonnes vies, mœurs et doctrines, les permissions du chapitre et la façon d'instruire » (23 octobre). — Mission à un chanoine de traiter avec le prieur des Recollets pour faire dire pendant un an une messe à 11 heures (10 janvier 1749). — Réception de deux décisions de l'Archevêque, l'une autorisant l'usage des œufs pendant le carême, l'autre prescrivant des prières pour obtenir un temps favorable aux fruits de la terre (7 février). — Délibération sur la conduite à suivre à l'égard des jurais, qui se sont transportés près du Palais-Gallien, « où ils ont dressé procès-verbal à l'occasion de partie d'un mur dud. palais qui s'est écroulé sur la maison d'un particulier» (10 février). — *Te Deum* à l'occasion de la paix (17 mars). — Installation de M. Antoine Branda, curé de Gayan, dans la charge de prévôt, résignée en sa faveur par François de Richon (23 mai). — Concession gratuite du droit d'enseigne à André Levau, rôtisseur (20 février 1750). — Congé à un chanoine, pour aller aux eaux de Tercis (25 mai). — Permission à une pauvre femme de demander la charité à la porte de l'église (1er juin). — Délibération pour les obsèques de M. Billatte, chanoine : « La fosse sera faite au bas des degrés de la chapelle N.-D. de la Roze» (12 février 1751). — Règlements pour le jubilé (3-10 mai). — Bénédiction donnée par l'Archevêque : il arrive en carrosse, «précédé de son porte-croix à cheval» (16 mai). — Nomination de Vincent Lebrun, clerc tonsuré du diocèse de Poitiers, «pour portier, massier et huissier du chapitre» (2 juillet). — Ordre d'inhumer un chanoine semi-prébendé au bas des degrés de la chapelle de N.-D. de la Rose (19 juillet).— Contribution aux réparations urgentes à faire à l'église de Puypaulin (3 janvier 1752). — Célébration du mariage de 19 filles de S^{t}-Seurin, dotées par la Ville « en mémoire de la naissance de M^{gr} le duc de Bourgoigne » (l^{er}-7 février). — Nomination au concours du s^{r} Clavis comme maître de musique (5 avril). — «M. Descorps a dit avoir besoin d'une tombe, de celles qu'on tire du cimetière de la présente église... Le chapitre ayant égard à la demande de M. Descorps lui a accordé la tombe qu'il a besoin » (5 mai). — Décès de François de Richon, ancien prévôt (26 juin). — Cérémonie à la Visitation pour la clôture des fêtes de la canonisation de s^{te}Jeanne Chantal (S juillet). — Ordre de réciter les prières pour le beau temps (10 juillet). — Demande par un chanoine d'un congé de 15 jours, pour « prendre les bouillons rafréchissans» : « Le chapitre désirant que lesd. bouillons rafraîchissans fassent du bien à mond. s^{r} Descorps, lui a accordé pendant lesd. quinze jours, si tant est qu'il les prène tous les jours, la présence au chœur» (17 juillet). — Nomination de J.-B. Castaing comme sous-maître à la psallette (31 juillet). — Règlement des prières pour la santé du Dauphin (4 août). — *Te Deum* pour sa convalescence (11 septembre). — Approbation du mémoire rédigé par M. Boudin en réponse à celui de M. Barbe, sacriste, et prière à l'auteur de le faire imprimer sans retard (12 janvier 1753). — Autorisation à Jean Lostau d'instruire les enfants « sans qu'il puisse néanmoins se loger qu'à une distance convenable des autres maîtres d'écolle » (30 mars). — Renvoi au juge d'une requête de Raymond Avon, bourgeois de Bordeaux, qui demande « la permission d'établir... la cource ou combat des thorreaux et chiens ou de quelques autres bêtes féroces» (13 avril). — Décision pour l'inhumation d'un semi-prébendé au bas des degrés de la chapelle de N.-D. de la Rose (16 avril). — Décision pour la confection d'un nouveau rôle de la taillade de Caudéran, le rôle dressé en 1711 étant hors d'usage (27 avril). — Décès de M. Sylvestre Barbe, sacriste (1er mai). — Funérailles de «Madame la Procureuse généralle», à S^{te}-Eulalie, et discussion avec l'Université au sujet de la préséance : «M. le Recteur dit au greffier de lire le verbal de ce qui s'étoit passé en 1728, dans l'église de S^{t}-André, à l'occasion de l'orraison funèbre de feu M. d'Argenson » (1er mai).

G. 1016. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets.

1753-1758.— Délibérations du chapitre.— Remise des droits de sceau dus pour la nomination de M. Au-

gustin Robin comme sacriste (4 mai 1753). — Nomination de Pierre Duprat, premier clerc de Treyssac, comme notaire et greffier du chapitre en survivance aud. Treyssac (18 mai). — Rapport sur les réparations à faire à l'église de Saint-Hippolyte (21 juillet). — Mention de l'inhumation d'une servante d'un chanoine dans le cloître (21 juillet). — Délibération portant qu'un vicaire quêtera pendant un mois à la porte de l'église pour un pauvre habitant de S^{t}-Seurin à qui on a volé tout son bien (27 juillet). — Relation de la soutenance d'une thèse de philosophie (3 septembre). — Compte rendu de la visite faite à M. Leberthon fils pour le féliciter de sa nomination à la survivance de son père; texte du compliment (10 septembre). — *Te Deum* pour la naissance du duc de Guienne (24 octobre). — Nomination de Pierre Valet de Peyreau, docteur en droit, comme juge de S^{t}-Seurin à la place de Boucquier, décédé (18 janvier 1754). — Mention de la visite de remercîment faite par led. Peyreau « chés tous Messieurs, en robe de palais » ; avis qu'il est « dans la même décoration, aux cloîtres de la présente église, afin de prêter serment » (25 janvier). — Serment de P. Duprat, notaire du chapitre (25 janvier). — Délibération accordant à Jean Ségalier la survivance de J.-P. Descorps, procureur d'office de S^{t}-Seurin (22 avril).— Règlement des prières ponr demander à Dieu la pluie (3 mai). — Nomination d'un officiai intérimaire en l'absence du doyen, qui est à Paris (17 mai). — Autorisation aux cordonniers de réparer l'autel de s^{t} Martial sous la direction de l'ouvrier (10 juin). — Congé de 8 jours à un chanoine, qui veut prendre le petit lait (14 juin). — Avis que deux femmes se sont battues à coups de couteau dans le cimetière, qui est pollué (29 juin). — Mention du décès de Treyssac, notaire du chapitre (29 juin). — Conflit avec les jurais au sujet d'une femme, frappée d'apoplexie près la porte de Tourny, que le sacriste a fait emporter chez elle; relation détaillée des faits (11 août). — Compte rendu des démarches faites à ce sujet (13 août). — Avis de la mort de Joseph de Secondat de Montesquieu, doyen, « décédé le seise du présent mois à Baignères » (24 août). - Nomination en qualité de doyen de Bernard Augustin Aubert de Tourny, vicaire général de Blois, fils de l'Intendant (27 août). — Attribution à Barbarie de 500 1. par an, plus de « la moitié des arrières lods et ventes et la moitié des arrérages de rente des fonds que led. s^{r} Duprat fera reconnoître » ; « moyénant ce, led. s^{r} Barbarie travaillera toujours aux afaires du chapitre de concert avec M. le receveur des rentes et led. s^{r} Duprat, afin de procéder incessament au renouvellement des titres du fief du chapitre; ... il sera, de plus, tenu de faire les extraits des anciens terriers aux fins dud. renouvellement; ... il fera aussi un cayer relié apellé communément liève, sur lequel sera compris par ordre, indication de devoir, situation et confrontation de local, toutes les nouvelles exporles qui seront faites;... au surplus, le tout sera raporté tous les ans au chapitre » (13 septembre). — Lettre de l'abbé de Tourny se démettant du décanat (13-14 septembre). — Élection, pour le remplacer, de M. Antoine-François Duvigier, abbé de Gondon et vicaire général de Bazas (16 septembre). — Installation de M. Duvigier (20 septembre). — Tarif des chaises et règlements divers (5 avril 1755). — Permission à trois chanoines de prendre chacun « pour placer dans leurs jardins de leurs maisons canonialles une tombe..... à la charge de ne point déplacer les tombes desd. maisons canonialles » (18 avril). - Nomination de Jean Ségalier comme procureur d'office de la juridiction, à la place de J.-P. Descorps, décédé (2 mai). — Exposé par Duprat des raisons pour lesquelles les terriers doivent rester en sa possession : le feudiste du chapitre « travaille assiduement, depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, sans être interrompu que seulement par le temps des repas » (20 juin). — Avis de la part d'un chanoine « que sa santé exigeoit qu'il feût aux boues » (18 août). — Délibération mettant les enfants de chœur à la disposition du maître de musique de la cathédrale, pour les fêtes de s^{t} André (28 novembre). — Délibération constatant l'utilité de la création d'un second « banc de boucherie » à S^{t}-Seurin (9 janvier 1756). — Règlement des oraisons des Quarante Heures, «pour demander à Dieu la cessation des fléaux et une saison favorable » (26 janvier). — Ordre à Bernard de fermer l'école qu'il tient au Bouscat sans autorisation du chapitre (9 février). — Levée de cette interdiction, à condition que led. Bernard aura deux classes séparées pour les garçons et pour les filles (16 février). — Règlement pour les musiciens (27 février). — Autorisation à M. Branda, chanoine, de se prévaloir du privilège d'évocation accordé au chapitre dans un procès contre le curé de Gaillan, son résignataire (5 mars). — Délibération accordant un congé au doyen, pour cause de santé, nommant ouvrier pendant son absence, M. de Ferrachapt et l'autorisant « à faire faire tout ce qui sera nécessaire à la couverture des cloîtres et bâtimens du chapitre» (10 mai).— Invitation au juge de rendre une ordonnance expulsant les pauvres étrangers, défendant de les loger, interdisant aux charretiers de se tenir sur leurs charrettes, etc. (27 juillet). — Délégation auprès du Premier Président

pour faire interner à la Manufacture une femme folle qui court la paroisse (13 août).— Délibération mettant les enfants de chœur à la disposition de Claris, maître de musique, pour faire chanter un motet à l'Académie royale le jour de s^{t} Louis (23 août). — Concession d'une sépulture dans le cloître pour la fille d'un sergent de S^{t}-Seurin (3 octobre). — Acceptation de la démission d'un procureur postulant de la juridiction et félicitations à lui adressées ; révocation d'un autre procureur et du sous-maître de musique (23 octobre). — Autorisation au promoteur de s'enquérir de la capacité des maîtres d'école (17 décembre). — Admonestation aux musiciens (3 janvier 1757). — Permission de faire gras accordée au maître de musique, qui est malade (14 mars). — Cession à un chanoine d' « une des tombes qui sont dans le cimetière, moyénant 3 1.» (18 avril). — Installation d'Ignace Boudin, vicaire général, vicegérant de l'officialité, chanoine de S^{t}-Seurin, dans la dignité de trésorier, vacante par le décès de Jean Carrère (15 juillet). — Délibération portant qu'à l'avenir les délégations du chapitre seront en robe et bonnet carré (12 août). — *Te Deum* pour les conquêtes en Hanovre (22 août). — Compte rendu de 'la visite faite, le 2 septembre, par les délégués du chapitre au comte de Thomond, commandant en Guienne, récemment arrivé; texte du compliment (5 septembre). — Délibération donnant acte au trésorier des conditions dans lesquelles un autre a été délégué pour prendre la parole dans cette circonstance (20 septembre). — Mention de l'ordre du Roi envoyant M. Dumas, chanoine, au séminaire d'Aire (23 septembre). — Mesures prises, par ordre de l'Intendant, pour loger la maréchaussée à S^{t}-Seurin, « veu la circonstance de l'aproche d'une flote anglaise avec des troupes de débarquement» (25 septembre). — Avis de l'arrivée pour le lendemain du prévôt général, 2 lieutenants, 4 exempts, 1 greffier et 70 maîtres, qui logeront dans le faubourg jusqu'à nouvel ordre (même jour). — Mention du logement de 4 brigadiers et 16 cavaliers de la maréchaussée, arrivés le 26 (28 septembre). — Ordres du maréchal de Thomond prescrivant de livrer les armes à l'Hôtel de Ville, malgré les représentations du chapitre (19-21 octobre). — Règlement contre les abus des absences (22 octobre). — Règlement pour les offices : « Aucun des Messieurs n'entrera au chœur, la soutane relevée, et n'assistera aux offices sans rochet » (25 octobre). — *Te Deum* pour la naissance du comte d'Artois (14 novembre).— Autorisation de tenir école pour Arnaud Bouchet, qui a été reconnu capable d'enseigner la lecture et le catéchisme et un peu récriture; il cessera de tenir « un jeu de billard » et installera son école dans un autre local que led. jeu (21 novembre). — Institution d'un bayle, qui sera chargé de délivrer des billets à quiconque logera des étrangers (12 décembre). — Autorisation aux Bénédictins de Bordeaux de consulter les archives du chapitre pour leurs travaux sur l'histoire de la Guienne (27 janvier-1758). — Permission à un ecclésiastique de Saintes «de faire sa communion paschalle immédiatement après les prêtres du bas-chœur » (20 mars). — Permission à Castets, « notaire, géomètre, arpenteur et féodiste, ... de mettre une enseigne pour aprendre la géométrie, arpentage et matières féodalles» (31 mars). — Compte rendu de la visite faite, le 25 avril, à M. de Langeron, commandant en Guienne, arrivé l'avant-veille (28 avril). — Nomination de Pierre Chaluteau comme greffier de la juridiction (5 mai). — Renvoi de la foire de s^{t} Fort au 17 mai (5 mai). — Compte rendu de la visite faite, le 5 juin, au duc de Richelieu, gouverneur, arrivé le 4 juin (9 juin). — Révocation d'un procureur postulant (12 juin). — Renvoi au promoteur et au juge, pour examen, d'un projet de statuts des tailleurs d'habits (14 juillet).— Serment de Jean Dubourg, clerc tonsuré, nommé huissier-massier à la place de Nau, révoqué (11 août). — Défense aux chanoines en particulier de requérir le prévôt ou le sergent pour exercer aucun droit de police (15 septembre). — Avis du décès de M. Robin, sacriste, survenu la veille (20 septembre). — Avis de la nomination de M. Lagardère en qualité de sacriste (6 octobre). — *Te Deum* pour la victoire remportée par le prince de Soubise (17 novembre). — Prêt pour un mois aux Bénédictins, en vue de leur histoire de la Guienne, de divers titres des Archives : bulles, lettres patentes, cartulaire dit *le Grand Sanctius,* etc. (4 décembre).

G. 1017. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets.

1759-1765. — Délibérations du chapitre. — Difficulté au sujet d'un sergent de la juridiction qui, n'ayant que 17 ans, ne peut prêter serment (5 janvier 1759). — Avis du Procureur général, qui estime «que led. Compère pouvoit... exercer avec la bandoulière du chapitre l'office et les fonctions de sergent, soit dans l'église, soit dans le faux-bourg, même à l'audiance, à l'exception des signatures » (8 janvier). — Acte donné au s^{r} Barberie, feudiste du chapitre, de la remise d'une liève (15 janvier). — Présentation d'une requête des cordonniers pour l'approbation de leurs statuts (19 janvier). — Décision pour l'acquisition d'un timbre de 4 quintaux pour l'horloge (22 janvier). — Délibération

terminant un conflit du chapitre avec les jurats relativement à un procès-verbal dressé par ceux-ci dans une maison des Allées de Tourny « occupée par la demoiselle Destouches, directrisse de l'Opéra, à l'occasion d'une rixe qui s'y étoit passée entre deux acteurs de l'Opéra » (5 février). — Avis de la mort de M^e^ la Première Présidente, décédée la veille (14 février). — Approbation des statuts des cordonniers, reçus le 12 décembre par Duprat, notaire (2 mars). —Autorisation à l'ouvrier de « faire tirer du cimettière toutes les tombes qui s'y trouveront aux prix et conditions les plus avantageuses pour led. chapitre » (9 mars). — Installation de M. Job comme prévôt à la place de M. A. Branda, décédé (16 mars). — Ordre de faire élever une croix en pierre dans le cimetière (9 avril). — Règlement pour le jubilé (11 mai). — *Te Deum* pour la victoire de Bergen (14 mai). — Installation de M. Lagardère comme sacriste (28 mai). — Examen, d'une plainte du chantre de chape motivée sur ce que le sacriste à son installation lui a donné six bouteilles de vin, au lieu de douze auxquelles il prétend avoir droit; ordre de payer à l'avenir les droits d'installation en espèces, suivant les prescriptions des statuts (8 juin). — Installation de M. Antoine-Alexis Aubert, nommé trésorier à la place de M. Boudin, appelé au chapitre de S^t^-André (13 juillet). — Délibération nommant, sur le conseil du maréchal de Richelieu, des délégués chargés de réclamer en cour contre les lettres patentes qui créent des commissaires de police à S^t^-Seurin (14 juillet). — Oppositions formulées par divers chanoines, accompagnées, en marge, de la renonciation des mêmes chanoines (16 juin). — Délibération mettant fin au conflit, après intervention de l'Archevêque (19 juillet). — Autorisation à Bernard Mérigon « de placer au-devant de sa maison un tableau ou écriteau qui annoncera au public la profession de maître d'écolle dud. Mérigon »(3 août). — Délibération pour la plantation d'une allée dans le cimetière (5 novembre). — Proposition par une commission nommée pour reviser le propre des saints de Bordeaux, de deux antiennes et d'une oraison (12 novembre).— Compte rendu par M. Lambert, l'un des délégués du chapitre, de sa mission à Paris (16 novembre).— Don à un chanoine, «pour porter dans sa maison, d'une des lombes que le chapitre fait tirer dans son cimetière » (3 décembre). — Opposition d'un chanoine à ce qu'on rembourse à M. Lambert, délégué à Paris, les dépenses portées sur son compte (10 décembre). — Avis de la saisie opérée chez le syndic du chapitre par ordre du Parlement, en garantie du paiement d'une amende de 3,000 1. à laquelle le chapitre a été condamné pour n'avoir pas remis au greffe son privilège d'évocation. Décision pour le renvoi des musiciens à l'exception de quatre choristes (14 janvier 1760). — Congé de trois mois à un chanoine qui accomplit son année de rigoureuse résidence (14 janvier). — Lecture d'une lettre du doyen priant le chapitre d'augmenter ses indemnités de séjour à Paris, ordre de lui répondre que le chapitre le croyait absent pour ses affaires personnelles (18 janvier). — Délibération suspendant le paiement des dépenses de M. Lambert jusqu'après enquête sur les agissements des délégués du chapitre à Paris (21 janvier). — Adoption par le chapitre d'antiennes et de versets pour les patrons de l'église (28 janvier). — Délibération ordonnant que l'on gardera les quatre enfants de chœur (29 janvier). — Refus par M. Lambert de confier à l'Archevêque le règlement de ses comptes (29 février). — Compte rendu de la remise à la Monnaie, conformément à l'invitation du Roi, de 8 chandeliers, 4 lampes, 1 encensoir, 1 bénitier «avec son goupillon », 1 bassin et ses burettes, divers ex-voto, le tout pesant 111 marcs, à 54 1. le marc (2 mai). — Réquisitoire du promoteur au sujet de l'admission des acteurs à S^t^-Seurin « pour faire exécuter la musique», il signale « l'indécence qu'il y avoit d'admettre des personnes de théâtre et des excommuniés dans la célébration des saints mistères et dans le chant des cantiques; que la cathédralle, depuis bien des années, sur les représentations de M. l'Archevêque, leur auroit interdit de chanter dans leur église,... ce qui auroit été religieusement observé». «Le chapitre,... fesant droit du requis de M. le promoteur, y a unanimement adhéré» (30 mai).— Autorisation au maître de musique d'amener chaque dimanche les enfants de chœur à la messe de M. le Gouverneur, à condition de les faire porter en voiture (6 juin). — Nomination de deux enfants de chœur (25 juillet). — Autorisation à l'ouvrier de faire examiner le grand clocher pour étudier les réparations à faire (22 août). — Admonestation au chanoine Dumas sur son attitude générale et, en particulier, sur un incident qu'il a soulevé ; longue défense dud. chanoine (6-12 septembre). — Avis de la demarche faite auprès du chantre de chape pour le désabuser au sujet des litres qu'il invoque en faveur d'une prétendue dignité de chantre; mention de sa réponse peu mesurée (12 septembre). — Décès de M. Duvigier, doyen, âgé de 41 ans environ, et délégation vers le Procureur général, son frère (18 octobre). — Acceptation des comptes de M. Lambert et accord entre les chanoines, qui renoncent aux actes faits par les uns contre les autres, notamment aux actes retenus

par François et Barberet, notaires (20 octobre).— Notification des grades de l'abbé Melon, chanoine du Mas-d'Agenais, conseiller clerc au parlement de Bordeaux (28 octobre). — Nomination de l'abbé Le Berthon comme doyen (28 octobre). — Députation vers l'intendant Boutin, qui vient d'arriver (28 octobre). — Autorisation à l'huissier-massier de s'absenter les après-midi « pour aller au collège continuer ses études » (10 novembre). — Installation du doyen Jérôme Leberthon, bachelier en Sorbonne, baptisé à S^{t}-Pierre de Saintes, le 17 février 1731 (28 novembre). — Décès de M. Pierre Job, prévôt, âgé d'environ 88 ans (3 janvier 1761). — Installation de M. François Dezest en qualité de prévôt (16 janvier). — Nomination en qualité de chanoine honoraire de M. l'abbé Rat, avocat du clergé de France, qui a obtenu l'arrêt du Conseil privé du 9 décembre (19 janvier). — Ordre au syndic de faire par-devant témoins des sommations aux huissiers, qui refusent d'obéir aud. arrêt (20 février). — Délibération portant « que le marché des cochons continuera à se tenir sur la place au-devant du parquet » (20 février). — Délibération pour la réorganisation de la musique : le maître aura 1,450 l. à charge d'entretenir la psallette avec quatre enfants de chœur; le sous-maître jouera de la basse, assistera aux offices en surplis et recevra 100 l.(13 mars). — Compte rendu de la confirmation donnée à S^{t}-Seurin par l'Archevêque et par l'évêque de Bazas (6 avril). — Vote d'un emprunt destiné notamment à payer « les réparations urgentes quy sont à faire au clocher» (6 avril). — Choix du s^{r} Laclotte aîné comme architecte du chapitre (15 mai). — Compte rendu de la célébration d'un service pour le repos de l'âme du duc de Bourgogne, en présence du maréchal de Richelieu, avec musique, oraison funèbre et aumônes aux pauvres : « les vitraux de l'église ayant été fermés, on ne recevoit du jour que par des cierges alumés, ce qui formoit un apareil de[s] plus beaux et en même tems de[s] plus lugubres» (4 juin).— Démission de M. Payraud, juge de S^{t}-Seurin (22 juin). Autorisation « de faire rouvrir les croisées du côté de la chaire de l'église» (27 juillet). — Admonestation au prévôt et réponse violente de celui-ci (27 juillet). Délibération le condamnant à faire des excuses (31 juillet-l^{er} août). — Autorisation de traiter pour l'entretien des « linge, aubes, dentelles, coeffures de la Vierge et ornemens de l'église » (14 août). — Congé à un chanoine « pour prendre les eaux de Caransac» (14 septembre). — Oppositions au renouvellement du mandat du receveur du chapitre (23 octobre). Fixation des remises à faire sur les lods et ventes : pour les acquisitions inférieures à 6,000 l., le tiers; pour les acquisitions supérieures, la moitié, plus 6 l. par 1,000 (23 novembre). — « La délibération prise le 22 janvier dernier au sujet du bref de N. S. P. le Pape pour dire, les dimanches de l'année, la préface de la Trinité ne sera pas mise sur le registre et sera rayée du plumitif et... les exemplaires seront incessament suprimés » (15 février 1762). — Autorisation à un musicien de faire gras (8 mai). — Approbation de la conduite du doyen, qui a permis à un chanoine semi-prébendé de sortir pour un cas pressant par la haute porte du chœur, l'autre étant encombrée (6 avril). — Défense à un prêtre de S^{t}-Seurin de tenir école; admonestation pour le prospectus inconsidéré qu'il a fait imprimer, annonçant l'ouverture d'un pensionnat; excuses dud. prêtre; ordre à lui donné de se rétracter (14-15 avril). — Procuration pour le renouvellement du bail à loyer des chais de Bacalan au nom de la Ferme (30 avril). — Renvoi des s^{rs} Clavis, maître de musique, et Varin, musicien, qui se disputent constamment (14 juin). — Excuses desd. musiciens et délibération les admettant de nouveau (2 août). — Confirmation des pouvoirs du receveur, nonobstant opposition (25 octobre). — Nomination d'Oré, clerc tonsuré, en qualité d'huissier du chapitre, à la place de Dubourg, qui a été ordonné prêtre (22 novembre). — Ordre de sonner la grosse cloche « en forme de chante-pleure », à l'occasion de la mort d'un neveu du sacriste (17 décembre). — Nomination du s^{r} Barbarie, beau-frère du s^{r} Duprat et notaire, comme secrétaire intérimaire du chapitre, pendant la maladie dud. Duprat (7 janvier 1763). — Décision fixant le chiffre des procureurs postulants à sept, qui est le nombre actuel de ces officiers (7 février). — Etat des terriers du chapitre remis par le s^{r} Barbarie, « notaire et féodiste », dans l'armoire de la Chambre capitulaire (9 février). — Incident soulevé par un chanoine au sujet du trésorier (21 février). — Ordre d'établir la liste des écoles ouvertes à S^{t}-Seurin et de vérifier si elles sont autorisées (21 février).— Règlement pour le sous-maître relativement à la direction de la psallelte (8 juillet). — Délibération portant « que les visites qui seront faites à l'avenir par députation à M. le maréchal duc de Richelieu luy seront faites sans tirer à conséquence » (5 septembre). — Proposition du receveur des rentes et menus cens pour l'arpentement du tènement général, basée sur ce « que la majeure partie des tenanciers n'étoient point cottisés dans le rolle de taillade et manœuvre ni n'avoient reconnu peut-être depuis plus de deux siècles». Délibération conforme (28 novembre). — Délibération pour

le remboursement d'un emprunt de 4,000 I. «en observant par préalable l'acte d'avertissement de trois mois qui est d'usage en pareil cas » (24 décembre). — Délibération pour la refonte des cloches et avis de l'acceptation par le maréchal de Richelieu du parrainage de l'une d'elles (13 janvier 1764). — Avis du choix fait par led. maréchal de la marraine, qui est « M^me^ la marquise de Ségur, lieutenante de maire » (16 janvier). — Plainte contre le chanoine Dumas, qui a fait relâcher une femme arrêtée à la requête d'un autre chanoine; texte de l'admonestation. « M. l'abbé Dumas, après avoir salué chacun de MM., s'est retiré sans avoir parlé» (3-13 février). — Fixation des honoraires du s^r^ Barbarie pour les exporles du tènement général (2 mars). — Don d'une tombe au doyen (12 mars). — Modification de l'itinéraire des processions nécessitée par les embellissements du faubourg (27 avril).— Texte d'une lettre à l'évêque d'Orléans pour lui demander une abbaye en faveur du doyen du chapitre, que la modicité de ses revenus empêche d'occuper sa place «avec distinction » (8 septembre). — Enregistrement de la réponse (19 septembre). — Bénédiction de la seconde cloche (11 octobre). — Délibération pour la bénédiction de la troisième cloche (31 octobre). — Procès-verbal de la cérémonie faite la veille pour la bénédiction de la grosse cloche, le comte de Ségur et M^lle^ Castelneau de La Caze représentant le parrain et la marraine; texte de l'inscription de la cloche (12 novembre). — Félicitations et présent d'une barrique de vin blanc « du meilleur qu'il sera possible de trouver», à M. Chavardès, procureur du chapitre à Toulouse, qui vient d'être nommé capitoul (18 janvier 1765). — Délibération préparatoire de l'union des chapelles à la mense capitulaire (8 mars).

G. 1018. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets.

1755-I770. — Délibérations du chapitre. — Délibération pour l'afferme des chaises de l'église (10 mai 1765). — Conflit avec le sacriste, qui se refuse à nommer un sous-sacriste (12 mai). — Indemnités annuelles aux officiers qui recevaient le produit des chaises : 300 1. au sacristain, 270 1. au prévôt, 240 1. au sergent, 102 1. au sous-prévôt (14 juin). — Ordre au sacristain de faire nettoyer tous les ans la voûte de l'église en Carême (21 juin). — Nouveau conflit avec le sacriste, au sujet d'un calice offert par les Fermiers généraux, led. sacriste prétendant que ce don avait été fait pour le service de la paroisse et annonçant « qu'il en démordroit sy peu qu'il étoit déterminé de se faire tirer à quatre plustôt que de rendre led. calice» (30 août). — Procès-verbal de la visite faite, le 3 septembre, au prince de Beauvau, commandant en Guienne, arrivé de la veille (6 septembre). — Démarche inutile auprès du sacriste pour obtenir qu'il rende le calice par lui enfermé (6 septembre). — Nouvelles instances; remontrances du doyen, interrompues par le sacriste, qui lui dit « qu'il étoit un impertinent luy-même » (12 septembre). — Ordonnance à ce sujet; excuses du sacriste au chapitre et au doyen (13-14 septembre). — Règlement et tarif pour la sonnerie des cloches (22 octobre). — Délibération prise à la demande du doyen, invitant le sacriste à reprendre sa place au chapitre et ordonnant d'insérer, en marge des délibérations des 13-14 septembre, l'apostille que voici : « Voyés la délibération du 13 décembre suivant…., laquelle déclare toute cette affaire comme non avenue » (13 décembre). — Ordonnance pour l'allumage de feux sur les places de S^t^-Seurin durant les grands froids, « afin que les pauvres puissent s'y chauffer» (10 janvier 1766). — Rétablissement d'un maître de latin à la psallette, « suivant l'uzage interrompu depuis peu de temps» (10 février). — Délibération sur ce que « le s^r^ Clavis, maître de musique du chapitre, avoit pris chez luy, à la maison de la psalette, un pensionnat de jeunes demoiselles » (31 octobre). — Délibération relatant la démission du maître de musique Clavis et déclarant sa place vacante (12 décembre). — Prières des Quarante heures pour le rétablissement de la Dauphine; délégation auprès des vicaires généraux en l'absence de l'Archevêque, pour leur exposer que le chapitre a « le droit et possession de tous les temps d'avoir un jour particullier pour Luy seul à faire lesdittes prières avant toutes autres paroisses et églises » (16 mars 1767). — Réception d'une lettre du premier président Le Berthon, qui refuse « la médiation qui luy avoit été proposée par la délibération du chapitre du 13 février dernier, pour terminer l'affaire de l'évocation d'entre le Parlement et le chapitre » (27 mars). — Lettre de l'Archevêque, du 7 avril, exposant qu'il ne peut être question de priorité pour les prières dans les cas urgents; protestation du chapitre et décision ordonnant qu'à l'avenir, quand il ne sera pas fait de distinction en sa faveur, il commencera les prières le même jour qu'à S^t^-André (13 avril). — Règlement du concours pour le choix d'un maître de musique (27 avril).— Remise des compositions des concurrents, et ordre de les envoyer à Paris pour être examinées par des juges compétents (15 mai). — Ordre de soigner le massier qui est malade et que ses parents ne peuvent pas secourir (5 juin). —Nomination du s^r^ Martouret comme

maître de musique (22 juin). — Acceptation par le chapitre de l'office du Sacré-Cœur (22 juin). — Conditions faites au chef de musique (26 juin). — Délibération réservant au chapitre les honoraires payés pour l'accomplissement des vœux (7 août). — Compte rendu d'une assemblée des Cent trente, convoquée, le 10, pour débattre la reconstruction de l'Hôtel de ville, le paiement de la maison professe des Jésuites, etc. (14 août). — Mention de la plantation de bornes entre les paroisses de Mérignac et de S^{t}-Seurin; procuration pour signer le procès-verbal dressé à ce sujet par le notaire de la ville, et ordre de le transcrire sur le terrier (7 septembre). — Nomination de Jean Humeau comme greffier de la juridiction : « 11 s'ocupera sérieusement et sans perte de temps à mettre en ordre et former un répertoire des papiers de la jurisdiction » (27 novembre). — Division de S^{t}-Seurin en quatre quartiers pour faciliter la perception du fouage : indication des rues appartenant à chaque quartier (7 décembre). — Réception d'un mandement prescrivant pendant trois jours des prières pour le rétablissement de la Reine; décision pour réciter le matin môme les prières, qui ont été commencées à S^{t}-André la veille (11 mars 1768). — Réquisitoire du promoteur concernant les enfants de chœur qui lisent à l'église « certains livres et cayers écrits à la main » ; ordonnance pour qu'il se fasse remettre ces livres et cahiers : « Les enfans ne seront désormais corrigés que par le maître et le sous-maître » (21 mars). — Révocation de Goursac, lieutenant de la juridiction (21 mars). — Désignation de deux chanoines, MM. de Libenne et de Lamontaigne, « afin de pourvoir à l'arrengement des papiers contenus dans les archives du chapitre » (15 avril). — Ordre d'habiller les enfants de chœur « et leur donner une soutanne d'écarlatte » (4 juillet). — Compte rendu de la cérémonie de la veille, pour la canonisation de s^{te} Jeanne Chantai, chez les Visitandines (29 août). — Compte rendu détaillé du service célébré, le *1,* à S^{t}-André, pour le repos de l'âme de la Reine (9 septembre). — Délégation de M. de Lagardère, sacriste, pour soutenir les intérêts du chapitre à Paris (24-29 septembre). — Délibération exigeant à l'avenir des garanties des candidats aux offices de procureurs postulants (31 mars 1769). — Explications fournies par le chanoine Dumas sur les motifs pour lesquels il a été absent des séances précédentes, malgré les sommations du chapitre (28 avril) — Autorisation au receveur de « faire incessament procéder à la marque et désignation de toutes les rues du présent faux-bourg, aux encoigneures de chacunnes d'icelles, conformémant à ce qui s'est pratiqué dans la ville » (31 juillet). — Ordre de « faire rentrer sur l'allée d'Amour les tombes qui dépassent l'alignement» (4 août). — Compte rendu de la visite faite la veille par l'Archevêque pour administrer la confirmation (4 août). — Compte rendu d'une réunion des Cent trente, tenue le 19, pour examiner notamment s'il y avait lieu d'accueillir les Frères des Écoles chrétiennes : « Vu qu'il étoit déjà tard et que cet examen seroit de longue discussion, l'assemblée auroit délibéré de renvoyer à la prochaine convoquation des Cent trente » (21 août). — Délibération sur ce que « M. Veltner, négotiant, venoit de former un cimetière sur une partie de terrain, au derrière des Chartrons, qui se trouve du fief et directité du chapitre» (4 septembre). — Réquisitoire du promoteur, signalant au chapitre la nécessité « d'aporter plus de circonspection lorsqu'il s'agit de donner des ordonnances sur sa caisse». Délibération portant que les mémoires seront à l'avenir visés par l'un au moins des auditeurs des comptes (26 octobre). — Révocation de « la délibération qui accorde la présence aux offices à MM. de Libenne et de La Montaigne, prise au sujet de l'arrangement des archives » (27 octobre). — Décès de l'Archevéque, « vers les huit heures du matin». Ordre de sonner les cloches pendant ce jour-là et le jour suivant (15 novembre). — Cérémonie faite par le chapitre auprès du corps (17 novembre). — Autorisation au s^{r} Pambrein de Champlein d'établir « un pensionnat et une écolle... et de mettre sur sa porte un tableau sous le titre d'*École du Parnasse,* en payant à la fabrique les droits accoutumés » (11 décembre). — Révocation du maître de musique (11 décembre). — Réception d'un mandement des vicaires généraux, sollicitant des secours pour « la maison du Bon Pasteur, qui est dans la plus grande nécessité» (5 janvier 1770). — Félicitations au prince de Rohan, nommé archevêque (12 janvier). — Citation et rétractation du sacriste, qui a célébré une messe le jeudi saint, «nonobstant l'usage qui s'est maintenu de tout temps de n'y avoir ce jour-là qu'une seulle messe» (23-27 avril). — Conflit, à ce sujet, avec le sacriste, qui refuse de signer le procès-verbal de la délibération précédente (4-7 mai). — Protestation contre le projet des jurats de poser, le 16, la première pierre d'une fontaine qu'ils veulent ériger, à l'occasion du mariage du Dauphin, sur la place Dauphine (14 mai). — Réception de M. Lefry des Fontaines, prêtre, comme maître de musique (1er juin). — Nomination de deux huissiers-massiers (15 juin). — Désignation de deux chanoines à l'effet de chercher les titres des chapellenies fondées à S^{t}-Seurin et permis-

sion de s'adjoindre « un lecteur en état pour se faire déchifrer les vieux titres » (2 juillet).

G. 1019. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets.

1770-1775. — Délibérations du chapitre. — Délibération concernant divers abus de la justice, notamment sur ce « qu'une femme étoit depuis trois ans dans les prisons et qu'elle y attiroit son mari et son enfant, ce qui remplissoit le parquet de gens inutilles, et que d'ailleurs il convenoit de procéder au jugement de cette personne » (24 août 1770). — Députation à la réunion des Cent trente, convoquée pour examiner entre autres « s'il étoit plus important et plus utille que désavantageux de conserver ou de supprimer les écoles chrétiennes établies depuis peu d'années dans cette ville » (31 août). — Compte rendu de la séance, où on a décidé le maintien des écoles par 55 voix contre 14 (3 septembre). — Ordonnance pour l'afferme du greffe de la juridiction (23 octobre). — Délibérations au sujet de la plainte publique du sacriste, qui, interrompu pendant son prône par des enfants jouant avec une clochette, avait cru qu'on allait célébrer une messe et avait pris les fidèles à témoin. Le chapitre reçoit les explications du sacriste, « se réservant de se pourvoir devant qui il appartiendra au sujet du camail dont il s'est servi, nonobstant les deffences à luy faites par arrêt de la Cour » (3-10 décembre). — Ordre à l'ouvrier de changer les chandeliers d'étain des autels et « d'en faire le remplacement en fer qu'il fera dorer et agrafer au bois des autels» (11 janvier 1771). — Délibération décidant en principe le bail à fief de la lande du Coyret, *alias* de Peseu, dans les paroisses de S^{t}-Seurin, Bruges et Eysines (14 janvier). — Remise du plan de cette lande et détermination des conditions des baux à consentir : mise en culture dans les deux ans de deux tiers au moins des fonds concédés, le reste pouvant être affecté aux constructions, jardins, prés et pacages; agrière au douzième pour la première portion des terres, cens de 5 s. par journal pour la seconde, etc. (18 janvier). — Révocation d'un procureur postulant (15 février). — Admonestation au sacriste, qui s'est présenté au chapitre en soutane et non en habit de chœur : « Il auroit sèchement répondu que son parti étoit pris de ne jamais plus paraître au chapitre et se seroit retiré » (18 février). — Opposition formée par des habitants de Caudéran à l'affièvement de la lande de Peseu (1er mars). — Règlement pour la nomination des musiciens (5 avril). — Procès-verbal de la réception faite à l'Archevêque, lequel est arrivé à Blaye le 2 mai; audiences particulières, où les députés du chapitre insistent sur le droit dud. chapitre de haranguer les archevêques le jour môme de leur entrée; arrivée à Bordeaux le 3; visite à l'Archevêque le 4 (10 mai). — Compte rendu de la prestation de serment de l'Archevêque, le 21 mai (24 mai). — Délibération pour la construction d'un orgue, « tant pour la décoration de l'église que pour la décense dans la célébration des offices divins, surtout depuis la disette et l'inconstance des muzitiens » (14 juin). — Nomination d'une commission pour le choix d'un facteur (8 juillet). — Ordonnance pour « fermer les cloîtres à tous venans et aux gens du cabaret qui y communique à cause du puisage», ainsi que pour l'établissement de latrines à l'usage des chanoines (9 août). — « Sur le rapport fait par M. Lamontaigne, le chapitre l'a chargé de l'arrangement des archives, et l'a prié de les faire transporter dans la chambre capitulaire » (19 août). — Installation comme chanoine de M. Antoine de Meslon, prêtre du diocèse de Condom, doyen du chapitre de Cadillac (26 août). — Ordre de « faire faire les réparations nécessaires au portique de l'église» (19 octobre). — Remerciement au chanoine Boyé pour la remise du premier volume de la lève de Caudéran, « avec tout espèce d'ordre et renseignements, qui ne laisse rien à désirer sur cet ouvrage, ce qui le rend parfait, lad. lève bien reliée et couverte en bazane» (23 octobre). — Réquisitoire exposant « que depuis longtems le chapitre s'étoit occupé aux moyens de changer le local du cimetière, sur les plaintes des habitants des maisons voisines, qui sentoient fréquament des exhalaisons cadavreuses par le voisinage de ce terrein situé au midy, qu'il étoit d'autant plus difficille d'éviter ces inconvéniens qu'on ne pouvoit guère creuser les fosses plus bas de trois pieds, à cause des tombaux de pierre qui se rencontroient;... que d'ailleurs, l'intention du Ministère étant d'embellir le faux-bourg S^{t}-Seurin, le local actuel du cimetière se trouve comme une suitte nécessaire de la rue qui va de la place Dauphine à l'église ». Délibération chargeant une commission d'étudier la translation du cimetière sur l'emplacement de la maison canoniale du chanoine de Pichon (24 octobre). — Nomination du s^{r} Noville comme féodiste du chapitre, quoiqu'il fût reconnu par celui-ci « qu'il n'avoit point besoin de féodiste par l'intelligence que M. l'abbé Boyé manifeste de plus en plus dans celle partie» (18 novembre). — Autorisation au sacriste de donner la bénédiction du Saint-Sacrement le dimanche, après la messe de paroisse, en disant le *Tantum ergo* à haute voix, mais sans le chanter (29 novembre). —

Permission de quêter à la porte de l'église, accordée au propriétaire d'une maison incendiée (2 décembre). — Délibération au sujet du chantre de chape, qui avait occupé un banc autre que celui qui lui était assigné par l'arrêt du 2 août 1764 (16 décembre). — Excuses dud. chantre (20 décembre). — Révocation d'un procureur postulant (3 avril 1772). — Autorisation de « faire réparer et changer les vitraux pour donner plus d'air à l'église »(22 avril). — Délibération relative à la translation du cimetière et réserves du sacriste (24 avril). — Choix d'un enfant de chœur parmi plusieurs candidats, « après que, suivant l'usage, ils ont eu chanté » (13 juillet). — Autorisation à l'ouvrier de vendre, moyennant 200 1., «toutes les lombes en marbre qui depuis peu avoint été placées dans les cloîtres » (7 août). — Compte rendu d'une assemblée des Cent trente, qui a décidé le transfert des enfants trouvés à l'hôpital de la Manufacture (7 août). — Installation d'un chanoine, avec réserves sur les formules de la lettre d'institution (12 octobre). — Avis de la modification de ces formules par la chancellerie de l'Archevêché (G novembre). — Opposition à l'innovation du sacriste, qui se servait d'un carreau et d'un tapis pour la bénédiction du Saint-Sacrement (7 décembre).— Fixation de lods et ventes pour deux maisons mises en loterie (11 décembre). — Commutation d'un cens d'une barrique de vin en un cens de 6 1., à percevoir sur une vigne que sans cela le propriétaire ne trouvait pas à vendre «en emplacement» (28 décembre). — Pouvoir donné au syndic de « faire un acte au s^{r} Boyé, entrepreneur du bufut du jeu des orgues de la présente église, à l'effet de l'obliger à nommer et convenir d'experts pour décider de la bonté de son ouvrage » (19 février 1773). — Refus de revenir sur les arrangements arrêtés le 16 avec le s^{r} Boyé, menuisier, au sujet du buffet de l'orgue, et ce attendu les engagements pris, le 20, avec d'autres ouvriers (22 mars). — Délibération au sujet de l'accomplissement du vœu d'un équipage nouvellement arrivé (24 avril). — Autorisation de faire manœuvrer la cavalerie sur la lande de Peseu (28 juin). — Délibération au sujet de la neuvaine prescrite par l'Archevêque « pour demender à Dieu la cessation des pluies» (29 juin). — Délibération relative à l'habitude que prennent les vicaires perpétuels de ne pas annoncer au chapitre la fête de leur paroisse (9 août). — Règlement pour les choristes : laisser à l'église leur soutane, que certains ne quittaient même pas pour leurs occupations domestiques, assister régulièrement aux offices, éviter d'avoir une trop longue chevelure et de porter des bas blancs, etc. (22 octobre). — Désignation de délégués «affin d'assister à la plantation de bornes qui fixent la sauvetat, relativement *(sic)* aux lettres patantes randues pour le fait de la juridiction » (28 février 1774). — Donation par le s^{r} Clavis, ancien maître de musique, de la collection de ses œuvres, à condition qu'à son décès on sonnerait la cloche; acceptation par le chapitre, qui accorde au s^{r} Clavis une stalle du haut chœur, près «la barre de fer qui sépare MM. les chanoines du peuple», et, à sa mort, sonnerie, sépulture et service où serait exécutée « la plus belle de ses messes de *Requiem* » (8 avril). — Délibération au sujet des prières publiques prescrites pour le rétablissement du Roi : « Le chapitre a vu avec autant de peine que de surprise... que deux parroisses commenceroint le même jour que lui » (5 mai). — Mention de la mort du Roi (20 mai). — Changement de l'itinéraire des processions (27 mai). — Compte rendu du service célébré le 11 pour l'âme du Roi : « Il y eut quatre grenadiers du château placés à chaque coin du catafalque» (13 juin). Compte du service célébré le 21 pour le s^{r} Clavis (27 juin). — Nomination d'un sacristain par le chapitre et protestation du sacriste (18 juillet). — Compte rendu du service solennel célébré, le 26, à S^{t}-André pour Louis XV : incident soulevé par le chapitre de S^{t}-Seurin parce que le porte-croix de S^{t}-André est vêtu d'une chape et accompagné de deux acolytes, ce qui est contraire à l'usage (29 juillet). — Nomination du s^{r} Levasseur comme maître de musique à la place du s^{r} Lefry, démissionnaire; obligations de sa charge: nourrir le sous-maître et les quatre enfants de chœur « à un ordinaire bourgeois, à sa table et... les faire servir par ses domestiques » (9 septembre). — Règlement pour la sacristie : défense « d'y débiter aucune nouvelle profane ny d'y faire la lecture d'aucune gazette ou bulletin» (22 octobre). — Nomination de Beck en qualité d'organiste du chapitre: « Et vu son mérite rare dans cette partie et l'orgue se trouvant neuve, il luy a été accordé 900 1. d'apointement » (24 octobre). — Mention d'un vœu des habitants du Bouscat à l'occasion d'une épizootie (25 novembre). — Compte rendu des visites faites, le 28 février, au comte de Noailles, commandant de la province, qui avait fait son entrée le même jour « entre onze heures et midy » et, le 2 mars, au Parlement reconstitué (3 mars 1775). — Ordonnance avançant l'heure des offices du lendemain, « pour que les muziciens et choristes ayent le tems de s'en aler à la grand'messe et *The Deum* que MM. les clercs font chanter en action de grâce du retour et rentrée du Parlement» (6 mars).

G. 1020. (Registre.) — In-4°, 247 feuillets.

1775-1780. — Délibérations du chapitre. —Procès-verbal de l'assistance du comte de Noailles, escorté de ses gardes, aux offices de l'Annonciation : « Le soudiacre ayant donné la paix à MM. du haut chœur, un prêtre du bas chœur, précédé d'un des huissiers du chapitre, alla lui faire baiser la croix» (27 mars 1775). — Remise par le sacriste d'un calice offert par les Fermiers généraux et don par le môme d'un autre calice; affectation du premier aux messes de paroisse (20 avril). — Procès-verbal du serment prêté sur le bras de s^{t} Fort par le s^{r} Buhan, procureur syndic de la ville : « S'étant relevé, il auroit reçu des mains du secrétaire de la Ville, qui s'étoit placé du côté de l'Évengile, un chaperon » (10 juillet). — Autorisation de traiter pour les réparations de la charpente (11 août). — Délibération sur la réfection totale de la charpente du chœur; autorisation « pour faire les susd. réparations et en même temps faire baisser la susd. charpente, en suivant sur le tout l'avis de M. Bontin » (25 août). — Ordre au syndic d'écrire au sacriste que les excuses par lui présentées au sujet de son absence ne sont pas admises, attendu qu'elles « ne sont point présantées dans une forme convenable ny avec le respect dû à la compaignie » (23 octobre). — Rétablissement de l'usage qui voulait que les archives fussent fermées à trois clefs (24 octobre). — Examen d'une proposition qui tend à obliger les chanoines de S^{t}-Seurin prêchant dans d'autres églises à demander la bénédiction à genoux, contrairement aux conventions (4-15 décembre). — Autorisation au receveur des rentes de traiter avec le s^{r} Noville, feudiste, pour le renouvellement du terrier de Cambes (4 mars 1776). — Règlement pour le jubilé (22-29 mars). — Acquiescement au projet de M. de Caslelneau d'ouvrir une rue sur un fief du chapitre, entre les rues Judaïque et Pontlong (1er avril). — Compte rendu de la visite faite, le 12, à l'Intendance, au duc et à la duchesse de Chartres, et délibération sur l'atteinte portée aux droits du chapitre en matière de préséance (15 avril). — Autorisation au syndic de « faire assigner M. Nau, pour le faire condamner à abattre les girouettes qu'il a fait élever et dont il a décoré sa maison, rue du Jardin-Public » (29 avril). — Délibération au sujet d'un reliquaire d'argent volé à S^{t}-Seurin le 21 mai, « *en* forme de coffre, d'environ un pied de longueur sur 8 pouces de large et 10 pouces de haut » (24 mai). — Ordonnance suspendant la musique, les voix des chantres étant devenues si mauvaises qu' « elles donnoient à rire au public » (3 juin). — Délibération pour la refonte de la cloche dite *seconde* (15 juillet). — Mandat pour traiter avec François Lanes, dit Montauban, et Claude Chambon, charpentiers, qui se chargent des réparations de la charpente moyennant 2,800 I. (19 août). — Démission pour raison de santé du s^{r} Levasseur, maître de musique (26 août). — Entente avec le chapitre S^{t}-André au sujet de la nullité de la décision du bureau diocésain approuvant l'acquisition de la bibliothèque de la Madeleine au profil du Petit Séminaire S^{t}-Raphaël (2 septembre). — Nomination, comme maître de musique, du s^{r} Matoulet, qui a déjà occupé cette place (20 septembre). — Fixation des appointements des musiciens : basse-taille, haute-contre et haute-taille (4 octobre). — Nomination d'une commission chargée de « l'examen du jeu d'orgue » (24 octobre). — Réception de l'orgue (25 octobre). — Traité, pour l'entretien de l'instrument, avec les s^{rs} Micot père et fils, qui en sont les facteurs (28 octobre). — Mention de l'achèvement des travaux de la charpente (24 décembre). — Nomination du s^{r} Nauville comme feudiste du chapitre, pour une période de six ans, et conditions qui lui sont faites (28 février 1777). — Délibération décidant en principe le renvoi du maître de musique (12 mai). — Compte rendu de la visite faite le 2 au comte d'Artois; conflit de préséance avec le Présidial, et mention d'un arrêt provisoire favorable à celui-ci (6 juin). — Ordonnance admettant comme haute-contre « le s^{r} abbé Dandrieu » (20 juin). — Relation du baptême d'une cloche, dont le parrain et la marraine étaient le maréchal et la maréchale de Mouchy (18 juillet). — Ordre à l'ouvrier d'interdire de creuser des sépultures dans l'église, « attendu les dengereuses conséquences qui pourroint en résulter» (21 juillet). — Autorisation de construire dans le faubourg un troisième étal de boucher, et texte de la délibération des jurats qui a renvoyé au chapitre la requête présentée à ce sujet (9 septembre). — Fixation des honoraires du syndic (300 1.), du receveur général (400 1.) et du receveur des rentes (3 s. pour 1. de la recette) (23 octobre). — Ordre de faire trois clefs pour les archives (3 novembre). — Délibération attribuant 96 1. par an au maître de lecture et écriture des enfants de chœur et 6 1. par mois au maître de latin (24 novembre). — Délibération motivée sur ce que « l'un de Messieurs avoit fait quelque changement et rature aux registres » (26 janvier 1778). — Vive discussion au sujet d'un vote précédent; sortie du doyen,qui refuse de faire lire le procès-verbal de ce vote (20 mars). — Permission à un semi-prébendé de se servir d'une

chaise au chœur, « sans tirer à conséquence pour ses autres confrères «• (27 mars).—Autorisation au scribe de transcrire les procès-verbaux des séances précédentes; texte de procès-verbaux rédigés par les opposants (27 mars). — Envoi de 100 1. au curé de Listrac, qui a exposé la misère de ses paroissiens, « vu la raretté et la chèreté des grains » (3 avril). — Autorisation au sacriste « d'exposer sur l'autel de parroisse l'argenterie du chapitre pour servir à la cérémonie de la première communion» (10 avril). — Autorisation à deux familles nécessiteuses de faire quêter à la porte de l'église, le jour des Rameaux, par deux ecclésiastiques (10 avril). — Remise du plan de la sanvetat et de la transaction conclue avec les jurais le 12 septembre 1776, devant Papin, notaire (19 juin). — Remise des trois clefs des archives à trois commissaires chargés de prendre connaissance des titres et d'en faire faire des extraits et répertoires (19 juin). — Proposition d'un chanoine d'exonérer les fonds de la paroisse S[t]-Seurin des rentes en nature: « Depuis un certain nombre d'années la partie la plus solide des revenus du chapitre consistoit dans le produit des lots et ventes » (7 août). — Rapport favorable d'une commission et nomination de délégués chargés d'éteindre ces rentes en nature dans le *tènement général* (14 août). — Réception du s[r] Batcave comme chantre de chape, conformément à l'arrêt du 18 juillet 1777 (26 octobre). — Proposition tendant à renvoyer les musiciens, qui sont inhabiles et peu assidus, « quoique le chapitre ait plus que doublé leurs gages depuis 3 ou 4 ans » ; « le chapitre ayant été obligé, en 1776, de suspendre la musique par les mêmes motifs... ayant voulu essayer de la rétablir l'année d'après, il ne peut y parvenir sans se voir forcé de se servir de sujets qui étoient employés à la Comédie, extrémité fâcheuse dont il eut bientost à se repentir : il se vit forcé de les congédier presqu'aussitôt ». Ordonnance conforme, enjoignant de remplacer le chant par l'orgue «qu'on vient entendre de toute la ville» (29 janvier 1779). — Réquisitoire et délibération sur la forme irrespectueuse d'un acte signifié par le chantre de chape et sur son absence des offices (1[er] février). — Délibération pour la reprise des musiciens, qui se sont engagés à plus de décence et plus de régularité (12 mars).— Ordre d'écrire «à Olleron et ailleurs» pour avoir un choriste (7 avril). — Règlement contre l'invasion du chœur par le peuple (7 avril). — Réquisitoire et ordonnance contre le chantre de chape, qui n'a paru qu'une fois aux offices depuis sa réception, qui n'a pas rempli le devoir pascal dans l'église S[t] Seurin ni assisté aux chapitres généraux. Ordre

G. 1021. (Registre.) - In-4°, 199 feuillets.

1780-I784. — Délibérations du chapitre. — Délibération pour la demande de lettres-patentes autorisant le chapitre à aliéner les fiefs des paroisses rurales, qui donnent lieu à des difficultés, et certains immeubles à Bordeaux (11 août 1780). — Mention d'un traité avec un religieux Augustin pour l'entretien de l'orgue, sur le pied de 150 1. (4 septembre). — Détermination de la valeur des droits dont le chapitre poursuit l'aliénation : fiefs de la campagne, 60 à 70,000 1.; terrain à Bordeaux, 20,000 1.; indication de l'emploi projeté du prix de vente : remboursement des dettes du chapitre, s'élevant de 70 à 80,000 1., achat d'un cellier aux Chartrons (1[er] décembre). — Mention du décès de M. Lagardère, sacriste, mort le 4 (6 décembre). — Nomination de M. Laborde comme sacriste, « en vertu de sa réquisition comme indultaire» (9 décembre). — Fixation du taux des lods et ventes : dans le cas d'enchères, licitations, etc., libres ou forcées, pas de rabais; dans le cas de vente libre, remise d'un tiers (15 décembre). Texte d'une lettre du prince de Rohan, nommé à l'archevêché de Cambrai (19 février 1781). — Changement dans les heures des offices (18 avril). — Nomination du s[r] Savary comme maître de musique (28 mai). Compte rendu de la messe d'action de grâces, de la procession, du feu de joie et des illuminations qui ont eu lieu le 15, à l'occasion de la naissance du Dauphin : exposition, pendant la messe, des portraits du Roi et de la Reine placés sur des fauteuils et gardés par deux sergents du chapitre, hallebarde à la main. « Ces prières finies, l'officiant cria : Vive le Roy, pour inviter le peuple à partager la joye du chapitre » (23 novembre).

— Mention du *Te Deum* chanté à S^t^-Seurin, le 1^er^, à la demande de « Messieurs de l'hôtel de la Marinne», pour la victoire du comte de Grasse (3 décembre).— Tarif pour l'orgue aux messes de mariage et pour le luminaire, qui était parfois plus considérable quand ces cérémonies se célébraient la nuit (18 janvier 1782). — Délibération réduisant à quatre le nombre des enfants de chœur et nommant comme maître de musique le s^r^ Guillaume Le Roy, ancien maître à S^t^-Brieuc (28 janvier). — Compte rendu de la visite faite, le 16 mai, à M. de Fumel, commandant de la province par intérim (14 juin). — Compte rendu des visites faites par les délégués du chapitre et par le chapitre en corps à l'archevêque Champion de Cicé, qui arrivait dans le diocèse : le 25 juillet, à Blaye, « à la Chambre littéraire, maison où s'assembloient les amateurs de la littérature et où on avoit préparé un logement pour M^gr^ l'Archevêque », et, le 26, à Bordeaux (5 août). — Procès-verbal de la prestation de serment par l'Archevêque, le 11 août, à S^t^-Seurin : «M. le doyen lui présenta un livre manuscrit sur velin, d'écriture gothique, dit le missel de s^t^ Amand, couvert de lames d'argent, dans lequel est écrit le serment... M. le doyen, tenant led. seigneur Archevêque par la main, le conduisit et le plaça dans une chaire de pierre, d'ouvrage gothique, près du maître-autel du côté de l'Épitre, qu'on dit être la chaire de s^t^ Amand » (16 août). — Ordonnance réglant « que désormais il ne seroit plus fait aucunne sépulture dans l'église qu'il n'i ait sonnerie » (24 octobre). — Ordonnance tendant à réprimer l'irrégularité et l'insubordination des musiciens (22 novembre). — Défense au maître de musique d'accepter aucun emploi à la Comédie, où il était chargé de « battre la mesure dans les coulisses» (20 janvier 1783). — Délibérations concluant à solliciter l'autorisation d'aliéner des emplacements où le chapitre ne peut pas construire et qui arrêtent l'embellissement du quartier (17 mars). — Changement du nom de rue Putoye en rue S^t^-Fort (11 avril). — Vente aux frères Letellier, moyennant 6,000 1., des fiefs du chapitre à Quinsac, Cambes, Meynac, Baurech, Tabanac et Le Tourne (2 juin). — Mention de la décision prise la veille par le chapitre, renvoyant la procession « à l'après-midi, issue de vêpres » (20 juin). — Mention de la mort du doyen, décédé le 5 juillet (7 juillet). — Élection de M. de Paty comme doyen. « Pour celte place se trouvoient sur les rangs tous MM. les grands vicaires de ce diocèse : M. de Basterot, M. de La Montaigne, M. de Paty-Durayet et M. Domenge » (14 juillet).— Renvoi à une commission d'une requête d'habitants du Bouscat demandant une nouvelle église (18 août). — Congé de 15 jours au doyen, qui doit prendre les eaux de Miers (23 février 1784). — Remise de 367 1., pour faire des burettes, dont 250 1. léguées dans ce but par M. Lagardère (14 avril). — Nomination de M. Duprat fils en qualité de greffier du chapitre (14 avril). — Délibération pour « faire blanchir l'église en basdijon » (7 mai). — Fixation des gages des musiciens à 800 1. et pour l'un d'eux à 1,000 1., «à cause de sa double partie » (7 mai). — Vente des terrains et échoppes appartenant au chapitre, rue Judaïque, en faveur de Duprat, notaire, pour 30,000 1., « demeurant toujours réservé au chapitre la directité desd. fonds, au devoir de 2 d. d'exporle par chaque tenancier, produisant lods et ventes, et en outre pour 1 s. de rente directe pour chaque toise dud. terrein» (26 mai).

G. 1022. (Registre.) — In-4°, 245 feuillets.

1784-1789. — Délibérations du chapitre. — Conversion, moyennant 1,000 1., en une rente de 30 s. de l'agrière au quint due par 3/4 de journal de vigne sur le port de La Bastide, et ce dans le but d'arracher les vignes afin de bâtir (4 juin 1784). — Mise à la retraite d'un sergent auquel, sa vie durant, le chapitre servira ses gages (5 juillet) — Renvoi au promoteur d'une requête des habitants de Caudéran qui réclament un second maître d'école (12 juillet). — Ordre d'exécuter au plus tôt l'appointement de la juridiction qui interdit au nommé Dousset de tenir école à Caudéran (19 juillet). — Opposition du chanoine Dumas de Melac à ce que l'on considère comme terminée l'année de rigoureuse résidence du doyen, «M. l'abbé de Paty n'étant parvenu à se faire tenir présent pendant les cinq premiers mois de son année de rigoureuse qu'à la faveur d'un mensonge concerté entre lui et ceux de son party » (20 octobre). — Protestation du doyen, qui somme M. Dumas de Melac de préciser (23 octobre). — Dispense aud. M. Dumas d'assister à matines, à cause de son grand âge et de ses infirmités (25 octobre). — Pouvoirs pour le renouvellement du traité avec le s^r^ Nauville, notaire, comme feudiste du chapitre (20 décembre). — Délibération touchant les manquements des bénéficiers aux obligations de leurs bénéfices (28 janvier 1785). — Mission au promoteur de choisir les douze pauvres « qui doivent assister à la cérémonie du jeudy saint et y faire leur communion »; ordre de remettre à chacun 3 1. et un pain d'une livre (30 mars). — Délibérations sur l'ouverture des cabarets durant

les offices (30 mars). — Ordonnance portant création d'un bureau des dames de charité (15 avril). — Désignation d'une commission chargée d'étudier la translation du cimetière (29 avril).— Ordre d'élever un reposoir dans les quartiers des Glacières, Pontlong et de La Mothe, « qui avoient été prétendus par le s^{r} curé vicaire perpétuel des paroisses S^{t}-Christophe et S^{t}-Paul » (20 mai). —Vente au s^{r} Ségalié, avocat, pour 25,000 1., de terrains sur les allées d'Amour, avec réserve de 2 d. d'exporle, des lods et ventes et d'une rente de 3 1. 1 s. 3 d. (30 mai). — Délibération touchant les confréries qui prêtent moyennant finances les draps mortuaires pour les obsèques de personnes qui ne font point partie desd. confréries (19 juin). — Nomination de Duranteau, fils du juge et docteur en droit, à la place du lieutenant de la juridiction, décédé, avec la survivance de son père (20 juin). — Opposition au projet des jurats, approuvé par arrêt du Conseil, pour l'alignement du faubourg (1er juillet). — Ordre de signaler au procureur du chapitre à Toulouse des erreurs graves dans ses comptes (11 juillet). — Désignation d'un terrain pour la translation du cimetière (22 juillet).— Bail à fief nouveau aux s^{rs} Laclotte, architectes, de 369 toises environ de terrain au nord de l'église, moyennant 20,000 1. et une rente de 3 d. par toise (22 juillet). — Consentement du chantre de chape et du chapitre à la réunion de la chantrerie de chape à la fabrique (5 août). — Délibération pour l'établissement d'un terrier des fiefs du chapitre à Loupes (18 septembre). — Concession provisoire du tiers des recettes au receveur des rentes et menus cens (25 octobre). — Renvoi du maître de musique (28 octobre). — Démission du receveur des rentes, que sa mauvaise vue empêche de lire les anciens titres (4 novembre). — Ordonnance portant que les remèdes pour la psallette ne seront plus fournis par le chirurgien, mais pris « chez les frères apoticaires » (7 novembre). — Démission du chirurgien « à cause de son grand âge», et nomination de son neveu, à 48 1. par an (14 novembre). — Rejet des remontrances du maître de musique révoqué (14 novembre). — Défense de porter de» corbeilles et de vendre dans l'église (25 novembre). — Approbation de l'ordonnance prise à cet effet par le juge, laquelle sera lue au prône, imprimée et affichée (28 novembre). — Ordre de lever le droit de poule et les arrérages « avec ménagement » et d'exempter « les familles reconnues pauvres » (2 décembre). — Intervention du chapitre dans le *combat de fief* entre l'Archevêque et les jurats au sujet de l'hôtel de la Marine (12-16 décembre). — Ordre de faire faire « une seconde masse, un second encensoir et deux balaines garnies en argent» (27 mars 1786). — Délibération portant que les arrérages du droit de poule ne seront pas exigés (27 mars). — Ordre de demander au maître de musique des excuses au sujet des termes offensants de son mémoire justificatif et suspendant à cette condition l'effet de sa révocation (1er mai). — Délibération pour l'enterrement du président Pascal (26 mai). — Autorisation de quêter à la porte de l'église pour les incendiés de la rue Pontlong (2 juin). — Délibération au sujet d'un manquement du vicaire perpétuel de Puypaulin envers le chapitre, à l'enterrement de la comtesse de Fumel, dans la chapelle du Château-Trompette (19 juin). — Procès-verbal des obsèques de la comtesse de Fumel, célébrées le 17 juin: négociations avec le chapitre S^{t}-André, qui voulait obliger le clergé de S^{t}-Seurin à se rendre d'abord à la cathédrale; tentative du chapitre S^{t}-André pour surprendre en secret un arrêt; discussions devant le corps, entre S^{t}-Seurin et Puypanlin, Puypaulin et S^{t}-André; absence de la Cour des Aides, « attendu que M. de Fumel n'y avoit pas fait enregistrer ses lettres de commandant », etc. (23 juin). — Nouvelle délibération, motivée par les reproches du Procureur général et défendant les inhumations dans l'église : les personnes « à qui leurs parents voudroient faire rendre des honneurs funèbres par le son des cloches et quelque distinction de sépulture » seront enterrées dans le cloître ou dans le préau (25 novembre). — Permission de faire quêter pendant quatre dimanches à l'église, accordée à un propriétaire, « atendu l'incendie arrivée sur son bien de campagne» (16 février 1787).— Recommandation au promoteur de faire observer à la lettre les délibérations précédentes qui enjoignent aux instituteurs de n'avoir dans leurs écoles que des garçons et aux institutrices que des filles (13 avril). — Adoption en principe du projet de nommer chanoine honoraire M. de Beauregard, « prédicateur distingué, qui vient de prêcher dans cette ville avec le plus grand succès » (16 avril). — Approbation des statuts de la confrérie des menuisiers, qui est autorisée à tenir ses assemblées dans la chapelle S^{t}-Martial ou, si celle-ci est occupée, dans le cloître (H juin). — Ordres pour l'encaissement de 12,000 1. léguées aux pauvres de la paroisse par feu M. Lagardère, sacriste (15 juin). — Réception d'un arrêt du Conseil confirmant au chapitre contre les jurats la propriété des vacants de la sauvetat (20 juillet). — Compte rendu d'une visite au comte de Brienne, commandant, qui a fait son entrée à Bordeaux le 29 juillet (3 août). — Adoption d'un plan qui permet

« de réunir dans le vieux battiment de la porterie au Nord de l'église la psallète, le tribunal de la justice, les prisons, le logement des sergens et les pressoirs du chapitre, ce qui suplée aux anciens battiments consacrés à ces usages et dont une grande partie a été aliénée pour l'exécution des projets d'embélissement du feauxbourg » (10 août).—Délibération concernant les maîtres d'école qui « se sont établis et ont levé pension dans le fauxbourg sans l'authorisation du chapitre» (27 août). — Députation auprès du comte de Brienne, « pour le féliciter sur la nomination de M. son frère à la place de principal ministre » (3 septembre). — Relation de la cérémonie célébrée le 6, par le chapitre, chez les Minimes pour la béatification de Gaspard Bon et de Nicolas Sage (7 septembre). — Nomination comme chanoine honoraire de M. Dumas de Mélac, qui vient de résigner sa prébende (20 octobre). — Délibération au sujet du bail viager d'un fief du chapitre : « II y a tout lieu de penser que cette tournure n'a été donnée à cet acte que pour éviter de payer les lods» (23 octobre). — Députation vers le comte de Fumel, nommé commandant en chef de la Basse-Guienne, qui a fait son entrée la veille *(5* novembre). — Délibération sur ce que le secrétaire de l'Archevêché a fait porter un mandement par une personne inconnue, au lieu de le remettre lui-même, ce qui est un devoir de sa place (9 novembre). — Procès-verbal de sépulture dans la chapelle S^{t}-Martial de J.-B. Répond, ancien suisse du gouvernement (12 novembre). — Autorisation au maître de musique et aux enfants de chœur d'assister, le lendemain, à une messe que la Société philanthropique doit faire célébrer chez les Jacobins (28 décembre). — Prières publiques pour obtenir le beau temps (7 janvier 1788). — Réquisition du chapitre aux jurats de convoquer les Cent trente, pour demander le retour du Parlement : « Acoutumé à receuillir au pied des autels les gémissements des malheureux, à essuyer les larmes de l'indigeant et de l'opprimé, il croirait manquer au plus sacré de ses devoirs si, confident de la douleur universelle, il restoit dans l'inaction », etc. (18 janvier). — Ordre de «former la place au-devant de l'église » (1er février). — Désignation d'une commission chargée d'étudier les projets de reconstruction de la psallette, du parquet, etc. (7 mars). — Adoption des plans et devis (7 avril). —Rappel de l'article des statuts qui prescrit de fermer les archives à trois clefs (11 août). Mission à un chanoine de remplacer l'ouvrier pour surveiller la construction de la psallette (1er septembre). Délibération sur des cabarets et jeux de boules placés autour de l'église et « qui servoient à retirer un tas de fénéans et oisifs » (S septembre). — Procès-verbal de la cérémonie célébrée, le 9 septembre, par le chapitre à l'église des Recollets, pour la béatification du bienheureux Pacifique (13 septembre). — Compte rendu détaillé de la visite faite, le 20, au Parlement, à l'occasion de son rappel: «M. Jaubert, ... présidant pour lors l'Université, prononça ensuite un discours latin, à quoi M. le Premier Président répondit dans la môme langue » (21 octobre). — Compte rendu d'une séance tenue la veille dans une salle des Jacobins, à laquelle divers membres du chapitre s'étaient rendus « sur l'invitation de la noblesse » et « où ils avoient trouvé des membres de tous les différents états et ordres de cette ville ». «I1 avoit été question dans lad. assemblée de la formation et recréation des États de Guienne semblables à ceux du Dauphiné » (21 novembre). — Avis que le chapitre S^{t}-André considère comme illégale l'assemblée tenue « à l'instigation de la noblesse pour le rétablissement des États de cette province » et juge nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux commissaires. Mission au doyen de répondre « que le chapitre S^{t}-Seurin est très content du choix de ses commissaires» (28 novembre). —Ordre d'exiger un certificat médical des choristes, qui s'abstiennent de venir aux offices sous prétexte de maladie (12 décembre). — Ordre d'admonester l'organiste, sur ce « qu'il se fait remplacer par des étrangers ignorants et qui gattent et dérangent très souvent les orgues » (29 décembre).— Députation vers le Procureur général « pour le prévenir que, dans ce temps où tout le monde devrait être dans l'affliction, à cause de la rigueur de la saison, et où l'on fait des prières publiques, il y a des assemblées de paysans dans certaines maisons de la parroisse, où les danses et réjouissances ne discontinuent pas » (12 janvier 1789). — Approbation du règlement rédigé par trois chanoines pour le bureau des dames de charité (30 janvier).

G. 1023. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets.

1739-1754.— «Registre des délibérations... concernant le temporel du chapitre, pour être controllées, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roy, du troisième mars 1739». — Délégation à un chanoine en l'absence du syndic, pour assister, « dans le greffe du Bureau des Finances, au compulsoire de l'acte de fondation de 1077 du prieuré de S^{t}-Martin » (20 août). — Nomination de Jean Gueyral, clerc tonsuré, ancien enfant de chœur de S^{t}-Seurin, comme portier ou huissier du chapitre, à la place de Pierre

Carré, démissionnaire (13 novembre). — Pouvoir au syndic de donner à fief, moyennant 2 d. bordelais d'exporle et 1 1. de cens, à Bertrand Blandineau, sacristain, un emplacement touchant au clocher, de 20 pieds sur 18, avec faculté de construire une maison de 24 pieds de haut, sans jour ni égout du côté du cimetière, et un chai par-derrière qui ne pourra pas masquer l'ouverture de l'escalier du clocher (17 décembre 1742). — Vote d'un emprunt destiné à payer des réparations faites notamment à la couverture de l'église (13 juillet 1744). — Acceptation de la proposition faite par le sacriste de soumettre le procès soutenu par lui contre le chapitre « à la décision de MM. les avocats qui ont écrit dans ce procès» (23 avril 1745). — Provisions de procureur d'office près la juridiction de S^{t}-Seurin en faveur de Pierre Descors, procureur au Parlement (14 mai 1745). — Révocation du prévôt, qui a contrevenu aux arrêts du Parlement sur l'entrée des vins (23 août 1745). — Délibération remettant à M^{me} de Talleyrand 562 1. 10 s., soit la moitié des lods et ventes pour des maisons estimées 9,000 1. près des fossés de Campaure ou du Chapeau-Rouge (15 mars 1751). — Autorisation à un tenancier de céder « à titre de sous-accazement » une terre dépendant du chapitre, au Bouscat (10 mars 1752). — Délibération relative à une maison tenue pour le chapitre et vendue à la Ville pour 16,100 1.; le chapitre décide de réclamer les annuités échues du cens de 48 s. tournois, 3,220 1. «pour l'indemnité » (amortissement) et 2,012 1. 10 s. de lods et ventes (6 avril 1752). — Délibération relative à une descente de justice des jurats dans le faubourg S^{t}-Seurin, attentatoire aux droits du chapitre (30 avril 1753).

G. 1024. (Registre.) — Petit in-4°, 64 feuillets.

1765-1790.— Délibérations du chapitre contrôlées. — Création d'une rente viagère au denier 10, en retour d'un prêt à fonds perdus de 2,400 1., consenti par un individu de 54 ans : « Le titre... sera dépozé chez MM. les Chartereux, avec inscription sur l'envelope qu'après le décès du prêteur, led. titre sera remis à M. le sindic du chapitre » (8 février-26 avril 1765). — Mention marginale du renvoi du titre au prêteur (14 décembre 1790. — Emprunt de partie des 20,000 1. dont le chapitre a besoin « pour faire fonds aux dépences de l'établissement d'un jeu d'orgue » (24 octobre 1771-19 mai 1772). — Emprunt de 4,000 1., prêtées par un chanoine de Saint-André, à qui on doit servir une rente de 7 1/2 0/0 jusqu'à 60 ans et ensuite de 10 0/0 jusqu'à sa mort (8-12 septembre 1772). — Délibération pour la diminution des agrières dues pour les fiefs du tènement général (7-14 août 1778). — Paiement par Isaac Laroque de 3,000 1. pour l'exemption d'une rente de deux barriques de vin, 625 1. pour l'agrière de deux corréges de vigne (5 février 1779). — Délibération sur les moyens de diminuer les charges du chapitre : « M. l'abbé Boyé, receveur, a rendu compte... que, les propriétaires n'ayant eu depuis bien des années que peu ou presque point de récolte, paroissoint pour la plupart peu disposés à payer [une] somme suffisante pour l'affranchissement de leurs biens» (23 juillet 1779). — Réunion de la chapelle de Gombaud Andron à la fabrique, à la charge pour celle-ci d'en payer les revenus, soit 1,200 1. par an, au chanoine Boyé, titulaire, sa vie durant (26 mai 1784). — Acceptation d'un legs de 12,000 1. fait pour les pauvres de la paroisse par feu le doyen Le Berthon, «par un écrit privé» (27 mai 1785). — Réunion de la chapelle de Bernard deCaudéran à la fabrique, qui devra servir au titulaire une pension viagère de 600 1. (27 novembre 1786). — Emprunt à fonds perdus, pour réparer la charpente et la couverture de l'église, d'une somme de 4,000 1. moyennant une rente viagère (3 juin 1788). — Mandat à des chanoines de donner quittance de 12,000 l. pour une concession à fief nouveau consentie par le chapitre (4 avril 1789).

G. 1025. ([1]) (Registre). — In-4°, 37 feuillets parchemin.

1247-1635. — Statuts du chapitre Saint-Seurin. — Texte du serment des vicaires perpétuels dépendant du chapitre; texte du serment des chapelains et du serment des nouveaux chanoines (XV^{e}-XVII^{e} siècles). — Statuts délibérés en chapitre, « decano et quibusdam aliis concanonicis nostris a tota provincia Burdegale absentibus». Réflexions sur la nécessité d'une meilleure répartition des revenus du chapitre : « Illi qui magis altari serviunt minus consequuntur ab eodem. » La messe sera dite tantôt au grand autel et tantôt à l'autel de saint Amand. Le portier «rotulario seu receptori reddituum dicte ecclesie asistat, pro censibus et redditibus exhigendis et colligendis ac portis domorum feudalium levandis cum feudatarii omittunt solvere census pro eis debitos; …qui quidem janitor presbiter sit aut clericus eciam solutus. » Obligation au doyen et aux

([1]) Cet article ne figure pas à sa place logique, qui est en tête du fonds, avant le registre G. 1010. 11 a été acquis récemment par les Archives, quand on avait déjà imprimé l'inventaire des articles qui précèdent.

chanoines d'entretenir, savoir le doyen deux et les chanoines un prêtre ou clerc qui assistera aux offices. Répartition des *gros*. Autorisation aux doyens et chanoines résidant et mourant à Saint-Seurin de léguer à un chapelain un *gros* de l'exercice qui suivra le décès, lequel *gros* est fixé pour le doyen à 80 l., pour les chanoines à 40 l. En marge : « Istud statulum n[on] servatur. » Distributions pour la présence au chœur. Disposition attribuant aux doyens deux semaines, à chaque chanoine une semaine, pendant lesquelles ils pourront célébrer la messe capitulaire et conférer les bénéfices dont la collation appartient au chapitre. Distributions à certaines fêtes : *s*^{t} Séverin, s^{t} Amand, s^{t} Martial, « patronorum et fundatorum dicte ecclesie. » Distributions à l'occasion de la procession des Rameaux, de la procession de saint Marc, de la procession des lundi, mardi, mercredi et jeudi de la semaine de l'Ascension. Obligation de tenir un chapitre chaque lundi et distribution de douze deniers à chaque chanoine y assistant. Chapitres généraux, au nombre de quatre par an, et distribution de 5 s.; audition des comptes du *rotularius*. Nomination d'un pointeur, chargé de marquer les présences et les absences. Conditions de résidence : avoir un clerc « servitorem », et habiter effectivement la sauveté, sauf pour les chanoines de S^{t}-André, auxquels il est loisible d'habiter Bordeaux. Des anniversaires pour les défunts. Article admettant aux chapitres les seuls chanoines prébendés et ceux qu'il leur plaira d'y recevoir. Division des lods et ventes entre le doyen et les chanoines; droit exclusif du doyen de recevoir les exporles et d'accorder les ensaisinements, lesquels doivent avoir lieu le lundi, en présence du *rotularius* et du chapitre. Délaissement, par les dignitaires, de la maison canoniale qu'ils occupaient antérieurement. Serment des nouveaux chanoines et défense de copier les statuts. Obligation pour les chanoines qui ont pendant quatre ans résidé et perçu les fruits de leur bénéfice, de fonder un anniversaire, savoir pour le doyen de 6 l. et pour un chanoine de 60 s. Désignation de deux chanoines chargés de nommer des gardes pour les vendanges, de surveiller les fouleurs dans les pressoirs, etc. Amendes en cas d'absence. Prière à François, archevêque de Bordeaux, de ratifier ces statuts (15 juin 1388). — Délibérations relatives au congé annuel de trois mois accordé aux chanoines (21 septembre 1309, 1324 et 25 juin 1533). — Délibération visant une bulle d'Innocent VII, accordée « fabrice ipsius ecclesie que reparacione indiget plurimum sumptuose» (lundi 21 novembre 1307, *sic)*. — Texte de lad. bulle : « Edificia, que olim eminenter erant constructa, propter guerras que in illis partibus, tempore *(sic)* causante malicia, viguerunt, periculosam minantur ruinam ac reparacione, melioracione et renovacione indigeant plurimum sumptuosis » (28 avril 1405). — Statut concernant les maisons canoniales : chaque chanoine doit, pour être réputé résidant, avoir dans la sauveté une maison canoniale, « in qua idem canonicus residere teneatur seu tenere suum proprium servitorem sacerdotem vel clericum, qui in dicta ecclesia serviat horis diurnis et nocturnis » (date déchirée). — Statut sur la vente des vins dans la sauveté (vendredi 15 mars 1419, sic). — Statut enjoignant de procéder aux collations de bénéfices en conscience et par soi-même. (9 septembre 1420). — Statut pour la retenue d'office du capital destiné à la fondation des anniversaires du doyen et du chanoine (26 février 1422, n. s.) — Statut sur les distributions réservées aux absents («anno Domini millesimo cccc VIII°, in crastinum Pasche Domini, quo die fuit festum Annunciacionis beate Marie »). — Bulle d'exemption, enlevant le chapitre à la juridiction de l'ordinaire (25 février 1459). — Bulle autorisant le chapitre à faire desservir les paroisses dont il est curé primitif (19 juillet 1459). — Statut délibéré par le doyen Arnaud-Guillaume Daydie et le chapitre pour la retenue à effectuer sur les distributions du doyen et des chanoines (7 janvier 1506, n. s.). — État des retenues opérées les années suivantes au détriment de A.-G. Daydie, doyen (1506-1509). — Mention d'une fondation approuvée par le doyen Martin de Marsan (1er janvier 1515 ou 1516, n. s.) et des versements effectués par le même (1511-1516). — Statut basé sur ce que des enfants « qui fere lacte nutriuntur... in nostra ecclesia trahuntur, » et excluant du chapitre les doyens et chanoines qui ne sont pas ordonnés (27 mai 1521). — Bulle d'Innocent portant que le S^{t}-Siège ne pourra pas forcer le chapitre à recevoir un chanoine ou un bénéficiaire sans un ordre spécial mentionnant cette bulle (28 janvier 1247). — Autre bulle portant que cette mention doit être formelle (21 mars 1252).— Bulle au nom de Gaillard, doyen, dispensant le chapitre de l'effet des lettres générales en ce qui concerne les collations (29 septembre 1254). — Ordonnance archiépiscopale sur le sacriste (24 août 1578). — Statut sur les maisons canoniales (2 mars 1422, n. s.).— Statut assurant aux chanoines absents dans certaines conditions les revenus de leur prébende (5 novembre 1456). Quittance du cens payé par le chapitre au Saint-Siège (11 octobre 1507). — Délibération du chapitre général assurant des collations « aux habitués de la

présente église, propres pour le service de la musique » (13 avril 1635). — Débat entre les chanoines de Saint-Seurin, le doyen Pierre de L'Église à leur tête, et quatre chanoines appartenant aux deux chapitres de S^{t}-Seurin et de S^{t} André, sur la répartition des pitances; accord concédant l'égalité de traitement à ceux-ci «quia ipsi dicunt quod propter guerram non audebunt nec audent in dicta salvitate residere » (7 novembre 1351). — Statut par le doyen Guillaume d'Ornhac et le chapitre sur les chapellenies, avec une liste des chapellenies exigeant la résidence personnelle (22 octobre 1460).— Statuts édictés par le doyen Jean-Jacques Du Sault et le chapitre : défense de causer au chœur, d'y avoir d'autres livres que l'office, de se promener pendant les heures; obligation aux chanoines ordonnés prêtres de célébrer la messe dans l'année qui suivra leur ordination, etc. (7 janvier 1591). — Statuts interdisant aux chanoines de prendre à ferme des revenus, surtout les revenus de S^{t}-Seurin (9 janvier 1606). — Approbation de ce statut par Jean-Jacques Dussault, évêque de Dax et doyen de S^{t}-Seurin (10 février 1606).

G. 1026. (Registre.)— In-4°, 432 feuillets.

1629-1637. — Délibérations du chapitre. Ordre au procureur d'office de rechercher les pauvres mendiants, qu'il expulsera « en leur faisant jetter leurs meubles dehors à la rue » (6 avril 1629). — Défense aux logeurs d'accueillir des étrangers «sans qu'auparavant lesd. estrangers ne leur monstrent attestation qu'ils ne viennent d'aucun lieu infect»; défense aux locataires de recevoir aucun étranger durant les fêtes de Pâques, etc. (6 avril). — Acte au doyen Léon de La Lane de ce « qu'il a esté ce jourd'huy promeu à l'ordre de soubsdiacre» (14 avril). — Mesures prises «à cause de la maladie contagieuse» (21 mai). — Délibération portant qu'il sera percé deux portes : « l'une pour entrer de la grande chappelle dans la chappelle de S^{t}-Martial et l'autre de S^{t}-Martial dans la petite chappelle N.-D. » (21 mai). — Allocation d'un crédit pour ces travaux (22 juin).— Décision pour le feu de joie et la collation, que le receveur doit faire apprêter au doyenné, « suyvant l'ancienne coustume » (22 juin). — Attribution à un chapelain de la disposition du premier étage d'un pavillon : » Le bas d'ycelluy pavilhon, où est lad. prison et basse-fosse, servira pour mettre les prisonniers » (26 juin). — Requête au chapitre pour qu'il soit dressé « procès-verbal du corps quy c'est trouvé dans la muraille là où l'on faict la porte quy va de N.-D. de la petite chappelle dans S^{t}-Martial » (27 juin). — Ordre au syndic de faire enlever les armes qui sont sur la porte de la chapelle de l'hôpital de S^{t}-Seurin et d'y faire placer l'image de N.-D. (6 juillet). — Ordre de poursuivre un chirurgien « pour avoir témérérement dit et soubstenu que certain valet... avoit un charbon à la jambe, et ce au grand scandale de tout le bourg» (6 juillet). — Don d'un «linceul» à un chantre, « et ce pour luy faire un surplis » (23 juillet). — Règlement des dépenses faites pour percer des portes entre les chapelles et s'élevant à 231 1. (27 juillet). — Défense aux choristes de « faire leurs ordures » dans le cloître (27 juillet). — Autorisation à un boucher, moyennant 50 I., de tuer des bœufs pendant le mois d'août de l'année courante, à condition qu'il appelle deux chanoines chargés de s'assurer que les bêtes sont saines (30 juillet). — Bail à fief de partie d'une lande «en payant d'entrée deux missels à l'œuvre de lad. église et recognoissant dud. tènement aux debvoirs généraux, sçavoir tailhade, poule et manœufvre» (3 août).— Décision retardant l'heure des matines «à cause du mauvais air en ce temps de contagion » (6 août). — Octroi à un membre du chapitre qui désire faire un voyage d'une «attestation comme il n'y a point de maladie contagieuse dans le présent bourg» (31 août). Désignation d'un chanoine «pour réconcilier le cimitière de la présente église, quy a esté polu par certains personnages, quy ont heu le fouet sur le carreau et ont faict amande honorable» (14 septembre). Allocation de quatre quarts d'écu «a un sergeant de ville pour fustiger ceux quy ont polu le cimitière» (14 septembre). — Décision pour la distribution des aumônes (21 septembre). — Décision motivée par la maladie d'un chantre frappé par la contagion : les maître, sous-maître, « les six enfans de chœur et la chambrière » évacueront la psallette et changeront de vêtements (23 septembre). — Traité avec un chirurgien pour les soins à donner aux chanoines, à charge pour le chirurgien d'entrer dans la maison des chanoines atteints de la contagion (26 septembre). — Vote d'une allocation au même « pour vaquer à faire les visites tant des malades que morts de la maladie contagieuse » (5 novembre). — Désignation d'étoffes pour habiller les enfants de chœur (9 novembre). — Requête à la Cour « aux fins de faire contribuer les habitans de cette présente parroisse aux aulmosnes quy se font ainsy qu'on le pratique en la ville» (7 décembre). — Mandat à un chanoine de promettre à Valeran, «maistre faiseur d'orgues,... la pierre qu'il demande et par ce moyen le prier de vouloir monter à l'orgue pour voir ce qu'il fault faire pour accomoder le cla-

vier» (24 décembre). — Établissement d'une taxe sur les habitants de la paroisse pour l'entretien des pauvres (8 janvier 1630). — Vote de « six escus en carnes, valant la somme de 19 1.4 s., pour faire faire la closture des barreaux quy sont à la chapelle S^{t}-Martial » (9 janvier). — Nomination d'un collecteur de la taxe établie suivant arrêt du 22 décembre (14 janvier). — Nomination d'une taille, aux gages de 40 écus par an, « qu'est 10 1. par mois» (18 janvier). — Réception d'une invitation à la procession qui doit avoir lieu le lendemain « pour l'ouverture du jubilé universel » (26 janvier).— Allocation de 4 quarts d'écu à Montassier, « pour avoir escrit dans le terrier de Chadirac l'union de la cure de S^{t}-Hipolile » (1er février).— Délibération accordant à Lavau, jurat, une sépulture dans la chapelle N.-D. de la Rose, pour sa femme, morte depuis longtemps de la coutagion et ensevelie au cimetière, et pour les siens (25 février). — Ordre d'ajouter à la collecte pour la contagion une collecte *pro serenitate temporis* (4 avril). — Ordre de fermer « la chapelle quy est soubs le balet de la présente église, à cause que les pauvres se couchent dans ycelle et pourroient apporter de l'infection dans l'église » (5 juillet). — Bail à ferme de la cure de S^{t}-Hippolyte moyennant 850 1. (8 juillet). — Installation d'un demi-prébendé par Léon de Lalanne, doyen, abbé de S^{t}-Ferme (8 juillet). — Remboursement de 6 s. donnés, la veille, « à ceux quy sonnèrent la cloche pour l'orage» (26 juillet). — Concession d'une sépulture dans l'église à un chirurgien qui s'engage pendant quatre ans à soigner les enfants de chœur « mesme, en cas de légère maladie, de donner les purgations et clistères nécessaires» (2 août). — Mission à deux chanoines de visiter « certaines chapelles qu'on dit que M. Dalesme, garde des Sceaux, a faict bastir en son bien de Caudéran » (9 août). — Délibération sur les difficultés rencontrées par le procureur d'office dans l'exécution des ordres du chapitre pour la propreté des rues et l'expulsion des étrangers (19 août). — Ordre d'expulser dans la journée « certains Bohèmes quy sont logés aud. lieu du Bousquat et font beaucoup de mal dans les vignes » (23 août). — Ordre d'enlever un mandement du s^{r} Miard, vicaire général, affiché à la porte de l'église (2 septembre). — Délibération sur le refus de M. Dalesme de démolir le clocher de sa chapelle à Gaudéran (6 septembre). — Injonction à des chanoines chargés de la rentrée de certaines redevances de restituer un tonneau de vin qu'ils s'étaient injustement attribué (22 octobre). — Délibération sur l'opportunité du retrait des papiers déposés dans une maison où il est mort « forces personnes » de la contagion (24 octobre). — Résolution relative à la transaction à intervenir avec M. d'Alesme, lequel ne pourra placer sur son oratoire ni cloche ni clocher (15 novembre). — Délibération concernant certaines distributions aux chanoines qui s'absenteront «durant que le mal contagieux sera au présent lieu, sauvetté et dans la ville» (15 novembre). — Mesures prises pour faire visiter les malades, « aux fins que led. vicaire puisse administrer les sacrements avec assurance» (16 novembre). — Délibération visant l'union de la cure de S^{t}-Hippolyte au chapitre, dans laquelle « feu M. le cardinal avoit déclairé... que le siège archiépiscopal avoit esté en la présente église » (3 décembre). — Autorisation au doyen de démolir, pour agrandir le doyenné, une grange « ne servant à présent de rien... que pour retirer le bestail saizy pour domage» (6 décembre). — Délibération (biffée) relative aux frais pour l'entrée de l'Archevêque à S^{t}-Seurin, « quy fut dimanche dernier» (13 décembre). — Délibération touchant l'évacuation des maisons contaminées par la contagion (16 décembre).—Ordre de désinfecter les maisons « quy sont infectes » (20 décembre). — Changement de l'heure des offices du 22, motivé par la consécration de l'église des religieuses de l'*Ave Maria* (20 décembre). — Souscription de 50 écus pour les pauvres, à condition que le chapitre ne soit pas taxé pour le même objet (3 janvier 1631). — Allocation de 2 pistoles valant 16 1. à un chirurgien, pour avoir visité les « corps infects » (10 février). — Délégation à deux chanoines de se rendre à une assemblée convoquée par les vicaires généraux « pour résouldre, attandu la nescessité du temps et veu la maladie contagieuse, sy on doit permettre de manger de la chair en caresme » (14 février). — Mention de la remise à un avocat de 13 1. 10 s., au lieu de 16 livres de bougies à lui allouées pour ses honoraires (17 février). — Ordre de traiter «avec un horlogeur pour accommoder l'orloge de la présente église » (28 février). — Dépense de 56 s. pour deux serrures placées à la porte des Archives (3 mars). — Mandat à un chanoine de répondre au chapitre de S^{t}-André, qui se formalisait qu'on eût donné des bonnets rouges aux enfants de chœur de S^{t}-Seurin au lieu de bonnets noirs, que tel était l'usage dans toutes les églises cathédrales et collégiales de France et que « les chanoines desd. chapitres sont aussy esgaux en mesmes habits» (21 mars).—Dépense de 16 s., pour une « baguette de baleine » destinée au portier (28 mars). — Ordre de désintéresser le vitrier qui «a travailhé aux verrières de la présente église» (11 avril).—. Paiement au prédicateur du Carême de

7 carnes valant 22 I. 8 s. (28 avril). — Délibération touchant l'assignation reçue du chapitre de S[t]-André au sujet des bonnets rouges des enfants de chœur (2 mai). — Mandat à deux chanoines de visiter le sacriste, « lequel a esté ce jourd'huy fermé pour la maladie contagieuse » (5 mai). — Décision diminuant le nombre des chapitres « à cause de la maladie contagieuse» (5 mai).— Présentation d'un sous-sacristain de la part du sacriste, « lequel est renfermé à cause de la maladie contagieuse arrivée en sa maison en la personne du soubs-sacristain, lequel est décédé» (7mai). Autorisation aux confrères de S[t]-Fort de célébrer leur fête à S[t]-Seurin, l'église des Carmes étant fermée à cause de la contagion (11 mai). — Autorisation au sacriste de sortir pour se promener et de venir à l'église (2 juin). — Texte détaillé de la délibération prise à cet effet (2 juin). — Don d'un tombeau à choisir dans le cimetière au s[r] de Coulures, lieutenant de la juridiction (13 juin). — Décision contre les « personnes infectes » qui viennent se réfugier à S[t]-Seurin (23 juin). — Compte rendu de l'état de la culture au Pian : les terres et les vignes y sont si peu cultivées que la récolte ne sera pas le tiers de ce qu'elle est d'ordinaire (29 juin). — Ordre à un chanoine de tâcher de terminer par la conciliation le procès dont est saisi le parlement de Toulouse au sujet des bonnets rouges des enfants de chœur (25 juillet). — Envoi d'un chanoine pour empêcher de recevoir dans une maison un individu atteint de la maladie contagieuse et ordre aud. chanoine de « procéder par les rigueurs de droict, mesmes par la démolition de lad. maison » (13 août). Mandat à un chanoine de s'enquérir de l'état de deux personnes et de les mettre en quarantaine si elles sont malades (2 septembre). — Démarche des jurais demandant qu'on mouille la verge de s[t] Martial pour obtenir la pluie (12 septembre). — Actions de grâces pour la pluie qui est tombée avant la procession (15 septembre).— Autorisation à un chanoine qui habite la ville de venir à S[t]-Seurin, pourvu que les jurais lui permettent de rompre sa quarantaine (6 octobre). — Commission d'un juge de S[t]-Seurin (20 octobre). — Délibération réduisant à deux le nombre des chapitres généraux (24 octobre). — Ordre de faire faire pour le sergent une casaque aux armes du chapitre (27 octobre). — Ordre de réparer « les garde-robes quy sont dans les cloistres » (31 octobre). — Décision pour la recherche des dépenses anciennement faites en cire, « benjoient » et huile (14 novembre). — Évaluation du froment à 7 1. le boisseau et du seigle à 5 1. (21 novembre). — Dépense de 31 1. 10 s. pour clôture de « la chapelle quy est soubs le balet», de 23 1. pour réfection d'un calice, etc. (28 novembre). — Ouverture de crédits pour la réparation de la chapelle de Notre-Dame (5-9 janvier 1632). — Ordre de « couper ce quy est au-dessus du sépulcre quy est dans la chapelle N.-D.» (12 janvier). — Délibération sur l'abus du louage des maisons canoniales (5 mars). — Réception de deux chandeliers d'argent légués par M[e] de Mérignac à N.-D. (29 mars). — Décision portant que nul ne sera plus enseveli dans la petite chapelle N.-D., «attandu la saincteté dud. lieu» (15 avril). — Taxe du bœuf: 5 s. 8 d. la livre; mouton : 9 s. (30 avril). — Invitation du Parlement pour la procession qui doit avoir lieu le lendemain à l'occasion du jubilé (1[er] mai). Dispositions en vue de la procession qui doit avoir lieu, à la demande de paroissiens, le dimanche suivant pour obtenir la pluie (2-6 août). — Envoi de M. de Richon, chanoine, à Paris (16 août). — Injonction au maître de la psallette pour qu'il partage avec les chantres les profits des séances de musique (7 janvier 1633). Autorisation pour l'inhumation du chanoine Darraing « au-devant la porte de la petite chapelle N.-D. » (10 janvier). — Allocation à l'organiste «pour avoir raccommodé certains jeux dans l'orgue» (4 février). Don par le prévôt du chapitre d'un grand dais pour servir «sur le maistre autel» et d'un «gremial de satin rouge cramoysy avec les armoiries du Roy » (7-11 février). — Ordre de chasser du bourg des personnes mal famées (25 février). — Installation de J.-J. Dusault, neveu du prévôt, qui avait résigné en sa faveur (10 mars). — Taxe de 3 1. sur chaque chanoine « pour parfournir aux fraix qu'il faudra faire pour faire escripre les offices de s[t] Seurin, s[t] Amand, s[t] Martial» (10 juin). — Nomination d'un organiste aux gages de 108 1. par an (12 juin). — Mention d'une avance de « deux carnes à celuy quy escript les offices de s[t] Seurin et s[t] Amand » (17 juin). — Décision portant que les enfants de chœur n'iront plus chanter en dehors de l'église (27 juin). — Condamnation d'un chantre à 24 heures de prison, « attandu l'insolence qu'il fit hier» (1[er] juillet). — Autorisation à un sergent de la maison commune de publier «l'ordonnance des maire et jurais... pour le raccommodement des fossés et fortifications du Château-Trompette» (11 juillet). — Allocation de 2 pistoles valant 17 l. (5 septembre). — Allocation de 17 1. « pour le parchemin... pour les offices de s[t] Seurin [et] s[t] Amand, quy ont esté transcriptz » (17 septembre). — Ordre d'acheter du parchemin pour faire transcrire « quatre processionaires, à 18 1. la pièce», suivant marché (17 septembre). — Avance de

18 l. à Michel Anceau, qui s'est chargé de ce travail (19 septembre). — Ordre de conduire un enfant de chœur « quy a mal aux jambes, chez M^e^ de Cheneau, pour voir sy elle le pourra guérir » (23 septembre). — Mention de la mort de M. de Cosaiges, trésorier du chapitre, décédé à Auros et inhumé « en l'église S^t^-Germain dud. lieu » (27 septembre).— Nomination de M. de Maisonneuve comme trésorier, avec la signature de chaque chanoine et l'indication de son vote (28 septembre). — Mesure contre des propriétaires qui vendangent sans permission (7 octobre). — Permission de vendanger le 10 (8 octobre). — Mandat à des chanoines de s'entendre avec l'Archevêque, qui demandait les titres en vertu desquels le chapitre avait élu son trésorier (26 octobre). — Ordre de publier « l'arrest que le s^r^ Suault a obtenu contre ceux quy mettent le bestails dans les vignes » (31 octobre). — Injonction au vicaire perpétuel de S^t^-Christoly de comparaître devant le chapitre à peine de prison (31 octobre). — Règlement pour la célébration des offices à huis clos, par suite de l'interdit prononcé par l'Archevêque à l'occasion de son conflit avec le duc d'Épernon (11 novembre). — Complément du paiement de 90 l. dues à Michel Anceau pour avoir fait quatre processionnaires (14 novembre). — Allocation de 12 l. pour 3 douzaines de peaux de parchemin destinées à un terrier (5 décembre). — Défense au maître de musique de faire chanter aucun chantre « pour avoir la passade », sans autorisation du chapitre (9 décembre). — Règlement pour la répartition des émoluments que la musique du chapitre pourra gagner en dehors de l'église (2 janvier 1634).— Délibération pour la refonte des chandeliers « d'airaing» (30 janvier).— Délibération au sujet de M. de Richon, chanoine, « député par tout le clergé de ce diocèse pour aller à Paris pour les affaires généralles d'ycelluy» (27 février).— Concession de sépulture à un chirurgien « au-devant l'autel S^t^-Martin, à la charge qu'il fera faire un tableau au-devant dud. autel» (13 mars). — Défense aux chapelains d'entrer au choeur sans surplis « à peine de prison » (27 mars). — Décision renvoyant devant l'official un chapelain qui a, pendant le carnaval, réuni chez lui des individus et les a habillés de soutanes et bonnets carrés (31 mars). — Allocation au receveur pour le change des pistoles, qu'il n'a pu donner que pour 8 l.8s. (7 avril). — Procès-verbal de ce qui s'est passé, le 2, au synode, d'où les chapitres de S^t^-Seurin et de S^t^-Andrè se sont retirés parce que les vicaires généraux et les abbés étaient placés sur des sièges plus élevés (5 mai). — Renvoi du sous-maître de la psallette, qui devra rendre compte des 4 pistoles par lui reçues des Pénitents bleus (28 juillet). — Renouvellement de l'interdiction faite au boucher de débiter pendant le mois d'août de la viande de bœuf, parce que « le bestailh meurt communément de maladie en la présente saison » (7 août). — Taxe de la viande : bœuf, 5 s.; mouton, 8 s. (7 août). Décision portant à 5 s. 6 d. le prix du bœuf « pour ce mois seulement» (11 août). — Remise accordée par les chanoines « assemblés pendant la grand'messe» de partie des lods et ventes dus sur une maison que vient d'acquérir Mère Françoise de la Croix, supérieure des Ursulines (4 septembre). — Désignation de chanoines «pour assister M. l'Archevesque, à Coutras, à la cérimonie quy se doibt faire pour l'absolution de M^r^ d'Épernon » (18 septembre).— Délégation pour traiter « avec le maistre quy veult entreprendre de recouvrir les deux clochers » (22 septembre). — Ordre de parler à l'Archevêque au sujet de l'autel privilégié : « Dans la présente église il y a 26 prestres quy peuvent célébrer tous les jours» (18 octobre).— Vole de 100 l. employées par le receveur « à faire recouvrir le clocher» (12 février 1635). — Autorisation à M. de Fonteneil, chanoine, de continuer les travaux par lui commencés pour «agencer... la cave» en vue de recevoir les reliquaires de s^t^ Fort, s^t^ Amand, s^te^ Véronique et s^te^ Bénédicte, « quy sont dans leurs châsses au-dessus de l'autel de la grande chapelle de N.-D. » (13 mars). « Led. jour je me suis chargé du grand *Sanctius cornes*.... De Nort» (16 mars). — Délibération touchant un répons que l'on devra dire « à la procession quy se faict les lundis et samedis aux corps saintz quy sont dans les caves» *(i* avril). — Ordres pour la recherche de la personne qui a exposé un enfant à la porte de l'église (25 mai). — Compte rendu de la remise faite aux Capucins, «quy veulent faire sacrer deux autels en leur église», des reliques suivantes, tirées du petit reliquaire d'argent : « Primo, de ligno Sanctae Crucis, de sanctis Severino et Amando, de sancto Nicolao et de sanctis Innocentibus » (?) (25 mai). — Remise d'un enfant de chœur à son père à qui l'on donne 100 l. pour « luy faire apprendre quelque mestier » (8 juin).— Délibération pour la réconciliation de l'église, « laquelle fut pollue, dimanche dernier, par la mort de quatre certains personnages quy furent tués dans ycelle à coups de mousquets par les mousquetons de M. le duc d'Espernon», et relation des excès commis par les séditieux : meurtre d'individus, qui sont ensuite traînés dans les flammes, combat contre la cavalerie, les gardes du duc et la milice. «En auroit demeuré sur la place environ de 40 ou 50, avec beaucoup de blessés» (5 juil-

let). — «On continuera la garde jusques à dimanche prochain» (13 juillet).— Ordre au prévôt de la juridiction de remettre la prisonnière qu'il a laissée évader (16 juillet).— Envoi d'un chanoine auprès du duc d'Épernon, pour l'entretenir de «l'accidant quy arriva hier au soir en la personne d'une sentinelle qu'on tua dans le cimetière,... et mènera avec luy le s^{r} de Vilars, capitaine de cette compaignie» (23 juillet). — Révocation du bail du greffe, sur la plainte formée contre le greffier (18 août). — Condamnation à la prison d'un chantre de chape et renvoi d'un clerc qui se sont battus dans un cabaret (27 août). — « Felgières, prébandier de la prime, tiendra prison jusques à midy pour s'estre absanté » (28 décembre). — Condamnation d'un choriste à trois jours de prison, au pain et à l'eau, pour excès sur le neveu d'un chanoine (14 janvier 1636). — Ordre à un chanoine de congédier sa servante (25 janvier). — Condamnation à deux jours de prison d'un chanoine qui «est d'ordinaire dans les cabarets» (18 février.) — Aumône à des picards chassés de leur pays par les Espagnols (22 février). — Commutation de la peine prononcée contre un chanoine le 18 février : il restera nu tête, à genoux sur les degrés de l'autel pendant les messes (29 février). — Ordre à un choriste de faire couper ses cheveux (17 mars). — Révocation du greffier de la juridiction (4 avril). — Envoi d'enfants de chœur à Toulouse, sur la demande des Pénitents noirs (13 mai).— Décision pour assurer leur transport et les rechercher « au cas qu'ils fussent enlevés en chemin » (16 mai). — Ordre de prier « pour la prospérité des armes du Roy et pour la santé de M^{gr} l'Archevesque de Bourdeaux quy est à la conduitte de l'armée navale» (16 juin).— Interdiction de célébrer la messe pendant neuf jours prononcée contre un chanoine qui a par accident renversé le calice (27 juin). — Ordre d'enquête sur le mal qui a emporté un individu, «veu que le bruit court qu'il est mort de contagion » (18juillet). —Concession du droit de sépulture dans la chapelle de N.-D. de la Rose (4 septembre). — Défense au portier de rien soustraire des habillements dont les cadavres des chanoines sont revêtus pour la sépulture (24 novembre). — Autorisation d'inhumer Philibert Dusault, ancien prévôt du chapitre, dans la sépulture faite par son défunt frère, évêque de Dax, dans la grande chapelle N.-D. (24 novembre). — Aumône à un picard ruiné par les ennemis (14 décembre). — Décision pour la célébration d'une messe « pro gratiarum actione de ce que Dieu nous a faict la grâce d'avoir retiré son fléau de la contagion » (22 décembre). — Ordre de faire visiter la cloche par «maistre Daniel et maistre Louis, maistres fondeurs» (29 décembre).— Mention du droit de *nayade* appartenant aux seigneurs des paroisses voisines et du brûlement des papiers de feu Bouchère, procureur, « à cause de la contagion » (30 janvier 1637). — Descente de la grande cloche « à mourceaux », et pesage de lad. cloche, qui pèse 1723 livres (30 janvier). — Ordre de remettre au fondeur 7 quintaux « pour rendre la grand cloche de deux milliers et davantage » (6 février). — Mention de l'enlèvement d'un enfant de chœur (27 mars).— «Led. jour la grande cloche a esté fondue aux despens dud. chapitre, environ les sept heures du matin, par Louys Faure, maistre fondeur de la présent[e] ville, au bas du chapitre et proche la porte quy entre au chay de l'œuvre» (24 avril). — Baptême de la cloche (7 mai). — Commission à l'*ouvrier* «pour faire délivrer quelque tombe à ces basques pour estre mise sur leur sépulture dans la chapelle S^{t}-Martial, de celles quy seront dans le cimetière et quy sont soubz terre » (11 mai). — Invitalion au juge de tenir audience tous les samedis, suivant l'ancienne coutume (22 mai). — Ordre de payer 300 1. au fondeur qui a fait la cloche (28 mai). — «Led. s^{r} de Nort, ouvrier, s'informera avec quelques maistres charpantiers et massons sy on peult faire ouvrir sans aucun danger les petites fenestres quy sont au clocher vis-à-vis de la grand cloche » (12 juin). — Autorisation à l'ouvrier d'emprunter 300 1. « pour le payement de la construction de la grande cloche» (15 juin). — Citation au chapelain hospitalier de la sauveté, qui n'acquitte pas les obligations de l'hôpital, «donnant à louage à plusieurs personnes les chambres d'ycelluy sans qu'aucuns pauvres y puissent estre logés » (20 juillet).

G. 1027. (Registre.) — In-4°, 416 feuillets, papier.

1637-1649. — Délibérations du chapitre. — Prêt de 180 1. données par « certains basques » pour la fondation de 24 messes (24 juillet 1637). — Ordonnance contre le chapelain de l'hôpital, qui est accusé notamment de « n'avoir tenu la porte dud. hospital ouverte aux pauvres» (31 juillet). — Congé de 8 jours au « petit Jean, enfant de chœur..., à la réquisition de sa mère, pour aller prendre l'air aux champs, et à ces fins... il luy sera achepté un chapeau et un manteau » (31 août). — Allocation de 5 1. pour le manteau et 50 s. pour le chapeau (4 septembre).— Réquisitoire contre un chantre de chape qui, après s'être battu dans l'église, était rentré au chœur « sans s'estre faict absoudre » (14 septembre). — Renvoi du basse-contre,

« attandu sa malversation et le scandale qu'il porte dans le présent bourg » (18 septembre). — Citation à M. de Maleret, qui a, malgré les privilèges du chapitre, agi comme officiai de l'Archevêque dans l'absolution du chantre de chape excommunié pour avoir battu dans l'église un clerc tonsuré (16 novembre). — Gratification de 3 1. à un ancien enfant de chœur « pour s'achepter des chemises » (23 novembre). — Fixation du tarif des sépultures dans l'église à 100 1. pour les chanoines et 50 1. pour les particuliers (7 décembre). — Protestation contre les vicaires généraux, qui avaient, sans consulter le chapitre, prescrit des prières dans l'église S^{t}-Seurin à l'occasion des propositions de paix (8 janvier 1638). — Avance de 90 I. à un « maistre recouvreur », « à la charge qu'il tiendra le marché par luy faict de l'accommodement du ballet» (11 janvier). — Défense faite à un prêtre nommé Chimigarro, malgré l'ordonnance des vicaires généraux, de bénir le mariage de deux Basques; autorisation au môme d'entendre leur confession, « veu que le vicaire n'entend leur langue » (5 février). — Procédure contre un jurat, « pour l'emprisonnement qu'il fit faire de la personne du procureur d'office, greffier et prévost de la présente jurisdiction » (12 avril). — Décision pour la remise *du* titre en due forme du droit de sépulture concédé à des basques (19 avril). — Aumône «à un joueur de cornet» (21 mai). — Ordre de faire « un cachet où seront les armes du chapitre, pour faire de petits marreaux pour estre bailhés aux choristes» (25 juin). — Délibération touchant la cérémonie pour le vœu du Roi (6 août). — Invitation aux prêtres de prier pour les armées du Roi « et pour la concervation de la personne de M^{r} l'Archevesque » (30 août). — Autorisation de prendre des cœurs d'argent pour faire des chandeliers plus grands et de prendre « la vieille custode et la petite quy est à N.-D. », pour en fabriquer une autre, « la plus belle que faire ce pourra » (27 septembre et 1er octobre). — « Dorénavant on ne bailhera l'encens à aucun de MM. du Parlement qu'ils ne soient dans le chœur avec habit décent, sçavoir la robe et le bonnet » (22 octobre). — Mandat à *l'ouvrier* de faire « couvrir le piliet quy est au dernier de lad. église, lequel est grandement gasté » (12 novembre). — Concession à la famille Ragonneau du droit de sépulture dans la chapelle de N.-D. de la Rose (20 novembre). — Ordre de réparer les soufflets de l'orgue, « ensemble le pilier quy est audernier l'église» (13 décembre). — Paiement de 10 I. 10 s. à La Cour, imprimeur, pour avoir imprimé la transaction de 1347 (31 décembre). — Compte et quittance de Geoffret, maître orfèvre, pour la fabrication d'une paire de chandeliers d'argent pesant 14 marcs 2 onces (23 décembre). — Ordre de faire restaurer « la grande vitre quy est dans la nef, laquelle menace ruyne » (18 mars 1639). — Nomination d'«un haultecontre nommé Chapon,» à 120 1. de gages (26 mars). Paiement de 4 1. «au masson quy a pozé les bénéditiers et griffonné les vitres» (15 avril). — Ordre de « faire accommoder les degrés de la porte de l'église, ensemble les degrés de la porte du chœur» (28 avril). Dépense de 12 1.5 s. « pour avoir faict recouvrir la petite chapelle de Linars » (20 mai). — Désignation d'un chanoine qui est chargé de s'informer si les paroissiens veulent contribuer à la dépense d'une cloche (6 juin). — Décision portant qu'à l'avenir les fêtes de s^{te} Bénédicte, de la Trinité et de s^{t} Pierre seront célébrées solennellement (6 juin). — Prêt à un chanoine du « livre de *Xantius cornes* » (15 juillet). — Invitation aux prêtres de dire la collecte *Pro pace* (18 juillet.) — Recommandation au sous-maître de la psallette « de ne chastier les enfans qu'avec prudence » (4 septembre). État de caisse : 35 écus soleil valant 182 1. (2 décembre). — « Led. s^{r} de Nort ne prendra point d'or que conformément à l'édit et, pour l'argeant, ainsy qu'il verra et suivant sa prudence » (9 décembre). — Ordre de placer le dais du grand autel sur l'autel de la prime et d'en faire un autre pour led. grand autel (12 décembre). — Commission à deux chanoines « de faire fondre la cloche du canon que M^{gr} l'archevesque de Bourdeaux a emporté sur les Espaignols dans la ville de... » (23 mars 1640). — Quittance au batelier qui a porté le « sacre ou canon » donné par l'Archevêque et pesant 1,214 1. (2 avril). — Procès-verbal de la fonte de la cloche, effectuée par Daniel et Bouques, maîtres fondeurs de Bordeaux, et pour laquelle avaient été livrés: un canon, pesant 1,200 livres; étain lin, 250 1.; métal de cloche, 250 1. (5 juin). — Mandat à un chanoine « pour faire marché avec le masson pour le degré de la grand porte de l'église» (25 juin). — Interdiction à 1' « avanturier » de dire la messe pendant quatre jours (9 juillet). — Compte détaillé de la fonte de la cloche (9 juillet). — Quittances de registres de l'État civil y mentionnés (30 juillet). — Dépense pour «une serrure à la boîte de la verge de s^{t} Martial » (24 septembre). «Sera bailhé à Roze 8 1. pour achepter deux linceuls pour faire deux surplis, l'un pour Dupuy et l'autre pour l'Eunuque» (1er octobre). — Permission de commencer les vendanges (8 octobre).— «Nota. Les jurats ne vindrent pas au sermon le jour de la feste N.-D. ny de tout l'office» (25 mars 1641). — Autorisation à l'avocat général Dusault « de faire mettre une tumbe

de marbre sur la sépulture de feu M. Dusault, » prévôt du chapitre (9 août). — Décision pour une procession qui doit être faite, le 25, à la fontaine de Figueyreaux, « pour laver la verge de s[t] Martial» (19-23 août). — Mandat à deux chanoines de s'assurer s'il y a lieu d'autoriser la vendange (4 octobre). — Délibération sur des plaintes contre « certain hoste nommé de la Fleur-de-lis, pour la mauvaise vie qu'il mène »; deux chanoines « feront sortir lesd. *(sic)* hoste par éjection de tous ses meubles à la rue et fermeront la porte à clef et feront remettre la clef au greffe » (11 juillet 1642).— Décision prescrivant une procession dans le cloître « pour la sérénité du temps » (11 juillet). — Ordre de jeter à la rue les meubles d'un tailleur qui « lient chès luy mauvaise vie » (1[er] août). — Délibération concernant « beaucoup de réparations à faire dans la présentte église, lesquelles sont grandement nécessaires et particulièrement celle du portique, quy menace ruyne sy on n'y pourvoit promptement » (17 novembre). — Injonction aux boulangers du faubourg de marquer le pain à leur marque à peine de confiscation (26 janvier 1643). Règlement pour la réception des jurais qui doivent se rendre à la messe, le 25 mars, suivant une ancienne coutume interrompue depuis quelques années (20 mars). Mandat aux délégués du chapitre en l'assemblée du clergé de s'opposer à l'exécution d'une ordonnance attribuant 200 1. de gages à un secrétaire de l'Archevêque (27 mars). — Renvoi du joueur de serpent et condamnation du chantre de chape à 2 heures de prison, à la suite de leur refus « de chanter soubs la mesure du soubs-maistre » (17 avril).—Ordonnance assignant le rang suivant, dans les processions, aux croix des églises dépendant du chapitre : S[t]-Remy, S[t]-Mexant, Puypaulin et S[t]-Chrisloly (1[er] juin). — Allocation de 3 1. « pour avoir faict sonner les cloches pour le feu roy et pour le mauvais temps» (26 juin). — Acceptation d'un missel et cession au donateur, sur sa demande, de « tumbes du cimetière quy ne servent point et quy sont soubs terre» (21 août). — Commission à deux chanoines « pour aller faire fouetter le grand enfant de chœur nommé Bernard pour s'en estre allé hors la psallette » (18 décembre). — Défense de faire de la musique et de jouer de l'orgue aux baptêmes (8 février 1644). — Décision pour une procession à faire le 29 afin d'obtenir la pluie (26 mai). — Décision pour une procession en action de grâces «de ce qu'il a pleu à Dieu nous donner de la pluye » (30 mai). Mention de la réception d'un bref portant indulgence de 7 ans pour les sept autels de l'église (30 mai). Démarches en vue d'obtenir l'évocation générale au parlement de Rennes, «attandu que led. parlement de Toulouze et le parlement de Bourdeaux ce n'est quasy que mesme chambre, attandu les parentés qu'il y a » (8 août). — Gratification « au joueur de cornet, quy est malade» (12 août). — «Les corps saincts seront remis à leurs places dans les caves » (19 avril 1645). — Commission pour examiner le dégât causé par la gelée (24 avril). — Ordonnance portant que des processions seront faites, « attandu que nous sommes menassés de contagion» (12 mai). — Délibération concernant l'état de la rue des Caperans, qui est encombrée d'immondices (29 janvier 1646). — Ordonnance pour la célébration solennelle de la fête de s[te] Véronique (5 février). — Notification de la décision des jurais pour la construction de «huttes» destinées à recevoir les pauvres, « veu que la contagion a commancé à renaistre despuis quelques jours» (16 mars). — Allocation de certaine quantité de vin à des chanoines chargés de lever les agrières, et ce «attandu le temps contagieux et qu'il y a beaucoup de mal dans la ville» (17 septembre). — Liste des chanoines prébendés et des demi-prébendés (19 octobre). — Plaintes contre le chanoine trésorier: il s'est approprié de la pierre appartenant au chapitre, il a disposé d'«une chemise de toile d'Holande » offerte à la chapelle de N.-D., il a fait relâcher sans autre formalité un prisonnier (26 novembre). — Concession du droit de sépulture à Bern. d'Aguillon, chirurgien, « ayant rendu ses services pendant l'an 1645 et 46, qu'il y a heu contagion » (4 janvier 1647). — Décision pour la poursuite des malversations du procureur d'office (15 février). — Ordonnance contre les personnes qui, « au dommage des pauvres de l'hospital,» vendent de la viande en carême, « mêmes aux 11 guenots, » motivée par la menace du Parlement d'intervenir si le chapitre n'y met ordre (25 février). — Ordonnance en vue de processions pour demander la fin de la contagion (l[er] juillet). — Réduction sur le prix de l'afferme de la boucherie, « attandu la mortalité du bestailh » (4 novembre). — Désignation d'un chanoine pour la célébration d'une messe d'action de grâces « de ce que Dieu nous a faict la grâce de nous préserver de la peste » (6 décembre). — Plaintes au sujet des malversations du procureur d'office (9 décembre). — Allocation de 15 l. pour cinq dîners au prédicateur de l'Avent (3 janvier 1648). — Ordre pour la confiscation du vin trouvé dans le bourg autre que le vin bourgeois (10 janvier). — Concession à Bernard d"Eguilhon, chirurgien, du droit de sépulture devant l'autel de s[t] Martin (24 janvier). — Achat de 6 aunes, à 23 s. l'une, de toile de lucarnan pour chemises (27 janvier). — Dé-

marche auprès du juge « pour sçavoir de luy ce qu'il prétend faire contre l'hosle de *la Ville de Paris,* quy a esté surpris à faire des festins de viandes prohibées en caresme» (3 avril). — Concession de sépulture dans la chapelle S^{t}-Martial, à charge de payer 60 1. «et sur icelle sépulture y faire mettre une tumbe » (20 avril). — Quarantaine de sept jours imposée aux maître, sous-maître et enfants de la psallette, « estans soubsonés estre infects » (24 juillet). — Mandat à deux chanoines de nommer l'Archevêque, qui est à Paris, comme député aux États d'Orléans, et, si l'Archevêque ne peut sortir de Paris, « attandu les troubles, » de nommer le doyen de S^{t}-Seurin (22 février 1649). — Don de 10 1. aux paroissiens de S^{t}-Christoly « pour fondre leurs cloches » (12 mars). — Délégation de deux chanoines à l'assemblée convoquée par le Parlement à l'occasion de « certaines affaires urgeantes» (28 mars). — Compte-rendu par ces députés : « M. le Premier Présidant leur auroit faict entendre la volonté de la Cour, quy tendoit à sçavoir sy le clergé se vouloit joindre au Parlement pour deffendre la liberté publique ». Mandat auxd. délégués d'assurer le Parlement des bonnes dispositions du chapitre (29 mars). — Délégation d'un chanoine aux conseils tenus à l'Hôtel de Ville « pour la police qu'on doibt tenir à la deffance de la ville et des lieux circonvoisins » (30 mars).

G. 1028. (Registre.) — In-4°, 487 feuillets.

1649-1661. — Délibérations du chapitre.— « Alloué 53 1. pour poudre, mêche et balles quy a esté mise dans l'église pour la garde de l'église sans néantmoins qu'on y puisse toucher qu'en cas de grande nécessité » (16 avril 1649). — Décision pour un nouvel achat de poudre, balles et mèche, « pour mettre sur les voultes (?) en cas qu'on fust assiégé » (19 avril).— Relation d'un incident soulevé à l'assemblée du clergé par les députés du chapitre, sur ce que l'abbé de Faise voulait opiner le premier (23 avril). — Ordre d'enfermer dans l'église 2 ou 3 quintaux de biscuit « pour la subsistance en cas de siège » (30 avril). — Mandai à des chanoines d'aller saluer l'Archevêque nouvellement arrivé (7 mai). — Ordre d'informer au sujet du meurtre de Pierre Labadie, chirurgien (21 mai). — Ordre d'emprunter 300 1. « pour les affaires urgentes de la guerre » (28 mai). — — Mandat de 15 1. « pour la nourriture du major que la ville avoit envoyé ycy pour commander les gardes» (4 juin). — Envoi de chanoines à l'Archevêque pour le remercier de « la paix qu'il a procurée entre M. d'Espernon et la ville» (7 juin).— Ordre pour la remise des munitions qui ont été retirées de l'église (14 juin). Permission aux Jésuites de confesser à S^{t}-Seurin, « attandu le besoin et nécessité des soldats et de l'année quy doibt partir» (25 octobre).— Députation auprès de l'Archevêque pour vaincre « la difficulté qu'il faict d'admettre et donner visa au nepveu dud. s^{r} de Maleret de sa chanoinie, n'ayant que 14 ou 15 ans » (22 novembre). — Députation auprès du Parlement pour assister à la lecture de la déclaration du Roi « pour la paix qu'il a donnée à cette province» (7 janvier 1650). - Invitation du Parlement aux service et oraison funèbre de M. de Chambaret (16 janvier).— « Sera bailhé 3 1. à Peynon pour célébrer douze messes pour feu M. de Minvielle, pour les tapisseries qu'il a bailhé à l'église » (31 janvier). — Ordre de distribuer aux pauvres le biscuit acheté pendant les guerres « et quy s'est un peu gasté» (18 février). — Ordre d'enlever le tableau du maître-autel, « attandu que la pièce quy est au-dessoubs, quy est les vies de s^{t} Seurin, s^{t} Amand et s^{t} Martial, est beaucoup plus belle» (18 février). — Don à la haute-contre d'une paire de souliers et d'une paire de bas, « attandu sa pauvretté» (9 avril). — Délibération sur l'opportunité du transfèrement des corps saints en ville, à cause de la présence de gens de guerre dans le bourg (26 août). — Délibération pour l'envoi des ornements à S^{t}-Remy, où on célébrera les offices (2 septembre). — « L'attaque fut donnée au présent bourg, les barricades furent enlevées du costé de Lauretan et presque tout le bourg et l'église fut abandonné aux ennemis; dans deux heures de combat ou environ, on mit le feu à toutes les maisons du costé de la ville et toute l'armée se retira dans les demy-lunes quy auroient esté faictes proche la porte Dijaux et porte Dauphine » (5 septembre, «dans l'église S^{t}-Remy»). — Chapitre tenu à S^{t}-Remy (9 septembre). — Envoi d'un délégué à l'Hôtel de Ville « pour consantir à l'arresté des articles pour la paix que le Roy nous a donnée » (23 septembre). — Relation de l'arrivée du Roi, de sa réception à S^{t}-André, de la visite que lui fait le clergé, de la visite des délégués du chapitre à Mazarin (5-6 octobre). — Permission de vendanger : « Le chapitre n'a aucuns vaisseaux pour retirer lad. dixme, ayant esté tous bruslés ou emportés par les gens de guerre» (10 octobre). — Départ du Roi sur la galère de la ville, « nommée la Princesse » (14 octobre). — Ordre de nettoyer les rues et les maisons du faubourg, à cause de « la très grande infection qu'il y a » (22 octobre).— Décision pour la célébration de la Toussaint dans la chapelle du S^{t}-Esprit « attandu que la grand église est en sy piteux estat et qu'elle est toute dépavée, pour le grand nombre de corps quy y

ont esté ensevelis et la pluspart à demy en terre, quy est cause d'une très grande infection » (22 octobre). — Commission à un chanoine « pour faire faire procès verbal du desgat quy a esté faict à S[t]-Seurin par les armées» (24 octobre).— Ordre de « pourvoir à la couverture de l'église », et de faire refaire les portes et serrures enlevées par les soldats (31 octobre). — Réduction du personnel, « heu esgart au peu de revenu quy a resté des mains des soldats» (7 novembre). — Décision en vue d'un emprunt de 600 1., « pour fournir à partie des fraix qu'il fault faire pour réparer les ruynes de la présente église, causées par les gens de guerre quy y ont logé pendant le siège de la présente ville» (7 novembre). — Délibération pour la réparation de l'horloge (21 novembre). — Estimation à plus de 50,000 1. des perles causées au chapitre par les gens de guerre (28 novembre). — Ordre de nettoyer • la chambre capitulaire ... de tous les immondices quy sont dedans, quy y ont esté laissés par les gens de guerre, servant de prison lors du siège » (3 mars 1651). — Autorisation à Bertrand Eynard d'«ouvrir boutique de chirurgien pour exercer sond. art » (3 avril). — Ordre de prendre les instructions de l'Archevêque qui désire assister à la translation des corps saints portés à S[t]-Remy (26 mai).— Désignation d'un chanoine «pour haranguer à l'arrivée M. le Prince, quy doibt venir ce jourd'huy » (22 septembre). — Installation de Léon de Lalanne, doyen (20 octobre). — Copie de la bulle de collation au nom dud. Léon de Lalanne, âgé de 22 ans (17 septembre 1650). — Défense au portier de quitter l'officiant pour tapisser la stalle du doyen (23 octobre 1651). — Ordre de vendre du vin à 72 1. le tonneau (10 novembre). — Ordre de poursuivre «certain homme quy a deux femmes» (11 décembre). — Commission à des chanoines « pour aller visiter les reliques quy sont à S[t]-Remy » (3 avril 1652). — Mandai à un chanoine d'aviser le doyen « que le chapitre ne peult souffrir qu'on tienne un cabaret dans la maison du doyenné et qu'on le prie d'y mettre ordre, autrement le chapitre Uzera de son droict » (19 avril). — Résolution pour le transport immédiat en ville des ornements, argenterie et papiers du chapitre, « attandu que l'armée du s[r] de Harcourt e[s]t aux environs de la présente ville et que mesme ce malin ils sont venus attaquer la porte S[t]-Julien ». «Led. jour et lundy suivant on n'a point faict d'office dans la présente église, le bourg ayant esté abandoné aux gens de guerre quy s'y sont logés jusques au mercredi suivant» (21 avril). — Règlement pour l'inhumation des chanoines de Nort et de Cruseau, celui-ci devant être enterré « au-devant la porte de la chapelle N.-D, et à l'entrée de la cave de s[t] Fort» (22-30 avril). — Admonestation à un chanoine qui se promène en ville, le chapeau orné de galons et de plumes (24 mai). — Décision tendant à empêcher les chanoines de S[t]-André de procéder à la levée du corps de la présidente de Gourgues, qui a élu sa sépulture «dans l'église des Carmélines, proche les Recolets, comme fondatrice dud. convent» (16 décembre). — Représentations aux héritiers (20 décembre). — Demande du trésorier, exposant qu'il ne peut pas venir habiter le bourg, « lequel est remply de bohêmes et autres gens de mauvaise vie»; réponse lui faisant connaitre le mécontentement du chapitre de ce qu'il a pris part à la levée du corps de M[me] de Gourgues, avec le chapitre métropolitain, dont il est membre (3 janvier 1653). — Ordre pour le transport des papiers du chapitre « céans ou dans les Pères Recolets » (7 février).— Délibération sur l'opportunité qu'il y aurait à célébrer ailleurs les offices, « veu que le bourg est absolument abandonné et remply de gens de guerre quy ravagent et gastent toutes les maisons » (23 juin). — Décision portant que l'office sera célébré le lendemain à S[t]-Remy (9 juillet). — Remerciments au prince de Conti au sujet de ses efforts pour la pacification (11 juillet). — Chapitre tenu à S[t]-Remy (18 juillet). — Compte rendu de la réunion convoquée à l'Archevêché par le prince de Conti et qui a examiné les points suivants : moyens d'assurer la paix, anéantissement de « l'Ormière », remplacement des capitaines qui ont été à la solde du prince, renvoi des troupes hors ville (21 juillet, à S[t]-Remy). — Délibération au sujet des Irlandais, qui «portent quantité de leurs soldats pour ensevelir au cimetière S[t]-Seurin et les mettent sy peu en terre que les chiens les déterrent, et les autres en mettent dans les tombes de pierre quy sont aud. cimetière sans cimenter lesd. tombes, ce quy apporte sy grande putréfaction qu'il est presque impossible d'aborder à l'église» (23 juillet). — Délibération visant le prochain départ du prince de Conti et l'entrée du duc de Vendôme, qui doit avoir lieu le lendemain (2 août). — Résolution pour le retour du chapitre à S[t]-Seurin, «attandu qu'il n'y a plus de gens de guerre» (5 août). — Allocation au sous-trésorier, malade, de 4 louis d'argent valant 14 1. (11 août). — Allocation de 3 louis d'argent à l'organiste de S[t]-Remy, pour avoir joué l'orgue pendant les séjours du chapitre dans celle église, « tant l'année 1650 que la présente année, quy [est] trois mois en tout» (5 septembre). — Congé à un chanoine pour se rendre à sa cure de Pujols, «sa maison et toute lad. parroisse ayant esté ravagée par les gens de guerre»

(26 septembre). — Permission de vendanger, « à commancer demain matin au-delà les maisons de Caudéran» (29 septembre). — Demande du doyen Léon de Lalanne, tendant à permuter avec Antoine de Constant (10 octobre). — Réclamation du même au sujet d'une ordonnance du chapitre qui l'a privé des gros fruits « pour n'avoir [point] faict de résidance rigoureuse » (10 octobre). — Consentement du chapitre à la permutation du doyen (13 octobre). — Règlement au sujet de la contagion, qui « augmente dans la ville de jour à autre » (13 octobre). — Installation du nouveau doyen (l5 octobre). — Demande du doyen, qui désire permuter avec son frère (27 décembre). — Ordre de continuer les prières « pour la santé de M. le doyen » (2 janvier 1654). — Serment du clerc de ville « sur le bras et reliques de M. s^{t} Fort » (22 janvier). — Délibération sur l'étal de la rue des Capérans, où les flaques empêchent presque de passer à pied et à cheval (6 février). — Réception d'une lettre des agents du clergé touchant l'abus qui fait confier à des laïques les charges de conseiller clerc au parlement de Bordeaux (20 mars). — Réduction sur les lods et ventes dus à l'occasion de l'achat d'une maison située près la porte S^{t}-Germain et acquise par le président de Montesquieu (30 mars). — Dépense de 10 1. 17 s. pour deux dîners au prédicateur (13 avril). — Ordre de faire sommation au président de Montesquieu d'avoir à payer les lods et ventes (24 avril). — Ordre de saisir une vendange que l'on recueille sans autorisation (9 octobre). — Délibération pour empêcher les réunions d'artisans et les empiétements de la police de la ville : « Mardy dernier .... il se faisoit une assemblée dans le bourg de certains tonneliers et arrumeurs» (6 novembre). — Prière au doyen « d'obtenir en cour de Rome un *significatif* pour faire publier à toutes les parroisses de la présente ville pour les papiers et terriers quy ont esté enlevés pendant les guerres dernières» (11 décembre). — Ordonnance du chapitre sur la chapelle de S^{t}-Étienne, « quy est où sont les pressoirs » (28 décembre). — Résolution pour la réparation des archives (22 février 1655).— Allocation «pour employer aux fraix de la cérimonie pour la translation des corps saints de l'église S^{t}-Remy» (23 avril). — Rappel de la coutume en vertu de laquelle tout chanoine, avant sa réception, doit visiter les membres du chapitre, accompagné d'un autre chanoine et « avec habit décent, quy est manteau long et soutane et avec le bonet » (23 août).— Décision fixant au dimanche après la s^{t} Martin la translation des corps saints, qui sont à S^{t}-Remy. « La présente église sera raccommodée le mieux que faire ce pourra pour lad. solempnité» (22 octobre). — Prière aux jurats de faire nettoyer et tendre les rues sur le passage de la procession (8 novembre). — Ordonnance pour le choix de paroissiens chargés de porter les reliques, «attandu que les s" vicaires généraux ne veulent permettre que les religieux viennent pour porter lesd. corps saints» (12 novembre). — Procès-verbal détaillé de la translation des reliques : « Lad. église S^{t}-Seurin fut entièrement ruynée pendant le siège de lad. ville de Bourdeaux en l'année 1650, ayant demeuré jusques à présent dépavée, sans orgue ny musique. » Mention d'une translation analogue effectuée en 1600, après les guerres de religion. Exposé de la difficulté survenue entre le chapitre et les vicaires généraux (14 novembre). — Mise en demeure au doyen de rendre la clef des archives, faute de quoi la serrure sera changée; protestation du doyen (10 avril 1656). — Délibération sur l'impossibilité de tenir séance dans la salle capitulaire, le doyen ayant emporté la clef de la porte du cloître « par laquelle l'on passe pour monter à la chambre capitulaire» (20 avril). — Ordonnance disant que la porte des archives sera fermée à trois clefs, qui seront confiées au doyen, au receveur et au syndic (21 avril). — « Demain matin, tous Messieurs sont priés de monter à cheval pour aller à la palu,... pour tâcher de sçavoir les limites de la parroisse de Bruges» (18 août). — Refus du chapitre de délibérer sur une affaire, le doyen demandant à plusieurs chanoines de se récuser (5 février 1657). — Violente discussion pour un motif analogue. « Seroient survenu led. s^{r} doyen... et auroit renfermé tous ceux quy estoint dans icelluy chapitre» (12 février).— Invitation au syndic d'assigner le doyen en restitution d'« un grand livre appartenant au chapitre, appellé *Xantius cornes,* autrement les compilations de Rufat, dans lequel sont escripts les antiquités de la présente église et droicts d'icelle, ayant faict responce hier à l'acte quy luy fut faict par led. s^{r} syndic qu'il l'avoit envoyé à Tholoze » (23 février). — Mandat à deux chanoines de traiter avec un charpentier « pour accommoder le clocher de l'orloge » (4 avril). — Ordonnance pour l'expulsion des «queymans et autres personnes quy se sont retirées en ces lieux despuis peu de temps » (12 avril). — Délibération par le doyen et quelques chanoines, le reste du chapitre et le scribe refusant de se joindre à eux (7 mai). — Réquisition au doyen de rendre le *Sancius* (15 juin). — Mandat à deux chanoines à l'effet de traiter pour « la besoigne qu'il fault faire tant à la charpante de l'église qu'au clocher» (13 juillet). — Note écrite par le doyen constatant que le chapitre a refusé de lui donner des assistants pour

officier le 15 août, et a défendu nu scribe de mentionner cette délibération sur le registre (13 août). — Nouveaux démêlés entre le doyen et ses adversaires (29 octobre). — Réclamation du doyen pour qu'on lui donne, le jour de la Purification, une chandelle plus grande qu'aux chanoines (1er février 1658). — Conditions faites au maître de musique (11 mars). — Ordre de réparer l'horloge et de refaire le cadran solaire (15 mars). — Délégation à un chanoine pour suivre les affaires du chapitre à Toulouse; protestation du doyen (22 mars). — Nomination d'un syndic; protestation du doyen (29 mars). — Emprunt de 900 1., dont 600 pour le pavé de l'église (3 juin). — Attribution à un chanoine semi-prébendé de « la maison qui est joignant l'esglize vers le Levant » (14 juin). — Règlement en vue de l'oraison des Quarante heures pour la santé du Roi (21 juillet). — Procès-verbal de l'ouverture du reliquaire de ste Véronique et de l'envoi de portion d'un fémur au curé de St-Eustache. à Paris. « La feste de lad. ste Véronique est célébrée annuellement dans la présante église de temps immémorial le quatriesme de febvrier » (10 octobre 1659). — Examen d'une proposition tendant à respecter les conditions de la fondation de l'hôpital créé à St-Seurin par Pey Berland, en 1436 (24 octobre 1658). — Réquisitoire du promoteur sur cette affaire : Pey Berland, considérant que les personnes arrivant après la clôture des portes ne pouvaient entrer dans la ville, « comme aussy que plusieurs personnes venant en dévotion à l'église de St-Seurin ne pouvoient estre hébergés ..., fit construire un hospilal sur des vieux murs de la chapelle fondée par feu M. Arnault Guilhem d'Endernos» (2 décembre).— Mandat à deux chanoines pour traiter avec un facteur d'orgues, Jean Haru, anglais, pour faire l'orgue de St-Seurin (13 janvier 1659). — Ordre de traiter avec un menuisier sur le pied de 800 1. (10 février). — Installation par procureur de J.-B. de Secondat, clerc tonsuré, en qualité de chanoine (7 mars). — Vote d'une somme de 150 1. « pour estre distribuée à MM. quy travailleront aux archives» (16 avril). — Compte rendu évaluant aux deux tiers de la récolte la perte causée par la gelée (5 mai). — Mention du marché intervenu avec le facteur d'orgues « pour faire le jeu de cléron en estain et les anches de cuivre, concistant en 40 tuyaux, pour le prix de 120 1.» (20 juin). — Décision renvoyant à se pourvoir en justice Jean de Richon, curé d'Izon, pourvu en cour de Rome de la chanoinie de son oncle François de Richon, attribuée par l'Archevêque à J.-B. de Secondat (7 juillet). — Délégation à divers chanoines pour aller à Libourne saluer Mazarin (11 juillet). — Autorisation de travailler de son état, dans le faubourg, à Honoré Laporte, orfèvre, qui a fait son apprentissage, mais qui n'a pas les moyens de se faire admettre à la maîtrise (18 juillet). — Vote de 39 1. pour les frais de la délégation qui a été à Libourne saluer Mazarin (21 juillet). — Prière au doyen et à des chanoines de préparer leurs harangues au Roi et aux princes (4 août). — Convocation pour le lendemain afin d'aller saluer le Roi (18 août). — Délibération pour l'établissement d'« tune galerie pour ouyr le sermon» et de la chaire « au gros pilier quy est proche l'autel de la parroisse» (18 août). — Autorisation à l'aumônerie de la compagnie générale des Suisses de célébrer la messe à St-Seurin et d'y faire des instructions à ces soldats (25 août). — Mention du traité passé avec Berquin pour faire la chaire et la «galerie», moyennant 675 1. (7 novembre). — Désignation du doyen et du chanoine Duduc «pour visiter les archives et les remettre en estai» (5 décembre). — Ordre d'informer contre le sacriste, qui a refusé de laisser officier un chanoine désigné par le chapitre, a traité le doyen de fripon, etc. (8 décembre). — « Le sr ouvrier fera fermer l'ouverture quy est à costé du grand autel et fera oster la grille quy y est et fera briquer lad. fenestre » (22 décembre). — Remise de partie des lods et ventes dus pour une maison engagée : « Après dix ans d'engagement les vantes sont dhues au seigneur » (7 mars 1660). — Allocation supplémentaire « au serrurier quy a posé la monstre audessus de l'orgue et faict jouer le mouton, » à cause de son habileté (12 mars). — Réconciliation du cimetière pollué par une blessure qu'avait occasionnée un coup de pierre (22 mai). — Ordre d'informer contre le sacriste, coupable de violence (25 juin). — Ordre d'appréhender au corps un vicaire qui a officié après avoir été renvoyé par le chapitre (9 juillet).—Nomination de dizainiers chargés de «pourvoir, chacun en leur quartier, aux désordres» (26 juillet). — Accord avec le curé de Bruges, au sujet de la dîme des marais (30 juillet). — Estimation du boisseau de froment à 7 1., du boisseau de seigle à 4 I. (22 août). — « Le sr sindic lèvera l'arrest quy fut donné en ce parlement de Bourdeaux, l'an 1560, contre Mgr l'Archevesque, appellant comme d'abus des privilèges obtenus par le chapitre de Sa Saincteté » (17 septembre). — Délibération sur ce que le sous-sacristain a enregistré des baptêmes sur des feuilles volantes (27 septembre). — Injonction au sacriste de remettre les registres de l'État civil (25 octobre). — Invitation aux Récollets de fournir un prédicateur pour l'Avent, «suivant la recognoissance qu'ils en ont faite au chapitre » (5 novembre). — Ordre

d'expulser l'hôte de *la Teste d'or,* pour vie scandaleuse (19 novembre). — Transcription de la déclaration du cardinal de Sourdis, en date du 10 avril 1603, promettant de maintenir les privilèges du chapitre (17 janvier 1661). — Résolution tendant à saisir des affaires du chapitre en première instance la Chambre des requêtes de Bordeaux, et en appel le Parlement de la même ville, sauf à se pourvoir par-devant le Roi, c en cas qu'il survienne quelque affaire contre quelque partie quy ait des parans au degré de l'ordonnance» (18 juillet). — Décision accordant droit de sépulture dans la chapelle S^te^-Catherine à une famille dont la tombe a été portée dans cette chapelle à l'occasion de la réfection du pavé (19 août). — Ordonnance contre un semi-prébendé qui va au cabaret (5 septembre). — Nouvelle délibération à l'effet de renoncer à l'évocation devant les Requêtes de Toulouse (24 octobre). — *Te Deum* et feu de joie pour la délivrance de la Reine (11 novembre).

G. 1029. (Registre.) - In-4°, 557 feuillets.

1661-1680. — Délibérations du chapitre. — Ordonnance réglementant l'exercice de l'art du chirurgien (10 mars 1662). — Réprimande au sous-sacriste, qui a encensé deux fois les jurais (27 mars). — « Mémoire des terriers quy ont esté rapportés au chapitre ce jourd'huy, 4^e^ septembre 1662». — Autorisation de vendanger au delà des maisons de Caudéran à partir du 22, « au cas qu'il y fasse de la pluie, » et à partir du 25 en deçà des mêmes maisons (17 septembre). — Défense aux musiciens d' « aller demander les estrennes par le bourg, comme ils ont faict cette année » (5 janvier 1663). — Ordre de raser les enfants de la psallette et de les habiller de neuf (2 mars). — Prières pour la santé de la Reine (2 juillet). — Permission aux propriétaires de vignobles « d'amasser le pourry pendant ces deux jours consécutifs » (27 septembre). — Permission de vendanger le 2 octobre au delà des maisons de Caudéran, le 3 en deçà, le 4 au Bouscat (30 septembre).— Commission à des chanoines d'examiner les réparations à faire «à la chapelle S^t^-Estienne et autres chais» (23 octobre). — Autorisation aux religieuses de l'ordre réformé de S^te^-Catherine de s'établir dans le faubourg (26 octobre). — Allocation mensuelle de 3 1. à une nourrice pour l'entretien d'un enfant trouvé (7 mars 1664).— Réception d'un bénitier en argent pesant 7 marcs 6 onces et demie, destiné à remplacer celui qui a été volé à la sacristie (4 avril). — Afferme de la dîme des marais nouvellement desséchés dans la palu, moyennant 93 1. par an (23 juin). — Nouveau délai accordé au sous-sacristain pour célébrer sa première messe, « M^me^ la Première Présidante, sa marrine à sa première messe, n'estant en ville» (14 juillet). — Privation de distributions prononcée contre le chanoine de Secondat pour absence (1^er^ septembre). — Délégation à des chanoines pour voir s'il est exact que les raisins pourrissent (15 septembre). — Insertion dans le registre de la déclaration du clergé de France touchant les propositions de Jansénius, et signature des membres du chapitre (15 septembre). — Injonction à tous détenteurs des papiers concernant le chapitre de les réintégrer aux archives dans les huit jours, sous peine d'excommunication (24 octobre). — Ordonnance sur l'état des rues, où les eaux et les boues croupissent (24 novembre). — Nomination d'Etienne Huguoneau, chantre de chape, comme scribe du chapitre en remplacement d'Élie Landreau (12 décembre). — Nomination d'un prévôt, « et sera obligé de porter la casaque aux processions de la ville et actions généralles » (9 février 1665). — Ordre de réparer les voûtes de la chapelle de la Rose (20 février). — Allocation de 100 1. à MM. de Constant et Descayrac, chargés de classer les archives, pour leur être payée à la fin de leur besogne (20 février). — Délibération portant que le chapitre s'assemblera tous les mardis et les jeudis pour délibérer sur les statuts (27 février). — Allocation de 143 1. pour robes, habits et bas-de-chausses aux six enfants de chœur, et de 13 1. 15 s. pour la façon (6 mars). — Ordre de réparer « les petittes croix qu'on porte la paix au chœur» (16 mars). — Ordre de faire un tabernacle pour mettre le S^t^-Sacrement à l'autel de la grande chapelle durant l'octave de la Fête-Dieu (13 avril). — Mandat à un chanoine de visiter des vignes gelées (15 mai). — Ordre de payer au s^r^ Semilion les réparations faites « au baston de s^t^ Martial » (30 mai). — « L'ouvrier fera couvrir les sépultures de la chapelle de s^t^ Martial» (22 juin). — Ordre de réparer le puits S^t^-Élienne (22 juin). — Estimation du seigle à 4 1. le boisseau et du froment à 6 1. (14 août). — Permission de vendanger le 25 septembre (20 septembre). — Mainlevée de la saisie faite de vendange recueillie avant l'autorisation (25 septembre). — Installation de J. de Richon, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris contre J.-B. de Secondat, « pour raison de la chanoinie en conteste » (20 octobre). — Ordre de faire des robes violettes aux deux enfants qui servent les messes (9 novembre). — Résolution pour la réparation de « la charpante du dessus de la voûte de l'église et autres endroicts de l'église » (7 décembre). — Nouvelle injonction pour la

remise aux archives des litres qui leur appartiennent, et ce sous peine d'excommunication (4 janvier 1666). — Aumône de 15 s. « à un pauvre hermite qui va faire le voyage de Hiérusalem » (4 janvier). — Nomination de commissaires pour régler à l'amiable les différends avec les maire et jurats (22 janvier). — Décision pour l'envoi de chandelles blanches à MM. de Fonteneil, lieutenant, Dalon, avocat du chapitre, etc. (8 février). — Aumône d'un louis de 58 s. à un chanoine de Paris qui revient de Rome (15 mars). — Protestation contre le mandement donné par les vicaires généraux sans consulter le chapitre à l'effet de convoquer le clergé à un service pour la Reine mère (26 mars). — Dépense de 18 1. pour les bonnets des six enfants de chœur (12 avril). — Désignation d'officiants « pour le petit jour de Dieu » (28 juin). — Mission à des chanoines d'inventorier les pièces portées du greffe de la juridiction au chapitre (5 juillet). — Désignation d'un prêtre pour officier le 16 juillet, «jour de la dédicace de ceste église» (12juillet). —Estimation du froment à 5 I. le boisseau, du seigle à 3 1., « prix qu'il se vend au pont S^{t}-Jean à présent» (23 août). — Autorisation à un chanoine de S^{t}-Émilion de porter l'aumusse dans la chapelle de S^{te}-Catherine (24 août). — Notification de la démission de MM. de Fonteneil père et fils, juge et lieutenant de la juridiction (10 septembre). — Nomination de Jean Fonteneil père, docteur es droits, et de Jacques de Fonteneil fils à l'office de juge et lieutenant (13 septembre). — Permission de vendanger, les 22 et 23, à Caudéran, et, le 24, dans le reste de la paroisse (20 septembre). — Allocation à l'ouvrier «pour avoir faict imprimer les offices de s^{t} Seurin, s^{t} Amand et s^{t} Martial et *Modus standi in choro* » (26 novembre). — Ordonnance portant que le vicaire perpétuel de Puypaulin, qui persiste à ne pas se présenter, «sera prins au corps, conduit dans les prisons du cloistre dud. chapitre, et ce par imploration du bras séculier» (26novembre). — Achat de toile pour nappes d'autel, à raison de 4 l. 10 s. l'aune (6 décembre). — Ordre de réparer les tapisseries de l'église (8-18 février 1669). — Ordonnance pour le jubilé (10 avril). — Protestation sur ce que l'Archevêque n'a «appellé le chapitre ny leur députés *(sic)* pour indire led. jubilé dans le mandement qu'il en a faict» (10 avril).— Requête des confrères de S^{t}-Fort demandant l'autorisation de faire donner, le jour de la fête, un sermon, et d'y consacrer le prix habituel d'une collation qu'ils faisaient dans le cloître (13 mai). — Autorisation au sous-sacriste de se faire aider à porter la croix (27 mai). — Défense au doyen, à peine de 3 1. d'amende, de rayer le portier du livre de la pointe (27 mai). — Commission à des chanoines pour donner l'alignement à un propriétaire qui désire faire bâtir près du Palais-Gallien (3 juin). — Délibération touchant une sommation faite par le doyen au sous-sacriste pour qu'il cesse d'encenser le chapitre si des chanoines-non constitués *in sacris* ne quittent pas leurs stalles (25 juin). — Défense au doyen de rien changer aux usages établis; ordre d'enlever un carreau de velours rouge qu'il vient de faire placer devant sa stalle (28 juin). — Notification par les chanoines semi-prébendés d'une ordonnance du doyen qui leur défend d'obéir au chapitre (29 juin). — Mandat au syndic de faire enlever le carreau de velours placé devant la stalle du doyen (29 juin). — Délibération chargeant des chanoines de classer les archives (12 août). — Installation comme chanoine d'Ignace de Secondai de Montesquieu (23 septembre).— «A esté remontré par le promoteur du chapitre que la pluspart des prestres de cette église vont à l'autel avec un juste-au-corps au lieu de sostane ny couronne» (22 novembre). — Désignation de Guillaume Bilclard, «mande de la frairie de S^{t}-Fort, ….pour porter la casacque ordinaire et pour chasser les pauvres de l'église » (21 avril 1670). — Ordre d'acheter une croix de cuivre « pour porter aux enterrements et autres fonctions curiales de la présente parroisse » (19 mai). — Autorisation au joueur de cornet d'aller à S^{t}-Émilion pour la s^{t}-Jean, sur la demande du chapitre de cette ville (16 juin).— Délibération relative à une proposition de la princesse de Conty, qui désire faire faire « un retable au-devant l'autel de parroisse, qui est dans l'église au-devant du chœur » et donner des ornements (19 septembre). — Autorisation « au nommé Lafleur, hoste du présent bourg, de mettre une enseigne en bailhant 4 1. à l'œuvre» (22 septembre). — Lecture d'une lettre du président Montesquieu, demandant que l'on proroge le délai pendant lequel son fils pourra rester à Paris afin de faire juger le procès que M. Dalon lui a intenté au sujet de sa chanoinie (23 octobre). — Refus par le doyen de remettre l'une des clefs du coffre pour faire un paiement; sommation par acte notarié, et nouveau refus; ouverture du coffre par un serrurier (27 octobre). — Nomination de Fleury Mayac comme « procureur en Guyenne, » à la place de feu Castaigna (21 novembre). — Mandat donné à des chanoines d'empêcher le sacriste de prêcher (30 novembre). — Délibération dans le cloître, le frère du doyen ayant enlevé à l'huissier une clef nécessaire pour entrer dans la salle capitulaire (6 décembre). — Sommation à deux chanoines « de se faire promovoir aux ordres sacrés à la prochaine ordination, à peyne d'estre privés

des gros fruicts» (16 janvier 1671). — Cession au sacriste du « tableau qui a esté tiré de l'autel de parroisse» (23 février). — Invitation des Récollets à l'octave qui doit être célébrée à l'occasion de la canonisation de s[t] Pierre d'Alcantara, « premier réformateur de leur ordre » (11 mai). — Défense au doyen de biffer à l'avenir des décisions régulièrement prises (22 mai). — Convocation pour aller saluer le maréchal d'Albret « à son entrée de gouverneur de Bourdeaux, qui se faict dimanche prochain après midy » (vendredi, 29 mai). — Interdiction au sacriste de célébrer une grand'messe, le jour de la fête, « à l'autel de la Magestat, que le chapitre luy a baillé pour faire les fonctions curialles» (24 octobre). — Délégation au trésorier et au prévôt pour régler la difficulté touchant les devoirs à rendre aux chapitres de S[t]-André et de S[t]-Seurin par les Carmes Déchaux établis sur la paroisse S[t]-Christoly (18 décembre). — Permission au petit Dupont, enfant de chœur, de jouer de l'orgue le jour des Rois (28 décembre). — Ordre d'enlever une enseigne placée par un hôtelier sans l'autorisation du chapitre (11 avril 1672). — Demande par le sacriste de registres destinés à recevoir les actes de l'État civil (30 décembre). — Délibération en vue de bailler à fief de la terre « en la paroisse du Vijean», quartier d'Artigue-Arnaud (27 janvier 1673). — Installation de M. de Constant comme doyen, à la suite de la provision à lui accordée par la cour de Rome, après résignation de son frère Antoine (24 mars). — Ouverture du testament et décision pour la sépulture d'Antoine de Constant, ancien doyen, décédé ce jour même (26 avril). — Demande du sacriste Louis Drouillard, qui désire céder son bénéfice à Joseph Drouillard, son frère (13 juin). — Résolution tendant à célébrer de nouveau la fête de s[t] Amand comme fête de première classe (16 juin). — Délibération sur ce que le doyen a, de sa propre autorité, modifié une délibération du chapitre et altéré le texte de la décision (24 juillet). — Installation de Mathias de Constant, clerc tonsuré, pourvu en cour de Rome de la chanoinie de son oncle Jacques (7 août). — Ordre à l'ouvrier d'enfermer dans le grand reliquaire une petite croix d'or contenant une parcelle de la vraie croix et de faire faire deux croix « pour porter la paix au chœur » (23 avril 1674). Ordre de chanter le *Domine, salvum fac* « touts les dimanches et festes pandant l'élévation du S[t]-Sacrement à la grande messe» (8 juin). — Démarche pour faire dispenser les gens de Caudéran et du Bouscat de marcher avec les milices qu'on lève dans le pays (8 juin). — Nomination, comme scribe, de Jacques Cambert, prêtre, aventurier (9 novembre). — Fixation du tarif des sépultures à 6 écus dans l'église et à 10 l. dans le cloître (3 décembre). — Règlement pour la collation des bénéfices (14 janvier 1675). — Autorisation à Arnaud Davril et autres confrères du S[t]-Sacrement et de s[t] Fort « de faire faire un retable au-devant de l'autel de s[t] Jacques, avec un tableau dans lequel seront représantées les images de s[t] Jacques, apostre, et s[t] Fort » (21 janvier). — Collation de la chapelle de Gail. de Lescarlate à Joseph Secondat de Montesquieu (4 mars). — Requête de M. de Maures, « prieur de La Roolle et professeur royal de l'Université, » tendant à faire authentiquer un certificat sur la date de la mort de Maures, aussi prieur de La Réole (31 mai). — Emprunt pour « faire des réparations considérables à la charpante de l'église, qui menaçoit ruine» (26 juillet). — Démarche pour obtenir à la paroisse exemption du logement des gens de guerre (19 août). — Visite à S[t]-Seurin par un conseiller au présidial de Marennes qui attribue à l'intercession de N.-D. sa guérison (9 septembre). — Démarches en vue de l'exemption du logement des gens de guerre (29 novembre).— Désignation de chanoines chargés de réclamer une indemnité pour la démolition de maisons près du Château-Trompette (17 février 1676). — « Le chapitre n'a pas assisté à la procession de s[t] Joseph, attandeu que le Parlemant est à Marmande» (16 mars). — Décision en vue de l'union des chapelles à la mense du chapitre (24 avril). — Réception de lettres confirmant l'évocation générale des causes du chapitre au parlement de Toulouse (5 juin). — Privation prononcée contre le chanoine de Secondat, pour assistance irrégulière aux offices (17 août). — Mission au syndic de faire déguerpir une terre abandonnée et de la bailler à fief à qui voudra la faire valoir (28 août). — Ordre de sonner la grosse cloche, « attandeu la mort de M. le mareschal d'Albret, gouverneur de la province » (3 septembre). — « Led. s[r] Drouillard a déclaré qu'il sçavoit la personne qui avoit le livre intitulé *le grand Sanctius,* appartenant au chapitre, et qu'il luy fairoit rendre moyénant 400 l. » (23 octobre). — Ordre de prêter un document au s[r] Denis, prieur de Comprian (16 novembre). — Paiement de 4 bonnets carrés valant 10 l. et destinés aux enfants de chœur (26 avril 1677). — Choix de délégués pour haranguer le duc de Roquelaure, gouverneur de Guienne (7 mai). — Allocation de 16 l. à un sculpteur qui a gravé les armes du chapitre sur des bornes destinées à marquer les limites de la paroisse (29 novembre). — Mandat à des chanoines de faire planter les bornes qui doivent délimiter le dîmon du chapitre S[t]-André à

Eysines (24 janvier 1678). — Mandat à des chanoines de visiter les vignes et autoriser la vendange, s'ils le jugent à propos (26 septembre). — Envoi de délégués pour complimenter M. de Ris, intendant (14 novembre). Compte rendu d'une visite auprès du comte de Montaigu, gouverneur du Château-Trompette, qui désire voir terminer à l'amiable les contestations entre le chapitre et les jurats (14 novembre). — Exposé des résultats de cette intervention (30 janvier 1679). — Permission au sous-doyen de manger de la viande pendant le carême (20 février). — Paiement de 10 1. à Pagot, « pour avoir fait le plan de la présente église» (24 mars). — Déclaration concernant la discipline du chapitre et les droits du doyen en ces matières (5 mai). Mandai au syndic de rendre l'hommage dû au Roi pour les biens du chapitre (7 août). — Installation de Vincent de Lamontaigne, doyen d'Uzeste, dans la chanoinie résignée en sa faveur par François Fonteneil, sous-doyen de S^{t}-André (7 octobre). — Visite à la reine d'Espagne de passage à Bordeaux (12 octobre). — Lettres d'office de juge au nom de Pierre Belluye, docteur ès droits (5 janvier 1680). — Serment prêté par Dubosc, clerc de ville, sur le bras de s^{t} Fort (29 janvier). Nomination de Malvies comme procureur du chapitre au parlement de Toulouse, aux gages de 75 1. par au (1er mars). — Déclaration sur les usages du chapitre au sujet de la pointe des malades (29 mars). — Envoi de délégués auprès de l'Archevêque, qui est très malade (H mai). — Avis de la mort de l'Archevêque (12 mai). — Compte rendu des obsèques; commencement de conflit de préséance avec S^{t}-André (25 mai). — Remercîments au duc de Roquelaure, pour les services qu'il a rendus au chapitre, étant à Paris (21 juillet).— Retenue de 19 1. sur le traitement du maître de la psallette, pour complément de 39 1., prix d'une basse de viole qu'il a perdue (13 septembre).

G. 1030. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets parchemin.

814-1400. — « Sanctii comitis liber parvus. » Cartulaire de l'église S^{t}-Seurin. — Table (fol. 2). — Extraits des Évangiles (fol. 3 v°). — Attribution d'une pension de 25 I. à Guil. Gaucelme, professeur de droit et archiprêtre de Moulis (7 janvier 1325, n. s ; fol. 7). — Inventaire d'ornements : 1 croix d'or, 2 d'argent, « due pixides eburnee, I pecten eburneus, I turribulum argenteum..., I statua [Virgi]nis eburnea et XVII pecie eburnee in quadam pixide, » etc. (28 octobre 1294; fol. 7 v°). — Note sur l'entrée du prince de Galles à Bordeaux, le 16 septembre 1355: il prend sur l'autel de s^{t} Seurin des armes et une oriflamme, conformément à un privilège accordé par s^{t} Amand à l'église S^{t}-Seurin et promettant la victoire à tout comte de Bordeaux qui s'armerait ainsi avant de marcher à l'ennemi (fol. 7 v^{0}.). — Introduction : l'auteur parle des soins pris par les anciens pour conserver la mémoire des actes. « Sed quoniam singula propriis annotabant cartulis et eas diversis passim servabant armariolis, ex eis plurime sive per fraudem sive per negligentiam... subtracte sunt; » de plus on perdait du temps à chercher les pièces. « Quapropter ego Rufatus, ejusdem ecclesie canonicus et sacrista, comuni utilitati inserviens, universas ecclesie cartulas quas potui colligere omnium consilio canonicorum sub uno redigere volumine sollicite curavi» (fol. 8). — Notice sur la promesse de prospérité faite par s^{t} Amand aux comtes de Bordeaux qui déposeront leurs armes sur son autel, déclareront tenir de s^{t} Seurin leur comté et paieront annuellement 4 quartiers de froment, 1 charge de vin pur, 5 porcs, un verrat, une vache « que exire debet de villa que nominatur Arunckil», un cerf, un setier de sel, une livre de poivre (fol. 8 v°). — Diplôme de Louis le Pieux donnant Mechers à S^{t}-Seurin (11 juillet 814; fol. 9). — Notice d'un don fait par le comte Sanche à S^{t}-Seurin : « agris supra burgum lateraliter sitis, cum landa usque ad Inzinas, et Silvam Grossam et Bernedariam »; il ajoute des fontaines, « videlicet Oldeiam et Gurz et Fontanellam », etc. (fol. 10).— Donation d'un moulin sis « juxta Turrim Fractam de foris, » et acceptation par Aycard, doyen, Gaucelme, chantre, etc. (1027-1032?; fol. 10). — Don par Pétronille de la moitié de l'église de Parempuyre (fol. 10 v°). Restitution à S^{t}-Seurin et à Éléazar, doyen, par Hier, seigneur de Barbezieux (1060; fol. 11). — Renonciation par l'archevêque Goscelin à une vigne « prope locum sita more vetusto quem Arenas nuncupant; > il y ajoute une vigne à S^{t}-Sulpice (1073-1085; fol. 12).— Sentence entre S^{t}-André et S^{t}-Seurin au sujet du cimetière : « Sancti-Andree congregatio, pravo promota consilio, ad destruendum sanctissimi confessons atque pontificis Severini cimiterium ab initio primitive ecclesie consecratum, alterum in sua cepit ecclesia fundare modernum » (1081; fol. 13). — Récit de ce qui s'est passé à l'occasion du cimetière sous les archevêques Godefroy, qui a été inhumé au milieu de l'église S^{t}-Seurin, Archembauld, Andron, Goscelin; empiètements de Boson, doyen de S^{t}-André; accord (fol. 13 v°). Décision du synode pour la réunion à S^{t}-Seurin de l'église de Comprian «sub laicali jure diu positam » (1085; fol. 14). — Décision par laquelle l'archevêque

Aimé réunit « ecclesiam Sancti-Gervasii... ecclesie Sancti-Petri de Compriano et per eam beatissimo Severino », et réglementation des rapports entre S^t^-Seurin et les chanoines de S^t^-Gervais (3 novembre 1097; fol. 14 v°). — Confirmation par l'archevêque Arnaud des droits de S^t^-Seurin sur l'église de Mérignac (fol. 15).— Sentence réglant le différend entre l'Archevêque, d'une part, S^t^-Seurin et Gofraunus, doyen, de l'autre «de luco qui vocatur Montelis» (19 mai 1122; fol. 15 v°). — Renonciation à une terre où est élevée l'église de S^t^-Vincent [de Mérignac], laquelle renonciation est consentie par Guil. Hélie, viguier, et par Arnaud d'Espagne, qui tient cette terre en fief (fol. 16). Cession à S^t^-Seurin d'une terre sise à Cenon par Amanieu, « sub ducis Guilelmi imperioseculari milicia ... miles» (fol. 16). — Conditions de la concession féodale accordée par S^t^-Seurin et Gofran, doyen, à Guillaume Arnaud, « cartula quadam tamen prius sub nomine cujusdam false compositionis inter ipsos canonicos et W. Arnaldi et patrem suum, Arnaldum Stephani, facta prorsus abdicata et destructa prout falsa et fraudulenter composita » (1108-1130; fol. 16 v°). — Restitution d'un cens de 6 deniers par Guillaume Ferran (1088, «III nonas decembris et in V luna, Simone Agenensium episcopo locum Burdegalensis archiepiscopatus tenente; » fol. 17). — Donation de «mansionem que est in villa que vocatur Carinan cum vinea et terra in circuitu posita » (septembre 1119**;** fol. 17 v°). — Don de propriétés sises à Villeneuve et à Colignan (fol. 17 v°). Donation de biens dans l'Entre-deux-Mers : «plantarium de Monte-Calvo , et totam terrain de Prigniaco et clausuram cum omnibus nugeriis, et terram que est desuper cum duobus nugeriis et unum rusticum cum duabus mansuris apud Salva Rege» (fol. 18).— Reprise de partie de cette donation : « unde a domino Bertrando, venerabili Burdegale archiepiscopo a prefato Arnaldo archiepiscopo quinto, vinculo meruit excommunicationis astringi»; restitution à Bertrand, doyen de S^t^-Seurin (fol. 18). — Donation à Gofran, doyen, à Eyquem Guillaume, son neveu, et aux autres chanoines d'une terre sise à Germignan paroisse du Taillan(?), «in parrochia beati Hylarii de Autellano »; le donateur, Guillaume, prêtre, se réserve l'usufruit viager s'il revient du S^t^-Sépulcre (fol. 18 v°). — Concession de cette terre à titre de fief au profit d'un chevalier, qui « terciam partem rerum in eadem terra existentium haberet, duas etiam canonicis, quasi servus talentum a domino comissum, fideliter redderet » (1124**;** fol. 18 v°). — Donation souscrite par le doyen Aicard (fol. 19). — Accord au sujet de la restitution d'une terre « que est ante portam castri illius quod Blancafort vocatur» (1091**;** fol. 19). — Don d'une terre « juxta portum de Saulicia » par Amauvin de Blanquefort, « quando... cum Gastone Bearnensi propter christiane fidei religionem exaltandam contra paganos deprimendos Hispaniam adiit», sauf les droits de « Raginaudus, venator, » à qui une concession viagère avait été faite (fol. 20). — Donation par Arnaud de Veyrines d'une terre à Tremblède et d'une autre terre «que est inter Tutelam et ecclesiam Sancli-Germani, qui locus vocatur Afrians» (fol. 20 v°).— Don par Amanieu de Veyrines « mortuo filio suo... et in claustro sepulto ». « Tempore Willelmi, Burdegalensis archiepiscopi, et Bertrandi, decani Sancti-Severini et Sancti-Andree archidiaconi» (fol. 21 v°). — Don par le môme d'un denier d'esporle dû à chaque changement de seigneur sur une maison « de subtus murum ». « In capitulo Sancti-Severini, in manu Bertrandi, archiepiscopi, et Bertrandi, decani, nepotis ejus» (fol. 21 v°). Opposition du chapitre à l'installation d'un desservant dans l'église bâtie par Amanieu de Veyrines, qui a élevé « in opido suo basilicam ». Renonciation par Amanieu aux rapines qu'il exerçait à Caudéran (1145-1153; fol. 22). — Bref de l'acte par lequel Vivien de Veyrines donne «XII denarios censualiter super mansuram suam que est in luco prope castellum de Vitrinis et super totum alodium suum » (fol. 22 v°). — Don par Austin Robert de Blanquefort à S^t^-Seurin d'une propriété entre les églises de S^t^-Seurin et de S^t^-Vincent, en présence de Bernard, «milite de Sancto-Severino ». Rétrocession à titre de fief de cette terre au donateur (fol. 23). — Accord «de terra que est sub Tutela, in loco scilicet qui vocatur Auquaire» (fol. 23). —Don par Guil. Guiraud d'Arciac, chevalier, «gravi infirmitate detentus ac etiam apud Cesaris Augustam, causa sanitatis recuperande, iter aggredi cupiens» (fol. 24). Donation au doyen Gofran, étant présent « Arnaudo Aicheumi, bellatore de Blancafort » (1123, fol. 25 v°). Mention d'une requête du doyen Gofraun «cuidam juveni, Petro scilicet, a Guilelmo Amanevi, Guilelmi preposili filio, consulatum tenenti»; jugement dud. «consul» et abandon au doyen Gofraun (28 avril 1124; fol. 26 v°). — Don à S^t^-Seurin d'une terre «sita juxta viam que vadit ad Bazet», avec réserve du domaine utile au donateur et à ses descendants (fol. 27). Don au doyen Gofraun d'une terre « sive in palude, scilicet xx^ti^ et n fulcos, sive extra paludem, hoc est VI saciones» (27 décembre 1125; fol. 27). — Don d'une terre au doyen Gofraun à condition que le donateur sera inhumé dans le cimetière de S^t^-Seurin (29 août

1126; fol. 27 v°). — Don de « xvi fulcos terre», sur lesquels 4 d. devront être payés par les héritiers du donateur pour son anniversaire (fol. 27 v°). — Don au doyen Gofraun (1128; fol. 28). — Accord «de vinea que est sub Tutela, inter viam scilicet que vadit ad Tropeitam et eandem Tutelam et de vinea que est super viam que vadit ad Lodors, in loco scilicet qui vocalur au Figairols» (29 juin 1127; fol. 28 v°). — Don du domaine direct de quatre sadons de terre «in parrochia Sancte-Marie de Martillac, in loco videlicet qui vocatur Lacanaus» (fol. 28 v°). — Donation au même de « quendam villanum prope Montem judaicum morantem, cum omni possessione sua, tam domibus quam vineis (1143; fol. 30). — Donation par « Aimo de Sancto Severino, nepos decani, filius Rotlandi, post mortem domini mei decani, qui me ab infantia nutrierat » (1144, fol. 30 v°). — Don à Bertrand, doyen du chapitre et archidiacre de Bordeaux, Bertrand étant archevêque (fol. 31). — Don d'une rente de deux livres d'encens à payer par les tenanciers d'une terre et d'une vigne (fol. 31 v°). —Démarche auprès d'Arnaud, .fils d'Amauvin de Blanquefort, quand celui-ci «Jherosolimitanis militibus se dedisset, » et restitution de «omnem avenam, tam de milio quam de sigula et de omni genere messis, quam pater suus predictus in villa que vocatur Villa Nova violenter et injuste habuerat ». Renonciation analogue par « omnes alii barones et milites illius castri » (1159; fol. 31 v°). — Accord avec le doyen Bertrand (1176; fol. 32). — Don d'un cens par «Mateudis, vicecomitissa de Tartas, filia Garsionis de Marcha, uxor Petri de Burdegala » (fol. 33). — Accord au sujet d'une terre sise à Langon, donnée à S^{t}-Seurin par le vicomte de Gavarret et qui sera tenue moyennant *5 s.* de Bordeaux d'esporle et 12 lamproies. «Testes autem hujus rei sunt ex parte Amanevi : Petrus de Mota, tunc prepositus Burdegale, » etc. (1170; fol. 33). — Don au doyen Bertrand (1168; fol. 34). —Charte de l'archevêque Bertrand donnant raison aux chanoines, « de cantaris que dantur in venditione vini in burgo Sancti-Severini,» qu'il prétendait d'abord lui appartenir(1170; fol. 34 v°). — Bulle d'Alexandre III accordant aux archevêques de Bordeaux l'usage du pallium le jour de la fête de s^{t} Seurin (8 mai [1170?] ; fol. 35). — Bulle du même à l'archevêque Bertrand lui enjoignant de frapper d'interdit les terres d'Amanieu de Pessac si, dans les quinze jours, il ne restitue pas à S^{t}-Seurin les possessions que led. Amanieu a usurpées au Hâ (22 mars; fol. 35). — Restitution faite par led. Amanieu aux mains de l'archevêque Bertrand et de Bertrand, doyen, et réception de son fils Milet comme chanoine (fol. 35 v°). — Don par Guillaume Arnaud, de Puy-Paulin, chanoine, de droits à percevoir sur diverses vignes, « quandam trileam et joalat », « x saciones apud Albam Spinam », « unum artigon ». « aliud artigon», etc. (fol. 36 v°). — Donations par Pierre et Raymond, frères du précédent, notamment d'une terre « ad thus emendum » (fol. 37). — Mention de la donation faite par Itier de Lamarque de « quendam villanum cum estagia sua, in parrochia de Cuzaig, patrem scilicet Garmundi presbiteri, cujus erat mansio juxla paludem retro castellum de Marcha > : mainmise sur ce bien et accord avec Jean de Bourg, héritier des spoliateurs, qui, sur le point de partir pour la croisade, se libère envers le chapitre en promettant un cens de 2 s., «cum ipsa [estagia] jam omni fere destituta esset colono » (fol. 39 v°).— Donation par l'archevêque Guillaume de la paroisse de Gaillan, « salvis tamen quarteriis nostris, sinodis et paratis, » avec l'assentiment de Bertrand, archidiacre du Médoc, Gér., doyen de Bordeaux, Raymond et Gilbert, archidiacres, en présence de G., abbé de Sainte-Croix, P., abbé de Bourg, Guillaume, abbé de Verteuil, Guillaume, archiprêtre de Blaye (fol. 40 v°). — Bulle d'Alexandre III au doyen Bertrand, énumérant et confirmant les possessions du chapitre: « preterea quicquid illustris memorie Sancius, quondam cornes Wasconie, ecclesie vestre rationabiliter dedit, videlicet agros, fontes et landas supra ipsum burgum positas, sicut ab antiquo cerlis limitibus denotantur» (fol. 40 v°).— Donation par Milon, chanoine, du moulin de Crespiac, plus «en la tudeilla que est super illud molendinum dominium quod comparaverat de Otone de Casaubon, videlicet duos denarios censuales et duodecim denarios de sporla»; procès avec led. Eude, au sujet de la directité du moulin; accord; abandon par Eude, entre les mains d'Amanieu de Veyrines, seigneur foncier, des droits dud. Eude, moyennant 40 s. : «posuitque Oto metas in terra cum canonicis infra quas liceret eis facere quecumque necessaria essent ad opus molendini et usque ad quas aqua liberum haberet ascensum et augmentum »; vente par Amanieu de sa seigneurie foncière pour 60 s. (fol. 41 v°). — Accord avec Brun de Jaugos, chevalier, qui avait, après la mort de Mailloc, revendiqué des terres données par celui-ci, «eo quod esset de cognatione ejus » (1180; fol. 42). — Donation par Alaïs, femme d'Amanieu Deuga de « quandam estagiam » sise à Ambarè, « «quam habebat de ea feudaliter Arnaldus de Bernetet, homo ejusdem ecclesie» (1180; fol. 42 v°). — Accord sur ce que «Petrus de Burdegala, filius Petri prepositi, avenam ab hominibus in burgo Saneti-

Severini et in Cauderan et Villam Novam commorantibus annualiter preter jus et consuetudinem exhigebat, ea scilicet ductus occasione quod homines illi pascuis et aliis rebus paludis comunibus utebantur et aliquando homines qui ei avenam negabant in loco qui dicitur Mejolanum et aliis paduentiis pignorabat» (fol. 42 v°). — Vente par Arnaud d'Illac, pour 320 s., de « lucum suum qui lingua romana lo Boscat nuncupatur» (« sub ulmo ante hostium ecclesie XVI^to kalendas marcii, post primam, anno ab incarnatione Domini M. C. LXXX, Willelmo Burdegalensi archiepiscopo, Bertrando decano, Philippo, in Frantia » etc.; fol. 43). — Accord entre Rufat, sacriste de S^t-Seurin, et Guillaume Marti, «capellanum de Broja, eo quod homines de Colenian ad omnia parrochialia recipiebat, cum essent manifeste de parrochia Sancti Severini » : le curé de S^t-Seurin fera les obsèques des gens de Bruges, « accepto tamen prius tricesimo quod eundem capellanum Sancti Severini de jure contingit vel sufficienti saltim securitate pro eo accepta; septimum vero dabitur capellano de Broja» (1171-1187; fol. 43 v°). — Contestation au sujet de la directe seigneurie du bois du Bouscat avec Guillaume Raymond de Bordeaux, comme gendre d'Arnaud de Sénag : « canonici vero laudaverunt auctorem Arn. de Ilag, a quo nemus prenominatum emerant»; accord avec le doyen Rufat « post adjudicatum duellum» (1182; fol. 44). — Donation par Comtors d'une terre à Corbiac, paroisse de S^t-Médard-en-Jalles, « et redditur inde quarta pars fructus terre pro agreria; hujus terre cultores plures sunt; ministerialis vero est Petrus de » *(sic)* (fol. 44). — Acquisition successive par le doyen Rufat du domaine direct et du domaine utile de fief tenu d'Ara. Raymond de Buch par Raymond Rossel, à savoir le bois de la Bernederia (1183; fol. 44 v°). — Demande par Raymond d'Uch, «bellator», au doyen Rufat, d'une terre qui aurait anciennement appartenu à S^t-Seurin dans lad. paroisse d'Uch « et nunc eam quidam quasi in alodium possidebant » ; concession moyennant une esporle de 5 s. « Ipse vero postmodum, sicut promisit, multis laboribus et expensis implevit et insuper patrocinium suum ecclesie dedit, ut, si forte contingeret eam duellum facere, ipse pro justicia ejusdem sine precio pugnaret » (fol. 45). — Donation par Guitard de Veyrines, chevalier, au doyen Rufat, de « molinam de Labat quam Tudeliam vocant », avec pouvoir d'édifier un moulin sur le même point ou en aval (29 avril 1184; fol. 45 v°). — Donation comprenant entre autres « quendam locum piscatorium a Lagaha, in recessu maris» (fol. 46). — Contestation au sujet des lamproies dues par Guillaume, fils de feu Amanieu de Sescar, « qui terrain de Lingone de ecclesia Sancti Severini feudaliter habebat » : «canonici Sancli Severini occupaverunt feudum suum et domos hostiis, vineas quoque et ortos sepis spoliaverunt ». Accord avec le feudataire, lequel promet de restituer les lamproies dues par lui « et dedit pro ablatis xxx sol. et pro gatgio v^que sol.» (24 mai 1182; fol. 46 v°). — Donation par Raymond Bernard au doyen Rufat («sub ulmo », 16 avril 1184; fol. 46 v°). — Concession à litre de fief, moyennant 5 s. de cens et 6 d. d'esporle, à Fort Nadau, de Saint-Macaire, des revenus dus au chapitre par les tenanciers de Toulenne (fol. 47). — Accord conclu par le doyen Rufat au sujet de la dîme de Parempuyre usurpée par Vivien de Longuern (« Actum fuit hoc tempore Helie, archiepiscopi, anno ab incarnatione Domini M^0 C° LXXX VI°» ; fol. 47 v°). — Difficulté sur le dîmaire auquel appartient la Bernederia, que réclame le décimateur de Mérignac; le doyen Rufat produit deux témoins prêts à jurer touchant les limites des paroisses; accord moyennant 70 s. payés par les chanoines (« in cimiterio, sub ulmo», 12 février 1186, n. s.; fol. 48). — Restitution par les chanoines de S^t-André et leur doyen, Étienne, de « decimam molendini de Furco, tricennarium quoque et confessiones ecclesie Sancti-Pauli » (fol. 48). — Don par Robert de Carignan de « quandam corrigiam vinee que est apud Lodors, in loco qui vocatur rua Mortuorum » et « portionem meam estaggie patris mei » (fol. 48 v°). — Démarche de deux frères, paroissiens de Carignan, qui s'offrent, eux et leur frère, « cum estaggia sua, et concesserunt se homines ecclesie et prolem que de eis exierit, hoc pacto quod singulis annis in octabis Domini reddent censuale de estaggia sua, XII d., nomine queste. Factum fuit hoc in claustro, in manu Rufati, decani » (fol. 48 v°). — Donation d'une pêche «apud Quairiam » et une autre «apud Maucor » (fol. 48 v°). — Vente par Arnaud-Pierre de Cucujac, chevalier, au doyen Rufat, d'une lande à Montussan (« in claustro, » 20 mars 1189, n. s.; fol. 49 v°). — Don par le doyen Rufat de 12 s. de rente pour son anniversaire (fol. 50). — Fondation pour Assalide, fille du vicomte de Tartas, femme en première noces d'Eyquem-Guillaume de Blanquefort, en secondes noces de R.-Bernard de Rouman, à laquelle les chanoines ont concédé une sépulture dans le cloître près de sa mère (fol. 50 v°). — Concession «sub hominio ligio et I den. de sporla » par le doyen R. à Eyquem d'Illac, chevalier, de moitié d'une lande que celui-ci revendiquait, « asserentibus canonicis ipsius ecclesie se landam predictam ex donatione Sanctii, comitis Pictavensis, inperpetuam helemo-

sinam libere diu ac pacifice possedisse» (31 mars 1199, « R. B. de Rozinan, senescalco Vasconie» (fol. 50 v°). — Don par Ricsende de Bosc, Gaucem, son fils, Gombaud de Laubesc et sa femme, fille de Guiscard de Sainte-Croix, de tous leurs biens à Yvrac (fol. 51). — Don de 2 d. de cens «supra duas saciones terre in parrochia de Baliniag, in loco qui dicitur a Lacanau» (fol. 51 v°). — Achat par le chapitre, moyennant 10 s., d'une terre tenue pour lui à litre de fief, « videlicet in uno loco XIII regas et in alio XV r., de duabus versanis» (fol. 51 v°). — Don par Eyquem de S^{t}-Médard, curé de S^{t}-Christoly de Bordeaux, de Pierre Guillaume, « in hominem ligium, sicut illum qui immunis erat et liber ab omni subjectione et dominio alterius» et de la «stagiam» achetée par led. Eyquem et tenue par led. Pierre, qui paiera 2 s. 6 d. de cens et 1 d. d'esporle (fol. 52). — Accord entre le chapitre et le fils naturel d'un chanoine, au sujet des biens du père, que le chapitre prétendait lui appartenir « de jure scripto » (fol. 52). — Concession par le doyen Guillaume R., d'une terre près le « molinare de Audeiola, retento spacio ipsius terre quantum necesse fuerit ad domum molendini et ad ipsum molendinum » (fait dans le cloître, en présence de Guil. Gombaud, alors prévôt du Roi, 10 mars 1231, n. s. ; fol. 53). — « Taxatio procurationum Bituricensium, perpetuo duratura » (XIII^{e} s.; fol. 53 v°). — «Anno Domini M^{0} CC° L^{mo}, omnes carte perpetuitatem continentes que a tempore Rufali, decani hujus ecclesie, usque ad illud tempus inveniri potuerunt, de consilio capituli in presenti volumine sunt fideliler conscripte » (fol. 54). — Compromis entre G., doyen de S^{t}-André, et A., doyen de S^{t}-Seurin (20 avril 1222; fol. 34). — Sentence des arbitres A., évêque de Tarbes, et G., évêque de Comminges : attribution à S^{t}-Seurin de l'église de Montussan, qui lui a été cédée par l'archevêque Élie, avec le consentement du chapitre S^{t}-André; exposé des droits du chapitre S^{t}-Seurin à vivre comme un chapitre séculier et confirmation de ces droits; répartition entre ces deux chapitres de la juridiction dans les paroisses de S^{t}-Remy, S^{t}-Maixent, S^{t}-Christoly et Puypaulin (« in claustro Sancti Andree », mai 1222; fol. 54 v°). — Vidimus et confirmation des deux dernières pièces par 0., évêque de Porto et de Sainte-Rufine, légat (20 février 1223, n. s.; fol. 57). — Engagement pris par les Dominicains, qui désiraient avoir un cimetière, de ne concéder la sépulture à aucun des paroissiens de S^{t}-Seurin et des églises qui en dépendent et d'engager ces paroissiens à payer les dîmes et à fréquenter les églises (1236; fol. 61 v^{0}). — Sentence arbitrale entre l'archevêque Guillaume et Arnaud, doyen de S^{t}-Seurin, « de justicia in cantaris, de presentatione cappellanorum in parrochialibus ecclesiis, de institutione prebendariorum, de procurationibus quas petebat in ecclesia Sancti Severini et ecclesia de Gallian », cautionnée par Arnaud, archidiacre du Médoc, B., archidiacre de Cernés, P. de Bordeaux, «vir nobilis », etc. (fol. 62). — Attestation d'Élie, évêque de Saintes, touchant les 5 s. de poitevins vieux que le prieur de Barbezieux a reconnu devoir annuellement à S^{t}-Seurin (10 janvier 1231, n. s.; fol. 63). — Bulle d'Innocent IV au doyen de Saintes pour qu'il interdise aux feudataires de S^{t}-Seurin les sous-inféodations (12 janvier 1247; fol. 63). — Donation à S^{t}-Seurin par le doyen Arnaud-Bernard : cens payés pour des maisons à la Rousselle, seigneurie d'un fief au même endroit, terres et vignes de Lodors « quas habent a me coloni parciarii» (17-24 mai 1209; fol. 63 v°). — Sentence préparatoire du pénitencier de Bordeaux entre le chapitre de S^{t}-Seurin et les maire et jurais, touchant les poules que les maire et jurats disaient avoir été indûment exigées «a quibusdam concivibus ipsorum in salvitale seu parrochia Sancti Severini commorantibus», et touchant une atteinte portée aux immunités du chapitre « quod quidam de communia Burdegale, de mandato dictorum majoris et juratorum, injuste receperant pignora, gagia et peccuniam a canonicis Sancti Severini et hominibus salvitatis ejusdem occasione costume seu eciam malatolte » (l^{nr} avril 1242 ; fol. 64). — Supplique au pape Honorius par les arbitres, demandant la confirmation de leur sentence entre le chapitre de S^{t}-André et de S^{t}-Seurin touchant l'institution séculière de celui-ci et exposant les précédents de l'affaire (fol. 65). — Engagement pris par le chapitre de S^{t}-Seurin et les abbayes de S^{te}-Croix de Bordeaux, S^{t}-Romain, S^{t}-Sauveur, S^{t}-Émilion, Guîtres, l.'lsle et Verteuil de participer aux frais « in causa visitationis et procurationis quas a nobis et ecclesiis nostris Bituricensis archiepiscopus exigit et appellatione contra eundem archiepiscopum interposita super hoc et divisione procurationum facta a venerabili patre Penestrino episcopo, appostolice sedis legato, ad sedem apostolicam consilium et auxilium nobis invicem prestaremus » (18 février 1241, n. s. ; fol. 66). — Sentence arbitrale de trois prud'hommes mettant fin au conflit entre le chapitre et Raymond Dessous-le-Mur relatif à des chemins et d'abord porté devant le maire (20 juillet 1246; fol. 66 v°). — Accord entre le chapitre et Amauvin d'Ambarès, seigneur de Montferrand, touchant les droits que led. Amauvin « demandava suls homes de la gleisa monsenhor sent Seurin qui son en

son poder» (26 mars 1237 « na Rostan Deu Solher, major; magister W. Aram. de Lenhan, degans monsenhor sent Seurin» ; fol. 67). — Compromis entre les chapitres de S^t^-André et de S^t^-Seurin, confiant à Guil. de Rama le soin de régler leur différend touchant la dîme du lieu dit *lo Forxs* (septembre 1246; fol. 68). — Déclaration de l'official touchant le prieur de S^t^-Seurin de Cadourne, lequel, excommunié pour avoir omis de payer pendant plus de dix ans le cens de 5 s. dû au chapitre, a reconnu son obligation : « W., decanus ipsius ecclesie» (14 juillet 1235 ; fol. 68). — Sentence de l'archevêque Élie, délégué par le S^t^-Siège, maintenant le chapitre « in statu consueto et a quadraginta annis ibi continue observato..., in statu videlicet canonicorum secularium» (fol. 68 v°). — Sentence des chanoines chargés de réformer le prieuré de Comprian : « Volumus quod P., prior, et fratres de Compriano, tam clerici quam laici remaneant in monasterio suo et ibidem agant penitentiam..., secundum regulam beati Augustini et constitutiones per nos sibi traditas Domino servientes»; nomination d'un cellérier; ordre au prieur de remettre le sceau à un chanoine désigné par ses confrères; défense au prieur de dépenser, des biens meubles du prieuré, plus de 12 d. en une fois, plus de 20 s. par an, et d'aliéner les immeubles sans les garanties de droit; ordre de dégager un fief qu'il a engagé pour 100 s. et de rendre compte de diverses sommes qu'il s'est procurées; ordre de restituer des anneaux « quos in maritagio filie sue Willelmo de Lalanda dedisse convincitur » ; obligation de jeûner pendant sept carêmes. « Idem precipimus A., priori de Mairinhac» ; « Arn. de Soleniac et B., canonici, accipiant tres disciplinas a priore infra quindecim dies» (21 juillet 1239; fol. 69 v°). — Règlement par les mêmes pour la discipline intérieure du prieuré : ordre de suivre la règle de s^t^ Augustin : « ad minus bis in septimana de culpis coram priore proclamatio et correctio habeatur » ; défense de parler aux femmes « de quarum concubinatu fuerunt diffamati », et d'entrer chez elles, à peine de ne vivre durant huit jours que de pain et d'eau, assis sur le sol du réfectoire; ordre d'avoir des « private » dans les dortoirs, pour éviter aux frères une occasion de sortir; règlement sur les vêtements : « que quidem vestes quoad formam sint clause et quoad colorem nigre vel brune, vel grisie seu albe», etc. (21 juillet 1239; fol. 70 v°). — Déclaration de l'official touchant le serment fait par divers de payer au chapitre une poule à la Noël et 2 d. par tonneau de vin vendu dans la sauveté (juin 1243; fol. 72). — Sentence arbitrale de l'archevêque Élie attribuant au prieuré de Comprian l'église de Mérignac, que lui disputait le chapitre de S^t^-Seurin, à condition qu'il serait payé à celui-ci pour lad. église un cens, non plus de 10 s. mais de 20 s. (1193, «Bonifacio, Sarnensi archidiacono; Arn., Medulcensi archidiacono; B., Blaviensi archidiacono; ...Rufato, decano; ...Willelmo, priore Sancti Jacobi, canonico Sancti Severini; Bernardo, priore de Compriano » ; fol. 72). — Privilège concédé par l'archevêque, autorisant le chapitre à acquérir par justes litres des dîmes dans le diocèse (La Sauve, 17 novembre 1231; fol. 73).—Engagement pris par Étienne, doyen, et le chapitre S^t^-André, envers Rufat, doyen, et le chapitre S^t^-Seurin, de ne pas se prévaloir contre ceux-ci de sentences ou autres titres «super statu regularium canonicorum » (fol. 73). — Renouvellement par l'archevêque Élie de la donation de l'église de Montussan, par lui précédemment faite au chapitre S^t^-Seurin, approuvé par le doyen et le chapitre de S^t^-André, qu'il n'avait pas pu consulter d'abord, étant en désaccord avec eux (1190; fol. 73).— Déclaration de l'évêque de Dax et de R., abbé de S^te^-Croix, délégués par le Pape avec l'abbé de La Sauve (mais agissant seuls, parce que ladite abbaye est vacante), lesquels ont solennellement absous, dans l'église S^t^-Michel, le chapitre S^t^-Seurin de l'excommunication prononcée par l'archevêque (22 juin 1204; fol. 74). — Donation par l'archevêque Élie au chapitre, de l'église de Montussan (« in claustro Beati Severini », 1189; fol. 74 v°). — Sentence de l'abbé et du prieur de S^t^-Émilion et du prieur de S^t^-Laurent, juges délégués par le Pape, touchant les droits de S^t^-Seurin sur le prieuré de Comprian (20 septembre 1233; fol. 74 v°). — Statut de paix et établissement d'un *commun* accordé au Roi pendant sept ans pour le maintien de l'ordre (1^er^ année de la sénéchaussée de G. de Cell., règne de Richard; fol. 75 v°). — Bulle d'Honorius III touchant l'état séculier adopté par le chapitre S^t^-Seurin (4 avril 1224; fol. 76 v°). — Confirmation par le pape Alexandre de la fondation d'un canonicat dont le titulaire sera tenu de célébrer la messe pour les défunts (18 juillet; fol. 78). — Bulle d'Innocent III autorisant le doyen Arnaud à disposer des biens du chapitre avec la majorité des chanoines, sauf opposition fondée de la minorité (11 janvier 1206; fol. 78). — Bulle du même prenant sous sa protection les biens de S^t^-Seurin (10 juin 1203; fol. 78). — Bulle analogue d'Urbain [III] (« datum Verone, v nonas maii » ; fol. 79). — Bulle analogue de Clément III: « Statum ejusdem ecclesie a quadraginta annis et amplius usque modo rationabiliter et continue observatum... confirmamus » (28 juin 1190; fol. 79).—

Attestation de l'archevêque Guillaume reconnaissant la liberté du chapitre dans le choix du doyen, à condition de faire confirmer l'élection par l'archevêque, avant d'en faire connaître les résultats (fol. 79 v°). — Renonciation du même à un cens de 12 d. que lui devait le chapitre pour la terre «de Arenario», dans le faubourg (fol. 79 v°). — Charte de l'archevêque Gérald, constatant que Bonafous Daupuz et les autres frères et sœurs de l'hôpital de Bardenac ont vendu à un chanoine de S^{t}-Seurin, moyennant 45 l. de Bordeaux, la moitié d'une lande; « que vendicio facta fuit ob necessitatem famis, propter sterilitatem maximam que anno illo citra solitum modum invaluerat» (1235; fol. 80). — Accord entre le doyen Guil. Raymond et le chapitre, d'une part, et les héritiers d'Arn. Peirer, chanoine de S^{t}-Seurin, de l'autre (9 juillet 1242; fol. 80 v°). — Accord entre le doyen Guillaume Raymond et les frères Guillaume Claver de Castillon et Guillaume Claver de Lesparre, chevaliers, louchant divers biens qui auraient été donnés au chapitre par Guillaume de Bussac et Aymeric de Bussac: les frères Claver doivent au chapitre une rente de 60 s. de poitevins et de bordelais (24 septembre 1241; fol. 81 v°). — Échange entre le chapitre et Guil.-Arn. Moneder d'un cens de 12 l. 10 s., « ab tot los esporles e ab totas las senhorias », près le prieuré S^{t}-Martin du Mont-Judaïc, confrontant « la trilha que fo Laurenz Belh», d'un moulin sis «a Crespiac, ab totas las aguas et lo molinar e ab sos fossat e ab toz los apertenamenz deu medis molin», etc. (27 décembre 1247; fol. 82 v°). — Accord avec les héritiers de Rolland, chanoine: ceux-ci renoncent à un cens «au Miralh ni per entorn prop deu Miralh » (28 novembre 1247; fol. 84). — Accord entre Hugues de Castillon et Gaucem et Thibaud ses fils, d'une part, et « W.-Arramon de Lenhan », doyen, et le chapitre, de l'autre, louchant « l'afar de Jau e de Lestrans », donné au chapitre par Guillaume et Aymeric de Bussac (4 novembre 1242; fol. 85). — Échange avec P. de Nugon (25 décembre 1247; fol. 85 v°). — Constitution, au profit du chapitre et moyennant 10 l. de poit. et de bord., d'un cens de 10 s. 6 d. et d'une esporle de 6 d. sur une maison sise «en l'arrueta de Laforest», paroisse S^{t}-Maixent, entre les maisons de Gaillarde de Laforest et d'Alaïs de Laforest (14 novembre 1245; fol. 86 v°).— Déclaration d'Arnaud d'Espagne, portant que « totas las terras acoitivadas e hermas, landas e bosc e prat e acguas e eslatjas e totas las autras tengudas, possessions et heretatz » entre la grande roule de Mérignac et le « Passadurbares» sont «en proprietat e en dominjadura a la gleisa Sen-Seurin », sans que le déclarant y ait une part quelconque; paiement au déclarant de 15 l. de poit. et de bord. (14 décembre 1246; fol. 87).— Bail à fief d'un cellier et d'un chai ayant appartenu à Jean Popet, « tot so queu medis en Johan Popet i have lo jorn que a mort anet» (7 décembre 1246; fol. 89). — Partage par le chapitre d'un manse entre un frère et ses trois sœurs (21 janvier 1248, n. s.; fol. 91). — Donation par Guil.de Bussac de la lande, «aissi cum ten deu Cairon berta a las Comas et berta la gleisa d'Enzinas» (5 octobre 1237; fol. 91 v°). — Donation par Aymeric de Bussac de tous ses droits dans les paroisses de Jau, Lestians, » Bégadan, S^{t}-Yzans, Marcilhan (?) et S^{t}-Germain-d'Esteuil, « per son anniversari e per que sia sebelitz en la claustra monsenhor sent Seurin » (24 mars 1239; fol. 93). — Don par Guil. de Bussac, pour son anniversaire, de deux hommes au Pian, lieu dit à Craissan, à savoir P. de Craissan et Arnaud de Craissan, son frère, « e tot los dreitz e totas las senhorias queu medis en W. de Bussac ave ni aver deve sobreus davandeitz homes ni sobre las lurs causas» (18 octobre 1237; fol. 94). — Donation par le même de tous ses droits dans les paroisses de Jau, Bégadan et S^{t}-Yzans (18 octobre 1237; fol. 94 v°). — Bulle portant indulgence de 40 jours en faveur des fidèles qui prieront à S^{t}-Seurin aux fêtes des saints patrons (5 juillet 1247; fol. 95). — Donation par Marie de Bussac, femme de Guil. de Bussac, de conquêts à elle abandonnés par son mari « a Cares» (18 octobre 1237; fol. 95 v°). — Donation par Pierre de Margaux de ses trois fils, nés à Villeneuve, « in stagia Sancti Severini » : les deux ainés embrassent l'autel. «Pro tercio vero filio, qui adhuc erat infra annos pubertatis, dicti pater et mater prefatum homagium fecerunt et in signum ipsius homagii fecerunt ipsi filio dictum altare sancti Severini osculari. Presentibus : G., decano, » etc. (3-9 février 1254, n.s.; fol. 95 v°). — Concession à titre de fief à P. de Camparrian, par les deux délégués du chapitre S^{t}-André et du chapitre S^{t}-Seurin « e tota la grans confrairia deus calonges desus mentaguz », d'une terre vide près le cimetière de S^{t}-Jacques (24 novembre 1254; fol. 96). — Statut décidant que les chanoines pourront laisser « annale suum » à un prêtre de S^{t}-Seurin, à moins que, décédant dans la sauveté, en ville ou dans la banlieue, ils ne choisissent ailleurs leur sépulture (22 octobre 1255; fol. 96). — *Memoriale* de la donation par Assalide de Bussac de 20 s. de cens et 1 d. d'esporle sur Arnaud de Gairaut, du Haillan, paroisse d'Eysines, « hominem suum ligium». «Hanc donationem fecit... ante ecclesiam Sancli Severini Burdegalensis, in manu G. Lamberti,

venerabilis decani, ... et idem Arnaldus hanc donationem ratam habuit et gratam» (8 décembre 1256; fol. 96 v°). — Bulle fixant à 18 le nombre des canonicats de S[t]-Seurin (30 septembre 1254; fol. 96 v°). — Bulle chargeant l'évêque de Lescar de faire respecter la décision précédente (30 septembre 1254; fol. 96 v°). — Bulle accordée au doyen Gaillard, dispensant le chapitre de l'effet des lettres générales sur l'obtention des bénéfices (29 septembre 1254; fol. 96 v°).— Autre bulle portant que le chapitre ne pourra être contraint par le Saint-Siège à recevoir un chanoine, à moins que les lettres de collation ne fassent expresse mention de ce privilège, du nombre des chanoines admis et de leur nom (1251-1252; fol. 97). — Bulle d'Alexandre IV confirmant les précédentes (22 décembre 1255; fol. 97). — Engagement pris par A. de Santa-Mora, maître du Temple en Aquitaine, envers R., doyen de S[t]-Seurin, cl le chapitre, de ne pas recevoir sans leur assentiment leurs paroissiens « vel viventem ad aliqua divina, seu infirmantem in fratrem, vel morientem ad sepulturam ecclesiasticam » (fol. 97).— *Memoriale* touchant un legs de 20 s. de cens par Comptors de Veyrines pour son anniversaire et celui d'Eyquem-Guillaume de Lesparre, son défunt mari, « prout in quadam carta de cartulario facta per manum magistri Guillelmi de Provincia vidimus contineri ». « Istud memoriale est sigillatum sigillo ven. G. Dornon, vicarii Burdegalensis,sede vacante» (13avril 1262; fol. 98). — Legs de 100 s. de rente par Mabille, dame de Blanquefort, femme d'Élie de Chales (27 janvier 1255, n. s.; fol. 98 v°). — Hommage de Raymond Vital et de Guillaume Vital, son fils, qui se font hommes du chapitre, eux et la descendance dud. Guillaume: «Jurarunt supra majus altare ecclesie nostre, videlicet super altare sancte Trinitatis» (17 février 1266, n. s.; fol. 98 v°). — Déclaration en présence de nombreux témoins par Assalide de Bussac, qui reconnaît avoir donné pour l'anniversaire d'Éléonor, sa fille, 20 s. sur le cens à elle dû par Arn. de Gayraut et ses frères « pro stagia, terris cultis et incultis, vineis, paduentis et aliis que in feudum tenebant ab ipsa apud Halhan»;elle y ajoute, pour son propre anniversaire, les autres 4 1. dues par les mômes (2 septembre 1266; fol. 98 v°). — « Guillelmus de Bosco... fecit se hominem ecclesie Sancti Severini... et juravit se portaturum fidelitatem dicte ecclesie super altare sancte Trinitatis» (22 septembre 1266; fol. 99). — Affranchissement par Assalide de Bussac, d'Arn. de Gayraut et de ses trois frères, « per questa e per talha e per agreiras e per civada e per autres devers que id lo deven far cum home deven a lor dona, de la menestairia que it tenen de la medissa dona »; elle convertit ces charges en 2 d. d'esporle et 100 s. de cens (8 décembre 1256; fol. 99 v°). — Arbitrage entre le chapitre et le sacriste, par le doyen Arnaud, ancien sacriste: attribution des offrandes, des draps de soie et du « lectus » dans le cas de funérailles. « Pecunia que de juramentis super sancto([1]) forte percipitur est sacriste ». «Item tenetur sacrista facere poni vexilla in lanceis que habent deferriad processionem in festis Ramispalmarum et Ascensionis Domini » (16 avril 1270; fol. 99 v°). — État des distributions des prébendes canoniales : «Die lune semper consueverunt tractari negocia ecclesie et capitulum nostrum teneri» (fol. 101). — Liste des anniversaires et rentes y consacrées (fol. 101 v°). — Prêt de 10 1. au profit de Gaillard de Lormont par un chanoine de S[t]-Seurin (6 mai 1254; fol. 102). — Limites du dîmaire du chapitre à Camarsac : «Per ista loca habet Rolbertus de Blanquaforga octavam partem, que extraitur primo, et in residuo nos percipimus quartam partem et dimidiam quarte » (fol. 104). — Statut portant qu'à l'avenir il ne sera pas conféré de prébende non canoniale excédant 12 d. et 2 quartons de vin par jour. «Presentibus magistro Arnaldo Peyreir, decano», etc. (30 octobre 1271; fol. 104 v°). — Accord conclu à la suite de la concession consentie par le chapitre au frère Gille, prieur, et aux frères de la Pénitence, d'une église et d'un cimetière dans la paroisse de Puypaulin, touchant le partage des offrandes en argent ou en vivres, des legs, etc., et attribuant au chapitre l'immeuble du couvent si l'établissement est transféré ailleurs (3 mars 1272, n. s.; fol. 104 v°). — Collation d'un canonicat par l'archevêque Simon, le doyen Jean et les chanoines (13 novembre 1275; fol. 106). — Confirmation par le doyen Gaillard Lambert et le chapitre d'un statut ancien attribuant les revenus des prébendes aux seuls chanoines qui résident dans la sauveté (6 décembre 1264; fol. 106 v°). — Statuts pour assurer le secret des délibérations, pour empêcher que les prêtres ne résidant pas dans la sauveté soient pourvus d'une prébende, etc. (6-13 décembre 1264; fol. 106 v°-107). — Statut sur la célébration d'une cérémonie et le repas qui suit (1[er] mai 1268; fol. 107). — Statut attribuant au chapitre la moitié des legs faits au profit de l'œuvre, et obligeant l'ouvrier à rendre ses comptes (fol. 107). — Liste des fiefs tenus par Ébrard de S[t]-Seurin (fol. 107 v°). — État des fiefs déclarés par Arn. de Gairaut (fol. 108). — « Anno Domini M° CC° LXX° primo, sabbato post dominicam *Invocabit me,* videlicet XIIII° kalendas aprilis, sexta die ante

([1]) *Sancto* a été ajouté à une date postérieure.

festum Annunciacionis dominice, fuit promotus in presbiterum dominus papa Gregorius X^us^, et in sequenti die dominica fuit consecratus » (fol. 108 v°, en marge). — Statut réglant l'ordre des hebdomadiers et les distributions de vin qui sont faites à l'époque des vendanges (8 avril 1303; fol. 109 v°). — Déclaralion des droits dus par les habitants de la sauveté (10 novembre 1271; fol. 110 v°). — Legs par un chanoine, de deux hommes « legios et questarios » habitant Barsac, et d'une « stagia » dans la même paroisse (fol. 112). — Reconnaissance des hommes de Carona, paroisse de S^t^-Laurent en Médoc qui déclarent devoir au chapitre 4 s. moins 3 ob. « pro omnibus casalibus et terris non agrerialibus quas habent et excolunt apud Carona» (5 novembre 1250; fol. 112 v°). — Engagement pris par Pierre de Corn, « prepositus domini Petri Bertrandi de Blancafort », et deux autres, de payer annuellement 300 s. de bord., «de tallia que extrahetur de villa d'Issan», et ce pour la chapellenie fondée par Arnaud de Blanquefort(28(?) octobre 1257; fol. 113). — Engagements pris par Eyraud, prieur de Barbezieux, de payer 10 s. tournois, « cum nos vobis debeamus pro ecclesia nostra Sancti Severini prope Berbezillum quinque solidos rendales de moneta olim dicta pictavini veteres de Baiona, que olim currere consuevit et modo currere desierit» (18 octobre 1264; fol. 113 v^0^). — Sentence du chapitre de S^t^-André, *sede vacante,* concernant les rentes dues par Braida pour les anniversaires de sa mère Comptors, dame de Veyrines, et de son père Eyquem-Guillaume de Lesparre (16 mai 1270; fol. 113 v°). — Engagement pris par Pierre de Corn, prévôt de Pierre-Bertrand de Blanquefort, et autres, de payer 100 s. bord. pour l'anniversaire d'Arnaud de Blanquefort (28(?) octobre 1257; fol. 115). — Excommunication prononcée par le chapitre contre le prieur de Comprian, qui refuse de rappeler dans le monastère les religieux desservant les paroisses (1250, «G. Lamberti decano»; fol. 115 v°).— Charte de Pierre-Bertrand de Blanquefort, chevalier, assurant le paiement des 400 s. de rente par lui donnés au chapitre pour l'entretien d'un chapelain et pour l'anniversaire de son frère Arnaud (12 octobre 1257; fol. 116). — Reconnaissance devant l'official par 30 habitants du bourg S^t^-Martin, dont une veuve, de l'obligation où sont les habitants tenant feu dans la paroisse de payer annuellement une poule (11 août 1270; fol. 117). — Reconnaissance de divers, qui déclarent devoir au chapitre une poule et 2 d. par tonneau de vin vendu en taverne « et fidejussores ipsi decano pro omni mandato » (avril 1243; fol. 117 v°). — Description de la palu, seigneurs et charges des diverses «ministerialie» (fol. 118 v°). — Statut attribuant 20s. à chaque chanoine présent pour régaler les serviteurs du chapitre qu'il traitera à certaines fêtes, suivant la précédente décision abolissant les repas en commun, « ex quibus comestionibus rixe, discordie et quam plurima a!ia gravia pericula inter servitores predicte ecclesie et alios sequebantur » (25 juin 1308; fol. 119). — Concession par P. de Bordeaux à Pierre et Arnaud Calhau de moitié d'une part de la palu, y compris le cinquième que les prenants possédaient déjà, et ce pour 7,000 s. de poil., « per metre en far los fossatz e en las autras obras comunaus de la avant deita terra », et 12 d. d'esporle à changement de seigneur (31 juillet 1244; fol. 119 v°). — Testament du doyen Gaillard Lambert : il choisit sa sépulture « in capitulo ecclesie Sancti Severini, juxta murum qui est versus capellam beate Marie»; il lègue 100 1. pour les frais de sépulture, « tam in comestionibus et septenario et tricenario faciendis quam in a!iis»; il constitue une chapellenie « in carnerio novo quod ego feci fieri » ; il lègue 3,000 s. «ad perficiendum boutam carnerii novi et altare et domum desuper faciendam», etc. (27 avril 1263; fol. 120). — Codicille du môme : legs aux hôpitaux du Barp, de Camparian, de Bardenac, de Cayac (4 novembre 1265; fol. 122). — Testament d'Arn. Lambert, fils d'Amanieu Lambert: il choisit sa sépulture dans le cloître, près de son père; il lègue 10 I. « a la molher que min ordener saben», 100 s. «a1 home de Guistras que batiu », etc. (1^er^ janvier 1261, n. s.; fol. 123 v°). — Quittance par Jean de Gailhan, doyen (4 mai 1278; fol. 124 v°). —Défense par l'official aux chapelains de S^t^-Seurin et de S^te^-Croix d'obéir aux ordres que leur donnerait le doyen de S^t^-André en vertu de sa juridiction ordinaire (29 mai 1276; fol. 125). — Vidimus de privilèges accordés au chapitre touchant l'exemption de la *coutume* (2 septembre 1278-13 janvier 1279, n. s.; fol. 125 v°). — Donation de la paroisse de Parempuyre par l'archevêque (18 janvier 1267, n. s.; fol. 126). — Liste de témoins et leur déclaration touchant le droit de propriété du chapitre sur la lande de Cayret (fol. 126 v°). — Reconnaissance de Pierre du Teys, prieur de S^t^-Martin de Cadourne, pour un cens de 5 s. dû au chapitre en raison d'une chapelle dédiée à s^t^ Seurin dans sa paroisse (11 janvier 1263, n. s.; fol. 127). — Procès contre les maire et jurais, qui avaient fait une saisie chez les hommes du chapitre à Eysines parce que ceux-ci refusaient de payer pour la corvée, comme les paroissiens dud. lieu; sentence de Raym. de Cazalet, notaire et maire, donnant raison au chapitre (23 août

1265; fol. 127 v°). — Vente par Bernard de Moissac, chevalier, de S^t^-Loubès, à Raim. Moneder, moyennant 5,000 s. de poit. et de bord., de tous ses droits en « tota la monestairalia de la palu de Bordeu, la quaus meu, aissi cum disso, d'en P. de Bordeu, lo prohome, e de n'Ago Arlan, que fo » (17 août 1248; fol. 128). — Ensaisinement de l'acquéreur par P. de Bordeaux, « ab xv s. d'esporla... e ab homenesc en paratge e ab sos autres devers » (21 août 1248; fol. 128 v°). — Ensaisinement par Gaillard de Fargues, chevalier, « ab xv s. de peitavins et de bord. d'esporla a senhor mudant » (22 août 1248 ; fol. 129).— Engagement pris par P. Bertrand de Blanquefort de payer annuellement au chapitre, sur les revenus d'Issan, 300 s. de bord, pour l'anniversaire de son frère, ou de racheter cette rente pour 6,000 s. (23 août 1255 ; fol. 130 v°). — Décision grevant de fondations pour l'âme de Bernard Fabre, chanoine, les possesseurs futurs de la maison dud. chanoine, lequel a dépensé 300 I. «in ediflicandis cellario, camera et turrella contiguis domibus ecclesie nostre quas idem magister inhabitat » (29 décembre 1288; fol. 131). — Donation par Pélegrine, femme de Raim.-Bern. de Blanquefort, chevalier, à l'hôpital de Bardenac, de la lande comprise entre le pont de Talansola et led. hôpital (juin 1235; fol. 131 v°). — Ordre du lieutenant du sénéchal au châtelain de Blanquefort d'évacuer, au profit du chapitre et autres seigneurs fonciers, des terres délimitées dans la lettre, sur lesquelles ni le châtelain ni les seigneurs de Blanquefort n'ont aucun droit, sauf la justice (1^er^ juillet 1288; fol. 132). — Privilège royal accordé au doyen Raimond pour exempter de la *coutume* les vins appartenant aux doyen, chanoines, chapelains, etc., de S^t^-Seurin (12 juillet 1279; fol. 132 v°). — Statut sur les absences régulières des chanoines et sur les subsides à fournir aux chanoines étudiants (21 septembre 1309; fol. 133 v°). — Sentence de l'official déclarant nulle une excommunication prononcée par le doyen de S^t^-André contre un paroissien de S^t^-Seurin (14 mars 1279, n. s.; fol. 135). — Bulle chargeant l'official de Lescar d'empêcher les fidèles de Bordeaux de déserter les paroisses pour les églises régulières (15 mai 1254; fol. 135 v°).—Statut attribuant au chapitre les droits utiles payés par les tenanciers, à l'exception des esporles, qui sont réservées au doyen, enjoignant aux clercs pourvus d'une chapellenie de se faire ordonner et prescrivant la résidence effective (10 mai 1287; fol. 137 v°). — Charte de Jean-sans-Terre pour les archevêques de Bordeaux, confirmant leur immunité, leur droit de fonder «salvitates sive populaciones», de bâtir et de fortifier des manoirs, de donner des coutumes, etc. (12 octobre 1203; fol. 140). — Confirmation par le même des concessions accordées par les comtes de Gascogne aux archevêques de Bordeaux (27 juillet 1201; fol. 140 v). — Diplôme d'immunité octroyé par Louis-le-Pieux à l'archevêque Sicaire : « Ipsam sedem que est in honorem sancti Andree et sancti Jacobi, apostolorum, cum monasteriis sibi subjectis», à savoir S^t^-Romain de Blaye et S^t^-Seurin (fol. 141). — Confirmation par Éléonore des concessions précédemment faites aux archevêques de Bordeaux (fol. 142). — Diplôme de Louis-le-Gros pour les archevêques (1238 *(sic);* fol. 142 V). — Don par Jean-sans-Terre à l'archevêque de Bordeaux de « castrum nostrum de Culturis, dyocesis Vasatensis » (fol. 143). — Plainte de l'archevêque et du doyen Jean de Gailhan contre le maire et la commune de Bordeaux, qui se sont transportés à S^t^-Seurin sous prétexte que le doyen avait injustement condamné au pilori deux individus, et qui ont saccagé le faubourg avec l'appui du sénéchal (1275(?); fol. 144). —Arrêt du parlement de Paris, par lequel le roi de France retient la requête de l'archevêque sur les faits précédents et décide une information («Actum in parlamento Candelose, anno Domini M^0^ CC° Lxx^mo^ sexto» ; fol. 147). — Texte plus complet de la plainte de l'archevêque et du doyen (1275 (?) ; fol. 148). — Accord entre l'archevêque et le doyen, d'une part, le sénéchal, le maire et la commune, de l'autre: les premiers recevront d'indemnité 6,000 1. tournois; il sera payé 400 1. pour la confection d'une châsse d'argent pour s^t^ Amand, 50 1. « ad opus cuppe argentee in qua supra altare majus predictum corpus Christi honorifice teneatur»; le chapitre fera droit provisoirement dans la sauveté au nom de qui obtiendra gain de cause en justice; les maire et jurais feront deux processions, « in tunicis sine zona et cofia » ; le roi d'Angleterre et la commune feront présenter cette paix au roi de France « in proximo parlamento de baronibus assignato Parisius..., et, si dominus rex Francie gratam habuerit, senescallus vel habens dictum mandatum supplicabit ipsam composicionem per dominum regem Francie approbari et sigillari ». Annonce des sceaux des enquêteurs délégués par le roi de France, en présence desquels l'acte a été conclu. Fait dans l'abbaye de S^te^-Croix, témoins Guillaume de Thonenx, prieur des frères Prêcheurs, Boson de Beynac, doyen de S^t^-André, etc. (fol. 148). — Statut capitulaire attribuant à l'hebdomadier la collation des bénéfices vacants (22 octobre 1373; fol. 157 v°). — Vente par «Guilhem Deu Pugh, prier deu combent deus Fraires Predicadors » (29 novembre 1282; fol. 164). — Pro-

messe du chapitre de payer annuellement à maître « Bernardo de Rupe Amatoria », médecin à Bordeaux, 15 l. pour les soins par lui donnés au chapitre (27 mars 1307; fol. 165 v°). — Bulle dispensant le chapitre de payer par an plus de 50 l. pour un même bénéfice ou emploi (4 mars 1309; fol. 167). — Statut délibéré par « Matffredus de Rapistagno, decanus», et le chapitre (22 octobre 1320; fol. 167 v°). — Statut prescrivant que le «rotularius» doit être changé tous les ans (20 avril 1321; fol. 168 v°). — Charte de Jean-sans-Terre rendue « ad instanciam et communem peticionem omnium proborum hominum nostrorum de Burdegala » et portant: d'abord qu'une fille mariée et dotée ne concourra pas au partage des biens paternels, s'il existe des fils: ensuite que, s'il n'existe pas de fils, la fille mariée doit, pour partager, remettre sa dot dans le fonds de la succession; enfin, que les veuves ne prélèveront pas la moitié des acquêts, « sicut capere consueverunt », mais qu'elles se contenteront de reprendre leur dot à moins que leur mari ne leur ait fait un don avant sa mort (3 avril 1205; fol. 169). — Ordonnance royale réglant les acquisitions de biens féodaux déjà faites par les gens de mainmorte et par les roturiers (fol. 169). — Statut portant que le chapitre paiera à la succession des chanoines décédés dans leur résidence ce qui leur est dû pour leur prébende jusqu'au jour de leur mort, à raison de 3 s. par jour, «juxta quod est nostra prebenda ab antiquo taxata » (22 octobre 1312; fol. 170). — Statut délibéré par le doyen Bern. de Cucujac et le chapitre, pour régler la situation des absents en temps de guerre (22 octobre 1324; fol. 170 v°). — Délibération déclarant que ce statut sera rapporté si la trêve est prolongée au moins de Pâques jusqu'à la s^{t} Michel (7 janvier 1325, n. s.; fol. 171 v°). — Statut du doyen Bern. de Cucujac et du chapitre pour la répartition des « gros» et les distributions extraordinaires (7 janvier 1325, n. s.; fol. 172). — Reconnaissance dune dette pour les frais d'un procès intenté par le «rotularius» à un clerc marié qui refusait de payer le cens d'une poule (14 avril 1332; fol. 174). — Statut adoucissant les conditions de la résidence, « attentis multis guerrarum periculis» (11 juillet 1379, «in cappella sancti Marcialis,... ubi capitulare extitit retroactis temporibus consuetum » ; fol. 175 v°). — Mention du remplacement de Roger Foucaud, pourvu du doyenné de S^{t}-Émilion (24 avril 1372; fol. 176). — Statut sur les logis des chanoines (22 octobre 1392; fol. 176 v°). —Compromis entre les chapitres de S^{t}-André et de S^{t}-Seurin, au sujet d'une croix brisée, du porte-croix frappé, etc. (19 juin 1237; fol. 177). — Statut ordonnant le prêt gratuit de draps d'or pour l'enterrement des chanoines, les prébendes étant fort amoindries « propter frequentes mortalitates, gelatas et tempestates... necnon guerrarum discrimina » (25 septembre 1400; fol. 177 v°). — Liste des chanoines vivant en 1355, et de ceux qui «venerunt et fuerunt recepti a mortalitate citra > : Pierre de L'Église, doyen, « qui decanatum habuit per permutacionem factam cum domino Guillelmo Raimundi de Mota, olim decano » ; « dominus Amanevus de Mota, archidiaconus Blaviensis», etc. (fol. 178 v°).

G. 1031. (Liasse.) — 1 cahier de 27 feuillets, 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1732. — Statuts du chapitre. — Texte des statuts et arrêts y relatifs.

G. 1032. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 31 pièces papier.

1427-1771. — Préséance et privilèges divers. — Bulle accordant des indulgences à la chapelle de la Vierge, «que in latiori fundatione incepta est » (9 janvier 1427). — Bulle de Pie II pour le chapitre de S^{t}-Seurin et le prieuré de S^{t}-Raphaël, qui étaient en conflit avec l'archevêque de Bordeaux « de et super visitatione ac nonnullorum beneficiorum collatione, necnon solutione sigilli, habituque canonicali et loco in choro necnon hereditate bonorum quondam Petri, archiepiscopi Burdegalensis, predecessoris sui, ac facultate testandi qua decani et capitula hujusmodi tam ex compositione quam de consuetudine hactenus usi fuerint » (copie; 25 février 1459, n. s.). — Bulle autorisant les membres du chapitre à faire desservir par des prêtres capables les bénéfices qui leur sont conférés (19 juillet 1459). — Requête du chapitre à l'effet d'être maintenu en l'usage de marcher sur le même rang que le chapitre de S^{t}-André, celui-ci prenant la droite (29 février 1488, n. s.). — Lettre de chancellerie assignant l'archevêque de Bordeaux pour voir condamner comme abusive une de ses ordonnances, qui est attentatoire à l'exemption du chapitre (22 mars 1603). — Déclaration du cardinal de Sourdis confirmant les privilèges des chanoines de S^{t}-Seurin : « Désirons les y maintenir et tenir esgaulx aux doïen, chappitre et chanoines de S^{t}-André» (10 avril 1603). — Difficulté entre le cardinal de Sourdis et le chapitre, qui refuse de prendre le surplis pour assister au synode, notamment parce que les chanoines de S^{t}-Émilion y sont en robe et bonnet. Le cardinal les congédie,

« disant devant toute l'assemblé qu-ilz estoyent des sotz et qu'il leur bailheroit acte de sond. dire, par lequel il seroyt escript qu'ilz estoyent des sotz» (15 avril 1603). — Procès-verbal détaillé des obsèques du maréchal d'Ornano, qui donnèrent lieu à une contestation avec le chapitre Saint-André : « Suivoit le corps porté par huict religieux du couvent de N.-D. de la Mercy, escléré de huict grandes torches de cire du poys d'un quintal chascune, le drap du cercuil porté par quatre juratz», etc. (3 avril 1610). — Renvoi par l'official de l'Archevêque devant le chapitre de S^{t}-Seurin, d'un chanoine dud. chapitre poursuivi pour excès « pour luy estre fait le procès par led. chapittre dans un moys pour tout délay » (9 mars 1612). — Sommation respectueuse à l'Archevêque de prêter serment au chapitre, suivant l'usage, et procès-verbal de la prestation dud. serment. Exposition des reliques : sur l'autel, le corps de s^{t} Seurin, la tête de s^{t} Amand, le bâton de s^{t} Martial; « en haut du retable, les châsses de s^{t} Aman, s^{t} Fort, s^{te} Véronique et s^{te} Bénédite ». Intronisation de l'archevêque «dans une chère de pierre qui est à costé de l'Épistre » (25-26 juillet 1681). — Bulle d'indulgences pour l'église S^{t}-Seurin (4 août 1681). — Arrêt consacrant le droit des deux chapitres de S^{t}-André et de S^{t}-Seurin de marcher de front dans les cérémonies, le premier à droi le et le second à gauche (2 septembre 1687). — Présentation des armoiries du chapitre (30 mars 1697). — Arrêt provisoire confirmant la décision prise la veille aux obsèques de M^{me} Duvigier pour conserver au chapitre la place dans le chœur que revendiquaient les jurats et les juges et consuls (18 août 1723). — Inventaire des titres produits par le chapitre dans son instance en appel comme d'abus contre le cardinal de Sourdis (sans date). — Mémoire du chapitre contre les maire et jurats, tendant à prouver que « les places de ses députés qui vont à Blaye pour complimenter M^{gr} l'Archevêque et pour l'accompagner dans son arrivée à Bordeaux, doivent être réglées et fixées les premières du côté gauche dud. seigneur archevêque dans la maison navale que MM. les jurats luy offrent au nom de la Ville » (sans date). — Autre mémoire du chapitre, qui demande à « ocuper la gauche dans la maison navale à l'arivée de M^{gr} l'Archevêque de Bordeaux » (sans date).

G. 1033. (Liasse.) — 4 cahiers de 40 feuillets, 20 pièces papier.

1482-1687. — Préséance : dossier pour le syndic de S^{t}-Seurin contre le syndic de S^{t}-André, à l'occasion d'un conflit. — Arrêt du parlement de Bordeaux reproduisant les traditions sur l'origine de l'église S^{t}-Seurin, « prior post passionem Domini Nostri Jesu-Christi in dicta patria Aquitanie ædificata, primaque sedes Burdegalensis, » etc. (copie; 4 janvier 1482, n.s.). — Accord entre les deux chapitres relativement à la place qui leur appartient dans les cérémonies (14 novembre 1597). — Mémoire pour le chapitre de S^{t}-Seurin : si ce chapitre ne s'est pas rendu au concile de 1624, bien qu'il y eût été convoqué, c'est « parce qu'on ne voulut pas luy bailher la préséance sur les chappitres cathédraux de la province, comme elle luy avoit esté baillée lors du concilie précédant tenu en 1582 » (19 juillet 1687).

G. 1034. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 39 pièces papier.

1565-1762. — Privilège de l'évocation. — Liasse de lettres patentes et d'arrêts relatifs au privilège d'évocation (1565-1607). — Requête au Roi demandant que les lettres patentes du 2 mars 1621 n'annulent point le privilège d'évocation dont jouit le chapitre; les terres soumises à la directe du chapitre étaient «jadis possédés par des villageois et puis 80 ans par les présidentz, conseillers, officiers de justice, de finance, juratz et bourgeois de Bourdeaux... Les juratz ont uzurpé la justice desd. lieux. » Historique du privilège : renvoi des causes du chapitre au sénéchal de Cahors et au parlement de Toulouse, au sénéchal de Toulouse pendant que Cahors était au pouvoir des Religionnaires, au sénéchal d'Angoulême et au Grand Conseil quand la Ligue occupait Cahors et Toulouse, etc. (1621?). — Arrêt du parlement de Toulouse ordonnant l'enregistrement de l'arrêt du Conseil qui confirme le privilège d'évocation en faveur du chapitre «sans que la révocation portée par autres lettres patentes du second mars 1621 leur puysse nuire ny préjudiciel » (27 juin 1622). — Déclaration du Roi attribuant de façon définitive les causes du chapitre aux juridictions ordinaires, devant lesquelles led. chapitre a procédé volontairement (imprimé; 27 juin 1714). — Lettres royaux énonçant et confirmant les privilèges d'évocation précédemment accordés au chapitre, et renvoyant les procès dud. chapitre et des chanoines « aux Requêtes du palais de Toulouse, en première instance, et par apel en notred. parlement de Toulouse » (imprimé; 17 juin 1717). — « Liste de MM. les officiers à présent en titre et en exercice au parlement de Bordeaux, qui possèdent des fonds relevant de la directité de MM. du chapitre S^{t}-Seurin » (1750). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la mainlevée provisoire des saisies du temporel du chapitre opérées par le procu-

reur général de Bordeaux, en vertu d'un arrêt du parlement de cette ville, cassé par le parlement de Toulouse et néanmoins ramené à exécution (19 nov. 1759). — Requête au Roi demandant le renvoi au parlement de Toulouse du procès intenté au chapitre par le vice-sénéchal de Guienne au sujet d'un assassinat que ce magistrat prétendait juger. Le chapitre a « la justice haute, moyenne et basse en quelques parroisses circonvoisines » (sans date).

G. 1035. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1575-1760. — Privilège de l'évocation. — Mémoire pour le chapitre défendant ses privilèges contre le Parlement : « Les rigueurs qu'il (le Parlement) vient d'exercer contre son sindic en luy faisant saisir jusqu'à ses livres et même son bréviaire, justiffient les efforts que le chapitre a fait pour les obtenir» (janvier 1760). — « Noms de MM. du Parlement censitaires du chapitre S^{t}-Seurin» (sans date). — Lettre de M. Passevin au chapitre : il a eu à dîner M. Afforty. «Je luy lis manger à la fin du repas d'un de vos jambons, qu'il trouva, de même que ses deux amis, très excellent. Il a mis votre affaire en état d'estre rapportée à M. le Chancelier» (23 août 1737). — Lettre de M. Passevin : il a invité à dîner un s^{r} Afforty. « Comme je ne le connois pas encore assez particulièrement, je n'ay pas osé luy proposer rien de votre part, et je me suis contenté de commencer par ce disner, pour connoître mieux mon homme » (Paris, 2 août 1737). — Mémoire pour le chapitre: il «ne possède en propriété aucun fonds que pour la valeur de 250 1. de rente annuelle » ; ses revenus consistent en des dîmes et droits seigneuriaux. « Actuellement, il y a 34 officiers du parlement de Bordeaux qui sont tenanciers et redevables de quelques devoirs... envers le chapitre» (1736?). — Mémoire au Chancelier: le chapitre a, en tout ou en partie, des droits de dîme dans 14 paroisses du diocèse, d'agrière dans 8 paroisses: droit de justice dans le faubourg, avec droit de fouage, de maïade, droit de taillade et de manœuvre, rapportant 500 1. par an : « La perception se règle par un rolle dans lequel chaque propriétaire sans exception est taxé, suivant les fonds qu'il y possède, lesquels sont tous sujets à la censive et directité du chapitre, avec droit de lots et ventes. » Il a encore des cens à Bordeaux et dans 22 paroisses : « On peut dire avec vérité qu'il n'y a point de compagnie ecclésiastique ou de seigneur particulier qui ait plus de fiefs et autant de redevables dans l'étendue d'une même province » (27 octobre 1736).

G. 1036. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1720-1760. — Privilège de l'évocation. — Arrêt du parlement de Bordeaux ordonnant la saisie des revenus du chapitre jusqu'à l'exécution de l'arrêt du 31 juillet (12 septembre 1759). — Arrêt enjoignant au chapitre de produire ses lettres d'évocation (31 juillet 1759). — Reconnaissance pour une vigne sise au lieu anciennement appelé à Badetz ou au Viney et présentement à Castet, « de quarante-trois règes de large, chaque rège composée d'un pas de large » (30 mai 1759). — Reconnaissance pour une maison et une terre « au lieu anciennement appellé à Vadetz, au Vineiney et à Castets et à cejourd'huy à Bonnatte, près la Crois Blanche» (29 mars 1759). — Saisie des meubles du syndic de S^{t}-Seurin, qui a répondu qu'il ne pouvait pas livrer sur-le-champ à l'huissier les lettres d'évocation parce qu'il ne savait pas à quel endroit des archives elles étaient et parce qu'il devait d'abord entretenir le chapitre de cette affaire (10 janvier 1760). — Refus des huissiers de signifier au Parlement, avec l'arrêt du Conseil du 19 novembre qui ordonnait la mainlevée des saisies opérées à rencontre du chapitre, les lettres d'évocation de 1717 et l'arrêt d'enregistrement au Parlement (16 janvier 1760). — Arrêt du parlement de Bordeaux déclarant les lettres patentes portant évocation en faveur du chapitre « obreptices et subreptices, contraires aux ordonnances et aux lois du royaume, dénuées de tout fondement légitime et légal, injurieuses à la magistrature et gréveuses aux sujets du Roi » et défendant aux huissiers de les signifier (18 janvier 1760).

G. 1037. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets parchemin.

1565-1596. — « Caïer de l'évocation générale du chapitre Saint-Seurin de Bordeaux ». Recueil de lettres patentes et d'arrêts concernant le privilège d'évocation. — « Premières lettres d'évocation» (Saintes, 8 septembre 1565). — Arrêt du parlement de Bordeaux acceptant led. privilège en ce qui concerne les causes qui intéressent les magistrats et officiers du Parlement de la sénéchaussée et se réservant de faire des remontrances « quant aux aultres» (28 novembre 1565). — Lettres de jussion (3 février et 27 octobre 1567). — Lettres de confirmation laissant deux mois au Parlement pour faire ses remontrances (16 septembre 1570). — Autres lettres royaux confirmant le privilège (30 juillet 1571). — Arrêt du Grand Conseil et lettres patentes portant

confirmation dud. privilège (14 et 24 novembre 1575). — Avis des maîtres des requêtes ordinaires de l'Hôtel et lettres patentes subrogeant le sénéchal de Toulouse au sénéchal de Cahors « attandu l'occuppation et détention de la ville de Cahors par ceux de la R. P. R. » (16 octobre et 9 novembre 1580). — Rejet d'une requête du procureur du Roi en la cour présidiale de Bordeaux, qui demandait que l'effet du privilège d'évocation fût limité aux causes intéressant les magistrats (9 septembre 1581). — Arrêts du Parlement portant que des remontrances seront faites au Roi sur led. privilège (20 décembre 1583). — Remontrances du Parlement : «En la pluspart desd. procès n'est question que de 2 ou 3 solz de rente ou de la fondalité ou des confrontations d'une vigne, comme au procès d'entre led. scindic et led. Du Taudin il ne s'agist que de 6 deniers de censive » (14 février 1586). — Lettres patentes en réponse à ces remontrances, confirmant le privilège (29 mai 1588). — Arrêt du Conseil privé attribuant le jugement des procès du chapitre au sénéchal d'Angoulême et, en appel, aud. Conseil (28 juin 1591). — Lettres patentes révoquant les précédentes, lesquelles valaient seulement «jusques à ce que lesd. villes de Tholoze et Cahors fussent remises en nostre obéissance » (22 février 1596).

G. 1038. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets, 5 pièces parchemin, 53 pièces papier.

1419-1695. — Organisation et affaires intérieures. — Premières lignes d'une sentence contre le prieur de S^{t}-Martin du Mont-Judaïque sur le fait de l'administration des sacrements (1419?). — Ordonnance du chapitre pour les fondations d'anniversaires par les chanoines, prise par Bertrand d'Aste, trésorier, Arn. Andra, prévôt, Rostaing de Reimafort, sacriste, Guil. Estève, Jean Embrin, Jean Chambon, Jean d'Artiguemale, Pierre de Castre, etc., chanoines (26 fév. 1422, n. s.). — Délibération prise par Jean de Dieuzaide, trésorier, Arn. de Bosc, Jean des Coutures, Fr. de Malleret, Robert de La Chassaigne, Jean Fernand, Bertr. Caussade et Bertr. de Marcillac, chanoines : « Percepimus quod propter imperitiam et imbecillitatem nonnullorum puerulorum qui retroactis temporibus et modernis parentum favore, qui fere lacte nutriuntur, ad dignitates tam decanatus quam aliarum dignitatum etiam canonicatuum et prebendarum oblinendos in nostra ecclesia trahuntur» (27 mai **1521).** — Lettres royaux pour le trésorier de S^{t}-Seurin, que le chapitre ne voulait pas admettre parce qu'il n'était pas ordonné, et qui avait été excommunié; ordre « de incontinent et sans délay bailher et départir aud. exposant bénéfice d'apsolution *ad cautellam* pendent le procès» (14 mars 1553). — Transaction au sujet de la chanoinie vacante par le decès de Jacques de Pontac, « en présence de Gratian Gousselin, maistre architecte de Bourdeaux» (24 fév. 1564). — Contrat avec Guillaume Bassillon pour la maîtrise de la psallette : Bassillon entretiendra six enfants de chœur, leur enseignera la musique, les fera instruire par un maître de grammaire, « les vestira et entretiendra de toutz acoustremens, sçavoir bonnectz, says, chemises, porprintctz, surpelitz, soliers et robes neufves de deux en deux ans », fera « forrer annuellement leurs robes vieilles au jour et feste monseigneur S^{t}-Seurin », «fera faire à ses despens les couronnes aux enffens » ; il tiendra ou fera tenir les orgues « lorsqu'ilz seront raccoutrés » ; « sera tenu led. Bassilhon, estans lesd. orgues en nature, instruire ung ou deulx des plus grandz enffens de cœur, et ceppandant les apprandera à jouer de l'espinète et manicordicon » (juillet 1564). — Union à la sacristie des canonicat et prébende possédés par Arnaud d'Oxoroland, sacriste, et règlement pour le sacriste (3 décembre 1577-24 août 1578). — Délibération touchant l'abandon des chapellenies par les titulaires. Ordre au « procureur des âmes, faire assigner aux portes de lad. église, comme ne sachant qui sunt, les détenteurs d'icelles chappelles et portions », pour qu'ils produisent leurs titres (17 novembre 1606). — Ordonnance du cardinal de Sourdis : « Nobis exposuerunt in eadem ecclesia quam sanctus Martialis, beati Petri apostoli discipulus, ex vetustissimo fano olim Deo ignoto dicato, primam in tota Aquitania... divo Stephano protomartyri consecravit» ; chaque prébende jouit à peine de 80 ducats net; les titulaires des chapelles dissipent les biens, emportent les documents et laissent tomber les maisons. Le cardinal unit à la mense capitulaire environ 120 chapelles et les confréries du S^{t}-Sacrement, du Saint-Esprit, fondée dans le charnier, de Notre-Dame, de S^{t}-Étienne, de S^{t}-Amand, de S^{t}-Martial, de S^{t}-Seurin, de S^{t}-Fort, de S^{t}-Germain, de S^{t}-Nicolas, de S^{t}-Sébastien, « nec non portiones vulgo dictas de Linars, du captai de La Tresne, de L'Escarlate, deLacombe» (4 novembre 1616). — Installation de Louis de Mauléon de Savaillan, clerc tonsuré du diocèse de Lectoure, en qualité de trésorier, par MM. Roch Dusault, prévôt, L. Drouillard, sacriste, etc. (4 février 1681). — Procès-verbal de la prestation de serment de l'archevêque d'Anglure de Bourlemont (20 juillet 1681).

G. 1039. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 67 pièces papier.

1496-1780. — Organisation et affaires intérieures. Lettre de l'abbé de Secondat de Montesquieu remerciant de son élection comme doyen (20 juillet 1725). — Expédition de partie des anciens statuts de S^{t}-Seurin, « led. livre écrit en parchemin étant dans un tiroir du bureau de la chambre capitulaire dud. chapitre, attaché avec une chaîne de fer» (14 juillet 1764). — Remontrances de Leroy, maître de musique, que le chapitre congédie malgré des engagements formels. Extraits de la correspondance échangée entre led. maître et le syndic : Lettre de Leroy exposant qu'il hésite à traiter avec le chapitre. « Tous les maîtres et musiciens qui le connoissent m'ont assuré qu'il n'existoit pas de chapitre aussi inconstant. » Réponse du syndic, qui énumère les maîtres précédents et fait connaître les causes de leur départ (sans date). — Mémoire au sujet de l'obligation de fournir les hosties pour les messes : « En 1684, il se leva une grande dévotion à Noire-Dame de la Rose, dans nostre église » (sans date).

G. 1040. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

l623-1628. — Organisation et affaires intérieures : procès au sujet de l'élection de Philibert Dusault comme doyen. — Procès-verbal de l'élection du cardinal de Sourdis comme doyen (29 mai 1623). — Mémoire sur le procès entre le cardinal de Sourdis et l'évêque de Dax : J.-J. Dusault, év. de Dax et doyen de S^{t}-Seurin, a obtenu pour son neveu Philibert Dusault la survivance de son évêché avec le titre d'évéque d'Aure (sic) et il a résigné le doyenné en faveur du môme ; le 26 mai 1623, lendemain de la mort dud. doyen, son neveu, taisant cette mort, s'est fait installer par le chapitre, sous la présidence de Philibert Dusault, prévôt, son oncle et parrain, et du s^{t} de Cruseau, son oncle maternel, lesquels ont fait rédiger le procès-verbal comme s'il se fût agi d'une élection; le 29, l'acte est rectifié ; puis le chapitre, apprenant que son doyen est mort le 25, élit le cardinal de Sourdis à l'unanimité des membres présents moins les oncles de l'évêque d'Aure (vers 1623). — Arrêt du parlement de Toulouse, réintégrant Philibert Dusault en la possession du doyenné (24 juillet 1624). — Opposition à l'élection d'un doyen, présentée au nom de l'évêque de Dax, qui a été confirmé dans le décanat par arrêt du parlement de Toulouse d'août 1624 (9 février 1628). — Requête de Philibert Dussault, évêque de Dax et doyen de S^{t}-Seurin, à qui le cardinal de Sourdis avait enlevé la maison du doyenné. Le syndic du chapitre et ses partisans ont « procédé à novelle ellection de la perssonne de messire Léon de Lalanne, abbé de S^{t}-Ferme» (3 mars 1628). — Moyens de Philibert Dusault contre les élections par le syndic du chappitre, « faictes le 29 mai 1613 de la personne de feu M^{gr} le cardinal de Sourdis, archevesque de Bourdaux, et unzième febvrier 1628, par son décès, de messire Léon de Lalane, abbé de S^{t}-Ferme» (22 juillet 1628). — Arrêt du parlement de Toulouse entre Philibert Dusault, évêque de Dax, soi-disant doyen de S^{t}-Seurin, Léon de Lalane, prenant le même titre, Pierre Duverger, prenant le même titre, autre Philibert Dusault, prévôt du chapitre, etc., maintenant Léon de Lalanne « au plein possessoire du doyené » (7 août 1628). — Long exposé des faits du procès : résignation en faveur de Philibert Dusault par le précédent doyen, installation dud. Philibert Dusault, violences du cardinal de Sourdis et de l'abbé de Lalanne, voies de fait dans le chœur, etc. (27 novembre 1628).

G. 1041. (Liasse.) — 6 cahiers de 82 feuillets, 11 pièces parchemin 113 pièces papier.

1608-1657. — Organisation et affaires intérieures : procès entre le chapitre et le doyen Constans, au sujet du droit réclamé par ce dernier d'officier aux fêtes solennelles, d'être encensé trois fois, etc.— Extraits d'une délibération privant de distributions « MM. d'Ax, doyen de lad. église, et Dusault, son frère » (21 janvier 1608). — Arrêt du Grand Conseil pour le doyen de Saint-André contre son chapitre (28 janvier 1645). — Refus du chapitre de reconnaître au doyen le droit d'officier aux grandes fêtes (24 décembre 1655). — Acte du doyen de Saint-Seurin sur le trouble apporté à l'usage où il est d'être encensé trois fois (27 décembre). — Débat au sujet de la clef des Archives, que le doyen a prise d'autorité (18 avril 1656). — Déclaration du syndic qui a « fait lever la serrure de la porte qui est dans le cloistre, par laquelle on passe pour aller à la Chambre capilulaire» (20 avril). — Procès-verbal d'une séance orageuse : « Seroient survenus lesd. sieurs doyen et sond. frère, lesquels auroient faict plusieurs violances et crieries à la porte et auroient renfermé tous ceux quy estoient dans icelluy chapitre» (12 février 1657). — Requête contre le doyen: on lui reproche notamment d'avoir adopté l'anneau pontifical, d'avoir, le jour de Noël 1655, pris les ablutions aux trois messes, etc. (février 1657?). —

Déposition sur ce qu'un délégué du chapitre a saisi le doyen par le devant de. la chape pour l'empêcher d'officier (20 mai). — Procès-verbaux de séances où le doyen et son frère ont commis des violences, injurié et menacé le chapitre; comptes rendus de cérémonies où le doyen a officié malgré le chapitre, accompagné de gens armés (7 mai-7 septembre). — Inventaire des productions du doyen contre quatre chanoines, « lesquels avec violence auroient arraché le s^{r} produizant et ses assistans de l'autel, faizant le divin office, à la veue et au scandalle du public porté leurs mains sur luy et commis des excès quy passent au sacrilège» (20 décembre). — Requête du chapitre contre le doyen : « Sur un faux dire par escrit produit par Arribat, son procureur, qui supposa que le produisant l'avoit baillé devant MM. des Requestes, il obtint arrest le dix-septiesme apvril dernier... par lequel, entre autres choses, il fust maintenu en lad. faculté d'officier ez jours et festes solemnèles » (1657). — Inventaire des productions du doyen relativement à son droit d'être encensé trois fois (1657). — Requête du doyen : « Despuis plus de soixante ans on n'a point veu de doyen en lad. esglize faire les fonctions de sa dignitté, estant notoire que les uns ont esté évesques, comme MM. Dusaut, un autre cardinal, comme a esté feu M. de Sourdis, archevesque de Bourdeaux, et après eux MM. de La Lane, l'un abbé de S^{t}-Ferme et l'autre son nepveu, conseiller aux Requestes, lesquels deux derniers ont possédé la dignitté pandant trante ans sans avoir esté prestres et ausquels le s^{r} Constans a succédé » (1657?).

G. 1042. (Liasse.) — 3 cahiers de 40 feuillets, 25 pièces papier.

1658. — Organisation et affaires intérieures : procès entre le chapitre et le doyen Constans, au sujet du droit réclamé par ce dernier d'officier aux fêtes solennelles, d'être encensé trois fois, etc. — Inventaire des pièces produites par le syndic du chapitre, mentionnant l'arrestation en pleine rue d'un chanoine et les peines prononcées par les procureurs contre le procureur du doyen pour «malefaçons» (1658).

G. 1043. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1669-l673. — Organisation et affaires intérieures : nouveaux conflits entre le doyen Constans et le chapitre. — Requête du doyen au Parlement; il demande, entre autres, que l'on interdise à certains chanoines «de paroistre dans le cœur, les cheveux couverts de poudres,….. de marcher par les rhues en habit gris et en manteau court » (26 juin 1669). — Opposition du doyen à ce que le prédicateur de l'Avent monte en chaire sans lui avoir fait la visite d'usage (1er décembre 1670).

G. 1044. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1554-1562.— Sacristes : procès entre Jean Amelin, sacriste de Saint-Seurîn, et le chapitre, relativement au titre et aux attributions de curé de la paroisse. — Exposé par led. sacriste : on portail autrefois à S^{t}-Seurin, pour le baptême, les enfants de S^{t}-Remy, S^{t}-Mexant, S^{t}-Christoly et Puy-Paulin : « Aujourd'uy n'en y va poinct la vingtiesme partie, ains sont batizés à Sainct-André par le curé appellé de la Magestat, contre lequel, à cause de ce, y a procès pendent par-devant le sénéchal de Guyenne ».

G. 1045. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 9 pièces parchemin, 85 pièces papier.

1081-1662. — Sacristes : affaire Drouillard, sacriste. — Procès-verbal de la réception de l'archevêque Charles de Gramont, à laquelle assistaient Jean de Dieuzaide, trésorier; Jean Maupin, prévôt, etc. (12 juillet 1530). — Copie d'une notice relative au conflit entre les églises de S^{t}-Seurin et de S^{t}-André, touchant le cimetière, transcrite « sur un livre ancien trouvé dans les archives du chapitre S^{t}-Seurin, couvert de bazane verte, escrit en lettre gothique sur du parchemin contenant cent septante-deux fuillets, intitulé : « *Sancius parvus* » (1081).

G. 1046. (Liasse.) — 5 cahiers de 74 feuillets, 83 pièces papier.

1664-1670. — Sacristes: affaire Drouillard. — Enquête sur l'altération prétendue d'une sentence arbitrale produite par Drouillard (3-7 septembre 1665). — Requête contre Drouillard au sujet de celte altération (5 décembre). — Arrêt entre Drouillard et le chapitre (11 décembre). — Plainte de Viguié, sous-sacristain : « Seroit allé revesteu de son surpellis vers le grand autel pour y allumer les cierges et ensuite aller quérir du feu pour garnir l'ensensoir; et passant dans la nef de lad. église, il auroit rencontré au millieu d'icelle les s^{rs} Descayrat et Maran, chanoines de lad. église, lesquels, ayant leur chapeau à la teste, se seroient jettés sur led. plaignant, et led. s^{r} Descayrat luy auroit baillé un soufflet en présance de plus de 4,000 paroissiens » (21 décembre 1667). — Procès-

verbal de la visite de l'église Saint-Étienne, sans voûte ni lambris, encombrée de cuves, etc. « Lesd. sindicq et chapitre... auroient fermé touttes les portes de lad. esglise et celle de leur clocher, par où l'on pouvoit y entrer » (27 mai 1670). — Mémoire tendant à établir que la chapelle S^{t}-Étienne est distincte du local où sont les cuves. «On ne va dans lad. chapelle que le jour et veille de s^{t} Estienne ». « Il ne se dit messe que le jour de s^{t} Estienne ». Les Bordelais ont une grande dévotion dans l'église S^{t}-Seurin et deux chapelles «qui sont dans le cimitière, distance de quatre-vingt ou cent pas de lad. église ». « Dans tous les lieux voisins de lad. église de S^{t}-Seurin... on trouve journellement des cercueils ou tombeaux» (1670?).

G. 1047. (Liasse.) — 2 cahiers de 33 feuillets, 45 pièces papier.

1671-1675. — Sacristes : affaire Drouillard.

G. 1048. (Liasse.) — 8 cahiers de 163 feuillets, 8 pièces parchemin, 92 pièces papier.

1659-1690. — Sacristes : affaire Drouillard. — Long mémoire pour le chapitre : discussion sur l'antériorité de l'église S^{t}-Seurin et de la chapelle S^{t}-Étienne pour laquelle le s^{r} Drouillard revendique le titre de paroisse; l'oratoire de la Trinité, où s^{t} Seurin voulut être enseveli, est l'église paroissiale, où se trouve l'autel de la Majesté. Rien ne prouve que le caillou gardé à la sacristie ait servi à lapider s^{t} Étienne; il est faux qu'on l'expose à la vénération des fidèles. Depuis la sentence arbitrale du 14 février 1664, le s^{r} Drouillard a célébré la messe dans la chapelle S^{t}-Étienne pour la s^{t} Étienne d'hiver. Réclamation touchant l'inexactitude du procès-verbal de la visite de celte chapelle effectuée par le lieutenant général. Le s^{r} Drouillard fixe le nombre des paroissiens tantôt à 6,000, tantôt à 10,000, à 18,000 et à 25,000 (23 août 1678). — Comptes de l'œuvre de S^{t}-Seurin : à Berquin, menuisier, 375 1. « pour l'antier et final payement du buffet de l'orgue », suivant quictance du 15 janvier 1661; nourriture de 13 prisonniers pendant 29 jours, jusqu'au 4 avril 1661, « qu'ils rompirent les prisons » ; 44 1. à deux « recouvreurs», pour avoir recouvert la chapelle S^{t}-Jean, la sacristie, « la chappelle S^{te}-Catherinne aux cloistres, et « à avoir engemmé les goutières des cloistres » ; 2 chapons haute graisse » pour le prédicateur de l'Avent, 2 1.; pour le même, «auparavant et après avoir monté en chaire le jour de Noël », 2 s. de pain et une bouteille de vin de 5 s.; pour le prédicateur du carême, 2 soles le vendredi-saint, 1 I.; «15 1. au R. P. Guardien ou par son ordre et en sa présence à une pauvre à la porte de l'église, qui l'a receu pour le couvent » (16601661). — Comptes de l'œuvre de S^{t}-Seurin pour 1659-1660 : 2 soles pour le prédicateur le vendredi-saint, 1 1. 14 s.; 15 1. au Gardien, « au moins en sa présence et par son ordre à une pauvre de la porte qu'il m'indiqua » (1659-1660). — Inventaire des productions du chapitre contre Drouillard : la paroisse compte 24 à 25,000 âmes et mesure 2 lieues de longueur et 7 de circonférence; les revenus curiaux montent à plus de 1,500 1. et la chanoinie unie à la dignité de sacriste vaut de 7 à 800 1. (15 février 1687).

G. 1049. (Liasse.) — 4 cahiers de 97 feuillets, 46 pièces papier.

XVII^{e} siècle. — Sacristes : affaire Drouillard. — Croquis d'un plan de l'église S^{t}-Seurin et de ses dépendances (sans date). — Note renfermant des citations de Sponde, évêque de Pamiers, annotateur de Baronius, relatives à l'église S^{t}-Étienne : « On demande.... si c'et celle qui est dans le cimetière, à main gauche quand on va à la grande église, venant de Bordeaux, ou celle qui est sur les ossemens des mo[r]ts, ou si c'est quelque autre. On montre à S^{t}-Seurin une pierre de celles dont s^{t} Estienne fust frappé : on demande... s'il y en a quelque preuve outre la tradition » (sans date). — Réponse aux contredits du s^{r} Drouillard : « C'est une pure supposition que lad. chappelle » de S^{t}-Étienne «soit l'ancienne esglise parroissialle et que lad. esglise de S^{t}-Estienne ayt esté transférée à l'église de S^{t}-Seurin. Il n'y a jamais eu de curé de S^{t}-Estienne » (sans date). — Requête contre Drouillard : c'est seulement en 1578 qu'une prébende canoniale a été attribuée aux sacristes (sans date).

G. 1050. (Liasse.) — 3 cahiers de 35 feuillets, 52 pièces papier.

XVII^{e} siècle. — Sacristes : affaire Drouillard.

G. 1051. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1692-1712. — Sacristes : affaire Baron et Marraquier. — Sentence arbitrale attribuant à Baron le possessoire de la sacristie (2 octobre 1710).

G. 1052. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1729-1734. — Sacristes: procès contre Barbe au

sujet des obligations du sacriste, notamment en ce qui concerne la fourniture du vin de messe.

G. 1053. (Liasse.) — 2 cahiers de 45 feuillets, 2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1743-1777. — Sacristes : affaire Barbe et Lagardère. — Instruction pour Sylvestre Barbe : « L'histoire de l'apostolat de s[t] Martial est gravée sur une pierre placée au grand autel du cœur du chapitre » (août 1744). — Protestation de Barbe contre la conduite du chapitre, qui fait fouiller le cimetière pour en enlever les anciens tombeaux : les sacristes ont été, par transaction de 1270, reconnus avoir seuls des droits sur le cimetière; un sacriste, Gaillard de Puilly, l'a fait clore de murs vers le milieu du XV[e] s. (5 mai 1752). — Arrêt du parlement de Bordeaux maintenant le chapitre en la possession de célébrer à S[t]-Seurin l'unique messe du jeudi-saint (21 juillet 1770). — Requête de Lagardère : « Se sentant aussi irréprochable aux yeux de ses confrères qu'il voudroit l'être aux yeux de Dieu, il est nécessité d'attribuer les maux que le chapitre lui fait éprouver. à cet esprit de corps qui a toujours existé dans le chapitre contre les s[rs] sacristes» (8 janvier 1773). — «Projet de délibération présenté au chapitre par M. Lagardère, sacriste » : M. Lagardère a usé d'un « domino ou camail», suivant un usage ancien, et d'un carreau «à cause des douleurs rhumatismales dont il étoit affligé dans ce tems-là », à propos de quoi le chapitre a obtenu arrêt sur requête, dont il est fait appel au Parlement (20 décembre 1776).

G. 1054. (Liasse.) — 40 pièces papier.

1621-1680— Chantres de chape : affaire de Bèse. — Lettre au procureur du chapitre : « M. Doamplup a eu un fort grand tort à s'engager dans la poursuite d'un procès sans avoir bien de quoy le soustenir et encore plus d'estre allé à Tholouse dépourveu d'argent... On ne gagne pas à Tholose le procès sans cela » (29 avril 1680). — Mémoire pour le chapitre : « La chantrerie de chape du costé droit dans l'église S[t]-Seurin ayant vaqué au mois d'octobre 1678, dans la semaine de M. Dussaut, chanoine et prévôt de lad. église, led. s[r] Dussaut en fit titre à M. Christofle Doamlup, clerq tonsuré... M[e] Jacques Bèse, prestre du diocèse de Bourdeaux, prétendant que le bénéfice ayant vaqué dans le moys des gradués devoit estre conservé à quelque gradué, le requit par acte » (sans date).

G. 1055. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 49 pièces papier.

1427-1700. — Chantres de chape : affaire Lagarde. Extrait du procès-verbal d'une séance du chapitre à laquelle assistaient Guy Maréchal, prévôt; Pierre Castan, Pierre de Ségur, etc., chanoines (12 décembre 1502). — Extrait du testament d'Arnaud Andra, chanoine et prévôt de S[t]-Seurin, contenant la fondation d'une chantrerie dans lad. église et désignant Pey Berland comme l'un des exécuteurs testamentaires (26 août 1427). — Collection d'ordonnances capitulaires contre les chantres de chape, de 1473 à 1690, enjoignant à l'un : « ut abjiciat quandam focariam quam tenet, infra duas horas post meridiem » ; à un autre : «ne a cætero haberet communicare cum quadam meretrice publica nuncupata Grillonne» ; condamnant un troisième à un jour de prison pour insolence, etc. (6 mai 1697). — Mémoire du chapitre contre Lagarde : il n'y a pas de parité entre le chantre de chape de S[t]-Seurin et le chantre de S[t]-André, lequel a 6,000 l. de revenus, la direction du chœur, où il officie avec le bâton pastoral, et l'administration du grand hôpital de Bordeaux (sans date). — Mémoire pour le chapitre: « Dit que le chapitre collégial S[t]-Seurin de Bourdaux est un des plus anciens du royaume et qu'il peu estre justifié qu'il est érigé depuis plus de 1,500 ans » (sans date).

G. 1056. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 30 pièces papier.

1493-1740. — Chantres de chape : affaire Laborde. — Sentence de Fonteneil, officiai, qui, dans l'évaluation d'un loyer, tient compte de « la maladie contagieuse » (24 mars 1634). — Inventaire des litres que produit le syndic du chapitre contre Antoine Laborde : « Il y a des bénéfices au chapitre S[t]-Surin de Bourdeaux appellés chantres de chappe; ce sont des bénéfices du bas-cœur avec charge de faire l'office de chappier dans le cœur; les pourveus de ce bénéfice siègent dans les bas stalles, comme les prébandés ». L'auteur fait valoir notamment « que les différants troubles arrivés dans la province de Guiène par les guerres civilles et invasion ont fait perdre au chapitre S[t]-Surin ses titres les plus anciens, que les archives furent brullées en 1542, que ce chapitre n'a jamais reconneu quel étoit son fondateur, qu'il sçait sullement qu'il est de fondation royalle, et enfin le chantre de chappe n'étoit pas de l'anciène fondation» (13 décembre 1736). —Production de divers litres : registre de délibérations du chapitre, du 7 avril 1649 au 16 décembre 1661, de 494 feuillets;

autre registre de délibérations, de 553 feuillets, du 19 décembre 1661 au 11 octobre 1680; autre registre, de 460 feuillets, du 9 juillet 1691 au 26 février 1706 (12 juillet 1738).

G. 1057. (Liasse.) — 5 cahiers de 134 feuillets, 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1427-1771. — Chantres de chape : affaire Ballay. — Collation d'une chantrerie de S^{t}-André par Nicolas de La Chassaigne, abbé de Verteuil, chantre et chanoine de lad. église de S^{t}-André (14 août 1573). — Recueil de collations de bénéfices par les hebdomadiers (1629-1631). — Mémoire imprimé pour Claude Ballay : « Le projet est formé d'anéantir ce bénéfice; on soupire après le décès de l'exposant pour le réunir à la psallette ou à la maîtrise de ce corps purement profane dont les sujets changent à chaque instant et presque tous vont du théâtre à l'autel et de l'autel au théâtre » (1771).— Mémoire visant «deux monuments dans led. cloître, sur lesquels sont écrits en latin ces mots, sur le premier : *Anno Domini* M. CC. XL, *mense vero februarii, obiit magister Rufatus, canonicus et cantor hujus ecclesiæ,* sur le second : *Anno Domini* M.CC.LIII, *idibus septembris, obiit Brunus, canonicus et cantor hujus ecclesiæ* » (sans date).

G. 1058. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1727-1779. — Chantres de chape : affaire Batcave. — Requête du chapitre tendant à ce que M. Batcave soit contraint d'opter dans le délai d'un an entre la chantrerie de chape de S^{t}-Seurin et ses fonctions de sous-principal au collège de Guienne (7 juin 1779). — Transaction entre le chapitre et M. Batcave, « sous-principal du collège royal de Guienne, à présent curé de la parroisse du Tourne et ci-devant chantre de chappe de lad. église de S^{t}-Seurin » (5 juillet 1779).

G. 1059. (Liasse.) —1 cahier de 12 feuillets, 5 pièces parchemin, 92 pièces papier.

1487-1677. — Semi-prébendés. — Copie d'une bulle portant création de quatre semi-prébendes à S^{t}-Seurin (6 novembre (?) 1487). — Délibération du chapitre condamnant un semi-prébendier à demander pardon, à genoux, au sous-sacristain et à se tenir le dimanche suivant, pendant la grand'messe, à genoux devant le maître-autel (16 mars 1654). — Lettres d'abolition pour Pierre de Villars, s^{r} de La Jalle, gentilhomme ordinaire du prince de Conti, condamné à mort et exécuté en effigie pour avoir « assisté et opiné en lad. ville de Bourdeaux aux jugemens qui ont esté rendus tant en matière civille que criminelle, s'estre saisi par force et violence de l'hostel commun de lad. ville, avoir conduit trois ou quatre mil personnes armés et plusieurs pièces de canon et autres munitions au lieu du Chapeau-Rouge de lad. ville, où il y auroit eu grand combat, plusieurs maisons pillées et bruslées et pleusieurs hommes tués, empesché la publication des arrests donnés par nostre parlement de Bourdeaux contre les assemblées des bourgeois » etc. (avril 1658). — Autre lettre en faveur du môme P. de Villars, qui « se seroit retiré dans nos troupes quy servoyent pour lors en Catalogne, nous aïant servy en homme de cœur» (6 sept. 1661). — Requête de semi-prébendiers contre des chanoines pour coups et blessures à la sortie du chœur : ils se sont plaints au lieutenant criminel et lui ont présenté « leurs surpellis, leurs souttanes, leurs colletz et leurs habitz déchirés » (13 février 1670). — Plainte et enquête contre des chanoines pour voies de fait contre des semi-prébendés (novembre 1672). — Requête contre les semi-prébendiers; comme ceux-ci lui parlaient peu respectueusement, le s^{r} Tartas « creut estre obligé d'oster le chapeau de dessus la teste aud. s^{r} Minvielle, lequel en mesme temps fist sauter le chapeau de dessus la teste aud. s^{r} Tartas, suppliant, en criant tout haut » (3 mai 1673). — Arrêt autorisant les semi-prébendiers à entrer dans le chœur et à en sortir par la porte de la nef avant et après les offices (20 mai 1677). — Arrêt portant que les deux semi-prébendiers qui auront assisté pendant les vêpres le chanoine célébrant l'accompagneront devant le maître-autel et à la sacristie (21 juillet 1677). — Transaction entre les chanoines prébendés et les semi-prébendés ; autre transaction entre le chapitre et le doyen Constans, portant entre autre s que le siège de l'officiant sera plus élevé que celui des assesseurs « de deux travers de doigt » (22 novembre 1677 et 17 mai 1658).

G. 1060. (Liasse.) — 26 pièces papier.

XVII^{e} siècle. — Semi-prébendés.

G. 1061. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets, 3 pièces parchemin, 94 pièces papier.

1388 (?)**-1680**. — Semi-prébendés. — Extraits des

statuts du chapitre (28 janvier 1562, 15 juin 1388?). — Extrait des statuts du chapitre rédigés par Jacques Loupès, doyen; Pierre Dubosc, prévôt; Arn. Thumier, sacriste, etc. (1474).

G. 1062. (Liasse.) — 2 cahiers de 21 feuillets, 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1248-1729. — Semi-prébendés. — Extraits de documents divers (1248-1521). — Bulle portant institution de quatre semi-prébendiers à S^{t}-André, et reproduisant la tradition relative à la fondation de cette église : « In toto orbe terrarum prima sub vocabulo beati Andrea apostoli, sancti Petri apostolorum principis germani, fundata existit, die ab olim qua passus est, per revelationem divinitus beato Martiali pape (?) fidem catholicam ibidem prædicanti, erecta » (imprimé, 2*8* janvier 1488). — Consultation sur la validité et la portée d'une bulle de 1487 : les formalités nécessaires à la validité sont présumées remplies; ainsi, « le deffaud des lettres pattantes pour autoriser lad. bulle ne peut point être oposé » (9 août 1729). — Mémoire pour le chapitre en réponse aux demandes des semi-prébendiers : participation aux baux à ferme et à la vérification des comptes; exemption des frais des procès soutenus par le chapitre en dehors d'eux et ne les intéressant pas; honoraires des messes pour les chanoines, etc. (sans date).

G. 1063. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1677-1768. — Semi-prébendés : procès à l'occasion de leur service.

G. 1064. (Liasse.) — 3 cahiers de 109 feuillets, 13 pièces parchemin, 74 pièces papier.

1435-1678. — Chapelain de la Prime : appel comme d'abus formé par Jacques Lannes, curé de Listrac et chapelain de la Prime, contre la décision du chapitre qui l'a remplacé dans ce dernier bénéfice pour cause de non-résidence. — Plainte de Lannes qui, au mépris de l'arrêt du parlement de Bordeaux le maintenant dans son bénéfice, a été chassé du chœur par son remplaçant et par le syndic du chapitre (9 septembre 1677). — Procédure pour la production et l'examen des titres : le chapitre ne peut pas déplacer certains registres à cause de leur poids, mais il offre d'en donner communication « dans la chambre capitulaire, où ils sont, proche le trésor du chapitre ». Le syndic « requiert pareillement luy estre octroyé acte de ce qu'il nous exhibe le livre des estatutz dud. chapitre, attaché avec une chaîne de fer au bureau d'icelluy chapitre ». Copie d'une reconnaissance du 17 juin 1435, par le chapelain de la Prime à Pierre-Arnaud « de Bescontau », doyen (29 janvier-10 février 1678). — Mémoire pour le chapitre : la prébende de la Prime est conférée par le chapitre; le titulaire dit la messe du Saint-Esprit les jours des quatre chapitres généraux; ses fonctions sont définies par la coutume : « On n'a pas la fondation de lad. prébande » (5 avril 1678). — Avis longuement motivé du Procureur général, exposant l'affaire et concluant en faveur du chapitre (1er juillet 1678).

G. 1065. (Liasse.)— 20 pièces papier.

1700-1705. — Affaires intérieures : procès contre le chanoine Constans. — Mémoire pour le chapitre : on a eu des égards pour l'adversaire « par rapport à ses parens, particulièrement de son frère, qui remplit la première dignité du chapitre en qualitté de doyen, et de feu M. Constans, son oncle, qui avoit auparavant remply cette même dignité plus de 40 ans » (5 mai 1702). — Requête contre Antoine Constans : «M^{e} Constans,... qui est à présent âgé de 44 ans et chanoine depuis plus de douse années sans qu'il soit encor que clerc tonsuré...» (1705?).

G. 1066. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1654. — Affaires intérieures : procès Minvielle contre Lamalathie. — Sentence de l'official, condamnant Lamalalhie à demander pardon, à genoux, à Minvielle et au chapitre et à réciter les psaumes de la pénitence, à genoux, devant le maître-autel, pendant la grand'-messe du dimanche suivant (16 mars 1654). —Information par-devant l'official sur les injures et voies de fait de Lamalathie, sous-sacristain, contre Minvielle, semi-prébendier. Déposition du plaignant: « Led. Lamalathie, de propos délibéré, l'auroit calomnié, luy disant: «Et donc, Minvielle, tu as toujours de belles » servantes», etc. (5 février 1654).

G. 1067. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1472-1776. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : procès pour obliger les vicaires perpétuels de S^{t}-Christoly, S^{t}-Maixent et Puypaulin à se rendre aux chapitres généraux de S^{t}-Seurin. — Acte par lequel les vicaires perpétuels se désistent de l'appel par eux

interjeté du jugement de la Chambre des Requêtes de Toulouse et promettent de se rendre exactement aux chapitres généraux de S^{t}-Seurin (15 mai 1724).

G. 1068. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1735-1736. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : port de l'aumusse dans les églises. — Sentence de la Chambre des Requêtes de Toulouse interdisant de prêcher en aumusse dans les églises dépendant du chapitre, à moins d'avoir obtenu l'autorisation de celui-ci (10 décembre 1735).

G. 1069. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, 1 pièce parchemin, 13 pièces papier.

1606-1776. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : S^{t}-Christoly, S^{t}-Maixent et S^{t}-Paul. — Citation du vicaire perpétuel de S^{t}-Christoly, qui manque à l'obligation de la résidence actuelle (16 janvier 1606). — Requête de Jean Goudin, «pauvre garçon», contre le vicaire perpétuel de S^{t}-Maixent, qui refuse de lui payer les gages convenus, soit 10 écus par an (1632). — Réclamation d'Honoré Blanchet, vicaire perpétuel de S^{t}-Maixent, contre son collègue de Puypaulin, qui prétend faire marcher sa croix la première, alors que la préséance est réglée par l'antiquité des paroisses et non par le rang d'ancienneté des curés : « Quand le s^{r} vicaire de S^{t}-Pierre n'auroit esté receu qu'aujourd'huy, il est certain que la croix de lad. parroisse iroit tousjours la première » (22 mai 1643). — Appointement entre le chapitre et Jean de Baudin, curé de S^{t}-Paul, qui demande que led. chapitre, décimateur de sa paroisse, lui serve une pension (19 février 1546, n. s.).

G. 1070. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets, 6 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1620-1624. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre: S^{t}-Maixent; affaire Bertrand. — Délibération du chapitre autorisant les s^{rs} de Cruseau, vicaire perpétuel de S^{t}-Remy, et Guil. Bertrand, vicaire perpétuel de S^{t}-Maixent, détenus pour 24 heures dans les prisons dud. chapitre, à sortir pour aller dîner, sous la caution de deux chanoines (27 juin 1620). — Ordonnance archiépiscopale enjoignant au chapitre de payer au vicaire de S^{t}-Maixent une pension de 200 1. ou de renoncer à son droit de curé primitif (12 septembre 1620). — Requête du syndic du chapitre à l'évêque de Bazas, juge délégué, contre l'ordonnance du cardinal de Sourdis (1621 environ). — Rescrit renvoyant devant les évêques de Limoges, de Bayonne et de Tulle l'appel du chapitre contre la sentence de l'évêque de Bazas (10 avril 1623). — Attestation d'un ancien vicaire de S^{t}-Maixent sur les revenus de la vicairie perpétuelle : elle rapporte de 300 écus à 1,000 1. : le titulaire actuel, dépourvu d'autres ressources, a doté sa sœur, acheté un domaine, etc. (21 mai 1624). — Sentence de l'évêque de Limoges, juge délégué par le Saint-Siège, réformant une sentence de l'évêque de Bazas et condamnant le vicaire perpétuel à faire la preuve que le chapitre lève des dîmes dans la paroisse S^{t}-Maixent (14 juin 1624). — Appel par le vicaire perpétuel de la sentence de l'évêque de Limoges (3 août 1624;.

G. 1071. (Liasse.) — 1 cahier de 30 feuillets, 3 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1272-I761. — Rapports avec les paroisses dépendant du chapitre : Puypaulin. — Accord entre frère Gille, prieur, et les Frères de la Pénitence, d'une part, et le chapitre, de l'autre, pour la création d'un couvent sur la paroisse de Puypaulin, réservant au chapitre la moitié des offrandes et des legs, etc. (copie; 3 mars 1272, n. s.). — Sentence de l'official contre l'héritier d'un vicaire perpétuel au sujet de la rente due par celui-ci (5 mars 1439, n. s.). — Délibération du chapitre ordonnant que le vicaire perpétuel de Puypaulin «sera prins au corps et conduit dans les prisons du cloistre dud. chapitre, et ce par l'imploration du bras séculier», pour n'avoir pas comparu malgré des sommations réitérées (26 novembre 1666). — Permutation entre Pierre Girard, docteur en théologie, curé de Puypaulin et « prieur du prioré de Puiguiraud, et M^{e} Gabriel Paignon, bachelier en théologie, prieur des priorés de S^{te}-Catherine de Lherbaut, près Lesparre, et de N.-D. de Beaulieu en Puinormand », en présence de Joseph Clusel, prieur et chanoine de Villandraut (17 octobre 1680). — Décisions sur la restauration des églises et presbytères (1661-1684). — Divers arrêts du Conseil pour le règlement de la portion congrue entre les gros décimateurs et les vicaires perpétuels (imprimés; 1686-1688). — Délibération des paroissiens de S^{t}-Maixent acceptant l'union de leur paroisse à celle de Puypaulin, « à la charge que MM. de Puypaulin fairont aux deppens de leur fabrique et revenus d'icelle les frais qu'il conviendra faire pour l'agrandissement et réparation de ceste église » (17 février 1695).

— Protestation du vicaire perpétuel de Puypaulin contre la suppression éventuelle de sa paroisse, détaillant les revenus dont le total atteint 800 l., exposant que des ressources existent « pour faire la réparation de 25 à 30 brasses de muraille et remettre quelque poutres qui se trouvent pourries par un bout», qu'une personne offre de payer un retable, des ornements, etc., que « c'est la plus ancienne de toutes les églizes paroissiales de la présente ville », que, « la nouvelle conversion ayant multiplié le nombre des fidelles », il faudrait plutôt créer de nouvelles églises, etc. (21 février 1695). — Requête de Sébastien Griffon, «grand ouvrier» de la paroisse de Puypaulin, pour l'union de cette paroisse et de Saint-Maixent : l'église de Puypaulin « menace ruine depuis longtemps », les murs sont atteints jusque dans les fondements par les eaux tombant du toit du château contigu (février 1695?). — Lettre du syndic du chapitre à M. de Bontoux avocat au Conseil ; les vicaires perpétuels de S^{t}-Maixent et de Puypaulin cherchent querelle au sacriste de S^{t}-Seurin, à la suite des constructions récentes, touchant les limites des paroisses. «I1 n'est pas douteux que le chapitre... ne perde ce procès, attendu que ce sont des conseillers au Parlement qui les ont engagés à ne pas se tenir à la médiation de nostre prélat» (17 février 1761).

G. 1072. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets, 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1585-1594. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : Puypaulin; procès contre la fabrique au sujet de l'entretien du vicaire perpétuel. — Requête de la fabrique de Puypaulin, exposant que le chapitre perçoit les rentes de la paroisse, ne laissant au vicaire perpétuel «que le verrouilh ou baise-main et une maison». Réponse du syndic du chapitre, soutenant l'utilité de la réunion de Puypaulin, de S^{t}-Paul et de S^{t}-Christoly à la paroisse de S^{t}-Maixent. — Avis du procureur du Roi, favorable à cet union: «Pour ceste paroisse de Puypaulin, il appert par la construction de l'église que ce n'estoit antiennement que une chappelle que les sieurs comtes de Candale ont faict bastir au-dedans leur cloz et pourpris de leur maison et chasteau » : elle est accolée au château, d'où les comtes pouvaient entendre la messe par une fenêtre. — Arrêt du Parlement (18 septembre 1586).

G. 1073. (Liasse.) — 4 cahiers de 74 feuillets, 18 pièces parchemin, 36 pièces papier.

1611-1616.— Rapports avec les églises dépendant du chapitre: Puypaulin; affaire Pirent. — Récusation par Michel Pirent, vicaire perpétuel de Puypaulin, de certains témoins fournis par le chapitre : un semi-prébendé de Saint-André qui a été condamné pour sa vie scandaleuse « à demeurer toutz les vendredis à genoux devant le S^{t}-Sacrement avec sa robbe et bonnet sans surpelis durand la grand messe», un prêtre de la même église « infirme de jugement, prenant le plus souvent plus de vin qu'il ne fault », etc. (sans date).

G. 1074. (Liasse.) — 1 cahier de 67 feuillets, 4 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1562-1563. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : Puypaulin; affaire Boyresse.

G. 1075. (Liasse.) — 3 cahiers de 71 feuillets, 3 pièces parchemin, 74 pièces papier.

1464-1758. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : Saint-Remy. — Enquête portant notamment sur le droit de dîme de S^{t}-Remy : le chapitre compte 15 chanoines ayant une prébende entière; le doyen, qui en a deux; deux chanoines demi-prébendés; l'œuvre, qui a une prébende; «les enfants et clergeries de la salle », une autre : quatre prêtres stipendiés. Les enfants de S^{t}-Remy, S^{t}-Maixent, Puypaulin et S^{t}-Christoly sont baptisés à S^{t}-Seurin. Le curé perçoit des honoraires « du sacrement de mariaige, pour les espousailles; il prant argent pour porter le *Corpus Domini* et extrême unction, prant argent pareillement des recevans et comunians led. jour de Pasques, aussi des confessions, des sépultures et terraiges » : épousailles, 6 s. 6 d. ou 9 s. tournois, suivant que l'épouse est ou non de la paroisse ; « terraige » ,6 s.; « le jour de Pasques, pour chescun recepvant », 1 liard; pour porter le S^{t}-Sacrement hors l'église, 6 liards; pour l'Extrême onction, 7 liards; pour les relevailles, 2 liards; (25 avril-8juin 1508). — Conflit avec le curé de S^{t}-Remy au sujet du droit de donner la bénédiction dans son église et d'y chanter des litanies lorsque la fête patronale se célèbre un jeudi ou un samedi (1648-1752). — Mémoire pour le chapitre contre le curé de S^{t}-Remy : parmi les maisons démolies pour l'esplanade du Châ-

teau Trompette, partie de celles qui étaient en façade sur la rue du Chapeau-Rouge étaient habitées par de notables négociants; les autres, dans les rues Médoc, Marseille, Naudot et partie de la rue de Pingues étaient occupées par des artisans ; « celle de Porte Despaux étoit habitée par des marchands de farine, de tables, de mangonniers; celle des Faussets par des marchands, et celle de S^{t}-Remy de nombre de MM. les officiers en cours souveraines » (sans date). — Requête du chapitre, contenant un état des revenus du vicaire perpétuel de S^{t}-Remy (sans date).

G. 1076. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1614-1642. — Rapports avec les églises dépendant du chapitre : Comprian et Parempuyre. — « Comission donnée par le chapitre S^{t}-Seurin à Cousages, trésorier, et Money, chanoine, pour visiter la parroisse de Comparian avec les protestations du prieur dud. Comprian et du vicaire général du s^{r} Archevesque. Du 23 septembre 1614».

G. 1077. (Liasse.) — 1 cahier parchemin de 14 feuillets, 6 cahiers papier de 104 feuillets.

1232-1592. — Dîmes. — Autorisation donnée au chapitre de S^{t}-Seurin par l'archevêque Gérard d'acquérir des dîmes dans le diocèse (vidimus; 15 novembre 1232). — Accord entre le chapitre et Bernard d'Ornon, seigneur d'Audenge, touchant la dîme de ce lieu, dans la jouissance de laquelle led. chapitre avait été troublé par Gaillard d'Ornon, père de Bernard, ce qui avait fait mettre en interdit les terres de celui-ci (vidimus; 21 mars 1350, n. s.). — Vente par Arnaud Rostanh au doyen Pierre de Castet et au chapitre, moyennant 1000 guiennois du coin de Bordeaux valant 25 s. l'un, des droits de dîme appartenant aud. Arnaud «a la Motha de Gayac e en tota la parropia de Sent-Medard en Jales » (24 mai 1427). — Arrêt provisoire, confirmant au profit du chapitre le droit d'entrer dans les vignes des graves redevables de la dîme, pour compter les paniers de vendange (imprimé ; 1er septembre 1537). — Enquête sur les droits de dîme appartenant au chapitre dans la palu de S^{t}-Remy (mars 1551, n. s.).— Procédure pour remettre le chapitre en possession de percevoir sur trois prés de la palu de S^{t}-Remy la dîme, à raison « de unze matocz ou madailhons de foin ung » (30 mai 1553). — Sommation par un fermier de dîmes d'avoir à payer la dîme d'un pré « ayant quarante-huict patoch en deux soles de pré » (3 juillet 1592).

G. 1078. (Liasse.) — 3 cahiers de 103 feuillets, 3 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1598-1644. — Dîmes. — Sentence du sénéchal de Quercy, maintenant le chapitre dans le droit d'autoriser les vendanges à S^{t}-Seurin, Le Bouscat et Villeneuve, et visant des autorisations de ce genre en date des 28 septembre 1586, 3 octobre 1587, 25 septembre 1588, 27 septembre 1592, 20 (?) octobre 1594 et 6 octobre 1596 (22 avril 1598). — Enquête sur des menaces et voies de fait contre les gens du chapitre S^{t}-Seurin, dont un a été grièvement blessé d'un coup de pertuisane, le tout à l'occasion de la perception de la dîme dans un pré de la palu. Témoignage de Denis Dusault, chanoine de Dax, prieur de S^{t}-Martin d'Artenac (6-12 août 1602). Accord au sujet de la dîme du foin dans la palu, intervenu entre le chapitre et demoiselle Isabeau de Chassaigne, dame des Jaubertes, Betaille et autres lieux, veuve de Raimond de Pontac, premier président en la Chambre des Enquêtes du parlement de Bordeaux, seigneur de Salles, Belin, Beliet, etc. Témoins : Jean Boyrie, prieur de Rausan; Julien de Rantiat, juge de la seigneurie des Jaubertes (4 septembre 1602). — Sommation en paiement de dîme adressée par le portier du chapitre à Pierre Lefebvre « trouvé en une pièce de pré ou barrailh » (21 juin 1603). — Accord entre le chapitre et le s^{r} Laplane, qui avait arraché et replanté sur un autre point les bornes fixant les limites du dixmon de S^{t}-Seurin dans la lande de Kayret, paroisse d'Eysines, «lesquelles pierres... auroient été plantées, il y a sèze ans ou environ » (9 juin 1604). — Arrêt du Parlement ordonnant que les habitants de Bruges s'assembleront pour nommer un syndic, aux fins de répondre à la requête du curé louchant la dîme (6 septembre 1607). Information au sujet de violences commises par le syndic des Feuillants contre les « dixmiers » de S^{t}-Seurin, dans « ung champ de terre qu'est près led. bourg, appelé *à la Mothe,* parce qu'il abotist au ruisseau appelé la Mothe » (30 août-24 septembre 1608). — Arrêt provisoire au sujet du paiement de la dîme des vendanges à Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve : le chapitre expose que les habitants mettent « dans des cuveaux qu'ilz appellent doulz » 25 à 40 comportes, sur lesquelles ils n'en payent qu'une; les habitants répondent qu'ils sont dans l'usage d'agir ainsi (27 janvier 1609). Procuration par les habitants de Caudéran pour plaider contre le chapitre au sujet de la dîme, fixée au treizième de la vendange (26 août 1610). — Sentence condamnant les paroissiens de Bruges à payer la dîme

au chapitre sur le pied de 1 treizième (1er septembre 1610). — Dire des habitants de Caudéran : « Ce n'est pas ung recteur qui demande la décime, mais c'est ung chapitre de l'esglise collégialle, auquel de droict divin n'est deue la décime des fruictz mais au curé » (1611 environ). — Arrêt du parlement de Toulouse maintenant le chapitre en la faculté de percevoir au Pian la dîme des agneaux, des chevaux, du miel, etc. « Le mot de *coins*... signiffioit et voulloit dire en la forme du pays Bourdelois ruches de mouches à miel, autrement *bornacs* » (12 juillet 1619).

G 1079. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1653-1698. — Dîmes. — Déclaration du Roi visant les lettres de 1647, obtenues par le sr Lauquets et les lettres de juillet 1649, octroyées aux habitants de Parempuyre, Ludon et Blanquefort, concernant le dessèchement des marais; concession de privilèges analogues au sr de Monjourdin, pour le dessèchement des marais de Bruges, St-Seurin, palu de Bordeaux, Montferrand et autres localités près Bordeaux (11 décembre 1653). — Engagement pris par les srs Demignot et Borderie de payer au chapitre la dîme de leurs récoltes en blé et foin « dans le nouveau déseichement, à raison de vingt un » (10 mai 1655). — Arrêt du Conseil privé entre le chapitre demandeur, François de Mons de Vandeberg, bourgeois de Bordeaux, Jean Larrard, aussi bourgeois, « soy disant sindic général des propriétaires des pallus et desseichemens dud. Bourdeaux», défendeurs, et le sr de Montjourdin, « intéressé aud. desseichement des marests, palluds et terres inondées du royaume », intervenant au procès : lequel arrêt renvoie les parties devant le parlement de Toulouse (28 septembre 1655). — Déposition d'un ancien fermier des dîmes de la Virade, constatant qu'il a perçu la dîme « à raison de treze patocz ung » (30 août 1665). — Invitation de Drouillard, sacriste, à ses paroissiens de payer les prémices des grains aud. sacriste, qui « a esté obligé d'aler trois fois à Paris et huit fois à Tholoze, pour soutenir les droits attribuez à son bénéfice» (28 juin 1670). — Requête au Grand Conseil par Pierre Boutaud, bourgeois, exposant que le chapitre entend lever la dîme au treizième sur certains prés nouvellement desséchés, alors que les terres desséchées ne doivent la dîme que 10 ans après leur mise en culture et à raison de un cinquantième (6 juillet 1672). — Requête du fermier de la dîme de la palu tendant à exiger la dîme d'une vigne, à raison d'une baste sur lreize(24 octobre 1675). — Requête analogue contre le fermier du bourdieu sis *a la Croix Maron* (24 octobre 1675). — Rabais accordé au fermier de la dîme du foin de *la Virade,* parce que certains propriétaires refusent de lui payer la dîme au treizième (5 juin 1677). — Assignation à Alexis Crusset, boucher, pour s'entendre condamner à payer ce qu'il doit aux fermiers « des prés nouvellement desséchés en la paleu de-Bourdeaux» (10 avril 1681).

G. 1080. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets, 45 pièces papier.

1700-1746. — Dîmes. — Accord entre le chapitre et Bertrand de Jehan, curé d'Ambarès, lequel s'engage à payer aud. chapitre 40 l. par an pour le dixième appartenant à celui-ci de la dîme de la paroisse (26 mai(?) 1700). — Production du chapitre, où il est exposé que les dîmes de Montrabeau et de Laurebeil ont été affermées, la première pour 760 l., la seconde pour 233 l. (29 décembre 1701). — Sommation à Gabriel Bouquey, ancien maire de St-Émilion, habitant de St-Laurent-des-Combes et caution du fermier de la dîme de St-Hippolyte, d'avoir à payer une année de l'afferme (16 juin 1703). — Plainte d'un fermier des dîmes de la palu de Bordeaux contre les propriétaires qui enlèvent clandestinement la vendange (5 octobre 1705). — Convention avec « MM. les propriétaires des bourdieux et vignes scittuées dans le territoire et dixmaire dud. chappitre», fixant la quotité de la dîme à un seizième, à prendre non logé, dans le chai du propriétaire, « si mieux ils n'ayment payer en argent contant 6 l. pour chasque thonneau de vin » (9 septembre 1708). — Procès-verbal de saisie d'un mobilier (16 avril 1714). — Obligation souscrite par la caution d'un boucher de Bruges qui avait pris à ferme la dîme des Pujoques et de Marme pour 380 l. (18 mai 1714).— Accord avec divers propriétaires de la palu, qui s'engagent à payer pour droit de dîme 3 l. par tonneau de la récolte de l'année (17 septembre 1720). — Accord avec divers propriétaires de la palu de St-Remy, qui s'engagent à payer, pendant trois ans, la dîme du vin à raison d'un seizième et à fournir les barriques au prix coûtant, les propriétaires restant libres de vendre le vin du chapitre avec le leur propre et n'étant tenus à remettre au chapitre, en cas de vente à un marchand faisant faillite, que le seizième du prix par eux perçu (29 août 1721). — Requête « du fermier des fruits décimaux appellés les nouvelins de la palu de Bordeaux », exposant « que les possessions desd. nouvelins sont inondées depuis le mois de novembre dernier » (22 mai 1735). — Procès-verbal de la visite des terres inondées (27 mai 1735).

— État des recettes et dépenses pour la levée de la dîme de palu : commis et ouvriers à 20 s. par jour, etc. (3 novembre 1746).

G. 1081. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1751-1784. — Dîmes. — Avis de fermiers de la dîme, que la grêle a emporté la récolte dans divers quartiers de la paroisse (4 et 5 août 1751). — Évaluation portant aux trois quarts de la vendange les pertes causées par la gelée du 17 avril aux vignes des Pujoques et de Marine (25 avril 1758). — Estimation des pertes causées par la gelée du 17 avril aux vignes de Bosc-Gajac, paroisse Saint-Médard, évaluée à la moitié de la récolte (8 mai 1758). — Estimation de la perte causée par la gelée aux vignes de Listrac dans la nuit du 16 au 17 avril, et évaluée à 30 tonneaux de récolte soit 2 tonneaux de dîme (10 mai 1758). — Saisies de meubles au préjudice de fermiers de la dîme (septembre 1769). — Requête du chapitre exposant que certains tenanciers menacent de ne pas recevoir les collecteurs de la dîme qui marquent les *bastes* recueillies et en retiennent une sur treize « pour la porter à la cantonnière» (2 septembre 1771). — Sommation de payer la dîme du foin pour un pré, à raison d'une charretée sur cinquante, ou sa valeur, sur le pied de 30 1. par charretée (31 août 1776). — Consultation signée : de Bousquet, pour le curé du Pian : le parlement de Bordeaux a constamment jugé qu'il suffisait que le curé eût traité sur le fait des novales avec le décimateur ou qu'il les eût demandées en justice pour qu'il y eût possession (17 avril 1784). — Placard imprimé donnant la liste des vingt quartiers du dixmaire de S^{t}-Seurin, avec l'indication détaillée de leurs limites : quartiers de Montrabeau, d'Escorgebouc, de Pitres, de Fosseléon, de Pipas, de Naugeac, du plantier de S^{t}-Seurin, de Tremblède, du grava de Villeneuve, du claux de la Lande, de Font-Canissan, du Pujau, du Marme, de Laureviel, d'Artiguevielle, de Figueyreaux, de Pissebouc, de Clamauron, de Bonefons, de la palu de Bordeaux. « Qui voudra affermer quelqu'un des susd. quartiers se trouvera, s'il luy plaist, le jour et feste de sainct Clair, le premier de juin, et le jour de s^{t} Barnabe, l'unziesme dud. mois, dans le cloistre de l'église S^{t}-Seurin, où la délivrance en sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur » (sans date).

G. 1082. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets, 9 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1482-1599. — Dîmes : baux à ferme. — Bail à ferme à Arn. de Lestonar de la dîme du foin de la palu pour un an moyennant 151 guiennois (11 juin 1482). — Bail à ferme de la dîme du foin de la palu, moyennant 101 guiennois, « comptat cascun guianeys per vint e sincq soudz de la moneda corsable a Bordeu » (12 janvier 1502 n. s.).—Bail à ferme de la dîme de foin de la palu pour un an, moyennant 112 guiennois valant chacun 25 s. (11 juin 1500). — Bail à ferme de la dîme des foins de la palu moyennant 70 francs bordelais (11 juillet 1532). — Bail à ferme par Guillaume de Lana, doyen de S^{t}-Seurin, de la dîme du vin de S^{t}-Caprais, moyennant 60 fr. et une barrique de vin (16 juin 1537). — Bail à ferme pour 700 fr. de la dîme de Colignan, plus la dîme du blé et de vin de la palu (15 juin 1549). — Bail à ferme des droits de dîme du chapitre au Pian, moyennant 67 francs bordelais, et à Saulesse et Parempuyre, moyennant 41 francs bordelais (11 juin 1555). — Bail à ferme des foins de la palu moyennant 110 francs bord. (12 juin 1562). — Bail à ferme par le chapitre des dîme et agrière de vin, blé et mil à percevoir dans la grande dîme de Caudéran, moyennant 2,250 écus sol, 3 tonneaux, 1 barrique et un tiers de vin non logé et 6 boisseaux de seigle (9 mai 1592). — Transaction entre le chapitre et Pierre de Maurian, consul de la Bourse, au sujet de la dîme d'un enclos sis dans la paroisse, au lieu dit Maurian et de « ung petict loupin de vigne... qui est scitué et asize au milieu dud. encloz desd. vignes, de laquelle led. de Maurian est seigneur foncier et direct»; on convient d'un abonnement sur le pied de 30 écus sol valant chacun 30 s. tournois, ou 6 barriques de vin dud. cru (11août 1597).

G. 1083. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1610-1696. — Dîmes : baux à ferme. — Bail à ferme pour trois ans du quart de la dîme de Parempuyre et des agrières de Saulesse moyennant 140 1. par an (18 juillet 1610). — Bail à' ferme de la dîme d'Audenge pour 120 1. (12 juin 1613). — Bail à ferme de la dîme des agneaux, chevreaux et mouches à miel dans la paroisse de S^{t}-Seurin pour 64 1. (25 juin 1613). — Bail à ferme, pour 75 1. tournois, des droits de dîme appartenant au chapitre à Pompignac et Montussan

(6 juillet 1613). — Bail à ferme, moyennant 60 1. tournois, du dixmon du chapitre à Nérigean (18 juin 1623). — Bail à ferme de la dîme du chapitre du Pian pour 162 1. (21 juin 1624). — Bail à ferme pour 113 1. tourn., des dîmes du quartier de Pissebouc, confrontant à l'E. au chemin du Bouscat, à l'O. au chemin de Blanquefort, au N. à la ruette des Morts, et comprenant le plantier de la Gravette et Favar, à l'exception des vignes grevées d'un droit d'agrière au profit de l'Archevêque. « Et fault notter que où led. chapitre prend le droict d'agrière il prend aussy la dixme en quelque lieu que ce soit en lad. parroisse de S^{t}-Seurin » (15 juin 1625). — Bail à ferme, moyennant, 376 1., 195 1. et 253 1., de la dîme des quartiers d'Artiguevielle, de Laureveil et de Pitres, avec les confrontations desd. quartiers (15 juin 1625). — Bail à ferme par l'intendant du cardinal de Sourdis, en qualité de doyen de S^{t}-Seurin, du dixmon de S^{t}-Caprais dans l'Entre-Deux-Mers (27 juin 1626). — Bail à ferme, pour 450 1., des dîmes du quartier de Monrabeau, confrontant du Midi et de l'Ouest à la paroisse de Mérignac, du Nord au ruisseau de la Berle, etc. (4 juin 1628). — Bail à fief, moyennant 285 1., de la dîme du quartier du Grava de Villeneuve, confrontant de l'O. au chemin de Bruges, de l'E. au chemin de Margaux, du S. à la ruette des Morts, du N. au ruisseau de Limanset, et comprenant les plantiers du Pin, du Grava de Villeneuve et de Limanset (16 juin 1631). — Bail à fief de la dîme du foin de Monadey, moyennant 470 1. (13 juin 1642). — Bail à ferme de la dîme du foin des «preds déséchés dans la paleu de Bourdeaux», à prendre, par provision, à raison d'un trentième, moyennant 24 charretées de foin (15 juin 1660). — Bail à ferme des dîmes de la palu depuis l'estey de Lauzun jusqu'à l'estey de la Mandranne, à l'exception des terres nouvellement mises en culture, et ce moyennant 679 1. (23 juin 1670). — Bail à ferme, de la dîme du vin, dans partie du quartier du Pujau, laquelle confronte de l'E. au chemin qui va du ruisseau à la croix de Lestonnac, de l'O. à la paroisse de Mérignac, du S. aud. ruisseau, du N. au chemin de Corbiac (25 août 1680). — Bail de la dîme du quartier d'Escorgebouc, moyennant 610 1. tournois (8 juin 1685). — Bail à ferme de la dîme appartenant au chapitre à Nérigean. moyennant 81 1.(15 juin 1685). — Bail de la dîme d'Escorgebouc, pour 450 1. tournois (8 septembre 1688). — Bail de la dîme du chapitre à Nérigean, moyennant (69 1. (9 juin 1695). — Baux à ferme des dîmes des quartiers de Peyreblanque pour 296 1. (10 juin 1696); du Clos de Lalande, pour 162 1. (10 juin); — d'Artiguevieille, pour 809 1. (16 juin); — de Bonnefons, pour 350 1. (6 juillet); — de Fosseléon et Pipas, pour 510 1. (23 juillet); — de Clamoron, pour 193 1. (2 septembre); — de Pissebouc, pour 270 1. (3 septembre).

G. 1084. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 47 pièces papier.

1700-1727. — Dîmes : baux à ferme. — Bail à ferme des dîmes appartenant au chapitre à S^{t}-Hippolyte, pour 1050 1. par an (4 juin 1700). — Bail de la dîme de Laurebeil, pour 233 1. (1er juin 1701).— Baux à ferme de la dîme du quartier des Pujoques, pour 330 1. (10 juin 1703); — du quartier de Clamoron, pour 203 1. (11 juin); — des quartiers de Peyreblanque, pour 300 1. et de Tremblède pour 750 1. (11 juin);— du quartier de Figueyreaux, pour 320 1. (11 juin); — des quartiers de Fosseléon et de Pipas, pour 433 1., de Terre-Nègre et de Naujac, pour 321 1. (11 juin); — du tènement de Fontcanissan, pour 292 1. (12 juin); — du quartier de Bonnefons, pour 418 1. (12 juin); — du tènement de Paulenques, paroisse de Cambes, pour 103 1. (14 juin); — de la paroisse de Saint-Hippolyte, pour 850 1. (29 juin); — du quartier de Pissebouc, pour 220 1. (30 juin); — du quartier du Clos de Lalande, pour 221 1. (10 août); — de la palu de Bordeaux, à partir de la Mandranne, pour 230 1. (10 août); — du quartier d'Artiguevieille, pour 800 1. (12 août). — Bail viager, au profit du curé du Pian en Médoc, de la moitié de la dîme de lad. paroisse, moyennant 240 1. par an (21 mai 1706). — Bail des dîmes de la paroisse d'Avensan, pour 1,000 1. (3 juillet 1707); — de Camblanes, pour 330 1. (18 septembre 1708); — de la paroisse de S^{t}-Hippolyle, pour 810 1. (1er juin 1709); — des quartiers de Bosc-Gajac, pour 109 1. (24 juin); — du Pujau, à Caudéran, pour 560 1. (2 juin 1710); — des terres nouvellement desséchées de la palu, pour 500 1. et une charretée de foin (7 juin); — d'Escorgebouc, pour 610 1. (15 juin); — des Pujoques et Marme, à Bruges, pour 380 1. (16 juin); — de Tremblède, pour 800 1. (20 juin); — de Monrabeau, pour 900 1. (22 juin); — Pitres, pour 300 1. (24 juin); — de Terre-Nègre et de Naujac, pour 400 1. (25 juillet); — d'Artigueville, pour 883 1. (27 juillet); — de la paroisse de Camblanes, pour 150 1. plus la pension du vicaire perpétuel, soit 13 boisseaux de froment, 4 de méture, 10 d'avoine, 4 de millet et 2 tonneaux de vin rouge non logé (6 juin 1711); — des quartiers d'Escorgebouc, pour 690 1. (24 juin 1713); — de S^{t}-Hippolyte, pour 1,000 1. (25 juin); — des quartiers de Pitres et Laurebeil, pour

600 l. (12 juin 1715). — Bail de moitié de la dîme de Ludon, moyennant 500 l. (9 juin 1724).

G. 1085. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 89 pièces papier.

1752-1786. — Dîmes : baux à ferme. — Bail à ferme de la dîme de Figueyraux, pour 250 l. (8 juin 1752). — Bail à ferme des revenus de Listrac, moyennant 1,230 l. par an (17 juin 1754). — Bail de la dîme à Terre-Nègre et Naujac, moyennant 500 l. (22 juin 1756). — Bail à ferme de la dîme des quartiers de Monrabeau, pour 1,320 l. (1er juin 1761); — de Tremblède et de Pissebouc, pour 1,380 l. (25 juin); — du Pin, au Bouscat, pour 250 l. (24 juin 1762); — de Terre-Nègre et Naujac, pour 490 l. (14 juin 1763) ; — d'Escorgebouc, pour 1,025 l. (16 juin 1765); — de Foncanissan, pour 400 l. (14 juin 1766) ; — du Grava et de Villeneuve, « au lieu de la Bayche du Bouscat», pour 430 l. (15 juin); — de Bonnehoux, au Bouscat, pour 830 l. (15 juin); — du Clos de Lalande, pour 300 l. (1er juillet); — de Monadey et d'Artigues, paroisse de St-Remy, pour 550 l. (1er septembre) ; — de la paroisse de Camblanes, pour 620 l. (27 septembre) ; — de Listrac, pour 2,070 l. (4 juin 1768).— Bail à ferme, moyennant 320 l. par an, du douzième de la dîme de Nérigean « dans laquelle le chapitre a été maintenu par sentence du sénéchal de Guyenne du 12 août 1758 » (16 juin 1768). — Bail à ferme en faveur de Jean Dubos, «plieur de cercle », de la dîme d'Avensan, pour 810 l. (24 juin 1768). — Bail des dîmes de la palu et jalle des Chartrons, sauf les vignes de l'Archevêque et de cinq particuliers, moyennant 3,260 l. et 3,300 l. (7 août 1768 et 12 juin 1769). — Bail à ferme de la dîme du quartier de Montrabeau pour 2,170 l. (7 juin 1770). — Bail à ferme des agrières à percevoir sur certaines vignes, à charge pour les fermiers de prendre « les billets qui doivent être distribués à chaque particulier pour la permission des vendanges» (12 juin 1772). — Bail à ferme de la dîme de la paroisse de Listrac, pour 1,521 l. (22 juin 1775); — de la palu et jalle des Chartrons, sauf les vignes de l'Archevêque et de 5 particuliers, pour 3,260 l. (7 août 1778) ; — de la paroisse d'Avensan, moyennant 600 l. (27 juin 1781).

G. 108G. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets, 3 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1626 1695. — Dîmes de la paroisse St-Seurin : procès avec St-André touchant la dîme du quartier *du Four*.

G. 1087. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1592. — Dîme de la palu de St-Remy. — Procès-verbal de sommations faites à des possesseurs de prés sis dans la palu de Bordeaux d'avoir à payer la dîme et réponses desd. possesseurs (3-8 juillet 1592).

G. 1088. (Liasse.) — 3 cahiers de 89 feuillets, 2 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1645-1652. — Dîme de la palu de St-Remy : affaire de Lafont. — Bail à ferme à Bernard de Lafon et à Jean, son fils, de la dîme du foin de la Birade, moyennant 450 l. et une charretée de foin (3 juin 1645). — Saisie des « maison, grenge, courtieux, eyreaux et jardrin » dud. fermier, le tout en un tenant, sis à Caudéran, et de divers autres biens. « En signe de laquelle saizie j'ay mis, pozé et affiché contre la porte prinsipalle et entré de lad. maison ung pen[on]ceau et baston roïal peinct de troys fleurs-de-lis... et au pied d'iceux uung *(sic)* exploit de moy signé » (4 juin 1647).

G. 1089. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets, 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1681-1683. — Dîmes de la palu de St-Remy : affaire Jonquet. — Assignation à François Jonquet, boucher, pour se voir condamner à payer 30 l. « pour trois matocqz de fouing » qu'il a fait manger par son bétail et qui devaient revenir au fermier de la dîme (10 avril 1681). — Rôle des dépens présenté par le chapitre, taxé à 66 l. 14 s. 5 d. (15 mai 1683).

G. 1090. (Liasse.) — 2 cahiers de 41 feuillets, 1 pièce parchemin, 51 pièces papier.

1552-1704. — Dîmes de la palu de St-Remy : affaire de Bordes. — Arrêt maintenant le chapitre dans le droit de lever la dîme sur les récoltes de la paroisse de St-Remy, visant un « extrait de la bulle du pape Alexandre, de l'an mil cent octante cinq » (16 juin 1604). — Baux à ferme de la dîme du foin dans le quartier de la Birade, moyennant 100 l. tournois, 265 l., 460 l., 380 l. (4 septembre 1653; 14 juin 1654; 7 juin 1663; 16 juin 1666). — Mémoire au sujet des droits de dîme dus au chapitre dans la paroisse de St-Remi, « même celle du foin dans toutte l'encienne palud, à raison de treise charrettes l'une, quy se prend sur le pred et dans tout le nouvau deseschement, à raison

de 50 charrettées une » (1698). — Opposition du curé de S[t]-Remy à ce que le curé de Bruges bénisse le mariage d'un valet de la grange de M. de Bordes (14 mai 1701). — Procès-verbal de la bénédiction de ce mariage par le curé de Bruges, malgré l'opposition du curé de S[t] Remy, qui a obligé le futur époux à se confesser et à communier dans sa paroisse (17 mai 1701). — Mémoire pour le chapitre : le territoire de la paroisse est parfois distinct de celui du dîmaire; un arrêt du 8 août 1660 a fixé l'étendue respective des dîmaires du chapitre de S[t]-Seurin et du curé de Bruges (1702 ?).

G. 1091. (Liasse.) — 3 cahiers de 35 feuillets, 10 pièces parchemin, 66 pièces papier.

1442-1647. — Dîmes d'Audenge et de Certes : procès contre les Chartreux et consorts au sujet de la dîme d'Audenge et d'un dixmon à Certes. — Extrait d'une liève : « Bernardus de Audengia, domicellus, solvit pro censu decimæ de Audengia X s. » (1442). — Reconnaissance au cardinal de Sourdis par le syndic du chapitre, pour des dîmes que celui-ci tient dé l'Archevêque dans diverses paroisses moyennant des redevances déterminées (31 janvier 1624). — État de ces redevances, comprenant un boisseau de blé évalué 4 1. (16 février 1626). —Bail à ferme de la dîme d'Audenge par le syndic des Chartreux à Ant. Galauvier, vicaire perpétuel de lad. paroisse, et Jean de Castaing, sieur et baron d'Audenge et de la maison noble de Ruat (15 juin 1633). — Requête du syndic des Chartreux comme titulaire de la cure d'Audenge unie à la Chartreuse avec le prieuré de Cayac (18 novembre 1634). — Sommation par Pierre Damanieu, sieur de Ruat, petit-fils de Jean de Castaing, baron d'Audenge, « sieur dud. Ruat et autres plasces » (20 juillet 1635).—Enquête. Texte des affirmations des Chartreux : une sentence de l'official de 1339 établit que le chapitre jouissait d'un dixmon par engagement du baron d'Audenge et moyennant 10 s. de rente; en 1442, led. baron jouissait du même dixmon moyennant la même redevance; sur un point des limites du dixmon place une croix le jour du S[t]-Sacrement. Déposition de Pierre Damanieu, dit Du Bayle, laboureur (1638). — Transaction entre François Benoist, syndic du chapitre, et François de Laroche, syndic des Chartreux (3 juin 1639). — Inventaire des productions du chapitre : le cardinal de Sourdis a, en 1614, résigné entre les mains du Pape le prieuré de Cayac, en vue de l'union dud. prieuré à la Chartreuse, union qui s'est effectuée en 1618 (sans date).

G. 1092. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 1 pièce parchemin, 12 pièces papier.

1449-1612. — Dîme d'Avensan : procès contre Philibert Dusault, prévôt du chapitre, curé primitif d'Avensan, au sujet des dîmes de cette paroisse.— Lettre d'appel contre le chapitre, qui méconnaissait le droit du prévôt sur la moitié des dîmes d'Avensan (22 juin 1611).

G. 1093. (Liasse.) — 1 cahier parchemin de 10 feuillets, 1 cahier papier de 12 feuillets, 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1449-1762. — Dîmes d'Avensan : procès contre le prévôt du chapitre, curé primitif d'Avensan, et contre le vicaire de lad. paroisse au sujet des dîmes et de la portion congrue. — Transaction entre le doyen Ogier Humaud de Lanta et le chapitre, d'une part, et le prévôt du chapitre, curé d'Avensan, de l'autre, touchant les dîmes de cette paroisse. Paiement aud. prévôt de §0 1. tournois «en quatre doubles henrigs, un double ducat de saint Themer, un noble à la rose, cinq écus soleil et le reste en petite monoy blanche » (9 novembre 1565). — État présenté par le prévôt du chapitre, des fonds d'Avensan qui « ont esté faictz nouvellins puis led. temps de quarante ans jusques à lad. contestation » (1565). — Mémoire pour Dezest : «La question de ce procès... ne consiste qu'à sçavoir si les portions congrues du vicaire perpétuel et du vicaire amovible d'une paroisse ne doivent pas être supportées par tous les gros décimateurs à proportion de ce qu'ils possèdent les dîmes» (imprimé; 16 juillet 1762).— Mémoire tendant à prouver que la donation de Bérard de Montferrand n'est pas le titre du chapitre, lequel n'aurait eu pour lui, en 1565, que la possession immémoriale (12 août 1762).

G. 1094. (Liasse.)— 4 pièces parchemin, 57 pièces papier.

1763-1769. — Dîme d'Avensan : procès contre le prévôt du chapitre, curé primitif d'Avensan, et contre le vicaire de lad. paroisse au sujet des dîmes et de la portion congrue. — Mémoire pour le chapitre : le curé d'Avensan jouissait primitivement du quart des anciennes dîmes « et de la totalité des dîmes novales ou novelins, qui sont perpétuels dans le ressort du parlement de Bordeaux» (imprimé; 26 avril 1763).

G. 1095. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1449-l684. — Dîmes d'Avensan : procès contre l'Archevêque au sujet des quartières d'Avensan. — Arrêt du Grand Conseil condamnant le prévôt et le chapitre de Saint-Seurin à payer des quartières à l'Archevêque (31 mars 1670). — Don au chapitre par Bérard de Montferrand de toutes les redevances et dîmes lui appartenant dans la paroisse d'Avensan, du quart du moulin de Ramafort, etc., à charge pour lesd. chanoines de donner annuellement l'absoute sur le tombeau du donateur, « loquau vol que sia davant l'autar de la capera nova de Nostra-Dona » (copie; 4 mai 1449).

G. 1096. (Liasse.) — 3 cahiers de 44 feuillets, 4 pièces parchemin, 70 pièces papier.

1403-1668. — Dîmes de Bruges : affaire Bourgeois, curé.— Accord entre l'abbé de La Sauve, Gérard, représenté par Gaillard Fano, prieur de S^{t}-Loubès, entre Gaillard Rey, prieur de Comparian, et l'Archevêque, ces deux derniers en qualité de « parcionarii dicti domini abbatis », d'une part, et le curé de Bruges, d'autre part, au sujet de l'attribution des dîmes de la paroisse (copie; 5 juillet 1403). — Reconnaissance par de nombreux habitants de Bruges à «Jacques Makanan, escuyer, sieur de la Salle de Bruges», pour deux prairies sises au Caussarieu, tenue moyennant un cens de «un franc bourdellois et trente-six liardz, montant vingt-quatre sols tournois» (copie; 28 août 1568). — Reconnaissance par Guil. Aros et les siens pour des terres et des vignes moyennant le cinquième des récoltes de grains et le quart du produit des vignes, soit « la maytat deus bens et cas qui foren de maistre Ramon Dupuy, lur papon, mejanssant la persona de Maria Dupuy, l*eur (sic)* mayre» (copie; 9 mai 1415). — Reconnaissance par Guil. Simet (?), épicier, bourgeois de Bordeaux, à Pierre Macanan, marchand, citoyen et bourgeois de la même ville, pour divers prés confrontant aux prairies des «hommes de Bequinho » (copie; 9 mai 1444). — Reconnaissance à Richard Macanan, marchand, pour diverses prairies, dont une touche «lo prat deus prodomes de Bequinhou » (copie ; 27 mars 1417). — Reconnaissance par Arnaud Gailhard, de S^{t}-Seurin, et Arnaud Forthon, de Bruges, « tant per edz que per leurs consortz los prenshoms deu mayne de Lamenset, *de* Margaulx, de Villeneufve, en la parropia S^{t}-Seurin », et le second «tant per ed que per sous consortz lous preushomes deu mayne de Bequignau», à «noble homme Louis de Macanan, escudey, senhor de la mayson noble de la Salle, en la parropia de Bruges», pour diverses palus (copie; 26 février 1532, n. s.). — Extraits des registres de baptêmes et de mariages de Bruges : mariage de Corneille de Rudembourg, flamand (1er novembre 1654). — Arrêt du Grand Conseil condamnant divers propriétaires de marais à payer au curé de Bruges la dîme de la récolte de 1652, à raison du vingtième (17 juillet 1653). — Transaction entre le curé de Bruges et !es propriétaires des marais, au sujet de la dîme desd. marais. Il y est dit que les marais n'ont jamais été complètement desséchés, « qu'il a esté d'abord faict des fraix immenses pour des travaux en quelques endroitz, mais qu'ilz ont demeuré inutilles et se sont ruynés faute d'art et de correspondance, en telle sorte que lesd. lieux se trouvent sur le point de revenir encore en leur première condition et nature de marais ». La quotité de la dîme pour les terres nouvellement défrichées est fixée au 25^{e} (4 avril 1657). — Bail à ferme par le curé de Bruges des dîmes de sa paroisse, nouvelins compris, pour 800 1. tournois et un tonneau de vin (30 juin 1657). — Certificat des maire et jurais de Bordeaux attestant que la paroisse *de* Bruges est de la prévôté d'Eysines et de la juridiction de la Ville (26 mars 1659). — Attestation du curé de Bruges concernant les limites de la paroisse, lesquelles passeraient au pont de Lauzun et à la fontaine de Bequignoux (11 mai 1659). — Requête du curé de Bruges contre le syndic du chapitre, qui a levé la dîme, accompagné de plus de 30 hommes d'armes: «Led. scindic ne peult point disadvouer que dans tout le distroit de la parroisse de S^{t}-Remy on ne paye pas de tailhe et que les habitans de ceste parroisse jouissent du privilège de la noblilé accordée aux habitans de Bourdeaux et qu'au contraire les habitans et pocesseurs de la parroisse de Bruges sont subjectz à la taille. » Récit d'un conflit aigu entre le marquis de Duras et les jurais, au sujet de la seigneurie de Bruges..., le marquis de Duras « ayant faict assambler de la noblesse». Les jurats étaient sur le point de commander les compagnies de la Ville, quand le prince de Conty s'interposa (27 juin 1659). — Interrogatoire touchant la paroisse à laquelle appartient la maison du Tasta; l'habitant répond qu'il reconnaît pour son curé celui de Bruges, « n'y ayant aucung chemin pour aller à la messe et recepvoir les saintz sacremens que celluy de l'esglise dud. Bruges, auquel curé il a tousjours payé led. droit de dixme » (4 juillet 1659). — Interrogatoire et réponses analogues (14 juil-

let 1659). — Réponse pour le curé de Bruges, visant un bail des marais de Bordeaux consenti, le 17 décembre 1599, par les maire et jurais en faveur de Conrad Gaussen, flamand (29 août 1659). — Accord entre le curé de Parempuyre, d'une part, Marie Dusans, dame d'Arès, et divers bourgeois de Bordeaux, de l'autre, touchant la dîme des marais de Parempuyre (1659). — Transaction entre le chapitre et le curé de Bruges, délimitant les terrains qui doivent la dîme à l'une et l'autre des parties contractantes (8 août 1660)...— Mémoire contre le curé de Bruges : le juge de Créon emploie un greffier non assermenté, ce que peuvent faire les seuls MM. du Parlement (sans date).

G. 1097. (Liasse.) — 3 cahiers de 36 feuillets, 9 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1601-1761. — Dîmes de Camblanes : procès avec le curé. — Arrêt du parlement de Toulouse condamnant Pernette de Gaufreteau, veuve de Mathieu de Vienne, régent en l'Université, et ses enfants à payer à raison du treizième la dîme d'un pré sis à Camblanes (10 mars 1601). — Délimitation des dîmes qui appartiennent respectivement au chapitre et au curé (copie; 4 juin 1641). — Affirmation du fermier de la dîme concernant une gelée survenue le 2 mai, qui aurait enlevé plus des deux tiers des récoltes (9 mai 1738). — Procès-verbal de l'enlèvement de « trois gerbes de méture » (12 juillet 1738). — Assignation de Louis Brossier, curé de Camblanes, qui a troublé le chapitre dans la possession où il est de percevoir la grosse dîme et les dîmes menues et vertes dans deux terres (31 juillet 1734). — Sentence arbitrale, visant la vente de la moitié de la grande dîme de Camblanes consentie par Amanieu de Lamothe au chapitre le 19 mai 1397, la donation du reste de la grande dîme par le même, un arrêt du parlement de Toulouse du 14 juillet 1634, un procès-verbal de délimitation de la grande dîme appartenant au chapitre et des petites dîmes appartenant au curé, de 1641, etc. (30 septembre 1738). — Appel du syndic contre la sentence arbitrale, mentionnant l'appel que le curé a interjeté de son côté (6 octobre 1739). — Protestation contre l'enlèvement de la dîme effectué par le curé de Camblanes, « accompaigné de deux vallets et de ses courriers à cheval » (17 octobre 1739). — Inventaire des productions du chapitre : analyse de la vente faite par Amanieu de Lamothe, damoiseau, seigneur de Beautiran, de la moitié de la grande dîme de Camblanes, moyennant 1,000 guinées d'or, en date du 19 mai 1397 ; analyse de la donation de l'autre moitié, à valoir après la mort dud. Amanieu, en date du même jour, etc. (16 avril 1740). — État des fonds de la paroisse, avec leurs confrontations, le nom du propriétaire et l'indication du décimateur (1744?). — Réclamation des fermiers de la dîme de Camblanes au sujet des pertes à eux occasionnées par des arrachements de vignes (18 décembre 1759).

G. 1098. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1449-1569. — Dîmes de Gaillan : procès contre Paul Jaubert, curé, qui refuse de servir au chapitre la pension de 40 l. — Récusation de témoins produits par le chapitre: l'un, qui est curé, entretient chez lui « troys ou quatre p... » ; un autre prêtre, «est ung larron, paillard public et yvrongne ordinaire » (sans date). — Mémoire pour Jaubert, faisant connaître les charges et les revenus de son bénéfice (sans date).

G. 1099. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1660-1663. — Dîmes de Gaillan : procès contre Élie Savarias, curé, qui refuse de servir au chapitre la pension. — Requête du chapitre : l'archevêque Guillaume a uni la cure de Gaillan au chapitre, lequel institua un vicaire perpétuel et «se réserva... l'homage et la fidélité et la redevance annuelle de 24 l. » (1662?).

G. 1100. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1656-1660. — Dîmes : procès contre Lannes, vicaire perpétuel de Listrac, lequel prétendait lever les novales dans le dixmaire du chapitre. — Mémoire pour le chapitre : «Il a esté préjugé au Parlement que dans les parroisses où le dixme se lève par régions distinctes et séparées, les curés et viquaires perpétuels ne peuvent jamais prétendre des novales que dans les endroits où ils jouissent le dixme; » or, à Listrac, ce dixmaire du chapitre est bordé « de grandes pierres au dedans desquelles jamais curé ny viquaire perpétuel n'a jamais rien prins» (7 janvier 1658). — Arrêt du parlement de Toulouse déboutant Lannes de son appel (15 juillet 1659).

G. 1101. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1611-1698. — Dîme de Listrac. — Délimitation des dixmaires des chapitres S^{t}-André et S^{t}-Seurin à Listrac.

« Pont des granges où sont deux grandes pierres et chemin quy conduit de Listrac à Molis, servant de séparation et bridanes entre lesd. dixmaires » (9 septembre 1611).

G. 1102. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1426-1771. — Dîmes de Listrac : affaires diverses. — Acte par lequel Guiraud de Blanhau, damoiseau, envoie le chapitre en possession du huitième de la dîme vieille de Listrac, achetée par led. chapitre moyennant 280 l. bord., soit 30 nobles d'or (copie; 6 mars 1426, n. s.). — Vente d'un dixmon par Gaillard de Latour, damoiseau, au profit du chapitre (copie; 16 avril 1427). — Bail à ferme, moyennant 511 l. tournois par an des dîmes appartenant au chapitre dans les quartiers de Listrac appelés Séveilhan, Mestarieu, et les Honneurs de Listrac (14 juin 1610). — Mémoire pour le syndic de S^{t}-André : « Ce procès conciste en une seulle question : sy tous les fruiz-prenanz dans une parroisse sont obligés de contribuer tant à la congrue du curé ou vicaire perpétuel qu'au payement des vicaires secondaires » ou bien si celte charge incombe au seul curé primitif (XVII^{e} siècle).

G. 1103. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1481-1733. — Dîmes de Ludon et de Montussan : affaires diverses. — Transaction avec le chapitre S^{t}-André et les Chartreux concernant la dîme de Ludon (30 avril 1733). — État des frais de perception et du produit de la dîme à Montussan : batteurs de blé, à 12 s. par jour; marqueurs, à 10 s.; barriques, à 16 écus la douzaine (1655-1657).

G. 1104. (Liasse.) — 5 cahiers de 110 feuillets, 7 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1186-1718. — Dîmes de Parempuyre : procès contre les vicaires perpétuels. — Conflit et accord au sujet de la dîme de Parempuyre entre Vivien de Longeru(?), d'une part, le chapitre et divers chevaliers, de l'autre. Engagement des trois quarts de cette dîme aux mains du doyen Rufat par deux desd. chevaliers, savoir Rostaing de S^{t}-Genès et Robert de Blanquefort (copie; 1186-1187). — Enquête et déposition touchant la dîme de Parempuyre : Arnaud de Cadilhon a raconté qu'il a pris « duo brossia gelinarum frumenti » (6 juin 1526). — Sentence de l'official condamnant led. Arnaud à rembourser « medietatem duarum quadrigatarum et quatuor viginti gelimas(?) frumenti» (10 novembre 1526). — Accord par lequel Jean Daisse, chanoine de S^{t}-Seurin et vicaire perpétuel de Parempuyre, reconnaît au chapitre le droit de lever le quart des dîmes de lad. paroisse (4 juillet 1608). — Procès-verbal de copies de documents renfermés dans un volume appelé le *Sanctius,* recouvert de bois et basane verte, de 132 feuillets de parchemin, non compris la table (21 février 1611).

G. 1105. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1615-1699. — Affaires avec le Domaine : hommages et déclarations au Roi. — Déclaration fournie par René de Pontac pour les biens de la chapellenie fondée à S^{t}-Seurin par Jean de Lalande (24 février 1689).

G. 1106. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1669-1752. — Affaires avec le Domaine.

G. 1107. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets papier.

1684. — Affaires avec le Domaine : « Lièvre pour servir de déclaration et dénombrement à fournir devant MM. de la Chambre de Comptes, commencé le 19^{e} janvier 1684 ». — Déclaration des droits et revenus temporels du chapitre dans l'étendue de la paroisse : haute, moyenne et basse justice dans le faubourg (fol. 1). — Propriétés : tènement compris entre la rue qui va de la Chantrerie au Palais-Gallien, la Grande-Place, l'église S^{t}-Seurin et la Prévôté ; boucherie; écorcherie; sixième partie d'une maison (fol. 1). — Rentes sur des maisons canoniales et sur des biens des chapellenies (fol. 1 v°). — Rentes sur des biens divers (fol. 6) : rente sur une vigne sise rue Tronqueyre, « dans laquelle il y a une maison bastie à la manière du Pallais Galienne » (fol. 14 v°); — autre rente sur une terre «dans laquelle s'y est basty plusieurs chambres basses joignant les mœurs du Pallais Gallienne» (fol. 17 v°); — rente sur six journaux de pré, à raison d'un liard par journal : 1 s. 6 d., et sur divers autres prés, au même taux (fol. 20); — renie sur une vigne à Tremblède, « pour sa cotte-part de 48 s. 8 d. que doivent tant la présante piesse que autres possédées par Lalanne, Congé, Valez et Du Gravey, » 16 s. (fol. 22); — rente sur «une pièce de terre et lande faite en aiguilloy», 9 s. (fol. 23); — rente sur le moulin appelé de Brachet, anciennement de

S[t]-Seurin, dans les territoires de S[t]-Seurin et de Mérignac, 4 l. 16 s. (fol. 23). — « La justice moïenne et basse, civille et criminelle et le droit de directe dans le lieu du Bouscat, Caudéran et Villenave:» indication des limites de ces territoires, « venant à la ville par la mer du Peugue jusques à la croix du Sablonna et de Ponlong, et de cète croix en droite ligne jusques à la croix de Badets, et de la croix de Badets jusques à lad. première croix de pierre » : création des juges, perception de 250 fr. bordelais « de rente directe appelée taillade », 300 jours de corvée évalués à 150 l., une poule par feu vif (fol. 24). — « Droit d'agrière ou de champart au cinquain des fruicts portés et rendus à la volonté dud. chapitre, sur plusieurs terres et vignes dans l'estandue de lad. parroisse » (fol. 25): vigne à bras, «contenant unze à douze règes, de la largeur de 14 pas et nonante pas de longueur» (fol. 28);— vigne «contenant unze règes à l'aray, de vingt pas en largeur et cent pas en longueur» (fol. 28); — «à Pradères, autrement au Rustre, » une vigne en quatre courrèges, de 18 lattes 1 pied sur 5 lattes 2 pieds, « mesure de la maison de Ville, chasque latte compozée de sept pieds de long » (fol. 31)); — plantier de S[t]-Seurin : vigne «contenant 50 pas en quarré, à la journée de unze hommes» (fol. 40 v°); — « desoubz le Palais Galienne, autrement appellé les Vieilles Araynes»: 1 courrège de 55 lattes de long, « chasque latte compozée de sept pieds de long, pieds de terre mesure de la maison de Ville » (fol. 55). — Rentes sur divers tènements : 15 barriques et demie en 24 articles (fol. 58 v°). — Hommages pour des tenures nobles : maison noble de la Mothe d'Aire, devant 2 s. d'esporle et 1 marc d'argent valant 21 l., compris dans lad. tenure les droits de seigneurie foncière perçus par le seigneur de la Mothe d'Aire sur divers tènements, notamment sur les biens du Plantier Vieil, limité par une « rouille *sive* petit sentier»; maison noble de Belair, avec les fiefs de la Lande Novère, Fossepie, Comprian, « le fief du village du courneau de Labena», etc.; maison noble de Descures, pour laquelle il est dû d'esporle une chandelle de cire blanche d'un quart; bourdieu appelé à Douzeau « et à présant à Paty », qui possède une chapelle, et duquel dépendent des droits de seigneurie foncière (fol. 61 et suiv.). — Dîmes dans les paroisses de S[t]-Seurin et de S[t]-Remy (fol. 69). — Rentes directes et foncières à Bordeaux et dans la campagne (fol. 71) : à Blanquefort, sur une maison avec jardin, 3 s. 2 poulets et 4 corvées (fol. 115); au Cornau de Queyssac, « sur un bourdieu, maine et autres biens », 4 s. 2 d., « 1 poule, 1 tiers 1 quart avoine, 2 maneuvres à bœuf et chars » (fol. 117); au plantier de Pisselèbre, sur une «pièce de vigne contenant neuf journées d'homme ou environ, faite en forme d'un doloyre de charpentier», 12 s. (fol. 121 v°); au cornau du Prat, « sur une pièce de vigne faite en esguilhey et une pièce de terre labourable, le tout contenant cinq jointes à bœuf, » etc., (fol. 122). — Rentes servies par les vicaires perpétuels de S[t]-Remy, 13 l. 10 s.; Puypaulin, 7 l. 4 s.; S[t]-Maixent, 14 l.8 s.; S[t]-Christoly, 3 l.; Parempuyre, 15 l.; « le s[r] Dovevide, vicaire perpétuel en Médoc, » 24 l.; le vicaire de « S[t]-Marlin Entre-deux-Mers », 6 l. (fol. 147). — Rente de 500 écus en dédommagement de la perte subie par la démolition des maisons relevant du chapitre et renversées pour faire place à l'esplanade du Château-Trompette, 21 dans la rue du Portau-Barrat, 25 dans la rue Médoc, 4 dans la rue Marceille, 15 dans la rue de Pingues, 10 sur le Chapeau-Rouge. 5 rue Burgua ou du Chapelet, 5 rue Disante ou des Chotes ou du Poste, 2 rue Tremblède, 4 sur le Chapeau-Rouge, 1 près la porte S[t]-Germain (fol. 148).

G. 1108. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets papier.

1684. — Affaires avec le Domaine : lièvre pour servir de déclaration. Double.

G. 1109. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets papier.

1684. — Affaires avec le Domaine : Partie de la lièvre pour servir de déclaration.

G. 1110. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets papier.

l685 (3 mai). — Affaires avec le Domaine. — Déclaration du revenu temporel du chapitre (correspond à partie de la lièvre de 1684, cotée G. 1107).

G. 1111. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 5 cahiers de 72 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 35 pièces papier.

1277-1776.— Seigneurie de S[t]-Seurin : dossier composé de pièces numérotées. — Transaction entre l'Archevêque et Jean de Gayan, doyen de S[t]-Seurin, d'une part, le sénéchal et les jurais, de l'autre, exposant l'envahissement, les violences et les incendies dont ceux-ci se sont rendus coupables dans le faubourg, et les condamnant à payer 6,000 l. bordelaises et 1,000 l. tournois, 700 l. tournois valant 800 l. bor-

delaises; 400 seront attribuées à l'église « ad opus capsæ argenteæ facienda in qua corpus sancti Amandi qui in eadem ecclesia quiescit reponetur », et 500 « ad opus cappæ argenteæ in qua supra altare majus predictum Corpus Christi honorifice teneatur ». Dans l'exposé des griefs de l'Archevêque contre le sénéchal, on lit notamment : « Occupavit duo molendina ipsius archiepiscopi prope Culturas et alibi transvexit; » «fecit præconisari de novo quandam bastidam quam in ipsius districtu in præjudicium archiepiscopi simul et ecclesiæ Burdegalæ intendit facere, scilicet in terra dicta de Lantrangia ; » le sénéchal a commencé une bastide dans le territoire du château *de Culturis,* où l'Archevêque a la haute et la basse justice ; le prévôt de Barsac a emprisonné un vassal de l'Archevêque, « et quædam alia bona mobilia ipsius, quæ propter metum in ecclesia de Gabanac, Burdegalæ diœcesis, posuerat, frangendo immunitatem ecclesiæ ejusdem *abunde (sic)* extrahi fecit. » « Supra dicta denunciat prædictus archiepiscopus domino regi Franciæ, de hujus speciali guardia existit cum suis» (7 juillet 1277). — Sentence arbitrale entre le chapitre et les jurats, motivée par une révolte des vassaux du chapitre, lesquels «contra ipsos decanum et capitulum, dominos suos, rebellionis cornua erigentes, ipsos esse dominos suos unanimiter abnegantes... ipsos dominos suos prefatis deveriis nequiter et indebite spoliarunt ». Fixation des limites de la juridiction de S^{t}-Seurin, marquées par des croix, « quæ cruces debent de lapidibus fieri » (imprimé; 23 août 1347). — Extrait, transcrit d'après le registre des délibérations du chapitre, d'une requête des jurats, qui ont défendu de tuer des bœufs au mois d'août suivant, « pour obvier aux inconvéniens de peste, » et qui demandent que pareilles défenses soient faites à S^{t}-Seurin, « où lesd. suplians n'ont jurisdiction » (27 juillet 1555). — Arrêt interdisant aux jurais de lever l'imposition du pied fourchu à S^{t}-Seurin. L'avocat du chapitre « a dit que led. bourg de S^{t}-Seurin est habillé principallement par les éclésiastiques, qui sont exempts de toutes impositions, et, quant à ceux desd. habitans qui peuvent être contribuables ausd. impositions, sont tous pauvres et misérables personnes, les ungs mandians et les aultres journalliers, tous loccataires » (26 août 1592). — Arrêt du Parlement pour l'observation du privilège des vins, rendu sur réquisitoire du Procureur général, lequel constate qu'il a été impossible de faire exécuter les précédents arrêts (8 février 1669). — Arrêt du Conseil révoquant, a la demande du chapitre, le précédent arrêt du 30 mars 1654 (15 janvier 1664). — Arrêt du parlement de Toulouse, cassant l'institution d'un juge de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, faite par les jurats. Arrêt du Conseil privé, confirmant le précédent et annulant l'arrêt du 30 mars 1654 (30 mars 1618 et 12 avril 1668). Opposition du chapitre à l'aveu et dénombrement des maire et jurats, notamment en ce qui concerne la sauveté, « laquelle apartient en tout droit de justice aud. chapitre, » et Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, «sur partie desquels les jurats n'ont de jurisdiction qu'en cas qu'il s'agisse de mort ou mutillation de membres» (7 août 1676). — Procès-verbal de l'arpentage des rues près la porte Dauphine (22 mars 1738). Extraits de délibérations du chapitre relatives à rétablissement de barrières et à la garde dans le faubourg (15 janvier 1616-6 mai 1622). — Procédure contre des compagnons serruriers accusés d'avoir attaqué sans motif un menuisier (1759-1760). — Ordonnance du juge de S^{t}-Seurin, défendant de répandre le sang des boucheries et enjoignant à Lange, Barthélemy, Belates et autres « fabriqueurs de cordes à boyaux», ainsi qu'aux fabricants d'amidon, de transporter ailleurs leur industrie, attendu que « la fabriquation de l'amidon et des cordes de violon que l'on prépare dans le présent fauxbourg corrompent l'air et causent une odeur si infecte, que non seulement les voisins de ces fabriques, mais encore plusieurs habitans de Bordeaux et principalement les santinelles du Château-Trompette en sont très incommodés» (11 septembre 1742). — Copie de vidimus d'une lettre d'Édouard accordée à la prière de Raimond, doyen et confirmant le chapitre S^{t}-Seurin dans l'exemption de la *coutume* de Bordeaux (12 juin 1289). — Requête du chapitre à l'Archevêque, demandant la réunion à la manse capitulaire, de 44 chapellenies y énumérées, et ordonnance conforme de l'Archevêque (7 février 1772). — Sentence de M. de Lespinasse, commissaire, reconnaissant le droit du chapitre de lever une poule à la Noël par feu vif (3 août 1592). — Arrêt du parlement de Bordeaux, servant à «justifier que le tènement de Maurian, situé au couchant de la Chartreuse, a toujours été de la parroisse S^{t}-Seurin et non de celle de S^{t}-Paul » (7 septembre 1666). — Enquête par un conseiller au Parlement assisté de Corneille Leclerc, peintre chargé de lever le plan, et en présence des parties, pour reconnaître les limites fixées dans de précédents documents, lad. enquête servant à «justifier que le ruisseau appellée *(sic)* la *mère du Peugue* est au midy du chemin qui conduit de Bordeaux à Mérignac et non au nord dud. chemin » (avril-mai 1667). — Requête contre le chapitre et la Ville, qui se seraient frauduleusement

soustraits au paiement des droits de contrôle pour l'échange intervenu entre eux : la Ville, sans nier l'existence de la sauveté de S[t]-Seurin, prétendait la réduire à un rayon de quelques pas autour de l'église; le chapitre l'étendait au faubourg entier; on limita la sauveté au quartier habité par les chanoines et les suppôts du chapitre, lequel reçut en compensation les boucheries des Chartrons et le dîmon de Boutaut (20 décembre 1776). — Extrait du procès-verbal de vérification des limites de S[t]-Seurin par des experts, assistés de Jacques Gaillard, peintre, servant à établir que le ruisseau de S[t]-Seurin qui sert de limite au tènement général « passe sous le moulin de Brachet et de là se jette dans le ruisseau appelé la *mère du Peugue,* au midy du grand chemin de Bordeaux à Mérignac » (4 avril 1609). — Extraits de reconnaissances pour la rue des Caperans, « dans laquelle est situé le monastère des religieuses S[te]-Catherine » (1366-1493).— Reconnaissances pour des vignes au tènement de la Fosse, « qui comprend tout le terrein depuis le der. rière des maisons de la rue de la Trésaurerie jusqu'à l'entrée du grand chemin de S[t]-Médard » (23 mars 1410-13 février 1636). — « Exporles ou reconoissances du tênement de la Grande et Petite Taupe, qui occupe tout le terrein depuis la rue de la Trésaurerie jusqu'aux maisons qui sont situées sur les allées de Tourny, et depuis la Poste jusqu'à la rue Fondaudège » (1358-1637). — « Reconnoissances du plantier du Salon ou des Areneys, aujourd'huy appellé planlier de Naujac, sittué au levant, midy et couchant du Palais Gallien jusqu'à la croix Seguey » (21 février 1372-3 octobre 1659). — Pièces de procédure et consultation relatives à la difficulté survenue entre le chapitre et J. Nau, qui avait placé des girouettes sur sa maison et prétendait les y laisser en modifiant leur forme carrée (mai 1776). — Protestation du chapitre au sujet du serment que l'Archevêque a prêté devant le chapitre S[t]-André avant de le prêter devant le chapitre S[t]-Seu rin (25 juillet 1681). — «Inventaire des pièces contenues dans la présente boiète, » contenant 38 articles (XVIII[e] siècle).

G. 1112. (Liasse.) — 3 cahiers de 58 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1347-1697. — Seigneurie de S[t]-Seurin. — Lettre du roi d'Angleterre concernant des habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, contre lesquels le chapitre avait des procès au civil ou au criminel, et qu'il avait fait mettre aux ceps ou dans des fosses : « Majorem et juratos in[de ut] judices superiores cognitionem suam debitam facere permitatis. » Extrait « du registre vert collé par lètre E, trouvé dans les archives du Bureau» (20 octobre 1354). — Requête à l'official par le fondé de pouvoir du chapitre contre des habitants de Caudéran qui ont, sans autorisation, aliéné des biens « tanquam franca in alodio » ; les demandeurs sont « questales et questabiles de eorum corporibus et bonis ecclesie predicte Santi Severini » et les questaux ne peuvent aliéner soit entre eux soit au profit de tiers leurs biens questaux sans une autorisation spéciale. Il demande l'annulation des contrats (XIV[e] siècle). — Nouveaux statuts pour la confrérie de S[t]-Georges, « qui est confrayria deus captetz d'ostau deus cornaus de Caudeyran et deu Boscat et Villenove » : le « compte » sera changé tous les ans; l'élu ne pourra décliner cette charge, à peine de 12 liards; les confrères devront enfermer ou attacher les chiens, porcs et poules quand, à l'époque des vendanges, le *compte* aura fait délibérer à cet effet; ils n'auront pas d'autre bétail dans leur maison qu'un porc; ils ne loueront pas aux étrangers, « per portar domage à lad. parropia ny à leurs besins » ; réglementation pour l'usage du drap d'or et de la croix d'or aux funérailles; « chescun parropiant qui auran heritaiges seran tengudz de recurar et relevar les arrius et ruilhas, chescun en dret suy « (22 août 1529). — Plainte du chapitre contre les habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, lesquels « se sont assemblez en grande congrégation et imposé sur eulx certaines sommes de deniers », ont menacé le marguillier chargé des quêtes de lui casser le plat sur la tête et ont volé la pierre destinée aux restaurations (15 janvier 1567). — Procès-verbal de sommation faite au « compte » (syndic) de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve «que demain malin il eusse à commander faire les maneuvres pour pourter la pière qui est à la rivière et le porter à la glize dud. S[t]-Seurin » (17 décembre 1566). — Requête du chapitre au Parlement, demandant qu'il soit enjoint au syndic de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve de charroyer la pierre pour les réparations de l'église : « La voulte de la plus grand partie de lad. église est tumbée et est à présent en danger de tumber la reste de lad. voulte » (5 juillet 1566). — Information au sujet des menaces proférées contre des gens qui quètaient pour réparer la voûte de l'église « qui est tumbée ou la plus grand partie d'icelle » ; l'un des témoins raconte que les habitants se sont réunis au cloître pendant la grand'messe pour se cotiser afin de payer les frais du procès contre le chapitre (26 janvier 1567). — Arrêt pour le chapitre contre les

bientenants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve : le chapitre vise, entre autres titres : une sentence arbitrale de l'Archevêque, du 4 juillet 1452, « par laquelle lesd. corvées de trois cens manœuvres estoient confirmées et lesd. habitans condempnez aux arrérages et pareillement de payer une poulie pour chasque feu, avec aussi les arrérages vrayement deuz, » une enquête du 23 décembre 1494, constatant que le chapitre est en possession immémoriale de bailler à fief les vacants, une sentence du sénéchal contre Jean de Colignan, qui refusait de produire les litres des biens qu'il tenait dans lesd. territoires, etc. Le dispositif défend notamment aux habitants de céder ou de mettre en culture les landes de leur territoire, et autorise le chapitre à inféoder lesd. landes « en laissant toutesfois au préalable quantité suffisante d'icelles pour l'usage desd. habitans » (imprimé; 11 août 1598). — Lettres royaux renvoyant au parlement de Toulouse l'appel du chapitre contre une sentence arbitrale qui ne lui reconnaissait pas le droit de banvin. — Procès-verbal d'un chapitre tenu à l'occasion d'une échauffourée arrivée à l'hôpital : « Seroict survenu Monseigneur le cardinal de Sourdis, monté sur ung grand mulet, acompaigné de plusieurs de ses serviteurs, lacquais, palefreniers et marmitons de cuisines, avec de[s] bastons et bilhotz en main, lequel dict seigneur serait venu sur la porte dud. hospital, où auroict rencontré aucuns desd. s^{rs} chanoynes, entre autres led. s^{r} d'Arain, auquel parlant luy auroit dict, esmeu de collère,... pourquoy il faisoit telles insollences, » etc.; le cardinal s'acheminant vers l'église, les chanoines vont au-devant de lui, « le chapeau au poingt, et arrivé qu'il feust à la porte du simetière, auroict mis pied à terre, demandant où estoient les prisonniers et qu'il les voulloit avoir, attaquant d'injures chacung desd. sieurs chanoynes, apelans les uns folz, les autres ingrats, » etc. (22 mars 1617). — Requête présentée au juge de S^{t}-Seurin par les bayles des forgerons de Bordeaux, exposant qu'ils désirent, conformément à leurs statuts, saisir les ouvrages défectueux, empêcher les maîtres de payer les compagnons au-dessus du tarif, soit 4 l. par mois pour les bons ouvriers capables de suppléer les maîtres et 3 l. pour les autres, plus la nourriture, enfin emprisonner dans la prison de S^{t}-Seurin les «garçons» qui « font la loy ausd. maistres, voulant exiger plus que la taxe ordonnée, les quittent et vont dans led. bourg S^{t}-Seurin, y font des atroupemens et assemblées illicites, accompagnez de débauches, avec d'autres violiances et scandales, comme dans un azile asseuré, pour s'empêcher de travailler » (imprimé; 5-7 novembre 1667). — Ordonnance des Trésoriers enjoignant aux tanneurs d'enlever le pelan qu'ils ont amassé près de la font d'Audège et de le transporter « dans les fonds et les concavités des environs et de l'enceinte du Palais Galienne » (imprimé; 9 août 1673). — Cahiers de dénombrement de S^{t}-Seurin, indiquant pour chaque ménage le nom des personnes, domestiques compris (15 février 1686). — Lettre priant le doyen et les chanoines de veiller à ce que les seules sages-femmes accouchent « des créatures» et se chargent des enfants, sans quoi «toutes les créatures se retireront à S^{t}-Seurin et ensuite exposeront les enfants» (12 février 1697).

G. 1113. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 56 pièces papier.

1700-1787. — Seigneurie de S^{t}-Seurin. — Sommation aux chanoines par l'entrepreneur du pavé entre la porte Dijeaux et le chemin de Caudéran, pour inexécution du contrat (11 mars 1706). — Saisie des meubles d'un cabaretier : 4 chandeliers, dont « un à l'antique», « un truffle ou plaque de fer non attachée à la cheminée, empreint des armes d'Angleterre, » etc. (25 mai 1729). — Demande de divers bientenants qui désirent récolter le vin blanc ou le vin gris (25 septembre 1730). — Pétition de propriétaires à l'effet d'être autorisés à « faire du vin blanc et du vin gris» et promettant d'attendre les bans pour la vendange rouge (19 ont signé, 6 ont tracé une croix) (12 et 13 octobre 1735). — Assignation à Lambert, maître d'école aux Chartrons, qui a vendangé à Caudéran sans attendre l'autorisation (9 février 1737). — Arrêt du parlement de Bordeaux défendant de jouer « les jeux de hoca, pharaon, roue de fortune, la bassette, biribi, barbecolle ou pour-et-contre, la roulette, jeu de dez, passe-dix et autres jeux de hasard» (imprimé; 6 février 1739). — Ordonnance du juge de S^{t}-Seurin, taxant le bœuf à 12 s., le veau et le mouton à 14 s., «le tout la livre carnassière,» avec obligation de donner un «surpoids convenable, qui est à raison de 2 onces et demie par livre carnassière et non au-delà» (imprimé; 11 septembre 1742). — Ordonnance en placard du juge de S^{t}-Seurin interdisant de se masquer pendant les prières publiques prescrites par l'Archevêque (7 février 1756). — Ordonnance en placard du juge de S^{t}-Seurin enjoignant à toute personne de déclarer à un agent désigné les noms et signalement des étrangers arrivés chez elle dans la journée, et ce de 4 heures à 7 en hiver, à 9 en été, sauf aux étrangers qui arriveront plus tard à se pourvoir au parquet ou

par-devant le lieutenant (15 décembre 1757). — Pétition de bientenants qui demandent l'autorisation de vendanger (26 septembre 1759). — Ordonnance en placard du juge, «portant règlement pour ceux qui donnent à loger » et leur prescrivant, entre autres, de déclarer si les hôtes découchent (13 août 1761). — Arrêt du Parlement, rendu à la demande de maîtres serruriers, réglementant l'embauchage et les services des compagnons, leur défendant de s'assembler « sous quelque prétexte que ce soit, même de confrairie », d'aller dans les cabarets avec cannes ou bâtons, cocardes et rubans, etc. (imprimé; 15 juillet 1769). — Sentence de la sénéchaussée autorisant le chapitre à inféoder «partie de la lande du tènement de Pezeu, confrontant du levant au chemin de Blanquefort à Bordeaux, du couchant à l'ancien chemin de Soulac» (31 août 1772). — Bail à ferme du droit de boucherie dans la paroisse de S^{t}-Seurin et dans le faubourg des Chartrons, moyennant 2,700 et 3,300 1. par an (6 janvier 1774). — Procès-verbal de constat de vendanges faites avant d'avoir été autorisées par le chapitre (2 octobre 1774). — Bail à ferme du droit de boucherie dans la partie inférieure des Chartrons, moyennant 1,200 1. par an (12 septembre 1777). — Notification, signée Lalo, de l'ordonnance des trésoriers de France, du 14 du même mois, appelant rue Lalo la rue Putoye (20 février 1783). — Avis du chapitre tendant à ce que la rue Putoye soit désignée sous le nom de rue S^{t}-Fort (11 avril 1783).— Relevé de l'état des lieux en vue du prolongement de la rue Huguerie (14 août 1784).

G. 1114. (Liasse.)— 10 pièces papier.

XVII^{e}-XVIII^{e} siècles. — Seigneurie de S^{t}-Seurin. — Mémoire pour Arnaud Bert, «comte» (syndic) de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, et pour le procureur d'office, contre Michaud Goudin, poursuivi pour usurpation de vacant (sans date). — Transport du juge pour recueillir un enfant exposé (sans date). — Requête des procureurs près la juridiction de S^{t}-Seurin, demandant que le chapitre fixe à sept, qui est le chiffre actuel, le nombre de ces charges: la judicature de S^{t}-Seurin a toujours été confiée « aux plus fameux avocats du barreau » (sans date). — Dénombrement des habitants de S^{t}-Seurin en état de porter les armes, avec la déclaration des armes qu'ils possèdent (sans date).

G. 1115. (Liasse.)— 1 cahier de 12 feuillets, 1 pièce parchemin, 12 pièces papier.

1542-1568. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : logement des gens de guerre.— Requête du chapitre au Parlement, demandant que l'on constate les dégâts causés par les lansquenets, lesquels, n'ayant pas été logés dans la ville, se portèrent sur S^{t}-Seurin, «tous ensemble et en ordre de guerre, » brisèrent des portes, burent le vin de l'église, brûlèrent « les cindres et autre bois taillé et préparé pour les voûtes de l'avant-portail qui est commancé en icelle église», et se livrèrent à toutes sortes d'excès (copie; 16 décembre 1542). — Arrêt du Parlement nommant un commissaire pour évaluer les dégâts commis par les lansquenets, rendu en faveur du chapitre, qui voulait faire payer les dommages par les jurats, contre lesd. jurais, qui renvoyaient les chanoines « au roy de Navarre, qui a faict venir lesd. lansquenetz » (16 décembre 1542). — Procès-verbal d'inspection des lieux et de constatation des dégâts : traces de feux dans le cloître, bris dans « plusieurs chapelles estants à l'entour desd. claustres », notamment « devant l'autel de Monsieur Saint-Seurin estant à l'entour de lad. claustre», pillage des archives, brûlement « de bois de Flandre et autre bois pour faire et parachever le cœur de lad. église », mise hors de service, «au-devant la porte et entrée de lad. église », du bois « que illec les massons avoient mis pour bastir le portai», etc. (copie; 17 décembre 1542). — Mémoire exposant en détail ce qui s'est passé pour le logement des lansquenets : ils demandaient par jour 2,000 pains, 8 bœufs et 60 moutons et, pour les chefs, 300 pains, 5 moutons, un quartier de bœuf, « poulaille, perdrix, bégasses, vin», etc. Réponse du chapitre : les lansquenets, qui venaient de Langon, trouvant les portes de Bordeaux fermées, se rejetèrent sur S^{t}-Seurin, « qui est ung petit bourg tout joignant lad. ville, auquel ne sçauroit avoir trente maisons », et y restèrent trois jours, brûlant les échalas, fondant la vaisselle d'étain « pour leurs arquebutz et provision de bouletz », etc. (19 décembre 1542). — « S'ensuyvent les gens d'église qui habitent au lieu S^{t}-Seurin ou qui [y] ont logis et bénéfices » : 34 noms (1568). — Liste de laïques qui ont contribué aux dépenses de soldats logés à S^{t}-Seurin (1568). — État de dépenses faites par des soldats qui ont logé à S^{t}-Seurin aux fêtes de Noël 1567 (1568). — Compte rendu des extorsions et violences commises par lesd. soldats, qui ont brûlé des douelles, fonsailles, etc., contraint la servante de leur remettre la clef de la cave

en la menaçant de « la faire brusler entre deux lendiers », bu le vin d'un biarril, puis d'un autre, « disant: cestuy-cy est meilheur que l'aultre», etc. (1568). — Comptes des dépenses faites par ces soldats : 1 livre d'huile, 3 s.; 1 morue, 6 ardits; quartier de mouton, 15 et 13 s.; 2 livres de bœuf, 6 s.; chevreau, 18 s.; vin, 6 ardits le « querton » (1568).

G. 1116. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets.

1403-1409 et 1421. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre divers habitants de Caudéran.— Requête du chapitre contre la mise en culture d'un terrain : les habitants de Caudéran, avant les défrichements, sollicitent l'autorisation du chapitre, qui fixe une redevance : « certana cota deus fruytz colhidors de ladeyta terra o vinha ensi treyta, uberta, o autrament aucuns cens d'argent. » La requête conclut à la désignation d'experts qui détermineraient la redevance due par Simon Vert pour la lande qu'il a défrichée depuis dix ans (fol. 3 v°). — Production et copie de la sentence arbitrale de juillet 1349, précédée d'un compromis consenti par le chapitre, notamment par Raimond de Landiras, archidiacre de Médoc et Gérard de Lobenx, archidiacre de Cernès (f° 9), et suivie de l'adhésion du chapitre et des habitants, « adventicii nomine uxorum suarum » (fol. 13). — Réponse de Simon Vert à la requête du chapitre: il n'est pas homme questal; la coutume de Bordeaux veut que «quando aliquis est filius alicujus liberti ..... est liber»; le seigneur d'un questal peut exiger «de tali servo sive questali », ce qu'il veut; Simon Vert a des charges définies, le tiers, le quart, le cinquième, le sixième des fruits, des corvées spécifiées; le «questalis sive servus», d'après la coutume de Bordeaux, ne peut pas ester en justice sans l'autorisation du seigneur (fol. 16 v°). — Requête additionnelle de Simon Vert : « quod, licet prefatum trencium olim landa nunc terra culta sit, quod dictum olim trencium lande cessavit et de presenti cessat et a XXV annis citra esse de homesto sive questalitate prefatorum dominorum» (fol. 19).— Déposition d'un chanoine concernant la questalité des immeubles : d'après la sentence arbitrale de Gérard Du Puch et de Pierre Adémar, « losdeitz habitans de Caudeyran tot quant l'eretatge que edz an e possedissen, exceptat los casaus, tenen agreyraus » (fol. 22). — Déposition d'Élie Teysseney, chanoine, qui prétend que tous les biens de Caudéran sont « agreyraus ....., exceptat aucuns hostaus e casaus» (fol. 23).— Déposition d'un habitant de Caudéran : les habitants de ce lieu sont francs, sauf à payer les 250 réaux et à faire les corvées; il ne croit pas que Simon Vert tienne des terres au tiers, au quart ni au sixième, il les tient toutes au cinquième, sauf les immeubles francs de redevance (fol. 24 v°). — Déposition d'un autre habitant: « Ave vist e vey de tot jorn que un filh d'un home franc es franc et tengut et reputat per franc, et per lo contrari que un filh d'un home questau es tengut, agut, aperat et reputat per questau; » la terre contestée est la propriété de Simon Vert après avoir été la propriété de son père; les habitants n'ont pas à demander d'autorisation pour défricher des terres qui leur appartiennent en propre; « 1o pay deud. Simon en sa penhorava en ladeita terra, laquau alavetz era landa » (fol. 26). — Déposition d'un autre habitant, qui ne croit pas que Simon Vert paye pour ses terres d'autres redevances que sa part de 230 réaux et de corvées; le témoin a aidé le précédent propriétaire de la terre à la cultiver et à l'ensemencer, « per amor de Diu, quar era trop paubre ». «No ave vist penhorar lo payre deu medis Simon, mas ben ave vist que en fase saillir lo bestiar quant era dedentz et vole batre los qui gardaban lodeit bestiar si los atenguos» (fol. 27). — Autre déposition : le père de Simon « penhorave bestiar, homes e femnas ..... e au present testimoni qui parla y penhoret una betz que y fasse de la feugueyra » (fol. 27). — Autre déposition : le père de Simon Vert « penhorel….a doas femnas que y fasen de la jaugua et de la faugueyra »; près de la terre contestée le même avait « un trens de terra guoareyta, en loquau semenave aucuns ans milh, autres panis e autres secgle » (fol. 28). — Autre déposition analogue : le père dud. Simon Vert semait dans une terre «aucuns ans… milh, autre an panis e autre secgle» (fol. 29). — Procuration donnée par le chapitre, avec pouvoir « de calumpnia et de veritate dicenda in animas ipsorum dominorum constituentium» (24 février 1421, n. s.: fol. 54 v°).

G. 1117. (Liasse.) — 5 cahiers de 81 feuillets, 6 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1277-1598. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : conflits avec les jurats. — Copie informe d'une confirmation par le roi de France de l'accord de 1277 (mai 1318). — Confirmation des droits de justice des jurats dans la banlieue, avec l'indication des limites de lad. banlieue. Copié sur le registre vert coté F du Bureau des Finances, f° 87 (1er juillet 1342 ?). — Charte d'Edouard interdisant au chapitre de connaître des causes mues entre led. chapitre et les habitants de Caudéran, Le

Bouscat et Villeneuve (vidimé; 20 octobre 1354).— Lettre du prince de Galles portant que les habitants de Bruges, Eysines et S^t^-Médard ne pourront pas être soumis aux tailles de la ville de Bordeaux. Extrait du registre E du Bureau des Finances, f° 142 (1^er^ avril 1357). — Lettre du Roi pour la mise en possession et le maintien des jurats dans les droits de justice de la banlieue : « Cum dominus Eduardus, nuper rex Angliæ, avus noster, per litteras suas patentes quas confirmavimus, restituit et concessit pro se, hæredibus et successoribus suis dilectis et fidelibus nostris majori, juratis et communitati nostræ Burdengalensi et eorum successoribus ba[n]leucam civitatis prædictæ cum alto et basso justiciæ *(sic)* ac mero et mixto imperio. » Suit l'indication des limites. « Extrait des registres du Bureau des finances et domaine du Roy en Guienne, du livre cotté E, fol. 86» (11 février 1425). — Lettres faisant connaître les limites de la paroisse de S^t^-Seurin et ordonnant de citer devant le sénéchal les jurats qui ont, au mépris des accords, érigé des fourches patibulaires dans lad. paroisse « et en icelles fait pendre et estrangler ung crimineulx » (24 mai 1511). —Lettre d'Odet de Foix, sénéchal de Guienne, sur l'instance pendante entre les doyen et chanoines de S^t^-Seurin, d'une part, et, de l'autre, les sous-maire et jurats qui, « de leur auctorité privée et indeue et sans auctorité de justice, ont prins certains prisonniers quy estoient oud. cymetière en franchise et liberté et iceulx ont mené prisonniers ès prisons de lad. ville de Bourdeaux, en enfreignant l'imunité de lad. église. » (12 mai 1513). — Acte fort long exposant que Louis Bareau, maître fournier et bourgeois de Bordeaux, a acquis des immeubles à Caudéran, que ces biens ne peuvent être possédés que par un homme questal du chapitre tenant feu vif sur le fief de Lomenest, dont ils font partie, que l'on a offert au prône par trois dimanches aux habitants capables de posséder ces biens, d'en opérer le retrait : réception de L. Bareau comme questal. Au verso : « Pour montrer q'un bourgeois ne pouvoit acquérir dans la jurisdiction de Caudéran, Bosquat et Vileneufve sans se rendre questal » (14 octobre 1530). — Décret d'ajournement des maire et jurats devant le Parlement, à la requête des chanoines, qui demandent à être dispensés de contribuer aux tailles de la ville: «Il est nothoire leur esglize estre tumbée et des[t]ruicte, laquelle il leur a convenu faire rediffier, que leur revint à plus de cinq mil livres tournoises» (19 février 1567). — Achat par la ville d'un terrain pour y déposer le lest, et paiement au moyen de 66 écus d'or sol « ayant cours à présent chacun écu pour 45 sols tournois » (copie; 5 décembre 1583).— «Supplient humblement les doyen, chanoynes et chapitre S^t^-Seurin-lez-Bourdeaux, disant qu'ilz sont seigneurs directz et fonciers et haultz justiciers du bourg et sauveté de S^t^-Seurin, vulgairement appellé la Sauveté, sans que les maire et juratz puissent prétendre aucune authorité ne jurisdiction ny fère sur les habitans dud. bourg aucune imposition ne levée de deniers» (8 janvier 1592). — Arrêt du parlement de Toulouse maintenant le chapitre en la possession de la directe dans les territoires du Bouscat, Caudéran et Villeneuve, taillade, corvée, fouage, « ensemble les lotz et ventes et aultres droictz seigneuriaulx, » arrérages des droits qui précèdent, sauf pour les lods et ventes, justice civile et criminelle jusqu'à concurrence de 65 s. (30 juin 1598). — Mémoire pour les jurais : le chapitre n'a de juridiction qu'entre les croix de S^t^-Seurin, et ne peut exercer aucune justice en dehors (7 juillet 1598).

G. 1118. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets.

1603. — Seigneurie de S^t^-Seurin : conflits avec les jurats. Reconnaissance des limites de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve et envoi en possession du chapitre, le tout en exécution de l'arrêt de 1598. — Procès-verbal de fouille ayant amené la découverte de la croix de la Pierre ou de la Becayne, et audition de témoins confirmant l'existence ancienne de cette croix, « laquelle fust abatue et rompue du temps des premiers troubles » (fol. 56). — Description d'une borne séparant les territoires de S^t^-Seurin et d'Eysines, « à laquelle pierre y a gravé, savoir du cousté de lad. parroisse S^t^-Séverin une crosse et du cousté de la parroisse d'Aizines certaines armoiries effacées» (fol. 65). — Description de diverses autres bornes. — « Lesquelles croix de Sablonna, de Badetz et de la Peyre et chemin par nous tenu icelluy scindic nous auroit dict faire séparation desd. trois villages de Caudeyran, Le Bousquat et Villeneufve d'avec la sauvetté dud. S^t^-Séverin » (fol. 74). — Autre témoignage relatif à «une belle et grande croix de pierre», dite croix de la Pierre, « laquelle croix fust rompue et abattue par ceulx de la Relligion prétandue reffourmée, pult avoir trente ou trente-cinq ans » ; les gens condamnés à être battus de verges étaient conduits trois fois autour d'icelle, « comme faizant lad. croix séparation de ce cousté des villages de Caudeyran, Le Bousquat et Villeneufve d'avec la sauvetté dud. S^t^-Séverin » (fol. 78-80). — Reconnaissance des limites à partir de la croix de Badetz «aultrement de la Boucheyre » (fol. 143). — Prise de possession de la justice par les représentants du chapitre et expédition

d'une cause « en signe de ladicte possession » (fol. 184). — Ordonnance pour le remplacement de la croix de la Pierre (fol. 213). — Plantation d'une pierre ronde destinée à recevoir la croix, « soubz laquelle pierre, en signe de borne et limitte, » les ouvriers mettent chacun un fragment de tuile (fol. 214).

G. 1119. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 6 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1617-1659. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : conflits avec les jurais. — Requête des maire et jurats à l'occasion d'un conflit de juridiction (14 décembre 1617). — Arrêt du parlement de Toulouse confirmant la sentence du 30 juin 1598 et cassant l'institution d'un juge faite par les jurats pour Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve (30 janvier 1618). — Requête du chapitre contre les jurats, qui font exercer la justice sur les territoires mêmes de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve. Les commissaires du chapitre ont trouvé à Caudéran, à la porte de la maison d'Arnaud Vert, « le baille de MM. les maire et juratz et sergens de la maison commune de la ville de Bourdeaux, qui crioyent à haulte voix : «Qui » aura affaire à la cour de céans, qu'il entre!... » Dans la maison étaient un jurat, un clerc, des officiers et des plaideurs (4 juin 1620). — Lettres obtenues par les jurais relativement aux empiétements du chapitre sur leur juridiction, « nottamant en un murtre comis en la personne de Jeanne de Lugasac, aud. lieu de Bosquat, par Martin Alard, son fils, » que le juge du chapitre avait condamné à mort (4 janvier 1648). — Mémoire du chapitre touchant le même conflit (12 juillet 1648). — Arrêt du parlement de Toulouse contre le chapitre, ordonnant d'exécuter le précédent arrêt du 27 juin 1598 (imprimé; 18 juillet 1648). — Consultation pour le chapitre : « Aux termes de la transaction et de l'usage, le doyen et chapitre ont nont *(sic)* seulement la basse, la moyène justice, mais encore une partie de la haute; pour la moyène, ilz ont la dation des tutèles, *quod est mixti imperii,* le ban à vandanger. » Conclusions favorables à un recours (12 août 1648). — Autre consultation concluant en sens contraire (19 septembre 1648). — Arrêt du Parlement, du 1er février 1622, et délibérations du chapitre, des 7, 21, 28 février, 8 et 23 mars, 6 mai 1622, etc., pour l'organisation de la défense dans le faubourg, l'achat de poudre, mèche, balles, etc. (1622-1649).

G. 1120. (Liasse.) — 2 cahiers de 53 feuillets, 10 pièces parchemin, 110 pièces papier.

1653-1699. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : conflits avec les jurats. — Arrêt du Conseil autorisant les maire et jurats à « commettre et députer des personnes de probité, litérateure et expérience pour en leur nom exercer lad. justice civille et criminelle ausd. lieux de Caudeiran, Bousquat et Villeneufve au-dessus desd. soixante-cinq sols, ensemble dans le restant de l'estandüe de lad. parroisse de Sainct-Seurin, à la réserve dud. lieu appellé la Sauvetat, borné par lesd. quatre croix » (placard imprimé; 30 mars 1654). — Réponse pour les maire et jurats contre le chapitre, qui se plaignait que leurs officiers eussent traversé la sauveté en se rendant à Caudéran; les chemins qu'ils ont suivis sont des chemins royaux et tout le monde y peut passer (18 février 1655). — Appel du chapitre contre une ordonnance des jurats enjoignant à des habitants de la sauveté de S^{t}-Seurin de se rendre sous les ordres du capitaine le jour de l'entrée du maréchal d'Albret (20 mai 1661). — Requête du « juge de la compté d'Ornon, baronie d'Aysines et Veyrine, et de la seigneurie de Caudeiran, Le Bousquat et Villenauve », demandant que « les officiers de la sauvetat de S^{t}-Seurin » lui remettent un valet inculpé de meurtre (7 juin 1662). — Sentence du juge de S^{t}-Seurin déniant aux maire et jurats le droit de déléguer leurs pouvoirs de justice dans la paroisse, cassant une sentence de leur juge, défendant de vendanger sans autorisation du chapitre, et aux gardes des vignes nommés par les habitants d'exercer leur emploi avant de prêter serment, et les condamnant à 10 l. d'amende pour infraction à un précédent appointement (imprimé; 10 septembre 1663). — Long mémoire pour le chapitre : les jurats ont « battu et excédé les chanoines et autres gens d'église dud. chappitre jusques dedans leurs maisons ». Le mémoire s'appuie notamment sur l'accord de 1347, qui reconnaît aud. chapitre le droit de punir les délinquants d'une amende de 65 s., *majus wadium,* qui est l'antien mot des capitulaires de Charlemagne » (15 décembre 1663). — Délibération des maire et jurats cassant un acte juridictionnel exercé par le chapitre « au-delà leurs croix, qui servent de bornes à leur juridiction» (placard imprimé; 21 octobre 1665). —Plainte du procureur d'office nommé par les jurats au Bouscat, Caudéran et Villeneuve, contre des chanoines de S^{t}-Seurin, lesquels, «ayant rencontré led. suppliant, l'auroient attacqué et assassiné» (décembre 1665-mars 1666).—

Ordonnance des maire et jurats cassant une ordonnance prise par le juge du chapitre pour défendre à un boucher de vendre de la viande au Bouscat, Caudéran et Villeneuve : la police est « un des principaux apanages de la haute justice» (25 septembre 1666). — Arrêt du Conseil privé confirmant l'arrêt du parlement de Toulouse en date du 30 mai 1618 (imprimé; 12 avril 1668). — Ordre des maire et jurats pour enrégimenter sous les drapeaux de la Ville les habitants des quartiers avoisinant S^{t}-Seurin, « à la réserve de ceux qui sont dans l'ansainte de lad. sauvetat, qui ne peut avoir sa plus grande étandue vers lad. ville ny aux environs de lad. église S^{t}-Seurin que jusques à la croix S^{t}-Martin » (placard imprimé; 30 mai 1671). — Protestation du chapitre contre certains articles de l'aveu et dénombrement des maire et jurats au profit du Roi (7 août 1676). — Condamnation par la justice municipale de bouchers de Caudéran et du Bouscat qui ont tué et vendu des porcs sans autorisation des maire et jurats, et appel interjeté par le chapitre devant le parlement de Toulouse (3-17 octobre 1696). — Information au sujet d'une ordonnance affichée par ordre des maire et jurats pour défendre aux habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve de vendanger avant d'y être autorisés par la municipalité (20-21 octobre 1698).

G. 1121. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets, 6 pièces parchemin, 51 pièces papier.

1704-1788. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : conflits avec les jurats. — Appointement à la suite d'une requête du chapitre contre M. de Ségur, sous-maire, qui a pénétré dans la sauvetat à la tête d'archers et y a fait prisonnier un valet d'auberge (4 mars 1705). — Ordonnance des maire et jurats défendant de tuer et débiter des cochons sans permission « dans les parroisses de campagne dépendantes de la jurisdiction ès-lieux taillables » (placard imprimé; 18 décembre 1714). — Compte rendu de la réunion des délégués du chapitre et des délégués de l'Hôtel-de-Ville pour l'examen d'une guérite construite par les maire et jurais vis-à-vis de la porte S^{t}-Germain, sur un terrain contesté. Nomination d'arbitres pour fixer les limites de la juridiction (2 mars 1742). — « Mémoire pour le chapitre de S^{t}-Seurin-lès-Bordeaux, sur un arrest du Conseil, du 6 aoust 1750, signifié le 2 septembre suivant, qui autorise les maire et jurats de Bordeaux à exercer dans la sauvetat de S^{t}-Seurin la police sur le fait des jeux prohibés, circonstances et dépendences. » Le chapitre, fatigué de ce que les jurats ne répondaient pas à ses avances pour la conciliation, aurait encore saisi la justice si M. de Tourny ne l'eût assuré que ses desseins pour l'embellissement de la ville comprenaient le règlement de ces difficultés (22 septembre 1750). — Copie du procès-verbal dressé par un jurat et le procureur-syndic de la Ville contre le syndic du chapitre pour avoir ameuté partie de la population et les avoir empêchés de verbaliser chez un revendeur de vin (28 avril 1753). — Compte rendu de celte affaire par le syndic du chapitre (30 avril 1753). — Copie de la lettre écrite par l'Archevêque au comte de S^{t}-Florentin pour disculper les chanoines d'avoir fait sonner le tocsin et ameuté les habitants du faubourg (1er mai 1753). — Procuration donnée par le chapitre au chanoine Boudin à l'effet de suivre cette affaire (3 mai 1753). — État de pièces remises par l'Intendant et relatives aux droits des jurats et aux précédents (30 mai 1753). — Extraits d'un mémoire présenté par les jurais : il s'agissait de constater des contraventions dans la perception des *échats;* le chapitre de S^{t}-André ne s'est jamais opposé aux transports de ce genre. « La ville paye les tombereaux pour enlever les boues de S^{t}-Seurin, acquite le taillon des habitans de S^{t}-Seurin et autres impositions, entretient certain nombre de lits à l'hôpital pour eux » (mai 1753). — Plainte du procureur-syndic de la Ville contre le chapitre, basée sur ce que, la veille, « de prévôt dud. chapitre fit enlever indesçament par quatre portefaix un cadavre qui étoit gissant sur une place scituée près le septième arbre qui se trouve à droit en sortant de la porto Dauphine pour aller aux Chartrons,... lieu qui est incontestablement et sans aucun doute de la jurisdiction de la Ville » (3 janvier 1754). — Information touchant un cadavre que le syndic du chapitre a fait enlever près la porte S^{t}-Germain, après avoir jeté à un soldat du guet la bandoulière que celui-ci avait posée sur led. cadavre (9-12 août 1754). — Mémoire des jurats contre le chapitre S^{t}-Seurin : dans un précédent procès le procureur du chapitre a retiré toutes les productions en dix sacs et les a fait disparaître. « Le chapitre... s'est fuit décharger de les remettre par arrêt du parlement de Toulouse du 8 juin 1722, à la charge de se purger par serment qu'il ne les avoit pas. C'est ainsi que le chapitre de S^{t}-Seurin, après avoir, par le ministère de son procureur, dépouillé les jurats des titres qu'ils pouvoient avoir, argumente avec sécurité contr'eux » (1759?).— Protestation du chapitre contre la démarche des jurats, qui ont, la veille, posé la première pierre d'une fontaine sur la place Dauphine et en ont fait « la dédicasse à l'honneur du mariage de *M^{gr}* le Dauphin ». « Sans s'opposer à l'ou-

vrage projetté, il proteste... pour la conservation des droits et de la jurisdiction du chapitre » (17 mai 1770). — Arrêt du parlement de Bordeaux autorisant le chapitre à lever tant des scellés apposés par ses officiers que les bandelettes placées sur lesd. scellés par ordre des jurats (16 mai 1771). — «Plan de l'enceinte franche exemte de toute jurisdiction étrangère, dans laquelle le chapitre de S^{t}-Seurin conservera tous les droits dont il jouit» (août 1772).— Lettres patentes «qui fixent les limites de la jurisdiction du chapitre S^{t}-Seurin de Bordeaux » (imprimé; janvier 1773).

G. 1122. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets, 21 pièces papier.

XVI^{e}-XVIII^{e} siècles. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : conflits avec les jurais. — Mémoire du chapitre sur le ban des vendanges. « Led. chappitre commet aulcungz personaiges pour veoir et visiter les vignes et, sur le rapport qu'ilz en font, assigne jour ausd. habitans pour, suyvant la mesme coustume ancienne, venir prendre au treuilh dud. chappitre les cuves ou veyssaux vulgairement appellés cantonières pour les porter et conduire à leurs fraiz aux cantons et carrefourcz acoustumés pour prendre et recevoir les vendanges provenant de dixme » (sans date). — Réplique du chapitre contre les maire et jurats : la sauveté n'est pas restreinte à l'enclos de l'église, « puisque l'encloz d'une esglise estant *extra comertium* est par la consacration du lieu exempt de toute justice temporelle » (sans date). — Factum pour les jurats : ils demandent notamment d'être maintenus dans la basse justice de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, « les seuls questaux ou tenantiers desd. doyen et chapitre exceptez. » La donation de Sanche n'emporte pas la directe générale. La sauveté doit être réduite. Le chapitre détient des vacants qui appartiennent à la Ville (imprimé; sans date). — Factum pour le chapitre contre les maire et jurats, exposant que ceux-ci, pour maintenir leur juge à Caudéran, «montèrent à cheval avec tous leurs soldats armez d'épées et pistolets,... se firent accompagner d'une vingtaine de bouchers,... et en cet équipage passèrent au-devant l'église S^{t}-Seurin, où, leur ayant été représenté par deux chanoines députez dud. chapitre que cela estoit contraire au[x] susd. arrests, ils... les excédèrent jusqu'à effusion de sang» (imprimé; sans date). — Inventaire des pièces remises aux commissaires par le syndic de S^{t}-Seurin : extraits de sentences condamnant les coupables à être battus de verges, « nommément à la sortie de la jurisdiction, qui est le pont de la Mothe, sur lequel les criminels sont fustigés et bannis, suivant l'usage de tous les temps » (imprimé; sans date). — Mémoire en faveur du chapitre contre la création de commissaires de quartiers : « Dans le sain môme de la monarchie et malgré l'asservissement à l'authorité suprême et absolue, chacun porte sans y penser un cœur républicain; on aura beau prêcher que ces justices sont patrimoniales en France : celte maxime... fait place à celte autre maxime précieuse, que la nature a pour ainsi [dire] gravé dans les âmes : *salus populi suprema lex esto* » (sans date). — Mémoire contre l'institution de commissaires de quartier : les artisans peuvent tenir boutique ouverte à S^{t}-Seurin sur permission du juge; si on soumet le faubourg aux jurats, les métiers y seront régis, comme en ville, par les statuts des maîtrises (sans date). — Requête du chapitre contre l'interdiction des combats de taureaux : « Toutes les personnes de considération de la Ville désiroint qu'ils permissent le spectacle dont s'agissoit » (sans date). — Requête présentée au Roi par Raymond Aron, bourgeois de Bordeaux : » Le public voyant avec regret qu'il étoit privé du spectacle du combat du taureau avec des chiens et d'autres animaux, qui s'étoit établi à S^{t}-Seurin, il y a environ douze ans, et qui avoit pris fin après six à sept mois, le lieu se trouvant un peu trop resséré,» le suppliant a entrepris la construction d'un cirque à S^{t}-Seurin, après autorisation du chapitre, homologuée par le Parlement le la sept. 1753, et qui lui est retirée par arrêt du Conseil d'État après qu'il a dépensé 35,000 1. (sans date). — Mémoire contre les abus des jurais : « La chapelle N.-D. de la Rose en est un monument perpétuel; » les jurats, au XIII° siècle, furent condamnés à donner 6,000 1. pour la bâtir et à y venir annuellement en procession, « ce qui a été exécuté jusques sur la fin du siècle dernier, que le chapitre voulut bien, pour l'honneur de la magistrature, les en dispenser» (sans date). — Relation d'un conflit entre un jurat, qui exerçait la justice à S^{t}-Seurin, et le syndic du chapitre, qui fut jeté dehors par le jurat : « Le s^{r} abbé Dumas dit... que c'étoit comme sindic qu'il défandoit les droits de son chapitre, mais que comme particulier il leurs étoit très dévoué et qu'il les prioit en grâce de luy faire l'honneur de venir se reposer chés luy et même de déjuner; ses Messieurs répondirent poliment... et, après avoir parlé de choses indiférentes, ils se retirèrent» (sans date). — Mémoire imprimé pour le chapitre : l'église S^{t}-Seurin a été bâtie par s^{t} Martial, qui est venu à Bordeaux l'an 56 et à qui la duchesse a donné un territoire « avec tous droits, devoirs et immunités ». «Les titres du chapitre depuis son établissement jusqu'en 1277, furent tous consumés

par le feu lorsque les jurais firent incendier les maisons des chanoines et celle du doyen, où étoient les archives, mais... le chapitre fut maintenu dans tous ses droits par la possession qu'il en avoit de onze siècles et plus » (sans date). — Inventaire de pièces produites par le chapitre, notamment « un arrest du parlement de Bordeaux, de 1616, par lequel il est permis aud. chapitre de barriquader les avenues du bourg » (sans date). — Mémoire sur les droits de justice du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin : les jurais qui ont tenté d'empiéter sur ces droits ont été condamnés « notament à faire bâtir la chapelle de N.-D. de la Roze, dans l'église de S^{t}-Seurin... et faire annuellement une amande honorable, le 25 du mois de mars de chaque année, dans lad. église de S^{t}-Seurin, où ils étoient obligés de venir en procession, *sine toga nec cophia »* . Le chapitre a, depuis peu, augmenté le personnel judiciaire, qui comprend : un juge, un lieutenant, un procureur d'office, 6 procureurs postulants, un greffier, un concierge de prison, un prévôt, 5 sergents (sans date). — Minute d'un mémoire adressé au chancelier pour le chapitre : « 11 paroît par d'anciens monumens de l'année 398 que le siège épiscopal étoit dans son église. » Le bon marché des loyers attire les artisans qui ne peuvent se faire recevoir maîtres (sans date).

G. 1123. (Liasse.) — 2 cahiers de 50 feuillets, 56 pièces papier.

XVI^{e} et **XVIII^{e} siècles.** — Seigneurie de S^{t}-Seurin : conflits avec les jurais.

G. 1124. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets, 10 pièces papier.

1753-1757. — Seigneurie de S^{t}-Seurin: conflits avec les jurais. — Lettres patentes pour l'établissement d'une « maison de force» à Bordeaux (imprimé; décembre 1757)**.** — Mémoire pour le chapitre : autrefois, quand les jurais traversaient le faubourg, « leurs archers quittaient leurs bandouillères, tournoient la pointe de leur hallebarde en bas et ils cachoient leurs sac[s] de livrée » (sans date). — Mémoire pour le chapitre : dans le dénombrement du 3 mai 1675, il déclare avoir toute justice dans le faubourg S^{t}-Seurin, « confrontant : du levant, aux fossés de la ville de Bordeaux; du couchant, aux croix qui sont les limites de Caudèran, Bouscat et Villeneuve; du midi, au ruisseau appelle la mer du Peugue; du nord, aux palus dud. Bordeaux». L'arrêt de 1592 attribue la juridiction • sans que les jurats, y est-il dit, y puissent rien prétendre, soit en la justice ou police» (imprimé; sans date).

G. 1125. (Liasse.) — l pièce parchemin, 21 pièces papier.

1717-1719. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : conflits avec les jurats. Contestation relative à une ordonnance du juge de S^{t}-Seurin, autorisant les chirurgiens à saisir les instruments d'un de leurs collègues installé sans permission. — Lettre adressée à un avocat au Conseil et exposant les faits : arrêts du parlement de Bordeaux cassés par celui de Toulouse et réciproquement; emprisonnement du sergent de S^{t}-Seurin, etc. (21 février 1719).

G. 1126. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1646-1754.— Seigneurie de S^{t}-Seurin : conflits avec les jurats. Contestations au sujet du *privilège des vins* et du *droit d'échats.* — Requête au Chancelier par des cabaretiers de S^{t}-Seurin contre le chapitre, qui les empêche d'acheter d'autre vin que celui de la paroisse et des bourgeois. Les frais des contraventions sont exorbitants, «comme Sa Grandeur aura la bonté de le voir par la quittence cy-jointe donnée par le greffier sur une envelope de jeu de cartes. » Le chapitre force les cabaretiers, sous menace de prison, à prendre le vin de la dîme à un prix élevé (16 décembre 1738). — Réponse du chapitre : le tarif de la juridiction est bien inférieur à celui de toutes les juridictions seigneuriales; le chapitre ne fait qu'assurer l'exécution d'un arrêt du Parlement obtenu par les jurats : il est dans l'usage, de temps immémorial, d'affermer le produit des redevances, à la réserve d'une provision de 3 à 4 tonneaux (1739?).

G. 1127. (Liasse.) —3 cahiers de 40 feuillets, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1264-1677. — Seigneurie de S^{t}-Seurin. Procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux bientenants dans la paroisse de S^{t}-Seurin, à l'occasion d'une tenure sise à Arliguevieille. — Hommage par la commune de Bourg au roi d'Angleterre, extrait du registre vert coté E dans les archives du Bureau des Finances (10 avril 1264?). — Reconnaissance en faveur du chapitre par Jean Boney, comme «conte... deus manans et habitans en la paropia de la glesia Sent-Seurin aux cornaux de Cauderan et deu Boscat », pour une palu au lieu dit Salabert (copie ; 1er août 1501). — Mémoire

soutenant que le franc-alleu est présumé dans le pays, comme il a été jugé par le Conseil d'en haut en 1674, et s'appuyant entre autres sur l'hommage rendu par la commune de Bourg, où il est dit : « Cum secundum nostram consuetudinem non sit feudum nisi sit ibidem sporla sive investitura » (21 juin 1677). — Extrait tiré du registre E du Bureau des Finances, fol. 142, d'un privilège du prince Édouard dispensant les paroissiens de Bruges, d'Eysines, de S^{t}-Médard et de S^{t}-Seurin de contribuer aux tailles de la Ville (1er avril 1357). — Reconnaissances en faveur d'un chapelain de S^{t}-Seurin pour une vigne «contenant une jointe à bœufz», et par divers, « héritiers chascun en sa cotte part ou ayant droit ez biens dud. feu M^{e} Bernard de Caudéran » (10 juin 1522). — Reconnaissance pour une vigne « au lieu appellé au Coyret, autrement à la Peyre » (20 août 1627). —Accord entre le chapitre et Duchalard, mettant fin à leur procès « quy a cousté jusques à présent ausd. partyes plus de cinquante mil livres» (18 mai 1629). — Conversion en une rente fixe du droit d'agrière dû pour un bourdieu sis au territoire de Caudéran, lieu dit à Nuges (15 avril 1642). — Reconnaissance pour un bourdieu sis à Caudéran, au lieu dit *des Durand* alias *a Machecot* (20 décembre 1652). — Reconnaissance pour un bourdieu « sittué au bourq de Caudéran... au maine des Martins, lieu appellé à Freiche » (24 février 1654).

G. 1128. (Liasse.) — 3 cahiers de 45 feuillets, 1 pièce parchemin, 60 pièces papier.

1660-1675. — Seigneurie de S^{t}-Seurin. Procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux bientenants à S^{t}-Seurin.— Vente par Joseph de Vallet, écuyer, « prieur du prioré Sainct-Vincens de Rive en Xaintonge, » d'une vigne confrontant à la vigne d'un nommé Noël, «laboureur à bras» (4 août 1665).— Piquettement de deux vignes contiguës, « dont l'une est de la contenance de trois journaus, la seconde d'une jouinte à bœuf » (8 février 1669). — Mémoire au Conseil pour le chapitre, lequel prétend être « seigneur justicier, foncier et direct des villages de Caudeyran, Le Bouscat et Villeneufve, en conséquence d'une rente appellée taillade » (28 février 1673). — Mémoire pour le chapitre: il est inexact que le chapitre S^{t}-André conteste la directe générale dans les trois villages; il n'a été question avec lui que de la directe de la Crabeyre, et avec le syndic de la treizaine, d'Artiguevieille (19 mai 1673). — Rôle de la taillade, valant au total 250 francs bordelais, soit 187 1. 10 s. tournois, et des manœuvres, abonnées pour 150 1. tournois, dressé par les délégués du chapitre et les cotisateurs des paroisses et portant 393 noms (20 février 1674). — Hommage au Roi par Jean de Fonteneilh, premier jurat, au nom de la Ville, pour les droits de justice, padouens, « au devoir de deux nobles à la rose apréciés à 10 1. 10 s. chascun », pour le comté d'Ornon, etc. (22 mars 1675). — Procuration donnée à André de Lestrilles, trésorier général de France, et François de Labat, par les bourgeois de Bordeaux bientenanls dans la paroisse de S^{t}-Seurin, à l'effet d'intervenir au procès entre le chapitre et maître Jacques Bouchet : ils affirment être « exempts de telles courvées et questallittés, qui est un droict d'esclave » (26 mars 1675). — Mémoire pour le syndic des bourgeois: le droit de questalité appartenant au chapitre est un droit personnel dépendant de la justice, « comme il se void dans les terres de Blanquefort et d'Aysines, quy sont jouignant la parroisse de Sainct-Surin, où les seigneurs justiciers ont diverses courbées appellées questes, quoyqu'ils ne soint pas seigneurs fonctiers » (8 juillet 1675).—Acte pour le syndic du chapitre: «Aïant un procès pandant en la première Chambre des Enquestes... contre maistre Jaques Bouchet, curé de Sainte-Colombe..., les sieurs de Lestrille, trézorier en la générallité de Guienne, et de Labat, secraitère en la chancellerie, y seroint intervenus comme scindics des bourgeois et habitans de Bourdeaux bien-tenans en lad. parroisse S^{t}-Seurin » (4 août 1675).

G. 1129. (Liasse.) — 2 cahiers de 39 feuillets, 3 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1676-1677. — Seigneurie de S^{t}-Seurin. Procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux bientenants à S^{t}-Seurin. — Procuration par des habitants de la paroisse de S^{t}-Seurin pour plaider contre le chapitre, qui « prand leur bien injustement, ayant mesme donné à fief nouveau tous les padoins et vacquans du pays, dans lesquelz lesd. manans et habitans avoient droict de pacage» (25 avril 1676). — Mémoire pour le chapitre exposant ses titres, les précédents et les espèces analogues déjà jugées : l'adversaire prétend que la sentence de 1547 règle seulement la question de justice «et qu'en Guienne justice et fief n'ont rien de comun; mais la santance dict le contraire et dans toutes les pages il est parlé de feudalilé » (2 avril 1677). — Mémoire contre le chapitre : malgré l'arrêt de 1598, qui oblige les chanoines à laisser aux habitants des vacants suffisants, « ils ont tout ouvert et inféodé et il n'y reste

plus de landes ny terre herme. » Le droit de franc-alleu d'ailleurs, reconnu pour le Bordelais par arrêt du Conseil du 31 mars 1674, ne peut être détruit par les actes ou sentences, ainsi qu'il a été jugé, le 17 février 1673, par la cinquième Chambre des Enquêtes de Paris contre le cardinal de Retz, lequel produisait 1500 contrats et un acte de 1224. « Dans le parlement de Tolose, la Guienne passe pour un païs de conqueste, où la maxime : *Nulle terre sans seigneur* est observée. » Les droits de justice du chapitre n'emportent pas la directe, « parce que *fief et justice n'ont rien de commun* » (22 mai 1677). — Acte du syndic des habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve intervenant au procès (30 mai 1677). — Requête contre le chapitre : on y fait valoir, en faveur de la thèse de l'allodialité, l'hommage rendu en 1260 par la ville de Bourg, « qui jouit des mêmes privilèges, droits et coutumes de Bourdeaux ». Mention de la taille de 250 francs bordelais, « qui, à raison de 15 s. le franc, revient à 187 1. 10 s.» (12 juillet 1677).

G. 1130. (Liasse.) — 3 cahiers de 91 feuillets, 44 pièces papier.

1679-1685. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux, bientenants à S^{t}-Seurin. — Mainlevée accordée par le Bureau des Finances à J. Bouchet de la saisie opérée sur ses biens faute d'hommage au Roi (13 avril 1683). — Mémoire imprimé pour le chapitre : le chapitre, qui tenait de Sanche de Gascogne les fonds dont il s'agit, les a concédés moyennant « le droit de questalité *ad voluntatem et arbitrium* » , et a réduit ce droit, en 1349, à 250 réaux d'or et 300 corvées. Les reconnaissances au profit d'autres seigneurs fonciers résultent de « soubsacusemens et de simples locateries, lesquelles estoint permises avant la réformation de la coutume de Bourdeaux faite en 1520 » (sans date). — Mémoire imprimé : les jurats ont tort de vouloir restreindre la sauveté à un rayon de 30 pas autour de l'église, après avoir reconnu en 1598 et 1654 que lad. sauveté était limitée pur des croix (sans date). — Factum pour le chapitre, prenant fait et cause pour Étienne Brunet, comme tuteur de François Barrière, contre Jacques Bouchet : la contestation se réduit à deux chefs, savoir si Bouchet peut lever l'agrière en dehors du tènement sur lequel le chapitre lui reconnaît ce droit, ensuite savoir si cette agrière « est une rente directe ou simplement une rente seconde, sèche et non produisant lots et ventes» (imprimé; sans date).

G. 1131. (Liasse.)— 1 cahier de 32 feuillets parchemin, 11 cahiers de 186 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 63 pièces papier.

1678. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Bouchet et les bourgeois de Bordeaux, bientenants à S^{t}-Seurin. — Mémoire pour le syndic du chapitre : il admet l'axiome : *Nul seigneur sans titre;* ses titres sont la sentence de 1347 et les arrêts intervenus depuis (8 février 1678). — Mémoire pour le syndic des bourgeois : la possession n'entraîne pas la prescription de la directe. « Il faut de nécessité baillète ou recognoissance, » suivant l'hommage de la commune de Bourg, de 1260. Discussion de la donation faite par Sanche : le chapitre ne peut pas s'en servir pour revendiquer toute la paroisse. « Led. scindic jouit encore une lande à l'extrémité de la parroisse de S^{t}-Surin, qui confronte à Aisine et au lieu appellé de La Forest, qui est sans double le lieu où estoit autres fois Silva Grossa » (4 avril 1678). — Mémoires contre le chapitre, attaquant notamment ses titres primordiaux (15 janvier 1677-12 mai 1678). — Factum pour Lestrilles, soutenant notamment que la questalité, «qui estoit une espèce de servitude et d'esclavage et simple droit personnel, a esté esteint dans tout le royaume, et particulièrement dans la paroisse S^{t}-Seurin par l'arrest du prince de Galles, duc de Guienne, l'an 1357, qui déclare les habitans de lad. paroisse ses hommes liges » (imprimé; 12 mai 1678). — Attestation de onze avocats au Parlement, déclarant «que dans la ville de Bourdeaux et dans la sénéchaucée de Guyenne tous les biens sont censés allodiaux » (La Réole, 23 mai 1678). — Mémoire pour le chapitre : les hommes questaux mentionnés dans la sentence de 1347 ne sont pas « cerfs ni esclaves, car il n'i en avoit pas pour lors en France, non plus qu'aujourd'huy, mais... ce sont de [s] termes de fiefz et de[s] qualités donées aux vassaux et emphitéoths », à cause de la redevance ou *questa;* la juridiction du chapitre s'étend bien en dehors des croix du faubourg, etc. (28 mai 1678). — Factum pour le syndic du chapitre : le procès se réduit à deux points : 1° savoir si le chapitre a le droit de lever annuellement à Caudéran, Bouscat et Villeneuve 250 fr. bordelais, 150 1. pour 300 manœuvres, plus sur chaque feu vif une poule, et si ces redevances sont réelles ou personnelles; 2° déterminer l'étendue des territoires soumis à ces droits. Historique de l'affaire (imprimé; 10 juin 1678). — Mémoire pour les jurats : la reconnaissance de la directe générale du chapitre serait en contradiction avec la coutume du Bordelais et les déclarations royales, « parti-

culièrement l'arrest du Conseil d'Anhault, de l'année 1674 » (imprimé; 18 juillet 1678). — Arrêt du parlement de Toulouse maintenant le chapitre dans le droit d'autoriser les vendanges, cassant le juge nommé par les jurais, ordonnant que la taillade, la poule et les manœuvres seront payées aud. chapitre, que les landes et vacants lui appartiendront, ainsi que la justice jusqu'à 6b s. dans la paroisse et toute justice dans la sauveté (30 juillet 1678). — Procédure sur l'incident de faux soulevé par Bouchet au sujet de certains titres produits par le chapitre : le procureur de Bouchet, « la main mise sur les saintz Esvangilles Nostre-Seigneur, a juré de faux en l'âme dud. Bouchet, sa partie,... les sentances arbitralles des années 1347, 1649 *(sic),* 1452, bulle d'Alexandre troisiesme et donnation de Sanche, comte de Gascoigne » (9 août-6 septembre 1678).

G. 1132. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 9 pièces parchemin, 46 pièces papier.

XI^e^ siècle - 1598. — Seigneurie de S^t^-Seurin : procès contre Duchalard, au sujet de la seigneurie foncière de la maison noble de Belair. — Reconnaissances au profit de « Johan de Gotz, senhor de Castet-en-Dorte», extraites « du terrier en roulleau cotté A » (copie; 17 janvier 1460, n.s.). — Reconnaissance pour le *mayne* de Colignan et de nombreuses terres, au profit de Bernard Angevin, chevalier, « senhor de Rozan, de Puyols, de Sibrac, deu Tilh, de Calhau, de Tiran et de Bussac, » représenté par son fils Jacques Angevin, écuyer (25 septembre 1467). — Reconnaissance pour une terre confrontant à « ung petit camin ou frontau » (avril 1501?). — Reconnaissance au profit de Guirons de S^t^-Julien, « consenhor deud. loc et senhor de la begueyre de Samadet, prevostat de S^t^-Sever » (28 novembre 1521). — Reconnaissance au profit du même, « seigneur de la begueyre de Samadet et du lieu noble du Désert, scitué en lad. parroisse de S^t^-Seurin» (1^er^ août 1583). — Vente par Jean de S^t^-Julien, «sieur et beguyer de Samadet, » à Pierre de Valier, avocat au Parlement, des fiefs de Castet-en-Dorthe et du Désert (29 juin 1534). — Reconnaissance par Jean Allait, « tant en son nom propre et privé que au nom de Pey Anthoine et Marc Allardy, communs en biens » (27 janvier 1544, n. s.). — Reconnaissances au profit de Marthe de Valier, femme d'Arnaud de Ferron, conseiller au Parlement, dame du fief noble du Désert (janvier 1544, n. s.). — Demande des habitants du Bouscat au chapitre, tendant à obtenir que led. chapitre, qui veut inféoder la lande du Queyret ou *Lande Noire* la leur concède de préférence (6 mars 1592). — Assignation par Pierre Duchalard au syndic du chapitre pour assister à la transcription d'actes dont led. Duchalard entend se servir (8 avril 1592). — Arrêt entre Duchalard et le chapitre, appelés en garantie par des tenanciers auxquels ils ont concédé les mêmes terres; refus de renvoyer la cause devant le Grand Conseil ou à Angouléme, suivant le privilège d'évocation accordé au chapitre le 31 mai 1591 (16 juillet 1592). — Arrêt de maintenue donné au Grand Conseil au profil de Duchalard (4 novembre 1593).— Déguerpissement par Jean de Colignan d'une vigne qui «à présent est en pelourde et jaugar », moyennant l'abandon par le seigneur foncier des arrérages et de 8 quarts d'écu (8-9 avril 1598).

G. 1133. (Liasse.) — 4 cahiers de 66 feuillets, 8 pièces parchemin, 72 pièces papier.

1603-1620. — Seigneurie de S^t^-Seurin : procès contre Duchalard. — Affirmation pour Duchalard, contenant que le fief du chapitre comprend le haut Bouscat, borné « de grands chemins et de routaux » en dehors desquels il est d'autres fiefs: Colignan et Labena, appartenant à M. Deslignols en raison de la maison du Tilh, qu'il a reçue de la maison de Duras, etc. (22 mai 1603). — Arrêt du parlement de Toulouse visant notamment une transaction entre le chapitre et Géraud de Toulouse, mari de Marguerite de Gout, dame de Castet-en-Dorthe, du 25 avril 1501 : les parties sont remises en l'état où elles étaient avant l'arrêt du 4 novembre 1593, et Duchalard est condamné à esporler (21 juillet-24 décembre 1608). — Comparution du syndic du chapitre assisté de Gaillard, peintre, qui «a fait la figure desd. bornes et lymittes et autres lieux contancieux à luy monstrées par led. sindicq » (26 mai 1609).—Arrêt du parlement de Paris condamnant le possesseur du moulin de La Roudet, sis dans le marquisat de Fronsac, à présenter ses titres. Au dos : « Coppie d'arrest servant de préjugé en faveur des seigneurs contre les tenanciers. » (6 avril 1610). — Constatation que la dîme a été payée quand « les vandangeurs ont vandangé les vignes dud. Du Chalard, tant à celles que le dommage de la pière que toutes ses autres vignes et ausquelles il n'estoict poinct tumbé de pierre » (27 octobre 1612). — Offre par Duchalard d'esporler conformément à l'arrêt du parlement de Toulouse du 21 juillet 1608 (19 avril 1623). — Arrêt du Conseil portant, contrairement à l'arrêt du parlement de Bordeaux du 28 février 1618, que les nobles et autres

possesseurs de fiefs à Bordeaux et dans la sénéchaussée de Guienne produiront leurs titres, prêteront hommage et paieront les lods et ventes (14 mai 1624). — Mémoire contre le chapitre : « Il a prins marthe pour renard en prenant la vigne sur laquelle il doibt prétande sa ranthe... pour celle dont est question » (13 avril 1627). — Arrêt du Grand Conseil, sur la requête du chapitre tendant à faire réformer les arrêts du parlement de Bordeaux des 26 avril 1603 et 13 mai 1605 comme contraires à l'arrêt du parlement de Toulouse du août 1598 : le Conseil met les parties hors de cour (30 septembre 1627). — Arrêt du parlement de Toulouse ordonnant que l'arrêt du Grand Conseil du 4 novembre 1593 sortira son effet et déclarant Duchalard seigneur foncier des fiefs du Désert, Castet-en-Dorthe et terres indiquées dans certaines reconnaissances, à charge de payer au chapitre une rente annuelle de 50 s. mentionnée en une sentence du avril 1401, sur la nature de laquelle rente les parties seront plus amplement ouïes (7 juillet 1628). — Transaction entre Pierre Duchalard, d'une part, Léon de La Lanne, abbé de S^{t}-Ferme et doyen de S^{t}-Seurin, et le chapitre, de l'autre, au sujet de la seigneurie «des tènemens des Déserts, Lande Nouvelle, Fossepiq, Comprian, Laneras, Bonnefoux, Le Puch, Palanque-de-Limenset et autres dépendances des fiefs anciennement appellés d'Angot et de Castet-en-Dorte »; P. Duchalard « rendra l'hommage noble lige d'un denier d'or ausd. s^{rs} doyen, chanoines et chapitre » ; ceux-ci auront droit aux lods et ventes dans le cas de vente par Duchalard, sans rien pouvoir prétendre dans le cas de vente par les tenanciers (18 mai-26 juin 1629). — Dénombrement des fiefs dépendant de la maison noble de Belair, pour lesquels Duchalard rend hommage (copie; 21 juin 1629).

G. 1134. (Liasse.) — 5 cahiers de 109 feuillets, 1 pièce parchemin, 22 pièces papier.

XVI^{e}-XVII^{e} siècles. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Duchalard. — Mémoire pour Duchalard : il revendique la seigneurie des terroirs de Got et de Castet-en-Dorte, paroisse de S^{t}-Seurin : « Led. chappitre de S^{t}-Seurin ne peult préthandre de droit sur led. terroir du Bouscat qu'en vertu de la donnation à luy faicte, l'an mil cent huictante, par d'Ilhac, autheur de la dame d'Illac, fille du seigneur Iquem d'Illac et mère dud. deu Got, evesque d'Agen, d'une forest qui despuis a esté réduicte aud. village du Bouscat et vignoble d'icelluy; » il cite notamment la donation faite par « Bertrand deu Got, évesque d'Agen », le 13 avril 1311, à Raymond-Guillaume, son neveu, du tiers des redevances féodales qu'il tenait de sa mère dans le diocèse de Bordeaux et notamment à S^{t}-Seurin (sans date). — Analyse et discussion par Duchalard des litres de l'une et l'autre partie (sans date).

G. 1135. (Liasse.) — 5 cahiers de 76 feuillets, 33 pièces papier.

XVI^{e}-XVII^{e} siècles. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Duchalard.

G. 1136. (Liasse.) — 3 cahiers de 48 feuillets, 2 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1347-1678. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Duval, ayant-droit de Duchalard, pour l'interprétation de l'accord intervenu entre ce dernier et le chapitre. — Copie de la sentence arbitrale entre le chapitre et les jurais, extraite « du livre cotté E, fol. 95 v° et sequentibus, qui est dans les archives du Roy au Bureau du domaine du Roy » (23 août 1347). — Extrait du rapport de Jacques Gaillard, peintre de Bordeaux, désigné pour relever le plan, et autres experts nommés pour la délimitation ordonnée par arrêt du 21 juillet 1608 (4 avril 1609).

G. 1137. (Liasse.) — 4 cahiers de 96 feuillets, 6 pièces parchemin, 49 pièces papier.

1681-1763. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès Duval. — Reconnaissance à Pierre Duval, « seigneur des fief nobles du Zert *(sic),* Campiel de Fossepicq, Lande Noire, Compriun *(sic),* Bonnefoux, Pezeau, Fontanelle, Puch, Collignan, Prat, Vuideau, Pallanque de Limancet, village de Courneau, de Labenac et autres lieux appartennans aud. seigneurs, enciennement appellés les fief nobles de Gotz et Castet-en-Dorte, despandans de la maison noble de Haute-Grave, autrement de Bellair » (27 juillet 1681). — Engagement d'un ménage, le mari comme valet et vigneron, la femme en qualité de servante, moyennant l56 1. par an (2 mai 1683). — Transaction entre Jean de Clermont de Touric, abbé commendataire, Jean Daubremet, prieur claustral, et les chanoines de Verteuil, d'une part, et dame Marianne de Lancre, veuve de Pierre Duval, de l'autre, fixant à 2,100 1. la somme due à feu Jean Duchalard, beau-père dudit Pierre Duval, « pour avoir mis en estat pandant quatre années les tiltres, terriers, papiers et doccumans de lad. abbaye..., led. s^{r} Duchalard ayant le tout examiné, cotté, numéroté et fait un invantaire général

de tous les susditz tiltres quy feurent placés dans un cabinet à dix-huit estages, checun suivant son rang et et *(sic)* distingués par des marques et tiltres particuliers » (21 août 1699). — Résumé des moyens que fuit valoir «Mad. Duval Belair » contre le chapitre, lequel l'a assignée, le 10 octobre 1710, pour s'entendre interdire de vendanger avant la proclamation du ban par le chapitre (7 février 1711).—Vente d'une « courrège » de vigne(« Faict dans lad. courrège de vigne,» 24 février 1715). — Constatation de l'état d'une vigne tenue au quint des fruits et que le tenancier laisse en friche depuis vingt ans (12 janvier 1725). — Sommation par Étienne Duval à Antoine Lestonac, qui n'a pas encore complanté une vigne à lui concédée (8 mars 1726). — Rejet par le syndic du chapitre du dénombrement fourni par Duval, comme insuffisant et incomplet (10 septembre 1753).— Tableau du rendement de vignes et de redevances en raisins au Pezeau, au Desert, à Comprian, etc., noms des gardes chargés de surveiller les vendanges des tenanciers; ouvriers: « 3 porte-bastes à 16 s., 13 coupeurs à 8 s., 6 hommes truil à 15 s. » (1753). — Mémoire pour le chapitre, qui prétend que le dénombrement fourni par Duval n'est pas conforme à celui de Duchalard. « Le chapitre avoit plaidé pendant 40 ans avec led. Duchalard : arrêts au Grand Conseil, arrêts au parlement de Toulouse, trois requêtes civiles prises de part ou d'autre; on termina enfin ce procès, qui avoit coûté aux parties plus de 50,000 l., par une transaction » (15 septembre 1759). — Réquisitoire pour le Domaine, visant un hommage rendu au roi d'Angleterre en 1363, « inséré dans le regître cotté F des archives du Bureau, page 95; » un acte de donation du 28 avril 1311, par Bertrand de Goth, évêque d'Agen, au profit de son neveu Raymond-Guillaume, « inséré dans le regître cotté E, page LXIIII ; » un autre acte de donation par le roi d'Angleterre au profit de Bernard Dupuy, du 6 décembre 1413, «insérée au registre cotté E, page 5. » Allusion à l'enlèvement « des titres du duché de Guyenne, emportés par les Anglois lors de leur expulsion.» Conclusion tendant à ce que les fiefs en litige soient déclarés mouvants directement du Roi (7 mai 1762). — Réquisitoire aux trésoriers de France pour le Domaine contre le chapitre, touchant « la mouvance des fiefs de Got, autrement Castet-en-Dorte, aujourd'huy connus sous le nom de la maison noble de Belair ». La possession de cent ans ne peut être invoquée quand on peut en fixer l'origine, surtout quand celte origine est postérieure à l'ordonnance de 1566. Discussion de la donation du fief en 1311, que le chapitre prétendait fausse, parce qu'elle était rédigée en gascon : « Dans l'ancienne jurisprudence de la province, quelque petite que fût la glèbe réservée, elle suffisait pour conserver les droits du vassal » (25 février 1763).

G. 1138. (Liasse.) — 3 cahiers de 57 feuillets, 15 pièces papier.

1763-1777.— Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Duval. — Autre réquisitoire pour le Domaine : «Si ce sont des fiefs, il ne saurait y avoir de difficulté qu'ils ne relèvent médiatement ou immédiatement du Domaine du Roy, la source et l'origine première de tous les fiefs du royaume; il n'est donc question que de déterminer s'ils ont un seigneur immédiat autre que le Roy» (24 août 1763).

G. 1139. (Liasse.) — 36 pièces papier.

XVII^{e}-XVIII^{e} siècles. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Duval. — Historique de l'affaire : on possède un hommage rendu par Secund de Goth au roi d'Angleterre, « inséré dans le registre cotté F des archives du Bureau du Domaine» (sans date). — Mémoire contre le chapitre : «Ce mot de *routau* est ung chemin de servitude à ceulx du village et des circonvoysins, lequel n'a plus de largeur que ce que les deux rouhes d'une charrette peult occupper pour son passage.» Énumération de quelques «maisons antiennes» dans le haut Bouscat : «celle de Pey du Bouscat, de Négreau, de Colignan, de Roux, d'Andron et autres familles, » et de quelques fiefs avec l'indication de leur mouvance (sans date).

G. 1140. (Liasse.) — 3 cahiers de 33 feuillets, 9 pièces parchemin, 53 pièces papier.

1296-1624. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Destignols, conseiller au Parlement, seigneur de la maison noble du Tilh, concernant la seigneurie des hameaux de Colignan et Lavenar.— Reconnaissance à Guil. de Listrac, clerc, pour des vignes sises entre le chemin et le fief du Tilh (14 juin 1296). — Concession par Pierre Caillau, chevalier, seigneur du Tilh, à Robert et Élie de Colignan et à leurs femmes (copie; (5 juin 1306). — Reconnaissance pour des biens sis à Colignan, relevant de l'abbaye Sainte-Croix et dont partie a été acquise moyennant 30 guiennois valant 25 s. bordelais chacun (1er mars 1438, n. s.). — Reconnaissance au profit de Jean de Durfort, seigneur de Duras, de Blanquefort et de Villandraut, et de Jeanne

Angebin, seigneur et dame du Tilh (1er juin I486). — Vente par frère Martin de Labat, « religieux de l'ordre St-Benoist au monastère de la ville de St-Sever, enfermier de l'hospital dud. lieu, » au profit de Christophe Destignols, sieur du Tilh, de redevances appartenant à la mère dud. religieux (26 mai 1592). — Bail à ferme, pour 1760 1. par an, de la petite dîme de Colignan : si le preneur subit des pertes excédant le tiers, « le chapitre luy sera tenu aud. cas fortuict, suivant la coustume de Bourdeaux » (11 juin 1621). — Mémoire imprimé pour Destignols : « La question du procès d'entre le syndic du chapitre Sainct-Seurin lès Bourdeaux et maistre Jean-Jacques Destignols, conseiller du Roy aud. parlement de Bourdeaux, comme seigneur du Thil, est de sçavoir qui est seigneur direct et foncier des villages de Coulignan et Labenar, situés en la parroisse Sainct-Seurin.» Mention de divers actes : vente par Meilhot Du Bouïl de la maison du Tilh et des redevances qui en dépendent (1420); transaction de 1423 entre les habitants de Colignan et Labenar et Bertrand Caillau, qui les réclamait comme ses questaux, etc. (sans date). — Mémoire pour le sr Destignols : les limites indiquées dans la sentence de 1347 sont celles de la justice. « Le chappitre de St-Surin n'a pas la dixiesme partie de la directité de lad. parroisse et biens comprins ez limittes de lad. transaction, la directité d'iceux appartenans aux meilheurs maisons de Guiène, comme à Messieurs du chappitre de St-André, au seigneur duc d'Espernon comme prince de Candalle, au seigneur de Duras, au seigneur de La Rivière, au scindic de St-Michel, au scindic des Carmes, au scindic des Fuilhans, au scindic de la frairie de St-Amans, au scindic de la ville de Bourdeaux et plusieurs autres» (sans date). — Mémoire pour le môme. « Depuis plus de trois cens ans, les autheurs du suppliant ont tousjours jouy paisiblement de la directité desd. villages de Collinan [et] Lavenar » (sans date).

G. 1141. (Cahier.) — Petit in-quarto, 12 feuillets.

1611-1639. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre Destignols. Reconnaissances au profit du seigneur de la maison noble du Tilh.

G 1142. (Liasse.) — 7 cahiers de 113 feuillets, 6 pièces parchemin, 46 pièces papier.

1429-1679. — Seigneurie de St-Seurin : procès contre le chapitre de St-André et autres intervenants relativement à la seigneurie foncière d'une terre sise à la Crabeyre. — Mention d'un paiement de 120 1. en « trante quines de pièce de sèze sols» (10 juin 1611). — Lettre d'évocation en faveur du duc d'Épernon et de ses gens, donnant une liste de ces derniers (16 avril 1654). — Mémoire pour St-André : le syndic de St-Seurin se trompe dans ses calculs; saint Martial est mort en l'an 7i, et « Sainct-Seurin ne naquict qu'en l'an huict cens. » Les droits de justice haute, moyenne et basse dont le chapitre St-André jouit à Verteuil et à Cadaujac, où il a droit de questalité, poule, corvée, fouage et taillade, n'entraînent pas la seigneurie directe, et il y a dans ces baronnies nombre de seigneurs particuliers (20 juillet 1654). — Requête pour le chapitre : « Tous jours est-il vray que st Martial fist bastir l'antienne église à l'honneur de st Estienne » (26 août 1654). — Arrêt du parlement de Toulouse entre le chapitre St-André, d'une part, et le chapitre St-Seurin, Pierre Fouques, les Jésuites, St-Michel, St-Projet, les 15 Curés, la Treizaine et le duc d'Épernon, d'autre. Le syndic de St-Seurin réclame la seigneurie foncière non pas sur toute la paroisse, mais sur les seuls tènements de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, délimités dans l'accord de 1347. Confirmation de l'arrêt du 30 juin 1598 et annulation des concessions féodales faites par le chapitre St-André en dehors de Ste-Gème (19 septembre 1654). — Mémoire pour le chapitre St-André : il est seul seigneur foncier de nombreuses tenures dans la paroisse; dans d'autres il partage avec St-Seurin la seigneurie foncière; il produit une reconnaissance de 1436 au profit des deux chapitres « comme seigneurs par indivis des agriers appellés de Ste-Gème, scitués ez graves dud. Bourdeaux, au lieu appellé à Motadeyre » (sans date). — Mémoire pour le chapitre St-Seurin : il n'a jamais considéré la transaction de 1347 comme son titre primordial (sans date). — Mémoire pour les Jésuites : le fait que la taillade ne se lève pas sur les maisons inhabitées prouve qu'il s'agit d'une redevance personnelle et non d'une redevance réelle et directe (sans date). — Réplique pour le chapitre de St-Seurin : la vieille coutume de Bordeaux, qui admettait le surcens, a été réformée. La première église bâtie dans le faubourg fut dédiée à st Étienne par st Martial; on éleva plus tard « la grande église capilulaire joignant celle de Sainct-Estienne, n'y ayant que le cloistre entre deux» (sans date). — Mémoire pour St-Seurin : il cite » la transaction du 4 juillet 1349, escripte en six peaux de parchemin » (sans date). — Projet d'accord entre les deux chapitres touchant leurs divers procès (sans date). — Mémoire pour St-Seurin : la question n'est pas de savoir si le chapitre de St-André

a le droit de percevoir des rentes sur les terres en contestation, mais si ces rentes sont seigneuriales ou si ce sont des rentes sèches et des cens morts, le mot cens désignant toutes sortes de rentes quelconques. La donation faite par Sanche avant 800 a été confirmée par saint Charlemagne pendant sa visite à S^{t}-Seurin (sans date). — Mémoire contre le syndic des Jésuites: l'arrêt de 1598 a spécifié que les droits de poule, taillade et corvées étaient des rentes foncières et directes (sans date). — Analyse de divers actes, notamment d'une reconnaissance présentée, le 6 mai 1542, par Hugues Casaux, pour une maison « faicte à la mode de France » et « un colombier fait à quatre piliers de bois et dessus fait en forme de tour » (sans date).

G. 1143. (Liasse.) — 35 brochures de 245 feuillets.

1654. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre S^{t}-André et autres intervenants— Texte imprimé de l'arrêt du parlement de Toulouse.

G. 1144. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 43 pièces papier.

1654-1671. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre S^{t}-André et autres intervenants. — Règlement des frais et dépens.

G. 1145. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets, 6 pièces papier.

1610-1625. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Lalanne, notaire, et consorts, touchant la seigneurie foncière d'une tenure sise à la Crabeyre. — Factum contre Lalanne et consorts et le syndic de l'église S^{t}-Michel, intervenant : « Geste église de S^{t}-Seurin est l'une des églises la plus ancienne de toute la chrestienté, pour avoir esté consacrée par s^{t} Martial, disciple de s^{t} Pierre.» «Xanctius, comte dud. Bourdeaux,... avant l'année 800, fit donnation aud. chapitre de plusieurs terres » (1624). — Arrêt du parlement de Toulouse maintenant, en ce qui concerne Lalanne et Dumas, les précédents arrêts des 12 juin 1610 et 30 juin 1598 (23 août 1625). — Mémoire pour le chapitre contre Lalane : «M. Neymond, premier président au parlement de Bourdeaux, a faict ung grand discours pour déclairer ce droict de questalité » (sans date).

G. 1146. (Liasse.) — 8 pièces papier.

l60l-1654. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : procès contre Lalanne et consorts. — Mémoire pour Pierre Destignols, conseiller au Parlement: « Il n'a jamais rien prétandu sur lesd. villages de Caudeyran, Bousquat et Vill[en]eufve, mais sullement sur les villaiges de Colleyras et Lalemar (Colignan et Lavenar?) mouvans de sa féoudallité. » Le droit de questalité leur a été remis par les auteurs de l'exposant en 1423, moyennant un supplément de redevance (sans date). — Mémoire pour le syndic des bénéficiers de S^{t}-Michel, soutenant que son droit de directe est compatible avec le droit de taillade, poule et manœuvres qui appartient au chapitre sur les mêmes terres : « La cour l'a desja prœjugé pour les vignes possédées par led. Lalane et Dumas » (sans date). — Autre mémoire pour le même : la taillade n'est pas proportionnelle à l'étendue de la tenure, ce qui serait si elle représentait une rente foncière et directe (sans date).

G. 1117. (Liasse.) — 8 cahiers de 195 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 1 pièce papier.

l349-1597. — Seigneurie de S^{t}-Seurin : droit de taillade, fouago et corvée. — Rôle des hommes questaux du chapitre à Caudéran (1400 environ). — Procès-verbal par un huissier au Parlement de la signification d'un arrêt aux habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve : «A la requeste desdiz doyen et chappitre me transportay à heure de la messe de parroisse en l'église dud. S^{t}-Saurin, et au prosne d'icelle messe fis commandement à tous les demourans et habitans de Caudéran, de Boscat et Villeneufve, lesquels (?) estoient présens, qu'ilz feussent à l'issue de lad. messe pardavant moy, devant la maistresse porte de lad. église, pour ouyr certaines choses que je leur voulloye dire. » Il les convoqua pour la communication. « Ung nommé maistre Raymond Karles » expose que les gens de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve sont « hommes et subgetz du maire, soub-maire et jurez»; mais, comme il n'a pas de procuration desd. maire et jurais, l'huissier ne donne pas suite à sa protestation— « Je maintins lesd. doyen et chapitre de S^{t}-Saurin en la possession et saisine de prandre, lever et exiger troys cens journées de manovres qu'ilz ont de rente sur les dessus dictz, et en sine dud. restablissement je baillé au trésorier de lad. église de S^{t}-Saurin une verge de fuste » (15 février 1452, n. s.). — Assignation des habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, lesquels ont, aux dernières fauchaisons et fenaisons, refusé les corvées que le chapitre a droit d'exiger, « c'est assavoir de ceulx qui ont beufz avecques leurs beufz, ceulx qui ont chevaulx et asnes aussi avecques leursd. chevaulx et asnes,

et des autres qui n'en ont point avecques les bratz» (7 juillet 1492). — Arrêt du parlement de Bordeaux déboutant les habitants de Gaudéran, Le Bouscat et Villeneuve de leur appel contre une sentence qui les condamnait à payer collectivement 250 francs bordelais de taille (22 mars 1546, n. s.). — Information au sujet des excès et violences de Jeannot de Caudéran, qui a refusé de payer la taillade, a injurié et menacé le collecteur et a du être porté au château de l'Ombriére (21 novembre 1546). — Arrêt condamnant certains tenanciers à payer leur part de la taillade et des manœuvres: ils prétendaient ne pas devoir ces redevances parce qu'il n'y avait pas en France de servitude personnelle; le syndic du chapitre leur répondait qu'il s'agissait de droits à la fois réels et personnels (13 septembre 1588). — Remise des arrérages de la corvée au paiement desquels les habitants ont été condamnés, et engagement pris par eux de verser au chapitre 250 écus sol, et d'acquitter régulièrement à l'avenir les corvées, la taillade et le droit de poule (1er octobre 1589). — Procédure pour l'exécution de l'arrêt du 13 septembre 1588; reconnaissance de bornes : sur une borne, il est d'usage de placer au temps des vendanges des guidons, « qu'ilz appellent en leur langage bayons, » pour séparer le dixmaire de l'archevêque de celui du chapitre (29 novembre 1588-10 février 1594). — Mémoire pour les habitants contre le chapitre: ils exposent que les paroissiens ayant consenti à une contribution pour l'achat de matériaux et à 300 corvées pour la construction de l'église et des logis canoniaux, le chapitre a converti cette contribution volontaire et temporaire en une charge permanente. « *Addatur* à ce que dessus qu'il est estrange que en France les François, qui ne cognoissent poinct de serf ny des esclaves, maintiennent sans rougir que les demandeurs sont leurs serfs et de serfve condition soubz le nom de questaux. » Ils demandent à racheter lesd. rentes de taillade, corvées et poules, moyennant une somme qui serait fixée par un commissaire (11 juillet 1590).

G. 1148. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 36 pièces papier.

1610-1697. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Sommation au « compte » de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve de désigner quatre habitants pour procéder à un nouveau répartement de la taillade (13 février 1613). — Analyse d'une requête du syndic des Feuillants au sujet de l'assignation donnée par le fermier des droits seigneuriaux du chapitra à divers particuliers devant le juge de St-Seurin (18 juin 1614). — Rôle de la taillade due par les habitants des quartiers dits *au Maine de Lestonac, aux Triions, aux Durant, Iou Heau, au Bosc, aux Martins, au Bosquat, à Margaux, Limanset,* contenant 369 noms (27 avril 1643). — Rôle de la taillade, renfermant 319 noms (5 février 1653).— Accord entre le chapitre et les bientenants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve pour l'exécution du jugement du 16 février 1634, et la modération des arrérages dus par lesd. bientenants (14 mai 1660). — Petit cahier portant les récépissés délivrés par le collecteur à Janot Lafon, de sept, huit, deux et cinq annuités de la taillade due par led. Lafon «pour le bien qu'il possède à Caudéran » (1672-1694). — Rôle de la taillade et des manœuvres, contenant 429 noms (8 septembre 1697).

G. 1149. (Liasse.) — 4 cahiers de 68 feuillets papier, 27 pièces papier.

1702-1775. — Seigneurie de St-Seurin : droits de taillade, fouage et corvée. — « Rolle de la manœuvre et taillade», comprenant 431 articles, avec des indications sur les mutations survenues et sur les paiements (15 septembre 1711). — Rôle des cotes échues et non payées de la taillade, contenant 213 articles (1718). — Mémoire détaillé pour le chapitre contre M. de Fayard, conseiller référendaire à la Cour des Aides de Guienne, qui refusait de payer le fouage. « Dès le commencement du 12° siècle, nous voyons divers particuliers reconnoitre qu'ils doivent au doyen et chapitre de St-Seurin une poule chacun à la Noël et 2 d. par tonneau de vin vendu dans la sauvetat de St-Seurin » (11 mars 1775). — Plan pour l'intelligence de l'accord de 1347 qui délimite les terroirs de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, soumis à la taille (sans date). — Liste imprimée des titres établissant le droit qu'a le chapitre de percevoir le fouage (sans date).

G. 1150. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets.

1623. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Rôle de la taillade : 360 articles (14 février 1623).

G. 1151. (Cahier.) — ln-4°, 33 feuillets.

1653. — Seigneurie de St-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée.— Rôle de la taillade: 359 articles (5 février 1653).

G. 1152. (Cahier.) — In-4° de 28 feuillets.

1678. — Seigneurie de S[t]-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Rôle de la taillade s'élevant à 250 francs bordelais, soit 187 1. 10 s., et de « 300 manuvres, aussy de renthe foncière et directe anuelle et perpétuelle, aprétiée à la somme de 150 1. par l'accord passé aussy entre led. chapitre et lesd. habitans et bientenans, le 14[e] may 1660 » : 395 articles (21-24 septembre 1678).

G. 1153. (Registre.) — ln-4° 64 feuillets.

1570. — Seigneurie de S[t]-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. Affaire Manney. -- Arrêt du parlement de Bordeaux en faveur du chapitre contre Jean Manney, qui refusait de payer la taillade pour un bourdieu au Bouscat; long examen de la nature de cette imposition (31 juillet 1570).

G 1154. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1615. — Seigneurie de S[t]-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Procès contre Étienne de Labarriére, avocat, au sujet d'une tenure sur laquelle le chapitre prétend lever la taillade.

G. 1155. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets, 4 pièces parchemin, 61 pièces papier.

1706-1733. — Seigneurie de S[t]-Seurin : droit de taillade, fouage et corvée. — Affaire Bezin, concernant une tenure sise à Artiguevieille. — Requête pour Bezin: «Le requérant demeure averti qu'on luy fait mesme espérer de jour à autre l'extrait d'une pièce justificative que le tènement d'Artiguevielle... a esté depuis quelques années englobé par usurpation dud. chapitre dans le tènement de Caudérant, Bousquat et Villeneuve, dont la seigneurie leur appartient, sauf néanmoins les biens bourgeois, lesquels demeurent exceptés de leurd. seigneurie » (29 septembre 1719). — Mémoire pour le chapitre : le chapitre est seigneur de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, plus des deux tènements contigus d'Artiguevieille et Vimeney; les tenanciers de ces territoires doivent au chapitre « une poule pour chaque fu vif, leur part et portion de 250 frans bourdalois et 300 mæneuvres qui dans la suite ont été abonnés » (28 août 1720). — Exposé de l'affaire dans une lettre du chanoine Ségur [au procureur du chapitre a Toulouse?] (22 décembre 1721).

G. 1156. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets parchemin.

1414-1418 — Terrier du chapitre. « Liber secundus de Feriart, de magno rotulo ». « Enseguense las cartas e autres instrumentz deu capitre de Sent-Seurin que Ramon de Feriart, clerc, a recebut» (fol. 1). — Bail à fief d'une pièce de lande à Mérignac, lieu dit *a Puchmeyan,* par Pierre-Arnaud de Salabartan, trésorier; Arnaud Andra, prévôt; Guil. Estève, Jean Chambon, Geoffroy Rode, Guil. Marrai dit Serpot, Pierre Ribeira, Jean Darligamala, Jean de Batseuba, chanoines de S[t]-Seurin assemblés « dedentz lo refector qui se toqua a las claustras de lad. gleisa » (8 janvier 1414**,** n. s.; fol. 11). — Reconnaissance par Catherine Darmagnac, veuve de Pierre de Savoie, pour une maison dont le quart lui appartenait et dont le reste lui a été adjugé par les exécuteurs testamentaires de son mari « en paga de son maridatge » (16 juillet 1414; fol. 11 v°).— Reconnaissance pour une terre et vigne sise à Badetz, confrontant « lo desert qui sole estar de Johan de Segur » (16 juillet 1414 ; fol. 12)**.**— Reconnaissance pour une maison dans la rue de Puypaulin, touchant « a la maison et establa de mos. lo Captau, de part detras » (20 août 1414; fol. 13 v°). — Reconnaissance pour une maison que les tenanciers ont achetée d'une succession «a las publicas» par-devant l'official (3septembre 1414**;** fol. 14 v°). — Ensaisinement d'un tenancier par Jean Embrin et Guiraud Bria, doyens de S[t]-André et de S[t]-Seurin («In capella Sancti Emiliani, contigua claustris... Sancti Andree, » 22 novembre 1414**;** fol. 17). — Bail à fief d'une vigne sise au lieu dit «a Motadayra, en autra maneira au claus de Landa » (19 juin 1414; fol. 21 v°). — Reconnaissance pour une aubarède sise à Fontainegran, contiguë au ruisseau du moulin de Lambert (18 février 1415, n. s.; fol. 34). — Reconnaissance pour une « sadon de prat, ab los aubars qui son al entorn, » dans la palu, lieu dit *a la Cathavenga* (8 avril 1415; fol. 47). —Reconnaissance par Pierre Martin, notaire, paroissien de S[t]-Michel (1[er] avril 1415; fol. 51 v°). — Bail à fief d'une vigne sise à Badetz, contiguë « au riu comunau deu molin de Escot » (25 novembre 1415; fol. 57). — Mention d'un jugement de l'official, condamnant les acquéreurs d'une vigne à payer au chapitre les lods et ventes et à reconnaître cette vigne: « lasquaus avandeitas vendas et reirevendas fossan estadas ausdeitz Johan de Johan, Guilhem Pinet et Guilhem de Lagrupa reservadas per lodeit senhor offi-

ciau encontra tot tornaley qui lodeit feu vougos recobrar per torn de borsa o autrament » (9 décembre 1415; fol. 57 v°). — Reconnaissance pour une vigne sise au plantier de Fontdaudège, près la barbacane de la porte S[t]-Germain (20 janvier 1416, n. s.; fol. 60 v°). — Reconnaissance pour une vigne sise *a Terrafort* « dejus la glejus de Sent-Laurens» (11 septembre 1413; fol. 70). — Reconnaissance à Bernard Duvignau pour une terre, vigne et aubarède, sise au lieu dit *au Mugron,* « ab la mota qui y es», grevée d'une redevance du cinquième du vin, du blé, des fèves et des pois, et du quart « deu pau, deu vime, de la lata et deu canasson » ; les lods et ventes sont réservés au chapitre (30 mars 1416; fol. 70 v°). — Ensaisinement par Jean Embrin, doyen de S[t]-André (15 juin 1416; fol. 73). — Reconnaissance pour une vigne au plantier S[t]-Seurin, *alias* à Peyreblanque (26 octobre 1416; fol. 86).— Reconnaissance pour une vigne sise « pres deu Boscat, au loc apperat a la Landa » (25 janvier 1417, n. s.; fol. 87 v°). — Reconnaissance pour une vigne entourée de fossés, dite « lo plantey de Pey Arramon de Misan (?) » à Caudéran (21 décembre 1416; fol. 92 v°). — Reconnaissance pour une terre sise « au loc apperat Fontaurelh, en autra maneira aut *(sic)* Pont de la Peyra» (15 mars 1417, n. s.; fol. 100 v°). — Reconnaissance pour des biens sis à Gamblanes, l'un au lieu dit a *la Forcada de Guilhem Blanc* alias *a Valeyra,* l'autre au lieu dit *a Font Gassion* (18 mai 1416: fol. 101). — Reconnaissance en vertu d'une sentence de l'official, pour une vigne sise rue S[t]-Germain ou des Caperans (25 janvier 1417, n. s.; fol. 101 v°). — Reconnaissance pour une vigne à Fontcanissan, confrontant « au paduent comunau, la sega entre mech » (22 mars 1417, n. s.; fol. 102 v°).— Reconnaissance par Jean Gaubet, « rossiney de la parropia de Sent-Maxens » (29 mars 1417; fol. 103). — Bail à fief de « dos bostaus cubertz de teule», dans la paroisse du Pian, lieu dit *a Creissan,* « ab totas las terras, vinhas, pratz, boscs, landas, pastenxs et paduentz ausdeitz hostaus appertenentz», au profit de Dom. Feydiu, Arn. Duprat et Arnaude Feydiu, moyenant 6 d. d'esporle, 4 l. et une pipe de vin clair, non logée, de cens (22 février 1417, n. s. fol. 106 v°). — Reconnaissance pour une terre dans les graves de Bordeaux, « au loc apperat a Font Degus» (6 septembre 1417; fol. 118 v°). — Reconnaissance par Pierre Dumaine, « sirvent de mage » (21 février 1418, n. s.; fol. 132). — Reconnaissance pour une vigne dans les graves au lieu l'*Artiga de la Font* alias *a la Landa* (21 février 1418, n. s. ; fol. 133). — Reconnaissance en vertu d'une sentence de l'official, qui a condamné le tenancier à esporler (21 mars 1418, n. s. ; fol. 138 v°).— Bail à fief, moyennant une esporle de 2 d. et une redevance d'un quart des fruits, d'une vigne sise rue des Morts, déguerpie par un tenancier qui payait la même esporle et une redevance d'un tiers : le chapitre n'a pas pu trouver preneur à ces dernières conditions (23 mai 1418; fol. 145). — Reconnaissance pour une vigne à Cenon, contiguë au fief «de la confrayria prebeyriu» (27 juin 1418; fol. 147 v°). — Tables des matières (fol. 152 v°-158 v°).

G. 1157. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets parchemin.

1416-1426. — Terrier du chapitre « Liber tercius ([1]) Raimundi de Feriart, de magno rotulo ». — Table des matières, par emplacements des immeubles. — Reconnaissance pour une vigne sise à Fontainegran, confrontant à une vigne mouvante de la confrérie de Puypaulin et au ruisseau du moulin (3 octobre 1418; fol. 7 v°). — Reconnaissance pour une vigne à Mérignac, « au loc apperat au Cadafauc deu Porge, pres lo Sahuguet » (24 octobre 1418; fol. 9); — pour une aubarède «qui es en las parropias de S[t]-Seurin et de S[t]-Pey de Bruyas, lo riu entre mech » (20 février 1419, n. s.; fol. 21 v°). — Reconnaissance par Barthélemy Gueyraud, fils de Pierre, pour une maison « au loc apperat a Halhan, en autra maneyra a Gayraud, » plus divers biens : «Et plus, sa part partida deu feu qui es a la Lesqua, lo quau tenen los homes de La Forest; et plus, sa part partida deu feu qui es a Cares, lo quau ten Pey de La Lobeyra de Halhan». Conditions de cette tenure (fait « in dicta parrochia de Aysinis, videlicet in dicto cornali de Halhan », 4 novembre 1418; fol. 23 v°). — Reconnaissance par Guillaume Martin et Alays Martin pour une « mayson et estadge » sis au môme lieu-dit, « en lo claus de las estadges de Gueyraud, » entre le mayne et le «cortin» de Barthélemy Gueyraud : cens de 6 s. 8 d. payable au « rolley de lad. gleisa», et cens de 20 d. payable au « rolley deus anniversaris » ; mêmes clauses que ci-dessus pour les fiefs de *la Lesqua* et de *Cares* (3 novembre 1418; fol. 24 v°). — Reconnaissance par Arnaud de Gueyraud, fils de Pierre, pour un « hostau et maine », au môme lieu, tenant « de l'ostau et mayne de India de Gueyraud, de l'un cap, entro au camin comunau, de l'autre cap» ; vigne tenant à «la sega de Pey Maurin » ; partie des fiefs de *la Lesqua* et de *Cares* (4 novembre 1418; fol. 25 v°). — Reconnaissance

([1]) On avait d'abord écrit : *Liber secundus;* le mot *secundus* a été biffé, et *tercius* a été ajouté au-dessus.

par Thomas de Gueyraud, fils de Gaucelme, pour la moitié d'un «hostau et mayne» comprise entre l'autre moitié, appartenant a Guillemine de Gueyraud, et la terre de Bernard de Gueyraud ; partie des fiefs de *la Lesqua* et de *Cares* (4 novembre 1418; fol. 26). — Reconnaissance par Guillemine de Gueyraud, fille d'Arnaud, pour l'autre moitié « de l'hostau et mayne» ; part des fiefs de *la Lesqua* et de *Cares* (4 novembre 1418; fol. 26 v°). — Reconnaissance par Jean de Gueyraud, fils de Jean, et par Guillaume, son fils, pour un « hostau et mayne», entre ceux de Barhélemy et de Pierre de Gueyraud (4 novembre 1418; fol. 27 v°). — Reconnaissance par Jean de Gueyraud, fils de Salomon, et par Bernard, fils d'Étienne, pour un « hostau et mayne, ab lo casau, terras et bosc qui y son », entre les bois de Thomas et de Guillemine de Gueyraud. « Et plus, lor part partida de totz aquetz trens de terras, de vinhas et de bosc... qui son au loc apperat *a la Lesqua,* aissi cum son entre la terra, vinha et bosc deu feu de Bussac, apperat *Tasta Redona,* d'una part, et la terra et vinha qui es deud. feu de Bussac, d'autra part» (9 mai 1419; fol. 28 v°). — Bail à fief de trois terres sises à la Petite Crabeyre: le preneur promet de « demandar agreyrador... quant bourra culhir etagreyrar lod. fruyt », et de « obrar, laborar, samenar et gareytar cascun an, ben et sufficientament » (8 mai 1419; fol. 32 v°). — Reconnaissance par Jeanne Gautey, veuve de Pierre Guiraud, « tutayritz donada per l'ondrable et discret senhor mos. l'officiau de Bordeu a las personas et bens et causas de Johan Guiraud et de Pey Guiraud, frayres, filhs pupilles et hereteys deud. Pey Guiraud » (24 octobre 1418; fol. 33). — Reconnaissance pour divers biens dans la paroisse de Mérignac *au Plantey d'Espanha* alias a *la Tersaria,* grevés d'une esporle de 2 d. et d'une redevance du tiers, et en partie incultes; conversion de cette redevance en une redevance d'un cinquième, livrable dans lad. paroisse de Mérignac ; obligation de demander un « agreyrador » pour la moisson, un garde pour la vendange, et depaver à ce dernier «dos deners... de garderia et a disnar..., so es assaver pan, vin, eus e formadge o dotze deners per lodeit disnar, loquau que meys playra a ladeita garda» (6 mai 1419; fol. 33 v°). — Reconnaissance par quatorze « cabotz de jaugar» (3 mai 1419; fol. 36 v°); — pour un bois et lande, à Mérignac, attenant à «la landa comunau » (3 mai 1419; fol. 37 v°).— Acte de l'official nommant le tuteur d'un enfant qui en est dépourvu (20 décembre 1417; fol. 40). — Reconnaissance pour un «marret» de vigne (11 septembre 1419; fol, 42 v°); — pour une maison sise à Capdeville, confrontant « la confrayria de sent Amand » (18 décembre 1419; fol. 43 v°). — Permission de complanter en vignes deux terres sises à Artiguevieille et grevées d'une esporle de 2 d., d'une redevance du cinquième du blé : le tenancier ne paiera, durant 7 ans, que la dîme du raisin, après quoi il devra le quart et la « deyma talhada» (11 décembre 1419; fol. 44 v°). — Reconnaissance pour une vigne de deux « arregas », qui a « d'ample dos pas, » au lieu dit *aus Montz,* touchant un sentier; les tenanciers promettent « que jameys d'assi en avant edz ni aucun de lor no faran ni faran far aucun camin o cendey dintz lasdeitas doas arregas de vinha ni en aucuna d'aqueras ni deguna autra causa per que lasd. doas arregas de vinha ni aucuna d'aquera fossan o pogossan estre affoladas o deterioradas» (19 mars 1420, n. s.; fol. 48 v°).— Retrait féodal exercé par le chapitre au sujet d'une vigne grevée à son profit d'une esporle de 2 d. et d'une redevance du quart et de la «deyma talhada» ; remboursement aux acheteurs du prix par eux payé, soit 25 l., moins S sous et plus le prix de l'acte; remboursement de la même somme par lesd. acheteurs au chapitre, et concession à fief consentie en leur faveur aux conditions ci-dessus indiquées (4 mars 1420, n. s.; fol. 49 v°). — Reconnaissance pour une maison « au loc apperat au Puyaduy de S^{t}-Miqueu, davant la crotz deu carney» (13 mai 1420; fol. 53 ([1]); — pour deux vignes à Artiguevieille, dont une « ab una bequayna per l'un cap » (25 novembre 1420; fol. 57); — par Jean Dupuis « demorant en lo cornau de Beutre, de la parropia de Sent-Vincens de Mayrinhac» (23 décembre 1420; fol. 61); — par Bernard Molinier, « carpentey de bayssera » (27 janvier 1421, n. s.; fol. 63) ; — pour une vigne contiguë à la vigne de Jacques Godoyn, notaire (13 janvier 1421, n. s.; fol. 63 v°); —pour une terre sise à Eysines, au lieu dit *a Landa gran* (3 février 1421, n.s.; fol. 63 v°); — par des habitants du Pian, pour « tot aquet molin et molinar apperat lo molin de Boysseu, ab lo bosc qui es aqui medis », moyennant 2 d. d'esporle et 30 s. de cens; les tenanciers s'engagent à entretenir led. moulin «ben estanc, enderc, claus, redressat, cubert et recaperat et ben molent » (3 février 1421, n. s. ; fol. 66). — Reconnaissance pour une vigne sise dans les graves, « au loc apperat à Sent-Crabazi, en lo camin per loquau hom va deu portau deu Far vert

([1]) Cette charte et celles dont l'analyse suit ont été soit reçues par Raimond de Feriart et expédiées, d'après ses minutes, par Bernard de Feriart, dûment autorisé par le sénéchal, soit reçues par led. Bernard; à partir du fol. 67, partie des actes ont été reçus par Pierre de Landa.

— la gleisa de Sent-Genes » (26 janvier 1422, n.s.; fol. 67); pour deux maisons acquises « a las publicas », pardevant l'Archevêque, de Pierre de La Marche, «procurayre deus paubres de Jesu-Crist » (17 mars 1421, n.s.; fol. 69 v° et 70); — pour une « chopa et hostau, ab lo petit soley dessus bastit», contiguë à la chapelle du pont S[t]-Jean, sous la tour des héritiers de Pierre de Vergnes. « Et dura et ten en lonc deu pe de l'avandeita tor… de part davant, de l'un cap, entro a l'autra pe de lad. tor… et au mur de la medissa capera de part detras, de l'autre cap » (17 mars 1421, n. s. ; fol. 70 v°). — Reconnaissance pour une vigne dans les graves, « a la Sereya, pres de Sent-Julian » (20 octobre 1421; fol. 76 v°). — Reconnaissance pour neuf et pour vingt « arregas de terra, en autra maneyra apperadas cabotz », mesurant les premières 50 et les autres 40 pas de long, sises au lieu dit *a Mont Rabeu,* et pour une pièce de terre « laquau es aras lesqua et jaugar» ; remise, pour une durée de dix ans et à l'exception de la dîme, de la redevance du cinquième due par ces terres, qui sont incultes « per causa de las mortalitatz e deus inconvenientz de las guerras et carestias de bladz qui longament aven durat en lo païs de Bordales » (31 mars 1421; fol. 77). — Reconnaissance pour une vigne « au loc apperat a Vinhalonga, autrament a Pissabop » (30 mars 1422; fol. 79); — pour une vigne à Artiguevieille, confrontant « lo desert qui es deu feu deu priorat de Sent-Martin» (27 avril 1422; fol. 80 v°); — pour une vigne près de Villeneuve, au lieu dit *au claus deu Pin* (20 avril 1422; fol. 81). — Lettres de l'official pourvoyant un mineur de tuteur (15 décembre 1421 ; fol. 81 v°), — Reconnaissance pour une vigne « a Escota-Cabra, près deu Palays Galiana» (7 mai 1421; fol. 82 v°); — pour un «trens de terra, de vinha, d'aubareda et de vimeney… pres de Salabert, au loc apperat a Figueyrous » (25 mai 1422; fol. 84 v°); — pour une vigne de 26 règes, à Artiguevieille, « en que a tres bessanas » et qui confronte à une vigne de feu Pierre Du Bourdieu, sergent d'armes (13 juillet 1422; fol. 84 v); — pour une vigne dans le planlier S[t]-Seurin, confrontant « lo camin comunau qui va au molin deu ven » (7 septembre 1422; fol. 87 v°). — Baux à fief, suivant autorisation du chapitre, par Gaillard de Jonqueyres, damoiseau, de la paroisse S[t]-Michel, de biens sis à Quinsac (24 août 1422; fol. 88 et 89). — Demande par led. Gaillard de Jonqueyres au chapitre pour qu'il lui soit permis de bailler à fief les bourdieux, maisons, motte, plantiers, aubarèdes et vimeneys qu'il tient du chapitre à Quinsac et qu'il ne peut pas cultiver; autorisation, détail des conditions destinées à sauvegarder les droits du chapitre (6 novembre 1421; fol. 89 v°). — Reconnaissance pour une vigne à Fontainegrand, confrontant « la rueta comunau qui va au molin de Lambert » (2 novembre 1422; fol. 103); — pour une vigne dans les graves; « a Terrafort, dejus la gleisa de Sent-Laurens » (10 août 1422; fol. 113). — Acte constituant un «procurador et atornat » (27 octobre 1421; fol. 119). — Reconnaissance pour une vigne « en las gravas de Bordeu. [a] Artigavelha, au loc apperat a la Mealhada » (14 mars 1423, n. s.; fol. 123 v°). — Autorisation à un tenancier de défricher deux pièces de « terra et jaugar » qu'il possède, l'une « en lad. parropia de Caudeyran», l'autre à Artiguevieille; il retiendra sept récoltes sans payer autre chose que la dîme, et paiera ensuite le cinquième des fruits (4 mars 1420, n. s.; fol. 129). — Reconnaissance par Jean de Rancom, « (filh emancipat de Pey de Rancom, notari public de la parropia de Cantenac» (26 mai 1421; fol. 130 v°); — pour une maison acquise d'Arnaud de Bayonne, notaire (29 novembre 1423; fol. 136 v°); — pour une vigne acquise de Pierre Rey, « clerc, religador de libres » (27 décembre 1423; fol. 137); — pour une vigne acquise au prix de «tres francs, comptat cascun per vint et sinc soudz de la moneda corsabla a Bordeu» (21 février 1424, n. s. ; fol. 140 v°). — Bail à fief par le chapitre, moyennant un cens de 5 s., d'une vigne déserte, sise *a Praderas,* confrontant à une «lesqua deserta» et qui était grevée d'une redevance du quart (20 décembre 1423; fol. 144 v°). — Ensaisinement par Guil. Taillefer, archidiacre de Cernés, chanoine de S[t]-André (17 mars 1424, n. s.; fol. 145). — Reconnaissance pour une terre contenant « sinc regas et nau cabotz o bessons » (19 juin 1424; fol. 146); — pour une maison sise dans la paroisse S[t]-Christoly, que Pierre Costau et Belote Vudeu, sa femme, « cum tornaleys de Guilhem Rosseu… aven recobrat per via de torn de mos. Guilhem Miqueu, prestre, per lo pretz et soma de vint liuras » (22 mai 1424; fol. 147 v°); — par Gaillard Ayquem, marchand de la paroisse S[t]-Michel (10 mai 1424; fol. 148 v°) ; — par Arvolet de Kheren, armurier (19 mars 1425, n. s. ; fol. 156 v°); — pour deux vignes dans la palu de Bordeaux : le tenancier ne pourra les déguerpir si elles ne sont pas en état, « so es assaver laborat, podat, plegat, fudit et magescat » (3 mai 1425; fol. 158). — Reconnaissance par la femme d'Arn. Rampno, «demorant davant la tor de Sent-Jorge, en la parropia de Sent-Maxens de Bordeu» (9 mai 1425; fol. 162); — pour une maison sise rue de Médoc et confrontant par derrière à la maison de l'abbé de Guîtres (30 juillet 1425; fol. 163 v°); — aux mains de Pierre de

Castet, doyen (15 octobre 1425; fol. 166 v°);— par Pierre Du Bouscat, bachelier ès lois, pour une vigne « ab lo colomey de peyra qui es dedentz, apperat lo colomey de Missan », sise près de Caudéran et achetée à un chanoine (8 mars 1426, n. s.; fol. 170).

G. 1158. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets parchemin.

1429-1433. — Terrier du chapitre. « Premier livre et terrier de Landa. » — Reconnaissance par-devant deux chanoines, « lo deanat vacan », pour une vigne « au loc apperat au Salon, autrament a rua Trenqueyra » (13 juin 1429 ; fol. 1); — pour une vigne sise *a Fossaleon,* alias *aux Gravars d'Artigabelha* (15 avril 1429; fol. 5);— pour une vigne « au plantey de Sent-Seurin, autrament a Peyrablanqua » (17 janvier 1429, n. s.; fol. 5 v°). — Bail à fief par Gaillard de Jonqueyres d'immeubles sis à Quinsac, qu'il tient du chapitre : le preneur est ensaisiné « per la tradiccion et balhansa de una pluma, segont los fors et las costumas de Bordales » (14 mars 1429, n. s.; fol. 14v°). —Reconnaissance aux mains de Thibaud Dages, doyen de S^{t}-André, et de Jean Chambon, chanoine de S^{t}-Seurin, «lo deanat de ladeita gleisa vacan » (fait « in capella Sancti-Emiliani contigua claustris dicte ecclesie Sancli-Andree», 12 mai 1429; fol. 17). — Reconnaissance pour une vigne « au loc apperat a Nonas, autrament au plantey de Fontanagran » (20 mai 1429; fol. 21 v°); — par divers habitants de Las Comas, paroisse d"Eysines, pour deux landes, l'une entre le « camin bordales » de Blanquefort au Vigean, le grand chemin de Soulac, les terres de Colignan, Le Bouscat et Caudéran et le «camin comunau beyriney» allant de Bosc-Garmon à Blanquefort, l'autre entre le chemin de Soulac, les bois, lande et terre de noble Jean de Fronsac, les terres de Caudéran, de Colignan et du Bouscat et led. «camin beyriey » allant de Bosc-Garmon à Blanquefort; les tenanciers ont des droits d'usage « per paduentar per lor et per cascun de lor, et per lurs maynadas, filhs et filhas, messatgers et serventas, et per pastengar ab beus, ab baquas, ab olhas, ab motons, ab cabras, ab porcs, ab saumas, ab egas, ab rossins et ab tot autre bestiar a lor et a cascun de lor neccessaris de nuytz et de jorns, et per treyre et per trenquar ab hautz, ab dalhs, ab marras, ab bigotas et ab lots autres ferramentz brut, brana, faugueyra et sostre que a lor et a cascun de lor et a lurs hostaus sera neccessari» ; ils paieront chacun 2 s. 6 d. «de sybadatge », mais ne pourront semer du blé ou planter de la vigne dans les landes, etc. (28 juin 1428; fol. 25 v°). — Reconnaissance par Pierre Ganbanh, marchand de la paroisse S^{t}-Remy, pour le droit de pâturage qu'il a dans lesd. landes, « per rason de lotz sons hostaus que lo medis Pey Gambanh a... [on] la parropia d'Aysinas » : mêmes clauses que ci-dessus (30 décembre 1426; fol. 26). — Reconnaissance pour une terre « au cornau de Sarsinhan », confrontant « au bosc deu Rey » (25 juillet 1429; fol. 31); — par Robert Arnaud, vicaire de S^{t}-Remy (19 septembre 1429; fol. 31 v°); — par Raimond «Folqueyro», abbé de Bonlieu, pour divers droits d'esporle et de cens appartenant à son monastère sur des maisons et des boucheries à Bordeaux : les lods et ventes sont réservés au chapitre (11 avril 1429; fol. 32 v°);— par Nolot de Blaye, « licenciat en leys et judge de Gasconha » (3 mai 1428; fol. 37 v°); — pour un jardin, « en la parropia de Nostra-Dona de la Plassa, en la rua apperada Gueyrauda,aissi cum es entre la divicia comunau, d'una part, et lo casau de Pey....., balestey, d'autra part » (26 mai 1427; fol. 38); —pour une maison sise dans la sauveté « entre l'androna qui se toqua a la deymeyra, d'una part, et l'ostau canonicau deudeit capitre, d'autra part » (17 février 1430, n. s.; fol. 49 v°) ; — pour une vigne sise au quartier de Carronan, contiguë à une autre vigne « feita a l'arayre» (27 juin 1430; fol. 56 v°). — Reconnaissance mentionnant la vacance du siège archiépiscopal (4 septembre 1430; fol. 58 v°). — Bail à fief d'une maison avec jardin, paroisse S^{t}-Christoly, « loquau avant deit hostau et casau losd. senhors deud. capitre an feit a lor adjudicar et consolidar la util senhoria ab la directa per l'ondrable et discret mos. l'officiau de Bordeu. » Mention de la vacance du siège archiépiscopal (17 juillet 1430; fol. 66 v°). — Sentence des maire et jurats adjugeant au chapitre une maison, paroisse S^{t}-Maixent : procédure de la mainmise opérée sur cet immeuble; bail à fief de cette môme maison et ensaisinement « per la tradicion et balhansa de una pluma, segont losd. fors et costumas de Bordales » (6 février-27 décembre 1426; fol. 69). — Bail à fief au profil de deux habitants de Bordeaux d'une lande sise à Eysines, contiguë au chemin de Soulac : les preneurs s'engagent à ne pas saisir le bétail des habitants d'Eysines autorisés par le chapitre à faire paître; ils promettent de fermer les trous en forme de puits, creusés dans lad. lande; ils promettent de ne pas vendre la terre, qu'ils pourront seulement utiliser «per far teule o olas per ops de lor » ; ils jouiront des droits d'usage dans deux landes d'Eysines et de Bruges (23 septembre 1429; fol. 78 v°). — Reconnaissance pour un « hostau de peyra », dans la sauveté de S^{t}-André, rue de

S[t]-André et « rua publica apperada Judeya, ont es lo putz de Cadauyac » (25 juin 1431; fol. 88). — Bail à fief par Gaillard de Jonqueyres d'une vigne à Quinsac, près de la Garonne, « au loc apperat a la mota de la Begueyressa » (20 novembre 1430; fol. 90 v°).— Reconnaissance aux chapitres de S[t]-André et de S[t]-Seurin, « senhors de l'ostau de Sancta-Gema », pour un emplacement sis dans la paroisse S[te]-Eulalie et « que es deud. feu de Sancta-Gema » (29juin 1431 ; fol. 94 v°). — Reconnaissance par Arnaud d'Estève, « Maria Ramon la plus belha et Maria Ramon la plus joena» (10 décembre 1431; fol. 103). — Déguerpissement d'une vigne sise au plantier S[t]-Seurin et tenue du chapitre moyennant 2 d. d'esporle et une redevance du quart et de la dîme taillée ; bail à fief à un autre preneur, aux mômes conditions (29 octobre 1431 ; fol. 106 v°). — Autre déguerpissement de biens sis à Cambes, suivi d'un bail à fief aux mômes conditions (31 octobre 1427; fol. 106 v°). — Retrait exercé par le chapitre, conformément à la coutume, sur un emplacement dont il rembourse au vendeur le prix moins 5 s., plus le coût de l'acte de vente; bail à fief à un tiers aux mômes conditions et moyennant 14 fr. bordelais «de intradas et caritatz» (6 avril 1431 ; fol. 113). — Consentement du chapitre à l'acquisition par un bourgeois, d'une maison que Bertrand de Montferran tient moyennant 3 1. de cens, pour laquelle led. tenancier refuse d'esporler et de payer le cens et qu'il laisse tomber en ruines, « antz per aquera causa fossa estat et era encaras de present pleit en la cort et per davant mos. lo mager de la ciutat de Bordeu entre lor et lod. senhor de Monferran, doptans se losd. senhors dean et capitre de perdre la directa senhoria, attenduda lad. man en laquau lod. hostau era » (6 avril 1421; fol. 115). — Reconnaissance pour un mayne sis à S[t]-Laurent de Médoc, contigu «au feu de la lor de Semaubert» et pour une «terra en arregat» dans la même paroisse (2 mai 1432; fol. 127); — par des habitants de Caron, même paroisse, pour des « terras, binhas coytivadas et a coytivar, boscz, pratz, palus, marescz, pastenx, paduentz, ribeyras, aubaredas, jardins, jardinars et pradinars », lesquels « duran et tenen en long deu camin naturau qui ba de Sancla-Gema envert lo peyrat et a lad. sinta deud. Gassion, de l'un cap, entro à la seyssanta pas dedentz la palu maresc que feris sobre lo feu de sinc senhors, de l'autre cap» (2 mai 1432; fol. 128). — Conversion d'une redevance du tiers en une redevance du quart : le tenancier renonce a « aquera costuma de Bordales disen que tot affevat pot leyssar, gurpir et desemparar per desagradabletat de feu au senhor de cuy lo ten ab sinc soudz de la moneda corsabla a Bordeu... de devestidon et de gurpison»; il promet de ne pas bailler cette vigne «a fasanduras » sans l'autorisation du chapitre (3 novembre 1430; fol. 130 v). — Sentence de l'official condamnant Bernard Julia, qui a acquis de Jean de Boson et de sa femme, pour le prix de 1,000 1., une maison et un chai, à recevoir l'ensaisinement du chapitre et à payer « de consuetudine Burdegale » les lods et ventes à raison de 2 s. 6 d. par livre : « Quas quidem vendas et retrovendas ... per ipsum Bernardum, ut premittitur, solvendas et reddendas, eidem Bernardo contra tornalerium dictorum conjugum et cujuslibet ipsorum, si quis veniat infra annum pro habendo et recuperando a dicto Bernardo Julia dictum hospicium... salvamus atque reservamus» (30 octobre 1429; fol. 133). — Reconnaissance pour une vigne contiguë à celle de Bernard Mathieu, notaire (11 novembre 1432; fol. 135 v°); — par noble Jeanne de Montferran, «dona de Beleyron» (8 juillet 1432; fol. 143). — Reconnaissance aux mains de Nicolas de Gibran, archidiacre de Médoc (10 mars 1433, n. s.; fol. 146).

G. 1159. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets parchemin.

1432-1440. — Terrier du chapitre. « Second terrier de Landa et Pey, notaires. » — Reconnaissance pour une terre sise à Mérignac, « au loc apperat au plantey d'Espanha, en autra maneira a la Tersaria » (7 septembre 1433; fol. 1). — Bail à fief par Gaillard de Jonqueyres d'une vigne qu'il lient lui-môme du chapitre, et ensaisinement par la remise d'une plume (9 novembre 1433; fol. 7 v°). — Reconnaissance pour une maison sise dans la sauveté de S[t]-Seurin, près « la deymeyra deu blad » (10 mai 1434; fol. 10 v°). — Bail à fief d'une terre en friche sise à Baurech « au loc apperat a la Graveta, autrament au Poyou de la Caussada, » confrontant à un bien de feu Jean de La Caussade, chevalier (8 février 1434, n. s.; fol. 11). — Reconnaissance pour une moitié de maison achetée de Pierre de Lavalade, abbé de S[t]-Romain de Blaye « lo jorn que cesta present carta fo feita » (4 avril 1435; fol. 30); — pour trois maisons à Bassens, deux couvertes de tuiles, une couverte de roseaux (4 avril 1435 ; fol. 31); — pour une terre «a Nonas, autrament au plantey de Fontanagran, » confrontant « au riu deu molin deu Fert» (28 novembre 1435; fol. 35 v°); — pour un emplacement acheté par India de Paratge à Jeanne de Gornay (1[er] juin 1436; fol. 38); — pour une maison « en la rua apperada la grant carreira de Puch-Paulin,» près « l'ostau de mos. lo Captau, apperat

establa » (8 juin 1436; fol. 38); — pour un «liens de vinha en que a un hostau apperat pocha » (23 juillet 1436; fol. 40); — pour deux maisons, « ab la binha, casau et boula sarradina qui es dedentz,... pres deu portau de Porta Diyaus, davant l'ostau de l'Ermitan » (16 mars 1436, n. s.; fol. 45 v°); — pour une maison sise paroisse S^{t}-Remy, et « en que sole aver doas estatges » (28 décembre 1436; fol. 50 v°) ; — pour une vigne à Fontainegran, touchant au ruisseau du moulin de Lambert (5 avril 1437; fol. 51 v°); — pour une maison «rua Boau, davant los Augustins » (29 juin 1437; fol. 53 v°); — pour une maison contiguë à un emplacement qui a appartenu aux héritiers de feu noble Jean de Durfort (22 mars 1437, n. s.; fol. 60); — pour une maison rue de Médoc, devant les Dominicains (22 mars 1437, n. s.; fol. 60 v°); — pour une vigne *an Virey,* près du « camin comunau qui ba a las aubaredas» (31 octobre 1435; fol. 66); — pour un « bordiu cubert de teule », à Tresses (29 décembre 1432; fol. 69 v°); — pour une aubarède dans la sauveté de S^{t}-Seurin, «au loc apperat au bosc de Rossinhou » (24 février 1438, n. s.; fol. 80); — pour une vigne achetée « per lo pretz et soma de detz e set nobles d'aur deu pes neu deu cunli d'Anglaterra » (24 février 1438, n. s.; fol. 81); — par Guillaume Grother, vicaire perpétuel de S^{t}-Christoly (21 mars 1438, n. s.; fol. 83 v°); — pour une « estatga », avec jardin et vigne dans la s::uveté « davant lo porge » (30 mai 1438; fol. 84 v°); — pour des biens à Eysines, l'un *a la Fodina,* alias *a la Peyra,* un autre *a la boria de Gueyraud,* etc. (6 juin 1438; fol. 86 v°). — Bail à fief à Arnaud, Sanche et Jean Aumalhey, frères, du moulin de S^{t}-Seurin, à Mérignac, sis près le chemin de Bordeaux à Mérignac, et adjugé au chapitre par sentence de l'official « en defauta de affevat, de cens no pagatz... et de feu deteriorat » ; esporle de 6 d., cens de 8 1., dîme de 3 s. (13 juin 1438; fol. 90). — Reconnaissance pour une vigne « aus Darreys Chays. foras lo portau d'Audeyola » (17 octobre 1438; fol. 93); — pour une maison achetée « per lo pretz et soma de tres marcs d'argent» (7 novembre 1438; fol. 93 v°); — pour le droit de « paduentatge » dans deux landes, l'une entre Bordeaux et *las Comas,* sur les paroisses de S^{t}-Seurin, Eysines et Bruges, confrontant « au camin comunau beyriey qui ba de Bosc-Garmon envert Blanquafort », l'autre près de là, confrontant au chemin de Soulac et au même « camin communau beyriney » ; énumération des droits d'usage: redevances : 2 d. d'esporle et 2 s. 6 d. «de sibadatge » payable par le preneur et par ceux de ses héritiers qui s'établiront à part (7 novembre 1438; fol. 94 v°). — Reconnaissance pour une vigne sise *aus Darreys Chays,* hors la porte d'Audeyola et confrontant « au camin comunau per loquau hom ba de la tor S^{t}-Jorge envert l'estley deus Darreys Chays » (8 décembre 1438; fol. 96 v°); — par « la nobla dona madona Trenqua de Borbon, vepda », pour une maison «en que a doas estatgas» (4 mai 1439; fol. 102); — pour une terre «au loc apperat a la Lemanha, autramenl a Limensset» (9 mars 1439, n. s.; fol. 102 v°): — pour une vigne «a Campredon, autrament a Fossa Guibaud » (13 novembre 1439; fol. 107). — Reconnaissance collective par 79 hommes ou femmes, parmi lesquels figure Raimond de Las Cases, prêtre, prieur de Camparian, pour leurs maisons, manses, rivières, prés, droits d'usage, etc., dans la paroisse de S^{t}-Médard, à Sérillan et Issac, confrontant notamment « nu camin Boges » ; esporle, 5 s.; cens, 100 livres (27 mai 1440; fol. 113). — Reconnaissance collective par 26 hommes ou femmes pour le Moulin-Vieux, qu'ils tiennent à S^{t}-Médard «ab las jalas deffuytas», situé «deu pas de las Molas, de l'un cap, entro au pas Helias, de l'autre cap;» esporle, 2 d.; cens, 20s.(17 mai 1440; fol. 113 v°).

G. 1160. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets parchemin.

1425-1459. — Terrier du chapitre. « Troiziesme terrier signé de Landa, notaire». — Reconnaissance pour une maison « en la rua aperada au Poyaduy de Sent-Miqueu, » confrontant à un fief de «noble et poderos senhor et baron en Johan de Lalanda, senhor de Labreda » (27 février 1441, n. s.; fol. 3); — pour une maison dans la paroisse S^{t}-Pierre, « en la granda carreyra deus Dauradeys » (6 mars 1441. n. s.; fol. 4 v°); — pour une vigne «a Motadayra, autrament au plantey de la Landa » (17 mars 1441 ; fol. 5). — Reconnaissance au trésorier, « mos. Pey Deu Tastar, bachaley en leys, dean de lad. gleisa, absent et en las partidas d'Anglaterra estan » (28 juin 1456; fol. 10). — Reconnaissance pour une vigne *a Praderas,* près de Maurian (28 juin 1456; fol. 10 v°); — pour une aubarède « a Castetfort, autrament au Bibey, pres de Vila », entre les mains du trésorier, le doyen étant en Angleterre (17 janvier 1452, n. s.; fol. 11); — pour une aubarède *a Pontlong,* alias *a Casteufort* (28 juin 1456; fol. 11 v°); — pour une vigne sise dans la sauveté, derrière la maison du tenancier de lad. vigne (28 juin 1456; fol. 12); — pour «aquet hostau ab la chamineya qui es dedentz, ab la vinha et putz que es de part detras,... qui es en la sauvetat de lad. gleisa de Sent-Seurin, davant lo porge, devert orient» (28juin 1456;

fol. 13). — Reconnaissance par Arnaud de Caudéran, bouclier, pour une vigne et une aubarède en friche *a Pipas,* qu'il a échangées contre un porc frais, et ensaisinement par le doyen Pierre Du Tasta (10 décembre 1445; fol. 13 v°). — Mention de Pierre, archevêque de Bordeaux (19 octobre 1456; fol. 14). — Reconnaissance pour le « molin molent, cubert de teule, aperat lo molin de Sent-Seurin, autrement de Brachet », sis à Mérignac, près du chemin de Bordeaux, et confrontant à un fief du seigneur de Montferrant et de Veyrines (24 janvier 1457, n. s.; fol. 14); — pour une vigne « a Salabert, *alias* a Font Degus » (13 juin 1457; fol. 16).—Bail à fief par le doyen et un chanoine de S^{t}-Seurin à Étienne Despeleta, damoiseau, de terres à Barsac (fait dans l'église S^{t}-André, 5 juin 1432; fol. 17.) — Reconnaissance pour une vigne qui est sise *a Pipas,* devant la croix de la Pierre, et « en que a una rega au mey loc » (H juin 1456; fol. 17 v°); — par Arn. de Garos, pour une maison, « a b la meytat entegramentz de tota la madera qui es devert l'ostau deu medis Arnaud de Garos….. et ab la meytat entegrament de la agulha o madera de peyra que es de part detras » (11 juin 1456; fol. 18); — pour une maison achetée 600 livres et grevée d'un cens de 5 sous (11 juin 1456; fol. 18 v°); — pour une maison payée 70 écus d'or « deu cunh de Fransa et deu pes neu », et grevée d'un cens de 10 s. (31 octobre 1457, « Blasio, miseratione divina archiepiscopo »; fol. 19); — par Jean Le Merle, de la « companhia » du sénéchal, pour une vigne en friche à Pradets, derrière les Chartrons (24 février 1458, n. s.; fol. 19 v°)- — Conversion de la redevance du quart due pour une vigne sise à Floirac en une redevance du cinquième, au profit d'un tenancier qui menace de déguerpir, « attendutz los grans costages et despens que son affar et se fen de jorn a laborar binhas, et aissi medis regardan las grandas guerras e tribulacions que son au present en lo pays de Bordales » (29 juillet 1457; fol. 21).— Bail à fief d'une terre à Bruges, au lieu dit *a las Poyocas;* ensaisinement par le trésorier « p e r la tradicion et balhansa de un libre que tene en sa man ». En marge, d'une écriture moderne : « Le chapitre a acquis de M. Bernard de Lamothe, seigneur de Roquetaillade, et de M^{e} de Montferrant, sa femme, le fief des Pujocques, par contral du 1er mars 1433» (24 mai 1456; fol. 28 v°). — Reconnaissance pour un « angle et bosc » à S^{t}-Médard, confrontant le bois de Jean de Grailly, damoiseau, « senhor de l'ostau de Jales » (15 janvier 1459, n. s.; fol. 29 v°); — pour une maison et une vigne à Capdeville, tenues « per ung quart de milh et per tres polas apperadas galinas » (21 août 1451 ; fol. 31 v°). — Bail à fief de deux vignes abandonnées, *aus Montz* (26 février 1459, n. s.; fol. 32). — Reconnaissance par Marguerite Forton « de l'atge de detz o unze ans, si cum disso, » autorisée par son père, présent (1er août 1458; fol. 33). — Reconnaissance pour une vigne sise à Artigue, donnée au tenancier par noble Mondot Andron, dit de Lansac (12 février 1459, n. s.; fol. 33 v°). — Commission de lieutenant de maire délivrée par Jean Bureau, maire de Bordeaux, à François du Boliers, licencié (24 septembre 1456; fol. 39 v°). — Conditions d"une tutelle : le tuteur fournira les deux mineures de vivres et vêtements, entretiendra leurs immeubles, paiera les dettes de la succession et en percevra les revenus, sauf 20 livres par an, « contan per liura quaranta et huyt arditz» (6 septembre 1457**;** fol. 39 v° et fol. 40 v°). — Reconnaissance par Jean de Lespine, brodeur (15 janvier 1445, n. s.; fol. 46);— pour une «mayson, tor et soto, ab las maderas et mech pe de terra que s'i appertenen, » dans la rue *de las Combas,* touchant à un fief « de l'ostau de Francs » (18 janvier 1445, n. s.; fol. 48); — par quatre individus, pour eux et pour leur «parsoney, » déclarant tenir du chapitre à S^{t}-Laurent de Médoc leurs maines, prés, vignes, droits d'usage, etc., « au loc apperat à Caron, ayssi cum son entre las terras que foren de Pey de La Tasta, d'una part, et la sinta de Gassion de Seminhan, d'autre part, et duran et tenen en long deu camin naturau qui va a Senta-Gema, envert lo peyrat et lad. sinta de Gassion, de l'un cap, entro a seysanta pas dedentz la palu et maresc qui feris sobre lo feu de mos. l'arcebesque de Bordeu, de mos. de Montferrant, deu comandayre d'Arsinx, deu senhor de Castelhon, et deu senhor de La Tor, de l'autre cap » (4 décembre 1444; fol. 52 v°).— Bail à fief d'un emplacement : le preneur s'engage à y bâtir « ung hostau tot neu de pe en foras, ab ung soley tot recaperat de teule » (23 septembre 1440; fol. 53). — Sentence de l'official adjugeant cet emplacement au chapitre, en faveur duquel il en confirme la seigneurie foncière (17 mars 1440, n. s.; fol. 54). — Conversion en une redevance au quart d'une redevance au tiers qui grève des vignes à Pissebouc; le tenancier menace de les déguerpir, attendu qu'en « l'an darreyrament passat lasd. vinhas... et noremenchs totas las autras vinhas de gravas de Bordeu et de Bordales per los granz freytz que N. S. Diu J.-C. ave trames de part de sa en Bordeu et en Bordales sian endevengudas quays totas mortas » (21 mars 1446, n. s.; fol. 58). — Réduction analogue pour une vigne sise au plantier S^{t}-Seurin, motivée dans les mêmes termes (15 février 1445, n. s.; fol. 59). —

Reconnaissance pour une maison *au Puyaduy,* devant la croix de S^t^-Michel, payée 800 l. et grevée d'un cens de 2 s. (26 juin 1449; fol. 62 v°). — Déguerpissement, moyennant 5 s. payés au chapitre, d'une vigne grevée d'une redevance du tiers des fruits; bail à fief de la même vigne au même tenancier, moyennant une redevance du quart (27 avril 1445 (?); fol. 63). — Reconnaissance pour une maison dans la paroisse N.-D. de la Place, rue S^t^-André et rue « apperada Judeya, en la quau es lo pulz de Cadauyac». Présent: «Helia de Villa, canonico et scolastico ecclesie Burdegalensis» (15 février 1451, n. s.; fol. 66). — Reconnaissance par Pierre de Durafort, vicaire de S^t^-Maixent, pour une maison « ab lo solo et torrela que son dedentz, » dans sa paroisse, rue Margaux (1^er^ mai 1452; fol. 69 v°); — pour une vigne *a Meytadaria,* près du prieuré S^t^-Martin (1^er^ décembre 1447; fol. 76 v°); — pour un jardin et une vigne dans la paroisse de Camblanes, *a la Camya* et *au Breverar,* près du ruisseau du moulin (14 novembre 1449; fol. 88); — par Yvonnet Rat, pour une maison que « lod. Ivonet Rat ave agut et recobrat cum tornaley de Bertran Forthon, dauradey, son cosin » (17 novembre 1449; fol. 88 v°).— Reconnaissance aux mains du trésorier, en l'absence du doyen, qui est «en las partidas d'Anglaterra per ordenacion deus tres Estatz d'aquest pays» (29 décembre 1449; fol. 88 v°).— Reconnaissance pour une vigne « a Fontaurelh, autrament pres deu pont de la Peyra » (17 novembre 1449; fol. 89 v°); — par noble Pierre de Grailly, damoiseau, seigneur de Saint-Genès (13 octobre 1452; fol. 92); — pour une aubarède *a la Fenestra,* près de *Biquinhou* (4 février 1446, n. s.; fol. 95 v°); — pour une aubarède *a Fontaurelh,* alias *a Vaubareda de Sent-Jacme* (7 février 1446, n. s.; fol. 97). — Reconnaissance par-devant Jean Du Bouscat, doyen de S^t^-André, et le trésorier de S^t^-Seurin (6 février 1450, n. s.; fol. 100). — Reconnaissance pour un bois à Eysines, *au Bosc Calhau,* alias *au Boysson de Guilhem* (7 février 1456, n. s.; fol. 100 v°); — pour une maison où « sole aver taula de camby, » rue de l'Ombrière, près du château royal (20 mai 1448; fol. 104 v°). — Reconnaissance aux mains du trésorier du chapitre, le doyen « en las partidas d'Anglaterra embayssador estan » (20 février 1450, n. s.; fol. 106). — Bail à fief (Tune maison et ensaisinement du preneur par un délégué du chapitre, « per entrament deud. hostau et per la valhansa deu barrolh de la porta..., et lod. Rolland Bernard s'en entret dedenlz et bariet la porta sobre sin et y minget deu pan et y bego deu bin, » etc. (9 octobre 1452; fol. 109 v°).— Conversion en une redevance au quart de la redevance au tiers due par une vigne sise a *Terra Negra,* près du moulin à vent (27 décembre 1451 ; fol. 113 v°). — Arbitrage au sujet d'un sous-acensement consenti par un tenancier sans l'autorisation du chapitre (3 mars 1442, n. s.; fol. 115 v°). — Reconnaissance par Raimond de Lagrave, sergent royal (6 mai 1446; fol. 120 v°); — par Guillaume Teysseney, chirurgien, de la paroisse de Puypaulin (18 novembre 1446; fol. 122); — par noble dame « Trenqua de Borbon, alias Dariquart, » pour le moulin et le fief de Crespiac, au sujet duquel elle plaidait depuis 20 ans avec le chapitre (5 mai 1447; fol. 122); — par Coronel, notaire, pour une vigne « au plantey de Lalanda, pres de Motadayra» (3 mars 1447, n. s.; fol. 124 v°); — pour une vigne « dejus lo Palays Galiana, au loc aperat au feu de la Mota, autrament Arenas » (20 mars 1447, n. s.; fol. 125). — Bail à fief d'une vigne abandonnée sise à Salabert, et que le chapitre a saisie, le tenancier étant mort intestat et sans héritier naturel (8 avril 1446; fol. 126 v°). — Reconnaissance par «Guilhem Deu Gravey, laborador de vinhas, filh et heretey de Austen Deu Gravey, notari public qui fo » (13 janvier 1447, n. s.; fol. 128);— par Élie Johan, vicaire de l'église paroissiale de « Sent-Supplici de Bernart Entre-dos-Mars » (2 décembre 1446; fol. 129); — par Arnaud de Rouhan, notaire (21 janvier 1446, n. s.; fol. 129 v°); — pour une maison contiguë à celle de Pierre Gaston, procureur de la Ville (21 janvier 1446, n. s.; fol. 129 v°); — pour une vigne « au plantey de Font d'Audeya, pres de la barbaquana deu portau de Sent-German » (16 octobre 1441; fol. 137 v°); — pour une vigne *a Sent-Cabrasi,* près du chemin qui va de la porte *deu Far* à S^t^-Genès (17 juillet 1443; fol. 163 v°) ; — par Guillaume de Guiton, notaire public (19 octobre 1443; fol. 172); — pour deux maisons près des tours de S^t^-Georges et Audeyola (9 octobre 1443; fol. 172 v°).

G. 1161.(Registre.) — In-folio, 333 feuillets parchemin.

1424-1478.— Terrier du chapitre. « Landa et Jubini ». — Reconnaissance pour une maison dans la rue *d'Uyac,* alias *de Junqueyras,* paroisse S^t^-Michel (12 avril 1448; fol. 12 v°); — par Austen de Marulh. notaire, pour une vigne *a Badetz,* près du moulin d'Escot (5 janvier 1448, n. s.; fol. 13); — pour le moulin de la Roque, sur l'Eau Bourde, à Canéjan, entre le moulin du château d'Ornon et un «molin drapey» (16 mai 1449; fol. 20 v°); — par François de Léon, damoiseau, de la paroisse S^t^-Maixent (17 avril 1452;

fol. 24 v°); — pour la moitié d'une maison à Ambarès, « aissi cum es senhat et partit per © de l'un mur a l'autre » (6 octobre 1449; fol. 28); — pour une maison achetée de Marie d'Albret, femme de Jean Crespitau, damoiseau (29 avril 1457; fol. 32 v°); — pour une maison contiguë à l'emplacement de la maison de Mabille de La Genebra, femme de Jean de Boysset, damoiseau (13 mai 1457; fol. 33); — pour une aubarède dans la palu *de Calhavenga,* confrontant « lo prat et camin deu Rey » (9 mars 1458, n. s.; fol. 36 v°); — pour le moulin de Brachet ou de S^{t}-Seurin, à Mérignac, moyennant 2 s. 6 d. d'esporle, 8 l. de cens, 3 s. do dîme (11 décembre 1458; fol. 40). — Procédure au sujet de biens légués à la fabrique par un chanoine et bail à ferme de ces biens (20 janvier 1422, n. s. — 9 décembre 1444; fol. 42 v°). — Reconnaissance pour une vigne achetée moyennant cinq quarts de froment (2 octobre 1444; fol. 46); — pour une terre à Floirac, confrontant à un bien de noble Bernard Angevin, « senhor de Roasan et de Poyons » (7 janvier 1449, n. s.; fol. 48); — pour une vigne que Peyrone Guiraud a acquise et recouvrée « cum tornaleyra et plus pres en gran *(sic)* de linatge de Menyon Guiraud » (9 février 1459, n. s.; fol. 51); — pour un pré dans la palu, *au Perey,* louchant au « camin comunau deu Rey » (28 juillet 1448; fol. 51 v°); — par Étienne Gribeu, prévôt de l'Ombrière (G mars 1461, n. s.; fol. 53). — Bail à fief par le doyen Jacques Lop et le chapitre, d'une maison « ab la tor et vouta apperada sarrasina qui es de part dedentz la tor, » dans la rue Porte-Dijeaux (22 janvier 1473, n. s.; fol. 55 v°); — par Jean Du Bouscat, doyen de S^{t}-André (8 décembre 1452; fol. 59 v°); —pour une vigne « que es a l'arayre, *» a la Petita Crabeyra* (17 novembre 1460; fol. 62 v°). — Bail à fief de deux maisons sises au Pian, « ab totas las terras, vinhas, pratz, boscz, landas, pastenxs et paduentz ausd. hostaus appartenentz » (27 février 1461, n. s.; fol. 64).— Reconnaissance pour le fief et le moulin de Crespiac (5 mai 1447; fol. 70 v°). — Reconnaissance pour les mômes biens cédés par « Trenqua de Borbon et lo noble home Pierre de La Touche, donzet, son filh » (30 janvier 1461, n. s.; fol. 72 v°); — par la femme de «Cornelha Faur, ballestey de la parropia de Sent-Progeyt» (12 septembre 1460; fol. 81). — Bail à fief d'une vigne « au plantey de la Landa, en lo tos deu Pin, » par les chapitres de S^{t}-Seurin et de S^{t}-André, seigneurs « de l'ostau de Senta-Gema, instituit et fundat en la parropia de Sent-Progeyt » (2 mars 1461 n. s.; fol. 82 v°). — Procédure pour l'adjudication au chapitre d'une maison, paroisse S^{t}-Siméon, sur la rue allant de la rue *de las Combas* à la rue *de la Velha Gleisa :* apposition de croix par le délégué du chapitre, puis par un sergent de la cour du sous-maire; apposition de secondes croix « en loc de levament de portas, » et de troisièmes croix « en loc de levament de teules, per so que losd. teules eran tant haudz que no y pode atenhe»; «los quaus tres bancs o crotz ayssimesas et pausadas navena per navena,» délai de 40 jours pour les oppositions; envoi en possession (21 avril-20 juillet 1461; fol. 84). — Reconnaissance aux chapitres de S^{t}-André et de S^{t}-Seurin, représentés par Bernard d'Ambilla, archidiacre de Médoc, et Guillaume d'Ornhac, doyen de S^{t}-Seurin (2 juillet 1401 (?) ; fol. 88). — Reconnaissance pour une maison acquise de noble Jean de Ségur, damoiseau (28 août 1470; fol. 92 v°) ; — par noble Arnaud Brun, damoiseau, seigneur de S^{t}-Aubin (20 octobre 1470; fol. 94) ; — par « noble et poissant senhor Charles Deus Astars, conestable lo jornd'uy de nostre senhor lo rey de Franssa, demorant au castet de l'Orabreyra, » pour une maison acquise de Bernard de Garos, chevalier (10 septembre 1462; fol. 95); — pour une maison contiguë à « l'ospitau aperat de Sent-Marsau de Bocglon » (22 juillet 1463; fol. 101 v°); — par Seguin Girard, abbé de Guîtres, pour deux maisons : le chapitre spécifie qu'il n'est pas tenu de recevoir cette reconnaissance, lesd. maisons étant tombées en main-morte; il y consent «per contemplacion de l'avantdeit couvent, monastey et abbadia,» à condition que chaque nouvel abbé reconnaîtra le fief et paiera un marc d'argent (20 juin 1466; fol. 108). — Reconnaissance pour une maison dans la paroisse S^{t}-Projet, « davant lo puyau de lad. gleisa » (25 juin 1466; fol. 113 v°). — Bail à fief d'« aquet gran hostau ab lo soto qui es de part dedentz aperat l'ostau deu Serf-Volant, » dans la paroisse S^{t}-Pierre, rue *de Beguey* (14 avril 1466; fol. 114). — Retrait féodal, exercé à l'occasion de la vente d'une maison, moyennant le prix de vente diminué de 5 s. et augmenté des frais de l'acte; bail à fief dud. immeuble à un tiers (10 juillet 1461 ; fol. 115 v°). — Reconnaissance pour deux emplacements : « l'un era de l'ondrable home Bernard Angebin, senhor d'Ariensan» (22 août 1461; fol. 121); — pour une maison touchant à «l'ostau cornaley de moss. Pey de Bearn, prothonotari » (31 octobre 1466; fol. 127); — par « Thomas de La Brieyra, home d'armes de la companhia de moss. lo Mareschal » (31 octobre 1466; fol. 127); — par un bénéficier de S^{t}-Seurin pour une vigne renfermant un colombier en pierre dit *lo colomey de Missan,* dans la paroisse S^{t}-Seurin (25 mai 1459; fol. 129 v°). — Bail à fief de terres incultes à Bruges : le preneur les

complantera en vigne et livrera le cinquième de la vendange « dejus lo casse o autrament aqui ont es estat acostumat de lo portar » (3 septembre 1459; fol. 130). — Reconnaissance pour une maison acquise de noble Antoine Bachesson, damoiseau, de la compagnie de M. le Maréchal (16 novembre 1459; fol. 131); — par Bérard de S^{t}-Cric, damoiseau (3 décembre 1459; fol. 131 v°); — pour une vigne «qui es a la bras et a l'arayre, » *au Faba,* près du Bouscat, alias *a Pissabop* (13 janvier 1475, n. s.; fol. 139 v°). — Réduction à un cens de 12 s. 6 d. du cens de 20 s. dû pour une vigne sise à Pradets, laquelle est abandonnée (27 janvier 1475, n. s.; fol. 148 v°).— Reconnaissance pour des biens sis à Mérignac et grevés de redevances qui doivent être livrées « au loc aperat a la cratz de Cazeras» (22 mai 1475; fol. 150 v°).—Bail à fief à Raimond Galoche, licencié ès-lois, conseiller au parlement de Bordeaux, d'une maison sise rue de Macau et sur laquelle le chapitre a exercé son droit de retrait (8 septembre 1475, fol. 160 v°).— Reconnaissance pour un domaine à Quinsac, confrontant au bois « de Galhard de Laroqua, donzet, senhor Deu Ga » (18 mars 1476, n. s.; fol. 165 v°); — par Pascal de Badet, vicaire de l'église paroissiale N.-D. de la Place (10 août 1476; fol. 168 v°). — Reconnaissance reçue « in reffectorio sive capitulo dicte ecclesie Sancti-Severini » (2 mai 1477: fol. 171). — Déguerpissement d'une maison en ruine par les tenanciers, qui la reprennent à fief du chapitre (25 juin 1477; fol. 175). — Reconnaissance pour une maison « ab la tor et bouta aperada sarazina, » le tout sis rue Porte-Dijeaux (7 novembre 1477; fol. 177 v°). — Bail à fief au profit de Raimond Galhoche, « licenciat en leys, conseillador deu Rey nostre senhor en sa court de parlament a Bordeu » (3 avril 1478; fol. 178). — Reconnaissance par Bernard d'Ambilla, archidiacre de Blaye, chanoine de S^{t}-André et de S^{t}-Seurin (20 octobre 1477; fol. 182 v); — par Arnaud Miqueu, bourgeois, pour un «trens de terra d'aubareda et de mota en que sole aver hostau «, dans la palu (15 juin 1424; fol. 180).— Bail à fief d'une maison appelée «l'ostau de la Flecha », paroisse S^{t}-Remy, « pres deu portau de Corn per laquau hom ba bert lo castet de Tropeyta » (17 juillet 1472; fol. 194). — Bail à fief d'emplacements vides que Jean Du Quesnay, fondé de pouvoir de Seguin, abbé de Guîtres, a déguerpis le 4 mars (22 juillet 1474; fol. 195 v°). — Reconnaissance pour une vigne « qui es en las gravas de Bordeu, darrey lo deyanat, au loc aperat a la Maytadaria » (8 août 1474; fol. 197). — Bail à fief du moulin de *La Roqua,* «sobre l'ayga aperada l'Ayga-Borda, aissi cum es entre lo molin aperat de l'Abat, qui es de pardessus, et lo molin aperat deu Van, qui es de part dejus» (22 avril 1469; fol. 205 v°). — Reconnaissance pour une maison « entre l'ostau deu noble et poderos senhor mos. Gaston de Lila, cavaley, d'una part, et las maderas de Ramon Ayquem » (18 avril 1469; fol. 206). — Reconnaissance par Godefroy de Lespina, «archier de la gran garda de mos. de Guiayna » (30 mars 1470; fol. 210 v°); — par Jean Maynart, conseiller des grands jours du duc de Guienne (16 janvier 1471, n. s.; fol. 216 v°); — pour une maison « en la rua apperada de Porta-Diyaus, alias deu Temple» (17 août 1470; fol. 224 v); — pour un «gran hostau de peyra ab la bouta qui es dedentz, aperada la vouta de Guitard...., dentz la breutaria de Porta Medoca » (7 mars 1449, n. s.; fol. 228 v°). — Déguerpissement d'une maison et de deux vignes : le tenancier remet au chapitre « la carta de l'esporle deud. feu et sincq soudz» (26 avril 1444; fol. 229). — Reconnaissance pour une vigne confrontant à une propriété de Guillemine Benedeit, veuve de Jean Ducasse, « encantayre de Bordeu » (21 décembre 1464; fol. 230 v°); — pour une vigne *a l'Areney,* alias *a la Fossa* (24 janvier 1477, n. s.; fol. 235); — par Pierre Baulon, procureur au parlement de Bordeaux (15 août 1475; fol. 235 v°); — pour une maison acquise de noble Jean Dalheyre, en sa qualité de tuteur de Marguerite de Junqueyras(5 avril 1476; fol. 241 v°); — pour une terre sise à Eysines, au lieu dit *au camin molinar* (5 février 1474, n. s.; fol. 250); — pour une maison renfermant une «vouta qui es de part dedentz lod. hostau, apperat la vouta de Petit Paradis, ensemps ab dos bancs carnasseys...., fazen lo cornau de la bancaria de Porta Medoca » (15 juillet 1474; fol. 254); — par «Steve Makanan, contable aujornd'uy deu Rey nostre senhor en lo castet de l'Ombreyra, » pour une maison contiguë à celle des héritiers de dame de Caumont, veuve de Bernard de Garos, chevalier (13 avril 1478; fol. 257 v°); — pour une vigne *a Salabert,* achetée moyennant une barrique de vin (4 avril 1468; fol. 268 v°). — Bail à fief d'un «hostau ab la toret bouta apperada sarrasina, » entre la rue Porte-Dijeaux et le chemin où est le mur de la ville; les tenanciers paieront un cens de 9 l., qui sera réduit à 4 l. si, dans les cinq ans, on verse au chapitre 100 francs bordelais (22 janvier 1473, n. s.; fol. 279). — Reconnaissance par Gillet Lefranc, chirurgien, de la paroisse S^{t}-Éloi (12 février 1473, n. s.; fol. 280 v°); — par Pierre Demontz, marchand, pour une vigne au lieu dit au *Plantey de Missan,* « ab la tor de peyra deu Colomey » (8 mars 1473, n. s.; fol. 282 v°); — par Guillaume de

La Canau, chirurgien, de la paroisse S^te^-Eulalie (22 mars 1473, n. s.; fol. 283); — par Pierre de Baudurgat, notaire de Quinsac (29 janvier 1462, n. s.; fol. 299); — pour deux « borias de terra » à S^t^-Loubès, une autre «boria de terra,» dans la même paroisse, etc. (7 janvier 1469, n. s.; fol. 307 v°). — Bail d'un pré sis à Floirac, *au Port Velk* (19 avril 1465; fol. 313 v°); — de deux « chopas apperadas appentis » (4 juillet 1468; fol. 329). — Reconnaissance pour un bien contigu à la vigne de « mestre Teodoric, doctor en medicina » (1^er^- juillet 1476; fol. 332 v°).

G. 1162. (Registre.)— In-quarto, 478 feuillets.

1500-1519. — Terrier pour le chapitre, reçu par Militis. « Manuale cartarum et instrumentorum venerabilium dominorum decani et capituli ecclesie divi Severini Burdegale per me Johannem Militis, clericum, notarium publicum ville Substerranee natum, diocesis Lemovicensis; die quinta mensis junii, anno Domini M° quingentesimo feliciter incipit» (fol. 4).—Reconnaissance par noble Jean de Montferrant, « senhor deud. loc, en la diocesa de Perigort, et de La Caussada » (20 juillet 1500; fol. 5 v°). — Constitution d'une rente au profit du chapitre par un de ses débiteurs (15 août 1500; fol. 7). — Contrat de réméré, à valoir pendant trois ans au profit du crédit-rentier de l'acte précédent (fol. 7 v°).— Comparution du fondé de pouvoir de Ladislas Dufau, abbé de Plèneseve, président aux Enquêtes, chanoine prébendé de S^t^-Seurin (2 octobre 1500; fol. 10 v°). — Reconnaissance pour un immeuble « en la rua apperada rua Crabeyra, autrament rua Caquebeu » (19 février 1501, n. s.; fol. 16); — pour une vigne *a Escorgebop,* alias *a Pan pergut* (12 mars 1501, n. s.; fol. 16 v°). — Délibération confiant les causes du chapitre à François Bordau, avocat au Parlement, moyennant 20 fr. par an; il rendra compte au chapitre de l'état des affaires sous peine d'un fr. d'amende et il répond des dommages-intérêts auxquels par sa faute le chapitre sera condamné (10 mai 1501; fol. 18 v°). — Reconnaissance par le syndic des habitants de Caudéran et du Bouscat pour une pièce de palu *a Salabert* (1^er^ août 1502; fol. 24). — Accord avec Bernard Brun, détenu dans les prisons du chapitre pour avoir vendangé sans demander un garde: « Ave lod. Brun sens licencia deusd. senhors pres assa guisa per sa garda Bernard d'Espanha, sergent deu prevost de la Villa » (1502; fol. 26 v°). — Autre accord avec Bernard Bert, qui a commis un délit analogue (22 octobre 1502; fol. 28). — Contrat avec Lubin Lemasson, « mestre sainctier et fazedor de clochas, » des environs de Pons, pour la réfection de la seconde et de la troisième cloches, rompues depuis peu, et ce moyennant 140 l. et une pipe de vin, plus 12 ardits par livre de métal fourni (1^er^ février 1503, n. s.; fol. 32). — Conversion en un cens de l'agrière due pour deux vignes à Capdeville, « de lasquaus no se cuilhe… que vin de rambergua et ben petit » (4 août 1503; fol. 35). — Bail à ferme de la dîme du mil de la paroisse, moyennant 200 boisseaux (6 août 1503; fol. 37). — Contrat avec un menuisier et un charpentier pour la réparation des pressoirs (7 août 1503; fol. 37). — Mention de l'apposition par le chapitre sur un domaine abandonné des « bastons et pennonceaulx reyaus » (21 février 1505, n. s.; fol. 51). — Procuration donnée par les habitants du hameau de Cérillan, paroisse de S^t^-Médard, pour le règlement des arrérages dus au chapitre « par raison de cent onze livres de rente deues chascnne année par les habitans aud. cornau et par raison dud. cornau » (11 novembre 1505, 1^er^ février 1506, n. s., et 13 décembre 1505; fol. 59 v°, 60 v° et 61 v°). — Rachat de cens vendus à la confrérie de la Grâce-de-Dieu et de saint Biaise instituée en l'église S^t^-James, et vente des mêmes droits au chapitre par Raimond de Boysset, tant pour lui que pour son frère «Jehan Brun de Boysset, s^r^ deud. loc et de La Barreyra en Blayes » (3 juin 1506; fol. 66 et 68).— Réclamation de François de Chassagne, abbé de S^t^-Sauveur de Blaye, se plaignant qu'on retienne les revenus de sa prébende de S^t^-Seurin (8 janvier 1507, n. s.; fol. 74 v°). — Contrat confiant la levée des revenus du rôle des anniversaires à Arnaud Tuffey, prêtre, «saubz los gaiges de sincquanta liuras bord, pagadas per sas mans» (8 octobre 1507; fol. 82). — Reconnaissance pour une terre sise à Eysines, *au Camp deus Brulhes,* alias *a Ternes* (1^er^ mars 1508, n. s.; fol. 86).— Emprunt de 20 fr. au chapitre par un tenancier, qui s'engage à payer dorénavant un cens de 25 s. au lieu de 5 s., qu'il devait annuellement pour une maison de la paroisse S^t^-Michel (26 mars 1508; fol. 94 v°). — Engagement pris par un paroissien de S^t^-Pierre de laisser son fils à la psallelte de S^t^-Seurin pendant six ans (12 mai 1508; fol. 98). — Vente de cens au profit du chapitre par Artus d'Olivey, s^r^ de la salle de Léognan (9 juin 1508; fol. 98). — Contrat avec Martin Billonnet, maître maçon, pour la réfection des parties hautes de la tour de l'horloge, moyennant 270 fr. (3 juillet 1508; fol. 98 v°). — Reconnaissance pour un immeuble contigu à une vigne de Pierre Jahou, chirurgien de la paroisse N.-D. de la Place (23 octobre 1508; fol. 101 v°); — pour un bien

sis à Fargues, au lieu du *a Batbeu,* près du chemin de Bordeaux à La Sauve, et grevé de redevances acquises d'Artus d'Olivey, écuyer, héritier de noble Jeanne Angevin, sa mère (5 février 1509, n. s.; fol. 102 v°); — pour une terre sise à Tresses, confrontant « lo grant camin bordales» (5 février 1509, n. s.; fol. 105).— Inventaire de meubles dans une maison dépendant de l'hôpital de S^t^-Seurin (1^er^ juin 1509 ; fol. 108). — Vente de cens par « lo noble home Berard de Segur, escudey, senhor de Brideyres et deu Puch, et nobla damisella Margarida de Chassaignes, sa molher» (18 juin 1509; fol. 108 v°).— Constitution par Pothon de Ségur, seigneur de Francs, d'un cens supplémentaire de 20 1. sur des maisons qu'il lient du chapitre, et ce moyennant 400 1. destinées à la dot de sa fille Anna, fiancée (?) à noble Gaston Gassies, fils de noble Armand Gassies (27 novembre 1509; fol. 114 v°). — Bail à ferme de la dîme d'Audenge, pour 6 ans et moyennant 27 fr. bordelais par an (11 février 1510, n. s.; fol. 121 v°). — Constitution par Barthélemy de Diuzaide au profit du chapitre, d'un cens sur certains immeubles. « Et per so que losd. hostaus et casau no sont puinct (?) francs en ato, » il promet de racheter la rente dans un an ou de la constituer sur des alleux (5 juillet 1510; fol. 128). — Cession de cens par Jean Faure, marchand, et « damisella Ysabbe de Diuzaide, sa molher » (12 février 1511, n. s.; fol. 134.) — Constitution d'un cens au profit du chapitre par « lo noble home Arnaud Centout, escudey, senhor de Juncqueyras Entre-Dos-Mars, » suivie de la reconnaissance dud. Arnaud pour les immeubles sur lesquels la rente est établie (26 avril 1511; fol. 140). — Acte relatif aux arrérages du cens dû par les habitants de Cérillan et d'Issac, paroisse de S^t^-Médard, délimitant les terrains soumis à ce cens (6 mai 1511; fol. 141 v°). — Constitution de cens par nobles Raimond Blanda, jurat de Bordeaux, et Jean de Moncuq, écuyer (23 mai 1511; fol. 144 v°). — Reconnaissance par Fernand de Montferrant et demoiselle Jeanne Gassies, sa femme, paroissiens de Floirac (26 juin 1511 ; fol. 149); — pour une vigne à Campredon, près « deu Molin deu ven » (11 août 1511; fol. 150);— aux doyen et chanoines, « cum senyors caucioneys de l'ostau et salla de Linas, » pour des biens sis à Blanquefort (15 novembre 1511; fol. 155 v°). — Accord avec des habitants du Pian, qui levaient la dîme et qui avaient élevé une construction pour la recevoir : ils déclarent n'avoir pas d'autre titre « sinon que edz et lurs encestres aven acostumat de prendre lod. dezain et de amassar... lad. deyma » (29 mars 1512; fol. 161 v°). — Reconnaissance par Compagnet d'Armendarez, conseiller au Parlement (18 septembre 1512; fol. 167 v°). — Reconnaissance par Jean Dublet, chirurgien, fabricien de S^t^-Pierre (8 novembre 1512; fol. 168). — Emprunt de 26 1. au chapitre pour terminer une maison mouvant de lui, et constitution d'un cens supplémentaire de 26 s. sur led. immeuble (23 janvier 1513, n. s.; fol. 172 v°).— Reconnaissance par «reverend payre mossenhor maistre Lancellot Deufau, president des Enquestes » (20 juillet 1513; fol. 177 v^0^); —par Menauld de Cornet, chirurgien, de la paroisse S^tc^-Colombe (9 janvier 1514, n. s.; fol. 184); — par noble Pierre de S^t^-Julien, écuyer, seigneur de S^t^-Julien de Samadet, au diocèse d'Aire (13 février 1514, n. s.; fol. 186 v°). — Ensaisinement par Étienne Maleret, archidiacre de Cernés (13 juillet 1514; fol. 192). — Reconnaissance par noble Pierre Dages, écuyer, s^r^ de S^t^-Magne(?) (18 juillet 1514; fol. 192). — Contrat détaillé avec Arnaud de Guyssaurret, bénéficier de S^t^-Seurin « et recteur de Puyoulx en Terra Gasca, » pour la réparation des orgues et l'établissement d'un clavier et d'un petit orgue derrière l'organiste (11 août 1514; fol. 202 v°). — Contrat avec Pierre Terraut, charpentier, pour la réfection de « la couvertura deu carney, a la forma et maneyra de pavailhon a doas agulhas» (11 août 1504; fol. 203 v°). — Présentation par Compagnet d'Armendariz, conseiller au Parlement, de lettres royaux enjoignant de le pourvoir du premier canonicat vacant (décembre 1514; fol. 208). — Cession de cens par demoiselle Catherine d'Olivey, femme de noble Arnaud de Capdeville, écuyer, archer au Château-Trompette (5 juin 1515; fol. 218 v°).— Reconnaissance par « Bertrand Bernard, de S^t^-Andres de In nomine Domini » (16 mai 1516; fol. 234 v°); — par Denis de La Cassagne, protonotaire apostolique, « pour un hostau, tour, casau et vinha... en la grant plassa et davant lo porge de lad. gleysa » (29 juillet 1516; fol. 235); — par Companyet d'Armendaritz, conseiller du Roi et prébendier de S^t^-Seurin (29 juillet 1516; fol. 235 v°). — Contrat avec Guillaume Piétrequin, « maistre musicien,» pour l'entretien de la psallette (17 octobre 1517; fol. 243).— Statut capitulaire autorisant les chanoines prébendés mais non les semi-prébendés à s'absenter pendant la durée de la peste : Ladislas Dufau et Guil. de Ladouze, conseillers, pourront suivre le Parlement où il siègera sans cesser de jouir de leur prébende (25 juin 1501; fol. 248). — Autre statut autorisant les chanoines à s'absenter à cause de la peste, « relinquendo unum servitorem residentem et in divinis » (31 janvier 1502, n. s.; fol. 251 v°). — Collation de la chapellenie de S^t^-Michel « fundate... in arologio » (6 décembre 1502;

fol. 264 v°). — Entrée à S^t^-Seurin et serment de l'archevêque Jean de Foix (29 avril 1503; fol. 275 v°). — Autorisation à Guil. de Navailles, chanoine de S^t^-Seurin et official, d'exercer sa juridiction sans sortir de la sauveté et ce à cause de son grand âge (*7* septembre 1509; fol. 371). — Dispense pour la résidence en faveur de Pierre Palot, conseiller au Parlement, archidiacre de Blaye, chanoine de S^t^-André et de S^t^-Seurin (31 mai 1510; fol. 376). — Procuration de Martin de Marsan pour résigner sa prébende (31 mai 1510; fol. 376 v^0^).— Collation par Jean de Diuzaide, doyen de la collégiale de S^t^-Émilion, trésorier de S^t^-Seurin, vicaire général de l'Archevêque (15 juillet 1510; fol. 377). — Présentation par Martin de Marsan des lettres apostoliques portant en sa faveur provision du doyenné (16 septembre 1510; fol. 378). — Installation du doyen, qui expose qu'il a obtenu cette dignité après la résignation d'Arnaud-Guillaume Daydie (17 septembre 1510; fol. 378). — Collation par le vicaire général de Pierre Palet, conseiller au Parlement, abbé de Verteuil, prébendé de S^t^-Seurin, au profit d'Étienne de Lacombe, représenté par Jean Palet, prieur de S^t^-Jean d'Angely (4 octobre 1512; fol. 390).—Collation par le doyen du prieuré et de l'hôpital existant dans la sauveté « sub vocabulo beati Petri Berlandi » (26 août 1514; fol. 401 v°). — Renonciation d'une prébende aux mains de Bertrand de Cassagne, hebdomadier, conseiller au Parlement (9 octobre 1514; fol. 402).— Résignation par Jean de La Marthonie, évêque de Dax, de la prébende qu'il possédait à S^t^-Seurin (7 juin 1515; fol. 409 v°). — Présentation de lettres de collation par André de Turlande, doyen de S^t^-Esprit hors les murs de Bayonne, au nom d'Adam de Chibau (11 juin 1515; fol. 411 v^0^).—Résignation d'un bénéfice, entre les mains de Jean de Coutures, vicaire remplaçant Jean Simonet, vicaire général (18 mars 1519, n. s.; fol. 462).

G 1163. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets.

1520-1557. — Terrier pour le chapitre, reçu par Militis. Expédition du XVII^e^ siècle. « Terrier d'esporles receues par feu M^e^ Jehan Militis, vivant notaire public, pour MM. du chappitre S^t^-Seurin » (fol. 1). — Requête du syndic du chapitre pour qu'il lui soit délivré copie des terriers du chapitre par Pierre Marraquier, notaire, « collationnaire général pour le Roy des papiers des notaires déceddés »; ordonnance conforme de Thomas de Calmelz, conseiller au parlement de Toulouse (18 décembre 1610; fol. 1 v°). — Reconnaissance pour une vigne que le tenancier « a agut per tour de bourse, cum plus propt linagey et retournet de bourse de Ramond de Pelengey » (25 novembre 1520; fol. 12); — pour une maison acquise de la veuve de Jean Marcial, médecin (28 août 1531; fol. 21 v°); — pour une maison acquise de noble Jean Vacquey, seigneur de Beyssac (3 mars 1534, n. s.; fol. 24)-,— pour une vigne contiguë à une propriété de Jean de Ferron, conseiller au Parlement (23 mars 1553, n. s.; fol. 28 v°); — par noble Jean d'Artigue-Mère, majordome (?) de Puy-Paulin(7 avril 1533; fol.30).— « Terriers d'esporles receues par feu M^e^ Jehan Laurens, vivant notaire royal à Bourdeaulx, pour MM. du chappitre S^t^-Seurin-lés-Bourdeaux, despuis l'an 1538 jusques en l'an 1547 » (fol. 57). — Reconnaissance pour une maison ayant appartenu à feu Lancelot Dufau, évêque de Luçon (23 mai 1539; fol. 76 v°); — pour deux chais acquis de Louis de Pontac, « notaire et secrétaire et recepveur d'Armainhac » (25 juin 1539; fol. 81 v°); — pour une muraille avec une « andronne sive vanelle » (?), dans la paroisse S^t^-Remy (20 septembre 1539; fol. 91); — pour une maison « appellée la maison de Casels », dans la rue de Ségur (23 février 1540, n. s. ; fol. 107 v°) ; — pour une maison contiguë à un immeuble de Raimond Faure, « arbalestier et archier de la Ville » (17 septembre 1540; fol. 109);— pour une «maison en voulte où pend à présent pour enseigne *les Troys pigeons,* » dans la paroisse S^t^-Remy, à l'angle de la rue des Caperans (15 février 1546, n. s.; fol. 125); — pour une propriété dans la sauveté S^t^-Seurin, « au-devant la halle et place de devant le porge » (19 janvier 1545, n. s. ; fol. 133); — pour un maine appelé Mothe Redon, à Carignan (18 août 1536; fol. 169); — pour un bois sis à Eysines, près le chemin qui va de Blanquefort à Veyrines, « entiènement appellé le chemin Veyrinnier » (7 juin 1546; fol. 173); — pour une maison autrefois appelée *du Cerf Volant,* rue Porte-Bouqueyre (10 novembre 1547; fol. 196 v°); — par Isabeau de Chaussade, veuve de Gabriel Des Ales, conseiller du Roi, pour une maison « en la rue appellée de l'Église Vieilhe, à présent appellée du Pas S^t^- George » (12 mars 1548, n. s.; fol. 207). — « Cambes. Terrier d'esporles receues par feu M^e^ Maureil Nantiac, vivant notaire royal à Bourdeaulx, pour MM. du chappitre S^t^-Seurin-lez-Bourdeaulx, en l'an 1555 » (fol. 215). — « Artigue-Arnault. Terrier d'esporles receues par feu M^e^ Maureil Nantiac... en l'année 1556» (fol. 245). — Reconnaissance pour une vigne *au Puy de Cornalles,* confrontant à un immeuble de Jacques de Pontac, conseiller au Parlement (25 janvier 1557, n. s. ; fol. 286 v°).

G 1164. (Registre.) — Grand in-folio, 381 feuillets parchemin.

1381-1553. — Terrier pour le chapitre. — Reconnaissance pour un domaine sis à Fargues, près le chemin allant du moulin de Cauxte-Rany au grand chemin de Bordeaux (28 avril 1534; fol. 17). — Reconnaissance pour une vigne dans les graves de Bordeaux *a Castet-Fourt (5 juin* 1534; fol. 30 v°); — par Guillaume de Bourgoing, lieutenant particulier et conseiller en la sénéchaussée de Guienne (3 décembre 1534; fol. 32 v°); — pour une maison dans la rue du Cancer;», confrontant à la maison des hoirs de feu Pierre de Garros, seigneur de Bassan (21 juin 1535 ; fol. 36); — pour une vigne à Cambes : avant la vendange, le tenancier doit « demander loc et garde» à la maison noble de Paulanges appartenant au chapitre (30 juin 1535 ; fol. 37). — Reconnaissance pour une vigne sise à Baurech et mesurant 23 pas sur 24, « en laquelle pièce de vigne a ung journau de terre ou environ » (3 avril 1535; fol. 40 v°); — pour une aubarède « avec certains arbres appelles hommes » (4 avril 1535; fol. 43); — pour un pré à Quinsac, contenant « huict cotz de dailh » (5 avril 1535; fol. 45). — Accord avec un tenancier qui a coupé sans autorisation partie des pieds d'une vigne grevée d'une redevance du cinquième et construit une maison sur cette place, « quoy saichens mesd. seigneurs ce feussent efforcés de faire mectre les penenceaulx et basions royaulx sur lesd. corrèges de vigne» (2 mars 1534, n.s.; fol. 48 v°*)*. — Reconnaissance pour une terre à Yvrac, prés le ruisseau du moulin de Gilet Du Gravey, *alias* de Galias (s. d.; fol. 50); — pour une maison près S^{t}-Christoly de Bordeaux, touchant à celle de Jean Dybarola, conseiller au Parlement (27 août 1535; fol. 51); — par « Jehanète Burrelle, vefve, filhe de feu Arnault Bureau » (13 avril 1535; fol. 57 v°); — par Marie de Sensart, femme de François de La Borde, maître chirurgien (24 décembre 1535; fol. 60 v°); — par « hault et puissant seigneur messire Jehan de Gontault, chevallier, seigneur et baron de Biron » (16 février 1535, n. s.; fol. 61); — pour une maison confrontant « à la tour des hoirs feu Aymeric de Fajoles, en son vivant hoste du Chappeau-Rouge » (24 mars 1536, n. s.; fol. 62); — pour un immeuble confrontant à la maison de Jacques Gendre, dit Du Filhou, maître chirurgien (3 septembre 1537; fol. 67 v°); — par noble Pierre Dirigaray, «seigneur de Boistgramont, de la parroisse de S^{t}-Martin d'Aysines, » en son nom et au nom de son fils François, pour « toute icelle maison noble, grange, couraduy, treilh, jardins, vergiers, planlier de vigne,... contenant 46 journaulx à beufz, garaine et boys contenant 15 journaulx à beufz ou environ, le tout en ung tenant et environnez de foussés tout à l'entour..., en lad. parroisse de Aysines, au lieu appellé à Boistgramont » (10 septembre 1537; fol. 68); — pour un immeuble contigu à la maison de feu Roger Candeley, conseiller au Parlement (19 novembre 1537; fol. 73); — pour un emplacement dans la rue S^{t}-Projet contigu à la boucherie S^{t}-Projet et par derrière, à la « maison enciennement appellée la Trompète »(22 février 1538, n.s.; fol. 73); — pour un immeuble qui touche à la maison de Jacques [Gendre], chirurgien, gendre de Du Filhau, aussi chirurgien (12 avril 1538; fol. 77). — Remise à Jean de Panétot, écuyer, d'un cens de 7 l., moyennant 140 l., que le chapitre déclare vouloir affecter au paiement des 5,000 francs bordelais dus à noble Charles de Mandosse, « seigneur de Montlau, » et Pierre, son frère, curé de S^{t}-Vincent de Moulon, pour les dîmes anciennes de cette paroisse (24 mai 1538; fol. 78). — Reconnaissance par noble François de Tustal, seigneur de Lembardemont, et demoiselle Léonard de Jehobryon, veuve de Bertrand de Tustal, conseiller au Parlement (21 juin 1538; fol. 79 v°); — par Arnaud Du Périer, « contre-rolle de le *(sic)* contablerie de Bourdeaulx, notaire et secrétaire du Roy » (19 août 1538; fol. 84); — pour un bien confrontant à une vigne d'un « archier du chasteau du Hâ » (23 septembre 1538; fol. 85);—pour «toute icelle pièce de vigne à bras contenant les journaulx de deux hommes ou environ et a daraire contenant une joincte à beufz » (26 septembre 1538; fol. 87). — Bail à fief d'une «maison couverte de tieble a cop barrée de taulat,... au lieu appellé en Queyrie, au peyrat de La Bastide» (2 mars 1535, n. s.; fol. 95). — Reconnaissance par Arnaud de Lestonnar pour le moulin de La Rocque, à Canéjan, « en terre Gasque, seigneurie d'Ornon » (16 septembre 1536; fol. 100); — par Bernard Du Bernet, curé de l'Isle-S^{t}-Georges, au nom de Gaston de Lisle, s^{r} de La Brède et de Beautiran (9 mars 1537, n. s.; fol. 106 v°). — Reconnaissance en présence de Jean Chauvin, « hoste des Troys Conilhs » (1er juin 1541; fol. 108); — par Antoine Du Boys, sergent royal ordinaire en la sénéchaussée de Guienne, pour une terre contiguë au bois d'Étienne Deymard, conseiller au Parlement (22 août 1541 ; fol. 109 v°) ; — pour des vignes dans la paroisse S^{t}-Seurin; le tenancier s'engage à « podar, ouvrar, plantar, complantar, provagear, fudir, magescar, terssar, oster le gringon et la saincte nègre et aultres maulvaises herbes» (26 août 1541; fol. 110 v°); — par Gabriel Des Alys, conseiller

au Parlement (27 août 1541 ; fol. 111 v°); — pour une terre contiguë à un immeuble d'Étienne Eymar, conseiller au Parlement (12 septembre 1541 ; fol. 112 v°). — Accord entre le chapitre et « damoiselle Jehanne de Chicques, femme de sire Jehan Gaubert, » louchant un pré « en la palu de Bourdeaux, au lieu appellé à la Sabatière, autrement à la Cailhevingue, autrement aux Aubarèdes » (20 mars 1542, n. s.; fol. 128). — Reconnaissance par Hugues de Casaulx, conseiller au Parlement (6 mai 1542; fol. 130 v°); — pour un emplacement contigu à la maison de feu Barthélemy de La Taste, s^{r} de La Taste (2 juin 1542; fol. 132 v°); — par noble Jean-Bernard de La Combe, « contre-rolle d'Agennoys » (16 juillet 1542; fol. 134); — par Jean de More, « soliciteur de T.-R. P. en Dieu Monsieur l'arcevesque de Bourdeaux » (26 novembre 1543; fol. 138);— pour une maison contiguë «à la place deu jeu de paulme du Chevau Blanc » (21 décembre 1543; fol. 140); —par Georges de Balam, curé de La Sauve (18 janvier 1544, n. s.; fol. 141 v°); — pour une maison acquise de demoiselle Jeanne de Bec, veuve de noble Pierre de Guilloche, seigneur de La Loubière (28 janviez 1544, n. s.; fol. 142 v°); — pour une maison rue de la Corderie, *alias* des Faulcetz, « où de présent pend par enseigne *le Lion d'Or* » (20 juin 1544; fol. 144 v°); — par noble Clément Saulnière, conseiller au Parlement, seigneur de La Barde en Périgord (24 juillet 1544; fol. 146); — pour la moitié indivise « de toute icelle maison appellée la Tour... au pont S^{t}-Jehan » (20 avril 1543; fol. 149 v°); —pour une maison acquise de Jeannot de Dezest, maître chirurgien (20 juillet 1543; fol. 151); — par Jean Menault, « hoste du Chapeau Rouge, » pour une maison « faicte à la mode de France » (24 août 1543; fol. 152 v°); — pour une maison sise paroisse S^{t}-Remy, bâtie contre les murailles, « vis-à-vis de la maison du Plat d'Estaing » (10 septembre 1543; fol. 153); — pour un bourdieu et divers biens en dépendant, à Cambes : le chapitre se réserve « la chambre appellée... des calonges et deux cuves et une foladuyre» (23 septembre 1538, fol. 158 v°).— Reconnaissance pour une « maison faicte à la mode de France au tiers poinct, édifié de nouveau » (18 novembre 1538 ; fol. 163 v°); — pour « quatre coudz sive quatre coups de tailh de prat » à Quinsac (25 novembre 1538; fol. 164 v°); — pour un jeu de paume, rue du Cahernan (29 novembre 1538; fol. 165 v°); — pour une vigne sise à Bruges, lieu dit *a La Canau,* près le « frontau qui va à la garenne de M. de Macanan » (16 février 1539, n. s.; fol. 171); — pour une propriété à Floirac, *a la Mothe de Ferroys,* sur le chemin de Floiraquet à Bouliac (6 février 1540, n. s.; fol. 180); — par Nicolas Arnoulh, conseiller au Parlement (25 février 1542, n.s.; fol. 189); — pour une vigne confrontant « à l'aubarède de noble homme Françoys Romond, seigneur de Feuliès » (18 mars 1542, n. s.; fol. 190); — pour une aubarède *a Figueyroux,* « contenans six platens sive six leichs » (6 juin 1539; fol. 211 v°); — pour une « endronne sive venelle » (11 septembre 1539; fol. 215); — par Jean de Sault, écuyer, pour une maison sise rue de Ségur et appelée la maison de Caselet (23 février 1540, n. s., fol. 221 v°) ; — pour une « maison et voulte où pend à présent pour enseigne *les Troys Pigeons,* » dans la paroisse S^{t}-Remy, rue des Caperans (15 février 1546, n. s.: fol. 226 v°); — pour une maison avec basse-cour et moitié de puits, sise rue S^{te}-Colombe, contiguë aux maisons de Louis de Pontac, conseiller au Parlement, et de Jacquette Constantin, veuve de Jean de Carie, président aud. parlement; cette maison a été acquise de noble Lancelot Mosnier, conseiller au Parlement, moyennant 2,250 l. tournois et grevée d'un cens de 9 s. tournois (27 mai 1547; fol. 232 v°); — pour la moitié d'une maison, « ainsi comme est partie et comme appert par la barraduyre de taulat qui est par le meilheu de lad. maison, lequel taulat est en commun, comme appert par le derrière à ung pau planté qui entre au jardrin ung pas » (2 mai 1536 ; fol. 237 v°); — pour un domaine appelé a *Mothe Redon,* à Carignan (18 août 1536; fol. 239 v°); — pour un chai *aux Chartreux,* près le chai de Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne (17 février 1548, n. s.; fol. 249 v°); —par Isabeau de Chaussade, veuve de Gabriel de Alis, conseiller au Parlement, pour une maison dans la rue de l'Église-Vieille, *alias* du Pas-S^{t}-Georges, confrontant « à la maison *sive* voulte appellée la voulte du Loup » (12 mars 1548, n. s.; fol. 250 v°); — par noble Micheau de Taussac, s^{r} et baron de Roquetaillade et de Carmelet, dans la paroisse de Tabanac (28 juin 1547; fol. 252): — par noble Martin Du Sault, seigneur de Francon (20 juillet 1547; fol. 252 v°). — Bail à fief d'une terre dans la paroisse de S^{t}-Genès, *a Talansola,* près le chemin de S^{t}-Jacques (29 avril 1381; fol. 254). — Reconnaissance par « Pascault Gravereau, houste, » pour la maison de *la Tête-Noire,* rue S^{t}-Remy (24 septembre 1537; fol. 261 v°); — pour les sept neuvièmes du moulin de Boysseac(?), paroisse du Pian (19 juillet 1532; fol. 269 v°); — par noble François de Léon, seigneur de Sainte-Croix, pour une maison contiguë à celle de Louis Tinton, premier président (14 mars 1497, n. s.; fol. 276 v°); — par «noble home Estienne de Cos, senhor de Peyetz en Medoc » (22 décembre 1533;

fol. 182 v°). — Reconnaissance au profit de « noble homme Johan de La Rocqua, escudey, senhor deu Gua » (28 octobre 1531; fol. 283); — pour des maisons « ès quelles... à présent se y tient trécherie, plus ung apan... ouquel y a ung jeu de billard»; présent: Antoine Bonal, prêtre et organiste (30 avril 1549; fol. 303 v°); — par Pierre Martineau, parcheminier (15 juin 1549; fol. 308). — Bail « à gaudence, suyvant les coustumes de Bourdelloys, » d'un domaine, pour 10 ans et moyennant S francs par an (6 décembre 1549; fol. 320); — par Antoine Rostain, « chevaucheur ordinaire de l'escurye du Roy, » pour deux maisons, « l'une bastie à tirepoinct et l'autre à la mode de Bourdelloys » (21 février 1550, n. s.; fol. 324); — pour une maison sise « au cornau de La Rivière » et tenue à charge des droits de taillade, corvée et poule dus par « les habitans au fief de Lomeney » (18 août 1550; fol. 328 v°); — par Jean de Quirac, avocat au Parlement et bailli de Lesparre (17 novembre 1550; fol. 331); — par noble Jean Daste, pour un immeuble contigu à la maison de noble François de Fronsac, héritier de Bertrand de Garons, seigneur de Bessan (28 novembre 1550; fol. 331); — par sept individus pour « une pièce de terre de paduhan, vulgairement le paduhan de Bicquynyolz et la font estant en icelle » (26 août 1551; fol. 342 v°); — pour une maison confrontant à celle d'Antoine de Belcyer, conseiller au Parlement (6 septembre 1552; fol. 355 v°).

G. 1165. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets parchemin.

1554-1564. — Terrier pour le chapitre. —*Artigue-Arnaud, paroisse d'Eysines* (fol. 1). — Procès-verbal de la réception de l'archevêque de Bordeaux à S^{t}-Seurin, puis dans la ville, où il est reçu par le maire, en robe de salin rouge et blanc, et par les jurats, en robe de damas rouge et blanc, « estant pour lors maire de lad. ville M. de Montagne; » « M. de Montferran... dessandit de dessus son cheval et alla faire la révérance, et la révérance et salutation faicte, dict aud. M. de Bourdeaux que, comme estant premier barron de Guienne, par son droict le cheval là où il estoit monté luy appartenoit; » réponse de l'Archevêque, qui consent à mettre pied à terre; prise de possession du cheval par M. de Montferrand, qui attache à la rêne un ruban dont il tient un bout. « Pareillement M. de Candale ou son commis et M^{r} son frère on par leur droit le surpelis, chapperon et robbe que led. M. de Bourdeaux a vestue» (10-11 novembre 1554; fol. 15). — *Paroisse* S^{t}-*Siméon* (fol. 17). — « Transtaction *(sic)* entre M. l'Archevesque et le chapitre S^{t}-Seurin pour raison des collations des chanoinies, prébandes et semi-prébandes dud. S^{t}-Seurin, du 24 febrier 1564 » (Fait au palais archiépiscopal, en présence de Gratien Gousselin, maître architecte do Bordeaux, et de Jean Jonnemon, maçon; fol. 19). — *Paroisse* S^{t}-*Michel* (fol. 21). — Reconnaissance pour une maison «en la rue des Pignadours, *alias* Caudereire » (6 octobre 1556; fol. 21 v°*).* — *Paroisse* S^{t}-*Pierre* (fol. 29). — Reconnaissance par Pierre de Cruseau, conseiller au Présidial (29 août 1559; fol. 29 v°). — *La Palu* (fol. 30). — *Floirac* (fol. 32). — *Lignan* (fol. 33 v°). — *Paroisse* S^{t}-*Seurin* (fol. 34). — « *Chartreulx*» (fol. 36 v°).— *Paroisse* S^{t}-*Eulalie* (fol. 37). — B*ouliac* (fol. 37). — *Sauveté* S^{t}-*Seurin* (fol. 37 v°). — Reconnaissance par Arnaud de Colignan, « conte de la parroisse de Caudéran, du Bousquat et Villeneufve, » pour les padouens de Salavert, avec l'indication des confronts (2 aoùl 1557; fol. 38 v). — *Paroisse* S^{t}-*Maixent* (fol. 40). — Reconnaissance pour une maison contiguë à celle de feu François de Fronsac, seigneur de Bessane et d'Uch (14 juin 1556; fol. 40 v°); — pour une maison contiguë à une propriété de Pierre de Beraulde, lieutenant criminel (15 novembre 1559; fol, 41 v°). — *Paroisse Puypaulin* (fol. 42). — Reconnaissance par Jeannot Dezest, chirurgien (8 décembre 1557; fol. 42); — par Louis Goyet de La Ferrière, conseiller et avocat général au Parlement (29 avril 1558; fol. 42); — par Jean Pichard, juge de La Réole, pour une maison contiguë à celle de Gabriel de Gentilz, conseiller au Parlement (10 juin 1561 ; fol. 43). — *Paroisse* S^{t}-*Remy* (fol. 46). — Reconnaissance pour une maison sise rue des Caperans, anciennement rue Macau (4 mars 1556, n. s.; fol. 47); — pour une maison contiguë à celle de « M. de Libourne, où y a un jeu de paulme » (17 mars 1556, n. s.; fol. 51); — par Louis Dutour, « visiteur de la rivière, » pour une maison « size en la rue autrement appellée de la Brousse et à présent de Pinges » (28 janvier 1557, n. s.; fol. 55); — pour une maison contiguë au jardin de René Daiges, écuyer, seigneur de Thouars (12 mars 1557, n. s.; fol. 55 v°); — par Claude Chappelier, veuve de René Brignon, président au Parlement (24 octobre 1556; fol. 56 v°). — *Fargues* (fol. 63). — Reconnaissance pour une terre sise à Fargues, « au lieu appelé à Baibeuf » contiguë « au bois de l'abbaye de Baibeuf» (1555 (?); fol. 63 v°). — *Lignan* (fol. 64). — Reconnaissance pour un quart de maison « confrontant d'ung cousté à la maison au grand chemin de Port Neuf» (1er janvier 1557, n. s.; fol. 64 v°).

G. 1166. (Registre.) — In-f°, 282 feuillets parchemin.

1610-1617 et **1309-1650.** — Terrier pour le chapitre. « Troisiesme Chadirac. » — Reconnaissance pour un bourdieu sis à Caudéran, au lieu dit *aux Durands,* et acquis de Jacques Leblanc, « conseilher du Roy et son advocat en la séneschaucée de Guyène» (5 février 1610; fol. 6); — pour une vigne ayant appartenu à feu François Parra, chirurgien (16 mars 1610; fol. 17). vAccord avec Alixote Berthomieu, veuve, au sujet de biens dont l'un a été baillé à fief par un autre seigneur en 1504 et dont d'autres ont été acquis comme alleux : le chapitre «faict apparoir de certains tiltres» (29 juillet 1610; fol. 33). — Reconnaissance par François Négreau, « laboreur à bras » (17 août 1610; fol. 36 v°). — Déclaration des jurats portant qu'ils ne sont pas seigneurs fonciers de certains emplacements sis au delà de l'estey des Chartreux, ni d'un terrain au lieu dit *la Sablière,* près le Palais-Gallien, bien que leurs prédécesseurs les aient baillés à fief en 1604, « ains seullement prétendent le droict de propriété desd. places » (24 mars 1610; fol. 56). — Reconnaissance par Madeleine de Grosmoneau, veuve de Jean de Maledan, conseiller au Parlement (13 décembre 1610; fol. 56 v°); — pour une vigne sise au Bouscat, au lieu dit *la Palanque,* et dont Pierre Duchalard revendique la seigneurie foncière (17 janvier 1611; fol. 62 v°); — par Marie de Nesmond, veuve de Jean d'Esenault, conseiller au Parlement (26 mars 1611; fol. 70); — par Étienne de Labarrière, conseiller au Parlement, pour 31 immeubles dans la paroisse de S^{t}-Seurin (9 novembre 1612; fol. 95); — pour des biens adjugés à Jean de Bryet, conseiller au Parlement, et par lui revendus (20 février 1613; fol. 103); vpour un bouquet de bois et une aubarède confrontant à un ruisseau qui vient de la fontaine de Bicquinolz, « faisant sepparation de la juridiction dud. chappitre et de la parroiesse de Bruges », et aux terres de feu Clément Le Reclus, avocat au Parlement, « ung chemin de servitude entre deux» (25 février 1613; fol. 105); — par la veuve d'Antoine Valet, docteur en médecine (17 mai 1613; fol. 115); — pour une maison sise à Caudéran, « au mayne appellé de Lestonnac, aultrement à Bezin » (12 juillet 1613; fol. 130); — par François de Donnevide, conseiller au Parlement et commissaire aux Requêtes (19 janvier 1615; fol. 151); — pour une vigne sise « à Perrocquet, aultrement à Escorgebouc » (23 février 1615; fol. 154 v°); — pour des vignes acquises de Gabriel de Tauzia, conseiller au Grand Conseil (15 mai 1615; fol. 158); — pour un immeuble contigu à une vigne « et au contour *sive* viradin d'icelle » (7 septembre 1615; fol. 162); — pour une vigne contiguë à celle de feu François Parra, chirurgien (15 avril 1616; fol. 187); — pour un bien grevé d'un cens de 10 s. 1 d. bordelais valant 6 s. et 1 d. tournois, et pour une vigne « au lieu apellé à Toutin et entiènement appellé à Foncanissant, autrement au Lebrat » (27 juin 1616; fol. 198 v°); — pour une vigne contiguë à celle d'Antoine Vallet, docteur en médecine (20 octobre 1616; fol. 220 v°); — pour une vigne contiguë à la terre de Dufau, magistrat au présidial (6 février 1617; fol. 227 v°); — pour une terre au lieu dit *à la Longue Versanne* (20 février 1617; fol. 230); — pour uns terre touchant « au chemin de servitude ou rontault qui va et vient de Caudeyran à Bonnoas » (6 mars 1617; fol. 231 v°); — pour des terres sises au lieu dit *au camp du Bouscat* (16 juin 1617; fol. 240). Long exposé de l'affaire contra Duvergier et transaction entre la famille dud. Duvergier, d'une part, et, de l'autre, Dusault, évêque de, Dax et doyen de S^{t}-Seurin, et le chapitre réuni « dans la salle où led. chappitre a acoustumé d'estre tenu, qu'est près et joignant le cloistre» (fol. 242 v°). — Reconnaissance pour une vigne contiguë aux terres de Jean Oper, maître chirurgien, et de Métivier le jeune, conseiller au Parlement (4 septembre 1617; fol. 257); — pour une vigne près du colombier de Pitres, lequel appartient à M. Desaigues, procureur général (23 septembre 1617; fol. 258 v°). — Ordonnance du cardinal de Sourdis : il constate la faveur divine dont jouit l'église S^{t}-Seurin : « Indicat cœmeterium... ac præsertim monimentum illud quod, licet modo corpore vacuum, aquam per momenta singulis mensibus accrescentem et decrescentem continens sanctitatem corporis in ea olim quiescentis... manifestat » ; il unit au chapitre la cure de S^{t}-Hippolyle, près S^{t}-Émilion (23 août 1626). Bulle de Clément V autorisant les archevêques de Bordeaux à unir et partager les bénéfices de leur diocèse (Villandraut, 22 novembre 1309). Sceau de l'archevêque et signature de Bertheau, son secrétaire (fol. 262-266). — Prise de possession de la cure de S^{t}-Hippolyte par le délégué du chapitre (31 août 1626; fol. 267). — Accord entre le chapitre de S^{t}-André, curé primitif de S^{t}-Paul de Bordeaux, et le chapitre de S^{t}-Seurin, curé primitif de S^{t}-Chrisloly, de la même ville, sur le fait de l'union de ces deux paroisses (25 septembre 1606; fol. 268). — Accord entre les deux chapitres sur le fait des préséances dans les cérémonies religieuses (4 novembre 1597; fol. 269). — Transaction avec Jacques de Maurian, écuyer, sieur de Carssen, touchant un tènement

sis à Fontainegrand, *alias* à la Fontaine du Mirail, « de la contenance de 204 pas ou environ, le pas composé de deux piedz et demy » (20 mars 1615; fol. 271 v°). — Transaction avec les habitants de Caudéran, te Bouscat et Villeneuve, touchant les droits de poule, taillade et corvées (1er octobre 1589; fol. 273). — Rachat par le chapitre de partie des agrières de Mont-Sanguinot, par lui vendues le 6 septembre 1574; l'ayant-droit de l'acquéreur déclare ne pas posséder le reste desd. agrières. (15 novembre 1644; fol.. 274).— Plantation de bornes que le sieur de La Plane avait fait enlever du lieu où elles avaient été placées, 16 ans auparavant, dans la lande de Queyret, à la limite des paroisses de St-Seurin et d'Eysines, lesquelles bornes portent d'un côté une croix, de l'autre les armes dud, seigneur de La Plane (9 juin 1604; fol. 275 v°). — Reconnaissance par Charles de Corbières, écuyer, sieur de La Mothe, avocat au Parlement (2 juin 1645; fol. 276).

G. 1167. (Registre.) — In-4°, 817 feuillets papiers.

1611-1629. — « Terrier d'exporles et bailhètes receuees par moy, Pierre Marraquier, notaire royal à Bourdeaux, de plusieurs seigneurs, tant escléziastiques que séculiers, despuys le sixiesme may 1611 jusques au ———— » (fol. 2). — Reconnaissance au profit de Jacques Gourdon, recteur du collège des Jésuites, prieur de St-James (4 juin 1611; fol. 12 v°). — Conversion d'agrière consentie par noble François de Bonnevin, sieur de la maison noble de Mateplane (18 juin 1611; fol. 16). — Reconnaissance au profit de Françoise de Roustaing, dame de la maison noble de la tour d'Esquivau (18 juillet 1611; fol. 18); — au profit de noble Bertrand de Bourbon, seigneur et baron de Roullie, de Pontenx et de la maison noble de Roustaing, agissant au nom de sa femme Marguerite de Caries (2 septembre 1611; fol. 23 v°); — au profit de Charles de Gamaiche, vicomte de Raymond, comme mari d'Éléonore de Montaigne, « fille unique et héritière de feu messire Michel de Montaigne, en son vivant chevalier de l'ordre du Roy, » pour une maison sise rue de la Coquille, devant le chai des farines (15 septembre 1611; fol. 43); — par Raimond Dubreuilh, maître des basses œuvres (15 septembre 1611; fol. 44). — Mention d'une reconnaissance reçue, le 24 mai 1537, par Marguerite de Larochechandry, mère de Louis de Roustaing (27 octobre 1611; fol. 54). — Reconnaissance pour une maison sise paroisse St-Michel, « en une petite ruhette appellée de Lauriac, qui n'a qu'un bout, sortant et entrant en la rue vi[e]lhe de la Cr[a]berye» (10 octobre 1611; fol. 55 v°). — Reconnaissance à Charles de Gamache, comme mari d'Éléonore de Montaigne, pour une maison sise rue de la Rousselle, confrontant vers l'est à la ruette de Sarlat. *alias* de Montaigne (3 décembre 1611; fol. 57). — Reconnaissance pour une maison contiguë à celle de feu Louis de Montanyeau, enseigne du guet (26 mars 1612; fol. 73 v°); — par Jacques de Maurian, seigneur de Carsen, « habitant de la parroisse de St-Pierre-de-Lyes en Chalosse » (3 avril 1612; fol. 77 v°); — pour une vigne contiguë à une propriété de feu Robert Brignon, chirurgien (1er juin 1612; fol. 91 v°); — au profit de la confrérie de la Conception de N.-D., fondée à Ste-Colombe par les maîtres tondeurs de draps (29 juin 1612; fol. 94 v°); — au profit de Dominique de Viamors, doyen, et des autres chanoines de Cadillac (30 juillet 1612; fol. 98 v°); — par Jean de Guirac, avocat au Parlement et référendaire à la chancellerie de Bordeaux, et Marguerite de Prahet, femme de Jean Achard, « sr de Mauconseilh et autres places» (15 novembre 1612; fol. 103). — Prise de possession d'une terre par Dom Jean de St-Guillaume, prieur des Feuillants (28 septembre 1612; fol. 107). — Reconnaissance au profit de Philibert Dusault, chanoine de St-André et de St-Seurin, prieur de Comprian et de Mérignac, son annexe (18 octobre 1612; fol. 110); — pour une maison, un jardin et une terre labourable sis à Floirac, « contenant lad. maison une règue et nng quart de règue, le jardin sincq règues et demye, et la terre labourable huict règues de journau, mesure de St-Ylliège de la présent ville» (26 octobre 1612; fol. 111 v°); — pour une terre à Parempuyre, contenant six sadons, mesure de Médoc (1612; fol. 117 v°); — par Henri Maubrun, avocat au Parlement « et régent en droictz en l'Université de Bourdeaux» (21 novembre 1612; fol. 119); — au profit de Françoise de Roustaing, veuve de Millan Thion, écuyer, seigneur du Bousquet en Périgord, comme dame de la maison noble de la tour d'Esquivaus, sise à Talence (8 décembre 1612; fol. 132); — pour un bien près du « chemin gleyzier » de Bruges (20 mars 1613; fol. 160 v°); — pour une terre comprise entre des propriétés de Léonard de Lachèze et de Mestivier le jeune, conseillers au Parlement (4 mai 1613; fol. 168 v°). — Bail à fief par Louise de Gérard, femme de François de Lachassaigne, conseiller au Parlement, fille de feu François de Gérard, écuyer, sieur du Haillan et de Lande-Blanque, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du duc d'Anjou (25 mai 1613; fol. 176). — Reconnaissance par Joseph de Salignac, écuyer, sr de Puyguyrault (14 juin

1613; fol. 181 v°);—pour une terre contiguë à un champ de François Picquault, « maistre esplinguyer de Bourdeaux » (1er août 1613; fol. 191 v°); — par Jacques Frezeau, chevalier de l'ordre du Roi, sieur de La Frezillière, tuteur des enfants de Raimond de Verteuilh, maître des requêtes de l'Hôtel, sieur de Feuilhas (8 août 1613; fol. 194 v°); — au profit *de* Pierre de Tarneau, conseiller au Parlement, comme mari de Suzanne de Lahect, fille de feu Chartes de Lahect, écuyer, et petite-fille de feu Bernard de Lahect, avocat général (3 octobre 1613; fol. 202 v°); — pour une maison contiguë à celle de Charles Trotelle, docteur en médecine (29 novembre 1613; fol. 206 v°). — Reconnaissance par André Baudouin de Picdeblaye, contrôleur des mortes-payes de Guienne (23 décembre 1613; fol. 207 v°); — au profit de Raimond Ratigny, prieur des Carmes (27 février 1614; fol. 213 v°); — par Jacques de Gourgues, « aulmousnier du Roy et prieur du -prieuré St-George d'Oleron » (25 avril 1614; fol. 221); — au profit de Jacques LaCoste, docteur régent au collège de Guienne (23 juin 1614; foi. 226 v°); — par Marguerite de Laffont, demoiselle, veuve de Louis Matteric, garde des sacs du Parlement (10 juillet 1614; fol. 231 V); — pour une vigne confrontant « à la ruette allant de la tour d'Esquivans à la chappelle de Tallance» (1614; fol. 237 v°*);*— par Catherine de Gathebois, au nom de sa fille Isabeau de Lestonnac (fol. 241 v°); — par Jean Castaigne, « conseiller du Roy et son conterrolleur en sa contablerie de Bourdeaux » (4 septembre 1614; fol. 246); — par Joseph de Tarneau, conseiller au Parlement (27 février 1615; fol. 289 v0);— au profit de Marguerite Dusault, « ancelle » de l'Annonciade (15 juillet 1615; fol. 303); — pour un bien contigu «aupred de noble Asdrubal de Ferron, escuyer, sr de Carbonieulx », et *à* un autre pré de Jeanne de Rain, femme de Jean de Maniban, président au Parlement (9 janvier 1616; fol. 313). — Approbation d'une transaction par Jean Durban, provincial des Carmes (29 janvier 1616; fol. 321). — Reconnaissance par Jean de Chastaing, « escollier estudiant en l'Universillé de Bourdeaux,... comme prieur du prieuré de St-Jullien-lès-Bourdeaux » (17 février 1616; fol. 321 v°); — pour un immeuble dans la rue Naudot, anciennement rue Pey-de-Lhoustau (27 février 1616; .fol. 325 v°); — pour une vigne mesurant 47 brasses 3 pieds, «mesure de St-Yllìège, la brasse ayant cinq piedz et le pied seize poulces » (30 avril 1616; fol. 361); — au profit de Jean Mathieu, docteur on théologie, curé de St-Michel (6 juin 1616; fol. 365 v°). — Acte passé dans la maison noble du Fleix, paroisse de Camblanes, en présence de Joseph du Fleix, écuyer, seigneur des maisons nobles d'Olivey et du Fleix (2 juin 1616; fol. 381 v°). — Reconnaissance pour une vigne à Talence, contiguë à des vignes mouvant « des prieuresses de La Rame en Bazadoys » et au ruisseau du moulin d'Artz, appartenant à M. de Mons, président aux Enquêtes (3 décembre 1616; fol. 394); — par Marie de Lahect, veuve de Jean de Pontac, trésorier général en la généralité de Limoges (fol. 412 v°); — au profit de Catherine Damalby, « ancelle » de l'Annonciade (26 mai 1617; fol. 425); — pour un bien acquis de Marie Lambert, veuve de Guillaume Dalesme, conseiller au Parlement (19 avril 1618; fol. 446); — pour des terres « estans dans tout icelluy maine, enclos et bourdieu divizé en quatre versannes par deux allées en croix, entourné de chemins ou ruelles » (28 avril 1618; fol. 450 v°); — au profit de Nicolas Pellerin, curé de St-Siméon de Bordeaux (19 mai 1618; fol. 457 v°); — pour une maison « scytuée en rue appellée entiennement du Capfernan et à présent du Cahernan,... vis-à-vis de la rue de Roustaing, entiennement appellée du Petit Capfernan et à présent rue de Gourgue » (fol. 471); — au profit de Clémence-Françoise de Bouchier, veuve de Bertrand de Bourbon, pour des bois relevant de la maison noble de Branna et de Roustaing (4 octobre 1618; fol. 483); — pour une vigne mesurant en longueur « soixante-dix lattes à sept pieds la latte >, mesure de St-Éloi de Bordeaux (8 novembre 1618; fol. 492); — par Marie Delaville, demoiselle, Teuve de Gaillard de Guirac, référendaire à la chancellerie (fol. 507); — au profit d'André d'Amalby, conseiller au Parlement, seigneur de la maison noble du Luc, dans la paroisse de Blanquefort, pour des biens reconnus en 1539 de Gaston de Lisle, seigneur de lad. maison noble (1619; fol. 513); — pour une vigne confrontant « aux vignes de Mr Me Jehan de Gauffretheau le vieulx », conseiller au Parlement (2 mai 1619; fol. 526 v°); —par François de Naussay, sr de Thorigny, demeurant en sa maison de Thorigny, paroisse de Périgné en Poitou, curateur des enfants de feu Raimond de Verteuil, maître des requêtes de l'hôtel (3 juillet 1619; fol. 529); — par Pierre de Mons, écuyer, sieur de Latour, mari d'Agnès de Bordes (3 février 1622; fol. 549 v°); — au profit de Dom Guillaume de St-Maur, prieur des Feuillants (16 mars 1622; fol. 563); — au profit de Dom Marc-Antoine de St-Bernard, sous-prieur (6 juin 1622; fol. 573 v°); — au profit des « prieur, hermite hermittant du prieuré et hermitaige de Ste-Catherine de Lormont, despendent du patronnaige du couvent de l'ordre saccré de N-D.

des Carmes », représentés par frère Pierre Dallière, « religieulx aud. couvent et à présent prieur hermittant dud. prieuré et hermitaige » (11 juin 1622; fol. 575 v°); — pour une vigne sise à Talence, touchant « au chemin appellé de Labrit » (18 octobre 1623; fol. 661); — par Martin Constantin, «conseiller, notaire et secrétaire du Roy, maison et couronne de France et conterrolleur audiancier en la chancellerie de Bourdeaux, » pour une maison mesurant 43 pieds de long, « au pied de latte, de la mesure de lad. ville de Bourdeaux» (25 avril 1626; fol. 703 v°); — par «Gabriel Besse le jeune, messagier ordinaire du Roy et de l'Université de Paris et de la ville de Bourdeaux » (3 juin 1626; fol. 717 v°); — pour une maison contiguë à celle de Duvigneau, «joueur d'instrumentz de musique» (4 décembre 1626; fol. 727); — pour un bien contigu aux terres de feu Jean, cuisinier, « dict le Brilhlat » (13 août 1627; fol. 758 v°); — pour une vigne contiguë à celle de Nard de Vertamont, veuve de Guillaume Desaigues, procureur général au Parlement (29 septembre 1627; fol. 763 v°); — par Geoffroy de Suduirault, commissaire aux requêtes du Parlement (21 janvier 1628; fol. 771); — pour un bien contigu au pré de François de Pichon, président au Parlement (3 mars 1628; fol. 772 v°); — pour une maison ayant appartenu à Gautier de Mérignac, seigneur et baron de Puisseguin (24 mars 1628; fol. 777 v°); —par Étienne Ézémar, vicaire perpétuel de Puypaulin (4 décembre 1628; fol. 802); — pour une maison sise « rue entiennement appellée de la Grand Corderie et à présent vulgairement appellée des Faucetz » (décembre 1628; fol. 803 v°).

G. 1168. (Registre.) — In-f°, 81 feuillets parchemin, 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1691-1704. — Terrier pour le chapitre. « Terrier I. Treyssac. » — Reconnaissance pour une maison ayant appartenu à Catherine Branchet, veuve de Jean Combault, chirurgien (2 janvier 1692; fol. 2); — pour une maison acquise de Jacquette de Lalanne, « espouse et séparée de biens et d'habitation de messire Charles de Calvimon, seigneur baron de Montaignac» (27 janvier 1692; fol. 3 v°); — par Philibert de Galateau, seigneur de la maison noble d'Olivier et du Fleix (13 février 1692; fol. 3 v°); — par Jacques de Roberie, commissaire général des saisies réelles en Guienne, au nom de Jeanne de Geneste de Favas, épouse de Gui de Bar, grand bailli de Picardie, et fille de Gilles de Geneste, président au parlement de Bordeaux (20 mars 1692; fol. 4); — par Étienne de Lesglise, écuyer, pour une terre touchant aux aubarèdes de M. de Brossard, conseiller au Parlement, « mary de la dame de Lauretan,» et pour d'autres biens, le tout acquis de Biaise de Fresquet, « docteur régent en droit françois en l'Université dud. Bourdeaux et à présent... controlleur en la chancellerie près led. Parlement» (10 juin 1692; fol. 5 v°); — par Alphonse de Léger, seigneur abbé de Cagnotte, habitant à Bordeaux rue du Temple (11 septembre 1692; fol. 6); — par Jean Arquier, contrôleur des finances en Guienne (11 décembre 1692; fol. 8); — pour un immeuble confrontant au jardin de Rigouleau, chirurgien (4 janvier 1693; fol. 9 v°); —pour une vigne confrontant à celle de M. Suau, conseiller au Parlement (6 janvier 1693; fol. 10); — par Henri de Richon, écuyer (12 janvier 1693; fol. 10); — par Pierre Desplanches, chirurgien, voisin de Lousier, aussi chirurgien (3 mars 1693; fol. 12); — pour des biens acquis d'Anne de Gasq, baronne de Cocumont, veuve d'Étienne de Fingues, conseiller au Parlement (30 avril 1693; fol. 14 v°); — pour une maison contiguë à celles du baron de S^{t}-Julien et de M. de Gombaut, conseiller au Parlement (20 mai 1693; fol. 15); — pour un domaine contigu au pré des héritiers de M. de Nanot, conseiller au Parlement et juge à l'Amirauté (3 juillet 1693; fol. 17); — pour une maison contiguë à celle de M. de Montaudon, conseiller au Parlement (1er septembre 1693; fol. 18 v°); — pour un immeuble tenu en 1630 par Fronton de Laroche, conseiller au Parlement (11 décembre 1693; fol. 20 v°) — pour un immeuble confrontant à l'enclos des héritiers de M. de Roquart, conseiller au Parlement (28 janvier 1694; fol. 22); — pour une maison touchant à celle des héritiers de M. de Léger, conseiller à la Cour des Aides (12 février 1694; fol. 22 v°); — pour une maison rue Maucoudinat, anciennement rue du Puch-d'Aillan (11 juillet 1694; fol. 25 v°); — pour une maison confrontant à celle de M. de Baratet, conseiller au Parlement, et achetée à Gabriel-Raimond de Sallegourde, aussi conseiller au Parlement (27 juillet 1694; fol. 26); — par Marguerite Maillard, veuve de Thibaud de Lavie, premier président au parlement de Navarre, pour des chais contigus à la maison d'Anne de Vincens, veuve d'Isaac Duvergier, écuyer, s^{r} de Beauclos, et grevés d'une rente seconde au profit des héritiers de M. Demons, président à la 1er Chambre des enquêtes (9 mars 1695; fol. 26 v°). — Paiement du droit de mainmorte par les mères Marie de Notre-Dame et Catherine-Paule de Jésus, prieure et sous-prieure du couvent de Sainte-Catherine de Sienne, pour un

domaine légué aud. couvent par Jean Amellin, curé de la Majestat (9 mars 1695; fol. 27). — Reconnaissance pour une maison sise rue Boucalot, anciennement de la Vieille-Crabeire (16 mai 1695; fol. 30). — Reconnaissance collective par 20 vignerons du Vigean pour diverses vignes et terres (3 juin 1695; fol. 30 v°). — Reconnaissance au nom de Jean Lacoste, sieur de Campaniol, pour des biens contigus aux aubarèdes de M. de Martin, conseiller au Parlement, et de M. d'Hosten, président à la Cour des Aides (3 juin 1695; fol. 32); — pour une maison sise rue de Mérignac, anciennement de la Mieussanes de Languon (22 mars 1696; fol. 36); — par Marie Lafon, veuve de J.-B. de Robert, conseiller à la Cour des Aides (14 juin 1696; fol. 38); — par Jean Lalanne, maître chirurgien de Bordeaux (21 juillet 1696; fol. 39); — par Bernard Moureau, sieur de La Salle (8 novembre 1696; fol. 41); — par Raimond de Litterie, conseiller au Parlement (9 décembre 1696; fol. 41 v°); — pour deux « chambres de maison » contiguës « aux chambres de M. de Mons, seigneur baron de Latour, conseiller du Roy au parlement dud. Bordeaux, et des sieurs Desplanche et Lozier, chirurgiens » (12 février 1697; fol. 44); — pour une maison confrontant à celle du s^{r} de Seurin, chirurgien (16 février 1697; fol. 45); — par la veuve de Robert Bernard, certificateur des criées et saisies en Guienne (23 avril 1697; fol. 46 v°); — par Élie Brouilhet, sieur de La Carrière, conseiller au présidial de Chartres (12 mars 1698; fol. 49); — par Wolfgang Heusler, « bourgeois et marchant dud. Bordeaux, consul et commissaire de la nation danoise» (9 juin 1698; fol. 51 v°); — pour la moitié indivise d'une « maison et tour appellée antiennement la tour de Garrot» (5 février 1700; fol. 55). — Reconnaissance collective pour le « maine et village » sis à Bassens, au lieu dit *au Moura* (14 novembre 1700; fol. 56). — Reconnaissance par Jeanne Denis, femme de Jacques de Mercier, trésorier de France (2 février 1701 ; fol. 58) ; — par Toinette de Nanot, veuve de Jacques Rivière, docteur en médecine (9 février 1701; fol. 58). — Exposé des litiges entre le chapitre et le curé de S^{t}-Médard relativement aux dîmes, et transaction attribuant la totalité des dîmes à chacune des parties dans un territoire déterminé (23 décembre 1701; fol. 61). — Reconnaissance pour une maison contiguë à celle de la dame de Maurès, femme de M. de Guérin, conseiller à la Cour des Aides (4 mars 1702; fol. 61 v°); — par Abraham Dhiers de Ras, bourgeois et marchand de Bordeaux (31 juillet 1702; fol. 64 v°); — par Raimond de Ferron, seigneur de Betaille (28 mars 1703; fol. 68); — pour « une glassière qu'on a fait bastir du débris de quatre choppes», au Vivey (15 avril 1703; fol. 68); — par Elisabeth de Gombaut, veuve d'André de Lestrilles, trésorier de France (22 mai 1703; fol. 69); — pour une maison contiguë au jardin de Pierre-André de Némond, ci-devant président aux Requêtes (25 mai 1703; fol. 69 v°); — par Simon Lacourt, libraire (27 mars 1704; fol. 73).

G. 1169. (Registre.) — ln-f°, 86 feuillets parchemin.

1741-1754. — Terrier pour le chapitre. Actes reçus par Treyssac, signés par Rideau et Duprat, celui-ci détenteur des minutes dud. Treyssac. — Reconnaissance pour des bois sis dans la paroisse d'Eysines et dans le tènement d'Artigue Arnaud, « lequel est tout du fief et directité dud. chapitre et confronte par entier du nord au grand chemin qui conduit de Bordeaux à Blanquefort, du midy au grand chemin qui conduit dud. Bordeaux à Soulac, du levant à la lande appartenante aud. chapitre, appellée du Couyret, le chemin de les Vaques, quy conduit du susd. de Bordeaux à Soulac au susd. de Bordeaux à Blanquefort, entre deux, et du couchant au chemin appellé Veyriney ou de la Procession, qui conduit du susd. de Bordeaux à Soulac au susd. de Bordeaux à Blanquefort » (janvier 1741; fol. 1 et suiv.). — Reconnaissance pour une maison acquise de Théophile de Lauvergnac, seigneur de Bellisle (5 février 1741; fol. 4). — Transaction avec la Ville au sujet de la directité de l'hôtel des Fermes, aux Chartrons, laquelle transaction est précédée d'un long exposé de l'affaire (21 juillet 1741; fol. 10 v°). — Reconnaissance par Joseph de Madronnet, seigneur du Tasta (6 avril 1742; fol. 16). — Versement aux mains d'Étienne Dardan, architecte, habitant de S^{t}-Seurin (19 juillet 1742; fol. 16). — Bail à fief d'un emplacement près du clocher avec permission de bâtir « jusques au premier jour qui donne de la lumière à l'escalier du clocher, sans le pouvoir fermer ni obscurcir,... faire aucun trou dans le mur et pilier du clocher», etc. (2 décembre 1742; fol. 17). — Reconnaissance pour une maison acquise de Jean-François Clément, commissaire général d'artillerie en Guienne (13 février 1743; fol. 18); — par Joseph Pédesclaux, « ancien mousquetaire du Roy dans la seconde compaignie » (11 janvier 1744**;** fol. 19); — pour une maison achetée, le 18 décembre 1703, par Hermé Comte, « docteur agrégé en médecine » (9 septembre 1745; fol. 24 v°); —par les mères Pétronille de saint Raimond et Marie de sainte Agnès, prieure et sous-prieure du couvent de S^{te}-Catherine-de-Sienne

(18 juin 174G; fol. 27); — par Daniel Denis, seigneur baron de S[t]-Savin (12 septembre 1746; fol. 28); — pour une maison confrontant à celle de M[me] Achard, veuve de M. de Martiny, conseiller au Parlement (12 janvier 1747; fol. 33 v°);— par Catherine-Angélique de La Tresne, supérieure de la Visitation (3 mai 1747; fol. 34 v°);— pour diverses pièces de « pignada » *nu Couyret* et *à Soubiras* (12 juin 1747; fol. 35) ; — pour une maison acquise, le 31 janvier 1729, de Catherine de Maillezais, veuve de Raimond Delas, conseiller à la Cour des Aides (29 février 1748; fol. 41 v°); — pour une maison acquise « de messire Jean-Joseph de Guionnet, seigneur de Monbalen, conseiller en la Cour, comme héritier bénéficiaire de dame Denise de Pichard, veuve de Messire Ogier de Montaudon, conseiller au Parlement » (6 septembre 1748; fol. 42); — pour « un bourdieu anciennement apellé aux Tridons, autrement au Rustre, à présent à Trianon » (14 mai 1749; fol. 46 v°) ; — par François Gensoul, écuyer, seigneur de La Marteille, Romaignac et Chazera (22 mai 1749; fol. 47); — pour une terre tenue en 1498 par Fleury Rolland, conseiller au Parlement (21 mars 1750; fol. 48); — par Jean Capelle, maître chirurgien juré (10 septembre 1750; fol. 54 v°); — pour des pignadas aux lieux dits *au Couyret et à Soubiras* (4 novembre 1750; fol. 55 v°); — pour une maison dans la rue Douet, *alias* Darsac (28 janvier 1751 ; fol. 57) ; — par Pierre Leydet, greffier en chef de la Cour des Aides, au nom d'Élisabeth de Chamillard, veuve de Daniel-Marie-Anne Talleyrand-Périgord (8 avril 1751 ; fol. 58); — par Elisabeth-Thérèse Duval, veuve de Joseph de Brane, baron de Mouton, conseiller en la Grand' Chambre du Parlement (3 juillet 1751; fol. 60 v°); — par René de Taché, seigneur de la maison noble de Mormam,dans la paroisse d'Yvrac (17 août 1751; fol. 61 v°). — Hommage féodal par Étienne Duval, commandeur de l'ordre de S[t]-Lazare, pour sa maison de Belair, au Bouscat (10 mars 1752; fol. 62). — Reconnaissance pour des pignadas au lieu dit *à Fondebros* ou *à Couyret* (8 juillet 1752; fol. 65 v°); — par Joseph Dalesme, conseiller honoraire au Parlement, seigneur du Pian, Escassefort et autres lieux (25 juillet 1752; fol. 67); — par Joseph Sarran de La Chapelle, seigneur de Cruzeau (2 août 1752; fol. 68); — par un religieux de la Merci pour des biens au tènement des Pujoques (18 août 1752; fol. 69).— Délibération du P. Gueymus, commandeur, du P. Romain Labarrière, professeur à l'Université, et autres religieux de la Merci, en vue de cette reconnaissance (24 novembre 1751; fol. 70 v°). — Bail «à titre de sous-accazement» par un tenancier du chapitre, dûment autorisé par celui-ci (25 mai 1753; fol. 76 v°). — Indication des limites du tènement des Pujoques (27 juillet 1753; fol. 79 v°). — Aveu et dénombrement par Étienne Duval, pour le fief noble de Castet-en-Dorthe, *alias* Belair (15 septembre 1753; fol. 81). — Reconnaissance pour une maison acquise de Marie de Gombault, épouse de Joseph de Bonneau, seigneur des maisons nobles de Carreyre-Vimeney et Villepreux (l[er] janvier 1754; fol. 82 v°); — pour une maison « de laquelle a été ci-devant reconnu par exporle du 6 septembre 1603 en faveur dud. chapitre par François Buschis, architecte et conducteur de l'œuvre de Courdouan » (13 janvier 1754; fol. 83).

G. 1170. (Registre.) — In-f°, 208 feuillets parchemin.

1748-1760. — Terrier pour le chapitre. Actes reçus par Rideau et Duprat. — Reconnaissance par le fondé de pouvoirs de René Montaudouin, seigneur de La Rabatellière, de Nantes (12 février 1754; fol. 1 v°); — pour partie d'une maison vendue par Nicolas Beaujon (15 juillet 1754; fol. 2); — par Jean Dupuy, architecte (20 novembre 1754; fol. 5); — par Pierre Vernet, bourgeois de Bordeaux et sculpteur (26 novembre 1754; fol. 8 v°); — par François Ornon, « tuillier, habitant aux tuillières de M. Bauric, amériquain, de la parroisse du Pian en Médoc » (30 novembre 1754; fol. 9 v°); — pour un tènement contigu aux maisons d'Étienne Dardan et de Nicolas Girard, architectes (30 novembre 1754; fol. 10); — pour un puits où François Roux, dit Duvignau, architecte, a droit de puisage (4 décembre 1754; fol. 13 v°); — pour une maison touchant à celle de M. de Castelnau, « capitaine du régiment de Chalusse » (7 décembre 1754; fol. 14 v°); — pour un puits commun avec Dutoya, chirurgien (8 décembre 1754; fol. 15 v°);— pour une maison avec droit de puisage au puits d'Étienne Alain, maître chirurgien (13 décembre 1754; fol. 17 v°); — par Pierre Vernet, sculpteur (28 décembre 1754; fol. 24 v°); — pour « une pièce de vigne faisant caboutat ou éguilley » (29 décembre 1754; fol. 26); — au nom de Jeanne Bayle, veuve do Mathurin Turat, chirurgien (8 avril 1755; fol. 40); — par Arnaud Dufourq, bachelier en médecine (15 avril 1755; fol. 40); — pour une maison « où il y a un pavillon avec des girouettes non nobles » (2 mai 1755; fol. 42 v°); — par Thérèse Crozilhac, veuve de Jacques Doazan, docteur en médecine (2 mai 1755; fol. 44); — par Jérôme Labrouste, « intéressé dans les affaires du Roy» (31 mai 1755; fol. 48 v°); — par Michel Beaujau, supérieur du séminaire S[t]-Raphaël

(20 juin 1755; fol. 51 v°); — par François Delord, maître en chirurgie (16 juillet 1755; fol. 59); — par Jean Valletton, sieur de Boissière (22 juillet 1755; fol. 61 v°); — pour une maison confrontant à celle de Capel, chirurgien (4 août 1755; fol. 65); — par Marie-Anne Demons, veuve de Guillaume-Gaston de Lachabarne, trésorier général (10 septembre l'755; fol. 72); par Antoine Fayet, « faiseur de limes » (2 décembre 1785; fol. 76 v°); — par François de La Salle, marquis de Roquefort, seigneur de S^{t}-Go, chevalier d'honneur au Parlement (19 décembre 1755; fol. 80); — par le P. Joachim Verel, prieur de la Charité de S^{te}-Marguerite de Cadillac, ordre de S^{t}-Jean-de-Dieu (6 février 1756; fol. 83); — par Martial-François de Verthamon, seigneur d'Ambloy, S^{t}-Amant, Poulines, le Grand-Breuil, Villiumer et autres lieux, conseiller en la Grand'-Chambre (8 mars 1756; fol. 85 v°). — Devis estimatif pour la construction d'un magasin à Bacalan (fol. 87). Reconnaissance par Jean de Jégun, ancien archiprêtre des Esseintes (30 mars 1756; fol. 88);— par Jeanne-Marie Devillepreux, fille de Jeanne-Marie Lamazère, veuve de Charles Devillepreux, sieur de S^{t}-Germain (22 avril 1756; fol. 89 v°). — Aveu et dénombrement pour des biens dépendant du bourdieu dit à *Douzau,* paroisse du Bouscat (22 mai 1756; fol. 93 v°). — Reconnaissance par Jean Goudin, vigneron, valet de Marie de Montalan, « porteur d'ordre de lad. dame et d'une lettre écrite au sujet de la présente exporle au sieur Barbarie, féodiste du chapitre » (2 juin 1756; fol. 97); — par Marie-Louise Germain de Valcourt, veuve d'Étienne Blanquet de La Tour, commissaire, receveur et contrôleur général des saisies réelles (10 juin 1756; fol. 97 v°); — par Jacques-Martial Dohet de Boisron, conseiller à la Cour des Aides (17 août 1756; fol. 101 v°) ; — par Jean-Paul Vigneau père, « maître en chirurgie» (26 août 1756; fol. 102); — par Jean-Robert Grossard, chirurgien juré (12 septembre 1756; fol. 106); — par Antoine Richet, avocat, jurat, «juge de la comté d'Ornon, baronnie de Veyrines et prévôté d'Eysines » (8 janvier 1757; fol. 112 v°);— par André-Pierre Dubrutz, conseiller à la Cour des Aides (10 février 1757; fol. 116); — par Pierre de Castelnau, capitaine de cavalerie au régiment de Saluces, héritier de sa tante Jacquette de Castelnau, laquelle était veuve de Joseph de Loupes, seigneur de Castera (15 février 1757; fol. 117); — par Jean Sacriste, comte de Rollie, baron de Gresset, etc. (18 février 1757; fol. 118); — par Anne-Louise-Renée d'Uza de Lur de Saluces, habitant au couvent des Bénédictines, agissant pour Pierre de Lur,marquis de Saluces, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Saluces-cavalerie (22 mars 1757; fol. 119 v°); —par François-Joseph de Rolland, président de la Cour des Aides (30 mars 1757; fol. 121); — par Bertrand Delort aîné, maître chirurgien, pour une maison tenue, le 19 décembre 1654, par Jean Sudre, docteur en médecine (1er avril 1757; fol. 121 v°); — par Marc de Chaperon, seigneur de Terrefort et Lataste, trésorier général de France, premier président du Bureau des finances, pour une maison sise rue du Petit-Loup, « cy-devant apellée rue Descombes, autrement des Trois Chandelliers ou Putois» (7 avril 1757; fol. 124); — par Thomas de Lalande, conseiller à la Cour des Aides (14 avril 1757; fol. 124 v°); — par Laurence Francia, veuve de Joseph Cardoze, médecin (23 mai 1757; fol. 128); — par Marie-Anne Dumantet, dame de la maison noble de Lassalle de Livrac (24 mai 1757; fol. 128 v°); — par Jean Dupuy, maître chirurgien (28 mai 1757; fol. 129 v°); — par Jean de Navarre, conseiller honoraire au Parlement, lieutenant général à l'amirauté de Guienne (7 juin 1757; fol. 130 v°); — par Daniel Testas, sieur de Gassies (23 juin 1757; fol. 134); — par Jean de Reymond de Lalande, seigneur de Belin, Beliet, Mons et des maisons nobles de Lalande, conseiller en la Grand Chambre, administrateur des biens de son fils Pierre, aussi conseiller au Parlement (25 juillet 1757; fol. 136); — par Marie-Catherine-Thérèse-Madeleine Demons de Latour, femme de J.-B. de Secondat (3 septembre 1757; fol. 138); — par Charles de Bodin-Dussault, seigneur de S^{t}-Laurens, Lauroudetie, Brie, Fontaudin et autres lieux, premier jurat de Bordeaux (13 septembre 1757; fol. 139 v°); — par Jeanne Beaudu, veuve de Jean Aubert, maître chirurgien (17 décembre 1757; fol. 147); —par Jean-Léon Dufau de Lamothe, seigneur de Beauregard, héritier de Pierre Dufau, son père, receveur général des consignations du Parlement (18 décembre 1757; fol. 147 v°). — Hommage par Pierre Mounier pour des immeubles qu'il possède noblement dans la rue du Palais-Gallien (19 décembre 1757; fol. 148). — Reconnaissance par François Darche, ancien procureur général de la Cour des Aides, mari de Pétronille Viau (11 février 1758; fol. 154); — par Jean Nérac, «maçon en basses œuvres » (3 mars 1758; fol. 156); — par Pierre Lajaunie, conseiller à la Cour des Aides (4 mars 1758; fol. 156 v°) ; — au nom de Pierre Billard-Devaux, seigneur de Charenton, premier président du Bureau des Finances à Paris, veuf de Marie-Anne Boyé, icelle fille unique de Boyé, conseiller à la Cour des Aides de Guienne (6 mars 1758 ; fol. 158 v°) ; — par Marie-Jeanne Desclaux, veuve de Jean Matherau, maître chirurgien

(29 mars 1758; fol. 159); — par Élie Perrochon, maître en chirurgie (30 mars 1758; fol. 159 v°); — par Antoine Dupin, seigneur de la maison noble de Coureau (1er avril 1758; fol. 160); — pour un immeuble «qui aboutit à la rue Podio ou Poudiot, anciennement apellée d'Entre-les-Murs » (15 avril 1758; fol. 162 v°); — pour un immeuble rue du Chai-des-Farines, précédemment appelée rue de la Coquille (18 mai 1758; fol. 164 v°); — au nom de Dutoya, chirurgien; Rivaille, architecte; Izaac, changeur; Roux, dit Vignau, architecte, etc. (27 juin 1758; fol. 167); — par J.-B. de La Salle-Cailleau, seigneur de la maison noble de La Salle, comme mari de Marie-Thérèse Dupuy, fille de feu Jean Dupuy-Delamiran, ancien major général garde-côte de Bordeaux (8 juillet 1758; fol. 168); — par Raimond Liraudin, officier de la Monnaie, seigneur de la maison noble de Beaugey (26 juillet 1758; fol. 169 v°); — par François de La Chausse, sieur de St-Izart, mari de Marie de Calvimont (15 décembre 1751; fol. 186); — par Henri de Labat de Lacouture, seigneur de la maison noble de Monconseil ou du Miny, Pierre de Grenier, sieur de Florac, seigneur des maisons nobles de Taudias et de Cissan, etc. (28 juillet 1752; fol. 187); — par Jacques de Lhospital, conseiller à l'élection de Guienne (15 janvier 1754; fol. 190). — Reconnaissances collectives pour des biens sis dans la paroisse d'Ambarès, lieu dit *à Bernatet* (1er mai 1754; fol. 191 et 192); — pour le « mayne et village situé en la parroisse de Bassens, au lieu appellé *au Moura »* (17 mars 1755; fol. 192 v°); — pour le domaine de Paulengues, paroisse de Cambes, « contenant 11 journeaux à beuf ou environ, revenant à 9 journeaux 15 règes de journal, mesure de Bordeaux» (10 juillet 1755; fol. 194); — par Joseph de Galatheau, seigneur des maisons nobles du Fleix, dans la paroisse de Camblanes, Lisle de Lalande et autres places (4 septembre 1755; fol. 197).

G. 1171. (Registre.) — In-f°, 20 feuillets parchemin.

1761-1771. — Deux fragments de terrier pour le chapitre, l'un par Barbarie, l'autre par Nauville. — Fixation des limites des paroisses de St-Seurin et de Mérignac par les délégués de la Ville et du chapitre; plantation de bornes dont chacune est « de forme carrée, arrondie par le bout, élevée sur terre d'environ cinq pieds, marquée sur le pan de la droite de trois croissants et sur le pan opposé de deux crosses en sautoir » ; dans chaque fosse, du côté des croissants, on met « un thuilleau cassé en trois portions, qui, en les rejoignant dans le sens que led. thuilleau a été cassé, ne font qu'un même corps, lequel thuilleau a été mis dans les fossés desd. bornes pour servir de témoin à leur autenticité » (9 septembre 1767; fol. 9). — Reconnaissance au nom de Léonard Desboutges, ancien archiprêtre de St-Magne (8 février 1771; fol. 12); — par Jean Carton, trésorier de France (1er juin 1771; fol. 15); — par René-Marie Flock, «général provincial honnoraire des monnoyes de Bordeaux » (9 juin 1771; fol. 15 v°).

G. 1172. (Registre.) — In-f°, 163 feuillets parchemin.

1764-1768. — Terrier relatif au tènement général : territoire de Caudéran. — Reconnaissance par François Roques, receveur des amendes et épices de la Table de Marbre (27 août 1766; fol. 78 v°); — par Jean-François de Rolland, président de la seconde Chambre des enquêtes (16 septembre 1767; fol. 150 v°); — par Marie-Marguerite-Angélique Fénelon, veuve de Joseph-François-Ignace de Labat, seigneur baron de Savignac, conseiller en la Grand'Chambre (5 décembre 1767; fol. 158).

G. 1173. (Registre.) — In-f°, 182 feuillets parchemin.

1768-1771. — Terrier relatif au tènement général : territoires de Caudéran et du Bouscat. — Hommage rendu au chapitre au nom de Jean-François de Carrière, prêtre, conseiller honoraire en la Grand'Chambre, seigneur de la maison noble de Lescure (25 octobre 1768; fol. 47 v°). — Reconnaissance par Sébastien Rulleau, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier (19 février 1769; fol. 64 v°); — pour une vigne confrontant à une propriété des enfants de Baudri, «maître en fait d'armes» (18 juin 1769; fol. 82); — par Jacques et Antoine Labottière frères, imprimeurs (11 avril 1771; fol. 167 v°).

G. 1174. (Registre.) — In-8° oblong, 134 feuillets.

1431-1476 (?) — Lièvе des revenus du chapitre. — « Nota que l'an mill. cccc e xxxi scrisquy jo Johan Maurin aqueste rolle e lo copiey de un rolle velh » (fol. 1 v°). — Esporle et cens dus pour une maison et un jardin « a la to de Audeyola » (fol. 2); — pour deux maisons « a la forquada d'Eysinas » et « pres deus Pillas de Tudella » (fol. 2 v°); — pour un pré dans la palu, à *Malas Pesetas* (fol. 3). — Vigne à *Terre Nègre,* « a la fossa hont era l'areney » (fol. 3 v°). — Vigne à *Fontaneras,* « prob de Salavert » (fol. 4 v°). — Maison sise

rue de Labrosse(?), tenue par l'abbé de Guîtres; en interligne : « Fray Pey Brun, abat, tenet » (fol. 5). — Maison sise « a rua de Tres Hostaus » (fol. 10 v°). — Vigne à Villeneuve, tenue par un chapelain de S^{t}-Pierre : 6 d. d'esporle, 6 d. de cens, plus, au changement de chapelain, 4 guiennois d'or, « per rason de vendas et reyrevendas » (fol. 11). —Vigne « a Margaus, prop de Bequynhou» (fol. 11 v°). — Maison «en la carreyra de Carmosset » (fol. 12). — Maison « a la cordaria S. Pey » (fol. 12 v°). —Cens dû par « Johan de Lespina, brodado » (fol. 13 v°). — Cens de 4 s., esporle de 2 d. dus par un chapelain de S^{t}-Michel. « Item, diu a mudacion de caperan, a la merce deu capitre, vendas, etc.» (fol. 14 v°). — Vigne « a l'areney de Cap-de-Villa » (fol. 17 v°). — Immeubles sis à S^{t}-Seurin, « prop de la Demeyra » (fol. 19 v°). — Cens « per lo grant ostau de peyra qui es en la sauvetat » (fol. 20). — Maison à Capdeville et aubarède «au bosc de Rosinhou darey lod. hostau » (fol. 20 v°). — Cens dû par un tenancier demeurant « davant los Augustins, a rua Boau » (fol. 21). — Terre à la Palu, à *las Pesetas* (fol. 21 v°). — Terres à Capdeville, « devert lo Vivey aperat Chasteufort » (fol. 23). — Vigne à Terre-Nègre, « prop lo molin deu vent » (fol. 24). — Vigne *a Layguadrom* et autre vigne à S^{t}-Genès, lieu dit a *Barqua* (fol. 26). — Vigne « a rua Trenqueyra, prop de la Tauqua » (fol. 20 v°). — Vigne devant la croix de Pontlong (fol. 27 v°). — Vignes : « P. Saut, home questau deu capitre, tenet » (fol. 28). — Vigne tenue par « lo caperan de S.Christole ». « Nota que lod. caperan es tingut de dar au capitre amortizon per rason de lad. binha » (fol. 29 v°). — Vigne « prop deu molin d'Esqot » (fol. 29 v°). —Cens dû par Pierre Du Bouscat, clerc de la ville, « per una tor e plantey e vinha qui es au Colomey prop de Caudeyran » (fol. 31 v°). — Vigne à Badetz, près la croix de la Pierre (fol. 33). — Jardin à *las Fenestras* (fol. 33 v°). — Cens dus par divers particuliers pour un pré à Salavert : « a massa v s., so es a saber casqun VII d. » (fol. 34). — « Aques son los de Caudeyran qui deven los cens de Salavert » (fol. 34 v°). — Liste analogue pour les habitants du Bouscat (fol. 36). — Vignes à *Font Degus* (fol. 36 v°). — Vigne *au Benquet,* près de Colignan (fol. 37).— «Los qui deven los cens de Sobiras » (fol. 39 v°). — Vigne à *la Vopilheyra* (fol. 40 v°). — Terres à *Machacou* (fol. 41). — Cens dû par Arn. Bert, «per la sua part de terra e vinha qui es a l'Artigua deu Bern » (fol. 41 v°). — Cens dû par J. Aumalhey «per la estatga belha qui es a l'Aubar » (fol. 42 v°). — Cens dû par Arn. Tridon, Jacquelot de Lastonar « ab autres parsoneys», pour les terres de *Chasteu Fort* (fol. 43).— Cens dus par Huguet Andraud pour des vignes sises au *Camp de Andraud* (fol. 44 v°). — Redevance de « mech boysset de froment daudet, fin e net » (fol. 45). — Bruges : « Los qui deven los cens deu paduentatge de la landa e las gallinas » (fol. 45 v°). — Pré dans la palu, à *las Tralhas* (fol. 47). — Note relative à une reconnaissance pour une «estatga... trencada; empero bona es, car lod. trencament no bau res » (6 mai 1457; fol. 48). — Biens à *la Cagualera,* à *Malartic* (fol. 49). — Biens à « l'Arbre Férant, *alias* à la Gueyte », *ans Cadaffautz de Bussac* (fol. 50). — Redevance d'une pipe de vin fait sous les yeux d'un délégué du chapitre, l'entretien dud. délégué restant à la charge du tenancier (fol. 51 v°). — Cens dû par des tuiliers pour la tuilerie sise dans la lande du Queyret (fol. 52). — Moulin de *La Casa,* à S^{t}-Médard (fol. 54 v°). — «En la parropia de Sent-Martin de Cisac » cens de 30 s. dû par l'abbé de Vertheuil pour le moulin de Feyreyras (fol. 56 v°). — « Lo priu de Cadorna diu, per la pension de sa gleysa de Cadorna, v s. cada an » (fol. 56 v°). — Maison, jardin et puits tenus par Élie Compte et son frère « per mutation feyta ab mossenyor lo Captau » (fol. 61). — Terres sises à Cambes « a la Taudina et au Molin deu vent » (fol. 64). — Pensions dues par les églises de Gaillan, S^{t}-Remy, S^{t}-Mexant, Puypaulin, -Christoly, Parempuyre, Montussan (fol. 67 v°-68v°). — Cens dus à Pâques (fol. 72).—Vigne près de la croix de la Pierre, sur le chemin de Soulac (fol. 75 v°). — Cens dus le jour de s^{t} Amand (fol. 76 v°). — Cens dû par Pierre Arnauton, doyen de S^{t}-Seurin, pour une maison devant le clocher (fol. 84). — Rente due par la confrérie de Mérignac (fol. 87). — Bois et lande sis *a Laguoyran,* paroisse de Mérignac (fol. 87 v°). — Redevance due par le seigneur de Jales, « demorant a la tor de Jales, *alias* a Hastinhan, en la parropia de Sent-Medart »; mention de moulins à foulon sis sur la jalle, dont l'un appelé le moulin de Cantamerle; mention de la dîme d'Hastignan, qui appartient au seigneur de Jales et rapporte 7 à 8 pipes de vin et 15 à 18 boisseaux de blé (fol. 89). — Rentes constituées : note sur les biens d'Arn. de Monhac : « Son ypoticatz en la soma de L s. de cens » (fol. 92). — Note analogue relativement aux biens de Menauton Dasta de -Paul et autres biens, qui sont grevés de redevances (fol. 92 et suiv.). — «Sens inutilhs » (cens éteints?) (fol. 93).— Moulin de S^{t}-Seurin, *alias* de Pierre Brichet (fol. 97 v°). —« Enseguen se las deminucions de las pencions de las gleysas » (fol. 103 v°). — «Summa (?) totz los cens inutilhs : cxIx 1. II d. Summa tota la valor deu

rolle : vi[e]xxxiii 1. xviii s. vin d.» (fol. 104 v[c] et 105). — Prairie sise à Pompignac, près du moulin (fol. 109 v°). — « Los qui tenen aquo de Barlinquam, so es la binha, laquau mau deu capitre a Barlinquam » : 10 d. de cens (fol. 110 v°). — Liste des gens de Saulesse qui doivent annuellement au chapitre 6 pipes de vin, 6 boisseaux de froment, 6 s. de cens et 6 paires de poules (fol. 111). — Note sur le bail à fief du moulin sis à Pompignac et concédé à Pierre Robert moyennant 2 s. de cens (13 avril 1461; fol. 111 v°). — Pointe des chapitres (?) (XV[e] siècle; fol. 130 et suivants).

G. 1175. (Registre.) — In-4° oblong, 84 feuillets.

XV[e] siècle. — Liève pour le chapitre. — Cens dus par Thomas de Fenhas pour une maison et un jardin *a la Tor d'Audeyola* (fol. 2). — « Nota que los dessus nomenatz tolz son inutil a cause deu castet de Tropeyta » (fol. 2 v°). — Maison près de la porte *de Corn* (fol. 9). — Maison dans la rue *Pey de Lostau* (fol. 10 v°). — « I[a] terra e areney et vinha qui es a Badetz debant la † de la Peyra de Caudeyran » (fol. 12). — Rente de 50 s. due par « lo senhor de Castet en Dorta... a causa de las agreyras qui foren deu senhor de Gout, las caus agreyras son au Bosquat... et per present las ten per via de assensa Guilhem Comte, *alias* Motinet, carpentey » (fol. 12 v°). — Cens de 1 d. dû par le captai de Buch pour un chai sis *a Tropeyta* (fol. 13 v°). — Cens dû par Jean Arnaud, notaire (fol. 17 v°). — Cens dû par le même pour « i hostau et bouta », rue de Castillon (fol. 17 v°). — Maison et «estable» rue de Puypaulin (fol. 18). — Maison devant le Poids de la ville (fol. 18). — Vigne à Terre-Nègre, « a la fossa ont sole aber areney » (fol. 19). — Gaillard de Garros, « demorant en la tour de Bessan » (fol. 20). — Vigne *au Salon* alias *a la Tauba* (fol. 21 v°). — Aubarède *a Sotanegra* (fol. 26). — Cens dû par Jean Foguey, licencié, « en la carreyra deu Lupanan, vert la bancaria de Sent-Projeyt » (fol. 35 v°). — Cens de 8 1. pour le moulin de Brechet, à Mérignac (fol. 37). — Terres *au Bybey* alias *a Chasteufort* (fol. 37 v°). — Cens dû par « lo senher de Bequoyran, demorant en lo pode de Blaya » (fol. 38 v°). — Cens dû pour une vigne sise derrière la porte du Hâ. « Et de present es inutilh, a causa deu castet deu Far » (fol. 40 v°). — « Johan de Monque per ung hostau e chay qui es a la tor de Audeyola, a Troppeyta..., et de present es inutin *(sic),* a causa deud. castet » (fol. 43 v°). — Tour et maison dans la rue *de las Combas* (fol. 46 v°). — Maison *a la Cordery Sent-Pey* (fol. 47 v°). — Maison et jardin à la porte du Hâ, dans la ville: « Et es enutil a causa deu castet deu Far» (fol. 48 v°). — Cens dû pour quatre « sadonx » de terre dans la paroisse S[te]-Colombe, lieu dit *au Trench (fol. 51).* — Pré à Barsac, lieu dit *au Far* (fol. 54). — Terre à Cambes, lieu dit *a Casau Carrota* (fol. 57). — Cens pour « I trens de boscarat au Bosc de Sarrat », à Quinsac (fol. 57 v°). — Ferme « pres de la Mota », à Parem puyre (fol. 60 v°). — Maison, jardin et vigne « près de la Deymeyra », à S[t]-Seurin (fol. 66). — Cens dû par Arnaud d'Ambilla, chanoine de S[t]-Seurin, pour une maison «que fo demossenhor de Marcelhac » (fol. 66). — Vigne à Terre-Nègre, « pres de l'areney de l'obra » (fol. 67 v°). — Cens dû pour le moulin de *Ferreyres* alias *de Balandey,* à Cissac (?), par l'abbé de Vertheuil (fol. 72). — Rente de 5 s. due par le prieur de Cadourne (fol. 72). — Saulesse : « Los qui son bingutz de noet aud. loc. » Ils doivent les cens « l'un per l'autre et cascun per lo tot », plus le quart des vendanges (fol. 72 v°). — Cens dû par des habitants de «Serelhan... a causa deu molin de la Casa qui es sobre la vila » (fol. 75 v°). — « The VI day of mars pre (?) yer of Wor Lord M° IIII[e] LXX II, was kild the alle of Armanhac in the pla[ss]e of Leytorre » (fol. 84 v°).

G. 1176. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets.

XV[e] siècle. — « Sequntur confrontaciones feudorum censualium ecclesie Sancti-Severini. » — Cens dû par une veuve pour des biens qu'elle tient « ad vitam dumtaxat » (fol. 2). — Mention de la dispense accordée à lad. veuve, sur la demande du duc d"Évreux, « quod non teneatur vendere nec alienare dicta feuda nec aliquod eorumdem in vita sua, dum tamen ipsa teneat eadem feuda in bono statu » (fol. 4). — Maison tenue par l'abbé et le couvent de S[t]-Romain de Blaye, dans la rue Pierre de Lostau, moyennant 2 d. d'esporle, 1 s. de cens et 1 marc d'argent payable à chaque changement d'abbé pour tenir lieu des droits de lods et ventes, « et in casu quod nollent solvere quod capitulum possit procedere ad vendicionem dicti feudi » (fol. 7). — Maison et chai touchant « chayum domini quondam Vitalis Caroli » (fol. 8). — Cens « pro domo in qua sunt due stagie » (fol. 17 v°). — Cens dû par l'abbé de Guîtres, plus un marc d'argent à chaque mutation d'abbé (fol. 22 v°). — Mention de Jeanne de Gornay, veuve d'Aymeric de Durfort *alias* de Duras (fol. 34 v° et 35). — Cens dû par la même « pro magna domo lapidea » (fol. 35 v°). — Mention de la vente d'une maison par maître Vital de Martres, maître de l'œuvre de S[t]-André, le 23 mars 1411 (n. s.) (fol. 37 v°). — Cens

dû par Pierre de La Place « pro dimidio muro et dimidio pede terre » sis entre la maison dud. Pierre et l'autre moitié dud. mur (fol. 43 v°). — Cens pour une maison sise dans la grand' rue S^{t}-Remy, « loco vocato a la Forcada de Sent-Joyn » (fol. 30 v°). — Cens dû par Arnaud Bernard, « commorans in salvitate Sancti-Severini » (fol. 55 v°). — Mention d'un bail à cens au profit de Raimond de Landiras, archidiacre de Médoc (fol. 56 v°). Cens dus par Jean Chambon, chanoine de S^{t}-Seurin (fol. 89). — Cens pour des immeubles « prope domum decimarie capituli » (fol. 90 v°). — Cens dû « pro terra vacua et sanisugario que est in dicta salvitate, loco vocato *au Vivey* » (fol. 93 v°). — Cens dû par « Vitalis de Martres, lathomus, magister operis Sancti Andrée » (fol. 96). — Cens dus pour des immeubles sis « in rua Sancti Germani, *alias* Cappellanorum » (fol. 96 v°). — Droit d'entrée dû par le titulaire de la chapellenie de P. Carpin : «xx^{ti} scutos veteris auri de cugno Francie » (fol. 98). — Cens pour des immeubles «in carreria que tendit de Sancto Georgio versus Sanctum Martinum » (fol. 100). — Cens dû par le « cappellanus cappellanie domini Johannis de Galhano, *alias* vocata cappellania Beate Marie de Sancto Severino » (fol. 107). Mention de l'autorisation donnée à un chapelain de bailler à surcens les biens qu'il tient du chapitre (fol. 186). — Cens dû par Arnaud de Mesure « pro planterio vinee, cum turri sive columberio, quod est loco vocato *a Carronan* » (fol. 163). — Mention d'une modération des redevances à percevoir sur une vigne devenue déserte, et de la cession de ces redevances au chapitre (fol. 169 v°). — Cens de 50 s. dû par «Ber^{dus} de Gutto (?), miles,... [pro] feudo de Lalanda vocato *lo feu deu Got »* (fol. 175 v°). — Mention des redevances collectives dues par les habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve : 300 manœuvres « cum bovis, asinis et propriis corporibus, et ultra II^{e} L regales auri ratione queste », et par les gens de Caudéran et du Bouscat pour le *padouen* de Salabert (fol. 183). — Cens dû individuellement par des habitants du Vigean pour le padouen de Cayret (fol. 192).

G. 1177. (Registre.) — In 4», 15 feuillets.

1511-1514. — Lièvre pour le chapitre. Analyse d'actes concernant les tenures à cens ou à fief. — Délibération prise par Martin de Marsan, doyen; Guillaume de Navailles, sacriste, et autres chanoines, « in juribus respective doctores, licenciati et baccalarii, » portant que le notaire du chapitre inscrira l'analyse des chartes de bail à fief et de reconnaissance, « et rotularii moderni ac futuri, rotulorum tam magni quam anniversariorum, respective tenebuntur singulis annis... nomina et coguonima affevatorum in eorum rotulis regestrare ac fundum, parrochiam, locum, sporlam, censum et solutionis terminum » (3 janvier 1511, n. s.; fol. 2). — Ferme «en la parropia de S^{t}-Seve, en terra Gasca » (fol. 2 v°). — Jardin dans la paroisse S^{t}-Mexant, « en la rueta apperada deu Sou de Brayac » (fol. 3 v°). — Maison dans la paroisse S^{t}-Remy, rue d'Arsac (fol. 4). — Cens de 10 l. dû par noble Raymond Landa pour une maison sise près de la porte du Caillau (fol. 4). — Cens dû par noble Henri de La Rocque, seigneur du Gua, pour un bien dans la palu de Montferrant; il peut sous-inféoder; le retrait lui appartient, et les lods et ventes sont au chapitre (fol. 4 v°). — Maison sise dans la rue de Puypaulin et achetée des héritiers « deu deffunct moss. Loys Tindo, premey president quant vive en la court de parlament a Bourd. » (fol. 5). — Cens dû par maître Bertrand Trossilh, «praticien en court laya, » de la paroisse de Puypaulin (fol. 5).— « Aymeric de Fayola, dict lo Prince, ten deusd. senhors dos hostaus et una torn en lad. parropia de S^{t}-Remedi, pres deu portau de Tropeyta, apperat Tostau deu Cappet Roge, loquau a crompat de noble home Pothon de Segur, senhor de Francs » (fol. 5). — Cens dû par Ferrand de Montferrand et demoiselle Jeanne Gassies, sa femme (fol. 5 v°). — Vigne sise à Floirac (?), lieu dit *a la Motha de Ferroys* (fol. 5 v°). — Vigne dans la paroisse de S^{t}-Seurin, « pres deus murs de la gleysa de S^{t}-Martin, sobre lo grant camin de Meyrinhac » (fol. 5 v°). — Vigne *à Campredon,* près du moulin à vent (fol. 6). — Cens dû par Arnaud de Tourrettes, second président à la Cour (fol. 6). — « Bertrand et Pey Blanc, de Blanquaffort en Medoc, tenen en feu deusd. senhors cum senhors caucionneys de l'ostau et sala de Linas seys arregas de vinha » (fol. 6). — Redevance due par les mômes aux mêmes « cum senhors caucioneys », pour une ferme et des vignes : « quatre manobras, las doas ab beus et bros et las autres doas ab una persona » (fol. 6). — Maison dans la paroisse S^{t}-Siméon, « en la rua per laquau l'on va de S^{t}-Symeon au puch d'Alham et au Petit Judas, davant [l']hostau apperat de Maucodinat » (fol. 6 v°). — Maison tenue par « maistre Baude Peyron, praticiam en court laya » et par « maistre Pierre de Priaterio, notari de S^{t}-Micqueu» (fol. 6 v°). — Maison rue *de la Fusteria,* près de la porte *de la Grava* (fol. 8). — Maison dans la paroisse S^{t}-Siméon, rue *de la Gleysa vetha* (fol. 8). — Déguerpissement d'une maison sise au Pian, devant la chapelle de S^{t}-Vivien, et bâtie sur le fief du chapitre sans la per-

mission de celui-ci (fol. 8 v°). — Cens dû par une habitante de la rue de Porte-Médoque, « autrement apperada rua deu Brugua » (fol. 8 v°). — Vignes sises dans les graves de S^te^-Croix, lieu dit *a La Videy,* alias *au Serpora* ou *a la Peyssoneria* (fol. 8 v°). — Maison et jardin « en rua Sanguynengua, autrement en la grant carreyra de Sancta-Crotz » (fol. 9). — Cens dû par Companyet d'Armendary, conseiller au Parlement (fol. 9 v°). — Cens de 5 I. dû par Jean Doublet, chirurgien, en sa qualité de fabricien de S^t^-Pierre, pour une maison qui est soumise, en outre, à un droit d'amortissement d'un marc d'argent payable tous les quinze ans (fol. 9 v°). — Vigne à Cenon, « en laquau a los jornaulx de tres homes o environ» (fol. 10).— Cens dû par demoiselle Marie Micqueu, femme d'Arnaud de Gruyauta, notaire de S^t^-Sève (fol. 10). — Cens dû par Lancelot Dufau, «president et conseilley » au Parlement (fol. 12 v°). — Biens sis dans la paroisse de Floirac, « au cornau de Floyraguet, au loc apperat au Feu» (fol. 13 v°). — Terre sise au Tourne, « contenent seys vintz et doze patz de lonc et sept vingtz arregas de travers » (fol. 14 v°). — Cens dû par Menaud Ducornet, chirurgien, habitant de S^te^-Colombe de Bordeaux (fol. 15). — Redevance de KO s. due par Jeanne Deu Got, dame de S^t^-Julien, au diocèse d'Aire, pour les agrières, quarts, quints, etc., qu'elle perçoit au Bouscat, dans les lieux dits *a Campbelh,* au fief du *Colomey* alias *a las Agreyras Deu Gout* (fol. 15). — Pré « en loquau a lo jornau de dos pradeys » (fol. 15 v°).

G. 1178. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets.

1519.— «Papirus custodum divi Severini de anno Domini millesimo quingentesimo decimo nono, et fuere incepte vindemie lune xxv^a^ septembris » (fol. 1). Indication du nom du tenancier, du terroir, du nombre de vignes que le tenancier possède dans ce terroir, de la quotité de la redevance, du nom du garde (?), et, pour certains articles, de la quantité de raisins perçue (?). — « Guilhem Vidau, per los hereteys de Johan Humaut, au Lorey Veilh, en I loc; a Mont-Raveau, en III locs, au v^en^ : III p., VII p. f. » (fol. 7).— «Graves. Par plantiers. Artigua Veilha, au quart et deyma... Pierre Dirigaray, s^r^ (?) de Bostgramond, per sa molher, en I loc : mi p. z. ([1]) f. » (fol. 23). — *Campredon, Petita Crabeyra, Grand Crabeyra, Carronna, Fontanagran, Fossaleon, Pipas, aux Mons, au Vivey,* aux quart et dîme; *Sanct-Genès,* « au quart per tot » ; *au Favar, la Graveta, plantey de Sainct-Seurin, Terra-Negra, Fossa-Guybaud, Tramblede, Carinhan,* etc., aux quart et dîme.

([1]) Le signe z exprime l'idée de moitié ; IIII p. *z.* signifie : 4 p. et 1/2.

G..1179. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets.

1541-1543. — « Papirus custodium. » « S'ensuys le vin des pencions de l'an Mil V^e^ quarante-deux » (fol. 1). — Mention d'une délibération portant que les tenanciers payeront le droit de garderie avant qu'on leur donne le garde (29 septembre 1542; fol. 1 v°). — « Anthoun Vert lo veilh, pour les vignes qu'il tient à fazandures pour six ans, commancent ceste année » (fol. 5 v°).

G. 1180. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets.

1545-1548. — « Cèdes de feu Laurens, notaire du chappitre ». — Reconnaissance entre les mains de « bénérable et scientificque personne Mons^r^ Maistre Guilhaume de Lana, docteur ez droictz, doïen » (28 juillet; fol. 1). — Reconnaissance pour un immeuble confrontant à l'habitation de M. Dufief, conseiller au Parlement (23 juillet 1546; fol. 8). — Reconnaissance pour une vigne dans la paroisse de S^t^-Christoly de Médoc, confrontant «au paduent du seigneur de Castilhon » (18 octobre 1547; fol. 28). — Bail des dîmes du mil de la paroisse de S^t^-Seurin moyennant 60 boisseaux de mil (1547 (?); fol. 30). — Bail des rentes en poules à lever « au jour et feste de s^t^ Thomas sur les parroissiens, manans et habitans tenant maison, feu et lieu en lad. parroisse,mesmement les derrières années, » à la charge pour le fermier de payer 22 poules au doyen et 11 à chaque chanoine (19 décembre 1547; fol. 32). — Reconnaissance par Isabeau de Chaussade, veuve de Gabriel Des Ales, conseiller au Parlement (mars 1548, n. s., fol. 51).

G. 1181. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets.

1575 (?). — Lièvre pour le chapitre. — Rentes dues par Gilles de Noailhes, doyen; Jean de Chastenet, trésorier; Guillaume Dachart, sacriste; Chiberry-Dussault, Jean Ayrault, François Berault, Légier de Termes, Gratien Dayssiguier, Jean Du Foussat, chanoines (fol. 1-2); — par « Pierre de Reilliet, prieur de l'ospital Saint-Pierre-Berland » (fol. 4) ; — par Jean Rabby, prieur du S^t^-Esprit (fol. 4 v°); — par Jean Sauxon, « tenant la Poste pour le Roy..., pour une maison quil tient en lad. sauveté de S^t^-Seurin, qu'il a heu à torne d'An-

thoyne Rostaing, chevaucheur » (fol. 7); — par Jean Quyrac, avocat en la Cour et bailli de Lesparre (fol. 12 v°); — par Cruzeau, « advocat du Roy en Guyenne» (fol. 14 v°); — par Perrine Bothier, pour une maison dite des *Quatre fils Aymon* (fol. 16 v°); — par « les ouvriers de l'église S^{t}-Maxens, pour une maison qui solloit estre au lieu de l'église qu'ilz ont faict bastir » (fol. 24). — Cens dû pour une maison acquise de Gaston de Lisle, s^{r} de Beautiran (fol. 25). — Cens dû par la présidente Conte (fol. 25); — par Du Vallier, conseiller au Parlement (fol. 26 v); — par «Madam^{le} Desteing, au lieu de M^{r} Jehan de Gontault, s^{r} de Biron » (fol. 28); — par Louis Driet de La Perrière, président au Parlement, «pour sa salle basse» (fol. 29 v°); — par les héritiers de Sauvat de Pommiers, président des Enquêtes (fol. 29 v°); — par de Bardines, conseiller au Parlement (fol. 30); — par de Gascq, conseiller au Parlement (fol. 31 v°); — par les héritiers de Hugues de Cazaulx, président des Enquêtes (fol. 33); — par Jean de Lafont et Arnaud de La Sèze, notaires (fol. 40). — Cens pour un chai rue du Pas-S^{t}-Georges, « appellé *la voulte du Loup »* (fol. 42 v°). — Cens dû par Jean de Labat, «pour une maison en lad. ruhe appellée *le Cerf Voulant »* (fol. 42 v°); — par Isabeau de Chaussade, veuve de Gabriel Des Ales, conseiller du Roi (fol. 42 v°); — par Antoine Digos, chirurgien (fol. 43); — par le président Lalane (fol. 43 v°); — par le président Lancelot de Fauguerolles (fol. 44 v°); — par de La Guyonnie, conseiller au Parlement (fol. 44 v°); — par Jean Du Saulx, écuyer (fol. 45); — par noble Étienne de Codz, s^{r} de Peytz (fol. 45 v°); — par Jean de La Fontaine, pour sa maison, rue du Cahernan, «et le jeu de paulme qui est derrière » (fol. 46 v°); — par Simon Du Mig, conseiller du Roi (fol. 57); — par Guillaume Mignot, pour l'emplacement du moulin à vent d'Artiguevieille (fol. 60); — par Jean de Lavena, «pour une vigne qu'il a heue de M. de Lana, doyen de S^{t}-Seurin » (fol. 62 v°); — par Amanieu de Maca, prêtre, organiste de S^{t}-Seurin (fol. 65); — par Jean Dorin, pour une vigne que celui-ci a baillée a ferme « à ung nommé Jehan Le Gavach » (fol. 73 v°); — par noble Jean Forbach (fol. 76); — par noble Jean de Macanan (fol. 79 v°); — par les héritiers de feu noble Louis de Macanan (fol. 80); — par « les habitans des cornaulx de Serilhan et d'Yssac, » paroisse de S^{t}-Médard-en-Jalles, pour leurs possessions : 111 1. de rente «randu le jour de s^{t}-Martin soubz le chayne de la confrairie aud. lieu de Serilhan » (fol. 83 v°). — Cens dû par M. de Signac, avocat, pour le moulin de Boysseau, paroisse du Pian (fol. 83 v°). — Cens dû «pour cinq sedons de vigne seconde » (fol. 87 v°). — Cens dû par Jean de Touquet, s^{r} de Pic (fol. 88); — par noble Pierre de Maurian, s^{r} de Carmelet (fol. 89); — par le procureur de Jean Gassyes, s^{r} de Pardilhan (fol. 90) ; — par les héritiers de feu de Balier, pour certains biens sis dans la paroisse de Lignan, lieu dit *à Madirolles,* « près sa maison noble de Talance» (fol. 90 v^{0}); — par les héritiers de Pierre de Capdeville, « demeurant debas les embans à S^{t}-Michel » (fol. 90 v°); — par Nicolas Bresson, « contrerolleur, » pour un mayne sis à Carignan, lieu dit *à Mothe Redon* (fol. 91); — par Jean de Pontac, doyen de S^{t}-André (fol. 91 v°). — Cens dû pour une « vigne à bras, contenant à douze hommes », à Camblanes (fol. 102). — Cens dû par Barthélemy de Vidal, «garde des sacz » (fol. 105 v°); — par Barthélemy Mercey, juge de Montferrand, et Jean de Roye, notaire, pour des biens sis à Bassens (fol. 108 v°). — Liste des rentes dues par les tenanciers de Parempuyre, « acquis des hoyrs de feu M. de Bouilhon » (fol. 111).

G. 1182. (Registre.) — in-4°, 143 feuillets.

1584 (?). — Lièvre pour le chapitre. — Rente pour l'huile de la lampe de sainte Bénédicte (fol. 1). — Cens dû par «Pierre de Harlo, prieur de l'ospital Sainct-Pierre de Berland » (fol. 2 v°). — Cens dû par Jean Rabbe, prieur du Saint-Esprit (fol. 3). — Maison qui a appartenu au président Brignon (fol. 12). — Cens dû par Arnaud de Pontac (fol. 13 v°); — par Arnaud de Querac, fils de feu Jean de Querac, bailli de Lesparre (fol. 14). — Maison appelée la maison des Quatre fils Aymon (fol. 18 v°). — Cens dû par Marie Menault «au lieu des hers feu Jehan Menault, hoste du Chapeau-Rouge» (fol. 19 v°); — par Pierre de Vidas, notaire royal (fol. 25 v); — dame Françoise de Coulonges, veuve de M. Lecompte, président (fol. 27); — par François Barbier, vicaire général de l'évêque d'Aire (fol. 28); — « Françoyse de Lavergne, damoyselle, vefve de feu M^{r} Noël d'Estaing, au lieu de M^{r} Jehan de Gontault, s^{r} de Biron » (fol. 30 v°); — « Jehan de More, sollicitteur de M. l'arcevesque de Bourdeaux » (fol. 31 v°); — Louis D. de Laferriére, président en la Cour (fol. 32); — les héritiers de Sauvat de Pommiers, président des Enquêter, (fol. 32); — Gabriel do Gentilz de Bardines, conseiller en la Cour (fol. 32 v°); — Bernard Caresolle, « maistre vinagrier » (fol. 32 v°). — Cens pour une « cave *sive* voulte » (fol. 33). — Cens dû par Françoise de Lavergne, veuve de Noël d'Estaing, procureur (fol. 34); — Aymeric de Gascq,

conseiller (fol. 34); — les héritiers de Hugues de Casaulx, président des Enquêtes (fol. 35 v°); — Mathieu Gouldric, organiste de S^{t}-André (fol. 36); — Jacques de Baulon, conseiller au Grand Conseil (fol. 38 v°) — Pierre de Cruseau, conseiller au parlement de Bordeaux, « au lieu de M. M^{re} Gabriel de Alis, conseiller » (fol. 39 v°); — Jean Decotz, « au lieu de M^{e} Pierre de Brach, référandère » (fol. 40). — Cens pour une maison « où pent l'enseigne de s^{tc} Barbe », dans la « rue des Faulcetz » (fol. 40 v°); — pour une autre maison « en rue Jovequeyres, à présent la ruelle des Carles » (fol. 41 v°). — Cens dû par Jean Boucault, notaire, référendaire en la chancellerie de Bordeaux (fol. 43 v°); — Pierre de Fayart, conseiller, héritier de Pichot, médecin (fol. 43 v°); — Étienne Sabin, maître fondeur (fol. 44); — Arnauld Desèze, notaire royal (fol. 44 v°). — Cens pour un emplacement derrière la maison de Jean Constant, notaire et secrétaire du Roi (fol. 46 v°); — «pour une petite maison *sive* gallerie et latrines» (fol. 46 v°). — Cens dû par Charlotte de La Roche-Chandry, dame de Lauzun, mère de Gabriel de Caumont, chevalier (fol. 47); — M. de Lalane, président en la Cour (fol. 47 v°); — M. Paillet, « au lieu de Jehan Lauste, escuyer, s^{r} de Sarssys, et Jehanne de Laussac, damoiselle, sa femme » (fol. 48 v°); — M. de Calvimont, conseiller en la Cour, s^{r} du Cros, au lieu de feu M. Lancelot de Fauguerolles, président (fol. 48 v°); — « sire Estienne de Maysonneuve » (fol. 49 v°); — < noble homme Estienne de Codz, s^{r} de Peytz » (fol. 49 v°); — François de Tustal, écuyer, au lieu de Jean Desaulx, écuyer (fol. 50); — M. de Gourgues, au lieu de la veuve de feu le président Brignon (fol. 51); — Gaussemot de Bouhères, batteur de monnaie (fol. 54); — Pierre Codert, au lieu de Mathurin Gaultier, avocat, s^{r} de La Fontaine (fol. 55 v°). — Cens « pour troys hommes de vigne ou envyron » (fol. 62). — Cens dû par Pierre de Mestivier, avocat en la Cour (fol. 63); — par Jean de Gaufreteau, « demy-chanoyne de l'église Sainct-Seurin » (fol. 68); — Simon de Mig, conseiller du Roi (fol. 73); — M. de Gasc, conseiller (fol. 73); — — Amanieu de Maca, prêtre, organiste de S^{t}-Seurin (fol. 73 v^{0}); —Antoine Boutie, «demeurant près *la Salemande* du Chapeau-Rouge » (fol. 74 v°); — Sauvat de La Vye, avocat (fol. 77 v°); — par Jean de Pontac, notaire, greffier du Parlement (fol. 81); — Thomas de Rains, lieutenant général, au lieu de noble François-Raimond de Ferlies (fol. 89 v°). — Cens pour un pré « contenant quarante-six pas » (fol. 90). — Cens dû par Jean de Macanan, demeurant à la Rousselle (fol. 93 v°). — Rente de 8 l. pour le moulin de Brachet, à Mérignac (fol. 95 v°). — Cens dû par le président Cruzeau, « pour certaines madères où souloit avoir maison » (fol. 97). — Rente due par « les habitans des cournaux de Serilhan et d'Issac», dans la paroisse de S^{t}-Médard-en-Jalles, «pour raison de leurs possessions» : 111 l. bordelaises valant 66 l. 12 s. tournois (fol. 99 v°). — Cens dû par François de La Mothe, écuyer, s^{r} de Cambes (fol. 99 v°); — par M. de Signac, avocat en la Cour, pour le moulin de Boyseau, paroisse du Pian (fol. 100). — Cens dû pour «cinq sadons et quatre pas de terre» (fol. 103 v°). — Cens dû par Jean de Truguet, seigneur de Pic, pour une terre « contenant quatre journaulx à bœuf», sise au Tourne (fol. 106); — par Jean Gassies, écuyer, s^{r} de Perdilhan (fol. 108 v°); — par Arnaud de Brach, maître cordonnier de Bordeaux (fol. 109 v°); — par Jean de Pontac, doyen de S^{t}-André (fol. 110 v°); — par Jean de Labrousse, «pour une bory » à Baurech (fol. 114 v°).— Cens dû « pour quatre cotz d'une pièce de pré » à Quinsac (fol. 122 v°). — Cens dû par Pierre Duboys, écuyer, s^{r} de Canteloup (fol. 128 v°). — Listes des tenanciers de Parempuyre devant des rentes aux doyen et chapitre, « qu'ilz ont acquis des hoirs de feu M. de Bouillon... laquelle rente monte la somme de 59 l. et 10 s. » En marge : « Lesdittes rentes ont esté vendues à M. Dalesme en la Cour» (fol. 136 v°).

G. 1183. (Liasse.) — 4 cahiers de 136 feuillets.

XV^{e}-XVI^{e} siècles. — Liéve pour le chapitre.— *A Camplambert.* — *A Naujac.* Cens pour une vigne contiguë à celle d'Isabeau de Gassias, femme de Gaillard de La Tour, damoiseau (fol. 22 v°). — *A Pontlong.* Cens pour une aubarède, « a Pontlong, autrement a Casteufort » (fol. 74). — *A Praderas.* Reconnaissance pour une vigne grevée d'une redevance du quart des fruits : c Et voyant que les vinhes estoient de grandz frais, luy ont mis ab dos deners d'exporle e per sinc soudz de cens» (20 décembre 1423; fol. 111**).**— *Au Petit Maurian.* — *A Pradets.*

G. 1184. (Liasse.)— 2 cahiers de 60 feuillets.

XVI^{e}-XVII^{e} siècles. — Lièvre pour le chapitre. — *Quartier* S^{t}-*Michel.* — Extrait d'une reconnaissance de février 1441 (n. s.) pour un immeuble contigu à un fief de noble Jean de Lalande, baron de La Brède, et acquis de Pierre Soignet, prieur de S^{t}-Julien (f° 4). — Extrait d'une reconnaissance du 11 juin 1456 pour une maison « ab la meytat de la agulha o madera de payra (?) que

es de part detras », le tout contigu à un fief de la maison de Puypaulin (fol. 4 v°). — Cens pour une maison contiguë à celle de Trenqua de Bedat, veuve de noble Bernard de S^t^-Cric (fol. 30 v°). — Cens pour une tour, chai et «appentis», dans la rue *de la Bladeria dm pont* S^t^-*Johan* (fol. 33 v°).

G. 1185. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets.

XVI^e^ siècle. — Liève pour le chapitre. — Cens dû par noble Etienne de Cos, seigneur de Pes (fol. 4 v°); — par noble François Miqueu, fils de feu Jean Miqueu, pour une grande maison de pierre contiguë à Balthasar Miqueu (fol. 5 v°); — par noble Jean de Rostanh, fils d'autre Jean (fol. 6): — par les héritiers de feu Arnaud de Pontac (fol. 6 v°). — Cens dus pour des maisons «en la garlande deu marcat », paroisse de S^te^-Colombe (fol. 7 v° et 8); — pour des immeubles sis « en rua de las Cosmas, per lacau on va de Porta Biqueyra vers lo petit Judas» (fol. 12 v°). — Cens dû par les héritiers de feu maître Robert Guiraud, maître de la Monnaie (fol. 14 v°). — Cens pour une maison acquise de noble Artus Deloey (?), s^r^ de Lasalle (fol. 16 v°). — Cens dû par Jeanne Delhe, demeurant à S^t^-Pierre, « davant la Truhe qui fille » (fol. 24 v°). — Cens pour une maison achetée à la femme de noble Claude de Casaux, s^r^ de Lamothe (fol. 28 v°). — Cens dû par les héritiers de noble Pierre Delisle, s^r^ de la Rivière en Fronsadais (fol. 29); — par Guillaume Bordes, avocat, pour une maison sise entre la rue S^te^-Catherine et la ruette de Lasalle (fol. 31); — par Allexina Blanchard, femme de maître Millitis, notaire, procureur en la cour de l'église et greffier du chapitre S^t^-Seurin (fol 32 v°); — par noble maître Baulde Dages, doyen de S^t^-André (fol. 33); — par les héritiers de feu Guillaume Brunel, notaire, Marie Trousilh, sa femme, maître Jean Laurent, notaire royal, et Marie Trousilh, femme dud. Laurent (fol. 34 v°); — par maître Guillaume de Troussilh, conseiller en la sénéchaussée de Guienne, pour une maison appelée *la Salle basse,* dans la paroisse de Puypaulin (fol. 35 v°). — Cens dû pour une maison couverte «deu teulle plat» (fol. 36).— Cens dû par Jean Vinholes, secrétaire du Roi (fol. 38); — par Jean de Marsan, « prieur de l'ospitau de Sent-Pey-Berlan» (fol. 40 v°); — par Jean Ferrand, conseiller du Roi, chanoine de S^t^-Seurin et de S^t^-André (fol. 41); — par Bernard Castanh, hôtelier, pour maisons, jardin et vigne, sis dans la sauveté « dabant lo cimentire aperat a l'ymage Nostre-Dame» (fol. 41 v°);— par Guillaume Petrequin, maître de la psallette (fol. 42); — par Arnaud de La Vie, « advocat en Parlement et procureur de la ville et cité de Bordeaux» (fol. 55); — par les héritiers de noble Jean de Rostanh et par demoiselle Catherine de La Rochesandrie, veuve (fol. 70 v°); — par noble François Ramond, dit Feullies (fol. 71 v°); — par nobles Guillaume-Jean et Jean de Pontat, fils d'Arnaud (fol. 73); — par Arnaud Micqueu « per tot aquet trens de terre et aubareda et motha en que solle aver hostau», dans la palu, lieu dit *au Mugron* (fol. 74 v°);— par noble Hier Blanc (fol. 82); — « les héritiers de feu Pierre Carmeau, tennador, demeurant en la parropia de S^te^-Euladie, en rue des Tannadors» (fol. 85); — par Jacquet Perrotin, «per ung trens de binhe que es a la crot[z] deBarreyres» (fol. 85 v°). — Cens de «Villeneuba en Terre Guaisqua» (fol. 87 v°). — « A Caudeyran, l'aniversari de Meyos, sur certains hostaus et binhes aperat a Meyos, en la parropia S^t^-Seurin » (fol. 89). — « Au Vinhaulx, los dos francs de rende per l'oli de la lampe de s^ta^ Benedicta » (fol. 90).— Cens pour les biens sis *a la Canabera* (fol. 91 v°). — Cens pour une vigne au lieu dit *Espante crabe,* contiguë aux murs du Palais Gallien (fol. 100). — Cens pour 9 «ajoalles» de vigne (fol. 108 v°). — Cens pour un moulin sis dans la paroisse de Pompignac, lieu dit *au Perssan de Mey* (?), alias *au Coreaulx de Naujan* (fol. 109). — Cens pour une terre contenant « XXIIII aregues de terre de large et LXX pas de long » (fol. 110 v°). — Cens pour une terre sise à Eysines « a loc aperat au Molin molinari, aultrement a la Gueyta» (fol. 113 v°); — pour «quatres sadons et detz arregues de vinhes, conten. xx joinctes de beus » (fol. 118 v°). — Cens dû par nobles Pierre et Raimond Ayquem (fol. 121 v°); — par demoiselle Hélène de Crapt, veuve d'Arnaud de Pontat (fol. 122) ; — par noble Jean de Boulhon, demeurant à la Rousselle, pour un domaine à Germignan, paroisse du Taillan (fol. 123 v°); — par l'héritier de feu Flore Rolland, conseiller au Parlement (fol. 125); — par noble Arnaud de Centot, fils de Guillaume; en marge : «Messieurs ont prins, en l'an V^e^ XXXVIII, l'argent de la présente rente, sçavoyr est VII^XX^ 1. t., qui ont esté bailhées à cinq pour cent à Guilhem Delalaste, marchant de S^t^-Remy » (fol. 125 v°). — Cens dû par noble François de Lavau, fils de Jeanne de Gassies, veuve de Ferrand de Montferrand (fol. 126 v°). — Mention de l'acquisition de «1a tierce partie d'ung quart» de domaine (fol. 126 v°). — Cens pour un immeuble sis à Floirac, *a la Motha de Ferroys* (fol. 128); — pour un pré à Bouliac, *au Pas de las Motas* (fol. 129); — pour une vigne contenant «six johalles vallant demy-jor-

naulx » (fol. 131); — pour un « trens de terre laboradissa, contenen ung petit jornalx de beux» (fol. 132). — Cens dû par noble Jean Amanyu, demeurant à Camblanes (fol. 133). — Cens pour un pré « contenen los jornaulx de tres dalhadors » (fol. 133). — Cens collectif dû par divers pour une terre et bois de 10 journaux, à Camblanes, qu'ils veulent convertir en vigne (fol. 133 v°). — Cens pour une terre contiguë à une autre, « la sega o fossat entre mech » (fol. 136 v°); — pour un immeuble contigu à un « feu de la Motha de Cambes » (fol. 137); — pour un «jornaulx de terre contenant le jornaulx de ung home» (fol. 137 v°); — pour un domaine acquis de noble Jean de Monqut, de Bordeaux (fol. 141); — pour un bien acquis de Jean Bonnebin, « consseilhey du Roy en Bord. » (fol. 143). — Cens dû par noble Pierre de Morian, héritier de feu Catherine de La Mothe, dame de Roquetaillade (fol. 145); — par les héritiers de feu Roger Candelley, conseiller du Roi (fol. 145); — par Pierre Bailhier, avocat au Parlement, s^{r} de la maison noble de Talence (fol. 147). — Cens pour une terre « contenant ung grand jornaulx de beux o environ » (fol. 155 v°). — Cens dû par noble Charles de Larocque, habitant à « Quinsac en Bares » (fol. 161).

G. 1186. (Registre.)— In-4°, 414 feuillets.

1589-1617. — Registre de la perception des redevances sur les vignes. — Composition avec M. Delarivière, conseiller au Parlement, pour son bourdieu (2 octobre 1589; fol. 2). — Demande de garde par le « bordelier de M^{e} Pierre Paignon, huissier » (fol. 6 v°). — Liste des tenanciers qui ont demandé garde «pour agreyrer les vignes... en l'an 1590» : François Parrat, chirurgien ; le « mestaïer des vignes de Robert de Colignan » ; le « fermier des vignes de Pierre Carmaignac » (fol. 17-19). — Compositions consenties par Bernard Phezanet, prévôt du chapitre, « commis pour tout le chapitre aulx afaires du trueilh pour les présentz vandanges, » et demandes de gardes (3-9 octobre 1590; fol. 21-38). — Liste des tenanciers qui ont demandé garde en 1591 (fol. 41-42 v°). — Compositions par le représentant du chapitre et demandes de gardes (7-11 octobre 1593; fol. 43-57). — État des tenanciers qui ont demandé garde (8-17 octobre 1394; fol. 61-77). — « Le tiers jour d'octobre mil v^{c} quatre-vingtz et quinze, les parroissiens de la parroisse S^{t}-Seurin ont commencé à vandanger,... et le quart jour on commence à bailhé garde pour agreyrer les agrières » (fol. 85). — Demandes de garde et compositions (4-6 octobre 1595; fol. 85-99). — Commencement de la vendange (11 octobre 1596; fol. 103). — Demandes de garde et compositions (12-19 octobre 1596; fol. 103-117). — Commencement de la vendange (15 octobre 1597; fol. 128). — Demandes de garde et compositions (15-20 octobre .1597; fol. 128-140). — Commencement des vendanges (5 octobre 1598; fol. 157). — Demandes de garde et compositions (5-7 octobre; fol. 157-170). — Commencement des vendanges (24 septembre 1599; fol. 179). — Demandes de garde (24-30 septembre; fol. 179-191). — Demandes de garde et compositions (24-27 octobre 1600 ; fol. 206-213). — Commencement des vendanges (9 octobre 1601; fol. 217). — Demandes de garde et compositions (9-16 octobre; fol. 217-232). — Commencement des vendanges (27 septembre 1602; fol. 235). — Demandes de garde et compositions (27 septembre-1er octobre; fol. 235-247). — Démarche faite par le « comte de la parroisse de S^{t}-Seurin, assisté de la plus grand partye des chefs des maisons» pour obtenir l'autorisation de vendanger; il leur est permis de commencer le 24, « et ce despuis le grand chemin de Soulac en là vers Caudeyran, et vandredy ceux du Boscat pourront commencer» (21 septembre 1603; fol. 260). — Demandes de garde et compositions (23-29 septembre; fol. 261-273). — Fixation de la date des vendanges au 7 octobre 1605 pour les vignes « du cousté de Caudeyran, despuis le chemyn de Soullac en là » (fol. 289). — Demandes de garde et compositions (7-13 octobre; fol. 289-302). — Autorisation de vendanger du côté de Caudéran à partir du 19 octobre 1606 (fol. 308). — Demandes de garde et compositions (18-25 octobre; fol. 308-329). — Commencement des vendanges (3 octobre 1607; fol. 331). — Demandes de garde et compositions (3-8 octobre; fol. 331-342).— Commencement des vendanges (24 septembre 1609; fol. 345). — Demandes de garde et compositions (19-29 septembre; fol. 345-353). — Fixation du commencement des vendanges au delà du grand chemin de Soulac au 15 octobre 1608. « Touteffois, à cause de la poriture, ont commencé les aulzcuns desd. habitans de Caudeyran à vandenger le mardy 14^{e} jour d'octobre » (fol. 356). — Demandes de garde et compositions (14-17 octobre; fol. 356 v°-367). — Commencement des vendanges au delà du chemin de Soulac (1eroctobre 1610; fol. 372). — Demandes de garde et compositions (2-6 octobre; fol. 372-380). — Commencement des vendanges dans le même terroir (1er octobre 1615; fol. 383). — Demandes de garde (2-10 octobre; fol. 383-394). — Commencement des vendanges dans le môme terroir (4 octobre 1616; fol. 399). — Demandes de garde et compositions (4-12 octobre; fol. 399-407). — Demandes

de garde et compositions (28 septembre-5 octobre 1617 ; fol. 408-413 v°). — Mention des tenanciers qui ne se sont pas acquittés: Pascal Paignon, vice-sénéchal de Guienne (fol. 414).

G. 1187. (Registre.) - In-f°, 111 feuillets.

1618. — État des cens et agrières que les tenanciers avaient cessé de payer et qu'ils ont de nouveau reconnus à la diligence de Guillaume Bourcier, fermier desd. droits; « laquelle liefve a esté faicte du susd. droict d'agrière au debvoir du cinequain des fruietz en la présente année mil six cens dix-huict, suivant la permission de vendanger baillée par led. chappitre le cincquiesme du mois d'octobre de lad. année» (fol. 1). — Demandes de garde (5-13 octobre) : par Simon Maillard, écuyer, pour «agrérer» une vigne, non compris «les arrégailhes de terre» (fol. 2). — « Et luy a esté baillé pour garde Jacques Laurier, habitant dud. bourq S^{t}-Seurin, lequel a raporté avoir receu quatre comportes de vendange, ensemble avoir esté païe dud. Mailhard de 2 d. de terrage, 6 arditz de garderie et nourry pendant la levée desd. fruictz » (fol. 3). — Demande de garde par Pierre de Caudéran, pour « une pièce de terre et vigne contennant 9 règues, sans comprandre les arregalhes, laquelle il possède comme fermier de François Allard » (fol. 4); — par Arnaud Vert pour une « terre et vigne contennant 17 règues complantées en vigne et six autres règues *sire* arregailhs » (fol. 10 v°); — par François Paignon, organiste de S^{t}-Pierre de Bordeaux (fol. 13 v°); — pour une terre et vigne sise au plantier d'Arliguevieille et confrontant « à une prade comune » (fol. 30); — par un laboureur de Caudéran, « comme métaïer du s^{r} Estienne Maillard, escuïer» (fol. 36 v°); — pour deux corrèges de vigne, l'une « faicte en poincte», l'autre «faicte aussy en aguiller» (fol. 56). — Agrières en vin commuées en rentes fixes (fol. 64). — Rente due par Bernard Delaperrière, commissaire extraordinaire des guerres (fol. 69 v°). — « Aultres rentes... licquidées à la dilligence dud. Bourcier, provenant des agrières commuées » (fol. 71). — Rente due par Simon Légier, secrétaire de la Chambre du Roi (fol. 71 v°). — Autres rentes liquidées par le même Bourcier (fol. 74). — Rente due par Jean Auper, maître chirurgien, ou par la veuve de Fortanier, docteur en médecine (fol. 75 v°). — Rentes sur les maisons de la ville de Bordeaux (fol. 82 v°). — Rente due par noble Jean de Bonnevyn, sieur de Labelue (fol. 92). — État et exposé des procès intentés à la requête dud. Bourcier, ès qualités (7 procès) (fol. 93). — Rentes liquidées par le chapitre à la diligence de Bourcier, assises sur des maisons dont les tenanciers ne s'acquittaient plus depuis longues années (fol. 104).

G. 1188. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets.

I640.— Lièvre pour le chapitre.— Cens dû par par M. de La Rocque, écuyer (fol. 7); — par Olivier Du Sault, avocat général (fol. 7); — par Michel Dussault, pour un grand enclos qu'il a eu de M. Dussault, lieutenant général de Dax (fol. 7 v°); — par Jean Charlier, architecte (fol. 12). — Pensions dues par « les vicquaires deschanps» (fol. 17). — Cens dû par Toussaint Dalesme, sieur du Pin (fol. 19 v°); — par M. Léger, conseiller aux Aides (fol. 20) ; — par Jean Dubernat, «pour une huictiesme partie du hault Chappeau-Rouge » (fol. 21); — par Marie de Brian, veuve de Guy de Lestonnac (fol. 21 v°); — par M. Constantin, secrétaire du duc d'Épernon (fol. 22); — par les héritiers de feu Jean de La Broche, payeur des gages du Parlement (fol. 22) ; — par Armand Hostein, ancien procureur-syndic de la Ville (fol. 24); — par Roger de Lalion (?), contrôleur général des Finances, « au lieu de Dureteste » (fol. 26 v°) ; -- par Bertrand Constantin, notaire (fol. 27); — par Pierre Thomas, «marqueur du vin de hault païs» (fol. 28).— Cens pour une «maison faicte à tiers point» (fol. 29). — Cens dû par André Denis, conseiller au Parlement (fol. 30) ; — par les héritiers de Jean Mauclercq, notaire (fol. 31); — par Isaac Dans, chirurgien (fol. 31); — par Pierre Boucquaut, conseiller au Parlement (fol. 31); — par Henri Darche, doyen de S^{t}-André (fol. 31); — par Gérauld Baritaut, avocat, « au lieu de M. Estienne Darche, vivant docteur en l'Université de Bourdeaux et advocat» (fol. 31 v°); — par M. Gonbaut, conseiller aux Aides, au lieu de Jean Dugravey, gentilhomme, et de Jean Dugravey, pâtissier (fol. 31 v°); — par les religieuses de S^{te}-Catherine, au lieu de M. de Blancq, conseiller au Parlement (fol. 33); — par M. Du Val, conseiller au Parlement (fol. 35 v°); — par Bertrand de Sabourin, conseiller au Parlement (fol. 36) ; — par les héritiers de feu M. de Senault, conseiller au Parlement (fol. 36); — par les héritiers de la veuve de Noël d'Estaing, au lieu de François Cornier, s^{r} de la maison noble de Puybarban (fol. 36 v°); —par Jean Galenis, chirurgien, pour la maison du *Cheval blanc,* « qui souloit estre en jeu de paulme», dans la rue Porle-Médoque (fol. 38 v°); — par M^{9} la présidente de Pontac, au lieu de Guillaume de Geneste, conseiller au Parlement (fol. 39); —

par dame Esther Turpin, « pour une maison, tour, voulte *sive* cave qui est au-dessoubs lad. tour », dans la « rue de la Puyade ou montée de Puipaulin » (fol. 39); — par la même, veuve de M. de Martin, trésorier général (fol. 39 v°); — par Sauvat de Pommiers, président aux Requêtes, par le président Daffis, par la présidente de Gourgues, veuve du président Gabriel de Gentils (fol. 39 v°); — par Charles Papin, notaire (fol. 40); — par Romain de Chimbault, avocat, «pour une tour avecq deux voultes *sive* caves, appelée la *Tour Sarrasine »,* dans la rue Porte-Dijeaux (fol. 40 v°); — par les héritiers de Pierre de Meignac, conseiller au Parlement, au lieu des héritiers de Hugues Cazaulx, président aux Enquêtes (fol. 42); — par la présidente de Gourgues: « M. de Gentils, s^{r} de Bardines, conseiller, a été condamné en exporter par santance du xxi juillet 1553 » (fol. 42); — par Marie Montigault, au lieu de M. de Bonnevin, s^{r} de La Bellue (fol. 43); — par Catherine Ecclesia, veuve de Pierre Lhéritier, notaire, et par M. Datthis, conseiller (fol. 46); — par les héritiers de M. de Cruseau, sieur de Tirepeau, pour des maisons « en lad. rue antiennement appellée de Langon, Cuzols, Macau, à présent des Capperans » (fol. 47); — par les héritiers de feu Pierre Geneste, notaire et secrétaire, pour l'entrée et la cour de la maison de M. de Falvas, président aux Enquêtes (fol. 48); — par Durand Guardes, au lieu de Jean de Jan, conseiller au Parlement, au lieu d'Arnaud de Jan, père dud. Jean (fol. 50 v°); — par Orgier *(sic)* de Cursol, conseiller au Parlement (fol. 52 v°); — par Catherine de Lescures, veuve de M. Dalesme, sieur de Labouret (fol. 53); —par les héritiers de feu Déalbitre, notaire, et par la veuve de Dussault, aussi notaire (fol. 54); — par Salomon Dussault, conseiller au Présidial (fol. 54 v°); — par le président de La Lanne, au lieu du président Sarran de La Lanne (fol. 55); — par le président Sarran de La Lanne (fol. 55 v°); — par les héritiers de feu de Briet, conseiller au Parlement (fol. 56); — par Mentet, avocat, au lieu du comte de Lauzun, au lieu de Charlotte de La Roche, dame de Lauzun (fol. 56 v°) ; — par M. de La Tour, sieur de Queisac, conseiller aux Requêtes (fol. 57); — par Isaac de Lalanne, conseiller, au lieu de Bertrand Garron, conseiller et secrétaire (fol. 57 v°) ; — par Jacques Deidie, conseiller du Roi et receveur principal des rentes constituées en Guienne (fol. 58); — par Jean Du Noyer, conseiller au Parlement (fol. 58); — par M. de Massip, conseiller au Parlement (fol. 61); — par Arnaud Hostein, clerc de la Ville (fol. 64 v°) ; — par M. Bourran, conseiller au Parlement, pour une maison sise rue du Puits des Cazaux, confrontant à la maison noble de La Lande, ruette entre deux (fol. 68 v°); — par le président de Bourran (fol. 69); — par Pierre-Paul de Prugues, prieur de l'Isle (fol. 70); — « Recognoissances ommisses en la présent liepve, lesquèles il fauldra liquider» (fol. 72).— Cens pour une cave sise dans la rue Porte-Médoque et appelée anciennement «la voulte du Petit Paradis » (fol. 73 v°); — par M. de Pontac, au lieu de Clivet (?) de Chaumont, s^{r} de Labatut, conseiller du Roi (fol. 84); — par Jean Orion, notaire (fol. 84); — par le président de Pichon (fol. 84 v°); — par la présidente de Gourgues, au lieu du président Cadillac, au lieu de M. de Lestonna, sieur de Puypelat (fol. 84 v°). — Cens « pour une vigne faicte en façon de laire » (fol. 88 v°). — Cens dû par les héritiers de Thomas de Ram, lieutenant général en Guienne (fol. 90); — par M. de Lestonna, conseiller au Parlement, au lieu de Marie Brian, veuve de Guy de Lestonna, conseiller, d'Arnaud de Lestonna et de Jean de Rusbran, écuyer (fol. 92) ; — par Aumailley, notaire de Ludon (fol. 92 v°); —par les héritiers de feu Gabriel de Cruseau, président aux Enquêtes (fol. 101); — par M. de Salignac, écuyer (fol. 105); — par Larocque, au lieu de noble Michel de Lansac, écuyer, s^{r} de Roquetaillade (fol. 106). — Mention de la vente des rentes de Loupes, en 1563, pour 25 l. 10 s., et de Fargues, cellesci cédées à M. de Pontac (fol. 106 v°). — Cens dû parla veuve de Jacques de Blanc, conseiller au Parlement (fol. 115); — par «messire François Le Conte, chevalier» (fol. 118 v°). — Fief du Gua, dans la paroisse d'Ambarès: « La ranthe est solidaire entre les tenanciers, qui est de 6 l. tournois, et néangmoins a esté esgualée sans préjudice de division, comme s'ensuit; la contenance dud. fief est de 138 journaulx et 12 règues » (fol. 124). — Rente de 3 boisseaux froment, « mesure de Montferrant » (fol. 127 v°). — Cens pour le moulin de La Roque, à Canéjan, 30 s. (fol. 132 v°).

G. 1189. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets.

1653-1656. — « Lièvre des cens et rentes dhues annuellement à MM. lez doyen, chanoines et chapitre de l'insigne église S^{t}-Seurin de Bourdeaux, commancée à faire la présante année 1653, estant fermier dud. chapitre M. M^{e} François de Benoist, prestre et chanoine en lad. église, comme appert par contract du 21^{e} febvrier 1653, receu par Thomas, notaire royal, et led. s^{r} de Benoist m'ayant associé à lad. afferme, je, Hélies Landreau, soubs-signé, ay faict la recepte desd. rentes comme s'ensuit » (fol. 2). — Cens dû par Léon de Lalanne, doyen (fol. 3); — par Mathurin Sauvestre, tré-

sorier : 3 francs valant 2 l. 5 s. tournois (fol. 3); — par Élie Landreau, chanoine semi-prébendé (fol. 6 v°); — par de Lavie, avocat général (fol. 7); — par Olivier Dusault, avocat général, au lieu de feu l'évêque de Dax, son frère (fol. 7 v°-8); — par les héritiers de feu François de La Conforque, notaire et procureur d'office de la juridiction de S^{t}-Seurin, au lieu de Dureteste (fol. 11); — par Bordette, «procureur en Guienne», au lieu de Jean Carlier, architecte. «Le s^{r} Place possède noblement et en a faict hommage » (fol. 13). — Cens dû par Maures, «prieur de Virazel » (fol. 14); — par Le Duc, conseiller au Parlement (fol. 16 v°); — par de La Chèze, receveur général des finances (fol. 23 v°); — par les héritiers de Légier, conseiller aux Aides (fol. 25); — par Nicolas Godière, au lieu de Jean de La Fenestre, juge d'Aillas (fol. 27); — par le président Pichon (fol. 28); — par les héritiers de la présidente de Gourgue (fol. 29); — par Duval, conseiller aux Requêtes (fol. 30); — par Gombault, conseiller à la Cour des Aides (fol. 31); — par Pierre Thomas, «marqueur de vin de hault païs, » au lieu de Charles Materre, garde-sac (fol. 33 v°); — par Lamarque, courtier, au lieu d'André Denis, conseiller au Parlement (fol. 36 v°); — par de Boucault, conseiller au Parlement (fol. 37 v°); — par de Métivier et de Fayet, conseillers au Parlement (fol. 38); — par Duval, conseiller au Parlement et commissaire aux Requêtes, et par Darche, conseiller au Parlement (fol. 40); — par de Sabourin, conseiller au Parlement (fol. 40 v°); — par la présidente Dafis, veuve (fol. 41); — par Charles Papin, notaire (fol. 41 v°); — par Lhéretier, notaire (fol. 47); — par Pierre-Paul de Prugues, prieur de l'Isle (fol. 54 v°); — par Orgier de Cursol, conseiller au Parlement (fol. 55 v°); — par Salomon Dussault, conseiller au présidial de Guienne, «pour une grande maison couverte en tiers-point » (fol. 57 v°); — par le président Lalanne (fol. 58 v°); — par de La Tour, sieur de Queyzac (fol. 60 v°); — par Isaac de Lalanne, conseiller au Parlement (fol. 61); — par M^{me} Dusault, dame de Lespine (fol. 61); — par de Massip, conseiller au Parlement (fol. 65); — par le président Tarneau (fol. 67); — par de Fages, « conseiller notaire et secrétaire » (fol. 71 v°); — par Étienne Despaignet, conseiller au Parlement, et par de Bourran, président aux Enquêtes (fol. 73 v°); —par de Salomon, conseiller au Parlement (fol. 74); — par J.-B. de Tascher, écuyer, s^{r} de Boisgontier, mari d'Isabeau de Nouailhane (fol. 74 v°); — par Guil. Demons, président aux Enquêtes (fol. 77 V); — par François Sarode, gentilhomme verrier (fol. 78); — par Guillaume Girard, secrétaire du feu duc d'Épernon (fol. 79); — par un tenancier non dénommé, au lieu de Pierre Laroque, écuyer, maître d'hôtel du feu cardinal de Sourdis (fol. 82); —par le président Favas (fol. 82 v°); — par noble Jean Fortaige (fol. 84); — par Bordes, conseiller au Parlement (fol. 91); — par Gilles de Geneste, sieur de Favas (fol. 92); — par Jean Trusquet, s^{r} de S^{t}-Pic (fol. 98 v°); — par François Le Conte, chevalier (fol. 115 v°); — par Boireau, conseiller à la Cour des Aides (fol. 119) ; — par de Lestonnac, conseiller au Parlement, sieur de Lisle (fol. 128 v°). — Répartement, par les délégués du chapitre assistés d'habitants, de la taillade valant 250 fr. bordelais, soit 187 l. 10 s. tournois: 362 articles (5 février 1653; fol. 137). — Répartemenl de la taillade : 318 articles (avril 1656; fol. 164).

G. 1190. (Registre.) — In-4°, 279 feuillets,

1659-1663. — Lièvе des cens et rentes dus au chapitre pour les années 1656-1661, « estant fermier dud. chapitre M^{e} Hélies Landreau, prestre, chanoine semi-prébandé en lad. église, par contract du 12^{e} septembre 1659, receu par Thomas, notaire royal » (fol. 2).— Cens pour une vigne « près la croix de la Boucheyre, anciennement la croix de Badetz et à présent la croix de Castetz » (fol. 18 v°). — Cens dû par M. Demaures, prieur de Virazeil (fol. 26 v°); — par d'Hostein, président à la Cour des Aides, fils d'Arnaud d'Hostein, clerc de la Ville (fol. 39); — par Désirée de Piis, fille de François de Piis, sieur de Tristan (fol. 64); — par Sauteyron, juge royal de Gironde (fol. 64); — par Géraud de Baritault, lieutenant particulier (fol. 69 v°); — par de Nort, sieur du Tuquet, avocat (fol. 70); — par Brousse, conseiller au Parlement (fol. 70 v°); — par de Martin, baron de Verthamont, trésorier général (fol. 78 v°); — par le président Montesquieu, pour son habitation « proche la porte de S^{t}-Germain » (fol. 80) ; — par Demons, sieur de La Caussade (fol. 82 v°); —par Anne Duduc, veuve du président de Pontac (fol. 83); — par de Pomiers, sieur de Francon, conseiller au Parlement (fol. 84); — par Anne de Massiot, veuve de Jean Dafis, second président au Parlement (fol. 84 v°); — par de Juny, sieur de Bellebrune, lieutenant du duc de S^{t}-Simon à Blaye (fol. 89 v°); —par Geoffroy de Suduyrault, conseiller au Parlement (fol. 91); — par de Gasc, sieur de S^{t}-Julien, gendre de René De Montis, écuyer, sieur de Lisle (fol. 100); — par Demonjeon, conseiller au Parlement (fol. 104 v°); — par Montaudou, conseiller au Parlement (fol. 113); — par les

héritiers de Catherine de Lescure, veuve de Jacques d'Alesme, sieur du Labouret (fol. 114 v°); — par M^me^ Dusault, dame de Lespine (fol. 124 v°); —par Dunoyer, conseiller au Parlement (fol. 125); — par les héritiers de Dusolier, substitut du Procureur général (fol. 125 v°); — par de La Roche, conseiller au Parlement (fol. 134 v°); — par Jean de Coutures, juge royal à Bourg (fol. 139); — par Jeanne de Vilatel, veuve de Jacques de Macanan, écuyer, sieur de la Salle de Bruges (fol. 167 v°); — par le s^r^ de Salignac, fils de Joseph de Salignac, écuyer, sieur des maisons nobles de Pey-Guyraut, Salignac et autres places (fol. 192 v°); — par Beaulaygue, « maistre espinglier » (fol. 244 v°). — Répartement de la taillade : 388 articles (13 mars 1663; fol. 261).

G. 1191. (Registre.) — In-4°, 173 feuillets.

1631-1670(?). — Lièvre des cens et rentes dus au chapitre pour les années 1668-1670. — Liste de chapellenies, au nombre de 148, fondées à S^t^-Seurin (fol. 3). — Cens pour «un quart de jornal..., qui revient à 128 lates carrées de jornal..., contenant en largeur... 39 pieds et demy... led. pied mesure d'arpant, les sept faisant la longueur de latte de jornal, de la mesure comune de la présente ville » (fol. 17). — Cens pour une maison sise dans la rue qui conduit des portes Dijeaux et Dauphine à l'église S^t^-Seurin, « anciènement appellé rue Judayque » (fol. 18). — Cens dû par Pierre de Vilars, écuyer (fol. 22); — par M^me^ de Laville, au lieu de Venault, écuyer, s^r^ de La Lande (fol. 43); — par Désirée de Piis, fille de feu François de Piis, s^r^ de Tristan (fol. 48 v°). — Cens dû pour « une tour carrée à trois estages », rue du Cahernan (fol. 71). — Cens dû par Pierre Dutoya, prieur de S^t^-Laurent (fol. 110). — Cens pour une vigne sise près S^t^-Genès de Talence, au lieu *aux Mailhaux,* confrontant vers l'ouest «à une petite ruette de servitude qui va à la tour de Rostaing » (fol. 122 v°). — Deux reconnaissances pour des biens compris dans le fief du Gua, paroisse d'Ambarès (23 novembre 1648 et 15 septembre 1631; fol. 169 et 171).

G. 1192. (Registre.) — In-4°, 296 feuillets.

1675 environ. — Lièvre pour le chapitre. — Cens dus par Jérôme Lopès, théologal, et par Philippe Minvielle, officiai (fol. 5 v°); — par René Pain, parcheminier (fol. 16 v°); — par le président J.-B. de Secondat de Montesquieu, au lieu de M. de Maures, prieur de La Réole et de Virazeil (fol. 38); — par J.-L. Dussaut, avocat général, héritier de M. Dussaut, prieur de Comprian (fol. 50). — Rente due par le vicaire perpétuel de Gayon : mention d'un arrêt de 1663 qui dispense led. vicaire de cette rente : « Cest arrêt est par surprinse » (fol. 57 v°). — Cens dû par J.-L. Dussaut, mari de X. de Blanq, au lieu de Jacques-Léon de Blanq, seigneur de Polignac (fol. 83 v°); — par Bernard de Pichon, «grand président au Parlement» (fol. 84 v°); — par Pierre Demons, procureur général en la Chambre de l'Édit, fils de Demons, s^r^ de Lacaussade (f° 86); — par dame Bonaventure de Galeteau, veuve du président Poumiès (fol. 90); —par Chartran, avocat, au lieu de Chenu, prieur de Passirac, en Saintonge (fol. 93); — par M^me^ Darès, mère du baron Dussaut (fol. 147 v°); — par Rives, juge de Cadillac en Fronsadais (fol. 154); — par les héritières de feu de Lestounac, s^r^ du Parq (fol. 199) ; — par Jean Pissebin, «demurant aux Gahets» (fol. 232 v°). — «Inscription qui est sur la grande cloche de S^t^-Seurin; il y a une croix ouvragée : *1637. F. Faure.* Tout autour est escrit : « *Jesus, Maria. Et verbum caro factum est. Ad laudern Dei, beatæ Virginis Mariæ, ss. Severini et Amandi. Fortis vocor. Dum voccm pando, fugiont tonitrua, grando. Ad usum, ex expensis capituli Sancti-Severini»* (fol. 296 v°).

G. 1193. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets.

I700 environ. — Lièvre pour le chapitre. — Cens dû par Pierre-Mathieu Constant, doyen (fol. 1); — par «M. Constant, ci-devant doyen» (fol. 4);— par de Pichon, seigneur de Parempuyre (fol. 39 v°); — par Jacques de Ségur de Francs, mari de Jeanne de Gasc, veuve de M. de Pomiers, s^r^ de Larivaut (fol. 41); — par noble Antoine Dalart, s^r^ de Bordenave (fol. 50); — par M^me^ de Geneste, épouse de Guy de Bar (fol. 51); — par Marguerite de Guineuze, veuve de M. de Relion, trésorier de France (fol. 51); — par Roche, président aux Requêtes (fol. 55); — par Jean Paul, architecte (fol. 69 v°); — par de Barbot, président à la Cour des Aides (fol. 78 v°); — par Bouyer, notaire (fol. 85); — par Jeanne de Villatel, veuve de noble Jacques de Macanan, s^r^ de la Salle de Bruges (fol. 94). — Cens dû pour un pré confrontant « de l'un bout au travès commun » (fol. 116**).** — Cens dû par Charles de Calvimont, écuyer, sieur de Montaignac (fol. 121**);** — par Denis, « président présidial au siège de Guienne » (fol. 132 v°); — par Vivans et Poupin, notaires (fol. 133 v°).

G. 1194. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets.

1700 environ. — Lièvе pour le chapitre. — Cens dû par Antoine de Constant, doyen (fol. 1); —par Besse, messager de Bordeaux à Paris (fol. 15); — par Chenevas, maître des Postes de Guienne (fol. 16 v°); — par la veuve d'Avelanet, messager de Bordeaux à Paris (fol. 19 v°); — par « le s^{r} de Lanne, abbé de S^{t}-Ferme» : «Ne paye pas» (fol. 23); — par de Gasc, s^{r} de S^{t}-Julien (fol. 35).

G. 1195. (Registre.) — In-4°, 17 feuillets.

XVII^{e} siècle. — Lièvе pour le chapitre. — Cens pour une terre « confrontant d'un costé, vers le levant, à la terre et palu de Lalanne; d'autre costé, vers nuit, la terre et palu de Berninet » (fol. 16 v°). — Cens pour une terre sise à «S^{t}-Laurens, village de Caronne», confrontant « le chemin gleysau et autrement appellé le chemin gabarrey qui va de Caronne à S^{te}-Gemme » (fol. 17).

G. 1196. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets.

XVII siècle. — Lièvе pour le chapitre. — Extraits de reconnaissances et de baux à cens reçus par Marraquier (1620-1629) et par Justian (1629-1630). — Reconnaissance pour une vigne « contenant demy-journal à l'arpend du Roy » (18 avril 1622 ; fol. 8 v°); — pour une terre contenant « certains bessons ou règues courtes » (8 septembre 1622; fol. 13); — pour tune joincte de terre labourable contenant 33 règues courtes ou bessons» (8 septembre 1622; fol. 13 v°). — Conversion de l'agrière due par une vigne sise au plantier d'Artiguevieille et mesurant 9 brasses sur 81, «à 5 pieds la brasse, mesure de la Maison de Ville » (28 juillet 1623; fol. 17). — Reconnaissance par Arnaud Saintemaistre, armurier et fourbisseur juré (25 novembre 1624; fol. 20); — pour le bourdieu d'Arreyrac, autrefois de S^{t}-Aphon, paroisse de Blanquefort (3 décembre 1623; fol. 28); — pour un bien à Lormont, au lieu dit *à Bayonne* (22 novembre 1625; fol. 34 v°); — pour une propriété confrontant à celle de M. Viaut, commissaire examinateur de la prévôté royale d'Entre-deux-Mers (15 mai 1626).

G. 1197. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets.

XVII^{e} siècle. — Lièvе pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens et accords reçus par Justian (1632-1638), Chadirac et Marraquier (1616-1634).

G. 1198. (Cahier.) - ln-4°, 14 feuillets.

XVII^{e} siècle. — Lièvе pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, de baux à cens et d'accords contenus ès registres de Paris (1676-1716), Thomas (1611-1672) et Justian (1632-1638). — Reconnaissance par Abraham Vienne, commissaire d'artillerie (7 avril 1634; fol. 10).

G. 1199. (Registre.) — In-4°, 81 et 24 feuillets.

1662-1721. — « Lièvе du chapitre de S^{t}-Seurin, pour les rentes et menus cents des années 1662, 63, 64, » et divers comptes personnels de Jean Ségur, chanoine. — Cens pour une vigne sise rue Tronqueyre, « dans laquelle est bastie une petitte chambre à la façon du palais Galiène » (fol. 9 v°). — Cens dû par J.-J. Dusault, chanoine de S^{t}-André et prieur de Comprian (fol. 13). — Cens pour «une pièce de terre et lande faicte en triangle ou anneguley » (fol. 14 v°). — Compte des dépenses faites par le chanoine Ségur pour Arnaud Moustié, son domestique (fol. 79 v°). — Compte de dépenses pour Denis Esparbier, que « j'ay loué pour travailler au jardin et me servir .....à raison de 18 I. par an, une paire de souliers par an et que outre et par-dessus je luy fournirois un justeaucors qu"il me laissera au cas qu'il se retire avant de l'avoir uzé » (fol. 80). — Compte pour un autre domestique loué aux mêmes conditions (fol. 80). — Nouvelles conditions avec le môme : 8 écus par an, à charge pour le domestique de s'entretenir « de souliers et de tous ses besoins, à la rézerve de la cazaque » (fol. 80 v°). — Nouveau marché: «Je le payerois à raison de douze écus par an pour tout» (fol. 81). — Comptes de réparations à une maison canoniale : le chanoine Ségur fournit toute la pierre au maçon, « laquelle a esté par luy retirée des tombeaux du cimetière par la concession du chapitre à ma prière» (fol. 1 v°). — Journées de maçon à 20 s. (7 mai 1708; fol. 7 v°). — Journées de manœuvre à 10 s. (fol. 16 v°). — Journées de maçon à 15 s. (fol. 17). — Les maçons « ont ouvert la boutique, ont bâty un mur dans le vuide de l'arceau pour placer un taulier tout d'une pièce que j'ai fait tailler d'un tombeau » (fol. 19). — Journées de maçon à 24 s. et de manœuvre à 18 s. (février 1715; fol. 21). —Nouveaux travaux : «J'ay fourny des pierres prises en majeure partie dans le cimetière » (fol. 24).

G. 1200. (Cahier.) — In-4°, 96 feuillets.

XVII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Extraits de reconnaissances et de baux à cens dans les paroisses de S^t-Remy, de S^t-Michel, de Bruges, d'Eysines et de Blanquefort; « maisons des chapelles, prébandes ou portions fondées dans lad. église mouvantes du chapitre;» « agrières et vin de rante, » tous actes reçus par Paris (1678-1689) et Laurens (1538). — Reconnaissances par Jean-Antoine de Raoul, conseiller au Parlement (5 avril 1687; fol. 39 v°); — par J.-J. Bigos, receveur des tailles en l'élection du Condomois et du Bazadois (3 janvier 1679; fol. 41); — par François Jussiot, chevalier, seigneur de la Devise (4 avril 1687; fol. 43).

G. 1201. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets.

XVII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Extraits de reconnaissances et de baux à cens reçus par Thomas (1659-1673) et par Chadirac (1613-1618). — Reconnaissance pour une « maison servant de grange, appellée la salle de Linars» (2 juin 1659; fol. 1); — par André Labat, porte-manteau du Roi, bourgeois et capitaine de santé de Bordeaux (15 février 1660; fol. 7). — Accord du chapitre et des bien-tenants de Caudéran au sujet des arrérages dus pour la taillade, lesquels sont modérés à 1,500 livres tournois, et pour la valeur des corvées, fixée pour l'avenir à 150 l., payables aux mêmes termes que la taillade, savoir la moitié à la s^t Seurin et le reste à la Chandeleur (14 mai 1660; fol. 11). — Reconnaissance par Jacques Doujon de Bouran, président aux Requêtes (8 mars 1634; fol. 14); — par J.-J. de Baratet, conseiller au Parlement (1^er juin 1666; fol. 21 v°).

G. 1202. (Cahier.) —In-4°, 21 feuillets.

XVII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Extraits de reconnaissances et de baux à cens pour Blanquefort, Germignan (paroisse du Taillan), Eysines et Yvrac.

G. 1203. (Registre.) — In-f°, 148 feuillets.

1743-1744. — Lièvre établie par Treyssac « pour les agrières au cinquain des fruits, de deux deniers de terrage, six liards de garderie et le dîner à la garde,.... lesd. agrières portables au cuvier et pressoir dud. chapitre, scitués à S^t-Seurin, près l'église, où les tenanciers doivent venir demander garde» (fol. 3).

G. 1204. (Registre.) — In-4°, 529 feuillets.

1750 (?). — Lièvre pour le chapitre. — Mention de l'évaluation d'une rente de 3 boisseaux de froment, mesure de Montferrand, à 12 l. l'un, et de 3 paires de poules à 1 l. la paire (13 mai 1754; fol. 408).

G. 1205. (Registre.) — In-f°, 295 feuillets.

1754-1758. — « Lièvre courante ou brouillard des fiefs du chapitre S^t-Seurin commencés à reconnoitre en novembre 1754, devant Duprat, notaire » (fol. 1). — Cens dû par « Gérad Jeaugeon, dit Lacroix, maître architecte» (fol. 281).

G. 1206. (Registre.) — In-f°, 474 feuillets papier et 7 plans parchemin.

1771. — « Lièvre du tennement général de Caudéran, Bousquat et Villeneuve, fief du chapitre S^t-Seurin. Tome premier, contenant les fonds situés en Caudéran. » — Instruction sur cette lièvre. Indication des bornes : « vers levant, des croix de pierre élevées de dinstance en dinstance et le chemin qui conduit du bourg S^t-Seurin au village de la Vaiche; vers couchant, la lande de Peseu et des grandes bornes de pierre aux armes du chapitre, qui traversent toute la parroisse depuis l'ancien chemin de Soulac jusqu'à celluy de Mérignac; vers midy, le ruisseau appellé la mère du Peugue, et vers nord, les deux ruisseaux de Binquinaux et celluy de Colignan. » Énumération des « huit plantiers ou dimaires » du territoire de Caudéran : 1° Fosseléon, Vivey et Pipas; 2° Artiguevieille; 3° Laurebeil et Pitres; 4° Monrabeau: 5° Pujau; 6° Escorgebouc; 7° Peyreblanque; 8° Terre-Nègre et Fosse-Guimbaut (fol. 1 v°). — Article au nom de Pierre Navaille, cantinier du Château-Trompette (fol. 60); — au nom de Martial Dumas, «secrétaire de la cour de l'Ambassade de France à la cour de Vienne, seigneur de la maison noble de Bois-Gramond » (fol. 395). — Table alphabétique des tenanciers (fol. 453).

G. 1207. (Registre.) — In-f°, 243 feuillets papier et 7 plans parchemin.

1771. — « Lièvre du tennement général….. Tome second, contenant tes fonds situés dans le Bousquat et Villeneuve de la Rivière » (fol. 1). — Énumération des «huit plantiers ou dîmaires » : 1° Figueraux; 2° Trem-

blède; 3° Pissebouc, « ne formant qu'un dîmaire avec le précédent»; 4° Clamoron; 5° Bonnehoux; 6° Grava-Villeneuve; 7° le Pin; 8° le Clos de la Lande (fol. 2). — Table alphabétique des tenanciers (fol. 225).

G. 1208. (Registre.) — In-f°, 362 feuillets.

XVIII^e siècle. — « Lièvre des fiefs de Messieurs du chapitre S^t-Seurin. » — « La livre bordeloise vaut 12 s. tournois; le franc bordelois vaut 15 s. tournois; le sol bordelois vaut 7 deniers et quelques pites; le denier bordelois vaut la moitié d'un denier. Vinet dans son Arpenterie » (feuillet de garde, v°). — Redevances dues par Delord, chirurgien (fol. 2 v°) ; — par Garllong, chirurgien (fol. 3); — par Chimbaut de Fillot, conseiller au Parlement (fol. 17); — par de Basterot, conseiller au Parlement (fol. 24); — par Alexandre de Ségur, prévôt de Paris, président à mortier au parlement de Bordeaux (fol. 25 v°); — par Duzan, «secrétaire de plusieurs de Messieurs du Parlement » (fol. 33 v°); — par Copmartin, vicaire perpétuel de S^t-Christoly (fol. 38 v°); — par Martial-François de Verthamon, seigneur d'Ambloy, conseiller au Parlement (fol. 39): — par André-Pierre Dubrueïl, conseiller à la Cour des Aides (fol. 48 v°); — par J.-J. Bacon, procureur général à la maréchaussée de Guienne (fol. 49 v°); — par Dohet de Boiron, conseiller à la Cour des Aides (fol. 53 v°); — par le président de Latresne, qui « doit 29 ans » (fol. 57 v°); — par Jean-Paul Vigneau, chirurgien (fol. 58 v°); — par Perrochon, chirurgien (fol. 65); — par Jean-Robert Grossard, chirurgien (fol. 66); — par Dussault, conseiller au Parlement (fol. 71); — par Dominge de Pick de Blays, conseiller au Parlement (fol. 74); — par Delajaunie, conseiller à la Cour des Aides (fol. 79); — par de Lalande, conseiller au Parlement (fol. 83); — par Duluc, conseiller au Parlement (fol. 89 v°); — par François-Joseph Dalesme, conseiller honoraire au Parlement, seigneur du Pian (fol. 92); — par Marie-Louise Germain de Valcourt, veuve d'Étienne Blanquet Delatour, commissaire des saisies réelles en Guienne (fol. 92 v°); — par de Brivazac, conseiller au Parlement (fol. 94 v°); — par la veuve de Raimond Faugère, chirurgien (fol. 99); — par Jean Cazaux, médecin (fol. 100 v°); — par Desnanots, conseiller au Parlement (fol. 102); — par Dupuy, chirurgien (fol. 102 v°); — par de Borie, conseiller au Parlement (fol. 115); — par Dublanc de Mauvezin, conseiller au Parlement (fol. 118 v°); — par de Carrière, conseiller au Parlement (fol. 121 v°); — par Decastelnau, conseiller au Parlement (fol. 124); par Darche, conseiller au Parlement (fol. 128 v°); — par Duval, conseiller au Parlement (fol. 133 v°); — par de Labat de Savigniac, conseiller au Parlement (fol. 137 v°); — par Simon Plassan, commissaire des grains (fol. 155); — par Pierre Tilhard, sieur de Pongaudin, avocat (fol. 157); — pour une maison rue des Alemandiers, « l'épaisseur des murs... étants... du fief dud. chapitre » (fol. 161). — Pensions dues par les vicaires perpétuels des églises de Bordeaux relevant du chapitre (fol. 165). — Cens dû par Pierre-Nicolas Mel de S^t-Ceran, receveur des tailles à Bordeaux (fol. 166 v°); — par Joseph Leberthon, seigneur de Faye (fol. 170); — par Denord, conseiller au Parlement (fol. 180); — par Marie-Catlierine-Thérèse-Madeleine Demons, mariée à J.-B. de Secondat (fol. 182); — par Jean Capelle, chirurgien (fol. 187);— par Duret, seigneur du Fleix (fol. 188); — par Jean Valetton, sieur de Boissière (fol. 189 v°); — par Thomas de Lalande, conseiller à la Cour des Aides (fol. 190); — pat-Pierre Martiens de Lagubat, conseiller à la Cour des Aides (fol. 191 v°); — par Joseph de Madronnet, seigneur du Tasta (fol. 195); — par Rivalle, architecte (fol. 206 v°); — par Izaac, changeur (fol. 207); — par François Roux, architecte (fol. 207 v°); — par Étienne Dardan, architecte (fol. 214); — par Charles-Augustin Labrue, conseiller à la Cour des Aides (fol. 223 v°); — par François Darche, ancien procureur général à la Cour des Aides (fol. 228 v°); — par J.-J. Boc, conseiller à la même Cour (fol. 228 v°); — par François Brière, chirurgien (fol. 231 v°); — par Etienne Alain, chirurgien (fol. 232); —par François-Joseph de Galatheau, premier jurat de la noblesse de Bordeaux, seigneur de Fleix (fol. 240); — par Pierre Garnier, sculpteur (fol. 242); — par le doyen du chapitre, pour un jardin dont le tenancier primitif devait entretenir une lampe « devant l'autel de N.-D. de Pitre, qui est à côté les grands orgues» (fol. 244); — par M. de Ferrachapt, prieur du Mas-d'Agenais (fol. 247 v°); — par Arnaud Caussan, ancien garde du Roi (fol. 259); — par François Tramasset, prieur d'Andernos (fol. 262); — par Demarbotin, grand archidiacre de Bazas (fol. 265); — pour le magasin de la poudre sis rue de la Trésorerie (fol. 286); — par Raimond Labrouste, «intéressé dans les affaires du Roy» (fol. 305 v°); — par « les habitans de la Bayche du Bouscat», pour «1e padouen de Bequiniaux » (fol. 312 v°).

G. 1209. (Registre.) - In-4°, 208 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. — Cens

dû par Canteloup, archiprêtre de S[t]-Estèphe (fol. 7). — Mention de la démolition de 21 maisons rue du *Portau barrat;* 25, rue de Médoc; 10, rue Naudot; 4, rue Marceille; 15, rue Pingues; 10, rue du Chapeau-Rouge (fol. 38;. — Cens dû par Lasconbes, président à la Cour des Aides (fol. 43); — par Comte, médecin (fol. 46 v°); — par Simon Larelle, « porteur de chèse » (fol. 53); —par Antoine Dalart, sieur de Bordenave (fol. 56); — par Jean Lalanne et par Bertrand Blandineau, chirurgiens (fol. 67); — par Matrau, chirurgien (fol. 72); — par Richard, chirurgien (fol. 99 v°); — par Loisier, chirurgien (fol. 104); — par Jeanne de Villatel, veuve de Jacques de Macanan, sieur de la Salle de Bruges (fol. 109 v°); — par Arnaud Grignard, chirurgien de Cambes (fol. 145 v[0]); — par Simon Milanges, imprimeur (fol. 195 v°).

G. 1210. (Cahier.) — In-f°, 27 et 5 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Lièvе pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Joseph de Lachèze, conseiller au Parlement, pour une maison contiguë à celle de Léonard de Lachèze, son père (29 novembre 1616; fol. 2);— pour une maison sise rue de la Coquille, paroisse S[t]-Pierre, confrontant « du nord à la maison de MM. de la Cour des Aydes de Guyenne, du couchant à la maison et jeu de paulme de M. Dumyrat, conseiller en la Cour» (14 mars 1667; fol. 4 v°); — par Julien Foucré, architecte (1[er] mai 1668; fol. 7 v°); — par Paul Chaigneau, chirurgien (24 novembre 1669; fol. 8 v°); — par Marc-Antoine Modery, médecin (l[er] février 1682; fol. 10 v); — par Pierre Fleur, architecte (17 décembre 1682; fol. 10 v°); — par André Dandrault, conseiller au Parlement (29 mai 1691; fol. 11 v[0]); — par Jean Huguerie, ancien capitaine au régiment de Picardie (novembre 1739; fol. 3).

G. 1211. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Lièvе pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance pour « une maison, chay, brûlerie à eau-devie «, etc., sis à Porte-Basse (fol. 6); — pour « une maison a pavillon, girouette, cour, parterre», etc. (fol. 11.)

G. 1212. (Registre.) — ln-4°, 150 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Lièvе pour le chapitre (incomplète du commencement et de la fin). — Cens dû pour le fief *du Gua,* alias *à l'Orme du Clerc,* à Ambarès. Note mentionnant un arrêt du Grand-Conseil, du 13 décembre 1687, qui attribue led. fief au Roi et qui réserve au chapitre des « rentes secondes et obituaires » (fol. 150).

G. 1213. (Liasse.) — 4 cahiers, 194 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Lièvе pour le chapitre. — Cens dû pour « un grand corps de logis, tour de bois servant de degré, cuisine et basse-court, appellait l'hôtélerie de Chapeau-Rouge» (fol. 9). — Cens dû par de Pichon, seigneur de Parempuyre (fol. 41); —par de Pichard, seigneur de Saucats (fol. 45 v°). — Cens pour «une maison, tour appellée la tour d'Auros, à présent Sarrasine» (fol. 49). — Cens dû par Simon Larèle, «porteur de chaise » (fol. 56 v°); — par Brunet, seigneur de Gombaud (fol. 69 v°); — par Marguerite de Secondat, veuve de Dumayer, conseiller au Parlement (fol. 86); — par « MM. de l'Académie royalle des sciences » pour « une maison et jardin qu'ils ont acquis par contract du 16 may 1720, retenu par Boyé», dans les rues du Collège-des-Lois, Toscanam et des Trois-Canards (fol. 87 v°); — par Boyé, notaire (fol. 123 v°); — par Joseph Le Breton, seigneur de Fayes (fol. 129).

G. 1214. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Lièvе pour le chapitre.

G. 1215. (Cahier.) — In-f°, 23 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Lièvе pour le chapitre. Analyses de reconnaissances et baux à cens, etc. — Reconnaissance pour une « pièce de vigne dans laquelle il y a une maison bâtie de briques et voûtée à l'antique, à la façon du Palais Galien,... lieu apellé *à la Fosse* » (3 février 1656; fol. 10 v°).

G. 1216. (Cahier.) — In-f°, 24 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Lièvе pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1217. (Cahier.) - In-f°, 52 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Lièvе pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1218. (Cahier.) — ln-4°, 50 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1219. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances et baux à cens (1705-1711).

G. 1220. (Cahier.) — ln-4°, 15 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1221. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance pour une « vigne à la marre, contenant la journée de cinq homes ou environ,... contenant de largeur 35 pas et en longueur 62 pas, chacun pas faisant deux pieds et demy » (6 janvier 1610; fol. 11).

G. 1222. (Cahier.) — In-4°, 40 feuillets et 2 feuillets de plans.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1228. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc.

G. 1224. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Charlotte de Laroche-Chandry, dame de Lauzun, veuve de Gabriel de Caumont (28 janvier 1580; fol. 4); — par Pierre Baulon, procureur au Parlement (20 avril 1478; fol. 7 v°); — par Jean de Jean, receveur du taillon (28 avril 1611; fol. 15); — par Raimond de Ferron, seigneur de Betaille (28 mars 1703; fol. 15 v^{0}); — par Jacques-Léon de Blanq, seigneur de Polignac (14 mars 1665; fol. 17); — par Thomas de Marsillac, secrétaire à la Cour des Aides (15 mai 1673; fol. 21); — par Joseph Sarran-Delachapelle, seigneur de Cruzeau (2 avril 1752; fol. 24); — par J.-J. Bacou, procureur général à la maréchaussée (10 janvier 1741; fol. 26 v°); — par François Dubos, seigneur de Canteloup (12 avril 1681; fol. 29).

G. 1225. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillet».

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Jean Arquier, contrôleur des finances (11 décembre 1692; fol. 27 v°*)*.

G. 1226. (Cahier.) — In-4°, 38 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Antoine de Raoul, conseiller au Parlement (5 avril 1687; fol. 5); — par Pierre de Prugnes, trésorier général (27 novembre 1585; fol. 5 v°); — par Charles Renard, directeur des affaires du Roi (3 septembre 1717; fol. 11); — par Jean Dupuy de Lamiran, écuyer, major général garde-côte de Bordeaux (15 décembre 1709; fol. 12); — par Antoine Vallet, docteur en médecine, régent à l'Université (10 février 1609; fol. 17); — par Bernard Blandineau, chirurgien (2 octobre 1688; fol. 18); — par Jean Lalanne, chirurgien (21 juillet 1696; fol. 20 v°); — par André de Lestrilles, trésorier général (15 décembre 1677; fol. 23 v°); — par Marguerite de Guineuze, veuve de François Relion, trésorier général (24 février 1665; fol. 25 v^{0}); —par Jean de Pichard, lieutenant particulier à la sénéchaussée de Guienne (1er janvier 1645; fol. 26); — par Jean Desnanot, conseiller au Parlement et lieutenant général à l'Amirauté (3 mai 1698; fol. 27); — par Mathurin de Cruzeau, écuyer (29 janvier 1613; fol. 30).

G. 1227. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance par Jean Demons, sieur de Lachaussade (20 avril 1658; fol. 2 v°); — par Olive de Lestonnac, veuve de Marc-Antoine de Gourgues, premier président (4 juillet 1630 ; fol. 5) ; — par Élie Brouilhet, sieur de Lacarrière, conseiller au présidial de Chartres (12 mars 1698; fol. 6); — pour une voûte sarrasine, rue Porte-Dijeaux (1435-1639; fol. 6 v°-7).

G. 1228. (Cahier.) - In-4°, 58 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour le chapitre. Analyses

de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance « de tot aquet trens de terra et aubareda et de mota [en] que solo *(sic)* aver hostau, que [es] a la palu, a Mugron » (15 juin 1424; fol. 26 v°); — « de tot aquet trens de terra, vinha et d'aubareda a lo *(sic)* mota que y es», au même lieu (30 avril 1416; fol. 32 v°).

G. 1229. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvе pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance pour une terre délimitée par « deux grandes pierres plates servant de bridanes » (25 novembre 1540; fol. 6 v°); — pour une vigne confrontant à une autre vigne qui relève de la confrérie de s^t Jean-Baptiste, instituée dans l'église S^te-Eulalie (20 avril 1465; fol. 12); — pour une vigne contiguë à autre vigne « de M. Jean Dubreuil, conseiller élu pour le Roy en Guienne » (28 juillet 1613; fol. 17).

G. 1230. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets.

XVI^e siècle. — Lièvе pour le chapitre. Biens de Blanquefort. D'après des reconnaissances reçues en 1491 et 1524.— Table des noms des tenanciers (fol. 1). — Table des lieux dits (fol. 2). — Reconnaissances pour des biens sis aux lieux dits *dejus S^t-Aphon, au Boscatet, a Moderas, au Queyron, a la Canau,* etc.

G. 1231. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets.

XVI^e siècle. — Lièvе pour le chapitre. Biens de Blanquefort. D'après des reconnaissances reçues en 1491. — Table des noms des tenanciers (fol. 1). — Table des lieux dits (fol. 2).

G. 1232. (Registre.)— In-4°, 59 feuillets.

1610-1620. — Terrier pour le chapitre, principalement relatif à ses possessions de Blanquefort. — Reconnaissance pour une maison contiguë « à la maison et maine des hoirs de Bros, vivant cappitaine du château dud. lieu de Blanquefort » (30 novembre 1617; fol. 7); — pour un pré dans la palu de Blanquefort, au lieu dit *aux Agrières de S-Seurin,* autrement *au Pré de Corn* (21 juin 1610; fol. 23).

G. 1233. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets.

XVIII^e siècle.—Lièvе pour le chapitre. Biens à Blanquefort. — Table des noms des tènements (fol. 7). — Analyses de reconnaissances, baux à cens, transactions, etc. — Reconnaissance par Bernard Mourau, sieur de la Salle, bourgeois de Bordeaux (8 novembre 1696; fol. 27). — Transaction avec Étienne Dhosten, président à la Cour des Aides, concernant « toute icelle maison servant de grange, appellée la salle de Linars » (2 juin 1659; fol. 29). — Documents « tirés de plusieurs roulaus en une liasse » (fol. 44). — Remise du droit de questalité par Fauquet de Latreau, chevalier, seigneur de Livran et de la Salle de Linars (13 janvier 1414, n. s.; fol. 44). — Reconnaissance par Gaillard Andrieu, chanoine de S^t-Seurin et seigneur de la Salle de Linars (27 avril 1487; fol. 122). — Reconnaissance par Jean Dartigue, maire (?) et majordome de Puypaulin (7 avril 1533; fol. 197 v°).

G. 1234. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvе pour le chapitre. Biens à Blanquefort. — Table des noms des tenanciers (fol. 2). — Table des noms des tènements (fol. 4). — Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Bail à fief de la maison noble appelée la Salle de Linars, au profit de Jean, autre Jean et Martin Hosten frères (3 octobre 1538; fol. 8). — Reconnaissance par Morin de Lory, notaire (2 janvier 1510 n. s.; fol. 8 v°); — par Jean Daubarède, notaire (30 décembre 1617; fol. 11); — transaction avec Martial de Thibaut, conseiller au Parlement, seigneur de Gaujac (26 juin 1629; fol. 19); — reconnaissance par Pierre Dutoya, prieur de S^t-Laurent (7 janvier 1628; fol. 24).

G. 1235. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvе pour le chapitre. Biens à Blanquefort. — Table des noms des tenanciers (fol. 2). — Table des noms des tènements (fol. 5). — Article au nom de Maraquier, conseiller à la Cour de? Aides (fol. 27). — Note à la suite d'un article relatif à une vigne sise *au Queiron* et tenue par le sieur Planeau : « L'on est convaincu que la contenance cy-dessus relève de la directe de MM. du chapitre S^t-Seurin, attendu la quantité des titres qu'ils ont pour le tènement du Queiron; mais, comme l'on ne peut pas en faire un juste emplacement, il est bon que M. le sindic convienne de gré à gré avec le s^r Planeau de la rente qu'elle doit suporter » (fol. 28). — Article au nom de M. de Carrière, conseiller au Parlement; M. Marraquier, conseiller à la Cour des Aides, et autres, pour le tènement

de Peigouas (fol. 33 v°). — Mention d'une vigne près la chapelle de S[t]-Haon (fol. 45 v°). — Article au nom du président Le Comte, suivi d'une note expliquant que l'on a omis de désigner et confronter les biens qui font l'objet de cet article parce qu'ils dépendent de la maison noble du Luc, dénombrée au profit du Roi : « Messieurs du chapitre perdroint leur fief» (fol. 63 et 63 v°). — Article au nom de Dhosteins, faïencier (fol. 73 v°).

G. 1236. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liève pour le chapitre. Biens de Blanquefort. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. — Reconnaissance pour « 2 prèses ou courrèges de vigne » sises près de Saulesses et confrontant « aux vignes de M. le maréchal de Duras apellées les Agrières, chemin de service ou rontau entre deux» (14 février 1756; fol. 1); — pour «une courrège de vigne de 5 lignols ou règues» (30 novembre 1754; fol. 13 v°); — pour «une pièce de vigne fesant caboutat » (20 novembre 1740; fol. 24).

G. 1237. (Cahier.) — In-folio, 4 et 4 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. : palu de Blanquefort.

G. 1238. (Cahier.)— In-folio, 40 et 6 feuillets et 2 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Liève pour le chapitre. Biens à Blanquefort et au Pian.

G. 1239. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances, baux à cens, etc. : paroisse de Bruges.

G. 1240. (Cahier.) — Grand In-f°, 12 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liève pour le chapitre. Biens à Lamarque. — Mention d'une lande et palu au lieu dit *les Fourches de la Craste,* près « la palu et craste de Pierre Faure» (fol. 1); — de trois maisons possédées par Pierre Compte, maître valet (fol. 8).

G. 1241. (Cahier.) — Grand in-f°, 10 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liève pour le chapitre « Parroisse de Saint-Lauren-Saussac. » —Article au nom de Guil. Gorribon, «gualocher» (fol. 1 v°); — de Jacques Martin, «galocher» (fol. 1 v°); — des religieux Trinitaires de S[t]-Laurent (fol. 3 v°). — Mention d'an «fossé apelé de la Chicanne» (fol. 4). — Article au nom de François Bouquet, «galochers» (fol. 6); — de Jacques Faure et de Pierre Bouquet, galochers (fol. 6 v°) ; — de Jacques Martin, etc., galochers (fol. 7 v°); — de Pierre Bouquet, sabotier (fol. 8).

G. 1242. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances : Bassens et Yvrac. — Reconnaissance par noble Lignan de Rays, *alias* Barbier, seigneur de la maison noble de Sales-la-Gaillarde, *alias* de Cinquaulons, « parroissien de Bassens» (5 juin 1510; fol. 6); — pour un bien sis à Yvrac, confrontant à « un ruisseau ou goutaihl» (14 décembre 1586; fol. 10 v°).

G. 1243. (Cahier.) — In-f°, 10 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liève pour le chapitre. Analyses de reconnaissances et notes : Cambes et Quinsac.

G. 1244. (Cahier.) — ln-f°, 18 feuillets.

XVIII[e] siècle. — Liève pour le chapitre. Biens à Cambes et à Quinsac. — Analyse d'une reconnaissance par Jean Mathereau, chirurgien (18 janvier 1751; fol. 8); — pour des immeubles sis *au Mas,* près d'un chemin conduisant « au lieu où étoit autrefois le moulin à eau de Moutet » (14 décembre 1777 et 27 avril 1754; fol. 12 v° et 14).

G. 1245. (Registre.) — In-f°, 63 feuillets parchemin.

1591 et **1602-1603**. — Terrier pour le chapitre. Reconnaissances pour des biens sis dans les paroisses de Listrac en Médoc, S[t]-Laurent en Médoc, S[t]-Christoly. — Reconnaissance suivie d'un ensaisinement « par le bailli et octroy d"une plume d'escripvain faicte aud. affevat » (S[t]-Laurent, 17 août 1591; fol. 6 v°); — pour divers biens sis à Caronne, paroisse de S[t]-Laurent, plus le droit de « puissaige et lavaige qu'il a en la fontaine seize en la ruhe comune dud. lieu de Caronne, près le courthieu de Landey » (11 septembre 1591; fol. 26); — pour un « louppin de courthieu couvert de branne» (20 octobre 1602; fol. 54).

G. 1246. (Cahier.) — In-4°, 83 feuillets.

XVIII^e siècle. — Liste de chapellenies, avec indication de reconnaissances à leur profit. — « Capellania Sancti-Æmiliani in claustris » (fol. 13).— Reconnaissance par Simon Guignard, chirurgien (1566; fol. 36); — par Étienne Tardieu, chirurgien (19 novembre 1575 ; fol. 37); — par Gaston Achard, sieur de Terrefort (1554; fol. 56 v°); — par noble Nolot de Revesques, pour un moulin à eau dans la paroisse de Labarde (1480; fol. 80 v°).

G. 1247. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets.

XVI^e siècle. — Lièvre pour la chapellenie d'Artiguemale. « Extraict des pièces de terres et héritaiges, ensemble des rentes qui sont dans la fondacion de la chappellenie de Artiguamala, escripte en parchemin » (fol. 1). — « Actum fuit hoc in ecclesia Sancti-Severini die ultima mensis junii, anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo primo» (fol. 39).

G. 1248. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets.

XVII^e siècle. — Lièvre pour la chapellenie de Blanche d'Artiguemale. Analyse de onze reconnaissances passées en 1438 au profit d'Amanieu Robert de Bacans, titulaire de lad. chapellenie. — Reconnaissance pour le moulin de Labarde (fol. 3 v°).

G. 1249. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour la chapellenie de Blanche d'Artiguemale. Analyse de reconnaissances pour des biens sis à Ludon.

G. 1250. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets et 1 plan.

XVIII^e siècle. — Lièvre pour la chapellenie de Gaillard de Campbeil. — Requête par Pierre Rousseau, architecte, pour l'alignement d'une maison rue de la Trésorerie, et ordonnance conforme par un commissaire, assisté d'Arnaud Valence et François de Lhoste, architectes (30 août 1771; fol. 3).

G. 1251. (Registre.) — In-4°, 107 feuillets parchemin, plus un cahier de 8 feuillets papier.

1561-1668. — Terrier pour les deux chapellenies de Raimond Faure et table dud. terrier. — Reconnaissance pour un bien attenant à la vigne de Jean Du Boscq, seigneur de Canteloup (16 juillet 1596; fol. 5 v°); — par Jean de Sevingourd, « enquesteur pour le Roy au siège présidial de Guienne » (25 juillet 1596; fol. 8); — pour un bois sis à Baurech, au lieu dit *le Grava,* anciennement *le Treytin* (14 juillet 1596; fol. 19); — pour une « maison carrée faicte de pierre et en façon de tour, qui soulloict sortir en ruhe Bordaléze » (3 mai 1597; fol. 33); — pour un « append qui est appuyé contre la maison carrée ou tour appellée la tour de Bertrand Destoc, » rue Bordelaise (17 septembre 1597; fol. 36); — par Armand de Gourgue, conseiller au Parlement (4 juillet 1625; fol. 83 v°); — par Barbe Maran, veuve de Martial Mosnier, conseiller au Parlement (18 septembre 1666; fol. 102 v°).

G. 1252. (Liasse.) — 24 pièces parchemin cousues ensemble.

1373-1474. — Titres de la chapellenie de Bernard Johan. — Bail à cens d'un bois sis à Tabanac, lieu dit *au Casterar* (10 mai 1438). — Reconnaissance pour divers biens à Baurech, notamment « lo paduentatge de bestia gros et menut » et « lo caufatge de busta verda et seca », aux lieux dits *Bicaynat* et *Peyrafavet* (25 mai 1469). — Reconnaissance pour le « paduentatge » aux mêmes endroits (22 novembre 1383). — Retrait féodal par Bernard Johan, moyennant 10 l. 5 s., d'un bien sis dans la palu de Bordeaux, *à l'Estey Crebat,* vendu 10 livres; bail à cens du môme bien au profit d'un tiers qui paie 25 l. 5 s., « de que eran de creyssenssa aud. mossen Bernad, quinze liuras et sinc soudz, » et s'engage à payer 2 d. d'esporle et 17 s. de cens (27 mai 1381). — Reconnaissance pour le même bien, moyennant les mêmes redevances (1376).

G. 1253. (Cahiers.) — ln-4°, in-f° et in-8°, 5, 5 et 10 feuillets.

XVI^e-XVIII^e siècles. — Lièves pour la chapellenie d'Arnaud de La Gaze. — Reconnaissance par noble André Du Bosq, sieur de La Bastide (20 décembre 1619; fol. 2 v°). — État des titres remis à Géraud Valoux, pourvu de lad. chapellenie par M. Roberdeau, patron d'icelle (1742).

G. 1254. (Cahiers.) — In-4», 8 et 4 feuillets parchemin.

1770 et **1767-1769.** — Terriers pour les chapellenies d'Arnaud-Guillaume de Lacaze, *alias* de Bruges,

et de Foulquey de Lacombe, fondées en l'église de S[t]-Seurin.

G. 1255. (Cahiers.) — In-4°, 5 et 5 feuillets.

XVII[e] et **XVIII[e] siècles.** — Lièves pour les chapellenies de La Lande et de Bertrand Lana. — Extrait du terrier reçu en 1528 par Raimond de Marca au profit de Guillaume Du Luc, chanoine de S[t]-Seurin et titulaire de la chapellenie de La Lande. — Liève pour la chapellenie de Bertrand Lana : moulin à vent à Tresses. « Y a procès pendant en la Cour. » Et en marge : « II y a arrest, mais le moulin est ruiné » (fol. 4).

G. 1256. (Registre.) — In-f°, 39 feuillets parchemin.

1470-1579. — Terrier pour les deux chapellenies fondées par Bernard de Lilhan. — Reconnaissance pour un domaine contigu à une propriété de Bertrand Tustal, conseiller au Parlement (24 août 1489; fol. 15); — par « noble home Frances Ravel, senhor de Revelhe » (30 novembre 1497; fol. 24); — par Étienne Lardieu, maître chirurgien (9 novembre 1575; fol. 37).

G. 1257. (Cahiers.) — In-4°, in-f° et in-4°, 10, 30 et 6 feuillets.

XVII[e] et **XVIII[e] siècles.** — Lièves pour les deux chapellenies de Bernard de Lilhan. Analyses de reconnaissances, etc. — Reconnaissance pour une terre à Carignan, « lieu anciennement appellé à Rateboug et à présent à la Peyrisse, autrement à Mérigot, près Guillemot » (3 novembre 1747; fol. 5); — pour une propriété à Bouliac, au lieu dit *Figueyroux,* alias *les Coulines* (2 janvier 1748; fol. 7 v°); — par Thomas de Lalande, conseiller à la Cour des Aides (4 avril 1748; fol. 10 v°). — Table alphabétique des noms des tenanciers.

G. 1258. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets.

XVI[e] siècle. — Liève pour une chapellenie.

G. 1259. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

XVI[e] et **XVIII[e] siècles.** — Terriers et lièves fragmentaires pour des chapellenies diverses. — Contrat entre le titulaire de la chapellenie d'Amanieu Constantin et Jean-Antoine d'Alais, « planimètre, expert et arpenteur juré de la maîtrise des Eaux et Forêts de Guyenne, » lequel s'engage à rechercher les fiefs de lad. chapellenie, à en lever le plan, à les faire reconnaître et « en remettre des expéditions sur beau papier timbré de tous ceux que j'aurai pu faire exporter, avec copie lavée desd. plans joints aud. nouveau terrier. » Led. d'Allais percevra moitié des lods et ventes et des cens pendant quatre ans que durera le travail (1[er] mars 1787).

G. 1260. (Cahier.) — In-8° oblong, 81 feuillets.

XVIII[e] siècle — Analyses de reconnaissances pour les « maisons et jardins de certaines chapelles fondées à S[t]-Seurin, lesdites maisons et jardins reconnus en faveur de l'archevêché de Bordeaux» (fol. 1). — Reconnaissance pour une maison avec jardin « contenant 62 pas d'homme» (1[er] février 1683; fol. 2); — pour des échoppes contiguës à une propriété de Delpech, garde-marteau des Eaux et Forêts (26 mars 1756; fol. 18).

G. 1261. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1760. — Notes pour la levée des redevances sur les vignes. Fiches indiquant pour chaque tenure le nom du propriétaire, la contenance, les confrontations, la date à laquelle le tenancier a « demandé garde » (26-30 septembre), enfin, le nombre de bastes de vendanges rapportées par le garde.

G. 1262. (Liasse.) — 111 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Lièves eu brouillon. Analyses sur fiches de titres pour le chapitre.

G. 1263. (Liasse.) — 152 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Liève en brouillon. Analyses sur fiches de titres pour le chapitre.

G. 1264. (Cahier.) — In-f°, 12 feuillets.

XVIII[e] siècle. — « Répertoire des noms et rues des particuliers contenus dans la liève du chapitre S[t]-Seurin. »

G. 1265. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets.

XVI[e] siècle— Mémoires des saisies féodalles de M. Chadirac. »

G. 1266. (Cahier.) — In-4°, 39 feuillets.

XVIII^e siècle. — « Livre qui contient les revenus que nous avons à S^t-Seurin, concernant les loyers des maisons: »

G. 1267. (Cahier.) — In-4°, 41 feuillets.

XVIII^e siècle. — « Livre qui contient les revenus que nous avons à S^t-Seurin, concernant les loyers des maisons» (fol. 3.) — Bail pour 5 ans et moyennant 300 l. par an à Guillaume André, porteur de chaise au service de M. de Maran, conseiller au Parlement (24 février 1754; fol. 6). — Bail à François de Montcheneu, prieur curé de Cantenac (29 novembre 1761 ; fol. 6 v°); — à Guillaume Courcelle, sieur de Fayard (20 janvier 1762; fol. 7); — à Jean-Joseph de Ragueneau, conseiller à la Grand'Chambre (8 février 1765; fol. 7 v°).

G. 1268. (Cahier.) — in-4°, 31 feuillets.

XVI^e siècle. — « Terrier de mes rantes d'Aisines par moe acquises de MM. les chanoines de S^t-Seurin près Bordeaus, l'an 1564. » — Notes à l'usage de l'acquéreur de rentes cédées par le chapitre.

G. 1269. (Plan.) — In-f° piano, 1 pièce.

XVII^e siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^t-Seurin. Plan de la paroisse.

G. 1270. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1274-1643. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^t-Seurin. — Reconnaissance par deux fils et une fille d'Ébrard de S^t-Seurin, autorisés par leur mère, pour deux maisons «eu borc de la Reclusa, » plusieurs autres maisons dont l'une a été par eux donnée « en maridatge » à leur sœur, des vignes, « III arreguas de lesqua, etc. » (15 juin 1274). — Reconnaissance par le titulaire de la chapellenie qu'a fondée feu Jean Galhan, doyen, et quittance « de cent soudz... que cascun caperan quant vindra noerament en lad. caperania deu dar et pagar aus avantdeitz senhors dean et capitre »; faculté pour le chapelain de sous-acenser les biens qui composent la censive (7 avril 1432). — Ordonnance de Jean Dolivier, archidiacre de Cernès, official (30 juillet 1530). — Reconnaissance pour une vigne sise au plantier de S^t-Seurin, « contenant 24 pas, chescun pas faisant la règue, ayant 200 pas de largeur», et conversion de la redevance au quart en une redevance au cinquième (30 sept. 1606). — Conversion en un cens de 4 l. 10 s., des redevances au 7^e et au 5^e dues pour deux pièces de vigne (27 août 1631). — Reconnaissances pour diverses terres dans la paroisse de S^t-Seurin, notamment pour deux vignes « partie à Cras et partie à l'Aray» (11 mars 1633). — Extrait du dénombrement du chapitre : « C'est M^e Gaillard Lambert, qui étoit doyen du chapitre dans le treisième siècle, qui fit construire le nouveau cimetière; cela conste par l'acte de fondation d'une chapelle qu'il fit en 1243 : « Item, constituo unam capellaniam... » ad honorem beati Jacobi in capella beati qæ *(sic)* fiet » in carnerio novo quod ego feci fieri.» C'est dans ce nouveau cimetière que se trouvoit la chapelle de S^t-George, comme celle de S^t-Étienne se trouvoit dans l'ancien; c'est pris de la transaction du 9 mai 1270 » (1635).

G. 1271. (Liasse.)— 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 5 pièces parchemin, 59 pièces papier.

1653, an III. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^t-Seurin. — Visite des maisons canoniales et relevé des réparations nécessaires (17-24 mai 1764). — Transaction par laquelle le fondé de pouvoir du marquis de Durfort déclare renoncer à toute seigneurie foncière dans le tènement général (21 décembre 1769). — Acquisition par le chapitre de divers droits utiles dans le tènement général de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, en échange de ses biens à Bègles et à Villenave, qu'il céde au marquis de Durfort (22 décembre 1769). — Dossier concernant cet échange : lettres patentes l'autorisant (septembre), requête au Parlement pour l'enregistrement desd. lettres et ordonnance prescrivant au préalable une requête *de commodo et incommodo* (9 décembre), arrêt pour l'enregistrement (21 décembre), etc. (1769). — États des débours et des honoraires dus au notaire pour les exporles du tènement général (1764-1773).

G. 1272. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 23 pièces papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^t-Seurin.

G. 1273. (Liasse.) — 30 pièces papier.

1492-1645. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^t-Seurin. Difficultés et conflits avec le titulaire de

la chapellenie fondée par Guirard de Guirard, relativement à sa maison.

G. 1274. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1318-1790. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement d'Artigue-Arnaud. — Concession d'une portion de lande, confrontant « la terra gadanhada [per] Martin Negreu » et «1a terra e landa que dissoren que li ome deu Bijan tenen fevaument deud. capitre » (12 mai 1318). — Reconnaissance collective par onze tenanciers pour les biens qu'ils possèdent à Artigue-Arnaud (15 juin 1370). — Reconnaissance par divers habitants du Vigean pour toutes les terres et vignes qu'ils ont dans le môme tènement « en las parropias de Brugas, d'Aydinas et de Sent-Seurin de Bordeu, » entre Bordeaux et *Las Comas,* depuis le fief de *Camp. Velh,* en suivant le chemin de Blanquefort, etc. (23 juin 1370). — Reconnaissance au chapitre pour des droits d'usage, pacage et autres, dans le tènement d'Artigue-Arnaud, moyennant 2 s. et demi de « sybadatge » ou de « paduentatge ». Le chapitre se réserve d'accorder d'autres concessions analogues et des défrichements (16 décembre 1426). — Mainmise sur une terre par un huissier, « par ung penonceau et baston royal painct de troys fleurs de lix, au pied duquel est escript ung mien exploict... attaiché contre ung chaîne estant au bord du fossé » (28 septembre 1610).

G. 1275. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1314-1751. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, ténements d'Artiguelongue et d'Artiguevieille. — *Artigucvieille.* Vidimus de reconnaissances au profit du prieuré de S^{t}-Martin du Mont-Judaïque : par le « compte... de la confrairia S^{t}-Martin deu Mon-Judec de Bordeau, establida et instituada en la glaysa S^{t}-Martin, » représentant lad. confrérie, aux mains de Pierre Deu Gard, prieur, pour une vigne contiguë à « la jala deu molin Galhard Lambert » (19 septembre 1314); — aux mains de Roger Foucaud, prieur (2:5 juillet 1363);— aux mains d'un receveur constitué par l'archevêque, celui-ci étant administrateur du prieuré (4 juillet 1401); — aux mains d'un Frère Prêcheur, administrateur dud. prieuré (3 février 1416, n. s.); — aux mains de Jean Deu Bloc, barbier, procureur de frère Raimond de Ferrières, prieur (22 octobre 1506); — aux mains du procureur de Raimond de Laperrière, prieur (29 octobre 1520); — aux mains de Martin Donseau, avocat au Parlement, prieur (30 septembre 1547); — aux mains du syndic des Feuillants, « comme prieur » (6 décembre 1634). — Reconnaissance pour une «vigne à bras... contenant la journée de cinq ou six hommes à fudir » (28 décembre 1591). — Saisie d'une vigne, à faute de payement d'un cens : « En signe de laquelle saizie j'ay mis et appozé contre un arbe à la haye de lad. vigne un penanceau et baston royal paint de trois fleurs-de-lis, au bas duquel il y avoit un exploit, de moy signé, contenant au long lad. saizie, » etc.; mention de l'affichage d'un exploit à la porte de l'église (12 septembre 1682). — Analyse d'une reconnaissance en date du 3 novembre 1588 en faveur de Guil. de Lachassaigne, abbé de Verteuil, chanoine et sacriste de S^{t}-André (sans date).

G. 1276. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1470-1614. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement d'Artiguevieille. Procès contre Perrin Bouey, laboureur de Caudéran.

G. 1277. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets, 23 pièces papier.

1522-1660. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement d'Artiguevieille. Procès du titulaire de la chapellenie d'Arnaud-Guillaume Lacaze contre Pierre Maupetit, bourgeois de Bordeaux.

G. 1278. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1678-1725. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement d'Artiguevieille. Procès contre Monier, médecin.

G. 1279. (Liasse.) — 2 cahiers de 38 feuillets papier.

1743. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement d'Artiguevieille. Procès contre les Feuillants. — Long mémoire pour le chapitre contre les Feuillants, au sujet de la directe de certains fonds (5 avril 1743). — Mémoire pour les Feuillants contre le chapitre, exposant les titres des Feuillants et discutant les titres du chapitre : le plus ancien titre des Feuillants, est la fondation du prieuré S^{t}-Martin, en 1077; le duc d'Aquitaine lui donne « silvam totam quæ inter duos rivos apud arcus est sita ». Quant à la donation de Sanche, invoquée par le chapitre, « ce n'est qu'une

énonciation faite historiquement dans un cartulaire qui ne contient qu'une narration très obscure» et elle n'est pas faite au profit du chapitre (imprimé; sans date).

G. 1280. (Liasse.) — 5 pièces parchemin.

1291-1372. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement d'Audeyola. — Vente pour 50 l. à Arn. de La Nanda, « campnhador », d'une terre sise « pres l'ester d'Audeyola », contiguë à « la rolha qui part lod. feu S^{t}-Seurin e la terra de la gleisa S^{t}-Andreu », et investiture par le fondé de pouvoir de Raym. de Lafereira, doyen (2 août 1291). — Reconnaissance au représentant du doyen Jacques de Casaus pour le quart indivis d'un chai sis à Audeyola, vendu par l'héritier de feu Jean de Gayan, doyen (24 août 1306). — Bail à cens par le fondé de pouvoir de « en Matfre de Rebastenxs, » doyen (24 novembre 1320). — Acte relatif à des emplacements sis à Audeyola : « Las gens de la vila de Bordeu, per ne[ce]ssitat que aven de esforssar lad. vila, aguossan mes e tornat los medis feus e cascun de lor a desert e los ostaus qui y eran dessus deffeitz e arrotz, e outra aquo au cap deus medis feus e dedens, devert la mar que es aras devert l'ester d'Audeyola, aven feyt far mur per deffenssa de lad. vila, et plus camin cominau per anar e per tornar a l'entorn de lad. vila et deus murs, de part dedins lad. vila » (21 août 1348; vidimé dans une reconnaissance du 4 mai 1360).

G. 1281. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1566-1739. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de Badetz. Procès soutenus par les titulaires de la chapellenie de Gaillard Lambert. — Intervention du syndic de la confrérie du S^{t}-Esprit, fondée sur le charnier de S^{t}-Seurin, lequel revendique pour lad. confrérie la seigneurie foncière des biens contestés (21 décembre 1669).

G. 1282. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1288. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènements de la Becayne, Bernadera, le Bessonat et la Boucheyre. — *Bernadera.* Reconnaissance aux mains de Raimond de La Ferreira, doyen (13 décembre 1288 « la sea de Bordeu vacant »). — *Le Bessonat.* Reconnaissance à Amauvin de Junqueyras pour deux vignes grevées de 2 d. d'esporle et de 2 d. de cens : « Au cas en que se trobessa que lasd. vinhas fossan de homenest deud. capitre o que dessan autres cens e devers, que en aquet cas aquesta carta e las causas en leys contingudas sian cassas e nulhas » (27 février 1376, n. s.).

G. 1288. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1542-1773. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, village du Bouscat. — Reconnaissance au profit de la confrérie de N.-D. de Montuzets (copie; 3 février 1542, n. s.). — Inventaire des meubles et immeubles de deux domaines au Bouscat et à Figueyreaux (2 octobre 1710). — Accord entre l'archevêque et le chapitre de S^{t}-Seurin sur la directité de fonds sis au Bouscat (14 août 1773).

G. 1284. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1691-1701. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, village du Bouscat. Procès contre François Laplasse, maître pâtissier, par le propriétaire d'un bourdieu, puis par le chapitre, donataire, au sujet de la démolition d'une muraille.

G. 1285. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1285-1784. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènements de Caillau, de Campaure, de Campbelh. — *Campaure.* Ensaisinement par David de Montferrant, doyen, pour une terre « a Campauria, foras los murs e fossat de la vila de B[o]rdeu, pres de la Reclusa » (31 août 1405). — *Campbelh.* Ensaisinement par le doyen Jean de Galhan (26 novembre 1285). — Ensaisinemenl par le doyen Bernard de Cucujac de l'acquéreur de diverses terres, vendues par Arn. Compte et un clerc, « son curador a luy dat per l'ondrable officiau de Bor[deu, per] la gran enfermetat de cecitat de ssos ulhs. laquau sufferta ha » (23 septembre 1345). — Bail à cens par P. de Léglise, doyen, d'une terre « qui es en dezert, » entre une vigne et le « paduent de Caudeyran » (10 janvier 1356, n. s.).

G. 1286. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1359-1653. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de Camplambert.— Reconnaissance au doyen Pierre de Léglise (19 novembre 1359). — Bail à cens par le doyen Pierre de Léglise de 12 « arreguas de terra e de vinha deserta » (3 août 1360). — Vente au chapitre pour 40 guiennois d'or du coin

de Bordeaux d'une esporle de 2 d. et d'un cens de 40 s. (21 février 1392, n. s.). — Reconnaissance pour un domaine touchant à une propriété de feu Mingelouxaux, chirurgien (21 avril 1653).

G. 1287. (Liasse.) — 21 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1335-1789. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènements des Camps et de Capdeville. — *Les Camps.* Requête d'un bénéficier de S[t]-André demandant l'autorisation de rétrocéder à des «paysans» qui veulent la planter en vigne et lui payer le cinquième des fruits, une terre labourable qu'il tient du chapitre (25 février 1752). — *Capdeville.* Bail à fief par les chanoines, « lo dean absent» (10 mars 1348, n. s.; « Amanebo, arebiepiscopo Burdegal. »).— Bail à fief d'un emplacement; les preneurs promettent « que edz faran o faran far I ostau e esmendant en deyt sou a la balor de xx liuras » (14 décembre 1366). —Ensaisinemenl par Guillaume de Laroque, sacristain de S[t]-Seurin, au nom de Jean Dubergier, doyen (28 décembre 1378; « sede Burdegalensi vacante »).

G. 1288. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

1502-1662. — Droits du chapitre dans la paroisse S[t]-Seurin, tènements de Capdeville et de Fosseléon. Procès contre l'église S[t]-Projet.

G. 1289. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1386-1781. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, rue des Caperans. — Ensaisinement par Fouquier Lacombe, en l'absence du doyen Jean Du Vergier (29 janvier 1386, n. s.). — Bail « à tiltre de gaudance», pour 20 ans, d'une maison, moyennant une « rente gaudancière » de 45 livres (14 janvier 1692). — Renouvellement pour 9 ans, du bail de la maison de *l'Écorcherie:* le preneur pourra enlever « les chevrons et latte-feuilles d'un apent ou engard qui est sur le derrière de lad. maison », et exiger, à la fin du bail, le prix des légumes du jardin, comme il l'a payé lui-même (12 juin 1772). — Vente par le chapitre à M[1r0] Marie Vivier, maîtresse de pension, rue des Religieuses, du local de l'Écorcherie, sis même rue, « lesd. bàtimens menaçant d'une ruine prochaine par vétusté » (15 septembre 1781).— Mémoire sur la directe de maisons sises entre le séminaire des Ordinands et la rue des Caperans (sans date).

G. 1290. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 33 pièces papier.

1762-1772. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, rue des Caperans. Procès contre de Pontac-Belhade.

G. 1291. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1435-1759. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, village de Caudéran, tènement de Cerey vieux. — *Caudéran.* Approbation par le chapitre d'une vente d'immeubles sis à Caudéran : « Es assaber que gran temps a fossa estat tractat, ordenat e autreyat entre los ondrables senhors dean e capitre de la gleysa Sent-Seurin de Bordeu, d'una part, e los homes e habitantz en lo loc de Cauderan, d'autra part, que losd. homes e babitantz... no deven ni poden ni poguossan bendre, alienar ni trasmutar entre lor l'an a l'autre nulha terra, binha ni autres bens no mobles qui se diguan estre franquas, que id aguossan o possedissan en tot lo terratori deud. loc de Cauderan sens liccencia e assentiment deusd. senhors dean e capitre. » Les acquéreurs se déclarent prêts à payer les lods et ventes et à s'acquitter annuellement de la taille et des corvées (29 décembre 1376). — Legs par Jean de Jales, chevalier, fils de feu Bernard de Jales, damoiseau, et de feu Sybille de Lesparron (6 avril 1435). — Reconnaissance par Pierre Duplantier, bourgeois et marchand, pour un bourdieu « concistant en maison bastie de pierre, couverte de thuille, fait au tire-point, salle basse, chambre haute, pigeonnier, » etc. (13 mai 1643). — *Cerey Vieux.* Procès au sujet d'une redevance à percevoir sur une vigne (1538-1563).

G. 1292. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets, 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

1541-1614. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènements de la Chope, Clamoron et du Colomey. — *Le Colomey.* Reconnaissance par François Paignon, organiste de S[t]-Pierre de Bordeaux, pour une « vigne à l'array, contenant seize règues, tant terre que vigne » (27 août 1610). — Extraits des livres des gardes, *papirus custodum,* pour 1493, 1550, 1553, etc. (28 décembre 1610).

G. 1293. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1301-1720. — Droits du chapitre dans la paroisse

de S[t]-Seurin, tènements de Comprian, Costau Molin et a Crabeyre. — *Comprian.* Reconnaissance à Jeanne de Larquier pour une terre labourable et ensaisinement « par le bailh et octroy de la note et cedde de ces présantes » (10 août 1588). — État des biens confrontant au fossé de Comprian (15 mars 1595). — Déguerpissement de deux terres tenues au cinquième des fruits et que le tenancier laissait en friche, et remise par le seigneur direct aud. tenancier d'une indemnité de 12 écus « en douze quarnes de quarts d'escu » (29 décembre 1599). — Vente d'un champ sis à Comprian, moyennant 54 l., payables en 18 louis d'argent (26 décembre 1655). — *La Crabeyre.* Arrêt de défaut au profit du chapitre, qui demandait des lods et ventes « à raison du huittième, suivant la coutume» (13 mai 1720). — Inventaire de titres produits par le chapitre : le prix total du bourdieu aliéné est de 1850 I.; il convient de défalquer 150 l., prix des vaisseaux vinaires; reste 1700 l., sur lesquelles le chapitre réclame 212 l. 10 s. (sans date).

G. 1294. (Liasse.)— 2 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1390-1767. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènemenls de la Croix de Badetz, de la Croix de Lépine, de la Croix de la Pierre, de la Croix de Seguey. — *Croix de Badetz.* Reconnaissance pour un bien sis « à la Croix de Badetz, autrement au Capellat» (25 août 1748).

G. 1295. (Liasse.) — 2 cahiers de 23 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1389-XVIII[e] siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènements du Domyon et de Douzeau. — *Le Domyon.* Vente par Bernard Vert, de Caudéran, à Jean Brun pour la somme de 10 l. destinée à payer les arrérages des tailles dues par led. Vert au chapitre, d'une vigne tenue pour led. chapitre à charge de 2 d. d'esporle et du cinquième « per deyma e per agreyra e per tot». Ensaisinement par le doyen Jean Dubergier, Vital Carie et les autres chanoines, dénommés dans l'acte (18 janvier 1389, n. s.) — *Douzeau.* Hommage au chapitre par Pierre Sarrou, négociant de Bordeaux, pour des redevances dépendant du bourdieu de Douzeau, au Bouscat : «une courrège de vigne… contenant 25 laies 6 pieds de long, sur 2 lates 4 pieds de large, la late de 7 pieds, pied de terre » (9 mai 1749-22 mai 1756). — Procès contre Raimond de Paty, conseiller au Parlement. Reconnaissance par Raimond de Paly, conseiller au Parlement, au profit du chapitre, pour un bourdieu, sis au Bouscat, au tènement de Lavena, « appellé antiennemant à Douzeau et à prèsant à Paly » (13 novembre 1645).

G. 1296. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 21 pièces papier.

1402-1774. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènements d'Escorgebouc, leFabar,Figuereaux et Font d'Audège. — *Figuereaux.* Conversion par Léon de Lalanne, abbé de S[t]-Ferme et doyen, et par le chapitre de l'agrière au quart due pour divers biens sis au plantier de Figuevrols, *alias* Sallebert, notamment pour une terre touchant « à la ruette apellée de Passepays » (17 février 1645).

G. 1297. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1421-XVII[e] siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de Fontaine-Grand. — Confirmation par le doyen Martin de Marsan, de la vente d'une vigne (16 février 1517, n. s.). — Requête aux trésoriers de France en Guienne touchant une ordonnance desd. trésoriers qui interdit de se pourvoir devant une autre juridiction en raison d'un hommage : « Le suppliant ne conteste pas que vous ne soyés compétans pour recevoir les bornages et dénombremens quand la nobilité des biens n'est pas contestée» (sans date).

G. 1298. (Liasse.) — 4 cahiers de 84 feuillets, 58 pièces papier.

1546-1741. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de Fontaine Grand. Procès touchant la directité d'un domaine pour lequel Jean Lucas a prêté dommage au Roi. — Copie d'une enquête sur les limites de la paroisse de S[t]-Seurin, faite à la demande du chapitre, «contre maistre Jean Taudinet, prettandeu vicquaire perpétuel de l'esglize S[t]-Pol » (26 mai 1546). — Procès-verbal de l'hommage rendu au Roi par Jean Clergeaut, maître tailleur, pour la maison noble de Fontaine Grand, « étant led. Clergeault tête nue, les deux genoux en terre, sans ceinture, épée ny éperon, tenant les mains jointes en la manière accoutumée» (10 mars 1635). — Aveu et dénombrement de lad. maison noble (21 avril 1635). — État de la recette du fermier de la taillade (1672). — Exposé de la procédure et analyse des pièces de l'affaire (1685?). — Consultation juridique pour le chapitre (28 septembre 1686). — Consultation de deux jurisconsultes concluant que le

chapitre a retenu la possession de Fontaine Grand, les aveux fournis aux Trésoriers par les adversaires étant des actes secrets qui ne constituent pas des actes de possession (23 décembre 1706). — Requête tendant à « maintenir et garder led. chapitre de S^{t}-Surin en la seigneurie directe et foncière de la maison de Fontaine Grand et de ses appartenances et dépendances comme estant scituée dans les enclaves et limites du territoire de Caudeyran, Le Bouscat et Villeneuve, énoncées en la sentence de 1347, dont led. chapitre est seul seigneur foncier et direct. » Exposé de la question : « Ez années 1061 et 1180, Xantius, compte de Gascogne et Arnaud Dillar, tirent don au chapitre de S^{t}-Surin de plusieurs terres incultes et d'une forest dans les lieux appeliez de Coudeyran, Le Bouscat et Villeneuve»; la concession et la mise en culture de ces terres ont donné naissance à des localités (sans date).

G. 1299. (Masse.) — 11 pièces papier.

l494-1653. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de Font-Canissan. — Hommage à Guil. Daydie, doyen, pour une vigne contenant « los jornaus de cinq homes o environ » (copie; 12 décembre 1494). — Reconnaissance pour une vigne tenue au cinquième des fruits : « Laquelle vendange lesd. affevatz seront tenuz mestre en cinq comportes ou bastes païables au bout de lad. vigne, desquelles led. seigneur de fief ou autre son commys en choysira ungne » (30 août 1567).

G. 1300. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1320-1636. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènements de La Fosse, La Fosse de Cazebault et Fosse-Guibaud. — *La Fosse.* Reconnaissance pour une vigne sise à La Fosse et tenue de Marguerite de Jonqueyres, femme de noble Arnaud Miqueu (18 octobre 1490). — *Fosse-Guibaud.* Investiture de l'acquéreur de vignes par « Bertran Deu Got, » chanoine et sacriste, au nom du doyen de Habastens (1er avril 1320). — Reconnaissance au doyen Jean Dubergier pour une vigne de 38 « arregas» sise « a Fossa Guibaud, pres de la Crotz de la Peyra » (25 juin 1396). — Reconnaissance à Bertrand de Preyssac, *alias* de La Trau, chanoine, pour une vigne contenant 37 «arregas» (2 juillet 1403). — Reconnaissance au doyen Jacques Lop, pour une vigne «a Fossa Guibaud, *alias* a Nauyac, prop. de la Crotz de la Peyra » (copie; 25 mars 1477, n. s.).

G. 1301. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1360-XVIII^{e} siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, ténements de Fosse Léon, de Fosse Thibaut et des Fossés. — *Fosse Léon.* « Mémoire pour le chapitre de S^{t}-Seurin, qui réclame un fief dans son tennement général contre MM. les ouvriers de la fabrique S^{t}-Éloy ». « Le titre primitif et fondamental du chapitre pour le tennement dont il s'agit c'est la donation que luy fil Sanse, conte de Gascogne, des terres, landes et forêts situées au dessous du faux-boug S^{t}-Seurin et dont l'époque, suivant la cronique de Bordeaux, remonte à l'année 1065. » Les litres n'exceptent « de la directe générale du chapitre sur led. tennement que les fiefs de la confrairie de N.-D. de Montusets, ceux de la maison de Duchalard, de la maison de Lure et quelques autres, parce que le chapitre les avoit concédés dans le principe » (XVIII^{e} siècle). — *Fosse Thibaud.* Reconnaissance par Mingern de Bardeme, «vinagrier» (25 février 1610). — *Près des-Fossés.* Bail à fief par Pierre de Léglise, doyen, et le chapitre séant en la chapelle Saint-Martial à Jean du Bouscat, d'une terre sise près des fossés de la ville, « entre le camin cominau desobre lo fossat, d'una part, et lo camin cominau qui va de la Reclusa vert a Sent-Girman, d'autra part » (13 octobre 1360).

G. 1302. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1387-1566. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement du Geliu ou Jaliu. — Reconnaissance à Fouquier Lacombe, chanoine, en l'absence du doyen Jean Dubergier, pour une vigne (3 février 1387, n. s.). — Reconnaissance pour des prés et des aubarèdes au profit de Jeanne Monedey, femme de Pierre de Montagne, appelé Sauvage, damoiseau (11 juin-3 juillet 1400). — Acquisition par voie d'échange par David de Montferrant, doyen, et le chapitre, d'esporles et de cens appartenant à Jeanne Monedey sur divers biens (27 avril 1411). — Reconnaissances par divers et notamment par un habitant de « Mayrinhac en Medouc » à Pierre-Arnaud de Salabartan, trésorier, en l'absence du doyen David de Montferrant, pour des prés dont le chapitre a acquis la seigneurie de Jeanne Monedey, femme de Pierre de Montagne *alias* Sauvage, damoiseau (25 mai 1411).

G. 1303. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1280-XVIII^{e} siècle. — Droits du chapitre dans

la paroisse de S[t]-Seurin, tènements de S[t]-Germain et des Graves. — S[t]-*Germain.* Reconnaissance pour une maison, ferme, vigne et jardin, «en la carreyra de Sent-German, » dans la sauveté de S[t]-Seurin (29 juin 1349). — Hommage au doyen Pierre de Léglise pour une terre sise « en lo loc aperat a Sent-German, en autra maneyra a la Reclusa » (9 décembre 1353). — Reconnaissance pour 17 « arregas » de vigne, « e meys si meys n'i a, » tenues pour le chapitre de S[t]-André, près de S[t]-Germain, et sous-acensées; le tenancier primitif s'engage à empêcher un nouveau sous-acensement. Investiture par Guil.-Brun de Mosoes, procureur de Pierre de Galard, doyen (Chapelle S[t]-Émilion (?) contiguë au cloître [de S[t]-André], 11 avril 1377-1378?). — Reconnaissance à Pierre Barot, chanoine, en l'absence du doyen Jean Dubergier, (12 janvier 1383, n. s.). — Extrait d'une reconnaissance du 15 septembre 1641 pour une terre « contenant cinq journeaux ou environ, mesure de Sainte-Liège de Bordeaux» (XVIII[e] siècle). — *Graves.* Confirmation par Jean de Galhan, doyen, de la vente d'une vigne sise dans les graves de S[t]-Seurin, confrontant « a la riu deu molin de Cauderan » (1[er] janvier 1280, n. s.).

G. 1304. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 2 cahiers de 32 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1349-1766. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de La Gravette. — Prise de possession, par-devant notaire, d'une vigne vendue le 30 septembre 1735 (22 juin 1737). — Mémoire pour le chapitre. « Un seigneur ne dépouille pas un autre seigneur par une sule reconnoissance : il en faut au moins deux et une possesion paisible de trente ans entre laïques et de quarante entre ecclésiastiques » (1[er] septembre 1756).

G. 1305. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1635-1785. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, rue Judaïque. — Reconnaissance pour « toute icelle maison, chay et presque toute icelle écurie au derrière, » mesurant 7 pas 2 pieds, « le pas composé de deux pieds et demi chacun, pied de Roy » (13 mars 1762).

G. 1306. (Registre.) — In-12 oblong, 25 feuillets, dont 2 plans.

XVIII[e] siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, rue Judaïque. Liève des fiefs de l'Archevêché.

G. 1307. (Liasse) — 11 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1300-XVIII[e] siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, rue Laclotte, tènements de Lalande, La Landulha et Lalongar. — *Lalande.* Hommage à Guil. de La Roque, sacriste, « per so quar lo deanat era bacant per la mort de l'ondrable senhor mossen Amaubin de Junqueyras » (3 mai 1378). — *La Landulha.* Concession par le chapitre du manse de *La Landulha* et autres biens ayant appartenu à Raymond de La Landulha, mort intestat, lesquels sont acquis au chapitre comme «causasquestablas»(13 mars l300,n.s.). — *Lalongar.* Reconnaissance à Jean de Chercheville, « arrotler » de S[t]-Seurin, pour une vigne tenue du chapitre moyennant 2 d. d'esporle à changement de seigneur « e per lo quart et la deyma deu ffruit a paner talhat» (22 janvier 1314, n. s.). — Reconnaissance par Pierre Berlan, boucher, au doyen Pierre de Léglise pour une vigne de 20 « arregas » qui a coûté « xvi deners d'aur aperatz florins » (17 mars 1354, n. s.). — Reconnaissance au doyen Amauvin de Junqueyres par Pierre Berlan de Villafort, frère et héritier de feu Pierre Berlan, bouclier, d'Avensan (30 décembre 1372). — Reconnaissance au chanoine Fouquier Lacombe, représentant le doyen, par Guillaume Dupas, pour lui et ses frères, « cum hereters de Ayquem Beron, lur papon» (8 janvier 1386, n. s.).

G. 1308. (Liasse.) — 11 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de Lamothe. — Extrait d'une reconnaissance des Dominicains au chapitre, en date du 7 février 1710, pour la maison noble sise à La Vache, « lieu anciennement appellé à la Font-Porte, à Fon Canissan et de présent à la maison noble de La Mothe». «Plus toute icelle mothe de terre entourée d'eau vive, » etc. (sans date).

G. 1309. (Liasse.) — 1 cahier de 48 feuillets, 2 pièces papier.

1620. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de Lamothe. — Transaction au sujet de la maison noble de Lamothe : le chapitre abandonne au s[r] Lavau les redevances dues pour certaines terres à l'exception de la taillade et des corvées : il lui cède les droits de directe sur des biens dépendant de lad. maison; Lavau fait hommage noble, promet de payer un marc d'argent valant 21 I. d'esporle, réserve au chapitre les lods et ventes (15 avril 1620).

G. 1310. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1324-1730. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènements de Lartigau et de Laurens Velh. — *Lartigau.* Reconnaissance pour une vigne *a Lartigau,* alias *a Mautastar* (1[er] septembre 1400). — *Laurens Velh.* Ensaisinement par le doyen Bern. de Cucujac (17 décembre 1324). — Bail à fief par Bernard de Lilhan, « cum plus antic calonge de lad. gleyza,» en l'absence du doyen (1[er] mai 1349). — Bail à fief à P. Cabos par les chanoines, séant, « ayssi cum an acostumat dentz ladeita gleyza, pres las fontz» (1[er] mai 1349). — Confirmation par le chapitre en faveur de Guil. de Peytau, clerc, des ventes de deux vignes (4 octobre 1350). — Reconnaissance par Pierre de Caudéran au chapitre séant dans la chapelle Saint-Martial (30 avril 1358). — Reconnaissance pour un bien acheté 20 l. de guiennois du coin de Bordeaux, « comptat I guianes d'aur deudeit cunh per vint soudz deusdeitz guianes » (26 décembre 1368). — Confirmation par le doyen et par le chapitre de la vente d'une vigne et de diverses landes consentie par Ayquem Vidau, de Caudéran, au profit de son frère (31 août 1377). — Reconnaissance pour une vigne (5 juin 1413, « Sede Burdegatensi vacante »). — Transport de l'agrière qui grève une vigne en très mauvais état sur une autre vigne appartenant au même tenancier (1730).

G. 1311. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1292-1669. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènements de S[t]-Laurent, S[t]-Lazare, Limanset, S[t]-Martin, Maurian et Mont-Judaïque. — S[t]-*Laurent.* Vente d'une vigne « fraquament en a1o », pour « vint deners d'aur apperatz leopardz » (2 décembre 1360).— S[t]-*Lazare.* Ensaisinement pour un emplacement près de l'église S[t]-Lazare et près « lo fossat o contra-fossat » (28 novembre 1323).

G. 1312. (Liasse.) — 29 pièces parchemin.

1273-1359. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement Des Monts. — Ensaisinement de l'acquéreur d'une vigne de 31 *arregas* vendue 8 l. et tenue pour le chapitre à charge de 2 d. d'esporle à changement de seigneur, 3 mailles de cens, le quart et la dîme des fruits, 2 d. au garde et le dîner les jours que led. garde sera retenu (8 décembre 1273). — Bail à fief par les chanoines, « ajustatz, ayssi cum an acostumat, dens ladeita gleysa, pres las fontz, » de 25 « arregas » de vigne, à Jean Lobaner, « trenquador de draps, » et ensaisinement par Bernard de Lilhan, «cum plus antic calonge de lad. gleysa, » en l'absence du doyen (15 mars 1349, n. s.). — Reconnaissance pour une vigne achetée moyennant « mech dener d'aur aperat escut » (16 avril 1352).

G. 1313. (Liasse.)— 26 pièces parchemin.

1360-1375. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement des Monts. — Bail à cens par le doyen Pierre de l'Église (26 juillet 1361). — Bail à fief d'une vigne et d'une terre inculte, avec remise pendant 4 ans des redevances à l'exception de la dîme (8 avril 1364). — Approbation par le doyen Amauvin de Jonqueyres de la vente consentie, pour trois nobles guiennois du coin de Bordeaux, par Élie de Londres, sergent du prince d'Aquitaine, à Arn. Du Gua, « tondador de draps, demorant en la parropia Sent-Aloy, » d'une vigne relevant du chapitre à charge de payer 2 d. d'esporle à tout changement de seigneur et 2 s. de cens (« In choro dicte ecclesie Sancti Severini, » 2 février 1366, n. s.). — Reconnaissance par Jeanne «d'Arracamador », fille de feu « mestre Bernard d'Arracamador » et femme de Pierre Arrostanh, au doyen Amauvin de Junqueyres (27 juillet 1367). — Reconnaissance au doyen Amauvin de Jonqueyres, pour une vigne achetée 40 1., « I fort guianes d'aur deu cunh de Bordeu comptat e mes en paguamentz per xx soudz » (22 novembre 1367). — Reconnaissance pour une vigne achetée moyennant 4 l , « I fort guianes d'aur deu cunh de Bordeu comptat per vint soudz de lad. moneda » (20 mars 1368, n. s.). — Reconnaissance à Amauvin de Junqueyres, doyen, pour six « arregas » de vigne vendues 50 sous à Guil. Peyrocha, « hobrer de vinhas, » et ensaisinement de l'acquéreur, lequel «en apres... s'en sia vengut a S[t]-Seurin en capitre per davant losd. senhors dean e capitre, e lor aya supplicat que de lasd. VI arregas de vinha e de sons deitz appertenamentz lo volossan recebre en lor affevat, quar ed lor era prest de satisfar de lurs vendas, reyrevendas e autres arreyratges» (22 avril 1370). — Approbation par le doyen Amauvin de Jonqueyres, d'une vente garantie par le vendeur à l'acquéreur « e son ordenh e lo portador d'aquesta present carta » (8 mars 1372, n. s.). — Bail à cens d'une terre, à charge de payer le quart des fruits, blé ou vin, et de planter de la vigne dans les six ans (12 juillet 1372).

G. 1314. (Liasse.) — 21 pièces parchemin.

1376-1400. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement des Monts. — Hommage par Guillaume de Praderas, sergent royal (22 septembre 1376). — Reconnaissance au doyen Amauvin de Jonqueyres (16 mars 1377, n. s.).— Reconnaissance au sacriste, « per so quar lo deanat era baquant per la mort de l'ondrable senhor moss. Amaubin de Junqueyras » (15 mars 1378, n.s.). — Reconnaissance au doyen Jean Dubergier (9 janvier 1380, n. s.).— Bail à cens par Jean Dubergier, doyen, Vital Carie et autres chanoines, d'une vigne abandonnée par les tenanciers et déclarée vacante après publications à l'Officialité (1[er] janvier 1302, n. s.).— Investiture par le doyen Jean Dubergier d'une veuve, à qui la moitié d'une vigne appartient en vertu de son contrat de mariage, bien qu'elle ne soit pas nommée dans l'acte d'achat (18 octobre 1395).

G. 1315. (Liasse.) — 22 pièces parchemin.

1401-1410. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement des Monts. — Retrait féodal exercé par le chapitre à la demande d'un chanoine, sur une vigne, aubarède et jardin, et rétrocession de cet immeuble aud. chanoine (28 mars 1401). — Investiture par Bertrand de Preyssac, « antiament apperat de La Trau, » chanoine de S[t]-Seurin, en l'absence du doyen Jean Dubergier (1[er] mai 1402). — Reconnaissance par Pierre Rey, « religador de libres» (8 mai 1402). — Hommage a David de Montferrant, doyen (4 novembre 1404). — Reconnaissance au doyen David de Montferrant par Marquise Berlan, fille et héritière sous bénéfice d'inventaire de Guiraude Dumercier et femme de Pierre Vigier (14 février 1407, n. s.). — Bail à cens d'une terre, moyennant 2 d. d'esporle au changement de seigneur ou de tenancier « e per la quarta part deu fruyt e la deyma talhada de blat, de bin e de bende miha ». « E deu far assaber aus avantd. senhors dean e capitre quant sera hora e temps de agreyrar lo blat,» etc. (11 avril 1407). — Reconnaissance au chapitre représenté par Roustaing de Romaffort, sacriste (27 mai 1410).

G.. 1316. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1411-1533. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement des Monts. — Concession par Arnaud Andra, prévôt, et autres chanoines à Arnaud d'Ornon, « laborador de vinhas, » de divers immeubles. *aux Motifs :* vigne « en que a quatorze arregas per lo cap dessus e sedze arregas per lo cap dejus, qui son d'arayre », etc. (27 avril 1422). — Hommage pour une vigne acquise par Jean de Cessac de Jean Anglès, « laborador de vinhas, demorant au castet de l'Ombreyra » (6 décembre 1423). — Reconnaissance à Arn. Andra, prévôt du chapitre (11 février 1425, n. s.). — Concession par le doyen P. de Castets et le chapitre d'une vigne *aux Monts,* « en dela la crotz de la peyra, » près « lo desert de Bernard de Corn » ; le preneur s'engage à y faire tous travaux « que a vinhas degravas se appertenen » (16 juillet 1426). — Reconnaissance pour un «trens» de vigne, «en loquau a huyt regas per l'un cap et quatre regas de vinha per l'autre, » confrontant «la vinha de Pey Rey, religador» (15 novembre 1426). — Vente d'une vigne moyennant 14 francs bordelais, « comptatz cascun franc per vint e sinc soudz de la moneda corssabla a Bordeu» (7 janvier 1446: « Burdegale, die septima mensis januarii, anno ab Incarnatione Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo sexto, indictione nona, pontiffi-catus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Eugenii, divina providencia pape quarti, anno decimo quinto. » — Reconnaissance à Pierre Dubosc, prévôt, et aux autres chanoines dénommés dans l'acte, au sujet de l'hypothèque et rente foncière grevant une vigne acquise d'Alaïs Sant: «Era obligat et ypothecat envers losd. senhors dean et canonges per la soma de vint et sincq soudz bordales cascun an de cens o per pagar la soma de vint et quatre francs de ladeyt *(sic)* moneda, et asso de resta de major soma de l'afranquiment de lad. Alays Santz et de Audina Santz, sa sor, lasquaus eran questallas lo temps passat et lurs bens et causas deusd. senhors dean et canonges. » Les acquéreurs promettent de payer lesd. 25 s. « en bons et sufficiens locs francs en olo *(sic)*... ab lor esporle competens, » ou de rembourser le capital (15 janvier 1487, n. s). — Ensaisinement par le doyen Arnaud-Guillaume Daydie (16 octobre 1497). — Reconnaissance à Martin de Marsan, doyen, pour une vigne «en laquau a los jornau[s] de detz homes ou environ » (31 janvier 1513, n. s.).

G. 1317. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1364-1771. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, rue des Morts, tènements de Mothe d'Aire, du Moulin a Vent, du Moulin de Brachet et de Naujac.

G.. 1318. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1669-1775. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement du Palais-Gallien. — Condamnation à 25 l. d'amende pour « avoir faict caver et commanser de bastir dans un vacquand apartenant à la Ville, sur les fondemens du pallais Guallianne» (3 juin 1609). — Reconnaissance par Pierre Michel, sieur Du Plessy, conseiller au Parlement, pour une vigne tenue, le 24 mai 1690, de Pierre Vaisse, doyen de Villandraut, titulaire de la chapellenie de S^{t}-Lazare (16 novembre 1695). — Accord entre l'Archevêque et le chapitre attribuant à l'un et à l'autre la directe par indivis de vingt-deux maisons (19 juin 1775). — Mémoire sur le conflit entre l'Archevêque et le chapitre touchant la directité de 22 maisons rue du Palais-Gallien et d'un fief derrière le château du Hà, hors la porte d'Albret (XVIII^{e} siècle).

G. 1319. (Liasse.) — 30 pièces papier.

1567-1730. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de Peyreblanque. — Échange avec les Frères Prêcheurs, représentés notamment par frère René Lefèvre, prieur : ceux-ci acquièrent un pré confrontant à certaines de leurs propriétés et qui leur est utile « pour le tout renfermer de fossés aux fins qu'on ne leur porte domage » et ils cèdent des cens (24 février 1594).

G. 1320. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets parchemin, 1 cahier de 14 feuillets papier, 15 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1587-1605. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de Peyreblanque. Procès contre Duvergier, cordonnier. — Vente au profit de Duvergier, moyennant 12 écus sol, payés « en douze quarnes de quardz d'escu » (4 décembre 1592). — Requête de Duvergier, qui demande à prouver que les trois villages de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve ne constituent pas toute la paroisse (8 mai 1602). — Arrêt du sénéchal de Quercy, condamnant Duvergier à payer une poule et sa part de la taillade, conformément à l'arrêt du parlement de Toulouse du 21 mai 1600 (20 juin 1602). — Examen de certains titres avec indication des registres qui les contiennent (6 novembre 1603). — Inventaire des productions du chapitre (14 décembre 1605?).

G. 1321. (Liasse.) — 3 cahiers de 33 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1607-1617. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, ténement de Peyreblanque. Procès contre Duvergier. — Examen de divers titres : Bulle d'Alexandre III, de 1175, transcrite au fol. 25, d'« ung livre couvert de basanne blanche et de deulx petites tables de boys fort antien, au coumancemant duquel livre il y a ses motz : *Quoniam vita hominum brevis est,* dans lequel livre il y a cent trente-deulx feulhetz; » signé: « Me Johanne de Pereriis, Malleacensis diocesis notario publico, » etc. (27 janvier 1609). — Arrêt du parlement de Toulouse confirmant contre le chapitre divers arrêts précédents, notamment un arrêt du 7 février 1604 « entre led. scindic, demandeur en autres lettres de requeste civille contre led. arrest par lequel, avant droict est ordonné qu'il sera faict une monstrée, vériffication et figure de maison, terres et possession thenues par led. Duverger au terrouer de Perreblanc et sy elles sont scituées dans le destroit, bornes et limites des villages de Caudéran, Le Boscat et Villeneufve mentionnez en la transaction du IX aous M III^{C} XLVII » (15 mars 1610). — Transaction entre le chapitre et Antoine Duvergier, maître cordonnier, fils de Jean, contenant un exposé de l'affaire: le chapitre renonce à la seigneurie foncière de certains biens et reconnaît les Duvergier, comme ses tenanciers pour d'autres biens (19 juin 1617).

G. 1322. (Registre.) — In-4°, 340 feuillets.

1608. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de Peyreblanque. Procès contre Duvergier. Documents relatifs à l'affaire Duvergier. — Arrêt du parlement de Toulouse autorisant Duvergier à faire procéder à ses dépens à la vérification du plan dressé par François Condé, peintre, et à la reconnaissance des limites de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, qu'il prétend être, en ce qui concerne la levée des droits de fouage, taillade et corvées, différentes des limites indiquées dans l'acte de 1347 (15 mars 1608, fol. 4 v°). — Assignation du syndic du chapitre à comparoir au logis du commissaire, « grand rhue du Chappeau-Rouge, en la maison et domicilie de Micheau Dubuy, où pend par ensègne l'image s^{t} Michel » (17 juin, fol. 30 v°). — Enquête détaillée, déposition de frère Jean de S^{t}-Blaise, syndic des Feuillants et prieur de S^{t}-Martin : il affirme être seigneur foncier

de divers biens dans la paroisse S[t]-Seurin, produit deux baillettes de terres sises à Peyreblanque en date de 1315 et 1363; il lève la dîme de moitié avec l'Archevêque « despuis la porte Dijaux tirant le grand chemin qui va au pallais Gallien et à la Fondaudège et despuis led. chemin jusques aux foussés de la ville et despuis l'entien foussé et courts d'eau de lad. Fondaudège jusques à la ruhète qu'on nommoict antiennement de Batailhey... jusques à la tour S[t]-Jorge et au Château-Trompète et au lieu dict à Prades»; il perçoit avec l'abbé de S[te]-Croix les redevances au cinquième sur les grains qui se recueillent «dans le village du Bousquat » (4 juillet, fol. 270).

G. 1323. (Registre.) — Grand in-4°, 103 feuillets.

1608. — Copie du registre G. 1322.

G. 1324. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 1 cahier de 10 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1426-1775. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, lande de Pezeu. — Reconnaissance par Jean Du Pommier, d'Eysines, qui tient des landes « en paduentatge ». «Fo saubat, retengut et reservat aus avandeitz senhors dean e capitre et a totz lurs successors que edz puscan d'assi en avant per totz temps balhar e donar paduentatge en lasdeitas landas et en cascuna d'eras dessus confrontadas a totas autras [personas]... e plus balhar a treyre aqui ont sera a lor vist affar audeit Johan Deu Pomey e a sons hers » (16 décembre 1426). — Reconnaissance au chapitre « dedens lo reffertar qui se toqua a las claustras de lad. gleysa», pour un droit de *paduentage* : 1° dans la lande sise sur les paroisses de Bruges et d'Eysines, vers Le Vigean, entre les chemins de Soulac et de Blanquefort; 2° dans la lande voisine, entre le chemin de Soulac, d'une part, le bois de Jean de Fronsac et le territoire de Caudéran, de l'autre (copie; 7 novembre 1438). — Reconnaissance collective par divers pour un droit analogue (copie; 22 juillet 1482). — Reconnaissance par Pierre Guirault, pour un droit analogue (copie; 11 décembre 1489). — Sentence contre les habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve, autorisant le chapitre à bailler à cens diverses parties de la lande de Pezeu (31 août 1772). — Arrêt du parlement de Bordeaux maintenant le chapitre dans le droit d'inféoder « la partie de lande du tènement de Pezéou confrontant du levant au chemin de Blanquefort à Bordeaux, du couchant à l'ancien chemin de Soulac », et les habitants de Caudéran, Le Bouscat et Villeneuve « dans l'usage où ils sont de couper bois, bruc et agions et de faire paître leurs bestiaux sur la partie de lande ditte dans le plan contenir 46 journeaux 5 règes, confrontant du levant à l'ancien chemin de Soulac», etc. (3 septembre 1776).

G. 1325. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1393-1755. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de Pipas. — Bail à cens par le doyen Jean Dubergier et le chapitre à Gaillard Fristel, prêtre, d'une vigne qui a été rachetée par le chapitre, à la demande dud. preneur, « cinq soudz menchs deu pretz que ave costat, segont la coustuma de Bourdalles » (copie; 10 février 1393, n. s.). — Reconnaissance pour une vigne (copie; « in capitulo contiguo claustris » 11 juin 1456). — Reconnaissance pour une vigne, « devers las Aubaredas » (copie; « in domo capilulari, » 23 avril 1495). — Reconnaissance pour une vigne « au lieu appelle *au Four,* autrement *à Pipas* ». (29 avril 1641).

G. 1326. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets.

XVII[e] siècle. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de Pipas. « Extraict de plusieurs et divers contratz d'achapt, eschange et autres, faictz par M[gr] l'Illustrissime et Révérendissime cardinal de Sourdis » (fol. 1). — « Tous lesquelz susd. biens ont esté donnés et incorporés par mond. seigneur à la Chartreuze N.-D. de Mizéricorde lès Bourdeaux, ainssin qu'appert de lad. donnation, en datte du 16 mars 1619, receue par Dussault, notaire royal » (fol. 2). — Analyse de l'accord du 17 août 1612 par lequel le chapitre cède ses droits sur divers terrains et se réserve d'aller en procession à la Chartreuse une fois par an (fol. 3). — Analyse de la cession de droits utiles consentie à la Chartreuse de Bordeaux par la Chartreuse de Vauclair, le 5 mai 1615, par-devant Barac (fol. 5).

G. 1327. (Liasse.) — 3 cahiers de 69 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1590-1622. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de Pipas. Procès contre les Chartreux. — Lettre en faveur de l'archevêque de Bordeaux, donnant des indications sur la parenté des membres du Parlement et évoquant le procès dud. archevêque contre son chapitre métropolitain relativement aux réparations de la cathédrale (29 octobre

1520). — Délibération du chapitre prise à la demande de frère Ambroise de Gascq, syndic des Chartreux, pour autoriser lesd. religieux à édifier leur couvent, dont partie sera sur le fief et dans la paroisse de S^{t}-Seurin (20 juillet 1611). — Accord entre le chapitre et les Chartreux représentés par dom Ambroise de Gascq, réglant la situation des terres acquises pour la construction de la Chartreuse (17 août 1612). — Défense faite par le syndic du chapitre aux maçons travaillant au mur de clôture de la Chartreuse de continuer leur besogne: «Leur a dénoncé œuvre nouvelle, leur faisant inhibitions et deffances de passer oultre et en signe de ce a prins troys pierres qu'il a jettés sur led. bastiment » (23 avril 1620). — Information par Scipion Dupleix, lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée de Gascogne. Jean de Craux « a veu bastir lad. Chartreuse près la héronière appellée de Casaux, sur les ruisseaux de la Mothe et du Peugue » ; les Chartreux font un enclos « dans le pourpris duquel il y a des vignes, prairyes et autres héritaiges quy sont dans la fondalitté et justice dud. chappitre ». Pierre Geny, âgé de 38 ans, a vu dessécher les marais sur ce point (13-18 juillet 1620). — Déclaration des Chartreux exposant leurs prétentions (8juin 1621).

G. 1328. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 33 pièces papier.

1347-1699. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de Pipas. Procès contre Arnaud Sorlin, prébendier de S^{t}-André. — Texte de la transaction de 1347, extrait « du registre cotté E qui est dans les archives du Bureau de Finances de Bordeaux, fol. 95, v° »).— Extrait d'une lièvе de 1501 visant la vente, faite en 1473, n. s., d'une vigne sise à *Nouas,* près du moulin du Fourc (27 mai 1698). — Mémoire pour le chapitre : discussion sur le texte de l'accord de 1347 (26 juin 1698). — Autre mémoire pour le chapitre (29 juillet 1698). — Analyse de divers documents, entre autres d'une reconnaissance de 1636 pour un bourdieu sis « au lieu appellé anciènement *à Nonas* et depuis à *Pipas* (sans date).

G. 1329. (Liasse.) — 17 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1338-1777. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de Pissebouc. — Assignation à Conrad Gaussen en reconnaissance de la directe du chapitre sur divers biens par lui acquis (17 octobre 1617).

G. 1330. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1300-1779. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin. tènements de Pitres, la Poche *alias* la Petite Taupe et Pont-Long. — *La Poche.* Donation au chapitre d'une maison sise à S^{t}-Seurin, « au lieu antiennement appellé au plantier de la Poche et à présent à la Petite Taupe » (19 octobre 1695). — *Pont Long.* Hommage à Arnaud de Casaubelh, prévôt du chapitre, pour une aubarède (copie; « in reffectorio contiguo claustris, » 31 décembre 1428). — Reconnaissance par Guillaume Liton, et ensaisinement par Raymond Daydie, doyen (copie ; 14 décembre 1481). — Reconnaissance à Guy Marescal, prévôt, en l'absence du doyen (copie; 25 août 1505).

G. 1331. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1319-1787. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de Porle-Dijeaux, place du Pradeau, tènements de Pradets, du Puch et de Pujaux. et rue Putoye. — *Porte Dijeaux.* Bail à cens par Jean Mota, doyen de S^{t}-André, à un barbier, un travailleur de vignes et un charpentier, d'une terre « pres porta Degiu, ayssi cum es entre lo contraffossat de la vila, la via entremech », etc. (1er octobre 1368). — Confirmation par le doyen Amauvin de Jonqueyres, *alias* Du Puch, d'une tenure de 7 règes de vigne sises près de la Porte Dijeaux, en face de *la Recluse,* au profit de Valense de Las Comas et de sa mère (30 septembre 1376). — Reconnaissance par Alaïs de S^{t}-Quayran, femme de Jean de S^{t}-Aymon, boucher, et fille de feu Valense de Las Comas, et par sa nièce Marie Aubert, fille de Gaillarde de Las Combas, pour la même vigne; investiture par Jean Duvergier, docteur en droit canon, doyen (« In capitulo capitulantibus ac suum facientibus et tenentibus capitulum in capella beati Marcialis, ut est moris; » 14 novembre 1379). — *Le Puch.* Reconnaissance pour une vigne confrontant une propriété d'Arn. Siméon, « cartolari » (13 avril 1319).— *Pujaux.* Vente d'une corrège de vigne, « franche d'agrière et qui n'est pas encore taillée ny ouvrée » (9 février 1772). — Ensaisinement de l'acheteur (5 juillet 1772).

G. 1332. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1365-1710. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, tènement de la Recluse. — Reconnaissance par les Feuillants pour divers biens sis notam-

ment « rue appellée antiennement de la Taupe et à présent la rue du Boussut, dans led. tènement appellé des Recluses » (26 février 1710).

G. 1333. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1597-1654. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de la Recluse. Procès contre le chapitre de S[t]-André, au sujet d'une vigne tenue par Fabien Roche.

G. 1334. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 6 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1435-1786. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, rue des Religieuses et tènement de Reynon. — R*eynon.* Commission confiée par l'official à un expert de chercher quelle suite doit être donnée à une demande de chapelains sollicitant l'autorisation de consentir un bail à cens (12 mai 1435). —Enquête testimoniale dud. expert : les témoins considèrent les conditions proposées comme avantageuses pour la chapellenie(15 mai 1435). — Bail à cens en présence de l'official (18 mai 1435). — Reconnaissance pour des « maderas desertas, ab la terra e loc en que son » (17 novembre 1438).

G. 1335. (Rouleau.)— Parchemin.

1505. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de Reynon. — Reconnaissances au profit de la chapellenie de Raimond de Lalane.

G. 1336. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1349-1697. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènements du Sablonar et de Salleberl et plantier S[t]-Seurin. — *Le Sablonar.* Bail à fief d'une vigne sise « au Sablonar, pres la crotz de la Peyra » (31 août 1349). — *Sallebert.* Reconnaissance par Jean Bouey, « conte... deus manans et habitans en la parropia de la gleisa Sent-Seurin aus cornaus de Caudeyran et deu Boscat, » pour un « trens de palu » tenu du chapitre moyennant 2 d. d'esporle et 50 s. de cens; les redevances, exigibles de chacun des habitants, seront désormais payées par leur syndic. « Es estat dict et appuintat entra lasd. partidas, tant d'una part que d'autra, que cabana ny estatque no se poyra tenir dints lod. trens de palu dessus confrontat et designat d'una nuyct en fora per losd. habitans ny aucun de lor, ny mettre roussins dedens enclos en sus que no se retirant la nuict deu jorn qui seran metuts en deguna maneyra sens voluntat de tots losd. manans et habitans » (copie; 1[er] avril 1501).

G. 1337. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 65 pièces paipier.

1590-1595. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènement de Sicoutin. Procès contre Jacques Réau, marchand de Bordeaux. — Arrêt ordonnant la mise en liberté de Jacques Réau, emprisonné en vertu des clauses d'un contrat (14 décembre 1590). — Arrêt du Conseil du Roi condamnant Réau à payer au chapitre les droits de taillade, poule, corvée, etc., pour son bien sis *à Sicoutin* (30 août 1594).

G. 1338. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1321-1782. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènements de Taillefer, du Taudin, de la Taupe et de Terre-Nègre. — *La Taupe.* Extraits d'actes relatifs à une vigne de 8 « cabots », notamment d'une vente consentie par Vidal Arnaud à P. Hucher : « Après lad. vente, P. Ramon, cum plus prim de natura deud. Vidau Arnaud, losd. vin cabots de vinha aya agut deud. P. Hucher per torn de natura dints an et jorn » (1321-1358). — *Terre-Nègre.* Déguerpissement d'une terre grevée d'une redevance du tiers des fruits, aux mains de Guiraud de Lobenx, archidiacre de Cernés, en l'absence du doyen, et moyennant S s. de « gurpidon » (3 mars 1347, n. s.)— Procédure suivie par un prébendier, pour aliéner un bien à rente constituée : requête au chapitre, affichage destiné à provoquer des offres, etc. (1700). — Quittance par le receveur du chapitre de 175 I. pour lods et ventes perçus de l'acquéreur de 3 courrèges de vigne, achetées 1,400 I. « par contrat à faculté de réméré pour cinq années » (13 décembre 1782).

G. 1339. (Liasse.) — *i* pièces parchemin, 17 pièces papier.

1529-1789. — Droits du chapitre dans la paroisse de S[t]-Seurin, tènements de Tremblède et de la Trésorerie. — *Tremblède.* Reconnaissance pour une vigne grevée d'une redevance du cinquième des raisins : le tenancier devra nourrir le garde « honestement chescun jour qu'il vacquera à la récolte desd. fruictz, comme les vandangeurs » (2 septembre 1619). — *La Trésorerie.* Réponse à un mémoire du trésorier du

chapitre : « Le sindic convient que le droit de haute justice ne donne droit de directité que sur les vacans et places vides. » « Soit dans les reconnoissances anciennes, soit dans celles qui se font aujourd'huy, on n'a jamais manqué, lorsqu'elles ont été passées en faveur de quelque seigneur particulier, de dire en espécifiant le droit d'exporle, d'y incérer : « Payable à » mouvence de seigneur ou d'affevat;» mais il n'en est pas do même lorsque les reconnoissances ont été faites et se font en faveur d'un corps ou des communautez; pour lors, on s'est toujours contanté de dire : « Payable à » mouvence d'affevat, » et non de seigneur, parce que les corps et les communautez ne changent point » (sans date).

G. 1340. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1385-1786. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin, rue Tronqueyre, quartiers de la Vache et de Villeneuve, et tènement du Vivey. — *Tronqueyre.* Bail à cens d'un emplacement rue Tronqueyre. confrontant à la rue de la Prévôté, « qui conduit dupuis (du puis ?) S^{t}-Étienne à la maison de la Trésorerie » (29 avril 1741). — Extraits de onze reconnaissances au chapitre pour des biens sis *à la Fosse* ou *à la Poche,* « sive rue Tronqueyre » : extraits de reconnaissances des 3 février 1656 et 18 juillet 1717 pour un tènement, jardin et vigne, sis à *la Fosse,* « dans lequel il y a une maison bâtie de brique et voûtée à l'antique à la façon du Palais Galien » (sans date). — *Villeneuve.* Ensaisinement par Vital Carie, chanoine, en l'absence de Jean Duvergier, doyen (11 décembre 1385). — *Le Vivey.* Reconnaissance pour une aubarède de 17 règes 5 carreaux de journal, sise au quartier du Vivey; conversion du quint qui était précédemment payé en une rente de 3 1., « attendu... qu'il faut y faire de grosses dépenses pour exhausser le terrein, l'unir et donner de la salubrité à l'air dont le quartier de S^{t}-Seurin en cette partie a si grand besoin » (18 juin 1784).

G. 1341. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1791-1773. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin. Translation du cimetière. — État indiquant la contenance des terrains affectés aux inhumations : cimetière (brut : 1998 toises, net : 895 toises), cloître (net : 180 toises), chapelles S^{t}-Jean (28 toises) et S^{t}-Martial (28 toises) (sans date).

G. 1342. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 8 pièces papier, dont 1 plan.

1784-1788. — Droits du chapitre dans la paroisse de S^{t}-Seurin. Embellissements du faubourg. — Ordonnance prescrivant d'ouvrir une enquête sur l'opportunité de la vente des terrains du chapitre et des chapellenies en dépendant, rendu sur une requête du chapitre pour l'enregistrement des lettres de grand sceau qui autorisaient cette vente (16 février 1784). — Lettres patentes autorisant le chapitre à vendre des terrains pour acquitter ses dettes, et arrêt du Parlement pour l'enregistrement desd. lettres (juillet 1783,1^{er} avril 1784). — Ordonnance sur requête du chapitre « en permission de faire ouvrir une nouvelle rue en prolongation... de la rue Hugrie à S^{t}-Seurin, à prendre de la rue Tronqueyre, traversant le Pradeau, jusques à rue Capdeville » (11 août 1784). — Arrêt du Conseil relatif au conflit des jurais et du chapitre touchant les embellissements du faubourg : les jurais paieront au chapitre une indemnité pour les emplacements qu'ils prendront; une rue sera ouverte sur le flanc sud de l'église, conformément au projet des chanoines. Plan indiquant l'état des lieux, le projet de la Ville et celui du chapitre (16 juin 1787).

G. 1343. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1284-1686. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue. — Ensaisinement du tenancier de vignes grevées d'une redevance du quart et du quint des fruits « a paner talhat » (9 mars 1304, n. s.). — Reconnaissance pour divers biens, notamment pour une vigne au lieu dit *a Capilebila* alias *au Plant* (14 septembre 1366). — Vente d'une aubarède sise à Escures, près du moulin de M. de Gourgues (20 juillet 1587).

G. 1344. (Liasse.)— 1 cahier de 25 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1718-1782. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue. — Liste de censitaires qui sont en retard pour s'acquitter « et qui ont étés avertis 3 et 4, 5 et six fois ». «Sans conter une infinité d'autres articles de 3 et 4 et 5 s. qu'on a sauté... et d'autres qui ont payé et qui sont débiteurs de dux. autres années » (mars 1718). — Lettres patentes autorisant le chapitre à vendre les fiefs par lui possédés dans diverses

paroisses et le local dit l'Écorcherie sis à S[t]-Seurin (février 1781). — Analyse d'une reconnaissance du 3 mai 1506 au profit de frère Raimond de Fremière, « scindicq prieur S[t]-Martin du Mont » (sans date). — Analyse d'une reconnaissance du 22 août 1511, par Arnaud de Tourrètes, second président (sans date). — Analyse d'une reconnaissance du 8 décembre 1557, par Jeannot Dezest, maître chirurgien (sans date). — Extrait d'une reconnaissance du 27 novembre 1677 par Jacques de Fillot, trésorier général pour « diverses maisons et tours apellée la tour Sarrazine, situées en la rue qui va de Porte Dijeaux à celle du Dauphin » (sans date). — État des arrérages d'une rente d'un demi-boisseau de froment de 1769 à 1778, «le froment apprécié suivant les fourleaux de l'Hôtel-de-Ville » (sans date).

G. 1315. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1341-XVIII[e] siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènements des Agres et des Areneys Belhs, rues d'Arès, et Arnaud-Miqueu, tènements d'Aygadrom et des Aygars, rue des Ayres. — *Les Agres*. Bail à cens d'une vigne sise dans les Graves *aus Agres,* près du chemin S[t]-Jacques. Le preneur s'engage à travailler la vigne suivant les us du Bordelais, « so es assaber de sarpa, de cotet e fodir de marra o fossar tres bets l'an o doas au plus menhs e probatyar quant mestes acaura »; renonce à déguerpir suivant la coutume de Bordeaux, en payant 5 sous, etc. (19 avril 1350). — *Les Areneys Belhs.* Reconnaissance à Pierre de Castet, doyen, pour une vigne (9 septembre 1426). — *Rue Arnaud-Miqueu.* Reconnaissance pour une maison sise rue Arnaud-Miqueu, anciennement rue de Lègre (15 juin 1711). — *Aygadrom.* — Reconnaissance par Gérard d'Irissan, au nom de sa pupille, pour une vigne (« In domo habitacionis dicti Geraldi de Ayrissano..., propter senectutem et infirmitatem quam habebat; » 29 août 1358).

G. 1346. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1739-1790. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, magasin à Bacalan. — Copie d'une lettre des Fermiers généraux touchant les dégâts causés dans les magasins de tabac de Bacalan par « un débordement... beaucoup plus fort que tous ceux dont on pouvoit avoir mémoire» (15 mars 1746). — Signification par voie d'huissier au syndic du chapitre du délaissement du magasin de Bacalan par les Fermes; refus par le syndic de recevoir la clef, qui lui est présentée par l'huissier (16 avril 1746).

G. 1347. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1381-1790. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de Bacalan, rue des Bahutiers, puits de Baygnecap, tènement de Baulon, rues de Bernard Piucera et de Berron. — *Bacalan.* Reconnaissance pour une maison sise « au lieu anciennement appellé au Migron, aujourd'hui à Bacalan» (30 septembre 1785). — *Berron.* Investiture par le doyen Pierre Du Tasta de l'acquéreur d'une maison contiguë « a la mayson et bouta qui fo deud. Arnaud de Lesquapon » (copie, 11 juillet 1446). — Reconnaissance par « lo honorable et scientific home mestre Johan Maynart, conselhador deus grands jorns de Monsenhor duc de Guiayna en la villa de Bordeu », pour une maison contigué à celle de Jean Du Marcat, prieur du Barp (copie; 16 janvier 1471, n. s.).

G. 1348. (Liasse.) — 20 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de la Bladerie du Pont S[t]-Jean. Contestations avec le Domaine. — Analyse d'une reconnaissance du 26 février 1494, n. s., au profit de Louis de Grandis, de l'ordre de S[t]-François, prieur de Camparian (sans date). — Analyses d'une reconnaissance du 9 novembre 1595 au profit d'Hilaire Blanchard, chanoine de S[t]-Seurin et prieur de Camparian, par Pierre Garrot, bourgeois, pour une « maison apellée la Tour» et d'une autre reconnaissance du 30 août 1718 au profit d'Henri d'Anglure de Bourlemont, prieur de Camparian (sans date). — Mémoire pour le chapitre de S[t]-Seurin et le prieur de Camparian, revendiquant la directe seigneurie sur des terrains jadis occupés par le quai Bourgeois et la Monnaie. Sous la minorité de Louis XIV, on fit des demi-lunes, au-devant des portes S[t]-Julien, Dijeaux, Dauphin et S[t]-Germain, et les seigneurs fonciers reprirent leurs droits sur les terrains couverts par ces ouvrages lorsque Tourny fit raser ceux-ci (sans date). — Requête présentée par le chapitre et par Jean-Joseph Dugros , archidiacre de S[t]-André, prieur de Camparian (sans date). — Réplique pour les mêmes: ils déterminent l'emplacement de la tour de Garrot, laquelle « confronte du couchant a la rue du Pont S[t]-Jean et par son terrein ou appartenances, du cotté du Nord, à l'estey des Anguilles » (sans date).

G. 1349. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1326-1687. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, Près de Blazy, rues Bonaventure, Bouhault et Bouquière. — *Rue Bouquière.* Reconnaissance pour un immeuble près de la maison de Perrein, hôtelier, « où pend l'enseigne de l'*Estoille du Nord* » (4 avril 1687).

G. 1350. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1427-1781. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue du Cahernan, tènement de Campaure, rues des Caperans, Capeyron et de Caries. — *Rue du Cahernan.* Reconnaissance pour une maison sise rue du Cahernan, confrontant du midi « à la maison de M. Martin Saint-Criq, procureur aux finances en Guyenne, où souloit avoir un jeu de paulme » (24 décembre 1652). — *Rue de Caries.* Extrait d'une reconnaissance du 27 novembre 1585, par Pierre de Prugnes, « trésorier général de France, intendant et controlleur général des Finances en Guienne », pour un immeuble sis « ruette de... autrement de Jonqueyres et autrement apellée de Caries » (sans date).

G. 1351. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1306-1769.— Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Carpenteyre, tènement de Carronan, rues Castignan, Castillon et S^te^-Catherine. — *Rue Carpenteyre.* Mention du partage fait en 1540-1543 de « la baronie de Lalande dans Bordeaux» (mars 1769). — Extraits de reconnaissances par Isabeau de Julien, veuve de Jacques de Veyrac, seigneur dud. lieu, du 28 mars 1570; par Antoine Valles, régent en l'Université de Paris, du 10 février 1609, etc. (sans date). — Extrait d'une reconnaissance du 30 mars 1769, au profit de Joseph, marquis de Donissan, seigneur de Citran, colonel des grenadiers de France (sans date). — *Carronan.* Reconnaissance à Geoffroy de Rode, chanoine et *ouvrier,* remplaçant le doyen David de Montferrant (18 sepembre 1409). — *Rue Castillon.* Reconnaissance par Jordane, Lombarde et Marie de Lamothe, filles de feu Guillaume de Lamothe et de Peyrone de Guiraud (10 novembre 1334). — Reconnaissance pour une maison qui a fait l'objet d'une donation; le donataire, à la demande du chapitre, qui est seigneur foncier, estime préalablement celle maison à « quatre deners d'aur aperat escutz d'aur o florins » (11 mars 1353, n. s.). — Reconnaissance pour une maison de la rue de Castillon contiguë à l'hôtel d'Archambaud de Grailly, seigneur de Puypaulin (17 décembre 1408). — Reconnaissance au profit de noble Amanieu, seigneur d'Arsac, héritier de feu Assailide d'Arsac, femme de noble Jean de Béarn, pour une maison grevée d'un cens de 10 s. payable «a la tor d'Arssac a Bordeu» (« In dicta turri de Arssaco, in parrochia Sancti Remigii;» 26 octobre 1410).

G. 1352. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 29 pièces papier.

1582-1758. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues du Cerf-Volant, du Chapeau-Rouge, quartier des Chartrons, rue S^t^-Chiïstoly. — *Rue du Chapeau-Rouge.* Reconnaissance au chapitre par Antoine de Guichemiéres pour « toute icelle grand maison appellée le Chapeau Rouge, scituée en lad. ville de Bourdeaux, parroisse de S^t^-Remy, sur la grand rue des Foussés Trompète, aultrement appellée la maison du hault Chapeau Rouge» (28 juin 1619). — *Les Chartrons.* Extrait d'une reconnaissance, tirée « de certain registre de parchemin en grand volume couvert en boys et le dessus du livre en bazanne rouge, contenant deux cens quatre-vingtz-huict feuilletz, intitulé au premier desd. feuilletz *Repertorium sporlarum magistri Joannis Laurentii aulim notari Regis* » (6 mai 1582). — « Histoire touchant le pont des Chartreux possédé par le s^r^ Reneu, marchant de Bordeaux » (26 juillet 1680). — Extraits de divers actes datés de 1476 à 1703, relatifs à un terrain baillé à fief par les jurais dans le faubourg des Chartrons. Mentions de François Sarrode, gentilhomme verrier (29 octobre 1610), de Guillaume Demons, président de la l^re^ Chambre des Enquêtes (19 mai 1611), etc. (sans date). — Croquis de la « rue Notre-Dame, cy-devant le chemin de la Palu » (sans date) — « Mémoire sur les rentes secondes qui appartiennent à Mad. de Secondai sur quelques maisons des Chartrons. » « On peut remarquer cette énonciation que la rue appellée anciennement de Monreau est appellée actuellement la rue de Latour» (sans date).

G. 1353. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1624-1773. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, plantier de la Clareyre, rues Claire, des Cocuts, S^te^-Colombe, de la Corderie et Cornac. — *Rue de la Corderie.* Reconnaissance pour une maison sise dans la rue de la Corderie et appelée « l'hostel du Sainct-Esprit» (27 octobre 1632). — *Rue Cornac.* Re-

connaissance par Rose Cornac, veuve de Jean Dufau, et par Abraham Dufau, leur fils, changeur à la Monnaie, pour une maison à Pradets, « en la nouvelle rue Cornac » (10 juillet 1763).

G. 1354. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1363-1695. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Castignan, tènements de S[t]-Crabazi, de Crespiac, rue de S[te]-Croix, tènement de la Croix de S[te]Croix. — *Crespiac.* Procès pour la directe d'une terre tenue par Jean Dehos, juge de Bazas, seigneur de Carpia et Tontoulon (1635). — *Rue S[te]-Croix.* Bail à cens par le doyen Guillaume Druilhac (sic) et autres chanoines dénommés dans l'acte d'une maison sise dans « la gran carreyra de Sencta-Crotz, autrement aperada a rua Sanguinengua » (copie; 25 janvier 1468, n. s.). — *Croix de* S[te]*-Croix.* Reconnaissance pour une maison grevée d'un cens de 12 s. 6 d., «comptat I esterlin d'argent deu cunh de Londras per sinc deneys » (4 mars 1387, n. s.).

G. 1355. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 27 pièces papier.

1660-1663. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Dessous-le-Mur. Conflit avec François Mathieu, chapelain de S[t]-André, au sujet de la directité d'une maison.

G. 1356. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1368-1768. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues de Dessous-le-Mur, de la Devise, des Épiciers, tènement de l'Estey-Crebat, paroisse S[te]-Eulalie. — *Rue des Épiciers.* Acte concernant une maison sise rue des Épiciers, anciennement rue Begueyre (25 février 1615). — *Estey Crebat.* Reconnaissance pour une vigne confrontant à une propriété de Pierre Reynier, receveur général des Finances, commissaire général député par S. M. aux saisies réelles de Guienne (14 novembre 1636). — *Paroisse S[te]-Eulalie.* Rétrocession, en présence du doyen Amauvin de Jonqueyres, d'une vigne sise paroisse S[te]-Eulalie, tenue pour le chapitre par Arnaud de Pomeys et Alamande de La Nauda, héritiers médiats et par indivis d'Arnaud de La Nauda, « campnhador, » moyennant 2 s. 4 d. d'esporle à changement de seigneur et 11 s. 3 d. de cens, et par eux concédés, à charge pour le preneur de payer au chapitre ces redevances et auxd. bailleurs le quart de la récolte (10 janvier 1368, n. s.).

G. 1357. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1363-1787. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue des Faussets, tènement du Forest, rue du Fort de Lesparre, tènements du Four et de Fourneau, rue de la Fusterie. — *Rue de la Fusterie.* Reconnaissance pour une maison sise rue de la Grave, *alias* de la Fusterie (10 mai 1571).

G. 1358. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1292-XVIII[e] siècle— Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Gourgues, place du Grand-Marché, tènements de Gratecap et du Grava, rue Guiraude. — *Le Grava.* Analyse d'une reconnaissance du 29 septembre 1670 pour une vigne sise au Grava, *alias* à la Pillote (sans date).

G. 1359. (Liasse.)— 1 cahier de 10 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1291-XVIII[e] siècle.—Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue et tènement du Hâ, plantier de Haubarreyre. — *Rue du Hâ.* Reconnaissance pour une maison contiguë à celle de « Guilhem Deu Tastar, lo cartolary » (20 mars 1319, n. s.). — Bail à cens par Guil. Du Tastar, «savi en dreit, » à Guil. Despinasse, chirurgien, de la moitié d'un emplacement, moyennant 5 d. d'esporle à changement de seigneur, 7 s. de cens et 40 s. que le preneur « l'en a dat d'intradas de caritat » (1[er] mars 1334, n. s.). — Donation au chapitre par Garsias Du Tastar, fils de Guillaume, de redevances que son père recevait (vidimus; 4 juin 1380, «domino Helia, archiepiscopo Burdegalensi ») (4 juin 1380).— *Le Hâ.* Bail à cens par le doyen Pierre de Léglise d'un terrain hors de la porte du Hâ, lequel « era trilha de vinha », ruinée « per la esterililat deu temps » ; « e outra aquo las gens de la vila de Bordeu per esforssar lad. vila aguossan feit fossat entorn lad. vila e au dreyt de lad. terra aguossan pres de la medissa terra per far plus ample lod. ffossat que faden los de la vila de Bordeu e aguossan ffeit camin comunau en lad. terra per anar en l'entorn deud. ffossat aqui en dreit » (19janvier 1360, n. s.).

G. 1360. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1350-1750. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, aubarède S[t]-James, rue S[t]-James, plantier

de Labox, rue Labrosse, moulins de Lambert et de Laroque. — *Aubarède* S^t^-*James.* Extrait d'une reconnaissance par divers, en date du 16 juillet 1491, pour « un trens d'aubar[e] de en la paleu de Bourdeaux, loc aperat l'aubar[e] de S^t^-Jacmes, confrontant entro l'aubareda d'Arnaud de Labena, d'un costat, et lo padouen dau Rey, d'autre costat » (sans date). — *Plantier de Labox.* Reconnaissance au profit de Martin de Lamothe, vicaire perpétuel de S^t^-Projet (11 août 1496). — *Moulin de Laroque.* Cession par Arnaud Miqueu au chapitre, moyennant 50 guiennois d'or du coin de Bordeaux, valant 25 s. bordelais chacun, d'un cens de 50 s. grevant le moulin de Laroque, sis sur l'Eau-Bourde, « entre lo molin aperat de Labat, que es de part dessus, et lo molin aperat deu Ban, de part dejus ». Renonciation « a la costuma de Bordales qui no bou ni soffre que costz, messions, destardis, dampnatges o interesses feitz o suffertz en fauta de garentia portar o de combentz tenir o en autra maneyra sian pagatz, rendutz, resarcitz ni esmendatz, e ad aquera autra costuma de Bordales qui no bol ni soffre que cors de persona sia pres ni arrestat ni detengut en preyson tant quant aya e pusqua mostrar bens e causas sons propris de que pusque portar garentia » (22 juillet 1423). — Procédure relative au moulin de Laroque, sur l'Eau-Bourde, entre le moulin de Labat, en amont, et le moulin « Dauban », en aval (1461-1467).

G. 1361. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1377-1788. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Latour, tènement de S^t^-Laurent d'Escures, rues Legra et du Loup. — *Rue Legra.* Reconnaissance pour une maison sise rue Legra, contiguë au « sou de mestre Arnaud de Narp, canoney (?) », acquise par le tenancier « a las publicas per davant l'ondrable e discret senhor mos. l'officiau de Bordeu » (19 janvier 1408, n. s.). — *Rue du Loup.* Acte par lequel le chapitre prend fait et cause pour Pierre Daissegar, dit Montarouch, pâtissier « tenant l'enseigne de l'hôtel de Gramont», assigné par le Domaine en paiement de 5,400 1. pour lods et ventes d'une maison (18 août 1699).

G. 1362. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1383-VVIII^e^ siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènements de las Maderas, du Madoquar, rue et paroisse S^t^-Maixent, rues Margaux, de Marseille, de Maucoudinat et tènement de Maurian. — *Paroisse* S^t^-*Maixent.* Reconnaissance à Pierre de Castet, doyen, pour une maison sise devant les Frères Prêcheurs, « en la granda carreira per la quau hom ba de Porta Medoca bert lo portau Sent-German » (31 janvier 1427, n. s.). — *Rue Marseille.* Reconnaissance au doyen Bernard de Cucuyac pour une maison sise rue Bonaventure, ayant coûté 80 I. et grevée de 12 d. d'esporle aux changements de seigneur et 5 s. de cens (31 janvier 1341, n. s.). — Reconnaissance pour une maison sise rue Marseille, « entiennement apellée de Bonavanture » (27 avril 1611).

G. 1363. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 39 pièces papier.

1310-1757. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues Mautrec et de Médoc. — *Rue Mautrec.* Vente par Gaillard de Fargues, damoiseau, à Bernard de Cucuyac, doyen, et au chapitre de S^t^-Seurin de 10 d. d'esporle à changement de seigneur et 10 s. de cens dont est grevée une maison sise rue Mautrec, et ce pour le prix de 10 1. (18 septembre 1333). — Reconnaissance pour une maison, rue Mautrec, achetée 187 1. et demie et grevée d'un cens de 5 s.; ensaisinement par le doyen Amauvin de Jonqueyres (11 février 1376. n. s.). — Reconnaissance à Guil. de La Roque, sacriste, représentant le doyen Jean Dubergier (28 février 1379, n. s.). — Reconnaissance au doyen Pierre de Castet pour la moitié indivise d'une maison (6 septembre 1428). — *Rue de Médoc.* Reconnaissance pour une maison au lieu dit *Tropeyta,* paroisse S^t^-Remy, « en la rua aperada en P. de Medouc » (9 février 1310, n. s.). — Reconnaissance par Isabeau de Chassaignes, dame de Beloulhe, veuve de Raimond de Pontac, président aux Enquêtes (16 décembre 1591). — Reconnaissance pour une maison confrontant « à la maison et place vuide de Jean Dugravey, gentilhome de la grande fauconnerie du Roy» (20 avril 1611). — Reconnaissance pour une « maison, jardrin et puis qui est scittuée... rhue Médoq, près le puis de Saratier » (1^er^ octobre 1616). — Dossier du procès contre Jacques Bibault, banquier, au sujet du paiement des lods et ventes dus pour une maison (1647-1658).

G. 1364. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1261-1764. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, pré Meynard, rues Memisan, des Menus et Menutan, paroisse S^t^-Michel, rue de la Monnaie. — *Pré Meynard.* Vente de 146 journaux moyennant 13,200 1. (26 janvier 1665). — *Paroisse* S^t^-*Michel.*

Déguerpissement au profit du doyen Arnaud Périer, moyennant 3,500 s. (?) payés par lui, d'une maison contiguë à un « pujador comunau », tenue du chapitre pour 6 d. d'esporle à seigneur changeant et 6 d. de cens (18 janvier 1261, n. s.?). — Reconnaissance pour une terre dans les graves de S^{t}-Michel près d'un « pujadur comunau» (16 juin 1300). — *Rue de la Monnaie.* Note relative au paiement de 28 annuités d'un cens par Lancelot de Lalanne, conseiller, fils de feu Isaac, aussi conseiller, la vingt-neuvième annuité devant être payée par Sarran de Lalanne, avocat, frère dud. Lancelot (4 juillet 1636).

G. 1365. (Liasse.) — 3 cahiers de 41 feuillets, 30 pièces papier.

1536-1735. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de l'estey de Montréal. Procès contre S^{t}-Cricq, négociant et jurat, touchant la seigneurie d'un immeuble. — Achat par la Ville de 19 « plantains » de vigne payés en partie 66 écus d'or sol., valant chacun 45 s. tournois (copie; 5 janvier 1536, n. s.). — Assignation à S^{t}-Cric pour se voir condamner à esporler sa tenure et payer les droits (1er mars 1733). — Mémoire pour le chapitre : les jurats sont non pas seigneurs fonciers, mais propriétaires du terrain contesté (1733?). — Mémoire pour le chapitre : il est exact que la prescription en matière de droits seigneuriaux se produit entre deux seigneurs, mais « un tenancier, vassal ou emphitéote, ne peut jamais prescrire contre son seigneur» (1er mars 1734).

G. 1366. (Liasse.)— 8 cahiers de 118 feuillets, 3 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1733-1742. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de l'estey de Montréal. Procès contre S^{t}-Cricq. — Inventaires de productions, contenant l'analyse des titres et des pièces de procédure (20 juin 1733-8 septembre 1738). — Arrêt condamnant S^{t}-Cricq à payer un cens au chapitre, « pour toute la partie qui est du collé du Nord au-delà de l'aqueduc bâty sur led. stey des Chartrons » (6 octobre 1738). — «Suite de factum pour le sindic de la ville de Bourdeaux, appellant et appellé. » Il définit l'*estey :* « un canal qui se remplit ou se vuide à proportion du (lux ou reflux de la mer….. Il y a un pareil canal, connu sous le nom d'estey, qui mouille le château du s^{r} marquis de Cadillac, qui lors du flux de la mer porte les bateaux jusques aux murs du château » (11 janvier 1740). — Réponse pour le chapitre : « Tout le procès se réduit à sçavoir sy la maison du s^{r} S^{t}-Criq, comprise dans le bail à fief consenty en faveur de Rector par les jurats de Bourdeaux en l'année 1651 est également comprise en tout ou en partie dans ce quy a été reconu du chapitre par acte du 26 octobre 1610 et délaissé par les jurais par autre du 24 mars précédant » (28 juillet 1740). — Transaction reconnaissant au chapitre la seigneurie foncière de moitié de la maison du s^{r} S^{t}-Cricq (2 juillet 1741).

G. 1367. (Liasse.) — 9 cahiers de 112 feuillets, 12 pièces papier.

XVIII^{e} siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de l'estey de Montréal. Procès contre S^{t}-Cricq. — Extrait d'une esporle du 1er juillet 1476, relative à une terre près la vigne de m" Téodoric, docteur en médecine (sans date). — Plan des lieux (sans date).

G. 1368. (Liasse.)— 1 cahier de 10 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1506-1762. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènements de Montsanguinot et du Moulin à Vent. — *Montsanguinot.* Accord au sujet du tènement de Montsanguinot, dont le chapitre avait cédé les agrières et où le Roi avait fait couper les vignes sans qu'il fût possible d'y rien semer, à cause des inondations (15 septembre 1618). — Reconnaissance pour le tiers du tènement de Montsanguinot, par Marie-Catherine-Thérèse-Madeleine Demons de Latour, épouse de J.-B. de Secondat (3 septembre 1757).

G. 1369. (Liasse.)— 8 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1361-XVIII^{e} siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Naudot, tènement des Négrars, rue Neuve, rue Neuve-Galeteau, tènements de S^{t}-Nicolas et de Nogueyran, rue Notre-Dame. — *Rue Naudot.* Inventaire des productions du chapitre contre dame Suzanne de Laussay, au sujet d'une maison « faicte à tiers point, couverte de tible plat» (sans date). — *Les Négrars.* Reconnaissance pour une vigne contiguë à celle de Jean Mazeley, notaire (26 janvier 1394, n. s.). — *Rue Neuve.* Vente pour 8 francs bordelais, valant chacun 25 s. (1er juillet 1472). — S^{t}-*Nicolas.* Investiture par Raimond de Landiras, archidiacre du Médoc (17(?) juin 1361).

G. 1370. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1637-1707. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, quartier de l'Ombrière. — Procès contre Étienne Croisier, maire perpétuel de Libourne, au sujet de la seigneurie foncière d'une maison (XVII[e] siècle).

G. 1371. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1262-1685. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, place de l'Ombrière. Procès contre le Domaine. — Enquête ([1]) et décision royale concernant les « padouens » de Bordeaux (copie ; 1262). — Attestation de l'autorisation donnée par les maire et jurats d'élever sur l'Ombrière une construction pour frapper la monnaie : « Quæ domus vocata appentis sustinetur et se jungerit ad muros qui propter guerram ultimam Vasconiæ fuerunt constructi » (copie.; 7 mars 1306, n. s.). — Dotation de chapellenies fondées dans l'église S[t]-Michel « ad altare majus beatæ Mariæ, quod est ad cornu sinistrum dictæ eclesiæ, prope majus altare sancti Michaelis »; don « pro refectorio tredecim pauperum » d'une maison « prope porticum ipsius eclesiæ, videlicet juxta puteum vocatum de Sancto Michaele » (copie; 23 décembre 1335). — Arrêt concernant la responsabilité des dégâts causés par les lansquenets à S[t]-Seurin. « Et cependant, attendu que le demandeur allègue que le bruit est qu'il vient derechef grand nombre de lansquenets ou suisses en cette ville, » la Cour désigne un commissaire pour évaluer les dommages déjà causés. Procès-verbal dressé par led. commissaire (16-17 décembre 1542). — Extrait des recettes de cens dus au Roi, en 1524-1525 : 13 s. 4 d. sterl. « valans deux nobles d'or, qui sont de monnoye noire dud. Bourdeaux la somme de 9 1. 13 s. 4 d. bourdel. »; de Gillibert de Chabanes, pour la terre du Curton, un marc d'argent, soit 11 1. 4 s. 9 d. ob. tournois; de Pierre Larmurier, 40 s. « pour l'isle d'Argenton assize en Giron sur Blaye »; « de la revenue des chemins communs et royaulx et publicques de la p a l l u », 10 s. bordel., valant 6 s. tourn.; pour une île, près l'Ile-S[t]-Georges, 5 s. bordel.; «pour une isle en la rivière de Gironde près Bourdeaux, entre la porte Nefve, d'une part. et l'isle des hoirs messire Pierre de La Rue, » 3 s. bord. (1585). — Reconnaissance pour une maison grevée d'un cens de 15 1. bordelaises, valant 12 francs bordelais (10 février 1634). — Reconnaissance au profit d'Henri de Raimond, baron de Sallegourde, pour une maison grevée d'un cens de 3 1. 7 s. 3 d. bordelais, valant 40 s. 8 d. tournois (6 août 1665).

([1]) Cette pièce importante est publiée dans le *Livre des Bouillons* de Bordeaux, p. 365 et p. 487.

G. 1372. (Liasse.) — 4 cahiers de 111 feuillets, 19 pièces papier.

1511-1688. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, place de l'Ombrière. Procès contre le Domaine. — Mémoire tendant à prouver que la rente due au chapitre est une rente directe et non pas, comme l'agent du Domaine le prétend d'après un acte informe, une rente seconde (30 janvier 1688). — Factum pour les agents du Domaine, exposant que la rente perçue par le chapitre est « une rente seconde », constituée en 1511 sur la maison en question à la suite d'un prêt, et non pas une rente directe (imprimée; sans date).

G. 1373. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets, 17 pièces papier.

1631-1641.— Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, place de l'Ombrière. Procès contre François Paty, marchand de Bordeaux. — Inventaire des pièces produites par le fermier des cens du chapitre : il expose qu'il s'agit d'une maison grevée d'un cens de 10 francs bordelais valant 7 l. 10 s. tournois(sans date).

G. 1374. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1316-1788. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues des Palanques, des Paliers, tènementde la Palu et rue du Parlement. — *Palu.* Arrêt préparatoire entre le syndic des Jésuites, demandeur, la succession de Jacques Baujau, Jean de Bourran, baron de S[t]-Berthoumieu et le syndic du chapitre S[t]-Seurin, ordonnant que les parties se rendront sur les lieux pour être procédé au piquettement de leurs seigneuries respectives (3 septembre 1665). — Commandement par voie d'huissier aux chanoines de S[t]-Seurin de payer aux maire et jurats les droits seigneuriaux dus à ceux-ci pour certains immeubles sis dans la palu, sur formule imprimée, précédée des titres de la directité desd. maire et jurats (1[er] avril 1712). — Accord entre les acquéreurs des palus du feu sieur de Beringhem, vendues par Fr. Mignot, bourgeois et marchand de Bordeaux, au nom de la veuve dud.

sieur; réglementation des travaux d'assainissement (sans date). — Projet de contrat qui accorde à Mignot la moitié des droits à percevoir au profit du chapitre sur les terres qui relèvent de celui-ci dans la palu, led. Mignot ayant trouvé le moyen de mettre en culture les marais (sans date).

G. 1375. (Liasse.) — 2 cahiers de 41 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1414-1604. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue du Parlement. Procès contre Ogier de Gasc, sieur d'Arazal, trésorier de France en Guienne.

G. 1376. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1359-XVIII[e] siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènement de Partures (?), rues du Pas-S[t]-Georges et de S[t]-Paul, tènement du Pérey, rues Permentade, de Peset, de la Petite-Carpenterie, du Petit-Judas, paroisse S[t]-Pierre, rue des Piliers-de-Tutelle. — *Rue du Pas*-S[t]-*Georges.* Reconnaissance pour une maison sise « rue du Pas-S[t]-George, anciennemant appellée à Porte-Bequeyre » (20 janvier 1696). — *Rue* S[t]-*Paul.* Analyse d'une reconnaissance du 1[er] janvier 1685 pour une maison sise rue de Malemort ou de S[t]-Paul, confrontant « à la maison et tour apellée du Dragon » (sans date). — *Rue* S[t]-*Pierre*. Quittance des arrérages d'une rente due pour une échoppe sise « hors la ville, sur la rivière, adossée aux murs de la Monnoye, entre la porte du Caillau et celle du Pont-Saint-Jean » (22 septembre 1744).

G. 1377. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1335-XVIII[e] siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènement du Pin, rues de Pingues et des Pinhadors, tènement de Pisselèbre, rue Planterose. — *Rue de Pingues ou Labrousse.* Reconnaissance pour une maison « qui es sotz las pilas de Todela au loc aperatz a la rua de La Brossa, a Tropeyta » (17 septembre 1335). — Reconnaissance pour une maison sise rue de Labrousse, *alias* de Pingues. (4 décembre 1562).

G. 1378 (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 29 pièces papier.

1389-1779. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues Poitevine, du Pont-S[t]-Jean, du Portal-Barrat, de la Porte-de-la-Cadena et Porte-Dijeaux. — *Rue du Pont*-S[t]-*Jean.* Assignation à Jean Aquart devant les Requêtes de Toulouse, pour y produire ses litres de propriété sur « une maison et tour appellée la tour de Garros, size en la présente ville, parroisse S[t]-Michel, proche le portai du pont S[t]-Jean, confrontant à présent d'un costé, vers le midy, à la ruelle quy respond à la rue du Pont-S[t]-Jean, du nord à l'estey du pont S[t]-Jean » (21 mars 1696). — *Rue du Portal-Barrat.* Reconnaissance pour une maison sise rue du Portal-Barrat, « par laquelle on va de la rhue de Chapeau-Rouge au Château-Trompette » (28 mars 1573). — Reconnaissance pour une maison « en rhue appellée du Portal-Barrat, autrement au Portai du Corn » (25 mai 1612). — Reconnaissance pour une maison sise « couroir et rhuette quy est au dernier d'icelle, scittuée en rhue entiennement apellée des Quatre-Fils-Eymondz, de Cor, et à présant du Portal-Barral » (16 septembre 1624). — *Rue de la Porte-de-la-Cadena.* Contrat assurant à une femme « per tots aliments e per tots los necessitas vint e cinq liuras de la moneda corsalle en Bordales, pagar per carterons de l'an, un porc salat de bona sabor e de bona sau, des boyssets de froment bon e merchant e duas aunas de drap de color bon e sufficient segon Testament de ladeyta Catherina, » plus l'usufruit d'une habitation (copie; 26 mars 1389). — *Rue Porte-Dijeaux.* Reconnaissance au doyen Arnaud-Guillaume Daydie par François de Léon, seigneur de Sainte-Croix, héritier de Jeanne, sa sœur, pour une maison contiguë à « l'ostau et vouta de honnorable senhor Mons. Loys Tinton, prumey president en la cort de Parlement, a Bourdeu » (14 mars 1497, n. s.). — Reconnaissance pour une tenure « consistant en maisons, tour entiènement appellée la tour Sarrazine », etc. (22 décembre 1639). — Reconnaissance par Anne de Massiot, veuve de Jean Dafis, « second président en la cour de parlement de Bordeaux,» pour un hôtel contigu à celui de M. de Pomiés, doyen dud. parlement (24 avril 1657). — Reconnaissance pour une maison sise « rue Porte-Dijaux, anciennement apellée rue de Puy-Paulin et de S[t]-Jouin » (29 octobre 1772).

G. 1379. (Liasse.) — 3 cahiers de 48 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1473-1687. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Porte-Dijeaux. Procès contre le Domaine. — Bail à fief par Jacques Loup, doyen, et le

chapitre de « tot aquet hostau ab la tor et bouta apperada sarrasina qui es de par dedins lad. tor... en la grand carreyra de Porte-Dyjaux » (copie: 22 janvier 1473, n. s.). — Mémoire pour le chapitre : il discute la portée d'un arrêt du Conseil de 1682 rendu « contre l'usage et la coustume du pays bourdelois, suivant lesquels les habitans possédoient leurs biens en franc-alleu » (1er février 1687). — Réfutation de l'objection formulée par les agents du Domaine, à savoir que l'inféodation de 1473, ayant pour objet un bien amorti sans permission du Roi, entraîne confiscation : ce titre de 1473 « précédoit tous les temps des amortissemens généraux, dont le premier est de l'année 1522 » (18 février 1687). — Sommaire pour le chapitre contre Cléophas de Jarcy, fermier du Domaine en Guienne : « En l'année 1472, le chapitre de St-Seurin donna à fief nouveau... une maison avec une tour et une cauve au dedans appelée Sarrasine et un jardin par derrière, le tout situé dans lad. ville de Bourdeaux, dans la grande rue Porte-Dijaus » (sans date).

G. 1380. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 44 pièces papier.

1307-1772. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Porte-Médoc,ruette de la Poujade, tènement de Pradets, rue et paroisse St-Projet. — *Rue Porte-Médoc.* Reconnaissance par Bernard de Pichon, « grand président » du Parlement, pour une maison sise « au bout de la ruette de Puipaulin appellée anciennement de la Pujade, rue Porte-Médoc », confrontant « à l'écurie de Mme la Présidente de Pichon... à lad. dame de Pichon » (7 septembre 1665). — *Pradets.* Extrait du livre des fondations de chapellenies de St-Seurin, relatif à la fondation d'une chapellenie par Arnaud de Lacase (1327). — Procuration à l'effet de résigner un bénéfice aux mains des chanoines de St-Seurin « ou celui d'iceux qui sera en aigle ou semaine à conférer les bénéfices » (22 juillet 1597). — Reconuaissance par Étienne de Pontac, trésorier général de France, pour une vigne « scittuée en graves de Bourdeaux, au fiefz et plantier appellé de Poudaut, autremant au pont de la Peyre, communémant Pradetz » (9 janvier 1598). — *Paroisse* St-*Projet.* Extraits de reconnaissances pour divers immeubles, notamment (12 juillet 1434) pour une maison « en la rua per lo quau hom va deputs de Saint-Projet embert lo peyron de Saint-Projet » (sans date).

G. 1381. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1275-XVIIIe siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènement de Puch-Donat, rues du Puits-d'Escurolles, du Pujaduy, paroisse Puypaulin, rue du Quai. — *Puch Donat.* Ensaisinement par le sacristain, en l'absence du doyen Jean Dubergier, d'une terre sise à *Puch Donat,* « sotz lo colomey d'Arraynon » (24 février 1382, n. s.). — *Paroisse Puypaulin.* Bail à cens par le doyen Jean de Gaillan (31(?) août 1275). — Reconnaissance au doyen Raimond de La Perrière pour la moitié d'une maison (8 mai 1297, « lassea de Bordeu vacant »). — Bail à fief, au nom du doyen Raimond de La Ferrière, de la moitié d'une maison, pour 2 d. d'esporle à seigneur changeant et 15 d. de cens. (26 février 1298, n.s., « lassea de Bordeu vacant »).

G. 1382. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1605-1786. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Ras, rue St-Remy et paroisse St-Remy. — *Rue Ras.* Accord entre le chapitre et le curé de St-Pierre, attribuant à celui-ci la seigneurie foncière de la rue Ras. « Abraham d'Hiers de Ras, bourgeois et marchand dud. Bordeaux, gendre dud. sr Noé, a fait bâtir deux rangs de maison aud. lieu et fait une rue qu'on apelle la rue Ras» (21 juillet 1702). — Visite par deux experts d'une maison sise rue Rase, ayant 132 pieds de profondeur, savoir 20 relevant des bénéficiers de St-Pierre et le reste du chapitre (14 juillet 1786). — *Paroisse* St-*Remy.* Consultation signée : de Galatheau, visant une vente du 6 juillet 1565 au profit de Thomas de Maillet, sr de Corbin (30 janvier 1624). — Mention d'une décharge où les paroissiens de St-Remy placent « les bancs de l'église qui servent durent l'Advent et Quaresme pour ouyr les prédications » (27 juin 1659).

G. 1383. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 26 pièces papier.

1660-1686. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue St-Remy. Procès contre les religieuses de St-Benoit. — Consultation : les lods et ventes sont dus en cas d'engagement, au bout de 10 ans, « suyvant le sentimant de Dumolin, qui est exactemant gardé au parlement de Toulouse » (29 janvier 1660). — Déclaration de Cécile de Pontac, prieure des religieuses de St-Benoît (22 novembre 1685). — Consultation : d'après l'usage du parlement de Bordeaux, l'emphytéote qui cède son fonds à un établissement de mainmorte doit payer une indemnité ou fournir un homme vivant et mourant; d'après l'usage du

parlement de Toulouse, il doit l'un et l'autre (20 juin 1686).

G. 1384. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1331-1787. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de la Rousselle, tènements de la Sabaterie, du Sablonar, rue Sallevert, quartier des Salinières. — *Rue de la Rousselle.* Demande par le chapitre en paiement d'un cens par lui acquis, le 28 décembre 1632, de sœur Françoise de La Croix, supérieure des Ursulines (15 décembre 1633). — *Le Sablonar.* Analyse d'une reconnaissance du 3 mars 1681 pour une vigne sise au lieu dit au Sablonar, autrefois à Bareyres, et actuellement à la Serize (sans date).

G. 1385. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 46 pièces papier.

1504-1667. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue Sauterouge. Procès contre Baujau, marchand. — Procès-verbal de descente sur les lieux : « Nous serions ainsin acheminés jusques dans la rue du Pas-S^{t}-George et de là dans la rue quy aboutit en icelle et quy n'a pas de bout, et nous soumes arrestés au-devant d'une maison où pend pour enseigne le *Grand Alexandre;...* led. Larrieu nous a dit… que ceste rue où nous soumes est lad. rue Sauterouge » (25 février 1665). — Désignation de Corneille Leclerc, peintre à Bordeaux, pour faire la « figure» d'une maison (4 septembre 1665).— Extraits : d'une reconnaissance du 1er février 1547, n. s., pour une maison « en laquelle est un sotte, scize en la parroisse S^{t}-Siméon, en rue apellée Jean Fustey, autrement la Sotterouge » ; d'une reconnaissance du 24 juillet 1546, pour un immeuble situé «rue apellée Pousse-Penil, autrement de Lescombes » ; d'une reconnaissance de 1533, pour «une maison et voûte», rue du Cerf-Volant, confrontant « à la maison où pend le Cerf-Volant » ; d'une reconnaissance de 1568, pour une maison « en rue Lescombes, autrement rue du Bernard » *(sic),* confrontant à une maison apelée La Tour » (sans date).

G. 1386. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1384-1781. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rue de Ségur, tènement de la Sereya, rue du Serporar et paroisse S^{t}-Siméon.

G. 1387. (Liasse.)— 6 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1332-1772. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, tènement de la Tauga, rues Thourat, Tournepique, allées de Tourny. — *La Tauga.* Reconnaissance passée « in dicta ecclesia Sancti Severini supra fontes » (9 novembre 1358).

G. 1388. (Liasse.)— 9 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1325-XVIII^{e} siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues Traversane, des Trois-Conils et Trompette, fossés Trompette, tènements de Vignelongue, de S^{t}-Vincent-de-Ladors et de la Virade. — *Rue Trompette.* Reconnaissance pour une maison « en la grand rhua Trompetta, et per louquau l'on va deu portau de Corn au castet » (18 août 1514). — *La Virade.* Ordonnance concernant une vigne • possédée par Marie de Combes, damoyselle, vefve de feu M. Du Vergier, quanti vivoit recepveur général des Finances » (10 août 1614).

G. 1389. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1572-1781. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues de S^{te}-Catherine et des Carmes et rues Margaux et de Castillon. — *Rues* S^{te}-*Catherine et des Carmes.* Dossier d'une instance devant le Bureau des Finances au sujet de deux immeubles sis dans la rue S^{te}-Catherine et dans la rue des Carmes, précédemment rue Veyrines, et compris par le marquis de Civrac dans le dénombrement des biens mouvant de sa maison noble de Lalande (1781). — *Rues Margaux et de Castillon.* Reconnaissance pour deux maisons sises rues Margaux et de Castillon, acquises de François Cournier, seigneur de la maison noble de Pis, « assize au bourg de Puibarban » (25 octobre 1572).

G. 1390. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1602-1682. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue, rues des Lauriers et Planterose. Procès contre la Visitation au sujet de deux maisons attribuées au couvent pour la dot de sœur Agnès d'Hosten. — Procès-verbal de l'entrée en religion d'Agnès d'Hosten, fille d'Étienne, président à la Cour des Aides, en présence d'Aimée-Angélique Chambon, supérieure de la Visitation (7 mai 1672). — Lettre de M. Descairac : « Je ne sçai pas quelle est la manière de juger dans vostre parlement; mais dans le nostre l'usage de doner un homme vivant et mourant n'a plus de lieu » (8 avril 1680).

G. 1391. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 57 pièces papier.

1458-XVIII^e siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue. Embellissements de la ville; démolition de maisons dans la directe du chapitre. — Ordonnance de l'intendant Ch. de Faucon de Ris, allouant au chapitre 30,000 l. pour « l'indemnité des maisons démolies pour l'esplanade du Château-Trompette » (8 mai 1680). — Mémoire [rédigé à Toulouse?] : on paye les lods et ventes au huitième à Bordeaux et « de deça » au douzième (sans date). — Réponse pour le chapitre, tendant à obtenir le complément de l'indemnité à lui due à l'occasion de la démolition des maisons de sa mouvance, abattues pour le percement de l'esplanade du Château-Trompette : « On ne peut refuser de lui allouer 58,543 l. 5 s. 4 d., faisant avec lesd. 30,000 l. le quinzième de l'évaluation. » Les églises sont assimilées aux mineurs, et les aliénations consenties par les syndics ne sont pas valables (sans date). — « C'est le rolle des maisons mouvantes du chapitre dans la rhue Médoq », indiquant les redevances dont chaque immeuble est grevé (sans date). — Rôle des maisons mouvant du chapitre dans les rues Naudot, Dissante et des Piliers-de-Tutelle « et que le Roi veut faire desmolir » (sans date). — État des maisons démolies, avant le 1^er janvier 1676, dans diverses rues, notamment « rue Dissante, à présant du Poste » (sans date).

G. 1392. (Liasse.) — 39 pièces papier.

1616-XVIII^e siècle. — Droits du chapitre à Bordeaux et dans la banlieue. Embellissements de la ville: démolition de maisons dans la directe du chapitre, marché Royal et rue Royale, Jardin-Public, places d'Aquitaine et de Bourgogne. — *Marché Royal et rue Royale.* Reconnaissance pour une maison « faisant canton de lad. rue des Caperans et de la ruette en cul-de-sac appellée Carmouset » (13 juillet 1758). — Requête du chapitre exposant « qu'il est seigneur foncier et direct... de la mitoyennetté d'un mur de la maison de lad. dame de Gombaud » (sans date). — Requête à l'Intendant au sujet de la démolition de deux maisons relevant du chapitre et sises l'une rue des Caperans, l'autre rue de Coustignan, « à présent apellée rue Royalle, aboutissant à la place qui se fait » (sans date). — *Jardin-Public.* Requête du chapitre : le commerce des fiefs serait impossible si le seigneur devait produire les litres primordiaux; aussi divers édits ont-ils maintenu les églises dans leurs droits sur preuve de possession ancienne (sans date). — Requête du syndic, notamment au sujet de terrains de la mouvance du chapitre englobés dans le Jardin-Public : l'arrêt du Conseil prévoyait un jardin de 12 à 14 journaux, tandis que l'on en a fait un trois ou quatre fois plus vaste (sans date).

G. 1393. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1274-1673. — Droits du chapitre à Ambarès. — Hommage par Rostand « de Solio », prévôt de S^te-Eulalie d'Ambarès, d'Yvrac et de S^t-Pierre de Quinsac (Ambarès), et par les hommes desd. paroisses : ils doivent 50 s. « ratione allodiorum », le gîte au prévôt et à un compagnon quand il lève celte contribution, 17 chapons dont 2 pour le prévôt; ils plaident devant le prévôt, lui paient 1 d. chacun, lui doivent les lods et ventes, etc. (copie tirée « du livre du Dommaine cotté F, follio.33 et 34 »; 2 avril 1274).— Citation à Lancelot de Donissan, seigneur de Citran : le chapitre a vendu, le 23 février 1573, à Marguerite Achard, dame de la maison noble du Gua et nièce dud. Lancelot, ses revenus d'Ambarès; il veut les racheter, suivant l'édit de décembre 1606, qui autorise ces rachats (27 octobre 1609).— Mémoire pour Lancelot de Donissan : la rente qui fait l'objet du procès appartenait, avant 1573, à la maison noble du Gua (sans date).

G. 1394. (Liasse.)— 2 cahiers de 53 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1257-1686. — Droits du chapitre à Ambarès. Procès contre le Domaine. — Reconnaissance par Guillaume de Bladin, de Haux, « pro se et partionariis suis, » pour leurs biens de Tabanac, Haux, Langoiran, Capian et Beaurech, sauf ce qu'ils tiennent de l'Archevêque et de Raimond de Castet (copiés « du livre C, fol. 173 et 174 recto »; 23 mars 1274, n. s.). — Lettres royaux adressées au sénéchal de Guienne, lui enjoignant de constater dans un acte authentique la perte des titres de S^t-Seurin brûlé par les lansquenets en 1542 (29 janvier 1566). — Hommage du prévôt de S^te-Eulalie, Yvrac et Ambarès (copie tirée « du livre de l'Ombrière cotté B, qui est dans les archives du Roy en Guyenne, fol. 145 recto »; 2 avril 1273). — Avertissement présenté par le chapitre : le chapitre soutient que les déclarations de 1274, qui lui sont opposées, faites « ratione allodiorum», ont pour objet les alleux et n'excluent pas les droits de seigneurs particuliers

(15 juillet 1686). — Mémoire pour le chapitre: l'acte de 1273 est produit sous forme de copie tirée « d'un livre appellé l'Ombrière, lequel n'est point connu au supliant » (31 août 1686). — Reconnaissance en présence de Guillaume, archiprêtre de Cernés (26 août 1274). — Déclaration par un représentant de chacune des paroisses de l'Entre-deux-Mers y désignées, indiquant la part afférente à chacune d'elles dans les 40 l. de taille dues par l'ensemble, etc. (copie ; 13 mars 1274, n. s.). — Requête du fermier du Domaine commentant ce document : « L'on ne peut pas contester que le droit do questalité ne soit un droit seigneurial qui ne se peut lever que par celui qui est seigneur direct et foncier, puisque, selon le sentiment de tous les autheurs, la questalité est une rente générale qui se paye par toutte une parroisse au seigneur, au moïen de laquelle les habitans sont affranchis de la condition serville dans laquelle ils estoient originairement soumis» (30 décembre 1686).

G. 1395. (Liasse.) — 3 cahiers de 42 feuillets, 31 pièces papier.

1274-1688. — Droits du chapitre à Ambarès. Procès contre le Domaine. — Mémoire contre le fermier du Domaine, qui prétend prouver par l'acte de 1273 que tout l'Entre-deux-Mers est dans la directe seigneurie du Roi. Après la déclaration faite par les tenanciers dans cet acte, « leur ayant esté demandé s'ils possédoient des allus, *si habent allodia,* ils répondent que non, ce qui prouve évidament que par ce mot on entand un bien d'une nature particulière» (26 juillet 1687). — Ordonnance de la Chambre des Comptes pour l'expédition d'une déclaration de 1273 renfermée « dans certain registre cotté FF rouges... led. registre estant au greffe de la Chambre» (26 juillet 1687). — Extrait des hommages prêtés par Arnaud de Bouliac et Arnaud de S^{t}-Genès, Gaillard de La Roque, Amanieu de Longuenas « una cum Bernardo Dangludet, milite, portionario suo », Bernard de La Roque, etc. (1274, n. s.). — Mémoire pour le chapitre, interprétant les déclarations de 1274 : ces déclarations constatent l'existence de seigneurs particuliers en dehors du Roi; on ne peut pas dire que le Roi était seul seigneur des censives, les documents ne faisant pas cette distinction entre les fiefs nobles et les censives, dont les tenanciers doivent le service militaire; le droit de justice appartenant au duc de Guienne ne prouve pas que celui-ci fût seigneur foncier (26 août 1687).— Arrêt du Conseil d'État, confirmant les sentences rendues contre le chapitre, qui est maintenu néanmoins en la possession des rentes mentionnées dans ses titres, « comme rentes secondes et obituaires » (imprimé; 13 décembre 1687). — « Sommaire de l'instance d'entre le sindic du chapitre... et Cléophas de Jarcy, fermier du Domaine dans la province de Guyenne, » reproduisant l'hommage de Rostand de Solers (imprimé; sans date). — Autre «sommaire de l'instance», commentant phrase par phrase le titre du 2 avril 1273, et établissant le sens du mot *allodia,* qui désigne les alleux (imprimé; sans date).

G. 1396. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 9 pièces parchemin.

1362-1781. — Droits du chapitre à Artigues, S^{t}-Aubin, «Auron» (dans l'Entre-deux-Mers) et Avensan. — *Artigues*. Échange par Raimond de Pontac, s^{r} de Salles, président de la première Chambre des Enquêtes, et Isabeau de Chassaignes, dame de Bétaille, sa femme *;* mention du moulin de Balthazar (15 novembre 1578). — S^{t}-*Aubin*. Arrêt du Parlement entre le chapitre et Pierre de Sau, que led. chapitre prétendait être son homme questal et comme tel obligé à tenir feu vif dans son manse de Sau, paroisse de S^{t}-Aubin (23 décembre 1477). — *Avensan.* Mention d'une vigne qui relève du marquis de Citran, à cause de sa maison noble de S^{t}-Genès (16 octobre 1762).

G. 1397. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 57 pièces papier.

I349-1725. — Droits du chapitre à Bassens. — Reconnaissance par divers pour « tout iceluy mayne et village qu'est scis et scitué en lad. parroisse de Bassens et lieu apellé au Moura », et ensaisinement « comme d'un fief et d'une seigneurie », moyennant 3 boisseaux de froment, mesure de Montferrand, 6 l. tournois, 10 s. bordelais, 3 paires de poules (20 février 1589). — Évaluation en vue du règlement d'arrérages dus au chapitre: blé, 6 1. 10 s. le boisseau; poules, 16 s. la paire (17 mai 1673). — Réclamation des arrérages de cinq années dus au chapitre, les poules comptées 8 s. l'une (5 mars 1718).

G. 1398. (Liasse.)— 8 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1545-1550. — Droits du chapitre à Bassens. Procès au sujet de la seigneurie du « maine » du Moura. — Sentence d'Antoine de Saint-Salvadour, lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne (20 novembre 1545).

G. 1399. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 15 pièces papier.

1595-1686. — Droits du chapitre à Bassens. Procès contre François de Pichon et contre Jacques de Pichon, sieur de Muscadet, au sujet du Moura. — Instance féodale contre François de Pichon, président au Parlement, mari de Catherine de Baboulhet (1613?). — Demande en liquidation d'arrérages de rentes, faisant connaître le prix du blé, mesure de Montferrant, qui est d'un huitième plus grande que celle de Bordeaux (7 mai 1686).

G. 1400**.** (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1541-1651. — Droits du chapitre à Bassens, tènement du Brau.

G. 1401. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1380-1784. — Droits du chapitre à Baurech et à Bègles. — *Baurech*. Reconnaissance au profit de « Eymery Joubert, seigneur de Barrauld, de La Tour, de Fargues et aultres places », sénéchal de Bazadais, mari de Guione de Lamothe (13 avril 1584). — Reconnaissance pour une terre « de la contenance de quatre journeaux à bœuf, vallant trois journeaux un quart, mesure de Bordeaux » (17 septembre 1769).

G. 1402. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier,
3 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1389-1773. — Droits du chapitre à Blanquefort. — Accord entre le chapitre et des habitants de Saulesse, paroisse de Blanquefort, qu'il prétendait être ses hommes questaux; ceux-ci lui demandent de fixer le chiffre de la taille, attendu la misère à laquelle les avait réduits la guerre (copie; 14 septembre 1389).

G. 1403**.** (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets, 4 pièces papier.

XVI^{e}-XVIII^{e} siècle. — Droits du chapitre à Blanquefort. Lièves.

G. 1404**.** (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1543-1545. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès soutenu par le chapitre et par les quatre portionistes de la salle de Linars contre des tenanciers de biens relevant de lad. maison noble.

G. 1405. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1564-1565. — Droits du chapitre à Blanquefort, tènement de Saulesse. Procès contre les tenanciers. — Réponse des tenanciers qu'ils sont prêts à s'acquitter envers le chapitre, pourvu que celui-ci produise les terriers qui forment titre en sa faveur (29 octobre 1564).

G. 1406. (Liasse.) — 4 cahiers de 60 feuillets papier,
5 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1582-1628. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre Martial de Thibault, conseiller au Parlement. — Transaction entre Martial de Thibault, seigneur de la maison noble de Gaujac, à Blanquefort, et des tenanciers : dans l'impossibilité de déterminer les censives relevant dud. s^{r} de Thibaud, les tenanciers offrent de reconnaître pour certains biens de superficie à peu près équivalente (8 septembre 1621). — Procédure pour la transcription authentique de titres devant servir à Martial de Thibault, contre le chapitre, notamment d'un censier établi en décembre 1512 pour Raymond Eyquem, seigneur de Montaigne, indiquant « les affivatiers que sont damoratz per partage a noble Grimond Eyquem, sieur de Montaigne » (mai 1625). — Mémoire pour le chapitre: «Les tiltres dud. sieur de Thibaut ne sont pas de la nature et condition des sabotz du boiteux Simonides, qui ne pouvoient estre propres qu'à ses piedz, puisqu'il les faict rapporter à divers fiefz...; ce quy est dict et remonstré sans offencer la personne et dignité dud. s^{r} de Thibaut » (sans date).

G. 1407. (Liasse.)— 4 pièces parchemin, 6 pièces papier**.**

1654. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre Étienne d'Hostein, président à la Cour des Aides. — Requête en exécution de jugements présentée par le syndic de S^{t}-Seurin : il demande qu'il lui soit payé les arrérages pour 29 années d'une rente d'une barrique de vin, évaluée à 18 l. en moyenne (18 septembre 1654).

G. 1408. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1663-1687. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre Jean Gaymes, avocat. — Réduction des redevances qui grèvent des terres à Blanquefort : « La majure partie desd. biens est en friche à présant puis quinse à seise années ou environ » (20 décembre 1663).

G. 1409. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1717. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre les tenanciers du village de Peygouas. — Mainmise par le syndic du chapitre sur le village de Peygouas, dont les tenanciers solidaires ne paient pas leurs cens (14 septembre 1717). — Reconnaissance collective par quatre habitants du village de Peygouas pour « tout iceluy tènement, consistant en quatre chambres basses sous un môme toit, courtieux, cabanes, jardins, terres labourables et vignes, tout en un tenant » (15 septembre 1717).

G. 1410. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets parchemin, 2 cahiers de 34 feuillets papier.

1740-1750. — Droits du chapitre à Blanquefort. Procès contre François Laffont, négociant à Bordeaux. — Reconnaissance au duc de Duras pour diverses terres sises à Blanquefort, acquises d'Arnaut Delart, s^{r} de Campaniol (22 mars 1740).

G. 1411. (Liasse.)— 5 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1398-1756. — Droits du chapitre à Bouliac. — Délibération du chapitre portant cession de divers droits en faveur de noble Charles de Truchon, écuyer, s^{r} de S^{t}-Georges (5 février 1590).

G. 1412. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets papier.

XVII^{e} siècle. — Droits du chapitre à Bouliac. Lièvre pour les chapellenies de Lilhan. — Analyses de reconnaissances du 30 novembre 1497, par noble François Ravel, seigneur de Reveilhe, de la paroisse S^{te}-Colombe; — du 10 février 1471, n. s., par Pierre Dauphin, vicaire de S^{t}-Siméon, etc.

G. 1413. (Liasse.)— 1 cahier de 11 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1555. — Droits du chapitre à Bouliac. Procès contre Jean David, écuyer, s^{r} de Naudeau.

G. 1414. (Liasse.)— 7 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1434-1787. — Droits du chapitre à Bruges. — Procuration par le doyen Pierre-Arnaud Deu Vescontau et le chapitre pour acheter de Bérard de Lamothe et de Marie de Montferrand, sa femme, les agrières exigibles à Bruges, lieux dits *les Pujoques,* et *le Marine,* moyennant 233 nobles d'or et un guiennois d'or valant 25 sous, et vente desd. revenus (copie; 25 février et 1er mars 1434, n. s.). — Reconnaissance par Simon Lacour, imprimeur-libraire de Bordeaux, au profit d'Henri Dubosc de Canteloup, écuyer, archiprêtre de Lesparre (18 décembre 1701). — Délimitation du tènement des Pujoques et reconnaissance par le syndic de la Merci des droits seigneuriaux appartenant au chapitre « en concéquence du contrat d'acquisition que le chapitre a fait dud. fief de M. et M^{me} de Lamothe, seigneur de Roquetaillade, du 1er mars 1433 » (18 août 1752). — Mémoire contre la Merci au sujet des tènements des Graves et des Pujoques, paroisses de S^{t}-Seurin et de Bruges : en 1749, dans un procès jugé contre Laffont, l'exposant « fit voir que le Conseil a perpétuellement déclaré que le pays bordelois, qui est partie de la Guyenne, étoit constament sujet à la règle : *Nulle terre sans seigneur* » (sans date).

G. 1415. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1637-1763. — Droits du chapitre à Bruges. Procès contre Coudol et contre sa veuve, au sujet de bois à Béquiniaux et aux Prés de Blazy. — Mention d'une reconnaissance consentie, le 26 mars 1611, par demoiselle Marie de Nesmond, veuve de Jean de Senault, conseiller au Parlement (4 février 1754).

G. 1416. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 3 pièces parchemin et 2 plans papier.

1434-XVIII^{e} siècle. — Droits du chapitre à Bruges. Procès contre Fuet.

G. 1417. (Liasse.)— 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1514-1784. — Droits du chapitre à Cambes.

G. 1418. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1649-1654. — Droits du chapitre à Cambes. Procès contre le chapitre S^{t}-André.

G. 1419. (Liasse.)— 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1656-1659. — Droits du chapitre à Cambes. Procès

contre Pierre Lassègue, bourgeois de Bordeaux, fermier des agrières de Paulengue.

G. 1420. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets, 12 pièces papier.

1625-1719. — Droits du chapitre à Cambes. Procès contre Bernard Arnaut, courtier à Bordeaux. — Reconnaissance pour « un village et mayne, appellé de Paulengues, autrement à Lavet..., consistant en une grange, maisons, chay, cuvier, maison » et contenant 11 journaux (10 mai 1696).

G. 1421. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1673-1767. — Droits du chapitre à Cambes. Procès contre l'abbaye de S^te^-Croix.

G. 1422. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1600-1744. — Droits du chapitre à Camblanes. — État descriptif des fonds sur lesquels le chapitre et le curé de Camblanes ont droit de lever la dîme (1744?).

G. 1423. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets papier.

1397-1425. — Droits du chapitre à Camblanes. Procédure devant l'official au sujet de droits réclamés par le chapitre sur certains fonds. — Cession par Amanieu de Canhac, bourgeois de Bordeaux, neveu d'Amanieu de Lamothe, seigneur de Beautiran, lui-même fils de Thomas de Lamothe (20 juin 1419; fol. 5). — Bulle de Boniface IX autorisant le chapitre à acquérir des dîmes du diocèse de Bordeaux qui sont aux mains des laïques (27 novembre 1397; fol. 10 v°).

G. 1424. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1494-1641. — Droits du chapitre à Camblanes. Procès contre Antoine Baluze, procureur, au sujet d'un achat fait par led. Baluze de biens relevant du chapitre.

G 1425. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1514-1689. — Droits du chapitre à Camblanes. Procès contre Charles de Calvimont, écuyer, seigneur de Montaignac. — Extrait d'une reconnaissance donnant les confrontations du fief de la maison noble du Fleix (sans date).

G. 1426. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 36 pièces papier.

1372-1751.— Droits du chapitre à S^t^-Caprais et à Carignan. — S^t^-*Caprais*. Vente au profit de Pierre de La Haye, écuyer (2 juin 1606).

G. 1427. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 65 pièces papier.

1335-1790. — Droits du chapitre à Castillon-en-Médoc et à Cenon. — *Castillon-en-Médoc.* Reconnaissance pour une terre sise à Castillon, « apres los *(sic)* castet de Castelhon » (15 juillet 133b). — *Cenon.* Reconnaissance par Bernard de Bouvret, concierge du château de l'Ombrière (12 mars 1522, n. s.). — Reconnaissance par Marie de La Rocque, veuve de noble André Duboscq, sieur de La Bastide (12 novembre 1658). — Bail à ferme des agrières de La Bastide moyennant 80 l. par an (30 mai 1711).

G. 1428. (Liasse.) — 23 pièces parchemin.

1302-1370. — Droits du chapitre à Eysines. — Bail à cens d'une partie de la Lande-Blanche par P.-G. de Blanquefort, seigneur de Mataplane, damoiseau, à G. Garmon, Fort Lambert et P. Gombaud (21 avril 1308). — Reconnaissance à Marquise de Gaillan, fille de feu Gombaud de Gaillan, veuve de Gaston de Benssac, chevalier, en son nom et au nom d'Arnaud et Gombaud de Carrones, « sos nebotz et parssoners d'aquesta causa» (3 mai 1311).— Bail à cens par le chapitre d'une superficie déterminée dans la lande d'Atligue-Arnaud, confrontant à « la terra gadanhada » du preneur (12 mai 1318). — Concession par le fondé de pouvoir de Macfre de Rabastens, doyen, d'une lande sise *au Taudin de la Garda,* à charge de défrichement dans les trois ans (7 janvier 1321, n. s.). — Reconnaissance par Pierre Negreu, en son nom et au nom de Guillaume et Eyquem Negreu et Eyquem Carie, «sons partidoners en aquesta causa,» pour l'«estatga» sis *aus Negreus* et pour les padouens dépendants dud. domaine (22 février 1361, n. s.).

G. 1429. (Liasse.) — 24 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1372-1472. — Droits du chapitre à Eysines. — Reconnaissances à noble Amanieu d'Arsac, chevalier, seigneur d'Arsac, héritier pour un quart de la maison de Mataplane, expédiées par Bernard de Maisonnave, en vertu de l'autorisation de Pierre de Maderan, garde

des minutes des notaires décédés (14-15 mars 1372, n. s.). — Reconnaissance au môme pour des terres et bois sis entre le fief de S^{t}-Seurin et le « paduent comunau » (15 mars 1372, n. s.). — Reconnaissance au profit de noble dame Assaillide d'Arsac, femme de Jean de Béarn, damoiseau (31 janvier 1383, n. s.). — Reconnaissance par Jean Faure, en son nom et au nom de Barthélemy, Guillaume, autre Guillaume et Bertrand Faure, « sons parsoneys, » pour une maine au lieu dit « a l'estatga deus Faures » et pour deux terres (7 mai 1406).

G. 1430. (Liasse.)— 1 cahier de 21 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1523-1769. — Droits du chapitre à Eysines. — Reconnaissance au profit de Jean Dubernet, notaire, seigneur de la maison noble de la Taule, pour divers biens à Eysines, plus pour le droit d'usage dans les padouens dud. seigneur sur le territoire de la paroisse (4 avril 1557).

G. 1431. (Liasse.) — 2 cahiers de 54 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1622-1625. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès contre Jean Lafargue, notaire et seigneur de la maison noble de Piésec, et consorts.— Récusation motivée des témoins cités contre le chapitre (sans date).

G. 1432. (Liasse.) — 19 pièces papier, 1 sac.

1622-1674. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès contre les Feuillants, relativement à la seigneurie foncière de biens immeubles. — Inventaire des productions du chapitre : les Feuillants prétendent que certains biens appartenant à Chapelle relèvent d'eux « à cause de la maison noble de Laplane» (sans date).

G. 1433. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1696-1702. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès au sujet de vignes tenues par Jean André, avocat, employé des Fermes.

G. 1434. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1618-1743.— Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès contre la veuve de Bernard Fabié de Landenseney.

G. 1435. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1556-1744. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud.

G. 1436. (Liasse.)— 1 cahier de 16 feuillets papier, 79 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1556-1752. — Droits du chapitre à Eysines, tènement d'Artigue-Arnaud. Procès contre Calvé et la veuve Michel. — Arrêts maintenant le chapitre dans la directe seigneurie du tènement d'Artigue-Arnaud (25 juin 1618 et 2 mars 1622).

G. 1437. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1296-XVIII^{e} siècle. — Droits du chapitre à Fargues, Floirac, S^{t}-Germain d'Esteuil et Gradignan.

G. 1438. (Liasse.) — 1 rallier de 12 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1289-1760. — Droits du chapitre à Labarde, Langon et Latresne. — *Labarde.* Reconnaissance pour le moulin de Labarde, sis paroisse de ce nom et « hont ha duas arodas » (copie; 3 mai 1480). — Reconnaissance à Bernard de Maderan, « prieur du prieuré Sainct-Pey-Berlan » et chapelain de Blanche d'Artiguemale (27 décembre 1584). — Accord entre Joseph de Castelnau Dessenault, conseiller en la Grand'Chambre, et Bernard de Foix, coseigneurs de la baronnie d'Issan, d'une part, le chapelain de Blanche Artiguemale, d'autre part, et François Despeyraux, écuyer, seigneur de la maison noble de Giscoux, encore d'autre part (15 juillet 1760). — *Langon.* Investiture à la suite d'une vente faite par la veuve d'Arnaud d'Orgalhet en vertu de l'obligation qu'elle a sur les biens de son mari, « per arazon de son leit e de sa arauba e de c libras de la moneda corsable de Bordeu que ave portat aldeit son marid qui fo de maridadge » (2 avril 1302). — Reconnaissance par Amanieu de Cages, damoiseau (14 juin 1359). — *La Tresne.* Reconnaissance par le fondé de pouvoir de Jean de Gassies, écuyer, seigneur de Pardaillan (copie; 24 septembre 1533).

G. 1439. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1371-1758. — Droits du chapitre à Léognan, Le Taillan, Le Tourne, Lignan et Listrac. — *Le Taillan.*

Procédure par-devant l'official au sujet de terres possédées par Guillaume Meynard. — Vente de cens au profit de Garcie Ayquem, chanoine, archiprêtre de Moulis (11 juin 1371).— Requête produite au nom du chapitre : quand des tenanciers doivent certains cens pour des tenures et que l'un d'eux vend, il est de jurisprudence, dans les tribunaux du bordelais, de faire évaluer à part la propriété vendue pour lui imposer un cens (1418).

G. 1440. (Liasse.)— 10 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1317-XVIII^e siècle. — Droits du chapitre à Lormont et à S^t^-Loubès. — *Lormont.* Vente de redevances à percevoir sur diverses terres, notamment sur « aquet trens de terra e de vinha enbironat de fossatz, qui es en loc apperat a Mota » (22 janvier 1371, n. s.). — S^t^-*Loubès.* Déguerpissement par Guillaume de Lasfargues, tenancier pour un tiers indivis des terres relevant de la chapellenie de Cantenac à S^t^-Loubès et qui ne peut pas payer les redevances (27 avril 1317).— Vente par Henri de La Roque, damoiseau, seigneur du Ga, fils de feu Gaillard de La Roque et de Jeanne de Montferrant, d'une corvée « ab beus et ab bros per portar lo blat o vin o autra causa deudeyt comprador » et d'un cens dus par un tenancier pour son maine entouré de fossés et pour diverses terres (1!) décembre 1466). — Reconnaissance par le tenancier desd. biens, pour le maine, pour une terre confrontant « lo fossat deud. mayne. » Il s'engage à faire lad. journée de charroi, de Lormont à S^t^-Loubès ou réciproquement, à « batre et ventar » le blé des redevances, à demander garde pour « agreyrar lod. blat de lasd. borias », à habiter le maine, « et lasd. borias de terra laborar et semenar de ung an en autra, ayssy cum for et costuma es en Bordales, » etc. (S^t^-Loubès, « intra dictum maynille, » 19 décembre 1466).

G. 1441. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1361-XVIII^e siècle. — Droits du chapitre à Ludon. — Bail à cens par noble Martin Darnedo, écuyer, capitaine de Blanquefort, fondé de pouvoir du chapelain de Blanche d'Artiguemale (5 décembre 1497). — Reconnaissance pour divers biens sis à Ludon, notamment au lieu dit *Artiguemale* (copie; 19 janvier 1539, n. s.).

G. 1442. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

1366-1769. — Droits du chapitre à S^t^-Macaire, S^t^-Magne, Margaux et S^t^-Médard-en-Jalles.

G. 1443. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1614-1697. — Droits du chapitre à S^t^-Médard-en-Jalles. Procès entre François-Joseph de Montferrant, marquis de Landiras, et Jacques de Ségur, seigneur de Ferron, Belfort et Francs, relativement à la directe seigneurie des villages de Sérillan et d'Issac, auquel procès intervient le chapitre, mis en cause par led. Jacques de Ségur. — Mémoire sur les titres et les faits de la cause (9 août 1697).

G. 1444. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1438-1676. — Droits du chapitre à Mérignac. — Bail à fief du moulin de S^t^-Seurin (copie; 13 juin 1438). — Reconnaissance pour le moulin de S^t^-Seurin, *alias* de Brachet (copie; 11 décembre 1458).

G. 1445. (Liasse.)— 4 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1432-1624. — Droits du chapitre à Mérignac. Procès de la Ville contre Catherine de Gastebois, dame de Crin, touchant la directe seigneurie de biens-fonds sis au village de Choppis. — Concession par Bertrand de Montferrant à Bernard Servent, de Mérignac, du droit de «paduentatge» dans ses landes de Mérignac (copie; 17 mai 1432). — Paiement par Pierre de Lestonnac, écuyer, sieur de Puipellat (3 février 1606).

G. 1446. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1354-XV11I^e siècle. — Droits du chapitre à Parempuyre, Quinsac, Sadirac, Sallebeuf et Soussans. — *Sallebeuf.* Fondation dans l'église de Sallebeuf par noble Suzanne Destival, veuve d'Ursin Mersier, receveur de la comptablie de Libourne, en présence de Pierre de Maisonneuve, protonotaire apostolique, chanoine de S^t^-Seurin et curé de Sallebeuf (28 septembre 1636).

G. 1447. (Registre.)— In-4° oblong, 39 feuillets.

XVIII^e siècle. — Droits du chapitre à Soussans. Lièvе pour la chapellenie de Gaillard ou Raimond de Lacase, *alias* de Roussillon.,

G. 1448. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1391-XVIII^e siècle.— Droits du chapitre à Taba-

nac. — Reconnaissance pour une terre grevée d'un cens affecté à l'anniversaire d'Amauvine Lèbre, « reclusa lo jorn que cesta present carta ffo feyta e autreyada deu reclusatge de Sent-Seurin » (13 juin 1391). — Reconnaissance par Pierre Grimaud, de Tabanac, pour « tot aquet trens de paduentatge et pasteng de tot son bestiar gros et menut... et plus tot lo caufatge de busqua verda et sequa » dans divers lieux des paroisses de Tabanac et Baurech (5 juin 1412). — Deux reconnaissances analogues (28 juin 1438). — Reconnaissance par Richard Thibault, notaire, pour une terre sise *au Casterar* (« ante fores dicte ecclesie Sancti Severini», 18 mars 1519, n. s.).

G. 1449. (Liasse.)— 20 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1536-1545. — Droits du chapitre à Tabanac. Procès contre Pierre Andron de Laussac, s^{r} de Carmelet.

G. 1450. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1336-1752. — Droits du chapitre à Talence, S^{te}-Terre, Tresses, Villenave et Yvrac. — *Talence.* Reconnaissance pour un maine confrontant « au chemin comunau par lequel on va et vient de la ville et citté de Bourdeaux à Sainct-Jaques de Gallice » (25 novembre 1540). — *Villenave.* Rail à cens par Bertrand de Redat, trésorier de S^{t}-Seurin, « no cum calonge mas cum Bertran de Bedat », du tiers du moulin du Pré « e de ayguas, de arribeyras, de pastenxs, de paduenez, de camins anantz e binentz » à Villenave, près les biens des habitants de «Cohins» et de «Corbonius» (18 septembre 1354). — *Yvrac.* Deux reconnaissances passées par des membres de la famille Faugière et par des alliés, ceux-ci au nom de leur femme, pour les trois quarts et pour le quart du « mayne et village appellé de Faugière » (30 novembre 1586).

G. 1451. (Liasse.)— 1 cahier de 11 feuillets papier,
14 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1481-1643. — Droits du chapitre dans divers lieux, tènement de Pasapayre, paroisse S^{t}-Projet, rue Guiraude, Camblanes. Procès contre Olivier Du Sault, avocat général. — Procès-verbal constatant l'altération d'un acte, « que le scindiq dud. chappitre de S^{t}-Seurin veult lever » (7 mars 1640). — Attestations délivrées par des gens du Roi et des avocats au Parlement, concernant la procédure usitée quand une partie s'inscrit en faux contre les productions de la partie adverse (5-14 août 1642).

G. 1452. (Liasse.)— 4 cahiers de 67 feuillets papier,
5 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1641-1645. — Droits du chapitre dans divers lieux, tènement de Pasapayre, paroisse S^{t}-Projet, rue Guiraude, Camblanes. Procès contre Olivier Du Sault, avocat général. — Réquisitoire du Procureur général pour faire annuler, « comme contraire aux saints décretz et libertés de l'esglize gallicane, » l'union à la mense capitulaire de la confrérie du S^{t}-Esprit et de s^{t} Amand (1er juillet 1645). — « Moïens de faux » pour Jean Olivier Du Sault contre le syndic du chapitre (sans date).

G. 1453. (Registre.) — Jn-4°, 22 feuillets.

1554-1555. — Droits du chapitre dans divers lieux. « Assences pour Messieurs de Sainct-Seurin des années M V^{e} LIIII et LV. » — Rail à ferme par les chanoines de leur dîme de Ludon, moyennant 50 fr. bordelais (1554; fol. 1);— de leur dîme du foin dans la Palu, moyennant 80 fr. bordelais (1554; fol. 2); — de leur dîme d'Ambarès, moyennant 40 fr. bordelais (juin 1554; fol. 3); — de leur dîme du Marine, pour 225 fr. bordelais (juin 1554; fol. 6); — de leur dîme de Pissebouc, moyennant 32 francs bordelais (1er juin 1554; fol. 6 v°); — de leur dîme des foins de la Palu, moyennant 102 fr. bordelais (juin 1555; fol. 12); — de leur dîme du gros blé de Caudéran et du Bouscat, moyennant 260 boisseaux (11 juin 1555; fol. 13 v°); — de moitié de la dîme des gros blé, menu bétail et abeilles à Bosc-Gajac et Villeneuve, moyennant 52 francs bordelais (juin 1555; fol. 14 v°); — de leur dîme de Camblanes, moyennant 205 francs bordelais (11 juin 1555; fol. 15 v°);— de leur dîme de Pissebouc, moyennant 12 francs bordelais (11 juin 1555; fol. 17 v°); — de leur dîme d'Artigue-Arnaud, moyennant 220 francs bordelais (11 juin 1555; fol. 19 v°); —de leur dîme de Montussan, moyennant 55 francs bordelais (11 juin 1555; fol. 20 v°); — de leur dîme de Saulesse et de Parempuyre (11 juin 1555; fol. 21).

G. 1454. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

XIV^{e} siècle-XVIII^{e} siècle. — Droits du chapitre sur des tènements divers ou indéterminés. — Liste de débirentiers : « Le nommé Savin, hôte, au *(sic)* pend pour enseigne le rabot » (XVIII^{e} siècle). — « Note des rentes dues au chapitre de S^{t}-Seurin, dont l'importance

permet qu'on s'occupe d'en lever les arrérages;» ces rentes varient de 6 i. 1 s. 9 d. à 3 s. (XVIII[e] siècle).

G 1455. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets papier.

1462-1463. — Comptabilité. « Jesus, Maria. Sec se la recepta feita per mi Bernart Maurin, cum rolley deu grant rolle, » de la fête de s[t] Seurin 1462 à pareil jour 1463. — Reçu 4 s. de Pierre Brun, abbé de Guîtres, pour une maison rue de la Brosse (fol. 3 v°); — 5 s. G d. de « Pierres de Savoya, *alias* de Gresly » (fol. 11 v°) ; — 10 s. de Jean Desvignes, pour une vigne sise *aux Monts,* « laquau vinha li balhet moss. Pey Duplantey, demourant en la parropia de Yson » (fol. 19 v°); — 15 d. de Pierre Santz, «questau deu capitre, » pour une vigne à Fosseléon (fol. 20); — 8 1. de Richard Aumailley, pour le moulin d'Escot(fol. 21). — Cens dû par divers habitants de Caudéran, « per un prat et bernada qui es a Ssalabert » (fol. 23 v°-24). — Reçu 3 s. de Léonard de Lafargue, « per so deu barbey negre, » pour une vigne (fol. 25 V);— de divers, pour le « paduentage » dans la lande de Cayret (fol. 31) ; — 12 d. de Michel Guiraud, Jean Garmon et « los parso neys », pour le bois de Caillau (fol. 32 v°); — 30 s. de l'abbé de Vertheuil, pour le moulin de Ferreyras, à Cissac (folio 36 v°);— 2 s. 9 d. du maître d'escrime demeurant à Trompette (fol. 46); — 10 s. 3 d. pour une maison « qui es a rua de Tres Hostaus, *alias* deu Laurey » (fol. 48). — Mention d'une maison devant le puits de Cadaujac : « Nota que es sobre-accasat entro a quatre generations » (fol. 51 v°). — Nom des hommes d'Eysines qui doivent chacun 2s. 6 d. de « paduentatge » pour la lande de Cayret : on a négligé depuis 10 à 12 ans « losd. VI est. » (fol. 53). — Dépenses de l'exercice : 1 livre d'encens, 12 s. (fol. 61). — A un Carme, pour le sermon de la s[t] Seurin, 25 s. (fol. 61). — Port de deux barriques de vin données au président du Parlement, 2 s. 6 d. (fol. 62). — Port desd. barriques que le président a refusées deux fois, 5 s. (fol. 62). — Achat de 5 douzaines de fayssonnats, le samedi 11 décembre, « per los 0, » 12 s.; de « una cuyssa de porc per far jambon per la collation per losd. 0 », 8s. 4 d.; d'une douzaine de verres pour lad. collation, 4 s, 2 d. (fol. 62 v°). — Dépenses pour la collation de la s[t] Lazare : vin, épices, vin et vinaigre pour cuire le jambon (fol. 62 v°-63). — Achat de 3 sacs pour mettre les titres du chapitre, 7 s. 6 d. (fol. 63 v°). — A l'avocat du Roi, « per sa pension », 25 s. (fol. 64 v°). — Don de 2 barriques de vin clairet au chancelier (fol. 64 v°). — Aumône, le jeudi saint, à 106 pauvres, à raison d'un « grand blanc » par pauvre, 7 1. 7 s. 7 d. (fol. 65 v°). — Achat de 2 pichets pour laver les pieds aux pauvres (fol. 65 v°). — Achat, pour la procession de s[t] Marc, de « floretas per far las verguetas et per la gema », 5 s. (fol. 66). — Dépenses analogues pour les Rogations (fol. 66 v°). — Achat, pour la Pentecôte, de « cccc neulas, c grandas et ccc petitas », de 6 livres de « borre » et d'une certaine quantité de roses (fol. 67). — Total des dépenses : 290 1. 1 s., et des recettes : 341 1. 9 s. 2 d. ob. (fol. 74 v°).

G. 1456. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets papier.

1472-1473. — Comptabilité. Recettes et dépenses de Jean de Maisonnave, « rolley deu gran rolle ». — Cens payés par l'abbé de Guîtres pour des maisons : « Et es obligat de los bastir tot neus » (fol. 2 v°); — par «Berdot Deu Riu, locman de naus » (fol. 2 v°); — « per una tor, hostau, casau et boute qui es a Porte Dijaus, aperada le bouta sarrasina » (fol. 6 v°); — par « Johan de Brinhaguas, s[r] Deu Rectge » (fol. 16); — par Jean Foguey, pour une maison sise paroisse S[t]-Projet et appelée « l'ostau de S[ta]-Gema » (fol. 16 v°); — par l'abbé de Vertheuil, pour le moulin de Ferreyras ou de Balandey, paroisse de Cissac (fol. 24 v°); — par les habitants de Serillan d'Issac, pour leurs biens, 100 1. (fol. 23 v°); — pour le moulin dit de S[t]-Seurin, à Pompignac (fol. 39); — par Pierre de Tauriac, Pierre Comptet, Pierre Blanc, Jean de Cabanac et Vidal Marro, respectivement vicaires de Gaillan S[t]-Remy, S[t]-Maixent, Puy-Paulin et S[t]-Christoly (fol. 41 v°-42). — Cens non perçus : pour des maisons sises près de la tour d'Audeyola et à Pont-Long : « Destruit per castrum » (fol. 51); — pour des immeubles sis près du Hâ : « per castrum deu Far; » « destruyt per lo castet » (fol. 51 et 51 v°); — pour des biens divers : « Non potest reperiri feudum, » etc. (fol. 51 et 51 v°). — Dépenses : 4 douzaines de fayssonnats à 1 grand blanc l'une, 5 s. 6 d. maille (fol. 54 v°). — Étrenne au portier de la Porte-Dijeaux, pour le 1[er] janvier, 25 s. (fol. 55 v°). — Achat d'une livre d'encens, 15 s. (fol. 56 v°). — Pour nettoyer « lo capitre, haud et bas », 2 s. 6 d. (fol. 57). — Dépenses pour la Cène, repas du chanoine de semaine et de 108 pauvres : 2 douzaines et demie d'aloses à 30 s. la douzaine; 1 cent de harengs, à 1 ardit les deux; 1 quart de poivre pour la soupe des pauvres, 5 s. ; une demi-once de safran, pour lad. soupe, etc. (fol. 57 v°). — Pour la Pentecôte : « neules », 20 s.; « en ros[ina], per gitar lo S[t]-Sperit, » 5 s. (fol. 58 v°). — Payé « a Textoris, per les lettres ont Pey d'Arros ere estat esco-

mynjat », 10s. (fol.60 v°) — « Per les flors et per rosina per far las crossas a totas las processions», 7 s. 6 d. (fol. 62).— Liste de « los pencionatz, procurayres et avocatz » (fol. 69). — Total des dépenses : 366 1. 5 s. 9 d. (fol. 72 v°).

G. 1457. (Registre.) — In-8° oblong, 14 feuillets papier.

1480-1481. — Comptabilité. Recette et distributions des gros et pitances pour 1480 : aux exécuteurs testamentaires de Jacques Lop, doyen en 1480, à Thumery, P. Ayremy, P. Dubosc, B. d'Ambille, A. d'Ambille, Gaillard André, Honoré Bigant, Raimond Dufour.

G. 1458. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets papier.

1480-1481. — Comptabilité. Recettes et dépenses de Jean de Maisonnave, « rolley deus ann[i]versaris ». — Cens payés par Henri de Farranhas, clerc de la ville, 20 1. (fol. 2); — par Jean de Garros, fils d'Arnaud: « Debet sporlare » (fol. 2). — « Reyratges inutils » : maison démolie « per lo castet »; aubarède à Cenon, « lequau no se pot trobar, » etc. (fol. 34). — Total des recettes, non compris les arriérés et les rentes caduques: 1,626 1. 4s. 10 d. ob.; total des dépenses : 1,6141. 3 s. 8 d. (fol. 40).

G. 1459. (Registre.) — In-8° oblong, 23 feuillets papier.

1487-1488. — Comptabilité. Fermages des gros. — Colignan, 600 fr. (fol. 1); — dîme et agrières de Saulesse et de Parempuyre, 74 fr. (fol. 2); — agrières d'Artigue, 70 fr. (fol. 2 v°); — boucherie de Caudéran et du Bouscat, 8 fr. (fol. 3); — dîme de Montussan, 22 fr. (fol. 3 v°); — dîme du four de la Palu, 162 fr. (fol. 4); — dîme d'Audenge, 31 fr. (fol. 4 v°); — Semellan et Mestariu (?), 86 fr. (fol. 5); — le Fourc, 230 fr. (fol. 5 v°); — agrières de S^{te}-Gemme, 105 fr. (fol. 6); — dîme de Salaunes, 6 fr. (fol. 6 v°). — Distributions (fol. 7-21).

G. 1460. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets papier

1504-1505. — Comptabilité. Comptes du grand rôle. — Dépense pour le dîner des pauvres le jeudi saint (fol. 3). — « Feissonnas pour feire le feu durant lesd. hoz » (les O de l'Avent) (fol. 5). — « Pour feire nectoyer le cappictre en bas où l'on a costume feire lesd. hos chascun soir » (fol. 5). — « Borre de fillasse pour gecter le feu led. jour de Pentecoste, à la grand messe » : « brandons » ; oublies, « pour ce que le blé estoict cher costarent 1 fr.»(fol. 5 v°).—Lettres royaux contre Pierre de Lanssac, abbé de Bourg, 1 fr. 10 ard. (fol. 7 v°). — Honoraires d'un sergent et d'un huissier qui ont été citer des hommes de Sérillan, 1 fr. 12 ard. ; «pour mectre certains panenceaux, 4 ard.; en clou, pour lez athacher, 2 ard.» (fol, 7 v°).— Pour l'entretien de « ung petit enfenton qui fut apporté à la porta de l'eglisa, » et citation de ceux qui l'y avaient déposé (fol. 8). — Distribution des poules, au nombre de 204 (fol. 13 v°); — du gros blé de Caudéran, savoir froment et seigle, et du mil (fol. 13 v°-14). —Total de la dépense: 461 fr.47 ard. 2 d. tour. (fol. 14 v°). — Cens payé par Étienne de Malleville, prieur de l'hôpital (fol. 24). — Total des cens : 639 1. 7 s. 6 d. (fol.54v°). — Poules et chapons dus annuellement par les tenanciers de Linars (50 poules et 2 chapons), Saulesse (12 poules), Bassens (6 poules), S^{t}-Christoly de Bordeaux (l), S^{t}-Loubès(2), Caudéran (131), Bouscat (79), la Sauveté S^{t}-Seurin (13) (fol. 55). — Total des recettes : 639 1. 7 s. 6 d., valant 511 fr. et demi de Bordeaux. Total des dépenses : 472 fr. de Bordeaux (fol. 56). — Mention de diverses dépenses: moulure de 2 boisseaux seigle et froment, 4 ard. (couverture).

G. 1461. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets papier.

1519-1520. — Comptabilité. Comptes du grand rôle. — Oublies que l'on jette le jour de la Pentecôte pendant l'Évangile (fol. 2 v°). — Collation des vêpres de s^{t} Jean, « que se fet au fuc daban lou deanat » (fol. 3v°).— Valeur des fermages de l'exercice : Ambarès, 24 francs; agrières de *Mossen Guinot,* 50 fr.; quart de la grande dîme du Pian, 146 fr. ; Listrac, 35 fr.; *Bosc Gajac* et Villeneuve, 80 fr. ; Camblanes, 160 fr. ; *Calhavet,* 6 fr. ; Le Marne, 150 fr.; Nérigean, 25 fr.; Bègles, 10 fr.; Ludon, 50 fr.; Pissebouc, 18 fr.; Pisselèbre, 5 fr.; Avensan, 170 fr.; Linars, à Blanquefort, 20 fr. Total: 950 fr. (fol. 11 v°). — « Cens inutils et quasi inutils » (fol. 13-16). — Taillade (fol. 17-36). — Total de la recette : 510 fr. I. d. ob.; de la dépense: 477 fr. 11 ard.3 d. ob. (fol. 38 v°).

G. 1462. (Registre.) — In-4° 118 feuillets papier.

1537-1539. — Comptabilité. Comptes du receveur des cens et rentes. — Payé par noble Jean de Fortache (fol. 4); — par Jean de Quirac, bailli de Lesparre (fol.4). — Achat d'une vache, moyennant 8 écus (fol. 15). — Dépense pour le repas du Jeudi-Saint (fol. 69). — Achat de « une peau de parchemyn pour grossoyer une

exporle », 8 ard. (fol. 82). — Dépenses pour les jonchées (fol. 84).— Frais pour les procès du chapitre, 22 fr. 28 ard. (fol. 85-91). — Total des recettes : 1,704 fr. 15 ard. 1 d. t. ; des dépenses : 1692 fr. 52 ard. (fol. 91 v°). — Autres frais en justice (fol. 96 v°-105 et 116-118).

G. 1463. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets papier.

1544-1545. — Comptabilité. Recettes et dépenses de Jean Camelot, commis du receveur du chapitre. — Fermages des dîmes et agrières: 1,668 fr. (fol. 1-2). — Intérêts des prêts consentis par le chapitre : 223 fr. (fol. 2 v°-3). — Cens et rentes (fol. 4-70). — Total des recettes : 3,695 fr. (fol. 70). — Dépenses faites par un huissier, « pour avoir mis le *feodis* » sur divers immeubles (fol. 82 v°-84).

G. 1464. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets papier.

1571-1572. — Comptabilité. Budget du chapitre et distributions avec émargement des parties prenantes. — Total des recettes figurant au budget: 2,921 1. 1 s. 3 d. tournois (fol. 4 v°).

G. 1465. (Registre.) — In-4", 35 feuillets papier.

1584-1586. — Comptabilité. Recettes faites par le commis du receveur.

G. 1466. (Registre.) — In-4°, 13 feuillets papier.

1585-1586. — Comptabilité. Budget établi par les délégués du chapitre, d'après les prix des fermages. — Recettes affectées aux gros: 280 1. 10 s. (fol. 1-1v°,); — affectées aux quatre quartiers : « Montsanguynot a esté vendu par vertu de l'éédict du Roy pour le secourir aux fournitures des guerres contre ceulx de la Religion, suyvant la bulle du Pape» (fol.2). —Recettes affectées aux anniversaires (fol. 2 v°-3). — Autres recettes affectées aux anniversaires (fol. 3 v°-4 v°). — Dépenses des chapitres, à 1 1. l'un, 43 1. (fol. 5). — Distribution de 157 1. (fol. 5 v°). — « Gros desd. s^{rs}, lequel se prend de toute la masse, selon qu'il y a de reste après que toutes les despences sont fournies et le résidu se départ aud. gros, pour lequel est demeuré seulement CXLIIII 1., à dix-huict prinses monte pour chascun, 8 1. » (fol. 6). — Dépenses « pour les quarterons de l'année » ; crédits à distribuer selon que chaque chanoine assistera quotidiennement à matines, grand'messe et vêpres; gages du receveur, des commissaires qui ont établi le budget et du scribe qui l'a minuté et grossoyé; frais des procès, etc. (fol. 6 v°). — Frais des anniversaires (fol. 7-8 v°). — Répartition des dépenses par mois: processions, 367 messes « matitunelles », 367 messes d'anniversaire ordinaire, etc. (fol. 9-11). — Dépenses du grand rôle: chapitres, gages du prébendier de la Prime, etc. (fol. 11 v°-12 v°). — Processions ordinaires (fol. 12 v°). — Collations (fol. 12v°-13).

G. 1467. (Registre.) — ln-4°, 100 feuillets papier.

1675-1685. — Comptabilité. Journal des recettes de 1678-79 (fol. 1-14). — Reçu de Lopès, théologal, pour l'augmentation de son anniversaire, 10 1. (fol. 7 v°). — Notes diverses (fol. 34 v°-32) ([1]). — Journal des recettes de 1677-78 (fol. 36-53). — Reçu de M. de Bourdeiron, prieur du séminaire et curé de Carignan (fol. 52). — Journal des dépenses pour 1677-1678 (fol. 67 v°-61 v°). — Gages de l'organiste et du solliciteur (fol. 63). — Analyse de reconnaissances de septembre 1675 (fol. 89 v°-72). —État de recettes (fol. 90-100).

G. 1468. (Registre.) — In-4°, 137 et 8 feuillets.

1700-1719. — Comptabilité. Registre de comptes du chanoine Pichon, fermier de revenus du chapitre.— Recettes pour le compte de M^{me} Dupetitpuy : vente de 6 tonneaux de vin rouge de sa maison noble de Graves, à 52 écus l'un (1709; fol. 1). — Recette de louis d'or-valant 12 1. 10 s. et d'écus neufs valant 3 1. 7 s. (20 avril 1709; fol. 2 v°).

G. 1469. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets.

1759-1760. — Comptabilité. Budget du chapitre. — Afferme de la boucherie de S^{t}-Seurin, 600 l. (fol. 2); — des agrières de Saulesse, 17 1. (fol. 2) ; — de l'Écorcherie, 120 1. (fol. 2 v°); — de la dîme de Clamoron, 305 1. (fol. 3); — de la dîme de Tremblède et de Pissebouc, 1,365 1. (fol. 4 v°); — de la dîme de S^{t}-Hippolyte, 1,300 1. (fol. 5 v°);—de la dîme de Peyreblanque,425 l. (fol. 6). —Abonnements pour la dîme (fol. 8-10).

G. 1470. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets.

1760-1762. — Comptabilité. Comptes de Jean-François Becheau de Ferrachapt, receveur, pour l'exer-

([1]) Les parties de ce volume sont écrites dans l'un et l'autre sens.

cice 1760-1761. — Dépense de 666 l. 10 s. 5 d. pour les décimes et impositions du chapitre en 1761 (fol. 2 v°); — de 3 I. payées aux portiers des portes Dauphine et Dijeaux « pour les bouquets qu'ils présantent à la procession le jour et fête de l'Assension » (fol. 12 v°); — de 4 1. 10 s. pour remplacer l'épée d'un sergent, « rompue par la foule du monde le jour de la procession de la Fête-Dieu » (fol. 15); — de 6 1. de gratification aux maçons et tailleurs de pierre qui ont élevé le clocher et de 1 1. 4 s. à l'un d'eux « sur la tête duquel avoit tombé du haut dud. cloché un manequin de pierre » (fol. 16 v°); — de sommes diverses pour fourniture et pose de la croix et de la girouette du clocher et pour travaux de charpente, maçonnerie et couverture aud. clocher (fol. 17 v°-19 v°): — pour réparation de la lanterne « qui est dans la nef de l'église durant l'hyver » (fol. 20); — de 733 1. 6 s. 8 d. pour les décimes et impositions de 1761 (fol. 20 v°). — Recettes (fol. 21 et suiv.).— Vérification descomptes, qui s'élèvent savoir : les dépenses à 38,040 1. et les recettes à 37,516 1. (fol. 31 v°-32).

G. 1471. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets.

1761-1763. — Comptabilité. Comptes de J.-F. Becheau de Ferrachapt, receveur, pour l'exercice 1761-1762. — Recettes (fol. 1-9 v°). — Dépense de 733 1. 6 s. 8 d. pour les décimes et impositions (fol. 12). — Vérification des comptes, qui s'élèvent, savoir: les recettes à 28,450 1. et les dépenses à 28,688 1.(fol.22 v°).

G. 1472. (Cahier.) — In-f°, 23 feuillets.

1761. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1761-1762. — Émargements des parties prenantes à la suite de certains articles de dépenses.

G. 1473. (Cahier.) — In-f°, 25 feuillets.

1762. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1762-1763.

G. 1474. (Cahier.) — In-f°, 26 feuillets.

1763. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1763-1764. — Distributions avec' l'émargement des parties prenantes (fol. 23 et suiv.). — Total des dépenses : 32,106 l. (fol. 26).

G. 1475. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets.

1763-1764. — Comptabilité. Comptes de J.-F. Becheau de Ferrachapt, receveur, pour l'exercice 1763-1764. — Dépense « pour l'impression d'un mémoire fait par M. de Lamontaigne, fameux et célèbre avocat, frère de M. le sindic du chapitre » (fol. 24 v°). — Vérifications des comptes, qui s'élèvent pour les recettes à 33,491 1. et pour les dépenses à 33,152 1. (fol. 28).

G. 1476. (Cahier.) - In-f°, 27 feuillets.

1764. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1764-1765. — Total des dépenses : 24,069 1. (fol. 27 v°).

G. 1477. (Cahier.) — In-f°, 24 feuillets.

1765.— Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1765-1766. — Total des dépenses: 22,601 1. (fol. 24 v°).

G. 1478. (Cahier.)— In-f°, 25 feuillets.

1766. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1766-1767. — Total des dépenses : 27.407 1. (fol. 25 v°).

G. 1479. (Cahier.) —In-f°, 25 feuillets.

1767. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1767-1768. — Total des dépenses: 21,799 1. (fol. 25 v°).

G. 1480. (Cahier.) — In-f°, 27 feuillets.

1768. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1768-1769. — Total des dépenses: 23,252 l. (fol. 27 v°).

G. 1481. (Cahier.) — In-f°, 27 feuillets.

1769. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1769-1770. — Total des dépenses: 35,194 l. (fol. v° 27).

G. 1482. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1769-1770. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1769-1770. — Total

des recettes : 40,515 1., et des dépenses : 38,430 1. (fol. 18 v° 19).

G. 1483. (Cahier.) — In-f°, 32 feuillets.

1770. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1770-1771. — Total des dépenses : 35,744 1. (fol. 32).

G. 1484. (Cahier.) — In-f°, 17 feuillets.

1770-1771. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1770-1771. — Paiement de 288 1. à Dufart, géomètre, pour avoir levé le plan du cimetière et des environs (fol. 14 v°). — Total des recettes : 45,361 1.. et des dépenses: 43,392 1. (fol.17).

G. 1485. (Cahier.) — In-f°, 40 feuillets.

1771. — Comptabilité. Budget du chapitre pour l'exercice 1771-1772. — Total des dépenses : 38,116 1. (fol. 40).

G. 1486. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1771-1772. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1771-1772. — Aumône de 24 1. à un nouveau converti (fol. 15 v°). — Total des recettes: 47,043 1., et des dépenses : 46,350 1. (fol. 19).

G. 1487. (Cahier.) — In-f°, 33 feuillets.

1772. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1772-1773. — Total des dépenses : 40,689 1. (fol. 33 v°).

G. 1488. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

1772-1773. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1772-1773. — Remboursement d'une avance de 473 1. faite par le chanoine de Lamontagne pour le transport des archives (fol. 15).— Total des recettes : 44,264 I., et des dépenses : 42,307 1. (fol. 18 v°).

G. 1489. (Cahier.) — In-f°, 33 feuillets.

1773. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1773-1774. — Total des dépenses: 41,137 1. (fol.33 v°).

G. 1490. (Cahier.)— In-f°, 20 feuillets.

1773-1774. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1773-1774. — Paiement de 240 1. à Lesage, premier commis de M. S^{t}-André, ingénieur du Roi, pour le plan de la sauveté (fol. 16 v°); — à Simoneti et Blandineau pour le catafalque et la décoration de l'autel, à l'occasion du service pour Louis XV (fol. 17 v°); — de 476 1. à des tourneurs pour 634 chaises destinées à l'église (fol. 19 v°); — de 2,420 1. pour le plan du tènement général (fol. 19 v°). — Total des recettes: 47,716 1., et des dépenses: 51,005 1. (fol. 19 v°).

G. 1491. (Cahier.) - In-f°, 33 feuillets.

1774. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1774-1775. — Total des dépenses: 48,245 1. (fol. 33 v°).

G. 1492. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1774-1775. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1774-1775. — Paiement de 60 1. à Nauville, « pour avoir arpenté et divisé la lande de Peseu, pour procéder à l'inféodation » (fol.16); — de 144 1. à Buffard, géomètre, « pour avoir refait et corrigé les plans de la sauvetat » (fol. 16). — Total des recettes: 59,340 1., et des dépenses: 59,076 1. (fol. 19 v°).

G. 1493. (Cahier.) — In-f°, 50 feuillets.

1775. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1775-1776. — Total des dépenses : 43,997 1. (fol. 50 v°).

G. 1494. (Cahier.) - In-f°, 14 feuillets.

1775-1776. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1775-1776. — Paiement à Savière, prêtre, pour avoir transcrit d'anciens actes (fol. 12); — de 573 1. à un tailleur, pour habillement de deux sergents (fol. 12 v°); — à Arnal, pour avoir transcrit des reconnaissances sur d'anciens terriers (fol. 13). — Total des recettes : 63,456 1., et des dépenses : 58,457 1. (fol. 14 v°).

G. 1495. (Cahier.) — In-f°, 22 feuillets.

1776. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1776-1777. — Total des dépenses : 48,190 1. (fol. 22).

G. 1496. (Cahier.) — In-f°, 17 feuillets.

1776-1777. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1776-1777. — Paiement de 2,800 1. pour réparation à partie de la toiture de l'église (fol. 13); — de 1,379 1. à Poulange, père et fils, pour la refonte de la seconde cloche (fol. 13 v°); — de 243 1. à Bonfin, ingénieur de la Ville, pour les peines que lui a données la réparation de la charpente (fol. 14); — de 120 1. à Michel, brodeur» pour 4 écussons brodés sur les bandoulières de deux sergents (fol. 14 v°); — au chanoine Vivans, qui a prêché le Carême à S^{t}-Seurin, et] aux « porteurs qui l'ont porté chaque foix de sa maison à l'église » (fol. 15). — Total des recettes: 62,520 1., et des dépenses: 60,756 1. (fol. 17 v°).

G. 1497. (Cahier.) — In-f°, 23 feuillets.

1777. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1777-1778.— Total des dépenses: 45,603 1. (fol. 23).

G. 1498. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets.

1777-1779. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1777-1778. — Total des recettes : 56,241 1., et des dépenses : 57,765 1. (fol. 16).

G. 1499. (Cahier.) — In-f°, 24 feuillets.

1798. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1778-1779. — Total des dépenses : 44,361 1. (fol. 24).

G. 1500. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1778-1779. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1778-1779. — Paiement de 500 1. à Poulange père et fils, pour solde du prix de la seconde cloche (fol. 14); — de 252 1. à Casigo, sculpteur, pour un tabernacle destiné à S^{t}-Hippolyte (fol. 15); — de 62 1. 15 s. pour les culottes de 2 ser. gents (fol. 15); — de 144 1. à Julien, relieur, « à compte du parchemin qu'il a fourni pour le terrier de M. Barbarie, des fonds situés dans le tènement général » (fol. 16 v°). — Total des recettes: 79,334 1., et des dépenses: 79,921 1. (fol. 19 v°).

G. 1501. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets.

1779-1780. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1779-1780. — Total des dépenses : 56,969 1. (fol. 21).

G. 1502. (Cahier.) — In-f°, 24 feuillets.

1780-1781. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1780-1781. — Total des dépenses : 58,9361. (fol. 24 v°).

G. 1503. (Cahier.) — In-f°, 20 feuillets.

1780-1781. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1780-1781. — Présent de 24 1. au secrétaire de M. Commartin, « pour les affaires que le chapitre a à l'Intendence » (fol. 16 v°). — Paiement de 159 1. à Julien, relieur, pour solde du parchemin destiné au terrier du tènement général et pour une reliure (fol. 19 v°). — Total des recettes : 61,306 1., et des dépenses : 61,898 1. (fol. 19 v°).

G. 1504. (Cahier). — In-f°, 25 feuillets.

1781-1782. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1781-1782. — Total des dépenses: 62,230 1. (fol. 25 v°).

G. 1505. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

1781-1782. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1781-1782. — Total des recettes: 68,970 1., et des dépenses: 66,749 1. (fol. 18).

G. 1506. (Cahier.) — In-f°, 22 feuillets.

1782-1783. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1782-1783. — Total des dépenses: 58,942 1. (fol. 22).

G. 1507. (Cahier.) — In-f°, 17 feuillets.

1782-1783. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1782-1783.— Paiement de 48 1. à Lamarque, arpenteur, « pour avoir levé le plan du contour du Bousquat et avoir mesuré la distance dud. lieu à l'église S^{t}-Seurin » (fol. 17). — Total des recettes: 88,233 1., et des dépenses: 87,380 1. (fol. 17 v°).

G. 1508. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1783-1784. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1783-1784. — Total des dépenses : 51,586 1. (fol. 19).

G. 1509. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

1783-1784. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1783-1781. — Total des recettes: 68,495 1., et des dépenses: 59.680 1. (fol. 18**).**

G. 1510. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

1784-1785. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1784-1785. — Total des dépenses: 52,477 1**.** (fol. 18 v°).

G. 1511. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets.

1784-1785. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1784-1785.— Paiement à Du Castaing, maître en chirurgie, « pour avoir embaumé un cadavre par ordre de M. le juge et de M. le procureur d'office » (fol. 19). — Total des recettes : 89,869 1., et des dépenses: 89,037 1. (fol. 21.)

G. 1512. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1785-1786. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1785-1786. — Total des dépenses: 52,105 1. (fol. 19).

G. 1513. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1785-1786. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1785-1786. — Paiement de 105 1. « pour deux vestes et culottes d'écarlates pour les deux gardes du chapitre » (fol. 16 v°); — de 420 1. à Émery, orfèvre, pour confection d'une masse d'argent et réparation de l'ancienne (fol. 17 v°); — à Julien, relieur, pour reliure de deux volumes du terrier du tènement général (fol. 19). — Total des recettes: 66,366 1., et des dépenses : 65,675 1. (fol. 19-19 v°).

G. 1514. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets.

1786-1787. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1786-1787. — Total des dépenses: 53,581 l.(fol. 16).

G. 1515. (Cahier.) — In-f°, 19 feuillets.

1786-1787. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 17861787. —Paiement de 68 1., prix de deux chapeaux bordés d'or pour les gardes (fol. 16 v°); — de 90 1. pour réparations au sanctuaire de l'église de S^{t}-Hippolyte (fol. 17 v°). — Total des recettes: 67,8711. et des dépenses: 61,770 1. (fol. 19 v°).

G. 1516. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets.

1787-1788. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1787-1788. — Total des dépenses: 66,548 I. (fol. 21).

G. 1517. (Cahier.) - In-f°. 19 feuillets.

1787-178». — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour 1787-1789. — Total des recettes : 63,276 1., et des dépenses : 60,303 1. *(fol.* 19).

G. 1518. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets.

1788-1789. — Comptabilité. Budget pour l'exercice 1788-1789. — Total des dépenses: 67,896 1. (fol. 21).

G. 1519. (Liasse.) — In-f°, 16 feuillets.

1789-1790. — Comptabilité. Comptes d'Antoine Boyé, receveur, pour l'exercice 1788-1789. —Paiement de 572 I. pour les habits des deux gardes (fol. 14) ; — de 64 1. 12 s. 6 d., prix de deux vestes d'écarlate pour les mêmes (fol. 14 v°); — de 300 1. à M. Rulleau de La Rhue, colonel du régiment patriotique de S^{t}-Seurin, et aux officiers du régiment patriotique du Bouscat, pour les caisses militaires desd. régiments (fol. 15 v°). — Total des recettes : 81,013 1., et des dépenses : 75,287 1. (fol. 16).

G. 1520. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1530-1699. — Comptabilité. Pièces comptables.— État du gros après déduction des chapitres, pitances et autres dépenses (1530). — État des dépenses faites du 18 novembre 1603 au 24 mars 1604 par Jean Darricault, chanoine commis par le chapitre pour suivre les procès à Toulouse. Total : 353 l. 10 s. (1605). — Note détaillée des frais d'un voyage à Toulouse, et du retour du séjour (1623). — Etat des objets portés chez M. Thomas au

moment des derniers troubles et retirés de chez lui : « Primo, cinq mammelles d'argeant; plus, deux mains d'argeant; plus, une poitrine d'argeant; plus, un pied d'argeant; [plus,] une langue d'argeant; plus, 5 yeux, les quatre joints et l'autre seul », etc. (31 octobre 1653). — Reçu de 29 livres pour l'enregistrement des armoiries du chapitre (30 mars 1698.

G. 1521. (Liasse.)— 60 pièces papier.

1700-1705. — Comptabilité. Pièces comptables.

G. 1522**.** (Liasse.) — 72 pièces papier.

1706-1710. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de 700 1., montant des droits de lods et ventes de biens dont le payeur poursuit l'adjudication; s'il reste adjudicataire à un prix plus élevé que 10,000 1., il s'engage à payer les lods au même taux. Reçu de la même somme par led. payeur (21 février 1706-18 octobre 1709).

G. 1523. (Liasse.)— 54 pièces papier.

1714-1719. — Comptabilité. Pièces comptables. — État des frais présenté par le receveur : 3 1. 5 s. au trompette qui a publié l'ordonnance du juge « pour que l'on ne donnât point à boire durant la procession que l'on fit pour mouiler la verge de s^{t} Martial » (22 mai 1716). — Ordre de rembourser 254 1. dépensées « pour faire faire le procès à la femme prisonnière qui s'est étrenglée dans les prisons du présent bourg » (25 mai 1716).

G. 1524. (Liasse.)— 130 pièces papier.

1722-1743. — Comptabilité. Pièces comptables. — Mémoire pour travaux exécutés notamment à l'autel S^{te}-Cécile (1er décembre 1742). — Reçu de 10 1. payées « pour avoir repassé et nétoyé les six pièces de tapisseries qui sont dans le cheur » (16 avril 1743). — Extraction de lombes dans le cimetière « avec les dessus... 50 bonnes à raison de 20 s. pièce, et 30 rompeues à raisson de 10 s.» (1er juin). — Reçu de 81 1. pour les encoignures contre les contreforts dans le cimetière (4 juin). — Reçu signé de Mourein, qui a réparé des basses et violons (7 août). — Reçu de 10 1. 10 s. pour une perruque fournie à un enfant de chœur (21 septembre). — Reçu de diverses sommes : pour avoir été baigner les enfants de chœur à la rivière et avoir fourni « la pomade pour les frotter et 25 prises floeur de souffre qu'ils ont pris » (18 et 22 octobre). — Frais pour des messes et processions à la demande de divers équipages (1743).

G. 1525. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1744-1746. — Comptabilité. Pièces comptables. — Quittance d'un couvreur pour « avoir acomodé sur le cloché le dégât que le feu du ciel a fait, plus sur l'église » (9 octobre 1746). — Reçu du paiement de fournitures faites aux enfants de chœur : « un pot opiate pour maladie de la peau » (22 octobre).

G. 1526**.** (Liasse.) — 68 pièces papier.

1748-1759. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de 5 1. payées « pour avoir chanté le mottet au feu de la veille de s^{t} Jean-Raptiste » (25 juin 1748). — Contrat avec Vernet, sculpteur, pour la confection d'un autel dans la chapelle de s^{t} Étienne et d'une statue du saint (10 janvier 1749). — Quittance par le gardien des Récollets, « pour l'honnoraire de la messe d'onze heures » (20 juillet 1756). — Quittance de sommes payées pour travaux au moulin et foulon du Thil : journées de femmes employées à préparer le ciment, charretées de «thuillon», etc. (1758). — Adjudication de 61 arbres à prendre dans le cimetière de S^{t}-Seurin : l'adjudicataire s'engage à ne pas mutiler les tombes qui pourront être trouvées (8 février 1759).

G. 1527. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1760-1765.— Comptabilité. Pièces comptables. — Mémoire pour fourniture de 4 dalmatiques destinées aux enfants de chœur (20 septembre 1762). — Mémoire de fournitures et façon pour les livrées des sergents (25 mars 1763).

G. 1528**.** (Liasse.) — 45 pièces papier.

1766-1769. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de 48 1. payées à Giraud «pour un plan… de la paroisse S^{t}-Seurin» (30 novembre 1769).

G. 1529. (Liasse.) — 93 pièces papier.

1770. — Comptabilité. Pièces comptables. — État détaillé des dépenses de la psallette en janvier-mai 1770 (23 juin). — Règlement de frais de justice pour l'exécu-

tion d'arrêts condamnant quatre femmes au fouet, à la marque, au carcan (23 octobre).

G. 1530. (Liasse.) — 94 pièces papier.

1771. — Comptabilité. Pièces comptables. — Règlement de comptes pour travaux de vitrerie, notamment dans « le grand vitreau quy donne au pasage de N.-D. de Roze » (13 avril). — Règlement de comptes pour la construction d'un tambour dans l'église S^{t}-Seurin (20 octobre). — Règlement de comptes avec un couvreur pour travaux divers (20 octobre).

G. 1531. (Liasse.) — 153 pièces papier.

1172. — Comptabilité. Pièces comptables. — Mandat pour le tambour qui a proclamé la défense faite par le lieutenant de jeter des boules de neige (25 janvier). — Mention de travaux faits à la soufflerie des orgues avec des planches de chêne provenant de la démolition des archives (10 avril). — Quittance de 45 livres pour broderie de deux armoiries livrées aux chanoines « pour maître sur la robe de leur sous-prévôt» (11 avril). — Quittances délivrées par les frères Laclotte pour paiement des travaux de construction d'une tribune dans l'église, avec le cahier des charges (13 septembre 1771-25 mai 1772). — Reçu de sommes payées pour un buffet d'orgue, précédé du cahier des charges (14 juillet). — Quittance du solde du prix de «deux bénitiers... placés à l'entrée de l'église, dans deux niches faites et taillées exprès dans l'épaiseur des deux grands pilliers à côté du tambour», et texte du cahier des charges (25 juillet). — Autorisation au receveur de payer au monastère de S^{te}-Madeleine 2,600 1., prix d'une lampe d'argent pesant 37 marcs 7 onces (28 octobre). _ Quittance de 12 1., prix de deux vases en fonte fournis par Poulange, fondeur, pour la tribune de l'orgue (27 décembre).

G. 1532. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1773. — Comptabilité. Pièces comptables.— Reçus, signés par Brothier, de sommes à lui payées pour travaux à la tribune de l'église (26 juin-5 septembre). — Reçus, signés par Joseph Peissy, de sommes à lui payées pour travaux de menuiserie au buffet de l'orgue (20 mars-21 octobre).

G. 1533. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1774. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de partie du prix des sculptures exécutées au buffet de l'orgue, précédé du cahier des charges intervenu entre le chapitre, Cabirol et Cessy, « maîtres sculpteurs résidents dans le présent fauxbourg » et d'un mémoire des travaux (8 janvier et 3 février 1774). — Reçu de sommes payées pour travaux de menuiserie à l'orgue (19 juin). — Reçu du prix de 450 armoiries et de 24 têtes de morts, fournies pour le service de Louis XV (22 juin). — Quittance de Feyzeau, luthier (10 juillet). — Reçu de 607 1. payées à Brothier pour avoir exhaussé le clocher et muré des fenêtres dud. clocher (4 septembre). — Reçu de Burguet pour paiement de travaux de charpente faits au clocher (5 septembre). — Reçu du charpentier pour paiement de divers travaux : démolition du plancher et de l'escalier de la soufflerie de l'orgue, établissement d'une charpente devant la chapelle S^{t}-Crépin « construitte sur poteaux afin de procurer du jourd dans la chapelle», etc. (19 octobre). — Déclaration de Bonfin, architecte de la ville, estimant à 12 louis d'or les plans levés par Dufart (16 novembre).

G. 1534. (Liasse.) — 48 pièces papier.

1775. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu des frères Laclotte pour construction de « deux niches en trompe sous œuvre pour placer les bénitiers » (16 novembre 1775).

G. 1535. (Liasse.) — 120 pièces papier.

1776. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de paiement pour travaux à la soufflerie de l'orgue (24 février). — Reçu de sommes payées pour nettoyage des tapisseries du chœur et de la chapelle N.-D. de la Rose et pour fourniture d'une poulie destinée auxd. tapisseries (25 février). — Contrat avec Poulange père et fils, fondeurs à Bordeaux, pour la refonte de la seconde cloche de l'église (8 août). — Reçus délivrés par Micot pour sommes à lui versées en paiement de l'orgue, précédés du cahier des charges (7 juillet 1771-30 octobre 1776). — Compte de dépenses pour l'orgue (18 décembre).

G. 1536. (Liasse.) — 124 pièces papier.

1777. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu

de 72 1. pour carreaux et chaux employés à carreler le cloître et la chapelle S[t]-Martial (20 mai). — Mémoire et reçu fournis par Poulange père et fils à la suite de la refonte de la seconde cloche (22-27 juin). — Règlement des dépenses faites pour la bénédiction de la seconde cloche, le 16 juillet (11 août). — Reçu de sommes payées à Duclou, charpentier, pour avoir descendu la cloche, l'avoir élevée dans l'église après la refonte et l'avoir replacée (12 août). — A Rousseau, maçon, pour « avoir fait un trou à la voûte des cloches» (30 août). — A un forgeron, pour un «batail de cloche » qu'il a livré à Poulange, fondeur (3 septembre).

G. 1537. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1778. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de 900 1. payées à Beck pour une année d'honoraires comme organiste (13 mars).

G. 1538. (Liasse.) — 111 pièces papier.

1779. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu à la suite d'un contrat entre le receveur du chapitre et Jean Pellé, tonnelier : celui-ci achète 42 tonneaux de vin rouge provenant de la dîme de la Palu, au prix de 216 1. l'un, et s'engage à fournir pour les vendanges des barriques à raison de 100 et de 114 1. la douzaine (10 août). — Reçu de 1 1. 12 s., payés « pour avoir fet une clef pour la porte du cabinaist où l'on maist la chàse de sain Surain, derier le grand autel » (20 octobre). — Accord avec Micot père et fils, pour l'entretien de l'orgue, et reçus desd. facteurs (2 novembre 1778-25 novembre 1779). — Certificat signé par Beck, constatant la recevabilité de l'orgue fourni par Micot, « excepté la voix humaine qu'il dit de pouvoir emporter par consentement des Messieurs du chapitre » (25 novembre). — Déclaration de Micot fils, qui emporte à Toulouse, pour les renforcer et les rendre plus éclatants, les 50 tuyaux formant le jeu de la voix humaine (25 novembre). — Reçu à la suite d'un contrat avec Pellé pour la fourniture de 20 douzaines, à 126 1. la douzaine, de barriques de bois du pays de la meilleure qualité pour loger le vin de la dîme des Chartrons (5 décembre).

G. 1539. (Liasse.) — 57 pièces papier.

1780. — Comptabilité. Pièces comptables. — Mémoire détaillé et règlement de dépenses pour la psallette (30 juin).

G. 1540. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1781. — Comptabilité. Pièces comptables. — Reçu de diverses sommes payées au tapissier, notamment 10 1. «pour avoir mis les rideaux et pantes du grant hautel, pour l'année» (25 octobre).

G. 1541. (Liasse.) —91 pièces papier.

1782-1783. — Comptabilité. Pièces comptables. — Mémoire de fournitures et façon pour les rideaux de l'autel à la chapelle du S[t]-Esprit (12 avril 1782). — Règlement de frais faits la veille pour l'entrée de l'Archevêque : à 3 hommes, pour avoir «rangé l'alée, tiré les tombes à cotté et les avoir remises» (12 août). — Contrat avec Pellé, tonnelier: il achète au chapitre 43 tonneaux 2 barriques vin fin, à 270 1. le tonneau, et 2 tonneaux vin « truillis », à 200 1., le tout provenant de la dîme des Chartrons (16 décembre). — Reçu de 108 1. payées à Artus pour une croix argentée faite par lui (22 septembre 1783).

G. 1542. (Liasse.) — 96 pièces papier.

1784. — Comptabilité. Pièces comptables. — Cahier des charges pour le badigeonnage de l'église et reçu délivré par les entrepreneurs (9 mai-27 juillet). — Règlement de comptes pour réparation des dégâts causés par l'ouragan du 17 juillet (5 septembre). — Reçu par Cessy de 250 1., prix de deux vases à flammes par lui sculptés pour le maître-autel (14 octobre). — Reçu par J.-A. Berinzago de 300 1. pour solde de la décoration picturale qu'il a exécutée au fond du sanctuaire (14 octobre). — Mémoires et reçu d'un doreur : il a notamment regratté et doré « les encadrements des bas-reliefs», décoré le maître-autel et l'autel de la Prime, etc. (16 septembre-30 octobre).

G. 1543. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1785. — Comptabilité. Pièces comptables.

G. 1544. (Liasse.) — 127 pièces papier.

1786. — Comptabilité. Pièces comptables. — Paiement de vin blanc, acheté 75 et 76 1. le tonneau « pour faire du vin rozé » (18 novembre).

G. 1545. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1787. — Comptabilité. Pièces comptables. — Circulaire du syndic du clergé à Bordeaux donnant le prix moyen des grains de l'année, savoir : froment, 15 1. 14 s. 6 d.; seigle, 9 1. 4 s. 2 d.; millet, G I. 15 s.; avoine, 8 1.5 s. (1er février). — Décision portant que le chapitre contribuera pour 30 1. à la refonte de la cloche d'Eyzines (5 mai). — Lettre et reçu relatifs à des restaurations dans l'église de St-Hippolyte (15-17 juillet). — Solde d'une fourniture de 12 douzaines de barriques livrées en 1786, à raison de 177 1. la douzaine (16 septembre). — Reçu de 1,500 1. pour 10 douzaines de barriques (18 octobre).

G. 1546. (Liasse.) — 151 pièces papier.

1788. — Comptabilité. Pièces comptables.

G. 1547. (Liasse.) — 119 pièces papier.

1789-1791. — Comptabilité. Pièces comptables. — Déclaration touchant la décision prise par le chapitre de donner 300 1. au régiment de St-Seurin, 75 1. au régiment du Bouscat et autant au régiment de Caudéran (4 septembre 1789).

G. 1548. (Liasse.) — 45 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Comptabilité. Pièces comptables non datées.

G. 1549. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets.

1700-1726. — Comptabilité. Comptes des recettes et dépenses des lods et ventes, avec l'émargement des parties prenantes.

G. 1550. (Liasse.)— 77 pièces papier.

1487-1775. — Comptabilité. Feuilles de distribution avec l'émargement des parties prenantes.

G. 1551. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1776-1782. — Comptabilité. Feuilles de distribution avec l'émargement des parties prenantes.

G. 1552. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets.

1772-1780. — Comptabilité. Registre de pointe des assistants au chapitre.

G. 1553. (Liasse.) — 2 cahiers de 16 feuillets.

1653-1698. — Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par François de Benoit, pour l'exercice 1652-1653, et par Louis de Savaillan, pour 1696-1697. — *Exercice I652-I653.* Total des recettes: 1,607 1., et des dépenses: 1.647 1. (fol. 7 v°). — *Exercice 1696-1697.* Achat d'un *Te igitur* noté (fol. 4 v0).— Total des recettes: 731 1., et des dépenses: 1,133 1. (fol. 8 v°).

G. 1554. (Liasse.) — 5 cahiers Je 63 feuillets.

1759-1764.— Comptabilité. Comptes de la fabrique, présentés par Pierre Descors, ouvrier jusqu'en 1761, et par Pierre-Antoine Rousselle, ouvrier depuis 1761. — *Exercice 1739-1760.* Vente d'une tombe et de couvercles à Vernet, sculpteur (fol. 3). — Achat de « un cordage de palan pour lever les tombes au cimetière » (fol. 5 v°). — Confection d'une chèvre pour le même objet (fol. 6). — Total des recettes: 5,732 1., et des dépenses: 3,984 1. (fol. 11 v°). — *Exercice 1760-1761.* Paiement de 3 1. « pour avoir fauché le cimetière et l'intérieur des cloîtres» (fol. 8). — Total des recettes: 5,966 1., et des dépenses : 8,600 1. (fol. 9 v°). — *Exercice 1764-1762.* Paiement de 72 1. pour la broderie de la robe du prévôt (fol. 11). — Total des recettes : 4,863 1., et des dépenses: 4,946 1. (fol. 14 v°). —*Exercice 1762-1763.* Paiement de 164 1. « pour solde du plomb... fourni pour le clocher » (fol. 8 v°). — « Le chapitre achepta en 1763 des ornements chès les cidevant Jésuites» (fol. 11).—Total des recettes : 6,4421., et des dépenses : 6,371 1. (fol. 14 v°-15). — *Exercice 1765-1764.* Paiement de 14 1. 16 s. « pour le mur qu'on a construit pour fondre les cloches » (fol. 8 v°); — de 2 1. «pour avoir fuit le creux pour sonder le terrein pour la fonte des cloches» (fol. 8 v°). — Paiement de 1,200 1. pour de l'étain et de 6,200 1. pour du cuivre (fol. 13). — Total des recettes : 13,728 1., et des dépenses: 13,084 1. (fol. 13 v°).

G. 1555. (Liasse.) — 5 cahiers de 78 feuillets.

1765-1771. — Comptabilité. Comptes de la fabrique

présentés par J.-B. Rambaut, ouvrier de 1765 à 1769, et François Dezest, ouvrier en 1769-1770. — *Exercice 1765-1766.* Total des recettes: 6,3631., et des dépenses: 5,894 1. (fol. 17 v°). —*Exercice 1766-1767.* Total des recettes : 6,898 1., et des dépenses : 6,862 1. (fol. 18).— *Exercice 1767-1768.* Paiement de 68 1. 10 s. « pour avoir fait sortir les terres du cloître et transporter dans le cimetière » (fol. 8 v°); — de 2 1. 15 s. pour réparation à la margelle du puits du cloître (fol. 15); — pour l'enlèvement des décombres de la chapelle N.-D.,et la remise en place des tableaux de lad. chapelle (fol. 16). — Total des recettes : 5,300 1., et des dépenses : 4,692 1. (fol. 17). — *Exercice 1768-1769.* Total des recettes: 6,407 1., et des dépenses: 6,381 1. (fol. 10 v°*).* — *Exercice 1769-1770.* Paiement de 24 s. « pour avoir neteyé la place et planté les piquets pour faire la tante pour le feu de s^{t} Jean » (fol. 11 v°).—Total des recettes: 5,705 1., et des dépenses: 5,605 1. (fol. 15).

G. 1556. (Liasse.) — 5 cahiers de 87 feuillets.

1770-1776. —Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par François Dezest, ouvrier. — *Exercice 1770-1771.* Total des recettes : 6,980 1.,et des dépenses: 6,560 l. (fol. 12 v°). — *Exercice 1771-1772.* Dépense pour avoir fait « tirer les décombres de la couverture du portique » (fol. 6 v°); — pour avoir « tiré le débris qui étoit dans la chapelle où est le degré de l'orgue» (fol. 9); — pour avoir « refait à neuf une partie de la rempe qui est sur le portique » (fol. 11); — pour « deux pieds de pierre de Taillebourg et tournez pour mètre sur les pilastres du portique» (fol. 11 v°). — Paiement de 9441. à Daniel Astruc, à compte de l'étoffe destinée au « bel ornement» (fol. 14).— Total des recettes : 9,824 1., et des dépenses : 10,063 l. (fol. 15). — *Exercice 1772-1773.* Paiement à Cabirol, sculpteur, « pour avoir fait copier le raport de M. Laroque et le sien pour l'expertage du buffet de l'orgue » (fol. 10). — Total des recettes : 6,949 1., et des dépenses : 7,117 1. (fol. 17). — *Exercice 1773-1774.* Dépense de 10 s., pour «avoir acheté de l'argent vif pour faire mourir les racines d'arbre aux piliers de l'église» (fol. 11 v°).— Total des recettes : 7,940 1., et des dépenses : 8,446 l. (fol. 16).— *Exercice 1774-1775.* Total des recettes: 14,617 1., et des dépenses : 14,962 1. (fol. 27 v°).

G. 1357. (Liasse.) — 4 cahiers de 63 feuillets.

1775-1781. — Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par Pierre-Xavier Vivans, ouvrier. — *Exercice 1775-1776.* Paiement pour carrelage du cloître et de la chapelle S^{t}-Martial (fol. 13). —Total des receltes. 8,210 I., et des dépenses: 7,922 1. (fol. 21). — *Exercice 1777-1778.* Total des recettes: 8,357 1., et des dépenses: 8,403 1. (fol. 16). — *Exercice 1778-1779.* Total des recettes : 11,619 1., et des dépenses : 11,457 l. (fol. 12). — *Exercice 1779-1780.* Dépense pour envoyer au facteur un jeu de l'orgue en vue d'une réparation (fol. 9 v°). — Total des recettes: 8,405 1., et des dépenses : 8,638 1. (fol. 14).

G. 1558. (Liasse.) — 4 cahiers de 45 feuillets.

1781-1786. — Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par Pierre-Xavier Vivans, ouvrier, en 1781-1783, et par Élie Batanchon, ouvrier, en 1783-1785. — *Exercice 1781-1782.* Mention de la peinture des stalles du chœur (fol. 9).— Total des recettes : 8,862 1., et des dépenses: 8,926 1. (fol. 11). — *Exercice 1782-1783.* Paiement de 63 l. à Arnaud Viest « pour avoir réparé et fait revivre les couleurs des tapisseries de N.-D. » (fol. 8). — Achat d'une croix « en place de l'ancienne, qui, après avoir été réargentée, se trouva trop pesente pour être portée par les enfans de la sacristie » (fol. 8 v°). — Paiement à Dejardin, peintre, qui a « fait grater au mois d'aoust 1782, lessivé, peint et mis au vernis toute la boiserie sculptée du chœur » (fol. 10). — Total des recettes: 13,980 1., et des dépenses: 14,023 1. (fol. 14). — *Exercice 1783-1784.* Réparation des dégâts causés aux toitures « par l'ouragan des jours précédents» (18 janvier 1784; fol. 7 v°). — Réparation des dégâts causés par l'ouragan du 17 juillet (fol. 7 v°). — Recrépissage du chevet de l'église (fol. 8). — « Peinture à fresque du chevet de l'église», par Berinzago (fol. 8). — Paiement de 150 1. « au sculpteur, pour les vases de la corniche » (fol. 8); — de 588 1. au doreur et au peintre (fol. 8); — de 77 1. à Desjardins, « pour avoir réparé le tableau du maître-autel » (fol. 8 v°). — Total des recettes : 11,897 1., et des dépenses : 11,500 1. (fol. 11 v°). — *Exercice 1784-1785.* Total des recettes : 11,950 l., et des dépenses: 11,129 I. (fol. 12).

G. 1559. (Liasse.) — 4 cahiers de 53 feuillets.

1785-1790. — Comptabilité. Comptes de la fabrique présentés par Élie Batanchon, ouvrier. — *Exercice 1785-1786.* Paiement de 30 1. à Pernon, dessinateur, « pour deux plans qu'il a faits pour la distribution du Pradau » (fol. 8 v°). — Total des recettes : 10,928 1., et des dépenses: 11,260 l. (fol. *12* et 12 v°).

— *Exercice 1786-1787.* Total des recettes : 13,066 l.,et des dépenses: 13,517 1. (fol. 14).— *Exercice 1787-1788.* Paiements de deux acomptes, de 1,002 1. 5 s. chacun, pour la charpente de l'église, et de sommes diverses pour les tuiles de la couverture (fol. 10). — Total des recettes : 17,424 1., et des dépenses : 16,652 1. (fol. 14). — *Exercice 1788-1789.* Paiement de quatre autres acomptes de môme valeur pour la charpente de l'église (fol. 8 v°-9). — Total des recettes: 22,900 1., et des dépenses : 23,169 1. (fol. 13).

G. 1560. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 65 pièces papier.

1357-1785.— Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Procédure devant l'official pour élucider certaines questions de droit et de fait relatives à une succession sous bénéfice d'inventaire (1440-1441). — Revendication d'un legs de 6,000 1., fait le 8 mai 1741 par le chanoine Ségur aux Pères de la Charité de Cadillac, à condition qu'ils s'installeront dans le faubourg dans les deux ans, et subsidiairement à la fabrique de S^{t}-Seurin (31 juillet 1748).

G. 1561. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 47 pièces papier.

1221-1777. — Impositions et privilèges en matière d'impositions. — Privilège royal étendant aux vins provenant des propriétés des chanoines l'exemption que les officiers reconnaissaient seulement aux vins provenant des revenus de l'église (12 juin 1289).

G. 1562. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1703-1720. — Impositions. Rachat de l'office de greffier des rôles des tailles.

G. 1563. (Liasse.) — 4 cahiers de 55 feuillets papier, 20 pièces papier.

1542-1776. — Fabrique. — Procès-verbal des dégâts commis par les lansquenets (décembre 1542). — Procès-verbal de constat des dégâts causés par les gens de guerre : charpente du grand clocher ébranlée par le canon, nef dépavée « partie pour ensevelir les morts, partie pour sçavoir s'il y avoit rien de caché soubz terre », vitraux cassés, orgues brisées, « plomb qui servoit à la couverture et goutières enlevé », etc. ; déposition de Raimond Hugueteau, bourgeois de Bordeaux, « faiseur d'orgues » (21 novembre 1650). — Procès-verbal dressé par Jacques Labat, Gabriel Monteil, Jean Dupeyrat et René Roumillac, maçons jurés, délégués pour visiter l'église et se rendre compte des dégâts occasionnés, le 25 septembre, parla chute de la voûte (27 septembre 1698). — Procès-verbal de constat par Charles de Lalande, lieutenant général en la sénéchaussée (même jour).— État des réparations à faire à la charpente (1698?).— Procès-verbal de l'état des reliques transportées, après l'incendie du 25 janvier, dans la sacristie derrière l'autel de N.-D. de la Rose : « La verge ou bâton de s^{t} Martial en forme de crosse couvert d'argent, de la longueur d'environ cinq pieds deux pouces et demy »(25 février 1730). — Procès-verbal de la vérification par l'Archevêque des reliques, qu'il met dans de nouveaux reliquaires, notamment : « un petit morceau de bois, quelque charbon et de la cendre, qu'on nous a dit être une partie du bâton pastoral de *s^{t}* Martial » (29 juin 1731). — Requête aux prélats et aux députés du clergé de France sollicitant la levée d'un subside destiné à reconstruire l'église S^{t}-Seurin, « qui a eu l'avantage d'estre dans les premiers siècles de l'église le siège épiscopal de la province » (1732 ?). — Évaluation des pertes causées par l'incendie qui a détruit la sacristie dans la nuit du 24 au 25 janvier : fleuron à une petite croix d'argent qui sert à porter la paix au chœur; bris d'un chef d'argent qui renfermait le crâne de s^{t} Amand, d'une « caisse d'argent » qui renfermait le bras de s^{t} Fort, de « deux grands battons ou caisses d'argent », mesurant environ 5 pieds sur 1 pouce et demi, « lesquelles deux caisses étoient jointes ensemble et formoient une espèce de ballon ou crosse dans lequel lesd. sieurs doyen et chanoines nous ont dit être renfermée la verge de s^{t} Martial », etc. (25 janvier-l^{er} février 1730). — Cahier des charges pour la construction de la sacristie ainsi que pour le chaînage et la réparation des voûtes de l'église, et reçu de Dardan, architecte-entrepreneur (8 décembre 1734-12 septembre 1735). — Cahier des charges pour les ouvrages de menuiserie à faire dans la sacristie (24 février 1736). — Règlement de compte avec Treyssac, notaire, qui a acquitté les dépenses pour la sacristie (22 février 1737). — Cahier des charges et règlement de comptes des travaux de restauration à la charpente de l'église (24 août-18 décembre 1776).

G. 1564. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 22 pièces papier.

814-1790. — Archives. — « Extrait d'un ancien cartulaire ([1]) des archives du chapitre de S^{t}-Seurin »

([1]) Les actes se retrouvent dans le G. 1030, dans le même ordre; mais l'indication des feuillets ne correspond pus; ils étaient moins

(814-1270). — Extrait du procès-verbal de constatation des dégâts causés à S[t]-Seurin par les lansquenet, (17 décembre 1542). — Monitoire de l'official pour la restitution des litres du chapitre (30 janvier 1543, n. s.). — Bulle prescrivant des monitoires pour provoquer la restitution de titres dérobés au chapitre (imprimé; janvier 1607). — Reçu signé Vidal, constatant le prêt de « la fondation du prieuré de S[t]-Martin du Mont-Judayc, faite par Gaufredus, duc de Guienne, de l'année mil septante-sept, contenant donc dud. prieuré toutte la forest size entre les deux ruisseaux appellés la Peugue et Pont long, quy refferment le plantier d'Artigue-Viellie » (9 juillet 1698). — Copie informe d'un contrat pour le classement et l'inventaire des archives (sans date). — « Extraict des papiers trouvez à la tour de Londres... : Guillelmus Dampoyan, qui moratur in parrochia de Linhano, pro septuaginta sadonibus terræ quam tenet a Rege in loco vocato *a Boscat,* inter viam publicam et forestam Regis vocatam *de Bar,* et facit sex denarios sporlæ nec dat agreriam, ut dixit, et facit in festo omnium sanctorum de censu duos solidos et sex denarios, ibidem in bosco de Coderan inter feodum prions Sancti-Jacobi, in loco vocato *a las Gardas* » (sans date).

G. 1565. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1658-1669. — Archives. Affaire Minvielle. — Demande en utilité de défaut contre Raimond Minvielle, bourgeois et marchand de Bordeaux : « Led. deffailhant ayant prié M. de Benoist, prestre et chanoine aud. chappitre, de lui prester un procès-verbal faict sur l'incendie des papiers, tiltres et doccuments dud. chapitre, led. s[r] de Benoist le lui auroit baillhé », et l'emprunteur refuse de le rendre (13 février (?) 1660). — Mémoire de R. Minvielle exposant qu'il s'est fait prêter le document à l'occasion du procès du chanoine son homonyme et que le document a été égaré (21 février 1660). — Sentence condamnant Minvielle à restituer led. procès-verbal « escript en parchemin » (6 avril 1660).

G. 1566. (Liasse.) — 2 cahiers de 44 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1700-1701. — Archives. Procès relatif au *Sancius*. — Sommation au s[r] de Chadirac de restituer *le Grand Sancius,* que Drouillard avait emprunté et qu'il n'avait pas rendu : « Fait response qu'il est vray que led. feu s[r] Drouillard avoit en son pouvoir certain grand livre in-folio en stille latin, qui traicte des bénéfices fondés dans lad. église de S[t]-Seurin et estat d'iceux... » (27 juin 1700). — Interrogatoire de Jean Chadirac, garde-sceau de la Table de Marbre: il reconnaît que feu Drouillard avait en sa possession « un ancien livre carthulaire en latin in-folio, quy traitte des bénéffi[c]es de l'esglize S[t]-Seurin et estat d'iceux » (3 mars 1701). — Sentence condamnant le sacriste à réintégrer aux archives du chapitre le *Grand Sancius* (14 mars 1701). — Mémoire pour la restitution du *Grand Sancius,* ainsi dénommé « parce que l'homme qui avoit composé ce livre s'apeloit Santius ». Sadirac a avoué avoir reçu de Drouillard un manuscrit « en mauvais état, qu'il a fait relier aud. sieur Bayle, son vicaire, qui est partie en latin et partie en gascon, escrit sur du parchemin, d'une lettre très difficille à lire» (1701?).

G. 1567. (Liasse.) — 52 pièces papier.

1616-1699. — Correspondance. — Lettre de Girault, curé de S[t]-Genis : les gens de guerre ont dévasté la paroisse; on n'a pu faire les semailles, faute de bétail et de grain ; « plus de la moitié des paroissiens ont quitté et abandonné les villages entiers; il n'y est demeuré que les murailles» (27 août 1654). — Du chanoine Constans à un procureur : « Tirés cest affaire de longue, parce que c'est un vieilliard, qui debvroit songer à la fosse et non pas aux procès. » Il parle des glaces: « Nous voïons ce que les vivans n'on pas veu : il y a 3 sepmaines que les vaisseaux ne peuvent ni aller ni venir » (22 janvier 1660). — Lettre du chanoine de Marans au procureur du chapitre à Toulouse; il a assigné M[me] de S[t]-Benoît en paiement des lods et ventes d'une maison. 11 joint à sa lettre « une copie d'arrest qui règle dans ce parlement de Guyenne l'imdannité à la cinquième du prix du fonds au dire d'expers » (27 avril 1684). — Lettre de M. Descayrac : « 11 ne faut pas donner l''eau bénite aux prébandiers : l'ordonnance ne parle que des chanoines» (23 juin 1692). — Du même : conseils pour l'ensemencement des pins (16 février 1699). — Lettre du syndic au procureur du chapitre à Toulouse : il le prie de presser le jugement de l'affaire du chapitre contre le s[r] Lagarde, laquelle est au rôle depuis 3 ans sans être nullement avancée (11 mai 1699).

---

nombreux dans le cartulaire disparu, qui paraît avoir été dénommé le *Grand Sancius,* tandis que le registre G. 1030 portait le nom de *Petit Sancius.*

G. 1568. (Liasse.) — 92 pièces papier.

1700-1750. — Correspondance. — Lettre de M. Descayrac: il relate le bruit d'après lequel le marquis de Lacaze est nommé premier président à Toulouse: « Quoyque jeune home il est très habile, et on prêtent qu'il sera dans la suite un des meilleurs présidens du royaume » (4 juillet 1701). — Du procureur du chapitre à Toulouse, au sujet du procès avec les vicaires perpétuels des paroisses de Bordeaux relevant de S^{t}-Seurin : « Pour le chef de l'aunusse *(sic),* il faudrait aussi m'envoyer la concession faite par le chapitre de porter l'aunusse, pour en sçavoir la différance que j'ai trouvé m'avoir été marqué, qu'elle doit être d'écureuilz et non de petits-gris» (7 juillet 1720). — Du procureur du chapitre à Toulouse: « La Chambre de vacations ne se sépare pas à cause des affaires du temps et de celles de la contagion qui est à Marseille.... On n'antant plus sonner les cloches dans Marseille: on présume par là qu'il n'y a resté personne et que, s'il y a quelcun encore, ils sont hors d'estat à rendre le moindre service » (2 octobre 1720). — Lettre de Fitte, procureur du chapitre à Toulouse, mandant qu'il vient d'être nommé, capitoul et qu'il abandonne son élude, « affin de prévenir les difficultés sur la noblesse que le capitoulat acquiert » ; mention de son fils, capitaine aide-major au régiment de cavalerie de Berry (29 décembre 1737). — De M. Boudin, délégué du chapitre à Toulouse : partie des pièces produites par le chapitre ne sont pas en forme : le seing du notaire ne peut authentiquer les actes qu'il n'a pas retenus, s'il n'agit point par autorité de justice (19 novembre 1739). — De M. Boudin: il confirme l'avis précédent sur l'insuffisance des expéditions données par un notaire, même quand il a la pratique du notaire qui a reçu l'acte. Il demande qu'on lui envoie «le certificat du Parlement comme quoy les registres ont été brûlés, et notament ceux de 1667 et 1669. » 11 remercie d'un envoi de vin: « Je vous dirai en secret qu'un des juges des Feuillants m'a presque suggéré un expédient pour contenter l'envie qu'il a d'en boire avec des huîtres vertes » (29 novembre 1739). — Du même : il parle du petit nombre de conseillers présents : « Chaque jour les trois Chambres des enquêtes se joignent pour en faire une ; les conseillers sont presque tous à faire grater leur terre pour ne venir qu'après les Rois » (17 décembre 1739). — Du même : il accuse réception du vin, qu'il distribuera pour le mieux ; il en réserve une partie au président Meilhan (27 décembre 1739). — Du même : il annonce qu'il a besoin d'argent, ayant dépensé celui qu'il avait, notamment au jeu, bien qu'il n'ait joué « que les 6 s. au quadrille et le liard au piquet » (31 décembre 1739). — Du même: il joue au piquet avec le président Meilhan. 11 remercie du vin qu'on doit lui envoyer: « J'espère que j'en ferai couler utilement pour nos affaires » (21 janvier 1740). — Du même: la présidente d'Aspe, qui assistait dans le cabinet de son mari à la distribution des affaires, a fait changer le rapporteur d'un procès intéressant le chapitre (28 avril 1740).

G. 1569. (Liasse.) — 87 pièces papier.

1751-1755. — Correspondance.— D'un délégué du chapitre : « La Cour prent aujourd'huy le deuil pour l'Impératrice douarière, mon cher confrère, et moy, je crois, pour la perte de notre procès » (Paris, 11 janvier (?) 1751). — Du môme : il annonce la perte du procès : « Je suis forcené de colère de voir qu'un ministre se laisse conduire là-dedans par Douin et Douin par Trouvé. Voilà une belle cascade! » (Paris, 18 janvier 1751). — De Chavardès, procureur du chapitre à Toulouse : « D'abord que vous avés des titres pour exiger le droit d'agrier dans un certain tènemant, ceux qui sont dans ce même tènemant sont présumés devoir ce même droit, à moins qu'ils ne raportassent quelque abonnemant ou extinction de cette rente » (14 février 1751). — De Chavardès : il se défend d'avoir mal suivi une affaire; elle a été confiée à « un raporteur qui ne vient ordinairement qu'après la Pentecôte; il reste ici environ deux mois et il s'en retourne à sa campagne » (2 avril 1752). — De Chavardès : il demande un certificat sur le point de savoir si la jurisprudence du parlement de Bordeaux est d'accorder 29 années d'arrérages du champart seigneurial, le parlement de Toulouse n'accordant que 5 années (17 avril 1752). — De Chavardès: il entretient le syndic de la mort du sacriste Barbe, « Dieu luy fasse paix! Mais je vous avoue que c'étoit un grand tracassier » (17 mai 1753). — Envoi par Chavardès d'une consultation d'avocat, lequel parle d'un « fronteau ou chemin de service» (23 septembre 1753). — De Chavardès: il demande si la dame Labat a la jouissance des acquêts de son défunt mari, « d'autant que cela n'est point fondé dans la coutume de Bordeaux » (14 février 1754). — Lettre écrite de Paris par le s^{r} Ausonne: il parle de la mort de Montesquieu. « Il est mort le dix ce mois, après avoir receu les derniers sacrements avec la plus grande édiflication, à ce qu'on m'a raporté » (21 février 1755). — De Chavardès: Après dix ans « suivant notre juris-

prudence, on prescrit l'action hypotéquaire» (31 août 1755.)

G. 1570. (Liasse.) — 117 pièces papier.

1756-1789. — Correspondance. — Lettre de Chavardès, procureur du chapitre à Toulouse, exposant la jurisprudence du parlement de cette ville en matière de prescription de directe ou contre les mineurs (1er mai 1757). — Lettre du chanoine Lambert, touchant ses démarches dans l'affaire du chapitre contre les jurais : « Ne comuniqués, s'il vous plaît, ma lètre qu'aux honêtes gens du chapitre » (4 août 1759). — Du chanoine Lambert : il fait connaître la réponse de M. Douin, auquel on parlait du procès du chapitre avec les jurais: «C'est un malheur que les éclésiastiques ayent des juridictions, et l'esprit de la Cour est de les anéantir toutes les fois que l'ocasion s'en présentera. » « Agréés mon compliment de condoléance sur le tremblement de terre » (17 août 1759). — Lettre du chanoine Lambert : « Les nouvèles de la guère sont affligeantes et humiliantes : les Anglois bombardent actuellement le Havre sans luy faire du mal. Le Parlement a refusé d'enregistrer tous les édits qui luy ont été présentés....; on pense qu'il pourroit bien y avoir lundi un lit de justice » (Paris, 1er septembre 1759). — De Lambert : « Je ne puis vous dissimuler la peine que je ressens en aprenant que toutes les délibérations du chapitre et la teneur de mes lètres sont divulguées dans la ville une heure après la tenue du chapitre » (2 octobre 1759). — Lettre du chanoine Lambert : «Tout le monde sent l'injustice du procédé de M. de Tourni…… Il y a en luy un combat de volonté et de non-volonté qui le rendra toujours indéterminé » (9 octobre 1759). — Du chanoine Lambert : « Je sçai à n'en pouvoir douter qu'il y a d'infâmes traîtres de confrères qui nous contrariroint dans nos démarches M. Berlin m'a dit qu'il avoit apris par Truvé nostre arivée et qu'il avoit des ordres pour nous faire échouer» (1759). — De Soizeau, chapelain, à Barbarie, feudiste; il l'informe qu'il entend percevoir intégralement les lods et ventes sur une terre dépendant de son bénéfice : « Depuis quinze ans, je crois, que je suis chapellain, ce saroit la première bonne fortune qui me seroit arrivée. Les rentes n'ont pu suffire encore à me dédomager des fraix des provisions de cour de Rome et de la prise de possession» (10 février 1768). — De Soizeau à Barbarie; il demande s'il est seul seigneur d'un bien qu'il est question d'acquérir (5 août 1768). — De Soizeau à Barbarie : il a l'intention d'accorder une remise du droit de lods et ventes et «de prendre un milieu... entre la moitié que relachent la plupart des corps et le tiers que relachent les seigneurs particuliers » (12 août 1768). — Remerciements du prince de Rohan pour les félicitations que le chapitre lui a adressées à l'occasion de sa nomination à l'archevêché de Bordeaux (Paris, 18 janvier 1770). — Du curé du Teich à un semi-prébendier de St-Seurin : « Vous m'assurâtes dans nos arrangements que le bénéfice du Teich valoit, bon an mal an, 4,000 1., et je ne peus absolument l'affermer que 2,350 1…. Je suis obligé de l'affermer par raport à vous et de perdre par conséquent le profit que font les fermiers, 700 I. de pension, 156 I. de décimes, 100 1., une chambre, » etc. (1784?).

G. 1571. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1654. — Correspondance. Lettres adressées à M. Raoul, délégué du chapitre à Toulouse. — « Les Biscaïns sont hors de la rivière ; la tempette a getté 4 ferguattes à la coste, quy ont esté prinses et on ammène les Espaignols icy, en nombre de 150» (27 avril). — « II y est venu un Monsieur pour vous demander sy vouliés affermer vostre prioré » (11 mai). — De son frère : il a promis au jardinier 20 écus de gages et, pendant son séjour à Cursan, 1 ou 2 pots de vin par jour (17 mai). — Du même : le boisseau de froment vaut 7 1. à 7 1. 10 s.; le boisseau de seigle, 5 1. à 5 1. 10 s. (25 mai). — Du sr Fornier : il parle de Drouillard, lequel a « délaissé à Bordeaux le cheval en housse, l'entretien des grands dames et la fréquentation des hommes politz et la bonne chère, pour se ranger à la vaisselle de terre et à vivre des charités des Tolosains » (8 juin).— De Landreau : le chapitre, éprouvant de la difficulté pour les affermes, a réparti en portions celles qui n'avaient pas été baillées et les a tirées au sort entre les chanoines (15 juin).— De M. de Raoul, son frère : « M. Landreau a dit à ma femme qu'il s'y estoit offert un honneste homme pour estre vostre vicaire moyennant 200 1. » (15 juin). — De M. de Raoul, son frère : il arrive de Cursan. « Vos parroissiens grondent fort que n'ayés un vicaire pour leur administrer les sacrements.» Il lui envoie une valeur à recouvrer : « Avant la réception de lad. partie, il sera important que le dépositaire se purge sur le *Tigiteur* et croix s'il est véritable que lad. partie de 1,103 1. 8 s. 6 d. luy aye esté consigné au temps porté par l'acte» (13 juillet). — De Landreau : il n'a pas pu s'occuper de déguster les vins, ayant été souffrant. «Je feray cet office cette sepmaine, Dieu aydant, après m'estre bien

purgé.» Il n'a pu retrouver les rôles de taillade; on lui a dit qu'ils avaient été brûlés « lorsque la maison de M. Constans fut pillée, en l'année 35» (13 juillet). — D'André Minvielle : il économise « quelque pistole » pour jouer au lansquenet avec M. de Raoul au retour de celui-ci (13 juillet). — De Landreau : « J'ay du desplaisir que vous ne soyez de deçà pour manger la sardine de Royan avec nous » (20 juillet). — De Landreau : n'ayant pas trouvé acquéreur pour le vin de M. de Raoul, il le vend « à pot et à pinte » (3 août). — De M. de Raoul, son frère: le prix des barriques a baissé; elles ne valent que 13 à 14 1. la douzaine (3 août). — De Former : « Le prieuré d'Orbignac est de 250 1. de revenu» (3 août) — De M. de Raoul, son frère : on a vendu 6 barriques de vin rouge de Cursan à 28 écus le tonneau (10 août). — De Gaussen, métayer(?) à Cursan : il a vendu un tonneau de vin rouge à 30 écus, une pipe à 13 écus, une pipe vin blanc au même prix, etc. (16 août). — De Fornier, qui a été assigné en production d'un registre capitulaire : « Vous pourés dire en deffendant que nos archives et maisonz ont esté pilléez en l'année 1650, lors du siège de Bourdeaux de l'année passée » (17 août). — De Marguerite Raoul, sa nièce : elle le prie de lui envoyer une poupée de cire (7 septembre). — De sa belle-sœur (?) : «Nous avons demeuré trois mois sans pluy, hors mercredy dernier, qu'il pleut en grande abondance » (7 septembre).

G. 1572. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1755. — Correspondance. Lettres écrites par Dumas, syndic, au chanoine Lambert, délégué du chapitre, « chés M. Pilot, rue du Boulois, vis-à-vis la Douane, à Paris. » — « Il auroit été à souhaité que cette affaire eût été renvoyée à tout autre que M. de Tourni... C'est un Monsieur qui embrasse beaucoup et ne finit rien » (28 juin).

G. 1573. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1694-1704. — Extraits de délibérations relatives à des contrats.

G. 1574. (Liasse.) — 30 pièces papier.

1562-1564. — Pièces relatives à divers procès en cours. — Contredits de Boiresse, administrateur de la paroisse de Puypaulin : il se défend d'avoir « recouvert certains arrestz dud. château du Hâ », lesquels lui donneraient tort (23 avril 1564). — « Estat des procès... du chappitre de S^{t}-Seurin » : 18 articles (1564 environ).

G. 1575. (Liasse.)— 7 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1452-1790. — Pièces de procédures.

G. 1576. (Liasse.) — 2 cahiers de 81 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 60 pièces papier.

1615-XVIII^{e} siècle. — Pièces relatives à des procès contre divers : A-B.

G. 1577. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 17 pièces parchemin, 62 pièces papier.

1475-1771. — Pièces relatives à des procès contre divers : C-D.

G. 1578. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1423-XVIII^{e} siècle. — Pièces relatives à des procès contre divers : E-J.

G. 1579. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets parchemin, 12 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1591-1749. — Pièces relatives à des procès contre divers : L.

G. 1580. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1696-1790. — Pièces relatives à des procès contre divers : M-P.

G. 1581. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1611-1773. — Pièces relatives à des procès contre divers : Q-V.

G. 1582. (Liasse.) — 4 cahiers de 71 feuillets papier, 45 pièces papier.

1562-1787. — Mémoires de procureurs, etc. — Mémoire présenté par Bourcier, feudiste, exposant les reconnaissances exigées et les instances engagées par les soins dud. Bourcier (1611 environ).

G. 1583. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 34 pièces papier.

1733-1745. — Mémoires de procureurs. Procès en règlement de comptes avec S^{t}-Laurens, procureur du chapitre à Toulouse.

G. 1584. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 27 pièces papier.

1751-1785. — Mémoires de procureurs. Procès en règlement de comptes avec Chavardès, procureur du chapitre à Toulouse.

G. 1585. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1263-1699. — Chapellenies. — Testament de Gaillard Lambert, doyen de S^{t}-Seurin (Extrait « d'un cartulaire du chapitre de S^{t}-Seurin écrit en lettres gothiques par Rufatus, chanoine et sacriste, et connu sous la dénomination de *Grand Sanctius* » ; 27 avril 1263). — Testament de Pierre, captai de La Tresne (vidimus; 2 février 1275, n. s.). — Testament de Guill. de Lacase, chapelain : il demande à être inhumé dans le cimetière de S^{t}-Seurin, chapelle S^{te}-Catherine, où sont enterrés ceux de sa famille (XIV^{e} siècle). — Codicille de l'archevêque Pey Berland relatif notamment à la chapellenie de l'hôpital par lui fondé. Le testateur décide « quod si ipse decederet ante collectam bladi et vini... quod ducenta libræ de quibus est pactum cum Joanne Boyer, magistro operis Sancti Petri Burdegalensis, et sibi solvatur de suis dictis bonis et quod opus inceptum perficiatur » (copie; 1er août 1440).

G. 1586. (Liasse.)— 8 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1633-1788. — Chapellenies. — Mention de Clément Vielle, prieur de Soulac, le 3 octobre 1449 (sans date). — Liste des chapellenies fondées à S^{t}-Seurin (sans date).

G. 1587. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets papier.

1634-1642.— Bénéfices. Titres de collation.

G. 1588. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets parchemin.

1732. — Inventaire des archives du chapitre.

G. 1589. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets et 5 pièces papier.

XVII^{e}-XVIII^{e} siècles. — Inventaires partiels des archives et tables.

G. 1590. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

XVI^{e} siècle-l772. — Confrérie du S^{t}-Esprit. Privilèges et organisation. — Placard sur parchemin énumérant les indulgences accordées à la confrérie (incunable ; XVI^{e} siècle). — Consultation signée Lussac : « La confrairie étant une association de prêtres réunis pour célébrer le service divin, » il a dû leur être attribué un lieu consacré (6 avril 1772). — Protestation du syndic de la confrérie auprès du sacriste, qui fait enseigner le catéchisme dans la chapelle S^{t}-Jacques, sise sur le charnier du cimetière (8 avril 1772). — Réponse du chapitre, qui revendique la propriété de lad. chapelle, sur laquelle la confrérie n'exerce qu'un droit d'usage (11 avril 1772).

G. 1591. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1685-1767.— Confrérie du S^{t}-Esprit. Droits de propriété et de seigneurie foncière. — Expédition du dénombrement présenté à la Chambre des Comptes par les confrères du S^{t}-Esprit (29 janvier 1685). — Contrat avec Pierre Lacoste, notaire, que l'on charge de classer les archives de la confrérie et d'exiger les reconnaissances des tenanciers. Note annulant ces conventions (6 septembre 1758).

G. 1592. (Registre.) — Petit in-4°, 14 feuillets parchemin.

XIV^{e} siècle. — Confrérie du S^{t}-Esprit. « Iste est rotulus confratrie Sancti-Spiritus in ecclesia Sancti Severini Burdegale. Actum fuit anno Domini M° CCC°. » Lièvre de la confrérie. — Cens sur une terre [sise à Montussan?] laquelle s'étend « de feodo confratrie presbyterorum de Inter duo Maria, ex uno capite, usque ad nemorem comunem, ex alio capite » (fol. 9 v°). — Rente « pro prandio unius pauperis et pro vassa arssa » (fol. 11 v°).

G. 1593. (Registre.) — 161 pièces originales en parchemin, reliées.

1251-1548. — Confrérie du S^{t}-Esprit. Titres divers. — Remise à un tenancier de partie du cens qu'il doit pour une maison sise paroisse S^{t}-Maixent, à condition

que dans les 6 ans il dépensera 60 francs à réparer lad. maison (n° 1; 18 mars 1478, n. s.). — Vente de 2 deniers d'esporle et 15 s. tournois de cens moyennant 20 francs bordelais (n° 44; 6 mars 1538, n. s.). — Testament de Bertrand Duplantier, prêtre, habitant de S[t]-Seurin : il institue divers legs, notamment un de 5 I. «a l'obre et fabrica de Nostra-Dona de Sent-Seurin. » «Et car institucion de heretey es cap et fundament de lot testament, » il institue héritière la confrérie du S[t]-Esprit (15 novembre 1452; n° 161).

G. 1594. (Registre.) — In-f°, 43 feuillets parchemin.

l460-1476. — Confrérie du S[t]-Esprit. Fragments de terriers. — Reconnaissance pour un pré sis à Eysines, acquis « ab ung deney a Diu et sens carta » (29 août 1460; fol. 22).

G. **1595.** (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets papier.

1542. — Confrérie du S[t]-Esprit. « Papier censier de la confrairie du S[t]-Esperit, fondée au charnier du porge de S[t]-Seurin. » — Article au nom de Martin du Boys, seigneur de Canteloup, Entre-deux-Mers (fol. 1); — Jean du Bois, seigneur de l'Isle, demeurant à Baurech (fol. 1); — Pierre de Garay, «s[r] du Bois de Gramont, » pour Guillemine Mercière, sa femme (fol. 11 v°); — Jean Le Faure, « seigneur de La Tour » (fol. 12 v°) ; — Pierre Guichard, « hoste du *Cheval-Blanc,* devant les Augustins » (fol. 17). — Total 270 1. (fol. 17).

G. 1596. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets papier.

1566. — Confrérie du S[t]-Esprit. « Pappier des rentes pour le S[t]-Esperit, pour les années mil cinq cens soixante-six, estant conte maistre Jacques du Raucault, chanoyne semy-prébendier. » — Mention d'une terre acquise de l'organiste de S[t]-André appelé maître Jean de Cappredon (fol. 11 v°).

G. 1597. (Registre.) — Petit in4°, 17 et 6 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. « Papier des rentes, » — Article au nom d'une femme qui habite « darière la Bourse d'Espaigne» (fol. 7 v°). — Mention d'une aubarède « qui est près du pont de la Peyre, darier le Palais Galiène » (fol. 12 v°).

G. 1598. (Cahiers.) — In-8° oblong, 120 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Lièves.

G. 1599. (Cahiers.) — In-8» oblong, 53 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Lièves.

G. 1600. (Cahiers.) — ln-8° oblong, 53 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Lièves.

G. 1601. (Cahiers.)— In-8° oblong, 61 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Lièves.

G. 1602. (Cahiers.) — In-8° oblong, 126 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Lièves.

G. 1603. (Cahiers.) — In-8° oblong, 87 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Lièves.

G. 1604. (Cahiers.)— In-8° oblong, 80 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Lièves.

G. 1605. (Cahiers.) — In-8° oblong, 38 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Lièves.

G. 1606. (Cahiers.) — In-8° oblong, 99 feuillets.

XVI[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Lièves.

G. 1607. (Registre.) — Grand in-folio, 312 feuillets papier.

1768. — Confrérie du S[t]-Esprit. Liève. — Analyse d'une reconnaissance du 2 avril 1693, par Alphonse Legier, abbé de Cagnottes (fol. 28); — de diverses reconnaissances par des prieurs successifs du séminaire S[t]-Raphaël (fol. 40); — par divers tenanciers d'immeubles démembrés de l'ancien bourdieu du S[t]-Esprit, aux Chartrons, lesquels tenanciers doivent une rente solidaire de 18 1. tournois (fol. 43 et suiv.); — pour d'autres démembrements du môme bourdieu, grevés d'une rente solidaire de 40 1. (fol. 54 et suiv.).

G. 1608. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1327-1769. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse

S[t]-Seurin : tènements divers et d'Artiguevieille, Capdeville, la Crabeyre et Figueyreaux.

G. 1609. (Liasse.) — 1 cahier de 48 feuillets papier et 25 pièces papier.

1570-1751. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse S[t]-Seurin : tènement de Figueyreaux. Procès contre André Grellet, bourgeois, et conflit avec le chapitre touchant la directité d'un fonds et le privilège d'évocation dud. chapitre.

G. 1610. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1321 -1774. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse de S[t]-Seurin : tènements de Fosseléon, Motedayre, Naujac, rue S[t]-Paulin, tènements de Pipas et Pontlong.

G. 1611. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1781. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse de S[t]-Seurin : tènement de Pontlong. Dossier relatif aux indemnités dues à la confrérie pour l'incorporation au Domaine de terrains relevant de lad. confrérie et sur lesquels doit passer une rue qui prolongera la chaussée d'Albret. — Consultations d'avocats.

G. 1612. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1346-1754. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières dans la paroisse de S[t]-Seurin : tènements de Pradets, la Recluse, Salabert, Tremblède et le Vivey.

G. 1613. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1478-XVIII[e] siècle. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières à Bordeaux et dans la banlieue : tènements divers et rue des *Auladatz.*

G. 1614. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1389-1628. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières à Bordeaux et dans la banlieue : rue de Bouhau. Procès contre Madeleine de Durfort. — Mémoire contre Madeleine de Durfort, dame de Lalande : l'agent de celle-ci soutient que le tènement contesté « est le lieu où l'un des seigneurs de lad. maison combatit aultres fois le géant duquel il est parlé dans notre chronicque et qu'à cause de la victoyre qu'il en raporta il y fist battir et construire le couvent des Carmes » (15 décembre 1626).

G. 1615. (Liasse.) — 3 cahiers de 48 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1431-1771. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières à Bordeaux et dans la banlieue : rues des Bouviers et de Burga, tènements de la Caillavengue, quartier des Chartrons et Château-Trompette, et rue de Courbin.

G. 1616. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1345-1757. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières à Bordeaux et dans la banlieue : rue des Épiciers, tènements de Fontaureil, de S[t]-Laurent et de Lomenet, rues Maucaillou, du Morer et Permentade, tènement du Pin, rue Poitevine, tènement du Pont-du-Guy, rue Porte-Dijeaux, paroisse Puy-Paulin et tènement de Rapotot. — *Tènement du Pin.* Reconnaissance pour une vigne : « Bourdeaux...., le 14[e] jour du moys d'apvril l'an 1546, avant Pasques. »

G. 1617. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 33 pièces papier.

1379-1769. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières : localités diverses ou indéterminées, Bassens, Bègles, Bouliac, Bourg, Camblanes, Carignan, Cenon, Eysines, S[te]-Eulalie, S[t]-Germain-du-Puch et Gradignan.

G. 1618. (Liasse.)— 11 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1360-1576. — Confrérie du S[t]-Esprit. Titres de propriété et de seigneurie foncières : Léognan, Lormont, S[t]-Loubès, Mérignac et Quinsac.

G. 1619. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1455-1774. — Confrérie du S[t]-Esprit. Valeurs mobilières : rentes, prêts, etc.

G. 1620. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets papier.

1498-1499. — Confrérie du S[t]-Esprit. Compte des exercices 1498 et 1499. — Cens payé par « madone

Bonne Balenguere, abbadesse de las Sorsmenudes » (fol. 4).

G. 1621. (Cahier.) — 12 feuillets papier.

1502. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes.

G. 1622. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets papier.

1544. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes.

G. 1623. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillets papier.

1547.— Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes. — Mention d'une maison tenue par Pierre Du Puyau, prieur de Captieux (fol. 1). — Dépenses. Frais du dîner des pauvres, le mardi après la Pentecôte : fayssonnats à 7 s. la douzaine; 1 quartier et demi de bœuf, 7 fr. 7 s. 6 d.; 1 quartier et quart de mouton, 8 s., etc. (fol. 29-29 v°). — Détail des dépenses faites « le vendredi pour le disner de MM. les Confrères» (fol. 29 v°). — Dépenses extraordinaires : « En panunceaulx, I s. Plus... au commissaire Robert pour avoir mys les panunceaulx sus les maisons de M. Gentilz, Mestreau et Coutures, XII s.» (fol. 31 v°).— « Pour avoir faict mectre les panunceaulx sus la maison de Héliot de Caudéran, sus les vignes de Gailhard Hosten et sus le bien de la Puy a-leyre » (fol. 32).

G. 1624. (Cahier.) — In-4», 15 feuillets papier.

1548. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes.

G. 1625. (Registre.) — In-4°, 4 feuillets papier.

1545. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes.

G. 1626. (Cahiers.) — In-4°, 26 feuillets papier.

1554(?) et **1593.** — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes.

G. 1627. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 1 pièce papier.

XVI^e^ siècle. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes.

G. 1628. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier.

1618-1630. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes pour 1618-1620 et pour 1625-1630. — Comptes de 1618-1620. Dépenses: 36 l. pour « la croix qu'on a faict refaire au Lorrain, maître orphebvre de Bourdeaux » (fol. 11).

G. 1629. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 feuillets papier.

1631-1636. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes pour 1631-1633 et pour 1634-1636. — Compte de 1634-1636. Dépenses: 8 s. à Louis, peintre, « pour avoir accommodé le tableau qu'on avoit faict brusler » (12 juin 1635; fol. 15).

G. 1630. (Cahier.) — 38 feuillets papier.

1637-1662. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes. — Recette de 6 l. pour des agrières « ayant esté fort perdues de la gelée la présent année 1644 » (fol. 11). — Dépenses : 1 l. 5 s. pour avoir fait porter en ville « à cause des gens de guerre... les ornemens, papiers et tiltres » (30 septembre 1650; fol. 30 v^0^). —Enlèvement d'immondices « dans la chapelle dans laquelle se couchoient certains suisses », et réparations de dégâts causés par les gens de guerre (fol. 31). — Transport des ornements en ville « à cause des gens de guerre » et réparation de dégâts (1653; fol. 32 v°-33).

G. 1631. (Liasse.) — 5 cahiers de 44 feuillets papier.

1663-1670. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes pour 1663-1664, 1665, 1667-1668 et 1669-1670.

G. 1632. (Liasse.)— 6 cahiers de 34 feuillets papier

1671-1675. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes pour 1671, 1673, 1674 et 1675.

G. 1633. (Liasse.) — 7 cahiers de 32 feuillets papier.

1677-1680. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes pour 1677, 1678, 1679 et 1680.

G. 1634. (Liasse.) — 7 cahiers de 31 feuillets papier.

1681-1685.— Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes pour 1681, 1682, 1683, 1684 et 1685.

G. 1635. (Liasse.) — 6 cahiers de 23 feuillets papier.

1686-1698. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes

de 1686-1687, 1687-1688, 1688-1692, 1693-1694, 1695-1697 et 1698.

G. 1636. (Liasse.) — 3 cahiers de 30 feuillets papier.

1699-1710. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes de 1699-1703, 1704-1707,1708-1710.

G. 1637. (Registre.) — Petit in-4°, 10 feuillets papier.

1711. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes. — Liste des anniversaires fondés dans la chapelle de la confrérie.

G. 1638. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1711-1752. — Confrérie du S^t^-Esprit. Comptes de 1711, 1714, 1715-1716, 1719-1720, 1721-1722, 1747-1749, 1749-1751 et 1751-1752.

G. 1639. (Liasse.) — 33 pièces papier.

1562-1749. — Confrérie du S^t^-Esprit. Pièces de comptabilité.

G. 1640. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1752-1780. — Confrérie du S^t^-Esprit. Pièces de comptabilité.

G. 1641. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1439-1772. — Confrérie du S^t^-Esprit. Pièces de procédure et documents divers.

G. 1642. (Registre.) — Petit in-4°, 6 feuillets papier.

1785-1790. — Confréries de S^t^-Fort et du S^t^-Sacrement. « Registre pour écrire les quittances des dépenses qui seront faites par les sindics et receveurs. »

G. 1643. (Liasse.)— 26 pièces papier.

1788-1791. — Confrérie de St-Fort. Pièces de comptabilité.

G. 1644. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1489-1671. — Confréries des Ames, de la Charité, de Notre-Dame et du S^t^-Sacrement.

G. 1645. (Liasse.)— 12 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1325-1441. — Confrérie de S^t^-Seurin.

G. 1646. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1492-1540. — Confrérie de S^t^-Seurin et de S^t^-Amand.

G. 1647. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1461-1787. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. — Accord intervenu entre le cardinal de Sourdis et l'évêque de Dax, qui se disputaient le doyenné de S^t^-Seurin : «Led. sieur esvêque d'Aqz sera tenu résigner ou faire résigner à mond. seigneur le cardinal ung ou deux prieurés simples du revenu de mille livres » (28 avril 1625). — Apposition des scellés sur les meubles du chanoine Minvielle, décédé, et inventaire desd. meubles (23-30 mars 1649).

G. 1648. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets papier.

1480-1490. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Comptabilité des prêts en argent, grains et vin, consentis par Bernard d'Ambille, archidiacre de Blaye. — Reçu pour Bernard d'Ambille (9 décembre 1485; fol. 1). — Reconnaissances de dettes au neveu de feu Bernard d'Ambille (30 juin-30 juillet 1486; fol. 1 v°-2v°). — Reconnaissance aud. Bernard d'Ambille pour 8 francs et demi de Bordeaux, valeur d'un bœuf blanc (21 octobre 1483 ; fol. 6). — Mention de la vente, faite à un paroissien du Bouscat, d'une paire de bœufs, moyennant 20 fr. (fol. 26).

G. 1649. (Liasse.) —189 pièces papier.

1760-1772. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Affaires de Lagardère, sacriste. — Reçu de 60 l., « pour vingt mois de rature et acomodage de péruque » (10 août 1765). — Reçu à la suite de fourniture d'avoine à 4 l. 16 s. le boisseau (23 septembre 1765). — Reçu de Labottière à la suite de fournitures faites au curé de S^t^-Seurin : *L'origine des lois* (2 exemplaires), *Pensées de Rousseau, Manuel de l'homme du monde, J.-J. Rousseau à l'archevêque d'Auch,* etc. (14 décembre 1765).

G. 1650. (Liasse.) — 150 pièces papier.

1773-1791. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Affaires de Lagardère, sacriste. — Mémoire de travaux pour le curé de S^{t}-Seurin: fouettage au lait d'une barrique de vin blanc, etc. (1778).

G. 1651. (Liasse.) — 184 pièces papier.

1773-1787. —Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Affaires du chanoine Pérès-Duvivier, héritier de Lagardère.

G. 1652. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 70 pièces papier.

XIII^{e} siècle 1790. — Pièces diverses. — Tableau pour l'inscription des anniversaires (XIII^{e} siècle). — « Ce qui ce gaigne au chœur annuellement et pour le revenu entier d'un canonicatde S^{t}-Surin» (XVII^{e} siècle). — Arrêt du parlement de Bordeaux « qui homologue l'ordre de collocation des créanciers des ci-devant soi-disans Jésuites» (imprimé; 19 décembre 1768). — Mémoire dans lequel le feudiste du chapitre expose les difficultés qu'il a éprouvées pour obtenir des reconnaissances à partir du jour où il a été question d'abolir les droits féodaux (1790).

G. 1653. (Liasse.) — 21 cahiers de 218 feuillets.

1772-1792. — Pièces diverses. Répertoire des registres d'état civil de S^{t}-Seurin.

G. 1654. (Cahier.) — In-8° oblong et in-4°, 39 feuillets papier.

XVIII^{e} siècle — Pièces diverses. Répertoire d'actes au pouvoir de Peroa, notaire à Ludon.

CHAPITRES DIVERS.

G. 1655. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 61 pièces papier.

1651-1798. — Chapitre de Cadillac. — Arrêt du Conseil pour le dénombrement des biens qui relèvent du Domaine engagés au profit du chapitre (7 août 1726). — Testament du chanoine Charles Pisanes : il dispose de son couvert d'argent, savoir cuiller et fourchette, de son portrait peint par feu Baulos, de tableaux peints par lui-même (18 décembre 1743).— Procuration donnée par un chanoine à Jean-Antoine Dalais, «géomètre et feudiste», à l'effet de recevoir les revenus d'une chapellenie et de donner quittance (24 octobre 1778).

G. 1656. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1761-1762. — Chapitre de Cadillac. Procès entre un chanoine et un notaire, qui s'accusent respectivement de tentative d'assassinat.

G. 1657. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1429-1598. — Chapitre de S^{t}-Émilion. — Compromis au sujet des dîmes de S^{te}-Terre entre le chapitre, comme curé primitif, Mathieu Castet, chanoine, comme vicaire perpétuel, et frère Jacques Gaucens, prieur de «Sent-Forenx» de Castillon (septembre 1475). —Reconnaissance par Pierre Bouquey, ci-devant maire de S^{t}-Émilion, pour une maison sise à S^{t}-Émilion, prés la porte Bouqueyre (2 novembre 1598).

G. 1658. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1671-1756. — Chapitre de S^{t}-Émilion. — Reconnaissance à Charles de Bernada, docteur en théologie, doyen et syndic (11 août 1686). — Dénombrement du temporel de Pierre Barbot, aumônier (13 juillet 1689). — État des rentes dues au chapitre de S^{t}-Émilion dans les paroisses de Montagne et de S^{t}-Georges : le baron Ducros, seigneur de Montagne, pour 8 journaux de terre, mesure de Puynormand; François Salban, maître chirurgien, etc. (1709?) — Accord passé dans le château de S^{t}-Georges (24 mai 1714). — Liève des agrières appartenant à M. Desèze, théologal et aumônier, dans la paroisse de S^{t}-Sulpice : terres à noble Jacques de Gères, sieur de Sayes, grevées d'une redevance d'un huitième. Total : 291 gerbes de seigle, 21 de baillarge, 5 de méture, 102 de froment (1733).

G. 1659. (Registre.)— In-8° oblong, 45 feuillets.

XVIII^{e} siècle. — Chapitre de S^{t}-Émilion. Liève pour l'aumônier du chapitre.

G. 1660. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1788-1791. — Chapitre de S^{t}-Émilion. Pièces de comptabilité. — Fourniture de verre peint, de claves et de barrettes pour réparer le «grand vitrau» (n^{os} 17 et 23).— Réparations aux stalles du chœur,6 1. (n° 20).

évêque de Luçon (1565-1575). — *Paris.* Longue et importante lettre d'Henri III, renfermant des instructions à l'évêque de Paris pour négocier avec le Pape (6 février 1586). — *Périgueux.* Requête à l'évêque Emmanuel-Louis de Grossoles de Flammarens, au sujet de la propriété des bancs et tombeaux dans les églises du diocèse; ordonnance y relative (14 janvier 1775). — Mémoire de l'évêque de Périgueux touchant l'agrégation de ses séminaires à l'Université de Bordeaux (XVIII[e] siècle). — *Saintes.* — *Sarlat.* Reconnaissances pour des biens sis à Saint-Avit-Sénieur et mouvant du chapitre de Sarlat (juin 1714). — *Toulouse.* Arrêt du Parlement de Toulouse, déclarant comme d'abus la décision de l'archevêque « admectanl et tolléranl certaine nulle et abusive procédure faicte par messire Jehan de Foix, archevesque de Bourdeaulx » (13 juin 1523). — Mandement de l'archevêque de Toulouse pour le jubilé de l'année 1776.

SEMINAIRE SAINT-RAPHAËL.

G. 925. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 59 pièces papier, 6 imprimés.

1442-1777. — Union par Pey Berland, archevêque de Bordeaux, des églises paroissiales de S[t]-Saturnin de Baurech et S[t]-Simon de Bouliac au collège par lui fondé pour recevoir douze pauvres étudiants en théologie (copie 18 mars 1442). — Confirmation de l'acte précédent par le pape Pie II (4 juillet 1461). — Décision de l'archevêque unissant le prieuré du S'-Esprit au séminaire (9 août 1584). — Prise de possession par Pierre Boyer, prieur du séminaire S[t]-Raphaël, de la chapelle fondée à S[t]-Michel par Hugues Rabaston (15 septembre 1602). — Enquête par Pierre Delurbe, chanoine de S[t]-André, relative à la cure de S[t]-Martin de Montaigne, d'une valeur de deux mille livres tournois, unie récemment au doyenné de S[t]-Émilion et que le procureur fiscal du diocèse propose d'attribuer « au séminaire institué au prieuré S[t]-Raphaël et collège de S[t]-Paul de Bordeaux » *(I[er]* mars 1606). — Lettres du cardinal de Sourdis par lesquelles, après avoir rappelé l'union qu'il a faite des églises de S[t]-Paul et de S[t]-Christoly au séminaire de S'-Raphaël, il attribue à celui-ci les revenus, dons et legs des confréries de S[t]-Pierre, S[t]-Paul et S[t]-Fiacre établies dans ces églises (28 janvier 1609). — Union au séminaire S[t]-Raphaël, dont As. Henriquez de Moneyro est administrateur, des deux chapelles du Carnet fondées dans l'église S[t]-Laurent en Médoc par noble Jean de Caupène, baron du Carnet (1[er] juillet 1621). — Union au séminaire par François de Sourdis de la société des prêtres de l'église de S[t]-Laurent (16 juin 1624). — Ordonnance des vicaires généraux, le siège vacant, créant la charge de maître des cérémonies dans le séminaire (2 juin 1646). — Vente au syndic du Bureau de l'hôpital S[t]-André par l'archevêque H. de Maniban, patron du séminaire S[t]-Raphaël, fondé le 14 février 1442 par Pey Berland, des maisons et emplacements contigus audit hôpital et occupés actuellement par le séminaire, pour la somme de cinquante-cinq mille livres; cession par le même archevêque pour y construire un nouveau séminaire, d'un emplacement confrontant au mur de ville dans la rue des Remparts, au jardin de l'archevêché et au ruisseau du pont de Lamothe (1743). — Différend entre le directeur du séminaire et les chapitres de S[t]-André et de S[t]-Seurin au sujet de la procession faite par ces chapitres dans l'église du séminaire (7 mai 1753 et 4 juin 1755). — Devis des travaux pour la reconstruction du séminaire près le terrain du château du Hâ (18 mai 1761). — Lettres patentes de Louis XV approuvant l'acquisition faite par le séminaire d'un bien de campagne dans les environs de Bordeaux pour le prix de vingt mille livres (novembre 1765). — Suppression par l'archevêque Audibert de Lussan du prieuré simple de S[t]-Exupére de Béliet et attribution des revenus de ce prieuré au séminaire S[t]-Raphaël (2i septembre 1766). — Extrait de l'édit royal de 1768 relatif à la conservation des lieux réguliers et à l'obligation pour les abbés, prieurs conventuels et autres religieux de résider dans leurs monastères (février 1773). — Lettres du Roi autorisant la suppression des abbayes de S[t]-Sauveur de Blaye et de N.-D, de Guîtres (22 août 1773). — Commission pour l'instruction de la procédure relative à l'attribution au séminaire de S[t]-Raphaël des menses conventuelles et des offices claustraux de S[t]-Sauveur de Blaye et de Notre-Dame de Guîtres (16 septembre 1773). — Délibération des membres du chapitre de S[t]-Romain de Blaye, par laquelle ils consentent à la suppression des places canoniales, mense capitulaire et offices claustraux pour les attribuer au séminaire S[t]-Raphaël, à condition que les titulaires actuels jouiront de leurs bénéfices leur vie durant (13 décembre 1773). — Circulaire de l'archevêque Audibert de Lussan au clergé du diocèse, demandant, des subsides pour remplacer les bâtiments du petit séminaire S[t]-Raphaël, qui tombent en ruine (sans date.) — Rapport d'experts relatif à l'état des bâtiments du séminaire (2 septembre 1776). — Échange, entre Charles-Gaspard de Montdauphin, supérieur du séminaire

S[t]-Raphaël, et les maire et jurais de Bordeaux, des terrains et bâtiments occupés par le séminaire rue S[t]-Paul contre les terrains et bâtiments de l'ancienne Plateforme, flans lesquels devait être établi le couvent des Grandes Carmélites (17 février 1777).

C. 926. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 98 pièces papier.

XV[e] siècle-1775— Demande de J. Rivaly, vicaire de Lesparre, pour être admis oblat *(condonatus)* au collège S[t]-Raphaël (XV[e] siècle). — Contrats d'admission au séminaire S[t]-Raphaël en faveur de : Robert Vergnault, de S[t]-André-de-Cubzac (1606): Raymond de Ripotte, de S[t]-Macaire (1622); Antoine de Labaye, de S[t]-Caprais (1622); GuillaumeEyraud, de S'-Antoine-d'Artiguelongue(1623); Guilhem de Lacoste, de Podensac (1623); etc. — Autorisations des archevêques d'entrer au séminaire pour: Jacques Dulong (1613); Barthélemy Borderie (1613), etc. — Requête à l'archevêque par André Berland. clerc de la paroisse de Castelnau en Médoc, se disant issu de la famille de Pey Berland, aux fins d'être admis au séminaire S[t]-Raphaël (1686). — Enquête établissant que Jeanne Berland, âgée de quarante ans, femme de Lacoze, chirurgien de Castelnau, a été ensevelie, le 30 juillet 1652, « dans l'esglise de Moulix, proche de l'autel Nostre-Dame, dans la sépulture où avoit esté ensevelie la mère de feu messire Pey Berland, archevesque de Bourdeaux »; le 1[er] février 1676, a été placé dans la même sépulture de saint Pey Berland, Guillaume Berland, marchand, âgé de soixante-sept ans, du village de Bécoiran, en présence de Pierre Berland, avocat au Parlement, fils du défunt (1652-1687). — Fragment d'un cahier des entrées des élèves au séminaire S[t]-Raphaël (1775). — Acte de décès de Pierre Leydet, né à Bourg-sur-Gironde, âgé de quarante ans, directeur et syndic du séminaire (1775).

G. 927. (Liasse.) — 2 cahiers, 36 et 82 feuillets, plus 8 pièces papier.

XVII[e] siècle-1771. — Inventaires. — Inventaire sommaire des archives du collège S[t]-Raphaël et séminaire de Bordeaux. — Pièces relatives à la maison occupée par le séminaire à l'époque de sa fondation. — Vente de deux maisons, rue S[t]-Paul, par Pey de Jonzac, abbé de S[t]-Romain de Blaye (1388). — Achat par messire Pierre de Messagon, archevêque de Bordeaux (?), de maisons situées entre l'église S[t]-Paul et l'hôpital S[t]-André. (1442). — Baillette par le prieur du collège en faveur de Raymond Eyquem d'une maison, rue de la Rousselle (1467). — Testament de Raymond de Lande, prieur du collège (1495). — Union au séminaire de l'église S[t]-Paul et des confréries y établies (1606). — « Carte du dixmon de Boliac et La Trene pour une messe qui se doit dire tous les judys pour nostre fondateur». — Union au séminaire des églises de Bouliac et de Baurech (1447). — Union de la vicairie perpétuelle de Baurech (1461). — Achats par Jean Guilard (1447) et Arnaud Carboneu, prieurs du collège. — Partage de la dîme de Tresses entre le chapitre de S[t]-André et le prieur de S[t]-Raphaël (1455). — Achat par Jean Guitard, prieur du collège, du quart de la dîme de Tresses pour le prix de sept cents guyennois d'or du coin de Bordeaux, chaque guyennois de vingt-cinq bordelais revenant à quinze tournois (26 avril 1444). — Achat fait à noble Jean de Foix, comte de Candalle, par Jean Prévôt, prieur de S[t]-Raphaël, de la moitié de la dîme de Tresses pour le prix de trois cents francs (1471). — Titres des biens situés à Pompignac, S[t]-Loubès, Sallebœuf, Artigues, Izon, Montussan et Eysines. — Union du prieuré du S[t]-Esprit au séminaire S[t]-Raphaël par l'archevêque Prévôt de Sansac (9 août 1584). — Prise de possession de ce prieuré et du bourdieu situé aux Chartrons, nommé le bourdieu du S[t]-Esprit (18 août 1584).— Bulle des indulgences attachées au prieuré du S[t]-Esprit. — Vente de la maison du prieuré du S[t]-Esprit aux. religieuses Notre-Dame pour la somme de deux mille livres, laquelle est prêtée au chapitre de S[t]-Seurin (1608) et remboursée en 1614. — Titres des chapelles de Puch-Mouton et de S[t]-Laurent du Carnet ou de Caupène. — Union de la société ou fraternité S[t]-Laurent en Médoc au séminaire S[t]-Raphaël par le cardinal de Sourdis (16 juin 1624). — Achat par l'archevêque Pey Berland des maisons qui sont entre l'église S[t]-Paul et l'hôpital S[t]-André, pour la somme de cent nobles d'or du poids nouveau et du coin d'Angleterre (17 janvier 1442). — Titres de la chapelle de Hugon Rabaston, anglais, fondée en l'église S[t]-Michel; union de cette chapelle au collège S[t]-Raphaël et sémi. naire de Bordeaux par le cardinal de Sourdis (1602). — Inventaire des dossiers des procès. — Inventaire des archives et objets mobiliers du séminaire S[t]-Raphaël en 1690; catalogue détaillé de la bibliothèque. — Inventaire des objets mobiliers, vases sacrés, etc., provenant de la congrégation des écoliers de l'ancien collège de la Madeleine, de la congrégation des artisans et de l'église S[t]-Jacques, et déposés dans le séminaire S[t]-Raphaël par ordre de l'archevêque F. de Rohan (1762). — Convention entre Pierre Leydet, administrateur du séminaire, et G. François

de Nauville, feudiste, relative au classement des archives (1771).

G. 928. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1586-1786. — Dons et legs. — Testament de Pierre de Laroche, conseiller au Parlement, par lequel il lègue aux écoliers pauvres du collège S[t]-Raphaël dix écus sol pour acheter des livres (1586). — Legs de quatre cents livres tournois par Gillette de Holande, veuve du sieur de Lange, conseiller au Parlement (1603). — Testament de Pierre Palisse, chanoine de S[t]-André et prieur de S[t]-Raphaël, instituant le séminaire son héritier universel (1637). — Donation par Henri Descorps, curé de S[t]-Pierre-d'Ambarès, de la somme de six mille livres pour les besoins les plus urgents du séminaire (1786).

G. 929. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1403- 1689. — Biens. — Reconnaissances féodales pour maisons et terres appartenant au séminaire S[t]-Raphaël et situées à Bordeaux, rues Médoc et Bonaventure, paroisse S[t]-Remy (1403-1584).— Exporle à la confrérie du S[t]-Esprit, instituée au charnier S[t]-Seurin pour vignes et terres au lieu de Rapatot, aux Chartrons, paroisse S[t]-Remy (1499). — Accasement par Pierre Boyer, prieur et syndic du collège S[t]-Raphaël et chanoine de S[t]-André (1603). — Exporle pour P. Boyer, prieur, par Jeanne de Fauguerolles, veuve de François de Ségur, chevalier (1615). — Déclaration du temporel du séminaire S[t]-Raphaël, présenté à la Cour des Comptes (1689).

G. 930. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1462-1599. — Prise de possession de l'église de Baurech par Jean Prévôt, prieur du collège S[t]-Raphaël (1462). — Sentence de la cour du sénéchal d'Aquitaine, siégeant dans le château de l'Ombrière, confirmant le collège dans la possession de l'église de Baurech et de ses bénéfices (1464). — Exporle pour Pierre Hosten, prieur de l'hôpital S[t]-Jacques de Belin, pour le moulin de Béliet (1466). — Échange de revenus entre le séminaire et le curé de Lignan (12 juin 1493). — Autre exporle pour un bien sis à Mios, au lieu dit : *le cornau de Lalande* (1504). — Exporles pour le prieur de l'hôpital S[t]-Jacques de Belin, à raison d'une chapelle fondée par noble dame Helytz d'Ornon, dame d'Audenge (1504).

G. 931 (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 1 cahier de 18 feuillets et 59 pièces papier.

1601-1775. — Statuts et ordonnances de la confrérie S[t]-Laurent, instituée dans l'église de S[t]-Laurent en Médoc et unie au séminaire par le cardinal de Sourdis (1624). — Présentation à l'archevêque par Jean de Lalanne, seigneur abbé de S[t]-Ferme et prieur de S[t]-Maurice de Béliet, de la personne de Gaspard Blanchet pour ledit prieuré (1659).—Prise de possession du prieuré S[t]-Exupère de Béliet, dépendant du séminaire S[t]-Raphaël, par Louis de Geslin, écuyer, vicaire de Salles (1767).

G. 932. (Cahier.) - In-f°, 42 feuillets.

17711-1780. — Terrier du séminaire pour : Bordeaux, Baurech, Camblanes, Carignan, Floirac, Pompignac, S[t]-Caprais, Sallebœuf, Tabanac et Tresses (1771-1780).

G. 933. (Registre.) — Grand in-4°, 217 feuillets.

1350-1760. — Extraits des titres féodaux établis chronologiquement avec les noms des tènements, et relatifs aux fiefs possédés par le séminaire S'-Raphaël : à Bordeaux, faubourg et paroisse S[t]-Seurin, paroisse S[te]-Eulalie, palu de Bordeaux, à Eysines, à Villenave.

G. 934. (Registre.) — Grand in-4°, 177 feuillets.

1440-1750. — *Idem,* pour Bordeaux, paroisse S[t]-Michel. — Bail à fief nouveau par le prieur du collège S[t]-Raphaël à honorable homme Ramond Ayquem, marchand, pour maison rue de la Rousselle (2 septembre 1467. F° 135). — « Honnorable homme Loys Besien, marchand, comme tuteur de Pierre et Ramond Aiquem, enfants de Grimond Aiquem, a reconnu... tot aquet hostau, apentis, chay et yssida en la rueta aperada de Montaigne, per darrey, qui es en la parropia. de Sent-Miquey, en la rua aperada de la Rossella, confronte... entro au chay et graney de Pey Aiquem, senhor de Montaigne, fray deusd. minors» (5 février-1523. F° 135). — Autres extraits de titres pour les. paroisses S[t]-Pierre et Puy-Paulin.

G. 935. (Registre.) — Grand in-4°, 284 feuillets.

1369-1750. — *Idem,* pour Bouliac

G. 936. (Registre.) — Grand in-4°, 95 feuillets.

1434-1750. — *Idem,* pour S[t]-Loubès, Izon et Montussan.

G. 937. (Registre.) — Grand in-4°, 230 feuillets.

1436-1750. — *Idem,* pour Camblanes, Carignan, La Tresne et Quinsac.

G. 938. (Registre.) — Grand in-4°, 269 feuillets.

1494-1750. — *Idem,* pour Cénac, Lignan, Loupes et Sadirac.

G. 939. (Registre.) — Grand in-4°, 157 feuillets.

1428-1750. — *Idem,* pour Artigues et Floirac.

G. 940. (Registre.) — Grand in-4°, 263 feuillets.

1494-1750. — *Idem,* pour Pompignac, Sallebœuf et Tresses.

G. 941. (Registre.) — Grand in-4°, 190 feuillets.

1496-1750. — *Idem,* pour Baurech, Cambes, Le Tourne et S[t]-Caprais.

G. 942. (Liasse.) — 35 pièces, 6 cahiers de 110 feuillets, 1 plan.

XV[e]-XVIII[e] siècles. — Lièves, reconnaissances féodales, etc., au profit du collège pour des biens sis à Bordeaux, Baurech, Cambes, Floirac, Lignan, Quinsac.

G. 943. (Liasse.) — 41 pièces papier, 5 cahiers de 175 feuillets.

XV[e]-XVIII[e] siècles. — Lièves, reconnaissances féodales, etc., au profit du collège pour des biens sis à Sadirac, Tabanac, Pompignac, Sallebœuf, Tresses, etc.

G. 944. (Registre.) — In-f°, 237 feuillets papier.

1780. — Liève des fiefs du séminaire S[t]-Raphaël. — Ville de Bordeaux : lieu de Rapetout, aux Chartrons, possédé par le séminaire à cause de l'union du prieuré du S[t]-Esprit, fondé près la porte S[t]-Germain, à présent de Tourny, et confrontant à la ruette S[t]-Esprit, par laquelle on va à la rivière. — Palu de Bordeaux, Graves, paroisses de Floirac, Bouliac, La Tresne, Carignan, Camblanes, Quinsac, Cambes, Baurech, S[t]-Caprais, Tabanac, Sadirac, Loupes, Cénac, Sallebœuf, Pompignac, Tresses, Artigues, S[t]-Loubès, Izon et Montussan.

G. 945. (Registre.) — In-f°, 103 feuillets.

1626-1765. — État des revenus du séminaire S[t]-Raphaël à Tresses et à Baurech. — Liève faite en 1643 des rentes perçues à Baurech, Bouliac, Camblanes, Floirac, les Graves, S[t]-Seurin, Lignan, Pompignac, Puy-Paulin, Quinsac, S[t]-Caprais, S[te]-Eulalie, S[t]-Remy, Sadirac, Sallebœuf, S[t]-Siméon, Tabanac, Tresses, Villenave. État alphabétique des tènements de chaque paroisse.

G. 946. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 83 pièces papier.

1464-1785. — Baux à ferme des biens du séminaire S[t]-Raphaël. — Ville de Bordeaux, paroisses S[t]-Remy, S[t]-Seurin et S[t]-Pierre : bail à ferme d'une maison située dans la grande rue de la Corderie, près l'église du prieuré S[t]-Esprit (1594). — Baux pour les paroisses de Baurech, Bouliac et La Tresne (1531-1584). — Baillette par le prieur de l'hôpital S[t]-Jacques de Belin à Arnaud de Garnung, damoiseau de Biganos, pour terres à Mios (1485). — Baux à ferme par Léon Lancelot de Lalanne, président à mortier au Parlement, prieur des prieurés de Béliet et de Notre-Dame de Mons et autres prieurs pour terres à Mios et à Salles (1723-1782). — Autres baux de biens sis à S[t]-Laurent, à Toulouron, à Marsillan et dépendant des chapelles du Carnet et de Balac fondées dans l'église S[t]-Laurent en Médoc (1622-1785). — Autres baux de biens sis à Tresses (1464-1754). — «Livre de raison pour le bien de Tresses » (1770-1774).

G. 947. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1569-1789. — Emprunts; rentes dues au séminaire ou par lui.

G. 948. (Liasse.) — 29 pièces parchemin, 2 cahiers de 31 feuillets, 39 pièces papier.

XV[e] siècle-1599. — Procès du séminaire S[t]-Raphaël : enquête relative aux limites de la paroisse S[t]-Paul contre le syndic du chapitre de S[t]-Seurin (1547). — Procès contre l'archevêque Prévôt de Sansac

au sujet des cotisations de décimes, dons gratuits et autres taxes (1567). — Procès des bénéficiers de S^{t}-Paul contre dame Charlotte de Lavergne, veuve de Louis G. de Laferrière, président au Parlement (1573). — Exporle annexée à un acte de saisie de terres sises à Baurech, au poujau de Laulan et appartenant au séminaire, ladite exporle renfermant une concession de fiefs consentie en 1496 par Raimond de Lalande, prieur du collège (1599).

G. 949. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 3 cahiers de 63 feuillets» 85 pièces papier.

1602-1626. — Procès contre M^{e} Sauvat de Ferrand, écuyer, sieur de Laubardemont, au sujet d'une maison, rue de !a Rousselle (1602). — Autre procès pour des biens sis à Lignan, au poujau de Labat (1619), et pour la métairie du collège à Tresses (1622). — Autre contre Madeleine de Durfort, dame de la baronnie de Lalande, de l'Isle en Médoc, et Etienne de Pontac, seigneur et baron de Beautiran au sujet de la directité de maisons rue de la Rousselle (1626).

G. 950. (Liasse.)— 6 pièces parchemin, 82 pièces papier, 1 cahier de 18 feuillets.

1627-XVIII^{e} siècle. — Procès pour des biens sis à Tresses, au poujau du Queyron (1627): pour la chapelle de Puch-Mouthon, à S^{t}-Michel, et les chapelles fondées à S^{t}-Pierre (1629).

G. 951. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 55 pièces papier, 4 cahiers de 67 feuillets.

1632-1655.— Procès pour le plantier d'Escures en Graves de Bordeaux, dépendant de la chapelle de Hugues de Rabaston, fondée à S^{t}-Michel et unie au collège (1642).

G. 952. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 22 pièces papier, 5 cahiers de 144 feuillets.

1658-1690. — Procès entre Théophile Bourdeyron, prieur du séminaire et le curé de S^{t}-Christoly et de S^{t}-Paul, son annexe, au sujet de l'union de cette dernière paroisse à la mense du séminaire (1679).

G. 953. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 144 pièces papier, 2 cahiers de 39 feuillets.

1700-1790.— Procès entre Jean-Joseph Duplancher, abbé de S^{t}-Astier, conseiller au Parlement et prieur de Belin, et M. de Lalande, conseiller au Parlement, seigneur de Belin, au sujet d'une terre affermée à cens en 1482 par l'hôpital S^{t}-Jacques de Belin et pour laquelle le prieur actuel exigeait la reconnaissance de la part du sieur de Lalande, possesseur dudit domaine (1747). — Mémoires des actes relatifs au prieuré de Belin depuis 1563 : collations, prises de possession, etc. — Requête au Parlement par Jean Despujols, supérieur du séminaire, tendant à obtenir l'enregistrement des lettres patentes qui confirment l'union du prieuré de S^{t}-Exupère de Béliet au séminaire S^{t}-Raphaël (1767).

G. 954. (Liasse.) — 7 cahiers de 133 feuillets et 29 pièces papier.

1515-1640. — Comptabilité du séminaire S^{t}-Raphaël. — Recettes de 1515. — Administrateurs du collège: Guillaume Robert, prêtre, prieur; François Dubreuilh, Govin Ayquem, André Segond, Guillaume Dupont, Pierre de Bruge. — Recettes de 1524, par Guillaume Robert, prieur : vente de deux tonneaux de vin blanc à 14 fr. l'un, etc. — En 1598 : recettes, 1,183 livres; dépenses: 850 livres. — En 1607-1611, dépenses des réparations faites aux bâtiments du séminaire.

G. 955. (Liasse.) — 9 cahiers de 127 feuillets et 3 pièces papier.

1641-1645. — Comptabilité. — En 1641, les recettes des écoliers pensionnaires, variant par élève de 50 à 150 livres, montent à 3,128 livres; les dépenses, à 3,074 livres.

G. 956. (Liasse.). — 6 cahiers de 218 feuillets et 4 pièces papier.

1646-1658. — Comptabilité.

G. 957. (Liasse.) — 6 cahiers de 153 feuillets et 3 pièces papier.

1705-1750. — Comptabilité. — En 1737, les recettes sont de 11,053 livres et les dépenses de 9,059 livres; le prix de la pension par élève est de 150 livres. — En 1746-47: 1,200 faysonnats, 150 livres; «6 mois de la *Gazette d'Hollande*. 9 1. •; 3 barriques de vin de palu pour couper du vin blanc, 135 1.; chandelles, à 10 s. la livre.

G. 958. (Liasse.) — 5 cahiers de 181 feuillets et 16 pièces papier.

1752-1790. — Comptabilité.

G. 959. (Registre.) — Petit in-f°, 61 feuillets.

1767-1774. — Comptabilité des recettes du séminaire S^t^-Raphaël. — Année 1767 : recette totale : 8,282 livres; dépenses: 6,929 livres. — Année 1770: recette totale : 14,545 livres; dépenses : 13,560 livres.

G. 960. (Registre.) — Petit in-f°, 57 feuillets.

1767-1775. — Comptabilité des dépenses du séminaire.

G. 961. (Registre.) — Petit in-f°, 89 feuillets.

1775-1781. — Comptabilité des recettes et des dépenses du séminaire.

G. 962. (Liasse.) — 86 pièces papier.

1600-1717.— Comptes de travaux et de fournitures diverses pour le séminaire S^t^-Raphaël.

G. 963. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets et 249 pièces papier.

1717-1739. — Idem.

G. 964. (Liasse.) — 171 pièces papier.

1740-1744. — Idem.

G. 965. (Liasse.) — 148 pièces papier.

1745-1749. — Idem.

G. 966. (Liasse.) — 101 pièces papier.

1751-1754.— Idem.

G. 967. (Liasse.) — 184 pièces papier.

1755-1759. — Idem.

G. 968. (Liasse.) — 121 pièces papier.

1761-1766. — Idem.

G. 969. (Liasse.) — 122 pièces papier.

1767-1769. — Idem.

G. 970. (Liasse.) — 196 pièces papier.

1770-1772. — Idem.

G. 971. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets et 89 pièces papier.

1773. — Idem.

G. 972. (Liasse.) — 199 pièces papier.

1774-1775. — Idem.

G. 973. (Liasse.) — 86 pièces papier.

1776. — Idem.

G. 974. (Liasse.) — 96 pièces papier.

1777. — Idem.

G. 975. (Liasse.) — 156 pièces papier.

1778. — Idem.

G. 976. (Liasse.) — 94 pièces papier.

1779. — Idem.

G. 977. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1780. — Idem.

G. 978. (Liasse.) — 104 pièces papier.

1781. — Idem.

G. 979. (Liasse.) — 92 pièces papier.

1782. — Idem.

G. 980. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1783. — Idem.

G. 981. (Liasse.) — 1 cahier de 29 feuillets et 97 pièces papier.

1784. — Idem.

G. 982. (Liasse.) — 109 pièces papier.

1785. — Idem.

G. 983. (Liasse.) — 169 pièces papier.

1786. — Idem.

G. 984. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1787. — Idem.

G. 985. (Liasse.) — 104 pièces papier.

1788. — Idem.

G. 986. (Liasse.) — 138 pièces papier.

1789-1791. — Idem.

G. 987. (Liasse) — 86 pièces papier.

1792-1793 — Idem.

G. 988. (Liasse.) — 78 pièces papier.

1609-1790. — Comptes sans date et lettres missives adressées aux prieurs au sujet des affaires du séminaire S^{t}-Raphaël.

SEMINAIRE DES IRLANDAIS.

G. 989. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 101 pièces, 1 cahier de 10 feuillets.

1623-1793. — Autorisation par Louis XIII aux prêtres et écoliers Irlandais établis à Paris de recevoir les donations et aumônes qui leur seront faites (16 septembre 1623). — Autorisation par Louis XIV en faveur des prêtres du collège des Irlandais réfugiés à Bordeaux en 1595, de résider en France avec tous les privilèges de la naturalisation et d'y posséder des offices et bénéfices jusqu'à la valeur de deux mille livres (septembre 1653). — Don par Louis XIV, en faveur du séminaire des Irlandais, d'une rente annuelle de douze cents livres à prendre sur la ferme du Convoi de Bordeaux (22 novembre 1653).— Lettres d'Anne d'Autriche, qui se déclare fondatrice du séminaire des Irlandais établi à Bordeaux en 1606 par le cardinal de Sourdis; cette maison, qui portera le nom de S^{te}-Anne-la-Royale, fera placer les armes en relief de la Reine et du Roi au-dessus de la porte de la chapelle de S^{t}-Eutrope appartenant à la communauté (février 1654). — Confirmation par Louis XIV pour le séminaire des Irlandais des donations et privilèges qui lui ont été concédés (février 1654). — Quittance du syndic du chapitre de S^{t}-André à M^{e} Richard Raly, supérieur du séminaire, pour vente d'une maison rue du Hâ (1723). — Nomination par l'archevêque de Bordeaux de Robert Lacy, comme supérieur, pour trois ans et sauf approbation du Roi (4 juillet 1733). — Donation par Guillaume-Ignace O'Connor, docteur en théologie, ancien curé de Montussan, de la somme de cinq mille livres pour la pension au séminaire S^{te}-Anne d'un étudiant pauvre, natif d'Irlande (1754). — Droits d'amortissement payés au sujet de cette donation, correspondance y relative. — Lettres, en français et en anglais, adressées aux supérieurs du séminaire (1770-1793).

G. 990. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets.

1786-1790. — Comptabilité du séminaire, Patrice Éverard étant supérieur, Moore, préfet; Waldron, syndic. État des pensions payées par les prêtres « alumnes », les écoliers «alumnes » et les pensionnaires: Wall, Mac-Mahon, O'Connel, Mac-Carthy, Lynch, O'Sullivan, Powell, O'Kelly, Cummerford, Mac-Daniel, Burke, Dillon, etc. — Total des sommes payées : en 1786, 8,333 livres; en 1787, 9,680 livres.

SEMINAIRE DE LA MISSION.

G. 991. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1643-1785. —Établissement par l'archevêque Henri de Sourdis, sous la direction de Jean de Fonteneil, chanoine de S^{t}-Seurin, de la communauté des prêtres du clergé pour l'instruction des clercs qui se destinent à l'état ecclésiastique (9 juin 1643). — Délaissement par J. de Fonteneil, directeur de la Congrégation des prêtres du clergé et curé de S^{t}-Siméon, de bâtiments situés derrière l'église S^{t}-Siméon, pour servir de logement aux quatre prêtres qui desservent actuellement cette église, lesquels seront remplacés à mesure des décès par quatre prêtres de la congrégation (24 août 1646). — Confirmation par l'archevêque Henri de Béthune de l'établissement de la communauté des prêtres du clergé, qui

portera désormais le nom de Congrégation des prêtres du clergé (30 novembre 1649). — Confirmation par le Roi des règlements de ladite congrégation (décembre 1650). — Enregistrement de l'acte précédent par le Parlement (10 juillet 1651). — Ordonnances de Henri de Béthune relatives à la réception de divers « alumnes » dans la communauté des prêtres du clergé (1650-1654). — Autre ordonnance relative à un legs fait à cette congrégation par M^me^ de Lestonnac (6 octobre 1654). — Démission de Jean de S^t^-Clar, curé et chanoine de Sarlat, comme directeur de la communauté (14 octobre 1682). — Union à la Congrégation des prêtres du clergé par l'archevêque d'Anglure de Bourlemont, du séminaire déjà établi sous le nom de Congrégation de la Mission; les prêtres de la Mission seront directeurs du nouveau séminaire sous l'autorité de l'archevêque; ils desserviront la chapelle de Montuzet à Plassac, etc. (15 octobre 1682). — Enregistrement par le Parlement des lettres du Roi portant confirmation de l'acte précédent (14 janvier 1683). — Déclarations des maisons et fiefs situés dans la ville de Bordeaux et relevant de la communauté des prêtres de la Congrégation de la Mission, présentée à l'intendant de la Généralité (6 juillet 1684). — Fondation par Raymond de Fisson, prieur de S^te^-Radegonde en Saintonge, de missions à faire tous les quatre ans dans les juridictions de Bourg et de Cubzac par les prêtres de la Congrégation de la Mission (26 août 1684). — Lettres patentes du Roi portant évocation générale et attribution au Grand Conseil des procès et différends concernant les maisons de la Congrégation de la Mission (1684 et 1718). — Requête présentée à l'archevêque en règlement des missions que la Congrégation est tenue de faire dans la paroisse de Biscarrosse, conformément au testament de M^e^ A. Fournier, portant legs de 4,500 l. en faveur de cette communauté (16 juillet 1688). — Déclaration des rentes que possède la Congrégation de la Mission (16 novembre 1691). — Déclaration au greffe des biens de mainmorte par Jean Donet, supérieur de la congrégation, des propriétés de cette communauté (11 juillet 1692). — Bénédiction de la chapelle de Haut-Brion, destinée aux prêtres et séminaristes de la Mission (26 août 1698). — Déclaration par Claude Michel, supérieur de la Congrégation de la Mission, des biens de cette communauté (13 février 1729). — Fondation d'une mission par Marie Baleste Jolicœur dans la paroisse S^t^-Vincent de La Teste (21 juin 1773). — Hommage à l'archevêque Champion de Cicé par Gary, supérieur du séminaire des Ordinands ou de la Mission, pour la maison noble de Monadey, contiguë à l'église S^t^-Siméon et où était autrefois le séminaire des Ordinands (21 avril 1785). — Inventaire partiel des papiers du séminaire (XVIII^e^ siècle).

G. 992. (Registre.) — In-f°, 185 feuillets, dont 81 écrits.

1695. — État analytique des titres du séminaire de la Mission : précis historique de la fondation de la Congrégation des prêtres du clergé, qui dirigea plus tard le séminaire des Ordinands ou de la Mission. — Réglements d'administration générale. — Domaines, cens et rentes. — Déclarations au Domaine pour les biens dépendant de la maison de Bordeaux et de la chapelle de Montuzet. — Étal et comptabilité des fiefs : maison noble de Monadey, maison de Criston, de Tillaut, de M^me^ Roche, de M. de Labarde; vignes et terres à Haut-Brion, Blanquefort, Cenon, Pessac; rentes dues par M. de Pontac, Marie de Pommiers, dame de Prugne, les héritiers de Lestonnac, M^me^ de Cugnols, etc. — Donation par M^me^ de Laugnac. — Donation de la bibliothèque du prieur de Prugnes. — Marais de la Comtau de Blaye, appelés: les marais de S^t^-Simon. — État des obligations du séminaire : aux vicaires perpétuels de S^t^-Louis et de S^t^-Simon, au domaine du Roi, pour la contribution des canaux des marais, les décimes, les messes d'anniversaire, les missions, etc. (On lit sur le verso de la couverture : « *Nicolaus Maillard hoc fecit anno 1695, ætatis vero suæ 63.* »)

G. 993. (Registre.) — In-4°, 136 et 46 pages papier.

XVIII^e^ siècle. — État des rentes à servir pour le séminaire : dans les marais [de Blaye], on paie ordinairement 5 s. par journal pour « la contribution des canaux et grans fossés » (p. 8). — Noms des bienfaiteurs du séminaire : « Messire Jean de Fonteneil, grand archidiacre et vicaire général de Bordeaux, intime ami de M. Vincent, notre instituteur, institua la Congrégation du clergé..., substitua à notre congrégation tous les biens qu'il avoit légués à celle du clergé, en cas que celle-cy fût supprimée, ce qui a été exécuté»(p. 33); la mère Anna-Marie de Jésus, du Carmel de Paris, fille unique du duc d'Épernon, a donné 3,000 l. pour recevoir en retraite des ecclésiastiques de l'Entre-deux-Mers (p. 34). — Historique et statuts de la Congrégation de la Mission et de son séminaire de Bordeaux (p. 1). — Historique des diverses possessions du séminaire et inventaire des titres y relatifs : maison noble de Monadey (p. 11) ; vigne *aux Arqueduix,* paroisse de Pessac (p. 34) ; marais de Blaye, avec indications sur l'origine de la

paroisse et la construction de l'église de S[t]-Louis (p. 34). — Rentes constituées au profit du séminaire (p. 71). — «Autres biens et prétentions»(p. 89).

G. 994. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 21 feuillets, 25 pièces papier.

1650-1687. — Donations et testaments. — Testament de M[me] de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgues, contenant un legs de 15,000 livres destiné à des missions (30 mars 1650). — Donation par Marie de Lalanne, veuve de François de Monpezal, chevalier, comte de Laugnac, etc., à la Congrégation des prêtres du clergé, de la somme de 3,000 livres dans le môme but (16 mai 1661). — Testament de Marie de Pommiers, femme de M. de Prugnes, trésorier général de France, par lequel elle lègue à ladite Congrégation la somme de 3,000 livres (23 novembre 1661). — Autre de Pierre-Paul de Prugne, prêtre, prieur de Notre-Dame-de-1'Isle, etc., par lequelle il lègue à ladite Congrégation sa bibliothèque composée de 520 volumes; catalogue de celte bibliothèque (28 février 1664). — Donation par Denis Mirouet, pâtissier, d'un moulin à vent sis à Pessac (1[er] avril 1665).— Donation à Jean de Fonteneil, directeur de la Congrégation, de la somme de 3,000 livres par Marthe de Blanc, dame de Cugnol, veuve en premières noces de François de Massiot, seigneur de Cugnol, et en secondes noces de François de Montferrand, seigneur d'Esconasse (13 mai et 20 juin 1674). — Testament de Jean de Fonteneil, fondateur de la Congrégation des prêtres du clergé; il lègue à celte communauté la maison qu'elle occupe, appelée de Monadey, située paroisse S[t]-Siméon, avec tous les meubles qu'elle renferme; il lui lègue de plus tous les biens qui dépendent de la chapelle de Montuzet, meubles et immeubles, ainsi que la maison des confrères de S[t]-Remy à Montuzet, destinée à loger les pèlerins, et les constructions qu'il a fait élever dans la comtau de Blaye (15 juillet 1678). — Inventaire des meubles, papiers et livres trouvés dans la maison de Monadey, après le décès de Jean de Fonteneil (10 mars 1679). — Testament de Jean Casson, portant legs en faveur de la communauté des prêtres du clergé de la somme de mille livres, dont le revenu servira tous les cinq ans à faire une mission dans la paroisse de Sanguinet (22 avril 1687).

G. 995. (Liasse.) — 24 pièces parchemin, 2 cahiers de 56 feuillets, 26 pièces papier.

1294-1759. — Biens. Maison noble de Monadey. — Exporle par Guillaume Constantin, citoyen de Bordeaux, demeurant rue S[t]-James, en faveur d'Arnaud Moneder, citoyen de Bordeaux, fils de feu Raymond Moneder, pour maisons situées rue Bouhaut, près les tours de S[t]-Julien (25 juin 1294). — Autre en faveur de Raymond Monadey, écuyer, seigneur de la maison noble de Monadey, pour fiefs situés rue S[t]-Siméon (9 janvier 1390). — Exporles en faveur d'Arnaud Monedey, chevalier et citoyen de Bordeaux (1370-1373), et de Raymond Monadey, citoyen et bourgeois de Bordeaux (1379-1384), pour terres, prés, bois et aubarèdes sis à Blanquefort, « à la monedeyra de Corn ». — Autres pour les mêmes biens en faveur de Jeanne Monadey, fille et héritière d'Arnaud Monadey, et femme de Pey de Montanha, dit Sauvage (1402). — Autres en faveur de la même Jeanne Monadey, citoyenne de Bordeaux, femme de Gaillard d'Arsac, damoiseau, notamment pour des biens sis dans les graves de Bordeaux, • à Haut-Mont *alias* au Brion » (1425-1436). — Bail à fief nouveau par Mondot de Blaignan, écuyer, seigneur de Monadey, d'un pré en la palu de Bordeaux, au lieu de Begueyrault (11 juin 1551). — Extraits des exporles consenties en faveur des seigneurs de la maison noble de Monadey (XV[e] et XVI[e] siècles). — Baillette à fief nouveau par Jean de S[t]-Martin, écuyer, avocat, docteur régent en l'Université de Bordeaux, et Izabeau de Fabas, sa femme, seigneur et dame de Monadey, Rouillac, etc., pour maisons contiguës à la maison noble de Monadey, rue S[t]-Siméon (1613-1703). — Reconnaissance féodale en faveur de Jean-Baptiste de Bailly, supérieur du séminaire de la Mission ou des Ordinands, pour une maison sise rue du Cerf-Volant et relevant de la maison noble de Monadey (1759).

G. 996. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 44 pièces papier.

1475-1785. — Extraits de reconnaissances pour des biens sis à Talence, lieu dit au Puch-Broguer (1475-1476). — Reconnaissance féodale en faveur d'Aymar de Maleville, conseiller au Parlement, pour une pièce de terre à Quinsac, au lieu dit la Bousquette (10 juillet 1504). — Vente par noble Louis de Rostaing, écuyer, seigneur de La Tour, capitaine de la ville de Bordeaux, à Arnaud de Lestonnac, de diverses rentes sur des vignes situées à Pessac, au lieu dit les Arreguedhuis (17 juin 1540). — Remise à Jean de Fonteneil de la métairie située à Talence, au lieu dit le Brion, d'une créance de 2,133 livres sur le sieur Guillaume de Mons, écuyer, seigneur du Bessan, et d'une prairie à Blanquefort, en paiement de partie du legs de dame Olive de Leston-

nac (26 janvier 1664). — Vente au prix de 24,000 livres par Pierre Chauffour, bourgeois de Bordeaux, à Claude Michel, supérieur du séminaire de la Mission, des maisons, échoppes, jardins, vacants, etc., formant le coin des rues du Palais-Gallien et de S^{t}-Seurin (28 août 1722). — Vente au séminaire d'une propriété sise dans la palu de Bourg, au lieu dit Gourdet (31 octobre 1724). — Ventes au séminaire de la Mission de divers immeubles situés paroisse de Pessac, au lieu dit la Ragedieux, et paroisse de Bourg, au lieu dit au Haut-de-Lidonne (1730-1735). — Achats de maisons et jardins rue du Palais-Gallien, contigus au séminaire, pour l'agrandir, en raison du nombre croissant des pensionnaires (1754-1758). — Lettres patentes du Roi autorisant ces acquisitions (1754-1756). — Extraits des titres concernant les seigneurs fonciers des possessions du séminaire : abbaye de S^{te}-Croix, chapitre de S^{t}-Seurin, hôpital de S^{t}-André, archevêché, etc. (XVIII^{e} siècle).

G. 997. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 2 cahiers de 28 feuillets, 50 pièces papier.

1654-1785. — Palu et comtau de Blaye. — Accord entre Claude, duc de S^{t}-Simon, gouverneur de Blaye, etc., seigneur de Vitrezay, et des marais appelés de S^{t}-Simon, d'une part, et Jean de Fonteneil, grand archidiacre de Bordeaux, au nom et comme directeur de la Congrégation des prêtres du clergé, de l'autre, pour la fondation des paroisses de S^{t}-Louis et de S^{t}-Simon (30 août 1660). — Procédure par le fermier des domaines du Roi contre ladite congrégation, au sujet des taxes imposées sur les marais de Blaye; ordonnance de l'Intendant, qui décharge les ecclésiastiques de la taille imposée sur les terres et marais, à raison de 6 sous par journal (1669-1682). — Assignation en saisie, pour défaut d'hommage au Roi, de la métairie des marais de Blaye, contre le séminaire de la Mission, et relaxe par l'Intendant, attendu la qualité de gens de mainmorte des possesseurs qui tiennent lesdits biens en franche aumône (5 juillet 1694). — Dénombrement au Roi par Louis, duc de S^{t}-Simon, gouverneur de Blaye, etc., pour les marais de S^{t}-Simon et de la comtau de Blaye, dont font partie les paroisses dans lesquelles le séminaire de la Mission a élevé des églises au moyen des donations de Claude de S^{t}-Simon (1699). — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances de l'Intendant exemptant le séminaire de la Mission du paiement des sommes dues à raison de ses possessions dans les marais et la comtau de Blaye (1710-1712). — Contrat de vente à Jacques de L'Islefort, prêtre de la Mission, supérieur de la maison de Montuzet, du domaine de Ricaud, paroisse de Plassac, pour favoriser la fondation d'une mission à faire tous les quatre ans dans le Bourgès et le Cubzaguais (1722). — État des églises de S^{t}-Louis et de S^{t}-Simon dans les marais de Blaye; inventaire du mobilier (1785). — Bail à ferme par Marc-Antoine-Chrysostome Brousse, supérieur du séminaire, des fruits et revenus décimaux des paroisses S^{t}-Louis et S^{t}-Simon (1782).

G. 998. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1691-1792. — Baux à loyer ou à ferme des maisons et biens dépendant du séminaire de la Mission dans la ville de Bordeaux, le faubourg S^{t}-Seurin, la petite palu de Blanquefort, les paroisses de Talence et Pessac, au lieu dit à Haut-Brion, les paroisses S^{t}-Seurin et S^{t}-Siméon.

G. 999. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 143 pièces papier.

1640-1789. — Contrats de constitution de rente par le séminaire de la Mission en faveur des prêtres de la Mission de Saintes (1683), de Nicolas Rogeau, prêtre, secrétaire de l'évêché de Saintes (1690), l'hôpital de Langon (1740), Anne de Brossard, veuve du marquis de Vignolle (1746), Marie Tizon du Mesnil (1746), les religieuses de la Visitation d'Agen (1746), les bénéficiers de S^{t}-Pierre, la fabrique de S^{t}-Mexant, le chapitre S^{t}-André. Quittances de remboursement de capital. — Cession de la rente de 133 livres au capital de 2,000 livres constituée au profit de J. de Fonteneil sur les biens de Louis de Villeneuve, écuyer, seigneur de Cantemerle (1708).

G. 1000. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 cahier de 19 feuillets, 63 pièces papier.

1620-1761. — Procès entre Jean de Fonteneil, directeur de la Congrégation des prêtres du clergé, contre les héritiers de dame Olive de Lestonnac, relativement à la créance sur le sieur de Mons (1648-1678). — Ordonnance du lieutenant particulier de la sénéchaussée de Guienne relative à l'apposition des scellés et à la faction de l'inventaire après le décès de Jean de Fonteneil, fondateur du séminaire (1679). — Transaction entre Jacques Guerinet et Germain Priant, maîtres architectes de Saintes, et le séminaire de la Mission de Saintes, au sujet des travaux faits aux bâtiments de ce séminaire (1680). — Procès entre

Jean-Symphorien Fonteneil, d'une part, et la Compagnie des Treize chapelains et celle des prêtres irlandais, d'autre, au sujet de la possession de l'église de Notre-Dame de la Place, unie en 1588 à l'église S^{t}-Projet dont ledit sieur Fonteneil est curé (1685). — Procès : entre le supérieur du séminaire et Georges Mascaron, prêtre du diocèse de Comminge, au sujet de l'admission de ce dernier dans la Congrégation de la Mission (1685); — entre Jean Doué, supérieur, et le sieur de Blanc, pour le paiement de la somme de 3,000 livres léguée au séminaire par Marthe de Blanc, dame de Cugnol (1686); — entre Marguerite de Blois, veuve de Jean de Thion, écuyer, seigneur de Guibans, et le séminaire (1696). — Saisie du temporel du séminaire, à la requête du Domaine, pour défaut d'hommage et de dénombrement au Roi (1690). — Procédures diverses pour servitudes, mitoyennetés, défauts de paiement, etc. (1735-1764).

G. 1001. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 24 feuillets, 119 pièces papier, 1 plan.

1679-1781. — Procédure contre Jean-baptiste Lecomte, chevalier, captai de La Tresne, président au Parlement, seigneur de la maison noble de Haut-Brion (1750-1753). — Procès contre le curé de S^{t}-Siméon au sujet de la maison que revendiquaient les prêtres de la paroisse S^{t}-Siméon pour leur presbytère (1679-1688). — Procès en retrait lignager par dame Élisabeth de Chauffour, veuve de Jean de Gères, écuyer, seigneur de Baquey (1720-1724). — Procédure relative à une maison rue du Petit-Cancera, relevant de la maison noble de Monadey et saisie au préjudice du sieur Chabrier de Labarde, conseiller aux Aides (1696-1762).

G. 1002. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1680-1789. — Quittances des rentes payées.

G. 1003. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets.

1784-1792. — État des rentes foncières servies par le séminaire de la Mission. — État des rentes et locations perçues par le séminaire, de 1784 à 1792. — Comptabilité pour les marais de Blaye.

G. 1004. (Registre.) — In-f°, 71 feuillets.

1784-1792. — Comptabilité des recettes et des dépenses du séminaire de la Mission, du 25 janvier 1784 au 12 septembre 1792. — Année 1784 : recette: 46,367 livres; dépense: 59,244 livres. — Année 1787 : recette: 56,431 livres; dépense : 72,384 livres. — Année 1790 : recette : 60,092 livres; dépense: 34,110 livres. — Année 1792, du 1er janvier au 12 septembre : recette : 12,586 livres; dépense : 25,399 livres.

G. 1005. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 185 pièces papier.

1691-1783. — Comptes de travaux et de fournitures diverses pour le séminaire de la Mission.

G. 1006. (Liasse.) — 232 pièces papier.

1784-1786. — Idem.

G. 1007. (Liasse.) — 243 pièces papier.

1787-1788. — Idem.

G. 1008. (Liasse.) — 209 pièces papier.

1789-1793. — Idem.

G. 1009. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1701-1792. — Lettres missives adressées aux prieurs au sujet des affaires du séminaire de la Mission.

CHAPITRE DE SAINT-SEURIN.

G. 1010. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets parchemin ; 2 pièces parchemin.

1732. — « Statuts et règlements de l'insigne église collégiale de Saint-Seurin-lès-Bordeaux de fondation royalle, tirés des anciens status et des usages de ladite église».— Titre I. • Des personnes et de leur réception dans le chapitre » : doyen et chanoines, semi-prébendés, chantre du lutrin, prébendiers en titre et « de suplément », pointeur, scribe (dont l'office sera réuni à celui de pointeur), préposé au bureau des messes, trésorier et sous-trésorier, sacriste (il nommera deux vicaires et un sous-sacriste), musiciens, au nombre de seize au moins, de préférence prêtres ou au moins clercs (ils assisteront aux offices en soutane, surplis et bonnet), six enfants de chœur (on les confiera à deux maîtres chargés de leur enseigner les humanités et la musique), un maître de musique (le con-

G. 1650. (Liasse.) — 150 pièces papier.

1773-1791. — Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Affaires de Lagardère, sacriste. — Mémoire de travaux pour le curé de S^{t}-Seurin: fouettage au lait d'une barrique de vin blanc, etc. (1778).

G. 1651. (Liasse.) — 184 pièces papier.

1773-1787. —Affaires particulières des chanoines et bénéficiers. Affaires du chanoine Pérès-Duvivier, héritier de Lagardère.

G. 1652. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 70 pièces papier.

XIII^{e} siècle 1790. — Pièces diverses. — Tableau pour l'inscription des anniversaires (XIII^{e} siècle). — « Ce qui ce gaigne au chœur annuellement et pour le revenu entier d'un canonicatde S^{t}-Surin» (XVII^{e} siècle). — Arrêt du parlement de Bordeaux « qui homologue l'ordre de collocation des créanciers des ci-devant soi-disans Jésuites» (imprimé; 19 décembre 1768). — Mémoire dans lequel le feudiste du chapitre expose les difficultés qu'il a éprouvées pour obtenir des reconnaissances à partir du jour où il a été question d'abolir les droits féodaux (1790).

G. 1653. (Liasse.) — 21 cahiers de 218 feuillets.

1772-1792. — Pièces diverses. Répertoire des registres d'état civil de S^{t}-Seurin.

G. 1654. (Cahier.) — In-8° oblong et in-4°, 39 feuillets papier.

XVIII^{e} siècle — Pièces diverses. Répertoire d'actes au pouvoir de Peroa, notaire à Ludon.

CHAPITRES DIVERS.

G. 1655. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 61 pièces papier.

1651-1798. — Chapitre de Cadillac. — Arrêt du Conseil pour le dénombrement des biens qui relèvent du Domaine engagés au profit du chapitre (7 août 1726). — Testament du chanoine Charles Pisanes : il dispose de son couvert d'argent, savoir cuiller et fourchette, de son portrait peint par feu Baulos, de tableaux peints par lui-même (18 décembre 1743).— Procuration donnée par un chanoine à Jean-Antoine Dalais, «géomètre et feudiste», à l'effet de recevoir les revenus d'une chapellenie et de donner quittance (24 octobre 1778).

G. 1656. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1761-1762. — Chapitre de Cadillac. Procès entre un chanoine et un notaire, qui s'accusent respectivement de tentative d'assassinat.

G. 1657. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1429-1598. — Chapitre de S^{t}-Émilion. — Compromis au sujet des dîmes de S^{te}-Terre entre le chapitre, comme curé primitif, Mathieu Castet, chanoine, comme vicaire perpétuel, et frère Jacques Gaucens, prieur de «Sent-Forenx» de Castillon (septembre 1475). —Reconnaissance par Pierre Bouquey, ci-devant maire de S^{t}-Émilion, pour une maison sise à S^{t}-Émilion, prés la porte Bouqueyre (2 novembre 1598).

G. 1658. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1671-1756. — Chapitre de S^{t}-Émilion. — Reconnaissance à Charles de Bernada, docteur en théologie, doyen et syndic (11 août 1686). — Dénombrement du temporel de Pierre Barbot, aumônier (13 juillet 1689). — État des rentes dues au chapitre de S^{t}-Émilion dans les paroisses de Montagne et de S^{t}-Georges : le baron Ducros, seigneur de Montagne, pour 8 journaux de terre, mesure de Puynormand; François Salban, maître chirurgien, etc. (1709?) — Accord passé dans le château de S^{t}-Georges (24 mai 1714). — Liève des agrières appartenant à M. Desèze, théologal et aumônier, dans la paroisse de S^{t}-Sulpice : terres à noble Jacques de Gères, sieur de Sayes, grevées d'une redevance d'un huitième. Total : 291 gerbes de seigle, 21 de baillarge, 5 de méture, 102 de froment (1733).

G. 1659. (Registre.)— In-8° oblong, 45 feuillets.

XVIII^{e} siècle. — Chapitre de S^{t}-Émilion. Liève pour l'aumônier du chapitre.

G. 1660. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1788-1791. — Chapitre de S^{t}-Émilion. Pièces de comptabilité. — Fourniture de verre peint, de claves et de barrettes pour réparer le «grand vitrau» (n^{os} 17 et 23).— Réparations aux stalles du chœur,6 1. (n° 20).

G. 1661. (Liasse.)— 1 cahier de 10 feuillets papier, 35 pièces papier.

1788-1791. — Chapitre de S^t^-Émilion. Pièces de comptabilité.

G. 1662. (Liasse.) — 3 cahiers de 53 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1312-1756. — Chapitres d'Uzeste et deVillandraut. Procès au sujet du service de la paroisse de S^t^-Laurent-des-Combes, dont lesd. chapitres sont décimateurs. — Bulle unissant aux chapitres d'Uzeste et de Villandraut le prieuré de S^t^-Étienne-de-Lisse, qui appartient au monastère S^t^-Martial de Limoges (12 avril 1312). — État de travaux faits à l'église de S^t^-Laurent (8 janvier 1755).

G. 1663. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1511-1784. — Chapitres de Bourg, de Génissac et divers (Casteljaloux, Uzerche et Villandraut). — *Chapitre de Bourg.* Citation à Joseph Daleau, prieur du chapitre, à François Poncet, chambrier du chapitre et prieur de S^t^-Saturnin de la Libarde, et à Nicolas Brou de Lachaise, sacriste (13 mars 1774). — *Chapitre de Génissac.* Bail à ferme du moulin à eau de Camiac en faveur de Jean Bonnaud, « charpantier de moullin » (22 juillet 1685).

BENEFICIERS DE S^t^-MICHEL.

G. 1664. (Liasse.) — 3 cahiers de 41 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 36 pièces papier.

1099-1763. — Rapports avec l'abbaye S^te^-Croix de Bordeaux. — Confirmation par l'archevêque Amatus des droits de l'abbé de S^te^-Croix sur S^t^-Michel (copie; 1099). — Charte d'Henri, évêque d'Albano et légat, à Arnaud, abbé de S^te^-Croix, relative au droit de l'abbé sur les offrandes de S^t^-Michel (copie; 3 avril 1182). — Charte de l'archevêque Guillaume, concernant un accord intervenu entre S^t^-Michel et S^te^-Croix pour la répartition des offrandes (copie; 21 septembre 1220). — « Actum appellationis ad sedem Apostolicam per archiepiscopum Burdegalensem de quadam sententia contra eum lata ratione custodiæ ecclesiæ parrochialis S. Michaelis », lequel acte vise une sentence arbitrale rendue par « Bernardum de Planhea », prieur de Soulac (3 juin 1419). — Clause d'une transaction entre S^t^-Michel et S^te^-Croix : les vicaires de S^t^-Michel « erunt fideles et obedientes dicto domino abbati...; ad suum mandatum venient cum ipsis ad processiones..., una cum cappellanis dictæ ecclesiæ, prout hactenus est fieri consuetum » (extrait; 23 novembre 1387). — Autre clause analogue (extrait; 14 mars 1478, n. s.). — « Extraict des pièces et documens du procès pendant en cas d'appel » entre S^t^-Michel et S^te^-Croix : il vise un acte des Grands Jours, du 4 mars 1471, n. s., « une autre acte de la court de Parlement, lors séant à Bourdeaulx, » du 28 avril 1469, un mémoire des paroissiens de S^t^-Michel soutenant que leur église était «moult ancienne, premièrement fondée et érigée que le monastère de S^te^-Croix», etc. (XV^e^ siècle). — Sentence attribuant les oblations des communiants le jour de Pâques et autres jours de fêtes (17 mars 1515, n. s.). — Mémoire exposant que les bénéficiers sont dans l'usage de prendre l'oblation des communiants, soit 1 ardit de chacun (1515 environ).— Désistement de l'archevêque, sur une déclaration de l'abbé de S^te^-Croix, qui lui reconnaît le droit de faire des ordonnances à S^t^-Michel (1612). — Sentence et arrêt confirmant l'obligation de Saint-Michel de suivre les processions « soubz la croix desd. religieux» (extraits; 18 août 1614 et 20 mai 1623).

G. 1665. (Liasse.) — 1 cahier de 40 feuillets papier, 59 pièces papier.

XVIII^e^ siècle. — Rapports avec l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux. Mémoires et notes. — «Courtes refflexions sur les principaux titres fournis par les Bénédictins. » Les Bénédictins ont toujours prétendu que la façade de leur édifice est due à Charlemagne, dont elle présente l'effigie (sans date).

G. 1666. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1636-1679. — Rapports avec l'église primatiale S^t^-André. — Procès au sujet des obligations auxquelles sont tenus les bénéficiers de S^t^-Michel pour les processions des Rogations de S^t^-André (1678-1679).

G. 1667. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 55 pièces papier.

1374-1776. — Rapports des bénéficiers avec la fabrique. — Délibération de la communauté et des paroissiens nommant des fondés de pouvoirs de la fabrique (expédition; 23 avril 1486). — Accord au

G. 1661. (Liasse.)— 1 cahier de 10 feuillets papier, 35 pièces papier.

1788-1791. — Chapitre de S^t^-Émilion. Pièces de comptabilité.

G. 1662. (Liasse.) — 3 cahiers de 53 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1312-1756. — Chapitres d'Uzeste et deVillandraut. Procès au sujet du service de la paroisse de S^t^-Laurent-des-Combes, dont lesd. chapitres sont décimateurs. — Bulle unissant aux chapitres d'Uzeste et de Villandraut le prieuré de S^t^-Étienne-de-Lisse, qui appartient au monastère S^t^-Martial de Limoges (12 avril 1312). — État de travaux faits à l'église de S^t^-Laurent (8 janvier 1755).

G. 1663. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1511-1784. — Chapitres de Bourg, de Génissac et divers (Casteljaloux, Uzerche et Villandraut). — *Chapitre de Bourg.* Citation à Joseph Daleau, prieur du chapitre, à François Poncet, chambrier du chapitre et prieur de S^t^-Saturnin de la Libarde, et à Nicolas Brou de Lachaise, sacriste (13 mars 1774). — *Chapitre de Génissac.* Bail à ferme du moulin à eau de Camiac en faveur de Jean Bonnaud, « charpantier de moullin » (22 juillet 1685).

BENEFICIERS DE S^t^-MICHEL.

G. 1664. (Liasse.) — 3 cahiers de 41 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 36 pièces papier.

1099-1763. — Rapports avec l'abbaye S^te^-Croix de Bordeaux. — Confirmation par l'archevêque Amatus des droits de l'abbé de S^te^-Croix sur S^t^-Michel (copie; 1099). — Charte d'Henri, évêque d'Albano et légat, à Arnaud, abbé de S^te^-Croix, relative au droit de l'abbé sur les offrandes de S^t^-Michel (copie; 3 avril 1182). — Charte de l'archevêque Guillaume, concernant un accord intervenu entre S^t^-Michel et S^te^-Croix pour la répartition des offrandes (copie; 21 septembre 1220). — « Actum appellationis ad sedem Apostolicam per archiepiscopum Burdegalensem de quadam sententia contra eum lata ratione custodiæ ecclesiæ parrochialis S. Michaelis », lequel acte vise une sentence arbitrale rendue par « Bernardum de Planhea », prieur de Soulac (3 juin 1419). — Clause d'une transaction entre S^t^-Michel et S^te^-Croix : les vicaires de S^t^-Michel « erunt fideles et obedientes dicto domino abbati...; ad suum mandatum venient cum ipsis ad processiones..., una cum cappellanis dictæ ecclesiæ, prout hactenus est fieri consuetum » (extrait; 23 novembre 1387). — Autre clause analogue (extrait; 14 mars 1478, n. s.). — « Extraict des pièces et documens du procès pendant en cas d'appel » entre S^t^-Michel et S^te^-Croix : il vise un acte des Grands Jours, du 4 mars 1471, n. s., « une autre acte de la court de Parlement, lors séant à Bourdeaulx, » du 28 avril 1469, un mémoire des paroissiens de S^t^-Michel soutenant que leur église était «moult ancienne, premièrement fondée et érigée que le monastère de S^te^-Croix», etc. (XV^e^ siècle). — Sentence attribuant les oblations des communiants le jour de Pâques et autres jours de fêtes (17 mars 1515, n. s.). — Mémoire exposant que les bénéficiers sont dans l'usage de prendre l'oblation des communiants, soit 1 ardit de chacun (1515 environ).— Désistement de l'archevêque, sur une déclaration de l'abbé de S^te^-Croix, qui lui reconnaît le droit de faire des ordonnances à S^t^-Michel (1612). — Sentence et arrêt confirmant l'obligation de Saint-Michel de suivre les processions « soubz la croix desd. religieux» (extraits; 18 août 1614 et 20 mai 1623).

G. 1665. (Liasse.) — 1 cahier de 40 feuillets papier, 59 pièces papier.

XVIII^e^ siècle. — Rapports avec l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux. Mémoires et notes. — «Courtes refflexions sur les principaux titres fournis par les Bénédictins. » Les Bénédictins ont toujours prétendu que la façade de leur édifice est due à Charlemagne, dont elle présente l'effigie (sans date).

G. 1666. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1636-1679. — Rapports avec l'église primatiale S^t^-André. — Procès au sujet des obligations auxquelles sont tenus les bénéficiers de S^t^-Michel pour les processions des Rogations de S^t^-André (1678-1679).

G. 1667. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 55 pièces papier.

1374-1776. — Rapports des bénéficiers avec la fabrique. — Délibération de la communauté et des paroissiens nommant des fondés de pouvoirs de la fabrique (expédition; 23 avril 1486). — Accord au

sujet des charges incombant à la fabrique, notamment sur l'obligation de « fournir le vin qui faira besoin le jour de Pâques » (9 avril 1514). — Requête à l'archevêque en vue de la construction d'une salle capitulaire; les assemblées ne peuvent se tenir sans inconvénients dans la sacristie, attendu «1e bruit qui se fait souvent en telles assemblées » (3 août 1666). — Mémoire sur des prérogatives du grand ouvrier dans la distribution du pain bénit (5 mai 1692).— Requête des bénéficiers à l'archevêque, lui demandant la nomination d'un commissaire chargé de constater l'état de l'église : la fabrique ayant négligé de réparer les toits et les voûtes et ayant «laissé croupir les eaux pluviales pandant le cours de plusieurs années », partie de l'édifice s'est écroulée la veille; cependant la fabrique a, depuis trois ans, vendu l'argenterie en vue de ces réparations (16 février 1693).— Autre requête des bénéficiers à l'archevêque signalant la chute des « voûtes et arceaux » dans le chœur, dans « l'alée du costé gauche d'iceluy » et dans la croisée; les bénéficiers craignent pour les voûtes du « restant du chœur et des alées d'iceluy » (février 1693). — Règlement pour l'élection des syndics; y assisteront : le curé en surplis et étole, deux bénéficiers, en bonnet et manteau long, etc. (9 août 1693). — Délibération de la fabrique autorisant les bénéficiers à se réunir dans la sacristie nouvelle, derrière les chapelles de s^{t} Jacques et de la Sainte Famille, pendant que l'on refait le retable du maître-autel; ils pourront ensuite continuer à tenir leurs assemblées dans l'ancienne sacristie, derrière le maître-autel (13 août 1725). — Mémoire pour les bénéficiers, revendiquant à leur profit le droit d'opiner aux assemblées de paroisse avant MM. de la Fabrique. « Leur institution est d'une antiquité si reculée qu'on ne peut plus en marquer l'origine...; leur établissement est aussi ancien que la fondation môme de cette église, dont on ignore la date et même le siècle » (29 janvier 1752). — Délibération de l'assemblée de paroisse pour la réparation du clocher, surtout de la flèche et des galeries : des pierres ont été endommagées par la foudre, d'autres sont posées en délit et défectueuses; il y a des lézardes. Le clocher est «1e plus beau... qu'il y ait dans le royaume, » et il sert de balise. On se procurera des fonds en baillant à fief partie du cimetière, qui ne sert aux inhumations que dans une portion au sud de l'église (30 janvier 1752). — Procès-verbal de constat : « Le mur de clôture du chœur..., dans l'intervalle ou vuide quy est entre les deux premiers piliers de chaque cotté, a été démoly à la hauteur de neuf pieds » (7 août 1753). — Requête contre le curé, qui a célébré la messe de paroisse dans la chapelle de s^{t} Fort : les paroissiens ont été privés du prône qui se donne le dimanche du haut de la chaire placée dans le chœur à cet effet (13 août 1753). — Production au nom de la fabrique : elle a donné pouvoir à Tenet de faire faire un grillage au chœur et d'y dépenser 1,538 1.; « au moyen de ce il ne pouroit rien répéter contre lad. fabrique de ce qu'il débourceroit au-delà pour led. grillage et pour la chaire qu'il venoit de faire faire et qu'il est à même de faire placer» (23 août 1753). — Signification par le syndic des bénéficiers au grand ouvrier, lui notifiant « que la cloche capitulaire qui est au clocher, sur la voûte du cœur, appartient au colège desd. bénéficiers, ce qu'ils établisent par l'inscription qui est autour de lad. Cloche….. : *F. aux dépans des bénéficiers, à Bordeaux, l'an mil cinq cents cinquante-trois,* et au-dessous de lad. inscription est le sceau ou cachet dud. collège » (30 août 1753). — Mémoire pour les bénéficiers : en voulant entrer au chœur pour l'office, le 6 août, ils ont trouvé les démolitions en train. Avant la chute des voûtes en 1693, le chœur « étoit fermé en menuiserie, avec une galerie qui régnoit autour, un jubé au-dessus de la porte et une petite chapelle de chaque côté, comme on le voit à S^{t}-Seurin et, à l'exception des chapelles, à S^{t}-André. » De 1693 à 1704, le chœur resta ouvert. 11 doit être fermé, sans quoi le clergé serait perpétuellement distrait, «entouré d'un peuple immense et de femmes inconsidérées ». Si le prône ne peut pas continuer à se faire dans la petite chaire qui est au coin du sanctuaire, on pourra le donner dans la grande chaire (1753). — Mémoire pour les bénéficiers contre la fabrique, qui projette de remplacer la clôture du chœur par une grille : il est nécessaire que le chœur soit fermé, et les bénéficiers y ont veillé en 1704, quand on songeait à faire le chœur actuel (1753?). — Constatation du trouble apporté à la possession où les bénéficiers étaient d'user de 24 armoires dans la sacristie, depuis la construction de lad. sacristie, qui remonte à 1725 (2 décembre 1776). — Ordonnance de l'archevêque Bazin de Beson autorisant la fabrique à concéder divers terrains « pour l'argent en provenant estre employé à réparer tant le clocher que l'orgue » (sans date). — Mémoire des bénéficiers : ils ont plusieurs fois demandé que l'on restaurât le petit clocher placé sur la croisée; il est penché parce qu'une des grosses poutres qui le soutiennent a manqué et menace de crever la voûte (sans date).

G. 1668. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1703-1753. — Rapports des bénéficiers avec la fabrique. Billets de convocation pour les assemblées de la fabrique.

G. 1669. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 30 pièces papier.

1598-1776. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. — Requête visant une sentence par laquelle le sénéchal a condamné un vicaire perpétuel de S^{t}-Michel à donner une chandelle à un chapelain, bien que celui-ci n'eût pas assisté à l'office de la Purification (2 février 1633).

G. 1670. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1514-1515. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec René de Pidrault. — Assignation du vicaire perpétuel « par cédulles atachées à la grand porte de lad. église, à la porte de Gillebert Rougeron, bourgeoys, marchant de ceste ville de Bourdeaux, à la porte où pend l'enseigne du chappeau rouge » (10 octobre 1514). — Mainmise sur divers biens dud. vicaire perpétuel : « L'or et l'argent, qui est en troys cuillères qui sont entre les mains de Grimond Ayquem, seigneur de Montaigne » (20 avril 1515).

G. 1671. (Liasse.) — 4 cahiers de 55 feuillets papier,
8 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1543-1561. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec Guillaume Blavon.

G. 1672. (Liasse.) — 2 cahiers de 27 feuillets papier,
1 pièce parchemin, 60 pièces papier.

1575-1578. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec Guillaume Chauvin.

G. 1673. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets.

1611. — Rapports des bénéficiers avec le vicaire perpétuel. Ordonnance du cardinal de Sourdis « sur les différendz survenus entre les curé et bénéficiers ».

G. 1674. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1602-1706. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec Pierre Alboy. — Factum contre le vicaire perpétuel, qui revendique pour son « vicaire conductice » le droit de porter l'étole (sans date).

G. 1675. (Liasse.) — 2 cahiers de 53 feuillets,
15 pièces papier, 1 sac.

1776-1778. — Rapports des bénéficiers avec les vicaires perpétuels. Conflit avec Jean-Joseph Montmirel. — Règlement rédigé par Payraud, Lamothe et Roborel de Climens, arbitres, pour mettre fin aux contestations entre les bénéficiers, les ouvriers et le curé (14 juillet 1777).

G. 1676. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1682-1776. — Rapports des bénéficiers avec le sacriste. — Sommation du syndic au sacriste d'avoir à rendre un écu d'or de 24 livres, que le maréchal de Mouchy « offrit à l'autel, lorsqu'il s'i présenta pour recevoir l'offrande à la messe solennelle, le 29 septembre dernier» (10 décembre 1776).

G. 1677. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1647-1767. — Rapports des bénéficiers avec les confréries. — *Confrérie de N.-D. des Anges.* Conflit au sujet du droit de sonner une cloche (1647). — Déclaration des syndics de la confrérie de N.-D. des Anges : les curé et bénéficiers n'ont pas de juridiction sur les confréries; « ils en sont seulement les serviteurs et les chapellains; l'église n'est point à eux; elle est à la paroisse, et chaque chapelle appartient à la confrérie qui l'a établie et fondée » (20 mars 1767). — *Confrérie de* S^{t}*-Jean-Baptiste.* Requête pour obliger les bénéficiers à célébrer la fête de la s^{t} Jean au prix accoutumé, soit 7 l. 14 s. (30 mai 1690). — *Confrérie de N.-D. de Montuzet.* Billets de vote signés pour l'élection d'un chapelain (18 mai 1683). — Requête à « Mesieurs *(sic)* du chapitre de l'église colégialle de la parroisse de S^{t}-Michel » pour les confrères de N.-D. de Montuzet, qui demandent que l'on pourvoie à la nomination d'un chapelain (sans date). — *Confréries diverses.* Requête des bénéficiers, fixant les cérémonies de chaque confrérie et sollicitant de l'archevêque l'approbation de ce règlement et de ce tarif. « Ces confrairies ne donnoient pour leur service qu'un honnoraire sy modique qu'on peut dire qu'il étoit indécent pour lesd. bénéficiers de s'en contenter» (24 mars 1751).

G. 1678. (Liasse.) — 2 cahiers de 23 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 17 pièces papier.

1460-1775. — Organisation et affaires intérieures. — Extrait des statuts du collège des bénéficiers de S[t]-Michel (copie certifiée; 14 novembre 1460). — Statuts donnés aux bénéficiers de S[t]-Michel par le cardinal de Sourdis (28 août 1611). — Projet de statuts délibéré par les bénéficiers (21 mars 1774). — Question à un avocat sur le point de savoir si le collège des bénéficiers est en droit de forcer un de ses membres, âgé de plus de trente ans, à se faire ordonner sous-diacre (sans date).

G. 1679. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1609-1776. — Organisation et affaires intérieures. Discipline. — Sentence de l'official, interdisant aux collége des bénéficiers de s'attribuer aucune juridiction sur les membres dud. collège (12 mars 1609).— Ordonnance de l'archevêque à la suite de la visite de S[t]-Michel : les ouvriers, qui veulent démolir un arceau à côté de la chapelle S[t]-Marc, se pourvoiront comme de droit; la sacristie sera allongée vers l'est, «sauf s'il se trouve bien plus commode ailleurs pour la faire ou que le grand autel fust avancé vers le chœur;» les bénéficiers ne vivront pas dans des maisons suspectes, etc. (9 février 1672).

G. 1680. (Liasse.) — 4 cahiers de 68 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 44 pièces papier.

1460-1631. — Organisation et affaires intérieures. Discipline : affaire Jaloustre. — Réforme des statuts de S[t]-Michel par l'archevêque Arthur de Montauban (copie; 14 novembre 1467). — Consultation juridique concernant la juridiction du collège des bénéficiers sur les membres dud. collège (sans date). — Extrait de douze informations contre un bénéficier (sans date).

G. 1681. (Liasse.) — 2 cahiers de 46 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1308-1668. — Organisation et affaires intérieures : réduction des bénéfices. — Requête des bénéficiers, exposant le peu de valeur des chapellenies de S[t]-Michel et demandant qu'elles soient unies à leur société. Ordonnance archiépiscopale unissant à perpétuité les chapellenies vacantes à lad. société des bénéficiers (5 mars 1603). — Délibération des bénéficiers, consentant à ce que les chapellenies de l'église S[t]-Michel « soient unies et incorporées à la mance du chapitre d'icelle » (28 février 1608). — Ordonnance du cardinal de Sourdis pour l'union des bénéfices de S[t]-Michel (11 avril 1608). — Requête du syndic des bénéficiers à l'archevêque pour obtenir que les possesseurs des chapellenies soient mis en demeure de produire leurs titres. « Les supplians présupposent qu'il y a des personnes laïques qui possèdent quelques unes desd. chapelles soubz des noms supposés des prestres et ecclésiastiques» (1665?).

G. 1682. (2 cahiers.) — In-f°, 93 feuillets.

1764-1765. — Organisation et affaires intérieures. Procédure pour la réduction du nombre des bénéfices. — Délibération prise dans ce sens par les bénéficiers (2 août 1764, f° 1).— Enquête faite «dans l'ancienne sacristie servant de chambre capitulaire » (21 novembre, fol. 10 v°). — Exposé détaillé des revenus du collège dans les vingt dernières années. Valeur moyenne : 12,616 1., soit 504 1. par portion, et après déduction des frais du bureau des messes, 460 1. (f° 19). — Ordonnance réduisant à quatorze le chiffre des bénéficiers, vicaire perpétuel compris, lad. réduction devant être obtenue par voie d'extinction (9 janvier 1765; f° 51 v°).

G. 1683. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1617-1622. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : affaire contre Damien Vallet, soi-disant pourvu par le cardinal de Sourdis de la chapellenie Dupuy.

G. 1684. (Liasse.) — 2 cahiers de 47 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 17 pièces papier.

1618-1626. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : affaire contre Antoine Périssac, soi-disant pourvu par le grand-vicaire du cardinal de Sourdis de la chapellenie fondée par Pierre Joumard. — État des frais de voyage et de séjour à Paris présenté par un fondé de pouvoir du chapitre (25 janvier 1626).

G. 1685. (Liasse.) — 2 cahiers de 42 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 106 pièces papier, 1 sac.

1626-1633. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : procès contre Jean de Larti-

gue, chanoine de S[t]-André, et Jean Savarias, prêtre, à l'occasion d'un immeuble sis rue S[te]-Catherine.

G. 1686. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets parchemin, 1 cahier de 24 feuillets papier, l pièce parchemin, 23 pièces papier, 1 sac.

1628-1641. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : procès contre Jean de Mons, sieur de La Caussade, les religieuses de N.-D., etc.

G. 1687. (Liasse.) — 6 cahiers de 80 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 28 pièces papier.

1627-1666. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : procès entre les bénéficiers de S[t]-Michel, les religieuses de Notre-Dame, Antoinette Camaux, épouse de Bertrand de Lavie, premier président au parlement de Navarre, Jean Demons, écuyer, sieur de La Caussade, etc. — Enquête sur la parenté des parties avec des membres du Parlement (juillet 1634).

G. 1688. (Liasse.) — 3 cahiers de 106 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1490-1671.— Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : affaire contre Pierre Moreau, chanoine de S[t]-André, soi-disant pourvu de la chapellenie de Pey Donhac, et contre les religieux de l'Ob servance, soi-disant patrons de lad. chapellenie — Requête de Pierre Moreau : il y a 98 ou 100 chapellenies fondées à S[t]-Michel, et 80 seulement ont été unies au collège des bénéficiers (6 février 1671).

G. 1689. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1608-1690. — Organisation et affaires intérieures. Réduction des bénéfices : affaire contre Denis Sorlin, soi-disant pourvu de la chapellenie d'Arnaud Gramond, au sujet d'un immeuble sis rue S[te]-Croix et dépendant de lad. chapellenie.

G. 1690. (Liasse.) — 3 cahiers de 58 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1395-1606. — Fondations, collations et résignations de chapellenies. — Testament d'Arnaud Garmond, bourgeois de Bordeaux : il lègue à l'œuvre de S[t]-Michel 20 guiennois d'or de Bordeaux, valant 25 s. l'un (25 février 1395, n. s.). — Désignation et cession de revenus affectés à la dotation d'une chapellenie (26 mars 1543).

G. 1691. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1606-1777. — Fondations, collations et résignations de chapellenies. — Arrêt du Parlement, déclarant y avoir abus dans certains règlements du collège des bénéficiers (1646). — Présentation par Philibert de Gualeteau, seigneur de la maison noble d'Olivier, *alias* pour Le Fleix, paroisse de Camblanes (13 janvier 1693).

G. 1692. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1555-1556 et **1584-1593** (?). — Fondations, collations et résignations de chapellenies : chapellenie de Peymouthon. — Liste des titulaires de la chapellenie d'Arnaud de Peymouthon, de 1571 à 1593 : 15 noms, dont six pour 1584 (1593?).

G. 1693. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1411-1787. — Fondations, collations et résignations de chapellenies : chapellenie de Guillemine de Brach.

G. 1694. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1527-1697. — Fondations, collations et résignations de chapellenies : chapellenies à Noaillan et chapellenies diverses en dehors de S[t]-Michel. — Visite de « la chapelle S[t]-Sébaslien, autre fois S[te]-Cite, tout prez l'antienne église paroissielle S[te]-Colombe ». « On voit de lad. église le prestre qui est à l'autel de lad. chapelle » (12 avril 1697).

G. 1695. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets, 14 pièces papier.

1544-1773. — Distributions, revenus des bénéfices. — Déclaration des revenus de S[t]-Michel à l'Assemblée générale du clergé : des 25 portions, une est attribuée par surcroît aux trois syndics : receveur, *ad lites* et ponctuateur. Les biens sont : la tour de Béguey, le bourdieu de Queyries, le bourdieu de La Souys, rentes en ville, renies à la campagne, renies en vin, lods et ventes (1730 environ). — Analyses de documents portant fondations à S[t]-Michel (sans date).

G. 1696. (Liasse.) — 2 cahiers de 60 feuillets papier, 24 pièces papier.

1758-1762 et **1772**. — Organisation et affaires intérieures : tentatives de classement des archives par Baurein et par Nauville. — Accord entre les commissaires des bénéficiers et Jacques Baurein pour le classement des archives : Baurein s'engage à mettre les documents en ordre dans 10 ans, faisant les liasses, dressant les répertoires des terriers non encore répertoriés, établissant les tables; on lui promet en retour une pension viagère de 200 l. (17 août 1758). — Déclaration écrite et signée par Baurein, lequel renonce au traité intervenu entre les bénéficiers de S^{t}-Michel et lui pour le classement des archives et s'en remet à la générosité desd. bénéficiers pour le paiement du travail qu'il a déjà fait, «extraits, analyse et dépouillement de 981 titres extrêmement anciens» (4 juillet 1761). — Requête de Dumage, Lafargue et Lauvergnac, bénéficiers, contre le syndic : ils demandent que le désistement de Baurein soit reçu par un notaire, qu'on les admette à vérifier si Baurein a remis les titres par lui empruntés, que les trois clefs des archives soient gardées par trois personnes différentes (19 juillet 1761). — Consultation touchant la difficulté survenue au sujet du déplacement des archives que le syndic Montmirel faisait inventorier par Nauville (28 août 1772).

G. 1697. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1532-1770. — Dîme de Cailleau. — Procès-verbal détaillé de vente aux enchères «sur les quatre cantons et carrefours acoustumez à faire criées et proclamations en ceste ville de Bourdeaux», à l'Ombrière, à Porte Bouquière, au Marché, à Porte Beguière (octobre 1533). — Enquête déterminant les défrichements effectués depuis 40 ans à Cailleau dans le dîmon qui appartient aux bénéficiers (7 juillet 1770).

G. 1698. (Liasse.) — 1 cahier de 69 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1565-1569. — Dîme de Cailleau. Procès contre Jean Rousseau, chanoine de S^{t}-André. — Enquête à la demande des bénéficiers; audition de Robert de Bacquey, écuyer, seigneur du lieu (3-12 mai 1567). — Récusation motivée, par les bénéficiers, des témoins de la partie adverse : ils récusent un prêtre convaincu d'inceste pour avoir violé « une jeune fille, sa fille de confession et fillole de confirmation, dont y a enfans » (sans date).

G. 1699. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1597. — Dîme de Cailleau. Procès de Guillaume Duprat, fermier de la dîme, contre des fermiers nommés par le curé. — Certificat signé par Delaribau, arpenteur, de l'arpentement d'une terre contenant 8 journaux et 3 règes et demie de journal (1597?).

G. 1700. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1667-1670. — Dîme de Cailleau. Procès entre les bénéficiers de S^{t}-Michel, Élie Salviac, vicaire perpétuel de Cailleau, et Mathurin Jay, archidiacre, curé primitif.

G. 1701. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1569-1700. — Dîme de Cenon. — Arrêt entre le curé de Cenon, les bénéficiers et Gaston de L'Isle, écuyer, seigneur et baron de La Rivière, Françoise de L'isle et Gaston de Latousche, seigneur de Lafaye et de Beautiran (5 février 1569). — Arrêt entre les bénéficiers et Bernard Adenet. Celui-ci n'a pas voulu payer la dîme «à lad. raison de l'unzain, ains seullement de seze bastes de vendenge une après trois agreirons prins par le seigneur foncier..., qui ne revient qu'à la susd. raison de sèze une »; encore faisait-il fouler ses propres bastes, tandis que celles du décimateur étaient très légères. Adenet répond qu'il a toujours consenti à payer la dîme au treizième; « mesmes l'année 1588 le laissa sur le lieu » (4 août 1590). — Déposition sur l'usage où l'on est de payer une dîme pour deux agrières; le s^{r} de Thibault avait prescrit à un de ses tenanciers de ne payer qu'une dîme pour trois agrières (28 janvier 1634). — Requête du syndic des bénéficiers, demandant que l'on oblige les héritiers de Pierre Robert, écuyer, à payer la dîme pour leur bourdieu de Queyries à raison de 16 bastes une pour les biens sujets à l'agrière, et de 13 bastes une pour les autres biens (17 février 1682). — Requête du syndic des bénéficiers : Pierre Robert prétend être en droit de payer la dîme «d'une manière qui choque le bon sans et la raison, c'est-à-dire de faire 15 bastes à l'agrière, qui font 36 ou 40 bastes vollantes et d'en donner une seizième voilante et de la manière que les hommes les portent» (23 juin 1683). — Accord entre les bénéficiers et le curé Desaugers pour la poursuite à frais com-

muns des bientenants qui refuseront de payer la dîme (5 octobre 1700).

G. 1702. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1618-1619. — Dîme de Cenon. Procès contre Jean Veyrine, curé. — Transaction exposant que Gaston de L'Isle, baron de L'Isle-S^{t}-Georges, en partie de Labrède et de Beautiran, a vendu aux bénéficiers, le 21 août 1535, les trois quarts de la dîme de Cenon (23 décembre 1619).

G. 1703. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier. 44 pièces papier.

1634-1637. — Dîme de Cenon. Procès soutenu par Jean de Villemoneins, curé de Cenon, et les bénéficiers de S^{t}-Michel contre Pierre Mercadé, bourgeois de Bordeaux, qui refuse de payer la dîme au treizième.

G. 1704. (Liasse.) — 1 registre de 28 feuillets papier, 1 pièce parchemin.

1637-1639. — Dîme de Cenon. Procès contre Jean de Villemoneys, curé.

G. 1705. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 72 pièces papier.

1569-1654. — Dîme de Cenon. Procès contre Pons Dufau, curé. — Résignation de la cure de Cenon par René Carré en faveur de Pons Dufau (29 mars 1642). — Demande motivée en récusation contre divers conseillers intéressés en l'affaire ou parents d'intéressés (7 juillet 1646). — Mémoire sur la récusation des conseillers et l'évocation de l'affaire (17 septembre 1646). — Transaction entre les bénéficiers et le curé Pons Dufau, fixant les limites des dîmaires de l'un et de l'autre; mention du ruisseau qui sépare les paroisses de Cenon et de Lormont (24 avril 1648). — Rapports sur l'affaire : Les Queyries ne donnaient pas de dîme anciennement, parce que la palu était inondée (imprimé ; sans date).

G. 1706. (Liasse.) — 15 pièces papier, 1 sac.

1655-1656. — Dîme de Cenon. Procès contre Thibaut, trésorier général de France. — Requête contre Thibaud, qui prétend payer la dîme au taux de l/16^{e}, alors que tous les paroissiens la payent au taux de l/13^{e} (1er mars 1655). — Mémoire pour soutenir le bien fondé d'un jugement qui a admis les possesseurs de vignes sujettes à l'agrière du cinquième à payer la dîme « au sézain des fruits selement, c'est-à-dire après trois agrières qui font quinse bastes en tout, la disme va prendre une baste à la vigne» (sans date).

G. 1707. (Liasse.) — 1 cahier de 25 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1442-1643. — Dîmes de Floirac, Illac (?), Montussan et Sallebeuf.

G. 1708. (Liasse.) — 4 cahiers de 103 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1579-1581. — Dîme de Montussan. Procès contre Pierre de Brach, avocat, et contre Anne de Parrot, sa femme. — Enquête à Montussan, «en la maison et hostellerie de Guilliem de Donnevide, où pend pour enseigne *la Croix Blanche* » (septembre 1579). — Mémoire pour les bénéficiers : la dîme de la paroisse appartient à l'archevêque, au chapitre de S^{t}-André et aux bénéficiers de S^{t}-Michel, sauf dans une terre sise *au Mayne,* alias à *La Mothe* (sans date).

G. 1709. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 47 pièces papier.

1606-1783. — Propriétés et seigneuries foncières. Affaires générales. — Hommage au nom de Jacques de Sonbrun, abbé de Divielle, en la baronnie d'Auribat, et don d'une croix d'argent du poids de trois onces (8 avril 1606). — Arrêt du Parlement, prescrivant de verser aux archives des bénéficiers les titres des chapellenies (27 avril 1619). — Ordonnance de l'intendant de Faucon, relative aux alleux et biens mouvants du Domaine saisis faute d'hommage (30 juillet 1680). — Ordonnances des Trésoriers Généraux sur les biens de mainmorte saisis à faute d'hommage (18 janvier 1694-novembre 1696). — Lettre non signée répondant à une lettre où il était demandé si le syndic d'une paroisse serait admis à faire hommage au nom des principaux habitants : la Chambre recevra cet hommage, pourvu qu'une assemblée des principaux habitants nomme un homme vivant et mourant (copie; Paris, 24 février 1708). — Délibération donnant pouvoir à un bénéficier de commuer en une redevance d'argent ou de vin les agrières dont sont grevés les fonds couverts de constructions dans les paroises de Bassens, Ambarès et

autres, où on est « à même de faire exporler et reconnoître les... tenanciers » (22 novembre 1742).— Consultation signée : Forest, sur une commutation de censive en fief au profit de Joseph Castéra, professeur à la Faculté de droit. «Des personnes riches..., on le voit touts les jours à Bordeaux, cherchent communément à changer leur qualité avant d'assurer leur fortune par des acquisitions en prenant des charges qui donnent ou qui conduisent à la noblesse... Un possesseur roturier, quoyque d'un domaine d'une grande considération, oseroit à peine se permettre de tuer une grive. » (4 mars 1773). — Contrat entre Jean Sadirac, feudiste à Barsac, et Antoine Dalais, aussi feudiste à Cadillac, pour le renouvellement des terriers de la chapellenie de Jacquette Chartier : led. Dalais recevra notamment pour sa peine le tiers des redevances qui ne sont pas servies depuis 100 ou 50 ans (8 juillet 1779). — Reçu des titres de la chapellenie de Guillemine de Brach, fondée le 5 août 1494 à S^{t}-Michel, autel de S^{t}-Cloud, « aujourd'huy Celui de S^{t}-Marc» (10 septembre 1783). — Formules imprimées pour assigner les tenanciers à reconnaître et à payer les rentes depuis 29 ans, « sauf à déduire le payé, s'il y en a » (sans date).

G. 1710. (Liasse.) — 3 cahiers de 48 feuillets papier, 1 pièce papier.

1690-1692. — Propriétés et seigneuries foncières. Affaires générales. Déclarations du temporel de la communauté.

G. 1711. (Registre.)— Grand in-4°, recueil factice de 1 cahier 22 feuillets parchemin, 1 cahier 25 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

1553-1696. — Déclarations et dénombrements. — « Extraict du livre estant dans les archives de l'Hostel commun de la ville et citté de Bourdeaux, contenant les déclarations faictes par les sieurs de fief des rentes qu'ilz ont sur les maisons, jardins et places en lad. ville et les rentes que les propriétaires desd. maisons, jardins et places doibvent ausd. sieurs de fief, faictes lesd. déclarations en l'année 1553 », conformément aux lettres royaux du 14 juillet 1553 : déclaration par Jeannot Du Bellat, trompette ordinaire de la ville; — par Jean de La Mothe, écuyer, sieur de Fargues; — pour un chai, paroisse S^{t}-Pierre, « près l'escu de Bretaigne ». — Déclaration du temporel des bénéficiers par Léon de Fenis, syndic, conformément à l'arrêt du Conseil du 12 décembre 1673. — Acte du fermier du Domaine faisant des réserves au sujet des maisons adossées aux anciens et aux nouveaux murs de la ville (sans date).

G. 1712. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 8 feuillets papier de tables et de 370 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1372-1744. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier A. — Prêt de 10 fr. au tenancier d'une maison relevant du chapitre et qu'il avait été mis en demeure de restaurer : « Fare far la cara de fusta deud. hostau; » il promet un supplément de cens (16 juin 1469; fol. 14). — Reconnaissance pour un « trens de mur. peyra et mortur en que es feyt, et ab la terra et loc en que es assetiat, ... au loc apperat davant l'alemandey Sent-Miqueu » (22 avril 1394; fol. 51); — pour moitié d'une maison qui est à S^{t}-Michel, « davant la hobra neva » (17 décembre 1420; fol. 54). — Vente d'une maison sise « davant l'obra neva » (5 mars 1403, n. s.; fol. 66). — Décision de l'official, à la requête de Bertrand « de Aneyano », vicaire perpétuel de S^{t}-Michel (9 avril 1381; fol. 108). — Reconnaissance pour une moitié de maison qui s'étend de la rue Permentade au jardin des « Frayres menutz » (11 juillet 1401; fol. 110).— Procuration donnée par Arnaud de Cazauvieilh, vicaire perpétuel, et les bénéficiers (10 août 1419; fol. 112). —Reconnaissance pour une terre près du portail de la Grave, confrontant «au camin de lad. gleysa Sent-Miqueu ont nom fey la procession » (13 mars 1426, n. s.; fol. 164); — pour une maison sise paroisse S^{t}-Michel, rue de Gauriac, près du Puits Salé (13 décembre 1390; fol. 187); — pour une maison «sur lo fossat aus Pelheys » (20 avril 1447; fol. 199).— Réduction, moyennant 100 l., d'un cens de 9 l., qui est ramené à 4 l. (28 avril 1480; fol. 219). — Acquisition d'un cens de 50 s. sur un « mech hostau e plassa ab lo molin e ediffici que es dessus », dans la rue des Épiciers (5 octobre 1374; fol. 274). — Reconnaissance pour le quart d'une maison sise rue des Épiciers, confrontant « a la intrada e deffuyta deu molin apperat lo molin deu Marquat » (7 janvier 1422, n. s.; fol. 276); — pour le quart par indivis de moitié dud. moulin, sis rue Dessous-le-Mur, « guarnit de molas, desclausas et deffuytas davant et darrey » (25 août 1421 ; fol. 277). — Vente d'un cens de 10 s. sur ce moulin par Isabelle de Preyssac, fille du soudic de La Trau et femme de Bertrand de Monferrand (9 décembre 1426; fol. 279).— Reconnaissance pour une maison acquise de frère Pierre Guiraud, prieur, et des autres frères de l'hôpital S^{t}-James (18 décembre 1416; fol. 285). — Vente d'une

maison « avecq la tour y estant », rue S[t]-James (4 décembre 1571 ; fol. 319). — Sentence de l'official condamnant un chapelain de S[te]-Eulalie à vendre une maison léguée à sa chapellenie, en vertu de la coutume de Bordeaux qui autorise les seigneurs fonciers à faire vendre les biens ainsi tombés en mainmorte (1402; fol. 337). — Procuration donnée par Bertrand Du Vigean, vicaire perpétuel, et les bénéficiers, à l'effet d'exercer leurs droits de seigneurie foncière, percevoir les cens, « levar portas de lurs feus, » etc. (29 novembre 1390; fol. 351).

G. 1713. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 12 feuillets papier de tables et 504 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1351-1746. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier B. — Bail à fief d'une vigne abandonnée par Gaucelme de Labrinhac, qui est passé en Angleterre depuis plus de 10 ans; la vigne est acensée à un prêtre, au profit duquel le précédent tenancier « era obligat, sa persona et ladeyta vinha et totz et sengles sons bens» (9 décembre 1462; fol. 18). — Bail à fief par Élie de Labatut, vicaire de S[t]-Michel (14 novembre 1354; fol. 43); — par le même (23 février 1351, n. s.; fol. 44). — Reconnaissance pour un domaine sis à Escures, près du chemin allant de Bordeaux au moulin de Maillos (20 mai 1574; fol. 98); — pour un maine dans la paroisse S[t]-Genès, « au cornau de Ruan, ... deu camin comunau qui passa per lo mech deu cornau de Ruan, de l'un cap, entro au camin cominau qui passa au cap de las artiguas de Ruan, de l'autre cap» (14 décembre 1440; fol. 104); — pour une vigne contiguë à autre vigne tenue par la confrérie S[t]-Pierre de Talence, érigée dans l'église S[t]-Pierre de Talence (15 mai 1423; fol. 106). — Déguerpissement d'une vigne « per la reddicion de la carta de l'esporle et per la tradicion de sincq s. de la moneda corsable a Bordeu, segont la costuma deu pays de Bordales» (23 avril 1442; fol. 165). — Bail à fief de lad. vigne, que le preneur promet de « complantar de bona semensa de vidame, ben et complidament, a conoguda de laboradors» (3 mai 1442; fol. 166).— Reconnaissance pour deux vignes sises en Graves, au lieu dit *ad Arcxs,* confrontant au ruisseau du moulin d'Arcxs (7 janvier 1400, n. s.; fol. 195); — pour une terre sise à Bègles et contenant 17 règes, « mezure dud. lieu de Bègle » (22 février 1608; fol. 223); — pour une maison « cuberta de palha », à L'Isle-S[t]-Georges (19 décembre 1395; fol. 243); — pour une maison, motte et jardin à S[t]-Médard-d'Eyrans, lieu dit *a Puichs* (27 octobre 1440; fol. 260). — Échange par Guillaume Le Blanc, avocat, qui cède « la mothe ou jardrin appellé la Mothe de Ridel » (9 juin 1559; fol. 298). — Reconnaissance pour un pré sis à Cenon, lieu dit *aux Gahets* (21 mars 1617; fol. 303); — pour un bien sis à Floirac, lieu dit anciennement *à Vilandrault* ou à *Martounet,* et présentement à *Fourre* (3 janvier 1641; fol. 308). — Déguerpissement par le tenancier d'une vigne qu'il laissait en friche «a causa de la preyson ont ave estat et de la paubressa en que era » (15 mars 1455, n. s.; fol. 326). — Vente aux bénéficiers, moyennant 25 francs bordelais, d'un accroissement de cens de 25 s. sur un bien déjà tenu d'eux à Bouliac, lieu dit à *La Mothe,* près du chemin allant de l'église dud. Bouliac à Fargues et Camarsac (21 août 1514; fol. 357).— Reconnaissance pour une terre sise à Carignan, « au loc apperat au porge de Carinhan, en la saubetat » (17 août 1482; fol. 366). — Accord avec de Chassaing, écuyer, seigneur de la maison noble de Beauséjour, paroisse de Fargues (30 avril 1746; fol. 381). — Fondation par les fabriciens de S[t]-Michel d'un anniversaire pour feu Jean de Quillac, chanoine de S[t]-André et vicaire de S[t]-Michel, « cum ... fos anat a Roma, ab gran tribalh et ab grans costatges e aguos empetrat de nostre senhor lo pappa d'Aroma sertans perdons e indulgencias a lad. gleysa Sent-Miqueu de Bordeu » (1402; fol. 405). — Bail à fief d'une vigne sise à La Tresne, lieu dit *au Cazau de Hyns* (20 mars 1371, n. s.; fol. 411).— Reconnaissance pour un terrain inculte sis à La Tresne, lieu dit *a la font de Tresseros,* près le ruisseau du moulin du Pont (23 mai 1421; fol. 414); — pour un pré à La Tresne, lieu dit *Artigua de La Mota* (13 janvier 1441. n. s. ; fol. 420). — Bail à fief de divers biens, notamment « la servitud en comun et per no devis ab losdeitz vicari et capperans benefficiatz et autres aflevatz deusd. vicari et capperans de tota aquera mota o plassa qui es sur lo port de la mar... en la parropia de Quinssac Entre-dos-Mars, au loc apperat au Guitia » (6 août 1444; fol. 426). — Reconnaissance pour une terre sise à Quinsac, lieu dit à *Monlmerle* ou *au Genestas,* près le ruisseau du moulin de M. de Saujan (28 mars 1538; fol. 437); — pour une vigne sise à Cambes, lieu dit *au Castet* (18 août 1424; fol. 459). — Déguerpissement de lad. vigne : le tenancier offre 5 s., suivant la coutume; le fondé de pouvoir du chapitre objecte que la vigne est en mauvais état; le tenancier répond qu'il ne peut pas la cultiver (15 mars 1438, n. s.; fol. 460). — Reconnaissance pour un bien à Baurech, *au Puch de la Caussada* (23 juillet 1431; fol. 469); — pour une vigne sise à Tabanac, lieu dit *au Casterar,* près d'un fief de la

confrérie de Noire-Dame, instituée dans l'église dud. Tabanac (27 août 1412; fol. 488).

G. 1714. (Registre.) — In-f°, 7 feuillets papier de tables, 213 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1268-1582. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier C.— Mention de Raimond de La Bidana, prieur du prieuré de L'Isle-S^{t}-Georges (3 juillet 1378; fol. 1). — Reconnaissance au profil de noble Poton de Ségur, écuyer, « seinhor de Frans et de la maison de Corn, scitunda en la parropi de S^{t}-Remedi » (22 mai 1501; fol. 13). — Bail à fief d'un emplacement dans la rue Neuve, « autrament apperada la rua sens cap» (16 mai 1449; fol. 17). — Constitution, moyennant 100 I., d'un cens de 5 l. sur une maison jusqu'alors tenue en franc-alleu (28 décembre 1542; fol. 32).— Vente, moyennant 8 guiennois, valant 25 s. l'un, de la directe seigneurie sur une maison grevée d'un cens de 2 s. (18 mars 1426, n. s.; fol. 39). — Cession d'un cens sur une maison sise « pres lo portau de Seguinot Beti » (17 janvier 1468, n. s.; fol. 42). — Reconnaissance au profit de nobles dames Isabeau de S^{t}-Symphorien, dame de Landiras, et Marguerite de Stractona (?). dame de Castillon (14 septembre 1422; fol. 49). — Bail à fief par Marquise de La Porte, femme de Guiraud de La Mothe, chevalier(22 septembre 1364; fol. 78). —Reconnaissance en faveur de Pierre de S^{t}-Symphorien, dit de Landiras, chevalier, seigneur pour une part de L'Isle-S^{t}-Georges (6 juillet 1374; fol. 84); — par un tonnelier demeurant « a la Fustaria, *alias* a las Salineyras Belhas » (4 mars 1435, n. s.; fol. 86). — Vente par l'exéculeur testamentaire de Bernard Faudulh, « releguador, » à Raimond de Pis, damoiseau de Cambes, et Indie de La Mothe, sa femme (2 décembre 1389; fol. 88). — Vente d'une maison avec la tour de pierre qui est par derrière, dans la paroisse S^{t}-Michel, au lieu dit *au Puya. dvy* (29 juin 1432; fol. 97). — Reconnaissance pour une maison, paroisse S^{t}-Michel, « pres deu Pus Salat » (17 novembre 1382; roi. 99). — Vente par Jean de Roeda, fils de feu maître Bertrand de Roeda, « savi en dreyt » (10 mars 1377, n. s.; fol. 101). — Annonce du sceau de l'official, à la suite d'un acte reçu par « Ayquem Rampnor, clerc, notari public deu duguat de Guiayna et jurat de la cort deud. senhor officiau » (30 mai 1379; fol. 109). — Vente au profit de Raimond-Guillaume de Caupène, damoiseau, seigneur de Mées, diocèse de Dax, suivie d'abord d'une confirmation en forme de sentence du « garde et exécuteur,» qui condamne le vendeur à garantir l'exécution du contrat, ensuite de l'annonce du sceau de l'official (12 juillet 1402; fol. 112). — Octroi d'un nouveau délai de huit ans pour le rachat de l'objet de la vente précédente, l'acquéreur ayant déjà consenti à plusieurs reprises des délais (27 février 1409, n. s.; fol. 113).— Bail à fief par Catherine de Feulias, femme de Henri de Ferranhas, « consilier deu rey de Franssa... en sa cort sobirana de Bordeu» (16 janvier 1466, n. s.; fol. 115). — Reconnaissance par Brie de Blaye, femme de Jean d'Artiguemale, damoiseau, émancipée par son père (15 janvier 1363, n. s.; fol. 121).— Vente d'un cens : le vendeur donne garantie sur une maison (24 janvier 1533, n. s.; fol. 122). — Sentence de l'official à la requête de frère Pierre Guiot, gardien des Frères Mineurs de Bordeaux (21 septembre 1355; fol. 131). — Reconnaissance au profit de Gaillard de La Batut, damoiseau, fils de Jean, damoiseau, de la paroisse S^{t}-Siméon, et héritier de Thomasse de Farranhas, femme dud. Jean (24 février 1447, n. s.; fol. 161). — Bail à fief par le fondé de pouvoir d'Hugues de La Brosse, abbé de Terrasson, administrateur de l'hôpital de Bardenac (9 juillet 1459; foi. 16i). — Reconnaissance par le fondé de pouvoir de Grimon Eyquem, seigneur de Montaigne, à noble Jeanne Sage, veuve d'Arthur Le Piochel, conseiller au Parlement (27 novembre 1509; fol. 186). — Autorisation donnée par frère Philippe, prieur des Carmes pour la province de Gascogne, à un frère de son ordre, à l'effet de faire acte de propriété (15 septembre 1370; fol. 190). — Mention d'une procuration reçue par un « clerc e notari de la cort de l'ondrable senhor archidiaque de Medouc » (7 janvier 1372, n. s.; fol. 191). — Reconnaissance pour une vigne confrontant au « camin comunau boradales *(sic)* par an hom ba a mossenhor Sent-Jacgme » (12 août 1392; fol. 211).

G. 1715. (Registre) — In-f°, recueil factice de 9 feuillets papier de tables et 307 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1314-1683. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier D. — Terrier en rouleau, formé de reconnaissances en faveur de Blanche de Blanc, veuve de Jean Faure, seigneur de la Tour de Beguey (1488-1489; fol. 7). — Vente par noble Jeanne de Monferrand, veuve de Jean de Ségur, mère et tutrice d'Aymeric de Ségur (26 mai 1431; fol. 21). — Terrier formé de reconnaissances au profit de Pierre Bacquey, seigneur de Sallebeuf et jurat de Bordeaux (1513-1514; fol. 26-36). — Bail à fief par Jean de Lalande, seigneur de La Brède et de La Mothe de Beautiran (24 avril 1434; fol. 37).— Reconnaissance en faveur de Jean de Lalande, seigneur

de La Brède, Pierre, son frère, et Audiote, sa sœur, fils et fille de feu Marie de S[t]-Symphorien (10 août 1407; fol. 38). — Terrier pour des biens tenus à Cenon de Jean de Lalande (1433-1449; fol. 39-73). — Terrier pour des biens tenus à Cenon de Jean de Lalande (1470-1471, n. s.; fol. 75-84). — Reconnaissance au profit de Catherine de Lalande, dame de Lalande et de Labrède (9 juin 1486; fol. 85); — au profit de Gaston de L'Isle, «seigneur de Bautyran et de la plus grand partie de la terre et seigneurie de L'Isle-Sainct-George et de La Brède » (5 mars 1532, n. s.; fol. 86). — Partage pardevant le garde et exécuteur des scel et contre-scel établis aux contrats en la ville de Bordeaux, entre les fils de Catherine de Lalande, dame de La Brède, qui a laissé à Gaillard de L'Isle, écuyer, son fils aîné, la maison noble de Lalande, dans la rue Neuve; à Jeannot, écuyer, son second fils, la maison noble et la mothe de Beautiran; à Pierre, écuyer, son troisième et dernier fils, la maison noble de La Brède (17 mars 1503, n. s.; fol. 87).— Échange par lequel Gaston de L'Isle, écuyer, seigneur des maisons nobles de Beautiran, L'Isle-S[t]-Georges et La Taule Du Luc (celle-ci à Eysines), cède à Jean Du Bernet, marchand de Bordeaux, lad. maison noble de La Taule Du Luc et divers droits de dîme et de seigneurie foncière qui en dépendent, en échange des trois quarts de la grande dîme de Cenon (26 juin 1535; fol. 88).— Difficulté avec Guillaume Le Blanc, avocat, touchant le rachat de droits à Cenon vendus par le chapitre, qui les avait acquis du seigneur de Beautiran le 21 août 1535 ; mention de Garay de Montrigault, archidiacre de Cernès (30 juillet 1565; fol. 108). — Vente par François de Lavau, écuyer, habitant de Floirac (28 novembre 1521; fol. 121). — Échange par Étienne de Laffont, prieur, Jean Artaud, sous-prieur, et les religieux du couvent des Augustins (22 juillet 1525; fol. 122). — Échange entre Bernard Du Camin, curé de S[te]-Croix, et Bertrand de Roqueys, damoiseau, habitant de Bouliac; celui-ci cède une maison sise dans la sauveté de S[te]-Croix, « davant lo porge » (17 juin 1384; fol. 124).— Vente de droits seigneuriaux sur divers biens sis à Bouliac, près « 1o camin comunau deus serventz » et près le « fossat de Tabadia de Batbeu», etc. (5 décembre 1413**;** fol. 138). — Reconnaissance en faveur de Lancelot de Caupène, écuyer, seigneur de Mées, pour un pré sis dans la banlieue de Bouliac, au lieu dit *lo prat de La Motha* (10 mai 1499; fol. 144). — Vente à Barthélemy de Lataste, écuyer, paroissien de S[t]-Michel (20 mai 1485; fol. 162). — Échange consenti par nobles Arnaud et autre Arnaud Bonneaulx, frères, seigneurs du Verduch (23 mai 1524 ; fol. 172). — Reconnaissance au profit de noble Gibert de Cabanes, écuyer, seigneur de Curton, fils de feu Jacques, seigneur de Charlus, chambellan du Roi (25 juillet 1454; fol. 184). — Vente par Pierre de Pomarède, chevalier, et Jean, damoiseau, son fils, de droits seigneuriaux sur une vigne sise *au Casterar,* paroisse de Tabanac (16 septembre 1391; fol. 202). — Bail à fief d'un emplacement à Rions, près de la porte de Lavidon (3 février 1473, n. s.; fol. 238). — Vente de vignes sises à Cambes, lieu dit *a Castet* (28 octobre 1379; fol. 261). — Vente par Géraud de La Mothe, le vieux, damoiseau, seigneur de La Mothe de Cambes, de droits seigneuriaux sur un moulin sis à Cambes, près du chemin de Carquanac (31 juillet 1433; fol. 264). — Bail à fief d'un moulin sis à Cambes, a *Montet;* le bailleur se réserve d'y faire moudre un ou deux sacs de blé de préférence à tout autre client (3 janvier 1436, n. s.; fol. 265). — Accord au sujet des moulins de La Fayède, de Montet et Du Soley, à Cambes, réglementant le cours de l'eau entre ces usines (1[er] avril 1440; fol. 266). — Vente par P. de Quinsac, damoiseau, fils de feu Bernard de Quinsac, chevalier (26 avril 1314; fol. 274); — par Pierre Froment, « faure e platey », domicilié rue des Faures (3 mars 1385, n. s.; fol. 276). — Bail à fief de biens sis à Quinsac, près du bois de *La Mothe* (25 août 1413; fol. 279); — par un habitant de « Nauyan en Blanhades » (30 mars 1426; fol. 282).

G. 1716. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 8 feuillets papier de tables et 241 feuillets parchemin et papier de titres originaux.

1304-1622. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier E. — Don par Marquise de La Porte, femme de Guiraud de La Mothe, chevalier, habitant de Cambes, à sa nièce Marguerite, fille de noble Grimoard Guilhem, chevalier, seigneur d'Esparron (17 mars 1371**,** n. s.; fol. 10). — Donation par le prince Édouard à Jean « d'Estracton », seigneur de Landiras, et à Isabeau de S[t]-Symphorien, sa femme, des biens ayant appartenu à feu Arnaud de Camparrian, bourgeois de Bordeaux, puis à ses enfants, et tombés en deshérence, lesd. enfants étant décédés «sans aucun hoir qui dehust succedir èsd. biens devert la ligne paternal » (Angoulême, 3 janvier 1369; fol. 11).— Reconnaissance en faveur de Marguerite d'Estracton, fille dud. Jean, femme du soudic de La Trau, malgré l'opposition d'Aubry de Ber, chevalier anglais, donataire des biens confisqués en Médoc et Bordelais sur le seigneur d'Albret pour le punir de sa rébellion (7 août 1391**;** fol. 13). — Reconnaissance à Marguerite d'Estractone, dame de

Castillon (22 novembre 1413; fol. 14). — Vente d'un emplacement de moulin sis paroisse S^te^-Colombe, dans la rue qui va de la porte Begueyre au Marché (30 juillet 1351; fol. 21). — Reconnaissance pour le quart indivis dud. moulin au profit d'Isabeau de Preyssac, fille de feu le soudic de La Trau, petite-fille du soudan de La Trau et femme de Bertrand, seigneur de Monferrand et de Langoiran (11 mai 1414; fol. 23). — Vente d'un emplacement dans la rue qui conduit de la porte Begueyre au puits des Juifs (23 janvier 1403, n. s.; fol. 24). — Reconnaissance au profit de Marguerite de Jonqueyres, femme de Poton de Ségur, écuyer (31 août 1481; fol. 27). — Reconnaissance par Jean de Lespine, brodeur (17 janvier 1442, n. s.; fol. 32). — Reconnaissance pour une maison rue des Petits-Juifs (5 janvier 1404, n. s.; fol. 34). — Bail à fief d'une vigne sise dans les Graves, au lieu dit *Fiublavet,* confrontant à un fief de la confrérie de la Chandeleur et au ruisseau venant du moulin d'Arx. (17 janvier 1436, n. s.; fol. 55). — Reconnaissance à Pierre Colom, écuyer (15 mai 1470; fol. 65). — Vente par Jeanne de Treulon, veuve de noble Guillaume Andron, chevalier, « senhor de Lanssac, de Brulh et de Tastas » (16 avril 1454; fol. 69). — Reconnaissance par les fondés de pouvoir de Pierre Delbosc, évêque de Dax (20 février 1394, n. s.; fol. 86). — Bail à fief d'un pré dans la palu, devant Lormont, au lieu dit *a Loumenet* (29 décembre 1354; fol. 91). — Investiture par André de Navailles, docteur en théologie, prieur des Augustins de Bordeaux (16 décembre 1524; fol. 97). — Reconnaissance pour 18 règes de vigne à Bègles, « au loc apperat rua Estreyta et a la Caussada» (12 novembre 1439; fol. 106). — Accord convertissant en un cens de 30 liards une rente de 5 poules dues à noble Gaillard Delbosc, seigneur de Canteloup (25 janvier 1481, n. s.; fol. 130). — Bail à fief par le même du moulin de Laprade, paroisse de Villenave, sur l'Eau-Blanche, entre les moulins de Ganens (?) et de Cohius (9 février 1495, n. s.; fol. 133). — Bail à fief, moyennant un cens de 15 s., d'une terre à L'Isle-S^t^-Georges : le preneur s'engage à l'ensemencer au moins tous les trois ans, « o plus sobent si plus sobent y bole semenar de tau blat gros o menut, cum aud. affevat playra » (8 janvier 1426, n. s.; fol. 146). — Vente par noble dame Indie de La Mothe, paroissienne de Cénac (22 mai 1403; fol. 161). — Reconnaissance pour deux terres sises à Camblanes, lieu dit *a la Causada* (17 décembre 1515; fol. 175). — Extrait d'une reconnaissance au profit de Raimond Guilloche, conseiller au parlement de Bordeaux (20 avril 1478; fol. 215); — au profit de Pierre de Guilloche, écuyer, sieur de La Loubière (19 novembre 1538; fol. 217). — Reconnaissance au profit de Jeanne Gassies, femme de Ferrand de Monferrand, écuyer (7 mars 1499, n. s.; fol. 228). — Cession d'un cens d'une livre de poivre et autres droits seigneuriaux sur divers biens, notamment sur un domaine sis à Floirac, lieu dit *à Floyraguet,* alias *aux Taleyrans* (1^er^ février 1528, n. s.; fol. 240). — Mention du testament d'un bénéficier qui a institué son âme héritière universelle, et vente des biens de la succession, avec permission du procureur des âmes (24 juillet 1533; fol. 241).

G. 1717. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 7 feuillets papier de tables et 265 feuillets parchemin et papier de documents originaux.

1338-1751. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier F. — Cession par Guillaume Ferran, doyen « de la gleisa cathedrau de S^t^-Melion » (26 janvier 1435, n. s.; fol. 5). — Accord entre Bertrand Darroquey et Jean, son fils, damoiseaux, de Carignan, d'une part, un tonnelier et un fournier de Bordeaux, de l'autre : les premiers ayant vendu à réméré aux seconds, pour 112 livres et demie, Arnaud d'Auros et Jeanne, sa demi-sœur, « home et homia questaus a questa, talha e merce », ils renoncent au réméré (23 janvier 1388, n. s.; fol. 31). — Bail à fief par Barthélemy de Lataste, habitant de S^t^-Michel, seigneur de la maison noble de Las Tastes, à S^t^-Germain-Du-Puch (13 novembre 1492; fol. 36). — Reconnaissance au même pour un pré sis à Fargues, *au pont de Lesinhan,* près du moulin (H juin 1478; fol. 42).— Bail à fief par Élie de Las Tastes, chevalier, d'un manse près la terre de l'hôpital de Fargues (16 janvier 1342, n. s.; fol. 49). — Reconnaissance pour une aubarède sise à Fargues, confrontant au ruisseau du moulin *de Canterane* (31 décembre 1479; fol. 53). — Bail à fief d'une terre à Bonnetan, près d'une propriété de « la coffrayria prebeyriu » (14 août 1452; fol. 53 *bis).* — Reconnaissance pour un pré sis à La Tresne, au lieu dit *Artiga de La Mota* (14 novembre 1436; fol. 70). — Vente par Jean Colom, chevalier, seigneur de La Marque, au « compte et borssey de la conffrayria deu grant marquat de Bordeu et aus autres conffrayres de la medissa conffrayria de Sent-Thomas, instituida en la gleysa Sent-Andreu », d'un cens de 50 s. et autres droits seigneuriaux sur un banc de boucher, moyennant 50 l. (24 décembre 1373; fol. 100). — Reconnaissance au profit d'Arnaud Dessus, damoiseau, seigneur de Cazaux, pour un bien sis au Las, paroisse de S^t^-Jean-d'Illac (22 août 1452; fol. 108).

— Bail à fief par le même, seigneur de Cazaux et de Bardin, habitant de La Teste (11 août 1458; fol. 110). — Reconnaissance au profit de Garcie-Arnaud de Peyrelongue, écuyer, comme mari de Jeanne Dessus (11 juin 1477; fol. 112). — Terrier formé de reconnaissances au profit de Catherine de Lavie, femme de Jean Miqueu, écuyer, et héritière d'Isabeau Dessus, « dona de l'ostau Dessus, apperat de Bardin, ... situat en la parropia de Sent-Vincens de La Testa en Buch » (1487; fol. 122-128). — Cession aux bénéficiers par Catherine de Lavie de droits seigneuriaux au Las (28 juillet 1489; fol. 129). — Revente de ces droits à Guillaume de Lestonnar, citoyen de Bordeaux (22 août 1532; fol. 139).— Rétrocession des droits aux bénéficiers par le même Guillaume de Lestonnar, seigneur de L'Isle de Lalande (15 juillet 1535; fol. 149). — Reconnaissance au profit de Pierre de Guilloche, écuyer, seigneur de La Louvière (copie; 19 juillet 1517; fol. 221). — Échange par Pierre de Nepa, vicaire perpétuel de S^{t}-Éloi (26 juin 1475; fol. 246).

G. 1718. (Registre.) — Grand in-f°, 165 feuillets parchemin, plus 16 feuillets papier de tables.

1522-1578. — Propriétés et seigneuries foncières : « cinquiesme térier ».— Reconnaissance par un «laboureur vinhey, demeurant en la tour près porte Dijaux » (21 octobre 1541; fol. 12 v°); — par Arnaud Moyne, « laboureur et tonnellier, ... demeurant en la rue de La Nau, près les Pilliers de Tutelle » (2 novembre 1541; fol. 14); — par Jean Du Bosc, écuyer, seigneur du Lyde(?), demeurant à Baurech (31 mars 1542; fol. 14 v°);— par Gaillard Cousturier, notaire, demeurant à Tabanac (13 janvier 1537, n. s.; fol. 39 v°); — pour une maison sise « rue de la Carpenierie, » paroisse S^{t}-Pierre, « près et joignant la maison de l'*Escu de Bretaigne »* (17 août 1541; fol. 45); — par Serène de Verteuilh, demoiselle, veuve de Jean de Ferron, conseiller au Parlement (17 février 1551, n. s.; fol. 49); — par Jacques de Pontac, doyen de S^{t}-André (8 novembre 1543; fol. 56); — pour un banc de boucher au Marché, touchant « à la place commune du Marché, là où souvant l'on vent des cannelles micques et des sardines» (21 août 1545; fol. 63 v°); — par Marguerite de Monferrand, veuve de Thomas de Cousinier(?), président d'Aix (17 septembre 1544; fol. 67 v°); — pour une vigne à Carignan, au lieu dit *a la saubetat dau Porge* (25 novembre 1530; fol. 77); — par Vincent Reau, libraire, demeurant en la rue S^{t}-James (25 avril 1552; fol. 82); — pour une vigne à Bègles, près de celle de Pierre Lande, écuyer, seigneur Du Soley (2 juillet 1556; fol. 96); — par Charles de Ferron, écuyer, « seigneur de Carbonius » (4 juillet 1556; fol 96 v°); — pour une maison dans la rue des Canaus, confrontant « à la maison *sive* part de la confrairie des bouchiers de la boucherie S^{t}-Project » (22 juillet 1556; fol. 96 v°); — pour une maison et voûte «appellé la voulte du Lern(?)», au coin de la rue du Puits-des-Cazaux (20 décembre 1557; fol. 100); — par Charles Morin, « procureur ès cours de l'Église et bedeau de l'Université de Bourdeaux» (26 février 1561, n. s.; fol. 101); — pour une maison dans la rue Neuve, avec son entrée «en la rhuète vulgairement appellée de Montaigne » (11 mars 1574; fol. 102); — pour des biens sis à Floirac, au lieu dit *au Tregeict,* alias *à La Mothe* (1er mai 1559; fol. 103); — pour un immeuble confrontant à la maison du *Cheval blanc* (21 mai 1568; fol. 116 v°); — pour le moulin de Canterane, à Fargues (24 avril 1540; fol. 130); — pour une terre à Cenon, lieu dit *au Gahet* (6 mai 1544; fol. 133 v°); — pour une terre touchant au chemin allant «du port de La Bastide au Cherbon- Blanc» (23 décembre 1566; fol. 146 v°); — par Antoine de Belcier, président au Parlement, et Anne de Luberssac, sa femme (13 septembre 1570; fol. 153 v°). — Accord avec Pierre de Lestonnac, seigneur de Puypelat (27 juin 1576; fol. 159 v°). — Reconnaissance par Arnaud de Cabat-Blanc, prévôt royal de In Monnaie de Bordeaux (27 mars 1575; fol. 160 v°). — Mention de la maison de l'*Escu de Bretaigne,* possédée par Pierre de Beauregard, marchand et bourgeois de Bordeaux (26 août 1577; fol. 164 v°).

G. 1719. (Registre.) — Grand in-f°, 16 feuillets papier de tables et 155 feuillets parchemin.

1505-1759. — Propriétés et seigneuries foncières : «dix^{e} terrier ». — Accord avec Françoise, dame de la maison noble de la Tour de Roustaing, *alias* d'Esquibans, assistée de Jean et Étienne de Thion, avocats, ses enfants (20 décembre 1618: fol. 3 v°). — Reconnaissance pour une maison sise dans la paroisse S^{te}-Colombe, « soubz laquelle le temps passé y soulloit avoir ung moullin, » et confrontant «d'un bout à la ruhe nouvelle quy soulloit estre estey » (14 septembre 1640; fol. 7); — pour une maison place du Grand-Marché, confrontant à autre maison «où pant pour enseigne *la Palme royalle* » (20 juillet 1703; fol. 11).— Délibération de Romat Lagrange, prieur, et des autres religieux vocaux du couvent des Dominicains (9 décem-

bre 1722; fol. 22 v°). — Reconnaissance par Pierre de Verthamon, écuyer, seigneur de La Garrosse, pour une vigne sise à Tabanac, au lieu dit *au Puyau de La Garrosse,* anciennement *au Médoquin* (10 juillet 1723; fol. 24 v°); — par Mathieu Elliot, maître maçon et architecte à Bordeaux (6 avril 1724; fol. 28). —Accord avec Jeanne de Biret, veuve de Jean Baudet, écuyer, seigneur de Lavallade (5 juillet 1727; fol. 34). — Délibération par fr. Barreyre, prieur, et par les autres religieux Dominicains (14 novembre 1727; fol. 36). — Reconnaissance par le P. Charles Barranquet, « principal du pentionat des R. P. Jésuites de celte ville, » pour des biens sis à Bègles, acquis de « Pierre de Reynier, écuyer, seigneur de Barre, comme héritier du seigneur de La Ferrade » (31 août 1732; fol. 44 v°). — Délibération concernant ces biens, acquis de Pierre Reynier, héritier de Reynier de Regnac, baron de Capbreton, Laluque et marquis de Laferrade (29 novembre 1731; fol. 45 v°). — Reconnaissance pour des biens acquis de Pierre de Mayance, seigneur de Camiran, vicomte de Foncaude (15 mai 1733; fol. 51); — pour des biens acquis de François-Charles de Martin, comte de Marcelus (26 décembre 1733; fol. 51 v°); — par Rév. Mères Marie-Anne de Jésus, prieure, Marie-Blanche de la Nativité, sous-prieure, et par les première et troisième dépositaires des Carmélites (26 janvier 1742; fol. 75); — par Pierre Traulié, négociant à Québec, pour une vigne à L'Isle-S^{t}-Georges (16 avril 1750; foi. 82); — pour un emplacement sis dans les graves de S^{te}-Eulalie, au bord « du chemin neuf pratiqué depuis trois ans, qui va de la porte appellée des Capucins au Sablonna et à Castres» (29 septembre 1756; fol. 92); — par Marc de Chaperon, président au Bureau des Finances (1er mai 1757; fol. 96); — par Antoine Degasc, seigneur, baron de Portets et autres places, président à mortier au Parlement (31 janvier 1753; fol. 137); — par Marie Audat, veuve de Raimond Labotière, libraire, et par Jean Tronquoy, président trésorier de France (28 mai 1755; fol. 146); — par Jean-Charles de Lavie, président au Parlement (l^{er} octobre 1756; fol. 148); — par Pierre-Gaston Dulion, seigneur, marquis de Campet, procédant au nom de Marie Degourgue, sa femme (19 avril 1758; fol. 152).

G. 1720. (Registre.) - In-f°, 12 feuillets papier de tables et 169 feuillets parchemin.

1641-1760. — Propriétés et seigneuries foncières : onzième terrier. — Reconnaissance par Louis Drouillard, « archer de M. le vis-senneschal en la marechaussée de Guienne, » habitant à Carignan (1er juin 1667; fol. 25); — par Pierre Barbesanges, curé de Monprimblanc (20 février 1679; fol. 70); — pour une maison acquise de Jean de Louppes, seigneur de Loubens, conseiller au Parlement (26 mai 1698; fol. 83 v°); — par Jean-Guil. Labrunie, bourgeois, pour une vigne à Bouliac, « dans laquelle est batty une fue à pigeons et une glacière au-dessous » (22 décembre 1749; fol. 138).

G. 1721. (Registre.) — In-f°, 296 feuillets de parchemin et 14 feuillets de tables.

1759-1774. — Propriétés et seigneuries foncières : treizième terrier. — Reconnaissance pour une maison sise « rue Hugla, anciennement appellée rue Boucalot et auparavant rue Crabeyre » (8 février 1760; fol. 3); — pour une maison «en la parroisse de Cenon, palu de La Bastide, près la chapelle, lieu appellé *à la Croix-Blanche,* autrement *à Pitard* » (1er mai 1761 ; fol. 8 v°); — pour une maison confrontant du midi à la rue Bouqueyre, du nord au cimetière de S^{te}-Colombe, de l'est à la ruette de Jonqueyres, *alias* de Ferron (15 janvier 1763; fol. 20 v°); — par Marc-Antoine Dupérier, écuyer, chevalier, seigneur de Larsan, Beychac et autres lieux (13 mai 1763 ; fol. 28); — pour une maison confrontant au marché de la paroisse S^{te}-Colombe, « auquel endroit de lad. place se tiennent les bouquetières » (23 juin 1763; fol. 31 v°); — pour une vigne confrontant à des terres dépendant de la maison de Feuillas, appartenant à M. Rosteguy, écuyer, sieur de Taste (22 août 1763; fol. 32);— par Jérôme Dechassaing, écuyer, seigneur de la maison noble de Beauséjour (9 février 1765; fol. 51 v°); — par Antoine Lasserre, ancien boulanger de pain bénit, pour une maison avec chai, colombier, etc. (12 février 1765; fol. 52); — par Martial-Étienne-Ignace Maleden, écuyer, seigneur de la maison noble du Galan (13 juin 1765; fol. 57); — au profit de Jean Chimbaud de Filhot, seigneur d'Escutes(?), Ferrade, Lenclave et autres lieux, conseiller au Parlement (13 mai 1768; fol. 70); — pour une maison acquise d'André de Bordes, écuyer, seigneur de la maison noble de Fortage (15 décembre 1768; fol. 72 v°); — par un constructeur de navires pour une maison avec chai, colombier, etc. (6 septembre 1770; fol. 74 v°); — par Jean de S^{t}-Angel, écuyer, pour lui et pour Suzanne de Bayle, sa mère, veuve de François de S^{t}-Angel (28 mars 1760; fol. 80); — par Luce Hardy, veuve de Denis de Castelnau, conseiller au Parlement, pour un domaine à Cadaujac : maison, jardin, terre labourable, pré et aubarède, « le tout en un tenant, conte-

nant le journal de huit pradiers ou environ, revenant... à sept journeaux et demy, mesure de Bordeaux» (2 mai 1760; fol. 82); — par Jean-Louis de Lassalle, écuyer, baron de Castendet et autres lieux (8 juillet 1761; fol. 86); — par « Laurans Garat, avocat en Parlement, membre de l'Académie royalle des siences de Bordeaux et professeur de philosophie au collège de Guienne » (26 août 1763; fol. 91); — pour une terre confrontant au pré de M. de Galatheau, seigneur Du Fleix (22 juillet 1765; fol. 112); — par François Bernon, docteur en théologie, curé de Bègles (19 juillet 1768; fol. 119 v°); — par le fondé de pouvoir d'Audré-Jacques-Hyacinthe Leberthon, seigneur de la maison noble et tour de Camblanes (15 janvier 1774; fol. 122); — par Honoré-Henri-Michel-Étienne Michel de Villebois, commissaire de la Marine, et Marie-Catherine-Élisabeth, sa sœur (22 janvier 1767; fol. 132 v°); — pour un domaine sis au plantier de Marifouix, confrontant de l'est « au chemin qui conduit des Gahets au Sablonar et au moulin d'Ars » (29 janvier 1767; fol. 134); — par Paul-Joseph de Malleret, lieutenant criminel en Guienne (19 mars 1767; fol. 145 v°); — au profit de Marie de Chaperon, veuve de Guillaume-Joseph Saige, écuyer, « baron de Bautiran, chattelain de L'Isle-S^{t}-George, seigneur d'Aigue-Morte, S^{t}-Médard, Laprade, de partie de la parroisse de S^{t}-Sève, de la maison noble allodialle de Rostaing d'Esquivans, de la maison, hôtel et fief de Lartigue, anciennement appellé de M. le présidant Lalanne, et autres lieux, » pour un pré à *Ferrade,* près du chemin de la Palu qui conduit de Bordeaux à la Jalle (1er avril 1767; fol. 150); — par Marc de Chaperon, seigneur de Terrefort et Lataste, premier président au Bureau des finances de Bordeaux, pour un banc de boucherie (11 avril 1767; fol. 153 v°); — par Jean de Tilhaut, trésorier de France honoraire, pour lui, pour Paul-Jean, son frère, et pour Élisabeth, sa sœur (4 mai 1767; fol. 157). — Accord avec les Chartreux et avec Jean-Joseph Castéra, professeur « en la Faculté des droits», visant une reconnaissance du 22 octobre 1749 par Jean-Joseph de Pomiers, docteur en théologie et curé d'Ambarès (13 septembre 1771; fol. 164). — Reconnaissance par Guillaume Brochon, avocat (2 juin 1767; fol. 168 v°); — par Symphorien de Fauchier, seigneur de Honteloup, habitant de Bordeaux (30 juin 1767; fol. 171 v°); —pour « maison, jardin et matte de mer », *aux Vaux,* près la Barranquine, paroisse de Bassens (27 juillet 1767; fol. 179 v°); — pour une vigne au plantier de S^{t}-Nicolas, près les Gahets (18 août 1767; fol. 192 v°); — par Antoine-Éliot Camblanes, architecte (18 août 1767; fol. 193 v°); —par Jean de Pichon, baron de Parempuyre, seigneur de La Mothe, Caupenne, Carriet, suzerain d'Arsac et autres lieux, pour une vigne à Lormont ; cette vigne sera limitée par des bornes « marquées par lettres A. G. R. » (24 août 1767; fol. 196); — par Marie Droit, veuve de Charles Labotière, libraire (25 août 1767; fol. 197 v°); — par Étienne Bayle, architecte (25 août 1767; fol. 198); — par Jacques Oudry, fondeur de cloches et bourgeois de Bordeaux (29 août 1767; fol. 201);— par Jeanne Merlet de Bellevue, veuve de Jean-Louis Dufaure-Lajarte, conseiller au Parlement, au profit de S^{t}-Michel et des religieuses de l'Annonciade, représentées par Françoise de Castelnau, supérieure, et par Marie Castaing, procureuse (3 septembre 1767; fol. 203); — par Marie Cassaigne, veuve de François Misonet, contrôleur général des finances, domaine et bois de la généralité de Bordeaux (2 septembre 1767; fol. 207 v°); — par Léonard-Joseph de Mons, seigneur de Couffrin, S^{t}-Pauly, Ferrand, conseiller au Parlement, père de Jean-Luc de Mons de La Chabanne, celui-ci « légataire substitué de messire Luc-Jean-Antoine de La Chabanne, chevalier, seigneur et marquis de Dunes» (1er mars 1768; fol. 219). —Accord avec Nicolas-Marie de Ségur, seigneur de Francs, Bègles, S^{t}-Ugean et autres lieux (15 mars 1768; fol. 221). — Délibérations des bénéficiers décidant de convertir en rentes fixes les agrières dues pour certaines tenures, et ce à prix d'argent, pour faire face à diverses dépenses, nécessitées notamment par le renforcement des « percintes » qui abritent les défrichements récents faits en Queyries contre les grandes marées (27 février 1768; fol. 224 v°). — Reconnaissance pour un bien à S^{t}-Ugean, paroisse de Bègles, « où il y avoit anciennement deux maisons, l'une en tire-point et l'autre basse, qui furent brûlées et détruites lors des guerres civilles » (9 juin 1768; fol. 231); — par Arnaud de Cadroy, officier de Royal-Poitou (27 novembre 1768; fol. 245 v°); — par François Jalabert, avocat, seigneur de la maison noble Du Gay, en la paroisse d'Artigues (6 mars 1769; fol. 250); — pour un bien sis à Floirac, près la chapelle de N.-D. de la Belle-Croix (12 mars 1769; fol. 251); — par Jean Broc, principal du collège de Guienne et chanoine de S^{t}-André (2 avril 1769; fol. 251 v°); — par divers, pour un « tènement et village », dans la paroisse de Bouliac, *au Pujau de Lalande,* contenant 10 journaux 19 règes (23 juillet 1769; fol. 261 v°); — pour le moulin de Canteranne, à Fargues (24 juillet 1769; fol. 263 v°); — par Pierre-Jules Dudon, procureur général (3 août 1769; fol. 267 v°); — par François Darche, ancien procureur général à la Cour des Aides (5 août 1769; fol. 269 v°) ; — par Jacques-Maurice de Sentout, prési-

dent au Parlement, seigneur de la maison noble de Sentout (31 janvier 1770; fol. 281 v°); — par Gérard de Salignac, seigneur de la maison noble de Pey Guiraut, paroisse de Baurech (1er mars 1771; fol. 291 v°); — par Marguerite de Fayet, veuve de J.-B. Lecomte, captai de La Tresne, président à mortier au Parlement (26 août 1771; fol. 293).

G. 1722. (Registre.) — Grand in-f°, 1 feuillet papier d'avertissement, 70 feuillets parchemin, 2 feuillets papier de tables.

1518-1527 et **1751.** — Propriétés et seigneuries foncières : « terrier de Préallier, communément appellé de Cartaine. » — « Le nom de *Cartaine,* que nos anciens ont donné au présent terrier, est dérivé du mot *Carta* ou *Charta »* (fol. 1). — Reconnaissance pour des « hostau, tour et voûtes », sis rue St-James, au coin de la rue de Lopsau (12 mai 1522; fol. 4 v°); — pour le moulin de Montet, paroisse de Cambes (28 mai 1524; fol. 17 v°); — par Gabriel Targue, docteur en médecine, pour un domaine entouré de fossés, à Eysines, lieu dit *a Lana Blanca* (23 décembre 1518; fol. 28); — par Jean Marquet, « maest[r]e des ouvres (?) per lo Rey nostre sire en Guienne » (21 février 1519, n. s.; fol. 29 v°); — par Thomasine de Saut, veuve de Jacques Tastet, conseiller au Parlement, pour une vigne sise à St-Genès de Talence, « davant la capperania de Talance » (27 avril 1519; fol. 31); — pour une vigne sise à Villenave, près « lo camin gleysau » (3 décembre 1519; fol. 34 v°); — pour un pré dans la palu de Bordeaux, au lieu dit *a Ferrade* (17 juillet 1520; fol. 38 v°); — pour une vigne à Baurech, *au Puyau de la Caussade* (20 juillet 1520; fol. 38 v°); — pour une tour à Quinsac, lieu dit *a Puch Mouton* (18 février 1522, n. s.; fol. 47); — pour une vigne à Lormont, lieu dit *a La Rocque,* près du chemin allant de la sauveté de Lormont à Rofficat (9 octobre 1525; fol. 51 v°); — par Pierre Ciret, conseiller au Parlement (décembre 1526 (?); fol. 59 v°).

G. 1723. (Registre.) — In-f°, 27 feuillets parchemin.

1528-1646. — Propriétés et seigneuries foncières : «terrier de Joyeux, » formé par un notaire de ce nom. — Reconnaissance par Louis Roustoulayn, libraire, demeurant rue Neuve (15 mars 1530, n. s.; fol. 9 v°); — par Artus Maynard, écuyer, seigneur Du Mu (17 janvier 1531, n. s.; fol. 17).

G. 1724. (Registre.) — In-f°, 44 feuillets parchemin.

1614-1645. — Propriétés et seigneuries foncières : «terrier de Baille». Reconnaissances reçues par le notaire Baille pour des biens sis à Cenon, Carignan, Floirac, Fargues, Bouliac et Artigues. — Reconnaissance pour une vigne sise dans la paroisse de Fargues, *au maine de Nepes,* confrontant au chemin qui va de l'hôpital à l'église (13 janvier 1615; fol. 28 v°); — pour une maison à Bouliac, au lieu dit anciennement *au Poujau de Lalande,* alias *à la Mothe* « et à présent à *Collin* » (8 février 1615; fol. 32).

G. 1725. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 8 feuillets papier de tables et 96 feuillets de pièces originales parchemin.

1374-1555. — Propriétés et seigneuries foncières : « premier terrier des acquisitions». — Vente par frère Pierre Costau, prieur, et par les religieux du couvent des Carmes, d'une rente de 50 s. à eux léguée sur une maison appartenant à Brie de Blaye, femme de Jean d'Artiguemale, damoiseau (22 août 1390; fol. 22).— Constitution d'un cens par noble Mondot Achart, écuyer, seigneur de Terrefort et de Peyrorc, et Isabeau de Coudroy, sa femme, représentés par un fondé de pouvoir (25 mai 1497; fol. 24). — Règlement d'une difficulté concernant un cens jadis assigné sur un immeuble qui était déjà tenu de la maison d'Albret (23 février 1425, n. s.; fol. 25). — Cession de cens par Poton de Ségur, écuyer, seigneur de Francs, et Olivier, son frère (15 juillet 1501; fol. 27). — Cession par Arnaud et Ogier de Balfada, damoiseaux, frères, d'un cens dû par Raimond-Bernard Lo Tolh, « sabi en dreitz » (6 novembre 1402; fol. 28). — Procuration donnée par Bertrand, seigneur de Monferrand, à sa femme Isabelle de La Trave, fille de feu le soudic de La Trave, lui-même fils du soudan de La Trave, en présence de Jeannot Amanieu, capitaine de Sémignan, Ros Terreta, capitaine de Veyrines, etc. (1er juillet 1429; fol. 33). — Lettre de l'official au maire le priant de mettre les bénéficiers de St-Michel en la possession d'un banc de boucher dont la seigneurie foncière leur est disputée par Isabelle de Talbo(?), veuve de Louis de Salces, chevalier (4 avril 1448; fol. 34). — Constitution d'un cens de 15 francs bordelais moyennant 300 francs payés en doubles ducats valant 4 l. 16 s. tournois, en un «ducat croysat de Portugal », valant 48 s. tournois et en testons de France valant 10 s. 8 d. Engagement d'amortir dans les 5 ans 11 fr. dud. cens moyennant

220 fr. (6 mai 1542; fol. 51). — Achat d'un cens de 3 liards moyennant 20 s. (24 février 1532, n. s.; fol. 63). — Mention de la vente d'une maison en la rue du Pas-S^{t}-Georges, près « la basse-court de Nycholas de Blaignan, seigneur de Monedey » (18 décembre 1540; fol. 89). — Cession de cens par Pothon de Ségur. seigneur de Francs, mari de Marguerite de Jonqueyres (18 mai 1489; fol. 94). — Vente par Guiraud, seigneur Du Puch (11 septembre 1389; fol. 95).

G. 1726. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 9 feuillets parchemin de tables et 108 feuillets parchemin et 1 pièce papier de documents originaux.

1374-1547. — Propriétés et seigneuries foncières : «second terrier des acquisitions». — Accord avec un tenancier qui a sous-acensé un bien : il cède aux bénéficiers, pour 9 francs et 5 sous, le quart des fruits que le sous-tenancier devait payer annuellement (25 octobre 1475; fol. 21). — Acquisition d'un cens dû par Pierre Du Bosc, évêque de Dax, en son propre et privé nom (15 février 1399, n. s.; fol. 35); — d'un cens dû pour le moulin de La Prade, sis à Villenave, sur l'Eau Blanche, entre le moulin de Gaudes, à l'est, et le moulin de Cohins, à l'ouest (27 novembre 1505; fol. 57). — Don aux bénéficiers par le fondé de pouvoir de Poton de Xanctrailles d'une terre abandonnée sise à Bassens, lieu dit *aus Paus* (18 mars 1457, n. s.; fol. 62). — Constitution de cens par Jacques Legret, garde du palais royal de l'Ombrière (7 mars 1538, n. s.; fol. 65). — Constitution d'une agrière sur une vigne sise à Lormont, lieu dit *sobre la Roqua,* confrontant «a la garrossa que part la ballegua et la sauvetat » (20 janvier 1449, n. s.; fol. 68).— Bail à fief par Jeanne de Noguères, tutrice de Pierre de Moulon, son fils, d'une lande à Lormont, lieu dit *au Jauglar,* près du chemin commun qui va *a Tregeyt* (18 novembre 1444; fol. 70). — Constitution par Seguine Daste, femme de Pierre Chartroise, écuyer, d'une esporle de 2 d. et d'une rente de trois pipes de vin logées, du cru de Queyries, « de la mesure et gauge de Bordeu, » pour 300 fr. bordelais (2 décembre 1495; fol. 75). — Constitution d'une rente sur un bien sis à Lormont, lieu dit *a les Justices* (7 mai 1537; fol. 77). — Cession de dîmes et de rentes nombreuses par Gaston de L'Isle, baron de L'Isle-S^{t}-Georges (21 août 1535; fol. 80). — Cession par « Johan de Lamote, escudey, senhor de La Mothe de Cambes et de La Bobena » (1er mai 1495; fol. 90).— Cession d'un cens sur un moulin sis à Floirac, « au maine de La Rue, près de Pitaret» (5 janvier 1501, n. s.; fol. 91); — d'un cens sur un bien dans la môme paroisse, lieu dit *a Tregeyt* (16 avril 1501; fol. 92); — par Isambert de Moulon, chevalier, de Lormont, et Amanieu, son fils (14 décembre 1396; fol. 98). — Accord avec Archambaud de La Roque, seigneur Du Cros, habitant de Cadillac (4 janvier 1454, n. s.; fol. 101). — Cession de cens par Trenque Gassies, femme de Jean de Caupène, seigneur de Cantemerle, écuyer (14 mars 1461, n. s.; fol. 102).

G. 1727. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 12 feuillets papier de tables et 107 feuillets parchemin de documents originaux.

1374-1551. — Propriétés et seigneuries foncières : « troisième terrier des acquisitions ». — Cession de cens par « les parroissiens, ouvriers et fabricurs(?) de la glise de Camblanes » (3 janvier 1528, n. s.; fol. 11). — Cession par Arnaud de Latastes, écuyer, seigneur dud. lieu (23 avril 1551; fol. 26); — d'un cens sur un pré à La Tresne, lieu dit *Artigua de La Mota* (11 décembre 1439; fol. 30); — par « en Guiraud de La Mota, lo belh, donzet, senhor de la mota de Cambas et de La Bobena » (11 février 1443, n. s.; fol. 31); — d'un cens sur une aubarède qui est « au becq de l'isle de Rions » (10 juillet 1492; fol. 49);— d'un cens sur une tour couverte de tuiles à Quinsac, lieu dit *a Puchmouton* (12 novembre 1462; fol. 58);— d'un cens sur des biens sis à Cambes, lieu dit *a Castet* (19 mai 1472; fol. 83). — Remise de cens par Michel Jouyneau, curé de S^{t}-Pierre de Bordeaux et de Curson, à Guillaume Cousturier, maçon, « et ce pour les bons et agréables services que led. Cousturier luy a faictz par cy-devant de son mestier de maçon, tant au bastiment et édifice du lieu de Pic, en la parroisse du Tourne, que ailheurs » (1er janvier 1511, n. s.; fol. 94).— Constitution par Pierre Andron, chevalier, seigneur de Carmelet, d'esporle et cens sur la maison noble de Carmelet, à Tabanac, maison, colombier, terres, etc., à lui donnés par feu Catherine de La Mothe, dame de Roquetaillade (16 janvier 1533, n. s.; fol. 98). — Cession de cens pur Barthélemy de La Taste, écuyer, seigneur de la maison de Las Tastas, paroisse de S^{t}-Germain-Du-Puch (27 février 1493, n. s.; fol. 103).

G. -1728. (Registre.)— In-f°, recueil factice de 15 feuillets papier de tables et 159 feuillets parchemin et papier de documents originaux.

1302-1546. — Propriétés et seigneuries foncières : « premier terrier des donnations, testaments et fonda-

tions. » — Délégation par le chapitre métropolitain des pouvoirs judiciaires qui lui appartiennent par suite du décès de l'archevêque Élie (9 décembre 1378; fol. 9). — Legs de 200 fr. à la fabrique de l'église S[t]-Michel (16 septembre 1465; fol. 14). — Testament de Jean de Ville, bénéficier : il demande qu'on l'inhume à St-Michel devant l'autel S[te]-Suzanne et qu'on le porte en terre dans un linceul, sans drap d'or, avec une croix de 2 liards sur l'estomac, sans les vêtements sacerdotaux qu'il est d'usage de mettre dans la fosse et qu'il prescrit de vendre; il lègue 10 fr. à la fabrique de Floirac (10 décembre 1526; fol. 28). — Cession de biens dud. Jean de Ville aux bénéficiers, parce qu'il est impossible de les vendre à leur valeur, « à l'ocasion de la stérilité et maulvais temps» (24 juillet 1533; fol. 29). — Legs aux divers hôpitaux de Bordeaux, à savoir « a Sent-Julian. a Sent-Jacme, a Nostra-Dona deu Cayfernan, a Sent-Anthoni, au pont Sent-Johan, au Sent-Esperit et a Sent-Andreu » (9 février 1418, n. s.; fol. 54). — Legs à l'œuvre de S[t]-Michel (20 août 1400; fol. 62). — Inventaire des biens de Michel Calhey, chanoine de S[t]-André : «une arbaleste d'assey, ... une selade an la gorgerete, ... une raube de violet clar, ... ung gipon de violet estur, ... ung cauffaleyt, ... dues brigandines, ... tres salades, ... ung marbre sagrat, ... ung breviari de pargam de l'ordre S[t]-Andreu, » autre bréviaire inachevé et parchemin pour le terminer, « ung parelh d'esperons. ... ung cappeyron forrat de petz blancas » (août 1496; fol. 62-67). — Legs à la fabrique de S[t]-Michel à charge de fournir un des draps d'or qu'elle loue 2 fr. bordelais (10 avril 1466, fol. 75). — Legs aux huit hôpitaux de Bordeaux: S[t]-James, N.-D. «deu Caffernan, » S[t]-Antoine, S[t]-André, S[t] Esprit, du Pont S[t]-Jean, S[t]-Martial de Bouglon et S[te]-Croix, plus aux hôpitaux de S[t]-Julien et de S[t]-Pierre de S[t]-Seurin hors les murs, à l'œuvre de la chapelle de N.-D. des Chartrons «qui es aus darreys chays»; inventaire de joyaux: tasse d'argent pesant 1 marc 1 once, estimée 11 fr., « cordas de paternostres, » de corail et de « l'ambre, » l'une « ab la crotz et ah la mora d'argent et un agnus d'argent, » « I trensot d'arrigada d'erba garnida d'argent, que es bona per lo mau de la terra, » etc. (5 juillet 1462; fol. 88). — Cession par Guillaume Ferran, « dean et calonge de la ... gleisa cathedrau de Sent-Melion » (26 janvier 1435, n. s.; fol. 90). — Cession par frère Guillaume Blanchaure, gardien, et les religieux du couvent des Frères Mineurs (27 juin 1377; fol. 101). — Testament de Pierre de Ramafort, bénéficier de S[t]-Michel : il demande à être enseveli dans lad. église, « dintz la capera neba de mossenhor sent Clou » (30 novembre 1451; fol. 103). — Autre testament du même, « regardant que a causa de las grandas guerras qui eran estadas et eran de present et a causa de las presas et reductions de la present ciutat de Bordeu et pays de Bordales et deus grans pilhatoris et raubaments qui a luy eran estatz feytz sobre la intrada que las gentz de Talbot feren en la present ciutat de Bordeu, sons bens et causas se eran gra[n]dament gastatz » (9 mai 1455 ; fol. 104). — Testament de Guil. Forthon, prêtre : legs de cottes-hardies, «cotafardia de gris,» «cotafardia… de pers clar,» de tasses d'argent, etc. (31 janvier 1377, n. s.; fol. 126). — Testament de Pierre Dutasta, bénéficier de S[t]-Michel, renfermant des dispositions en faveur d'autre Pierre Dutasta, son neveu, doyen de S[t]-Seurin (10 août 1448; fol. 136-159).

G. 1729. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 20 feuillets papier do, tables et de 513 feuillets parchemin et papier de documents originaux.

1319-1762. — Propriétés et seigneuries foncières : « second terrier des testaments, donnations et fondations. » — Legs à la fabrique de Puypaulin et « a la lumenaria de la Berges Maria de Martelhac » (17 août 1433; fol. 8). — Testament de Jean Boey, bourgeois de Bordeaux : il réclame pour les obsèques non un drap d'or ou de soie, mais un drap noir avec croix blanche; il lègue « I gipon mes partit et I capeyron et una guona forrada de conilhs », à sa femme « seys marchs d'argent », etc. (16 juillet 1371 ; fol. 12). — Donation d'un cens sur un moulin sis à Cambes «sobre l'ayga qui ben deu molin de la Fayeda », consentie au profit des bénéficiers, «1o vicari de lad. gleisa absent et en cort de Roma resident» (20 décembre 1444; fol. 31). — Mention du testament en date du 12 avril 1476, de feu Jean Amanieu à qui la fabrique devait 840 1. (22 juin 1492; fol. 60). — Legs de « tot aquet grant hostau et tor on se tene la barbane(?) qui es davant lo portau de La Grava» (5 novembre 1494; fol. 70).— Testament de Seguinot de Labroste, marchand : il demande à être inhumé à S[t]-Michel, dans la chapelle S[te]-Marguerite; il désire «que ung drap blanc de lana ab la crotz persa sie mes sobre son tahut»; il déclare avoir engagé une ceinture par lui donnée à sa femme pour leur mariage, «ung anet signet d'aur, » l'anneau d'or des épousailles, etc. (17 août 1498; fol. 73-77). — Constitution d'une rente par Bernard Gros, capitaine de Benauges, et Comtor de La Mote, sa femme (31 août 1430; fol. 82). — Testament d'Arnaud de Latastes, écuyer, seigneur dud. lieu : il demande à être enseveli à S[t]-Michel,

devant l'autel S^t^-Jean, « sépulture de ses prédécesseurs;» il fait remise à Jean de Ségur, seigneur de Francs, des arrérages de la rente due sur la maison noble de S^t^-Ujan (Fait à Trejeyt, paroisse de Cenon, 23 octobre 1550; fol. 96). — Testament de Raimond de Marca, bénéficier : il demande à être enseveli « dans l'église neufve dud. S^t^-Michel». « Ordonne que la messe de son enterrement soict de l'office de la S^te^-Trinité, celle du septiesme, de l'Assumption Nostre-Dame,» etc. (29 septembre 1558; fol. 98-103). — Fondation d'une messe « à haulte voix, à diacre et soubz-diacre... à trois parties», célébrée chaque vendredi de carême (21 février 1547, n. s.; fol. 106-108). — Testament de Pierre Le Cocq, « maistre estaignier » : il demande à être enseveli en terre sainte, « à l'exemple des bons crestiens et fidelles catholicques, » à S^t^-Michel, devant le crucifix, entre les chapelles du S^t^-Esprit et de Brillon (?) (24 octobre 1540 ; fol. 112). — Ouverture de testament par-devant Jean d'Olivier, archidiacre de Cernés, officiai (5 juin 1534; fol. 116). — Testament de Pierre de Laporte, bénéficier : il veut être enseveli près l'autel de S^t^-Martin (14 février 1560, n. s.; fol. 128). — Pancarte indiquant « les anniversères fondés par feu Raymond Eyquem, en son vivant seigneur de Montaigne, ... avec visitanse sur sa sépulture, qu'est en la chappelle S^t^-Clou en lad. église» (XV^e^s.(?); fol. 131). — Sentence arbitrale entre Michel de Montaigne, sieur dud. lieu, et Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet : le premier rendra au second les armes qui sont à son château de Montaigne (2 juin 1575; fol. 132). — Testament de Pierre Texier, curé de S^t^-Seurin-de-Cadourne, atteint de maladie contagieuse, « aïant la teste à la fenestre de sa maison » : legs d'un écu pour la réparation de l'église S^t^-Michel (16 septembre 1585; fol. 136-140). — Testament de Françoise de Grossolles, dame de Buzet et de Labarthe, veuve de Jean de Grossolles, seigneur de Caumont : elle demande qu'il lui soit, dans l'église S^t^-Michel, « dressé et érigé ung tumbeau et sépulture aulx fins de sa mémoire;» elle institue héritier Renaud-Rernard de Grossolles, seigneur de Flamarens, son neveu (26 septembre 1606; fol. 177-179).— Difficulté relative à la vente d'« un carquoy auquel estoit attaiché quinze pièces de gros chatons d'or, dans huict desquels estoit unze diamans et autres sept quatorze grosses perles » (1^er^ mars 1629; fol. 189-193). — Testament de Mathieu Dupuys, bénéficier : il veut être enseveli dans l'église S^t^-Michel, dans la chapelle S^t^-Julien : « Pour mes honneurs funèbres, je veux qu'il soit faict une simple tente de raze dans ma maison et susd. chappelle S^t^-Jullien, sans armoyries ny deuil»; legs à Henri Des Forges, curé de S^te^-Croix, son neveu (11 mai 1645; fol. 253). — Testament dud. Henri de Forges : il demande à être « ensevelly dans les caves où MM. les bénéficiers dud. S^t^-Michel sont ensevelys, quy sont dans l'esglize» (2 décembre 1661; fol. 283-294). — Inventaire des biens dud. testateur : un livre de raison, la *Satyre Ménippée,* etc. (24 décembre 1661; fol. 295-299). — Testament de Bertrand Girauld, prêtre, coseigneur de Labaraudière, paroisse d'Alias, en Saintonge, juge de la Primace, bénéficier de S^t^-Michel : il veut être enseveli à S^t^-Michel, dans la chapelle dite d'«Orgueuilh », « au boult de l'aulne), partie dextre, joignant la paroir vers la nef» (28 février 1580; fol. 397-409). — Testament de François Sieulane, bénéficier : il demande à être revêtu pour l'inhumation de ses vêtements sacerdotaux, comme pour la messe (2 avril 1585; fol. 440-449). — Testament de Raimond Cadène, archidiacre du Mas-d'Agenais, bénéficier de S^t^-Michel : legs à l'église N.-D. de Molles en Condomois, « dont suis parroissien » (20 août 1592; fol. 454-461).— Fondation d'une messe basse à célébrer de bon matin les jours de semaine pour les mariniers, qui étaient souvent submergés, « et à celle fin que telz accidens ne leur arrivast à l'advenir sans avoir oy la messe» (14 octobre 1597; fol. 466-470). — Testament de Jean de Laronde, vicaire perpétuel de S^t^-Michel, et mention du décès du testateur (14-19 août 1652; fol. 497-498).

G. 1730. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 9 feuillets papier de tables et 323 feuillets parchemin et papier de pièces originales.

1391-1763. — Propriétés et seigneuries foncières : « premier terrier des sentences, jugements et arrêts. » — Vidimus par « Chadiffer Schurthoyse, miles, major, et jurati civitatis Burdegale» (9 avril 1448 (?); fol. 182). — Procès contre Madeleine de Durfort de Civrac, dame de la baronnie de Lalande, de L'Isle en Médoc et autres places (1631-1634; fol. 211-223). — Procès contre François de Durfort, marquis de Civrac (1761-1763; fol. 225-239). — Arrêt contre Florimond de Raymond, conseiller au Parlement, et sa mère, veuve de François de Raymond, aussi conseiller au Parlement (14 juillet 1631; fol. 254-256). — Arrêt contre Jean de Reinier de Reyniac, chevalier, baron de La Ferrade, de Laluque et de Capbreton (5 septembre 1693; fol. 306-315).

G. 1731. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 9 feuillets papier de tables et do 361 feuillets parchemin et papier de documents originaux.

1391-1753. — Propriétés et seigneuries foncières : « second terrier des sentences, jugements et arrêts. » — Sentence de Jacques Descars, gouverneur du château du Hâ, sieur de Merville, grand sénéchal de Guienne, entre S^{t}-Michel et Guillaume Blanc, avocat (23 avril 1583; fol. 128-130). — Appointement entre S^{t}-Michel et Jean Estève, écuyer, seigneur de Langon (17 avril 1535; fol. 195). —Arrêt contre Guyonne Delamothe, veuve d'Aimeric Jaubert de Barrault, sénéchal et gouverneur de Bazadais, vice-amiral de Guienne (18 août 1617; fol. 202-207). — Accord concernant divers biens sis à Camblanes, lieux dits *à Montpaon* et *à la Caussade* (29 octobre 1601; fol. 271-274). — Invitations de l'official aux curés de Bordeaux d'annoncer la mise aux enchères d'agrièresà percevoir à Quinsac(1441; fol.276-279). — Sentence contre François de Piis, écuyer, seigneur de Bisqueytan (2 juillet 1544; fol. 309). — Démarche auprès du prévôt royal « estant en cadegra et tenent cort» (23 août 1449; fol. 327). — Jugement du Présidial entre S^{t}-Michel et Michel de Montaigne (17 décembre 1586; fol. 360).

G. 1732. (Registre.) — In-4°, recueil factice de 10 feuillets papier de tables et 434 feuillets parchemin et papier de documents.

1379-1729. — Propriétés et seigneuries foncières, terrier des chapellenies. — Reconnaissance au profit de Théophile-Robert Bourdeyron, curé de Carignan (27 août 1665; fol. 12-14); — par Jean de Lamothe, de Carignan (24 octobre 1523; fol. 60); — pour une terre sise à Meynac, lieu dit *au Gahet* (9 février 1544, n. s.; fol. 67); — par Jeanne de Bracassat, veuve d'Arnaud Anery, « praticien ès cours d'église » (9 mars 1543, n. s.; fol. 79). — Bail à fief par Pierre de Vilembitz, bénéficier de S^{t}-Michel, prieur de Cayac (16 février 1493, n. s.; fol. 115). — Arrêt entre Philippe Minvielle, officiai et auditeur général de l'archevêché, curé de Sadirac, et François Sorlin, curé de Fargues(28 avril 1674; fol. 191-192). — Reconnaissance par la veuve de Jean Moutinard, maître fondeur (7 juin 1674; fol. 195-198); — par Jean Moutenard, maître fondeur (23 décembre 1618; fol. 199-209); — pour des biens confrontant au pré de feu M. Demartin, abbé de Faize (29 janvier 1673; fol. 217-221); — au profit de «Johan Ferreu, prestre, caperan de la gran caperania instituida et fondada en la gleysa Sent-Miqueu de Bordeu per Arnaud de Puchmouton lo velh, qui ffo, aministrador et guobernador de l'espitau deus treize paubres instituit et fondat en la parropia Sent-Miqueu de Bordeu per lodeyt Arnaud de Puchmouton» (22 février 1438, n. s.; fol. 237); —pour une terre «plantée ... en aulana, quy souloit estre plantée en aubarède» (3 mars 1592; fol. 273-275). — pour un domaine sis à Talence, non loin du ruisseau «de la mouline apellée ancièнement de Bardenac et à présent de Pontac» (21 septembre 1602; fol. 286 v°-288 v°); — au profit de Jean d'Olivier, seigneur dud. lieu, officiai de Bordeaux et archidiacre de Cernès (23 octobre 1544; fol. 386); — au profit de Vincent Du Vergier, curé de Gradignan, archidiacre de Cernès (4 juin 1576; fol. 388). — Arrêt concernant Catherine de Vacquey, femme de Gabriel de Mérignac, écuyer, s^{r} de Salles, et Jeanne de Guilloche, femme de Jean de Lescours, sieur de La Loubière (18 août 1583; fol. 390-393).

G. 1733. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 8 feuillets papier de tables et 417 feuillets parchemin et papier de documents.

1371-1631. — Propriétés et seigneuries foncières: terrier des chapellenies. — Legs de 40 s. à la fabrique de S^{t}-André et de 20 s. à la fabrique et au luminaire de chacune des autres églises de Bordeaux (5 décembre 1379; fol. 46). — Reconnaissance pour un pré confrontant « los feus deu noble home moss^{r} Bernard de Lesparra, senhor de Labarda, Pey de Casaubon, donzet, et lo feu de la dona na Johana de Gresinhac, dona de Pardelhan» (5 août 1416; fol. 62). — Acte reçu par «Jehan Delascoux, clerc, notaire et tabellion royal en Guyenne, l'un des troys ordonné en la prévosté royalle d'Entre-deux-Mers, au bailhiage de Cambes» (8 janvier 1530, n. s.; fol. 66).— Reconnaissance par Pierre de Lomeau, s^{r} Du Soley (2 juillet 1523; fol. 72); — pour un pré sis à Tresses, au lieu dit *sotz lo Molin de bent* (9 mai 1459; fol. 83).— Collation par Michel de La Vergne, grand archidiacre de Bazas et curé de N.-D. de Mazères, fondé de pouvoir de Robert de Blavon (?), prieur de S^{t}-Jean, au diocèse d'Angers, et vicaire perpétuel de S^{t}-Michel (9 juin 1555; fol. 229). — Reconnaissance pour une oseraie sise à Quinsac, près « la may de la riu deu molin qui es a la cautz deu pont do Mangau » (5 décembre 1505; fol. 254); — pour une terre confrontant à la vigne de Jean Lancolle, maître libraire de l'Université (2 mars 1558, n. s.; fol. 258-259); — au profit de Pierre Seurin, prieur du prieuré de S^{t}-Seurin (21 mai 1639; fol. 314-315). — Testament d'Élie Costantin, instituant des legs au profit des fabri-

ques de S[t]-Michel, de S[t]-André,de S[te]-Colombe, au profit de l'église de Cadouin, de la confrérie de S[t]-Barthélemy, « fundada en la cappera deu cariey de S[t]-Miqueu, » de la confrérie de S[t]-Thomas, « en la gleysa de Sent-Thomas de l'archivesquat de Bordeu» (19 mai 1444: fol. 322). — Autorisation donnée par Jean Symonnet, vicaire général de l'archevêque Jean de Foix, à Élie Taffard, notaire, d'expédier les actes reçus par feu Jacques Poitevin (16 décembre 1524; fol. 328). — Arrêt intéressant frère Pierre de Merlle, sieur de Beauchamps, commandeur du Temple de Bordeaux (18 janvier 1629; fol. 357-361). — Reconnaissance pour une maison sise dans la rue S[te]-Catherine et la paroisse S[t]-Projet, et confrontant à la Devise et à une tour (16 mai 1511; fol. 364); — pour une maison ou tour dans la rue de la Monnaie (12 juillet 1597; fol. 365-368).

G. 1734. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 11 feuillets papier de tables et 346 feuillets parchemin et papier de documents.

1375-1740. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier des chapellenies et confréries. — Reconnaissance pour un bien sis à Langoiran, « pres deu castet » (10 janvier 1390, n.s.; fol. 17).— Installation de François Borel, vicaire de S[t]-Seurin de Saillans en Fronsadais, nommé à une chapellenie de S[t]-Michel sur la présentation de Marguerite de Carie, femme de Mercière de Thurenne, sieur de La Massolie, baron de S[te]-Fortunade (5 mai 1616; fol. 33). — Reconnaissance par Sébastien Cavaille, maître apothicaire «et docteur en médecine de l'Université de Roume» (1[er] février 1611; fol. 103 v°); — au profit de Pierre Boyer, prieur du prieuré S[t]-Raphaël, pour une maison dans la rue du Petit-Judas, confrontant « par derrière à une grand tour de pierre» (10 décembre 1597; fol. 120);— pour une vigne en graves de Bordeaux, *au plantier des Gahets* (14 juin 1543; fol. 131); — au profit de Bertrand Caussade, curé de *la Majestat* S[t]-André (22 mai 1515-25 mai 1519; fol. 137 v°-140 v°) ; — au profit de Jean de S[t]-Martin, curé de *la Majestat* S[t]-André (6 juillet 1541; fol. 141); — au profit de Thomas de Lissac, curé de la môme paroisse (31 août 1622; fol. 141 v°);—au profit du titulaire d'une chapellenie instituée «au prieuré S[t]-Julien, près le pourtal et meurs d'icelle ville» (3 novembre 1580; fol. 158).— Notification à [Guillaume] Savineau, s[r] de Gombaud (26 juillet 1647; fol. 202). —Reconnaissance au profit de Riquard, prieur de S[t]-Laurent en Médoc (12 mai 1451 ; fol. 208). — Signification à Madeleine de Lavergne, dame de Pardaillan (22 octobre 1611**;** fol. 232). — Reconnaissance pour un bois sis « à Villeneufe, parroisse de Ca[dau]jac, » près des chemins de Bordeaux à Naujam et de Carbonieux à Cadaujac et près du « chemyn gleisau que tire dud. Carbonnieux au Moulin Neuf à l'église de Villeneufve» (9 mars 1547, n. s.; fol. 265 v°); — pour une maison sise « en la rue enciennement appellée du Ha de Lesparre, aultrement à présent communément appellée la ruhe de Parlement» (14 juillet 1547; fol. 269). — Assignation à Étienne de Mullet, seigneur de Voluzan, conseiller au Parlement et doyen de S[t]-André, concernant «icelle maison à présant en jeu de paume, scittuée en rue du Puch de Bagnecap» (26 août 1667; fol. 304). — Confirmation par l'archevêque de Bordeaux des statuts de la confrérie de S[te]-Marguerite : « Que nulh ny nulha no s'i areculha confray ny confrayressa que no sia son senhor medix, sino que sia de consentiment de son [pay] o de son senhor. » «Que si lo cas s'endevine que aucun confray o confrayressa anes per mar et [se] neguessa (laquau causa Dius deffenda!) que lad. confrayria l'aya affar serquar aus despens de lad. confrayria duas moutans e una jusen» (14 mai 1454; fol. 335).— Confirmation d'élection par Baude Dages, doyen de S[t]-André, vicaire général (17 mai 1499; fol. 344).

G. 1735. (Registre.) — In-f°, recueil factice de 12 feuillets papier de tables et 289 feuillets parchemin et papier de documents.

1370-1653. — Propriétés et seigneuries foncières : terrier de chapellenies. — Reconnaissance pour deux terres «entre lesquelles y a un buysson ou sègue » (18 mars 1528, n. s.; fol. 4 v°); — par Jeanne Lory, veuve en secondes noces de Jean de Monnech, conseiller au Parlement, pour un bien confrontant aux terres de Jean Du Boscq, s[r] de Canteloup (27 août 1574; fol. 27); — au profit de Jean d'Olivey, officiai de Bordeaux, archidiacre de Cernés (13 février 1534, n. s.; fol. 63). — Mention d'une terre sise à Gradignan, lieu dit *au Vernet deus Relies,* près «lo paduent reyau» (14 août 1434; fol. 99).— Reconnaissance pour une vigne sise « devert le moulin du Pomier» (1536-1537; fol. 116). — Vente d'une maison confrontant par devant aux rues Porte-Bégueyre et du Cerf-Volant et « par le dernier aulx vieulx murs de l'anciène ville» (12 août 1609; fol. 187). — Saisie d'une maison confrontant à celle de la femme de Durand, « chirurgien de la Peste » (19 décembre 1585; fol. 205). — Reconnaissance par François Belcier, sieur de La Boysse et de S[t]-Germain, premier président (11 juin 1534; fol. 230 v°); — pour une maison sise rue des Épiciers, « contre le portai de Porte-Bégueyre, ... confrontant ... aud. vieux pourtal

Bégueyre, sur lequel y a deux chambres, » et aux « vielles murailhes» (26 mars 1560; fol. 251 v°); — pour une maison confrontant à celle de la femme de Duran, « cirurgien juré et barbier de l'hospital de la Peste» (30 mai 1571; fol. 259). — Mention de la fondation de trois chapellenies, de 60, 50 et 50 livres, réduites par codicille de 1374 (n. s.) à 40, 30 et 30 livres (15 juin 1390; fol. 280 et 281).

G. 1736. (Registre.) — In-4°, 4 feuillets papier de tables et 129 feuillets parchemin et papier de copies et pièces originales.

1478-1582. — Propriétés et seigneuries foncières: « terrier de la chapelle de Puchmoton, pour les fiefs qui furent réservés à lad. chapelle lors de l'échange fait avec le chapelain de Bloyac. » — Reconnaissance pour un pré sis à Cénac, lieu dit a *Puyanas,* près de « l'estey molinant » (17 novembre 1494; fol. 21); — au profit de Gille Bouissaut, archiprêtre de Génissac (8 janvier 1521, n. s.; fol. 92 v°); — par François de Fournel, écuyer, sieur de Foucarville, « demeurant à présent à la salle d'Argadans, en Bourdellois» (16 novembre 1581; fol. 119).

G. 1737. (Registre.) — In-4°, de 2 feuillets papier de tables et 99 feuillets parchemin.

1530-1544. — Propriétés et seigneuries foncières : « terrier de Montagne et Ducornet. » — « Registre de neuf exporles retenues par Jean Guignier, notaire, en 1530, en faveur de s^{r} Pierre Ayquem, écuyer, seigneur de Montaigne, de certains fonds situés en la parroisse de Bassens» (fol. 1). — Reconnaissance au profit de Michel de Montaigne (8 janvier 1574; fol. 17).— Vente de droits sur des biens à Bassens par Michel de Montaigne à Jean Ducornet, bourgeois de Bordeaux (22 juin 1591; fol. 59). — Cession de ces droits par led. Ducornet aux bénéficiers de S^{t}-Michel (10 juin 1593; fol. 85).

G. 1738. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets.

1534-1535. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier [incomplet]. — Échange avec Gabriel Terrague, docteur en médecine, habitant de la paroisse S^{t}-Michel (4 octobre 1535; fol. 36 v°).

G. 1739. (Cahier.) — In-f°, 17 feuillets.

1493-XVI^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier pour la chapellenie de Jean Bounauld.

G. 1740. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets.

1602-1665. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier pour la chapellenie de Guillaume de Brach.

G. 1741. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets.

1494-1508. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier pour la chapellenie et l'hôpital fondés par Arnaud de Peymouthon.

G. 1742. (Registre.) — ln-4°, 177 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. Paroisse S^{t}-Michel : rue Montaigne ou Sarlat, rue Neuve, rue S^{te}-Colombe.

G. 1743. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. Paroisse S^{t}-Michel : rue des Allemandiers, sous les Aubans, Pujaduy.

G. 1744. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. Paroisse S^{t}-Michel : rue de la Fusterie, rue des Pontets, rue Gauriac.

G. 1745. (Registre.) — ln-4°, 155 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. Paroisse S^{t}-Michel : rue Tastet, *alias* Regnier, rue Draque ou du Soleil, rue du Puits-des-Casaux, rue du Muguet, anciennement rue Mousquit.

G. 1746. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. Paroisse S^{t}-Michel : fossés des Salinières et de rue Bouquière, anciens fossés de S^{t}-Éloi et des Pailhers, rue Bouquière, rue Lapsaut ou Désirade.

G. 1747. (Registre.) — In-4°, 239 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. Paroisse S^{t}-Michel : rue Sausseire, *alias* des Herbettes, place du Marché-Neuf, place dite Sous-le-Ballet, rue Pruet, *alias* Mossen-Cadenne ou Sent-Cadène.

G. 1748. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[t]-Michel : rue de la Rousselle, rue des Portanets, rue du Pont-S[t]-Jean.

G. 1749. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[t]-Michel : rue des Faures, rue Hugla, anciennement rue Boucalot ou Caguebœuf, rue Pillet, anciennement Penteneyre, rue Leyteyre, anciennement des Soquets.

G. 1750. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[t]-Michel : rue des Bouviers, rue Planterose, rue des Sœurs-Menues, rue Clare.

G. 1751. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[t]-Michel : rue Maubec, rue Gensan, rue des Truyes.

G. 1752. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[t]-Michel : rue Traversane et petite rue Neuve.

G. 1753. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[t-]Michel : rue des Menus, rue Colombeyre ou des Andouilles.

G. 1754. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets papier.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[t]-Michel : rue des Bouviers, rue Peymentade, rue des Menuts, rue Maubec, rue de la Fusterie. — Paroisse S[te]-Eulalie : rue Mingin, rue S[te]-Eulalie. — Paroisse S[te]-Colombe : rue des Épiciers, anciennement de Porte-Begueyre. — Paroisse S[t]-Siméon : rue du Petit-Loup, anciennement des Moreys ou de Campeu. — Paroisse S[t]-Paul : rue S[t]-Paul, *alias* de Mallemorte.

G. 1755. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[tc]-Colombe : place du Grand-Marché. — Paroisses S[te]-Colombe et S[t]-Siméon : rue des Épiciers ou Porte-Begueyre. — Paroisse S[t]-Éloi : rue S[t]-James.

G. 1756. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[t]-Éloi : rue Poudiot ou de la Sau ou d'Entre-deux-Murs, rue Causserouge, rue du Mirail, rue du Fagnas.

G. 1757. (Registre.) — In-4°, 163 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[te]-Eulalie : rue S[t]-Julien, anciennement rue Bouaut, rue Tombeloly, anciennement rue Bernard-Piucelle, rue du Cayre, anciennement rue de Martin-Fayzan, rue de Lalande, rue S[te]-Eulalie.

G. 1758. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[te]-Eulalie : les Aiguats, Cap-de-Barche ou S[t]-Laurent, etc.

G. 1759. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[te]-Eulalie : Peyre-Grabade, Haut-Brion, *alias* Campeyraud, etc.

G. 1760. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisses S[t]-Projet et S[te]-Eulalie : rue du Loup. — Paroisse S[t-]Projet : rue Tustal, anciennement rue Lartiguer, rue de la Monnaie, place S[t]-Projet.

G. 1761. (Registre.) — In-4°, 281 feuillets papier.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S[t]-Projet : rue S[te]-Catherine, rue du Cancera. — Paroisse S[t]-Pierre : rue du Parlement, anciennement du Ha de Lesparre, rue des Faussets ou de la Corderie, rue des Caperans ou Macau, rue du Puch des Cujols, rue Royale. — Paroisse S[t]-Remy : petite rue S[t]-Remy,

rue Corbin. — Paroisse S^{t}-Christoly : rue Porte-Dijeaux. — Paroisse S^{t}-Siméon : rue du Pas-S^{t}-Georges, rue du Petit Cancera, rue du Cancera.

G. 1762. (Registre.) — In-4°, 226 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S^{t}-Siméon : rue du Loup, anciennement des Pinhadours, rue du Serpolet, rue du Cerf-Volant, rue du Pas-S^{t}-Georges, anciennement de Baignecap, rue Caudeyre, rue Trompillon, rue du Petit Cancera, rue du Cancera, «devant le porge St-Siméon.»

G. 1763. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets papier.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Chartrons : bourdieu du S^{t}-Esprit, *alias* de Rapetout, rue Pomme d'Or, rue Charron, rue S^{t}-Esprit.

G. 1764. (Registre.) — In-4°, 203 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S^{t}-Remy : rue S^{t}-Remy et rue Dieu, petite rue S^{t}-Remy, rue Camorset, rue Corbin. — Paroisses Puypaulin et S^{t}-Projet : rue S^{te}-Catherine. — Paroisse S^{t}-Christoly : rue du Temple.

G. 1765. (Registre.) — ln-4°, 156 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S^{te}-Croix.

G. 1766. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Graves de Bordeaux.

G. 1767. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets papier.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S^{te}-Croix. — Paroisse S^{te}-Eulalie. — Paroisse de Talence. — Paroisse de Bègles : au Pichaduy, à la Peyra de la Falha, au camin de la Gleysa, à la Forcada Vigueyra ou Vacqueyra, au Pissaduy de la Rayne. — Palu de Bordeaux : au Perey, a l'Estey Crebat, a las Corneyras de Gasquet, à Lormont.

G. 1768. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Palu de Bordeaux, paroisse S^{t}-Remy : à Ferrade. — Paroisse de Parempuyre. — Paroisse d'Eysines : à Lane Blanque. — Paroisse de Mérignac. — Paroisse de Gradignan : à Terrefort.

G. 1769. (Registre.) — ln-4°, 190 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Bègles : à Darcs, à la Caussade.

G. 1770. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Bruges : à la Molina. — Paroisse d'Eysines : au Cornau d'Alhan.— Paroisses du Taillan et de Blanquefort. — Paroisse de Mérignac : à Terrafort. — Paroisse de Portets.

G. 1771. (Registre.) — In-4°, 206 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Cadaujac : près du moulin de Bardin. — Paroisse de L'Isle-S^{t}-Georges. — Paroisse de Martillac. — Paroisse de « S^{t}-Médard-en-Aruan ». — Paroisse de Castres.

G. 1772. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse S^{t}-Jean-d'Illac : au Pinhada.

G. 1773. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Talence.

G. 1774. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Léognan : vers la capera de Duranhas. — Paroisse de Villenave : à Terrefort, anciennement au Cournau de Durat, le moulin de la Prade.

G. 1775. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse d'Ambarès. — Paroisse de Haux. — Paroisse de S^{t}-Loubès.

G. 1776. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse d'Artigues : à la maison noble de Cornier, à la Font du Nouguey, anciennement Font Sarrasine, *alias* à Vimeneys, à Tugueyres, *alias* au Bourg de Monet, au Cournau du Segonat, *alias* au Mayne de Cadène, au Mayne de Canterane. — Paroisse de Tresses : à Lamothe.

G. 1777. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Bassens : à la Barranquine, *alias* à la tour de Beguey.

G. 1778. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets papier.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse d'Ambarès. — Paroisse de Bassens : près du Porge. — Paroisse de Lormont : à Motas, au Casau deu Molin, «sor la Via.» — Paroisse de Cenon : plantier de la Tour, au Puch de S^{ta}-Maria. — Paroisse de Bouliac : au Peyrat. — Paroisse de Cariguan : à Terrefort, à Bire Longue.

G. 1779. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Baurech : au Pujau de la Gaussade, au Pas Bougés, etc.

G. 1780. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets papier.

1765 (?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Bouliac : à Brousse, anciennement au Pujau de Lamothe ou de Lalande, *alias* à Coulin.

G. 1781. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Cambes : moulin de Montet, à la Roucau, *alias* au Porge S^{t}-Martin, à Castet.

G. 1782. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Cenon : au Gahet, *alias* à la Hontine, « palu de la Bastide : près la chapelle, lieu apellé à la Croix Blanche, autrement à Pitart,» à Serres, anciennement au Jaugar de l'Homme de Tregeyt.

G. 1783. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Fargues : au Mayne de Nepes, anciennement à la Herronneyre, au Moulin de Canterane, au Pont de Ladinhan, *alias* au Moulin de Latasta. — Paroisse de Cénac : à Corne, anciennement à Laguillon ou à Terrefort.

G. 1784. (Registre.) - In-4°, 40 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Floirac : à Tregeyt, autrement à la Crabette, à la Mothe, à Villandraut.

G. 1785. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Latresne : à l'Artigau de la Mothe, *alias* à la Bécasse, au Casau de Hins. — Paroisse de S^{t}-Caprais.

G. 1786. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse du Tourne : à Terrefort.

G. 1787. (Registre.) —In-4°, 181 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Quinsac : à Ferrade, à Terrefort, à la Herroneyra.

G. 1788. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Tabanac. — Paroisse de S^{t}-Genès-de-Lombaud : à Terrefort, moulin de Lubert.

G. 1789. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets papier.

1765(?). — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. Paroisse de Latresne. — Paroisse de Camblanes. — Paroisse de Quinsac : à Terrafort. — Paroisse de Baurech.— Paroisses de Tabanac et du Tourne. — Paroisse de S^{t}-Germain-Du-Puch : au Temple, à Terrefort. — Paroisse de S^{t}-Loubès. — Paroisse de Bourg.

G. 1790. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre pour des chapellenies. Paroisse de Meynac : au Gahet.

G. 1791. (Registre.) — ln-4°, 227 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre pour des chapellenies. Paroisse de Floirac : à Pourquet, près la chapelle de la Belle-Croix, etc.

G. 1792. (Registre.) — In 4°, 225 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves pour des chapellenies et confréries. Paroisse de Cadaujac : Pièce Mengeon, anciennement à Villeneuve. — Paroisse de Bouliac : au Prat de la Motha.

G. 1793. (Registre.) — In-f°, 90 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves. « Observations pour servir à l'intelligence de la lièvе générale, tant de la ville que de la campagne. » « Avertissement préliminaire » et notes cotées 1-477, correspondant à des renvois de la lièvе générale.

G. 1794. (Registre.) — In-f°, 303 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе générale donnant pour chaque tenure un tableau synoptique qui contient : la date des titres, l'analyse desd. titres, l'indication des rentes, enfin le renvoi aux terriers et aux lièves où ces litres sont conservés ou analysés. Registre A. Paroisse S^{te}-Croix et paroisse S^{t}-Michel.

G. 1795. (Registre.) — In-f°, 182 feuillets papier.

1765. — *Idem.* Registre B. Paroisses de S^{t}-Éloi, S^{te}-Eulalie, S^{te}-Colombe, S^{t} Siméon, S^{t}-Projet, S^{t}-Pierre, S^{t}-Remy, S^{t}-Maixent, Puypaulin, S^{t}-Christoly.

G. 1796. (Registre.) — ln-f°, 311 feuillets papier.

1765. — *Idem.* Registre C. Paroisses de S^{te}-Croix, S^{te}-Eulalie, Talence et S^{t}-Genès.

G. 1797. (Registre.) — In-f°, 244 feuillets papier.

1765. — *Idem.* Registre D. Paroisses de S^{t}-Seurin, Bègles, Cadaujac, L'Isle-S^{t}-Georges, Castres, Martillac, « S^{t} Médard-en-Arruan, » Villenave, Léognan, Gradignan, Eysines, Le Taillan, Parempuyre.

G. 1798. (Registre.) — In-f°, 336 feuillets papier.

1765. — *Idem.* Registre E. Paroisses d'Ambarès, Bassens, Lormont, Cenon, Floirac, Tresses, Artigues et S^{te}-Eulalie d'Ambarès.

G. 1799. (Registre.) — In-f°, 319 feuillets papier.

1765. — *Idem.* Registre F. Paroisses de Bouliac, Carignan, Latresne et Camblanes.

G. 1800. (Registre.) — In-f°, 337 feuillets papier.

1765. — *Idem.* Registre G. Paroisses de Quinsac, Cambes, Baurech, Tabanac, Le Tourne, Langoiran, Lestiac, Rions, Neyrac (Béguey), Haux, S^{t}-Genès-de-Lombaud, S^{t}-Caprais, Meynac, Fargues, Lignan, Cénac, Bonnetan, Pompignac, Montussan, Cursan, S^{t}-Loubès.

G. 1801. (Registre.) — In-f°, 198 feuillets papier.

1765. — Propriétés et seigneuries foncières. « Lièvе courante des Graves et paroisses adjacentes. »

G. 1802. (Registre.) — In-f°, 416 feuillets papier.

1765(?).— Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе courante pour l'Entre-deux-Mers.

G. 1803. (Registre.) — In-f°, 24 feuillets papier.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves. Répertoire du registre A. «Ce répertoire indique la quantité des fiefs contenus dans la lièvе A par le millésime et les noms des derniers reconnoissants renvoyés aux fol. de lad. lièvе, où sont raportés tous les titres féodeaux concernant cette partie, ensemble il indique les fol. de la lièvе courante où sont rapportés les fiefs dont les rentes sont actuellement servies. »

G. 1804. (Registre.) — In-f°, 23 feuillet» papier.

1768. — *Idem* pour le registre B.

G. 1805. (Registre.) — ln-f°, 11 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre C.

G. 1806. (Registre.) — ln-f°, 20 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre D.

G. 1807. (Registre.) — ln-f°, 17 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre E.

G. 1808. (Registre.) — In-f°, 18 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre F.

G. 1809. (Registre.) — In-f°, 22 feuillets papier.

1768. — *Idem* pour le registre G.

G. 1810. (Registre.) — ln-f°, 4 feuilles de répertoire et d' «explications», et 15 planches.

1768. — Propriétés et seigneuries foncières. « Recueil des plans, n° 2. »

G. 1811. (Registre.) — ln-8° oblong, 79 feuillets papier.

1449. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе des revenus payables aux termes de l'Assomption, s^{t} Barthélemy, s^{t} Michel, s^{t} Seurin, s Luc, la Toussaint, s^{t} Martin, s^{t} André, s^{t} Thomas, la Noël, s^{t} Hilaire, la Chandeleur, s^{t} Blaise, s^{t} Martin, le premier jour de Carême, la Chaire de s^{t} Pierre, les Rameaux, Pâques, Quasimodo, la Pentecôte, s^{t} Jean, s^{te} Madeleine. — Cens pour une vigne en Graves, « au loc aperat a Sent-Caprasi, prop deus Gaffetz » (fol. 19 v°); — pour l'anniversaire de Jean Terren, maître d'escrime (fol. 21); — pour un moulin à Cambes, « sobre l'aygua qui ven deu molin de la Fayeda » (fol. 35);— «per tota aquera carta part de mota qui es au Guitiar » (fol. 54); — pour une vigne au pont de Lados, « subre la roeta qui ba au molin d'Arx» (fol. 69 v°).— État de sommes prêtées « en garda e en comanda», pour un délai déterminé, avec intérêts d'un sol par franc (fol. 74 v° et suiv.). — Prêt de « dos marx d'argent de lonha o xx f. » (fol. 75 v°).

G. 1812. (Registre.) — In-8° oblong, 111 feuillets papier.

1486. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе des revenus. — Cens pour un moulin qui est au Marché (fol. 10); — pour le moulin de Montet, sis paroisse de Cambes, sur le ruisseau du moulin de la Fagela (fol. 47 v°); — pour des biens « a L'Ila Sent-Jorge, *alias* L'Ila de Lalanda » (fol. 60 v°).

G. 1813. (Registre.) — In-4° oblong, 101 feuillets papier.

1494. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. «Rolle… comensat l'an mil IIII^{e} IIII^{xx} et XIIII, moss. Galhard Seguin recebador » (fol. 1). — Cens dû «per razon de ung molin qui es hau Marcat » (fol. 6); — pour des biens à Bouliac, lieu dit *a la Mota* (fol. 25 v°); — pour des biens au Tourne, lieu dit *a Castet Galhard* (fol. 26); — par « los hereteys de Pey de Naben, parropiantz de Sent-Aloy, capitayne de Castet Galharl », pour une vigne près du moulin d'Arxs (fol. 26 v°); — pour un pré à Latresne, *a l'Artigal de la Mota* (fol. 26 v°); — pour une terre dans l'île de Rions (fol. 32); — par divers paroissiens de S^{t}-Jean-d'Illac, pour maines, avec terres, landes, bois et padouens au Las (fol. 35); — pour un pré sis à Latresne, *hau molin deu Pont* (fol. 42); — pour un moulin sis à Cambes, *a Montet,* en aval du moulin de *la Fageta* (fol. 45); — pour une terre sise à Cambes, *a Castet* (fol. 51 v°); — pour des vignes sises à Baurech, *a la Causada* (fol. 54 v°); — pour une maison « a las Salineyres, hau cap de rua Gensans, cara de la murralha de la byla» (fol. 58); — par un «stanhey» de S^{te}-Eulalie, «per la quarta part de la mota deu Guitia, en la parropia de Quinsac» (fol. 68 v°); — pour une terre à Floirac, « au Cauforn, pres de las Justicis » (fol. 83). — Rôle de rentes servies par des emprunteurs : «Galhard Deu Boscz, parropiant de Sent-Miqueu, ten en comanda, per lo a[nniversari] de Pey Gombaut, xx ff[rancs], xx s. » (fol. 88). — « Aquestes son los cens qui son pergutz long temps a » (fol. 99 v°). — «Seguense las comandas pergudas» (fol. 100 v°).

G. 1814. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets.

1517-1518. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. — Cens pour un pré à Cadaujac, « pres lo molin de Bardin » (fol. 74 v°); — pour moitié d' «ung molin que es au molin de Laprada,sus l'Aygua Blanquat» (fol. 76 v°); — pour des biens à la Mothe, paroisse de Bouliac (fol. 85 v°). — Indication du prix de l'afferme de divers revenus (fol. 128-129).

G. 1815. (Registre.) — In -8° oblong, 88 feuillets.

1521. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. — « Mestre Richart et Vidau Tibaut per la renda mor-

tisab[l]a sobre totz lurs bens et causas, xxs. » (fol.25 v°). — Gens pour une aubarède contenant «vIII brasas sive platans» (fol. 34 v°).

G. 1816. (Registre.) — In-8° oblong, 120 feuillets.

1548-1564. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. — Cens dû par noble Jean de La Mothe, seigneur de Fargues (fol. 8 v°); — par noble Pierre Du Bourg (fol. 9); — par Serène de Verteuil, demoiselle, veuve de M^{0} Jean Ferron (fol. 9); — pour une grande tour dite la tour de Thibaud Bec, sise rue Neuve (fol. 22 v°); — par «le sire Arthus Faure, pour une maison sur le canton appellé le voulte du lyon», au Puits-des-Casaux (fol. 22 v°); — par les hoirs de Jean Bonhomme, marchand, pour des maisons, colombier, jardin et verger « faict en poincte d'aguilher » (fol. 66); — pour partie du mayne de La Mothe, *alias* au Pujau de La Lande, à Bouliac (fol. 76 v°); — pour un pré sis à Artigue de La Mothe, à La Tresne (fol. 82 v°); — par noble Pierre, chevalier, seigneur de Roquetaillade, pour un bien ayant appartenu à Catherine de La Mothe (fol. 99 v°); — par Arnaud de Lavie, procureur, pour un moulin sis à Fargues, au pont de Ladinhan (fol. 103 v°); — par Jacques de Pontac, doyen de S^{t}-André (fol. 103 v°); — par Pierre Du Bosc, seigneur de Canteloup(fol. 106 v°). — État de « rentes admortissables » acquises depuis 1541 (fol. 110). — Rente constituée par Pierre Dailhaire, prévôt de la Monnaie, sur ses biens sis à Lignan, lieu dit *a Bedat,* à la réserve du moulin, qui est dans la mouvance de La Sauve (fol. 110). — Rente de 50 fr. due par Jeanne de Ségur, demoiselle, pour les 1,000 fr. laissés par noble Arnaud de Lataste (fol. 112).

G. 1817. (Registre.) — In-8° oblong, 188 feuillets.

1563. — Propriétés et rentes foncières. Lièvе. — Cens pour une maison « où soulloit avoyr moulin, size en rue des Especiers » (fol. 26); — par Louis de Pontac, « secrétaire du Roy de la Ville » (fol. 31); — par noble Biaise de Lestonna (fol. 44). — Cens de 20 s. pour une vigne « contenant le journau de deulx cens hommes ou environ », à Ambarès, lieu dit *les Maderes de Cambon* (fol. 61 v°). — Cens dû par Jacques de Pontac, doyen de St-André (fol. 118).

G. 1818. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets.

XVI^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе pour les biens mouvant de la tour de Beguey. — Mention d'un bail à fief consenti, le 4 août 1454, patnoble Raimond Andron, chevalier, seigneur de Lansac et de la tour de Beguey (fol. 18 v°); — d'une reconnaissance au profit de Jean de La Lande, chevalier, seigneur de Labrède, du 28 décembre 1470 (fol. 40).

G. 1819. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets.

XVI^{e} siècle. —Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. — Agrières de Vilambitz, paroisse de Bègles, « acquisez de Jehan Faure, seigneur de La Tour, acquisez le 12 de jung 1527, signé : de Bosco, not. » (fol. 9). — «Agrières des camps de Bègle» : trois vignes doivent chacune « le cinequain du fruict, 2 d. bourdel. de lerraige, cincq arditz de garderie et le disner corne les vendengeurs» (fol. 10).— Agrière sur une vigne «que tient à présent Dorde de Lynas, le cappitaine du guet à Bourdeaulx» (fol. 12 v°); — sur une vigne sise à Bègles et tenue moyennant « le cinquain des fruictz... porté et randus sur le chemin royal » (fol. 24 v°). — « Agrières au septain en la pallu de Montferran entre les deux esteys, aquises de sire Jehan Du Cornet» (fol. 35).

G. 1820. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets.

XVI^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе contenant des analyses de reconnaissances non datées. — Analyse d'une reconnaissance pour deux vignes à Floirac, lieu dit *a Tregeyt* ou *a la Mothe* (fol. 16 v°).

G. 1821. (Registre.) — In-8° oblong, 95 feuillets.

XVI^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. — Cens pour une maison « dabant lo porge S^{t}-Johan» (fol. 10 v°); — par « Johan lo Frances, esperoney » (fol. 29 v°*);* — pour un pré « au pont de Ledinhan et au molin de Latasta » (fol. 31 v°); — par noble René de Roustaing, fils de Pèlerine de Colignan (fol. 33 v°); — pour un moulin sis à Montet, sur le ruisseau qui vient du moulin de la Fageta (fol. 45); — pour divers biens dans « la nobble parropi de Sent-Eloy » (fol. 45 v°); — par André de Noailles, aumônier du roi de France (fol. 51 v°); — pour un pré à Cadaujac, lieu dit a *Lassan,* près le moulin de Bardin (fol. 56). — « Rolle de las comandas » (fol. 82).

G. 1822. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets.

XVII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières.

Lièvre renfermant des analyses de reconnaissances de 1620-1622.— Analyse d'une reconnaissance du 20 novembre 1620, par Guyonne de Mérignac, veuve de Jacques de Pontac, trésorier général (fol. 4 v°); — du 30 (?) juillet 1621, par noble Jacques de Paty, sieur de la maison noble de Bellegarde et citoyen de Bordeaux (fol. 13); — du 7 août 1621, pour un domaine à Fargues, contenant « huict journaux et demy et dix règnes de journal à bœufz» (fol. 13 v°); —du 15 octobre 1621, pour une terre à Bonnetan (?), « contenant cinq journaux à cordeau » (fol. 15).

G. 1823. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets.

XVII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre.

C. 1824. (Cahiers.) — In-f°, 46 feuillets.

XVII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. — Analyse d'une donation faite à la communauté, le 22 mars 1456 (1457, n. s.?), par «1e sieur de Roqueys, s^r de Xaintrailles, maréchal de France» (fol.2v°); — d'une cession à titre d'échange, du 5 mars 1501 (1502, n. s.?), par noble Gaston de Monferrand, seigneur dud. lieu, de Langoiran et de Cubzaguès (fol. 3); — d'une reconnaissance du 17 mai 1524 pour une aubarède confrontant à celle « de Grimon Eyquem, dict de Montaigne» (fol. 13); — d'une reconnaissance du 7 mai 1527 pour une aubarède confrontant « aux aubarèdes et barrail du greffier de Montferrant» (fol. 13); — d'une vente de rente foncière consentie, le 18 octobre 1494, par Étienne Delaur, notaire public (fol. 21 v°).

G. 1825. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets.

XVII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. — Analyse de reconnaissances du 16 mai 1396 pour une terre contiguë au « feu de la confrayria primeyriu *(sic* pour *preveyriu)* de Camblanes » (fol. 11 v°); — du 15 mars 1529 (1530, n. s.?), par Louis Roustoulaing, libraire (fol. 18).

G. 1826. (Registre.) — In-f°, 472 feuillets papier.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. — Mention de Perouil, « hoste, quy a pour enseigne: *A Richelieu»* (fol. 11 v°);— de Jean Deguillem, « hoste, quy a pour enseigne : *A la Croix Blanche* » (fol. 12); — de M. de Pontac, capitaine aux gardes, seigneur de Beautiran (fol. 64 v°); — de Jean Merisson, architecte, dit l'Espérance (fol. 110 v°); — de Martin Piveleau, « hoste, où pend pour enseigne : *A Bachus»* (fol. 114 v°); — de Martin Dusault, écuyer, sieur de Francon (fol. 124 v°); — de M^me de Prugues, veuve de M. Dessenaut, baron d'Issan (fol. 360).

G. 1827. (Cahiers.) — In-4°, 64 feuillets.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. — Analyse d'une reconnaissance du 4 novembre 1683 par Ferran de Lalanne, marquis d'Uzeste, pour le moulin de Lubert, à S^t-Genès-de-Lombaud (fol. 29).

G. 1828. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. — Analyse de reconnaissances du 9 mai 1525, pour un pré sis dans la palu, lieu dit *a Ferrade,* à travers lequel passe le chemin royal (fol. 10 v°); — d'une vente du 15 juillet 1501, par Pothon de Ségur, seigneur de Francs, et Olivier de Ségur, son frère (fol. 11); — d'une autre du 18 mai 1489, par Pothon de Ségur, agissant au nom de Marguerite de Juncqueyres, sa femme (fol. 11).

G. 1829. (Cahiers.) — In-8°, 44 feuillets.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre pour les quartiers de Marifoix, Fiulabet et S^t-Caprasy. — Analyse d'une reconnaissance pour une courrège au plantier S^t-Nicolas, près « la ruète qui va et vient du chemin romu de Bayonne à S^t-Genez » (fol. 9).

G. 1830. (Cahiers.) — In-8°, 16 feuillets.

XVI^e siècle. —Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre pour la chapellenie de Guillaume Blanc, dit Langlais.

G. 1831. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets.

XVII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre pour la chapellenie de Guillemine de Brach. — Analyse d'une reconnaissance du 27 février 1534 (1535, n. s.?), pour une terre contiguë à celle de noble François de Lamothe, seigneur de Cambes (fol. 1).

G. 1832. (Registre.) — In 8°, 25 feuillets.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liéve pour la chapellenie de Guillemine de Brach.

G. 1833. (Registre.) — In-4°, 308 feuillets papier.

1594-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves pour la chapellenie de Jacquette Charretier.

C. 1834. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Jacquette Charretier, contenant les extraits de reconnaissances consenties pendant la seconde moitié du XV^e siècle au profil de Trenque Fromenl, femme de Jean de Colignan, au profit de Jeanne de Colignan, femme de noble Guillotin Macanan, et au profit de Pèlerine de Colignan, femme de Pierre de Rostaing, écuyer. — Analyse de reconnaissance du 19 juin 1487 pour une terre sise à Beautiran, lieu dit à *La Mothe* (fol. 23 v°).

G. 1835. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Jacquette Charretier, contenant les analyses de reconnaissances passées au profit de Pèlerine de Colignan, femme de noble Pierre de Rostaing, écuyer, dame d'Andissas. — Analyse d'une reconnaissance du 10 mai 1478 pour un moulin sis paroisse de Quinsac, lieu dit *à Huc* (fol. 1); — d'un bail à cens du 11 juin 1464 par Julien de Colignan, au nom de ses filles, Jeanne, Pèlerine et Jouine, héritières de leur mère Trenque Froment, du moulin dit de *Pey Forment,* à S^t-Quentin (fol. 1 v°); — d'une reconnaissance pour une terre à Floirac, lieu dit *à Andissas* (fol. 3 v°).

C. 1836. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Jacquette Charretier, contenant les analyses de reconnaissances passées au profit de nobles Jeanne et Pèlerine de Colignan.

G. 1837. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Jacquette Charretier. — Analyse d'une reconnaissance du 17 juillet 1739 par Esther de Clermont, veuve d'Éléazar Marsolier de Montau, écuyer, seigneur de Fournil (fol. 1); — d'une transaction du 10 juin 1752, intéressant Théophile de Lauvergnac, écuyer, seigneur de Lamothe de Haux, Andissas et autres lieux (fol. 14 v°).

G. 1838. (Liasse.) — 23 pièces papier.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Notes pour un répertoire des terriers de la chapellenie de Jacquette Charretier.

G. 1839. (Liasse.) — 2 cahiers, 20 feuillets.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Liève des fiefs de la chapelle de Pey Martin, dit Sempey le vieux, renouvellés en l'année 1789. »

G. 1840. (Registre.) — In-8° oblong, 10 feuillets.

XVI^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie d'Arnaud Peymouthon.

G. 1841. (Registre.) — In-8° oblong, 12 feuillets.

XVI^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour la chapellenie de Raimond Rogey.

C. 1842. (Cahier.) — ln-4°, 22 feuillets.

XVII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour les chapellenies de S^t-Michel. — Liste de chapellenies (fol. 16).

G. 1843. (Registre.) — In-4°, 274 feuillets papier.

1635-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Liève pour les chapellenies. « Livre dans lequel sont comprinses les chappelles fondées en l'esglise S^t-Michel de Bourdeaux, par moy escript, maistre Antoine Montesin, prestre et bénéficier en ladicte esglise, le vintiesme septembre 1635. »

G. 1844. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 22 feuillets papier, 31 pieces papier.

1328-XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Fragments de terriers et de lièves.— Analyse d'une reconnaissance du 21 avril 1494, mentionnant le ruisseau qui descend de la fontaine d'Aubeterre, dit le *riu Martin,* qui sépare les paroisses de Lignan et de Sadirac (sans date). — « La noble tour de Beguey a esté acquise de s[r] noble Jean Faure. citoyen de Bordeaux, par transaction du 9[e] aoust 1532, retenue par Lortie, notaire • (sans date). — Mention d'une redevance due par les Carmes pour un bien sis à Bassens, lieu dit *Entre-deux-Esteys :* « Ce septain du fruit du vin et vandange porté dans les vaisseaux vinaires desd. s[rs] bénéficiers, qui sont dans le batteau de la tour de Beguey ou autre, qui doit se plasser dans la chanal ou conque(?) desd. religieux » (sans dale).

G. 1845. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 66 pièces papier.

1378-1777.— Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux et Bordelais. — Mention de Pierre Armentary, bourgeois et boulanger de Bordeaux, «passaiger pour le Roy au passaige de La Bastide » (1643?). — Mémoire pour les bénéficiers contre le Domaine, qui veut les obliger à faire hommage pour leurs biens nobles, cens et renies de la juridiction de Monferrand : l'arrêt du Conseil d'État du 31 mars 1674 a maintenu les habitants et communautés de Bordeaux en la possession de jouir des alleux nobles et roturiers franchement et quittement(1679?).

G. 1846. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1569. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux et Bordelais. Procès contre Pierre de Lestonna, bourgeois et marchand, au sujet d'une maison sise rue Martin-Faisan, pour des biens à la Sabateyre, à Bassens, etc.

G. 1847. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1687-1716. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux el Bordelais. Procès contre Denis de Truchon, «magistrat présidial en Guienne,» ensuite contre ses ayants droit.

G. 1848. (Liasse.) — 8 cahiers de 106 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 107 pièces papier.

1640-1734. - Idem.

G. 1849. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1505-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux. — Vente de divers cens par Arnaud Estéve, écuyer, sieur de Langon (copie; 10 janvier 1540, n. s.). — Lettre des bénéficiers aux agents du clergé : les jurats ayant acquis une maison mouvant desd. bénéficiers, ceux-ci ont employé à relever une vieille maison l'indemnité qu'ils ont reçue à celte occasion ; le Domaine leur réclamant un droit d'amortissement, ils désirent savoir si cette réclamation est fondée (25 avril 1752).

G. 1850. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 65 pièces papier.

1432-1777. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Andouilles ou Colombeyre.

G. 1851. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1680-1684. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Andouilles. Procès contre le Domaine. — Déclaration d'un porteur de contraintes au syndic du chapitre : attendu le refus dud. syndic de fournir des vivres, attendu ses « violance et amportement», led. porteur établit « la susd. garnison au cabaret où pent pour ensègne *le Château d'asurance* » (26 juin 1680).

G. 1852. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 cahiers de 28 feuillets, 23 pièces papier.

1742-1743. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Andouilles. Procès contre François Vivien, tuilier.

G. 1853. (Liasse.) —2 cahiers de 26 feuillets, 18 pièces papier, 1 pièce parchemin.

1542-1625. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Arnaud-Miqueu, les Aygats, Ayguedrom ou Peyregrabade. — *Rue Arnaud-Miqueu.* Mention d'un jardin sis « en la rue Lègre, autrement de Arnaud Micqueu » (17 juin 1542).— *Les Aygats*. Requête des

bénéficiers de S[t]-Michel, qui réclament les lods et ventes pour une vente faite, le 30 décembre 1621, à Antoine Berard, « sanclier » (22 août 1625).

G. 1854. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1353-1659. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Ayres. — Reconnaissance pour une maison contiguë « à la maison et jeu de paume de Tallabot, appartenant à Marie Pascal, damoiselle, vefve de feu M. de La Chabanne» (5 mars 1636). — Accord au sujet d'un cens acquis des auteurs de feu Jeanne de Guilloche, dame de Laloubrière et Roquetaillade (30 juillet 1614).

G. 1855. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1446-1707. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Ayres. Dossier d'un procès contre les Jésuites.

G. 1856. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1385-1774. — Propriétés et seigneuries foncières: Bordeaux, à Baignecap, la Bombe et la Bop.

G. 1857. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 9 pièces papier.

1447-1685. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à la Boucherie, rue Boucalot et rue Bouhaut. — *Rue Bouhaut.* Criées pour la vente d'une maison saisie à la requête de feu Marguerite Morel, demoiselle, dame de la maison noble de Livrac (26 août 1591).

G. 1858. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1469-1676. Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Bouquière.

G. 1859. (Liasse.) — 2 cahiers de 23 feuillets, 28 pièces papier.

1603-1610. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Bouquière. Procès contre Sébastien Cavaillé, maître apothicaire. — Vente par Anne d'Inclaux, veuve de Pierre Dugua, citoyen de Bordeaux, dame de la maison noble de Marcillonnet, paroisse de S[t] Laurent-de-Médoc (24 novembre 1603).

G. 1860. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1610. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Bouquière. Procès contre Bernard Mercadié, marchand.

G. 1861. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1490-1774. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Bouviers et au Brana. — *Rue des Bouviers.* Reconnaissance au profit de Fr. de Mollé, abbé de S[te]-Croix (2 mars 1691).

G. 1862. (Liasse) — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1377-1646. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, les Cabanes et rue Caguebeu.

G. 1863. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1627-1628. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Caguebeu. Procès contre Françoise de Lestonnac.— Requête visant une reconnaissance passée le 13 août 1613 par Marie de Briant, demoiselle, veuve de Guy de Lestonnat, seigneur du Part, et par Françoise de Lestonnat, aussi demoiselle, veuve de noble Jean Daulède, écuyer, sieur Du Cros (31 juillet 1627).

G. 1864. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1557-1775. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Cahernan.

G. 1865. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1535-1539. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Cahernan. Procès contre Jean de Bordeaux, seigneur de Livran).

G. 1866. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets et 23 pièces papier.

1599-1626. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Cahernan. Procès contre Pierre *Les*pinasse, ancien procureur.

G. 1867. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1374-1764. — Propriétés et seigneuries foncières :

Bordeaux, à la Caillevenque, rue Carmoset, à Campayraut, à Camplambert.

G. 1868. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1581-1775. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Cantegric et place Canteloup.

G. 1869. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 17 pièces papier, 1 sac.

1652-1687. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, place Canteloup. Procès de la succession Larronde. — Testament de Jean de Laronde, curé de S^t^-Michel : il demande à être enseveli dans l'église, « dans la cave où M^rs^ les curé, prestres et bénéficiers de lad. église ont accoustumé estre ensevelis» (14 août 1652). — Mention de la mort du testateur, survenue le matin (19 août).

G. 1870. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 22 pièces papier.

1608-1703. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, place Canteloup. Procès contre Jean Narp, bourgeois.

G. 1871. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1562-1570 et 1690. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Carpenteyre. Procès contre la famille Vergoing. — Sommation à Louis Jousset, écuyer, habitant de Haux, héritier de feu Arnaud de Lataste, écuyer (19 juillet 1569). — Analyse d'une reconnaissance du 23 avril 1526 au profit de Jean de La Romagière, protonotaire apostolique, aumônier ordinaire du Roi, commendataire de Comprian (sans date).

G. 1872. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, S8 pièces papier, 1 sac.

1563-1777. — Propriétés et seigneuries foncières: Bordeaux, rues S^te^-Catherine, Causserouge et du Cerf-Volant. — *Rue du Cerf-Volant.* Consultation sur une difficulté entre les bénéficiers et Élie Perrochon, chirurgien : celui-ci, ayant acquis une maison à pacte de rachat de 5 ans, a payé les lods aux bénéficiers le lendemain de l'expiration dud. délai; la maison lui ayant été retirée, le chapitre doit lui remettre les lods; signature des parties, qui s'engagent à respecter cette décision (7 août 1751).

G. 1873. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1560-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Cerf-Volant. Procès contre Étienne Goutte, avocat au Conseil privé, « comme aïant traicté avec S. M. pour la liquidation de son domaine de Guienne, » et le procureur du Roi.

G. 1874. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1613-1787. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Chapeau-Rouge, les Chartrons, rue Clare.

G. 1875. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 13 pièces papier.

1721-1722. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, la Clareyre ou le Fondey. Procès contre Bernard Crabeyre, marchand.

G. 1876. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1423-1621. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, paroisse S^te^-Colombe et rue Corbin. — *Paroisse S^te^-Colombe.* Vente par Isabelle de La Trave, dame de Landiras, femme de Bertrand, seigneur de Monferrand et de Langoiran (26 septembre 1423).

G. 1877. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 18 pièces papier.

1534-1638. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Corbin. Procès contre Guillaume Dalesme, conseiller au Parlement.— Esporle par François Belcyer, premier président au parlement de Bordeaux (copie; 11 juin 1534). — Analyse d'une esporle du 10 juin 1546, au profit de Jean de Fronsac, prieur de S^t^-James (sans date).

G. 1878. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1403-1753. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, La Corderie et La Crabeyre.

G. 1879. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 3 pièces papier, 1 sac.

1549-1550. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, La Crabeyre. Procès contre Laurent de Condom.

G. 1880. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1532 1583. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, La Crabeyre. Procès contre Ricard de Caudéran.

G. 1881. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1421-1602. — Propriétés et seigneuries foncières: Bordeaux, Crespiac, rue Désirade, rue Dessous-le-Mur.

G. 1882. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1649-1673. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Dessous-le-Mur. Procès contre Trancliard, marchand.

G. 1883. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

XV^e^ siècle-1772.— Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues Dessous-les-Aubans, de la Devise et Dacet. — *Rue de la Devise.* Reconnaissance par Henri Maubrun, avocat, docteur régent en l'Université (17 septembre 1598).

G. 1884. (Liasse.) — 4 cahiers de 113 feuillets papier, 10 pièces papier.

1636-1741. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Drake.

G. 1885. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1502-1775. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Ducasse.

G. 1886. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1736-1742. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Ducasse. Procès contre Pierre Cantau et Jean Sabrier.

G. 1887. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1777-1778. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Ducasse. Procès contre Sabine Roy, veuve de Jean Villeneuve, et Françoise Boulle, veuve d'autre Jean Villeneuve.

G. 1888. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1502-XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Épiciers, Escures, rue S^te^-Eulalie, graves S^te^-Eulalie et rue des Faures. — *Escures.* Reconnaissance par Jean de Louppes, seigneur de Loubens, conseiller au Parlement, pour un bien sis près du ruisseau qui descend du moulin d'Escures ou du Four (juin 1698).

G. 1889. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1570-1571. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Faures et rue Maubec. Procès contre Jeanne Marchays. — Sentence entre les bénéficiers et Jeanne Marchays, qui prétend tenir une maison de noble Pierre Vacquey, s^r^ de Sallebeuf (25 juin 1571).

G. 1890. (Liasse.) — 2 cahiers de 100 feuillets papier, 11 pièces papier.

1610-1625. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Faures. Procès contre Gratien Soteau, notaire royal.

G. 1891. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1388-1582. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Fautmont, La Ferrade, Fief Lahet et Font-Canissan.

G. 1892. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1554-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Font Canissan. Procès contre Christophe Forthon, écuyer.

G. 1893. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1549-1622. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, sur les Fossés.

G. 1894. (Liasse.) — 1 cahier de 91 feuillets papier, 20 pièces papier.

1600-1788. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours.

G. 1895. (Liasse.) — 1 cahier de 30 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1599-1600. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours. Procès contre Raimond de Verteuil, seigneur de Feuillas, maître ordinaire des requêtes en l'hôtel du Roi.

G. 1896. (Liasse.) — 2 cahiers de 21 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 37 pièces papier.

1485-1628. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours. Procès contre les Minimes.

G. 1897. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 23 pièces papier.

1546-1675. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours. Procès contre Barbe de Maran, veuve du président Martial de Mosnier.

G. 1898. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 25 pièces papier, 1 sac.

1667-1678. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue des Fours. Procès contre Jeanne Gras, veuve de Jean Perey, et contre autre Jean Perey.

G. 1899. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 25 pièces papier.

1435-1762. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de la Fusterie, rue de Gauriac, rue Gensan, rue de la Grande-Carpenterie et à Gratecap.

G. 1900. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 30 pièces papier.

1516-1667. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Gratecap. Procès contre les Jésuites.

G. 1901. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1401-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, les Graves, rue Guiraude et rue des Herbettes. — *Les Graves.* Arrêt entre les bénéficiers et Pierre Reynier, s^{r} de La Ferade (1er septembre 1693).

G. 1902. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1680-1759. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Hugla. Procès contre Georges Maupetit, bourgeois de Bordeaux.

G. 1903. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1446-1556. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Jean-Sans et à Labidey.

G. 1904. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1656-1658. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Labouby. Procès contre Emmanuel Deval, procureur.

G. 1905. (Liasse.)— 3 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1475-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Lagrave et rue Lalande.

G. 1906. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1715-1764. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Lalande. Procès contre le marquis de Civrac. — Extrait d'une reconnaissance pour une maison au coin de la rue S^{te}-Eulalie, « au-devant la croix et puids du Chafeau neuf.» (8 mars 1715). — Hommage aux trésoriers de France par le fondé de pouvoir d'Aimeric de Durfort pour « la maison noble de Lalande en Bordeaux, appartenances et dépendances, scituée dans la rue Neuve de celte ville» (24 décembre 17-25).

G. 1907. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1445-1596. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Laporte, à Larivet et rue Lascau, «autrement Désirade. » — *Laporte.* Bail à fief d'une vigne moyennant une redevance du cinquième, « portada et renduda lad. sincquena part deud. fruyt... cascun an en sa sadon sobre lo camyn comunau a l'un cap deuzd. trens de vinha » (2 février 1445, n. s.). — Compromis au sujet d'une vigne au plantier de Laporte, « près la chappelle de Tallance et sur le grant chemyn romyeu» (4 septembre 1509).

G. 1908. (Liasse.)— 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1471.1779. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Lescures, rue Leytière, rue Lopsaut et rue du Loup**.**

G. 1909. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1510-1595. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Loup. Procès contre Jean de Truchon, receveur général du taillon en Guienne.

G. 1910. (.Liasse.) — 7 pièces papier.

1523-1643. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Loup. Procès contre Jean Sourlin, maître boulanger, et contre le chapitre S^{t}-André.

G. 1911. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 1 pièce papier, 1 sac.

1384-1569. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Les Maillous.

G. 1912. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1485-1515. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Les Maillous. Procès contre Gassiot de Landa, avocat.

G. 1913. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1447-1769. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Grand-Marché et Marché-Neuf. — Arrêt relatif à une maison « en laquelle pend pour enseigne *Les Trois Mores* » (17 avril 1606).

G. 1914. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1545-1598. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Grand-Marché. Procès contre Jeanne Maillard et contre Jeanne de Lestonac, veuve de Gaston de Monferrand, écuyer, baron de Landiras.

1915. (Liasse.) — 2 cahiers de 144 feuillets papier, 2 pièces parchemin.

1592-1603. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf. Procès au sujet de la maison de feu Raimond Cadène, bénéficier.

G. 1916. (Liasse.) — 2 cahiers de 46 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1367-1630. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf. Procès contre les Jésuites et contre Jean de Veyries, bourgeois de Bordeaux. — Testament de Géraud de Picon, damoiseau, domicilié à S^{t}-Émilion : il désire être enterré dans l'église de S^{t}-Émilion, « au davant la jus e lo pilar on la candela sainct Milion art. » Legs « als gafetz de la legraria de Falgona de Sainct-Milion » (6 mars 1367, n. s.).

G. 1917. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1534-1646. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf, *alias* Porge S^{t}-Jean. Procès contre Jean de Larronde, curé de S^{t}-Michel, et Guillaume Sabineau, s^{r} de Gombaut.

G. 1918. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1659. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf. Procès contre François Roques, clerc. — Jugement « prononcé à Bourdeaux, au parquet des privilèges royaux de l'Université de Bourdeaux » (29 juillet 1659).

G. 1919. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1698-1705. — Propriétés et seigneuries foncières : Marché. Procès contre le Domaine.— Bail d'une maison moyennant 600 l. et un quintal de chandelles (29 décembre 1703).

G. 1920. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1749-1750. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Marché-Neuf. Procès contre Dalby, avocat.

G. 1921. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1539-1545. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, ruette du Marché. Procès contre Jean de More, apothicaire. — Assignation à Jean de More « à estre et comparoir par-devant moy en et par les quatre quantons de la présent ville et cité de Bourdeaulx èsquelz l'en a accoustumé faire criées, au judy cinquiesme

jour du moys d'octobre pour veoir faire la première criée de lad. maison, et les seconde, tierce et quarte criées d'icelle dicte maison sur lesd. quatre quantons de neuf jours en neuf jours francz et conséqutifz, suyvant la coustume de Bourdeaulx et estille de la court de la sénéchaussée de Guyène » (30 septembre 1542).

G. 1922. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1376-1737. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Marceille, rue Margaux, à Marifoix, rue Maubec, rue Maucaillau, à Maucor, rue Médoc et rue des Menus. — *Rue Maucaillau.* Requête présentée par Martial Dufau, « prieur du prieuré conmandataire S^{t}-Martin de Bragerac » (1640?).

G. 1923. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1533-1778. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues du Mirail, de la Monnaie et de Mossen-Cadène, de Sen-Cadène ou de la Cadène.

G. 1924. (Liasse.) — 1 cahier de 44 feuillets parchemin.

1663. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Mossen-Cadène. — *Rue de Mossen-Cadène.* Arrêt concernant une maison sise « rue de la Cadenne, autrement de Marca » (17 décembre 1663).

G. 1925. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1663-1756. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Mossen-Cadène.

G. 1926. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1542-1773. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues Mousquit et Nérigean.

G. 1927. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1534-1646. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Nérigean. Legs par Jean Faure, bénéficier.

G. 1928. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1379 -XVIII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Nérigean. Procès contre l'abbaye S^{te}-Croix. — Requête pour le syndic de S^{t}-Michel : les édits de Melun et de 1695 ont établi que les lièves et autres documents, insuffisants pour les seigneurs laïques, formeront titre pour les seigneurs ecclésiastiques; cette.doctrine a été confirmée par un arrêt du parlement de Toulouse, du 12 septembre 1654, en faveur de S^{t}-Seurin (14 avril 1717).

G. 1929. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1447-XVIII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Nérigean. Procès contre les Grands Carmes. — Reconnaissance par noble Pierre de Cruzeau, sieur de La Mothe, habitant de Bordeaux, à François de Mollé, abbé commendataire de S^{te}-Croix (copie; 12 octobre 1689). — Requête du syndic de S^{t}-Michel en réponse à une assignation du syndic des Grands Carmes par devant la Grand'Chambre, «ayant droit d'y plaider, dit-il, comme estant de l'ordre des quatre mandians» (16 janvier 1747).

G. 1930. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1540-1744. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Neuve. — Consultation touchant le droit que peut avoir le chapitre de réclamer les lods et ventes sur une maison qui a fait l'objet d'une donation : le donateur s'étant réservé une pension viagère de 600 1., il y a lieu de percevoir les lods sur un capital de 6,000 1., égal à la moitié du capital d'une rente perpétuelle du môme chiffre; les lods vaudraient 750 1. (11-14 avril 1744). — Revendication de la seigneurie foncière d'une maison confrontant par devant à la rue Neuve, par derrière « à la maison et tour de Jehan de Bratz, bourgoys et marchant de Bourdeaux» (sans date).

G. 1931. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 31 pièces papier.

1552-1562. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Neuve. Procès contre Jeanne de Chicques, puis contre sa fille. — Extraits de reconnaissances pour une maison sise près de la demeure du baron de Lalande, chevalier (1420-1444), près de la demeure de Gaston de Lisle, seigneur de Lalande et de La Rivière (1560), etc. (sans date). — Inventaire produit par Jeanne Guibert, demoiselle, femme de Bernard d'Arbo, baron de Mugron (?), fille de feu Jeanne de Chicques (6 mai 1562).

G. 1932. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 8 pièces papier.

XV^e siècle-1744. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, petite rue Neuve, rue des Palanques, la Palu. — *Palu.* Monitoire de l'official au curé de Bruges pour découvrir les possesseurs de divers biens (copie; XV^e siècle?).

G. 1933. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1665-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, la Palu. Procès contre Pelet; notes.— Mention d'une vente du 4 juin 1712 en faveur du P. Martial de S^t-Jean-Baptiste et du P. Chérubin de S^t-Joseph, prieur et définiteur provincial des Carmes Déchaussés (sans date).

G. 1934. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1622-1772. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Paludate et rue du Pas-S^t-Georges.

G. 1935. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1384-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Permentade.

G. 1936. (Liasse.) — 2 cahiers de 27 feuillets papier, 52 pièces parchemin, 23 pièces papier, 2 sacs.

1495-1519. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Permentade. Procès contre Gassiot Landa.

G. 1937. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 10 pièces papier.

1568. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux , rue Permentade. Procès contre Antoine Lavaudier.

G. 1938. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1630-1631. — Propriétés et seigneuries foncières: Bordeaux, rue Permentade. Procès contre Jean Pindray, conseiller en l'élection de Guienne.

G. 1939. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1646-1780. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Petit-Cancera. Procès contre Finette de Pontac, veuve de Lancelot de Lalanne, second président au Parlement, et vicomtesse Des Jobertes (1646). — Requête des bénéficiers au Conseil en récusation de conseillers au Parlement, parents de la partie adverse, et indication des parentés (1646).

G. 1940. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1646-1678. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Petit-Cancera. Procès contre Jean de Lachabane, conseiller au Parlement. — Vente par Louis de Lalane, sieur d'Uzeste, vicomte Des Jaubertes et conseiller au Parlement, à Isabeau de Lalane, épouse d'Henri-François de Salomon, vicomte de Virelade (25 avril 1654).

G. 1941. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1555-1558. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Petit-Judas. Procès du titulaire de la chapellenie de Bonafoux Boulayre contre Ambroise Bonnet.

G. 1942. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1397-1750. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Petit-Queyron, Peyre-Grabade, plantier Picon et rue des Pinhadours.

G. 1943. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1541-1599. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Pipas. Procès contre Jean Casau, « esleu pour le Roy à Bourdeaulx. »

G. 1944. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1623-1775. — Propriétés et seigneuries foncières: Bordeaux, rue Planterose. — Reconnaissance par Jeanne Dupont-Castel, veuve de Gabriel de Mullet, sieur de Latour, conseiller au Parlement (copie; 6 août 1676).

G. 1945. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1579. — Propriétés et seigneuries foncières : Bor-

deaux, rue Planterose. Procès contre Martin Gaultier, avocat.

G. 1946. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1673-1738. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues Podio et du Pont-S^{t}-Jean.

G. 1947. (liasse.) — 9 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1480-1562. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Pont-S^{t}-Jean. Procès contre Jacquette Blanchard.

G. 1948. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1560-XVIII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Pont-des-Salinières, Porge S^{t}-Jean, Porte de La Grave et rue Porte-Médoque. — *Rue Porte-Médoque.* Reconnaissance par Antoine de Belcier, président au Parlement, et par Anne de Lubressac, sa femme (13 septembre 1560). — Procès contre Jean Philipon, maître chirurgien (1579-1580).

G. 1949. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1431-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rues du Pouy-de-Baignecap, de Puch-Salat et du Puits-des-Casaux, Pujaduy. — *Pujaduy.* Attestation d'un huissier qui déclare avoir « mis ses premières croix *sive* ban d'adjudicacion en et sur une maison... en rue du Puyaduy » (4 juin 1512).

G. 1950. (Liasse.) — 1 cahier de 134 feuillets papier,
1 pièce parchemin, 26 pièces papier.

1656-1658. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Pujaduy. Procès contre Isabelle de Feyzan, demoiselle, veuve d'Ogier Aidant.

G. 1951. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1784-1786. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Pujaduy. Reconstruction d'une maison.

G. 1952. (Liasse.) — 1 cahier de 26 feuillets papier,
2 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1377-1697. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux rue de la Rousselle. — Sentence de l'official de Bordeaux précédée des qualités des demandeurs et reconnaissant les droits d'hypothèque des bénéficiers sur des biens qui leur ont été assignés en garantie (2 octobre 1441).— Procès-verbal d'une assignation à dame de Marsan, veuve de noble Léonard de Laroque, écuyer (10 juin 1690).

G. 1953. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1482-1487. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Pierre Renoul et Jeanne de Labrousse, sa femme. — Requête du syndic de S^{t}-Michel : il invoque « la costuma de Bordales... per laquau quant aucun ten ung feu d'aucun autre, auquau deu donar aucuns cens a jorn certan, e au jorn ordenat e lo tenensey o affevat no pagua losd. cens, lo senhor deu feu pot demandar e aver cincq soutz bordales per cascun jorn que lo affevat triguera de pagar » (sans date).

G. 1954. (Liasse.) — 23 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1532-1536. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Mathurin Lortheau. avocat, et Jeanne de Gapdeville, sa femme. — Inventaire des productions du syndic de S^{t}-Michel, mentionnant une vente consentie par Mondot Achard, seigneur de Terrefort, et Isabeau de Couldroys, sa femme (sans date).

G. 1955. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1453-1621. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Jean Jolly, apothicaire.

G. 1956. (Liasse.) — 3 cahiers de 46 feuillets papier,
10 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1619-1628. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. — Procès contre Jean Jolly, Antoine de Causse, trésorier général de France, et Marie de Pontac, veuve du précédent (1626-1628).

G. 1957. (Liasse.) — 12 pièces papier, 1 sac.

1637-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Charles de Larroque.

G. 1958. (Liasse.) — 4 pièces papier, 1 sac.

1635-1648. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Marie Desarnaultz. — Acte fait de la part de Marie Desarnauds, veuve d'Étienne Jolly, magistrat présidial, femme de Jean de Martin, sieur de Rochomond (15 mars 1648).

G 1959. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 13 pièces papier, i sac.

1625-1667. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Rousselle. Procès contre Dominique Lauvergnac, avocat.

G. 1960. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1700-1720. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à Sabatey. Procès contre Odet Branda, bourgeois.

G. 1961. (Liasse.) —2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1425-1694. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à La Sabateyre.

G. 1962. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 11 pièces papier.

1646-1647. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, à La Sabateyre. Procès contre le marquis de Sourdis, neveu et héritier du cardinal.

G. 1963. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1390-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, Le Sablonar, Salabert, rue Salsera, rue Sanguinengue et rue Sarlat.

G. 1964. (Liasse.) — 21 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1534-1539. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue de La Sau. Procès contre Antoine de Podio, docteur en médecine, Jean Pinet, procureur, et Jean de Bordeaux, écuyer, seigneur de Livran. — Production d'une sentence du 5 octobre 1538, « le premier d'avril mil v^{c} xxx viii, avant Pasques » (1er avril 1539, n. s.).

G. 1965. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1494-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Saumenude ou des Soeurs-Menudes, à la Serize, plantier et ruette du Serporar. — *Rue Saumemide.* Contrat avec Alary, architecte de Bordeaux, pour la reconstruction d'une maison (H mars 1749).— *Ruette du Serporar.* Reconnaissance par noble Guillaume de Gasch, seigneur de Razac, trésorier de France (5 juin 1579).

G. 1966. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 53 pièces papier.

1618-1632. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, plantier du Serporar et rue du Temple. Procès contre Marie Marin, veuve de François de Raymond, conseiller, et contre son fils Florimond de Raymond, aussi conseiller au Parlement.

G. 1967. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1633-1634. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue S^{t}-Antoine. Procès contre François Fayet, procureur.

G. 1968. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1676-1679. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue S^{te}-Catherine. Procès contre Anne de Pontac, veuve de M. de Massiot, conseiller au Parlement, et contre Jean Filemont, marchand.

G. 1969. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 22 pièces papier.

1530-1784. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue S^{te}-Colombe, à S^{t}-Crapasy, rue S^{te}-Croix ou Sanguine.

G. 1970. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 5 pièces papier.

1653-1691. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue S^{te}-Croix. Procès contre Jeanne Leroux.

G. 1971. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1522-1777. — Propriétés et seigneuries foncières :

Bordeaux, S^te^-Eulalie, S^t^-Genès, rue S^t^-James et plan-lier S^t^-Laurent. — *Rue* S^t^-*James*. Reconnaissance pour une maison, « avecq la voulte et tour qui est dans lad. maison» (13 septembre 1536).

G. 1972. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1594-1779. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue S^t^-Mexant et paroisse S^t^-Michel.

G. 1973. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1635-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, paroisse S^t^-Michel. Procès contre Jeanne Rougier, « femme vefve et mandiante. »

G. 1974. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 20 pièces papier.

1719-1721 et **1770.** — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue S^t^-Paul. — Reconstruction d'une maison (1719-1721).

G. 1975. (Liasse.) — 1 cahier de 21 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1403-XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, place et rue S^t^-Projet, rue S^t^ Remy, paroisse S^t^-Seurin.— *Place* S^t^-*Projet.* Reconnaissance pour une maison acquise d'Arnaud Estève, seigneur de Langon (21 août 1543). — *Rue S^t^-Remy*. Reconnaissance pour un « mech mur ab la yssida que s'i apperten », rue S^t^-Remy, « pres deu pes de la vila » (16 janvier 1423, n. s.).

G. 1976. (Liasse.) — 5 cahiers de 183 feuillets papier, 25 pièces papier.

1610-1688. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, paroisse S^t^-Seurin. Procès contre le chapitre de S^t^-Seurin. — Factum pour S^t^-Michel : « En Guiène, la directe dépand de la seule justice haulte, suivant l'arrest général donné entre les maisons de Tarride et Monfrin » (sans date).

G. 1977. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1568-1760. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue du Tastet, rue du Temple, rue de la Touralte et rue Traversane. — *Rue du Temple.* Reconnaissance par André de Barracher, sieur de Guimel en Poitou, contrôleur des aides, tailles et taillons à Poitiers (16 février 1589).

G. 1978. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1513-1677. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Traversane. Procès contre Jacques Darriet, avocat, et Denis Carlot, bourgeois.

G. 1979. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1543-1677. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Traversane. Procès contre Thibaud de Lavie, premier président au parlement de Guienne. — Reconnaissance pour une maison sise « rue Traverssane, appellée vulgairement rue des Capussins » (23 mars 1611).

G. 1980. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 32 pièces papier, 1 sac.

1747-1768. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Traversane. Procès contre François Francia, israélite, en paiement de lods et ventes dus pour une donation fictive.

G. 1981. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1735-1774. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux, rue Tustal et rue des Vignes. — Mémoires des dépenses pour la reconstruction d'une maison (1735-1736).

G. 1982. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 35 pièces papier.

1502-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès.

G. 1983. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1566-1567. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre Augustin Barbault.

G. 1984. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 29 pièces papier.

1543-1584. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre Nicolas Pelletier.

G. 1985. (Liasse.) — 1 cahier de 9 feuillets papier, 9 pièces papier.

1533-1620. — Propriétés et seigneuries foncières Ambarès. Procès contre Jean Dusolier, avocat.

G. 1986. (Liasse.) — 3 cahiers de 43 feuillets papier, 42 pièces papier.

1583-1622. — Propriétés et seigneuries foncières Ambarès. Procès contre André Allenet, marchand.

G. 1987. (Liasse.) — 1 cahier de 30 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1533-1632. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre les frères Batailhey, avocats.

G. 1988. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1576-1645. — Propriétés et seigneuries foncières : Ambarès. Procès contre la fabrique de Puypaulin.

G. 1989. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1460-1766. — Propriétés et seigneuries foncières : Arbanats et Artigues.

G. 1990. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1509-1598. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens.

G. 1991. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 56 pièces papier.

1610-1700. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. — Requête de Charles de Gamaches, vicomte de Raimond, comme tuteur de Marie, « sa fille, et de feue dame Héléonore de Montaigne, son espouze, quand vivoit héritière de feu M^{e} Michel de Montaigne » (25 juin 1618). — Vente à François de Chavaille, seigneur de Fogeras, conseiller au Parlement (11 mai 1673).

G. 1992. (Liasse.) — 78 pièces papier.

1701-1789 et **XVII^{e}-XVIII^{e} siècles.** — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. — Vente par Marguerite Debiré, veuve de Léonard-Joseph de Cadouin, écuyer, seigneur des maisons nobles de Puscampaigne et de Rance (5 février 1724). — Lettre signée : Sarrau. « Je suis dans l'usage depuis plus de vint ans d'écrire un journal chaque jour du temps qu'il fait; les vents y tiennent un rang nécessaire; mais quand je suis à ma maison de Clairac, il m'est difficille, faute de girouette, de cotter avec précision le côté d'où ils soufflent. » Il sollicite l'autorisation d'établir une girouette grossière, sauf à reconnaître le droit des bénéficiera (23 août 1741). — Quittance des frais de culture à la tour de Beguey : 1 torche de vime, suif et résine pour les cuves, 3 1. 15 s.; journées d'hommes à 12 s. et de femmes à 7 s. (19 juin 1767).

G. 1993. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1532. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre noble Jean Faure, citoyen de Bordeaux. — Cession par Jean Faure de tous droits sur la tour de Beguey (9 août 1532).

G. 1994. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1502-1573. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Jean Bugeault.

G. 1995. (Liasse.) — 2 cahiers de 33 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1630-1632. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Raimond Desalis, procureur au Parlement.

G. 1996. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1633-1638. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre le Domaine. — Requête de l'agent du Domaine : les bénéficiers soutiennent que les titres produits s'appliquent à « autre tour apellée de Beguey, autrement apellée de Lansac, seize en la parroisse S^{t}-Pierre, où M. de Voisin, conseiller du Roy en la Cour, faict sa résidence» (23 juin 1636). — Inventaire pour les bénéficiers : l'agent du Domaine prétend « que la tour de Beguey, qui est scittuée en Montferran, feust deppendante de la maison noble de Courbiac, scittuée en S^{t}-Médard, et partant subjecte à houmaige du Roy» (sans date).

G. 1997, (Liasse.) — 3 cahiers de 118 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 94 pièce: papier.

1488-1658. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Jean Dumeste et Jean de Jean, marchands de Bordeaux, et Olive de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgues.

G. 1998. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1641-l652. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Gabriel Besse, messager ordinaire de Bordeaux à Paris et maître de postes, comme tuteur des enfants de Jean Colas.

G. 1999. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1673-1674. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Gensote Vigoureulx.

G. 2000. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 47 pièces papier.

1634-1723. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre les Jacobins.

G. 2001. (Cahier.) — 58 feuillets papier.

1740. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Liève.

G. 2002. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1674-1745. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Fau, frère et sœurs.

G. 2003. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillet» papier, 22 pièces papier.

1488-1750. — Propriétés et seigneuries foncières ; Bassens. Procès contre les bénéficiers de S^{t}-Pierre.

G. 2004. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 40 pièces papier.

1484-1751. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Eyraud, bourgeois de Bordeaux.

G. 2005. (Liasse.) — 4 cahiers de 48 feuillets papier, 42 pièces papier.

1510-1752. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Louis Poncet, citoyen de Bordeaux. — Reconnaissances au profit de Michel de Montaigne (8 janvier l574-26 février 1580).

G. 2006. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets parchemin, 7 cahiers de 97 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 55 pièces papier.

1753-1754. — Propriétés et seigneuries foncières: Bassens. Procès contre Louis Poncet.

G. 2007. (Liasse.) — 2 cahiers de 159 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1755. — *Idem*.

G. 2008. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 feuillets parchemin, 5 cahiers de 156 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1756— *Idem.*

G. 2009. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuillets papier, 13 pièces papier.

1569-1764. — Propriétés et seigneuries foncières : Bassens. Procès contre Marguerite de Lombard, veuvé de Joseph-Léonard Duval, conseiller au Parlement, et Joseph Duval, leur fils, aussi conseiller au Parlement.

G. 2010. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 30 pièces papier, 1 sac.

1488-1769. — Propriétés et seigneuries foncière» : Bassens. Procès contre Guillaume Béraud.

G. 2011. (Liasse.) — 28 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1439-1586. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. — Reconnaissance au profit de Pierre de Maseras, « capperan de la gran capperania instituida e fundada en la gleysa de Sent-Miqueu de Bordeu per Arnaud de Puchmouton lo belh qui fo, e administrador e gobernador do l'espitau deus treize paubres instituit en la parropia de Sent-Miqueu de Bordeu per lodeyt Arnaud de Puchmouton» (24 août 1439). — Procès contre Pierre Dubosc, écuyer, seigneur de Canteloup (1560).

G. 2012. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 68 pièces papier.

1531-1786. — ropriétés et seigneuries foncières : Baurech.

G. 2013. (Liasse.) — 22 pièces papier.

XVI^{e}-XVIII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières: Baurech. Dossier formé « pour servir à la liquidation des fiefs de la paroisse de Baurech».

G. 2014. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 62 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1274-1537. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Jean Dubedat et le procureur du Roi, son « garieur », au sujet du domaine du Poujau de la Caussade. — Descente sur les lieux à onze heures, «comme ilz dirent sçavoyr à l'inspection du soleilh» (21 juillet 1536). — Dires du procureur du Roi : « Ung nommé (en blanc), comme compte de la parroisse de Baurechs, a recogneu tenir du Roy, nostre sire, qui par lors estoit en vye, pour tous les habitans de Baurechs, qui pour lors faisoyent rente à nostre d. sire *(sic)* le Roy des pièces qu'ilz tenoyent de luy en lad. parroisse» (5 août 1536).

G. 2015. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1536-1541. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Jean Dubedat et le procureur du Roi.

G. 2016. (Rouleau.) — 1 pièce parchemin de 8^{m}60.

1542. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Jean Dubedat. — Rôle et taxe des dépens : confection du rôle : « Aye pour XII rolles en parchemyn, IX l. XII s. » (15 juillet 1542).

G. 2017. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 5 pièces papier, 1 s**ac.**

1564-1568. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Jeannette Doumec.

G. 2018**.** (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 43 pièces papier.

1572-1589. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Arnaud de Bouche et Jean Rogey, et contre Jean Dubois, écuyer, appelé au procès par les précédents, au sujet d'une propriété sise au Poujau de Lassan.

G. 2019. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1583-1584. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech. Procès contre Gaston Destancq, défendeur et autrement demandeur en «gariment», et Jean Dubois, écuyer.

G. 2020. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 59 pièces papier, 1 sac.

1602-1617. — Propriétés et seigneuries foncières : Baurech, à Patac. Procès contre Madeleine de Jos, demoiselle, veuve de Jean Rodarel, procureur; Jean Dubois, écuyer, Jean de Commes et consorts.

G. 2021. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1378-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Bègles. — Cession de droits seigneuriaux sur une terre et aubarède traversée par l'estey du moulin de Jean Delalane (11 juillet 1533). — Reconnaissance par David Lafon, procureur, pour un immeuble confrontant à un « pesquey ou estang», et vers le sud, au ruisseau du moulin d'Arcqz (30 janvier 1621). — Requête du syndic de S^{t}-Michel, qui conteste à la dame de Francs le droit de seigneurie sur toute la paroisse de Bègles (11 janvier 1695).

G. 2022. (Liasse.) — 2 cahiers de 40 feuillets papier, 38 pièces papier.

XVI^{e}-XVIII^{e} siècles. —Propriétés et seigneuries foncières : Bègles.

G. 2023. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1558-1559. — Propriétés et seigneuries foncières : Bègles. Procès de Jean de La Mazère, titulaire d'une chapellenie fondée par feu Bonnefous Boulayre, contre Jean de Ségur, écuyer, seigneur de Francs, au sujet d'un domaine sis au lieu dit *Boulaire* ou *Calée.*

G. 2024. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1569. — Propriétés et seigneuries foncières : Bègles.

Procès de Jean de La Mazère contre Jean Dubois, écuyer.

G. 2025. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1478-1749. — Propriétés et seigneuries foncières : Beguey, Blanquefort, Bonnetan.— *Bonnetan.* Reconnaissance pour des terres à Bonnetan, Fargues et Cénac, dont l'une, sise à Bonnetan, confronte « la terra de la confrayria de preberiu » (12 juin 1478).

G. 2026. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1401-1595. — Propriétés et seigneuries foncières : Bouliac. — Bail à fief par les fondés de pouvoir de la communauté d'un bien racheté du tenancier aux frais du nouveau preneur, moyennant 20 1., prix de l'achat, 20 sous, coût de l'acte de vente, et 104 sous dépensés en travaux (23 mai 1401). — Procès contre Marie Alard, veuve de Jean (?) de Lavie, président aux Enquêtes du Palais (1594-1595).

G. 2027. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier,
1 pièce parchemin, 35 pièces papier.

1615-1771. — Propriétés et seigneuries foncières: Bouliac. — Sommation à esporler pour une moitié de maison sise *au Pujau de Lalande,* alias à *La Mothe* et « à présent à *Collin.* » (3 février 1615).

G. 2028. (Liasse.) — 44 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1504-1742. — Propriétés et seigneuries foncières : Bouliac. — Procès contre Arnaud Gassies, écuyer (1504-1510).

G. 2029. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1532-1533. — Propriétés et seigneuries foncières : Bouliac. Procès contre Bernard Larmet.

G. 2030. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1506-1541. — Propriétés et seigneuries foncières : Bouliac. Procès devant l'official pour une terre sise *au Brutey,* alias *à Flauyac.*

G. 2031. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1457-1770. — Propriétés et seigneuries foncières: Cadaujac. Accord entre Jeanne de Bordeaux, veuve de Raimond de Galocha *(sic),* conseiller au Parlement de Bordeaux, et Guillotin Makanan. Celui-ci exonère de redevances des prés tenus par lad. Jeanne *à l'Artigue de Casères,* « per tau que ladeyta Johanna de Bordeu sia tinguda de far losdeytz fossatz, una betz tant solament, de seys pes de large et sincq pes de pargont, lot a l'entorn de totz los pratz que ladeyta dona Johanna de Bordeu a audeyt loc; » ces fossés s'empliront d'eau à « cascuna mareya et malina » et cette eau pourra servir aud. Makanan au moulin *de la Carruguada* (22 décembre 1485). — Attestation constatant que les travaux ont été exécutés (16 août 1487). — Reconnaissance pour une terre grevée d'une rente qui est livrable « al ostau noble de Canteloup, en la parropia de Carinhan» (13 février 1519, n. s.). — Reconnaissance par Bernard de Lahet, avocat général au Parlement, pour divers biens « en la paroisse de Cadaujac ou Villeneufve », au lieu dit à *Lassan,* notamment pour le moulin de Bardin (1er août 1538). — Assignation à dame de Lahet, veuve de M. de Tarneau, conseiller au Parlement (4 mars 1659). — Sommation à esporler pour une terre sise « *à Marrecuit,* et à présent à *la Gabachotte* » (28 février 1770).

G. 2032. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1740. — Propriétés et seigneuries foncières : Cadaujac. Procès contre dame Demonjuif, veuve de Picde père, seigneur de la maison noble du Désert.

C. 2033. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier,
9 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1413-1581. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes.

G. 2034. (Liasse.) — 1 cahier de 40 feuillets papier,
3 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1614-1785. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. — Quittance pour Isabeau Du Roy, veuve de François de Nort, conseiller au Parlement (28 novembre 1614). — Délimitation d'une terre et vigne, sise paroisses de Quinsac et de Cambes, au lieu dit *aux Baletts* ou *à Prévôt,* et anciennement *aux Gaillardins* (sans date).

G. 2035. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1607-1612. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. Procès contre la famille Gendreau.

G. 2036. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1615-1622. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. Procès contre Raimond Baguin, bénéficier, chargé de la construction d'un chai.

G. 2037. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1628-1640. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. Procès contre Pierre Boisseau, notaire royal.

G. 2038. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 99 pièces papier.

1700-1720. — Propriétés et seigneuries foncières : Cambes. Procès contre Odet Branda.

G. 2039. (Liasse.) — 3 cahiers de 61 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 37 pièces papier.

XV^e^ siècle-1780. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes.

G. 2040. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1577-1584. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre François Ferreau, receveur général des finances en Guienne.

G. 2041. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1568-1583. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Jean de Maubrac, Bertrand de Carmaing, conseiller au Parlement, et Jeanne de Maucamp, sa femme.

G. 2042. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 31 pièces papier.

1595-1597. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Bernard de Lestreilhes, dit Guilhet.

G. 2043. (Liasse.) — 2 cahiers de 44 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 110 pièces papier.

1576-1580. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Pierre Du Fleix, marchand de Bordeaux.

G. 2044. (Liasse.) — 2 cahiers de 36 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1579-1607. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Pierre Du Fleix et contre Catherine Du Fleix, sa fille, femme de Jean de Gaufreteau, conseiller au Parlement. — Commandement fait à Catherine Du Fleix, «à son domicilie, sur les Fossés des Taneurs, près du chaffault neuf» (11 août 1625).

G. 2045. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1612. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Jean Robert, avocat.

G. 2046. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 17 pièces papier.

1626. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Guillaume Dumoulin, avocat.

G. 2047. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1666-1667. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Pierre Robert, écuyer, avocat.

G. 2048. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 20 pièces papier.

1565-1687. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Martin Bordes, tailleur, et contre Jean de Pontacq, seigneur de La Tour, intervenant au procès.

G. 2049. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1528-1752. — Propriétés et seigneuries foncières : Camblanes. Procès contre Pierre Meynard, constructeur de vaisseaux.

G. 2050. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1460-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Canéjan, Cantenac, Carignan, Castres et Cénac. — *Canéjan.* Reconnaissance pour une « pièce de brucas, jaugua, broustier et lande», sise à Camparian, lieu dit à Caseleuvre, près la Hauguoye, confrontant « au che-

min romyou » (2 septembre 1563). — *Cantenac.* Reconnaissance pour une vigne « a u camin de la Caussade» (8 septembre 1608). — *Carignan.* Bail à fief d'une terre sise au lieu dit *la sauvetat de Carignan* (19 décembre 1489). — Bail à fief d'un immeuble sis au même lieu (20 décembre 1489). — Reconnaissance pour une terre au lieu dit à *la Sauvetat,* autrement *à Birach* (29 décembre 1663). — «Ventilation» d'immeubles au profit de M. de Fauquier, conseiller à la Grand'Chambre, à cause de sa maison noble de Canteloup (19 janvier 1767).

G. 2051. (Liasse.) — 1 cahier de 34 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1439-1697. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. — Reconnaissance pour un pré au lieu dit *aux Gahets* (21 mars 1617). — Vente par Jean Bacour, sieur de Tauranacq, d'une terre confrontant au grand chemin du Roi (15 août 1641).

G. 2052. (Liasse.) — 86 pièces papier.

1700-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. — « Ventilation » au profit de M^{me} de Ferron, à cause de sa maison noble de Bétaille (19 décembre 1766).— Engagement pris par six habitants de Blanquefort de faire les « percintes » ou levées de terre entourant des vignes plantées depuis 5 ans (28 mai 1769). — Protestation de bien-tenants dont les propriétés sont inondées par la faute du chapitre, lequel a «depuis environ deux ans.... entrepris d'abatre la percinte ancienne qui retenoit les eaux de la rivière le long de leurs possessions et de la transporter beaucoup plus en avant pour gaigner du terrain » (27 novembre 1778).— «Ventilation» au profit des bénéficiers de S^{t}-Michel et de S^{te}-Eulalie et de M. Desaigues, « à cause de la maison de Thibaudin » (23 juin 1780).

G. 2053. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 11 pièces papier.

XVI^{e}-XVIII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon.

G. 2054. (Liasse.) — 1 cahier de 27 feuillets papier, 44 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1528-1555. — Propriétés et seigneuries : Cenon. Procès contre Jeanne Richard, Guillaume-Arnaud de Cazenove, etc.

G. 2055. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 1 pièce papier, 1 sac.

1558— Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. Procès contre Mathieu de Ville, comme tuteur et curateur des enfants de Raimond Pelon, et contre Thomas Berthou.

G. 2056. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 52 pièces papier, 2 sacs.

1644-1651. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. — Procès contre Anne de Pontac, veuve du conseiller Desaigues, et contre Jacques Desaigues, écuyer. — Analyse d'une reconnaissance du 18 juin 1622, consentie par Narde de Bertamond et de La Boissière, veuve de Guillaume Desaigues, procureur général au Parlement (sans date).

G. 2057. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1691-1719. — Propriétés et seigneuries foncières : Cenon. Procès contre Pierre Rigouleau, notaire, au sujet d'un bien renfermant colombier, jardin et verger.

G. 2058. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1492-1494. — Propriétés et seigneuries foncières : Certes. — Assignation du bayle du sire d'Albret à Certes, Georges de Gramond, qui empêche les tenanciers de S^{t}-Michel de s'acquitter (7 décembre 1492). — Exposé des droits que revendique le seigneur d'Albret à Certes (13 mai 1493). — Procédure au Parlement (1494).

G. 2059. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 21 pièces papier

1479-1770. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. — Reconnaissance au profit de Barthélemy de Lataste, seigneur de la maison noble de ce nom, paroisse S^{t}-Germain-de-Puch (31 décembre 1479). — Reconnaissance pour un pré *au pont de Ladinhan,* autrement *au molin de Latasta* (26 juillet 1499). — Reconnaissance pour une vigne sise *a la Herroneyra* (17 janvier 1500, n. s.). — Appointement relatif à un moulin sis à *Canterane* (7 mai 1539). — Sommation à esporler à la requête de Samuel de Jouglens, seigneur de La Cave, de la Tour de Fargues et de la maison noble de Mauconseil, paroisse de Plassac. Extrait d'une reconnaissance pour un immeuble contigu à la terre dite « le boys de l'hospital de Fargues» (9 octobre 1692).

G. 2060. (Liasse.) — 6 pièces papier.

xve siècle-1539. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre Jean Estève, écuyer, seigneur de Langon.

G. 2061. (Liasse.) — 4 cahiers de 82 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1569-1573. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre François Héralde, tuteur et curateur des enfants de feu Arnaud de Lavie.

G. 2062. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1535-1616. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre Jean Cremeau, curé de Bonnetan, au sujet du moulin de Canterane.

G. 2063. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1509-1618. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre Richard Malabault, au sujet des biens sis *au Bois du pont de Ladinhan.*

G. 2064. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1535-1618. — Propriétés et seigneuries foncières : Fargues. Procès contre Richard Malabault, au sujet d'un pré sis *au Barrait.*

G. 2065. (Liasse.) — 2 cahiers de 75 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1481-1588. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac.

G. 2066. (Liasse.) — 2 cahiers de 53 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 62 pièces papier.

1517-l701. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. — Extrait d'une reconnaissance de 1511 mentionnant une vigne au lieu dit *à la Mothe de Ferris* et d'un accord intervenu entre S^{t}-Seurin et Charles de Tourchon, écuyer, s^{r} de S^{t}-Georges (1691?). — Déclaration par le syndic touchant un fait « que quelque personne de probitté et de consiance auroit révellé pendant le jubillé » (24 avril 1692).

G. 2067. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 121 pièces papier.

1666-1789. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. — Convocation à une réunion des bien-tenants de la palu de Floirac, ordonnée par l'Intendant * pour délibérer ... sur la construction d'une écluse et autres réparations nécessaires » (13 août 1727). — « Ventillalion des biens immeubles ... acquis par maître Laurans Garat, avocat en Parlement, membre de la Cadémie royalle des Siences de Bordeaux et professeur de philosophie au collège de Guienne » (9 août 1768). — Reçu pour 21 livres rendues par le syndic de S^{t}-Michel après avoir été payées mal à propos par suite d'une confusion de tenures (15 juillet 1774). — Reconnaissance par Isaac Mendès France pour un immeuble sis au lieu « anciennement appellée à *Villendrau, à Martouret,* depuis *à Faure* et à présent à *Berdery* » (1781).

G. 2068. (Liasse.)— 54 pièces papier.

XVI^{e}-XVIII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. — Analyse d'une reconnaissance du 21 juillet 1614 pour un bien confrontant au chemin qui conduit de la chapelle N.-D. de la Belle-Croix au moulin de Floiraguet et à La Souis(sans date).

G. 2069. (Cahier.) — In-f°, 26 feuillets papier.

XVIII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Lièvе. — Mention d'une vigne sise *au Tregeyt,* autrement *à la Mothe* (fol. 2 v°). — Analyse d'une reconnaissance du 9 février 1765 par Jérôme Dechassaing, écuyer, seigneur de la maison noble de Beauséjour (fol. 6);— d'une reconnaissance de 1765 par un bourgeois de Bordeaux pour un « pigeonier couvert de pierre» (fol. 7 v°). — Mention d'un bien contenant « les journées de 20 hommes ou environ, revenant à 2 journaux et demy, mesure de Bordeaux » (fol. 13).

G. 2070. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1546-1551. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Denis Chauton, avocat.

G. 2071. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1576-1578. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac(?). Procès contre Guillaume Leblanc, avocat.

G. 2072. (Liasse.) — 2 cahiers de 56 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1416-1618. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Anne de Guilhon, femme de Jean Aygre, écuyer, et Isabeau Forthon.

G. 2073. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1638-1639. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre François Dodet, «hoste de l'Avanturier ».

G. 2074. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1647. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Marguerite de Quirac, demoiselle, veuve de noble François-Louis de Brach, écuyer, sieur de Fouchereau.

G. 2075. (Liasse.) — 2 cahiers de 26 feuillets papier, 29 pièces papier.

1664-1667. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Pierre de Lamathe, procureur.

G. 2076. (Liasse.) — 2 cahiers de 36 feuillets papier, 42 pièces papier, 1 sac.

1539-1741. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Jean Jung, ancien consul de la Bourse, et contre le Domaine. — Sentence entre les bénéficiers de S^{t}-Michel et Pierre Detustal, écuyer, seigneur de La[u]bardemont (27 août 1543). — Réquisition du procureur du Roi, revendiquant la directité de la terre qui forme l'objet du procès, « pour raison de la maison noble de Labaste, scituée dans la parroisse de Floirac» (17 décembre 1738). — Réquisitoire du procureur du Roi : il expose que, vers le XIII^{e} siècle, des canonistes ayant interdit les hypothèques générales, on assimila souvent les rentes constituées au cens, ce qui entraîna l'usurpation de la directité (26 janvier 1741). — Mémoire du procureur du Roi : il définit la portée de l'acte du 6 avril 1552, portant cession d'une rente en franc-alleu : « On se servoit de ce terme de franc-allu par précaution et pour signiffier que la renie constituée ne pouvoit être succeptible d'aucune réduction, de la même manière qu'on stipule présentement dans les contrats de constitution de rentes constituées [qu'elles] seront exemptes de dixième et autres impositions cré[é]es et à créer» (22 juillet 1741).

G. 2077. (Liasse.) — 2 cahiers de 30 feuillets papier, 13 pièces papier.

1304-1742. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Bernard Broustera et Jean de Lauvergnac, écuyer, seigneur de la Mothe de Haux et de la maison noble d'Andissan.

G. 2078. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 26 pièces papier, 1 sac.

1745-1746. — Propriétés et seigneuries foncières : Floirac. Procès contre Hugues Verdun, bourgeois.

G. 2079. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1643-1767.— Propriétés et seigneuries foncières: Floirac. Droits d'amortissemeut.

G. 2080. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 29 pièces papier.

1424-1771. — Propriétés et seigneuries foncières : Frontenac et Gradignan. — *Gradignan.* Reconnaissance par Jean-Joseph de Pomiers, écuyer, curé d'Ambarès (22 octobre 1749). — «Ventilation» d'immeubles acquis de Jacques de Pomiers, chevalier, seigneur baron de Pujo, ancien conseiller au Parlement (24 février 1771).

G. 2081. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1562-1573. — Propriétés et seigneuries foncières : Haux. Procès contre Mengeon Marchant.

G. 2082. (Liasse.) — 2 cahiers de 97 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1511-1766. — Propriétés et seigneuries foncières : Labrède, Langoiran (?), La Tresne. — *La Tresne.* Bail

à métayage du bourdieu de La Tresne : détail des conditions (23 novembre 1653). — Déclaration d'une femme qui doit les arrérages d'un cens pour 29 ans, bien que la reconnaissance porte qu'elle s'est acquittée (28 juin 1739).

G. 2083. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1471-1525. — Propriétés et seigneuries foncières : La Tresne. Procès contre Jean Vidault, «pauvre homme de labeur » .

G. 2084. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1654-1663. — Propriétés et seigneuries foncières : La Tresne. Procès contre Julien Ducoing, orfèvre, et Jeanne Arderet. — Paiement en 40 écus sol valant 128 livres (20 novembre 1654).

G. 2085. (Liasse.) — 4 cahiers de 62 feuillets papier, 19 pièces papier.

1430.-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Léognan, Le Taillan, Le Tourne. — *Le Tourne.* Vente aux bénéficiers de diverses redevances seigneuriales au Tourne (1430-31).

G. 2086. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1533-1769. — Propriétés et seigneuries foncières : Le Tourne. Procès contre Pierre Faux, courtier.

G. 2087. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1466-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Lignan, L'Isle-S^t-Georges. — *Lignan.* Reconnaissance pour une « terra laboradisse contenent lo jornau de quatre parelhs de boeus o environ, en laquau terra a una petita bordeta cuberta de rege de boys » (1^er septembre 1516). — *L'Isle-S^t-Georges.* Reconnaissance par Étienne Taranque, sieur de Rocquette, contrôleur en la Comptablie de Bordeaux (7 janvier 1617).

G. 2088. (Liasse.) — 9 pièces papier, 1 sac.

1533-1618. — Propriétés et seigneuries foncières : L'Isle-S^t-Georges. Procès contre Tintan, bourgeois et marchand de Bordeaux.

G. 2089. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 29 pièces papier.

1456-1710. — Propriétés et seigneuries foncières : Lormont. — Assignation à Pierre-Charles de Lavergne, sieur de Guilleragues, conseiller au Parlement (15 juillet 1620).— Reconnaissance pour une terre à Lormont, au lieu appelé autrefois *au Jaugas de La Ramade* et *Mayne de Vize,* et présentement *à Lavergne* (21 avril 1622). — Vente par Olive de Mulet, veuve de J.-J. de Lavergne, seigneur, vicomte de Guilleragues, de deux petites maisons sises dans la rue qui conduit de Lormont au port, lesquelles maisons ont « partie des planchers rompus et les portes et fenêtres emportées par les gens de guerre » (27 avril 1651). — Mention d'une rente constituée sur une terre sise à Lormont, lieu dit *aux Justices* (sans date).

G. 2090. (Liasse.) — 2 cahiers de 41 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 27 pièces papier

1661-1662. — Propriétés et seigneuries foncières : Lormont. Procès contre Pierre Lacombe, notaire royal.

G. 2091. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

1406-1772. — Propriétés et seigneuries foncières : Mérignac, Meynac et Montferrant.

G. 2092. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 23 pièces parchemin, 43 pièces papier.

1513-1396. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac.

G. 2093. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 40 pièces papier.

1610-1785. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. — Extrait d'une reconnaissance passée, le 10 mai 1478, au profit de Pélegrine de Collignan, femme de noble Pierre de Roustaing, dame d'Andissas, pour un moulin sis à Quinsac, lieu dit à *Huc,* grevé de II boisseaux de blé, mesure de Bordeaux. Assignation à esporler pour ce moulin «appellé autrefois à Hue et maintenant le moulin de Lama» (mars 1781). — Invitation à reconnaître diverses terres sises à Quinsac et relevant de la maison noble de La Mothe de Cambes (sans date).

G. 2094. (Liasse.)— 1 cahier de 17 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 7 pièces papier, 1 sac.

1518-1520. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. Procès contre Nicolas Capuci, « notaire public et praticien en court d'église ».

G. 2095. (Liasse.) — 2 cahiers de 39 feuillets papier, 57 pièces parchemin, 14 pièces papier, 1 sac.

1517-1519. — *Idem*.

G. 2096. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1579-1580. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. Procès contre Martin Gaillard Bernard et Gaillard Bediat.

G. 2097. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 37 pièces papier.

1599-1602. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. Procès contre Élie Soteau, avocat.

G. 2098. (Liasse.) — 2 cahiers de 49 feuillets papier, 26 pièces papier.

1722-1725. — Propriétés et seigneuries foncières : Quinsac. Procès contre Marguerite Chaigneau et le grand ouvrier de S^te^-Eulalie.

G. 2099. (Liasse.) — 14 pièces papier.

XV^e^ siècle-1714. —Propriétés et seigneuries foncières : Rions. — Mention de croix placées à diverses reprises pour la saisie d'une censive (XV^e^ siècle). — Procès contre Jean Pascault, avocat au Parlement, juge de Rions (1615-1616).

G. 2100. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1492-1629. — Propriétés et seigneuries foncières : Rions. Procès contre François Duribault, bourgeois de Rions.

G. 2101. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1372-1771. — Propriétés et seigneuries foncières : Sadirac, S^t^-Caprais, S^t^-Genès près Bordeaux, S^t^-Genès-de-Lombaud, S^t^-Germain-de-Puch, S^t^-Jean-d'Illac, S^t^-Loubès et S^t^-Sulpice-d'Izon. — S^t^-*Caprais.* « Ventilation des biens immeubles» entre M. de Fougeras, conseiller honoraire au Parlement, à cause de sa maison noble de Saugean; le président de Gourgues, à cause de sa maison noble de Gourgues; M. Casenave, écuyer, à cause de sa maison noble de La Caussade, et les bénéficiers de S^t^-Michel (29 mai 1764). — *S^t^-Jean-d'Illac* (?). Fragment de liève, contenant un extrait de reconnaissance de 1611 pour une terre sise *à la Barbacane* (XVIII^e^ siècle). — *S^t^-Sulpice-d'Izon*. Arrêt de défaut pour Jean Pelet, écuyer, demandeur, poursuivant le collecteur d'Izon en paiement de «quatre boisseaux d'avoine due par les habitans de Cameyrac pour l'année 1752, à raison du pacage qu'ils font dans la lande de la parroisse de S^t^-Suplice » (18 janvier 1754).

G. 2102. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1547-1582. — Propriétés et seigneuries foncières : Tabanac. — Procès-verbal de la saisie de la maison noble de Carmellet, au détriment de Jacquette de Carie, dame de Roquetaillade. Le sergent royal place « les paneauceaulx et basions (?) royaulx en et sur toute icelle maison noble….., avec ses appartenances….. comme son collombier» (13 mai 1575). — Procès contre Geoffroi de Nolibois au sujet de biens sis au Castera (1579-1580).

G. 2103. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1615-1697. — Propriétés et seigneuries foncières : Tabanac. — Procès contre Martin de Lure, écuyer, s^r^ de Bessan (1616-1619). — Liève : mentions de biens sis aux lieux dits : *aux Costes de S^t^-Seurin, au Casterar, à S^t^-Seurin, à Roque-Sabine,* etc. (sans date).

G. 2104. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1508-1560. — Propriétés et seigneuries foncières : Tabanac. Procès contre Bertrand de La Salle.

G. 2105. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1427-1755. — Propriétés et seigneuries foncières : Talence. — Reconnaissance pour une vigne sise dans la paroisse de Talence, au plantier du Branar, confrontant à l'est « au grand chemin qui va de Bordeaux à Talence. autrement appellé chemin Roumieu » (8 septembre 1629).

G. 2106. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1403-1779. — Propriétés et seigneuries foncières : Toulenne, Tresses et Villenave. — *Tresses.* Appointement contre Jean Daste, écuyer (5 juin 1549). — *Villenave.* Bail à fief par « noble home Galhard Deu Bosc, senhor de Cantalop et de Banhans », d'un « mollinar » au lieu dit *le moulin de La Prade,* sur l'Eau-Blanche, avec obligation de remettre l'usine en état (9 février 1495, n..s.). — Analyse de titres, notamment d'un bail à ferme consenti en 1483 pour un bois et lande « au lieu appellé à La Bastide, confrontant entre lou grand camin comunau quy va de Bourdeaux à Lespaigniolle, d'une part, et lou camin apperat à Lachey, d'autre part », et à des bois et landes, de deux bouts (sans date).

G. 2107. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 60 pièces papier.

1377-1699. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Accord entre François de Roches, vicaire perpétuel, et les bénéficiers, d'une part, et Henri Maubrun, avocat, régent ès droits en l'Université, d'autre part. Mention de feu Olivier Maubrun et de son fils, feu Henri Maubrun, l'un et l'autre bourgeois, maîtres maçons et superintendants au bâtiment de l'église S^{t}-Michel (25 août 1588). — Fragment du testament de Raimond Cadène, archidiacre du Mas-d'Agenais, bénéficier de S^{t}-Michel (20 août 1592). — Testament d'Hilaire Davoust, bénéficier :« Je veux estre ensevely dan9 lad. esglize S^{t}-Michel, dans la cave où MM. les bénéficiers, mes confrères, ont accoutumé estre ensepvelis» (28 juillet 1671). — Testament de Jacques Singlande, bénéficier, ancien curé de Cabanac. Legs destiné à la construction d'une salle capitulaire contre la sacristie actuelle, du côté de l'est, « d'autant que dans le lieu où nous tenons nos chapitres, quy est la sacristie, il arrive qu'en ce tenant il s'y cornet des irrévérences » (14 juin 1673). — Obligation au profit de mère Louise de l'Incarnation, prieure de l'Assomption (15 février 1699).

G. 2108. (Rouleau.)— 2 pièces parchemin.

1536-1572. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Inventaire des biens de feu Jean Drou : 12 draps de lin neufs, 27 de lin et 27 de bourre de lin à demi-usés, etc. (20 novembre 1534). — Testament de Peyronne de Lafont (10 février 1572).

G. 2109. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 218 pièces papier.

1645-1789. —Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Notification de la part de Raimond Duribaud, citoyen et banquier de Bordeaux, seigneur de la maison noble de Lavau, à S^{t}-Macaire, et en cette qualité coseigneur avec le Roi du passage de la Garonne devant lad. ville, ancien directeur de la Compagnie des Indes-Orientales (18 octobre 1697). — — Lettre signée de F. Roussaud (?), prieur de Faize (3 mai 1717).

G. 2110. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1476-1644. —Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre les Augustins de Bordeaux, à qui le chapelain de Peymouton était tenu de payer tous les vendredis un pain du poids de 16 onces.

G. 2111. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1633-1641. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre Marie Desenault, veuve de M. de Fontaines, conseiller au Parlement.

G. 2112. (Liasse.) — 30 pièces papier.

1713-1726. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre François Meydon, lieutenant de la juridiction de Coutras, et Antoine Mercadet.

G. 2113. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 2 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1670-1779. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre Pierre Laville, tonnelier.

G. 2114. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1750-1754. —Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre un bourgeois et ses créanciers.

G. 2115. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1609-1659. — Impôts et privilèges : droit d'évocation. — Requête des bénéficiers au Parlement, demandant qu'on les admette à introduire leurs causes devant

la Cour en première instance, à cause de l'inimitié des juges du Présidial : le lieutenant général veut enlever aux bénéficiers la seigneurie de divers biens, et il a procédé par saisies; la requête cite des débiteurs du chapitre parmi les conseillers au Présidial (27 mars 1607). — Lettres d'évocation générale pour les bénéficiers de S^{t}-Michel (septembre 1620). — Mémoire tendant à obtenir un privilège d'évocation générale pour les bénéficiers : les biens relevant des bénéfices sont pour la plus grande partie aux mains des gens du Parlement (sans date).

G. 2116. (Liasse.) — 1 cahier de 27 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1523-1694. — Impôts et privilèges.

G. 2117. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 52 pièces papier.

1702-1789.— Impôts et privilèges.

G. 2118. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1479-1792. — Confréries : de N.-D. des Anges ou de la Chandeleur, de S^{t}-Jacques, de S^{t}-Marc, des Montuzets et des Dames de Charité.

G. 2119. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1757-1769. — Confrérie des Montuzets. Procès contre Pierre Nolibois, contre-boursier. — Remboursement de partie d'un emprunt fait le 16 mai « pour remplir le vœu et voïage que la confrairie de MM. les chevaliers de Montuzets font ordinairement à Montuzet tous les ans » (4 août 1767). — Détail des dépenses : peinture du bateau, vin à 14 s. le pot : « pour avoir fait venir... dus ainvalides pour etviter que l'on ne vaule rien au réfectoire, » etc. (29 mai 1767).

G. 2120. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets, 75 pièces papier.

1693-1790. — Confrérie des Dames de Charité. Bourdieu de Cadeot, à Cenon.

G. 2121. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets, 8 pièces papier.

XVIII^{e} siècle. — Confrérie des pauvres âmes du Purgatoire. — Conventions avec Jean-Antoine Dalais, «feudiste», «géomètre et commissaire à terriers,» pour la recherche de droits appartenant à la Confrérie des âmes du Purgatoire (15 avril 1787-31 mars 1791). — Vérification des fiefs de la Confrérie des âmes du Purgatoire : Mathieu Greffier, «ancien maître-tailleur de femmes » (3 janvier 1792).

G. 2122. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 62 pièces papier.

1508-1754. — Pièces de procédure, classées par ordre alphabétique du nom des parties : A.-B. — Actes contre le procureur d'Étienne Berard, abbé de Cagnote (1615 ?).

G. 2123. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1506-1771. — Pièces de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : C.-D.

G. 2124. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1632-1634. — Pièces de procédure. Affaire Madeleine de Durfort, dame de Lalande.

G. 2125. (Liasse.) — 28 pièces parchemin, 47 pièces papier.

1505-1750. — Pièces de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : E.-J. — Affaire Ferreyre. Consultation signée : Maignol, portant que les biens immeubles des mineurs ne peuvent être aliénés irrévocablement que par un décret solennel; les enfants peuvent les revendiquer pendant un délai de trente ans à courir de leur majorité (9 mai 1735).

G. 2126. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 64 pièces papier.

1447-1774. — Pièces de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : L. — Affaire Dominique de Lahet. Procès-verbal de purgation de Raimond de Mérican dans l'église S^{t}-Pierre : « Avons faict préparer le grand autel du livre, missel, croix, *Te yigitur* et précieux corps N. S. présent, et [après] que led. vicaire de lad. parroisse a heu baillé à laver les mains à icellui de Mericam et c'estre mys a genoulx, a promis et juré de dire la vérité sur ce que par nous seroyt int[e]rrogé; » l'interrogatoire est renvoyé à l'après-midi (9 décembre 1555). — Affaire Peyronne Lalanne. Appointement contre Jean de Feron, écuyer, sieur de Virelade et Beaupuy (21 février 1611). — Affaire Jean de Lartigue. Arrêt du Parlement de Bordeaux entre le

syndic de S[t]-Michel et Jean de Lartigue, chanoine de S[t]-André : les bénéficiers fourniront « homme vivant, mourant ou confisquant», sans quoi led. de Lartigue pourra procéder à la vente de la maison dont est question (6 septembre 1608).

G. 2127. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1561-1575. — Pièces de procédure. Affaire Guillaume Leblanc.

G. 2128. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 52 pièces papier.

1562-1779. — Procès de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : M. et P. — Affaire Mendès. Consultation portant que les lods et ventes sont dus seulement pour les fruits pendants au moment de la vente, parce qu'ils sont censés faire partie du fonds (26 novembre 1744).

G. 2129. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1504-1770. — Pièces de procédure classées par ordre alphabétique du nom des parties : R.-Y.

G. 2130. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1516-1765. — Pièces de procédure sans nom de parties.

G. 2131. (Liasse.)— 1 cahier de 14 feuillets papier,
2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1467-1789. — Procureurs et syndics des bénéficiers. — Révocation de procureurs des bénéficiers (11 mars 1719). — « Rolle des causes du scindic de S[t]-Michel qui sont à poursuyvre tant en la Court que au senneschal » : 32 instances (XV[e] siècle).

G. 2132. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1628. — Correspondance de Plasse envoyé à Toulouse.— Première lettre: il a voyagé la plupart du temps à travers champs ; la vie est chère à Toulouse : le pain de 1 sol se vend 5 liards et le vin de 8 à 10 s. (11 janvier). — Il ne peut se faire livrer certaines pièces: « Je n'ay encores mes hardes; car, si j'estois vestu en prestre, je crierois tant après M. le premier Présidant que je les luy fairois remettre » (21 janvier).

G. 2133. (Registre.) — In-f° 97 et 9 feuillets papier.

1594-l605. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — Recettes des *rentes foncières* et des *rentes amortissables*. — Don de 30 s. «à deux Ongrois quy aboinct esté prins des Teurqs » (fol. 1).

G. 2134. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets papier.

1610-1611. — Comptabilité. Recettes de revenus du 1[er] août 1610 au 31 juillet 1611.

G. 2135. (Registre.) — ln-4°, 65 feuillets papier.

1614-1615. — Comptabililé. Recettes et dépenses du receveur. — Reçus signés par diverses parties prenantes (fol. 1 et suiv.). — Paiement de 36 1. à Judicis, «en déduction de la somme de cent livres que Messieurs luy ont promis pour faire ung inventaire correct de tous leurs tiltres et papiers » (fol. 55 v°).

G. 2136. (Cahier.) — In-4°, 23 et 23 feuillets papier.

1619-1620. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — Reçu 52 1. 13 s., prix de 15 boisseaux et demi de froment (fol. 6)). — Reçu d'arrérages payés par Lancelot de Calmel, écuyer, sieur de Geneste (fol. 22 v°).— Achat de bœuf à 5 s. la livre (fol. 11 v°); — de mouton à 8 s. (fol. 22); — d'huile à 6 s. la livre (fol. 22 v°).

G. 2137. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillets papier.

1626-1627. — Comptabilité. Dépenses et recettes.

G. 2138. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets papier.

1628-1629. — Comptabilité. Dépenses et recettes. — Paiement de 4 s. de port « pour une lettre du camp de La Rochelle et lieu de La .Jarrie, de M. Caussan, advocat au Privé Conseil » (fol. 1). — Mention de froment à 4 1. le boisseau (fol. 2). — Dépense de 172 1. « pour aller au Privé Conseil, à La Rochelle » (fol. 2 v°). — Achat de bœuf à 5 s. 8 d. (fol. 6). — Réception de 15 sacs et une liasse, que l'on a placés « dans un coffre de fer» (fol. 8 v°). — Remise d'une barrique de vin «à l'hôte de la Galère» (fol. 9). —Avance de 200 1. « pour faire la cave et sépulture pour les bénéficiers » (fol. 10).

G. 2139. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets papier.

l629-1630. — Comptabilité. Dépenses et recettes. — Paiement de 20 s. « à un morisque qui a tiré quantité de bouriers de la cave où demeure Crouzet » (fol. 3). — Cens payé par M. Pati, sieur de Bèlegarde (fol. 15 v°).

G. 2140. (Registre.) — In-4°, 356 feuillets papier.

1631-1640. — Comptabilité. Recettes et dépenses.— *Exercice 1631-1632.* Achat de mouton à 9 s. la livre et de bœuf à 5 s. 8 d. (fol. 19).— Achat de «colle-fort pour mettre [dans] la leytance pour blanchir lad. maison » (fol. 23 v°). — Achat de froment à 7 1. 10 s. le boisseau et d'avoine à 4 1. 10 s. (fol. 25). — *Exercice 1632-1633.* Achat de froment à 4 1. 15 s. le boisseau (fol. 32);— de « cinq cartons de vin, à 4 s. le pot, 1 1. » (fol. 41 v°). — Vente de vin à 20 et à 21 écus le tonneau (fol. 48 v°). — *Exercice 1633-1634.* Remise d'une pistole valant 8 1. 10 s. (fol. 71 v°); — d'un écu d'or valant 4 1. 10 s. (fol. 83 v°). — *Exercice 1634-1635.* Acquisition d'un bourdieu à Lormont : paiement de 50 écus à la fille de la vendeuse, « ayant lad. filhe presté son nom pour retraire led. bourdieu et ne l'ayant vouleu prester autrement » (fol. 107 v°). — Vente de vin à 23 et à 22 écus le tonneau (fol. 126 et 127). — *Exercice 1635-1636.* Frais de réception : la vendeuse du bourdieu de Lormont, « sa filhe et son prétendu gendre » (fol. 153 v°). — Achat de 6 dindes: 3 1. 15 s., quatre chapons : 1 1. 12 s. (fol. 157 v°). — Achat de froment, à 6 l. le boisseau, et d'avoine à 50 s. (fol. 164 v°). — Vente de vin à 18 écus le tonneau (fol. 178). — *Exercice 1636-1637.* Remise de « douze carnes» valant 38 1. 8 s. (fol. 210 v°). — Achat de froment à 5 1. le boisseau et d'avoine à 50 s. (fol. 211).— *Exercice 1637-1638.* Paiement de blé à 4 1. le boisseau et d'avoine à 2 l. 15 s. (fol. 250). — Vente de vin blanc à 42 l. le tonneau (fol. 258 v°). — *Exercice 1638-1639.* Paiement de froment à 5 1. le boisseau et d'avoine à 2 l. 15 s. (fol. 290 v°). — Remise de 12 «carnes» revenant à 38 l. 8 s. (fol. 290 v°). — Vente de vin blanc à 69 l. le tonneau (fol. 302). — *Exercice 1639-1640.* Frais d'un repas (fol. 339).

G. 2141. (Registre.)— In-4°, 417 feuillets papier.

1640-l650. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1640-1641.* Michel Dujonqua étant syndic. «Estat des frais faicts pour la réparation de la noble tour de Béguey » (fol. 11). — *Exercice 1641-1642.* Frais pour des repas (fol. 45). — *Exercice 1642-1643.* Robert Rousseau étant syndic. Paiement de froment à 8 l. le boisseau et d'avoine à 3 l. (fol. 82). — Vente de vin à 25, 26 et 27 écus le tonneau (fol. 91 r° et v°). — *Exercice 1643-1644.* Henri Defforges étant syndic. Paiement de froment à 15 l. le boisseau et d'avoine à 4 1. 10 s. (fol. 117). — Achat de barriques à 27 et 30 1. la douzaine (fol. 121); — de bœuf à 6 s. la livre et de mouton à 9 s. (fol. 124 v°). — Vente de vin à 108 l. le tonneau (fol. 128 v°). — *Exercice 1644-1645.* Vente de vin à 22 écus, à 46 1. 10 s. et à 17 écus et demi le tonneau (fol. 158-160). — *Exercice 1645-1646.* Achat de barriques à 36, 38 et 42 l. la douzaine (fol. 188-191). — Vente de vin à 20, 13 écus et 40 1. le tonneau (fol. 197 v°-199 v°). — Achat de barriques à 36 1., 24 1. et 22 1. la douzaine (fol. 213 v°). — Dépenses pour replanter partie des vignes de Queyries : journées d'hommes qui ont fait le «tretin», labourage, plantation de «barbeaux », achat de cordeau pour « planter à droite ligne» ; «quelque temps après il falut *majesca»* (fol. 214). — *Exercice 1646-1647.* Achat de barriques à 3 1. l'une (fol. 226); — de «résinne pour faire chandelle» (fol. 226 v°). — Évaluation du froment à 6 1. le boisseau et de l'avoine à 3 l. (fol. 235 v°). — «Pour avoir faict porter la croix de St-Michel, rompue par les religieux de l'abbaye de S^{te}-Croix, chez M. de Lavie, advocat général » ; frais d'assignation desd. religieux par l'office d'un clerc; «lesd. religieux ayant deschiré le manteau dud. clerc en deux parts et reteneu Tune chez eux, j'ay preste le mien de drap d'Espaigne aud. clerc pour se retirer, lequel n'ayant peu avoir du despuis, M^{rs} me l'ont payé 9 1. » ; signification d'excommunication, copie d'un rapport de chirurgien sur le cas de «M. Naba, ... blessé par lesd. religieux» (fol. 239 r° et v°). — Dépense de 2 1. 3 s., frais d'une lettre de change de 100 l. sur Paris (fol. 240).— Contribution à la refonte de la cloche de Cenon (fol. 241 v°). — Vente de vin à 54 l. le tonneau (fol. 242 v°). — *Exercice 1647-1648.* Dujoncqua syndic. Évaluation du froment à 7 l. le boisseau et de l'avoine à 3 l. (fol. 283). — Vente de vin à 20 écus le tonneau (fol. 291). —*Exercice 1648-1649.* Dujoncqua syndic. Achat de barriques à 11 écus, 10 écus et demi, 10 écus et 9 écus la douzaine (fol. 324, 326 et 327). — Donné aux Carmes, «pour le rachapt du P. Chiron, prisonier en Turquie », 20 l. (fol. 334). — Remis à un conseiller «dix escus quarnes pour payer les espices... du procès contre M. Le Verrier» (fol. 335 v°). — Vente

de vin à 90 l. le tonneau (fol. 338 v°); — de «pau et bibalot», «gahet» et « friquet» (fol. 339); — de vin à 00 1. le tonneau (fol. 340 v° et 341). — *Exercice 1649-1650.* Dujoncqua syndic. Achat de barriques à 10 écus la douzaine (fol 374 et 375); — de « filet pour faire la chandelle de résine» (fol. 378). — Établissement à Cenon, le 5 octobre 1649, de « ung pont à passer nos cavalliers, celuy de pierre ayant esté rompu accause des troubles de guerre • (fol. 378). — Vente de vin à 95 l. 15 s., 32 écus, 75 et 76 livres le tonneau (fol. 385 v°-388).— Réparations des dégâts commis l'année précédente par les gens de guerre à la tour de Béguey, à la maison du «bourdilier» et au cuvier (fol. 414).

G. 2142. (Registre.) — In-4°, 309 feuillets papier.

1650-1660. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1650-1651.* Bertrand Dujuncqua syndic. — *Exercice 1651-1652.* Douhet syndic. — *Exercice **1652-1653.*** Dépense de 6 1. « pour faire relier le septiesme terrier » (fol. 82). — *Exercice 1653-1654.* Dujoncqua syndic. Renvoi à la tour de Béguey de meubles qui avaient été portés en ville, « accauze des troubles de guerre» (fol. 113). — *Exercice 1655-1656.* Payé à Lacour, pour l'impression d'exploits d'assignation, 6 l. (fol. 156 v°). — Paiement en louis d'or de 3 1. 3 s. pièce (fol. 157 v°). — Vente de vin à 40 et 50 écus le tonneau (fol. 160-162). — *Exercice 1656-1657.* Dujoncqua *major* syndic. — *Exercice 1658-1659.* Davant syndic. — *Exercice 1659-1660.* Dépense de linge «tant pour bonder que pour faire de la chandelle de rézine » (fol. 276). — Sept journées d'ouvriers à 8 s., pour «déchausser un journal et demi de vigne de la plus maigre pour y mètre du fumier» et sept journées de femmes à 4 s., pour fumer (fol. 276 v°). —Réparation de dégâts causés par des soldats qui « ont ouvert le plancher et dessandeu dans nostre chai et cave et tiré du vin » (fol. 280). — Vente de vin à 128 et 144 l. le tonneau (fol. 287-288). — Mention de Raphaël Prévost, fondeur (fol. 294).

G. 2143. (Registre.) — In-f°, 274 feuillets papier.

1670-1680. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1670-1671.* Foucques syndic. — *Exercice 1671-1672.* Dépense de 8 1. «pour une late… pour arpanté, avec son estuy et ferrure» (fol. 26 v°). — Achat de « 6 charges de sable portées à diverses fois pour sabler nostre vin » (fol. 27). — Vente de vin à 26 écus, 66 l., 63 l., 48 l., 42 l. et 36 l. le tonneau (fol. 29-30 v°). — *Exercice 1672-1673.* Foucques syndic. Vente de vin au prix de 30 à 60 1. le tonneau et de vin rouge « pour l'eau de vie » à 8 écus (fol. 50-51 v°). —*Exercice 1673-1674.* Indemnités aux bénéficiers qui ont assisté à la procession faite à S^{t}-André pour la prospérité des armes du Roi (fol. 70 v°). — Vente de vin au prix de 36 à 66 l. le tonneau (fol. 75 v°-76 v°). —*Exercice 1674-1675.* Foucques syndic. Vente de vin au prix de 63 1. à 45 écus le tonneau (fol. 107-108). — *Exercice 1675-1676.* Annet Roulim syndic. «Port du meuble de Queyries, creinte que les soldatz qui estoint à La Bastide ne s'en saisissent» (fol. 133). — Aménagement d'un chai dans la rue des Fours, « croyant estre obligé d'y mettre nostre vin à cause des gens de guerre » (fol. 135). — Vente de vin au prix de 50 livres à 35 écus le tonneau, et de vin rouge à brûler, au prix de 13 écus (fol. 137-138 v°). — *Exercice 1676-1677.* Donné 15 s. «à l'intandant des manœuvres qui tirent la terre pour les poudres affin qu'il ne tirât pas dans le chay de Siulanes» (fol. 160 v°). — *Exercice 1677-1678. — Exercice 1678-1679.* « Pour du sable à sabler le vin, 5 s.» (fol. 226). — *Exercice 1679-1680.*

G. 2144. (Registre.) — In-f°, 250 feuillets papier.

l680-l690. — Comptabilité. Recettes et dépenses. *Exercices 1680-1681, 1681-1682, 1682-1683, 1683-1684**,** 1684-1685, 1685-1686, 1686-1687, 1687-1688, 1688-1689, 1689-1690.*

G. 2145. (Registre.) — In-f°, 198 feuillets papier.

1690-1700. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercices 1690-1691, 1691-1692, 1693-1694. — Exercice 1694-1695.* «Donné à M. Rolin, nostre confrère, pour avoir doré la girouéte du cloché», 2 l. 14 s. (fol. 87 v°). — *Exercice 1695-1696.* « Donné à un homme pour nous indiquer les fiefs que nous avons chès M. Verdalle », 4 s. (fol. 109 v°). — *Exercice 1696-1697**,** 1697-1698, 1698-1699, 1699-1700.*

G. 2146. (Registre.) — In-1°, 263 feuillets papier.

1700-1710. — Comptabilité. Recettes et dépenses.— *Exercices 1700-1701, 1701-1702, 1702-1703, 1703-1704, 1704-1705. — Exercice 1705-1706.* Paiement de 6 s. « à un charpentier de haute futée, pour avoir fait la visite du petit clocher» (fol. 123). — *Exercice 1706-*

1707. Vente de vin à 54 1. et à 72 1. le tonneau, et distribution entre les bénéficiers de vin que l'on n'a pas pu vendre (fol. 158 v°-160 V). — *Exercices 4707-1708, 1708-1709, 1709-1710.*

G. 2147. (Registre.) — In-f°, 351 feuillets papier.

1710-1720. — Comptabilité. Recettes et dépenses. *Exercices 1710-1711, 1711-1712.* — Lods et ventes pour une vente du 29 mars 1706 à pacte de rachat pour cinq ans (fol. 58). — *Exercice 1712-1713.* Don de 15 1. « pour contribuer à la réparation de l'église parroissialle S^{t}-Christophe » (S^{t}-Christoly), « tombée en ruine, attendu que nous avons une maison en lad. parroisse, dans la rue S^{t}-Paul » (fol. 66 v°). — « Donné dix sols à des païsants pour m'avoir indiqué les différents tènemenls du bourdieu de Rouchon acquis par M. Dumas à La Baranquine» (fol. 67).— *Exercice 1713-1714.* Dépense pour la réparation des orgues et du clocher (fol. 100 v° et 102). — *Exercice 1714-1715.* Donné 4 1. d'étrennes aux laquais de l'Archevêque, pour le premier de l'an (fol. 137). — *Exercice 1715-1716.* Don à l'évêque de Sébaste, par décision du 26 août 1715 : 4 écus valant 14 1. 10 s. (fol. 170 v°). — *Exercices 1716-1717, 1717-1718.* Compte de faix, de bibalot, pau, latte, friquet et gahet (fol. 238). — *Exercice 1718-1719.* Dépréciation des louis d'or de 36 1., «qui ont diminué de vinct sols pièce» (fol. 268 v°). — *Exercice 1719-1720.* Autre dépréciation de 20 s. subie par les louis d'or (fol. 312 v°). — «Donné d'aumosne 2 écus neufs, qui valoint 11 1. 12 s., à un évesque grec » (fol. 312 v°).

G. 2148. (Registre.) — In-f°, 422 feuillets papier.

1720-1730. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1720-1721.* Dépréciations des écus, qui sont ramenés de 4 1. à 3 1. 10 s., et de 3 1. 10 s. à 3 1. (1er et 15 septembre 1720; fol. 12 v°). — « J'empruntay un billet de banque de 1000 1. et me fis inscrire à l'Hôtel-de-Ville pour avoir la permission de M^{gr} l'Intendant de changer led. billet de 1000 1. en argent, laquelle me feut accordée » (fol. 12 v°).— Réduction de la valeur des écus de 3 1. à 2 1. 10 s. (1er octobre 1720; fol. 13). —Autre dépréciation (l^{er} décembre 1720; fol. 13). — « Diminution... d'un demy-denier sur les liarts et d'un denier sur les malbouroucs » (9 mai 1721 ; fol. 13 v°). — *Exercice 1721-1722.* « A M. Chassaigne, nostre confrère, pour le papier, ancre et plumes qu'il a employé pendant le temps qu'il a eu la bonté de Iravailler dans nos archives » (fol. 52). — Don pour réparations à l'église de Caillau (fol. 53). — *Exercice 1722-1723.* « Deux journées pour effeuiller la vigne, à 12 s. la journée» (fol. 86). — Achat de 25 parchemins, a 10 s. l'un, « pour commencer et faire un terrier uniforme » (fol. 96 v°). — *Exercice 1723-1724.* Achat de suif et résine «pour le ciment qui a servi aux douils, cuve et pressoirs » (fol. 138). — Diminution de 4 l.8 s. sur les louis d'or et de 4 s. «sur chaque pièce qui valent en ce jour 33 s. 4 d. » (4 août 1723; fol. 143). — Raccommodage de « l'échauffette qui sert pour tenir le feu pour ceux de nos M^{rs} qui font le bureau des messes» (fol. 145). — Achat de 12 verres « que j'anvoya en Queyries pour vendre trois tierçons de trouillis de Montferrand en détail » (fol. 147). — *Exercice 1724-1725.* — *Exercice 1725-1726,* « estants en charge de sindic, M. Malleret, sindic receveur; M. Dubergier, sindic pointuateur; M. Tessier, sindic *ad littes;* M. Malleville, sindic de la boette, autrement directeur général du bureau de messes» (fol. 220). — Achat de «chandelle de résine, pour faire le visme, éguiser l'œuvre, le soir et matin, pendant l'hiver» (fol. 223). — Dépréciation des louis d'or et des écus, dont la valeur respective tombe de 16 1. à 14 1. et de 4 1. à 3 1. 10 s. (1er janvier 1726; fol. 226). — Autre diminution (1er février 1726; fol. 226 v°). — *Exercice 1726-1727.*— *Exercice 1727-1728.* Voyage à Floirac, « pour assister, le 18^{e} aoust dernier, à l'assemblée des bientenants en la palu de Floyrac, convocquée au-devant l'église de S^{t}-Vincens de Floyrac par M. Thomas, subdélégué de Mons^{r} l'intandant, pour délibérer sur les réparations et écluses à faire dans le marais et palu dud. Floyrac, et y réparer le chemin de S^{t}-Antoine» (fol. 300).— Dépenses pour les fêtes de la canonisation de s^{t} Jean de la Croix (septembre 1726; fol. 300 v°). — « Nous sommes délivrés de la servitude à laquelle les religieux de S^{te}-Croix nous avoint assujétis en la personne de nos enciens prédécesseurs, n'allant plus aux processions sous leur croix, ny boire et manger chès eux, mais sulement sous la croix de notre parroisse » (fol. 301). — Frais pour les solennités à l'occasion de la canonisation des saints Louis de Gonzague et Stanislas Kostka (fol. 304). — *Exercice 1728-1729.* Dépense de 12 s. pour transporter des «aubarins» jusqu'au port « et 8 s. pour les porter au clocher, pour en faire le feu de la veille de s^{t} Jean» (fol. 346). — Aumône «à un gentilhomme prussien rachetté de l'esclavage des Turcs» (fol. 347). — Dépense de 27 I. pour avoir tiré douze barriques d'immondices des lieux d'une maison du Pujaduy de la Grave « et les avoir faites charroyer à la rivière »

(fol. 348); — de 15 l. 10 s., « pour deux truffes d'Hollande à la figure de deux hommes qui portent un grand rézin, lesquels ont esté placés et agrafés dans les deux salles de notre maison cantonnière des rues Colombeyre et Sausseyre » (fol. 348 v°). — *Exercice 1729-1730.* Achat de poterie d'étain fin à 1 l. 10 s. la livre pesant (fol. 378).

G. 2149. (Registre.) — In-f°, 436 feuillets papier.

1730-1740. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercices 1730-1731, 1731-1732,1732-1733.* « Il fust dit que je donnerois un tierçon au valet de Queyries lors des noces de sa nièce » (fol. 92 v°). — *Exercice 1733-1734.* Achat de « fil pour faire chandelle de résine » (fol. 127 v°). — *Exercices 1734-1735, 1735-1736.* Paiement de 106 l. pour «une fenestre en fer dans nos archives» (fol. 213). — *Exercices 1736-1737,1737-1738.* Contribution au pavage de l'église et à la refonte d'une cloche (fol. 287 v°). — Paiement de 15 l. « à un musicien de l'église S^{t}-André pour avoir copié un office en plain-chant que nous n'avions pas dans les livres du cœur» (fol. 289 v°). — Transport de tuile « dans nostre chay, rue S^{t}-Cadène » (fol. 290). — *Exercice 1738-1739.* Mention des fêtes de la canonisation de s^{t} François Régis (août 1738; fol. 331-331 v°); — du renouvellement du vœu de Louis XIII, par Louis XV, en 1738 (fol. 331 v°). — *Exercice 1739-1740.*

G. 2150. (Registre.) — In-f°, 421 feuillets papier.

1760-1770. — Comptabilité. Recettes et dépenses. — *Exercice 1760-1761.* «Pour... divers transports de chez M. Beaurein aux archives et des archives chez M. Beaurein » (fol. 5). — Frais de procédure : 1150 l. 3 s. (fol. 6). — *Exercices 1761-1762, 1762-1763, 1763-1764.* « Payé aux porteurs pour l'instruction du procès contre M. de Civrac et pour remercier MM. les juges, 22 l. » (fol. **118).** — *Exercice 1764-1765.* Gratification de 60 l. «à M. Vidau..., pour la confection d'une lièvе généralle de nos fiefs de l'Entre-deux-Mers » (fol. 160 v°). — *Exercice 1765-1766.* Paiements de 6 l. « au s^{r} Doazan, archiviste», pour remise de titres (fol. 205); — de 1038 l. «à M. Denauville, notre archiviste, en diverses fois et à compte des extraits et autres ouvrages qu'il a fait concernant nos archives» (fol. 208 v°).— *Exercice 1766-1767.* Versement de 60 l. à l'archevêché pour le rachat des captifs (fol. 248 v°). — Paiement de 1002 l. «à M. Deneuville, notre féodiste» (fol. 253). — Loyer de « notre matte de mer au-devant la tour de Béguey » (fol. 254). — *Exercice 1767-1768.* Paiement de 1609 l. 10 s. « au s^{r} Denauville, notre archiviste » (fol. 299 v°); — de 156 l. à Plancade, en à compte pour le lavis des plans des fiefs (fol. 219 v°); — de 13 l. « pour avoir rayé du grand papier pour nos lièves générales » (fol. 299 v°); — de 8 l. à un peintre et un menuisier, pour travaux dans les archives (fol. 299 v°). — *Exercice 1768-1769.* Paiement de 643 l. 17 s. à Nauville (fol. 365 v°). — Lavis de plans, fournitures pour les archives (fol. 365 v°). — *Exercice 1769-1770.* Contribution de 6 l. pour la réparation de l'église de La Tresne, « au prorata des fonds dont la Compagnie a la seigneurie directe dans lad. paroisse» (fol. 385). — Dépense de 97 l. 5 s. à l'occasion d'un service solennel pour M^{gr} de Lussan, archevêque (fol. 385 v°).

G. 2151. (Registre.) — In-f°, 60 feuillets papier.

1748-1759. — Comptabilité. Recette et distribution des lods et ventes.

G. 2152. (Liasse.) — 8 cahiers de 60 feuillets papier.

1730-1736. — Comptabilité. « Recette des rentes directes, tant de la ville que de la campagne, pour les années 1730, 1731, 1732 et 1736, levées par M. Brun, second sindic. »

G. 2153. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets papier.

1734-1736. — Comptabilité. « Estat de recepte et employ des fonds que M. Gratien Malleret... a receu et employé pendant ses deux années du sindicat. » — (La couverture est un feuillet de parchemin ayant appartenu à un registre du XIII^{e} siècle, qui paraît être un cartulaire de la puissante famille bordelaise de Moneder; les Archives municipales possèdent plusieurs feuillets du même volume).

G. 2154. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets papier.

1763-1764. — Comptabilité. Cahier de distributions. — Revenus de la tour de Béguey, 1187 l. 15 s.; du domaine de Sabatey, à Cambes, 1501 l. 4 s. 6 d.; de Queyries, 6213 l. 12 s.; de Las Souys, 2705 l. 8 s. 4 d.; rentes amortissables et dînions, 679 l. 19 s. 5 d.; rentes de la ville, 876 l. 8 s. 2 d.; loyers des maisons, 6526 l. 17 s. 6 d.; rentes de la campagne, 1646 l. 13 s. 2 d.; valeur des barriques, 575 l. Total des revenus, 21912 l.

18 s. 1 d. Frais : 8917 l. 3 s. 6 d. « Reste pour mettre en pagine: 12995 l. 14 s. 7 d. »

G. 2155. (Registre.) — ln-f°, 3 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Comptabilité. « État des rentes constituées et viagères, passives, du collège... de l'église S^t^-Michel de Bordeaux et autres charges annuelles. »

G. 2156. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1566-1740. — Pièces comptables. — Bordereau des baux à ferme : dîmes de Cenon, 280 fr.; agrières de Cenon, 28 fr.; « le quinct de La Barranquine, » 76 fr.; « le quinct et dixme de La Soys, » 82 fr.; barrique de vin en fût neuf, 10 fr. (1566?) — Dépenses et recettes de l'exercice 1628-1629 : « Pour une lettre du camp de La Rochelle de M^r^ Caussan, advocat au Privé Conseil du Roy, » 4 s.

G. 2157. (Liasse.) — 57 pièces papier.

1742-1766. — Pièces comptables. — Paiement de « 6 trufles d'Hollande» et de « 2 plaques et 3 trufles de fer en fonte» (8 juin 1744). — État de sommes retirées « du trésor de la vis de la Compagnie » (1742-1750). — Paiement de réparations aux « archives de derrier S^t^-Gean» (29 juillet 1766).— Autres paiements pour réparations aux archives (23 novembre-13 décembre 1766).

G. 2158. (Liasse.) — 89 pièces papier.

1767-1770. — Pièces comptables. — Payé 24 l. à Plancade « pour les lavis [de] 5 planche contenant les plans de Queyries, Las Souys et Sabatey » (31 juillet 1768); — 15 l. « pour le service de la Reine, le 28 juillet 1768 » (1^er^ août 1768); — pour reliure de divers registres (5 août 1768); — 6 l. pour contribuer à «l'augmentation et agrandissement qui doit être fait au corps de l'église paroissiale de Latrenne» (14 août 1769); — pour du pain choine, à 3 s. 9 d. la livre (29 décembre 1770).

G. 2159. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1771-1778. — Pièces comptables.

G. 2160. (Liasse.) — 83 pièces papier.

1779-1789. — Pièces comptables. — Payé 33 journées à 15 s. « pour faire tous les provins, planter un milier de plan et étamper le v i n» (30 juin 1779); — 41 l. 11 s. à Phillippot, imprimeur, savoir: 22 l. 10 s. pour l'impression d'un précis, 1 l. 1 s. pour fourniture de papier timbré, et 18 l. pour gratification aux ouvriers (25 mai 1780); — 24 l. données « a u x incendiés de la paroisse S^te^-Eulalie » (4 j u i n 1787).

G. 2161. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier et 24 pièces papier.

XVII^e^-XVIII^e^ siècles. — Pièces comptables non datées. — Liste d'objets mobiliers provenant de la succession d'un bénéficier (?) : un trébuchet, un « eschauffe-l i c t», « *la Guide des curés,* » deux arbalètes, etc. — Paiement de 6 journées à 12 s. pour ramasser les vignes que le vent avait renversées en Queyries, et 12 s. pour effeuiller.

G. 2162. (Registre.) — In-f°, 3 feuillets de tables, 41 feuillets papier.

1768. — « Inventaire général des archives. » — Délibération pour la rédaction de cet inventaire, les archives étant classées après plusieurs années de travail (fol. 1).— Indult de 1444 autorisant la communauté à acquérir des cens, rentes et dîmes détenus par des laïcs, jusqu'à concurrence de 3,000 florins (fol. 1 v°). — Bulle de 1466, érigeant un chapitre collégial à S^t^-Michel; ordonnance archiépiscopale du 14 novembre 1467, fixant à 24 le nombre des bénéficiers, curé compris; enquête de 1467, sur l'opposition de S^te^-Croix, arrêt du Parlement, du 22 décembre 1492, contre S^te^-Croix (fol. 1 v°). — Statuts du 24 octobre 1559 (fol. 2). — Ordonnance du 31 janvier 1663, portant permission aux bénéficiers de revêtir le domino ou camail (fol. 2).— Réduction du nombre des bénéficiers de 24 à 14, en 1765 (fol. 2 v°). — Dossier de l'union des chapellenies, en 1608-1619 (fol. 3). — Bulle du 22 novembre 1305, unissant S^t^-Michel à S^te^-Croix et dossiers des procès entre les deux églises (fol. 4 v°-5). — Procès contre diverses églises (fol. 5-6). — Titres de propriété (fol. 6 et suiv.). — Dossier de la tour de Beguey (fol. 18 v°); — du bourdieu de Queyries, acquis le 29 janvier 1643, devant de Courballenne, notaire (fol. 19 v°); — du bourdieu de Las Souys

(fol. 20), etc. — Titres concernant les dimes (fol. 24). — Dettes et créances (fol. 27 v°). — Titres féodaux : description des terriers (fol. 28). — Volumes d'extraits (fol. 32 v°). — Lods et ventes : recettes et distributions (fol. 35 v°). — Anciennes lièves (fol. 36). — Description des lièves générales (fol. 36). — Lièves courantes (fol. 37 v°). - Procédures féodales (fol. 38). — Quittances (fol. 40). — Déclarations du temporel en 1730 et 1760 à l'assemblée du Clergé (fol. 40 v°).— Baux à ferme et à loyer (fol. 40 v°). — Aliénations (fol. 41).— Ordonnances, édits, etc. sur le temporel des églises (fol. 41). — Délibérations: sept volumes, depuis le 19 avril 1629 (41 v°). — Divers (41 v°).

G. 2163. (Registre.)— In-4°, 182 feuillets papier.

1600-1603. — Inventaires. « C'est le libre et inventaire des tiltres et documentz appartenantz à Messieurs les sieurs vicaire perpétuel et bénéficiers de l'église S^{t}-Michel de Bourdeaux, commansé à faire le premier octobre de l'an 1602, auquel jour feust achevé le cavinet des archives, qui est au dernier l'autel S^{t}-Jehan, dans l'église S^{t} -Michel » (fol. 1).— Description des terriers (fol. 2). — « Manuel et liève des cens, rentes fontières et directes», par Pierre Lyet, bénéficier (fol. 7). — Rentes amortissables (fol. 156). — Autres rentes amortissables : rente de 5 l. due par la veuve de Michel de Montaigne, «à cause de la fondation du jour s^{t} Thomas, faite par feu s^{r} Thomas Eyquem, père dud. feu sieur Michel de Montaigne » (fol. 166).

G. 2164. (Registre.) — In-f°, 88 feuillets papier.

1765. — «Inventaire des procédures féodalles. » — Procédure commencée en 1612 et intéressant la fabrique de S^{t}-Éloi, « comme représentant les confrairies de la Grâce de Dieu, S^{t}-Eutrope, S^{t}-Seurin et S^{t}-Blaize, fondées en l'église du prieuré S^{t}-James» (fol. 7).— Procès contre Jeanne Guibert, femme de Bernard Darbe, sieur de Tingon et Mingron (1552; fol. 10); — contre Jean Dubosq, écuyer, seigneur de Canteloup (1616; fol. 25); — contre Pierre de Reynier, écuyer, sieur de La Ferrade (1690; fol. 25 v°); — contre Anne Dejean, femme du baron d'Agès (1688; fol. 27); — avec Jeanne de Monjuif, veuve de Picdepère, écuyer, avocat, seigneur de la maison noble du Désert (1740; fol. 28 v°) ; — contre Barbe de Maran, veuve de Martial Mosnier, président aux Requêtes (1666; fol. 31 v°);— contre Savineau, sieur de Gombaut (1647; fol. 36 v°); — contre Gilles de Geneste, sieur de S^{t}-Avid (1646; fol. 40 v°); — contre Olive de Lestonnac, veuve du premier président de Gourgues (1646; fol. 42); — contre Isabeau de La Chassaigne, « dame des terres et seigneuries des Jaubertes, Betalle, Salles et autres places » (1629; fol. 49); — contre Jeanne de Biré, veuve de Jean de Baudet,"écuyer, seigneur de La Vallade (1660; fol. 49 v°); — contre Jean-Sylvestre de Durfort, seigneur, marquis de La Boissière, ancien sénéchal d'Agenais et Condomois (1722; fol. 49 v°); — contre Jacques de Lasserre, écuyer, avocat, sieur d'Olivier (1661; fol. 53 v°); — contre Marguerite de Montferran, veuve de Thomas de Cusinier, « président d'Aix » (1542; fol. 57 v°); — contre Martin Dubois, écuyer, seigneur de Canteloup (1520; fol. 58); - contre Marie Alard, veuve de Jean de Lavie, président aux Requêtes (1594; fol. 58 v°); — contre Jean de Chabanes, seigneur de Curton (1532; fol. 68 v°);- contre Jean Dubois, seigneur de Canteloup (1616; fol. 68 v°); — contre Jean Estève, écuyer, seigneur de Langon (?) (1538; fol. 75); — contre Marguerite Lombard, veuve de Joseph-Léonard Duval, seigneur de Puypelat (1750; fol. 80 v°); — contre Charles de Gamache, vicomte de Raymond (1616; fol. 82 v°). — Transaction avec Marie de Chaperon, veuve de Guillaume-Joseph de Saige, « dame de la maison, hôtel et fief de Lartigue, anciènenement appellé de M. le président de Lalanne, situé en rue S^{te}-Catherine » (1er avril 1767; fol. 87 v°).

G. 2165. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 38 pièces papier.

1532-1762. — Divers. — *Imprimatur* de l'Archevêque pour l'office de l'octave de s^{t} Michel (14 septembre 1634). — Privilège pour l'autel de s^{t} Michel de Montuset (3 juin 1677). — Ordonnance archiépiscopale déléguant Pierre Montassier, archidiacre de Blaye, pour faire la levée du corps de François Despinasse, curé de S^{t}-Michel. Protestation du syndic des bénéficiers; il déclare ne pouvoir obéir à cette ordonnance « parce qu'elle chocque le possessoire ». Notification à Yves Blanchet, curé de S^{t}-Mexant, « sindicq de la societté des autres curés de la présente ville » (23 mai 1679). — Brevet signé : d'Hozier, portant certificat de l'enregistrement des armoiries de S^{t}-Michel et une reproduction desd. armoiries (25 janvier 1698). — Notification de la mort de Jacques Demons, seigneur de la maison noble de Touars, décédé dans sa maison sur les fossés du Chapeau-Rouge (4 mars 1720).

FABRIQUE DE SAINT-MICHEL.

G. 2166. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 15 pièces papier (1re liasse du classement de Baurein) ([1]).

1485-1519. — Fondations. — Testament de Raimond Dauriesuse, bénéficier de St-Michel : il désigne comme exécuteurs testamentaires Jean Ferron, avocat au Parlement, et Jérôme de Labatut, « ouvriers de l'église St-Michel» (4 février 1515, n. s.)— Fondation de deux services à célébrer pour l'âme dud. testateur, « l'un le jour et feste de St Nycollas de may et l'autre le jour st Fort aussi de may » (9 mai 1517). — Inventaire des biens dud. Raimond Dauriesuse : « ung coffre, le couvercle rond, à la sorte de Flandres;» « troys escabelles et une petite bancque de menuiserie; » deux tasses d'argent pesant 2 marcs 7 gros, évaluées par le maître de la Monnaie 24 l. 5 s. tournois, et par un changeur 24 l.; évaluation des monnaies : nobles à la rose à 4 l. 18 s., «nobles de la nau»(?) à 4 l. 5 s., guiennois à 4 l. 15 s., «moutons à la grant layne»à 52 s. 6 d., angelots à GO s., réaux d'or et ducats à 42 s. 6 d., alphonsin à 63 s. 9 d., écus soleil à 40 s., écus de roi à 37 s. 6 d., écu vieux à 43 s., gros de Milan à 10 s., gros de Roi à 3 s. ; autres estimations quelque peu différentes (décembre 1516). — Procès-verbal de la vente à l'encan d'objets mobiliers de la succession de Raimond Dauriesuse: 69 livres d'étain à 11 ardits, 1 denier tournois la livre, « quatre ferez ronds engravez pour les pasticiers, à faire oublies » (22 décembre 1516). — Note d'apothicaire : « une épithème cordiale pour luy aplicar sus son foy», «hongant confortatif pour son stomac», « mente per lo sanglot», « ung grein de musc ». etc. Quittance (18 août 1517).

G. 2167. (Liasse.)— 3 pièces parchemin, 24 pièces papier (1re liasse (suite) du classement de Baurein).

1508-1516. — Fondations.— Dépenses des services pour l'âme de Guillaume Ferpuch (1516-1517). — Legs de 20 francs par David de Cabanes à la confrérie de la Trinité à charge de célébration d'un anniversaire (26 décembre 1509). — Quittance des fabriciens de St-Michel aux exécuteurs testamentaires de François de Pontcastel, d'une somme de 80 francs donnés à la fabrique « dont n'abem feyt une bytre a Sent-Myqueu» (19 août 1510).— Quittances aux mômes par frère Étienne Bertet, gardien des Frères Mineurs (31 octobre 1509-30 octobre 1510). — Compte présenté par les exécuteurs testamentaires. «Plus abem feyt far a la gleysse de Sent-Myqueu une bytre au Breton, demorant a ru deus Pynnedos» (sans date).

G. 2168. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 12 pièces papier (1re liasse (suite) du classement de Baurein).

1510-1726. — Fondations. — Testament de Pierre Pouzet, prêtre, bénéficier de St-Michel, contenant des legs au profit des confréries de la Trinité, de N.-D., de St-Jacques, St-Nicolas et Ste-Marguerite, érigées à St-Michel; des Cinq-Plaies, en l'église des Augustins; legs à la fabrique du Tablier d'une chasuble « de damas figure» et une « aulbe de telle d'Aullande, garnie de damas figure » (6 février 1510, n. s.). — Inventaire des biens de la succession : 47 draps de lit. 22 chemises d'homme, 17 « cuvrechiefz », 1 bonnet noir et 1 bonnet violet, «une petite espée», «ung banc tournis », 8 « escabelles», «une chayre courtoyseï, «ung soubstain de bassin lave-main faict en menuzerie », « une mect à poytrir », « une thouailhe d'aultier ouvrée », « ung pareil de corporaulx dedans ung aultre estuy avecques une petite croix de léton», « un aultre bréviaire de papier faict à la main », « troys petites esponges pour prendre vinaygre», «une aulbe garnie avec les offrés de damas figure», etc. (5 août 1510). — Évaluation des monnaies d'or trouvées chez led. Pierre Pouzet: «six gros de Jacques Cueur, XVIII s.», etc. (sans date). — Mention d'une vente de vin « pour la comunion de ceulx qui yront recepvoir le *Corpus Domini* le jour et vigille de la feste de Pasques » (17 août 1566). — Délibération de Jean de Viaut, seigneur de la maison noble du Grain, ancien jurat, Jacques Demons, seigneur d'Angludet, et autres grands ouvriers (25 octobre 1726).

G. 2169. (Liasse.) — 2 cahiers de 26 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 2 pièces papier (lre liasse (fin) du classement de Baurein).

1329-1683. — Fondations. — Testament d'Agnès de Cheberry, veuve : elle demande à être inhumée à

([1]) Le fonds de la fabrique de Saint-Michel a été classé et inventorié en 1755 par l'abbé Baurein, « le premier archiviste de Bordeaux». L'ordre adopté par Baurein a été respecté; toutefois, il a fallu tenir compte des lacunes et des accroissements survenus depuis l'époque où il rédigea son inventaire. En outre, les « liasses » que Baurein a formées sont trop volumineuses et peu maniables : il a été indispensable de les scinder, d'autant plus que certaines renfermaient des registres. 11 importait toutefois de permettre aux travailleurs de retrouver sous leurs nouvelles cotes les pièces connues par la cote ancienne : c'est dans ce but que l'on a inséré, à la suite de la description de chaque article, l'indication de la « liasse » à laquelle appartient cet article.

S[t]-Michel, « en son rebostori, qui es pres lo beneyte velh ». Legs aux confréries de la Trinité, de N.-D., de S[t]-Vincent, aux hôpitaux de Bordeaux et à ceux de S[t]-Julien et de S[t]-Seurin, qui sont hors la ville, ainsi qu'« à l'ospitau nau qui se bastis pres de Senct-Andreu », à la confrérie de N.-D. du Chapelet, érigée chez les Dominicains; elle laisse à une femme «son gonnet de pers, loquau disso que ave acoustumat portar los dimenges». Mention de la vente de 21 tonneaux de vin à l'hôte de la *Croix-Blanche,* à 17 fr. bordelais l'un (23 juillet 1520). — Testament d'Étienne Forcan, lequel demande à être inhumé à S[t]-Michel, chapelle S[t]-Jacques. Legs « à la conffrairye de S[t]-Maulmolin », érigée à S[te]-Croix. Fondation d'une rente de vin pour la communion de Pâques (23 septembre 1555).

G. 2170. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 2 pièces papier (2[e] liasse du classement de Baurein).

1340-1554. — Fondations.— Testament de Pierre Desault, bénéficier : il nomme exécuteur testamentaire Étienne de Sauges, curé de S[te]-Eulalie (25 juin 1523). — Testament de Jeanne Faure, veuve : elle laisse 100 l. « per far una beyrina bys et bys de la sebelienda Deu Casse » et lègue à sa servante « una cota et ung guonet » (29 mai 1468). — Testament de Pierre Gaston, « sabi en dreytz » : il désire être enseveli à S[t]-Michel, dans la chapelle S[t]-Jacques, «en la sua sepultura qui es davant l'autar de ladeyta capera et sobre laquau es scriut son nome et cognome»; il laisse 20 s. au Roi, « per tot quant que ed poyre o deure demandar o corelhar empres sa fin en sons bens » (18 novembre 1455). — Testament *Ce* Marie Duluc, contenant un legs au profit de « la reclusa de Bordeu » (21 décembre 1340). — Testament de Béatrix Ducasse : elle demande à être enterrée dans l'église S[t]-Michel, devantl'autel de S[t]-Gratien : elle lègue a S[t]-André « I saphir enclus en I anet d'aur... et que sia mes et pausat en lo dit de la ymagina de sent Andreu ». « Ordenet ladeyta testayritz que tot quant que Martin, son bordiley qui soble estre, ausera jurar que lo sia degut, que sia credut entro a la soma de detz liuras de la moneda corsabla a Bordeu, ab tant que jure sobre lo fort Sent-Antoni de Bordeu que ben et leyaument l'age servida » (21 juillet 1394).

G. 2171. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 12 pièces papier (3[e] liasse du classement de Baurein).

1503-XVI[e] siècle — Testaments.— Testament de Jeanne Brune, femme de noble Guillaume de Fontenay; legs en faveur des confréries du Chapelet à S[t]-Dominique, des Cinq-Plaies.de S[t]-Bernard nu couvent des Frères-Mineurs, de N.-D. à S[t]-Michel (25 mai 1503).— Frais pour les obsèques de Colas Baluteau, maçon : « Per quatre caperans qui an portat lo cors», « per dos caperans qui an portat la crotz et lo coyssin» (1504-1505). — Quittances de legs délivrées aux exécuteurs testamentaires dud. Baluteau par Anne Bragh(?), abbesse de S[te]-Claire de Bordeaux, par Jeanne Deimier. prieure des Augustines, par frère Pierre de Nolibos, prieur des Carmes, par frère Sarransot de Dado(?), commandeur de la Merci, par François de Beaumont, prieur de l'hôpital du S[t]-Esprit de Bordeaux, par Laurent Maignen, prêtre, prieur de l'hôpital de S[t]-Martial, par Antoine Granet, commandeur du Pont-S[t]-Jean (1506). — Créances de feu Nicolas Voilhand, prêtre, bénéficier de S[t]-Michel : « II y a en gage une sinta garnida d'argent, une boucla et ung bout de sinta, le tout d'argent. » « Messire Guilhem Chebardi, rector de Baron, doit pour ung rossin », 5 fr. «Guilhem Deumas de Carinhan, per une jumenta de poch *(sic)* bayait», 7 fr. (XVI[e] siècle). — Autre état des créances du même : Pierre David, curé de Cussac en Médoc, doit 5 fr. de prêt (XVI[e] siècle). — Recettes et dépenses de la succession. Produit de la vente aux enchères du mobilier : « ung cauffelit», 20 liards; «six escabelles », 44 liards; «quatre couvre-chiefz », 30 liards; «ung chaperon o longue cornète », 45 liards; «une arbaleste et un trébuchet», 1 fr.; «une robe forrée»,6 fr. ; « ung banc tourniz», 1 fr. ; étain à 9 liards la livre. Vente faite «le jour s[t] Maumolin, qui fut le sabmedi VIII[e] d'aougst ». Dépense pour les obsèques et les services : «poulaille, ... à x arditz le pareilh»; épice, safran et herbes; « une robe et ung gippon » au neveu du défunt; «demy pot d'eau composte pour laver les mains apres disgner»; gippon, jaquette et chausses pour Petit Jean, serviteur; «pouldres fines à double couleur » ; « à deux garsons qui ont rousty », 4 liards ; façon d'ornements : damas, velours, fil d'or, etc. (XVI[e] siècle).

G. 2172. (Liasse.) — 2 cahiers de 26 feuillets papier, 26 pièces parchemin, 20 pièces papier (3[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1510-1517. — Testaments. Procès contre Jeanne de Labrignac au sujet de la succession de Guillaume Gauteyron. — Purgation par serment, dans la chapelle S[t]-Antoine, «sur le bras, relicques s[t] Anthoine » (8 juillet 1510).

G. 2173. (Liasse). — 19 pièces papier (3e liasse (suite) du classement de Baurein).

1522-1523. — Testaments. Actes concernant la succession de Bernard Laserre, maître boulanger.— Quittance par la confrérie « de monsr Sainct-Laze, patron des maistres boulengiers » (19 août 1522); — par la confrérie de Saint-Mommolin (26 août); — par la confrérie des Montuzets (28 août). — Produit d'une vente à l'encan : « ung pareil de paternostres», 41 liards (28 août). — Vente de joyaux : « deux scintes d'argent garnies, certains aneaulx d'argent, ung petit agnus », etc. (sans date).

G. 2174. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 9 pièces papier (3e liasse (fin) du classement de Baurein).

1463-1701. — Testaments. — Inventaire de la succession de Pierre Forcan le vieux, bénéficier à St-Micbel : « ung petit couffre barrat en clau, ont ave certanes cantitat de ferailhes per religar liures »; « une corde de palenostre de corailh et d'argent»; «ung liure de molle (?) aperat *Manipulus creator » (sic);* «unesalade»; 17 draps de lit; un coffre de Flandre où est le linge; « ung bracquemart » ; « unes matines de papey, scriute[s] de man», etc. (avril 1500).— Inventaire des biens de feu Barthélemy Furt : 23 linceuls neufs et 22 usés, etc. Produit de la vente : «linsseulx de bourre tout neufz », à 27 liards l'un; 71 livres d'étain à 12 liards la livre; «ung marche-pié faict en coffre», etc. Recettes: vin à 15 fr. et 20 fr. le tonneau, etc. (17 février 1523, n. s.). — Testament de Marguerite Lardenne, contenant un legs de 50 1. pour « la réparation des viltres » de St-Michel (20 janvier 1701). — Testament de Peyrone de Rupeyroux, veuve de Pierre Gaston : ordre d'acheter un drap noir et de ne pas user des draps d'or de l'église ou des confréries; legs aux six ordres mendiants de Bordeaux, savoir Frères Mineurs, Augustins, Carmes, Prêcheurs, Franciscaines et Augustines; legs aux huit hôpitaux de Bordeaux, savoir St-James, N.-D. du Cahernan, St-Antoine, St-André, St-Esprit, Pont-St-Jean, Bouglon, Ste-Croix, et aux hôpitaux St-Pierre de St-Seurin et St-Julien, qui sont hors les murs; legs a la Merci et pour la réparation de la chapelle des Chartreux hors les murs, etc. (18 octobre 1463). — Testament de Marie Pabeu : elle demande à être ensevelie à St-Michel, « davant la ymage de Nostra-Dona, a l'endreyt de jus los grantz orgues », et « que despuis que la letga sera feita, sia comensada tocar la champtaplora en lad. gleysa de Sanct-Miqueu et perseverada entro que mond. corps sera sepelit, aissi cum es de costuma » ; elle dote cinq filles à marier, en mémoire des cinq plaies de J.-C. ; legs au Saint Suaire, à N.-D. de Cléry en France et à la confrérie de N.-D. du Puy, en Auvergne; legs de cinq quintaux d'huile pour les lampes de divers autels; legs pour la réparation de l'église St-Antoine; legs aux confréries de la Chandeleur et de St-Bernardin, instituées chez les Augustins et les Frères Mineurs; legs à l'église Stc-Luce de Blaye ; elle demande que dans un service on remplace l'Évangile par la passion du Vendredi saint; elle nomme parmi les exécuteurs testamentaires Bertrand Le Proche], conseiller au Parlement (sans date). — Testament de Pierre de Rethelana, gabarier : il laisse à sa femme « tota la bayssera de fust que era portet en son hotau, cum son gradalas, saleys, trenchons » (1er août 1466). — Codicille de Guillemine Aymar, veuve : elle laisse à un serviteur partie d'une sépulture au couvent des Frères Mineurs, « davant la cappera de Nostra-Dona de Pietat »; elle choisit comme exécuteur testamentaire Bertrand Prochel, bachelier en droit canon, procureur (9 octobre 1468).

G. 2175. (Registre.)— In-4°, 53 feuillets papier (4e liasse du classement de Baurein).

1512-1519. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy, banquier et marchand. « Asso es lo papey de les memoryes apartyent a Ffortaney de Puy. » — Vente d'un tonneau de vin de graves pour 22 fr. et de deux barriques de vin de palu pour 10 fr. (fol. 7 v°). — Vente de «ung escay de grys... a la feyre de sent Antony » (fol. 8 v°). — Marché avec un couvreur, à qui on fournit « lo teule plat » pour des travaux à faire (fol. 10 v°). — Vente de drap à la foire de st Simon, à Cadillac (fol. 11). — Compte avec Perrin Gautier, qui lient de F. Dupuy une jument à cheptel (fol. 11 v°). — Vente de « teule plat » (fol. 14).— Reconnaissance de dettes par René Saulnier, curé de Cadillac en Fronsadais (12 décembre 1514-18 novembre 1516; fol. 30). — Marché avec Jean Alis, étaigner, pour travaux à la façade de maison de F. Dupuy, sur le Fossé, près la fontaine des Salinières : garniture de plomb étamé, « escu de Franse abecques l'orde du Roy tot autorn de l'escu, et dus angelotz qui tyendran l'escu, et per tot lo camp semé à flurs de liis d'effes coronés, totes dorées, s'et assaber xv flors de liis et xv FF. » ; dorure des cheveux et des cols des anges, peinture en bleu et rouge des ailes, etc. (20 novembre 1515; fol. 32). — Fourniture de vêtement de deuil à une femme, robe et chaperon

(fol. 34) — Achat de collerettes pour la même et teinture de ses robes (fol. 34 v°). — Façon « de une raube et gonet » (fol. 35). — « Lo bin que jo, Fortaney Deupuy, ey agut despuis lo xv jorn deu mes de setembre en l'an mil V^e XV » (fol. 42). — «Cedules» payables à S^t-Sever en novembre 1516: M. de Berdusan, 13 fr.; Antoine de Laporte, de Dax, 1 fr.; Jeannot de Bergeron, de Caupène, 3 fr.; le prieur de Roquefort, 13 fr.; le camérier de S^t-Sever, 4 fr. (fol. 43). —La couverture en parchemin porte un bail « a ffazanduras » pour neuf ans «et de nau ans en nau ans a jameys perpetuaument au cap deusd. nau ans carta renoverada », d'un bien sis près du chemin public allant au moulin de Perissey (1500 environ).

G. 2176. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 3 pièces papier (4^e liasse (suite) du classement de Baurein).

1507-1519. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. — Quittance délivrée par-devant témoins par F. Dupuy du « cabau que Jehanicot de Billeboy a tenu de moy, contenant la some de quatre mille quatre cens XIII fr. xx ardits bourdelois, ensemble tout lo profit que Dius a donat». «Quily aud. de Billeboy... tot so que poyra aber ganhat en mi susd. Deupuy de tot lo temps que a demorat en my » (sans date). — Vente de 52 sacs de farine pesant 160 livres, au prix de 50 liards l'un (13 août 1517). — Bail par noble Louis Makanam, au nom de Pèlegrine de Garos, sa femme, à Fortaner Dupuy, d'une maison sur les fossés de Porte-Bouquière, moyennant 66 fr. par an (28 avril 1507).

G. 2177. (Registre.) — In-4° oblong, 41 feuillets papier (4^e liasse (suite) du classement de Baurein).

1522. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. Livre des créances dud. Dupuy, tenu par Odet de Minbièle, son employé. — «Ey prestat hun pareil de causes marineyres » (fol. 3). — Marché fait pour transporter *au Picheduy de la Reyne,* paroisse de Bègles, « cent et detz tonetz de bon ribot et marchant, a contar tres brous de beus tant que poyra portar, per dus tonets» (fol. 35).

G. 2178. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 3 pièces papier (4^e liasse (suite) du classement de Baurein).

1525-1549. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. — Inventaire des biens de Fortaner Dupuy : chandeliers à neuf branches, cuilliers d'airain à queue de fer, «arbaleste d'acyer,avecques ses bandages et trectz», lits garnis de plume, «ung vieil bonet rouge à deux rebraz», « une matrasse de futayne garnye et remplie de cotthon », « ung agnus d'argent »., « ung jasque garniz, d'argent », chauffe-lit d'airain, « lavemain de métal faict en mode de tour», pourpoints, chausses, sayous, robes d'hommes, « chappeyron noyr pour porter deuilh » , « dressouer vuyde avec deux fenestres fermans en clef», «deux longues serviètes ouvrées et larges, ouvrage de Bayonne », « une escabelle pour se seoir », draps divers « aulnés à l'aulne de Bourdeaulx », « cappes de cappax blanches à l'usage de Béarn», « quatre milliers de visme fendeu », « ung grand bers à bercer enffent», etc. (décembre 1525).

G. 2179. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 15 pièces papier (4^e liasse (suite) du classement de Baurein).

1537-1550. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy : procès au sujet d'un bourdieu sis à Bègles, au lieu dit *à Trusqueyron,* saisi à la requête de Jean de Pontvieux.

G. 2180. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 12 pièces papier (4^e liasse (fin) du classement de Baurein).

1525-1574. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. Procès.

G. 2181. (Registre.) — In-4°, 266 feuillets papier (4^e liasse (fin) du classement de Baurein).

1505-1521. — Testaments. Succession de Fortaner Dupuy. Livres de comptes. — «Es estat comensat lo present papey de resons per mi Fortaney de Poy, parropiant de Sent-Miqueu de Bordeu,... en lo XXIII jorn deu mes de setembre M V^e et sinc» (fol. 2). — Vente d'«ung parelh de causes de femne » (fol. 32). —Effets remis par F. Dupuy à son cousin Jean de Ponlvielh, bachelier ès-droits, pour recouvrements dans les pays de Dax, Bayonne et S^t-Sever (fol. 48). — Note volante sur un transport de doublerons, dont il ne restait que 66: « le surplus a esté prins par Martin de Lumeau, maistre masson de la ville, pour fermer le pourtal de la Grave» (avant le fol. 55).— « Recepta per far bone pordre fine per far xx onses a doble colur » (?) (fol. 91). — Achat par Pierre Eyquem, du Pian, de 1 aune et demie de gris et de 2 aunes de blanquet « per forrar son sayo » (fol. 114 v°). — Vente d'une arbalète pour 2 fr. 20 liards (fol. 130 v°). — Naissance et baptême à

S[t]-André de Jacques Dupuy; parrain : Pierre Penigeault, marchand de Ruffec, pèlerin de S[t]-Jacques; marraine : Thomasse, femme de Jean de Lespine, picard, laquelle mourut depuis à l'hôpital S[t]-Jacques de Galice. Nom des nourrices: on traite avec l'une moyennant « XII fr. et ung parelh de causes per ung an » (1509; fol. 156 v°). — Compte avec Jeannicot de Billeboy, «mon factor, deu cabau que reconoys tenir de mi en garde et comand, a regir et gobernar segont que es contengut en sertantans *(sic)* artigles passatz et signatz de nostres proprias manys » (25 janvier 1518, n. s.; fol. 160 v°).

G. 2182. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 19 pièces papier (5[e] liasse du classement de Baurein).

1523-1655. — Legs. — Testament de Guillemette Rousselle, veuve de Bertrand Carrière : elle veut être inhumée à S[t]-Michel, dans la chapelle de N.-D. de Pitié; elle lègue à une cousine «ma robe que je porte ordinairement avec une cotte blanche» (1560).— Extrait du testament de Guillaume Augier, marchand, contenant un legs, en faveur de la Grande Observance, de « deux pièces de tapisserie de marroquin doré et une chazuble de velours rouge» (26 juin 1564). — Extrait. du testament d'Arnaud de Brach, bénéficier, contenant un legs à la fabrique, pour le «retable que MM. les scindicqz de lad. esglize veullent faire faire » (13 février 1655). — Testament contenant l'exhérédation d'un fils du testateur, parce qu'il s'est marié malgré les défenses de ses parents (28 mai 1620). — Testament de Jean Du Bouquau, dit Bouqualot, marchand : il désire être inhumé à S[t]-Michel, devant le grand autel de N.-D., près la chapelle d'Henri de Mons; legs pour «la réparacion de la chappelle de N.-D. de Lorète, fondée au couvent des Augustins de Bourdeaulx » ; ordre de payer une créance d'Henri de Mons et de Fortaner Dupuy (12 décembre 1523). — Inventaire des biens de Jean Du Bouquau : une arbalète, « avecques quatre polyons et une douzaine de tretz», «ung vireguyndas et ung cable pour mectre du vin en voulte», deux coffres à la mode de Flandre, « une vieilhe table faicte pourmectre ta vaysselle dedans», «charnier à tenir lart en forme de douilh », « bancq tournis faict à quatre chères » ,etc. (mai 1525). — Dépense des obsèques et services funèbres pour Jean Du Bouquau, décédé le 7 mars 1525 (n.s.): «a quatre doctors qui an portat lo drap d'or comme si lo corps fus present», à des prêtres qui ont porté «las quatre grandes torches de Purgatori,.... la crotz de cera et lo cochin, » écussons, dont certains destinés au drap d'or, luminaire : « flambeus, candelons, bodgie, la crotz de cera, las torches »; vêtements de deuil de la veuve, valant 87 fr.; etc.

G. 2183. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 21 pièces papier (5[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1474-1655. — Legs. — Testament de Gaillardine Dartois : elle demande à être ensevelie dans l'église S[t]-Michel, chapelle de N.-D. des Anges, et frappe do nullité toutes dispositions ultérieures, «sy par exprès sis mots n'y sont couchés au long : Saincte Vierge Marie, soyés moy advocatte » (6 novembre 1653). — Testament de Marie de Lesperace, veuve, mentionnant des gens de l'Isle S[t]-Georges, etc., dont chacun doit une certaine somme « de reste de vendition d'un filhat apperat brege » (8 décembre 1505). — Testament de Guillaume Frepuch, marchand : legs pour la réparation de l'église des Augustins (27 septembre 1516). — Quittance délivrée aux exécuteurs testamentaires dud. Frepuch par la confrérie de S[t]-Sébastien, érigée au couvent des Augustins (3 novembre 1516); — par frère Bernard-Baudile, prieur des Carmes (12 novembre 1516);— par la confrérie de S[t]-Roch, fondée au couvent des Carmes (2 décembre 1516). — Testament de Marie de Bazas : elle veut être inhumée à S[t]-Michel, dans la chapelle de S[t]-Julien; legs à un Augustin, «son pay de confecion» (23 janvier 1474, n. s.).

G. 2184. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 8 pièces papier, (5[e] liasse (fin) du classement de Baurein).

1414-1753. — Legs. — Testament de Bertrand Pléneau, clerc, natif de Libourne : il déclare avoir chez un habitant de Lignan : « quatre caps de crabas et la meytat d'una crabota » (10 février 1500, n. s.). — Testament de Guillaume Du Casse : legs aux hôpitaux de Bordeaux, de Bardenac, Cayac et Camparian, afin que les pauvres desd. hôpitaux prient pour l'âme du testateur (18 janvier 1414, n. s.). — Testament de Baquey, veuve : elle demande à être inhumée à S[t]-Michel, devant l'autel de S[t]-Cloud (31 avril 1417). — Rouleau de quittances délivrées aux exécuteurs testamentaires de Marie de S[t]-Michel par frère Arnaud-Élie, prieur des Dominicains, par Jean Toulouse, prieur de l'hôpital du S[t]-Esprit de Bordeaux, etc. (mai 1492). — Quittance délivrée par frère Léon Macé, gardien des Frères Mineurs (3 mai 1492).

G. 2185. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 12 pièces papier (6e liasse du classement de Baurein).

1462-1622. — Fondations à St-Michel et aux Cordeliers et testaments divers. — Fondation au profit de la confrérie de N.-D. de la Chandeleur, à St-Michel (20 décembre 1481). — Codicille de Colas Baluteau, maçon, contenant un legs « a la cofreyria deus masons de Nostre-Dame deux masons, instituida dintz lo convenl deus Carmes de Bordeu » (1er mai 1504). — Testament d'Yvon Chartrou, «maistre barbier et cirurgien » : il demande à être enterré à St-Michel, devant la porte de la chapelle du St-Esprit(21 décembre 1532). — Quittances délivrées par frère Benoit de Vinhau, gardien des Frères Mineurs, et autres religieux dud. couvent (8 décembre 1462 et 4 mars 1465, n. s.)

G. 2186. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 11 pièces papier (7e liasse du classement de Baurein).

1375-1584.— Exécution des testaments.—Quittances délivrées aux exécuteurs testamentaires de Jacquet Berdet, « menestrey de la parropia de Sent-Miqueu et borgues de Bordeu » (12 septembre 1457 et 5 avril 1458).— Quittance délivrée par Gaillarde de Lamote, femme de Fort Debedat, bourgeois de Langon (26 février 1375, n. s., « P., episcopo Basatensi »). — Inventaire des biens de Raimond Sabatey : un fermail d'or, saphirs et perles, avec les images de st Jean-Baptiste et de st Jean l'Évangéliste; « pipas », «barriquas», « barriquas de ters de tonet», « barriquotz de ters de pipa», «dulhat de meya pipa», «doas cadegras de Bayonas», etc. (21 septembre 1439).

G. 2187. (Rouleau.) — 1 pièce parchemin de 22m50 environ (7e liasse (suite) du classement de Baurein).

1436. — Exécution des testaments. Quittances délivrées aux exécuteurs testamentaires de Gaillard de Sensuis par frère Garcia Arnal (?), prieur des Dominicains (n° 3); — par sœur Indiote Ucheyra, prieure des Augustines (n° 4); — par sœur Catherine Lambert, abbesse des Franciscaines (n° 5) ; — par Pierre Sourget, prieur de l'hôpital St-Julien (n° 8); — par frère Jean de Pujol, précepteur de l'hôpital de St-Antoine (n° 10); — par la femme de Guillaume de St-Martin, «hospitalerius hospitalis Beate-Marie deu Caffernan» (n° 11); — par Raimond Dupuy, «hospitalerius» de l'hôpital du St-Esprit (n° 14); — par les représentants des fabriques de St-James, Ste-Croix, Ste-Colombe, St-Projet, N.-D. de la Place, St-Siméon, Ste-Eulalie, St-Paul, St-Chrisloly, Puy-Paulin, St-Remy, St-André, St-Éloi, St-Pierre, St-Maixent, St-Michel (nos 15-29 et 33).

G. 2188. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 47 pièces papier (7e liasse (fin) du classement de Baurein).

1523-1754. - Exécution des testaments. — Testament de Marie de Bidart, femme de Martissaux Dasparros, maître boulanger; elle demande à être ensevelie à l'ancien couvent des Frères Mineurs, « au cousté de la chappèle de Nostre-Dame de Populo » ; elle ordonne que son corps reste 24 heures « sur terre, sans estre enbethumé » ; legs aux confréries de N.-D., Ste-Marguerite, St-Vincent et St-Luc, dans l'église St-Michel, des Cinq-Plaies, au couvent des Augustins, de St-Sébastien, dans lad. église St-Michel, des Sts-Côme et Damien, dans l'église Ste-Eulalie; legs à N.-D. de Recouvrance, dans l'église du Carmel, de « pater nostres de corail garnies de boutons d'argent » ; disposition portant que le mari de la testatrice devra rembourser à l'héritière 33 écus d'or soleil, « que j'ay païées à sa descharge à ung baron ou gentilhomme qui demouroit en la maison de Lalande, en rue Neufve, au moyen d'un cheval que led. Dasparros luy thua ou couppa la gorge, en la rrue du Puy-des-Casaus » (29 avril 1529).

G. 2189. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 1 pièce papier (8e liasse du classement de Baurein).

1393-1525. — Fiefs de la confrérie de la Trinité dans les paroisses de Cambes et de Bouliac. — Reconnaissance pour une vigne sise à Cambes, *au Pug de Castet* (17 novembre 1393); — pour une vigne déserte sise à Cambes, *au Puyau de Castet* (25 mars 1404). — Bail à cens par des représentants des confréries de la Trinité, du St-Sacrement, de St-Michel et de St-Pierre, « congregatz a massa au carney de lad. gleysa de Sent-Miqueu» (11 avril 1452). —Vente par Arnaud de La Cassagne, seigneur de Roqueys (26 avril 1467). — Vente à la confrérie de la Trinité de la directe seigneurie sur divers biens sis à Bouillac, entre autres sur un pré, sis entre le pré de la confrérie des bouchers du Marché et celui de lad. confrérie (28 mai 1496). — Reconnaissance pour une tvinha planta blancqua» sise à Bouliac, au bois de La Mothe (16 juillet 1525) ; — pour une terre et bois sis à Bouliac, au lieu dit *a la Motha* (28 novembre 1458).

G. 2190. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 2 pièces papier (9e liasse du classement de Baurcin).

1316-1543. — Fiefs de la confrérie de la Trinité dans les paroisses de Cadaujac, de Cenon, de Baurech, de Haux et de Lestiac. — Bail à fief par «Guilhem Arrudera, parropiant de la gleysa Sent-Miqueu de Bordeu, comte, si cum disso, lojorn que cesta caria fo feyta de la cofrayria clergiu de la Sancta-Trinitat establida en la gleysa Sent-Miqueu » (2 mai 1335). — Constitution au profit des confréries de la Trinité, du St-Sacrement, de St-Pierre et de Ste-Catherine, d'un cens de 10 s. sur une terre sise à Baurech, au lieu dit *a la Caussada* (11 mai 1482). — Échange entre Bertrand, seigneur de Montferrand et de Langoiran, d'une part, et la confrérie de la Trinité, de l'autre : led. seigneur cède une terre sise à Lestiac, lieu dit *a Peyras,* confrontant « lo camin comunau, de l'un costal, et lo fossat comunau, de l'autre costat» (8 mai 1463). — Ensaisinement de la confrérie par Pierroton de Bouliac, damoiseau, bayle pour Bertrand de Montferrand dans sa seigneurie de Langoiran, «per la tradicion et balhanssa d'un punhat de blad semenat et badut en lad. terra et d'un punhat de terra»; les représentants de la confrérie entrent dans le champ, le bayle en sort, et les premiers y restent le temps qu'il leur plaît (8 mai 1463). — Mention d'une pièce de pré à Langoiran, « pres de la tor deu castet belh » (4 juillet 1463). — Vente par Guillaume Amanieu de Virelade, damoiseau, pour 4 livres, d'un cens de 5 s. et de la directe seigneurie sur un pré sis à Haux, *au Moliar d'Escopian* (25 mars 1316).

G. 2191. (Liasse.) — 31 pièces parchemin, 3 pièces papier (10e liasse du classement de Baurein).

1291-1655. — Fiefs de la confrérie de la Trinité à Cantegric (dans les Graves, prés de St-Laurent) et à Cap-de-Brache. — Vente par Arnaud de St-Julien, citoyen de Bordeaux, à « la confrayria clericau de la Trinitat» de la moitié indivise « de tota aquera meytadaria de fruit e de l'esporle e de la gardaria deus dreitz, deus devers e de las senhorias» sur deux vignes près de Ste-Eulalie; plus de la moitié indivise « de totas aqueras terssarias de fruit, deus esporles», etc., sur diverses vignes (19 août 1291). — Vente de vignes sises dans les Graves « debert lo parsan de la gleysa Sent-Laurenz, au [loc] aperat a Cantagric» (1er février 1322, n. s.). — Bail à cens par le fondé de pouvoir de la confrérie de la Trinité, délégué « en cabelle generau per los comfrayres (18 novembre 1338). — Bail à cens par le «compte» et le boursier de la confrérie et du St-Sacremenl, « estant en cabelle dintz lo carney de Sent-Miqueu » (30 novembre 1365). — Déguerpissement de deux vignes, « per so quar los avantdeitz dos trens de binha per los grans freitz qui eran estatz en l'an passat eran de tot en tot mortz et a desert », et parce que l'agrière au tiers les grevait trop lourdement; le tenancier, « en senhau de l'avantdeyta gurpison et de las autres causas dessus deytas», remet une charte de reconnaissance (17 novembre 1443). — Bail a cens d'une vigne moyennant une agrière au cinquième : l'agrière, qui était précédemment au quart, est réduite à ce taux à cause des froids de l'année précédente qui ont ruiné cette vigne (1er décembre 1443). — Reconnaissance au profit « deus compte, borsey, confrays et confrayresses » de la Trinité, pour une vigne confrontant à des vignes « feu de Messr de Roustaing » (22 février 1529, n. s.). — Vente au profit de Maître Anselme dé Cotheblanche, chantre et chanoine à St-André (13 avril 1581).

G. 2192. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 13 pièces papier (10e liasse (fin) du classement de Baurein).

1598-1603. — Fiefs dans les Graves, au lieu dit à *Cap-de-Barche.* Procès de la fabrique contre François Dupuy, « naguières premier huissier-audiencier au siège présidial en Guyenne ».

G. 2193. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 4 pièces papier (11e liasse du classement de Baurein).

1291-1584. — Fiefs de la confrérie de la Trinité à St-Crapasy (près la porte Ste-Eulalie), et à Cantegric. — Déguerpissement d'une vigne par une femme et son mari qui ne peuvent pas la cultiver; ils renoncent « a tota franquesa e libertat dada a la bastida de Fflamacort *(sic)* e a totas autras bastidas» (8 juillet 1347). — Paiement de 50 francs bordelais en un tonneau de vin, compté pour 26 fr., 3 doubles ducats d'or pour 6 fr. bord. et 6 s. t. l'un, 1 écu d'or sol pour 3 fr. bord., etc. (30 octobre 1537).

G. 2194. (Liasse.)— 2 cahiers de 49 feuillets papier, 20 pièces papier (11e liasse (fin) du classement de Baurein).

1526-1614. — Fiefs à Cantegric. Procès entre Pierre Seguin, curé de Ste-Eulalie, et Jean Estève, maître

charpentier, lequel a appelé la fabrique de S[t]-Michel en garantie.

G. 2195. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 9 pièces papier (12[e] liasse du classement de Baurein).

1510-1661. — Fiefs de la Trinité en Paludate.— Esporle en faveur de noble Pothon de Ségur, écuyer, seigneur de Francs (10 août 1510). — Rétrocession par Mathurin de Broustera d'une vigne qu'il a acquise de Gassion Faure et de sa mère et que retrait Antoine, fils dud. Gassion, « comme plus prochain linagier » (3 décembre 1561). — Bail à faisandure à moitié fruits, pour trois ans (17 janvier 1604).

G. 2196. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 3 pièces papier (12[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1531-1532. — Fiefs de la confrérie de la Trinité en Paludate. Procès en paiement de lods et ventes pour un bien vendu à réméré.

G. 2197. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 13 pièces parchemin, 7 pièces papier (12[e] liasse (fin) du classement de Baurein).

1376-1554. — Fiefs de la confrérie de la Trinité en Paludate, en Graves et dans Bordeaux. — Constitution d'un cens sur une vigne allodiale sise dans les Graves, «au plantey de Nonas, pres deu molin deu Fort» (20 mai 1477).

G. 2198. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 7 pièces papier (13[e] liasse du classement de Baurein).

1533-1535. — Procès de la confrérie de la Trinité. Procès contre Éliot Faure, procureur, demandeur en paiement d'honoraires.

G. 2199. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, *i* pièces papier (13[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1484-1567. — Procès de la confrérie de la Trinité.

G. 2200. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 76 pièces parchemin, 37 pièces papier (13[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1550-1559. — Procès de la confrérie de la Trinité. Procès contre Béatrice de Villeneuve, demoiselle, veuve d'Étienne Eymar, conseiller au Parlement, au sujet de biens sis à Bouliac. — Enquête faite à Bouliac, « en la-maison de Héliet Fauchey, houste » (5 janvier 1554, n. s.).

G. 2201. (Liasse.) — 3 pièces parchemin (13[e] liasse (fin) du classement de Baurein).

1493-1542.— Affaires de la confrérie de la Trinité. — Lettres *de feodis* octroyées à la confrérie à l'effet d'obtenir reconnaissance de ses tenanciers et enjoignant en cas de refus, de mettre les tenures en la main du Roi, «par affiction de penonceaulx et bastons royaulx» (4 mars 1542, n. s.).

G. 2202. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 1 pièce papier (14[e] liasse du classement de Baurein).

1297-1425. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Quinsac. — Vente d'une terre sise à Quinsac, lieu dit *a Panisseyras* (13 avril 1297). — Reconnaissance à Gaillard Du Puch, chevalier, fils de feu Bernard Du Puch, damoiseau, pour la moitié indivise d'une « artigua de terra », pour un « planter de vinha ab la mota e ab lo bordiu de peyra e de teule », led. plantier sis *a Escaunac,*et pour une «artigua de vinha » (2 mars 1364, n. s.). — Reconnaissance à Jean d'Artiguemale, damoiseau, neveu et héritier de Gaillard Du Puch, pour partie desd. biens, notamment pour la moitié du plantier et du bourdieu (la mothe n'est pas mentionnée) (12 janvier 1385, n. s.). —Bail à cens par Pierre de Lamote, paroissien de S[t]-Michel, à son frère André de Lamote, de Quinsac (19 avril 1390). — Bail à cens à un paroissien de Quinsac, demeurant a *Escaunac,* alias *au Bordiu de Puchs-Moton* (27 avril 1407). — Reconnaissance au profit de Sènebrun de Curton, damoiseau (avril 1419). — Bail *a fazanduras* par Arnaud de Lamote, d'une aubarède, pour 9 ans et ensuite de 9 ans en 9 ans, « per la meytat deu fruyt de pau, de lata et de carrason », « sauban los dreytz et debers deu senhor de cuy mau, auquau lod. Arnaud de Lamota deu pagar cascun an los cens « (9 février 1422, n. s.).

G. 2203. (Liasse.)— 17 pièces parchemin, 1 pièce papier (14[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1434-1545. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Quinsac. — Compromis désignant comme l'un des arbitres Yves de Campagne, archiprêtre de Gradignan; clause pénale prévoyant une amende de

20 marcs d'argent applicable « la maytat a las obras de la bila de Bordeu et l'autra maytat a la partida obedienta » (6 novembre 1445). — Bail à cens de vignes et d'aubarèdes, les vignes moyennant le cinquième des fruits et les aubarèdes moyennant le tiers de l'*œuvre,* « presa ladeyta terssa part deu bime, de pau, de lata et de carrasson per la garda qui sera depputada... au cap de las medissas aubaredas et jardinxs dessus confrontadas et designadas; ... lodeyt affevat o sons hers o son ordenh ayan a ligar et amassar tota ladeyta hobra quant sera piquada et aquera metre en tres pars, e que ladeyta garda... pusca prendra laquau part que a luy playra;» le tenancier devra «lasdeytas aubaredas curar et estrepar ..., segont los fors et costumas de Bordales, entre lo mes de julh et deu *(sic)* mes d'aost; et, l'an que lasd. aubaredas se piqueran,... plantar cent latas de las melhors d'aqueras qui bayran en lasd. aubaredas » (2 novembre 1454). — Sentence de Jean de La Mothe de Cambes, écuyer, seigneur dud. lieu, de noble Jean de Fortespice et d'autres arbitres attribuant à la fabrique « une fousse » sise près d'un bien de ladite fabrique, un grand chemin entre deux et défendant d'y puiser et d'y laver sans la permission des fabriciens (11 janvier 1494, n. s.?).

G. 2204. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 16 pièces papier (14e liasse (suite) du classement de Baurein).

1383-1571. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Quinsac. — Saisies féodales diverses (XVIe siècle).— Appointement de « la court ordinère de la prévosté royalle d'Entre-deux-Mers, tenue à Bourdeaulx, au siège de la Cadègre, par-devant nous Martial de Belver, advocat en la court de Parlement à Bourdeaulx et juge ordinère en ladicte prévosté » (27 février 1540, n. s.). — Partage entre Pierre et Arnaud, fils de feu Arnaud de Lamote : Arnaud a de la maison de Bonet la moitié où est la «sala» (15 octobre 1383).

G. 2205. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets parchemin, 4 pièces parchemin (14e liasse (fin) du classement de Baurein).

1421-1490. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Quinsac. — Arrêt du parlement de Bordeaux : un riche bourgeois, Arnaud de Lamote avait « quoddam pulchrum reparium sive maynile in parrochia de Quinsaco, prope Burdegalam, vocatum *le grant bordil de Mota,* alias *de Bounet,* in quo erant hospicia, videlicet principale hospicium cum turri » ; n'ayant pas d'enfants, il donna «partem reparii seu magni bordilis, videlicet totam illam magnam cameram et terratam, cum muris et portali et capitello desuper inter duo portalia dicti bordilis existentem ». «Defensor dici et proponi fecit quod quomdam Petrus Boneti, dum vivebat nobilis, ecutifer a nobilique progenie extractus, verus dominus domus seu hospicii nobilis de Bonnet nuncupati..., quod pars adversa magnum bordile de Mola seu de Gastono numcupare nititur, existebat» (8 mai 1478). — Taxe des dépens à la suite de l'arrêt précédent : mention d'un paiement en écus d'or, à raison de 26 s. parisis (rouleau ; mars 1482).

G. 2206. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 1 pièce papier (15e liasse du classement de Baurein).

1427-1462. — Dossier de Pierre Gaston, mari de Peyronne Rupeyroux, qui institua la fabrique héritière. — Vente d'une redevance de « vin clar el vin negre apperat piupin, pur sens aygua » (2 septembre 1427).

G. 2207. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 1 pièce papier (16e liasse du classement de Baurein).

1467-1540.— Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Cambes.

G. 2208. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 18 pièces papier, 1 sac (16e liasse (suite) du classement de Baurein).

1572-1573. — Procès contre les fermiers des agrières de Quinsac et de Cambes, au sujet des pertes par eux éprouvées. — Requête du « fermier du droit du quart et quint des fruictz que ladicte œuvre de l'église St-Michel... a coustume prandre et lever anuellement ez parroisses de Quinsac et de Cambes » (13 août 1572).

G. 2209. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 2 pièces papier (16e liasse (fin) du classement de Baurein).

1393-1536. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Camblanes et Baurech. — Constitution d'une agrière par « noble homme Rene de Roustanh, senhor de la maison noble de Ferradre », paroissien de Saint-Pierre (25 août 1501). — Bail à fief par la fabrique de St-Michel à la fabrique de Camblanes de divers biens sis dans cette paroisse, moyennant 10 fr. de cens. «Et parce que l'œuvre et fabricque de lad. église de Camblanes est main morte, à l'occasion de quoy ne porroynt venir à lad. église St-Michel aucunes vantes et honneurs de lad. rante, a

esté dit et appointé entre lesd. parties que lesd... scindics de lad. église de Camblanes seront tenuz bailher et assigner à l'œuvre de lad. église S[t]-Michel de Bourdeaulx nœuf francz bourdelloix de rante des dix francz sus mentionnés en bons lieulx et biens francz en allo » (24 août 1512).

G. 2210. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 24 pièces papier (17[e] liasse du classement de Baurein).

1372-1574. — Propriétés et seigneuries foncières dans les Graves et la banlieue. — Bail « à gaudences et a ffazendures », pour quatre ans d'une vigne à Pessac; le preneur s'engage à « labourer et cultiver lad. pièce de vigne, sçavoir est chascun an luy bailler quatre faiczons et feudir le cabaillon, ensemble faire les proubaiges qui se trouveront bien et deuement» (19 mars 1550, n. s.). — Bail à cens d'une vigne à Pessac, moyennant le cinquième de la vendange, « de cincq panniers ung au choys desd. ouvriers», ou du vin, et moyennant 300 francs destinés « au rachapt et recouvrement de la maison de lad. euvre, qui est engagée» (6 février 1544, n. s.). — Mention de la conver. sion d'un agrière en cens, à cause des grands froids de l'année précédente, dont les vignes avaient beaucoup souffert (13 mars 1444, n. s.). — Vente d'une vigne sise en graves de Bordeaux, t a u lieu appellé à *Meur Sarazin* autrement appellé *aux Aygatz»* (11 novembre 1530).

G. 2211. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 42 pièces papier (17[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1573-1575. — Propriétés et seigneuries foncières, en Graves. Dossier de la saisie de vignes appartenant à la Fabrique et aux âmes du Purgatoire, à *Barreyres* et *aux Aygats*.

G. 2212. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 26 pièces papier (17[e] liasse (fin) du classement de Baurein).

1523-1748. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique dans les Graves et la banlieue de Bordeaux. — Arrêt du Parlement, condamnant Mathieu de Fronsac à esporler d'un bien sis à Talence, lieu dit à *la Lande* (6 août 1583).

G. 2213. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 5 pièces papier (18[e] liasse du classement de Baurein).

1410-1603. — Acquisitions et aliénations diverses faites par la fabrique. — Contrat d'échange reçu par « le garde et exécuteur des seel et contre-seel royaulx establyz aux contraictz en la ville et cité de Bourdeaulx » et par un notaire ; annoncedes « seel et contre-seel royaulx quenousgardons» (9 octobre l510).—Vente à la fabrique de partie de la maison de l'œuvre (24 novembre 1573). — Vente à la fabrique de partie de la même maison aliénée le 11 avril 1576 à Jean Bierboom, bourgeois, moyennant 1087 1. 7 s. 5 d. tournois « que ledicl Bierboom avoyt frayé pour lad. œuvre à la construction et facture des orgues qui sont à présent en lad. esglize » ; pour faire ce rachat, la fabrique a vendu ses agrières de Quinsac et de Cambes(30 décembre 1580). — Vente du tiers d'une maison, chai et cave, « ab los mechs murs de l'un costat, debert lo portau de Bayssac, et ab lo mur entegre et mechs pe de terra qui es debert lo portau de la Grava et ab la meytat deu mur qui es debert darrey, ab la terra et loc en que es ... en ladeyta parropia de Sent-Miqueu, sobre la ribeyra, pres deu portau de Seguinot Beti » (7 juin 1454). — Vente par noble Pierre Vacquier, seigneur de Sallebœuf, syndic de la fabrique (1[er] janvier 1512, n. s.).

G. 2214. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 feuillets, 31 pièces papier (18[e] liasse (fin) du classement de Baurein).

1583-1655. — Acquisitions et aliénations diverses faites par la fabrique. — Vente d'une maison par Jean de Barats, « naguière conseiller du Roy, audiancier en la chancellerie», et autres représentants de la fabrique, en vertu d'un arrêt ordonnant « que les scindiez et ouvriers de l'esglize S[t]-Michel... méteroyent en main vivante, mourante et confiscante toute icelle mayson », qui relevait de l'église S[t]-Projet. « Ledict s[r] de Baratz a déclairé ne pouvoir signer à cause de la goutte qu'il avoict aux doictz et main droicte, et qu'estant guéry il signera » (30 mars 1610). — Procès terminé par l'arrêt susvisé et pièces diverses relatives à la même maison. — Quittances par Gilbert de S[t]-Avy (décembre 1591-juin 1603) et par Jean de La Juvenye (7 février 1605), curés de S[t]-Projet.

G. 2215. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 9 pièces papier (19[e] liasse du classement de Baurein).

1429-1740. — Propriétés et seigneuries foncières de la fabrique à Bordeaux.

G. 2216. (Liasse.)— 7 pièces parchemin, 31 pièces papier (20e liasse du classement de Baurein).

1514-1681. — Actes entre le curé et la fabrique. — Accord avec René Piédrault, protonotaire apostolique, curé de St-Michel, touchant les attributions et revenus du service de l'église : répartition de « l'argent qui est baillé pour porter, recepvoir ou adorer *Corpus Domini* et extrême onction aulx malades», perception de la «tréziesme pièce quel que qu'elle soict des treize qui sont baillées par ceulx qui sont exposés *(sic, pour* espousés?) la porte de ladicte esglize » et du « trézain denier des nouvaines qui se font en ladicte esglize et en la chappelle du clochier», ainsi que de «ce qui est baillé par lesd. expousés pour le drap d'or que l'on mect par derrière eulx durant leur messe nuptialle», pouvoir «de faire et bénistre le sainct vinaige(?) qui se faict de saintes reliques de ladicte esglize », droit de prendre « la despoulle de tous ceulx qui vont de vie à trespas en ladicte parroisse et ne sont parroissiens d'icelle », obligation « de fournir le vin à la réception du corps N.-S., tant le jour de Pasques que les aultres jours et pour dire les messes », compensée par un prélèvement de 60 s. tournois « sur le revenu qui vient à la communion ledict jour de Pasques» (9 avril 1514). — Déclaration de Raimond Cayène, « à présent vicaire » de St-Michel, qui reconnaît tenir de la fabrique « en sa charge, garde et commande... les deux custodes d'argent de lad. église, en l'une desquelles il y a une ambèle d'argent pour tenir l'huille de l'Estrême-Ontion » .(27 janvier 1567). — Déclaration analogue de Jean Chomin, « curé et recteur» (15 août 1573), et de Jacques Branchet, « à présent vicquaire comme fermier de l'esglize parochielle de Sainct-Michel » (23 novembre 1578). — Requête du cardinal de Sourdis, demandant à intervenir dans le procès entre la fabrique et Jean Mathieu, curé de St-Michel, « comme estant question de l'entretènement des ordonnances et règlemens que ledict sieur faisant sa vizite a ordonné pour l'entretènement de ladicte esglyze » (17 juin 1611). — Requête visant l'accord de 1514, lequel règle l'attribution de « la tréziesme pièce quelle qu'elle soit de trèze qui sont baillés par ceux qui sont espouzés à la porte de lad. église», de l'« esmoulument qui se tire de st vinaigre qui se faict et bénict en lad. église», et réclamation contre la violation de celte convention, « laquelle est affichée et clouée aux grandz pilliers de ladicte église » (9 mai 1612). — Sentence de l'archevêque contre le curé de St-Michel, lui prescrivant de respecter la convention de 1514 (26 mai 1612). — Requête contre Jean Mathieu, curé de St-Michel, lequel « retient tous les trésins qui sont donnés par les mariés», etc. (31 juillet 1614). — Mémoire pour la fabrique : « M. le Curé tyre entièrement toutes les chandelles des mortz, ensemble les ofrandes et la moytié du droict des sépultures et aultres esmolumens, et il n'est année qu'il n'en retyre de deulx mille cinq cens à troys mille livres» (sans date). — «Mémoire des contractz qu'il fault retyrer de M. Courbalenne» : quittance délivrée en août ou septembre 1648 par Dupré, organiste, pour avoir réparé les orgues (sans date). — Requête visant une ordonnance prise, le 26 avril, par MM. de Lopès, Combebessouse et de Gueymus, vicaires généraux (17 mai 1681). — Requête du curé tendant à ce qu'il soit prescrit aux fabriciens de lui fournir une maison d'habitation (juin 1613). — Procès concernant la propriété d'objets du culte laissés par feu Laronde, curé (1653).

G. 2217. (Liasse.) — 2 cahiers de 21 feuillets papier, 18 pièces papier (21e liasse du classement de Baurein).

1505-1743 (?). — Inventaires des objets de la sacristie. — Inventaire incomplet de la fin : «ung reliquiari d'argent daurat, am sa crotz dessus et dus angels dedens, lod. reliquiari en lo rondeau d'argent daurat, ou on met lo *Corpus Domini* »; navette d'argent avec sa cuiller pour l'encens; reliquaire de vermeil rond, avec un cristal d'un côté et « I petit miralh » de l'autre, surmonté d'un ange de vermeil; coffret de laiton renfermant des reliques de ste Claire; un calice d'argent blanc avec sa patène, donné par Pey Berland; «dues canetes d'argent feytas a la mode de culheys »; une petite croix garnie de perles « ont y a de la vraye crotz »; «ung escrim daurat d'oripel, ouvraige de Cathelonhe»; petite croix d'argent servant à donner la bénédiction le dimanche; deux chapes de velours cramoisi, avec semis de fleurs-de-lys; chasuble et chape de velours noir à fleurs-de-lys d'or; chape garnie d'orfrois; « rocquetz » de drap d'or; « aubes garnides d'estolles et de myton » ; « rocquetz de damas blanc, garniz d'estolles et de myton ; » « une casule et dus rocquetz am lo camp vert de drap d'aur, garnitz d'estolle de myton et manipulum de mesmes »; rochets de velours noir; grande aube noire; «drap d'aur doblat de boqueran pers»; «drap de tapisserie figurat», pour parer l'autel de st Michel; autre pour l'autel de Notre-Dame; courtines de toile blanche à mettre devant les autels de Notre-Dame et dest Jean pendant le carême; « drap figurat» de la Passion à placer devant le grand autel pendant le

carême; « drap figurat» à placer en carême devant le Crucifix; «dus grandes cortines figurades deus anges qui sont a mectre a costat deu grant aular » ; aubes sans garniture; aubes avec orfrois de drap d'or à champ rouge; « d u s offres pendens per mectre a cap des autars » (4-8 août 1505).— Inventaire : « aubes ont y a une béronique, à mectre devant le *Corpus Domini* le jour de la Feste-Dieu»; un grand s[t] Michel d'argent; une grande custode d'argent doré où l'on porte le S[t]-Sacrement à la Fête-Dieu ; « une patène d'argent surdorée qui a perdu une aureille »; «1a grant croix de l'église, que Jacques Charretier donna à l'œuvre, dont l'un des Évangélistes, a perdu la teste » ; « deux longeires à bénédir » ; « ung dominicau et ung saincturiau notez d'ung chant d'une corde» (31 décembre 1507). — Inventaire des objets précieux remis aux fermiers de la sacristie : calice « avecques sa patène à l'antique » ; «autre calice dauré tout vermeilh, faict en faison de soulheil, le pied et la coupe (?) en feulhaige»; «1e calice dominical tout blanc » ; « ung baise-main d'argent dauré, avecques six perles et aultres pierres de peu de valeur, ouquel est les ymages de s[te] Catherine et Barbe, couvert d'une vitre»; petite croix d'argent doré garnie de 2 saphyrs, de 2 grenats et 18 petites perles, « dans laquelle est enchassé de la saincte vraye croix»; petit coffret d'argent doré contenant les reliques de s[t] Étienne ; « ung tableau d'argent dauré double, quel est la mission du Sainct-Esperit, avecques ung patenostre d'agate et certaines pierre[s] de verre » ; la custode pour la Fête-Dieu, ornée de deux anges et sommée d'une croix; un S[t] Michel d'argent, pesant 39 marcs; la grande croix d'argent doré donnée par feu Pierre Charretier, avec le Grucifix et les Évangélistes, dont l'un a perdu la tête : « ung *A[g]nus Dey* d'argent, avecques sa cadène d'argent, de l'une part ung sainct Michel et, de l'autre costé, une cornelline »; un coffre contenant les reliques de s[t] Cloud; « ung sandal de fin bocquayram faict à la Turquie, que feue madame Du Tastet bailha»; « troys bancaulx de layne pour garnir le grand autel, les deux à personaiges et l'autre est vert avecque franges rouges », et «six bancaulx de laine à feulhataige pour parer le ceur»; « ung drap de laine faict à la Turquie pour parer la chière pour presche[r] » ; courtines peintes pour mettre sur les côtés du grand autel ; courtines pour les autels de Notre-Dame, de s[t] Jean, de s[t] Cloud, de s[te] Suzanne, de s[t] Louis; cahier noté contenant l'office de la dédicace de l'église; « ung soubresseau de cadis, vert et rouge, pour bouter sur le grand autier » (4 juin 1532). — Inventaire des objets de la sacristie livrés au fermier sous la caution de 100 livres tournois : calices marqués A, B, C, D, F, G et bassins d'argent marqués A et B; petite canette d'argent avec une petite cuiller; «ung drap de satin bigaré, satin de Bourges, pour parer à dire l'Épistole et l'Évangille»; «trois petites pièces de taffetas roge de petite valleur (qui) servant a pparer le pavillon ou cage le jour du Sacre, quant l'on porte le *Corpus Domini»* ; objets gardés « au coffre de devant Sainct-Fort » ; courtine pour le grand autel, offerte par les femmes de La Rousselle; « quatre pareilz de canètes d'estaing » ; « six grandes coysins de layne pour mettre sur les aultiers » (1541). — Inventaire: objets conservés dans la chapelle de S[te]-Marguerite, dans celle de S[t]-Jacques : 27 nappes pour les autels. « Plus s'est trouvé sur lesd. autels 19nappes» (16 mars 1573). —Inventaire: calice de la confrérie de St-Roch (16 août 1574). — Inventaire : un grand *agnus Dei* d'argent avec sa chaîne pesant un marc moins demi-quart, «ayant engravé, d'un costé, la Résurrexion de Nostre-Seingneur dactée 1495, et, de l'autre cousté, ung *angnus Dei* », autre *agnus Dei* avec sa chaîne et deux sonnettes; « dux rocquetz de drap d'or sur champ rouge de velours cramoiziyn avec de bandes de taffetas vert et les franges de soye rouge et verte » ; chasuble donnée par feu Gabriel Pinguol, vicaire perpétuel de S[t]-Michel ; « deux rocquetz de damas rouge figuré avec de grandz bandes de taffetas vert sans offres, qui servent pour dire les messes au caresme *de novem lectionibus* » ; « deux petyt rocquetz de drap d'or tels quetz que servent aux enfans de ceueur»; « ung drap de velour noir avec le croix de sattin blanc et quatre escussons avecq l'ordre de fil d'or à l'entour, que donna Cornelio Fiasco, capitaine de galères » ; « deux draps de diversses coleurs pour parcer les letries sur le gallerie du ceur pour dire l'Évangely et Épistre les festes annuelles »; tapisseries représentant la Nativité, les Sybilles, «1e roy Josué à cheval», etc. (7 décembre 1578). — Inventaire : « ung petit coffre d'argent où est enfermé la dant de saincte Apolonie » ; chapelle violette comprenant pavillon, devant d'autel, crédences. chape, chasubles, dalmatiques, étoles, manipules, garniture de chaire (16 avril 1653). — Fragment d'inventaire : boîte en bois contenant plusieurs ossements et pierres; coffret « où il y a plusieurs pierres de sépulcres tant de Jésu-Crist, de la Columbe, que d'autres»: énumération de reliques; bréviaire en parchemin à fermoir d'argent (sans date).

G. 2218. (Liasse.) —1 cahier de 10 feuillets papier, 13 pièces parchemin, 5 pièces papier (21e liasse (suite) du classement de Baurein).

1526-1527. — Pièces concernant la sacristie et le sacriste. — Dossier d'un différend relatif à l'afferme de la sacristie. — Serinent « sur les bras et relicques de Monsr saint Anthoine », dans la chapelle Saint-Antoine (14 janvier 1527, n. s.).

G. 2219. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 13 pièces papier (21e liasse (suite) du classement de Baurein.)

1576-1578. — Pièces concernant la sacristie et le sacriste. Procès entre la fabrique et le fermier de la sacristie, qui entend être déchargé de la garde des ornements, le terme de son bail étant passé. — Requête des syndics, lesquels prennent fait et cause pour Jean Birbon, « ouvrier» : il devrait y avoir 24 bénéficiers et 2 enfants de chœur; il n'y a que 14 bénéficiers et pas d'enfant de chœur (sans date).

G. 2220. (Liasse.) — 12 pièces papier (21e liasse (suite) du classement de Baurein).

1602-1623. — Pièces concernant la sacristie et le sacriste. « Recepte des chappes pour l'œuvre de l'église Sainct-Michel de Bourdeaulx ». — Compte pour 1602 : sépulture de Fourraut, régent du collège de Guienne (14 mars), d'une fille de M. Galeteau, jurat (23 mai).— Compte pour 1603: bout de Tan pour « Ysac, maistre mason, que Jehan de Trezes le tua» (17 janvier); sépulture d'un enfant de M. de La Fourcade, trésorier (6 mai), de M. de La Forcade, trésorier (19 août). — Compte pour 1604 : sépulture du capitaine Mourin, « cappitaine du guet » (16 janvier), d'« une femme d'un maistre faseur de patins,... elle mourut de la contagion » (14 mars), d'une fille de M. Galeteau, conseiller (27 septembre). — Compte pour le premier semestre de 1605 : « service pour ung homme qui est mort de contagion» (28 juin). — Compte pour le second semestre de 1605 : services pour diverses personnes mortes « de contagion». — Compte pour 1606: inhumation de Jean Poutier, « vandeur d'ouranges » (3 avril), de «Mingine, pauvre femme qui vandoit des harans» (25 novembre); services pour des victimes de la contagion (janvier-décembre). — Compte pour 1607 : inhumation de « Pierre Monier, hoste de La Bastide, qui fut tuée en son lict » (24 juillet) ; services pour des victimes de la contagion (août-septembre); inhumation d' « ung facteur d'un flaman de la Rouselle » (31 octobre). — Compte pour 1613. —Compte pour 1617 : inhumation de Maubrun, docteur à l'Université (24 mars). — Compte pour 1620 : tmémoyre... du vin que je fourni pour toutes les messes qui ce célèbrent en l'église St-Michel et pour bailler à ceux qui comunnient en lad. église, sauf au temps de Pasques, que Louis Arnaud, secretain, l'a fourni». — Compte pour 1621. — Compte pour 1622 : inhumation d'« ung enfant du filz de M. le président de Mons » (6 janvier), d' « ung homme qui fut blesé devant Montauban » (21 janvier).

G. 2221. (Liasse.) — 3 cahiers de 38 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 24 pièces papier (21e liasse (fin) du classement de Baurein).

1567-1743. — Pièces concernant la sacristie et le sacriste. — Sommation au nom d'Albert-Paul Demons, conseiller en la Cour, André Allenet, contrôleur en la Chancellerie, noble Raimond Duribau, directeur de la Compagnie des Indes Orientales en la Chambre de Guienne, syndics de la fabrique de St-Michel (27 juin 1666). — Dation de caution en la personne de Raimond Durribaud, banquier, ancien directeur du commerce des Indes Orientales, co-seigneur avec le Roi pour le passage de la Garonne devant St-Macaire (12 février 1697). — Délibération de Sarran de Lalanne, président à mortier, Jacques Demons, conseiller au Parlement, Jean Duboscq, secrétaire ordinaire de la Ville, Raimond Durribaut, Laurent Boisson et François Barreyre, citoyens de Bordeaux, syndics de la fabrique (13 février 1697). — Consultation sur la validité d'un bref transférant un religieux dans un autre ordre : il faut, d'après l'usage du royaume, un bref de la Daterie (16 février 1697). — Procès-verbal de constat de vol de lampes d'argent à St-Michel (24 août 1698).— Protestation d'un paroissien notable contre le sacriste, qui ne lui a pas offert de pain bénit (19 avril 1734). — Cahier des charges du bail à ferme de la sacristie (XVIe siècle). — Commission de sacriste et inventaire des ornements (28 février 1684). — Autres commission et inventaire (28 mars 1730). — Autres commission et inventaire : « une grande cuvette avec son couvert dauré en dedans, avec deux ances, couronné d'une croix sur une boule, aveq son éluy..., servant à mètre les hosties pour la communion pasqualle » ; un tableau de st Michel, dans la chapelle de Ste-Appollonie (10 septembre 1743). — Bail à ferme de la sacristie (27 janvier 1567). — Retrait par le fondé de pouvoir du chapitre du Mas d'Agenais du « relicquaire de sainct

Vincens du Mas d'Agenois, enchâssé d'argent, ayant ung collier aussy d'argent au col, guerny de vingt-cinq pierreries» ,et procuration à l'effet de procéder à ce retrait, donnée par Antoine de Jasse, prieur, Jean de Massiot, archidiacre, et les autres chanoines du Mas (11 juin et 1er juin 1596). — Procès-verbal du dépôt à St-Michel dudit reliquaire, trouvé parmi les meubles de feu Raimond de Cadenne, bénéficier de St-Michel et chanoine du Mas (7 octobre 1592).

G. 2222. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 19 pièces papier (22e liasse du classement de Baurein).

1520-1744. — Pièces concernant l'archevêque et le prédicateur. — Autorisation donnée par le cardinal de Sourdis aux fabriciens de bâtir des maisons près de l'église St-Michel, « o la charge qu'entre lesdictz deux bastimans quy se fairont aux deux coustés de lad. église et près des deux grandes portes d'icelle, ilz lairront ung chemin de la largeur de cinq ou six piedz pour le passage de la procession quy se faict autour de ladicte église » (28 mai 1612). — Requête des fabriciens tendant à créer des ressources, « estant dans une nécessité indispansable de faire des réparations considérables tant au clocher à laditte esglize, pour en éviter les cheutes, qu'à l'orgue quy est dans la mesme esglise, lequel en fait l'ornemant, et à faire la muraille pour renfermer la partie du cimetière du costé du clocher» (1612?). — Requête visant une sentence du 8 février 1608, rendue par Joachim Le Vénis, vicaire général du cardinal de Sourdis (26 avril 1681).

G. 2223. (Masse.) — 4 pièces parchemin, 25 pièces papier (23e liasse du classement de Baurein).

1362-XVIIIe siècle. — Mémoires et instructions pour les fabriqueurs. — Mémoire sur la vente des rentes de Quinsac : Jean Bierboom, ouvrier de St-Michel en 1573-1575, fit réparer en 1573 les avaries causées par la foudre en 1547 à la pointe du clocher, qui fut aussitôt endommagé de nouveau par la foudre, et il fit faire les orgues actuelles, qui ont coûté 4232 livres, « oultre l'estaing et aultres ustansilles qu'on fist servir des vielles orgues » (sans date). — Instructions des syndics de St-Michel aux *ouvriers :* ceux-ci devront avertir le sacristain d'« amasser les chandelles menues qui se pausent par dévotion en ladicte esglisse et clochier d'icelle », payer aux maçons leur salaire chaque samedi soir, « comme est la coustume anciène » etc. (sans date). — Collation d'une chapellenie récemment fondée par Huchon Ranestrouffc(?), anglais, lequel a nommé, entre autres exécuteurs testamentaires, Guillaume Borrel, prieur de Comprian (22 octobre 1362). — Sentence de la Cour de la Bourse : le défendeur, Martin de Sossiondo, expose qu'étant *ouvrier* de St-Michel, il a reçu l'ordre d'acheter « un cent de tables de Flandres, pour échafauder le cluchier St-Michel, lequel lors se balissoit» (13 septembre 1604).— Inventaire des titres appartenant à l'œuvre et remis à Philippe de Minville, ouvrier (8 janvier 1628). — Inventaire analogue (1633).

G. 2224. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets, 8 pièces papier (23e liasse (fin) du classement de Baurein).

XVIIe-XVIIIe siècles. — Extraits de terriers et de lièves de la fabrique.

G. 2225. (Liasse.) — 1 cahier de 26 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 43 pièces papier (24e liasse du classement de Baurein).

1496-1735. — Pièces concernant les maisons de la fabrique. — Mémoire : paiement d'un teston valant l4 s. 6 d. (14 janvier 1578).

G. 2226. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 16 pièces papier (25e liasse du classement de Baurein).

1447-1754. — Actes des assemblées de paroisse et délibérations des syndics. — Délibération pour un emprunt : la voûte et la charpente sont en si mauvais état que, si l'on n'y remédie promptement, la voûte du chœur s'affaissera, ainsi que plusieurs parties de la maîtresse voûte; « l'orgue de lad. esglize est toute perdue et ruinée, et n'a plus moyen de jouer»; «1e coffre et tiltres du trézor sont en très mauvais estat » (30 juillet 1647). — Délibération tendant à récompenser Jérôme Labatut, qui a été *ouvrier* de St-Michel pendant environ dix ans (15 juin 1525). — Délibération pour la désignation d'un individu chargé notamment de ranger à la porte les pauvres qui dérangent les fidèles dans l'intérieur de l'église, allant d'une personne à l'autre; défense de laisser entrer dans le chœur les femmes et filles pour certaines cérémonies (sans date). — Délibération pour un nouvel emprunt de 600 livres destiné à terminer les réparations de l'église et à payer la réfection de l'orgue (9 février 1648). — Nomination par les paroissiens de St-Michel de fondés de pouvoir de l'œuvre (13 mars 1447, n. s.). — Nomination par lesd. fondés de pouvoir de Jean Botarel, maçon, comme maître de l'œuvre, aux condi-

tions suivantes : Bolarel recevra 40 1. par an, plus sa journée quand il travaillera, soit 22 liards l'été, 20 liards l'hiver; il pourra avoir un ouvrier au même salaire et un apprenti « que sapia talhar sufficientament », à 16 liards; il emploiera les maçons de la paroisse; il ne quittera pas l'entreprise pour celle de S^{t}-André ou une autre quelconque; il ne fera ou ne défera rien sans en informer les fondés de pouvoir de l'œuvre; il sera payé en temps de maladie, « sino que sia sa fauta » (13 mai 1448). — Nomination de syndics « pro ipsa ecclesia et ejus reparatione ac opere » (22 février 1451, n. s.)- — Arrêt portant que les juges et consuls, et les anciens juges et consuls de la Bourse, paroissiens de S^{t}-Michel, auront rang dans les assemblées de paroisse avant les autres bourgeois (20 juin 1724).

G. 2227. (Cahier.) — 9 feuillets papier (25^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1744. — Cahier des délibérations de la fabrique. — Permissions d'établir deux bancs de dimensions déterminées sur des points fixés de l'église (30 et 31 décembre; fol. 7 v° et 8 v°).

G. 2228. (Cahier.) — 35 feuillets papier (25^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1745-1747. — Cahier des délibérations de la fabrique. — Réunion de « Messieurs les curé, bénéficiers, sindicqs et grands ouvriers de la capte des pauvres âmes, conseillers au Parlement et au sénéchal de Guienne, trézoriers de France, secrétaires en la Chansellerie, antiens et nouveaux consuls, ouvriers des plats, suivans (?), marguilliers, boursiers et contrebourciers de l'église paroissiable S^{t}-Michel de Bordeaux et autres notables de lad. paroisse» (1er janvier 1745; fol. 2). — Procuration pour recevoir des legs institués au profit de la chapelle du S^{t}-Sépulcre (12 mai 1745; fol. 8 v°). — Nomination de François-Antoine-Joseph Demons, écuyer, chevalier, seigneur-baron de La Tour, Soussan et Bezan, comme syndic, à la place de son oncle Demons d'Angludet (18 avril 1746; fol. 24).

G. 2229. (Cahier.) — 19 feuillets papier (25^{e} liasse (fin) du classement de Baurein).

1654-1666. — Cahier des délibérations de la fabrique. — Délibération enjoignant aux « capteurs des platz » de quêter eux-mêmes, au lieu de se faire remplacer par leurs serviteurs (28 novembre 1655; fol. 5). — Délibération tendant à l'examen de la place où doit s'élever le retable que l'on va entreprendre pour le grand autel (3 avril 1657; fol. 10 v°).

G. 2230. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 25 pièces papier (26^{e} liasse du classement de Baurein).

1660-1754. — Concessions de bancs et de sépultures dans l'église. — Concession d'un banc à François Brouchon, avocat (7 février 1686). —Concession à Jean Mentet d'un banc, « de laquelle plasse la veuve de sieur Guilhaume Capgras, vivant bourgeois et marchand dud. Bordeaux, est descheue, attandeu qu'elle n'a aucun enfens malle et qu'elle c'est remariée avecq ledit sieur Mentet» (31 décembre 1710). — Concession d'un banc « dans la nef de S^{t}-Jean » (18 mars 1722). — Requête au sujet du déplacement d'un banc, à la suite d'un arrêt du Conseil qui maintient le Parlement et la Cour des Aides en la jouissance du droit de banc à S^{t}-Michel (17 février 1736). — Réponse à une autre requête : la fabrique « n'accorde de faculté de placer des bancs dans ladite église à l'effet d'ouïr les prédications pandant le carême, héréditaire dans les familles-qu'aux enfans malles seulement et autant qu'ils résideront dans ladite parroisse » (27 février 1740). — Concession d'une sépulture «dans la nef de Saint-Jean et au-devant le balustre de la chapelle S^{te}-Marguerite, à présent la Saincte-Famille » (15 novembre 1693). — Ordonnance de la Cour des Aides deléguant des commissaires pour placer les bancs neufs destinés à remplacer ceux de lad. Cour (19 juillet 1667).

G. 2231. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 7 pièces papier (26^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1521-1522. — Procès au sujet du droit revendiqué par le chapitre de retenir les draps noirs placés sur les sépultures pour les obsèques et les services funèbres. — Mémoire pour la fabrique : « II est permis aux habitans et parroissiens de lad. parroisse de Sainct-Michel de mectre ung drap noir sur lad. fousse et tahu la vigille des mors et le lendemain » (8 août 1521).

G. 2232. (Liasse.)— 7 pièces parchemin, 12 pièces papier (26^{e} liasse (fin) du classement de Baurein).

1444-1631. — Droits de banc et de sépulture.— État des créances de la fabrique pour les inhumations des victimes de la contagion (1605). — Dénonciation

d'œuvre nouvelle au sujet du tombeau de feu Bertrand Giraud, bénéficier, commencé par Jean Bagrin, maître maçon, et qui doit être partie au-dessus du sol, «ce que rendroict une grand infection en ladicte église» (25 mars 1580). — Arrêt sur le pavage de l'église que l'on a décidé de refaire, « sçavoir le grand cœur et chappelles de Nostre-Dame et Saint-Jean, quy sont à costé, de pierre de Tailhebourg, et le grand nefz de carreau et une pierre de taille pour servir de chapiteau à chasque sépulteure»: on paiera 15 l. par sépulture dans le chœur et les chapelles sus-indiquées, et 8 1. dans la nef; aux endroits où il ne peut être fait de sépulture « à cause des grandz fondemans des pilliers», le pavé sera payé par les paroissiens (18 septembre 1629). — Concession d'une sépulture dans la chapelle du Saint-Crucifix (30 mars 1444); — dans la chapelle S^{t}-Marc «près les barreaux» (2 janvier 1631?).

G. 2233. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier (27^{e} liasse du classement de Baurein).

1573-1696. — Pièces concernant l'ancien gouvernement de l'église.— États des milliaires distribuées par les *ouvriers(¹)* (1573, 1579, 1581, 1582 et 1583). — Défense des maire et jurats de se promener dans l'église S^{t}-Michel pendant le sermon et le service divin (23 décembre 1573). — Autre ordonnance des maire et jurats contre les femmes qui ont l'habitude «de mettre et estendre leurs buhées, mettre à seccher lytz et cuvertes, et autres qui font pestre leurs bestial, jouuer aux cartes... et jetter des inmondicités sur le cemyctière de ladicte église de S^{t}-Michel» (29 mai 1574). — Ordonnance des syndics, condamnant à l'amende le « questeur de l'œuvre de Notre-Dame d'icelle église», qui s'est abstenu de quêter pendant plusieurs dimanches (24 mai 1623.) — Requête aux syndics de S^{t}-Michel, leur demandant: qu'il soit interdit aux « capteurs des deniers et aulmosnes..... pour les trespassés» de s'intituler syndics, ouvriers ni fabriqueurs du Purgatoire; que les femmes et les enfants vident le chœur, « afin que les bourgeois puissent y avoir plasse»; que lesd. syndics tiennent compte qu'il a existé une confrérie de S^{t}-Marc et qu'un individu « retient la croix d'argant et autres choses apertenantes à lad. confrérie » (sans date). — État des frais pour une procession : déjeuner pour « ceux quy ont apporté le poyelle ou pabilhon » (1623). — «Mémoire des personnes habitant dans la parroise de S^{t}-Michel ou qui y ont des maisons, restants à payer leur taxe de l'imposition faitte par MM. les scindicqs et par M. de Besons, intendant, pour rebâtir la voulte de l'église, le 28^{e} janvier 1696 » (transcription faite en 1710).

(¹) «C'étoit un ancien usage dans la parroisse de Saint-Michel de porter chez chacun des marchands un petit vase de terre où l'on mettoit le *denier à Dieu,* c'est-à-dire les arhes que l'on donne pour la conclusion d'un marché; les fabriqueurs avoient soin de les envoyer et d'en retirer de tems en tems les produits. Les états cy-dessus sont d'autant plus curieux qu'on y trouve les familles de ce tems-là et le lieu de leur résidence... Cet usage ne subsiste plus» (Note de Baurein).

G. 2234. (Liasse.)— 3 pièces parchemin, 10 pièces papier (28^{e} liasse du classement de Baurein).

1542-1548. — Dossier d'un procès au sujet d'un bien sis dans la Palu, paroisse de Saint-Remy, dont le chapitre poursuivait la vente judiciaire. — Testament d'Huguet Pagès, chaussetier, qui demande à être inhumé à S^{t}-Michel, « près le pillier là [où] on amaisse pour les âmes du Purgatoire» (23 septembre 1542).

G. 2235. (Liasse.)— 10 pièces papier (28^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1573-1574. — Procès contre Pierre Duvergier au sujet de fonds sis à Quinsac.

G. 2236. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 pièce papier (28^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1539-1545. — Procès contre Éliot Vigney au sujet d'une maison sise à Quinsac, lieu dit *au Petit Bourdillot.*

G. 2237. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 1 pièces papier (28^{e} liasse (fin) du classement de Baurein).

1515-1724. — Affaires diverses.— Lettre *de feodis* au profit des bénéficiers (2 août 1724).

G. 2238. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 50 pièces papier (29^{e} liasse du classement de Baurein.)

1510-1667. — Orgues. — Quittances des gages de l'organiste délivrées par Pierre Delarocque, à raison de 75 1. par an (1579-1584), par Jean de Laigle, à raison de 120 l. (1597), par Devillière, à raison de 120 1. (1601-1605), par Pouleau, à raison de 100 I. (1613-1622), par Devalié, à raison de 120 l. (1625-1626), par F. de Lahet, au même taux (1647-1651), par Guillaume

Vallié (1623). — Quittance par un menuisier pour divers travaux faits à l'orgue, plus « pour les paneaux que je fait pour y paindre l'Anontiation de la Vierge et les aisles du S^t^-Esprit de ladicte orgue» (3 mars 1648). — État des réparations à exécuter à l'orgue et traité avec Jacques Lebasseur, facteur d'orgues à Nantes, moyennant 350 l. (28 juin 1666). — Réception des travaux (1^er^ mars 1667). — Instruction pour la combinaison des jeux : « Pour le grand jeu : il fault tirer tous les tirans sans le premier. Pour le jeu du papegay : il fault prandre le premier et le segond, et ousterez tous les aultres. Pour les cornés... Pour la fleute... Pour les cimbales... Pour les chantres... Pour les fleutes d'Alement... Pour la petite cimbale... Pour les gros cornetz... Pour le grant jeu doulx » (1510). — Dépenses pour réparations de l'orgue à la suite du traité intervenu avec Du Pré, le 1^er^ août 1647: payé à un menuisier «pour avoir faict des aisles à l'image du S^t^-Esprit » et deux panneaux pour y peindre l'Annonciation ; « au pe[i]ntre, pour avoir nétoyé la monstre de l'orloge, faict les deulx tableaux de l'Anontiation quy est aulx orgues, avoir doré l'estoille et argenté la figure du S^t^-Esprit » (1647). — Dépenses pour l'orgue : « à mestre Mychelet, per la trybune qui a feyt per mete las orgens desus lo grant portau, debert lo cloche, coste XIIII f. »; « ey feyt marcat de far unc sent Miqueu per mete a las orges» (XVI^e^ siècle?).— Quittances par Louis Gaudet, « faiseur des horgues de l'ellise de Saint-Michel» (1510). — Accord avec Louis Thévenard, facteur d'orgues, habitant rue des Argentiers, pour la réparation de l'orgue et la construction d'un petit orgue: «vernir les tuyeaux qui sont paints, pour en rafraîchir la painteure » (sans date). — Sommation à Pierre de La Rocque, organiste, d'avoir à respecter le contrat reçu, le 23 mars 1679, par feu Lombarteix (23 mai 1588). — Accord avec un souffleur (3 avril 1579). — Convention avec Louis Gaudet, pour la réparation de l'orgue : «Le grant jeu aura grant bruyt et bien remply et bien armonieulx»; l'orgue aura «ung jeu de papegay», « ung jeu de hauboys autrement nommez cornez », « ung jeu de chantres respondant à la voix de l'homme», etc.; l'orgue sera surmonté de deux anges et de saint Michel «qui conbatra le diable»; «aussi vireront les estoilles par vans et les testes joueront, ainsi qu'il s'apartient»; «sans oublier la cheière de derrière, là où sera l'organiste, où il y aura ung jeu d'orgues qui sera une chose singulière»; «les ouvriers... seront tenuz faire faire le saint Michel et led. maistre Loys fournira les movemens » ; il réemploiera « les vieulx orgues et le boys » (18 février 1510, n. s.). — Traité avec Pierre de La Roque, maître organiste, détaillant le service auquel il s'engage; il aura par an 25 écus sol, valant 100 francs bordelais et sera logé (23 mars 1579). — Traité avec frère Laurent Francault, religieux de la Merci, organiste, qui recevra 90 l. tournois (17 mars 1607). — Sentence du sénéchal condamnant Louis Godet à refaire les orgues et rendue sur rapport de frère Guillaume de Marrac, organiste des Carmes, et maître Jean *(le nom est en blanc),* organiste, de S^t^-André (21 juillet 1511). — Expédition en forme du contrat avec Louis Goudet (18 février 1510, n. s.).

G. 2239. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 24 pièces papier (29^e^ liasse (fin) du classement de Baurein).

1534-1696.—Cloches et clocher.—Quittance de Jean Rouan, maître fondeur de Rordeaux(16 octobre 1621). — Quittances de sommes reçues par Etienne Arnault et Pierre Prieur, maîtres maçons, en paiement de 100 écus, prix convenu « pour les réparations que nous faisons à la piramide du clocher S^t^-Michel» (10 septembre 1602-23 février 1603). — Quittance de 54 l. payées à Jacques Chastelain, maître charpentier, juré et intendant des œuvres publiques de Bordeaux, «pour avoir... descendu la grand cloche rompue du clochier de lad. église» et pour avoir monté la cloche neuve (29 août 1623).— Quittance de 36 l. avancées à Jean Bouan, maître fondeur, « pour refondre et faire deulx cloches » (6 janvier 1617. — Sommation à Jean Bouan et Fortaney Delacarre, maîtres fondeurs, qui se sont engagés à fondre deux cloches : elles « ne sont sonnantes et acordantes aux aultres dudict clochier », elles ne sont pas « plainières », « ains sont gralignes et fendues pardessoulz et dessus» (25 août 1617).—Contrat pour la fonte desd. cloches reçu par Rousseau, notaire: les cloches sont garanties un an, pendant lequel « le fourneau et molle desd. deux cloches demeurera en son entier» (15 janvier 1617). — Mémoire concernant le poids, le déchet et le prix de façon de la cloche refondue (1623).— Contrat pour cette refonte avec Remy Rousie, «de Lhuillecourt, en Lorraine », et Fortaney Delacarre, de Bordeaux (27 juillet 1623). — Sentence du sénéchal prescrivant que deux experts visiteront les cloches qui font l'objet d'une contestation entre S^t^-Michel d'une part, Bouan et Delacarre de l'autre (27 novembre 1617). — Comparution de l'*ouvrier,* qui désigne comme expert Daniel Latache, maître fondeur (9 décembre 1617). — Bail à ferme des cloches à raison de 20 écus sol (26 janvier 1598). — Contrat avec Mathurin Grasmourceau, fondeur à Bordeaux, pour la

refonte de deux cloches dites *le Michel* et *le Raphaël* (19 janvier 1534, n. s.). — Pétition du sonneur de cloches, exposant les conditions auxquelles les cloches ont été anciennement louées à son aïeul et à ses oncles, jusqu'à la mort de l'un et des autres, et demandant qu'il soit revenu à ces conditions (sans date). — Traité avec Louis Pichevin, charpentier, et devis « pour rétablir la flèche [du chœur] de l'église Saint-Michel » (22 janvier 1696). — «Extraict de deux quittancesmises par advenant à suitte du contract d'entreprinse pour raccommoder le clocher... faict par Pierre Batut, archicleste,... ledict contract d'entreprinse» reçu par Despiet le 20 septembre 1666 (1666-1667). — Copie d'un ordre des maire et jurais, signé Duboscq, enjoignant aux charpentiers jurés de « despendre » les cloches des clochers de S^{t}-Michel et de S^{te}-Eulalie pour les porter au Château-Trompette, suivant la volonté du Roi et les instructions du maréchal d'Albret (22 décembre 1675). — Procès-verbal par le sieur Darbis, ouvrier de S^{t}-Michel, du transport desd. cloches de S^{t}-Michel, « despandues» par Louis de La Noue, charpentier, demeurant au Château-Trompette, et portées aud. château par trois bouviers; l'officier de garde au clocher était, le 24, Duverger, capitaine au régiment de Sault, et, le 25, Moncheneu, capitaine au même régiment; les cloches pesaient, savoir: l'une, de 1566, 16 quintaux; la grande cloche, de 1623, 20 quintaux; la troisième, datant de 3 ans environ, 10 quintaux ; la quatrième, de 30 ans environ, 6 quintaux (23-24 décembre 1675). — Ordre de Billatte, jurat, à l'officier de garde au clocher pour qu'il laisse passer les cloches (24 décembre 1675).

G. 2240. (Liasse.) — 46 pièces papier (30^{e} liasse du classement de Baurein).

1514-1595. — Comptes et pièces comptables pour Jérôme de Labatut, *ouvrier,* et autres. — Vente à l'encan des meubles d'Etienne Marot, prêtre : « une raube de grys forade de fryson », « une rauba forade de blanquet» (28 décembre 1519). — Autre vente à l'encan : étain à 14 liards la livre (22 février 1520, n. s.) — Quittance des honoraires pour « ung trantenari de sent Gregori » célébré pour l'âme d'un défunt (1er novembre 1514). — Produit dos quêtes du plat de l'œuvre : 56 I. 14 s. 4 d. en 10 fois (1595). — Traitement des officiers de l'église : 120 1. à maître Hans de Lègle, organiste (1594). — Quittance de 2 écus payés à un maçon pour avoir remplacé des pierres qui étaient tombées du vitrail de la chapelle Saint-Jacques (8 décembre 1594). — Quittance pour réparation des chapelles de Saint-Fort, de Saint-Roch et de Saint-Jacques, et du vitrail entre la chapelle des Montuzets et les orgues (1595). — Quittance du cirier : 1 livre pesant de cire fournie au fondeur qui a fait la cloche (26 février 1594). — Compte d'un ouvrier : 3 1. 15 s. payées pour remplacer un jambage de pierre au grand vitrail de S^{t}-Martin que le vent avait abattu, et quatre barres de fer pour led. jambage; «payé aulx violons pour avoyr acompag[n]é le *Corpus Domini* à la procession », 9 l.; « pour achapter de l'aurde pour atacher les courtinnes des orgues» (1594). — Quittance de 10 fr. payés à Pierre Jehan, organiste de S^{t}-Michel, «à cause d'une robbe que me donnent MM. les scindicz de lad. église » (3 février 1597). — Quittances de l'organiste de Laigle (1594).

G. 2241. (Liasse.) — 70 pièces papier (30^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1565-1597. — Comptabilité des ouvriers. — Quittances de l'organiste de Laigle (1596); — d'un maçon qui a réparé les marches devant les chapelles de N.-D. et de S^{t}-Jean (25 février 1596). — Mémoire pour le sacristain : frais pour avoir tendu et « destendu » les tapisseries à l'occasion de fêtes. — Quittances des gages de Delarocque « pour avoir sonné les orgues» (1579). — Requêtes tendant à ce que les gages de 2 ans d'Henri Maubrun, maître maçon et superintendant des travaux de l'église, lui soient payés, « en considération de sa vieillesse et longue maladie ». Ordonnance conforme des syndics de l'église (3 août 1579). — Quittance d'un vitrier pour réparations aux vitraux des chapelles de S^{t}-Jacques, S^{t}-Vincent, N.-D. de Pitié, des Montuzets, S^{t}-Sébastien et S^{t}-Roch, S^{te}-Marguerite (22 décembre 1579). — Quittance de 7 l. 12 s. « pour les oublies du jour de la Pantecoste et du déjuner du jour de la Fesle-Dieu » (14 juin 1591). — Mémoire du maître maçon pour avoir « chafaudé une forme et vitre de la nef..., parce que les meyneaux et ranplage de lad. vitre et forme estoyt corrompus » (sans date). — Quittance des gages de Delarocque, organiste (1591). — Quittance de sommes payées à Joseph Faurie, « à cause d'avoyr mis en plomb neuf 124 piedz de verre de coleur » (22 août 1571); — de 27 1. 10 s. payées à Jean de Lespine, brodeur, « pour raison de la faison de cinq accoutremens de vellours noir » (15 septembre 1571).

G. 2242. (Liasse.) — 75 pièce3 papier (30^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1602-1665. — Comptabilité des ouvriers. — Quit-

tances des gages de de Lahet, organiste à raison de 120 l. (1665). — «Mémoire des corps quy sont ensevellis dans l'esglise S[t]-Michel, de l'année 166b ». — Mémoire d'avances faites pour l'œuvre aux hommes qui ont enlevé les pierres tombées du clocher, 6 s.; « ramade, ... flurs et estoupes pour jester avec les oublies», le jour de la Pentecôte, etc. (1665). — Liste d'inhumations depuis avril 1655 (sans date). — Mémoire de frais en 1650 : « Nous avouns faict faire un bragier pour la grand cloche du sermon, 2 1. 10 s.; plus, pour avoir faict racomoder les autres trois, 2 1. ». — Quittance des gages de l'organiste de Lahet (1650-1655).

G. 2243. (Liasse.) — 1 pièee parchemin, 96 pièces papier (30[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1594-1647. — Comptabilité des ouvriers. — Dépenses en 1626 : balayage de l'église « pour le sacre de l'église, jour de saincte Quittière», «pour monter l'eau sur l'église », le jour de Pentecôte; « pour avoir tendu les linseulz pour Toussaint ». — Réparations effectuées à S[t]-Michel par Jean Floret, maître vitrier, en 1617. — Mémoire des peintures exécutées au *monument* par Thomas Féquant, maître peintre (1605). — Saisie, à la requête des syndics, d'une tapisserie confiée à un ouvrier dit Jambe de Bois, pour la réparer, et « où il est peint trois civilles et trois cielz » (7 janvier 1622). — Dépenses pour la réparation et la saisie de lad. tapisserie « où il y a trois sybilles et six anges». — Quittance des sommes reçues par Jean Bagrin, maître maçon, pour avoir placé le bénitier neuf « dans le premier pillié de la grand porte « (26 mars 1605). — Mémoire des réparations faites aux vitraux par Jean Monmartin, et quittance (21 août 1594). — Quittance des sommes dues à Jacques Gratzies, maître-peintre, «pour avoir... painct et doré le grand crucificq, l'image Nostre-Dame, sainct Jehan et aussy l'image sainct Michel, le tout d'or, argent et azeur, estant le tout en ladicte église, sur la gallerie du cœur do lad. église et à l'entrée d'icelluy cœur, au-devant de la nef » (29 septembre 1623). — Quittance de la valeur de « trèze cens de thuible creulx et deux cens trois quarterons de thuible plat» (17 août 1623).— Sommation au sacristain d'avoir à payer le montant de l'afferme, et réponse dud. sacristain, qui demande qu'on lui fasse une remise « pour raison de la contagion » (1[er] décembre 1605). — Quittance d'un menuisier pour paiement de « la fasson d'un portai que je faict à l'entrée du Marché Neuf » (1[er] janvier 1618). — Quittance de 6 l. payées à Étienne Bineau, maître peintre, « pour avoir paint le tapleau du monuemant » (25 mars 1617).

G. 2244. (Liasse.) — 166 pièces papier (30[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1566-1697. — Comptabilité des ouvriers. — États d'inhumations dans l'église S[t]-Michel (1697, 1687 et 1657). — Quittances des gages de Demun, organiste, à raison de 120 1. (1697 et 1687). — Quittance du couvreur pour paiement de travaux faits sur les chapelles du S[t]-Sépulcre et de N.-D. de Bonnes-Nouvelles (18 septembre 1687); — des gages de l'organiste de Lahet, à raison de 120 1. (1657-1660). — Dépense « pour faire murer la porte de la grand gallerye du clocher » (mai 1657). — Mémoire de sommes dues » pour racomoder l'ange qui tient le S[t]-Sacrement et le dorer» (1657?). — Bordereau d'un versement de 402 l., recueillies pour dorer le tabernacle : doubles ducats, à 8 l. l'un; pistoles, à 7 l. 6 s.; écus, à 3 l. 16 s. (13 mai 1620). — Quittance de Claude Guillery pour le prix de « la garnyture de [la] chaire du prêcheur, qui a esté naguères faicte» (16 juin 1604). — Quittance de 103 l. pour un quintal d'étain d'Angleterre livré au facteur des orgues (1666). — Reçu donné par le sacriste d'un soleil pesant 7 marcs servant à l'église (14 juin 1697).

G. 2245. (Liasse.)— 148 pièces papier (30[e] liasse (suite) du classement de Baurein).

1594-1677. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance des honoraires de messes, à 16 s. l'une (1676); — des gages de l'organiste de Lahet, à raison de 120 l. (1675). — Mémoire des frais de réparations aux portes du clocher de S[t]-Michel, «dont ont *(sic)* avoit rompu les serrures lors de la sédition » (1675). — Mémoire des frais de confection d'une casaque pour chasse-coquins : serge violette, rase pourpre, broderie, quatre douzaines de boulons (1675). — Inventaire de linge « tiré du coffre le jour du mardy gras » : « le ciel du grand autel, la courtine dud. siel dud. autel, la courtine de davant Nostre-Dame », etc. (1594). — Frais pour les Quarante heures : port de diverses tapisseries, rendues à leur propriétaire (sans date). — Paiement à Louis Roche, maître architecte, du loyer d'une chambre occupée par un prédicateur (juin 1622). — Quittance délivrée par Jean Goudin, brodeur (27 mars 1604). — Mémoire de divers frais : « croye » pour marquer les « minières », main-d'œuvre pour les marquer, port desd. minières « à la maison » et « par la ville » (1622).

G. 2246. (Liasse.) — 156 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1709-1723. — Comptabilité des ouvriers. — Quittances des gages de l'organiste de Seaux, à raison de 150 l. par an (1716-1722). — Liste de funérailles (1713-1718). — Frais de confection d'un tambour sous les orgues (sans date). — Quittance des gages de l'organiste Demun (1709). — « Devys du retable de marbre de l'église S[t]-Michel » (sans date). — Frais accessoires de l'établissement du devis des réparations de la voûte (1722). — Contrat avec Camblanes, maître architecte, pour la réfection du pavé, «à prandre puis les pilliers du bénitié de la porte de l'escallay de laditte esglise et celluy de la chapelle S[t]-Josèphes jusques au pavé nuf quy est dans la nef de S[t]-Jean » (novembre 1722).— Quittance de ce qui a été payé à un menuisier «pour avoir desmonté et remonté le balustre avecque le planché qui est pozé dans le cœur » (19 juillet 1722).

G. 2247. (Liasse.)—100 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1734-1737. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance de l'organiste de Seaux, à raison de 200 1. (1734-1737).— Accord avec Lefebvre et Demonteau pour la refonte de la grande cloche (13 août 1737). — Compte de pain choine pour le prédicateur du Carême, à 2 s. 7 d. la livre (1737).

G. 2248. (Liasse.)—121 pièces papier (30° liasse (suite) du classement de Baurein).

1719-1730. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance délivrée par Roussanes, prieur de Chamadelle (31 mai 1719); — par fr. Martial-Hyacinthe Guygnet, prieur des Dominicains d'Agen et prédicateur du Carême à S[t]-Michel (11 avril 1719); — par de Seaux, organiste, pour ses gages à raison de 150 l. (1726) et de 200 . (1719). — Compte de l'établissement d'un tambour sous les orgues (1726). — Quittance de 270 livres, prix de deux portes pour le retable (12 avril 1726); — par frère Eusèbe Rey, prieur des Carmes de Castelsarrasin, prédicateur du Carême (24 avril 1726); — de 38 l., « pour la chèse à porteurs, pour avoir porté le Père prédicateur» (26 avril 1726); — du prix d'une fourniture de tuiles plates employées sur l'église (20 mai 1726). — Mention de 3 liv. 12 s. payées à maître Poitevin, pour la sculpture de deux portes (23 juillet 1726).— Quittance par Denoreix de 182 l. « pour la esculpture de deux châsses du grand autel » (7 août 1726); — par Jeanne Perinaud. pour la dorure desd. châsses (31 octobre 1726); — par Mathieu Biot (?), pour paiement de travaux au retable et à la sacristie (5 novembre 1726); — par Berthau, de 225 livres pour la table de communion (fi novembre 1726); — par le même, pour la façon de 7 quintaux 62 livres de fer, «pour faire les barres des bitreaux sur le grand autel » (6 novembre 1726); — par Montus, de 72 I., « pour la dorure et pinture de l'encastillement du grand autel» (6 décembre 1726); — par de Seaux, l'organiste, pour branches de fer et fil de fer autour de l'orgue afin de suspendre les rideaux (21 décembre 1726). — Contrat pour la construction d'un retable en pierre de Taillebourg dans l'église S[t]-Michel, et d'une sacristie dans le cimetière, derrière la chapelle de S[te]-Anne et S[t]-Jacques (1724). — Paiement à Louis Oudry, maître fondeur, de 1549 l., prix de la cloche neuve de l'horloge et de la refonte d'une autre cloche (23 septembre 1720).

G. 2249. (Liasse.)— 152 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1720-1730. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance par de Seaux, organiste, pour ses gages, à raison de 150 1. (1723); — par Mathieu Biot, de 500 l. sur ce qui lui est dû pour le retable et la sacristie (27 décembre 1725; — par Vernet, de 150 l., solde de la custode pour le grand autel (22 décembre 1725); — par de Seaux, organiste, pour ses gages à raison de 200 1. (1728); — par le P. Cyrille, carme, provincial d'Aquitaine, prédicateur du Carême (2 avril 1728); — par fr. Jean-François de Lavergne, gardien des Récollets (9 octobre 1728); — par fr. Bernard, gardien des Capucins (1729?). — Lettre au grand ouvrier: «Je vous prie vouloir envoyer à S[t]-Michel pourdoner ordre qu'on sonne le trépas, qui et chante-plure, pour ma fame, qui et morte depuis aujourd'huy à deux hures ». Signé : Garrigues (14 juillet 1727). — Mémoire de frais résultant de modification au devis du retable (1728). — Devis de réparations à faire au-dessus de la chapelle de la Sainte-Famille (12 avril 1727). — Quittance de 200 1. prix de «dix pièces de sculpture... pour orner le retable du grend autel, y compris les quatre trophées» (5 janvier 1728); — de 150 l. prix de la dorure du cadre de S[t]-Michel (6 avril 1727). — Certificat délivré par un prédicateur au nommé La Patience, porteur, et à son associé (17 avril 1727).— Quittance

par l'organiste de Seaux pour ses gages, à raison de 200 l. (1727). — Quittance de 120 l., prix d'une tapisserie de paysages (19 avril 1720). — Paiement d'un calice à raison de 51 l. 14 s. le marc, 182 l. 11 s., plus 60 l. pour façon, dorure et étui (29 janvier 1720). — Quittance de fr. Célestin, gardien des Capucins (7 décembre 1720).

G. 2250. (Liasse.) — 98 pièces papier (30e liasse (suite) du classement de Baurein).

1735-1789. — Comptabilité des ouvriers. — Quittance des gages de l'organiste de Seaux à raison de 200 l. (1738). — Engagement pris par Nicolas Goudeau de dorer le couronnement et platebande du grillage en fer de la nef S^{t}-Jean et de fournir, pour garnir la niche, un s^{t} Jean en chêne doré, avec la croix et l'agneau argentés (18 août 1737). — Quittance de 700 l., prix de la clôture de la nef S^{t}-Jean (11 mai 1737); — par fr. Laglenne, gardien de l'Observance (4 [janvier?] 1736); — par fr. Maximilien, gardien des Récollels (4 septembre 1735). — Engagement pris par Pierre Milet, sculpteur, de dorer les deux couronnements et croix des grillages de fer placés aux côtés du maître-autel (13 mai 1735).

G. 2251. (Liasse.)—]63 pièces papier (30e liasse (fin) du classement de Baurein).

1731-1744. — Comptabilité des ouvriers. — Mémoire : 1 l. 10 s., « pour faire racommoder le reliquaire de la paix » (1739). — Quittance de l'organiste de Seaux pour ses gages, à raison de 200 l. (1731-1743).— Reçu de 12 l. « pour le loyer de la tanture de la tapisserie qui estoit dans la chambre du prédicateur» (29 avril 1739). — Mémoire d'un serrurier: girouette au petit clocher (1743). — Accord avec Robert Audouin pour la réparation des orgues (7 novembre 1743). — Quittance de fr. Clément d'Ascain, gardien des Capucins de Bayonne (7 mai 1743) ; — de fr. Chrisologue Feurt, gardien des Récollets (15 septembre 1731). — Mémoire d'un maçon : pavage du sanctuaire, qui mesure 25 pieds sur 11 pieds 8 pouces; «avoir fait tirer des ferre dans les piliers et fermé les troux», 2 l. (1732). — Reçu signé : L'Épine, du paiement de réparations faites à l'orgue (1732). — Mémoire du même, détaillant les travaux par lui exécutés (1732). — Quittance de fr. Chrisologue Feurt, gardien des Récollets (2 septembre 1732).

G. 2252. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets papier (31e liasse du classement de Baurein).

1486-1497. — Dépenses faites pour la fabrique par Grimon Eyquem et par Pierre Du Grava, prêtre. — Paiement de 12 liards, « per levar la cautz qui era au carney et per gyctar certana peyra que era dedens » (2 septembre 1486). — Paiement de 25 pierres d'appareil et de 11 grosses pierres (5 septembre). — Achat de pierres à Jean Chauveau, de Baurech, et à Bertrand Rouault, du Tourne (13 et 19 septembre); — de 4 «meyneus », de 2 pieds et demi (20 septembre); — de « ung cent de queria » (23 septembre);— de grosses pierres à Philippe Cheney, du Tourne (3 octobre); — de grosses pierres à Jean Bocherreau, de Baurech (14 octobre). — Paiement de main-d'œuvre de charpentier et de forgeron qui ont travaillé aux cloches (15 octobre); — de grosses pierres à Pierre de Labeyria, du Tourne (17 octobre); — à Bertrand Roault, « per XXVIII corbeaus per l'arc doubleau, a x arditz peyra » (29 octobre); — du port de un millier et 14 boisseaux de chaux achetée du bayle de Podensac (9 novembre); — d'une barrique de vin «per bailhar a mossen Ramon Domeins, quant fase los orgues », 6 fr. (16 novembre) ; — d'une autre barrique pour le même Ramond Domenge, 5 fr. 32 liards (18 décembre); — de 15 liards, « per descubrir lo capet veilh qui es aupres de la cappera neba de S^{t}-Mathieu, et asso per pausar lo capet neu sus lad. capera » (3 janvier 1487);— de deux clefs pour la porte du clocher et d'une grande clef pour la porte neuve de l'église (3 janvier); — de 20 fr., « per la meytat deu capet qui es sobre la capera nova de S^{t}-Mathieu » (5 janvier) ; — de 1 fr. 21 liards, « per tota sorta de clau per la part de l'obra per lad. capera » (12 janvier); — de 4 fr., «per souber l'estaing que mossen Ramon Domeings ave engagat quant fase los orgues» (24 janvier): — de 8 liards, «per devarar lo tiole de la loge qui es aupres de l'egleysa et per lo portar a la capera de S^{t}-Leonard» (7 février); — de 1 fr. 50 liards à Guillaume Beneyt, « per tailhar XI peyras de mollure » (12 février); — de 1/2 fr. à Jean Lobas, pour aller au Tourne faire expédier de la pierre (19 février); — de 6 fr. 12 l. à Pierre Hélyes, du Tourne, pour 29 grandes pierres à 12 liards et pour une grande pierre d'appareil à 24 liards, et 40 liards aux charretiers pour le port desdites pierres (21 février); — de 1 fr. 40 liards à Pierre Torelet, maçon, « per tailhar cent petz de queyria» (12 mars); —de 3 fr. 6 liards pour 15 pierres et un doubleron à 12 liards,

(15 mars); — de 6 fr. 18 liards, « per xxxi peyra et mege, a xii ard. peyra » (23 mars); — de 1 fr., « per xv dozennas de mylheyras » (30 mars); — de 15 liards, « per rebatre lo vin deu cominge » el de 12 liards, « per far retrayre la fusta de la choppe qui era coste la murailhe veilhe de la gleysa» (9-14 avril); — de 6 fr. 10 liards à Huguet Bauducheau, maçon, «que lo ero degut deu temps que Vidau de La Fargua ero hobrey», et de 1 fr. 21 liards à Raimond Tieri(?), maçon, «per tailhar nau peyras de las petitas aguilhas » (14 avril) ; — de 1 fr. 50 liards, « per adoubar la custodi de l'argent en que porten la S^ta-Ontion» (21 avril); — de 8 fr. à un Augustin qui « prediquet la careyme et recommandet l'obre» (21 avril); — de 6 fr. 20 liards, « per nau pannes, de xx petz, a xxiiii ard. pessa, et plus per ii dozenas de soulyveaus, a i fr. xii ard. per dozena, et asso per far los pontages deu cloquey, et au carretey per porlar lad. fusta » (17 mai); — de 1 fr. et demi, « per far iii meytolas per lo mortuy» (18 mai); — de 2 fr., «au mestre et aus compagnons massons, lo jorn de Ascencion, per ung dinar, corn es de bona costuma »; — de 10 fr. 23 liards, pour cierges à 18 liards la livre (29 mai); — de 36 liards, «per unas brages per ops au cable per guindar peyra et mortuy» (31 mai); — de 10 liards, à Pierre Johan, forgeron, « per far quatre cunhs de fer per l'engin deu cloquey » (31 mai); — de 1 fr., « per xvi dozenas de redortz et per vu dozenas de garrotz per far los pontages deu cloquey» (5 juin); — de 13 fr. 54 liards, au charpentier, pour bois et pour journées à 18 liards l'une, «per far la plate-forme deu pontage» (9 juin); — de 56 liards pour la Fête-Dieu «per los qui porteren lo tabernacle et per los qui jogueren la Passion » ; — de 6 fr. 8 liards, « per viii dozenas de lates longues, per far los pontages a l'entorn de l'aguylhe» (24 juin); — de 40 liards à Turlet, maçon, «per tailhar seyx peyras corneleyras, a ii grans blans peyra» (27 juin);— de 13 liards 1 denier tournois, à Jacques, maçon, « per tailhar ii peyras corneleyras de las petitas aguilhas» (24 juin); — de 4 fr. à Pierre Barraut, maçon, « de resta de ix fr. que l'obre lo donne oultre la soma que los beneficiatz lo donen » (8 juillet); — de 2 fr. 16 liards 1 d. tournois, à Pierre Turlel, maçon, «per tailhar v botons ([1]) et quatre cunhs » (14 juillet); — de 1 fr. 26 l. 1. d. t., à Guillaume Gauteron, « per tailhar x cunhs et ung boton » (14 juillet); — de 2 fr. 8 liards, à Turlet, « per tailhar iiii botons et quatre peyras de pe dreyt » (21 juillet); — de 24 liards, à Jean Lobas, pour un voyage au Tourne, « per far provesion de peyra per acabar las filholes » (21 juillet) ; — de 1 fr. 12 liards à Guilhaume Gauteron, pour les journées qu'il a passées « a far l'arc deus orgues, tant per tailhar que pousar » (21 juillet); — de 5 fr. et demi ([1]) « per quatre dozenas de perches per far los pontages au cloquey, ... et per XVI^e dozenas de redors » (23 juillet); — de 2 fr. 1 liard, à Pierre Turlet, « per tailhar iii peyres de pe dreyt de la lanterna, a xii ard. peyra, et per ii botons, a xx ard., et per v peyres deus pillars petis de la vit, a ix ard. peyra » (31 juillet); — de 3 fr. et demi, «a Girauton de Rac, per xv peyras a xii ard. peyra. et per una peyra per far lo pinhon d'una phillolle », à 1/2 fr. (3 août); — de 15 fr. à Jean Colet, forgeron, « per far xl pessas de barras de fer, per ligar las peyras l'una ab l'autre », pesant 300 livres, à 3 liards l'une (4 août); — de 2 fr. 6 liards, à Guillaume Gauteron, maçon, pour 7 jours de travail, à 18 liards (5 août); — de 2 fr. 19 liards à des couvreurs, « per recaperar debers la capera de S^t-Jacme et sus la cappera de S^t-Mathiu », à 16 liards par jour (7 août); — de 7fr. 24 liards pour 5 douzaines de perches et « xxxviii dozenas de redos » destinês aux échafaudages (11 août); — de 1 fr. 40 liards à Pierre Turlet, « per tailhar v botons » (17 août); — de 5 fr. 46 liards, pour diverses pierres dont « una granda peyra per far lo pinhon d'une agulhe » (17 août);— « a Johan de Villanova, factor deu seinhor Vidau de Lafargua, la somme de lxii fr., losquaus luy eren degutz quant leysset l'obra » (18 août); — de 5 fr. 36 liards, pour 18 pierres et pour « iii grandas peyras per far los pignhons de la ffilholla, a xl ard. pessa» (21 août); — de 2 fr., «per x manobras a xii ard. per jorn» (2 septembre); — de 10 fr., «per ii aulnes et mege de pers escur, per lo amassadors de l'obre » (10 septembre); — d'un demi-franc, prix d'une barrique neuve (10 septembre);— de 28 liards, «per recaperar l'apentis deus orgues et a Johan Lo Fossey, per far l'intrada de la porte deverta la ribeire de Peuge (?) » (9 septembre) ; — de 40 liards « per far netegar la gleysa et bouchar los pillars et las veyrinas», etc. (9 septembre); — de 38 liards, pour divers ferrements, notamment à « la porta veilha qui es debers l'escalla deu cloquey» (30 septembre); — de 8 fr., « per amassar lo vin deu comenge» (6 octobre); — de 1 fr. 58 liards, pour réparation de l'horloge, fil de laiton, corde et plomb pour contre-poids, etc. (8 oc-

([1]) « C'ettoient les pierres qui sortent en dehors de l'aiguille du clocher» (Note de Baurein)

([1]) L'original porte : «V fr. 3 ». Ce sigle exprime l'idée de moitié (Voy. mon *Introduction au Cartulaire de S'-Seurin,* p. xii).

tobre); — de 2 fr. 24 liards, «au menusey qui fit certan obrage au souley deus orgues », à 24 liards par jour (8 octobre); — de 26 liards, à un menuisier, « per far II molles per l'aguylha deu cloquey » (14 octobre); — de 1/2 franc, au couvreur, « per recaperar la vis deu cloquey» (15 octobre); — de 23 liards, pour ferrements à « la porta nova qui es feyta au cap de la vis deu cloquey » (25 octobre); — de 1 fr., « per far visitar sobre aquetz qui aven feyta l'obra hereteyra » (2 novembre); — de 15 liards.. « per far abdoubar l'escrin la ont se tenen las reliquys » (8 novembre); — de 1 fr. et demi, pour 6 livres de torches à 15 liards la livre, « per portar Nostre-Senyor aus mallaus » (10 novembre); — de 3 fr. 26 liards, pour contribuer aux frais de la réception faite à l'abbé de Verteuil et à MM. de l'Archevêché (11 novembre); — de 27 liards, «per recaperar la loge deu carney» (26 novembre); — de 1 fr. 51 liards 1 denier, pour solde de la rente due pour la maison de l'œuvre (7 décembre); — de 3 fr., «a maistre Peys David, per tocar los orgues deu jorn de S^{t}-Blaser d'aqui au jorn de Epiphania », et 1/2 fr. « a Gailhard, servidor de mossen Ramon Domeings, per soufflar los barquins deusd. orgues » (7 janvier 1488) ; — de 80 fr., « a Johan Coybo, *alias* lo Vigardan,... en que lo senhe Grimon Eyquem et Pey Deu Grava erem obligatz aud. Coybo a cause deus orgues » (9 janvier); — de 15 liards au greffier du sénéchal, « per aver la coppy de la -demanda que faze moss. Ramon Domeings a cause deus orgues» (14 janvier); — de 1 fr. 12 liards, «per fendre las perges per far los pontages de l'aguylha et per far II portes au cloquey » (25 janvier); — de 1 fr. 50 liards, « a Calvymont, per far certanas deffensas contre moss. Ramon Domeings » (28 janvier); — de 3 fr. 50 liards, à André Ballyveau, maçon, « per tailhar VIII peyras corneyras et per VI boutons » (31 janvier); — de 24 liards à Pierre Du Bosc, notaire, « per la carta en que mossen Ramon Demeinhs ero obligat per acabar los orgues, et per far una procuration per trametre en Angleterra per recoubrar ung legat leyssat per Guilhem Gasc » (31 janvier) ; — de 1 fr. 12 liards à Calvymont, «per sostenir lo dreyt de l'obre contre moss. Ramon Domeinhs a cause deus orgues » (12 février);— de 24 liards, «per una auna de tella per fourar lo drap qui se bouta au grant aultar lo careyme et per lo abdoubar» (18 février); — de 1/2 fr., au greffier de la Cour du Sénéchal, « per recebre cerlans actes de inhibicions feytas per lo loctenent du senescaut a moss. Ramon Domeinhs, loquau se jactava de rompre los orgues» (8 mars); — de 2 fr., pour inviter le religieux de l'Observance qui prêchait le carême, «et per tau que recommandes l'obra et los perdons» (18 mars); — de 1 fr., «per xv dozenas de mylheras, a IIII ard. la dozena » (27 mars); — de 40 liards, «a l'omy qui ave bouffat los barquins» (12 avril); — de 20 et de 10 liards pour avoir la sentence rendue en faveur de Raimond Domeinhs contre Coybo, caution de la fabrique, et l'acte fait par led. Coybo, quand il eut été condamné à payer 256 fr. 16 l. et 1 toulousain à Raimond Domeinhs pour les orgues (16 et 17 mai); — de 12 liards à Jean Lobas, pour aller au Tourne chercher de la pierre (17 mai); — de 2 fr. 8 liards et demi, pour 3 torches de cire pesant 7 livres et demi, devant servir «per portar Nostre-Senhor aus mallaus » (22 mai); — de 1 fr. 4 liards, en partie donnée «aus compagnons qui juguerem l'ystori de la Passion » à la Fête-Dieu (5 juin) ; — de 24 fr. dus « a Andriu Manyveau, masson, per ung an que ave obrat en l'obre, de que l'obrey lo dave XXIIII fr. et mestre Arn. Duyzade et mestre Pey Grimard lo daven XXXVI fr. » (1er juin); —de 20 liards, «a ung homy qui estet per torce losd. redos et per los mettre en anectz per far lo pontage de l'aguilhe» (2 juin); — de 1 fr. 20 liards, « per adoubar las rodas de la grua et per la levar plus ault », etc. (17 juin); — de 7 fr. 58 liards, pour 11 pipes de chaux vive à 38 liards, port, etc. (19 juin); — de 50 liards, pour ferrements a «l'engin de dessus lo cloquey » (12 juillet); — de 1 fr. 50 liards, pour actes contre la sentence rendue en faveur de R. Domeinhs, au sujet des orgues (18 juillet); — de 1 fr. 15 liards « au veylet de Pyerres Charretier, masson » pour 5 journées à 15 liards, et de 2 fr. à Guillaume Gauteron, maçon, pour 8 journées à 15 liards (21 et 25 juillet); — de 7 fr. 40 liards pour 112 « queyrons », «et per una granda peyra, per acabar l'aguilha de la vit, a IIII^{xx} ard. » (11 août); — de 1 fr. 38 liards à un forgeron, notamment «per far duas barras de fer per acabar l'aguilha de la vitz » (23 août); — de 40 liards, pour procédure afin d'empêcher R. Domeinhs de vexer Coybo (28 août); — de 1/2 franc pour s'opposer à unevente de certains « draps » de Coybo que R. Domeinhs veut faire vendre (4 septembre); — de 1 fr. 40 liards, « per lo disnar que fy a mons^{r} lo procuraire de las armas et a sa compagnia per reconciliar lo porge qui era estat polut per lo moro » (12 octobre); — de 42 liards, pour une barrique neuve (16 octobre); — de 1 fr. 20 liards, « per far los pontages per pausar los orgues neus» (17 octobre); — de 1 fr. 12 liards, «per m c de tiole et per recaperar la lanterna deu cloquey » (26 octobre); — de 10 fr. 4 liards à Raimond Domeinhs, pour « III^{c} II l. de plom, per far los contrepetz deus bar-

quins deus orgues », à 2 liards (octobre); — 46 liards pour une douzaine « de taulat, per los cadeffaus, per pausar los orgues» (octobre); — de 54 liards à maître Harry Abalot, « per III jorn. que sons bayles aven estatz a deffar los cadeffaus et pontage deu cloquey» (31 octobre);— 1 fr. 24 liards, à des manœuvres, «per devarar las clidas deu cloquey et per retrayra la fusta a l'ostau de l'obra» (même jour); — de 8 fr. à Raimond, « per accordar los orgues, eyssy com fo condempnat» (octobre-novembre);—de 20 fr., pour de l'étain acheté en mai 1487 pour les orgues (17 décembre); — de 4 fr. 32 liards au neveu de Jean Lobas, pour 17 jours de travail à 16 liards (17 décembre); — de 1 fr. 50 liards, pour 10 pierres dures du Tourne destinées à l'escalier du côté de la rivière (20 décembre); — de 10 fr., solde d'un prêt de 40 fr., dont 30 avaient été payés sur un don fait par la Ville (décembre); — de 8 fr. 50 liards, pour dîner et frais d'expertise payés aux quatre organistes qui ont déclaré l'orgue recevable, sur mandat donné par l'assesseur du sénéchal (22 décembre); — de 4 fr. 18 liards, à un forgeron, pour ferrements aux orgues (24 décembre); — de 16 liards, à un manoeuvre « qui servyt Huguet per massonar darrey los orgues et per far lo mortuy per l'escaley devers la grava » (26 décembre); — de 4 fr., à Huguet Bauducheau, sur les 8 à lui promis annuellement, en outre des 48 que lui donnent Grimon Eyquem, Raimond Caries, Jacques Du Courau et Pierre Du Grava (24 décembre); — de 13 liards, «au faure qui cambiet las gardas de las serradeuras deus orgues» (29 janvier 1489); — de 48 liards, pour 3 aunes 1/4 de toile « per far la cortina deux orgues devers darrey » (30 janvier) ; — de 24 fr., « à mossen Pey David, tocador d'orgues, per los gaiges d'ung an », et de 5 fr. « a mossen Franceys de Lacomba, per bouffar los barquins deud. orgue» (1er février?); — de 3 fr. 12 liards pour boucher la grande fenêtre au-dessus de l'autel de Ste-Suzanne, que l'ouragan a jetée à terre (2 mars); — de 52 liards, pour un diner offert à Jean Coybo, Jean Rochelle et Pierre Du Bosc, notaire, « per visar los *items* de mossen Ramon Domeinhs, en losquaus abe grant error » (15 mars); — de 58 liards, pour inviter le prédicateur du carême, « per que ed volos recommandar l'obra et los perdons» (20 mars); — de 38 liards, pour un vantail à la fenêtre de la voûte, serrure, verrous, etc. (10 avril); — de 8 fr., au prédicateur, lequel est venu de Poitiers et a recommandé l'œuvre (avril); — de 2 fr., pour invitation à M. de Censac, vicaire général (2 mai); — de 24 fr., à André Belliveau, maçon, pour ses gages d'un an, en outre des 36 fr. que lui donnent Arnaud Duzayde et Pierre Grimard (2 juin); — de 22 fr. 3 liards, pour cierges à 19 liards la livre et encens à 36 liards (2 juin); — de 1/2 franc, «per abdoubar l'engin dessus lo cloquey» (23 juin); — de 2 fr. 13 liards, pour fournitures destinées à lad. machine (23 juin); — de 15 fr. 42 liards, pour achat d'un câble destiné à lad. machine, à 4 liards la livre et pour port dud. câble (2 juillet); — de 37 liards, dont 24 « per torce los redors per far los pontaiges » (2 juillet); — de 3 fr. 16 liards, pour 4 pipes de chaux vive, à 44 liards l'une, « et xx ard. aus carreteys per la portar de Trompeyta en fore» (6 juillet); — de 1 fr. 44 liards, pour divers achats, dont « una corda nova per estacar la conha deu grant engin » (12 juillet); — de 4 fr., à Bardin, maçon, « per XII boutons gros que ed ave tailhat per boutar a la grant aguilha, a xx ard. bouton» (17 juillet); — de 4 fr. 52 liards, à Guil. Gauteyron, pour taille de diverses pierres, dont 8 « crestas », à *1/2* fr. l'une (28 juillet); — de 1 fr. 15 l., « per II pessas de fusta de xx petz cascuna de longc et per II jorn. per far lo pontage deu cloquey» (18 août); — de 4 fr. 42 liards, à Jean Du Bosc, de Tabanac, « per III dozenas de perges a xxx s. dozena et per XXI dozenas de redors » (18 août); — de 2 fr. 1/2, « per ung dysnar qui fo feyt a l'oustau de monsr de Lamaria, ont y ave III seinhors de Parlament et ung advocat, et asso per consultar lo dreyt de l'obre contre Gazen » (6 septembre);—de 20 liards, à Jean Lobas, pour aller au Tourne faire expédier de la pierre (6 septembre); — de 8 fr. à Huguet Bauducheau, sur les 12 fr. qui lui sont promis (septembre); — 36 liards, à chacun des trois maçons y désignés, pour tailler chacun une « cresta » (25 septembre); — 13 fr. 20 liards, à Guillaume Reynart, maçon, pour 40 jours passés «a massonar a l'aguilha», à 20 liards par jour (5 octobre); — fr. 20 liards, à Yvonet Alem, maçon, pour 43 jours passés à maçonner, à 20 liards par jour (5 octobre); — 6 fr. 24 liards à François Bauducheau, pour 24 jours à 16 liards, et 5 fr. 36 liards à Yvonet Alem, pour 21 jours à 16 liards (3 novembre); — 8 fr. 15 liards, à François Bauducheau, maçon, pour 33 journées à liards (4 décembre); — 2 fr. 25 liards, pour réparer les deux bassins d'argent, pesant 12 marcs 4 onces 5 gros (4 décembre); — 2 fr. 20 liards, « aus amassados per crompar barretz » (24 décembre); — 2 fr. 52 liards, pour 4 paires de chapons données à MM. du Parlement et aux avocats (24 décembre); — 10 fr. à Yvonet Alem, pour 40 jours à 15 liards (26 décembre); — 30 fr. à Pierre David, organiste, pour ses gages d'un an (1er février 1490); — 8 fr. 45 liards à Yvonet Alain,

pour 35 jours à 15 liards (4 mars);— 7 fr. à Huguet Bauducheau, à qui Jacques Du Courau avait promis 9 fr. par mois, « et jo luy prometuy de lo pagar los XII fr. affin que demoses en l'obre, car ed s'en vole anar » (11 mars); — 7 fr. 1/2 et 7 fr. 15 liards, à Léonard Bernet et à François Bauducheau, maçons, pour travaux à 15 liards par jour (25 mars); — 1 fr. 12 l., « per sonnar lo perdon tot lo careyme ab las octavas de Pasquas » (19 avril); — 2 fr. 35 liards, aux charpentiers qui font l'échafaudage et la machine sur le clocher (20 mai); — 20 fr. 10 liards, pour pièces de bois et fer destinées à la grue et « per far lo pontage a l'aguilha et per far l'engin qui ero dessus lo pontage de fore l'aguilha» (25 mai); — 11 fr. 48 liards, « per far abatre la granda grua et abdoubar la granda rode», et 1 fr. 18 liards, au forgeron, « per far la ferrailha deud. engin » (25 mai); — 7 fr. 38 liards et 8 fr. 16 liards, à des maçons, pour journées à 16 liards (28 et 31 mai); — 6 fr. et 6 fr. 18 liards, à Guillaume Gauteyron et Vincent, pour taille de «crestas et haretyeras », à 18 liards l'une(13 juillet); — 10 fr. 40 liards, François Bauducheau, pour journées à 16 liards (31 juillet); — « ung escut deu soreil vall. II fr. xxv arditz » (12 août); — 1 fr., pour l'ensevelissement d'un compagnon « a quy naffret la peyra sur lo cloquey» (22 août);— 2 fr.. pour 3 barriques neuves (4 septembre); — 56 liards, pour des journées de manœuvres à 12 et à 10 liards (5 septembre); — 1 fr. 8 liards, « per far una porte a la vitz deu cloquey au plus ault» (20 octobre); — 3 fr. 38 liards, pour chapons et perdrix offerts aux commissaires chargés d'un procès de la fabrique (24 décembre); — 8 fr., à Guillaume Reynart, maçon, pour 2 mois (1er janvier 1491); — à divers maçons pour journées à 13 et à 14 liards (1er janvier); — à divers maçons, pour journées à 13 et 14 liards (1er février-28 février); — à des maçons pour journées à 16 liards (fin mars); — 2 fr. 1/2, « per gardar lo perdon la careyme et per lo sonar » (11 avril); — 2 fr., « per una huscha per tenir los encartamens de l'obre » (13 mai); — 5 fr., pour rachat de 5 s. de cens (20 mai);— 6 fr. 50 liards pour 3 dîners donnés à des MM. du Parlement et à des avocats afin d'étudier un procès et pour des consultations d'avocats (21 mai); 3 2 fr. 10 s., pour achat de 3 pipes de chaux vive, à 40 liards l'une, et port (21 mai); — 8 fr. 3 liards, pour l'échafaudage sur le clocher et fournitures destinées aux engins (29 mai); — 51 liards, pour 17 livres de cordage (8 juin); — 26 liards, « per grans claus per abdoubar las rodas, et per lymar la grant sega et per una clau per lo carney» (18 juin);— 11 fr. 18 liards, « per ung cable per la petita roda de tout hault», pesant 2 quintaux 26 livres à 3 liards la livre (15 juin); — 4 fr. 24 liards pour diverses fournitures « per far lo pontaige dessus l'agulha » (5 juillet); — 8 fr. 19 liards, « au pintre qui pintet st Myqueu et lo drap de denant Nostra-Dona et de St-Johan» (20 octobre); — 2 fr. 1/2, pour 5 barriques (20 octobre); — à Mathelin Victot, à Guillaume Reynart et à Jean David, maçons, leurs gages de 7 et 8 mois, à 5 fr. par mois (16 novembre); — 44 liards au forgeron, « per saudar et per reffar lo batailh deu tercey velh, et plus per adobar lo reloge», etc. (24 décembre); — 44 liards, dont partie « a Johan qui fey las fossas, per II peyras que gictet dessoubz terra, lasquaus foren bailhadas per boutar en l'egleysa » (24 décembre); — 20 fr., à Guillaume Reynart, maçon, pour 4 mois (29 février 1492); — 1 fr. 20 liards, «per ung braguey deu tercey ab loquau se sonabe lo perdon et sermon» (12 mars); — 3 fr. 40 liards, à maître Raimond, écrivain, pour copier et noter diversoffices (12 mars);— 7 fr., «per far lo tronc deu perdon per tenir las reliquyes et boutar l'argent deu perdon de la devocion de la gens », et pour ferrements « a l'armary de lad. huscha» (12 mars); —26 liards, « per XI feys de pailha per boutar au cor de l'egleysa d'aquy au grant aultar et davant Nostra-Dona, per las gens qui vinen audir lo sermon » (14 mars); — 1 fr. 50 l., « a mestre Hans, per pintar las armas deu Papa et de mossr lo Cardenau et las armas deu Rey et la Trinitat et Nostra-Dona et sent Myqueu et l'usche deu tronc deu perdon» (25 mars); — 35 liards, pour réparer trois reliquaires (18 avril); — 5 fr. 52 liards, pour diverses fournitures, « per la verga de l'engin » et « per far lo pontage et levar l'engin au cloquey» (21 avril); — 5 fr. « per gardar lo perdon tot lo careyme et en las octavas de Pasquas et per sonar lo perdon deu ser et deu matin» (30 avril); — 4 fr. et demi, «per lo convyt quy fo feyt a messos qui tenen los massons a l'obra et aus compa[n]hons massons, tant per dynar que sopar» (31 mai); — 4 fr., à Yvonet Alem, maçon, «oultre LX fr. que lo senhe Gausemot prometo aud. Alem, deus bens qui foren de mestre Guisselm Barbey » (31 mai); — 15 fr. 28 liards et 7 fr. 44 liards, à Pierre Torlet et Yvonet Alem, maçons, pour journées à 16 liards (24 juin); — 10 fr. 1/2, «per far lo grant pontage a l'acabament de l'aguylha deu cloquey» et « per fer una porte a la loge ont se feden los sainctz» (24 juin); — 33 fr., pour « vc et mech de queyria de Sentonge» et 3 fr. 50 liards aux charretiers pour port (6 juillet); — 1 fr. 20 liards « au faure, per far III tarayres per persar las peyras de l'aguilha » (6 juillet); — 4 fr. 18 liards

pour un cable « per l'engin de hault », pesant 86 livres, à 3 liards (8 juillet); — 1 fr. 1/2, « aus carreteys qui porteren xxviii peyras d'appareilh de convent deus Augustins d'aqui au porge de S^{t}-Myqueu, lasquaus nos presterem per acabar l'aguilha» (11 juillet); — 50 liards, « per iii picheys de greis qui eren estatz pres per hugnir (?) los engins» (12 juillet); — 2 fr. 13 l., au forgeron, « per duas lobas et per nu lobas de fer et per iii calhyvas per las polees de l'engin» (14 juillet); — 9 fr., pour des journées de manœuvres à 12 et à 10 liards, et 4 fr. 48 liards, pour des journées de maçon à 16 liards (22 et 25 juillet); — 20 fr. 12 liards, pour 404 livres « de fer obrat en barras per ligar l'aguilha » (4 août);— 13 fr. 27 liards, pour 2 quintaux 67 livres de fer en barres ouvrées (29 août); — 12 fr. 22 liards et demi, «per ii quintaus iiii^{xx} xvii l., a v ard. lo coble, per barras de fer feyt à la maneyra de grampons per ligar las peyras de l'aguilha » (29 août); —2 fr. 28 liards, «per una pipe de cautz viva et per II^{e} de briqua per far lo sciment de la crotz de l'aguilha, et per lo portage, et….. per morre lad. bricqua per far lod. sciment» (7 septembre); — 40 liards, « au mestre qui fit lo reliquiari de monss^{r} s^{t} Clou » (7 septembre); — 2 fr. 12 liards «per far lo darrey engin » (16 septembre); — 48 fr. 27 livres et demi, au forgeron, pour 11 quintaux 63 livres de fer ouvré, « et asso per la crotz, a v ard. lo couble de las liuras » (20 septembre); — 11 fr., «a Johan Bernart, ypothicari, per l'aur que prengo mestre Hans per daurar las pomas de la crotz » (25 septembre); — 15 fr. 13 liards, pour 3 aunes de drap gris, doublure et façon « per far duas raubas a Huguet Bauducheau et a Guilhens Lo Reynart, massons, a cause que volussen prene la pena de massonar l'aguilha deu cloquey jusques a la fin, car jo no trobavy home que y volus prene la charge » (28 septembre);— 20 fr. à Gratien Boyault, chaudronnier, pour faire en cuivre « v pomas et lo grant banet et treys flors de lys ab las barras que s'i apertenen » (30 septembre); — 9 fr. 51 liards, pour or, céruse et vernis pour peindre la croix du clocher (5 octobre); — 16 fr. à maître Hans, « per daurar lad. crotz et lo banet et per pertrayre sur la tela la ymage de s^{t} Myqueu » (7 octobre); — 2 fr. 1/2, pour 12 livres et demie de laiton, « per far las barras au banet de la crotz» (8 octobre); — 6 fr. 8 liards, «a Guytard, l'estagnhey, per iiii^{xx} xii l. de plon, a iiii ard. l., per garnir lo pe de la crotz » (10 octobre) ; — 1 fr. 48 liards, « per ix manobras qui esteren a dabarar los pontages qui eren a l'entorn de l'aguilha» (14 octobre); — 1 fr. 55 liards, « per xviii grappons de fer per boutar a l'entorn de l'aguilha, en defazent los pontages » (18 octobre);— 3 fr. 1 liard 1 d. tournois, pour régaler «los mestres Johan Lobas et mestre Arry Abalot et lo mestre senhey et los compagnons massons et carpenteys » (25 octobre). — Dépenses à la suite du décès de François Saubanh, qui a institué la fabrique héritière : « per l'arma », suivant testament, 100 fr. 26 liards; à la veuve, « per son maridage », 40 fr., et par legs, 8 fr.; pour faire extrême-onctier lad. veuve, 8 liards; à James Obcent, écossais, valet dud. testateur, 12 fr. ; à Guillaume Baiguadan, chirurgien qui a soigné led. testateur, « et fuy condempnat de lo pagar », 3 fr. 26 liards; pour le dîner des quatre services célébrés pour le défunt, 20 fr. 50 liards, etc. — Paiement de 7 fr. 56 liards « au mestre qui fet lo seinh », pour façon de 6 coussinets (31 octobre 1492); — 50 liards, « per tota sorta de clau per far la plataforma deu soley de l'eguilha et de totz los aultres cadeffaulx» (5 novembre); — 12 fr. 25 liards, au forgeron, pour ferrements à « la campana nova » et aux «grans sainctz » (7 novembre); — 13 fr. 20 liards, pour mise en place des deux grandes cloches (7 novembre); — 24 fr., à Huguet Bauducheau, maçon, pour un an, Grimon Eyquem et Charles Du Grava lui payant le reste de 60 fr., soit 36 francs (il novembre); — 5 fr. 7 liards et demi, pour « iii quarteyrons de queyria de Bourc » et 3 pierres d'appareil (11 décembre); — 24 fr. 2 liards, à 5 maçons, «per aver tailhat M IIII^{c} XLII pes de queyria» (18 décembre); — 14 fr. 10 liards, pour des pierres, dont 20 sont rendues aux Augustins, qui les avaient prêtées à l'œuvre (19 décembre); — 4 fr. 22 liards, à 4 maçons, pour avoir taillé, depuis le 18 décembre, « II^{e} LXII pes de queyria » (24 décembre); — 12 liards « per los veyras qui foren rompus quant las collacions de l'*O* se fazen » (29 décembre); — 13 fr. « per iii aulnes de drap per donar aus qui amassen per l'obra, tant à la lassa et luminari, et ung barret au qui alucca la luminari» (10 janvier 1493); — 20 liards, pour réparer le tonneau qui contient l'eau pour le mortier et la *pipe* [pour porter cette eau] (18 janvier); — 2 fr. 50 liards, à 3 maçons, pour la taille de 170 pieds de « queyria » (22 janvier); — 7 fr. 1/2, « per derroccar la premeyra murralha qui es entre los ii pillars neus, la ont ero la premeyra porta per entrar au carney » (22 janvier); — 4 fr., pour 8 grandes pierres, reliquat des 28 qui étaient dues aux Augustins (8 février); — 1 fr. 15 liards, à Georges Clissoneau, maçon, pour 5 journées employées à tailler des pierres, à 15 liards (10 février); — 36 liards, pour clous, « per abdoubar la roda de l'engin qui es au carney», etc. (13 février); — 4 fr. 4 liards, au charpentier, « per devarar l'engin

qui ero hault sur lo cloquey et lo levar dedens lo carney, et per una granda pessa de fust per lo levar hault, per tenir las pollees ont es lo cable per servir aus pillars qui fen totz neus » (17 février); — 6 fr. 8 liards, pour journées de maçon à 16 liards (3 mars); — 2 fr. 40 liards et 4 fr., pour avoir taillé 160 et 240 pieds de pierre (9 mars); — 60 fr., à Guil. Reynart, maçon, pour un an (15 mars); — 7 fr. 1/2, « per derrocar la segonde murralhe deu cloquey, ont sole estar la porta segonda deud. cloquey, deverta la crotz » (15 mars); — 24 liards, « a Gassiot lo bohey et a ssons compa[n]hons, per carreyar una granda peyra dura ab treys parelhz de beus, de la loge velha d'aqui au cloquey, per la botar au segond fondament deus petis pilhars » (11 mars); — 12 fr. 14 liards, pour pierres de Bourg (15 mars); — 8 fr. 20 liards, à deux maçons, pour taille de 500 pieds de pierre (24 mars); — 1 fr. 40 liards, « per ung grant fust lonc on pent la polley deu petit engin et per lo adressar au porge» (4 avril); — 1 fr., à maîtres Romanin, Bertran et Martin, maçons, « losquaus vingoren per mandement de monss[r] lo mage de Bayhonne, Estienne Maquanan, et asso per vistar lo cloquey, a causa deu parlar deu monde, qui dizen que lo cloquey vole tombar, de que feren repport que... no y ave dobtance en res» (3 avril); — 3 fr., à Guil. Reynart, maçon, pour journées à 15 liards (6 avril); — 200 fr. au charpentier, «per los pontages per devarar la vouta velha deu cloquey et per far la cadegra deus seinhs et per fusta » (27 avril); — 14 fr. 24 liards, pour pierres achetées « au mestre qui fet lo sepulcre de la cappera deu seinhe Ferron » (12 mai); — 2 fr. 15 liards, à ceux qui ont, le jour de la Fête-Dieu, porté « la tabernacle » et « per los qui jogueren l'istori de la Passion et apostolz » (6 juin); — 6 fr., « per abatre et rompre la terssa murralha velha deu cloquey» (1[er] juillet); — 5 fr., « per una granda peyra pesant envyron II tonetz de vin, per boutar au fondement deu petit pillar neu qui es verta l'egleysa », savoir 4 fr. d'achat et 1 fr. à 4 bouviers pour le charroi (10 juillet); — 3 fr. 45 liards, « a mossen Phelip Bertier, laquau *(sic)* anave a Roma per aver ung excominge papau » (28 juillet); — 13 fr. 20 liards, pour pierres, dont « una. granda peyra dura per boutar au fondement deu pillar devert mossen Johan Goffrant» (29 septembre); — 9 fr. 55 liards, à Guil. de Bonnemaison [de Libourne], pour pierres, dont 8 grandes « per las claras voyes» (4 octobre); — 8 fr. 10 liards, pour faire et peindre un s[t] Michel qui a été mis au bourdieu de Quinsac (4 octobre); — 24 liards, à un couvreur, pour travaux sur la chapelle de S[t]-Fort (2 octobre); —5 fr., «per derocar la murralha deu carney devers mossen Johan Goffrant » (6 octobre); — 7 fr. 36 liards, pour porter du mortier à Quinsac « et l'ymage de s[t] Miqueu et per far las portas et las pintar per barrar lad. ymage» (6 octobre); — 3 fr. 2 liards, « per mudar lo gran trap per guyndar las peyras au petit pilar qui es debert moss. Johan Goffran, et plus per far dus autres per la porta neba que es devert la gleysa» (7 novembre); — 6 fr. 1/2, à Jean Johanaut *alias* de Saintes, « per far la porta de menuzeria deu cluquey debert la gleysa » (17 novembre); — 25 liards, « per cambiar la cana (?) de la gleysa » (21 novembre); — 7 fr. et demi, pour pierres, dont « I[a] granda peyre per votar au fondament deu pilar devert lo Petit Pas » (28 novembre); — 20 liards, «a mestre Guilhemin, carpentey, vistor del *(sic)* de la vila, per aver visitada la catedra deus cenhs deu cloquey, am la companhia de mestre Harri Abalot et de mestre Johan Lobes, loquau me fet relacion que y falhe grant fusta » (12 décembre); — 8 fr. .45 liards, 9 fr. 45 liards et 4 fr. 45 liards, pour journées de maçons à 15 liards (31 décembre); — 3 fr., au forgeron, pour diverses fournitures destinées notamment à « la porta nebe deu carney devert la gleysa » (8 janvier 1494); — 10 fr. 25 liards, à Colas Maurisseu, du Tourne, «per I[e] et XXV pes de marches a v ard. lo pe» (10 janvier);— 1 fr. 40 liards, au greffier, pour honoraires et pour présent « per que fos diligent a sonar las causas de l'obre» (6 février); — 13 liards, « per la palha que comprey per las gens qui vinen audir lo sermon » (18 février); — 20 fr., à Jean Delaho, de Bourg, «per IIII[e] de queyria » (18 février); — 1 fr., au menuisier, «per far botar une taula ampla et longa a Tuyssa deu perdon, et debo bota autres caps de taules et de los encolar » (20 février) ; — 40 liards, au greffier du prévôt d'Entre-deux-Mers, pour la sentence qui interdit à un voisin de laver à « la ffosse qui es davant lo grant bordiu de l'obre » [à Quinsac] (28 février); — 13 fr. 20 liards, pour 3 grandes pierres « per far las clarboyes » et pour « VII[xx] pes de marchas» (6 mars); — 8 fr. 40 liards, pour 13 pierres d'appareil «per las clarboyes» (27 mars); — 4 fr., «per abatre lo pilar devert lo Petit Pas» (1[er] avril); —60 fr., à Guil. Le Reynard, maçon, pour ses gages d'un an (16 avril); — 4 fr., «ad aquetz qui aven sonat lo perdon... et per gardar lo perdon, tant los jorns deus perdons deu careyme que los digmenges ab lasd. octavas de Pasquas» (7 avril); — 1/2 fr., «aus bayletz de mestre Harri Abalot, per botar lo grant fust qui ten lo capble per far lo pilar qui es au cap de l'autar deu carney, debert los Frays Menutz » (4 mai); — 8 fr., à Colas Maurisseu, pour 125 pierres dures, « per adobar

lo pila naffrat deu cluquey » (17 mai); — 2 fr. 12 liards, à un menuisier, pour moitié du prix du « grant tabernacle » qui sert à porter le S[t]-Sacrement pour la Fête-Dieu, l'autre moitié étant à la charge de la confrérie « de Montazetz », qui s'en servira le 15 août « per lo anuversari deu Rey » (24 mai); — «I[a] mealhe de Rin»(?), valant 1 fr. 34 liards (26 mai); — 1 fr., «aus qui jogueren la Passion et aus Appostos, per lor pena» (29 mai, jour de la Fête-Dieu); — 16 liards, au forgeron, « per adobar las grandes segues am que seguen las peyras» (l[er] juin); — 1 fr., à Marquet, charpentier, « per escorrar lo pilar naffrat deu cluquey devert la crotz» (15 juin); —9 fr. 20 liards, pour une « canteria » célébrée à Quinsac « per tolz aquetz dont los bordius qui son en lad. parropia et de Cambas son vengutz a l'obra» (8 juillet); — 10 fr., « per far lo fundament deus retreytz qui es pres de la bitz deu cluquey» (25 juillet); — 8 fr. 10 liards, «a moss. Phelipe Velthier, per anar sercar los perdons a Tholosa, losquaus mestre Harri Abalot abe obtengut en Roma de xx cardenaus: lo balhey lod. digmenge III escutz et mech (1) de Rey, et disso que tant falhe balhar a la taule deu cambi a Tholoza per lo portatge » (22 juillet); — 1 fr., à Marquet, charpentier, « per far lo ginh per portar lo capbla la ont se fey lo fundament deus retreytz» (31 juillet); — 75 fr. et 1/2 de fournitures, « per far l'angel ont sont las reliquis de mossenhor sanct Johan-Babtista, de sanct Massies et de sanct Barnabe....; l'obre fornit dos marcs I[a] on., am I[a] sinta et pater nostres d'argent, am lad. sinta et pater nostres et ab certan argent rot et anetz que la dona belha de Dalhayra donet per parar Nostra-Dona, losquaus enteren (?) estar panatz, et per la voluntat deus hereteys foren botatz audeyt angel, laquau sinta et pater nostres pesaven en argent affinat doas on….., et jo Pey Deu Grava forni en argent affinat tres marcz v on. et VI gros, a XVI fr. lo marc, et plus forni XVI fr. per lo daurar» (juillet); — 4 fr., pour le prix de 4 pipes de chaux à 54 liards la pipe, et « per las portar deu Galhau » (23 août); — 5 fr. 1/2, « per recaperar tot lo grant hostau de l'obre » (14 septembre); — Frais d'un procès : 20 liards à un clerc, « per serear lo nostre sac » (1[er] mai 1494). — Frais de procédure pour « la adjudicacion (commise) de l'ostau de Guychot » (1493-1494). — Paiement de 1 écu au soleil, valant 2 fr. 25 liards, « a mestre Tierri Du Proys, menuzey, mestre de Sanct-Seurin, per aber feyt dos pertreytz per lo cor de la gleysa de Sanct-Miqueu » (12 octobre) ; — 40 liards, «aus bayletz de mestre Harry, per allongar l'engin qui es au dreyt deu pilar de las segretas» (14 octobre); —5 fr. 50 l., «a mossen Philip Bertier, qui ly restaba de aver portat los perdons que mestre Harri Abalot abe agud de Roma» (9 novembre); — 7 fr., pour une aune et demie de «pers» et autant de «blanquet», afin de faire une robe « a Andriu de Bernadet, bordiley deu bordiu de l'obro de Quinsac, et asso per los agradables servicis que a feyt de quinze ans en sa que no leyssabe res pagar aus de l'obre de tota despenssa » (18 novembre); — 28 liards, à un charretier, pour 28 voyages de pierre « de la mayson de l'obre au porge » (24 novembre); — 12 fr., à Jean Faure et Jean Devessiet, quêteurs pour l'œuvre, « per se crompar une rauba a cascun per lor pene» (14 décembre); — 5 fr., « a mestre Johan Lobas, demorant a Sanctes, per certans jorns que abe obrat en l'obre et per balhar los treytz per acabar lo pilar de las letrines et per far luteu de la bouta dedens lo carney » (23 décembre); — 14 fr., aux charpentiers d'Harry [Abalot], qui ont fait le beffroi, et au forgeron pour la réparation des tourillons «deu Raphael, et deus deux tresseys et de las esquires» «et far los foratz am pompes (?) per sonar de dessus la boute bassa» (9 février 1495); — 1 fr. 26 l., pour faire et ferrer «une porta a lad. boute bassa », et 2 fr. 4 liards, « per las cordes tant per los grans senhs et tresseys et esquires» (10 février); — 5 fr. 38 liards, à Colas Moriceau, du Tourne, « per LXXIIII queyrons et per seys peyres grosses per far luteau, a XII arditz peyra » (24 février). — Prêt de 30 fr. « a mon compay Johan Dalhaire sobre cinq banquaus de tapisserie per parar las festas annuales davant lo grant hautar et lo long deu cor» (il mars). — Paiement de 5 fr. 20 liards, à Colas Moriceau, «per quinze peyres grosses per far luteau» et pour autres pierres (15 mars); — 7 fr. 6 liards, « per lo vidimus de nions[1]" lo cardinal de Bordeu, a causa deus perdons impetratz per mestre Harri Havelot quant anet en Jherusalem» (24 mars); — 12 liards, pour arranger « la pipe de l'aigue et la comporta et... las segues» (29 mars); — 1 fr. 24 liards, « au dauradey, per neteyar et brunyr lo grant reliquiari et per trauquar las mans aus angels qui tenen lo reliquiari ont esta lo *Corpus Domini,* et per y far dus clavetz d'argent per entrar en lasd. mans » (15 avril); — 1 fr. 6 liards, pour une porte « aux retreilz deu cluchey » et « per far la taula deu seti deusd. retreys » (15 avril); — 1 fr. 17 liards, au forgeron, pour divers ouvrages, notamment « per far une barre de fer per tenir lo pinhon deusd. retreitz » (15 avril); — 1 fr. 1/2,

(1) le ms. Porte : « III v 3 »

« per far religar lo grand dominicau deu cor » (30 avril); — 6 fr., « au beau Père qui sermonet lo careyme, oultra so qui li fo amassat» (30 avril); — li fr. 28 liards, pour planches, «per adobar l'ostau de l'obra, car lo mestre menuzey no vole comensar l'obratge deu cor que l'ostau nos fos repparat» (2 mai); — 1 fr. 12 liards, pour 300 tuiles, « per recapperar lo cappet qui es entre la grant porta et la cappera de Sanct-CIou» (21 mai); — 4 fr., «per gardar lo perdon los disaptes et los dilus deu careyme et per sonar los perdons de ce et de matin » (21 mai); — 30 liards, pour ferrements à « la porta qui es deu pe de l'agulhe deu cluchey » (22 mai); — 32 liards, « per curar las aleyes de dessus la gleysa» (24 mai); — 3b liards, «per IIII^{e} de brica, per adobar lo foguey de l'ostau de l'obra » (28 mai) ; — 15 fr. 45 liards, « per barrar las dues grandes fenestras que la tempeste ave botat a terre » (10 juin);— 1 fr. 12 liards, pour la Fête-Dieu, notamment « aus qui jogueren l'estori de la Passion am fuicta (?) autorn de la parropia» (18 juin); — 3 fr. 35 liards, « a Hans, pintre, per pintar lo tabernacle en que porten Nostre-Senyor per la ville » (28 juin) ; — 22 fr. 5 liards, «per far lo chadeffaut dintz lo carney ont y ave IIII ^{tre} estatges d'aqui a la boule, per far luteau » (11 juillet); — 6 fr. 34 liards, «per botar lo gran engin haut au darrey estatge deu cluquey et per IIII^{tre} cercles et per ung cent de post et XL ard. de clau, per far la rode» (18 juillet) ; — 1 fr. 50 liards, « a mestre Harry Havelot, per v jornaus de sons bailelz que esteren a batre lo pontaige en que fo feyt luteu en la cappera de S^{t}-Berthomiu » (17 août); — 3 fr. 40 liards, pour lessiver « v cortines, IIII^{tre} sobre-ceus, une longeyra, XI draptz per caperar los sanctz au careyme», etc. (31 août); — 7 fr. 16 liards, pour pierres, dont « IIII^{tre} grans peyras d'aparelh per las clarboyes, a XL ard. peyra » (7 septembre);—8 fr. 57 liards, pour 203 l. 1/2 de fer «a far las barres per las filholes deu cluchey que la turmente darroquet », « per une grant clau canerada per la granda porta neba de la gleysa», etc. (15 octobre); — 4 fr. « per far mudar la granda pessa de fust, laquau es au traves de l'agulhe deu cluchey et une autre pessa per sostenir aquera de long en long per dedens, et per la remudar quatre begades per far las filholas et per pausar las clarboyes» (19 octobre); — 2 fr. 25 liards, « a mestre Ramonin et mestre Bertran Champdabena, per ordenar la place deu pilar qui se fey devert S^{ta}-Susanna et per ordenar lo molle deud. pilar», 1/2 écu à chacun (5 novembre); — 23 fr., 18 fr. 24 liards, pour gages de maçons à 20 et 16 liards par jour (30 novembre) ; — 1 fr. 34 liards, « per recapperar la choppa qui es devert lo portau neu de la gleysa» (1er décembre);— 24 liards, à un charretier, pour porter la pierre taillée et à tailler « qui era a la lopge devert lo porge S^{t}-Johan a l'autre lopge qui es pres deu portau neu» (6 décembre); — 1 fr. 23 liards 1 d. t., aux charretiers et manœuvres, pour porter le bois de cette loge-ci à celle-là (10 décembre); — 1 fr. 24 liards, au charpentier, « per far barrar luteu deu cluchey, tant per la fusta et taulat et per los jornaus » (10 décembre) ; — 54 liards, « a mestre Gilet, menuzey, per talhar lo molle deu pilar qui es devert S^{ta}-Susanna» (10 décembre); — 3 fr. 40 liards, pour 10 paires de chapons « donatz a un s^{r} de Parlament et aus advocatz, procuradors et greffeys» (24 décembre); — 5 fr. 20 liards et 5 fr. pour journées de maçons à 16 et à 15 liards (31 décembre); — 20 fr., à Colas Baluteau, « a causa d'une promessa que lo s^{r} Martin Baquey et lo s^{r} Haurry Demontz li firen per accabar... la filholas deu cluchey que la turmenta ave darroquat» (31 décembre); — 230 fr., à Gilet, menuisier, «en plusors pagas, loquau devefar lo cor de la gleysa, et asso per crompar la fusta per lod. cor»; — 1,575 fr. 22 liards, « a mestre Johan Lobas, mestre de lad. obra, deu XX^{en} jour d'aost, que era en dimenge, l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et seys, d'aqui au darrey dimenge deu mes de septembre l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et XIIII, tant per dos francs que recebe cascun dimenge que per autres pagues cum appar *item* per *item,* et asso tant per sons jornaus que per sons bailetz»; — 10 fr., «per far escriure los presentz acomptes, tant las receptas que las mesas ». — Audition, par les délégués des paroissiens, des comptes de Pierre Du Gravar, syndic, et de Grimon Eyquem, *ouvrier,* du 22 août 1486 au 1er janvier 1496 : dépenses, 11,137 fr. 28 liards 3 deniers; dépenses, 11,315 fr. 59 liards (10 juin 1496). — Dépenses faites pour l'œuvre par Pierre Du Grava, syndic— Paiement de 10 liards à Gilles, le menuisier, «per far ung mole per lo pilar que se feyt debers Santa-Susana» (2 janvier 1496); — 40 liards, «per six bayeres per portar la terre que es en la plasse hom on veult far la cappelle neufve» (22 février);—8 fr. 24 liards, «a mestre Henrry Vallot, per lote fuste et taule per far les proies de la loge neufve et per dix-huit journ. à XVIII ard. le journau » (24 février); — 8 fr., « a Jehan Godeffray et a sons compaignons, per far lo commancement deu fondement de la cappella neufve quatre piez de parfons et per laver les corps qui estoient tous freys *(pour* trouvés?) et per lo boutir en une fousse» (26 février); 6 fr. 18 liards, pour journées de maçon à 18 liards (6 mars); —24 liards «a Pierre, masson, per mas-

sonnar au fondement de la chappelle, per deux journées » (13 mars); — 20 liards, pour amasser de la pierre « pour le cymeteyry » (13 mars) ; — 4 fr. « per far derocquar lo pillar que est devers Sencle-Susane» (23 mars); — 3 fr. 12 liards, pour des manœuvres à 8 et 10 liards par jour, « per far lo morteu et per amassar de la peyre per lo porge» (23 mars); — 30 liards, «per une crucière (?) de XVI piès per la boutar sur le capet vieul où se fait la cappelle vieulle» (23 mars); — 50 fr., à Henri Avelot, « per aber feyt lo grant enguin, per far la capera nefve » (19 mars); — 166 fr. 35 liards, pour « une cappe de bellour broquade d'aour de flors de lys» (31 mars); — 7 fr. 1/2 et 6 fr. 56 liards, pour journées de maçon à 18 liards et à 16 liards (31 mars); — 5 fr. 35 liards, à un «peymentador », « per xx brasses de pavé que ave feyt davant l'ostau de l'ovre » (2 avril) ; — 2 fr. 1/2, « pour sonar lo perdon lo caresme et per lo gardar disapte et dix luns» *[pour* diluns] (2 avril); — 8 fr., «pour ung preix fait, per derrocquas ung pillar et murailhe vielhe qui es aupres de la cappelle de Sante-Susana, ont es pausat lo pilier neuf per la cappere neufve » (22 avril); —40 liards, «au menusey, per I nibeu » (8 mai); — 4 fr., « per agrandir lo grant batailh de Miqueu» (3 juin); — 7 fr. 41 liards, pour « cliées », « perges et travarseys », « garrotz et redors » (15 juin); — 95 fr., «a maistre Guillaume Roy, menusey, qui feyt lo corps de l'eglisa» (22 juin);— 2 fr. 12 liards, 2 fr. 2 liards, 2 fr. 4 liards et 1 fr. 1/2, à Guillaume Gauteron, à Petit-Jehan de Fougère, à Micheau et au Picard, maçons, pour avoir taillé « peyres de queyrie», à 1 liard le pied (17 juillet); — 6 fr. 36 liards et 5 fr. 52 liards, à deux maçons, pour journées à 18 et à 16 liards (31 juillet et 1er août); — 40 liards, au menuisier, «pour far II petiz moles et soudar (?) lo grant » (11 août); — 6 fr. 1/2, « pour far les barres de far qui tiennent les aguilles neufves du clochey et per far la ferradure du grant enguyn et per saudar le batailh du Raphael» (29 août);— 5 fr. 24 liards, 4 fr. 48 liards et 4 fr., à des maçons, pour des journées à 18 et 16 liards (31 août); — 10 fr., « per una rauba et forradura am la feysson que fo donade a Uguet Bauducheu, per lo serbissi de detz ans que abe feyt per l'obra de nuytz et de jorns » (31 août); — 93 fr. 26 l., « a mestre Johan Bonet, per scriure ung dominicau et per far lo religar, timpanar et per la pet, et per far lo corregir et per recompenssar aud. scriban »; — 1 fr. 42 liards 1 tourn., pour procédure « contra Ramon d'Arostan, que se jactaba de benduynhar las binhes d'Esquiban » (16 septembre); — 1 fr. 56 liards, pour ajourner led. Roustaing, et « au loctinent deu cenescauc, per la visicion que donet per benduynhar » (30 septembre); — 1 fr., au menuisier, «per far v molles » (6 novembre); — 2 fr. 1/2, « per Ve de teule a recaperar la muralha de la capera neba » (27 novembre); — 3 fr. 1/2, « per far barrar lo grant horat qui es aupres deu pilar neu dabant Sancta-Susanna, tant per taulat et per lo portar et clau et per los carpenteys » (7 décembre); —2 fr. 35 liards, «per duas feyssanes et tres perditz et dus conilh, que donerem au Prumey President» (12 décembre); — 6 fr. 36 liards, pour 15 paires de chapons « per donar a Messrs de Parlament et avocatz et procurayres et graffieys » (14 décembre); — 1 fr. 48 liards, à des recouvreurs, à 18 liards par jour, pour recouvrir « lod. capet et la capera de St-Leunard » (24 décembre); — 7 fr. 50 liards, «a mestre Harry Abalot per jornaus que et et sons bayletz aben feyt per far lod. capet au cluquey» (24 décembre); — 4 fr., pour écrire les comptes de recettes et dépenses. — Reddition de comptes devant les délégués à ce commis par la paroisse : recettes du 1er janvier au 31 décembre 1496, 1,856 fr. 20 liards; dépenses, 2,024 fr. 31 liards. — Dépense de 10 liards, « per abilhar las segues de l'obro » (1er janvier 1497); — 2 fr. 43 liards, « per duas lampredes et per duas dotzenes de miugranes per donar au Prumey President»(10 janvier); — 4 fr. 50 liards, « a mossr d'Agassac per tau que bolos preguar a sons amicz en Parlament per lo pleyt de l'obro » (12 janvier); — 2 fr. 25 liards, « a l'avocat Potez, demorant am mosssr lo President » (13 janvier); — 2 fr. 32 liards, pour « dus lus et duas lampredas » offerts à M. le Premier (14 janvier); — 4 fr., « per I saumon, loquau fo donat au Prumey President et autres consselheys » (20 janvier);—1 fr. 12 liards, « a mestre Romanyn, per visitar l'agulha deu cluquey per lo dampnatge que la tempesta y abe feyt » (20 janvier); — 1 fr. 40 liards, «per duas lampredas et I colac per trametre a mossr de Liuran, on sertans senhos de Parlament se dinaben» (22 février?); — 1/2 fr., pour trois manœuvres, « per torsse los redortz per far los pontatges» (27 février); — 6 fr., 6 fr. et 5 fr. 20 liards, pour journées de maçons à 18 et à 16 liards (5 mars); — 10 liards, «aus carreteys qui porteren la fusta per far lo pontatge de la capera » (13 mars); — 35 liards, »a Grant-Johan, recaperador d'ardoyza, per recaperar l'enban de dabant la grant porta» (15 mars); — 7 fr. 20 liards, pour diverses dépenses, notamment « per I nombre de galinatz que donet au Prumey President et a messrs los comissaris » (23 mars); — 9 fr. 54 liards, « a mestre Harri Abalot, per tres pesses de fusta de XXXIII pes de lonc, per far

lo pontatge de la capera neba et per xIII jornaus a xvIII ard. » (30 mars); — 2 fr., « per donar dus presens a moss[r] de La Doza et a I autre s[r] en Parlament » (13 avril); — 1/2 fr., «a l'ome de Diu qui abe mandat lo perdon de II[m] jorns de s[t] Miqueu Daura » (?) (7 mai); — 1 fr. 32 liards. « per duas dotzenas de membrures per far la plataforma de l'agulha deu cluquey, » et 36 liards, «per tres poleyas per ladeyta gulha» (27 mai); — 4 fr. 26 liards, « per I capble de xxv brasses de lonc a IIII[tre] tolosans liura, pesant I quintau IIII liures» (28 mai); —9 fr., «a Marquet, carpentey, per xxvIII jornaus que esteren a ffar la plataforma de l'agulha et l'engin » (10 juin); — 3 fr. 12 liards, au forgeron, « per aber feyt per l'engin deu cluquey dus taurilhons et dus anetz garnitz de contraplatina per losd. taurilhons, pesan lo tot xLVI libras, et plus tres calhibes de ffer, et per tres poleyas pesant x libras et per ferrar las tres poleyas » (10 juin); — 27 fr. 24 liards, pour solde du compte de Huguet Bauducheu, maçon (11 juin); — 3 fr. 28 liards, « per vIII peyres d'aparelh per l'agulha» (21 juin); — 45 liards, « per dus sercles per la roda de l'engin deu cluquey et per clau per los coze» (7 juillet);— 16 liards, au forgeron, «per far un anet et I[a] gopilha per lad. roda » (juillet) ; — 7 fr. 4 liards, pour pierres destinées à la flèche (17 juillet);— 3 francs 36 liards, pour journées de manœuvres employés à la flèche, à 12 liards l'une (23 juillet); — 36 liards, «per duas escalas per l'agulha» (6 août);— 1 fr. 12 liards 1/2, «a mestre Romanin, masson, per venir visitar la capera neba et per la conduar per sa oppinion » (15 septembre); — 12 liards, « per far blanquir la gran cortina et sobresseu deu grant autar» (15 octobre); — 1 fr. 12 liards, au forgeron, « per sertanes barres de ffer que fet per l'agulhe neba que s'es reffeyta, pesant xxIIII libras, a tres ard. libra » (5 novembre);— 1 fr. 20 liards, pour 3 messes du S[t]-Esprit, «per tau que Dius bolos illuminar messenhors de Parlament per lo prosses de Conthor deLespina» (29 novembre); — 80fr., «a mestreGuilhem Le Rey, qui fey lo cor de la gleysa, d'aqui a capdan l'an M IIII[c] IIII[xx] XVII» (24 décembre); — 12 fr., à Jean Favre et à Jean de Nessiet, « acaptados per l'obro », « per comprar I ters de drap per far raubes » (25 décembre); — 11 fr. 6 liards, « a mestre Harry Abalot, per la fusta que fornit per far la plataforma de la gran agulha deu cluquey et per far dus engins dedens lad. agulha et per la pessa de fusta que a botat au grant barradis dessus lo portau neu et per los jornaus deus carpenteys » (décembre). — Reddition des comptes depuis le 1[er] janvier 1497 : dépenses, 1,227 fr. 24 liards ; recettes, 912 fr. 5 liards 1 d.

G. 2253. (Registre.) — In-4° 32 feuillets papier.

1581-1582. — Comptes de François Jonchet, ouvrier. — Amende de 15 s. perçue « d'ung recouvreur quy avoit eschellé l'église pour avoyr des passereaux» (fol. 8 v°). — Confection d'une clef «pour la porte espousau» (fol. 17). — Port des chapes à S[t]-André, le 20 janvier 1581, pour la procession générale, «là où estoit mons[r] le Duc, frère du Roy» (fol. 17). — Enlèvement des tapisseries prêtées pour parer la maison du Duc (fol. 19 v°). — Provisions de carême pour le prédicateur : riz à 5 s. la livre, sucre à 18 s., raisin de Damas à 7 s., etc. (fol. 17 v°). — Évaluation d'un teston à 14 s. 6 d. (fol. 18 v°). — Gages de l'organiste à 75 l. (fol. 18 v°). — Paiement de 12 l. aux violons qui ont joué à la procession devant le « pavilhon » (fol. 20). — Menu et frais du déjeuner à l'occasion de la procession: gigot de veau, 25 s.; ventre de veau, 10 s., etc. (fol. 20). — «Le 2[e] jour d'aoust 1581, se leva une grande ventaine quy fit tumber de grosses pierres des filloles de dessus l'église sur la couverture des chapelles » (fol. 20 v°). — Visite des charpentes et décision pour la réparation des charpentes de quatre chapelles (fol. 25). — Évaluation de 6 testons à 4 l. 7 s. (fol. 25 v°). — Travaux à une corniche et à une galerie (fol. 26-27). — Dépenses pour les charpentes des chapelles de S[t]-Julien, du S[t]-Esprit, de S[t]-Cloud et de Al. de Mons (fol. 28). — Achat de "trois arbres à Caudéran pour la charpente de la chapelle S[t]-Julien (fol. 28); — de six pièces de bois, de 27 pieds de long sur 10 pouces, « pour fayre des arestiers sur la chapelle nebve de-Sainct-Clou» (fol. 29). — Paiement de «deux liaysons de fer à ung éguille et ung trapt pour la chapelle du Sainct-Esprit» (fol. 29 v[0]); — de 12 planches «pour faire chaulas pour la chapelle Sainct-Clou » (fol. 29 v°). — Total des dépenses pour lesd. réparations : 1,777 l. 12 s. 1 d. (fol. 32).

G. 2254. (Cahiers.) — 61 feuillets papier.

1570-1599. — Comptes des ouvriers. — *Compte de Pierre de Lansade, 1570.* — Dépenses du jour de la Fête-Dieu : 12 s. aux trompettes pour leur déjeuner, 6 l. 14 s. aux ménétriers (fol. 14). — « Pour faire acoustrer la grande crois de l'euvre de fleurs et d'autres chosses, tant le jour du Sacre que pour l'octabe, » 1 l. 10 s. (fol. 15). — «Ung ducat pour faire daurer la crois de la custody que l'on porte pour la bille. » 3 l. (fol. 15 v°). — «Le 28 de jung 1570, j'ay faict ma-

gescqua la bingne... à Sainct-Laurentz » (fol. 15 v°). — Achat de deux croix pour les deux custodes que l'on porte en ville pour les malades (fol. 16). — Aux sonneurs qui ont sonné les 20 et 21 juillet, que la grêle est tombée à Caudéran, Mérignac, en Queyries, etc. (fol. 16). — « Au maistre brodeur », pour réparation de deux tapisseries (fol. 18). — *Compte [de Jean Boubet],* 1594. — Réparation du vitrail de Saint-Martin, que le vent avait rompu (fol. 2). — Paiement de 61 l. 10 s. à Haus de Leigle, organiste (fol. 7.). — *Compte de Pierre Desaigues,* 1588. — Paiement de sable du Sablona à 12 s. le voyage, et de sable de rivière à 5 s. (fol. 9 et 9 v°); — d'huile de baleine à 3 s. la livre (fol. 10 v°). — « Au pintre qui a faict le sainct Michel qui est sur le portai neuf et peinct le sierge pascal, » 5 écus 40 s. (fol. 10 v°). — Frais pour le dîner des quêteurs et de « ceulx qui guardoient les relicques» le Jeudi-Saint (fol. 11); — pour avoir fait tendre la tapisserie [au monument] et l'avoir fait replacer au chœur (fol. 11). — Gages de maître Pierre, l'organiste, à raison de 25 écus (fol. 11 v°). — Achat de 1,200 oublies pour la Pentecôte (fol. 13 v°). — Achat de « quatre palles, à cause que on avoit ensevely de ceulx de la contag[i]on au porge », 12 s. (fol. 14 v°). — *Compte de Jean de La Vigne,* 1598. — Gages de Jean de Laigle, organiste (fol. 11 v°).

G. 2255. (Cahiers.) — In-4°, 71 feuillets papier.

1606-1617. — Comptes des ouvriers. — *Compte de Bernard Danriol,* 1607.— « Recepte... des corpz de ceulx qui sont décédés de contaigion pour les fère innumer au sementière » : 1 en janvier, 1 en mars, 1 en mai, 1 en juin, 13 en juillet, 24 en août, 16 en septembre, 7 en octobre, 8 en novembre, 5 en décembre (fol. 9 v°-13). — Paiement de 30 l. à Billières, «pour ung cartier à sonner l'orgue de ladite esglize» (fol. 14); — de 20 s. « pour le cornette-boucquin quy a sonné le jour des Roies à la grand mèze » (fol. 14). — Port d'huile de noix « dans le dourcq de pière qui et dernier l'autel de N.-D., pour la lampe de l'esglize» (fol. 14 v°).— Paiement de 20 l. 10 s. à frère Laurent Fronchault, de la Merci, «pour le cartier à sonner l'orgue» (fol. 15 v°); — de 2 l.10 s. « à ung peintre, pour refréchir le tableau de la peinture de l' *Exe home»* (fol. 15). — Déjeuner aux prêtres qui ont porté le «pavillion» durant la procession, et « garlandes que porte[n]t seur la teste » (fol. 16). — Établissement d'une lampe avec sac de sable faisant contre-poids au-dessus des voûtes (fol. 16). — *Compte de Pierre Bonhomme,* 1606. — Inhumation des victimes de la contagion : 1 en janvier, 1 en mars, 1 en juin, 9 en juillet, 21 en août, 22 en septembre, 32 en octobre, 10 en novembre, 6 en décembre (fol. 8-13). — Remise de toile au peintre «pour faire l'istoire du monument» (fol. 14). — Gages de Bilières, organiste, à raison de 120 l. (fol. 14 v°). — Paiement de 30 l. « au peintre qui a faict l'istoyre du monument » (fol. 14 v°); — de 21 l. 11 s. à un maître maçon, pour le bénitier qui est près la grande porte de l'église du côté de la Grave (fol. 18 v°). — Port du coffre des papiers chez Auriol (fol. 19). — *Compte de Philippe de Minvielle,* 1613. — « Je reçeu pandant la sepmainne saincte, de l'argent trouvé dans les minières pour les deniers à Dieu, suivant la quecte faicte par la paroisse par M. Chartry, » 51 l. 14 s. 4 d. (fol. 7). — Produit de la quête faite pendant les fêtes de Pâques pour le prédicateur, suivant l'ancienne coutume, 47 l. (fol. 7). — Paiement de 12 l. « à Anthoinne La Croix, pouvre homme, pour ses guages de faire tenir les pouvres à la porte et empêcher d'entrer au ceour pandant le divin service de chasque dimanche» (fol. 9). — Gages de Polleau, organiste, à raison de 100 l. (fol. 9). — «Pour la peinteure sur unne toille représantant la passion de Nostre-Seigneur, à mettre pandant le temps du Caresme au-devant le crusifix qui est du costé de l'aultel Nostre-Dame, » 4 l. (fol. 9). — Peinture, menuiserie, etc., pour le monument du Jeudi-Saint, devant l'autel S^{t}-Jean « en la représantation du lapidement et mort de s^{t} Estienne, voyant les cieux ouverts», 62 l. (fol. 9 v°). — Paiement de 4 l. à quatre prêtres «qui ont porté le poille sur le Sainct-Sacrement » à la procession (fol. 10 v°). — Fonte d'un calice; le calice neuf est marqué sous le pied : « Appartenant à l'eouvre *(sic)* de l'esglise S^{t}-Michel. Faict en l'an 1613» (fol. 11).— Détail des frais pour le monument: 2 l. 5 s. «pour deux linsulx uzés, à servir à la représentation de la ville de Samaris, où le peintre a travaillé » (fol. 12 v°) — *Compte d'Antoine Hucgla,* 1616. — Recette de 3 l. 4 s., pour prêt des chandeliers d'argent et des accessoires en vue des funérailles du Premier Président (10 janvier 1616; fol. 7); — d'un legs de 6 l. fait par feu Etienne Forquan, maître fondeur (fol. 7 v°); — de 6 l. payées par M. de Lavie, président aux Requêtes, pour autorisation d'inhumer son clerc dans la nef (fol. 9); — de 3 l. payées par messire Mathieu, curé de S^{t}-Michel, «pour le vin qu'il doict des communians » (fol. 9 v°). — Gages d'un homme « que porte la cazaque pour raigler les pauvres» (fol. 11). — Achat de «deulx grands bouquetz faictz en façon de fleurs pour maistre sur le grand autel » (fol. 11). — Gages de l'organiste Polleau, à raison de 100 l. (fol. 11 v°). — Paiement de 9 l. à maître

Thomas, « pour avoir paint les effugies *(sic)* pour la représentation demonnumant» (fol. 12 v°). — Achat de 18 douzaines de «milhères pour bailher aulx marchans » (fol. 13).— Réparation d'«une bitre à la chappelle de Sainct-Jollian, près l'autel de S^{t}-Jehan » (fol. 13). — Acquisition d' « une pettite barre de fer avecques une platinne à maistre le Saint-Sacremant» (fol. 15).

G. 2256. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets papier (31^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1629-1635. — Comptes de Richard Foucques, ouvrier. — *Compte des recettes de 1629.*— Recette d"un legs fait par la fille de M^{me} de Morel, • malade de la contagion» (fol. 7); — du loyer d'une maison et des cloches, déduction faite de 60 1.,soit un tiers, «à cause de la contagion» (fol. 9); — de 38 l. 8 s., payés par la demoiselle de Carbonnieux, pour avoir emporté « le drap de velours qui estoit sur le thaüt dud. feu Carbonnieux» (fol. 11 v°). — Recettes à l'occasion des sépultures, notamment pour les personnes mortes de la contagion (fol. 12 v° et suiv.). — *Compte des recettes de 1630.* — Recette de « ce qui a esté trouvé dans le tronc qui est proche du cruchefic et dans les minières qui sont ez maisons de la parroisse, dans lesquelles Ton mest les deniers à Dieu des marchez qui c'y font » (fol. 21); — de 10 l. 10 s., pour un tiers de vin dû « pour les communions des festes des Pasques » (fol. 28 v°); — de 24 l., prix de « 24 pierres de Bouchet, qui ont resté du vitrau » (fol. 29). — Recettes des sépultures, notamment pour les personnes mortes de la contagion (fol. 30 v°). — *Compte des recettes de 1631.* — Mention de la remise consentie sur le loyer d'une maison, « à cauze de la contagion qui a esté dans lad. maison» (fol. 45 v°). — Recettes des sépultures, notamment pour les personnes mortes de la contagion (fol. 47). — *Compte des dépenses de 1629.* — Gages de Lalie, organiste, à raison de 120 l. (fol. 60 v°); —Paiement au prédicateur de l'A vent et du Carême de 120 carnes de quarts d'écus, valant 384 l. (fol. 62). — Achat de vin pour les communions des fêtes de Pâques (fol. 62) ; — de 22,614 carreaux, à 45 l. le mille, pour carreler l'église (fol. 63); — de sable «à un morisque» pour carreler l'église (fol. 64). — Paiement de 30 l. « à un morisque pour tirer les terres dehors Péglize » (fol. 65). — *Compte des dépenses de 4630.* — Paiement de 6 1. à Turquois, maître brodeur, pour réparation des chapes (fol. 65 v°) — à Lespine, brodeur, pour fournitures et façon (fol. 67). — Dépenses pour la Fête-Dieu : 3 l. 4 s., à 4 prêtres « qui ont porté le lict » (fol. 68). — Paiement de 10 l. à un prêtre, « pour avoir joué un moys et demy des orgues, attandeu qu'il n'y avoit d'orguaniste» (fol. 69). — Gages de Baille, organiste, à raison de 120 l. (fol. 69). — Dépenses pour faire un vitrail près de la porte : pierres de Bouchet; «cartez et clous pour faire le plan»; plâtre et faissonnats pour le cuire; taille et pose des pierres; facon de « la brodure à mestre les vitres»; échaffaudage; fourniture de l'armature en fer; achat de « trois paniers deverre » ; mise en plomb (fol. 69v°-71).— Dépenses pour recouvrir partie de l'église (fol.71 v°).—*Compte des dépenses de 1631.* —Achat de planches, bandes de fer et clous « pour fère une bière pour porter les pauvres mortz de contagion » (fol. 73). — Paiement, le 10 mars, de 10 1. à 4 hommes « pour avoir faict dans le cémantière une grande fosse pour encevellir les pauvres qui mouroient par les rues» (fol. 73 v°); — de 30 l., «au s^{r} Jacob, paintre, pour avoir faict un tableau au monumant» (fol. 74); — de 3 l. 8 s., prix de 5 aunes deux tiers de toile pour led. tableau (fol. 74 v°). —Gages de Dubuisson, organiste, à raison de 120 l. (fol. 76 v°). — Dépense « pour parachever de faire recouvrir lad. esglize» (fol. 78 v°). — Délibération en vue de réparer la toiture des chapelles de l'église, notamment aux « trois chappelles qui sont à costé de l'autel Nostre-Dame, du cousté du cœur » (12 mai 1635; fol. 80).

G. 2257. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets et 3 pièces papier (31^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1639-1654.—Comptes des ouvriers.—*Compte d'Arnaud Pireau en 1639.* — Recette de 36 l. payées par Ferron, s^{r} de Carbonnieux, «pour le drap mortuaire mis sur le corps de Mademoiselle sa femme, à laquelle somme il a composé pour le pouvoir emporter, l'an finy » (fol. 7).— Produit des minières que l'on confie aux marchands de la paroisse pour y mettre le denier à Dieu (fol. 7). — Dépense de 30 1. payées à Jacob, peintre, pour le tableau du monument (fol. 10). — Gages de Dubuisson, organiste (fol. 10 v°). — *Compte de Jean Raoul, en 1641.* — Paiement de 30 1. à Corneille, peintre, « pour avoir faict un grand tableau pour la sepmaine saincte » (fol. 5 v°). — Échange d'une cloche avec Pierre Mercier (fol. 6). — Refonte d'une cloche par Bougues, fondeur (fol. 6 v°). — Réparation des vitres de S^{t}-François (fol. 6 v°). — Achat de pots de terre pour mettre les deniers à Dieu (fol. 6 v°). — *Compte de Gassiot Duthen, en 1649.* — Gages de Lahet, organiste, à raison de 120 l. (fol. 5). — Paiement de 6 l. à Beuzet, brodeur, « pour avoir fet deux pleuvi-

eaux» (fol. 5 v°). — Achat de « mord-aus-ras pour mettre aux orgues» (fol. 6). — Paiement de 20 l. « à Monsieur Similion, l'orfèvre, pour ce qu'il a nétoïé, blanchy est acomodé l'aranterie de l'œuvre » (fol. 6) — *Compte de Gratien Pissabeuf, en 1650.* — Gages de Lahet, organiste, à raison de 120 l. (fol. 1). — Achat d'une douzaine de citrons pour le prédicateur, 2 l. 8 s. (fol. 1 v°). — Paiement de 5 l. «à 4 Irlandois, pour porter le paulle à la procession » (fol. 2).

G. 2258. (Liasse.) — Cahier de 36 feuillets et 6 pièces papier (31e liasse (suite) du classement de Baurein).

1653-1687. — Comptes des syndics et des ouvriers. — *Compte de Paul de Lestrilles, syndic en 1653.* — Paiement de 455 l. «à Mr Le Vasseur, qui a entreprins et raccommodé les orgues» (fol. 2).— *Compte de Raimond de Minvielle, ouvrier en 1653.* — Gages de Lahet, organiste, à raison de 120 l. — Paiement de 3 l., «pour 20 journées à des petis garsons pour choissir les ossements qui estoit parmi les terres ». — *Compte de Philippe Minvielle, ouvrier en 1655.* — *Compte de Guillaume Raoul, ouvrier en 1656.* — Gages de Lahet, organiste. — Payé à Corneilles, peintre, 15 l., « pour avoir néloyé douze grand tableaux en la Passion. » — *Compte du sr de Jehan, ouvrier en 1657.* — Gages de Lahet, organiste.— *Compte de Pierre Mercier, ouvrier en 1654.* — *Compte de Bertrand Laborde, ouvrier en 1658.* — Gages de Lahet, organiste.

G. 2259. (Liasse.) — 2 cahiers de 21 feuillets et 7 pièces papier (31e liasse (suite) du classement de Baurein).

l660-1676. — Comptes des ouvriers. — *Compte de Jean Roche en 1661.* — *Compte de Raimond Durribau, en 1660.* — *Compte d'Antoine Carros,en 1662.* — *Compte de Billatte aîné, en 1663.* —*Comptes de Pierre Cournut, en 1665 et 1666,* — *Compte de Laurent Boisson, en 1671.* — Mention de l'acquisition d'un devant d'autel de cuir doré pour l'autel de la Trinité. — Achat de pierre de Rausan, pour refaire les marches du grand autel.— Peinture des bouquets qui sont sur la balustrade en fer du grand autel. — Don de 100 l. « pour estre emploïées au paiement de la balustrade de fer qui a estée faille sur le grand autel et sur la voutte de la sacristie». — *Compte de Gabriel Poncet, en 1672.* — Paiement de 7 l. pour broderie d'une image de st Michel au derrière de la robe du chasse-coquin; — de 30 s. aux soldats du guet qui ont conduit à l'Hôtel-de-Ville deux individus surpris volant dans les troncs. — Achat d'une clef pour le coffre des titres. — Travaux à la boutique « où loge le pape Clément ». — Paiement de 9 l. à un sculpteur pour avoir fait une N.-D., un st Michel et une croix. — Fonte d'une cloche par Patanchon, fondeur. — *Compte de Raimond Darbis, en 1675.* — Paiement de 6 l. à Louis Delanoué, charpentier, qui a descendu les cloches, suivant l'ordonnance des jurats, « pour avoir laissé la garniture d'icelles cloches ». — Vidange des latrines de la maison où demeure «le pape Clémant *(sic),* hoste ». — *Compte de Pierre Lostau, en 1676.* — Gages de Lahet, organiste, à raison de 120 l. — Paiement de 200 l. au P. Nolasque, provincial de la Merci, prédicateur du Carême.

G. 2260. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets et 6 pièces papier (31e liasse (fin) du classement de Baurein).

1704-1723. — Comptes des ouvriers. — *Compte de Hyacinthe Comin, en 1710.* — Gages de Dumun, organiste, à raison de 120 l. — Recette du loyer des chaises au sermon de la Passion, 30 l. 12 s. — Concession d'un banc aux jurais, 500 l. — *Compte de Jean Aquart, en 1704.* — Payé 7 l. « pour otter la poutre quy traversoit la nef du cœur ». — Gages de Dumun, organiste, à raison de 120 l. — *Compte de Raimond Arquier, en 1713.* — Gages de Demun, organiste à raison de 120 l. — *Compte de Guillaume Merlet, en 1705.* — Réparation de la chaire du prône dans le chœur. — Recette de 145 l. «pour un don que M. Verdery a fait pour le boucquet qu'on lui avoit porté au subjet de son mariage ». — Achat de « 20 1/2 aunes de Bergame pour les rideaux des tapisseries de l'entrée du cœur ». — Frais du « procès inlanté, pour l'ouverteure des portes et rupteure des banqs de MM. les présidens et conseillers, contre le nomé Dupuy, dont les bénéficiers ont prins le fait et cauze ». — Payé 80 l. « au sr Fournié, pour les deux figures de st Michel et de st Guillaume qui sont dorées, dans le cœur et sur le lutrein ». — Achat d'une pièce de tremble pour lesd. statues. — Mention du paiement de 2,100 l. aux nommés Brequins frères, sculpteurs, « pour touttes les formes du cœur et autres chozes qu'ils ont fait».—*Compte de Thomas Lartigau, en 1723.* —Gages de Duzeau, organiste, à raison de 150 l. — Afferme des chaises, 400 l. — Payé 460 l. à Bocqs, marbrier, pour le retable, 150 l. à Brunet pour le tabernacle. — *Compte de Clément Dubergier, en 1717.* — Gages de Dussaut, organiste, à raison de 150 l.

G. 2261. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 10 pièces papier (32e liasse du classement de Baurein).

1464-1649. — «Divers titres de la fabrique, surannés ou inutiles pour la pluspart. » — Traité de la fabrique avec «Johan Lobas, masson, mestre empres Diu deus obratges de peyra de ladeyta obra et fabrica » : led. maître habitera la paroisse; il aura deux « bayletz » suffsants; le maître aura 24 liards et chacun des « bayletz» 20 liards par jour de travail; il ne pourra pas quitter cette entreprise, sinon par ordre royal; il ne sera pas congédié tant qu'il fera son dû travail ; il lui sera loisible d'avoir une autre entreprise à Bordeaux, à condition de n'y pas consacrer plus d'une heure par jour; il ne s'absentera sans congé qu'une fois par an, pour voir sa famille, etc. (29 août 1464). — Contrat avec Pierre Dupré, orfèvre; Dupré doit faire, sur un legs de Pierre Du Gravar, un st Michel avec diable et priant d'argent, conforme à la maquette, haut de trois pieds, pesant 32 marcs, avec une place pour les reliques dans le soubassement (26 juillet 1498). — Contrat avec Samson Tissande, maître recouvreur, pour la mise en état de la toiture de St-Michel «tant de tible creulx, plat que ardoize», à raison de 8 écus et 1/3 d'écu sol, soit 25 l. tournois par an (23 juillet 1593). — Police avec Jean Febvre, maître tapissier, « natif de l'isle de Jerge, en Angleterre, » pour réparer « cinq grandz pièces de tapisseries de la Nativité et des Cibilles,... de toutes les faultes qui se trouveront estre en icelles, tant rompues que descossues, et recouldre les toilles que sont en barre et aultrement ausd. tapisseries et icelles nettoyer et remettre en couleur» (24 janvier 1596). — Reçu par led. Febvre de 12 écus sol à lui payés «pour avoir racoustré dix-huit pièces de tapisseries, tant grandes que petictes, appartenant à lad. œuvre (28juin 1596).— Police avec Élie Estier, menuisier : il s'engage à faire avant la Toussaint, sur le maître-autel, « ung tabernacle de boys de noïer, de telle forme, modelle, haulteur et largeur que celluy-là des Paires Jésuistes dud. Bourdeaux, avecques ses boulles ou pommes de bois de noïer, ung crusifficq samblable », un st Michel au sommet et les autres figures qu'il conviendra de placer dans les niches (27 avril 1616). — Reçus des sommes payées aud. Estier (1er décembre 1616-6 mai 1617). — Police avec Claude Dupré, facteur d'orgues de Villeneuve-d'Agen; il promet de réparer l'orgue de St-Michel, «démonter le sommier et le regarnir de peaux neufves et y adjouster le jeu du cornet à bouquin et de trois jeus de régalles, sçavoir l'un en trompètes, un autre en voix humaines et un autre en hauboys » ; led. Dupré engage ses biens et notamment l'orgue qu'il a dans Ste-Catherine de Villeneuve (1er août 1647). —Quittance donnée par Dupré du paiement desd. réparations (25 juillet 1648). — Contrat avec un couvreur pour l'entretien des toits de St-Michel pendant sept ans(29 août 1649). — Dépenses de la succession de Pierre Du Gravar : paiement du st Michel; legs à « los Chartrons, la Merce, Cordoan, a cascun x s., que mo[n]ten, I fr. XII ard. » ; paiement de 9 écus « au brodedor de Sent-Andriu qui fey los offres de las capas et casubla et roquetz » (1500 environ). — Dépenses faites en 1550-1551 : travaux à des vignes en Paludate : « per fa poda... la semane sante, au commensement de l'an 1550, en mars», journées d'hommes à 5 s. ; pour « echermenta », 7 femmes à 10 liards par jour, etc.

G. 2262. (Liasse.)— 14 pièces parchemin, 34 pièces papier (32e liasse (fin) du classement de Baurein).

1488-1745. — «Divers titres de la fabrique surannés et inutiles pour la pluspart. » — Bail à perpétuité à la confrérie de St-Fort, d'un coffre sis dans la chapelle N.-D. [de Pitié], près « la fermure de boys de lad. chappelle, du cousté de la nef», moyennant 20 s. d'entrée et 1 s. de rente (17 octobre 1584). — Serment sur les reliques de st Antoine dans la chapelle dud. saint, touchant le paiement de fournitures «pour faire un câble pour monter des pierres au cluchier dudit Sainct-Michel » (20 août 1524). — Accord avec les Filles de a Charité, qui s'engagent à entretenir deux religieuses pour soigner les malades de la paroisse; ces religieuses ne seront pas tenues de soigner les filles débauchées, ni d'assister aux accouchements, ni de faire des visites de nuit; quand l'une d'elles mourra, l'autre suivra immédiatement le corps, une bougie à la main (29 novembre 1700). — Sommation à Henri de Montaigne, conseiller au Parlement, de produire les titres en vertu desquels il s'oppose à la démolition de « certaine petite chappelle au-dehors de ladicte esglize et néantmoins joincte à icelle» (11 avril 1655). — Ordonnance archiépiscopale à ce sujet, rendue sur rapport du sieur de Fonteneil, archidiacre de Médoc (5 mai 1655). — Mention d'une délibération du bureau de la Fabrique renvoyant au premier dimanche après la foire une assemblée de paroisse, attendu que la paroisse est composée en majeure partie de négociants (22 mars 1733). — «Mémoire des chapelles qui n'ont point de clef» : St-Jacques, St-Fort, St-Roch, Montuset, Ste-Suzanne, St-Marc, St-Joseph, N.-D., St-Jean, la Ste-Famille, Ste-Apollonie, St-Sépulcre, la Trinité.

G. 2263. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 pièce papier (33e liasse du classement de Baurein).

1316-I529. — Pièces concernant le chapitre de St-André. — Investiture par Jean Mote, doyen de St-André (10 novembre 1363). — Investiture par Raimond de Landiras, archidiacre de Médoc, chanoine de St-André, à la suite de la vente d'un immeuble par Jean de Lafite, damoiseau de Pauillac, héritier d'Olivier de Lafite, son oncle (8 mars 1356, n. s.). — Vente par Arnaud de Lafite, damoiseau de Biganos, héritier d'Olivier de Lafite, son oncle (27 mars 1355). — Investiture par un chanoine de St-André au nom d'Aymar de La Roche, doyen (25 novembre 1316). — Bail à fief par Jean Embrun, doyen de St-André (12 juin 1399). — Investiture par Thibaud Dages, doyen de St-André (28 mai 1443).

G. 2264. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 13 pièces papier (33e liasse (fin) du classement de Baurein).

1347-1655. — Pièces concernant le chapitre de St-Seurin et l'abbaye de Ste-Croix. — Vente par Pierre de Lande, écuyer, d'un immeuble sis dans la rue Permentade, près des murs du couvent de la Grande-Observance (5 avril 1552). — Bail à fief au nom de Pierre de Foix, protonotaire apostolique, administrateur général de l'abbaye de Ste-Croix (22 octobre 1467). — Reconnaissance au profit de Bernard Champion, sous-prieur de Ste-Croix (3 juillet 1490). — Reconnaissance pour une maison sise rue Maucaillau, *alias* rue Ducasse (6 janvier 1456, n. s.). — Quittance au nom de François Mollé, abbé de Ste-Croix (22 mars 1655).— Reconnaissance au profit de François Daux, abbé commendataire de Ste-Croix (8 novembre 1529). — Investiture au nom du cardinal de Foix, administrateur général de l'abbaye de St-Croix (6 janvier 1456, n. s.). —Reconnaissance au profit de Charles de Carreto, cardinal de Finale, abbé commendataire de Ste-Croix (10 décembre 1509); —aux mains d'Arnaud de Madéran, abbé de Bornet, procureur de Bernard Salomon, abbé de Ste-Croix (18 juillet 1381); — aux mains d'Henri, évêque de Bazas, administrateur de Ste-Croix(12 mai 1442). — Investiture au nom de Pierre [de Foix], administrateur de Ste-Croix (6 mars 1455, n. s.). — Bail à fief au nom d'Ogier Hunaud de Lanta, abbé de Ste-Croix (6 novembre 1539).

G. 2265. (Liasse.)— 16 pièces parchemin, 1 pièce papier (34e liasse du classement de Baurein).

1351-1543.—Pièces «concernant diverses communautés de Bordeaux et quelques gens de mainmorte ». — Vente d'une maison sise rue Permentade, près la maison de Martin de Sault, écuyer, trésorier de la Ville (30 octobre 1543). — Bail à tief par sœur Catherine Lambert, abbesse, et huit religieuses du couvent de Ste-Claire, assemblées en chapitre, d'un bien sis à Camblanes, lieu dit *au molin de Sotz* (28 décembre 1430). —Vente du môme bien (25 avril 1440). — Reconnaissance au profit de frère Jean Dartiailh, prieur, et de l'hôpital St-James de Bordeaux (30 mars 1508). — Bail à fief par Pierre Dubosc, administrateur perpétuel de l'hôpital St-James, et quatre frères du même hôpital réunis « en l'escriptori deudeyt hospitau » (25 février 1467, n. s.). — Lettre de l'archevêque Élie donnant pouvoir « dominis Folquerio La Cumba, vicario,Johanni de Crota, generali receptori,et Ayolo de Rapina, sigillatori nostris», de procéder au bail à fief des vignes vacantes à cause des guerres, sinistres et autres accidents (Pessac, 27 août 1365). — Bail à fief par Menaud de Casavelha, abbé de Vertheuil (31 janvier 1442, n. s.).

G. 2266. (Liasse.)— 4 cahiers de 78 feuillets et 8 pièces papier (34e liasse (lin) du classement de Baurein).

1453-1485. — Fragments de registres de notaires. — Reconnaissance au profit de Jean Lebas, maçon, paroissien de St-Michel, d'une dette de 40 francs, de 25 s. bordelais chacun, prix de 5 tonneaux de vin (1485 (?); fol. 27). — Contrat d'apprentissage pour deux ans entre un garçon de 15 ans et un tailleur (1468 (?); fol. 1 v°). — Reconnaissance par Médard de Durfort, seigneur de la Mothe de Margaux, à Marot de La Palanque, capitaine de Villandraut, pour une dette de 65 nobles d'or du coin d'Angleterre, empruntés par led. Médard pour les affaires de son neveu Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort; il donne en gage les château, place, seigneurie de Villandraut (1468 (?); fol. 3 v°). — Procuration donnée par le titulaire d'une chapellenie fondée dans l'église St-Étienne d'Origne (1470 (?); fol. 5); — par Jean de Monens, chanoine de Bazas (19 février 1472, n. s.; fol. 6 v°). — Pouvoir donné par l'official au curé de St-Michel de relever une femme de l'excommunication prononcée contre elle (27 février 1481, n. s.; fol. 7). — Lettre

de l'official prescrivant d'avertir les paroissiens de S[t]-Michel de cesser toute relation avec un d'entre eux, qui est excommunié (27 février 1481, n. s.; fol. 7 v°). — Autres lettres prescrivant successivement d'autre mesures contre un excommunié (février 1481, n. s. ; fol. 7 v°-9). — Bail à loyer par Gauban Vertet, damoiseau, seigneur de S[t]-Martin en Blayais, de moitié d'une tour sise rue Colombeyre et confrontant aux maison et jardin de Jean Lebas, maçon (27 juillet 1471 ; fol. 15 v°). — Obligation de Jacques de Bridiers, écuyer de la compagnie de Joachin Roault, de 3 écus de l'ancien poids et de demi-marc d'argent valant 3 écus du poids nouveau (Libourne, 21 septembre 1453; fol. 17).— Quittance pour Jean Fremau, bourgeois de Libourne, agissant au nom de Rogelis dit Wchequin, anglais, son beau-père (1461; fol. 17 v°). — Bail *a ff'anzanduyras* de biens à L'isle-S[t]-Georges, moyennant le cinquième des fruits (25 avril 1475; fol 2). — Contrat d'apprentissage d'un charpentier (30 novembre 1481; fol. 3). — Bail à fief par Gaillard Dubosc, seigneur de Canleloup, bourgeois de Bordeaux (fol. 4). — « Caria de maridacge et d'affrayrament en tous los bens et conquestas durant lo motremony » (fol. 4 v°). — Testament d'un habitant de Bouliac : il lègue 12 liards à l'œuvre de S[t] Siméon de Bouliac, autant au luminaire de N.-D. vénérée dans lad. église, autant à l'œuvre de S[t]-Vincent de Floirac (22 novembre 1480; fol. 7 v[0]). —Vente moyennant 10 l. à la confrérie de S[t]-Marc, fondée dans l'église S[t]-Michel, d'un cens de 10 sous sur deux biens sis à Bouliac et confrontant à un fief de lad. confrérie (23 avril 1479; fol. 11 v°).— Reconnaissance au profit de frère Bertrand Beraudin, prieur de La Rame en Bazadais, pour une vigne en graves de Bordeaux, lieu dit *au Cayron* ou *à Tilhac,* près du ruisseau du moulin d"Ars (8 avril 1480; fol. 14). — Vente de deux prés a S[t]-Laurenl-en-Médoc, aux lieux dits *a l'Estey Neu* et *a l'Artigon,* relevant du seigneur de La Tour (13 décembre 1479). — Vente par Marguerite Servent, femme de noble Bertrand de Gresignac, damoiseau, et Pierre Galan, son gendre (?) (4 janvier 1472, n. s.). — Bail à loyer d'une maison « en la careyra aperade sobre lo fossat deus Peylhes... et dura de lonc de la careyra publica et padinent *(sic)* comunau » (sans date). — Contrat d'apprentissage conclu avec l'assentiment de Raimond de La Croix, chanoine de S[t]-Seurin et archiprêtre de Loupiac (sans date).

G. 2267. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 1 pièce papier (35[e] liasse du classement de Baurein).

1325-1535. — Pièces « concernant divers seigneurs particuliers». — Reconnaissance pour une terre à Cénac en faveur de Gaillarde, femme d'Amanieu de Moissac, damoiseau (« Rotberto deSuyneborna, milite, majore»; 11 septembre 1325). — Accord entre Amanieu d'Escures, damoiseau, fils de feu Amanieu d'Escures, damoiseau, et d'Alaïs de Bolh, d'une part, et Guillaume, Arnaud, P., Jean et autre Arnaud d'Arlac, frères, de Mériguac, touchant la concession consentie au profit de ces derniers, savoir «tot aquet pastenc e paduenc a paduir e a pastengar lurs bestias grossas e menudas en lo paduenc queudeit n'Amaneu d'Escuras a e aver deu en la parropia de Pessac», avec faculté de couper « lo bruc e lo brana et la jauga... de dalh e ab haus, saup e exceptat deffens e estatja e causa yssanta », plus une terre labourable *au Puch de La Grava* (27 février 1333, n. s.). — Bail à fief par Guiraud d'Escures, damoiseau, habitant la paroisse de Pessac, à Guillaume de Somolanas, habitant de la paroisse de Mérignac, du droit de « paduent e paduentatge, a pe, a cavat, am bros e sentz bros, buytz e carquatz, de nuyt [e de jorn]..., a sa perssona e a tota sa maynada e de cadaun de lor, a tot lor bestiar gros e menut» sur toutes les terres et landes appartenant aud. Guiraud, tant à Mérignac qu'à Pessac, « saup e exceptat vinhas, boscx, terras guareytas e pratz-, avec faculté d'enlever à volonté « l'erbatge,... bruc, brana e jaugar» ; le concessionnaire ne pourra «far talhar busca gran ni petita, bruc, brana ni jauga », au lieu dit *Puch de La Grava* (avril 1366). — Reconnaissance pour un bien sis *a l'Estey de La Soys,* paroisse de Floirac, au profit de « noble senhor e baron » Jean de Lalande, damoiseau, seigneur de Labrède, de Pierre de Lalande, son frère, et d'Andiote de Lalande, leur sœur, héritiers de leur feue mère Marie de S[t]-Sympl.iorien, dite de Landiras (7 mai 1412). — Autre reconnaissance aux mêmes pour des biens sis à Floirac: clauses relatives à l'entretien de treuil et cuve (27 mars 1415). — Bail à cens de biens à Floirac par Indie de Lalande, femme de Jean de Durfort; clauses analogues (8 août 1417). — Vente d'une vigne sise en graves de Bordeaux, lieu dit *a Cap de Bache,* confrontant à la vigne de M. de Montaigne (24 décembre 1535). — Vente d'une vigne sise au Tourne, confrontant au pré d'Élie de Labatut, damoiseau et relevant de Marguerite Perbost, fille de feu Pierre Perbost, chevalier (20 février 1392, n. s.). — Vente d'un cens de 4 s. sur un

alleu moyennant 4 l. (25 mars 1392); — d'un cens de S s. sur un alleu moyennant 5 l. (30 mars 1392). — Reconnaissance pour une terre sise au Tourne, lieu dit *ans Clausetz* (28 juin 1424). — Reconnaissance au profit d'Isabelle de Girard, femme de Jean de La Caussade, damoiseau (5 mai 1364); — au profit de la même, par Gaillard Daria, doreur, de la paroisse S^{t}-Pierre, pour un immeuble sis à Langoiran, lieu dit *a Flayrac,* près l'aubarède d'Arnaud de Montz, bayle de Rions, « presentibus... Johanne de Monte-Auserio, serviente domini nostri Principis» (17 février 1368, n. s.). — Bail à fief d'une terre sise à Baurech, lieu dit *au Poyau de la Caussada* (21 octobre 1462).

G. 2268. (Liasse.) — 21 pièces parchemin (35^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1314-1488. — Pièces « concernant divers seigneurs particuliers ». — Vente de biens dans la mouvance de Jean de Grailly, captai de Buch (5 décembre 1354). — Vente de fonds et de cens, par Agnès de Canteloup et P. de Blaye, son mari, pour rembourser un dépôt de 60 l. sterling effectué par des marchands anglais entre les mains de Jean, père de lad. Agnès, « sot la man deu perbost de l'Ombreyra de Bordeu » («Reginaldo de Viskale, milite, majore», 1349). —Vente de 6d.de cens moyennant5francs(21 février 1446,n. s.). — Remise d'un cens de 2 s. 6 d. dus pour une vigne sise a *La Bomba,* devant l'église S^{t}-Vincent, et ce moyennant 3 francs, «comptant, seyssanta dauffins correntz a present a Bordeu per cascun franc » (« Actum fuit hoc Burdegale, sub sigillo regio quo utitur ad contractus in Burdegalesio», 15 décembre 1456). — Bail à fief (21 décembre 1327, « Johanne de Hausteda, milite, majore »).— Reconnaissance (20 décembre 1332, «Johanne deSancto-Philiberto, milite, majore»).— Bail à fief d'une vigne confrontant au fief d'Arnaud Monedey, chevalier (10 mai 1366). — Reconnaissance au profit de Bernard Olivey, damoiseau (22 février 1464, n. s.). — Vente d'un fonds relevant d'Élie de Caupène, chevalier (16 juin 1314, «'n Assiu de Galart, cavoir, major»; témoin Garin de Lapède, chevalier). — Reconnaissance en faveur de Gaston de Foix, captai de Buch, comte de Longueville, seigneur de la maison de Puypaulin à Bordeaux, pour une terre confrontant au fossé de Motadeyre, tenue moyennant un cens qui est payable « a la sala de Puchpaulin ». «Presentibus ibidem Johanne de Saucarissa (?), Arnaldo de Navalhiis alias Franssa, domicellis » (16 novembre 1426); — en faveur de Gaston de Foix, captai de Buch, vicomte de Benauges et de Castillon, seigneur de la maison de Puypaulin; le cens est livrable « en lad. sala de lad. maison de Puchpaulin» (20 novembre 1420). — Vente d'une vigne sise en graves de Bordeaux, *an plante;/ de Mas,* « saups los dreytz, debers et las senhorias de moss^{r} de Francxs, deuquau lodeyt vendador disso et confesset que lodeyt trens de binha... mau et meure deu fevaument, ab sertan sporla et per lo seten deu fruyt de bin et de bendimha... et plus, d'autra parl,saup et exceptat los dreytz et debers de[u] capitre Sanct-Andriu de Bordeu, deuquau lod. vendador disso que lod. trens de vinha mau per lo quinzen de deyme » (« Actum fuit hoc in grabis Burdegale, supra dictum trencium vinee», 9 mai 1487). — Reconnaissance au profit d'Arnaud Arrostanh, pour une vigne sise en graves de Bordeaux, *a* Las *Canons,* confrontant le jardin et le fossé dud. Arnaud Arrostanh (31 mai 1429). — Acquisition par Pierre Du Gravar du droit de retrait lignager sur un bien à lui vendu par Pèlerine Makanan, veuve de noble Jean de Roustaing, qui avait elle-même acheté ce bien par retrait féodal (17 mars 1478. n. s.). — Lettre de Gaston de Foix, comte de Candale, de Benauges et de Lavaur, grand sénéchal de Guienne, autorisant deux notaires à expédier les actes contenus dans les registres d'un notaire décédé (5 novembre 1488).

G. 2269. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 1 pièce papier (35^{e} liasse (suite) du classement de Baurein).

1348-1656. — Pièces «concernant divers seigneurs particuliers». — Reconnaissance en faveur d'Isabelle de St-Symphorien, dame de Landiras, veuve de Jean de Stractone (9 janvier 1410, n.s.); — en faveur de la même Isabelle de S^{t}-Symphorien et de Marguerite de Stractone, fille et héritière universelle du même Jean de Stractone (7 avril 1424). — Investiture par Pons Rodelh, damoiseau, et autres représentants de Pierre de S^{t}-Symphorien *alias* de Landiras, chevalier, seigneur pour partie de L'Ile-S^{t}-Georges, tuteur des enfants de Bernard Du Soler (3 avril 1365, « Arnaldo Sauvatgii, milite, majore »). — Requête du duc d'Épernon au sénéchal de Guienne: les bénéficiers ayant acquis rue Permenlade une maison qui relève du requérant, celui-ci leur a demandé soit de fournir un homme vivant, mourant et confisquant, soit de bailler un autre fief d'égale valeur, et aussi de payer les lods; les bénéficiers ont cédé le fief à Guillaume Desplats, tavernier, mais les lods n'ont pas été payés : « Les tiltres dud. seigneur pour ce qui regarde sa maison de Puipaulin ont tous esté dissipés dans le pillage et ruine d'icelle pandant

les désordres de ceste ville » (19 février 1656). — Cession par un bourgeois de Bordeaux de 2 d. d'esporle et un cens d'une pipe de vin, avec tous droits de «senhorias, bendas, reyrebendas, bestidons», etc., sur tous ses biens meubles et immeubles, pour le prix de 60 fr.; s'il ne rembourse pas cette somme dans les 5 ans, il s'engage à constituer ce cens en bon lieu dans la ville ou la banlieue (23 avril 1439).

G. 2270. (Registre.) — In-8° oblong, 43 feuillets papier (35e liasse (fin) du classement de Baurein).

XVe siècle. — Lièvе de diverses chapellenies dont Pierre de Villambitz était titulaire.—Cens dû par Thibaud, lieutenant des francs-archers (fol. 4); — pour un fonds sis au lieu dit *au Molin de Reynon,* près de St-Seurin (fol. 11).

G. 2271. (Registre.) — In-12 oblong, 31 feuillets papier (36e liasse du classement de Baurein).

XVe siècle. — Lièvе concernant diverses chapellenies. — Estimation du froment et du mil de 1476 à 1481 : froment, 3 fr. le boisseau; mil, 1 écu de Roi le boisseau (fol. 9). — Arrérages dus à Pierre de Villambitz pour la chapellenie de Bernard Lanta (fol. 30 v°).

G. 2272. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 2 pièces papier (36e liasse (suite) du classement de Baurein).

1351-1535. — Titres de diverses chapellenies. — Reconnaissance au profit d'une chapellenie fondée dans la chapelle de l'hôpital de St-Julien près Bordeaux (28 février 1504, n. s.). — Sentence de l'official (sceau, brisé à la partie supérieure, et sceau; 30 mars 1351).

G. 2273. (Liasse.) — 8 pièces parchemin (36e liasse (fin) du classement de Baurein).

1375-1499. — Titres de diverses chapellenies. — Collation d'une chapellenie par les vicaires généraux de l'archevêque, primai d'Aquitaine, datée « sub sigillo pontificali... archiepiscopi » (sceau sur papier; 9 juin 1468). — Collation par les vicaires généraux, donnée «sub sigillo vicariatus nostri ad hoc comisso et ordinalo » (21 avril 1481). — Autre collation par des vicaires généraux, *sede vacante,* donnée «sub sigillo capituli » (8 septembre 1479). — Mention de vaisselle d'argent enfermée dans une « ucha de Flandras » (1376).

G. 2274. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 2 pièces papier (37e liasse du classement de Baurein).

1333-1512. — Pièces concernant diverses maisons dans Bordeaux. — Vente d'une maison sise dans la rue du Vieux Poids, qui va de la Porte Médoque vers la place de Puypaulin, confrontant à «la mayson e mech mur de mestre Arnaud de Plassa, savi en dreyt » et relevant d'Arnaud de Caupène, chevalier, seigneur de Parempuyre (14 décembre 1359). — Donation d'une maison sise rue Dissente, près la maison de Pierre de Maderan, notaire (31 décembre 1427). — Partage après décès de biens meubles et immeubles: « un formatger de fer»; 46 sous, « escut d'aur comptat per xxvii soudz », un tonneau de « reyre vin », « tres tassas d'argent deu pes de i marc e demechs, menchs vii esterlins», «I parelh de gans de plata et tres parelhsde platas e una quantitat de fer » (12 juin 1349). — Vente d'une bande de terre mesurant en largeur « nau pogadas » dans la rue Planterose. Témoin « Leonardo Deu Pont, lathomo » (5 décembre 1496). — Donation viagère par une bourgeoise à sa nourrice d'une maison « et estatga en que ladeyta maysson es», dans la rue de Salabert (1er février 1379, n. s.). — Émancipation d'Yvonnet Daydius, qui se tient devant son père à genoux, les mains jointes (11 décembre 1500). — Donation par Gaillard de Lamote à son frère de « tot aquet obradur e tota aquera sala ecerer dessus» qu'il possède dans la rue d'Acre (?) et de toute action contre son beau-frère Raimond de Pomarède, damoiseau (21 avril 1333). — Prise de possession d'une maison à la suite d'un échange : l'acquéreur invite le notaire et les témoins à boire dans sa maison (2 janvier 1444, n. s.). — Accord devant l'official au sujet du droit de retrait à exercer sur une maison de la rue du Puits d'Alhan (4 février 1423, n. s.).

G. 2275. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 1 pièce papier (38e liasse du classement de Baurein).

1304-1535. — « Titres qui concernent les Graves et quelques parroisses et seigneurs du Médoc. » — Ratification par des cousins du partage convenu entre leurs parents, une vingtaine d'années auparavant, visant des actes du 12 février 1300 (n. s.), «en Bertran Deu Ffaugar, cavoir, major » ; du 15 mai 1293, « 'n Alixandre de La Pebrea, cavoir, major » ; et du 15 mai 1294, «en Germont de Burlais, cavoir, major» (12 juillet 1304, Amaury de St-Amant, chevalier, étant maire).—

Cession par Guillaume de Lalande à Pierre Seguy du droit de retrait lignager sur un fonds vendu aud. Seguy par Pierre Borrel, oncle dud. Guillaume de Lalande (12 septembre 1416).— Vente par Fort Reynaud, habitant de la paroisse S^{t}-Pierre de Dignac, «en isla de Jau », de biens relevant de noble Catherine d'Anglades, à qui l'acquéreur paiera 92 liards de cens, deux corvées avec bœufs et «bros» dans des limites déterminées, un chevreau, une poule « ung escart de sivada et ung mesurau de forment» (29 mai 1496). — Vente par Fort Reynaud, habitant de Dignac « en Lesparres » (16 janvier 1501, n. s.). — Bail à fief par Jean de Lilhan, damoiseau, seigneur de La Rase, d'un fonds sis dans la paroisse de Civrac (Médoc), au lieu dit *a Lebedet* (26 mars 1453, « regnante excellentissimo principe et domino nostro domino *(en blanc),* Dei gratia *(en blanc)* rege »). — Partage de biens sis dans lad. paroisse de Civrac (17 novembre 1488). — Bail à fief par Guillaume de Lur, abbé de L'Isle en Médoc, Pierre Bellanguey, prieur claustral, les prieurs de S^{t}-Yzans, Ordonnac, S^{t}-Sauveur, Podensac, «Bayantran», et autres chanoines réunis en chapitre d'un fonds sis près du chemin de la Grange de Civrac (26 septembre 1480). — Donation par Guillaume Robbert et sa femme, de Cussac, qui sont vieux et en grande décrépitude, de tous leurs biens meubles et immeubles sis à Cussac, à la réserve d'un tiers; ils ferontavec le donataire « I fuc, una taula e una mession » et se réservent, leur vie durant, d'administrer leursd. biens (27 mai 1427). — Vente par Arnaud Berland à noble Martin Dusault de fonds, notamment d'une vigne sise à Margaux, lieu dit *au Perey,* près les fiefs des seigneurs de La Mothe et de Gassies (5 mars 1535, n. s.).

G. 2276. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 1 pièce papier (39^{e} liasse du classement de Baurein).

1329-1507. — Pièces « concernant quelques parroises de l'Entre-deux-Mers ». — Vente d'une terre et jardin sis à Cénac, près la terre et jardin des hoirs de feu Raimond de Montignac, damoiseau (1er mars 1329, n. s.). — Bail a *fazenduras* pour neuf ans, par Pierre de S^{t}-Symphorien, dit de Landiras, d'un bourdieu sis à Las Souys, moyennant le quart de la vendange, plus 100 sous dus à Pierre Lambert, chevalier, seigneur foncier dud. bien; le bailleur se réserve de presser dans led. bourdieu le raisin qu'il récoltera ou que lui paieront les tenanciers. Témoins « Borbonet de Borbon, Assinet de Berbena, donzetz» (13 décembre 1374). — Échange d'un « hostau feyt de murralha et cubert de tiula», sis dans la paroisse d'Artigues et d'une vigne contenant la «fudidon de dotze homes » (9 mars 1486, n. s.). —Procuration donnée par frère Mathurin Esmelin, abbé, et autres religieux de Bonlieu (5 octobre 1459); accord entre le fondé de pouvoir ainsi délégué et autres par-devant «Jaques Bremaudeau, escuïer, exécuteur et garde des seel et contre-seel aux contraux en la ville et cité de Bourdeaux » (18 octobre 1459), et homologation de lad. transaction par le lieutenant du sénéchal (18 septembre 1460).

G. 2277. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 1 pièce papier (40^{e} liasse du classement de Baurein).

1356-1442.— «Divers contrats de mariage.» — Transaction sur les clauses d'un contrat de mariage; les parties déclarent accepter qu'on les contraigne à l'observation de cet accord *«* per posicion de sirvent et hostatges en lurs hoslaus et autres bens et causas » (14 septembre 1400).

G. 2278. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 1 pièce papier (40^{e} liasse (fin) du classement de Baurein).

1483-1565. — «Divers contrats de mariage.» — Contrat de mariage: les futurs époux «se affrayren, ajusten et acommanten en totz et sengles lurs bens » (6 octobre 1483). — Arrangement à la suite d'un contrat de mariage : la dot de la femme est de 30 francs, le mari «a tercé à... sad. molher ladicte somme de trente francs bourdeloys dud. mariage et luy a faict don et donation de la somme de quinze francs bourdeloys en ensuyvent les fors et coustumes de Bourdeaulx et Bourdeloys » (26 juillet 1512). — Autre disposition analogue : la dot étant de 200 fr., si le mari prédécède, la femme « recouvrera lesdictz deux cens francz de dot et gaignera cent francz bourdellois pour le tiercement d'icelluy »; le mari promet d'habiller sa femme, le jour des noces, « d'une robe noire, ung chapperon, chausses et soliers, sellon son estat » (4 novembre 1565).

G. 2279. (Liasse.) —24 pièces parchemin, 1 pièce papier (41^{e} liasse du classement de Baurein).

1406-1480. — « Contrats d'obligation inutiles et surannés.» — Acte reçu par l'official et dans lequel un habitant de Camblanes déclare avoir reçu d'un boucher de S^{t}-Michel, « ad mestivam, secundum foros et consuetudines Burdegale», pour la durée d'un an, « unum boben domitum pili falbi..., apretiatum inter

ipsos ad octo guianensses auri de cugno Burdegale »; le preneur paiera « pro mestiva » trois boisseaux de froment (24 juin 1406). — Obligation par-devant l'official, par le même en faveur du môme, pour un prêt de 15 l. que l'emprunteur s'engage à rendre au préteur ou au porteur de l'acte, « vel latori presentis memorialis» (3 mai 1408). — Obligation pour une somme de 5 I., valeur d'un porc salé (11 mai 1422?). — Obligation pour 36 francs, prix d'une paire de bœufs (29 avril 1442). — Obligation pour une somme de 30 francs: le débiteur promet de payer, en outre, « la faisson d'aquesta present carta et... los costaiges deu[s] segetz qui seran meys et pausatz » (21 août 1479). —Autre obligation : le débiteur s'engage à payer « los autres costages et despens rasonables qui en seran feytz per causa de cobra lod. deute » (13 mai 1480).

G. 2280. (Liasse.) — 29 pièces parchemin, 1 pièce papier (41e liasse (fin) du classement de Baurein).

1329-1325 — Contrats d'obligation inutiles et surannés. » — Obligation par Jean de La Serre, marchand, de St-Pierre-de-Monts, présent « religioso viro domino Johanne Bergonh, priore Deu Casteret, inter duo Maria» (13 mai 1449);—pour 9 francs, valeur d'une pipe de vin (22 juin 1496); — par-devant l'archiprêtre de Bourg, par deux habitants de Samonac au profit d'un habitant de Bourg (3 juin 1390). — Accord au sujet de 42 guiennois, de 25 s. l'un, prix de 3 tonneaux de vin (8 février 1405, n. s , «Guilhermo Amanevi de Madelhano, domino de Sparra et de Roazano, milite, gubernatore ville Burdegale»). —Obligation au profit de Jouine de Monferrand, femme de Jean de Lalande, chevalier, pour une somme de 42 1. 10 s., prix d'une paire de bœufs: présent Raimond de Cantaloup, damoiseau (25 mars 1420). — Obligation solidaire par divers habitants deCussac au profit de GuillaumeRadelle, armurier, de la paroisse St-Siméon, pour 5 écus d'or, valeur de « certanas espadas d'acey, bonas, vendablas et merchandas » (29 octobre 1471). — Obligation pour 24 verges anglaises de drap de Bristol, couleur pers clair (29 novembre 1501).

G. 2281. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 1 pièce papier (42e liasse du classement de Baurein.)

1338-1525. — « Divers titres étrangers à la fabrique.» — Quittance pour Assaut de Hargas, tils de feu noble Assaut de Hargas, chevalier, et pour Arnaud de Hargas, damoiseau (28 janvier 1338,n.s.). — Quittance donnée par le trésorier de la Ville des sommes perçues par Jean Cartey, « cum culhidor et lebador de las tabernas debert lo pars-an de Sent-Miqueu, ensemps en la companhia de Bertran deu Pin, cum a contralador de lad. costuma, so es assaver deus xxiiii picheys per cascun tonet de bin qui se bent a taberna » (19 août 1449). — Quittance notariée donnée par les bénéficiers de St-Michel a leur syndic (25 novembre 1487). — Quittance en présence d'André Durand, curé de Langoiran (28 février 1488, n. s.).— Acte relatif au paiement de 559 fr. de reliquat dû par un marchand anglais à qui avait été vendue certaine quantité de pastel (4 août 1502). — Vente de deux milliers de merrain, à 50 pipes le millier, à raison de 20 francs le millier (19 décembre 1430).— Sentence de l'official au sujet d'un individu mort sous le coup de l'excommunication : « Ipsum ... cum phalmo *(sic)* penitentiali, oracione dominica et aqua benedicta et aliis in casibus fieri consuetis... absolvatis » (6 avril 1374).

G. 2282. (Liasse) — 1 cahier de 37 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 5 pièces papier (42e liasse (lin) du classement de Baurein).

1437-1651. — « Divers litres étrangers à la fabrique. » — Déposition par-devant Jean Carie, clerc ordinaire de la ville de Bordeaux, de certains praticiens convoqués à la requête de Jean Chevallier, partie dans une affaire, à l'effet de « faire enquestes, turbe et noctoritate» *(sic)* sur un point contesté, à savoir que la communauté des acquêts s'entend seulement des immeubles, à moins qu'il ne soit expressément dérogé à cette coutume. L'un des comparants répond, au nom de tous, affirmativement; après quoi, ils sont derechef interrogés par led. Jean Carie; l'un d'eux «dit que autreffoiz il a ouy dire à plusieurs des anciens coustumiers de ceste ville que ladicte coustume dessus narrée s'entend seullement des biens acquis» (22 juin 1504). — Inventaire des biens de feu Jacques Goulet, marchand, demeurant en la rue Neuve : « ung petit tros de bois à claire-voyespour tenir le thoailhon à essuer les mains»; diverses « touailhes,... obrage de Benisse» ; un manuscrit «ont est la vie de Job et Pothas » ; deux tasses d'argent dont le fond émaillé représente une sainte; « ung teste-bin » ; diverses armes, notamment une couleuvrine à main et une «trouse de flèches»; un tapis d'Irlande, «une collevrine de métal en manière d'une harche » ; « ung petit *Agnus Dey* ont a la montance d'ung ducat». Liste de débiteurs: « Johan de Bautreya, bordader, demorrant a Sent-Andre de Bordeaux » (1509). — Inventaire des biens de Guiraude Fau : « Uncz pater nostres

d'argent ab la mora, en losquaus pater nostres eran c et I de nombre » ; « doas draperas a brodar de tela blanqua »; toile écrue à 14 et à 16 liards l'aune, toile blanche à 20 liards; frise grise et frise blanche à 10 s. l'aune ; « blanquet » étroit à 10 s. l'aune, et « blanquet » large à 20 s.; noir étroit à 12 s.; *pers,* à 27 s. 6 d.; *rosset,* étroit à 6 s. 6 d.; gris large à 25 s.; gris étroit à 12 s. 6 d.; rouge étroit à 12 s. 6 d., etc.; « una pipa de bin de que bevian tot jorn per far las honors de la deyta testayritz » ; « I forneu de plom per estillar ayga rosa»; I manteau d'Irlande; « tres marras de costa». Liste de débiteurs : Jean, prieur de Cayac; Éliol Rigaut, de Londres, qui a donné en gage « I culhey d'argent plegadis » (1er juin 1437). — Liste des membres d'une confrérie qui ont payé « mesase berguetas e quarteyrons» (1396).

G. 2283. (Liasse.) — 1 cahier de 132 feuillets papier, 1 pièce papier (43e liasse du classement de Baurein).

1486-1500. — « Procès étrangers à la fabrique ».— Procédures par-devant Jean de Chassaignes, abbé commendataire de La Sauve, archidiacre de Cernés, conservateur et juge délégué des causes, biens, droits, privilèges et libertés de l'Université de Bordeaux, et par-devant Jean de St-Sauveur, sous-conservateur, à la requête de Nicolas Tolhand, prêtre étudiant.

G. 2284. (Liasse.) — 1 cahier de 35 feuillets papier, i pièces papier (43e liasse (suite) du classement de Baurein).

1482-1487. — « Procès étrangers à la fabrique ».— Procès de Nicolas Doyau devant l'official de Luçon.

G. 2285. (Rouleau.) — 1 pièce parchemin de 6m50 de longueur (43e liasse (suite) du classement de Baurein).

1539. — « Procès étrangers à la fabrique ». —Rôle des dépens d'un procès relatif à une vente de mauvaises marchandises.

G. 2286. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets parchemin, 4 pièces parchemin (43e liasse (fin) du classement de Baurein).

1412-1518. — « Procès étrangers à la fabrique ».— Sentence du juge des appellations à la cour de Gascogne sur une requête de deux femmes qui sollicitent une surséance de cinq ans pour le paiement de leurs dettes; le juge constate la contumace de créanciers, dûment convoqués, «prout in libro curie nostre predicte plenius continetur, » et il accorde le délai, en ce qui concerne les créanciers absents, « habitis... consilio et causamento cum peritis in jure nobis ibidem assistentibus » (28 janvier 1412, n. s.). — Procédure pardevant Robert Delas, avocat au Parlement, commis pour connaître d'une plainte en excès formée par des marchands de Bordeaux contre Guillaume de Laduch, clerc de la ville de Bayonne (1516).

G. 2287. (Liasse.) — 17 pièces parchemin, 3 pièces papier (44e liasse du classement de Baurein).

1485-1610. — Titres et bulles divers. — Procuration à l'effet de procéder contre « la monition pubbliée au sène derrier passé et tenu à Bourdeaulx, par lequel les prestres de la diocèse avoyent esté admonestez d'avoir dedans ung moys chascun ung des brévières de noveaulx imprimés» (15 novembre 1529). — Sommation à Pierre de Borda, grand-archidiacre de Médoc et au sous-doyen de St-André, d'avoir à délivrer le texte de lad. monition (15 novembre 1529), et réponse desd. deux personnages : ils ignorent à la requête de qui lad. monition a été faite et en suspendent les effets jusqu'à Noël (16 novembre). — Titre clérical délivré par Gaillard de Fronsac, seigneur d'Uch (1er mars 1495, n. s.); — par Jean de Donissan, seigneur de La Mothe, dans la paroisse de St-Symphorien de Cussac (11 septembre 1496). — Collation d'un bénéfice par Pierre d'Abbadie, archidiacre de Marsan, vicaire général d'Aire (29 août 1504). — Arrêt du Parlement contre le vicaire de St-Remy, qui s'opposait à ce qu'on enlevât le corps de feu Jérôme de Botheleyde pour l'inhumer à Malines; le Parlement enjoint aud. vicaire de laisser enlever le corps, « actendu la calité de la personne dud. feu Botheleyde, qui estoit conseillier du Roy catholicque et son embassadeur » (29 août 1517). — Bulle d'Innocent VIII en faveur d'un hôpital du St-Esprit, mentionnant de nombreuses concessions d'indulgences (21 mars 1485; *vidimus* de l'official d'Orléans, du 19 novembre 1487). — Lettres-patentes confirmant les privilèges accordés aux Quinze-Vingts à l'effet de provoquer des libéralités et notamment d'établir des troncs dans les églises (31 juillet 1610). — Lettres apostoliques pour Mondine Dupuy, héritière universelle de feu Jean Du Boucaut, dit Boucalot, louchant un codicille frauduleusement ajouté au testament dud. Jean Du Boucaut, et mandement de l'official conforme à ces lettres (8 février 1526 et 2 avril 1527). — Lettres apostoliques nommant Couronat de Planca « sacri palalii Lateranensis comitem et militem », et lui conférant les pouvoirs inhérents à ce

titre : création des notaires et juges ordinaires, investiture d'iceux « per pennam et calamarium», légitimation des enfants illégitimes, etc. (19 novembre 1475); lettres dud. impétrant nommant Philippe Bertier, prêtre de Bordeaux, « in vice-comitem nostrum » et lui déléguant le pouvoir de créer 24 notaires et juges ordinaires (5 mai 1494); lettres dud. Bertier créant notaire François Yvon, prêtre du diocèse de Saintes (2 mars 1498, indiction première, 6 année du pontificat d'Alexandre). — Lettres apostoliques nommant Paul de Planca comte et chevalier du palais de Latran (19 novembre 1514); formule du serment des notaires apostoliques; lettres de Paul de Planca, susnommé, pour Arnaud Ferrey, clerc du diocèse de Bordeaux, l'instituant vicomte, avec pouvoir de créer 25 notaires (20 août 1516); lettres d'Arnaud Ferrey, nommant notaire Jacques de Bellegarde, du diocèse de Bordeaux, et l'investissant « per pennam et calamare » (?) (28 février 1518).

G. 2288. (Registre). — Petit in-4° de 95 feuillets papier (44e liasse (suite) du classement de Baurein).

XVe siècle. — Manuscrit contenant divers travaux. — Lettres de Lucrèce à Euriale et de celui-ci à celle-là (fol. 1). — « Questiones que evenerunt in capella archiepiscopi Tholose tempore quo ego Johannes Corcerii fui officialis Tholosanus » (fol. 23). — Tableau indiquant la valeur et le poids de diverses monnaies d'or : angelot, 3 fr. 30 liards 1 d., poids : 4 d.; « totas enriquas », 3 fr., p. : 3 d. 15 g.; « totes sortes de ducatz », 2 fr. et 20 liards, p. : 2 d. 18 g.; salut, 2 fr. et 20 liards, p. : 2 d. 18 g.; «ride » (?), 2 fr. et 20 liards, p. : 2 d. 18 g.; « alphonsa », 2 fr. et demi, p. : 4 d. 4 g.; «acglitz, » 2 fr. et 40 l., p. : 3 d. 3 g.; « passeficq », 1 fr. et 40 liards, p. : 2 d. 16 g.; « clabari, 1 fr. 44 liards, p. non indiqué; « lion doré », 2 fr. 34 liards, p. : 3 d.; « franc a pié » (?), 2 fr. et demi, p. : 3 d. 3 g.; « franc a cabat», 2 fr. 20 liards, p. : 2 d. 18 g.; florin de France, 1 écu, p. : 2 d. 18 g.; écu soleil et écu à la vache, 2 s. 12 liards, p. : 2 d. 18 g.; écu de Guienne, 2 fr. 5 liards, p. : 2 d. 18 g.; etc. (fol. 54). — Décisions de droit (fol. 55). — Poème latin sur le gouvernement de l'Église (fol. 64).

G. 2289. (Registre.) — In-8°, 24 feuillets papier (44e liasse (suite) du classement de Baurein).

1511-1514. — Livre de raison de Pierre David, prébendier de Ste-Croix et bénéficier de St-Michel. — Prêt gagé « sur une pièce d'or large en laquelle y a ung aigle » (fol. 4 v°). — Recette de « cincq escutz à l'estelle en or, avecq ung aneau d'or ouquel y a une licorne enchassée, pesant environ deux ducatz » (fol. 5). — Prêt à Jacques de Bellegarde (fol. 5 v°). — Paiement par le vicaire de Cussac « à Monss. l'audicteur » de sa cote-part de l'imposition levée par le Roi sur les bénéfices : 7 l. tourn. valant 9 fr. bord.; « et lui promist led. audicteur, pour ce que le clergé estoit appellant de lad. imposicion, que, si les aultres ne poyent, qu'il luy rendroit lad. somme, qui fust mise dedans une petite bource blanche» (13juin 1513; fol.9). — Remise d'une somme au messager de Poitiers, en présence de témoins, pour la faire tenir à un cousin dud. Pierre David (12 août; fol. 9). — Prêt à Itier Faure, « lo quau ero excomingat per l'imposicion faicte sur le clergé de Bourdeaux, ... dont ey sa collacion en gaige» (27 août; fol. 9 v°). — Prêt de 50 l. tournois à Jean Caubon, « lequel estoyt excomunié à l'i[n]stance du chaussetier qui demore à La Grave » (13 août 1514; fol. 15). — Mention de l'arrivée de Pierre *(sic)* Baudoin, imprimeur, chez Pierre David, « auquel ey fait la despense à luy et à son home, despuys led. jour jusques » *(sic)* (fol. 17). — Prêt au même d'un écu soleil « pour avoir du papier» (18 octobre 1514; fol. 16 v°). — Traité avec Jean ***(sic)*** Baudoin, imprimeur, auquel Pierre David loue sa presse pour un an, « avecques les lettres et aultres choses servant à lad. presse», moyennant 8 l. tournois; «s'il y vient des articles ou confessionayres aud. maistre Jehan, led. David y aura la moytié» (18 octobre 1514; fol. 24 v°).

G. 2290. (Registre). — In-4° oblong, 70 feuillets papier (44e liasse (suite) du classement de Baurein).

XVIe siècle. — Livre de raison de Jean Du Boucaut, dit Boucalot, sur lequel sont couchées les quittances à lui délivrées. — Reçu par le « comis de f[r]ère Odet de Massas, comandur du temple de Bordeaux » (1524 et 1525 (?); fol. 24 et 39).

G. 2291. (Registre.) — In-16, 84 feuillets papier (44e liasse (fin) du classement de Baurein).

XVe siècle. — Ouvrage de logique.

G. 2292. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets parchemin (45e liasse du classement de Baurein).

1482-1523. — Terrier pour la fabrique de St-Michel,

« où sont contenus des beaux à fief nouveaux et des recognoissances de plusieurs biens à Quinsac, Camblanes, Cambes, Floyrac et dans la ville de Bordeaux, ... la pluspart au quart et au quint des fruicts, le reste en argent, lesquelles agrières sont portables, et par conséquent les arrérages en sont deubs depuis 29 ans, si d'autres seigneurs n'ont pas usurpé ou acquis ces fiefs. Raoul, sindic. 23 aoust 1732 » (sur la couverture). — Commission donnée par Odet de Foix, seigneur de Barbazan, grand sénéchal de Guienne, à Pierre Séneschault, notaire royal, à l'effet d'expédier les actes reçus par feu Pierre Dubois (22 septembre 1505; fol. 1). — Reconnaissance pour un immeuble dans la rue du Mirail, lieu dit *au Fanhas,* près des Augustines, confrontant par derrière « aus hostaus et plassa de las filhas comunes, aperat Castet-Gailhat » (30 novembre 1486; fol. 2 v°). — Reconnoissance pour 18 règes de terre à Quinsac; le tenancier doit les « obrar, gareteyar et boyrar... cascun an en bons temps et enbonas sadons acostumadas aus fors et costumas de Bordales » (11 février 1492, n. s.; fol. 20 v°); — pour un « hostau et trens de vinha tot environat de sega a l'entorn », à Quinsac (7 juin 1492; fol.23 v°); — pour une terre sise à Tabanac, au lieu dit *au Perey de la Caussade,* autrement à *la Horcade* (25 juillet 1494; fol. 30 v°); — pour un « trens de tarra et frutey qui sole estar trilhes de vinha», à Quinsac (29 juillet 1510; fol. 35).

G. 2293. (Registre.) — In-f°, 150 feuillets papier (46e liasse du classement de Baurein).

1538-1782. — « Livre terrier de la fabrique S[t]-Michel, sur lequel le notaire écrira touttes les reconnoissances qui se fairont par les [tena]nciers de laditte fabrique, et retienbra *(sic)* vintg *(sic)* sols de chaque tenancier par feuille de parchemin qu'il remettra au grand ouvrier» (couverture). — Reconnaissance pour une vigne sise à Pessac et soumise à une redevance du cinquième, soit en vin, soit en raisin, livrable dans une cuve que la fabrique fera porter au bout de lad. vigne (6 février 1554, n. s.; fol. 1 v°); — par Anselme de Cotheblanche, vicaire général de l'Archevêque (6 mars 1582; fol. 20). — Mention de la réunion de la confrérie de la Trinité à la fabrique (7 février 1583; fol. 25 v°). — Reconnaissance pour un bien sis à Pessac, près « la lande et paduantaigne du villaige du Pujau » (23 mars 1604; fol. 47 v°); — au profit d'Aymery de La Garde, « premier consul de la court de la Bource », en qualité d'ouvrier de S[t]-Michel, pour une lande sise à *la Lande d'Issan,* anciennement *Lande de S[t]-Crapazy,* paroisse de Talence (29 décembre 1605; fol. 52); — pour un bien confrontant à une vigne d'Arnaud Claverie, «hoste, demeurant à la maison de Biscarosse, en rue des A[u]gustins » (2 décembre 1606; fol 53); — pour une vigne acquise de Joseph de Pommiers, conseiller au Parlement, et de Pierre de Pommiers, sieur de Francon (3 décembre 1611; fol. 60). — Bail à fief par Jacques Demons, conseiller au Parlement, Jacques Depaty, sieur de la maison noble de Bellegarde, et autres représentants de la fabrique (24 juillet 1625; fol. 67 v°); — par Jacques Demons et par Philippe de Minvielle, premier prévôt de la Monnaie, d'un lopin de terre sis près de la porte du cimetière et où se tiennent les mendiants «qui sont ordinairement à l'entrée de lad. porte » (3 janvier 1646; fol. 74). — Reconnaissance pour des biens sis à Talence, au lieu dit *Pey d'Avant* ou *Lande d'Issan* ou de *S[t]-Crapazy,* confrontant vers l'ouest « au grand chemin appellé de Monjouy, qui conduit de Touars à Bourdeaux » (14 septembre 1647; fol. 76 v°). — Bail à gaudence perpétuelle d'une vigne relevant de l'abbaye de S[te]-Croix; le preneur s'engage à payer à S[t]-Michel 20 l. par an et à S[te]-Croix le septième des fruits qui lui est déjà dû (5 août 1642; fol. 79). — Concession de litre de sépulture dans le chœur de la chapelle de N.-D.-des-Anges au profil de Mathurin Designac, écuyer, sieur d'Hibrac, et de feu Jeanne de Pomiers, sa femme, avec permission de « faire mectre sur leur sépulture telle tombe de pierre de marbre qu'il leur plaira aveq la grandeur séante à leur condition et quallitté» (8 août 1654; fol. 83 v°). — Reconnaissance pour une maison acquise de Melchior de Capdeville, écuyer, sieur de Montignac (12 mars 1657; fol. 84 v°). — Bail à fief par Albert-Paul Demons, conseiller au Parlement, et autres représentants de la fabrique, d'un emplacement contigu à l'église, avec faculté d'appuyer la charpente sur le cordon qui court au-dessous des vitres (21 avril 1659; fol. 93). — Reconnaissance au profit de Jean Medous, négociant, seigneur de Matteplane (24 novembre 1751; fol. 110).— Reconnaissance au profit de la fabrique, représentée par André Duhamel, conseiller au Parlement, Jean Devivant, écuyer, audiencier à la Chancellerie, seigneur de la maison noble du Grain, Jacques Demons, écuyer, seigneur d'Angladet, et autres (21 mai 1722; fol. 114 v°); — pour un bien sis à Talence, « au lieu anciènement appellé *à Perrins, Lande d'Issan* et rit *S[t]-Crapazy,* et à présent à *Flotte»* (14 mai 1764; fol. 127 v°).

G. 2294. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets papier, plus la couverture de parchemin (46e liasse (fin) du classement de Baurein).

XVIIe-XVIIIe siècles. — Table du terrier précédent, servant de couverture, et analyse des actes dud. terrier par Baurein, continué après lui.

G. 2295. (Registre.) — In-4°, 277 feuillets papier (47e liasse du classement de Baurein).

1521-1549. — Comptabilité des confréries. — Inventaire des meubles confiés par les confréries de la Ste-Trinité, du St-Sacrement, de St-Michel, de St-Pierre, de Ste-Catherine et de St-Orans (?), au syndic et au boursier : « une crotz d'argent sobredaurade ab sons tres bordons d'argent, en laquau y falh deux ewangelistes », un calice d'argent sur le pied duquel est représentée la Ste-Trinité, etc. (30 juin 1521; fol. 1). — Dépenses pour « la confrayrie de la Sencte-Trinitat fondade en la gleysa St-Miqueu de Bordeu le derrenier jour de jung l'an mil cincq cens et vingt-ung » (fol. 11). — Achat d'huile pour la lampe à 6 liards la livre (fol. 17 v°). — Dépenses pour les orgues à diverses solennités (fol. 22 v° et suiv.). — Achat de 12 carions de vin à un grand blanc l'un, 40 liards (fol. 27 v°). — Inventaire des meubles de la confrérie de la Ste-Trinité: môme inventaire que ci-dessus (1523; fol. 35). — Afferme des agrières de la confrérie moyennant 4 fr. 40 liards (août 1523; fol. 42). — Vente, moyennant 31 fr. 25 liards, du petit calice de la confrérie, pour retirer le grand calice engagé à la confrérie de N.-D. (13 juin 1532; fol. 85). — Rente pour une vigne sise à Baurech, « au loc aperat a La Batut *sive* a La Causade» (1535; fol. 96). — Afferme des agrières de la confrérie moyennant 8 fr. et demi (1542; fol. 109 v°). — Apposition de panonceaux sur des censives (fol. 173 v°, 174 et 175 v°).

G. 2296. (Registre.) — In-4°, 313 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1512-1560. — Rôles des membres des confréries de la Sainte-Trinité, de St-Michel, de St-Pierre, de Ste-Catherine et de St-Orens (?). — Lièvre des revenus de la Trinité (1546; fol. 309-313).

G. 2297. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1506-1521. — Comptabilité des confréries. — Inventaire des biens de la Sainte-Trinité, du St-Sacrement, de St-Michel, de St-Pierre, de Ste-Catherine et de St-Orens (1506; fol. 1). — Recette faite par un boursier «lo quau s'en anet fora d'esta bille... et no se trobet pas ad arenda los acontes» (1511; fol. 42 v°). — «Ferem fa hun calendrey per bota totz los nebesaris de la confrayria et per bota los qui bindrant au temptz qui bindra » (1513; fol. 68).— Confection de deux rochets et d'une chasuble; au brodeur, pour sa peine, 3 fr. (1518; fol. 108). — Réunion de la confrérie de la Ste-Trinité au charnier de St-Michel (fol. 116). — Inventaire du mobilier: «lo marme», «ung drap d'aygue ont es commensade la vite ste Katherine» (1521; fol. 147).

G. 2298. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1473-1479. — Comptabilité des confréries. — Inventaire : 1 noble à la rose valant 5 fr.; 1 noble du roi Henri valant 4 fr. 30 liards, etc. (1475; fol. 14 v°). — Inventaire : «II coyssins per metre sus l'autar, cascun am I leupart rampan » (1476; fol. 25). — Inventaire : « tres toalhas d'autar, am l'estug de seda et la crostz de leton »; « Ia peyra de marme » (1478; fol. 38 v° et 39).

G. 2299. (Registre.) — In-4° 115 et 52 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1398 (?)-1456. — Comptabilité de la confrérie Ste-Catherine établie en l'église St-Michel. — Listes des membres de l'un et l'autre sexe, avec l'émargement de ceux qui se sont acquittés (fol. 1-115). — Comptes individuels au nom de chaque membre (fol. 1-52). — Analyse d'un accord avec Élie de Viane, notaire, *clerc* de la confrérie (31 août 1432; fol. 11). — Mention d'une assemblée tenue au charnier le 9 novembre 1432 (fol. 12).

G. 2300. (Registre.) — In-4°, 82 et 94 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1424 (?)-1473. — « Registre de la confrairie de St-Pierre, qui. a servi aussi pour les confréries de la Trinité, du St-Sacrement, de St-Michel, de Ste-Catherine et de St-Laurens » *[corr. :* St-Orens], « fondées dans l'église de St-Michel et ensuite réunies ensemble. Ce registre contient les noms des confrères, les dépenses failles pour le service desdittes confréries, l'état des effets qui leur appartenoient, les divers anniversaires

qu'on faisoit acquitter ». — Dépense pour « la clau deu retaule, I s. III. d. » (1435; fol. 5). — Change d'un « franc a pe», moyennant 41 s. 8 d. (1439; fol. 13). — Dépenses pour la recherche d'un confrère qui était noyé (1440; fol. 14). — Inventaire: « una peyre de marine sagrada » (1462; fol. 15 v°). — Dépense d'une procession aux Augustins le jour de la Conception (1464; fol. 25 v°). — « Per sonar las organas a bespras et a la messa » (1465; fol. 29 v°). — Achat de 6 cartons de vin à 1 grand blanc, 8 s. 4 d. (1465; fol. 30 v°). — Inventaire: bannière de Notre-Dame-de-Pitié (1467; fol. 38). — Inventaire : « I libre cubert de roge deus establimens de la confrayria de la Santa-Trenytat »; « II petystiz libre de statuystz » (1468; fol. 45 v°-46). — Dépense de 2 s. payés « a I servent qui paussec las crostz a l'ostau de Las Sallyneyras» (1470; fol. 66). — Achat de 2 livres d"huile à 1 grand blanc la livre, 2 s. 11 d. (1470; fol. 66). — Achat de 1 carton de vin, 1 grand blanc, ou 16 d. (1470; 67 v°). — Achat de 2 livres d'huile à 1 grand blanc la livre, 2 s. 8 d. (1471; fol. 75 v°). — Comptes individuels au nom des membres d'une confrérie (fol. 1 suiv.). — Comptes analogues au nom des femmes membres d'une confrérie (16 août 1424; fol. 38 et suiv.). — Listes des membres de la confrérie (1426-1435; fol. 65 v°).

G. 2301. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets papier (47e liasse (suite) du classement de Baurein).

1395-1473. — « Registre commencé en 1395 et continuant jusques en l'année 1473, à l'usage d'abord de la confrérie de S^{t}-Michel et, depuis 1414, de celles de la Trinité, du S^{t}-Sacrement et de S^{t}-Michel, qui parroissent être réunies ensemble, et de celle de S^{t}-Pierre, dont on commence à faire mention en l'an 1444, et de S^{te}-Catherine, dont on commence à parler en l'an 1459, lesquelles fréries étoient toutes fondées dans l'église de S^{t}-Michel et réunies ensemble. Ce registre contient les inventaires des effets appartenants à la confrérie de S^{t}-Michel, les dépenses faittes à diverses années et les noms des confrères. Il ne contient autrement rien de particulier, sinon qu'il paroît que la confrérie de S^{t}-Michel avoit dans le principe un aumônier. On y trouve les noms des familles de ce tems-là ». — Recettes de 1397. Fête de s^{t} Michel : « Receborem l'endeman de lad. festa, au carney, XXI s. VIII d. » (fol. 2 v°). — Dépenses de 1397 : paiement des prêtres qui ont dit la messe au charnier pour la s^{t} Étienne d'août (fol. 3); — aux ménétriers, pour la fête de s^{t} Michel (fol. 3). — Achat de 14 livres et demie de cire à 10 sterlings, 60 s. 5 d. (1399; fol. 7 v°). — Inventaire: «I petit clochet d'argent qui es de la crotz sabredaurat »; « I calicem qui es en la man de P. Blanc, en guatge per x liuras » (1404; fol. 14). — Dépenses : « II capetz de rosas per parar sent Miqueu» (1406; fol. 19). — Listes des membres des confréries (fol. 23 et suiv.).

G. 2302. (Registre.) — In-f°, 113 feuillets papier (47e liasse (fin) du classement de Baurein).

1381-1428. — « Registre de la confrérie de S^{t}-Michel, qui fut ensuite réunie à celle de la Trinité, aussi bien que celle du S^{t}-Sacrement, lequel registre... contient les noms des confrères, les receptes, les dépenses tant pour les services desdittes confréries que pour les repas qu'on donnoit aux confrères dans le réfectoire des P. Cordeliers ou *Fraya Menutz* et pour les services qu'on faisoit célébrer pour les confrères deffuncts, aussi bien que pour diverses messes qu'on faisoit dire à certaine fettes de l'année, tant dans la chapelle du cimetière ou charnier de S^{t}-Michel que dans les églises de S^{t}-André, de S^{t}-Pierre et des Cordeliers ». — Indication des confrères qui fournissent les vivres pour le repas de la confrérie: « Duran de Bozon, lo pan; Guilhem Mayral, lo vin; Ramon de Lacoma, I plat; Johan de Lacoma, I plat», etc. (1383-1391; fol. 1-3). — Réunion tenue «a la obra neba»; il est décidé « que aquetz qui deven dar lo menyar per a, b, c, ... sian tengut de dar per soubre la crotz cascun I franc et per aquet son quiti deu minyar» (1392; fol. 3). — Comptes individuels des hommes membres de la confrérie (fol. 4-42 v°) ; — des femmes membres de lad. confrérie (fol. 43-68 v°). — Inventaire : « una crotz ab son bordon d'argent » (1411; fol. 69 v°). — Dépenses pour le repas des confrères : poulets, chevreaux, veaux, « morteyrons », vinaigre et « agras », etc. (1412; fol. 71). — Listes des confrères qui ont pris part au repas de la confrérie et qui doivent leur écot (1413; fol. 72 v°). — « Prumeyramenlz, receboren de so que Helias Tusseu et G^{m} Ramon, compte [et] borsey de la coffreyria de Nostre-Senhor, laquau se es ajustada en nos autres, rendoren de so que aven recebut de la lor confreyria» (1413; fol. 74). — Compte détaillé des frais pour le repas des confrères : demi-quart de poivre, 3 s. 9 d.; 3 onces de girofle et de grains de Paradis, 10 s.; 1 quart et demi de poivre moulu pour les « mortuyrons », 11 s. 3 d.; safran et canelle pour le môme objet; 10 douzaines de poulets à 20 s. la douzaine; 16 chevreaux à 10 s.; 1 veau, 5 l.; 4 boisseaux de froment, 4 l. 5 s.; etc. (1413; fol. 76). — État de la caisse : « IX nobles et

mech, de que y a dos nobles que son de mens pes » (1415; fol. 81). — Recette d'une rente de 12 s. due par le clerc de ville (1415; fol. 81 v°). —Vente du vin, et du pain restant après le repas, 20 s. et 15 d. (1415; fol. 81 v°). — Dépenses pour le repas : aux ménétriers, 5 s.; à Naudon, le meunier, pour 3 boisseaux et demi de froment, 8 l. 15 s. (1415; fol. 83). — Achat de vin à 2 s. le carton (1417; fol. 89); — d'une once et demi-quart d'argent, pour renforcer le pied du calice, à 1 fr. et quart l'once, 35 s. 1 d. (1417; fol. 90). — Dépenses pour le repas de la confrérie : 1 pipe de vin, 14 l. 15 s.; 11 douzaines de poulets, à 22 s. la douzaine; 15 chevreaux à 26 sterlings l'un, 8 l. 2 s. 6 d.; « foguasses» et «carn per far los mortayrons, que porc que creston»; loyer de la vaisselle d'étain, 25 s.; etc. (1418; fol. 90 v°). — Liste de ceux «qui eran servidors, qui mingeren et no pagueren ares » (1418; fol. 91). — « Ferem far LXVI mes » (1418; fol. 91). — Inventaire : « I esquipot ab sertanas cartas, lasquaus se appertenen a lad. confrayria »; coffres pour les cierges, «sobre la bouta de l'autar» (1418; fol. 91 v°). — Frais de veillée du corps d'une femme décédée à l'hôpital S^{t}-Jean (1418; fol. 93 v°). — Dépenses pour le repas ; « pan brun per far tranchors » ; un carton de vin, 2 s. 6 d.; « feren far LV mes » (1419; fol. 94). — Écot des confrères qui ont pris part au repas: 105, à 5 s., 26 l. 5 s. (1419; fol. 95 v°). — Dépense pour le dîner des confrères : 1 pipe de vin, 12 l. 10 s.; 10 douzaines de poulets à 19 s.; 15 chevreaux, 8 l. 8 s. 9 d. (1419; fol. 96 v°). — État de la caisse : 7 nobles et demi d'or, du poids nouveau, « de que n'i ave I cort » (1420; fol. 97). — Achat et façon de 27 livres de cire à 9 sterlings la livre, 5 l. 15 d. (1420; fol. 100). — Dépense pour le repas : une demi-pipe de vin, 5 l. 12 s. 6 d.; 12 douzaines de poulets, 12 l.; 18 chevreaux, 9 l. 6 s. 8 d.; «VI coyssotz de creston per far los morteyrons », à 8 sterlings, 20 s.; 10 pièces de porc, à 4 sterlings, 16 s. 8 d.; 18 fromages « a ffar los flaons»; 150 œufs; « I^{a} libra de canera aus morteyrons » ; « I^{a} libra de sucre aus flaons »; « I^{a} oussa de ssafran sec au morteyrons per dar color; etc. (1420; fol. 100 et v°). — Achat de vin à 20 d. le carton (1422; fol. 102 v°). — Réunion générale dans le charnier (3 juin 1423; fol. 103). — « Por lo dinar, quant mingerem a massa aus Frayres Menutz, que ferem LV mes, de que paguava cascun confray XIII est., de que no forem sino IIII^{XX} et VIII paguas, a XIII est. per home, monten XIII libras XVI s. d. » (1423; fol. 103 v°). — «Per portar la crotz a la procession generau, au jorn de la batalha de Bazatz, laquau batalha fo feyta a XVIII de janey, l'an que dessus, mil cccc XXIII» (fol. 104 v°). — Dépenses pour le dîner des confrères : « XII foguassas de I blanquet cascuna, v s. »; «pan brun per far talhaduys»; etc. (1423; fol. 105). — « Per beure a vespras la vespra de sent Miqueu», 15 s. (1425; fol. 108 v°). — « Au mestre deus orgues », 15 d. (1425; fol. 108 v°). — « Au mestre, per sonar las orguenas la vespra et lo jorn» de s^{t} Michel (1425; fol. 108 v°). — Dépenses pour un repas offert aux pauvres : vin à 20 d. le carton : « I fetge de boc aus servidors» (1427; fol. 110); — pour le repas des confrères : « xxx auquatz », 7 fr. et demi; 10 douzaines de poulets à 22 s. et demi la douzaine; 120 œufs, « a IIII au blanquet», 12 s. et demi; vin à 2 s. le carton; etc. (1427; fol. 110 r° et v°). — Dépenses pour le repas des confrères : 13 chevreaux à 26 liards, 7 l. 10 d.; aux ménétriers, 12 s. 6 d. (1428; fol. 113).

G. 2903. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets papier.

1751-1755. — Registre des délibérations de la fabrique. — Délibération sur les moyens de créer des ressources pour réparer le clocher : « Quantité de pierres ont été minées ou calcinées, tant par le feu du ciel qui y a tombé en différents temps que par la deffectuosité de partie desd. pierres, quelques-unes ayant été posées en délit». Le clocher «sert de balize en plusieurs endroits de la rivière de Garonne pour éviter des écueuils», et c'est «le plus beau clocher qu'il y ayt dans le royaume» (30 janvier 1752; fol. 3). — Nomination de Legrand en qualité d'organiste, à la place de Dussaut, décédé (2 mai 1753; fol. 10 v°). — Délibération autorisant Tennet, grand ouvrier, à faire griller le chœur de ses deniers et à y employer la somme de 1,538 l. qu'il a en mains à cause de sa gestion (4 juillet 1753; fol. 12 v°). — Délibération sur l'opposition faite par les bénéficiers à la mise en place de ce grillage : le s^{r} Tennet a fait faire une chaire « qui se place actuellement dans l'église ([1]) » (12 août 1753; fol. 17 v°). — Délibération confiant à Baurein l'organisation et l'inventaire des papiers des archives, « afin qu'on puisse dans l'occasion trouver et connoître facilement ceux dont on aura besoin » (3 avril 1754; fol. 25 v°). — Délibération concernant un procès intenté par Pierre Merlet, écuyer,

([1]) Une première rédaction, qui a été biffée, porte, en outre, que le mur de clôture du chœur date de 1694, que les fidèles ne peuvent pas entendre les prônes, donnés « dans une petite chaire de pierre incorporée dans le pilier qui termine la balustrade du sanctuaire, du côté gauche », etc.

« se disant maître fauconnier du vol pour le héron de la grande fauconnerie de France» (29 avril 1754; fol. 26). — Nomination comme syndic de Pierre-Guillaume-Joseph Demons, chevalier, seigneur de Couffins et S^{t}-Pauly, qui a manifesté le désir d'être élu à la place de son frère François-Antoine-Joseph Demons, baron de Latour, etc., « ainsy que led. feu sieur son frère, MM. leur père, ayeul, bisayeul et autres leurs autheurs ; l'ont été depuis plus de deux sieccles, en reconnoissance des bienfaits et services par eux rendus à lad. église comme à toute la parroisse, comme appert par les patentes de M^{gr} le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, dattées du 26 may 1612 » (29 avril 1754; fol. 27). — Prestation de serment dud. élu entre les mains de l'abbé Bordeaux, conseiller au Parlement, l'un des syndics de la fabrique (7 mai 1754 ; fol. 27 v°). — Délibération pour la recherche des droits de seigneurie foncière appartenant à la fabrique et la confection d'un nouveau terrier (1er janvier 1755; fol. 33 v°). — Nomination d'un administrateur et trésorier des sœurs de la Charité, à la demande de Marguerite Lousteau, veuve Chapdu, supérieure des dames de la Charité de la paroisse, Élisabeth Carton, trésorière des pauvres, et sœur Marguerite Gérin, supérieure des sœurs de la Charité (5 mars 1755; fol. 35 v°). — Présentation par Baurein et acceptation par la fabrique de l'inventaire des archives « avec des observations et nottes curieuses et utiles» (9 juillet 1755; fol. 38).— Remise par Baurein d'un supplément de papiers qu'il a été chargé d'inventorier (3 septembre 1755; fol. 40).

G. 2304. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets papier.

1716-1762. — Registre des délibérations de la fabrique. — Délibération tendant à ramener à la longueur de 5 pieds les bancs que l'on place dans l'église pour entendre les sermons du carême (17 mars 1756; fol. 4). — Acceptation d'un legs de 1,500 1. destiné à l'acquisition de chandeliers d'argent (7 avril 1756; fol. 8 v°). — Délibération fixant à 900 1. les honoraires du P. Joseph, capucin, prédicateur du carême, et à 1,000 1. le maximum des honoraires des prédicateurs à venir (20 avril 1757; fol. 19). — Délibération tendant à faire établir devant la chapelle S^{t}-Louis une grille semblable à celle de la chapelle S^{te}-Suzanne (4 juillet 1758; fol. 28 v°). — Prestation de serment de Léonard-Joseph Demons, seigneur de S^{t}-Poly, conseiller au Parlement, récemment élu syndic (17 décembre 1758; fol. 30). — Délibération sur la demande faite par l'Intendant d'accorder un banc dans l'église pour suivre les sermons du carême à M. Joguet, « en considération d'un emplacement que doit donner led. s^{r} Joguet à la parroisse pour y établir une écolle chrétienne», et refus (7 février-6 juin 1759; fol. 31 v°-33 v°). — Nomination de S^{t}-Amand comme organiste à la place de Legrand, démissionnaire (5 mars 1760; fol. 36). — Délibération pour le remplacement de l'orgue (8 septembre 1760; fol. 37 v°). — Approbation du traité intervenu avec Micot, « maître facteur d'orgues à Paris, demeurant à Toulouze », pour la fourniture de l'orgue, moyennant 14,000 1., la fabrique devant payer « le jubé ou voûte qui sera fait pour suporter l'orgue» (13 septembre 1760; fol. 38). — Adoption du projet dressé par Alary, architecte, « pour le jubé qui doit suporter l'orgue », et que led. s^{r} Alary doit exécuter pour 3,400 1. (22 avril et 3 juin 1761; fol. 41 v° et 42). — Autorisation de prêter à Baurein le registre des comptes de Pierre Dugrava et Raimond Eyquem (5 août 1761; fol. 42 v°). — Mandat à un grand ouvrier de répondre aux lettres de Micot, qui est à Vabre, et l'appeler à Bordeaux pour tenir ses engagements (3 février 1762; fol. 45). — Rejet de la demande faite par M^{me} de Joguet de placer un banc dans la nef (3 mars 1762; fol. 45 v°). — Approbation du traité conclu avec Cecy et Audebert, sculpteurs de la tribune de l'orgue, moyennant 600 1. (1er décembre 1762; fol. 47 v°).

G. 2305. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets papier.

1763-1770. — Registre des délibérations de la fabrique. — Délibération tendant à faire examiner avant réception « le sommier qui est actuellement dans l'église, destiné pour l'orgue à laquelle on travaille de môme que les autres qui se feront ci-après » (3 août 1763; fol. 5 v°). — Acceptation par Micot, facteur d'orgues, de dom Budos *(sic),* « bénédictin, actuellement à S^{t}-Denis en France », pour visiter l'orgue de S^{t}-Michel (7 septembre 1763; fol. 6). — Acceptation du s^{r} Potin (?), organiste à S^{te}-Croix, en qualité d'organiste à S^{t}-Michel, aux appointements de 400 l. (11 janvier 1764; fol. 8 v°). — Délibération favorable à la réduction du nombre des bénéfices (2 août 1764; fol. 12). — Requête à l'archevêque dans ce but : les bénéficiera ont dû vendre à vil prix, sous François I^{er}, pour payer les contributions dont ils étaient frappés, les fonds sur les revenus desquels ils vivaient, ce qui a ruiné leur compagnie. Détail des ressources des bénéficiers: 26 maisons, de valeur minime; 4 bourdieux; quelques rentes directes, qu'ils conservent avec soin, «à cause des lods et ventes...; mais cette espèce de

produit éventuel entraîne souvent des procès ruineux» (fol. 14). — Avis que les bénéficiers, reconnaissants des démarches faites par la fabrique pour la réduction des bénéfices, se désistent de leur protestation contre la sentence rendue au sénéchal à l'occasion de la démolition des murailles du chœur (9 février 1765; fol. 21 v°). — Délibérations pour la réception de l'orgue (21 mai et 4 juin 1765; fol. 25 et 25 v°). — Délibération portant qu'il sera fait au chœur des rideaux ou des volets pour abriter les bénéficiers (1er janvier 1767; fol. 40 v°). — Délibération « pour aviser aux moyens de réparer le clocher, dont la flèche a été renversée par le coup de temps qu'il y a eu la nuit dernière » (9 septembre 1768; fol. 54 v°). — Assemblée de paroisse : il est décidé qu'on percevra les droits de sonnerie pour les enterrements, bien qu'il soit impossible de sonner les cloches (18 septembre 1768; fol. 55). — Délibération de la fabrique motivée par le refus de certains paroissiens de se soumettre à celte décision, bien qu'elle soit homologuée par le Parlement : « Il sera batti et élevé dans le cimetière, près la porte de Canteloup, un bâtiment propre à mettre les cloches»; on refondra celle des cloches qui est cassée (16 janvier 1769; fol. 59). — Assemblée de paroisse pour examiner celle décision : on décide de différer l'examen jusqu'au dimanche suivant (22 janvier 1769; fol. 60). — Assemblée de paroisse, approuvant le devis dressé par Lardy, architecte, pour réparer le clocher et rétablir les cloches (23 avril 1769; fol. 62). — Délibération pour des emprunts (3 mai 1769; fol. 64). — Concession à la ville d'un terrain dans le cimetière pour élever un corps de garde, celui qui est sur la place, en face du cimetière, devant être démoli (6 juin 1770; fol. 70 v°). — Offre par François Gaumer, couvreur, moyennant 1800 l., de démolir la flèche du clocher jusqu'au cordon qui est au-dessus des dernières fenêtres, et acceptation par la fabrique (3 septembre 1770; fol. 72 v°).

G. 2306. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets papier.

1771-1781. — Registre des délibérations de la fabrique. — Délibération autorisant les confréries à employer leurs draps mortuaires aux obsèques des confrères, à condition de payer à la fabrique 40 s. au lieu de 4 l. 10 s., qui est le tarif habituel pour les draps appartenant à la fabrique (6 mars 1771; fol. 6). — Nomination de commissaires chargés d'étudier la réparation du clocher (6 mars 1771; fol. 6 v°). — Assemblée de paroisse pour aviser aux moyens de se procurer les 50,000 l. nécessaires à la réparation du clocher : on décide d'ouvrir une souscription (14 avril 1771; fol. 10 v°). — Mandat à M. Demons « de prendre des informations au Château-Trompète avec M. de La Grolay, commandant, ou autres, à raison des cloches de l'église qui furent portées autrefois aud. château, pour savoir si elles y sont encore» (3 juillet 1771; fol. 13 v°). — Nomination de commissaires à l'effet de traiter avec un maçon, un couvreur, un charpentier et autres ouvriers pour la réparation du clocher (26 juillet 1771; fol. 14). — Avis que les cloches portées au Château-Trompette ont été placées à l'horloge (26 juillet 1771; fol. 14). — Mandat donné à deux commissaires de traiter pour la refonte des cloches et la réfection du beffroi (2 août 1771; fol. 14 v°). — Relèvement du prix du fermage des chaises et des cloches, attendu que les cloches sont remises en place (15 janvier 1772; fol. 18 v°). — Délibération autorisant le syndic et le grand ouvrier « à faire griller l'arceau qui est dans la chapelle St-Marc et à y pratiquer une armoire et autres commodités convenables pour y placer les archives» (3 juin 1772; fol. 19 v°). — Contrat avec M. Mauche, chanoine de la Trinité à Paris, pour prêcher le carême de 1778 (5 mai 1773; fol. 23). —Acceptation de la proposition faite par un paroissien de faire réparer l'orgue « pour luy donner plus d'harmonie », et de payer 1,600 l., montant du devis établi par les srs Micot père et fils, facteurs d'orgues (1er juin 1774; fol. 29). — Délibération touchant la confrérie de St-Marc, qui a abandonné le service de la chapelle et dont le syndic n'a pas remis les vases sacrés (9 août 1774; fol. 31). — Délibération pour plaider contre « la capte des pauvres âmes du Purgatoire, prétendue fondée et établie dans l'église St-Michel» (5 avril 1775; fol. 34 v°); — pour le changement de la fête de la paroisse, motivé notamment sur ce que, le 29 septembre, il se tient sur les Fossés une foire qui occupe les marchands (28 avril 1775; fol. 35 v°). — Acceptation d'une rente de 300 l. pour marier chaque année deux pauvres filles de la paroisse et autorisation au fondateur anonyme de faire placer sur un pilier une plaque de marbre annonçant cette fondation (20 septembre 1775; fol. 37). — Protestation contre un accord intervenu entre l'abbaye Ste-Croix et les bénéficiers de St-Michel pour les processions (12 mai 1776; fol. 40 v°). — Autorisation au *grand ouvrier* de « faire réparer la boiseure de la sacristie » et de « faire refaire l'escalier qui est devant la porte de l'église, du collé de la porte de la Grave, suivant le plan et le devis qui luy seront fournis par M. Bonfin, ingénieur de la Ville» (22 juillet 1776; fol. 43 v°). — Délibération

concluant à faire appel d'un appointement des jurais qui arrête et interdit l'enlèvement des terres du cimetière « sous le prétexte... qu'il a été anciennement enterré dans celte partie du cimetière [des personnes] mortes de la peste » (11 août 1776; fol. 44). — Autorisation au *grand ouvrier* de donner à M. Bonfin, en reconnaissance des soins qu'il a pris pour la réédification de l'escalier du côté de la porte de la Grave, « quatre pains de sucre, six livres de caffé et six livres de chocola », et de remettre au curé les clefs des armoires nouvellement faites dans la sacristie (19 décembre 1776; fol. 45). — Texte de la lettre à écrire à l'Archevêque au sujet des contestations de la fabrique avec les bénéficiers (21 décembre 1776; fol. 45 v°). — Compromis avec les bénéficiers, confiant à Peyraut, de Lamothe aîné et Roborel, avocats, le soin de régler arbitralement le litige (16 mars 1777; fol. 51). —Mandat à l'un des syndics de demander une cinquième sœur pour la maison des Filles de la Charité et à deux autres syndics d'inspecter de temps à autre lad. maison (16 avril 1777; fol. 52 v°). — Délibération sur ce que les assemblées de paroisse « ne sont composées que d'artisans et autres personnes du commun, les notables ne trouvant pas à propos de s'y rendre pour ne pas se compromettre » : il sera présenté une requête à la Cour pour qu'elle désigne les paroissiens qui seront convoqués à l'avenir (12 août 1777; fol. 54). — Délibération sur l'opportunité de griller les chapelles non encore grillées : la chapelle S^{t}-Fort sera grillée et le grand-autel refait (29 avril 1778; fol. 60). — Approbation de cette décision par l'assemblée de paroisse (10 mai 1778; fol. 61). — Approbation par l'Assemblée de paroisse de la conduite tenue par la fabrique contre la *capte* des âmes du Purgatoire, qui prétend former un corps distinct et indépendant (24 mai 1778; fol. 62). — Décision pour la réfection immédiate du « clocher où est la cloche du chœur» (1778; fol. 67). — Décisions prises avec l'avis de Bonfin, ingénieur de la ville, pour l'agrandissement d'un hangar qui puisse contenir 2,000 chaises, et pour l'enlèvement du « pillier qui partage l'arceau où est la principalle entrée de l'église, afin de donner plus d'aisance aux parroissiens pour l'entrée et sortie, notament pour l'entrée et sortie du dais lors des processions » ; on remplacera les deux portes existantes par une porte à deux vantaux (7 mars 1779; fol. 71). — Autorisation à un paroissien de faire griller à ses frais la chapelle des Montuzets (29 mars 1780; fol. 77). — Décision pour la confection d'un cadastre... « des tombes » et «des bancs » (29 mars 1780; fol. 77). — Délibération concernant la chapelle S^{t}-Roch : on ne cédera point au s^{r} Cabirol, qui doit faire le retable, les anciens tableaux ; « le marchepied... pour l'autel... sera emboëté en chesne, et le tombeau et le gradin seront vernis»; le *grand ouvrier* est autorisé à traiter pour ce retable, pour lequel Cabirol demande 1,160 livres, et à faire griller la chapelle (6 septembre 1780; fol. 79 v°). — Délibération prescrivant au sacristain de prévenir lorsqu'il trouvera, en creusant pour les fosses dans l'église, des « lombes et autres monumens antiques » : on les placera en « lieu convenable » (6 septembre 1780; fol. 79 v°). — Autorisation au *grand ouvrier* de « faire enlever avec les précautions nécessaires le pilier en pierre qui partage l'arceau de la porte d'entrée de l'église du côté du clocher et de faire faire dans ce lieu une porte neuve et une autre sous le jubé de l'orgue » (4 avril 1781; fol. 83). — Décision pour la construction d'un mur le long des maisons bâties près du cimetière, « tant pour garentir les loccataires des mauvaises odeurs que pour leur éviter la vue des désagrémens des enterremens» (1er août 1780; fol. 84). — Mention d'un arrêt du Parlement en date du 30 août préjugeant que les capteurs n'ont pas à rendre leurs comptes à la fabrique (5 septembre 1781; fol. 85).

G. 2307. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets papier.

1781-1789. — Registre des délibérations de la fabrique. — Autorisation au *grand ouvrier* de faire faire un chandelier pascal de 7 pieds de haut «en cuivre jaune fondu, mis en couleur d'or », par Goyon, doreur-fondeur au faubourg S^{t}-Seurin, carrefour de la Taupe (20 février 1782; fol. 3 v°); — de faire recouvrir d'ardoises les chapelles de S^{t}-François et de la Sainte-Famille et de refaire « la porte de la Grave » (2 mai 1782; fol. 4 v° et 5). — Élévation de 300 à 400 livres des appointements de Coutin organiste (2 mai 1782 ; fol. 5). — Décision pour la réfection des portes de frise qui sont à la grande porte et leur transfèrement de l'intérieur à l'extérieur de l'église, et pour la réfection de l'escalier du chœur qui monte au sanctuaire: on fera allonger la rampe de fer qui renferme le sanctuaire, laquelle est placée sur la dernière marche (7 août 1782; fol. 5). — Autorisation de faire faire par Cabirol, sculpteur, un chandelier pascal en bois doré, Goyon ne pouvant pas faire celui qu'il avait entrepris (4 septembre 1782; fol. 5 v°). — Autorisation au *grand ouvrier* de «faire faire la porte de l'église du cotté de S^{te}-Croix, conforme à celle qui a été faitte depuis peu du collé oposé » (4 juin 1783; fol. 11). — Mention de l'érection d'une croix de fer dans le cimetière en souvenir d'une mis-

sion donnée par les Capucins (27 août 1783; fol. 12). — Acceptation de l'offre faite par un particulier de faire griller la chapelle du S^t^-Esprit (1^er^ avril 1785; fol. 32 v°). — Délibération sur un projet de réclamation des cloches qui sont au Château-Trompette : on recherchera ce qui a été décidé anciennement (3 mai 1786; fol. 43 v°). — Autorisation au grand ouvrier de «faire réparer la couverture du clocher en tuille » et «le talus en pierre qui est autour de l'église, pour faciliter l'écoulement des eaux » (2 avril 1788; fol. 57) ; — de traiter avec la manufacture d'Aubusson pour la fabrication de tapisseries, attendu qu'il n'y en a pas pour orner l'église (7 novembre 1788; fol. 58 v°). — Modifications à l'itinéraire de la procession de la Fête-Dieu (26 avril 1789; fol. 62 v°). — Délibération au sujet des dix pièces de tapisserie livrées par la manufacture d'Aubusson, sur plusieurs desquelles on a remarqué «plusieurs défauts... commis dans l'exécution des sujets représentés » (13 juin 1789; fol. 65 v°). — Délibération à la suite de l'examen des tapisseries par divers artistes, en présence de Barthélemy, «commissionnaire du s^r^ Duchanet et C^ie^, directeur de laditte manufacture»; le tout sera refusé, attendu que les personnages font les gestes de la main gauche dans sept pièces représentant la Confirmation, l'Extrême Onction, le Mariage, l'absolution de la Madeleine, saint Michel, l'Apparition et la Cène (15 juin 1789; fol. 66). — Décision pour la réfection du maître-autel par le s^r^ Vernet (9 septembre 1789; fol. 70 v°); — pour la visite d'un pilier soutenant la voûte, à l'entrée du sanctuaire, à gauche, lequel a fléchi (1^er^ octobre 1789; fol. 71). — Assemblée de paroisse pour délibérer sur le rapport concernant celte affaire par les s^rs^ Beraud, Hartaud, et Audoueing, bayles et syndics des maçons et architectes, Rogeat, Brothier et Chalifour, fils aîné, autres architectes (8 novembre 1789; fol. 71 v°). — Offre à un carme de prêcher au choix le carême de 1791, 1794 ou 1795 (23 décembre 1789; fol. 73 v°). — Décisions réservant à l'inhumation des paroissiens l'église et le cimetière (23 décembre 1789; fol. 74). — Attribution de «deux plans géométriques de l'église, qui indiquent par n^os^ les pilliers, chapelles, sépultures, caves et cavots,... ainsi que l'atlas où sont également indiquées et détaillées les sépultures» (23 décembre 1789; fol. 74).

G. 2308. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets papier.

1789-1791.— Registre des délibérations de la fabrique. — Exposé des bienfaits de la famille Demons à l'église S^t^-Michel : « Les M^rs^ de Mons se sont toujours succédés pendant 12 générations et par ordre de primogéniture dans la place que M. Demons, marquis de Dunes, réclame aujoud'huy » ; les armoiries de la famille se voient dans la nef et dans quatre ou cinq chapelles. Nomination du sieur Demons comme syndic à la place de son père (18 avril 1790; fol. 5).

G. 2309. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets papier.

1753-1779. — Délibérations des syndics et grands ouvriers de S^t^-Michel. —Autorisation au sieur Tennet, grand ouvrier, de faire griller le chœur de l'église à ses frais (4 juillet 1753; fol. 1). — Délibération pour le classement et l'inventaire des archives (3 avril 1754; fol. 3 v°). — « Toute la pierre qui a été achettée pour les réparations que M^rs^ les sindics et grands ouvriers s'étoient cy-devant proposés de faire au clocher et qu'ils ne peuvent effectuer quand à présent, sera vendue» (7 mai 1755; fol. 11 v°).— Délibération agréant le travail de classement fait par Baurein (9 juillet 1755; fol. 12). — Acceptation de 1,500 l. léguées par le s^r^ Chapus pour l'achat de six chandeliers d'argent (7 avril 1756; fol. 16 v°). — Autorisation à M. Lartigue, grand ouvrier, de griller la chapelle S^t^-Louis (4 juillet 1758; fol. 29 v°). — Acceptation de la démission de Legrand, organiste, et nomination à sa place de S^t^-Amand(5 mars 1760; fol. 34 v°). — Délibérations relatives au remplacement de l'orgue (8 et 13 septembre 1760; fol. 35 v°-36); — à la construction du «jubé de l'orgue » (10 et 22 avril 1761 ; fol. 38). — Délibération du plan fourni à cet effet par Alary, architecte (3 juin 1761; fol. 38 v°). — Approbation du paiement de 600 l. aud. Alary, «à valoir sur ce qui lui revient pour le jubé ou voûte de l'orgue » (3 février 1762; fol. 40). — Traité avec les s^rs^ Ceci et Audebert, sculpteurs, pour la sculpture de la tribune de l'orgue, à raison de 600 l. (1^er^ décembre 1762; fol. 41 v°). — Décision pour inviter dom Budos *(sic)* à venir visiter l'orgue avant réception de celui-ci (7 septembre 1763; fol. 45). — Nomination de Courtin, organiste à S^te^-Croix, comme organiste à S^t^-Michel (11 janvier 1764; fol. 46). — Délibération pour la réduction du nombre des bénéficiers (5 décembre 1764; fol. 47 v°). — Arrangement avec les bénéficiers touchant un différend (9 février 1765; fol. 52 -v°). — Réception de l'orgue (4 juin 1765; fol. 54 v°). — Délibération confirmant un usage ancien suivant lequel il est perçu 10 l. chaque fois que les parents d'un décédé font porter le corps dans le chœur pendant l'office (5 mars 1766; fol. 60). — Mis-

sion à un syndic d'obtenir des navigateurs un certificat attestant l'utilité du clocher de S^t^-Michel (27 avril 1768; fol. 68). — Délibération pour la réparation de la flèche renversée la nuit précédente (9 septembre 1768; fol. 70 v°), — Acceptation des offres faites par François Gaumer, maître couvreur, pour la déposition de la flèche (3 septembre 1770; fol. 78 v°). — Prêt de 2,000 l., par une « fille âgée de trente-cinq ans » moyennant une rente viagère de 7 pour 100 (1^er^ mai 1771; fol. 84). — Délibération autorisant un syndic et un grand ouvrier « à faire griller l'arceau qui est dans la chapelle S^t^-Marc et à y pratiquer une armoire» (3 juin 1772;fol.87). — Délibération sur ce que diverses personnes se trouvaient mal à cause des odeurs qui s'exhalent des sépulcres placés dans l'église (23 février 1774; fol.91). — Acceptation de l'offre faite par un anonyme de faire réparer l'orgue à ses frais (1^er^ juin 1774; fol. 91 v°); — du don par un anonyme d'une rente de 300 1. pour marier annuellement deux pauvres filles (20 septembre 1775; fol. 94 v°). — Projet de protestation contre un accord intervenu entre les Bénédictins de S^te^-Croix et le curé de S^t^-Michel relativement aux processions(7 février 1776; fol. 96 v°). — Fixation à 1 sol du tarif des chaises pour les vêpres avec ou sans bénédiction, conformément à ce qui se pratique dans les autres paroisses (26juin 1776; fol. 98). — Mandat au s^r^ Bernard, grand ouvrier, à l'effet de faire refaire l'escalier sis devant la porte de la Grave, suivant le plan de Bonfin, ingénieur de la Ville (22 juillet 1776; fol. 99).— Conflit avec les jurais relativement aux inhumations dans une partie du cimetière où avaient été enterrées des victimes de la peste (11 août 1776; fol. 99 v°). — Lettre à l'Archevêque touchant un conflit avec les bénéficiers au sujet du service de l'église (21 décembre 1776; fol. 100 v°).— Compromis au sujet de ce conflit (16 mars 1777; fol. 105). — Demande d'une cinquième sœur pour la maison des Filles de la Charité (12 août 1777; fol. 108). — Décision pour faire griller la chapelle S^t^-Fort (29 avril 1778; fol. 111); — pour refaire le maître-autel (10 mai 1778; fol. 112). — Conflit avec les capteurs des plats (24 mai 1778; fol. 112 v°). — Délibération pour la réfection du clocher et de la cloche du chœur (1778; fol. 114 v°); — pour l'acquisition à Paris de quatre plumets destinés au dais (20 janvier 1779; fol. 116).

G. 2310. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1612-1790. — Service religieux. — Procédure contre le vicaire perpétuel et divers bénéficiers, pour les contraindre à observer les prescriptions d'un Concile provincial touchant l'obligation de la confession (mars-avril 1630). — Requête des bénéficiers à l'Archevêque, à l'effet d'être autorisés à ne commencer les offices qu'a six heures en hiver (décembre 1650-janvier 1651). — Ordonnance archiépiscopale changeant l'heure d'une cérémonie célébrée dans la chapelle de N.-D.-des-Anges (5 février 1659). — Ordonnance archiépiscopale réglant la sonnerie des sermons, attendu que « les grosses cloches... ont esté descendues du grand clocher par ordre de S. M. » (4 mars 1676). — Conflit au sujet du cadavre du s^r^ Gardera, que les siens voulaient inhumer aux Cordeliers : requête de sa veuve, réponse du curé de S^t^-Michel exposant que la sépulture du défunt est à S^te^-Colombe; déposition d'un neveu; ordonnance de l'Archevêque donnant tort au curé de S^t^-Michel (30 décembre 1676). — Ordonnance archiépiscopale : « Sur ce qui nous a esté raporté par nostre promoteur qu'il avoit trouvé affiché aux portes de l'église S^t^-André de cette ville un billet imprimé qui porte que le 25 du présent moys, jour et feste de s^t^ Louis, on touchera des escrouelle dans l'église de S^t^-Michel de la présente ville, dans la chapelle S^t^-Louis, à huit heures du matin sans faute, ce qui est une témérité sans exemple, ce privilège de loucher tele malad[i]e estant réservé à la persone sacrée de nostre Roy Très-Chrestien, et quand bien il se trouveroit quelque personne qui eust ce don, elle ne le pourrait sans nost[r]e permission expresse» (23 août 1679). — Requête des bénéficiers à l'Archevêque pour qu'il réduise le service dont ils sont accablés. Rapport favorable de M. de Bailly, supérieur du séminaire des Ordinands, détaillant les obligations de ce service : « 16° Il faut joindre... le service de seize confréries... 18° les bénéficiers, tous les lundis, font cinq visitances dans l'église; ces visitances sont des espèces d'absoutes assès indécentes». État plus complet des charges incombant aux bénéficiers. Ordonnance conforme de l'Archevêque (mars 1756). — Arrêt du Parlement approuvant la translation de la fête de s^t^ Michel du 29 septembre au 8 mai (29 avril 1790).

G. 2311. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1681-1790. — Service religieux. Rapports avec les prédicateurs. — Arrêt du Parlement au sujet d'un conflit entre la fabrique et le curé sur le droit de nommer les prédicateurs (31 mai 1681). — Réponse à un prédicateur : la fabrique ne peut promettre pour le Carême que 1,000 livres d'honoraires, tout compris (7 mai

1757). — Lettre du P. Clément d'Ascain, ex-provincial des Capucins, fournissant des renseignements sur le P. Ambroise de Pau, gardien du couvent de Tarbes (5 juillet 1757). — Indication du sujet des sermons du Carême prêché par le P. Laplace, Cordelier (1774). — Lettre du P. Loth, Minime, demandant à prêcher à S^{t}-Michel le carême de 1780. « J'ai rempli plusieurs chaires de Paris et je suis destiné à remplir pour le Carême prochain la chaire de Bruxelles à la cour du prince Charles» (31 octobre 1775). — Lettre du P. Gache, religieux Mathurin : «Si... les nouvelles messageries qui iront en poste étoient établies pour votre ville d'ici à mon départ, je partirais quelques jours plus tard» (Paris, 12 janvier 1776). — Lettre du P. Gache : « J'ai été très satisfait de la nouvelle voiture dont j'ai fait l'essay; elle est sans contredit bien plus commode que les anciennes, plus prompte et moins dispendieuse» (Paris, 6 mai 1776). — Lettre à l'abbé Fauque de Folaquier, de Pernes, arrêté pour prêcher le carême de 1791, lui fournissant des renseignements sur les obligations du prédicateur: le chapitre cathédral choisit parmi les prédicateurs de S^{t}-Michel, S^{t}-Pierre, S^{t}-Remy et S^{t}-Projet, celui qui doit prêcher le jour des Rameaux à l'hôpital S^{t}-André au profit des pauvres : « II s'y rend ordinairement beaucoup de monde à ce sermon et de[s] plus riches ». Le curé de S^{t}-Michel, vieillard de 75 ans, est très aimé et respecté; les 4 vicaires, choisis par lui, « sont d'excellentissimes sujets» (20 mai 1790).

G. 2312. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1756-1786. — Sacristie. Baux à ferme de la sacristie accompagnés d'états de l'argenterie, du linge et des ornements (20 décembre 1756-10 juin 1785). — Tarif des droits de sonneries et des chaises; la fabrique a 1,200 chaises (13 juillet 1758). —Tarif des droits des sonneries pour les enterrements et des chaises. Location desd. droits pour 5 ans : la fabrique possède 1,350 chaises et 24 prie-Dieu; il est convenu que les fermiers « ne souffriront dans l'église ny dans le clocher après le Carême prochain aucuns bancs, et qu'ils seront au contraire tenus de les mettre dehors pour que ceux auxquels ils appartiendront les fassent emporter chès eux» (6 août 1763).

G. 2313. (Liasse.) — 4 cahiers de 67 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 73 pièces papier, 1 sac.

1752-1782. — Procès entre la fabrique et la capte des pauvres âmes. Mémoire imprimé pour le syndic de la capte des pauvres âmes contre le s^{r} Tennet et la fabrique : « Toujours heureux dans ses navigations, qui l'ont conduit au port de la fortune, il a cru pouvoir s'embarquer dans le navire des affaires contentieuses... Cet ancien capitaine de navires, qui ne compte ses richesses que par des millions, acheta en 1760 et le 16 novembre, une prairie qu'il ajouta à ses vastes possessions...; le vendeur le chargea, par le contrat, de payer les droits seigneuriaux avec les lods et ventes» (p. 1-2). « Parmi nous, le simple désaveu du vassal et du tenancier n'emporte pas la confiscation du fief ou de la chose censuelle » (p. 43) (6 mars 1777).

G. 2314. (Liasse.)— 1 volume imprimé de 64 pages et 1 registre de 23 feuillets papier.

1776-1777. — Procès contre le curé de St-Michel et les bénéficiers ([1]). — Requête du syndic des bénéficiers à l'Archevêque contre Montmirel, curé, concernant divers litiges, notamment sur le port de l'étole : exposé des origines du corps des bénéficiers (p. 7) et des origines de l'association dite *l'Ordinaire* (p. 17, note 2); examen du droit qu'aurait le curé de porter seul l'étole, qu'il prétend être un signe de juridiction (p. 25); etc. (1776?). — Règlement des difficultés entre le curé et les bénéficiers (14 juillet 1777).

C. 2315. (Registre.) — In-f°, 27 feuillets papier.

XVIII^{e} siècle. — Liève pour la fabrique.

G. 2316. (Registre.) — In-f°, 13 feuillets papier.

1768-1771 (?). — Liève pour la fabrique, contenant en face de l'analyse de la reconnaissance l'indication des paiements.

G. 2317. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 80 pièces papier.

1486-1792. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements urbains. — Procès-verbal d'une inspection des lieux par Ignace Boudin, archidiacre de Blaye, officiai et vicaire général, en vertu d'une commission à lui donnée sur la requête présentée par la fabrique « aux fins de la permission de prendre sur le cimetière de lad. église une étendue de terrain convenable pour bâtir de petites maisons, pour du loyer desd. maisons

([1]) Voir plus haut G. 1675.

pourvoir à l'intérêt des sommes que lad. fabrique est obligée d'emprunter pour réparer partie du clocher de lad. église, abbatu par un ouragan le 8 septembre dernier, et rétablir dans lad. partie qui sera réparée les cloches qui sont à terre et une cassée depuis le temps dud. ouragan ». Laclotte aîné, architecte, présente un plan; l'enquêteur constate d'après les registres que de 1759 à 1768 la moyenne des décès a été de 273 et la moyenne des inhumations dans le cimetière de 185, « dont grande partie d'enfants décédés en bas âge » (25 juillet 1769). — Ordonnance conforme de l'Archevêque (11 août 1769). — Bail moyennant 425 l. d'une maison sise place Canteloup et comprenant : une cave, une boutique et une chambre au rez-de-chaussée, deux chambres au premier, une chambre et un grenier au second (25 février 1771). — Bail moyennant 450 l. d'une maison neuve sise place Canteloup, comprenant « deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres hautes, greniers pardessus» (1er avril 1773).— Bail moyennant 325 l. par an d'une maison sise rue Pichadey, adossée à l'église et comprenant une pièce au rez-de-chaussée, une au premier, cave et grenier (16 juin 1781).

G. 2318. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1772-1774. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements urbains. Conflit avec les Fermes touchant le droit d'amortissement qu'elles réclamaient pour les maisons nouvellement bâties dans le cimetière.

G. 2319. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1553-1792. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements ruraux.

G. 2320. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 46 pièces papier.

1523-1758. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements ruraux. Procès contre le Domaine au sujet d'un bien sis à Talence. — Reconnaissance par Jean de Gaufreteau, conseiller au Parlement (29 décembre 1605). — Reconnaissance au profit de Marguerite de Pichon, supérieure, et des autres religieuses de l'Annonciade (22 janvier 1679). — Mémoire : les Anglais « ont, lors de leur expulsion, ravagé, saccagé, dispersé ou enlevé les titres de tous les fiefs de la Guyenne, qu'ils ont pour la plupart transportés dans les archives de la tour de Londres » (23 juin 1755).

G. 2321. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1586-1768. — Biens et revenus de la fabrique. Tènements ruraux. Procès contre Jalabert, bourgeois, au sujet d'une terre sise dans la paroisse d'Artigues, lieu dit *au Gay,* anciennement *à Porte Vieille.*

G. 2322. (Liasse.) — 1 cahier de 115 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1647-1774. — Biens et revenus de la fabrique. Rentes. — Constatation de la nécessité de recourir à un emprunt pour travaux urgents : renseignements sur l'état de l'église, des litres, qui dépérissent, de l'orgue, qui « s'en va toute perdeue » (30 juillet 1647). — Consultation d'avocat, signée Laloubie, constatant l'impossibilité légale où se trouve la maison de charité de placer chez un particulier un capital qui va lui être remboursé (10 janvier 1766). — Procédure de la saisie de maisons appartenant à la fabrique, à la requête d'Alexis Cholet, trésorier de France, au profit de qui ladite fabrique avait constitué une rente viagère (1774).

G. 2323. (Registre.) — In-f°, 160 feuillets papier.

1717-1790. — Comptabilité. «Livre pour la fabrique St-Michel, pour servir à la recette et dépence des grands ouvriers de laditte église avant de sortir de leur charge». — Liste des grands ouvriers de 1709 à 1753 (fol. 1 v°). — Dépense pour un ornement violet: damas à 13 l. l'aune, 164 l. 13 s. 14 d.; «raizeau d'argent », 187 l. 10 s. 8 d. etc.; total 393 l. 4 s. (fol. 2). — Achat d'« une poulie pour attacher le cierge pascal» (1729; fol. 5 v°); — de deux bénitiers, l'un en pierre, enchâssé dans le mur près de la porte de la Grave, l'autre en marbre, « placé dans le tambour de la porte Espousau » et payé 150 l. «suivant l'ordre du sr Cauquil, marbrier de Caune près Carcassonne» (1729; fol. 5 v°). — Paiement de 204 l. « au sr Dabasse, brodeur, pour la garniture de l'autel qui sert pour les morz » (1729; fol. 6). — Dépense pour «un ornement vert garni de réseau d'argent »: damas vert de Lyon, que l'on a fait venir en foire, à 12 1. l'aune, 138 1.; réseau d'argent à 62 1. le marc, 183 l. 11 s. 6d., etc.; total : 463 l. 2 s. 3 d. (1730; fol. 10 v°). — « Payé pour deux piés d'estal pour les deux boules qui sont aux cottés de la table de la communion», 30 l. (1726; fol. 13 v°). — « Payé à Mme Pomiers,... pour avoir fait serrer des tombes trouvées sous les terres de Cante-

loup », 2 l. 16 s. (1735; fol. 16). — « A M. Camblanes, architecte, à compte de 3,800 1. à lui promises pour faire la sacristie et le retable du grand autel», 2,150 1. (1732; fol. 20). — A Joseph Bosc, marbrier, à compte du retable (1732; fol. 20). — Au laquais de l'Archevêque «qui a aporté la mission du prédicateur», 3 1. (1237; fol. 21 v°). — «A M. Roullin, bénéficier, pour la dorure du cadre du tableau de s[t] Michel à la Trinité, 150 l. — Au même, pour 10 pièces d'sculpture pour le grand autel, 200 l. » (1727 : fol. 21 v°). — « A Siot, architecte, pour travail qu'il a fait au grand autel, 125 1. » (1727; fol. 22). — Dépense pour des ornements en damas blanc des Indes et réseau d'or (1719; fol. 25). — « Pour un rideau qui a été mis au-devant d'un des vitreaux au-dessus de la chapelle des Montuzets, pour éviter que le soleil ne donnât sur le prédicateur» (1729; fol. 25 v°). — Paiement de 1,549 l. à Louis Oudry, fondeur pour la refonte de la grande cloche et de la cloche de l'horloge (1719; fol. 25 v°). — « A Abasse, brodeur, pour la figure de S[t]-Michel» brodée sur la robe du chasse-gueux (1735; fol. 26 v°). — « A Alary, architecte, pour avoir pavé le grand nef en dalottes de pierre de Barsac... et numéroté les sépultures», 1,100 l. (1735; fol. 26 v°). — A Frêche fils et à Piffon pour travaux, à des vitraux (1735; fol. 26 v°). — « Pour avoir fait couvrir d'un voile le grillage du maître-autel, dont la frize vient d'être dorée, pour 180 1., des deniers de M. Demons, sindic,... que j'ay compté à Millet, doreur,... et pour éviter la poussière occazionnée par l'ar-doubleau du S[t]-Sépulchre que M. Baret, sindic, a fait faire à ses fraix» (1735; fol. 27). — «A Poitevin, serrurier, pour le grillage ou clôture en fer au nef de S[t]-Jean », 700 l., et « à Gondeau jeune, pour avoir doré la frize du couronnement, mis et doré la figure de s[t] Jean» (1735; fol. 27). — Recette de 24 1., produit de la vente d'une balustrade de bois « qui étoit à la chapelle du S[t]-Sépulchre, que M. de Baret, sindic, a fait ouvrir et fait faire l'ar-doubleau à ses fraix » (1735 ; fol. 28 v°). — Pavage de « l'aile du côté de N.-D. des Montuzets » et de « celle du côté de S[t]-Louis» (1737; fol. 31 v°). — Dépenses pour «un pluvial damas violet», « u n pluvial damas vert» et des « chasuble et dalmatiques dont le damas a été donné par M[me] Baret, marraine de la cloche » (1737; fol. 31 v°). — Paiement pour la refonte de la grande cloche «à Louis de Montaux et Nicolas Lefèbre, de Breuvane près Chaumont en Basigny », 250 l., plus 6 1. « aux soldats de ville pour le jour de la fonte quy s'est faite près la porte du jardin des Cordeliers, le vendredy 30 aoust, et bénie le mardy 30 septembre» (1737; fol. 32). — Dépense de 1 1. 10 s., « pour avoir fait racomoder le reliquaire de la paix » (1739; fol. 38); — de 3 l., «pour avoir fait blanchir les dantelles de la chaire» (1739; fol 38); — de 250 1., payées à Audouin, facteur, pour réparations à l'orgue (1743; fol. 39 V). — Dépense pour le prédicateur du carême : honoraires et voyage, 960 1. ; dépenses, 305 l. 13 s.; loyer d'une tapisserie pour sa chambre, 18 l.; aux porteurs qui l'ont porté et rapporté, 24 l. 4 s. (1752; fol. 42 v°). — Dépense de 21 1. « pour tenture dans l'église le jour des prières pour la convalessance de M[gr] le Dauphin » (1752 ; fol. 43 v°). — Paiement de 3 1. à Lamolongre, «garde archives du Palais », pour recherche d'un arrêt de 1706 qu'il n'a pas trouvé (1753; fol. 44 v°). — Dépense pour le grillage de la chapelle S[te]-Suzanne et « pour la démolition du devant de lad. chapelle » (1753 ; fol. 45 v°). — Frais de réparation au clocher (1753; fol. 46). — Sirop violat, moka, sucre, chocolat, poisson, jambons, chaise à porteurs, etc., pour le prédicateur du carême (1759; fol. 48 v°). — Recette de trézains de divers mariages (1745; fol. 56). — Paiement de 1,369 l. 14 s. à Laporte, serrurier, pour le grillage de la chapelle S[t]-Louis- (1757; fol. 59). — Aux porteurs de chaise pour le prédicateur du carême, 29 courses à 30 s. (1750; fol. 6i). — « A Allary, entrepreneur, à compte du jubé », 1,002 l. 5 s. (1761; fol. 70).—Paiement de 3 l. à Trumau, fondeur, pour la refonte d'une petite cloche à la porte de la sacristie (1763; fol. 74); — de 639 l. à Arnaud, peintre, pour avoir peint et doré le buffet de l'orgue (1763; fol. 75); — à Rausan, notaire de la fabrique (1763; fol. 75). — Recette d'une amende de 500 1. prononcée par la Tournelle pour être employée- à la réparation de l'orgue (1764; 76 v[0]). —Paiement de 4 1. « à la veuve Ganuchau, pour avoir relié le livre du plan des sépultures de l'église de St-Michel» (1765; fol. 80); — de 12 l., « pour un miroir pour maître à l'orgue» (1765; fol. 80). — Recette de 10 1. pour avoir permis qu'on déposât un cadavre dans le chœur pendant l'office qui se chante avant les enterrements (1766; fol. 83 v°). — Réfection d'« un paneau de vitre de la chapelle S[t]-Jacques que les voleurs enfoncèrent et enlevèrant *(sic)* le bassin d'argent de la capte des pauvres âmes» (1766; fol. 85). — Paiement de 70 l. « à Isaac Amoise Petit, juif, pour deux aunes étoffe, fonds d'argent et or pour les orfrois d'une chape», et de 172 1. « à Daniel Astruc, pour 19 onces 1 g[r]os dantelle ou frange d'or » (1766; fol. 87); — de 22 1. «à Teissier, tapissier, pour tapisserie à l'occasion des prières pour la Reine » (1768; fol. 90 v°); — de 1311 l à Jouet, pour deux encensoirs (1768; fol. 90 v°); —

de 386 l. «à Arthur, pour 6 chandeliers d'argent» (1768; fol. 90 v°); — 3 1. » pour avoir tiré la terre de la voûte du clocher» (1768; fol. 91 v°); — de 9 1. à Dabasse, brodeur, pour avoir fait un S^t^ Michel sur la casaque du chasse-gueux (1741 ; fol. 93). — Dépenses pour un dais: étoffe, 1,091 l. 16 s., à Dabasse, brodeur pour façon, 330 l.; à Lafoy, sculpteur, 87 l.; à Goudeau aîné, doreur, 120 l.; à Pénavère, de Paris, pour 4 plumets, 159 l. 2 s.; total, 1,865 l. 2. s. (1749; fol. 94). — Paiement de 240 I. « pour un plan du clocher,... retiré de M. Mansard» (1769; fol. 95); — de 600 l. «à Cessy et Audebert, pour la sculpture de la tribune et du jubé» (1762; fol. 99); — de 1,000 l. « au R. P. Bernard, cordelier de la grande manche», pour avoir prêché le carême (1770; fol. 100). — Achat de « deux éponges pour baptiser les cloches » (1771 ; fol. 103 v°). — Paiement de 100 1. à Arnaud, pour peinture de l'orgue (1775; fol. 109 v°). — Payé aux dames du Bon Pasteur 400 1., pour «une robe glacée en or dont on a fait un ornement pour l'église » (1776; fol. 111 v°); — au tapissier des frais de tenture «lorsque M. le Maréchal se fit annoncer et qu'il ne vint pas» (1776; fol. 111 v°); —aux charretiers, 1,110 l. «pour la sortie des terres du simetière» (1776; fol. 112 v°); — à Cabirol, 1,600 l., pour l'autel de S^t^-Marc (1779; fol. 117). — Recette de 400 l., solde de la somme de 2,000 1. que feu Molle voulait donner pour la réparation de l'orgue (1780; fol. 119 v°); — de 1,002 l., remises par le curé au nom d'un anonyme pour le grillage de la chapelle des Montuzets (1781 ; fol. 119 v°). — Payé 3 l. 10 s. au suisse pour qu'il s'achète une paire de bas rouges (1780; fol. 121); —200 l. «à M^lle^ Duthil, pour unne robe à fleurs en or, destinée à faire un ornement» (1780; fol. 121 v°); — 402 l. « à M. Cabirol, esculteur, à compte des ouvrages qu'il a fait et doit faire à la chapelle S^t^-Roch » (1780; fol. 122 v°) ; — 1,560 l. 19 s. à Joffret, serrurier, pour le grillage de la chapelle des Montuzets et autres travaux, et 1,662 1. au même pour le grillage de la chapelle de S^t^-Roch (1780; fol. 122 v°); — 330 l. à Cabirol, pour travaux à la chapelle S^t^-Roch (1781; fol. 124); — 240 l. à Battanchon, peintre, pour un tableau à la même chapelle (1781 ; fol. 124) ; — 240 1. à Dureny(?), pour peinture et dorure des grillages aux chapelles des Montuzets et de S^t^-Roch (1781 ; fol. 124 V); — 368 l. à Cabirol, pour solde de ses ouvrages à la chapelle S^t^-Roch (1781; fol. 125); —906 l. 14 s. à Jouet, orfèvre, pour deux encensoires neufs et autres ouvrages (1781 ; fol. 125). — Recette d'un don de 26 l. « à la chapelle neuve de S^t^-Roch » (1781 ; fol. 126). — Payé 4 1. 4 s., « pour un fiacre fourni à M. Batanchon, Cabirol et M. le Curé, pour aller visiter l'ouvrage du chandelier pascal que le s^r^ Goyon avoit entrepris pour la fabrique et corriger l'imperfection des moules dont se servoit led. Goyon» (1782; fol. 128). —Avances de 378 l. aud. Goyon pour led. chandelier, « qu'il n'a pourtant pu faire, tant par incapacité que par défaut de moyens» (1782; fol. 128). — Payé 95 l. à Cabirol «pour ouvrages à l'attique de la porte S^t^-Michel» (1782; fol. 128 v°); — 650 l. à Maille « pour la porte du collé de l'escalier de S^t^-Michel » (1782; fol. 128 v°); — à Lasmolles, pour le carrelage des chapelles de N.-D. et de S^t^-Jean (1782; fol. 128 v°) ; — 163 l. 5 s. à Jouet, pour une croix d'offrande en argent (1783 ; fol. 129) ; — 800 l. à Cabirol, pour un chandelier pascal (1783; fol. 132); — 45 l. à un ferblantier, pour un cierge pascal en fer-blanc (1783; fol. 132).— Dépenses pour une croix de mission (1783; fol. 132 v°). — Achat de pierres de Rauzan pour la porte d'entrée du côté de Canteloup (1784; fol. 135 v°). — Achat de moire unie cramoisie de Lyon pour un ornement (1784; fol. 136 v°). — Payé 800 1. à Baisse, doreur, à compte des ouvrages qu'il a faits à l'autel S^t^-Jean (1785; fol. 139); — 800 l. au même pour le même objet (1785; fol. 140); — 40 l. 16 s. à Légé, tapissier, « pour façon et fournitures aux rideaux de l'autel S^t^-Jean» (1785; fol. 140); — 951 l. 16 s. à Joffret, serrurier, pour le grillage de la chapelle du S^t^-Esprit (1785; fol. 140); — «1a boissure aux piliers de S^t^-Jean » (1785; fol. 140); — 100 l. «pour 3 pièces indiennes pour les rideaux de S^t^-Jean », 903 l. 5 s. pour les marches de lad. chapelle et 126 l. pour la peinture et la dorure du grillage de la chapelle du S^t^-Esprit (1785; fol. 141); —200 l. à Mercié, sculpteur, « pour avoir achevé le dessus de la porte du cotté de S^te^-Croix, qui avoit été commencé par Cabirol » (1788; fol. 149 v°); — 432 l. «à M. Dechanet, d'Aubusson, pour un tapis à double broche achetté pour le sentuaire du cœur» (1788; fol. 149 v°);— 1,400 1. pour 10 pièces tapisserie pour les piliers du chœur, suivant police du 12 novembre 1788 (1789; fol. 152 v°); — 94 l. 10 s. pour 9 aunes drap bleu de Roi « pour les deux tapis des formes du cœur» (1789; fol. 152 v°); — 1,342 l. pour dix pièces de tapisseries pour les piliers du chœur, suivant obligation du 12 mars 1789 (1789 ; fol. 154 v°) ; — 3,469 l. « à M. Vernet aîné, académicien », pour l'entreprise du grand autel (1789; fol. 154 v°) ; — 300 1. pour la visite d'un pilier (1789; fol. 154 v°) ; — 80 1. à l'occasion des tapisseries pour les piliers du chœur (1789; fol. 155 v°); — 2,018 l. à Lalanne, géomètre, pour le plan de l'église (1789; fol. 155 v°). — Frais pour l'arrêt qui transfère du 29 septembre au

8 mai la fête paroissiale : 6 l. au trompette, etc. (1790; fol. 158 v°). — Payé 48 l. à Dumouly, musicien, pour musique le jour de s[t] Michel (1790; fol. 158 v°).

G. 2324. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets papier.

1754-1755. — Comptabilité. Recettes et dépenses de Jacques Fraissinet, grand ouvrier. — Paiement de 6 1. « à des soldats du guet, pour les trois premiers jours du carême, pour arrester le tumulte, chasser les pauvres de l'esglise et les vagant[s] du simetière » (fol. 1). — Concession d'un banc, moyennant 80 1. une fois payées et une rente de 15 s. pour le pain bénit et 30 s. pour le Prédicateur. « Notta. La rente de 15 s. et de 30 s. a esté annullée sur la concession, attendeu les clameurs et reproches de toutte la parroisse contre moy » (fol. 1 v°). — Achat de Malaga, de Xérès et de vin vieux pour le prédicateur (fol. 2). — Produit de la quête pour le prédicateur, 525 l. (fol. 2 v°). — Paiement de 1,200 1. à l'abbé Clément, aumônier du roi de Pologne, prédicateur du carême, « attendeu son voyage qu'il a fait exprès et son vallet de chambre qu'il a ammené avec luy,... et ayant remply sa mission avec esclat» (fol. 3). — Paiement du solde de 584 1., dépenses faites par le prédicateur, et de 86 1. aux porteurs, «le prédicateur ne sortant jamais qu'en chaize, attendeu sa qualité d'abbé royal» (fol. 4); —de 15 l. à Ferry, brodeur, « pour un saint Michel apliqué à la casaque du chasse-gus » (fol. 4). — Paiement de 220 l. au P. Harriet, gardien des Cordeliers, pour 44 sermons de la Dominicale (fol. 7); — à Baurein, de partie de 500 1. à lui promises «pour le déchiffrement et arrangement des archives» (fol. 7). — Achat d'un ciboire et d'un vase des saintes huiles chez Joué, orfèvre (fol.8). — Paiement de 147 l. à Allary, architecte, pour ses ouvrages de l'année (fol. 10); — à Baurein du solde des 500 1. et, de plus, de 60 1. pour classement de papiers non compris parmi les premiers et qu'il a rangés «suivant la deslibération du 3[e] du courant» (6 septembre 1755; fol. 11).— Paiement de travaux aux vitraux de S[te]-Apollonie, du S[t]-Sépulcre (fol. 11). — Frais d'un voyage en «cheize roullante», à Pessac (fol. 11). — Recette d'une rente pour une maison sise près de la porte du cimetière dite porte *Spousau* (fol. 11 v°). — Frais de travaux aux vitraux des chapelles du S[t]-Esprit et de N.-D. de Bonnes-Nouvelles (fol. 12). — État des revenus fixes de la fabrique (fol. 14 v° et suiv.). — État des registres et dossiers remis au grand ouvrier (fol. 16 v°-17 v°).

G. 2325. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets papier.

1756-1763. — Comptabilité. « Livre pour servir au s[r] Patrice-Valentin Quin». — Recettes de sommes versées par le bedeau «pour le produit du pain bény » (fol. 2 v° et suiv.). — Paiement à un tapissier « pour racomodage de rideau de deux vitreaux de la chapelle de S[t]-Fort» (fol. 3). — Recette d'un legs de 1,500 l. fait par le s[r] Chapus « pour estre employé à de chandellier d'argent pour l'autel » (fol. 3 v°). — Paiement de 1,000 I. « au R. P. Juzan de Latour, Minime, pour son honoraire du Carême », de 50 1. à Legrand, organiste, pour un quartier de ses gages, de 6 1. aux soldais du guet «pour le jour de Rameaux», de 50 1. à un porteur, pour avoir porté 25 fois le prédicateur du couvent à l'église, de 100 l. 2 s. à M[e] Pomiès, religieuse de la Visitation, « pour avoir racomaudé la belle chape » (fol. 4); — de 36 l. à Mauroum, facteur d'orgues, pour réparations à la soufflerie (fol. 7); — de 521 l. à Bedout, vitrier, pour réparation aux vitraux (fol. 8).

G. 2326. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets papier.

1763-1780 (?). — « Livre de recette et dépance de la fabrique S[t]-Michel ». — Notes sur divers faits : 5 décembre 1764. Réduction du nombre des bénéficiers à 14, y compris le curé, non compris deux vicaires et un sacriste. — 24 février 1769. Décès de Baril, curé, remplacé par Sage, qui prend possession le 9 mars 1770. — « Le 15[e] novembre 1769, à 8 hures du matin, M[gr] Louis-Jacque de Lussan, archevêque de Bordeaux, est mort subittemant chès M[lle] de La Care». — 3 mai 1771. Arrivée, dans la maison navale, de l'archevêque prince de Rohan, qui prend possession de la cathédrale le dimanche 5. — 4 septembre 1771. Dispersion du Parlement : « le 28[e] février 1775, le Premier Président est entré en ville en triomphe». — 21 mai 1774. Mort de M. Reculté, curé, qui est enseveli le lendemain. «Soudain son enlèvemant fait, M. Maumirel, bénefficier de laditte église, a pris possécion de laditte cure; M[gr] le prince de Roan, archevêque, avoit écrit aux Bénédittain de le nommer». — 29 septembre 1776. Assistance à la messe de M. de Mouchy, commandant de la province; il donne à l'offrande 24 1., que se disputent le curé et les bénéficiers (fol. 1 r° et v°). — Payé 18 l. « à Texier, tapissier, pour l'oraizon de 40 heures et pour un tapis, fauteuil et carreau pour l'estation que M. le Maréchal a faille » (1763; fol. 5). — Présent annuel de la fabrique au prédicateur : 3 pains

de sucre, 4 livres café, 1/2 livre thé vert, 3 livres chocolat (fol. 30 v°). — Indication du revenu de la chapelle S^te^-Catherine : la moitié, soit 40 l., « du revenu que l'exécutur de la haute justice retire de tout ce quy se porte à la place Bourgonne, ... plus les planches quy servent pour décharger touttes les barques quy portent du sel, froment, légumes, quy ce déchargent depuis la place Bourgonne jusque à la porte de la Grave», etc. (fol. 30 v°). — Mention de travaux faits en 1779 : grillage de «la chapelle de S^te^-Catherine et S^t^-Fort », réparation de la chapelle S^t^-Marc, construction d'un hangar pour les chaises et d'une échoppe pour le chasse-pauvres (fol. 30 v°). — Noms des prédicateurs arrêtés pour 1762-1780, 1782 et 1784 (fol. 31). — Mémoire de ce qui est arrivé au clocher : visite, le 18 août 1764; « les trois pans » de la flèche « du cotté de l'ouest étoit en mauvais état. Il feut mesuré du bout de la flèche jusqu'à terre; il s'y trouva 325 pieds de haut». Le 8 septembre 1768, à 9 heures du soir, ouragan qui renverse la flèche. Le 19 août 1771, arasement de la flèche par un couvreur. Le 3 décembre 1771, fonte par Trumeau des trois cloches, pesant 2,960 l.; on en tire 4 qui pèsent respectivement 1,582, 1,054, 780 et 648 livres. Le nouveau curé en donne une 5^e^, de 457 livres. Le 18 décembre 1771, mise en place des cloches. Le 24, bénédiction par M. Maledan, bénéficier, sans parrain ni marraine (fol. 32). — Dépenses pour lesd. cloches : chandeliers d'argent, bougie, sucre et café de la Martinique (243 l. 12 s. 6 d.) « à M. Laroque, géographe et manbre de l'Académie,... pour les soins qu'il c'est donné pour la charpente et garniture desdittes cloches» ; total : 6,755 l. 2 s. (fol. 32 v°). — Autre mémoire relatif à la chute et à la réparation du clocher : il fallut attendre, la fabrique s'étant engagée avec le facteur d'orgues pour 14,050 l. (fol. 33). — Mémoire des travaux faits au cimetière : « Les terres et les ordures montoit presque au nivau des vitraux»; on enleva ces terres et on nomma un garde. «Alors on habilla le garde et on luy donna une bandoulier, sur laquelle on fit maitre une plaque d'argent quy représentoit saint Michel et une hallebarde» (fol. 34).

G. 2327. (Registre.) — In-8°, 26 feuillets papier.

1763-1766. — Livre de comptes. — État des rentes dues à la fabrique. — État des dépenses, pour la réfection de l'orgue : cloison et plancher pour le soufflet, 1,326 l. 6 s.; dorure et vernis, 500 l.; serrurerie, 160 l.; à Micot, 14,000 l., etc. (fol. 23). — Note pour la perception des lods : on divise par huit, pour avoir la quotité de rigueur, puis par deux, ce qui donne la quotité habituelle (fol. 26 v°). — Note sur la réfection de troi vitraux (1765; fol. 26 v°). — Note des chaises de l'église : 1574 (fol. 26 v°).

G. 2328. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets papier.

1768-1777. — Comptabilité. « Lièvе des reconnoissances et rentes du terrier de la fabrique S^t^-Michel, fait par moy, Antoine Molles, sindic, le 20^e^ mai 1768», avec l'indication des paiements.

G. 2329. (Cahier.) — In-f°, 23 feuillets papier.

1780-1786. — Comptabilité de la fabrique. Relevé des comptes particuliers.

G. 2330. (Liasse.) — 1 cahier papier de 16 feuillets, 17 pièces papier.

1755. — Comptabilité. Procès contre un serrurier qui avait été chargé de réparer les vitraux, endommagés par l'ouragan de novembre 1754.

G. 2331. (Registre.) — ln-f°, 119 feuillets papier.

1780. — Bancs. « Livre consernant l'ordre et l'arrengement des bancs dans l'église de S^t^-Michel ». Notes relatives à chacune des places, numérotées 1 à 236, indiquant le concessionnaire et les voisins.

G. 2332. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets papier.

1747-1750. — Concessions de bancs avec quelques délibérations sur d'autres objets.

G. 2333. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets papier.

1750-1790. — Concessions de bancs. — Concession en faveur de demoiselle Élisabeth Carton, « l'une des dames questueuses les fêtes et dimanches», et des dames qui lui succéderont (30 décembre 175 l; fol. 14 v°); — en faveur de Daniel Lamothe, avocat au Parlement (3 mars 1752; fol. 17); — en faveur de Guillaume Tennet, grand ouvrier de S^t^-Michel (7 décembre 1753; fol. 20 v°).

G. 2334. (Registre.) — In-f°, 7 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Liste de bancs concédés jusqu'en 1781, avec l'indication du prix de concession.

G. 2335. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1686-1778. — Concessions de bancs. — Concession d'un banc à la Cour des Aides, et requête à lad. Cour pour obtenir qu'elle paie cette concession (1735 et 1752 ?). — Délibération de la fabrique prescrivant de ramener à cinq pieds la longueur des bancs concédés dans l'église pour ouïr les sermons du carême(17 mars 1756).

G. 2336. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets papier.

1752. — Réparations du clocher de S^{t}-Michel.— Registre de souscriptions. — Inscription de l'Archevêque : 300 l.; — de Tourny : 150 l. «si l'ouvrage se commence dans le cours de cette année et de la prochaine», etc.

G. 2337. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1772. — Réparation au clocher. Listes de souscription.

G. 2338. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets parchemin, 3 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1752-1771.— Réparations du clocher. — Lettre : Les pierres d'appareil de 3 pieds sur 2 de large et 13 pouces d'épaisseur valent à la carrière 10 s. ; le port jusqu'à la rivière coûtera autant, et le port par bateau de même (S^{t}-Gervais, 10 août 1752). — Projet et devis pour la restauration du clocher : la pierre sera choisie parmi la plus dure des carrières de S^{t}-Laurent et La Caourque : le ciment sera de tuile bien pilée et de chaux éteinte au moment de l'employer (1752). — Projet de circulaire : les temps sont trop mauvais pour qu'une quête puisse produire d'heureux résultats; elle diminuerait les aumônes qu'on est obligé de faire à tant de misérables qui meurent de faim (1752?). — Projet de lettre: « Il n'y a pas un moment à perdre... Des ouvriers qui firent la visitte l'été passé nous ont dit qu'il y avoit au sommet du cloché plus de 150 pierres touttes séparées et si prettes à tomber qu'ils craignoint d'en être écrasés, s'ils n'avoint eu la précaution de les appuïer avec des coins de bois» (1752 ?). — État de pierres de Bourg fournies pour le clocher : 263 pierres de 2 pieds de long sur 13 à 14 pouces en carré, à 42 1. le cent; 63 pierres de 2 pieds de long et de large sur 13 à 14pouces de haut, à 30 s. l'une, etc. (24 avril 1753). — Lettre sur les mesures à prendre pour faire aboutir un projet de loterie (Versailles, 18 avril 1763). — Lettre faisant connaître l'avis du signataire sur les réparations à faire au clocher. Il voudrait que l'édifice « fût razé jusqu'à l'embrasure,... qu'on y fît un bon cordon et qu'on le couvrit comme les tours de l'Hôtel-de-Ville..., qu'il ce fît une voûte en cul-de-four sur ce cordon, qu'on racommodât les autres voûtes», enfin que l'on recouvrît celle du rez-de-chaussée de 18 pouces ou 2 pieds de terre, comme elle était précédemment (17 septembre 1768). — Requête de la fabrique au Parlement, sollicitant l'homologation d'une délibération prise à la suite de l'ouragan qui dans la nuit du 8 au 9 a abattu la flèche et fait tomber les cloches (septembre 1768). — Homologation de lad. délibération par le Parlement (21 septembre 1768).— Traité avec Brougnon, maître charpentier, pour la mise en place du beffroi en haut du clocher, « pour y établir quatre cloches» (26 novembre 1771). — Devis pour la restauration du clocher (sans date). — Devis de travaux urgents à faire au clocher : « cera couvert unne charpante faitte dans l'intérieur du clochay au niveau et hauteur de la dernière galerie », etc. (sans date).

G. 2339. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1517 (?)-16l7. — Pièces comptables.— «S'ensuit l'argent que Pierre de Mimbiêle, ouvrier de l'église Sainct-Michel de Bourdeaulx, a baillé à maistre Mathurin Grasmorceau, puis le marché et obligé pour raison des cloches » (10 avril 1535).

G. 2340. (Liasse.) — 89 pièces papier.

1736-1742. — Pièces comptables. — Reçu de diverses fournitures destinées au dais de S^{t}-Michel: étoffe à fond d'or, à 85 1. l'aune, 201 l. 17 s. 6 d.; frange d'or à graine d'épinard, à 9 l. 10 s. l'once, 503 l. 10 s. Total : 1,091 l. 16 s. 9 d. (2 septembre 1741). — Reçu de 9 l., signé: Dabasse, « pour une figure brodée à l'image de S^{t} Michel, pour mestre à la cazaque du garde de la porte» (20 décembre).

G. 2341. (Liasse.)— 51 pièces papier.

1744-1746. — Pièces comptables.

G. 2342. (Liasse.) — 72 pièces papier.

1747. — Pièces comptables. — Reçu de 1,021 l.

payées à Labadie et à Bedout, pour travaux importants aux vitraux : mise en plomb neuf de divers panneaux, «de paienturrée» et autres (30 décembre 1747).

G. 2343. (Liasse.) — 91 pièces papier.

1748. — Pièces comptables. — Reçu de 733 l. 4 s. payées à Vallet pour la grille de la chapelle S^{t}-François, pesant 1,833 l., à 40 l. le quintal (6 avril 1748). — Du solde de 625 l. 12 s. payées à Laporte pour la grille de la chapelle du S^{t}-Sépulcre, pesant 1,564 l. (26 avril); — de 30 l. payées à M^{me} Trémouilles, supérieure du Bon Pasteur de Toulouse, pour six bouquets artificiels (23 mai); — du prix de la dorure et de la peinture des grillages des chapelles S^{t}-François et du S^{t}-Sépulcre (23 mai).

G. 2344. (Liasse). — 20 pièces papier.

1749. — Pièces comptables. — Reçu du prix d'un grand calice : 5 marcs G onces 5 gros et demi d'argent aux litre et poinçon de Paris, à 52 l. 7 s. le marc, y compris le contrôle, 305 l. 10 s.; façon et dorure, 250 l., étui, 4 l.; à déduire, 125 l. 9 s. pour un vieux calice pesant 2 marcs 5 onces 3 gros d'argent, ancien poinçon de Bordeaux, à 47 l. le marc (27 février 1749); — de 33 l., pour gravure de la pierre sépulcrale de l'abbé Boisée (28 mai).

G. 2345. (Liasse.) — 90 pièces papier.

1750-1751. — Pièces comptables. — Reçu signé par Deseaux, organiste, pour 50 l., montant d'un quartier de ses gages (14 janvier 1750). — Mémoire d'un fournisseur : façon d'un rideau « pour le vitro de la chapelle de S^{te}-Suzanne » (4 mai 1750). — Mémoire fourni par Ferry, brodeur et chasublier, rue des Ayres (5 mai 1750). — Transaction entre la fabrique et la succession de Deschamps, ancien *ouvrier,* lequel avait, sans autorisation, remplacé le carrelage en briques de l'église par un pavé en dalles de Barsac (l^{er} juillet 1750). — Reçu de la valeur d'un aspersoir d'argent aux titre et poinçon de Paris, à 52 l. 7 s. le marc, et déduction de la valeur du vieil aspersoir, « ansien poinson de provinse », à 47 l. le marc (20 janvier 1751). — Reçu de 120 l. par Kauzac, serrurier, « à compte des grillages des chapelles » (2 avril 1751). — Reçu de 93 l. payées pour avoir taillé la pierre « quy a servy à faire le solide pour la peause des grilles que M. La Sale a fait constriurre *(sic)* en fer pour la chapelle S^{t}-Joseph et pour la chapèle S^{te}-Apolonnie » (10 juillet 1751). — Accord avec deux doreurs qui s'engagent, moyennant promesse de 200 l., à « piendre et dorer ansuitte tous les chapiteaux et couronnemant des deux chapelle, conformémant aux otres griliage des chapelle qui ont été si-devant faille » (20 juillet 1751).

G. 2346. (Liasse.) — 129 pièces papier.

1752-1754. — Pièces comptables. — Mémoire de la dépense du prédicateur du carème, en 1754 : logement et nourriture pendant 60 jours, café, tabac, sirop de capillaire, etc. Total : 584 l. 2 s. 6 d. (1754).

G. 2347. (Liasse.) — 80 pièces papier.

1755-1756. — Pièces comptables. — Mémoires de travaux de vitrerie faits dans diverses chapelles de l'église S^{t}-Michel, notamment « à cotté la chapelle des Montuzets, à cotté l'orgue», et «à la chapelle de S^{t}-Louis, à cotté l'orgue » (1756).

G. 2348. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1757-1759. — Pièces comptables. — Reçu de 30 l. payées à un tapissier qui a fourni les tentures « pour l'auraison de Quarante heure qui s'et fait et comancé le trèze du couran pour le rétabicement de la santtée du Roy » (18 janvier 1757). — Traité avec Pierre Laporte, serrurier, rue Ducasse, lequel s'engage à faire un grillage en fer pour la chapelle S^{t}-Louis, « et ce conformément à celuy de la chapelle joignante, appellée S^{te}-Susanne » : le prix sera de 40 l. par quintal, poids de marc (24 avril 1758). — Calcul du prix du grillage, qui pèse 3,353 livres, et reçus du paiement (4 décembre 1758-5 mai 1759). — Reçu de 33 l. 10 s. «pour une banquète en pierre pour recevoir le grilliage de fer à la chapelle S^{t}-Marc» (5 mai). — Traité avec Jacques Chopis, peintre, pour la peinture et la dorure du grillage qui ferme la chapelle S^{t}-Louis, et dessin de moitié de la grille. Quittance de 250 l., prix dud. travail (1er mai-29 mai 1759).

G. 2349. (Liasse). — 79 pièces papier.

1760-1765. — Pièces comptables. — Traité avec Courtin, organiste (27 février 1764).— Inventaire de l'argenterie, des ornements et du linge : « une image portative d'argent qui représente un s^{t} Michel, ... un petit coffre qui renferme une bouëtte dans laquelle est

contenue une dent de s^te^ Apollonie, ... une relique d'argent pour doner la paix», etc. (24 mai 1765). — « Devis de l'orgue faite par le sieur Micot, facteur, le 13 septembre 1760 et police passée par M. B^re^ Journu, grand ouvrié, et l'orgue finy en 1763 » : devis détaillé (sans date). — Certificat délivré à J.-B. Micot, « facteur d'orgue de Paris, habitant de Toulouse», qui s'était engagé conjointement avec ses deux fils à construire « une orgue dite un grand huit pieds en montre et un bourdon en dedans sonant seize, à quatre claviers et un ravalement de pédale en *E hut fa* (?), au-dessous du premier *C sol ut»* ; mention de l'approbation de Gelliote et de Beck (5 juin 1765).

G. 2350. (Liasse.) — 102 pièces papier.

1760-1768. — Pièces comptables. — Devis de l'orgue et état des paiements, montant au total de 14,050 l. (17 septembre 1760-14 août 1766). — Reçu de 12 l. payées à un tapissier qui a tendu le sanctuaire le 16 mars 1767, à l'occasion des prières pour la Dauphine (15 avril 1767). — Traité avec le P. René Rivière, Augustin réformé, qui s'engage à prêcher le carême de 1772 moyennant 1,000 l. (7 mai). — Reçu de 107 l. payées à un maçon pour avoir refait à neuf « cinq jambages de vitreaux » et «avoir blanchy lesd. vitreaux à deux couches de lait de chaux» (27 septembre); — de 12 l. à un tapissier, pour tentures placées, le 11 mars 1768, «pour les prière de Quarante heure hordonée pour le rétablicement de la santée de la Rayne » (15 avril 1768). — Mémoire de 120 l. pour encensoirs argentés à la Romaine (l^er^ juillet).—Paiement de panneaux de vitraux en verre blanc et en verre de couleur (27 novembre). — Règlement de comptes avec un maçon : «Avoir meuré les trous de la voutte de l'églisse et an avoir fait qu[a]-rante autres trous pour i mètre de boittes de bois » ; « avoir meuré une partie deu vitreau quy et au cotté de l'orgue en demy-parpin » ; « pour réparer la voûte deu charnié de S^t^-Michel, avoir cintré laditte voûte et peausé les six branches des augives et avoir refait la désante et le chasix où l'on désant les cadavres, comme aussy avoir fait taillier une partiee de pières des augives et pour la voutte » (28 novembre). — Paiement de 3 1., « pour avoir tiré la terre du dedans de la voûte du charnier et remis d'autre terre par-desus laditte voutte » (2 décembre); — de 3 1. « aux massons à la clôture de la voûte du charnier» (29 décembre); — de 9 l. pour raccommodage de rideaux de trois vitraux, «seluy de la néfe de N.-D., un autre dans la chapelle des Montuzés, le troisième dans la chapelle de S^t^-Louis » (30 décembre).

G. 2351. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 90 pièces papier.

1769-1770. — Pièces comptables. — Reçu de Dubergier, syndic de la fabrique, pour 240 1. à lui remboursés, « pour autant que j'ay compté, en conformitté de la délibération de la fabrique, au sieur Mansart, architecte du Roy, pour un plan et devis estimatif de la réédification du clocher de S^t^-Michel » (1^er^ mai 1769). — Mémoire de 36 l., signé: Cazimajou, «pour avoir brodé en argent fin et en soye l'estempe de s^t^ Michel » (12 septembre). — Reçu du menuisier pour le prix de « la trape de la cave du cloché que j'é fet à nuf en boy de chêne » (3 décembre). — Traité avec Gaumer, maître couvreur, pour l'arasement du clocher, et quittance dud. Gaumer (9 septembre-18 décembre 1770).

G. 2352. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1771. —Pièces comptables. — Reçu du prix de deux flambeaux à 55 l. 12 s. 9 d. le marc, contrôle compris (31 décembre 1771).

G. 2353. (Liasse.) — 84 pièces papiers.

1772-1776. — Pièces comptables. — Reçu de 3 1. payées « pour avoir finy de débleguier et sortir la terre de deux voûtes du clocher» (18 janvier 1772). — Traité avec Joffrait, serrurier, pour le grillage d'une petite chapelle qui est dans la chapelle S^t^-Marc (4 juin). — Reçu du prix de burettes à 56 I. le marc, contrôle compris (15 avril 1776); — de 40 pieds de «marches de pière de Gérons pour l'escalier» (13 septembre); — de 36 l. payées à Turmeau, fondeur, pour six vases en laiton, destinés au nouvel escalier (15 novembre).

G. 2354. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 69 pièces papier.

1777. — Pièces comptables. — Reçu du prix payé à un maçon qui a fait des glacis autour de l'église (11 avril 1777). — Mandat de 15 1., prix de la pierre sépulcrale de M. Lafargue, bénéficier, fournie par Baille, dit l'Allégresse, de Cérons (22 mai).

G. 2355. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1778. — Pièces comptables. — Règlement du compte de Joffrait, serrurier: «Avoir racomodé une touche du carillon qui étet casée, 1 l. 4 s. » (16 mai 1778). — Remboursement de 6 l. payées au syndic des notaires

« pour avoir la permission de faire des recherches à la Garde-Notte » (11 septembre). — Reçu de 1,344 l.12 s. payées à Joffrait, serrurier, pour le grillage de la chapelle Saint-Fort, pesant 2,988 livres (3 novembre); — de 33 l. 2 s., payées à Arnaud, pour «avoir peint le haut de la chapelle de S^{t}-Éloy en blû de Pruce» (31 décembre).

G. 2356. (Liasse.) — 72 pièces papier.

1778-1779. — Pièces comptables. — Règlement du compte de Brougnon, charpentier : « Avoir échafaudé le sculteur et le plàtrié ainsy que le vitrié dans la chapelle S^{t}-Marcq et démoly la tribune qui y étoit cy-devant », en juillet 1778 (16 janvier 1779). — Traité avec Cabirol, « sculpteur de l'Académie de cette ville », pour la construction d'un autel dans la chapelle S^{t}-Marc; plan et élévation; constatation des modifications apportées au cahier des charges et règlement de l'affaire (mai 1778-21 avril 1779).— «Reçu de M. Pomette, sculpteur, quatre pommes de pin dorées pour supporter les plumets du dais» (9 juin 1779). — Paiement de «1 [cierge] pascal de fer blanc couvert de cire» (13 juin). — Reçu de 12 l., payées «pour le médajons (médaillon) qui est sur le dos du chas-pauve» (16 juin); — de 240 l. payées à Batanchon, « pour un tableau que j'ai fait pour la chapelle de S^{t}-Marc » (9 juillet) ; — de 342 l., prix des plumets achetés à Paris pour le dais (21 septembre); — de 6 l. pour avoir aménagé un fauteuil et un prie-Dieu « pour M. le Maréchale», quand il a entendu la messe à S^{t}-Michel (27 novembre). — Paiement de travaux de peinture à la chapelle S^{t}-Éloi (27 décembre) ; —de 4 l. 10 s., « pour un glans... pour la lébarde deu suise» (28 décembre).

G. 2357. (Liasse.) — 70 pièces papier.

1779-1780. — Pièces comptables. —Traité avec Cabirol, « professeur de l'Académie », pour la façon de l'autel S^{t}-Roch (7 septembre 1780).

G. 2358. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1781. — Pièces comptables. —- Règlements d'un compte du maçon : « Avoir gratté les meurs quy étoit pints et les pilliers de Monteuzets, de S^{t}-Louis, de S^{te}-Seusane et de S^{t}-Joseph; il a été emploïé 15 journées». Journées à 40 s. et 35 s. (5 janvier 1781). — Paiement de la grille de S^{t}-Roch, pesant 3,481 l. et demie, à raison de 47 l. 10 s. le quintal (1er février). — Reçu de 240 l. payées à Batanchon « pour un tableau représentant s^{t} Roch, pour la chapelle dédiée à ce saint» (26 mai); —de 240 l. payées «pour la pinture et dorure du grillage en fer des chapelles de N.-D. de l'Asomption et celle de S^{t}-Roc» (23 août); — de 402 l. à Belus, pour réparation de l'horloge : mémoire détaillé (10 novembre); — du solde payé à Cabirol pour les travaux à la chapelle S^{t}-Roch (29 novembre).

G. 2359. (Liasse.)— 77 pièces papier.

1781-1782. — Pièces comptables. — Mémoire de Jouet, orfèvre : 2 encensoirs, et 1 navette, pesant 11 marcs 6 onces 6 gros 1/2, à 56 l. le marc, contrôle compris, 663 l. 14 s. ; façon, 225 l. (5 janvier 1782);— du peintre : peinture à la colle en gris bleu du haut de la chapelle S^{t}-Roch (11 janvier); — du charpentier: portes provisoires, fermeture du portail sous l'orgue « pour démolir la pile entre les deux portes de l'entrée » ; « échafauder les massons pour refaire la patte-bande *(sic),* fourny la chèvre et cordage» ; « mettre les portes en place pour que le serrurier peût les ferrer» (19 janvier). — Traité avec Goyon, fondeur, pour un chandelier pascal et reçus d'à-comptes (24 février-29 avril). — Mémoires arrêtés par Bonfin des journées employées à la démolition du trumeau de la porte: tailleur de pierre à 40 s., maçon à 45 et à 40 s. (3 août-et 1er septembre). — Paiement de la pierre de Rauzan destinée à ces travaux (5 août); — de la sculpture faite par Cabirol dans l'attique qui est au-dessus de la porte de l'église du côté de l'escalier, « sçavoir pour 14 têtes de chérubin à doubles ailes, à 5 l. pièce, 70 l., et 10 pieds de rozasse en caisson sur la face du pilier de lad. attique, à 50 s. le pied, 25 l.(10 septembre). — Règlement d'un compte du maçon : « Démolition de l'escalier et de deux pilles qui suportet lé boulle de marbre » ; à Lasmolle, appareilleur, «pour ses peines et soins pour conduire la plate-bande refaite à la porte du côté du nord, où le pilier du milieu a été suprimé»,50 l. (29 septembre). — Dessin des vantaux des portes ouest et nord de S^{t}-Michel, avec engagement de l'entrepreneur et reçus (14 mai 1781-11 octobre 1782).

G. 2360. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1782-1783. — Pièces comptables. — Règlement du compte du charpentier: «Échafauder le sculteur pour la porte au-dessous de l'orgue», le 26 avril 1782; travaux à la porte du côté du grand escalier, le 9 juillet

(11 janvier 1783). — Paiement d'une croix d'offrandes : 1 marc 6 onces 1 gros, à 56 l. l'once, contrôle compris, 103 l. 5 s. ; façon, 60 l. (9 avril). - Traité avec Barthélemy Cabirol, sculpteur, pour la façon d'un chandelier pascal, de 7 pieds de haut, en ormeau: «Led. chandelier cera sculpté dens le dernier goût; la doreure sera faite an or bruny et or fain ». Quittance du prix (20 décembre 1782-31 mai 1783). — Paiement d'un cierge [pascal en fer-blanc de 12 pieds de haut, avec double tuyau à ressorts, éteignoir et bobèche (16 juin 1783); — des travaux pour la croix de mission (1er septembre); — des fauteuils fournis, le 20 juillet, pour l'Archevêque, le maréchal de Mouchy et leur suite à l'occasion de l'ouverture de la mission, et le 16 août pour l'Archevêque, à l'occasion de la clôture (17 décembre). — Paiement de la pierre de Taillebourg, et « des journées employées pour la construction du portail de St-Michel..., depuis le 25 novembre 1783» (21 décembre).

G. 2361. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1784. — Pièces comptables. — Paiement des journées employées à la porte de l'église depuis le 22 décembre jusqu'au 15 janvier (20 janvier 1784). — Traité avec Maille aîné, menuisier, pour la porte placée sur le côté de l'église donnant rue Ste-Croix, semblable aux deux portes faites par le même. Quittance de 600 l., prix convenu (6 septembre 1783-20 janvier 1784). — Reçu de sept pierres dures de Rauzan « employées pour la porte d'entrée de l'église du côté de Canteloup» (22 février 1784). — En-tête imprimé d'un mémoire acquitté : « A l'olive d'or, rue du Loup... Chevallier... fait également des tresses en cheveux pour collier et pour bagues », etc. (5 avril). — Paiement d'un cierge pascal en fer-blanc couvert de cire (1er septembre).

G. 2362. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1777-1785. — Pièces comptables.— Devis pour la construction de la maison du sacriste : façade, 3 assises de pierre dure, le reste de pierre de Bourg; murs mitoyens en pierro de Bourg; façade sur une ruelle en pierre de Bourg ou en grande pierre de Cambes. Paiement d'un à-compte (20 juin-7 août 1785). — Traité avec Bona. venture Bèze, doreur, pour réparations à l'autel et au retable St-Jean : « Le tableau sera décrassé à neuf, relustré et enduit d'une couleur en huille sur le derrière pour rafréchir les couleurs et prolonger sa durée ». Quittances (19 avril-20 octobre). — Paiement de la grille fermant la chapelle du St-Esprit, pesant 2,115 livres à 9 s. (29 octobre).— Devis des travaux de maçonnerie pour la réparation de la chapelle St-Jean. Quittance (19 décembre). — Quittance du maçon: «Pour sept doubleron de pierre de Taillebourg, pour maître sur la porte d'entrée du côté de Canteloup», 24 l. (19 décembre).

G. 2363. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1785- 1786. — Pièces comptables. — Devis d'un échafaudage à établir devant l'autel St-Jean «pour regrayer la voutte à partir depuis l'hôtel jusques à la grille». Traité et quittance (8 juillet 1785-7 janvier 1786). — Reçu de 120 l. payées pour la dorure et la peinture de la grille placée à la chapelle du St-Esprit (10 janvier). — Paiement de travaux faits en 1783 et en mars 1784 pour deux portes, notamment «pour échafauder le sculteur pour esculter le dessus de la porte de l'église du côté de rue des Allemandiers » (7 février); — du grand vitrail qui est au-dessus de la chapelle de St-Fort (13 juin); — d'un cierge pascal en fer-blanc (1er juillet).

G. 2364. (Liasse.) — 48 pièces papier.

1787. — Pièces comptables. — Règlement de comptes avec le serrurier : « Racomodai la lanterne de la croy de mision qui avet tonbai, fait une couverture avec un lien et racomodai et arêté le rozo», 3 l. (13 janvier 1787).

G. 2365. (Liasse.) — 57 pièces papier.

1788. — Pièces comptables. — Règlement de comptes avec le couvreur : du 5 avril 1787, placé une voile au grand vitrail du chœur pour préserver du soleil le prédicateur le vendredi saint pendant le sermon de la Passion (18 janvier 1788). — Reçu par la veuve de Cabirol de 200 l., pour sculptures commencées par son mari au-dessus d'une porte de l'église (19 mars); — de 1,200 l. par frère Honoré Martin, provincial des Frères Prêcheurs, pour ses honoraires de la station du carême (20 avril); —de 24 l., pour «avoir pretté toutes le planche convenables a établir le fon batismou » (17 juillet). — Paiement de travaux de maçonnerie: journées de tailleurs de pierre à 45 s., de maçons à 50 s., de manœuvres à 30 s. (3 septembre). — Reçu par B. Pagès, de 200 l. «pour le montant des ouvrages de sculpture que le sieur Mercier, mon gen-

dre, a fait à un portaill de l'église» (18 octobre); — de 432 l. pour un tapis d'Aubusson double broche, seconde qualité (22 octobre).

G. 2366. (Liasse.) — 84 pièces papier.

1782-1789. — Pièces comptables. — Traité avec Vernet aîné, « proffesseur de l'Académie de peinture [et] sculpture de cette ville, y demeurant, rue Fondaudège », pour la façon d'un maître autel, moyennant 32,000 l. (17 septembre 1789).

G. 2367. (Liasse.) — 99 pièces papier.

1789-1790. — Pièces comptables. — Quittance de Ramade, menuisier, à la suite de divers travaux « trape pour le charnier dans le cloché », « porte de la décente du charnier», etc. (4 février 1790). — Délibération pour la vente de quatre anciens chandeliers d'argent, pour divers travaux, notamment «pour soutenir les voûtes qui étoient endommagées et où on travaille actuellement» (6 février). — Marché avec Charles Delavonneix pour la confection de 3 tapisseries, «qui sont le grand s^{t} Michel terrassant le démon, l'Extrêmonction et la Confirmation », de mêmes mesures que celles qui ont été précédemment faites par le même et moyennant 550 1. (23 octobre 1789).—Devis de travaux à effectuer au-dessus du grand autel et des chapelles de N.-D. et S^{t}-Jean, pour remplacer par des couvertures en plomb les couvertures en dallottes (24 avril 1790). — Rapport sur l'état de l'église : arcs-boutants menaçant ruine, galeries à refaire, charpentes pesant sur les voûtes, toiture laissant passer la pluie, etc. (avril). — Devis détaillés des travaux de charpenterie et de couverture à faire : à la flèche ; sur « les trois maîtres-autels» ; à « l'aile du côté du nort de lad. église, où sont les chapelles S^{t} - Louis, S^{te}-Suzanne, St-Marcet S^{t}-Joseph » ; à «l'aile de l'est, où sont les chapelles S^{t}-Esprit, Bonne-Nouvelles *(sic)* et S^{t}-Séplucre» *(sic);* à « l'aile du sud, où sont les chapelles S^{t}-François, S^{te}-Anne et S^{t}-Jacques» ; à « l'aile de l'ouest, où sont les chapelles S^{te}-Appolonie, S^{t}-Fort, S^{t}-Roc et Montuzet» (avril). — Reçu de 18 1., prix d'un placard contenant l'arrêt de la Cour qui approuve le changement de date de la fête, tiré à 100 exemplaires (7 mai). — Reçu de 48 1. payées à Dumouly, «musicien de S^{t}-André», et à ses confrères, «pour chanté la messe et vêpre an musique» (8 mai). — Rapport de Louis Combes, «ingénieur des bâtiments civils, ancien pensionnaire du Roi», sur les travaux à faire à l'église : les trois chapelles de l'est sont couvertes par une double voûte qui charge la construction et laisse filtrer les eaux pluviales; les troubles constatés proviennent de la chute des voûtes de la nef: «Les bas-côtés poussèrent les pilliers en dedans, comme on le voit sensiblement dans la partie gauche près du grand autel» (18 juin). — « État des journées employées et matériaux fournis depuis le 21 novembre 1789 jusqu'au 8 mars 1790, dans l'église S^{t}-Michel, pour les réparations des trois voûtes et les pilliers du côté de l'autel de Notre-Dame et avoir refait les deux petits escaliers qui descendent dans les petites caves des bénéficiers, qui sont sous les marches du cœur, qu'on a refait en neuf et ondée par devant pour monter dans le sanctuaire du grand autel » : journées de maçons et d'appareilleurs à 50 s., de tailleurs de pierre à 40 s., de porte-pièces à 36 s., de manœuvres à 26 s., pierres de Bourg et de La-Roque-de-Thau, etc. (6 août).

G. 2368. (Liasse.) — 131 pièces papier.

1784-1791. — Pièces comptables. — Traité avec Ganeau, pour la confection d'un autel (25 janvier 1791). — Reçu de 1,200 l. payées à Gasseau pour un autel (30 avril). — Billet signé « Lagriffoul, lieutenant-colonel», adressant à M. Durassié, administrateur de la fabrique, « M. Durocher, maître de la musique qu'il est veneu ier au maten jouer à la sérémonie du baptême du nègre » (9 mai). — Reçu de 400 l. payées à Milhac, décorateur, «pour avoir fait dorer les quatre chapiteaux et bazes des collonnes du grand autel», etc. (13 septembre). — Quittance par Maurin, organiste des Augustins (5 octobre). — Mémoire de Milhas, peintre et décorateur : « Pour la dorure du s^{t} Michel », 60 l. (6 octobre). — Reçu de sommes payées à Bougnon, charpentier, « pour échafauder et saintré neuf arseaux hojives » (11 octobre); — à Léger, tapissier, pour divers travaux et notamment pour « avoier formé un hotels deveant la porte du ceur, pour la ressepettions de notre curé », le 9 avril (11 octobre); — à Pascaud, pour dépenses faites «1e jour que le citoyennes ont fait chanté le *Te Deum* » et « le jour du veu » (9 décembre).

G. 2369. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1791-1792. — Pièces comptables. — Reçu de diverses sommes payées à un charpentier, notamment pour avoir, le 15 février 1791, « fourny deux étrésillons et posé en travers du cœur, pour tenir un pillié de l'église » (11 janvier 1792). — Quittances signées de

Maurin, « organiste sy-devant de S^te^-Colombe é de MM. les Augustins è de présantemant de MM. de S^t^-Michel » (5 octobre 1791-14 février 1792). — Reçu de Gourtin, organiste, pour deux quartiers payés d'avance (16 avril 1792).

G. 2370. (Liasse.) — 17 pièces papier.

XVIII^e^ siècle. — Pièces comptables. — Devis pour la ferrure de la porte de l'église, « du côté du nord et du grand escalier» (sans date).

G. 2371. (Liasse.) — 1 cahier parchemin de 12 feuillets, 2 cahiers papier de 28 feuillets, 1 pièce parchemin, 95 pièces papier.

1493-an III. — Divers. — Délibération concernant une dispute survenue dans une assemblée des bénéficiers : l'un d'eux « auroit levé la main seur les s^rs^ Davant et Jonqua et pancé mettre par terre led. s^r^ Dupuytz, présidant» (12 juin 1642). — Délibération de la fabrique tendant à enjoindre au curé de réintégrer la cure, qu'il avait abandonnée et où on tenait taverne, même les jours fériés. Notification au curé, « en parlant à luy, trouvé dans la sacristie, qui en a prins coppie et faict responce qu'il se torchoit... des ordonnances des scindicqs et que lesdictz scindicqs luy avoict faict plaisir de luy envoyer du pappier, car aussy bien avoict-il ce malin la collique » (28 août-7 septembre 1645). — Délibération des bénéficiers concluant à solliciter de l'Archevêque l'autorisation de porter pendant l'hiver « un capusson communément appellé *domino»,* et requête conforme du syndic (janvier 1663). — Approbation d'une transaction par Jeanne de Bernage, supérieure, et d'autres religieuses de N.-D. (7 mai 1666). — Traité entre la fabrique et Baurein, pour le classement des archives, moyennant 500 l. Exposé annexé aud. traité et écrit de la main de Baurein, contenant le plan du travail : « M^rs^ les fabriqueurs... connoitront les droits de la fabrique, les rentes, les revenus, les différens accords et transactions, les acquisitions, les aliénations, les fondations qui ont été faittes, les anciens usages de l'église et sur quoi ils sont fondés ». Baurein demande 600 fr. pour ce travail, qui durera un an (8 avril 1754). — Testament de Guillemette Seguin, laquelle lègue 1,500 l. à la fabrique pour la réparation de la chapelle S^t^-Jean de S^t^-Michel (21 janvier 1758). — Cession par le s^r^ de Jaquet, à la demande de Tourny, pour faciliter la construction d'écoles à S^t^-Michel (copie; 13 octobre 1758). — Protestation des curé et grands ouvriers de S^te^-Eulalie contre les empiètements des églises de S^t^-Michel et de S^te^ Croix (29 mars 1774). — Commission donnée en jurade au garde du cimetière, lequel est vêtu d'un habit violet avec parements rouges et bandoulière de même couleur et armé d'une hallebarde (1^er^ février 1777). — Requête du s^r^ Courtin, organiste de S^t^-Michel depuis 17 ans, qui demande l'élévation de ses gages de 400 à 600 livres et la survivance pour un de ses fils. Il fait valoir que la cherté de la vie a augmenté au moins d'un tiers pendant ces 17 ans et que l'orgue, entretenu gratuitement par lui, est en excellent état: «C'est le sentiment de tous les facteurs qui l'ont visitée, entr'autres d'un Allemant, très habille mécanicien, qui est logé chez les Pères Jacobins de Bordeaux et qui refait en entier leur orgue » (1782). — Protestation des « officiers de la fabrique » et démission collective par eux donnée (imprimée; août 1790). — Acceptation par une assemblée de paroisse de la démission donnée par les administrateurs de la fabrique (12 septembre 1790). — Requête des administrateurs de la fabrique, exposant que l'entretien de l'église des Augustins accroît leurs charges, et délibération du Directoire du district à c& sujet (1791-9 mars 1792). — Supplique pour obtenir de l'Archevêque qu'il unisse à la fabrique la confrérie de N.-D. des Anges, qui jouit inutilement de certains revenus, puisque sa chapelle est très bien ornée : les vitraux de S^t^-Michel sont en mauvais état et il faudrait pour les réparer 8 à 10,000 livres (sans date). — « Inscription de la cloche du cœur, que les bénéficié prétandent qu'elle leur apartient; mais ils n'ont rien dans l'église à eux apartenant»: fac-simile d'une inscription en minuscule carrée, datté de 1553, avec l'indication : « Un *Exe Homo,* une Notre-Dame, un s^t^ Michel, un s^t^ Jean-Baptiste » (sans date). — Mémoire pour les syndics et grands ouvriers, exposant l'organisation de la fabrique et les attributions respectives de la fabrique et du curé: «La fabrique... est administrée par six sindics ou marguilliers d'honneur, qui sont perpétuels, et par deux ouvriers ou marguilliers comptables, qui ne sont en charge que pendent deux années».Les revenus annuels de la fabrique n'atteignent pas 600 l. (sans date). — Note informe : « II faudr[o]it écrire à M. Dallenet à Paris, luy représanter qu'il ne reste à griller que sa chapelle pour l'ornement de l'église » (sans date).

G. 2372. (Liasse.)— 1 cahier de 43 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1435-1600. — Divers. Confréries. — Statuts de

la confrérie des mariniers et gabariers, instituée à S[t]-Michel sous le patronage de s[t] Clément, s[te] Catherine et s[te] Barbe : la confrérie fera dire chaque dimanche une messe basse, à laquelle tous les confrères devront assister; elle célébrera sept fêtes; les confrères désignés devront porter en terre le confrère décédé, « réservé excusation légetime et pourveu qu'il ne soit mort de peste » ; la confrérie pourvoira aux obsèques des confrères indigents; les malades dans" le besoin recevront par semaine de la caisse 12 d. bordelais et de chaque confrère, 2 d., à charge de restitution si Dieu leur donne santé et prospérité. Approbation par Guillaume de Lana, doyen de S[t]-Seurin, vicaire général (15 février 1435, n. s.). — Approbation des statuts par le cardinal de Sourdis, qui ajoute quelques dispositions pour assurer l'instruction religieuse des confrères (3 septembre 1600).

G. 2373. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 12 pièces papier.

1692-1764. — Divers. Revenus du curé et des bénéficiers, déclarations, requêtes, décisions. — Déclaration des biens et revenus appartenant à la communauté des bénéficiers de S[t]-Michel (1692?). — Déclaration du curé et des bénéficiers de S[t]-Michel : revenus non affermés, 7,573 l. 18 s.; affermés, 938 l.; rentes annuelles et obituaires, 174 l.; loyers des maisons, 2,882 l.; total, 11,567 l. 18 s. Charges, 5,432 l. 17 s. Ce qui, impositions déduites, donne pour chaque bénéfice 231 l. 12 s. 8 d. (3 septembre 1729). — Décision du bureau diocésain fixant à 1,174 l. le revenu net du curé, à porter sur le pouillé du diocèse, non compris sa portion bénéficiale (6 décembre 1729). — Décision du bureau diocésain fixant à 6,139 l. 17 s. la somme pouf laquelle les revenus de S[t]-Michel doivent figurer sur le pouillé du diocèse (8 février 1730). — Déclaration détaillée des curé et bénéficiers de S[t]-Michel, indiquant entre autres les revenus et les charges des diverses propriétés. Le revenu net de chaque bénéfice est de 258 l. 13 s. 7 d. (20 mai 1759). — Fixation par le bureau du revenu du curé : casuel, 1,500 l.; charges, 520 l. Reste : 980 l. (29 janvier 1760). — Décision du bureau diocésain fixant à 12,402 l. 14 s. 8 d. le revenu brut total des bénéficiers, à 4,000 l. les charges, et à 8,402 l. 14 s. 8 d. le revenu net imposable (29 janvier 1760). — Requête au bureau des décimes, protestant contre une augmentation de l'imposition de S[t]-Michel et contenant un tableau des revenus et des charges de la fabrique (1764).

G. 2374, (Liasse.) — 4 cahiers de 58 feuillets papier, 5 pièces papier.

1789-1791. — Divers. Papiers de J.-B. Béchade, ingénieur-architecte. — Feuille imprimée pour une « souscription libre et volontaire ouverte pour les deux portraits en estampe... de M. le duc de Duras, commandant-général, et de M. Courpon, major-général de l'armée patriotique bordelaise». Circulaire expliquant le but de celte souscription, qui est d'organiser un atelier de charité pour former sur les glacis du Château-Trompette un Champ-de-Mars destiné à l'armée patriotique bordelaise (24 janvier 1790). — « Plan d'exploitation pour les biens de la Nation à vendre dans l'étendue de la municipalité de Bordeaux», avec un plan du Château-Trompette et des environs (1790). — Notes autobiographiques. «En 1786, j'ai été initié dans le secret de la philosophie hermétique...; je possède le vrai mercure philosophique, et au même instant que j'écrit ses nottes mon œuvre est à la couleur citrine» (janvier 1791).

G. 2375. (Registre.) — In-f°, 177 feuillets papier.

1755. — « Inventaire général des archives de la fabrique de S[t]-Michel de Bordeaux, rangées et mises en ordre en l'année 1755 par M. l'abbé Baurein, étant syndics de lad. église Messire Jean Bourdeau, prêtre, conseiller-clerc au Parlement, Messire Guillaume-Pierre-Joseph de Mons, chevalier, seigneur de Couffins et de S[t]-Poly, Messire François-René-Joseph Barret, écuyer, ancien greffier en chef du Parlement, M. Guillaume Tennet, écuyer, conseiller secrétaire du Roy en la Chancellerie près le parlement de Bordeaux, M. Pierre Dufau, écuyer, receveur des consignations du Parlement, conseiller secrétaire du Roy en la Chancellerie près la Cour des Aydes de Bordeaux, M. Clément Dubergier, citoïen et ancien juge de la Bourse; grands ouvriers : M. Jacques Fraissinet, négotiant, ancien grand ouvrier, M. Pierre Decasse, négotiant et consul de la Bourse» (fol. 1). — Avertissement. Ces litres se divisent en trois classes : testaments et litres provenant des successions, titres de la confrérie de la Trinité, titres propres à la fabrique. La succession de Peyronne Rupeyrous, par exemple, a fait entrer aux archives les titres de plusieurs familles. La confrérie de la Trinité, composée d'abord de prêtres, remonte par ses titres jusque vers le milieu du XIII[e] siècle. Le plus ancien litre propre à la fabrique date du 25 août 1372; mais « ce n'est que depuis le milieu du XV[e] siècle que les

titres de la fabrique commencent à devenir plus fréquens » (fol. 2-3). — « Table des liasses dont les archives sont composées » (fol. 4-5). — Inventaire de Baurein (fol. 6-131 v°). — Additions à l'inventaire de Baurein (fol. 131 v°-132 v°). — Table des fiefs de la fabrique dans l'ordre géographique, avec renvois aux documents (fol. 152-157). — Rentes secondes à vérifier (fol. 157 v°). — Table des noms de lieux mentionnés dans l'inventaire (fol. 158-162 v°). — Table des diverses matières contenues dans l'inventaire : fondations, héritages, chapellenies, fonds ayant appartenu à la fabrique, notaires de la fabrique, principaux faits, fiefs de divers seigneurs, familles dont la fabrique possède les titres (fol. 163-170). — Tables des curés, syndics et fabriqueurs (fol. 171-177 v°).

PAROISSE DE SAINT-CHRISTOLY DE BORDEAUX.

G. 2376. (Liasse.) — 7 cahiers de 153 feuillets papier, 96 pièces papier.

1347-1784 : — Procès contre le sacriste de S^{t}-Seurin, au sujet des pouvoirs curiaux dans le quartier des Glacières et de Lamothe. — Investiture par Simon de Maderan, curé de S^{t}-Paul, vidimée le 3 mars 1658 à la requête d'Antoine de Lahaye, curé de S^{t}-Christoly et S^{t}-Paul (21 août 1595). — Reconnaissance reçue par le fondé de pouvoir constitué par Pierre Boyer, chanoine de S^{t}-André, « naguières curé de lad. église S^{t}-Paul » (0 septembre 1603). — Vente judiciaire à la poursuite de Louis Marquet, vicaire perpétuel de S^{t}-Paul (3 février 1604). — Accord entre Jacques Donzeau, chanoine de S^{t}-Seurin, d'une part, dom Claude de S^{t}-Bernard, prieur, et autres religieux Feuillants, d'autre part (14 janvier 1606). — Ordonnance archiépiscopale en faveur de Nicolas Tolcoat, prêtre du diocèse de Léon, curé de S^{t}-Christoly, pour unir à sa cure celle de S^{t}-Paul (5 février 1608). — Appointement pour Loucamus, curé de S^{t}-Christoly (16 juin 1621).— Signature de Locamus, vicaire perpétuel de S^{t}-Christoly et S^{t}-Paul (12 février 1628). — Sommation pour Antoine de Lahaye, «curé de S^{t}-Christoly et S^{t}-Pol, son annexe » (24 novembre 1644). — Transaction entre les jurats et les Feuillants, représentés par dom Gabriel de S^{t}-Paul, prieur, louchant les terrains où on a projeté de créer la place Dauphine (9 avril 1746). — Exposé des faits et texte des actes de la procédure : mention de la bénédiction de diverses maisons (1772-1774). — « Noms des propriétaires des maisons qu'on bâtit actuellement... dans les emplacements de l'Archevêché, de l'autre côté de l'allée, après le pont de la Mothe»: « Rue Bouffard, hors les murs. La l^{re} maison cantonière est du s^{r} Bouffard, tailleur » (10 juillet 1775). — Examen et réfutation des moyens du chapitre (1776?). — Copie par l'auteur d'un plan dressé eu 1745 par Giraud, ingénieur, sur les ordres de Tourny : remparts, porte Dijeaux, porte Dauphine, porte de La Mothe sur la Devise, demi-lunes, chapelle S^{t}-Martin, etc. Signification dud. plan (17 août 1755-5 avril 1778). — Casuel pour les années 17781781, « provenant des sépultures, mariages et levées en messe des nouveaux parroissiens, tant du terrain des Glacières et Lamothe qu'entre les deux ruisseaux de la Devèze et Peugue» : mention de nombreux mariages célébrés la nuit (1782?). — Compte rendu par le curé de S^{t}-Christoly de la procédure, des frais, etc. : en juillet 1778, le curé fait prévenir les habitants des Glacières et de Lamothe que le 25, jour de la fête patronale, doit être chômé (1778-1784). — «Maisons hors les murs parroisse S^{t}-Paul-S^{t}-Christophe, bénies par le curé de S^{t}-Christoly » (sans date). — Attestation de la bénédiction d'une maison (sans date). — «Observation sur ces mots: in allodio Sancti-Pauli... Ce sont les Feuillants qui jouissent de la basilique ou chappelle S^{t}-Martin du Mont-Judaic et qui jouissoint, avant de l'avoir vendue à M^{gr} de Sourdis, de la forêt qui est entre les deux ruisseaux désignés... dans cette donation de 1077 » (sans date). — Extrait d'un bail à fief du 20 novembre 1747 au profit de Jean Lacave, peintre (sans date). — Recueil de documents : installation d'Antoine Lahaie, pourvu du vicariat perpétuel de S^{t}-Christoly, vacant par la résignation d'Antoine Deny (31 mai 1634); reconnaissance au profit de dom Pierre de S^{te}-Élisabeth, prieur des Feuillants (26 février 1687); etc. (sans date). — Extraits de procès-verbaux d'inhumation de soldats tués aux barricades de la Porte-Dijeaux, du 10 au 15 septembre 1650 (sans date). — Mémoire pour le curé de S^{t}-Christoly : « Avant la nouvelle porte Dijaux, construite depuis 28 ans environ, il y avoit de toute ancienneté deux portes assés distantes l'une de l'autre», et entre ces portes des maisons (sans date).

G. 2377. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 5 pièces papier.

1713-1766. — Même affaire. — Bail à fief par dom Roch de S^{te}-Marie, prieur, dom Joseph-Mathias de S^{te}-Marie, sous-prieur, et autres religieux Feuillants (22 avril 1748). — Exposé de l'affaire par le curé de S^{t}-Christoly. « Le curé de S^{t}-Christoly, par le titre de

titres de la fabrique commencent à devenir plus fréquens » (fol. 2-3). — « Table des liasses dont les archives sont composées » (fol. 4-5). — Inventaire de Baurein (fol. 6-131 v°). — Additions à l'inventaire de Baurein (fol. 131 v°-132 v°). — Table des fiefs de la fabrique dans l'ordre géographique, avec renvois aux documents (fol. 152-157). — Rentes secondes à vérifier (fol. 157 v°). — Table des noms de lieux mentionnés dans l'inventaire (fol. 158-162 v°). — Table des diverses matières contenues dans l'inventaire : fondations, héritages, chapellenies, fonds ayant appartenu à la fabrique, notaires de la fabrique, principaux faits, fiefs de divers seigneurs, familles dont la fabrique possède les titres (fol. 163-170). — Tables des curés, syndics et fabriqueurs (fol. 171-177 v°).

PAROISSE DE SAINT-CHRISTOLY DE BORDEAUX.

G. 2376. (Liasse.) — 7 cahiers de 153 feuillets papier, 96 pièces papier.

1347-1784 : — Procès contre le sacriste de S^{t}-Seurin, au sujet des pouvoirs curiaux dans le quartier des Glacières et de Lamothe. — Investiture par Simon de Maderan, curé de S^{t}-Paul, vidimée le 3 mars 1658 à la requête d'Antoine de Lahaye, curé de S^{t}-Christoly et S^{t}-Paul (21 août 1595). — Reconnaissance reçue par le fondé de pouvoir constitué par Pierre Boyer, chanoine de S^{t}-André, « naguières curé de lad. église S^{t}-Paul » (0 septembre 1603). — Vente judiciaire à la poursuite de Louis Marquet, vicaire perpétuel de S^{t}-Paul (3 février 1604). — Accord entre Jacques Donzeau, chanoine de S^{t}-Seurin, d'une part, dom Claude de S^{t}-Bernard, prieur, et autres religieux Feuillants, d'autre part (14 janvier 1606). — Ordonnance archiépiscopale en faveur de Nicolas Tolcoat, prêtre du diocèse de Léon, curé de S^{t}-Christoly, pour unir à sa cure celle de S^{t}-Paul (5 février 1608). — Appointement pour Loucamus, curé de S^{t}-Christoly (16 juin 1621).— Signature de Locamus, vicaire perpétuel de S^{t}-Christoly et S^{t}-Paul (12 février 1628). — Sommation pour Antoine de Lahaye, «curé de S^{t}-Christoly et S^{t}-Pol, son annexe » (24 novembre 1644). — Transaction entre les jurats et les Feuillants, représentés par dom Gabriel de S^{t}-Paul, prieur, louchant les terrains où on a projeté de créer la place Dauphine (9 avril 1746). — Exposé des faits et texte des actes de la procédure : mention de la bénédiction de diverses maisons (1772-1774). — « Noms des propriétaires des maisons qu'on bâtit actuellement... dans les emplacements de l'Archevêché, de l'autre côté de l'allée, après le pont de la Mothe»: « Rue Bouffard, hors les murs. La l^{re} maison cantonière est du s^{r} Bouffard, tailleur » (10 juillet 1775). — Examen et réfutation des moyens du chapitre (1776?). — Copie par l'auteur d'un plan dressé eu 1745 par Giraud, ingénieur, sur les ordres de Tourny : remparts, porte Dijeaux, porte Dauphine, porte de La Mothe sur la Devise, demi-lunes, chapelle S^{t}-Martin, etc. Signification dud. plan (17 août 1755-5 avril 1778). — Casuel pour les années 17781781, « provenant des sépultures, mariages et levées en messe des nouveaux parroissiens, tant du terrain des Glacières et Lamothe qu'entre les deux ruisseaux de la Devèze et Peugue» : mention de nombreux mariages célébrés la nuit (1782?). — Compte rendu par le curé de S^{t}-Christoly de la procédure, des frais, etc. : en juillet 1778, le curé fait prévenir les habitants des Glacières et de Lamothe que le 25, jour de la fête patronale, doit être chômé (1778-1784). — «Maisons hors les murs parroisse S^{t}-Paul-S^{t}-Christophe, bénies par le curé de S^{t}-Christoly » (sans date). — Attestation de la bénédiction d'une maison (sans date). — «Observation sur ces mots: in allodio Sancti-Pauli... Ce sont les Feuillants qui jouissent de la basilique ou chappelle S^{t}-Martin du Mont-Judaic et qui jouissoint, avant de l'avoir vendue à M^{gr} de Sourdis, de la forêt qui est entre les deux ruisseaux désignés... dans cette donation de 1077 » (sans date). — Extrait d'un bail à fief du 20 novembre 1747 au profit de Jean Lacave, peintre (sans date). — Recueil de documents : installation d'Antoine Lahaie, pourvu du vicariat perpétuel de S^{t}-Christoly, vacant par la résignation d'Antoine Deny (31 mai 1634); reconnaissance au profit de dom Pierre de S^{te}-Élisabeth, prieur des Feuillants (26 février 1687); etc. (sans date). — Extraits de procès-verbaux d'inhumation de soldats tués aux barricades de la Porte-Dijeaux, du 10 au 15 septembre 1650 (sans date). — Mémoire pour le curé de S^{t}-Christoly : « Avant la nouvelle porte Dijaux, construite depuis 28 ans environ, il y avoit de toute ancienneté deux portes assés distantes l'une de l'autre», et entre ces portes des maisons (sans date).

G. 2377. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 5 pièces papier.

1713-1766. — Même affaire. — Bail à fief par dom Roch de S^{te}-Marie, prieur, dom Joseph-Mathias de S^{te}-Marie, sous-prieur, et autres religieux Feuillants (22 avril 1748). — Exposé de l'affaire par le curé de S^{t}-Christoly. « Le curé de S^{t}-Christoly, par le titre de

sa cure, l'est aussi de la parroisse de S^{t}-Paul, unie à celle de S^{t}-Christoly par M. le cardinal de Sourdis en 1608 » (sans date).

G. 2378. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 35 pièces papier..

1729-1745. — Dossiers des mariages : publications de bans, dispenses, etc.

G. 2379. (Liasse.) — 51 pièces papier.

1746-1756. — Dossiers des mariages.

G. 2380. (Liasse.) — 58 pièces papier.

1760-1767. — Dossiers des mariages.

G. 2381. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1768-1769. — Dossiers des mariages. — Dossier du mariage de Joseph d'Esparbès de Lussan, baron d'Esparbès, du diocèse de Lectoure, avec Louise de Boucaud (18 mars-6 avril 1769).

G. 2382. (Liasse.) — 105 pièces papier.

1770-1771. — Dossiers des mariages. — Certificat de contrat de mariage de Michel Sourton, « broyant les couleurs pour la peinture » (28 juin 1770).

G. 2383. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1772-1774. — Dossiers des mariages. — Certificat de publication des bans de Guionne-Émilie Le Gentil de Paroy, chanoinesse non-professe du chapitre noble de Montigny, et d'André-Bernard Duhamel, vicomte de Castets, baron de Barie et de Lados, lieutenant du maire de Bordeaux (8 mars 1773). — Certificat du contrat de mariage de Michel de La Chassaigne et de Marie de Bonnefon (31 mai 1774). — Dossier du mariage de Jean-Claude Lauvergnat, seigneur de Miauray, et de Marie-Anne Raimbaud (14 mai- 10 juin 1774).

G. 2384. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1775-1776. — Dossiers des mariages. — Certificat du contrat de J.-B., fils de Georges Monty, « tailleur de pierres, apareilleur» (26 janvier 1775). — Note du curé de S^{t}-Christoly à propos du mariage de Jeanne Dugoua : « Ayant découvert que la future couchoit dans la parroisse de S^{t}-Michel, quoiqu'elle travaille tout le jour dans S^{t}-Christoly, on a cru devoir la renvoyer pour la publication de ses bans à M. le curé de S^{t}-Michel» (juin 1775). — Publication des bans de J.-B.-Antoine, vicomte de Brons, aide-de-camp du maréchal deMouchy, et d'Henriette-Charlote de Fronsac, dame de Vérac, Pommier, Litterie et autres lieux (3 septembre 1775).

G. 2385. (Liasse.) — 112 pièces papier.

1777-1778. — Dossiers des mariages. — Certificat de contrat pour Jean, fils de Bernard Lacroix, porteur de chaises, « au service de M. le duc de Duras, au Gouvernement, rue Porte-Dijaux » (22 janvier 1777). — Certificat analogue pour Pierre Lasserre, « valet de chambre coëffeur» (19 février 1778).— Publication de bans pour Samuel-Ignace de Montaut, président à mortier au parlement de Navarre, et Jeanne-Rose Dalphonse, veuve de Pierre de Bacalan (10 mai).

G. 2386. (Liasse.) — 97 pièces papier.

1779. — Dossiers des mariages.

G. 2387. (Liasse.) — 113 pièces papier.

1780. — Dossiers des mariages. — Engagement pris par une fiancée de renvoyer les «femmes du monde» qu'elle a chez elle et d'abandonner, à la fin de son loyer, la maison qu'elle occupe dans le quartier de Lamothe pour vivre dans un quartier plus honnête (S février 1780). — Certificat de contrat pour Charles Loquet, sculpteur (17 juin). — Dispense de bans pour Léon, comte de Beaumon, domicilié à Pons, et Jeanne de Lafaurie de Monbadon (8 août). — Certificat de contrat pour Jean-Philippe Rosteguy de Taste et Perrine-Élisabeth Lagourgue (31 octobre).

G. 2388. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1781. — Dossiers des mariages. — Dispense de bans pour Jean-Philippe de Laroche Du Bouscat, ancien garde du Corps du Roi (19 septembre).

G. 2389. (Liasse). — 85 pièces papier.

1782. — Dossiers des mariages.

G. 2390. (Liasse.) — 147 pièces papier.

1783. — Dossiers des mariages. — Dispense du troi-

sième degré de parenté pour Jean Du Roy, premier président à la Cour des Aides, et Marie-Anne de Pichon (12 juillet). — Certificat de publication des bans de Clément Jullet, « garçon sculpteur », et de Jeanne Julie-Pie, fille de feu Félix-Pie Bourlac, lieutenant des gardes du maréchal de Richelieu (29 décembre).

G. 2391. (Liasse.) — 92 pièces papier.

1784. — Dossiers des mariages. — Dissolution de fiançailles par l'autorité diocésaine (S février). — Dispense de bans pour Louis-Guillaume-René Cordier de Launay et Pétronille de Lalande (31 mai).

G. 2392. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1785. — Dossiers des mariages.

G. 2393. (Liasse.) — 94 pièces papier.

1786-1791. — Dossiers des mariages. — Certificat de contrat pour Jean Pujos, « coëffeur de dames » (18 juillet 1788). — Demande en autorisation de publier les bans avant les fiançailles pour Jean Le Renard, architecte, fils d'Antoine, de Creuilly, diocèse de Caen (15 mai 1790).

G. 2394. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1712-1780. — Inhumations, etc. — Publication au prône d'avis concernant le projet de Jean de La Chassaigne de se faire ordonner sous-diacre et de se constituer une rente de 175 l. (1780).

G. 2395. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1624-1785. — Droits de propriété et de seigneurie foncière : affaires générales, terriers et lièves.

G. 2396. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1591-1791. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : Naujac, Pontlong, rues S^{t}-Paul, Tourat, des Treilles et de la Trésorerie. — *Petit Pontlong*. Vente d'un terrain « destiné pour le cimetière de... St-Cristophe », à Joseph de Ségur, vicomte de Cabanac, baron d'Arsac, etc., grand syndic de lad. paroisse (23 mai 1780).

G. 2397. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 38 pièces papier, 1 sac.

1661. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : procès d'Antoine Lahaye, curé de S^{t}-Christoly, contre Artaud Masson, « propriétaire du jeu de paume appellé le Barrolla ».

G. 2398. (Liasse.) — 1 cahier de 38 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1488-1788. — Droits de propriété et de seigneurie foncière en dehors de Bordeaux: Bassens, Beautiran, S^{t}-Loubès. — *S^{t}-Loubès*. Reconnaissances au profit de Jean Andraud, vicaire perpétuel de S^{t}-Christoly, titulaire de la chapellenie annexée à lad. vicairie et fondée par Raimond de Bouliac dans l'église de S^{t}-Germain hors les murs (1488). — Reconnaissance au profit de Jean Chesneau, avocat au Parlement, vicaire perpétuel de St-Christoly (16 février 1520, n. s.). — Reconnaissance par Raimond Eyquem, laboureur, pour une terre sise à S^{t}-Loubès, lieu dit *à la Caussade* (25 mars 1557).

G. 2399. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets papier.

XVIII^{e} siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière en dehors de Bordeaux. Lièvе de S^{t}-Loubès. — Analyse d'une reconnaissance du 20 mai 1692, par François de Brach, écuyer, seigneur de la maison noble de Lamothe-Montuchan (fol. 3 v°); — du 29 décembre 1628, par la veuve de Jean Audouin, « quand vivoit praticien de la jurisdiction royalle d'Embarès » (fol. 9 v°); — du 17 mai 1611, pour un pré sis à St-Loubès, contenant 20 règes, 1 carreau « à la corde et mesure de Bordeaux» (fol. 16 v°); — du 1er mai 1612, pour une terre sise à S^{t}-Loubès, lieu dit *à la Caussade de Cavernes* (fol. 22).

G. 2400. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1606-1786. — Legs et rentes. — Sommation par Pierre Dupuy, s^{r} de la maison noble de Larribaud, *ouvrier* de S^{t}-Christoly, à Jacques de Ségur, seigneur de Bègles, mari de Jeanne de Gasq, celle-ci héritière de feu Joseph de Pommiers, seigneur de La Fitte (14 avril 1671). — État de sommes payées par Pierre Dupuy : « A maistre Pagot, maistre masson, pour le restant de la bastisse du clocher», 50 l. (1675 environ). — Paiement par Jacques Guitard Dalesme, seigneur de Labouret, conseiller au Parlement, mari d'Anne de

Pontac, à Pierre Dupuy, seigneur de la maison noble de Lariveau, en Fronsadais (23 avril 1671). — Délibération visant certaines créances de l'église, notamment « la somme de 300 l. [léguée] par dame Anne Richard, mère de feu messire Bernard de Pichon, abbé de Bonlieu et chanoine de S[t]-André » (12 février 1671). — Prêt de 120 l. à Martial Dupérier de la Salargue, « seigneur abbé de S[t]-Louvoyer », présent chez son frère, con. seiller au Parlement; lad. somme est comptée en louis d'or de 12 I. 10 s., d'argent de 3 1. 6 s., et autre mon. naie (8 avril 1701).

G. 2401. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 38 pièces papier, 1 sac.

1767-1782. — Legs et rentes. Procès contre Léonard Ducheyron, chevalier, seigneur de S[t]-Laurent, comme mari de Marie-Élisabeth Baudin Dussaut de S[t]-Laurent, et contre M. de Copmartin, au sujet d'une fondation faite, le 18 août 1725, par Charles Dussaut, ancien doyen de S[t]-Émilion, dans son testament reçu par Roberdeau, notaire à Bordeaux.

G. 2402. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1628-1709. — Comptabilité. — État des avances faites par Texier, vicaire de St-Christoly : « Denticule de bois de noyer tout autour de l'église avec la ferrure, 60 1.; ... deux anges de bois de noyer, pour mettre au-dessous de deux piliers, payé à Monflar, sculpteur, 18 1.» (1660).

G. 2403. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1732-1790. — Dames de charité de la paroisse.— Paiement par Jean-Antoine Duval, marquis de Tersis, conseiller au Parlement, par Marie-Anne Duval, veuve de François-Léonard de Gombaud, conseiller aud. Parlement, et par Angélique Duval, veuve de Martial de Verthamond de Chalusset, conseiller à la même Cour, fils et filles de François Dupérié, seigneur de La Salargue, conseiller doyen au Parlement (6 mai 1732). — Constitution d'une rente de 75 l. par Marguerite Degères, veuve de Marc-Antoine de Gombaud, écuyer, seigneur de la maison noble Des Arrouch, au profit du curé de S[t]-Christoly et de Marie-Anne Demons, veuve de Guillaume-Gaston de Lachabanne, chevalier, président trésorier général de France, « une des dames de la charité et trésorière des pauvres du bouillon de lad. parroice» (21 juillet 1738 et 10 avril 1739). — Constitution d'une rente de 100 l. par J.-B. de Caupos, vicomte de Biscarosse et de Castillon, baron de Lacanau, «seigneur de la prévôté de Born », conseiller au Parlement, au profit des pauvres du bouillon de la paroisse S[t]-Christoly (20 décembre 1752). — Cession des meubles et effets au profit de la bourse des pauvres par une personne secourue et qui se réserve l'usufruit desd. meubles (8 août 1768). — Délibérations des dames de charité : nomination d'une trésorière et d'un chirurgien des pauvres; répartition des quartiers entre diverses dames chargées de s'informer de la situation des quémandeurs; institution d'une quête mensuelle et d'une réunion mensuelle (16-30 mars 1783). — Comptes depuis le 18 septembre 1784 (31 mars 1785). — Requête aux administrateurs du Département, exposant les services rendus par l'apothicairerie des Carmes Déchaux, qui livre les remèdes aux pauvres à vil prix et demandent que le fr. Placide reste l'apothicaire des pauvres (1790?). — « Plan d'administration pour le bureau de charité projetté pour la paroisse St-Christoly» (sans date).

G. 2404. (Registre.) — Petit in-4°, 23 et 29 feuillets.

1781-1790. — Papiers personnels de J.-B. Barberet, curé de S[t]-Christoly. «Journal de tout ce qui me regarde, particulièrement pour le service de ma parroisse, commencé le 30 septembre 1781, lendemain de mon arrivée de Bagnères » (fol. 1). — « Visité Marie L....., fille du monde: ... elle est bien malade et a besoin d'être confessée» (5 octobre 1781; fol. 3).— « Mariage de M. Duroy, p. p., avec Mad[lle] de Pichon : il y avoit pour treizan des doubles louis, auquel je n'ay pas touché; j'ay eu pour présent une tabatière à cercles d'or» (15 juillet 1783; fol. 21). — « État contenu dans ce côté de cahier, tant des fondations faites dans l'église de S[t]-Christoly que du nombre fixe des messes à 10 s. et à 15 s. qui... restent à aquiter » (fol. 1). — « Rentes constituées au profit des pauvres » : 440 l. en 5 rentes (fol. 25).

G. 2405. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 25 pièces papier.

1720-1786. —Papiers personnels de J.-B. Barberet. Affaires diverses. — Bail à ferme de la dîme de Rions moyennant 1,400 l.; le curé se réserve les agneaux, sauf deux, du vin, etc. (1[er] juin 1725). — Bail à ferme des dîmes de Rions, la dîme des agneaux exceptée, moyennant 1,500 l. (15 juin 1736). — Collation par

Jean-Louis-Henri Delpy, conseiller au Parlement, en faveur de J.-B. Barberet, curé de S^{t}-Christoly de Bordeaux, d'une chapellenie desservie à Agonac, précédemment occupée par feu l'abbé de Salleton, chanoine de Périgueux (2 août 1776).

G. 2406. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1713-1767. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Correspondance. — Lettre à M. Barberet, chanoine de S^{t}-Caprais d'Agen (26 juillet 1731). — Lettre à « M. de Barberet, docteur en théologie, prieur de Neufons, curé de Rions » (15 septembre 1732). — Lettre adressée à « M. Barbaret, docteur en théologie, prieur de Neuffons, chanoine de Cadillac» (7 décembre 1743). — Lettre adressée à « M. l'abbé Barberet, chanoine de Foix, prieur de Neuffonds, à Cadillac » : on le prie de s'informer du bien-fondé des griefs d'un élève du collège; « ils peuvent être de nature à attaquer les mœurs » (3 mars 1764). — De Copmartin, curé de S^{t}-Laurent-en-Médoc : « Nous entrons dans le fort de nos pauvres vendanges...; dans le général, on trouve le[s] deux tiers à dire de l'ennée dernière » (8 octobre (?) 1766).

G. 2407. (Liasse.) — 64 pièces papier.

1768-1779. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Correspondance. — Lettre signée : « Taffart, ch. h. d. » : «Je feray toute[s] les politesses de convenance; mais vous sentés mieux que moy qu'il ne me siéroit point de demander la permission de porter un habit que je ne peux ni ne dois quitter, comme aussy de prêcher avec et de demander la bénédiction debout, selon l'ancien usage de mon corps» (12 février 1768). — Lettre de l'abbé de Batz : « Je suis arrivé assés soulagé de mon rhume pour avoir pu chanter matain et soir à l'abbaïe et bien profiter du sçavoir-faire de mon cuisinier » (St-Ferme, 8 avril 1768). — Du curé de Rimons, dont la sœur a été insultée par un cabaretier : il ne peut pas poursuivre régulièrement l'insulteur sans le perdre; il demande au «maréchal» de le faire enfermer un mois ou 15 jours et il prie Barberet d'appuyer sa requête (23 janvier 1769). — Lettre du curé de Barie signalant un débordement : le tiers des maisons ont été démolies; on a recueilli un enfant dans un berceau; une femme « monta avec une |éche]lle à main sur un paillé établi sur six hauts piliers » et y accoucha (1770). — Lettre de Barberet : il compte redevenir prieur de Neuffons; cet espoir «est établi sur la course extraordinaire que j'ay fait faire, soudain la mort du pauvre Copmartin, de son prieuré pour Rome, où j'ay appris par le dernier courrier que le mien étoit arrivé dans moins de neuf jours; ... j'ay fait courir par Toulouse » (1776?). — De Nau, curé de Belin, dont le domestique est pris par la conscription : «Il partit le jour indiqué pour se rendre à La Brède, où les garçons devoient tirer; ... je remis à mon domestique une lettre pour M. de Copmartin, commissaire, qui, après l'avoir lue, dit à mon domestique qu'il pouvoit se retirer; aussitôt ces jeunes gens élevèrent la voix; M. le commissaire alors, craignant peut-être quelque révolte, le fil rester; il a tiré et le billet noir luy est tombé » (21 avril 1779). — De Nau, curé de Belin, pour obtenir l'exemption en faveur de son domestique : « Si, pour accélérer la décharge de mon domestique, vous croyés qu'il seroit à propos, soit dit entre nous, de faire glisser un couple d'écus de 6 l. au secrétaire, je vous serois bien obligé de les luy faire passer sous main... La Providence vient dans ce moment de me procurer un petit levraud, que je vous prie, M., d'accepter» (2 mai 1779). — De Gayraud, au sujet du plan projeté des biens mouvant du prieuré de Neuffons. « Il en coutte toujours 25 écus par centaine de journeaux, à raison de 15 sol par journal, et nourri et couché d'ailleur; mais si vous voulés des plans lavés et illuminés, avec la nourriture et [le] couchage, il vous en couttera 20 s. par journal... En outre, vous me donneré un indicateur qui me promène en levant mon plan» (S^{te}-Croix-du-Mont, 27 septembre 1779).

G. 2408. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1780-1791. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Correspondance. — De M. de Rolland: «Nous avons reçu votre courrier, mon cher curé. C'est dommage que ses talens n'ayent pas un champ plus vaste que la Gabacherie; il seroit digne d'être expédié en Cour de Rome: il brave les débordemens et les glaces» (Preignac, 28 janvier 1780). — Lettre non signée : « M. de Boucaud, ... depuis qu'il a pris la péruque ronde, ressemble au médecin Cornet, à s'y tromper en plain jour». «Je dînai hier... avec le docteur mesmèrien, qui vouloit me faire un cas de conscience de mes plaisanteries sur le magnétisme». «J'ai regret de ne pouvoir aller à la foire de Castelmoron : j'y aurois acheté deux bagues de verre » (25 septembre 1786). — De Versavau : « Les titres signiffiés... sortent des mains d'un nommé Yirideau, qui a entre mains une multitude de titres de toutes espèces et notament ceux qui concernent la maison de Bretagne, mais qui, pour fal-

sification de certains ou exactions, vient d'être condamné aux galères perpétuelles par le sénéchal de S[t]-Iriex et qui, dans la conduite qu'on en faisoit dans les prisons de Bordeaux, a été enlevé» (7 août 1787). — De Versavau : « Il y a actuellement au sénéchal de Périgueux vingt procès parfaittement semblables. On prétend que cette fourmillière de titres qui paroissent ne sont que des coppies originales dont le plus grand nombre sont signées de Ponetit et Fargis. Beaucoup de personnes ont été fouiller dans les archives de Pau, où plusieurs prétend[ent] avoir trouvé les origineaux » (29 février 1788). — Lettre adressée à M. Barberet, prieur de Neuffons, curé de S[t]-Christoly (24 mai 1788) — D'un aveugle des Quinze-Vingts qui demande son acte de mariage : « Sis il hetés posible, M., que vous puisier détairé où est ma femme et qu'el puise venire avec moi, elle horas du paind pour sa vis » (20 juillet 1788). — Lettre de Sandré, curé de Puypaulin : « Prenés la peine de vous transporter tout de suite au Gouvernement, et vous y verrés les tentures les plus indécentes; ... vous ne balancerés pas un instant à exiger qu'on les retire » (sans date). — De Copmartin, curé de S[t]-Laurenl, au sujet d'une jument que Barberet prétend lui avoir vendue: «Pense-tu que j'ignore le proverbe qui dit qu'en fait de chevaux le fils tromperoit son père? » « J'ay fait ici pour tout revenu un milier d'écus dans les deux dernières récoltes en bled et j'ay donné 150 l. de pension chaque année, n'ayant point vendu mon vin » (sans date).

G. 2409. (Liasse.) —90 pièces papier.

1714-1778. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Mémoires et quittances de fournisseurs. — Engagemeut signé: «Barberet, prieur du Cédat» (21 juillet 1714). — Reçu de 12 barriques à 24 écus la douzaine (20 septembre 1736). — Mémoire de frais pour l'enterrement du prieur Barberet, montant à 68 l. (4 décembre 1754). — Reçu de 100 1., prix d'une barrique de vin de Graves de 1769 (4 février 1772).— Quittance de 112 1. 10 s., prix d'une barrique de vin rouge (23 mai et 22 juillet 1772). — Mémoire de fournitures de verrerie faites à Barberet, prieur de Neuffons, montant à 48 1. 18 s., et paiements successifs par son neveu (22 juin 1749-16 décembre 1772). — Reçu signé Petit de 478 1. 17 s., prix d'une tabatière en or de Paris, pesant 4 onces 4 gros 1/2 et 12 grains à 84 1. l'once et 3 louis 1/2 de façon, et de 142 1. 10 s. pour un étui d'or pesant 1 once 3 gros 20 grains (28 mars(?) 1773).— Reçu de 180 1., pour 2 barriques vin vieux (12 mars 1775).

G. 2410. (Liasse.) — 2 cahiers de 82 feuillets papier, 16 pièces papier.

1782-1791. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Mémoires et quittances de fournisseurs. — Recettes et dépenses des aumônes : du comte de Fumel, 10 louis « que M[rs] les commandant sont dans l'usage de donner annuellement pour les pauvres »,240 l. (1789). — Menu d'un diner à trois services; au dos : « Mémoire d"ordre de service d'un dîné que j'ay donné à M[rs] les curés» (sans date).

G. 2411. (Liasse.) — 105 pièces papier.

1781-1789. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Lettres et comptes de Rochet, métayer. — Règlement de compte pour les années 1780 et 1781 : en 1780, froment, seigle et méture à 16 l. 10 s., 10 l. 10 s. et 13 l. 10 s. le boisseau; en 1781, froment à 20 l. 10 s. et à 22 l., seigle à 14 l. et méture à 15 et à 19 l. (4 octobre 1782). — Il déclare avoir reçu une rente pour 1780, savoir à raison de 16 1. le boisseau de blé (16 novembre 1782). — Le prix du blé est tombé à 22 1. 10 s. ou 22 1. 12 s. (24 janvier 1783). — Le froment vaut,.à La Réole, de 21 l. 10 s. à 22 l. Un débordement a obligé Rochet à enlever ses vaches et à monter les lits au premier étage (9 mars 1783). — Mention des plaintes des tenanciers motivées sur ce que le prieur a fait vendre de la paille à un individu qui n'est pas de la paroisse : « Ils dize... que la paille doit pas sortir de la paroisse tandi qu'il i a des aquéreure ». Note sur la construction des voûtains destinés à porter les cheminées (22 juillet 1785). — Il désire acquérir un bien près de sa maison, mais il craint la concurrence d'un nommé Faurie : « Je vous prie, quan led. Faurie en feroit l'aquezitions, de ne lui pas donné le droit de prélation » (30 décembre 1785). — Il y a 1,150 gerbes à la dîme et 450 à la métairie; le rendement est à peu près de 6 boisseaux par cent gerbes. « Le petit de Roisillon vous fait savoir qu'il a aquis une piesce de terre... et il vous prie en grâce de ne pas séder les droit de prélation à autre qu'à luimême » (3 août 1786). — Comptes. Produit de la dime : froment, arrière-vent, méture, seigle, «agren», «bled pisseux», chanvre à 8 s. et à 7 s. la livre; journées d'ouvriers à 16s. (26 septembre 1786). —Il recommande à M. Barberet le procès de «Bouron, régant de Mestérieux» (27 janvier 1787). — Renseignements sur l'insuffisance des récoltes, la misère, la grêle (4 juin 1788).

— « Je vous prie de me marqué si le parlemant de Bourdaux et d'acort avec notre bon Roy, car j'en seriès fort cruyieux » (18 juillet 1788). — «La rivièr[e]de [La] Réolle est tellemant glascée qu'il i a des jeans qui ont travescé la rivièr[e] sur le glas » (10 janvier 1789). — Il demande à être renseigné sur le risque qu'il court on a brûlé la veille à Pellegrue les châteaux de MM. Gaverac et Monberton, « par le refus de la cho. quardre qu'il ne vouloit pas prandre; ... on lien que toute mézon noble et au châtau doive être détruit ». Le maçon qui a travaillé au chœur de l'église réclame son dû (31 juillet 1789). — Sur les troubles survenus récemment : «Monssieur le curé de S^{t}-Gemme a été à Mosségur avec toute sa paroisse, tous bien armée de fuzil et autre arme... Nous faizon un régimant de 60 homme dans notre paroisse; Mestérieux fait quatre-vent homme, et tout le monde fait l'exercice... Lorsque vous auré quelque choze de Paris qui sera de nouvaux, vous me feriés bien plaizir de m'an envoyer une gazel» (6 août 1789).

G. 2412. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1752-1790. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Documents divers. — Acte par lequel Pierre Barberet, ancien curé de Rions, prieur de Neuffons, habitant à Gironde, déclare à son frère, curé de Gironde et de Barie, en faveur duquel il a résigné par permutation led. prieuré, qu'il révoque cette résignation (31 octobre 1752). — Lettre de Barberet, curé, à son neveu, chanoine de Cadillac, renfermant les instructions pour faire rédiger et aboutir l'acte de résignation du prieuré de Neuffons consenti par le signataire de la lettre et par son frère (11 mars 1753). — Installation de J.-B. Barberet, chanoine de Cadillac, « pourveu en cour de Rome, en continuation de comande du prieuré simple comendataire de S^{t}-Martin de Neufons, ordre de S^{t}-Benoit, diosaize de Bazats » (avril 1753). — Révocation par J.-B. Barberet de la procuration donnée *ad resignandam causa permutationis* en faveur de M. de Gombaud, curé de S^{t}-Projet (avril 1760).

G. 2413. (Cahier.) — Petit-in-4°, 14 feuillets papier.

1788. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons : « Cayer concernant uniquement les ventes faites en 1788 par Bignon, lieutenant général de Castelmoron, et Nau, père et fils, dans la mouvance de mon prieuré à Neuffons ». Notes et documents sur le paiement des lods et ventes, les *relâchements* consentis par le prieur, les démarches des tenanciers, etc. — Copie d'une vente : mention d'une chaudière à brûler les vins (fol. 5 v°).

G. 2414. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1788.— Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Documents et notes sur les mêmes affaires. — Lettre de Nau de Bellisle, « avocat du Roy en surviveance », faisant connaître au prieur l'intention où est son père d'aliéner divers fonds : « Je vous promets que nous ne nous prêterons pas à aucuns de ces détours qu'on emploit assés ordinairement pour éloigner ou frustrer les seigneur[s] de leurs droits » (4 avril). — Lettre de Bignon, signalant une erreur dans la contenance des pièces par lui vendues : « La cause de cette erreur vient de ce que les arpenteurs mettent leurs compas sur 5 pieds 10 lignes, qu'ils disent être la mesure d'Albret, au lieu de 4 pieds 9 pouces 10 lignes, qui est la mesure du Bazadois» (3 août). — Réponse de Barberet : la mesure en usage à Neuffons est la mesure du Bazadais. Il a cherché à identifier des pièces pour lesquelles reconnaissance a été passée en 1673 par Nicolas Bignon; mais il est bien difficile de procéder à cette identification (août). — Lettre de Barberet se plaignant des subterfuges employés par les tenanciers pour frustrer des lods et ventes les seigneurs fonciers (18 octobre).

G. 2415. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1782-1786. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Paiement de la rente due par le moulin. — Les vendanges arrivent; il faut de la surveillance, «surtout pour le noir, pour ne point le fère doux» (Clairac, 29 septembre 1782).— Reçu de la renie du moulin de Neuffons, «argent 13 s. 4 d. esterlin, vallant et pesant un marcq d'argent, estimé par arrêt du 28 juin 1607, suivant le raport des orfèvres, montant à la somme de 20 l. 5 s. 4 [d.] » (20 décembre 1786).

G. 2416. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 27 pièces papier.

1716-1790. — Papiers personnels de J.-B. Barberet. Prieuré de Neuffons. Comptabilité. — Dépenses faites à Neuffons, en différents séjours : le 30 septembre 1790, « parti à 6 h. avec le batteau de Lafite, arrivé à la fin

de marée, à 11 heures, vis-à-vis Poudensac, où nous avons resté jusques à soleil levé, qu'on en est parti en tirant la corde jusques à Beguey, où s'est arrêté Lafite. Là, quitté le batteau et venu avec Pierre de notre pied jusques à Violle» (1784-1790).

G. 2417 (Liasse.) — 9 pièces papier.

1763-1765. — Papiers personnels de J.-B. Barberel. Affaires du chapitre de Cadillac.

G. 2418. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1681-1786. — Divers. — Appointements des jurats expulsant de leurs logements des femmes de mauvaise vie (22 avril-26 juillet 1768). — Lettre d'un nommé Berthier à sa femme : il la prie de s'informer auprès des Juifs de l'arrivée d'un individu de leur nation qui l'a volé : « Sy bonheur vouloit qui i soit, je par tous ausitôt par la brouète du courier, quand je devroit mourire en chemains » (19 décembre 1774). — Inventaire par le curé des biens meubles de la femme Berthier, décédée le 24 mai, dont le mari est absent depuis 3 ans, et remise par le curé aud. mari de ce qui reste du produit de la vente desd. biens, toutes dettes payées (17 juin 1774 et 27 février 1775). — Vente d'une forêt de jeunes pins par François Amanieu de Ruat, conseiller honoraire au Parlement, seigneur captai de Buch et de la terre du Teich, «agissant au nom de MM. les intéressés à l'entreprise des deffrichements des Landes » (7 juillet 1776). — « Noms des propriétaires et des principaux locataires des maisons situées dans les quartiers des Glacières et de Lamothe, parr. S^{t}-Paul. » Place Dauphine : Voisin, architecte, « un comédien ». Rue des Fossés-de-Ville, ou des Glacières, ou rue Bouffard : « une fille du monde ». Rue Dauphine : « des filles du monde»; «des filles»; Simonèti, artificier; Métivier, « sculpteur en cuivre ». Rue S^{t}-Martin : « Pierre Marie, horloger de pendules de bois»; Roux, architecte. Rue S^{t}-Paul : « la V^{e} Lacouronne, avec ses deux filles en robe de chambre »; « un figurant à la Comédie et qui apprend à danser ». Rue Villeneuve : « la Colard et d'autres filles ». Rue S^{t}-Jacques : « Laurier, apprenant à donner du cors de chasse ». Rue S^{t}-Roch : Perrier, sculpteur; « une femme qui a un enfant; elle n"est pas mariée, mais entretenue »; « elle loge 4 filles, et il s'y fait, dit-on, beaucoup de tapage la nuit »; « elle loge trois filles; il y entre beaucoup de soldats; c'est là où on jetta une fille par la fenêtre»; Macicot, sculpteur; « 3 femmes du monde » ; Loquet, sculpteur, etc. (sans date).

G. 2419. (Liasse.) — 25 pièces papier

1503-1778. — Divers. Bénéfices. — Fondation par Jean Andraud, vicaire perpétuel de S^{t}-Christoly, d'une chapellenie dans l'église S^{t}-Projet, pour la rémission des péchés du fondateur et de feu Jean Thidon, chanoine de S^{t}-André, et attribution de 23 l. 10 s. de rente au titulaire (30 août 1503). — Copie de lettres écrites par Ginisty, avocat à Toulouse, sur les démarches faites en cour de Rome pour obtenir un prieuré (1774). — Requête de Pierre Pasterie, curé de St-Chrisloly, à l'intendant Tourny : la chapelle S^{t}-Germain, dans laquelle Raimond de Bouliac fonda un bénéfice, uni depuis à la cure de S^{t}-Christoly, « étoit bâtie près les murs de Bordeaux, paroisse de S^{t}-Seurin : il en reste encore des vestiges près de l'ancienne porte S^{t}-Germain ». «Si on avoit instruit V. G. du local de la chapelle S^{t}-Germain, vous l'auriés laissée subsister: c'est pour cella que le remontrant prend la liberté de vous représenter que, comme il en reste encore des vestiges dans les anciens murs qui sont à côté de ceux que vous avés fait construire, vous ayés la bonté de les conserver ou du moins de faire mettre quelque inscription» (sans date).

G. 2420. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 81 pièces papier.

1700-1778. — Divers. Papiers et correspondance des demoiselles Miquel, demeurant chez le curé de S^{t}-Christoly. — Minute d'une lettre desd. demoiselles; elles demandent leur extrait de naissance : « Il nous est impossible de vous indiquer positivement le tems de la naissance d'aucune de nous » (22 janvier 1758).

G.2421. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets, 1 pièce papier.

1756-1778. — Divers. Papiers de Marie Arnaud, logeuse. — Registre tenu par Marie Arnaud, logeuse, rue St-Paul : Pierre Delorme, d'Avignon, sculpteur; Délié, sculpteur, de Toulouse; Petiton Dolivier, sculpteur; Catherine Beuvelin, « danteliste, de Lisle en Flandres»; etc. (1762-1778).

G. 2422. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1739-1768. — Divers. Papier de Gomès Silva.

G. 2423. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1778-1779. — Divers. Gestion des biens d'un mineur orphelin de mère en l'absence du père.

PAROISSE SAINTE-COLOMBE DE BORDEAUX.

G. 2424. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 31 pièces papier.

1583-1698. — Organisation, service religieux, personnel. — Engagement d'un prêtre qui promet notamment de « dire de deux foys une la messe de la Passion qui se dict ordinairement tous les vendredys en ladicte esglize » (13 août 1583). — Délibération visant trois arrêts du Parlement des 15 juin 1568, 15 juin 1569 et 17 juin 1570, fixant à 10 le nombre des bénéficiers de S^te^-Colombe (14 août 1586). — Ordonnances archiépiscopales, rendues sur requête des syndics de S^te^-Colombe, et enjoignant au clergé de lad. église de faire comme il le doit, tous les mercredis, une procession en l'honneur de St-Sébastien (25 août-l^er^ septembre 1627). — Ordonnance des jurats constatant que « les taverniers, bouchers, regretiers, ne laissent à proffférer beaucoup de parolles insolantes et blasphèmes lorsque ladicte procession passe avec les crois et banières dudict sainct » (17 septembre 1627). — Requête aux jurats tendant à faire escorter par un archer du guet la procession de S^t^-Sébastien, laquelle passe « devant la paneterie du Marché, puis devant la croix dud. Marché et autour de la garlande et place dudict Marché, puis devant les boucheries, la rue des Espiciers, rue Poytevine, chappelle S^t^-Jehan, rue S^te^-Collombe et... en lad. chappelle S^t^-Sébaslien, proche lad. église S^te^-Colombe» (septembre 1627). — Arrêt du Conseil recevant François Fayart, curé de S^t^-Projet, Jean Lauvergnac, curé de S^t^-Éloi, Antoine Lahaye, curé de S^t^-Christoly, Jean Fournet, curé de S^t^-Siméon, François Boucher, curé de S^te^-Colombe, Louis Bonnet, prêtre de l'Oratoire, curé de S^te^-Eulalie, parties intervenantes en un procès (29 décembre 1643). — Arrêt autorisant la fabrique S^te^-Colombe à percevoir jusqu'à 6 livres des paroissiens qui ont une tombe dans l'église, et ce pour la réparation du pavé de lad. église (placard imprimé; 7 mars 1661). — « Mémoire des violanses de M. Moisset, estant curé de S^te^-Coulombe » (sans date). — Requête contre Amador de Roberson, « prestre et cy-devant régent réthoricien du colège de Guienne» (sans date).

G. 2415. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1727-1778. — Organisation, service religieux, personnel. — Cahier des charges pour le service du sacristain : «Il aura suffisament de chaises et prie-Dieu», qu'il enlèvera, hors les jours de fête, pour les mettre «en la place qui leur est destinée sous le clocher» (19 mai 1767).

G. 2426. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1587-1618. — Organisation, service divin, personnel. Procès au sujet du prieuré de Bouglon, réuni à l'église S^te^-Colombe. — Sentence de l'archevêque entre Bernard de La Peyre, prieur du prieuré de Bouglon, le syndic des Augustins et Michel de Montaigne, «soy disant patron dudict prieuré », d'une part, et la fabrique de S^te^-Colombe, d'autre (8 octobre 1587). — Requête de Pierre Moysset, curé de S^te^-Colombe, « disant que le fondz de la chapelle Sainct-Martial de Bouglon, *alias* des Repanties, aveq leur ancienne præclosture, située en lad. parroisse, ayant esté exposé en vente par MM. les maire et juratz... en l'an 1586, pour le pris provenant de lad. vente et aliénation estre employé en la fabrique et construction d'un hospital de la peste», etc. (27 août 1614).

G. 2427. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 37 pièces papier.

1766-1768. — Organisation, service divin, personnel. Procès au sujet de l'élection des ouvriers.

G. 2428. (Liasse.) — 3 cahiers de 64 feuillets papier, 14 pièces papier.

1770-1772. — Organisation, service divin, personnel. Procès entre syndics et *ouvriers.*

G. 2429. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets papier.

1634-1673. — Organisation, service divin, personnel. « Livre où seront escrips désormais tous ceux qui seront eslus ouvriers en l'église parroissielle S^te^-Coulombe ». — Délibération sur le renouvellement des pouvoirs de l'ouvrier chef, lequel a engagé divers procès, «maismes contre MM. les maire et juratz, ayant trouvé dans le terrier que partie de la Mèrerie estoit

mouvante du fief de lad. œuvre » (16 décembre 1636; fol. 1). — Mention d'un contrat avec déniant, couvreur, lequel se charge « de recouvrir l'église S^te^-Coulombe, tout de long en long» moyennant 30 l.; la fabrique lui fournira les matériaux, rendus sur les lieux (8 juin 1636; fol. 3 v°).— Analyse d'un contrat avec un charpentier pour la réfection de la charpente à la chapelle de la Madeleine (11 juillet 1636; fol. 4 v°). — Note sur deux refontes successives de la cloche, la première n'ayant pas réussi (fol. 5). — Mention du changement d'organiste : on réduit les gages de 84 l. à 60 l. (avril 1639; fol. 7).— Démarche faite par Bernada tendant à être exempté de la charge d'« ouvrier au plat de N.-D. », «estant en charge de cappitaine de la ville;... maismes encores le jour d'hier, il luy falut faire la patrouilhe toute la nuict par la ville» (27 décembre 1637; fol. 11 v°-12). — Nomination d'un individu chargé de chasser les mendiants importuns; on lui promet 6 l. «En oultre, avons promis luy bailher ou faire bailher une casaque de couleur, où il y aura représanté devent et dernier une coulombe en broderie, pour porter la marque de laditte église, et quand celle-là sera rompue luy en bailherons une aultre, à la charge néantmoings que sy lad. coulombe en broderie peult servir, on la mètera à la casaque neufve » (27 avril 1639; fol. 15). — Décès de Jean Derieux, curé, après 5 jours de maladie (19 août 1640); installation de Fontenel, chanoine de S^t^-Seurin, comme curé de S^te^-Colombe (30 août 1640); permutation du nouveau curé avec François Bouchet, curé de S^t^-Siméon (fin novembre 1640; fol. 19 v°). — Remise à Bernada, ancien ouvrier de l'église, de titres des archives de S^te^-Colombe dûment paraphés par Mathurin Vrignon, « consernantz l'achapt de la maison de Rosan, où est coumensé à bastir l'église neufve..., afin de nous deffandre contre certains coumissaires que le Roy a envoyé en cette ville de Bourdeaux pour rechercher les œuvres et fabricques des églises parrosielles de lad. ville de [ce] qui pouvoit estre deub au Roy » (9 octobre 1640; fol. 20). — Congé en faveur de Jean Pastoureau, organiste de la paroisse, qui se rend à Cahors afin d'y être ordonné sous-diacre et diacre (4 février 1641). — Mention du blanchiment de l'église (1651; fol. 22). — Traité avec Raimond Caussade, maître menuisier, pour divers travaux, notamment pour la confection de deux retables en noyer, aux autels de N.-D. et de S^t^-Michel, «suivant le dessein qui est demeuré devers led. Caussade pour faire ledict ouvrage, paraffé de moy, dict notaire, *ne varietur*» (1^er^ septembre 1651; fol. 24). — Inventaire des ornements de la sacristie : devants d'autel, dont un en cuir portant une image de N.-D.; chasuble « de damas rouge, guarnie de passement d'argent où est escrit *La Faurière»;* chasuble de serge de soie verte, «guarnie d'une bande de velours rouge avec des lettres d'argent à la romaine»; chasuble et dalmatique en satin noir à fleurs, portant au dos les armes des Pichon ; « robes du crucifix», dont une «vieille, de damas blanc avec des vieilles armes au milieu »; « robes de Nostre-Dame », dont une « à fonds rouge et les fleurs d'or, bordée de noir à l'antique»; quatre « cornettes pour Nostre-Dame », « avec une dantèle autour». Argenterie : croix d'argent sur âme de bois, pesant 7 livres 7 onces; 2 chandeliers portant au pied : «Faict en l'an mil six cens soixante quattre, estant ouvrier Raymond Compte»; 2 autres chandeliers, portant au pied : « Donné à la frairie du Sainct-Sacrement et à l'église Sainte-Colombe par Marie Dupuy»; une navette, portant au pied : « Saincte-Colombe » ; une petite croix pesant 6 onces, portant sur un côté : « Pour S^te^-Colombe de Bourdeaux. Mil cix cens quinze»; une coupe d'argent, portant sous le pied : « Pour Saincte-Colombe de Bourdeaux »; « un calice d'argent doré ayant du cristal au milieu, avec sa patène »; «une custode d'argent à l'antique »; un soleil d'argent doré, de 7 livres 6 onces, portant au pied : « Fait en l'année mil six [cens] quarante-sept, maistre François Bouchet, docteur en théologie, estant curé en lad. esglize, et Charles Bernada, etc.». Reliquaires: reliquaire [d'argent?] en forme de caisse, renfermant les reliques de s^t^ Étienne; autre reliquaire pareil, avec les reliques de s^t^ Blaise; « reliquaire aussy d'argent, où il y a une main au bout, et au pied escrit : Hec est virga sancti Severini»; «reliquaire en forme de bras, avec une pome au bout, où sont les reliques de s^te^ Colombe »; « petit reliquaire d'argent, en forme de baril, pesant fort just trois quartz d'once ». Lampes, chandeliers, couronnes, « un cœur d'argent », « cinq pièces de tapisserie de Flandres », etc. (avril 1668; fol. 35). — Mémoire des ouvriers qui n'ont pas rendu leurs comptes : Bertet, 1660; Grenier, greffier, 1660-1661; La Faurière, 1661-1662, etc. (fol. 46). — Obligations de l'organiste (fol. 46 v°). — Tarif pour les inhumations (31 janvier 1672; fol. 53 v°).

G. 2430. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 39 pièces papier.

1610-1783. — Construction, entretien et ameublement de l'église. — Réunion des paroissiens et protestation contre le don du cimetière aux Jésuites (27 dé-

cembre 1610). — Opposition à la vérification des lettres patentes que le syndic des Jésuites prétend avoir obtenues « en forme de don et otroy de l'esglise neufve et cimetière de ladite esglise parochiale Sainte-Colombe » (20 décembre 1611). — Ordonnance archiépiscopale portant « que la muraille de laditte église du costé du midy, qui menace ruyne, sera incessament réparée» (5 mars 1687). — Requête d'Étienne de Lafon, conseiller au Parlement, premier syndic de S^te^-Colombe : le curé et les syndics, « pour acabler la paroisse, quy n'est compozée que de 182 maisons, ont fait dessain de bastir sur des vieilles masures failles par le s^r^ Pichon, plus haut Lestonac et quelques autres, quy voulloit fonder un chapitre dans cest endroit» (14 juin 1688).— Acte d'opposition de divers membres du Parlement, propriétaires dans la paroisse S^te^-Colombe, à la réédification de l'église (La Réole, 7 juillet 1688). — Projet et devis pour l'achèvement de l'église commencée depuis longtemps, élaborés par Merisson, architecte. Fondements : profondeur 10 pieds environ jusqu'au rocher; largeur au pied : 4 pieds, et au droit des « pilliers butans», 6 pieds (1688?). — Requête du curé de S^te^-Colombe, «dizant que l'antiène esglize de lad. parroisse estant tombée, il seroit survenu quelques contestations sur la bâtisse de la nouvelle, lesquelles auroint esté terminées par arrest du Conseil du 19^e^ jour d'aoust 1689» (17 mai 1696). — Mémoire pour la fabrique contre le procureur syndic de Bordeaux : l'église étant jadis située dans des rues étroites et très fréquentées, « dans le pénultième siècle, il fut résolu de bâtir une autre église à costé » ; on jeta les fondements en 1526 et les travaux furent arrêtés par les troubles. L'ancienne église étant tombée, on décida de continuer les travaux interrompus, ce qui fut approuvé par arrêt du Conseil du 19 août 1689. Il fut convenu qu'on laisserait vide une place, où les jurais veulent installer un marché (18 août 1722). — «Devis et police de la bâtisse et agrandissement que dézirent faire Mess^rs^ de la fabrique... de S^te^-Colombe de celte ville, pour simétrizer et situer une chapelle du côté du nort, comme celle du S^t^-Sépulcre, quy est au midy » (15 janvier 1737). — Traité pour le repavement de l'église : les tombes seront faites de 3 dallotes et numérotées; entre les tombes, le pavé sera fait de pierre de Barsac (21 avril 1738). — Contrat avec Biberon, menuisier, demeurant à S^t^-Seurin, pour la façon de trois confessionnaux en bois de nerva, etc. (19 août-3 décembre 1761). — Cahier des charges et contrat avec Thomas Terssa, «italien, sculttur en stuc», pour la façon du retable de N.-D., de l'autel en stuc, d'un bénitier, etc. Le tableau sera « sur toille fine, ainsy que les couleurs dudit tablau, pour que les figures soit délicatement ombrées, resortent bien et parèsent le plus au naturel possible, suivant les principes et la délicatesse de l'ar » (24 juillet 1783).— «État estimatif des matériaux en général qu'il faut pour construire la tour que la paroisse de S^te^-Colombe veut faire sur des murs déjà élevé[s] de 30 pieds de hauteur.» Prix: 8,500 l.(XVIII^e^ s.). — «L'église... estoit entourée de murailhes et couverte d'une charpante seulement. Les voûtes ont esté bâties et autres réparations dans l'intérieur de l'église suivant les mémoires et quitances cy-après » : police du 9 juin 1721 avec Lacrois et Larose, « architètes », pour la construction de la voûte de la nef; quittance de 1,000 l. payées aux mêmes «pour la bâtisse de deux voûtes à deux chapelles» ; police pour la construction de voûtes dans deux chapelles et de deux piliers de pierre de taille, etc. (sans date). — Mémoire pour la fabrique : la fabrique acheta, le 29 août 1522, de François de Durfort, par-devant Peyron, la maison noble de Rauzan, où elle commença une église. Les travaux ayant été suspendus, la fabrique « qui avoit sur la place S^te^-Colombe son église fort petite et qui menaçoit ruine par sa vétusté, érigea un autel en l'honneur de s^t^ Jacques dans la partie de l'emplacement de Rauzan desjà bâti, à côté duquel autel elle pratiqua un cimetière » (sans date).

G. 2431. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 24 pièces papier.

1698-1734. — Construction et entretien de l'église. Procès contre les Jacobins au sujet de legs faits par Joseph Deba, l'un de 1,000 l. pour la construction de la voûte, l'autre, valable après le décès de sa gouvernante, de 3,000 l., pour la bâtisse de l'église.

G. 2432. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1683-1792. — Revenus de l'église. Déclarations et dénombrement. — Bordereau des titres produits par les syndics et *ouvriers* de la fabrique de S^te^-Colombe « pour faire voir et justiffier à quel titre ils possèdent les maisons et rentes dépandantes de ladite œuvre (2 janvier 1686). — État des revenus de la fabrique (imprimé; s. d.).

G. 2433. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1420-1787. — Propriétés et seigneuries foncières. Documents d'intérêt général. — Procuration donnée

par Philippe Fornier, vicaire perpétuel, et le clergé de S^te^-Colombe, à l'effet de défendre les droits de seigneurie foncière de lad. église « et portas ac tegulas hospiciorum, domorum, apenticiorum et locorum feudorum suorum levandum et levari faciendum » (31 janvier 1420, n. s.).

G. 2434. (Liasse.) — 3 pièces parchemin.

1529-1560. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier.

G. 2435. (Registre.)— In-4°, 2 feuillets de table, 141 feuillets parchemin.

1518-1753. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté K ». — Reconnaissance par Jean Marteau, contrôleur général du taillon en Guienne (6 décembre 1604; fol. 1); — par Henri Maubrun, avocat au Parlement de Bordeaux, « docteur-régent ez loix en l'Université de lad. ville» (25 juin 1608; fol. 2 v°); — pour un bien confrontant « au jardin de la demoiselle Thoinette Terrien, surnommée la sœur de s^t^ François » (14 février 1701; fol. 4); — pour une maison sise à Cadaujac, «au lieu appellé anciennement à Couréjan, autrement à Condom, et depuis à Cazalet et à présent à Lostalot et au Gavachon » (12 mars 1701; fol. 5); — par Jean Leysson, bourgeois et marchand de Bordeaux, pour, un bourdieu «concistant en maison, puis, grange, cuvier, chay, pig[e]onnier, basse-cour, jardrins *(sic)* et vignes» (22 août 1685; fol. 15); — pour une maison sise rue Poitevine, confrontant à celle de la femme du s^r^ de Labissière, commandant des milices du Médoc, ancien mur de ville entre deux (28 mai 1704; fol. 43); — pour « toule icelle place en forme de chapelle ditte la chapelle S^t^-Sébastien, quy estoit avant la construction d'icelle en maison et vis-à-vis la petite porte de l'antienne église dud. S^te^-Colombe avant sa démolition, laquelle place est seize et scituée susdite rue et parroisse S^te^-Colombe » (29 mars 1708; fol. 56 v°); — pour une vigne sise à Floirac, « confrontant... à celles du nommé Seigneuret, hoste de cette ville, où pend pour enseigne *le Bien Venu* (6 mai 1710; fol. 60). — Vente par Jean-Sylvestre de Durefort de Boissière, « logé dans la maison du s^r^ Monteil, aubergiste, tenant l'enseigne *du Petit More,* demeurant rue S^te^-Catherine, parroisse S^t^-Projet»; l'acquéreur, au lieu de payer le prix, soit 7,000 l., s'engage à servir une rente au denier vingt, dont partie est affectée à la dot de Marie, fille du vendeur, religieuse Ursuline (7 janvier 1704; fol. 65 v°). — Reconnaissance par Isabeau d'Antraigues, « hostesse, tenant pour enseigne à *l'Antique,* habitante dans le faux bourg Sainct-Seurin, près le Palais-Galien » (1^er^ avril 1717; fol. 87); — par Jean Durand, bourgeois, pour une maison « faite à tire-point, autrement à la façon de France », bâtiments « près le grand chemin Bougés, puis, fue, grande cour, le tout clos et renfermé de murailles », à Talence, lieu dit au Cournau d'Arruan, à Leyre Vincent ou à Thoulouse (27 février 1721; fol. 106); — pour des corps de logis « construitz de boisage et tourchis », sis rue S^te^-Colombe (29 janvier 1722; fol. 112); — pour une vigne dans la paroisse de Bègles, « près de la chapelle du Béquet S^t^-James, sur le chemin quy va de Bordeaux à Langon », et pour une autre vigne au môme lieu, «de la contenance de la journée de vingt hommes, revenant à deux journeaux et demy ou environ» (10 août 1740; fol. 114); — pour un « banq carnassier de la longueur de onze pieds deux pouces, pied de maison » (8 février 1737; fol. 122); — pour un domaine sis à Talence, lieu dit anciennement à Terrefort, et depuis à La Ville (26 septembre 1752 fol. 136).

G. 2436. (Cahier.) — Petit in-4°, 12 feuillets papier.

1644-1721. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier.

G. 2437. (Cahier.) — In-f°, 21 feuillets papier.

XVII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе.

G. 2438. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. — Extrait d'une reconnaissance du 5 mai 1690 par Pierre Tanesse, docteur régent en l'Université de Bordeaux (fol. 16).

G. 2439. (Cahier.) — In-4°, 35 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. — Extrait d'une reconnaissance de 1630 pour une terre sise à Quinsac, confrontant le chemin qui va au port du Roi, « lequel chemin est à présent en garrosse» (fol. 21 v°).

G. 2440. (Cahier.) — In-f°, 49 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries fon-

cières. « Inventaire des terriés et titres des bénefficiers de Sainte-Colombe». — Inventaire du terrier A, de 1615 à 1699 (fol. 2); — du terrier B, de 1585 à 1642 (fol. 5 v°); — du « terrier C et D », de 1528 à 1577 (fol. 8); — de la suite du même terrier D (fol. 10); — du « terrier coté E et G », de 1510 à 1541 (fol. 13); — du terrier G (fol. 16); — du terrier F, de 1457 à 1493 (fol. 19); — du « terrier dit *pour Pichon* », de 1514 à 1525 (fol. 21); — du terrier H, de 1609 à 1651 (fol. 21 v°); — du terrier I (fol. 23 v°); — du terrier K, de 1604 à 1753 (fol. 25). — « Inventaire des litres» (fol. 27 v°). — Analyse de la reconnaissance consentie par Jean Broc, prêtre, principal du collège de Guienne, pour partie des classes, rue de Lesperon (6 février 1782; fol. 27 v°); — par Jean-Maurice Dusault, conseiller au Parlement, pour partie de son hôtel sis rues du Grand-Cancera et de la Devise (7 septembre 1784; fol. 27 v°); — par André de Paty, écuyer, seigneur de Maineviel (25 octobre 1734; fol.28 v°); — par environ 25 tenanciers, pour la tenure collective du *mayne* de *Lamiran* et *Caubet,* autrement *la Segade,* sis paroisses de Cardan et Villenave, et « consistant en maisons, jardin, vignes, arregails, terres labourables, chaumes, bois taillis et châtaigné» (29 avril 1735; fol. 29 v°); — par de nombreux tenanciers pour la tenure collective du *mayne de Pachie,* autrement à *Coucut* ou *le mayne de Hourquat,* sis à Cardan (20 janvier 1735; fol. 33 v°).

G. 2441. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 16 pièces papier.

XVII^e^-XVIII^e^ siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves et fragments de lièves. — Liève pour la chapellenie de Bernard de Larelie : analyse d'une reconnaissance, du 18 avril 1736, par Jean Villaris, apothicaire (XVIII^e^ siècle).

G. 2442. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1660-1665. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, lieu dit Artiguevieille. Procès de Jacques Bonchet, curé de S^te^-Colombe,titulaire de la chapellenie d'Arnaud-Guillaume de Lacase, à S^t^-Seurin, contre Pierre Maupetit, bourgeois de Bordeaux.

G. 2443. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 29 pièces papier.

1486-1729. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rue S^t^-Antoine, rue des Ayres, à Barreyres, rue Bernard-Piucera, rue Bouquière. — *Rue Bouquière.* Reconnaissance par Teceynaud (?), «bourgeois en ceste ville de Bourdeaux, capitaine et sergent-major pour le Roy en la ville de Royan» (2 janvier 1598). — Vente à la fabrique d'une place vers rue Bouquière, « pour servir lad. place vendue à y construire une muraille ou ar-boutan au coin de la nef de lad. église vers midy, clorre icelle et la rendre régulière » (21 août 1691).

G. 2144. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1445-1786. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rues du Cancera, Dacra, Denise, de la Devise, *a l'Estey Crebat,* rue des Faucets, *a Fiublanet,* rues Gensan, de Gourgue, des Herbes, Judaïque. — *Rue Denise.* Reconnaissance par Étienne, Pierre, Joseph Denis, frères, et autres, pour un tènement sis rue Denise (13 novembre 1739). — *Rue des Faucets.* Reconnaissance par Pierre Desuau, greffier en la Grand-Chambre, pour une maison sise « rue des Faucetz, ansiennement appelée rue de la Corderie S^t^-Pey» (16 août 1637). — *Rue Judaïque.* Reconnaissance pour une maison sise dans la paroisse N.-D. de la Place, rue Judaïque, près la maison de Pierre de Valée, conseiller au Parlement (copie; 18 mai 1488).

G. 2445. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1452-1789. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, Le Roudey, rues Lesperon, du Loup, Mengin, Nérigean, du Petit-Cahernan, Planterose, Poitevine, du Pont-de-La-Mousque et du Pont Du Guit. — *Le Roudey.* Paiement à Simon Morinat, curé de S^te^-Colombe, de 15 francs d'argent de 20 s. tourn. pièce et 3 «réalles » de 10 s. tourn. pièce. — *Rue Mengin.* Vente d'une maison par les syndics de l'hôpital S^t^-André, qui doivent à la fabrique de S^te^-Colombe «vingt milliers d'ardoyse d'Angiers, laquelle auroit esté extimée à quatre livres pour chascun millier » (25 novembre 1550). — Vente du consentement de fr. Raimond de Rateguy, prieur des Carmes, au profit de Catherine Damalvy, mère ancelle de l'Annonciade (20 juillet 1612).

G. 2446. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1671-1684. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rue Poitevine. Procès de Louis Gaignan, bénéficier, contre Louis Lamarre, bourgeois de Bordeaux.

G. 1447. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1528-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, ruette de Rauzan, rues de la Rousselle et de Roustaing. — *Ruette de Rauzan.* Reconnaissance par Gabriel Terrague, docteur en médecine (26 juin 1528).

G. 2448. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 49 pièces papier.

1506-1786. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rue, place et paroisse S^te^-Colombe. — Bail à loyer par la fabrique de partie d'une petite maison «joignant la chappelle de Sainct-Sixte, autrement de Sainct-Sébastien » (22 novembre 1594). — Contrat avec Henri Roche, maçon, pour la construction d'une maison (11 septembre 1627).

G. 2449. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuillets, 3 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1432-1768. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, S^t^-Crapazy, S^t^-Seurin, rue de Virac et lieux divers dans la ville et la banlieue. — *Lieux divers.* Défaut donné par Jean de Maniban, «sieur du lieu, Larocque, Brannes et autres places, ….. lieutenant général en la sénéchaucé de Guienne et conservateur des privilèges royaulx de l'Université de Bourdeaux » (15 décembre 1609).

G. 2450. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 18 pièces papier, 1 plan.

1538-1789. — Propriétés et seigneuries foncières. Bassens, Beautiran et Bègles, — *Bassens.* Don par Richard Pichon, « comme fondateur de l'esglize qui à présent se bastit pour et en l'honneur de Madame saincte Collombe » (31 juillet 1538).

G. 2451. (Liasse.) — 2 cahiers de 30 feuillets papier, 1 pièce papier.

1764.— Propriétés et seigneuries foncières. Bègles. Vente du bourdieu du Béquet. — Notice sur le bien du Béquet : « Un bien des Graves de Bordeaux a toujours coûté à son maître en général, à moins que le vin étant d'un haut prix ne le dédomage»; le vin du Béquet ne se vend guère plus de 40 écus le tonneau (sans date).

G. 2452. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 21 pièces papier, 1 plan.

1390-1771. — Propriétés et seigneuries foncières. Cadaujac, Cambes, Carignan, Cenon, Eysines, Floirac.

G. 2453. (Liasse..) — 1 pièce parchemin.il pièces papier.

1512-l762. — Propriétés et seigneuries foncières. Gauriac, La Bastide, La Tresne, Le Pian, Le Tourne, « Nouvelle-Bastide ». — *Gauriac.* Reconnaissance par Marie de Pis de Moyeu, dame de Peyrort en Bourgès, veuve de Charles Achart, écuyer (11 novembre 1587). — *La Bastide.* Quittance de lods et ventes et d'indemnités payés par le Domaine aux bénéficiers à la suite de l'achat par lui fait d'un terrain sis au port de La Bastide « et destiné à l'établissement d'un chantier et des magasins pour les marbres que S. M. fait tirer des carrières des Pyrennées pourson service» (19 janvier 1734).

G. 2454. (Liasse.) — 20 pièces papier, 1 plans.

1507-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Pessac. Titres de la chapellenie de la Lampe. — Extrait d'une reconnaissance pour une terre confrontant « au camin carretey per loquau l'om va de Buch a Bourdeau » (10 août 1507).

G. 2455. (Liasse.) — 1 cahier de 21 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 8 pièces papier, 1 plan.

1481-1763. — Propriétés et seigneuries foncières. Pompignac, Quinsac. — *Quinsac.* Reconnaissance par Jean Lencolle, maître libraire à Bordeaux, et Jeanne Couthurier, sa belle-mère, veuve d'Étienne Tholouze, quand vivait maître libraire juré à Bordeaux (22 mai 1568).

G. 2456. (Liasse.) — 17 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier, 3 plans.

1457-1780. — Propriétés et seigneuries foncières. S^t^-Genès-de-Talence, S^t^-Hippolyte, Tresses et localités diverses en Bordelais. — *S^t^-Gends-de-Talence.* Vente par noble Macé Dusault, bourgeois et habitant de Bordeaux, d'une rente sur un bien sis à S^t^-Genès-de-Talence, lieu dit à Yssan, confrontant au chemin de Monjoux (16 mai 1515). — Testament de Pierroton de Sabarots, apothicaire; il « ordonne... que après son décès son corps demeure sur la terre... vingt-quatre

heures»; il lègue 25 livres aux Augustins, «pour la réparation de l'église »; et 4 fr. « aux paovres ladres de Goullée»; il laisse à sa femme divers avantages « pourveu qu'elle ne se marie avecques homme de court ne de robbe longue », etc. (12 mai 1552). — Codicille de Pierroton de Sabarots, apothicaire: il demande qu'on dise tous les jeudis « l'oraison de la salutation l'*Ave Maria»,* «après que l'himne commenceant *Verbum supernum prodiens* de l'office *de Corpore Christi,* que l'on a coustume de dire en lad. esglise led. jour de jeudy au soir, sera dict et célébré » (14 mai 1552). — Reconnaissance pour un domaine sis dans la paroisse S[t]-Genès, lieu dit à *Montaigne,* près du chemin de Bordeaux à Monjoux et Agre (10 décembre 1641).

G. 2457. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1387-1499. — Valeurs mobilières, legs, fondations, etc.

G. 2458. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1524-1610. — Valeurs mobilières, legs, fondations, etc. — Testament de Gilles Raymond, curé (?) de S[te]-Colombe (24 juillet 1546). — Accord au sujet d'une créance : « Les scindic et ouvriers de ladicte esglize, voyans que led. Morinat ne faisoyt ny faisoyt faire dheuement le service divin, au contraire avoyt chassé tous les bénéficiers et de scindic s'estoyt rendu curé et seul bénéficier, auroyent esté constrainctz faire faire à leurs despens ledict service divin » (15 juillet 1590).

G. 2459. (Liasse.) — 2 cahiers de 10 et 12 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 64 pièces papier.

1602-1699 (?). — Valeurs mobilières, legs, fondations, etc. — Testament de Pierre Tuquoy, seigneur de Batz, lequel nomme exécuteur testamentaire Christophe de Tuquoy, abbé de Pimbo (5 août 1652). — Documents relatifs à l'exécution du testament, en date du 11 juin 1627, de Fleury de Pigneguy, sieur de Lamothe de Piis, dans la paroisse de Cambes (22 décembre 1632-26 juin 1685).

G. 2460. (Liasse.)— 7 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1700-an II. — Valeurs mobilières, legs, fondalions, etc. — Procuration donnée par « Pierre Chebrié, prestre, docteur en théologie, prieur du prioré S[t]-Capraise d'Agen et vicaire général » de Bazas (7 août 1700). — Testament d'Arnaud Deba, bourgeois, lequel lègue 1,500 l. «aux pauvres nécessiteux des parroisses de la présante ville et prisoniers détenus dans les prisons d'icelle » (23 novembre 1702). — Constitutions de rentes par les bénéficiers au profit de Jacques-François Mesnard, curé de S[te]-Colombe (23 mai 1719-l[er] juillet 1745). — Fondation par Jacques-François Mesnard, curé, d'un service hebdomadaire pour lui et pour Jacques Bouchet, son oncle et prédécesseur (23 septembre 1746). — Testament de Jacques-François Mesnard, curé de S[te]-Colombe. Ouverture du testament (27 septembre 1746-24 juin 1748). — Constitution par les bénéficiers de S[te]-Colombe d'une rente de 100 l. au profit de Claude Marraquier, curé de S[te]-Eulalie, et des dames de charité de lad. paroisse (15 juillet 1757). — Constitution de rente au profit de Mère Marie de l'Ascension, prieure, et des religieuses des Grandes Carmélites, et rétrocession de cette rente par Mère Marie de S[t]-Jean de la Croix, prieure, et autres religieuses du même couvent aux pauvres de S[te]-Colombe (10 octobre 1735-3 décembre 1784). — Remise au Bureau de correspondance de titres de rentes au profit des pauvres de S[te]-Colombe (26 avril 1792). — Remise au Bureau de correspondance de titres de rente au nom des pauvres de S[te]-Colombe. La chemise est une formule imprimée de certificat de bonne vie délivré par les «sindic et adjoints de la nation portuguaise» de Bordeaux (25 prairial an II).

G. 2461. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

1717-1758. — Valeurs mobilières, legs, fondalions, etc. Procès contre Jacques Soubran, fondeur à Bordeaux, et consorts.

G. 2462. (Liasse.) — 34 pièces papier.

1523-1697. — Comptes et pièces comptables. — Quittance de partie de «la valleur de trois thonneaux vin en tiersons, à raison de 24 escus le thonneau» (1686).

G. 2463. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1687-1734. — Comptes et pièces comptables. — Approbation du compte de Jean Malet, grand ouvrier, pour 1701 : dépense de 3 1. pour avoir accommodé le coffre des archives (29 août); de 12 s., « pour un livre de papier blanq pour faire l'invantaire des papiers de l'œuvre » (2 septembre); de 1 l. 14 s., pour « une paire

de chapons envoyez au frère Didat pour avoir acomodé l'orgue » (31 décembre): 5 l. 14 s., « à un homme de l'Opéra pour avoir joué de l'orgue 2 mois » et 1 l. « à la femme qui en joue à présent» (31 décembre) (19 mai 1702). — Approbation des comptes de Louis Poncet, grand ouvrier, pour 1702-1704 : dépense de 46 l. 17 s. 6 d. pavés à Ducoing, orfèvre, «pour avoir fait une colombe et un pied de rayon » (1704) (15 septembre 1705). — Approbation des comptes de Louis Arondeau, grand ouvrier, en 1720-1721: dépense de 4,300 I. « pour la bâtisse de la voûte, suivant la police du 13 septembre 1721 » (11 juillet 1722). — Approbation des comptes d'Antoine Castera, grand ouvrier, en 1728-1729: dépense de 200 l. « pour estre employé aux formes quy doivent estre mises dans le cœur de lad. église » (juillet 1729) (13 avril 1730).

G. 2464. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 31 pièces papier.

1736-1760. — Comptes et pièces comptables. — Reçu de 60 1. remboursées au curé pour partie de « dépences faites à l'occasion de la dédicace de notre église » (5 septembre 1742). — Approbation des comptes de Guillaume Lacotte, grand ouvrier, en 1754: paiement de 120 l., «à M. Prévôt, sculpteur, à compte des ouvrages qu'il a fait pour le retable de l'église » (27 janvier 1754) ; de 24 l., à Gaétan, peintre, « pour la dorure de la porte de fer qui est à l'entrée du cœur» (30 novembre) (11 février 1757).— Approbation des comptes de Guignan, grand ouvrier, en 1756: « Donné au P. Rafaël, capusin, pour avoir prêché les Avans, une andouille de tabac, montant 8 l. 14 s. » (24 avril 1757) (14 juillet 1757).— Budget moyen des recettes et des dépenses (24 octobre 1758).

G. 2465. (Liasse.) — 112 pièces papier.

1761-1775. — Comptes et pièces comptables.— Règlement des comptes de Jean Dublan, grand ouvrier en 1745: 3 l. 10 s., «pour un truffe de brique» (27 mars 1745); 16 l. 10 s., à deux porteurs qui ont porté le prédicateur du Carême, pour 11 voyages (19 avril); 18 l., à Prévôt, sculpteur, « pour quatre couronne de sculture » (24 décembre) (3 octobre 1763). — Approbation des comptes de Jean Campaigniac, grand ouvrier en 1763-1764: donné au P. Elézéard *(sic),* Récollet, pour les sermons de l'Avent, 75 l.; 6 mouchoirs, 12 l.; 1 livre et demie de tabac râpé, 6 l.; 2 livres de café, 2 l. 8 s.; bouteille à mettre le tabac, 12 s. (15 mai 1764) (28 février 1765). — Approbation des comptes de Lattes, grand ouvrier pour 1769-1770 : 18 l., à Arnaud, peintre, «pour six cierges qu'il a peint» (12 avril 1769) (19 janvier 1772).

G. 2466. (Liasse.) — 104 pièces papier.

1776-1779. — Comptes et pièces comptables. — Comptes de Jean Dufour, grand ouvrier, pour 1775-1776: « ramboursement du coût de l'un des deux pilliers en fer qui soutient la tribunne» (11 novembre 1776); dépense d'une robe de chambre pour faire un ornement rouge, de «sistème en or» pour la garnir, etc. (3 février-12 juin 1775) (1777 ?).

G. 2467. (Liasse.) —111 pièces papier.

1782-1788. — Comptes et pièces comptables. — Reçus de Tessa, «peintre et stucateur italien», pour travaux à l'autel de N.-D. de Grâce (24 juillet 1783-25 avril 1784). — Reçu par le F. Hilarion, gardien des Récollets (27 août 1785); — par le f. Cassien Colombié, gardien des mômes religieux (1er janvier 1788). — Compte pour une houppe en soie de Grenade, 15 l., et un bonnet carré en drap neuf, 3 1. (7 février 1788). — Reçu de 9 1. 15 s., pour un bref d'indulgence en faveur de l'église (29 février 1788).

G. 2468. (Liasse.)—139 pièces papier.

1789-1791. — Comptes et pièces comptables. — Quittance à la suite du compte détaillé des travaux de couverture: nef, 42 pieds sur 43; couverture du clocher, 25 pieds sur 27; etc. (28 février 1789); — du prix d'une croix en pierre dure dans le cimetière (17 mars 1789). — Reçus par frère J.-B. Belso, gardien des Capucins (28 octobre-6 novembre 1789); — de 300 l., à valoir « seur les ouvrage de masonne... à l'église Seointe Ceolombe » (19 décembre 1789); — pour peinture à la croix du cimetière, à « la Vierge au-desus de la porte », aux «trois croix sur le cloché en noir» (14 janvier 1790); — pour gros pains noirs fournis à Morin, organiste de Ste-Colombe (22 février-6 juillet 1790); — pour les ouvrages de maçonnerie au clocher et à l'église (23 avril 30 mai 1790); — de 30 l., prix « d'un déjuner qu'on est en usage de donner à Mrs les éclésiastiques desservans dans ladite église» (4 août 1790);— par Poulange, fondeur à Bordeaux (3 septembre); — « pour la peinture en rouge des sept croizée du cloché, à deux couches » (13 octobre 1790).

G. 2469. (Liasse.) — 13 pièces papier.

XVIII^e siècle. — Comptes et pièces comptables. — Pièces non datées.

G. 2470. (Registre.) — Petit in-4°, 11 et 8 feuillets papier, 9 pièces papier.

1746-1763. — Comptes et pièces comptables.— Comptes des recettes et dépenses de Février au Pian. — Journées de moissonneurs et dépiqueurs à 18 s. (10 août 1749; fol. 3). — Achat de « deux dousaines d'œufs pour fouëter deux barriques de vin trouillis, 12 s. » et de 14 paires de poulets à 12 s. la paire (27 août 1746; fol. 1).

G. 2471. (Liasse.) — 1 cahier de 35 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 29 pièces papier.

1420-1789. — Procès divers.

G. 2472. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets papier.

1640. — «Invantaire des tiltres et papiers de la paroisse de l'esglize S^te^-Colombe, faict ... par moy, Charle Bernada, premier ouvrier de la susdicte esglise », comprenant 93 articles. — Testament d'Arnaud Delar, marchand, lequel substitue à sa nièce la fabrique de S^te^-Colombe « aux fins de faire et parachever le clocher» ,et pour moitié la fabrique de S^t^-James (13 avril 1497 ; fol. 2). — Reçu de 60 l., « quy n'a peu estre bien leu à cauze de l'antiquitté de la lettre» (janvier 1341, n. s. ; fol. 3 v°). — Cession d'un cens dû pour une maison sise à Libourne, « en la garlande du marché » (31 décembre 1451; fol. 3 v°). — Esporle au profit de Germain Dupérier, s^r^ de La Salargue et Du Bedat, pour une maison « couverte de thuille crus, fermée de bardis», dans la paroisse de Sadirac (10 septembre 1574; fol. 4). — Esporle au profit de Pierre Dupérier, écuyer, s^r^ des maisons nobles de Budos, Du Soley et de La Mothe de Piis (2 décembre 1597; fol. 5). — Donation par Raimond-Guillaume de Caupous à Marguerite, sa fille, femme d'Amanieu de Madalhan, seigneur de Rauzan (22 avril 1394; fol. 6).

G. 2473. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

XVII^e^-XVIII^e^ siècles. — Archives et inventaires. — Monitoire concernant l'enlèvement des litres de S^te^-Colombe, « qui cause la ruine totale de lad. esglize » (31 mai 1656). — Sommation à Tillaut, trésorier général de France, d'avoir à rendre les titres que son père possédait comme syndic de S^te^-Colombe (2 juin 1683). — Inventaire de « papiers et litres censés inutiles » : «exporle pour noble Guillem Sainctout, s^r^ de Saint-Avid » (23 avril 1491 ; fol. 2); institution d'une rente par l'exécuteur testamentaire de Pierre Maurin, curé de S^te^-Colombe (16 mai 1459; fol. 7 v°). — Table alphabétique des fondations (fol. 14 et suiv. sans date).

G. 2474. (Liasse.)— 10 pièces papier.

XV^e^ siècle-1772. — Divers. — Demande d'argent du curé du Pian. «Je puis vous jurer, foy de prêtre, que je n'ay dans tout mon pouvoir que douze sols » (7 avril 1762).

ÉGLISE SAINT-ÉLOI DE BORDEAUX.

G. 2475. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1592- 1791. — Organisation, personnel, édifice et mobilier. — Achat de pierre de Taillebourg pour pavé, à 3 l. 4 s. la brasse carrée, rendue sur le port de Bordeaux, et adjudication au rabais des travaux de pavage (12-16 mai 1621). — Inventaire du linge et ornements de S^t^-Éloi : « treize devant d'autel montés sur leurs châssis, en étoffe de différentes couleurs » (4-9 avril 1791).

G. 2476. (Liasse.) — 33 pièces papier.

1622-1787. — Propriétés et seigneuries foncières. Titres d"un intérêt général. — Traité de la fabrique avec Claude Bastard pour rechercher les fiefs de lad. fabrique dans certaines paroisses, «jusques à un parfait terrier, quy sera fourny par lesd. tenanciers à la dilligence dud. s^r^ Bastard » (6 mars 1716). — Requête de J.-B. Chevrière, qui s'était chargé d'établir le terrier de la fabrique : il prétend, d'après Fréminville, qu'aux XV^c^ et XVI^e^ siècles les terriers sont faits sur les lieux, tandis
qu'au XVII^e^ les confrouts sont d'habitude indiqués dans le cabinet (26 avril 1787). — Mémoire d'Alais, feudiste, qui offre de faire le terrier de l'église : la méthode qu'il emploie n'est suivie dans la province que par lui et ses élèves. « C'est un parangon ou comparaison de tous les titres pour un même corp de fief ». Les droits des esporles sont acquis aux notaires; mais ils sont si

modiques que les notaires ne veulent pas se charger des esporles (XVIII[e] siècle).

G. 2477. (Liasse.)—33 pièces papier.

XVIII[e] siècle.— Propriétés et seigneuries foncières. «Extraits du terrier de la fabrique S[t]-Éloy cotté d'un triangle».— Analyse d'une reconnaissance du 21 mars 1587 au profit de la confrérie S[t]-Blaise, S[t]-Eutrope, de la Grâce de Dieu et S[t]-Seurin, fondée à l'église S[t]-James et incorporée à l'église S[t]-Éloi par arrêt de la Cour du 21 janvier 1577 (extrait du fol. 13 r°).

G. 2478. (Cahier.) — In-18, 6 feuillets papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses d'actes renfermés dans le terrier coté d'une flèche.

G. 2479. (Liasse.) — 47 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses « du terrier relié en parchemin pour la fabrique S[t]-Éloy de Bordeaux», coté d'une flèche. — Analyse d'une reconnaissance du 14 juin 1680 pour une vigne sise à Talence, au lieu dit *au Cornau de Prat* et depuis à *Jaubert* (?), confrontant à un fossé « le long duquel étoit anciennement le chemin de Bordeaux en Buch appellé grand chemin Bougés ou des Landes, qui a été depuis changé et remis au lieu où il est à présent» (extrait du fol. 33 r°).

G. 2480. (Liasse.) — 37 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. «Extraits du terrier de la fabrique S[t]-Éloy cotté C ou d'une fleur-de-lys ».

G. 2481. (Liasse.) — 53 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Extraits du terrier de la fabrique S[t]-Éloy, cotté D ou d'une croix». — Analyse d'une esporle du 31 août 1582, pour une maison confrontant par devant et vers le couchant à la rue du Fagnas, par derrière à la maison dite *lou Castel Gaillard* (extrait du fol. 61 v°).

G. 2482. (Liasse.) — 14 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses « d'un terrier relié en bazanne, cotté terrier pour la fabrique S[t]-Éloy de Bordeaux, tome I, et d'un anneau », du « terrier marqué d'un vaze » et du « terrier marqué d'un équerre ».

G. 2483. (Cahier.) — Petit in-4°, recueil factice de 10 pièces.

1719-1721. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier marqué d'une équerre. — Reconnaissance pour un tènement confrontant « à un coulan d'eau ou rouille» (21 août 1719; n° 2); — par Joseph de Reynier, seigneur de Bonnet, domicilié en sa maison noble de Bonnet, paroisse de Grésillac, cohéritier de feu Jean de Reynier, seigneur de La Ferrade, Laluque, Capbreton et Marensin, et par Jean de La Roque, seigneur de Lac, près Pau, habitant son château de Lac (27 avril 1721 ; n° 5).

G. 2484. (Liasse.) — 20 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses « d'un terrier relié en parchemin, marqué d'un croissant, pour la fabrique S[t]-Éloy de Bordeaux ».

G. 2485. (Registre.) — In-f°, 31 feuillets papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses du terrier marqué d'une flèche, du terrier marqué d'un pot à fleurs, du terrier marqué d'un triangle, des terriers marqués d'une croix, d'une fleur-de-lys, « d'un o rond », d'un croissant, d'une étoile, d'une équerre, d'un compas.

G. 2486. (Liasse.) — 8 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Analyses de terriers divers.

G. 2487**.** (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 23 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières et droits divers. Analyses et notes. — Analyse d'une reconnaissance du 2 mai 1744, par Charles Labottière aîné, libraire, demeurant sur les Fossés, pour moitié de la maison qu'il occupait au coin de la rue Leyteyre; pour une maison, môme rue, confrontant à un jardin.

G. 2488. (Registre.) — In-8° oblong, 121 feuillets papier.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières et droits divers. Lièvre : «Manuel des grands ouvriers de la fabrique de l'église S^t^-Éloy de Bordeaux, ou mémoire et relevé des rentes annuèles dues à lad. fabrique et des payements faits tant desd. rentes que des lods et ventes et par qui lesdits payements ont été faits».

G. 2489. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1445-1614. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, sur les Fossés. Procès contre Bernard de Guichenères de Vielle, bourgeois de Bordeaux.

G. 2490. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1403-1789. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rues Colombeyre, de Gans, de Gourgue, Lalande et Leyteyre. — *Rue Leyteyre.* Reconnaissance par Jacques-Léon de Lauvergne, chevalier, vicomte de Guilleragues (17 mars 1683).

G. 2491. (Liasse.) — 18 pièces papier, 4 plans.

1619-1783. — Propriétés et seigneuries foncières. Bordeaux, rue de l'Observance, *au Putz Neu,* à S^t^-Crapazy, paroisse et ruette S^t^-Éloi, paroisse S^t^-Projet. — *Ruette S^t^-Éloi.* Analyse d'une concession du 18 mai 1584, portant bail à ferme d'une petite place sise ruette S^t^-Éloi, contre l'église de ce nom et contre la chapelle N.-D. de la Rose (s. d.).

G. 2492. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1501-1782. — Propriétés et seigneuries foncières. Ténements ruraux : Bègles, Cenon, Gradignan, Pessac, Quinsac, S^t^-Loubès, Talence. — *Pessac.* Reconnaissance pour des biens sis dans la paroisse de Pessac, lieu dit au Puch, « où étoit antiennement le village des Fourcades », plus une lande « dont partie est environnée de fossé, laquelle appartenoit anciennement auxd. Fourcades» (copie; 18 novembre 1624).

G. 2493. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 55 pièces papier.

XVI^e siècle-1790.—Valeurs mobilières, legs, etc. — Invitation à payer 3 livres « pour l'incinuation de la quittance qui a été expédiée du droit d'amortissement, à cause de quinze l. de rente annuelle, au capital de trois cens livres, à elle donnée pour sûretté de fondation faite par M. l'évêque de Basas, par son testament du 7 may 1724, retenu par Séjourné, notaire à Bordeaux » (27 octobre 1739).

G. 2494. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1738. — Valeurs mobilières. Procès contre Catherine Maurin, veuve de Jean Lubieil, procureur au Parlement, au sujet d'un legs dud. Lubieil. — Quittance délivrée par le « commis pour la recette des amendes des appellations, inscriptions de faux et requêtes civiles, ensemble des amendes arbitraires et de condamnation dans les cours de Parlement, Cour des Aydes, Présidial et Sénéchal et autres jurisdictions de la ville de Bordeaux » (11 août).

G. 2495. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets papier, 61 pièces papier.

1741-1761. — Comptes et pièces comptables. — Demande en réduction de décimes : la fabrique « est sy pauvre, surtout depuis le rembourcement quy a été fait en billets de banque de majeure partie des capitaux, que les revenus quy luy restent ne sont pas suffisants pour acquiter les charges et le service divin annuels » (1741). — Reçu par Taudin de 30 l. « pour le quartier de l'orgue que ma fille touche dans laditte eglise » (31 août 1750); — des frais pour la procession : 4 l. «pour les Irlandois quy ont porté le day » (24 août 1750); — par sœur J. de Lafon, supérieure de S^te^-Ursule (10 septembre 1758).

G. 2496. (Liasse.)— 3 cahiers de 34 feuillets papier, 10 pièces papier.

1761-1772. — Comptes et pièces comptables. — Compte pour 1761-1762: reçu de lods et ventes payés par Pelusset, directeur de la régie des biens des Religionnaires; — de 8 l., «pour lots et vente d'une mitoyenneté de mur ». — Paiement de 30 l. à M^me^ Lombard, supérieure de S^te^-Ursule; — de 9 l _r_ pour la reliure d'un diurnal en maroquin rouge; — de 30 l. « à Madame Providence, supérieure du couvent de la Magdelaine ». — Compte pour 1763-1764 : dépense de 24 l. pour faire argenter la niche du S^t^-Sacrement dans la chapelle de la Vierge; — de 36 l. payées au frère

apothicaire dos Minimes pour 12 livres de chocolat destinées au prédicateur. — Compte pour 1765-1766: dépense de 359 l. 10 s., de 462 l. 11 s. et de 172 l. 15 s., prix de velours et de galon pour un ornement noir.

G. 2497. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 10 pièces papier.

1772-1776. — Comptes et pièces comptables. — Reçus signés de sœur Félicité, dépositaire de la Madeleine, agissant pour la prieure, et de sœur M. Lombard, supérieure de S^te^-Ursule (16 septembre 1772). — Reçu du prix d'un office du Sacré-Cœur (20 juin 1772). — Reçu de 18 l., payées à Baratte « pour avoir peint quatre (lambeaux ou torches et avoir fait un s^t^ Éloy à chacun » (19 août 1774). — Compte pour 1774 présenté par Phillippot, imprimeur-libraire, grand ouvrier. — Reçu signé du P. Gabriel de Pau, gardien des Capucins (10 février 1776).

G. 2498. (Liasse.) — 99 pièces papier.

1774-1779. — Comptes et pièces comptables. — Reçu de 24 l. payées à Labruguière, facteur d'orgues, « pour la réparations des jeux d'enche» (4 janvier 1777). — Reçu du prix de 2 paires de burettes en étain pur, déduction faite de la valeur de l'étain vieux à 18 s. la livre (12 octobre 1776). — Compte pour 1776, présenté par Michel Racle, imprimeur, grand ouvrier.

G. 2499. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 242 pièces papier.

1779-1785. — Comptes et pièces comptables. — Reçu signé de sœur L. Bertin, supérieure de S^t^-Ursule (15 septembre 1780); — de sœur M. Lombard, supérieure du même couvent (15 septembre 1779). — Mention du paiement de 6 l. par un notaire au syndic des notaires, pour recherches à la Garde-Note (19 août 1783). — Reçu de Lejeune, pour 100 l., solde du prix d'une réparation à l'orgue (19 juin 1782). — Paiement d'une robe bleue, bonnet carré et houppe, pour le servant (10 avril 1782).

G. 2500. (Liasse.) — 121 pièces papier.

1784-1790. — Comptes et pièces comptables. — Reçu par le « P. Honnoré, capucin, prêtre, gardien» (6 avril 1785); — par sœur E. Begoulle, supérieure des Ursulines (16 septembre 1786); — par le F. Simon, vicaire des Capucins (28 avril 1786).

G. 2501. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillets papier, 170 pièces papier.

1787-1792. — Comptes et pièces comptables. — Reçu par « F. Chrysogone Cazeau, ex-provincial des Recollets » (14 avril 1788); — par Labruyère, facteur d'orgues (3 juin 1789). — Compte de G. Mestre, orfèvre : fourni un ostensoir d'argent, titre de Paris, à 52 I. le marc, plus 4 1. 4s. de contrôle par marc, dorure, etc.; total : 986 l. 10 s.; reçu de vieille argenterie, à 48 I. le marc, 3,063 l. 15 s. (22 mai 1790). — Nomination des commissaires pour recevoir les comptes des administrateurs des anciennes églises de S^te^-Colombe et S^t^-Éloi, supprimées et réunies à S^t^-Paul, la première en entier et la seconde pour plus des trois quarts (13 mai 1791).

G. 2502. (Registre.) — ln-f°, 4 feuillets papier.

1781-1782. — Comptes et pièces comptables. — «Registre des comptes rendus par M^rs^ les grands ouvriers de l'église Saint-Éloy de Bordeaux, des années 1757 jusques et compris 1781 ». Compte pour 1781.

G. 2503. (Cahier.) — ln-f°, 12 feuillets papier.

1782-1789 (?). — Comptes et pièces comptables. — Fragments de comptes des grands ouvriers. — Mention de deux délibérations des 7 juillet 1782 et 4 mars 1787, autorisant les ouvriers à faire remise du tiers des lods et ventes, et exceptant de celte mesure les ventes judiciaires (fol. 1). — Recette de 583 l. de lods et ventes pour un bourdieu à Pessac, et de 24 l. 6 s. pour les arrérages de 27 années de rente sur led. bourdieu, à raison de 30 s. bordelais ou 18 s. tournois (20 septembre 1784; fol. 6).

G. 2504. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1609-1782. — Procès et divers.

EGLISE DE SAINTE-EULALIE DE BORDEAUX

G. 2505. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1725-1748. — Fragments de registres de délibérations des bénéficiers.

G. 2506. (Registre.) — In-4°, 2 feuillets papier.

1749-1754. — Registre des délibérations des bénéliciers.

G. 2507. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

1295-1643. — Organisation, discipline et personnel. — Approbation par Pierre Dubosc, vicaire général, des statuts des bénéficiers, lesquels se réunissent en communauté (9 juin 1487).

G. 2508. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1601-1687. — Organisation, discipline et personnel. — Requête des curé, syndics et ouvriers de S^te^-Eulalie exposant que les bénéficiers ne résident pas et que l'un d'eux a résigné son bénéfice en faveur d'un jeune homme de 14 à 15 ans (21 septembre 1664). — Arrêt à la requête de Jean Passerieu, touchant « l'apel comme d'abus interjetté par M^e^ Jean Rozet de l'exécution de la signature de Cour de Rome et du visa de la cure de S^te^-Eulalie de Bordeaux ». (24 septembre 1677). — Transaction par Jean Passarieu, curé, qui désire «suivre l'exemple de M. J.-B. Gaud, esvesque de Marseille, et des PP. Maurin et Bonnet, prestre de l'Auratoire» (4 février 1679 ?). — Règlements et délibérations pour le service de l'église (5 janvier 1601-3 janvier 1681). — Mémoire des bénéficiers contre le curé, «qui, au lieu de consoler les malades, ne fait qu'invectiver les religieux qui les ont confessés...; d'ailleurs, il est constant que M. le Curé prant incessament du thabat, et qu'ainsi les malades ne le peuvent souffrir ». Réclamations de ce chef et au sujet des violences, négligences, etc., du curé (sans date).

G. 2509. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1487-1789. — Organisation, discipline et personnel. — Extrait des statuts de l'église S^te^-Eulalie, fixant le nombre des bénéficiers à 10, non compris le vicaire perpétuel, qui sera le premier des bénéficiers (9 juin 1487). — Délibération tendant à assurer aux bénéficiers la possibilité d'exposer leurs avis «sans crainte d'être exposé aux insultes d'un quelq'un », et punissant d'une amende les injures (H janvier 1743). — Présentation par Jean-Joseph de Guyonnet, Chevalier, seigneur de la maison noble de Cugnols, conseiller honoraire au Parlement, « seigneur des maisons nobles de Labatut et de Masuges, et en cette dernière qualité patron laïc de la chapelle de Jourdain Hostein », fondée à S^te^-Eulalie (21 septembre 1784).

G. 2510. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

XVII^e^-XVIII^e^ siècle. — Organisation, discipline et personnel. — Réponse des bénéficiers « aux plaintes faictes contre nous en congrégation par M^e^ Léonard Chapetot, aussy prestre et bénéficier de lad. église» : les bénéficiers ont eu raison de se tenir dans le chœur fermé de leur église, « le presbitère estant réservé pour la seule célébration de la sainte messe ou pour NN. SS. les prélats » (sans date). — Mémoire contre les bénéficiers, visant une concession qui leur a été faite par les paroissiens de six chambres, à condition d'y résider effectivement (sans date).

G. 2511. (Liasse.) — 1 cahier de 47 feuillets papier, 4 pièces papier.

1491-1494. — Organisation, discipline et personnel. — Procès entre Biaise Norrisson, curé, et les bénéficiers. — Délibération de Jean Dubosc, archidiacre de Blaye, et autres membres du chapitre S^t^-André (5 novembre 1491).

G. 2512. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1548-1590. —Organisation, discipline et personnel. Procès de Gabriel de Beyres, bénéficier.

G. 2513. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1675-1699. — Organisation, discipline et personnel. Procès des bénéficiers contre Passarieu, curé. — Mémoire contre le curé Passarieu : il est né à Condom, de même que Cadeot, son procureur; il doit la cure à celui-ci, qui lui a fourni des mémoires contre Rosés. Passarieu, pourvu depuis le 27 avril 1678, ne s'étant pas fait installer, Rosés obtint une nouvelle provision de Rome, se présenta en février 1681. « Il arriva que Rosés, ayant trouvé l'autel occupé par Chantegrit, qui disoit la messe de parroisse, il enleva le calice de dessus l'autel et avoit même posté des gens qui disoint hautement qu'il faloit coupper la chasuble sur le corps au bénéficier qui disoit la messe » (sans date).

G. 2514. (Liasse.)— 1 cahier de 11 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1619-1760. — Organisation, discipline et personnel. Procès entre les bénéficiers et Pénavère, l'un d'entre eux. — Union par le cardinal de Sourdis de chapellenies fondées à S^te^-Eulalie. « Parrochialem ecclesiam S^tæ^-Eulaliæ inter caeteras hujus civitatis Burdig., cum multitudine et frequentia populi, tum aedificiorum magnificenlia conspicuam, maxime vero corporum sanctorum martyrum Clari, Justini et sociorum cura et pietate christianissimi regis simul atque imperatoris augusti Caroli Magni in eo a se ædificato sacello quiescentium claram», etc. (19 avril 1619).

G. 2515. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1762-1765. — Organisation, discipline et personnel. Procès tendant à faire vider une maison bénéficiale qu'un bénéficier a dûment choisie. — Procuration donnée par Pierre-Charles Dubos, ancien chanoine de S^t^-André de Bordeaux, prieur commendataire de S^te^-Marie-Madeleine de Gillet en Médoc (26 juin 1762). — Délibération des bénéficiers : « MM. Laffiteau et Cressens, tous les deux en rigoureuse, ne peuvent signer» (10 novembre 1765).

G. 2516. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1766. — Organisation, discipline et personnel. Procès contre J.-B. Pinton, curé de S^t^-Genès-de-Castillon, ancien bénéficier de S^te^-Eulalie.

G. 2517. (Registre.) — In-4°, recueil factice de 141 pièces parchemin et papier.

1625-1699. — Droits et revenus divers. Recueil de pièces originales. — Requête visant le testament de Pierre Seguin, curé de S^te^-Eulalie, du 7 novembre 1615 (3 février 1625; n° 9). — Arrêt entre les bénéficiers et Jacques Tastet, curé de Toumeyrague (21 juillet 1628; n° 11). — Reconnaissance pour un bien sis à La Tresne, lieu dit anciennement à Baltazar-Micqueau et actuellement au Port de Coulomb, et pour un bois dans la môme paroisse, lieu dit à Baltazar, *alias* au Bois d'Andron, près le bois de Pierre de Tustal, écuyer, s^r^ de la maison noble de S^t^-Jullien (27 juillet 1633; n° 18). — Notification à Suzanne de Mazerolles, supérieure du couvent de Notre-Dame (17 janvier 1639; n° 22). — Reconnaissance pour une maison avec jardin, sise rue Bouhault, devant le couvent des Augustins, près la porte de S^t^-Julien (9 mai 1639; n° 23). — Arpentement du fief des bénéficiers à L'Isle-S^t^-Georges (22 septembre 1643; n° 36). — Mentions de paiements « en réalles d'argent du coing d'Espaigne» (14 décembre 1643 et 22 mars 1644; n° 37). — Testament do Bernard de Chevalier, receveur des consignations; il a eu deux filles : feu Suzanne, mariée à M. de Pommiers, baron d'Agassac, président à la première des Enquêtes, et Jeanne, mariée au s^r^ de Tausya, écuyer, s^r^ Du Courault (12 août 1647; n° 50). — Sommation par Jeanne Chevalier, veuve de Jacques de Tausia, lequel a été enseveli à S^te^-Eulalie (15 novembre 1661; n° 65). — Vente par Jean de Berteuil, seigneur-baron de Feuillas, habitant en sa maison noble de Feuillas, paroisse de Floirac, de la métairie noble de Floraguet, même paroisse (5 janvier 1662; n° 66). — Reconnaissance pour une maison sise rue des Ayres, «au-devant l'esglize que les Révérans Pères Jésuittes font battir» (29 novembre 1673; n° 80); — pour une maison sise rue de la Vieille-Craberie ou du *Puch-Salat,* à l'angle de la rue Lauriac (8 janvier 1675; n° 85). — Ordonnance archiépiscopale réglant un différend entre Chapetot, « ancien des bénéficiers », et les bénéficiers (6 août 1681; n° 103). — Reconnaissance par noble Raimond Durribaut, citoyen, banquier, ancien directeur du commerce des Indes Orientales en la chambre particulière de Guienne, en faveur d'Henri Duboscq, écuyer, archiprêtre de Lesparre, curé de S^t^-Estèphe, chapelain à S^te^-Eulalie (9 mars 1683; n° 107). — Concession de sépulture à Marguerite de Maillard, veuve de Thibaud de Lavie, premier président au parlement de Navarre, à l'endroit où Jean-Denis, son fils, est inhumé, à l'est de la croix (23 janvier 1688; n° 115). — Déclarations par le syndic de S^te^-Eulalie des droits de seigneurie foncière sur des maisons de Bordeaux (1689?; n^os^ 117-119). — Déclaration par les bénéficiers (18 juillet 1692; n° 133). — Reconnaissance par sœur Marie de N.-D., prieure, et Catherine-Paule de Jésus, sous-prieure des religieuses de S^te^-Catherine de Sienne (30 juin 1694; n° 135).

G. 2518. (Registre.) — ln-4°, recueil factice de 82 pièces parchemin et papier.

1700-1771.— Droits et revenus divers. Recueil de pièces originales. — Reconnaissance au profil de François de Betbeder, docteur en théologie, archiprêtre de Sordes, titulaire de la chapellenie de Peybouey, fondée

à S^te^-Eulalie (7 mai 1733; n° 23). — Acceptation de l'offre faite par un bénéficier d'un terrain dans l'enclos de l'église, « pour y bâtir une chambre qui nous serviroit [de] lieu d'archives pour y mètre les papiers de la communauté» (12 juillet 1734; n° 24). — Accord avec Catherine de Lassalle de Cabiro, demoiselle, dame de la maison noble de Gassies, paroisse de La Tresne (1^er^ juillet 1748; n° 43). — Sommation par la fabrique aux bénéficiers de laisser prendre au puits qui est dans leur enclos l'eau nécessaire pour les réparations de l'église (31 mai 1751; n° 54). — Extrait d'une reconnaissance consentie par Jean Brunaud, citoyen de Bordeaux, seigneur de la maison noble du Branna de Rostaing (20 mai 1768; n° 58, f° 20 v°). — Constitution de rente par sœur Valérie de S^t^-Basile, prieure, et autres religieuses de la Madeleine (14 juillet 1759; n° 73); — par sœur Marie Lombard, supérieure, sœur Marie Labarde, préfète, et autres religieuses de S^te^-Ursule (4 mars 1761 ; n° 76); — par sœur Anne-Thérèse de S^t^-Joseph, prieure, Françoise-Amante, sous-prieure et seconde dépositaire, Marie-Angélique, première dépositaire, et Rose de Jésus, troisième dépositaire des Carmélites (27 novembre 1770; n° 80).

G. 2519. (Registre.) — In-4°, 5 feuillets parchemin de tables et 75 feuillets parchemin.

1417-1457. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Terrier. « Asso es lo libre contenent las cartas deus esporles et infeudacions... E per so quar aucunas de belz per forssa de antiquitat e per exhibir e produyre en plusors locs e quar las medissas cartas eran separadas l'una de l'autra e se perden, fo ordenat que lasdeitas cartas fossan enregistradas e encorporadas de mot a mot en lo present libre e consignadas de la propria man deus notaris qui las aven recebudas» (fol. 1). — Reconnaissance par « Arnaud Deus Camps, demorant au loc de Erba-Fabeyra en Bordales», et investiture par Pierre de Lacoste, archiprêtre d'Entre-deux-Mers (18 avril 1418; fol. 3 v°). — Bail à fief par le même archiprêtre (24 avril 1417; fol. 5). — Actes datés du 30 juin 1417, visant une procuration datée : « Octava die menssis marcii anno ab Incarnacione Domini millesimo cccc° decimo septimo » (fol. 7 et 8 v°). — Reconnaissance pour « quatorze arregas de vinha... et I casalhon de terra» (30 novembre 1418; fol. 20); — pour une maison « en la rua apperada de Las Estubas..., entre Postau de Nolin Blanc, d'una part, e la tor de mossen Guilhem Serpot, calongede Sent-Andriu de Bordeu, d'autra part » (2 avril 1418; fol. 28); — pour une terre sise à Bègles, lieu dit *aus Camps d'Angles,* confrontant « aus paduens deus prodomes de Becgla » (4 février 1432, n. s.; fol. 37 v°); — pour « sincq arregas de binha aperadas joalas » (25 février 1435, n. s.; fol. 48 v°).

G. 2520. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets parchemin.

1479-1611. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. — Registre formé de plusieurs terriers. — Reconnaissance de « lot aquet hostau ab dos estages..., en carreyra de las Estubas et parropia Senta-Auladia de Bordeu, entre l'ostau de Guiraud Blanc, d'una part, et la tor de la vila que ten moss. Johan Gimel, d'autra » (il décembre 1482; fol. 4 v°). — Reconnaissance en présence de Michel de Bonnefon, « raporteur et certificateur des criées en Guienne» (14 juillet 1611; fol. 33).

G. 2521. (Registre.) — In-f°, 4 feuillets parchemin de tables, 97 feuillets parchemin.

1627-1684. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Terrier. — Reconnaissance par « Anthoine Tarauque, bachelier en théologie et prieur du prieuré Sainct-Martin de Cadournes en Médouc» (14 mai 1646; fol. 29 v°); — par Martin de Chassaing, écuyer, sieur de Beauséjour, marié à Blanche de Milanges (17 avril 1680; fol. 88); — pour un bien sis à Floirac, près du chemin qui conduit « de la chapelle Nostre-Dame-Lacrois au grand chemin quy va et vient de La Bastide à Tresses» (13 septembre 1680; fol. 91); — par Jacques de Roberiq, receveur général des saisies réelles en Guienne, au nom de Claire Chavar, veuve de Gilles Le Conte, seigneur baron de La Chaume, Matta, Les Chalitières et autres lieux, seigneur de la maison noble de Lansaq, à Bordeaux, et conseiller au parlement de Toulouse, pour une maison sise rue du Petit-Judas, *alias* du Puch-des-Juifs, « confrontant le tout d'un bout, du nord, à lad. tour noble de Lansaq » (28 décembre 1680 ; fol. 92); — pour une vigne sise à Talence, confrontant « à une petite pièce de terre quarrée dans laquelle il y a trois à quatre pieds de vigne du mesme fief» (21 mars 1683; fol. 94).

G. 2522. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets parchemin.

1482-1709. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Terrier et actes originaux. — Reconnaissance pour un pré sis à Villenave, lieu dit à *l'Estausey,* touchant « au camin peyrat » (22 février 1482, n. s.; fol. 8);

— par Jean Dessenault, conseiller au Parlement, seigneur de La Begueyresse et de Birac, pour un bien à Haut-Brion, près Crespiac, paroisse S^te^-Eulalie (21 mars 1697; fol. 10); — pour une « maison et adouberie size et située dans la présente ville, rue anciennement appellée rue de Lestables et de Tuscanan, et à présent rue de sur le Mur» (28 juin 1695; fol. 12); — pour une terre, mothe et pré à Pompignac, « au lieu appellé à *Mothe de Gat,* au dessoubz la fontaine de Cordes, autrement au grand pré de Cordes, à la Fourquèze et à la Mothe de Jean de Massenac » (31 décembre 1643; fol. 16).

G. 2523. (Registre.) — In-f°, 138 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. « Lièvе généralle et raisonnée des fiefs qui sont dans la censive, et directité de Messieurs les curé et bénéficiers de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux».— Mention d'une tenure de J.-B. de Solminiac, chevalier, seigneur de la maison noble de Lamothe de Chaume (fol. 42); — d'une maison, « rue des Combes, anciennement appellée de la Voûte du Renard, faisant le coin de celle des Trois-Chandelliers » (fol. 55) ; — d'une tenure de Denis de Maccarty, écuyer, seigneur de la maison noble de Fouvidal (fol. 59); —d'une tenure de J.-B. Vandebrande, sise rue Brande, aux Chartrons (fol. 64); — de Bernard Lagarde, « aprécia-teurde la Douane de Bordeaux » (fol. 84); — de Jean-Antoine Blanc, ancien lieutenant du Roi en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Guienne, professeur d'hydrographie (fol. 119). — « M^rs^ Barreyre et Gernon, négociants aux Chartrons, au nom de la société anglaise, tiennent une maison nommée salle Anglaise» (fol. 131).

G. 2524. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1561-1789. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Lièves fragmentaires et divers. — Dénombrement des maisons dans la mouvance des bénéficiers, à Bordeaux : une maison confrontant de l'est à la rue Danfert, de l'ouest à la rue du Cerf-Volant, du midi à la rue Poitevine, du nord à la tour de Lansac; maison démolie confrontant du midi à la rue S^t^-Germain, du nord à la tour de Riquet, de l'est à la chapelle S^t^-Esprit (juillet 1693). — Affaire avec Pierre Boudet, « pratissien expérimanté à la recherche de fiefs», chargé par les bénéficiers de leur signaler les fiefs relevant d'eux (1706-1710). — Lettre au syndic des bénéficiers: «Lorsque j'ay cru être à l'abry de la famine, la rigueur des tems a voulu qu'on commençât les nouvaux chemins royaux en cette jurisdiction». Les pluies sont excessives depuis 7 mois; la Garonne est montée de 30 pieds (S^t^-Macaire, 1^er^ juin 1751). — État des revenus des bénéficiers de S^te^-Eulalie(10 juin 1756). — Rapports des bénéficiers avec Alart, feudiste à Cadillac (1775-1785).

G. 2525. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 49 pièces papier.

XV^e^ (?)-XVIII^e^ siècles. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Lièves fragmentaires et divers. — Analyse de reconnaissances du 16 septembre 1683 (?) pour une maison à l'angle des rues Poitevine et d'Enfer, confrontant du nord aux appends de la cour de la tour de Lansac, et du 28 août 1506, pour des immeubles dans la rue du Puits-des-Juifs, près la tour de Lansac (sans date). — « Au livre de mise de 1675, donné pour mettre une plaque de fer au dehors du pilier du chœur pour conserver l'inscription qui est écritte en lettre gotique sur led. pilier, faitte par un bénéficier de lad. église, 15 1. » (sans date). — État présenté par Joseph Alar, féodiste, des frais qu'il a faits pour établir le terrier de la chapelle de Videau Descamps, avec des observations sur chaque chef de demande. Article 10 : il réclame 72 1. pour un voyage de 6 jours à Bordeaux; on répond qu'il lui serait dû au plus 6 1. par jour, «n'étant pas géomètre, mais simple féodiste» (sans date). — Analyse de la déclaration faite, le 14 juillet 1553, par les bénéficiers, de leurs fiefs (sans date).

G. 2526. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1531-XVII^e^ siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux. — Notification à Suzanne de Mazerolles, prieure du couvent Notre-Dame (17 janvier 1639).

G. 2527. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1565-XVIII^e^ siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : les Aygats, rue des Ayres.

G. 2528. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1632. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue des Ayres. Procès contre Pierre Eymery, chirurgien.

G. 2529. (Liasse.) — 1 cahier parchemin de 10 feuillets, 27 pièces papier.

1540-XVIII^e siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue Barreyre (aux Chartrons), à Barreyres (près la porte S^t-Julien), rues Beau, Beaufleury, Borie, Bouhaut et Burga. — *Rue Barreyre.* Reconnaissance pour une maison sise aux Chartrons, « lieu anciennement apellé *au Nougueyrou,* La Flèche-Feulis, Gatebois et au Pas de la Pucelle, et à présant rue Bareyre» (16 janvier 1775). — *RueBeau(?).* Analyse d'une investiture du 2 mai 1385 par frère Laurent Costans (?), prieur de l'hôpital S^t-James (sans date). — *Rue Bouhaut.* Analyse d'une esporle du 9 mai 1639 consentie par Luc Bertheau, comme prieur du prieuré de S^t-Julien (XVIII^e siècle).

G. 2530. (Liasse.) — 1 cahier de 42 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1543-1771. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rues Caguemule et du Cahernan, à Campeyraud, à Cap-de-Barche, à la Cerise, aux Chartrons, rues des Combes et de la Corderie, à la Coudanne, à Crespiac, à S^t-Crapasy. — *Rue des Combes.* Analyse d'une reconnaissance pour une maison sise « rue appellée des Combes et anciennement la Voûte du Renard » (sans date).

C. 2531 (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 37 pièces papier.

1204-l691 (?). — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue du Cahernan. Procès contre le Domaine. — Requête pour le fermier du Domaine : Jean, roi d'Angleterre, a donné en *1126 (sic)* la terre de Bègle à Élie Vigier, ascendant de Raimond Colomb, sous la redevance d'un autour sor, qui est la môme mentionnée dans l'acte de 1273; le s^r de Ségur, conseiller au Parlement, possède la plus grande partie de la paroisse sous la même redevance d'un autour sor, évalué à 100 s. (11 avril 1687). — Concession par Jean, roi d'Angleterre, à Élie Vigier, citoyen de Bordeaux, de «terram quæ dicitur Beglis et totam terram quam habuinus in dominio nostro in parrochia Sancti-Petri de Begle ». Extrait « du livre cotté E, demeuré dans le trésor du domaine du Roy en Guienne, au feuillet collé VIII^x V » (20 juin 1204). — Hommage par Alpaïs, tutrice de Guillaume-Raimond Colomb, son fils, pour divers biens, notamment « quidquid habet in parrochia de Budos, ratione affarii de Benaujas ». « Extrait d'un livre de l'Ombrière coté F, fol. 16 v°, qui est dans les archives du bureau du domaine du Roy en la Généralité de Guienne » (30 mars 1273).

G. 2532. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1571-1621. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : à Cantegric. Procès contre les Jésuites.

G. 2533. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 18 pièces papier.

1614. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue des Combes. Procès contre Mathurin Salamon, avocat.

G. 2534. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 17 pièces papier.

1590-1593. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : à La Coudanne. Procès contre Étienne de Maisonneuve, avocat, et Jean Reynaud, praticien.

G. 2535. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1569-XVIII^e siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rues Désirade et des Faures, à Figueyreaux, à Fosseléon, Les Graves, à La Gravette, rue Gauriac, à L'Homme-Mort. — *Rue des Faures.* Reconnaissance au profit d'Henri Du Boscq, écuyer, archiprêtre de Lesparre, curé de S^t-Estèphe en Médoc, titulaire d'une chapellenie de S^te-Eulalie (8 juillet 1678). — *Figueyreaux.* Esporle par Marie du St-Sacrement, prieure, Marie de S^t-Paul, sous-prieure, et les religieuses du couvent de S^te-Catherine-de-Sienne (6 juillet 1731).

G. 2536. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1538-XVIII^e siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue Labirat, à La Manufacture, rue Marceille, à Marifoix, rues Maubec et Médoc, à Naujac, rues Neuve et Neuve-Notre-Dame.

G. 2537. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 23 pièces papier.

XVI^e siècle-1771. —Droits de propriété et de

seigneurie foncière à Bordeaux : la Palu, au Pas-de-la-Pucelle, rue Permentade, à Peypinet, rues Pierre-Amauvin, Poitevine, à Pradets, rue du Puits-des-Juifs et de La Rousselle.

G. 2538. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 47 pièces papier.

1600-1782. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : à La Rode, paroisse S^te^-Croix, rue et paroisse S^te^-Eulalie. — *Paroisse S^te^-Croix.* Reconnaissance pour un labour auparavant en vigne, « contenant un journau ou environ à bœuf et la journée de douze ou trèze hommes » (28 février 1600).

G. 2539. (Liasse.) — 22 pièces papier.

l557-XVIII^e^ siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : à S^t^-Genès, paroisse S^t^-Michel, à S^t^-Nicolas, rue de Ségur, au Sendey, Sous-le-Mur, route de Toulouse, rue de Tuscanan. — *St-Genès.* Reconnaissance pour une terre confrontant de l'est à la croix de S^t^-Genès (10 avril 1604).

G. 2540. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1583. — Droits de propriété et de seigneurie foncière. Plantier de S^t^-Nicolas. Procès contre Ogier de Board, relativement à la directité d'un bien. — Sentence enjoignant aud. défendeur de produire le livre de raison de feu son père, et à sa mère de jurer si elle a des quittances d'arrérages de la rente réclamée par les bénéficiers.

G. 2541. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1537-1599. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : au Sendey. Procès contre Nicolas Beaugrand, maréchal, et le syndic du collège de la Madeleine.

G. 2542. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1512-XVIII^e^ siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Artigues.

G. 2543. (Liasse.) — 2 cahiers de 68 feuillets papier,
1 pièce parchemin, 21 pièces papier.

1650-1670. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Artigues. Procès contre Samuel Martin, dit Carbon.

G. 2544. (Liasse.) — 1 cahier de 38 feuillets papier,
2 pièces parchemin, 32 pièce» papier.

1389-1754. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bassens, Baurech, Beautiran, Bègles et Bouliac. — *Baurech.* Assignation visant une reconnaissance du 14 mai 1646, consentie par Antoine Taranque, bachelier en théologie, prieur de S^t^-Martin de Cadourne (27 novembre 1743). — *Beautiran.* Reconnaissance pour un pré « appellé entiennemant *Le Pesquey* et au-devant la terre où estoict antienn[em]ent le château appellé de Feugueyres, autrement Artiguesasses » (4 janvier 1684). — Lettre du féodiste « chargé du renouveau du papier terrier de la terre de La Prade » : les seigneurs de Beautiran jouissant depuis des siècles de la seigneurie sur un enclos, on demande aux bénéficiers leurs titres sur une pièce de cet enclos (6 juillet 1751).

G. 2545. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier,
1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

1321-XVIII^e^ siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Canéjan et à Genon. — *Cenon.* Déposition de quatre laboureurs de Lormont, dont aucun ne sait écrire (14-17 mars 1541, n. s.). — Reconnaissance par Bernard Esquerre, commandeur de la Merci à Bordeaux (6 août 1622).

G. 2546. (Liasse.) — 2 cahiers de 30 feuillets papier,
2 pièces papier.

XVIII^e^ siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Cenon. Lièves.

G. 2547. (Liasse.) — 3 cahiers de 31 feuillets papier,
34 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1508-1541. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Cenon. Procès contre Marie Thibault, femme d'Arnaud de Caupenne. — Enquête : déposition de Pierre Guirauldon, laboureur et charpentier de barriques (16 juin 1533).

G. 2548. (Liasse.)— 1 cahier de 12 feuillets papier,
1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1551-1575. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Cenon. Procès contre Jeanne de Caupenne, femme d'Arnaud Landry, avocat. — Réponse pour les

bénéficiers : l'appel n'est pas recevable, parce qu'il s'agit d'une rente de 4 l. 5 s., et les présidiaux sont compétents jusqu'à 10 l. de rente foncière (sans date).

G. 2549. (Liasse.) — 1 cahier de 37 feuillets papier, 2 pièces papier.

1583. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Cenon. Procès contre Jean Dutreuilh et consorts,

G. 2550. (Liasse.)— 1 cahier de 52 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1530-1755. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Eysines et à Floirac. — *Floirac.* Arpentement des biens sis à Floirac, mouvant de Jean Du Bernat, chanoine en l'église collégiale S^{t}-Michel de La Réole, titulaire d'une chapellenie fondée à S^{te}-Eulalie de Bordeaux par feu Marquise Colomb (sans date).

G. 2551. (Liasse.) — 1 cahier de 23 feuillets papier, 1 pièce papier.

XVIII^{e} siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Lièves.

G. 2552. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 34 pièces papier.

1590-1593. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Jean Regnaud, praticien.

G. 2553. (Liasse.) — 1 cahier de 32 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 13 pièces papier.

1601-1604. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Arnaud Mondanet, marchand, habitant de Floirac. — Enquête à Floirac, « e n la maison et hostèlerie de François... hoste» (19 décembre 1602).

G. 2554. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1611-1628. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Jean de Lamarrigue, procureur au Parlement.

G. 2555. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1628-1749. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Descorps, bourgeois et marchand de Bordeaux. — Requête des bénéficiers relative à une terre sise à Floirac, « lieu appellé au Champ d'Aillan, au travers de laquelle pièce est le nouveau grand chemin qui vient d"estre fait, qui conduit de La Bastide à Créon » (10 septembre 1748).

G. 2556. (Liasse.) — 13 pièces papier.

1602-XVIII^{e} siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Gradignan, La Tresne et Léognan.

G. 2557. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1412-1787. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à L'Isle-Saint-Georges. — Baux à vie par François Berum (?), vicaire perpétuel de S^{te}-Eulalie, visant un jugement de 1476 rendu par « la honnorabla cor de Messiors los prebots de L'Ila-Saint-George» (copie; 28 octobre 1477).

G. 2558. (Liasse.) — 9 pièces.

1598. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Lormont. Procès contre Jacques Pichon, écuyer, sieur de Carriet.

G. 2559. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1441-1787. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Loupiac et à Ludon. — *Loupiac.* Reconnaissance par un boucher de Cadillac pour une vigne sise dans la paroisse de Loupiac, confrontant à la vigne de « Berthomiu de Loucanha » (30 janvier 1441, n. s.).

G. 2560. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 21 pièces papier.

1539-XVIII^{e} siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Martillac. — Procès contre Jacquette Leclerc, veuve d'Antoine Coudroy, procureur en la Cour (1539-1584).

G. 2561. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1489-XVIII^{e} siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Mérignac, Pessac, Pompignac, Sadirac, St-Loubès, S^{t}-Macaire et S^{t}-Selve. — *Sadirac.*

Assignation « à messire de Martin, escuyer, seigneur abbé de Foursac», à reconnaître d'une maison, four à pain, four à poterie, etc., sis à Sadirac, lieu dit *au Truch de Laurian* (10 décembre 1680). — S[t]-*Macaire.* Lettre d'un féodiste : il est chargé des terriers de divers seigneurs «qui m'ont tous deffendu de rien entreprendre, attendu la misère générale dans laquelle les habitans de cette jurisdiction se trouvent » (12 juin 1752). — *S[t]-Selve.* Reconnaissance pour une terre qui « dura en lonc deu camyn herrat qui ba a Cabanac, de l'un cap, entro a l'autre camyn herrat, de l'autre cap» (copie: 27 août 1489?).

G. 2562. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1521-1646. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Pompignac. Procès contre Laurent Richard, procureur et auditeur des comptes en la Cour.

G. 2563. (Liasse.) — i pièces papier.

1739. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Pompignac. Procès contre Victor Vinatier, forgeron à Pompignac. — Assignation à esporler pour «toute icelle pièce de terre, pred et motte ..., de la contenance de neuf journaux, scittué en lad. parroisse de Pompignac, au lieu appellé à Motte de Gat, audessous la fontaine de Cordes» (5 avril 1739).

G. 2564. (Liasse.) — 22 pièces papier

1466-XVIII[e] siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Talence, Tresses et Villenave. — *Tresses.* Assignation à esporler pour une vigne dans la paroisse de Tresses, lieu dit à Mélac, près des chemins qui conduisent de la chapelle de Mélac à Camarsac et à Carignan (27 novembre 1642). — Analyse de « la reconnoissance consantie en faveur du Roy par les habitants des parroisses de Tresses et Mellac, le 13 mars 1273, par laquelle ils déclarent tenir de S. M. toutes les terres qu'ils possèdent dans lesd. parroisses... et qu'ils n'ont aucuns biens en franc-aleu » (2 septembre 1771).

G. 2565. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1657-1663. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Talence. Procès contre Pierre Moureau, chanoine de S[t]-André.

G. 2566. (Liasse.) — 1 cahier de 17 feuillets papier, 20 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1497-1599. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc.

G. 2567. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1601-1696. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. — Reconnaissance de dette au profit d'Anne Destadens, veuve de feu Jacques Trenchant, maître libraire (3 septembre 1601). — Reconnaissance de dette par André Montigault, maître fourbisseur, habitant à Bordeaux, rue du Cancéra, au profit de la môme (25 février 1603).

G. 2568. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1714-1788. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. — Paiement par Anne Bouvard, supérieure des Orphelines de Bordeaux (24 août 1733).

G. 2569. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 10 pièces papier.

XV[e]-XVIII[e] siècles. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. — État des anniversaires fondés à S[te]-Eulalie, dans l'ordre de la date de leur célébration (sans date). — Factum pour les bénéficiers contre Bourousse, curé, qu'ils accusent de captation de legs : le curé a tant de messes à célébrer pour la paroisse, pour les enterrements, « ensuitte pour les mariages et accouchées, » qu'il ne peut pas satisfaire aux volontés des testateurs (sans date).

G. 2570. (Registre.) — ln-8°, 16 feuillets papier.

XVI[e] siècle. — Droits de propriété mobilière. État des anniversaires et des rentes y affectées. — Rente sur une maison sise rue Bernard-Piucelle, *alias* Tombeloly (fol. 7 v°). — Installation d'Arnaud Destanque, curé de S[t]-Étienne-du-Tourne, en présence de Pierre Boulangier, ancien curé (22 août 1578; couverture).

G. 2571. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

1591-1592. — Droits de propriété mobilière : créances, renies, etc. Procès contre Bernard Boysse, notaire, et Jean Freychinet, bourgeois et marchand de Bordeaux.

G. 2572. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1567-1602. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. Procès contre Raimonde Boisard, Étienne Gabault et autres.

G. 2573. (Liasse.) — 2 cahiers de 65 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1649-1714. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. Procès contre François de Romat, avocat général à la Cour des Aides.

G. 2574. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1731-1732. — Droits de propriété mobilière : créances, rentes, etc. Procès contre la confrérie des tanneurs. — Accord mettant fin à une contestation qui est survenue avec les tanneurs, « quoyque de tout temps et ancienté la frérie des maîtres tanneurs, dédiée à la S^te^-Vierge, ait été déservie dans ladite église parroïssiale S^te^-Eulalie et dans une chapelle à eux affectée» (26 novembre 1731).

G. 2575. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 8 pièces papier.

1759-1770. — Comptes des syndics de 1759 à 1769. — Compte de Peinthon, syndic, pour 1759. Dépenses : 1 l. 6 s. pour 8 livres de pain choine; jambon glacé à 1 l. 4 s. (fol. 6). — Compte de Peinthon, syndic, pour 1761 : «Reçu de deux prêtres irlandais qui ont évangélisé à S^t^-Clair pour la société, 5 l. 16 s. 3 d. » (fol. 2). — Comptes de Lavialle, syndic, pour 1763; dépenses pour un déjeuner : longe de veau, 3 l.6 s.; 12 livres de pain, 1 l. 16 s.; artichauts à 18 s. la douzaine.; etc. (fol. 7). — Compte de Lavialle, syndic, pour 1764. Dépense : vin à 16 s. le pot (fol. 3). — Comptes de Lavialle, syndic, pour 1765. Dépenses : pain à 6 s. 2 d. la livre; artichauts à 12 s. la douzaine; vin à 10 s. la bouteille (fol. 3). — Comptes de Lavialle, syndic, pour 1767. Dépenses : 8 bouteilles de vin, 4 l.; 1 alose, 5 l. 10 s.; 8 livres de pain, 1 l. 8 s.; etc. (fol. 4). — Comptes de Lavialle, syndic, pour 1769. Dépenses: vin, à 10 s. la bouteille; vin, à 12 s. le pot, « pour les sacretains, fossoyeur et servants »; jambon glacé à 24 s. la livre; asperges à 35 s. la botte; pain à 4 s. la livre (fol. 2).

G. 2576. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 6 pièces papier.

1770-1774. — Comptes des syndics. — Comptes pour 1770 : « Envoyé à M^me^ Brun, épouse de notre notaire... 2 livres de chocolat, » 6 l. (fol. 7). — Cahier de recettes et dépenses de Cordes, syndic en 1771 : recette de 50 l. payées par Parrot, « garde bonnet du palais » (fol. 1); — de 24 l. payées par la confrérie des parcheminiers (fol. 1 v°). — Dépense de 3 l. pour 8 bouteilles de vin, de 50 s. pour 10 livres de pain, etc. (fol. 6 v°); — de 38 l. 8 s. pour « la bougie que nous envoyons chaque année à M^rs^ nos procureurs et notaire » (fol. 7); — de 6 l. à M. Phély, «pour un carrosse dont il s'est servi pour remercier nos juges sur le gain de notre procès» (fol. 7); — de 28 l. 5 s. pour travaux et fournitures à deux cuves : « deux livres résinne pour faire du ciman, » etc. (fol. 8). — Compte de Cressen, syndic, pour 1773 et partie de 1774. Dépenses : 21 l. • pour la bougie que j'ay distribué à notre avocat, procureur et notaire » (fol. 3). — Recettes : 132 l. et 33 l. pour un tonneau et pour une barrique de vin rouge de L'Isle S^t^-Georges (fol. 4).

G. 2577. (Liasse.) — 47 pièces papier.

1542-1768. — Pièces comptables. — Paiement à Papon, couvreur, pour « avoir couvert à neuf les archives » (7 mars 1749).

G. 2578. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 25 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1493-1599. — Procès.

G. 2579 (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1602-1755. — Procès.

G. 2580. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

XVII^e^-XVIII^e^ siècles. — Procès. — Exposé pour les bénéficiers contre Léglise, appelant d'une sentence du sénéchal: «Comme ledit Léglise est un marchant de vin, il n'a pas été au pouvoir de l'intimé de faire juger son procès pendant deux ans..., par le pouvoir que ledit Léglise avoit sur l'esprit de ces juges » (sans date).

G. 2581. (Liasse.) — 1 cahier de 25 feuillets papier, 2 pièces papier.

XVII^e siècle. — Inventaire des titres. — Analyse d'une esporle du 22 novembre 1565, pour un appentis dans la paroisse de S^te-Eulalie, « en la rue de Dejus-le-Mur, autrement de Toscanan, qui veut dire à présent la rue des Trois-Canards ou bien la rue Caquemulle » (fol. 14).

G. 2582. (Registre.) — Petit-in-4°, 136 feuillets papier, 6 pièces papier.

XVIII^e siècle. — Divers. Livre d'un bénéficier. — Conditions faites avec les domestiques : l'un, 24 écus par an et l'entretien; puis 24 écus par an sans l'entretien (fol. 38). — Inventaire : chambre obscure, « boëtte et chevalet pour peindre en détrampe, » seringue avec sa boîte, marmite économique, machine électrique avec ses accessoires, canne à pomme dorée et canne «à deffense», « fourneau à l'esprit de vin», parasol, parapluie vert en soie, etc. (fol. 47). — Recettes nombreuses contre toute espèce de maux de reins, contre le cancer, contre toute maladie cutanée invétérée, contre le panaris, etc. (fol. 124 v°).

G. 2583. (Liasse.)— 13 pièces papier.

XVI^e-XVIII^e siècles. — Divers.

PAROISSE SAINT-MAIXANT DE BORDEAUX.

G. 2584. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 16 pièces papier.

1502-XVIII^e siècle. — Documents divers. — Lièves fragmentaires contenant les analyses d'esporles : du 8 mai 1630, pour Guil. Bertrand, curé; du 25 juillet 1627, pour le môme; du 25 novembre 1637, pour le même(?); du 12 décembre 1641, pour Hervé Blanchet, curé; du 11 février 1703, pour Pierre Destange, curé; du 21 juin 1659, pour Hervé Blanchet, curé; etc. (s. d.).

PAROISSE SAINT-PAUL DE BORDEAUX.

G. 2585. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1599-XVIII^e siècle. — Organisation et personnel. — Ensaisinement de Pierre Bouyer, nommé vicaire perpétuel de Saint-Paul (avril 1599). — Analyses d'actes établissant c que le terrain hors les murs des anciennes portes Dijaux, le long de la rue « Ponlong, jusques et au delà de la Chartreuze, tirant vers les ruisseaux de Lamothe et du Peugue, est situé dans la parroisse S^t-Paul, dans la parroisse S^t-Paul-S^t-Christophe ou tout simplement dans la parroisse S^t-Christophe » (XVIII^e siècle).

G. 2586. (Liasse). — 3 cahiers de 21 feuillets papier, 1 feuille papier.

XV^e siècle (?)-1535. — Lièves.

G. 2587. (Registre.)— In-8° oblong, 23 feuillets papier.

1535. — Liève.

G. 2588. (Registre.) — In-8° oblong: 32 feuillets papier.

1540-1546. — Lève.

G. 2589. (Cahier.) — In-8°, 24 feuillets papier.

1569-1594. — Lève.

G. 2590. (Lève.) — In-8°, 72 feuillets papier.

XVII^e siècle (?). — Lève pour Carignan, Floirac, etc.

G. 2591. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 2 pièces papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Lèves.

G. 2592. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1359-XVIII^e siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bordeaux : rue des Ayres, à Cazauviel, rue des Faures, paroisse et rue S^t-Paul, rue Tourat. — *Rue des Faures.* Reconnaissance en présence de Simon Maderan, « escolier, natif de Médoc » (9 mai 1553). — *Paroisse Saint-Paul.* Prêt d'une maison par la confrérie de Tous les Saints à un confrère (1^er décembre 1359). — *Bordeaux.* Acceptation de deux terres, à charge de service religieux pour les testateurs, par Simon Maderan, « prieur du prieuré Sainct-Pol et collège des séminaires de cested. ville, » sur l'intervention de l'exécuteur testamentaire et de Raimond Cadène, bénéficier de S^t-Michel « et procureur des asmes » (20 novembre 1591).

G. 2593. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1500-XVIII[e] siècle. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Bouliac, Floirac, S[t]-Loubès et Villenave.

G. 2594. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1569-1600. — Droits de propriété et de seigneurie foncière à Floirac. Procès contre Raimond de Verteuil, seigneur de Feuillas.— Transaction entre Raimond de Verteuil et Pierre Boyer, prieur du collège S[t]-Raphaël, au sujet de biens saisis à la suite d'un jugement contre Simon de Maderan, vicaire perpétuel de S[t]-Paul (3 décembre 1600).

G. 2595. (Registre.) — In-8°, 19 et 20 feuillets papier.

1560-1569. — Comptes de Simon de Maderan au nom des bénéficiers. — Reçu pour les pauvres de l'hôpital de partie de 4 l. t., montant de la cotisation imposée sur lesd. bénéficiers, par arrêt du 30 décembre 1560, pour l'entretien desd. pauvres (9 mars 1561,n. s.; fol. 3 v°). — Vente de 7 barriques de vin à 31 francs le tonneau (6 février 1563, n. s.; f° 14 v°). — Paiement d'un quart de fèves, 9 s. t. (17 février 1563, n. s.; f° 15). — Achat d' « ung calice d'estang pour le service de l'église, 15 s. t. » (15 novembre 1561; f° 16 v°). — Frais d'un procès : au président « Lachasange», 1 carton devin, 2 s. t., et « deus carions de vin à nostre raporteur et au président Largebalon», 5 s. t. (25 juin et 2 juillet 1561; f° 6 v°).

G. 2596. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1546-an III. — Droits de propriété mobilière et comptabilité. — Mention de Jean Taudinet, curé de S[t]-Paul (6 mars 1546, n. s.). — État des titres de rente au profit des pauvres : « Le bureau de charité de S[t]-Paul étoit dans l'uzage de percevoir le loyer d'une échope déléguée en faveur des prisionnaires de l'enciène maison commune » (10 frimaire an III).

PAROISSE SAINT-PIERRE DE BORDEAUX.

G. 2597. (Registre.) — In 4°, 65 feuillets papier.

1677-1694. - Registre capitulaire. — acceptation d'une fondation faite par Henri Chapotel, archiprêtre de Gradignan, aumônier de l'Archevêque (29 décembre 1690; fol. 53). — Désignation d'un bénéficier chargé de « tenir et présenter au chœur au dernier *Kirie* le livre de la pointe» (2 janvier 1692; fol.59 v°). — Réduction du cens dû pour un bien, en considération des améliorations que le tenancier y a faites (15 janvier 1693; fol. 61).

G. 2598. (Registre.) — In-f°, 218 feuillets papier.

1633-1687. — Registre capitulaire.— Délibération à l'occasion de la retraite de Simon Prieur, curé, qui s'est démis en faveur de Paignon ; celui-ci a été installé le 22 janvier (24 janvier 1636; fol. 19 v°). — Remise à un locataire de partie du loyer de sa maison, «à cause de la malladie contagieuse qui a esté en la présent ville l'année dernière et en rue des Menuds» (15 janvier 1649; fol. 78). — Délibération contre les bénéficiers qui s'absentent après le commencement de la messe, qui ne chantent pas, etc. (15 mai 1653; fol. 93). — Délibération sur le conflit entre Philippe Minvielle et Mathieu Lafitte, qui se prétendent, l'un et l'autre, curés de Saint-Pierre; ils se pourvoiront en justice, et les bénéficiers ne s'opposent pas à ce que Minvielle, qui a été le premier à prendre possession, remplisse les fonctions curiales (15 juin 1657; fol. 107). — Admission de Mathieu Lafitte en vertu d'une sentence arbitrale (5 juillet 1657; fol. 107). — Délibération portant que la pointe sera présentée à l'hebdomadier deux fois, au début et à la fin des offices (15 février 1659; fol. 116). — Composition pour les lods et ventes avec l'acquéreur d' « une maison et jeu de paulme y joignant, appellé de Tingon, scittuée….. rue Maucoudinat (19 juillet 1659; fol. 118). — Remise sur le prix de l'afferme des agrières de Floirac, à cause de gelées extraordinaires (1[er] octobre 1659; fol. 118 v°). — Délibération portant qu'il sera construit dans le cimetière attenant à la sacristie et au grand autel « un lieu voûté….. d'environ dix piedz de longeur et huict et demy de largeur», pour les archives (1[er] mai 1662; fol. 132 v°) ; — que les bénéficiers qui, pour la Chandeleur, donnent une chandelle à leur procureur au Parlement et à leur procureur au Présidial, en donneront une à Pierre Godeau, notaire, leur scribe (1[er] février 1663; fol. 136 v°); — contre l'usage qui astreignait les nouveaux bénéficiers à donner un repas, à verser une somme à la boîte des messes, enfin à fonder un anniversaire (3 septembre 1664; fol. 144 v°);— pour des propositions à faire à Duchalard en vue du classement

des archives, qui n'ont pas été rangées « despuis que la compagnie a faict bastir et construire un archivier joignant ladicte esglize » et pour la traduction « de gascon en françois, par quelque personne qui l'entende, de leurs fondations » (15 novembre 1664; fol. 146 v°). — Délibération fixant le salaire quotidien du s[r] Lalande, qui classe les archives, à 30 s. par jour de travail et à 15 s. par jour férié (1[er] décembre 1664; fol. 147). — Délibération touchant les droits de seigneurie foncière de La Tresne, Camblanes, Quinsac, Cambes et autres paroisses, aliénés au profit d'Arnaud de Gassies à la suite de l'édit de 1563, et pour le rachat desquels procès a été intenté à ses héritiers en 1638; le syndic renouvellera l'instance (15 mai 1666; fol. 151 v°). — Décision louchant un procès à intenter au curé, qui lève indûment les «droictz mortuaires» revenant à la compagnie (1[er] juin 1666; fol. 152). — Acceptation d'une proposition des Augustins en vue de l'échange de la seigneurie foncière de divers immeubles (15 juin 1667; fol. 156); — d'une proposition pareille du s[r] de Reynier, sieur de Barre, lequel cède la seigneurie foncière d'une vigne comprise dans le bourdieu noble de Malvirade (15 juillet 1669; fol. 166 v°). — Opposition à la création de deux chapiers projetée par le curé et la fabrique (25 juin 1674; fol. 184). — Désignation de deux bénéficiers qui sont priés de mettre en ordre les archives (15 juin 1675; fol. 189 v°). — Acceptation d'un legs de Jacques de Courillaud, seigneur de Bauroche, etc. (1[er] août 1678; fol. 196). — Délibération pour la visite à faire au nouvel archevêque et désignation du curé pour le haranguer (1[er] juillet 1681; fol. 204 v°).

G. 2599. (Registre.) — In-f°, 66 feuillets papier.

1689-1718. — Registre capitulaire. « Livre des délibérations de M[rs] les prêtres, curé et bénéficiers de l'église paroissiale Saint-Pierre de Bourdeaux, tenues dans leur chambre des Archives ». — «A esté aussy délibéré que toutes les copies de reconnoissances volantes qui sont dans les archives seront reliées et rédigées en terrier, à la diligence dud. s[r] syndic » (15 février 1689; fol. 2). — « La communauté consent que l'un des chapiers qui ne sera pas de sepmaine à la Cour des Aides dira la seconde messe les dimmanches et jeudis de chaque sepmaine » (15 avril 1692; fol. 9 v°). — Remise faite au locataire d'une maison, lequel a prié la compagnie d'avoir égard « au malheur du tems, auquel généralement tous les fermiers et amodiateurs se trouvent engagés par la cessation du commerce » (1[er] juillet 1693; fol. 14). — Délibération pour l'emploi immédiat de l'argent en caisse, à cause de la « diminution des espèces d'or et d'argent» (23 juillet 1693; fol. 15 v°). — Délibération pour la saisie des revenus d'une chapellenie à laquelle l'Archevêque a indûment nommé (21 septembre 1693; fol. 16 v°); — sur le projet de la Cour des Aides de clore une rue sise derrière l'église (26 septembre 1693; fol. 17). — Contribution de 6 l. par mois pour les pauvres, consentie suivant le désir du Roi (15 décembre 1693; fol. 18). — Remise des deux tiers de lods et ventes au profit de Chauvet, « nostre notaire » (15 avril 1694; fol. 19 v°). — Nomination de Denizard comme notaire de la compagnie, à la place de Chauvet, qui s'est démis (2 novembre 1696; fol. 33). — Délibération sur la construction faite par le curé de S[t]-Remi dans son bourdieu, à Bacalan, d'une chapelle « qui estoit pour l'usage du public ce qui nous causoit un grand préjudice» (1[er] mars 1697; fol. 34 v°). — Réponse d'une tenancière que les fermiers des revenus de Lormont accusaient de ne pas cultiver son bien : « Elle a tousjours fait fumer lesd. terres en bonne mère de famille;... à la vérité, comme elle ne les ensemençoit pas tous les ans, attendeu qu'elles ne le pouvoint estre, elle ne le faisoit que de deux en deux ans, comme il se fait presque par tout l'Entre-deux-Mers » (15 juin 1697; fol. 37). — Demande en réduction du prix de l'afferme des agrières de La Souys, « à cause de la disette du vin, attendu la gelée»; décision négative (1[er] juillet 1697; fol. 37 v°). — Souscription de 3 l. pour la réparation de l'église de Floirac, « qui menaçoit ruine» (2 décembre 1697; fol. 39).— Décision pour la location d'une maison à La Souys, à condition que le locataire n'ait pas de volaille pendant les vendanges (4 mai 1699; fol. 47 v°). — Délibération sur ce que « le partisan des armorie vouloit que la Compagnie en prît, elle qui n'an a jamais eu » : il sera fait « un estat des revenus en gros, pour tâcher de nous deffandre de prendre des armories » (1[er] septembre 1699; fol. 49). — Traité avec un bénéficier de S[t]-Michel et Ferrant, notaire, pour la découverte des «fiefs illiquides», moyennant la moitié des arrérages dus pour les fiefs découverts (2 novembre 1699; fol. 49 v°). — Nomination de Bouneau comme notaire de la communauté en remplacement de Denizard (15 août 1700; fol. 51 v°). — Demande du fermier de La Souys, tendant à faire évaluer le dégât subi par les vignes, qui, dit-il, sont «entièrement gelées» (15 juin 1702; fol. 59).— Demande du fermier de Lormont tendant à un rabais pour les mêmes motifs (15 novembre 1702; fol. 61 v°). — Nomination de Lemoine, notaire, en qualité de scribe à la place de Bouneau, décédé (1[er] avril 1704; fol. 63).

G. 2600. (Registre.) — In-f°, 36 feuillets papier.

1740-1774. — Registre capitulaire. — Choix de J.-B.-Simon Roy, avocat à la Cour, comme feudiste des bénéficiers (26 mai 1753; fol. 8 v°). —Mandat au syndic de traiter « pour l'indamnité des quatre maisons démolies pour rembélissement du Marché Royal et autres lieux » (25 septembre 1759; fol. 16). — «Avons délibéré que, pour nous conformer aux uzages des chapitres et communautés de cette vile, nous ne relâcherons d'ors en avant sur les lots et ventes des acquisitions qui se feront dans nos fiefs, sçavoir que le tiers quand elles n'excéderont pas la somme de 6,000 l. et, lorsqu'elles iront au-dessus, nous relâcherons la moitié, sauf un parensus de 6 l. par chaque sac de cent pistoles du prix de l'acquisition, et de 3 l., si l'acquisition forme celuy de 500 l. au-delà» (17 juin 1769; fol. 31 v°).

G. 2601. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1382-1557. — Organisation, discipline, personnel. — Collation d'une chapellenie au profit de Bernard Boey, clerc du diocèse de Bazas, par Guillaume Taillefer, chanoine de S^{t}-André de Bordeaux, archidiacre de Cernés, fondé de pouvoir d'Élie de Laville, vicaire perpétuel de S^{t}-Pierre (1er janvier 1445, n. s.).

G. 2602. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 1 cahier de 18 feuillets papier, 18 pièces papier.

1602-1649. — Organisation, discipline, personnel.

G. 2603. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1651-l68l. — Organisation, discipline, personnel.

G. 2604. (Liasse.) — 1 cahier de 44 pages papier, 60 pièces papier.

1700-1788. — Organisation, discipline, personnel. — Mémoire imprimé pour Jean-Pierre La Pause, soi-disant curé de St-Pierre, contre Michel Philippot, qui lui dispute lad. cure (1782).

G. 2605. (Liasse.) — 12 pièces papier.

XVII^{e}-XVIII^{e} siècles. — Organisation, discipline, personnel. Pièces diverses non datées. — Mémoire constatant que la communauté recoit 50 écus par an pour dire les messes à la chapelle de la Cour des Aides et avoir soin de lad. chapelle (XVIII^{e} siècle).

G. 2606. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

1606-1629. — Organisation, discipline, personnel. Réduction des bénéfices. — Ordonnance de Joachim Venier, vicaire général, constatant que la valeur annuelle des agrières est de 600 l. environ et celle des cens de 240 l. (31 décembre 1611). — Ordonnance archiépiscopale réduisant à huit le chiffre des bénéficiers, lesquels sont au nombre de neuf, et prescrivant que les chapellenies, à mesure des vacances, seront rattachées à la mense de la société (3 novembre 1606).

G. 2607. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1602-1645. — Organisation, discipline, personnel. Procès entre le vicaire perpétuel et les bénéficiers au sujet des pouvoirs du vicaire nommé par ledit vicaire perpétuel.— Installation de Simon Prieur, vicaire perpétuel, à la place d'Antoine Guillon, décédé (14 juin 1603). — Sentence des vicaires généraux contre des bénéficiers qui ont enlevé un corps pendant l'offrande et ont procédé aux funérailles, au mépris des droits du vicaire (22 août 1635). — Ordonnance de Jacques Miard, archidiacre de Cernés, vicaire général, contre les bénéficiers qui ont, au début des vêpres, emporté les livres, qui ont laissé le curé chanter seul les vêpres, qui ont versé de l'encre à la place du vicaire « dont son surpelis feut entièrement noircy et gasté » (6 février 1636). — Requête visant une sentence rendue le 19 novembre 1637, par le s^{r} 'de La Lanne, grand archidiacre de Bazas, commissaire délégué par le S^{t}-Siège (29 août 1645). — Long exposé de l'affaire : en 1602, Simon Prieur ayant été pourvu de la vicairie perpétuelle de S^{t}-Pierre sans être prêtre, poursuivit la nomination d'un vicaire qui pût le remplacer (sans date).

G. 2608. (Liasse.) — 7 cahiers de 126 feuillets papier, 14 pièces papier.

1392-1664. — Organisation, discipline, personnel. Procès Jean-Giraud-Antoine Périer, au sujet d'un bénéfice. — Réduction à 16 du nombre des bénéficiers (31 mars 1528).

G. 4609. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 14 pièces papier.

1667. — Organisation, discipline, personnel. Procès contre Jacques Laboubée, bénéficier.

G. 2610. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 47 pièces papier.

1674-1675. — Organisation, discipline, personnel. Procès au sujet de deux chapiers établis par le vicaire perpétuel. — Ordonnance archiépiscopale réglant la marche des enterrements à S[t]-Pierre : « Les enfans qui n'ont que permission de porter l'habit clérical marcheront modestement deux, à deux immédiatement après la croix processionelle », puis les clercs tonsurés, les acolytes, les deux acolytes en titre de l'église, les prêtres habitués, etc. (24 avril 1675).

G. 2611. (Liasse.) —18 pièces papier.

1596-1677.— Organisation, discipline, personnel. Procès contre Denizard, pourvu d'un bénéfice bien qu'il ne soit pas prêtre.

G. 2612. (Liasse.)— 2 cahiers de 21 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 42 pièces papier.

1553-1777. — Droits divers : déclarations, lettres de chancellerie pour terriers, etc. — État des seigneuries foncières appartenant aux bénéficiers de S[t]-Pierre dans la ville, « extraict du livre contenant la déclaration faicte en la maison commune de Bourdeaulx en l'année 1553, par-devant MM. les maire et juratz de ladicte ville qui lors estoient par les manans et habitans d'icelle et aultres des fiefz et renies qu'ilz ont deans *(sic)* l'encloz dudict Bourdeaulx et des rentes qu'ilz doibvent à cause des maisons et places qui leur appartiennent dans ladicte ville », ledit registre établi en vertu de l'édit de Compiègne du 17 juillet 1553 et comptant 966 feuillets de papier (1553). — Déclaration des fiefs qui relèvent des bénéficiers à Bordeaux (1684).

G. 2613. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets et 21 pièces papier.

1598-1770. — Droits divers : copies d'actes. — Constitution par Jacob Rallier, François et David Poyen, d'une rente de 60 l. sur leur raffinerie des Chartrons (28 octobre 1701 ; fol. 5). — Accord des bénéficiers avec Gilles de Geneste, sieur de Favars, président aux Enquêtes, et autres *ouvriers,* touchant les anniversaires (5 juillet 1620; fol. 7).— Accord avec Léonard de Lachèze, conseiller au Parlement, héritier par Jeanne de Gimel, son aïeule, de Pierre de Gimel, écuyer, qui a fondé la chapelle de N.-D. de-Pitié à S[t]-Pierre (2 janvier 1621; fol. 13). — Arrêt du Parlement fixant la rétribution en vin et deniers due par les procureurs, la veille de la s[t] Yves, « au maistre et chantres de la musique de l'esglize Sainct-André de la présante ville, aux prestres de l'esglize parroissialle Sainct-Pierre et aux violions de ladicte ville, pour le service qu'ilz font ès dictz jours pour la solempnité de ladicte faicte sainct Ives» (17 mai 1621; fol. 16). — Extrait du testament en date du 27 juin 1623, de Pierre de Courillaud, sieur de Boysroche, conseiller au Parlement (fol. 17). — Testament de Suzanne de Vermondet, veuve de Jean de Mérignac, conseiller au Parlement; elle mentionne Gautier et Pierre de Mérignac, ses fils, conseillers au Parlement; feu Pierre de Mérignac, dit Lamy, son fils; Anne de Mérignac, sa fille, mariée à Pierre-Charles de Lavergne, sieur de Guilheragues, conseiller au Parlement; elle interdit expressément à son fils Pierre d'épouser son hôtesse, « qui n'est aucunement party convenable ny esgal à luy » ; elle institue exécuteur testamentaire Jean de Malvin, sieur de Primet, avocat (18 septembre 1598; fol. 18 v°). — Testament de Gautier de Mérignac, baron de Puisseguin, seigneur de Belher, de Fontenès et autres places, malade en sa maison noble de Belher, juridiction de Vayres : il mentionne Anne d'Alesme, sa femme, Charles, César, Suzanne et Isabeau, ses enfants; il dote Isabeau et veut « qu'elle soit mise en religion » et il prescrit « que son chasteau de Puisseguin soit continué suivant son projet». Témoin : Lary Virolle, « notaire et capitaine du chasteau dudict Puisseguin » (23 novembre 1605; fol. 20). — Paiement d'arrérages par dame Bonaventure de Galateau, veuve de Jean de Pichard, lieutenant en la sénéchaussée, mariée à François de Pomiés, baron d'Agassac, président de la première des Enquêtes (10 février 1651; fol. 31). — Extrait du testament en date du 6 mai 1651, de Jean de Geneste, président aux Requêtes, fils de feu Gilles de Geneste, seigneur et baron de Favars et S[t]-Avit, frère de feu Guillaume de Geneste, chanoine de S[t]-André, oncle de feu Anne de Geneste (fol. 32 v°). — Accord avec César de Mérignac, seigneur de S[t]-Méard, premier jurat (17 mai 1662; fol. 34). — Extrait du testament, en date du 7 février 1664, de Catherine de Pontac, veuve de Pierre de C[o]urillaud : « Je veux estre ensepvelie dans l'esglize de Sainct-Pierre de Bourdeaux et dans la chapelle que j'ay faict bastir» (fol. 36 v°). — Accord avec Charles

Tarneau, écuyer, seigneur de Beauroche, Renon, Roqueis et autres places, capitaine au régiment de Berri (27 juin 1698; après le fol. 36). — Délibération pour un emprunt en vue de réparer des maisons « proche du puis de *la Truye quy file,* rue Maucoudinat» (14 mars 1688; fol. 55 v°). — Extrait du testament, en date du 27 novembre 1688, de Charlotte Croisier, veuve de Pierre Jautard, léguant la somme de 300 l. « pour être employée à faire dorer la figure de Notre-Dame qui est à l'autel de ce nom » (après le fol. 57).

G. 2614. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets parchemin et papier.

1455-1611. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté A ». — Copies d'une môme reconnaissance pour une maison sise « en la petita carpenteria de Sent-Pey,... pres deu *putz* de Banhacat», «en la petita carpenteria de Sent-Pey,... pres deu *puch* de Banhacat» (22 mars 1457, n. s.; fol. 23 v° et 26). — Reconnaissance pour une maison qui s'étend de la rue du Cancéra «entro a la Divicia» (15 novembre 1458; fol. 30 v°); — pour une maison « a rua Legre, aqui ont teneu las estubes » (14 avril 1459; fol. 35); — pour la moitié d'une « mota et cabana » à Bassens (30 avril 1459; fol. 36 v°);— «par lo noble home Yves de Karadenec, scudey, de la companhia deu noble et poyssant senhor moss^{r} lo senescaut de Guiayne » (7 juillet 1459; fol. 39 v°); — pour moitié d'une maison «a rua Legra, aqui ont tenen las estubas », près de la maison de Jacques, « *alias* Jaquet lo verriney » (s. d.; fol. 58 v°); — par « Bertran Prochel, licenciat en decretz et bachaley en leys, procurayre de la present vila et ciutat de Bordeu» (22 janvier 1477, n. s.; fol. 61 v°); — pour une vigne sise à Quinsac, au lieu dit *aus Quatre deymons* (30 novembre 1474; fol. 64); — pour un « claus de terra et de vinha, environat tot entorn de segas et de camins publics», à Floirac (21 avril 1474; fol. 72); — pour une maison «en la ruhe appellée de Magudes, autrement de Vertuilh » (14 mai 1565; fol. 110). — Reconnaissance par Etienne Despois, procureur du Roi en l'élection de Guienne, veuf de Françoise de Monbrun, et par Alain de Monbrun, écuyer (14 août 1596; fol. 114).

G. 2615. (Registre.) - In-folio, 147 feuillets, dont 10 feuillets de tables papier, le reste parchemin.

1498-1574. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté D ». — Reconnaissance pour une vigne touchant à celle de Michel Du Moustier, prieur du S^{t}-Esprit (18 juin 1513; fol. 22); — pour «aquera quenau de pesque apperada Lauborugra..., en la parropia de Carcans, au loc apperat a la palu d'Oinhac, au cap de l'estang deud. Carcans» (14 novembre 1513; fol. 23 v°); — par «Guilhem de Lestonnar lo veilh, jurat» (3 janvier 1517, n. s.; fol. 34); — pour une maison sise dans la rue Neuve, entre la maison de Jean de Verteuil, avocat au Parlement, et « l'hostau et mayson noble de Lalande » (3 janvier 1517, n.s.; fol. 34 v°); — par Arnaud de Peypeyroux, seigneur de Tartas (24 janvier 1517, n. s.; fol. 30);— par noble Mathieu de Sau, écuyer, et Jeanne Bacquey, sa femme (13 mai 1514; fol, 36); — pour une maison sise dans la rue S^{t}-Projet « devant la cor de ladeyta egleysa » et près de « l'ostau de mestre Jehan Militis, notary » (25 mars 1518; fol. 51 v°); — pour une maison, rue des Argentiers, entre la maison d'Arnaud de Centout, écuyer, et celle de Robert Girault, maître de la Monnaie (3 mai 1521; fol. 67). — Bail à cens de diverses «palus per fer canaus, estant vacantas et en desert», près de l'étang de Carcans; le tenancier s'engage à les « mectre et convertir en canaus de pesques au plus tost que poyra» (30 septembre 1522; fol. 74). — Reconnaissance par «Jehan de Serres, portey de la mayson comuna de la villa et ciutat » (18 février 1523, n. s. ; fol. 75); — par Nicolas Saillantbien, essayeur de la Monnaie (20 février 1525, n. s.; fol. 87 v°). — Ensaisinement par André Bouquier, prêtre, « lo plus vielh benefficiat en ladicta gleysa» (23 mai 1525; fol. 88).— Reconnaissance pour une « plassa ont sole aver hostau ab lo corraduys bas..., contenent lod. corraduy tres cars d'aulna de Bordeu de largeor..., devant la rua apperada de la Coquilha, per laquoau l'on va et ben deu portau deu Cailhau a la tour de Bessan» (11 juillet 1527; fol. 101); — pour un banc de boucher « en la bancqueria et rue de Sent-Progeict, pres et davant la Magestat deu porge de ladeicta gleisa Sent-Progeyt» (18 avril 1528; fol. 105 v°); — en présence de Jean de La Mothe, seigneur de Cambes, et de Mathurin de Bobier (?), curé de Camblanes (27 mars 1505; fol. 126).

G. 2616. (Registre.) — In-f°, 87 feuillets, dont 8 feuillets papier de tables et 79 feuillets parchemin.

1534-1561.— Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté E ». — Reconnaissance pour un pré sis à Quinsac contenant «dix coutz *sive* pas» (10 août 1535; fol. 12 v°); — par Jeannot de La Cocuram, « paulmeur », pour une maison sise en la ruette de Gassies, allant du puits de *la Truie qui file* à la rue des

Argentiers (17 février 1536, n. s.; fol. 16 v°) ; — pour une maison et jardin dans la paroisse S[t]-Siméon, «en la rue appellée du Puys de Hailhe, autrement de Maucousnat, anciennement appellée d'Amanyeu Martin, confrontant à la rue appellée de Les Cornes, autrement appellée de Pousse-Penilh» ; témoin: Pierre de Guilloche, écuyer, seigneur de La Loubière (19 février 1536, n. s.; fol. 17 v°). — Reconnaissance pour une vigne sise à Bassens, lieu dit à *La Grimaude,* près du chemin allant de l'église à la maison noble de Cahors (18 août 1537; fol. 27 v°); — pour une maison «le devant de laquelle est de pierre de taille faict à la mode ancienne, antiennement appellée la salle Du Burga», dans l'impasse dite ruette de la Carpenterie (29 décembre 1527; fol. 26); — par Jean Fort, curé de Baurech (8 août 1539; fol. 33 v°); — pour un « trens de vigne à la guyse de l'isle et autre trens en joalat» sis l'un et l'autre à Tabanac, et pour une terre sise du côté de la maison noble de Bessan, «les poyrier et pomier qui sont dedens estant du fief de Sainct-Pierre » (26 août 1539, fol. 34 v°); — pour un pré sis à Villenave, lieu dit *au Graveyron,* près de « l'estey de molin de l'abbaye Saincte-Claire de Bourdeaulx » (24 février 1541, n. s.; fol. 50); — par deux « habitans de la parroisse Sainct-Henry près Rions» (8 mars 1541, n. s.; fol. 53);— pour une maison confrontant à celle de Jeanne Geneste, veuve de Robert Girault, maître particulier de la Monnaie (6 avril 1541; fol. 54 v°); — pour 2 maisons sises en la paroisse S[t]-Michel, « au pas de Laux, en la rue appellée Maugean, autrement appellée rue Sausseyre » (20 décembre 1541 ; fol. 56 v°) ; — pour une maison confrontant à celle de feu Michel Gopilheau, curé de Lignan (15 février 1543, n. s.; fol. 61 v°); — pour un bien sis dans les Graves, *à La Castaigne,* «tenant en long du chemyn commun tirant du molin d'Arcs à Bègle, de l'ung bout, jusques à l'arrieu venant dudict molin d'Arcs au pont de la Dou, de l'autre bout» (9 mars 1543, n. s.; fol. 63 v°). — Estimation de biens acquis de Louis Bonneau, écuyer, seigneur de Berduch, par Arnaud Dupérier, contrôleur aux chancellerie et comptablie de Bordeaux (28 décembre 1547; fol. 66).— Reconnaissance par Pierre Tortati, «procureur en court d'église », pour « maison, chays, colombier», etc. (20 juin 1550; fol. 74); — pour une maison sise rue de la Coquille, « ou penc pour enseigne l'ymage sainct Sébastien» (29 février 1555, n. s.; fol. 79). — Ensaisinement par Jean de Taudinet, curé de S[t]-Paul (24 janvier 1556, n. s. ; fol. 80 v°). — Reconnaissance pour une maison dans la rue Dracque, «par laquelle rue l'on va et vient de la boucherie d[e] porte Boucqueyre et le long des vieilles murailles de la ville à lad. rue Rousselle, p[rès] les vieux portaux des Salinières par dedans l'ancienne ville» (10 février 1559; fol. 84 v°).

G. 2617. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets papier de tables et 141 feuillets papier.

1499-1595. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier cotté F ». — Reconnaissance pour une maison sise rue des Augustins, *alias* du Mirail (20 décembre 1571 ; fol. 30 v°); — pour une maison dans la rue de la Corderie S[t]-Pierre, près la maison de François Brunette, maître pâtissier, « qui souloit estre de feu noble homme Jehan de Sainxe (?), sieur de Sainct-Aubin » (18 février 1572; fol. 42 v°);—aux mains de Jacques Forcade, curé de N.-D. de la Place (8 novembre 1572; fol. 59); — pour une «pièce de terre, jauga et souetra, environnée de foussez et d'ung vieulx chemin appellé le chemin gleyseau de Coyurs, scitué et.assiz en lad. parroisse de Sainct-Martin de Carcans, au lieu appellé à Coirason, confrontant... vers la mer, à la craste *sive* dehesse commune des habitantz dudict Coyrason » (9 avril 1573; fol. 70); — pour une maison sise rue Marceille, anciennement rue Bonaventure, et confrontant à une maison qui a appartenu à Hunault et Pierre de Marceille (26 mai 1573; fol. 72); — par Jacques d'Amelin, prêtre, au nom d'Ogier, sieur de Rochemorin, son frère (12 novembre 1573; fol. 73 v°); — pour 22 règes de pré dans la palu de Villenave, confrontant à un pré de Charles de Ferron, écuyer, sieur de Carbonieu (27 mars 1574 ; fol. 78 v°); — par « Serenne de Baussay, damoiselle, vefve de feu Alphonce de Lazare, escuyer, gentilhome ordinaire de la chambre du Roy » (3 mars 1576; fol. 83); — par François Michelet, «bourgeoys et cappitaine enseigne du guect de la présent ville», aux mains d'Antoine de Laubespin, curé d'Artigues, bénéficier de St-Pierre (10 septembre 1575; fol. 89 v°);— pour «une pièce de vigne faicte à la guise de l'isle (?), autrement à Macault», sise à Tabanac, lieu dit à *l'Estaige* (9 décembre 1576; fol. 92 v°); — par Guillaume de Campaigne, avocat au Parlement, «juge baillif de Blanquefort», pour une vigne confrontant à celle de Jean Auzaneau, seigneur de Gastebois, président aux Enquêtes (29 mai 1577; fol. 102 v°);— pour un jardin et tour y située, «en la ruhe antiennement appellée des Truans et à présent appellée rue des Pommeys, appellé le jardin de la Monede, aultrement de la Fontaine» (3 juin 1577; fol. 104 v°); — par Alain Monbrun,

écuyer, demeurant à Bassens, comme tuteur de Françoise, fille de son frère feu Jacques de Monbrun, pour une vigne sise à Bassens, « au lieu appellé *aux Gourdins,* aultrement *à la Quonque* et à présent a Monbrun» et tenue en 1542 par Pasquet de Monbrun, procureur en la Cour, père desd. Alain et Jacques (15 juin 1577; fol. 106); — pour un domaine sis à Cenon, en Queyries, au lieu dit *au Pradera* ou *a la Heronneyre de Majourau,* près des aubarèdes de M. de Labarrière, juge de Castelmoron (18 juin 1577; fol. 107); —pour un bien sis à Bassens, au plantier Despaulx, «près de la tour de Beguey, qui s'appelloit aussi antiennement la tour de la Barranquine » (16 novembre 1577; fol. 115 v°); — pour une maison dont a reconnu, le 30 mars 1517, Pierre Guérin, curé de Tabanac (22 février 1578; fol. 130); —pour une vigne à Cenon, près de la terre de Germain Du Périer, seigneur de La Sallargue, avocat (26 avril 1578; fol. 136). — Mention de Marguerite Delareluterie, veuve de Bertrand de Macanan, conseiller à la Cour, sieur de Salegourde, agissant pour elle et pour Bertrand, son fils (25 avril 1595; fol. 144).

G. 2618. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets papier de tables et 95 feuillets parchemin.

1525-1606. — Propriétés et seigneuries foncières « Terrier cotté G » ou « Terrier vert ». — Reconnaissance pour deux maisons, droit de sépulture et banc dans l'église (15 avril 1561; fol. 12 v°); — par Julien Richard, «maistre cirurgien du roy et reyne de Navarre et habitant de la présent ville» (18 septembre 1563; fol. 15); — pour une maison sise dans la rue Neuve, entre la maison de Gaston de Lisle, sieur et baron des maisons nobles de La Rivière et de La Lande et la maison d'Arnaud de Verteuil, seigneur de Feuillas, et acquise de noble Antoine de La Rocquette, « docteur régent ez facultez des droictz en l'Université de Bourdeaulx» (20 avril 1562; fol. 15 v°); — pour une « sotte et chay qui est par-dessus jusques au premier planchier de toute icelle maison» (4 juin 1565; fol. 22 v°); — pour une maison sise rue de la Coquille, confrontant « à la maison où pend par enseigne l'imaige de sainct Françoys » (16 mai 1566; fol. 23 v°); — pour un bien à Bassens, près du chemin de la maison noble de Cours (26 mars 1561 ; fol. 26 v°). — Paiement de 4 écus sol 12 sols tourn. revenant à 16 fr. bordelais 12 sols tourn., « en douze francs d'argent de 20 sols tourn. pièce, et douze sols tourn. monnoye» (31 décembre 1581; fol. 40).— Reconnaissance pour un bien acquis d'Élisabeth de Ferron, veuve du président de Carie, agissant tant en son nom que pour son fils François de Carie, écuyer, seigneur des maisons nobles de Truilh et de Sailhan, chambellan du frère du Roi et commandant pour le Roi à La Tertière (3 mars 1583; fol. 40 v°); — pour une maison sise rue Alègre, confrontant du nord à celle d'Arnaud de Mullet, président aux Enquêtes (18 juin 1583; fol. 41 v°). — Paiement de 60 quadernes de testons, 211 francs d'argent de 20 s. t. pièce et 19 s. 6 d. tourn., le tout faisant la somme de 129 écus sol 37 s. 6 d. tourn. (27 mars 1585; fol. 44). — Reconnaissance pour une vigne confrontant à celle de Jean Ozanneau, sieur de Gastebois, président aux Enquêtes (7 mai 1588; fol. 50); — par Jean de Rignac, écuyer, coseigneur de la maison noble de Fontaignère(?) (23 février 1590; fol, 54 v°); — en présence de Guillaume Laborie, curé de S^{t}-Remy de Bordeaux (5 avril 1590; fol. 57 v°). — Paiement de lods et ventes par Pierre de Rosteguy, conseiller au Parlement, pour une maison et jardin acquise de Marguerite de La Forrestie, veuve du président Poynet, et de son fils J.-B. Binet, écuyer, s^{r} de Malmargot (14 juin 1586; fol. 65 v°). — Reconnaissance pour une maison sise rue de la Coquille, « où pend par enseigne *les Troys Pommes* » (2 avril 1592; fol. 67 v°); — par Pierre Dureteste, sergent des maire et jurais, veuf de Bernardine Delesperon (29 août 1593; fol. 73 v°). — Dégrèvement au profit du tenancier d'une vigne, « à cause que ladicte vigne estoict trop chargée dudict cinquain et qu'il ne la pouvoict entretenir des labourages nécessaires sans y avoir de la perte, au moyen de la grand charté des ouvriers et de l'œuvre qu'il y convient employer et aussy à cause de la grelle et tempeste de temps que puys quelques années en ça est tumbé sur lesd. vignes, dont a convenu en coupper une partie au pied » (15 juillet 1593; fol. 82). — Reconnaissance pour une maison sise rue Bernard Pucelle, près des murs de la ville, « les bourriers ou terrasses d'icelle entre deux » (2 janvier 1577 ; fol. 83) ; —pour une vigne dans laquelle le tenancier a « faict bastir une maison montée sur des pilliers de boys de devers le soleilh couchant » (26 mars 1590; fol. 84 v°); — pour une terre à Lormont, près de la maison noble de Molon (3 décembre 1592; fol. 91 v°).

G. 2619. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets papier et 147 feuillets parchemin et papier.

1507-1738. — Propriétés et seigneuries foncières, « Terrier cotté 11 ». — Reconnaissance pour moitié

d'une maison dans la rue S^t^-James, confrontant à « la maison de noble homme Johan Desaud, senhor de Gassac(?)» (20 avril 1510; fol. 34);— aux mains de Guillaume Robert, prieur du collège S^t^-Raphaël, près l'église S^t^-André (20 mars 1521, n. s.; fol. 67 v°); — aux mains de Pierre Boyer, prieur de S^t^-Raphaël, à Tresses, dans le bourdieu dud. prieuré (23 septembre 1602; fol. 91);— pour un bien sis à Tresses, près de « fiefz de la confrairie Sainct-Nycollas, fondée en l'église de Ryons » (26 juillet 1609; fol. 107 v°); — pour une vigne sise à S^t^-Hilaire, près de la terre de Guillaume Bertrand, curé de S^t^-Maixent de Bordeaux (18 septembre 1628; fol. 129 v°); —pour une vigne sise à S^t^-Hillaire, près du ruisseau de Cerda, «qui desçant du moulin du Rey au moulin du Fer, autrement appelé le moulin Neuf» (26 septembre 1632; fol. 132); — par Menaud Duvignau, curé de Cardan (29 septembre 1632; fol. 133); — pour un maine sis à Haux, lieu dit anciennement *à Maignac,* près du chemin qui va de la chapelle S^t-^ Roch à l'église de Haux et près du taillis de la maison noble Du Courneau (6 mars 1734; fol. 139); — par André Depaty, écuyer, seigneur de Maineviel (29 octobre 1734; fol. 142); — par Jacques Taris, marchand à Bordeaux, lieutenant-colonel des troupes bourgeoises de S^te^-Eulalie, demeurant rue de la Rousselle, paroisse S^t^-Michel (14 août 1735; fol. 146); — pour une vigne à Bouliac, lieu dit *au Puch du Porge,* anciennement *a Casau Couley,* près du chemin qui va de l'église de Bouliac à la maison noble de Macanan (13 septembre 1738; fol. 151).

G. 2620. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets papier.

1454-1485 (transcrit en 1788). — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier de la chapellenie fondée par Jean Ébrelhar. — Vente de diverses seigneuries foncières à Jean Ébrelhar, marchand, par Raimond Monedey et sa femme Blanche Andron, dite de Lansac (7 mars 1454, n. s. ; fol. 1). — Reconnaissance pour une terre « cum la tor ont sole aver ung molin de vent », à Bouliac (11 novembre 1468; fol. 16); — au profit de Jean Prévost, prieur du collège de S^t^-Raphaël (24 février 1469, n. s.; fol. 41).

G. 2621. (Liasse.) — 2 cahiers de 24 feuillets parchemin, 2 pièces parchemin.

1468-1544. — Propriétés et seigneuries foncières. Terriers fragmentaires. — Reconnaissance pour une aubarède à Bègles, confrontant «a u padoen deus Prodosmes» (13 avril 1510).

G. 2622. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets papier.

1537-1549. — Propriétés et seigneuries foncières. « Terrier en minutte de Guyot, notaire à Rions, contenant en entier des exporles consenties en faveur de MM. les curé et bénéficiers de l'église Saint-Pierre de Bordeaux pour des fiefs à eux appartenants dans les paroisses de Saint-Hilaire et Cardan». — Reconnaissance passée à S^t^-Hilaire, en la maison où demeure Bernard Dupuy, «hostellier » (30 novembre 1545; fol.-21 v°); — pour une terre près « le chemyn par lequel la procession de Cardan passe» (5 août 1538; fol. 29); — pour une terre à Cardan, confrontant à « la terre de Jehan Boyer, escardeur, fief du roy de Navarre, seigneur de Ryons» (14 mars 1543, n. s.; fol. 33); — pour une terre à S^t^-Hilaire, près du moulin du Fer ou moulin Neuf (15 janvier 1541, n. s. ; fol. 37).

G. 2623. (Registre.) — In-4° 22 et 16 feuillets papier.

1560-1561. — Propriétés et seigneuries foncières. Terriers. — Reconnaissance par Claude Chapellier, veuve de René Brignon, président au Parlement, pour une maison sise rue Neuve et confrontant « à la maison de Gaston de Lisle, escuyer, s^r^ de La Lande et de La Rivière» (10 juillet 1560; fol. 4); — pour un bois sis à Bassens, lieu dit à La Conque, confrontant « au chemin de Gourdin, par lequel l'on va et vient de la mer au chasteau de Montferrant» (28 décembre 1560; fol. 14 v°).

G. 2624. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets papier.

1678. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier de reconnaissance pour des biens sis à S^t^-Hilaire et à Cardan. — Reconnaissance pour un bien dont a reconnu, le 29 septembre 1632, Menaud Duvignau, curé de Cardan (15 mai; fol. 9).

G. 2625. (Registre.) — In-folio, 3 feuillets de tables et 56 feuillets papier.

1498-1692. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour une maison sise rue Neuve, confrontant « vers midy, sur le canton, à la rue appellée du Soleil, par laquelle on va dudit canton aux puis des Cazaux » (25 janvier 1672; fol. 3 v°);— pour un bien sis à Tabanac, près la maison noble de Bessan, lieu dit *à Peyroutic,* anciennement *à Lestage,* actuelle-

ment à *Marquèze* (!i septembre 1672; fol. 9 v°); — par Jacques de Courillaud, seigneur de Bosroche, de Renon-Roquey, de Berlat et autres places, pour un bien dont il a été reconnu le 4 mars 1580 par Bertrand de Courillaut, lieutenant criminel en la sénéchaussée (18 septembre 1672; fol. 10 v°); — pour un bien contigu à un jardin acquis de François Boulère, curé de Quinsac (30 décembre 1672; fol. 13 v°); —par Guillaume Capiet, «juge des jurisdictions de Guitres et Labardemon » (5 janvier 1673; fol. 14 v°); — par Jean Bucherie, «lieutenant de la duché de Coutras» (14 mars 1673; fol. 15); — par François de Chavaille, seigneur de Fogeras, conseiller au Parlement, pour une maison sise à Bassens, « fermée de tables, couverte de thuille creux» (13 juin 1673; fol. 17 v°);—par Jacquette Depaty, veuve de Nicolas Duhamel, lieutenant criminel en la sénéchaussée de Guienne, pour un bien dont il a été injustement reconnu, le 24 août 1672, en faveur de Gilles Le Comte, baron de La Chaume, seigneur de Matha et de la tour de Lansac dans Bordeaux (27 août 1673; fol. 19 v°);—par un «aspirant à la maistrize des maistres chirurgiens jurés de la présante ville » (3 mars 1674; fol. 23); — pour une maison sise rue des Commes près l'hôtellerie « tenant pour enseigne *la Table Royalle »* (16 juin 1675; fol. 26); — par Jean de Coutures, juge de la ville et prévôté de Bourg, pour un bourdieu sis à Bourg, lieu dit anciennement *à la petite Caussade,* actuellement à *Coutures* (5 juillet 1675; fol. 26 v°);— par Jean Eymeriq, conseiller et médecin du Roy, pour une maison sise rue Castembert, anciennement rue Pezès (9 août 1575; fol. 27 v°); — par Jean Du Paty, écuyer, sieur de Bequille (17 juillet 1680; fol. 36 v°;)— pour une maison rue des Argentiers, près l'hôtellerie *des Trois Pommes* (7 janvier 1611; fol. 46). — Bail à fief par Marthe de Mespoulet, veuve de Mathurin de Clavau, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi et secrétaire de la maison commune, fondée de pouvoir de Jacques Raynier, docteur en théologie, s^{r} de Barre, conseiller en la Cour des Aides, d'une terre dans la palu de S^{t}-Remy et dans le bourdieu noble de Malevirade (21 août 1662; fol. 46 v°). — Ensaisinement par frère Pierre Bonhomme, prieur des Augustins (30 septembre 1581; fol. 31 v°).

G. 2626. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets papier.

1716-1717. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour un pré à S^{t}-Hilaire, près du chemin de Lamothe, qui conduit au village de Gageant (2 décembre 1716; fol. 2); — par Pierre Douhet, docteur en théologie, curé de S^{t}-Hilaire (3 décembre 1716; fol. 20); — par Raimond Dalon, abbé de S^{t}-Pé, conseiller au Parlement (6 décembre 1716; fol. 21 v°); — par divers pour un tènement sis à Cardan, lieu dit *Grésignac,* à *La Partie* et à *La Mothe* (6 juin 1717; fol. 23); — pour « huit règes de terre, à présent en neuf lignols de vigne», à Rions, près de l'hôpital S^{t}-Estèphe (10 juin 1717; fol. 26 v°).

G. 2627. (Registre.) — ln-4°, 39 feuillets parchemin et papier.

1741-1781. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour une vigne à Paillet, près d'un fief de la confrérie S^{t}-Nicolas de Rions (21 mai 1781; fol. 5); — pour une vigne, « autrefois en neuf ligneuls, aujourd'huy partie en joalles, ayant... cinq toises trois pieds de largeur de chaque bout » (25 mai 1781; fol. 12 v°).

G. 2628. (Registre.) — In-4°, 249 feuillets papier.

1775-1787. — Propriétés et seigneuries foncières- « Terrier... commencé en 1781». — Reconnaissance par Pierre Larrouy, « maître d'école et de pension » de Paillet (21 mai 1781 ; fol. 1); — pour une vigne confrontant à autre vigne et pré, « un tap ou hauteur sur lequel il y a une haye vive, entre deux » (22 mai 1781; fol. 3); — par divers pour « un village et ses dépendances, consistant en maisons, appens, chais, aizines, jardins et vignes, tout d'un tenant, de la contenance de trois journaux et demi, au lieu appellé anciennement à *Monot de La Fon* et à *Grimaud* et aujourd'hui à *Deymon,* près Gajeau», paroisse de Paillet (24 mai 1781; fol. 8) ; — pour un bourdieu à Talence, lieu dit *au Bourdieu du Gua* ou *au Haut Esquivans,* près la route conduisant à la maison noble de la Tour, *alias* du Roustaing (22 juillet 1782; fol. 29); — pour une maison rue Maucouyade, ci-devant rue «des Coëffes» (3 mars 1784; fol. 40); — par Jean-Antoine Blanc, «ancien lieutenant du Roy aux Eaux-et-Forests de Guienne et maintenant son hydrographe au port de Bordeaux » (19 avril 1784 ; fol. 59 v°) ; — pour un bien acquis, le 7 mars 1329 (n. s.), «de M. Darrerac, seigneur d'Arsac» (27 janvier 1785; fol. 72); — par Jean de Bethbeder, « professeur royal de médecine » (12 mars 1785; fol. 97 v°); —par Jean-François Labesse, ancien gendarme de la compagnie de la Reine, juge de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Guienne (18 mars 1785; fol. 100 v°); — par Benoît-Pierre de Lamaletie, avocat général des Domaines et Finances de Guienne (7 avril

1785; fol. 117); — par Antoine de Ponsard, agrégé au collège de médecine (26 mars 1785; fol. 119 v°); — par « Paul Larroque, membre et thrésorier de l'Académie Royale des belles-lettres, sciences et arts de cette ville, amateur associé et thrésorier de l'Académie de peinture, sculpture et architecture civile et navale et inspecteur pour la jauge des bâtiments de mer », pour une maison rue Maucoudinat, anciennement rue d'Amanieu Martin et de Puch d'Aillan, et acquise de Thomas de Jarrige, seigneur de la maison noble d'Aubiac(12 mai 1785; fol. 142);— par Marie Darzilly, supérieure des filles pénitentes du Bon Pasteur, rue du Grand Cancera (10 juin 1785; fol. 144 v°); —par Bruno Lespiaut.curé de S[t]-Éloi, au nom des dames de charité de sa paroisse (28 décembre 1785; fol. 159); — pour un bourdieu confrontant à la maison de Bordé, « buraliste des lotteries » (10 janvier 1786; fol. 160); — pour une vigne inféodée, le 15 novembre 1375, par Isabeau de Girard, femme de noble Jean de La Caussade (20 février 1786; fol. 166); — par Charles Peixotto de Beaulieu, « descendant d'Aaron, chef de la maison de Lévis » (29 mars 1786; fol. 172 v°); — par Jacques-François Jourgniac-S[t]-Méard, capitaine commandant du régiment d'infanterie du Roi, tant pour lui que pour Jacques-François Drouhet, son frère utérin (28 mars 1786; fol. 174); — par Angélique-Marie Bouquier, femme de Pierre de Castelnau, baron d'Auros, capitaine commandant de cavalerie (19 avril 1786; fol. 177 v°); — par J.-B. de Verthamont-St-Fort, ancien officier au régiment des gardes du Roi (24 avril 1786; fol. 181 v°) ; — pour une maison qui a appartenu à Pierre et Agnès de Camparian, a été attribuée par déshérence au prince de Galles et donnée par lui à Jean Saincton, seigneur de Landiras, et Isabeau de S[t]-Symphorien, sa femme (5 janvier 1787; fol. 192); —pour une vigne à Lormont, lieu dit à *Laroque, au Pinpin, sous la font de Mollon la font des Bœufs,* près l'enclos de la maison noble de Molon ou de *L'Escale* (13 février 1787; fol. 196 v°); — par Gabriel Dufau, capitaine de port (30 mars 1775; fol. 199 v°). — Vente d'un emplacement rue Belleville, moyennant 24 1. par toise carrée (22 mars 1784; fol. 202 v°). — Reconnaissance par Ostende Garnung de La Lande, < général provincial des monnoyes de France avec le département de Guienne» (1[er] mars 1787; fol. 219); —pour une maison sise derrière le Fort-Louis, au lieu dit anciennement *à Cratecap* et *à Penissaut* (16 mars 1787; fol. 221 v°); — pour une vigne à Bouliac, près de l'église, confrontant à la terre de *la Caussade* et pour une autre vigne près de la précédente, lieu dit à *Homon* ou *à la petite Caussade* (23 mai 1787; fol. 231 v°); — pour une vigne à Bouliac confrontant à un fief de la maison noble de Canteloup et à une dépendance de la maison noble de Makanam (26 mai 1787; fol. 234); —par divers pour un village contenant 5 journaux, sis près de l'église de Haux, appelé anciennement *à Magnac,* actuellement *le Maine de mousen Laurent,* près le chemin de la maison noble du Coureau, appartenant à M. de Bourran, et près d'une dépendance de la maison noble de Maynac, appartenant à M. de Galaleau (9 juin 1787; fol. 237).

G. 2629 (Registre.) — In-4°, 43 feuillets papier.

1787 -1790.— Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour un bourdieu sis à Bouliac, près le chemin qui va aux moulin et maison noble du Pian (27 août 1787; fol. 2 v°); — pour deux maisons sises rue Pomme d'Or, lieu dit anciennement à *Pradets* (27 octobre 1687: fol. 4); — par Jean-François Marsolier de Montaut, seigneur de Fournilh (19 février 1788; fol. 19); — pour une maison rue du Pont S[t]-Jean,*alias* des Portanets(15 avril 1788; fol.22); — pour un emplacement *à Belesbat* ou *à la Caudanne,* «sur le nouveau cours ou rue de Cicé, bordant l'estey du Peugue sur la moitié duquel il a droit de voûte » (24 décembre 1788; fol. 28); — au profit de Delphine de Brassier, « baronne de Budos, de Montferrant, Landiras, Béchevelle, Camenssac, Lamarque, Poujou, comtesse d'Escouasse et coseigneuresse de Semignan, Arcens et autres lieux » (1[er] mars 1789; fol. 36); — par Jacques de Bethmann, chevalier du Saint-Empire Romain et consul général de S. M. Impériale, Royale et Apostolique» (8 janvier 1790; fol. 38 v°).

G. 2630. (Registre.) — In-4°, 207 feuillets papier.

XVII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvre. — Mention d'un «jeu de paulme, en la rue du Pas-S[t]-George, faisant le canton de la ruette de Toupillon..., derrière la maison presbiteralle de S[t]-Siméon» (fol. 34 v°); — d'une maison tenue le 20 février 1629**,** par Bernard de S[t]-Martin, vicomte de Biscarosse, baron de Capbreton (fol. 71); — pour une vigne au plantier de Gralte[cap?], près le boulevard de S[te]-Cr[oix], « contenant ung journau à beuf, qui faict la journée de douze hommes ou environ » (fol. 96); — pour une vigne au plantier de Marifoix, « contenant la journée de cinq homme ou environ, ayant III[[e]] pas de long et vingt-deux de large » (fol. 95); — pour une corrège de vigne contigüe à la précédente, renfermant 3 journaux d'homme et mesurant 210 pas sur 16 à un bout et 20 à

l'autre (fol. 95 v°); — pour une vigne « dans laquelle y a une maison appuyée sur des pilliers de bois du costé du couchant» (fol. 103); — d'une terre tenue par noble Pierre de Pichon, écuyer, sieur de Betade, mari de Bertrande de Guichenières (fol. 106 v°); — d'une vigne à Tabanac « qui souloit estre devisée en trois pièces de vigne, l'une desquelles estoit faicte à la guise de l'isle de Macault» (fol. 120); — de 10 règues de terre, mesurant 31 lattes sur 5, sises à Camblanes, lieu dit à *La Cassaude,* ou à *Rouquault,* autrement *au Vignau* (fol. 135 v°); — d'une vigne à La Tresne, renfermant « une petite maison couverte de tuille et fermée de raux » (fol. 141); —de biens tenus, le 6 septembre 1577, par la veuve de Pierre Du Boscq, écuyer, sieur de Canteloup (fol. 144 v°); — de biens tenus en 1618 par Jean René, « hoste à La Bastide, tout proche le port et vis à vis du *Lion d'Or»* (fol. 162); — de « la maison noble de Mollon ou de Lescalle, qui souloit estre le propre desd. bénéficiers », à Lormont (fol. 170); — d'un bourdieu sis à Quinsac, lieu dit *au Caillau d'Ambès,* ou à *Vigouroux,* ou *à La Mothe du Caillau* (fol. 187); —pour un labour et vigne « ayant 25 règues, mesure de Rions, qui est partie de 36 règues et 21 besson de large et 94 pas de long » (fol. 201).

G. 8631. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets papier.

XVII^e^-XVIII^e^ siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе concernant les biens dont il a été rendu dénombrement le 23 novembre 1684 et pour lesquels il y a eu sentence du commissaire délégué : « Il faut mettre à la marge le nom de l'aquéreur,. le temps de son exporle et le nom du notaire, et cela affin que dans la suitte on fasse voir clairement aux fermiers du Domaine de S. M., s'ils veulent contester les fief[s], que ce sont les mesmes que ceux qui ont esté donnés dans le dénombrement de 84 et de l'an 1555 rendu par nostre communauté par-devant Messieurs les maire et jurats-de Bourdeaux » (fol. 1). — Plan du quartier S^t^-Pierre, avec vue de l'église, de la porte du Caillau, de la porte du Palais, de la Cour des Aides (fol. 9 v°-10). — Mention d'un bourdieu dans la palu de S^t^-Remy, *au Migron,* « où led. s^r^ curé a faict bastir une chapelle» (fol. 116). — Tableau des agrières dues à la communauté (fol. 198); — des renies constituées (fol. 200 v°); — des rentes obituaires (fol. 206 v°); — de fondations diverses (fol. 211); — de fondations par la «frairie des behutiers», la «frairie des orphèvres », la « frairie des pilotes », la « frairie des secretains » des diverses- paroisses de la ville (fol. 212). — Offices célébrés au Palais et à la COUP des Aides (fol. 212 v° et 213).

G. 2632. (Cahier.) — In-8°, 42 feuillets papier.

XVII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. «Extraictz des fiefs illiquides et extraits des parroisse[s] de La Trene et Camblanes ». — Liste de lieux dits de la paroisse de Bouliac : *au Puch du Porche, à la Rivière de Condat,* etc.

G. 2633. (Cahier.)— In-8°, 15 feuillets papier.

XVII^e^ siècle.— Propriétés et seigneuries foncières. Plan de biens relevant du chapitre.

G. 2634. (Liasse.) — 1 cahier de 26 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

XVII^e^-XVIII^e^ siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Fragments et tables de terriers et de lièves.

G. 2835. (Liasse.) — 9 pièces parchemin.

1329-XV^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux.

G. 2636. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier de 23 feuillets papier, 19 pièces papier.

1507-1708. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux.

G. 2637. (Liasse.) — 21 pièces papier.

1683 (?)-1691. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux. Conflit avec le Domaine. — Réponse du fermier du Domaine : la seigneurie foncière des trois quarts de Bordeaux et des localités circonvoisines appartient à des gens de mainmorte (2 janvier 1684).

G. 2638. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 1 cahier de 12 feuillets papier, 7 pièces papier.

1381-1685. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue d'Acre, porte d'Aquitaine, rues des Argentiers, Arnaud-Miqueu et d'Arsac. — *Rue d'Arsac.* Reconnaissance par Conthor Forthon, femme d'Arnaud de Bayonne, clerc, notaire public de S^t^-Remy

de Bordeaux (1er mars 1382, n. s.).— Reconnaissance pour une maison contiguë à celle d'Arnaud Constantin, « arrumador » (9 février 1412, n. s.). — Reconnaissance pour une maison contiguë à celle des héritiers de Richard Pagan, prieur de St-Laurent-du-Médoc (19 novembre 1466).

G. 2639. (Liasse.)— 10 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1396-1696. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Badilhon, des Bahutiers et Bonaventure. — *Rue Badilhon.* Reconnaissance en faveur de noble Trenquine d'Ages, veuve de Jean de Makanan (16 mai 1515). — *Rue des Bahutiers.* — Accord avec sœur Marie Renon, supérieure, et la communauté des Orphelines, relativement à l'amortissement d'un bien (16 août 1696).— *Rue Bonaventure.* Reconnaissance pour un « mech hostau de fusta » (21 novembre 1412). — Reconnaissance pour un emplacement contigu « a l'ostau et l'autre meytat de murailha de Humaud de Marselle » (5 avril 1516).

G. 2610. (Liasse.)— 7 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1391-1705.— Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Bouhaut et Bouquière, au Branar, rue du Burga. — *Rue Bouhaut.* Reconnaissance au profit de noble demoiselle Anne de Junqueyres, pour une maison près la porte de St-Julien et confrontant à « la rueta de la Rodet » (4 juin 1512). — *Rue Bouqueyre.* Vente par Jean de Moncuq, écuyer, bourgeois de Bordeaux, aux exécuteurs testamentaires de feu Jean de Domyngieux, contrôleur en la comptablie de Bordeaux, d'un cens dû par Colombe de Laurensane, damoiselle, femme de noble Charles de Bordeaux, seigneur de Balizac et Origne (16 décembre 1521). — *Au Branar.* Reconnaissance au profit de Jean Escot, anglais (27 juillet 1394). — Reconnaissance pour une vigne acquise de «Vidau de Canp, rossiney » (25 janvier 1406, n. s.).

G. 2641. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1395-1577. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : a *Cabaraus,* à la Cadène, au Caillau, rue de Campeu, à Campeyraut, rue du Cancera. — *Au Caillau.* Vente d'une maison appelée *l'Obra Neba,* « entre lo portau deu Rey et la carreyra qui ben debert lo Castet Reyau, d'una part, et lo mech portau debert lo Calhau, d'autra part», et s'étendant « de la yma de la mar, de l'un cap, entro au paduent de la bila, de l'autre cap »*;* soumission à la juridiction de l'official, qui pourra faire respecter le contrat à l'aide de l'excommunication, de l'interdit, etc. (17 mars 1447, n. s.). — *Rue du Cancera.* Ensaisinement par Jacques Forquade, curé de N.-D. de la Place (25 octobre 1577).

G. 2642. (Liasse.) — 54 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1388-1683. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue du Casteret, du Cerf-Volant, du Chai-des-Farines, du Chantre et du Chapelet, aux Chartrons. — *Rue du Casteret.* Reconnaissance pour une maison sise «en la rua … deu Castaret, au loc apperat à La Roqueta, davant la tor de Johan de Laporta » (11 septembre 1421).

G. 2643. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1656-1657. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : aux Chartrons. Procès contre le chapitre de St-Seurin.

G. 2644. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1392-1774. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : au Chivaley, rue Clare, rue *de las Comas* ou des Combes. —*Rue de las Comas.* Reconnaissance au profit des bénéficiers de St-Pierre pour « tota aquera appentis et cosina ab la meytat deu gran portau et aleya qui s'i apperten, ont sole aver tres estadias ont solen estar las fempnas comunas» (2 mars 1437, n. s.). — Analyse de plusieurs reconnaissances signalant parmi les confrontations un jeu de paume (s. d.).

G. 2645. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1386-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de la Coquille, de Corbin, de la Corderie, de la Corderie Saint-Pierre et de la Cour des Aides. — *Rue de la Coquille.* Reconnaissance pour un immeuble « devant la rua apperada de la Coquilla, per lacau l'on va et ven deu portau deu Caillau a la tour de Bessan » (copie; 11 juillet 1527). — *Rue de Corbin.* Bail à cens par « Sarayne de Baussay, dame des maisons nobles de Livrac et Poyanne, vefve de feu noble Alphonce Lazare, en son vivant gentilhomme de la chambre du Roy et cappitaine de deux compaignies de ses ordonnances» (21 août 1574). — *Rue de la Corderie.* Reconnaissance pour une maison donnant dans lad. rue de la Corderie, « maintenant appellé dernier Sainct-Pierre » (8 novembre 1604).

G. 2646. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1414-1662. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : *aus Barreys Chays,* rue des *Dauradeys,* Dessous-le-Mur, de la Devise et Dissente.

G. 2647. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1393-XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue de l'Engin, du Mirail, a l'*Estey Crebat, a l'Estey Neu. — Rue de l'Engin du Mirail.* Mention d'une procuration donnée « in Castro de Breda », le 21 mars 1390, n. s., par Marie de S^t^-Symphorien, fille de Pierre de Saint-Symphorien, dit de Landiras, et de Mabille Colom, et femme de Jean de Lalande, seigneur de Labrède (8 mars 1393, n. s.) — Achat de la seigneurie foncière d'une maison confrontant « à la causa de mossen Harri Boet, avesque de Bado» (incomplet; XV^e^ siècle).

G. 2648. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1391-1751. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues du Faignas, des Faucets, à Figuereau, à Font-Canissan, au Fort, Fossé des Carmes, Fossé des Tanneurs, Fossé Trompette, au Freysse.

G. 2649. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 2 cahiers de 24 feuillets papier, 39 pièces papier.

1382-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues du Grand Cancera, de la Grande Carpenterie, à Gratecap, rue du Ha de Lesparre, à la Joualle, rue Judaïque.— *Rue du Grand Cancera.* Vente d'une maison confrontant « à la maison de Madamoiselle Dhervé, qui est à présent de M. le Prézidant Lalane» (16 janvier 1592).— *Grande Carpenterie de S^t^-Pierre.* Reconnaissance pour une maison confrontant à la maison de la veuve d'Élie Lambert, notaire, et à « la Divicia qui passa per la Gran Carpentaria » (12 novembre 1414). — *Rue Judaïque.* Reconnaissance pour une maison et une tour près du Petit-Judas (copie authentique; 1496).

G. 2650. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1378 1583. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de Langon, Lègre et du Loup. — *Rue de Langon.* Acte par lequel Guillaume Ayquem et sa femme, qui ont assigné un cens de 40 sous sur une maison en faveur des bénéficiers de S^t^-Pierre, donnent comme caution deux bourgeois de leur lignage, lesquels s'engagent à garantir ce cens aux bénéficiers ou à leur payer 40 écus d'or vieux (23 mars 1378, n. s.). — Bail à cens au profit de frère Jean Dubourg, abbé de Faize (16 février 1508, n. s.). — *Rue Lègre.* Reconnaissance pour un immeuble confrontant à « l'ostau deus hereteys de honorable homme Arnaud Miqueu » (30 mars 1497).

G. 2651. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1395-1517. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux, rue de Macau. — Mention du testament de Foucaud Reynaud, prêtre, «volent anar en la companhia de Guilhem Peytavin, borgues de Bordeu, son mestre, en las partidas d'Anglaterra » (10 mai 1408).

G. 2652. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 2 cahiers de 46 feuillets papier, 17 pièces papier.

1384-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de Magudas ou de Verteuil, Maître Antoine, *aus Malhous,* rues de Margaux, Marin, de Marseille, rue et place Maucaillau, rues Maucoudinat, de Mauzon et de Mêdoc. — *Rue Maître-Antoine.* Reconnaissance pour une maison sise « dans la petite rue Mêtre Antoine, autresfois rue Putoy» (10 juin 1724). — *Rue Marseille.* Enquête : déposition de Pierre Maignon, maître maçon, âgé de 98 ans; il parle d'un immeuble sis « en la ruhe de Bonneventure, à présent appellée ruhe Marseille». Déposition d'Etienne de Marseille; il mentionne une maison appartenan jadis « à ceulx qui portent le nom de Marseille » (3-5 janvier 1584). — *Rue Maucoudinat.* Règlement de comptes avec Raimond Darbo, écuyer, sieur de Tinguon, pour les arrérages dus par « le jeu de paulme de Tinguon, chay ou maison » (18 avril 1599).

G. 2653. (Liasse.)— 14 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1371-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux, rue des Menus. — Reconnaissance pour une maison confrontant « lo casau deus hereteys de Johan Lebas, masson » (16 janvier 1484, n. s.). — Reconnaissance pour une maison « ab la vouta, casau et mech putz » (9 mars 1495, n. s.). — Rétrocession par Pierre-Charles de Lavergne, vicomte de Guilleragues et du Castera, conseiller au Parlement (27 septembre 1616).

G. 2654. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1371-1724.— Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Mérignac, au Mirail et rue du Mirail, rue de la Monnaie, rue de la Monnaie-Vieille, au Mugron. — *Rue Mérignac.* Reconnaissance pour une maison confrontant de l'ouest « à la maison de l'hoste de *{'Abondance* » (6 décembre 1724). — *Au Mirail.* Reconnaissance par Gensote de Malhos, femme de Jean de Londres, notaire (23 novembre 1414). — *Rue du Mirail.* Reconnaissance pour une maison sise rue du Mirail, «au loc apperat au Fanhas» (3 février 1424, n.s). — *Rue de la Monnaie-Vieille.* Reconnaissance pour une maison sise rue de la Monnaie-Vieille, près la rue S^te^-Catherine (6 juin 1543). — *Au Mugron.* Commise de la maison noble de Mugron, faute d'hommage au Roi (4 mai 1693).

G. 2655. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1362-1385. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue de Naujan, rue de Nérigean, rue Neuve, place de l'Ombrière. — *Rue Neuve.* Ensaisinement en présence d'Amanieu d'Arsac, chevalier, seigneur dud. lieu, Garde de Montboer, damoiseau, Aymar Fabre, changeur, etc. (18 juillet 1362). — Bail à fief d'une maison sise près de celle de « noble home Moss^r^ de La Landa, cabaley» (7 décembre 1420). — *Place de l'Ombrière.* Reconnaissance pour moitié d'une maison sise près la place de l'Ombrière, sur la Rivière, confrontant «l'androna o vanela comunau », la rue allant « de la tor de Vatefil envert lo portau deu Calhau » et la muraille de la ville (19 mars 1485, n. s.).

G. 2656. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1405-1742. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : la Palu, rue du Parlement, rue du Pas-S^t^-Georges, au Perey, rue Permentade.

G. 2657. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1319-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues du Petit-Cancera, de la Petite-Carpenlerie, du Petit-Judas, du Petit-Paradis. — *Rue de la Petite-Carpenterie.* Arrêt entre Bernard de Martin, écuyer, seigneur du haut Tirac, Hyacinthe de Gaufreteau, écuyer, seigneur de Châteauneuf, etc. (9 avril 1729). — *Rue du Petit-Judas.* Legs d'un cens dû « per arrason deu petit serey qui es costa la gran taberna de Petit-Judas » (6 avril 1440). — *Mette du Petit-Paradis.* Reconnaissance passée en la « maison noble de Cluzeau, parroisse de Cars» (11 octobre 1623).

G. 2658. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1362-1749. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Pierre-de-Macau, à Pisselèbre, aux Places du Freysse, au Porge S^t^-Jean, rue Porte-Begueyre, rue Porte-Neuve, rue Porte-S^t^-Julien, à Pradets.

G. 2659. (Liasse.) — 1 cahier de 2 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1545-1736. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Pradets. Procès contre François de Borie, président aux Requêtes.

G. 2660. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1374-1737. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues du Puch, du Puits-d'Ailhan, du Puits-de-Baignecap, du Puits-des-Cazaux, du Puits-des-Cujols, du Puits-des-Juifs. — *Puits-de-Baignecap.* Reconnaissance à la suite de la vente de la seigneurie foncière par Guillaume-Sanche, seigneur de Pomiers et vicomte de Fronsac (21 janvier 1374, n. s.). — *Rue du Puits-des-Cazaux.* Accord avec « Gilles Lecomte, chevalier, baron de La Chaulme, seigneur de Matha et de la tour de Lansac dans Bordeaux», domicilié à Toulouse (29 juillet 1673). — *Rue du Puits-des-Juifs.* Cession d'un emplacement touchant par derrière aux murs du château de l'Ombrière (14 février 1383, n. s.). — *Rue du Puits-des-Juifs,* aliàs du *Petit-Judas.* Reconnaissance par Jean de Laurensanes, marchand, pour une maison confrontant par derrière « a la plassa deu joc de la pilota qui es deud. affevat » (5 août 1475).

G. 2661. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1373-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Raze et de la Rousselle. — *Rue Raze.* Reconnaissance par Joseph Eyma, comme mari d'Élisabeth Diers de Ras, et Catherine Diers de Ras, veuve d'Henri Lenhof, pour des immeubles « dans la rue apellée de Ras» (9 juin 1724). — Reconnaissance pour des maisons confrontant « aux maisons des héritiers de feu Ras » (16 juin 1724). — *Rue de la Rousselle.* Procuration donnée par Gaillard Viger, chevalier, à Vital Caries (17 février 1376, n. s.).

G. 2662. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 12 pièce» papier.

1362-XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue et ruette S[te]-Catherine, rue et paroisse S[te]-Colombe, paroisse S[te]-Eulalie, à S[t]-Genès, porte et rue S[t]-Julien, paroisse S[t]-Maixent, paroisse S[t]-Michel, rue S[t]-Paul. — *Paroisse* S[t]*-Maixent.* Reconnaissance au profit de Guillaume Ays de Fronsac, damoiseau, et de Jeanne Ays de Fronsac, femme de Bernard de Castetga, chevalier, héritiers de P. Lambert, chevalier et bourgeois de Bordeaux; témoins: Guillaume Ays, chevalier, etc. (3 mars 1371, n. s.).

G. 2663. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1383-1738. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : paroisse S[t]-Pierre. — Testament de Jacques de Guardagua, marchand : il désire être inhumé dans sa sépulture, dans la chapelle et devant l'autel de N.-D.; il lègue 100 s. à l'œuvre de S[t]-André, institue héritière la fabrique de S[t]-Pierre et exécuteur testamentaire un « pleguador de coudre » (30 septembre 1383). — Contrat pour l'achèvement d'une maison : cheminées de pierre dure et de pierre de S[t]-Laurent, parpaings de pierre de Roque-de-Tau, fenêtre de pierre de S[t]-Émilion ou de S[t]-Laurent (14 février 1669).

G. 2664. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 3 cahiers de 68 feuillets papier, 14 pièces papier.

1380-1799. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : carrefour, paroisse et place S[t]-Projet, paroisse et rue S[t]-Remy. — *Carrefour S[t]-Projet.* Reconnaissance pour des maisons « en lasquaus a seys estalyas » (22 février 1380, n. s., « sede Burdegalensi vacante»)- — *Paroisse S'-Remy.* Reconnaissance pour un domaine sis • dans le bordieu noble de Malvi. rade », passée après échange entre le clergé de S[t]-Pierre et Jacques Derenier, sieur de Barre, Malvirade et Bonnet, prêtre, docteur en théologie, conseiller à la Cour des Aides (29 août 1669).

G. 2665. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 6 pièces papier, 1 plan.

1392-XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : paroisse S[t]-Seurin, paroisse et rue S[t]-Siméon, à Salabert. — *Paroisse S[t]-Siméon.* Assignation à la veuve du s[r] de Mullet de Volussan, conseiller au Parlement, pour s'entendre condamner à reconnaître pour une maison et un jeu de paume (24 mars 1629). — *Salabert.* Reconnaissance par « Ramon de Seubas, dauradey» (11 juin 1394).

G. 2666. (Liasse.)— 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1368-1774. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Trois-Hostaus, rue de Verteuil, rue de la Vieille-Corderie, au Vimeney. — *Rue des Trois-Hostaus.* Reconnaissance pour une maison au profit d'Espagne de La Lande, femme de Guillaume de Grecham, anglais (« XXVII die exitus maii» 1368). — *Rue de Verteuil.* Reconnaissance au profit de « Pey de Rostanh, escudey, senhor de l'ostau de Ferradre, scituat en la parropia de la gleysa de Sent-Pey » (copie; 17 mai 1480). — Reconnaissance pour un immeuble sis « en la paroisse de S[t]-Christolly et en la ruhe par laquelle on va de l'hospilal de S[t]-André à l'église dud. S[t]-Christolly, vis-à-vis de la maison de l'abaye de Vertheuil» (1o décembre 1570). — *Rue de la Vieille-Corderie.* Ensaisinement par Gaston de La Touche, seigneur et baron de La Faye et de Bautiran, coseigneur de l'Isle-S[t]-Georges, maire de Bordeaux (5 mars 1567). — Reconnaissance pour un emplacement sis « en la rue appellée *Dernier S'-Pierre,* autrement *la Vieille-Corderien,* près la maison de Gabriel de Raymond, écuyer, s[r] de Vignolles, « mari de la dame de Salegourde » (4 novembre 1626).

G. 2667. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 1 cahier de 12 feuillets papier, 29 pièces papier.

1411-XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Ambarès, Barsac, Bassens, Baurech et Bègles. — *Bègles.* Mention du moulin de Lacour et du moulin de Lescarran, *alias* la Moulinate (29 août 1628).

G. 2668. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1393-XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bouliac. — Exporle consentie par Pierre Dureteste, « sergent ordinaire de M[rs] les maire et juratz»,au nom de sa fille Marie (25 août 1593).— Arrêt pour Pierre Dureteste, « sergant de la maison comu[n]e» (30 janvier 1597).

G. 2669. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1539-1745. — Propriétés et seigneuries foncières à Bouliac.

G. 2670. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1474-1745. — Propriétés et seigneuries foncières à Bruges et à Cambes.

G. 2671. (Liasse.) — 21 pièces parchemin.

1415-1496. — Propriétés et seigneuries foncières à Camblanes.— Bail à cens du moulin sis *au Puch deus Clans* (25 novembre 1415). — Reconnaissance au profit « deus senhors comptes, procurayres, scindix et confrayres de la confrayria preveyriu d'Entre-dos-Mars, instituida, fundada et ordennada en las gleysas de Camphlanas, de Senac, de Linhan, de Sadirac et de Carinhan » (25 août 1452).

G. 2672. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 cahier de 11 feuillets papier, 14 pièces papier.

1500-XVIII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Camblanes. — Reconnaissance par noble Nicolas de La Bassée, écuyer, majordome de Puypaulin, et Jeanne de Senebrun, sa femme, au profit de Guillaume Sentavit, curé de Fargues, chapelain à S^{t}-Pierre (22 octobre 1502).

G. 2673. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 1 cahier de 13 feuillets papier, 18 pièces papier.

1418-1740. — Propriétés et seigneuries foncières à Camiac, Carcans et S^{te}-Hélène, Cardan, Carignan et Castillon [de Médoc]. — *Carcans et S^{e}-Hélène.* Inventaire des papiers remis à Jeannet Mercier à la suite de l'abandon consenti en sa faveur par voie d'échange des revenus des bénéficiers dans les paroisses de Carcans et S^{te}-Hélène: achat desd. rentes fait à Marguerite Dubourg, le 1er février 1428 (1629). — Analyses de reconnaissances du XVI^{e} s., pour divers biens, pour des pêches « de bertauleyre », etc. (sans date). — Analyse d'un hommage rendu le 4 octobre 1580 au duc de Nevers par le fondé de pouvoir du curé et des bénéficiers pour leurs droits et revenus à Carcans, S^{te}-Hélène et Lesparre, « au debvoir de 15 sols bourdelois d'exporle et ost d'escuïer quand le Roy mandra ses otz en Guienne ayant cinq sols en bource» (sans date).— *Cardan.* Sommation à exporter adressée à Boret, maître fourbisseur à Bordeaux, rue S^{t}-Projet (24 juillet 1738). — *Castillon.* Mainlevée d'une saisie opérée à la requête de « la nobla et puyssanta dona et baronessa Madona Johana de Castelhon, dona de Lescun et de Castelhon » (13 septembre 1421).

G. 2674. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 19 pièces papier.

1467-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Cenon.

G. 2675. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1380-1394. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Vente par Pierre Renaud de Graulet, bourgeois de S^{t}-Émilion, seigneur de Ferroys, Entre-deux-Mers, à Guillaume Fauchey, vicaire de S^{t}-Pierre, à Pierre Austen, curé de Parempuyre et *obrey* de S^{t}-Pierre, et aux autres bénéficiers de S^{t}-Pierre (15 janvier 1383, n. s.). — Vente de seigneurie foncière par Guillaume d'Estissac, damoiseau, demeurant à Mussidan, héritier de feu Guiraut de S^{t}-Michel, damoiseau, par le moyen de son père Audouin d'Estissac, chevalier (10 avril 1392).

G. 2676. (Liasse.) — 28 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1403-1495. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Acquisition de seigneurie foncière par les prêtres chargés de célébrer les messes fondées par Jean Escot (19 décembre 1403). — Vente par Bertrand Du Puch, chevalier, seigneur Du Puch, et par Jean, damoiseau, son frère (20 janvier 1440, n. s.). — Bail à fief d'une aubarède sise à Floirac, lieu dit *a Vimeneys,* près le ruisseau du moulin (19 novembre 1459).

G. 2677. (Liasse.)— 5 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1513-1693. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Analyse d'une reconnaissance pour des biens : « Ces lieulx sont dans le cournault d'Audissas et proche du grand portail de la maison noble d'Audissas » (sans date). — Réduction des redevances d'une vigne, «à cause que lad. vigne estoit trop chargée dud. cinquain, et qu'il ne la pouvoit entretenir des labourages nécessaires sans y avoir de la perte, au moyen de la grand cherté des ouvriers et de l'œuvre qu'il y convient employer et ausy à cause de la grelle et tempeste et tems qui puis quelques années en ça est tombée sur les vignes, dont on a convenu en couper une partie au pied» (15 juillet 1593).— Refus par un tenancier de porter l'agrière dans une maison que les bénéficiers viennent de faire bâtir (7 avril 1693).

G. 2678 (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1560-1772. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac.

G. 2679. (Liasse.) — 47 pièces papier.

1530-XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Reconnaissance au profit de Marie de Laroque, veuve d'André Dubosc, écuyer, sieur de La Bastide (1[er] janvier 1648). — Reconnaissance pour un bien sis au lieu dit autrefois *au Cazaillon,* autrement *a Pomey,* et actuellement *au Maine de Ladendot,* louchant vers le nord au chemin de Bordeaux à la chapelle N.-D. de la Belle-Croix et vers le midi à autre chemin qui va de Bordeaux et de lad. chapelle à l'église de Floirac (10 juin 1668).

G. 2680. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1494-1595. — Propriétés et seigneuries foncières à Haux et Langoiran. — *Haux.* Procuration donnée par noble Jeanne de Bouliac, femme de Bertrand de Saint-Cric, à sa sœur Catherine (9 février 1497, n. *s.). —Langoiran.* Cession de la seigneurie foncière du moulin de Labatut (vidimus; 7 septembre 1529).

G. 2681. (Liasse.) — 18 pièces parchemin.

1372-1428. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne. — Ensaisinement par frère Guillaume Créature et autres religieux Augustins, de biens vendus par autorité de justice, «cum Alixandre Deode... ffos tengut et obliguat envert Arnaud Deu Luc, borgues de Bordeu, en sertana soma de pecunia ab caria publica sagerada deu saget e contra-saget deu quau hom usa en Bordales aus contreytz per nostre senhor lo prince de Guiayna, e en apres lodeyt Arnaud Deu Luc agos feyt metre a la man deud. nostre senhor lo prince e de ladeyta guarda e exequtor aucuns bens e causas deudeyt Alixandre» (24 mars 1372, n. s.). — Reconnaissance au profit d'Arnaud de Vellac, prieur des Augustins (1[er] juin 1399). — Vente de deux hommes questaux et de leurs biens (2b mai 1422). — Bail « a ffaenduras » de deux vignes et d'une «cambra», et ce depuis la s[t] Martin d'hiver pour 9 ans, puis pour 9 autres et ainsi « de nau ans en nau ans per totz temps » (10 novembre 1425). — Envoi en possession de droits acquis « en et sobre lo cors et la persona de Arnaud Doat, home questau de la parropia de La Trena Entre-dos-Mars, et sos bens et causas, et aissi medis sobre los bens et causas qui foren de Pey Doat, de la parropia de La Trena, quant vive home questau », « et aquo per la tradiction et balhansa de la propria persona deudeit Arnaud Doat, et aissi medis per la balhansa et prenament deu barrolh de la porta de l'ostau deud. Arnaud Doat, qui es en ladeita parropia de La Trena, au loc apperat au puch de Doat, et aissi medis deu barrolh de la porta de l'ostau que fo deudeit Pey Doat » (2 juin 1427).

G. 3682. (Liasse.) — 9 pièces parchemin

1430-1478. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne. — Mention de la cession de deux hommes questaux. (« In cappella Sancti-Georgii, contigua ecclesie... Sancti-Petri », 10 mars 1430, n. s.).

G. 2683. (Liasse.)— 6 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1510-1578. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne.— Reconnaissance par «1o noble homme Jaspart de Pollignac, s[r] Des Roys, et damoyselle Gracienne de Gassies, sa molher» (5 octobre 1520).

G. 2684. (Liasse.) — 1 cahier de 30 feuillets parchemin, 1 cahier de 87 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1587-1595. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne.

G. 2685. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1601-1738. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne. — Sentence contre Jean Duboscq, écuyer, sieur de Canteloup, et consorts (31 janvier 1606). — Reconaissance pour une vigne sise « au lieu appellé anciennement *au Port de La Sauve* et à présent *au Bastard* et à *La Perche* » (3 janvier 1667).

G. 2686. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1471-XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne. — Reconnaissances au profit de Pierre de Rostaut *(sic),* écuyer, seigneur de la maison de Ferrade (copie; 5 janvier 1471, n. s.-2 janvier 1483, n. s.). — Cession par René de Roustaing et Madeleine de Chausade, sa femme, aux bénéficiers de S[t]-Pierre, de la maison noble d'Arsins à La Tresna (extrait; 3 juillet 1510). — Analyse d'une reconnaissance

du 3 décembre 1668 par François de Charevas, écuyer, « m^tre^ des couriers de Bordeaux et généralité de Guienne » (fans date).

G. 2687. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1667-l696. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne.

G. 2688. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 1 cahier de 14 feuillets papier, 6 pièces papier.

1456-1598. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne, L'Isle-S^t^-Georges et Lormont.

G. 2689. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier de 20 feuillets papier, 14 pièces papier.

1610-1792. — Propriétés et seigneuries foncières à Lormont. — Reconnaissance pour une terre sise *à La Roque,* «près la maison noble de Mollon» (1^er^ mars 1621).

G. 2690. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1595-1692. — Propriétés et seigneuries foncières à Lormont.

G. 2691. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1786. — Propriétés et seigneuries foncières à Lormont. Procès contre Austinde Garnung de Lalande, conseiller général subsidiaire de la Cour des Monnaies au département des élections de Bordeaux, Périgueux, Agen, Condom et Sarlat.

G. 2692. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1386-1777. — Propriétés et seigneuries foncières à Ludon, Margaux, Martillac et Montussan. — *Ludon.* Cession de cens par Mathieu Dusau, écuyer, et Jeanne Vacquey, sa femme, sur la maison noble de Peyres et ses dépendances, le tout environné de fossés, confrontant aux padouens de Monseigneur de Duras (17 mars 1515, n. s.). — *Martillac.* Reconnaissance pour un immeuble sis au lieu dit *au Pasten de Valoux,* anciennement *au Pré d'Aurianne* et *de l'Hoste Nègre,* confrontant aux vignes de Thomas de Maniban de Rams, écuyer, « le chemin ou peguilleyre entre deux » (25 juillet 1674).

G. 2693. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1353-1481. — Propriétés et seigneuries foncières à Quinsac. — Reconnaissance en présence de « Arnaud Deubosc, daurader, ademorant en lad. parropia de Sent-Peyre » (7 septembre 1382).

G. 2694. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1417-XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Quinsac. — Reconnaissance en présence de «Charles Martin, tailleur de la monnoye de Bourdeaulx » (4 mai 1540).

G. 2695. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1420-XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Rions, Sadirac, S^t^-Caprais, S^te^-Croix-du-Mont, S^t^-Genès, S^t^-Germain-d'Esteuil, S^t^-Germain-du-Puch et S^t^-Hilaire « près Rions ». — *Rions.* Reconnaissance pour une terre sise « près l'hospital Sainct-Estèphe » et confrontant au chemin du Tourne à Cadillac (25 octobre 1537). — *S^te^-Croix-du-Mont.* Reconnaissances au profit de « Benetritz de Sentaralha, filha que fo deu senher en Fottit-Sans de Sentaralha et de la dona na India d'Arroqueys, filha que fo de Mossen Pey d'Arroqueys, caboy qui fo, et de la dona na Sebelia de Puch que fo, e molher... d'en Imbert Deus Claus, borgues de La Reula » (28 juillet 1426). — *S^t^-Germain-d'Esteuil.* Vente par Gailhard de Gresinhac, chevalier, aux prêtres de S^t^-Pierre, pour le prix de 140 guiennois d'or, de droits d'esporle, cens, agrières, quarts et quints, etc. (13 mai 1424). — *S'-Germain-du-Puch?* Cession d'un dimon par Amanieu de Bedat, damoiseau, à Arnaud de Sentavit (février 1420, n. s.).

G. 2696. (Cahier.) — ln-4°, 17 feuillets papier.

1613-1617. — Propriétés et seigneuries foncières à S^t^-Laurent-de-Médoc. Terrier. — Reconnaissance pour une maison, près du chemin qui va du bourg à la maison de Marsilhonnet (fol. 3); — pour une terre près du moulin de Puybaron, paroisse de S^t^-Laurent (fol. 4 v°).

G. 2697. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1504-1681. — Propriétés et seigneuries foncières à St-Loubès et S^t^-Médard. — *S^t^-Loubès.* Reconnaissance pour un « trens de terra et mardes » confrontant à « l'es-

tang deu molin de Montet, appartenant a maistre Baude Peyron » (18 octobre 1518).

G. 2698. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1396-XVII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Tabanac.

G. 2699. (Liasse.) — 24 pièces parchemin.

1358-1399. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Reconnaissance au profit de Jean de La Porte, fils de feu Austinde de La Porte (1^er décembre 1358). — Reconnaissance au profit de Marquise de La Porte, sœur de feu Austinde de La Porte, chevalier, et femme de Guiraud de La Mote, chevalier (8 septembre 1364.)

G. 2700. (Liasse.) — 25 pièces parchemin.

1380-1391. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Renouvellement du bail *a ffadanduras* d'une vigne que le fermier a vendue (lo novembre 1381). — Esporle en présence de «Moss. Grimoard Guilhem, cavoy, senhor de Lesparron » (8 octobre 1383).— Bail a *fazendura* par Marquise de La Porte, veuve de Géraud de La Mothe, chevalier (21 octobre 1387). — Bail à cens par Guillaume Giraudon, de la paroisse S^te-Eulalie, neveu de feu marquise de La Porte (14 juillet 1391).

G. 2701. (Liasse.) — 25 pièces parchemin.

1393-1396. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Reconnaissance au profil de Jean Escot, anglais, pour une vigne confrontant à celle de Thomas Auston, anglais (22 octobre 1394). — Reconnaissance au profit des prêtres chargés de dire les messes fondées par Jean Escot (2 juin 1395).

G. 2702. (Liasse.) — 17 pièces parchemin.

1403-1414. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Bail à cens au profit d'un « hobrey de binhas, demorant a rua Hazan », paroisse S^te-Eulalie (21 décembre 1413). — Reconnaissance pour un manse sis près « lo ffeu de la capera de Talanssa » (25 mai 1414).

G. 2703. (Liasse.) — 14 pièces parchemin.

1417-1429. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence.

G. 2704. (Liasse.) — 12 pièces parchemin.

1431-1448. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Reconnaissance pour une vigne « pres lo bordiu de La Porta, au loc apperat au Plantey Dejus », confrontant à « la may de la riu deu molin » (25 janvier 1437, n. s.). — Reconnaissance pour une vigne sise *au Plantey Dessus,* près « deu camin Sent-Jagme » (3 avril 1442).

G. 2705. (Liasse.) — 14 pièces parchemin.

1452-1486. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence. — Reconnaissance pour une vigne sise « aus Malhous, pres la cappera de Talanssa » (23 juin 1452). — Reconnaissance par Jaubert de Chicque, maître de la Monnaie royale de Bordeaux (18 juillet 1486).

G. 2706. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1512-1789. — Propriétés et seigneuries foncières à Talence.

G. 2707. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 6 pièces papier.

l432-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Tresses et Villenave.— *Villenave* (?). Procuration par Jean de La Mote, seigneur de Castelnau et de Noaillan (2 août 1432).

G. 2708. (Liasse.) — 8 pièces parchemin.

1368-1448. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Vente moyennant 200 guiennois d'or, de 6 d. d'exporle et 10 l. de cens que le vendeur s'engage à asseoir, dans les trois ans, sur un immeuble convenable; témoin: Jean Delhur, prieur de S^t-James de Bordeaux (12 décembre 1391). — Vente par Jean de Bahahada, chevalier, et dame Marguerite de Bourg, sa femme, de cens sur divers biens sis a Bourg et dans le Bourgès (29 mars 1427).

G. 2709. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 2 cahiers de 41 feuillets papier, 5 pièces papier.

1461-1550. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Cession à titre d'échange d'un cens de « vingt et quatre arditz

qui son detz soudz de la moneda corssabla a Bordeu » sur une maison sise « en la rua apperada rua Legra », laquelle maison est appelée «l'ostau de las Estubas» (24 avril 1507). — Accord avec Étienne de Verdoys, curé de S[t]-Remi de Bordeaux (28 décembre 1514). — Reconnaissance en présence de Jean de S[t]-Avid, «magistro cirurgico et barbitonsore » (15 octobre 1527).

G. 2710. (Liasse.)— 7 pièces parchemin, 1 cahier de 13 feuillets papier, 4 pièces papier.

1553-1597. — Propriétès et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées.

G. 2711. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1617-XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Vente par Catherine Danet, veuve de Gilles de Fayard, écuyer, à Pierre-Paul-Éléazar de Luxe, seigneur de la maison noble de La Taste, paroisse de Langoiran (9 juillet 1736).

G. 2712. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1708-1759. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses.

G. 2713. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1372-1393. — Valeurs mobilières : legs, renies, etc. — Fragment du testament de [Guiraud (?)] Cambon: il lègue à 13 pauvres, le jour de sa sépulture, en l'honneur des 13 apotres, «a min[j]ar..., una camisa de drap linge, una cotaffardia et I caparon de cornoales o d'autre drap convenable et I parelh de sabatons neus », autant à 13 autres le jour « de son seteyme » et autant le jour « de son trenteyme » ; à 100 prêtres qui prieront pour lui, « la valua en la moneda deu senhor de cent marcs d'argent obratz en obra plana », aux pauvres de chacun des hôpitaux de S[t]-James, S[t]-Jean-du-Pont, S[t]-Julien, S[t]-Antoine et du St-Esprit, de Cayac, Bardenac, Roncevaux, S[t]-Antoine en Viennois, Le Puy en Auvergne, N.-D. de Paris, 5 florins d'or vieux pour l'achat d'un lit garni; à l'œuvre de S[t]-Pierre, la monnaie de 1,000 florins d'or vieux ([13 juillet 1372]). — Testament de Peyrone de Compdom, femme de Jacques de Guardagua, marchand : elle lègue 10 s. à l'ermite de Lormont, autant «à l'ermitan qui demora a Porta Digeus » ; elle lègue un lit garni, savoir « una coste, un capssey, quatre linssous et una cuberta » ; un autre lit garni, savoir « una coste, un cochin, quatre linssous et una cuberta », « uns pater nostres de l'ambre », etc. (20 février 1386, n. s.). — Fondation par Jean Escot, marchand anglais, pour son âme et celle de ses parents et de sa femme Chrétienne, de messes chantées pour tous les jours de la semaine, avec absoute sur la sépulture dud. Escot, dans la chapelle Notre-Dame; il dote les chapellenies de 70 livres de revenus (7 mars 1392, n. s.).

G. 2714. (Liasse.) — 4 pièces parchemin.

1397-1398.— Valeurs mobilières : legs, renies, etc. — Testament d'Hélène de Élaud, veuve de Guil. Wakfeld: elle fonde 4 chapellenies; elle lègue 12 guiennois « à Perrin, son chayey » ; 16 guiennois pour concourir à la réparation du prieuré du Barp; des «gonas» d'écarlate fourrée, «capa», «mantetz», etc.; elle laisse son grand bassin de laiton, un coussin, etc., « a Crestiana, molher de Jaques Escot » : elle laisse 4 livres à la fabrique de S[t]-Michel; à sa servante, pour l'aider à se marier, 20 guiennois, plus « lo drap qni lo sera necessari segont son estat per far cota e gonet, capeyron e caussas e un parelh de sebatons quant era sera espoza »; elle lègue diverses sommes à la fabrique de S[t]-Projet, à la fabrique de la chapelle de S[te]-Catherine, à la recluse de Bordeaux, « a fray Gauter [de] Glouceter», ermite de Lormont, à charge pour lui de dire des messes; elle laisse 100 guiennois «a maridar paubras piucelas e per far aprendre paubres enfantz a las escolas » et 8 guiennois à l'hôpital de Roncevaux; 4 guiennois à la fabrique de S[t]-André, autant à la fabrique de S[t]-Seurin, autant «aus heremitaus de Porta Digeus» ; 60 s. à la recluse près la Porte-Dijeaux; 20 guiennois « per ajudar a far e construyre las latrinas de la gleysa de Nostra-Dona de la Plassa, a ops et per ops des malaus qui faran las noenas en ladeyta gleysa per honor et per reverencia de mossenhe sent Eutropi» ; elle institue entre autres exécuteurs testamentaires Vital Caries, Jean Escot et autres; elle prie les maire et jurais de surveiller l'exécution de son testament et institue un legs en leur faveur (30 novembre 1397).

G. 2715. (Liasse.)— 6 pièces parchemin.

1406-1439. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Acte entre Benoît Spina, marchand, d'une part, Vital Caries, fr. Jean Delhura, prieur de S[t]-James, et

autres exécuteurs testamentaires d'Hélène de Helaud, anglaise, d'autre part, tendant à asseoir 50 l. de cens léguées par lad. testatrice pour les 4 chapellenies fondées par elle (17 septembre 1406). — Testament de Jean de Londres, notaire : il lègue à sa femme deux de ses meilleures couvertures, «exceptat de seda», une paire des meilleurs draps, « exceptat de seda » ; à Guillaume Mingot, notaire, 20 guiennois d'or: à Garcie Arnaud, frère prêcheur, «son payre de confession», 100 s.; il ordonne que l'on rende aux parties les procès qui sont chez lui, contre paiement des frais; on les leur rendra sans paiement, si elles jurent ne rien devoir : le serment sera prêté sur l'Évangile jusqu'à 50 s., et sur l'autel de S^{t}-Antoine pour les sommes supérieures (28 février 1416, n. s.).

G. 2716. (Liasse.) — 2 cahiers de 32 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1506-1545. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Testament de Rose Bridon : elle lègue à Mariote de Cantaloup, sa fille, une de ses robes noires fourrée de peaux noires, un lit, deux couvertures, quatre linceuls, etc. ; à une petite nièce des patenôtres de corail garnies d'argent, une robe d'écarlate et un anneau d'or rond; à une commère « ung capeiron negre et ung anet d'aur feit en laz d'amors pesant ung noble o environ» ; à une autre, « lo seu gonet blanc, lo melhor, et ung autre gonet de tanat», etc. (19 février 1506, n. s.). — Testament de Jean de Domengius, contrôleur de la comptablie : il lègue 120 fr. bordelais à « l'esglize de N.-D. de Lembrye (Lembeye?), dont il est filz et natif», pour remplacer la custode d'argent, qui a été dérobée, par « une autre custode d'argent à porter *Corpus Domini* le jour du Sacre et ez bonnes gens malades», et, si lad. custode a été remplacée, il affecte le legs à la réparation de l'église et du clocher; il dispose d'un bien sis à Bègle, *au Pissaduy de la Reyne,* de « la salle de Sallebeuf», qu'il a acquise, etc. (vidimus; 13 juin 1513).

G. 2717. (Liasse.) — 5 cahiers de 74 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 5 pièces papier, 1 plan.

1552-1600. — Valeurs mobilières : legs, renies, etc. — Testament de Marguerite Dugua, veuve de Jean Turmet, procureur en la Cour : elle dispose de « la maison noble du Bruilh,... ensemble les mestaieries de Chassaigne et de La Bourgauderie, qu'est le tout siz et ...é en la parroisse d'Arsse, chastelanie de Coze en Xaintonge », de marais dépendant « de la maison noble de La Bouchardière, size et située en la parroisse S^{t}-Pierre de Salles en Marempnes» (18 avril 1573). — Testament de Mathurin Fort, élu en Guienne : il désire être inhumé dans l'église S^{t}-Pierre, près du maître-autel, devant lequel est ensevelie sa première femme; il lègue à la fabrique 1,200 l., à charge de célébrer des messes et d'avoir un homme chargé d'accompagner le prédicateur à l'église, de le reconduire à son logis, et de se tenir près de la porte pendant le sermon pour imposer silence (2 août 1584). — Mention de l'ensevelissement de Mathurin Fort entre le maître-autel et « le sacraire du Sainct-Sacrement » (27 novembre 1586).

G. 2718. (Liasse.) — 5 cahiers de 98 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1602-1649. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Extrait du testament d'Arnaud de Mullet, conseiller au Parlement : il demande à être inhumé à S^{t}-Pierre, dans sa sépulture, qui est devant le maître-autel (28 novembre 1602). — Constitution de rente par François de Brach, avocat au Parlement, et par son père François-Louis, écuyer, domicilié à la maison noble de La Mothe-Montussan (8 août 1608). — Paiement par Gemine de Heguy d'un legs fait par feu son mari, Arnaud de Mullet, président en la première des Enquêtes (1er juillet 1620). — Legs aux « pauvres de l'hospital de Saint-André et pouvres prisonniers de la Consiergerye, pour leur achapter des matelas ou autres plus choses nécessaires » (28 juillet 1621). — Inventaire du mobilier de feu Ursin Coslilh, bénéficier de S^{t}-Pierre : « quatre drapz que ledict feu avoict acoustumé porter à la teste la nuicl; plus unze rabatz dudict feu, de grosse toille » ; etc. (4 septembre 1623). — Testament de Gilles de Geneste, sieur de Fabvars et de S^{t}-Avid, président aux Enquêtes (3 avril 1638). — Enquête sur les parentés et alliances de plusieurs membres du Parlement avec P. Paignon, vicaire perpétuel de S^{t}-Pierre (17-29 juillet 1638). — Ordonnance d'Henri Darche, vicaire général, réduisant le nombre des services à célébrer dans l'église S^{t}-Pierre, précédée d'une requête du syndic des bénéficiers et d'un état des fondations (27 octobre 1648).

G. 2719. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1654-1785. — Valeurs mobilières: legs, rentes, etc. Testament de Guillemette Brun, veuve de Jeannot Guidon, boucher : elle demande à être inhumée à S^{t}-

Pierre, dans la tombe de son gendre Antoine Rulleau (27 octobre 1704).

G. 2720. (Liasse.) — 2 cahiers de 54 feuillets papier, 15 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1513-1714. — Valeurs mobilières: legs, rentes, etc. Fondation par Jean Domengieux et différends relatifs à cette fondation.

G. 2721. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets papier.

1432 1434. — Comptabilité.

G. 2722. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 21 pièces papier.

1581-1719. — Comptabilité.

G. 2723. (Liasse.) — 34 pièces papier.

1721-1748 — Comptabilité.

G. 2724. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1759-1765. — Comptabilité.

G. 2725. (Liasse.) — 132 pièces papier.

1772-1785. — Comptabilité. — Reçu, délivré par le syndic des notaires, de 33 l., pour la recherche dans les papiers des divers notaires d'un contrat de vente passé de 1705 à 1711 (23 août 1775).

G. 2726. (Liasse.) — 22 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1509-1761.— Procès divers. — Appointement contre Pierroton Dubois, défendeur en excès « pour avoir rompu et brisé les panunceaulx et bastons royaulx » (8 juillet 1533).

G. 2727. (Registre.) — In-4°, 314 feuillets papier.

XVII^{e} siècle. — «Inventaire des esporles et tiltres de Messieurs les curé ou vicaire perpétuel et prebstres bénefficiciés *(sic)* en l'église Sainct-Pierre de Bourdeaulx ». — Analyse d'un contrat d'achat du 6 mars 1511, n. s., « contre noble home René de Roustaing, escuyer, et damoyselle Magdalaine de Chaussade, sa femme » (fol. 2); — de la vente, en date du 15 octobre 1488, du moulin de Labatut, au Tourne (fol. 5 v°); — d'un bail à fief, du 20 décembre 1383, pour Jean de Kale, fils de noble Isabeau de Girard (fol. 17 v°); — d'une vente consentie, le 8 mars 1393, n. s., par Mabile Colomb, femme de noble Pierre de S^{t}-Symphorien, dit de Landiras, au nom de Marie de S^{t}-Symphorien, dite de Landiras, sa fille, femme de noble Jean de Lalande, seigneur de La Brède (fol. 23 v°); — d'une vente du 13 décembre 1384 par Jeanne de Fronsac, femme de noble Bernard de Castetja, chevalier (fol. 24 v°); — d'une charte d'affranchissement de taille, corvée, «homenest», etc., du 17 août 1412 (fol. 26 v°); — d'une reconnaissance du 30 novembre 1493, pour Médard de Caupène, s^{r} de Cantemerle en Médoc (fol. 27); — d'une vente par Charles de La Rocque, écuyer, s^{r} de Chantemerle en Médoc, héritier de feu Médard de Caupène, du 8 mai 1514 (fol. 31); — de la cession d'une rente de «ung paire de poulies pondentes», du 19 décembre 1437 (fol. 32 v°); — d'une vente du 24 mars 1432, n. s., par noble Bernard de Casterar, damoiseau, de Cussac en Médoc, et Pélegrine de Duraffort, sa femme (fol. 35 v°); — d'une vente du 13 juin 1414, par noble Jeanne de Mas, tille de noble Gombaud de Mas et femme de Bernard de Brucicauda (fol. 36 v°); — d'une vente du 13 mai 1424, par noble Gaillard de Gressinhac, chevalier, «s^{r} de Romefort en Lesparre, en Médoc» (fol. 37 v°); — d'une vente du 19 mars 1435, n. s., par Bernard de Casterar, damoiseau, de la paroisse de S^{te}-Gemme (fol. 41); — d'un bail à fief du 15 avril 1378, au profit de Raimond de Canteloup, damoiseau, de Carignan (fol. 42); — d'une obligation du 4 janvier 1450, n. s., par Jean Estaple, contrôleur au château royal de l'Ombrière (fol. 42); — d'une vente, du 11 mars 1452, n. s., ayant pour objet des dîmes perçues notamment sur des biens de Jean de La Faurie, recteur d'Artigues (fol. 48); — d'un bail à fief du 27 avril 1363 par le soudan de Preyssac, s^{r} de Didonne et de Montendre, et Fouquet, son frère, l'un et l'autre fils de feu le soudan de Preyssac (fol. 48 v°); — de la vente de moitié du moulin de Soley, à Cambes, consentie le 10 avril 1535 par noble Raimond de Saulx, tuteur de Françoise, fille de noble Pierre de Losmeau (fol. 49); — d'une vente du 4 août 1432, par Jean de Ségur, s^{r} de Francs (fol. 53); — d'une reconnaissance pour Bertrand Deugot, vicomte de Lomagne et s^{r} de Grayan,du 8 mars 1314, n. s. (fol.55,v°); — d'un accord du 13 septembre 1421, consentie par noble Jeanne de Castillon, «dame de Lestien et de Castilhon » (fol. 57); — d'une reconnaissance du 9 avril 1488, pour des biens sis au Taillan, lieux dits « a les Hayres de Pailhe, au Peyros, a Cadaffautz, aux Debes, a

la Vie Pradouse, a la Vie de Bordeu,... au Cayre» (fol. 57 v°);— d'une vente du 19 juillet 1460, par Bertrand de Puch, chevalier, seigneur dud. lieu (fol.57 v°); — d'une vente du 20 juillet 1503, par Polhon de Ségur, s[r] de Francs, et Charles, son fils (fol. 58); — d'une vente du 11 mars 1368, n. s., par Jean de Lalande, chevalier, seigneur de La Brède (fol. 58 v°); — d'une vente du 7 janvier 1425, n. s., par Jean de La Mothe, s[r] de Cambes (fol. 63); — d'une vente du 24 août 1415, par Pierre de Mach, dit de Reyney, monnayeur (fol. 63 v°); — d'une vente du 22 mars 1453, n. s., par Jean Escot, « charpentier de vaysseaulx de mer..., comme ouvrier, procureur et scindic de l'œuvre et fabricque de lad. église de Sainct-Pierre » (fol. 64 v°); — d'une vente du 23 mars 1500, n. s., par Pélegrine de Coligean, veuve de Pierre de Roustaing et mère et tutrice de René, écuyer (fol. 65 v°) ; — d'une rente du 19 juillet 1487, par le fondé de pouvoir de Jean de Caupène, dit de Mes, s[r] de Carrenet en Médoc (fol. 66); — d'un bail à fief du 23 janvier 1546, n. s., par (?) Robert Richard, maître particulier de la Monnaie (fol. 66 v°); — de la vente d'une maison près de la porte du Caillau, le 17 mars 1447, n. s. (fol. 70 v°); — du testament de Jacques Charretier, « bourgeois de Bourd., natif de Bourges en Berry », du 29 août 1483 (fol. 75); — d'une reconnaissance du 27 avril 1498, par Bertrand de Tustal, président au Parlement (fol. 75); — d'une vente du 6 mars 1532, n. s., par Madeleine de Chaussade, dame de Ferrade (fol. 76 v°); — d'une reconnaissance du 13 novembre 1517, par Henri de Laurensanes, écuyer, (fol. 78); — d'une reconnaissance du 20 février 1525, n. s., par Nicolas Sailhantbien, essayeur de la Monnaie (fol. 80 v°); — d'une reconnaissance du 4 mars 1444, n. s., pour «ung appentis et cuysine avec la moytié d'ung portai et allée où il y souloit avoir trois estaiges où souloient estre les femmes communes», dans la rue allant du puits d'Ailhan à l'église S[t]-Siméon (fol. 88); — d'un bail «à fief par Bertrand Crespilhaud, seigneur de la maison noble de Cahors, dans la seigneurie de Montferrand, et Philippe de Farges, sa femme {fol. 89 v°); — d'un «serment de fidélité escript en latin», du 19 mars 1501, n. s. (fol. 92); — d'une reconnaissance du 29 novembre 1488, par Jean de Brosse-Ronde, curé de Saint-Médard-en-Jalles (fol. 93); — de la vente, en date du 7 septembre 1529, du moulin à eau de Labatut, à Langoiran (fol. 94 v°); — du testament, daté du 26 novembre 1524, de Jean Amyl, procureur au Parlement, s[r] de Boisroches et de Coustures (fol. 96); — de l'envoi en possession, le 2 août 1424, de droits seigneuriaux vendus par Isabeau de S[t]-Symphorien, dame dé Landiras, exécutrice du testament de son mari Jean de Fraccona (?), s[r] de Landiras (fol. 98); — d'une reconnaissance du 15 juin 1517, par Jean Milanges, procureur à la Cour, pour Trenquine Dages, tutrice d'Arnaud et Anne, enfants de lad. Trenquine et de Jean Makanan (fol. 100); — d'une reconnaissance, du 23 avril 1474, pour la « maison et voulte appellée la voulte de Valentignan,... en la rue appellée du Puys d'Alhan » (fol. 100 v°); — de la vente, en date du 15 septembre 1378, d'un bien à Baurech, *au Puyau de La Caussade* (fol. 103 v°); — du legs fait le 6 avril 1440, d'un cens sur « ung petit selier qui est au cousté de la grand taverne *du Petit Judas»* (fol. 105 v°); — d'un bail à fief du 21 août 1474, par Seraine de Baussay, dame des maisons nobles de Livrac et Peyanne, veuve d'Alphonse Lazare, gentilhomme de la Chambre du Roi (fol. 109); — d'une reconnaissance du 30 août 1539, pour Guillaume de Lestonnar, écuyer, s[r] de L'Isle de Lalande (fol. 118); — d'une reconnaissance du 29 octobre 1438, pour une maison en la grand'rue S[t]-Projet, «contenant six estaiges» (fol. 121 v°); — d'une vente du 25 mai 1365, par Gaillard Du Puch, de S[t]-Germain (fol. 128);— d'une vente, du 27 août 1529, de droits sur « une maison apellée de la Couronne, sciluée en la rue du Petit Judas» (fol. 130 v°); —d'un accord conclu le 9 septembre 1547, par Jean Courrillaud, procureur au Parlement, marié à Jeanne de Lisle, « dame de fief noble de Boisroche, en la chastellanie de Myrambeau » (fol. 132 v[0]); — d'une sentence du 15 septembre 1554, contre Robert Richard, maître particulier de la Monnaie (fol. 133 v°); — d'un bail à fief du 15 novembre 1375, par Isabeau de Girard, femme de Jean de La Caussade, chevalier (fol. 137 v°); — d'une vente du 5 janvier 1516, n.s.,par «Charlote de Mérignac, vefve, dame de Mesnyes, de lad. parroisse de Sainct-Loubès » (fol. 138);— d'une reconnaissance du 21 juillet 1464, pour moitié d'une maison « devant l'ymaige de Nostre-Dame qui est derrier l'église dud. Sainct-Progect » (fol. 146); — d'une vente du 20 janvier 1540, n. s., par Bertrand de Puch, chevalier, seigneur de Puch, et Jean, son frère (fol. 153); — d'une vente du 8 février 1455, n. s., par Bernard de Gares, chevalier, s[r] de Bessan, et Jeanne de Durfort, sa femme (fol. 155); — du legs fait par Arnaud de Sentavict, de «sa robe de damas noir pour faire une chasuble» (fol. 155 v°); — d'une vente du 5 août 1434, par Bère de Ségur, veuve de Guiraud de Puch (fol. 172 v°); — d'une vente du 6 janvier 1377, n. s., par les fondés de pouvoirs de noble Gaillard Beguey, citoyen de Bordeaux (fol. 179); — d'une reconnaissance du 4 sep-

tembre 1543, pour une « pièce de casau, cauley et vigne », à Bouliac (fol. 181 v°); — d'une vente du 20 avril 1496, de droits sur un bien sis à Cenon, en Queyries, près de la mothe de Gassies (fol. 185); — d'une vente du 20 août 1470, par Arnaud de La Cassaigne, s[r] de Roqueys, Entre-deux-Mers (fol. 186 v°); — d'une vente du 9 février 1508, n. s., par noble Bertrand de Makanan, citoyen de Bordeaux (fol. 187 v°); — du testament, en date du 6 avril 1500, de noble Martin Bacquey, s[r] de la salle et tour de Sallebeuf (fol. 189 v°); — d'une vente du 7 février 1406, n. s., par Pierre Darzet, dit Pitray, écuyer, de la paroisse St-Siméon de Bordeaux, (fol. 192); — d'une reconnais sance du 29 novembre 1512, au profit de noble Pierre de Bordeaux, de la paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux (fol. 200); — d'une vente du 9 juillet 1432, par Guiraud de La Mothe le vieux, s[r] de La Mothe de Cambes (fol. 204); — d'une vente du 5 avril 1383, par noble Bertrand Caillau, chevalier, citoyen de Bordeaux (fol. 207); — d'une reconnaissance du 10 janvier 1456, n. s., par Arnaud Makanan, curé de Bruges (fol. 224); — d'une reconnaissance du 7 avril 1381, pour Guillaume Ays de Fronsac, s[r] de Lavob (?), et Jeanne de Fronsac, sa sœur, femme de Bernard de Castetja, héritiers de Pierre Lambert, chevalier (fol. 225); — d'une reconnaissance du 1[er] mars 1382, n. s., pour Jean de Guolostre, vicaire perpétuel de S[t]-Pierre de Bordeaux (fol. 234); — d'une reconnaissance du 8 novembre 1380, pour Jean de Kale, fils d'Isabeau de Girard, veuve de Jean de La Gaussade, chevalier (fol. 240); — d'un bail à fief du 10 mars 1358, n. s., par Isabeau de Girard, femme d'Arnaud de Kale (fol. 241 v°); — d'une vente du 3 février 1508, n. s., par Bertrand Crospilhaud, s[r] de la maison noble de Cahors, à Bassens (fol. 242); — du testament, en date du 25 janvier 1544, n. s., de Dominique de Ram, conseiller au Parlement (fol. 245 v°); — du testament de noble Catherine de Laurensanes, du 30 octobre 1517 (fol. 248 v°); — d'un legs, fait le 6 avril 1440, de droits sur un chai voisin de « la grand taverne du Petit Judas, appellée la maison de la Nau » (fol. 250); — d'un codicille de Jacques Charretier, du 12 septembre 1483, « pour la fondation de la chappelle de sainct Jacques et s[t] Philippe, que led. Charretier a faict faire, construyr et bastir en l'église parrochiale de S[t]-Pierre» (fol. 251); — d'un testament, du 17 août 1501, de Pèlegrine de Colinhan, veuve de Pierre de Rostaing, écuyer, s[r] de Ferrade (fol. 252); — d'une obligation, en date du 4 juin 1384, de Guillaume Fauchey, vicaire perpétuel de St-Pierre (fol. 239 v°); — d'une vente du 15 janvier 1383, n. s., par Pierre-Renaud de Graulet, bourgeois de S[t]-Émilion, s[r] de la terre de Ferroys, Entre-deux-Mers (fol. 265); — d'une vente du 20 décembre 1381, par Pierre-Renaud de La Graulet, fils de feu Arnaud, «héritier de feu Guyrault de Sainct-Michel de la terre de Ferroys » (fol. 265 v°); — d'une cession, du 10 mars 1411**,** n. s., de droits sur les biens de deux questaux (fol. 282 v°); — d'une reconnaissance, du 24 octobre 1403, pour une maison sise dans la paroisse Saint-Maixent de Bordeaux, rue de Casteret, devant la tour de Jean de La Porte (fol. 298); — d'une reconnaissance, du 24 novembre 1418, pour une maison, même paroisse, rue de Martoret, lieu dit à *La Roquette,* devant la tour de Jean de La Porte (fol. 299 v°); — d'une vente, du 4 mai 1418, de divers droits, notamment d'un cens «sur ung tour de molin scitué et assiz en ladicte parroisse de Camblanes, au lieu appellé au Puys Des Claux» (fol. 307).— Table des noms de lieux (fol. 312 v°).

G. 2728. (Liasse.) — 1 cahier de 33 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1482-1781. — Inventaire et divers. — Inventaire : analyse d'une vente de 1383, par noble Bertrand Calhau (fol. 4);— d'une vente de 1476, par les fondés de pouvoir de noble Gaillard Beguey, écuyer (fol. 11); — de reconnaissance au profit des bénéficiers, pour «toutte aquere apentis, cosina, ab la meytat deu grand portau et alleya ont solle aver tres estages, ont sollen estar las femnes comunas», dans la rue qui conduit du puits d'Aillan à l'église S[t]-Siméon (fol. 20) (XVII[e] siècle). — Testament de Jean de Goudin, sieur de La Mothe, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, lieutenant du grand maître d'icelle en Guienne, marié à Françoise de Labarre (vidimus; 4 septembre 1590).— Concession à Antoine Deboignes, huissier au Parlement, d'une sépulture «et ce au lieu qui est sur l'entrée du cœur vers l'autel de sainct Jehan et au-devant ledit autel, confrontant d'un bout, vers icelluy autel, au tumbeau et sépulture de feu M[r] M[e] Thomas d'Eram, quand vivoit lieutenant général en la séneschaussée de Guyenne, d'autre bout au piller de lad. église joignant lequel est le degré qu'on monte à la guallerie du cœur, et à la sépultre de Nicolas Casenave, bourgeois et marchant, et feu Lorrière, par un costé au tumbeau et sépulture de feu Noël Dubourg, qu'est sur la porte et entrée du cœur, et par l'autre costé à la sépulture et tumbeau de feu Bessabat » (8 mai 1607). — Concession d'une sépulture dans l'église S[t]-Pierre, touchant « d'un

bout, vers couchant, au segond pillier de la nef ..., de l'autre bout, vers le levant, au balustre du cœur» (1624). — Invitation à diner par le maréchal et la maréchale de Mouchy (16 juillet 1781).

PAROISSE NOTRE-DAME DE LA PLACE DE BORDEAUX.

G. 2729. (Liasse.)— 1 cahier de 12 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1356-1727. — Propriétés et seigneuries foncières.— *Localité indéterminée.* Sentence contre Jean de Capdeville, fils de feu Arnaud, écuyer, « seigneur de la maison noble de Lesqualle(?) et de Tartas » (19 novembre 1558).

G. 2730. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 3 cahiers de 41 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 32 pièces papier.

1648-1769. — Propriétés et seigneuries foncières à La Crabeyre. Procès contre François Lamalle, tonnelier.

G. 2731. (Registre.) — In-4°, 62 pages papier et 6 pièces papier.

1739-1779. — Confrérie de la Treizaine. Registre des délibérations. — Nomination comme confrère d'Antoine de Chambert, chanoine de S^{t}-André, trésorier de France (19 mai 1741); — de M. de St-Martin, curé de la Majestat S^{t}-André, à la place de M. Dansan, ancien curé de lad. paroisse (26 novembre 1742); — de Thomas Ganucheau, bénéficier de St-Projet, à la place de feu Philippe Belluye, curé de Monprimblanc (13 mai 1748); — de J.-B- Lapause, curé de S^{t}-Maixent de Bordeaux, à la place de feu Jean Allien, curé de Soussans (16 septembre 1749); — de Jules Dupré-Baron, prébendier de S^{t}-André, à la place de Jean-Pierre Lapause, curé de Puypaulin (29 juillet 1757); — de Pierre Lafourcade, curé de S^{t}-Éloi (7 juin 1758); — de Louis-Mathieu Desbiey, bibliothécaire du collège de la Madeleine (31 janvier 1767); — de Louis Ferbos, curé de S^{te}-Colombe, à la place de feu J.-B. Lapause, curé de S^{t}-Maixent (19 avril 1773). — Délibération pour un prêt de 3,000 l. à l'Académie (18 mai 1774). — Réunion chez M. Baron, curé de S^{t}-Projet (17 février 1778). — Scrutin pour le remplacement de feu S^{t}-Martin, curé de Pauillac; mention des démarches faites par l'Archevêque en faveur d'un candidat (29 décembre 1778).

G. 2732. (Liasse). — 1 cahier de 18 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.

XVIII^{e} siècle. — Confrérie de la Treizaine. Propriétés et seigneuries foncières : terriers, lièves et fragments. — Reconnaissance par Joseph Desaygues, seigneur de S^{t}-Bonnet et de Thibaut, domicilié rue Citran (18 avril 178l).

G. 2733. (Liasse). — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1365-XVIII^{e} siècle. — Confrérie de la Treizaine. Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux.

G. 2734. (Liasse.) — 1 cahier de 23 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1647-1673. — Confrérie de la Treizaine. Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux. Procès au sujet d'une maison rue Poitevine.

G. 2736. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 13 pièces papier.

1399 (?) -1781. — Confrérie de la Treizaine. Propriétés et seigneuries foncières à Bouliac, Cenon, Floirac, Lormont, Mérignac, S^{t}-Caprais et Talence. — *Bouliac.* Minute d'un plan. « Ce plan cy-dessus a étés levé avec la boussole » (XVIII^{e} siècle).

G. 2736. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1555-1769. — Confrérie de la Treizaine. Legs et rentes; comptabilité. — *Legs.* — Testament de Jeanne Martin : elle lègue 20 s. t. «à l'euvre et réparation de l'église de Sainct-André » (21 janvier 1555, n. s.).

PAROISSE SAINT-PROJET DE BORDEAUX.

G. 2737. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1422-1593. — Organisation et personnel. — Fondation d'une chapellenie par Pierre Tisseyre (Petrus Textoris), notaire (26 juin 1496). — Fondation de chapellenie par Jean Militis, notaire (21 août 1509).

G. 2738. — (Liasse.) — 14 pièces papier.

1584-1590. — Organisation et personnel : dossier

pour l'union des églises de N.-D. de la Place et de Saint-Projet. — Monitoire contre les détenteurs de deniers publics coupables de malversation (1er septembre 1584). — Enquête sur l'état de l'église de St-Projet : le curé n'a pas de quoi subsister, son revenu étant, en dehors de la maison curiale, inférieur à 20 livres; les bénéficiers désertent l'église; certains y viennent à des heures tardives, etc. (1589). — Prise de possession par Jean de La Coste, vicaire perpétuel de St-Projet, de l'église de N.-D. de la Place, unie à St-Projet par ordonnance archiépiscopale du 23 juillet (expédition; 26 juillet 1588).

G. 2739. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1441-1775. — Organisation et personnel. — Union de chapellenies par le cardinal de Sourdis (10 octobre 1622). — Procès-verbal notarié de l'opposition faite par le vicaire perpétuel à ce que Bernard Miran, soi-disant bénéficier, dise la grand messe et de la réponse faite à ladite opposition (6 mars 1653). — Approbation par Pey Berland des statuts de la Treizaine, « societatis tresdecim presbitterorum vulgariter nuncupatae *la Treizena,* instituts in ecclesia Nostræ-Dominæ de Platea, anno Dominicae Incarnationis 1237» : prières pour les confrères défunts, assistance en cas de maladie, repas à des pauvres, repas aux confrères, etc. (14 février 1441, n. s., copie signifiée le 19 novembre 1685). — Revendication par Jean-Symphorien Fonteneil, curé de St-Projet et de N.-D. de la Place, son annexe, du droit de diriger la confrérie de la Treizaine (12 mars 1686). — Consultation d'avocat au sujet de la chapelle Ste-Catherine, rue de ce nom, dépendant de l'ordre de Malte, dans laquelle « le chapelain qui la desert travaille depuis près d'un an à introduire insensiblement... des fonctions et des actes de religion qui ne conviennent qu'aux curés»: distribution de la communion, messes pour les accouchées, placement d'un tabernacle, etc. (17 décembre 1720).

G. 2740. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1659-1663. — Organisation et personnel. Procès contre François Saintout, sieur de Jonqueyres, et contre Pierre Bernage, curé de Camblanes, soi-disant pourvu d'une chapellenie.

G. 2741. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1665-1673. — Organisation et personnel. Procès contre Pierre Moureau, chanoine de St-André, impétrant d'une chapellenie unie, en octobre 1622, par le cardinal de Sourdis à la société des bénéficiers de St-Projet.

G. 2742. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 31 pièces papier.

1658-l673. — Organisation et personnel. Procès contre un syndic de la société des bénéficiers, révoqué.

G. 2743. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1595-1709. — Organisation et personnel. Procès contre Charles Dubourg, chanoine de Saintes, titulaire de la chapellenie de Saint-Martial à St-Projet. — Collation par Joseph Charon, sieur de La Borde, demeurant à Bellac, fils de Joseph, sieur de La Guzet, vice-sénéchal (8 novembre 1688).

G. 2744. (Liasse.) — 2 cahiers de 25 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1619-1791. — Droits et revenus divers : déclarations, etc. — Bail à ferme par les bénéficiers de leurs revenus à François de Fayard, vicaire perpétuel, pour une durée de cinq ans (15 mai 1619). — Déclaration des curé et bénéficiers touchant leur revenu : ils déclarent 290 fiefs rapportant 457 l. 15 s., 4,198 l. 11 s. de lods et ventes, etc: (novembre 1790).

G. 2745. (Registre.) — In-f°, 1 feuillet de table et 29 feuillets parchemin.

1601-1603. — Propriétés et seigneuries foncières, « Terrier K », pour des biens à Pompignac et environs. — Reconnaissance pour un bois et pré, « au lieu appellé entiennement *à la Forqueyre* et à présent *dernier la Mothe,* près le moulin à eaue de Machinon, autrement de maistre Jacques» (27 juin 1601; fol. 1); — pour un *mayne* confrontant à la terre de Marguerite Duplessy, damoiselle, femme de Gaspard de Tastes, écuyer, seigneur de La Barthe et Landerron (26 septembre 1603; fol. 18 v°).

G. 2746. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets parchemin et 2 feuillets de tables papier.

1612-1645. — Propriétés et seigneuries foncières. «Terrier N ». — Investiture par François Charron,

conseiller et aumônier du Roi, curé de S[t]-Projet (24 novembre 1612; fol. 1). — Reconnaissance par Agnès de Raoul, veuve de Jean de Guérin, écuyer, s[r] de Langon, elle-même héritière de Jean Raoul, son père, et de Jeanne Desaigues, sa mère (7 décembre 1612; fol. 2); — par André de Pichard, lieutenant particulier au Présidial (1[er] mars 1613; fol. 5 v°); — par Pierre Droy, « m[e] paulmier » (14 juillet 1613; fol. 9); — par « François Gousse de Puiballon, s[r] dud. lieu, Mons et autres places, » domicilié à Mons en Saintonge (4 avril 1614; fol. 16 v°); — par Jacques Vigier, président en la sénéchaussée de Condomois et Gascogne (11 juillet 1614; fol. 18 v°);—par Paul Duduc, sieur de La Gaulterie, y habitant (16 juin 1614; fol. 20 v°); — par Grimond de Lestonnart, écuyer, sieur de Lisle (30 mai 1614; fol. 21); — par Bertrand de Bourbon, écuyer, s[r] de Roulie et de la maison noble de Roustain, et mari de Clémence-Françoise de Boucher (11 juin 1614; fol. 21 v°); — pour des bois sis à Tresses, lieu dit *au Gringonna* ou à *La Chaux,* près de « la rouilhe qui sépare la grande et petite prévosté d'Entre-deux-Mers » (25 juin 1614; fol. 22 v°).

G. 2747. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets papier.

1626-1629. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier coté U. — Reconnaissance par noble Jacques de Tauzia, sieur de Beaugramond et de Tucouaud, pour une « maison sur le devant de laquelle... y a une tour,... assize en la ruhe des Foussetz Tronpeite», confrontant à la maison de Gabriel de Pontac, sieur d'Anglade, et advenue au possesseur par le décès de Gabriel de Tausia, son père (20 août 1626; fol. 22).

G. 2748. (Liasse.) — 16 cahiers de 222 feuillets papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Petites lièves. — *Paroisse Puy-Paulin.* Analyse de reconnaissances consenties, le 22 avril 1651, par Jean Duduc, curé de Queyrac; le 29 janvier 1508, n. s., par Benoit Arnaud, curé de Sadirac; le 9 août 1503, par Laurent Le Pelletier, curé de la même paroisse; le 26 juillet 1492, par Louis Tindo, premier président du Parlement, etc. — *Rues diverses.* Analyse d'une reconnaissance du 12 novembre 1635 pour une maison sise rue Dessous-le-Mur et confrontant «par le derrier, vers midy, à autre rue appellée à présent rue Neuve, anciènement dernier l'Estey ».

G. 2749. (Liasse.)— 16 cahiers de 349 feuillets papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Petites lièves. — *Rue Leyteire.* Analyse d'une reconnaissance du 15 janvier 1605 pour une maison confrontant « au chay qui souloit être destiné pour faire la poudre pour la munition (?) de la présente ville». — *S[t]-Genès.* Analyse d'une reconnaissance du 31 janvier 1492, n. s., pour une vigne contiguë à autre vigne de Jaubert de Chiqua, maître de la Monnaie de Bordeaux. — *S[t]-Nicolas.* Analyse d'une reconnaissance du 1[er] janvier 1443, n. s., par « Marie-Aymerique Borde, molher que ffo de M[e] Guillem Guiraud, mestre que ffo de l'obre de S[t]-Andrieu de Bourdeu ». — *Paroisse S'-Projet.* Analyse d'une reconnaissance du 5 avril 1503, par « noble d[elle] Serenne de Peliasse, v° [de] défunt honorable home Mossen M[e] Bertrand Tustal, président en la cour du Parlement». — *A La Taupe.* Analyse d'une reconnaissance du 3 décembre 1755 au nom de Pierre Tastet, directeur de la verrerie royale de Libourne.

G. 2750. (Liasse.) — 1 cahier de 23 feuillets papier, 3 pièces papier.

XVI[e]-XVII[e] siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Petites lièves.

G. 2751. (Liasse.)— 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1454-XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : Bordeaux. — Échange avec Nicolas Bouyer, président au Parlement (15 décembre 1529). — Traité avec Raimond Costis, « m[e] masson et architecte » (29 décembre 1699).

G. 2752. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1554-1741. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de l'Alemandey, des Argentiers, Arnaud-Miqueu, au moulin d'Ars et rue des Ayres. — *Rue des Argentiers.* Reconnaissance par Catherine de Ségur, veuve d'Antoine de Caupène (14 mars 1654). — *Rue Arnaud-Miqueu.* Reconnaissance par Jeanne Deyrem, veuve d'Étienne de Maniald, écuyer, lieutenant général de Castelmoron et « depputé général des esglises prétendues réformées de Fiance, résident près la personne du Roy » (7 mai 1635).

G. 2753. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1580-1587 — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Argentiers. Procès contre Géraud Lacoste, notaire.

G. 2754. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1530-1714. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Bernard-Pucelle.

G. 2755. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1369-1669. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Bouquière et du Bruga. — *Rue Bouquière.* Reconnaissance pour un immeuble entre la rue Bouquière et «1a capera de Santa-Cista» (22 octobre 1505).

G. 2756, (Liasse.)— 1 cahier de 16 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1406-1755. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Cabarrau, rues de Cadaujac, de la Cadène S^{t}-Pierre et du Cancera, du Cahernan. — *Rue du Grand-Cahernan.* Procédure pour la commise d'une maison contiguë à celle d'Arnaud Miqueu (1468-11 décembre 1469).

G. 2757. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 45 pièces papier.

1626-1627. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue du Petit-Cancera. Procès contre Bertrand de Lamothe, maître boulanger. — Requête du syndic de S^{t}-Projet : la maison dont il s'agit est contiguë à celle qu'habite «Cantinolle, m^{e} sanctier» (9 août 1626).

G. 2758. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1394-1629. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Cantegric, à Capdebarche.

G. 2759. (Liasse.) — 2 cahiers de 28 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1496-1632. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Capdeville. Procès contre Pierre Duvergier, bourgeois de Bordeaux.

G. 2760. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1410-1774.— Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Caperans, Grande-Carpenterie S^{t}-Pierre, à la Cordille, rue Dessous-le-Mur. — *Rue des Caperans.* Reconnaissance pour deux maisons sises « dans la rue des Caperans, autrement de Macau, paroisse S^{t}-Pierre » (avril 1724). — Mention d'une maison contiguë à celle de Masson, hôtelier, «où pend pour enseigne *le duc de Bétune»* (1724 environ). — *Rue Dessous-le-Mur.* Reconnaissance pour une maison qui tient de lad. rue « entro au mur de la ciptat de Bordeu » (30 janvier 1410, n. s.).

G. 2761. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1399-1537. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Esquiban, rues des Faures et du Four. — *Rue du Four.* Vente d'un cens sur une maison par David Des Brosses, bourgeois de Bordeaux, et Blanche Du Puch, sa femme, «per neccessitat d'argent que dissoren losdeytz marit et molher vendedors et cascun de lor que los fase mesteys, so es assaver a ops et per ops de deffendre la terra et senhoria d'Ayran, laquau playteyaban ab los nobles homes Johan de La Mota, Andrivet de Vilasentut et ab Bernard Olivey, tant en lo castet reyau de l'Ombreyra de Bordeu quant ayssimedis en la cort de Parlament a Paris» (14 juillet 1461).

G. 2762. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 9 pièces papier.

1605-1606. — Propriétés e"t seigneuries foncières à Bordeaux : rue du Four. «Procès contre Pierre Dubosc, maître pâtissier.

G. 2763. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 17 pièces papier.

1457-XVIII^{e} siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : aux Gahets, rue Gallinière, les Graves, rue du Hâ, de Lesparre, à l'hôpital S^{t}-Julien. — *Hôpital S^{t}-Julien.* Analyse de reconnaissances de 1543 et 1544, par «Jehan de Victori, gaffet»; par « Peyronne de Félies, femme de gaffet », etc. (sans date).

G. 2764. (Liasse.) — 15 pièces papier.

1783. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Guiraude et rues voisines. Dossier concernant l'emplacement de l'hôtel de feu la présidente de La Tresne.

G. 2765. (Liasse.)— 5 pièces parchemin, 60 pièces papier.

1638-1761. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Judaïque. — Bail à Finette de Pontac, veuve de Jean de Maugrain, trésorier général des Finances (3 septembre 1686). — Bail à J.-J. de La Baissière, seigneur de Verdusan, trésorier de France (10 mai 1725).

G. 2766. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1510-1790. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues Laclotte, de Lalande et du Loup.

G. 2767. (Liasse.) — 1 cahier de11 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1335-1744. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rues de Macau, Marchande, Mautrec, de la Monnaie, du Parlement, du Petit-Judas, à Peyregrabade, à La Peyrère, rue et ruette des Piliers-de-Tutel!e, rue des Pignadours. — *Ruette des Piliers de Tutelle.* Reconnaissance par « Jean Andron Delanssac, senhor de Maurian, parropiant de Sainct-Martin de Blanquefort» (copie; 1er février 1480, n. s.).

G. 2768. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1540-1542. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Pignadours. Procès contre Odette Guilhem, femme d'Étienne Tesseney.

G. 2769. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 10 pièces papier.

1729. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue des Pignadours. Procès contre Marc-Antoine Chiquet, avocat.

G. 2770. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1379-1751. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : à Pisselèbre, rues Poitevine et Porte-Dijeaux, Porte-Médoque, au Grand-Queyron, ruette du Roustaing, rue Ste-Catherine. — *Porte Médoque.* Reconnaissance par Isabelle Ducasterar, veuve de noble Jean Andron, damoiseau, sr de Maurian (6 août 1459).

G. 2771. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1578-1761.— Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : bourdieu de Pradets. Difficulté avec la Ville à la suite de l'établissement du Jardin-Public et du Manège. — Arrêt entre les bénéficiers et Jeanne de Vezin, veuve de Pierre Duboscq, écuyer, sieur de Canteloup (25 octobre 1578). — Reconnaissance par Charlole de Lavergne, femme de Jean Narbonne, marquis de Fimarcon (copie; 7 mars 1591).

G. 2772. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1524-1718. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Ste-Catherine. Divers procès au sujet d'une rente sur une maison.

G. 2773. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 14 pièces papier.

l436-XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Ste-Colombe.

G. 2774. (Liasse.) — 2 cahiers de 30 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1382-1761. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Ste-Gemme, à St-Genès, rue St-James, à St-Laurent, paroisse et rue St-Mexant, à St-Nicolas, paroisse St-Pierre.

G. 2775. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 46 pièces papier.

1448-1766. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue, place et paroisse St-Projet. — Vente par Gaston de Foix, en présence de Jean de Grailly, chevalier, et de Jean de Lalande, damoiseau, seigneur de Lalande et de Labrède (6 avril 1448).

G. 2776. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1465-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue St-Seurin, à la Serize, au Serpora, rue du Soleil, à La Taupe, à Tremblède, rue de la Trésorerie, rue des Trois-Conils. — *La Serize.* Reconnaissance par F. Arsène Bontemps, prieur de l'hôpital de la Charité de Cadillac, au nom de F. Dauphin Ville, vicaire général en France de l'ordre de la Charité de St-Jean-de-Dieu (5 septembre 1662). — *Rue du Soleil.* Reçu de cens payés par Jean-Antoine Dorphelie, seigneur d'Es-

peron (5 juillet 1640). — Reconnaissance pour une maison ayant appartenu à noble Jean-Antoine Darfuille, écuyer, sieur du Castera (5 juin 1648).

G. 2777. (Liasse.) — 2 cahiers de 27 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1485-1593. — Propriétés et seigneuries foncières à Bassens.

G. 2778. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 57 pièces papier.

1603-1790. — Propriétés et seigneuries foncières à Bassens. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant que l'estey du Gua sera récuré pour l'écoulement des eaux et la navigation, et nomination de commissaires par les propriétaires de la palu de Sabarège (imprimé; l[er] avril-2 mai 1747). — « Rolle de Messieurs les propriétaires possesseurs des fonds sujets aux fraix du curement de l'estey du Gua, qui a eté extrait du procès-verbal d'arpentement fait en 1748 en trois classes par le sieur Vignes, notaire et arpenteur royal » (imprimé; 16 janvier 1749). — Autorisations pour la chapelle domestique des bénéficiers à Bassens (6 mars 1772-27 septembre 1790). — Note sur une fondation renfermée dans le testament de Pierre Blanc, avocat, en date du 20 septembre 1502, et dont la rente est servie par François-Raimond de Feulies, écuyer, marié à Jeanne Blan, fille unique du testateur, et par Jean de Makanan, écuyer, mari de Jacquette de Feulies; analyse d'une reconnaissance du 3 mars 1533, n. s., par Jean Maublan, curé de Bassens (XVIII[e] siècle).

G. 2779. (Liasse.) — 7 cahiers de 109 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1483-1688. — Propriétés et seigneuries foncières à Bassens. Procès contre Pierre de Larrieu, sieur de Las Crambettes. — Reconnaissance au profit de Marguerite de Junqueyras, femme de noble Arnaud Miqueu (copie; 30juillet 1483). — Désignation de Philippe Dehais, bourgeois de Bordeaux et peintre, pour faire « veue et figure desditz lieux contentieux » (20 avril 1(560). — Récusation de Claude Fournier, peintre proposé pour dessiner un état des lieux et désignation de Pierre Berquain, bourgeois de Bordeaux, peintre, domicilié rue du Petit-Judas (18 juin 1668).

G. 2780. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1386-XVII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Baurech et Bouliac.

G. 2781. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1654-1656. — Propriétés et seigneuries foncières à Bouliac. Procès contre François de Lavie, bourgeois et marchand de Bordeaux.

G. 2782. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1435-1644. — Propriétés et seigneuries foncières à Bruges. — Requête au sujet d'un pré sis dans la palu, « au lieu appellé à Cabaraux, aultrement à la Virade et à présent à Gamarde, confrontant... au pred du Capdet Georges» (29 juillet 1628). — Extrait d'une reconnaissance du 15 juin 1484 au profit de noble Etienne Makanan, de la paroisse S[t]-Michel de Bordeaux, «seign.orde l'hostau et sala de Bruges» (sans date). — Analyse d'une reconnaissance du 10 août 1598 au profit de Jean de Makanan, écuyer, sieur des maisons nobles de Bruges et de Bardis (sans date). — Analyse d'un bail à cens du 4 octobre 1618, par « Jacques de Maquanan, escuyer, sieur de la salle de Bruges » (sans date).

G. 2783. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1433-1700. — Propriétés et seigneuries foncières à Caillau, Cambes et Carignan. — *Caillau.* Saisie d'un bien sis au lieu dit « antiènement *au Peyrat,* autrement à *Casau Vacquey, à Les Lattes,* et à présant à *L'Aubarède* et *au Prat Barrat,* villaige de Quinsac», confrontant à la terre labourable de Jacques de Pontac, s[r] d'Anglades, fief du prieur du Casteret et de La Sauve, et à une autre terre, fief du s[r] de Sallebeuf « et antiènemant de Roquetaillade» (23 novembre 1623). — *Cambes.* — Lettre de Jean de Radcliff, sénéchal de Guienne, autorisant Arnaud Marty à expédier les actes reçus par feu Gaillard Ramond, étant donné le consentement de Bernard Angevin, garde des papiers des notaires décédés (20 janvier 1435, n. s.).

G. 2784. (Liasse.) — 24 pièces parchemin.

1368-1540. — Propriétés et seigneuries foncières

à Cénac. — Reconnaissance par Pierre Tesseney, « parropiant de l'espitau de Fargas» (19 août 1398). — Bail à cens d'une terre au lieu dit *a la Sala* (14 janvier 1414, n. s., «David,... in archiepiscopum burdegalensem electo et consecrato presidente »). — Reconnaissance pour une vigne contiguë à un fief de la Mothe de Cénac (26 juin 1452.)

G. 2785. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1510-1594. — Propriétés et seigneuries foncières à Cenon. — Procès contre Jean de Chastenet, sieur de S^{t}-Vincens, chantre de S^{t}-André (1594).

G. 2786. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 33 pièces papier.

1612-1716.— Propriétés et seigneuries foncières à Cenon. — Reconnaissance par Agnès de Raoul, demoiselle, veuve de Jean de Guérin, écuyer, sieur de Langon, et héritière de Jean Raoul, son père, pour un bourdieu qui comprend un colombier posé sur quatre piliers de pierre (17 décembre 1612). — Analyse de la vente d'une rente consentie, le 23 mai 1691, par « Thomas de Lalanda, escudey, seignor de Bernonas, et de... Johana Angevin, sa molher» (4 juillet 1639).— Mention de la maison noble de Gassies et d'Arsac en Queyries (12 juillet 1712).

G. 2787. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1500-1758. — Propriétés et seigneuries foncières à Eysines et Fargues. — *Fargues.* Reconnaissance pour une terre sise *à Batbeu* (17 octobre 1500). — Reconnaissance pour une terre sise « à Babbeuf, près les prieurés de Cénac » (14 décembre 1549). — Reconnais, sance pour deux maisons sises « au lieu appellé anciennement à Jeannet, au Gros Faure, autrement à Bapbeau et à Guimbaut et à présent à Bon Enfant» (1758).

G. 2788. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1423-1781.— Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. — Sentence de « Bernard de Sent-Avid, perbosl de la ballegua de la vila de Bordeu, devert Entredos-Mars » (1er octobre 1423). — Signification à Jean-Étienne Daste, écuyer, sieur de Terrefort, fils de feu Pierre, sieur Du Taillan, et de feu Marie Dalesme, frère de feu Henri, sieur Du Taillan et petit-fils d'Henri (26 avril 1646).

G. 2789. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1601-1602. — Propriétés et seigneuries foncières à Floirac. Procès contre Pierre Salles.

G. 2790. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1463-1781. — Propriétés et seigneuries foncières à La Tresne, Le Taillan, L'Isle-S^{t}-Georges et Mérignac. — *Mérignac.* Reconnaissance par François-Armand Saige, seigneur des maisons nobles de Bonoas, Du Casse et autres lieux, premier avocat général honoraire au Parlement (6 mars 1781).

G. 2791. (Liasse.) — 2 cahiers de 70 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1471-1675. — Propriétés et seigneuries foncières au Taillan. Procès contre Cornut. — Arrêt déclarant d'office Claude Fournié, peintre, « teneu pour accordé » par les parties « pour la figure» des lieux (19 août 1671).

G. 2792. (Liasse.) — 1 cahier de 39 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1386-1699. — Propriétés et seigneuries foncières à Parempuyre, Pompignac et Quinsac. — *Quinsac.* Reconnaissance extraite « des papiers-terriers de la maison noble de La Boubenne, scituée en la paroisse de Quinsac » (13 février 1386, n. s.). — Mention d'une comparution « à l'entrée de la basse court de la maison archiépiscopale de Bourdeaulx, où la Court pour lors estoit» (30 mars 1530).

G. 2793. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1395-1938. — Propriétés et seigneuries foncières à Sadirac. — Procès contre Éléazar de Tustal, écuyer, seigneur de Rouie (1607-1608).

G. 2794. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1385-1703. — Propriétés et seigneuries foncières à S^{t}-Caprais et S^{t}-Genès. — S^{t}-*Caprais.* Reconnaissance par Jean Delimes, sieur de Clivet, habitant de S^{t}-Caprais (7 février 1703).

G. 2795. (Liasse.) — 3 cahiers de 43 feuillets papier, 2 pièce» parchemin, 25 pièces papier.

1499-1708. — Propriétés et seigneuries foncières à S[t]-Germain-de-Puch et S[t]-Médard-en-Jalles. — *S[t]-Germain-de-Puch.* Reconnaissance collective par divers pour un « mayne consistant en cinq maisons séparées l'une de l'autre et une grange séparée desd. maisons, édiffiées de pierre, couvertes de tuibles creux, consistant en chambres, appans, chay à estables, fours, fournières, solz, jardins, vergers, terres labourables, vignes, bois, prés et aubarèdes, le tout en un tenant..., au lieu antiennement à *la Bory de Doulhac, aux Escardes* et à présant *au Mayne de Savian* et à *la Goutouse* » (21 avril 1624). — Réponse à une proposition d'échange : les bénéficiers sont seigneurs fonciers de 113 journaux de fonds, qui valent en moyenne 120 1., « y ayant autant de mauvais fonds que du bon ». « On compte le casuel des fiefs, c'est-à-dire les lots et ventes, de 40 en 40 ans » (sans date).

G. 2796. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1390-1717. — Propriétés et seigneuries foncières à Tabanac et Talence.

G. 2797. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 1 pièce papier.

l396-1496. — Propriétés et seigneuries foncières à Tresses. — Acquisition de cens, faite « de las pecunias deu discret home mossen Johan de Brossaronda, prestre, archiprestre de Molins et rector de Rions » (29 août 1494).

G. 2798. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 39 pièces papier.

1516-1777. — Propriétés et seigneuries foncières à Tresses et Villenave. — *Tresses.* Reconnaissance par « Nycolau Baudroux, masson de la paropia de Sent-Micqueu de Bordeu » (11 juin 1517). — Opposition à l'hommage que les habitants de Tresses et de Mélac doivent rendre pour ces paroisses, de la plus grande partie desquelles les vicaire perpétuel et bénéficiers de S[t]-Projet revendiquent la seigneurie foncière (13 septembre 1708). — Certificat d'assignation au sujet d'une terre sise « à Babeau, autrement à la lande de Jolibois, confrontant….. à la terre laborable dépandante du prieuré de Babeuf» (24 janvier 1716). — Assignation à Bernard d'Imbert Dubosq, chanoine d'Albi, « prieur du prieuré de Garigues, au diocèze d'Agen, et de son annexe de S[te]-Rafine, autrement de Babeuf» (22 février 1716). — Reconnaissance par divers membres de la famille Clémens pour la lande de Jolibois, confrontant à autre lande, « un chemin qui conduit du grand chemin de Bordeaux, paroisse de Fargues, à l'église de Pompignac, appellé communément le chemin de Monferran, entre deux » (15 mars 1620).

G. 2799. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1723-1724. — Propriétés et seigneuries foncières à Tresses. Procès contre les héritiers de Jean Limes, sieur de Clivet.

G. 2800. (Liasse.)— 1 cahier de 12 feuillets papier, 7 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1396-1491. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Donation de cens par Guiraud Guy, prêtre, bénéficier de S[t]-André et S[t]-Projet, pour la dotation d'une chapellenie par lui fondée dans une chapelle qu'il a fait construire à S[t]-Projet (15 juin 1474). — Cession de cens par Thomas de Lalande, seigneur de Bernoues en Médoc, et Jeanne Angevin, sa femme (23 mai 1491).

G. 2801. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1503-1597. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Reconnaissance pour une vigne confrontant à celles de Georges Vaslin, curé de La Sauve (3 avril 1555). — Sentence du sénéchal entre Jean Estevé, écuyer, seigneur de Langon, Pierre, son frère, Jeanne et Gratienne de Bordeaux, héritières de feu Grimond de Bordeaux, écuyer, seigneur de La Porte, d'une part, et Jean de Lauvessans (?), écuyer, mari de Jeanne Blanc, Jean Blanc, seigneur Du Bosq, Guillaume Blanc, seigneur de Poyartin, Pierre Blanc, seigneur de Seguin, Guillaume de Fronsac, seigneur de Lauvessans, et autres-héritiers de feu Jeanne Blanc, femme dud. Grimond de Bordeaux (28 juin 1572). — Procès contre Pierre de Bosc, écuyer, s[r] de Canteloup (1573).

G. 2802. (Liasse.) — 3 cahiers de 39 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 34 pièces papier.

1588-1787. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées. — Vente à

François de Girard, écuyer, sieur Du Haillan, commissaire ordinaire des guerres, premier jurat de Bordeaux (9 juillet 1594). — Sentence contre le s[r] de Sainctout, écuyer, sieur de Loubens et Joncquaires (13 décembre 1683). — Sentence du commissaire à ce délégué prononçant la commise de la maison de Fouillas, paroisses de Cenon et de Floirac, faute d'avoir fourni un état des droits nobles et rentes directes dépendant de lad. maison (17 mars 1685). — Testament d'Étienne de La Marthonnie-Dubreuil, seigneur de Verdus, mentionnant Marie-Jeanne-Claire de Chabrignac, sa femme; François de La Marthonnie, son frère aîné; Joseph-Léon, son frère, brigadier des armées navales; Julie, sa sœur, veuve de François Dubreuil de Foureaux, etc. (11 mai 1784).

G. 2803. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

XVI[e]-XVIII[e] siècles. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses ou indéterminées.

G. 2804. (Liasse.) — 15 pièces parchemin.

1334-1497. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Testament de Gaucelme de S[t]-Seurin : legs à Pierre Rosseu, vicaire perpétuel de S[t]-Projet; legs à la Recluse de Bordeaux; legs aux luminaires de Soulac, de Rocamadour, de Lège, du Porge, de Santiago; bref inventaire de l'argenterie et des créances : « quatuordecim ciphos seu tassas argenti et duos ciphos argenti cum pede;... octo cloqueria argenti»; créance: «duos parisiens. auri et decem solidos monete burdegalensis; item, Guillelmus Augerii, pictor, viginti solidos monete burdeg. » (28 septembre 1334). — Reconnaissance d'une dette de 25 francs au profit de l'église, à qui cette créance a été léguée par Guiraud de La Mote, seigneur de Fargues; témoin: Aymeric de Caumont, seigneur de Lauzun (20 novembre 1449). — Achat de revenus pour les fondations faites par Jean Rey, notaire du diocèse de Clermont, au moment où il allait partir pour S[t]-Jacques de Compostelle (29 août 1464). — Comparution « per devant lo honorable et discret home mestre Pey Ayrem, bacheley en de[cretz, ofi]ciau de Bordeu, sedent pro tribunal devant la porta de la gleysa metropolitana de Bordeu » (31 mars 1470). — Acte passé dans la chapelle S[t]-Martial de l'église S[t]-Projet (1[er] juin 1496). — Testament de Martial Peyneau, docteur en l'un et l'autre droit : il lègue 10 l. pour la réparation de S[t]-Seurin, et dispose de ses, livres : « cursus [de]creti in quo non sunt casus Breves….. , unum reper[torium] de Bartachim….., casus juris civili *(sic)* in quo sunt casus breves et cursus [juris] canonici in quo sunt etiam casus breves et Barth[olus?] et Salicelus Chynus et Johannes Fabri (?) et Odofredus super codice,…... casus longi decretalium,... casus [inter]cepti(?) Clementinarum,... casus longi juris civilis » (17 juillet 1497).

G. 2805. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1502-1599. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Testament de Guillaume de Bordeaux, écuyer, sieur de Livran, « demeurant en la parroisse d'Estailh en Médocq,... blessé jusques à la mort» (Bordeaux, «dans la maison de maistre Jean Petit, maistre chirurgien de Bourdeaux», 26 novembre 1581). — Testament de Jeanne Duprouilhou, veuve de Jean Verdier, chirurgien : elle veut « que trèze pouvres femmes vefves acistent à son entèrement pendent ses funérailles et obsèques et qu'il leur soit baillé entre toutes du frizon pour porter le dueilh et une drapelle de toille, ayant chascune une petite chandelle blanche à la main, le tout jusques à la valeur de dix escuz sol » (28 juin 1583).

G. 2806. (Liasse.) — 2 cahiers de 49 feuillets papier, 11 pièces parchemin, 54 pièces papier.

1518-1597. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès pour le paiement d'une créance de 454 l. tournois reconnue à la fabrique par Bernard de S[t]-Genès en 1508. — Sommation à Bernard de Saut, tuteur et curateur de Catherine Despeux, damoiselle, fille de feu Marie de S[t]-Gennès, celle-ci fille de feu Bernard de St-Gennès, écuyer, s[r] de Dume; saisie du château de Dume (St-Sever, 28 mai 1559). — Arrêt contre Antoine de Navailles, écuyer, s[r] de Dume, fils de Marie de S[t]-Gennès (18 mai 1583).

G. 2807. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

1575-1599. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès au sujet d'un legs fait par Catherine Dutays.

G. 2808. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1426-1660. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. — Don par Pierre de Père, procureur au Parlement, de 98 l. dont la fabrique lui est redevable, « à cause

des grandes réparations qu'il a faict faire dans ladicte esglize et deux batismens à neufz qu'il a faict faire au proffit de lad. œuvre, tant sur la porte de l'entrée d'icelle que au fons de lad. esglize » (15 avril 1632). — Testament de Jean Farrouault, bénéficier de S^{t}-Projet : il nomme héritière « la comunauté des escholiers du séminaire dudict Bourdeaux» et exécuteur testamentaire Gilles Dubourgdieu, prieur du séminaire, archiprêtre de Fronsac, bénéficier de S^{t}-Projet (20 janvier 1653). — Testament de Gilles Dubourgdieu, archiprêtre de Fronsac, curé de S^{t}-Genis de Bonzac et S^{t}-Seurin de Galgon, son annexe (18 février 1660).

G. 2809. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23 pièces papier.

1662-1695. — Valeurs mobilières: legs, rentes, etc.

G. 2810. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 70 pièces papier.

1704-1789. — Valeurs mobilières: legs, rentes, etc. — Fondation pour Pierre Tanesse, professeur de droit et doyen, qui a donné à l'église 1,500 l., savoir 1,000 l. employées « à la réparation et bâtisse de l'antienne sacristhye... pour servir de maison » et 500 l. employées à réparer la chapelle S^{t}-Jean, dans laquelle il a été fait, au pied de l'autel, un caveau pour la sépulture de Tanesse et des siens (28 juin 1704). — Legs par Biaise Dudon, avocat, d'une créance de 1,000 l. pour faire un retable au maître-autel (7 juin 1710). — Constitution d'une rente de 100 l. au profit de Jean Lasserre, menuisier, auquel il est dû 2,000 l. pour travaux à l'église, savoir un retable, un tabernacle, un cadre pour le Crucifix, un plancher et une échelle derrière le maître-autel, un banc pour les officiants, les boiseries du sanctuaire et du chœur et la porte d'entrée de l'église (18 mai 1747). — Cession par Lasserre de la rente de 100 l. «en faveur de la charité des pauvres prisonniers des conciergeries des cours de Parlement et des Aydes» (8 mai 1748).— État des fondations de messes (12 juillet 1771). — Délibération des fabriciens de S^{tc}-Croix pour un emprunt destiné à couvrir «les dépenses considérables qu'il a falu faire et qu'il faut encore faire pour la clôture du nouveau cimetière de la paroisse et chapelle y attenant» (12 février 1786).

G. 2811. (Liasse.) — 9 pièces papier.

XVII^{e} siècle. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès au sujet de la subhastation à rencontre des héritiers de Pierre Loubier, dit Valentignan. — Mémoire par Robert Girault, maître particulier de la Monnaie de Bordeaux (sans date).

G. 2812. (Liasse.) — 1 cahier de 13 feuillets papier, 8 pièces papier, 1 sac.

1586-1632. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre Arnaud d'Hosten, clerc ordinaire de la maison commune de Bordeaux.

G. 2813. (Liasse.) — 2 cahiers de 23 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 18 pièces papier.

1613-1689. — Valeurs mobilières : legs, rentes, etc. Procès contre Paul de Malvin, seigneur de Primet, Charles de Malvin, jurat de la ville, et consorts. — Requête du syndic des bénéficiers : « Il est certain en droit que l'action hypotéquaire qu'exerce un créantier est généralement respandue sur chaque corps de l'hérédité du débiteur, comme l'âme est respandeue dans tous les membres du corps de l'homme : *Est tota in toto et tota in qualitet* (sic) *parte* » (10 juillet 1685).

G. 2814. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1625-1692. — Valeurs mobilières: legs, rentes, etc. Procès contre Nicolas Balan, bourgeois et marchand de Bordeaux. — Transaction consentie par André Bonlems-Dandraud, seigneur de Cabarroque (7 juin 1692).

G. 2815. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 36 pièces papier.

1747-1757. — Valeurs mobilières : legs, renies, etc. Procès contre divers, notamment contre Frédéric Hansen de Liliendal, écuyer, consul de Danemark.

G. 2816. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1607-1716. — Valeurs mobilières, legs, rentes, etc. Rente obituaire servie par les Demons, seigneurs de Latour de Soussans en Médoc. — Fondation pour feu Catherine Duplessy, veuve de Pierre de Bordes, écuyer, sieur de Sausan (16 avril 1630). — Consignation par Pierre Demons, écuyer, sieur et baron de La Tour et Bessan (5 juin 1638). — Arrêt du Parlement intéressant Abraham Lapeyrère, le tuteur de Joseph Demons, écuyer, baron de La Tour, etc.; au dos, recommandation de conserver la pièce, «atandeu que les registres du Palais dudit tems se sont brûlés » (22 janvier 1666). — Lecture d'une transaction du 16 avril 1630, consen-

tie par noble Pierre Demons, écuyer, sieur de Soussan et de Latour (5 décembre 1669). — Opposition au paiement de loyers dus aux héritiers de Joseph Demons, seigneur de Latour de Soussans en Médoc, lesquels héritiers n'ont pas acquitté une rente léguée par Anne de Bordes, veuve de Bertrand Duplessy, conseiller au Parlement, et par Catherine Duplessy, veuve de Pierre de Bordes, seigneur de Latour de Soussans (20 avril 1716).

G, 2817. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 37 pièces papier.

1645-1786. — Valeurs mobilières: legs, rentes, etc. Rente due par Henri de Montaigne, conseiller au Parlement, et ses ayants-droit.

G. 2818. (Liasse cousue.) — 18 pièces papier.

1701-1718. — Affaires de la fabrique. — Acceptation par Paul de Malvin, seigneur de Primet, baron de La Bassane, conseiller au Parlement et grand syndic de l'église, d'un legs de M. de Tanesse père, régent de l'Université; 500 l. doivent être affectées à la réparation de la chapelle S^{t}-Jean, où il sera bâti un caveau pour led. M. de Tanesse (24 septembre 1703; pièce 2). — Assemblée de paroisse réunie par le grand syndic «sur ce qui luy est reveneu de plusieurs endroits que les habitans de cette parroisse estoint persuadés que le s^{r} Dalon, procureur au Parlement et grand ouvrier de lad. église, avoit dissipé... le reveneu d'icelle»; constatation de la mise en état de l'église par led. Dalon; nomination d'un grand ouvrier, « estant de règle dans la présente parroisse que cette place de grand ouvrier et fonction d'icelle roulle alternativement entre un procureur et un marchand»; délibération sur les bancs, invitant le grand ouvrier à remplir les vides de chaises de paille (3 décembre 1703; pièce 3). — Délibération pour la levée de la saisie opérée sur les revenus de la fabrique, pour le classement des archives, etc. (29 avril 1707; pièce 6).— Nomination de Gillet de Lacaze, président à mortier au Parlement, comme grand syndic, à la place de M. de Primet, démissionnaire (11 septembre 1707; pièce 7). — Inventaire de l'argenterie et des ornements : un œil d'argent, à N.-D. de Pitié; une chasuble de moire d'argent à fleurs d'or; « une chape violette avec son chaperon, avec les offres à l'entique »; devants pour le grand autel et les autels de N.-D., de N.-D. de Pitié, de s^{te} Marguerite, de S^{t} Jean (3 mars 1708; pièce 10).

G. 2819. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 59 pièces papier.

l595-1790. — Affaires de la fabrique. — Enquête sur l'état de la chapelle S^{t}-Sébastien et S^{t}-Roch, « située sous un petit arceau du côté du midy », vis-à-vis de la porte, et sur l'état de la chapelle S^{t}-Jean, qui est du côté opposé et où on propose de transférer le culte de la précédente. Ordonnance conforme de l'archevêque, qui autorise l'enlèvement des terres du cimetière en quantité suffisante pour la conservation des fondations de l'église (9 et 11 mars 1693). — Traité avec deux maçons, fixant à 15 s. par brasse le prix du travail pour la réfection du pavé de l'église, tous matériaux devant être fournis auxdits maçons (24 août 1700). — Lettre signée Dudon, exprimant la joie d'apprendre «que l'intérieur de notre pauvre église de S^{t}-Projet soit à présent réglé et que les choses y sont avec quelque ornement » ; une loterie serait une bonne combinaison pour obtenir des ressources, mais il serait difficile de la faire autoriser (Paris, 13 mai 1701). — Traité avec Jean Rousselet, tapissier, lequel se charge de fournir des tapisseries pour décorer l'église à raison de 45 l. par an (13 mai 1709). — Inventaire de l'argenterie et des ornements (11 avril 1719). — Délibération pour la suppression provisoire de l'organiste, l'orgue étant hors d'état de servir (30 juin 1733). — Estimation par experts des travaux de menuiserie faits à S^{t}-Projet par Jean Laserre : tabernacle, cadre du retable, boiserie du sanctuaire, etc. (27 mars 1744). — Traité avec Pierre et Jean Berquin pour la construction d'un chœur en noyer et chêne, « pour l'extrade et marche-pié », lequel choeur sera livré le 1er novembre 1715 « tout ferré et la clef à la main », moyennant 3,000 l. (31 mars 1715). — Quittances (17 mai 1736, 20 et 28 février 1746). — Inventaire des ornements : « petite croix d'un métail de composition, laquelle sert à donner aux prêtres quand ils sont morts » (3 juin 1746). — Accord pour « la bâtisse de l'entienne sacristie pour pouvoir servir de maizon au proffit de l'œuvre» (sans date).

G. 2820. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1685-1703. — Affaires de la fabrique. Conflits avec le curé Jean Symphorien de Fonteneil. — Réponse du grand ouvrier à un acte du curé : la fabrique est sans argent disponible, « venant de payer 58 escus pour le table[au] et son cadre doré, du grand autel et d'ailleurs fait recouvrir l'église et clocher» (21 février 1685).

G. 2821. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1554-1584. — Comptabilité.

G. 2822. (Liasse) — 9 pièces papier.

1590-1593. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Dépense de 10 l. pour achat de 3 milliers d'oublies à l'occasion de la Pentecôte de 1593. — Mention de l'engagement de Jean Le Gendre, prêtre, comme organiste, à raison de 25 écus. — Dépense de 15 l. 5 s. pour « huit cens et demy de tiuble crux » et 3 l. pour «deux cens de tiuble plat ». — Compte d'une pipe de vin à raison de 18 écus et demi le tonneau (1590).

G. 2823. (Liasse) — 15 pièces papier.

1593-1595. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Quittance par Lespine, brodeur: frange de soie, à 27 s. l'once (11 mars 1595); — par « Raymond Dannessans, maistre faiseur d'orgues et aultres instrumens de muzique, habitant en la parroisse Saint-Siméon de ceste... ville », « pour avoir par luy acoustré et rendeu d'acord les orgues» (28 septembre 1594); — par «Clémens de Villiers, maistre joueur de luc et organiste » (30 août 1594). — Traité avec Étienne Fréneau et Jean Delacassaigne, couvreur, pour «recouvrir….. lad**.,** esglise Sainct-Proget, soit tant le corps d'icelle esglise que chapelles d'icelle, append, ballet, couverture de pilliers et généralement tout ce qui deppend d'icelle» (24 juin 1593).— Quittance de 11 écus sol pour une aumusse vendue par feu Jean Pineau (12 juillet 1594). — Quittance par Gilbert de Saint-Avy, curé, pour contribution de la fabrique au paiement de la cloche du chœur (23 février 1594). — Comptes des dépenses « pour faire bastir la chope qu'est au bout de l'église dever la rue» (1594);— de 7 écus, pour un surplis «bailhé à M. Pichot, docteur téologal, qui prescha l'advent à Sainct-Proget» (1594).

G. 2824. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1590-1644. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Répartements des quartiers entre les bénéficiers, avec la signature des parties prenantes (1601-1602 et 1607). —Paiement d'huile de noix à 5 s. la livre (29 mai 1644); — d'un cierge pascal à 24 s. la livre, de confitures à 22 s. la livre, etc. (4 juin 1644).

G. 2825. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 5 pièces papier.

1641-1645.— Comptabilité: comptes et pièces comptables. — Cahier de recette et de distribution des lods et ventes, avec la signature des parties prenantes (1641-1645).— Paiement d'ardoises à 35 s. le 100, de tuiles à 40 s. le 100, de sable à 2 s. la charge (5 avril 1645); — d'huile de noix à 15 l. le quintal (24 juillet 1645).

G. 2826. (Liasse.) — 61 pièces papier.

1646-1680. — Comptabilité : comptes et pièces comptables.— Paiement de damas blanc de Gênes, à 8 l. 10 s. l'aune; de clinquant d'or fin, à 6 1. l'once; de boucaran de Paris, à 20 s. l'aune; de soie blanche de Paris, à 24 s. l'once; de soie rouge, à 40 s. l'once; de fil d'or fin, à 5 l. l'once; etc. (28 mars 1646); — d'huile de noix, à 18 l. le quintal (6 décembre); — à Raimond Buzet, maître brodeur (6 mars 1647); — à Pierre Michelet, maître pintier, pour «six vazes d'estaing pour maistre des flurs » (22 mars); — à Vert, libraire, de 16 livres, «pour un misel..., lequel mesel est plain or in-folio, Paris, de la Grande Companie» (27 mai 1648); — d'huile de noix, à 4 s. 6 d. la livre (3 juin); — par les maîtres épingliers, bayles de la frérie de Ste-Claire (1662-1673).

G. 2827. (Liasse.) — 69 pièces papier.

1682-1699. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Mention d'une créance de 90 l. au nom d'un Augustin, pour la réparation de l'orgue de S^{t}-Projet (21 mai 1685). — Reçu de 50 l, par Lopès, chanoine théologal (13 octobre 1692); — de 95 l. 6 s. « pour les pactes de la taxe qui a été faite sur les propriétaires et locataires des maisons, pour le fonds de l'établissement des lanternes » (14 avril 1699).

G. 2828. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 125 pièces papier.

1692-1705. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de journées de couvreur à 20 s., de «thuilles crus» à 40 s. le 100, de «gesme pour les goutières», etc. (10 juillet 1700); — de 50 ardoises fines d'Angers moyennant 22 s., de journées de couvreur à 25 s. (27 décembre 1701); — de journées de menuisier à 25 s. (21 août 1702); — de fer

à 13 l. et 13 l. 10 s. le quintal (27 mars 1703);— de journées de maître et de compagnons charpentiers, à 30 et à 25 s. (1703); — de plomb en planche, à 15 I. le quintal (21 avril 1702); — de 16a 1. à Pierre Berquin, pour le dais de la chaire (8 juin 1701). — Traité avec Lamy, maître vitrier, pour « refaire à neuf, avec de bon plomb, les six grands paneaux de vitre qui sont dans la nef de laditte esglise quand les pierres qui croisent dans lesd. paneaux seront desmolies» (19 juillet 1700).— Paiement de 90 l. à Andron « pour l'escupture que je faict à la chère du prédicatur» (20 avril 1701). — Traité pour la réfection du pavé de l'église (24 août 1700). — Paiement de journées de tailleurs de pierre, de poseurs, de manœuvres (1702). — Bail à fief d'un emplacement au coin et au nord de l'eglise, pour y construire une échoppe (2 juin 1703). — Paiement d'huile d'olive à 9 s., 10 s. et 7 s. la livre (28 mars 1703); — à Jean Levraud, maître maçon, « pour avoir fermé un grand vitrai faict en roze et faict une fenestre et fermé de fantes » (9 août 1693).— Paiement d'huile d'olive à 6 s. 6 d. la livre (12 juillet 1693). — Différend avec un ancien *ouvrier* qui a dépensé au-delà des ressources de la fabrique et fait saisir des maisons à elle appartenant (1693). — Paiement d'huile d'olive à 6 s. la livre (16 janvier 1693); — de cierges à 24 s. la livre (28 juillet).

G. 2829. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 117 pièces papier.

1694-1710. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de journées de couvreur à 18 s. (23 juin 1694); — de 8 l. à S^{t}-Martens, pour journées « employées à relever la soufflerie et acommoder les orgues et faire un tremblan neuf» (15 juillet 1694); — d'huile d'olive à 6 s. la livre (12 février 1694); — de cierges à 28 et 26 s. (24 novembre 169i); — de journées de couvreur à 20 s. (1695); — de 3 I. 11 s. à P.Gabran, « pour avoir accommodé le clavier de l'orgue» (1er avril 1695); — de cierges à 28 et 30 s. la livre (1er août 1695);— d'huile d'olive à 6 s. 6 d. la livre (15 septembre 1695); -- d'huile d'olive a 9 s. (31 janvier 1710). — Mémoire de travaux de couvreur, «savoir, réparer l'église et les chapelles et remaitre la croix du p[eti]t clochet à son applon » (1710).

G. 2830. (Liasse.)— 1 cahier de 14 feuillets papier, 54 pièces papier.

1698-1727. — Comptabilité: comptes et pièces comptables. — Comptes pour 1698-1703 : paiement de chandelles à 32 s. la livre, de 8 1. au peintre «pour avoir acomodé les cadres des tableaux de S^{t}-Projet, la conversion de s^{t} Paul et doré le crusifix et repassé Nostre-Dame de Pitié» (1702). — Opposition par Pierre Berquin aîné, tant pour lui que pour Jean, son frère et ancien associé, créancier de la fabrique (12 mars 1725). — Reçu par le môme de 80 1. sur ce qui lui est dû « pour avoir fait le cœur de la mesme esglise » (24 avril 1725). — Acte par lequel led. Pierre Berquin, « bourgeois et sculpteur de Bordeaux», déclare se départir de l'opposition qu'il a formée (24 avril 1725). — Paiement de cierges à 38 s. la livre (24 janvier-8 mars 1727); — à 38 et 40 s. (16 septembre 1727).

G. 2831. (Liasse.) — 102 pièces papier.

1720-1730. — Comptabilité : comptes, pièces comptables. — Lettre de Gillet de Lacaze à Bourgade, grand ouvrier: «Je ne crois pas... que l'idée de M. le curé réussisse. Il en coûteroit beaucoup à la Ville pour faire démolir la fontaine d'où elle est et pour la faire rebâtir contre l'église... Ce seroit fort indécent au service divin, qui seroit troublé par le bruit continuel des femmes, qui s'entendroit clairement dans l'église » (15 octobre 1727). — Paiement de 30 1. pour un quartier des appointements de Marie Lestage, organiste (9 mai 1729); — de cierges à 38 et 40 s. la livre (11 juin 1729).

G. 2832. (Liasse.) — 115 pièces papier.

1731-1735. — Comptabilité : comptes et pièces comptables.— Paiement d'huile d'olive fournie de 1723 à 1731 et valant de 10 à 14 s. la livre (13 novembre 1731); — de tuiles à 26 l. le mille, de journées de couvreurs à 30 s. (6 janvier 1732); — d'huile d'olive à 10 s. la livre (14 janvier 1735).

G. 2833. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 101 pièces papier.

1718-1740. — Comptabilité : comptes et pièces comptables.— Compte des dépenses pour 1735-1736: le 2 mars 1736, payé 3 livres «à des maçons qui ont coupé les piliers pour placer la boisure du chœur» ; le 17 mai 1736, 408 l. aux s^{rs} Berquin, sur les 548 l. à eux dues «pour reste des formes du chœur»; les 19 septembre et 3 décembre 1736, 250 l. «à M^{e} Callarre, serrurier, pour les barres qu'il a fait pour les

rideaux du retable»; du 5 avril 1735 au 26 décembre 1736, 2,602 l. « au s[r] Laserre, pour le retable qu'il a fait», etc.; — de 6 l. «pour la façoun d'une raube de drap violet pour le sacristain » (15 décembre 1738); — de cierges à 36 s. la livre (25 mars 1739). — Paiement à Duclercq du reliquat des 1,040 l. à lui dues pour travaux de peinture et dorure au maître-autel : dorure de s[t] Projet et de s[te] Marguerite, 240 l.; dorure de deux anges, les carnations au naturel, 120 l., etc. (12 septembre 1738); — de 12 l., «pour une figeure de saint Projet ... brodé en ord fin de Paris» (24 mai 1738). — Engagement d'Alary, maçon et architecte, pour la construction de caves sous les quatre échoppes que la ville fait bâtir contre l'église : les berceaux seront en pierre de Roque-de-Tau « de la plus ferme» et les mortiers «de sable tiercé de chaux» (11 mars 1738). — Compte détaillé de réparations à l'horloge (16 octobre 1737). — Plan sommaire indiquant les divers bancs placés dans l'église : à gauche, chapelles S[t]-Jean et S[t]-Luc; à droite, chapelles S[te]-Marguerite et N.-D. (1735). — Paiement de pavages en pierre de Barsac (29 novembre 1739).

G. 2834. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1739-1743. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de plomb en planche à 26 l. le quintal, de journées de couvreur à 30 s., etc. (5 mars 1741). — Traité avec Marie Maurin, organiste (3 juin 1743).

G. 2835. (Liasse.) — 1 cahier de 42 feuillets papier, 85 pièces papier.

1741-1744. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Rapport de Pierre Tourtin, maître architecte juré, après «visite du portail d'entrée de l'église S[t]-Project, qui a esté construit par M[e] La Luque, ... lequel je l'estime à la somme de sept cents cinquante livres » (2 juin 1741). — Paiement d'huile d'olive fournie en 1742-1743, à 12 s. la livre (27 juillet 1743).— Traité avec Gaubert Audouin, facteur d'orgues, pour la réparation de l'orgue de S[t]-Projet (30 janvier 1743). — Élection des officiers de la confrérie du culte perpétuel de N.-D. de la Protection : deux visiteurs de malades, deux quêteurs, deux visiteuses de malades, etc. (5 juillet 1743). — Observations sur le compte et réponses du comptable : renseignements sur l'usage où l'on est de tendre les églises de Bordeaux (1744?).

G. 2836. (Liasse.) — 2 cahiers de 47 feuillets papier, 116 pièces papier.

1735-1747. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Quittance par «Brunet, esculpteur et doreur», pour peintures à la chapelle Notre-Dame (27 juillet 1745). — Paiement de moka à 4 l. 5 s. la livre et de sucre à 23 s. (23 février 1746); — de cierges à 40 et 42 s. (23 février 1746). — Compte pour 1746: 3 l. 10 s., pour 2 livres de café; 30 l., pour les sermons de l'Avent au P. Maisonneuve, religieux de la Merci, dit le petit Père modeste; etc. (16 juillet 1747). — Paiement de cierges à 42 et 45 s. (1[er] juillet 1747); — d'huile d'olive, fournie de janvier 1746 à décembre 1747, à 9 s. la livre (27 décembre 1747); — à Lacornée, de billets de convocations imprimés (23 février 1747); — de 4 l. 9 s. 6 d., pour 3 l. 14 onces de sucre (14 février 1747). — Compte pour 1735-1736 : 1,500 l. à Laserre, menuisier, à compte sur le prix du retable, conformément à la police du 4 avril; 9 l., «a des hommes qui ont tiré les bourriers du lembris de l'église»; 30 l. «au s[r] de Belville, peintre, pour un tableau»; 40 l. 17 s., « au s[r] Laluque, architecte, pour avoir fait le fondement du retable »; 1 l. 16 s., « à des maçons qui ont coupé les piliers pour placer la boisure du chœur»; 4 l., pour une paire de souliers au chasse-pauvre; 408 l. 18 s., aux sieurs Berquin, à compte «pour le reste du cœur qu'ils firent en 1715», etc. (1735-1747).— Note sur la nomination, faite le 16 janvier 1735, du président Lecomte comme grand syndic, de Le Doulx comme second syndic et de Lanusse, procureur, comme grand ouvrier. — Mémoire d'ouvrages de charpenterie à la flèche (1747?).

G. 2837. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 80 pièces papier.

1739-1750. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de plomb en planche à 30 l. le quintal et de soudure à 16 s. la livre (8 mars 1748). — Compte de 1747-1749 : 400 l. au P. Alexis Du Rayé, provincial des Capucins, pour avoir prêché le Carême; 24 s., pour 3 bouteilles de vin destinées au prédicateur; 24 l. 7 s., à Dabasse, brodeur, pour divers travaux; fournitures de soliveaux de chêne «pour racomoder le petit clocher »; vin et sucre au prédicateur, «à cause qu'il prend sortant de chère du vin ferré avec du sucre»; etc. — Mémoire sur la rente due par la fabrique aux curé et bénéficiers *(s. d.)*. —

Paiement de moka à 3 l. 15 s. la livre et de sucre à 18 s. (10 février 1749); — d'ardoises d'Angers à 30 I. le 1,000 (16 janvier 1749); — de la renie de 100 1. due par la fabrique aux prisonniers de la paroisse S[t]-Pierre (15 juillet 1750). — Compte pour 1745-1746 : 4 l. au F. Fel, des Grands Carmes, pour avoir raccommodé et accordé l'orgue, etc.

G. 2838. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 94 pièces papier,

1744-1759. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de plomb en planche à 28 1. le quintal (9 juin 1752). — Compte pour 1744 : payé aux Visitandines 11 l., prix de 2 paires d'indices pour les missels.— Compte pour 1750-1752: 2 1. «pour un tableau pour l'estation pour le Jubillé, pour les lettes *(sic)* et la painture».

G. 2839. (Liasse.) — 109 pièces papier.

1762-1765. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de dépenses faites « pour avoir bâty le siége des latrinne an pot de Sadirac et an brique et cho » (19 mai 1763); — de vidange, à 40 s. par banique (12 juin 1763); — de fournitures pour le prédicateur, savoir: café à 1 l. la livre, choine à 3 s. la livre, vin à 8 s. la bouteille (21 mars 1764); — de fournitures pour le prédicateur: « 36 sermons; il i a 36 boutaille de vain à 8 s. » ; faissonnats, à 1 l. 8 s. la charge; etc. (4 janvier 1765); — d'huile d'olive à 9 et 10 s. la livre (6 mai 1765); — de fournitures pour le prédicateur : vin à 8 s. la bouteille, fromage de Roquefort, etc. (17 novembre 1765); — à Laclotte frères de 308 1., «pour la construction de deux grands vitraus qu'on a fait sous œuvre à la fassade de l'église do S[t]-Projet» (22 novembre 1765).

G. 2840. (Liasse.)— 116 pièces papier.

1766-1767. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de 75 1. pour un cent de chaises (18 février 1766); — d'huile d'olive à 10 et 11 s. la livre (8 mai 1766); — d'un ornement de damas vert coûtant 156 l. 16 s. (24 juillet 1766); — à la veuve Moutarde, de partie des ouvrages faits par son mari « aux deux nouvelles fenestres qui donnent sur la place» (29 novembre 1766); — de fournitures pour le prédicateur : vin à 8 s. la bouteille, pain à 3 s. 6 d., faissonnats à 36 l. le cent (30 novembre 1766); — de journées de maître couvreur à 40 s. et d'ouvrier à 30 s. (7 décembre 1766); — de fer à 11 1. le quintal (22 décembre 1766); — d'un jambon à 10 s. 6 d. la livre (16 avril 1767) ; — de deux douzaines de barriques moyennant 204 1. (18 octobre 1767); — de fournitures pour le prédicateur: faissonnats à 25 l. le 100, vin à 10 s. la bouteille, pain à 3 s. 6 d. la livre (21 novembre 1767).

G. 2841. (Liasse.) — 127 pièces papier.

1765-1769. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement à Prunié, serrurier, de 100 l., à compte sur le prix du grillage de N.-D. (22 octobre 1768).— Paiement de fournitures pour le prédicateur: faissonnats à 25 l. le cent, vin à 10 s. la bouteille, pain à 3 s. 6 d. la livre (18 novembre 1768); — de journées de maçon, à 35 s., de journées de manœuvre à 30 s. (8 décembre 1768); — d'huile d'olive à 11 et 12 s. la livre (9 janvier 1769). — « Devis estimatif des ouvrages de maçonnerie, charpante et couverteure qu'il convient faire pour la restoration de l'église paroissiale Saint - Projet » : démolition des piliers et des branches d'ogives; réfection des piliers et de la voûte, celle-ci en briques de champ; réfection sur le chevet d'une voûte sphérique en pierre de Bourg; doublage du mur autour de l'église, etc.; évaluation : 24,350 1.; signé : Dardan aîné (23 mars 1769). — Paiement d'un jambon glacé à 10 s. 6 d. la livre (31 mars 1769); — de cire, à raison de 36 s. la livre (18 avril 1769); — de fournitures pour les prédicateurs : vin à 10 s. la bouteille, pain à 4 s. la livre, sucre à 15 s. et café à 26 s. la livre (16 novembre et 31 décembre 1769).

G. 2842. (Liasse.) — 130 pièces papier.

1770-1771. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement d'une soutane de drap bleu pour le servant de messes (12 août 1770); — à Rayne, feudiste, de 632 l. 17 s., pour le tiers à lui promis sur les arrérages de rentes et de lods qu'il ferait rentrer (26 septembre 1770); — de journées de maçon et de manœuvre à 32 et 22 s. (12 décembre 1770); —de plume d'oie fine à 25 s. la livre (1770); — d'une croix d'argent pesant 17 marcs 5 onces 2 gros, à 52 l. le marc, contrôle non compris (4 mars 1771); — de journées de couvreurs, maître et ouvrier, à 40 s. et 30 s. (5 mai 1771); — de plomb en planche à 30 1. le quintal (17 mai 1771); — de fournitures pour le prédicateur:

vin à 12 s. la bouteille, pain à 4 s. la livre, bois à 2 1 la charge (16 septembre 1771); — de sculpture et dorure faites par Riot à l'exposition du S^t^-Sacrement (29 novembre 1771); — d'un soleil d'argent pesant 10 marcs 5 onces, à 52 1. le marc, contrôle non compris : les bénéficiers donnent notamment en paiement une rose de diamant, un vieux soleil pesant 3 marcs 2 onces 6 gros (21 décembre 1771).

G. 2843. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1758-1975. — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement d'un jambon à 13 s. la livre (26 mai 1772); — de pain, à 4 s. 3 d. la livre (21 sep tembre 1772); — d'œufs, à 7 et 8 s. la douzaine (26 oc tobre 1772); — de la façon d'une robe de drap de Silésie violet pour le sacristain (13 décembre 1772); — de barriques à 40, 41 et 48 écus la douzaine et d'œufs à 10 s. la douzaine (14 décembre 1772); — «d'un saint Projet d'argent... pour maître seur la raube du sacris tain», fait par P. Sicart moyennant 72 1. (9 janvier 1773); — de 8,000 petites hosties, fournies depuis 1772, à 30 s. le mille (14 janvier 1773); — de 100 exem plaires du nouveau catéchisme, payés 30 1. (16 jan vier 1773). — Engagement pris par le curé et Pierre Terrasson, avocat, de subvenir aux frais d'apprentis age d'un pauvre garçon (16 mars 1773). — Paiement de 7,000 petites hosties à 40 s. le mille (23 janvier 1775).

G. 2844. (Liasse.) — 94 pièces papier.

1771-1791 — Comptabilité : comptes et pièces comptables. — Paiement de 7,500 petites hosties à 40 s. le mille (9 janvier 1776) ; — de 7,700 petites hos ties au môme prix (9 janvier 1777); — d'un dîner offert par le curé de S^t^-Projet à ses confrères et coûtant 126 1. (22 septembre 1777); — de 7,000 petites hosties (7 janvier 1778); — de 0,000 petites hosties (3 janvier 1779).

G. 2844. (Liasse.) — 16 pièces papier.

XVII^e^-XVIII^e^ siècles. — Comptabilité : comptes et pièces comptables non datés. — Mémoire de travaux de menuiserie, s'élevant à 4,046 1. : « boisures tant du santuère que deu chœur avec toute la squlteure qui est dessus », 3,000 1. ; cadre du retable, 100 1. ; travaux au tabernacle non prévus sur le devis, 500 1. ; porte d'en trée de l'église en chêne sculpté, 300 1.

G. 2846. (Liasse.) — 1 cahier de 19 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 88 pièces papier.

1523-1740. — Procès divers. — Inventaire chez Jean de Lacourtiade, « procureur de M^e^ Jean Lefèvre, comme tuteur et curateur des enffans de feu Loys Jousset, escuyer, s^r^ Du Cournau.... d'aultant que la maison dud. Lacourtiade auroyt esté pilhée» (6 octobre 1577).

G. 2847. (Cahier.) — In-4°, 58 feuillets papier.

1604. — Inventaire des titres trouvés chez Gilbert de Sainctavy, curé de S^t^-Projet, depuis peu décédé. — Mention d'un bail à fief par Pierre de Lhome, vicaire perpétuel, en date du 3 décembre 1426 (fol. 18); — de divers terriers (fol. 44 et suiv.); — d'une reconnais sance du 18 avril 1586 par Pierre de Gourdet, conseil ler au Parlement, mari de Marguerite de Pichon (fol. 51); —de «cinq vieux livres où sont escriptz les noms des contraires de la frairie Sainct-Jan, instituée en lad. église» (fol. 52 v°).

G. 2848. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — « Inventaire des terriers des bénéficiers de S^t^-Projet et autres titres », donnant pour haque registre l'indication des paroisses et des lieux-dits où sont situés les immeubles, avec renvoi au folio du terrier où ces lieux sont mentionnés.

G. 2849. (Liasse.) — 1 cahier de 15 feuillets papier, 1 pièce papier.

XVIII^e^ siècle. — Documents concernant les archives.

G. 2850. (Liasse.) — 54 pièces papier.

1710-1755. — Pièces produites pour la célébration des mariages. — Requête en résolution de fiançailles, les fiancés ayant reconnu l'incompatibilité de leurs caractères, et sentence conforme de l'official (10 décem bre 1754).

G. 2851. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1724-1759. — Pièces produites pour la célébration des mariages. — Dispense en vue d'un mariage, le marié étant parrain d'un enfant de sa future femme (17 mai 1758).

G. 2852. (Liasse.) — 46 pièces papier.

1934-1961. —Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2853. (Liasse.) — 118 pièces papier.

1722-1769. — Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2854. (Liasse.) — 37 pièces papier.

1933-1776. — Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2855. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1734-1737. — Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2856. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 5 pièces papier.

1445-1731. — Affaires personnelles des bénéficiers. — Inventaire des biens de feu Grimon Destizac, vicaire de S^{t}-Projet : «I forneu de plom per treyre aygas;... una meyt per prestir;... una taula de Born per minyar;... très cadegras de Bayona;... una scista per levar lo pan de taula;... i armadi de Born per tenir lo pan;... una barrica ters de tonet;... un barricot de pipa;... una taula per teni libres;... una balesta d'assey ab son sint et seys treytz;... una cuberta feyta de Bordeu;... I esquey ab son ferret per treyre deu fuc;... I affreydaduy de terra per mètre afreydir lo bin » ; cuirasse, armure de jambes et de cuisses; « i casquet;... i cochin de pluma» engagé pour 12 francs; « una gran plega de Born feyta a maneyra d'armadi » ; vêtements et fourrures; « 1 capayron de biolet am lo bec corl;... una aumussa de gris;... una cadegra per malaudz feyta a maneyra de privada;... I boffet per tenir davant la cara per lo fuc » ; livres divers : décrétales, fleurs des saints, etc.; « dos nobles feytz et dos mech nobles; .. 1 esluch am sas balanssas et am los pes per pesar aur;... I materas de balesta»; etc. (31 décembre 1445). — Sommation à des chanoines de Blanzac d'installer Jean Prouzac, nommé chanoine de leur église, lesquels répondent « qu'ilz sont absans dud. Blansac à cause des troubles de ceulx de la nouvelle oppynyon, quy en sont possesseurs pour le présent » (5 décembre 1569).

G. 2857. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1741-1742. — Affaires personnelles des bénéficiers. Procès de Dupré-Baron, prébendier de S^{t}-André, contre François Barrière, prébendier à la même église, touchant la jouissance de deux maisons.

G. 2858. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1716-1762. — Affaires personnelles des bénéficiers. Papiers de Dupré-Baron, curé.

G. 2859. (Liasse.) — Registre in-16, de 8 feuillets papier, et 17 pièces papier.

XVII^{e}-XVIII^{e} siècles. — Divers. — Quittances de redevances payées par Dorlie : quittances signées par les Secondat de Montesquieu (1694-1717); quittances de rentes dues à la maison noble de Cambes, etc. (1690-1717). — Bon de pain signé par le curé Dupérier et portant son cachet en cire (1er septembre 1748).

PAROISSE NOTRE-DAME DE PUYPAULIN DE BORDEAUX.

G. 2860. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

1615-1686. — Divers.

PAROISSE SAINT-REMI DE BORDEAUX.

G. 2861. (Liasse.)— 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1547-1742. —Difficultés avec le chapitre de S^{t}-Seurin, curé primitif. — Attestation de l'utilité qu'il y aurait à placer des fonts à S^{t}-Remi, au lieu de porter à S^{t}-Seurin les enfants pour le baptême (4 décembre 1547). — Fragment de mémoire : « Par ordonnance de M^{gr} l'Archevesque... il est défendu aux accouchées de se réconcilier aille[u]rs que dans la paroisse » (XVII s.). — « Messes de fondation, d'obligation ou de coutume qui se disent immancablement tous les ans» à S'-Remi (XVII^{e} s.). — Requête de Jacques Poitevin, curé de S^{t}-Remi, contre le syndic de St-Seurin, concernant les revenus de sa paroisse : on a démoli pour le Château-Trompette plus de 500 maisons de la paroisse; celle-ci

ne comprend en ville que 180 maisons, et elle s'étend vers la Julie à « deux grandes lieues de Gascoigne, qui font plus de quatre lieues de France » ; l'office qu'on avait l'habitude de célébrer dans la maison du défunt est presque supprimé à Bordeaux, etc. (XVII[e] siècle). — Mémoire du même : les paroissiens sont pour la plupart des artisans, dont certains doivent recourir aux dames de charité, « L'exactitude avec laquelle on ferme depuis cette guerre les barrières du Château-Trompette rendent la communication dans la ville difficille aux habitans du bourg des Chartreux; plusieurs se sont retirés en ville… Le commerce ayant cessé à Bourdeaux, il est de notoriété publique que le fauxbourg des Chartreux est désert ». Les hérétiques les plus riches de ce quartier sont sortis du royaume; les nouveaux convertis restent éloignés des sacrements, etc. (XVII[e] siècle).

G. 2862. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 2 cahiers de 26 feuillets papier, 24 pièces papier.

1480-1587. — Chapellenies d'Anglade.— Fondation de chapellenies par Jean d'Anglade, chevalier, seigneur dud. lien et de Beleyron, à S[t]-Remi et dans la chapelle de N.-D. de Pitié, « in eadem ecclesia per ipsun'dominum ;ædificatam et constructam » (5 février 1489, n. s.; copie de Baurein). — Échange entre Jean de Verdun, écuyer, seigneur de Cancon (?), Autesaigue et Anglade, d'une part, et Pierre Pallu, écuyer, « seigneur caucionnaire en la parroisse d'Izon » : le premier cède la maison noble de La Rivau, « en la viconté de Fronsac, en la parroisse de La Rivau », et divers revenus; le second abandonne notamment les agrières qu'il levait à Izon et S[t]-Sulpice, « aussy les droictz des paduentages qui sont deubz tant par les tenenciers susd. que autres habitans desd. parroisses». (La chemise, en parchemin, est une commission aux trésoriers de France à Bordeaux pour le répartement et la levée d'impositions dans la sénéchaussée des Lannes, en date du 27 août 1587) (29 mai 1T512). — Requête pour Pierre de Lambes, seigneur et baron d'Ampeaux, fils aîné de Jean, seigneur et baron de Savignac, et de Catherine de Rochechouart, contre Henri Massip, seigneur de La Mothe, en retrait lignager de la terre d'Anglade : le procureur du demandeur « a consigné demy escu sol et ung sol, qu'il a mis par devers le greffe dans une bourse, offrant parfournir le sort principal et loyaulx coustz liquidez» (18 avril 1578).

G. 2863. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1585-1586. — Chapellenies d'Anglade.

G. 2864. (Liasse.) — 1 cahier de 14 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1592-1788. — Chapellenies d'Anglade. — Lettre de Pontac, seigneur d'Anglade, exposant l'affaire (janvier 1659).

G. 2865. (Liasse.) — 11 pièces papier.

XVI[e]-XVIII[e] siècles. — Chapellenies d'Anglade.

G. 2866. (Liasse.)— 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1480-1792. — Dîmes, lièves, propriétés et seigneuries foncières, rentes, comptabilité et divers. — *Rentes.* Emprunt pour payer une construction faite « dans l'emplacement où étoit cy-devant une ancienne tour scittuée à la place dud. S[t]-Remy» (dans le cloître de S[te]-Eulalie, 9 janvier 1733).

ÉGLISE SAINT-SAUVEUR A BORDEAUX.

G. 2867. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1365. — Bail à fief d'un emplacement sis à Saint-Julien, contigu à l'hôpital Saint-James (20 décembre 1305; « Fortaneyr de Balz major »*)*.

ÉGLISE SAINT-SIMÉON DE BORDEAUX.

G. 2868. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1649-1783. — Organisation et personnel.

G. 2869. (Liasse.) — 2 cahiers de 20 feuillets parchemin, 8 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1511-1788. — Propriétés et seigneuries foncières: liève; litres pour Bordeaux, Bruges et Mérignac.

G. 2870. (Liasse.) — 1 cahier de 32 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1506-1787. — Titres de la chapellenie d'Amanieu

et Pierre Du Freiche, classés en quatre liasses, qui portent les n^os^ 2, 3, 4 et 5. — *Deuxième liasse.* Reconnaissances au profit de Luc de Sales, prêtre, docteur en théologie, théologal de Lescar, conseiller au parlement de Pau, chapelain de la « chapellenie appellée d'Amanieu et Pey Du Freyche, fondée ez églises S^t^-Siméon et Chapelet de Bordeaux » (1755-1756). — Reconnaissances au profit de Joseph de Larède, docteur en théologie, abbé de Pimbo, chapelain de la chapellenie Du Fresche (1744). — Titres en faveur de Sever Dupin, curé de Samadet, titulaire de lad. chapellenie (1677-1689); —en faveur de Jean Dupin, également curé de Samadet et titulaire de lad. chapellenie (1642-1659).

G. 2871. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1689-1791. — Titres de la chapellenie d'Amanieu et Pierre Du Freiche. — Vente du « droit de faculté de rachat que lesdits vendeurs se sont réservé sur un petit bourdieu... par eux vendu ce jourd'hui » (3 avril 1784). — Consultation signée Lumière : d'après la coutume de Bordeaux, la vente devient définitive quand expire le terme du rachat, sans qu'il soit besoin d'un jugement; la prise de possession par acte n'est exigée que pour faire courir l'an du retrait lignager; etc. (20 juin 1786). — Signification au nom de Luc de Salles, conseiller au Grand Conseil, abbé de l'abbaye royale de Saint-Georges, chapelain de la chapellenie d'Amanieu Du Fréchou *(sic)* (7 juillet 1786). — Installation comme chapelain «du Freiche ou du Fresne» de Siffren-Jean de Ferre, prêtre du diocèse de Carpentras, docteur en théologie, aumônier de l'archevêque de Bordeaux (19 juillet 1787). — Règlement entre Louis-Anne Prévost de Lacroix, commissaire général des ports et arsenaux, ordonnateur au département de Guienne, demeurant à Bordeaux en l'hôtel de la Marine, d'une part, et le fondé de pouvoir de Siffren-Jean de Ferre, de l'autre, au sujet de la cession de terrains vendus « pour former l'établissement royal des vivres au port de Bordeaux» (13 octobre 1788). — Déclaration de revenus au nom de «M. de Ferre, prêtre, ancien curé de Chantemerle, diocèze de Troye, âgé d'environt 70 ans, résident actuellement dans la ville d'Avignon » (18 novembre 1790).

QUINZE CURÉS DE BORDEAUX.

G. 2872. (Liasse.) — 23 pièces parchemin (1^re^ liasse incomplète de l'ancien classement) ([1]).

1282-1530.— Droits dans Bordeaux: paroisse S^t^-Michel. — Assignation par «en Johan de Borc, cavoirs », ayant droit d'Amanieu de Colom, d'un revenu de 12 s. laissé aux Quinze Curés, savoir 10 s. par P. Colom de la Rousselle et Agnès, père et mère d'Amanieu, et 2 s. par led. Amanieu. « Burd. sede vacante, P. Deu Soler major. Testes sunt Bern. de Blancafort, daudet, senher d'Audenge, Bern. de Calhau,... W. Auger, daudet» (29 août 1282; n° 2).

G. 2873. (Liasse.) — 1 pièce parchemin (2^e^ liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1377. — Droits dans Bordeaux : paroisse S^te^-Colombe.

G. 2874. (Liasse.) — 10 pièces parchemin (3^e^ liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1299-1404. — Droits dans Bordeaux: paroisse S^t^-Éloi. — Reirait féodal exercé par le syndic des Quinze-Curés, « ayssi cum senher de feu pot retenir son feu vendut per lo pretz que es vendut v soutz menchs, segont los fors e las costumas de Bordales» (16 janvier 1341, n. s.; n° 6).

G. 2875. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 2 pièces papier (4^e^ liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1284- XVIII^e^ siècle. — Droits dans Bordeaux: paroisse S^t^-Siméon.— Reconnaissance pour une maison donnée en dot à la femme de « Bern. lo Mostarder», « per lo pretz de L liuras per terra, en lau mnneyra que, si dins certan terme ausdeitz maritz e molher no agradava per las L liuras o cinquanta liuradas de terra, li deit maritz e molher deven leyssar ladeita mayson eudeit W. Panis eudeit prestre deven los dar e asignar L liuradas de terra en bon loc» (8 décembre 1322; n° 5). — Mention d'une sentence de l'official condamnant l'acquéreur d'une maison et d'une cave à payer

---

([1]) Le fonds du syndicat des Quinze Curés de Bordeaux a été classé et inventorié au XVIII siècle. Ce classement a été reconstitué à l'aide des cotes placées au dos des pièces ; on a ajouté ensuite les pièces qui n'avaient pas été classées.

les lods suivant la coutume du Bordelais, « so es assaber dos soudz et seys deneys per cascuna liura » du prix d'achat (10 juillet 1400; n° 14).

G. 2876. (Liasse.) — 12 pièces parchemin 1 pièce papier (5e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1340-1681. — Droits dans Bordeaux : paroisse St-Pierre — Échange conclu dans la chapelle St-Urbain, sise dans le cimetière de St-Éloi (26février 1398; n°4).

G. 2877. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier (6e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1411-1678. — Droits dans Bordeaux : paroisse St-Remi.

G. 2878. (Liasse.) — 24 pièces parchemin (nos 1 à 25 (incomplet) de la 7e liasse de l'ancien classement).

1243-1360. — Droits dans Bordeaux : paroisse Puypaulin. — Vente d'une maison «en la rua aperada de Castelhon, entre la mayson deu prior de Comprian, d'una part, e la mayson deus tiers Peironet lo jutglar qui ffo, d'autra » (19 novembre 1296; n° 2). — Charte partie (suspecte) portant bail à fief par Fort Gueita, curé de St-Christoly, syndic des Quinze Curés, à Arnaud de La Hyra (?), prieur, et aux chanoines de Comprian (3 janvier 1262, n. s., « sede Burdegalensi vacante, Hue de Brois major; » n° 4). — Sentence des maire et jurats «in communi consilio juratorum », autorisant une veuve à vendre des immeubles pour se payer de la dot de 80 1. et du douaire de 25 1. qui ont été constitués en sa faveur (vidimus; 9 mai 1293; n° 6). — Reconnaissance par Jean de Lanauda, « filh d'en Arn. de Lanauda lo prohome, campnhador» (6 février 1331, n. s.; n° 10). — Reconnaissance pour une vigne contiguë à celle « deus hereters Ramon Deupus, dauradorr» (24 octobre 1344; n° 14). — Reconnaissance pour une maison «en la rrua de Sent-Ubert, aperada de Marguaus» (23 juin 1360; n° 25).

G. 2879. (Liasse.) — 19 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 26 à 49 (incomplet) de la 7e liasse de l'ancien classement).

1365-1723. — Droits dans Bordeaux : paroisse Puypaulin. — Reconnaissance pour une maison sise rue Margaux, confrontant à celle de «Johan de La Socha, ministrey», et vendue par Jean Besson, laboureur (23 mars 1406, n. s.; n° 37). — Reconnaissance par noble Jean de Foucault, écuyer, seigneur de Lardimalis et de Guichamot, tuteur de noble Raimond, fils de feu Joseph Degascq, sieur de Tartifume, conseiller au Parlement (16 février 1623; n°46). — Reconnaissance pour une maison acquise de Michel Dubois, seigneur de Peyrelongue, « qui la jouissoit comme héritier coutumier de deffuncte dame Izabeau de Foucault de Lardimalie, sa tante, vivant vefve de Mr Me Louis de Martin, conseiller du Roy et présidant présidial en la sénéchaucée de Guienne» (30 avril 1688; n° 47).— Reconnaissance par «Isabeau de Foucault de Lardimalie, espouze séparée de corps et de biens de Mr Me Louis de Martin, sr de Belle-Assize, cy-devant conseiller du Roy, président présidial en Guyenne», pour des biens ayant appartenu à Jean de Foucaud, son père (2 mai 1676; n° 49).

G. 2880. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 1 à 15 de la 8e liasse de l'ancien classement).

1261-1338. — Droits dans Bordeaux : paroisse St-Maixent.—Bail à fief de moitié d'une maison dans la paroisse St-Maixent : « Lodeitz affevalz deu aver feit adop en ladeita meja maison, a conoguda de prodomes, a la valor d'un marc d'argent » (12 décembre 1279; n° 2). — Contrat d'échange : cession de cens dus « per la mota de Biquinhou e per lo casau qui es detras» (28 décembre 1283; n° 5). — Cession par frère «W. Deu Puchs », prieur des Prêcheurs de Bordeaux, et deux autres du môme ordre, exécuteurs testamentaires d'Arnaud Masson (28 octobre 1282; n° 6).

G. 2881. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 16 à 30 de la 8e liasse de l'ancien classement).

1344-1365. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Maixent. — Reconnaissance pour une maison vendue par frère Pierre Beguey, prieurde St-James de Bordeaux (28 février 1351, n. s.; n° 24).— Ensaisinement à la suite d'une vente faite par « na Johana Deu Pus, filha sa en arreyre d'en Aramon Deu Pus, dauradey, bor[gues de] Bordeu, qui fo, e 'n Aramon Deu Pus, son frayre mech» (4 septembre 1352; n° 27).

G. 2882. (Liasse.)— 15 pièces parchemin (nos 31 à 45 de la 8 liasse de l'ancien classement).

1366-1406. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Maixent. — Vente en présence de « mossen Guilhem Deuchay, prestre, prior de Setzat» (26 avril 1395;

n° 40). — Reirait féodal exercé à la demande d'un tiers à qui rétrocession est faite de l'immeuble (27 août 1406; n° 45).

G. 2883. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 3 pièces papier (nos 46 à 62 (incomplet) de la 8° liasse de l'ancien classement).

XIVe siècle-1719. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Maixent.— Reconnaissance par Mathieu Ferriol, «antien receveur général en titre des Fermes de S. M. audit Bordeaux, y demeurant, rue du Parlement, parroisse St-Pierre» (19 juillet 1719; n° 58). — Retrait féodal exercé sur un immeuble acquis moyennant 50 guiennois du coin de Bordeaux : l'acheteur avait offert de payer les lods ou de subir le retrait sur le pied de 40 guiennois, « auquau pretz... estimava et taxava lodeyt hostau» (entre 1401 environ et 1416; n°62).

G. 2884. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 1 pièce papier (9° liasse de l'ancien classement).

1323-1416. — Droits à Bordeaux: paroisse Ste-Croix. — Reconnaissance pour une terre et vigne «laquaus es en la saubetat Senta-Crotz de Bordeu, dintz los murs de la vila e deus borcx de Bordeu » (25 janvier 1362, n. s.; n° 4). — Ensaisinement d'une vigne et jardin sis dans la sauveté de Ste-Croix, confrontant « ab lo pe de la crotz de ladeyta saubetat... devert lo mur de las donas sors Menudas» (10 mai 1385; n° 7). — Reconnaissance pour un jardin et vigne dans la sauveté de Ste-Croix, lieu dit *au Peyrat,* près du « camin comunau ont es la crotz de la sauvetat per ont [hom] va de Sancta-Crotz vert a las Menudas» (6 février 1416, n. s.; n° 11).

G. 2885. (Liasse.) — 14 pièces parchemin (nos 1 à 15 (incomplet) de la 10e liasse de l'ancien classement).

1257-1322. — Droits à Bordeaux: paroisse St-Projet. — Vente de moitié d'une maison « en la paropia Sent-Progeit, en la rua on W.-Arn. de La Moneda esta» (26 octobre 1257; n° 1).— Vente par « sor Peyrona Arromeua e sor Ysabe Arromeua, filhas qui foren de mayestre W. de Gompmaur, serors deu combenl de las serors Menudas de Bordeu..., ab autrey de sor Maria Cotet, abadessa » (8 mars 1290, n. s.; n° 5). — Cession d'une seigneurie foncière par sœur Sybille Colum, abbesse des Franciscaines (21 septembre 1300; n0 7). — Reconnaissance pour une maison sise rue Judaïque, entre la maison ayant appartenu à Arn. De Cadaujac et celle de Raimond-Arn. de Moneder, et vendue par « en Bern. Deutrulh, primer natz e en W. Deulrulh, darrers natz, fraire german e comun en las causas que aven a partir per Arn. Deutrulh, lor fraire qui fo, per lor e per Guiraud Deutruch, lor autre fraire, com a fraire e hereter deudeit Arn. Deutrulh» (25 octobre 1308; n° 11).

G. 2886. (Liasse.) — 13 pièces parchemin (nos 16 à 30 (incomplet) de la 10e liasse de l'ancien classement).

1323-1365. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Projet. — Retrait féodal exercé au profit des Quinze Curés sur une maison vendue 30 1. et rachetée par eux pour le prix de 30 1. moins 5 sous (7 février 1345, n. s. ; n° 20). — Reconnaissance en présence de « Bernard Santz, prior de l'espitau de Ca[m]parrian » (31 janvier 1354, n. s. n° 28).

G. 2887. (Liasse.) — 10 pièces parchemin (nos 31 à 40 de la 10e liasse de l'ancien classement.)

1365-1371. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Projet. — Reconnaissance par Pierre de Milos, portant au dos la mention d'une taxe en date du 25 juillet: « Taxata fuit hujusmodi carta cum sex aliis Petro de Milos pertinentibus per me Joh. de Ponte ad tres nobiles guiannenses auri de cuneo Burd., et quindecim guian. argenti pro taxacione ac II sol. nigrorum pro expensis citationis et serventis » (25 mars 1365; n° 33). — Vente d'une maison «en la rua aperada de la Moneda, entre la mayson qui fo d'en W.-Arn. de La Moneda qui fo, d'una part, e la mayson W. Faur de Duratz» (26 janvier 1318, n. s.; vidimé par l'official le 15 mars 1372, n. s.;n°38).

G. 2888. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 1 à 15 de la 11e liasse de l'ancien classement).

1378-1406. — Droits à Bordeaux: paroisse St-Projet.

G. 2889. (Liasse)— 11 pièces parchemin, 3 pièces papier (nos 16 à 30 (incomplet) de la 11e liasse de l'ancien classement).

1408-1490. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Projet. — Accord au sujet d'une maison et d'un jardin acquis pour 240 1.; l'acheteur n'ayant pas les 30 1. dues pour les lods et ventes, les Quinze Curés décident d'accepter en paiement un accroissement de cens de 30 s. sur lesd. biens (21 juin 1484; n° 28).

G. 2890. (Liasse.) — 10 pièces parchemin, 5 pièces papier (nos 31 à 46 (incomplet) de la 11e liasse de l'ancien classement).

1352 (?)-1734. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Projet. — Procuration par «Gabriel Dusault, baron de Hinx, conseiller du Roy et lieutenant général en la sennéchaucée et siège présidial d'Acqs» (copie authentique; 18 avril 1623; n° 43).

G. 2891. (Liasse.)— 15 pièces parchemin (13e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1334-XVe siècle. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin : *à Pontlong*. — Reconnaissance pour une « terra e aubareda et vimeney » sis à Pontlong et confrontant « a u planter de Sent-Martin de Mont-Judec, l'ester de Pontlonc entre mech » ; témoin : « Arnaud Berguonh, furbidor de la parropia de Sent-Simeon de Bordeu » (22 décembre 1392; n° 9). — Reconnaissance pour une aubarède sise dans les Graves, près de celle de « mestre Johan Peletier, veyriney • (23 février 1400, n. s.; n° 11).

G. 2892. (Liasse.)— 15 pièces parchemin (nos 1 à 15 de la 14e liasse de l'ancien classement).

1272-1421 — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin. — Reconnaissance pour une vigne qui touche à « la palu deu Peugue » (18 mars 1358, n. s. ; n° 2). — Approbation d'une vente au profit d'une succession, après que les exécuteurs testamentaires « aguossan feyt far publicas et subbastacions citatorias et perhemtorias per las quinze capperas et gleysas parropianas de Bordeu » (17 octobre 1370; n° 10).

G. 2893. (Liasse.) — 17 pièces parchemin (nos 16 à 32 de la 14e liasse de l'ancien classement).

1312-1425. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin.

G. 2894. (Liasse.) — 13 pièces parchemin (nos 1 à 15 (incomplet) de la 16» liasse de l'ancien classement).

1335-1493. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin. — Reconnaissance pour une vigne vendue à « Pey Arramon, arrutnador, de la parropia Sent-Arremedi, ciptadan de Bordeu» (17 mars 1347, n.s.; n°l). — Reconnaissance pour un bien vendu par Renaud et P. Bardon, « fraire e hereter, si cum fo deit, de mayestre P. Bardon, parguaminer, bordes de Bordeu » (26 septembre 1335; n° 7). — Reconnaissance pour une vigne vendue par « fray Fort Andraud, frayre de l'espitau Sent-Jacme de Bordeu, procurador e sindic deu prior e deus frayres deudeit espitau», et ayant appartenu a « mossen Guilhem Martin, prestre, condonat deudeit espitau, qui fo deffunt» (15 septembre 1372; n° 9).

G. 2895. (Liasse.) — 10 pièces parchemin (nos 17 à 30 (incomplet) de la 16e liasse de l'ancien classement).

1261-1741. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin. — Vente moyennant 100 s. d'un cens de 5 s. sur un jardin appartenant au vendeur (12 janvier 1261, n. s.; n°26).

G. 2896. (Liasse.) — 13 pièces parchemin (nos 31 à 45 (incomplet) de la 16e liasse de l'ancien classement).

1375-1496. — Droits à Bordeaux : paroisse St-Seurin. — Reconnaissance pour un emplacement sis « sotz lo mur foras de porta de Tosquanan » et s'étendant « entro au segont estey deu Peugue » (24 août 1378; n° 38). —Vente par «en Guiraud de Lamota, donzet, senhor de la mota de Cambas», d'un cens sur une maison dans la rue des Ayres, touchant à « la rueta qui va a l'ayga deu molin de La Cadena » (17 décembre 1439; n° 42). — Reconnaissance pour une vigne « pres la crotz de Badetz, au loc apperat a Cap-de-Bila, juxta l'areney de Sent-Seurin » (9 juin 1406; n° 45).

G. 2897. (Liasse.) — 16 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 1 à 16 de la 17e liasse de l'ancien classement).

1304-1382. — Droits à Bordeaux: paroisse St-Seurin.

G. 2898. (Liasse.) — 16 pièces parchemin (nos 17 à 32 de la 17e liasse de l'ancien classement).

1350-1538. —Droits à Bordeaux: paroisse St-Seurin.

G. 2899. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 1 à 13 de la 18e liasse de l'ancien classement).

1248-1402. — Droits à Bordeaux : *a Lespinau, a Fontaurelh.* — Vente par Pierre Colom, fils de Guillaume, à R. et Guil.-Arnaud Colom, ses frères (?), de partie d'une aubarède (3 mai 1248; n° 7).

G. 2900. (Liasse.) — 13 pièces parchemin (nos 14 à 26 de la 18e liasse de l'ancien classement).

1354-1425. — Droits à Bordeaux : *a Fontaurelh* et tènements divers. — Reconnaissance par « Ramon des Senbas, daurader » (23 juillet 1389; n° 16).

G. 2901. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 27 à 40 de la 18e liasse de l'ancien classement).

1322-1426. — Droits à Bordeaux: tènements divers.

G. 2902. (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 1 à 15 de la 19e liasse de l'ancien classement).

1294-1400. — Droits à Bordeaux : tènements divers.

G. 2903. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 16 à 30 de la 19e liasse de l'ancien classement).

1256-1571. — Droits à Bordeaux : tènements divers. — Commission à Pierre de Maderan pour « la guarde de noz seel et contra-seel desquielx est usé par nom de nous en nous pays de Bourdeloys et de Vasadoys... et, en outre,... la guarde des papers dey notayres mortz heu temps passé et d'iceulx qui murront durant le temps que il tendra ladite des papers et registres dey notayres» (26 mars 1395; n° 23).

G. 2904. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 31 à 45 de la 19e liasse de l'ancien classement).

1293-1620. —Droits à Bordeaux: tènements divers.

G. 2905. (Liasse.) — 14 pièces parchemin (20e liasse (incomplète) de l'ancien classement).

1299-1475. — Droits à Bordeaux, et dans des paroisses rurales.

G. 2906. (Liasse.) — 2 pièces parchemin (21e liasse (très incomplète) de l'ancien classement).

1299-1354. — Droits à Bordeaux : à Pradets.

G. 2907. (Liasse.) — 12 pièces parchemin (nos 1 à 13 (incomplet) de la 22e liasse de l'ancien classement).

1272-1482. — Droits dans des tènements divers. — Bail à fief à « Alaïtz de Loriu, la crestiana», d'une vigne sise à St-Nicolas et confrontant aux vignes de «W. Bossin, lo crestian» et de «Bebian, lo crestian» (13 février 1272, n. s.; n° 9). — Bail à fief à « W. Bossin de La Sseba, lo crestian», d'une vigne sise à St-Nicolas et confrontant à la vigne de « Alaitz de Loriu, la crestiana » et au « camin Sent-Jaume » (13 février 1272, n. s. ; n° 10). — Cession par « Peire de Lasagas, prier de l'espitau de Bardenac », et deux prêtres, frères dud. hôpital, de 5 s. de cens, moyennant 100 s., qui ont été employés «a comprar W. Demontz e P. Demontz, fraires, de la parropia de Casaus de Buchs, homes questables e talhables » (5 février 1278, n. s.; n° 11). — Reconnaissance par « P. d'Ornon, lo crestian, filh P. d'Ornon, lo crestian, de la mesaria (?) Sent-Nicholau de Bordeu», pour une vigne à St-Nicolas, confrontant à celle de « P. Bossin, lo crestian» (31 mai 1283; n° 13).

G. 2908. (Liasse.)— 11 pièces parchemin (nos 14 à 25 (incomplet) de la 22e liasse de l'ancien classement).

1296-1396. — Droits à Bordeaux : à St-Nicolas.

G. 2909. (Liasse.) — 14 pièces parchemin (nos 28 à 41 de la 22e liasse de l'ancien classement).

1261-1671. — Droits à Bordeaux : à St-Nicolas et à Darcx.

G. 2910. (Liasse.)— 14 pièces parchemin, 1 pièce papier (nos 1 à 14 de la 23e liasse de l'ancien classement).

1280-1345. — Droits hors Bordeaux : Mérignac.

G. 2911. (Liasse.) — 14 pièces parchemin (nos 15 à 28 de la 23e liasse de l'ancien classement).

1270-1402. — Droits hors Bordeaux : Mérignac et Bègles. — Renouvellement d'un bail à cens, le notaire ayant égaré la minute du bail primitif et ne pouvant par conséquent pas en délivrer d'expédition (3 juin 1381; n° 21).

G. 2912. (Liasse.) — 15 pièces parchemin (nos 29 à 43 de la 23e liasse de l'ancien classement).

1309-1453.— Droits hors de Bordeaux: Bègles. — Reconnaissance pour une terre vendue par « Alays, … molher lo jorn que la venda dejus contenguda fo

feita de Pey Berlan de Larrest, deudeit loc de Beccla», à « Bernard de Larrest, deudeit loc de Beccla » (18 février 1347, n. s.; n° 32).

G. 2913. (Liasse.) — 20 pièces parchemin (nos 1 à 19 de la 24e liasse de l'ancien classement).

1233-1412. — Droits hors Bordeaux : paroisses diverses. — Reconnaissance par Pierre de Hins, de la paroisse de La Tresne, pour un manse dans lad. paroisse, lieu dit *au Vinhau* et *a Hins* (10 août 1359; n° 2).

G. 2914. (Liasse.) — 20 pièces parchemin (nos 20 à 38 de la 24e liasse de l'ancien classement).

1282-1387. — Droits hors Bordeaux : Bouliac. — Reconnaissance par Guillaume de Pessac, «molher... de Arnaud Guiraud, clerc de la parropia de Boliac» (31 janvier 1347, n. s.; n° 32).

G. 2915. (Liasse.) — 8 pièces parchemin (25e liasse (très incomplète) de l'ancien classement).

1285-1399. — Droits hors Bordeaux : Quinsac, Baron et Tabanac.

G. 2916. (Registre.)— In-folio, 322 feuillets parchemin et papier.

1491-1035. — Propriétés et seigneuries foncières. Terrier. — Reconnaissance pour une maison dans la rue « de las Veilhas Estubas deu Peugue» (24 janvier 1531, n. s.; fol. 1 v°). — Reconnaissance entre les mains de «Johan de Costures, prestre, canonge de la gleysa de Sent-Andriu..., vicari perpetuau de la gleysa de Sent-Sauvador » (23 octobre 1518; fol. 9 v°). — Échange entre les Quinze Curés et « Nicolas Bouyer, chevalier et conseilher du Roy nostre sire et tiers président en sa court de Parlement à Bourdeaux» (8 février 1530, n. s.; fol. 23). — Procuration d'Isabeau de Castel-Ferrus, dame de Ste-Croix-du-Mont, à Arnaud de Laborde, chanoine de Yillandraut (21 mars 1536, n. s.; fol. 24). — Reconnaissance par « Jehan Deu Bosc, seigneur de Lide(?) Entre-Deux-Mers (3 novembre 1539; fol. 88); —pour une maison « couverte à tier-poinct de tible plat » (14 mars 1566; fol. 49); — pour une maison sise «en la rue appellée des Vieilhes Estuves, autrement de Toscanan, par laquelle on ba et vient de jus le mur au Peulgue» et confrontant à l'adouberie d'Éliot Boureau, parcheminier (4 janvier 1566; fol. 72 v°); — par Jean Chauvin, sr Des Aygnys, maître des requestes en l'hôtel du Roi (27 février 1573; fol. 106). — Transaction avec le chapitre St-André, au sujet d'une maison occupée par Gilles de Noailles, conseiller au Parlement, chanoine de St-André (3 août 1571 (?) ; fol. 111 V). — Reconnaissance par Guil. Blanc, avocat, seigneur de Coucourry (?), pour une maison sise rue St-Remy, confrontant à celle des héritiers de feu « Jean de Holande, quand vivoit archier de la garde du corps du Roy» (2 décembre 1579; fol. 140); —par Pierre Dureteste, sergent ordinaire de la ville (27 novembre 1584; fol. 151); — Cession d'une rente par Michel de Bonnefon, rapporteur et certificateur des criées en la sénéchaussée de Guienne, moyennant 260 l., dont partie provient d'une fondation décidée le 10 juillet 1612, par Pierre Moysset, curé de Ste-Colombe, Pierre Seguin, curé de Ste-Eulalie, Simon Prieur, curé de St-Pierre, Pierre Esteuye, curé de St-Éloi, Thomas de Lissac, recteur de La Majestat, Nicolas Torquoat, curé de St-Christoly, Mathieu Dupuy, curé de Ste-Croix, Michel Pirand, curé de Puypaulin, Guil. Bertrand, curé de St-Maixent (17 avril 1613; fol. 194 v°). — Reconnaissance par Jean Bertrand, « maistre racoutreur de bas d'estames» (5 août 1615; fol. 218); — pour une vigne contiguë à celle du sr de La Rocque, maître d'hôtel du cardinal de Sourdis (22 août 1615; fol. 219); — par Catherine Degasteboys, dame de Gram, veuve de Richard de Lestonnac, sieur Du Puch (31 janvier 1619; fol. 224); — par Jean de Foucault, écuyer, seigneur de Lardimalie et de Guichamot, curateur de Raimond de Gascq, fils de feu Joseph, sieur de Tartifume et conseiller au Parlement, pour une maison sise rue de Caslillon, et confrontant par derrière au jeu de paume bâti à neuf (16 février 1623; fol. 250 v°); — au nom de Guionne de Mérignac, dame de La Mothe St-André, Vacquey, Foreuf et autres places, veuve de Jacques de Pontac, trésorier de France (15 mars 1623; fol. 258 v°). — Procuration donnée par Gabriel Dusault, baron de Hinx, lieutenant général au présidial de Dax (18 avril 1623; fol. 266). — Reconnaissance par Gaillard de Cadouin, sr de La Romaninque (11 avril 1629; fol. 289 v°). — Mention d'un échange conclu, le 24 mars 1620, par Jeanne de Pichon, veuve de Louis-Étienne de Langon, sieur de Périssac (17 avril 1633; fol. 292 v°). — Tables (fol. 303-322).

G. 2917. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets parchemin et 4 feuillets de tables papier.

1949-1760. — Propriétés et seigneuries foncières.

« Terrier verd... fait par Pallotte, notaire ». — Reconnaissance au nom de Pierre Tastet, directeur de la verrerie royale de Libourne (3 décembre 1755; fol. 1); — au nom de Jean Ruf, ancien maire de S[t]-Macaire (23 juin 1749; fol. 2); — par Jeanne Menon, veuve de Jean Roumillac, maçon, et par Nicolas Girardin, architecte, son gendre (18 mars 1749; fol. 4 v°). — Mention d'une vente faite à Étienne Huguerie en 1642, de biens sis à La Taupe (19 septembre 1755; fol. 9). — Reconnaissance par la veuve de Barthélemy Thiéry, « faiseur de cordes de violon • (12 avril 1749; fol. 10 v°); — par « Germain Du Mercy, conseiller du Roy et payeur des gages de Messieurs de la Cour du Parlement» (29 mars 1749; fol. 12 v°); — par Pierre Terrasson, avocat, professeur à l'Université (27 janvier 1758; fol. 20); — par Michel Rongera, employé à l'entrepôt du café, pour lui et pour François Ducros, fayencier (11 août 1756; fol. 21); — pour une maison sise rue de Dessous-le-Mur, « l'estay du Peugue, couvert d'un pon de planches, entre deux» (17 janvier 1752; fol. 37); —pour une maison sise rue Clare, « près la nouvelle porte de ville qui vient d'être faite, près le couvant des religieux Capucins» (8 mai 1753; fol. 37 v°); — pour Jean Marchais, écuyer, audiencier en la chancellerie près le Parlement, pour une maison « faisant façade à la nouvelle place nommée Marché Royal, aboutissant ez rue[s] du Parlement et de Lauriers, parroisse Saint-Remy et Saint-Pierre» (H juin 1756; fol. 41 v°); — par Rose de Vincens, femme de Jean-Jacques-Raimond de Noiret, seigneur de Bande, paroisse de Cézac en Cubzagais, capitaine au régiment de Talaru, et par Louis-Marc-Antoine de Lamouroux, mari d'Élisabeth de Vincens (juin 1759; fol. 42 v°); — par Jacob Peixottes, banquier (11 août 1760; fol. 48).

G. 2918. (Registre.) — Petit in-4°, 50 feuillets papier.

XVII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières.« Liefve et extraict des rantes qui appartiennent à MM. les Quinze Curés». — Analyse d'une reconnaissance du 11 avril 1629, par noble Gaillard de Cadouin, écuyer, s[t] de La Romaringue (fol. 2); — du 3 avril 1636, par Pierre de Mulet, s[r] de Queysac, conseiller au de Crain, autrement M[me] Duroy » (fol. 20).

G. 2919 (Registre.) — In-8° oblong, 59 feuillets papier.

1775. — Propriétés et seigneuries foncières. « Lièvre ... faite par M[e] Laville, notaire à Bordeaux, M. Lafourcade, curé de S[t]-Éloy, sindic, en 1775». — Analyse d'une reconnaissance du 8 janvier 1723, pour une maison située «rue ou cul-de-sac du Puch-Uberl ou autrement de La Catherine, ayant issue en rue Margaux» (fol. 5); —du 12 septembre 1767, par Jean Fonteneil, conseiller au Parlement, pour une maison comprenant remise de carrosse, grande salle, salon, grandes cuisine par derrière, « le tour par le bas, avec les appartemens en haut » (fol. 8) ; — du 23 mars 1779, pour une maison située «sur l'allée ou cours Tourni, anciennement appellé à Pradets » (fol. 25).

G. 2920. (Cahier.) — Petit in-4°, 32 feuillets papier.

XVII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves. « Répertoire de l'extraict faict sur les terriers des esporles... par moy, Claude Marraquier, notaire royal à Bourdeaulx et sennéchaucée de Guyenne, notaire et escripve esleu et nommé par lad. societté et compaignie». Répertoire alphabétique des noms de lieux.

G. 2921. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets papier.

XVII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Ancienne lièvе sans datte ». — Mention de « Jehan Estève de Langon, escuyer, s[r] de Peyrissac en Xainctonge, comme ayant le droict de Gratienne de Bourdeau, damoyselle, vefve de feu Pierre Blanc, escuyer, s[r] de Seguin » (fol. 9 v°); —de Jean Daniel, maître «paumier» (fol. 13); — de Marie Joffre, veuve de François Morpain, imprimeur (fol. 16).

G. 2922. (Cahier.) — Petit in-4°, 32 feuillets papier.

XVIIe siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. « Ancienne lièvе », incomplète du commencement. — Mention de Pierre de Lestonac, écuyer, sieur de Puipellat (fol. 9); — d'« une maison et adoubeoir en ruhe Toscanan, aultrement des Vieillies Estubes» (fol. 16); — de Gratienne de Bourdeau, demoiselle, veuve de noble Pierre Blanc, écuyer, sieur de Seguin (fol. 16 v°); — de Guillaume Teyssier, « chevaucheur du Barc aux Lannes » (fol. 28).

G. 2943. (13 cahiers.) — Petit in-4°, de 105 feuillets papier.

XVIII[e] siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе pour Bordeaux.— *Premier cahier.* Men-

tion d'une reconnaissance du 8 août 1623, pour une vigne confrontant à un « fief de la tour Du Rostaing, *alias* la tour Du Brana» (fol. 11).

G. 2924. (7 cahiers.) — Petit in-4°, 56 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves pour Bordeaux. — *Premier cahier.* Analyse d'une reconnaissance du 20 novembre 1551, pour une tenure confrontant à la maison de Jean Estêve, seigneur de Langon (fol. 1).

G. 2925. (11 cahiers.) — Petits in-4° de 92 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves pour les tenures hors de Bordeaux. — *Premier cahier.* Lièves pour Bassens. «J'ay remis un double de cet extrait à M. Jamin, notaire au Carbon-Blanc, pour faire la recherche de nos fiefs égarés en celte paroisse, et luy ay promis moitié de tous les lods et ventes qu'il nous fera rentrer des fiefs non reconnus dans ce siècle et tous les arrérages de rente pour les nouvelles exporles» (mai 1763; fol. 1). — *Huitième cahier.* Lièves pour Ambarès et S^te^-Eulalie. Note analogue (mai 1763; fol. 1). —Mention, à la date du 16 janvier 1498, de noble Henri de La Rocque, seigneur Du Gua et de Corbin (fol. 11); — d'une reconnaissance du 25 novembre 1584, par « Pierre Dureteste, sergent ordinaire de la ville de Bordeaux» (fol. 17 v°).— *Onzième cahier.* Analyse d'une reconnaissance du 24 mai 1530, pour un bien sis à Tabanac, lien dit *à la Caussade* (fol. 9 v°).

G. 2926. (Cahiers.) — Petit in-4°, 15 et 13 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves extraite du premier terrier. — *Premier cahier.* Mention d'un échange conclu le 8 février 1530, n. s., par Nicolas Bouyer, président au Parlement (fol. 5); — d'une reconnaissance du 20 janvier 1570, par Dominique Reulin, professeur de médecine (fol. 12); — du 31 juillet 1571, par Béatrix de Villeneufve, veuve d'Étienne Daymar, conseiller au Parlement (fol. 13).

G. 2927. (Cahiers.) — Petit in-4°, 22 et 7 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves extraite du second terrier. — *Premier cahier.* Mention d'une reconnaissance du 17 novembre 1434, par Michel-Georges de Tragura, docteur en médecine (fol. 6 v°).

G. 2928. (Cahier.) — Petit in-4°, 35 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves extraite du troisième terrier.

G. 2929. (Cahier.) — Petit in-4°, 9 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves extraite du quatrième terrier. — Mention d'une reconnaissance du 20 juin 1650, par « Martin Couruet, m^tre^ teinturier des chapeaux » (fol. 5 v°); — du 8 septembre 1665, par Anne Dusault, veuve du conseiller de Galateau (fol. 7); — du 23 septembre 1711, par Charlotte Davit, veuve du conseiller Hugon (fol. 8 v°); — du 17 juillet 1713, par Marguerite Degères, veuve de M. de Ségur, seigneur Du Vigean (fol. 9).

G. 2930. (Cahiers.) — Petits in-4°, 64 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves. — « *Table du terrier premier.* » — « *Tables des reconnaissances du second terrier.* » — « *Table du terrier troisième.* » —« *Table du terrier de feu Pallotte et de Laville »,* correspondant à 1734-1760 et 1763-1780. Mention d'une reconnaissance du 29 juillet 1763 par dame Marie Braneyre, veuve de Pierre Duluc, garde-sceau en la chancellerie près la Cour des Aides (fol. 6).— « *Table du terrier cotté* G », correspondant à 1635-1715.

G. 2931. (Cahiers.) — Petits in-4° oblongs, de 126 feuillets papier.

XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves. — *Premier cahier. «* Feu M. Teissier, prébendier de S'-André, est décédé fermier de cet agrière de Clausmoron» (fol. 1). —*Septième cahier.* Mention de «M. l'abbé Teissier, expert en fait d'application de titres », en 1766 (fol. 8 v°). — *Dixième cahier.* Analyse d'une reconnaissance du 27 octobre 1786, par «Anne Boucherau, relicle de s^r^ Claude Barrière de La Plaine, m^8^ chirurgien, et à présent épouze de s^r^ Joseph Lous-tau, m^8^ ez-arts, membre du collège de chirurgie de Bordeaux, conseiller du comité académique dud. collège» (fol. 26). — *Onzième cahier.* Analyse d'une reconnaissance du 26 février 1787, par « dame Henriette Denis, veuve de messire Joseph Sarran de La-

chappelle, chevalier, seigneur de Cruzeau et de partie de la baronie de Monferran » (fol. 12); — du 28 février 1787, par Gabriel Bergerac, « entrepreneur des Ponts-et-Chaussées » (fol. 14); — du 17 janvier 1787, par J.-B. Tourfaire, « entrepreneur des ouvrages du Roy» (fol. 18).

G. 2932. (Cahiers.) — Petit in-12, 419 feuillets papier.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе : les analyses des titres sont enfermées dans des croquis figuratifs des tenures, sur les côtés desquels les confronts sont indiqués.

G. 2933. (Registre.) — In-12, 62 feuillets papier.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. — Tables des paroisses où sont situés les fiefs (fol. 1-8 et 12-18).

G. 2934. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 2 cahiers de 38 feuillets papier, 11 pièces papier.

XVI^e-XVIII^e siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves fragmentaires.

G. 2935. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 7 pièces papier.

XVII^e siècle-1788. — Propriétés et seigneuries foncières : déclarations, dénombrements, etc.

G. 2936. (Liasse.)— 38 pièces papier.

XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières. «Projets des exporles de M^rs les curés de Bordeaux, fait[s] par le s^r Datais, feudiste. »

G. 2937. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 13 pièces papier.

1281-1786. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux. — Analyse d'une reconnaissance passée, le 27 janvier 1758, par Pierre Terrasson, avocat au Parlement et professeur royal en l'Université.

G. 2938. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 28 pièces papier.

1480-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux, rue des Alaudats, Barreyres, La Boup, rue du Cancera, Cantegric, rue Castillon, Claumaron, La Coudane.

G. 2939. (Liasse.)— 15 pièces papier.

1564-1787. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue Dessous-le-Mur, rue de la Devise, rue du Faignas, Figuereaux, Fontcanissan. — *Figuereaux.* Reconnaissance pour partie de « la maison et auberge appellée *le Repos de la Promenade,...* derrière le Jardin Public et vis-à-vis la porte d'icellui » (7 mars 1787).

G. 2940. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 33 pièces papier.

1394-1786. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue de Gans, Gratecap, les Graves, la Gravette, rue Guiraude, rue Judaïque, rue Lartigue, rue des Lauriers, Lespinette, rue du Loup.— *Gratecap.* Extraits des terriers des Quinze Curés, « concernant leur fief de Grattecap, actuellement renfermé dans le cimetière des Juif[s],prez les murs de la Ville» (XVIII^e s.). — *Rue Guiraude.* Analyse de l'achat, en date du 31 octobre 1609, «d'une maison et chay... en faveur de M^lle Marguerite de Cruseau, dame de la maison noble de Ferron en Paludate », veuve de Charles Dusault, avocat général (sans date). — Analyse d'une reconnaissance du 23 novembre 1501 par « Guilhem Galvert, espadey », pour un emplacement contigu à la maison de Pierre Bonemy, conseiller au Parlement (sans date). — *Lespinette.* Déclaration du syndic des Quinze Curés concernant des tenanciers qui prétendent avoir reconnu depuis peu au profit de tiers et qui font des difficultés pour passer une nouvelle reconnaissance : « Comme il n'est pas juste, s'ils ont nouvellement reconnu, qu'ils portent les fraix d'une autre reconnoissance, M. le syndic leur fait dire qu'ils peuvent aller reconnoître et qu'il se chargera de se faire rembourser de leur reconnoissance » (26 août 1788).

G. 2941. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 68 pièces papier.

1301-1789. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : place du Marché Royal, rue Margaux, Marifoix, rue des Menus, rue de Mérignac, au Mirail, rue de la Monnaie.

G. 2942. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1573-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : rue du Palais-Gallien, rue du Parlement, rue Paulin, Pissebouc, rue du Poisson Salé, rue Porte-Dijeaux, rue Porte Médoque, Pradets.

G. 2943. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 27 pièces papier.

1591-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : Pradets. Dossier relatif aux terrains appartenant à Mitchell et acquis pour le Jardin Public. — Reconnaissance par Charlotte de Lavergne, femme de Jean de Narbonne, « sieur et marquis de Fimarcon » (7 mars 1591). — Vente par Jean Pudefer, aide-major, à Pierre Mitchell, de la maison noble Des Pradets (28 février 1739). — Requête de Jeanne Hicky, veuve de Pierre Mitchell, écuyer et propriétaire de la verrerie royale : on a trop faiblement évalué les terrains acquis par led. Mitchell et cédés pour le Jardin Public, lesquels terrains renfermaient la maison noble de Pradets (août 1752?). — Accord entre les Quinze Curés, les bénéficiers de S^t-Projet et la fabrique de S^t-Remi louchant la directité du bourdieu de Pradets, suivi d'un plan (9 août 1771). — Mémoire donnant l'historique des établissements de Mitchell (s. d.). — Analyse d'une reconnaissance du 1^er juillet 1480 par noble Jeanne Darsac, femme de noble Thomas de Blainhan, seigneur de Laneissan (s. d.).

G. 2944. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1366-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : *las Prezetes,* ruette du Puch-Ubert, rue «du Puy d'Agen», quartier de Puypaulin, au Queyron. — *Rue du Puch Ubert.* Reconnaissance au profit du chapitre S^t-André pour un emplacement avec jardin « en la rua aperada de Puch Ubert, autremen aperat lo Puch de Catarina », et ensaisinement par Nicolas de Pibran, archidiacre de Médoc (1^er février 1435, n. s.). — Mention du jardin de M. de Tourrettes, président au Parlement (18 janvier 1515, n. s.). — Note relative à une maison sise «dans le cû de sac appellé rue Puch Ubert, autrefois de la Catherine, laquelle se rend dans la rue Margaux, parroisse Puipaulin », et confrontant du midi « à une chope de M. de Maran, conseiller du Roy au Parlement, qui a son issue dans la rue du Puch Ubert ou de la Grande Catherine » (sans date).

G. 2945. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 49 pièces papier.

1405-1786. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : la Rode, rue dé la Rousselle, rue S^tc-Catherine, rue S^te-Claire, S^t-Crapazy, rue et plantier S^te-Croix, S^t-Genès, S^t-Laurent, rue et quartier S^t-Maixant, plantier S^t-Nicolas, quartier S^t-Remi, paroisse S^t-Seurin, la Serize.

G. 2946. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

1712-1752. —Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : Salebert. Procès contre Nicolas Dumoulin, négociant.

G. 2947. (Liasse.) — 11 pièces papier.

XVII^e siècle-1788. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : la Taupe, grand cours de Tourny, Tremblède, la Trésorerie. — *Grand cours de Tourny.* «Ventilation de la maison servant de jeu de paume» (24 mai 1788).

G. 2948. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 36 pièces papier.

1680-1770. — Propriétés et seigneuries foncières à Bordeaux : la Taupe. Procès contre le chapitre S^t-Seurin.

G. 2949. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1285-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières hors de Bordeaux : Ambarès, Baron, Bassens, Bègles, Camblanes, Mérignac, Portets, Tabanac et Talence. — *Baron.* Assignation par Jean Colom de rentes léguées par Amanieu et Gaillard Colom, ses grand-père et père, et par Trenqueléon, sa mère (30 mars 1285). — *Bassens.* Échange avec noble Nicolas de Blanhant, seigneur de Monadey, et Jeanne de Chicqua, sa femme (4 août 1509). — *Camblanes.* Ordonnance relative à des biens de Jean de Pontac, écuyer, «sieur de la salle et de la terre et seigneurie de La Tour » (20 avril 1669). — *Tabanac.* Requête au sujet d'une terre sise à *la Caussade* (sans date).

G. 2950. (Liasse.)—23 pièces papier.

1573-XVIII^e siècle. — Propriétés et seigneuries foncières : localités diverses ou indéterminées.

G. 2951. (Liasse.)— 11 pièces papier.

1598-1672. — Rentes, fondations, etc.

G. 2952. (Liasse.)— 11 pièces papier.

1606-1607. — Rentes, fondations, etc. Procès au sujet d'une fondation de Simon Maderan, prêtre, en date du 14 juillet 1599.

G. 2953. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1581-1687. — Procès.

G. 2954. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 8 pièces papier.

1600-1655. — Comptes. — *Comptes de 1613-1616.* Mention d'une somme payée par « Jehan Bertrand, accomodeur de bas d'estame».— *Comptes de 1645-1654.* Recettes : cens payés par Cadouin, écuyer, s^{r} de La Romaningue (1645; p. 2); — par Suaut, « greffier en Parlement» (1645; p. 4). — Dépenses : port du coffre des archives, de S^{te}-Croix à S^{t}-Christoly (1645; p. 25).

G. 2955. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1666-1700. — Comptes.

G. 2956. (Liasse.)— 13 pièces papier.

1604-1787. — Pièces comptables. — Cahiers pour la répartition de revenus entre les confrères, avec la signature de parties prenantes.

G. 2957. (Liasse.) — 5 cahiers in-folio de 112 feuillets papier.

XVIII^{e} siècle.— « **Inventaire** des titres féodaux des Quinze Curés. »

G. 2958. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 9 pièces papier.

1600-XVIIIe siècle. — Divers. — Arrêt du Parlement, rendu à la requête d'un bourgeois de Bordeaux, et défendant aux curés de marier sa nièce (29 novembre 1708).

CHAPELLES DIVERSES A BORDEAUX.

G. 2959. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1298-XVIIIe siècle. — Chapelles de S^{t}-Hilaire, de N.-D. du Collège et de St-Vincent-de-Lados. — *Chapelle S^{t}-Hilaire.* Reconnaissance au profil du titulaire d'une chapellenie fondée «en la capera de Sent-Ylari, pres de la gleisa de Sent-Jamme de Bordeu », pour une terre sise à Génissac « a la Boria dejus la Molha » (24 juillet 1465). — *Chapelle S^{t}-Vincent. Service religieux.* Exposé pour le contre-boursier de la confrérie : on ne disait de messe dans la chapelle, quelques années avant, que celle qui était célébrée pour les confrères le premier dimanche de septembre (31 janvier 1698). — Mention du « papey sive l'aumoyney de la confrairie de Mons. sent Vincens, la capera fondada en graves de Bourdeaux, prez le pont de Laudos » (copie; 1518). — Lièvre : mention de Françoise Delacroix, supérieure des Ursulines, à la date du 2 mars 1624 (fol. 2 v°); mention, à la date du 20 octobre 1642, de Jeanne Maillard, veuve de noble Louis-René Dumentier, sieur de Lisle (fol. 5 v°). — *Plantier de La Boup.* Reconnaissance en présence d'Henri Maubrun, «advocat en la Cour et docteur régent en l'Université de Bourdeaux », syndic de la confrérie de S'-Vincent (14 janvier 1598). — *A Lados.* Vente d'une vigne « aus camps de Lados», confrontant «a l'ester deu molin d'Arxs» (19 mars 1336, n. s.) — *Plantier de Mouilhe Morte.* Reconnaissance pour une vigne confrontant au chemin qui va de la porte S'-Julien à la chapelle S'-Vincent, lequel sépare les deux plantiers de La Boup et de L'Aguilhey (copie authentique; 25 février 1699).

ÉGLISE DE BONZAC ([1]).

G. 2960. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1676-1786. — Documents relatifs aux paroisses de S^{t}-Seurin de Bordeaux, S^{t}-Pierre de la même ville et Hostens. — Reçu de 3 I. que Lapauze était chargé de restituer (10 mai 1776). — Ordonnance archiépiscopale sur les chapelles domestiques: elles devront mesurer au moins 14 pieds en longueur, 12 en largeur, H en hauteur (placard imprimé; 12 janvier 1785).— Brouillon d'une lettre soumettant à l'Archevêque le projet de traduire le catéchisme en gascon. « Le diocèze de Dacqs nous en offre l'exemple » (février 1785?). — Lettre de l'Archevêque encourageant le projet (12 février 1785). — Circulaire des vicaires généraux au

([1]) Ce fonds est formé des papiers de J.-P. Lapauze, que la Révolution trouva archidiacre de Fronsac, curé de Bonzac et de Galgon, son annexe. Il comprend, en dehors des papiers personnels de cet ecclésiastique, des documents relatifs aux diverses paroisses où J.-P. Lapauze avait exercé le ministère.

G. 2952. (Liasse.)— 11 pièces papier.

1606-1607. — Rentes, fondations, etc. Procès au sujet d'une fondation de Simon Maderan, prêtre, en date du 14 juillet 1599.

G. 2953. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1581-1687. — Procès.

G. 2954. (Liasse.) — 1 cahier de 24 feuillets papier, 8 pièces papier.

1600-1655. — Comptes. — *Comptes de 1613-1616.* Mention d'une somme payée par « Jehan Bertrand, accomodeur de bas d'estame».— *Comptes de 1645-1654.* Recettes : cens payés par Cadouin, écuyer, s^{r} de La Romaningue (1645; p. 2); — par Suaut, « greffier en Parlement» (1645; p. 4). — Dépenses : port du coffre des archives, de S^{te}-Croix à S^{t}-Christoly (1645; p. 25).

G. 2955. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1666-1700. — Comptes.

G. 2956. (Liasse.)— 13 pièces papier.

1604-1787. — Pièces comptables. — Cahiers pour la répartition de revenus entre les confrères, avec la signature de parties prenantes.

G. 2957. (Liasse.) — 5 cahiers in-folio de 112 feuillets papier.

XVIII^{e} siècle.— « **Inventaire** des titres féodaux des Quinze Curés. »

G. 2958. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 9 pièces papier.

1600-XVIIIe siècle. — Divers. — Arrêt du Parlement, rendu à la requête d'un bourgeois de Bordeaux, et défendant aux curés de marier sa nièce (29 novembre 1708).

CHAPELLES DIVERSES A BORDEAUX.

G. 2959. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 12 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1298-XVIIIe siècle. — Chapelles de S^{t}-Hilaire, de N.-D. du Collège et de St-Vincent-de-Lados. — *Chapelle S^{t}-Hilaire.* Reconnaissance au profil du titulaire d'une chapellenie fondée «en la capera de Sent-Ylari, pres de la gleisa de Sent-Jamme de Bordeu », pour une terre sise à Génissac « a la Boria dejus la Molha » (24 juillet 1465). — *Chapelle S^{t}-Vincent. Service religieux.* Exposé pour le contre-boursier de la confrérie : on ne disait de messe dans la chapelle, quelques années avant, que celle qui était célébrée pour les confrères le premier dimanche de septembre (31 janvier 1698). — Mention du « papey sive l'aumoyney de la confrairie de Mons. sent Vincens, la capera fondada en graves de Bourdeaux, prez le pont de Laudos » (copie; 1518). — Lièvre : mention de Françoise Delacroix, supérieure des Ursulines, à la date du 2 mars 1624 (fol. 2 v°); mention, à la date du 20 octobre 1642, de Jeanne Maillard, veuve de noble Louis-René Dumentier, sieur de Lisle (fol. 5 v°). — *Plantier de La Boup.* Reconnaissance en présence d'Henri Maubrun, «advocat en la Cour et docteur régent en l'Université de Bourdeaux », syndic de la confrérie de S'-Vincent (14 janvier 1598). — *A Lados.* Vente d'une vigne « aus camps de Lados», confrontant «a l'ester deu molin d'Arxs» (19 mars 1336, n. s.) — *Plantier de Mouilhe Morte.* Reconnaissance pour une vigne confrontant au chemin qui va de la porte S'-Julien à la chapelle S'-Vincent, lequel sépare les deux plantiers de La Boup et de L'Aguilhey (copie authentique; 25 février 1699).

ÉGLISE DE BONZAC ([1]).

G. 2960. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1676-1786. — Documents relatifs aux paroisses de S^{t}-Seurin de Bordeaux, S^{t}-Pierre de la même ville et Hostens. — Reçu de 3 I. que Lapauze était chargé de restituer (10 mai 1776). — Ordonnance archiépiscopale sur les chapelles domestiques: elles devront mesurer au moins 14 pieds en longueur, 12 en largeur, H en hauteur (placard imprimé; 12 janvier 1785).— Brouillon d'une lettre soumettant à l'Archevêque le projet de traduire le catéchisme en gascon. « Le diocèze de Dacqs nous en offre l'exemple » (février 1785?). — Lettre de l'Archevêque encourageant le projet (12 février 1785). — Circulaire des vicaires généraux au

([1]) Ce fonds est formé des papiers de J.-P. Lapauze, que la Révolution trouva archidiacre de Fronsac, curé de Bonzac et de Galgon, son annexe. Il comprend, en dehors des papiers personnels de cet ecclésiastique, des documents relatifs aux diverses paroisses où J.-P. Lapauze avait exercé le ministère.

sujet de l'établissement de l'abbé Sicard (imprimé; 17 septembre 1785).

G. 2961. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1710-1774. — Documents relatifs à la paroisse de Bonzac. — Ordonnance archiépiscopale à la suite de la visite de la chapelle domestique de M. Richon, conseiller au Parlement, située dans sa maison noble de Monfavier, paroisse de Bonzac (27 mai 1755). — Lettre : « L'abbé Langoueran... m'a dit qu'après avoir fini la congrégation il leurs manque 52 vicaire» (25 juillet 1786). — Lettre de M. de Brachet, priant qu'on baptise son fils et qu'on laisse en blanc le nom de la marraine, le parrain, à qui on a laissé le choix, ne l'ayant pas désignée (12 avril 1788).— Réponses à l'Archevêque à l'occasion de sa visite : on trouve des registres depuis 1658, la collection est en état depuis 1703; pas de ceintures funèbres; la paroisse compte environ 380 communiants, qui « ont tous satisfait à leur devoir paschal»; pas de nouveaux catholiques; pas de maître d'école; « une sage-femme qui est assés instruite et qui ne babtise point sans nécessité»; le seigneur de la paroisse est le duc de Richelieu; le lieutenant de l'ordinaire fait sa résidence dans la paroisse, qui a un notaire royal, M. Jodeau; le chirurgien n'est pas payé pour soigner les pauvres, il les sert par charité et signale au curé les besoins temporels et spirituels; le curé distribue tous les jours, à sa porte, du pain et des légumes et fournit le pain à 3 pauvres (XVIII[e] siècle).

G. 2962. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets papier, 5 pièces papier.

1721-1785 — Fabrique de Bonzac. — Liste d'ornements : «quatre vases d'estaing à mettre des fleurs» ; «quatre chandeliers de bois en menuserie » ; « trois belles coiffeures de Nostre-Damme à dentelle, belles et bonnes» ; etc. (18janvier 1733). — Ordonnance archiépiscopale à la suite de la visite de l'église : on agrandira la sacristie, on refera la chaire et on murera la porte percée près de là, entre l'église et la maison presbytérale; on mettra des grilles à l'entrée du cimetière, dans lequel on réservera une place pour les enfants baptisés et une autre pour les enfants non baptisés (27 mai 1755). — « Rolle fait par les principeaux habitans de la paroisse de Bonzac en Fronsadais, tiré sur le pié de la taille au marc la livre sur tous les habitans taillable[s] pour faire refondre la grosse cloche» (1785).

G. 2963. (Lusse.) — 9 cahiers de 102 feuillets papier. 1 pièce papier.

1734-1774. — Comptes de la fabrique de Bonzac. — *Comptes de 4742.* Paiement de 6 1. « au masson, pour la façon du bénitier » ; — de 6 1. 13 s., « pour une plaque de plomp pour le bénitier» ; — d"huile à 8 s. — *Comptes de 4744.* Journées de maçon à 15 s. — *Comptes de 1746.* Paiement de cierges à 40 s. la 1.— *Comptes de 1748.* Paiement d'huile à 9 s. la livre; — de journées de maçons à 15 s.— *Comptes de 1756.* Paiement de journées de maçon à 15 s. — *Comptes de 1760.* Paiement de cierges à 42 s. et à 40 s. la livre. — *Comptes de 1761-1766.* Paiement de cierges à 40 s. la livre. — *Comptes de 1*767.Paiement de cierges à 40 et à 42 s. la livre. — *Comptes de 1771.* Réparation de « la sérure du cabinet, que les voleur aviant faussé. » — *Comptes de 1775.* Paiement du reliquat d'une croix d'argent valant 112 1. — *Comptes de 1774.* Paiement de 11 1. 6 s., « pour avoir blanchy l'[é]glize».

G. 2964. (Liasse.) — 3 cahiers de 17 feuillets papier, 10 pièces papier.

1708-1790. — Comptes de l'église de Bonzac.

G. 2965. (Liasse.) — 59 pièces papier.

1710-1787. — Comptabilité de l'église de Bonzac : pièces comptables.

G. 2966. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1690-1791.— Annexe de Galgon. — Ordonnance archiépiscopale à la suite de la visite de l'église : « Le cadre du surciel qui couvre l'autel sera regarni d'étoffe convenable»; on réparera le lambris de la nef; on murera celles des fenêtres de la nef, côté de l'Évangile, qui sont closes de planches; on vitrera les autres fenêtres du même côté et du fond (27 mai 1755). — Procès-verbal de constat d'effraction des troncs (24 octobre 1761). — Copie de la lettre envoyée au vicaire, dans laquelle le curé s'étonne que l'on ait en si peu de temps fracturé trois fois les troncs (1[er] novembre 1761). — Lettre signée Largeteau, relative aux formalités à remplir pour obtenir un monitoire (17 novembre 1761).

G. 2967. (Liasse.) — 74 pièces papier.

1728-1782. — Affaires personnelles des curés. Décimes et autres impositions du curé de Bonzac. —

Circulaire fixant les prix des grains des quartières pour 1774 : froment, 14 1. 4 s.; méture, 12 1. 5 s. 9 d.; seigle, 10 l. 7 s. 6 d.; millet, 9 1. 15 s.; avoine, 5 1. 19 s. 7 d. (18 janvier 177b). — Circulaire faisant connaître le prix auquel ont été taxés les grains des quartières, d'après le fourleau de la ville et les certificats des négociants : froment, 11 1. 8 s. 6 d.; méture, 9 I. 19 s. 3 d.; seigle, 8 1. 10 s.; millet, 6 1. 14 s. 7 d.; avoine, 4 1. 16 s. 4 d.(3 mars 1780).

G. 2968. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 33 pièces papier.

1720-1779. — Affaires personnelles des curés. — Lettre au curé de Bonzac, lui annonçant entre autres la persistance de la maladie de l'Intendant [Tourny] : « Ceux qui le voyent familiairement disent qu'il est fort foible et qu'il mange peu; il est dangereux qu'il ne soit forcé d'abandonner absolument le travail» (21 décembre 1754). — Lettre signée Largeteau : «Gaussen ne vous a pas sans doute dit qu'il fuziloit la volaile de M^{lle} Martin et qu'il dizoit hautement qu'il la tuoit pour son domage et la mangeait pour son profit;... sy nous eussions icy des prisons, je l'y auray mis, pour l'aprandre à ne pas ainsy déranger l'œconomie de la sosciété » (19 juillet 1759). — Lettre de Raymond de S^{t}-Sauveur [à l'abbé Darche?]. « Le Roy luy-même dit, il y a quelques jours, à son lever : Lorsque j'ay un bénéfice à donner, cent personnes le demandent, vingt le méritent et une seule peut l'avoir» (10 avril 1774). — Vente pour 25,000 1. d'une maison par Jeanne Crozilhac de Laguloup, veuve de J.-J. La Pause, écuyer, avocat, ancien jurat, J.-P. La Pause, prêtre, Pierre-Paul-Léon La Pause, mineur, et Jeanne-Rose La Pause, mariée à Théodore Lalemant, « directeur des entreprises royale des fiacres » (23 janvier 1778). — Reçu de 36 1., prix de deux perruques (29 mai 1778). — Reçu de 42 1. 13 s. 6 d., «pour la consignation du grade de bachelier en théologie» (1er juin 1778). — Lettre, munie d'un cachet maçonnique, où on fait part à l'abbé Lapause, vicaire de S^{te}-Eulalie, de nouvelles reçues de Paris, « où nous avons eu un succès au-delà mesme de nos espérances » ; on le convoque à une réunion; le signataire l'assure de « toute l'affection d'un vrais M . » (18 septembre 1778).— Réponse à « Monsieur l'abé Lapoze, prêtre et vicaire de l'église de S^{te} Eulalie, à Bordeaux », accusant réception d'une « planche » et déclinant une invitation faite «de la part du souverin chapitre de Roxcrois étably à Bordeaux» (24 mai 1779). — Quittance de 30 l, prix de deux perruques (2 juillet 1779).

G. 2969. (Liasse.) — 45 pièces papier.

1777-1781. — Affaires personnelles des curés. — Reçu d'un à-compte sur 546 1., prix de 4 douzaines de barriques neuves (9 février 1780). — Reçu signé: Hubschmann, de 192 1. pour un porte-huilier en argent, savoir 2 marcs 5 onces de métal à 56 I. le marc et 45 1. de façon (Bordeaux, 5 mai 1781). — Lettre de Gauvry, libraire, réclamant 879 1., dont 11 1. pour le *Dictionnaire des drogues,* 30 1. pour les *Récréations mathématiques* et 800 l. pour une *Encyclopédie* en 28 vol. in-folio, que Lapauze demande à rendre après qu'on l'a fait venir sur son ordre (8 juin 1781). — Lettre de l'évêque de Dax à Lapauze, curé de S$^{t'}$-Pierre, touchant son procès au sujet de ce bénéfice (23 août 1781). — Demande d'emprunt de 100 pistoles, signée : « La Pause, curé de S^{t}-Pierre ». « Je couche ce soir dans la maison curiale... Tout à vous par 3 f. 3 » (1781). — Compte de recettes et dépenses d'exploitation du bien de Valantous (1781?).

G. 2970. (Liasse.) — 49 pièces papier.

1779-1784. — Affaires personnelles des curés.— Lettre du maréchal de Mouchy.. remerciant de souhaits de nouvel an. «Vous ne m'avès pas fini, Monsieur, ma grande affaire des Loges; vous êtes bien fait cepandant par le caractère et la figure pour être un ange de paix» (7 janvier 1782). — Reçu du prix de cinq paires de souliers neufs, à 5 1. l'une (5 novembre 1782). — Lettre, non signée, écrite à Lapauze, curé de S^{t}-Pierre: « Comptés nos pri-fets, nos œuvres, nos banques, vous vérerais ce qui reste à votre mère pour vivre le plus misérablemant du monde; heureuse si les trois cart du temps, elle avoit ce qui reste à votre table ! » (1781-1782). — Projet de contrat d'association entre M. de Grassi, agrégé à la Faculté de médecine, Jacques Lapause, curé de Grayan, et J.-P. Lapause, curé de S^{t}-Pierre de Bordeaux, « pour la distribution et vente du kina superfin préparé à l'anglaise » (1781-1782). — Lettre adressée à Lapause par sa tante pour lui réclamer la copie de l'acte par lequel elle a donné son bien à fonds perdus à la mère dud. Lapause: «Je suis et serrés étonnée toute la vie que tu ais osé me la prande dans mon cabinest; elle ne t'est pas utille » (29 mai 1783). — Reçu de 27 l., prix d'une barrique de vin blanc (19 novembre 1783). — Reçu de 100 1., prix d'un cheval (Hostens, 2 décembre 1783). — Certificat signé : de Grassi, constatant l'état de maladie du curé Lapause et

la nécessité où il est de changer de résidence (5 décembre 1783). — Reçu de 33 écus, prix d'un poulain (Hostens, 9 mai 1784). — Déclaration de La Pause portant qu'il est propriétaire de la rape possédée par un forgeron, « vu la coutume où je suis de prendre mon tabac en carrottes à l'entrepôt de Bordeaux» (8 décembre 1784).

G. 2971. (Liasse.) — 46 pièces papier.

1785. — Affaires personnelles des curés. — Lettre à Lapause, curé d'Hostens: le signataire lui annonce qu'il s'occupe de lui procurer un changement avantageux : «Ayons espoir dans la Providence, qui n'oublie jamais ceux qui souffrent généreusement les croix qu'elle nous envoit pour purifier notre âme dans le creuset des afflictions. » Il lui réclame une créance et l'informe qu'il a perdu un procès : «Fiat voluntas tua ». «Croyez-moi pour la vie votre ami et f.̇. » (24 février 1785). — Lettre d'un ami : « La ville est infectée de libelles contre notre prélat et certains *beguinguins, entr'autres l'abbè* Langoiran » (12 août 1785). — Lettre au sujet d'un pamphlet contre l'archevêché ou recueil d'anecdotes *rhodosiennes, parisiennes et bordelaises :* « Ce fol ouvrage nous apprend la conduite de M. Champion à Paris, sa liaison étroite avec certaines dames pendant son siège de Rhodes et depuis son advenue à Bordeaux ». « Le s^{r} Langoiran surtout y est démasqué et peint d'après nature; le tableau en est charmant : il est led, hideux comme une harpie, sot et méchant comme un dindon, libertin effréné ». « Nous le lirons ensemble dans un pignadar ou sur une lande » (19 août 1785). — Lettre à Lapause : « Je voudrais, le jour de l'arrivée de M^{me} la marquise de Pons, pouvoir lui donner le spectacle, parmi la foule de ses tenanciers, qui doivent aller l'accuillir à Bazas, d'y distinguer 4 ou 6 pasteurs de la lande accoutumés à marcher sur des chanques » (22 août 1785). — Lettre demandant à Lapause de vouloir bien soigner une épileptique : la signataire, qui a su qu'il traitait cette maladie, a eu 25 enfants, dont 17 filles (14 septembre 1785). — Lettre d'un ami de Lapause: «Je suis maintenant à l'usage du kina... Et suis tout à vous par .̇.» (24 novembre 1785).— Lettre signée Duchesne de Beaumanoir, promettant une boîte de remèdes (14 décembre 1785). — Lettre à Lapauze : « On a banqueté à force... Tout est en règle; la Loge est revêtue de tous ses pouvoirs» (Bordeaux, 1785?).

G. 2972. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 31 pièces papier.

1786. — Affaires personnelles des curés. — Brevet dérogatoire donné sur l'avis de l'archevêque de Bordeaux et permettant à Joseph Cabiran, curé de Bonzac et Galgon, de se réserver une pension sur les revenus du bénéfice, bien qu'il n'ait pas accompli les 15 années exigées par l'édit de juin 1671 (25 mars 1786). — Reçu de 2,000 l., montant d'une annuité de la pension que M. Cabiran s'est réservée sur les revenus de la cure de Bonzac et de Galgon (4 juin 1786). — Paiement de pain «en co», à 35 d. la livre (Libourne, 19 juillet 1786). — Paiement d'œufs à 8 s. la douzaine, de «sucre royal» à 24 s. la livre, de café à 22 s., de cassonnade à 14 s., d'amandes à 28 s., de beurre à 22 s., de citron à 2 s. l'un, d'huile fine à 20 s. la livre, de pêches à 9 s. la douzaine, de poires à 6 s., de fromage à 14 s. la livre, etc. (23 septembre 1786). — Paiement de marchandises livrées depuis fin septembre : chandelle à 15 s. la livre, morue à 8 s. et 10 s., sucre à 17 s., savon à 15 s., beurre à 22 s., dindons à 3 1. la paire, Roquefort à 24 s. la livre, cassonnade à 15 s., fromage à 14 s., citrons à 2 s. l'un, huile fine à 20 s., croûte rouge à 14 s., café à 22 s., etc. (28 novembre 1786).

G. 2973. (Liasse.)—47 pièces papier.

1787-1788.— Affaires personnelles des curés.— Lettre signée : Decazes. « Le Parlement est à Libourne en entier; on craint qu'il y aura tapage et des exils» (20 août 1787). — Lettre de Decazes; il offre à Lapause de lui acheter son vin au sortir du pressoir 40 à 42 1. le tonneau (1787?). — Lettre de Decazes : « Il ne faut pas penser à trouver d'argent dans ce moment : le commerce absorbe tout» (10 janvier 1788). — Bail à ferme moyennant 3,800 1. par an des dîmes de Bonzac et du domaine de l'archiprêtré : le curé se réserve un jardin, vivier, etc., la faculté de « passer la quantité de deux thonneaux de vin blanc sur la rape rouge», etc. (27 décembre 1788).

G. 2974. (Liasse.) — 41 pièces papier.

1789. — Affaires personnelles des curés. — Paiement de fournitures effectuées depuis fin avril 1778 : savon à 14 s. 6 d. la livre, cassonnade à 15 s., huile d'olive à 18 *s.,* tabac à 5 s. l'once, morue à 9 s. la livre, huile de noix à 14 s. (20 janvier 1789). — Cir-

culaire du syndic du clergé annonçant que le prix moyen des grains en 1788 a été déterminé, savoir: pour le froment à 15 1. 8 s.; le millet, 9 1.: le seigle à 9 1. 15 s. ; l'avoine à 5 1. 7 s. 6 d. (1er avril 1789). — Lettre vive de Cabiran, ancien archiprêtre de Fronsac, réclamant de l'argent (4 mai 1789).

G. 2975. (Liasse.) — 26 pièces papier.

1789-1790. — Affaires personnelles des curés.— Lettre de Lapause au lieutenant criminel du sénéchal-présidial de Libourne; il lui demande de lui envoyer de l'argent: «Je suis sans aucune ressource» (11 mai 1790). — «État des meubles et effets que j'ay dans la maison de Bonzac et Galgon, compris dans la donation que je fais ce jour d'huy à Marie Mauguet» (14 mai 1790). — Lettre de Cabiran, ancien archiprêtre de Fronsac, réclamant sa pension : « Je suis dévoré d'une malheureuse fièvre quarte; il me faut des soins, des secours, des remèdes, et je n'ay pas le sou » (22 septembre 1790). — Reçu de 60 !., prix d'un cochon (Bonzac, 16 novembre 1790). — Mémoire de marchandises fournies en 1790 : huile d'olive à 18 et à 17 s., morue à 9 et 8 s. 6 d. la livre, cassonnade à 18 s. et 17 s., pierres à fusil à 6 d. l'une, savon à 14 s. la livre, etc. (1790). — Déclaration des revenus des deux cures de Bonzac et de Galgon : «J'estime en toute conscience qu'une année portant l'autre ces deux bénéfices produisoient chaqu'un 4,000 1. » (1790?).

G. 2976. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1791-1792.— Affaires personnelles des curés.— Lettre de Lapause, curé de Grayan, au sujet du serment. « Nous sommes dans une alternative bien cruelle : ou manquer aux principes de notre foy et de notre concience, ou mourir de faim» (1er février 1791).— Lettre pressant Lapause de prêter serment, sans quoi on enverra au district le procès-verbal de refus (13 février 1791).—Lettre, signée Lafontan, pressant Lapause de prêter le serment civique et tendant à démontrer que la constitution revient, en ce qui concerne la non approbation des vicaires par les évêques, à la doctrine professée par l'Église avant le concile de Trente. « Je regarde le refus du serment de la plus part de nos évêques et de nos grands vicaires corne le fruit de leurs regrets non pour la perte de la discipline de l'Église, mais du veau d'or que l'Assemblée Nationale vient de briser » (23 mars 1791). — Saisie-arrêt pour le paiement des impositions de Lapause (28 mars 1791). Lettre signée: L , demandant à Lapause des renseignements et des conseils sur la situation qui est faite au clergé : « Votre opinion impartiale sur la bulle du Pape, qu'on dit apocriffe? Le St-Père n'y cherche-t-il pas à faire renaître les anciennes maximes ultramontaines?... On nous a fait espérer dans ce pais un décret qui permettroit aux parroissiens de choisir d'entre l'ancien pasteur et le constitutionel » (13 mai [1791?]). — Déclaration non signée protestant contre la sujétion de l'Église au pouvoir législatif et refusant le serment « en vertu des droits de l'homme..., par lesquels nous avons appris que nul ne pourroit être inquietté sur ses opinions religieuses» (1791). — Lettre annonçant à Lapause qu'il est remplacé et que les collecteurs de Bonzac ont mis une saisie pour le paiement de 459 1. qu'il doit pour impositions. «Je n'i comprends rien; vous avés en tout... près de 1,400 1. d'inposition » (1791?). — Lettre signée David: «Il y a bien des curés qui se sont rendu à Bordeaux pour se trouver à l'ouverture d'un paquet de Mr l'Archevêque, qui veut que l'ouverture n'en soit faite que lorsqu'ils seront rassemblé» (1791?).— «Catalogue des livres que j'ay laissé en dépôt à M. l'abbé Peyraud, mon vicaire, avant mon départ de Bordeaux » : « Histoire de Bordeaux en 3 vol. »; «deux cahiers de gravures pour servir à l'histoire de dom Calmet » ; télescope, microscope, pilons et mortiers, «un jonc à pomme d'or », etc. (14 juin 1792).

G. 2977. (Liasse.) — 68 pièces papier.

1782-1785. — Affaires personnelles des curés. — Lettre signée Gaubric; il parle du P. Casimir, capucin, «quy sort d'être provaincial...: il est toujours joly comme un cœur » (10 août 1783). — Lettre de M. Langoiran, exposant son embarras pour conseiller à Lapause une ligne de conduite : « D'un côté, votre santé ne s'accommode pas à l'air du pais où vous êtes; de l'autre, la justice demande que vous payiois vos dettes» (15 décembre 1784). — Lettre de M. Langoiran : il promet d'envoyer dès son retour à Bordeaux les lettres pour le régent de la paroisse; tous les curés des landes voudraient être changés (4 octobre 1784). — Lettre de M. Darche. «J'ay reçu à la teste du chapitre ces jours-cy M. le curé de St-Éloy en sa qualité de sous-doyen; je vous assure que je l'ay bien plumé» (18 novembre 1784).

G. 2978. (Liasse.) — 1 cahier de 22 feuillets papier, 47 pièces papier.

XVIIIe siècle. — Affaires personnelles des curés :

documents non datés. — « Reçu des Italiens pour les machines ». Compte, signé « Antouene Appiani » : « 1 glase pour alettrisité, 18 1. ; plous, racomodage du tablou magicque, 1 1. 10; plous, pour l'air inflamable» (s. d.). — Répertoire alphabétique de noms de drogues, avec l'indication des prix (s. d.). — Lettre autographe de l'archevêque de Bordeaux: «J'ay lu avec bien de l'intérêt, mon cher Archiprétre, et la larme à l'œil, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire» (s.d.). — Note sur le prix et l'utilisation du bois pour vaisseaux vinaires: « Bois de Nord de 3 pieds, épaisseur de 2 pouces, faisant une douzaine par cent, à reffendre à deux traits; le grand millier, composé de 1,600 pièces de merrain à 1,300 1., montent à 81 1. 5 s. le cent, qui donne, s'il a demi-pied de large, une douzaine de barriques et demie par cent » (s. d.).

G. 2979. (Liasse.) — 77 pièces papier.

XVIII^e^ siècle. — Affaires personnelles des curés : documents sans date.

G. 2980. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 6 pièces papier.

1785-1789.— Affaires personnelles des curés: réparations à faire à la maison curiale de Bonzac.

G. 2981. (Cahiers.) — 70 feuillets papier, 2 pièces papier.

1658-1678 et **1686-1691.** — Divers cahiers de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse S^t^-Genis de Bonzac. — Baptême de Joseph, fils d'Antoine Valet, écuyer, sieur de Peyreau, et de demoiselle Suzanne de Sales, « bourgeois de Bourdeaux et étants à prézant en ce lieu de Peyreau» (12 janvier 1660); — de Marie, fille de François, sieur de Richon, et de Marie Branda; parrain : Jean de Richon, prieur de Lagorce; marraine : Marie de La Rose (4 décembre 1663); — de Pierre Richon, «fils de Françoys, sieur dudit lieu», et de Marie Branda; parrain : Pierre Branda, avocat; marraine : Jeanne Desaygues, femme de M. de Richon, sieur de Montfavier, président trésorier aux finances de Guienne (9 novembre 1664); — de Madeleine, fille des mêmes, née le 3 octobre 1665 (19 septembre 1667); — de Marie-Thérèse, fille des mêmes, née le 15 décembre 1666; parrain: Jean de Vrignon, citoyen de Bordeaux; marraine: Marie de Farjonel (19 septembre 1667); — de Jean, fils des mêmes (18 avril 1673); — d'Angélique, fille des mêmes (3 décembre 1675); — de Gilbert, fils de Jean Degrange, procureur d'office de la baronnie de Savignac (21 mai 1690).

G. 2982. (Liasse.) — 1 registre de 8 et 18 feuillets papier.

1692-1703. — Divers. Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse S^t^-Genis de Bonzac. — Inhumation de Jean Grollier, dit la Bonté, métayer de M. Gintrac, juge de Guîtres, lequel Grollier a été tué la veille d'un coup de pistolet à la tête (19 février 1703).

G. 2983. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1732-1789. — Divers. Pièces produites pour la célébration des mariages.

G. 2984. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1719-1790. — Divers. — Reçu de 60 1., de l'argent des pauvres, « pour prêt à une famillie onteuze qui promet peyé dans trois semenne » (10 juin 1781). — Arrêt du Parlement défendant «à tous aubergistes, cabaretiers, maître de jeux de paume, billard et d'escrime et tous autres», de tenir leurs établissements ouverts à des heures indues et, les jours de fêtes, pendant les offices (28 mai 1782). — « Adresse à l'Assemblée Nationale pour les pauvres malheureux de la province de Guienne» : les revenus d'un bureau national d'assurance contre l'incendie, la mise en valeur des vacants et des tourbières, etc., permettraient de soulager des infortunes (imprimé; 1790). —Supplique du second sacristain de S^te^-Eulalie au duc de Mouchy en réduction d'impôts : le signataire a huit petits enfants et son père, âgé de 103 ans (s. d.).

ÉGLISE DE SAINT-CIERS-D'ABZAC.

G. 2985. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 2 cahiers de 46 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 32 pièces papier.

1633-1637. — Procès en appel comme d'abus contre l'union de la cure de S^t^-Ciers à celle de S^t^-Martin-Du-Bois.— Requête au nom des habitants de S^t^-Ciers : la cure rapportait 700 1., «oultre le veroul de l'esglize» ; elle avait « un curé qui résidoict actuellemant sur les lieux, administroict les sacremans, fournissoict à la nourriture des pauvres, assistoict les affligés et faisoict tous autres exercices qu'un bon curé doibt faire » (16 juillet 1633).

G. 2986. (Liasse.) — 2 cahiers de 41 feuillets papier, 44 pièces papier.

1730-1734. — Procès contre Joseph de Lesnier, écuyer, sieur de Rioublan, habitant de Saint-Ciers, et François, son second fils, dit Queynard, au sujet du passage dans un chemin, insultes, destruction de volailles, etc. — Déposition de la gouvernante du curé: elle « vit le sieur Lesnier Gueynard, quy avoit un fuzil à la main, sans sabots ny souliers, ayant un chien aveq luy ;... Gueynard fut prandre ses sabots » (1731).

G. 2987. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1494-1737. — Propriétés et seigneuries foncières à S^{t}-Ciers. — Arpentement d'un terrain qui contient 3 onces 1 tiers, « au cordeau et mesure du duché de Fronsac » (16 avril 1650).

G. 2988. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 26 pièces papier.

1718-1775. — Comptes et pièces comptables. — Police avec Tirman, doreur, pour la dorure du tabernacle, moyennant 130 1. (14 décembre 1718). — Comptes des dépenses depuis le 8 mai 1717 : achat d'un mortier que l'on a fondu avec la cloche et pesant 5 1., à 14 s. l'une; à Vernet, sculpteur, pour avoir fait une frise et réparé le tabernacle, 6 1. ; achats de cierges à 30 s. la livre et d'huile à 11 s. 6 d.; travaux à la voûte de la grande porte, degrés et porte de la tribune; paiement de journées de maçons à 16 s., 7 s. et la nourriture, 15 s. et le vin (30 novembre 1719). — Comptes : demi-quart de cinabre « pour peindre les douze croix de l'église pour conserver la mémoire de sa consécration» ; pose de bénitiers (1721?).— «Le 6 avril 1724, les escus de 6 1. 3 s. ont diminué de 23 s. pièce, et les autres espèces à proportion » (1725). — Comptes rendus par le fabriqueur: «Pour la pierre, chaux et fasson de l'arceau de la tribune et de celluy des fonds baptismaux, 60 1. » (28 mai 1755).

G. 2989. (Liasse.) — 28 pièces papier.

1776-an III. — Comptes et pièces comptables. — Police avec Cassar et Hemons, pour la dorure du retable du maître-autel, « depuis le tabernacle jusque au Père Œternel», et reçu de partie du prix (20 juin 1785 et 11 juin 1787).—Reçu signé par Poulange, fondeur à Bordeaux, pour le prix d'une cloche : 425 livres, à 34 s. la livre, battant, coussinets, etc. (19 septembre 1790). — Comptes de 1779-1789: payé 38 1. au P. Hilarion, Recollet, pour bouquets blancs en coquillages; 12 1. à Farrouil, «pour peindre la montre solaire » ; 16 1., prix d'une barrique vin blanc; 810 1. pour la cloche, pesant 425 livres, à 34 s. la livre, les coussinets, etc.; 6 chandeliers en bois dur sculpté et argenté, etc. — Vérification par le conseil général de la commune des comptes de la fabrique et de la confrérie du S^{t}-Sacrement (1792-an III).

G. 2990. (Liasse.) — 22 pièces papier.

XVIII^{e} siècle. — Comptabilité : pièces non datées.

G. 2991. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1675-XVIII^{e} siècle.— Divers. — Échange consenti par Pierre de Boucher, écuyer, s^{r} de La Mothe S^{t}-Ciers (7 novembre 1675).

ÉGLISE SAINT-JEAN DE LIBOURNE.

G. 2992 (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1601-1789. — Organisation, personnel, service religieux. — Requête à l'Archevêque, tendant à obtenir l'autorisation de porter « un domino ou capuchon, conformément à ce qui se pratique dans l'esglise de S'-Michel de Bourdeaux» : le lambris manque en partie; des vitres sont brisées; il n'y a pas de chœur clos; les bénéficiers font autour du cimetière une procession tous les lundis à 6 heures du matin, après une messe haute, etc. Ordonnance conforme de l'Archevêque (29 avril 1687). — Arrêt du Conseil rendu à la demande des jurats et autorisant l'établissement des Jésuites à Libourne : la paroisse est étendue; elle est desservie par un vicaire perpétuel aidé d'un vicaire amovible, un couvent de Cordeliers et un de Récollets (février 1725). — Requête de la fabrique demandant l'homologation ci-après analysée : « Les saquiers, qui composent la confrairie de Saint-Maur et qui croyent ne devoir être subordonnés en aucun cas à la fabrique principale, prétendent avoir le droit exclusif de porter les corps des marchands de sel » (9 février 1784). — Homologation par le Parlement d'un règlement du 28 janvier 1776, prononçant la subordination des confréries à la fabrique et réglant les droits desd. confréries dans les enterrements (11 février 1784). — Bref portant conces-

sion d'indulgence au profit de ceux qui adoreront le S^t^-Sacrement le jour de la Nativité de s^t^ Jean-Baptiste dans l'église S^t^ Jean (7 janvier 1789).

G. 2993. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier de 12 feuillets papier, 17 pièces papier.

1308-1679. — Organisation. Procès des bénéficiers contre Jean Delpeich, vicaire perpétuel. — Statuts de la société du clergé de S^t^-Jean, dite « la Prebeyriou », approuvés par Pierre Dubosc, vicaire général (copie: 17 mai 1480). — Mémoire pour les bénéficiers, visant les statuts de 1480, desquels il résulterait que le clergé de S^t^-Jean forme une société de six bénéficiers et un curé (28 juin 1678). — Extraits de divers actes énonçant les qualités des bénéficiers : mention d'Henri de Fronsac, seigneur de la maison de Bellegarde, le 6 septembre 1480; de Gary de Montrigaud, archidiacre de S^t^-André, le 5 octobre 1582; etc. (20 juillet 1678).

G. 2994. (Liasse.) — 1 cahier de 11 feuillets parchemin, 1 pièce parchemin, 45 pièces papier.

1274-1709. — Affaires féodales. Difficultés avec le Domaine. — Hommage par Raimond Brun de Fronsac, maire de Libourne, «extrait des livres de l'Ombrière cot. B, fol. 128». Notification par le fermier des Domaines : les bénéficiers ont usurpé « près de 200 maizons, quy conpoze la meleure partie de lad. ville» (22 mars 1274, n. s.-30 décembre 1684). — Lettre signée Lopès, donnant aux bénéficiers des indications sur la marche à suivre pour se défendre contre les partisans du Domaine (Bordeaux, 16 mars 1685). — Ordonnance de l'Intendant, visant une reconnaissance de 1273 par Jean Brun, maire (25 mai 1685). — Ordonnance de l'Intendant autorisant les bénéficiers à percevoir comme rentes secondes les rentes qu'ils possédaient à titre de cens avant le jugement de l'intendant de Ris (26 juin 1692).— Requête par Jean Fumé, chargé par S. M. du recouvrement des droits d'amortissement, exposant que les bénéficiers, contraints par garnison de payer 150 l., ne veulent payer que 9 l. de frais, alors que «lesd. bénéficiers ont donné lieu à toutes les constraintes par leur silence depuis huit année» (8 octobre 1696).

G. 2995. (Liasse.)— 4 cahiers de 71 feuillets papier.

1531-1543. — Lièvе des rentes à percevoir pour les exercices 1543-1544**,** 1541-1542, 1540-1541 et 1531-1532.

G. 2996. (Cahier.) — In-4º, 20 feuillets papier.

1552-1554.—Lièvе. «C'est le pappier et regestre des rentes, légatz, obitz et aultres biens deuz chascun an,... pour l'année commensant le 1^er^ jour de septembru mil V^e^ cinquante deulx et finissant le dernier jour d'aoust mil V^e^ LIII». — Mention d'une vigne dans la banlieue, «près la font Radoyre » (fol. 4 v°).

G. 2997. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets papier.

1664. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièvе. «Rentes fontières, gaudancières et obituaires appartenantes à la sociétté des prestres, bénéficiers, prébandiers et chapellains de l'église parossielle Sainct-Jean de Libourne». — *Bues S'-Émilion* (fol. 1); — *de Guîtres* (fol. 4 v°); — *Périgueux* (fol. 7); — *S'-Thomas* (fol. 10 v°); — *Font-Neuve* (fol. 13 v°) ; — *S^te^ Catherine* (fol. 15 v°);— *S^te^-Cécile* (fol. 17 v°);— *Venelle* (fol. 18 v°); — *Orbe* (fol. 19);— *de Birot* (fol. 19 v°); — *S'-Eutrope* (fol. 20);— *S^t^-Jean* (fol. 21); — *La Moste* (fol. 22); — *des Murs* (fol. 23); — *des Chais* (fol. 24); — *S'-Julien* (fol. 25); — *Neuve* (fol. 26). — *Palu d'Arveyres* (fol. 26 v°). — *S'-Émilion* (fol. 27). — Mention de Jean Pipaud, maire de St-Émilion, à la date du 4 mars 1615 (fol. 27). — *Banlieue* (fol. 29).— Rente pour la fontaine et le lavoir dits *font Cailhaude,* confrontant à l'Isle et au grand chemin de Coutras (fol. 29). — Mention de Bernard de Surgères, maire de Libourne, le 13 septembre 1527 (fol. 31);— de Françoise David, veuve de Guillaume Duffilat, capitaine de cent hommes d'armes, à la date du 21 janvier 1626 (fol. 32). — Rente due, suivant bail à fief du 15 mai 1427, pour un domaine et un moulin sis au lieu dit *à La Gane,* confrontant au cimetière protestant, à l'Isle et au « ruisseau des Flamens » qui coule du village de Masières à l'Isle (fol. 33). — *Pomerols* (fol. 34).— *Fronsac* (fol. 36). — Analyse d'une reconnaissance du 3 juillet 1614 pour une terre «contenant douze onces de journal dudit duché de Fronsac » et sise près du chemin public qui conduit à la maison noble de Montesgust au port de l'Isle (fol. 36). — *Saillans* (fol. 37). — État des confréries fondées à S^t^-Jean et des renies qu'elles paient aux bénéficiers : confrérie de s^t^ Nicolas, la Nativité, s^t^ Michel, s^ts^ Pierre et Paul, s^ts^ Fabien et Sébastien, s^t^ Roch, s^ts^ Jacques et Philippe, s^t^ Jacques-le-Majeur, s^t^ Just, s^te^ Anne, s^t^ Joseph, «Messieurs du Présidial », confrérie de s^t^ Blaise, s^t^ Maur, s^t^ Laurent, «Nostre-Dame du Carmel ou de l'escapulaire», «Nos-

tre-Dame de Pietté » (fol. 45-48). — État analogue pour les confréries fondées dans la chapelle S[t]-Thomas: confrérie de la Trinité, s[t] Clair, de l'Assomption, s[t] Éloi, s[t] Louis (fol. 48 v°-50 v°).— État des rentes constituées dues aux bénéficiers « de l'église paroissielle S[t]-Jean des Faugères, de la ville de Libourne » (fol. 51-53). — Décision des vicaires généraux pour la réunion de certaines chapelles aux bénéfices de l'église S[t]-Jean (10 juin 1629; fol. 89-91 v°).

G. 2998. (Liasse.) — 3 cahiers de 25 feuillets papier.

XV[e] -XVIII[e] siècles. — Propriétés et seigneuries foncières. Lièves.

G. 2999. (Liasse.) — 8 pièces parchemin.

1357-1417. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Bail à fief moyennant un droit d'entrée de 25 léopards du coin de Bordeaux (2 janvier 1357, n. s., « Bernart Frayre (?), mayor de Liborna »)• — Mention d'Arnaud de Ffavols, maire de Libourne (12 avril 1400). — Bail à loyer d'une maison par le clergé de S[t]-Jean « a Johana Francesa, fempna cominal » (28 juin 1406, Pierre Terralh étant maire de Libourne). — Vente par les soins d'« Helias Baquer, prestre, officiau foraneu de Libourne » (15 mars 1409, n. s., Hier Audebert étant maire de Libourne). — Bail à fief d'un emplacement sis « en la rua de La Terreyra » (15 décembre 1417, « Helias de Landa major de Liborna »).

G. 3000. (Liasse.) — 16 pièces parchemin.

1423-1476. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Reconnaissance pour une maison (22 mai 1423, Arnaud Du Puy étant maire de Libourne). — Reconnaissance pour une maison et ensaisinement «per la tradicion et balhanssa d'una pluma • (24 mars 1435, n. s.). — Reconnaissance pour un emplacement dans la rue Périgueux (1[er] août 1440, « Johan de Laya, major de Liborna »). — Assignation de revenus sur des immeubles, pour doter un service funèbre : « Seran tingutz losd. capperans et lurs successors de se transportar lo matin que lad. messa haulta se deura celebrar a la mayson de Jehan Regnault, bouschier, per lo affoltar a anar audir lad. messa hauta, si bon luy semble» (29 septembre 1472).

G. 3001. (Liasse.)— 13 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1477-1499. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Reconnaissance au profit de la chapellenie instituée dans la chapelle de S[t]-Étienne, «dicta de Nostra-Dona de Pietat » (7 novembre 1499).

G. 3002. (Liasse.) — 1 cahier de 25 feuillets papier, 6 pièces parchemin, 5 pièces papier

1500-1528. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Accord au sujet d'une maison sise sous la «garlande» du Marché et confrontant à la place dud. Marché (4 décembre 1508). — Vente d'une maison « assize en la garlande du Marché, confrontant par davant à la place dud. Marché » (5 avril 1510). — Bail à fief d'une terre «contenant ung quartier, au cordeau du Roy» (8 octobre 1527). — Don d'un cens par Jacquette Decazes, veuve d'André Gendret, maire de Libourne (18 avril 1528).

G. 3003. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1484-1549. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Reconnaissance par Simon Debelon, «grenetier du grenier à sel establi pour le Roy nostre sire en la ville de Libourne» (12 janvier 1531, n. s.). — Reconnaissance pour une «estable» «en rue de La Teyrière, dicte de Lyrot» (20 août 1545).

G. 3004. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 18 pièces papier.

1555-1598. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Vente d'«ung banc à tailler chair qui est en la halle du grand Marché » (17 juin 1558). — Ensaisinement par Jean Boisset, officiai, curé et prébendé (1597).

G. 3005. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets parchemin, 1 cahier de 13 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1591-1649. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Échange de divers droits, notamment sur un jardin au-devant de la tour de Rouilhon (14 septembre 1604).

G. 3006. (Liasse.) — 1 cahier de 35 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1660-1691. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. — Reconnaissance après saisie, par Jeanne de S[t]-Martin, veuve de Mathurin de Lamarzelle, maire de Libourne (13 mai 1660). — Procès contre Delphine de Pontac, veuve douairière de Bernard de Monfer-

rand, premier baron de Guienne, marquis de Landiras, seigneur des maisons nobles de Cazelis, Lamothe, Laborie et autres places (1667-1670).

G. 3007. (Liasse.) — 25 pièces papier.

1700-1740. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne.

G. 3008. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 7 pièces papier.

XV^e^-XVIII^e^ siècles. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne. Pièces non datées.

G. 3009. (Liasse.) — 17 pièces papier, 1 sac.

1528-1633. — Propriétés et seigneuries foncières à Libourne : rue S^t^-Thomas. Procès contre Guillaume Dutros, comme mari de Jeanne Bilhaud. — Accord portant assignation d'une rente sur des maisons confrontant à Jean Ferrand, maire (2 juin 1573).

G. 3010. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 20 pièces papier.

1447-XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières hors de Libourne : Branne, Fronsac, S^t^-Hippolyte, S^t^-Jean-de-Blaignac, Moulon, Pomerol, S^t^-Quentin, Saillans. — *Branne.* Reconnaissance au profit de Bernard de Béarn, « senhor de Gramont «, et d'Isabeau du Gramont, sa femme (3 février 1466, n. s.). — *Fronsac.* Jugement du sénéchal de Fronsac condamnant à passer reconnaissance pour un tènement au profit de Louis de Campet de Saujon, chevalier, seigneur-baron de La Rivière; les tenanciers « communiqueront aud. s^r^ baron les tiltres de leur pocession et se peurgeront sur la vérité d'iceux, conformément à la coutume» (11 février 1697). — *Moulon.* Traité avec Bernard Dortie, notaire, habitant de Moulon, pour la levée des droits des bénéficiers dans celte paroisse : il prendra pour sa peine la moitié des renies; on lui cède les arrérages, moyennant 17 1. 4 s.; il gardera la moitié des «lots, venthes et arrières-venthes » (11 décembre 1691). — Minute incomplète d'acte avec « Tréze de Pontacq, veuve du haut et puissant seigneur messire Jean-Denis Daulède, chevallier, conseiller du Roy en tous ses conseils et premier présidant en la cour du parlement de Bordeaux, dame de Haut-Brion, Pis (?), Bisqueytan et autres places, habitante ordinnairement en la ville de Bordeaux, en son hostel de la Maison dorée, rue et parroisse S^t^-Remy » (XVII^e^-XVIII^e^ siècle). — *S^t^-Quentin.* Reconnaissance pour le moulin de Puyfroument, passée «en présence de hault et puissant seigneur messire Gaston de Ségur, chevalier, captau de Puchaps, soudan de Préchac et seigneur de Theubon» (12 février 1512, n. s.).

G. 3011. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1555-XVIII^e^ siècle. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités diverses et indéterminées.— Exposé au sujet des droits sur une maison : « Seigneur contre seigneur prescript dans trante ans » (24 mai 1622).

G. 3012. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 19 pièces papier.

1654-1655. — Propriétés et seigneuries foncières dans des localités indéterminées. Procès contre le chapitre de S^t^-Émilion.

G. 3013. (Liasse.)— 11 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1413-XVIII^e^ siècle. — Créances, rentes, fondations. — Clause contenant un legs au profit de la confrérie sacerdotale S^t^-Nicolas, instituée en l'église S^t^-Jean (11 décembre 1427; vidimé par l'official forain de Libourne en 1428). — Testament de Jean Pipault, natif du Poitou, officiai de Libourne : il consacre notamment un legs « a la repparacion de la capera de s^t^ Cosme et s^t^ Damian de l'egleysa de S^t^-Brys de Nyac» (1491). — Sommation en présence d'Élie Reynier, « l'ung des cincq notaires et tabellions royaulx stablys en la ville de Libourne et séneschaucée de Guyenne » (1^er^ mai 1622).

G. 3014. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets papier et 2 feuillets papier.

1762-1769. — Fabrique. Registre des délibérations. — Visite de l'église en vue de réparations : on propose d'employer pour le pavé, au lieu de la pierre de Barsac, « des carreaux d'une pierre qu'on pourroit faire venir des environs de Boulogne » (28 mars 1764; fol. 3). — Soumission pour la façon du pavé en pierre de Barsac, a 10 l. la brasse, la pierre de Boulogne étant d'un prix trop élevé (8 juin; fol. 6). — Note sur le « profit bien considérable » réalisé par le charpentier, qui a eu par journée 54 s. 3 d. (s. d. ; après le folio 7). — Soumissions pour la façon du pavé moyennant des prix variant de 6 I. à 3 1. 15 s. la brasse, la pierre devant être fournie par la fabrique (22 septembre 1766;

fol. 11 v°). — Conflit avec le curé (24 décembre 1767-1er janvier 1768; fol. 15 v°-19 v°). — Protestations du curé et du premier échevin, dont chacun revendique le droit de signer immédiatement après le maire (24 décembre 1768; fol. 21). — Protestations du maire et des échevins contre le curé, qui a, après coup, ajouté une réserve à un acte clos et qui a signé un autre acte à droite du maire et sur la même ligne; déclaration du curé, qui reconnaît n'avoir pas ce droit (môme jour; fol. 21 r° et v°). — Homologation par le Parlement d'un accord mettant fin à ces difficultés (3 août 1769; fol. 21 v°). — Devis pour la réparation de la toiture : ardoises, à 4 1. le cent, demi-barrique chaux à 2 1., etc. (1769; fol. 23 v°).

G.3015. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets papier.

1769-1787. — Fabrique. Registre des délibérations. — Estimation des travaux à faire à la toiture : ardoises à 30 1. le millier (11 mars 1771 ; fol. 2). — Contrat avec Bernard Rio, fondeur d'Agen, de passage à Libourne, pour la refonte de la grosse cloche, moyennant 1,800 1.; le fondeur fournira 5 quintaux de cuivre en rosette «pour rendre la matière plus liante» (15 mai 1775; fol. 10 v°). — Règlement fixant les rapports de dépendance des confréries envers la fabrique (28 janvier 1776; fol. 12 v°). — Adjudication des réparations à faire aux trois portes de l'église (10 mai; fol. 14).— Délibération pour demander que le cimetière soit provisoirement maintenu, en attendant que la question soit soumise aux habitants (3 mai 1779; fol. 16 v°). — Délibération pour la reconstruction du porche (28 mars 178.0; fol. 17 v°). — Copie du rapport de Papon, fils aîné, architecte juré de Bordeaux, sur les défectuosités de la construction du porche (7 février 1781 ; fol. 21 v°). — Contrat avec deux peintres italiens qui se chargent de peindre à la fresque les Évangélistes dans le sanctuaire, signé : Antonio Menebene et Antouène Chambeire (23 février 1782; fol. 14). — Arrêt du Parlement homologuant le règlement qui subordonne les confréries à la fabrique (14 février 1784; fol. 29).— Délibération mentionnant l'intention qu'aurait eue le prince de Rohan de supprimer l'église St-Thomas, humide et malsaine (5 janvier 1785; fol. 31 v0). — Contrat avec Labruyère, facteur d'orgues de Bordeaux, pour la réparation de l'orgue, suivi du devis (13 juin; fol. 36). — Contrat avec le même pour l'addition de nouveaux jeux (31 juillet; fol. 37). — Engagement de Giron, organiste, moyennant 400 1. (1er décembre; fol. 37 v°). — Règlement de la fabrique (5 avril 1786; 42 v°). — Délibération élevant à 550 1. le traitement de l'organiste (18 juillet; fol. 45). — Procès-verbal de la visite de l'abbé Tierri, vicaire général, lequel « a dit la messe de vizite» (1er août; fol. 45 v°). — Devis pour la réparation de la charpente (1787; fol. 49 v°). — Acceptation de l'offre faite par Pierre Daugereau, ancien maire, de clore le cimetière et d'y élever une croix de 8 pieds, près de laquelle il sera enseveli (3 mai; fol. 51 v°). — Délibération fixant l'ordre dans lequel seront creusées les fosses, pour empêcher qu'elles ne soient ouvertes à des époques trop rapprochées (3 mai; fol. 52).

G. 3016. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets papier.

1787-an II. — Fabrique. Registre des délibérations. — Remplacement, pour cause de vieillesse, du garde de la porte, auquel il est alloué une pension de 60 1. reversible sur sa femme (26 juin 1787; fol. 2 v°).— Approbation d'un accommodement conclu avec la veuve de Lapeyre, architecte (24 janvier 1788; fol. 3 v°). — Contrat avec Joseph Raineri, qui se charge de réparer les lambris, de les peindre en gris, nettoyer les voûtes, blanchir les murs (1er avril; fol. 4). — Délibération pour réparer la voûte à l'entrée de l'église, au-dessous de l'orgue, qui s'est affaissée de 6 pouces (15 octobre 1789; fol. 5 v°). — Délibération tendant à obliger par voie de justice Benoit Delezé, monnayeur à Bordeaux, à remplir les fonctions d'«escauzier» quand il ne sera pas retenu à Bordeaux (14 mars 1790; fol. 9). — Ordonnance archiépiscopale visant une ordonnance du 14 août 1773 qui interdit conditionnellement l'église St-Thomas, l'interdisant comme «humide, obscure, malsaine et peu utile » et transférant à St-Jean les services et confréries (30 octobre 1790; fol. 11). — Adjudication à Pierre-Nicolas Lavil, serrurier, pour le prix de 80 1. la toise, de la balustrade servant de table de communion devant l'autel, payable sur un legs de Guillaume-Jacques Voisin, prêtre(7 août l791; fol. 16v°). — Délibération accordant à Lavit une indemnité de 72 1., à cause de renchérissement des fers et de la main-d'œuvre (24 décembre 1792; fol. 20 v°). — Délibération appliquant au curé la loi qui interdit à tout fonctionnaire de percevoir un casuel (12 janvier 1793; fol. 21). — Acquisition moyennant 300 1. du tabernacle des Ursulines, muni de ses gradins, qui avait été acheté à la Nation par Bernard Tournier, doreur (25 frimaire an II; fol. 22).

G. 3017. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1689-1789. — Fabrique. — Affaire d'effraction à la chapelle de L'Espinette (24-25 février 1689). — Inventaire de l'argenterie, des ornements, etc… : à l'autel, 6 grands chandeliers de bois doré, munis de cierges en bois creux avec tuyaux et ressort; « dans un des cottés de l'autel, à la gauche, est une niche fermant à deux clefs, dans laquelle est une relique en S. Épine *(sic),* qu'on est dans l'uzage d'apporter, la veille de s^{t} Clair, à S^{t}-Thomas, processionelment » ; devants d'autel; chandeliers de fer pour les messes des morts; quinze cadres attachés aux murs et contenant « le nom des anciens fabriciens» ; cinq confessionnaux, etc. (28 janvier 1784). — Projet par Lapayre d'une coupole pour « la voutte d'antrée», avec dessins (6 septembre 1789).

G. 3018. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 12 pièces papier.

1591-1784. — Procédures diverses.

G. 3019. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets papier.

1480 et **1679.** — Comptes des recettes. «Journal des enterrements, services des fréries et messes hautes», suivi d'une copie des statuts du clergé de S^{t}-Jean.

G. 3020. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets papier.

1684-1691.— Comptes des recettes. «Livre des sépultures, grandes messes et services des fréries. »

G. 3021. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets papier.

1717-1723. — Comptes des recettes. État des offices, messes, enterrements, etc., célébrés à S^{t}-Jean.

G. 3022. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets papier.

1735-1738. — Comptes des recettes. — Visa de Fuilhade, maire (27 décembre 1735; fol. 1).

G. 3023. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets papier.

1785-1747. — Comptes des recettes. — Recette de 12 1., «pour les vieux fers à ostie » (23 décembre 1737; fol. 8 v°). — Recettes d'amendes prononcées par le corps de ville *passim).*

G. 3024. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets papier.

1738-1755. — Comptes de recettes.

G. 3025. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets papier.

1735-1751. — Comptes des recettes.

G. 3026. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets papier.

1751-1758. — Comptes des recettes. — Visa de Decazes, maire (5 janvier 1751; fol. 1). — Recette de 1,500 1. que l'on a, le jour môme, payées «à M. Perrin, de Bordeaux, à compte d'un jeu d'orgue qu'il a vandeü à la fabrique» (26 avril 1752; fol. 13 v°). — «Receu de M. Le Quin de S^{t}-Remy 3 1., pour avoir porté les quatre flambeaux chès luy à la suitte du S^{t}-Sacrement» (17 avril 1753; fol. 18); — de Cadilhan, régent, 25 I., « pour les honneur feunèbre de feu M. Félix, amériquin et pansionnaire chès luy» (25 mai; fol. 19).

G. 3027. (Registre.) — 20 feuillets papier.

1758-1762. — Comptes des recettes de la fabrique. — Ouverture des troncs, lesquels contiennent l'argent des quêtes, des chaises et drap mortuaire *(passim).* — « Reçu de M" les verriers, pour les honneurs funèbre du s^{r} Gauvain, verrier, 14 1. » (20 mai 1760; fol. 10 v°). — Recette de 58 1. 10 s., pour les honneurs funèbres de M. de Sarasin, lieutenant au régiment de Brie (8 décembre 1762; fol. 18 v°).

G. 3028. (Registre.) — In-folio, 95 et 6 feuillets papier,

1755-1762 et **1773-1785.** — Comptes des recettes de la fabrique. — Visa de Lardière, maire (16 mars 1755; fol. 1). — Sommes dues par l'état-major du régiment de Brie pour les flambeaux et le poêle dont on a accompagné le s^{t} Viatique porté à un lieutenant et pour les honneurs funèbres rendus aud. lieutenant (décembre 1762; fol. 28 v°-29). — Recette du reliquat dû par Largeteau, « cy-devant escauzier » (janvier 1774; fol. 30). — Frais pour les obsèques de M. de Bonneau fils, officier; en marge : « Porté par les sergens de la légion Corce» (9 mars 1775; fol. 43 v°); — de Durand, lieutenant criminel à Libourne (8 juin 1775; fol. 47). — Accord entre les confréries, réglant Tordre suivant lequel elles doivent porter les morts «lorsque la cloche bourgoize sonne» (11 avril 1773; fol. 1).—

Comptes des chaises: en 1773, 877; en 1776, 1,024 (fol. 2). — Tarif pour les sépultures et les services (1784; fol. 5 v°-6).

G. 3029. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets papier.

1763-1787. — Compte des recettes de la fabrique. — Compte des chaises : 924 en 1770, 1,202 en 1785 (verso de la couverture). — Visa par Mathieu Bouyer, procureur du Roi au sénéchal, maire et gouverneur de Libourne (19 mai 1763 ; fol. 1). — « Receu de Jean Bloy june, dans sa qualité de bigay des saquiers», pour le drap mortuaire aux obsèques d'un saquier, 30 s. (5 février; fol. 2 v°). — Reçu 34 1., « des héritiers de feu M. de Gueyrosse, écuyer, capitaine des frégates du Roy, par les mains de M. Hooghstoel, notre curé » (26 avril; fol. 7); — 30 s., des héritiers de feu Bernard, « régent en ville» (8 mai; fol. 7 v^{0});— 16 1. 10 s., de Michel Dumon, directeur de la fayencerie, par les mains de Tastet, directeur de la verrerie (24 juin 1764; fol. 18); — 57 1. 5 s., de Roux, directeur des économats à Bordeaux, pour les honneurs funèbres de Messire de Lagogué, abbé de Guîtres (6 mars 1765; fol. 26 v°).— Mention de Belliquet, avocat, maire de Libourne (14 avril; fol. 28). — Reçu de 485 1. 17 s. 6 d., produit d'une quête pour la refonte de la grosse cloche de l'église (7 septembre; fol. 31); — de 860 1. 14 s., fournies par les jurais pour le tiers de la dépense de lad. refonte (10 octobre; fol. 32 v°). — Mention de « M. Tastet, directeur de la verrerie de M. Vandebrande » (23 février 1766; fol. 37). — Reçu de Dascos, fondeur de cloches à Libourne, 195 1. 12 s., valeur d'un quintal 63 livres de métal, qui restait après la refonte de la cloche (9 octobre; fol. 42); — des chanoines de S^{t}-Émilion, 600 1., pour tenir lieu du tiers du prix de la cloche, attendu qu'ils ont refusé de payer davantage (10 janvier 1767; fol. 45 v°). — Mention de M. Bulle, « président premier au sénéchal et siège présidial de cette ville » (13 janvier; fol. 45 v°). — Reçu 9 1. 10 s. d'un sergent de la compagnie de Neuville, régiment de Saintonge (4 août 1768; fol. 62 v°). — «Reçu de la comunauté pour le tiers de la troiziesme cloche», 422 1. 11 s. (8 mars 1771 ; fol. 77). — Reçu 18 1. 5 s. 9 d., pour la sépulture de M^{me} Chaussemet, âgée de 100 ans (6 avril 177»; fol. 102); — 19 1. 4 s. 3 d., pour les honneurs funèbres de M^{el} Dupérier, âgé de 97 ans (3 janvier 1776; fol. 109); — 57 1., pour les honneurs funèbres de M^{me} de Ségur de Boirac (27 février; fol. 109 v°); — 32 1. 8 s. 6 d., pour les honneurs funèbres de Claude-Edmond Sanslèque de Montalet, du village de Courcy, diocèse d'Orléans, lieutenant à la suite de la légion du Dauphiné (29 juin; fol. 113 v°); — 24 1. 9 s. 3 d., pour les honneurs funèbres de Cheverry, commissaire des guerres (24 juillet; fol. 114);— 17 1. 16 s. 3 d., pour les honneurs funèbres de «M. Decazes, lieutenant particulier au présidial de cette ville, procureur du Roy de l'Amirauté et sénéchal au duché de Fronsac» (3 août; fol. 114 v°); — 316 1. 13 s. 4 d., du chapitre de S^{t}-Émilion, « pour le 1/3 du prix de l'adjudication de l'architecture des trois portes de l'église » (19 avril 1780; fol. 141 v°); — 32 1. 1 s. 3 d., de l'état-major du Royal Champagne cavalerie, pour les honneurs funèbres d'Antoine Gaimbert, chevalier de S^{t}-Louis (6 septembre; fol. 145 v°); — 21.17 s., des « bas officiers du régiment de Chartres Dragons, en garnison en cette ville », pour les honneurs funèbres d'un brigadier (29 mars 1781 ; fol. 150 v°*);* — du coût des honneurs funèbres d'Arnaud Voizin, ancien lieutenant-colonel du régiment de Provence (30 janvier 1782; fol. 155 v^{0});— d'un maréchal des logis du régiment de Chartres Dragons (26 février; fol. 157); — de la sœur du baron de La Serre, officier au même régiment (28 mai; fol. 159 v^{0});— de J.-B. Lemoine, lieutenant général (25 août; fol. 161); — d'une pensionnaire des Dames de la Foi (24 décembre; fol. 164). — Produit de la quête pour le P. Chrysogone Cazeau, provincial des Récollets, prédicateur du Carême, 430 I. 19 s. 3 d. (31 mars 1785; fol. 178 v°).

G. 3030. (Registre.) — In-folio, 35 et 36 feuillets papier.

1714-1789.— «Registre des droits de sépulture accordez dans l'église parroissiale S^{t}-Jean de Libourne» et «Registre des droits de banc ». Listes alphabétiques des concessionnaires. — Mention d'une concession gratuite en date du 7 décembre 1765, en faveur de Pierre Badin aîné, bourgeois et marchand, « en reconnoissance d'un plan qu'il a fait de laditte église, pour servir à reconnoître le lieu et place de tous ceux qui ont acquis le droit de sépulture dans lad. église » (fol. 26).

G. 3031. (Cahiers.) — In-folio, 41 feuillets papier.

l657-1664. — Comptes des recettes et des dépenses. — Dépense de 6 s., prix d' «un cordeau» pour mesurer une maison et un jardin (1662; fol. 34 v°).

G. 3032. (Cahiers.) — In folio, 22 feuillets papier.

1701. — Comptes, «Lièvre des rentes,... avec l'étal de la recepte et de la dépence. » — Renies dues pour

des immeubles sis dans les rues S^t^-Émilion, de Guîtres, Périgueux, S^t^-Thomas, Fonneuve, S^te^-Catherine, Neuve, S^te^-Cécile, Venelle, Orbe, S^t^-Eutrope, «des Meurs», des Chais, S^t^-Jean, Lamothe et Lirot. — Dépense de 10 1. pour deux barriques (fol. 20 v°).

G. 3033. (Registre.)— In-folio, 52 feuillets papier.

1735-1747. — Comptes des recettes et des dépenses. — Paiement de 1201. à Millet, sculpteur et doreur (24 mai 1736; fol. 11 v°); — d'une journée de maçon à 20 s. (8 décembre 1736; fol. 17); — à 19 et 18 s. (24 avril 1739; fol. 24 v°);— de journées de portefaix, à 18 s., pour porter de la terre sur la voûte de l'église (2 juillet 1740; fol. 27 v°); — à Cholet, orfèvre (14 juillet; fol. 27 v°); — de 5 chasubles achetées à Bordeaux, en foire de mars (3 mars 1743; fol. 31 v°); — de chaises, à 6 1. la douzaine (19 mai 1744; fol. 34); — de 750 1. à Chevigny, doreur, « pour avoir doré le haut du grand autel » (24 avril 1746; fol. 44); — de 72 l. à Blo, peintre, « pour le tableau qu'il a fait pour le ciel du daix » (27 juin; fol. 44 v^0^);— à Seguay, orfèvre (17 juillet; fol. 44 v°); — à Roux, brodeur à Bordeaux (26 novembre; fol. 46).

G. 3034. (Registre.) — In-folio, 3 et 2 feuillets papier, 2 pièces papier.

1773. — Comptes des recettes et des dépenses. — Paiement de 25 1. pour fournitures et façon du trône destiné à l'Archevêque (17 juillet; fol. 1); —à Rogès, orfèvre de Libourne (26 août; fol. 1). — État des revenus (190 I.) et des charges (614 1.) de la fabrique (fol. 3).

G. 3035. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets papier.

1748-1761. — Comptes des dépenses de la fabrique. — Dépenses de 1533 1. pour étoffes et galons destinés à une chasuble et deux dalmatiques « avect leurs assortiments » (6 mai 1750; fol. 14 v°). — Paiement à Perrin, de Bordeaux, de 1,500 1. d'à-compte sur le prix d'un «jeu d'orgue» (26 avril 1752; fol. 23); —de 30s., prix de quatre boutons d'argent « pour mettre sur les dalmatique violet» (24 mai; fol. 23 v°); — de 90 1., pour 29 aunes d'indienne « pour faire le grand et petit rideau des orgues» (18 juin; fol. 24); — de 6 1., pour un sermon prêché par le P. Marc, gardien des Récollets (21 septembre; fol. 25); — de 28 I., « à un piérié de Montaigne, pour 7 brase de pavé» (17 avril 1755; fol. 31 v°) ; — de 485 1. 6 s., pour un lutrin d'acajou, dont 400 1. à Jean Mouchet, « pour fason et escultrie» (25 décembre 1756 ; fol. 35); — de 80 1., au P. Lemoine, gardien des Cordeliers, pour 200 messes (1^er^ août 1760; fol. 43).

G. 3036. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets papier.

1762-1763. — Comptes des dépenses de la fabrique. — Visa de Bouyer, procureur du Roi au Présidial, maire et gouverneur (17 mars 1762).— Paiement de 47 1. 18 s. à Rogé, orfèvre, pour un aspersoir d'argent (29 novembre 1762; fol. 4).

G. 3037. (Registre.)— In-folio, 84 et 1 feuillets papier.

1763-1793. — Comptes des dépenses de la fabrique. — Visa de Bouyer, maire (19 mai 1763; fol. 1). — Paiement d'un panier pour nettoyer les voûtes de l'église (20 janvier 1763; fol. 2) ; — de 5 1. 6 s., à un couvreur, à un charpentier et au « chasse-quoquain », pour avoir nettoyé lesd. voûtes (25 janvier; fol. 2); — de tuyaux de fer blanc « pour servir, après qu'ils auront étés couverts de cire, de sierges pour la garniture du grand autel » (1^er^ mars; fol. 2 v°) ; — de 3 1., pour façon d'une robe et d'un bonnet destinés au chasse-coquin (10 avril; fol. 3 v°); — de 28 1. 13 s., pour mazamet bleu et autres fournitures ayant servi à faire lesd. robe et bonnet (12 mai; fol. 4); — de chaises « de vergnies », à raison de 7 1. 4 s. la douzaine (21 mai; fol. 4); — de confection d'ornements faits avec les robes du maire et de jurats et un jupon rose teint en noir (25 octobre; fol. 6); — de 295 1., pour encensoir et navette (25 avril 1764; fol. 9); — de 195 1. 12 s., à Hardouin, fondeur à Dax, pour 1 quintal 63 livres de métal, à 24 s. la livre, qui est resté de la refonte de la grosse cloche (10 septembre 1765; fol. 13 v°); — de 2,793 1., pour la refonte de lad. cloche, qui pesait 42 quintaux : 1,2001., prix fait; 1,200 1., pour 6 quintaux ajoutés; 200 I., payées au sequestre des biens des Jésuites, pour une cloche leur appartenant et qui a été employée dans la refonte, etc. (10 septembre; fol. 14); — de 12 1., au P. Chrysostome, gardien des Récollets, pour deux sermons (12 janvier 1766; fol. 17); — de 2 1. 12 s., «à huit portefaix quy ont porté deux confessionneaux de l'église des soidisant Jésuite dans celle de la parroisse » (9 avril; fol. 17 v,°); -- de 30 1., pour 3 confessionnaux vendus «à l'ancan des effets des Jésuites de cette ville » (18 mai 1767; fol. 21); — de 3,604 1. 3 s., pour réfection du pavé en pierre (1767; fol. 23); — de répara-

tion aux portes du chœur (28 octobre 1768; fol. 28); — de 40 1., à Dubuisson, peintre, «pour avoir rétably sept tableau qui son dans les fonds batismau » (13 mars 1770; fol. 32 v°); — de 419 1., à Poulange, fondeur, pour le tiers du prix d'une cloche qu'il a fondue (11 janvier 1771; fol. 34 v°); — de 21 1 , à Dubuisson, peintre, pour avoir réparé les 6 flambeaux de l'autel (25 mars; fol. 35); — de 24 1., à Rogé, orfèvre, pour avoir réparé la croix d'argent (3 mai; fol. 35 v°); — au môme, pour « la garniture d'une balène» (novembre 1772; fol. 37 v°); — à un vitrier, « pour avoir repein les chandelles postiches de la paroisse » (23 décembre; fol. 37 v°). — Signature de Favereau, maire (31 décembre (?); fol. 38); — de Fuilhade, maire (15 juillet 1773; fol. 39). — Paiement de 150 1. à Jean et Antoine Rainery, italiens, « pour avoir blanchy l'église et grizé les lambris collatéreaux », et de 48 livres aux mômes « pour grizage et racomodage du lambris du milieu » (28 juin et 7 juillet 1774; fol. 40); —de 45 1., pour 60 chaises (13 mars 1775; fol. 43); — de 75 1., à Perrié, marbrier de Bordeaux, « pour l'inscription en marbre blanc d'Italie placée au-dessus de la principalle porte d'entrée» (14 septembre 1776; fol. 44); — de 523 1., pour sculptures exécutées sur pierre et bois par Deschamps et Dubroca aux portes de l'église (23 février 1777; fol. 45); — de 500 1., à Faure, menuisier de Libourne, pour les trois portes de l'église (16 mai ; fol. 45 v°); — de 229 1. 18 s. 9 d., à la veuve Astruc, de Bordeaux, pour étoffe et garnitures destinées à une chasuble, avec étole et manipule (29 janvier 1778; fol. 47); — de 4,150 1., à Lapeyre, architecte, pour « prix de l'adjudication de la façade et place de l'église » et « pour l'entreprise de trois voûtes» (11 septembre 1780; fol. 50); — de 72 1., à Papon fils aîné, architecte de Bordeaux, pour « l'examen du frontispice du porche construit par Lapeyre » (8 février 1781; fol. 50 v°); — de 450 1., à « Menebene et Chambrier, peintre italien, pour avoir peint à la fresque les quatres Évangéliste avec leurs attributs et accompagnement» (26 avril 1782; fol. 52 v°); — de 66 1. 8 s., «à Bauvilin, carrier de Montagne,... pour la pierre qu'il a fourni pour la croix du cimetière» (8 septembre; fol. 53);— de 72 I. à « Fiacre Beyrat, tailleur de pierre, qui a rétabli la croix » (15 septembre; fol. 53 v°); — de 12 1., à un vitrier, « pour avoir passé à l'huille la croix et son piédestal » (15 novembre; fol. 53 v°); — de 70 1., pour un cent de chaises (29 juin 1783; fol. 55); — de 6 1. 16 s., pour sucre et café envoyés au curé, «pour luy tenir lieu d'honnoraire d'un sermon,... n'ayant voulu d'argent» (25 février 1784; fol. 58); — de 11 1., pour une paire de bas de soie noirs, offerts à un vicaire dans semblable circonstance (31 janvier 1785; fol. 60); — au P. Chrysogone Cazeau, provincial des Récollets (1er avril; fol. 60); — à un soldat du guet, pour annoncer la mise en adjudication de travaux (2 avril; fol. 60 v°); — de 266 1. 13 s. 6 d., à Labruyère, facteur d'orgues, pour le prix du tiers des réparations de l'orgue (24 juin; fol. 61); — de 400 1., au même, pour prix de la trompette ajoutée à l'orgue (30 décembre; fol. 62 v°); — au P. Forgemolle, gardien des Récollets (20 février 1766; fol. 63); — de 167 I., pour indienne destinée aux rideaux du maître-autel (18 décembre 1788; fol. 70 v°); — « aux soldat de la garde pour écarter le monde lors de l'entèrement de M. le Curé » (31 décembre; fol. 71); — à divers, pour la reconstruction de la voûte de l'orgue (octobre 1789; fol. 72 v°); — de 30 1., pour une aumusse ayant appartenu à l'ancien curé (16 décembre; fol. 73); — de 24 1., « au musicien, par ordre de Mrs les maires et jurat,... pour avoir joué de son instrument depuis que l'orgue ne touchoit pas » (25 décembre; fol. 73); — de 2 1. 8 s., pour 6 bouteilles de vin données aux maçons quand on a posé la clef de la voûte (25 décembre; fol. 73 v°); — de 108 1., pour une lampe « de composition », pour la corde et « un flot de ruban de trois couleur pour mètre à lad. lampe » (20 mars 1793; fol. 79 v°).

G. 3038. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 1 cahier de 11 feuillets papier, 32 pièces papier.

1545-1739. — Impositions et comptabilité.

G. 3039. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 60 pièces papier.

1738-1739. — Pièces comptables.

G. 3040. (Liasse.) — 126 pièces papier.

1738-1747. — Pièces comptables. — Mandats et reçus de sommes payées à Dardan pour travaux faits à l'église, suivant police reçue par Malescot : voûte sous les cloches, etc. (1739). — Mandat de 48 1. pour solde de deux bénitiers de marbre qui coûtent 290 I. (3 juin 1470). — Paiement de journées d'architecte à 50 s., et de maçons à 35, 32 et 25 s. (2 juillet 1740).

G. 3041. (Liasse.)— 1 cahier de 14 feuillets papier, 64 pièces papier.

1747-1748. — Pièces comptables. — Paiement de journées de paveurs à 20 s. (29 décembre 1747).

G. 3042. (Registre dérelié.)— In-folio, 25 et 7 feuillets papier.

1749-1750. — Brouillon de comptes de recettes et de dépenses.

G. 3043. (Liasse.) — 62 pièces papier.

1749-1752. — Pièces comptables.

G. 3044. (Liasse.) — 80 pièces papier.

1752-1755. — Pièces comptables. — Mandat pour le paiement de journées de menuisier à 1 1. 10 s. (30 mai 1752). — Reçu par Perrin d'un à-compte sur le prix d'un jeu d'orgue (9 mai 1752). — État des frais faits à Bordeaux pour le transport des orgues (28 avril 1752).

G 3045. (Liasse.) — 95 pièces papier.

1755-1762.— Pièces comptables.— Paiement à Rogé d'un aspersoir d'argent, pesant 4 onces 6 gros, valant 132 I. 12 s., à raison de 55 1. 7 s. le marc, plus 15 I. de façon (28 novembre 1762).

G. 3046. (Liasse.) — 107 pièces papier.

1763-1765. — Pièces comptables. — Paiement de chaises à 7 1. 4 s. la douzaine (21 mai 1763); — à Rogé, de 300 1. « à valloir sur l'ensansoir et une navette qui fait pour lad. paroisse» (25 avril 1764). — Compte pour lesd. ensensoir et navette, s'élevant à 378 l. 10 s. de matière, 25 1. de contrôle et 100 l. de façon (17 juin 1764). — Mémoire de 3 chasubles: jupon de moire d'argent acheté à Bordeaux, 30 1.; «30 s. de gome pour faire du boucran », etc. (26 octobre 1764). — Contrat avec Louis Hardouin, fondeur à Dax, pour la refonte de la grosse cloche moyennant 1,200 1. (19 novembre 1764). — Compte du métal employé à cette opération : « La cloche, grâces à Dieu, a été faite dans le 4^{e} fondage» (1765). — Paiement de cierges à 30 s. la livre (26 décembre 1765) ; — d'huile de noix à 7 s. la livre (31 décembre 1765).

G. 3047. (Liasse.) — 85 pièces papier.

1766-1767. — Pièces comptables. — Mandat de. 12 1. au profit d'Avela, menuisier, pour un pupitre, « compris le bois et l'esculture » (7 janvier 1766).— Paiement d'huile à 8 s. la livre (31 décembre 1766). — Compte des dépenses pour la refaçon du pavé de l'église en pierre de Rauzan, et pièces à l'appui (1766-1767). — Mandat de 144.1. au nom de Jean Bon, Jean Dusserey(?) et Jean Mouline pour réparations, nettoyage et blanchiment de l'église, réparation de la charpente, etc. (octobre 1767).— Paiement à 8 s., 9 s., et 12 s. d'huile fournie en 1767 (23 décembre 1767).

G. 3048. (Liasse.) — 167 pièces papier.

1767-1777.— Pièces comptables.— Paiement de café à 26 s. et de sucre à 15 s. la livre (29 février 1768). — Paiement d'huile d'olive fournie pendant l'année à 12 s. la livre (31 décembre 1768). — Reçu de 40 1. payées à Dubuison, peintre, pour avoir réparé sept tableaux (12 mars 1770). — Paiement d'une piscine en plomb destinée aux fonts et pesant 155 livres à 10 s. (10 mai 1770); — de 15 1. à Dubuison, pour peintures dans les fonts baptismaux (9 juin 1770); — d'huile d'olive à 12 et 13 s. la livre (28 décembre 1770); — d'huile à 9 s. la livre (28 décembre 1774). — Mémoire de réparations à l'église : journées de tailleurs de pierre et poseurs à 30 s.; manœuvres à 14 s.; doublerons de S^{t}-Émilion à 52 1. 10 s. le cent; pierre dure de Montagne à 11 s. le pied cube, etc. (7 mars 1777).— Mémoire de vernissage : journées à 3 1. (12 septembre 1777). — Paiement d'huile à 9 s. la livre (31 décembre 1777).

G. 3049. (Liasse.) — 129 pièces papier.

1778-1783.— Pièces comptables. — Mandat de 600 I. au nom de Chambrier (?) et Jean-Antoine Meneben pour avoir peint à la fresque les Évangélistes (26 avril 1782).— Paiement d'huile fournie en 1781 à 10 s. la livre (9 septembre 1782).

G. 3050. (Liasse.) — 60 pièces papier.

1784-1785. — Pièces comptables. — Reçu par Labruyère, facteur d'orgues, du solde de la réparation (25 août 1785).

G. 3051. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1786-1788. — Pièces comptables. — Reçu de 30 1. par Miocque, facteur d'orgues (29 mai 1787).

G. 3051. (Liasse.) — 21 pièces papier.

XVIII^{e} siècle. — Comptabilité. Pièces diverses sans date.

G. 3053. (Cahier.)— In-4°, 36 feuillets papier.

1597.— «Inventaire des contracts, tiltres et documentz estantz dans la sachristie,... par nous Jehan de Belliquet, sieur de Gaustandies, jurai de lad. ville... en présence de Messires Jehan Boisset, officiai de ladicte ville, et Daniel Cadetz, prestres, prébandiers. » — Analyse, acte par acte, d'un terrier de 69 feuillets en parchemin, contenant 123 actes (fol. 1-17); — de l'«exporle faicte par lesd. prébandiers du *(sic)* Roy nostre sire des places de lad. ville », du 17 août 1411 (fol. 18) ; — de la reconnaissance en date du 2 février 1512, n. s., pour le moulin de Pey Froment à Saint-Quentin (fol. 18 v°); — de l'esporle, du 27 juillet 1561, pour une vigne confrontant d'un bout à la Dordogne, de l'autre au chemin «qui conduict du mollin de Priollat en Condat » (fol. 19 v°); — du procès-verbal, en date du 29 novembre 1587, « contenant saisie du village de Cauprat, en la parroisse de Sailhans, à faulte de paiement des rentes deuhes ausd. prébandiers » (fol. 20); — de la cession, en date du 30 mars 1546, d'un bien qui renferme la fontaine de Roudière *alias* de James, et qui confronte, d'un bout à l'Isle, de l'autre, au chemin de Guîtres (fol. 21 v°) ; — d'un acte du 23 décembre 1573, mentionnant « ung chay en ruhe des Meurs, confrontant au chay de la Ballaine de M. Vignaud » (fol. 22); — d'une reconnaissance de janvier 1534, n. s., pour des emplacements sis rue Fonneuve près la porte Vediguon (fol. 24); — de la vente par François Decazes, à la date du 29 octobre 1507, d'une rente sur la maison des Trois Rois, sise rue de Guîtres (fol. 24 v°). — Mention d' « ung vieux livre en parchemin, contenant le calendrier des obitz » (fol. 27).

G. 3054. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1614.— Confrérie de l'Assomption, fondée dans l'église S^{t}-Thomas. — Statuts de la confrérie, suivis de l'approbation de l'Archevêque (août 1614).

G. 3055. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 6 pièces papier.

XVII^{e} siècle-1764. — Confrérie de la Nativité de N.-D. Documents divers. — Ordonnance archiépiscopale rendue « en Congrégation » et enjoignant au curé de faire le service de la confrérie, et d'en célébrer les cérémonies accoutumées; l'exposé des motifs constate « qu'il y avoit une chapelle fondée à l'honneur de Nostre-Dame prez et hors les mœurs de laditte ville de Libourne appellée de Condat, laquelle est bastie dans le fonds de laditte frairie » (26 mai 1651). — Bref accordant des indulgences aux confrères (22 octobre 1680). — Proposition en vue d'un accord avec les Récollets, au sujet de la propriété des dépendances de la chapelle de Condat : les Récollets prétendent que cette propriété leur a été attribuée par le don que le Roi leur a fait de la chapelle le 15 janvier 1663; les confrères prétendent que les Récollets ne peuvent pas avoir de biens-fonds; ils reconnaissent néanmoins la propriété des religieux (4 juillet 1682).

G. 3056. (Registre.)— In-folio, 62 et 3 feuillets papier.

1770-an II. — Confrérie de N.-D. Registre des comptes.

G. 3057. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 85 pièces papier.

1702-1789**.** — Confrérie de la Nativité de N.-D. Pièces comptables. — Paiement de 8 livres de cire fine blanche pour couvrir « huit souches de fer blanc » (11 septembre 1764); — de cierges à 40 s. la livre (4 avril 1769); — de cierges à 40 s. et de cierges fins à 48 s. (9 septembre 1769). — Engagement pris par Jean Laconfourque de faire, moyennant 66 l., « deus vasse en reliquère esculpté et doré d'anviron disuit pouse de auteur sur un pié de largeur » (26 janvier 1775); — par le même, de faire 8 chandeliers de 2 pieds 1 pouce, « esculpté et doré dans le nouveau goût » (26 janvier 1775). — Contrat avec Tournier, peintre et doreur, pour travaux à la chapelle de la confrérie et quittance du prix (1er juillet-21 août 1778).

G. 3058. (Liasse.) — 27 pièces papier.

1757-1793. — Confrérie S^{te}-Anne. — Inventaire des ornements de la chapelle S^{te}-Anne : 4 grands chandeliers d'argent, 1 grande croix d'argent, 1 petite croix d'argent « servant à la quette », 2 couronnes d'argent, « un cœur, une jambe et un devant d'estomac d'argent », etc. (27 juillet 1758). — Reçu du citoyen Chatonet 9 l., « pour avoir racomodé de flambeau pour sa chapelle de S^{t}-Acne » (25 juillet 1793).

G. 3059. (Registre.) — In-folio, 117 et 12 feuillets papier.

1757-1793. — Confrérie S^{te}-Anne. — Inventaire : 2 couronnes d'argent, « deux cœur d'argent, une jambe, un devant d'estomat, sept devent d'hautel »

(1761 ; fol. 1). — Reçu par J. Rogé de 102 1., 60 1. et 46 1. pour un chandelier d'argent (3 août 1762-3 mars 1763; fol. 2). — Autre inventaire : 6 grands chandeliers d'argent, la croix d'argent, etc. (27 juillet 1764; fol. 3). — Reçu par J. Rogé de « deux chandelier pesant quatre marc un once cinq gros et demi, à 48 1. le marc, de l'ansien poinsont», de 48 1. et de 102 1., « à conte, pour leur fère deux chandelier » (27 décembre 1766; fol. 4); — de 154 1. pour solde (27 juillet 1768; fol. 4); — du prix du pain bénit choine à 33 cl. la livre (27 juillet 1775; fol. 4 v°). — Mention de réparation au retable, dorure de s[te] Anne, etc. (27 juillet 1772; fol. 6 v°).— Liste des confrères, dans l'ordre alphabétique des prénoms : environ 9 Arnaud, 21 Antoine, 1 André, 10 Bertrand, 1 Blaise, 2 Benoit, 5 Bernard, 3 Barthélemy, 7 Charles, 1 Claude, 1 Catelan, 9 Étienne, 2 Émeric, 7 Élie, 1 Edme, 22 François, 1 Philippe, 10 Guillaume, 1 Georges, 1 Giraud, 3 Gabriel, 1 Grégoire, 3 Jérôme, 135 Jean, 7 Joseph, 12 Jacques, 4 Louis, 1 Laurent, 4 Léonard, 4 Mathurin, 3 Mathieu, 6 Michel, 2 Martin, 1 Martial, 1 Maurice, 5 Nicolas, 1 Noël, 67 Pierre, 3 René, 7 Raimond, 1 Samson, 3 Simon, 4 Sébastien, 1 Sicaire, 1 Thomas, 1 Vincent, 1 Vital, 1 Yves, 157 Anne, 1 Andrée, 87 Catherine, 23 Élisabeth, 75 Françoise, 140 Jeanne, 226 Marie, 99 Marguerite, etc. (fol. 10-117). — Reçu par C. Segay du prix d'un chandelier en argent par lui fabriqué (30 novembre 1758-26 juillet 1759; fol. 2); — du prix du pain bénit, à 27 d. la livre (28 juillet 1761 ; fol. 2 v°); — de 165 1., pour la table de communion faite par Capdemorlin (27 juillet 1770-l0janvier 1771; fol. 5 v°). — Constatation du paiement de 775 1. 10 s. à Cassar, doreur, et Ablat, sculpteur, pour travaux à la chapelle S[te]-Anne (27 juillet 1785; fol. 10). — Reçus par led. Cassar de 229 1. et de 93 1., prix d'une niche et d'un crucifix placé dans lad. niche (27 juillet 1787 et 14 avril 1788; fol. 10 v° et H).

G. 3060. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1753-1793. — Confréries S[te]-Catherine et S[t]-Clair. — *Confrérie S[t]-Clair.* Accord pour la réunion de la confrérie, qui est fondée en l'église S[t]-Thomas, à celle de S[t]-Pierre, dans le cas où lad. église S[t]-Thomas serait supprimée (16 février 1772).

G. 3061. (Registre.) — In-f°, 92 et 13 feuillets papier.

1748-1791— Confrérie S[t]-François. — Liste des confrères, dans l'ordre alphabétique des prénoms (fol. 2-49). — Liste des femmes membres de la confrérie (fol. 53-80). — Inventaire des ornements et meubles (7 octobre 1748; fol. 81). — Élection du bureau, composé d'un mande et deux « escauziers », avec le consentement du gardien du couvent de S[t]-François (22 septembre 1765; fol. 5). — Autre élection, dans la chapelle de N.-D de Recouvrance (20 septembre 1772; fol. 6 v°). — Paiement par les « fabricœurs de la confrérie de S[t]-François, dans l'esglise des Cordeliers » (4 octobre 1776; fol. 8 v[0]).— Reçu de 51 1., pour dorure de chandeliers (10 novembre 1782 (?); fol. 12).

G. 3062. (Liasse.) — 12 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Confréries S[t]-Just et S[t]-Laurent.

G. 3063. (Registre.) — In-f°, 284 feuillets papier, 1 pièce papier.

1745-1792. — Confrérie S[t]-Just. — Liste des confrères, dans l'ordre alphabétique des prénoms (fol. 1-69). — Inventaire des ornements (3 septembre 1761; fol. 92 v°). — Élections des officiers, savoir : syndic, mande et escauziers; inventaires (fol. 93-110). — Ordonnance archiépiscopale autorisant le curé à donner la bénédiction du S[t]-Sacrement le dernier dimanche d'août, jour de la fête de la confrérie (11 mai 1775; après le fol. 171). — Liste des femmes faisant partie de la confrérie, dans l'ordre alphabétique des prénoms (fol. 206-277).

G. 3064**.** (Registre.) — In-f°, 60 et 10 feuillets papier.

1755-1791. — Confrérie S[t]-Laurent. — Listes des confrères des deux sexes dans l'ordre alphabétique des prénoms (fol. 2-60). — Inventaire des ornements (1755; fol. 1). — Élections des officiers: syndic, mande et escauziers; inventaires (fol. 4 et suiv.). — Fusion (?) des confréries S[t]-Laurent et S[te]-Quiterie (7 août 1763; fol. 6). — Inventaire de « la confrérie de Saint-Laurant é de Sainte-Chiterie» : une relique de s[te] Quiterie, etc. (1776; fol. 8).

G. 3065. (Liasse.) — 25 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Confrérie S[t]-Nicolas. — Requête à l'Intendant touchant une vigne sise à S[t]-Michel-La-Rivière et louée à l'entrepreneur des carrières : on demande le paiement de blocs de pierre dure qui se trouvaient dans cette vigne et qui ont été enlevés pour les travaux publics de Bordeaux (1777 ?).

G. 3066. (Liasse.) — 92 pièces papier.

1752-an II. — Confrérie S[t]-Nicolas. Comptabilité. — Paiement de cierges de pure cire vierge à 3 1. la livre et de « 10 tuyeau couvert de cierge vierge » (12 mai 1769). — Frais d'exploitation d'une vigne à La Rivière: journées «à déroquer», 20 s. (1763-1764); journées de bêcheurs, 9 s. (1763-1771) et 10 s. (1773-1774); journées de femmes, 5 s. (1763-1768).

G. 3067. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 84 pièces papier.

1750-1793. — Confrérie S[t]-Pierre. — Reçu de l'organiste pour ses honoraires à l'occasion de deux fêtes de la confrérie célébrées en juin 1793 (10 juillet 1793).

G. 3068. (Liasse.) — 22 pièces papier.

XVII[e]-VIII[e] siècles.— Pièces diverses. — Lettre datée de S[t]-Hippolyte; le signataire, Betoulaud, invite un bénéficier à venir voir sa grotte, qu'il a fait agrandir et où les orangers ont beaucoup profité (8 novembre 1688).

ÉGLISES DIVERSES HORS DE BORDEAUX.

G. 3069. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets papier, plus 3 pièces papier.

1714-1741 et **1767-1777**. — Église S[t]-Pierre d'Abzac. Registre de comptes. — Note concernant le traité passé avec Jacques Léger, peintre, pour « fère un tablau de l'Asumbsion de la Vierge, avec un devan d'autel représantant la Nativité et... racommoder le tableau du grand autel et paindre le cadre du tableau de Nostre-Dame», le tout moyennant 90 1. (28 septembre 1726 ; fol. 12 v°). — Quittance de Leyger (fol. 12 v°).— Note sur le contrat passé avec Gillon, fondeur de cloches, pour la refonte des deux cloches de la paroisse (18 janvier 1727; fol. 13). — Compte du métal employé pour cette opération : un mortier d'apothicaire pesant 140 livres, à 20 s. la livre, etc.; la fonte de la petite cloche est recommencée (fol. 13 v°-14). — Paiement de journées de tailleurs de pierre à 22 s. (14 janvier 1731; fol. 20 v°). — Recette de 14 s. 6 d. payés par Herreyreau « pour valleur d'un oyzon quy avoit esté donné au plat de l'euvre..., quy luy fut livré comme dernier enchérisseur» (1731; fol. 21 v°). — Paiement d'une journée employée à abattre les noix, 8 s. (1[er] septembre 1731; fol. 22); — d'huile pour la lampe à 10 s. la livre (1[er] octobre 1731; fol. 22); — de 4 1., prix d'une barrique de chaux « pour la construction du ballet au-devant de l'église » (8 juin 1732; fol. 23 v°); — de 16 1., pour un millier de tuiles destinées à la même construction (29 septembre 1732; fol. 23 v°); — de 39 1. et de 19 I. pour la bâtisse et la charpente dudit porche (16 janvier-8 février 1732; fol. 23). — Contrat avec Larroque, peintre et doreur, habitant de « Baune en Bazadois », pour la façon d'un retable et la peinture d'un tableau de «s[t] Pierre o liens»; le prix, soit 800 1., sera payé sur les 1,000 1. léguées par feu Raimond Minvielle, curé d'Abzac, oncle du curé actuel (12 janvier 1736; fol. 29).— Dépenses pour la charpente et la couverture du clocher (1740; fol. 37-38). — Avis imprimé prescrivant des prières pour la pluie (12 août 1767; pièce détachée).— Constitution d'une rente de 215 1. au profit de la fabrique par « messire Annonime de Roussel, chevalier, seigneur de Goderville et d'Abzac, baron de Puisseguin et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t]-Louis,. ancien capitaine de cavalerie, habitant de son château dud. Abzac» (16 novembre 1777; pièce détachée).

G. 3070. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets papier.

1698-1730. — Église S[t]-Pierre d'Abzac. Confrérie des saints Cosme et Damien. — Statuts de la confrérie (s. d.; fol. 1).— Règlement: « Tous les ans sera noumé ung roy et une raine, deuquel estat sera crié à la porte de l'église, et sera lessé ledit estat du roy et de la raine au plus enchérisseur» (s. d.; fol. 3).— Mention de l'enchère de la dignité de roi, 6 1. 3 d.: de reine, 3 1. 12 s. ; de mignon, 3 1. 3 s. ; de mignonne, 1 1. 12 s. (1698; fol. 6 v°); — de l'enchère des divers offices: grand connétable, grand prévôt, lieutenant du grand prévôt, premier sergent, second sergent, écuyer tranchant, « premier corporal », « second corporal », premier et second anspessades (1700; fol. 9 v°); — de l'enchère des offices de médecin du Roi, conseiller du Roi, etc. (1719; fol. 15 v[0])— « Despance du roy, de la reyne, mignon, mignonne, tambour et pfiffre et autre personne vivant sur le commun» (1721; fol. 21 v°).

G. 3071. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets papier, 6 pièces papier.

1417-1763.— Églises S[t]-Éloi d'Andernos et de

S[t]-André-de-Cubzac. — *Andernos.* « État des terres défrichées depuis quarante ans dans la paroisse d'Andernos en Beuch » (144 journaux et plus), «des parcs et apiés bâtis et placés en terre vierge dans laditte parroisse, également depuis quarante ans» (36 parcs et 14 ruchers) (1[er] mars 1763). — *S[t]-André-de-Cubzac.* Mention du testament d'Élie de La Ruscade, seigneur de Bernescur, à la date du 14 octobre 1375, et assignation par Jean de Plassan, seigneur de Bernescur, de revenus pour la chapellenie fondée par led. Élie «en la gleysa de Sent-Andres-deu-Nom-de-Diu» (9 février 1417, n. s.).— Plan et élévation d'un autel et reçu, signé Allais, de 12 l. « pour le désein de l'hotelle de l'église de S[t]-André-de-Cuzac» (Bordeaux, 29 août 1765).

G. 3072. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 23 pièces papier.

1644-1788. — Églises S[t]-Maurice d'Aubiac, S[t]-Martin d'Aubie, de S[t]-Aubin, S[t]-Paul d'Audenge, d'Aureillan et de S[t]-Avit-Du-Moiron. — *Aubie.* Statuts de la confrérie du S[t]-Sacrement : «Tous les confrères se confesseront les fêtes annuelle et feront leurs efforts pour commuer tous ensambles dans la susdite église le dimanche » (1[er] mars 1718). — *S[t]-Aubin.* Dotation par Madeleine de Mailhart, demoiselle, veuve d'Asdrubal de Féron, dame de la maison noble de La Sale de S[t]-Aubin, d'un service pour sa mère feu Pergente de La Fabre, veuve d'André Mailhart : elle fait remise de la dîme due pour une vigne appartenant aux curés et se réserve l'hommage d'un chapelet de 20 s., que les nouveaux curés lui devront la première fois qu'elle ira ouïr leur messe (4 octobre 1644).

G. 3073. (Registre.) — Petit in-4°, de 44 feuillets papier, 4 pièces papier.

1665-1770. — Église S[t]-Clémenl d'Ayguemorte. Comptabilité. — Inventaire des ornements de l'église (10 juin 1675; fol. 8 v°). — Paiement de journées de couvreur à 15 s. (1688-1691 ; fol. 18 v°). — Paiement de 105 l. à Dubois, sculpteur de Bordeaux, et de 109 l. 6 d. à Montus, doreur, pour la sculpture et la dorure du tabernacle (1701-1702 ; fol. 29 v°). — Inventaire des ornements (10 février 1732; fol. 33). — Paiement d'huile à 10 et à 9 s. la livre et de savon à 8 s. (1737-1738; fol. 39 v°); — d'huile à 9 s. et de cierges à 30 s. la livre (1739; fol. 40 v°). — Recette de 6 l., «pour l'ouverture de la fosse d'un enfant de M. de Castelnau» (1740; fol. 41). — Paiement à Oudry, fondeur, pour une clochette (1743; fol. 44); — d'huile à 10 s. et de savon à 11 s. la livre (1744; fol. 44 v°). — Délibération fixant les honoraires du sacristain : «S'obligent les susdits habitans donner pour le droit du sacristain, sçavoir 10 s. pour chaque père de bœuf ceux qui les touchent, quatre sols chaque journalier » (9 septembre 1731; pièce détachée).

G. 3074. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1643-1769. —Églises de Baron, S[t]-Vincent de Barsac, de Bassens, N.-D. de Bayon, de Beautiran et S[t]-Saturnin de Bégadan. — *Bayon.* Collation d'une chapellenie par Anne d'Eyquem, veuve de Jean de Promis, seigneur de Lamothe, fille et héritière de Louis Eyquem, conseiller à la Cour des Aides et seigneur de la maison noble du Petit Tayac, en faveur de son neveu, noble François de Larocque, écuyer, curé de Coimères et «directeur de la chapelle de Nostre-Dame de la Croix en Bazadois » (10 janvier 1686). — *Bégadan.* Délibération des habitants tendant à construire dans le cimetière et communiquant avec l'église, les deux chapelles de Notre-Dame et de S[t]-Jean, lesquelles encombrent l'intérieur de l'édifice, devenu insuffisant (15 mai 1768). — Procès-verbal de l'examen des lieux en vue de la construction de la chapelle S[t]-Jean, du côté de l'Épître, les fonds manquant pour bâtir l'autre chapelle ; projet à l'échelle (9 juillet 1769).

G. 3075. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets parchemin et 1 pièce papier.

1726 et **1754-1789.** — Église S[t]-Pierre de Bègles. Terrier.

G. 3076. (Registre.) — In-folio, in-8° et in-8° oblong, 46 et 22 feuillets papier et 1 cahier, de 10 et 3 feuillets papier.

XVIII[e] siècle. — Église S[t]-Pierre de Bègles. Lièvre et table alphabétique.

G. 3077. (Liasse.) — 3 cahiers de 52 feuillets papier.

XVIII[e] siècle. — Église S[t]-Pierre de Bègles. Lièves. — Analyse d'une reconnaissance du 15 mai 1612 au profit de Florence de Métivier, abbé de Fonguilhem (fol. 1); — d'une reconnaissance du 20 novembre 1565 par Claude Moynet, libraire à Bordeaux (fol. 2); — d'une reconnaissance du 16 mai 1553, pour un pré dans la palu de Bordeaux au lieu dit *Au Captau* ou *à La Virade* (fol. 7).

G. 3078. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1434-1788. — Église S[t]-Pierre de Bègles. Propriétés et seigneuries foncières à Bègles.

G. 3079. (Liasse.) — 18 pièces papier.

l407-XVIII[e] siècle. — Église S[t]-Pierre de Bègles. Propriétés et seigneuries foncières en divers lieux; rentes, affaires diverses. — Croquis de plan, signalant une terre possédée, le 20 novembre 1565, par Claude Moynet, marchand libraire (sans date). — Croquis de plan, mentionnant, à la date du 8 janvier i602, dans la palu de Bègles, une tenure de « 7 sadons, qu'est 70 pas en largeur » (sans date).

G. 3080. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1672-1740. — Églises S[t]-Martin de Biscarosse et S[t]-Pierre de Blaignan. — *Biscarosse.* Fondation par Isabeau de Baleste, veuve de Caupos, d'une chapellenie dans la chapelle S[t]-Michel de l'église de Biscarosse et présentation pour ce bénéfice de Jean de Caupos, troisième fils de la fondatrice (22 décembre 1683). — *Blaignan.* Installation de Pierre Guérin, curé de S[t]-Laurent, « pourveu en commande... du prieuré-cure de S[t]-Pierre dud. Blaignan, ordre des chanoines réguliers de s[t] Augustin » (13 juin 1672).

G. 3081. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1614-1771. — Église S[t]-Martin de Blanquefort. Personnel et lièves fragmentaires. — Présentation par J.-B. Maignol, procureur général à la Cour des Aides, administrateur de ses enfants et de feu Rose David et en cette qualité seigneur de la maison noble de Mataplanne *(alias* Moteplane) et patron de la chapellenie fondée par Pierre de L'Isle, seigneur de lad. maison (18 janvier 1769).

G. 3082. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 48 pièces papier.

1524-1776. — Église S[t]-Martin de Blanquefort. Propriétés et seigneuries foncières à Blanquefort et à Eysines. — *Blanquefort.* Reconnaissance passée à Blanquefort, « dans la maison noble de Moteplane » (18 octobre 1740). — *Eysines.* Extrait fait sur des titres gascons par Allien, archiviste en chef de la Garde-Note (30 juin 1775).

G. 3083. (Liasse.) — 18 pièces papier.

XVIII[e] siècle. — Église S[t]-Martin de Blanquefort. Propriétés et seigneuries foncières dans diverses localités : notes et plans.

G. 3084. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier.

1565-XVIIIe siècle. — Église S[t]-Martin de Blanquefort. Pièces diverses.— Note sur les seigneurs de Lalande et de L'Isle : en 1264, le s[r] de Lalande et de L'Isle construit le couvent des Carmes; en 1411, on constate que pendant plusieurs années les s" de Lalande ont été guidons d'une compagnie de cavalerie qui est commandée par le maire; en 1495, le s[r] de Lalande combat avec succès un genevois, « estant à Ast, ville de Piémont» (XVII[e] siècle).

G. 3085. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 11 pièces papier.

1640-1781. - Églises S[t]-Sauveur de Blaye (titres de la chapellenie de S[t]-Jean de Blaignan), de Blézignac, de Bommes, de Bouliac et de Bruges. — *Blézignac.* Vente par Pierre de Fisson, sieur Du Luc, à Jean de Laguyonnie, vicaire perpétuel de la paroisse (13 octobre 1640). — Conflit entre Nicolas Brux, vicaire perpétuel, et Isaac Bidal, sieur de Laurairre(?), domicilié depuis quelques années à Blézignac, touchant les pouvoirs des fabriciens (25 juillet 1651). — Inventaire des ornements par Vialle, docteur en théologie, curé : deux chandeliers d'étain fin, aux armes de M. de Gaufreteau, sieur Du Luc, etc.; énumération des travaux faits par led. curé : sacristie, chaire à prêcher, refonte de deux cloches, cloche à la chapelle du Temple, etc. (3 septembre 1691). — *Bommes.* Testament de André-Herme Tronquoi, docteur en théologie, curé : il lègue aux pauvres de la paroisse 500 1. « au-delà de ce qui se trouvera dans la bourse destinée pour eux qui est en mon pouvoir et dans laquelle il y a de l'or et des reçus de chirurgien » (24 décembre 1767). — *Bruges.* Monitoire au sujet d'un vol commis dans l'église (25 septembre 1781).

G. 3086. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1654-1672. — Églises S[t]-Martin de Cabanac et S[t]-Jean de Villagrins. — Acte au sujet de la dîme de ces paroisses, affermée pour 1,075 1. : les habitants refusent d'acquitter la dîme, parce que le service religieux

n'est pas assuré (29 septembre 1659). — Opposition par Jean Dusoullier, avocat au Parlement et seigneur « des maisons nobles d'Artigue» (16 janvier 1670).

G. 3087. (Liasse.) — 19 pièces papier.

XVIII^e^ siècle. — Église de Cadaujac. Divers. — Procuration générale à Thomas Walsh, curé de S^t^-Selve, par Thadée O'Kelly, curé de Cadaujac, qui est sur le point d'entreprendre un long voyage (24 août 1781). — Paiement de marchandises vendues en 1785 : huile fine à 20 s. la livre, huile commune à 16 s., morue sèche à 12 s., riz à 8 s., café à 22 s. et à 20 s., sucre à 20 s., cassonnade à 14 s., beurre à 20 s., etc. (9 août 1785). — Reçu de 21 1. pour un abonnement au *Journal de Genève* (19 janvier 1788). — Fragment d'un prône sur l'élection d'un maire (1790?).

G. 3088. (Liasse.) — 52 pièces papier.

1779-1790. — Église de Cadaujac. Correspondance du curé O'Kelly. — Lettre de M^me^ de Caldaqués-Dublanc invitant O'Kelly à faire avec elle le voyage de Langon : « Que le globe ne vous retienne point, parce qu'il ne doit point ce lencer de celte semaine» (1784?). — Lettre d'un prêtre auxiliaire, qui donne 24 s. d'étrennes à la gouvernante: « Je suis fâché que par ses mauvaises façons elle ne mérite que ça » (16 avril 1785). — Lettre au sujet d'une plainte d'un individu qui a été blessé par O'Kelly (14 mai 1786). — Lettre de Réaud, curé de Léognan, qui a la fièvre : « J'ai encore plus de peur de la tristesse que de la mort » (26 septembre 1786).

G. 3089. (Liasse.) — 1 cahier de 21 feuillets papier, 1 pièce papier.

1131 -1758. — Église S^t^-Martin de Cadourne et église de S^t^-Seurin, son annexe.— Arrêt du Grand Conseil maintenant le supérieur de la Mission de Rochefort, à cause du prieuré de S^t^-Vivien, uni au séminaire et à la cure de Rochefort, en la possession de présenter au prieuré-cure de Cadourne et de S^t^-Vivien (29 mars 1734). — Livre de raison du curé de Cadourne pour 1731-1758: souscription « pour avoir un régent» (2 noms) (fol. 2); louage d'un domestique à 20 écus et 2 paires de souliers par an (1^er^ octobre 1738; fol. 2 v°). « Le 19^e^ septembre [1755], à 7 heures du soir, j'ay esté greslé; j'ay perdu quelques tonneaux de vin » fol. 6 v°). Vendanges de 1756 : « Mangé 71 1. beuf ; les jours maigres, mangé des ognons et mongettes » (fol. 13).

G. 3090 (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 43 pièces papier.

1514 -XVIII^e^ siècle. — Églises de Caillau, S^t^-Cyr de Cameyrac, S^t^-Martin de Cambes, de Camblanes et S^t^-Dizier de Cantenac. — *Caillau.* Reconnaissance au profit de Pierre Caron, archidiacre de Fronsac en l'église métropolitaine et à ce titre curé de Caillau, pour un bien de la contenance d'un journal trois règes, mesure de Vayres (27 juillet 1645); — par César-Phébus Maron, seigneur de Pisanis-La-Chapelle, mari de Peyronne de Niort, au profit de Jean Pradillon, archidiacre de Fronsac, prieur de l'ancien séminaire de Bordeaux, curé de Caillau (6 septembre 1692). — *Cambes.* Notes sur les droits des chapelles de Bertrand de Beauville et Du Soulley (XVIII^e^ siècle). — *Cantenac.* Reconnaissance pour un immeuble bâti, sis «a la saubelat de Canthenac» (8 mai 1541).

G. 3091. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1384-XVIII^e^ siècle. — Églises S^t^-Martial de Capian, de S^t^-Caprais, S^t^-Martin de Carcans, S^t^-Martin de Carignan et de Castelmoron. — *Capian.* Bail à fief par la confrérie S^t^-Martial de Capian de biens sis près le ruisseau du moulin de Barcau (?), à Capian (25 avril 1480). — Concession pour sept ans par Innocent X d'une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront l'église de Capian le jour de la s^t^ Martial (traduction imprimée sur placard; 5 février 1652). — Concession analogue pour une nouvelle période de sept ans (17 juillet 1687). — *Carignan.* Don par Raimond Austen, vicaire perpétuel de la Majestat S^t^-André de Bordeaux, à Rampnor Cornut, curé de Carignan, et à ses successeurs, d'un cens sur un pré sis à Carignan, lieu dit *a L'Estanc* ou *a La Gorgua,* près du ruisseau qui alimente le moulin des héritiers d'Olivier Du Mont, damoiseau (9 mai 1384). — *Castelmoron.* Arrêt du Conseil d'État autorisant la vente de bois de la forêt communale pour subvenir aux frais des réparations de l'église, dont le devis s'élève à 1,500 1. (6 juillet 1734).

G. 3092. (Liasse.) - 6 cahiers de 89 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1570-1701.— Église S^t^-Jacques de Castelnau. — Reconnaissances au profit de Jean Rivière, chapelain, représenté par noble Jean Desclaux, capitaine de Castelnau (copie authentique; 3 février 1570).

G. 3093. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets papier.

1674-1675. — Église S[t]-Jacques de Castelnau. Terrier pour «1a chapelle de Yivens et honneurs de Listraq, fondée... par dame Margueritte d'Albret, vivant dame dudict Castelnau ». — Reconnaissance pour une terre sise à Listrac, lieu dit a *la Lagune de les Donnes* autrement *a Hontarrune* (28 avril 1674; fol. 11).

G. 3094. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets papier.

1767. — Église S[t]-Jacques de Castelnau. Lièvre de la chapellenie de Vivens, rédigée par Charles Agard, chanoine de Cadillac et titulaire de lad. chapellenie.

G. 3095. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

1329-1790. — Églises S[t]-Symphorien de Castillon-sur-Dordogne, S[t]-André de Cauvignac, de Cénac et S[t]-Romain de Cenon. — *Castillon.* Appel de la sentence arbitrale rendue par Guillaume Conge, archiprêtre de Moulis, et frère Pierre Gros, carme, entre les Carmes de Castillon et le prieur de S[t]-Florent de la même ville : la sentence dont il est fait appel portait que chaque partie la ferait approuver, « prior Sancti-Florentii per abbatem suum Sancti-Florenlii Salmurii» (copie; 17 février 1329, n. s.).— Installation de Léon de Calvimont, prieur de Moncaret, dans le bénéfice de S[t]-Symphorien de Caslillon, de S[t]-Florent du même lieu « et de son annexe nommée la chapelle de Colles, autrement de Talebot» (14 octobre 1603). — Dossier de la construction du presbytère (1770). — *Cauvignac.* Accord entre les habitants et le curé, qui a été nommé à Lados et qui consent à rester, si les habitants lui paient une gerbe sur quarante; il promet « d'enseigner les enfans de la paroisse à lire et écrire», «de dire la messe toutes les Notres-Dames à un hautel à gauche en entrant dans lad. église, comme il fut ordonné lors de la fondation par Monseigneur l'Évêque », etc. (17 septembre 1664). — *Cenon.* Installation du fondé de pouvoir de Marie-Grégoire de Bertrand, prêtre du diocèse de Rieux, conseiller clerc au Grand Conseil, pourvu de la cure de Cenon (18 juin 1790).

G. 3096. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1743-1755. — Église S[t]-Pierre de Cézac. Différend avec Thomas Michel, maître brodeur à Bordeaux, pour le paiement de travaux par lui faits pour lad. église.

G. 3097. (Liasse.) — 1 cahier de 20 feuillets papier, 3 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1749-1763. — Église S[t]-Pierre de Cézac. — Succession en déshérence d'Henri Barre, chanoine de S[t]-Augustin, ancien prieur-curé de Cézac, et papiers lui ayant appartenu : requêtes exposant que Barre avait une part dans la dîme, et que pour ce motif, suivant la jurisprudence du Parlement, partie de son pécule revient de droit à la fabrique et aux pauvres (mars 1757). — Déclaration notariée des excuses faites par le procureur fiscal de S[t]-Savin à la suite d'un jugement et concernant les injures par lui proférées contre Nicolas Aubert, prieur de Cézac (19 janvier 1761). — Délibération des habitants convoqués par le syndic, le curé n'ayant pas donné suite à une demande de convocation : il est décidé entre autres que le syndic fera rétablir la croix du cimetière, sauf à se pourvoir « contre les autheurs de la chutte et destruction d'icelle» (2 août 1761).

G. 3098. (Registre.) — In-4», 67 et 10 feuillets papier.

1622 et **1654-1716.** — Église S[t]-Pierre de Cézac. Registre de comptes. — Mention de travaux pour « fère le fondeman de la croiz» (1661-1662; fol. 17). — Achat de « catre sous et demy de dantelle pour mètre au surpelis de M. le prieur» (1663; fol. 22 v°). — Reçu de 10 1. pour réparation à la croix du cimetière (1665; fol. 29 v°). — Dépense de 15 s. par les bouviers «qui sont allé chercher la verge de la crois à Sainct-Laurens» (1665; fol. 29 v°). — Achat d'un cable « pour tirer les pierres taillées au clocher» et de «deux arbres pour deux cadènes qu'il a fallu pour supporter les cadènes qui tiennent les cloches et mettre sur la muraille du levant et du couchant » (1685: fol. 52). — Fonte de la petite cloche, fourniture de métal à 12 s. la livre, etc. (1695; fol. 58 v°). — Paiement à Leclercq, peintre à Bordeaux, de 45 1. pour le tableau de s[t] Jean l'Évangéliste, plus 12 1. pour le cadre (22 mars 1703; fol. 62); — de « trois livres et trois quars de toile blanche pour une nape pour l'autel, à 21 s. » (1708-1709; fol. 64).— Dépense pour la façon du lambris et le recarrelage de l'église: 1,000 carreaux, 10 I.; chaux, à 2 1. la barrique; 8 journées de carreleur, 4 1. 16 s. (1712; fol. 66 v°). — Titre de sépulture pour Pierre Pyneteau, notaire royal : le Concile provincial et les ordonnances syno-

dales en exécution d'icelui ayant prohibé les inhumations dans l'intérieur des églises, «si ce n'est des personnes recommandables par leurs mérites », l'impétrant a exposé qu'il a fait faire des tables de communion au maître-autel et à l'autel de N.-D., qu'il a donné le devant d'autel de la chapelle S^t^-Sébastien, etc. (26 novembre 1622; fol. 8). — Comptabilité: ventes de « rilles ». «Rilles de 1707, vendues le 1^er^ janvier 1708: à Jean Lafont de Cavignac, une tablée de 55 s., payé; à M. Lagane, une tablée, 38 s., payé », etc. (fol. 10).

G. 3099. (Registre.) — In-folio, 41 et 47 feuillets papier.

1711-1761. — Église S^t^-Pierre de Cézac. Fabrique et confrérie N.-D. — Mention d'un projet de refonte de la cloche et d'achat de briques « pour faire les fourneaux de lad. cloche» (12mars 1719; fol. 4). — Voyage à Bordeaux afin d'acheter le métal pour la refonte (31 mars 1719; fol. 4 v^0^).— Assemblée des paroissiens: « Les rilaires qui ont amassé le lard ont randu leurs comptes» (28 janvier 1731; fol. H).— Mention d'ornements achetés à Bance, chasublier à Bordeaux[(6janvier 1732; fol. 11 v°). — Reddition de compte par les « rillaires », déduction faite des dépenses «pour le porte-lard,pour les rois des rillaires » (10 janvier 1734; fol. 17). — Compte du produit des « rilles et autres offrandes des fidelles» et « du provenu du lard... quêté et vandu» (20 janvier 1741 et 7 janvier 1742; fol. 21). — Mention de paiements à Durant, peintre, « qui a fait les tableaux de l'église », et à Beau, sculpteur, « pour final payement du retable» (29 avril 1747; fol. 23). — Nomination d'une commission pour s'occuper des pauvres, en exécution de l'arrêt du Parlement du 14 février 1748 (10 mars 1748; fol. 24). — Répartition des indigents, au nombre de 44, entre les habitants en état de les nourrir : le prieur en nourrira 4; M. Barre, 2; M. de Vincent, conseiller au Parlement, 4, etc. (10 mars 1748; fol. 25). — Mention de paiements à Michel, chasublier (22 janvier 1754; fol. 30 v°). — Vente à l'encan des meubles et des effets de feu Barre, ancien prieur de Cézac (30 mai 1757; fol. 35 v^1^).— Attribution de moitié du pécule dud. Barre aux indigents, au nombre de 26 (5 juin 1757; fol. 36).—Délibération sur la demande des maçons employés à réparer la couverture de l'église : on leur avait promis 20 s. par jour pendant l'été, ils réclamaient autant pour les journées d'automne et pour leurs aides; on fixe le salaire moyen des maçons à 18 s. et des aides à 12 s. (20 novembre 1757; fol. 37). — Achat d'une robe de chambre et d'une jupe pour faire une chasuble et un devant d'autel (2 octobre 1758; fol. 38 v°). — Liste alphabétique par prénom des membres de la confrérie de la Nativité, fondée en 1613 (fol. 1-47). — Membres de la famille de Joigni de Belbrune inscrits à lad. confrérie (fol. 1 v°).

G. 3100. (Liasse.)— 1 pièce parchemin, 18 pièces papier.

XIIIe siècle (?)-**1789**. — Églises de S^t^-Christoly en Blayais, N.-D. de Cissac, S^t^-Jean de Coutras, S^t^-Vincent de Croignon, de S^te^-Croix-Du-Mont et S^t^-Julien de Cubzac. — S^t^-*Christoly.* Testament de Jean de Bavolier, conseiller au Parlement : clause longuement détaillée au profit d'un fils du premier lit; s'il s'étend ainsi, c'est «pour sauver mond. fils de la malveillance de ma femme seconde, sa marastre et injuste noverce, si y en eut jamais» (5 novembre 1606).— *Cissac.* Fondation par Douce, dame Du Breuil (acte très suspect, en copie; XIII s.). — *Coutras.* Procuration aux fins de permutation entre J.-B. de Chancel, vicaire général d'Angers, titulaire de la chapellenie du S^t^-Esprit et de SMMathieu à S^t^-Front de Périgueux, curé de Coutras et ses annexes, Le Fieu et Les Peintures, d'une part, et Simon Vieillefond, vicaire amovible dud. Coutras (30 octobre 1783).

G. 3101. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1721-1783. — Église S^t^-Christophe de Daignac. Pièces concernant la fabrique. — Livraison, après visite par experts, de la maison presbytérale qui vient d'être achevée (7 décembre 1760).— Démission d'Isaac Rabeau, marchand, syndic de la fabrique depuis 1725, et nomination de Jacques-Christophe de La Chassaigne, soudan de Pressac (9 mai 1762). — Extrait de procès-verbaux d'inhumation» dans l'église : les 4 et 5 février 1762, inhumation de deux individus morts, le 2, «sous les ruines des grottes du bourg de Daignac» (29 mai 1762). — Nomination de Mathurin Brun, greffier du marquisat de Curton, en qualité de syndic, à la place de Jacq.-Chr. de La Chassaigne, décédé (24 août 1777.)

G. 3102. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1762-1765. — Église S^t^-Christophe de Daignac. Procès contre Pierre Estager, laboureur, au sujet d'un tènement. — Consultation signée Lemoine, portant que le syndicat de la fabrique est responsable de la perte des droits qu'il a laissé prescrire : « Ces sortes d'administrateurs sont en tout semblables aux tuteurs et curateurs » (6 décembre 1765).

G. 3103. (Liasse.) — 42 pièces papier.

1693-1790. — Église S[t]-Christophe de Daignac. Comptes et pièces comptables. — Compte de dépenses de 1693-1701 : mention d'un marché pour la construction d'une (sacristie voûtée du côté Nord, moyennant 54 l., « le breuvage et le couchage» (20 février 1694); paiement de 14 l. 16 s., pour la sacristie, « démollir le grant autel et le transporter au fon de l'esglize et faire une demye-croizée du costé du nort et blanchir l'autel et la sacristie» (9 décembre 1694); dépense pour le lambris du maître-autel (juillet 1695); paiement de fer à 4 s. 6 d. la livre pour la ferrure des portes du cimetière (mai 1699); de pierre dure pour l'escalier de la tribune, à 4 s. le pied (s. d.). — Compte des dépenses de 1727 à 1763 : paiement du port du retable de Branne à Daignac (14 mars 1729); de 285 l., « à M. Larroque, pour le retable qu'il a fait à l'église de Daignac » (8 avril 1729); de chaux à 40 s. la barrique (18 juin 1740). — Marché avec Jean Fréchaud, maçon de La Sauve, pour la construction de fonts baptismaux, d'un escalier accédant à la tribune et d'un porche (l5 décembre 1739). — Marché avec La Roque, sculpteur, pour la façon d'un retable en sapin destiné au maître-autel, conformément au dessin signé de lui (18 janvier 1729). — Marché détaillé avec Antoine Castaing, menuisier, pour couvrir l'église d'un lambris (9 octobre 1763). — Quittance du prix dud. lambris (15 mai 1764). — Marchés avec Decazes pour « racommoder et repindre à l'huile le grand tableau, ensemble les quatre tableaux représentant un S[t] Christophle, s[t] Bonaventure, s[t] Jean-Baptiste et s[t] Pierre, comme aussi le couronnement au-dessus dudit grand tableau, qui représen[e] un Christ orné de la Vierge et s[t] Jean l'Évangéliste et d'une Madelaine, le tout du grand autel», pour peindre le retable, les murs du chevet, etc. (3 avril et 12 mai 1764). — Reconnaissance de 200 l. au profit de Sicart, orfèvre à Bordeaux, rue des Argentiers, pour solde de vases sacrés (13 juillet 1772). — Paiement de planches pour la tribune (1[er] août 1776). — Marché avec Pierre Jourdan, plâtrier à Cadillac, pour recarreler l'église, retailler et reposer les pierres tombales, blanchir les murs et pratiquer « du cotté et au-dessous de la grande fenêtre » un enfoncement de 6 à 8 pouces destiné à loger le confessionnal ; reçu du prix (12 mai-13 juin 1779). — Marché avec J.-J. Turmeau, fondeur de cloches, rue Du Casse, à Bordeaux, pour la refonte de la cloche (19 mars 1784).—Quittance dud. fondeur (12 juin 1785).

G. 3104. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1550-1769. — Églises de Dardenac, Daubèze et S[t]-Médard d'Escurac. — *Dardenac.* Fondation par Jeanne de La Chassaigne, veuve de Jean Daix, écuyer, seigneur de Grossombre et de Larmavailhe (29 avril 1693). — *Escurac.* Cahier imprimé renfermant les actes suivants : union de la paroisse d'Escurac à celle de Civrac, pour insuffisance de revenus (2 novembre 1622); acte verbal de J.-P. Pepin de Belleville, écuyer, seigneur et patron de la paroisse d'Escurac, lequel prétend que l'union précédente est nulle, que le curé de Civrac n'en remplit pas les conditions parce qu'il ne dessert pas Escurac, que cette dernière paroisse, « autrefois si pauvre, est une paroisse très fertile, non seulement par le dessèchement des marais qui en dépendent, mais par les terres hautes qui y sont dans la culture la plus heureuse», que le curé de Civrac, «par la réunion des deux paroisses..., se forme un revenu de neuf à dix mille livres », etc. (2 juillet 1767); autre acte verbal du même (6 septembre 1767).

G. 3105. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1498-1790. — Églises S[t]-Pierre d'Espessas, de S[te]-Eulalie-d'Ambarès, de S[te]-Eulalie-en-Born et d'Eysines. — *Espessas.* Mandement pour l'usage des œufs (placard imprimé; 24 janvier 1714).— *S[t]-Eulalie-d'Ambarès.* Vente par François Demontjon, sieur de Lavergne, syndic honoraire de la fabrique (S[te]-Eulalie, maison noble Du Gravié, 20 avril 1771).

G. 3106. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 25 pièces papier.

1405-XVIII[e] siècle. — Églises St-Hilaire de Fargues, S[t]-Vincent de Floirac, de S[te]-Foy, de Fréneau et S[t]-Martin de Fronsac. — *Floirac.* Concession par l'Archevêque au profit de noble Bernard Lamolère de Sibirol, «seigneur du château de Feuillas», d'un droit de banc dans l'église, dans la nef, à gauche, contre le pilier, sous la chaire à prêcher, « place que les anciens seigneurs de Feuillas avoient toujours occupée » (9 août 1747). — *Fréneau.* Toisé des maçonneries « faites par François Menet dans la construction de l'église» : 332 brasses et quart, à 50 s. l'une (16 décembre 1666). — *Fronsac.* Ordonnance archiépiscopale rendue à la suite de la visite pastorale et prescrivant quelques travaux : couvrir les fonts d'un dais sous lequel sera représentée une colombe; abaisser au ras du pavé « les

tumbes élevées»; démolir le ou les autels de s[t] Roch et de s[t] Éloi, « et sera faict un beau tableau desditz sainctz » ; enlever le « balustrage » trop élevé qui enclôt l'autel de s[te] Catherine; démolir l'autel de S[t] Eutrope; garnir « de jalousies » le confessionnal placé au midi; lambrisser (ou voûter?) la nef; retoucher les tableaux; agrandir le vitrail du maître-autel, côté de l'Évangile; blanchir les murs; clore le cimetière et y employer la pierre d'une chapelle ruinée qui est dans led. cimetière, etc. (14 juin 1669). — Requête du curé, qui demande à utiliser le reste des débris de la chapelle signalée plus haut pour réparer la maison curiale (1694). — Dossier de travaux au presbytère : devis détaillés, etc. (1755-1759).

G. 3107. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1503-1789 — Églises de Gabarnac, S[t]-Pierre de Gaillan, de Gardegan, S[t]-Pierre de Gauriac et de S[t]-Genès-de-Lombaud. — *Gabarnac.* Conflit entre Jean Darche, sous-chantre de S[t]-André et en cette qualité curé primitif de Gabarnac, et son prédécesseur Langoiran, vicaire général, au sujet des réparations à l'église de Gabarnac: procès-verbal de la visite de J. Gauzès, curé de S[t]-Pierre de Loupiac, archiprêtre de Benauge, vicaire forain, délégué par l'Archevêque pour se rendre compte des réparations à faire : « L'autel est sans rideau » ; aux fonts, « il n'y [a] pas de tableau de s[t] Jean; il existe des bancs, à la marquise Dallon, au « comte de Prinssac, seigneur haut justice » et un « qu'on dit appartenir à M. Dupuymaurier », etc. (20 septembre 1781). — *Gauriac.* Vente par-devant l'un des quatre notaires institués dans la ville et la châtellenie de Bourg, par Pierre Furt, seigneur de Mazion, à Philippe Pheudre, seigneur de Thau, de diverses redevances et du droit de patronage sur la chapelle S[t]-Michel, attenante à l'église de Gauriac, moyennant 400 l. tournois, payées en nobles, qui valent 110 s., en doubles ducats, qui valent 4 l. 8 s., en angelots, qui valent 68 s., en ducats, qui valent 44 s., en demi-noble à la rose, qui vaut 55 s., en écus sol valant 43 s., en écu à l'ange, qui vaut 37 s., en testons, qui valent 20 [ou 10] s. (26 octobre 1531). — Engagement pris par la fabrique de reconstruire la chapelle S[t]-Michel, adossée au nord de l'église, dont l'emplacement a été pris par l'agrandissement en longueur et en largeur de lad. église : l'acte reconnaît le droit du châtelain de Thau de faire peindre à l'intérieur de lad. chapelle une litre aux armes de Marguerite de Fayet, douairière de J.-B. Le Comte, président à mortier au Parlement(XVIII[e] siècle). — *S[t]-Genès-de-Lombaud.* Déclaration attestant que Isaac Lucreau, seigneur de la maison noble Du Portai, paroisse S[t]-Genès, a, conformément au legs de feu Guy Lucreau, payé 15 l. à Jacques Monteilh, maçon de Lignan, pour la réparation effectuée en 1606 à l'église, qui «s'en alloit par terre vers le grand autel » (3 février 1607).

G. 3108. (Registre.) — In-f°, 47 feuillets papier.

1765-an II. — Église S[t]-Genès-de-Queuil. Registre de comptabilité. — Règlement pour la fabrique (1[er] janvier 1765; fol. 1). — « Encanté un madrier donné à l'église, pour la somme de 3 l. » (29 août 1784; fol. 15 v°).— Recettes de 1793: «rilles», 56 l.2 s.; quête du Jeudi-Saint, 6 l. 10 s.; prie-Dieu, au nombre de cinq, 10 l.; afferme de la cloche, 4 l., etc. (fol. i& v°). — Réparation aux pierres des portes, brisées par des voleurs (1765; fol. 25). — Remboursement de planches pour le lambris de l'église (1770; fol. 28 v° et 29). — Achat de plâtre, à 9 d. la livre, pour recrépir la voûte de la chapelle S[t]-Barthélemy (1771; fol. 30). — Dépense « pour la façon des meurailles du baptistaire» (1772; fol. 31 v°). — Paiement de 60 l. «à M. Vernet, sculpteur,... pour deux bénitiers de marbre blanc» (1774; fol. 33); — de 24 l., à Mathioly, peintre, « pour avoir peint le lembris du baptistaire et la cuvette » (1777; fol. 35 v°). — Échange de vases sacrés (1778; fol. 36). — Dépense de 48 l., pour contribuer à l'achat du tableau du baptistère, lequel a coûté 133 l. (1780; fol. 37 V); — de 36 l., payées à Cessy, sculpteur, « pour un placard doré en plein pour le crucifix, M. le curé ayant payé l'autre » (1781; fol. 38). — Paiement de 66 l. « à un marchand foirain... pour une croix de procession argentée» (1783; fol. 39 v°); — de 30 l., à Cassard, peintre, « pour la peinture et doreure du grand Christ» (1784; fol. 40); — de 144 l., à Beaucourt, peintre (1784; fol. 40);— de 18 l., à Cassart, doreur, « pour avoir redoré les plaques du Christ » (1785; fol 41); — de 150 l., à Eccy, sculpteur, «pour la sculpture de l'autel de s[t] Barthélemy» (fol. 41 v°); — de 21 l. 4 s., «pour les pierres destinées à faire le retable de l'hôtel de Notre-Dame » (1787; fol. 42); — à Guiard, d'Espessas, «pour les pierres du tombeau de N.-D. », et de 162 l. à Chardon, serrurier, «pour l'appuy de communion de N.-D.» (1789; fol. 43) ; — de 18 l., pour 18 chaises à l'usage des paroissiens (1790; fol. 43 v°).

G. 3109. (Registre.) — In-f°, 87 feuillets papier.

1641 et **l740-an II.** — Église de S*t*-Georges-de-Montagne. Confrérie de s*t* Georges. — Statuts de la confrérie : le jour de la fête, un prédicateur exposera les devoirs des confrères, les uns envers les autres; les confrères pauvres seront assistés, etc. Érection de la confrérie par Henri de Sourdis (18 avril 1641; fol. 1-4*).* — Agrégation de Joseph de Rabar, écuyer, syndic de la rédemption des captifs dans la paroisse («Fait dans le château de Perrugaud, château seigneurial dud. S*t*-George», 4 juin 1740; fol. 4 v°); — de Joseph Labayme, seigneur de la maison noble de Monteguilion (4 juin; fol. 6 v°); — de « Marie de Brachet, dame de Calvimon, seignuresse de Montaigne » (27 septembre 1740; fol. 5). — Listes des confrères (1740-1767; fol. 77-87 v°).— « L'année 1769, ayan considéré qu'il n'i avoit plus de confrère, que la confrérie étoit e[n]tièreman perdue, du restan de la cire qu'il y avoit a été pezée et il y avoit trois livre et demie, qui a été anployée en quatre servise pour le repos dé défun confrère » (fol. 87 V).

G. 3110. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1387-1790. — Paroisse S*t*-Germain-d'Esteuil (chapelle S*t*-Jean, au lieu dit L'Hô*pital),* églises de S*t*-Germain-« de-Graoux » et Semens, son annexe, de S*t*-Germain-Du-Puch et S*t*-Pierre de Gradignan.—*S'-Germain-« de-Graoux» et Semens.* Délibération des paroissiens, au nombre desquels figure Isidore de Baritault, écuyer, ancien officier au régiment de l'Ile-de-France, sur le point de savoir si les précédents curés Joseph et Jean-Antoine Freyssinet ont dûment entretenu les deux églises: à Semens, «voyant le sanctuaire... comme séparée de la nef, à laquelle il ne communiquoit que par un petit arceau », ils ont élargi led. arceau; ils ont avancé l'autel, « ménageant par ce moyen une sacristie au dérière, dont cette église manquoit», percé deux fenêtres et, sur le côté, une porte, etc. (31 janvier 1773). — *S*t*-Germain-Du-Puch.* Testament de Simon Dirouard, docteur en théologie, curé de S*t*-Germain (19 mars 1727). — *Gradignan.* Testament de Charles de Lagrange, docteur en théologie, archiprêtre de Cernés, curé de Gradignan (18 février 1786).— Lettre signée : « Bernon, archiprêtre, curé de Gradignan, vicaire forain», convoquant à «1a congrégation, dans l'église de Canéjan»(13 mars 1784). —Contrat de François Bernon, curé, et des « fabriqueurs » avec Antoine Dalais, « feudiste et planimètre », pour la confection d'un terrier (1er septembre 1788). — Mémoire dud. Dalais : « Le décret du 4 août de lad. année 1789, relativement aux droits cy-devant seigneuriaux... a échaufé tellement le vulgaire qu'il les croyoit tous anéantis ». « Depuis le commencement de mars 1789..., il ne s'est point fait d'affaires, de ventes d'immeubles; tout est resté dans une stanation achevée » (1790?).

G. 3111. (Liasse.) — 23 pièces papier.

1653-I793. — Église N.-D. de Guîtres. — Concession d'un droit de banc à Claude Marraquier, avocat, « à condition de faire des réparations jusques à la somme de cent cinquante livres dans la chapelle de S*t*-Léger, laquelle se trouvoit en ruine » (13 novembre 1680). — Marché avec Jean Laconfourque, sculpteur à Bordeaux, rue Margaux, pour la fourniture d'un tabernacle et d'un retable avec gloire composée de chérubins et de rayons (12 juin 1751). — Comptes de la fabrique et de la confrérie de N.-D. (1691-1793).

G. 3112. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 145 pièces papier.

1617-1760. — Églises S*t*-Exupère de Gujan et S*t*-Pierre-aux-Liens d'Hostens. — *Gujan.* Reçus signés: Mac-Mahon, vicaire de Gujan (1748-1750).

G. 3113. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 4 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1358-1767. — Églises S*t*-Jean d'Illac, de L'Isle-S*t*-Georges, de Jau et de S*t*-Jean-de-Blaignac. — *Illac.* Procès entre tes bénéficiers de S*t*-Michel de Bordeaux et le curé d'Illac, touchant la dîme Du Las, à Illac (1533). — Mémoire exposant que la seigneurie foncière et les dîmes Du Las ont appartenu à Arnaud Dessus ou de Lassus, écuyer, puis à sa nièce Isabeau de Lassus, qui épousa de Lavie, écuyer, puis à Catherine de Lavie, cousine germaine de lad. Isabeau et femme de Jean Miqueu, écuyer, puis, par suite d'achat conclu en 1489, auxd. bénéficiers (20 mai 1533). — Procès entre les paroissiens et le curé, qui demandait: à chaque paroissien de sept ans et au-dessus, 1 denier pour les oblations aux fêtes solennelles, autant pour les confessions, de chaque femme qui célèbre mariage hors de la paroisse 5 s. et une poule, etc. (traduction; 1358). — *L'Isle-S'-Georges.* Petit terrier, formé de reconnaissances au profit de Pierre La Ville, docteur en théologie, curé (1767). — *Jau.* Reçus par Lhoste, vicaire

perpétuel, et Mengelle, vicaire amovible « des paroisses de l'île de Jau » (27 avril 1724).

G. 3114. (Liasse.) — 2 cahiers de 56 feuillets papier, 6 pièces papier.

1394-1790. — Églises de Labarde et N.-D. de La Grave d'Ambarès. — *La Grave.* Vente par Jean Du Puch, damoiseau, domicilié à S^t^-Germain-Du-Puch, au curé de La Grave, du tiers de la dîme de Quinsac, que led. Jean possède par indivis avec Oger et Bertrand Du Puch, frères (expédition tirée des archives du grand prieuré de S^t^-Jean à Toulouse, 27 septembre 1677; 22 juillet 1394). — Lettre signée: « Poinel, prêtre, profès de l'ordre de Malthe », exposant entre autres qu'il ne connaît pas d'autres titres de la fabrique qu'un ou deux extraits d'arrêts du Parlement en faveur des pauvres de la paroisse (1790).

G. 31145. (Liasse.) — 3 cahiers de 72 feuillets papier, 3 pièces papier.

XVII^e^ siècle. — Église S^t^-Michel de La Réole. Cahiers d'arpentement. — Arpentement de Bourdelles, commencé le 27 août 1668, fait par Barthélemy Moneins, maître arpenteur; — de Bourdelles et Hure; — d'Hure, commencé le 27 février 1668; — de Noaillac, commencé le môme jour; — de Noaillac, Gironde et S^te^-Pétronille.

G. 3116. (Liasse.) — 2 cahiers de 71 feuillets papier.

XVII^e^ siècle. — Église S^t^-Michel de La Réole. Tables de terriers. — Table du terrier dit *Livre Noir,* rédigée après les fêtes de Noël 1667 par Antoine Fau, notaire, fermier. — Table du terrier dit *Livre Vert.*

G. 3117. (Liasse.) — 8 cahiers de 123 feuillets papier.

1667-1684. — Église S^t^-Michel de La Réole. Cahiers des recettes des redevances.

G. 3118. (Liasse.) — 9 pièces papier.

XVII^e^ siècle-1712. — Église S^t^-Michel de La Réole. Divers. — Requête à l'évêque de Bazas par le syndic de la confrérie S^t^-Joseph, exposant l'exiguïté de la chapelle dédiée aud. saint et demandant qu'on attribue à la confrérie une chapelle sise à l'angle sud-ouest de l'église, jadis appelée de S^t^-Éloi ou «la Majourie», abandonnée depuis plus de 60 ans et dépourvue de voûte, de vitraux et de lambris. Ordonnance conforme de l'Évêque(12juin 1656).

G. 3119. (Liasse.) — 2 cahiers de 31 feuillets papier, 37 pièces papier.

1636-1789. — Église S^t^-Vincent de La Teste et chapelle N.-D. Des Mons. — Bref concédant des indulgences aux membres de la confrérie de N.-D. de Concorde, établie à La Teste (placard imprimé; 12 février 1636).—Statuts de lad. confrérie, rétablie en 1698: concorde entre les confrères, visite des prisonniers et des pauvres, prières à l'église pour les confrères agonisants, etc. (s. d.). — Reçus de 180 1. et de 12 1. par Pierre-Maria Genard, peintre italien, pour avoir peint le tableau de s^t^ Jean-Baptiste au-dessus de la porte des fonts et décrassé deux tableaux du maître-autel et pour avoir peint le cadran de l'horloge (13 et 16 janvier 1784). — Reçu du « grand sindic d'honneur des fabrique de l'église, chapelles d'Arcachon el Esmon » (22 novembre 1789). — « Registre de la frérie de Nostre-Dame de Guérison » [à La Teste?] (XVIII^e^ siècle).

G. 3120. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 72 pièces papier.

XV^e^-XVIII^e^ siècles. — Église de S^t^-Laurent en Médoc. — Érection canonique de deux chapellenies fondées par une disposition testamentaire de Jean de Caupène en l'honneur de la Trinité, de la Sainte-Vierge et de s^r^ Biaise (copie; 1489-1499). — Sentence rendue « en la court et auditoire de la terre et seigneurie de La Marque, tenue à S^t^-Laurens, juridicion de Lad. Marque», par le juge de Madeleine de Lescun, vicomtesse de Caslillon, dame de La Marque et Saussac (21 décembre 1504). — Bail à ferme, moyennant 800 I. par an, par Gilbert Grymaud, théologal de S^t^-André de Bordeaux et curé de S^t^-Laurent, à Martial Dugua, sieur de la maison noble de Goulefaisan, dans lad. paroisse, agissant pour lui et pour son frère Guillaume, sieur de Marcillonnet, de « tous el chascuns les fruictz décimaux, menuailles, rentes et revenus... de ladicte cure » ; le bailleur s'engage à faire payer la dîme du blé et du vin «à raison du trézain, suivant l'ancienne coustume» (10 juin 1619).

G. 3121. (Cahier.)— In-4°, 17 feuillets papier.

1576. — Église de S^t^-Laurent en Médoc. Terrier pour la chapellenie de Tiran.

G. 3122. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets papier.

1661-1664. — Église de S^t^-Laurent en Médoc. Terrier « pour M. Du Porqué, prestre, bachelier en théologie, vicaire et bénéficier en l'esglise Sainct-Pierre de Bourdeaux et chapellain de la chappelanie de Carrens, Carcanieux, La Salle de Sarnac, Lou Brugard et La Barrie, fondée en l'esglise Sainct-Laurens de Médocq.» — Reconnaissance pour un bois sis à Avensan, *au Pas Du Socq,* confrontant du Midi « au vaccant de M. de Citran, comme acquéreur de la maison noble de Sainct-Gennès et Roumeffort» (27 juillet 1661; fol. 6).

G. 3123. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

XIV^e^ siècle-1759. — Églises de S^t^-Laurent-d'Arce et S^t^-Félix de Cazelles, N.-D. Du Pian, S^t^-Seurin Du Porge, Du Pout, de Lesparre et Des Salles. — *S^t^-Laurent.* Ordonnance de l'Archevêque réunissant le prieuré de S^t^-Laurent, de l'ordre de s^t^ Augustin, dépendant de S^t^-Vincent de Bourg, et l'église S^t^-Félix de Cazelles, ruinée par les guerres (copie; 28 janvier 1401). — Procès-verbal de publication de monitoire et de révélations reçues à la suite de celte publication (23 août 174b). — *Le Pian.* Bail à fief d'une terre sise « en lo poder et senhoria de lad. vila, au loc apperat a la Crotz deus Gaffetz » (28 décembre 1483). — *Le Pout.* Reconnaissance au profit « de la capperania... fondada dintz la gleysa de Cursan et deservidura dintz la gleysa Deu Pot. (1426).

G. 3124. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1346-1790. — Églises S^t^-Étienne Du Tourne, Saint-Martin de Listrac, S^t^-Martin de Lormont, de S^t^-Loubert, de S^t^-Loubès et S^t^-Pierre de Loupiac. — *Listrac.* Reçu de 20 s. payés par Jean Branne, écuyer, seigneur de la maison noble de Comps, pour ouverture de la fosse où a été inhumée sa fille Françoise, à l'endroit où est placé le banc dud. Jean Branne (25 novembre 1661). — Note pour Chadirac, « au droit de François de Labat, escuïer, s^r^ Du Barrail, par son contrat de mariage avec dem^lle^ Louise de Labat» (s. d.). — *Lormont.* Délibération pour réparer l'église, notamment « la charpente qui a esté bruslée(?) », recouvrir lad. église et «expéciallement la chapelle Nostre-Dame » (27 décembre 1577). — *S^t^-Loubert.* Protestation du curé de Roumestaing et S^t^-Loubert, son annexe, contre un arrêt qui l'oblige à desservir S^t^-Loubert : cette église manque d'objets indispensables (12 juillet 1776). — Exposé de l'affaire par le curé à un conseil : « Les deux principeaux habitants assemblèrent une partie des paroissiens, la pluspart leurs vignerons, se firent nommer sindics», etc. (15 juin 1776). — *S^t^-Loubès.* Vente d'un bien mouvant « de la comfrayria preveyriou de Sent-Lobes » (12 mars [1346], n. s.).

G. 3135. (Liasse.) — 1 registre de 4 feuillets papier, 8 pièces parchemin, 39 pièces papier.

1463-an II. — Églises N.-D. de Macau, de S^t^-Magne et S^t^-Michel de Marcamps. — *Macau.* Reconnaissance par Pierre de Mons, de la paroisse de Berson, pour lui et pour Contor, sa sœur, pour le manse de Mons, au profit de Jean de Caupène, damoiseau, seigneur de Cantemerle en Médoc, et ensaisinement par Médard de Caupène, fils de Jean (14 décembre 1463). — *Marcamps.* Installation de Frère Élie Héraut, de l'abbaye, S^t^-Vincent de Bourg, pourvu de la chapellenie Denaudes par Antoine de Mauroy, abbé commendataire de lad. abbaye (12 avril 1657). — Bail à ferme par Louis Germain, sieur de La Bertonnière, prieur de Cartelègue (4 juin 1689). — Transaction au sujet des charges de la chapellenie Denaudes (Cazelles, dans le château de M. de Grissac, conseiller au Parlement, seigneur de S^t^-Laurent et Marcamps, 27 octobre 1758).

G. 3126. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets papier.

1709-1793. — Église N.-D. de Martillac. Registre de la fabrique. — Inventaire des ornements : « Plus, unze cœurs d'argent; plus, un visage d'argent; plus, deux paires d'euil d'argent; plus une croix d'argent;... plus, un petit chauderon pour la bénédiction des maisons et pour l'uusage et station des croixs; ... plus, trois cornettes pour saincte Aquitaine» (1710; fol. 2 v°). — Inventaire des ornements de la confrérie du Crucifix: un devant d'autel en cuir, etc. (1710; fol. 3 v°). — Inventaire des ornements : devants d'autel, dont un « avec les armes de M. Martiny » (1724; fol. 11). — Délibération sur les réparations à faire à la charpente de l'église: la «guéritte» du clocher, qui est du côté de l'église, est pourrie; il faut en faire une « au dehors » (sur la face ouest), pour garantir les cloches et le plancher (19 juillet 1744; fol. 18 v°). — Reddition de comptes par les marguilliers des confréries de N.-D. et du Crucifix (18 septembre 1746; fol. 26). — Énumération des indigents de la paroisse et répartition des charges pour leur entretien (31 mars

1746; fol. 27).— Reddition des comptes par « Pierre Mailheau, principal fabriqueur, Jean Cardailac, de S^te^-Quitterie, et Jean Rose, du Christ» (14 septembre 1766; fol. 41 v°); — par les *ouvriers* du St-Sacrement (17 septembre 1775; fol. 48 v°).

G. 8127. (Liasse.) — 86 pièces papier.

1943-an IV. — Église de Martillac. Pièces comptables.

G. 3128. (Liasse.) — 4 cahiers de 117 feuillets papier, 6 pièces parchemin, i6 pièces papier, **1** sac.

1745-1779. — Église de S^t^-Martin-de-Lerm. Procès en Parlement touchant la validité d'une résignation de lad. cure.

G. 3129. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets papier et 2 pièces papier.

1960-an II. — Église de S^t^-Médard-de-Guizières. Registre de la fabrique. — Paiement de 136 1. à Devin, peintre (18 mars 1763; fol. 88 v°). — Aumônes faites par ordre du curé (1777-1778; fol. 159 v° et 160).

G. 3130. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 73 pièces papier.

1643-1791. — Église de S^t^-Médard-d'Eyrans. — Privilège sur formule imprimée en faveur d'un écolier de l'université de Paris, portant sauvegarde et *committimus* (20 mai 1651).

G. 3131. (Liasse.) — 1 cahier de 32 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 28 pièces papier.

1461-1791. —Églises de S^t^-Médard-en-Jalles, S^t^-Vincent de Mérignac, de S^t^-Michel-de-La-Rivière, S^te^-Eulalie de Mimizan, de Mios, S^t^-Sulpice de Mombrier, de Monprimblanc, de Moulis et S^t^-Vincent de Moulon. — *S^t^-Médard-en-Jalles.* Enquête sur les limites des paroisses de S^t^-Médard et Du Taillan et sur l'emplacement du chemin de Cramassan : le feu sieur de Cursol a fait un autre chemin par lequel il a vainement tenté de faire passer la procession que la paroisse de S^t^-Médard fait pour la s^t^ Marc (1774).— Sentence au sujet des dîmes, intéressant Louis-Joseph Buisson de Beauteville, seigneur-évêque d'Alais, abbé commendataire de S^te^-Croix de Bordeaux (31 août 1780). — *S'-Michel-de-La-Rivière.* Début d'un titre de collation de la vicairie perpétuelle «Sancti-Michaelis de Vertua dicti de La Rivière» (copie; XVI^e^ siècle). — *Mombrier.* Déclaration des revenus du curé : les dîmes, qui «sont de très peu de valleur », n'ont jamais produit net plus de 560 livres (H juillet 1692). — *Monprimblanc.* Bail à rente constituée d'une terre, partie vigne et partie friche, appartenant à la confrérie de s^t^ Jean et qui « est tombée en ruine par le peu de soin qu'en ont eu les contes de ladite frérie » (31 août 1716).

G. 3132. (Liasse.) — 2 cahiers de 39 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1531-1964. — Églises S^t^-Brice de Néac, S^t^-Martin de Nérigean et de S^t^-Nicolas-de-Graves. — *Nérigean.* «Arpentement des novales…. dans la paroisse dud. Nérigean» (1764). — *S^t^-Nicolas-des-Graves* et *S'-Vincent-de-Lados,* son annexe. Lettres d'indulgences pour les donateurs de l'église (16 avril 1535). — Procuration pour attester certains faits, notamment que, dans l'église de Lados, « il y a un grand tombeau de pierre de taille sur lequel sont escritz ces molz : *lcy gist Pierre Maillard, quand vivoit bourgeois et citoyen de Bordeaux, qui décéda le 5^e^ mars 1609;* qu'il y a un semetière dans lequel il y a pareillement des beaus et anciens tombeaux de pierre de taille; qu'il y a un clocher et une cloche», etc. (28 janvier 1696).

G. 3133. (Liasse.)— 1 cahier de 27 feuillets papier, 14 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1375-1791. —Églises d'Omet et S^t^-Étienne d'Origne. — *Origne.* Chapellenie de Guillaume d'Origne. Reconnaissance pour une maison dans la paroisse S^t^-Siméon de Bordeaux, « davant la velha gleysa, pres deu cayreffort de Sent-Symeon» (décembre 1375); — pour une maison « en la carreyra aperada de la Velha Gleysa, per la quau hom va deu putz de Banhacat vert Porta Begueyra» (9 avril 1472).— Déclaration du revenu de la chapellenie: «droits de directe sur le nombre de quatre maizons scittuées dans la présente ville, dont le produit est de neuf livres de ranthe annuelle, ne connoisant d'autre reveneu» (26 juillet 1692). —Cahier renfermant des indications sur les censives de la chapellenie : «plan de la rue du Pas-S^t^-George, anciennement rue de la Vielle Église» (1754).— Reconnaissance pour une maison sise « dans le cul-de-sac de rue S^t^-James, autrefois appellé rue Maubin et la ruelle Du Pujet, paroisse S^t^-Éloy » (28 novembre 1786).

G. 3134. (Liasse.) — 2 cahiers de 29 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 37 pièces papier.

1492-1793. — Églises de Paillet, de S[t]-Pardon- « de-Conques», St-Pierre de Parempuyre, de Parentis, de Pauillac et S[t]-Martin de Pessac. — *Parempuyre.* Transaction entre le curé et des propriétaires de marais au sujet de la levée des dîmes, réglée par arrêt du Conseil d'État du 14 avril 1648 (28 mai 1659). — *Pessac.* Concession d'indulgences valable durant sept ans (17 juillet 1687). — « Cottement des novalles de la parroisse de S[t]-Martin de Pessac » (1742). — Pièces comptables de la fabrique, de la confrérie de N.-D. et de la confrérie de s[t] Jean-Baptiste (1770-1793).

G. 3135. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets papier.

1726-an II.— Église S[t]-Martin de Pessac. « Livre pour servir à mettre la recette et dépence qui sera faite par les grands ouvriers. » — Paiements à Jeanne Perrineau, «doreuze», pour peinture et dorure (1726; fol. 2 v°); — à Beau, sculpteur, « pour le cadre du grand autel» (11 novembre 1729; fol. 4 v°); — au môme, de 485 1., pour le retable, trois figures, etc., à la chapelle S[t]-Jacques, un encastillement à l'autel de N.-D., etc. (1730; fol. 6); — de 16 1. 10 s., prix de « 15 aunes de cadix verd, pour faire un ridau pour le grand autel» (7 mars 1731; fol. 6 v°); — de 249 1., à Vernet, « pour fin de paye du tabernacle », et de 330 1. à Jeanne Perrinaud, pour la dorure dud. tabernacle (1734; fol. 15); —de 27 1., à Ferry, brodeur (1735; fol. 15 v°); — de 33 1., à Vernet, sculpteur, «pour le pied du voile du S[t]-Sacrement » (1737; fol. 18); — de 120 1., à Dabasse, brodeur (1737; fol. 18 v°); — de 1,246 1. 5 s., à Mathieu Jouet, orfèvre à Bordeaux, pour 2 calices, un encensoir et sa navette, un crucifix, une boîte à huile, etc., le tout d'argent, « au litre et poinson de Paris, à 52 1. 7 s. le marc» (9 août 1753; fol. 24); — à Ordonnau, « pour la peinture qu'il a faite dans l'église et l'avoir blanchie » (28 février 1768; fol. 35 v°); — de 12 1., à Poulange, pour réparation d'une clochette (21 février 1768; fol. 35 v°); — de 24 1., à Durand, régent de la paroisse (19 juin 1768; fol. 37 v[u]); — de 18 1., à Leydet, « pour les écritures et arangemens des titres de la favrique» (21 août 1768; fol. 37 v°); — de 24 1., au môme, « pour la continuation de l'arrangement du terrier et des titres» (H septembre 1768; fol. 38); — d'une porte pour l'école (3 décembre 1768; fol. 38); — de 6 1., prix d'une porte pour l'école (24 juillet 1769; fol. 39); — de couleurs fournies pour peindre le cadran solaire (février 1771; fol. 41); — de 30 s., pour peinture de la porte de l'école (23 juillet 1773; fol. 44); — de 207 1., pour refonte d'une cloche (15 décembre 1776; fol. 52); — de 35 1. 10 s., à un maçon, pour réparations à la maison du régent et à l'église (25 juin 1780; fol. 55); — de 42 1., «pour avoir accomodé l'école» (1786-1787; fol. 69); — de sommes diverses pour travaux à l'école (1788-1789; fol. 73); — de 50 1., à Duran, maître d'école, en quatre quartiers (1789; fol. 75 et 75 v[0]); — de sommes diverses pour l'école (1790, fol. 76); — à Duran, maître d'école, à raison de 12 1. 10 s. par quartier (1790-1791; fol. 77 v°-78); — «au sieur Laroque, de l'Académie des siences, pour la rampe de fer pezant neuf cents quarante-quatre livres de fer, à raison de 6 sols la livre» (10 août 1790; fol. 78 v°); — de 52 1., à un charpentier, pour travaux à l'école (21 août 1791; fol. 79); — à Poulange, fondeur, de 1,950 1. 8 s., pour une cloche pesant 1,219 livres, à 32 s. la livre (27 août 1791; fol. 79); — de 24 1., à Couturier, peintre (25 juillet 1792; fol. 81); — à Duran [maître d'école], à raison de 18 1. 15 s, par quartier (1793; fol. 83).

G. 3136. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets papier.

1730-an II. — Église S'-Martin de Pessac. Registre de la confrérie de s[t] Jean-Baptiste.

G. 3137. (Registre.) — In-4° 34 feuillet» papier.

1732-an II. — Église S[t]-Martin de Pessac. Registre de la confrérie de Notre-Dame. — Vente d'une paire de poulets à 16 s. et d'un poulet à 7 s. (1734?; fol. 2 v°); — de poulets, à 15 s. la paire (1735; fol. 3 v°); — de poules, à 9 s. 6 d. et 12 s. (1740-1741; fol. 6). — Dépense de 36 1., partie du prix du retable fait pour la chapelle N.-D. (1766; fol. 10).— «Liste des filles qui ont donné pour faire les deux couronnes d'argent pour l'autel de N.-D..., qui coûtèrent 73 1. 15 s.» (1755; fol. 33).

G. 3138. (Liasse.) — 1 cahier de 18 feuillet» parchemin, 3 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1459-1775. — Églises de S[t]-Pey-de-Castets, de S[t]-Philippe-d'Aiguille, de S[t]-Pierre-d'Aurillac, de S[t]-Pierre-de-Bat, S[t]-Martin de Pineuil et S[t]-Martin de

S^te^-Foy, son annexe, S^t^-Pierre de Plassac, S^t^-Martin de Potensac et S^t^-Pierre de Puisseguin. — *S'-Pierre-d'Aurillac.* Bail à ferme des dîmes à percevoir « dans l'isle appellée de Barault et Jaubertes » (3 juin 1682). — *Pineuil et S"-Foy.* Ordonnance, à la suite de visite, pour réparer ces deux églises et les pourvoir des objets nécessaires (9 mars 1774). — Délibération de la fabrique, sur les propositions de M. Tauziac de Monbrun, écuyer, lieutenant des Maréchaux et marguillier : la fabrique s'occupe notamment de restreindre le nombre des sépultures dans l'église, attendu « l'odeur infecte qui s'exalle des tombes, et qu'on ne peut plus y faire de fosse sans déterrer quelques cadavres» (11 juin 1778). — *Plassac.* Ordonnances archiépiscopales pour la réparation et l'entretien de l'église et de la chapelle de Montuzet : à Montuzet, « une imaige de N.-D. sera faicte toute à neuf pour mettre sur le grand autel et... celle qui y est à présent sera ostée » (1604?). — *Potensac.* Legs d'un cens de 5 s. dû « sobre l'ostau de las pervostas de Podensac» (30 septembre 1459).— *Puisseguin.* Accord au sujet d'un immeuble sis au village de Lagroulière, prés de la chapelle S^t^-Clair (14 septembre 1556). — Reconnaissance pour» un bien sis dans la paroisse de Puisseguin, au village de Lacroix, *alias* de Tillia (7 mars 1558, n. s..). — « État des novales prétendues par le curé de Puisseguin » (1763).

G. 3139. (Registre.) — In-4°, 25 et 13 feuillets papier.

1687-an III. — Église N.-D. de Pujols (près Castillon). Registre de la confrérie du S^t^-Sacrement. — Statuts de lad. confrérie.

G. 3140. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1488-an IV. — Églises N.-D. de Pujols (près Castillon), S^t^-Pierre de Pujols, de Puybarban, de Puynormand (?) et S^t^-Jean de Queynac. — *Pujols* (près Castillon). Reconnaissance au profil d'Angevin, seigneur de Rauzan, Pujols, etc., (copie; mai 1496).

G. 3141. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1309-I790. — Église S^t^-Pierre de Rauzan. — Ordonnance de Guillaume, évêque de Bazas, concernant la chapelle fondée par Raimond de Ségur, damoiseau (2 avril 1309). — Collation par Jean de Plas, évêque de Bazas, munie d'un sceau sur papier (27 août 1540). — Bail à cens au profit d'Antoine Tenèze, « vicaire de la chapelle de la Trinité, instituée et fondée au bourc de Rauzan » (copie; 25 octobre 1522). — Installation de Pierre-Joseph Drilhole, pourvu « de la chapèlenie ou chapelle de S^te^-Marie de Recouvrence, scittuée dans led. présant bourg, joignant du cotté du midy, en partie le parquet et auditoire dud. lieu et place publique » (12 juillet 1738). — Bail à ferme par «Joseph Fraysse, s^r^ de Guibon, vivant noblement» (14 juillet 1787).

G. 3142. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets et 13 pièces papier.

1631-1743. — Église St-Seurin de Rions. Registre de la confrérie de s^t^ Jacques. — Mention d' « ung fust de barrique » vendu 32 sols (29 juillet 1635; fol. 3 v°). — Assemblée tenue par « les confrères et pellerins de sainct Jacques» (26i juillet 1636; fol. 4). — La couverture est un fragment, incomplet du commencement et de la fin, d'une enquête sur la sauveté d'Uzeste (XIV^e^ siècle).

G. 3143. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 38 pièces papier.

1562-XVIII^e^ siècle. — Églises S^t^-Seurin de Rions et de S^t^-Romain-de-Bursas. — *Rions.* Marché avec Antoine Lasserre, sculpteur, pour réparer l'autel de N.-D. de Pitié et faire un retable, moyennant 200 I. (19 septembre 1717). — Bail à ferme de moitié des dîmes de l'année, les agneaux exceptés, moyennant 1,000 1. (5 juin 1722). — Bail analogue aux mêmes conditions (15 mai 1723). — Leçon et prière en l'honneur de s^t^ Christophe (imprimé; s. d.).— *S^t^-Romain.* Projets de reconnaissances en faveur de J.-B. Boisson, archidiacre de Fronsac, professeur royal en la Faculté des Arts de l'université de Bordeaux, curé primitif de S^t^-Romain-de-Bursas et de Caillaud, son annexe (1770-1779).

G. 3144. (Liasse.) — 1 registre de 24 feuillets papier, 10 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1479-1792. — Églises S^t^-Martin de Sadirac et S^t^-Seurin de Saillans. — *Saillans.* Reconnaissances au profit de François de Boyresse, procureur en la cour du Parlement et curé de Saillans, au marquisat de Fronsadais (21 juin 1568). — Extrait mortuaire de Pierre Fournier, ancien curé de Saillans (8 décembre 1792).

G. 3145. (Liasse.) — 2 cahiers de 22 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 35 pièces papier.

1301-1793. — Églises de Salignac, de Sallebœuf, de Salles et de S[t]-Sulpice-[d'Izon]. — *Salignac.* Déclaration de novales (juin 1704). — *Salles.* Procès au sujet de la dîme des troupeaux (1749-1753). — *S'-Sulpice-d'Izon.* Testament de Pierre d'Anglades, chevalier : il veut être inhumé dans l'église de St-Sulpice, près de la sépulture de sa femme Jeanne; il lègue 10 s. à l'œuvre de S[t]-André de Bordeaux, 5 s. à l'œuvre de S[t]-Seurin, 10 s. pour « pinher lo loc en que vou estre sebelit», 10 s. à l'œuvre du Carmel de Bordeaux, 10 I. « a P. de Sirac, donzetz, que disso que era de sas araubas»; il institue héritier Arnaud, damoiseau, son fils, à charge d'entretenir Aymes, frère dud. héritier; il désigne comme exécuteurs son héritier et Guillaume-Raimond de Monpezat, damoiseau (11 décembre 1301). — Pièces comptables de la confrérie N.-D. (1771-1793).

G. 3146. (Liasse.) — 1 cahier de 25 feuillets parchemin, 1 cahier de 16 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

1495-1781. — Églises de Tabanac, de Talence, de S[t]-Trélody, d'Uch, de Verdelais et de Vignonnet et S[t]-Laurent, son annexe. — *S'-Trélody.* «État des piesses de terre quy appartiennent à la dixme de M. le Curé » (1771), suivi de négociations et d'un accord avec le chapitre de La Rochelle, curé primitif et gros décimateur de la paroisse, représenté dans certains actes par Guillaume Basterot de La Barrière, capitaine des vaisseaux du Roi, résidant à La Rochelle, à Lesparre ou à sa maison noble de Tudeau, paroisse de St-Trélody (1773-1776).— *Verdelais.* «Fondations concernant les messes, faites dans la chapelle de Verdelais » (XVIII[e] siècle). — *S'-Laurent.* Ordonnance pour l'entretien de l'église, la réparation du lambris, etc., rendue sur les propositions de M. Desbouges, curé de S[t]-Magne, archiprêtre d'Entre-Dordogne et vicaire forain (10 novembre 1750).

G. 3147. (Registre.) — In-f°, 10 et 9 feuillets papier.

1786-an ll. — Église S[t]-Pierre de Villegouge. Registre des comptes de la fabrique. — Dépense de 158 1. payées à des maçons « pour le racomodage des piliers» (30 novembre 1786; fol. 1); — pour l'achat d'une croix argentée et d'une lampe d'argent (9 et 10 janvier 1787; fol. 1 v°); — de 54 1., pour bouquets artificiels destinés à l'autel (5 mars 1788; fol. 2 v°); — de 300 1., à Lebon, peintre et doreur, à compte sur les ouvrages de peinture et dorure par lui exécutés à l'autel N.-D. (9 septembre; fol. 4 v°); — de 201 1., au môme, doreur à Blaye, pour travaux au môme autel (l[er] avril 1789; fol. 6); — de 100 1., au même, pour travaux au môme autel (23 juillet 1791; fol. 7 v°); — de 200 1., à Tournier, peintre, à compte sur 425 1. (4 janvier 1793; fol. 8); — de 21 1., à Lebon, pour solde (19 décembre 1792; fol. 8 v°); — de 505 1., à Fournier, «pour façon d'un dhé, étuit et autres ouvrages» (1[er] juin 1793; fol. 9).

G. 3148. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 130 pièces papier.

1651-an II. — Église S[t]-Pierre de Villegouge. — Contrat de Pierre Lauzy, curé, avec Jean Cajus, syndic de la fabrique, Jean Pillot, sieur de Guillebaud, et autres paroissiens (14 juillet 1726). — Traité détaillé avec Vincent Lebon, peintre et doreur à Blaye, pour travaux à la chapelle N.-D. (18 août. 1788). — Compte de la fourniture d'un soleil pesant 4 marcs 1 once (24 avril 1788). — Devis pour des réparations aux « pilliers » (12 septembre 1787). — Inventaire des meubles, ornements et archives de l'église et lettre d'envoi du tout (prairial-messidor an II).

G. 3149. (Liasse.)— 7 pièces parchemin, 41 pièces papier.

1695-1774. — Églises de Villenave, de S[t]-Vincent-de-Paule et de S[t]-Vivien en Médoc. — *S'-Vincent-de-Paule.* Traité avec un charpentier pour la construction d'un pressoir et de cuves (4 janvier 1772). — Devis pour la serrurerie de la maison curiale de « S[t]-Vaincent-de-Pol de L'Éperon » (5 mars 1772).— Traité avec un tonnelier pour la fourniture des barriques à 100 1. la douzaine (29 mars 1772). — Attestation de l'usage où est un propriétaire de payer la dîme de sa vigne « la septième année qu'elle a porté récolte » (5 octobre 1774). — Attestation par un autre propriétaire de l'usage où il est de payer la dîme « à la septième pousse quand j'ai planté en plan et à la cinquième quand j'ay planté en barbeau» (11 octobre 1774). — *S[t]-Vivien.* Transaction consentie par dom Claude de S[t]-Pierre, prieur des Feuillants de Bordeaux (20 juillet 1698).

G. 3150. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 41 pièces papier.

1468-1790. — Églises diverses, dans l'ordre alphabétique : lettres A et B.

G. 8151. (Registre.) — In-8°, 87 feuillets papier.

XVIII^e siècle. — Églises diverses : Agonac. « Extrait mis au net de tous les vieux titres et papiers, informes ou en forme, concernant les chapelles d'Agonat en Périgord. »

G. 3152. (Liasse.) — 2 cahiers de 30 feuillets papier, 19 pièces papier.

1545-1789. — Églises diverses, dans l'ordre alphabétique : C-G. — *Cancon.* « Titres consernant la fondation de la chapelle de Nostre-Dame de Pitié, fondée dans la ville de Cancon par noble messire Jean de Verdun, seigneur de Cancon » ; le fondateur a prescrit, le 18 octobre 1523, que la chapelle fût construite « joignant l'esglise parroissialle »; il a donné entre autres « la maison noble et repaire de Loubijac», dans lad. paroisse (sans date).

G. 3153. (Liasse.) — 3 cahiers de 75 feuillets papier, 5 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1496-XVIII^e siècle. — Églises diverses dans l'ordre alphabétique : lettres L-P. — *Le Mas d'Aire.* Mémoire imprimé pour le supérieur du séminaire d'Aire contre le vicaire perpétuel Du Mas; l'église montre des naissances de voûtes « à une belle hauteur», une clef «sur laquelle sont gravées les armoiries de l'abbaye, consistant dans les pails d'Arragon et les deux vaches du Béarn, surmontées par la mitre et crosse abbatiale » ; « quand on descend ensuite dans un magnifique souterrein..., on trouve dans les fondemens un tombeau d'autel revêtu de marbre antique habilement sculpté, sous lequel avoient été déposées, selon la tradition, les reliques de sainte Quitterie, et vis-à-vis du même tombeau des peintures gothiques qui représentent les différentes circonstances de son martyre» (p. 10; 1774?).— *S'-Martin-* «*de-Gardelles*» et S^t-Coufez, son annexe. Procès du curé contre les curés voisins : ces deux paroisses, ruinées par les guerres, auraient été totalement dépeuplées, à la faveur de quoi les curés voisins auraient empiété sur le territoire desd. paroisses; le curé d'Escassefort déclare que « Johannes de La Cassaigne est administrator perpetuus abbacie Silve-Majoris et ad causam ejusdem abbacie est prior loci Scassafortis » (1496).— *Pissos.* Délibération fixant le traitement du sacristain : les propriétaires d'une paire de bœufs paieront un carton de seigle, et les « brassiers, pasteurs et autres quy tiennent feu v i f», un demi-carton (1^er janvier 1732).

G. 3154. (Liasse.) — 1 cahier de 10 feuillets parchemin, 1 cahier de 12 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 7 pièces papier.

1642-I781 — Églises diverses, dans l'ordre alphabétique : lettres R-V. — *Tesson.* Fondation d'une vicairie par Étienne de Guinot, marquis dud. lieu et Monconseil, seigneur de Tesson, Thenac, etc., lieutenant-général des armées, commandant de Colmar (21 novembre 1781).

G. 3155. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets papier, 9 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1395-1774. — Divers. — Déposition non signée sur « la saincteté de Marie Baron» (21 décembre 1632).

G. 3156. (Liasse.) — 4 cahiers de 58 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 29 pièces papier.

XV^e-XVIII^e siècles. Divers : pièces non datées.